REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

~~2096 5~~

BS 1/26

DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA

Taylor Institution.

~~05 265~~

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

SEIZIÈME ANNÉE

TOME TRENTE-UNIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, EDITEUR

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

1882

L'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

ET L'ANTHROPOLOGIE

DANS LEURS RAPPORTS AVEC L'HISTOIRE.

Il n'y a guère plus de vingt ans que le passé de l'espèce humaine, étudié presque exclusivement jusqu'alors dans les documents écrits, s'est révélé sous un aspect nouveau. De même que la paléontologie avait fait revivre aux yeux de nos contemporains étonnés d'innombrables espèces animales enfouies dans les couches géologiques du globe terrestre, il semble que de longues phases de la vie de notre race, ignorées et oubliées, aient surgi du sol où leur souvenir était enseveli, pour renaître devant nous. Accueillies avec enthousiasme par les uns, avec méfiance et incrédulité par les autres, les découvertes nouvelles se sont multipliées ; les observations se sont coordonnées ; une branche distincte des connaissances humaines s'est fait une place qui ne peut plus lui être disputée. Il n'est désormais permis ni de l'oublier, ni de la dédaigner ; et, comme elle touche par les côtés les plus sérieux aux intérêts les plus graves de l'humanité, à ses croyances, au secret de son origine, à l'intelligence de ses destinées, ce ne serait pas sans un véritable péril qu'on abandonnerait la science nouvelle aux études exclusives des hommes spéciaux que ne guide point toujours une philosophie éclairée. L'archéologie préhistorique, qui confronte au domaine de la géologie, se trouve en contact par un autre côté avec le terrain de l'histoire. Elle est appelée à jeter des lumières sur les nombreux problèmes que celle-ci n'a pu résoudre. Mais il ne sera possible de les mettre à profit qu'en se rendant un compte exact des rela-

tions qui existent entre les points constatés de part et d'autre, en coordonnant les résultats obtenus, en précisant les rapports qui unissent certaines classes de faits. Quelques efforts dirigés vers ce but seraient une tâche assurément urgente ; mais hélas ! ils sembleront toujours à bon droit trop prématurés. L'histoire écrite des peuples les plus anciennement civilisés nous est encore très imparfaitement connue. Il nous reste beaucoup à apprendre sur le passé de l'ancienne Égypte ; nous ne lisons que les derniers feuillets dans les annales des Assyriens et des Babyloniens ; celles des peuples voisins sont encore inintelligibles pour nous. Cette histoire existe cependant, il n'en faut point douter, dans une multitude de monuments écrits dont l'avenir tient encore en réserve la connaissance. Du côté de l'archéologie préhistorique, la part de l'inconnu est presque sans limites, et les faits le plus fréquemment constatés donnent encore lieu souvent aux conclusions les plus divergentes. Chercher un fil conducteur au milieu de ces doubles ténèbres est donc à la fois la plus ingrate et la plus téméraire des entreprises. Certain de s'en acquitter très mal, on ne peut trouver d'encouragement que dans l'espoir de fournir à ceux qui embrasseront la même tâche quelques facilités pour faire mieux. Notre ambition serait satisfaite si nous pouvions nous flatter d'être parvenu à ce but.

Nous nous proposons d'examiner successivement : 1° si l'on peut accepter comme ayant une valeur historique la série des époques reconnues par l'archéologie préhistorique; 2° quels sont les caractères spéciaux de ces diverses époques ; 3° si les recherches préhistoriques fournissent à leur sujet des données chronologiques certaines ; 4° si l'histoire écrite peut apporter à cet égard des témoignages utiles ; 5° enfin quelles lumières nouvelles fournit à l'histoire l'étude de l'anthropologie.

I

La classification fondamentale, et généralement admise en archéologie préhistorique, divise les temps écoulés depuis l'apparition de l'homme sur la terre jusqu'à l'époque où commence l'histoire écrite, en âge de la pierre taillée ou paléolithique, âge de la pierre polie ou néolithique, âge du bronze et âge du

fer[1]. Si cette division ne reposait que sur la nature des matériaux qui fournissaient aux hommes leurs principaux instruments, elle serait assurément d'une médiocre valeur; mais ce qui lui donne une tout autre importance c'est que, limitée au territoire de l'Europe, y comprises les provinces occidentales seulement de l'Empire russe, cette série d'époques correspond d'une manière frappante à autant de phases différentes de la civilisation, offrant dans toute cette région des caractères généraux identiques.

Quand on veut au contraire étendre cette classification à la totalité du monde habité, on s'expose inévitablement à donner naissance à des idées fausses ou confuses. Il est vrai que l'emploi de la pierre taillée a forcément précédé celui de la pierre polie, que l'usage des métaux a succédé à celui des instruments de pierre ; mais il est infiniment probable que certains peuples ont connu l'usage des métaux sans avoir jamais pratiqué le polissage de la pierre, et que plusieurs autres se sont adonnés à la fabrication du fer sans avoir jamais connu l'emploi du bronze. De plus, en dehors de l'Europe, la présence ou l'absence de ces divers genres d'instruments ne correspond généralement plus à des degrés analogues de civilisation. Les tribus les plus sauvages du centre de l'Afrique, où règne l'anthropophagie et la dégradation la plus abjecte, pratiquent depuis un nombre de siècles inconnus l'art de forger le fer, sans avoir cessé d'occuper le rang le plus bas dans l'espèce humaine. L'Amérique du Nord au contraire a vu des peuples parvenir à un état social avancé et laisser les traces d'une civilisation brillante sans avoir jamais cultivé l'art de la métallurgie. Un usage non exclusif, mais cependant

[1] Les éléments les plus complets pour l'étude de l'archéologie préhistorique se trouvent dans les volumes de comptes-rendus des divers Congrès préhistoriques, et dans la revue mensuelle : *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, fondée en 1865 par M. Gabriel de Mortillet, et dirigée depuis 1859 par M. Emile Cartailhac, avec la collaboration de MM. Cazalis de Fondouce et Ernest Chantre. On trouve le résumé assez complet des découvertes préhistoriques dans un volume déjà ancien de sir John Lubbock., *L'homme avant l'histoire*, trad. Barbier, in 8°, Paris, 1867, et dans l'ouvrage récent du marquis de Nadaillac : *Les premiers hommes et les temps préhistoriques* (Paris, Masson, 1881, 2 vol. in 8°), où se trouvent condensés de la façon la plus satisfaisante les résultats des recherches préhistoriques, sauf ce qui concerne les âges du bronze et du fer. On pourra consulter avec profit le magnifique ouvrage de M. E. Chantre sur *L'âge du bronze*.

général, des instruments de pierre paraît avoir très longtemps persisté au Japon, et il y a lieu de croire que, dans l'antiquité, il en a été de même chez quelques-uns des peuples les plus civilisés de l'Asie. Enfin, si nous voulions étendre à toute la terre la classification de ces diverses époques, il faudrait renoncer à y attacher la plus légère idée de synchronisme, ce qui en ferait disparaître l'utilité.

Bornons-nous donc à n'envisager la série des âges préhistoriques que dans leur application à la région européenne, la seule d'ailleurs où les recherches aient été assez nombreuses pour qu'on puisse en constater déjà les résultats certains. Réduite à ces proportions, cette division des temps antérieurs à l'histoire résiste victorieusement aux critiques qu'on a tenté de lui adresser. A dire vrai, ces critiques ne reposent que sur une erreur, celle qui consiste à attribuer aux définitions un sens trop exclusif et trop absolu. Ce serait en effet la plus grande des méprises que de se représenter l'âge de la pierre polie, l'âge du bronze ou celui du fer, comme n'ayant connu d'autre outillage que celui dont chaque époque porte le nom. A l'âge néolithique par exemple, si les instruments en silex les plus importants recevaient ce poli remarquable, cette perfection de forme qui font d'un grand nombre d'entre eux de véritables objets d'art, combien d'autres, destinés à des emplois plus vulgaires, recevaient une simple taille par éclats et conservaient de la sorte une analogie marquée avec les productions d'un âge déjà lointain. Après l'introduction des métaux, ceux-ci restèrent sans doute encore longtemps d'un prix élevé, et les instruments les plus ordinaires continuèrent inévitablement à être façonnés en pierre par un travail d'autant plus primitif que l'avilissement de la matière portait à y consacrer moins de temps et de soin. Il faut donc s'attendre à retrouver souvent jusque dans les âges les moins reculés quelques objets analogues aux produits des époques les plus éloignées de nous.

Ce n'est pas tout : avant qu'un métal nouveau ne fût introduit dans l'usage, avant qu'on ne connût les moyens de l'exploiter et de l'utiliser, quelques échantillons pouvaient se trouver apportés par le commerce, bien que provenant d'une contrée lointaine. La présence dans un monument mégalithique de quelques perles de bronze par exemple, n'est pas une preuve suffisante que l'âge du bronze fût déjà commencé, bien que ce soit l'indice d'un

temps peu éloigné de cette époque [1]. On ne doit considérer comme appartenant à l'âge du bronze que le temps où le bronze était mis en œuvre dans le pays où se constate la présence de cet alliage, et non celui où il ne se rencontrait qu'à titre de produit exotique. De même, il n'y a point d'âge de fer dans les cas où le fer n'a été employé qu'à titre d'ornement précieux, bien que son emploi, en pareil cas, dénote une période avancée de l'âge du bronze.

C'est pour avoir poussé à l'extrême les idées associées à cette dernière dénomination que certains archéologues sont encore aujourd'hui disposés à nier l'existence d'un âge du bronze. Ils auraient sans doute raison s'il fallait entendre par là une période où l'emploi du bronze ait exclu celui de toute autre matière dans la fabrication des armes et des ustensiles nécessaires à l'homme : semblable époque n'a jamais existé. Pendant tout le cours de l'âge du bronze, l'usage d'une foule d'instruments de pierre a largement persisté, notamment celui des pointes de flèche en silex ; il est fort possible que le fer n'y fût pas non plus tout à fait inconnu et que le brillant, la dureté et la solidité de ce métal aient attiré déjà l'attention des hommes de ce temps. Mais les difficultés inhérentes à sa fabrication n'avaient sans doute pas été communément surmontées et les soins nécessaires pour le préserver de la rouille le faisaient peut-être regarder comme étant exclusivement un objet de luxe. Quoi qu'il en soit, l'usage du bronze était tout à fait prédominant, et cela suffit pour légitimer le terme d'âge du bronze appliqué à une phase de la civilisation qu'il serait très embarrassant de désigner par un autre nom.

Il est certainement indispensable d'avoir une expression qui serve à distinguer une période dont les traces, comme celles des âges précédents, se retrouvent dans l'Europe presque entière. Elle est caractérisée par l'adoption de formes spéciales, comme par un genre de goût et un système d'ornementation, dont l'influence s'est fait sentir universellement, malgré l'extrême variété des peuples, des contrées et des climats que contenait une aussi vaste région. On est donc en droit de la considérer comme une époque distincte dans la vie des peuples, sans qu'il faille se la

[1] Cette circonstance a été constatée assez souvent dans les dolmens de la Lozère, si soigneusement explorés par MM. E. Cartailhac, Dr Prunières et de Malafosse.

représenter se produisant simultanément et prenant fin en même temps dans les diverses parties de l'Europe. Cherchons un point de comparaison dans les vicissitudes de l'art européen au Moyen Age. Le style roman a partout précédé le style ogival, qui partout aussi a fait place à l'art de la Renaissance ; chacun de ces styles a en tout lieu des caractères qui lui sont propres, malgré la variété des formes qu'ils affectent dans les différents pays. D'ailleurs ils ne s'y sont point développés en même temps. La plus brillante floraison de l'art ogival touchait à sa fin, que certaines contrées suivaient encore fidèlement les traditions du style roman. Plus tard, sous le règne de Henri IV, quelques cantons reculés construisaient encore des édifices dans les formes ogivales, quand l'art de la Renaissance avait déjà fait place à un goût nouveau. Ces faits, qui ne sauraient être contestés, nous retirent-ils le droit de reconnaître une époque romane, un âge ogival et un siècle de la Renaissance ? Non assurément; ils nous apprennent seulement à ne point donner à ces désignations une valeur chronologique absolue, et c'est la même conclusion que nous devons tirer des diverses particularités que l'on objecte à la nomenclature adoptée pour les temps préhistoriques.

La même comparaison peut servir de guide pour éviter la confusion d'idées qu'a produite quelquefois le mélange subi en certains lieux par les restes des divers âges préhistoriques. Les monuments du Moyen Age nous font souvent voir un enchevêtrement, parfois même une interversion des styles, qui deviendrait tout à fait inexplicable, si nous n'étions en droit de présumer un remaniement dont le souvenir n'est pas parvenu jusqu'à nous. On pourrait citer telle construction où un étage de style ogival est supporté par une base offrant tous les caractères propres à l'art de la Renaissance [1]. Personne n'oserait en tirer la conclusion que ce dernier n'est pas postérieur en date à l'art ogival, et l'hypothèse d'un remaniement est adoptée sans difficulté malgré l'absence de toute autre preuve. Combien n'est-on pas mieux autorisé encore à supposer un remaniement, dont les traces peuvent si facilement échapper à l'observation, toutes les fois que des vestiges de divers âges préhistoriques se présentent dans un état de confusion qui semble démentir l'ordre habituel constaté par les

[1] Entr'autres exemples, v. M. de Caumont, *Statistique Monumentale du Calvados*, tome V, pages 284-285.

investigations les plus multipliées! Attacher trop d'importance à des cas de ce genre, en tirer des conclusions contraires à celles que justifie la presqu'universalité des faits, c'est une faute où sont trop souvent tombés ceux qui ont examiné dans un esprit de critique les travaux de l'archéologie préhistorique; ils n'ont réussi de la sorte qu'à discréditer ce que leurs remarques avaient de mieux fondé.

Faut-il se borner à diviser les temps préhistoriques en quatre grandes époques, ou est-il à propos de multiplier les termes de cette classification et de distinguer, comme le demande M. de Mortillet, deux âges du bronze, celui du fondeur et celui du marteleur? Sans doute, il est souvent facile de distinguer dans le cours d'une même période des variations sensibles dans la fabrication de certains objets, mais s'il est bon de constater ces divers changements, ce ne serait pas sans de sérieux inconvénients qu'on les prendrait pour base de toute une classification. On peut dans toutes les périodes distinguer à certains égards le commencement, le milieu et la fin; il y a même lieu de déterminer souvent l'existence d'une période de transition entre l'âge de la pierre et l'âge du bronze, comme entre cette dernière époque et celle du fer. Mais ces diverses subdivisions n'offrent que des caractères accessoires qui ne suffisent pas à indiquer un changement bien sensible dans l'état des peuples de l'Europe, ni un progrès très marqué dans la voie de la civilisation. De plus, en multipliant les époques, on leur voit perdre le caractère de la généralité: ce qui se trouve vrai pour tel pays cesse de l'être pour la contrée voisine. Ici l'art du fondeur en bronze a précédé celui du marteleur; ailleurs on constate le phénomène inverse. Dans la Scandinavie, l'époque la plus ancienne du bronze est celle qui a laissé les produits les plus remarquables; en Italie le progrès des arts n'a cessé de suivre une marche ascendante. Les divisions secondaires ne doivent donc être admises qu'avec réserve et au point de vue spécial d'une contrée déterminée.

C'est en remontant aux temps les plus reculés, à l'âge paléolithique, que le classement des périodes qui y sont comprises acquiert une véritable importance. Il existe certainement des différences très considérables, tant au point de vue géologique que sous le rapport des vestiges de l'industrie humaine, entre les diverses époques que l'on embrasse sous la dénomination de paléolithiques ou âge de la pierre taillée. Elles ont un caractère

commun, qui est d'appartenir à ce qu'on nomme en géologie la période quaternaire, c'est-à-dire à des temps où notre globe différait complètement de ce qu'il est aujourd'hui, tant par sa géographie physique que par la température qui y régnait, par la flore et par la faune qui s'y développaient [1]. Un grand nombre d'espèces animales, maintenant éteintes ou émigrées, peuplaient les diverses contrées de l'Europe. Le mammouth, le rhinocéros tichorinus, le grand ours et le lion des cavernes, l'hippopotame et la hyène, l'élan et le renne, abondaient dans les forêts ou les rivières de nos contrées. L'homme, qu'on n'aurait point cru trouver au milieu d'une nature si différente de la nôtre, y a pourtant laissé de nombreuses traces de sa présence. Mais ces débris d'une industrie tout à fait primitive ne peuvent être assimilés entre eux ; ils se distinguent de la manière la plus sensible, tant par la situation des dépôts où ils se rencontrent, que par les restes fossiles qui les accompagnent et la nature du travail dont ils ont été l'objet. Pour établir une classification dans cette diversité, on a d'abord tenté de trouver une base dans les observations paléontologiques ; on a défini un âge de l'ours, un âge du mammouth, un âge du renne et un âge de l'aurochs. Mais on n'a pas tardé à s'apercevoir que ce genre de classement était de nature à donner naissance à une confusion et à des erreurs continuelles. En effet, les espèces qu'on classait comme les plus modernes existaient déjà au début des temps quaternaires, et celles auxquelles on attribuait les périodes les plus anciennes n'avaient pas disparu avant la fin de l'âge paléolithique. La prédominance de tels ou tels débris dans certains dépôts pouvait être attribuée, du moins en partie, aux habitudes spéciales des tribus de chasseurs qui les avaient accumulés. M. de Mortillet a donc proposé une nouvelle classification, qui tend aujourd'hui à prévaloir. Prenant pour base la nature du travail dont les instruments de pierre taillés par la main de l'homme ont été l'objet, il distingue entre eux quatre types qu'il nomme, d'après les localités où ils se sont rencontrés le plus abondamment, *acheuléen*, *moustérien*, *solutréen* et *magdalénien ;* et comme ces variétés se présentent constamment dans les dépôts quaternaires suivant le même ordre, il reconnaît dans les temps paléolithiques quatre âges

[1] Nous croyons devoir laisser complètement de côté la question de l'homme tertiaire, à cause de l'incertitude qui règne encore sur les faits allégués à cet égard.

successifs, celui de Saint-Acheul, celui du Moustier, celui de Solutré et celui de la Madelaine.

On ne peut disconvenir que cette nouvelle classification ne repose sur des observations exactes, et que ces divers types d'instruments n'aient réellement apparu en nos contrées dans l'ordre chronologique indiqué par M. de Mortillet. Ce qui est beaucoup moins bien établi, c'est l'époque où ils ont cessé d'être en usage, et il y a lieu de soupçonner qu'ils ont dans une certaine mesure coexisté sur plusieurs points. Il n'est pas sans exemple de trouver des silex acheuléens avec des instruments du type du Moustier, et ces derniers avec un outillage de type postérieur. Le savant qui a le mieux étudié les gisements paléolithiques de la Belgique, M. Dupont, a observé que si les objets des deux derniers types prédominaient dans les provinces orientales de ce royaume, ceux qu'on attribue exclusivement à un âge antérieur se rencontraient seuls dans la région la plus voisine de la mer. Il y a donc émis l'opinion qu'il fallait y voir les traces de deux populations distinctes, dont l'une, il est vrai, avait paru avant l'autre, mais n'avait pourtant pas, en se retirant devant cette dernière, cessé de se maintenir sur un territoire distinct. Pour mieux comprendre un pareil ordre de choses, il sera utile de chercher un point de comparaison dans les faits les plus analogues. La contrée de l'univers qui peut donner aujourd hui l'idée la plus juste de ce qu'était l'Europe dans les temps quaternaires, est assurément l'extrême nord du continent américain compris en majeure partie dans les possessions anglaises. La rigueur du climat, le petit nombre des indigènes, l'immense étendue de territoire qu'ils parcourent, la chasse et la pêche qui forment la ressource exclusive de leur existence, l'énergie et l'intelligence qu'ils sont contraints d'y déployer, fournissent un tableau fort exact de tout ce qu'étaient les premiers habitants de l'Europe et du genre de vie qu'ils y menaient. Dans ces tribus de l'Amérique du Nord, toutes n'appartiennent pas à la même race; elles diffèrent entre elles de la manière la plus sensible, autant par la nature des objets qu'elles emploient, que par leur aspect physique et leur langage. Rien ne se ressemble moins que les Indiens Peaux-rouges et les Esquimaux qui les avoisinent; les habitudes, le caractère, le genre de vie, l'outillage de ces deux populations contrastent au plus haut degré. Suivant plusieurs américanistes dont nous n'avons aucun motif de récuser la compétence, les

Esquimaux auraient précédé les tribus indiennes dans l'occupation d'une grande partie de ces régions et se seraient retirés devant elles pour se réfugier sur les rives de la mer Glaciale. S'il en est ainsi, on pourrait à la rigueur distinguer dans l'Amérique du Nord un âge des Esquimaux et un âge des Indiens; mais il est clair que ce sont des termes dont l'usage donnerait lieu aux plus justes objections, parce qu'en représentant une idée exacte quant à certains territoires, ils auraient une portée exagérée étant pris dans un sens général.

Voilà précisément l'inconvénient que l'on est en droit de reprocher à la classification proposée par M. de Mortillet. D'après lui, l'âge de la Madelaine aurait succédé à l'âge de Solutré : cette conclusion est confirmée par le fait de la superposition constante des objets du type de la Madelaine à ceux du type solutréen, quand ils se sont rencontrés les uns les autres dans le même gisement. Mais s'il résulte de là que dans certaines régions les peuplades qui se servaient des instruments du type magdalénien ont succédé aux tribus solutréennes, cela ne prouve pas suffisamment qu'il en ait été de même partout. Les sauvages de la Madelaine avaient des aptitudes artistiques que l'on ne remarque pas chez les hommes de Solutré; ceux-ci, en revanche,paraissent avoir vécu plus agglomérés, ce qui est certainement le signe d'une tendance à la vie sociale plus marquée qu'elle ne se dénote chez les troglodytes magdaléniens. Aussi une transition entre l'âge paléolitique et l'âge néolithique, non encore il est vrai généralement admise, est-elle soupçonnée par quelques savants de mérite dans certains gisements solutréens, tandis qu'on n'a encore signalé aucune tendance analogue parmi les vestiges du type de la Madelaine [1]. Non seulement il est possible que les tribus de Solutré aient eu des représentants jusque dans l'âge néolithique, mais il se peut que leurs prédécesseurs moustériens et même acheuléens se soient trouvés dans le même cas [2]. Les premiers habitants du Danemark, postérieurs aux temps quaternaines, ont été les peuplades d'icthyophages qui ont laissé les traces de leur existence sur les côtes de ce pays dans les amas de débris

[1] M.E.Cartailhac, directeur de la revue intitulée *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, conteste l'existence de toute trace d'une transition, que semble au contraire admettre son collaborateur M. Cazalis de Fondouce.

[2] Telle est notamment, croyons-nous, l'opinion de M. Dupont.

connus sous le nom de *Kjökkenmöddings*. Les ustensiles dont elles faisaient usage sont de la classe des pierres taillées, et s'il ne serait pas exact de dire que la façon de ces pierres rentre dans le genre acheuléen, il faut aussi leur reconnaître une analogie plus marquée avec ce type qu'avec aucun des trois autres. Il y aurait moins d'apparence de vérité à supposer que ces tribus de pêcheurs auraient traversé tout notre continent pour se fixer sur les bords de la Baltique, qu'à les croire issues de quelque reste des populations acheuléennes refoulées sur les côtes de la mer du Nord, où leurs traces, si elles étaient analogues aux Kjökkenmöddings, auront nécessairement disparu sous l'action envahissante des flots qui n'a cessé de s'exercer sur ces rivages. Reconnaissons la justesse de la classification de M. de Mortillet pour les divers objets datant de l'âge paléolithique; constatons l'exactitude de l'ordre chronologique qu'il propose pour leur série; mais ne rattachons pas forcément à des périodes différentes les traces de populations qui ont pu exister simultanément sur le sol européen.

N'y a-t-il donc aucune distinction à établir entre les temps paléolithiques ? Ce serait une grave erreur de le croire. La période quaternaire comprend au moins deux grandes époques qu'il est essentiel de ne pas confondre. Leur détermination n'appartient, croyons-nous, qu'au domaine de la géologie, et ce n'est pas pour cette science une tâche facile à remplir que d'en tracer les limites. Si l'état du globe a éprouvé un changement complet à la fin des temps quaternaires, il n'a guère été moins totalement bouleversé pendant le cours de cette période. De là résulte la nécessité de reconnaître au moins deux époques quaternaires, dont nous allons indiquer rapidement les traits les plus caractéristiques.

II

Les temps quaternaires ont eu cela de commun entr'eux, que le climat de l'Europe n'a cessé alors d'être complètement différent de ce qu'il est depuis le début de l'époque néolithique. Mais entre le commencement et la fin de cet âge lointain, il y a sous ce rapport une distinction fondamentale à établir. Le climat de la dernière période quaternaire était singulièrement froid;

les productions végétales, ainsi que les races d'animaux que produisaient alors nos contrées, étaient celles d'une région beaucoup plus boréale. Des conditions climatériques analogues sont d'ailleurs faciles à retrouver de nos jours, même à des latitudes peu différentes de celle de la France. La région qui s'étend au nord du Canada peut donner une idée approximativement exacte de ce qu'était la température de l'Europe, et l'on trouverait un autre point de comparaison assez juste dans la partie des côtes orientales de l'Asie aujourd'hui dépendante de l'empire russe. Comme conséquence d'un pareil climat, l'aspect physique de nos contrées offrait un grand contraste avec leur état subséquent; les glaciers couvraient une grande partie de nos montagnes et s'avançaient au loin dans nos vallées ; les cours d'eau qu'ils alimentaient, sans être démesurés, dépassaient sensiblement le volume de nos rivières actuelles. Le renne était alors très abondant; les grands pachydermes existaient encore, mais leur nombre semble avoir déjà été fort restreint. La race humaine, représentée par quelques tribus de pêcheurs et de chasseurs, vivait très clairsemée, par groupes d'un petit nombre de familles, qui tantôt parcouraient des distances très considérables à la poursuite du gibier, tantôt séjournaient des mois entiers dans des cavernes ou à l'abri plus imparfait de rochers abrupts. C'est à peu près tout ce que nous savons de leurs mœurs. Leurs croyances, leurs rapports sociaux, leurs sépultures, nous sont également inconnues. Les conditions de leur existence rappellent, comme nous l'avons déjà indiqué, plus exactement que chez aucune autre population sauvage, celles des tribus indiennes du territoire de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest de l'Amérique. L'énergie et l'intelligence ne semblent pas leur avoir fait défaut; la rudesse de leur genre de vie, l'extrême indépendance individuelle qui en résulte, paraît avoir été de leur part un obstacle insurmontable à tout progrès social.

Si nous ne pouvons nous faire qu'une idée très imparfaite des hommes de la dernière période paléolithique, nous connaissons bien moins encore ceux des temps plus éloignés de nous. Rien de plus grossier que leurs instruments de pierre, les seuls de leurs vestiges qui soient parvenus jusqu'à nous; mais ne savaient-ils pas obtenir un outillage plus perfectionné avec des matériaux moins durables ? C'est ce qu'aucun indice n'autorise à affirmer ni à contredire. Ces hommes étaient certainement doués d'une

extrême énergie : elle pouvait seule leur permettre de résister à toutes les causes de destruction dont ils étaient entourés. Sans cesse en lutte avec des animaux de race gigantesque, avec le mammouth, le rhinocéros, le grand ours, le lion des cavernes, ils avaient de plus à subir les intempéries d'un climat dont nulle région du globe ne peut donner actuellement la plus faible idée.

Ce n'est pas qu'un froid habituel ou intense régnât alors dans nos contrées. Loin de là, l'existence de certaines races d'animaux, celle de quelques espèces végétales, indiquent plutôt une température ordinairement modérée. Mais l'extension de tous les cours d'eau, poussée à un degré inconcevable, témoigne d'un ordre de choses qui, échappant complètement à l'expérience des hommes de nos jours,surprend et confond notre imagination. Ce régime des eaux était-il dû à des pluies aussi violentes que continuelles? Faut-il l'attribuer à la fonte subite des neiges accumulées chaque hiver? Toutes les conjectures sont possibles et toutes se heurtent à de sérieuses difficultés. Quoi qu'il en soit, ce qui ne permet pas de considérer l'époque quaternaire comme un tout identique, c'est bien moins la diversité que présentent les objets dus au travail humain, que la profonde différence climatérique dont témoigne l'état des rivières.

On n'aurait point hésité, il y un demi-siècle, à accorder aux races humaines de cette période quaternaire,si on avait alors cru à leur existence, de même qu'on l'appliquait aux grandes espèces d'animaux éteints, le titre d'antédiluviennes. Cette appellation se serait trouvée en accord avec les noms de *diluvium rouge* et de *diluvium gris*, que l'on donne encore à certaines couches de terrains de transport dont la formation est contemporaine de l'époque où vivaient ces races fossiles avec l'homme lui-même qui a taillé les plus anciens silex de l'âge paléolithique. Mais on s'est aperçu depuis que les dépôts auxquels a été attaché le nom de *diluvium* n'avaient pu être le résultat d'un cataclysme tel que celui décrit par la Genèse, et que par suite rien n'indiquait que les restes paléontologiques et préhistoriques de date antérieure à la formation de ces couches eussent traversé un bouleversement semblable au déluge dont l'Écriture Sainte nous a transmis le récit. Tout démontre en effet que ces sédiments sont dus à une action de durée considérable ; les traces multipliées de stratification, l'abondance des cailloux roulés qui s'y trouvent compris, les preuves d'une origine fluviatile qu'on y rencontre fréquem-

ment, témoignent de l'œuvre lente des eaux parvenues à un degré de puissance sans exemple dans la nature actuelle, mais agissant dans des conditions tout autres que celles d'un envahissement subit. On ne peut voir davantage des marques du déluge biblique, ni dans les dépôts marins de certains terrains élevés, qui témoignent de la lente submersion de quelques contrées montagneuses au-dessous du niveau de l'Océan, ni dans ces blocs erratiques parsemés sur une étendue considérable du sol européen, vestige d'une action glaciaire également puissante et indéfiniment prolongée.

Est-ce à dire que la nature ne nous révèle aucune trace du cataclysme mentionné par les livres saints? Loin de là. Ces traces existent, mais elles sont d'une tout autre nature que les phénomènes qu'on y avait d'abord rattachés. Ce qui démontre une catastrophe subite, un envahissement des eaux passager mais agissant avec une intensité sans limites, ce sont ces érosions colossales qui ont fait disparaître des étages entiers de formations géologiques et dont aucune action fluviale, pour si étendue et si prolongée qu'on la suppose, ne pourrait rendre le moindre compte : érosions que nous connaissons par les portions de terrains qui lui ont résisté, et non par des dépôts sédimentaires qui en seraient résultés, car une pareille perturbation n'a pu laisser derrière elle aucun produit de ce genre. Les seuls terrains de transport qui peuvent passer pour en être parvenus, sont ceux qui, sur certains points de nos plateaux, ont comblé les dépressions d'anciennes vallées ; l'absence de cailloux roulés, l'état de stratification confuse, l'identité de ces formations avec les éléments des couches géologiques dans les terrains les plus voisins, témoignent qu'elles ont été, non déposées, mais remaniées par un cataclysme subit. Le creusement de certaines vallées peut être dû à la même cause, mais c'est une hypothèse qui ne doit pas être généralisée, plusieurs vallées étant de date beaucoup plus ancienne, quelques autres d'origine au contraire plus récente [1]. Quoi qu'il en soit, il serait d'un extrême intérêt de déter-

[1] M. Belgrand, qui avait fait une étude si approfondie du bassin de la Seine, et exposé avec tant de clarté le résultat de ses recherches, a bien fait ressortir ce fait que le creusement de la vallée de la Seine était antérieur et non synchronique au creusement de la vallée de la Somme. Ce dernier s'explique par les énormes variations de niveau qu'une partie des rivages de la Manche a éprouvé pendant la période quaternaire, cause de l'appro-

miner l'époque de ce cataclysme dans la série des temps quaternaires; mais c'est assurément là un des problèmes les plus obscurs et les plus délicats parmi ceux dont les études géologiques ont à chercher la solution: leur compétence à cet égard est d'ailleurs tout à fait exclusive.

En abordant l'âge néolithique nous entrons au point de vue de la géologie dans la période moderne; cependant nous n'en restons pas moins beaucoup au delà des temps qu'éclairent les premières lueurs de l'histoire. L'archéologie préhistorique est encore notre seul guide. Les races des grands animaux fossiles ont disparu; le territoire européen a pris son relief actuel; le climat ressemble au nôtre autant que les forêts et les marécages qui couvrent le sol peuvent le permettre. La race humaine ne se réduit plus à quelques peuplades clairsemées; elle apparaît partout en nombre, même dans les contrées les plus montagneuses et les plus ingrates. Aux ressources fournies par la chasse et la pêche se joignent l'élève des animaux domestiques et la culture des céréales. Une vie sociale nouvelle, une organisation politique fortement développée, font déjà sentir leur présence. L'esprit national exerce son empire sur les peuples et se trahit par les traces de leurs luttes. Des retranchements considérables, des fortifications combinées avec le soin le plus ingénieux, témoignent de l'importance que prend l'art de la guerre. Ce n'est pas seulement pour une défense commune que les hommes savent unir leurs efforts; ils ne craignent point d'entreprendre des travaux gigantesques, de déplacer, de traîner à de notables distances, d'ériger en monuments des blocs de pierre d'un volume tel que la science et l'art modernes, avec toutes leurs ressources, hésiteraient à tenter de les mettre en mouvement, et cela dans le seul but d'élever un tombeau à quelques-uns des leurs. Cependant leur outillage reste excessivement barbare; l'art de la poterie est chez eux tout à fait rudimentaire; s'ils savent donner le poli le plus parfait à leurs instruments de pierre, taillés avec un grand soin et une adresse infinie, ils ignorent l'usage des métaux et satisfont à peu de frais le goût de la parure avec les ornements les plus grossiers. Il y a plus : on découvre, surtout au début de cet

fondissement plus récent de cette vallée, comme aussi des irrégularités de niveau qu'on remarque dans les alluvions anciennes de la Somme entre Amiens, Picquigny et Abbeville.

âge, les traces d'une sauvagerie plus dégradante qu'elle ne semble avoir été dans les temps paléolithiques. Il existait des peuplades, vivant dans les trous des rochers, auxquelles la pratique abominable de l'anthropophagie n'était point inconnue. Comment expliquer ces contrastes? Par eux se démontre un fait que confirment tous les renseignements fournis par l'anthropologie : c'est que les populations nouvelles qui avaient envahi l'Europe manquaient complètement d'homogénéité; qu'elles représentaient une grande variété de races et appartenaient sans doute à tous les étages de la barbarie. On trouve des restes humains qui annoncent la conformation la plus parfaite, la taille la plus élevée, l'aspect le plus intelligent; on en voit qui fournissent à l'opposé des traits comparables aux échantillons les plus extrêmes de l'espèce humaine. Après tout un semblable mélange n'est pas difficile à expliquer.

L'arrivée de populations habituées à la culture des céréales nous annonce qu'elles tiraient leur origine des contrées de l'Asie où ces espèces végétales ont été un produit spontané du sol. Le changement climatérique qui a donné à l'Europe une température modérée, devait nécessairement condamner des contrées plus chaudes et moins bien arrosées, jusqu'alors habitables et fertiles, à la désolation et la stérilité. Supposons que des populations aryennes, ayant occupé d'abord les rives de la mer intérieure dont le lit desséché est devenu le désert du Khorassan, se soient mises en marche vers l'occident, chassées par la disette : elles ont dû, dans le cours de leurs longues migrations, refouler devant elles toutes les peuplades répandues sur un espace immense, tribus de chasseurs ou de pêcheurs, offrant toutes les variétés d'aspect, de langage, de coutumes, dont l'état sauvage est une source inépuisable. Parmi ces tribus les unes, dociles d'instinct et douces de caractère, douées d'aptitudes imitatrices, dûrent accueillir comme un bienfait inestimable le don des céréales et des animaux domestiques que le contact des nouveaux immigrants leur apportait, rechercher leur alliance, accepter leur suprématie, peut-être les adopter pour chefs et les vénérer comme des demi-dieux. D'autres, d'un naturel plus farouche, incapables de se plier à une existence nouvelle, devaient se retirer devant les envahisseurs, se cantonner dans certains districts et disparaître peu à peu, comme le font toujours les races sauvages en présence de peuples plus civilisés. Il est fort probable

que, dans le grand mouvement qui entraîna les hommes de l'Est vers l'Ouest au début de l'âge néolithique, aucune des tribus qui vivaient alors éparses dans l'Asie occidentale et dans l'Europe entière, n'échappa aux suites de ce bouleversement; mais pour la plupart elles furent sans doute déplacées et non pas anéanties. Changeant de foyers, se mêlant les unes aux autres, se groupant autour de leurs initiateurs, elles dûrent leur emprunter beaucoup de caractères, en affaiblissant les traits et en altérant la pureté de leur état social primitif.

Ainsi s'expliqueraient à la fois, et cette brusque interruption dans les traces de l'espèce humaine que les archéologues constatent entre les âges paléolitique et néolithique, et ce mélange intime de tant de traits discordants dans les hommes de cette seconde période, et ce prestige politique ou religieux sans limites, qui put seul astreindre des populations entières à d'énormes travaux pour honorer la dépouille funèbre de certains hommes, dont les plus grandes richesses étaient quelques outils en pierre ou une parure de coquillages. Il est probable que plusieurs des différences très sensibles qu'on remarque encore de nos jours entre des populations qu'au point de vue des traditions historiques on pourrait déclarer homogènes, ont pris leur source dans cette époque reculée Il est non moins probable que ces temps virent l'introduction de la race aryenne en Europe, quoiqu'à tous les degrés possibles de mélange avec des peuples antérieurs dont les races ne sauraient être définies. Enfin il est à croire qu'on peut faire remonter à la même date l'occupation par la race basque ou ibérienne de la contrée où elle subsiste encore, soit qu'elle représente une tribu de l'âge paléolithique, soit plutôt, ce qu'on doit regarder comme plus vraisemblable, qu'elle ait été entraînée de la région transcaucasienne par la pression des migrations aryennes.

Vers la fin de l'âge de la pierre polie, un peu avant le vrai début de l'âge du bronze, se manifestent les traces d'un phénomène nouveau. Ce sont les premiers indices de quelques rapports commerciaux avec les nations civilisées de l'Orient, et ils sont encore d'une nature si restreinte et d'une constatation tellement difficile qu'ils laissent place à un certain degré d'incrédulité. Cependant avant que l'on ne se trouve en présence des bronzes de fabrication indigène, qui offrent de suite tous les caractères d'un art complet au type bien défini, il se rencontre certaine-

ment quelques objets en bronze du plus mince volume employés exclusivement à titre d'ornements : dans ces conditions on peut présumer qu'ils proviennent du trafic dont les rivages de la Méditerranée semble avoir été le siège. Avant la connaissance des métaux usuels, les hommes de ces temps possédèrent celle de l'or; il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque l'or à l'état natif, comme il se rencontrait alors en assez grande abondance dans quelques parties de l'Europe, n'exige aucun travail de métallurgie. Ce métal précieux se montre donc parfois en quantité notable dans les tombes et les dépôts des derniers temps de l'âge de la pierre. Serait-ce l'âge d'or des poètes, bien différent sans doute des descriptions qu'ils nous en ont laissées? Il y avait donc un motif assez puissant pour attirer vers nos côtes les marins les plus entreprenants de la Phénicie, et leur faire braver tous les dangers de mers peu fréquentées et le contact plus dangereux encore de populations inconnues et barbares. La visite de notre littoral par des navigateurs phéniciens a été depuis longtemps un thème sur lequel se sont épuisées les conjectures; on leur a reproché avec raison de ne s'appuyer sur aucune preuve matérielle appréciable. Il est certain qu'à part quelques perles de verre ou de bronze, dont l'origine pourrait leur être tout à fait étrangère, on ne retrouve dans nos contrées aucune sorte d'objets dont on puisse attribuer l'introduction au commerce des Phéniciens : bien moins encore aucun vestige d'édifices analogues aux constructions du littoral syrien. Cependant, à côté de ce fait indéniable, il en est un autre qui mérite l'attention : c'est l'existence dans une série de contrées maritimes, à commencer par Malte et les îles les plus voisines, en Istrie, en Sardaigne, dans les Baléares, sur les côtes de l'Océan jusqu'en Irlande, en Écosse et surtout dans les îles Orcades, de singuliers monuments de la structure la plus barbare, offrant un type spécial dans chaque contrée, toutefois reliés entre eux par l'idée commune qui semble avoir exercé son influence sur la bizarrerie de leur construction. Ces édifices sont à la fois impropres à l'habitation humaine, incapables faute d'eau de servir à une défense sérieuse, et généralement étrangers à une destination funéraire. L'emploi auquel on peut en attribuer l'érection avec le plus de vraisemblance est celui de trésors ou magasins fortifiés, tels que des navigateurs étrangers pouvaient en désirer pour mettre leurs marchandises à l'abri de déprédations passagères. Toutefois ces constructions sont trop

éloignées de l'art de l'Orient, trop différentes entre elles, trop imprégnées du cachet de la barbarie, pour que nous puissions y voir l'œuvre des Phéniciens eux-mêmes. Mais ils ont pu naître indirectement d'une influence phénicienne. Le rôle civilisateur que plusieurs hommes de cette race ont joué en Grèce, nous laisse entrevoir ce qu'elle a pu faire dans les Baléares et la Sardaigne, et d'une façon moins reconnaissable encore sur les plages lointaines des contrées celtiques [1].

Ce ne fut point cependant par voie maritime que se propage la nouvelle phase de civilisation que l'on caractérise par le nom d'âge du bronze. Elle paraît avoir été déterminée par un second courant d'émigration parti du Sud-Est de l'Europe pour rayonner vers le Nord et vers le Couchant. Son influence ne s'est pas bornée à répandre l'industrie du bronze, c'est-à-dire le talent de travailler certains métaux, de les unir et d'en fabriquer des armes et des instruments d'un usage infiniment meilleur que ne l'était celui des silex les mieux préparés. C'est tout un art nouveau qui pénètre en même temps dans nos contrées, art dont l'extrême simplicité n'exclut ni le bon goût, ni l'élégance. Il y a dans les œuvres de l'âge du bronze un reflet lointain de cette exquise distinction de l'antiquité classique, qui ne se retrouve plus aux époques postérieures dans les produits d'un art bien plus avancé, et qui décèle la commune origine de leurs premiers auteurs avec les plus lointains ancêtres de la Grèce et de l'Italie. C'est que l'immigration qui a marqué le début de l'âge du bronze est celle qui a apporté à l'Europe le sang aryen le plus pur, et a amené la complète prédominance de cette race si heureusement douée dans la plus grande partie du territoire européen. Mais ce nouveau courant, tout en se faisant sentir sur une région très étendue, fut pourtant loin d'agir comme le premier d'une manière universelle. Plusieurs contrées n'en subirent le contrecoup qu'à la longue et d'une façon indirecte ; la plupart des populations en furent modifiées, mais non renouvelées. Les anciennes traditions furent respectées, les sépultures d'un autre âge restèrent l'objet

[1] M. du Chastellier a récemment exploré à Kerbascat, près de Pontcroix, dans le département du Finistère, un monument qui peut se rattacher au même genre d'édifices. Il n'y a trouvé que des instruments en silex, mais a rencontré à proximité des poteries d'une assez belle ornementation, qui ne sont point dépourvues de ressemblance avec quelques-uns des produits céramiques du rivage oriental de la mer Méditerranée.

de la vénération publique[1]; de nouvelles coutumes, celle de l'incinération par exemple, ne s'introduisirent que lentement et par degrés. Si les tombeaux mégalithiques firent place aux tertres funéraires, ce ne fut point une règle sans exception, et la péninsule bretonne ne renonça pas à ériger des dolmens. Quelques populations restèrent même longtemps encore étrangères à l'usage des métaux. Ainsi les belles découvertes de M. Schliemann, d'abord accueillies par l'incrédulité et la dérision, aujourd'hui universellement appréciées, ont constaté que, sur le sol même de la Troie de Priam, au-dessus des ruines successives de deux cités civilisées, une troisième agglomération avait été peuplée par des hommes réduits à l'emploi habituel des instruments de pierre polie. S'il en était ainsi sur les bords de l'Hellespont, combien un tel état de choses a-t-il vraisemblablement pu se prolonger dans des coins écartés des régions occidentales. Le métal nouveau ayant sans doute conservé longtemps une valeur élevée, l'usage de certains objets en silex se perpétua pendant toute la durée de l'âge du bronze; on peut citer en première ligne celui des pointes de flèche, dont la perte suivait trop fréquemment l'emploi, pour qu'on n'ait pas répugné souvent à dépenser ainsi une matière de prix.

Si nous nous transportons du début de l'âge du bronze à la fin de la même période, nous reconnaîtrons que dans cet intervalle les arts avaient peu progressé; à certains égards on peut même discerner quelques indices de décadence. S'il y avait du progrès, c'était par la diffusion des connaissances nouvelles plutôt que par leur perfectionnement. C'est que la période du bronze a surtout été pour les habitants de l'Europe une ère d'assimilation, où la sauvagerie native des uns et les dons supérieurs des autres vinrent se combiner en s'atténuant. De leur fusion naquirent les peuples dont l'histoire conserve le souvenir, non assurément les nations modernes, mais ces races relativement primitives des Pélasges, des Ligures, des Ombriens, des Celtes, des Germains, des Scandinaves, des Slaves. Depuis lors de vastes territoires ont conservé dans une forte mesure le même fond de population. Les révolutions politiques ont effacé jusqu'aux traces de beau-

[1] Rien n'est plus fréquent que de trouver des tombes de l'âge du bronze contiguës à des sépultures néolithiques et prouvant entre ces deux époques une continuité de traditions funéraires.

coup de vieilles nations et donné naissance à des peuples nouveaux, mais après tout les Européens de l'âge de bronze sont bien réellement les ancêtres des hommes de nos jours.

L'âge du fer ne prend point en effet son origine dans un mouvement général de migration qui ait été de nature à apporter de grands changements dans la population de nos contrées. Il y eut, il est vrai, une invasion qui conduisit des bords du Danube aux rives du Rhône et du Pô, un flot de guerriers vainqueurs, mais cette action, limitée du reste à une caste dominante, ne dépassa pas les bornes de l'Europe centrale. Partout ailleurs l'introduction du fer semble avoir été le résultat de l'amélioration progressive des arts industriels et des rapports commerciaux [1]. Le premier âge du fer est au surplus loin d'avoir la même importance que la période du bronze. Aux extrémités méridionales de l'Europe il rentre dans le domaine des temps historiques; dans la région centrale, il n'offre qu'une durée assez restreinte en dehors de cette limite, et dans les contrées les plus éloignées vers l'Occident son début tardif lui donne un caractère assez peu déterminé. Dans l'Europe centrale il offre quelques particularités dignes d'être observées ; d'abord les progrès et l'importance croissante de l'art de la guerre qui s'y manifestent ; puis la transformation marquée qui s'opère dans le sentiment artistique. Si les motifs d'ornementation de l'âge du bronze rappellent parfois de loin ceux de la Grèce antique, nous voyons au contraire poindre dans le premier âge du fer plusieurs des traits qui renaîtront dans nos contrées à l'époque franque pour se transmettre ensuite jusqu'à l'architecture romane du douzième siècle. Les entre lacs, les contournements bizarres, les têtes fantastiques peuvent faire remonter aussi haut leur origine. Mais si les progrès industriels s'allient au développement d'un goût moins sobre et moins épuré, il se rencontre dès lors quelques objets dont la rare beauté

[1] En parlant ainsi, nous laissons de côté les pays scandinaves, où l'introduction du fer parait coïncider avec l'apparition des peuples odiniques, Danois, Suédois, et leurs conquêtes aux dépens d'autres nations de souche gothique, Jutes, Jotes, etc. Mais cette exception n'a aucune importance, n'ayant point altéré le fond de la population; les conquérants et les vaincus appartenaient à deux branches très rapprochées de la même race. Ce qui est digne de remarque c'est que l'âge du fer en Scandinavie, dont le début est peu éloigné en date de l'ère vulgaire, offre une analogie très marquée avec la période correspondante dans l'Europe centrale, antérieure cependant de plusieurs siècles.

semble porter l'empreinte d'une civilisation raffinée. C'est que nous sommes déjà parvenus à l'époque de la splendeur du peuple étrusque, et c'est à l'importance croissante de ses relations commerciales que l'on peut avec vraisemblance attribuer l'introduction dans les contrées au delà des Alpes d'œuvres douées d'une véritable beauté artistique. Si elles ne sont pas réellement importées d'Étrurie, elles sont au moins le résultat d'une adroite et scrupuleuse imitation. Le voisinage d'une brillante civilisation fait sentir son influence. Les progrès du commerce appellent l'usage de la monnaie. Avec elle commence déjà en quelque sorte l'histoire écrite, et l'archéologie préhistorique a terminé sa tâche.

III

Il n'est personne qui, en reportant son esprit vers les divers âges de la série des temps préhistoriques, ne cherche comme instinctivement à y rattacher l'idée d'une date quelconque. Il semble qu'en dehors de toute donnée chronologique la notion du passé reste entourée d'un vague qui trouble et déconcerte notre intelligence. Assigner une date, même très approximative, à chacune de ces époques, est donc un besoin aussi généralement éprouvé que difficile à satisfaire. Sur quelles bases en effet fonder une chonologie? Les débris de l'homme, les vestiges de son industrie encore primitive, ne fournissent par eux-mêmes aucun élément de solution à ce problème. Par quelles voies indirectes on a cherché à combler cette lacune; quelles chances de succès présentent ces tentatives: c'est ce que nous avons maintenant à examiner.

Nous ne considérons en ce moment le résultat des recherches de l'archéologie préhistorique que dans les notions qu'elles fournissent en dehors de tout rapport avec les peuples possédant une histoire écrite. A ce point de vue, on peut affirmer qu'elles n'ont point encore donné de renseignements ayant une valeur chronologique réelle. De la pluralité des époques et de la variété des caractères qui s'y manifestent, l'on ne peut déduire avec justesse aucune donnée sur leur durée totale par la simple raison que, s'il est vrai de dire que les peuples barbares sont na-

turellement voués à l'immobilité, si leurs évolutions ne s'effectuent qu'avec une extrême lenteur, il ne peut en être de même quand les changements opérés sont le résultat de l'introduction d'une population étrangère, et c'est précisément le cas de toutes les phases par lesquelles a passé l'Europe préhistorique depuis la période la plus reculée.

Ce ne serait pas avec plus de fondement que, de l'abondance des instruments de pierre et de la rareté des objets en métal, on voudrait conclure à la très longue durée des âges de la pierre comparés aux périodes suivantes. D'une part certains objets en silex ont été fabriqués en grand nombre pendant une partie considérable et peut-être même l'espace entier de l'âge du bronze, les pointes de flèche et les lames de couteau notamment. En second lieu, en renonçant à l'usage des instruments de pierre, on les a rejetés et non anéantis; leur abandon n'a pu entraîner généralement leur destruction. Tout objet métallique hors d'usage n'en conservait pas moins au contraire une notable valeur ; il était donc presqu'inévitablement livré à la refonte : ce n'était que par une destination toute spéciale ou par un hasard exceptionnel qu'il pouvait échapper à la destruction et parvenir jusqu'à nous.

La quantité très considérable des instruments de pierre qui se découvrent sur tant de points de notre territoire n'est donc pas la preuve d'une très longue durée qu'aurait eu l'âge de la pierre relativement aux périodes plus modernes. Elle n'est pas davantage le signe intrinsèque d'un laps de temps considérable nécessité par leur fabrication. Sans doute, quand on voit des milliers de silex taillés accumulés sur un étroit espace, on est tenté de croire qu'il a fallu des siècles pour constituer un tel amas. Mais que l'on suppute ce qu'un ouvrier expérimenté en ce genre de travail pouvait achever de pareils instruments dans le cours d'une année, et l'on reconnaîtra qu'il n'a fallu ni un grand nombre de bras, ni une longue suite de générations pour façonner des milliers d'outils, en laissant sur le lieu de leurs travaux une masse énorme de débris. En réalité l'extraction des silex et leur transport de la carrière à l'endroit où ils étaient livrés à la taille, représentent une somme de travaux plus importante que la mise en œuvre la plus perfectionnée qui demandait beaucoup plus d'habitude et d'adresse que de temps. Le polissage de la pierre était, il est vrai, un ouvrage de patience, et c'est pourquoi les

instruments en pierre polie sont en beaucoup moindre nombre que les silex taillés.

L'accumulation d'une très grande quantité d'os provenant des animaux qui ont servi à la nourriture de l'homme est quelquefois citée comme la preuve d'une durée presque illimitée. C'est encore là une de ces exagérations qui ne résistent pas au calcul. Quand, par exemple, on constate que l'ossuaire de Solutré contient les débris d'environ quarante mille chevaux, un pareil amas semble réclamer pour sa formation un espace de temps très prolongé. Mais si l'on remarque que la viande de cheval était pour la tribu de Solutré une base d'alimentation presque exclusive, on trouvera qu'en lui supposant une population de deux mille âmes, il n'aura pas fallu deux siècles pour constituer cet amoncellement étrange. C'est ainsi que les faits qui, au premier abord, semblent légitimer les conclusions les plus larges, prennent un caractère beaucoup moins décisif quand on les soumet à une rigoureuse analyse.

Il est certain que la notion du temps se présente à notre esprit sous un tout autre aspect, suivant qu'elle s'applique à des siècles peu éloignés de nous ou à ceux dont nous sépare une très grande distance. Qui songe à s'étonner des changements merveilleux éprouvés depuis cinq cents ans par la société européenne ? Si nous prenons toute autre période de même durée dans les temps dont nous pouvons connaître à fond l'histoire, nous y constatons la trace de vicissitudes non moins multipliées. Mais quand nous abordons les âges où les documents historiques nous font défaut, il semble que l'ignorance où nous sommes sur les révolutions de la société humaine nous autorise à croire que les moindres progrès dans les habitudes, l'industrie et les arts aient demandé un laps de temps immense. Cinq cents ans ne sont plus à nos yeux qu'un moment. Impression peu raisonnée, et qui ne trouve une base soutenable que dans les notions de toute autre nature que nous fournit l'étude des phénomènes de l'ordre physique.

Parmi ces derniers, les indices qui se rattachent aux variations observées dans la végétation sont ceux auxquels on peut attribuer le moins d'importance. Quelque complet que soit un renouvellement des espèces forestières, et nous n'en constatons guère que d'une étendue assez limitée, on n'est jamais autorisé à y voir le résultat d'un temps nécessairement très considérable. Il est

bien avéré en sylviculture que tous les bois de haute futaie ont une tendance à être remplacés par des bois d'une autre essence. L'intervention de l'homme est habituellement un obstacle à ce genre de transformation, parce que la coupe des arbres effectuée avant qu'ils ne tombent de vétusté, provoque le plus souvent la production d'arbres de même espèce. Une futaie laissée à l'action des éléments et parvenue à son déclin doit au contraire presqu'inévitablement faire place en périssant à une végétation nouvelle. Il est peu d'arbres dans nos climats qui n'aient atteint l'apogée de leur croissance au bout de deux cents ans. On voit donc qu'un espace de temps fort limité suffit à expliquer des changements qu'on a pu, au premier abord, regarder comme démontrant l'action d'un très grand nombre de siècles.

Les phénomènes de l'ordre géologique sont à la fois d'une étendue bien plus considérable et d'une constatation plus facile. Ce sont ceux qui fournissent les indices les plus nombreux et les plus aisément appréciables de la longue durée des âges. C'est donc de ce côté que se sont surtout dirigés les efforts tentés pour obtenir des notions chronologiques précises relativement aux temps préhistoriques. Ces tentatives ont-elles mis en lumière des résultats dignes de quelque confiance? C'est ce qui nous reste à examiner [1].

Ce qui, généralement, favorise le plus l'opinion d'après laquelle plusieurs centaines de siècles se seraient écoulés depuis la fin des temps tertiaires, c'est l'énorme étendue des alluvions déposées pendant la période quarternaire, et la quantité très inférieure, mais fort considérable encore, de celles qui se sont formées depuis le début de l'ère géologique moderne. On a émis à cet égard une foule de calculs; on a évalué approximativement l'épaisseur des dépôts annuels, la puissance de ceux qu'un siècle pouvait accumuler, les progrès que le delta d'un fleuve pouvait faire aux dépens du lit de la mer dans un temps donné, et l'on a conclu de là à une durée de siècles dans l'étendue desquels les âges

[1] Le meilleur livre à étudier sur ces matières est l'œuvre d'un savant géologue américain, M. Southall: *Recent origin of man.* Il est très regrettable que ce remarquable volume n'ait pas encore été traduit en français. On ne peut regarder Southall comme un guide très sûr en ce qui concerne les découvertes de l'archéologie préhistorique européenne, qu'il n'a pu étudier que de seconde main. Mais toutes les questions qui touchent au domaine de la géologie sont traitées par lui avec une haute compétence et une grande supériorité.

historiquement connus ne tenaient plus qu'une place imperceptible. Il est évident que ces calculs n'inspirent qu'une confiance limitée à la plupart de ceux qui s'y sont livrés ; en effet, pour admettre la régularité de formations semblables, il faut supposer une identité de circonstances qui très certainement n'a pu exister. Mais en écartant la notion d'une échelle chronométrique pouvant conduire à un résultat précis, beaucoup d'esprits n'en subissent pas moins l'impression de cette idée, que des dépôts d'une telle étendue n'ont pu se produire que dans un laps de temps immense. Cependant, pour un observateur attentif, le mode réel de formation des dépôts fluviatiles, excluant totalement la possibilité d'une échelle régulière, est en même temps bien loin de comporter la nécessité d'une durée aussi considérable qu'on le suppose communément. En effet, l'épaisseur d'une couche de sédiments n'est nullement une indication du temps qu'elle a mis à se former, mais uniquement de la situation où elle s'est trouvée au moment de sa formation. Ainsi, dans un terrain bas, inondé par les eaux chargées de matières terreuses, et placé à l'abri de l'action du courant, l'épaisseur du dépôt sera déterminé par la profondeur du sol au-dessous du niveau des eaux, tellement que le sol ancien, quelque accidentée qu'en soit la surface, tendra à se niveler dans l'espace de peu de jours et souvent même de peu d'heures. C'est ainsi qu'une alluvion d'une puissance de dix, quinze ou vingt mètres d'épaisseur sera quelquefois l'œuvre d'une seule crue. S'il s'agit au contraire de sédiments déposés en un lieu relativement élevé, comme ils ne sont fournis que par des crues exceptionnelles, il peut se faire que la couche la plus minime ait demandé l'intervention d'un grand nombre de siècles. Devant des circonstances absolument différentes, tout essai d'assimilation devient nécessairement illusoire.

A la situation des dépôts se joint un autre élément de la question, qui échappe d'une manière encore plus complète à toute appréciation : c'est l'action des courants, qui varie du degré où, faisant obstacle à la formation de tout nouveau dépôt, elle érode et détruit les terrains plus anciens, jusqu'au point où se trouvant à peu près annulée, elle laisse s'accomplir la séparation de toutes les matières charriées par les eaux. Ce que les moindres fleuves peuvent produire de terrains de transport dans ces circonstances favorables, en un laps de temps très court, c'est ce que peu de personnes ont été à portée de pouvoir suffisamment apprécier.

Prenons un exemple dans la Seine, rivière dont le lit régulier et bien entretenu, l'absence de tout apport torrentiel, la rareté et la modération des crues, autorisent à la citer parmi les cas les plus extrêmes comme faible puissance alluvionnelle. Le lit de la Seine, vers son embouchure aux environs de Quillebœuf, avait, il y a vingt-cinq ans, de trois à quatre kilomètres de largeur; on entreprit alors, dans l'intérêt de la navigation, de maintenir le courant entre deux digues, formées par des enrochements à pierre perdue, et distantes de trois cents à cinq cents mètres ; le résultat fut la création, en dehors de ces digues, de vastes terrains d'alluvion, qui se sont élevés en peu de mois au-dessus du niveau normal des eaux et se sont couverts de riches prairies, le plus ou moins de profondeur de l'ancien lit n'ayant d'ailleurs exercé aucune influence sur l'état actuel de ces atterrissements. Depuis leur formation, ils n'ont cessé de s'exhausser par l'action des hautes eaux, qui les recouvrent à certains moments de l'année ; mais à mesure que leur niveau s'élève, ils se trouvent plus rarement exposés à l'inondation, et voient décroître progressivement les couches de sédiments qu'ils reçoivent annuellement. Combien seraient trompeurs les calculs qui se fonderaient sur l'état présent des choses ! Cependant ils n'auraient pas moins de valeur que ceux auxquels plusieurs géologues se sont livrés au sujet des alluvions du Nil, du Gange et du Mississipi. Si c'est le travail humain qui a soustrait une partie du lit de la Seine à l'action des courants, un résultat absolument semblable est très souvent l'œuvre de la nature. La formation spontanée d'un banc de sable remplace alors la création de la digue, et quand il s'agit de grands fleuves parcourant d'immenses forêts inexploitées par l'homme, ainsi que cela se trouvait toujours dans les premiers âges, l'accumulation des grands arbres entraînés par le courant reproduit et multiplie à l'infini les circonstances qui déterminent les formations alluvionnelles les plus puissantes. En réalité, l'étendue des alluvions d'un grand fleuve n'a d'autres limites que celles qui lui sont imposées par l'action des courants : courant fluviatile qui défend et maintient le lit nécessaire à l'écoulement de ses eaux ; courants marins qui mettent seuls des bornes à l'envahissement accompli aux dépens de l'Océan.

L'exemple que nous venons de citer peut faire comprendre avec quelle rapidité un grand fleuve déversant ses eaux dans une baie profonde, abritée contre l'action des courants, peut la trans-

former tout entière en un sol d'alluvion. Si la longue vallée du Nil, qui constitue à elle seule l'Égypte habitable, avait jamais été un bras de mer compris entre les chaînes Lybique et Arabique jusqu'à la cataracte de Syène, ce n'est pas exagérer que d'évaluer à beaucoup moins d'un siècle le temps qui eût été nécessaire pour amener le sol de cette vallée à son état actuel. Cet effet obtenu, la formation du Delta en aurait été une suite assez prompte, sous la double influence des sables que les courants marins chassent de l'Ouest à l'Est vers l'estuaire du fleuve, et des dépôts que celui-ci ne pouvait manquer d'accumuler rapidement à l'abri des bancs ainsi formés. Mais une fois le Delta parvenu à son état présent de croissance, où il s'avance en demi-cercle dans les flots de la Méditerranée, il rencontre un obstacle à une extension ultérieure dans l'action de ces mêmes courants, qui entraînent les matières charriées par le fleuve, en même temps que les sables de la mer, vers les côtes de la Syrie [1]. On conçoit donc combien il est chimérique de chercher une mesure chronologique dans les terrains d'alluvion, qu'on les envisage sous le rapport de leur étendue ou sous celui de leur épaisseur, puisque l'intensité des causes qui les ont créés n'a pu manquer de varier d'année en année presqu'à l'infini. Le même fleuve qui, à un moment donné, a déposé des masses immenses de terrains de transport, aura dans des circonstances différentes vu sa puissance alluvionnelle disparaître totalement. Il y a des siècles que l'estuaire où se déversent les eaux de la Seine aurait été comblé et qu'un delta se serait formé bien avant dans les flots de la Manche, si l'action des courants de marée ne venait chaque jour entraîner au loin les apports du fleuve avec les débris des falaises qu'elle ne cesse de ronger.

Nous n'avons envisagé la formation des terrains d'alluvion qu'au point de vue des phénomènes contemporains. Que ne faudrait-il point ajouter si nous nous reportions aux temps quaternaires? si nous envisagions nos fleuves alimentés par un volume d'eau vingt fois supérieur à leur régime actuel, charriant les

[1] C'est pour avoir bien compris la double action que peut exercer le même courant et l'avoir utilisé au profit de leurs plans, que M. de Lesseps et les ingénieurs associés à son œuvre, sont parvenus à créer à Port-Saïd un havre excellent, tandis que, dans des circonstances analogues, on a si souvent vu les travaux les plus considérables n'obtenir que des résultats éphémères et disparaître bientôt sous les ensablements.

masses de matières terrestres que les récentes convulsions de la nature avaient laissées en équilibre instable, subissant chaque année d'effroyables débâcles, obstrués par les glaces, encombrés par les débris des forêts qui en couvraient les bords ? Nous pourrions alors concevoir à quel point toute notion chronologique échappe à nos calculs ; combien les dépôts qui semblent à première vue accumulés par de longs siècles peuvent être au contraire l'œuvre d'une seule crue; combien la puissance des apports alluvionnels démontre souvent la rapidité de l'action violente qui les a constitués.

Les alluvions fluviatiles ne sont pas le seul genre de dépôts où l'on ait vainement cherché un élément de calcul pour la durée des temps écoulés depuis l'apparition de l'homme sur la terre. Des phénomènes d'une nature plus restreinte ont donné lieu à des supputations analogues, dont le peu de solidité est facile à démontrer. Tel a été ce fameux cône de la Tinière, dont l'épaisseur des couches a servi de base à des évaluations de temps qui n'auraient eu quelque valeur que si elles avaient porté sur le volume total de cet amas torrentiel, au lieu de se fonder exclusivement sur sa section à un point donné : le résultat était tout différent ; encore ne méritait-il guère de confiance, puisqu'il fallait toujours supposer une régularité à tous égards inadmissible dans les circonstances météorologiques des diverses époques. Ce qui, en ce cas, comme dans plusieurs autres du même genre, aurait dû préserver les auteurs de ces calculs des erreurs où ils sont tombés, c'est que la période romaine, qui, dans nos contrées n'atteint pas une durée de cinq siècles, prenait dans les couches du dépôt une importance égale aux quatorze siècles écoulés depuis qu'elle a pris fin [1] : preuve de décroissance progressive qui aurait dû mettre en garde dès le premier abord contre la pensée de trouver là une échelle proportionnelle des temps. Il n'est pas moins chimérique de chercher une base chronométrique, soit dans les accumulations de tourbe, dont diverses circonstances peuvent rendre très lente ou extrêmement rapide la formation, soit dans les produits des eaux incrustantes, dont l'action varie à l'infini suivant les vicissitudes

[1] La même particularité se remarque dans les alluvions du bord de la Saône, étudiés par MM. de Ferry et Arcelin, *Le Mâconnais préhistorique*. Mâcon, 1870, pages 85-123.

d'un cours souterrain qui échappe à toute observation. On peut dire avec assurance que tous les calculs basés sur des faits de ce genre ne peuvent donner aucun résultat sérieux, parce que tous supposent une régularité dans des actions naturelles qui n'ont cessé de varier en intensité depuis le début de la période géologique moderne elle-même.

Remontons-nous aux temps quaternaires, les éléments de tout calcul chronologique deviennent bien plus incertains encore. Nous voyons en jeu des forces naturelles telles qu'aucune observation ne peut présentement nous en révéler de semblables. Nous constatons des effets dont les causes, si elles étaient celles dont nous pouvons étudier l'action actuelle, demanderaient certainement un espace de temps presque illimité pour amener de pareils résultats ; mais, pour mieux dire, elles n'y parviendraient jamais, quelle que soit la durée que nous leur supposions. Nous sommes obligés de reconnaître que les phénomènes de la nature déployaient une énergie que, dans l'ordre présent des choses, ils ne manifestent plus. Nous voyons les traces d'érosions supposant l'intervention d'autres agents hydrauliques que nos cours d'eau actuels, des soulèvements et des affaissements successifs de contrées entières auprès desquels les oscillations du sol connues depuis les temps historiques peuvent passer pour insignifiantes. Prendre dans les phénomènes récents une échelle chronologique pour mesurer ceux des temps quaternaires, c'est supposer une égalité de puissance entre des forces dont tout démontre la complète disparité; c'est entrer dans la voie des hypothèses chimériques et des calculs de pure fantaisie. Que tel soulèvement se soit effectué sur le pied d'un mètre par siècle, ou par an, ou par mois, c'est ce que nous ignorons absolument, et nous n'avons pas de motifs qui nous autorisent à admettre plutôt l'un que l'autre de ces termes. Les exemples de perturbations de ce genre dans les temps modernes sont souvent beaucoup plus lents, d'autres fois plus rapides, toujours incomparablement moins considérables. Nous ne voyons point qu'ils amènent aujourd'hui ces dislocations des couches géologiques dont les périodes lointaines ont si souvent laissé la trace dans notre sol. Il faut donc avouer que les changements opérés dans la configuration des continents et des mers, étant l'œuvre d'agents physiques d'une puissance inconnue, échappent à tous calculs quant à la durée du temps où ils se sont produits. L'action des fleuves, qui témoigne d'une

extension surprenante à l'âge quaternaire, ne se prête pas mieux à l'évaluation du temps. Nous constatons que, par le volume de leurs eaux, par la nature des dépôts qu'ils formaient, par les niveaux qu'ils atteignaient, ils se refusent à toute comparaison avec nos rivières actuelles. Mais nous ne pouvons discerner l'influence de la durée de celle de la puissance. Nous ne savons jusqu'à quel point les convulsions du sol ont facilité et accéléré les effets de l'érosion.

Parmi les phénomènes prodigieux des temps quaternaires, celui qui semble exiger le plus inévitablement l'intervention d'un grand nombre de siècles est l'accumulation des énormes glaciers qui couvraient la Suisse et plusieurs autres pays de montagnes. Mais ici encore tout calcul de temps reste impossible. Nous n'avons jamais sous les yeux un exemple de changements climatériques notables ; nous n'avons aucun moyen d'apprécier la rapidité et l'intensité de ceux qui s'accomplissent dans la période quaternaire ; par suite, toute estimation du temps nécessaire à l'extension et au retrait de la glace serait une œuvre, non de science, mais d'imagination.

La seule conclusion possible est donc l'impuissance des recherches préhistoriques à dégager un élément chronologique de l'étude des âges dont la connaissance historique nous est refusée.

IV

Faut-il donc abandonner tout espoir de rattacher quelques notions de chronologie aux diverses époques que l'archéologie préhistorique nous a fait connaitre ? Ne pouvons-nous puiser dans les premières lueurs de l'histoire transmises par les peuples les plus anciennement civilisés aucun renseignement utile sur les progrès successifs qui ont fait sortir l'Europe de son état de sauvagerie primitive ? C'est ce que nous devons examiner. Il est préférable de commencer par la période la plus récente, sur laquelle nous pouvons le plus aisément espérer quelque lumière, et de remonter l'ordre des temps, en nous dirigeant vers les âges reculés qui touchent à la naissance de l'espèce humaine.

Quand l'industrie du fer a-t-elle pénétré pour la première fois en Europe ? Nous disons l'industrie et non la connaissance du fer. En effet, les premiers rapports commerciaux avec les nations

policées de l'Orient ont dû faire passer sous les yeux des habitants du littoral méditerranéen certains objets en fer ; mais de là à savoir forger cet utile métal, il y avait pour eux bien des pas à franchir. Ces premiers essais de relations commerciales ont très probablement précédé l'âge de bronze lui-même. Quant à l'industrie du fer, ses débuts à l'extrémité Sud-Est de l'Europe appartiennent à des temps qu'on ne peut qualifier de préhistoriques. Elle était connue de la Grèce contemporaine d'Homère, mais il paraît évident qu'il n'en était pas de même dans le siècle des héros qu'à chantés ce grand poète. Ni la Troie de Priam, ni la Mycènes d'Agamemnon n'ont fourni de vestige de ce métal. A moins de faire abstraction complète de toutes les données chronologiques transmises par la tradition hellénique, l'Iliade doit dater du neuvième, ou du dixième siècle tout au plus, avant l'ère chrétienne ; le siège de Troie ne peut guère être placé plus haut qu'aux environs du treizième siècle. C'est donc à peine s'il est possible qu'on ait forgé le fer en Grèce vers l'an 1200 avant Jésus-Christ, et il serait permis de supposer que la date de ce progrès se trouve plus rapprochée de nous de près de deux siècles. L'industrie du fer a pu se répandre dans l'Italie méridionale en même temps que sur les rives de l'Archipel, mais elle doit être de date plus récente dans la Haute Italie, où elle paraît avoir pénétré par le bassin du Danube. C'est de là qu'elle s'est propagée dans les Gaules, beaucoup plus lentement sur les côtes de l'Océan que dans la région orientale. Il est douteux que les Iles Britanniques aient forgé le fer avant de connaître l'usage des monnaies, c'est-à-dire avant les trois derniers siècles qui précédent l'ère chrétienne. Les premières populations gothiques ou scandinaves, celles des rives méridionales de la mer Baltique, paraissent avoir connu le fer vers la même date. Le premier âge du fer est au contraire contemporain de notre ère, sinon plus récent encore, chez certains de ces mêmes peuples, dans le Jutland notamment. Il y a donc un écart de plus de dix siècles entre les diverses contrées de l'Europe, en dehors de l'Empire Russe, pour les débuts de l'âge du fer, qui pourtant offrent partout les caractères d'une extrême analogie dans l'état des arts chez les différentes nations.

Ceci doit nous rendre très circonspects à supposer la contemporanéité des produits de l'âge du bronze dans les diverses contrées de l'Europe, malgré l'identité des procédés industriels et

du goût artistiqne qui s'y révèle d'une manière si frappante. Ainsi que nous en avons fait plus haut la remarque, l'industrie du bronze a été précédée dans le bassin méditerranéen par l'introduction d'un certain nombre d'objets en bronze de petit volume étrangers d'ailleurs aux formes qui caractérisent l'art de l'âge du bronze. On ne peut donc guère leur attribuer une autre origine que l'importation commerciale par la voie de la navigation maritime. S'il était possible de connaître la date où les premiers vaisseaux phéniciens ont commencé à explorer les côtes de l'Europe, nous pourrions fixer une limite en deçà de laquelle se trouveraient nécessairement placés les débuts de l'âge du bronze. Malheureusement la Phénicie ne fournit aucun document de date aussi reculée ; l'Égypte n'a encore rendu à la lumière aucune indication de ce genre. A défaut de renseignements certains, nous tombons inévitablement dans le domaine des conjectures. Les chronologistes rapportent la fondation des plus anciennes villes de la Grèce du dix-huitième au dix-neuvième siècle avant notre ère et leur naissance se rattache au nom de colons partis des rives du Nil ou des côtes phéniciennes. A partir de cette époque il y a lieu de croire que l'usage du bronze n'a cessé d'être connu des peuples helléniques. D'une autre part les instruments de pierre se montrent encore en grand nombre dans des ruines de date plus récente, comme celles de Tinynthe [1]. L'art du temps d'Agamemnon, le treizième siècle environ avant Jésus-Christ, ne paraît pas postérieur à la belle époque du bronze dans l'Europe centrale et occidentale. De ces données on ne peut tirer aucune conclusion précise; toutefois on peut affirmer qu'il n'existe pas le moindre commencement de preuve autorisant à croire que la première introduction du bronze en Grèce et en Italie ait eu lieu avant l'an 2000, ou que l'âge du bronze ait commencé dans la plus grande partie de l'Europe plus tôt que la période comprise entre l'an 1500 et l'an 1200 avant notre ère. Ce sont là des points de repère très insuffisants et dont la preuve, étant d'une nature spécialement négative, ne réunit pas tous les avantages de l'évidence. Mais l'avenir est sans doute destiné à posséder à cet égard les notions qui nous sont

[1] La fondation de Tinynthe ne peut être fixée à une date antérieure au dix-septième siècle avant l'ère chrétienne, en admettant les calculs les plus favorables à son antiquité.

encore refusées. Le début de l'âge du bronze a été marqué par un grand mouvement d'immigration qui a fait passer d'Asie en Europe un contingent considérable de peuples issus de la grande souche aryenne. Un jour viendra où l'exploration des antiquités préhistoriques, que recèle sans doute en grand nombre le sol de l'Empire Turc, nous fera connaître quelques-unes des étapes de cette marche vers l'occident. L'art des hommes du bronze manifestera dès ce moment quelques-uns de ses caractères, et nous permettra, en remontant à son origine, de saisir les traces de l'influence exercée sur lui par les rapports inévitables qu'ils eurent avec les peuples anciennement civilisés de l'Orient, surtout avec ceux du bassin de l'Euphrate. Il est probable que des notions chronologiques nouvelles surgiront de l'exploration encore à faire des tumulus de l'Arménie, de l'Asie Mineure, de la Bulgarie. Ce ne sera pas l'œuvre d'un jour, mais si la lumière ne se montre pas encore prête à briller à nos yeux, il est du moins permis d'espérer qu'elle ne restera pas toujours cachée.

Il peut même se faire que l'on obtienne de la même source quelques indications précieuses sur des migrations beaucoup plus anciennes, sur celles qui ont amené en Europe, dès le début de l'âge néolithique, des populations possédant les principales races d'animaux domestiques et pratiquant la culture des céréales. Il est au moins très probable que c'est l'Asie Mineure, et non comme on le croyait naguère les régions au Nord du Caucase, qui a été la grande voie par où ce premier flot de peuples, de même que celui des hommes de l'âge du bronze, s'est dirigé de l'Orient vers les contrées européennes. On trouvera sans doute un jour des vestiges de leurs armes, de leurs outils et de leurs tombeaux. Sera-t-il possible d'en extraire quelques notions de chronologie ? Il y a beaucoup moins lieu de l'espérer. Nous ignorons si les immigrants de l'âge néolithique entretenaient quelques relations commerciales avec des peuples plus avancés dans la civilisation, et même en ce cas il est peu probable qu'il vienne à tomber sous nos yeux un objet pouvant fournir une indication chronologique. L'âge néolithique restera donc, il y a trop de motifs de le craindre, indéterminé quant à sa durée. Sera-ce une raison suffisante de présumer, comme on en a voulu tirer la conclusion hâtive, que cette durée doit s'étendre à plusieurs milliers d'années ? Rien n'autorise à le soutenir. Il y a même grandement sujet de douter de l'extrême longueur de l'âge néolithique. En

effet, les instruments de pierre polie sont surtout abondants dans les contrées où l'industrie du bronze a pénétré en dernier lieu, et se rencontrent moins fréquemment en Grèce et dans l'Italie méridionale, où elle s'est répandue d'abord : absence de proportion qui ne saurait exister si la durée totale de l'âge néolithique l'emportait démesurément sur le laps de temps nécessaire pour que l'usage du bronze se répandit des rives de l'Archipel aux extrémités de l'occident. Dira-t-on que la culture plus ancienne en Grèce et en Italie a dû amener la destruction prématurée de la majeure partie des restes de l'âge néolithique? Cette objection spécieuse manquerait de fondements. En France, comme dans les pays voisins, les parcelles du sol restées incultes sont presque les seules à fournir un contingent aux découvertes néolithiques. Or les terrains vacants ont toujours été relativement de beaucoup plus grande étendue dans l'Italie Méridionale et la région héllenique dont une partie très considérable est de nature trop montagneuse pour avoir jamais pu être livrée à la culture. L'état des vestiges laissés par la période de la pierre polie est donc précisément l'inverse de ce qu'il devrait être, si cette phase de la civilisation avait duré en Europe un très grand nombre de siècles.

La seule base sérieuse sur laquelle on peut chercher un appui en faveur de cette dernière opinion est la longue existence d'une civilisation très avancée en Égypte et dans le bassin de l'Euphrate, en y joignant la présomption que cette civilisation n'a pu éclore qu'après la fin des temps quaternaires. Mais est-on suffisamment autorisé par les faits à le présumer ? C'est ce que nous ne pouvons admettre. Il nous faut insister ici sur la démarcation profonde entre les deux périodes quaternaires qui s'impose à tout examen sérieux : la plus ancienne caractérisée par un développement énorme des cours d'eau, la seconde par un refroidissement sensible de la température. Sans doute il est très improbable que la civilisation égyptienne ait été contemporaine de la première de ces époques. Nous ne savons, pour dire vrai, ce qu'était alors le régime des eaux du Nil alimenté par les pluies équatoriales, n'ayant aucune notion sur le climat de l'Afrique centrale pendant cette période. Mais rien ne nous autorise à supposer que la partie la plus récente des temps quaternaires ait donné à l'Égypte une température aussi différente du climat actuel que l'était alors celle de l'Europe occidentale. La vallée du

Nil ne subissait pas comme elle l'influence refroidissante du voisinage de glaciers immenses, celle de courants marins charriant des *icebergs* ainsi qu'il en est aujourd'hui sur les côtes du Labrador. Dans l'Italie méridionale, l'influence glaciaire devient déjà beaucoup moins sensible. En Égypte on peut admettre que le climat de la Thébaïde correspondait à celui dont jouit actuellement le Delta, et que cette dernière contrée était dans des conditions de température analogues à celles qu'offre maintenant la Sicile. Il se peut donc fort bien que les temps occupés dans l'histoire égyptienne par les dynasties de l'Ancien Empire, aient coïncidé avec ce qui était en Europe la dernière période de l'âge paléolithique. Objectera-t-on l'absence des races d'animaux quaternaires? Mais est-il certain qu'ils aient jamais peuplé le sol de l'Égypte? D'ailleurs la situation topographique de la vallée du Nil, resserrée entre deux déserts voués à une stérilité implacable, n'admet pas la présence simultanée d'une société humaine civilisée et des grandes races d'animaux sauvages. Si l'ancienne Égypte n'a connu ni le mammouth, ni l'ours des cavernes, ni le cerf d'Irlande, ni l'aurochs, l'Égypte moderne ne nous montre pas davantage l'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame et la girafe, qui parcourent encore aujourd'hui certaines contrées de la Nubie. L'absence de ces espèces fossiles ne prouve rien de plus que ne le fait le défaut des races voisines dans les temps actuels.

Aucun document de l'ancienne Égypte ne nous a encore, il est vrai, révélé une mention des changements climatériques signalant le passage des temps quaternaires à la période moderne ; mais il ne faut pas oublier combien de lacunes subsistent encore pour nous dans les annales égyptiennes, surtout en ce qui concerne l'époque de transition entre l'Ancien et le Moyen Empire. Il y a certainement quelque chose de frappant dans le singulier isolement où apparaît la nation égyptienne dans la première phase de sa monarchie. A part quelques peuplades nègres du côté de la Nubie, quelques tribus nomades dans la presqu'île de Sinaï, les Égyptiens semblent ne connaître le contact d'aucune race étrangère. Et ce serait précisément le temps de ces grandes migrations qui ont conduit jusqu'aux extrémités de l'Europe le flot des populations néolithiques si nombreuses et si guerrières! Aucun essaim à la recherche de foyers nouveaux ne serait venu se heurter aux limites d'une région aussi prospère! Il y a là une invraisemblance qui autorise à douter que l'origine de la civili-

sation égyptienne soit réellement postérieure à la fin de la période quaternaire.

Si nous passons des bords du Nil à ceux de l'Euphrate, l'ancienneté de la civilisation chaldéenne se montre bien plus évidente encore. Nous ne sommes plus réduits à des conjectures affaiblies par le silence des documents. Les traditions écrites de la Babylonie prétendaient remonter au delà des plus grandes convulsions géologiques des temps quaternaires ; elles donnaient sur le déluge des récits non exempts d'additions suspectes, mais en substance peu différents de ceux de la Genèse ; elles reportaient même à une date antérieure la première origine des principales cités de la contrée. Sans doute il faut faire une large part pour les fables que les peuples de l'antiquité se sont complu à accumuler autour de leurs origines. Mais de là à rejeter comme dénué de tout fondement un ensemble de traditions fortement enracinées dans des populations d'origine multiple, riches en documents écrits d'une date indéterminable et pourvues de toutes les manifestations d'une civilisation très ancienne, il y a un pas que rien n'autorise à franchir. Sur quoi se fonderait-on pour présumer que l'état de profonde barbarie, manifesté en Europe par l'âge paléolithique, a dû régner aussi sur la Chaldée ? sur les instruments de silex qui s'y rencontrent en grand nombre ? Mais ils apparaissent jusque dans les ruines d'une époque relativement récente, et ce fait s'explique d'autant mieux que le sol babylonien ne fournissant aucun produit métallique, les classes pauvres ont dû persister longtemps dans l'emploi d'un outillage fabriqué sur place à peu de frais. C'est d'ailleurs une notion peu juste que d'associer l'usage des instruments de pierre à l'idée de la plus profonde barbarie. Ces instruments ont coexisté au Japon avec une culture avancée. Les Mexicains n'ont cessé de s'en servir qu'après la conquête espagnole, et la civilisation avait pourtant acquis chez eux un développement égal à celui que nous pouvons supposer sur les bords de l'Euphrate à l'âge paléolithique. Ce fait ne prouve donc pas que la race humaine y ait subi les mêmes phases qu'en Europe ; l'état sauvage de nos contrées n'établit pas l'existence d'un état analogue dans la Mésopotamie, qui pouvait jouir dès alors d'une civilisation relative. Mais il ne suffit pas de prouver qu'il a pu en être ainsi : ceci demande une démonstration plus complète.

La civilisation chaldéenne n'aurait jamais pu acquérir le degré

de développement où elle est parvenue, si elle n'avait pris son essor dès ces temps reculés. Elle eût rencontré un obstacle insurmontable dans le climat dévorant qui condamne l'Irac-Arabi actuel à la dépopulation et la stérilité, qui y paralyse la végétation et ne laisse se développer que des germes de mort. Pourtant cette même province, où languit misérablement une population clairsemée, a été autrefois renommée pour sa fertilité ; elle a nourri dans les temps historiques plusieurs millions d'habitants. Un vaste système d'irrigation créé et maintenu par des travaux gigantesques, amenait partout l'eau des fleuves mésapotamiens, et entretenait cette riche végétation que développe dans les pays méridionaux l'action réunie de l'humidité et de la chaleur. Comment a pu naître un pareil état de choses ? Qui a pu fournir la main d'œuvre immense nécessitée par les travaux dont l'accomplissement a fertilisé cette région, en la supposant précédemment soumise aux conditions climatériques qui en font aujourd'hui un désert ? Par quels moyens une population assez dense aurait-elle vécu en ces lieux ? Qui l'y aurait attirée, l'aurait nourrie, aurait développé chez elle ce haut degré de culture qui pouvait seul inspirer le dessein d'entreprendre et fournir la possibilité d'achever un tel ensemble de travaux ? Autant de problèmes insolubles. Que nous nous reportions aux temps quaternaires, toutes ces difficultés disparaissent. Un climat tempéré, des pluies abondantes, devaient assurer à la Basse-Mésopotamie une riche végétation et en faire une des contrées les plus favorisées par tout ce qui pouvait contribuer au développement de l'espèce humaine. On conçoit que les tribus qui erraient alors dans les vastes solitudes de l'Europe, sous le ciel le plus âpre, au milieu des troupeaux innombrables de grands pachydermes, de rennes, d'élans et d'aurochs, aient été nécessairement amenées à ne compter que sur la chassse pour pourvoir à leur subsistance. Mais sur un sol fertile, favorisé par un climat tempéré, où les plantes les plus utiles à la nourriture de l'homme, les céréales notamment, naissaient spontanément, les premiers habitants de la Chaldée ont dû, par une tendance non moins inévitable, chercher de bonne heure dans l'agriculture l'accroissement et la permanence des biens qu'une nature généreuse se montrait disposée à leur prodiguer. Tout favorisait chez eux l'essor vers la civilisation, comme tout conspirait à retenir les sauvages habitants de nos contrées dans l'immobilité de la barbarie. On ne saurait

donc douter que, dès la seconde période des temps quaternaires, les rives de l'Euphrate n'aient été occupées par une nombreuse population et que la culture n'y eût déjà pris un grand développement. Qu'un changement climatérique s'y soit graduellement fait sentir ; que l'élévation croissante de la température, la diminution progressive des pluies, une sécheresse de plus en plus prolongée, soient venues ruiner les espérances de l'agriculture et menacer le sol de stérilité, il devait se produire, dans une population nombreuse, intelligente et laborieuse, les efforts les plus énergiques pour combattre le fléau dont elle était menacée. L'art fut appelé à suppléer aux défaillances de la nature ; l'irrigation vint ramener la fertilité dans les campagnes babyloniennes et leur assurer une prospérité plus brillante encore qu'elle ne l'avait été. Il fallut sans doute plusieurs siècles de travaux incessants pour triompher de l'influence stérilisante du changement des saisons ; il a fallu aussi des siècles d'abandon, d'inertie et de fatalisme musulman pour consommer la ruine de ces malheureuses contrées : désastre d'autant plus irrémédiable que la population actuelle est aussi incapable de renouveler les anciens travaux, que cette région désolée est devenue elle-même impropre à attirer de nouveaux habitants.

Quand les documents écrits, que recèle encore en si grand nombre le sol de l'Assyrie et de la Chaldée, auront été plus complètement explorés, quand l'étude patiente des inscriptions les plus anciennes, dont la langue est jusqu'à ce jour très imparfaitement connue, aura dévoilé les mystères d'un passé plus lointain que les premières dynasties de l'Égypte, il y a tout lieu d'espérer que ces origines de la civilisation chaldéenne apparaîtront sans ombres devant nos yeux. Peut-être obtiendrons-nous alors des notions chronologiques certaines sur la date des révolutions de la nature qui ont clos l'âge quaternaire et commencé l'ère géologique moderne. Il n'est même pas impossible qu'il se retrouve de nouvelles traces des traditions babyloniennes remontant jusqu'à la première partie des temps paléolithiques, à l'époque où l'énorme volume des fleuves devait singulièrement modifier la configuration géographique de la Basse-Mésopotamie. Nous trouvons un écho de ces traditions dans un passage de la Genèse, dont beaucoup d'interprètes ont altéré le sens en violentant les expressions du texte sacré afin de le plier aux besoins de systèmes d'une valeur purement conjecturale. Il s'agit de la description

de l'Eden et des quatre fleuves, qui l'arrosaient de leurs eaux [1]. On a voulu y voir quatre différents fleuves, dont les sources auraient été plus ou moins éloignées les unes des autres, et l'on s'est efforcé de les retrouver dans diverses contrées de l'Asie. Cependant les paroles de la Genèse ne comportent en aucune façon un pareil sens; il n'y est en réalité question que d'un seul fleuve sortant du jardin de délices et se divisant en quatre courants principaux pour arroser le pays d'Eden : description qui ne répond à rien d'existant dans les temps historiques, mais représente très exactement l'état de la Basse-Mésopotamie pendant l'âge de la grande extension des fleuves. Alors en effet l'Euphrate, alimenté par les énormes glaciers qui couvraient l'Arménie, devait l'emporter tellement sur le Tigre, que celui-ci a pu être regardé comme un simple affluent, et comme le premier de ces fleuves se divisait certainement au-dessus de Babylone en deux bras, dont le plus oriental rejoignait le lit actuel du Tigre, il était exact de dire que le cours inférieur de celui-ci était une branche de l'Euphrate. Des deux autres cours d'eau l'un, le Phison, a été identifié avec beaucoup de vraisemblance à un ancien lit de rivière, connu des anciens sous le nom de Vieil Euphrate, qui se trouve au midi de l'Euphrate entre Babylone et le golfe Persique; l'autre, le Gehon, dérivation des eaux réunies du Tigre et du bras oriental de l'Euphrate, se voyait bientôt grossir par l'affluent connu des anciens sous le nom de Gyndés, et entourait de son cours sinueux la basse Susanie ou terre de Chus ; les dernières traces de ce fleuve quaternaire semblent n'avoir pas été inconnues de certains géographes. Cette interprétation du passage de la Genèse, donnée par Daniel Huet, l'illustre évêque d'Avranches, adoptée par sir Henry Rawlinson et M. Frédéric Delitzsch, offre quelques difficultés au point de vue de l'état géographique actuel : elle est au contraire d'une exactitude frap-

[1] Genèse, chap. II, verset 10 : « Et fluvius egrediebatur de loco voluptatis ad irrigandum Eden, qui inde dividitur in quatuor capita. »

11. « Nomen uni Phison : ipse est qui circuit omnem terram Hevilath, ubi nascitur aurum. »

13. « Et nomen fluvii secundi Gehon : ipse est qui circumit omnem terram Chus. »

14. « Nomen vero fluvii tertii Tigris (*hebr.* Diglath) : ipse vadit contra Assur. Fluvius autem quartus, ipse est Euphrates. »

La pauvreté de la conjugaison hébraïque laisse dans le doute sur le temps présent ou passé des verbes employés dans ce passage de l'Écriture.

pante si nous nous reportons au régime fluvial des premiers temps quaternaires.

Puisque nous avons cité un passage des Livres Saints, nous ne pouvons nous dispenser de parler de la chronologie biblique qui, aux yeux de bien des hommes, établit un conflit flagrant entre l'autorité du texte de la Genèse et les découvertes les mieux constatées de la science moderne. On a sans doute fait remarquer qu'en supposant même l'inexactitude de quelques données historiques contenues dans l'Écriture Sainte, il n'y aurait rien à conclure contre le caractère d'inspiration divine qu'y reconnaissent tous les chrétiens. En effet cette inspiration, n'ayant pour but que la révélation des vérités religieuse et morale, et non l'enseignement des sciences humaines, n'était pas tenue de s'appliquer à la rectification de toutes les notions erronées qui pouvaient avoir cours chez les Hébreux, en matière de chronologie comme en fait de sciences naturelles. Il se peut que ce raisonnement lève toute difficulté au point de vue théologique ; mais il faut cependant avouer qu'il ne satisfait pas pleinement le côté purement historique de la question. Si nous ne voulions voir dans le Pentateuque que l'œuvre personnelle de Moïse, nous nous demanderions encore comment un homme incontestablement supérieur, nourri dans toute la science de l'ancienne Égypte, a pu enseigner des notions chronologiques qu'on ne saurait faire concorder avec l'histoire du peuple égyptien, alors attestée par d'innombrables monuments; comment les Israélites eux-mêmes, qui ne pouvaient ignorer les traditions de l'Égypte, auraient pu voir ce contraste sans étonnement. Il est vrai que la chronologie égyptienne, comme celle de la Genèse, ne connait aucune ère servant de point de départ à la fixation de dates déterminées; la durée des temps ne peut y être évaluée que par une série de calculs admettant un large degré d'incertitude et une approximation très peu précise. Mais il n'en reste pas moins certain que les dynasties égyptiennes, dont la série totale, calculée en additionnant la durée des règnes, comme le veulent M. Mariette et le plus grand nombre des égyptologues, reporterait la fondation de la monarchie à près de cinquante siècles avant l'ère chrétienne, ne peuvent, en admettant les motifs de retranchement les plus étendus, tels que les fait valoir M. Lepsius, demander moins de 3550 ans avant Jésus-Christ pour date de l'avènement du premier de leurs rois. De plus, ce serait peu que de supposer un espace de cinq siècles entre

le déluge et la fondation de l'empire d'Égypte. Comment concilier ces données avec celles de la Genèse, qui semblent ne pouvoir faire compter que vingt-trois siècles, ou au plus trente-six siècles, entre le déluge et l'ère vulgaire, suivant que l'on adopte une des trois différentes séries de chiffres que donnent la version des Septante, le texte hébraïque ou le texte samaritain? Remarquons que la chronologie dite biblique se déduit exclusivement des deux généalogies de patriarches contenues dans les chapitres V et XI de la Genèse; que ces passages présentent dans les trois principales versions du texte sacré parvenues jusqu'à nous la plus sensible diversité et la preuve visible de changements de chiffres opérés par d'anciens copistes sous l'influence de calculs et de conjectures à eux personnels; enfin qu'aucune de ces versions, toutes postérieures en date à la captivité de Babylone, ne peut être regardée comme exempte de pareilles traces de remaniement[1]. On peut donc légitimement supposer qu'en ce qui

[1] Nous ne croyons pas inutile de rapporter ici une des hypothèses auxquelles peuvent donner lieu ces passages de la Genèse, non qu'elle nous semble à l'épreuve de sérieuses objections, mais parce qu'elle fournit un exemple des résultats chronologiques tout à fait imprévus que l'on peut en déduire sans s'écarter des méthodes d'interprétation admises par la plus stricte orthodoxie.

L'hypothèse serait l'introduction dans le texte, par un copiste de très bonne foi, d'une glose marginale qui en aurait fixé le sens dans une toute autre direction que ne le comportait la pensée de l'auteur sacré. Par ce moyen les chiffres auraient perdu leur application première; ceux qui représentaient la vie entière des patriarches seraient devenus l'indication de leur âge au moment de la naissance de leurs fils, et l'on aurait fait de leurs descendants à un degré indéterminé leurs propres enfants. Ceci ne peut se rendre intelligible que par un exemple. Prenons-le au chapitre v, versets 9 à 12. On lit dans la Vulgate :

9. « Vixit vero Enos nonaginta annis (190 suivant les Septante) et genuit Caïnan. »

10. « Post cujus ortum vixit octingentis quindecim annis (715 suivant les Septante) et genuit filios et filias. »

11. « Factique sunt ommes dies Enos nongenti quinque anni et mortuus est. »

12. « Vixit quoque Caïnan, etc. »

Dans l'hypothèse le texte primitif aurait été : « Vixit vero Enos centum et nonaginta annis et genuit filios et filias. Factique sunt omnes dies Enos nongenti quinque anni et mortuus erat. »

La différence de temps de ce dernier verbe n'existe point dans le texte hébreu, où le prétérit et le plus que parfait ont une forme identique. Le mot *dies* ne s'appliquerait pas à la vie du patriarche, mais à l'époque qui suivit sa mort et qu'occupèrent ses descendants, dont le nom serait tombé dans l'oubli jusqu'au patriarche suivant. Un commentateur, comprenant le texte dans le sens qu'on lui a depuis attribué, aurait ajouté en glose après le mot

concerne ces textes chronologiques, la rédaction mosaïque ne nous est parvenue qu'avec des altérations qui portent trop complètement atteinte à leur valeur primitive pour que nos calculs puissent faire revivre la lumière qu'ils étaient destinés à jeter sur les dates des principaux faits se rattachant aux premières périodes de l'existence du genre humain.

annis : « et genuit Caïnan. Post cujus ortum vixit 715 annis. » Il lui aura semblé à propos d'indiquer le nom du patriarche qu'il prenait pour le fils du précédent, et voyant dans le premier chiffre l'âge de son père au moment de sa naissance, dans le second la durée totale de son existence, il aura par une simple soustraction obtenu le chiffre intermédiaire. Rien de plus naturel que l'existence d'une telle glose; rien de moins étonnant que son introduction dans le texte par un copiste croyant à une inadvertance de celui qu'il reproduisait : les mots de la glose ne pouvaient se placer ailleurs que là où ils se trouvent actuellement.

Si l'on se demande pourquoi, dans une longue suite de générations, Moïse n'en aurait mentionné que dix, séparées les unes des autres par de longs intervalles, on pourra remarquer que les traditions babylonnienes rapportent aussi dix rois antédiluviens, dont chacun aurait fondé une des principales villes de la Chaldée, ou y aurait établi le siège de son empire, circonstance de nature à perpétuer son nom dans la mémoire des hommes.

D'après cette hypothèse, voici les chiffres qu'on obtiendrait pour la durée des temps antérieurs au déluge, conformément au texte des Septante qui semble ici moins altéré que celui des deux autres versions. Il a pourtant été généralement rejeté, parce qu'en suivant l'interprétation commune, il se trouvait prolonger la vie de Mathusalem de quatorze ans au delà du déluge.

Vie d'Adam	230 ans
Epoque d'Adam	930 ans
Vie de Seth	205 ans
Epoque de Seth	912 ans
Vie d'Enos	190 ans
Epoque d'Enos	905 ans
Vie de Caïnan	170 ans
Epoque de Caïnan	910 ans
Vie de Malaléel	165 ans
Epoque de Malaléel	895 ans
Vie de Jared	162 ans
Epoque de Jared	962 ans
Vie d'Enoch	165 ans
Epoque d'Enoch	365 ans
Vie de Mathusalem	167 ans
Epoque de Mathusalem	969 ans
Vie de Lamech	188 ans
Epoque de Lamech	753 ans
Vie de Noé avant le déluge	600 ans ?
Total	9843 ans.

Il y aurait peut-être lieu d'abréger de 500 ans la vie de Noé avant le déluge, en admettant qu'un copiste aurait écrit 500 au lieu de 50 pour l'âge

V

La dernière partie de notre tâche n'est pas celle qui peut nous causer le moins d'embarras. Rechercher ce que les connaissances historiques ont pu gagner par le secours des études anthropologiques, c'est nous engager dans un rapide examen des principes sur lesquels repose la science nouvelle de l'anthropologie, de la méthode qui a présidé à son dévoloppement, du but vers lequel elle dirige ses efforts. On ne saurait disconvenir que depuis vingt ans on n'ait appliqué à l'histoire naturelle de l'espèce humaine

où ce patriarche devint père, ce qui aurait conduit à allonger d'autant le chiffre de son âge au moment du déluge. Resterait un chiffre total de 9343 ans.

La même hypothèse peut s'appliquer aux temps écoulés entre le déluge et la vocation d'Abraham. Elle amène seulement a donner pour cette période la préférence au texte samaritain, qui d'ailleurs paraît ici pour plus d'une raison le moins défiguré des trois. Les versets 12 à 14 du chapitre XI nous fourniront un exemple.

12. « Et Arphaxad vixit centum et tringenta quinque annis et genuit Sela. »

13. « Vixit autem Arphaxad postquam genuit Sela trecentis et tribus annis, genuitque filios et filias. Et fuerunt omnes dies Arphaxad quadringenti et triginta octo anni et mortuus est. »

14. « Et vixit Sela, etc. »

Le texte primitif eût été : « Et Arphaxad vixit centum et trigenta quinque annis, genuitque filios et filias. Et fuerunt omnes dies Arphaxad quadringenti et triginta octo anni et mortuus erat. »

Le glossateur aurait introduit, après le mot *annis*, le commentaire depuis passé dans le texte : *et genuit Sela. Vixit autem Arphaxad postquam genuit Sela* 303 *annis*. Mais là ne se sont pas arrêtées les altérations apportées à ce malheureux texte. La version des Septante a retranché la plus grande partie de la phrase finale : *Et fuerunt omnes dies Arphaxad* 438 *anni*, suppression aggravée encore par le texte hebraïque qui a fait disparaître aussi les mots : *et mortuus est*. Quant aux chiffres ils ont été très singulièrement manipulés par les rédacteurs de ces deux dernières récensions. Le texte hébraïque, ayant évidemment sous les yeux le dernier des trois chiffres appliqués à chaque patriarche, que toutefois il n'a pas reproduit, a retranché cent années sur le premier chiffre, en ajoutant le même laps de temps au second qu'il a sans doute obtenu par le moyen d'une soustraction. Les Septante, au contraire, empruntant le premier chiffre à un texte semblable au samaritain et le second à une récension conforme à la version hébraïque, ne se sont nullement préoccupés du résultat total, que peut-être par embarras de donner des chiffres tout nouveaux, ils se sont abstenus d'admettre dans leur texte. Nous croyons toutefois qu'il faut suivre les Septante en reconnaissant un second Caïnan, car on ne voit pas comment il se serait introduit dans leur liste, tandis qu'on conçoit très bien par quel motif il en aura été

toutes les ressources de l'examen le plus approfondi, des observations les plus minutieuses, de la plus ingénieuse sagacité. On ne peut qu'éprouver un sentiment de profond respect pour un groupe de savants qui compte parmi ses membres un homme aussi éminent que M. de Quatrefages, dont la science profonde, la logique lumineuse, la recherche pure de la vérité, la raison calme et sereine que ne viennent jamais troubler ni préjugés mesquins ni passions vulgaires, honorent notre temps et notre pays. Cependant, s'il faut analyser les principes certains sur lesquels se fondent les théories anthropologiques, constater les résultats qu'ont donnés leur application, énumérer les vérités incontestables qui en ont été dégagées, on est tenté de se demander si l'étude de l'anthropologie a trouvé une voie sûre, si

retranché. Enfin il se peut fort bien que les 70 soient dans le vrai en donnant 179 ans comme premier chiffre attribué au patriarche Nachor, ce qui était interdit à la version samaritaine obligée de faire rentrer ce nombre dans un total de 148 ans.

En se conformant à ces conjectures on trouverait pour les temps écoulés du déluge à la vocation d'Abraham.

Epoque de Sem	600 ans
Vie d'Arphaxad	135 ans
Epoque d'Arphaxad	438 ans
Vie de Caïnan	130 ans
Epoque de Caïnan	330 ans
Vie de Séla	130 ans
Epoque de Séla	433 ans
Vie d'Héber	134 ans
Epoque d'Héber	404 ans
Vie de Phaleg	130 ans
Epoque de Phaleg	239 ans
Vie de Ragau	132 ans
Epoque de Ragau	239 ans
Vie de Sarug	130 ans
Epoque de Sarug	230 ans
Vie de Nachor	179 ans
Epoque de Nachor	148 ans
Vie de Tharé	145 ans
Total	4306 ans

Si l'on préférait les chiffres donnés par la version des Septante, et si l'on pensait que les 330 années de Caïnan sont le résultat d'une soustraction, il y aurait environ 800 ans à ajouter à ce chiffre. Au total l'espèce humaine compterait déjà à peu près dix-huit mille ans d'existence sur la terre.

Remarquons du reste qu'aucun des chiffres compris dans ces listes si largement retouchées ne saurait être garanti comme exactement conforme au texte primitif.

tant d'éléments scientifiques laborieusement accumulés peuvent réclamer déjà une place distinguée au rang des sciences positives. Nous voyons s'élever devant nous un vaste et bel édifice; nous en admirons l'architecture; nous sommes frappés de la grandeur et de l'élégance de ses aménagements: mais nous nous demandons avec inquiétude quelle est la solidité de sa structure et si ses fondations ne reposent pas uniquement sur un sable mouvant.

L'anthropologie cherche des lumières sur le passé de l'espèce humaine dans l'étude des particularités que présente la structure physique du corps de l'homme chez certains peuples et chez certains individus; elle examine avec un soin scrupuleux les moindres débris des ossements humains échappés à l'action destructive des siècles pour y constater l'existence des mêmes caractères ou de particularités nouvelles; elle attribue la reproduction de la plupart de ces traits typiques à l'existence d'un lien généalogique, et y voit la trace de diverses anciennes races qu'elle suppose avoir existé dès les temps les plus reculés. Elle se fonde sur les caractères distinctifs très tranchés et indélébiles que présentent certaines races, les Nègres, les Mongols, les Indiens peaux-rouges de l'Amérique par exemple, et passant de ces types remarquables à des traits d'une importance inférieure, elle leur attribue une cause identique, celle de la filiation; la variabilité, le caractère instable, l'apparition sporadique de ces particularités secondaires, sont mises par elle sur le compte du mélange des races et de l'atavisme, phénomène qui fait parfois revivre dans un descendant les traits distinctifs d'un ancêtre éloigné [1].

Cette théorie repose assurément sur un fond de vérité: malheureusement l'élément conjectural y tient une place plus large encore. Comment en effet démêler, de l'influence naturelle des circonstances adventices, cette origine généalogique sur laquelle on porte exclusivement les yeux? N'est-on pas exposé à attribuer sans cesse à la race ce qui aura été le produit du climat, du genre de vie, de la nourriture, de l'hygiène, de ces mille influences particulières qui peuvent exercer leur action sur le développe-

[1] Le meilleur ouvrage à consulter sur ces matières est *L'Espèce humaine*, par M. de Quatrefages (Paris, 1878, in 8°). Les théories anthropologistes y sont exposées en ce qu'elles ont de plus acceptable et de plus rationnel.

ment physique de l'être humain? N'avons-nous pas à chaque instant l'occasion de nous assurer de la puissance de ces causes secondes, tandis que l'influence de la race s'éclipse et devient une hypothèse ?

Encore si, en remontant dans le passé, on avait des éléments complets d'observation! Mais non : il faut borner les investigations à la charpente osseuse du corps humain, ou même à l'étude du crâne, nécessité qui réduit le plus souvent l'anthropologie aux ressources exclusives fournies par les recherches craniologiques. On est donc amené à négliger forcément tout autre caractère de race pour se limiter à ceux que peuvent manifester les variations de forme où de grandeur dont la boîte osseuse du crâne, mesurée dans ses diverses dimensions, permet la constatation. Les traits du visage, la coloration de la peau, des cheveux, des yeux, souvent même le port et la stature, sont des côtés dont on est contraint de faire abstraction. De tous les caractères qui pourraient faire discerner la race, il n'en reste plus qu'un, et, faut-il le dire? un des plus trompeurs.

Il y a certainement des formes de crâne qui sont spéciales à certains peuples, même à des peuples de l'origine la plus mélangée. Il n'y a aussi guère de races, même parmi celles qu'on peut avec le plus de vraisemblance considérer comme homogènes, qui n'offrent dans leurs diverses branches l'exemple des variations les plus marquées. L'étude des crânes ne présente pas de caractère plus tranché que la brachycéphalie et la dolichocéphalie, c'est-à-dire la forme ovale se rapprochant ou s'éloignant de la circulaire. Si nous appliquons cet élément d'appréciation sur une échelle restreinte, aux habitants de tel canton ou de telle province, nous serons souvent tentés d'y voir un cachet d'origine. Étendons l'examen à l'ensemble d'une race, le résultat déconcertera toutes les prévisions. Chez toutes les races européennes, chez les Ibères comme chez les Celtes, chez les Germains comme chez les Slaves, jusque chez les Finnois eux-mêmes, nous trouverons les deux types se reproduisant, parfois au sein des mêmes populations, souvent dans des limites géographiques déterminées, toujours en dehors des influences d'origine historiquement constatées. A côté de cette contre-indication, s'en présente une autre. Il y a plusieurs contrées en Europe, même parmi nos provinces françaises, où les éléments de la population n'ont assurément pas varié d'une manière sensible depuis mille ou quinze

cents ans, et où cependant les crânes humains du Moyen Age ou de l'époque mérovingienne diffèrent remarquablement des types actuels. C'est là un embarras sérieux pour les partisans de l'influence de la race, en même temps qu'une vraie joie pour les admirateurs du progrès de l'espèce humaine, qui croient voir le perfectionnement de l'intelligence dans la prédominance de certaines formes ou l'accroissement de certaines dimensions, sans s'arrêter à cette considération que plusieurs des peuples les plus retardataires jouissent de semblables avantages, et que d'autres, doués de la plus remarquable intelligence, les Japonais notamment, figurent au nombre des plus mal partagés [1].

Devant toutes les anomalies que présente l'état actuel des choses, la grande ressource de l'anthropologie est de se reporter aux temps préhistoriques, surtout aux périodes les plus anciennes, où sont présumées avoir vécu les races pures et primitives, dont le mélange et la succession en proportions diverses devraient rendre compte de la variabilité que présentent les hommes de nos jours. Eh bien, sur ce terrain lui-même, les résultats obtenus ne sont pas très encourageants pour les théories anthropologiques. Si nous nous reportons à l'âge néolithique, ce qu'il nous révèle avec le plus d'évidence, c'est une excessive variété de types : nous y avons déjà fait allusion. Elle atteint les caractères les plus extrêmes, depuis les formes et les proportions d'un idéal artistique, jusqu'à ces conformations bizarres dont les exemples sont difficiles à trouver aujourd'hui. Que de pareilles populations aient été d'origine très mélangée, c'est ce qui est plus que probable ; cependant la différence d'habitudes, de mœurs, de régime, qui, dans un degré aussi élémentaire de civilisation, s'accusait d'une tribu à l'autre avec une singulière intensité, pouvait avoir une influence au moins égale à celle de la race. Nous voyons, à l'âge de la pierre polie, la Grande-Bretagne occupée par une population dont les crânes offraient ce genre particulier de dolichocéphalie extrême qui, donnant au sommet

[1] Beaucoup d'anthropologistes, remarquant un plus grand développement cérébral dans les classes vouées par profession aux travaux intellectuels, attribuent à cette circonstance un accroissement de l'organe. Des observations mieux dirigées leur feraient constater qu'un genre de vie trop sédentaire est la vraie cause d'une particularité qui se retrouve chez les hommes appliqués aux travaux les plus abrutissants, quand ils sont également privés d'air et d'exercice.

de la tête l'aspect d'une carène de barque renversée, a reçu le nom de cymbocéphalie ou scaphocéphalie. Vers la fin de cette époque ce peuple disparaît devant une race envahissante que caractérise une brachycéphalie prononcée, et la cymbocéphalie devient dès ce moment aussi rare dans les îles britanniques qu'elle l'est généralement ailleurs. Allons-nous en conclure que l'ancienne population formait une race à part, radicalement exterminée par ses vainqueurs? En aucune sorte : mille circonstances donneraient le démenti à cette théorie absolue. Nous connaissons la cause immédiate de la cymbocéphalie, qui est l'ossification prématurée de la partie supérieure du crâne. Quelles sont les circonstances d'habitudes, de régime ou d'hygiène qui peuvent solliciter la production de ce phénomène? Nous l'ignorons absolument. Mais il y a infiniment plus de vraisemblance à supposer chez les anciens habitants de la Grande-Bretagne quelque coutume singulière ayant causé cette anormalie, qu'à voir en eux une race à part, dont il ne serait resté aucune autre trace. Combien d'autres particularités de conformation, d'une occurrence moins rare et d'une origine moins connue, pourraient également être dues à certaines habitudes échappant à toute constatation. La platycnémie, par exemple, ou forme comprimée du tibia donnant à cet os l'apparence d'une lame de sabre, n'a-t-elle rien à voir avec l'excès de la marche chez de trop jeunes enfants? Si elle est rare à notre époque et très commune à l'âge de la pierre, il semble qu'on peut sans trop de risques en deviner la raison.

La période néolithique, déjà si éloignée de nous, est une époque relativement moderne comparée aux temps quaternaires. Ceux-ci ne nous fourniront-ils pas du moins la trace de ces types de l'humanité primitive que nous cherchons? C'est un problème fort obscur que celui auquel se rattache l'existence des restes humains de l'âge quaternaire, parce qu'il en est excessivement peu dont l'authenticité soit à l'abri du soupçon. Voici pourquoi : presque tous ceux qu'on attribue à cette époque ont été trouvés dans des cavernes, inhumés dans des couches d'ossements et de débris datant incontestablement de l'âge paléolithique; mais d'une autre part, sous le rapport du choix des lieux, par les rites usités dans l'ensevelissement, par la présence de divers objets, ornements, colliers, tessons de poterie, ces tombes ne se distinguent en rien de beaucoup d'autres sépultures qui datent sans

contredit de l'ère néolithique. C'est pourquoi plusieurs des hommes les plus éminents dans la science de l'archéologie préhistorique, d'ailleurs très sympathiques aux recherches de l'anthropologie, doutent absolument de l'extrême ancienneté que l'on attribue aux restes humains de cette provenance. Ils aiment mieux croire que l'on a ouvert après coup dans la couche paléolithique des fosses qui auront été refermées de façon à ne point altérer l'apparence de ce dépôt, plutôt que de supposer une identité complète de coutumes funéraires entre des populations aussi dissemblables par le temps où elles vécurent, par leur genre de vie et par leur outillage. Ils n'admettent pas que les habitants de l'Europe à la période quaternaire aient connu l'art de la poterie et déclarent ignorer les coutumes qui présidaient à leurs funérailles. Suspendaient-ils les dépouilles de leurs morts aux branches des arbres comme certaines tribus américaines? Les confiaient-ils aux eaux des fleuves comme les riverains de Gange? Nous n'avons à cet égard aucune indication. Mais les cavernes, séjour ordinaire des vivants, n'auraient pas été alors le lieu destiné au repos des morts. La haute compétence de ceux qui conservent cette opinion, la part active qu'ils ont eue et qu'ils ne cessent de prendre à toutes les investigations, et l'ensemble des circonstances qui militent en leur faveur, doivent inspirer une grande circonspection à l'endroit de tous les systèmes auxquels ont donné lieu les restes humains supposés de l'âge quaternaire. On nous décrit quatre races comme datant de cette époque : celle de Canstadt, celle de Furfoz, celle de Solutré et celle de Cro-Magnon. Il y a d'abord cette difficulté, c'est que toutes ces sépultures offrent un certain mélange des caractères attribués à ces diverses races. Puis il n'est rien moins que certain que ces débris humains soient de date antérieure à l'âge néolithique. Il est même actuellement prouvé que les sépultures de Solutré appartiennent à cette dernière époque [1] ; la même détermination peut être regardée comme la plus probable quant à la majeure partie de celles des cavernes. Enfin, dans le petit nombre des restes humains qui peuvent avec le plus d'apparence être attribués aux temps paléolithiques, il est à remarquer que l'on trouve

[1] Voir *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*. 1881, 5e livraison. 2e série, tome XII, p. 223. *Les sépultures de Solutré*, par M. Émile Cartailhac.

précisément ceux dont la ressemblance avec les Européens de nos jours est la plus complète [1].

Nous sommes donc forcés de conclure que les recherches de l'anthropologie, si elles peuvent dans quelques circonstances fournir un utile concours à l'étude d'une antiquité reculée, constater les particularités distinctives de certains peuples et jeter quelque lumière sur la marche de leurs migrations, ne promettent cependant pas à l'histoire des révélations frappantes sur un passé inconnu. Rien n'autorise à en attendre un jour nouveau jeté sur les destinées de l'espèce humaine.

Tel était pourtant le rêve de quelques-uns des enthousiastes de la science anthropologique. Ils comptaient dans leurs rangs les partisans du système de Darwin et se flattaient de découvrir, parmi les restes humains des âges les plus lointains, certains caractères d'infériorité qui auraient servi à combler une partie de la distance qui sépare l'homme de la brute. On ne peut en disconvenir, leur espoir a été singulièrement déçu Les restes les plus authentiques de l'homme quaternaire ne diffèrent point de ceux de l'homme et même de l'Européen de nos jours. Si ces débris ont dix mille ans de date, l'absence de tout vestige d'évolution perdant une période aussi longue serait déjà un puissant argument contre la possibilité d'une transformation dans l'espèce. Mais ce qui devrait faire sentir encore plus le poids de ce genre d'argument aux partisans du darwinisme, c'est qu'ils attribuent pour la plupart, très gratuitement il est vrai, une antiquité dix ou vingt fois plus considérable à la période quaternaire. Comment admettre que si un laps de temps pareil n'a pu produire absolument aucun effet,au point de vue de la transformation de l'espèce, il soit donné à une durée quelconque de faire franchir l'abime qui sépare la nature humaine de celle du singe !

L'intervention conjecturale de la longue durée des temps introduite dans le système du transformisme n'y ajoute donc qu'un élément sans valeur, et dont l'inefficacité se démontre de plus en plus par l'examen des faits. On pourrait concevoir la théorie

[1] On s'est beaucoup préoccupé, il y a quelques années, du célèbre crâne de Néanderthal, dont les formes sont les plus excentriques qu'on ait encore signalées Rien n'indique qu'il date des temps quaternaires; il peut être néolitique, ou même beaucoup plus moderne. Ce type bizarre a été retrouvé dans nos contrées à l'époque la plus récente. Il est probablement le résultat d'une circonstance spéciale de développement étrangère à l'hérédité.

dégagée de cet élément : elle pourrait soutenir l'opinion de l'origine de l'espèce humaine dérivée d'une espèce animale et transformée à un moment donné par un souffle nouveau ; elle pourrait supposer de même que toutes les espèces animales ou végétales ont dû leur origine à d'autres espèces, et que les révolutions subies par notre globe leur ont donné à certains intervalles la faculté d'acquérir une manière d'être différente et des propriétés nouvelles. Réduite à ces proportions, la théorie transformiste aurait encore le défaut d'être une hypothèse gratuite, ne devant sa naissance qu'à une préoccupation excessive des analogies qui existent entre les espèces voisines et à l'oubli des analogies équivalentes qui apparaissent dans le reste de la nature, dans l'ordre minéral par exemple où le lien généalogique ne peut ni se supposer, ni se concevoir. Mais l'hypothèse qui admettrait l'intervention d'un élément inconnu aurait, en restant incapable de démonstration, du moins l'avantage d'échapper à toute réfutation formelle. On dirait aux chrétiens eux-mêmes que le Créateur a pu prendre dans la vie animale le principe de l'existence du premier homme, que le langage de l'Écriture peut n'être que symbolique, et que la boue dont Adam a été formé doit s'entendre de la boue vivante d'une nature bestiale. Mais c'est précisément en cela que le transformisme ainsi compris perdrait tous ses attraits aux yeux de beaucoup de ses partisans. Se proposant pour but de bannir de l'esprit humain la notion d'un Dieu créateur, ils cherchent à substituer à son intervention celle d'un agent naturel, et comme l'action du temps indéfiniment prolongé est indéterminée par son essence, impossible à constater et inaccessible à l'épreuve de l'expérience, ils se jettent aveuglément dans la plus vaine et la plus décevante des hypothèses.

C'est ainsi que la doctrine positiviste en est venue à l'oubli complet du plus fondamental des principes de la méthode à laquelle elle a emprunté son nom, avec ce qu'elle possède de prestige aux yeux de quelques esprits sérieux. Mais par le rôle qu'elle veut attribuer au temps, elle ne peut éviter de livrer la théorie du transformisme à la réfutation complète, en la conduisant logiquement à des conséquences insoutenables. Si l'action du temps produisait la transformation des espèces, nous trouverions sans cesse ces espèces en voie d'être transformées ; elles se montreraient à nous dans tous les degrés d'un état intermédiaire ; leurs caractères perdraient toute fixité; la notion de

l'espèce disparaîtrait dans la confusion des races. Voilà ce que ne permet d'admettre aucun des faits révélés par l'étude de la nature : les théories darwinistes n'ont pu produire un seul exemple donnant un appui réel à leur hypothèse.

La doctrine positiviste n'est en effet le produit, ni de l'expérience, ni de la science, ni de la raison. Elle est née sous l'influence exclusive des idées les plus fausses que puissent engendrer la prévention et l'irréflexion. Elle nie la providence d'un Dieu créateur, parce qu'elle ne conçoit l'action de la divinité que comme un miracle, et le miracle que comme une infraction aux lois de la nature. Elle ne voit dans ces lois qu'une force aveugle autant qu'irrésistible, et ne s'arrête pas à considérer le merveilleux ensemble qui les fait concourir toutes à la manifestation d'une seule et toute puissante volonté. Elle ne se représente l'intervention divine que venant porter la perturbation dans cet ordre admirable dont Dieu lui-même est l'auteur, et ne comprend pas qu'en établissant ses lois il en voit et en veut les effets les plus éloignés et les conséquences les plus infinitésimales. Cette mutilation volontaire de l'esprit humain, que la doctrine positiviste exige de ses adeptes, semble, en leur interdisant l'accès du domaine de la métaphysique, leur enlever en même temps jusqu'à la faculté de concevoir les idées les plus simples et les plus lumineuses. Incapables de les comprendre, impuissants à les réfuter, les modernes matérialistes ne savent les combattre que par les passions aveugles qu'ils inspirent à leurs adhérents, et par l'ignorance forcée qu'ils imposent à ceux qui tombent sous leur domination.

L. Rioult de Neuville.

LES HÉTHÉENS DE LA BIBLE

LEUR HISTOIRE ET LEURS MONUMENTS D'APRÈS LES DÉCOUVERTES RÉCENTES.

Le nom des Héthéens apparaît de temps en temps dans la Bible, mais elle ne nous fait guère connaître que leur existence ; leur histoire était demeurée jusqu'ici à peu près complètement inconnue ; elle semblait condamnée à un éternel oubli, lorsque tout d'un coup, de tous les coins de l'Orient, les documents ont surgi. Ils nous réservaient bien des surprises. Ils nous ont révélé que les Héthéens avaient joué un grand rôle sur la scène du monde antique ; qu'il y avait eu un empire héthéen, comme un empire égyptien et un empire assyrien. Quelques passages de l'Écriture insinuaient bien qu'ils avaient été une grande puissance, cependant personne ne soupçonnait quelle en avait été la vaste étendue.

Nous ne pouvons pas encore aujourd'hui, il est vrai, nous en rendre complètement compte ; nous ne pouvons pas encore suivre, sans lacune, l'histoire héthéenne à travers les âges, ni raconter la vie politique et sociale de ce peuple sans solution de continuité ; ses annales n'ont été retrouvées que par lambeaux ; mais quelque morcelées et fragmentaires qu'elles soient, elles méritent d'être connues, parce qu'elles éclaircissent [1] nos Saintes

[1] « Prüfen wir gegenwärtig die ägyptischen Denkmäler und halten sie den biblischen Berichten gegenüber, so sehen wir nach vielen Seiten hin die vollkommenste Bestätigung der biblischen Angaben. Im Ganzen genommen sind die Denkmäler reicher als die Berichte des A.T., da hier zu der Texte viele Abbildungen treten, welche nicht wenig Licht auf das Volk der Cheta, auf die Söhne Cheth's werfen. » Brugsch, *Geographische Inschriften*, 1858, t. II, p. 24.

Écritures, et aussi parce qu'elles font revivre un empire qui a lutté, non sans succès, contre celui des pharaons d'Égypte et des grands rois de Ninive.

Ce que nous savons des Héthéens nous est connu aujourd'hui par quatre sources différentes. La première, mais aussi la plus incompléte de toutes, la seule que nous ayons possédée jusqu'à ces dernières années, c'est la Bible. Elle nous fait connaître leur origine et elle les mentionne ensuite en diverses circonstances, comme nous le verrons bientôt. Elle parle, dans les divers livres qu'elle renferme, de deux espèces d'Héthéens : des Héthéens du sud, qui habitent la partie méridionale de la Palestine, et des Héthéens septentrionaux, qui sont en dehors de la Terre Promise, au nord. Nous admettrons dans le cours de ce travail, mais seulement sous bénéfice d'inventaire, que les uns et les autres ont la même origine et appartiennent à la même race [1]. Le texte sacré n'indique nulle part, en effet, aucune distinction entre eux, si ce n'est celle de la position géographique. Toutefois, comme il n'affirme jamais non plus explicitement qu'ils descendent d'un même père, il importe de bien remarquer que leur parenté est encore un problème [2].

Les trois autres sources de l'histoire héthéenne sont connues depuis peu : elles ont été découvertes dans ces dernières années : Ce sont les monuments des pharaons, en Égypte ; les documents cunéiformes de l'Assyrie, et enfin les monuments figurés et les inscriptions des Héthéens eux-mêmes.

Les inscriptions hiéroglyphiques et la littérature égyptienne nous fournissent des renseignements assez nombreux et quelquefois fort détaillés sur les Héthéens. Elles leur donnent le nom de Khétas [3]. Elles nous font connaître la période la plus an-

[1] M. Fr. Lenormant le nie dans la 9e édition de son *Histoire ancienne de l'Orient*, en cours de publication, t. II, p. 220.

[2] Cette question n'a d'ailleurs qu'une importance secondaire pour le but que nous nous proposons d'atteindre ici et qui est surtout d'élucider la Bible au moyen des découvertes récentes sur les Héthéens. Il est certain que les découvertes archéologiques de notre siècle ne nous apprennent rien sur les Héthéens méridionaux et se rapportent toutes aux Héthéens septentrionaux.

[3] Les égyptologues s'accordent généralement à reconnaître que les Khétas sont les Héthéens de la Bible, au moins les Héthéens septentrionaux. Les consonnes de ce nom ethnique sont les mêmes dans la langue égyptienne et dans la langue hébraïque. M. Chabas a cependant nié l'identité des Khétas et des Héthéens, en s'appuyant sur des raisons philologiques. « L'Écriture,

cienne de leur empire et nous permettent en quelque sorte d'en suivre les développements et les progrès.

Quand les pharaons cessent de nous parler des Héthéens, les rois de Ninive viennent, à leur tour, continuer leur histoire. Ce peuple figure sur les monuments ninivites sous le nom de Khatti. Les documents cunéiformes nous apprennent quelles guerres il soutint contre la puissance assyrienne, jusqu'à ce que celle-ci l'effaça de la liste des nations.

Cette double source de renseignements, venant de l'Égypte et de l'Assyrie, émane des ennemis des Héthéens ; une dernière provient des Héthéens eux-mêmes : elle consiste en un certain nombre d'inscriptions et de monuments figurés découverts tout récemment. Leur nombre augmente tous les jours et ce sont eux

dit-il dans son *Voyage d'un Égyptien en Syrie, en Phénicie, en Palestine, etc. au XIVe siècle avant notre ère*, p. 329, nous relate le nom de plusieurs individus de la race des Héthéens; il peut être intéressant de les comparer aux noms des Khétas reproduits dans les textes égyptiens. Ceux des Héthéens sont purement sémitiques ou pour mieux dire hébreux : [Ṣôḥar], Le Blanc ; Héphron (petit chevreuil) ; Judith ; Béeri (la lumineuse); Baschmath (de *bâsâm*, parfum, aromate); Eilon (bélier ou homme fort); Hada (de la racine *'éd*, témoignage); Akhimélec (frère du roi); Ourie, Urie (de la racine *'our* lumière); Bathshéba, Bethsabée (fille du serment). Voici maintenant quelques noms des Khétas: Tartisebou; Peis; Karbatous; Smaritas ; Tiâtar ; Khélepsar, Kamaïz, Tarkaounas, Tarkatadjas, Djuadjasi, Rabsounna, Madjarima, Totar, Khétasar, Maurasar, Saplel, Mautour ou Mautenour. Assurément on ne saurait prétendre que ces noms aient la moindre analogie de conformation avec ceux que nous avons tirés de la Bible, leur véritable caractère pourrait être déduit de la syllabe *sar*, qui est évidemment employée avec le sens *prince, seigneur*, dans Khétasar *(le prince de Khéta)*, et Khélepsar *(le prince d'Alep)*. » M. J. Lieblein a répondu, en 1876, au congrès des orientalistes, à Saint-Pétersbourg, aux objections de M. Chabas, dans son *Étude sur les Khétas, Travaux de la troisième session du congrès international des Orientalistes, Saint-Pétersbourg*, 1876, t. II, 1879, p. 345 et suiv. Il suffit pour le moment de renvoyer à ce travail ; nous aurons l'occasion, à mesure que nous avancerons dans cette étude, de nous occuper des noms propres des Khétas, et dans la dernière partie de cet article, nous dirons quelques mots de leur langue. En admettant du reste l'argumentation philologique de M. Chabas comme fondée, il n'en résulterait nullement que les Khétas ne sont pas les Héthéens septentrionaux de la Bible, mais seulement, que les Héthéens septentrionaux et les Héthéens méridionaux ne parlaient pas la même langue. — A la suite de M. Chabas, M. Paul Buchère a nié, dans la *Revue archéologique*, mai 1864 (*Les Khéta-u des textes hiéroglyphiques, les Khatti des inscriptions cunéiformes et les Héthéens des livres bibliques*, p 333 et suiv.), l'identité des Khétas et des Héthéens. « Les Khéta-u des Egyptiens, occupant la Syrie septentrionale, ne peuvent avoir été, dit-il, p. 334, les Héthéens des livres bibliques... Si l'on veut voir les Héthéens dans les Khéta-u, ajoute-t-il, p. 337, il faudra que la terre de

sans doute qui nous fourniront le plus de lumière sur leurs auteurs. A l'heure présente, le secret de l'écriture de ce peuple n'est pas encore trouvé et nous ignorons, par conséquent, le contenu des inscriptions. Les trouvailles héthéennes qui ont déjà été faites ne sont pourtant pas inutiles et peuvent être dès maintenant mises à profit par l'historien, comme nous le verrons plus loin.

I

LES HÉTHÉENS DU SUD DE LA PALESTINE.

Les Héthéens étaient d'origine chananéenne. Ils n'étaient donc pas de la même race qu'Abraham [1]. Leur père Heth était le second fils de Chanaan, moins âgé par conséquent que Sidon, père des Sidoniens, plus âgé que ses frères, les ancêtres des Jébuséens, des Amorrhéens, des Gergéséens et des autres tribus chananéennes [2].

Les Héthéens ne tardèrent point à devenir l'une des plus importantes peuplades chananéennes. Leur siège principal paraît avoir été d'abord l'Amanus, chaîne de montagnes située au sud-est de l'Asie Mineure qui relie la chaîne du Taurus à celle du Liban. L'Amanus [3] projette sur ses deux versants de nombreux contreforts, dont les gorges servaient d'habitation et comme de

Khéta soit la terre de Chanaan. » Cf. p. 339, 346. D'après lui, les Khétas sont les Khetim de la Genèse, X, 4, et il suppose qu'ils « étaient un peuple de race mixte composée d'Ariens, anciens possesseurs de la terre [de Kethim, en face de l'île de Chypre], descendus de l'Asie-Mineure et de Sémites, dominateurs après une conquête et venus de l'Assyrie. » P. 349. Rien ne prouve que les Khétas soient des Aryens. Quant à l'assertion de M. Buchère que les Khétas n'habitaient pas la Palestine, elle est vraie, en ce sens que le gros de la nation était sur l'Oronte, mais un rameau habitait au sud de la Palestine. Cette simple distinction répond à toutes ces objections. — Champollion et Salvolini avaient cru que les Khétas étaient les Scythes; MM. Birch et Brugsch avaient aussi pensé d'abord que c'étaient les Chaldéens. De Rougé, Bunsen et M. Brugsch ont démontré que c'étaient les Héthéens. H. Brugsch, *Die Geographie der Nachbarländer Aegyptens nach den altägyptischen Denkmäler*, 1858, t. II, p. 21.

[1] Cf. Gen., XXIV, 3-4; XXVII, 1-2.

[2] Gen., X, 15-16; I Par., I, 13-14.

[3] Aujourd'hui Beïlan Dagh. Voir Ch. Texier, *Asie Mineure, Description géographique, historique et archéologique*, 1862, p. 32.

places fortes aux descendants de Heth. C'est un pays aride et pauvre, mais il donne une forte trempe à ceux qu'il nourrit avec peine et leur inspire le désir d'aller chercher ailleurs un ciel plus clément et un sol plus fécond.

Les émigrations avaient dû commencer de bonne heure chez les Héthéens. Dès le temps d'Abraham, une branche de la famille habitait au sud de la Palestine, comme nous l'apprend la Genèse [1]. Cet établissement, loin de leur berceau primitif, est un indice significatif de leur caractère entreprenant et aventureux, en même temps que de leur humeur guerrière [2].

La Bible nous parle des Héthéens qui habitaient au midi de la terre de Chanaan ; elle nous parle aussi du gros de la nation, qui était fixée sur les bords de l'Oronte.

Lorsque Abraham arriva dans la terre de Chanaan, les Héthéens étaient maîtres absolus de la vallée de Mambré et des environs d'Hébron. C'est à l'un d'entre eux, nommé Éphron, que le saint patriarche acheta la caverne de Makpelah pour lui servir de tombeau de famille [3]. Ainsi Abraham, Sara, sa femme, Isaac, son fils et Jacob, son petit-fils, furent enterrés au milieu des Héthéens. Les rapports étaient nécessairement fréquents entre ces derniers et la tribu des Hébreux. Le frère de Jacob, Ésaü, le père des

[1] Gen., XXIII, 2-3, 5, 7, 10, 16, 18, 20; XXV, 10; XLIX, 32 (texte hébreu). Dans tous ces passages, les Héthéens sont appelés *Bené-Ḥet* Les Héthéennes ou filles du pays sont appelées « filles de Heth », Gen., XXVII, 46. La forme *Ḥittî*, au singulier, *Ḥittim*, au pluriel, se trouve Gen. XV, 20; XXV, 9; XLIX, 29, 30 (texte hébreu).— Nous donnons aux *Ḥittim* le nom d'*Héthéens*, employant la forme qui a toujours été usitée dans la langue française. Plusieurs écrivains contemporains ont adopté la dénomination anglaise et allemande de ce peuple, *Hittites* et *Hethiter*.

[2] M. Daniel Hy. Haigh, dans ses articles sur les Khétas, publiés par la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1874, p. 55, suppose que la plupart des Héthéens émigrèrent au nord de la Palestine, après l'époque d'Abraham, au lieu de placer leur berceau sur les versants de l'Amanus; mais cette hypothèse nous paraît peu conciliable avec les faits. Il s'appuie sur ce que la Genèse ne parle pas des Héthéens du nord, mais elle n'avait aucune raison d'en parler. La vaste étendue de l'empire des Héthéens et ce que les textes égyptiens et assyriens nous apprennent de leur puissance dans l'Asie antérieure nous semblent démontrer que le corps de la nation était établi dès le commencement sur les bords de l'Oronte et non dans un petit coin du sud de la Palestine, autour d'Hébron.

[3] Tout le détail de la négociation qui eut lieu à cette occasion a été donné dans *Le patriarche Abraham*, *Revue des questions historiques*, t. XX, octobre 1876, p. 419-422, ou bien *La Bible et les découvertes modernes*, 3e édit., 1881, t. I, p. 445-450.

Iduméens, épousa deux Héthéennes, Judith, fille de Bééri, et Basemath, fille d'Élon [1].

Les Héthéens d'Hébron paraissent, à cette époque, s'être plus adonnés au commerce qu'à la guerre. Ils sont familiers avec les opérations commerciales et pèsent l'argent que leur donne Abraham. Celui-ci ne s'adresse point à eux, mais aux Amorrhéens, quand il lui faut des alliés pour combattre Chodorlahomor.

Les Héthéens du sud de la Palestine semblent avoir été en petit nombre et en butte aux attaques de leurs voisins, qui les forcèrent plus d'une fois de changer de territoire. A l'époque de la conquête de la Palestine, par Josué, ils ne sont plus maîtres d'Hébron, dans les environs de laquelle nous venons de les voir fixés du temps d'Abraham et de Jacob.

Ils s'étaient probablement emparés de vive force de cette ville et l'avaient enlevée à une époque inconnue, à ses anciens habitants, les fils d'Arba, dont elle portait primitivement le nom, Kiriath-Arba [2] ou cité d'Arba. Les descendants de ce dernier, appelés Anacites, du nom de leur père Anak, fils d'Arba, parvinrent plus tard à reprendre la ville qui leur avait été arrachée et elle resta entre leurs mains, jusqu'à ce qu'elle leur fut de nouveau enlevée par Josué et donnée à Caleb, de la tribu de Juda [3].

Les Héthéens, chassés d'Hébron, se réfugièrent dans les montagnes, afin de pouvoir se défendre plus facilement contre leurs ennemis. L'Exode, les Nombres et le Deutéronome les mentionnent souvent parmi les habitants de la Palestine, avec les Gergéséens, les Amorrhéens, les Phérézéens, les Hévéens et les Jébuséens, mais ils se bornent ordinairement à énoncer leur nom.

Le livre des Nombres est plus explicite. Il contient un passage important, celui dans lequel les explorateurs envoyés dans la terre de Chanaan font leur rapport à Moïse et décrivent ainsi le pays : « Nous y avons vu les descendants d'Énac (à Hébron); Amalec habite la terre au midi, l'Héthéen, le Jébuséen et

[1] Gen., XXVI, 34 ; XXVII, 46.

[2] Gen., XXIII, 2 ; Jos., XIV, 15; Jud., I, 10. Il n'est pas certain que le premier nom d'Hébron ait été Kiriath-Arba, mais c'est plus probable. Cf. Gen., XXIII, 2. Dans ce cas, la ville avait dû être incontestablement habitée d'abord par les Anacites, descendant d'Arba par leur père Anak. La ville d'Hébron est expressément donnée par les Nombres, XIII, 22, comme l'une des plus anciennes du monde.

[3] Josué, XI, 21 ; XIV, 12-14, XV, 13 ; Cf. XXI, 11 ; Jud., I, 20.

l'Amorrhéen habitent dans les montagnes, et le Chananéen habite sur les bords de la mer et près du Jourdain [1]. »

Josué répète ce que dit le livre des Nombres, que les Héthéens demeuraient dans les montagnes [2] et il ajoute, dans le midi de la terre de Chanaan [3].

Ils firent partie des deux confédérations de tribus chananéennes qui, au sud et au nord, tentèrent d'arrêter l'invasion de leur pays par les Hébreux [4]. Ils furent battus avec leurs alliés, à la bataille de Gabaon et à la bataille de Mérom, mais ils ne furent point néanmoins complètement chassés de la Palestine. Israel ne put les débusquer des montagnes qui leur servaient de forteresses et ils continuèrent à y habiter après la conquête de Josué [5].

Quoique nous ignorions quelles étaient ces montagnes, le trait suivant semblerait indiquer que c'étaient celles d'Éphraïm.

Le livre des Juges parle une fois de « la terre des Héthéens [6], » d'une manière qui a déconcerté tous les commentateurs de la Bible : « Quand l'ancienne ville de Luz [Béthel], fut détruite (à l'époque de Josué), par la trahison de l'un de ses habitants, celui qui avait introduit les Israélites dans la place, s'en alla dans « la terre des Héthéens, » et y bâtit une ville à laquelle il donna le nom de la première [Luz]. Sa situation, aussi bien que celle de la terre des Héthéens, dit M. Grove, n'a jamais été découverte depuis et c'est là un des problèmes les plus embarrassants et les plus connus de la géographie biblique. Eusèbe [7] mentionne une localité de ce nom, près de Sichem, à neuf milles (trois, d'après saint Jérome) de Néapolis (Naplouse). L'objection qui se présente ici, c'est la difficulté de placer dans la Palestine centrale, à cette époque, un district exclusivement héthéen. Quelques-uns ont imaginé que Luz était en Chypre, comme si Kittim était le pays des Héthéens; d'autres, en Arabie, à Lysa, ville romaine, dans [8]

[1] Num., XIII, 29-30.

[2] Jos., XI, 3.

[3] Jos., XII, 8.

[4] Jos., IX, 1; XI, 1.

[5] Jud., III, 5. Cf. II, Sam. (II Reg.), XI, 316 ; XXIII, 39. Le livre d'Esdras, IX 1, mentionne encore des Héthéens en Palestine.

[6] Jud., I, 26. Cf. Winer, *Biblisches Realwörterbuch*, 3e éd., t. I, p. 487. — La Vulgate, dans le livre des Juges, I, 26, rend l'hébreu *Ḥiṭṭim* par *Hetthim* au lieu de la forme *Hethæi* qu'elle emploie ordinairement.

[7] *Onomasticon*, Λουζά.

[8] Robinson, *Biblical Researches*, t. I, p. 187. — Smith, *Dictionary of the Bible*, t. II, p. 157.

le désert méridional de la Palestine, sur la route d'Akabah. »

Il y a tout lieu de penser, ce nous semble, que le problème est maintenant résolu et que cette « terre des Héthéens, » dans laquelle le fugitif de Béthel fonda une ville à laquelle il donna le nom antique de sa première patrie est cette terre des Khétas que nous font connaître les monuments égyptiens. Elle était située, comme nous l'avons déjà dit plus haut, au nord de la Palestine et nous allons maintenant nous en occuper.

II

LES HÉTHÉENS DES BORDS DE L'ORONTE, D'APRÈS LA BIBLE.

Les Héthéens qui habitaient en Palestine n'étaient qu'un faible rameau, détaché du tronc principal, comme nous l'avons déjà remarqué. Ils n'ont jamais joué un rôle important; aussi sont-ils inconnus en dehors de la Bible, et les monuments égyptiens, quoiqu'ils parlent souvent de la nation des Khétas, sont muets à leur sujet.

En revanche, les annales des pharaons nous fournissent de nombreux renseignements sur les Héthéens du Nord, que les Livres Saints ne nommaient que d'une façon très vague, nous pouvons dire, inintelligible, avant les découvertes égyptologiques. Celles-ci nous expliquent les obscurs passages bibliques où il est question de ce peuple et elles nous en fournissent le commentaire le plus clair et le plus authentique.

Au commencement du livre de Josué, la Terre Promise est appelée la « terre des Héthéens [1], » ce qui ne peut s'expliquer qu'en supposant que les Héthéens ont exercé à un moment donné une sorte d'hégémonie sur tout le pays de Chanaan. Il est difficile de penser que ce sont les anciens possesseurs d'Hébron qui ont été les maîtres de tout le pays, mais ce qui est pour eux invraisemblable est un fait certain pour les Héthéens du nord. Nous verrons plus loin que, du temps de Moïse, quelques années avant Josué, pendant que Ramsès II régnait en Égypte, les Héthéens étaient en effet à la tête d'une confédération des

[1] Josué, I, 4.

peuples de l'Asie antérieure dont les tribus chananéennes faisaient partie.

L'ignorance de ce dernier fait a naturellement rendu très difficile pour les commentateurs l'expression du livre de Josué ; aussi les Septante l'ont-ils omise dans leur version et les interprètes modernes ont-ils soutenu, les uns que c'était une redondance inutile [1], les autres que le mot Héthéens était employé pour Chananéen [2]. Aucune de ces suppositions n'est fondée. Les monuments de l'Égypte nous fournissent l'explication véritable et résolvent toutes les difficultés : la Terre Promise est appelée la terre des Héthéens parce que, peu de temps avant la conquête des Hébreux, les Héthéens du nord en étaient en effet les suzerains.

Lorsque les Israélites furent définitivement établis en Palestine, du temps des Rois, ils eurent peu de rapports avec les Héthéens qui habitaient les bords de l'Oronte ; les Livres Saints mentionnent cependant plusieurs fois leur nom.

Nous pouvons regarder comme un fait certain qu'il est question des Héthéens septentrionaux dans un passage du second livre de Samuel, altéré par les copistes dans le texte hébreu et devenu ainsi inintelligible [3].

L'auteur sacré raconte comment le roi David, dans sa vieillesse, fit faire le dénombrement de son peuple, et il décrit dans

[1] « Verba interjecta : *omnis terra Chittæorum* videri possunt redundare, quia in describendis limitibus loca intermedia nihil attinet commemorare. » Dathius. « Sed habent hæc verba, » observe Maurer, « quæ ex vulgari illo scribendi et fusiori genere repetenda sunt, antiqui interpretes præter Septuaginta omnes. » *Commentarius grammaticus criticus in Vetus Testamentum*, Leipzig, 1835, t. I, p. 98.

[2] « Josue, I, 4, dit Winer, steht *Hiṭṭim* für Cananiter überhaupt., » *Biblisches Realwörterbuch*, 3e édit., t. I, p. 487.

[3] L'altération de ce passage est prouvée par l'incorrection du texte et par les nombreuses leçons divergentes des Septante, dont nous parlerons bientôt, et des autres versions anciennes. Le Targum de Jonathan porte : « dans la terre méridionale (*daromâ*) de Hodši). » Le syriaque rend tout le passage de la manière suivante : « Ayant passé le Jourdain, ils vinrent à Sarub, qui est à droite de la ville située au milieu de la vallée de Gad Éliazar ; alors ils parvinrent jusqu'à Tyr et Sidon, à la Terre des Chananéens et des Héthéens et à la terre des Jébuséens, et quand ils eurent parcouru toute cette région, ils vinrent dans la terre de Juda, après trente-huit jours, alors ils vinrent à Dan et allèrent à Sidon. Enfin quand ils eurent parcouru tout le pays, ils retournèrent après neuf mois et vingt jours à Jérusalem. » L'arabe porte : « Ils parcoururent la terre des Chananéens, des Héthéens, et de Basan. » Walton, *Polyglotte*, t. III, p. 401.

les termes suivants la route que suivirent Joab et les envoyés du monarque, chargés d'exécuter ses ordres : « Lorsqu'ils eurent passé le Jourdain, ils campèrent à Aroer, à droite de la ville, dans la vallée de Gad, puis à Jazer ; ils allèrent ensuite à Galaad et ***dans la terre des Ṭaḥṭim Ḥodši***[1], et [de là] ils allèrent à Dan-Yaan[2], puis aux environs de Sidon. Et ils passèrent près de Tyr, et dans toutes les villes des Hévéens et des Chananéens et ils terminèrent au midi de Juda, à Bersabée. Et ils parcoururent [ainsi] tout le pays et ils arrivèrent au bout de neuf mois à Jérusalem[3]. »

La route suivie par Joab et ses compagnons est facile à reconnaître, sauf un point. Les officiers royaux vont d'abord à l'est du Jourdain, après avoir passé le fleuve vis-à-vis de Jéricho, à Aroer de Gad[4], puis un peu au nord-est, à Jazer. De là ils remontent au pays de Galaad, au nord. De Galaad, ils se rendent dans le pays que le texte actuel appelle « la terre des *Ṭaḥṭim* Hodsi, *'éréṣ ṭaḥṭim Ḥodši.* » Nous les retrouvons ensuite à Dan, à l'une des sources du Jourdain, d'où ils vont près de Sidon, qui formait, sur les bords de la Méditerranée, la limite septentrionale de la Palestine ; ils redescendent après à Tyr, vers le sud, et font alors le dénombrement de toute la Palestine proprement dite jusqu'à sa limite méridionale, à Bersabée.

Tout cet itinéraire est bien connu et facile à suivre sur la carte, excepté pour la station que fait Joab au nord du royaume de David. Qu'est-ce que « la terre de *Ṭaḥṭim Ḥodši ?* » Cette question a fait jusqu'à présent le désespoir de tous les commentateurs de la Bible. « Ces mots sont tout à fait obscurs, dit M. Keil ; ils étaient déjà inintelligibles pour les anciens traducteurs.... La forme étonnante *ṭaḥṭim*, jointe à la circonstance qu'on ne mentionne nulle part une terre de *Ḥodši*, portent

[1] *In terram inferiorem Hodsi*, porte la Vulgate, traduisant mot à mot, mais en faisant de *ṭaḥṭim*, qui est au masculin pluriel, un adjectif qui qualifie le substantif *éréṣ*, lequel est au singulier et ordinairement féminin.

[2] Dan-Yaan est différente de Dan, l'ancienne Laïs des sources du Jourdain, d'après quelques interprètes. C'est la même ville d'après d'autres. Ce que nous allons dire ici confirme plutôt que c'est la même localité. La Vulgate a appelé Dan-Yaan « Dan sylvestria ; » Elle a lu *ya'ar, forêt*, au lieu de *ya'an*, dont le sens est incertain.

[3] II Sam. (II Reg.), XXIV, 5-7.

[4] Cette Aroer est appelée de Gad pour la distinguer de l'Aroer qui était plus au sud, sur l'Arnon.

à soupçonner que le texte est corrompu, mais il est impossible de retrouver la leçon véritable [1]. »

Ce que M. Keil croyait impossible en 1864 ne l'est plus aujourd'hui, grâce aux découvertes récentes. Non seulement la véritable leçon n'est pas introuvable, mais nous croyons qu'elle est trouvée : la terre des *Ṭaḥṭim*, c'est la terre des *Haḥiṭṭim*, « la terre des Héthéens. »

D'après la route suivie par Joab et ses compagnons, il est certain que le pays inconnu, ainsi désigné, était au nord de la Palestine. C'est précisément la situation de la terre des Héthéens. Les envoyés de David pénétrèrent-ils dans ce pays ou s'arrêtèrent-ils à la frontière, comme ils le firent en Phénicie, près de Sidon et de Tyr, on ne saurait le dire. Le roi de Hamath, qui était peut-être héthéen, comme nous le verrons plus tard, semble avoir reconnu David comme son suzerain [2]. Hamath, du temps de Salomon, appartenait à ce prince [3], et il devait tenir cette possession de son père. Les Héthéens de Cadès étaient au sud de Hamath, entre Hamath et la Palestine ; ils devaient donc être soumis à Salomon, qui était maître de toute cette région [4], et comme il ne les avait pas vaincus par lui-même, il faut bien supposer qu'ils avaient été assujettis par David.

Mais quoi qu'il en soit de ce point, nous n'en sommes pas réduits à de simples conjectures pour rétablir la vraie leçon dans le passage géographique qui nous occupe : plusieurs manuscrits des Septante nous permettent de la restituer, nous pouvons le dire, avec certitude, parce qu'ils l'ont fidèlement conservée. Elle a été imprimée, d'après ces manuscrits, dans la Polyglotte du cardinal Ximénès et dans celle de Le Jay : Καὶ ἦλθον εἰς Γαλαὰδ καὶ εἰς γῆν Χεττιιμ Χάδης ; « et ils vinrent à Galaad et à la terre des Héthéens de Cadès [5]. » Cette leçon est en parfait accord

[1] Keil, *Die Bücher Samuels*, 1864, p. 365.
[2] II Sam (II Reg.), VIII, 9-10.
[3] I (III) Reg., IV, 4 (Vulgate, IV, 24); II Par., VIII, 4.
[4] I (III) Reg. V, 4 (Vulgate, IV, 24).
[5] Polyglotte de Complute ou du cardinal Ximénès, t. II, f. xii ; Polyglotte d'Arias Montanus ou d'Anvers, t. II, p. 477; Polyglotte de Le Jay ou de Paris, t. II, p. 475; Cf. Walton, *Polyglotte*, Flaminius Nobilius, *Notæ in versionem græcam*, t. VI, p. 53. Le texte des Septante, dans les éditions ordinaires, porte : Εἰς γῆν Θαβασὼν ἥ ἐστιν Ἀδασαί. Édit. Didot, 1855, t. I, p. 488 ; édit. Tischendorf du *Codex Vaticanus*, 6e édit., 1880, t. I, p. 405. Cette dernière édition donne en note, *ibid.*, γην εθαων αδασαι, et dans les

avec la géographie et avec l'histoire, tandis que toutes les autres leçons donnent des noms inconnus ou impossibles. Si celle que nous venons de rapporter a disparu de beaucoup de manuscrits grecs, c'est parce que les copistes ne connaissaient bien que les Héthéens du sud de la Palestine ; ils ignoraient l'existence de ceux du nord ou n'en avaient qu'une idée vague [1].

L'altération du nom des Héthéens dans le texte original s'explique aussi d'une manière fort simple. Si l'on ne tient pas compte des voyelles, comme on doit le faire, puisqu'elles n'étaient pas marquées dans les anciens manuscrits hébreux, il n'y a de différente, dans l'écriture hébraïque, entre le mot *ṬaḤṬim* et le mot *HaḤiṬîm*, qu'une seule lettre, un *ṭ*, dans le premier cas, un *ḥ*, dans le second. Or le *ṭ* ou *thau*, et le *h* ou *hé* se confondent souvent dans les manuscrits, à cause de leur grande ressemblance, pour peu qu'ils soient mal formés l'un ou l'autre. Il suffit donc de lire, dans le second livre de Samuel ou des Rois, comme nous le lisons dans le livre de Josué et dans le livre des Juges [2], *'éréś haḥiṭṭîm* au lieu de *'éréṣ ṭaḥṭîm* , et nous avons le texte original tel que l'ont reproduit les Septante, d'après les manuscrits les plus corrects [3].

Les Héthéens du nord sont encore mentionnés dans deux autres endroits de la Bible et d'une manière absolument certaine [4]. La première fois, c'est sous le règne de Salomon. Du temps de ce prince il restait encore des Héthéens dans l'intérieur même de la Palestine et il les soumit à un tribut [5], mais outre ces Héthéens palestiniens, le texte sacré nomme des Héthéens qui vivaient en Syrie ou dans le voisinage de la Syrie et qui sont incontestable-

variantes recueillies par M. Nestle, à la fin du t. II, p. 40 : εις την θαβασων ναδασαι. La *Polyglotten-Bibel*, de Stier et Theile, 2e édit., 1854, t. II, partie I, p. 548, porte dans le texte des Septante : Εἰς γῆν Χεττιειμ. — Θαβασών est probablement une corruption d'Ἐθαών. Le mot Ἐθαων désigne les Héthéens.

[1] Quant au nom de Cadès, nous en parlerons plus loin.

[2] Josué, I, 4 ; Jud., I, 26.

[3] Cette restitution du véritable texte a été proposée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par M. Joseph Halévy, en avril 1881.

[4] On peut ajouter un troisième endroit, si l'on explique de la manière que nous le dirons bientôt l'obscur passage de II Sam. (II Reg.), XXIV, 6, et même un quatrième, sinon un cinquième, d'après l'interprétation que nous donnerons plus loin de (III) Reg., IX, et d'Ezéchiel, XVI, 3.

[5] I (III) Reg., IX, 20.

ment les Khétas des documents hiéroglyphiques. Salomon, nous dit le livre des Rois, achetait des chevaux en Égypte et il en revendait ensuite une partie « à tous les rois des Héthéens et aux rois d'Aram » ou de Syrie [1]. Il faut remarquer que, dans ce passage, il est expressément question de plusieurs rois héthéens. Nous verrons, en effet, bientôt, par les monuments égyptiens, qu'il y avait un roi à la tête de chacune des diverses tribus héthéennes. Il est à peine nécessaire, d'ailleurs, de faire observer qu'il ne peut être question ici des Héthéens de l'intérieur de la Palestine : ces derniers ne pouvaient pas avoir évidemment des rois à leur tête, au milieu même du royaume de Salomon.

Ces Héthéens de Syrie avaient embarrassé les commentateurs, comme ceux dont il est question au premier chapitre de Josué [2]. Des exégètes récents, pour se tirer de difficulté, n'ont rien imaginé de mieux que de prétendre que le nom des Héthéens était aussi employé, dans l'histoire du règne de Salomon, pour désigner les Chananéens en général [3]. Les découvertes égyptiennes prouvent que l'auteur sacré a employé l'expression propre et a bien voulu parler des Héthéens proprement dits, non des Chananéens.

Les femmes héthéennes qu'épousa Salomon devaient être des Héthéennes du nord, non des Héthéennes de la Palestine [4]; elles appartenaient sans doute aux familles royales des Khétas. Avant lui, le pharaon Ramsès II avait aussi épousé la fille d'un roi héthéen.

Le second passage biblique où il est incontestablement question des Héthéens du nord, c'est celui du livre des Rois, où il est raconté que les Syriens, pendant qu'ils assiégaient la ville de Samarie, sous le règne de Joram, fils d'Achab, s'enfuirent précipitamment, frappés de panique, « parce que le Seigneur fit entendre dans le camp des Syriens un bruit de chars et un bruit de

[1] I (III) Reg. X, 29.

[2] Voir Calmet, *Commentaire littéral sur le IIIe livre des Rois*, 1711, p. 816.

[3] « Die Könige der Hethiter im weiteren Sinne — Cananiter, wie Jos., I, 4 ; II Kön., VII, 6 ; Ezech., XVI, 3. » Keil, *Die Bücher der Könige*, 1865, p. 123.

[4] I (III) Reg., XI, I. Le texte sacré énumérant les Héthéennes après les Moabites, les Ammonites, les Iduméennes et les Sidoniennes, ne nous paraît pas susceptible d'une autre interprétation, de sorte qu'il nous semble qu'on peut regarder aussi cet endroit comme l'un des passages bibliques où il est sûrement question des Héthéens du nord.

chevaux, le bruit d'une grande armée, et ils se dirent l'un à l'autre : Voilà que le roi d'Israël a pris à sa solde contre nous les rois des Héthéens et le roi d'Égypte, afin qu'ils marchent contre nous [1]. »

Nous verrons bientôt que, comme le suppose ce passage remarquable, la force des armées héthéennes consistait principalement en chariots de guerre et en chevaux, de même que celle des armées de l'Égypte. Nous verrons aussi que les Héthéens et les Égyptiens étaient souvent alliés ensemble.

Mais, dans l'ignorance où l'on était de ces faits il y a quelques années à peine, le verset que l'on vient de lire était pour les historiens une véritable énigme. Quelques-uns allaient même jusqu'à le traiter de suspect, parce qu'ils prétendaient qu'il était tout à fait invraisemblable que le puissant roi des Syriens pût redouter les Héthéens, de même qu'il n'était pas admissible que ces derniers agissent de concert avec les Égyptiens [2]. On ne pourra plus énoncer désormais de pareils soupçons. Ils auraient pu être fondés, en les appliquant aux Héthéens qui habitaient l'intérieur de la Palestine ; ils ne le sont plus, quand il s'agit, comme dans le livre des Rois, des Héthéens de Cadès, qui furent, en effet, des adversaires redoutables, non seulement pour les Syriens ou Araméens, mais aussi pour les pharaons d'Égypte et pour les grands rois de Ninive.

Le trait que nous venons de rapporter est le dernier trait historique que mentionnent nos Saintes Écritures au sujet des Héthéens du nord. Mais leur nom se retrouve encore dans les prophètes. Pendant la captivité de Babylone, Ézéchiel, dans une de ses plus éloquentes invectives contre Jérusalem infidèle, lui dit qu'elle a eu pour mère une Héthéenne [3]. Ce langage d'Ézéchiel suppose que les Héthéens avaient joué un grand rôle parmi les peuplades chananéennes et nous semble, par conséquent, faire plutôt allusion aux puissants Héthéens de Cadès qu'à ceux du sud de la Palestine.

Quoi qu'il en soit, du reste, du sens de ce dernier passage, il est du moins indubitable que les Héthéens dont il est question

[1] II (IV) Reg., VII, 6.

[2] F. W. Newman, *Hebrew Monarchy. Times, weekly edition*, 30 janvier 1880, p. 14.

[3] Ezech., XVI, 3, 45. Dans ces deux versets, la Vulgate rend le mot héthéenne par *Cethœa*.

dans l'histoire de Salomon et dans celle de Joram sont ceux qui vivaient sur les bords de l'Oronte.

Leur éloignement relatif du royaume d'Israël nous explique d'ailleurs pourquoi ils n'apparaissent pas plus souvent dans nos Saints Livres. Séparés des Hébreux par les Chananéens, qui habitaient le Liban, et par une partie de la Syrie, ils n'avaient guère d'occasions d'entrer directement en lutte avec les habitants des bords du Jourdain.

Les découvertes archéologiques modernes ne nous apprennent rien, comme nous l'avons déjà observé, sur les Héthéens qui habitaient au milieu des Israélites, mais elles suppléent au silence de la Bible sur les Héthéens septentrionaux. Non seulement, par des révélations aussi surprenantes qu'inattendues, elles éclaircissent les allusions que fait la Sainte Écriture à la puissance de ce peuple, et nous le montrent belliqueux et redoutable, mais elles ajoutent, comme nous l'avons déjà dit, une page importante aux annales de l'histoire ancienne, en nous signalant dans un passé lointain l'existence d'un véritable empire héthéen, sous la loi duquel a plié longtemps l'Asie antérieure et qui a été tour à tour le rival de l'empire égyptien et de l'empire ninivite.

Il nous faut maintenant étudier l'empire héthéen, à l'aide de l'égyptologie, qui nous fait connaître la première période de son histoire.

III

GUERRES DES HÉTHÉENS AVEC L'ÉGYPTE.

Les Héthéens septentrionaux ou Khétas, comme les appellent les textes hiéroglyphiques, sont plusieurs fois représentés sur les monuments de la vallée du Nil. Par leur aspect physique, ils se rapprochent plus des Rutennu que des habitants de la Palestine. Ils ont le teint clair, tirant sur le rouge, et se distinguent ainsi des Amu ou Sémites, au teint jaune. Ils ne portent point de barbe, comme faisaient les Sémites; ils sont au contraire complètement rasés. Leurs cheveux sont noirs, quelquefois rasés, à l'exception d'une mèche conservée au sommet de la tête. Leurs traits sont réguliers; le nez est légèrement aquilin. Ils portent

une longue tunique, qui descend jusqu'à la cheville; leurs rois sont coiffés d'une sorte de bonnet phrygien [1]. Les monuments égyptiens représentent les Khétas nu-pieds, mais, comme nous le verrons plus tard, les monuments indigènes les représentent avec des chaussures à pointe recourbée, semblables aux souliers à la poulaine du moyen âge. Un captif de la nation des Khétas est figuré à Medinet-Abu avec des pendants d'oreilles circulaires.

Les Khétas ont à leur tête un roi héréditaire, qui paraît avoir porté dans leur langue le titre de *sar* ou *sira*. Il est comme le suzerain d'un certain nombre de rois qui rangent leurs troupes sous ses ordres en temps de guerre. La guerre et le commerce paraissent être leur principale occupation. Le commerce les enrichit et leur fournit les chevaux qu'ils possèdent en grand nombre. Le livre des Rois nous a appris qu'ils achetaient des chevaux à Salomon; leur histoire confirme bien le récit de l'écrivain sacré: les chevaux et les chariots faisaient la principale force de leur armée.

Très belliqueux par nature, les Héthéens se battaient avec courage et ténacité. Ils étaient bien disciplinés et bien commandés. Leurs troupes se composaient d'infanterie et de cavalerie. Les fantassins étaient armés d'une lance et d'une courte épée; ils formaient dans les batailles une phalange épaisse. La cavalerie ne se composait que de chariots. Le char était léger; petit, porté sur deux roues, traîné par deux chevaux et monté par trois hommes, un cocher et deux combattants, tous trois debout. Les combattants étaient armés d'un bouclier arrondi aux deux extrémités et échancré sur les deux côtés.

Les Khétas étaient fixés d'abord, comme nous l'avons dit, dans les gorges de l'Amanus. De là, ils s'étendirent peu à peu à l'est et au sud; à l'est, jusqu'à l'Euphrate, où ils furent maîtres de Charcamis, sur les bords de ce fleuve; à l'ouest, dans la vallée de l'Oronte, où ils s'emparèrent successivement de Hamath, de Cadès et même, pendant quelque temps, de Damas. A une époque inconnue, ils étendirent aussi leur puissance au nord et au nord-ouest et régnèrent en maîtres dans l'Asie Mineure. Leur nom s'est conservé daus les poèmes homériques sous la forme Kétéioi. Les monuments égyptiens attestent la domination qu'ils avaient exercée en Asie-Mineure, en enregistrant, parmi les auxiliaires

[1] Brugsch, *Geographische Inschriften*, t. II, p. 24-25.

étrangers que les Khétas avaient toujours dans leurs armées, les principaux peuples de cette contrée. Les monuments héthéens, que nous étudierons plus loin, confirmeront les renseignements hiéroglyphiques.

La place la plus forte des Khétas, dans leurs possessions du sud, était la ville de Cadès. Elle joue un très grand rôle dans leurs guerres avec les Égyptiens, et il importe de la bien connaître.

Cadès, dont le nom même était ignoré il y a moins d'un siècle, est maintenant très connue de tous les égyptologues, non seulement par les inscriptions qui en font souvent mention, mais aussi par les plans et les vues de cette capitale qui nous ont été conservés dans les ruines des temples de la vallée du Nil.

La Bible nous a conservé le souvenir de plusieurs villes que nous appelons Cadès : Cadés Barné, Cadès de Juda, Cadès ou Cédès de Nephtali, mais aucune d'elles n'est la Cadès héthéenne. Celle-ci est cependant mentionnée très probablement une fois dans la Sainte Écriture : c'est dans le passage du second livre de Samuel que nous avons étudié plus haut, et dans lequel est raconté le dénombrement des sujets de David, fait par l'ordre de ce roi. Nous avons vu qu'il fallait rétablir le passage où le texte original dit que les envoyés royaux arrivèrent à la terre des Ṭaḥṭim en lisant « à la terre des Héthéens. [1] » Le nom des Héthéens est suivi du mot de Ḥodši, mot que les manuscrits des Septante les plus corrects remplacent par Cadès [2]. Cette Cadès ne peut être que la Cadès héthéenne. Les monuments égyptiens nous expliquent donc ce nom mystérieux de *Ḥodši*, qui a donné lieu à tant de suppositions et d'hypothèses mal fondées de la part des interprêtes [3].

[1] Voir plus haut, p. 67.

[2] Voir plus haut, p. 68, le texte des Polyglottes de Ximénès, d'Arias Montanus et de Le Jay.

[3] « The name has puzzled all the interpreters, » dit M. Grove, Smith's *Dictionary of the Bible*, t. III, p. 1431. Fürst, *Hebräisches Handworterbuch*, t. I, p. 380, propose de lire *Ḥarši* au lieu de *Ḥodši*, en changeant le *d* en *r*, et d'entendre par là le peuple d'Haroset, Jud. IV, 2. Thenius, dans son Commentaire, conjecture qu'il faut lire « mer de Cédès » (lac Mérom), *Die Bücher Samuels*, 2e édit., 1864, p. 287. Ewald, *Geschichte des Volks Israel*, t. III, p. 207, lit *Hermon*. Böttcher a supposé (*Kr. Aehrenl.*, p. 266), que *Ḥodši* signifiant « la nouvelle lune, » désignait le lac de Génésareth, parce que, vu des hauteurs du nord, il a la forme d'un grand arc de couleur pâle et ressemble au croissant de la lune! Gesenius, dans son *Thesaurus linguæ*

Si l'orthographe du texte hébreu est exacte, il en résulte que la capitale des Héthéens avait une orthographe différente des autres Cadès bibliques, et commençait par un *Ḥeth*, au lieu d'un *qof*. La signification, par suite, n'est pas la même : Cadès, avec le *qof* initial, signifie « saint, la ville sainte ; » Cadès avec le *Ḥeth*, vient d'une racine qui signifie « être nouveau, » de laquelle dérivent les mots signifiant « mois, jour de la nouvelle lune. » Ce nom pourrait donc indiquer la consécration de la ville à Astarté, la divinité lunaire [1].

Le passage du second livre de Samuel dont nous venons de parler ne peut rien nous apprendre sur la situation de Cadès, mais les documents égyptiens nous font connaître qu'elle était dans la Cœlésyrie, sur les bords de l'Oronte, dont les eaux l'entouraient de manière à en former une île ou une presqu'île [2]. C'était la première place importante que l'on rencontrait, en remontant vers le nord, dans la vallée qui sépare le Liban de l'Anti-Liban, avant d'arriver à Hamath, à l'est de Symira et d'Arad.

Un bas relief de Karnak, malheureusement mutilé, du temps de Séti Ier, représente le siège de Cadès par l'armée égyptienne. Sur un monticule planté d'arbres divers s'élève une tour qui a au moins deux étages et qui est défendue par la garnison, armée d'arcs et de flèches [3].

hebrææ, dit simplement, p. 450 : « Nomen regionis, de qua nil constat, et vix pro sano habendum. » — On peut remarquer que le nom de Cadès est encore reconnaissable dans le texte ordinaire des Septante, où *Ḥodši* devient *Adasai*, surtout si l'on donne un esprit rude à l'A, au lieu d'un esprit doux.

[1] Le texte original de II Sam. (II Reg.), XXIV, 6, portait probablement d'abord *Ḥodšâh*, au lieu de *Ḥodši*, c'est-à-dire Cadès, avec le *hé* locatif, qui se lit dans le premier membre de la phrase, au mot *Galaad*, dépendant du même verbe que Cadès. Thenius a émis cette hypothèse, *Die Bücher Samuels*, p. 287. — M. Halévy a reconnu avec raison Cadès dans ce passage (Voir plus haut, p. 69), et il fait à ce sujet la réflexion suivante : « C'est là un fait remarquable, en faveur de l'antiquité des annales de David; un écrivain d'âge postérieur n'aurait pu enregistrer parmi les possessions du prince une ville aussi éloignée et disparue depuis longtemps. » *Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Comptes-rendus*, 1881, t. IX, p. 161.

[2] Brugsch, *Geographische Inschriften*, t. II, p. 21-22; Buchère, *Revue archéologique*, mai 1864, p. 338; D. Hy. Haigh, *Pe to n Cheta, Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1874, p. 70.

[3] Rosellini, *Monumenti storici*, Tavola LIII, texte, III, p. 369. Cf. Lushington, *The Victories of Seti I, recorded in the great Temple at Karnak, Transactions of the Society of Biblical Archæology*, t. VI, 1878, p. 530.

Une seule tour est figurée sur ce bas-relief et l'on n'y voit pas l'Oronte. Une grande composition d'un des pylones du temple de Louqsor, datant du temps de Ramsès II, et traversée, dans toute la partie supérieure, par les eaux du fleuve qui baignait Cadès, nous montre cette ville presque complètement entourée par les flots. A gauche du spectateur, l'Oronte forme un lac considérable, qui vient envelopper le mur occidental de la place, longe tout le mur septentrional, défend en partie le mur oriental du côté du nord, et le mur méridional du côté de l'ouest. Le fleuve sort du lac par la partie nord, à droite du spectateur.

Le lac représenté par les artistes de Ramsès II est indubitablement celui qu'a découvert le savant voyageur américain Robinson, dans les environs de Hums.

Le nom de Hums ou Hems est une défiguration de l'ancien nom d'Émèse [1]. Hums est aujourd'hui une ville de vingt mille âmes. Elle est située au milieu d'une plaine vaste et fertile, qui dans certaines directions s'étend à perte de vue. La première élévation de l'Anti-Liban est à une distance de trois heures et demie, du côté du sud-ouest. L'Oronte est à peine à un mille anglais à l'ouest : c'est de ce fleuve que les habitants tirent leur provision d'eau : elle est portée par les hommes ou par des bêtes de somme. Les rues sont généralement pavées avec des blocs carrés de basalte. On n'y remarque point d'anciens édifices, mais de grandes pierres de taille, des fragments de colonne en granit, en basalte, en calcaire jonchent partout le sol.

Le Tell, ou monticule sur lequel était bâtie la citadelle de Hums, est du côté sud de la ville. Il était entouré d'un large fossé. Ses flancs étaient autrefois couverts de petits blocs carrés de basalte qui formaient un escarpement; il en subiste encore quelques parties. Autour du sommet s'élevait un mur très fort : de grands blocs de pierres calcaires servaient de revêtement; l'intérieur était rempli de débris noyés dans le ciment. Il ne reste aujourd'hui de la forteresse que quelques parties des tours extérieures du côté du mur septentrional. Le Tell est maintenant encombré de monceaux de ruines, parmi lesquelles on remarque

[1] Le nom d'Émèse ne se lit pas dans la Bible. On le rencontre pour la première fois, sous une forme ethnique, dans Strabon, XVI, 2., 10, p. 753 et dans Pline : « Emesenos, » H. N. v, 19 ou 23. Ptolémée place Émèse dans le district d'Apamée. *Geog.*, V, 14. Voir aussi Hérodien, V, 3 ; Ammien Marcellin, XIV, 26 ; XXVI, 18.

des fragments considérables de colonnes de granit rouge et gris, qui ont appartenu probablement à quelque ancien temple. Par sa position et par son aspect, la citadelle de Hums ressemble beaucoup à celle d'Alep [1]. Elle peut nous donner aussi une idée de la forteresse de Cadès représentée dans les monuments de Séti Ier.

Il serait bien désirable que des fouilles méthodiques fussent exécutées à Hums et sur les ruines de sa vieille forteresse, car on ne peut guère douter que ce ne soit une ancienne ville héthéenne, qui a été bâtie peut-être avec les débris de Cadès et l'a remplacée au moment de sa ruine.

Quoi qu'il en soit, l'ancienne Cadès était dans le voisinage d'Émèse. A deux heures de Hums, on rencontre un lac, qui est en grande partie, si non complètement, artificiel. Il a été formé au moyen d'une digue, attribuée par la tradition locale à Alexandre le Grand, mais certainement plus ancienne. Ce lac ne peut être que celui qui est représenté sur les monuments de Ramsès II comme entourant la forteresse de Cadès. Pour rendre l'identification indubitable, le lac, par une persistance de souvenirs qui n'est pas très rare en Orient, a conservé le nom de la ville dont il avait fait autrefois la principale défense: il porte encore maintenant le nom de Cadès. On voit dans ce lac une île qui est située à la partie septentrionale, avec un Tell ou monticule sur lequel s'élevait probablement la principale citadelle emportée plusieurs fois d'assaut par les soldats des pharaons. Lorsque Robinson décrivit sa découverte, en 1856, dans ses *Dernières recherches* bibliques, il fit cette réflexion : « On ignore pourquoi ce lac porte le nom de Cadès [2]. » Nous le savons aujourd'hui. C'est le seul

[1] Robinson, *Later biblical Researches*, p. 553-554. Hf. d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, art. Hems.

[2] Voici la traduction de l'importante et intéressante description de Robinson : « A trois heures environ au nord de Ribleh, le fleuve (l'Oronte) forme le petit lac de Kédès, appelé aussi quelquefois le lac de Hums. Il a environ deux heures de marche en longueur sur une de largeur : son extrémité septentrionale est à peu près à deux heures de Hums. Le lac est en majeure partie, si non en totalité, artificiel : il doit son origine à une digue ancienne, élevée en travers du fleuve. La longueur de la digue est de quatre à cinq cents yards. Elle n'a nulle part plus de douze ou quatorze pieds de haut et paraît avoir été souvent reconstruite ou réparée. Une petite tour s'élève à l'extrémité nord-ouest de la digue. Dans la partie septentrionale du lac est une petite île, avec un Tell (J. L. Porter *in Biblioth. sacra*, 1854, p. 675, 676, 678). En sortant du lac, l'Oronte coule dans une large vallée peu profonde... Ce lac est décrit par Abulfeda, qui l'appelle Kédès, et le regarde aussi

souvenir qui reste de l'antique capitale de l'empire héthéen, souvenir oublié par les Arabes qui ont remplacé en ces lieux les fiers Khétas, mais le Tell encore subsistant garde sans doute les traces écrites et monumentales de la puissance de ses anciens possesseurs.

Cadès était située dans la terre d'Amar ou des Amorrhéens. Cette ville fut le boulevard le plus redoutable des Khétas, pendant toute la durée de leurs guerres avec l'Égypte, mais quand elle apparaît pour la première fois sur les monuments égyptiens, elle n'est pas encore en leur pouvoir, elle appartient aux Rutennu. Les Khétas ne jouèrent d'abord en Syrie qu'un rôle effacé, du moins d'après ce que nous en savons. A l'époque d'Abraham et pendant une partie notable du temps que les Hébreux séjournèrent en Égypte, c'étaient les Rutennu qui étaient les maîtres de la Syrie septentrionale.

Les Rutennu, comme le constatent les monuments hiéroglyphiques, eurent la prépondérance dans l'Asie antérieure tout entière jusqu'à l'époque de la XVIII[e] dynastie égyptienne. Ils dominaient sur toutes les contrées qui s'étendent de la Cilicie à la Mésopotamie, de l'Euphrate à la Méditerranée ; la Syrie du nord était le siège principal de leur puissance. Des événements ignorés les firent disparaître de la scène de l'histoire pour céder la place aux Khétas. Quand, du temps de Moïse, Ramsès II fit ses campagnes dans les pays qu'ils avaient autrefois possédés, ils n'y étaient plus : ce roi ne les mentionne même pas dans le récit de ses expéditions, le mot Ruten n'est plus qu'une expression géographique.

Pendant que les Rutennu s'affaiblissaient, les Héthéens du nord, qui avaient été leurs tributaires, grandissaient petit à petit, sans doute à leurs dépens, soit en avançant graduellement

comme artificiel. « Si la digue était détruite, dit-il, l'eau s'écoulerait, le lac « cesserait d'exister, et deviendrait une rivière. » Du temps d'Abulfeda, la construction était attribuée à Alexandre le Grand. Nous n'avons sur ce lac aucun renseignement plus ancien et l'on ignore pourquoi il porte le nom de Kédès. Aucune ville, aucun village de ce nom, ancien ou moderne, ne se trouve dans le voisinage. La digue est probablement l'œuvre de l'antiquité. » Ed. Robinson, *Later biblical Researches in Palestine and the adjacent Countries* 1856, p 549. Ce qui était une énigme pour le savant voyageur nous est maintenant connu. — J. L. Porter, dans la *Bibliotheca sacra*, octobre 1854, *Notes of a tour from Damascus to Ba'albek and Hums*, p. 676-678, décrit assez longuement le lac et suppose qu'il avait été formé pour arroser les environs de Hums.

au sud de leur ancienne patrie, soit en se fortifiant dans leurs montagnes de manière à être prêts, au moment favorable, à supplanter leurs anciens suzerains et à leur arracher la suprématie de la Syrie.

C'est sous le règne de Thotmès III, pharaon de la XVIII[e] dynastie, que les Khétas ou Héthéens sont nommés pour la première fois sur les monuments hiéroglyphiques ; c'est alors qu'ils font leur apparition sur le théâtre de l'histoire, pendant que les Israélites habitent la terre de Gessen.

Dans la première campagne de Thotmès III, les Khétas ne sont pas désignés nommément. Nous ignorons s'ils étaient enrôlés dans l'armée des Rutennu. Ce qui est certain, c'est qu'on les rencontre, quelques années plus tard, parmi les tributaires de ce pharaon. Mais soit que les Khétas fussent ou non, dans les rangs des ennemis de l'Égypte, à cette époque, l'expédition de Thotmès nous intéresse particulièrement, d'abord parce qu'elle nous fait connaître plus en détail qu'aucun document postérieur la marche des armées égyptiennes se rendant en Asie en traversant la Palestine, et ensuite parce qu'elle nous fournit de nombreux renseignements sur la manière dont combattaient les Chananéens.

La route que suivaient les pharaons, pour aller conquérir l'Asie antérieure, « la route de Zahi ou de la Phénicie », nous est clairement tracée dans les annales de Thotmès. Leur armée se rendait de la vallée du Nil à Gaza, à la possession de laquelle les rois d'Égypte attachaient une grande importance, parce qu'elle était pour eux la clef de la Palestine et de tous les pays situés au nord.

De Gaza, les soldats égyptiens se dirigeaient vers Jouhama, où la la route se bifurquait. L'une de ses branches, la plus courte et la plus facile, allait vers le mont Carmel en longeant la plaine de la Séphéla et la plaine de Saron ; elle traversait les gorges du Carmel et débouchait dans la plaine d'Esdrelon ou de Jezrael. L'autre route prenait à Jouhama la direction de l'est et, contournant les montagnes d'Éphraim, aboutissait au même endroit que la première.

Là était la place forte de Mageddo. Elle était bâtie dans une situation très avantageuse et facile à défendre, et les Égyptiens étaient d'ordinaire obligés d'en faire le siège ou de livrer bataille sous ses murs, avant de pouvoir continuer leur marche en avant. Les Chananéens, comme nous le verrons bientôt, organisaient la résistance à Mageddo : c'était là leur poste avancé et le point le

plus favorable pour résister à l'invasion. Cette ville prise, les pharaons pouvaient sans obstacle entrer dans la longue vallée du Léontès et de l'Oronte, qui sépare le Liban de l'Anti-Liban et forme la Cœlésyrie ou Syrie creuse.

Ils ne rencontraient plus guère d'ennemis avant Cadès, si même la bataille de Mageddo n'avait pas mis les Asiatiques hors d'état de continuer la résistance. Quand la victoire des Égyptiens n'avait pas été décisive, les vaincus de la plaine de Jezrael tentaient une seconde fois, sous les murs de Cadès, la fortune des armes. S'ils étaient de nouveau battus, leurs ennemis poursuivaient leur route jusqu'à Hamath, s'en emparaient et se dirigeaient ensuite au nord-est vers Alep, d'où ils allaient jusqu'à Charcamis. Ils étaient alors maîtres de toute la Syrie et de toute la Mésopotamie.

La Syrie, dans les monuments égyptiens, porte le nom de Ruten-hir ou Luten-hir, du temps de Thotmès III ; la Mésopotamie s'appelle, comme dans la Bible, Naharina [1].

C'est Thotmès Ier qui avait frayé la voie à ses successeurs ; il avait suivi avec son armée la route que nous venons de décrire, mais ses annales ne sont pas parvenues jusqu'à nous. En revanche, les annales de son second fils, Thotmès III, nous renseignent là-dessus d'une manière très précise.

A la mort de la reine Hatasou, fille de Thotmès Ier, quand son jeune frère, le pharaon Thotmès III resta seul maître du trône, la Syrie, tributaire de l'Égypte, profita du changement de gouvernement et de la jeunesse du monarque pour refuser de payer le tribut. La ville de Gaza, dans la terre de Chanaan, demeura seule fidèle aux Égyptiens. Les révoltés mirent à leur tête le roi de Cadès. Il fut plusieurs fois battu par les troupes de Thotmès, mais avec une opiniâtreté que rien ne put abattre, il ne leur tint pas moins tête pendant de longues années, recommençant toujours la guerre avec intrépidité.

Les annales de Thotmès III contiennent de longs détails sur ces événements. C'était l'an XXI de son règne officiel, la première année de son règne réel.

Le pharaon, à la nouvelle de la révolte de la Syrie, partit au mois de Pharmuthi, la 22e année de son règne, de la ville de Gailu [2], et se rendit à Gaza. Là il célébra les fêtes de son couron-

[1] Brugsch, *Geschichte Aegypten's*, 1877, p. 269-270; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 198-199.
[2] Péluse ou Tsur.

nement, le 4e jour de Paschons, la 23e année de son règne. Il continua ensuite lentement sa route vers le nord. Le 16 de Paschons, il arriva à la forteresse de Jouhama, à une vingtaine de lieues de Gaza. Là il apprit que les confédérés, sous la conduite du roi de Cadès, avaient occupé tous les passages du Liban et s'étaient retranchés devant Mageddo, dans la plaine de Jezrael. Ils avaient choisi comme champ de bataille l'endroit même où, quelques siècles plus tard, Barac et Débora devaient tailler en pièces l'armée Chananéenne et où, plus tard encore, devait succomber le saint roi Josias sous les coups du pharaon Néchao.

La position des alliés était si bien choisie, leurs troupes étaient si nombreuses que plusieurs généraux égyptiens conseillaient de tourner la position au lieu d'attaquer l'ennemi de front [1]. Thotmès rejeta ce conseil comme pusillanime: « Je suis le bien-aimé du Soleil, répondit-il, j'irai droit par la route d'Aaruna, si elle a une isue [2]. » Trois jours après, le 19 Paschons, il dressait sa tente à Aaruna. Le lendemain, il débouchait dans la plaine de Jezrael où il allait se trouver face à face avec ses ennemis. Voici comment ses annales racontent la bataille :

12. C'était midi quand Sa Majesté arriva au sud de Mageddo, sur la rive des eaux de Kaina (Keneh); c'était la septième heure. Sa Majesté dressa sa tente pour y faire un discours à toute son armée; elle lui dit : « Hâtez-vous, mettez vos casques, car je volerai au combat contre le vil ennemi demain matin. En conséquence, il y eut

13. repos à la porte de la tente du roi... On passa le mot d'ordre de l'armée : « Ferme, ferme, veillez, veillez, veillez activement à la

[1] 30... Nous sommes....
31. désireux de combattre. L'ennemi garde les principales routes.
32. d'Aaruna (Aialon). Ils ne veulent pas combattre. Maintenant des principales routes,
33. une route conduit.... nous...,
34. de la terre d'Aanaka (des Énacites), l'autre conduit à...
35. la route nord de Gevta (Geth?). Allons au nord de Maketa (Mageddo),
36. afin que notre puissant seigneur marche en triomphe. Que Sa Majesté nous fasse
37. aller par cette route secrète. Étaient....
38. des guides... pour renverser (l'ennemi).
Annales de Thotmès III, Lepsius, *Denkmäler*, Abth. III, Bl. 31, b.; *Records of the past*, t. I, p. 39.

[2] *Ibid.*, l. 40-42.

tente du roi. » La terre de Meru, ceux du sud et du nord vinrent pour s'adresser à Sa Majesté.

Le 22 du mois de Mésori, le jour de la fête de la nouvelle lune et du couronnement du roi, le matin en présence de l'armée entière, on fit circuler (le mot d'ordre).

14. Sa Majesté s'avançant sur son char d'or, distingué par les décorations de l'art, ressemblait au terrible Horus, au dieu qui fait les choses, à Mentu, seigneur d'Uas, à son père Ammon-Ra, par la puissance de ses armes.

L'aile (la corne) méridionale de l'armée de Sa Majesté était sur les bords (du lac) de Kaina, l'aile septentrionale s'étendait au nord-ouest de Mageddo, Sa Majesté était au milieu d'elles, le dieu Ammon étant la protection de ses membres actifs, lui (frappant ses ennemis) avec

15. ses armes. Sa Majesté les défit à la tête de son armée. Ils virent Sa Majesté l'emportant sur eux, ils tombèrent renversés dans (les plaines de) Mageddo, la face contre terre, de terreur, ils abandonnèrent leurs chevaux, leurs chariots d'or et d'argent qui les portaient, et ils se sauvèrent avec leurs (seuls) vêtements du côté de la forteresse. Les hommes enfermés dans cette forteresse, quittèrent

16. leurs vêtements pour hisser les (fuyards) sur les murs de la forteresse (refusant d'ouvrir les portes de peur que les Égyptiens n'entrassent avec eux). Alors les troupes de Sa Majesté ne s'arrêtèrent point à recueillir le butin des [ennemis] tombés. L'armée (atteignit) Mageddo, au moment où le vil ennemi de Cadès et le vil ennemi de la forteresse s'efforçaient d'entrer dans la forteresse. Sa Majesté les effraya.

17... leurs armes, il prévalut contre eux par son diadème. Leurs chevaux et leurs chariots d'or et d'argent furent capturés, furent amenés à Sa Majesté... leurs morts gisaient rangés comme des poissons sur le sol [1]. »

Les annales de Thotmès énumèrent ensuite le butin gagné dans la bataille. On y remarque neuf cent quarante-deux chariots, plusieurs plaqués d'or, et deux mille quarante et un chevaux [2]. Les chars de guerre étaient donc alors, comme plus tard du temps de Josué et des Juges, la plus grande force des armées chananéennes.

[1] Lepsius, *Denkmäler*, Abth. III, Bl. 32; *Records of the past*, t. II. p. 42-44.
[2] *Ibid.*

Mageddo, après cette bataille, ne put résister à l'ennemi. La prise de cette place, qui valait à elle seule « mille villes, » mit fin à l'expédition. Tous les princes de la Syrie, de la Mésopotamie, le roi d'Assyrie lui-même et sans doute aussi celui des Khétas s'empressèrent de payer tribut à Thotmès III.

Cependant le prince de Cadès ayant réparé ses pertes, souleva encore une fois la Syrie. L'an 29 de son règne, le pharaon prit plusieurs villes de Syrie et de Phénicie; l'an 30, il assiégea Cadès elle-même; il l'enleva d'assaut, la pilla et détruisit une partie de ses fortifications. L'an 33, il fit une campagne contre les Araméens et les Assyriens et poussa jusqu'à Ninive : il tua cent vingt éléphants dans les plaines de l'Asie Antérieure. C'est à la suite du récit de ses triomphes que le nom des Khétas se lit pour la première fois dans la liste des tributs de l'Asie, de l'an 33 de Thotmès III. Après avoir énuméré les tributs de Naharina (la Mésopotamie), et de Ninii (Ninive), de Remenen (l'Arménie), de Singar (Sennaar ou Babylonie), de Babalu (Babylone), le texte dit :

26. Le tribut de ceux de la grande terre de Khéta [1], en cette année, fut : huit anneaux d'argent, pesant 301 livres, une grande pierre précieuse blanche, des [chariots] de bois de bouleau... [2]

La 39e année du règne de Thotmès III, qui fut signalée par une expédition dans le pays des Rutennu et par la prise de Cadès, le pharaon reçut encore le tribut « du roi de la grande terre de Khéta, quarante livres d'or, vingt-un esclaves mâles et femelles, des taureaux et des veaux, etc. [3] »

Un officier de Thotmès III, nommé Amen-em-heb, nous donne, dans son inscription funéraire, quelques détails personnels sur le siège de Cadès dont nous venons de parler :

[1] Il y en a cependant qui supposent qu'il pourrait être question de la terre des Rutennu. *Records of the past*, t. II, p. 25.

[2] Tablette statistique, inscription sur grès, dans la cour du sanctuaire de granit à Karnak, dont une partie est aujourd'hui au Louvre. Fragment 3, *Records of the past*, t. II, p. 25; Young, *Hieroglyphics*, pl. 41-42; Lepsius, *Auswahl*, pl. 12; De Rougé, *Revue archéologique*, 1860, p. 297; Brugsch, *Histoire d'Egypte*, 1859, p. 102; id., *Geschichte Aegypten's*, 1877, p. 313-314, 343. D'après ce dernier, la terre de Khéta avait été déjà dévastée en l'an 31; p. 341.

[3] Brugsch, *Geschichte Aegypten's*, p. 324.

13... Je vis sa valeur [de Thotmès], j'étais parmi ceux qui le suivaient, capturant

14. Cadès. Je ne quittai pas la place où il était, je conduisis deux officiers (vivants, prisonniers, je les plaçai)

15. devant le roi, Seigneur des deux mondes, Thotmès...

25. ...Le roi de Cadès fit sortir une cavale

26. en avant, [contre Sa Majesté]. Elle courut au milieu de nos troupes. Je la suivis

27. à pied, ayant mon arme. Je lui perçai le ventre, je lui coupai la queue, je donnai

28. elle au roi, que Dieu en soit loué! Il me donna de la joie, il me remplit mon ventre de choses délicieuses, il unit mes membres.

29. Sa Majesté ordonna que toute la valeur de ses troupes serait employée pour ouvrir une brèche dans les murailles neuves de Cadès, je

30. conduisis tous les vaillants. Personne n'entra avant moi. J'amenai des officiers,

31. [au nombre de] deux, vivants, prisonniers. De nouveau Sa Majesté ordonna que je serais récompensé pour cela [1].

Thotmès III mourut après un règne de cinquante-quatre ans. La Syrie, écrasée par les nombreuses victoires qu'il avait remportées sur elle, parait être restée soumise sous le règne d'Amenhotep II, qui lui succéda.

Thotmès IV, fils d'Amenhotep II et second successeur de Thotmès III, fit une expédition contre les Khétas, mais elle ne nous est connue que par ces mots laconiques qu'on lit sur un fragment trouvé dans le temple d'Ammon, à Thèbes : « Première campagne du roi contre la terre de Khéta [2]. »

Nous ne trouvons plus aucune trace des Héthéens dans les monuments hiéroglyphiques, sous les cinq ou six successeurs de Thotmès IV Ils ne reparaissent qu'à l'avènement de la XIX[e] dynastie, celle des Ramessides. Le fondateur de cette dynastie, Ramsès I[er], porta la guerre en Syrie. Les Rutennu n'en étaient plus les maitres ; les Khétas les avaient alors supplantés. Leur roi s'appelait Sapalel[3]; c'est le premier monarque héthéen dont le

[1] *Records of the past*, t. II, p. 62-63 ; Ebers, *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1873, p. 1-9, 63-64 ; Chabas, *Mélanges égyptologiques*, t. II, 1873, p. 279-306 ; *Académie des inscriptions, Comptes-rendus*, 1873, t. I, p. 155.

[2] Brugsch, *Geschichte Aegypten's*, p. 393.

[3] Un savant norvégien, M. Blix considère le nom de Sapalel comme une forme *saphel* du verbe *palal*, « juger, » d'où sont venus les noms propres

nom soit parvenu jusqu'à nous. Le détail de ses luttes contre Ramsès ne nous est pas connu, mais à en juger par un traité entre un de ses successeurs et Ramsès II, traité que nous rapporterons plus loin [1], et qui nous a seul conservé la mémoire de l'événement que nous enregistrons ici, la puissance de Sapalel était déjà bien grande, car Ramsès Ier ne réussit pas à le faire plier sous le joug : il fut contraint de traiter avec lui d'égal à égal et de contracter avec les Khétas, pour mettre fin à la guerre, une alliance offensive et défensive. Les inscriptions de Thotmès III appelaient déjà leur pays « la grande terre de Khéta, » nous verrons bientôt les Ramessides nommer leur souverain « le grand roi de Khéta. »

Ramsès Ier ne régna que six à sept ans. Il eut pour successeur son fils Séti Ier, le Séthos des Grecs, celui qui commença contre les Hébreux la persécution que nous raconte le livre de l'Exode.

Dès la seconde année de son règne, Séti Ier eut à combattre contre Sapalel. Toute la Syrie s'était révoltée contre l'Égypte Les sculptures de la grande salle du temple d'Ammon à Karnak nous ont conservé les principaux épisodes de son expédition. Elles nous représentent la ville de Cadès et sa forteresse [2], assiégée et prise par les Égyptiens. Les Héthéens, montés pour la plupart, trois par trois, sur des chariots de guerre, conduits par deux chevaux, sont mis en pleine déroute ; leurs chefs succombent ; Séti s'empare d'un grand nombre de prisonniers et recueille un riche butin. Les inscriptions qui accompagnent les sculptures nous font comprendre, par les éloges qu'elles prodiguent au vainqueur, combien la victoire avait été difficile. Elles comparent Séti aux dieux, elles l'appellent le chacal qui parcourt ce pays de grand matin, le lion courageux qui connaît les routes cachées de toutes les régions, le jeune taureau aux fortes cornes. La légende qui accompagne le tableau, porte : « Voici la race perverse des Khétas ; Sa Majesté en a fait un grand massacre [3]. »

Pâlal, « juge, » et *Peliley*âh, « Jéhovah juge. » M. J. Lieblein adopte la même étymologie, *Étude sur les Chétas*, dans les *Travaux de la 3me session du congrès international des Orientalistes*, t. II, p. 34?-350.

[1] Voir l'histoire des Khétas sous Ramsès II, p. 92.

[2] Voir plus haut, la description de Cadès.

[3] Brugsch, *Histoire d'Égypte*, 1859, p. 132. Cf. Lushington, *The Victories of Seti*, I, dans les *Transactions of the Society of Biblical archiology*, t. VI, 1878, p. 51?-517.

Cependant, malgré l'échec qu'ils venaient de subir, les Khétas ne courbèrent pas la tête sous le joug. Ils recommencèrent la guerre et continuèrent la lutte pendant plusieurs années, toujours battus mais toujours intrépides ; les nombreuses victoires remportées contre eux par leurs ennemis n'eurent point raison de leur opiniâtre résistance. Séti I^{er} ne put mettre fin à la guerre que par un traité, en concluant avec le roi hethéen d'alors, Motener [1], une alliance offensive et défensive. Cadès fut rendue aux Khétas et ceux-ci s'engagèrent à ne pas fomenter de révoltes contre les pharaons.

L'Égypte reculait ainsi devant les Khétas. Les « vils Khétas, » comme les appellent quelquefois les textes hiéroglyphiques, opposaient une barrière infranchissable à sa puissance et lui fermaient le chemin d'Alep et de la Mésopotamie, que les armées de Thotmès I^{er} et de Thotmès III avaient parcouru en triomphe. Ils étaient autrement redoutables que les Rutennu qu'ils avaient supplantés. Ces derniers n'enrôlaient qu'avec peine dans leur armée les nombreux petits princes qui en faisaient la force, mais qui, ayant des intérêts divers, ne restaient pas longtemps unis. Les Héthéens, au contraire, formaient un puissant royaume, ils commandaient en maîtres à tous leurs vassaux et les retenaient à leur gré sous les drapeaux.

Le fils de Séti I^{er}, le célèbre Ramsès II, le Sésostris des Grecs, allait être bientôt lui-même obligé de reconnaître que les Héthéens étaient des adversaires dignes de l'Égypte. Il eut à soutenir contre eux une lutte terrible, aussi est-ce de tous les pharaons celui qui nous a laissé sur les Khétas les renseignements les plus nombreux et les plus importants.

Ils avaient observé jusqu'à la fin du règne de Séti le traité fait avec ce prince, mais après sa mort, ils fomentèrent contre son successeur une révolte formidable. Leur puissance était alors à son apogée : ils dominaient depuis Cadès jusqu'en Asie Mineure, depuis le Liban jusqu'à l'Euphrate. Leur roi était toujours Motener. Il réunit sous ses ordres toutes les tribus héthéennes d'Alep, de Charcamis, de Cadi ; les Phéniciens d'Arad ; les Kirkaschi ou

[1] Motener ou Mautur signifie, suivant M. Blix, *præstans*, *præstantia*, de *vatar*, *yaṭar*, d'où, en hébreu, *môṭar* et *yéter*, *præstantia*, et le nom propre *Yṭro* (Jéthro). Lieblein, *loc. cit.*, p. 350. — Motener, comme nous l'apprend le traité fait entre les Khétas et Ramsès II, traité que nous rapporterons plus loin, était fils de Marasara et petit fils de Sapalalel.

Gergéséens, descendants de Chanaan; les Araméens d'Anaougas, de Naharina et de Kazouatan; divers auxiliaires de l'Asie Mineure : des soldats d'Ilion et de Pédasos, les Dardaniens, les Mysiens, les Lyciens. L'armée ne comptait pas moins de deux mille cinq cents chars de guerre. Nous ignorons à quel chiffre s'élevait le total des troupes, mais nous savons qu'elles étaient nombreuses, car le roi d'Alep lui seul avait amené dix-huit mille hommes.

Ramsès, prévenu de tout ce qui se tramait contre son pouvoir et voulant réduire promptement les révoltés à l'obéissance, marcha au devant de ses ennemis avec toute la fougue et l'ardeur de la jeunesse. C'était au printemps de l'an 5 de son règne. Il traversa rapidement le pays de Chanaan, où étaient établies des garnisons égyptiennes qui l'avaient maintenu sous son pouvoir. Il fut bientôt en vue de Cadès, à Schabtoun. Là, il s'arrêta pour étudier la position des ennemis et régler ses mouvements en conséquence. Cette halte faillit lui être fatale. Motener était un vieux soldat qui employait aussi volontiers la ruse que la force. Mis par ses espions au courant de la situation de Ramsès, il résolut de l'attirer dans un piège.

Un jour, deux Arabes nomades vinrent trouver le pharaon et lui dirent : « Nos frères, qui sont les chefs des tribus réunies avec le vil chef des Khétas, nous envoient dire à Sa Majesté : « Nous voulons servir le pharaon; nous abandonnons le vil chef « des Khétas ; il est dans le pays d'Alep au nord de la ville, « où, par crainte du pharaon, il s'est retiré précipitamment. »

De pareilles défections n'étaient pas rares. Ramsès crut à ce faux rapport, et s'avança sans méfiance vers Cadès, à la tête seulement de quelques soldats.

Pendant ce temps, le roi de Cadès disposait toutes ses troupes en ordre de bataille, au nord-est de la ville, afin de tomber à l'improviste, au moment favorable, sur le pharaon et sur son armée divisée. La ruse aurait réussi et l'armée égyptienne aurait été complètement anéantie, si au moment même où Ramsès II allait être attaqué, il ne s'était emparé de deux espions ennemis, à qui les mauvais traitements arrachèrent leur secret.

La surprise et la perplexité du pharaon furent grandes. Il comprit quelle était l'étendue du danger que couraient ses troupes et sa propre personne. Il était au nord de la ville,

sur la rive gauche de l'Oronte. Pendant qu'il délibérait sur les mesures à prendre, le roi héthéen, qui venait de faire passer ses forces au sud de Cadès, se jeta brusquement sur la légion de Phra, qui formait le centre, la tailla en pièces, et coupa ainsi en deux l'armée égyptienne. La situation de Ramsès II devenait tout à fait critique. Il ne dut son salut qu'à son courage. Huit fois de suite, il chargea en personne l'ennemi qui l'enveloppait, rompit ses rangs, rallia les siens, et tint ferme pendant tout le reste de la journée.

Un Homère égyptien, Pentaour, le chantre de la guerre contre les Khétas, a célébré dignement dans son poème cet exploit du jeune monarque égyptien.

II, 2... Il n'y avait point de chef avec moi; aucun commandant, aucun capitaine des archers, aucun officier; troupes et chevaux avaient fui.

3. Je restais seul pour combattre l'ennemi. » — Alors le roi Ramsès dit : « Qui es-tu donc, mon père Ammon ? Un père renie-t-il son fils ?

4. Ai-je fait quelque chose sans toi ? N'ai-je pas marché ou ne me suis-je pas arrêté en tenant mes regards [attachés] sur toi, ne transgressant pas les ordres de ta bouche, ne m'écartant pas

5. de tes conseils ? Souverain maître de l'Égypte, qui fais courber le front aux peuples qui te résistent, que sont ces Amou[2] pour ton cœur ? Ammon renverse

6. ceux qui ne [le] reconnaissent pas [comme] Dieu. Ne t'ai-je pas élevé des monuments sans nombre ? N'ai-je pas rempli ton temple des dépouilles [que j'ai prises sur l'ennemi] ? Ne t'ai-je pas bâti des maisons pour des millions d'années ?..

III, 1... Je t'invoque, ô mon père Ammon.

2. Je suis au milieu de multitudes inconnues, de nations rassemblées contre moi ; je suis seul ; personne n'est avec moi...

3. Je les appelle ; personne ne me répond. [Mais] je crois qu'Ammon vaut plus que des millions de soldats,...

4 .. réunis ensemble...

Le secours divin ne se fit pas attendre, la prière de Ramsès fut aussitôt exaucée :

5... Ra m'entendit, quand je le l'invoquai ; il me tendit

6. la main. Je fus rempli de joie ; il m'appela derrière moi :

[1] Les Asiatiques confédérés contre Ramsès II.

« Ramsès Mériamen, je suis avec toi, moi, ton père Ra, ma main

7. est avec toi. Je vaux pour toi un million de soldats ; je suis le maître de la victoire, j'aime la vaillance ; quand je trouve un homme courageux [comme toi], mon cœur déborde de joie.

8. Tout ce que je veux s'accomplira. » — Alors comme Month [1], je lance mes flèches à droite ; de ma gauche, je saisis [mes ennemis], comme Bar [2] dans sa fureur.

9. Je trouve 2,500 chars ; je suis au milieu d'eux ; ils sont renversés devant mes chevaux ; pas un d'eux ne trouve

10. sa main pour combattre ; leur cœur tombe en défaillance ; leur main tombe ; ils ne savent plus lancer leurs traits.

IV. 1. Ils n'ont plus de cœur pour saisir la lance ; ils chancellent

2. les uns sur les autres ; je les tue [3].

Quoiqu'il faille sans doute rabattre beaucoup des adulations hyperboliques du poète égyptien, il paraît bien que l'armée de Ramsès dut son salut à la bravoure et à l'intrépidité de son roi.

La lutte se prolongea avec acharnement toute la journée. Vers le soir, les Héthéens faiblirent ; les légions attardées de l'armée égyptienne arrivaient enfin pour délivrer leur roi ; Motener dut se replier devant elles. Il ne renonça pas cependant à la victoire qu'il avait tenue un moment entre les mains ; le combat ne fut que suspendu, il reprit dès le lendemain avec plus de violence encore que la veille. La journée fut sanglante et l'issue en fut fatale aux Héthéens. Leurs lignes furent forcées sur plusieurs points ; l'écuyer de Motener, Garbatous, le général commandant l'infanterie et les chars de guerre, le chef des eunuques, « l'écrivain des livres, » c'est-à-dire sans doute l'historiographe officiel, tombèrent avec beaucoup d'autres personnages sur le champ de bataille. La déroute fut bientôt complète. Une partie des fuyards, arrêtée dans sa fuite par l'Oronte, se jeta dans l'eau pour échapper à la poursuite de l'ennemi. Le frère du roi héthéen, Mizraïm, réussit à atteindre la rive opposé, mais le roi de Nissa se noya dans les flots et celui d'Alep en fut retiré mourant. Les tableaux égyptiens de la bataille, à Louqsor, nous montrent plusieurs Khétas au milieu du lac, à gauche de la ville. Une sortie de la

[1] Le dieu de la guerre.
[2] Baal, considéré comme Dieu de la guerre.
[3] *Records of the past*, t. II, p. 69-71 ; *Papyrus Sallier* III ; de Rougé, *Recueil de travaux*, 1870, t. I, p. 4-5 : Brugsch, *Geschichte Aegypten's*, p. 504-507.

garnison de Cadès sauva le reste des vaincus. Le lendemain, ils firent la paix avec Ramsès II. C'était l'an V de son règne.

Cependant la guerre ne tarda pas à recommencer et elle ne dura pas moins de quinze ans. Motener, irrité de sa défaite, voulait se venger à tout prix de l'échec qu'avaient subi ses armes. Il n'y eut pas toutefois de nouveau de grandes campagnes, mais une série de révoltes, sans cesse renaissantes, et fomentées, sans doute, par les Khétas. Ce fut le pays de Chanaan qui se souleva d'abord. En l'an VIII, les Égyptiens prirent Mérom et Thabor, dans la Galilée ; en l'an XI, Ascalon, dans la Séphéla, au pays des Philistins. Plus tard, Ramsès s'empara de deux villes héthéennes. La paix ne devint possible que lorsque l'intraitable Motener eut enfin disparu de la scène. Il périt assassiné, au milieu des désordres de la guerre.

Son frère Khétasar [1], qui lui succéda, proposa à Ramsès II de mettre un terme à tant de luttes. Les deux belligérants étaient également fatigués de tous ces combats et ils s'entendirent sans peine. Un traité d'alliance offensive et défensive fut conclu entre les deux rois, l'an XXI du règne de Ramsès. Ce traité, le plus ancien monument connu de ce genre, est parvenu presque intégralement jusqu'à nous. Il fut rédigé d'abord en héthéen et gravé sur une lame d'argent. C'est un des documents les plus précieux et les plus complets de l'histoire des Khétas. En voici la teneur :

1. La vingt-unième année, le vingt-unième jour de Tybi [2], du règne du roi Ra-user-ma, approuvé par le Soleil, fils du Soleil, Ramessu-Mériamen, doué de la vie éternelle et pour toujours ; ami d'Amen-Ra, d'Harmachu, de Ptah de Memphis, de Maut, dame d'Ascheru, et de Chensu-Neferhotep ; investi du trône d'Horus, parmi les vivants, comme son père Harmachu, éternellement et pour toujours.

2. En ce jour voilà que Sa Majesté était dans la ville de la maison de Ramessu-Mériamen, faisant des offrandes propitiatoires à son père Ammon-Ra, à Harmachu, à Atom, seigneur d'On, à Ammon de Ramessu-Mériamen, à Ptah de Ramessu-Mériamen, à Sutech, le très glo-

[1] On explique généralement le nom de *Khétasar* par *roi de Khéta* « Cependant, observe M. Blix, *loc. cit.*, p. 349, si l'on suppose que Chétasar est un nom sémitique, on ne le peut pas rendre par le *roi de Khéta*, parce que cette position du génitif avant le *nomen regens* est tout à fait étrangère aux langues sémitiques. . [Ce nom] veut dire ou *timor regis* (dei), ou, en prenant ḤṬ comme adjectif, *timens seu reverens regem* (deum). »

[2] Le cinquième mois.

rieux fils de Nut, — puissent-ils lui accorder une éternité de fêtes de trente ans, une infinité d'années de paix, tous les pays, toutes les nations se prosternant sous ses pieds pour toujours.

3. Alors vint un héraut royal... [1] [Deux hérauts royaux vinrent, portant une tablette d'argent que]

4. le grand prince de Khéta, Khéta-sira, avait envoyée au roi pour demander la paix au roi Ra-user-ma, approuvé par le Soleil, fils du Soleil, doué de vie pour toujours, comme son père le Soleil, continuellement.

Copie de la tablette d'argent que le grand Prince de Khéta, Khéta-sira, envoya au roi par la main de son héraut

5. Tartisbu, et de son héraut Ramès, pour demander la paix à Sa Majesté Ra-user-ma, approuvé par le Soleil, fils du Soleil. Ramessu-Mériamen, chef [2] des chefs, dont les frontières s'étendent à toutes les contrées, à son gré.

Traité fait par le grand Prince de Khéta, Khéta-sira, le puissant, fils de Marasara,

6. grand Prince de Khéta, le puissant, petit-fils de Sapalel, grand prince de Khéta, le puissant ; sur une tablette d'argent ; avec Ra-user-ma, approuvé par le Soleil, le grand souverain de l'Égypte, le puissant, fils de Ra-Men-Ma [3], le grand souverain d'Égypte, le puissant, petit-fils de Ra-Men-Pehu [4],

7. le grand souverain d'Égypte, le puissant.

Bonnes conditions de paix et de fraternité... pour l'éternité. Ceci est l'arrangement du grand souverain d'Égypte avec le grand Prince de Khéta, sous forme de traité. Plaise à Dieu qu'aucune hostilité ne s'élève entre eux ! Or il arriva

8. dans le temps de Motener, grand prince de Khéta, mon frère, qu'il combattit avec... le grand souverain d'Égypte. Mais voici ce qui sera à l'avenir, à partir de ce jour : Khétasira, le grand Prince de Khéta, convient d'adhérer aux arrangements faits par le Soleil, faits par Sutech, concernant la terre d'Égypte,

9. avec la terre de Khéta, [savoir] de ne faire surgir aucune hostilité entre elles, à jamais. Voici ce qui est [convenu] : Khétasira, le grand Prince de Khéta, convient avec Ra-user-ma, approuvé par le Soleil, grand souverain de l'Égypte, qu'à partir de ce jour bonne paix et bonne fraternité seront entre nous pour toujours.

[1] Il manque ici une ligne presque entière. Le sens est que deux hérauts royaux vinrent portant une tablette d'argent.

[2] Littéralement : taureau.

[3] Séti Ménephtah Ier.

[4] Ramsès Ier.

10. Il fraternisera avec moi, il sera en paix avec moi, et je fraterniserai avec lui, je serai en paix avec lui pour toujours. Il arriva dans le temps de Motener, grand prince de Khéta, mon frère, après sa mort, que Khétasira s'assit comme

11. grand Prince de Khéta sur le trône de son père. Voilà que je suis un de cœur [1] avec Ramessu-Mériamen, le grand souverain d'Égypte... de paix, de fraternité; cela sera meilleur que la paix et la fraternité qui était avant cela. Voilà que moi, le grand Prince de Khéta, avec

12. Ramessu-Mériamen, le grand souverain d'Égypte, je suis en bonne paix, en bonne fraternité. Les enfants des enfants du grand Prince de Khéta seront en bonne fraternité et paix avec les enfants des enfants de Ramessu-Mériamen, le grand souverain d'Égypte. Comme notre [traité] de fraternité et nos arrangements

13. sont faits pour la terre d'Égypte avec la terre de Khéta, à elles aussi seront paix et fraternité pour toujours; aucune hostilité ne s'élèvera entre elles à jamais. Le grand Prince de Khéta n'envahira point la terre d'Égypte, à jamais, pour en emporter quelque chose, et Ramessu-Mériamen, le grand souverain d'Égypte, n'envahira pas la terre

14. de Khéta, à jamais, pour en emporter quelque chose, à jamais. Le traité d'alliance qui était du temps de Sapalel, le grand Prince de Khéta, aussi bien que le traité d'alliance qui était du temps de Matenara [2], le grand Prince de Khéta, mon père, si je le remplis, voilà que Ramessu-Mériamen, le grand souverain d'Égypte, le remplira

15... ensemble avec nous, dans chaque cas, à partir de ce jour, nous le remplirons, exécutant le projet d'alliance. Si quelque ennemi vient dans les terres de Ramessu-Mériamen, le grand souverain d'Égypte, et qu'il envoie au grand Prince de Khéta, disant : Viens et donne-moi aide contre lui, alors le grand Prince de Khéta

16... le grand Prince de Khéta pour frapper l'ennemi. Mais s'il arrive que le grand Prince de Khéta ne vienne pas [lui-même], il enverra son infanterie et sa cavalerie... pour frapper ses ennemis... de la colère de Ramessu-Mériamen

17... les esclaves des portes, et s'ils lui font quelque dommage, il ira pour les frapper, alors le grand Prince de Khéta avec...

18... pour venir en aide pour frapper ses ennemis, s'il plaît à Ramessu-Mériamen, le grand souverain d'Égypte, d'aller, il...

19... pour rendre une réponse à la terre de Khéta. Mais si les serviteurs du grand Prince de Khéta l'envahissent... lui, Ramessu-Mériamen...

[1] Littéralement, *in corde*.
[2] Pourrait se lire Mura-sara.

Les lignes 20 et 21 sont presque totalement perdues.

22... des terres de Ramessu-Mériamen, le grand souverain d'Égypte et qu'ils viennent au grand Prince de Khéta, alors le grand Prince de Khéta ne les recevra pas [1], mais le grand Prince de Khéta les enverra à Ra-user-ma, approuvé par le Soleil, le grand souverain d'Égypte...

23... et s'ils viennent à la terre de Khéta pour faire quelque service [2], ils ne seront pas ajoutés à la terre de Khéta, ils seront donnés à Ramessu-Mériamen, le grand souverain d'Egypte. Ou si là il arrive...

24... venant à la terre de Khéta, et s'ils viennent à Ramessu-Mériamen, le grand souverain d'Égypte, alors non Ra-user-ma, approuvé par le Soleil, le grand souverain d'Égypte....

23.. Et s'ils viennent à la terre d'Égypte pour faire quelque service, alors Ra-user-ma, approuvé par le Soleil, le grand souverain d'Égypte, ne les réclamera pas ; il les fera donner au grand Prince de Khéta...

26... La tablette d'argent, il est declaré par les mille dieux, les dieux mâles [3], les dieux femelles, ceux qui sont de la terre de Khéta, de concert avec les mille dieux, les dieux mâles, les dieux femelles, qui sont de la terre d'Égypte, ceux...

27... Sutech de Khéta. Sutech de la ville d'A..., Sutech de la ville de Taaranta, Sutech de la ville de Pairaka, Sutech de la ville de Khisasap, Sutech de la ville de Sarasu, Sutech de la ville de Khirabu] [4], Sutech....

28... Sutech de la ville de Sarapaina, Astarata de Khéta, le dieu de Taitatkerri, le dieu de Ka...

29... la déesse de la ville de..., la déesse de Tain..., le dieu de...

30... des collines, des rivières de la terre de Khéta, les dieux de la terre de Khéta. Les dieux de la terre de Taouatana, Ammon le Soleil, Sutech, les dieux mâles, les dieux femelles, des collines, des rivières de la terre d'Égypte, les..., la grande mer, les vents, les nuages. Les mots

31... qui sont sur la tablette d'argent de la terre de Khéta et de la terre d'Égypte, quiconque ne les observera pas, les mille dieux de la terre de Khéta, de concert avec les mille dieux de la terre d'Égypte,

[1] Il s'agit de ceux qui se seraient enfuis d'Égypte pour se réfugier chez les Hethéens.

[2] Les sujets de l'Égypte qui se rendront au pays des Héthéens pour y faire quelque ouvrage ou s'y livrer au négoce.

[3] Littéralement, guerriers.

[4] Ou Khilabu, Alep.

seront [contre] sa trahison, sa famille, ses serviteurs. Mais quiconque observera ces mots qui sont sur la tablette d'argent, qu'il soit de Khéta...

32... les mille dieux de la terre de Khéta, de concert avec les mille dieux de la terre d'Égypte, donneront santé, donneront vie à sa [famille] ainsi qu'à lui et qu'à ses serviteurs. S'il arrive qu'un homme de la [terre d'Égypte] ou deux ou trois

33. [s'en aillent dans la terre de Khéta, alors le grand Prince de Khéta les fera] rendre de nouveau à Ra-user-ma, approuvé par le Soleil, le grand souverain d'Égypte, mais quiconque sera livré à Ramessu-Mériamen, le grand souverain d'Égypte,

34. que son crime ne soit pas relevé contre lui, que non... lui-même, ses femmes, ses enfants... S'il arrive qu'un homme de la terre de Khéta, qu'il soit un, qu'il soit deux ou qu'il soit trois, viennent à Ra-user-ma, approuvé par le Soleil.

35. le grand souverain d'Égypte, que Ramessu-Mériamen, le grand souverain d'Égypte, [les] saisisse [et les fasse] rendre au grand Prince de Khéta, [mais quiconque sera livré au grand Prince de Khéta, que non...] lui-même, ses femmes, ses enfants; de plus que lui-même ne soit pas frappé à mort, de plus qu'il ne [souffre pas?]

36. dans ses yeux, dans sa bouche, dans ses pieds; de plus qu'aucun crime ne soit relevé contre lui. Ce qui est sur la tablette d'argent, sur sa face antérieure, est la ressemblance de la figure de Sutech,... de Sutech, le grand monarque des cieux, le *directeur* du traité fait par Khétasira, le grand souverain

37. de Khéta...[1].

Les ambassadeurs de Khétasar, nommés Tartisbu et Ramès, remirent solennellement au pharaon, dans sa ville de Ramsès, le traité qu'on vient de lire. C'est un monument irréfragable de l'état avancé de civilisation auquel étaient parvenus les Khétas. Il nous montre combien l'art de l'écriture leur était familier. Il nous éclaire aussi sur l'étendue et l'importance de leur commerce, en même temps que sur ce mélange de fermeté et de dou-

[1] *Records of the past*, t. IV, p. 27-32. Le texte est dans Rosellini, *Monumenti storici*. 1832, MR. CXVI; Lepsius, *Denkmäler*, Abth. III, Bl. 146; Brugsch, *Recueil de Monuments*, Leipzig, 1862, t. I. Pl. XXVIII. On trouve d'autres traductions dans Rosellini, *Monumenti storici*, texte, Florence, 1839, t. III, partie II, p. 268; de Rougé, dans Egger, *Études sur les traités publics*, in-8°, 1866; p. 243; *id.*, *Revue archéologique*, 1866, t. XIII, p. 268; Chabas, *Voyage d'un Égyptien*, 1866, p. 33. Ce traité est de la XXI[e] année du règne, de Ramsès. Le texte en est gravé sur le mur extérieur d'un temple de Karnak, où on le voit encore. Malheureusement la fin de ce document est détruite.

ceur qui caractérise leurs lois. Il est digne de remarque que le premier traité connu ne s'occupe pas seulement des questions de guerre et de paix, mais règle aussi les divers rapports internationaux et consacre le principe de l'extradition des criminels, avec ce tempérament toutefois qu'ils obtiendront leur pardon ou au moins un adoucissement de peine dans le pays où ils avaient commis leur crime.

Pendant que les Khétas mettaient ainsi fin à leur lutte contre l'Égypte, Moïse était réfugié dans la péninsule du Sinaï, où, après avoir tué un Égyptien qui maltraitait un Hébreu, il avait fui la colère de Ramsès II.

Dieu le préparait dans la solitude, loin du théâtre de tant de combats, à devenir le libérateur de son peuple, mais les événements qui se passaient autour de lui ne devaient pas être sans influence sur l'avenir d'Israël. Si le roi de Cadès avait réussi à vaincre le pharaon, toute la terre de Chanaan serait tombée en sa puissance, et il eût été bien difficile à Josué de s'en emparer et de l'arracher à un prince aussi redoutable que le chef des Khétas. Si les Égyptiens avaient pu anéantir totalement leurs ennemis, ils seraient restés les maîtres incontestés de la Terre Promise, et les Hébreux, en y arrivant, les y auraient rencontrés solidement établis. Mais la Providence disposait tout à l'avance et préparait les voies à la conquête des enfants de Jacob : elle affaiblissait en même temps les deux rivaux, afin que, lorsque le moment serait venu, quelques années plus tard, son peuple pût s'établir dans la contrée qu'il avait promise à ses pères, Abraham, Isaac et Jacob.

Le traité conclu entre Ramsès II et Khétasar fut observé pendant environ un siècle. Les Égyptiens avaient appris à respecter les Héthéens. Ramsès II scella son alliance avec Khétasar en épousant sa fille aînée, et il invita son beau-père à aller le voir dans son royaume : « Le grand chef de Khéta envoie mander au Prince de Kati : « Prépare-toi que nous allions en Égypte. La « parole du roi s'est manifestée ; obéissons à Ramsès. Il donne « les souffles de la vie à ceux qui l'aiment : [aussi] toute terre « l'aime et Khéta ne fait plus qu'un avec lui [1]. »

Khétasar visita, l'an 23, la ville de Ramsès, où les Hébreux purent le voir ; il visita peut-être aussi la ville de Thèbes. Pour

[1] Papyrus Anastasi II, pl. II ; Papyrus Anastasi IV, pl VI l. 7-9 ; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 225.

perpétuer la mémoire de ce voyage, on grava une stèle, sur laquelle le roi de Cadès est représenté avec sa fille et son gendre.

Après les longues et sanglantes guerres soutenues pendant si longtemps contre les Khétas, les Égyptiens furent heureux de « n'avoir plus qu'un seul cœur avec les princes de Khéta, ce qui n'était pas arrivé depuis le temps du dieu Ra. » Leurs anciens ennemis devinrent alors en quelque sorte leurs favoris ; on voulut imiter leur manière de dire et de parler et la langue égyptienne se distingue à cette époque par une multitude de néologismes empruntés aux idiomes qui se parlaient sur les territoires où dominait Khétasar [1].

Ramsès II avait au moins cinquante ans, quand il conclut la paix avec les Héthéens. Il mourut dans un âge avancé, laissant le trône à son treizième fils, Menephtah, le pharaon de l'Exode. Nous ne connaissons qu'un détail sur les rapports de ce dernier avec les Khétas : pendant une famine, il leur envoya des vivres. On lit dans une inscription de ce prince, du grand temple d'Ammon :

24. Je fis charger du blé sur des vaisseaux, pour donner la vie à ce peuple de Khéta, car, moi, le roi, je suis celui que les dieux ont choisi [2].

Les monuments égyptiens ne nous apprennent plus rien d'eux jusqu'au règne de Ramsès III. C'est dans cet intervalle de temps que les Hébreux quittèrent l'Égypte, séjournèrent quarante ans dans le désert du Sinaï et firent enfin la conquête de la Palestine.

[1] « Vers le milieu de la XIXe dynastie, dit M. Maspero, les conquêtes de Sésostris et l'alliance étroite que ce prince conclut avec le souverain des Khétas mirent à la mode l'usage des dialectes syriens. On tint à honneur de les enseigner non seulement aux enfants libres, mais aux esclaves nègres et libyens; les gens du monde et les savants se plurent à émailler leur langage de locutions étrangères. Il ne fut plus de bon goût d'habiter une ville (*nout*), mais une *qiriath* ; d'appeler une porte *ro*, mais *taráa*, de s'accompagner sur la harpe (*bent*), mais sur le *kinnor*. Les vaincus, au lieu de rendre hommage (*aaou*) au pharaon, lui firent le *salam*, et les troupes ne voulurent plus marcher qu'au son du *toupar* ou *toph* (tambour). Le nom sémitique d'un objet faisait-il défaut, on s'ingéniait à défigurer les mots égyptiens pour leur donner au moins l'apparence étrangère. Au lieu d'écrire *khabes*, lampe, *sensh*, porte, on écrivait *khabousa*, *sancshaou*. Les raffinés de Thèbes et de Memphis trouvaient autant de plaisir à *sémitiser* que nos contemporains à semer le français de mots anglais mal prononcés. » *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 337-338.

[2] Brugsch, *Geschichte Aegypten's*, p. 571. Cf. p. 579.

Les Héthéens méridionaux s'opposèrent par les armes, avec les autres tribus chananéennes de la Palestine, à l'invasion d'Israël. Rien ne montre que les Héthéens septentrionaux, trop éloignés du théâtre de la guerre pour que leurs intérêts eussent à en souffrir, y aient pris aucune part. Nous savons par le livre des Juges [1] que Josué arrêta ses armes au pied de la chaîne de Liban. Les Khétas ne purent donc apprendre que de loin le résultat de ses victoires.

Ils reparaissent dans les annales égyptiennes, quelque temps après l'établissement des Hébreux dans la terre de Chanaan, sous le règne de Ramsès III.

Ramsès III est le second roi de la xx[e] dynastie égyptienne. Ses monuments nous racontent que huit ans après son avènement au trône, il eut à combattre contre les peuples de l'Asie Mineure et des îles de la Grèce, qui s'étaient unis ensemble pour aller piller la vallée du Nil. Les Khétas semblent n'avoir plus exercé à cette époque sur l'Asie Mineure le même pouvoir que du temps de Ramsès II. Les inscriptions du temple de la Victoire nous apprennent que les Héthéens furent balayés eux-mêmes par le flot des envahisseurs : voici ce que dit Ramsès III.

La terreur saisit les peuples dans leurs membres. Ils [les confédérés] vinrent en bondissant de leurs côtes et de leurs îles et se répandirent tout d'un coup sur les terres. Aucun peuple ne résista à leurs armes, commençant par le peuple de Khéta, de Kadi, de Charcamis, d'Arad et d'Alus. Ils les pillèrent et les battirent [2].

Les Héthéens furent contraints de marcher contre l'Égypte à la suite de leurs vainqueurs, mais là ces derniers furent vaincus à leur tour, et le roi de Khéta partagea leur défaite.

La liste des princes soumis à Ramsès III, que ce pharaon fit graver à Médinet-Abu, contient le nom du « malheureux roi de Khéta, pris vivant dans la bataille [3]. » C'est le dernier renseignement que nous fournissent sur l'empire héthéen les monuments de l'Égypte. Il nous révèle une période de décadence. A partir de cette époque, il se fait autour du nom de Cadès un

[1] Jud., III, 3.
[2] Brugsch, *Geschichte Aegypten's*, p. 598.
[3] Brugsch, *Geschichte Aegypten's* p. 602.

silence de mort. Les beaux jours de Motener et de Khétasar sont passés. Leurs descendants se replient insensiblement vers le nord et vers l'ouest, pour céder la place à la puissance grandissante des Araméens ou Syriens. Cadès fut-elle alors détruite ou s'éteignit-elle peu à peu comme une ville abandonné? Personne ne peut le dire. Ce qui est certain, c'est qu'elle disparait de l'histoire, et que Charcamis devint vers cette époque le siège principal de la puissance héthéenne. Cent cinquante ans environ après Ramsès III, les Khétas apparaissent dans les inscriptions cunéiformes sous leur nom assyrien de Ḥatti. C'est aux documents ninivites qu'il faut nous adresser désormais pour avoir la suite des événements.

IV

GUERRES DES HÉTHÉENS AVEC L'ASSYRIE.

Dans les guerres des Héthéens contre l'Assyrie, Charcamis joue le même rôle que Cadès avait joué dans leurs guerres contre l'Égypte, avec cette différence que Charcamis était une ville autrement importante que Cadès. Celle-ci était placée dans la vallée de l'Oronte comme une sentinelle qui gardait la route de l'Asie, mais celle-là, non moins forte comme position stratégique, avait des avantages beaucoup plus grands comme place de commerce et de négoce.

Le nom de Charcamis, Karkemisch ou Karkamisch, n'avait pas été oublié comme celui de Cadès : on le lit dans les prophètes et dans le livre des Paralipomènes [1]; néanmoins sa véritable situation a été ignorée jusqu'en 1875. La plupart l'identifiaient avec le Circésium de la géographie classique, au confluent du Chaboras et de l'Euphrate [2]. Sir Henry Rawlinson en Angleterre et M. Maspero en France, acceptant l'identification de la version syriaque et de la version arabe des Paralipomènes [3], la plaçaient plus au nord, non loin de l'Euphrate, là où s'était élevée autrefois Mabog [4]. Toutes ces opinions étaient fausses. Le véritable

[1] Is. X, 9; Jer., XLVI, 2; II Par., xxv, 20.
[2] Ammien Marcellin, XXIII, 5; Zozime, III, 12; Procope, *Bell. pers.*, II, 5; Bochart, *Phaleg.* IV, 21; Winer, *Biblisches Realwörterbuch*, t. I, p. 212.
[3] II Par., XXV, 20.
[4] Maspero, *De Carchemis oppidi situ*, 1872. Voir la critique de cet ouvrage dans le *Journal des savants*, octobre 1873; Nöldeke, *Nachrichten* de Gœttingue, 26 janvier 1876.

emplacement de Charcamis a été découvert en 1874-1875, par M. Skene, consul de la Grande-Bretagne à Alep, et vérifié par le savant assyriologue anglais, George Smith, peu avant sa mort.

Sur la rive droite de l'Euphrate, à six heures de marche au-dessous du village de Beredjik, le voyageur remarque des monceaux de ruines et des débris de remparts qui indiquent évidemment la place d'une antique cité. Les Arabes indigènes les appellent Kalaat Djérablus ou « Forteresse de Djérablus. » Le village voisin, où les Fellahin habitent dans des huttes ou bien sous la tente, est appelé du même nom par les Arabes ; les Turcs l'appellent Djérabis.

Ce nom de Djérablus ou Djérabis est vraisemblablement une corruption du grec Hiérapolis, « la ville sainte, » la cité consacrée à la grande déesse asiatique Astarté.

Comme ces ruines se rencontrent sur le chemin des caravanes qui se rendent de Béredjik et des villes du haut Euphrate à la station commerciale de Balis ou de Meskeyne, elles ne pouvaient manquer d'être notées; aussi ont-elles été signalées de bonne heure par les voyageurs qui ont visité la Syrie septentrionale. Henry Maundrell les vit en 1697, et il les a décrites exactement dans la relation de son voyage [1]. Pococke les visita à son tour en 1747 et les décrivit encore plus longuement [2]. Il y a quelques années, quand le vicomte Pollington et le colonel Chesnay étudièrent le cours de l'Euphrate et du Tigre, elles attirèrent également leur attention. Mais aucun de ces explorateurs ne soupçonna la véritable origine de ces ruines. Ce n'est qu'en 1874-1875 que M. J. H. Skene constata qu'elles recouvraient les restes d'une cité beaucoup plus ancienne que ne l'avaient supposé Maundrell et Pococke.

Pendant une visite qu'il fit aux Arabes nomades qui, au printemps, traversent l'Euphrate et campent dans la plaine de Sadjur, M. Skene apprit qu'on avait trouvé des pierres antiques dans les ruines de Kalaat Djérablus. Il se rendit sur les lieux et prit des mesures efficaces pour protéger les débris de sculptures qui avaient été exhumés.

[1] H. Maundrell, *Voyage d'Alep à Jérusalem, avec le Voyage à Bir, sur les bords de l'Euphrate et de la Mésopotamie.*

[2] R. Pococke, *Description of the East,* 1745, t. II, p.164-165. Il identifie Djérablus avec la Gherræ de Ptolémée et Bambouk avec l'ancienne Hiérapolis.

Bientôt après, M. George Smith passa à Alep, se rendant à Ninive. Le consul britannique lui parla de Kalaat Djérablus et lui exprima l'opinion que c'était le site antique de la célèbre Charcamis. George Smith alla sur les lieux, il examina les ruines avec soin, il copia toutes les inscriptions qui étaient visibles, il étudia toutes les sculptures et tous les débris caractéristiques, et, après cet examen, il déclara à M. Skene qu'il acceptait pleinement son opinion. Il écrivit aussitôt en Angleterre que la capitale de l'empire héthéen venait d'être retrouvée. Ce fut la dernière grande découverte de l'assyriologue anglais, mort peu de temps après, non loin de là, victime de son dévouement pour la science [1].

Depuis lors, les Anglais ont exécuté des fouilles sur place, et leurs résultats n'ont fait que confirmer l'identification proposée.

Les documents égyptiens parlent souvent de Charcamis, comme nous l'avons vu, mais les preuves principales de l'identité de cette ville avec Kalaat Djérablus nous sont fournies par les inscriptions cunéiformes, qui nous décrivent très exactement la situation des villes conquises ou possédées par les rois de Ninive : elles rendent pour la géographie de leur époque et de leur pays les mêmes services que l'*Itinéraire* d'Antonin pour la géographie de l'antiquité classique.

Des détails contenus dans les documents d'Assurnasirpal (885 avant J.-C.) et de son fils Salmanasar (860 avant J.-C.), documents sur lesquels nous reviendrons bientôt, il résulte que Charcamis était située sur l'Euphrate, à peu de distance, au nord, de la rivière de Sagur, dont le nom s'est conservé dans le Sadjur moderne ; à l'est de Halman (Halvan ou Alep) et de Kharzaz, l'Azaz moderne ; au sud de la terre de Gamguma, dont le nom survit dans le Zeugma classique, aujourd'hui Balkis. Balkis est à deux heures au nord de Beredjik et commande un des gués les plus fréquentés de l'Euphrate.

La situation de Kalaat Djérablus correspond exactement à toutes ces données des inscriptions assyriennes : elle est à l'orient d'Azaz et d'Alep, sur la rive occidentale de l'Euphrate, à trois heures au-dessus de Sadjur, à six au-dessous de Biredjik. Une brique de Sargon (721 avant J.-C.), découverte en ces

[1] Voir *Academy*, 4 novembre 1876, p. 454 ; Frd. Delitzsch, *Jahresbericht der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, 1879, p. 34.

lieux, vient confirmer la démonstration. Elle prouve que ce monarque avait élevé des constructions à Kalaat. Les annales de ce prince nous apprennent, en effet, qu'il avait pris Charcamis, l'avait incorporée à son empire et y avait bâti un palais pour le gouverneur assyrien qu'il y avait envoyé.

Enfin une autre découverte importante, celle des portes de bronze du temple de Ballaouat, nous fournit une dernière preuve de l'identité de Djérablus et de Charcamis. Ces portes, l'un des monuments les plus précieux que l'on ait trouvés en Assyrie, sont couvertes de bas-reliefs, qui représentent les campagnes du roi de Ninive, Salmanasar III. Au milieu de scènes diverses, on voit le plan de plusieurs des villes prises par le roi assyrien et parmi ces villes figure Charcamis. Quoique les plans dressés par les artistes ninivites ne soient pas exécutés avec une habileté irréprochable, quoiqu'ils soient traités en partie d'une manière conventionnelle, ils sont néanmoins exacts dans leur ensemble. Or, l'étude comparée du plan assyrien de Charcamis et des ruines de Djérablus établit leur identité. Il ne peut donc plus rester de doute sérieux sur le véritable site de la vieille cité héthéenne [1].

Ce point une fois établi, il nous est facile, en nous transportant sur les lieux, de faire revivre un moment l'antique Charcamis. Sa forme était assez irrégulière. Elle n'égalait en grandeur ni Ninive ni Babylone ; elle n'avait pas trois kilomètres de longueur ; la cité proprement dite était, comme Cadès, de dimensions restreintes, mais ses faubourgs se prolongeaient au loin, dans la direction du sud, sur les rives de l'Euphrate, où l'on a retrouvé des traces d'ouvrages d'irrigation.

Charcamis était surtout une place forte, et ceux qui en avaient dirigé la construction avaient fait preuve d'une grande science stratégique. L'Euphrate jouait autour de cette place presque le même rôle que l'Oronte autour de Cadès. Elle avait une forme oblongue, quoique irrégulière, et elle était bâtie de telle sorte que ses quatre angles correspondaient à peu près exactement aux quatre points cardinaux ; l'Euphrate l'enveloppait au nord et au sud-est ; des murailles la protégeaient au nord et au nord-ouest.

L'acropole s'élevait sur le mur sud-est et commandait le grand

[1] *Carchemish, The Times, weekly edition*, 20 août 1880, p. 2-3.

fleuve qui baignait ses pieds. Ses ruines s'élevent à cent pieds anglais au-dessus du niveau de l'eau et couvrent les deux tiers de la partie nord-est de la ville.

Du haut de cette forteresse, la vue s'étendait au loin dans la plaine, sur les deux rives de l'Euphrate, et il était facile de surveiller les moindres mouvements des caravanes ou des armées. Elle ne constituait pas d'ailleurs l'unique défense de la ville. Dans la direction du nord et du sud, on voit encore aujourd'hui un grand nombre de ces monticules que les indigènes appellent « Tell. » Ce sont les ruines d'anciennes tours, qui servaient d'avant-postes et dont les signaux annonçaient aux habitants de Charcamis l'approche du danger. Dans la direction du sud-ouest, on remarque une ligne de ces Tell, qui marque la route fameuse conduisant de la ville héthéenne à la mer d'Occident, c'est-à-dire à la Méditerranée [1]. Elle a vu passer plus d'une fois les armées égyptiennes et assyriennes,les soldats de Sargon et de Sennachérib, du pharaon Néchao et de Nabuchodonosor.

La ligne des remparts est encore facile à distinguer, ainsi que l'endroit où étaient percées les portes qui donnaient accès dans la ville. La partie principale était dans le mur sud-ouest, à peu de distance de l'angle occidental des remparts. L'énorme quantité de débris amoncelés en cet endroit montre qu'il y a eu là une grande entrée flanquée de tours. On y voit de nombreux fragments de corniches, de chapiteaux,et de bases de colonnes, mais tous ces fragments sont de travail romain et les restes de la ville d'Hiérapolis, bâtie sur les ruines de Charcamis. Au milieu de ces pierres moins anciennes, on en remarque de plus antiques, transportées d'ailleurs et ayant appartenu à des édifices détruits. On n'a pas encore fait de fouilles pour mettre à découvert les fondations de la porte héthéenne.

Dans le mur du nord-est, la grande porte, à en juger par ce qui apparaît encore au-dessous du sol, était aussi très large, mais moins fortifiée ; on y rencontre moins de débris.

Les remparts, dans la partie occidentale du mur, sont très forts : ils s'élèvent à une hauteur de vingt-cinq à trente pieds anglais. Le nord-est était protégé par un petit ruisseau, que les Bédouins appellent aujourdhui Aïn-el-Bedder; son lit avait été profondément creusé et converti en fossé [2].

[1] *The Times, weekly edition*, 20 août 1880, p. 3.
[2] *Ibid.*, p. 3.

La première mention historique de Charcamis se trouve dans les annales du pharaon Thotmès III[1]. Il étendit son empire jusqu'à Ninive, comme nous l'avons vu plus haut[2]. Son officier Amememheb y accomplit des exploits[3].

Le poème de Pentaour et les autres monuments du règne de Ramsès II nous apprennent que Charcamis avait fourni son contingent à l'armée de Motener pour attaquer les Égyptiens[4]. Ses soldats figurent aussi dans l'armée qui chercha à envahir l'Égypte sous Ramsès III[5].

A cette époque, la grande ville de l'Euphrate ne jouait qu'un rôle secondaire dans l'empire héthéen; quand nous la voyons reparaître plus tard, pour la première fois, dans les documents cunéiformes, elle n'est plus vassale de Cadès, mais tout à fait indépendante.

L'influence des Héthéens sur toute la Syrie est si considérable, lorsque les Assyriens entrent en scène, qu'ils donnent à tout le pays le nom même de ce peuple, Ḥatti. Le premier roi ninivite qui nous fournisse sur eux des renseignements, Téglatphalasar Ier, vers 1130, pendant la période des Juges d'Israel, nous apprend que leur domination s'étendait alors depuis le Liban jusqu'à l'Euphrate, comme au temps de Ramsès II. Les tribus araméennes leur étaient soumises; Pethor, la patrie de Balaam, située au confluent de l'Euphrate et du Sadjur, était tombée en leur pouvoir; ils commandaient en maîtres jusqu'au Pont Euxin. Les Colchidiens et les Urumiens, qui habitaient la Cappadoce, étaient tributaires du roi de Charcamis et lui avaient fourni quatre mille hommes de troupes.

Les Héthéens étaient donc alors à l'apogée de leur gloire. Désormais leur puissance ira en déclinant, jusqu'à ce qu'elle s'éclipse enfin totalement. Téglatphalasar lui porta les premiers coups.

Je suis Tuklatpalasar,... celui qui règle la victoire dans les combats, dit-il dans l'inscription du prisme. Dans l'adoration du dieu

[1] Thothmès Ier avait fait sa première campagne contre la Syrie et laissé sur les bords de l'Euphrate, probablement dans les environs de Charcamis, des stèles qui attestaient ses victoires; malheureusement le récit de ses exploits n'est pas parvenu jusqu'à nous. De Rougé, *Annales de Thotmès III*, p. 17.

[2] Voir plus haut, p. 83.

[3] Brugsch, *Geschichte Aegypten's*, p. 339. Cf. plus haut, p. 84.

[4] Voir p. 86.

[5] Voir p. 97.

Assur, mon Seigneur, j'ai réuni mes chars et mes guerriers ; j'ai fixé une année et un jour propices, d'après un songe que javais eu, et j'ai marché sur le pays d'Aram, qui ne reconnaissait pas le dieu Assur, mon Seigneur. Je me suis avancé du pays de Sukhi jusqu'à la ville de Kar-Kamis, au pays de Khatti (la Syrie), j'ai fait le trajet dans un seul jour. J'ai fait un grand carnage; j'ai enlevé leurs esclaves, leurs biens, leurs propriétés, sans nombre. Les débris de leurs armées, qui s'étaient soustraits à la puissance du dieu Assur, franchirent le fleuve Purat (l'Euphrate), je les poursuivis sur des radeaux, je franchis le fleuve Purat (l'Euphrate) et j'occupai six de leurs villes dans le pays de Risri, je les livrai aux flammes, je les démolis, je les détruisis et j'apportai leurs dépouilles, leurs biens et leur propriétés dans ma ville d'El-Assur [1].

Après cet événement, il se fait autour du nom de Charcamis un long silence. Nous avons déjà vu [2] que du temps de Joram, roi d'Israel, les Syriens redoutaient beaucoup les armes des Héthéens. Vers le temps d'Achab, père de Joram, les monarques ninivites commencèrent à reprendre la route de l'Occident que leur avait indiquée pour la première fois longtemps auparavant Téglathphalasar Ier.

La prise de Charcamis, qui gardait le passage de l'Euphrate, était le commencement obligé de toutes les campagnes contre la Syrie. De même que la possession de la Palestine était autrefois indispensable aux pharaons pour entreprendre la conquête de Cadès et de la Mésopotamie, de même la possession de Charcamis était nécessaire aux rois de Ninive pour attaquer Aram et la Phénicie en sécurité. Quand cette ville était tombée au pouvoir des Assyriens, tous les pays des bords de la Méditerranée, au sud du Liban, étaient menacés; la Palestine elle-même avait tout à redouter. C'est ainsi que le sort d'Israël était toujours lié, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, à celui des Héthéens. A partir de l'époque d'Achab, le royaume de Samarie ne put être tranquille, du côté de l'Assyrie, que tant que Charcamis fut libre. L'invasion était proche, quand les soldats d'Assur étaient entrés dans les murs de la forteresse de l'Euphrate. Quand Samarie tomba enfin sous les coups de Sargon,

[1] Ménant, *Annalesdes rois d'Assyrie*, p. 42-43. Cf. Rawlinson, *Records of the past*, t. V.
[2] Voir plus haut, § II.

pour ne plus se relever, le royaume héthéen de Charcamis vit aussi sonner sa dernière heure. Ce fut le même roi Sargon qui mit fin au royaume d'Israel et à l'indépendance de Charcamis.

C'est Assurnasirpal (883-858) qui, plusieurs siècles après Téglathphalasar I^er^, reprit les projets ambitieux de ce monarque contre l'Occident. Il est le seul roi de Ninive dont on ait retrouvé la statue. Sur sa poitrine, on lit : « Assurnasirpal, roi grand, roi puissant... Il posséda les terres depuis les rives du Diglat (Tigre) jusqu'au pays de Labnana (le Liban) ; il soumit à sa puissance les grandes mers et tous les pays depuis le lever jusqu'au coucher du soleil [1]. »

L'inscription du monolithe nous fait connaître en détail comment Assurnasirpal devint maître de la Syrie. Le roi de Charcamis était alors Sangar ; il fut obligé d'accepter le joug du roi de Ninive.

Le huitième jour du mois aïru (avril), j'ai quitté Kalakh, j'ai franchi le fleuve Diglat (le Tigre), et je me suis dirigé vers la ville de Karkamis au pays de Khatti (la Syrie)...

J'ai quitté le pays de Bet-Adini et j'ai franchi le fleuve Purat (l'Euphrate) sur des radeaux, je me suis avancé vers le pays de Karkamis. J'ai imposé à Sangar, roi du pays de Khatti vingt talents d'argent, des... en or, des bracelets (?) en or, des *ru* en or, cent talents de fer, deux cent cinquante talents de fer, de l'étain, des instruments de fer, des *khariati* de fer, des *nirmakiti* de fer, des *kibil* de fer, les dépouilles de son palais, des meubles en grand nombre, dont la beauté est sans égale, des *is sa* en ébène, des trônes en chêne, des *passur* (tables?) en ébène, des *ka*, des *sara*, deux cents esclaves, des étoffes de laine et de fil teintes en pourpre, des pierres, six *numa*, des peaux de *amdi*, des chars en ivoire, des statues d'or *sa tamlitési*, de sa royauté. J'ai... les chars et la cavalerie aux hommes de Karkamis [2].

L'importance, le nombre et la variété des tributs imposés à Sangar montrent quelle était la richesse de sa capitale et l'éten-

[1] Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 65-66 ; *Western Asiastic Inscriptions*, t. III, pl. IV, n° 8. La statue de ce roi a été trouvée par M. Layard dans les ruines d'un des palais situés à l'angle nord-ouest de l'enceinte royale de Nimroud. Elle est aujourd'hui au British Museum, à Londres.

[2] Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 87-88 ; *Records of the past*, t. III. Cf. Maspero, *De Carchemis oppidi situ*, p. 32-33.

due de son commerce, qui faisait affluer dans son sein toutes les productions métallurgiques et industrielles de l'Orient.

Sangar n'est pas nommé roi de Charcamis par l'inscription d'Assurnasirpal, mais roi de Khatti. Son pouvoir s'étendait donc en dehors de sa capitale sur toute la Syrie, ou au moins sur une notable partie de ce pays. Sa défaite entraîna celle de ses vassaux qui rendirent hommage au vainqueur dans la ville de Charcamis.

Les rois de toutes ces provinces, continue Assurnasirpal, se soumirent à moi, ils s'humilièrent ; j'en fis dresser la liste, — ils... devant moi. Je me suis dirigé vers le pays de Labnana (le Liban) et j'ai quitté Karkamis [1].

Le monarque raconte alors comment il s'est emparé de divers pays araméens et phéniciens, du Liban et de l'Amanus ; il énumère les rois de la mer dont il a reçu le tribut, Tyr, Sidon, Gebal ou Byblos, Arad, etc. Il est à remarquer que Cadès ne figure pas dans son énumération, quoiqu'il eût suivi la vallée de l'Oronte, ce qui montre que cette ville n'existait plus ou du moins était complètement déchue.

Nous ne savons plus rien de ce prince après cette campagne. Son fils Salmanasar III (858-823) refit la même expédition et employa presque tout son règne à combattre contre les Khatti et leurs voisins. Sangar était toujours roi de Charcamis. Il se révolta, mais il fut battu par Salmanasar, dans sa troisième campagne (854 avant Jésus-Christ).

Nous lisons dans la stèle de Kurkh :

Khanu, du pays de Sanlu ; Supaluni, du pays de Khatti ; Akluni, fils d'Adini ; Sangaru, de Karkamis, se fièrent à leurs..., ils s'avancèrent vers moi pour me livrer combat et bataille, d'après les desseins profonds des couronnes puissantes marchant avec moi, et suivant la volonté d'Assur, mon Seigneur, j'ai engagé le combat avec eux, je les ai mis en déroute, j'ai réduit leurs soldats en servitude, je suis tombé sur eux comme le dieu Bin [2] qui inonde ; j'ai rempli le désert des dépouilles de ses cavaliers ; j'ai brûlé leurs cadavres

[1] Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 88.
[2] Dieu de la tempête et de la foudre.

comme des *napasi*, j'ai pris leurs chars, leurs chevaux... ; j'ai fait un monceau de leurs têtes à l'entrée de la ville ; j'ai détruit leurs villes ; je les ai ravagées, je les ai livrées aux flammes [1].

Sa dixième campagne (842 avant Jésus-Christ) fut aussi dirigée en partie contre Sangar :

J'ai quitté la ville de Dabigi, dit-il, je me suis avancé vers la ville de Sazabi, une des places fortes de Sangar roi de Karkamis, j'ai pris la ville, j'ai tué beaucoup de monde, j'ai fait un riche butin, j'ai détruit les villes de sa dépendance, je les ai ravagées, je les ai livrées aux flammes... A Sangar de Karkamis, j'ai imposé comme tribut, deux talents d'or, soixante, deux talents d'argent, quarante talents de cuivre, cent talents de fer, vingt talents de *zamat*, cinq *ka*, ses filles avec des présents, cent filles nobles, cinq cents bœufs, cinq cents moutons, et j'y ai ajouté une mine d'or, un talent d'argent, etc. [2].

L'inscription de Kurkh mentionne aussi le paiement du tribut de la ville de Charcamis sous l'éponymie de Dayanassur et la prise d'une ville araméenne qui dépendait de Sangar, Pethor, à qui sa situation au confluent du Sagur et de l'Euphrate donnait une véritable importance [3].

L'inscription des taureaux du palais raconte que dans sa onzième campagne (846 avant Jésus-Christ), Salmanasar prit quatre-vingt-sept villes du pays de Sangar [4].

Salmanasar qui défit Achab, roi d'Israël, et obligea un autre roi de Samarie, Jéhu à lui payer tribut [5], fut donc un des plus redoutables ennemi des Héthéens, comme des Israélites.

Après la mort de ce roi belliqueux, Charcamis et ses princes eurent quelques moments de répit. Le royaume d'Assyrie fut troublé et momentanément affaibli, et ses voisins en profitèrent pour secouer le joug. Mais quand un monarque énergique et puissant, Téglathphalasar II, monta sur le trône de Ninive, Char-

[1] Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 107. (Répété quelques lignes plus loin). *Records of the past*, t. III.
[2] Menant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 108-109. Résumé dans l'inscription de l'obélisque, *ibid.*, p. 100. *Records of the past*, t. III.
[3] Menant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 112 ; *Records of the past*, t. III.
[4] Menant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 114.
[5] Voir *La Bible et les découvertes modernes*, t. IV, p. 35 et suiv.

camis fut de nouveau obligée de se soumettre. Le succès des premiers combats livrés par le nouveau roi, aussitôt après son avènement, contre divers peuples voisins, fut tel que le roi de Charcamis, qui était alors Pisiris, ne semble pas même avoir songé à faire résistance. Malheureusement les annales de Téglathphalasar sont très mutilées et nous manquons de détails. Les fragments qui nous restent mentionnent les tributs « de Pisiris, de la ville de Gargamis [1]. »

Pisiris régna longtemps. Il était encore roi, lorsque Sargon, le vainqueur de Samarie, s'empara du trône de Ninive, à la suite d'une révolution mal connue, après la mort ou l'assassinat de Salmanasar, successeur de Téglathphalasar II, celui qui, comme nous l'apprend la Bible, avait commencé le siège de Samarie [2].

Pisiris avait sans doute profité des événements qui s'étaient accomplis en Assyrie pour recouvrer son indépendance. Sa révolte lui devint funeste. Le nouveau roi de Ninive, Sargon, ne se contenta pas, comme ses prédécesseurs, d'imposer un tribut aux princes vaincus ; il inaugura une politique nouvelle, déposa d'ordinaire les souverains qui lui avaient résisté, comme à Samarie, établit à leur place un gouverneur assyrien et fit ainsi de leur royaume une province de son empire.

Dans ma cinquième campagne, dit Sargon. Pisiris, de la ville de Karkamis, se révolta contre les grands dieux. Il envoya vers Mita, du pays de Muski, des messages hostiles au pays d'Assur. Il prit des otages. J'ai élevé mes mains vers Assur, mon seigneur, je l'ai fait sortir de la ville, j'ai mis la main sur son trésor. Je l'ai fait jeter dans des chaînes de fer, je me suis emparé de l'argent, de l'or de son palais. J'ai transporté avec lui au pays d'Assur les habitants de Charcamis qui étaient rebelles, ainsi que leurs richesses. J'ai prélevé sur eux cinquante chars, deux cents cavaliers, trois mille hommes, les *zu as* de mes pieds ; j'en ai fait la part de ma royauté. J'ai fait demeurer des gens du pays d'Assur dans la ville de Karkamis et je les ai placés sous la domination d'Assur, mon seigneur [3].

[1] Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 146 ; G. Smith, *The Annals of Teglath-Pilezer* II, *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1869 ; *Records of the past*, t. V.
[2] II (IV) Reg., X, II, 3-6.
[3] Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 162 ; cf. p. 201 ; Oppert, *Records of the past*, t. VII.

Les habitants de Charcamis allèrent ainsi rejoindre en Assyrie les déportés de Samarie. Le coup porté par Sargon à l'empire héthéen fut mortel ; il ne s'en releva pas. Pisiris fut le dernier roi de la race de Heth. Désormais Charcamis ne fut plus qu'une préfecture assyrienne, gouvernée par un préfet ninivite.

La chute de cette cité opulente produisit une impression profonde dans tout l'Orient. Nous en retrouvons l'écho dans les Saintes Écritures. Isaïe, qui vivait alors, s'écriait dans une de ses prophéties contre l'Assyrie : « Numquid non est Charcamis, sic Calano [1] ? »

La ville elle-même ne perdit pourtant rien à cette révolution politique. Les victoires et la puissance des Assyriens tournaient de plus en plus vers l'Euphrate le courant du commerce. Charcamis, grâce à son heureuse situation, devint plus que jamais l'entrepôt général de tout le trafic de l'Orient ; les marchands y affluèrent de toutes les parties du monde, le « *maneh* de Charcamis, » comme nous l'apprenons par les documents cunéiformes, devint l'étalon des poids et des monnaies dans l'Asie antérieure, et cette place, au point de vue stratégique, continua à être regardée avec raison comme la clef de toute la région transeuphratique. C'est à cause de son importance qu'elle fut tour à tour la proie du pharaon Néchao et de Nabuchodonosor, comme nous l'apprend la Bible [2]. Elle ne commença à décliner qu'après la chute de Ninive ; elle s'éclipsa avec la grande capitale, dont elle était devenue comme la satellite, au VIIe siècle avant J.-C. Du temps de la domination grecque, elle fut appelée Hiérapolis, et c'est vraisemblablement de ce nom qu'est venu, comme nous l'avons déjà remarqué [3], son nom actuel de Djérablus.

Tels sont les renseignements que nous fournissent sur les Héthéens les inscriptions cunéiformes.

[1] Is., X, 9.
[2] II Par., XXXV, 20 ; Jer. XLVI, 2.
[3] Voir plus haut, p. 99.

V

INSCRIPTIONS ET MONUMENTS HÉTHÉENS.

Dans tout ce qui précède nous avons été obligés de puiser nos documents sur les Héthéens à des sources étrangères ; ils ne nous ont rien appris eux-mêmes de leur vie et de leur histoire : ce sont leurs vainqueurs qui ont parlé pour eux. Il nous manque donc, pour compléter ce récit, la source d'informations la plus précieuse, les annales des Héthéens eux-mêmes. Nous ne connaissons que leurs défaites, racontées par leurs ennemis ; le chapitre de leurs triomphes, racontés par leur propres scribes, serait beaucoup plus intéressant et non moins instructif. Nous ignorons s'il sera possible de combler un jour cette lacune, mais on a le droit de l'espérer en partie. Les ruines de Cadès et des autres villes héthéennes, celles même de Djérablus n'ont pas encore révélé les trésors qu'elles contiennent. Des fouilles habilement conduites pourront un jour satisfaire notre légitime curiosité. Quelque chose a été déjà découvert et ce peu nous permet de justifier nos espérances. Il nous reste maintenent à faire connaître ces découvertes.

Le plus ancien monument connu des Héthéens, a été découvert, il y plus de quarante ans [1]. Il est situé près du village de

[1] « Dans le courant de l'année 1839, deux voyageurs anglais, MM. Burgos et Renouard, trouvèrent près du village de Nymphio une figure sculptée dans le rocher, qui paraissait un ouvrage anté-hellénique ; mais ils gardèrent le secret sur cette découverte. Quelques mois plus tard, un voyageur allemand, M. Eckembecher, vit ce bas-relief et en donna l'indication à M. de Nerciat à Smyrne. Cet orientaliste me fit part de son existence, mais personne ne l'avait encore dessiné. Plusieurs savants français, qui se trouvaient avec moi à Smyrne, voulurent également reconnaître ce monument, et le 30 mai 1839, nous organisâmes une caravane pour faire cette exursion, espérant bien trouver sur les lieux mêmes les indications qui nous manquaient pour atteindre notre but. Le village de Nymphio, situé à sept lieues à l'est de Smyrne, occupe l'emplacement de l'ancienne Nymphœum, lieu de plaisance des empereurs byzantins... On finit par nous amener un paysan turc qui avait connaissance du monument que nous cherchions, et qui consentit à nous y conduire. Il est distant d'une lieue du village, dans un défilé nommé Cara-Bell... A mi-côte, à une hauteur considérable au-dessus du torrent, le paysan nous fit voir un tableau taillé dans le roc, et contenant une figure de profil sculptée en bas-relief. La première impression que me produisit cette sculpture fut de me rappeler les monuments du même genre sculptés à deux

Nymphio, à l'extrémité même de l'Asie-Mineure, sur l'ancienne route d'Éphèse à Phocée et de Smyrne à Sardes, au point d'intersection de ces deux grandes voies antiques, dans un ravin appelé aujourd'hui Karabel.

Quand il fut découvert, et longtemps encore après, personne ne soupçonna sa véritable origine ni son véritable caractère. Les Héthéens étaient trop inconnus. De plus, Hérodote nous en avait laissé une description [1] et l'avait faussement signalé comme un portrait de Sésostris ou Ramsès II [2].

Ce monument est taillé dans un rocher calcaire gris très dur. Il est situé à une hauteur de quarante ou cinquante mètres au-dessus du torrent qui va se jeter dans le Nif-Tchaï. Le personnage qu'il représente est placé dans une sorte de niche en forme de pylone, avec un couronnement triangulaire ; sa hauteur est de deux mètres cinquante ; sa largeur en bas est de un mètre quatre-vingt-dix, et en haut de un mètre cinquante. Le guerrier qu'elle encadre est sculpté de profil et regarde du côté de l'orient [3]. Il porte une coiffure conique ; dans la main droite il tient un arc détendu et dans la main gauche une lance. A sa ceinture est attachée une sagaie. Il est vêtu d'une tunique courte, striée obliquement ; sa chaussure est recourbée à la mode asiatique. L'action des pluies a fortement agi sur le rocher, qui offre une surface raboteuse [4].

lieues est de Beyrout, en Syrie, sur les bords du Lycus (Nahr-el-Kelb). Ces monuments avaient été publiés par Cassas, dans son ouvrage sur la Palestine. La figure de Nymphio paraissait sculptée dans un but tout à fait identique.» Ch. Texier, *Description de l'Asie-Mineure*, 3 vol. in-f°, t. II, p. 320-304.

[1] Hérodote, II, 106.

[2] « Je dessinai avec soin la figure, et les caractères, dit M. Ch. Texier. A mon arrivée à Smyrne, ... j'en adressai une copie à M. Dureau de la Malle, qui la présenta à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. A la vue de ce monument, dont la situation est évidemment sur l'ancienne route de Sardes à Ephèse, il n'y eut dans les deux académies (de Paris et de Berlin) qu'un seule opinion : c'est que ce bas-relief est le même qui est cité par Hérodote et qui, selon cet historien, représente le portrait de Sésostris. » *Description de l'Asie-Mineure*, t. II, p. 305.

[3] En voir la reproduction dans Ch. Texier, *Description de l'Asie Mineure* t. II, 1849, pl. 132, et dans *l'Asie-Mineure*, de la collection de l' *Univers pittoresque* de Didot.

[4] Ch. Texier, *Description de l'Asie-Mineure*, t. II, p. 304-305. Il ajoute : « En face de la figure, à la hauteur de la tête, sont quelques emblèmes, parmi lesquels je distingue un oiseau, un bâton rompu et d'autres signes disposés comme des hiéroglyphes. » Cf. *Ibid.*, p. 306-307, la description plus détaillée de Kiepert.

Ce bas-relief ressemblait d'une manière si frappante à celui qu'avait décrit Hérodote que tout le monde s'accorda à le reconnaître [1]. Cependant on ne tarda pas à concevoir des doutes sur l'exactitude de l'affirmation de l'historien d'Halicarnasse, disant qu'on y voit une représentation de Sésostris. Le costume ressemble si peu au costume égyptien que quelques savants n'hésitèrent pas à nier l'origine pharaonique de cette œuvre d'art [2]. Le plus grand nombre cependant, sans se dissimuler ce qu'il y avait de grave dans cette difficulté [3], soutint que la présence des hiéroglyphes tranchait la question en faveur d'Hérodote. « Pour attribuer cette figure à un autre peuple asiatique, écrivait M. Texier, il faudrait en citer un seul qui sût fait usage des signes hiéro-

[1] Il existe néanmoins, dans le voisinage, un autre bas-relief, de même provenance, et c'est celui qui est particulièrement décrit par Hérodote.

[2] « C'est une autre question, dit M. Kiepert, de savoir si ce que dit Hérodote de l'origine égyptienne de ce monument repose sur un fondement historique déterminé, ou seulement sur la tradition et la probabilité ; en un mot, s'il ne suit pas en cela le rapport des prêtres égyptiens, comme des seuls qui peuvent fournir sur ce sujet un renseignement historique. Mais les prêtres avaient parlé de colonnes, et, de plus, on n'était pas d'accord, non-seulement sur le nom du roi sculpté en ce lieu, puisque quelques uns prétendaient y voir la figure de Memnon (en quoi ils se trompaient certainement), mais encore sur l'origine égyptienne de ce monument. Cette conjecture était particulièrement basée sur les caractères égyptiens qui se lisaient sur la poitrine ; mais, d'une part, il était bien difficile que les Grecs fussent en état de porter un jugement sur l'authenticité d'une inscription égyptienne, de l'autre, ni la place ni le contenu de cette prétendue inscription ne sont conformes, comme le pense M. Lepsius, au mode égyptien ; car le nom du roi aurait dû infailliblement s'y trouver; de plus, l'ensemble et le costume de la figure (particulièrement le bonnet, qui est bien différent du pschent égyptien, et le soulier à pointe recourbée) ne répondent pas aux monuments du temps de Sésostris, et surtout à l'art égyptien. La lourdeur et la grossièreté des proportions s'en éloignent encore davantage ; de sorte qu'il n'y a pas beaucoup de fondement à faire sur le seul caractère qui pourrait faire passer ce monument pour égyptien, savoir, le cartouche qui, jusqu'à présent n'a été trouvé que sur les monuments égyptiens ; mais comme Hérodote n'en fait pas mention, on peut conjecturer avec vraisemblance qu'il a été ajouté plus tard, à l'imitation des monuments égyptiens. » Dans Texier, *Description de l'Asie-Mineure*, t. II, p. 307. M. Kiepert avait visité le bas-relief en 1843 et publié à cette occasion, dans le *Journal archéologique* de Ghérard un mémoire dont est extrait le passage précédent.

[3] « Pour ceux qui voudraient objecter que l'ajustement de cette figure n'est pas tout à fait égyptien, dit Ch. Texier, Hérodote a soin de faire observer que le costume du roi était moitié égyptien et moitié éthiopien. Les chaussures à pointes relevées ne sont pas, en effet, de style purement égyptien ; mais on en a retrouvé de semblables dans des tombeaux d'Égypte. » *Description de l'Asie-Mineure*, t. II, p. 305.

glyphiques [1]. » Comme on n'en connaissait pas, il en concluait que l'inscription garantissait l'origine égyptienne du monument. M. Ampère assurait d'ailleurs que les hiéroglyphes étaient tout à fait égyptiens, il croyait même y reconnaître des traces des qualifications de Ramsès, qui se lisent sur d'autres monuments[2].

Un égyptologue plus exercé et plus habile, Rosellini, observait cependant que l'auteur de l'inscription ne connaissait pas l'écriture égyptienne. « La disposition du cartouche n'est pas correcte; l'oiseau sculpté est étranger à la hiéroglyphique égyptienne; et, de plus, contre toutes les règles de cette écriture, il est tourné dans un sens autre que celui de la figure à laquelle il appartient [3]. » Rosellini concluait de là et de l'urœus qu'il croyait reconnaître sur le bas-relief, que le sculpteur avait voulu donner à la figure une ressemblance avec l'image des Pharaons.

L'énigme qu'offrait le monument de Nymphio est demeurée insoluble jusqu'à ces derniers temps, mais aujourd'hui elle est facilement résolue par la découverte récente des monuments héthéens; ils nous expliquent tout : les erreurs jusque-là inévitables des savants sont rectifiées sans peine par les progrès que cette découverte a fait faire à l'archéologie. Le sculpteur n'a point fait une contre-façon égyptienne, l'inscription est authentique et bien écrite. Le costume est héthéen ; les hiéroglyphes en saillie sont les hiéroglyphes héthéens.

Tous ces points ont été mis hors de doute par les découvertes postérieures et en particulier par celles de Djérablus.

Quand M. Georges Smith eut annoncé au directeur du Musée

[1] *Description de l'Asie-Mineure*, t. II, p. 507.— M. Texier répond à l'hypothèse de M. Kiepert, d'après lequel les hiéroglyphes ont été ajoutés après coup: « J'avoue que cette supposition me paraît extrêmement hasardée, ou plutôt tout à fait inadmissible. L'auteur, qui a vu le monument, aurait dû remarquer que ces hiéroglyphes sont en relief, il aurait donc fallu, pour les ajouter, refaire tout le fond du tableau et augmenter la saillie de la figure. Il est évident que ce travail n'a jamais été fait. La particularité des hiéroglyphes en saillie est extrêmement rare, pour ne pas dire tout à fait inusitée dans les monuments égyptiens.... J'ai la conviction que la figure et les signes sont tout à fait contemporains. » *Ibid.*, p. 308. — Les découvertes récentes établissent que M. Texier avait raison contre M. Kiepert, en défendant l'authenticité de l'inscription, et M. Kiepert contre M. Texier en maintenant que le monument n'était pas égyptien. M. Perrot a prouvé dès 1866, dans la *Revue archéologique*, juin 1866, p. 427-436, que le monument de Nymphio n'était pas une œuvre égyptienne.

[2] *Ibid.*, p. 305.

[3] *Ibid.*, p. 308.

Britannique les découvertes de Charcamis, les *trustees* s'empressèrent de demander un firman au sultan pour y exécuter des fouilles.Georges Smith étant mort sur ces entrefaites, la direction des travaux fut confiée à M. P. Henderson, successeur de M. Skene au consulat d'Alep. Voici les principaux monuments qui ont été mis au jour.

Près de l'extrémité nord de l'Acropole, on trouva une sorte de colonne monolithe, en basalte, sur laquelle est un bas-relief, représentant un prêtre, vu de face ; on y lit aussi une inscription, dont cinq lignes sont demeurées intactes.

Le prêtre est vêtu d'un long vêtement qui ressemble à celui des Arabes modernes. Il était probablement rayé et orné de rosettes, quoique son état actuel de détérioration ne permette pas de l'affirmer. Autour des reins est une large ceinture avec des traces de broderies. Une sorte de manteau, dont la forme ressemble par devant à celle de nos chasubles, couvre ses épaules et descend par derrière jusqu'aux genoux. Cette espèce de chasuble est abondamment ornée de dessins divers.

Au nord-ouest du palais, M. Henderson a découvert un vaste appartement, dont les murs étaient ornés de bas-reliefs, comme en Assyrie. Il a la forme d'un corridor, comme les chambres de Ninive. Sa longueur est de soixante pieds, sa largeur d'environ dix-huit. Le mur occidental est resté seul intact. Si l'on entre par l'extrémité sud de la tranchée, on voit deux grandes tablettes de calcaire, représentant la Vénus syrienne, adorée par une prêtresse. La déesse est représentée nue et de face, avec des ailes. C'est un des plus anciens spécimens de l'image de cette déesse, dont le culte régna dans toute l'Asie antérieure et en Grèce.

L'Anat ou Nana babylonienne, l'Istar assyrienne, l'Astarté chananéenne, dont parlent si souvent les Livres Saints, la Vénus cypriote, ne sont que des formes diverses de la déesse adorée et représentée à Charcamis.

Ce bas-relief est dans le style babylonien : les pieds, joints ensemble, et la forme du visage d'Astarté rappellent les figures votives, en terre cuite, d'Anat, que l'on trouve dans les ruines des temples de la Chaldée. Mais ce qui la caractérise comme la Vénus héthéenne, c'est sa coiffure, sorte de bonnet conique qui est la forme primitive du bonnet phygien et que l'on remarque, avec de légères variations dans la forme, sur la tête de tous les prin-

cipaux personnages de sculpture héthéenne. Nous l'avons déjà signalé à Abusimbel, dans le portrait du roi Khéta, Khétasar [1] et dans le monument de Nymphio [2]. On la retrouve non seulement à Djérablus, mais aussi à Boghaz-Keui et à Eyuk, près d'Angora. Elle était également commune aux alliés des Khétas, énumérés dans les annales de Ramsès II, Teucriens, Mysiens, Dardaniens, et autres peuples de l'Asie Mineure. On la voit aussi, mais un peu modifiée, dans les œuvres primitives de l'art grec.

La prêtresse qui adore la Vénus héthéenne est vêtue d'une longue robe, qui couvre tout le corps, à l'exception des bras et d'une partie de la poitrine. Elle a autour de la taille une curieuse ceinture, formée de deux cordes nouées par derrière. C'est indubitablement la ceinture sacrée, dont parle la lettre de Jérémie, à la fin de la prophétie de Baruch, et ce bas-relief est une illustration du passage du texte sacré: « Mulieres autem circumdatæ funibus in viis sedent [3]. » On voit la même ceinture de cordes sur les statuettes votives retrouvées dans les temples d'Anat à Babylone et d'Aphrodite en Chypre.

La partie inférieure du bas-relief de Charcamis est malheureusement détruite. On peut néamoins y lire une inscription de cinq lignes [4].

Tel qu'il est, c'est un document des plus précieux pour l'étude de la religion héthéenne. Le traité de Khétasar avec Ramsès II nous avait appris [5] que les Héthéens adoraient les dieux en grand nombre, les dieux des montagnes et les dieux des plaines, mais surtout Sutech et « Astarata de Khéta. » Le monument de Djérablus nous met sous les yeux cette Astarata dont parle la tablette d'argent.

Les autres œuvres d'art retrouvées par M. Henderson sont trop frustes ou trop mutilées pour mériter d'être signalées, mais malgré leur état de détérioration, elles ont fait connaître davantage les caractères principaux de l'art héthéen et permis de la sorte d'assigner la véritable origine de monuments découverts ailleurs et dont nous allons parler maintenant en nous occupant des inscriptions héthéennes.

[1] Voir plus haut § III.
[2] Voir p. 111.
[3] Baruch, VI, 42.
[4] *Carchemish*, *The Times*, *weekly edition*, 20 août 1880, p. 3.
[5] Voir § III.

Nous n'avons pu mettre à profit ces inscriptions dans les pages qui précèdent,parce qu'elles ne sont pas encore déchiffrées,mais nous devons cependant en dire quelques mots, car quoique nous ne puissions pas en pénétrer le sens, elles nous apprennent du moins, par les lieux où elles ont été trouvées,jusqu'où s'étendait la puissance de ceux qui les ont fait graver.

Elles sont, comme nous l'avons vu [1], en relief et non en creux, différant ainsi de l'écriture égyptienne, ce qui semble indiquer que les premières matières employées pour écrire étaient des tablettes de métal fondu, comme la tablette d'argent sur laquelle était écrit le traité de paix conclu entre le roi de Cadès et Ramsès II dont nous avons parlé plus haut [2]. Les voyageurs ont aussi observé, dans diverses parties de la Syrie,des rochers creusés de telle manière que ces creux doivent avoir contenu autrefois des lettres saillantes.

Les caractères héthéens sont hiéroglyphiques [3]. Quelques-uns ont conservé sans altération leur forme primitive et reproduisent l'objet d'une manière très reconnaissable ; d'autres ont simplifié la peinture originaire et n'en ont conservé que quelques traits défigurés.

Les premiers spécimens d'écriture héthéenne ont été découverts à Ninive par M. Layard dans la bibliothèque de Sennachérib, au milieu de sceaux égyptiens et phéniciens. Il sont restés longtemps comme inaperçus parmi les trésors du British Museum. Ce n'est que depuis 1870 qu'ils ont commencé à attirer l'attention. Cette année-là, on découvrit dans les murs du bazar de Hamah, l'ancienne Hamath, dont il est souvent fait mention dans la Bible, quelques pierres couvertes d'inscriptions bizarres. La Société pour l'exploration de la Palestine en publia une partie. [4]

L'année suivante,Tywhitt Drake les dessina et les photographia sur place [5]. Comme elles avaient été trouvées à Hamath, elles reçurent le nom d'inscriptions hamathéennes. On remarqua alors

[1] Voir p. 113.
[2] Voir § III.
[3] A. Sayce, *The Hamathite Inscriptions; Transactions of the Society of Biblical Archæology*, 1876, t. V, p. 22.
[4] *The Empire of the Hittites*, dans *the Times, weekly edition*, 30 janvier 1880, p. 13.
[5] Elles furent publiées dans Burton et Drake, *Unexplored Syria*, avec un abrégé de leur histoire.

que l'écriture en était identique avec celle des sceaux mystérieux du palais de Sennachérib à Ninive.

Depuis lors une inscription en hiéroglyphes semblables a été découverte à Alep. En même temps, un missionnaire anglais, M. Davis en rencontra une autre, accompagnant une sculpture remarquable, dans une région fort éloignée, en Asie Mineure, dans l'ancienne Lycaonie, sur les rochers d'Ibriz [1]. Il devenait dès lors évident que le nom d'hamathéennes qu'on avait donné à ces inscriptions était trop restreint et que le peuple qui les avait gravées avait étendu sa puissance bien au-delà du voisinage d'Hamath, puisqu'on retrouvait ses traces au-delà de la Cilicie. On arriva ainsi, en combinant les faits, à reconnaître que ces inscriptions étaient héthéennes.

La découverte du site de Charcamis à Djérablus a mis ce point hors de doute. Les débris de sculpture qu'on y a retrouvés sont les mêmes par le costume des personnages et par le style que ceux découverts par M. Davis en Lycaonie. Les inscriptions sont aussi en caractères semblables. L'étude comparée des hiéroglyphes montre seulement que les inscriptions de Hamath sont de date plus récente que celle de Djérablus, la forme des premières étant plus cursive que celle des secondes.

L'origine héthéenne des inscriptions hiéroglyphiques, appelées d'abord hamathéennes, étant ainsi établie, il résulte de la découverte de M. Davis un fait important, la confirmation de ce que nous avaient appris les monuments égyptiens et assyriens: c'est que la puissance des Héthéens s'était étendue en Asie Mineure. Ce point est aujourd'hui incontestable. On a trouvé depuis en Lycaonie deux autres monuments qui tirent également d'eux leur origine. Ils étaient probablement attirés en ces lieux par les mines du voisinage. M. Perrot a découvert aussi en Galatie un monument héthéen, formant une partie d'une vieille forteresse qui commandait l'ancienne route de Pessinonte à Ancyre. Tout récemment M. Sayce a constaté que les sculptures d'Eyuk et de Boghar Keui, sur la rive orientale de l'Halys, étaient, d'après le style et le costume des personnages, d'origine héthéenne. Elles sont, du reste, accompagnées d'inscriptions

[1] Voir E. J. Davis, *On a new Hamathite inscription at Ibreez*, *Transactions of the Society of Biblical A-cheology*, 1876, t. IV, p. 336-346. Le monument héthéen est reproduit avec ses hiéroglyphes, vis à vis de la p. 336.

héthéennes. Un des traits les plus caractéristiques qu'on y remarque, c'est l'aigle à deux têtes qui est devenu depuis le symbole des Sultans Seldjoucides et des deux empires teutoniques.

Ainsi les inscriptions héthéennes, malgré le mystère qui les enveloppe encore, nous permettent d'affirmer, d'accord avec les sculptures qui souvent les accompagnent, que le peuple qui en est l'auteur avait étendu son empire jusqu'aux rives de la mer Égée, à l'ouest, et de la mer Noire, au nord [1].

On peut tirer de ces faits quelques conclusions importantes.

Nous ignorons encore ce qu'a été la langue des Héthéens. Ce que l'on a avancé à son sujet nous paraît prématuré, tant qu'on n'aura pas déchiffré leurs inscriptions. On explique avec plus ou moins de raison [2] les noms propres Khétasar, Khalepsar, etc., comme signifiant « prince ou roi de Khéta, roi d'Alep, » mais la plupart des noms d'hommes fournis par les documents hiéroglyphiques et cunéiformes sont encore inexpliqués. Vouloir tirer de notre ignorance de leur étymologie des conclusions sur le caractère de la langue de ceux qui les parlaient est peu sûr et peu raisonnable. Tous ces noms étaient transformés et estropiés par les transcriptions étrangères. Si nous n'avions pas la Bible hébraïque pour nous éclairer, qui reconnaîtrait les villes palestiniennes dans les formes barbares qu'ont reçues leur nom sous le ciseau ou sous le pinceau des sculpteurs et des scribes de la vallée du Nil ? Il est donc prudent de ne porter encore sur ce point aucun jugement.

En attendant le déchiffrement des inscriptions, elles nous promettent, avec les monuments qu'elles accompagnent, des révélations sur les origines de l'art grec et sur celles de l'écriture en Chypre et dans une partie de l'Asie Mineure [3].

L'étude des inscriptions héthéennes, quelque superficielle qu'elle soit encore, semble indiquer que l'écriture en laquelle elles sont gravées est la source de l'alphabet cypriote, naguère inconnu, mais maintenant familier aux spécialistes, grâce aux belles découvertes de M. di Cesnola et aux travaux de M. George Smith. Les légendes qu'on lit sur les objets découverts à Troie par M. Schliemann sont en caractères cypriotes. Ces caractères

[1] *Times, weekly edition*, 30 janvier 1880, p. 13.
[2] Voir plus haut, § III.
[3] *Times, ibid.*, p. 14.

paraissent avoir été employés dans toute l'Asie Mineure, avant qu'ils eussent été supplantés par l'alphabet plus simple des Phéniciens. Les alphabets locaux de la Lycie, de la Carie et de quelques autres contrées conservèrent même après cette adoption quelques caractères dont ils ne trouvaient pas l'équivalent dans l'alphabet gréco-phénicien.

Quant aux origines de l'art grec, on commence aujourd'hui à y reconnaître universellement une large part d'influence assyrienne. On admet aisément que c'est par l'Asie Mineure que l'Assyrie a dû exercer son influence. Les archéologues reconnaissent le style assyrien modifié dans les œuvres d'art de l'Asie Mineure. D'où proviennent ces modifications? Par quelle voie l'Assyrie avait-elle agi sur les habitants de l'Asie Mineure? On peut supposer avec beaucoup de vraisemblance que c'est par l'intermédiaire des Héthéens de Charcamis.

L'art égyptien et l'art assyrien s'étaient rencontrés dans cette capitale. Depuis de longs siècles, les Héthéens avaient été en guerre avec les Égyptiens et les Assyriens. Nous avons vu que, du temps de Moïse, le roi de Cadès, Khétasar, avait visité l'Égypte. Les guerres mettent les peuples en contact comme le commerce. Le commerce d'ailleurs avait dû rapprocher plus d'une fois les Héthéens des habitants de la vallée du Nil et des bords du Tigre. Charcamis était située sur la route qui unissait ces pays éloignés. Ses artistes fondirent donc ensemble l'art égyptien et l'art assyrien et imprimèrent à l'art nouveau qui en résulta leur cachet personnel. Ils empruntèrent à l'Égypte ses sphinx et son disque solaire; ils tirèrent presque tout le reste de Ninive. L'une de leurs inventions les plus curieuses est peut-être l'aigle à double tête de Boghar Keui et d'Eyuk, dont nous avons déjà parlé [1].

D'étape en étape, leurs produits et leurs idées se frayèrent un chemin jusqu'en Grèce. Les Hellènes durent beaucoup aux Phéniciens, mais ils ne reçurent pas tout de ces trafiquants. Dans les œuvres de l'art grec primitif et spécialement dans celles qui ont été découvertes à Mycènes par M. Schliemann, on remarque beaucoup d'éléments qui ne sont pas d'origine phénicienne : ce sont précisément ceux qui ressemblent le plus à l'art héthéen de l'Asie Mineure. N'est-ce point aux origines de l'art hellénique

[1] Voir plus haut, p. 118.

que faisait ingénieusement allusion, du moins en partie, la fable grecque, quand elle racontait que Pélops avait apporté ses richesses du Pactole, la rivière qui arrosait Sardes et la Lydie [1] ?

C'est ainsi que nous voyons se dissiper peu à peu les nuages qui enveloppaient l'histoire ancienne de l'Asie. Les connaissances que nous apportent les monuments archéologiques découverts dans notre siècle intéressent l'histoire en général, mais elles intéressent aussi la Bible en particulier : ce sont comme autant de témoins qui viennent déposer en faveur de son authenticité et de sa véracité. Comment les écrivains inspirés auraient-ils pu être si exacts dans les allusions qu'ils ont faites aux Héthéens, s'ils n'avaient pas écrit à l'époque même où la tradition place la composition de leurs ouvrages? Jamais des écrivains postérieurs aux événements n'auraient pu s'exprimer avec tant de justesse et de vérité.

F. Vigouroux.

[1] *The Empire of Hittites*, dans *the Times, weekly edition*, 30 janvier 1880, p. 14.

UN ÉPISODE DES CROISADES CONTRE LES ALBIGEOIS.

LE SIÈGE DE CARCASSONNE

1er-15 AOUT 1209.

Le siège de la *Cité* de Carcassonne, en 1209, se présente comme un des épisodes les plus émouvants des guerres de religion qui, pendant vingt ans, mirent aux prises, dans les contrées méridionales, l'hérésie néo-dualiste et l'Église (juin 1209-Pâques 1229). Le sac de Béziers et ce siège furent, à eux seuls, une croisade, la première des barons du Nord (24 juin-17 août 1209). L'histoire a compté, en effet, leurs nombreuses descentes dans la vicomté de Carcassone et le comté de Toulouse, de 1209 à 1226 ; toutefois elles ne firent pas toutes partie de la même croisade. Nous croyons pouvoir grouper leurs expéditions sous trois croisades entreprises contre les hérétiques, appelés *Albigeois :* celle qui eut pour but de réduire Raymond-Roger, vicomte de Carcassonne et de Béziers : elle ne comprit qu'une expédition et ne dura que quarante-six jours ; celle qui attaqua, sur ses propres terres, Raymond VI, comte de Toulouse, infidèle à ses engagements : elle dura quinze ans, et comprit de nombreuses expéditions traversées par les péripéties les plus diverses (1211-1226) ; celle enfin qui, négociée péniblement par Honorius III, successeur d'Innocent III, inspirateur des deux premières, amena Louis VIII sous les murs d'Avignon défendus par Raymond VII : elle dura à peine quelques mois, mais elle ne resta pas étrangère à toute pensée de conquête : la réunion du comté de Toulouse à la Couronne devint comme sa conséquence nécessaire.

Le siège de la *Cité* de Carcassone est de la première croisade et dès lors de la première expédition. Cette expédition, bien que

la plus courte par sa durée, fut cependant la plus nombreuse et la plus brillante. Elle compta cinquante mille hommes au moins [1], parmi lesquels les plus illustres chevaliers du Nord : Eudes III, duc de Bourgogne, allié de la maison de Lorraine et de Portugal, cinq ans plus tard un des héros de Bouvines [2] ; Hervé, comte de Nevers, qui avait refait sa fortune avec son épée [3]; Gauthier, comte de Saint-Pol, célèbre dans le monde chrétien depuis le siège de Saint-Jean-d'Acre, où il s'était distingué [4]; Guichard IV de Beaujeu, qui, après avoir longtemps combattu sous la cuirasse du chevalier, devait mourir sous la bure franciscaine [5] ; Gui de Lévis, dont chacun des aïeux avait porté le titre séculaire de *Second chrétien*, depuis le mémorable baptême qui avait donné à l'Église la France, comme prémices des nations barbares [6] ;

[1] Quelques historiens se sont comme complus à grossir le nombre des croisés de la première expédition. Il est vrai que *La Chanson* s'écrie : « L'ost fut merveilleuse, vrai comme je crois ! Vingt mille chevaliers armés de toutes pièces, et plus de deux cent mille vilains et paysans. Cela sans compter le clergé et les bourgeois » (v. 279-282). La version en prose, renchérissant sur son modèle, parle de trois cent mille croisés, — chiffre bien exagéré, alors même que l'on défalquerait de ce nombre de deux cent mille et plus, ou même de trois cent mille, avec la *Chronique de Saint-Bertin*, les contingents qui partirent pour la Terre Sainte : « Magna multitudo de Francia, Flandria et Alemania cruce signantur, quorum aliqui ad Terram Sanctam transfretantur, alii contra Albigenses cruces ferentes in pectore perrexerunt » (*Chr. S. Bert.* Bouquet, XVIII, 603 B) et avec ce même chroniqueur ceux qui prirent le chemin de l'Espagne, pour se joindre aux armes du roi d'Aragon: « Alii vero ad Hispaniam profecti. »

La vérité sur ce point nous est fournie par Pierre de Vaux Cernay et le rapport officiel des légats. Le premier s'exprime ainsi : « Dicebatur quod in exercitu erant homines usque ad quinquaginta millia.» (*Hist.*, cap. XVII). Les seconds, sans spécifier le chiffre, appelaient « l'ost » une armée considérable : « Advenientibus sane illustri duce Burgundiæ aliisque magnatibus cum tanta multitudine signatorum quanta inter christianos non creditur aliquando convenisse » (Innoc. III, Pp. *Reg.*, lib. XII, Ep. CVIII). Matthieu Paris, adoucissant peut-être la pensée des légats, dont il connaissait le rapport, dit que cette armée était la plus nombreuse que jamais on eût vue dans nos contrées (ad. an. 1213).

[2] *La Chanson*, v. 170. Bréquigny, *Tabl. Chronol.* IV, 473. — Innoc. III, Pp. *Reg.* Lib. XI. Ep. CLVIII. — Pet. Vall. Cern. *Hist.* Cap. XIV.

[3] *La Chanson*, v. 171. — *Gall. Christ.* XII. Instr. 149. Instr. 69.— Innoc. III, Pp. *Reg.* Lib. XI, Ep. CLVIII. — Pet. Vall. Cern. *Hist*, Cap. XIV.

[4] *La Chanson*, v. 266. — *Art de vérifier les dates*, II, 775. Innoc. III, Pp. *Reg.* Lib. XI, Ep. CLVIII. — Pet. Vall. Cern. *Hist*, Cap. XIV.

[5] Pet. Vall. Cern. *Hist.* Cap. XIV.

[6] *Explication du titre de Mareschal de la Foy ou de marquis de Mirepoix, contenant le panégyrique de la maison de Mirepoix*, par Guil. Besse. — Ms. du château de Léran (Ariège), f° 22-23.

Simon de Montfort, en qui tout était grand : la taille, la force, la foi, le courage et l'ambition [1]. Bien d'autres encore, qu'il serait trop long d'énumérer « par le menu, » s'étaient rangés sous l'autorité du légat Arnaud. Partie de Lyon le 24 juin (1209) [2], « l'ost innombrable » avait, dans les premiers jours de juillet, campé aux portes de Montpellier, c'est-à-dire aux frontières mêmes de la vicomté de Carcassonne, qu'elle se proposait d'envahir. Cette marche rapide et cette attitude hostile étaient motivées par la conduite du vicomte Raymond-Roger, qui, lors de l'explication fournie au légat par son oncle et son suzerain, Raymond VI, quelques mois auparavant, avait répondu par un refus à l'invitation de se rallier au parti [3], assurément très sage, de la soumission au Saint-Siège. Par une imprudence inexplicable, il n'avait pas même cru devoir, à l'exemple du comte de Toulouse, réserver sa cause, en la portant directement au tribunal d'Innocent III.

Béziers et Carcassonne étaient les deux places principales de la vicomté, qui comprenait le Carcassés, le Biterrois et le Razès : la chute inévitable de ces deux forteresses, les Croisés le croyaient du moins, devait amener la fin de l'expédition ; il est probable qu'ils ignoraient encore l'existence des trois châteaux forts de Minerve, de Termes et de Cabaret, situés au nord, au nord-ouest et au sud, enfermés dans les montagnes et d'un abord difficile, qui furent plus tard la force de la première coalition des seigneurs du pays contre Simon de Montfort [4].

Nous ne raconterons pas ici la catastrophe sans exemple de Béziers : dans le court espace de temps qui s'écoule entre l'heure de tierce et celle de none, vingt mille victimes, sans distinction de foi, de condition, de sexe ni d'âge, périrent par le fer et l'incendie, les ribauds ayant tout-à-coup fait irruption dans la place (22 juillet 1209) [5]. Il nous sera seulement permis de mêler nos douleurs et nos larmes à celles des légats, et de déplorer un odieux massacre fait par ces vils et indisciplinés serviteurs de l'armée qui assaillirent les remparts sans attendre l'ordre des chefs [6].

[1] Pet. Vall. Cern. *Hist.*, Cap. xv.
[2] Pet. Vall. Cern. *Hist.*, Cap. xiv.
[3] *La Chanson*, v. 186-202.
[4] Spruner-Menke, *Hist. Handatlas.* n° 52.
[5] *La Chanson*, v. 370-525. – Pet. Vall. Cern. *Hist.*, Cap. xvi.—Innoc. III. Pp. *Reg.* Lib. XII., Ep. cviii.
[6] Innoc. III, Pp. *Reg.* Lib. XII, Ep. cviii.

Dirons-nous maintenant les motifs qui nous ont engagé à entreprendre le récit du siège de Carcassonne? Le lecteur les devine.

Ce siège, qui suivit de huit jours seulement le sac de Béziers, n'a encore été étudié que d'une manière rapide et succincte. Cependant il est pour l'historien du Midi d'un grand intérêt, j'allais dire d'un vivant et d'un actuel intérêt, puisque la *Cité* du XIIIe siècle, conservée et restaurée récemment, est encore tout entière debout, et nous reste comme un témoignage de ces temps, à nul autre comparable dans le Midi, en France et peut-être en Europe [1].

Les malheurs qui fondirent sur les Biterrois semblent avoir épuisé l'attention des historiens de la première expédition [2]. D. Vaissete est peut-être celui qui s'est arrêté le plus longuement devant le siège de Carcassonne [3]. Mais si, à la vérité, le sac de Béziers, terminé en quelques heures, fut le drame vraiment douloureux de la première expédition, comment oublier que le siège de Carcassonne retint les Croisés quinze jours pleins, qu'il les mit dans la nécessité de prolonger leur séjour dans « la terre hérétique, » et qu'il fut le fait stratégique principal de cette expédition de quarante-six jours ?

Ajoutons que des erreurs de fait et aussi des erreurs d'appréciation se sont produites à l'occasion de ce siège fameux, dans les histoires locales aussi bien que dans les histoires d'un intérêt plus général. Erreurs de fait, sur les opérations du siège; erreurs d'appréciation, sur les tendances et les intentions de « l'ost », surtout sur la conduite du légat Arnaud envers le vicomte qui, vaincu, périt tristement, trois mois après sa capitulation, captif dans son propre château.

Il n'en faudrait pas tant pour justifier notre étude. Disons tout desuite que nous respectons trop et l'histoire et nos lecteurs pour l'entreprendre à l'aide d'autres documents que les seuls documents contemporains [4].

[1] *La Cité de Carcassonne*, par Viollet-le-Duc. Paris, Morel, 1878.

[2] *Hist. génér., de Lang.* Liv. XXI, LVII. — Guill. de Nangis, an. 1209. — Guillaume le Breton, Philipp. 218. — Daniel, *Hist de France*, t. I, p. 1382. — Catel, *Hist. des comtes de Tolos.* L. II. — Tamizey de Larroque: « Tuez-les tous »

[3] *Hist. gén. de Lang.* Liv. XXI, LIX.

[4] *Hist. Albig.* Pet. Vall. Cern. *Patrol. Latine*, de Migne, tom. CCXIII.
La Chanson, par Guil. de Tudèle. Édit. Meyer.
Hist. Albig. Guil. de Podio Laurentii, Bouquet XIX.
La relation officielle des légats. — Innoc. III, Pp. *Reg.* Lib. XII, Ep. CVIII

I

« L'ost, » enhardie par sa première victoire, sous les murs de Béziers, songea donc, le lendemain même, à porter plus loin et sans retard le succès de ses armes. La moitié de l'œuvre était accomplie ; Carcassonne une fois soumise, le vicomte Raymond-Roger, privé de ses deux meilleures places, serait impuissant : et l'hérésie trouverait dans les seigneurs indigènes revenus à de meilleurs conseils des vengeurs fidèles, sinon convaincus.

Le 24 juillet [1], « chevaliers et sergents, les étendards levés et flottant au vent [2], » tous ensemble, entrèrent dans la route qui de Béziers devait les conduire à Carcassonne. Les siècles, en se succédant, avaient vu les plus grandes armées dans ces mêmes plaines : celle d'Annibal, se préparant à passer les Alpes; celle des Romains, se précipitant sur l'Espagne ou soumettant la Narbonnaise; celle des Visigoths, chassant à leur tour les Romains dégénérés; celle des Francs, une première fois commandés par Clovis, une seconde fois conduits par Guillaume au Court-nez, à la victoire qui rejeta les Maures de l'autre côté des Pyrénées, une troisième fois enfin ayant à leur tête Charlemagne, devant lequel, dit la légende, la tour de Carcassonne s'inclina avec respect, comme si les éléments eux-mêmes eussent dû obéissance au grand empereur. Les Croisés marchaient donc au nombre de cinquante mille, occupant plusieurs lieues. La route à parcourir (vingt lieues) n'était pas longue, mais elle pouvait offrir des périls. Rien cependant ne retarda leur marche. Si la moisson, nouvellement coupée, n'eût témoigné de la présence de l'homme dans le pays, ils eussent pu croire que les Romains, les Visigoths et les Maures, à force de lui prendre le meilleur de son sol et de ses hommes, en avaient fait un désert. Mais ces contrées avaient revécu sous le gouvernement des vicomtes, auxquels elles étaient profondément attachées : la terreur, effet du sac de Béziers, et la fuite qui l'avait suivie, avaient seules opéré le

[1] « Trois jours ils ont séjourné dans les prés verdoyants : au quatrième se sont mis en marche. » *La Chanson*, v. 534-5.
[2] *La Chanson*, v. 536.

vide. Les habitants des plaines, qui développaient leurs vastes champs sur les rives fertiles de l'Orb et de l'Aude; les colons, qui vivaient des salins des étangs de Montadi et de Capestang [1]; paysans et nobles, tous avaient demandé un abri dans les bois profonds du Minervois, ou même dans les montagnes qui ferment l'horizon du côté de la Catalogne, de l'Albigeois et du Rouergue, et dont la couleur et les lignes rappellent si bien au voyageur les Apennins, à leur séparation des Alpes. Les châteaux forts qui défendaient la route avaient été abandonnés au « nombre de plus de cent [2]. » Quelques-uns cependant essayèrent de résister, à l'exemple de celui de Montadi, situé en regard de Béziers; ils furent démantelés : le donjon forcé reçut des hommes d'autres armes; les flammes firent justice des constructions inutiles à la défénse [3]. Les richesses des autres châteaux forts fournirent aux approvisionnements communs de « l'ost »; les salins de Montadi etde Capestang payèrent eux-mêmes un riche tribut. Et si Narbonne, tête d'un comté indépendant et séparé de l'hérésie, n'eut pas à reconnaître l'autorité des chevaliers, qui n'avaient pas armé contre elle, cette ville rendit du moins hommage au légat, représentant du Saint-Siège sous la protection duquel les habitants étaient placés [4]. Sans encombre, ils passèrent l'Aude, au lieu dit le *camp de Narbonne;* et le jour de la fête de Saint-Pierre-aux-liens, le samedi 1er août, huit jours après l'affreux sac de Béziers, et après cinq jours de marche, ils campèrent, sur le matin, au milieu d'un bruit tel « qu'il semblait que le monde allait périr et finir [5], » devant Carcassonne, la cité vicomtale, « populeuse et célèbre, dirent les légats, autant par ses richesses et sa perfidie que par la défense naturelle de sa position [6]. »

Rien de plus fondé que cette remarque du légat Arnaud. Il

[1] Froissart, Éd. Luce, IV, 169.

[2] Relation officielle du légat à Innocent III. — Innoc. III. *Reg.*, lib. XII, Ep. CVIII.

[3] Compois de 1226, Archives de Montadi, collationnées par M. le curé de Montadi (Hérault).

[4] *Hist. gén. de Lang.* liv., XXI, LVIII.

[5] « Et quand se venguet lendema matin, touta la dite host et sety s'es pres a meure, en fasen tal bruch, que senblava que tout lo monde deguessa peri et feni, tant grand ero lo bruch que menaven. » *Récit en prose. Hist. gén. de Lang.* Ed. Privat, t. VIII col. 23.

[6] Innoc. III. *Reg.* Lib. XII, Ep. CVIII.

est important de la justifier : elle va nous fournir l'occasion de prendre connaissance de l'état de la forteresse, avant de raconter le siège lui-même. Voici d'abord sa position stratégique.

Carcassonne, qui remontait par ses origines à l'année 636 de la fondation de Rome au plus tard, avait vu sans doute, pendant la République et sous le gouvernement des empereurs romains, Narbonne, à proximité de la mer, assise aux portes de l'Espagne, lui être préférée. Mais elle avait été le dernier boulevard de la domination romaine dans la Narbonnaise (350); elle avait donc alors reconquis sa prééminence naturelle : et les Visigoths en avaient fait une de leurs principales, peut-être leur première forteresse. La partie des fortifications actuelles qui remonte jusqu'à eux témoigne de leur pensée et de leur puissance. Ce choix au reste était pleinement justifié. « Le plateau sur lequel est assise la cité de Carcassonne, dit M. Viollet-le-Duc, commande la vallée de l'Aude, qui coule au pied de ce plateau, et par conséquent la route naturelle de Narbonne à Toulouse. Il s'élève entre la Montagne Noire et les versants des Pyrénées, précisément au sommet de l'angle que forme la rivière de l'Aude en quittant ces versants abrupts, pour se détourner vers l'Est. Carcassonne se trouve ainsi à cheval sur la seule vallée qui conduise de la Méditerranée à l'Océan et à l'entrée des défilés qui pénètrent en Espagne par Limoux, Alet, Quillan, Mont-Louis, Livia, Puicerda ou Campredon. L'assiette était donc parfaitement choisie et elle avait été déjà prise par les Romains qui, avant les Visigoths, voulaient se ménager tous les passages de la Narbonnaise en Espagne [1]. »

Elle commandait ainsi la vicomté tout entière qui, par le sud-ouest touchait à l'Espagne, par l'ouest au comté de Toulouse, par le nord au Vivarais, et par le sud à la Méditerranée. Béziers, Minerve, Cabaret, Castelnaudary, Mirepoix, Montségur, Termes, qui rayonnaient autour de la place, lui faisaient un magnifique cercle de forteresses, et l'établissaient dans un état de supériorité sur toute autre. Carcassonne était vraiment une capitale, si cette expression nous est permise. Elle était certainement la capitale militaire du Midi ; et il n'est pas étonnant que le vicomte Roger ait conçu l'ambition de réaliser par les faits les avantages que la nature et les hommes lui avaient

[1] *La cité de Carcassonne*, p. 4 (Paris, Morel, 1878).

donnés, et d'y établir le siège d'une monarchie féodale, avec le Rhône, la Garonne et les Pyrénées pour frontières [1].

Regardons maintenant de plus près la place elle-même.

Aujourd'hui six routes conduisent à Carcassonne : celle de Narbonne, suivie par les Croisés ; celle de Saint-Pons, celle de Revel ou de la Montagne Noire, celle de Toulouse, celle de Foix-Pamiers, et celle de Limoux.

Quelle que soit la direction par laquelle il arrive, l'aspect de la Cité produit sur le voyageur une impression profonde et durable ; vite, il oublie la ville neuve, assise dans la plaine, pour concentrer son attention, sur les murs noirs de la Cité, sur les créneaux et les tours qui leur sont un superbe couronnement. La route de Narbonne le met en présence de la majestueuse porte Narbonnaise ; les routes de Saint-Pons, de Revel, de Toulouse, de Foix et de Limoux le placent en regard du château, du front nord, et nord-ouest et des quinze tours qui le défendent. Le second ancêtre de Raymond-Roger avait construit, au nord-ouest, le château vicomtal aujourd'hui disparu, avec deux barbacanes, une caponnière, cinq portes, neuf tours et de nombreux machicoulis. Tout à l'heure nous décrirons le château plus en détail. Rien de plus majestueux : pas d'ensemble plus grandiose. Sur un périmètre peu étendu [2] s'élèvent quarante-quatre tours unies entre elles par des courtines crénelées qui forment un tout harmonieux et attachant, bien que aujourd'hui l'effet ne soit plus aussi complet qu'il l'était au moyen âge.

Les deux faubourgs extérieurs, appelés au temps des Croisés le faubourg de la Trivale et le faubourg de Graveillant [3], existent encore, le premier, sous le même nom, et le second, sous la dénomination de faubourg de Saint-Gimer : ils mettent sous les yeux du visiteur, quand il les traverse pour atteindre chacune des deux portes, le moyen âge du Midi, bien qu'ils aient perdu cette enceinte de fossés, de courtines et de tours, dont le légat Arnaud, dans sa relation officielle à Innocent III, constatait avec admiration le sûr établissement. Dans le Midi, en effet, la forteresse au moyen âge était munie de deux sortes

[1] M. Aug. Molinier : *Hist. gén. de Lang.* Ed. Privat, t. VI, *Préface.*
[2] La Cité n'a guère aujourd'hui que deux mille habitants.
[3] Petr. Vall. Cern. *Hist.*, Cap. XVII.

de travaux d'avant-poste, les faubourgs et la barbacane. C'est ainsi que si le moyen âge du Midi vaincu est moins connu que le moyen âge du Nord, ici du moins on peut l'étudier sur place : il est debout. La *Cité* de Carcassonne, c'est le moyen âge féodal et militaire, mais c'est le Midi : elle nous rappelle à nous-mêmes et à notre passé, aux luttes des premiers vainqueurs : les Romains, les Visigoths et les Maures, à notre propre constitution féodale. Viollet-le-Duc, qui a si bien restauré la Cité vicomtale, constatait, avec un orgueil légitime, qu'il est peu de voyageurs aujourd'hui qui consentent à se priver du plaisir de visiter Carcassonne, et qui ne s'arrêtentq uelques heures pour rendre un hommage motivé à l'antique forteresse des Trencavel. Aussi bien, il est permis de se demander s'il existe quelque part un musée plus vivant et aussi riche d'archéologie militaire, religieuse et civile.

Je ne sais bien précisément l'impression que la forteresse produisit sur les habitants de la nouvelle ville, assise sur la rive opposée de l'Aude (rive droite), et due à la magnificence de saint Louis, quand, pour saluer le prince qui fut, peu de mois après son voyage dans le Midi, Napoléon III, la double enceinte, les tours, les courtines, les créneaux eux-mêmes s'illuminèrent tout à coup de mille feux. Il paraît que l'effet fut grandiose, peut-être fut-il trop moderne. Mais ce que je sais bien, c'est que ces remparts admirablement construits, ces tours devant lesquelles l'architecte et le soldat sont également heureux, cette ancienne cathédrale de Saint-Nazaire, où la lumière resplendit sur les lignes gothiques du chœur à travers des vitraux géminés qui racontent la grande épopée chrétienne de la Rédemption en motifs d'un fini merveilleux, comme pour mieux faire ressortir dans le contraste la gravité toute religieuse de la nef romane ; c'est que ce vieux cloître de l'évêque, qui nous transporte dans les plus beaux cloîtres monastiques ; c'est que tant de merveilles d'architecture religieuse, militaire et féodale, réunies sur un même point et dans un harmonieux ensemble, éveillent dans l'âme un double sentiment : on admire les générations qui nous les ont transmises comme un glorieux héritage : on ne se lasse pas de regarder. Le détail, bien que d'un effet différent, attache comme l'ensemble ; et, après avoir visité une première fois la vieille cité Carcassonnaise, on se promet d'y revenir. Il y a à peine un an, S. E. le cardinal de Bonnechose, de retour de Rome,

ayant visité Nîmes et ses antiquités, ne retardait-il pas son retour dans la belle Normandie, pour revoir dans ses moindres détails, et malgré les fatigues de l'âge, la forteresse, visitée cependant bien des fois, alors que ce prince de l'Église avait dressé à Carcassonne, non sa tente, comme les Croisés, mais son trône épiscopal ; comme si la *Cité* avait des beautés et des grandeurs inconnues de la Normandie, de Nîmes, et de Rome elle-même ! Il me semble que le secret de ce charme irrésistible est en ceci, que la Cité, non seulement réveille un passé, mais encore représente une époque, et une époque où la souveraineté du Midi paraissait être à la veille de quitter Toulouse, moins bien fortifiée et gouvernée par un comte timide et hésitant, pour passer à Carcassonne et au jeune Raymond-Roger, d'un caractère résolu.

Les fortifications, dans leur ensemble, ne furent mises en l'état actuel que sous saint Louis : la partie gothique de la cathédrale de Saint-Nazaire, c'est-à-dire le chœur, est contemporaine, non des Croisés, mais de la Sainte Chapelle, qu'elle imite sur plus d'un point : il paraît que le même génie conçut et exécuta la Sainte Chapelle et le chœur de Saint-Nazaire, Il ne faudrait pas croire cependant que les fortifications de la *Cité*, en 1209, étaient sensiblement différentes de ce qu'elles furent à la fin du siècle, sous Philippe le Hardi. Ces différences ne dépassèrent pas les proportions d'une restauration intelligente. C'est la raison pour laquelle il va nous être permis d'étudier en détail l'état de la forteresse au milieu du XIII[e] siècle.

Constatons d'abord que l'emplacement était admirablement bien choisi : c'est un plateau abrupt dans tout son pourtour, excepté en deux points, au sud et à l'est, où le terrain est de niveau avec les lices : par contre, le front nord et nord-ouest a sur l'Aude une surélévation d'une cinquantaine de mètres. Le vicomte avait fait exécuter, au sud, de grands travaux de défense ; à l'est, au point de niveau avec les lices, la Porte Narbonnaise pouvait par sa seule force prévenir une attaque imprévue : les points de l'enceinte qui avaient paru les plus faibles étaient armés d'un plus grand nombre de tours. Ainsi, nous constatons ici le choix qui, depuis le V[e] siècle, était fait généralement pour établir une place forte, d'un plateau élevé et protégé autant que possible, par un cours d'eau, pour une double fin : la défense et l'alimentation des habitants. L'Aude coulait aux pieds de la Cité,

comme encore aujourd'hui ; à la hauteur sud des remparts, il se divisait pour former une île. Le petit bras de la rivière, le plus rapproché des murs, avait vu s'élever, en face du château vicomtal, le moulin fortifié, d'où partait probablement la prise d'eau qui alimentait les deux puits ou citernes situés dans l'intérieur de la place. Ce moulin pouvait aussi, à un cas donné, prêter main forte au faubourg de Graveillant. Les deux faubourgs mentionnés dans la relation officielle des légats, entourés l'un et l'autre de fossés, de courtines et de tours, comme nous l'avons déjà fait observer, se développaient dans l'espace libre, entre le front nord de la place et l'Aude : les deux faubourgs actuels de la Trivalle et de Saint-Gimer marquent à peu près le périmètre de ces deux mêmes faubourgs en 1209. L'ennemi, tenu à distance de la place, devait donc, pour entrer dans la Cité par les fronts nord et nord-ouest, c'est-à-dire pour s'emparer du château, se rendre maître d'abord du premier et du second faubourg.

Deux enceintes de remparts protégeaient les défenseurs et les habitants de la Cité. Chacune de ces deux enceintes était armée de créneaux, de courtines et de tours. L'enceinte extérieure comptait dix-neuf tours, et l'enceinte intérieure vingt-quatre. Chaque tour, excepté celles du château, était munie de deux étages indépendants l'un de l'autre, dont il fallait faire autant de sièges séparés, Les hommes occupaient chacun de ces deux étages. Par les meurtrières, par les chevauchées et par les hourds supérieurs ils visaient et accablaient l'assaillant. Les tours présentaient du côté de la ville un front carré; elles étaient rondes du côté extérieur, celle dite de Charlemagne exceptée. On devine le motif de cette dernière disposition; les traits de l'assaillant glissaient d'ordinaire sur la face ronde et ne faisaient qu'un léger mal. Si l'ennemi usait de la sape ou du bélier, le massif des tours, pleines jusqu'au niveau du sol, des chemins de ronde et des courtines, rendait ses coups inutiles : et d'ailleurs ces tours mises en communication par les courtines pouvaient se porter un mutuel et efficace secours.

Dans le cas où l'assaillant donnait un assaut général, il lui fallait d'abord franchir la première enceinte ; il se trouvait alors dans un espace libre qui le séparait de la seconde, large d'une dizaine de mètres, appelée lice. C'est là que, sous les traits et les pierres, sous une pluie d'huile ou d'eau bouillante, il se préparait à franchir la seconde enceinte plus élevée et mieux défendue que

la première. Supposé qu'il se fût rendu maître de la seconde enceinte, il n'avait encore à peu près rien fait : restait à prendre le château, pour la défense duquel tout avait été choisi, disposé, préparé : plateau, enceintes, portes, tours.

Le château est assurément la partie la plus intéressante de ce vaste système de fortifications. Celui de Carcassonne, sis en regard des faubourgs et de l'Aude, et au point le plus abrupt du front ouest, avait été construit vers 1130. L'ennemi pouvait l'attaquer par quatre points ; mais chacun de ces quatre points était presque inaccessible. C'étaient la barbacane extérieure, la barbacane intérieure, et les lices soit nord, soit sud. Supposons d'abord qu'il se propose de pénétrer par la porte de l'Aude, et dès lors par la barbacane extérieure. Il n'est pas libre de choisir le passage ou de le faire : ce passage existe. En bas de la colline, s'ouvre la caponnière ou montée. Le terrain est à pic : l'entreprise va être périlleuse ; mais plus le danger est grand, plus l'idée de tenter ce coup de main hardi lui sourit : nous sommes en plein moyen âge ; il franchit donc, au bas de la caponnière, la porte basse, étroite, percée, non de face, mais dans l'angle rentrant formé par la tour et le mur, et fortement défendue. Il se trouve là dans un passage étroit à sa base, où deux hommes ont de la peine à marcher de front. Il commence cependant son ascension, bien qu'arrêté sans cesse par les traits qui arrivent sur lui des murs eux-mêmes limitant l'étroit espace de la montée. A peine a-t-il fait quelques pas, qu'il rencontre un coude qui semble le détourner du chemin. Ici cependant le passage s'élargit et tombe perpendiculairement, non sur la poterne, mais sur le chemin de ronde ; mais aussitôt l'assiégé posté sur ce chemin de ronde, et plus haut que lui, se précipite et l'accable facilement. Mais supposons que l'assiégé, arrêté dans son irruption soudaine, soit refoulé à l'intérieur : voilà l'assaillant aux pieds de l'enceinte, bien loin encore toutefois de la forteresse, à laquelle il n'arrivera qu'à travers le labyrinthe de mille détours. La caponnière se détourne à droite : l'assaillant longe donc l'enceinte du nord au sud, traverse les parapets sous une pluie de traits qui l'accablent de tous les points de l'enceinte et des rampes fortifiées, sans qu'il ait même la pensée de revenir en arrière, car il renverserait ses propres compagnons échelonnés dans la caponnière. Après quelques mètres de cette marche lente et pénible, il rencontre un mur de

garde devant une porte : tourner ce mur et franchir cette porte, qui n'est que la première, n'est point facile, et plus d'un homme a déjà succombé. Mais ce coup d'audace a réussi. Voici maintenant une barrière, un deuxième mur de garde, une deuxième porte, où il n'arrive qu'en se détournant à gauche et qu'en présentant le flanc aux gens de la deuxième enceinte. Ici un ouvrage considérable et bien défendu : c'est une sorte de couloir long, au-dessus duquel s'élèvent deux étages de mâchicoulis ouverts sur le passage, par lesquels tombent sur lui des monceaux de pierres, de sable, de bois ou d'étoupes enflammés. Si, pour protéger la marche des assaillants, quelques hommes essayent d'occuper les tours voisines et dominantes, ils y seront infailliblement enfermés comme dans une souricière. Il faut donc pénétrer par le couloir du rez-de-chaussée. Mais il se heurte à une quatrième porte, surmontée de mâchicoulis qui vomissent encore les plus dangereux projectiles : la franchir est une entreprise presque impossible. Mais supposé que l'assaillant réussisse, il se trouve encore hors du château, isolé de toutes les défenses déja formidables franchies jusqu'à ce moment... Enfin il est arrivé à la poterne. Voilà l'entrée véritable du château : c'est là aussi que les obstacles les plus formidables ont été accumulés : deux meurtrières, deux mâchicoulis, un pont avec plancher mobile, une herse et des vantaux. Le courage ne lui fait pas toutefois défaut. Il résout le problème presque insoluble de franchir la poterne ; mais il se trouve encore à sept mètres en contre-bas de la cour intérieure, à laquelle il n'arrive que par des degrés étroits défendus par une série de portes latérales.

Entrer dans le château par la porte de l'Aude présentait donc des périls extrêmes : nul n'osa jamais les affronter.

Trois autres passages s'offraient cependant à l'assaillant : les deux passages des lices, et celui de la barbacane intérieure. Les obstacles étaient sans doute moins grands sur ces trois points. Il faut reconnaître toutefois que les mâchicoulis, les murs de garde, les portes y avaient été multipliées avec un art tel que l'assaillant ne pouvait que succomber dans l'attaque.

La trahison elle-même ne s'offrait point comme un espoir à l'assaillant ; car s'il pouvait avoir quelque intelligence dans la place, le château, où résidait la véritable force de celle-ci, restait fermé à toute intrigue : son accès était absolument interdit aux bourgeois, « d'après un système de défiance adopté envers tous

et contre tous. » Les guerriers seuls, largement approvisionnés, y pénétraient ; mais une fois entrés, au commencement d'un siège, ils n'en sortaient plus.

C'est donc avec juste raison que Carcassonne passait pour être une forteresse imprenable. De fait, le vicomte Raymond-Roger avait tout espoir d'échapper à la honte d'une capitulation. Il s'était abondamment approvisionné en bestiaux et en blé, il pouvait défier le temps. De plus, ses hommes lui paraissaient bien disposés ; en tout cas, il lui serait loisible de faire sortir ceux qui, à la longue, sembleraient faiblir : car il n'était pas même requis qu'ils fussent en très grand nombre. Voici en effet le nombre d'hommes nécessaires, au plus bas mot, pour défendre la *Cité*, d'après des calculs qui semblent probables.

En supposant chaque tour gardée par vingt hommes, sept cent soixante hommes; vingt hommes dans chaque barbacane, quarante hommes ; pour le service des courtines, cent hommes ; pour les postes, cent hommes; pour la porte Narbonnaise, quatre-vingts hommes ; pour la garnison du château, deux cents hommes ; les capitaines un par poste ou par tour, quatre-vingts hommes ; pour les faubourgs, deux cents hommes ; soit, au total, mille cinq cent soixante hommes[1]. Mille cinq cent soixante hommes pouvaient donc, derrière ces murs, tenir en échec cinquante mille guerriers.

Le vicomte, établi au donjon du château, avait le commandement de la forteresse. Nous l'avons dit : il était tranquille du côté des hommes. Une seule inquiétude l'obsédait : la population accourue dans la ville, à l'arrivée des Croisés, comme dans un abri, se montait à une foule de quelques milliers composée surtout de femmes et d'enfants. Mais cette pensée, qui parfois s'élevait dans son cœur comme une crainte ou comme un doute, il la chassait comme importune. Il se plaisait au contraire à considérer ces remparts, derrière lesquels il se croyait en sûreté. Les machines de jet, les engins dont les Croisés disposaient pour les battre du dehors ne pouvaient produire qu'un effet médiocre : les ouvrages étaient solides et les merlons épais ; aujourd'hui l'artillerie seule les entamerait. Restaient la sape , la

[1] Ces calculs diffèrent un peu de ceux de Viollet-le-Duc (*La cité de Carcassonne*). Pour les justifier, nous n'avons qu'à faire observer qu'il a commis quelques oublis. Il n'a pas supposé, en effet, que les faubourgs fussent fournis d'un seul défenseur.

mine, et tous les engins de jet : mais il serait difficile aux Croisés de s'abriter, pour opérer, sous les tours puissantes, qui vomiraient toute sorte de projectiles. La mine enfin ne pourrait rien contre des murailles et des tours assises sur le roc vif. Autant de raisons pour se rassurer.

Voilà la place que les Croisés se proposent de prendre, voilà les remparts qui la protègent [1]. Nous connaissons la difficulté de l'entreprise. Demandons-nous maintenant quels sont les conseils des deux adversaires en présence.

II

Les Carcassonnais, bien que « dolents pour le massacre de Béziers [2], » ne perdent nullement courage. Le vicomte leur chef, jeune homme de vingt-quatre ans, plein d'ardeur et de confiance, monte à la tour d'observation, à la nouvelle que les Croisés ont dressé leurs tentes dans la plaine, sur les pentes qui s'étendent au nord-est, à l'est et au sud-est de la forteresse. Avec ce sang-froid du vrai guerrier que ses contemporains admirent en lui, il considère longtemps les rangs pressés des ennemis, dont « les nombreux bataillons investissent déjà la ville [3]. » Il les voit fatigués de la route : et il met aussitôt son espoir dans un vigoureux coup de main. Mais, avant de donner les ordres, il désire connaître la pensée de ses compagnons d'armes. « Il appelle en conseil [4] chevaliers et sergents, ceux qui sont bons aux armes et les meilleurs combattants : « Barons, dit-il, montez à cheval ; sortons là dehors, et soyons quatre cents de ceux qui ont les meilleurs coursiers : avant qu'il soit nuit obscure et que le soleil se couche, nous pouvons déconfire ceux qui sont par ces pentes [5]. »

Ce conseil, assurément, ne manquait pas d'énergie ; il ne manquait pas non plus de sagesse. « L'ost » était peu faite aux ardeurs

[1] Viollet-le-Duc (*La cité de Carcassonne*) nous a fourni les principaux points de cette description technique, surtout pour le château, qui n'existe plus, mais dont il a retrouvé les fondations.
[2] *La Chanson*, v. 538.
[3] Guil. Brit. Philip. c. VIII.
[4] M. P. Meyer dit : *peut-être sans bruit*.
[5] *La Chanson*, v. 542-550.

du soleil d'août dans le Midi ; depuis Nîmes, il avait souffert d'une marche qui ressemblait à une course ; il eût peut-être éprouvé un échec et certainement perdu quelques bons chevaliers dans la surprise d'une attaque soudaine. Il faut reconnaître toutefois que cette tentative ne pouvait amener qu'un résultat passager.

A cet avis, ouvert par le vicomte, Peire Rogier de Cabaret en opposa donc un autre : « Par mon conseil, dit-il, vous ne sortirez « pas ; si vous gardez la ville, je crois que vous ferez assez. Au « matin, après avoir dîné, les Français s'avanceront jusqu'auprès « de vos fossés : ils voudront vous enlever l'eau dont vous vous « abreuvez tous : alors, qu'il y ait force coups frappés et donnés[1]. »

Les apparences firent juger ce conseil plus prudent et mieux motivé que celui de l'impétueux et jeune vicomte. L'armée de Carcassonne n'était pas de force, en effet, à lutter en rase campagne avec l'ost ; mais, derrière les remparts pour la défense desquels mille cinq cents hommes suffisaient, elle pouvait opposer une résistance opiniâtre, sans s'exposer d'ailleurs à des pertes d'hommes ; de plus, par des sorties fréquentes, elle était en état de harceler en même temps les Croisés, partout où ils ne se présenteraient pas en masse, à l'abreuvoir des chevaux, ou dans les fossés.

L'avis de Peire Rogier prévalut. Un guet de chevaliers fortement armés fut établi ; les chefs prirent leur place aux différents postes ; les gardes des postes furent doublés, et les hommes d'observation montèrent aux tours.

Attendre et être prêts à tout événement, telle fut la résolution dernière des Carcassonnais.

Essayons maintenant de deviner le plan des Croisés : je dis deviner, car les chroniqueurs ne nous ont laissé aucun renseignement bien précis sur les diverses conférences que les Croisés eurent dans le camp.

Un siège, alors comme aujourd'hui, se terminait ou par la prise de la place, ou par la capitulation des assiégés, ou par le départ des assiégeants, impuissants ou trop pressés pour le prolonger. Entrer dans une place par l'assaut, surtout quand elle est fortement armée, c'est faire preuve d'habileté, de courage et de résolution ; attendre la capitulation, c'est montrer de

[1] *La Chanson*, v. 552-559.

la patience ; c'est aussi prouver qu'on a des hommes, des vivres et du temps. Carcassonne, dans le cours de son histoire, avait éprouvé tous les caprices de la fortune ; elle avait résisté aux plus longs sièges, comme aussi elle avait succombé aux armes de ses ennemis : la honte de la capitulation lui avait été toutefois encore épargnée.

Les Croisés étaient donc arrivés par la route de Narbonne, mais ils n'avaient pu former l'investissement complet de la forteresse. Ils occupèrent les pentes de l'est, du sud et de l'ouest, jusqu'à l'Aude, en amont du fleuve [1]. C'est sur ces pentes, quand leurs tentes se déroulèrent brillantes au soleil, que le vicomte les avait d'abord aperçus ; c'est sur ces pentes aussi qu'il avait, un moment, caressé la pensée de leur infliger un désastre. Le légat, le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, campèrent au nord-est, un peu au-dessous du faubourg de la Trivalle, et à une petite distance de l'Aude.

Nous l'avons déjà fait remarquer : il ne nous reste rien de bien précis sur le plan d'attaque qui fut concerté entre eux. A en juger par ce que nous savons aujourd'hui des opérations du siège, et aussi par ce que nous connaissons de l'état de l'ost dans les premiers jours d'août, si toutefois il nous est permis de conclure en modifiant un peu la formule bien connue : *Post hoc, ergo pro hoc*, il semble qu'il n'y avait qu'un seul plan à suivre, mais périlleux : tenter l'assaut. Pourquoi ? Parce que le temps menaçait de faire défaut ; trente-six jours s'étaient déjà écoulés depuis le départ de Lyon : et le temps du pardon n'était que de quarante ; le duc de Bourgogne, très connu pour son amour du foyer conjugal, déjà songeait au retour, ainsi que bon nombre d'autres nobles chevaliers. Mais comment tenter l'assaut ? Cinquante mille hommes à la vérité, c'était plus que la nécessité ne le demandait pour se porter à la fois sur tous les remparts. Mais la partie nord de la place, défendue par les deux faubourgs et par la caponnière du château, était inabordable. Il n'était pas impossible que, du côté de la Porte Narbonnaise, fortement retranchée, l'assaut restât sans résultat sensible : dans toute hypothèse, l'assaut ne les rendrait pas maîtres du château. Il semblait, au contraire, qu'il y avait tout avantage à commencer par s'em-

[1] Pierre de Vaux-Cernay le signale par ces mots : « pervenientes igitur nostri ad civitatem, *in circuitu fixere tentoria*, obsidionem firmantes. *Depositis ergo circumquaque bellatorum agminibus.* »

parer des faubourgs : d'abord, les deux faubourgs occupés, la ligne d'investissement serait complète; ensuite le fleuve, dont il deviendrait possible de couper les communications avec la place, serait protégé contre toute tentative d'empoisonnement de la part des assiégés, et les Croisés seraient certains ainsi de conserver leurs chevaux ; enfin les deux faubourgs, celui de Graveillant surtout, une fois au pouvoir des Croisés, offriraient un sérieux point d'appui pour l'attaque directe du château ou pour l'assaut général.

De fait, le troisième jour après leur arrivée sous les murs de la forteresse, les Croisés tentèrent un vigoureux coup de main sur le faubourg plus avancé de la Trivalle, muni de fossés, de murs et de tours [1]. Pierre de Vaux-Cernay nous dit qu'ils donnèrent l'assaut avec le seul secours de leurs armes de main et de quelques échelles, pendant que les évêques et les abbés, réunis dans le camp, imploraient, comme autrefois Moïse, le secours du Dieu de la victoire, par le chant lent et mesuré du *Veni Creator* [2]. Le premier choc fut très vif : les Carcassonnais répondirent, en effet, par une résistance acharnée. Mais comment arrêter longtemps ce flot toujours montant des innombrables Croisés, qui se succédaient sans interruption et frappaient des coups toujours nouveaux et toujours plus forts?

Successivement, les Carcassonnais abandonnèrent la défense des fossés, puis des remparts, et enfin du faubourg lui-même : les Croisés, après deux heures de combat, l'occupèrent ; et, les fossés ayant été comblés du côté du camp pour livrer un passage facile à l'ost, ils s'y établirent en vainqueurs [3].

Cette journée fut bonne, meilleure même que l'abbé Arnaud ne l'avait espéré en permettant l'assaut. Le soir, l'ost rendit de solennelles actions de grâces à Dieu, auteur de la victoire. Dieu remercié, on parla, comme c'est l'usage dans les camps, des héros du jour, sous la tente et dans le faubourg nouvellement occupé. On admira les hauts faits d'armes d'un preux chevalier, à la taille élevée, presque gigantesque, d'une force de

[1] *La Chronique de Saint-Paul de Narbonne* ne parle que d'un faubourg et dit que ses murs étaient contigus à ceux de la ville. « Eodem anno (MCCIX) in die Assumptionis sanctæ Mariæ, capta fuit per eosdem civitas Carcassonæ et burgus qui tunc temporis se tenebant et erant contigui et muri annexi. » Mais c'est là une erreur.

[2] *Hist.*, c. XVII.

[3] *La Chanson* ne mentionne pas l'attaque de ce faubourg.

lion et d'un courage supérieur à sa force, Simon de Montfort ; le premier, il avait franchi le fossé ; il avait planté la croix sur les remparts, et avait pris possession du faubourg[1]. Il paraît que ses yeux lançaient des flammes : le second auteur de *La Chanson* l'appelait « un démon ».

Restait le faubourg Graveillant, mieux défendu encore par sa position naturelle et ses remparts. Les Croisés, résolus d'en finir au plus tôt, donnèrent l'assaut le lendemain, 4 août, jour consacré, depuis le pape Grégoire IX, à honorer saint Dominique, qui, à cette heure même, faisait des prodiges de zèle pour ramener à la vérité mieux connue les malheureux habitants du Comté de Toulouse et pour éloigner ainsi de leurs têtes les calamités de la guerre. Le premier choc fut encore plus dur que la veille. Les fossés et les remparts devinrent un vrai champ de bataille, où éclatèrent toutes les grandeurs et aussi toutes les horreurs d'une lutte sans merci. Les hommes du vicomte, dont la défaite dans le premier faubourg exalte la fureur, opposent leurs larges épées et leur corps. Un moment cependant ils semblent faiblir ; et l'ost, poussant le *hourra* guerrier de la victoire, descend dans les fossés, les franchit et déjà dresse les échelles. Mais les Carcassonnais n'abandonnent pas le combat : le relais des hommes n'est pas une fuite et ne peut décider de la victoire. Les assiégés attaquent donc à leur tour. Pour mieux défendre le rempart, ils descendent dans les fossés, sauf à périr mille fois : et là se livre un combat terrible dans une mêlée affreuse ; les coups, répétés au hasard, comme dans un combat de nuit, portent partout la mort ; le bruit du fer sur les armures étouffe les cris des mourants. Sur quelques points, c'est bientôt un combat d'homme à homme, corps à corps, à mort : autant de combats individuels dans la bataille générale, où l'épée, la lance, le poing ferré, les dents, chaque arme, chaque membre, et le corps entier frappent, déchirent, abattent, tuent. Une autre horreur : du haut des remparts de la Cité surplombant sur le faubourg tombe une pluie ininterrompue d'huile et d'eau bouillante, à laquelle les pierres se mêlent, si pressées, que les Croisés, malgré leur résolution de vaincre, doivent abandonner le terrain gagné au prix de mille vies.

Évidemment, l'assaut ne les rendra jamais maîtres du second faubourg. Ils ont donc recours « aux machines puissantes. » En

[1] Pet. Vall Cern. *Hist.*, Cap. XVII.

un instant, ils ont amené les lourds pierriers, engins formidables, sorte de frondes gigantesques, mises en mouvement par les bras d'une multitude, qui, lançant contre les remparts et sans relâche des pierres de forte dimension, produit de près les effets de démolition amenés aujourd'hui de loin par le canon. Les dresser, les armer et frapper, c'est l'affaire d'un moment; et le combat recommence. La pensée de la défaite est insupportable aux Croisés: et déjà le fronton des courtines s'ébranle. Les assiégés, furieux de ce changement inattendu dans l'attaque, s'excitent mutuellement au combat. Des murs pleut une grêle pressée de pierres: les créneaux et les tours vomissent des nuées de flèches lancées par les habiles arbalétriers. Mais en vain, les flèches semblent maudites; soit que la main qui les guide ait perdu son assurance, soit que les Croisés se dérobent, elles ne frappent pas, et les pierres se perdent dans l'espace. Voici même que les Croisés conduisent vers le rempart un engin immense, d'une destination douteuse, sorte de charrette à quatre roues, qui porte à ses angles des poutres énormes et hautes comme un mât de navire, reliées par des tirants de fer et enveloppées d'une épaisse couche de peaux de bœuf, en forme de pavillon rectangulaire, ouvert en bas, sous les roues, mais fermé en haut. Cette étrange charrette, lourde et massive, descend, à la faveur des pierriers, lentement et majestueusement, dans l'excavation du fossé; elle se remplit d'habitants d'un nouveau genre, hommes brûlés par le soleil, salis par la poussière, aguerris par le travail incessant et rude qui ne les fatigue plus, par la lutte qui est leur métier, par la souffrance qui est leur pain. Ils sont armés, non de l'épée du chevalier, mais de la lourde pioche et de la vile pelle du terrassier: on les appelle pionniers. Ce personnage unique a, de tout temps, joué un grand rôle dans les armées: il a rendu les Alpes plus clémentes pour Annibal: il a élevé sur les fleuves les routes mobiles qui livrèrent passage aux armées d'Alexandre et de César. Les nôtres s'abritent sous le pavillon de peaux flexibles et imperméables; et, pendant que le pierrier frappe d'un côté, eux sapent le rempart de l'autre, car, à la différence de ceux de la Cité, les murs du faubourg ne reposent pas sur le roc. C'est un bruit épouvantable, confus, désordonné, de machines qui se chargent et de pierres qui roulent, d'épées qui s'entre-croisent et d'armures qui se heurtent, de voix qui commandent et de soupirs qui expirent, de flèches qui sifflent et de

pioches qui creusent. Il est huit heures du soir: les ombres de la nuit, qui commencent à envelopper la Cité et la vallée de l'Aude, augmentent le désordre ; n'importe : le combat dure encore, à la clarté de la demi-lune. Enfin, comme pour terminer cette journée sanglante, des masses de bois enflammé et de pierres aiguës accablent le char des pionniers, qui s'effondre sous le poids et les flammes; et la Cité répond par l'explosion mille fois répétée de sa joie. Mais les pionniers n'ont plus besoin de s'abriter sous la singulière charrette aux peaux de bœuf : en creusant le rempart à sa base, ils se sont fait un abri et préparent une ruine. Toute la nuit donc, pendant que l'ost se repose, ils reprennent leur travail de démolition, s'encourageant les uns les autres, « au nom de Dieu leur Seigneur ». Chaque demi-heure, ils se relèvent; enfin, ils font si bien, qu'à l'aube du jour, un pan de mur s'écroule, laissant béante une large brèche, et ouvre un passage à l'ost, qui se précipite comme un torrent et chasse du faubourg l'ennemi en déroute. Mais tout à coup, obéissant à un inexplicable conseil, l'ost, à son tour, fuit de ce faubourg, pour la conquête duquel elle s'est battue pendant trente-six heures. L'incendie, allumé par les Carcassonnais eux-mêmes, dévore le faubourg : les Croisés, moins prudents, eussent été dévorés par les flammes. Ils perdent sans doute les tours et les remparts de Graveillant, sur lesquels ils se seraient établis pour l'attaque du château lui-même [1] ; mais du moins leur vie est sauve. Ils se retirent donc sous la tente ; ils sont bien approvisionnés: ils feront le siège de la forteresse, si elle ne se rend pas ; ils tenteront même, s'il le faut, le hasard de l'assaut général. Les prodiges de valeur accomplis par les chevaliers, pendant ces trente-six heures de combat, promettent pour bientôt une victoire certaine.

On est au huitième jour du siège.

Le nom du héros, célébré déjà l'avant-veille, revint dans les conversations de l'ost. Les simples archers surtout se plurent à louer la bravoure et l'humanité de Simon de Montfort, de celui-là même qui, deux jours auparavant, avait le premier pénétré dans le faubourg de la Trivalle. C'était dans le feu de la mêlée. Un simple archer qui se battait bien, frappé à la cuisse, gisait dans le fossé, plein de vie encore, bouillonnant de colère contre les ennemis de Dieu, mais impuissant. Nul n'ose descen-

[1] Pet. Vall. Cern. *Histor.*, c. XVII.

dre pour le retirer du fossé, où il pleut une grêle de pierres et de flèches. Seul, Simon de Montfort a pitié du malheureux qui ne demande qu'à être remis en état de combattre. Suivi de son écuyer, il brave tous les coups, descend dans le fossé sous la nuée des flèches, et remonte sain et sauf, offrant à l'ost pour trophée de sa victoire le soldat reconnaissant [1].

III

Dans la Cité cependant, on ne manquait ni de résolution ni de constance. Le sacrifice de Graveillant avait sans doute coûté au patriotisme des assiégés; mais ils jouissaient du moins de toute la tranquillité possible dans les circonstances cruelles d'un siège que quelques-uns avaient redouté.

Le vicomte, toutefois, privé de l'armée qu'il avait laissée à Béziers et qui avait si misérablement péri, déplorait avec amertume sa perte irréparable. Cette armée, en effet, prenant l'ost par derrière et sur ses flancs, lui aurait coupé les approvisionnements, peut-être infligé un désastre : et la famine multipliant les victimes dans les rangs de ces cinquante mille hommes, trop nombreux pour trouver en pays ennemi des subsides suffisants, le départ serait devenu pour eux une absolue nécessité. A la nouvelle de la chute de Béziers, ne comptant plus sur le comte de Servian et ses chevaliers décimés par le fer et le feu, il avait donc résolu d'accomplir par lui-même cette œuvre désespérée. Voici par quel moyen : il nous paraîtra peut-être puéril ; il n'est pas moins vrai que le vicomte crut qu'il pouvait amener le résultat désiré. Au risque de manquer de pain lui-même, il avait fait détruire les moulins à vent qui, en plus grand nombre encore qu'aujourd'hui, couvraient le pays, et étaient utilisés pour la mouture. Mais il ne paraît pas que l'arrêt des moulins ait occasionné aux Croisés les plus légères privations. Ils se plurent à voir un bienfait de la main de la Providence, qui renouvelait les prodiges accomplis autrefois en faveur des Hébreux dans l'abondance de tous vivres dont ils ne cessèrent d'être comblés. Dans l'ost, le

[1] Pet. Vall. Cern. *Histor.*, c. XVII.

pain était à vil prix [1]; les Carcassonnais, dont la surprise était mêlée de désappointement et de colère, disaient que l'abbé de Citeaux avait amené, non des hommes, mais des diables à figure humaine « qui ne mangeaient pas [2] ».

Les Croisés admirèrent d'autres prodiges encore: « Oyez, s'écrie *La Chanson*, quel miracle y fit alors le Seigneur Dieu: les arbalétriers qui étaient montés sur les tours, quand ils pensent tirer en l'ost, n'en sont pas à mi-chemin : les carreaux de leurs arcs leur tombent dans les fossés [3] ». Ces récits enflammaient les courages. L'imagination pieuse des Croisés aimait à considérer ces prodiges, vrais ou faux, comme la suite de l'épopée divine, commencée au jour mémorable où les Hébreux passaient la mer Rouge, et où le Seigneur précipitait dans les eaux « le cavalier et son cheval ».

Les choses en étaient là, quand, le neuvième jour du siège, Pierre II d'Aragon, parent, ami, allié du vicomte, et son suzerain pour ses terres limitrophes des Pyrénées, arriva, escorté de nombreux cavaliers aragonnais, par la route de Limoux. Il savait tout, et l'imprudence de Roger, et la situation désespérée de la place. Aussitôt que du haut des tours d'observation les enseignes du roi ont été signalées, c'est un cri de joie général : voilà le libérateur. Toutefois le roi, « sans pouvoir, sans autorité, sans force », n'a d'autre dessein que de ménager une entente à l'amiable entre les chefs de la croisade et le vicomte. C'est ainsi que, ayant fait connaître sa mission toute pacifique, il traverse leurs lignes, et par la Porte Narbonnaise pénètre dans l'enceinte de la place.

La conférence du roi et du vicomte se tint probablement au château, dans le donjon. Pierre II est très pressant, mais Raymond-Roger, qui a eu le tort de repousser le parti de la soumission à Aubenas, qui, maintenant, engagé dans une lutte sans merci, ne veut suivre que les inspirations d'un courage indigné, entend avec chagrin son ami lui parler de composition: baisser sa bannière de vicomte devant l'étendard du duc de Bourgogne et du comte de Nevers, ou se soumettre au légat Arnaud, c'est la honte, au moment où il songe à étendre ses domaines: car, dans

[1] Pet. Vall. Cern., c. XVIII. « On donnait trente pains pour un denier monnoyé. » *La Chanson*, v. 591.
[2] Pet. Vall. Cern. *Hist.*, c. XVII.
[3] V. p. 583-587.

le secret de son cœur, il espère enrichir sa couronne de quelques nouvelles terres, peut-être du comté de Toulouse, dans cette lutte que les hérétiques lui ont représentée comme la lutte pour l'indépendance. En vain le roi lui expose combien il est faible devant l'ost terrible; Roger a un devoir: venger Béziers incendié, ses fidèles vassaux massacrés, ses guerriers perdus, ses terres désolées. « Baron, répond le roi, par le Seigneur Jésus, vous ne m'en devez « blâmer, car je vous ai requis[1] et semons de chasser les héréti- « ques, au lieu que en cette ville il s'est tenu maint conciliabule de « cette folle croyance.. Vicomte, il me pèse grandement que vous « soyez en tel tourment et en tel péril pour une *folle gent* et pour « leur *folle croyance*. Maintenant je n'y sais rien de plus, sinon « de faire accord, si nous pouvons l'obtenir, avec les barons de « France : car, selon Dieu et selon mon opinion, en une nouvelle « bataille à l'écu et à la lance, vous ne pourriez guère mettre « votre espérance[2]. »

Ces dernières paroles, d'une vérité qui s'impose, donnent à réfléchir à Roger : il sait bien, d'ailleurs, que les puits, desséchés par les chaleurs, ne fournissent plus qu'une eau saumâtre et malsaine.

— « Sire, répond donc le vicomte, ainsi comme il vous plaira « vous pouvez faire de la ville et de ce qui s'y trouve, car nous « sommes tous vos hommes, et l'étions déjà, comme aussi du roi « votre père, qui beaucoup nous aima[3]. »

Ayant obtenu le consentement du vicomte, Pierre d'Aragon se présenta au camp des Croisés. L'abbé Arnaud s'ouvrit au conseil des barons de la généreuse démarche du roi. Mais, il faut l'avouer, l'obstacle, sinon à toute négociation, du moins à un accommodement favorable au vicomte, venait du vicomte lui-même, qui n'acceptait pas de se reconnaître fils soumis de l'Église, sous le prétexte trop intéressé que les barons du nord, poursuivant la conquête de ses terres, et non l'Église elle-même, l'avaient attaqué. En principe, une entente réciproque était impossible. Le roi, cependant, fit valoir le courage et la vaillance de Raymond-Roger: ses hommes s'étaient, en effet, bien battus à la Trivalle et à Graveillant : il ne pouvait pas être traité comme un soldat

[1] Fauriel traduit *défendu*.
[2] *La Chanson*, v. 625-637.
[3] *La Chanson*, v. 649-654.

vulgaire. Toutes les considérations favorables à Roger, il les développa avec éloquence; toutes les démarches possibles : entrevues multipliées avec les barons, promesses, menaces même, il les fit. On le vit courir « çà et là, » selon la naïve expression du chroniqueur, dans tout le camp. Malheureusement l'obstination du vicomte les rendit en partie inutiles. Ce n'est pas avec Pierre II, mais avec Raymond-Roger, en effet, que les négociations étaient ouvertes. Le légat finit cependant, par considération pour le roi, par accorder au vicomte la faculté de sortir de la ville avec douze de ses guerriers, à son choix : la ville avec tout ce qu'elle renfermait serait mise au pouvoir des Croisés.

Il paraît que le roi, en entendant ces conditions, dit entre ses dents : « Cela se fera quand un âne volera dans le ciel [1]. » Il ne se trompait pas; le vicomte repoussa ces conditions, comme trop dures, peut-être avec le secret espoir que son allié et protecteur ne l'abandonnerait pas. Mais le roi comprit trop bien son imprudence pour embrasser son parti, et il se retira « avec grande douleur de ce qu'il s'était ravisé [2]. »

La reprise des hostilités aggravait la situation du vicomte ; le légat, contrairement à ce qu'a cru le P. Bouges [3], avait consenti à le traiter avec quelque honneur, pour si rigoureuses que paraissent aujourd'hui les conditions imposées : son obstination dans l'hérésie, son refus de reconnaître l'autorité du légat, à la veille d'une défaite qui paraissait certaine, l'exposaient aux plus grands malheurs.

IV

Les travaux du siège reprirent donc avec une activité nouvelle. Il s'agissait de s'emparer du château : c'était là le grand œuvre; et, pour l'accomplir, il fallait donner l'assaut général. Placer les machines, dresser les échelles, escalader le premier rempart, puis combler les fossés, dresser encore les

[1] *La Chanson*, v. 666.
[2] *La Chanson*, v. 677.
[3] *Hist. eccl. et civile de la ville de Carcassonne*, p. 135.

échelles et escalader le second rempart, était en soi une entreprise difficile ; le désespoir des assiégés pouvait la rendre périlleuse. Les barons, tout en préparant l'assaut, cherchaient-ils un moyen plus facile de se rendre maîtres de la place? Peut-être : nous ne savons toutefois rien de positif sur ce point.

En attendant, comme il fallait en finir vite, car le terme de la croisade était expiré depuis six jours, ils résolurent d'escalader les remparts par surprise. L'avis du duc de Bourgogne fut d'attaquer par le sud-est, tout en laissant la Porte Narbonnaise, c'est-à-dire par le côté de la place qui regarde les pentes les moins abruptes, et qui est comprise entre la tour du grand Brulas et la tour de la Peyre. Le champ consacré actuellement à la sépulture des habitants pauvres de la Cité sembla fournir le point d'attaque le plus favorable. Il paraît que les guerriers de l'ost sortirent pour la plupart de leurs tentes, allant et venant, pendant de longues heures, dans la direction du nord au sud et du sud au nord, afin d'habituer les Carcassonnais à leurs lances et de les rendre moins méfiants. Les Carcassonnais, à leur tour, devinant le secret de la manœuvre, usent de ruse ; ils abandonnent le haut des tours et quittent le guet l'Évêque. Les prieurs, les moines, dans le camp des Croisés, croient le moment favorable, et crient eux-mêmes : « Au pardon ! Que tardez-vous? » comme quand ils appellent les Croisés à la prière.

Et aussitôt les Croisés de s'élancer rapides et légers sous leurs lourdes armures, pendant que d'autres continuent à errer insouciants sur les pentes. Dresser les échelles et escalader le premier rempart est l'œuvre d'un moment. Déjà ils occupent la lice : une seconde fois ils dressent les échelles, et escaladent le second rempart, presque certains de la victoire. Mais c'est là que les assiégés les attendent : ils ont opéré un double mouvement : les uns arrêtent les Croisés au sommet des échelles et les précipitent en bas, pendant que les autres, débordant sur les flancs par les lices est et sud, les reçoivent avec leurs lances. Le vicomte lui-même apparaît au haut des créneaux, et sous son regard, s'engage dans la lice une horrible mêlée. Le carnage est affreux. Tous ceux des Croisés qui ont déjà franchi le premier mur tombent sous les coups, mais non pas sans avoir vendu chèrement leur vie. « De part et d'autre il périt beaucoup de monde[1]. »

[1] *La Chanson*, v. 685.

La journée fut donc mauvaise pour les Croisés; ils renoncèrent à s'emparer de la ville par l'assaut; le légat Arnaud, qui croyait les provisions abondantes dans la ville, se prit même à douter de l'issue heureuse du siège.

Si nous en croyons *La Chanson*, les barons auraient alors résolu de couper l'eau qui alimentait les deux puits intérieurs de la place et auraient exécuté ce projet. A vrai dire, nous avons de la peine à concevoir par quel moyen ils coupèrent l'eau. Si ce récit est vrai, comment expliquer qu'on n'ait jamais trouvé, depuis, de communication souterraine entre l'Aude et la Cité, communication nécessaire, puisque le front nord de la Cité regarde l'Aude, et est en surélévation d'une cinquantaine de mètres? D'ailleurs cette galerie souterraine eût-elle existé, comment les Croisés en auraient-ils deviné l'emplacement? Il eût fallu que cette communication eût été à découvert, à la surface du sol, à l'endroit le plus bas de la vallée, vers le moulin, plus tard appelé le moulin du Roi.

De fait, nous savons par le légat Arnaud que les Croisés, après l'incendie du faubourg, avaient complété la ligne de circonvallation; et que les deux puits étaient déjà taris, le jour de l'assaut, contrairement à ce que les Croisés pensaient; ils les croyaient en effet bien approvisionnés.

De là, tous les tourments et toutes les horreurs de la soif dans l'intérieur de la Cité, où le vicomte, par une imprudence inexplicable, avait laissé pénétrer des milliers de bouches inutiles. Les chaleurs étaient cette année d'une ardeur exceptionnelle : depuis plusieurs mois, pas un nuage n'avait un instant voilé la face implacable du soleil; le vent desséchant de l'Espinouse et celui plus débilitant de la Méditerranée n'avaient cessé de souffler. Les cadavres répandaient une infection repoussante. La disette d'eau avait mis les Carcassonnais dans la triste nécessité d'égorger des centaines de têtes de bestiaux « qui y avaient été recueillis de tout le pays. » Ce fut bientôt une odeur de cadavre mortelle dans ces rues étroites, humides malgré le soleil, et sales même encore aujourd'hui. Ajoutez la calamité des mouches, qui, attirées par la chair morte, s'étaient abattues sur la ville, nuée épaisse et dévorante. Détresse telle que les assiégés n'en ont éprouvé « jamais de pareille depuis qu'ils sont nés. » Le roi d'Aragon, le dernier espoir, est parti; les femmes et les enfants, « dont tout est encombré », poussent des cris déchi-

rants. Les Croisés en prennent compassion, — compassion peut-être intéressée — car voici qu'un « riche homme », suivi de trente chevaliers, se présente à la Porte Narbonnaise et demande à parler au vicomte. Raymond-Roger sort, escorté, pour lui, « de plus de cent chevaliers. »

— « Sire, lui dit le croisé, je suis votre parent. Puisse Dieu m'aider et me protéger, comme je désirerais votre accord et votre plus grand bien et celui de vos hommes! Si vous savez avoir prochainement secours, alors je vous approuve de vous défendre ; mais vous pouvez bien connaître qu'il n'en est rien. Faites avec le Pape un accord quelconque, ainsi qu'avec les barons de l'ost : car je vous le dis en vérité, s'ils vous prennent de vive force, votre sort à tous sans exception sera celui qu'a eu Béziers. Sauvez seulement vos personnes de mort et de tourment : vous aurez assez d'argent, si vous vivez longuement [1]. »

Ce conseil, le même que celui du roi d'Aragon, la démarche spontanée du chevalier qui semblait être la démarche de l'ost elle-même, firent heureusement tomber dans le cœur du vicomte toutes les susceptibilités de son amour-propre enfin vaincu ; la considération des malheurs extrêmes que la résistance préparait aux assiégés, rendit la capitulation possible. Le légat apprit donc avec un très vif sentiment de joie la nouvelle que Raymond-Roger s'était rendu sous la tente du comte de Nevers, où le conseil des barons était réuni. Que s'y passa-t-il ? Nous l'ignorons. Guillaume de Tudèle, qui a raconté avec quelque complaisance le siège de Carcassonne, se borne à ce naïf propos : « De toutes parts le (Roger) regardent chevaliers et sergents, selon ce que rapporte un prêtre; car il s'était livré en otage de son plein gré ; et il agit bien en fou, par mon escient, lorsqu'il se mit en prison [2]. »

Quant aux défenseurs, ils furent dépouillés de leurs armes. Les habitants, « dames et demoiselles, chacun à l'envi...; s'en allèrent les uns à Toulouse, les autres en Aragon et le reste en Espagne, qui au nord, qui au sud, tellement qu'il n'y resta ni sergent ni goujat, ni homme petit ni grand, femme ni damoiseau [3]. »

La capitulation était dès lors un fait accompli. Matthieu Paris affirme que le conseil des barons traita, avant toute autre, la

[1] *La Chanson*, v. 710-723.
[2] *La Chanson*, v. 740-745.
[3] *La Chanson*, v. 750-763.

question de savoir s'il ne fallait pas raser Carcassonne, et qu'il s'arrêta au parti de conserver les remparts de la place [1]. Mais le légat Arnaud fournit des détails plus précis dans sa relation officielle au Souverain Pontife. « Les assiégés, dit-il, offrirent de rendre la ville, à la seule condition que la vie leur serait conservée, et qu'ils pourraient sortir en toute sûreté pendant un jour. Le conseil se réunit donc; les chefs furent nécessairement amenés à les traiter avec cette indulgence, soit parce qu'il ne paraissait pas facile de s'emparer de la ville, soit parce que nous craignions que si la ville était prise de force, elle ne fût ravagée par les ennemis, ou même par ceux qui étaient avec nous, mais avec des pensées bien différentes, comme cela était arrivé en d'autres endroits, à l'insu des chefs [2]. »

Ce précieux témoignage [3] détruit celui de Matthieu Paris : car après la capitulation stipulée pour ces motifs, à quoi bon une délibération pour traiter de la conservation ou de la destruction de la forteresse? Mais il corrobore celui de *La Chanson*, qui parle des précautions prises par les chefs pour épargner à la place la honte et l'horreur du pillage.

Le lendemain de la capitulation, quand les Carcassonnais furent partis, la voix des hérauts se fit entendre, au premier jour : « Au pardon ! l'abbé de Citeaux veut faire un sermon [4]. » Les barons accoururent en toute hâte ; et « d'un perron de marbre, » l'abbé les harangua. « Seigneurs, leur dit-il, entendez mes paroles. Vous voyez quels miracles fait pour vous le roi du Ciel, car rien ne peut vous résister. Je vous commande à tous, de la part de Dieu, de ne rien retenir, ne fût-ce que la valeur d'un charbon, des biens de la ville, ou sinon, nous vous mettrions sur-le-champ en excommunication et en malédiction [5]. »

La conservation de la place assurée et le pillage empêché, les Croisés, à l'ordre des chefs, franchirent la Porte Narbonnaise, et occupèrent en vainqueurs la cité vicomtale [6]. C'était le dimanche 16 août 1209. Le siège les avait retenus quinze jours.

[1] *Hist. Angl.*, ad an. 1214.
[2] Innoc. III, Pp. *Regest.* Lib. XII, Ép. CVIII.
[3] Il renferme le desaveu le plus formel du massacre de Béziers.
[4] *La Chanson*, v. 762.
[5] *La Chanson*, v. 767-775.
[6] Pet. Vall. Cern. *Hist.*, c. XVII. — Guil. de Podiol. *Histor.*, cap. XIV. — *La Chanson*, v. 570-760. — Innoc. III, Pp. *Regest.* Lib. XII. Ep. CVIII. « Eodem anno (1209) capta fuit Carcassona a cruce signatis. » *Chron. S. Saturnini*.

Dans la prise de Carcassonne réputée à l'abri de tout coup de main, comme dans le sac sanglant de Béziers (22 juillet 1209), les contemporains, éloignés des passions des partis, adorèrent le bras vengeur de Dieu. Pierre de Vaux-Cernay, rappelant une expression ancienne, a rendu ce sentiment dans un style entraînant et pittoresque, où la légende se mêle à la vérité. « Les habitants sortirent de la ville, raconte-t-il, *ne portant que leurs péchés* [1]. » C'est alors que s'accomplit la parole du vénérable seigneur Béranger, autrefois évêque de Carcassonne. Un jour qu'il prêchait dans sa propre ville et qu'il lui faisait le reproche de son hérésie, les habitants refusèrent de l'écouter. « Vous ne voulez « pas m'écouter, reprit-il; croyez-moi cependant, car je pousserai « un tel mugissement contre vous, que les destructeurs de votre « ville viendront des extrémités du monde. Sachez qu'alors même « que vos remparts seraient très hauts et de fer, vous ne pourriez « pas vous défendre, car votre incrédulité et votre méchanceté « appellent sur vous la vengeance du juste juge [2]. »

V

Relevons ici une erreur très commune chez les historiens.

Racontant l'entrevue du vicomte avec les barons de l'ost, beaucoup représentent la démarche du croisé « ce riche homme, » interpellant Raymond-Roger devant la Porte Narbonnaise, comme un piège habile, auquel le « crédule » Raymond-Roger se laissa prendre. Ils ajoutent que la conduite de l'abbé Arnaud, qui, d'après eux, aurait fait saisir le trop confiant vicomte sous la tente du comte de Nevers ou peut-être devant la Porte Narbonnaise, pour le jeter en prison et le mettre hors d'état de se défendre, fut une infâme trahison du droit des gens.

Mais le lecteur a déjà plusieurs fois, dans le cours de ce récit,

[1] *Omnes nudi egressi sunt de civitate. Nudi* signifie *dépouillés* de leurs armes, et non *tout nus*. Cette expression est renouvelée d'un document ecclésiastique très ancien: *Presbyterorum et diaconorum Achaiæ epistola de martyrio S. Andreæ: « Inveniantur deserti et nudi, nihil secum præter peccata portantes. »* Migne, *Patrol. Grecque*, t. II, col. 1219. — Les pécheurs seront devant Dieu dépouillés de tout, excepté de leurs péchés. De même les Carcassonnais vaincus n'ont emporté que leur péché d'hérésie.

[2] Pet. Val. Cern. *Histor.*, cap. XVII. Nous ne croyons pas à l'authenticité de ce sermon, que Pierre de Vaux-Cernay n'avait pas entendu ; mais cet auteur, en se faisant l'écho du bruit public, a reproduit l'opinion des Croisés que la chute de Carcassonne lui fut une juste punition.

entendu la déposition de ***La Chanson***, tout à fait contraire à cette façon un peu fantaisiste de raconter l'histoire. Guillaume de Puylaurens, à son tour, s'exprime ainsi : « Après la prise de Béziers, l'armée de Dieu porta ses étendards vers Carcassonne, où le vicomte Roger, frappé de terreur, consentit à subir les conditions qui lui étaient imposées. Les habitants devaient sortir en chemise et en braie[1]; ils remettaient la ville aux croisés, et le vicomte lui-même restait en otage, jusqu'à l'entier accomplissement de tous les termes de la capitulation[2] .» Pierre de Vaux-Cernay ne parle, lui aussi, que de composition[3] ; Guillaume le Breton ne soupçonne pas même une trahison ou un piège quelconque[4]; Pierre Abolant se plaît à représenter le vicomte suppliant les barons de laisser les habitants sortir la vie sauve ; et Albéric des Trois-Fontaines ajoute son autorité à ces témoignages déjà considérables. Enfin, qu'il nous soit permis de donner tout au long le récit des légats, dont nous n'avons encore cité que quelques mots : il est concluant.

« Le lendemain du jour où nous avions mis le siège devant la ville, écrivaient-ils à Innocent III, les nôtres prirent d'assaut le premier faubourg, qui, quoique fortement muni de tout côté d'un fossé, de remparts et de défenses, ne résista pas à l'attaque de nos soldats. Sous une pluie de pierres et de traits, et malgré les coups répétés des lances et des épées, ils eurent, dans l'espace de deux heures, escaladé les murs et occupé le faubourg. Le huitième jour de notre arrivée, ayant armé les machines puissantes, ils s'emparèrent du grand faubourg, auquel les habitants mirent eux-mêmes le feu. Les ennemis furent de la sorte enfermés dans la *Cité*, et parce qu'ils y souffraient beaucoup plus que les nôtres ne pouvaient le soupçonner, ils s'en remirent aux croisés de leurs personnes, de leurs biens, de leur ville, à la seule condition de pouvoir se retirer pendant un jour en toute sûreté, et d'avoir la vie sauve. Le conseil se réunit, et jugea comme nécessaire d'user de cette indulgence[5]. »

Où discerne-t-on, dans ce récit véridique, une trace quelconque de trahison? Les meilleurs esprits, comme Pierre de Marca, par

[1] C'est-à-dire dépouillés de toutes armes.
[2] *Histor.*, cap. XIV.
[3] *Histor.*, cap. XVII.
[4] *Philip.*, Lib. VIII.
[5] Innoc. III, Pp. *Reg.* Lib. XII, Ep. CVIII

exemple [1], ne l'ont aperçue dans aucun des récits contemporains.

Et maintenant, faut-il croire que l'hostilité envers l'Église et envers les hommes qui, en tout temps, se sont voués à son service, a seule fait entrer dans l'histoire cette accusation de déloyauté? Quelquefois peut-être, mais non pas toujours. S'il est possible de surprendre ce sentiment d'hostilité dans les écrits de quelques-uns, quelques autres n'ont manqué que d'attention, et ceux-là ont laissé surprendre leur bonne foi par une confiance presque absolue à l'*Histoire de la guerre des Albigeois écrite en languedocien par un ancien auteur anonyme,* redevable de son crédit à D. Vaissette, qui en publia le premier le texte. Nous n'avons pas à écrire ici une étude critique de ce document, sorti de la plume d'un anonyme qui, ennemi de la conquête certainement, et peut-être un peu adversaire de la Couronne de France et de l'Église, ne fit de ce récit qu'une traduction-commentaire du poème en languedocien de Guillaume de Tudèle et de son continuateur anonyme, auquel il fut postérieur de plus de cent ans. Nous ne voulons nous occuper que du siège de Carcassonne et du récit que le document en prose en a donné[2]. Ce récit est, sur les points principaux, en opposition avec tous les autres documents.

Il nous présente d'abord la trahison comme préméditée par le légat, qui, désespérant de s'emparer de la place, envoie sous le secret un homme de confiance à la Porte Narbonnaise, avec mission de s'informer par ruse de l'état de la place, d'engager des négociations cauteleuses avec le vicomte et de l'emmener de la sorte dans le camp [3], où il était facile de se rendre maître de sa personne. Or, aucun document, pas plus que le poème, qui a servi de modèle à la version en prose, n'énonce ou ne permet de supposer un fait semblable. Nous l'avons vu, *La Chanson* représente comme tout à fait spontanée et privée la démarche du « riche homme. »

Nous avons vu de même Raymond-Roger sortir « escorté de plus de cent chevaliers, » quand il se rend à la conférence sollicitée par le « riche homme. » C'est *La Chanson* qui fournit ce détail : or, cependant, le récit en prose lui accorde une escorte composée de trois hommes seulement [4]. Il est vrai qu'il les

[1] *Gesta Comitum Barcinonensium*, cap. XXIV.
[2] *Hist. génér de Lang.* Edit. primit., t. III, col. 16-19. — Ed. Privat, t. VIII, col. 29-34.
[3] Ed. Privat, t. VIII, col. 30.
[4] Ed. Privat, t. VIII, col. 30.

dit « bien armés, » et prêts à tout événement, mais il répète toutefois, avec son modèle, que le « riche homme » était accompagné de trente hommes, comme pour augmenter l'invraisemblance. Trois contre trente, aux portes du camp ennemi !

Le vicomte, rassuré par les paroles amies du « riche homme, » consent donc à une entrevue avec les barons, qui ignorent ce procédé de ruse vulgaire, bien plutôt digne, en tout cas, d'un Grec que d'un légat. Il s'excuse, il s'humilie, il fait une profession de foi chrétienne : jamais il n'a aimé les herétiques ; jamais il ne les a favorisés, jamais soutenus. — Mais ces circonstances, ignorées des autres chroniqueurs, sont données là pour mieux justifier la conclusion ; la passion évidente de l'auteur leur enlève tout caractère historique.

C'est, en effet, après cette déclaration de Raymond-Roger que le légat aurait pris à part les barons, et sans leur faire connaître sa pensée dernière, leur aurait comme imposé l'obligation, triste et coupable obligation, de le retenir déloyalement prisonnier. Les barons auraient obéi à cet ordre, et la garde du malheureux Roger aurait été confiée aux soldats du duc de Bourgogne. Alors les Carcassonnais, marris en apprenant la captivité du comte et craignant beaucoup pour leur propre vie, auraient songé à prendre et auraient pris la fuite vers Toulouse et l'Espagne. Ils se seraient même échappés par un passage souterrain, connu d'eux seuls, qui les aurait conduits jusqu'aux Tours de Cabardès.

Or, ce n'est là qu'un récit fantaisiste, dont l'imagination de l'auteur anonyme est la source unique. On a vu plus haut, d'après les documents les plus contemporains, qu'il n'y eut point de guet-apens : car il fut accordé aux Carcassonnais une journée entière pour sortir de la place et pourvoir à leur sûreté ; enfin, jamais depuis, on n'a trouvé des traces de ce souterrain, par lequel les Carcassonnais se seraient enfuis, et qui aurait dû compter pourtant plusieurs lieues de longueur ; jamais, à aucune époque des annales de Carcassonne, ce souterrain n'a été mentionné.

Il nous semble que ces courtes observations peuvent revendiquer l'évidence d'une lumière qui éblouit presque. Et cependant nombreux ont été les historiens dont le regard n'a pas rencontré cette lumière.

Que dire maintenant de la fin du récit en prose, d'après lequel

les Croisés, craignant la résistance des habitants et des défenseurs dont ils ignoraient le départ, se seraient fortement armés avant de se présenter à la Porte Narbonnaise et aux remparts, après l'indigne déloyauté dont Raymond-Roger était déjà victime? Que dire de ces projets d'affreux vandalisme, qu'il leur prête, de brûler la ville, de massacrer les habitants et les défenseurs, pour mieux jouir de la liberté de l'incendie et du pillage? Que dire de cet étonnement cruel du légat et des barons, à la nouvelle que la place avait été déjà évacuée? Que dire du dessein que l'anonyme leur suppose de renouveler à Carcassonne les scènes et les horreurs du sac de Béziers, quand nous savons que l'ost tout entière, les ribauds exceptés, regrettèrent vivement les événements du 22 juillet (1209), quand nous savons que le légat Arnaud mit tout en œuvre pour mener à bonne fin les négociations ouvertes par Raymond-Roger, pour conserver les remparts de la place, et épargner à la ville les scènes de carnage et de pillage suite inévitable d'un assaut où les ribauds auraient peut-être déployé plus de zèle encore que vingt jours auparavant, à Béziers?

La forteresse était donc tombée aux mains des Croisés par composition, et après une capitulation dont les termes avaient été discutés et acceptés par les parties intéressées. Le vicomte, nous l'avons vu, resta comme otage, c'est-à-dire comme caution. Loin de nous en étonner, constatons une fois de plus un des faits les plus fréquents du moyen âge, justifié par les principes du droit des gens alors en vigueur. Depuis plusieurs siècles déjà, un usage propre aux peuples guerriers, resté comme un héritage de cette méfiance soupçonneuse qui formait le fond du caractère barbare et qui n'avait rien perdu de sa vigueur primitive, voulait qu'aucune affaire quelque peu importante ne se traitât sans que des cautions sûres ne fussent fournies. En cas de guerre, et la guerre était comme l'état normal de la société du moyen âge, cet usage devenait une loi. Alors, un chevalier ne se constituait pas prisonnier sur parole. Il livrait sa personne au vainqueur, qui le traitait avec égard. Si l'Angleterre, au commencement de ce siècle, a pu, avec le consentement et peut-être l'approbation de l'Europe, reléguer à trois cents lieues de la France, dans une île inaccessible, le vaincu de Waterloo, on ne saurait être bien surpris que le légat ait fait enfermer Raymond-Roger dans la tour de son propre château, à simple titre de caution.

A en croire le P. Bouges, sa captivité dans le donjon ne fut pas de longue durée : d'après cet auteur, il y serait mort huit jours seulement après la capitulation de la ville. Mais c'est là une erreur : il n'arrive que trop souvent que cet auteur puise ses informations, non dans les documents authentiques, mais bien plutôt dans son imagination féconde. Transportons-nous en effet à trois mois de là. Simon de Montfort, qui avait reçu commission de garder le pays soumis, le lendemain de la capitulation, chevauchait du côté de l'Albigeois pour organiser la défense du Carçassés, quand, le 10 novembre, il apprit avec douleur que Raymond-Roger, dont il n'avait pas même connu la maladie, venait de succomber dans la grande salle du donjon, à la suite d'une dyssenterie violente. J'ai dit avec douleur : car s'il détestait en lui « la pravité hérétique, » il estimait hautement sa valeur.

Son intérêt personnel lui fit d'ailleurs estimer cette mort un malheur, et avec raison.

Raymond-Roger laissait un héritier dans le jeune enfant que Dieu lui avait donné ; les hérétiques, qui déjà s'étaient opposés aux Croisés au nom d'un faux patriotisme, n'allaient pas manquer d'exploiter cette fin inopinée, que le crime seul semblait expliquer. De fait, il en fut ainsi : dès ce moment on la reprocha souvent à Montfort, et l'accusation est devenue un propos courant en histoire. Ainsi, d'après Sismondi, Simon de Montfort lui-même aurait donné « les ordres nécessaires pour que le vicomte Raymond-Roger mourût de dyssenterie, le 10 novembre, dans une tour du palais vicomtal de Carcassonne [1]. »

Qu'en penser ?

On n'a aucune peine à concevoir que Simon de Montfort ait rencontré de bonne heure dans les vaincus, non seulement des adversaires, mais encore des ennemis implacables. Il jouit bien vite de cette réputation que se fait dans tout pays conquis le vainqueur et le maître. Tout le parti hérétique, qui bientôt se changea en parti de l'indépendance, le représenta comme capable de toutes les audaces, de toutes les usurpations et de toutes les cruautés. C'est ainsi qu'il est permis d'expliquer que le second auteur de *La Chanson* et le biographe d'Arnaud de Mareuil, qui écrivait quarante ans plus tard, aient accusé Simon de Montfort de s'être

[1] *Hist. des Français*, chap. XXV.

débarrassé par le poison d'un ennemi jeune encore — Roger n'avait en effet que vingt-quatre ans—homme d'initiative et de courage. Cette explication détruit avec plus de force, si c'est possible, le témoignage de la *version* en prose de *La Chanson*, qui, nous l'avons constaté tout à l'heure, est plus passionnée qu'aucun autre récit. D'ailleurs, ces trois témoignages sont contredits par quatre autres témoignages, tout à fait contemporains : celui de G. de Tudèle, celui de Pierre de Vaux-Cernay, celui d'Innocent III, et celui de Guillaume de Puylaurens. J'avoue que le langage d'Innocent III peut prendre un double sens : *Vicecomes terram perdidit auxilio destitutus, ad ultimum miserabiliter interfectus* [1], dit-il. Mais si ces derniers mots signifient que Roger a été *tué misérablement*, et non qu'il *a péri misérablement*, et s'ils renferment une allusion à un assassinat, de deux choses l'une : ou bien Innocent III a manqué à son devoir en ne flétrissant pas ce crime et en ne désavouant pas Simon de Montfort, son auteur présumé, indigne de sa confiance ; ou bien, si crime il y a, le crime a été conçu et exécuté par un des anciens partisans de Raymond-Roger, indigné de sa fuite à Béziers et de sa capitulation à Carcassonne.

Mais pourquoi ce laborieux raisonnement ? Nous avons le témoignage positif de Guillaume de Puylaurens. Ce chroniqueur n'était pas un ami de Simon de Montfort. Ses relations avec Raymond VI, oncle de Raymond-Roger, intéressé plus que personne à accabler Simon de Montfort, lui permirent d'être parfaitement renseigné ; et s'il a gardé le silence sur beaucoup de faits dont peut-être seul il connut la vérité, il s'explique du moins sur la mort de Raymond-Roger; et ainsi son témoignage n'a que plus de valeur. « Le vicomte mourut de la dyssenterie, dit-il ; et l'on répandit à ce sujet plusieurs impostures, en disant qu'il avait été tué à dessein. »

Voilà la calomnie; mais voilà aussi la réponse [2].

[1] Innoc. III, pp. *Reg.*, lib. XV, Ep. ccxii.

[2] « Le vicomte mourut de la dyssenterie, et les mauvais vauriens et la canaille, qui ne savent rien de l'affaire, ni ce qui est ni ce qui n'est pas, disent qu'on le tua de nuit en trahison. » *La Chanson*, v. 863-866.

VI

Une dernière question.

Il me semble entendre le lecteur m'interroger, avec une sorte d'angoisse, sur un point auquel l'historien de l'Église ne saurait rester étranger. L'historien ordinaire, en effet, peut croire avoir rempli toute sa mission quand il a raconté la chute des empires, ou quand il a décrit les causes des révolutions sociales et politiques ; l'historien de l'Église a un autre devoir : il ne peut se défendre, devant une tombe qui se ferme, de penser à l'âme qui s'en est allée. Le premier s'arrête aux intérêts terrestres ; le second regarde vers les intérêts éternels. Mais si celui qui n'est plus a joué un rôle actif, alors même qu'il a été l'ennemi de l'Église, bien plus surtout quand il a combattu contre l'Église ; si Dieu lui avait donné une âme généreuse et naturellement droite ; surtout si d'autres, plus que lui, furent coupables de ses erreurs et de ses fautes; alors la pensée de l'avenir de cette âme, mêlée de tristesse et de regret, s'impose avec une force irrésistible. Quand, de nos jours, la presse nous apporte tout à coup la nouvelle qu'un de ceux-là qui se sont signalés par leur hostilité envers l'Église, dans la politique ou la philosophie, a paru devant son juge, n'est-il pas vrai que le sentiment chrétien éclate aussitôt par cette question pleine d'angoisse : Dans quels sentiments a-t-il paru devant son juge?

Eh bien ! le vicomte Raymond-Roger reconnut-il ses fautes avant de mourir, et rendit-il à l'Église cet hommage suprême d'une vie à son terme, qui est le plus sincère, parce que, à cette heure, il est vraiment désintéressé ?

Voici le récit de *La Chanson:* :

« Le comte de Montfort tenait le vicomte prisonnier, dit-elle, il voulait le bien garder et lui donner largement tout ce qui besoin lui était ; mais ce qui doit arriver, personne ne peut s'y soustraire : le mal de dyssenterie le prit alors, à ce que je crois, duquel il lui fallut mourir ; mais avant, il voulut communier. L'évêque de Carcassonne le fit bien administrer, et il mourut la nuit suivante vers le soir. Et le comte de Montfort se conduisit alors en homme courtois et franc : il le fit exposer publiquement, afin que les gens du pays l'allassent pleurer et honorer. Là vous

auriez vu le peuple crier à haute voix. En grande procession il fit enterrer le corps. Dieu pense à son âme, et lui soit miséricordieux, car ce fut un bien grand malheur [1] » !

Oui, Dieu pense à l'âme de ce jeune guerrier, auquel on s'attache, même à six cents ans de distance. Tout fut contraste dans cette existence, sitôt brisée. Raymond-Roger n'avait que sept ans encore, quand à Sausens, dans la vicomté, soixante-trois vassaux de son père lui prêtaient serment de fidélité (mai 1191), et il mourut abandonné, seul. Il avait rêvé de créer dans le Midi une puissante monarchie féodale, avec Carcassonne pour capitale, avec la Garonne, les Pyrénées et le Rhône pour frontières, et à Carcassonne même la couronne de vicomte tomba de sa tête : son propre donjon abrita sa captivité de deux mois et vingt-cinq jours ; son premier revers fut un désastre. Élevé par un père qui ne rêvait qu'aventures guerrières et qui passa la plus grande partie de sa vie à combattre Raymond VI, son suzerain, des convenances de famille lui donnèrent pour mère une femme d'un esprit léger, souffrant trop d'être recherchée de tous les jeunes poètes, et, parmi tous, d'Arnaud de Mareuil, dans une cour brillante, où l'on ne se refusait aucune des joies de la vie, tandis que d'autres convenances de famille et l'intérêt de sa couronne de vicomte lui donnèrent pour épouse la jeune, douce, aimable et pieuse Agnès de Montpellier, de bonne heure comblée des faveurs du siège apostolique [2]. Après la mort de son père, placé sous la tutelle de cet homme dont les conseils ne furent qu'un calcul, Bertrand de Saissac, il fut livré, sans le bénéfice de l'expérience et de l'âge, à tous les intrigants : mais aussi il fut aimé par son vieil évêque, qui vit en lui, non pas seulement le premier de ses diocésains, mais une victime des passions et des erreurs de son temps. Soutien avoué de l'hérésie, il fut en même temps le bienfaiteur de plusieurs monastères et évêchés. Patriote et courageux, il combattait pour l'indépendance de la vicomté ; mais il ouvrit ses domaines à l'étranger, qui, vainqueur, n'abandonna la conquête que pour la remettre au bras plus puissant du roi de France. Hostile à l'Église pendant sa courte vie, il se confessa et communia avant de mourir.

[1] V. 918-932.

[2] *Hist. gén. de Langued.* liv. XX. LXXVI. Thalamus de Montpellier. — *Hist. gén. de Lang.* éd. Privat, t. VIII, cc. 388, 397, 398, 399.

Cette existence de vingt-quatre ans fut une erreur, une illusion et un douloureux mécompte. Raymond-Roger fournit un exemple de cette remarque que, derrière toute faute comme derrière toute grâce, se rencontre presque toujours l'image funeste ou heureuse d'une femme. Il est aussi un exemple de cette vérité, toute remplie d'espérance, que Dieu seul reste fidèle à l'homme, malgré les fautes et malgré les erreurs, à la seule condition que l'homme tourne vers sa miséricorde un regard de repentir.

Telle fut la leçon du vaincu du 16 août 1209. D'autres enseignements ressortirent de même des événements subséquents, qui ont rendu si célèbres la seconde et la troisième croisade contre les Albigeois. On ne peut oublier ni la bataille de Muret, où Pierre d'Aragon trouva la mort, et les armées vasco-aragonaises, une humiliante défaite ; ni le second siège de Toulouse, où Simon de Montfort périt frappé « là où il fallait, » par une pierre que lança la main d'une femme ; ni l'expédition de Louis VIII, qui rendit effective la réunion du pays de Languedoc à la Couronne, et qui acheva la déroute de l'hérésie néo-dualiste.

L'ABBÉ C. DOUAIS,
des Facultés libres de Toulouse.

NICOLAS V

ET

LA CONJURATION D'ÉTIENNE PORCARI.

Le complot tramé en 1453 contre le pape Nicolas V, par Étienne Porcari, n'est mentionné dans les histoires qu'incidemment et en quelques lignes. Ce n'est pas assez.

Manetti dans *Vita Nicolai V*[1], Vespasiano dans *Commentario della vita di Papa Niccola*[2], Alberti dans *de Porcaria conjuratione*[3], les autres chroniques insérées par Muratori dans son *Rerum Italicarum Scriptores* et mises à contribution par Giorgi dans sa *Vita Nicolai quinti*[4], avaient déjà fourni de précieuses indications. Mais on peut à présent les compléter. M. Germain a publié en 1843 une lettre inédite sur la conspiration de Porcari, reproduite par M. l'abbé Christophe dans son *Histoire de la Papauté au XV^e siècle*[5]. Plus récemment, M. Ignace Ciampi a mis au jour la chronique de Nicolas della Tuccia, où il y a une page importante sur Porcari[6]. M. le docteur Perlbach a imprimé un dialogue sur la conjuration, écrit par Pierre de Godis, juge des appels du peuple romain, et l'a fait précéder d'une notice

[1] Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. III, part. 2, p. 907.

[2] *Rer. Ital. Script.*, t. XXV.

[3] *Ibid.*, p 310-314 — Je n'ai pu me procurer l'ouvrage de M. O. Raggi : *La Congiura di St. Porcari contro Nicolò Papa V.* Modena, 1867.

[4] Romæ, 1742, in-4°, écrite sur l'ordre de Benoît XIV d'après les registres pontificaux.

[5] Paris, 1863, 2 vol. in-8°, t. I, p. 495.

[6] *Cronache di Viterbo* (Firenze 1872), p. 226. Aucun des recents écrivains ne l'a citée.

intéressante [1]. M. O. Tommasini a complété ces renseignements dans un travail auquel il a joint les vers adressés à Nicolas V par Joseph Brippio au sujet de la tentative de 1453 [2]. Enfin M. le commandeur J. B. de Rossi ayant, dans une visite aux archives communales d'Anticoli, trouvé un document très important pour la biographie d'Étienne Porcari et l'appréciation de son caractère, a dérobé quelques instants à ses études habituelles, pour commenter ce document et en fixer la valeur [3]. Le prince des archéologues romains a montré, à cette occasion, combien tous les sujets lui étaient familiers, et son écrit, comme toutes les paroles du maître, porte une vive lumière sur la tentative de Porcari. Grâce à ces publications, nous pouvons mieux apprécier son caractère politique et moral ; il apparaîtra aisément en plaçant le récit de la conspiration dans son cadre naturel, c'est-à-dire dans le milieu historique du pontificat de Nicolas V.

Quel était donc ce Souverain Pontife? quels étaient ses actes et ses tendances?

I

Thomas Parentucelli, né très probablement à Sarzane, et non à Pise, comme on le dit communément, était fils d'un médecin qui, à l'age de douze ans, l'envoya aux écoles de Bologne. A dix-huit ans, le jeune Thomas entra chez Rinaldo degli Albizi, un des premiers citoyens de Florence, en qualité de précepteur de ses enfants. Quatre ans après il retourna à Bologne, où il fut présenté à l'évêque Nicolas Albergati, qui le nomma son *Magister hospitii*. A vingt-cinq ans, Thomas fut ordonné prêtre et lorsqu'Albergati fut nommé cardinal, en 1426, Thomas le suivit à Rome en qualité de camérier, *magister domus*, et ne le quitta plus. Il l'accompagna

[1] *Petri de Godis, vicentini, Dyalogon de Conjuratione Porcaria.* Greifswald, 1879, in-8° de 34 pages. M. Perlbach s'est servi d'un manuscrit de Kœnigsberg; celui du Vatican était bien meilleur; M. Tommasini en a cité des variantes ainsi que M. de Rossi. M. Tommasini indique deux manuscrits : *Vatic.* 3619 et 4167.

[2] *Documente relativi a Stefano Porcari*, dans *Archivio della Societa romana di storia patria*, t. III, pages 53-133, Rome, 1879.

[3] *Gli statuti del comune di Anticoli in Campagna, con un atto inedito di Stefano Porcari*, estratto dal Periodico *Studi e documenti di storia e Diritto*, anno II, p. 71 (Roma 1881).

dans ses nombreuses légations en France pour rétablir la paix entre les rois de France et d'Angleterre, en Italie pour apaiser les républiques de Florence et de Venise en guerre contre le roi Sigismond, en Allemagne pour calmer le schisme naissant ; admirable école des affaires pour former l'esprit d'un futur Souverain Pontife! Enfin lorsqu'Albergati fut nommé président du concile de Florence, Thomas l'accompagna encore. Le savant camaldule Ambroise Traversari, dont les lettres sont si intéressantes pour l'histoire littéraire du xv[e] siècle, le cite souvent avec éloge et parle de ses études, de son goût déjà développé pour les manuscrits.

Le cardinal Albergati mourut le 7 mai 1443 : cinq jours après, Eugène IV conféra à Thomas de Sarzane,—nom qu'il prenait toujours, — « chanoine de Bologne, et sous-diacre du Saint-Siège, » le prieuré de Saint-Firmin à Montpellier, vacant par la mort du cardinal. Peu après Eugène IV nomma Thomas vice-chancelier, et le chargea de diverses missions à Florence, puis à Naples. Le 27 novembre 1444, il le créa évêque de Bologne, mais à peine Thomas était-il arrivé dans cette ville, qu'il fut rappelé à Rome par le Souverain Pontife. Il y vit alors Æneas Sylvius Piccolomini (depuis Pie II), venu près du Pape au nom de Frédéric III, roi des Romains, et il retourna avec lui en Allemagne. Thomas de Sarzane eut dans ce pays, conjointement avec l'évêque de Liège, avec Jean de Carvajal, auditeur de la chancellerie apostolique et avec Nicolas de Cusa, une légation importante[1].Quelques mois après, Eugène IV leur envoya les pouvoirs de Légats *de latere*, et il nomma, le 16 décembre 1446, Thomas de Sarzane cardinal au titre de Sainte-Suzanne.Deux mois après, Eugène IV mourait, et le 6 mars 1447 Thomas, élu Souverain Pontife, prit, en souvenir de son Protecteur et ami le cardinal Nicolas Albergati, le nom de Nicolas V.

Rendre la paix à l'Église, déchirée par le schisme du Concile de Bâle, qui avait nommé Amédée de Savoie antipape sous le nom de Félix V ; pacifier les princes chrétiens pour les lancer ensuite contre les Turcs qui déjà avaient posé en Europe leurs pieds victorieux; continuer le mouvement littéraire et artistique qui, depuis Martin V, avait reçu de la Papauté la plus grande

[1] 5 février 1446. Les pouvoirs furent renouvelés le 29 mai. Je prends toutes ces dates dans Giorgi, parce que, je le repète, son ouvrage, a été rédigé par ordre de Benoît XIV, sur les pièces des archives du Vatican.

impulsion, telles devaient être et telles furent les vues politiques, ou plutôt les aspirations chrétiennes du nouveau Souverain Pontife.

II

Lorsque Nicolas V monta sur le trône pontifical, le besoin suprême de la chrétienté était évidemment de terminer définitivement le nouveau schisme, car, selon le mot de M. de Rossi, c'était une hydre toujours renaissante qui menaçait de troubler à l'état chronique l'Église et les royaumes. Martin V avait décrété l'ouverture d'un Concile dans la ville de Sienne, lorsqu'il mourut frappé d'une attaque d'apoplexie, le 19 février 1431. Eugène IV avait confirmé les actes de son prédécesseur, et, le 14 décembre 1431, le Concile, transféré à Bâle, avait tenu sa première session [1]. Ce Concile, réuni pour éteindre l'hérésie des Hussites et procéder à la réforme du clergé, ne vécut qu'au milieu des conflits incessamment suscités par l'esprit de discorde de la majorité des prélats. Il devint un conciliabule, dont Eugène IV fut obligé de casser les actes, en ordonnant le transfert de l'assemblée à Ferrare (18 septembre 1437), puis à Florence [2]. L'assemblée avait déclaré Eugène IV déchu du Souverain Pontificat, et le duc de Savoie, Amédée, Pape, sous le nom de Félix V (5 novembre 1439). Le schisme durait encore, lorsque Eugène IV vint à mourir (23 février 1447).

Nicolas V était au courant des affaires et des difficultés du temps : il venait d'être mêlé aux négociations pour les concordats de Francfort, signés les 5 et 7 février 1447 par Eugène IV, déjà mourant, mais heureux d'avoir vu, avant sa mort, le triomphe de l'Église et le retour des Allemands à l'obéissance du Saint-Siège [3]. Le Souverain Pontife, qui avait d'abord résisté aux

[1] Pour les Conciles de Sienne et de Bâle, il y a aujourd'hui une source féconde de documents jusqu'alors ignorés, dans *Monumenta Conciliorum generalium sæculi XV*, édités par MM. Palacky et Birk, publiés par l'Académie Impér. des sciences à Vienne, 1857. Cf. Mgr. Hefelé, *Histoire des Conciles*, trad. de M. l'abbé Delarc, t. XI, *passim*.

[2] Des documents nouveaux ont été publiés par le chanoine Cecconi : *Studi storici sul concilio di Firenze*. Florence, 1869.

[3] Pour l'histoire des Concordats, voir *Analecta monumentorum omnis ævi Windobonensia*, par Kollar, t. II, p. 120 et suiv. Dans son *Salvatorium* (5 fév.

demandes du roi des Romains et des princes allemands avait fini par céder. « La considération du bien de l'Église, » disait-il, « nous a pour ainsi dire forcé de céder aux instances qui nous étaient faites. »

Dès le jour de son élection, Nicolas V promit d'observer fidèlement les concordats, et, le 28 mars 1447, il en renouvela solennellement l'assurance. Le 17 février 1448, le représentant du Pape signait un nouveau concordat, connu sous le nom de concordat d'Aschaffenbourg, parce que les négociations avaient été d'abord engagées dans cette ville.

Cependant l'anti-pape ne désarmait pas, et Félix V somma Nicolas V de résigner le plus tôt possible la dignité pontificale. Mais l'effet des concordats avait été de donner, en la personne de Frédéric III, un défenseur à l'Église. Frédéric ordonna, le 20 juillet 1447, au bourgmestre de Bâle de supprimer les sauf-conduits accordés aux membres de l'assemblée tenue dans cette ville, ordre qui dut être répété trois fois, avant que les Pères se retirassent à Lausanne. Grâce aussi à la médiation du roi de France Charles VII, la paix se fit, et Félix V se déclara prêt à abdiquer la dignité pontificale. Le cœur généreux de Nicolas V en tressaillit de bonheur : il leva, par une bulle du 18 janvier 1449, toutes les excommunications portées contre Félix, les Pères du Concile et leurs adhérents. Le 7 avril, Félix ayant signé l'acte d'obéissance, le Pape le nomma cardinal évêque de Sainte-Sabine, son Légat et vicaire perpétuel ; le 18 juin, il confirma toutes les promotions faites par Félix V et le Concile, et alla même jusqu'à ordonner à tous ceux qui avaient été investis par Eugène IV de bénéfices ayant appartenu à des Pères du Concile, de les abandonner. Le Pape conclut encore un arrangement spécial avec les cardinaux créés par Félix V, et éleva au cardinalat trois d'entre eux. Ainsi la politique de Nicolas V fut en cette circonstance une politique ferme sur les principes, conciliante presque jusqu'à l'extrême sur tout ce qui n'était pas indispensable : c'est la politique des Souverains Pontifes. Nicolas V la suivit avec Frédéric III au sujet des concordats, avec Félix V au sujet du schisme ; il n'en eut pas d'autre dans ses rapports avec les États temporels de l'Église.

1447) Eugène IV disait que la considération du bien de l'Église l'avait pour ainsi dire forcé de céder aux instances du roi des Romains. Voir aussi Koch, *Sanctio pragmatica*, p. 181 et 201.

Nicolas V voulait pacifier, et pour mieux pacifier, il fit des concessions et proclama des amnisties. Il pardonna aux Colonna, et leur restitua les biens confisqués après leur rébellion [1]. Il pardonna aux Savelli [2] et aux Orsini [3]; il imposa une trêve entre Sforza et Malatesta [4], confirma les droits et privilèges du sénat de Rome [5], des municipalités de Fermo [6] et de Camerino [7], etc. « Son gouvernement est paternel, » écrit Joseph Bripio, « pourquoi donc rechercher avec anxiété la liberté des anciens? La liberté dont tu jouis, ô peuple ignorant, te paraît-elle donc si petite? Parcours toutes les villes d'Italie, tu n'en trouveras assurément aucune, crois-moi, où l'on ait plus de liberté qu'à Rome; aucun pays ne paye moins d'impôt; dans aucun pays la justice n'est mieux rendue [8], » et il parle du bon gouvernement et de la paix qui de pauvre a fait devenir le peuple riche. — « Sous ce pontificat, » écrit également Pierre de Godis, « tous les Romains ont joui de la paix, de la liberté, ont été exempts de collectes, de dîmes, de charges : personne ne se souvient d'avoir vu à Rome plus d'aisance et de richesses que maintenant. Depuis cinq cents ans, il n'y a pas eu tant d'habits de soie, de bijoux ; la cour romaine dépense chaque jour mille ducats dont la plus grande partie est employée à des travaux utiles pour Rome [9]. »

Nicolas V chercha surtout à apaiser les discordes des princes et à concilier leurs prétentions rivales. Lorsqu'à son avènement les ambassadeurs de Venise, de Milan, de Florence, etc., lui demandèrent d'entrer en ligue avec eux, il répondit ne désirer ni ligue, ni guerre avec personne, et ne vouloir se servir que de la

[1] Petrini, *Memorie Prenestine*, p. 457. Coppi, *Memorie Colonnesie*, Roma, 1855, p. 236.

[2] Theiner, *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis*, t. III, p. 316.

[3] *Ibid.*

[4] Canestrini, *Arch. stor. ital.*, t. XVI, p. 591.

[5] Giorgi, *Vita*, p. 39.

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*

[8] Edit. Tommasini, p. 118, vers 199.

[9] Edit. Perlbach, p. 20. « Romani omnes sub eo habuerant continuo et habent pacem, libertatem, exemptionem a collectis, decimis et angariis... Quis meminit Romanos alio tempore fuisse in diviciis et pecuniis, in quibus nunc sunt? In quingentis annis preteritis non fuerunt Rome tot vestes sericee, jocalia, gemma, quot tempore Nicolai Pape V fuere. Et curia romana omni die mille ducentos expendit quorum major pars convertitur in Romanorum utilitatem. »

croix. On le voit tour à tour envoyer un légat à Alphonse, roi de Naples, allié au duc de Milan Visconti, contre Florence et Venise, puis remettre la concorde entre l'Empire et la Hongrie, enfin proposer sa médiation entre la France et l'Angleterre, etc.; car Nicolas, le Voyant d'Israel, avait aperçu les armées ottomanes, victorieuses à Varna, menacer la chrétienté tout entière, et déjà il avait cherché à relever les forces d'Huniade et de Scanderbeg. Lorsque les Tartares eurent envahi la Pologne, le Pape excita les Polonais à les combattre ; lorsqu'en Bosnie les Manichéens eurent appelé les Turcs contre les chrétiens, il promit des indulgences à ceux qui combattraient les Manichéens et les Turcs ; lorsque le grand maître de Rhodes conclut des traités avec le sultan Amurath et avec le soudan d'Égypte, il condamna les alliances qui privaient la chrétienté en péril d'une partie de ses meilleurs soldats. Une de ses premières pensées avait été de faire appel aux chrétiens, et de promettre des indulgences à ceux qui marcheraient contre les Turcs.

Lorsque les plaintes des Grecs devinrent plus pressantes, Nicolas V exhorta l'empereur Constantin à se convertir, et envoya en Orient le cardinal Isidore reprendre l'union conclue à Florence ; mais le clergé grec repoussa ses avances, et une émeute « qui désorganisa la défense, » dit le récent historien des derniers jours de l'Empire, M. H. Vast, accueillit la scène de réconciliation faite à Sainte-Sophie, le 12 décembre 1452. Quatre mois après, le 6 avril 1453, Mahomet se trouva devant Constantinople à la tête de deux cent mille hommes [1]. Nicolas V oublia l'obstination impie du monarque, nomma l'archevêque de Raguse légat sur la flotte des dix galères entretenues à ses frais, des neuf galères de Venise et des dix galères du roi de Naples qui allait au secours des Grecs ; mais lorsque les vaisseaux atteignirent les côtes de Négrepont, il y avait deux jours que Constantinople était prise. Nicolas V n'avait pas manqué à l'Empire d'Orient; c'étaient les empereurs d'Orient qui, en perpétuant le schisme et en repoussant les stipulations conclues à Florence pour la réunion, s'étaient séparés de la chrétienté et

[1] Le siège de Constantinople a été raconté récemment par M. Henri Vast, *Revue historique*, mai-août 1880, d'après le *Giornale dell'Assedio*, par Nicolas Barbaro, publié à Vienne en 1856 par M. Henri Cornet, et d'après l'ouvrage de Critobule, publié par M. Muller dans *Fragmenta historicorum Grecorum*, t. V, p. 40.

avaient perdu leur trône ; c'étaient les prêtres grecs, obstinés dans le schisme et méprisant les exhortations du Pape qui avaient perdu leur patrie. Nicolas V n'était pas responsable de la chute de Constantinople, mais il en fut atterré, et sa santé en subit une atteinte profonde.

III

Terminer le schisme, pacifier l'Europe pour mieux la défendre contre les attaques des sectateurs de Mahomet, n'était là qu'une partie des préoccupations de Nicolas V. Il avait à imprimer un branle décisif au mouvement de restauration matérielle des édifices de Rome, qui s'imposait à la suite de cent ans de révolutions, et au mouvement de renaissance intellectuelle qui s'emparait des esprits. Il voulut par dessus tout sauver les âmes et les conquérir à Dieu. Nicolas V poursuivit la secte des Fraticelles qui, sous une apparence de piété, séduisaient les âmes simples, et il s'efforça de propager le culte de la Sainte Eucharistie, dont il renouvela la fête instituée par Urbain IV [1].

Pendant l'éloignement des Papes de l'Italie et pendant les troubles du schisme, rien à Rome n'avait été entretenu et réparé; les monuments dégradés tombaient en ruine. Que de désastres accumulés pendant ces temps où le pouvoir des Papes était en fait supprimé !

Martin V et Eugène IV se mirent courageusement à l'œuvre, et « lorsque Nicolas V monta sur le trône, Rome, dit le savant auteur des *Arts à la cour des Papes* [2], se trouvait admirablement préparée, grâce aux efforts de ces deux Papes, pour devenir la capitale des arts. » Nicolas V, « ce grand bâtisseur, » comme l'appelle M. Muntz [3], conçut tout un vaste système de constructions, que Mannetti s'est plu à relater. « Ce qui distingue Nicolas V, — on ne peut mieux dire que M. Muntz, et c'est pourquoi je le copie toujours [4] — ce qui distingue Nicolas V, c'est d'un côté l'élévation

[1] Rinaldi, *Annales Eccl.*, an. 1447. § XXIII et XXIV.
[2] M. Muntz, 1 vol. in-8°, formant le quatrième fascicule de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*. Paris, 1878, ouvrage plein de faits relevés dans les Registres de la trésorerie au Vatican, p. 68.
[3] *Ibid.*, p. 3.
[4] *Ibid.*, p. 68.

des vues, l'étendue du programme, et de l'autre le raffinement du goût. L'étude des documents conservés dans les archives romaines éclaire d'une lumière nouvelle ce double caractère de l'œuvre de Nicolas V.., elle fournit des chiffres à l'appui des éloges de ses contemporains. » Malheureusement il fallut des années d'abord, puis des ressources, que, par une inspiration malheureuse et à jamais regrettable, on alla demander à d'autres monuments; on détruisit les uns pour réparer les autres : c'était la coutume barbare de ces temps. Nicolas V la suivit, et mit en coupe réglée les monuments antiques de Rome [1]; mais cette destruction ne peut effacer le souvenir des travaux de restauration qui sauvèrent de la ruine une partie des édifices anciens. « Abstraction faite de ces constructions qui s'élevaient partout avec une rapidité vertigineuse, on le vit en même temps réunir et dresser une véritable armée de peintres verriers, calligraphes, enlumineurs, orfèvres, brodeurs, installer à Rome un atelier de tapisseries, et envoyer dans les différentes parties de l'Europe des agents chargés de lui rapporter ce qu'il y avait de rare ou de précieux en tout genre [2]. »

Eugène IV avait déjà employé le pinceau de fra Angelico ; Nicolas V lui fit représenter les vies de saint Laurent et de saint Étienne dans sa chapelle du Vatican [3]. Les peintres Piero della Francesca, Benoit Buonfiglio, Barthelemy di Tomaso, entrèrent à son service. Mais les peintres, les sculpteurs, les architectes, ne furent à cette époque ni les plus fêtés, ni les plus généreusement rétribués; ce furent les poètes, les écrivains, les érudits qui émargèrent amplement sur la cassette particulière du Souverain Pontife, car les érudits faisaient connaître les œuvres de l'antiquité, et par ces œuvres ouvraient à l'esprit humain des perspectives nouvelles. En ce moment l'architecte Rossellino et le peintre Buonfiglio n'eurent pas une situation comparable à celle du Pogge, par exemple, mais attendez un demi siècle, et Raphaël sera sous Léon X le prince de la cour.

On sait ce que Nicolas V fit pour les lettres. Manetti, Vespasiano l'ont indiqué ; Giorgi en a fait le sujet d'une dissertation

[1] M. Muntz donne le détail de ces mutilations, p. 107.

[2] M. Muntz, *l. c.*, p. 69, l'auteur a décrit pièces en mains les travaux exécutés par Nicolas V, *l. c.*, p. 68-190.

[3] Voir le bel ouvrage de M. Rio, *L'art chrétien*, t. II, *passim*.

spéciale[1]. Lié déjà avant son pontificat avec tous les érudits, Nicolas V provoqua leurs études[2]. Poggio Bracciolini, que nous appelons communément Le Pogge, avait dédié son livre *De infelicitate Principum* au cardinal de Sarzane, et sur l'ordre du Pape il traduisit en latin la Cyropédie de Xénophon, ainsi que l'histoire de Diodore de Sicile. François Filelphe, l'ancien ami du cardinal, fut invité à venir à sa cour, et, chargé de traduire un ouvrage grec, il mit en latin les Apothegmes de Plutarque, l'Iliade et l'Odyssée d'Homère.

Comme Flavio Biondo, qui, pressé par le Pape, écrivait sa *Geographia Italiæ*, comme Le Pogge, Filelphe fut un des secrétaires apostoliques, et Valla, qui avait manié la plume contre les Papes, devenait un des clients du grand Pontife. Nicolas V commandait à George de Trebizonde une traduction d'Eusèbe, qu'il fit corriger ensuite par André Contrarii ; il fit traduire Polybe par Nicolas Perotti, Thucydide et Hérodote par Laurent Valla, Strabon par Guarino de Vérone, Dion et Appien par Grégoire de Tifernum : « De tous les historiens qui ont été traduits en latin par votre ordre, écrivait ce dernier en tête de son manuscrit, aucun ne me paraît plus nécessaire que Dion. » Nicolas V exhortait Antoine Atti à recueillir les *Acta Sanctorum ;* Manetti, qui connaissait le grec, le latin, le syriaque, collationna la Bible, et le cardinal Jean Turrecremata donna un commentaire du décret de Gratien, que Benoît XIV fit plus tard imprimer. Le cardinal Bessarion figurait naturellement au premier rang de ces érudits[3].

Aussi Rosmini[4] a pu dire avec vérité : « Nicolas V fut peut-être

[1] *L.c.*, p 175. — Cf. *Opera Poggii*, Ed. Basil., p. 390.

[2] « Tutti gl'uomini dotti del mondo veneno in corte di Roma di loro propria voluntate, parte mando Papa Nicola per loro perche voleva stessino in corte di Roma. » Muratori, *Rer. It. Scr.*, t. XXV, p. 279.

[3] Cf. Louis Bandini, *De vita et rebus gestis Cardinalis Bessarionis*, Roma, 1777, in-4° ; Henri Vast, *Le cardinal Bessarion*. Paris, 1878, in-8°.

[4] *Vita di Francesco Filelfo*, del cavaliere Carlo de' Rosmini Milano, 1808, 3 vol. in-8°, t II, p. 91; livre rempli de renseignements, ainsi que la vie de Traversari par le savant abbé Mehus, en tête de *Epistolæ*. Florence, 1759, in-8°. La vie a 436 pages; c'est un ouvrage considérable. Cf. Bœnerus, *de doctis hominibus græcis litterarum græcarum in Italia instauratoribus*. (Leipzig, 1751, in-8°, et Hody, *De græcis illustribus linguæ græcæ, litterarumque humanarum instauratoribus*. Londres, 1742, in-8° ;) Firmin Didot, *l'Hellénisme en Italie, etc.;* Jacob Burckhardt, *Die cultur der Renaissance in Italien*, nouvelle édition par Geiger. Berlin, 1878, 2 vol. in-8°.

le plus grand Mécène qu'il y eut jamais parmi les successeurs de Pierre,» et M. de Rossi [1] a ajouté : « C'est du nom de Nicolas V, non de celui de Léon X, que nous devrions nommer l'âge de la renaissance des lettres et des arts. »

Nicolas V avait en effet recueilli les manuscrits et préparé les matériaux que l'art merveilleux de Guttemberg devait reproduire.

Les universités furent l'objet de l'attention du Pape : il renouvela les privilèges de l'université de Bologne [2] et de Rome [3], institua celles de Besançon, de Trève, de Glasgow [4], de Barcelone, avec les droits de l'Université de Toulouse, et accorda des faveurs au collège des treize professeurs fondé par l'évêque de Saint-André [5] ; il voulut que le doctorat fût conféré gratuitement aux élèves pauvres, et en tout ceci la pensée du Pape était évidente, car la science est destinée à faire resplendir la vérité et par cette lumière à sauver les âmes. « Nous pensons souvent, écrivait Nicolas V, aux moyens de dissiper les ténèbres de l'ignorance et d'augmenter le bien public et particulier, spirituel et temporel, que l'étude des lettres procure à tout le monde, et combien cette étude sert à étendre le culte de Dieu et de la foi catholique, à sauver les âmes, à procurer aux hommes la paix et la tranquillité, à augmenter le bonheur de la condition humaine [6]! »

Ainsi, sous le pontificat de Nicolas V, Rome devenait un grand foyer intellectuel ; Nicolas appela à sa cour les savants, et en fit, dit M. de Rossi, le centre de la renaissance des études classiques ; il était le directeur des intelligences, le protecteur des arts. Or c'est ce moment que l'on choisit pour frapper le Pape. Si les révolutions attaquaient les princes pervers ou indolents, elles

[1] *L. c.*, p. 80. C'est ce que pense aussi Cantù, *Storia degli Italiani*. Ed in-12, Torino, 1876, t. VIII, p. 271.

[2] Giorgi, *Vita Nicolai V*, p. 49.

[3] *Ibid.*, p. 79.

[4] Theiner, *Vetera monumenta Hibernorum et Scotorum historiam illustrantia*. Roma, 1864, in f°, p. 382, 7 janvier 1451.

[5] *Ibid.*, p. 383, 5 février 1451.

[6] Le P. Theiner, *Vetera monumenta Hibernorum*, p. 383: « Multiplici meditatione pensamus quantum ad profugandas ignorantiæ tenebras, augendaque commoda tam publica quam privata, spiritualiter et temporaliter, studia litterarum mundo conferant universo, quantumque per ea divini nominis et catholicæ cultus fidei protendatur, consulatur animarum saluti, ac inter homines pacis et quietis commoda procurentur, humane conditionis amplietur prosperitas. »

trouveraient peut-être aux yeux des gens distraits une sorte de justification, et pour ainsi dire une raison d'être. Mais le plus souvent elles arrivent, sous le règne de princes vertueux et généreux, pour troubler la paix dont jouit un pays, arrêter le mouvement de progrès intellectuel ou matériel qui ne demande pour se développer que de suivre son cours paisible. Elles augmentent ainsi ce qu'elles ont d'odieux et ce qu'elles ont de coupable. La tentative d'Étienne Porcari n'échappa pas à cette loi, car elle chercha à renverser le Pontife dont les œuvres étaient fécondes pour l'avenir, et dont le nom devenait une des gloires de l'Italie et du monde.

Qu'était Etienne Porcari ? quelle fut sa vie ? que voulut-il ?

IV

Issu d'une noble famille romaine, Étienne Porcari eut de bonne heure le goût des lettres et un penchant pour les affaires publiques. En 1420, Martin V le nommait podestat d'Orvieto [1]. Revenu à Rome, Porcari fut en relations avec Cyriaque Pizzicolli d'Ancone, lorsque ce fameux voyageur archéologue vint en 1426 visiter cette ville. La vue des vieux monuments, les inscriptions qui relataient les anciennes gloires excitaient le patriotisme de Cyriaque, et, ami des Colonna alors tout puissants, il cherchait parmi eux un prince qui pût retablir l'État romain, et permettre à Rome de relever à jamais la tête [2]. Le programme politique chanté par Cyriaque d'Ancone, dont l'exécution dans sa pensée était remise à un Colonna, flatta les Romains, et contribua à faire rester tranquilles, sous le pontificat de Martin V (un Colonna), les esprits qui en avaient été séduits. Mais lorsqu'Eugène IV eut succédé à Martin V, ceux qui avaient caressé ces rêves de pouvoir commencèrent à se remuer, de peur qu'il ne leur échappât. Cependant Eugène IV recherchait tous les talents :

[1] M de Rossi (*l. c.*, p. 32) a reçu cette communication de Mgr Balan, le savant et obligeant sous-archiviste du Vatican.

[2] M. de Rossi qui parle de ces rapports de Cyriaque avec Porcari, raconte (*l. c.*, p. 82 et 83) en quelles circonstances a été écrite la pièce de vers :

Drizza la testa omai inclita Roma, etc.

et comme ceux d'Étienne Porcari avaient été encore mis en évidence à Florence, où sur la recommandation de Martin V il avait exercé la charge de capitaine du peuple, en 1427 et 1428, avec l'assentiment général [1], le Pape le nomma en 1432 Podestat de Bologne, la seconde ville des États de l'Église. Porcari affichait alors les meilleurs sentiments, et lorsqu'il avait harangué Martin V à son départ de Florence, il lui avait adressé les plus grands éloges [2]. En 1434, une émeute éclata contre le Pontife. Le 29 mai, « sept gouverneurs de la liberté des Romains » s'installèrent au Capitole, et Eugène IV fut contraint à quitter sa capitale pour se retirer à Florence. L'ancien capitaine du peuple de Florence, l'ancien podestat d'Orvieto et de Bologne, Porcari, se présenta alors comme un médiateur entre le Pape et le peuple.

M. Perlbach [3] et M. de Rossi [4] ont, chacun de leur côté, signalé cette intervention d'Étienne Porcari, qu'aucun historien n'avait jusqu'ici mentionnée. M. de Rossi a même résumé l'incident en quelques lignes, mais il est à propos d'en connaître les détails, que nous puisons dans les lettres du savant camaldule Ambroise Traversari que ces savants ont indiquées.

Le 8 septembre 1434, le P. Traversari écrivait au P. Christophe de Saint-Marcel, pour le prier de soumettre au Pape les conditions qu'il envoyait par écrit après les avoir approuvées. « Le nœud de toute l'affaire, disait-il, est de savoir si, après les grands périls auxquels le camérier et le château Saint-Ange sont exposés, Eugène IV veut conserver la vie du camérier et la possession du château. On peut beaucoup espérer, grâce aux soins et à la grande activité du très fidèle serviteur de Sa Sainteté, Etienne Porcari, à la condition que le château soit remis entre les mains d'un romain très dévoué au pape, nommé par Étienne pour conserver le châ-

[1] M. Tommasini (*l. c.*, p. 91) a donné l'acte de sa réelection : 25 novembre 1427. Porcari a prononcé, pendant le temps qu'il fut en fonction, dix-sept discours, dont neuf seulement ont été publiés par Manzi: *Testi di lingua inediti* (Roma 1818); les autres sont inédits, et M. Tommasini en a donné le sujet, ainsi que l'indication des manuscrits de Florence et de Rome où ils se trouvent (*l. c.*, p. 93-97).

[2] Tommasini, *l. c.*, p. 95, dans : «Oratio bellisima che disse Stephano Forcharo al papa Martino quando torno da Firenze essendo stato capitano, refferendogli gratie infinite et immortale.»

[3] *L. c.*, p. 5.

[4] *L. c.*, p. 85.

teau aux ordres du souverain pontife et des Romains. Ce château serait ainsi plus au Pape qu'il n'a jamais été : notre pontife peut en être certain [1]. » Le P. Traversari suppliait donc le P. Christophe d'en parler à Eugène IV, afin que Porcari, lorsqu'il viendrait lui parler, le trouvât prévenu. Si le Pape voulait connaître l'homme, il offrait de lui en parler confidentiellement [2].

Ainsi le savant religieux, qui avait connu Porcari lorsqu'il était podestat de Bologne [3], appuyait vivement sa misssion.

Une fois arrivé à Florence, Porcari reçut du Pape l'indication d'une heure pour avoir son audience [4]. Mais, deux jours après, le P. Traversari écrivait que Porcari n'avait pu encore parler au Souverain Pontife, quoiqu'il fût venu déjà trois fois. Aussi il priait le P. Christophe de ménager une entrevue entre Eugène IV et Porcari, afin que celui-ci, qui devait quitter la cour pontificale le lendemain, car ses pouvoirs n'allaient pas au delà de ce terme, ne revînt pas sans avoir rien fait. « Insistez auprès du Pape, écrivait le P. Traversari, pour que Porcari soit écouté, car un retard pourrait empêcher la délivrance du camérier. Si on repousse son ardeur, je crains que le camérier ne périsse, et que le Pape ne soit très mal inspiré. Quant à Porcari, il n'a gagné à son dévouement que la fièvre et une extrême fatigue [5]. »

Les sollicitudes du camaldule étaient superflues, car le même jour il écrivait que Porcari avait vu le Pape, et l'avait longuement entretenu [6]. Quoiqu'Eugène IV parût avoir pris la résolution positive d'attendre, et surtout de refuser, — car il l'avait déjà re-

[1] « Spem superesse magnam utrumque eam posse per operam fidelissimi suæ sanctitatis famuli Stephani Porcii (Porcari avait ainsi latinisé son nom prétendant descendre des Porcius Cato) et per summam diligentiam consequi... Plus Domini nostri erit quam antea fuit, atque hujusce rei certus erit pontifex noster. » *Ambrosii Traversari... latinæ Epistolæ*. Ed. Mehus, Florentiæ, 1759, lib. II, ep. 8, col. 18.

[2] « Personam si scire voluerit, illi secretius referam. » *Ibid.*

[3] « Clarissimo viro Stephano Porcio fratri tuo quem Bononiæ prætorem didici. » *Ib.*, *lib.* V., ep. 18.

[4] « Pontifex noster horam constituit Stephano Porcio nostro vigesimam primam qua illum adire atque adloqui possit. » *Ib.* lib., III, ep. 7.

[5] « Stephanus noster nondum, ut certior factus sum, est adloquutus Pontificem quem tertio jam venit.... Insta apud Pontificem ut audiatur.... si obtundatur istius alacritas, vereor ne et camerarius pereat et Pontifici pessime consulatur. Febrim iste et debilitatem ex hac devotione lucratus est. » *Ib.*., lib. III, ep. 8, col. 119.

[6] « Inter sermones quos secum habuit Pontifex » *Ib.* lib., III, ep. 10.

fusé,— de confier à un Romain le château Saint Ange, cependant il ajouta qu'il voulait y penser de nouveau. » Une faible lueur d'espoir reste donc, disait le P. Traversari, si vous et l'abbé de Sainte-Justine avertissez le Pape d'adopter un avis plus salutaire [1]. Vous voyez ce dont on a besoin. Notre Pontife se trompe, s'il est permis de le dire [2], lorsqu'il pense que les Romains veulent revenir à lui aux conditions qu'une autre fois ils ont spontanément offertes, à moins qu'il n'y ait, si je puis parler ainsi, un énergique médiateur, car extrêmement montés, puisqu'ils n'ont plus de gouvernement, liés par un traité avec le duc de Milan, et d'un autre côté soutenus par l'autorité du Concile, ayant à la tête de l'armée Nicolas Piccinini, ils comptent pour rien la puissance du Pape [3]. »

Porcari était désolé de ne point voir l'affaire prendre la tournure qu'il désirait ; il était tellement certain de l'heureuse issue de la négociation, qu'il ne concevait pas l'ombre d'un doute. Cependant il ne voulait rien faire contre le gré du Souverain Pontife, et se condamnait volontairement au repos [4]. « A mon avis toutefois, continuait le P. Traversari, notre Pape aurait dû beaucoup désirer ce que les Romains lui offrent spontanément, et pour vous révéler tout le cœur de l'homme, je vous dirai que Porcari était résolu, après un premier pas, d'aborder de plus grandes et plus honorables combinaisons [5]. »

Si le P. Traversari appuyait ainsi une politique de concession, l'évêque de Recanati soutenait au contraire la politique d'une obstinée résistance. « Je l'ai vu hier, écrit le P. Traversari, et la conversation étant tombée sur les affaires de Bologne, je l'ai trouvé très entier dans son opinion qu'il valait mieux perdre Bologne que d'accéder aux demandes des Bolognais. Une sueur

[1] « Recogitare tamen se velle subjecit. Ex quo spei scintilla tenuis remanet si a tua dignatione et a nostro abbate S. Justinæ fuerit admonitus fore ut salubrius consilium capiat. » *Ibid.*

[2] « Fallitur, si dici liceat, Pontifex noster. » *Ibid.*

[3] « Pro nihilo ipsius potentiam ducunt. » Lib. III. ep. 10, col. 120.

[4] « Dolet Stephanus noster rem non ex voto succedere, ita certum habebat negocii felicissimum exitum ut nihil inde dubitare potest. Nihil tamen præter Pontificis nutum (l'abbé Mehus met ici *nutum;* Martene, *Amplissima collectio*, t. III, p. 65, met *mentem*) agere instituit, libenterque amplectitur otium. » *Ibid.*

[5] « Ut noveris pectus omne viri : post primum actum majora etiam et digniora consequenter statuerat adgredi. » *Ibid.*

mortelle me couvrit alors le corps, dans la crainte que le Pape soit circonvenu par de pareils conseils [1]. » Toutefois, si Traversari désirait voir Eugène IV se montrer conciliant, il aurait également voulu que les habitants de Bologne restassent fidèles au Souverain Pontife. Il engageait donc Galeotto Malatesta à user de son autorité pour faire entrer les habitants dans cette voie ; mais Galeotto répondait qu'il n'avait reçu que des paroles, et qu'il était complètement trompé. Si le Pape voulait, tout finirait bien, car les Bolognais, disait-il, ne deviendraient les auteurs de la discorde que s'ils y étaient contraints par la nécessité. « J'avoue que je suis brisé, écrivait le religieux, et suis forcé de craindre tous les malheurs. Je ne puis exprimer, mon très cher Père, quel supplice j'endure, puisqu'en voyant le péril on ne peut l'éviter. Je comprends d'après cela, surtout en entendant les conseils de l'évêque, que Bologne est déjà perdue, à moins que le Pape n'y pourvoie promptement [2]. »

Le Pape y pourvut, mais autrement que le P. Traversari et Porcari l'eussent désiré, du moins pour les affaires de Rome. Eugène IV suivit une ligne entre la concession et la résistance ; il n'abandonna pas son droit, et refusa de livrer aux Romains l'unique boulevard qui lui restait dans Rome ; mais il ne ferma pas l'oreille aux négociations, et après deux mois de pourparlers les Romains désabusés, et « se voyant beaucoup plus mal gouverner qu'auparavant » revinrent à l'obéissance du Souverain Pontife [3].

Le P. Traversari, dont l'âme généreuse pouvait nourrir des illusions, mais dont le dévouement au Pape était profond, en

[1] « Quum de Bononiensi negocio sermo esset ortus, obstinatissimum in sententia reperui, melius esse dicentem, Bononiam amittere quam Bononiensium postulatis adcedere. Invasit me tunc jam lætalis sudor, quod hujusmodi consiliis Pontifex innitatur. » *Ambrosii Traversari litteræ*, lib. III, ep. 6, col. 118.

[2] « Fateor concidi et mala omnia subspicari coactus sum... Dici non potest, Pater carissime, quam gravi supplicio macerer quia aperta intuenti pericula remedium adponere non datum est. Ego ex hoc jam perditam Bononiam intelligo, maxime consilia Episcopi nostri intendens, nisi mature provideat Pontifex. » *Traversari Litteræ*, lib, III, ep. 6, col. 118.

[3] « Vedendo i cittadini essere molto piu malamente governati per loro medesimi che non erano dal Papa, per la miglior parte de'detti cittadini, fu deliberato in tutto voler tornare a quella devozione, senza la quale nullo puo ben finire. » Mesticanza di Paolo di Liello Petrone, Muratori, t. XXIV, col. 1107.

éprouva une grande joie et rendit des actions de grâce à Dieu pour cette heureuse solution [1].

Porcari avait échoué dans ses négociations pour Rome, mais il avait réussi, ce semble, pour les affaires de Bologne; du moins le P. Traversari lui en faisait honneur, en écrivant à son frère Marian Porcari : « Ce que vous me dites du mérite de votre frère a été très doux à mon cœur, car bien qu'au sujet de notre Étienne il n'y ait rien que je n'aie attendu de ses mérites, de l'ardente énergie de son âme, de son esprit supérieur, on n'est pas cependant mécontent de constater les qualités qu'on a connues... Ce que vous m'écrivez de votre frère vient confirmer les nombreux et très graves renseignements que l'on m'avait donnés. On ne peut exprimer l'admiration que tous éprouvent pour lui, la faveur dont ils l'honorent, et quels éloges ils accordent à son zèle. C'est à lui principalement que Bologne, toujours habituée aux révolutions et toujours factieuse, doit l'apaisement de ses troubles et de voir calmée la fureur qui follement l'agitait.. Si elle jouit de la plus grande tranquillité, c'est à Étienne qu'elle le doit. Les deux partis se sont reposés sur lui seul, et, grâces à lui, après la plus effroyable tempête, nous jouissons d'un repos complet. Le Pape a été des plus bienveillants pour nous [2]. »

Cet épisode est curieux. Si on y retrouve, en face les uns des autres, le P. Traversari, Porcari et l'évêque de Recanati, représentant les diverses politiques qui recherchent trop les concessions ou se retranchent dans trop de résistance, on y voit également la sage énergie du Souverain Pontife qui, éloigné des deux extrêmes, reconquiert son trône, parce qu'il maintient son droit sans éloigner ses adversaires par une désespérante rigueur. Cet épisode nous montre parfaitement l'ascendant dont jouissait Étienne Porcari, et le grand rôle qu'il était appelé à jouer dans les destinées de sa patrie. Mais, comme il n'avait pu se faire écouter au sujet de Rome, il se tint ou fut tenu à l'écart ; du moins sa présence n'est signalée nulle part : sans doute il

[1] Lib. III, ep. 17, éd. Mehus, col. 124, Nonis Novembris 1434.

[2] « Incredibileque dictu est quanta hunc omnes admiratione subscipiant, quanto studio prosequantur, ejusque industriam quibus præconiis celebrent, Quo factum est ut civitas novis semper adsueta et maxime factiosa, poneret illum naturalem impetum.... et in uno Stephano nostro pars utraque adquiesceret. » Lib. V, ep. 19, col. 255.

s'adonna davantage encore à la littérature. Dans une lettre, il demandait au P. Traversari un livre grec [1] ; une autre fois il s'occupait de François Philelphe, mais ne l'encourageait pas à se faire nommer un des secrétaires du Pape [2]. Porcari gardait-il rancune au Souverain Pontife ?

Après la mort d'Eugène IV, l'occasion lui parut favorable pour produire les idées qu'il nourrissait. Il eût voulu, dit Infessura, mettre Rome au nombre de ces villes relevant médiatement de l'Église, à qui elles payaient un cens en échange du droit de s'administrer elles-mêmes. Mais, dit très bien le savant M. de Reumont, les souvenirs de l'antiquité ne le troublaient pas moins que Rienzi [3].

Dans une assemblée populaire à l'Ara Celi, où l'on présentait certaines requêtes à adresser aux cardinaux, Étienne Porcari prit la parole, et d'une voix véhémente exhorta les Romains à « prendre les armes, et à se souvenir de la république et de la liberté de leurs ancêtres. » L'archevêque de Bénévent, qui présidait la séance, imposa silence à l'orateur, mais c'était un symptôme. Le sénateur de Rome, escorté de ses agents, dissipa aussitôt les groupes qui se formaient, et cet appel à l'antique liberté resta cette fois sans écho.

La pensée exprimée par Porcari n'était pas solitaire : elle était celle de plusieurs de ses contemporains, et sa tentative avait eu des précédents. On ne la comprendrait pas suffisamment, et on ne s'expliquerait pas ses idées, si on ne rappelait, du moins dans leurs grands traits, celles qui, pendant des siècles, ont été vivantes en Italie et à Rome en particulier. Il faut donc nécessairement ouvrir ici une parenthèse avant de continuer notre récit.

V

Les traditions d'administration municipale ont toujours subsisté, non moins que la pensée de la gloire et de la liberté de l'ancienne Rome. Il y eut sur ce point la pensée des empereurs

[1] *Traversarii Epistolæ*, lib. XXIV, ep. 28.
[2] *Ibid.*, lib. XXIV, ep. 27 et 28.
[3] *Geschichte der Stadt Rom.*, t. III, p. 123. « Die Erinnerungen an das Alterthum liessen ihn ebensowenig win Cola di Rienzo ruhen. »

qui voulaient rétablir la Rome impériale des Césars, et la pensée des tribuns qui voulaient rétablir la Rome républicaine des consuls. Ces deux pensées se sont tour à tour aidé ou combattu ; elles n'ont pas cessé de subsister, et de flatter l'orgueil des descendants du peuple roi.

Le sénat n'existait plus depuis la fin du VIe siècle, comme corps municipal de Rome, mais le nom était resté, pour désigner les personnes considérables [1]. Lorsque le titre d'Empereur d'Occident fut rétabli, ce titre ne fut pas proposé par les Papes, il fut suggéré par les peuples eux-mêmes, impuissants à se défendre contre les attaques des Lombards. Au milieu des troubles du Xe siècle, lorsqu'Albéric, fils de Marozia, chassa sa mère, remariée au marquis de Provence, il n'eut, pour se débarrasser de ce beau-père, qu'à jeter à la foule ameutée ce cri d'orgueil : « Est-ce bien à des anciens esclaves des Romains, à des Burgondes de commander aux Romains ? » Cet Allemand triompha, car par ce seul mot Albéric avait fait vibrer dans le cœur des habitants tout ce qui pouvait y rester de vieil orgueil national. Albéric prit le titre de « Prince et Sénateur de tous les romains, » et tint les Papes sous sa dépendance [2]. Cette idée d'assujettir les Papes, de supprimer leur pouvoir temporel, fit ainsi de bonne heure partie du programme politique des empereurs et des tribuns.

Lorsqu'à la fin du Xe siècle les empereurs rétablirent le Préfet de Rome, ce Préfet devint naturellement l'antagoniste du Souverain Pontife. Les partisans de la faction tusculane, pour se venger de la faction impériale, s'écriaient alors : « Rome est foulée aux pieds des nations ; elle a été prise par le roi saxon...; maîtresse autrefois, elle est aujourd'hui esclave... O Rome, tu as régné sur le monde du septentrion au midi et tu es devenue la conquête des peuples germains [3]. » Les partisans de l'Empereur répondaient en montrant les rois germains restaurant pour l'avenir le diadème impérial et relevant la renommée de Rome à la hauteur de leur trône. Le mémoire sur la puissance impériale à Rome, écrit vers cette époque, porte l'expression de cette opinion [4].

[1] Voir C. Hegel, *Storia della costituzione dei municipii italiani*, 1861, p. 186. Le dernier consul est de 536.

[2] Voir le résumé de ces faits dans Provana, *Studi critici sovra la storia d'Italia a tempi del re Arduino*. Torino 1844, in 8°, p. 110.

[3] Pertz, *Monumenta Germ.*, t. III, p. 719, et Waterich, *Pontificum romanorum...vitæ ab æqualibus conscriptæ* (Lipsiæ, 1862, 3 vol. in 8°) t. I, p. 44.

[4] Pertz, *l. c.*, p. 719. Waterich, *l. c.*, t. I, p. 626.

Cependant Othon, pour faire accepter son titre d'Empereur, dut rétablir des consuls dont le nom seul flattait la pensée populaire [1], et la description poétique de la cour, avec son cérémonial byzantin, qui étonne le lecteur par l'absence complète d'idées chrétiennes, est moins le récit d'un fait historique que l'expression d'une tendance, mais cette tendance subsista en s'appuyant sur l'opposition au gouvernement des Papes.

De son côté un chef du peuple, Arnaud de Brescia conçut le projet de rendre à sa patrie le lustre perdu, à l'en croire, depuis le jour où les Papes avaient remplacé les Césars dans la ville aux sept collines. Arnaud s'appuyait sur les idées municipales qui venaient de se développer, et proclamait que le peuple devait consacrer l'Empereur. Il laissait au Pape le soin des affaires spirituelles, mais il donnait au sénat, sous la tutelle de l'Empereur, l'administration du gouvernement temporel. Le peuple courut alors au Capitole installer un patrice et des sénateurs ; puis il dit au Pape : « Abandonnez au patrice vos droits souverains, et comme les anciens gardez pour vous seulement les dîmes et les offrandes des fidèles , elles suffiront à vous sustenter [2]. »

Mais l'empereur Frédéric s'irrita des propos un peu superbes que lui tinrent les envoyés du sénat et du peuple. Il y eut conflit entre les idés impériales et les idées tribunitiennes. Arnaud fut vaincu, et jeté au feu d'un bûcher.

Passons rapidement sur ce mouvement, dont au XIII[e] siècle Frédéric II et au XIV[e] Louis de Bavière furent les représentants. Faut-il rappeler que les idées et les tentatives anti-papales restèrent les mêmes, et que la France y eut son rôle, lorsque Dubois, au nom de Philippe le Bel, traça le programme voulu : « Le Pape surchargé du soin des affaires spirituelles ne peut sans préjudice de ce spirituel vaquer utilement au gouvernement de son temporel. Le suprême Pontife doit prétendre seulement à la gloire de pardonner, s'adonner à l'oraison, et prêcher [3]. »

Les Papes furent contraints de se retirer à Avignon, car Rome

[1] Pertz, *Monum. Germ. Leg.*, t. II, p. 37.

[2] Vitale, *Storia diplomatica dei senatori di Roma* (Roma 1791, 2 in 4°) t. I, p. 25.

[3] Voir sur le mémoire de Dubois, M. Natalis de Wailly, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XVIII, p. 443. — Me sera-t-il permis de citer mon ouvrage : *Le gouvernement des Papes et les révolutions dans les États de l'Église* (Paris 1865, in 8°), *passim*.

était la proie des factions et alors Pétrarque chanta le noble chevalier que dans son veuvage attendait l'Italie. Nicolas de Rienzi recueillit l'écho de cette parole, adressée peut-être à un Colonna, et son imagination ardente vit déjà ressusciter pour Rome, après dix siècles de mort, un passé, qui, dans les écrits des poètes, lui paraissait splendide. Comme le dit M. Perlbach, le souvenir de l'ancienne République se réveillait toujours sur les bords du Tibre.

On sait l'histoire de ce « candidat du Saint Esprit, » et comment tribun et mystique, « serviteur et soldat de l'Esprit Saint, » il voulait faire revivre les libertés des anciens Romains, comment élevé par l'émeute il mourut dans une émeute [1]. A côté de Rienzi, François Baroncelli, « second tribun et illustre consul romain, » voulut réorganiser Rome sur le modèle des cités toscanes, car Florence attirait en ce moment tous les regards, et Florence, la ville guelfe par excellence, soufflait à Rome l'esprit de révolte contre le Pape; elle excitait les Romains à revendiquer la liberté, que le Pape, disait-on, ne cherchait qu'à détruire : « Consulere libertati, » écrivait le 25 décembre 1376 Coluccio Salutati, littérateur distingué et chancelier de la République florentine, dans sa lettre aux Bannerets de Rome, et il ajoutait : « Examinez les actes du Souverain Pontife. Il parle de paix et tous ses agissements tendent à ruiner l'Italie. » Plus loin il pressait encore les Romains : « Faites revivre, disait-il, la vertu des anciens[2], nous sommes prêts à vous aider de tout notre pouvoir. » Quelques années après, le roi Ladislas, représentant plutôt les idées impériales, était avec son armée aux portes de Rome, aspirant à confiner le Pape dans le quartier Saint-Pierre [3].

Pendant les troubles de 1434, les Romains, gagnés par Fortebracci et les Pères du conciliabule de Bâle, se plaignirent du mauvais gouvernement du Pape, et réclamèrent l'administration temporelle : « Au Pape seulement le soin des affaires spirituelles. » Il est difficile de se représenter l'extravagance des idées auxquelles toutes les têtes se laissèrent emporter. Il existe à ce sujet, dans les archives municipales de Pérouse, un

[1] Cité par M. O. Tommasini, *l. c.*, p. 77, note 3. Lettera ai Banderesi.
[2] Il signait : *Candidatus Spiritus sancti;* il se disait : *Spiritus sancti indignus servus et miles.... volentes et desiderantes donum Spiritus sancti et libertates antiquorum romanorum principum imitari.*
[3] En 1404. Muratori, *Rer. It. Script.*, t. XVI, col. 1182

témoignage curieux : c'est une lettre écrite aux Prieurs de la ville par « les gouverneurs de la liberté de la République des Romains[1]. » Il y est parlé des Samnites, des Carthaginois, des Gaulois : on y invoque le souvenir de la race des Tarquins, etc...; enfin toute cette fantasmagorie de l'antiquité, toujours si fatale, qui, cent ans auparavant, agissait sur l'imagination de Rienzi, comme déjà elle avait agi sur celle d'Arnaud de Brescia.

Ainsi, la double tradition qui voulait faire revivre la gloire municipale ou impériale, exclut en même temps le gouvernement du Pape. Voilà l'histoire[2]. La lutte qui existait entre les idées qui remettaient aux Papes la souveraineté dans les États de l'Église pour garantir leur liberté, et les idées qui, au nom du droit impérial ou municipal, exigeaient la destruction de cette souveraineté, embrasse toute l'histoire intérieure de Rome. Étienne Porcari fut le représentant de cette double tradition[3] : il se présenta comme l'héritier des tribuns, le représentant des idées municipales, ravivées en lui par le souvenir de son séjour dans « cette très florissante république de Florence » qu'il avait servie, aimée, et pour laquelle il voulait garder jusqu'à la mort le plus vif attachement[4], car elle lui paraissait « admirablement résumer toute la vie civile et politique, » et en même temps, comme Frédéric III, dont le séjour à Rome, pour ceindre la couronne, venait d'agir sur les imaginations, Porcari revendiqua pour lui le bénéfice du prestige impérial.

[1] Canestrini, *Arch. Stor. Ital.*, t. XVI, p. 581. Pour apprécier le caractère anti-papal de l'agression, on peut lire le manifeste de François Sforza, daté de Jesi le 17 décembre 1433, dans Compagnoni, *La Reggia picena*, Macerata, 1661, in-f°, p. 234.

[2] Pierre de Godis le constate de son temps : « Multi tamen dicunt quod Papa in spiritualibus dumtaxat dominus sit. » *l. c.*, p. 22.

[3] Dans son premier discours aux Prieurs de Florence, il en appelait à l'histoire, et présentait le triste contraste de la Rome antique, florissante, victorieuse, dominatrice des peuples, avec la Rome actuelle, vaincue et malheureuse. Le passage est cité en entier par M. Tommasini, p. 78, note 1; voir aussi p. 75.

[4] « Cum singulari amore erga istam rempublicam florentissimam quam, quoad vixero, amare non desinam. » *Traversarii Epistolæ*, ed. Mehus, col. 1007, liv. XXIV, ep 28.

Dans un de ses discours, il dit : « La grandezza delle amplissime bellezze di questa Republica florentina mi confonde e abaglia l'intellecto nella abundantia della vostra prestantissima gloria. »

VI

Reprenons son histoire. Le rôle de Porcari pendant le conclave, après la mort d'Eugène IV, l'avait posé en adversaire du Pape. Or, autour de Nicolas V, les conseillers ne manquèrent pas pour réclamer l'exil du tribun, comme nécessaire à la sûreté de l'État ; mais Nicolas avait pour principe de « s'attacher les hommes à force de bienfaits et de condescendance. » Étienne Porcari avait rempli déjà des charges importantes : Nicolas V voulut employer ses lumières, et « lorsque retentissait encore au Capitole sa séditieuse harangue[1], » il le nomma Recteur, c'est-à-dire gouverneur de la Campanie et de la Maritime. C'est là le fait nouveau que M. de Rossi a révélé ; et il est grave, car associé ainsi à une des grandes charges du gouvernement pontifical, la conduite de Porcari, lors de sa rébellion, n'en sera que plus odieuse[2]. On savait que Nicolas V l'avait appelé à une position honorable ; mais on ignorait la nature de cette position, et M. de Rossi, qui pria le marquis Cavaletti de faire à ce sujet des recherches dans les livres de dépenses de la trésorerie apostolique, n'avait pu que constater la perte des volumes concernant les premières années du pontificat de Nicolas V, volumes où auraient pu se trouver les paiements pour les honoraires de la fonction occupée par Porcari. Aujourd'hui M. de Rossi a découvert le titre dont il était revêtu. Après cette charge, Pierre de Godis laisse entendre que l'ancien Recteur de la Compagnie n'eut pas de nouvel emploi : mais sa tête travaillait toujours, son ambition augmentait et sa fougue audacieuse ne s'apaisait pas.

L'empereur Frédéric allait être couronné avec sa femme, fille du roi de Portugal, « bella quanto un fiore ; » et le Jubilé, proclamé par Nicolas V, attirait à Rome un concours immense de peuple[3].

[1] M. de Rossi, *loc cit.*, p. 88.

[2] Dans l'acte de publication des statuts revisés d'Anticoli on lit : « Licencia, authoritate et decreto magistrali Domini Stephani, Porcarii equitis Romani, Provinciarum Campaniæ et Maritimæ pro sancta romana Ecclesia et sanctissimo Domino nostro Nicolao Pape quinto rectoris generalis. M. de Rossi *l. c.*, p. 64. Porcari ne fut pas podestat d'Anagni comme on dit ordinairement.

[3] Niccolas della Tuccia. » (*loc. cit.*, p. 56) parle des grands approvisionnements de vivres faits à cette occasion par ordre du Pape : un commissaire de l'entreprise avait été nommé : « Grâces à Dieu, dit Nicolas, nous en eûmes grand honneur. »

Porcari profitait de cette affluence et exploitait déjà cet événement au profit de ses idées. « Quand l'Empereur sera venu, disait-il, nous prendrons notre liberté [1]. » Le pape connaissait ces propos et le caractère de Porcari [2]; il y eut des troubles au milieu d'une fête, et, pour éviter les complications, il l'éloigna sous le prétexte le plus honorable, en lui donnant une mission en Allemagne comme ablégat.

A son retour, il l'interna à Bologne, ville qu'il avait gouvernée autrefois, et où sa réputation était des meilleures. Seulement il devait chaque jour se présenter devant le gouverneur de la Romagne, le cardinal Bessarion, un des hommes les plus distingués de ce temps, grand lettré, ami des lettrés et de Porcari lui-même. Le pape pourvut largement à l'existence de son ancien Recteur et aux besoins de son rang, en lui assignant une pension annuelle de trois cents ducats d'or, auxquels Bessarion ajouta cent autres ducats. Un contemporain ne peut s'empêcher de remarquer qu'ainsi, au lieu d'un châtiment pour sa conduite passée, Nicolas donna à Porcari une récompense. « Preuve nouvelle, remarque à son tour M. de Rossi, de l'esprit indulgent du Pontife, toujours favorablement disposé envers son inflexible et turbulent adversaire [3]. » Celui-ci se servit de ses bienfaits pour grandir son influence [4].

Porcari accepta l'argent, mais non la reconnaissance. Il se livra sans doute à l'étude, mais ses études étaient mal réglées : il lut, dit Étienne Caccia, les histoires de Rome, parla de son ancienne gloire perdue, et déplora le malheur des temps ; son ambition était de faire revivre la République, et il fit partager son désir à des âmes ardentes ; par l'appât du gain il groupa autour de lui les hommes besogneux, de bas étage, aux passions sensuelles, avides du nouveau : il les attacha à son sort, et en fit ses amis : ils devinrent ses intimes. Puis, pour détourner les

[1] « In Roma sparlava contro il Papa dicendo : quando l'imperatore sarà venuto noi piglieremo la nostra libertà. » *Cronache di Viterbo*, scritte da Nicolà della Tuccia, Ed. par M. Ignace Ciampi, p. 226.

[2] La sua natura conoscendo il Papa, acciò non potesse far scandalo in Roma per la venuta dell' Imperatore... »— « Porcari era omo cattivo e scandaloso. » Nicolas della Tuccia, *Cronache*, p. 226.

[3] *Loc. cit.*, p. 90.

[4] « Et si vincebat Stephanus, vincebat cum reputatione quam ei dederat summus Pontifex » dit Pierre de Godis.

soupçons, il parla de projets de mariage et de son désir de se retirer à Rome pour y mener une vie tranquille.

Cependant, il s'informait aussi des causes de mécontentement qui pouvaient exister à Rome, et il interrogeait ses amis. On lui répondait, il est vrai, que les bons citoyens étaient partisans du Pape, qu'aucune charge extraordinaire ne frappait la ville, que la richesse générale conviait les esprits à jouir du repos ; mais Porcari ne se décourageait pas, et déplorait toujours qu'on ne donnât aucun emploi aux citoyens. Il espérait certainement trouver parmi le peuple des gens avides de révolutions, qu'il rallierait à sa cause, ceux qui convoitent des richesses et des proscrits désireux de retrouver leur patrie. Il voulait restaurer l'éclat de l'ancienne liberté de Rome, et se présentait comme son tuteur, ou plutôt comme un dictateur perpétuel, une fois que le Pape, les cardinaux et les autres ecclésiastiques seraient chassés [1].

Enfin, lorsqu'il lui sembla que tout était prêt pour la réalisation de ses rêves, Porcari quitta secrètement Bologne ; il était accompagné d'une seule personne : c'était un complice, c'était le futur sénateur de Rome, car, en homme avisé, pour exciter les dévouements, il avait déjà désigné les places à occuper [2].

Le cardinal légat devant lequel Porcari devait se présenter chaque jour [3], ne l'ayant point vu, et ayant constaté son absence, fit immédiatement prévenir le Pape : on ignorait la direction qu'il avait prise [4]. Il entra de nuit secrètement à Rome, la veille de l'Épiphanie, et descendit chez un parent, Ange Massi, dit la lettre d'Étienne Caccia [5]; Agnolo de Macco, dit une autre lettre, citée également par M. O. Tommasini [6]; Agnolo

[1] Lettre d'Étienne Caccia à Æneas Sylvius Piccolomini (Pie II), dans la Bibliothèque Chigi à Rome. Le professeur Cugnoni doit la publier dans un *Spicilegium Chigianum*. L'extrait que nous résumons ici a été publié par M. J.-B. de Rossi, *l. c.*, p. 90 et 91. « Aperte incipit ut... se illius constituat tutorem vel potius perpetuum dictatorem. » Pierre de Godis (éd. Perlbach, p. 15) dit : « ad dominium Rome ambiebat. »

[2] Pierre de Godis le nomme François Gabadeus ; Caccia (cité par M. de Rossi, p. 96,) met Paul de Alba, « qui ex seditione Urbis senator fieri debebat. »

[3] « A cui ogni di si presentava detto messer Stefano. » *Cronache di Viterbo*, scritte da Niccola della Tuccia, p. 226.

[4] « Non sapeva dove fosse andato. » *Ibid.*

[5] O. Tommasini, *l. c.*, p. 105. — Pierre de Godis met : Angelus de Maso.

[6] « Aveva gia commosso 3.000 uomini tra romani e forestieri. » *Ibid*. Un chanoine de Saint-Pierre Nicolas Gallo, neveu de Porcaro, était du complot; en mourant il demanda au Pape de donner à son confesseur pouvoir de l'absoudre ; voir M. de Rossi, *l. c.*, p. 94.

Masio, écrit Niccola Della Tuccia. C'était un de ses parents et de ses adhérents ; homme très riche, il avait du crédit, des relations nombreuses, et avait pu réunir dans sa maison une grande quantité de lances, de pertuisanes, d'escopettes, etc. Jacques Lellicechi avait vendu, peu de jours auparavant, une maison mille ducats pour se procurer de l'argent. Des jeunes gens, — ils étaient, dit-on, trois mille, romains et étrangers [1] — avaient été réunis ; ils n'étaient pas des plus vertueux, mais on leur cachait encore le but réel de la conjuration, et on leur parlait seulement de vengeances privées à assouvir.

Ange de Massi réunit les principaux meneurs dans un dîner splendide, au milieu duquel Porcari apparut tout à coup, revêtu d'habits en brocart d'or, le sceptre sur la tête, en costume d'Empereur. Il harangua ses affidés, et leur promit la richesse, leur vanta la liberté ; une bourse de mille ducats d'or fut partagée entre eux pour exciter les courages. Nul ne savait encore, disait-on, le but du complot, et cependant il fut révélé au camerlingue [2]. Le camerlingue était Louis Scarampi, un cardinal, mais un soldat, comme Vitelleschi, ce grand défenseur du Pape qui eut une fin si malheureuse. Le Pape donna immédiatement au chef des soldats de sa garde l'ordre d'arrêter Porcari ; il alla avec le maître Beltramo, lombard, entrepreneur des travaux du Vatican [3], suivi de cinquante hommes, cerner la maison de Massi, où les conspirateurs se barricadèrent et se défendirent jusqu'à trois heures du matin, aux cris de : vive le peuple et la liberté ! Pendant que Baptiste Sciarra, un des chefs du complot, et d'autres conjurés, se faisaient jour à travers les soldats, dont plusieurs furent tués, Porcari sauta par une fenêtre, et s'enfuit. Il fit demander par François Gabadeus au cardinal Orsini de vouloir bien le recevoir ; mais le cardinal retint le messager et l'envoya au vice-camérier, qui le fit mettre en prison. Pourquoi Porcari ne s'était-il pas

[1] Pierre de Godis, *l. c.*, p. 15.— Niccola della Tuccia parle de deux cents soldats.

[2] « Subito mandò un suo contestabile de fanti che stavaalla sua guardia con maestro Beltramo, muratore lombardo, capomastro delli edifizi, che faceva fare nel suo palazzo. » *Cronache de Viterbo,* scritte da Niccola della Tuccia, p. 226.

[3] Pierre de Godis, Ed. Pierlbach, p. 15, met que le complot fut révélé au cardinal Capranica, à l'évêque de Plaisance et au Camerlingue. M. de Rossi a rectifié en plusieurs endroits le texte de Perlbach, d'après la leçon du manuscrit du Vatican.

adressé au cardinal Barbo, antagoniste de Scarampi, qui avouait plus tard à Gaspard de Vérone que, si le malheureux était venu frapper à sa porte, il n'eût pas eu le courage de lui refuser et aurait facilité sa fuite[1] ! Porcari, qui attendait le résultat de sa communication au cardinal Orsini, comprit en ne voyant pas revenir son ami, qu'il fallait fuir, et se rendit chez sa sœur, où, épuisé d'émotion, il se jeta tout habillé sur un lit pour se cacher dans un coffre, lorsque les agents, avertis par Gabadeus de sa retraite, investirent la maison, la fouillèrent, et découvrirent dans sa cachette le héros de l'aventure. On l'emmena au Vatican, et sur le chemin il eut beau s'écrier : « Peuple, laisseras-tu mourir le libérateur de ta patrie ? » le peuple resta froid. Nicolas V reprocha à Porcari sa conduite, et en déplora les conséquences ; puis, comme on demandait au Pontife ses ordres, il répondit seulement : « Que l'on fasse de lui ce qui paraîtra utile. » Le camerlingue l'envoya au château Saint-Ange, pour y être détenu jusqu'à plus ample informé. Les troupes parcoururent les rues ce jour-là et la nuit suivante, mais tout était fini et Rome resta tranquille.

Le procès fut instruit au Capitole : le camerlingue parla de la rébellion et de l'ingratitude de Porcari[2], François Baroncelli, avocat consistorial, de la paix que le gouvernement de Nicolas V avait procurée à la cité, et demanda en concluant que justice fût faite. Le camerlingue, qui était gouverneur de Rome, renvoya le coupable devant le tribunal sénatorial, chargé des procès criminels des citoyens romains. Porcari, mis à la torture, avoua qu'il avait voulu tuer le Pape et plusieurs cardinaux[3]. Le sénateur Jacques Lavagnoli prononça la sentence : Étienne Porcari, condamné à être pendu, subit sa peine sur les créneaux d'une tour au château saint-Ange, au-dessus de la porte de bronze. Ses dernières paroles furent : « O peuple, aujourd'hui le libérateur de ta patrie est mis à mort ! » C'était le 9 janvier 1453, à midi. Quatre heures après, Ange de Massi, et trois autres complices, subissaient au Capitole le même

[1] Cité par M. de Rossi, *l. c.*, p. 93, tiré du fragment de Gaspard de Vérone inséré par G. Marini dans *Archiatri pontificii*, t. II, p. 189.

[2] « Vice camerarius in Capitolio de malis moribus, seditione, factione et ingratitudine Stephani sermonem fecit. »

[3] Nicolla della Tuccia *l. c.*, cite le cardinal de Bologne, le cardinal Colonna, le cardinal Camerlingue, le cardinal de Fermo ; on devait arrêter aussi Pierre, frère duc châtelain du château Saint-Ange, et Pierre de Lucques, parent du châtelain.

supplice. Sciarra était en fuite : on avait promis mille ducats à qui le prendrait vivant, cinq cents à qui le livrerait mort. Il fut arrêté à Venise, remis au gouvernement pontifical, et pendu à Rocca Contrada, dans la Marche [1]. Le médecin Pierre de Monte Rotundo, qui était un des complices de Porcari, fut au contraire attaché au service du Pape [2].

Les pièces du procès sont perdues : il n'en existe aucune trace, dit M. de Rossi, dans les Archives du Vatican, et ce savant pense qu'elles se trouvaient dans les archives du peuple romain, conservées au XVe siècle dans la sacristie de Sainte-Marie sur Minerve, mais depuis anéanties.

Infessura, qui fut scribe du sénat; Pierre de Godis, qui fut juge des appels du peuple romain, ont eu évidemment connaissance de l'arrêt rendu par le Sénateur, et ont ainsi pu relater les principales dispositions du complot. Porcari n'avait pas révélé le but véritable de son dessein, ni quel usage il comptait faire de la victoire. Mais il voulait, sans aucun doute, enlever au Souverain Pontife l'exercice de son pouvoir temporel. C'est évidemment à ce projet que Pierre de Godis fait allusion lorsque, dans son Dialogue il exprime, pour la réfuter, l'opinion, soutenue par beaucoup, dit-il, que le pape doit seulement être souverain en matières spirituelles. Pour arriver à ce résultat désiré, l'arrestation du Pape et des cardinaux, le jour de l'Épiphanie, à leur entrée dans Saint-Pierre, au besoin leur assassinat, devait être le premier acte de la rébellion. Le pillage des maisons et les excès contre les personnes étaient promis aux scélérats, *mali garzoni di Roma* [3], enrôlés pour ces exploits. Si donc on a comparé Porcari à Catilina, dit M. de Rossi, ce n'est pas par une pure pédanterie d'humanistes courtisans, ou par une aveugle haine d'officiers pontificaux ; la réalité des faits commandait ce rapprochement. Ainsi était tombé cet ancien podestat de Bologne, gouverneur pour le Souverain Pontife de la Campanie et de la Maritime! L'histoire constate les abaissements déplorables où un esprit faux peut conduire des hommes d'intelligence qui, comme Étienne Porcari, eussent pu servir honora-

[1] Nicollas della Tuccia, éd. Ciampi, p. 127.
[2] Pierre de Godis, *l. c.*, p. 22, qui est inquiet : car s'il empoisonnait le Pape, se demande-t-il, qu'arriverait-il ?
[3] Expression de Paul dello Mastro, chef du quartier *da Ponte*, dont le *Memoriale* a été publié en 1877 à Rome par Achille de Antonis.

blement leur patrie et en ont été le fléau. Si Porcari fut, comme le dit Infessura, un des hommes les plus distingués de Rome, et cela semble vrai, il est d'autant plus coupable, car l'intelligence augmente la culpabilité, elle ne la diminue pas.

Après cet exposé des faits, il est permis de s'étonner, avec M. de Rossi, de l'inscription, posée en 1871, au nom du sénat et du peuple romain, sur la maison des Porcari, où il est affirmé qu'Étienne, « déplorant l'esclavage de sa patrie, jeta en ce temps d'oppression un cri de liberté, et fut mis à mort le 9 juin 1453 par ordre de Nicolas V. » Cette assertion n'est pas conforme à l'histoire, et elle contient un mensonge : ce n'était pas un cri de liberté que fit entendre Porcari; c'était le cri de la passion, le cri des folles ambitions et des coupables convoitises, qui tuent la liberté et mènent rapidement les peuples à l'esclavage. « Le programme de Porcari, dit très justement M. le commandeur de Rossi [1], avec son sens si parfait de l'histoire, ne pouvait se concilier avec les sages et magnanimes projets du Souverain Pontife, avec la tranquillité de la ville, avec l'expérience du passé et les évidentes nécessités du présent, enfin avec la grandeur renaissante de Rome et la paix désirée par la République chrétienne. Le programme de Porcari était l'exclusion directe et la négation du programme de Nicolas V. » Nicolas V n'avait-il pas, d'ailleurs, donné satisfaction aux désirs de Porcari, en confirmant à la commune de Rome le choix de ses magistrats, les droits, privilèges et exemption de gabelles dont elle était en possession [2] ?

Doué d'une intelligence supérieure, d'un esprit cultivé, mais surexcité par des lectures mal digérées, Porcari, qui s'était montré dans ses différentes fonctions un administrateur éclairé, eût pu être un des bienfaiteurs de sa patrie, si son inquiète ambition ne l'en avait fait devenir le fléau. Porcari tomba victime de son imagination, que le jugement ne régla point ; il méconnut les conditions du gouvernement à son époque et dans son pays ; son cœur ne sut point retenir les audacieuses témérités de son esprit; s'il fut coupable envers le Souverain qui réalisait dans son gouvernement tout ce qu'il y avait dans ses aspirations de généreux, il fut ingrat envers le Pontife qui l'avait comblé de bienfaits, et cette ingratitude est un stigmate qui n'avait pas en-

[1] *Loc. cit.*, p. 88.
[2] Theiner, *Codex diplomaticus Dominii temporalis S. Sedis*, t. III, p. 368.

core été imprimé assez profondément sur son front. L'histoire tient parfois longtemps en réserve ses justices, mais elle frappe un jour tôt ou tard ceux qui se sont levés contre leur Dieu, leur souverain, leur pays.

Après Porcari, on ne tenta plus de restaurer l'antique république romaine — du moins jusqu'à la révolution de la fin du siècle dernier. Ce rêve, que des poètes, des archéologues et des politiques avaient entretenu jusque-là, s'évanouissait comme un souffle devant la nouvelle constitution des États européens[1]. Depuis lors, l'Italie s'est bercée d'un autre rêve [2]. Jusqu'au XV^e siècle, la tendance avait toujours été de reconstituer l'antique liberté avec le développement des municipalités. Depuis le XVI^e siècle, la tendance fut de constituer, sur la ruine des petits États, une unité italienne.

Terminons notre recit.

La conjuration de Porcari avait péniblement impressionné l'âme de Nicolas V. La prise de Constantinople acheva de briser le Pontife, et les contemporains ont remarqué le changement qui s'opéra alors dans son esprit, dans sa santé. Il s'affaiblit, eut une espèce de goutte, puis sous les oreilles il sortit un abcès, et il mourut le 24 mars 1455, après avoir reccommandé aux cardinaux de maintenir la paix dont jouissait l'Église, et de choisir un pasteur qui conservât cette paix [3].

A la nouvelle de la mort de Nicolas V, la douleur fut générale, car il s'était montré « pape sage, juste, bienveillant, gracieux, aimant la paix, charitable, aumônier, humble, affable et doué de toutes les vertus [4]. » François Philelphe qui l'avait connu bien avant son élévation au Pontificat, écrivait quelques années plus tard au Pape Callixte III : « Quelle grande gloire a acquis Nicolas en ajoutant à toutes ses autres vertus et à la sainteté de sa vie une érudition, une sagesse, une éloquence de premier ordre ! Tous ont reçu ses bienfaits, et il appelait près de lui tous ceux dont il entendit vanter la science ou l'intelligence. Aussi on peut dire à bon droit que la Grèce n'est pas morte, mais que, grâce aux bons soins du seul Pape Nicolas, elle a émigré en Italie [5]. »

[1] M. de Rossi, *l. c.*, p. 97. Les contemporains ont vu la portée de cette tentative anti-papale : voir Pierre de Godis, éd. Perlbach.
[2] M. de Rossi, *l. c.*, p. 96.
[3] Nicolas della Tuccia. Ed. Ignace Ciampi, *l. c.*, p. 238.
[4] *Ibid.*
[5] Lib. XIII, ep. 1, p. 92.

VII

Les faits que nous venons de retracer appellent les réflexions. Je n'en présenterai que deux.

On peut observer souvent dans l'histoire un spectacle singulier. Dès que des semences de civilisation, c'est-à-dire des moyens de faire resplendir, propager et aimer la vérité sont déposées dans le monde, on est à peu près sûr d'en voir une partie étouffée par les passions, ou désséchée sans rien produire, parce qu'elle est tombée au milieu d'hommes qui n'en comprenaient pas le bienfait. L'histoire offre une continuelle application de la parabole évangélique. Tenons-nous-en à notre sujet. Nicolas V, nous l'avons vu, avait rétabli l'unité dans l'Église, et cherchait à donner la paix aux peuples pour mieux préserver l'Europe contre les invasions des despotes ottomans; il multipliait les Universités, réunissait les écrits de l'antiquité qu'il faisait traduire, les vies des saints, les recueils de jurisprudence; il commençait de grands travaux d'architecture, et suscitant à l'envi autour du trône pontifical des littérateurs, des érudits, des artistes, il imprimait à l'étude des lettres et des arts une décisive impulsion. Ainsi le Pape ouvrait évidemment à l'intelligence de nouvelles sources d'activité et de force qui, dans sa pensée, devaient servir à glorifier Dieu, auteur de toutes les splendeurs et maître de toutes les sciences.

Or il se rencontra des hommes pour étouffer ce mouvement, le détourner de son cours, l'arrêter.

De même qu'aux siècles passés, comme il y avait une scolastique qui faisait servir toutes les connaissances humaines à démontrer plus clairement la vérité, et bientôt aussi une fausse scolastique qui égara l'esprit en des subtilités contre lesquelles, à la fin du xv^e siècle s'éleva, attristé et indigné, le grand Melchior Cano, ainsi, sous Nicolas V, le mouvement de la Renaissance commencé sous Martin V et Eugène IV, prenait un merveilleux essor, lorsqu'on reconnut une fausse Renaissance qui ramenait à des jouissances égoïstes ce luxe, ces lettres, ces arts, ces sciences que le Souverain Pontife avait évoqués pour le bien des âmes et la gloire de Dieu. Les Humanistes avaient paru avec leur naturalisme abaissé ; puis un noble romain, un ami des lettrés, lettré

lui-même, Étienne Porcari, tenta davantage, et, irrité de voir un tel mouvement se produire sous la direction d'un Pape en dehors des idées ressuscitées de l'ancien paganisme, il voulut renverser le trône de ce Pape, l'assassiner lui et toute sa cour, pour réaliser son idéal. Une fois de plus dans l'histoire, l'adversaire des Papes se montra ainsi en même temps l'adversaire de la civilisation en ce qu'elle offrait de plus brillant et de plus fécond.

Telle est en effet la première remarque qui se présente à l'esprit en étudiant la tentative d'Étienne Porcari ; et si l'on observe d'autres faits analogues, on peut voir tout le développement de cette observation.

Depuis dix-huit siècles, en effet, depuis le jour où le pêcheur du lac de Génézareth vint, conduit par une main divine, se reposer au pied de la colline de l'Esquilin, les chefs de l'Église, les Papes dont il fut le premier, n'ont pas connu d'autre alternative que la persécution ou la souveraineté, le trône ou la croix.

Au sortir des Catacombes, et à la première heure de liberté qui venait pour le successeur de Pierre, Constantin emporta à Byzance le trône impérial. Plus tard, des royautés s'établirent en Italie, mais leur siège fut à Milan avec Honorius, à Ravenne avec Theodoric, à Pavie avec Alboin..., à Rome jamais. Et certes, l'ambition ne manquait pas aux Astolphe et aux Didier, aux Othon et aux Ladislas, pour leur faire rêver de ceindre la couronne sous les lambris du Palatin. Mais, et c'est ici l'admirable, de même que dans le monde matériel, entre les deux forces mathématiques, l'une qui attire vers le centre, l'autre qui éloigne du centre, le corps céleste poursuit sa course à travers l'espace dans son orbe fatal, de même dans le monde historique, entre les rois et les peuples entraînés vers la Rome des Césars par toutes les passions de l'orgueil et en même temps repoussés d'elle par une main providentielle, la Rome pontificale poursuit sa course à travers les siècles dans son indépendance et sa majesté. Non pas, assurément, que des tentatives contre elle n'aient eu lieu, et qu'à certaines heures elles n'aient été couronnées de succès : oui, mais bien éphémère a été ce succès, bien fugitive a été cette heure, et elle n'a jamais sonné sans apporter aux peuples des malheurs dont on apprend dans l'histoire les fastiques retours. Je fais de l'histoire, je n'ai donc pas à expliquer comment les dix dernières années du présent ne sont point encore un argument contre les dix siècles du passé.

Innocent III, en 1198, disait que les Papes devaient conserver à jamais le patrimoine de l'Église, pour l'honneur de l'Église et le bien de l'Italie : ***Ecclesiæ patrimonium ad honorem ipsius et profectum Italiæ non alienis tradere sed nobis ipsis perpetuo conservare*** [1]. Les deux causes, en effet, sont unies, et depuis dix-huit cents ans du moins la liberté de l'Église et la prospérité de l'Italie ont été plus ou moins entières, selon que la souveraineté des Papes, garant de leur indépendance, a été plus ou moins respectée. Lorsque le trône de Pierre chancelle, le monde aussi a ses vertiges, mais malheur à ceux, rois ou tribuns, par qui le trône pontifical a chancelé ! car on a pu entendre à travers les siècles une voix qui disait : « Jamais on n'a porté contre l'Église, contre la personne de son chef visible une main orgueilleuse sans préparer dans le déshonneur de soudaines catastrophes. » Les exemples en sont illustres, depuis Julien l'Apostat jusqu'au César qui de nos jours tint Pie VII prisonnier, depuis Arnaud de Brescia jusqu'à Nicolas de Rienzi [2]. La tentative avortée d'Étienne Porcari, que nous venons de raconter, n'est pas la moins éloquente. Son nom, qu'il eût pu conserver honorable, est pour son châtiment lié dans l'histoire, comme celui d'un factieux et d'un ingrat, au nom de l'intelligent et magnanime Souverain Pontife Nicolas V, « lumière et ornement de l'Eglise de Dieu et de son siècle, ***lume et ornamento della Chiesa di Dio e de secolo suo*** » a dit un contemporain [3], « vrai bienfaiteur du genre humain » a écrit de nos jours Gregorovius, le célebre historien protestant [4].

HENRI DE L'ÉPINOIS.

[1] Liv. I, ép. 88.

[2] Pierre de Godis, dans son Dialogue, fait dire à un de ses personnages : « Nunquam audivi aliquem qui molitus fuerit contra Ecclesiam romanam bene finire et Deus mirabiliter semper punit Ecclesiam prosequentes. » Edit. Perlbach, p. 19.

[3] Vespasiano, dans Muratori, *l. c.*, t. XXV, p. 290.

[4] *Storia di Roma nel medio evo*, t. VII, p. 167.

MÉLANGES

LES SCANDINAVES EN ITALIE

859-862.

La seconde moitié du IXᵉ siècle fut pour l'Europe occidentale une période de deuil, de ruines et d'angoisses continuelles. Au nord, l'Angleterre, la France, la Germanie étaient en butte aux incessantes invasions des Normands ; les pirates Scandinaves parcouraient sans presque rencontrer de résistance les provinces qui avaient formé le grand empire de Charlemagne, et partout où ils pénétraient, le fer et le feu laissaient des traces sinistres de leur passage. Au sud, l'Italie et l'Espagne étaient la proie des Musulmans ; maîtres de la Sicile et d'une partie importante de l'Espagne, ayant à plusieurs reprises possédé la Sardaigne et le sud de l'Italie, les Sarrasins ravageaient d'une façon épouvantable les rivages de la Méditerranée encore chrétiens et qui ne subissaient pas leur domination. Au nord comme au sud, c'étaient donc les mêmes horreurs, c'est-à-dire les mêmes surprises, les mêmes pillages, les mêmes massacres, le même affolement chez les malheureuses populations chrétiennes, livrées sans défense aux barbares par des princes qui ne retrouvaient quelque énergie que pour lutter les uns contre les autres.

Au IXᵉ siècle, il est arrivé rarement que, dans leurs courses aventureuses, les Normands et les Sarrasins se soient rencontrés ; ces deux Océans dont la marée montante menaçait de submerger la chrétienté, ont dans peu de circonstances mêlé leurs flots ; l'histoire, cependant, en indique deux dans lesquelles les hommes du Nord ont mesuré leurs forces avec les envahisseurs du Midi.

En 844, après un de ces hardis périples dont ils étaient coutumiers et qui, des solitudes brumeuses de la mer du Nord, les avaient amenés aux rivages du Tage et du Guadalquivir, les Normands essayèrent sur les populations musulmanes de l'Espagne leur système de descentes

inopinées, presque toujours suivies de pillages, de meurtres et d'incendies. Mais leur seconde expédition, celle de 859-862, est restée plus célèbre. Le sombre corbeau, l'oiseau du Nord, que les Normands dessinaient sur leurs étendards, plana alors au-dessus des flots de la Méditerranée, se posa pendant quelque temps dans l'île de la Camargue, à l'embouchure du Rhône, et prit ensuite son vol vers les rivages de l'Italie.

C'est cette dramatique expédition des Normands jusqu'en Italie que je voudrais raconter ici brièvement.

Nous la connaissons surtout par deux chroniqueurs : Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumièges. Dudon de Saint-Quentin est le premier en date. Ayant longtemps résidé à la cour des ducs de Normandie, il s'y lia avec un frère du duc Richard I, un comte d'Ivry, qui, après avoir recueilli avec soin les traditions de la famille ducale, les lui raconta, en l'engageant à les rédiger par écrit. De ces récits du comte d'Ivry, Dudon a en effet composé, vers l'an 1015, un livre intitulé *De moribus et actis primorum Normanniæ ducum* [1]. L'ouvrage a d'incontestables défauts ; il est diffus, prétentieux, souvent inexact ; il ne mérite pas toutefois le discrédit complet dans lequel le XVIIe et le XVIIIe siècles l'ont laissé ; de nos jours, M. Lair en a donné une édition critique et, dans une introduction très étudiée, a prouvé qu'il y avait plus qu'à glaner dans le livre du doyen de Saint-Quentin.

Pour l'histoire des premiers temps du duché de Normandie, Guillaume de Jumièges, qui a écrit à la fin du XIe et au commencement du XIIe siècles, s'est contenté le plus souvent, ainsi qu'il le dit lui-même dans la dédicace de son *Historia Northmannorum*, de résumer les données de Dudon. Sur certains points cependant, ainsi pour cette expédition des Normands en Italie, il est facile de constater qu'il ne s'inspire pas seulement de Dudon ; il a puisé à d'autres sources orales ou écrites, car il nous fait connaître des noms que son prédécesseur passe sous silence et raconte des faits qui ne se trouvent pas dans le livre *De moribus* [2].

[1] *De moribus et actis primorum Normanniæ ducum auctore Dudone sancti Quintini decano.* Nouvelle édition, publiée par J. Lair. Caen 1865, chez Blanc-Hardel, in-4°, p. 322. Deux autres éditions, mais bien défectueuses, du livre de Dudon, avaient paru avant celle de M. Lair ; celle de A. Du Chesne, dans son recueil des *Historiæ Normannorum Scriptores antiqui* (Paris, 1619 in-folio), et celle de Migne (*Patrol. lat.*, 141, col. 607-758), qui n'est que la reproduction de celle de Du Chesne.

[2] Il existe deux éditions de Guillaume de Jumièges, une de Du Chesne dans les *Historiæ Normannorum Scriptores antiqui*, et l'autre, ou plutôt la réimpression de la première, dans Migne, *Patrol. lat.*, 149, col. 777-914.

De nombreux auteurs du moyen âge, soit prosateurs soit poètes, ont reproduit en les amplifiant les récits de Dudon de Saint-Quentin et de Guillaume de Jumièges sur l'expédition des Normands en Italie, en 859-862 ; ainsi Robert Wace, poète normand du XIIe siècle dans le *Roman de Rou et des ducs de Normandie* [1], un autre poète anglo-normand du XIIIe siècle, Benoît, dans sa *Chronique des ducs de Normandie* [2], plusieurs *Chroniques de Normandie* en prose [3]; pour ne pas étendre inutilement cet article et les notes que l'accompagnent, je n'ai cité ces derniers auteurs que lorsque ils racontaient quelques circonstances inconnues aux deux premiers.

Quelques historiens regardent comme une pure légende l'expédition normande de 859; d'autres, et ce ne sont pas les moins importants, sont d'un avis contraire. Nous mettrons sous les yeux du lecteur les pièces du procès, pour qu'il juge lui-même, et nous espérons qu'il sera d'accord avec nos conclusions.

I

Vers l'an 850, régnait dans le pays des Danois un *iarl* appelé Ragner Lodbrog, c'est-à-dire Ragner aux braies velues. Ragner Lodbrog était, suivant les Sagas, fils du roi danois Sigurd Rink. Il épousa en premières noces Thora, fille de Herraudus, *iarl* de Gothie, et en secondes Kraka ou Aslaug, qu'il crut pendant longtemps être la fille d'un simple pêcheur, mais qui avait eu pour père Sigurd Fahnericida et Brynhilda pour mère [4]. Sans compter les filles, Ragner eut de

[1] Ed. Pluquet, Rouen, 1827, 2 vol. in-8o.
[2] Ed. Francisque Michel, 1837-44, 3 vol. in-4o.
[3] Voyez par exemple les *Chroniques de Normandie* (en prose), éd. Fr. Michel (Rouen, 1839, in-8o).
[4] Guillaume de Jumièges, *Historia Northmannorum*, l. I, c. 5, dans Migne, *Patrol. lat.*, 149, col. 784. — Saxo Grammaticus, *Historica Danica*, ed. Muller. Havniæ, 1839, L. IX. — *Sagan af Ragnari Lopbrock og Sonum hanns*, c. 1 — *Sagu dater om Norna gester*, c. VIII. Ces deux Sagas sont imprimées avec une traduction danoise et une traduction latine dans la Collection d'Eric. Jules Bjærner : *Nordiska Kœmpa Dater*. Stockholmiæ, typis J. Horrn, 1737, in-folio. - *Jarl* signifie *chef, roi*. — Moitié légendaire, moitié historique, Ragner Lodbrog a déjà été le sujet de bien des mémoires et de bien des dissertations, et cependant il n'a pas encore été possible de dire d'une manière détaillée et définitive le rôle joué par ce célèbre Viking. « Chaque fois, dit M. Steenstrup, que l'historien critique veut le saisir et le fixer à des lieux et à des temps certains, il lui échappe des mains et se montre dans le lointain. » Parmi les travaux les plus récents, il suffit de citer celui de Steenstrup : *Indledning i Normannertiden*, c. VI, p. 81-127, et celui du

Thora deux fils Agnars et Eirick et de Aslaug, Ifvar le désossé, Hvitsœrk, Sigurd au serpent dans l'œil, et Bjærn Jernside, c'est-à-dire *l'ours à la côte de fer*. Le surnom de côte de fer avait été donné à Bjærn, parce que, dit Guillaume de Jumièges, sa mère lui ayant fait boire des filtres extrêmement énergiques, avait rendu son corps in-

docteur Storm : *Kritiske Bidrag til Vikingetidens Historie*, p. 35-132. Dans ces deux études, surtout dans celle de Steenstrup, se trahit un certain découragement à chercher à travers les sagas islandaises et même à travers les récits de Saxo Grammaticus, les traces de Ragner Lodbrog; la jeune école historique du Nord croit qu'il vaut mieux, pour connaître toute cette période des Vikings, s'appuyer sur les chroniqueurs de l'Europe occidentale, c'est-à-dire sur ceux de l'Angleterre, de l'Irlande, de la France, de la Germanie et même de l'Espagne chrétienne et musulmane, et il faut avouer qu'en suivant cette voie M. Steenstrup est arrivé à des conclusions assez certaines. Nous nous bornerons, car elle suffit à notre sujet, à citer celle qui concerne Ragner Lodbrog : « Nous croyons avoir démontré que l'illustre héros a vécu au milieu du IXe siècle, qu'il est mort vers 860. Ce fut un célèbre Viking, mais la tradition a grandi sa gloire en rattachant à sa personne plusieurs des exploits et des conquêtes de ses fils.» *Etudes préliminaires pour servir à l'histoire des Normands et de leurs invasions*, par J. Steenstrup. Paris, Champion, 1881, p. 73.—Ces études préliminaires sont une traduction abrégée de l'*Indledning i Normannertiden*. Les deux faits suivants prouvent combien sont contestables les données fournies par les *Sagas* touchant Ragner Lodbrog. D'après ces *Sagas*, le père de Ragner Lodbrog était Sigurd Rink; or M. Jessen prétend avoir prouvé *(Undersœgelser til Nordisk Old historie)* que c'est là une erreur ; que Sigurd et Rink sont les noms de deux rois prédécesseurs de Ragner et que, par suite d'une confusion, on a fait de ces deux rois un seul personnage et le père de Ragner Lodbrog.

De son côté M. Storm, dans l'ouvrage que nous avons cité, déclare que le nom de Lodbrog est un nom de femme, de telle sorte que, lorsqu'il est question des fils de Ragner Lodbrog, on désigne non pas le père, mais la mère de ces héros, suivant la coutume scandinave qui, dans les généalogies, donne le nom de la mère au lieu du nom du père, lorsque celui-ci n'est pas d'une famille aussi noble que celle de sa femme.

Ainsi la famille, le nom, le rôle de Ragner Lodbrog, le temps où il a vécu semblent devoir être l'objet de stériles et d'interminables discussions si l'on interroge exclusivement les *Sagas* et Saxo Grammaticus. On comprend dès lors que M. Steenstrup ait cherché, à l'aide des chroniques étrangères, à faire pénétrer quelque lumière dans ce chaos. Le terrain fourni par ces chroniques est autrement ferme. Deux sources, offrant toute garantie, affirment qu'en 845, Ragner (elles ne lui donnent pas le surnom de Lodbrok) ravagea la vallée de la Seine et prit Paris. Ce sont : la chronique de S. Wandrille ou de Fontanelle (Pertz : *Mon. Germ. Hist*, SS., t. II, p. 302), et l'important opuscule : *De miraculis S. Germani*, par Aimoin (Migne : *Patr. lat.*, t. 126, col. 1027-1050). -- Guillaume de Jumièges (I, 5) nous montre ensuite Logbrok (Lothrocus) régnant en Danemark en 850 851. — Comme ce Lothrocus a, de même que le Ragner Lodbrog des légendes scandinaves un fils du nom de Bjœrn, côte de fer *(Bier costæ ferreæ)*, il est évident qu'il s'agit du même personnage. Enfin, d'après une chronique irlandaise que nous

vulnérable, si bien que Bjærn pouvait se battre hardiment contre toute espèce d'ennemis ; il était sûr de ne recevoir aucune blessure [1].

A l'époque où vivait Ragner Lodbrog, la jeunesse de la Norvège, du Danemark et de la Suède, née dans un pays qui, même lorsque la récolte est bonne, a grand peine à nourrir ses habitants, éprise du goût des aventures d'autant plus que bien des Normands s'étaient, durant les années précédentes, enrichis en courant le monde, émigrait par bandes et organisait de redoutables expéditions, dirigées tantôt vers l'Orient, tantôt vers l'Occident. La principale cause de ces émigrations était donc *dans l'aspiration naturelle de peuples à peu près nomades vers des contrées plus riches et un climat plus doux* [2].

Pour mieux expliquer ces invasions si considérables et si multiples des peuples scandinaves dans toute l'Europe au IXe siècle, quelques historiens ont allégué que la polygamie, existant dans ces contrées encore païennes, avait dû y faire surgir un énorme surcroît de population ; mais l'argument n'est guère convaincant : l'expérience a prouvé qu'au lieu de procurer l'épanouissement d'une race, la polygamie lui fait descendre graduellement la pente de la ruine et de la stérilité [3]. On a aussi parlé de lois scandinaves obligeant tous les

citons plus loin, Ragner Logbrok fit, vers 860, une expédition contre l'Angleterre et mourut durant cette expédition. Ces dates 845, 850, 860, les indications qui les accompagnent s'harmonisent ensemble, peuvent résister aux attaques de la critique, et fournissent pour une biographie de Ragner Lodbrog une base solide. On peut même reprocher à M. Steenstrup de n'avoir pas assez insisté sur toutes ces données. En ne les perdant pas de vue, on peut étudier et utiliser avec bien des précautions les récits légendaires.

[1] Il est bien certain que, parmi les nombreux enfants de Ragner Lodbrog, il y en avait un qui s'appelait Bjœrn Jernside. — Cf. Guillaume de Jumièges, *Hist. Northm*, l. I, c. 5. — Saxo Grammat.: *Historia Danica*, l. IX, p. 144, 450, 463-64, et La *Saga de Ragner Lodbrog et de ses fils*. Dans le ch. VIII de la *Sagu-dater om Norna Gester*, il est aussi question de Bjœrn Jernside, fils de Ragner Lodbrog. Quant aux filtres enchanteurs donnés à Bjœrn par sa mère et dont parle Guillaume de Jumièges, il y a évidemment là un écho de ces récits scandinaves qui plus tard devaient être consignés dans les Sagas. Ainsi au ch. XV de la *Saga de Ragner Lodbrog et de ses fils*, nous voyons qu'Aslaug, la mère de Bjœrn, a donné à son mari Ragner, partant pour son expédition en Angleterre, un manteau qui doit le garantir de toute blessure. Saxo Grammaticus indique une origine plus acceptable du surnom de *Jernside*, lorsqu'il écrit (l. IX, p. 450): *Biœrnus vero, quod integer hosti cladem ingesserat tanquam a ferrei lateris firmitate sempiternum usurpavit agnomen.*

[2] Lair, *Étude historique et critique sur Dudon de Saint-Quentin* (en tête de l'édition de Dudon), p. 34.

[3] Il suffit de comparer la situation actuelle des Turcs avec l'Allemagne ou l'Angleterre, pour se convaincre de cette vérité. Au XIe siècle, les Normands français, sans être polygames, envahirent l'Angleterre et l'Italie méridionale

enfants mâles à l'exception de l'aîné à aller chercher fortune en dehors des limites de la patrie. La législation qui a été en vigueur dans le nord de l'Europe avant sa conversion au christianisme, a laissé trop peu de vestiges pour que l'on puisse répondre sur ce point d'une manière catégorique, mais les récits des *Sagas* prouvent que si une prescription aussi draconienne a réellement existé, elle n'a pas été appliquée partout et toujours au IXe siècle [1].

Quoi qu'il en soit, les enfants de Ragner Lodbrog, Bjærn Jernside en particulier, imitant l'exemple que leur père leur avait donné, s'expatrièrent de bonne heure, et cherchèrent dans le métier de pirates et d'écumeurs de mer à acquérir du butin et de la gloire [2].

Mais, pour Bjærn Jernside, Ragner Lodbrog, ayant égard à sa jeunesse et à son inexpérience, ne voulut pas le laisser partir sans placer auprès de lui un protecteur et un conseiller. Il confia cette mission à un danois nommé Hasting qui, à une grande bravoure, joignait une scélératesse consommée [3].

s'emparèrent de ces deux pays, qui reçurent pendant de longues années de continuelles émigrations normandes. C'est Dudon (p. 129) qui, s'inspirant de Jornandès *(de rebus geticis*, ap. Muratori: *Scriptores rerum Italicarum*, t. I, 1re part., p. 193 B), a raconté le premier que la polygamie des Normands avait été la principale cause de leurs invasions. Guillaume de Jumièges, Robert Wace, Benoît, etc. ont ensuite répété cette assertion. Que la polygamie ait existé chez les Normands avant leur conversion au christianisme, cela n'est pas douteux. On a voulu le nier en citant Tacite; mais, même en supposant que Tacite ait tracé des Germains un portrait fidèle, ces Germains du Ier siècle ne peuvent guère ressembler aux Scandinaves du IXe. Sur cette question, il ne faut même pas, semble-t-il, s'en rapporter aux *Sagas*. Les *Sagas* islandaises sont pour la plupart des épopées d'une époque païenne, recueillies et un peu rédigées par des mains chétiennes. De là, dans quelques *Sagas*, une tendance à atténuer certains faits, peut-être un peu d'inintelligence à les comprendre. Ainsi, dans ses mariages, Ragner Ledbrog, d'après les *Sagas*, se conduit comme un bon chrétien, n'épouse Aslaug qu'après la mort de Thora. Il est bien permis de douter que le farouche pirate ait eu une conduite aussi exemplaire. Néanmoins, même dans les *Sagas*, on peut constater que la polygamie existait chez les Scandinaves; elles nous montrent, par exemple, le roi Harald Harfagri, c'est à dire Harald aux beaux cheveux, vivant avec quinze femmes et quinze concubines. Harald Harfagri Saga, c. 28; — Olaf Trygw. Saga, c. 97.)

[1] Cf. *Kong Trodes Love*, 12e chap., p.311-350 de l'*Indledning* de Steenstrup

[2] Nous avons dit plus haut que Ragner Lodbrog avait été pirate, et avait ravagé en 845 la vallée de la Seine et pris Paris.

[3] Sans entrer dans d'autres détails sur son origine, Dudon (p. 130, 131, éd. Lair) se contente de dire que Hasting était danois, et qu'il vint en France comme pirate; c'est Guillaume de Jumièges qui le premier le présente comme chargé par Ragner Lodbrog de veiller sur Bjœrn et de le former à la piraterie. Villelmi Gemm. *Hist. Norm.*, l. 5, dans Migne : *Patrol. lat.*, 149, col.784. Raoul Glaber a raconté (*Historiarum*,lib. I, c. v, *De paganorum pla-*

L'époque du départ ayant été fixée, Hasting envoya de tous côtés des messagers convoquer les jeunes gens qui voudraient se joindre à eux et faire partie de l'expédition, et lorsque tout fut prêt, la flotte appareillée, les armes en bon état, Hasting, Bjœrn Côte de fer et leurs compagnons, s'embarquèrent, après avoir offert à leur Dieu Thor des sacrifices humains [1].

Ils abordèrent en 851 dans un port de Picardie, et à peine débarqués commencèrent à courir le pays et à chercher du butin. Pendant huit ans, jusqu'en 859, Bjœrn Jernside, Hasting et leurs compagnons parcoururent les vallées de la Somme, de la Seine et de l'Escaut, se conduisant comme les autres pirates normands, c'est-à-dire se montrant impitoyables contre ceux qui essayaient de leur résister, tuant souvent pour le plaisir de tuer, et ne respectant ni les femmes ni les enfants, ni les clercs ni les moines. Les maisons brûlées, les moissons détruites, les couvents saccagés et démolis, les églises mises au pillage, telles étaient les traces sinistres de leur passage ; ils poussaient le mépris et la dérision des choses saintes jusqu'à s'affubler des ornements des églises pour parodier les cérémonies du culte [2].

gis, dans Migne: *Patr.lat.*, t. 142, col. 623 seq.) que Hasting n'était pas plus normand que danois. Suivant lui, c'était un paysan du pays de Troyes, né au village de Tranquillus qui, renégat de sa religion et de son pays, était allé rejoindre les païens dévastateurs de la France, et, pendant de longues années, avait été le chef de leurs expéditions néfastes. Cette donnée de Raoul Glaber, qui est tombé du reste dans tant d'autres erreurs, est tout à fait insoutenable. Dudon, Guillaume de Jumièges, les Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast, celles de Réginon sont unanimes à en faire un danois, du moins un normand. Il a pu naître dans le pays de Troyes un paysan devenu ensuite célèbre comme renégat et comme compagnon ou chef de quelque bande normande, mais ce renégat n'est certainement pas Hasting. Ce serait sortir des cadres de ce travail que de discuter ce qu'il peut y avoir de vrai ou de faux dans la vie de Hasting, telle que la racontent les historiens occidentaux. Ce qui complique encore ce problème déjà si difficile, c'est que Hasting se serait aussi appelé Gurmund, autre nom célèbre dans les odyssées normandes et auquel se rattachent bien des aventures : *Iste Alstagnus, vulgo Gurmundus, verso nomine, solet nominari*, dans *Vetus chronic. Floriac.* ap. Du Chesne, *Hist. Norm. Script. antiq*, p. 32. — Pour nous, il nous suffit de constater les points suivants, qui sont hors de discussion. Hasting était normand ; il est venu en France vers le milieu du IXe siècle ; rien, dans les usages scandinaves que nous connaissons, ne s'oppose à ce que Hasting ait joué auprès de Bjœrn Jernside le rôle que Guillaume de Jumièges lui fait jouer. Nous voyons au contraire qu'Olaf Helgas fut formé à la piraterie par Ran, son père nourricier. Cf. Snorre Sturleson, cité par Turner, *Story of Anglo-Saxons*, t. I, p. 344.

[1] Dudon et Guillaume de Jumièges, *ll. cc.* Le dieu Thur (Thor) faisait en effet partie de la mythologie scandinave.

[2] Guillaume de Jumièges (I. 6) donne la date de 851 comme celle de la première arrivée de Hasting en France. Dudon n'en donne aucune. D'après

Au lieu de défendre les malheureuses populations terrifiées et décimées par les Normands, les petits fils de Charlemagne combattaient les uns contre les autres et se disputaient les provinces de l'héritage du grand empereur, sauf à les laisser ensuite à la merci des barbares. Parfois cependant, quelques-uns de ces princes, réveillés par les cris d'angoisse qui s'élevaient de toutes parts, se décidaient à aller combattre les pirates, ou bien c'étaient des comtes, des marquis gouverneurs de provinces, qui se mettaient à la tête de la résistance, et, dans plus d'une rencontre, le succès couronna ces tentatives trop isolées, trop peu nombreuses. Ce fut un de ces échecs que Bjœrn éprouva pendant qu'il ravageait le nord de la France. Un fragment de chronique du monastère de Saint-Wandrille au diocèse de Rouen, raconte qu'en 855 Bjœrn avait uni ses troupes à celles d'un autre chef normand nommé Sydroc ; les deux bandits, après avoir ruiné et dépeuplé les bords de la basse Seine, s'avancèrent jusque dans le Perche, mais là Charles le Chauve les attaqua et les défit complètement. Sydroc, vaincu, renonça à la lutte l'année suivante, ou du moins gagna d'autres pays ; quant à Bjœrn, trop affaibli pour tenir la campagne, il se réfugia et se fortifia probablement dans une île de la Seine ; Charles le Chauve vint l'y assiéger en 859, et, sans l'entremise de quelques Français, traîtres à leurs pays sous prétexte qu'ils étaient ennemis politiques de Charles le Chauve, le fils de Ragner Lodbrog tombait au pouvoir du vainqueur. Il n'échappa du reste à cette suprême humiliation qu'en promettant de faire sa soumission au roi Charles, et sans doute aussi de quitter la France. Ainsi que le rapportent les annales de Saint-Bertin, Bjœrn se

d'autres documents, Hasting serait venu bien plus tôt en France. Ainsi en 831 d'après les *Gesta consulum Andegavensium* (XII^e siècle), ap. D. Bouquet, t. IX, p. 28 C ; — en 836 d'après le livre noir de Coutances (XI^e siècle) *Gallia christiana*, t. XI ; *Instrumenta*, col. 217 B ; — en 838 d'après le *Tractatus de revers. B. Martini* (XIII^e siècle), ap. D. Bouquet, t. VII, p. 318 B, et t. IX, p. II D; —en 842 d'après la *Chron. Turonense* (XIII^e siècle), Du Chesne, *Historiæ Normannorum scriptores antiqui*, p. 25 B ; Salmon : *Chroniques de Touraine*, copie du *Tractatus de revers. B. Mart.*, p. 96, 182 ; — en 846, d'après le calcul des bénédictins ; enfin en 847 ou 848 selon Orderic Vital édit. le Prevost, t. II, p. 7. — La *Chronicon duplex S. Michaelis in periculo maris* (ap. Labbe, *Nova Bibliotheca manuscriptorum*, t. I, p. 348 ; D. Bouquet, t. VII, p. 272 E), donne la même date que Guillaume de Jumièges. Sans vouloir défendre outre mesure la date indiquée par G. de Jumièges et acceptée par nous, je me bornerai à dire qu'elle n'est contredite par aucun fait positif ; en outre, elle s'harmonise bien mieux avec l'ensemble de la vie de Hasting. En effet, des documents dignes de foi nous montrent Hasting encore plein de vigueur et continuant ses courses aventureuses en 890. — Si donc on le fait venir trop tôt en France, comment imaginer une telle verdeur chez un vieillard, alors dans un âge très avancé.

rendit en effet à la villa de Verberie sur les bords de l'Oise, jura fidélité à Charles le Chauve, et aussitôt après, sur les conseils de Hasting, qui rêvait déjà de s'emparer de Rome et d'y faire couronner son jeune pupille, Bjœrn regagna la mer, équipa une flotte considérable, réunit de nombreux compagnons, et en 859 fit voile pour le golfe de Gascogne et les côtes d'Espagne[1].

Leur voyage fut d'autant plus long qu'ils continuèrent, chemin faisant, leur vie de pirates et de bandits, débarquant sur les côtes ou

[1] Abstraction faite de Guillaume de Jumièges et des uteurs qui se sont visiblement inspirés de son récit, il n'existe, à notre connaissance, que deux textes parlant du séjour de Bjœrn dans le nord de la France, de 851 à 859. C'est le texte de la chronique de Saint-Wandrille ou de Fontanelle, que nous avons cité (cf. Pertz., *Mon.Germ. Hist. SS.*, t. II, p. 304), et celui des annales de Saint-Bertin (éd. Dehaisnes, p.93,94): « Berno, dux partis piratarum Sequanæ insistensium, ad Karlum regem in Vermerio palatio venit, ejusque se manibus dedens, fidelitatem suetam jurat » *Annales Bertin.* ad an. 858, éd. Dehaisnes, p. 93. — « Anno 855, Indictione 3 die 15 kalend. Augusti, maxima classis Danorum fluvium Sequanæ occupat, duce item Sydroc, et usque Pistis castrum quod olim Petremanulum vocadatur, venire contendunt. Deinde post dies 33, id est 14 kalend. septembris, Berno Normannus cum valida classe ingressus est. Deinde junctis viribus, usque Particum saltum plurimam stragem ac depopulationem fecerunt. Quo in loco Carolus rex eis cum exercitu occurrens, maxima eos strage percussit. Sequenti anno Sydroc egreditur de fluvio. Berno in quadam insula castrum ædificat, ubi a Carolo rege navali obsidione obsessus est anno 859, sed factione Ludovici fratris et quorumdam seditiosorum ab eo repellitur. *Annales Fontan.* Pertz. *Mon. Germ. hist.* SS., t. II, p. 304. Dans les deux, il n'est fait aucune mention de Hasting. — M. Lair se demande, si le *Berno* dont parlent les deux chroniques est bien Bjœrn Jernside (*Etude historique et critique sur Dudon de Saint-Quentin*, p. 39, en tête de l'éd. de Dudon). Mais Berno est incontestablement la traduction latine de Bjœrn (cf. *Annales Bertin*, éd. Dehaisnes, p. 94, note *a*). En outre, comme nous savons par Guillaume de Jumièges que, de 851 à l'expédition des Normands dans la Méditerranée, c'est-à-dire à 859 (nous verrons que c'est la date du début de cette expédition), Bjœrn Jernside ravagea le nord de la France, ce n'est pas dépasser les bornes de la critique que de l'identifier avec le Bjœrn qui, dans les mêmes années, ravage les mêmes pays. Enfin, le Bjœrn de la chronique de Saint-Wandrille et des Annales de Saint-Bertin subit une défaite qui, en 859, l'oblige à se soumettre à Charles le Chauve, c'est-à-dire à aller chercher fortune ailleurs, et c'est précisément en 859 que part l'expédition des Normands en Espagne, dont Bjœrn Jernside fit partie au témoignage de Guillaume de Jumièges. Il est vrai que les textes, étant interprétés de cette manière, nous nous trouvons en face d'une difficulté chronologique. Les Annales de Saint-Bertin (p.93-94) placent en 858 la soumission de Bjœrn à Charles le Chauve à la villa de Verberie, tandis que la chronique de Saint-Wandrille ne place sa défaite définitive qu'en 859. Quelque grande que soit, et à juste titre, l'autorité dont jouissent les Annales de Saint-Bertin, il faut bien reconnaître qu'elles renferment des erreurs chronologiques. J'en citerai deux, précisément de l'époque dont il est ici question. Ces annales disent que Frotbaldus, évêque de Chartres, pour-

remontant le cours des rivières et des fleuves dès que l'occasion leur paraissait propice, et attaquant les populations terrifiées par ces apparitions subites et n'ayant pas eu le temps de se mettre sur la défensive. Aussi les annales de l'Espagne soit chrétienne, soit musulmane, n'ont pas manqué de mentionner cette nouvelle invasion normande, et elles le font avec une remarquable précision chronologique. Ainsi la chronique d'Albelda porte : « Du temps d'Ordonio, fils de Ranemir (850-866), les Normands firent une nouvelle invasion sur les côtes de la Galice et furent repoussés par le comte Pierre[1]. » De même Sébastien de Salamanque écrit : « A cette époque (sous le roi Ordonio), les pirates normands reparurent sur nos rivages, puis ils allèrent en Espagne[2] et ravagèrent toutes les côtes par le fer et le feu. Ayant ensuite traversé la mer, ils s'emparèrent de Nachor, ville de la Mauritanie, et y massacrèrent une multitude de Chaldéens[3]. Ils

suivi par les Danois, se noya dans l'Eure en 857, tandis que le nécrologue de l'église de Chartes rapporte qu'il mourut seulement en 858. (Cf. *Annales Bert.*, éd. Dehaisnes, p. 92, note de D. Bouquet). — De même les Annales de Saint-Bertin font massacrer par les Normands, en 859, Immo, évêque de Noyon, et Ermenfried, évêque de Beauvais. Or ces deux évêques signaient, dans le mois d'octobre de l'année suivante, les actes du concile de Toul, tenu dans la résidence royale de Thusey (p. 100, n. a. de D. Bouquet). Ces erreurs incontestables nous autorisent donc à dire que les Annales de Saint-Bertin ont bien pu se tromper une fois de plus, en plaçant en 858 au lieu de 859 la démarche de Bjœrn à la villa de Verberie. Quatre documents établissent que l'expédition normande pour l'Espagne et la Méditerranée est partie en 859; ce sont: 1° Les Annales de Saint-Bertin, qui l'insèrent sous la date 859 (cf. p. 98); 2° L'historien arabe Ibn-Adârî (cf. *infra*); 3° Novairi, autre historien arabe (cfr. *infra*) 4° Un troisième historien arabe, Makkari, édité par P. de Gayangos (cf. *infra* P. 8 n. 5).

En acceptant cette date de 859, que l'accord des chroniques chrétiennes et arabes rend des plus certaines, nous nous séparons complètement de Dudon et de Guillaume de Jumièges, qui, sur ce point, ont accumulé erreurs sur erreurs. Ils supposent que Hasting (avec Bjœrn, d'après G. de Jumièges) n'est allé dans le sud de l'Europe qu'après un très long séjour en France. G. de Jumièges dit (I, 9) après un séjour de 30 ans, c'est-à-dire en 881, ce qui est de toute façon inadmissible. De même, ils font commettre à Hasting, qui n'a cependant pas besoin qu'on charge sa mémoire, plusieurs crimes qu'il n'a pu commettre. Ils lui imputent, par exemple, la mort d'Immo, évêque de Noyon, et nous venons de voir que Immo n'est mort qu'après le mois d'octobre 860, c'est-à-dire lorsque Hasting était hors de France.

[1] « Ejus (Ordonii filii Ranemiri) tempore Lodormani iterum venientes in Gallecicæ maritimis, a Petro comite interfecti sunt. » *Chronique d'Albelda*, c. 61, dans Florez, *Espana Sagrada*, t. XIII, p. 453.

[2] C'est-à-dire dans l'Espagne musulmane.

[3] Becrî parle aussi (Cf. *infra*) de la prise de Nokour par les Normands. — Nachor ou Nokour est une ville du Maroc située au bord de la mer. — Chaldéen est ici, comme dans d'autres auteurs du moyen âge, synonyme de musulman.

envahirent également les îles de Majorque, de Fermentella et de Minorque et y firent de nombreuses victimes. Enfin, après une expédition en Grèce, ils regagnèrent leur patrie, dont ils avaient été absents pendant trois ans[1]. » Sébastien de Salamanque se trompe en supposant que les Normands sont allés en Grèce, mais, en revanche, il est, tout à fait d'accord avec les *Annales de Saint-Bertin*, en disant que la seconde invasion Normande dans le midi de l'Europe a duré trois ans.

Les historiens arabes fournissent sur l'expédition des Normands des détails qui ne se trouvent pas dans les deux chroniques chrétiennes, et en outre indiquent l'année précise pendant laquelle les pirates du Nord se sont montrés dans l'Espagne musulmane; ainsi nous lisons dans Ibn-Adârî : « En l'année 245 (8 avril 859-27 mars 860) les Madjous[2] se montrèrent de nouveau, et cette fois dans 62 navires, sur les côtes de l'Ouest ; mais ils les trouvèrent bien gardées, car des vaisseaux musulmans étaient en croisière depuis les frontières du côté de la France jusqu'à celles du côté de la Galice dans l'extrême Ouest. Deux de leurs navires devancèrent alors les autres, mais poursuivis par les vaisseaux qui gardaient la côte, ils furent capturés dans un port de la province de Béja. On y trouva de l'or, de l'argent, des prisonniers, des munitions. Les autres navires des Madjous s'avancèrent en suivant la côte, et parvinrent à l'embouchure du fleuve de Séville. Alors l'émir (Mohammed) donna à l'armée l'ordre de se mettre en marche et fit proclamer partout qu'on eût à se ranger sous les drapeaux du

[1] « Iterum Nordomani piratæ per hæc tempora (Ordonii regis) ad nostra littora pervenerunt : deinde in Hispaniam perrexerunt, omnemque ejus maritimam gladio igneque prædando dissipaverunt : exinde mari trajecto Nachor civitatem Mauritaniæ invaserunt, ibique multitudinem Chaldeorum gladio interfecerunt. Denique Majoricam, Fermentellam et Minoricam insulas adgræssi, gladio eas depopulaverunt. Postea Græciam advecti, post triennium in patriam suam sunt reversi. » Sébastien de Salamanque, dans Florez, *Espana sagrada*, t. XIII, p. 489.

[2] Les *Madjous*, c'est-à-dire les Normands. — M. P. de Gayangos (*The history of the Mohammedan dynasties in Spain*. Londres, 1840, 2 vol. in-4°), écrit au sujet du mot *Madjous :* « The word Majùs (from μαγος) means a fire-worshipper and an idolater. It was in time applied by the Arabs to all northern nations. The people here mentioned appear to be the same whom the chronica de Alfonso el Sabio, fol. x., and the Cro. gen., pp. 78, 80 et pass., call Almajuzes, Almozudes and Almonides (t. I, p. 323). » Makkari, dont M. de Gayangos a donné une traduction anglaise, a aussi parlé de l'invasion des Normands en Espagne en 859 : « In the year 245 (beginning April 7, A.D. 859) the ships of the Majus appeared again on the coast of Andalus, where they were met by Mohammed's fleet, which took from them two ships and sank some others, although in this encounter a great many Moslems fell matryrs for the faith. » Cf. *op. cit.*, t. II, p. 127.

hâdjib Isâ-ibn-Hasan. Quittant l'embouchure du fleuve de Séville, les Madjous allèrent à Algéziras, dont ils s'emparèrent, et où ils brûlèrent la grande mosquée. Puis ils passèrent en Afrique, et dépouillèrent les possesseurs de ce pays. Cela fait, ils retournèrent vers l'Espagne, et ayant débarqué sur la côte de Todmir, ils s'avancèrent jusqu'à la forteresse d'Orihuéla. Puis ils allèrent en France, où ils passèrent l'hiver. Ils y firent un grand nombre de prisonniers, s'emparèrent de beaucoup d'argent, et se rendirent maîtres d'une ville où ils s'établirent et qui aujourd'hui encore porte leur nom. Ensuite ils retournèrent vers la côte d'Espagne, mais ils avaient déjà perdu plus de 40 de leurs vaisseaux, et quand ils eurent engagé un combat avec la flotte de l'émir Mohammed, sur la côte de Sidona, ils en perdirent encore deux qui étaient chargés de grandes richesses. Leurs autres navires continuèrent leur route »[1].

Nowairî a été moins exact que Ibn-Adhârî; il attribue à la seconde invasion normande quelques-uns des faits qui ont eu lieu lors de la première. « Dans l'année 245, dit-il, les Madjous vinrent attaquer l'Espagne dans leurs navires. Ils arrivèrent dans la province de Séville, et s'étant emparés de sa capitale, ils y brûlèrent la grande mosquée (ceci eut lieu lors de l'expédition normande de 1044). Pui ils passèrent en Afrique, après quoi ils retournèrent en Espagne, et les troupes de Todmir ayant pris la fuite, ils se rendirent maîtres de la forteresse d'Orihuéla. Ils s'avancèrent ensuite jusqu'aux frontières de la France, et faisant des incursions dans ce pays, ils obtinrent beaucoup de butin et de prisonniers. Pendant leur retour, ils rencontrèrent la flotte de l'émir Mohammed, et ayant engagé un combat avec elle, ils perdirent quatre de leurs vaisseaux, dont deux furent brûlés ; ce qui se trouvait dans les deux autres tomba entre les mains des Musulmans. Alors les Madjous commencèrent à combattre avec fureur, de sorte qu'un grand nombre de Musulmans moururent martyrs. Les Madjous allèrent jusqu'à la ville de Pampelune, et firent prisonnier le Franc Garcia, seigneur de cette ville. Celui-ci se racheta moyennant quatre-vingt-dix mille *dînars*[2]. »

Il est inutile de citer Ibn-Khaldoun, qui s'est contenté de reproduire lesdonnées de Nowairî; mais un géographe africain du nom de Becrî nous fournit de plus amples renseignements au sujet de la descente des Normands sur le rivage du nord de l'Afrique : « En l'an 244, écrit Becri (858-859), les Madjous, que Dieu les maudisse! envahirent la ville de Nokour et la mirent au pillage. Ils emmenèrent en

[1] Ibn-Adhârî, dans Dozy : *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne au moyen âge.*, 2e éd. Leide, 1860, 2 vol. in-8°, t. II, p. 291.
[2] Nowairî, dans Dozy, *op. cit.*, t. II, p. 296.

captivité tous les habitants qui n'avaient pas cherché leur salut dans la fuite. Au nombre des prisonniers se trouvèrent Amma-t-er Rahman, *la servante de Dieu le miséricordieux*, fille de Ouakef, fils d'El Motacem ibn Salet, et sa sœur Khanâoula; mais elles furent rachetées par l'iman Mohammed ibn Abd-er-Rahman (5e souverain oméïade d'Espagne). Pendant huit jours, la ville de Nokour resta au pouvoir des Madjous [1]. »

En un autre endroit, Becrî revient encore sur l'expédition des Normands en Afrique et écrit : « La seconde fois qu'ils débarquèrent au port d'Asîla, leur flotte venait d'être chassée des parages de l'Andalousie par un fort coup de vent. Plusieurs de leurs navires sombrèrent à l'entrée occidentale du port, au lieu qui s'appelle encore *Bab-el-Madjous*, « la porte des païens. » Les habitants du pays s'empressèrent alors de bâtir un *Ribat* sur l'emplacement d'Asîla, et d'y installer une garnison qui devait se renouveler régulièrement au moyen de volontaires fournis par toutes les villes du voisinage [2]. »

Ibn-Adârî et Nowairî disent l'un et l'autre qu'après cette descente sur les côtes de la Mauritanie, les Normands se montrèrent sur les côtes orientales de l'Espagne et puis vinrent en France, et qu'ils y séjournèrent pendant quelque temps; les Annales de Saint-Bertin, d'accord avec ces témoignages, rapportent aussi qu'en 859 et 860 les bandes normandes ayant traversé les colonnes d'Hercule, occupèrent assez longtemps l'île de la Camargue à l'embouchure du Rhône [3]. Le delta de la Camargue, formé par deux branches du Rhône, qui se divise avant de se déverser dans la mer, était pour les pirates une excellente position; ils le comprirent, et après avoir brûlé dans les environs quelques villes et quelques monastères, ils y établirent leur quartier général. Là, protégés contre toute surprise, contre toute attaque imprévue, ils pouvaient à leur gré remonter avec leurs légers bateaux le cours du fleuve, ou préparer de nouvelles excursions vers les côtes de l'Espagne ou vers celles de l'Italie. Ils ne se tinrent guère tranquilles en effet, et les mêmes Annales de Saint-Bertin nous apprennent que les villes et les villages des rives du Rhône furent, jusqu'à et y compris Valence, pillés et saccagés par eux [4]. Selon toute probabilité, ce fut aussi pendant le séjour dans le delta de la

[1] Becri dans le *Journal Asiatique*, 1859, p. 169, traduction de Slane.

[2] Becri, *Journal Asiatique*, 1859, p. 327.

[3] « Piratæ Danorum longo maris circuitu, inter Hispanias videlicet et Africam navigantes, Rhodanum ingrediuntur, depopulatisque quibusdam civitatibus ac monasteriis in insula quæ Camaria dicitur sedes ponunt. » *Annales Bert.*, ad. an. 859, éd. Dehaisnes, p. 98.

[4] « Hi vero Dani qui in Rhodano morabantur, usque ad Valentiam civitatem vastando perveniunt; unde, direptis quæ circa erant omnibus, revertentes ad insulam in qua sedes posuerant, redeunt. » *Annales Bert.*, an. 860.

Camargue, que Hasting organisa l'expédition qui, dans sa pensée, devait lui livrer Rome, et lui permettre d'y faire couronner empereur son royal pupille Bjærn Côte de fer.

II

« Les Normands, raconte Dudon de Saint-Quentin, s'étant réunis pour combiner quelque nouvelle expédition, Hasting, le plus scélérat des hommes, prit la parole et dit : « Le vent que nous avons « désiré commence à se lever, il nous rendra la route facile. Si l'en« treprise ne vous déplaît pas, allons à Rome et soumettons-la à notre « joug de même que nous avons soumis la France [1]. » Ce projet fut approuvé par tous les pirates qui, ayant levé les voiles, s'éloignèrent des rivages de France. Après avoir navigué en pleine mer et après diverses incursions sur les côtes qu'ils eurent à longer, les Normands désirant arriver inopinément jusqu'à Rome, jusqu'à cette superbe reine des nations, rallièrent leur flotte en face de la ville de Lunx, qui est appelée Luna [2]. A la vue de tant de navires, les chefs de la cité furent effrayés, et garnirent les remparts d'un grand nombre de sol-

[1] Dudon se trompe ; c'est au contraire, comme nous l'avons vu, à la suite d'une défaite que les Normands se sont embarqués pour le sud de l'Europe.

[2] L'un des manuscrits de l'ouvrage de Dudon, celui qui est à la bibliothèque de Rouen, porte à la marge en face de ce passage une note importante et fort ancienne, elle est ainsi conçue : *In vigilia Nat*[*ivitatis*] *contigit ead.... puer accepta... primam lectionem (legere) non potuit, sed proph*[*etizando*] *dixit : ad portum v*[*eneris*] *calandre; unde a.., et populus miserunt exploratores s... legerat inven* (*erunt*). — Voici les réflexions tout à fait pertinentes dont M. Lair fait suivre cette note marginale. « La variante du manuscrit de Rouen est intéressante en ce qu'elle se rapporte visiblement à un fait que les trouvères Wace et Benoit nous racontent tout au long. La veille de Noël, et pendant l'office de Matines, un clerc de l'église de Luna, au lieu de lire la leçon du jour, se serait écrié par trois fois, dans une sorte de transport prophétique: «Cent nefs sont arrivées ce soir *ad portum Veneris*, je les vois. » L'évêque envoya aussitôt vers le port, et reconnut la vérité des paroles du clerc. C'est ainsi que Luna put échapper à une première surprise de Hasting. Maintenant, d'où vient cette variante ? A-t-elle précédé la composition des deux ouvrages de Wace et de Benoit ? En est-elle, au contraire, le résumé en latin ? On ne saurait le dire. Une seule chose paraît certaine, c'est qu'elle n'est pas le fait de notre auteur, soit qu'il ait rejeté, soit plutôt qu'il ait oublié ce détail. Évidemment, il a dû exister, en dehors du récit de Dudon, une version de cet événement, qui intéressait à un haut degré la curiosité populaire. C'est ainsi que, selon l'auteur de l'*Histoire des ducs de Norm. et des rois d'Angl.*, p. 3, Hasting se serait présenté sous un nom sup-

dats. Hasting comprit dès le début qu'il ne pourrait emporter la place de vive force, et ce blasphémateur imagina alors une ruse de la dernière perfidie. Il dépêcha au comte et à l'évêque de Luna un messager qui, ayant été admis en leur présence, leur tint le discours suivant inspiré par Hasting : « Hasting, duc des Daces [1], et ses com« pagnons exilés comme lui de leur patrie, vous présentent leurs de« voirs. Vous n'ignorez pas qu'ayant été, de par une loi, obligés de « quitter notre pays [2], nous avons erré à travers les mers jusqu'au « moment où nous avons pu aborder le royaume de la nation franque. « Nous avons envahi ce royaume, que les Dieux nous accordaient, et, « après de nombreux combats entre les Francs et nous, tout le pays a « dû se soumettre à l'autorité de notre chef [3]. La conquête terminée, « notre pensée a été de retourner dans notre patrie; mais les vents nous « ont été contraires, et la tempête nous a, malgré nous, rejetés sur

posé: *Amaladis est nostres maistres, qui encore est Sarrazins*. Le *Portus veneris* de la glose est *Porto Venere*, localité voisine de Luna. »

Voici comment Benoit raconte cet incident dans sa Chronique en vers des ducs de Normandie :

« Tant unt sigle et tant porz pris.—Qu'à Luns vindrent, ceo m'est avis,— Une cité de Lumbardie ; — Tel n'i out faite ne bastie. — De la lune del firmament. — Qui si resclarzist e resplent, — Esteit-ele Luns apelée — E pur la lune Luns numée. — Mult ert riche, mult ert vaillanz — E bele e pleinteive e granz ; — De veir quiderent, c'est la sume, — Que ceo fust la cité de Rome. — Suffert aveient grant torment,— Mais à Noel tut dreitement — La vigile le seir devant — I pristrent port en l'anuitant, — Suef que riens ne s'en esveille — Mais or oiez une merveille.

« As matines del evesquié — Fu ajusté tut le clergié — Et li poples de la cité — Cum à si grant sollempnité — Et si cum j'ai la chose oïe, — A la première profecie — Que deveit lire le clerzon, — Qui pris aveit beneiçon — Del evesque demeinement. — Dist par treis feiz tant solement. — « Cent nefs ariva, ceo m'est vis, — Er seir al port de Veneris. » — Ceo lut treis feiz, od tant se tut ; — Ceo qu'il meismes lut ne sut. — Mult le tindrent à grant merveille ; — L'un d'els à l'autre le conseille : — Qu'est ceo qu'espeaut, que segnefie ? L'evesque a la merveille oïe, — Tuz en fu enfin esbaïz; E pur estre en certains e fiz, — Enveie al port e à la mer — Pur si faite chose esprover. — Cil virent la flote al rivage — E tante nef e tante barge, — Dunt mut furent espoentez. — Tost sunt arere returnez, — La chose unt tost faite saveir. — Adunc sorent bien qu'out dit veir — Li clerzuns ; maintenant saillirent, — E eus e lur cité garnirent — Grand noise i surst e grant effrei ; — Chascun i out poür de sei. — Li quens, li prince et li barun — De trestute la regiun, — E li evesque e li clergiez — Sunt à défendre aparilliez, — Mandent chevalers e serjanz : En poi de tens en orent tanz, — ne fussent pas legier à prendre ; Apareillé sunt de eus atendre. L. I, v. 1289-1347, t. I, p. 49 seqq.

[1] Dudon, trop souvent généalogiste et géographe de fantaisie, confond et identifie les Daces avec les Danois.

[2] Nous avons dit plus haut ce qu'il fallait penser de l'existence de cette loi.

[3] Rien de plus faux, comme on l'a vu.

« vos rivages. Nous ne voulons ni nous emparer de votre ville par les « armes, ni piller votre contrée pour rapporter ensuite vos dépouilles « sur nos navires. De tels projets ne sauraient convenir à des gens « comme nous, exténués par les périls que nous venons de traverser. « Montrez-vous pacifiques à notre égard, nous vous le demandons, « et permettez-nous d'acheter ce qui nous est nécessaire. Notre chef « est malade, il est perclus de douleurs, aussi désirerait-il se faire « chrétien et être baptisé par vous, et, s'il vient à mourir de cette ma- « ladie, son intention serait qu'avec le consentement de votre piété et « de votre miséricorde, il fût enterré dans votre ville. » L'évêque et le comte entendant ces paroles répondirent au messager : « Qu'une « paix inviolable existe entre vous et nous ; nous y consentons ; en ou- « tre nous baptiserons votre chef. Achetez ce que vous voudrez, nous « n'y mettrons pas d'obstacle. » Revenu auprès de Hasting, le messager lui rapporta les fallacieuses paroles qu'il avait dites ainsi que les réponses qui y avaient été faites, et la paix ayant été conclue de cette manière, les païens et les chrétiens s'abordèrent aussitôt soit pour vendre soit pour acheter.

« Pendant ce temps, l'évêque prépare le bain qui ne pourra certes pas purifier ce perfide, l'eau est puisée et bénite, et les cierges sont allumés pour la sainte cérémonie. On porte l'artificieux Hasting, l'inventeur de la ruse sacrilège; il entre dans la fontaine sacrée; mais ses eaux ne lavent que son corps, le malheureux reçoit le baptême pour la perte de son âme. L'évêque et le comte furent ses parrains, et lorsqu'il eut été oint de l'huile sainte et du chrême, ses compagnons l'emportèrent comme à demi-mort et le transportèrent jusqu'à son navire. Le misérable! Ce n'était pas son corps, c'était son âme qui était atteinte d'une maladie mortelle.

« Aussitôt rentré, il convoqua les pires de ses compagnons, les consulta sur les suites à donner à l'aventure, et en même temps leur fit part du projet qu'il avait lui-même imaginé dans son cœur pervers. « La nuit prochaine, leur dit-il, annoncez ma mort à l'évêque et au « comte, et demandez, tout en versant des larmes, qu'ils m'accordent « d'être enseveli, moi leur néophyte, dans l'intérieur de la ville. Ajou- « tez qu'en retour vous leur donnerez mes épées, mes cuirasses, et en « général tout ce qui m'appartient. » Se conformant à ces instructions, les Normands se présentèrent devant les chefs de la ville et leur dirent d'une voix entrecoupée de sanglots : « Hélas ! Notre maître qui « était en même temps votre filleul vient de mourir. Permettez, nous « vous en supplions dans notre douleur, qu'il soit enterré dans votre « monastère, et acceptez les legs considérables qu'il vous a faits avant « de rendre le dernier soupir. » L'évêque et le comte, trompés par ces sophismes, comme aveuglés par la perspective de cet héritage, ré-

pondirent que le corps serait reçu et convenablement inhumé dans le monastère. Hasting, tout joyeux en apprenant cette acceptation que ses messagers lui rapportèrent, convoqua de nouveau ses complices et leur dit : « Faites un cercueil dans lequel vous me placerez comme « si j'étais mort, mais n'oubliez pas d'y cacher aussi des armes, et puis « vous l'entourerez en pleurant. Continuez à faire entendre vos gémis- « sements et obligez vos soldats à faire de même. Que vos cris reten- « tissent dans toutes nos tentes et qu'il en soit de même sur les navi- « res. En outre, faites porter devant le cerceuil des bracelets et des « baudriers de fer, faites voir les haches et les épées brillantes « d'or et de pierres précieuses. » Les ordres du sinistre chef furent exécutés avec célérité De tous côtés, on entend des plaintes et des gémissements ; ces feintes désolations vont réveiller les échos des collines environnantes. Pendant ce temps l'évêque fait sonner les cloches pour réunir tous les habitants de la cité. Le clergé accourut, revêtu de ses habits monastiques ; les principaux de la ville, que le martyre allait bientôt couronner, vinrent également ; de même les femmes se pressèrent pour assister à la cérémonie, ne se doutant guère qu'elles allaient au devant de l'exil et de la captivité. Les jeunes clercs, portant les chandeliers et les croix, précèdent le clergé plus élevé en dignité. Tous vont à l'envi à la rencontre de ce monstre caché dans son cercueil. Hasting, plein de vin, est porté par les païens, au-devant desquels s'avancent les chrétiens, à la porte de la ville. Païens et chrétiens s'unissent ensuite pour porter le cercueil jusqu'au monastère, où un tombeau était préparé pour le recevoir. L'évêque se dispose à dire la messe pour son filleul, et dans le chœur se tient le clergé pour exécuter les chants ; tous ces chrétiens, destinés à une mort violente, ne soupçonnent rien de la ruse coupable dont ils vont être victimes. La messe est chantée d'une manière très solennelle, et tous les fidèles participent au sacrifice mystique de Jésus-Christ.

« Pendant que s'accomplissaient les saintes cérémonies, les païens s'étaient réunis peu à peu, et lorsqu'elles furent terminées l'évêque prescrivit d'enlever le corps pour l'ensevelir. Mais alors les païens se rangèrent, jetant de grands cris, autour du cercueil, et déclarèrent que la sépulture n'aurait pas lieu. Les chrétiens étaient stupéfaits de cette attitude et de ces clameurs, lorsque subitement Hasting s'élança du cercueil, et sortit du fourreau une épée étincelante. Le malheureux se précipita sur l'évêque, qui tenait encore son livre à la main, l'étrangla, et ce fut ensuite le tour du comte et du clergé, que la terreur avait comme pétrifiés dans l'église. Les païens s'étaient du reste placés en toute hâte aux portes pour que nul ne pût sortir. La rage des païens se donna alors pleine carrière en massacrant les chrétiens ; personne ne trouva grâce devant la

fureur des ennemis ; ils se conduisirent dans l'intérieur du temple comme des loups dans une bergerie. Les femmes refoulent leurs gémissements dans leurs cœurs et versent des larmes stériles. Jeunes gens et jeunes filles sont attachés ensemble avec la même cruauté, et les uns et les autres touchent, si jeunes encore, au terme de leur vie. Dans la ville, ils mettent à mort tous ceux qui gardent les remparts, ainsi que les plus valides parmi les habitants. Ceux-ci, atterés et découragés par la douleur, tombent sans se défendre.

« En même temps arrivent ceux qui étaient restés sur les navires ; ils pénètrent dans la ville, les portes ayant été ouvertes de force. Toute une armée, le glaive dégainé, fut bientôt réunie, et aussitôt les nouveaux arrivés se joignent à ceux qui de çà ou de là trouvaient quelque résistance. Ce fut le coup de grâce pour ceux qui furent surpris les armes à la main. La lutte finit enfin, mais hélas ! elle finit par la ruine et la mort des chrétiens. Ceux qui n'avaient pas été tués furent, malgré leurs larmes, conduits prisonniers sur les navires. La rage de Hasting ne se calma que lorsque les principaux de la ville eurent rendu le dernier soupir. Alors il fut rempli d'orgueil, car il s'imaginait avoir pris Rome, la capitale du monde ; il en concluait qu'ayant la reine des nations, l'empire tout entier allait se soumettre à lui. Lorsqu'il apprit que ce n'était pas Rome, sa colère éclata : « Pillez toute la province, s'écria-t-il, mettez le feu à cette ville. « Entassez sur les navires les captifs et le butin ; que les habitants de « ce pays se souviennent de notre passage. » Ces ordres barbares furent exécutés avec joie. Toute la province est envahie et subjuguée par d'implacables ennemis. Le massacre devient général, et d'autres prisonniers sont conduits sur les navires. Partout où ils allèrent, le fer et le feu signalèrent leur présence ; aussi leur flotte regorgea de dépouilles et de captifs. Cela fait, ils mirent le cap vers le royaume de France, et traversèrent la Méditerranée pour y retourner. »

III

C'est donc grâce à la ruse d'une mort simulée, d'un enterrement feint que Hasting, d'après Dudon, s'empara de Luna ; Guillaume de Jumièges [1], Robert Wace [2], Benoît [3], les diverses chroniques en prose

[1] Guillaume de Jumièges, *Historia Northmannorum*, l. I, c. 9-11. Dans Migne, *Patrol. lat.*, t. 149, col. 786, sq.
[2] *Roman de Rou*, éd. Pluquet, t. I, p. 24-35.
[3] *Chronique des ducs de Normandie*, l. I, v. 1289 sq.

des ducs de Normandie [1] ont répété le récit de Dudon, le plus souvent en l'amplifiant, et, sauf une ou deux exceptions sans y ajouter de circonstances nouvelles. Quel est au point de vue critique la valeur de ce récit ? Remarquons d'abord une particularité curieuse, c'est qu'on a, au moyen âge, attribué au moins à sept autres Normands la même ruse pour arriver au même résultat. Ainsi 1° Saxo Grammaticus raconte que le roi Frode assiégeant la ville de Paltisca et désespérant de s'en emparer, se fit passer pour mort, et commanda ses funérailles ; les assiégés croyant les Normands occupés à pleurer et à ensevelir leur chef, ne se tinrent pas sur leurs gardes et le prétendu mort s'empara de la ville [2]. 2° Saxo Grammaticus raconte encore que le roi Frode réitera la même ruse vis-à-vis du préfet Dalemann et s'empara ainsi de la ville de Londres [3]. 3° D'après la Saga de Harald Haardraade, ce prince Normand se servit au XIe siècle de la même ruse pour s'emparer en Sicile d'un château musulman, qu'il ne pouvait emporter de vive force [4]. 4° Le poète de l'épopée normande en Italie, Guillaume de Pouille, dit que le même stratagème permit à Robert Guiscard de conquérir une forteresse dans l'Italie méridionale [5]. 5° Le château de Gurfol en Grèce tomba au pouvoir du normand Roger I, roi de Sicile, grâce à une ruse identique, racontée par Otto de Freising [6]. 6° Dans la première croisade, Boémond, fils de Robert Guiscard, échappe à ses ennemis en se faisant passer pour mort [7]. 7° Enfin l'empereur Frédéric II, normand par sa mère, ne se serait, au rapport de Mathieu Paris, emparé du Mont-Cassin qu'en faisant croire à ses ennemis qu'il venait de rendre le dernier soupir [8].

[1] Voyez par exemple *Les chroniques de Normandie*, éd. Fr. Michel. Rouen, 1829, p. 80, 81.

[2] Il s'agit de la ville de Pleskov en Russie, Palteskiu en islandais du XIIIe siècle. Cf. Saxo Grammaticus : *Historia Danica*, éd. Muller, l. II, p. 66.

[3] Saxo Gram., *Historica Danica*, l. II, p. 79. Comme le dit M. Steenstrup, il est probable que Saxo a confondu *Luna* avec *Lundonia*, en danois *Lunaborg* et *Lundunaborg*, et a fait prendre Londres à l'aide d'une ruse qui, d'après la tradition scandinave, avait servi à prendre Luna. C'est un fait prouvé, ajoute M. Steenstrup, qne les traditions, surtout si elles sont amusantes ou curieuses, s'attachent facilement là où une ressemblance de nom les provoque. Cf. Steenstrup, *Études préliminaires pour servir à l'histoire des Normands*, p. 30.

[4] Voyez la Saga de Harald Haardraade, c. 10, dans la *Heimskringla* de Snorri Sturluson, éd. Unger (Christiania, 1868). Harald Haardraade est un personnage historique, mais les exploits qui lui sont attribués sont si fantastiques que l'historien a bien de la peine à se reconnaître dans ce dédale.

[5] Guillaume de Pouille, *Gesta Roberti Viscardi*, dans Pertz, *Mon. Germ. hist. SS.*, t. IX, p. 260, ou Muratori; *Rer. It. Script.*, t. V, p. 261.

[6] Otto de Freising, l. I., c. XXXIII.

[7] Wilken, *Hist.* Comn., p. 394.

[8] Mathieu Paris, éd. Watts, p. 488.

En voyant le même stratagème, suivi du même succès, attribué à tant de héros normands, la critique a bien le droit de se défier, et de se demander si plusieurs de ces exploits ne sont pas imaginaires et s'ils n'ont pas été racontés uniquement pour prouver que tel héros réalisait le type de l'homme de guerre normand, la ruse unie à la bravoure; et certainement, pour quelques-uns de ces faits, la réponse doit être affirmative.

Pour Dudon cependant, une circonstance particulière, hâtons-nous de le dire, milite en faveur de la véracité de son récit ; il est de beaucoup le premier à avoir raconté la ruse de la mort simulée et d'un enterrement feint. Dudon écrivait vers 1015 [1], par conséquent bien avant Saxo Grammaticus, qui est du XII^{e} siècle [2], bien avant la rédaction de la *Heimskringla* de Snorri Sturleson, lequel est né seulement en 1178 [3]. Cette partie de l'ouvrage de Dudon est certainement l'écho d'une tradition normande, recueillie à la cour des ducs de Normandie, et la variante importante que nous avons donnée, celle du jeune clerc de Luna annonçant l'arrivée de la flotte de Hasting à Porto-Venere, prouve que cette tradition s'appuyait sur des données géographiques tout à fait satisfaisantes [4].

[1] Cf. Lair, *Étude historique et critique sur Dudon de Saint-Quentin*, p. 21.

[2] *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, von Wattembach, 2^{e} vol. p. 246 (édition de 1874).

[3] *Geschichte der Literatur der Scandinavischen Nordens*, von Horn, p. 51. (Leipsig, B. Schlicke, 1880.)

[4] Cf. *Supra*. — La ville de Luna ne fut pas détruite par les Normands, comme Dudon semble l'insinuer. On la retrouve plus tard ayant encore une situation importante (cf. Muratori : *Rer. It. Script.*, t. X, col. CCII). D'après un géographe italien du XVII^{e} siècle, L. Alberti, ce serait, par une étrange coïncidence, une autre mort simulée qui aurait causé la ruine définitive de Luna. Voici ce passage de L. Alberti :

« Passato adunque il fiume Magra vedesi vicino al lito de'l mare il luogo ove era la nobile et antica citta di Luni, di cui si veggiono le grandi rovine de gli edifici, con alquante case habitate da Pescatori... Quivi vedesi quel Porto (*Portus Veneris*) tanto maraveglioso, che per la sua grandezza sarebbe bastevole a contenere tutti li navighevoli legni de'l Mondo (come scrive Strabone) Il quale non solamente è grande, ma sicurissimo per li monti dalli quali e cinto, ove la nostra vista va per lo mare molto lungo penetrando, et massimamente ciascun delli liti con la Sardegna... ma ritornero alla citta di Luni... Dicono alcuni che ella fu per tal cagione rovinata essendo signore di essa un gentil giovane e ritrovandosi quivi un' Imperadore con la moglie, e vedendolo tanto bello, s'innamoro di lui. Et havendo havuto assai ragionamenti insieme, trattaronò il modo da dovere copire l, suoi sfrenati appetiti; la onde finse la mala donna e di esser morta et per tanto fu sepolta. Dopo essendo istratta della sepoltura da'l Giovane fu condotta a casa sua et tanto fenno quanto haveano trattato, laqual cosa scoperta all' Imperadore, ne piglio tanto isdegno, che incontenente fece crudelmente

Deux passages des annales de Saint-Bertin complètent très heureusement ce que Dudon et Guillaume de Jumièges disent de l'expédition des Normands en Italie. A l'année 860, les Annales portent : « Les Danois qui se trouvaient sur les bords du Rhône vont en Italie, s'emparent de Pise et d'autres villes qu'ils pillent et ravagent[1]. » La proximité de Pise et de Luna, du fleuve de l'Arno et de la Macra, la coïncidence parfaite des dates prouvent que les Annales de Saint-Bertin et Dudon de Saint-Quentin parlent de la même expédition ; d'autant mieux que Dudon, comme nous l'avons vu, a soin de dire qu'après avoir pris Luna, les Normands parcoururent toute la province, la pillèrent, et entassèrent ensuite ces dépouilles sur leurs navires.

Enfin, à l'année 862, les Annales de Saint-Bertin, ou plutôt Hincmar, archevêque de Reims, car c'est lui qui a rédigé la seconde partie de ces annales, racontent qu'après une défaite que le roi Charles le Chauve leur avait fait subir, non loin de Meaux, sur les bords de la Seine, les Danois se rembarquèrent, que quelques-uns d'entre eux gagnèrent diverses contrées, mais que la plus grande partie vint en Neustrie, dans le pays des Bretons, alors sous la domination du duc Salomon. *A ces derniers*, ajoutent les Annales, *se joignirent les Danois qui étaient allés en Espagne* [2]. Cette désignation ne peut évidemment s'appliquer qu'à Hasting et à ses compagnons. Les Chroniqueurs latins, de même que les chroniqueurs arabes, nous l'avons déjà dit, ne connaissent que deux expéditions des Normands par mer sur les côtes de l'Espagne, celle de 844-45, et celle de 859, qui précisément en 862 regagnait le Nord de la France, puisque, au témoignage de Sébastien de Salamanque, elle dura trois ans.

Ce fut donc dans les solitudes de la Bretagne et sous la protection

uccidere li due amanti, et poi rovinare la citta, come simigliantemente conferma Faccio de gli Uberti ne'l sesto canto de'l terzo libro dittamondo. — Cosi parlando come il tempo piglia Vedemo quel paese à oncia à oncia Verde, Lavagna, Vernatia è Corniglia Lussuria senza leggi matta e sconcia vergogna e danno di colui che l'usa Digno di vituperio e di rimbroncia Noi fummo a Luni, ore ciascun t'accusa Che per la tua cagion propriamente Fu nella fine disfatta e confusa. » — Verso de la p. 24 : *Descrittione di tutta Italia*, par L. Alberti. Bologne, chez Giaccarelli, 1650, in-4°.

Le passage, on le voit, est curieux, et fait songer tout de suite aux deux amants de Shakespeare, à Roméo et Juliette ; je ne sais s'il a été remarqué par les commentateurs du grand poète anglais, mais il mérite de l'être.

[1] *Dani qui in Rhodano fuerant, Italiam petunt et Pisas civitatem alias que deprædantur atque devastant.* Ed. Dehaines, p. 103.

[2] « Refectis navibus, Dani mare petentes per plures classes se dividunt, et prout cuique visum est, in diversa velificant, major autem pars Britannos, qui Salomone duce habitant in Niustria, petit ; *quibus et illi junguntur qui in Hispania fuerant.* » Ed. Deh. p. 110 sq.

du duc Salomon que Hasting se reposa des fatigues de sa longue campagne en Espagne, en Afrique et en Italie ; ce fut là qu'il reprit ses forces, qu'il enrôla et disciplina de nouvelles bandes normandes, et quelque temps après, en 866 au plus tard, avec l'aide des Bretons, véritables renégats dans cette circonstance, il reprit l'offensive [1]. Presque au début des hostilités, au combat de Brissarthe, Robert le Fort tomba victime de son courage, et la vallée de la Loire ayant perdu en lui son plus brave et son plus habile défenseur, Hasting la parcourut en maître pendant seize ans, pillant, incendiant, massacrant tout ce qu'il rencontrait; aussi, bien des années après, son nom était encore exécré dans tout le nord de la France, et sa mémoire maudite.

Cette étude sur l'expédition des Normands dans la Méditerranée serait incomplète si nous ne disions ce qu'il advint de Bjærn Jernside immédiatement après cette campagne. Jusqu'à ces derniers temps, on n'aurait pu répondre à une telle question que par de pures hypothèses; mais un savant irlandais, M. O'Donovan, a publié en vieil irlandais, avec une traduction anglaise, *Trois fragments copiés dans les anciennes sources* par Dubhaltach Mac Firbisigh, qui soulèvent quelque peu le voile et permettent de résoudre en partie le problème. Voici le fragment qui nous concerne; il est d'autant plus utile de le reproduire ici qu'il confirme plusieurs données émises dans ce travail.

« A cette époque (865-866) apparurent, devant York, des Aunites (ce sont les Danois), avec une armée nombreuse ; ils s'emparèrent de la ville et la détruisirent; ce fut le commencement de grandes souffrances et de grands malheurs pour les Anglais. Car, peu auparavant, il y avait eu des guerres et des troubles en Lochlann, dont voici la cause [2] : les deux fils cadets d'Albdan, roi de Lochlann, avaient expulsé leur frère aîné Raghnall, de peur qu'il ne succédât à leur père sur le trône de Lochlann. Raghnall vint avec ses trois fils aux Orcades, et y resta avec son fils cadet [3]. Mais les aînés

[1] « Erat autem in eadem villa basilica pergrandis ex lapide constructa, in qua maxima pars Nordmannorum introivit cum duce eorum nomine Hastingo. » *Regionis chronicon*, ad an. 867, dans Pertz, *Mon. Germ. Hist. SS*, t. I., p. 578. — Il s'agit du combat de Brissarthe, où périt Robert le Fort.

[2] Lochlann veut dire *le pays des lochs*, mais comme *loch* est synonyme de lac et aussi de baie, quelques savants le traduisent par la Norwège, d'autres par le Danemark ; ainsi M. Munch (N. Folks, *Historie*, I, 1. 437) croit qu'il s'agit de la Norwège ; le docteur O'Brien, au contraire, du Danemark. (*Irish Dictionary*, v. Lochlonnach). Cf. Steenstrup, *Indledning*, etc. p. 63, et *Etudes préliminaires*, etc., p. 47.

[3] La *Saga af Ragnari Lopbrok og sonum hanns*, c. xv, p. 39, de l'édition de Bjœrner, présente d'une autre manière les causes et le début de l'expédition de Ragner contre l'Angleterre; mais, d'accord avec la Chronique irlandaise, elle rapporte que cette expédition eut lieu pendant que quelques-uns des fils de Ragner couraient le sud de l'Europe.

poussés par leur arrogance et leur ambition, allèrent aux Iles Britanniques attaquer les Francs et les Saxons. Ils croyaient que leur père était retourné en Lochlann peu après leur départ.

« Alors leur orgueil et leur fougue juvénile les poussèrent vers la « mer Cantabrique, » mer entre Erin et l'Espagne, pour aborder en Espagne, où ils firent beaucoup de mal, et mirent tout le pays à feu et à sang. Puis ils passèrent par le détroit Gaditanais (endroit où la Méditerranée se joint à l'Océan extérieur), abordèrent sur les côtes d'Afrique, et soutinrent un combat contre les Maures, qui furent tués au milieu d'un grand carnage. Mais un des fils, se préparant au combat, dit à son frère : « Frère, c'est une grande folie et une grande « sottise de courir ainsi d'un pays à l'autre, à travers le monde et « d'exposer notre vie au lieu de défendre notre patrie et d'obéir à « la volonté de notre père. Il est seul maintenant loin de sa patrie, « il vit dans un pays qui n'est pas le sien ; le fils que nous avions « laissé auprès de lui a été tué, comme il m'a été révélé (il l'avait « appris dans un rêve), et un autre fils a succombé sur le champ de « bataille. Je serais même étonné que notre père ait eu la vie sauve « dans ce combat.» Et il en était réellement ainsi ; *quod revera comprobatum est* [1].

« En prononçant ces paroles, il vit avancer la ligne de bataille des Maures. Il s'élança brusquement dans la mêlée, arriva jusqu'au roi de Mauritanie, et dirigeant contre lui les coups de sa longue épée, lui coupa une main. Le combat fut continué jusqu'à la fin, avec une grande bravoure de part et d'autre, mais aucun d'eux ne remporta la victoire; beaucoup de guerriers tombèrent, et enfin les deux partis se retirèrent dans leur camp. Ils se provoquèrent à un nouveau combat pour le lendemain. Mais le roi de Mauritanie s'enfuit de son camp, pendant la nuit, après avoir perdu sa main. Au point du jour, les Lochlanns, vêtus de leurs armures, se préparèrent au combat, pleins d'ardeur et d'espoir. Quand les Maures s'aperçurent que leur roi les avait abandonnés, ils prirent eux-mêmes la fuite ; la plupart tombèrent au pouvoir de l'ennemi, et furent massacrés. Puis les Lochlanns mirent tout au pillage dans le pays; ils emmenèrent une quantité de Maures prisonniers à Erin, et ceux-ci sont les hommes bleus d'Erin, car les Maures sont des hommes noirs, et la Mauritanie a la couleur noire (*nigritudo*). Mais les deux tiers des Lochlanns furent, ou massacrés, ou submergés dans le détroit Gaditanais ; et si le reste échappa, ce ne fut que par miracle. — A la vérité les hommes

[1] La *Saga* de Ragner Lodbrog dit aussi que Ragner mourut de mort violente, pendant l'absence de ses fils, qui étaient à guerroyer au loin. *Saga af Ragnari Lopbrok*, c. 18.

bleus furent longtemps à Erin: la Mauritanie est située vis à vis des îles Baléares [1]. »

N'ayant pas à faire une étude sur Ragner Lodbrog, ce serait sortir de mon sujet que d'examiner les assertions de la chronique irlandaise sur Raghnall (c'est évidemment Ragner Lodbrog), fils d'Albdan, roi de Lochlann, chassé de son pays par ses deux frères cadets pour qu'il ne pût succéder à son père. Laissant donc de côté ces questions toujours si inextricables de généalogie scandinave, disons tout de suite que certainement la chronique irlandaise parle de l'expédition des Normands dans la Méditerranée, en 859-862. Immédiatement avant de mentionner la prise d'York par les Normands revenant d'Espagne, la chronique avait raconté un événement survenu en 867 ; c'est donc aux environs de 867 qu'il faut placer la reddition de cette ville. Mais alors il s'agit évidemment des Normands ayant fait la campagne de 859, et en aucune façon de ceux de l'expédition de 844 (nous avons déjà dit qu'il n'y a eu que ces deux là). Il suffit du reste de constater la curieuse coïncidence existant entre les récits du géographe arabe Becrî et de la chronique irlandaise sur les combats des Normands en Afrique, pour être convaincu qu'ils racontent les mêmes événements [2].

D'après les documents que nous avons cités, voici donc comment s'est terminée cette longue expédition des Normands en Italie. En 862, après une traversée des plus orageuses, pendant laquelle la tempête avait englouti plusieurs de leurs navires, Hasting, Bjœrn Jernside et leurs compagnons arrivèrent en vue des côtes de Bretagne. Ils rencontrèrent là une autre flotte normande, celle des Danois, vaincus dans la vallée de la Seine par Charles le Chauve, et venant chercher asile auprès de Salomon, duc de Bretagne. Hasting se séparant de Bjœrn et sans doute gardant avec lui une partie du butin et des troupes, se joignit à ses compatriotes, et s'arrêta avec eux en Bretagne. Quant au prince danois, il poursuivit sa route vers le Nord ; il voulait savoir ce que son père et ses frères étaient devenus, et lorsqu'il eut appris leur mort, il commença contre l'Angleterre la guerre dont parle la chronique irlandaise.

Le lecteur qui a bien voulu nous suivre jusqu'ici sait d'avance que la conclusion de cette étude est la suivante : l'expédition des Normands sur les côtes d'Espagne, en Afrique, sur les bords du Rhône

[1] *Three fragments copied from ancient sources*, by Dubhaltach Mac Firbisigh, p. 159-163. — Le mémoire de M. O'Donovan a été lu « for the Irish Archæological and Celtic Society. » C'est surtout M. Streenstrup qui, dans son *Indledning*, a appelé l'attention sur ce document.

[2] Cf. Steenstrup, *Indledning Niormannertiden*, p. 93 sq.

et en Italie, en 859-862, est un fait incontestable. Hasting et les fils de Ragner Lodbrog, surtout Bjœrn Jernside, ont été à la tête de cette expédition. Dudon a évidemment emprunté à la rhétorique de son époque quelques-uns des traits dont il a voulu embellir son récit de la prise de Luna, mais ce récit repose sur des données vraies, sans excepter le stratagème de la mort simulée. Au lieu donc d'avoir suivi dans cet article les méandres capricieux d'une légende, nous pensons avoir raconté l'un des faits les plus curieux de l'histoire du moyen âge.

O. DELARC.

II

L'ESCLAVAGE ET LE CHRISTIANISME

A PROPOS DU MARC AURÈLE DE M. RENAN.

Si l'on prend M. Renan pour le représentant le plus autorisé de l'histoire rationaliste et anti-chrétienne en France, on remarquera avec intérêt, dans le dernier volume de son *Histoire des Origines du christianisme*, les pages consacrées à étudier l'influence de l'Église sur le sort des esclaves. Il y a quelques années, écrivant l'introduction d'un ouvrage qui porte un titre presque semblable, M. Havet s'exprimait ainsi : « Il n'y a pas de plus grand exemple des illusions que peuvent se *faire* les croyants, que leur obstination à *faire* honneur au christianisme et à l'Église de l'abolition de l'esclavage [1]. » M. Renan, avec une équité qui l'honore, reconnaît aujourd'hui que « le christianisme ne supprima pas l'esclavage, mais supprima les mœurs de l'esclavage, » et que « la foi nouvelle rendait l'esclavage impossible [2]. » Cette conclusion, contre laquelle l'ignorance ou la mauvaise foi peuvent seules se révolter, est celle de quiconque a sérieusement étudié l'histoire de l'esclavage aux temps antiques : les érudits catholiques, en tête desquels il convient de placer

[1] E. Havet, *Le christianisme et ses origines*, t. I, p. xxxi. Paris, 1872.
[2] E. Renan, *Marc Aurèle et la fin du monde antique*, p. 610, 613. Paris, 1881.

M. Wallon [1], y ont été conduits par un examen approfondi, consciencieux et désintéressé des faits : des écrivains protestants, tels que M. de Pressensé [2] et, tout récemment, M. Roller [3], l'ont pleinement adoptée; M. Renan la reproduit aujourd'hui, avec quelques développements sur lesquels je crois utile d'insister brièvement.

« Le christianisme, dit-il, contribua éminemment à consoler l'esclave, à rendre son sort meilleur; mais il ne travailla pas à supprimer directement l'esclavage ... Pas un mot dans toute l'ancienne littérature chrétienne pour prêcher la révolte à l'esclave... C'est d'une façon indirecte et par voie de conséquence que le christianisme contribua puissamment à changer la situation de l'esclave et à hâter la fin de l'esclavage... Le christianisme n'a inspiré aucun Spartacus [4]. » On ne peut mieux dire, et nous n'avons jamais écrit autre chose. Déchaîner sur l'empire romain une guerre servile, ébranler par des paroles de révolte une civilisation vieillie et déjà chancelante, eût été une œuvre de destruction et de haine, aussi opposée que possible à l'esprit chrétien. Toute révolution violente est nécessairement superficielle : elle couvre le monde de sang, mais les âmes lui demeurent fermées. L'Église fit pénétrer dans les âmes des idées meilleures, des sentiments nouveaux : la ruine de l'esclavage sortit de ce travail intime et profond, mille fois plus efficace que le fer et le feu.

M. Renan le reconnaît : mais, avec cette contradiction à peu près continuelle qui est comme l'essence de sa pensée, il reproche à l'Église de n'avoir promulgué aucune déclaration des droits de l'homme, de n'avoir point proclamé dès le principe l'illégitimité de l'esclavage. Une telle proclamation eût été, ce me semble, un cri de guerre, un appel à la révolution. M. Renan paraît regretter qu'il n'ait pas été poussé [5]. Quelques stoïciens ont émis sur l'esclavage des théories plus radicales que les premiers docteurs du christianisme. Ils le pouvaient faire impunément : le stoïcisme, philosophie sans métaphysique, morale sans point d'appui, était le noble amusement de quelques esprits d'élite, mais n'avait aucune prise sur les masses, ni même sur les âmes très élevées que tourmentait le besoin d'un idéal supérieur. Qu'Épictète, Dion Chrysostome, déclarent l'esclavage immoral, contraire aux lois de Jupiter, attentatoire au droit naturel,

[1] H. Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, 2e édition, Paris 1879.
[2] E. de Pressensé, *Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne*, t. VI, p. 457-486. Paris, 1877.
[3] T. Roller, *Les catacombes de Rome, histoire des arts et des croyances pendant les premiers siècles du christianisme*, t. I, p. 38, 271. Paris, 1881.
[4] *Marc Aurèle*, p. 605, 606, 609, 613,
[5] *Marc Aurèle*, p. 606.

produit de la violence, cela est inoffensif ; ils n'ont guère pour lecteurs ou pour auditeurs que des lettrés, des aristocrates, des possesseurs d'esclaves, qui n'eussent certes pas songé à s'insurger contre eux-mêmes. Les docteurs chrétiens comptaient dans leur auditoire des gens échappés furtivement de l'ergastule pour aller, dans un grenier ou dans un coin de catacombe, écouter l'enseignement évangélique, des humbles et des souffrants sur lesquels la civilisation romaine, toute aristocratique, pesait lourdement. S'ils eussent parlé comme Epictète et comme Dion, leur parole eût risqué de produire un tout autre effet que celle du solitaire penseur Épictète ou du brillant rhéteur Dion : une révolution, ou du moins des révoltes, en eussent pu sortir. Ils ne le voulurent pas : qui oserait leur en faire un reproche ? « Le christianisme primitif, dit M. Renan, fut un mouvement essentiellement religieux. Tout ce qui, dans l'organisation sociale du temps, n'était pas lié à l'idolâtrie, lui parut bon à garder [1]. » Autrement dit, le christianisme fut conservateur, non révolutionnaire : il ne songea pas à détruire « l'organisation sociale du temps, » mais à l'améliorer, à la transformer : il ne voulut pas brusquer le progrès, mais l'amener pacifiquement; de là le caractère doux et réservé de son action, la prudence et la modération de langage de ses docteurs.

Je ne sais sur quoi s'appuie M. Renan pour opposer à cette conduite de l'Église celle de l'État, représenté par les jurisconsultes. « Nous avons vu, dit-il, que la grande école de jurisconsultes sortie des Antonins est toute possédée de cette idée que l'esclavage est un abus, qu'il faut doucement supprimer... Si le mouvement qui part des Antonins se fût continué dans la seconde moitié du IIIe siècle et dans le IVe, la suppression de l'esclavage fût venue par mesure légale et avec rachat [2]. » Personne n'admire plus que moi la grande école des jurisconsultes du deuxième et du troisième siècle : ils donnèrent au droit romain cette forme achevée qui lui a permis de traverser les siècles, et en a fait vraiment la raison écrite. Plusieurs décisions favorables aux esclaves leur sont dues. Mais on ne saurait faire exclusivement honneur de ce progrès à l'époque des Antonins. La plupart des mesures prises par Adrien, Antonin le Pieux et Marc Aurèle, pour protéger les esclaves maltraités, ne sont que la reproduction de mesures semblables ayant eu pour auteurs, qui le croirait? Néron et Domitien, princes assurément peu philosophes [3]. Quant aux jurisconsultes, ils travaillèrent assurément à prévenir quelques-uns

[1] *Marc Aurèle*, p. 606.
[2] *Marc Aurèle*, p. 605, 608.
[3] Comparez Spartien, *Adrianus*, 18 ; Gaius, Ulpien, Modestin, au *Digeste*, I, VI, 1, 2 ; XLVIII, VIII, 4, 11; et Sénèque, *De Benef.*, III, 22 ; Suétone, *Domit.*, 7; Martial, IV, 2; IX, 7.

des plus cruels abus de l'esclavage : ainsi, en matière de legs d'exploitation agricole et d'action rédhibitoire, Ulpien déclare « cruelle » et même « impie » la séparation des esclaves unis par les liens du sang [1]. Mais en dehors de ces deux solutions, et des constitutions d'Adrien, d'Antonin, de Marc Aurèle défendant que les esclaves soient mutilés, maltraités, exposés aux bêtes, mis à mort sans juste motif ou sans jugement, je ne connais point de décisions juridiques ou législatives rendues en faveur de ces malheureux au temps des Antonins ou à l'époque qui le suit immédiatement : surtout je ne connais rien qui indique, de la part des pouvoirs publics, l'intention de supprimer un jour l'esclavage, de tenter la colossale opération qui consisterait à exproprier tous les maîtres et racheter tous les esclaves. Une telle idée peut séduire l'esprit de M. Renan : elle ne fût point entrée dans la tête de Marc Aurèle. Les meilleurs empereurs, les jurisconsultes les plus éclairés du deuxième et du troisième siècle n'envisagèrent jamais l'esclavage à la façon des modernes : ils tentèrent quelquefois d'adoucir le sort des esclaves, jamais ils n'eurent la pensée qu'on pût briser leurs fers, ou même les réhabiliter à leurs propres yeux et aux yeux du monde. C'est sous la plume de Gaius, de Marcien, d'Ulpien que l'on rencontre les expressions les plus méprisantes, les plus outrageantes pour ces meubles animés et ce bétail domestique [2]. « La grande école de jurisconsultes sortie des Antonins » eut pour les esclaves les sentiments de Platon : elle les traita, comme il recommande de le faire, « avec douceur et mépris. »

Donc, de la part des philosophes, des théories radicales sans effet pratique, pur dilettantisme de l'esprit ; de la part des jurisconsultes et des empereurs, quelques mesures protectrices, sans aucune vue d'ensemble et sans estime pour les personnes : telle est la somme des efforts tentés par l'époque antonine en faveur des esclaves. Le christianisme agit autrement. Ses pontifes et ses docteurs n'émirent point de théories : il n'était en leur pouvoir ni de dicter ni d'inspirer des lois : mais ils prêchèrent et firent prévaloir une morale nouvelle. « Soumission et attachement consciencieux de l'esclave envers le maître, douceur et fraternité de la part du maître à l'égard de l'esclave, à cela se borne, en pratique, la morale du christianisme sur ce point délicat [3]. » S'il ne conseilla pas aux esclaves de secouer le joug, au risque d'amener un bouleversement politique, s'il n'ordonna pas aux maîtres de les rendre tous à la liberté, au risque de produire une

[1] *Digeste*, XXI, I, 35; XXXIII, VII, 12, § 7.
[2] *Digeste*, II, VII, 3; VI, I, 15; VII, I, 3; IX, II, 2; XV, II, 58; XXI, I, 4, 48; XXX, I, 21; XXXII, III, 95.
[3] *Marc Aurèle*, p. 607.

soudaine et incalculable perturbation économique, il apprit aux maîtres et aux esclaves à se considérer comme égaux. M. Renan renvoie aux textes bien connus de saint Paul, de saint Ignace, de Tatien, de Tertullien, de Lactance sur l'égalité chrétienne. Il reconnaît que « les mots *servus* et *libertus* sont extrêmement rares sur les tombes chrétiennes. L'esclave et l'homme libre sont également *servus* de Dieu, comme le soldat est *miles Christi*. L'esclave, d'un autre côté, se dit hautement l'affranchi de Jésus [1]. »

L'égalité des esclaves et des maîtres éclata aux yeux de tous quand ils furent appelés à confesser ensemble leur commune foi. J'ai consacré à ce sujet un chapitre entier de mon livre sur les *Esclaves chrétiens*. M. Renan dit de même : « En montrant l'esclave capable de vertu, héroïque dans le martyre (se rappeler Blandine, Félicité, Potamienne), égal de son maître et peut-être son supérieur au point de vue du royaume de Dieu, la foi nouvelle rendait l'esclavage impossible. Donner une valeur morale à l'esclave, c'est supprimer l'esclavage [2]. »

M. Renan résume avec la même exactitude ce qui a été dit par les historiens catholiques sur l'égalité des esclaves et des maîtres dans le culte de Dieu. « Les réunions à l'église, à elles seules, eussent suffi pour ruiner cette cruelle institution (l'esclavage). L'antiquité n'avait conservé l'esclavage qu'en excluant les esclaves des cultes patriotiques. S'ils avaient sacrifié avec leurs maîtres, ils se seraient relevés moralement. La fréquentation de l'église était la plus parfaite leçon d'égalité religieuse. Que dire de l'Eucharistie, du martyre subi en commun ? Du moment que l'esclave a la même religion que son maître, prie dans le même temple que lui, l'esclavage est bien près de finir [3]. » L'égalité religieuse emporte, comme conséquence nécessaire, la fraternité. « Les sentiments de Blandine et de sa « maîtresse charnelle » sont ceux d'une mère et d'une fille. A l'église, le maître et l'esclave s'appelaient frères[4]. » Quelquefois même, l'esclave devenait, devant Dieu, le père et le supérieur de son ancien maître : « L'esclave, ou plutôt l'affranchi, arrivait aux plus importantes fonctions ecclésiastiques, pourvu que son patron ou son maître n'y fît pas d'opposition [5]. » Un jour devait venir où l'entrée dans la vie monastique, sans consentement du maître, libérerait l'esclave [6].

L'égalité fut poussée plus loin encore. « Même sur la matière la

[1] *Ibid.*, p. 607.
[2] *Ibid.*, p. 610.
[3] *Ibid.*, p. 610.
[4] *Ibid.*, p. 611.
[5] *Ibid.*, p. 612.
[6] S. Grégoire le Grand, *Ep.*, IV, 44.

plus délicate, celle du mariage, on voyait des miracles, certains affranchis épouser des dames nobles, des *feminæ clarissimæ* [1]. » M. Renan oublie de dire que l'auteur de ces « miracles » fut saint Calliste, le grand calomnié des *Philosophumena*. Le texte de ce livre, qui rapporte, en la blâmant, sa décision sur ce point, dit même qu'il autorisait le mariage d'une romaine illustre avec un esclave, οἰκέτην [2], et le considérait comme valable devant Dieu, bien que nul devant la loi civile. M. de Rossi a publié, en 1866, une inscription faisant peut-être allusion à l'un de ces mariages inégaux [3]. Une autre inscription, dans laquelle l'allusion ne paraît pas douteuse, a été trouvée récemment dans le cimetière de Domitille, et communiquée, le 9 juin dernier, par le même savant à l'Académie pontificale d'archéologie. C'est l'épitaphe d'une Flavia Speranda, femme clarissime, mariée à un certain Onésiphore, que son nom nous désigne pour un esclave ou un affranchi. Cette inscription paraît être à peu près contemporaine du pape Calliste [4].

M. Renan reconnaît que le prosélytisme des maîtres chrétiens à l'égard de leurs esclaves s'exerçait avec douceur et respect. « Comme il est naturel de le supposer, dit-il, le maître chrétien amenait le plus souvent ses esclaves à la foi, sans y mettre pourtant une indiscrétion qui eût peuplé l'Eglise de sujets indignes [5]. » Les chrétiens achetaient quelquefois des esclaves pour les convertir, comme le font aujourd'hui encore les missionnaires catholiques qui ont voué leur vie à l'évangélisation des peuples où règne l'esclavage : « acheter un esclave, c'est sauver une âme, » disent les *Constitutions apostoliques* [6]. Les enfants trouvés, que la charité des fidèles recueillait sur les places publiques, devenaient ces *alumni* chrétiens [7], dont les inscriptions des catacombes nous ont si souvent transmis les noms : l'œuvre de la Sainte-Enfance était née. Quelquefois l'Église rachetait de ses deniers les esclaves [8]; toujours elle priait « pour ceux qui peinent dans l'amer esclavage [9]. » Enfin, elle encourageait de toutes ses forces

[1] *Marc Aurèle*, p. 610.

[2] *Philosophumena*, IX, 11. — Voir mes *Esclaves chrétiens*, liv. II, chap. VI : Le mariage religieux des esclaves.

[3] *Bullettino di archeologia cristiana*, 1866, p. 25.

[4] D. M. FLABLÆ SPERANDAE COIVGI SANCTISSIMAE INCOMPABABILI MATRI OMNIVM QVAE VIXIT MECVM ANNIS N. XXIII M. VII SINE VLLA BILAE ONESIFORVS C(*larisimae*) F(*eminae*) CONIVX BENEMERENTI FECIT. *Bulletin critique*, 1er novembre 1881, p. 240.

[5] *Marc Aurèle*, p. 611.

[6] *Const. apost.*, II, 62.

[7] *Marc Aurèle*, p. 611.

[8] *Ibid.*, p. 611.

[9] *Ibid.*, p. 612; *Const. apost.*, VIII, 10.

les affranchissements, le rachat des captifs [1], dont elle faisait une œuvre méritoire pour le salut des vivants et des morts.

Voilà donc comment le christianisme sapa les bases de l'esclavage : par deux idées introduites dans le monde, l'égalité et la fraternité. « Ce que le christianisme a fondé, c'est l'égalité devant Dieu. Clément d'Alexandrie, Jean Chrysostome surtout ne manquent jamais une occasion de consoler l'esclave, de le proclamer frère de l'homme libre, et aussi noble que lui, s'il accepte son état et sert pour Dieu, volontairement et de cœur [2]. » Ainsi s'exprime M. Renan ; puis il ajoute : « Le christianisme ne supprima pas l'esclavage, mais il supprima les mœurs de l'esclavage. L'esclavage est fondé sur l'absence de l'idée de fraternité entre les hommes; l'idée de fraternité en est le dissolvant[3]. »

Telles sont, dans leur ensemble, les idées de M. Renan sur le rôle du christianisme dans l'abolition de l'esclavage. Je pourrais relever dans les pages qu'il consacre à ce sujet quelques erreurs de détail, quelques contradictions [4] ; mais les contradictions ne comptent pas avec M. Renan. J'aime mieux ajouter aux citations qui précèdent d'autres lignes du même auteur, dans lesquelles il reconnaît l'influence de l'Eglise pour la réhabilitation du travail manuel et le relèvement de l'ouvrier. « Une des recommandations que l'Église fait à l'artisan est de s'acquitter de son métier avec goût et application. Le mot d'*operarius* se relève ; dans leurs épitaphes, l'ouvrier et l'ouvrière sont loués d'avoir été de bons travailleurs [5]. » M. Renan ne tire pas de ce fait ses conséquences: elles sont faciles à apercevoir. Si l'ouvrier libre n'eût été, en quelque sorte, créé de nouveau par l'Église, les esclaves n'auraient pu disparaître. L'esclavage, à l'époque païenne, avait peu à peu écrasé le travail libre : remis en honneur, le travail libre, à l'époque chrétienne, rend peu à peu l'esclavage inutile, et en permet la destruction.

Tels sont les aveux, explicites ou implicites, qu'il est possible de tirer du dernier ouvrage de M. Renan. Il est d'autant plus important de les recueillir, que ce livre est rempli, comme tous les écrits de l'auteur, des plus tristes préjugés contre le christianisme, et d'une philosophie maladive. Mais M. Renan ne réussit point toujours à se dérober à l'évidence des faits. M. Renan a l'esprit faux, et pèche par une totale absence de logique : il n'a pas, au même degré que M. Havet, la haine sectaire.

PAUL ALLARD.

[1] *Marc Aurèle*, p. 613.
[2] *Ibid.*, p. 612.
[3] *Ibid.*, p. 13.
[4] Par exemple p. 609, à propos des serfs ecclésiastiques. J'ai réfuté d'avance ce qu'il dit de ce sujet, à l'occasion du Concile d'Epone, dans mes *Esclaves chrétiens*, p. 346-348.
[5] *Marc Aurèle*, p. 59 9.

III

GRÉGOIRE XIII ET BATHORI

ÉPISODE DIPLOMATIQUE DE L'HISTOIRE DU XVI[e] SIÈCLE.

Les papes du xvi[e] siècle ont été, de même que leurs prédécesseurs, sinon les plus redoutables au moins les plus constants ennemis de l'islamisme. Chacun d'eux léguait en mourant à son successeur le soin de former une ligue anti-ottomane, et le nouveau pontife y consacrait, avec les prémices de son zèle, toute l'énergie de sa persévérance. Lorsque Rome se tournait vers l'Orient, son regard embrassait aussi la Moscovie ; ramener les habitants de ces lointaines contrées vers le centre de l'unité et s'assurer de leur concours contre les Turcs était le dernier but de ses efforts. Grégoire XIII hérita de ces traditions en montant sur le trône pontifical, et tout en donnant une impulsion vigoureuse à la ligue, il ne négligea pas de se rapprocher de Moscou. On a cru jusqu'ici [1] qu'avant la célèbre mission de Possevin, il n'avait fait qu'une seule tentative de ce genre, et que, l'empereur Maximilien II s'étant opposé à l'envoi de Rodolphe Clenke à Moscou, Grégoire XIII ne pensa plus à faire de nouvelles démarches. C'est une erreur, dont voici la cause. Les instructions du cardinal de Côme au nonce de Pologne, relatives à une mission moscovite en 1579, gisaient inconnues dans un volume du Vatican [2], et si la correspondance du nonce Caligari, publiée par Tourguéniev, [3] n'en révèle pas les traces, c'est qu'elle présente elle-même de regrettables lacunes: notamment les dépêches chiffrées n'y ont pas été reproduites. Ces documents inédits, que j'ai la chance de signaler le premier aux érudits, me permettent de mettre en lumière un épisode diplomatique encore inconnu, et qui ne manque ni d'intérêt, ni d'importance. Il s'agit d'un projet de mission pontificale à Moscou en 1579.

L'empire turc était entré dans sa période de décadence après la mort de Soliman I ; la journée de Lépante avait, sinon abattu, au moins ébranlé sa puissance, et prouvé au monde que le Croissant n'était pas

[1] Zakszewski, *Stosunki Stolicy Apostolskiej z. Iwanem groznym*, p. 83.
[2] Archives du Vatican, *Polit.*, 116, p. 130.
[3] *Hist. Russiæ mon.*, t. I, p. 275 et suiv.

invincible ; Mourad III s'était engagé dans une longue et pénible guerre avec la Perse ; le bruit de ses revers s'était répandu en Europe ; une ambassade persane sollicitait à Lisbonne le concours des princes de l'Occident pour porter un mortel et dernier coup à l'empire des Osmanlis. Grégoire XIII, qui avait toujours manifesté une espèce de prédilection pour la question d'Orient, fut vivement frappé de cet état de choses ; il se laissa persuader que les Turcs, harcelés par les Perses en Asie, ne pourraient guère opposer une longue résistance aux armées chrétiennes, qui viendraient les attaquer de toutes parts en Europe. Le point capital, d'où dépendait le succès, était donc d'organiser promptement la ligue, pour faire coïncider une campagne sur le Danube avec les opérations militaires que les Perses poussaient vigoureusement en Orient. Le pape résolut de mettre au service de cette idée toutes ses ressources matérielles et tout le prestige de son autorité. Il croyait que la plupart des souverains seraient favorables à l'entreprise ; il espérait rallier sous le même drapeau l'Espagne et Venise, ces deux rivales également fières et puissantes, dont le concours était nécessaire ; il tenait surtout à mettre le roi de Pologne à la tête des armées réunies. Les plus graves motifs l'avaient dirigé dans ce choix : le roi de Pologne avait sous ses ordres cette brillante et indomptable cavalerie polonaise, habituée de longue date à moissonner des lauriers sur les champs de bataille ; il pouvait facilement pénétrer jusqu'au cœur du pays ennemi, en traversant la Moldavie et la Valachie, dont l'accès lui était ouvert ; enfin — et c'était le principal — il s'appelait Étienne Bathori. C'était un soldat couronné, mais un soldat dans la grande et belle acception du mot, austère et simple jusqu'à la rudesse au milieu du luxe qui l'entourait, peu fait pour les joies du foyer domestique, qui lui rappelait l'union contractée à quarante-trois ans avec une infante de cinquante-quatre, constamment heureux à la guerre, où rien n'égalait la sûreté de son coup d'œil et la rapidité de ses mouvements, moins fortuné à la diète, qui opposait des lenteurs tracassières à ses projets de conquête et à ses ardeurs belliqueuses. A l'époque de son élection, loin de le favoriser, Rome avait pris fait et cause pour l'empereur. Étienne, devenu roi de Pologne, eut le bon goût d'oublier qu'on avait combattu la candidature du prince de Transylvanie ; il se montra toujours dévoué au Saint-Siège à l'égal de ses plus illustres prédécesseurs. Grégoire XIII s'était formé la plus haute idée de son génie militaire ; c'est lui qu'il voulait investir du suprême commandement de la ligue, d'autant plus que Bathori avait entretenu le nonce plus d'une fois de ses dispositions vraiment chevaleresques.

Mais, avant de songer à l'exécution de ces projets grandioses, il y avait une difficulté à aplanir. Dès le mois de février 1578, la Diète de

Varsovie avait été saisie de propositions belliqueuses; on délibérait s'il fallait prendre les armes contre le khan de Crimée ou contre le souverain de Moscou; le second projet prévalut. Dès lors la guerre moscovite était décidée en principe; elle fut formellement déclarée à Ivan en juin 1579, lorsque l'armée polonaise fut prête à se mettre en campagne. A Rome, on comprenait très bien que Bathori ne pourrait pas se mesurer en même temps avec deux ennemis qui, tout épuisés qu'ils étaient, ne laissaient pas d'être formidables. La paix avec Ivan IV semblait nécessaire pour que le roi de Pologne pût concentrer toutes ses forces contre Mourad. On y voyait encore un autre avantage: rassuré sur ses frontières du côté de la Lithuanie et de la Livonie, le czar de Moscou ne pourrait-il pas inquiéter les Tatars de Crimée, ses ennemis naturels, et ainsi venir en aide à la cause commune au lieu de l'entraver? A la suite de ces considérations, Grégoire XIII conçut le projet, hardi sans doute, mais digne d'un pontife, de réconcilier les deux rivaux, et d'opposer Moscovites et Polonais, désormais pacifiés, au grand ennemi du nom chrétien. Le cardinal de Côme, alors à la tête des affaires, fut chargé de cette négociation, et voici les mesures qu'il crut devoir prendre.

Il adressa une longue dépêche chiffrée au nonce de Pologne André Caligari, promu plus tard à l'évêché de Bertinoro, en lui enjoignant de gagner le roi à l'idée de la ligue, dont il serait le chef, et d'obtenir son concours pour l'envoi d'un nonce pontifical à Moscou, avec mission de rétablir la paix entre les deux nations belligérantes [1]. Dans ce but, Caligari devait entretenir Bathori des circonstances favorables dont il a été question plus haut, lui parler de la profonde estime qu'avait pour lui le Saint Père, qui le tenait pour le plus courageux et le plus prudent des rois, lui promettre de larges subsides, lui faire entrevoir de loin le séduisant mirage de la conquête de Constantinople. Les succès militaires ne seraient pas compromis par les propositions pacifiques; le pape agirait spontanément, comme à l'insu du roi de Pologne, et à Moscou on ne se douterait même pas qu'il fût au courant des négociations. Le cardinal de Côme était si persuadé du succès de cette démarche, qu'il envoyait à Caligari, simultanément, deux brefs : l'un l'autorisait à traiter cette matière avec Bathori, tandis que l'autre était destiné à Ivan IV. Il entrait ensuite dans les plus minutieux détails quant à la mission moscovite, prenait des dispositions financières, désignait la personne à envoyer (ce devait être le neveu de l'archevêque de Gnesen), engageait le nonce à le munir

[1] Archives du Vatican, *Polit.*, 116, p. 130. Cette dépêche y porte la date du 10 juin; le nonce Caligari, dans sa correspondance, la rapporte au 20 juin, ce qui est plus probable. *Polonia*, XVI, p. 283.

d'instructions, dont le point culminant serait la paix à conclure avec Bathori et l'union à cimenter avec Rome sur la base du concile de Florence.

En dépit des belles espérances du cardinal, la vérité est que Caligari se trouvait ainsi placé en présence d'un problème insoluble. Le *terrible* Ivan, qui a étonné le monde par ses excès sauvages, n'était guère accessible aux idées romaines de conciliation religieuse; et en 1579 les circonstances politiques étaient telles que Bathori lui-même devait trouver peu opportunes les propositions de paix avec Moscou. En effet, des deux côtés, le dernier but de la guerre n'était autre au fond que la possession de la Livonie. Ivan avait compris l'importance de cette province maritime, avec ses ports magnifiques, son littoral sinueux et développé pour un pays qui avait besoin d'un débouché d'exportation et d'un point de contact facile avec l'Occident, d'où lui venaient ses maîtres. Aussi, s'il était fier des conquêtes de Kazan et d'Astrakhan, s'il étendait son bras vers la Sibérie par-dessus l'Oural, il n'en estimait pas moins la Livonie comme un joyau indispensable à sa couronne. D'autre part, Bathori avait juré, en montant sur le trône, de s'emparer de la Livonie, qui naguère s'était donnée à Sigismond-Auguste, et de refouler ainsi vers l'Orient le plus redoutable ennemi de la Pologne. La guerre n'avait pas tardé à éclater entre les deux rivaux, et la fortune se déclarait pour Bathori : par un mouvement habile, il avait envahi la Russie Blanche, tandis qu'Ivan envoyait le gros de ses troupes en Courlande au-delà de la Dvina ; au mois d'août 1579, les braves fantassins hongrois mettaient le feu aux murs de Polotsk, obligé bientôt à se rendre ; le 25 septembre, Sokol était pris, après un carnage épouvantable ; d'autres forteresses moscovites subissaient tour à tour le même sort, et les provinces voisines étaient dévastées sans pitié.

Or, Bathori était justement dans l'ivresse du succès, lorsque le nonce, à la suite des instructions romaines, lui fit ses premières ouvertures, le 8 septembre ; il lui parlait en général de la ligue anti-ottomane, sans toucher à la question moscovite, et lui proposait de venir le rejoindre à Polotsk pour traiter cette affaire de vive voix [1].

Auprès du roi se trouvait Zamoyski, surnommé le grand par ses compatriotes, ancien étudiant de l'université de Padoue, aussi versé dans les auteurs classiques et dans le droit romain que dans l'art de la guerre, éloquent, courageux et surtout ennemi implacable de Moscou.

[1] Archives du Vatican, *Polonia*, XVI, p. 290, dépêche chiffrée de Caligari 8 sept. 1579. On a de la peine à s'expliquer le long intervalle entre les instructions du cardinal de Côme, datées du 20 juin, et les premières démarches du nonce, qui n'eurent lieu qu'au mois de septembre. L'envoi des instructions aura peut-être été retardé.

Ces deux circonstances n'étaient rien moins que favorables au succès de la négociation. Bathori et Zamoyski écrivirent au nonce le même jour et dans le même sens; ces lettres sont datées de Dzisna, 20 septembre [1]; on se plaît à reconnaître l'importance de l'affaire ; impossible de la traiter en pleine campagne, inutile par conséquent que le nonce se dérange. Zamoyski ajoutait que le roi serait bientôt à Vilna, et le roi, renchérissant sur Zamoyski, prévenait le nonce qu'il n'avait pas besoin de venir à Vilna et qu'ils se verraient prochainement ailleurs. On avait déjà plus d'une fois donné des réponses également dilatoires à Caligari, lorsque ces questions délicates tombaient sous sa plume. Ainsi, le 12 mars 1579, Zamoyski lui écrivait que les projets de ligue dépendaient du succès de la guerre moscovite [2]; le 3 juillet, le nonce informait lui-même le cardinal de Côme qu'il avait demandé au roi ses bons offices auprès d'Ivan, si on en venait à traiter la paix, que Bathori avait fait de belles promesses, mais qu'il ne désirait pas voir le nonce venir le rejoindre à l'armée, malgré l'envie que celui-ci en manifestait [3]. Si les antécédents n'étaient pas de bon augure, il ne fallait pas pour cela désespérer de la cause. Cette fois la question ne devait plus être simplement effleurée, mais traitée à fond: le nonce avait un bref du pape, qui l'autorisait formellement à intervenir pour la conclusion de la paix avec Moscou et pour la formation de la ligue. Au XVI^e siècle, un habile diplomate était avec cela suffisamment muni, si ce n'est pour obtenir un succès quelconque, au moins pour avoir des réponses catégoriques. Dans le cas présent, la bonne fortune ne seconda guère les efforts de Caligari.

Après avoir terminé la campagne de 1579, Étienne ne tarda pas à rentrer à Vilna. Le nonce prit des mesures efficaces pour s'y trouver aussi, et le 5 octobre il eut son audience. La veille il s'était entretenu longuement avec Zamoyski. Le chancelier de Pologne se montrait très favorable au projet d'une guerre européenne contre les Turcs, mais il croyait qu'on ne pourrait pas la commencer dès l'été prochain : un temps plus considérable était nécessaire pour des préparatifs de ce genre. Quant à la mission moscovite, il se retranchait dans une discrétion parfaite, ne voulant rien hasarder sur l'utilité que pourrait avoir l'envoi d'un bref pontifical à Ivan IV. Il ajoutait cependant que le grand-duc de Moscou n'était pas un ennemi redoutable pour les Turcs, n'ayant pas de provinces limitrophes avec eux ; qu'au reste, dans l'hypothèse d'une guerre générale, le premier soin de la Pologne devrait être de se mettre en garde contre Ivan, trop habitué à violer

[1] *Ibidem*, p. 307, 313.
[2] Tourguéniev, *Hist. Russ. mon.*, I, CXC.
[3] *Ibidem*, I, CXCIV.

ses serments[1]. Ces allusions faisaient prévoir l'issue qu'aurait l'audience auprès du roi; elle eut lieu le lendemain, et fut assez prolixe. Le nonce avait préparé bon nombre d'arguments en faveur de sa thèse, et des réponses aux objections, qui ne pouvaient manquer. Bathori lui-même avait des moments d'expansion, où la parole ne lui faisait pas défaut; il se montra d'ailleurs à cette occasion aussi fin politique qu'il était grand capitaine sur le champ de bataille. Aux avances du nonce, faites au nom du Saint Père, il répondit par des protestations de noble et filial dévouement: il serait heureux de mettre ses États et sa vie au service du Saint-Siège ; il mourrait content s'il voyait sa patrie délivrée du joug humiliant des Turcs ; mais avant de s'engager dans une entreprise de si haute importance, il tenait à savoir si la ligue des princes chrétiens offrait des garanties de solide succès. En développant cette pensée dans sa dépèche du 5 octobre, Caligari n'hésite pas à mettre le cardinal de Côme en demeure de lui fournir un mémoire, rédigé en latin, où serait exposé le plan de la guerre offensive contre les Turcs, avec le nom des princes qui y prendraient part et l'effectif de leurs armées, le nombre des galères et des vaisseaux de transport pour soldats, munitions et provisions ; en outre on y mentionnerait les conditions de la ligue, les mesures à prendre contre l'instabilité et la *furia* des Français, capables de tout compromettre, les moyens d'apaiser la guerre des Pays-Bas, qui pourrait arrêter le roi d'Espagne; enfin on déclarerait au roi le nombre de cavaliers et de fantassins qu'on exigerait de lui, et le montant des subsides qu'on lui offrirait. Étienne Bathori aurait ensuite fait ses observations, donné ses conseils, dictés par l'expérience militaire, et soumis le tout à la diète de Pologne. Quant à la mission de Moscou, le roi n'eut garde également de refuser son concours; il demandait toutefois qu'on différât l'envoi du nonce pontifical jusqu'après la diète, d'autant plus qu'on était déjà en pourparlers et qu'on ne tarderait pas à voir arriver, soit un ambassadeur d'Ivan, soit le courrier polonais Lopatinski, envoyé à Moscou. Dans le cours de l'audience, le roi ne négligea pas de laisser tomber quelques paroles menaçantes à l'adresse de son rival; avant de se tourner contre les Turcs, ce qui ne pourrait se faire que dans un an, il espérait, disait-il, lui imposer la paix les armes à la main, d'autant plus qu'Ivan avait perdu ses meilleurs capitaines, et qu'il était constamment menacé d'une révolte de ses peuples. Après avoir expédié ainsi les deux points principaux, Bathori s'étendit longuement sur la manière de faire la guerre aux Turcs; sur la facilité de s'emparer des Dardanelles et de Constantinople si on attaquait les Turcs simultané-

[1] Archives du Vatican. *Polonia*, XVI, p. 331, dépêche chiffrée de Caligari, 4 octobre 1579.

ment sur terre et par mer, tout en regrettant que la ligue n'eût pas duré encore deux ans après la bataille de Lépante, ce qui aurait suffi pour détruire à tout jamais la puissance des Osmanlis. Telles étaient les opinions de Bathori en 1579, et le nonce ne manqua pas de les consigner dans sa dépêche [1].

Comme on le voit, Caligari avait complètement échoué dans sa démarche. Il n'avait obtenu de nouveau qu'une réponse dilatoire : dilatoire quant à la guerre ottomane, car le mémoire exigé par le roi ne pouvait être livré de sitôt et les conditions de la ligue ne se laissaient pas établir à la hâte ; dilatoire surtout quant à la mission moscovite, que le roi remettait jusqu'après la diète, non sans un grave motif. En effet, la diète fut convoquée à Varsovie le 22 octobre. Orageuse, comme l'étaient toujours ces bruyantes assemblées de la libre Pologne, elle fut cependant plus que d'ordinaire fertile en résultats pratiques et surtout plus bienveillante envers le roi. Les fiers magnats s'inclinaient bon gré mal gré devant ses gloires militaires ; Zamoyski, le prince de la parole, en imposait à la petite noblesse ; unissant leurs efforts dans le même but, le roi et le chancelier surent obtenir de la diète ce qu'ils désiraient. L'esprit belliqueux, assoupi sous le règne de Sigismond-Auguste, roi efféminé, commençait à se réveiller parmi les Polonais ; la conquête de la Livonie, celle peut-être de Moscou, ou au moins de quelques provinces moscovites, séduisaient les plus timides, et cette idée faisait son chemin ; on vota don des subsides pour une nouvelle campagne [2] ; Bathori y ajouta quelques sommes puisées dans son propre, quoique très modeste trésor; son frère, le prince de Transylvanie, lui envoya des fantassins hongrois, aguerris et rompus aux fatigues de la guerre. Le roi de Pologne avait la conscience de sa position avantageuse, et on pouvait prévoir qu'il en profiterait pour décliner les propositions pacifiques de Rome. Le nonce lui-même ne pouvait ignorer cet état de choses, ni se faire illusion sur la disposition des esprits. Il envoyait à Rome le projet de guerre contre Moscou, présenté à la diète [3]; cependant, ni l'audience du 5 octobre, ni les préparatifs militaires, ni l'opinion publique, de jour en jour plus belliqueuse, ne l'avaient encore complètement découragé, et il n'attendait que l'occasion pour revenir à la charge. Elle se présenta à l'audience dont Caligari rend compte au cardinal

[1] *Ibidem*, p. 335, dépêche chiffrée de Caligari, sans date, envoyée de Vilna avec une lettre du 5 octobre 1579.

[2] *Volumina legum*, II, p. 198, éd. 1859. *Universal poborowy*, 1580.

[3] Archives du Vatican, *Polonia*, XVI, p. 386, Propositio in comitiis Regni Poloniæ, 24 nov. 1579 : Bellum contra magnum Moschoviæ Ducem quomodo et quibus nervis continuandum....

de Côme, dans sa dépêche du 1er janvier 1580 [1]. Le langage du roi n'est plus le même ; du 5 octobre au jour présent la différence est frappante : c'est que Bathori est sûr désormais d'être soutenu par la diète, ce dont il doutait auparavant. Aux allusions de Caligari à la ligue contre les Turcs, il répond froidement qu'il y voit de grandes difficultés : on ne peut compter ni sur les Perses, qui semblent déjà fatigués et épuisés, ni sur le roi d'Espagne, trop absorbé par la guerre des Pays-Bas ; la Pologne risquerait donc de se trouver isolée vis-à-vis d'un ennemi redoutable. Quant à l'affaire de Moscou, non seulement il la renvoie de nouveau jusqu'à la fin de la diète, mais il propose encore à Caligari d'entrer à cette époque en négociation avec Chérémétiev, un des principaux prisonniers moscovites, au lieu de s'en tenir à la procédure officielle. Or, Bathori ne pouvait ignorer qu'à Moscou on ne transigeait pas sur les formalités, et que des pourparlers non autorisés par le souverain n'avaient aucune chance de succès. Il avouait en même temps à Caligari, sans détour, qu'il ne ferait jamais de bonne paix avec Ivan, si ce n'est les armes à la main. Le nonce crut devoir user d'une extrême condescendance ; il consentit à tout sans difficulté.

Sur ces entrefaites, de nouvelles et peu favorables circonstances vinrent paralyser l'action du nonce, et par là même compliquer les affaires. Quelques mois auparavant, il avait été nommé à l'évêché de Bertinoro, et prévoyant la fin prochaine de sa nonciature en Pologne, il ne demandait pas mieux que de la terminer avec éclat. Les événements ne répondirent pas à ses souhaits. Comme tous les soldats de fortune, qui parviennent jusqu'au trône, Bathori était fortement préoccupé par la pensée dynastique : placé par les suffrages d'un peuple libre à la tête d'un royaume électif, il n'en espérait pas moins que le prestige de sa gloire militaire donnerait à sa postérité quelque droit à la couronne ; or Anne Jagellon l'avait, par son alliance, apparenté avec une race illustre, mais, vu son âge, — elle avait plus de cinquante ans — elle ne lui promettait pas de succession. Le mot funeste de divorce avait été prononcé dans l'entourage du roi, et le nonce fut des premiers à surprendre le mystère qui se tramait dans l'ombre. Un devoir impérieux s'imposait ainsi au représentant officiel du Saint-Siège : il devait déjouer habilement tous les projets attentatoires à la sainteté d'une alliance contractée au pied de l'autel, et au besoin déclarer hardiment que Rome n'approuverait jamais la dissolution d'un mariage légitime. Cette conduite devait lui attirer des désagréments, et ces déclarations ne pouvaient se faire sans blesser

[1] Archives du Vatican. *Polonia*, XVII, dépêche chiffrée de Caligari, 1er janvier 1580.

les courtisans trop zélés. Aussi le nonce se voyait-il entouré de difficultés. Il s'en prend à quelques évêques, qui lui paraissent trop faibles; il s'en prend au roi lui-même, mais surtout à Zamoyski, qu'il ne ménage guère dans ses dépêches : le chancelier n'est plus qu'un politique ambitieux, timide, intéressé [1]; enfin il avoue — terrible aveu dans la bouche d'un diplomate ! — qu'il est en disgrâce à la cour de Pologne [2].

Rien n'autorise à croire que ces circonstances eurent une influence directe sur l'affaire de Moscou; Bathori ne voulait pas de mission pontificale, parce que, loin de songer à la paix, il était décidé à faire la guerre à Ivan tant qu'il aurait des soldats et des subsides. Cependant les relations personnelles du nonce, désormais tendues, ne pouvaient apporter que des retards et des obtacles. Ainsi l'entrevue avec Chérémétiev, que le roi avait promis de ménager à Caligari, n'eut pas lieu, et le boyar moscovite quitta Varsovie sans emporter de commission pontificale. On le disait très obstiné dans ses préjugés religieux, et le nonce en tirait un motif de consolation : une intervention de ce genre n'aurait pas amené de bons résultats. En même temps on faisait comprendre au représentant du Saint-Siège que ses efforts pour réconcilier deux rivaux, désireux de vider leur querelle par les armes, ne seraient pas vus de bon œil à la cour, et qu'il valait mieux y renoncer pour le moment [3]. Quinze jours après, le 18 février 1580, Caligari déclare formellement au cardinal de Côme qu'il se voit obligé d'abandonner cette affaire, parce que les relations avec Moscou sont suspectes aux yeux du roi et du chancelier, et qu'il se contentera à l'avenir d'observer et d'attendre [4].

Il tint parole. Dans le courant du mois de mai, il rappela au roi qu'il avait un bref pour le grand-duc de Moscou, et comme Bathori avait souvent à lutter avec des difficultés financières, il conçut quelque espoir de succès. Trois mois plus tard, il songeait encore à envoyer un mesager en Moscovie par la Suède, mais on ne donna pas de suite à ces différents projets [5]. Bathori était resté fidèle à la politique de Sigismond-Auguste; il avait refusé l'intervention pontificale entre lui et Ivan IV, et empêché l'envoi d'un messager romain à Moscou. Le plan grandiose de Grégoire XIII se trouvait ainsi complètement

[1] *Ibidem*, p 43, dépêche chiffrée de Caligari, 20 janvier 1580.
[2] *Ibidem*, p. 41, dépêche chiffrée de Caligari, 21 janvier 1580.
[3] *Ibidem*, p. 52, dépêche de Caligari, 31 janvier 1580.
[4] *Ibidem*, p. 70, dépêche chiffrée de Caligari, 18 février 1580 : « L'amicitia nostra et prattica col Mosco è sospetta a Sua Maestà et al Cancelliere, però non vedo via di far alcuno frutto, pur starò su la vedetta et con la gratia di Dio spero non di essere estinto, ma si bene di esser sopito. »
Ibidem, p 239, 240, dépêches de Caligari, 13 mai et 28 août 1580.

dérangé : celui qu'il voulait mettre à la tête de la croisade européenne contre les Turcs s'engageait dans une guerre contre un prince chrétien ; l'union de toutes les forces de la chrétienté sous un seul drapeau devenait désormais impossible. Mais, s'il faut d'une part apprécier à leur juste valeur les intentions généreuses du pape, on ne saurait d'autre part faire un reproche à Bathori de n'y avoir pas mieux correspondu. Il connaissait mieux que personne l'adversaire qu'il avait à combattre ; il savait qu'on ne pouvait guère compter sur l'alliance d'Ivan contre les Turcs, et que la Pologne serait menacée par les Moscovites, sitôt qu'elle serait engagée dans une autre guerre. L'historien impartial ne saurait désapprouver ces raisonnements, qui ne sont que trop appuyés sur les faits.

D'ailleurs, les événements eux-mêmes se chargèrent de justifier Bathori, tout en ouvrant au pape un vaste et glorieux champ d'activité. En 1581, ce n'était plus Grégoire XIII qui proposait à un roi catholique de le réconcilier avec son rival, c'était un tsar orthodoxe qui envoyait son messager frapper à la porte du Vatican, et demander l'intervention du pape pour conclure la paix avec Bathori et tourner ensuite ses armes contre les Turcs, quitte au demeurant à violer ses promesses lorsque le danger serait passé. Guidé par des motifs d'un ordre supérieur, Grégoire XIII n'eut garde de refuser ses bons offices à Ivan le Terrible : il envoya Antoine Possevin en Pologne et en Moscovie, et la paix de Kiverova Gora, conclue sous ses auspices, restera à jamais dans les annales de l'histoire comme un monument, unique dans son genre, de cet arbitrage pacifique des papes, que le comte de Maistre a rêvé pour le bonheur des nations.

P. PIERLING, S. J.

IV

DEUX CITÉS FRANÇAISES AU MOYEN-AGE.

SAINT-OMER ET SENLIS.

I. *Études sur les institutions municipales : histoire de la ville de Saint-Omer, et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle*, par A. GIRY. *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*; trentième fascicule, gr. in-8° de 367 pages, et une livraison de pièces justificatives. — II. *Histoire des institutions municipales de Senlis*, par Jules FLAMMERMONT. *Même Bibliothèque*, quarante-cinquième fascicule, gr. in-8° de 310 pages, dont 142 de pièces justificatives.

« Il semble qu'en France les généralisations brillantes de l'auteur du *Tableau de la France municipale*, au lieu de stimuler les savants,

ait longtemps contribué à faire déserter ce terrain scientifique... On retrouve dans toutes les histoires locales son système sur la persistance du régime municipal romain, sur le caractère du mouvement communal, sur les conditions démocratiques de l'ancienne organisation municipale, adapté tant bien que mal aux villes des différentes régions de la France. »

Ainsi s'exprime M. Giry, dans la première page de sa préface, et il a amplement justifié, dans le beau volume qu'il a consacré à l'histoire de Saint-Omer, la hardiesse apparente de sa critique. Sans doute, sur ce point comme sur le rôle de l'Église dans l'histoire, Thierry a transformé, dans la dernière partie de sa carrière, ses opinions et son langage. Il a reconnu non pas seulement les communes du Nord, les bourgeoisies du centre et les municipalités romaines du Midi, mais *cinq* groupes régionaux dans le territoire actuel de la France. Il a signalé, dans la région du Nord, la seule qui nous occupe ici, une grande variété de chartes communales, quoique plusieurs soient imitées ou reproduites dans leur voisinage. Il a signalé, dans le pays flamand, à côté des pouvoirs communaux proprement dits, l'institution des *Apaiseurs,* dans laquelle il reconnaissait la prolongation d'une magistrature établie pour la garantie des Trèves de Dieu [1]. Mais plus on entre dans l'étude des documents concernant chaque ville ou chaque groupe de villes, plus on se pénètre de ces principes sans lesquels il est impossible de comprendre l'histoire du moyen-âge : c'est d'abord que partout les circonstances locales avaient une influence décisive sur les institutions et y ont produit une variété d'organisation presque infinie; c'est aussi que les libertés existent bien plus souvent qu'elles ne sont écrites [2]; c'est enfin que, sur bien des points, les coutumes peuvent plutôt être déduites de la connaissance de certains faits que trouvées dans les archives les mieux garnies du XII[e] et du XIII[e] siècle.

Disons-le donc franchement : Thierry a exprimé plutôt une tendance vague qu'un fait historique positif, quand il a défini ainsi le mouvement du XII[e] siècle : « Raviver les souvenirs de l'ancien ordre civil et rallier tous les débris épars de l'existence municipale, les compléter, les fixer par une nouvelle constitution ; ressaisir de gré ou de force le droit de juridiction urbaine et substituer aux offices féodaux des magistratures électives ; reconquérir les droits utiles de l'ancienne municipalité, ses revenus, ses biens communs, sa banlieue ; enfin ériger l'universalité des citoyens en corporation libre, investie des droits

[1] *Tableau de l'ancienne France municipale, sub init.* — Cfr. Giry, pages 44 et 190-1.

[2] Dans son *ensemble*, le droit était *non-écrit,* dit M. Giry (p. 203).

politiques et ayant le pouvoir de déléguer les fonctions administratives et judiciaires [1]. » Ce sont les faits permettant la vérification ou la critique de cette assertion qui me paraissent constituer le principal intérêt des monographies dont je me propose de rendre compte ; c'est presque uniquement à ce point de vue que je vais les examiner.

Les deux premiers chapitres de M. Giry ont pour objet des récits historiques. Il y établit le point de départ de ses recherches sur la commune de Saint-Omer, en retraçant d'abord les origines de la ville. Elle n'était point l'héritière d'une cité gallo-romaine, mais un groupe d'habitations formé graduellement autour du monastère de Saint-Bertin, qu'avaient fondé au VII[e] siècle des missionnaires dont l'un portait ce nom. La concession de terrain avait été faite à la demande de l'évêque saint Omer; de là le nom que porta plus tard cette localité, désignée d'abord par celui de Villa Sitdiu [2]. La population du pays était toute germanique depuis la grande invasion ; aussi est-ce le droit germanique qui prévaut au moyen âge, là comme dans toute la région voisine, et spécialement dans toute l'étendue de la Flandre primitive, à laquelle appartenait Saint-Omer : nous en voyons la preuve manifeste par le maintien du *weregeld* et même, dans une certaine mesure, de la *faida* teutonique [3].

Les faits les plus mémorables de cette histoire, au IX[e] et au X[e] siècle, sont les invasions normandes, qui ne se terminent là qu'en 966, un demi-siècle après la création du duché français de Normandie. Défendue par la noblesse du voisinage et ralliée par l'existence d'un monastère considérable et vénéré, centre d'industrie et d'enseignement, la population de la bourgade se maintint et grandit. Son commerce acquit une importance considérable, son marché devint une foire; dès le X[e] siècle, on battait monnaie à Saint-Omer ; dans le cours du XI[e] le nom de *ville* lui appartient, et ses habitants sont appelés *burgenses* dans une charte authentique de 1056, antérieure par conséquent de trois quarts de siècle à sa première charte communale [4].

L'on entrevoit ici les causes de la prospérité relative de Saint-Omer; l'on possède des documents assez précis sur les relations successivement hostiles et bienveillantes entre la grande souveraineté féodale du pays, celle des comtes de Flandre, et l'abbaye, en ce qui concerne son temporel [5]. Mais on n'a que des données très confuses, ou plutôt on est réduit à des conjectures formées par voie de raisonnement, sur la

[1] *Monographie de la constitution communale d'Amiens*, section II.
[2] *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions*, p. 3.
[3] Voy. p. 190-4, 212-7.
[4] Voy. p. 5, 6, 9, 10, 14-25, 34, 36. Cfr. p. 288-9.
[5] Voy. p. 26-9.

condition civile et politique des habitants de cette ville « pendant la période troublée qui s'écoule entre la dernière victoire sur les Normands et la mort de Charles-le-Bon (1127) [1], » c'est-à-dire pendant la période où la sécurité difficilement renaissante du pays permit à cette ville, et en général aux villes flamandes, d'acquérir, à l'aide de l'industrie et du commerce, une population assez considérable pour se faire une place importante dans l'organisation sociale de ce comté. Cependant une conclusion se dégage des faits connus, quelque insuffisant qu'en soit le contexte. Nous sommes dans un pays où la tradition des municipes romains avait disparu de bonne heure, dans un comté où, comme le fait observer M. Giry [2], les souverains ne paraissent pas s'être préoccupés alors d'introduire une législation régulière, tandis que, près d'eux, ceux du Hainaut en dotaient leur pays. Le droit coutumier de chaque ville flamande se développait d'une façon indépendante [3] : c'est dans les circonstances locales qu'il faut chercher l'explication de chaque institution dans cette contrée ; pour Saint-Omer en particulier, nous sommes en présence d'une agglomération d'habitants formée sur un domaine qui était la *propriété* d'une abbaye. Eh bien, ce groupe, qui semblerait ne devoir être qu'une population de serfs, constitue, de temps immémorial, une association civile ; on ne peut apercevoir la moindre trace d'un conflit, d'un effort quelconque pour l'affranchissement, soulevé entre les gens de Saint-Omer et leur seigneur, Damp-Abbé ou Sire-Châtelain. Il n'y a pas même de la part de l'un ou de l'autre, un acte explicite de concession bénévole, soit pour affranchir de servage les habitants du village de Sitdiu, soit pour constituer les habitants de Saint-Omer en communauté politique : la charte de 1127 les trouve tout constitués.

Est-ce à dire que des faits politiques n'aient pas grandement concouru à l'établissement et au développement des libertés de Saint-Omer? non certes, et M. Giry expose d'une façon aussi claire qu'intéressante comment les compétitions élevées pour la succession au comté de Flandre, après la mort de Charles-le-Bon, favorisèrent les rapides progrès de la liberté flamande, chacun des pouvoirs qui s'élevèrent cherchant à gagner les sympathies par de larges concessions. Mais la rédaction de la charte (ou *keure*, comme on disait en flamand) n'est proprement l'effet ni d'une révolution sanglante ni d'une révolution pacifique : *elle ne crée pas un état politique nouveau.* « La charte de 1127, dit M. Giry [4], n'est en réalité, pour la commune, qu'un acte

[1] Page 29.
[2] Voy. page 30-1.
[3] Ibid.
[4] Page 54.

analogue à la *reconnaissance d'utilité publique* d'une société ; elle ne lui confère pas l'existence, mais elle la reconnaît à l'état de personne juridique et lui accorde *en outre* un privilège qui est un principe constant de la commune : *l'indépendance de la justice.* » La commune n'est encore que la corporation des bourgeois assermentés, se devant protection mutuelle [1] et constitués *collectivement* en qualité de *vassaux* du comte de Flandre, au lieu d'être des tenanciers isolés ; il en est de même en 1166 [2]. L'auteur va jusqu'à dire que la première charte de Saint-Omer était avant tout une concession de privilèges commerciaux [3], tant et si bien que, dans ce document lui-même, la Gilde, c'est-à-dire l'association des commerçants et des artisans est complètement assimilée à la commune [4].

Non-seulement l'établissement de la commune de Saint-Omer ne créa pas de toutes pièces un gouvernement nouveau, dont les organes auraient reçu de cette charte leurs attributions et leur forme, mais ce qu'on aura peine à croire et ce qu'affirme pourtant M. Giry après ses patientes recherches, « malgré les nombreuses chartes relatives à Saint-Omer qui nous sont parvenues, nous ne pouvons savoir *directement ni quels* étaient les *magistrats* qui administraient la ville, *ni comment ils étaient nommés....* Pour trouver à cet égard des renseignements précis, il nous faut aller jusqu'au commencement du XIV[e] siècle, et les tirer d'une ordonnance rendue le 25 mai 1306 par la comtesse d'Artois pour la réforme de l'échevinage [5]. » De cette ordonnance et surtout de celle du 27 octobre 1305, on peut déduire que, dans les derniers temps du moins, les échevins nommaient eux-mêmes leurs successeurs [6]. Les ordonnances d'octobre 1305 et mai 1306, rendues, il est vrai, sur la demande du peuple de Saint-Omer, sont en réalité, non pas seulement la réforme, mais la transformation de la commune : l'ancien état de choses n'y est mentionné que pour disparaître. C'était cette perpétuité du pouvoir dans certaines familles ou dans certains groupes de familles qui avait provoqué les murmures et

[1] Voy. p. 152; cf. p. 206, 255.
[2] Cf. p. 43, 81, 152, 164-5, 229.
[3] Page 52-3, 275.
[4] Voy. p. 277 note, et p. 281. Le mot *Gilde* s'applique à des associations très diverses, favorisées ou repoussées suivant leur objet par des pouvoirs civils et religieux (p. 277.)
[5] Page 154.
[6] Pièces justificatives, n° LXXIV. « Au prochain terme devant que on a accoutumé et doit faire eschevins en nostre dite vile pour le gouvernement de la vile, li eschevin qui ores sont par nostre conseil feront et esliront nouviaus eschevins et teles personnes comme il nous plaira à nommer ou mander par nos lettres et non autres. » L'ordonnance de 1306 prescrit pour l'avenir un mode fort compliqué d'élection (p. 155-6, et P. justif. n° LXXV).

amena l'intervention de la comtesse d'Artois, Mahaut [1]. Dans les communes bien plus puissantes et plus célèbres de Gand et de Bruges, la keure, rédigée en 1189, réserve encore au comte de Flandre la *nomination des échevins*, dont la charge est à vie : les échevins sont *surtout* des juges : [2] leur nom même l'exprime dans son origine germanique, et chez nous les fonctions de judicature sont encore conférées par le pouvoir exécutif. Il est vrai, dès 1192, les Gantois arrachèrent au suzerain la renonciation au droit de désigner les échevins, mais pour abandonner à l'échevinage le droit de se recruter lui-même [3], ce qui est l'état de choses contre lequel paraissent soulevés, en 1305, les ressentiments du peuple de Saint-Omer.

L'*essence originaire* de la Commune ne paraît donc pas être la substitution d'un pouvoir politique électif à un pouvoir politique héréditaire ; on peut même dire que, pendant longtemps, elle comprend à peine un pouvoir politique. Ceci renverse les idées qu'on se fait communément des communes du nord de la France, et je me hâte d'ajouter ou plutôt de répéter que ceci ne s'applique point à tous les temps et à tous les lieux. Mais, pendant ce XII^e siècle qui, à Saint-Omer comme ailleurs, fut par excellence celui du développement des institutions communales [4], les échevins ne sont guère autre chose que des juges [5] : « Ne pouvoir être distrait de ses juges naturels, ce fut, pour les habitants des villes, la première des revendications [6]. » Saint-Omer avait des scabins dès l'an 745, avant Charlemagne ; du moins c'est ainsi qu'on nomme des personnages désignés comme témoins, sous cette date, dans le Cartulaire de Saint-Bertin, et même, en thèse générale, M. Giry considère les échevins de la commune moins comme des juges, au sens moderne du mot, que comme des témoins nécessaires [7]. « Sous ce régime, dit-il, les juges n'étaient juges que du fait... ; des règles de procédure déterminaient exactement et minutieusement quels étaient les témoignages et les raisons qui devaient fixer la sentence [8]. » Il est probable cependant que, dans l'origine, les arbitres des contestations purement civiles étaient, à la fois pour les particuliers et pour les établissements, ces commissions de prud'hommes (*viri probi*,

[1] Voy. p. 168, cf. p. 75-76, 155-6, 160-3. L'Artois était, depuis quelque temps, détache de la Flandre.
[2] Voy. p. 169.
[3] Voy p. 168.
[4] Voy. p. 45-68.
[5] Voy. p. 169, 196-8, 227.
[6] Page 179-80.
[7] Voy. p. 35, cf. 177-8.
[8] Page 200. Nous ne connaissons pas les règles de procédure usitées devant l'échevinage de Saint-Omer. V. p. 187 et 200.

seniores et prudentiores laudabiles viri) dont parlent les anciens documents [1], mais que ce caractère de juridiction paternelle se transforma peu à peu en obligation de suivre des errements bien déterminés.

Ainsi les échevins de Saint-Omer paraissent avoir eu pour attribution essentielle et principale de constater par leur adhésion la valeur juridique des témoignages et des preuves. Ils étaient surtout, du moins dans les premiers temps, les assesseurs du *Judex* municipal, probablement le même qui, dès 1168, est nommé *major communionis* [2], maire de la commune. Mais ce *judex* était un représentant du comte, *judex comitis*, en 1151 comme en 1127 ; à la fin du XIII[e] siècle, c'est certainement le *major* [3]. « Dans nombre de villes de la même région, le *major* resta toujours un fonctionnaire du suzerain et ne fit jamais partie de l'échevinage [4]. » Ces échevins partagent d'ailleurs, dès le XII[e] siècle, leurs attributions judiciaires avec ce qu'on appelait les jurés [5], comme plus tard avec d'autres jurés, institués ou régularisés par la comtesse Mahaut.

Cependant il ne faut pas oublier qu'au moyen âge il n'y avait ni principes tout à fait généraux, ni pouvoirs nettement définis : il n'y avait, en dehors du cerveau de quelques savants et de quelques légistes, pas plus de principe monarchique, au sens *moderne* du mot, que de principe républicain. Ces échevins, si peu souverains dans leur commune, on les voit, à la fin du XII[e] siècle et au commencement du XIII[e], intervenir comme garants des traités conclus par leur suzerain ; ils sont tenus pour représentants naturels de la communauté civile [6]. Mais les comtes avaient conservé le pouvoir législatif, ainsi qu'il appert des chartes octroyées successivement par eux dans le cours du XII[e] siècle, en faveur de la commune de Saint-Omer [7]. Ce fut seulement en 1199 que le comte conféra aux échevins de cette ville le pouvoir législatif, sans pour cela renoncer à l'exercer lui-même [8] ; c'est seulement à partir de cette dernière époque qu'on voit exercer par les échevins de Saint-Omer le pouvoir administratif proprement dit [9].

Enfin, pour achever le tableau de cet enchevêtrement d'anomalies, tout habitant de Saint-Omer n'était pas bourgeois même libre. « A côté des bourgeois, dit M. Giry, il y avait dans la ville des manants, des serfs et des étrangers. Nous manquons de renseignements sur la

[1] Voy. p. 195-6.
[2] Voy. p. 171, 178.
[3] Voy. p. 181-2.
[4] Page 182.
[5] Voy. p. 184 ; cf. 227-8.
[6] Voy. p. 41 et 229.
[7] Voy. p. 82.
[8] Ibid.
[9] Voy. p. 169-70.

condition des habitants qui ne participaient pas aux privilèges de la bourgeoisie [1]. C'est en leur faveur que dispose le § 9 de la charte de 1127 [2]. La plupart des manants non bourgeois paraissent avoir été des cultivateurs, probablement des maraichers de la banlieue.... Quant à la classe des hommes non libres, elle semble n'avoir jamais été nombreuse dans les villes et ne devait guère se composer que des domestiques et des servantes [3]. On pourrait cependant soutenir que, pris à la lettre, l'article cité avait affranchi leurs personnes, sans toutefois leur donner aucun des droits de citoyen. Celui qui ne doit plus le chef-cens à un seigneur peut être considéré comme libre, le servage, à cette époque du moins, n'étant guère qu'un moyen brutal de garantir des intérêts fiscaux en maintenant sur le sol les familles qui le mettaient en valeur.

L'histoire de la commune et de la communauté [4] de Senlis présente avec celle de Saint-Omer des différences et des analogies asssez frappantes pour que la seule comparaison des deux cités soit un sujet intéressant d'études. Saint Omer a été longtemps une cité flamande, Senlis a toujours été une ville française. Saint-Omer a son origine dans un domaine abbatial peuplé de Germains ; Senlis était une ville gallo-romaine. Le comte de Flandres a reconnu à Saint-Omer, sous le nom de commune, l'existence civile d'une association commerciale ; le roi Louis VII a directement et spontanément conféré à Senlis l'existence politique de commune. Mais l'une et l'autre offrent des exemples de l'universelle et presque inextricable confusion des institutions politiques et administratives au moyen âge. Si, à Saint-Omer, on voit se croiser encore plus que se combiner les juridictions du comte, du châtelain, de l'abbaye, du chapitre et de la ville, on trouve, à Senlis, le fait d'un souverain puissant déclarant commune une ville de son domaine et ne pouvant l'affranchir toute entière parce qu'une dizaine de dominations, tant ecclésiastiques que laïques, en possèdent des quartiers ou des enclaves et pour la plupart de minuscules enclaves, promptement rachetées, il est vrai, par la ville devenue cité ; le roi n'avait pas même eu la pensée qu'il pouvait mettre un terme à cette anomalie.

Si une confusion semblable se manifeste au début des deux communes, leur indépendance relative aboutit à peu près à la même fin : l'une s'eflace, l'autre disparait à peu près à la même époque et pour

[1] Il ne faut pas oublier quelle variété de conditions se produit et subsiste du xe au xiiie siècle pour ceux que nous désignons d'ordinaire sous le nom commun de serfs.

[2] «Omnes qui infra muros sancti Audomari habitant et deinceps sunt habitaturi liberos a Cavagio, hoc est a capitali censu et de advocationibus constituo.»

[3] Pages 205-6.

[4] Le second terme s'applique, dans l'ouvrage de M. Flammermont, à la ville de Senlis après l'abolition de la commune.

des causes semblables. Si, en 1306, la comtesse Mahau appelée par les lamentations de la plèbe à intervenir contre le gouvernement de la haute bourgeoisie, remanie à son gré les institutions municipales de Saint-Omer, le parlement de Philippe-le-Bon accède, en 1320, aux supplications de Senlis, exploité, presque ruiné par ses notables, abolit la commune et fait passer la ville sous l'administration d'un bailli royal et d'un prévôt urbain [1].

Que si l'on regarde de plus près à cette double histoire, on reconnaîtra des rapprochements et des oppositions plus capables encore de nous faire pénétrer dans l'histoire intime du moyen-âge, spécialement à ce point de vue qui nous préoccupe depuis les premières lignes de cette étude, le contrôle des théories de M. Thierry sur la condition des communes. La ville de Senlis, dont l'origine est si différente de celle de Saint-Omer, n'est pas plus qu'elle le théâtre d'un passage subit du servage complet à la pleine liberté politique, par le fait de la promulgation d'une charte communale. M. Flammermont le fait remarquer expressément : la charte de 1173 ne contient pas un mot qui concerne l'affranchissement du servage royal, et l'auteur en conclut, avec raison, ce me semble, que lorsque la commune fut instituée, le roi n'avait pas de serfs dans sa ville de Senlis [2]. Or, Senlis étant une ville gallo-romaine, on ne peut pas dire que les rois de France y étaient simplement les héritiers des Césars, et que la condition sociale des habitants s'y était, pour ce motif, maintenue identique à elle-même depuis le temps de l'empire romain. En effet, les Capétiens étaient ici les héritiers des comtes de Senlis [3]; cette ville avait donc passé par la condition de ville seigneuriale. Mais si le roi, héritier des comtes, n'avait pas de serfs à Senlis, d'autres seigneurs en avaient dans la même ville. La charte ne les affranchit pas, parce que le roi n'avait pas ce pouvoir dans les enclaves d'autrui ; seulement elle fixe, dit M. Flammermont, le taux du formariage et celui des amendes exigibles en cas de retard du payement du chef-cens... (cinq sous pour chacun de ces cas [4]. Si l'on consulte les textes français et latin de la charte [5], on verra qu'il s'agit, dans le premier cas, des hommes de la commune qui épouseraient des serves sans le congé de leur Seigneur, mais que, dans le second, il s'agit bien des *capitales, homines, hom de chief* (cens.) Par conséquent le roi, qui ne peut les affranchir de leurs redevances, intervient comme juge suprême pour fixer l'indemnité du retard. La conséquence manifeste est que ces hom-

[1] Voy. Flammermont, 1e partie, ch. IV, et 2e partie ch. I.
[2] Voy. p. 7.
[3] Voy. p. 1.
[4] Voy. p. 8.
[5] Nos II et III des Pièces justificatives.

mes de chef-cens étaient des personnes en possession de droits civils.

Le travail de M. Flammermont contient une seconde partie plus étendue que la première et à laquelle rien ne correspond dans le volume de M. Giry, parce que rien n'y correspond, directement du moins, dans l'histoire de Saint-Omer au moyen-âge : c'est l'étude des institutions administratives de Senlis redevenue ville royale, après l'abolition de la commune en 1320, étude que l'auteur prolonge jusqu'à la fin du règne de Henri IV, c'est-à-dire pendant les XIV^e, XV^e et XVI^e siècles. Je ne songe nullement à l'analyser ici, pas plus que je n'ai analysé les coutumes administratives de Saint-Omer au XIV^e siècle, l'organisation de ses métiers et la variété de ses revenus, l'objet du présent article étant surtout de fixer les idées sur la condition sociale et politique des habitants de ces deux villes pendant les périodes étudiées par ces deux auteurs. Mais je dois ici faire ressortir deux faits assez considérables pour l'histoire de la royauté au XVI^e siècle. C'est d'une part que l'abolition de la commune de Senlis fut, pendant les premières années du moins, singulièrement exploitée par la royauté : le pouvoir central s'étant emparé, comme par déshérence, des biens de la commune abolie et laissant à la ville la liquidation des lourdes charges qui avaient amené les habitants à demander l'abolition d'une municipalité oppressive [1]. C'est d'autre part *qu'en fait*, sous la juridiction suprême des baillis par simple tolérance, il est vrai, mais par une tolérance si large et si constante qu'elle devint la coutume fondamentale de la ville [2], l'administration demeura aux mains des Compagnons, nommés ensuite Attournés [3], plus tard Gouverneurs [4] et enfin Échevins [5], élus en assemblée générale, aussi bien que les répartiteurs et les collecteurs des impôts [6]. Ce contraste n'est-il pas un témoignage de plus en faveur de cette doctrine sans laquelle on ne peut rien comprendre à l'histoire du moyen-âge : que la complication des faits les plus hétérogènes était alors la loi générale des institutions politiques.... et souvent de l'ordre social ?

FÉLIX ROBIOU.

[1] Voy. p. 58-9. A Saint-Omer aussi la réforme autoritaire de la comtesse fut loin de mettre un terme à la détresse financière de la ville. V. Giry, p. 248-9.

[2] Voy. p. 60, 62-4, et les trois derniers chapitres, *passim*.

[3] Voy. p. 60-1.

[4] Voy. p. 66, 70-1.

[5] Voy. p. 66.

[6] Voy. p. 62-4, 66, 68-70.

COURRIER ANGLAIS

Encore un livre sur l'Égypte [1]; il y en a de toutes les façons, et on dirait que la terre des Pharaons est devenue le champ de bataille où les théories les plus contraires sur la chronologie, la théologie et la mythologie se sont donné rendez-vous. Sir Erasmus Wilson, à qui revient l'honneur d'avoir enrichi Londres de l'obélisque installée aujourd'hui sur le quai de la Tamise, semblait naturellement désigné par ses recherches pour écrire, lui aussi, l'histoire de l'Égypte. C'est le quatrième ouvrage sur ce sujet publié, depuis trois ans, en Angleterre, et ce n'est pas, certes, le moins remarquable; il commence *ab ovo* et nous conduit jusqu'à la seconde dynastie persane; quarante-six gravures exécutées avec beaucoup de soin reproduisent les cartons les plus intéressants, et l'auteur a scrupuleusement consulté les meilleures sources et les travaux des épyptologues en renom. Cinq cents pages lui ont suffi pour écrire un résumé extrêmement clair et pittoresque tout à la fois.

— Nous n'avons plus besoin de recommander à nos lecteurs M. Gardiner, et par conséquent nous nous bornerons à annoncer ici l'excellente esquisse de l'histoire d'Angleterre qu'il vient de publier [2]. On se plaint généralement et avec raison qu'à partir du règne de Guillaume III il est impossible de se fier aux manuels et aux abrégés que chaque mois fait éclore. L'un est trop Tory, l'autre trop Whig, et l'esprit de parti gâte toutes les appréciations qu'on voudrait nous imposer. Rien de pareil chez M. Gardiner, et sa stricte impartialité n'est égalée que par son talent de composition et la beauté de son style. Je ne vois à critiquer dans son *Outline* que les gravures sur bois, fort médiocres en général.

— L'étude du droit est indispensable pour la connaissance de l'histoire, et à ce titre les deux ouvrages dont je vais parler méritent une place dans mon *courrier*. Le premier est une réimpression annotée du

[1] *The Egypt of the Past.* By Sir Erasmus Wilson, F.R.S. With Forty-six Illustrations. London, Kegan Paul, Trench and Co, 1881, in-8o de 510 p.

[2] *Outline of English History*, B.C. 55, A.D. 1880. By S. R. Gardiner. London, Longmans and Co, 1881, in-18 de 480 p.

traité *De legibus et consuetudinibus,* rédigé par Henri de Bracton, jurisconsulte célèbre [1] dans son temps. Ce livre a fait pendant bien des années autorité pour l'histoire du droit coutumier, aussi le garde des archives s'est-il cru justifié à en donner une nouvelle édition dans la série des publications historiques qu'il dirige ; à côté de détails techniques on y trouve des particularités d'un intérêt général, et c'est ce que Sir Travers Twiss a su parfaitement illustrer en encadrant le texte dans des notes et des commentaires. Questions d'histoire civile et ecclésiastique, éclaircissements sur des points d'archéologie, de mœurs et de coutumes, tout cela trouve une place dans le traité de Henri de Bracton, et y ajoute une valeur dont le savant légiste ne se doutait certes pas.

– Le second ouvrage de jurisprudence dont je veux dire quelques mots est signé par M. Bigelow, diplomate et homme d'état américain; cet auteur vient de faire paraître sur l'histoire de la procédure anglaise un livre [2] qu'on ne saurait trop louer et qui témoigne de connaissances profondes. Le Witan, le Synode, la *curia regis,* la cour chrétienne, bref tous les tribunaux civils et ecclésiastiques y ont leur place, avec une description de leur origine, leur progrès, la nature de leurs attributions et le caractère de leurs prérogatives. Les lois danoise, scandinave, gothique ont contribué chacune à enrichir le code anglais du moyen-âge ; autant de questions que M. Bigelow traite successivement, et sur lesquelles il a bien des choses importantes à nous dire.

— J'ai déjà présenté à mes lecteurs la série de biographies éditée par M. Besant, et publiée sous le titre de *new Plutarch.* L'histoire de Sir Richard Whittington, qui vient de paraître [3], fait partie de cette collection et n'en est pas un des volumes les moins intéressants. Nous avons en Angleterre une littérature correspondant exactement à la fameuse *bibliothèque bleue,* et parmi ces légendes destinées à inculquer aux enfants d'une manière attrayante des leçons de morale et de persévérance, aucune ne surpasse en popularité celle de Richard Whittington qui arrivant à Londres, sans un sou dans sa poche, parvint, grâce à son travail et à son intelligence, à faire une fortune princière et devint lord-maire. Il y a sous cette tradition un fonds historique,

[1] *Henrici de Bracton de Legibus et Consuetudinibus Angliæ Libri Quinque.* Edited by Sir Travers Twiss, Q.C., for the Master of the Rolls. Tome IV. London, Longmans and C°, 1881, in-8° de 387 p.

[2] *History of Procedure in England* (1066-1204). By Melville Madison Bigelow, Ph. D., Harvard University. London, Macmillan, 1881, in 8° de 200 p.

[3] *Sir Richard Whittington, Lord Mayor of London.* By Walter Besant and James Rice. London, Marcus Ward, 1881, in-8° de 214 p.

et c'est ce que M. Besant a essayé de dégager dans un volume, écrit avec talent, et qui est plein de renseignements très curieux sur Londres et la société anglaise de la fin du XIV[e] siècle. C'est en 1371 ou 1372 que le jeune apprenti arriva dans la capitale; il avait alors quatorze ans environ. Le premier succès qu'il obtint fut le résultat d'une spéculation assez bizarre, et l'histoire du fameux chat qui fut vendu au poids de l'or, grâce à ses qualités exterminatrices, est aussi populaire de l'autre côté du détroit que celle du chat botté et du marquis de Carabas. Les pourchasseurs de mythes ont beau tâcher de nous prouver l'absurdité de cette légende, on y tient ici, et Lysons lui-même, dans son histoire de Londres, l'accepte le plus sérieusement du monde.

— La Société pour la propagation des connaissances chrétiennes a entrepris une série de petits volumes contenant l'histoire des divers diocèses de l'Angleterre. M. Jones, chanoine de la cathédrale de Salisbury, nous donne en outre, pour son compte particulier, une monographie dont le titre est transcrit plus bas [1]. Il ne faudrait pas prendre ce titre trop à la lettre ; on trouvera sans doute dans l'ouvrage le catalogue de tous les dignitaires de Salisbury, évêques, archidiacres, chanoines, etc.; mais cette liste est précédée d'une excellente histoire du diocèse depuis sa fondation en 634 jusqu'à nos jours, et suivie d'un résumé sur la vie intérieure, l'administration et le gouvernement de la cathédrale. M. Jones est évidemment fier du corps ecclésiastique auquel il appartient, et son orgueil est parfaitement légitime.

— Le huitième rapport de la commission royale pour le dépouillement, le classement et la description des manuscrits historiques vient de paraître [2]; il ne le cède en intérêt à aucune des livraisons précédentes, et mériterait, si l'espace ne nous faisait défaut, une analyse détaillée. Plus de vingt archives ou collections ont été examinées en Angleterre seulement, quatre en Écosse et cinq en Irlande : parmi les premières nous citerons celles de la Chambre des lords, du duc de Manchester, de lord Ashburnham, de la cathédrale de Canterbury, du collège de la Madeleine, à Oxford, et du duc de Marlborough. Quelques-uns des documents cités par les commissaires-archivistes ont déjà été imprimés, notamment ceux qui se rapportent à la famille Churchill et à son représentant le plus illustre, le rival et l'adversaire

[1] *Fasti Ecclesiæ Sarisberiensis ; or a Calendar of the Bishops, Deans, Archdeacons, and Members of the Cathedral Body at Salisbury from the Earliest Times to the Present.* By William Henry JONES, M. A., F. S. A., Canon of Sarum. London, Simpkin, Marshall and Co, 1881, in-8° de 262 pages.

[2] *Eight report of the royal commission on historical manuscripts.* London, Spottiswoode, 1881, 3 vol. in-f° de 1079 p.

de Villars ; mais la grande majorité n'avait jamais été soigneusement dépouillée jusqu'ici, et on y trouve beaucoup de pièces du plus haut intérêt pour l'histoire de France. Si l'on veut se faire une idée de la richesse des collections inventoriées et classées pendant l'année, il faut savoir que les archives du duc de Manchester et de lord Ashburnham occupent chacune un appendice distinct, et les articles énumérés dans celle-ci ne s'élèvent pas à moins de 3,770. On y trouve les fameux manuscrits provenant des ventes de Libri et Barrois, et parmi ces joyaux des choses à nous faire venir l'eau à la bouche, par exemple un recueil de pièces originales sur Marie Stuart, un superbe exemplaire des poèmes d'Olivier de la Marche, l'histoire du petit Jehan de Saintré, avec des corrections de l'écriture de l'auteur, les chroniques de Monstrelet, de Froissart, la chronique de Charles VI par Juvénal des Ursins, etc. Espérons que des travailleurs seront admis à consulter toutes ces richesses, à les étudier à fond, et à en tirer de quoi illustrer les diverses époques de notre histoire, expliquer les points obscurs ou peu connus, et corriger on compléter les textes de nos annalistes.

— Après les biographies latines de Thomas à Becket, il restait à publier la correspondance de ce prélat, et c'est ce que M. Robertson vient de faire avec beaucoup de soin dans le cinquième volume de son grand ouvrage [1]. La tâche n'était pas très facile, car tous les compilateurs qui ont jusqu'ici travaillé sur ces lettres semblent s'être donné le mot pour les laisser dans le désordre le plus complet. Alain, prieur de Cantorbéry et, plus tard, abbé de Tewkesbury, est en ordre de date le premier coupable ; la collection des lettres de Thomas à Becket aujourd'hui conservée au Vatican fut faite par lui, et quoiqu'il se vante d'avoir présenté ces documents dans leur succession véritable, il n'en est rien. Par exemple, les pièces relatives à la mission de Gratien et de Vivien forment les matériaux du troisième livre, quoiqu'elles soient chronologiquement postérieures à celles qui figurent dans le livre quatrième, et qui concernent la mission de Simon et de Bernard. Le docteur Giles, qui publia en 1845 deux volumes sur l'archevêque de Cantorbéry, ajouta au recueil d'Alain un grand nombre de lettres tirées d'un manuscrit de la Bodléienne ; mais au lieu d'adopter la méthode chronologique, il eut la malheureuse idée de classer les documents selon le rang et la dignité des correspondants du prélat, commençant par le pape, puis les cardinaux,

[1] *Materials for the History of Thomas Becket, Archbishop of Canterbury (Canonized by Pope Alexander III*, A. D. 1173). Edited by J.G. ROBERTSON, M. A., Canon of Canterbury, for the Master of the Rolls. Vol. V. *Epistles.* London, Longmans, 1881, gr. in-8° de 400 p.

les archevêques (dans l'ordre alphabétique de leurs diocèses), les évêques, les simples clercs, etc. Il ne jugea pas à propos d'inscrire, d'un autre côté, des lettres qu'il avait déjà imprimées ailleurs, quelqu'importantes qu'elles fussent pour la biographie de son héros. Le système artificiel ainsi introduit par le docteur Giles se trouve scrupuleusement conservé dans l'édition de l'abbé Migne; il fallait de toute nécessité y substituer un classement logique, et c'est ce qu'a fait M. Robertson.

Puisque nous sommes en train de parler de Thomas à Becket, citons l'édition de Gervais de Canterbury que vient de terminer M. Stubbs. La chronique de ce moine se rapporte, comme on sait, aux règnes d'Etienne, de Henri II et de Richard II, et elle est surtout intéressante pour l'histoire des deux derniers monarques; on a lieu de s'étonner, disons-le en passant, soit de son défaut presque absolu de curiosité, soit du peu de souci qu'il semble avoir des événements qui se passaient autour de lui. La narration, d'ailleurs plus que médiocre du moine de Cantorbéry, ne mérite d'être consultée que pour le récit de la lutte entre la couronne et le Saint-Siège. J'ai déjà annoncé le premier volume ; je me bornerai donc à enregistrer l'apparition du tome deuxième, digne, sous tous les rapports, de l'érudition si sûre et si consciencieuse du professeur Stubbs.

— Le nouveau volume des *Calendars* qu'on nous annonce ne saurait manquer d'exciter la curiosité générale dans les circonstances présentes; il s'agit en effet de l'Irlande; voici, en attendant, un volume consacré aux derniers dix mois de l'année 1654 [1]. Cromwell était alors au pouvoir, et nous avons ici l'indication, ainsi que les sommaires très détaillés, d'une masse de documents qui jettent beaucoup de jour tant sur la politique étrangère du Protecteur que sur l'administration du pays, et le gouvernement intérieur. Il n'y a pas à le nier : Cromwell jouissait d'une puissance absolue, car les ordres qu'il donnait dans son Conseil ne pouvaient être révoqués ou annulés qu'en vertu d'une décision du Parlement; or à cette époque là le Parlement n'était pas assemblé. Pour donner de l'éclat à cette tyrannie et la revêtir d'un certain prestige, tout était mis en œuvre; une compagnie de gardes-du-corps rétribués sur le pied de cinq shellings par jour chaque simple soldat, protégeaient Cromwell contre les menées des conspirateurs tels que Gérard, Vowell et Fox ; les dépenses de la maison de son altesse se montaient à soixante cinq mille livres sterling pour dix mois, sans compter cinq mille livres pour réparations diverses, et six mille six cents livres pour achat de mobilier. Ces chiffres ont leur

[1] *Calendar of State Papers, Domestic Series*, 1654. Edited by Mary Anne Everett Green, for the Master of the Rolls. London, Longmans, 1881, gr. in-8° de 600 p.

éloquence, et lorsqu'on songe aussi que tout le mobilier de la couronne, vendu lors de l'exécution de Charles I[er], et dispersé à droite et à gauche, était maintenant racheté à grands frais et rassemblé pour l'usage de Cromwell, on verra que la république d'Angleterre n'avait rien de l'austérité des anciens Spartiates. Le volume dont je parle abonde en particularités curieuses, et si je me suis arrêté avec un peu de détail sur des *questions de ménage*, pour ainsi dire, il ne faudrait pas croire que Mistriss Green n'a rien enregistré de plus important.

— La vie d'Olivier Cromwell a été écrite *ad nauseam*, et l'édition de sa correspondance avec notes et commentaires par Carlyle est bien connue même en France. Il restait pourtant à présenter sous son véritable jour l'homme extraordinaire qui maintint si haut la dignité de son pays vis-à-vis de l'étranger, et qui fit excuser sa tyrannie par son patriotisme. Jusqu'ici, pour les uns Cromwell était ordinairement le type de la cruauté et du mal; pour les autres c'était le premier champion du libéralisme, et l'ancêtre respecté des Whigs, d'abord, et des radicaux ensuite. Entre ces deux vues extrêmes il y a un juste milieu, et le dessein de M. Cornish, en publiant son volume[1], est précisément de faire ressortir ce *mezzo termine*. On ne doit pas s'attendre à trouver dans ce livre des faits nouveaux, des révélations inattendues, mais seulement l'explication rationnelle d'incidents déjà connus et que l'on trouve partout. La livraison des *Calendars* que je viens de citer montre surabondamment quelle est l'erreur des critiques favorables au Protecteur; il n'était pas roi, d'accord; mais le titre importe peu ici, et comme le remarque très spirituellement un journaliste, le libéralisme moderne procède de lui tout aussi peu que le Wesleyanisme procède de saint Bernard ou de Savonarole. Le défaut capital de Cromwell, selon M. Cornish, était son manque de sincérité et l'habitude qu'il avait de biaiser, au lieu d'aborder les difficultés franchement et d'aller droit au but. Mais ce défaut ne constitue-t-il pas l'essence même de la politique ? M. Cornish répond par l'affirmative. Il y avait en Angleterre au dix-septième siècle deux genres de gouvernement possibles; le gouvernement constitutionnel d'un côté, et le despotisme de l'autre. Adopter le premier, c'était abandonner la nation aux Puritains fanatiques et continuer, par cela même, la guerre civile. Cromwell préféra le second.

— L'ouvrage dont je vais maintenant parler est la réimpression d'une brochure qui fut publiée pour la première fois en 1789, et dont l'auteur est un nommé Jenkin Lewis, d'ailleurs peu connu[2]. Ce qu'il

[1] *Life of Oliver Cromwell.* By F.W. Cornish, M. A. London, Rivington, 1881, in-8° de 309 p.

[2] *Queen Anne's Son: the Memoirs of William Henry, Duke of Gloucester.* Edited by W. Loftie. London, Stanford, 1881, in-8° de 240 p.

y a de plus singulier, c'est que Guillaume Henri, duc de Gloucester, le héros de cette notice biographique, n'éveille dans l'esprit de la plupart des lecteurs aucun souvenir; et cependant sa mort, qui arriva le 29 juillet 1700, fut en Angleterre un véritable événement. La reine Anne sa mère, avait eu dix-sept enfants, et le duc de Gloucester était le seul de ses fils qui semblât destiné à atteindre l'âge de maturité. A lui se rattachaient les espérances des promoteurs de la Révolution de 1688; d'un autre côté les Jacobites voyaient le moment arriver où la succession retournerait *de jure* à la branche aînée par faute d'un héritier direct de la fille de Jacques II. On sait comment le problème fut résolu en faveur de Georges I^er^ et de la dynastie de Hanovre. Le travail de Jenkin Lewis est écrit d'une manière intéressante; mais, au point de vue historique, on n'y apprend pas grand' chose de nouveau, excepté peut-être en ce qui concerne le fameux Burnet, évêque de Salisbury, qui fut nommé précepteur du pauvre enfant, malingre, souffreteux, et évidemment prédestiné à mourir jeune. Nous avons relevé par ci par là quelques erreurs de chronologie dont l'annotateur actuel n'est pas responsable, mais qu'il aurait fallu rectifier dans une note.

— L'histoire des secrétaires d'état au département des affaires étrangères, pendant la première moitié de ce siècle ou à peu près, a été écrite avec beaucoup d'entrain par M. Thornton [1]. Les noms de Castlereagh, de Bathurst, de Mulgrave, de Canning et de Fox, sont assez illustres pour assurer une certaine vogue à tout ouvrage où ils trouvent place, et il faut rendre à M. Thornton la justice de reconnaître qu'il a su être intéressant tout en évitant d'être superficiel. D'un autre côté ses appréciations politiques laissent quelquefois un peu à désirer, et on serait en droit de lui demander comment il peut admirer la carte de l'Europe dressée par les membres du Congrès de Vienne, lorsqu'il est obligé de reconnaître que la plupart des arrangements faits à cette époque ont été détruits, et que Metternich et Caslereagh, s'il leur était permis de revenir ici-bas, ne sauraient plus où donner de la tête.

– Je ne sais pas si ce sont les mémoires de M^me^ de Rémusat qui ont suggéré à M. Bingham les deux volumes in-octavo qu'il a consacrés à Napoléon et à sa famille; je n'en serais pas surpris; en tout cas il me semble regrettable de donner tant de soin et de travail à ce qui ne mérite, au bout du compte, pas d'autre titre que celui de chronique scandaleuse. L'historien des Bonaparte devra consulter l'ouvrage de M. Bingham [2], parce qu'il présente dans un

[1] *Foreign Secretaries of the Nineteenth Century to* 1834. By Percy M. THORNTON. London, Allen and Co, 1881, 3 vol. in-8° de 696 p.

[2] *Marriages of the Bonapartes*. By the Hon. D. A. BINGHAM. London, Longman, 1881, 2 vol. in-8° de 704 p.

tableau d'ensemble des incidents qu'il faudrait chercher avec assez de difficulté à travers toute une bibliothèque de mémoires; mais l'agencement même du livre, la valeur d'artiste qui y éclate prouve que l'auteur a surtout eu en vue le public des cabinets de lecture.

— Le talent de M. Morley s'est exercé principalement jusqu'ici sur le dix-huitième siècle français : Voltaire, Diderot, Jean Jacques Rousseau, Condorcet, les Encyclopédistes lui ont fourni le sujet de plusieurs volumes très piquants et très bien écrits ; aujourd'hui il nous parle de Cobden[1], le plus Anglais des Anglais, homme essentiellement pratique, doué d'un rare bon sens, et dont le caractère forme le contraste le plus saillant avec des rêveurs, des théoriciens et des utopistes tels que l'auteur du *Contrat social*, et Condorcet, l'ami des Girondins. M. Morley était désigné pour la tâche littéraire dont il vient de s'acquitter avec beaucoup de distinction, car s'il est trop sympathique aux écrivains révolutionnaires, il a su néanmoins montrer quelques-uns des points par où ils pèchent, et entr'autres il a parfaitement indiqué les défauts *de l'esquisse des progrès de l'esprit humain*. Le livre dont j'ai à parler aujourd'hui est naturellement non pas tant une biographie qu'un chapitre de l'histoire contemporaine, Tant Cobden, que M. Bright, M. Gladstone et John Stuart Mill ont été mêlés aux questions de réforme électorale, de libre échange et de progrès sous toutes les formes. M. Cobden débuta, comme bien d'autres jeunes gens, par la littérature, mais après avoir composé deux comédies qui furent impitoyablement refusées par le directeur du théâtre de Covent-Garden, il abandonna définitivement l'imagination pour la réalité, étudia l'économie politique, et se fit connaître en 1835 comme un penseur original et hardi. Il avait trop de bon sens néanmoins pour donner dans les utopies chartistes, et sa correspondance nous le montre mettant en garde les radicaux de Manchester contre les théories subversives qui couraient les rues. Le premier volume du livre de M. Morley contient en détail toute l'histoire du rappel des lois sur les céréales; dans le second on trouvera un compte rendu intéressant des rapports de Cobden avec l'empereur Napoléon III et des négociations qui aboutirent au traité de commerce international dont il est question encore aujourd'hui.

—Sur le président Garfield les notices biographiques abondent; il n'est pas nécessaire de les énumérer toutes, et je me bornerai à citer celle qui me semble la meilleure. M. le capitaine Mason avait publié son ouvrage avant la catastrophe qui frappa le premier magistrat des États.

[1] *The Life of Richard Cobden*. By John MORLEY. Landon, Chapman and Hall, 1881, 2 vol. in-8° de 966 p.

Unis d'Amérique ; il nous arrive aujourd'hui [1] augmenté d'une préface par M. Bret Harte connu surtout comme humoriste et romancier. Les ancêtres de Garfleld firent parler d'eux dans la mère patrie au dix-septième siècle, et le premier d'entre eux qui s'établit en Amérique arriva en 1635. Le volume dont nous sommes redevables à M. le capitaine Mason est simplement écrit, ne vise jamais à l'effet, et se borne à retracer la carrière d'un homme d'une rare énergie, soldat, fermier, jurisconsulte, magistrat, et trouvant, au milieu des occupations les plus diverses, le loisir de cultiver la littérature.

—Les autorités de l'université d'Oxford ont résolu de faire paraître, sous le titre *Anecdota Oxoniensia*, une série d'ouvrages, imprimés in-quarto, et tirés principalement de la Bodléienne, et des autres bibliothèques collégiales. Ces ouvrages consisteront en textes inédits ou peu connus, avec ou sans traductions, notices, analyses et extraits de manuscrits, etc., etc.; ils formeront quatre séries distinctes, savoir : 1. classique, 2. sémitique, 3. aryenne, 4. époque du moyen-âge et temps moderne. La première partie du premier volume (série aryenne) est en vente. Elle contient des textes boudhistes, édités par M. le professeur Max Muller.

—Nous avons à enregistrer la mort du docteur Stanley, ancien professeur d'histoire ecclésiastique à l'université d'Oxford, et qui occupait depuis quelques années le doyenné de l'abbaye de Westminster. Il a composé plusieurs ouvrages historiques, entr'autres une histoire de l'église juive en deux volumes, des conférences (*lectures*) sur l'église d'Orient, et un volume intitulé *Sinaï and Palestine* qui, par la beauté du style et le talent descriptif, est devenu très populaire.

GUSTAVE MASSON.

[1] *The Life and Public Services of James A. Gardfiel, Twentieth President of the Unite States.* By Capt. F. H. MASON. With a Preface by Bret HARTE. London, Trübner and Co, 1881, in 8° de 280 p.

COURRIER ITALIEN.

J'ai à rendre compte des publications, capables d'intéresser les lecteurs de cette *Revue*, auxquelles a donné naissance la réunion à Venise du troisième *Congrès géographique international*. Je serai malheureusement incomplet, la confusion y ayant été très grande, et la distribution des livres faite presque complètement au hasard. Que ces circonstances me servent d'excuse auprès des auteurs dont je ne mentionnerais pas les œuvres : je ne peux parler que de ce que j'ai vu.

La place d'honneur appartient incontestablement à l'*Institut royal vénitien des sciences, lettres et arts;* il est le premier et le plus important des corps scientifiques de nos provinces. A l'occasion du Congrès, l'Institut a débuté par la publication d'un travail, dû à l'un de ses membres, sur le *Fleuve Blanc et les Denka*[1]; il l'a offert aux membres du Congrès avec l'ouvrage antérieur de M. Beltrame sur le Sénnaar et le Sciangàllah[2]. M. Beltrame avait pénétré dans l'Afrique centrale, pour y prêcher l'Évangile, bien avant que l'amour de la science et l'aiguillon de la curiosité eussent poussé les géographes et les voyageurs à parcourir ces contrées inexplorées. D. Nicolas Mazza, fondateur, à Vérone, d'un Institut qui fait revivre dans notre siècle les miracles de charité du passé, avait envoyé en Afrique M. Beltrame, son élève, avec un compagnon, M. Antoine Castegnaro ; leur but était d'explorer les bassins du fleuve Bleu et du fleuve Blanc, et d'y choisir un emplacement pour la fondation d'une mission italienne. M. Beltrame partit en décembre 1853, et dut poursuivre seul son voyage, après avoir perdu dès le début son compagnon de route. Il pénétra dans le Sénnaar et le Sciangàllah, en remontant le cours du fleuve Bleu et du Tomat. Le seul renseignement pratique tiré de ce voyage, si plein de fatigues et de dangers, fut qu'il vaudrait mieux, pour une mission italienne, commencer son œuvre par les tribus Denka, dans la pénin-

[1] *Il fiume Bianco e i Denka*, Memorie del prof. cav. ab. Beltrame. Verona, Civelli, con una carta.

[2] *Il Sénnaar e lo Sciangàllah*, Memorie del prof. cav. ab. E. Beltrame, Verona, Drucker e Tedeschi, 2 vol., con una carta.

sule du Sénnaar, le long du Jâl et du Sobat, que par le Sciangàllah, retiré dans les montagnes, et loin des cours d'eau. Sur la fin de 1855, M. Beltrame revint en Europe, et repartit pour l'Afrique à la fin de 1857, avec quelques compagnons, que le climat devait tuer presque tous. Mgr Comboni en fut la dernière victime; et sa mort a, de nos jours, ému toute l'Italie. Ce dernier séjour de M. Beltrame en Afrique a été le plus long; il y est resté cinq ans; et il y serait retourné, son suprême désir étant, comme il le confesse, « de convertir ces tribus barbares et sauvages à la religion et à la civilisation. » Mais l'obéissance le rappela et le retint en Europe : et ce lui fut assurément un plus grand sacrifice de rester en Italie, que de s'exposer, comme il en avait eu la pensée, à de nouvelles fatigues. M. Beltrame s'était ménagé tous les moyens qui pouvaient lui rendre sa mission plus facile: c'est un homme de science autant qu'un homme de charité; aussi avait-il étudié la géographie du pays, les mœurs et la langue du peuple qu'il voulait convertir. Ces recherches ont eu pour résultats des œuvres remarquables : la grammaire et le dictionnaire de la langue Denka et de la langue Akka, les premiers déjà publiés, et les seconds sur le point de l'être par la *Société de géographie italienne*. Les trois volumes offerts par l'*Institut royal* aux membres du Congrès, sont d'un intérêt moins spécial. Ce n'est pas à dire qu'on y trouve seulement ces tableaux de mœurs pris sur le vif, ou ces scènes navrantes dont l'esclavage afflige l'Afrique; la plume de l'auteur devient bien souvent un pinceau, pour nous représenter la vie de ces tribus, et nous faire assister à ces tristes spectacles. Mais les renseignements scientifiques n'y brillent pas moins par leur exactitude et par une facilité d'exposition vraiment remarquable; sans avoir l'air de faire la leçon à ses lecteurs, l'auteur arrive à les convaincre de l'insuffisance des théories où se complaît, sinon la véritable science, au moins la science du moment. Aussi ne puis-je, pour ma part, souscrire au reproche, adressé à M. Beltrame, d'avoir fait plutôt œuvre de savant que de missionnaire ; il est missionnaire même quand il fait de la science, et c'est son cœur d'apôtre qui communique par intervalles à son livre une chaleur contre laquelle le lecteur ne saurait se défendre.

— L'*Institut royal vénitien* a publié encore un autre ouvrage, offert par l'auteur au Congrès de géographie. Le système actuellement en vigueur pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie, ne paraît pas le plus rationnel au professeur Andrea Gloria. « J'écoutais un jour, dit-il, ma fillette de onze ans ; elle apprenait par cœur une leçon relative aux monts Ourals, au Caucase, aux monts Carpathes ; je lui demandai si la maîtresse lui avait appris où se trouvent les monts Euganéens et les monts Berici (ces montagnes sont voisines de

Padoue, dans l'université de laquelle l'auteur enseigne la paléographie). L'enfant me répondit que non. Ne serait-il pas plus utile et plus logique de commencer par l'enseignement de la géographie de la province, et de passer ensuite de la région, à l'Italie, à l'Europe, aux autres parties du monde? » A vrai dire, la pensée de M. Gloria n'est pas précisément nouvelle ; toujours est-il qu'elle a donné naissance à son livre sur le *Territoire de Padoue depuis les Romains jusqu'à la paix de Constance* [1], dont il a fait hommage au Congrès. L'auteur y détermine quelles ont été et quelles variations ont subi, depuis les Romains jusqu'à la fin du XII^{e} siècle, les limites du territoire de Padoue; il en étudie les fleuves, les marais, les vallées, les sources thermales, les bois, les routes, les ponts, les ports, les villages. A cet effet, il se sert d'abord des inscriptions romaines publiées par l'abbé Furlanetto, et depuis rééditées par Mommsen. Pour le moyen-âge, il met en œuvre les documents publiés par la *Députation vénitienne d'Histoire Nationale* dans les trois gros volumes du *Codice diplomatico padovano*. Ce travail, qui a dû coûter à M. Gloria beaucoup de peine, a certainement une grande valeur; il mériterait d'être imité pour les autres provinces. Il se termine par six tables, parmi lesquelles celle des noms de lieux cite les textes les plus anciens où apparaissent ces noms.

— Il faut citer encore un ouvrage analogue, publié par l'Institut royal vénitien, et qui a obtenu à l'Exposition géographique une mention honorable. Le désir de voir *la Patria del Friuli* signalée au Congrès par quelque étude de géographie locale a suggéré au comte Antonin di Prampero l'idée de composer un dictionnaire, qu'il a modestement intitulé : *Essai d'un glossaire géographique du Frioul, du VI^{e} au XIII^{e} siècle* [2]. Aucun recueil diplomatique complet n'a encore été publié sur le Frioul, mais quelques érudits modernes, parmi lesquels Don Bini, Don Pirona, Don Bianchi, ont pris la peine de publier bon nombre de textes sur le Frioul au moyen-âge ; en outre, les *Monumenta Ecclesiæ Aquilieiensis* du P. de Rubeis, les *Eglises d'Italie* d'Ughelli et de l'abbé Capelletti ; le *Diplomatorium Portunaonense* de l'abbé Valentinelli, le *Diocèse de Concordia* par l'abbé Degani, les archives et les bibliothèques de la province pouvaient fournir au comte di Prampero les éléments publiés ou inédits de son travail. Recueillir d'abord les noms géographiques par ordre alphabétique, avec leurs variantes;

[1] *L'agro palavino dai tempi romani alla pace di Costanza* (25 giugno 1183). Studj topographici di Andrea GLORIA. Venezia, Antonelli, con una carta topografica.

[2] *Saggio di un glossario friulano dal VI al XIII secolo*, del conte Antonino DI PRAMPERO. Venetia, Antonelli.

déduire de chacune de ces variantes la date et la provenance des documents qui les ont fournis ; les grouper par ordre chronologique ; mettre en regard les dénominations actuelles du dialecte frioulan, et aussi de l'allemand et du slave, quand il en existe, telles sont, nous dit l'auteur, les phases nécessaires par lesquelles a passé le glossaire géographique du Frioul au moyen-âge. De tels travaux, qui réclament tant d'érudition et de patience, sont rares en Italie. L'auteur a donc donné un bon exemple, qui aura des imitateurs. Il méritait les encouragements que l'*Institut Royal Vénitien* et le *Congrès de géographie* lui ont accordés, et auxquels tous les hommes intelligents seront heureux de joindre les leurs.

— Très intéressant pour la France est l'ouvrage suivant, dont le Congrès a suggéré l'idée à l'abbé Bernard Morsolin[1], et que l'Institut s'est chargé de publier. L'architecte Vincent Scamozzi tient dans l'histoire de l'art une belle place. Il quitta Venise dans l'été de 1599, en compagnie de Pierre Duodo, diplomate aimé de Henri IV, et qui à ce titre doit l'être de la France. P. Duodo allait en Bohême, comme ambassadeur de la République auprès de Rodolphe II. De Bohême, Scamozzi passa en France, et arriva le 20 février 1600 à Paris, où il séjourna environ un mois, remplissant son album des dessins de tous les monuments qui lui parurent les plus remarquables. Le 14 mars il quitta Paris, et rentra à Venise par la Champagne, la Lorraine, l'Alsace, la Suisse et la Lombardie ; il était de retour le jour de l'Ascension (11 mai) de cette même année. Il nous a laissé son *itinéraire*, resté jusqu'ici inédit dans la bibliothèque de Vicence, et qui, au témoignage de l'abbé Morsolin, mériterait d'être publié, avec les dessins que le grand architecte y a insérés. Il se contente de faire allusion aux beautés de la nature, aux usages et aux mœurs des populations, aux conditions de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ; pour lui l'art était tout ; et comme il avait conçu l'idée d'une œuvre, qu'il ne put mener qu'à la moitié, consacrée à tous les monuments profanes ou sacrés, du style classique ou autres, ce voyage lui servit, avant tout, à en recueillir les matériaux. Trente dessins, grands ou petits, sont intercalés dans le texte ; le plus important représente la basilique de Saint-Denis, qui servait de sépulture aux rois de France. Ce dessin est d'autant plus intéressant, que l'aspect de l'édifice n'est plus aujourd'hui ce qu'il était alors, c'est-à-dire en 1600, année où le vit Scamozzi. A ce point de vue, les autres dessins ne sont pas moins curieux ; l'artiste les accompagne d'observations critiques, blâmant ou approuvant, suivant son goût, tout ce qu'il voit. Dans la cathédrale de Meaux, par exemple, Scamozzi

[1] *Viaggio inedito di Vincenzo Scamozzi, da Parigi a Venezia*, del prof. ab. Bernardo MORSOLIN. Venezia, Antonelli.

signale la hauteur singulière des cinq nefs, admirablement éclairées par un système de vitraux non coloriés. Dans l'église de Saint-Étienne à Châlons, ce qui le frappe, c'est la distribution des chapelles. L'église de Saint-Étienne à Toul lui paraît merveilleuse, et il en dessine la façade; il dessine aussi la façade et le plan de Saint-Nicolas près Nancy, dont il apprécie fort l'architecture. En somme, le mémoire de M. Morsolin fait désirer une édition complète de l'itinéraire de Scamozzi, y compris ses dessins ; elle est d'autant plus à souhaiter, que Temanza et Cicognara en ont très-peu tiré parti, et qu'une semblable publication obtiendrait la faveur de tous ceux qui s'intéressent à l'art, et à l'art français en particulier.

— Le 15 août, *l'Institut royal de Venise* a clos, suivant l'usage, ses travaux, par la réunion publique et solennelle qui se tient dans la magnifique salle de l'ancien Sénat. On était alors à la veille du congrès, dont les séances plénières devaient se tenir dans cette même salle. Le professeur R. Fulin, qui devait y prononcer le discours de clôture, crut bien faire d'entretenir ses auditeurs de *l'attitude de Venise en face des grandes découvertes maritimes* [1]. Il commença par expliquer comment l'Atlantique était familier aux Vénitiens dès le XIVe siècle, et combien les études géographiques étaient depuis longtemps en honneur à Venise. Amené par la mappemonde de Fra Mauro à examiner si Venise avait vraiment rejeté les propositions de Colomb, il exprima des doutes, que des documents nouveaux et les progrès de la science pourraient seuls dissiper. Il esquissa ensuite à grands traits la physionomie du commerce vénitien au moment des premiers voyages des Portugais, et raconta de quelle manière Venise essaya de lutter contre la fortune ; le projet de percement de l'isthme de Suez, et les conseils donnés à l'Égypte pour l'amener à une politique commerciale plus sensée. M. Fulin chercha ensuite l'origine de l'opinion suivant laquelle les Vénitiens auraient fourni aux Mameluks des armes et des soldats pour combattre les Portugais, et démontra l'inconsistance de ces accusations. Il mentionna finalement la ligue de Cambrai, comme la vraie cause qui empêcha Venise de pourvoir à ses intérêts au moment le plus décisif.

Le passage le plus important de ce discours avait trait à l'accusation, lancée contre Venise, d'avoir fourni à l'Égypte les moyens de combattre les Portugais, après la découverte par eux faite de la voie maritime de l'Inde. Une conférence, telle qu'il la faisait, ne comportait pas une réfutation en règle avec preuves et documents à l'appui, comme il convient en pareille matière. Aussi l'auteur se contenta-t-il

[1] *Dell'attitudine di Venezia dinanzi ai grandi viaggi marittimi del secolo XV*. Venezia, Antonelli.

de renvoyer à ce propos ses auditeurs au livre par lui publié, pendant le Congrès, sur les *Journalistes vénitiens* [1]. Parmi les gentilshommes, qui, en ce temps-là, avaient l'habitude de noter, jour par jour, les événements les plus importants était Girolamo Priuli, un noble qui ne croyait pas déroger en faisant la banque, mais qui peut-être, pour avoir aidé son pays plus largement que ne le comportait sa fortune, tomba en faillite au mois de novembre 1513. Ses malheurs interrompirent son journal ; mais du mois d'avril 1494 au mois de juillet 1512, il n'avait pas manqué de noter, presque jour par jour, tout ce qui lui paraissait digne de mémoire, et en sa qualité de marchand, il considérait surtout comme tel ce qui se rapportait au commerce. Aussi les Journaux de Priuli (le Musée civique en possède la copie la plus complète) sont-ils pour nous l'exposé le plus détaillé de la situation du commerce vénitien pendant cette période où le commerce se fraya d'autres routes ; et l'ouvrage de Girolamo Priuli, étant pour elle de beaucoup le plus important, il est d'un grand secours pour constater la valeur de l'accusation formulée contre Venise. M. Fulin soumet au contrôle des documents les assertions de Mariana, et montre combien elles sont peu fondées ; il en ressort que, vers 1504, la jalousie commerciale des Florentins accrédita cette calomnie auprès du roi de Portugal, qui finit lui-même par reconnaître son erreur. Le récit fort net de Priuli prouve que les Vénitiens n'eurent aucune part à la victoire des Mamelucks sur Laurent, fils d'Almeida (1508). Mais les Turcs songeaient déjà à conquérir l'Égypte, dont ils s'emparèrent peu de temps après ; et ils avaient tout intérêt à lui conserver son importance commerciale. Ils cédèrent donc aux instances des Mamelucks, et leur donnèrent en 1510 les bois, les armes, les agrès, en un mot tous les matériaux nécessaires à la construction d'une flotte ; et celle-ci sortait déjà du port d'Aias quand, assaillie brusquement par les chevaliers de Rhodes, elle tomba entre leurs mains. Mais Luigi Eliano, pour empêcher une entente entre les princes Allemands et les Vénitiens, fit courir au sein de la diète d'Augsbourg le bruit que les Vénitiens avaient prêté à l'Égypte le secours qui en réalité lui avait été fourni par les Turcs ; et le récit d'Éliano, une fois divulgué par l'imprimerie, fut reproduit par les historiens postérieurs. Cette démonstration emprunte aux journaux de Priuli des arguments de la plus haute importance et que l'on chercherait en vain dans les archives. Tous ont été consignés par M. Fulin dans son livre, qui nous fournit également de nouveaux détails sur les gentilshommes vénitiens Domenico Marclipiero, Macantonio Michiel, Marino Sanuto, qui rédigeaient aussi des journaux pleins de renseignements

[1] *Diari e diaristi veneziani.* Studi del prof. R. Fulin Venezia, Visentini.

sur les voyageurs du temps, sur leurs découvertes et les résultats de ces découvertes.

— Mais une œuvre plus importante encore est celle que le comte Pietro Amat di S. Filippo a consacrée aux voyageurs italiens[1]. Non content de recueillir leur biographie, il y a joint la bibliographie de leurs relations de voyages, en commençant par Grimaldo (1120-1122), pour continuer par le moine dei Corbizzi (1180-1203), Léonard Fibonacci (1200), Robert ou Guy de Pouille (1240), Jean de Pian dei Carpini (1246-1247, et pour finir par Pellegrino Matteucci, mort à Londres cette année même (1881), au moment de rentrer dans sa patrie, après avoir heureusement traversé l'Afrique du N. E. au S. O. L'utilité de ce livre est évidente ; on pourrait y signaler, et l'auteur en convient tout le premier, quelques inexactitudes, quelques lacunes ; mais dans une œuvre d'aussi longue haleine, qui aurait le droit de lui en faire un reproche ? Peut-être aurait-il pu y joindre un index de tous les voyageurs mentionnés par lui, de préférence à celui des ouvrages consultés qu'il cite déjà au bas de chaque article. De toute manière, ce livre n'en sera pas moins désormais, pour l'histoire des voyageurs italiens, un modèle auquel on pourra ajouter de nouveaux traits sans le faire oublier.

— A ce livre, qu'on peut regarder comme l'histoire générale des voyageurs italiens, il faut joindre quelques biographies de certains de ces voyageurs. Sur Jean Cabot, presque ignoré il y a quelques années mais dont on se met à apprécier de jour en jour à leur valeur le caractère et les services, et qui attire de plus en plus l'attention de ceux qu'intéresse l'histoire de la géographie, trois ouvrages ont été publiés. Tous trois ne sont pas, il est vrai, de mérite égal. M. Carlo Bullo, qui s'occupe de Nicolo de'Conti en même temps que de Cabot[2], arrive bien à prouver que le premier était originaire de Chioggia ; mais, pour établir le même fait à l'endroit de Jean Cabot, il n'a pas d'autre autorité que le témoignage d'un auteur anonyme de la fin du siècle dernier. M. Barrera Pezzi veut que Jean Cabot soit vénitien parce que l'ambassadeur de Ludovic le More à la cour d'Angleterre, dans une lettre datée de Londres, le 18 décembre 1497[3], dit que Jean Cabot est un citoyen vénitien. Mais, s'il en est ainsi, comment la Sei-

[1] *Biografia dei viaggiatori italiani, con la bibliografia delle relazioni di viaggio dai medesimi*, dettate per Pietro AMAT DI SAN FILIPPO. Roma, tip. romana, con due tavole.

[2] C. BULLO : *La vera patria di Nicolò de' Conti e di Giovanni Caboto. Studi ce Documenti*. Chioggia, Duse.

[3] *Di Giovanni Cabotto rivelatore del settentrionale emisfero d'America, on documenti inediti.* . raccolti da Carlo BARRERA PAZZI. Venezia, Antonelli, col ritratto di G. Cabotto.

gneurie de Venise aurait-elle accordé à Jean Cabot en 1476 les droits de citoyen, au terme d'une résidence de quinze ans dans cette ville? Pour M. Cornelio Desimoni, il fait preuve de la plus grande érudition et il apporte des documents importants, quelques-uns inédits, dans ses recherches sur l'origine et les voyages de Cabot [1]. M. Desimoni a repris et soumis à une critique avisée et prudente tout ce qui s'était écrit sur ce sujet. Je suis pourtant porté à croire que le savant auteur, en qualifiant Cabot de gênois, dès le titre de son travail, a voulu écarter de prime abord de l'esprit du lecteur toute incertitude sur l'origine de l'illustre navigateur, bien que les documents produits puissent encore en laisser subsister. Je ne crois pas pour mon compte que Jean Cabot soit vénitien, bien qu'un ambassadeur italien le dise tel; mais devrai-je le tenir pour gênois sur la simple affirmation d'un ambassadeur espagnol?

— Bien plus concluants sous tous les rapports me paraissent les arguments par lesquels le même M. Desimoni défend la mémoire du florentin Giovanni Verrazzano [2]. Au fond, c'est une réfutation du livre de M. H. Murphy de Brooklyn (*The Voyage of Verrazzano*, New-York, 1875), suivant lequel Verrazzano serait un imposteur, et se serait attribué les découvertes d'autrui. M. Desimoni avait présenté ce mémoire au second congrès des américanistes tenu à Luxembourg en 1877; mais, dans le compte-rendu des séances, il n'en fut fait qu'une brève mention, l'auteur comptant améliorer son livre par de nouvelles recherches. Quoiqu'il attende encore des renseignements des archives de France, il n'en a pas moins grossi son mémoire, tout en maintenant ses premières conclusions, de notes et d'appendices, pour lesquels les écrits de M. R. H. Mayor, l'un des conservateurs du British Museum, et ceux du Rév. B. F. de Costa de New-York lui ont été d'un grand secours. En résumé, dans l'état actuel de nos connaissances, son livre peut être considéré comme complet; il est assurément l'une des œuvres les plus remarquables auxquelles ait donné lieu le dernier congrès.

— Le travail de M. Bullo sur Pietro Quirini ne pouvait naturellement avoir la même importance [3]. Le récit du naufrage de ce gentilhomme (1431) avait été déjà publié par Ramusio, et traduit en français, en

[1] *Intorno a Giovanni Caboto genovese, scopritore del Labrador e di altre regioni dell'alta America settentrionale.* Documenti pubblicati ed illustrati dall' avv. Cornelio Desimoni. Genova, tip. di Sordomuti.

[2] *Intorno al fiorentino Giovanni Verrazzano. scopritore, in nome della Francia, di regioni nell' America settentrionale.* Studio secondo dell'avv. Cornelio Desimoni. Genova, tip. de' Sordomuti.

[3] . C. Bullo : *Il viaggio di Piero Quirini e le relazioni della Republica Veneta colla Svezia.* Venezia, Antonelli.

allemand et en latin. La compilation publiée par M. Bullo n'enrichit pas l'histoire de faits nouveaux. M. Bullo se propose, il est vrai, d'étudier les relations qui ont existé entre la république de Venise et la Suède; mais il ne pourra guère ajouter de faits importants à ceux qu'avait recueillis C. E. Odhner, quoique ce dernier se fût limité à la période de Gustave-Adolphe. Il faut louer toutefois M. Bullo de glaner ainsi le plus de renseignements qu'il peut.

— L'abbé Andrea Capparozzo mérite également des éloges pour ses publications de documents de la bibliothèque de Vicence, dont il a la garde. Cette fois il a édité trois lettres de Giuseppe Sorio [1], voyageur vicentin (1663-1742), qu'il a accompagnées d'une biographie fort détaillée de ce personnage. Soric parcourut plusieurs contrées de l'Europe, et voyagea en Orient de 1705 à 1708. Il a consigné le récit de ce dernier voyage dans douze lettres, dont trois ont été publiées par M. Capparozzo à l'occasion du congrès; elles sont consacrées à la description du Caire, de ses environs et des pyramides. Les études égyptiennes ont aujourd'hui fait trop de progrès, pour que les lettres de Sorio puissent avoir, au point de vue scientifique, beaucoup d'importance. Mais au moins on y trouve décrite la situation de l'Égypte au commencement du dernier siècle ; on y voit quels dangers coururent alors les voyageurs désireux de voir et d'étudier ses monuments. La comparaison entre le passé et le présent n'est pas sans intérêt; et les observations de l'auteur, souvent paradoxales, sont une indication de l'esprit du temps, encore plus que du sien propre.

—Un livre qui mérite d'être signalé, c'est celui qu'un clerc franciscain, Frère Teofilo Domenichelli, a écrit sous la direction de son maître, l'illustre historien des missions franciscaines, le P. Marcellino da Civezza. Il y est question du bienheureux Odorico de Pordenone, une des gloires de l'ordre franciscain ; et l'on comprend l'enthousiasme avec lequel le maitre et l'élève ont accueilli la proposition de consacrer au bienheureux Odorico, à l'ocasion de l'érection de son buste dans son pays natal, un ouvrage documenté qui serait présenté au troisième Congrès géographique [2]. Le livre fut conçu, écrit et imprimé en moins de six mois; et son succès fut tel qu'au jugement des connaisseurs,— sinon en s'en rapportant à la modestie des auteurs, — la mention honorable qui lui a été accordée pourrait paraitre au-dessous de son mérite. Il débute par un résumé des voyages des Franciscains en Asie, en Afrique et en Amérique, de nature à mettre en relief les services rendus

[1] *Giuseppe Sorio, viagiatore vicentino.* Vicenza, Burato.

[2] *Sopra la vita e i viaggi del B. Odorico da Pordenone, dell' ordine de' Minori.* Studi con documenti rari ed inediti del chierico franciscano fr. Teofilo Domenichelli, sotto la direzione del P. Marcellino da Civezza, *M. O.* Prato, Guasti.

par eux à l'histoire et à la géographie. Puis vient la biographie détaillée du B. Odorico, le récit de ses voyages, dont l'auteur fait ressortir toute l'importance, en même temps que la fidélité des récits qu'il en a donnés. Deux textes sont publiés dans l'ouvrage : l'un en latin, provenant d'un manuscrit de 1422 conservé dans la bibliothèque de Munich; l'autre en italien, tiré d'un manuscrit de la *Macriana* et dont la leçon semble particulièrement soignée. Ces deux textes sont accompagnés de variantes fournies par les manuscrits les plus estimés ; de nombreuses annotations résolvent les moindres difficultés que présentent des passages obscurs. Vient ensuite la bibliographie de tous les manuscrits du B. Odorico, des éditions de ses voyages, et des ouvrages qui leur ont été consacrés L'appendice comprend un mémoire sur les langues indiennes, et des documents sur les funérailles, les tombeaux, le culte, les reliques du B. Odorico. C'est une véritable encyclopédie *odoricienne*, et l'on se demande comment il a été possible de la réunir en aussi peu de temps. Nous savons qu'en France on attend encore autre chose sur la vie et les voyages du B. Odorico, et assurément de nouvelles études ne sauraient manquer d'avoir d'heureux résultats. Mais il n'en est pas moins certain que le futur écrivain trouvera, dans le livre que nous annonçons, d'excellents matériaux, et une foule de renseignements de nature à diminuer sa fatigue et rendre son succès plus sûr et plus complet.

Le colonel H. Yule avait été invité à la solennité de Pordenone; mais, empêché de s'y rendre, il a tenu à y envoyer un petit écrit qu'il intitule : *Eloge du B. Odorico* [1]. Il ne paraît pas que M. Yule croie aux fatigues apostoliques du voyageur, dans lequel il voit « un homme simple et amoureux d'aventures, doué de puissantes aptitudes pour visiter les pays étrangers, mais peu fait pour la prédication et l'ascétisme. » Au moins M. Yule reconnaît-il au B. Odorico des mérites comme voyageur, et rappelle-t-il les renseignements qu'il a été le premier à fournir à l'Europe. Les progrès de la science ont fourni à M. Yule l'explication de quelques passages obscurs, dont le sens lui avait échappé quand il traduisit le voyage du B. Odorico; il ne craint pas d'en fournir des exemples, et, sous ce rapport, l'ouvrage de M. Yule est bien véritablement un éloge.

— C'est à Venise que deux érudits piémontais, M. Antonio Manno et Vincenzo Promis ont fait hommage de leur laborieux et savant mémoire JacopoGastaldi, cartographe piémontais du XVI^e siècle, travailla en effet à Venise; et dans la salle du palais des doges qu'on appelait

1 *Il B. Odorico da Pordenone, ed i suoi viaggi*. Cenni dettati dal colonnello Enrico YULE. London, Richard.

dello Scudo, il dessina quatre grandes cartes géographiques où sont indiqués les voyages des navigateurs vénitiens. Les deux savants écrivains ont pris texte de cette circonstance pour écrire l'histoire des cartographes piémontais, et en particulier de Jacopo Gastaldi et des œuvres nombreuses qu'il a laissées [1]. C'est, comme on le voit, une page intéressante de l'histoire scientifique du Piémont; et les deux auteurs en ont recueilli les éléments avec amour, fournissant ainsi la preuve de ce qu'ils avancent, savoir que la terre piémontaise a été toujours féconde en bons esprits.

— Le cartographe Gastaldi nous conduit naturellement à parler de la bibliographie des cartes. Trois essais en ont été offerts au Congrès : l'un par M. A. Marcello [2], qui a donné des éclaircissements sur les dessins de quelques places fortes figurant à l'exposition ; l'autre par la municipalité de Modène, laquelle a confié au professeur P. Riccardi le soin de dresser le catalogue de toutes les cartes géographiques, antérieures au XVIII^e^ siècle, existant dans le Modenais [3]. Le livre de M. Marcello est digne d'éloge, en ce qu'il accuse chez le jeune patricien d'excellentes dispositions aux études historiques ; et celui de M. Riccardi est un essai assez bien réussi, si l'on considère, et le peu de temps qu'il a été possible d'y mettre, et la difficulté de recueillir les informations nécessaires.

— Un ouvrage vraiment remarquable, c'est celui du professeur Marinelli, exécuté sous les auspices de la *Deputazione di Storia Patria* [4]. Dans une savante préface, il fait de main de maître l'histoire de la cartographie; il établit que, même dans les périodes les mieux étudiées, celle de l'antiquité classique, ou celle des découvertes géographiques, il existe des lacunes que la science doit s'efforcer de combler. Qui s'est occupé, par exemple, des développements de la science cartographique après Mercator et Ortelius? Peut-être la quantité énorme des documents effrayait-elle les chercheurs? peut-être crurent-ils inutile de prendre tant de peine pour des œuvres alors très connues? Et pourtant une ère nouvelle s'ouvrait pour la science cartographique avec Mercator et Ortelius : non seulement les méthodes de projection devenaient plus rationnelles, mais le

[1] *Notizie di Jacopo Gastaldi, cartografo piemontese del secolo XVI*, raccolte da Antonio MANNO e Vincenzo PROMIS, Torino, Paravia.

[2] ANDREA MARCELLO : *Sopra alcune carte manoscritte presentate all' Espositione internazionale geografica di Venezia. Lettera e documenti*. Venezia, Naratovich.

[3] *Elenco di alcune carte geografiche esistente nella provincia di Modena delle quali venne data notizia al Sotto-comitato geografico modenese*. Modana, Soc. tipografica.

[4] *Saggio di Cartografia della regione veneta*. Venezia, Naratovich.

milieu du XVI[e] siècle voyait naître la vraie cartographie continentale, la cartographie maritime ayant seule existé jusqu'alors, et avec elle, une cartographie fantastique, qui, suivant les traces de Ptolémée, prétendait représenter l'aspect général du globe, quand elle en ignorait les parties. Pour combler cette lacune, dans la mesure de ses forces, et qu'on me passe cette expression, dans les limites de sa juridiction, la *Députation vénitienne d'histoire nationale* aurait voulu donner le catalogue complet de toutes les cartes manuscrites ou imprimées relatives à la région vénitienne. Mais comme il aurait été fort difficile, sinon impossible, de donner immédiatement un travail complet, elle a songé à en présenter au troisième congrès géographique un premier essai, et elle en a confié l'exécution au professeur G. Marinelli, qui avait déjà produit une œuvre semblable, mais encore inédite, sur le Frioul. M. Marinelli a donc formulé les principes et les règles auxquels devaient se conformer les membres de la Députation, dispersés dans les différentes provinces, pour faire leurs recherches et recueillir les renseignements surtout en ce qui concerne la description matérielle et géographique de toute espèce de cartes et les indications bibliographiques. M. Marinelli se réservait ensuite de reprendre tout le travail, pour y mettre ce caractère d'unité impossible à obtenir autrement. Il a été formé ainsi un volume de cinq cents pages in-4°, contenant la description de deux mille cent quatre-vingt-seize cartes, dont quatre cent cinquante-trois manuscrites. C'est là un résultat satisfaisant, sinon complet ; peut-être comporte-t-il des additions et des corrections : il n'en méritait pas moins les honneurs que lui a fait l'*Exposition de géographie*, et les amis des sciences géographiques l'accueilleront avec la plus vive satisfaction.

— Les Arméniens ont toujours entretenu avec Venise des relations amicales, et la République leur avait même concédé l'île de Saint-Lazare. Ils fondèrent au XVI[e] siècle, à Venise, une imprimerie, qui aurait publié l'Ortelius, traduit de l'italien en arménien en 1616, si les circonstances n'y avaient pas mis obstacle. Il était donc naturel que les Arméniens participassent à l'exposition géographique. Le P. Léon Alishan, chargé d'accompagner les objets qui devaient y figurer, y a joint un précieux opuscule, contenant l'histoire des progrès de la science géographique en Arménie [1]. L'auteur y passe en revue tous les auteurs anciens qui ont parlé de l'Arménie au point de vue géographique jusqu'à Pappus, dont l'abrégé de Ptolemée, traduit en arménien par Moïse de Khorene au V[e] siècle (et en français en 1818 par J. Saint-Martin), fut interpolé dès le VII[e] siècle, suivant le P. Alishan. L'histoire présente ici une lacune, par suite de la perte de tous les travaux des siècles suivants jusqu'à Hethum, sur lequel l'auteur

a réuni des renseignements intéressants. Viennent ensuite Ciriaco, Etienne Orpeliano, Vartan, Eremia Celebî, et ce Thomas qui, en 1695, publia à Amsterdam une mappemonde gravée sur acier par les frères Schoonebeck. L'auteur s'occupe finalement des cartes gravées par les Arméniens dans les deux derniers siècles. Comme on le voit, c'est là un fragment d'une histoire qui, peut-être, ne sera jamais complète. La conclusion du livre est émouvante ; l'auteur y déplore la barbarie qui pèse sur sa patrie, qui fait disparaître les uns après les autres ses monuments, qui raye chaque année un des noms sacrés de son pays, et hâte ainsi le moment où la *Géographie de l'Arménie* devra s'appeler l'*Eremographie de l'Arménie*.

— Je devrais en terminant parler de quelques ouvrages qui, sans se rattacher directement aux travaux du Congrès, ont été publiés à cette occasion ; je dois ajourner mon appréciation à une autre fois, pour ne pas allonger cet article. Je ne puis pourtant passer sous silence l'étude du contre amiral Fincati sur les trirèmes [2]. Les lecteurs français connaissent l'opinion de l'amiral Jurien de la Gravière à ce sujet. Suivant lui, il eût été impossible d'armer les galères à trois rames et trois rameurs par bancs. M. Fincati soutient la thèse opposée, et pour la démontrer, au moins en ce qui concerne les galères italiennes du moyen-âge, il ne se contente pas de faire appel aux ressources de l'érudition, il a présenté à l'exposition de géographie une barque de l'arsenal à dix bancs et trente rames, avec les dimensions fournies par les textes, et l'a fait manœuvrer sans difficulté par trente matelots, en présence des membres du Congrès qui ont voulu assister à ce spectacle.

Venise, 29 novembre 1881.

R. Fulin.

[1] P. Leone Alishan : *Geonomia armena col rapporto alla mostra veneta-armena, nell'occasione del terzo congresso geografico internazionale.* Venezia, tip Armena.

[2] L. Fincati, contrammiraglio : *Le Triremi*. Roma, Barbera.

COURRIER RUSSE

Il y a trois ans à peine, nous annoncions le décès de Bodianski, secrétaire de la Société d'histoire et d'antiquités russes établie à Moscou et rédacteur des Mémoires qu'elle publie sous le nom de *Lectures*. Nous avons le regret de devoir parler de la nouvelle perte que la Société a faite dans la personne de M. André Popov, qui avait été choisi à la place du défunt presque à l'unanimité. Pendant le court intervalle de temps qu'a duré sa charge de rédacteur, André Popov s'est attaché surtout à rendre plus régulière la publication des Mémoires de la Société, et il y a fait paraître plusieurs ouvrages préparés, soit par lui-même, soit par Bodianski. Ce dernier avait, en effet, préparé le texte de trois écrits importants, savoir : la *Théologie de saint Jean Damascène*, l'*Hexaëmeron de Jean, exarque de Bulgarie*, et la *Vie de saint Théodose*, abbé du couvent des Cryptes kiéviennes ; ces écrits étaient même imprimés, pour paraître au grand jour ; mais il leur manquait une chose essentielle, les introductions et les notes. Le nouveau rédacteur s'empressa de combler ces lacunes et de donner au public les textes en question, dont le sort commençait déjà à inspirer des inquiétudes. Avant d'accepter la nouvelle charge, Popov s'était déjà fait une réputation méritée d'archéologue et de slaviste, en publiant son *Examen critique des chronographes russes* [1], accompagné d'un Recueil de textes (Izbornik), sa *Description des manuscrits de la bibliothèque de Khloudov* [2], et sa monographie sur les *Anciens écrits polémiques contre les Latins*, dont il a été parlé ici même [3]. Il est mort le 11 juin dernier.

—M. Golubinski, professeur *extraordinaire* à l'Académie ecclésiastique de Moscou, a terminé le premier volume de son *Histoire de l'Eglise russe*. Nous en avons fait mention, à mesure qu'elle paraissait par fragments dans une revue périodique ; nous avons même annoncé la seconde partie, qui a paru il y a quelques mois ; mais il convient d'y revenir, et d'indiquer ce qu'il y a de plus saillant dans cha-

[1] Moscou, 1866 et 1869, 2 vol.
[2] Moscou, 1872, in-8° de plus de 700 p.
[3] Livraison d'avril 1876, p. 670, et de janvier 1879, p. 247.

cun des quatre chapitres dont elle se compose, et qui sont intitulés : *culte, monachisme, rapports avec les Latins, caractère religieux du peuple.* Dans le chapitre du culte, l'auteur donne tout un traité d'architecture religieuse ; il entre dans de longs développements sur les formes diverses des églises, leur ameublement, leur nombre, et autres détails qui intéressent l'archéologue autant que l'historien. Ce n'est pas nous qui taxerions ces développements de déplacés, sachant à quel point, naguère encore, la question de l'art russe, soulevée par feu Viollet-le-Duc, a excité la curiosité publique, et combien il est difficile d'avoir sur ces matières des données exactes. Il eût été à désirer, sans doute, que ces intéressants commentaires fussent accompagnés de dessins, ce qui en aurait doublé la valeur ; mais le livre dont il s'agit est, après tout, une histoire de l'Église, et non un manuel d'archéologie. A propos des livres liturgiques slavons, M. Golubinski s'arrête sur leurs auteurs, Cyrille et Méthode, pour retracer brièvement leur vie, et il promet de nous donner sur ces apôtres, très prochainement, un travail spécial, depuis longtemps achevé. En attendant, voici les points qui méritent d'être signalés dans cet aperçu substantiel de l'apostolat des deux saints frères. L'idée d'introduire dans l'Église la langue slavonne appartient exclusivement à saint Cyrille, et non aux Grecs ni aux Moraves, quoi qu'en disent les légendes slavonnes. Ces légendes doivent pourtant être placées au rang des sources principales, de préférence à toutes les autres légendes latines ou grecques, y compris celle qu'on désigne sous le nom d'italique, et que le P. Henschenius avait publiée dans les *Acta Sanctorum*, au 9 mars. M. Golubinski partage l'opinion de ceux qui attribuent la légende italique, non à Gauderic, évêque de Velletri, mais bien à Léon d'Ostie; de plus, il fait de celui-ci un slave d'origine, et en tout cas un homme versé dans le slavon, qui aurait tiré son récit des documents écrits en cette langue. — Voilà une opinion bien originale. — La légende grecque, qu'on appelle aussi bulgare, ne lui inspire pas grande confiance, à cause de certains faits peu vraisemblables qu'y rapporte l'auteur anonyme, originaire de Bulgarie.

La question de l'écriture est tranchée de la façon suivante : Saint Cyrille a réellement composé l'alphabet connu sous son nom, en le calquant sur l'alphabet grec, et en y ajoutant de nouveaux signes qu'il a empruntés, soit à l'hébreu, soit au même alphabet grec quelque peu modifié; une seule lettre est de son invention : c'est la consonne qui répond au *j* français. Quant à l'écriture glagolitique, M. Golubinski la croit postérieure à la cyrillique et de provenance dalmate : les catholiques de ce pays l'auraient inventée vers le milieu du XI^e siècle, pour remplacer l'autre dont ils s'étaient servis auparavant, mais qui a été proscrite par le clergé latin. — Le chapitre du monachisme, égale-

ment fort étendu, fait connaître les origines de la vie religieuse en Russie, le nombre des couvents, leur règle, leur influence, etc. Les débuts de la vie monastique à Rostov amènent l'auteur à parler de l'hégumène Abraham [1], à qui l'on attribue généralement la fondation du monastère de l'Épiphanie dans la ville de Rostov, et que certains historiens font vivre du temps même de Saint Vladimir (xe siècle). D'après M. Golubinski, Abraham de Rostov a vécu dans la seconde moitié du quatorzième siècle, et doit être identifié avec l'hégumène du même nom dont parlent les annales, à l'année 1385, et qu'elles surnomment le *petit*. Il ne pouvait donc être le fondateur du couvent dont il s'agit, et qui existait certainement bien avant le xive siècle. Sans entrer dans l'examen de cette question fort compliquée, ce qui ne serait pas ici à sa place, il suffira d'avoir appelé l'attention des érudits sur cette nouvelle hypothèse que M. Golubinski est seul à patronner, et de faire remarquer qu'outre son opinion et celle qui fait d'Abraham de Rostov un contemporain de Saint Vladimir, il en existe une troisième, qui tient le milieu entre l'une et l'autre, et place le saint religieux à la fin du xie siècle ou au commencement du xiie. Cette opinion étant soutenue par plusieurs auteurs graves, méritait au moins d'être mentionnée. — Les deux derniers chapitres sont relativement assez courts, car ils n'occupent que quatre-vingt-dix pages, tandis que les deux premiers en remplissent six cent quatre-vingt-quatre. Ici encore M. Golubinski fait preuve d'une noble franchise et a le courage de ses opinions. Ainsi, il dénonce hardiment à la postérité l'archevêque Pitirime qui, du temps de Pierre Ier, a fabriqué de faux actes d'un concile imaginaire, tenu selon lui en 1197 contre un certain hérétique, nommé Martin. Il admet que, durant la période antérieure aux Mongoles, les relations entre la Russie et l'Occident ont été assez suivies, malgré la séparation des deux églises consommée par Michel Cérulaire, en 1054 ; et que la haine contre les latins ne se manifesta que bien plus tard, quand le centre de gravité fut transféré de Kiev à Moscou, dans le pays compris sous le nom de la Grande Russie, pays demeuré complètement étranger à l'histoire religieuse et politique de la Petite Russie, et devenu ensuite encore plus isolé de l'Occident comme si c'était une Chine européenne [2]. Il voit également dans le formalisme de l'Église russe actuelle un produit qui lui est propre, et qui a trouvé dans les *raskolnics* sa plus haute expression.

— Sous le nom de rascolnics, on entend les dissidents russes, quelle que soit d'ailleurs la catégorie à laquelle ils appartiennent. Eux-mêmes

[1] Page 641 et suiv.
[2] Page 767

cependant s'appellent ou *starovères*, ce qui veut dire vieux croyants, ou *chrétiens spirituels*, et c'est à ces deux grandes divisions que se réduisent toutes les sectes séparées de l'Église dominante. Dans son opuscule sur cet intéressant et grave sujet [1], M. Youzov suit la même division; il range dans le grand groupe des starovères ceux qui ont des prêtres (popovtzi) et ceux qui rejettent le sacerdoce ou les sans-popes (bez-popovtzi); ces derniers se subdivisent en une foule d'autres petits groupes. Parmi les *chrétiens spirituels*, il place les pneumatomaques, les molocans, les communeux et les stundistes (du mot allemand *stunde*, heure) ou les évangéliques. Selon ses calculs, le chiffre total des dissidents s'élèverait au delà de treize millions, dont onze millions starovères. Les détails qu'il donne sur chacune de leurs catégories sont propres à rectifier bien des notions inexactes qu'on se forme d'ordinaire sur la nature et le caractère véritable du rascol. On y verra que, loin de s'immobiliser dans le formalisme et le ritualisme, les vieux croyants ont, au contraire, fait bien du chemin vers les doctrines rationalistes; les sans-popes les prêchent ouvertement. Le droit qu'ils s'attribuent d'interpréter librement les écritures saintes, la haine qu'ils ont de toute autorité hiérarchique, le relâchement extrême des liens du mariage, tout cela contribue puissamment à en faire non seulement des rationalistes avancés, mais encore des déistes; tandis que le principe du communisme social, qui règne parmi eux, favorise singulièrement leurs intérêts matériels et la recrue des adeptes. Quant aux *chrétiens spirituels*, leur nom indique assez qu'ils n'ont presque rien de commun avec l'enseignement de l'Église hiérarchique quelconque. Suivant eux, par exemple, la Trinité se trouve dans chaque homme; la mémoire est le Père, la raison le Fils et la volonté le Saint-Esprit; Jésus-Christ n'est qu'un homme parfait; la parole de Dieu doit être interprétée dans un sens allégorique; l'homme étant l'image vivante de Dieu, ils en concluent à la parfaite égalité de tous et l'indépendance absolue de chacun, etc., etc. Il ne faut pas les confondre avec les flagettants ou chlystys, sectaires fanatiques auxquels appartient le prophète Korebov, auteur de l'extravagante proclamation que les lecteurs connaissent.

Le livre de M. Youzov n'apprend aucun fait nouveau, il est vrai, mais outre des considérations fort sensées, on y trouve réunis et coordonnés les témoignages d'une foule d'auteurs qu'il cite à l'appui, ce qui montre l'intérêt que cette question inspire aux esprits sérieux, justement préoccupés de l'avenir de tant de millions de citoyens lésés dans leurs droits les plus légitimes, uniquement à cause de leurs convictions religieuses.

[1] *Dissidents russes*. Saint-Pétersbourg, 1881, in-12 de 180 p.

— Les premiers fauteurs du rascol dont l'origine remonte au règne d'Alexis et aux réformes liturgiques du patriarche Nicon, ont été condamnés par le concile de Moscou en 1666, et frappés d'anathème. Leurs noms furent insérés dans le synodicon et augmentèrent la liste des anciens hérétiques qui y figuraient déjà. Tous les ans, le 1er dimanche du carême, l'Église russe les proclamait solennellement en renouvelant l'anathème. Plus tard, elle y ajouta même les noms de Masepa, de Stenka Razine et de Pougatchev, bien qu'ils ne fussent coupables que de crimes politiques. Ce dernier ne figura pourtant que sur le papier, car Catherine II jugea plus prudent de taire le nom détesté du cosaque rebelle qui avait menacé son trône ; elle ordonna même une nouvelle rédaction du synodicon, d'où l'on devait ôter tous les noms propres, en réduisant les anathèmes au nombre de douze, correspondant à autant d'articles de la profession de foi. Mitigé de la sorte, ce formulaire continue à servir pendant l'office d'*Orthodoxie*, le jour marqué plus haut, qu'on appelle, à cause de cela, Dimanche d'orthodoxie. Ce qui vient d'être dit en quelques lignes, M. Nikolski, prêtre séculier, l'a longuement développé dans son ouvrage intituté : *Anathématisation* [1]. Personne avant lui n'a traité le même sujet d'une manière aussi complète et aussi détaillée ; encore n'a-t-il pas pu consulter quantité d'autres textes contenant l'office d'orthodoxie, source principale de son traité. Remontant à l'origine de la solennité, c'est-à-dire à l'époque de saint Méthodius, patriarche de Constantinople, qui l'a instituée (842), en mémoire du triomphe de l'orthodoxie contre l'hérésie iconoclaste, M. Nikolski retrace l'histoire, les destinées ultérieures, les accroissements successifs de l'Office, en Grèce d'abord, puis en Russie, jusqu'à l'année 1766, où il fut réduit à sa plus simple expression. Les commentaires historiques dont il a fait accompagner chaque article du Synodicon, laissent parfois à désirer [2]. Le Pape Honorius cité parmi les monothélites, les Uniates confondus avec les luthériens, les Bohomiles et autres hérétiques [3], ne lui ont inspiré aucune remarque, tandis que la cause de Palama est plaidée longuement [4] contre Barlaam et Acyndine, ses adversaires. La singulière façon de comprendre l'orthodoxie, en faisant d'une cérémonie purement religieuse une mesure de haute police, est également passée sous silence.

— La Commission archéographique, dont le but principal consiste dans la publication des documents relatifs à l'histoire de Russie, s'était

[1] Saint-Pétersbourg 1879, in 8° de IV p. 314.
[2] Pag. 117 et 123.
[3] Pag. 124.
[4] Pag. 142-154.

chargée aussi d'éditer le grand Ménologe de Macaire, contenant, en douze énormes volumes, les Vies des Saints avec plusieurs autres écrits. Elle vient de donner la seconde moitié du mois d'octobre (19-31)[1]. Nous y trouvons, entre autres, les actes de saint Démetrius, martyr de Thessalonique, accompagnés de nombreuses variantes grecques qui ont été extraites de plusieurs manuscrits. La rédaction du volume actuel avait été confiée à M. Kojalovitch, professeur à l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, connu jusque-là par ses ouvrages contre l'Église grecque-unie, plutôt que par la connaissance du grec. L'impression de ce Ménologe célèbre, vrai répertoire encyclopédique, avance lentement, paraît-il, faute de ressources suffisantes; jusqu'à présent, il n'y a que quatre livraisons de publiées (mois de septembre et d'octobre). Si les autres dix mois restant à publier, loivent être plus qu'une reproduction fidèle de l'original, si, à l'instar dernier volume, ils doivent aussi être collationnés sur le texte grec et recevoir des notes critiques, leur impression deviendra plus lente encore et plus dispendieuse. La science y gagnerait, peut-être; mais assurément le public perdrait patience. Dieu veuille inspirer à quelque âme généreuse le désir efficace de promouvoir cette œuvre, qui intéresse à la fois la religion et la science !

—Ce vœu semble tout naturel quand on considère surtout la féconde activité de certaines sociétés savantes, de fraîche date, vouées au même genre de travaux, par exemple, celle des amateurs de l'ancienne littérature. Cinq années lui ont suffi pour fournir une longue série de volumes dont quelques-uns très considérables et qui sont tous d'une exécution matérielle splendide. Il suffit de citer le précieux *Recueil* de 1073 (Izbornik), la vie illustrée de saint Nicolas, celle d'Alexis, métropolitain de Moscou, la Chronique d'Hamartole en deux gros volumes photolithographiés, etc. Voici une nouvelle publication qui vient de s'y ajouter, la LXXXI[e] de la série entière. Sous ce titre : *Sources d'hagiographie russe*, [2] M. Barsoukov, membre correspondant de la Société, a rédigé un inventaire des Vies manuscrites des saints que vénèrent les Russes. On ne saurait contester l'utilité pratique d'un pareil travail : avant d'entreprendre la publication des textes, il est nécessaire de connaître ceux qui existent, où ils se trouvent, et de savoir leur valeur relative, afin de pouvoir choisir. Il convenait qui'l fût publié là et pas ailleurs, puisque l'initiative en est partie du sein même de la Société, à qui elle avait été suggérée par le prince Paul Viazemski. Pensée doublement heureuse, parce qu'elle répond au but que cette Société se propose et que l'exécution en a été

[1] Saint-Pétersbourg, 1881, in 4° de 550 p. à deux col.
[2] *Ibid.* 1881, in 8° de XI p. 616 col. et VIII p.

confiée à des mains habiles et exercées. M. Nicolas Barsoukov accomplit, en effet, sa tâche de la façon la plus consciencieuse. Aussi son travail, fruit de pénibles recherches, sera-t-il agréé des bibliographes et surtout goûté des amis des études hagiographiques. Cet essai, espérons-le, en fera naître d'autres ; après les sources d'hagiographie *russe*, viendront celles d'hagiographie *slave*, en général ; car les unes et les autres se complètent mutuellement. Il faut bien que les savants d'Occident puissent aussi faire usage des richesses hagiologiques dont la Russie abonde, et qui jusqu'à présent leur sont, pour ainsi dire, inaccessibles.

— Une publication analogue à celles de la société des anciens textes, ce sont les *Images populaires* [1] de M. Rovinski, qui depuis longtemps jouit de la réputation parfaitement méritée de connaisseur en iconographie nationale. On peut juger de l'étendue de cet ouvrage, unique dans son genre, et digne des meilleures louanges, par le nombre des volumes, contenant plus de trois mille pages, et par celui des gravures qui leur servent d'illustration, ou plutôt que le texte décrit et commente. Aussi, pour obtenir ce magnifique résultat, il a fallu, durant trente ans, ne reculer devant aucun labeur, aucun sacrifice, aucune recherche ; c'est au prix des efforts obstinés et incroyables que l'auteur est parvenu à former la collection de gravures populaires la plus complète qui existe, comme n'en possède aucun autre amateur, et d'y réunir les images les plus anciennes et les plus rares, depuis le XVII^e siècle. Les sujets religieux y occupent les deux tiers; le reste représente les sujets profanes dont la dixième partie seulement se compose d'images pour rire. Il y a dans cette répartition un sens plus profond qu'on ne pense et un indice éloquent des tendances habituelles de l'esprit populaire, de ses préférences et de ses antipathies. Elle donne la mesure du caractère religieux de la nation et de sa moralité, et nous révèle les dispositions les plus intimes de son âme. Il faut lire les intéressants commentaires de M. Rovinski pour bien comprendre tout ce que ces images ont d'instructif et de captivant pour un peuple abandonné à lui-même et opprimé, sans lumières comme sans consolations, comprenant le beau à sa façon et s'en délectant d'autant plus que ses sens sont frappés davantage par la vivacité des couleurs. Ces images naïves remplacent pour lui les galeries de tableaux, les sermons, les maîtres d'école, en un mot tout.

— Le succès des *Archives du prince Vorontzov*, publiées sous la direction de M. Bartenev, a engagé les autres grandes familles à suivre l'exemple donné. La famille des princes Viazemski est de ce nom-

[1] Saint-Pétersbourg, 1881, 5 vol. in-8° de 509, 530, 750, 788 et 567 p., avec un atlas in-fol° contenant plus de 1780 gravures.

bre ; par bonheur, les archives appartiennent aujourd'hui à un des rares seigneurs chez qui la noblesse d'origine s'allie à l'amour passionné des lettres. Cette passion pour les études littéraires, M. le prince Paul Viazemski semble l'avoir héritée de son père, un des plus éminents écrivains de notre siècle ; mais autant celui-ci, en sa qualité de poète, était peu disposé à se livrer aux minutieuses recherches d'érudition ou aux travaux de paléographie, autant son fils semble s'y délecter, vu l'ardeur qu'il met à produire au jour les documents les plus rares de l'ancienne littérature russe. Les magnifiques publications de la société des vieux textes, dont il est le principal promoteur, me dispensent d'insister davantage sur ce point, souvent mis en lumière dans mes précédentes revues. Le volume qui vient de paraître [1], et qui ne sera pas le dernier, contient des documents concernant le prince André Viazemski, grand père du prince Paul, leur éditeur. Quoique élevé dans les principes des encyclopédistes, comme l'étaient la plupart des seigneurs russes de son temps, le prince André était un fonctionnaire aux mœurs sévères, et détestait le favoritisme si à la mode à la cour de Catherine II. Loin d'appartenir au nombre des *aiglons* de l'Impératrice, il entretenait des rapports assez intimes avec le grand-duc héritier Paul. Toutefois, à l'avènement de celui-ci, il ne participa point aux faveurs que le nouvel empereur distribua si largement à tant d'autres, moins dignes que lui ; son caractère indépendant ne lui permettait pas de les solliciter ; mais lorsqu'il vit qu'on le négligeait trop, il crut de son honneur d'offrir sa démission, ce qu'il fit avec beaucoup de dignité. A quiconque connaît le caractère fantasque de l'empereur Paul, la démarche de Viazemski ne laissera que de paraître courageuse. — La partie la plus intéressante du volume consiste dans sa correspondance avec les célébrités du temps, Nélédinski-Meleçki, Karamzine, Dmitriev, les Zoubov, le prince Alexandre Vorontzov et autres; des données historiques y abondent, surtout dans les lettres échangées avec le dernier. Le nom du comte Schérémétev, qui a fait les frais de l'édition, dit assez qu'elle ne laisse rien à désirer au point de vue de l'exécution matérielle.

— La maison des Demidov a trouvé son historien dans M. Golovchikov [2]. L'étude qu'il lui a consacrée est faite avec beaucoup de soin d'après des matériaux imprimés et inédits et se lit avec intérêt. Les biographies des principaux membres de cette famille, aujourd'hui si illustre, sont traitées avec plus de détails. Le chef de la maison, Demide, et son fils Nikita, figurent en premier lieu; ensuite viennent

[1] *Arkhiv kniazia Viazemskago.* Saint-Pétersbourg, 1881, in-8° de 369 p. Édition du comte Serge Schérémétev.

[2] *Rod dvorian Demidovykh.* Jaroslavl, 1881, in 8° de 268 et 105 p.

Akinfi (ou Hyacinthe) Nikititch et son fils aîné Procope, célèbre par ses libéralités autant que par ses extravagances, et tellement riche que lui-même ne connaissait pas l'étendue de sa fortune. Paul Grégoriévitch (1738-1826), cousin de Procope, connu par son goût pour les sciences naturelles, a fondé à Jaroslav le lycée Demidov, qui fleurit encore ; il légua à l'université de Moscou son cabinet d'histoire naturelle et fit de riches dons à d'autres universités. Nicolas Nikititch (1774-1828), neveu de Procope, combattit en 1812 les Français à la tête de son régiment, qu'il avait équipé à ses frais ; il possédait une magnifique galerie de tableaux, qui fut vendue depuis. Ses deux fils, Paul et Anatole, ont aussi cultivé ou protégé les lettres et les arts. Le premier avait fondé à l'Académie des sciences le prix Demidov, destiné aux meilleurs ouvrages de science. Anatole, qui épousa la princesse Mathilde, a laissé en français *un Voyage dans la Russie méridionale et la Crimée*, beau volume accompagné d'un magnifique atlas, que tout le monde connaît. On le voit, l'illustration de la maison des Demidov ne remonte guère au-delà du XVIII[e] siècle ; son chef, Demide, était un simple armurier fondeur de Toula ; en reconnaissance des services rendus, Pierre le Grand lui conféra des lettres de noblesse ; aujourd'hui ses descendants portent le titre de princes ; si la maison des Demidov eut une prompte élévation, elle a cela de commun avec bien d'autres familles de l'empire russe. L'immense fortune que les Demidov ont amassée, ils la doivent à leur industrie, à l'exploitation intelligente des mines qu'ils possèdent du côté des monts Ourals, avec des fonderies modèles qu'ils y ont établies. Mais, outre les richesses, on associe au nom de Demidov deux autres choses : la bienfaisance et la protection accordée aux lettres.

— La Société impériale d'histoire russe a publié le XXIX[e] volume de son *Recueil*[1]. Il contient la fin de la biographie du chancelier Bezborodko, dont le commencement avait paru au tome XXVI[e] de la collection. Avec cela le travail de M. Grigorovitch, que nous avons salué dès sa première apparition, est maintenant achevé. L'auteur l'a enrichi de notes abondantes et d'appendices reproduisant plusieurs documents inédits, dus à la plume du chancelier. Le nouveau volume, orné de portrait de Bezborodko et de gravures, embrasse les onze dernières années de sa vie (1788-1799). Nous y assistons aux événements qui ont signalé la seconde moitié du règne de Catherine II, savoir la seconde guerre contre la Turquie, la campagne suédoise, le troisième partage de la Pologne ; nous voyons le rôle que Bezborodko a joué dans la question curlandaise, dans le mariage projeté du roi de Suède avec la grande duchesse Alexandra, petite fille de Catherine II. De

[1] *Sbornik*, etc. Saint-Pétersbourg, 1881, in 8° de 736 p.

plus, nous y apprenons les rapports qu'il eut avec le tout puissant favori, Platon Zoubov, et avec les célébrités littéraires de l'époque, ainsi que les travaux que lui imposait sa charge de secrétaire de l'impératrice d'abord, puis celle de chancelier de Paul I. Parmi les documents extraits de ses papiers, il faut signaler deux mémoires datés de 1799 et relatifs aux réformes à introduire dans l'organisation du sénat et de la haute administration. Le sénat avait réellement besoin de révision; dépouillé peu à peu de ses anciennes prérogatives, il était en pleine décadence. Bezborodko proposa des moyens de le relever. Le sénat devait, selon lui, examiner, en séance générale, toutes les lois que lui présenterait la chambre des députés élue par la noblesse, la classe bourgeoise et celle des paysans, présidée par le ministre de la justice, et les soumettre à l'approbation de l'Empereur qui devait l'accorder. Dans la conviction que la moindre atteinte au principe d'autocratie aurait pour résultat la défection de plusieurs provinces, l'affaiblissement de l'État et des malheurs publics sans nombre, Bezborodko fait remarquer que l'Empereur de Russie doit toujours appartenir à la religion grecque, ainsi que l'impératrice, le grand-duc héritier et son épouse ; mais que les autres grands ducs peuvent suivre une religion différente. Rien n'empêcherait, ajoute-t-il, que le souverain, à son couronnement, après la profession de foi, prêtât aussi le serment de vouloir régner pour le bien de sa nation. Quant à l'émanicipation des paysans, il n'osait pas même penser à la proposer, tout en demandant que leur sort fût amélioré et qu'ils fussent mis à l'abri de l'arbitraire des seigneurs.

— M. Karnovitch nous a gratifiés d'un nouveau *récit historique*, intitulé : les *Chevaliers de Malte en Russie aux temps de l'empereur Paul Ier* [1]. On sait que ce monarque non seulement avait accepté le protectorat et le titre de grand-maitre de l'Ordre de Malte, mais qu'il avait introduit celui-ci dans son empire ; on sait aussi qu'il témoignait beaucoup de bienveillance à la Compagnie de Jésus, et particulièrement au P. Gruber, plus tard supérieur général. En voulant peindre le tableau de cette époque mémorable, l'auteur a employé les couleurs que fournit l'histoire, en y mêlant celles de son imagination ; la narration alterne avec la forme dramatique ; l'intérêt du récit se concentre dans l'*intrigue* dont le comte Litta, chevalier de Malte, et la comtesse Scavronska, tiennent les fils. L'élément romantique domine au point qu'il fait mentir le titre ; le récit disparaît sous le roman. Les descriptions en font la meilleure partie. En somme, la lecture du livre laisse une impression pénible. Les portraits de l'empereur Paul Ier, du comte Koutaissov, son confident, sont assez bien réussis ; d'autres le sont

[1] Saint-Pétersbourg, 1881, in-8°, de III-252 et 67 p.

moins; quant au P. Gruber, l'auteur en a fait, sans s'en douter, une véritable charge, pour ne pas dire une caricature. On dirait qu'il a voulu imiter Eugène Sue, et qu'il a cherché des inspirations non pas dans l'Institut de la Compagnie, mais dans les *Monita secreta*, qu'il a la naïveté de prendre au sérieux. Les soixante-sept pages du supplément contiennent une notice historique sur l'Ordre de Malte, extrait d'un ouvrage allemand, et n'apprennent rien de nouveau.

— Nous signalerons, en terminant, le tome VIII des *Actes de la Commission archéographique du Caucase* [1], magnifique volume, rédigé, comme les précédents, par l'infatigable et docte président, M. Adolphe Berger. Le nouveau volume embrasse les années de la lieutenance du baron Rosen (1831-1837), qui a succédé au prince Paskévitch, et avait en vénération la mémoire du célèbre général Yermolov, prédécesseur de l'un et de l'autre dans la même charge. Le fait le plus saillant qui se dégage de la masse énorme des documents qui y sont réunis et se rapportent à toutes les branches de l'administration du Caucase, c'est, d'une part, la passion haineuse avec laquelle les adversaires du général Yermolov s'efforçaient de le dénigrer aux yeux de l'empereur Nicolas; de l'autre, la conduite pleine de noblesse du baron Rosen, prenant fait et cause pour le gouverneur calomnié. Dans la préface, le savant rédacteur retrace les événements qui ont signalé l'administration de Rosen, aux qualités de qui il rend pleine justice, sans taire ses défauts. Le public doit à son tour rendre justice au zèle désintéressé du rédacteur lui-même, qui est pour ainsi dire seul à faire marcher cette splendide publication, si importante pour l'histoire du Caucase. On peut dire que, si le grand-duc Michel et le baron Nicolaï ont la gloire de l'avoir créée, c'est à M. Berger que revient celle d'avoir réalisé leur conception d'une manière si brillante.

J. Martinov.

[1] Tiflis, in-8° de xxi-1009 p., avec portraits et vignettes.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE : Un peu de théorie. Le traité du P. de Smedt : *De præcipuis regulis artis criticæ*. Première causerie : *De la critique et des sources historiques en général*. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Séance publique annuelle. Travaux de l'École d'Athènes et de l'École de Rome. Travaux de l'École du Caire. Lectures et communications. — Académie des sciences morales et politiques. Lectures et communications. — Questions proposées par le Comité des travaux historiques aux Sociétés savantes des départements. — Congrès international de géographie. — Discours prononcés à la rentrée des cours d'appel. — Bibliothèque nationale. Don de M. Paul-Emile Giraud.—Un sacramentaire du xe siècle.—Les *Acta sanctorum* et les *Analecta Bollandiana*. — Publications récentes ou en préparation.

Il peut y avoir quelque utilité à donner dans cette *Chronique* une place à la théorie, à côté de l'énumération des faits intéressant les études historiques. Nous avons autrefois essayé une ou deux causeries de ce genre, dans lesquelles nous avons proposé à nos lecteurs quelques idées sur l'histoire considérée comme une science ou considérée comme un art. Nous avons l'intention de reprendre aujourd'hui cet essai. Bien des indices nous portent à croire que les principes de la science historique ne sont pas suffisamment connus de tous ceux qui se sentent attirés vers elle, et qui souvent sont exposés à s'égarer faute de recevoir à leur entrée dans la carrière quelques règles qui puissent servir à leur esprit de fils conducteurs. Nous croyons que, principalement à l'heure actuelle, il importe que les débuts dans ces études soient facilités, et que la marche y soit fortifiée par une connaissance, au moins sommaire, des principes de la critique. Nous nous proposons donc de parcourir successivement ici les principaux points d'une théorie générale de la critique historique, et nous nous sentons d'autant plus encouragé dans cette entreprise que nous pouvons nous appuyer pour cela sur un guide sûr. Nous comptons, en effet, prendre pour texte de ces causeries et suivre, pour ainsi dire, pas à pas le traité de notre éminent collaborateur le P. de Smedt, bollandiste : *De præcipuis regulis artis criticæ*, qui forme le début de l'ouvrage si remarquable publié par lui, il y a quelques années, sous ce titre : *Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam critice tractandam*[1], et dans lequel il a résumé les principes de son enseignement au collège théologique de la Société de Jésus à Louvain. Mais comme il pourra nous arriver de

[1] Louvain, C. Fonteyn ; Paris, Victor Palmé, 1876, in-8°.

mêler çà et là quelques idées personnelles à cet enseignement si solide, et qu'il n'y a aucune raison d'attribuer à nos remarques la même autorité qu'au texte du P. de Smedt, nous engageons vivement nos lecteurs à se procurer son ouvrage, pour le lire et le méditer eux-mêmes.

Nous dirons aujourd'hui un mot *de la critique et des sources historiques en général*. L'histoire peut être définie : *la science des choses passées*. Mais, comme le remarque le P. de Smedt, cette science ne consiste pas dans une connaissance acquise indifféremment par telle ou telle voie, mais dans une connaissance fondée sur les principes, les preuves, la méthode qui sont propres à l'histoire. Un fait certain en lui-même peut n'être pas pourtant historiquement démontré. La démonstration historique a pour objet la certitude historique, qui, s'appliquant à des choses passées et que par conséquent l'on ne peut directement saisir, rentre dans la catégorie de la *certitude morale*, c'est-à-dire de celle qui exclut, il est vrai, le doute prudent, mais qui n'a pas néanmoins la vertu d'exclure absolument, chez des esprits faux ou opiniâtres, par exemple, l'entière possibilité du doute. La certitude historique peut pourtant, dans certains cas, arriver presque à l'évidence ; tel est, pour ainsi dire, l'idéal du critique et de l'historien. A partir de ce sommet de la certitude, jusqu'à son dernier et plus bas degré, où elle n'exclut plus qu'à peine le doute, même prudent, il y a un très grand nombre d'échelons dont il est bon que l'historien et le critique s'accoutument à distinguer la valeur. Il n'est pas toujours possible aux recherches les plus consciencieuses, aux raisonnements les plus droits et les plus fins, d'atteindre même au plus bas échelon de la certitude. Il faut alors que l'historien se contente d'une *probabilité* plus ou moins grande. La probabilité vaut assurément moins que la certitude, mais elle vaut assurément mieux que le doute absolu et que l'ignorance. Elle ouvre fréquemment la voie à une certitude qui sera plus tard acquise. Il ne faut donc pas, à notre avis, professer en critique la théorie du *tout ou rien*. Mais ce qu'il faut éviter avec soin, c'est de se laisser aller à considérer et à présenter, comme historiquement certain, ce qui est seulement probable. Il importe enfin de remarquer que la certitude peut parfaitement résulter d'un ensemble de preuves, dont chacune, considérée séparément, ne donne qu'une simple probabilité.

La science historique a un complément et, pour ainsi dire, un prolongement utile et même nécessaire dans la *philosophie de l'histoire*, laquelle s'adonne à la recherche des causes et des effets des événements et à l'étude des rapports qu'ils ont entre eux. Ces rapports peuvent, dans certains cas, concourir à établir la certitude ou du moins la probabilité des faits historiques, en venant joindre leurs indices à

celui des preuves extrinsèques. Cette étude des rapports des faits entre eux a une grande importance philosophique ; elle conduit en effet, non seulement à découvrir quelques-unes des lois qui régissent l'esprit humain, mais même à deviner, dans la mesure du possible et du licite, quelque chose du plan providentiel selon lequel Dieu gouverne la marche de l'humanité aussi bien que celle de l'univers. Elle a aussi une importance spéciale dans les études d'histoire littéraire. Il est encore du ressort de la philosophie de l'histoire d'étudier les rapports des événements historiques avec les principes de telle ou telle science pratique : la morale, par exemple, le droit et la politique. Il lui appartient enfin de tirer de l'histoire proprement dite les arguments que cette science fournit en faveur des vérités d'un autre ordre, ou de discuter les apparentes contradictions qu'elle pourrait, à certains moments de la marche des études, offrir avec d'autres sciences. Il faut savoir bien distinguer l'étude des événements eux-mêmes de celle des arguments qu'ils fournissent, ou de la matière qu'ils présentent à la philosophie de l'histoire. Mais il est permis de penser que, dans la pratique, l'emploi simultané de l'étude historique et de l'étude philosophique des faits, si l'on sait en éviter les périls, peut offrir de grands avantages. Une étude très délicate, et qui est aussi du domaine de la philosophie de l'histoire, est celle de ce que nous appellerons les *contingents historiques*, c'est-à-dire des faits qui n'ont pas réellement eu lieu, mais qui se seraient produits dans telles circonstances données. Nous pensons que cette étude, menée avec précaution et avec prudence, pourrait utilement contribuer au progrès général de la science.

Il importe toutefois qu'il demeure bien entendu que l'étude historique proprement dite a pour objet les faits *réellement* arrivés. L'un des objets de la science est précisément de distinguer ces faits de ceux qui n'ont que l'apparence de l'être, qui sont, par exemple, le produit d'une erreur qui, dans le cours du temps, s'est glissée dans la chaîne des témoignages. La critique historique pourrait être définie : l'art de découvrir la vérité en histoire et d'en reconnaître exactement, sur tel point donné, le degré de certitude ou de probabilité. Pour atteindre son objet, elle dispose d'un triple moyen : 1° l'autorité des témoignages, qui est le premier et le principal ; 2° la nature même des faits et leur vraisemblance, soit interne, soit externe ; 3° l'induction et la conjecture, au moyen desquelles la science historique passe des faits connus aux faits inconnus.

L'appréciation de l'autorité des témoignages et de leur valeur, absolue ou relative, est l'objet de la *critique des sources*, que l'on peut définir : l'art de discerner exactement la valeur historique des documents qui nous ont transmis le souvenir des choses passées. Les

sources historiques sont de triple nature : 1° les documents écrits ; 2° la tradition ; 3° les monuments proprement dits (édifices, médailles, etc.).

Le P. de Smedt pose avec grande raison comme une règle pour l'historien l'obligation de connaître et d'avoir, autant que possible, étudié toutes les sources qui peuvent lui fournir des renseignements sur le sujet qu'il a choisi. Rien n'est, en effet, plus dangereux pour l'histoire et n'a égaré plus d'esprits dans cette science qu'une étude incomplète et précipitée des sources. Nous estimons toutefois qu'il peut y avoir un excès contraire, qui ne serait pas non plus sans dangers. Le premier écueil pour le critique trop scrupuleux, c'est de ne jamais sortir des études préliminaires, d'amasser et de trier un nombre immense de matériaux avec lesquels il se gardera bien de construire aucun édifice, et qui pourront courir le risque d'être perdus pour la science. L'évidence vaut mieux que la simple certitude, et celle-ci vaut mieux que la probabilité. Mais la probabilité acquise vaut mieux que la recherche indéfinie de la certitude ou de l'évidence sans résultat. La méthode n'est pas un but, mais un moyen. Un second écueil est de placer sur le même plan et d'accorder la même importance, dans le travail de la critique, aux faits essentiels, aux faits accessoires et aux faits insignifiants. Si vous étudiez, par exemple, le règne de Pépin le Bref, il n'est pas nécessaire à la vérité historique que vous sachiez quelle a été la valeur exacte de toutes les lettres de son nom dans tous les idiomes parlés depuis la création du monde. Certains excès de l'*hypercritique* peuvent sérieusement compromettre, à notre avis, la marche en avant de la science. La puissance de l'induction, en histoire, n'est pas inférieure à celle dont ce raisonnement est doué dans les autres sciences d'observation. Or, pense-t-on que Newton eût agi sagement d'attendre, pour formuler la loi de la gravitation, qu'il eût personnellement visité tous les astres de l'univers ? L'induction scientifique peut atteindre, sans énumération complète, soit à la certitude, soit à un tel degré de probabilité que la certitude suivra un jour. Nous pensons néanmoins qu'à l'heure actuelle le danger de la critique incomplète et précipitée est encore plus grand que celui de l'*hypercritique*, et nous insistons sur cette règle du P. de Smedt, que *l'historien doit connaître et, autant que possible, avoir soigneusement étudié toutes les sources qui peuvent lui fournir des renseignements sur le sujet qu'il a choisi*. Nous insistons aussi sur cette recommandation si sage du savant bollandiste, de ne point considérer comme des *sources historiques* proprement dites les historiens plus récents de beaucoup que les événements qu'ils racontent, alors du moins que les documents dont ils ont fait usage existent encore et peuvent être directement consultés. Les esprits inexpérimentés tombent facilement

dans cette erreur, et il leur suffit, par exemple, qu'un fait soit raconté, comme ils disent, dans *un vieux livre du moyen âge*, souvent postérieur de plusieurs siècles au fait lui-même, pour qu'ils regardent ce fait comme scientifiquement établi. La même règle s'applique naturellement aux historiens et aux critiques, même les plus justement estimés, de notre époque, qu'il faut d'ailleurs connaître, et que souvent même il suffit de suivre. Mais, en théorie, la certitude scientifique des faits qu'ils rapportent repose, non sur l'autorité propre de leur témoignage, mais sur leur science, c'est-à-dire sur la valeur reconnue, ou à bon droit présumée, des arguments et des preuves qui ont déterminé leur conviction. Il ne faut donc pas craindre au besoin, mais à bon escient et avec modestie, de se séparer sur tel ou tel point des plus savants maîtres.

Jurer aveuglément sur la parole de tel ou tel historien, c'est faire un dangereux abus de la méthode d'autorité en la transportant hors de son lieu. Un autre abus analogue, dont le critique doit se garder, c'est d'employer indiscrètement en histoire des arguments *a priori*, c'est-à-dire appartenant à un autre ordre d'idées que les études historiques. Il doit aussi veiller à ne pas attribuer une valeur démonstrative à ce qu'on peut appeler les *arguments de convenance*. Il importe en effet de se bien persuader que Dieu, dans les événements qu'il ordonne, ou qu'il permet, se conforme à des convenances très différentes des nôtres, et qui parfois heurtent rudement la faiblesse des vues humaines. Il n'y a donc rien de plus contraire à l'amour sincère de la vérité historique que cette tendance de certains historiens à subordonner la réalité des choses passées aux vues de leur esprit et à leurs convenances particulières. Cet amour de la vérité historique ne saurait être trop recommandé à tous ceux qui s'adonnent à nos études, et il faut soigneusement le distinguer de celui de la vérité religieuse, philosophique, morale ou politique, attendu que Dieu permet quelquefois le triomphe du mal en ce monde. On peut dire que l'amour de la vérité historique constitue pour le critique une sorte de *piété* professionnelle, qui peut parfaitement s'accorder avec la piété religieuse, et qui même, dans certains cas, doit l'emporter sur celle-ci et triompher de ses répugnances [1]. De même que la haine aveugle de la Religion et de l'Église catholique offusque les esprits des historiens appartenant à l'école de la libre-pensée révolutionnaire et altère dans leurs âmes l'amour de la vérité historique, de même

[1] Cela est vrai surtout dans l'étude de l'histoire, considérée en tant que science spéculative. Pour la vulgarisation, il est clair que les règles ne sauraient être tout à fait les mêmes. Certaines parties de l'histoire, comme de la médecine, ne sauraient être, tout le monde en convient, exposées sans inconvénients devant n'importe quel public.

cet amour peut recevoir de regrettables atteintes dans l'âme des historiens qu'embrase un zèle aveugle pour la vérité religieuse et pour l'Église, qui en est ici-bas la dépositaire. Ils se figurent qu'au service de la bonne cause tous les arguments deviennent bons, et ils descendent même quelquefois, pour la défendre, à de vraies chicanes de procureurs. Sachons éviter les dangers de cette apologétique à outrance et, comme dit le P. de Smedt, « mettons au nombre de nos principaux soucis, en traitant les questions historiques, celui de ne point affirmer à la légère, en vertu d'une affection extérieure et d'une opinion préconçue plutôt que par amour de la vérité et par un jugement prudent. Gardons-nous, quand il s'agit d'établir la vérité de faits humains (nous ne parlons pas ici des faits surnaturels, car, pour bien juger de ceux-ci, la lumière de la foi est la plupart du temps nécessaire), gardons-nous de soutenir avec obstination, comme une chose certaine, ce qu'un homme d'un esprit droit, ne suivant aucune religion positive, mais n'ayant d'ailleurs pour l'Église aucune haine, aucun mépris positif, ce qu'un homme de cette sorte, disons-nous, ne serait pas contraint de nous accorder comme vrai, en vertu de sa prudence naturelle et des arguments proposés par nous, et ce que nous-mêmes nous ne reconnaîtrions pas pour vrai, si le fait en question nous semblait devoir causer à l'honneur de l'Église quelque détriment. »

Si la lumière de la foi, comme le dit très bien le P. de Smedt, est presque toujours nécessaire pour juger sagement les faits surnaturels, il est certain néanmoins, quant à l'existence de ces faits, que la science historique ne saurait accepter comme un de ses principes la fin de non-recevoir absolue qu'opposent au surnaturel les critiques incrédules. Cette fin de non-recevoir repose au fond sur un cercle vicieux : l'incrédulité soutient, en effet, d'une part l'inadmissibilité du surnaturel, parce que, dit-elle, aucun fait surnaturel n'a encore été établi historiquement, et quand on lui propose les preuves historiques de tel ou tel fait surnaturel, elle les écarte *a priori*, parce que, selon elle, ce surnaturel est inadmissible philosophiquement. Nous ne nous étendrons pas ici sur la question de la *possibilité* du surnaturel, qui est une question de philosophie, et non pas d'histoire. Nous nous bornerons à remarquer qu'il s'est établi dans les esprits, au sujet du surnaturel, une idée très fausse, qui consiste à le confondre avec le désordre et l'arbitraire, avec l'absence de lois générales dans l'histoire comme dans l'univers. Mais il est bon de noter que ce que nous appelons *surnaturel* et *miraculeux* n'a, par rapport à Dieu, rien qui excède sa nature ou qui contrevienne aux desseins de sa sagesse éternelle, et, par conséquent, rien que de *naturel* et de *régulier* dans sa cause et dans sa fin : c'est, par rapport à nous, dont la nature est dépassée

par tel ou tel fait, que ce fait est *miraculeux* et *surnaturel*.

Nous-mêmes, quand nous lançons une pierre en l'air, ou que nous forçons une eau courante, au lieu de suivre sa pente, à s'élever en jets dans nos jardins, nous produisons sur cette pierre ou sur cette eau une action qui dépasse et même qui contredit sa nature, et qui par conséquent, par rapport à elle, est *surnaturelle*, quoique très naturelle et très régulière par rapport à nous, qui exerçons cette action en vertu de notre puissance propre et pour un objet déterminé. Jusqu'à ce que l'incrédulité ait établi qu'il n'y a aucune puissance supérieure à l'homme, elle n'aura pas établi philosophiquement l'*impossibilité* du surnaturel par rapport à nous, et dès lors que l'*impossibilité* du surnaturel n'est pas établie philosophiquement, on n'a pas le droit d'écarter *a priori* du domaine de la science historique les événements surnaturels. Nous ajouterons qu'à notre avis il convient d'appliquer aux événements de ce genre les règles ordinaires de la critique historique, et que, de plus, il peut être avantageux de les soumettre aux règles spéciales de la critique physiologique, philosophique et théologique. En effet, c'est bien à tort qu'un savant distingué de l'école rationaliste affirmait récemment qu'en fait de surnaturel il fallait admettre tout ou rien, et que « si l'on pouvait faire au surnaturel sa part au nom des textes, on ne la lui pouvait faire au nom du bon sens, » ce qui revient à dire qu'il peut y avoir une critique extérieure, mais non une critique interne des événements surnaturels. Il est clair que, si l'on nie *a priori* la possibilité de ces événements, il n'y a pas lieu d'en faire la critique. Mais si, au contraire, on en admet et la possibilité philosophique et l'existence historique, il y a parfaitement lieu à une critique interne des faits de ce genre et à une science du surnaturel comme à une science de la nature[1]. Cette science existe en effet, et nous souhaitons qu'elle se développe, de façon à venir largement en aide à la critique orthodoxe pour tracer la voie que celle-ci doit suivre en histoire, entre un *naturalisme* qui s'identifie bien à tort avec le bon sens, et un *surnaturalisme* excessif et dangereux qui n'apporte même pas dans l'examen historique des événements surnaturels les mêmes précautions que dans l'examen des événements ordinaires, et qui croit que l'apparence miraculeuse d'un fait est une preuve par elle-même et de la réalité du fait et de la réalité du miracle. Non, la critique chrétienne ne doit pas dire : *tout ou rien;* dans l'histoire comme dans la philosophie, elle doit se tenir à une égale distance et du *rationalisme* et du *fidéisme*, et développant les principes

[1] La simple distinction entre le *miraculum* proprement dit, le *mirum* et le *præstigium*, distinction vulgaire en théologie, pourrait trouver dans la science historique des applications très utiles.

découverts depuis trois siècles par les fondateurs et les maîtres de la science historique, depuis les Bollandus, les Mabillon, les Du Cange, jusqu'aux Rossi, aux Delisle, aux Riant, aux Smedt, etc.; elle doit se proposer pour objet d'ajouter, pour ainsi dire, une aile, consacrée à l'histoire, au vaste et magnifique édifice de la science chrétienne dont saint Thomas a tracé le plan, posé les fondements et construit une si grande partie. — Mais pour aujourd'hui c'est assez, c'est peut-être trop de théorie; venons aux faits.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le 18 novembre, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Pavet de Courteille. M. Wallon, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur M. de Saulcy et M. Le Blant un mémoire intitulé : *Histoire d'un soldat goth et d'une jeune fille d'Édesse*. Nous extrayons du discours du président les renseignements suivants sur les travaux des écoles françaises d'Athènes et de Rome.

« L'École d'Athènes comptait cette année cinq élèves : MM. Hauvette-Besnault, Reinach, Clerc, Bilco et Dubois; auxquels avait été adjoint M. Barrilleau, agrégé des facultés de droit. M. Hauvette-Besnault, élève de troisième année, a remis un mémoire sur les *archontes athéniens*, où il étudie avec beaucoup de soin et de critique le rôle de cette magistrature, telle qu'elle était vers le milieu du v[e] siècle, déjà amoindrie au profit de la magistrature élective des stratèges. M. Reinach, de seconde année, a continué les fouilles entreprises par l'École d'Athènes dans les *anciennes nécropoles de Myrina et de Cymé en Asie-Mineure;* son mémoire, accompagné de nombreux dessins, donne des détails fort curieux sur les terres cuites de l'Anatolie. MM. Bilco et Clerc, qui appartiennent tous deux à la promotion la plus récente, ont traité l'un des *Jeux publics* en Grèce, l'autre des *Ambassadeurs chez les Grecs*. M. Dubois, malade pendant plusieurs mois, n'a pu envoyer aucun travail. Quant à M. Barrilleau, qui a interrompu momentanément ses études de droit romain et de droit français pour chercher à se rendre compte de l'intérêt que présente le droit grec, il a composé deux mémoires. Le premier a pour titre : *Des sources de l'ancien droit grec*. Le second est consacré à un point plus spécial, aux *Constitutions de dot dans l'ancienne Grèce*.....L'École de Rome ne s'est pas montrée moins laborieuse que sa sœur aînée. Elle comptait, cette année, six membres, auxquels avait été adjoint M. Vigneaux, professeur à la Faculté de Bordeaux. M. de la Blanchère, le plus ancien, après avoir poursuivi pendant toute l'année, aux dépens de sa santé, la dangeureuse exploration des terres pontines, nous a envoyé cinq chapitres d'une *Monographie de Terracine*, qui n'est elle-même qu'une partie du grand travail auquel il a consacré près de trois années. M. Lacourt-Gayet nous a adressé plusieurs chapitres

destinés à figurer dans une *Histoire complète du règne d'Antonin le Pieux*, question recommandée par l'Académie. M. Martin, qui s'occupe surtout de critique de textes, a remis un fragment d'une *Étude sur les scoliastes d'Aristophane* et la *Collation d'un manuscrit d'Athénée*. M. Thomas a fourni deux excellents mémoires : *Francesco de Barbarino, étude sur une source nouvelle de l'histoire de la littérature provençale*, et *Nouvelles recherches sur l'entrée de Spagne, chanson de geste franco-italienne*. M. Jullian a présenté une étude soignée sur les *Domestici* et les *Protectores*, troupes de garde des empereurs du IIIe au VIIe siècle ; M. Faucon, occupé à l'analyse et à la copie des registres de Boniface VIII, en a tiré un très curieux épisode de l'histoire de Verdun sous ce titre : *Boniface VIII et la commune de Verdun*. M. Vigneaux a commencé un important mémoire intitulé : *Étude historique et juridique sur le præfectus urbis;* la partie qu'il a terminée est celle qui a trait à la juridiction [1]. » Nous ajouterons à ces renseignements ceux qui ont été communiqués à l'Académie dans sa séance du 30 septembre sur l'École française du Caire à la tête de laquelle a été placé M. Maspero : « MM. Bouriant et Loret ont entrepris l'inventaire des monuments non classés que renferment les magasins du musée du Louvre. Dans l'intervalle, ils ont rédigé chacun un mémoire ; M. Bouriant a étudié la bibliothèque du patriarcat copte et en a tiré les quatorze premiers chapitres de la version memphitique du *Livre de la Sagesse*. Il a retrouvé deux manuscrits de la version thébaine des *Constitutions apostoliques ;* il a étudié et copié une cinquantaine de feuillets renfermant des fragments de la version thébaine du Nouveau-Testament encore inédits et de plusieurs vies de saints, entre autres de saint Georges. M. Loret a étudié et classé environ deux milles statuettes funéraires du musée de Boulaq. Il a commencé, dans le Recueil du ministère, la publication et le commentaire d'une longue inscription de Denderah, relative à la mort et à la résurrection d'Osiris. Aidé de MM. Bouriant et Loret, M. Lefébure a dressé le catalogue des momies royales découvertes cette année à Deïr-el-Bahri. M. Dulac, élève de la section d'arabe, s'est exercé, dans la bibliothèque khédiviale, au déchiffrement des manuscrits. Il s'est arrêté à l'idée de publier une sorte de chrestomathie du dialecte d'Égypte. »

Parmi les lectures et communications faites à l'Académie dans ses séances ordinaires, nous mentionnerons les suivantes: Dans la séance du 2 septembre, M. Oppert a continué la lecture de son mémoire sur

[1] Un recueil destiné à publier les travaux de l'École de Rome vient d'être fondé sous le titre de *Mélanges d'archéologie et d'histoire*. Ce recueil s'imprime à Rome et paraît chaque année en quatre ou cinq fascicules accompagnés de planches.

l'inscription d'Assurbanhabal, et M. Victor Guérin a achevé celle de son travail sur *les temples de Jérusalem*. — Dans la séance du 23, M. Max-Muller, associé étranger, a communiqué une note relative à la découverte de manuscrits bouddhistes au Japon. M. J. Derembourg a lu une étude sur une inscription hébraïque trouvée à l'entrée du tunnel qui conduit les eaux de la source existant près de la chapelle de la sainte Vierge à la fontaine de Siloé. — Dans la séance du 30 il a présenté à l'Académie une photographie de cette inscription. — Dans la séance du 30 septembre et dans celle du 7 octobre M. Barbier de Meynard a communiqué un travail sur les origines de la société musulmane. — Dans la séance du 14 octobre M. Gaston Paris a lu un mémoire sur un docteur scolastique du XIII[e] siècle, mentionné par Dante, Siger de Brabant, qu'il ne faut pas confondre avec Siger de Cambrai, autre philosophe qui vécut à la même époque. — Dans les séances des 14 et 21 octobre, M. Menant a communiqué une étude sur les portraits des rois Assyrio-Chaldéens qui nous ont été conservés sur les monuments. — Dans les séances du 21 et du 28, M. Philippe Berger a présenté des observations sur quelques-unes des inscriptions néo-puniques figurant au Musée des antiquités d'Utique établi au Louvre. — Dans la séance du 28, M. Hauréau a lu une note sur le poème *De contemptu mundi*, faussement attribué à saint Bernard. — Dans la séance du 2 décembre, en communiquant deux moulages, l'un en creux, l'autre en relief, de l'inscription de Siloé à Jérusalem, envoyés par M. Clermont-Ganneau, M. Renan a fait une observation qu'il nous paraît utile de recueillir. Nous avons, a-t-il dit, dans ce monument un spécimen considérable et très précieux de l'ancienne écriture hébraïque. Dès maintenant, grâce à l'inscription de Siloé, on pourrait essayer de graver l'alphabet tout entier dont les Juifs se servaient à l'époque de ce roi. M. Renan croit que si on se servait de ces caractères pour transcrire une des parties de l'Ancien Testament, le livre de Job, par exemple, on trouverait là des suggestions imprévues et extrêmement utiles pour les corrections et l'intelligence du texte. — Dans la même séance M. Léon Renier a examiné la copie de l'inscription latine encastrée dans le mur de la tour de la grande mosquée de Kairouan, copie envoyée par le lieutenant-colonel Corréard, le premier des *infidèles* qui ait pu pénétrer dans cet édifice [1]. Dans la même séance M. Léon Heuzey a communiqué un travail sur les fouilles de M. de Sarzec en Mésopotamie. Les découvertes de M. de Sarzec sont un véritable événement dans le domaine de l'archéologie orientale ; rien de plus important ne

[1] M. F. Delaunay, dans son compte-rendu de cette séance au *Journal officiel* (numéro du 5 décembre), a reproduit la description de cette mosquée donnée par le colonel Corréard.

s'y était produit depuis les fouilles exécutées sur l'emplacement de Ninive par Botta.

Parmi les lectures faites à l'Académie des sciences morales et politiques, nous signalerons les suivantes. Dans la séance du 3 septembre, M. Georges Picot a lu un rapport détaillé sur le premier volume des *Mémoires des intendants dressés en 1698 pour l'instruction du duc de Bourgogne*, publié par M. de Boislisle, et M. Levasseur a présenté à ce propos quelques considérations sur le problème des mouvements numériques de la population avant 1789 [1]. – Dans la séance du 10, M. Duruy a lu une étude sur *l'avènement de l'empereur Constantin*.— Dans la séance du 17, M. Jules Zeller a lu une étude, discutable à plusieurs égards, sur *l'avènement du pape Innocent III et les principes de sa politique*. — Dans les séances du 17 et du 24 et dans celle du 1er octobre, M. Charles Huit a lu un mémoire sur *Platon à l'Académie*. Bien que ce sujet ne se rattache que d'un peu loin à l'histoire proprement dite, nous tenons à mentionner ce travail d'un jeune savant récemment encore professeur de langue et littérature grecques à l'Université catholique de Paris, et qui promet de faire grand honneur à la science française, s'il continue à fortifier ses connaissances et ses aptitudes par la pratique rigoureuse des méthodes d'érudition.— Dans la séance du 29 octobre, M. Duruy a lu un mémoire sur *la politique religieuse de Constantin* au sujet duquel la *Revue* ne saurait se dispenser d'exprimer les réserves les plus expresses. — Dans la séance du 26 novembre et dans celle du 3 décembre, M. Dareste a lu de nouveaux fragments de son étude historique sur *l'ambassade du marquis de l'Hôpital en Russie au XVIIIe siècle*.

Le comité des travaux historiques a arrêté la liste des questions qu'il désire voir traiter par les délégués des Sociétés savantes des départements dans leur prochaine réunion annelle à la Sorbonne. Voici ces questions : 1° Faire connaître les récentes découvertes de monnaies gauloises. 2° Étudier les questions relatives aux camps à murs vitrifiés ; s'attacher principalement à en déterminer la date. 3° Déterminer, en s'appuyant sur les inscriptions, les caractères de la sculpture des figures et des ornements dans les monuments romains du midi de la Gaule. 4° Signaler et expliquer les inscriptions du moyen âge trouvées en France dans ces dernières années. 5° Quels sont les monuments et les produits de l'art ou de l'industrie, principalement ceux dont la date est certaine, qui peuvent servir à fixer les caractères de l'art mérovingien et de l'art carlovingien ? 6° Signaler les caractères de l'architecture française du XIe siècle, d'après les monu-

[1] Faisons remarquer, à l'occasion des justes distinctions de temps faites par M. Levasseur, qu'il y aurait quelque injustice à considérer comme l'état normal de la France sous l'ancien régime le tableau des mauvaises années de la fin du XVIIe siècle.

ments dont la date peut être fixée à l'aide de textes contemporains. 7° Faire connaître les systèmes d'après lesquels a été fixé le commencement de l'année, au moyen âge, dans les différentes régions de la France. 8° Faire connaître, d'après des documents authentiques, l'origine, l'objet et le développement des pèlerinages antérieurs au XVI[e] siècle. 9° Faire connaître l'organisation des corporations de métiers en France avant le XVI[e] siècle. 11° Étudier les procès-verbaux des réformateurs des coutumes au XV[e] et au XVI[e] siècle ; y rechercher l'état de la législation et les progrès déjà réalisés à l'époque où ont pris fin les guerres avec les Anglais. Dresser d'après ces procès-verbaux la statistique des bénéfices ecclésiastiques et des seigneuries laïques existant au XVI[e] siècle. 11° Mettre en lumière les documents historiques qui font connaître l'état de l'instruction primaire en France avant 1789. 12° Signaler et apprécier les documents relatifs aux assemblées provinciales du temps de Louis XVI, qui n'ont pas encore été mis en œuvre par les historiens. 18° Exposer, d'après les textes et les monuments, l'état de l'imagerie populaire en France, antérieurement à la fin du XVIII[e] siècle. 14° État des bibliothèques publiques et des musées d'antiquités dans les départements. Mesures prises pour que ces établissements contribuent aussi efficacement que possible au développement des travaux historiques et archéologiques.

Nous nous bornerons à mentionner le congrès international de géographie, tenu à Venise dans le courant du mois de septembre dernier. Notons toutefois que les travaux exposés par la Commission de géographie historique de l'ancienne France et qui lui ont valu des *lettres de distinction,* se rattachaient par bien des côtés à nos études. Nous relèverons aussi, à cause de l'intérêt que nous portons à la Société bibliographique, la récompense accordée aux publications géographiques faites sous son patronage, et notamment la médaille d'argent obtenue, pour sa belle carte de la Palestine, par notre savant collaborateur M. Victor Guérin.

Parmi les discours prononcés à l'occasion de la rentrée des cours d'appel nous citerons, comme ayant un caractère historique, le discours prononcé à Douai par M. l'avocat général Delegorgne, sur l'*Histoire du parlement de Flandre ;* celui de M. Boyer, substitut de M. le procureur général près la cour de Lyon, lequel a traité de l'*Origine de la juridiction royale à Lyon ;* celui de M. Gensoul, substitut près la cour de Montpellier, sur l'*Institution des cours prévôtales et leur fonctionnement dans le département de l'Hérault*, et celui de M. Thomas, substitut près la cour de Nancy, qui avait pris pour sujet l'*Histoire de la magistrature en Lorraine.*

M. Paul-Émile Giraud, ancien député de la Drôme, auteur d'une *Histoire de Romans* couronnée en 1867 par l'Académie des inscrip-

tions et belles-lettres, et dont la riche bibliothèque a été le premier atelier dans lequel s'est exercée l'étonnante vocation bibliographique de notre savant collaborateur M. l'abbé Ulysse Chevalier, vient de faire généreusement don à la Bibliothèque nationale de trente-neuf ouvrages imprimés, manquant en tout ou en partie à ses collections, et dont plusieurs ont un réel intérêt pour nos études. Nous signalerons entre autres deux recueils de pièces sur les communautés villageoises du Dauphiné. M. Giraud a en outre fait don à la Bibliothèque de quatre manuscrits, parmi lesquels un *Recueil des privilèges du Dauphiné* au XIV^e et au XV^e siècles [1].

La petite colonie de Bénédictins français réfugiés depuis l'an dernier au monastère de Saint-Dominique-de-Silos, au diocèse de Burgos, en Espagne, vient de découvrir parmi les débris de la bibliothèque, aujourd'hui dispersée, de ce monastère, un sacramentaire du X^e siècle, provenant du monastère de Saint-Pierre d'Aurillac. Ce manuscrit est particulièrement intéressant pour l'histoire de la liturgie romano-gallicane dans les provinces du midi. Nous renvoyons, pour plus de détails, aux deux notices publiées sur ce manuscrit, l'une dans le *Polybiblion*[2], l'autre dans les *Lettres chrétiennes*[3], par notre savant collaborateur Dom François Plaine, l'un de ces hôtes de Silos, dont l'intention « est d'y continuer dans l'exil la vie d'étude et de prière à laquelle ils sont voués, avec le désir de travailler au bonheur et à la gloire de leur chère patrie. »

Nos lecteurs accueilleront sans aucun doute avec un vif intérêt les renseignements suivants, que nous empruntons au *Polybiblion* [4], sur cette grande collection des *Acta Sanctorum*, si chère à tous les historiens, et dont la réimpression par Victor Palmé a été, à notre époque, l'un des titres d'honneur de la librairie française. Le dernier volume publié par les Bollandistes, le tome XIII d'octobre, cinquante-neuvième de toute la collection (soixantième dans la dernière édition), date de 1867. Les amis de l'œuvre ont pu concevoir la crainte de la voir languir et peut-être s'arrêter. Ils peuvent se rassurer. Le tome XIII et dernier d'octobre est déjà plus qu'à moitié imprimé : il le sera tout entier dans le courant de l'année 1882. Ce volume sera bientôt suivi d'un autre, dû au travail d'une nouvelle génération de Bollandistes. Les PP. Guillaume Hooff et Joseph de Backer, qui ont pris la place des PP. Carpentier et Matagne, de concert avec le P. Ch. de Smedt, rappelé au bollandisme après la mort du P. Victor de Buck,

[1] Cf. la note publiée par M. Léopold Delisle dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1881, 4^e et 5^e livraisons réunies, p. 484 et suiv.

[2] Septembre 1881, p. 273, 274.

[3] Septembre-octobre 1881, p. 427 et suiv.

[4] Novembre 1881, p. 451, 452.

ont préparé l'édition, avec commentaires et notes, des Actes des saints des trois premiers jours de novembre, en se conformant à toutes les exigences de l'érudition moderne, par rapport à la publication des textes. Le tome I de novembre, ainsi composé, sera mis sous presse dès que l'impression du tome XIII d'octobre sera terminée. Nous croyons aussi pouvoir annoncer une autre publication, vivement désirée. C'est celle des *Tables générales* des soixante volumes de la collection des *Acta Sanctorum*, comprenant les Actes des saints des dix premiers mois de l'année. Ces tables seront notablement plus complètes et plus détaillées que celles qui se trouvent à la fin de chacun des volumes. Les PP.Bollandistes se proposent en outre de réunir, dans une publication spéciale, tous les documents hagiographiques qu'ils ont rencontrés dans leurs recherches, et utilisés *ex professo* dans la rédaction des *Acta*. Cette publication nouvelle, qui comprendra ainsi des vies, des translations et reconnaissances de reliques, des monuments liturgiques, etc., aura ce titre : *Analecta Bollandiana*. Ce recueil pourra contenir, outre les documents inédits qui en composeront la plus grande partie, quelques pièces analogues déjà mises au jour, mais dont les manuscrits, inconnus ou négligés jusqu'ici, ont fourni un texte plus sûr, plus correct ou remarquablement différent. Il y sera inséré encore des détails relatifs à l'histoire des saints et de leur culte, qui ont échappé aux recherches des anciens bollandistes, des dissertations sur des sujets se rattachant à l'hagiologie, la description de manuscrits hagiographiques, et enfin des notices et des examens critiques d'ouvrages ou d'articles relatifs à toutes ces matières. Les dissertations et les notices seront rédigées en latin. Les Bollandistes admettront dans ce recueil, à des conditions spéciales, la collaboration de savants étrangers. La première livraison des *Analecta Bollandiana* paraîtra au mois de mars 1882.

Le premier volume de l'*Histoire de Charles VII* par M. de Beaucourt, qui a été publié à la librairie de la Société bibliographique dans le courant du mois de novembre, comprend l'histoire du *Dauphin* (1403-1422). Les volumes suivants seront intitulés : II *Le Roi de Bourges*. III *Le Réveil du Roi*. IV *La Délivrance du territoire*. V *La Fin du règne*. L'ouvrage sera complété par la publication du *Catalogue des actes de Charles VII*. — Notre éminent ami Léon Gautier vient de publier chez Victor Palmé une nouvelle édition, entièrement refondue, et qui peut être considérée comme à peu près définitive, des *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*. M. Gautier, croyons-nous, n'est pas non plus étranger à quelques-unes des meilleures idées dont promet de s'inspirer une collection de livres à l'usage des classes que prépare le même éditeur. Nous approuvons surtout l'idée de donner à l'annotation des auteurs un caractère plus historique, que

fera heureusement ressortir une illustration spéciale d'après les monuments originaux. Mais nous exprimons le désir que l'application de cette idée comme, en général, des vues nouvelles en matière d'enseignement, demeure contenue dans des bornes fermement tracées. Il est urgent de rendre les études *intéressantes;* mais quant aux études *amusantes,* nous estimons que notre époque est déjà suffisamment molle, et nous n'en sommes guère d'avis. — Notre savant collaborateur, M. l'abbé Vigouroux, vient de publier à la librairie Berche et Tralin une nouvelle édition, enrichie d'un quatrième volume, de son bel ouvrage intitulé : *La Bible et les découvertes modernes.* — Les éditeurs Cheneviers et Pessieux, de Valence, publient une réimpression de l'*Histoire du Dauphiné* de Nicolas Chorier. La réimpression formera, comme l'original, deux volumes grand in-4°. — M. Ulysse Robert a mis au jour à la librairie Alphonse Picard un très utile *Supplément à l'histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur* de Dom Tassin. — M. Jules Tardif a publié chez le même éditeur le premier fascicule d'une série d'*Études sur les institutions politiques et administratives de la France.* Ce fascicule comprend la première partie de la *période mérovingienne.* — Nous signalerons encore deux remarquables opuscules de notre savant collaborateur, M. Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège. L'un intitulé : *Deux biographies inédites de Saint-Servais,* a paru à Liège à la librairie Grandmont-Donders ; l'autre, publié à Bruxelles à la librairie de la Société bibliographique belge, a pour titre : *La loi de Beaumont en Belgique.* — Annonçons enfin l'apparition du troisième volume du grand ouvrage de M. Léopold Delisle, intitulé : *Le Cabinet des manuscrits de la bibliothèque nationale.* Ce volume contient un grand nombre de *fac-simile.*

Puisse l'année 1882, qui paraîtra en même temps que la livraison contenant ces lignes, être plus favorable que celles qui l'ont précédée à cette union de la religion et de la science, déjà bénie par Pie IX, et que la *Revue* se sent plus autorisée que jamais, sous le pontificat de Léon XIII, à poursuivre de toutes ses forces, dans le vaste champ des études historiques ! Non, le mot foi n'est pas synonyme d'ignorance ; non, le mot science n'est pas synonyme d'irréligion. Bien au contraire, car, si nous en croyons la parole d'un Père de l'Église, qu'il faut prendre d'ailleurs dans un sens large et sans en forcer les termes, la science et la foi sont nécessaires l'une à l'autre. « Il n'y a pas plus de foi sans science, dit saint Clément d'Alexandrie, qu'il n'y a de science sans foi. La foi peut devenir savante, mais à la condition que la science restera fidèle, car Dieu a établi entre elles une correspondance réciproque. »

MARIUS SEPET.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Le musée assyrien du Louvre vient de s'enrichir d'une collection de monuments du plus haut intérêt historique et qui n'ont leur parallèle dans aucun des musées de l'Europe. Nous voulons parler des antiquités chaldéennes rapportées de la basse Chaldée par notre consul à Bassora, M. de Sarzec. Ces antiquités, auxquelles M. Ménant vient de consacrer une trop courte notice [1] et sur lesquelles on a déjà fait plusieurs communications à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, remontent à une époque que l'on peut placer vers le vingtième siècle avant notre ère. Ce sont des statues plus grandes que nature et admirablement conservées, des pierres gravées, des cylindres en terre cuite, des objets en bronze, le tout couvert de fort longues inscriptions cunéiformes en langue dite accadienne ou sumérienne, et qui résisteront peut-être longtemps encore aux efforts des assyriologues, bien qu'on lise les noms propres, notamment celui du roi Gudea. Tout ce qu'on peut dire dès aujourd'hui, c'est que ces statues et autres objets rapportés des ruines de Tello, nous révèlent un art et une civilisation inconnus jusqu'ici, et probablement touraniens, car la race touranienne a précédé la race sémitique en Chaldée.

—Dans son mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres sur *Sol Elagabalus* [2], M. François Lenormant élucide une intéressante question de l'histoire romaine et orientale : le sens du surnom donné à l'empereur *Elagabalus, Heliogabalus*. Ce nom était, on le sait, celui du grand dieu d'Émèse en Syrie, adoré sous la forme d'une pierre noire conique sur la surface de laquelle on voyait certaines empreintes mystérieuses. Ce dieu igné et solaire était assimilé au soleil par les Romains qui l'appelèrent *Sol Elagabalus ;* ils l'assimilèrent aussi à Jupiter. Son nom sémitique est « le dieu Gabal » ou « le dieu Gibil, » ce qui, d'après M. Lenormant, signifie « le dieu Feu. » Les prêtres de cette divinité étaient héréditaires, et Varius Avitus Bassianus était prêtre, par droit de naissance, du dieu Gibil ; c'est pour ce motif que,

[1] *Gazette des Beaux-Arts*, livr. du 1er décembre 1881.
Revue de l'histoire des religions, 4e livr. de 1881.

devenu empereur, on lui donna, comme surnom, le nom même du dieu: Heliogabale. M. Lenormant s'attache à montrer comment le culte de cette divinité asiatique pénétra à Rome à la suite de l'empereur.

— Notre savant collaborateur M. Anatole de Barthélemy vient de dresser la *liste des noms d'hommes gravés sur les monnaies de l'époque mérovingienne* [1]. On sait combien ces noms sont nombreux et quelle est leur importance au point de vue historique et philologique. La plupart étaient déjà publiés, mais avec des fautes multiples et disséminés dans différents recueils. La liste complète, revue et corrigée par M. de Barthélemy avec la compétence qu'on lui connaît sur la matière, était réclamée depuis longtemps et elle rendra les plus grands services aux érudits. Ajoutons seulement que, dans l'introduction, M de Barthélemy émet l'opinion, fort juste, mais contraire à celle qui a cours généralement, que les monétaires mérovingiens n'étaient que des officiers publics d'un rang modeste, et qu'il ne faut pas songer à voir, par exemple, saint Éloi dans le monétaire *Eligius*.

— *L'Alsace politique et religieuse au IXe siècle* [2] est une sérieuse étude sur l'histoire de l'Alsace à la chute de l'empire carlovingien ; le rôle des évêques de Strasbourg y est résumé et l'on sait l'importante part que ces évêques prirent dans les troubles qui accompagnèrent le démembrement du royaume de Lotharingie. A côté de ces évêques, nous trouvons tout un essaim de poètes et de savants, Alfred de Wissembourg, Ermoldus Nigellus, Iso, Ratram, dont on nous retrace à grands traits la biographie; les origines de Colmar sont aussi particulièrement recherchées et mises en lumière.

— *Le Rôle de la confrérie de Saint-Martin de Canigou*, par M. Louis Blancard [3], est un curieux rouleau de parchemin dont il ne subsiste plus que la première bande, longue de 485 millimètres et large de 202. « Ce rouleau était destiné à contenir la charte de fondation et la liste des membres d'une confrérie établie le 2 avril 1195, en l'honneur de saint Martin, dans le monastère de Canigou, au diocèse d'Elne. En tête du rouleau se voit une grande peinture dont le compartiment supérieur est consacré à la représentation de Notre-Seigneur entouré des symboles des quatres évangélistes; la sainte Vierge et saint Martin lui montrent les membres de la confrérie qui remplissent le compartiment inférieur et qui assistent à la célébration d'une messe, dans une chapelle de l'abbaye de Canigou. Au-dessous de la peinture, est transcrite la charte par laquelle Pierre, abbé de

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3e livr. de 1881.
[2] Sans nom d'auteur. *La revue nouvelle d'Alsace et de Lorraine*, livr. du 1er septembre au 1er décembre 1881.
[3] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re livr. de 1881.

Canigou, fonde une confrérie qui a pour but l'entretien d'une lampe devant l'autel, la célébration de services religieux et l'inhumation des confrères dans le cimetière de l'abbaye. » M. Blancard donne le texte de cette charte et une reproduction de cette curieuse peinture.

— Saint-Bauzeil, petite localité des environs de Pamiers, formait, à la fin du XIII[e] siècle, un fief appartenant à Guillaume de Saint-Sernin, chevalier. Elle reçut de son seigneur, en 1281, une charte de privilèges et de coutumes que vient de publier M. F. Pasquier[1]. Cette charte, actuellement en la possession de M. E. de Serres, constitue un acte d'émancipation pour les vassaux et d'organisation pour la commune. « On y voit, dit M. Pasquier, que Guillaume et Pierre de Saint-Sernin n'ont pas seulement le désir d'améliorer le sort des vassaux placés sous leur dépendance, mais qu'ils se proposent aussi d'attirer dans leur fief de nouveaux habitants par la perspective des avantages offerts. » Le servage y est aboli ; le seigneur s'engage à protéger et à défendre ses vassaux; il ne se réserve en propre que quelque partie des montagnes et accorde aux nouveaux émancipés le libre usage des eaux et des forêts, avec la faculté de prendre le bois nécessaire à la réparation des instruments aratoires. Pour attirer les étrangers, le seigneur assure à ceux qui fixeront leur domicile à Saint-Bauzeil, un emplacement pour bâtir une maison, et faire un jardin. En revanche, tous les ans, à la Toussaint, les consuls et les habitants devront prêter serment de fidélité au seigneur, représenté dans la commune par un bayle. M. Pasquier, qui, dans une étude préliminaire, fait ressortir toutes les particularités de la charte, passe en revue l'organisation municipale, l'organisation judiciaire et la procédure ; enfin, il donne le texte latin avec explication des expressions locales qu'il renferme; il est une vingtaine de mots qui ne se trouvent pas dans Du Cange.

— Dans une note intitulée : *Y a-t-il eu des États généraux en l'an 1313*[2]? M. C. Bayet combat la thèse de M. Hervieu qui, dans son étude sur les premiers États généraux, a cru pouvoir affirmer que Philippe le Bel avait réuni en 1313 une assemblée de ce genre, dont aucun historien encore n'avait tenu compte. Le document historique sur lequel s'appuie M. Hervieu n'est pas très clair sur la nature de l'assemblée de l'an 1313. M. Bayet montre que cette assemblée, qui s'est occupée de l'organisation des monnaies, « présente tous les caractères de ces réunions du conseil où le roi faisait siéger des personnes étrangères à ce corps ; au contraire, il lui manque quelques-uns des

[1] *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, septembre-octobre 1881.

[2] *Revue historique*, livr. de novembre-décembre 1881.

caractères essentiels qui distinguent les États de 1302, 1308, 1314. »

— Le travail de M. Julien Havet : *La frontière d'empire dans l'Argonne* [1] roule sur une enquête faite par ordre de Rodolphe de Habsbourg, à Verdun, en mai 1288, au sujet de la détermination exacte des limites du royaume de France et de l'Empire au moyen âge. Dom Calmet avait déjà analysé ce document, qui n'avait jamais été publié intégralement. Il fut rédigé à l'occasion de la querelle qui divisa Thibaud II, comte de Bar-le-Duc, et Philippe le Bel, et qui aboutit à la soumission du comte de Bar et à la création du Barrois mouvant. L'empereur intervint, et ordonna une enquête. Selon les commissaires, le roi de France s'était attribué l'autorité sur deux points importants du territoire impérial: Montfaucon en Argonne et Beaulieu en Argonne; le cours de la Biesne était sur ce point la limite géographique légale.

— M. Édouard Forestié vient de publier une étude sur les *livres de compte d'un marchand montalbanais au XIVe siècle* [2]. Ces documents, à la fois curieux et importants, sont extraits des archives de Tarn-et-Garonne ; ils renferment les comptes des frères Bonis, marchands de Montauban, et embrassent une période de trente années environ (de 1338 à 1369). Ils permettent, comme le dit M. Forestié, « d'étudier à la fois la vie intime et les transactions commerciales des habitants de Montauban, et de reconstituer par la pensée ces patriarcales demeures où les générations se succédaient, défendant avec énergie les libertés et les franchises municipales.» Originaires d'Albi, les Bonis étaient trois frères, dont le commerce fort considérable consistait en toute espèce de marchandises, mais particulièrement en étoffes; on trouve dans leurs comptes, écrits en provençal, des renseignements précieux sur le prix des denrées, des céréales et des bestiaux ; on y rencontre aussi des mots fort utiles à relever au point de vue linguistique.

— Au xve siècle, à la suite de longues difficultés survenues entre les ducs de Savoie et les évêques de la province ecclésiastique de Tarentaise, intervint un traité signé à Thonon, le 16 janvier 1432 (vx. st.) et conservé actuellement aux archives de Turin. M. R. de Maulde a publié ce long et important document : *Concordat passé entre le duc de Savoie et le clergé de ses États*, 1432 [3]. Les prélats se plaignent que les justices civiles mettent obstacle à l'exercice de la juridiction réelle des justices ecclésiastiques. D'autre part, le duc de Savoie proteste contre l'abus que font les juridictions ecclésiastiques

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e et 5e livr. de 1881.
[2] *Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne*, 2e trimestre de 1881.
[3] *Le cabinet historique*, livr. de septembre-octobre 1881.

des excommunications et des interdits, soit collectifs, soit personnels. On arrête alors un nouveau règlement portant sur la compétence des deux juridictions, et sur la procédure.

— M. l'abbé Blanchard vient de livrer à la publicité un manuscrit curieux qui retrace *un épisode de l'histoire des Camisards dans l'Ardèche*[1]. C'est une lettre écrite en 1704 par un témoin oculaire, qui raconte à un ami les excursions faites par les Camisards dans les paroisses de Gluiras, Saint-Maurice, Saint-Fortunat, Saint-Julien-le-Roux, Chalançon, Vernoux, etc. On y voit que les hérétiques étaient alors la terreur de ces pays; leurs actes de sauvagerie et les cruautés qu'ils ont fait endurer à des prêtres paisibles qu'ils ont surpris, prouvent que la tolérance, que plus tard leurs amis ont réclamée pour eux, n'était pas précisément leur règle de conduite.

— C'est un curieux mémoire que celui de M. H. Bouchot, sur *Mandrin en Bourgogne* (*décembre* 1754) *d'après un mémoire inédit*[2]. Ce voleur de grand chemin, qui eut le privilège d'occuper longtemps l'opinion publique, n'a pas encore d'histoire, et sa personne est enveloppée de légendes. Si elle ne mérite pas, à vrai dire, d'occuper l'historien, il est pourtant intéressant de rechercher comment ce personnage a pu faire ses coups audacieux et rester si longtemps impuni. Il est étrange de constater qu'en plein XVIII[e] siècle, des provinces entières pouvaient être à la merci d'un brigand. C'est à cause de cela que le récit de M. Bouchot, fait d'après des documents du temps, mérite d'être remarqué.

— Le vent est aux études diplomatiques, depuis que le Ministère des affaires étrangères a ouvert ses archives à la curiosité des érudits : Nous avons à mentionner, parmi les publications de cette nature, deux articles de M. le duc de Broglie sur *la première lutte de Frédéric II et de Marie Thérèse, d'après des documents nouveaux*[3]. Après avoir retracé un saisissant tableau des cours de Vienne et de Berlin, en plein cœur du XVIII[e] siècle, à la fin des règnes de Frédéric Guillaume II et de Charles VI, l'auteur met en relief l'activité de Frédéric II prenant la direction des affaires à la mort de son père ; l'épisode du voyage *incognito*, à Strasbourg, de Frédéric, qui voulait voir une armée française, est fort piquant. Le gouverneur de la place était alors le second maréchal de Broglie, ce qui permet à M. le duc de Broglie de faire de cette aventure, d'après des papiers de famille, un récit circonstancié et très curieux. Après avoir fait ressortir les compéti-

[1] *Bulletin d'histoire ecclésiastique de Romans*, livr. de septembre-octobre 1881.
[2] *Cabinet historique*, livr. de septembre-octobre 1881.
[3] *Revue des Deux-Mondes*, livr. des 15 novembre et 1[er] décembre 1881.

tions qui surgirent de toutes parts pour la succession de Charles VI, l'auteur retrace le rôle diplomatique du faible cardinal de Fleury, dont il fait ce portrait : « On n'avait pas vu sans une surprise qui, en se prolongeant, tournait à l'admiration, un vieux prêtre, que ne recommandaient ni le talent ni la naissance, sortir à petit bruit du fond d'une sacristie, monter au pouvoir à l'âge où d'autres en descendent, s'y maintenir sans défaillance pendant près de vingt années ; et, dans cet intervalle, à plus de quatre-vingts ans sonnés, engager une grande guerre, en sortir avec honneur, après des succès qui avaient flatté l'orgueil national, et en assurant à sa patrie la possession d'une province qui complétait heureusement son territoire. » L'histoire de l'invasion de la Silésie et finalement l'intervention de la France remplissent la seconde partie de ce mémoire qui s'arrête au moment où le maréchal de Belle-Isle ordonne les préparatifs de la guerre insensée qui avait pour but d'arracher la couronne impériale à la maison d'Autriche. Les mémoires encore inédits et la corresponance du maréchal de Belle-Isle sont largement mis à contribution dans les dernières pages de cette étude fort intéressante.

— M. Albert Sorel continue les études que nous avons déjà signalées ici, à plusieurs reprises, sur la diplomatie française pendant la révolution. Il aborde aujourd'hui un sujet presque entièrement neuf : *La neutralité du Nord de l'Allemagne en 1795* [1]. Après le traité du 16 germinal (5 avril 1775), le Comité de salut public, pour affaiblir la puissance autrichienne en Allemagne, négocia avec la Prusse la neutralité de l'Allemagne du Nord. Barthélemy, le négociateur de la France en Allemagne, fit signer le 28 août 1795, par le landgrave de Hesse-Cassel, un traité par lequel on interdisait à ce prince toute participation à la guerre contre la France, et on l'obligeait à refuser le passage aux ennemis de la République. Un traité analogue fut imposé à tous les petits souverains de l'Allemagne du Nord. Le plan du Comité de salut public était l'annexion à la France, de la Belgique et de la rive gauche du Rhin : ses membres croyaient, dit M. Sorel, « que leur politique de conquête assurerait l'établissement de la république, mais avant que la conquête fût assurée, la république menaçait de sombrer dans la banqueroute et dans la famine..... L'évidence des faits, les nécessités urgentes de la politique, la logique, le bon sens, commandaient au Comité de réfléchir. Des hommes moins nouveaux aux affaires, plus sûrs de leur expérience et plus fermes dans leurs convictions, auraient hésité. » Dans la convention qui fut signée le 28 floréal (17 mai 1795), entre Barthélemy et Hardenberg, le représentant de la Prusse, la France s'engageait à considérer comme

[1] *Revue historique*, livr. de novembre-décembre 1881.

neutres les États de l'Allemagne du Nord qui retireraient leurs contingents de l'armée de l'Empire et observeraient une stricte neutralité. Le roi de Prusse s'engageait à faire observer cette neutralité par les États situés sur la rive droite du Mein et à prendre en dépôt le Hanovre, si cet État se refusait à la neutralité. Mais la Prusse n'était néanmoins pas tranquille ; elle craignait qu'il n'intervînt entre la France et l'Autriche un nouveau traité par lequel cette dernière puissance céderait les Pays-Bas et prendrait la Bavière. M. Albert Sorel fait pénétrer dans toutes les péripéties de ces négociations, de ces allées et venues de diplomates qui forment un véritable chassé-croisé, fort intéressant quand on l'étudie en détail.

— Le ridicule dont furent couverts la religion de l'*Être suprême* de Robespierre et la tentative des *Théophilanthropes* n'a pas empêché M. Alfred Gary d'écrire de ces derniers une réhabilitation sous ce titre : *Un essai de restauration religieuse sous le Directoire* [1]. « Quelques hommes, dit l'auteur, crurent qu'il était possible de reprendre sous le Directoire, avec d'autres moyens et dans d'autres conditions que sous Robespierre, cette œuvre de logique révolutionnaire qui consistait à mettre d'accord la foi politique et la foi religieuse. » Leur tentative aboutit à l'établissement d'une sorte de culte dont les sectateurs portaient le nom de théophilanthropes. M. Gary fait l'histoire de la secte, fondée par Haüy et Chemin, dont le *credo* se résume en ces mots : « Adorer Dieu, chérir ses semblables, se rendre utile à la patrie. » Cela n'était pas nouveau, et il n'était pas nécessaire d'être bien profond philosophe pour trouver cette formule ; mais ce qui était neuf et piquant, c'était le culte de la nouvelle religion. Au milieu du temple, s'élevait un autel, sur lequel on déposait, suivant la saison, des fleurs ou des fruits ; en face de l'autel, une tribune, où le pontife improvisé lisait les maximes des principaux moralistes depuis les Védas jusqu'à J. J. Rousseau, en passant par l'ancien et le nouveau Testament, Zoroastre, Confucius, Epictète, le Coran, La Bruyère. Les fêtes s'appelaient : la fête de la fondation de la République, la fête de la Souveraineté du Peuple, la fête de la Jeunesse, la fête des Vieillards. Les théophilanthrophes avaient même réussi à s'installer dans un grand nombre des églises de Paris ; mais le schisme pénétra dans le sein de la secte, et, vers la fin de 1799, trois ans à peine après son apparition, elle était en pleine décadence. « Quand la plupart de ses adhérents furent bien convaincus qu'il n'y avait là ni argent à gagner, ni places à obtenir, ils l'abandonnèrent. » Enfin, la « réaction catholique » gagnant chaque jour du terrain, un arrêté du préfet de police, en date du 11 vendémiaire an X interdit formellement « le culte de la religion

[1] *La Nouvelle revue*, livr. du 15 novembre 1881.

naturelle dite Théophilanthropie. » Ce qu'il y a de curieux et peut-être de plus neuf dans l'étude de M. Gary, c'est sa conclusion : « La tentative des théophilanthropes sera-t-elle reprise, un jour ou l'autre, dans notre pays, avec d'autres formes et d'autres procédés? Nous l'ignorons ; mais il est certain que notre société française se trouve en présence des mêmes besoins, des mêmes répugnances et des mêmes aspirations qu'à la fin du XVIIIe siècle ; la réaction catholique qui a suivi n'a fait que retarder l'heure d'une rénovation. » Que M. Gary revête les insignes de grand pontife ; s'il y a « de l'argent à gagner et des places à obtenir, » il est sûr de trouver des fidèles.

— Nous ne ferons que mentionner, parce qu'ils se rapportent à des faits trop rapprochés de nous, les souvenirs diplomatiques de M. G. Rothan, sur *l'affaire du Luxembourg* [1]. L'auteur nous révèle une foule de faits inédits et des plus intéressants sur les pourparlers engagés par l'empereur Napoléon III avec l'Allemagne, et ses arrière-pensées d'annexion du Luxembourg et même de la Belgique ; sur les entretiens de M. de Bismarck avec M. Benedetti, notre ambassadeur ; sur les négociations entamées avec la Hollande, et les angoisses du roi des Pays-Bas. La diplomatie et les projets du second Empire sont éclairés d'un jour tout nouveau par M. Rothan ; on annonce d'ailleurs, sur les mêmes questions, un livre de M. le comte Benedetti l'un des principaux acteurs de ce drame dont le dénouement fut la dernière guerre.

— M. Julien Vinson a fait un relevé que nous signalons à ceux qui s'intéressent aux études linguistiques. Sous ce titre : *Les anciens idiomes de l'Europe occidentale* [2], il a recueilli les passages des auteurs classiques qui contiennent quelques spécimens, quelques mots des langues originales parlées en Gaule et en Espagne avant la conquête romaine. Il cite ainsi, par exemple, un passage de Pline qui dit qu'un fleuve du pays des Ligures était appelé *Bodincum* « quod significet *fundo carentem*, » un texte de Pompéius Festus dit « *Benna*, linguâ gallicâ genus vehiculi appellatur ; » dans Nonnius Marcellus on trouve : « *Gesa*, tela Galliarum ; » dans Pline : « *Eporedias* Galli bonos equorum domitores vocant. » M. Vinson cite des passages beaucoup plus longs que ces courtes citations ; on conçoit de quelle utilité peut être pour l'érudition un recueil du genre de celui que nous pouvons seulement mentionner.

— M. Windisch a fait à Géra, en 1878, au congrès des philologues allemands, une conférence dont M. Emile Ernault vient de donner la

[1] *Revue des Deux-Mondes*, livr. des 15 septembre, 1er et 15 octobre, 1er et 15 novembre, 1er décembre 1881.

[2] *Revue de linguistique et de philologie comparée*, livr. d'octobre 1881.

traduction, sur *l'ancienne légende irlandaise et les poésies ossianiques* [1]. C'est le meilleur tableau qui ait encore été tracé de la vieille littérature irlandaise. L'auteur s'est proposé de montrer que l'ancienne légende irlandaise forme le fond des poésies ossianiques de Macpherson, et il explique la naissance et la véritable nature de la figure poétique d'Ossian. Cette antique légende conservée dans des manuscrits dont le plus ancien remonte à l'an 1100 environ, nous donne une image fort précieuse de la culture des Celtes. Quant à Macpherson, il a réuni dans divers poèmes des fragments qu'il avait sous la main, pour en faire des compositions plus étendues. Les poèmes nous montrent l'ancienne légende défigurée ; aussi ne doivent-ils être employés qu'avec une extrême réserve par ceux qui étudient l'antiquité celtique.

— *L'origine de l'hymne de Colman*, par M. H. Gaidoz [2], est une étude sur un des plus précieux débris qui nous restent de l'ancienne église d'Irlande, son *Liber Hymnorum*, dont un des manuscrits remonte à la fin du XIe siècle. Ces hymnes sont en latin ou en irlandais ; un de ces derniers, celui de Colman « n'est pas, comme les autres, inspiré par la mythologie chrétienne de l'Irlande, et il se distingue des autres en ce qu'il est écrit dans le genre qu'on a appelé plus tard des pièces farcies, c'est-à-dire, en un mélange de latin et de langue vulgaire. » L'hymne de Colman est une paraphrase de la prière pour les morts appelée la *Commendatio*.

— Le travail de M. Antoine Thomas sur *La chirurgie de Roger de Parme en vers provençaux* [3] est une notice fort minutieuse sur un manuscrit de la bibliothèque de Bologne contenant la rédaction en vers provençaux du livre de Roger de Parme. Cette rédaction a été écrite par un scribe catalan installé en Languedoc dans la partie comprise aujourd'hui dans le département du Gard : cette circonstance donne lieu à d'intéressantes remarques philologiques.

— Le *Poème anonyme sur les lettres de l'alphabet*, publié par M. Omont [4], est un document latin composé par un anglais, qui vécut à l'époque de la renaissance carlovingienne. «C'est une série de tristiques exprimant sous une forme énigmatique, visiblement imitée d'Ausone et de Symphosius, les différentes propriétés des lettres. » Les manuscrits qui le renferment sont du Xe siècle.

— On trouvera dans la *Revue politique et littéraire* [5] l'étude que M. Gaston Paris a lue à la séance annuelle des cinq Académies, sur

[1] *Revue celtique*, livr. d'août 1881.
[2] *Revue celtique*, livr. d'août 1881.
[3] *Romania*, livr. de janvier-avril 1881.
[4] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e et 5e liv. de 1880.
[5] Livr. du 5 novembre 1881.

Siger de Brabant. Ce personnage est mentionné sous le nom de *Sigieri*, dans le Paradis de Dante, et M. Gaston Paris a su l'identifier avec un adversaire de saint Thomas, qui eut un grand renom dans l'Université de Paris, au XIIIe siècle, et qui périt de mort violente à Orvieto, sous le règne du pape Martin IV. L'étude de M. Gaston Paris a été provoquée par la publication récente de M. Castets, d'un manuscrit de la bibliothèque de Montpellier, qui contient la traduction en sonnets italiens d'une partie considérable du *Roman de la Rose*.

— Les *Notes pour servir à la géographie et à l'histoire de l'ancien diocese de Grenoble*, dont M. l'abbé Bellet vient de commencer la publication [1], sont importantes, et l'auteur s'est donné pour tâche de faire connaître l'organisation du diocèse de Grenoble du XIIe au XVIIIe siècle, et aussi de dresser la statistique de toutes les communautés religieuses de ce diocèse, jusqu'en 1790. Il a entrepris particulièrement le dépouillement, aux archives de l'Isère, des cartulaires de l'abbaye des Ayes, de la chartreuse de Prémol, du chapitre de Saint-Martin de Miséré et de la collégiale Saint-André de Grenoble.

— Dans son *Étude sur le dialecte du Tournaisis au* XIIIe *siècle* [2], M. Armand d'Herbomez a codifié toutes les particularités linguistiques d'un des rameaux les plus importants de la langue d'oïl. Son travail est exclusivement fondé sur les chartes qu'il a recueillies aux archives de Tournay ; il en publie soixante qui datent toutes de la première moitié du treizième siècle. « Le dialecte du Tournaisis, dit M. d'Herbomez, a tous les caractères principaux du picard et se classe nettement à côté des dialectes de l'Artois, du Ponthieu et du Vermandois. Il offre avec tous ces sous-dialectes picards, nombre de points de ressemblance, mais il se distingue de chacun d'eux par des caractères particuliers. » Ce sont ces particularités que l'auteur fait ressortir, d'abord au point de vue phonétique, en examinant ce que sont devenues, dans le dialecte tournaisis les voyelles et les consonnes latines ; puis, au point vue grammatical, en étudiant les transformations qu'ont éprouvées les mots latins qui se déclinent ou se conjuguent. Il serait vivement à désirer que les dialectes de l'ancienne France soient tous l'objet d'une étude linguistique approfondie : celle de M. d'Herbomez, par sa netteté et sa précision critique, est un excellent modèle à suivre.

—M. l'abbé Féret a écrit une étude d'ensemble sur *la chaire française du* XIIIe *siècle au commencement du* XVIIe [3]. Après avoir montré

[1] *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse* de Romans, livr. de septembre-octobre 1881.

[2] *Mémoires de la Société historique du Tournaisis*, 1er semestre de 1881.

[3] *Revue du monde catholique*, livr. du 31 août et du 15 septembre 1881.

que la scolastique pouvait avoir une fâcheuse influence sur l'éloquence sermonnaire, l'auteur dit quelques mots des sermons prononcés par saint Vincent Ferrier ou publiés sous son nom, et il fait remarquer que si le plus souvent les prédicateurs prêchaient en langue romane, leurs sermons étaient traduits en latin pour être livrés en manuscrit au public. Il y avait aussi un langage, qui était un composé de latin et de langue vulgaire, qu'on appelle style macaronique; M. l'abbé Féret montre qu'il a été fort peu en usage. La trivialité des expressions et des figures de rhétorique n'était pas bannie de la chaire sacrée aux XIVe et au XVe siècles, comme le prouvent les exemples cités. Enfin, la politique fit invasion dans la chaire lors de la rivalité des Armagnacs et des Bourguignons, et cette tendance fâcheuse se développa bien plus encore lors des guerres de religion. A l'époque de la Renaissance, un autre travers consista pour les orateurs sacrés à aller chercher des inspirations dans les auteurs de l'antiquité : Claude d'Espense, par exemple, à propos du lavement des pieds des apôtres par Jésus, fait intervenir l'autorité d'Homère et d'Hésiode. Notre Seigneur est traité de nouvel Annibal, nouveau Scévola. Les Jésuites et notamment le P. Coton, confesseur de Henri IV, commencèrent à éviter ces écarts et préparèrent le XVIIe siècle.

— Dans une courte note sur *Les archives des établissements latins d'Orient* [1], M. le comte Riant rappelle que ce n'est point brusquement et sans transition que la domination latine cessa en Orient ; il montre que les établissements civils, hospitaliers et religieux avaient des archives qui n'ont pas dû périr complètement. Il se propose donc d'éveiller l'attention des érudits, et en particulier des archivistes, sur la possibilité de retrouver des épaves de ces archives qui offrent au point de vue de l'histoire de l'Orient latin le plus vif intérêt.

— Il n'est pas de province en France sur les annales de laquelle on soit aussi mal renseigné que sur celle de la Marche. Toutes les provinces voisines ont des fonds d'archives ; celle-là en est dépourvue. Où étaient les archives des comtes de ce pays, et ùo sont-elles aujourd'hui : telles sont les questions que se pose M. Antoine Thomas dans son étude sur *Les archives du comté de la Marche* [2]. En 1475, elles étaient au château d'Aubusson, et l'auteur donne à leur sujet des renseignements utiles ; elles y étaient encore en 1527 lors de l'exécution de l'arrêt rendu contre le connétable de Bourbon, et en 1560, comme le constate une note du notaire Evrard. Que sont-elles devenues depuis ? Le château d'Aubusson fut occupé par les protestants

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re livr. de 1881.
[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re livr. de 1881.

dès 1575, et c'est probablement au courant des guerres de religion que les archives des comtes de la Marche auront été détruites.

— M. le docteur S. Lœwenfeld a publié *une lettre inédite d'Alcuin* [1] qu'il a eu la bonne fortune de trouver à la Bibliothèque nationale. Cette lettre, écrite dans les dernières années du VIIIe siècle, traite de l'adoptianisme et de doctrines hérétiques qui s'étaient manifestées dans un écrit récent et qu'Alcuin se propose de réfuter. L'ami auquel est adressée cette lettre est probablement, pense M. Loewenfeld, Richbod de Trèves ou Théodulf d'Orléans. Dans une note, M. L. Delisle déclare même avoir distingué très nettement sur le parchemin mutilé l'extrémité supérieure de la plupart des lettres du mot *Teotulfo*.

— M. l'abbé Vial a publié quelques documents inédits [2] dont voici le sommaire : 28 janvier 1379 (n. st.). Le Juge de Forez accorde à Jean du Mazel l'autorisation de se remarier avant l'expiration du deuil de sa première femme ; 19 octobre 1463. Indulgences accordées à Jean du Mazel et à sa femme, bienfaiteurs de l'hôpital des Quinze-vingts à Paris ; 7 octobre 1492. Antoine Gros, sergent de Forez, place les biens de Jean du Mazel sous la sauvegarde du duc de Bourbon, comte de Forez.

— L'*Obituaire de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains*, de Troyes, vient d'être publié par M. le comte Edouard de Barthélemy [3]. Ce document, conservé à la Bibliothèque nationale, constitue un cahier de trente et un feuillets, d'une écriture qui remonte aux premières années du XIIIe siècle. Les mentions concernent soit des religieuses, soit des personnes attachées au service de l'abbaye. En tête de chaque mois, se trouve un vers destiné à signaler les jours néfastes dits *jours égyptiens*, superstition à laquelle M. Loiseleur a consacré une intéressante notice dans les *Mémoires de la Société des antiquitaires de France* (t. XXXIII).

— La notice de M. A. Castan sur *le Missel du cardinal de Tournai, à la bibliothèque de Sienne* [4], a été communiquée au mois d'octobre dernier à l'Académie des inscriptions et belles lettres. Le manuscrit dont il s'agit est un in-4° de 417 feuillets de parchemin : « Par le caractère de sa riche ornementation, ce missel appartient à la famille des manuscrits flamands de la seconde moitié du XVe siècle. » Il porte deux écussons dont l'un renferme les armoiries de la famille bourguignonne de Clugny, l'autre celle de l'évêché de Tournai. Or, Ferry de Clugny fut évêque de Tournai de 1477 à 1483 ; il s'agit donc certai-

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re livr. 1881.
[2] *Bulletin de la Diana*, février 1881.
[3] *Revue de Champagne et de Brie*, livr. de novembre 1881.
[4] *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 4e et 5e livr. de 1881.

nement de son missel; les splendides miniatures dont il est orné sont, conjecture M. Castan, l'œuvre de Simon Marmion, de Valenciennes, qui mourut le 25 décembre 1489.

— Les *Monuments épigraphiques du prieuré de Saint-Orens d'Auch* [1], publiés par M. Adrien Lavergne, font suite aux travaux de M. l'abbé Caneto sur ce même prieuré. Ce sont des inscriptions funéraires du moyen âge qui donnent surtout des noms intéressant l'histoire locale.

— Le cloître de Moissac, un des plus intéressants monuments archéologiques du Midi, a été l'objet d'une notice de M. Mignot : *Recherches sur la chapelle de Saint-Julien* [2], dans laquelle nous trouvons quelques rectifications au travail de M. Jules Marion sur l'abbaye de Moissac [3]. L'antique chapelle Saint-Julien n'était point placée où on l'avait cru jusqu'ici : ce fait, si les conclusions de M. Mignot sont adoptées, est d'autant plus important que lorsqu'on a entrepris des travaux de restauration des monuments archéologiques de Moissac, sous la direction de Viollet-le-Duc, on a fait des fouilles infructueuses pour retrouver des traces de la chapelle de Saint-Julien.

— M. J. Gauthier a publié le *Catalogue des manuscrits de l'abbaye cistercienne de la Charité au diocèse de Besançon* [4]. Ce catalogue, dressé au dernier siècle par dom Claude Pinard, ne manque pas d'intérêt ; il fait connaître une collection dont la plupart des manuscrits paraissent avoir disparu.

— Les *Études sur quelques localités de la Lorraine*, de M. Fourlemann [5], portent sur Marsal, qui remonte, comme le constate une inscription du règne de Claude, au moins jusqu'au début de l'ère chrétienne ; nous trouvons ici, en particulier, une analyse des privilèges des bourgeois de Marsal, confirmés par le duc Charles IV, le 13 mars 1627. M. Fourlemann a aussi consacré une courte notice à le petite ville de Dieuze.

A la suite d'une excursion archéologique à Saint-Romain-le-Puy et à Sury-le-Comtal, la Société de la Diana a publié sous la plume de M. E. Révérend du Mesnil un long rapport historique et archéologique sur ces deux localités [6]. Mentionnons encore la note de M. Révérend du Mesnil sur la détermination de *la lieue gauloise de la*

[1] *Revue de Gascogne*, livr. de novembre 1881.
[2] *Bulletin archéologique et historique de Tarn et Garonne*, 2e trimestre de 1881.
[3] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1849.
[4] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re livr. de 1881.
[5] *La Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine*, livr. des 15 octobre et du 15 novembre 1881.
[6] *Bulletin de la Diana*, livr. de février à mai 1881.

Table de Peutinger [1], dans laquelle l'auteur conclut que la valeur de 2415 mètres lui paraît la seule exacte. — Enfin signalons les *Notes historiques sur l'abbaye de Vernaison*, par M. le docteur Ulysse Chevalier [2]; l'étude de M. l'abbé Albanès sur *Notre-Dame de Clairecombe, abbaye cistercienne au diocèse de Gap* [3]; les *Études sur le poème du Cid* [4], par M. J. Cornu, qui sont d'ingénieuses remarques étymologiques sur quelques mots espagnols; les *Contes populaires lorrains* [5], recueillis à Montiers-sur-Saulx, dans le Barrois, par M. Emmanuel Cosquin; *Quelques autographes français des archives de Venise*,[6] par M. de Mas Latrie, lettres signées de Henri IV, Richelieu, Turenne et Louis XIV.

Fr. de Fontaine.

[1] *Bulletin de la Diana*, novembre 1881.
[2] *Bulletin d'histoire ecclésiastique* de Romans, livr. de sept.-oct. 1881.
[3] *Id. ibid.*
[4] *Romania*, livr. de janvier avril 1881.
[5] *Romania*, livr. de janvier-avril 1881.
[6] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re liv. de 1881.

———

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire des Romains, *depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des barbares*, par Victor Duruy. T. VI. *D'Auguste à l'avènement d'Hadrien*. Paris, Hachette, 1882, gr. in-8º jésus de 840 pages, avec 99 grav., 6 cartes, 9 chromolith.

La nouvelle édition de l'*Histoire des Romains* se continue avec une exactitude digne d'éloges ; chaque semaine, depuis quatre années, les souscripteurs reçoivent leurs livraisons sans aucun retard. Les gravures qui accompagnent le texte sont aussi bien choisies que dans les volumes précédents, et je dois contater qu'on y rencontre beaucoup moins d'anachronismes que dans les tomes précédents. Il faut dire aussi que les deux premiers siècles avant l'ère chrétienne offrent aux curieux une riche moisson de monuments archéologiques contemporains de toute espèce, parmi lesquels on n'a que l'embarras du choix.

Les 250 premières pages du tome IV terminent l'étude complète consacrée par l'auteur au règne d'Auguste, étude à laquelle le savant académicien a donné un soin tout particulier. Il fait passer sous les yeux des lecteurs l'administration dans les provinces ; l'organisation des frontières ; les dernières années d'Auguste et la succession de l'empire ; les lettres, les sciences et les arts au temps d'Auguste ; l'œuvre de celui-ci, et le caractère du nouvel empire. Nous recommandons tout particulièrement la lecture du chapitre 71, dans lequel M. Duruy discute les éléments négligés par Auguste dans la révolution qu'il eut à accomplir sans arriver à l'organiser complètement ; il se prononce contre l'hérédité et la possession viagère du pouvoir, — remarquez que nous parlons de la nation romaine, — et regrette qu'Auguste n'ait pas donné plus d'extension aux assemblées provinciales, avec la liberté de délibérer sur les affaires de leurs circonscriptions politiques et le droit de contribuer au recrutement du Sénat.

Le chapitre 72 ouvre la neuvième période de l'histoire des Romains avec le règne de Tibère, qui est complété dans le chapitre 73. L'auteur n'a rien changé au fond de la thèse latine publiée par lui en 1835, mais il l'a complétée par de nombreux détails fournis par l'archéologie ; le jugement sévère mais impartial et calme de l'historien est aujourd'hui celui de tous les hommes sérieux. Ensuite viennent Caligula, que la maladie rendit fou furieux ; Claude, dont la faiblesse de caractère, la pusillanimité et un extérieur sans dignité, firent oublier les quelques qualités ; Néron, froidement

lâche, cruel, hypocrite; Galba, Otthon, Vitellius, qui durèrent deux mois et demi; il semblait qu'à peine un demi siècle écoulé, l'œuvre d'Auguste fût sur le point de s'écrouler. C'est le fils d'un paysan de la Sabine, un soldat parvenu qui arrêta la ruine en faisant succéder à la maison Julienne la famille des Flaviens, en la personne de Vespasien. Les règnes de ce grand empereur, de ses fils Titus et Domitien, marquent le passage de cette dynastie, tombée aussi dans le sang, et remplacée par celle des Antonins. M. Duruy s'arrête, en ce moment, à la mort de Trajan.

A. DE B.

—

Études d'épigraphie juridique. *De quelques inscriptions relatives à l'administration de Dioclétien : L'Examinator per Italiam, le Magister sacrarum cognitionum*, par Edouard Cuq. Paris, Thorin, 1881, in-8° de 145 pages.

L'auteur de ce savant mémoire a voulu réagir contre l'opinion courante aujourd'hui : à savoir que Dioclétien avait révolutionné complètement l'administration romaine, pour y substituer un système nouveau et plus approprié au but que l'empereur voulait atteindre, le pouvoir absolu et la centralisation de toutes les affaires. Cette opinion est, croit-on, fondée sur l'étude des textes et des monuments de la législation romaine, qui établissent nettement un déchirement, une solution de continuité à l'époque de Dioclétien. D'après M. Cuq, cette manière de voir est fort exagérée, au moins au point de vue administratif ; quelques textes épigraphiques importants en main, il conclut qu'il faut considérer le règne de Dioclétien simplement comme un règne de transition, pendant lequel les institutions romaines se sont développées. Nous pensons que M. Cuq s'est fait illusion à lui-même : c'est là l'écueil des études entreprises trop par le menu ; elles empêchent souvent de juger de l'ensemble. C'est comme si un historien, étudiant la révolution française et comparant l'administration moderne avec celle de l'ancienne France, frappé de certains rapprochements et de la perpétuité de certaines institutions, prétendait que la révolution n'a rien changé.

Ces réserves faites sur l'idée générale de l'ouvrage de M. Cuq, nous devons ajouter que ses consciencieuses recherches lui ont permis de préciser nettement certains détails importants de l'organisation judiciaire, et d'aboutir sur ce point même à de véritables découvertes. L'inspecteur des finances appelé *examinator per Italiam*, est mentionné dans l'inscription de C. Cœlius Saturninus, découverte à Rome en 1856. Cette fonction, mentionnée la treizième sur dix-neuf des charges énumérées dans le *Cursus honorum* de Cœlius Saturninus, était restée inconnue jusque-là ; elle a exercé la critique de Borghesi, M. Henzen, le P. Garrucci et M. Mommsen, sans qu'on parvienne à être fixé sur sa nature. M. Cuq, reprenant la question, examine s'il est possible d'admettre, soit la conjecture de Borghesi qui voit dans l'*examintor per Italiam* un fonctionnaire analogue à l'*inquisitor Galliarum*, soit la conjecture de M. Mommsen qui l'assimile à l'*exactor auri argenti provinciarum trium ;* il n'accepte ni l'une ni l'autre de ces hypothèses. Le P. Garrucci considère, de son côté, l'*Examinator per Italiam* comme un magistrat envoyé extraordinairement pour juger les

procès intéressant le fisc en Italie. Cette opinion est bien près de la vérité, car, selon M. Cuq, l'*examinator* est le précurseur du *discussor* mentionné dans les textes juridiques de la basse époque, et qui remplit bien le rôle assigné par le P. Garrucci. « En résumé, dit M. Cuq, l'*examinator* nous paraît comme un inspecteur des finances, avec quelques-unes des attributions réservées aujourd'hui aux conseillers à la cour des comptes ; c'est un fonctionnaire de l'ordre administratif et judiciaire à la fois. » Il commence à paraître sous le règne de Dioclétien.

Le *Magister sacrarum cognitionum* est connu par une inscription découverte ces dernières années à Aquilée ; on n'en trouve pas trace dans le haut empire, et il ne figure pas dans la *Notitia Dignitatum*, rédigée, comme on le sait, au commencement du v^e siècle. M. Cuq détermine ce que, dans la procédure romaine, on entendait par *cognitio*, ce qu'étaient les fonctions de l'*a cognitionibus*, dont l'institution remonte au temps de Claude ; puis il établit que c'est ce magistrat qui reçut, à l'époque de Dioclétien, le titre de *Magister sacrarum cognitionum*. C'était un personnage chargé de prendre les informations nécessaires pour mettre l'empereur en état de juger une affaire en connaissance de cause : c'était un commissaire enquêteur.

On pourrait presque dire que les résultats auxquels aboutit M. Cuq sont en opposition avec l'idée générale qu'il a émise dans l'introduction et que nous avons combattue plus haut. Son mémoire n'en reste pas moins comme un modèle de ce que l'étude des textes épigraphiques peut apporter de connaissances nouvelles, relativement à l'étude des institutions judiciaires de l'ancienne Rome.

Ern. B.

—

Histoire de Charles VII, par G. du Fresne de Beaucourt. Tome I. *Le Dauphin*, 1403-1422. Paris, Librairie de la société bibliographique, 1881, in-8° cavalier de LXXXVII-479 p.

M. de Beaucourt a placé en tête de son *Introduction* cette phrase tirée d'un rapport académique de M. Charles Lenormant (1844) : « C'est une admirable prérogative de l'historien que la faculté qu'il a d'instruire de grands procès de révision, et de faire casser, après plusieurs siècles, des sentences dictées par l'iniquité ou l'erreur. » — « Nous venons, ajoute-t-il, user de cette prérogative, en présentant au public un livre qui est le fruit de plus de vingt-cinq années de recherches. » Après avoir rappelé (pp. V-VI) les appréciations contradictoires dont Charles VII a été l'objet de la part des historiens d'autrefois et d'aujourd'hui, après avoir constaté que l'opinion la plus accréditée est défavorable à ce prince, M. de Beaucourt indique ainsi (p. VII) les trois divisions de son *Introduction* : « Avant d'aborder l'histoire de Charles VII, il convient de rechercher l'origine de ces jugements, de remonter à la source de ces accusations sans cesse renouvelées. Suivons donc le cours des âges, pour contempler la destinée historique de ce roi dont la mémoire a eu de si étranges vicissitudes. Nous étudierons ensuite les monuments historiques qu'il faut interroger, si l'on veut arriver à des résultats précis et décisifs. Enfin nous exposerons le but que nous nous sommes proposé dans

le présent travail, et la façon dont nous avons compris notre tâche. »

M. de Beaucourt, recherchant comment s'est formée l'opinion sur Charles VII, examine successivement (p. IX-L) les jugements formulés par les historiens depuis la fin du XV^e siècle jusqu'à nos jours. La revue de l'armée (car ils forment une armée) est vraiment complète. Il emprunte à presque tous ces historiens des citations qui forment une mosaïque des plus riches et des plus curieuses ; il accompagne de judicieuses observations les témoignages qu'il invoque ; il donne, de plus, au sujet de chaque ouvrage, des indications bibliographiques d'une précision parfaite.

Cette même précision se retrouve dans les innombrables renseignements de la seconde partie de l'*Introduction* (p. LI-LXXX), consacrée à l'examen critique des sources du règne. M. de Beaucourt y étudie d'abord les chroniques, en suivant l'ordre chronologique de publication, puis les documents imprimés, enfin les matériaux non encore utilisés. Le savant critique caractérise tour à tour la *Chronique* de Jean Chartier, grand chantre de l'abbaye de Saint-Denis, les *Vigilles de la mort du feu Roy Charles Septiesme* de Martial d'Auvergne, procureur au parlement et notaire au Châtelet de Paris, la *Chronique* du bourguignon Enguerrand de Monstrelet, celle de Gilles le Bouvier, dit Berry, roi d'armes de France, les *Mémoires* d'Olivier de la Marche, l'*Histoire de Charles VI* par Jean Jouvenel des Ursins, évêque de Beauvais et de Laon et archevêque de Reims, le *Journal d'un bourgeois de Paris* de Jean Chuffart, chanoine et chancelier de Notre-Dame et recteur de l'université, la *Chronique* de Pierre de Fenin, sire de Grincourt, la *Chronique de la Pucelle d'Orléans*, celle de Guillaume Gruel, écuyer du connétable de Richemont, celle de Mathieu d'Escouchy, celle du religieux de Saint-Denis, celle de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, celle de Jacques du Clercq, seigneur de Beauvais en Ternois, celle de Georges Chastellain, historiographe ou plutôt *indiciaire* des ducs Philippe le Bon et Charles le Téméraire, la *Geste des nobles* de Guillaume Cousinot, chancelier du duc d'Orléans, la *Chronique normande* de Pierre Cochon, notaire apostolique à Rouen, l'*Éloge ou portrait historique de Charles VII* par Henri Baude, l'*Histoire de Charles VII et de Louis XI* par Thomas Basin, évêque de Lisieux, le récit de la campagne de Normandie (1449-1450) de Robert Blondel, chapelain de la reine Marie d'Anjou et précepteur du duc de Berry, publié à Londres (1863) par le révérend Joseph Stevenson, etc. Passant aux documents, M. de Beaucourt énumère toutes les collections anciennes et nouvelles où doit puiser l'historien. Tout est là, depuis les *Ordonnances des rois de France* jusqu'au *Cabinet historique*, depuis l'*Histoire généalogique* du Père Anselme jusqu'à la *Bibliothèque de l'École des chartes*, depuis les *Fœdera* de Rymer jusqu'à la *Revue des sociétés savantes*. Mais, dit très bien l'auteur (p. LXXXVI), « il ne faut point se contenter des sources imprimées: il faut porter ses investigations dans le vaste champ des documents inédits, si fécond en découvertes, et tellement inépuisable qu'on ne peut jamais se flatter, quelque labeur persévérant qu'on y apporte, de l'avoir entièrement exploré, » etc. M. de Beaucourt signale en quelques mots

ce que contiennent les Archives du palais Soubise, le Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, les dépôts publics de Dijon, de Grenoble, de Lille, de Lyon, de Reims et de Tours, enfin les principales collections de l'Europe (Bruxelles, Florence, Gênes, Londres, Milan, Rome, Turin et Vienne).

La troisième partie de l'*Introduction* (p. LXXX à LXXXVII) débute ainsi : « Par l'énumération des sources historiques du règne et des dépôts où il convient de diriger les investigations, nous avons fait parcourir d'un coup d'œil au lecteur la route que nous avons laborieusement suivie depuis 1856 : il peut ainsi apprécier l'étendue de nos recherches et la lenteur avec laquelle nous avons dû procéder. Nous devons maintenant faire connaître le plan du livre et la façon dont nous avons rempli notre tâche. « L'*Histoire de Charles VII*, telle que l'auteur la comprend, est l'*exposé du rôle du Roi dans les événements accomplis sous son règne*. Il lui a semblé que le seul moyen « de trancher la question agitée depuis plus de trois siècles entre les historiens, et de déterminer d'une manière précise et définitive la place que Charles VII doit occuper dans l'histoire, c'est de s'attacher avant tout à le faire sortir de l'obscurité où il n'a cessé d'être plongé; c'est de le montrer sur la scène, non plus dans un jour douteux et avec des couleurs d'emprunt, suivant la fantaisie du peintre, mais avec des détails circonstanciés, des données appuyées sur les documents authentiques, avec tous les développements pouvant permettre au lecteur de se faire lui-même juge du débat et de se prononcer en pleine connaissance de cause. » La pensée constante de M. de Beaucourt a été d'interroger les sources, de façon à creuser le sujet plus avant qu'il ne l'avait été jusqu'à ce jour, au moyen du rapprochement de tous les textes publiés, et des informations nouvelles recueillies dans le cours de ses propres investigations. C'était, ajoute-t-il, « le seul moyen de reconstituer une histoire qui, à vrai dire, n'avait point été écrite, et de faire apparaître le caractère du Roi sous son véritable aspect. » M. de Beaucourt a nettement distingué les différentes périodes du règne, n'appliquant à l'étude de chacune d'elles que des documents de même date, afin de bien leur conserver, selon son expression, leur aspect particulier, et de rendre plus sensibles les transformations opérées successivement chez le Roi.

Chacun des livres entre lesquels est divisé l'ouvrage (nous reproduisons textuellement le programme tracé par l'auteur) contient l'exposé d'une période. Dans cette période, il étudie successivement : 1° la marche des événements militaires, retracée d'une façon succincte, en suppléant à l'absence des détails, déjà donnés par ses devanciers, sur les sièges et les batailles, par une plus grande précision chronologique ; 2° l'histoire politique, en mettant en relief la personne royale, pour bien montrer ce qu'elle devient, les influences qui s'agitent autour d'elle, sa part d'action dans les événements, enfin la direction imprimée au gouvernement du royaume ; 3° l'histoire diplomatique, sujet encore plus neuf que le précédent, et dont l'étude nous fait connaître les alliances de la France, les négociations entamées avec les diverses puissances, les résultats obtenus par la politique royale; 4° l'his-

toire administrative qui, pour avoir été moins négligée que l'histoire politique ou diplomatique, ne laisse pas que de présenter des lacunes considérables.

Le travail de M. de Beaucourt est divisé en six livres : I. *Le comte de Ponthieu, le Dauphin et le Régent* (1403-1422). — II. *Le Roi de Bourges* (1422-1435). — III. *Charles VII depuis le traité d'Arras jusqu'à la trève avec l'Angleterre* (1435-1444). — IV. *Charles VII pendant la trève* (1444-1449). — V. *L'expulsion des Anglais* (1449-1453). — VI. *Charles VII pendant ses dernières années* (1453-1461).

Après avoir employé, avec le plus admirable zèle, tous les moyens d'investigation et de contrôle, etc., qu'il fait connaître (p. LXXXI et suiv.), M. de Beaucourt a pu en toute vérité dire du livre auquel il a consacré toute sa jeunesse et une partie de son âge mûr (p. LXXXV) : « Nous n'avons rien négligé pour lui donner le caractère d'une œuvre historique, sérieuse, impartiale, approfondie. » Aucun des critiques qui s'occuperont de l'*Histoire de Charles VII* ne pourra, nous osons l'assurer, se dispenser de reconnaître que c'est une œuvre des plus sérieuses, des plus impartiales et des plus approfondies.

Le premier volume — que suivra bientôt le second — se divise en onze chapitres, intitulés : I. *Le comte de Ponthieu*. 22 février 1403-5 avril 1417. — II. *Événements politiques et militaires depuis* 1417 *jusqu'à* 1422. — III. *Le Dauphin jusqu'à sa fuite de Paris*. 5 avril 1417-29 mai 1418. — IV. *Le Dauphin depuis sa fuite de Paris jusqu'au meurtre de Montereau*. 29 mai 1418-10 septembre 1419.—V. *Le meurtre de Montereau*. 10 septembre 1419.— VI. *Le Dauphin de Montereau à Baugé*. 10 septembre 1419-22 mars 1421. — VII. *Le Dauphin de Baugé à son avènement*. 22 mars 1421-21 octobre 1422. — VIII. *La diplomatie du Dauphin*. § 1. *Négociations avec l'Angleterre jusqu'à la rupture des pourparlers entre le Dauphin et Henri V en* 1419. — IX. *La diplomatie du Dauphin*. § 2. *Négociations avec les diverses puissances de* 1418 *à* 1422. — X. *L'administration du Dauphin*. 1418-1422. § 1. *Royauté, administration centrale, Parlement, États Généraux, clergé, noblesse, Tiers-État*. — XI. *L'administration du Dauphin*, § 2. *Finances, monnaies, commerce, industrie, armée*.

Tous ces chapitres sont substantiels, excellents. Les choses y abondent sans surabonder jamais, car M. de Beaucourt, qui nous a promis (p. LXXXIV) d'éviter « une minutie de détails qui eût été fastidieuse, » ne dépasse pas une seule fois la mesure. Dès les premières pages éclate l'immense supériorité de l'ouvrage sur les ouvrages antérieurs. Ici point de lacunes, point d'erreurs, point de contestables appréciations. Le portrait des personnages, comme le récit des événements, tout est d'une irréprochable fidélité, d'une irréprochable netteté. Le lecteur s'abandonne avec la plus douce confiance au meilleur de tous les guides. Qu'il s'agisse des particularités relatives à l'enfance du futur Charles VII ou du dramatique épisode de Montereau, qu'il s'agisse de la diplomatie du Dauphin ou de son administration, il se montre aussi bien informé que le mieux informé des contemporains de son héros, que le plus attentif des témoins oculaires d'alors. Ajoutons que l'habile historien est aussi un habile écrivain, et qu'en ce qui regarde le talent de l'ex-

position et le charme du récit, personne n'éprouvera la déception dont il parle (p. LXXV) dans une phrase infiniment trop modeste et qui est la seule inexactitude de tout son volume.

Nous donnerons un éloge particulier aux notes si bien faites mises au bas de toutes les pages. A ceux qui les trouveraient trop nombreuses, l'auteur répond d'avance (p. LXXXIV) qu'elles étaient nécessaires dans un travail où il s'appuie uniquement sur des documents originaux, et où tout doit pouvoir être, au besoin, vérifié et contrôlé. Mais quel lecteur se plaindra de la multiplicité de notes qui sont à la fois d'une grande utilité et d'un grand intérêt? Pour notre part, nous déclarons que nous avons lu *cum exuberante lætitia*, pour parler le langage d'un des vieux écrivains cités par M. de Beaucourt (note 1 de la page 5), ces milliers de notes qui renferment les renseignements les plus variés et les plus instructifs.

A la fin du volume (p. 472-475) on remarque trois *notes supplémentaires*, plus étendues que les autres, intitulées : *Le traité de Saint-Maur*, *le titre de Régent*, et l'*alliance anglaise de Jean sans Peur*. Ces *notes supplémentaires* sont précédées (p. 435-471) de 33 *pièces justificatives*. M. de Beaucourt nous annonce (p. LXXXIV) que, dans chaque volume, à la suite du texte, il publiera ainsi quelques pièces justificatives. Il promet en outre une ample table alphabétique, qui sera jointe au dernier volume, et un album d'illustrations qui se composera de portraits de Charles VII, de *fac simile* de documents, de reproduction de signatures et de sceaux, et de deux cartes, l'une présentant l'état de la France à l'avènement de Charles VII, l'autre donnant le même état à la fin du règne. Nous voudrions que des portraits de Charles VII, on pût rapprocher les portraits de sa mère Isabeau de Bavière, de sa femme Marie d'Anjou et de son amie Agnès Sorel.

Nous n'insisterons pas sur les qualités à la fois solides et brillantes déployées par M. de Beaucourt dans son *Charles VII*. Nous sommes son hôte, nous sommes son ami, son vieil ami, et cette situation nous ôte la liberté de dire tout ce que nous pensons du livre et de l'auteur. Mais il nous sera bien permis de déclarer, en finissant, que l'œuvre entière sera digne de celui qui jadis a donné et qui redonne aujourd'hui (p. LXXXVI) cette définition de l'histoire : « l'histoire n'est pour nous ni un plaidoyer, ni une apologie : c'est un jugement. »

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

Histoire du protestantisme et de la ligue en Bourgogne par P. M. BAUDOUIN. Tome I, Auxerre, imp. Vosgien, 1881, in-8° de III-511 pages.

M. Baudouin vient de publier le premier volume de son *Histoire du protestantisme et de la ligue en Bourgogne*, dont il avait donné, il y a quelques années déjà, l'introduction en forme de prospectus. Cette introduction reparaît en tête du volume ; c'est une étude sur la marche générale de la Réforme, un cadre dans un coin duquel va s'encastrer le tableau des événements amenés par elle en Bourgogne. On y trouve partout des aperçus justes et dont nous pouvons louer l'esprit et la forme. Nous ne nous y arrêterons pas davantage, pour arriver au fond même de l'ouvrage, à la partie spéciale à la Bourgogne.

C'est un travail consciencieusement et sérieusement étudié sur les lieux, dans les chroniques, dans les mémoires et dans les publications locales, dans les archives municipales, dans les discussions et les délibérations des assemblées parlementaires représentant le pays et animées de son esprit. Pour tout dire, il y a peut-être un peu de lenteur dans l'exposition, d'encombrement par suite des documents introduits dans le texte : ce ne sont que des imperfections que que nous devons pourtant signaler.

M. Baudouin aborde son sujet au moment où la Réforme tente de s'introduire en Bourgogne, en 1525, et où les conciles de Lyon et de Sens prennent les premières mesures pour préserver le pays de son invasion. Elle s'introduit néanmoins par la propagande clandestine de brochures corruptives que Calvin fait facilement parvenir de Genève ; elle a pour complice la curiosité, l'amour de la nouveauté, l'amour de l'indépendance, l'esprit de révolte et toutes les convoitises malsaines qu'elle éveille. A l'exemple du maître, de mauvais prêtres se donnent à elle pour se soustraire au joug du devoir ; des gentilshommes ambitieux et mécontents se font ses champions, comme Ferrières-Maligny ; ils font cause commune avec les étrangers, et suivent la fortune de Condé et de Coligny qu'ils préfèrent à la France. — Les églises sont profanées ; les religieux insultés et maltraités ; on pille, on tue ; les villes sont emportées d'assaut. Dans tout cela, il n'est pas difficile de voir que la religion n'est qu'un prétexte. Les catholiques, hommes comme les autres, ne sont point purs de toute faute, tant s'en faut. Mais ils n'avaient pas seulement à défendre leurs convictions religieuses : c'était le principe de l'autorité, essentiel dans toute société, qui était attaqué par les réformés, dont le premier acte fut un acte de rébellion ; c'étaient leurs personnes, leur biens et toutes leurs libertés qui étaient menacés, et Dieu sait quel compte il fallait tenir des menaces ! Quand on parle de la tolérance des protestants, il faut singulièrement ignorer l'histoire. Très souvent nous trouvons rétablie la vérité altérée par des auteurs intéressés ou par de naïfs libéraux ; ainsi le prétendu massacre de Sens (1562), dont on a dénaturé la cause et exagéré les conséquences : cette question est étudiée à fond (p. 215).

M. Baudouin fait connaître l'esprit général du pays par la multitude de détails qu'il a recueillis, et qui accusent la marche des événements, et aussi par la part qu'électeurs et élus ont pris aux États d'Orléans et de Pontoise. Il analyse quelques-uns des cahiers de remontrance des baillages, montre le rôle des députés, dont quelques-uns comme de Bretagne semblent trahir leur mandat en se montrant favorables aux protestants, tandis qu'un autre bourguignon, mais député de Paris, Léon Quintin, doyen de la faculté de théologie et chanoine de Saint-Lazare d'Autun, défend avec énergie et talent la cause du catholicisme chère aux Bourguignons.

Le parlement et les états suivaient l'opinion générale en s'opposant de tout leur pouvoir aux édits de pacification, successivement arrachés par les révoltés à la faiblesse du pouvoir. Leur résistance ne fut point vaine ; elle gagna toujours du temps, et conduisit à des concessions. Nous ne ferons qu'énoncer l'action militaire du lieutenant-général Gaspard de Saulx-Tavannes pour défendre et reprendre les villes attaquées,

comme Macon, Chalon, Tournus, Louhans, Auxerre, Cluny, Avallon, Vézelay, Cravent, par d'Entragues, Montbrun, Pontenac, etc.

L'auteur s'arrête après la paix de Lonjumeau (1568), au moment où se forment dans toute la province des associations pieuses, des ligues catholiques, à Dijon, à Semur, à Chalon, à Autun, à Beaune, pour conjurer le péril qui menace l'Église et la France. Il doit poursuivre son travail jusqu'après la révocation de l'édit de Nantes. Seize pièces justificatives terminent ce premier volume; elles sont toutes tirées, soit des documents de la Bibliothèque nationale, soit de différentes archives de la Bourgogne.

R. de St-M.

—

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, par le baron Alphonse de Ruble. Tome I. Paris, A. Labitte, 1881, in-8º de xi-446 p.

C'est en 1877 que M. le baron de Ruble a publié ses premiers travaux sur Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret. Il ne s'agissait alors que de l'histoire assez romanesque de leur mariage. (V. la *Revue des questions historiques* du 1er juillet 1877, t. XXI, p. 355.) Aujourd'hui, nous avons sous les yeux la première partie de la biographie de Jeanne d'Albret; — car c'est d'elle surtout qu'il s'agit dans cet important travail. Le récit contenu dans ce volume va du 20 octobre 1548 à la mort de Henri II (10 juillet 1559). L'auteur annonce même qu'il ne s'arrêtera pas à la fin tragique de la mère de Henri IV, et qu'il fera encore l'histoire de la jeunesse du premier roi Bourbon, rejoignant ainsi les publications justement estimées de M. Poirson. La méthode des deux écrivains est loin cependant d'être la même: tandis que M. Poirson traite son sujet d'une façon didactique, absolument semblable à celle dont on entendait l'histoire il y a quatre-vingts ans, M. de Ruble a franchement abordé la méthode nouvelle, en l'exagérant presque, tant son récit est rempli de documents originaux et de savantes notes. Il ne faut pas s'en plaindre: les pièces publiées par l'auteur sont de première valeur; et de plus, il a eu le rare mérite d'aller les chercher lui-même dans les archives du vieux château de Simancas, dans celles de Pampelune, dans celles de Pau, sans parler des grands dépôts publics de Paris, dont il est un des chercheurs les plus assidus.

Trois ou quatre années se passent pour Antoine de Bourbon en campagnes glorieuses, particulièrement dans le nord, contre les impériaux, de 1551 à 1555. La mort d'Henri d'Albret donne la Navarre et le Béarn aux jeunes époux. Ils y séjournent deux ou trois ans, occupés de l'administration de leurs états, et négociant toujours avec Charles Quint ou Philippe II pour recouvrer la Navarre espagnole. Antoine de Bourbon était en même temps gouverneur pour le roi de France des provinces de Guyenne, d'Aunis, d'Angoumois, Saintonge et Poitou. C'est en cette qualité qu'il eut à s'opposer aux progrès du protestantisme, que la maison d'Albret avait constamment favorisé dans ses états héréditaires. En présence de nombreuses difficultés avec les états de Béarn, le jeune roi dut donner la lieutenance-générale au cardinal d'Armagnac en 1558; et il vint à la cour avec Jeanne d'Albret, à l'occasion du mariage du dauphin et de Marie Stuart. Faible et indécis, il avait peu d'initiative, attendant

sans cesse une occasion d'attaquer l'Espagne. Ce furent les Espagnols eux-mêmes qui la lui fournirent, en envahissant la Navarre; mais pas plus Antoine de Bourbon que son lieutenant Burie ne réussirent dans leurs expéditions de 1558 et 1559. La reine de Navarre était restée à Paris, où elle s'occupait de la publication de l'*Heptameron* de Marguerite d'Angoulême, sa mère. Elle rejoignit Antoine en Béarn, peu de temps avant le fatal événement qui coûta la vie à Henri II. Cette mort, bientôt suivie de celle de François II, allait donner un champ plus vaste à l'ambition du roi de Navarre, désormais premier prince du sang français.

M. de Ruble arrête à cette date un récit plein de faits, et qui fournit pour l'histoire générale d'utiles et précis renseignements. La suite sera plus curieuse encore; et l'on peut être assuré qu'elle sera écrite avec la même exactitude et le même intérêt. Ajoutons que l'exécution typographique est traitée avec un luxe du meilleur goût.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

—

XVII[e] siècle. *Lettres, sciences et arts. France.* 1590-1700, par Paul LACROIX, (bibliophile Jacob). Ouvrage illustré de 17 chromolithographies et de 300 gravures sur bois dont 16 tirées hors texte, d'après les monuments de l'art de l'époque. Paris, Firmin-Didot, 1882, gr. in-8° de VIII-581 p.

Ce volume est le dernier de la série d'ouvrages illustrés entrepris par la librairie Firmin-Didot sur l'histoire de l'ancienne société française, et pour laquelle M. Paul Lacroix lui a prêté le concours de sa plume. Il est divisé en dix-sept chapitres, dont voici les titres: I Science. II Voyages et travaux géographiques. III L'érudition et les savants. IV Les académies et les académiciens. V Les bibliothèques et les cabinets de curieux. VI L'hôtel de Rambouillet, les précieuses et les femmes savantes. VII La littérature et les prosateurs. VIII La poésie et les poètes. IX Le théâtre et les auteurs dramatiques. X Éloquence religieuse, civile et politique. XI La peinture et les peintres. XII La sculpture et les sculpteurs. XIII L'architecture et les architectes. XIV La gravure et les graveurs. XV La musique et les musiciens. XVI Les arts industriels. XVII L'art décoratif et l'ameublement.

L'illustration a été exécutée sous la direction de M. A. Racinet, par M[lle] E. Lenoir, et MM. Raymond Pelez, T. Legrand, Sabatier, peintres; Schmidt, Waret, Gérardin, etc., dessinateurs; Nordmann, Urrabieta, Gaulard, Durin, lithographes; Huyot, graveur, et Vien, photographe. Nous y avons remarqué un peu de pêle-mêle dans le choix et la disposition des sujets et quelques lacunes fâcheuses. On ne s'explique pas l'absence des portraits de Boileau, Racine, La Fontaine, Fléchier, etc. Tout en approuvant la reproduction d'un certain nombre de frontispices ou de gravures intérieures des éditions du temps, on s'étonne de la surabondance inutile de ce genre de sujets. Il y a tout lieu, au contraire, d'approuver la reproduction de tableaux ou de statues des grands maîtres: Lesueur, Poussin, Puget, Coysevox, etc., et celles de vues d'édifices ou de sites dessinées au XVII[e] siècle et toujours précieuses pour l'histoire. Il en faut dire autant des figures de tapisseries, meubles, vases, orfévrerie, etc., d'après les monuments originaux. Mais, en résumé, sans méconnaître l'intérêt et

l'utilité relative du volume que nous signalons, il n'est pas possible de se dissimuler que l'on aurait pu beaucoup mieux faire, et que le plus grand siècle de notre littérature méritait qu'on fît beaucoup mieux.

A. D.

—

Les continuateurs de Loret. *Lettres en vers de La Gravette de Mayolas, Robinet, Boursault, Perdon de Subligny, Laurent et autres* (1665-1689) recueillies et publiées par le baron James de Rothschild. Tome premier (mai 1665-juin 1666). Paris, D. Morgand et C. Fatout, 1881, grand in-8° de XLIV pages et 1166 colonnes.

Le volume dont nous venons nous occuper était prêt à paraître lorsque M. James de Rothschild a été frappé, dans toute la force de l'âge et dans tout l'éclat du talent, par une mort que sa soudaineté achève de rendre particulièrement déplorable. Nous tenons à adresser ici un bien sympathique salut au confrère qui nous a été si brusquement ravi. En lui nous devrons à jamais honorer et regretter un des plus généreux et des plus dévoués protecteurs des lettres, un des plus zélés et des plus habiles de tous les travailleurs.

Nous allons d'abord analyser le très intéressant *Avant-propos* de M. de Rothschild. Nous dirons ensuite quelques mots du reste du volume.

Le savant éditeur rappelle, en commençant, qu'aucune période de notre histoire nationale n'est aussi riche en documents que l'époque de Louis XIV; il signale l'abondance des témoignages contemporains, parmi lesquels il cite ceux du cardinal de Retz et de Mme de Motteville, qui nous font connaître les premières années du règne, et ceux de Mme de Sévigné et de Saint-Simon, qui jettent sur les dernières le jour le plus éclatant. Néanmoins, remarque-t-il, une lacune importante se produit après Mme de Motteville. De l'époque de la mort d'Anne d'Autriche (janvier 1666) jusqu'en 1671, date à laquelle la correspondance de Mme de Sévigné prend son développement régulier, on ne possède (p. V) qu'un assez petit nombre de ces récits familiers, écrits au courant de la plume sous la forme de journaux ou de lettres, qui permettent de se faire une idée exacte des milieux où les grandes actions se sont produites, des influences auxquelles elles ont obéi, des impressions qu'elles ont causées. Si les événements politiques ne laissent plus de champ aux découvertes nouvelles, il n'en est pas de même des détails intimes de la vie de Cour, non plus que des menus faits de l'histoire littéraire. Ce sont précisement ces renseignements familiers qui font le principal attrait des correspondances et des mémoires dont on est si curieux de nos jours. »

M. de Rothschild continue ainsi (p. VI) : « A côté des récits personnels ou pour suppléer aux lacunes qu'ils présentent, on a depuis longtemps reconnu le sérieux intérêt qu'offrent les gazettes en vers publiées depuis 1650 jusque vers 1690. Malgré leur forme burlesque, ces gazettes issues des mazarinades répondaient à un véritable besoin. D'une lecture plus facile que la *Gazette* en prose, elles joignaient aux informations politiques des anecdotes piquantes, des nouvelles de la cour et de la ville qui manquaient au grave recueil fondé par Renaudot ; aussi ne cessèrent-elles de paraître que le jour où la vogue du *Mercure galant* fut définitivement établie. »

M. de Rothschild nous apprend ensuite (p. VI) que les auteurs des gazettes rimées ont puisé leurs informations à trois sources différentes : 1° la *Gazette de France*, à laquelle ils ont emprunté l'annonce des promotions, des morts, des mariages, et surtout les nouvelles étrangères ; 2° des mémoires manuscrits dûs à des amis qu'ils avaient à la cour ou dans les provinces ; 3° de petites feuilles périodiques qui probablement n'eurent qu'une durée éphémère, et dont nous connaissons à peine les titres (le *Courrier boiteux* cité par Robinet, le *Coureur de nuit* et le *Buffon* auxquels Subligny fait allusion). Aucun fragment de ces feuilles, qui auraient tant de prix maintenant, ne semble s'être conservé jusqu'à nous.

L'excellent éditeur retrace avec une heureuse brièveté (p. VII-X) l'histoire des continuations de la *Muse historique*. Nous lui emprunterons la plupart de ses précises indications : « Les lettres de Loret, dont on possède aujourd'hui, grâce aux soins de MM. Ravenel, de la Panouse et Livet, une réimpression complète [1851-1878, 4 vol. grand in-8°], embrassent une période de près de seize ans : elles s'étendent du 4 mai 1650 au 28 mars 1665. La maladie et la mort purent seules briser la plume de l'infatigable gazetier, qui s'éteignit au mois de mai 1665. Bien que la pension accordée à Loret par la duchesse de Nemours ne fût pas considérable et qu'il fût mort dans un état voisin de la misère, plusieurs rimeurs ne s'en disputèrent pas moins la place qu'il occupait à la cour. A peine avait-il fermé les yeux que deux auteurs rivaux, La Gravette de Mayolas et Robinet, voulurent continuer son œuvre. L'un et l'autre s'étaient déjà essayés dans le style burlesque. Mayolas, fils d'un professeur d'espagnol de Toulouse, avait publié en 1658 une gazette qui paraît n'avoir eu qu'une assez courte existence ; il était devenu par la suite l'ami de Loret, qui l'avait lui-même désigné pour son successeur. Robinet avait pendant six ans adressé des lettres à la princesse palatine, et s'était fait dans les ruelles une réputation de bel-esprit. Les deux poètes essayèrent de rajeunir le vieux Loret, et le changement plut sans doute aux lecteurs et aux lectrices ordinaires de la *Muse*, car on vit bientôt de nouveaux concurrents leur disputer la palme. Ce fut d'abord Boursault, dont nous ne possédons plus que six lettres, bien qu'il en eût sans doute publié un plus grand nombre, puis Perdon de Subligny, dont le nom se trouve mêlé à l'histoire de Corneille et de Racine... Comme Loret, Mayolas adressa ses premières lettres à la duchesse de Nemours et, comme son devancier, il reçut une pension de cette princesse. Ses premières lettres, qui sont la véritable continuation de la *Muse historique*, commencent le 25 mai 1665 et s'arrêtent le 19 septembre 1666. Au mois de décembre 1669, le même Mayolas reprend sa publication, qu'il dédie cette fois *Au Roy*, et qu'il accompagne d'un feuilleton en prose ; il la continue sous cette nouvelle forme jusqu'à la fin de décembre 1671, mais il n'a plus la même régularité que par le passé ; il laisse parfois s'écouler des semaines sans prendre la plume. Robinet est plus assidu et plus régulier. Il commence, comme Mayolas, le 25 mai 1665, et reste le fidèle gazetier de Madame jusqu'à la fin de juin 1670. Après la mort tragique de cette princesse, il adressa ses vers *A l'Ombre de Madame* (juillet 1670), puis *A Monsieur* (avril 1670-septembre 1673),

enfin *A LL. AA. RR. Monsieur et Madame* (avril à décembre 1674). A partir de cette dernière date, Robinet paraît avoir suspendu sa publication. De nouvelles lettres en vers, également dédiées *A LL. AA. RR. Monsieur et Madame*, voient le jour depuis le mois de janvier 1677 jusqu'au mois de décembre 1678, mais elles sont l'œuvre d'un autre gazetier, Jacques Laurent. Auprès de ces longues séries de lettres, les gazettes de Boursault et de Subligny sont peu importantes.... Il existe en outre diverses pièces anonymes qui prennent rang dans sa collection » En résumé, le recueil de M. de Rothschild offrira l'histoire plus ou moins détaillée de la cour pendant les années 1665 à 1674, 1677 et 1678.

On doit d'autant plus de reconnaissance à l'éditeur, que son rôle présentait plus de difficultés. Les lettres des continuateurs de Loret n'avaient jamais été réunies. Il a fallu les poursuivre une à une dans un grand nombre de bibliothèques, les placer à leur rang dans l'ordre chronologique, les accompagner de notes (imprimées en manchettes) qui donnent les noms propres et les titres de livres. Il a fallu surtout consacrer beaucoup de temps et beaucoup de peine à la confection des tables. M. de Rothschild a placé, en tête de chaque volume, une première table, chronologique et analytique, contenant la relation sommaire des événements, et permettant d'embrasser l'ensemble des récits des divers journalistes. Une seconde table, qui termine les volumes, est alphabétique et analytique. Elle contient les noms de tous les personnages cités dans les lettres, rectifiés et complétés à l'aide des mémoires et d'autres documents contemporains. Le sixième et dernier volume renfermera un glossaire, qui promet d'être fort curieux, et des notices biographiques sur Mayolas, Robinet et leurs émules, notices qui seront, elles aussi, bien curieuses, car on ne sait presque rien des continuateurs de Loret, et, ce qui le prouve d'une façon piquante, c'est que, comme nous en avertit M. de Rothschild (p. VIII, note 2), les rares auteurs qui se sont occupés de nos gazetiers ont fait de Charles Robinet et de Jacques Laurent un même personnage, alors qu'il est certain que Robinet mourut, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, le 25 avril 1698, et que Laurent vivait encore en 1701.

Le tome I, qui s'étend du 25 mai 1665 à la fin de juin 1666, se compose de cent trente-huit lettres : cinquante-huit de Mayolas, cinquante-huit de Robinet, six de Boursault et seize de Subligny. Il y a des semaines auxquelles s'appliquent jusqu'à trois lettres différentes. Ne nous en plaignons pas : l'inconvénient de quelques redites est amplement racheté par l'avantage que trouve le lecteur à voir les gazettes rivales s'éclairer et se compléter l'une par l'autre.

Indiquons, en courant, quelques-uns des sujets traités par les continuateurs de la *Muse historique*. De l'éloge de Loret on passe à l'éloge du Roi ; de la description d'une fête à saint-Cloud à la réception de M^lle de Nemours par le duc de Savoie ; de la nomination de Guillaume le Roux à l'évêché de Macon, à l'arrivée du chevalier Bernin à Paris ; d'un duel entre deux femmes à la canonisation de saint François de Sales ; de l'insurrection de Lubomirski en Pologne à la mission en ce pays de Pierre de Bonzi, évêque de Béziers ; de la conversion du ministre réformé La Mothe et de sa famille à la mort d'Alphonse Delbène, évêque d'Orléans ; du mariage

du duc de Savoie à la mort de la duchesse de la Trémoille; de la maladie d'Anne d'Autriche à la fabrication des glaces de Venise par un artisan parisien (Enezel); des sermons de Mascaron à la concession du canal de Languedoc; d'une fête donnée par le Roi à Versailles au ballet des *plaisirs de l'Isle enchantée* par Molière et Lulli; de l'expédition du duc de Beaufort, contre Alger, au feu d'artifice offert au Roi, le jour de la Saint-Jean 1665, par le prévôt des marchands; d'un sermon de l'abbé de Roquette à la mort de la marquise de Cavoie; du sacre de l'abbé de Béthune, évêque du Puy, à l'abjuration du marquis de Dangeau, petit-fils de Du Plessis-Mornay; d'un discours de Bossuet à la mort de Puget de la Serre et du maréchal de Clérembault ; de l'arrivée de Henriette de France, reine-mère d'Angleterre, à l'assassinat du lieutenant-criminel Tardieu et de sa femme; de la mort de la comtesse de Brienne à la mort de l'acteur Beauchâteau; de la représentation de l'*Amour médecin* de Molière à la réception par les États de Hollande du comte d'Estrades, ambassadeur du roi de France; de la querelle entre Quinault et Vizé, à propos de la *Mère coquette*, aux grands jours d'Auvergne; de l'entrée du duc de Montauzier à Rouen à la pose, par Louis XIV, de la première pierre des nouveaux bâtiments du Louvre; d'un sermon de François Faure, évêque d'Amiens, à la mort du marquis de Fontenay-Mareuil; du mariage du duc de Lorraine avec Mlle d'Aspremont à l'enterrement du duc de Vendôme; de l'*Alexandre* de Racine à l'emprisonnement de Lauzun, etc.

Les gazettes de l'année suivante (1666) nous font assister à la mort de la marquise de Rambouillet, à un souper du Roi chez Monsieur, au sacre de l'abbé de Montpezat, évêque de Saint-Papoul, à la visite faite par Louis XIV à la duchesse de Montauzier, à un bal du Palais-Royal, au mariage de Mademoiselle d'Artigny avec le comte du Roure, à un incendie chez le chancelier Séguier, à la représentation de l'*Antiochus* de Thomas Corneille, à la visite aux Gobelins de la reine et de Mademoiselle, à la mort d'Anne d'Autriche, à ses funérailles, à l'entrée de l'ambassadeur de Venise (Giustiniani) à Paris, à la mort de Gombauld, à la description de la foire de Saint-Germain, aux oraisons funèbres pour Anne d'Autriche du Père Senault, du Père Mascaron, etc., à la mort du prince de Conti, à la représentation de l'*Agésilas* de Pierre Corneille, aux chasses du Roi et de la Reine, à une harangue de Daniel de Cosnac, évêque de Valence dans l'assemblée du clergé, à divers sermons de Bossuet, à un dîner du Roi chez le duc de Gramont, au baptême du fils de M. de Vizé dont le Roi fut parrain et Madame, marraine, aux conférences de Riche-Source, à une chasse au sanglier dans les bois de Chantilly à laquelle le duc d'Enghien invita diverses dames, au mariage du roi de Portugal avec mademoiselle de Nemours, princesse d'Aumale, à la représentation du *Misanthrope*, etc.

Il est inutile de dire qu'un travailleur aussi soigneux que M. de Rothschild a reproduit le texte des gazettes avec une fidélité parfaite. Il est non moins inutile d'ajouter que l'édition, donnée par un bibliophile tel que lui, des *Continuateurs de Loret* est splendide, soit quant au papier, soit quant à l'impression (confiée à L. Danel, à Lille, et faite en caractères neufs). Pour que rien n'inquiète ceux

qui voudraient enrichir leur bibliothèque d'un recueil aussi précieux à tous égards, annonçons-leur que l'ouvrage sera terminé par un ami et un collaborateur de M. de Rothschild, M. Emile Picot, dont le nom est la meilleure de toutes les garanties.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

—

Le château de Clagny et Madame de Montespan, d'après les documents originaux. *Histoire d'un quartier de Versailles*, par Pierre **Bonnassieux**. Paris, Alp. Picard ; Epernay, imprimerie Bonnedame, 1881, in-8°.

Les voyageurs qui se rendent à Versailles par le chemin de fer de la rive droite ne se doutent pas qu'avant d'entrer dans cette ville, ils passent sur l'emplacement d'un ancien château, né de la fantaisie d'une favorite illustre, et qui fut détruit, à peine au bout d'un siècle d'existence, par l'ordre du moins pieux de nos rois, pour faire place à un couvent de religieuses établi par la reine sa femme. Qui donc aujourd'hui, en effet, à part les érudits, se souvient de Clagny? Aussi est-ce un érudit, ancien élève de l'École des chartes, que des liens d'affection attachent à ce petit coin de terre, qui a eu l'idée de nous en retracer l'histoire, aussi intéressante que vivement et spirituellement écrite. M. Bonnassieux, en nous donnant la restitution de ce château, dont il nous fait regretter la perte, a été amené à se demander ce qu'était Clagny avant Louis XIV, et ce qu'il est devenu depuis. C'est là la division de son travail.

Le fief de Clagny, nommé aussi quelquefois la Tour de Clagny, composait, avec celui du Martroi, qui y fut joint d'assez bonne heure, une dépendance de la terre de Glatigny. Il relevait même en plein fief de cette dernière terre et en arrière-fief de celle de Versailles, dont les seigneurs rendaient aveu aux Célestins de Paris. M. Bonnassieux a dressé une liste fort complète des anciens seigneurs de Clagny, depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIIe. Le premier connu est Guillaume de Vitry ; puis viennent les Dauvet, les Lescot et les Champrond. Le plus illustre possesseur de Clagny est, sans contredit, Pierre Lescot II (1525-1578), dont la biographie est encore si peu connue. L'auteur a eu la bonne fortune de retrouver aux Archives nationales une copie collationnée du testament du célèbre architecte, en date du 17 juin 1578 (Pièces Justificatives, n° II). Cet acte, qui nous apprend entre autres détails que Lescot possédait, en outre de Clagny, deux maisons à Paris, a servi à M. Bonnassieux pour dresser une généalogie des Lescot plus complète que celle d'A. Berty, C'est un document important à signaler aux historiens de l'art. Avant la fin du siècle, la terre de Clagny était sortie de la famille des Lescot, et vers le milieu du suivant, en 1649, Louis de la Trémoille, comte d'Olonne, la vendait aux Incurables de Paris. Les administrateurs de cet hôpital, à leur tour, la cédèrent au roi, en 1675, moyennant 75,000 liv., pour l'agrandissement du domaine de Versailles.

Alors commença la période brillante de Clagny. Mme de Montespan, dans tout l'éclat de sa beauté et de sa faveur, ayant eu l'idée de demander cette terre au roi pour les enfants qu'elle avait eus de lui, l'obtint sans peine, et à la place du vieux manoir seigneurial et d'un mo-

deste pavillon que le roi avait fait d'abord construire et qui fut démoli, on vit s'élever presque aussitôt, sous les ordres et sur les plans de Mansart, un splendide château, dont les contemporains, et spécialement Mme de Sévigné, ne se lassent pas d'admirer l'ordonnance. Pour donner plus d'étendue aux jardins, qui furent dessinés par Le Nôtre, Louis XIV acheta en 1675 la terre de Glatigny, qui fut réunie à Clagny. Les travaux durèrent dix ans, et au moment où ils s'achevaient, la faveur de Mme de Montespan avait cessé ; elle reçut, comme dernier cadeau du roi et comme retraite, cette belle demeure qu'elle avait mis tant d'orgueil et de plaisir à orner (1685). On lira avec intérêt la description du château de Clagny, que M. Bonnassieux a tirée du *Mercure galant*. Il a relevé avec grand soin, d'après les comptes royaux, les dépenses qui y furent faites, année par année; elles s'élèvent à plus de deux millions ; on remarquera que ce chiffre coïncide, à peu de chose près, avec celui que donne Saint-Simon dans ses *Mémoires*. Parmi les dépenses qu'il est curieux de signaler, on peut placer celles qui concernent les superbes jardins, et notamment une belle collection d'orangers. Mme de Montespan jouit peu de sa propriété, n'y étant guère venue que pour soigner ses enfants malades ou se rapprocher quelquefois de la Cour. Après sa mort, survenue en 1707, le château passa au duc du Maine. La duchesse y donna quelques fêtes brillantes, mais elle lui préférait le château de Sceaux ; le prince y vint quelque temps après la conspiration de Cellamare ; c'est vers cette époque que fut desséché le grand étang de Clagny, qui faisait un des ornements du parc. Les deux fils du duc du Maine, le prince de Dombes et le comte d'Eu, habitèrent encore moins Clagny, et le dernier le céda au roi en 1766, ainsi que Glatigny, en échange du comté de Limours et de quelques autres domaines. A cette époque, le château et ses dépendances ne sont plus évalués qu'à 650,000 livres. Alors commença un démembrement qui ne s'arrêta plus. C'est d'abord la reine Marie Leczinska qui se fait donner en 1767 onze arpents pour y établir les chanoinesses régulières de Saint Augustin ; les futaies sont coupées, et un nouveau quartier s'établit autour du couvent; deux ans après, c'est un arrêt du conseil qui ordonne la démolition du château, inhabité depuis près de quarante ans, et qui ne pouvait être réparé sans des dépenses considérables.

Nous arrivons ainsi à la dernière partie du travail de M. Bonnassieux, qui justifie son sous-titre : *Histoire d'un quartier de Versailles*. L'auteur nous fait assister aux transformations de Clagny de 1769 à 1879. Création d'un nouveau quartier par le comte d'Angivilliers, dans les premières années du règne de Louis XIV, au moyen du percement des deux boulevards du Roi et de la Reine, bientôt suivi de l'ouvertnre de l'avenue de Picardie; vente en 1792 de ce qui restait du domaine, comme bien national ; enfin, de nos jours, établissement dans le parc de Clagny, dont les murs sont abattus, d'un quartier élégant, peuplé de maisons d'agrément, entourées de jardins, qui sont les derniers restes des arbres de Mme de Montespan : tels sont les faits à signaler dans la dernière période de l'histoire du fief de Clagny.

L'auteur n'a rien négligé pour

réunir dans ce travail tout ce qui pouvait éclairer les origines et l'histoire de Clagny; non content d'avoir recours aux documents originaux conservés soit aux Archives Nationales (titres de l'échange entre le Roi et le comte d'Eu), soit à la Bibliothèque Nationale, soit à celle de la ville de Versailles, il a parcouru les Mémoires et les correspondances du temps et il y a recueilli plus d'une appréciation piquante ou malicieuse des contemporains ou des contemporaines de Mme de Montespan, et il a réussi à faire oublier l'aridité de certains détails de construction et de valeur des terrains. Son ouvrage s'adresse aux gens du monde aussi bien qu'aux savants; nous y louerons aussi la juste proportion entre les diverses parties, et pour finir nous signalerons les hélio-gravures qui accompagnent ce joli volume : le portrait de Mme de Montespan, par Picart; la vue de l'ancien château de Clagny d'après un tableau du Musée de Versailles; celle du château de Mme de Montespan, d'après Rigaud, et aussi un fragment du plan de Versailles sur lequel se détache, en rouge, le plan de l'ancien domaine de Clagny. Des pièces justificatives et deux tables terminent ce travail, qui mérite d'être placé parmi les meilleures monographies des environs de Paris.

A. Bruel.

—

Le maréchal de Fabert, par Jules Bourelly. Paris, Didier, 1880, 2 vol. in-8° de XI-445 et 438 pages.

C'est une figure à part dans les fastes militaires de la France que celle de Fabert. Né en 1599, fils d'un échevin de Metz libraire de profession, une vocation irrésistible le fit entrer dans les rangs de l'armée. C'était le temps où une naissance illustre ou un crédit exceptionnel donnaient seuls accès aux emplois militaires de quelque importance. Protégé par la famille du duc d'Épernon, dans laquelle le gouvernement de Metz était devenu presque héréditaire, Fabert parvint, non sans peine, grâce à ses talents et à la valeur la plus brillante, au grade de capitaine d'infanterie. Là semblait devoir s'arrêter sa fortune. Sans cesse employé à des fonctions au-dessus de son grade, dirigeant l'état-major d'armées importantes, servant d'ingénieur dans l'attaque ou la défense des places fortes, montrant partout une capacité hors ligne et un dévouement qu'aucun péril ne pouvait ralentir, Fabert était universellement reconnu pour un des meilleurs officiers de l'armée, et semblait néanmoins destiné à ne jamais sortir d'un rang subalterne. La mort de son principal protecteur, le cardinal de la Valette, fut précisément ce qui lui ouvrit le chemin de la fortune. Le cardinal de Richelieu, pour lequel il n'avait jusqu'alors que peu de sympathie et qui lui avait plusieurs fois témoigné une méfiance offensante, avait su néanmoins apprécier son mérite; il se fit son protecteur, fit l'heureuse épreuve de son dévouement et laissa en mourant le soin de le protéger et les bénéfices de son attachement à Mazarin son successeur. Devenu gouverneur de Sedan, Fabert eut l'occasion de rendre à celui-ci les plus importants services, et, sans avoir pu accomplir aucun de ces faits d'armes qui avaient signalé sa jeunesse, parvint ainsi jusqu'au grade de maréchal de France. Ce n'est pas qu'en s'attachant à la faveur ministérielle, il soit

jamais devenu un courtisan et un flatteur. Le sentiment exalté de l'honneur, une noble fierté, une courageuse franchise, une passion du bien public devant laquelle s'effaçait toute autre considération, furent toujours ses guides dans ses rapports avec les puissances du jour. En conservant leur confiance, il sut toujours acquérir l'estime de leurs ennemis. C'est que Fabert fut par dessus tout un grand homme de bien. Profondément chrétien, il ne cessa d'employer son crédit au développement de la religion, à la répression des désordres, au soulagement des malheureuses populations des campagnes qu'accablaient tous les fléaux de la guerre joints aux plus cruelles exactions d'une administration financière déplorable. Les efforts de Fabert pour obtenir la correction des abus et l'assiette des impôts sur une base équitable, ne forment pas un des chapitres les moins intéressants de sa vie.

M. le commandant Bourelly s'est acquitté de la manière la plus satisfaisante de la tâche qu'il avait entreprise. Sagement pensé, écrit avec une élégante correction et une clarté constante, développé sans longueurs et sans hors d'œuvre, son livre gagne et captive l'attention du lecteur. Placé sans cesse en contact avec les faits de l'histoire générale ou les épisodes de la vie d'une foule de personnages, l'auteur a su être toujours d'une irréprochable exactitude, qui démontre de sa part une connaissance approfondie des hommes et des choses du XVII[e] siècle. L'œuvre de M. Bourelly est de celles dont le temps n'affaiblira pas la valeur ; elle tiendra toujours une place honorable dans les bibliothèques qui voudront réunir des éléments historiques complets sur les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. L. DE N.

—

La légende des Girondins, par EDMOND BIRÉ. Paris, V. Palmé, 1881, gr. in-18 de 454 p.

Il s'est établi une véritable légende au sujet du courage et des vertus de la Gironde. De même que les plaidoyers de La Fontaine et les lettres de M[me] de Sévigné ont apitoyé la postérité sur les crimes de Fouquet, et transformé le surintendant dilapidateur en victime du despotisme royal (style connu), de même les publications de Paganel, de Bailleul et de Garat, préparant les voies à la collection des *Mémoires relatifs à la révolution française*, qui parut de 1820 à 1826, sous la direction de Berville et Barrière, ont acclimaté chez nous les portraits de ces hommes modérés, aux mains pures de sang, qui avaient compris le mouvement de leur siècle, et qui périrent victimes de leur patriotisme et de leur générosité pour avoir voulu résister aux énergumènes de la Montagne. Tout conspira pendant quarante ans, les événements comme les livres, pour refaire aux Girondins une popularité. Le dithyrambe de Lamartine mit le sceau à ce mouvement de l'opinion. On relégua définitivement dans l'ombre la première partie de leur carrière, celle où ils avaient rivalisé de violence et d'inhumanité avec les purs jacobins : on s'attacha à ne voir en eux que les adversaires de la commune et de Marat ; on frappa en leur honneur une médaille dont on avait bien soin de ne pas montrer le revers ; et les écrivains royalistes comme les écrivains révolutionnaires, M. Mortimer-Ternaux comme

M. Louis Blanc, les tragédies de l'école du bon sens comme les drames de l'école romantique, les historiens et les apologistes de la bourgeoisie comme ses adversaires systématiques et déclarés, tous payèrent leur tribut à la mémoire des Girondins, devenus le prototype de ces *modérés* que distinguent l'horreur du sang et la haine du crime, qui peuvent manquer quelquefois, soit d'énergie soit de logique, mais qui ne faillissent jamais au devoir de condamner et de combattre tous les excès, de quelque côté qu'ils viennent.

Cette médaille a son revers. Exaspéré par cette insistance de tous les partis à représenter partout les Girondins comme les plus honnêtes gens du monde, comme des amis sincères de la vertu, de la justice et de la liberté, comme des martyrs de la conscience et de la loi, M. Edmond Biré a entrepris de démontrer qu'il y a dans cette légende une des plus étranges aberrations de l'histoire, et que ces hommes ne méritent *à aucun titre* l'admiration dont les historiens se sont jusqu'ici montrés si prodigues à leur égard. Ils n'ont été que des violents, des ambitieux et des lâches. Le seul homme vertueux, parmi ceux que l'on place habituellement dans leurs rangs, fut Lanjuinais, et Lanjuinais n'était pas un girondin !... La preuve est faite.

Ce livre est-il cependant une œuvre de passion ? Non pas. C'est un réquisitoire froid et implacable. C'est un recueil de faits et de dates contre lesquels aucune réhabilitation ne pourra trouver de réplique. M. Biré prend les Girondins à l'origine de leur fortune, avec leur chef Brissot, le voleur, et les suit sans interruption jusqu'à leur mort, prouvant, pièces en mains, qu'ils n'ont pas eu plus que les montagnards le sentiment de la justice et de la liberté ; que leurs doctrines n'ont pas été moins démagogiques que celles de Robespierre et de Saint-Just, et que leurs actes furent souvent aussi criminels. Nous les voyons jusqu'au 10 août rivaliser de passion, de violence et de haine avec les pires Jacobins, flatter les mauvais instincts de la populace, encourager ses excès, amnistier ses crimes ; précipiter de gaité de cœur la France dans la guerre, et appeler de leurs voix, non pas la victoire, *mais la défaite*, qui leur permettra de crier à la trahison et de ramasser le pouvoir sur les débris de la constitution détruite, dans le sang de nos soldats, tombés victimes de leurs calculs impies. Nous les voyons préparer le 10 août, y aider, puis revendiquer l'honneur d'être les uniques auteurs de la révolution accomplie. Du 10 août au 20 septembre 1792, maîtres absolus de l'assemblée législative, ils essayent bien de tenir tête à la commune de Paris, mais leur héroïsme consiste à défendre leur pouvoir et leur vie, et leurs velléités de résistance sont suivies invariablement de capitulations honteuses, couronnées par l'incroyable décret du 30 août, aux termes duquel, au lendemain des visites domiciliaires qui ont rempli les prisons et à la veille des massacres qui vont les vider, ils déclarent que *la commune a bien mérité de la patrie !* Ils applaudissent au pillage des imprimeries; ils établissent le tribunal criminel extraordinaire, précurseur et modèle du tribunal révolutionnaire ; ils édictent la proscription des prêtres ; ils érigent la dénonciation en devoir patriotique ; ils multiplient les lois prononçant la peine de mort; ils laissent accomplir pendant cinq jours

les abominables massacres de septembre : puis, à la Convention, ils prennent l'initiative du jugement de Louis XVI, en dirigent les phases et fournissent à la Montagne l'appoint nécessaire pour la mort ; ils joignent leurs votes à ceux de Robespierre et de Saint-Just pour faire rejeter le sursis ; du 21 janvier au 31 mai, ils votent la création du comité de salut public et celle du tribunal révolutionnaire : ils créent les otages ; ils inventent la mise hors la loi et forgent de leurs mains ce taureau de Phalaris qui doit les dévorer un jour : enfin au 31 mai, ils désertent leur poste ; ils finissent par un *sauve qui peut !* et.... Mais notre plume s'arrête de dégoût. Lisez le livre de M. Biré : vous verrez que leur mort même ne les a pas rachetés. Leur fameux banquet n'a existé que dans l'imagination des romanciers, et devant le tribunal ils se sont accusés les uns les autres !!

Le style de M. Biré est excellent : incisif comme son sujet, et plein de réminiscences de Tacite, amenées par la nature même des choses ; j'en reprocherai seulement une ou deux de La Fontaine, qui détonnent peut-être un peu. Ces études avaient d'abord paru dans le *Correspondant*, et quelques personnes avaient conseillé à M. Biré d'élaguer ses citations, pensant qu'il y avait surabondance de preuves. Nous pensons qu'en pareille matière, et lorsqu'il faut déraciner un préjugé, les preuves doivent être surabondantes. M. Biré a bien fait de résister à cette invitation et de maintenir ses développements. Ceci, du reste, est un livre de conscience. Il est des circonstances, dit quelque part l'auteur, où l'on doit combattre sans espoir de vaincre, et il cite ces paroles de Victor Hugo : « Le soldat a sa fonction comme le capitaine : le soldat combat, le capitaine triomphe. » M. Biré ne se considère que comme un soldat, et n'a eu l'ambition que de fournir des matériaux au capitaine dont le nom viendra ici sur toutes les lèvres. C'est là trop de modestie. Capitaine, dirai-je à M. Biré, vous avez triomphé !

R. K.

—

L'École de village pendant la Révolution, par Albert Babeau. Paris, Didier, 1881, in-12 de xi-321 pages.

Ce qui frappe avant tout dans les nombreux et importants ouvrages de M. Babeau, c'est, avec l'exactitude des informations, l'impartialité du jugement. Il raconte les faits en toute sincérité, sans phrases, sans préjugé, tels qu'ils lui apparaissent dans les innombrables documents qu'il a compulsés, et de cette sincérité même jaillit la lumière et se dégage la leçon. Pas de déclamation ; pas de légende ; l'histoire vraie. C'est dans cet esprit qu'ont été conçus ses beaux travaux sur *la Ville et le Village sous l'Ancien régime ;* c'est dans ce même esprit qu'a été faite l'œuvre nouvelle sur l'*École de village pendant la Révolution*.

Que de gens s'imaginent, sur la foi des apologistes de la Convention, que l'instruction primaire en France date de 1793 ! Le premier chapitre de M. Babeau est une réponse péremptoire à cette prétention. Résumant ses propres recherches, et celles de MM. Maggiolo, Fayet, l'abbé Allain et tant d'autres, il montre, preuves sur main, que l'enseignement primaire existait partout en France

avant la Révolution, très prospère en certains points, plus arriéré sur d'autres, mais partout en voie de progrès. L'Eglise avait donné l'impulsion; la monarchie avait régularisé le mouvement, et, à la fin du dix-huitième siècle, l'opinion publique l'avait accéléré. Il y avait à faire encore sans doute; mais on était en bon chemin. La Révolution a tout remis en question; sans elle, les progrès, réalisés aujourd'hui, le seraient depuis cinquante ans. Avec leur manie de tout refaire à leur image, les hommes de la première République ont commencé par tout détruire, sous prétexte de tout réédifier. Ils ont enlevé l'école à ses surveillants naturels, les pères de famille: première erreur. Ils en ont exclu l'enseignement religieux : seconde et plus grave erreur, qui fit tout avorter. « Le sentiment hostile qui l'animait (la Révolution) contre la religion, dit M. Babeau, respire dans les décrets de la Convention qui ont pour but l'enseignement primaire; il en paralysa les effets, en soulevant les consciences, en blessant profondément les âmes. » (*Introduction*, p. VII).

Par une aberration étrange, la Convention, qui avait proclamé la nécessité de l'instruction, qui en devait décréter l'obligation, commença par réduire le nombre des écoles : elle n'en laissa subsister qu'une par mille habitants, sans s'inquiéter de la répartition de ces mille habitants sur le territoire du département. C'était une première atteinte; elle en portait bientôt de plus profondes, en exigeant des instituteurs un serment civique qui souvent répugnait à leur conscience, en proscrivant le repos du dimanche et en imposant celui du décadi, en changeant les livres usités dans les écoles. Le catéchisme catholique et l'histoire sainte étaient interdits ; à leur place, on mettait entre les mains des enfants, par une sacrilège parodie, le *Catéchisme de la morale républicaine* et les *Epitres et évangiles du républicain*. Les citations que M. Babeau fait de ces différents livres expliquent suffisamment la répugnance des parents contre eux. Et, de fait, peu d'écoles les adoptèrent, et plus d'un conseil municipal maintint, contre l'autorité de la Convention, l'usage des anciens syllabaires.

Et lorsque des écoles libres purent se fonder, les élèves en masse désertèrent les écoles officielles pour s'entasser dans les écoles libres : la conscience des parents réagissait, coûte que coûte, contre la violence qu'on voulait lui faire. Aussi n'étaient-ce de tous côtés que doléances sur la misère des instituteurs, sur la triste situation des écoles, sur la décadence de l'instruction. C'était là qu'avaient abouti les efforts de la Convention et plus tard du Directoire, efforts souvent sincères, mais mal combinés, et qui devaient forcément échouer, parce que leur point de départ était faux.

De tous les chapitres, si intéressants et si nourris, du volume de M. Babeau, le plus instructif peut-être et le plus saisissant est celui qui est intitulé : *Les résultats*. Ce ne sont pas là des appréciations superficielles, des critiques en l'air, un dénigrement systématique. La parole est laissée aux documents officiels, émanant de fonctionnaires dévoués au gouvernement, qui déplorent l'échec, mais qui le constatent. Ce sont les réponses des préfets et des conseils généraux à la grande enquête ouverte par un ministre de la République, Chaptal, en

1800 et 1801. Ces réponses, reproduites avec plus de développements dans les *Pièces justificatives*, sont extrêmement curieuses ; elles peuvent toutes se résumer dans ce rapport succinct du conseil général du Puy de Dôme :

« Réorganiser l'instruction publique. Le mode actuel est très dispendieux, et n'a produit que les plus fâcheux résultats. Les anciennes corporations, chargées de l'instruction, obtenaient des succès qui compensaient avantageusement quelques abus que l'on pourrait d'ailleurs réformer. » (*Pièces justificatives*, p. 265.)

Telle était la conclusion de dix ans de bouleversements, d'essais, de persécutions : il fallait en revenir à l'ancien système et surtout aux anciens maîtres. Grande leçon léguée par les novateurs de la Convention et du Directoire à leurs pâles copistes du dix-neuvième siècle ! « C'est, a dit avec une grande justesse et une grande hauteur de vues M. Babeau, c'est qu'il est des principes supérieurs contre lesquels la force de l'état ne saurait prévaloir, et, pour l'honneur de l'humanité, la liberté de conscience et la liberté religieuse qui en dérive, sont du nombre (p. 117). »

Nous nous arrêterons sur cette belle et consolante parole. Puisse-t-elle se réaliser aujourd'hui comme il y a quatre-vingts ans !

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

—

Le blocus de Vincennes en 1815. Journal rédigé par l'adjudant Bénard, publié par Albert PHILIPPE. Paris, Charavay, sans date (1881), gr. in-18 de 95 p.

Un adjudant au corps du génie militaire de la place de Vincennes, nommé Bénard, rédigea, le 30 novembre 1815, un journal du blocus de Vincennes d'après des notes prises au jour le jour. Après la fatale aventure des Cent-jours et la perte de la bataille de Waterloo, les étrangers envahirent la France, et voulurent prendre Vincennes, qui conservait un dépôt important d'armes et de munitions : il y avait entre autres 518 bouches à feu, 157,000 boulets, etc... et tout à l'avenant. Le 8 juillet au soir, le blocus commença, et le 9 la place fut sommée de se rendre. Le gouverneur refusa, et, le 13, sur un ordre du ministre de la guerre, il se rendit, mais au Roi, tout en restant cerné par les ennemis. Lorsque ceux-ci demandèrent qu'on leur remît le matériel qui n'avait pu être évacué, une commission se présenta à Vincennes. Le général Daumesnil, qui commandait, fit voir 87 pièces de canon qui se trouvaient dans la cour et quelques vieux fusils : en un quart d'heure le relevé fut fait, et ainsi fut sauvé un important matériel. La garnison ne formait qu'un vœu, celui de conserver intact le dépôt qu'elle gardait : ce vœu fut rempli Ce petit livre fait partie de la collection parisienne publiée par Charavay. Il a été tiré à 312 exemplaires numérotés, dont 12 sur papier de chine et a été imprimé en caractères elzéviriens, par Rétaux, d'Abbeville, sur papier de Hollande.

H. DE L'É.

—

Mémoires des Intendants sur l'état des Généralités, *dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne*, tome I. *Mémoire de la Généralité de Paris*, publié par A. M. DE BOISLISLE, membre du Comité des Travaux Historiques. Paris, imprimerie nationale, 1881, in-4° de XCIV-854 pages.

La *Collection des documents inédits*

sur l'histoire de France, qui constituera assurément l'un des titres sérieux de notre époque à la reconnaissance des érudits des âges futurs, s'est enrichie en 1881 d'un volume, sur lequel semble devoir être appelée d'une manière spéciale l'attention des lecteurs de la *Revue*.

Il est, en effet, le premier d'une série destinée à fournir les renseignements les plus instructifs sur l'organisation ecclésiastique, militaire, seigneuriale, judiciaire, administrative et financière du royaume, en même temps que sur l'état de son agriculture et de son industrie aux débuts du dix-huitième siècle, c'est-à-dire alors que la monarchie vient de revêtir sa forme dernière, sans cependant qu'aient entièrement disparu les vestiges du régime antérieur.

C'est en 1697, pour l'instruction de son petit fils le duc de Bourgogne, qu'il devait deux années plus tard, encore adolescent, appeler à siéger au conseil, que Louis XIV ordonna ou plutôt autorisa la grande enquête dont M. de Boislisle se propose de publier successivement le texte officiel pour les trente intendances entre lesquelles était partagé à cette époque le territoire de la France.

Le questionnaire, dressé par le duc de Beauvilliers, gouverneur du jeune prince, fut envoyé aux commissaires départis dans les provinces avec un mémoire explicatif, que Boulainvilliers a reproduit en tête du tome I[er] de son *Etat de la France.* Conçu sur un plan méthodique et rationnel, ce questionnaire embrassait la statistique naturelle et politique de la circonscription dans toutes ses parties. Malheureusement, bon nombre d'intendants négligèrent de suivre l'ordre indiqué des matières. La promptitude relative de leurs réponses, — à une ou deux exceptions près toutes semblent être parvenues en 1699 au plus tard, — nuisit en outre sur plus d'un point à l'exactitude de leurs informations.

Si l'enquête ne produisit pas tout ce qu'aurait pu en attendre son promoteur, elle ne saurait cependant mériter les reproches qu'a cru devoir fulminer, contre ceux auxquels en incombait le soin, le comte de Boulainvilliers, dans la préface de l'ouvrage que nous venons de citer. Elle supporte sans désavantage la comparaison avec les célèbres statistiques que le Gouvernement consulaire demanda en l'an IX aux Préfets, « pour donner à la nation la connaissance exacte de ses richesses et de ses ressources, » et qui furent publiées par ordre du ministre de l'Intérieur.

Les mémoires de 1697 n'avaient pas été, comme les statistiques de 1801, l'objet d'une publication officielle. Toutefois ils ne demeurèrent pas à l'usage exclusif du duc de Bourgogne, et plusieurs copies en existent encore aujourd'hui dans les Bibliothèques publiques et même privées. De leur côté les géographes et les statisticiens du dix-huitième siècle les mirent souvent à contribution, notamment Piganiol de la Force pour sa *Description de la France*, et l'abbé Expilly pour le *Dictionnaire des Gaules.* Avant eux Boulainvilliers en avait fait le sujet d'un travail d'ensemble, qui fut imprimé à Londres, en 1727, sous le titre d'*État de la France*. Mais, au lieu de reproduire les mémoires soit in extenso, soit par extraits, il les analyse, les dénature en vue « d'abréger, disait-il, la fatigante lecture de quarante-deux gros volumes, dont on pouvait retrancher les trois quarts sans toucher à la

matière qu'ils devaient traiter. » Ceux qui étudieront le livre de M. de Boislisle ne partageront pas cette opinion. Il est vrai que l'Introduction historique et critique du très savant éditeur, les innombrables notes par lesquelles il a expliqué, rectifié et complété les textes, les précieux documents enfin qu'il a tirés des *Papiers du Contrôle Général* pour les grouper dans l'appendice, donnent au travail de l'Intendant Phélypeaux, ou plutôt de son subdélégué le trésorier de France Pierre Rolland, une physionomie nouvelle, en même temps qu'une valeur statistique toute autre que celle qu'il pouvait avoir dans sa forme première. Ce travail n'occupait que 326 pages petit in-8° du tome II de l'*État de la France:* aujourd'hui, sans parler de l'Introduction qui compte XCIV pages, 851 pages in-4° de texte serré à deux colonnes lui sont consacrées, dont plus de la moitié à l'appendice, qui constituerait à lui seul, on le voit, un ouvrage.

La Généralité de Paris comprenait la plus grande partie de l'Ile de France, du Beauvoisis et de la Brie, avec des portions de la Beauce, de la Champagne, de la Picardie, du Gatinais, du Vexin et du Nivernais. Lors de la nouvelle division administrative de 1789, elle forma trois départements entiers, Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, les trois quarts du département de l'Yonne, près des deux tiers de celui de l'Oise; elle contribua en outre, pour des fractions plus ou moins étendues, aux départements d'Eure et Loire, de la Nièvre, de l'Aube et de l'Aisne, et pour quelques communes à ceux du Loiret, de la Côte d'Or et même de la Seine Inférieure. Les vingt-deux élections comptaient deux mille cent paroisses environ, d'une population évaluée en 1700 approximativement à un million six cent mille âmes. C'est à ce vaste territoire, mesurant neuf cent trente-une lieues carrées, que s'applique le mémoire statistique de Rolland. Après avoir esquissé sa topographie, il traite successivement, en ce qui le concerne : de l'état des bénéfices tant réguliers que séculiers, monastères et hôpitaux; de leurs revenus et de leur personnel ; des commanderies de l'ordre de Malte; du gouvernement militaire; du dénombrement de la population et des causes de sa diminution; du naturel et de l'inclination des peuples au travail; du nombre des huguenots sortis et restés; des milices ; des poudres et salpêtres ; des étapes et quartiers d'hiver ; de la justice, des cours souveraines et diverses juridictions siégeant dans la capitale ; des principales terres et justices des vingt-deux élections avec leurs mouvances, les noms et l'état nobiliaire de leurs possesseurs ; des finances ; des domaines engagés encore en la main du Roi; des aides, gabelles, taille et capitation ; de la qualité des terres et de l'état de la culture de chacune des élections ; des forêts ; des manufactures et du commerce ; des foires et marchés ; des ponts et chaussées ; des péages et travers ; des mines, métaux et autres richesses souterraines ; enfin des principales maisons royales que renfermait la généralité.

Nous avons déjà signalé l'importance de l'Appendice. En même temps qu'il cherchait à combler certaines lacunes de l'œuvre primitive, M. de Boislisle a voulu fournir des éléments de comparaison avec d'autres époques, faciliter l'intelligence de quelques-uns des détails de l'organisation générale de la France, que le mémoire

indique souvent au passage, sans jamais approfondir. Il nous semble avoir pleinement réussi, et nous voudrions pouvoir citer ici, ne fût-ce que les titres entr'autres de la série de documents des XVII^{e} et XVIII^{e} siècle, qui concernent les impositions tant directes qu'indirectes, le commerce et les manufactures.

Dans la nouvelle publication du savant membre du Comité des Travaux historiques, on retrouve, il est à peu près superflu de le dire, cette sûreté d'informations, ce discernement pour le choix des pièces, cette connaissance approfondie de nos anciennes institutions administratives qui distinguent à un si haut point le grand Recueil de la *Correspondance des Contrôleurs généraux*, qu'il a entrepris sous les auspices du Ministère des Finances, et dont nous voudrions espérer que le second volume ne se fera plus attendre.

C^{te} DE LUÇAY.

—

La réforme judiciaire en France, par Georges PICOT, membre de l'Institut. Paris, Hachette, 1881, in-18 jésus de 364 p.

La réforme de la magistrature est une question dont personne, sauf les politiciens d'aventure qui nous gouvernent, ne se passionne guère. Toutefois, sur plusieurs points, elle est urgente : l'ouvrage de M. George Picot a pour objet d'éveiller l'attention publique. Histoire de la magistrature française depuis 1789, organisation judiciaire en Amérique et en Suisse, examen critique des projets de reforme proposés pour la France, telles en sont les trois divisions. La troisième partie se subdivise : organisation judiciaire, mode de nomination. De 1789 à 1870, un fait domine dans l'histoire de la magistrature française : le triomphe du principe de l'inamovibité sur les passions des partis. L'exemple de l'Amérique et de la Suisse convient à la France républicaine et démocratique : on y constate notamment, pour l'État démocratique, le besoin d'une justice indépendante. En ce sens il existe dans les deux pays une réaction marquée. Pour la France, M. Picot pose en principe le maintien de l'organisation actuelle. Instruction plus grande et indépendance politique chez les juges de paix, diminution du personnel de première instance et d'appel, garanties nouvelles pour l'admission, l'avancement, la mise à la retraite, élévation des traitements: tels sont les principaux articles de son programme. En appendice, reproduction des différents projets de réforme depuis 1848, législation comparée, bibliographie, statistique. Le livre est bien écrit, modéré dans ses critiques, sage dans ses vues, en deux mots, instructif et agréable.

BERNON.

—

Coutumes de Clermont-Dessus en Agenais, 1262, publiées par Hippolyte RÉBOUIS, licencié ès lettres et en droit, ancien élève de l'École des chartes et de l'Ecole des hautes-études. Paris, Larose, 1881, in-8° de 61 p.

M. H. Ribouis a retrouvé, dans un recueil de la Bibliothèque nationale (fonds français n° 25, 235), le texte inédit des coutumes accordées à la petite ville de Clermont-Dessus, le 27 février 1262, par les seigneurs de Durfort. A côté de ce texte, reproduit avec une fidélité parfaite, il a placé une traduction sommaire qui a le double mérite d'être très claire et très exacte. Le document, fort intéressant par lui-même, emprunte

un nouvel intérêt à l'introduction et aux notes du jeune érudit. L'*introduction* renferme en peu de pages bien des choses : une description de la ville et du château de Clermont-Dessus, une rapide histoire des seigneurs successifs de cette ville et de ce château (les Durfort, les l'Isle-Jourdain, Jean II, comte d'Armagnac, Charles, duc de Guyenne, Robert de Balzac, seigneur d'Entragues, Jean Gaspard de Marchin, Thomas Gasquet, J. B. de Picot, le comte de Lameth), enfin des détails sur le manuscrit et sur la manière dont M. Rebouis, guidé par les conseils d'un maître tel que M. de Rozière, a cru devoir le publier. Les notes, au nombre de plus d'une centaine, sont courtes, mais substantielles et excellentes. Elles fournissent, en matière géographique, juridique et philologique, toutes les explications désirables. On y appréciera surtout d'abondants et d'instructifs rapprochements avec diverses autres coutumes de l'Agenais, comme avec diverses dispositions du droit romain et de notre droit civil. Le soin et le savoir, également remarquables, avec lesquels M. Rebouis a commenté les coutumes de Clermont-Dessus, feront vivement désirer à tous ses lecteurs qu'il nous donne, plus tard, un travail définitif sur les coutumes du Sud-Ouest comparées entre elles. Nul ne paraît réunir au même degré que lui les conditions nécessaires pour mener à bien ce travail, qui serait des plus curieux et des plus importants.

T. de L.

—

Aveux et dénombrements de la Vicomté de Conches au XV^e siècle, *suivis du Coutumier de la forêt*, publiés par le Dr Semelaigne. Paris, E. Martinet, 1881, in-8° de x-124 pages.

Le genre de documents que vient d'éditer le docteur Semelaigne, offre un grand intérêt, tant pour l'histoire locale que pour l'étude des institutions sociales et économiques du Moyen Age. Dans une première partie, que précède une courte introduction consacrée à des notions générales, trente-sept aveux ou dénombrements de divers fiefs et sergenteries sont reproduits intégralement et remplissent 77 pages. Le reste du volume renferme le coutumier de la forêt de Conches, extrait de ce précieux Coutumier des forêts, un des trésors qui font l'orgueil des archives de la Seine-Inférieure. Ces documents ont été édités avec le plus grand soin et la plus scrupuleuse correction par le Dr Semelaigne, qui donne ainsi un exemple qu'on ne saurait trop désirer de voir imiter. Un simple catalogue des documents de ce genre fournirait déjà une abondance de notions intéressantes qu'il est impossible de recueillir ailleurs. C'est faire beaucoup mieux encore que d'en donner une reproduction textuelle. Elle ne peut qu'inspirer le désir de voir un plus grand nombre de pièces analogues placées à la disposition du public lettré.

L. de N.

—

Les Châteaux historiques de la France, par M. Paul Perret. Eaux-fortes de M. Eug. Sadoux. Tome III. Paris et Poitiers, Oudin, 1881, in-fol.

Nous avons parlé plusieurs fois déjà de cette publication vraiment magnifique, dont deux volumes ont paru. On avait craint un moment que l'ouvrage en restât là. Mais M. Oudin s'est rendu aux vœux des bibliophiles, et il commence, dans le Tom. III, une nouvelle série qui ne le cèdera en rien à la première.

Pour débuter, il nous donne le château de Chateaudun, à madame la duchesse de Luynes, et celui de Bourdeilles à M. le marquis de Bourdeilles. On est réellement surpris agréablement en constatant combien, en dépit des ravages du temps et des méfaits des révolutions, il reste encore de beaux châteaux en France. Le choix est même difficile à faire, et MM. Paul Perret et Oudin ont raison de s'attacher à ceux qui, outre leur valeur archéologique, présentent un intérêt sérieux au point de vue historique. A ce titre, le château de Chateaudun méritait une place dans cette galerie.

Cet édifice s'élève au faîte de l'éminence sur laquelle cette héroïque cité est assise. Le donjon, de formidable aspect, date du XII^e^ siècle, quoique des habitants, « même des personnes savantes, » le soutiennent du X^e^. Sa forme est cylindrique, d'un diamètre décroissant de 16 à 17 mètres, et il fut certainement construit sur la ruine d'une tour antérieure, car on découvre des vestiges romains au pied du château. En 911 les Normands saccagèrent Chateaudun, que restaura Thibaut, comte de Blois, dit le Vieux, — il mourut centenaire, — ou le Tricheur, car il était rusé, et il le prouva au préjudice de l'infortuné roi Louis d'Outremer: il se cantonna solidement dans son nouveau domaine, où demeurèrent ses descendants. Mais, en 1218, un mariage porta le Dunois dans la grande maison des Châtillon. Une vente le fit passer au fils de Charles V, et le domaine ne sortit de la maison d'Orléans que pour entrer dans celle d'Albert de Luynes en 1710. Dunois en fut propriétaire; il aimait beaucoup Chateaudun, et s'occupa du château, où il fit construire la Sainte-Chapelle : le château fut successivement embelli ensuite par le fils de Dunois, et par son neveu le cardinal d'Orléans Longueville.

Après avoir raconté l'histoire du château et de ses seigneurs, M. Perret le décrit avec un soin infini et une grande érudition artistique, et il y a là en effet un vaste champ d'études. Malheureusement, au moment de la Révolution, le château était déjà en mauvais état : cet état s'aggrava naturellement : les plafonds manquent dans beaucoup de pièces. Le duc de Luynes, le grand père de celui qui a péri si glorieusement en 1870, venait souvent à Chateaudun, et en projetait la restauration : le temps lui manqua. On ne se figure pas les merveilleux détails élégants qui se rencontrent dans cette magnifique demeure. Nous ne citerons que l'escalier d'honneur, qui peut être, sans désavantage, comparé à celui du château de Blois. La cage en paraît d'une extraordinaire élévation; la montée est douce, et chaque tournant offre une surprise nouvelle. Des arabesques légères courent sur le pilier qui sert de noyau et sur la rampe moulée dans l'épaisseur de la pierre. Tout au long du mur est une rangée de colonnettes, les unes supportant la corniche du plafond tournant, les autres coupées, de façon sans doute à recevoir des lumimaires. De délicieux balcons, ciselés comme tout le reste, permettent au regard d'embrasser la cour et le vaste panorama du dehors. Une voûte superbe termine l'édifice : la clef en repose sur une forte colonne centrale, comme le dôme d'un palmier dont les branches se croiseraient.

Nous ne pouvons nous empêcher d'insister, en finissant, sur le talent de M. Sadoux, dont les eaux-fortes

reproduisent avec une fermeté et une finesse parfaites la vue générale des monuments et tous les détails si riches et si variés.

COMTE E. DE BARTHÉLEMY.

—

Assemblées du diocèse de Lavaur, par Elie A. ROSSIGNOL, lauréat et membre correspondant de plusieurs Académies et Sociétés savantes. Paris, Dumoulin, 1881, in-8° de 102 p.

M. Rossignol a voulu nous faire connaître l'administration politique, antérieure à 1789, des trois anciens diocèses d'Albi, Castres et Lavaur qui sont compris dans les limites actuelles du département du Tarn. On a donné ici de justes éloges à ses études sur les *Assemblées du diocèse d'Albi* (1875) et à son étude sur les *Assemblées du diocèse de Castres* (1878). Son étude sur les *Assemblées du diocèse de Lavaur* ne sera pas moins appréciée. On y retrouve les mêmes consciencieuses recherches, la même excellente méthode. L'auteur, utilisant, selon son habitude, les documents inédits conservés aux archives départementales d'Albi, a mis dans son livre, comme dans ses livres précédents, beaucoup de choses nouvelles. D'abord il retrace d'une façon rapide l'histoire des Assemblées de Lavaur depuis 1618 jusqu'à la Révolution. Il décrit ensuite avec de grands détails, les travaux de ces Assemblées en ce qui regarde les impôts, l'agriculture, le commerce, les canaux, les chemins, la maréchaussée, l'assistance publique, l'instruction publique, etc. L'appendice est consacré aux guerres civiles et religieuses des XVI^e et XVII^e siècles dans le diocèse de Lavaur. Il y a là des renseignements très précis sur les divers évenements militaires auxquels furent tour à tour mêlés le maréchal de Damville, le baron d'Ambres (François de Voisins), le vicomte de Paulin, le vicomte de Turenne, le maréchal de Joyeuse, Mongommery, Montmorency, le duc de Vendôme, le duc de Ventadour, le duc de Rohan, le prince de Condé, le maréchal de Thémines, etc. Cet appendice permettra de compléter nos meilleures histoires, particulièrement l'*Histoire générale du Languedoc* (voir surtout pp. 16, 90).

T. DE L.

—

Histoire de Bousbecque par Jean DALLE. Wervicq, 1880, in-8° de 436 p., orné de six planches et d'un plan.

Bousbecque (en flamand *Bosbcheke:* ruisseau du bois) est un village de 2,147 habitants, dans le département du Nord, arrondissement de Lille. Le dépouillement des archives de la mairie et d'un grand nombre d'ouvrages, tant imprimés que manuscrits, a mis M. Jean Dalle, maire de la commune, en mesure de faire pour cette localité une histoire des plus complètes.

La première partie : *Les seigneurs et les seigneuries*, traite de l'histoire féodale de la paroisse et de celle des diverses familles qui en ont possédé la seigneurie : les de la Lys, de la Pontenerie et de Hingettes, puis les Ghisolin et parmi eux le célèbre Auger de Bousbecque, — les Yedeghem, les de Gand, les de Haynin, les le Vaillant ; enfin les Béthune-Hesdigneul.

Dans la deuxième partie : *le Village*, M. Dalle a traité des institutions civiles de la paroisse : l'administration, les impôts, la bienfaisance, l'industrie, l'agriculture sont passés en revue. Puis nous trouvons de curieux détails sur l'église et sur les

œuvres d'art qu'elle renferme, entre autres sur la châsse et la croix du XIIIe siècle, précieux objets déjà décrits en 1861 par M. de Coussemaker, et qui sont ici reproduits par de bonnes chromolithographies.

La troisième partie : *Annales*, nous présente le récit des divers événements qui se sont passés sur le territoire du village depuis l'époque la plus ancienne dont les documents nous ont conservé le souvenir, le XIIe siècle, jusqu'à l'année 1880.

Le volume se termine par l'importante publication de 43 pièces justificatives, qui n'étaient pas restées toutes inédites, mais qu'on est heureux de trouver réunies.

Ce volume serait à nos yeux le modèle des monographies locales, si l'auteur l'avait couronné par une table alphabétique, contenant tous les noms cités, et qui rendrait facile la recherche des nombreux renseignements qui y sont renfermés.

A. BERTRAND.

—

La Storia di Venezia nella vita privata, *dalle origini alla caduta della Repubblica*, par G. MOLMENTI. 2e édition. Turin, Roux et Favale, 1880, in-8o de VII-615 pages.

Parmi les villes d'Italie qui, toutes pour ainsi dire, attirent vivement l'attention et la curiosité, il en est une qui n'a cessé d'exercer une séduction particulière, c'est Venise. Sa situation étrange, son aspect unique, son histoire riche en épisodes dramatiques, les mystères de son ancien gouvernement, ses mœurs élégantes, ses beaux monuments, ses artistes, tout se réunit pour lui donner un attrait spécial et presque romanesque. Un livre sur la vie privée des Vénitiens depuis l'origine de leur cité jusqu'à la chute de la république n'avait pas, à notre connaissance du moins, été écrit jusqu'à celui que M. Molmenti a fait paraître et qui sera lu avec beaucoup d'intérêt. Il est né d'un concours académique, et a très justement valu à son auteur le prix proposé par l'Institut royal vénitien des sciences et des arts. La première édition fut rapidement épuisée ; la seconde a reçu des accroissements considérables et obtiendra non moins de succès. M. Molmenti ne s'est pas occupé de l'histoire proprement dite, ou ne la fait intervenir qu'accessoirement dans son livre; restant fidèle au titre choisi, il n'a voulu raconter que la vie privée des anciens habitants de Venise. Il la prend, du reste, de fort loin, de trop loin, et remonte jusqu'aux Venètes, dans une introduction d'ailleurs assez courte ; il arrive ensuite à une première partie, partant du IXe siècle et allant jusqu'au XIVe, qu'elle embrasse tout entier. La seconde partie, qu'il intitule la *splendeur*, comprend le XVe et le XVIe siècle, la troisième, la *décadence*, nous conduit à la fin de la république, renversée par Napoléon Ier. « Le 12 mai 1797, le grand conseil se réunit, au nombre de 537 membres seulement, tandis qu'il en aurait fallu au moins 600. Trente seulement répondirent négativement à la proposition d'un changement de gouvernement faite par Bonaparte. Après l'invasion étrangère, les sectaires trompés saluèrent le nouvel ordre de choses avec l'inconscient enthousiasme qui accueille toujours la nouveauté; on fit retentir l'hymne démocratique, on renversa le lion ailé, on brûla sur la place le Livre d'or et les insignes des doges, tandis que quelques femmes demi-nues, bacchantes de la révolution, dansaient la camargnole autour de l'arbre de la liberté. Ainsi finissait Venise. »

Impossible d'indiquer tous les sujets qu'a traités l'auteur dans cette longue course à travers le passé : gouvernement, lois, grands, peuple, armée, luxe, costumes, princes, fêtes, clergé, théâtres, mariages, funérailles, femmes, sigisbés, enfin tout ce qui appartient à la vie privée d'un peuple, a été dans ce livre l'objet d'une étude savante et attentive. Un style ferme, brillant, sans avoir l'emphase qui fatigue trop souvent chez les écrivains italiens, fait lire avec un plaisir continu cette œuvre de longue haleine, que terminent plusieurs documents, inédits pour la plupart. On peut maintenant, grâce à M. Molmenti, avoir une idée très juste de l'ancienne existence à Venise. L'auteur, comme il le dit en terminant son volume, a voulu être vrai et sincère, et représenter sa patrie telle qu'elle fut, et non telle que se la figurent les lecteurs de Casanova, de Longo, de Ballarini, ou même de Daru et de Cesare Balbo. Il proteste surtout contre les romans, les nouvelles, les ballades venues d'au-delà des monts, et qui ont créé une Venise imaginaire.

Th. P.

—

Les patois lorrains, par Lucien Adam, conseiller à la cour d'appel de Nancy. Nancy, Grosjean ; Paris, Maisonneuve, 1881, in-8° de LI-439 pages.

L'étude des patois, si longtemps négligée et si intéressante, se rattache assez à l'histoire, en pouvant jeter quelque clarté sur l'origine des peuples, pour que la *Revue* ne néglige pas de parler des travaux dont cette étude a formé le sujet, surtout quand ils ont la valeur du livre de M. Adam. Bien des hypothèses ont été mises en avant sur l'origine des langues néo-latines et subsidiairement des dialectes. Barbasan avait pensé que les idiomes romans dérivaient d'un langage primordial et créateur qui aurait été la langue d'oïl. Raynonard répéta cette assertion, en substituant à la langue d'oïl la langue d'oc. Fauriel combattit vivement cette opinion, et attribua la langue néo-latiné à un mélange de latin et de dialectes aborigènes. D'autres écrivains firent remonter les patois à ces dialectes mêmes. Ce système était moins neuf que ne l'ont cru MM. Pierquin de Gembloux et Granier de Cassagnac. Un érudit distingué, mais paradoxal, M. Fallot, alla plus loin, et fit un livre pour prouver que les patois de Franche-Comté, de Lorraine et d'Alsace existaient avant la conquête romaine, formaient la véritable langue gallicane, fort différente de la Celtique, et aidèrent à la formation même du latin. Suivant Fallot, les Romains n'étaient que des combattants composées de Teutons et de Gaulois, ils seraient partis des bords du Rhin, et de leur mélange avec les Sabins et d'autres peuples d'Italie serait né l'idiome dans lequel Virgile devait un jour s'exprimer. Cette théorie, résumée par un Romulus à peu près Gaulois, en dépit d'une science réelle et de beaucoup d'esprit dépensé par Fallot, produit un peu l'effet d'une gageure singulière. Avant les recherches de ce savant, un des patois de l'est avait donné lieu à une autre publication : *Essai sur le patois lorrain des environs du Ban de la Roche*, par Oberlin (Strasbourg, 1775). Nous aurons à y revenir. L'ouvrage de M. Lucien Adam, fait sur un bon plan, avec érudition et méthode, a une valeur incontestable, et dépasse de beaucoup tous les livres analogues dont il a été précédé. Il est né d'une

enquête sur les patois de la région du nord-est, enquête entreprise par l'Académie de Stanislas, et c'est le patient dépouillement des documents envoyés qui a fourni à M. L. Adam les matériaux de son volume. L'auteur commence par jeter un coup d'œil sur ce qu'était, avant la conquête de César, la contrée qui devait se diviser en Barrois, Lorraine, Évêché de Metz, duché des Deux-Ponts, Palatinat et Alsace. Les Médiomatriciens et les Leuquois étaient deux tribus belges. Le plupart des Belges eux-mêmes étaient issus des Germains, mais non pas tous. C'est avec pleine raison que M. Adam reproche à un récent auteur allemand de l'histoire de Metz d'avoir, dans le passage de César qui sert de base à cette assertion sur l'origine des Belges, omis de traduire les mots *plerosque*. Le plupart des Belges pouvaient être provenus de Germains ayant précédemment passé le Rhin, mais il y avait aussi des Belges de race celtique. Un témoignage souvent cité de saint Jérôme prouve que, vers 360, les Trévirois parlaient un idiome offrant la plus grande analogie avec celui des Galates. Les Gaulois n'avaient donc pas été expulsés de ce pays, et il y avait eu mélange des peuples envahis et des vainqueurs. Se reportant à une carte dressée avant la guerre par M. Kieppers, de Berlin, M. Adam place au nord de la région figurée sur cette carte les descendants des Belges issus de Germains, et au sud ceux des Belges qui étaient de race celtique et d'une race mixte de Celto-Germains. M. Adam a constaté que, dans les anciens arrondissements de Metz et de Briey, certaines articulations latines se sont modifiées d'après la prononciation allemande, tandis qu'elles n'ont pas éprouvé ce changement dans le département de la Meuse. Que des populations romanes aient substitué systématiquement à des articulations latines une prononciation pour elles difficile, cela n'est pas admissible, et cette remarque peut mettre sur la voie des différences d'origine. M. Adam ne doute pas que les patois lorrains ne se soient formés du latin rustique, dont mieux que la langue française ils ont conservé certaines traces. Il s'élève contre cette assertion que les patois seraient des corruptions locales du français. Cette opinion, assez séduisante, était celle d'Oberlin, que nous avons nommé tout à l'heure : « Le fond de ce patois, dit celui-ci, est le vieux langage français du XIII[e] siècle environ, que des gens occupés continuellement au labeur ne se sont pas avisés de changer contre le français qui s'est purifié par degré. » Suivant M. Adam, les patois lorrains se sont formés du latin rustique, et leur formation a été aussi régulière que celle du français ; seulement un instinct analogue à celui de la langue anglaise les a poussés à raccourcir les mots. C'est aussi ce qui a eu lieu dans la langue portugaise. M. Adam, comme une preuve de la dérivation *directe* du latin, cite des mots que le français n'a pas adoptés et dont le patois s'est emparé. Nous croyons l'observation contestable : ainsi la langue d'oïl a également usé du verbe (*dubitare*) *douter*, dans l'acception de craindre, *exire* lui a donné elsia, *meta* lui a donné mète, etc. Au moment où le patois va disparaître sous l'effort des instituteurs, l'action des journaux et tant d'autres causes, M. Adam, après avoir rétabli sa généologie, proteste contre le mépris dans lequel le tiennent tant de citadins, et ce

sentiment de justice a été une des inspirations de son livre. Nous nous sommes beaucoup arrêté à cette introduction, parce qu'il était possible d'en indiquer à peu près la marche, mais le reste de l'ouvrage échappe à l'analyse, et nous ne pouvons qu'en donner le sommaire. Après son chapitre consacré à la phonétique, vient (p. 49-227) une grammaire qui doit corroborer la croyance à l'origine latine du patois. Elle est suivie d'un vocabulaire patois français avec l'indication de lieu de provenance de chaque mot et d'un vocabulaire français patois comparé. Divers documents patois terminent le volume; ce sont d'abord des proverbes relatifs aux saisons, puis des proverbes moraux et enfin des légendes, des chansons et des contes offrant les spécimens du parler de divers villages. Un de ces contes (p. 439) a la même origine qu'une des moins bonnes fables de La Fontaine, *La femme qui se noie*, mais n'en provient évidemment pas. Cette épigrammatique facétie et ses équivalents apparaissent dans quantité de vieux recueils, le *Corbacho* de l'archiprêtre de Talavera, les *Contes* de d'Ouville, le *Chasse-ennui*, le *Livre du comte Lucanor*, le *Democritus ridens*, etc. C'est d'un de ces livres que la femme contrariante a dû arriver au village de Lachapelle. Un autre conte assez bizarre, l'*Œuf de poulain*, que nous avions d'abord cru propre à la Lorraine, a été recueilli aussi dans la haute Bretagne par M. Schillot. Il l'a donné dans ses *Contes des paysans et des pêcheurs*, sous ce titre *La citrouille*. Plusieurs des poésies populaires recueillis par M. Adam sont assez agréables. Du reste, de même que les récits, elles n'ont trouvé place dans *Les patois lorrains* que comme échantillons de langages. Elles ont d'ailleurs le mérite, comme les contes et les légendes, de procurer au lecteur un instant de distraction, et de le reposer d'une lecture très intéressante mais un peu aride.

Th. P.

—

Valentin Conrart, *premier secrétaire perpétuel de l'Académie française : sa vie et sa correspondance. Étude biographique et littéraire suivie de lettres et de mémoires inédits*, par René Kerviler et Ed. de Barthelemy. Paris, Didier, 1881, in-8° de 672 pages.

Le nom de Richelieu ne peut être prononcé dans cette enceinte, disait M. le secrétaire perpétuel Camille Doucet sous la coupole de l'Institut le 4 août 1881, sans que l'Académie salue avec respect la mémoire de son glorieux fondateur : notre modeste aïeul Conrart aurait bien aussi quelques droits au même titre et au même hommage. Un vers de Boileau a suffi jadis pour le condamner au silence prudent dans lequel il s'en faut beaucoup qu'il se soit toujours renfermé... Le gros volume que lui consacrent aujourd'hui MM. Kerviler et de Barthélemy parviendra-il, ajoutait malicieusement le rapporteur, à lui rendre la parole et à le réhabiliter à son tour, en faisant connaître quel rôle considérable il a joué dans la société du XVII[e] siècle et quelle grande part il a prise à la création de l'Académie?... M. Camille Doucet n'a pas répondu catégoriquement à cette question, mais il terminait ainsi son rapport : « On a dit de Conrart qu'il avait la profession d'honnête homme : ce n'est pas un petit éloge; son jugement très-sûr l'a fait considérer en outre comme un arbitre de la langue : plus connu désormais et apprécié enfin

à sa juste valeur, on honorera doublement en lui l'homme pour son caractère et l'écrivain pour son talent. C'est un service de plus que devra notre compagnie à M.René Kerviler, qui poursuit, avec persévérance et avec succès, la tâche qu'il s'est donnée de rendre à d'illustres morts, oubliés trop tôt, l'immortalité qu'on leur avait promise et qu'on ne leur a pas tenue... » Les deux tiers du prix Halphen ont été la récompense de ce jugement.

Ce suffrage de l'Académie nous dispense d'insister longuement sur le mérite du livre du MM. Kerviler et de Barthélemy. On jugera peut-être cet ouvrage beaucoup trop volumineux pour l'importance secondaire du modeste secrétaire perpétuel ; mais il faut remarquer que l'étude sur Conrart, étude fort complète et qui se mêle à tous les secrets de la société littéraire de ce temps, ne comporte que le tiers du volume. Les deux autres tiers sont consacrés à la publication d'une importante correspondance en grande partie inédite, extraite des archives de La Haye et de Leyde, et qui nous apporte une foule de détails curieux sur l'histoire littéraire ou politique du XVII[e] siècle. Conrart était en relations épistolaires très fréquentes avec le ministre protestant Rivet, réfugié à la cour du stathouder et longtemps recteur de l'académie de Breda. Il était de plus le correspondant parisien des Elzéviers : aussi les bibliophiles trouveront-ils dans ses épitres un grand nombre d'anecdotes à glaner sur leurs éditeurs favoris. Le principal mérite de Conrart était celui de chroniqueur : il est fâcheux qu'on ait perdu la plus grande partie de ses mémoires, car il en a beaucoup ecrit, et ses volumineux portefeuilles de l'Arsenal contiennent beaucoup plus de pièces de plumes voisines que de la sienne. Mais on n'a qu'une série de ses portefeuilles, et les extraits anecdotiques reproduits par MM. Kerviler et de Barthélemy, pour faire suite à ceux qui ont déjà paru dans la collection Michaud, font regretter ce que nous n'avons plus. Il était aussi poète à ses heures ; non pas poète de haute volée abordant le grand style, mais poète familier à la manière gracieuse, enjouée, souvent délicate.

En résumé le livre de MM. Kerviler et de Barthélemy, sera goûté par tous les amateurs de choses du grand siècle, par ceux qui recherchent une saveur fine et douce au lieu du piment de la littérature actuelle. Ce n'est pas une œuvre de peu de valeur que le portrait d'un honnête homme dans le siècle des honnêtes gens.

Nous pourrions reprocher aux deux auteurs leur insistance à vouloir nous persuader que Conrart savait le latin, et leur théorie un peu excessive à propos des projets de Richelieu en fondant l'Académie française : mais cela n'enlèverait rien au mérite réel de leur livre. Leur érudition est toujours du meilleur aloi, et la porte est ouverte aux discussions érudites. Le goût du jour y engage ; nous ne nous en plaignons pas.

L. DE K.

—

Les trois cardinaux de Rohan de l'Académie française (1674-1803). *Études biographiques et littéraires*, extraites de la *Revue de Bretagne et de Vendée* par René KERVILER, lauréat de l'Académie française. Nantes, imprimerie de Vincent Forest et Emile Grimaud, 1881, in-8° de 276 p.

Aucun de nos lecteurs n'ignore le grand succès qu'a obtenu, à l'Institut comme partout, *la Bretagne à l'Académie française au XVII[e] siècle.*

Nous croyons pouvoir prédire en toute assurance le même succès à *la Bretagne à l'Académie française au XVIII^e siècle*, ouvrage dont les *Trois Cardinaux de Rohan* constituent la première partie, et dont la seconde partie sera formée de notices consacrées au cardinal de Boisgelin, à Jean Gilles de Coëtlosquet, évêque de Limoges, à Duclos, à Maupertuis et à l'abbé Trublet, chanoine de Saint-Malo.

M. Kerviler dit (p. 2) : « Nous allons voir trois cardinaux de Rohan, tous les trois évêques de Strasbourg, remplir de leur nom et de la gloire de leur famille les fastes académiques du XVIII^e siècle. Le dernier s'est rendu tristement célèbre par la déplorable affaire du collier de la Reine, le second, mort prématurément, ne put donner toute la mesure des talents dont il avait été comblé par le ciel; mais la longue et retentissante carrière du premier nous ménage une moisson fructueuse d'études intéressantes et variées. »

L'auteur, après avoir esquissé l'histoire de la maison de Rohan à partir du XI^e siècle, après avoir surtout rappelé ce qu'était la branche de Guémené, à laquelle appartiennent les trois cardinaux académiciens, s'occupe (p. 2-105) d'Armand Gaston, premier cardinal de Rohan, fils de François de Rohan, prince de Soubise, et d'Anne de Rohan-Chabot (1674-1749). « Cette étude impartiale, » déclare-t-il (p. 3), « a pour but de mettre en évidence les qualités du cardinal de Rohan, sans déguiser ses défauts, et de tracer un portrait ressemblant de cette grande figure, qui n'a été connue jusqu'ici que par de légers crayons, les uns trop flatteurs, comme l'éloge de Bougainville, les autres trop satiriques, comme les croquis de Saint-Simon et de Duclos. »

Disons tout de suite que M. Kerviler, dans la biographie du premier cardinal de Rohan, comme dans la biographie du cardinal de Soubise (p. 107-131), comme dans la biographie du prince Louis, quatrième cardinal de Rohan (p. 139-274), a eu le double mérite de résumer parfaitement ce que l'on savait déjà, et d'ajouter à ce résumé beaucoup de choses nouvelles tirées de documents inédits dont quelques-uns proviennent de sa riche collection d'autographes. On peut affirmer que, pour les Rohan, comme du reste pour tous les académiciens qui ont déjà pris place dans la galerie qu'il forme avec tant de zèle et de soin, ses notices dispensent des travaux antérieurs et qu'elles sont indispensables à celui-là même qui connaîtrait le mieux tant de travaux. M. Kerviler ne se contente pas de citer d'innombrables témoignages empruntés à tous les mémoires du temps, à tous les recueils épistolaires et anecdotiques, à des pièces rarissimes, à des pièces non encore utilisés : critique judicieux autant que savant, il pèse ces témoignages, il les discute, il en fait jaillir la vérité. Petites ou grandes, les rectifications abondent dans son volume où, dès les premières pages, il reproche à Saint-Simon d'avoir confondu un personnage avec un autre. C'est surtout dans la biographie du quatrième cardinal de Rohan (1739-1803) qu'il a trouvé l'occasion de combattre de vivaces erreurs. En voici une, par exemple (p. 196) : « Les recueils d'anecdotes et pamphlets répètent tous que le cardinal de Rohan, magnifique et prodigue, avait pour maxime qu'un gentilhomme ne pouvait vivre avec moins d'un mil-

lion deux cent mille livres de rente. Nous ne savons lequel d'entre eux a mis le premier en cours cette anecdote, que des historiens sérieux ont adoptée comme acquise à l'histoire. Ce qu'il y a de certain, c'est que les revenus du cardinal ne dépassèrent jamais huit cent mille livres. » A propos de l'affaire du collier, M. Kerviler réfute très solidement (p. 214-216) diverses assertions de M. Louis Lacour, l'éditeur des *Mémoires inédits du comte de Lamotte* (1858, in-12). Sur un sujet que l'on pouvait croire épuisé, car il a été traité de main maître de par M. Em. Campardon (*Marie-Antoinette et le procès du collier, d'après la procédure instruite devant le parlement de Paris* 1863, in-8°), M. Kerviler, qui donne (p. 233-256) un si curieux catalogue analytique des pièces relatives à ce douloureux épisode, a réuni des renseignements qu'aucun historien ne devra désormais négliger. L'excellent biographe se montre justement sévère pour le cardinal, qui fut aussi coupable que Marie-Antoinette fut innocente, mais, après avoir fait la part du mal, il fait aussi la part du bien, et ses dernières paroles sont des paroles d'indulgence et de pardon : « On doit lui tenir compte de sa conduite patriotique à l'ambassade de Vienne, aux débuts de sa carrière, et de ses bonnes œuvres dans la retraite d'Ettenheim, après tant de fautes commises. Que Dieu fasse paix à sa cendre ! »

T. DE L.

—

Le tombeau d'Ermesinde à Clairefontaine, par G. KURTH, Liège, Dessain, 1880, in-8° de 58 p. avec planches.

Non loin d'Arlon, sur les bords de l'Eisch, s'élevait jadis une abbaye noble de Bernardines connue sous le nom de Clairefontaine. Elle se trouvait située non loin de l'antique voie romaine de Luxembourg à Arlon; et saint Bernard, traversant cette contrée en 1148, y laissa des traces de son passage en bénissant une fontaine qui bientôt devint célèbre. Une religieuse légende donne à l'abbaye une origine des plus poétiques. Ermesinde, comtesse de Luxembourg, séjournant dans son château de Bardenburg, situé tout près de la rivière, s'était reposée dans une de ses promenades aux bords de l'Eisch. Elle s'endormit et eut une vision, dans laquelle lui apparut une belle dame portant un enfant sur ses bras et caressant des brebis blanches, le dos orné d'une croix noire, qui étaient accourues au devant d'elle. La tradition place cette vision au printemps de l'an 1214. La princesse rapporta ce qui s'était passé à un ermite, le frère Rabe, et, selon ses conseils, elle fonda, à l'endroit même où la belle dame lui était apparue, une abbaye de filles nobles, en 1216, qui prit le nom de Clairefontaine. Elle protégea spécialement le nouveau monastère, et voulut y être enterrée. Depuis lors l'abbaye devint le lieu des sépultures des comtes et des comtesses de Luxembourg. Les restes mortels de la pieuse comtesse furent déposés dans la chapelle de sainte Marguerite en 1246; en 1552, l'abbesse Élisabeth de Wiltz fit transférer son tombeau au bas de l'église. Le 18 avril 1794 les armées révolutionnaires témoignèrent de leur respect pour les grands souvenirs historiques en incendiant l'église et le monastère, au nom de la liberté. Depuis lors l'antique abbaye n'était plus qu'une ruine informe; le tombeau d'Ermesinde semblait perdu à tout jamais, lors-

qu'en mai 1875 les Pères de la Compagnie de Jésus, ayant acquis le terrain où fut jadis la pieuse fondation de la comtesse, voulurent établir une chapelle sur l'emplacement de l'ancienne église. En en creusant les fondements, ils eurent le bonheur de retrouver les ossements d'Ermesinde, dont l'authenticité était prouvée par une plaque d'étain, datée de 1747, qui se trouvait au-dessus du *loculus*, et dont l'inscription pointée rappelait le nom de la fondatrice. Aujourd'hui un oratoire s'élève à l'endroit que choisit jadis la princesse pour sa sépulture, et les restes mortels d'Ermesinde y sont pieusement conservés.

C'est à l'occasion de cette découverte que M. le professeur Kurth écrivit un article dans la *Revue générale*. La brochure que nous avons le plaisir d'annoncer aux lecteurs de cette *Revue* est une seconde édition, augmentée de notes historiques fort étendues, d'un arbre généalogique des comtes de Luxembourg et de quelques documents inédits, parmi lesquels nous citerons le testament de Jean l'Aveugle. M. Kurth n'a pas eu l'intention d'écrire l'histoire de l'abbaye, fort bien faite déjà par M. Reichling (Luxembourg, 1866); il n'a voulu que rappeler tout ce qui se rattachait à l'histoire d'Ermesinde et aux destinées de son tombeau. Sa notice est d'une lecture fort attrayante et écrite *con amore*. L'auteur aime son pays, et a le talent d'intéresser à ses traditions et à ses légendes tous ceux pour qui l'histoire a aussi sa poésie. L'exécution typographique de ce petit volume est charmante; et les planches, exécutées avec un grand soin, font le plus grand honneur à la maison Dessain. Je ne signalerai que la reproduction chromolithographique de la plaque d'étain, et le portrait du bienheureux Pierre de Luxembourg, fait d'après l'original du musée Calvet d'Avignon. Ces planches comptent parmi ce qui a été fait de mieux en ce genre en Belgique.

ADOLF. DE CEULENEER.

ERRATA.

L'épreuve de l'article de notre savant collaborateur M. l'abbé Ulysse Chevalier, sur la *Vie de sainte Douceline* (p. 636-38), s'étant trouvée égarée, plusieurs erreurs typographiques ont été commises, et il convient de les rectifier.

Page 637,	colonne 1,	ligne	1,	au lieu de	*la Voule*,	lisez *la Voute*.
»	»	»	2	»	*disparation*	» *disparition*.
»	»	»	25	»	*avait*	» *avoir*.
»	»	»	25	»	*Poncellet*	» *Porcellet*.
»	» 2,	»	3	»	*Taucelin*	» *Jaucelin*.
Page 638,	» 1,	»	25	»	*Salimberre*	» *Salimbene*.
»	»	»	26	»	*cd.*	» *cod.*
»	»	»	32	»	*Waddingen*	» *Wadding*.

L'Administrateur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

BRUXELLES. — A. VROMANT, IMP.-ÉDIT., 3, RUE DE LA CHAPELLE.

LA RUINE

DE

L'ESPAGNE GOTHIQUE

(549-713.)

Chez les Wisigoths, comme chez la plupart des peuples barbares, la royauté paraît avoir été de tout temps élective. C'est sous cette forme qu'elle se montre à nous aux jours d'Alaric, lorsque, regrettant de s'être trop complètement donnés aux Romains, et voulant se reconstituer en corps de nation indépendante, ces mêmes Wisigoths choisirent pour roi ce chef habile et vaillant entre tous. Elle resta telle chez eux, sinon en fait du moins en droit, durant leurs migrations successives d'Italie en Gaule et de Gaule en Espagne, jusqu'à leur établissement définitif en ce pays et jusqu'aux dernières années du puissant royaume qu'ils y fondèrent. Il n'y a d'ailleurs dans ce fait historique rien qui doive nous surprendre. Qu'était-ce qu'un roi pour les Wisigoths, et que devait-il être pour répondre à leur attente ? Un chef de guerre expérimenté et résolu, en état par conséquent de guider la grande caravane armée dont on lui confiait le commandement, à travers tous les obstacles semés sur son chemin, vers le but qu'elle se proposait d'atteindre : une patrie nouvelle à conquérir, en remplacement de l'ancienne patrie trans-danubienne trop précipitamment abandonnée au seul bruit de l'approche des Huns. Or par l'élection, en théorie du moins, on était à peu près sûr de ne confier ce poste d'honneur et de péril qu'à l'homme digne de l'occuper ; tandis qu'avec l'hérédité il pouvait échoir en partage à un lâche, à une femme, à un enfant, tous également incapables de guider leurs sujets à la guerre, indignes par conséquent de l'obéissance d'un peuple de soldats. A ce motif d'intérêt public.

s'en joignait un second plus puissant encore, quoique d'intérêt privé, qui ralliait à ce système de gouvernement de nombreux et fanatiques partisans. Sous le régime d'une royauté élective, tout fils de bonne mère, pourvu qu'il fût de race gothique, pouvait nourrir l'espoir de ceindre un jour la couronne, et cet espoir, on le sait, est le plus séduisant entre tous ceux dont le cœur humain aime à se bercer.

Ceci nous explique pourquoi, même après que les Wisigoths eurent cessé d'être une armée en marche, ou simplement campée au milieu de populations hostiles ou étrangères, c'est-à-dire aux jours les plus florissants du royaume hispano-gothique, la loi d'élection fut toujours respectée en principe ; pourquoi, parmi les plus empressés et les plus hardis à la violer directement ou indirectement au profit de leur ambition, il ne s'en est jamais rencontré un seul qui osât en demander l'abrogation. Ils savaient trop bien d'avance quel sort attendait une proposition de ce genre. Rejetée par l'immense majorité des Wisigoths directement intéressés dans la question, elle n'aurait recueilli guères plus de suffrages chez les Hispano-romains, que trois siècles d'empire électif avaient habitués à cette forme de gouvernement, et qui, loin d'en désirer la disparition, concouraient de leur mieux, dans la personne de leurs représentants, à la perpétuer en Espagne. C'est ce dont les actes du IVe concile de Tolède nous fournissent une preuve sans réplique. Ce concile national, composée en très grande partie d'évêques hispano-romains de nom et probablement d'origine — quarante-six contre seize d'extraction gothique certaine, — sanctionnait par décret solennel, en l'an 663, la forme élective de la royauté dans la Péninsule, et transformait ainsi en loi écrite la loi jusqu'alors traditionnelle qui confiait à l'élection le choix du souverain [1]. Pouvait-on exprimer de façon plus nette et plus authentique l'accord parfait des anciens et des nouveaux habitants du pays sur cette question capitale.

L'élection appliquée à la transmission du pouvoir suprême pro-

[1] Cf. Conc. Tolet. IV, can. 75. — Le cinquième concile de Tolède qui, sur vingt-deux évêques en comptait seize hispano-romains de nom et probablement de naissance, confirme par son troisième canon la loi d'élection promulguée dans le concile précédent, en y ajoutant cette clause que le choix des électeurs ne pourra tomber qne sur un goth de noble extraction. Le VIe concile composé en majorité de prélats espagnols (29 sur 48) sanctionne les décrets précédents en élargissant encore le cercle des exclusions (Conc. Tolet., VI, can. 27).

duisit d'ailleurs en Espagne ses fruits naturels. Comme dans l'Empire romain, les ambitieux de toute catégorie, mécontents ou satisfaits, affamés ou repus, s'en donnèrent à cœur-joie. Chaque jour amenait quelque nouveau complot, quelque trame secrète, dont les auteurs avaient pour but unique de s'emparer de la royauté qu'ils ne possédaient pas, ou de la perpétuer dans leur famille dès qu'ils s'en étaient mis en possession. De là des parjures sans nombre, des soulèvements et des régicides multipliés ; de là enfin des usurpations accomplies avec le secours des factieux de l'intérieur, ou des troupes étrangères sacrilègement introduites au cœur même de la patrie.

En vain les conciles nationaux, interposant leur autorité sacrée, s'efforcèrent-ils par les plus sages décrets d'assurer la liberté, la sincérité et la régularité des élections royales ; en vain infligèrent-ils les peines les plus sévères de l'ordre spirituel et temporel à tout prétendant au trône vacant qui, pour se l'assurer, se livrerait à des brigues déloyales ; à quiconque violerait le serment solennel prêté au roi le jour de son couronnement ; aux conspirateurs soit du dedans soit du dehors contre le chef élu du peuple goth ; enfin à tous ceux qui se révolteraient contre lui, ou attenteraient à sa vie. Rien n'y fit[1]. L'ambition ne se laisse intimider ni par les menaces, ni même par les châtiments, et c'est bien de l'amour du pouvoir, plus encore que de tous les autres amours, qu'il faut entendre ces paroles de l'Écriture : « l'amour est fort comme la mort [2].» Il est même souvent plus fort qu'elle. On mit donc en oubli, ou l'on foula dédaigneusement aux pieds ces décrets dictés par la sagesse la plus éclairée mise au service du plus pur patriotisme, décrets qui, fidèlement exécutés, eussent, par l'élection ainsi réglementée, donné à l'Espagne des rois dignes d'elle, et aux rois eux-mêmes des sujets soumis, loyaux et dévoués, tels qu'il les leur fallait pour maintenir l'ordre à l'intérieur du royaume et la crainte dans les cœurs des ennemis du dehors. Après donc comme avant l'intervention des conciles, l'Espagne gothique se trouva livrée aux compétitions des partis. D'un côté, les ambitieux sans scrupules tramant sans cesse de nouveaux complots pour s'emparer par violence ou par surprise du pouvoir que l'élection ne leur avait pas confié ; de l'autre les

[1] Cf. Conc. Tolet. IV, can. 75 ; V, can. 3-5 ; VI, can. 12, 17 et 18 ; VII, can. 1 ; VIII, can. 10 ; X, can. 2 ; XVI, can. 9 et 10.
[2] Cant. VIII, 6.

rois éludant de leur mieux la loi d'élection par l'association de leurs fils à la couronne, ou par la désignation anticipée d'un successeur. Entre les deux se groupent les défenseurs des lois et des mœurs antiques, combattant pour le maintien de la constitution nationale, tantôt contre les agressions de la révolte fomentée par les ambitieux impatients d'usurpation, tantôt contre les manœuvres dynastiques des souverains.

Du choc de ces partis opposés et chaque jour plus acharnés les uns contre les autres naquirent ces luttes fratricides auxquelles l'étranger ne se mêla que trop souvent, et qui, après avoir mis plus d'une fois en danger de mort la patrie espagnole, en amenèrent finalement la ruine complète sous Witiza et Rodrigue. Un récit de ces discordes sanglantes, exclusivement écrit sur les documents contemporains, débutant au milieu du VI[e] siècle pour ne s'arrêter qu'aux premières années du VIII[e], nous permettra de suivre pas à pas la marche, de jour en jour plus accélérée, de l'Espagne gothique vers l'abîme où les passions politiques la poussent fatalement, tout en rendant aux événements défigurés par la légende leur véritable physionomie.

Je laisse de côté les temps antérieurs, parce que si, à cette époque, Espagne et Gaule gothiques furent le théâtre de nombreuses révolutions, ces révolutions, amenées par un simple assassinat, ne compromettaient que peu ou point le salut de la patrie. L'assassin succédait à l'assassiné, ou, si le meurtrier ne parvenait pas à recueillir l'héritage royal de sa victime, l'élection remplaçait tant bien que mal le roi tombé sous le couteau, et tout était dit[1].

I

En l'année 549, Agila était élu roi des Wisigoths d'Espagne. Theudiscle, son prédécesseur, égorgé au milieu d'un banquet par les grands du royaume dont il avait outragé l'honneur et menacé la vie, aurait dû, ce semble, par sa fin tragique, le prému-

[1] Le régicide disparaît presque entièrement de l'histoire des Wisigoths à partir de leur conversion à la foi catholique. D'Ataulphe à Reccarède I[er] (410-586), sur dix-sept rois, neuf sont assassinés; de Reccarède à Rodrigue (586-712), deux rois seulement sur seize périssent de mort violente.

nir d'avance contre les dangers de la tyrannie. Il n'en fut rien. Ce prince brutal et maladroit trouva même le moyen de se faire plus d'ennemis que l'infâme Theudiscle. Les Hispano-romains de Cordoue, jusqu'alors sujets soumis et tranquilles des rois goths de Tolède, donnèrent les premiers le signal de la révolte contre Agila Quels étaient leurs griefs? On l'ignore; mais ce qui est certain, c'est qu'après s'être mis en insurrection ouverte, ils prirent la liberté grande de battre l'armée que ce prince avait levée pour les réduire. Le roi vaincu perdit son fils tué dans le combat, ses trésors tombés aux mains des Cordouans, et de nombreux soldats restés sur le champ de bataille. Lui-même n'échappa qu'avec peine, et s'enfuit honteusement jusqu'à Mérida. Sa tyrannie l'avait rendu odieux aux Espagnols, sa lâcheté le livra au mépris des Wisigoths. Athanagilde en profita pour lever à son tour l'étendard de la révolte à la tête d'un puissant parti. Ce rival d'Agila était catholique, et les sacrilèges attentats du roi arien contre les églises de Cordoue et le tombeau du glorieux martyr saint Aciscle ne furent peut-être pas étrangers à sa détermination. Cette même foi qu'il tenait cachée, mais pas assez sans doute pour qu'on n'en eût pas quelque soupçon, rallia vraisemblablement autour d'Agila tout ce que la nation comptait d'ariens fanatiques. Il est certain qu'Athanagilde, pour cette cause ou pour une autre, vint se heurter à une résistance obstinée, à laquelle il ne devait pas s'attendre de la part d'un pareil adversaire.

Désespérant de venir à bout de son entreprise par ses seules forces, ce prince eut alors la malheureuse pensée d'implorer le secours de l'empereur Justinien. Le vieux César bysantin, dont l'âge n'avait point affaibli l'ambition, se berça de l'espoir de faire en Espagne, à la faveur des discordes intestines auxquelles ce pays était en proie, ce qu'il avait fait quelques années auparavant en Italie et en Afrique : c'est-à-dire d'annexer à l'Empire dont il rêvait la résurrection le royaume des Wisigoths, après celui des Ostrogoths et des Vandales. Il octroya donc le secours demandé, mais à la condition qu'Athanagilde lui céderait Carthagène et une grande partie de la côte orientale et méridionale de la Péninsule. Les impériaux, après s'être mis en possession des villes et des districts cédés à leur maître en vertu de ce traité, aidèrent Athanagilde à battre l'armée d'Agila sous les murs de Séville. Faisant ensuite tourner la victoire commune

au profit exclusif de leur cause, ces mêmes impériaux ne songèrent qu'à l'arrondissement continu de leurs nouvelles acquisitions territoriales. Dieu sait jusqu'où ils l'auraient poussé, si les Goths d'Agila ne se fussent hâtés de prévenir le danger que courait leur patrie de la part des Bysantins. Ils égorgèrent Agila et se soumirent à son rival. Celui-ci, devenu ainsi du jour au lendemain le chef incontesté de la nation, se retourna immédiatement avec toutes ses forces contre les impériaux, ses alliés de la veille, dont il voulait se débarrasser à tout prix [1]. Mais il était malheureusement trop tard. Un acte de folie politique avait suffi pour introduire la lèpre byzantine en Espagne ; il ne fallut rien moins que trois quarts de siècle (554-622), et les efforts successifs de sept rois de Tolède, pour l'en extirper complètement. Après Athanagilde, qui engagea sans grand succès cette lutte presque séculaire, Léovigilde eut l'insigne honneur, non seulement d'arrêter tout nouveau progrès des Bysantins, mais encore de leur enlever une bonne partie des villes et des territoires dont ils s'étaient rendus maitres dans l'intérieur de la Péninsule [2]. Après Léovigilde, son fils Reccarède continua glorieusement l'œuvre de reconquête inaugurée par son père [3]. Puis successivement Witeric et Gundemar, dont les nombreuses campagnes contre l'étranger n'eurent aucun résultat sérieux [4]. Sisebuth, à son tour, guerroya pendant tout son règne contre les Romains de Bysance dont, par la création d'une flotte de guerre, il prépara l'expulsion finale [5]. Mais la gloire de cette expulsion revient à Suinthila, l'un des meilleurs généraux de Sisebuth et son successeur sur le trône de Tolède [6].

Certes la leçon reçue par les Wisigoths d'Espagne en cette circonstance était assez rude pour qu'on en gardât le souvenir, et surtout qu'on en profitât. Il en advint tout autrement En 631, et précisément sous le règne de Suinthila qui, en enlevant aux Romains de Bysance les dernières places occupées par eux sur la côte orientale de la Péninsule, venait de rendre à l'Espagne gothique son intégrité première, une insurrection formidable

[1] S. Isid., *Hist. Goth.*, era 585-595.
[2] Joann. Bicl. *Chron.*, sub. ann. 569-571 ; S. Isid., *ubi supr.*, sub era 606
[3] Isid., sub era 624.
[4] Isid., sub era 641 et 649.
[5] Isid., sub era 650, et in *Prol. Hist. Goth.*
[6] Isid., sub era 65?.

éclata contre le roi libérateur. Sisenand, noble wisigoth, en était le chef. Cachant son ambition sous les dehors du zèle pour le bien public, le rebelle met en avant, pour justifier sa révolte, les méfaits du roi et de sa famille, méfaits dont à vrai dire la gravité n'est pas absolument démontrée [1]. Le plus grand de tous, et le plus impardonnable aux yeux de Sisenand et des autres insurgés, quoique dans l'acte d'accusation dressé contre Suinthila il n'y soit fait aucune allusion, fut sans doute d'avoir fait asseoir à ses côtés sur le trône son fils Racimir, encore dans la première enfance, et d'avoir ainsi non seulement éludé après beaucoup d'autres la loi de transmission du pouvoir royal par l'élection, mais aussi violé l'inviolable coutume qui chez les Goths d'Espagne excluait les enfants du gouvernement de la nation [2]. Ce qui donne un grand poids à cette conjecture, c'est l'empressement de l'usurpateur à mettre la forme élective de la monarchie au-dessus de toute nouvelle atteinte, en la faisant consacrer à jamais par le solennel décret du IVe concile de Tolède, dont j'ai fait mention précédemment.

En toute cette affaire Sisenand eut un double tort. Le premier, qui a fait taxer de *tyrannique* son avènement à la couronne [3], fut moins d'avoir pris les armes pour la défense de la loi méconnue ou violée que de les avoir prises de son autorité privée, et de s'être ensuite emparé par le seul droit de la force du trône dont son prédécesseur venait d'être précipité [4]. Le second et le plus

[1] Frédégaire (c-73), écho de Sisenand et des siens, nous a fait connaître les crimes vrais ou supposés de Suinthila. Ce prince, au dire de l'historien franc, aurait été injuste envers ses sujets, et haï des grands de son royaume. Le IVe concile de Tolède (can. 75) n'est guères plus explicite. Comme Frédégaire, les prélats espagnols sont réduits à répéter les accusations de Sisenand. La modération relative des peines infligées au roi déchu et à sa famille, laissés par le concile en possession de la vie et de la liberté, montrent chez les juges une foi peu robuste en la culpabilité de ces vaincus de la fortune.

[2] Lorsque Racimir fut associé à la royauté de son père, il n'était pas sorti de l'enfance : *In cujus infantia indolis splendor emicat,* dit saint Isidore en parlant de ce prince à la fin de son histoire des Goths (sub era 659). Il n'avait donc pas sept ans révolus, puisque, d'après le même saint Isidore (*Etym.* XI, II, 2), l'*enfance* de l'homme s'étend de la première à la septième année.

[3] « Sisenandus per tyrannidem regno Gothorum invaso. » Anonym., *Epit.*, n. 12 (al. 9).

[4] Il y eut bien à Saragosse une élection de Sisenand, mais ce simulacre d'élection d'où toute liberté fut bannie, ne pouvait légitimer l'usurpation armée de ce prince. Cf. Fredeg., *Chron.*, c. 73.

grand, fut d'avoir appelé les Francs à son aide pour venir plus facilement à bout de l'habile et vaillant capitaine qu'il avait en tête. C'était à Sisenand un crime impardonnable, une véritable trahison d'ouvrir à l'invasion franque l'Espagne, délivrée à peine depuis quelques années de l'invasion bysantine provoquée par l'ambition d'Athanagilde. Toujours prêts au pillage de leurs voisins, les Francs répondirent avec enthousiasme à l'appel de Sisenand, franchirent les Pyrénées, et s'avancèrent jusqu'à Saragosse. Le patriotisme des partisans de Suinthila et de Suinthila lui-même arrêta soudainement la marche des envahisseurs. Les premiers mirent fin à la guerre civile en se soumettant à Sisenand ; le second, s'associant à cet acte de généreuse abnégation, descendit d'un trône qu'il ne pouvait défendre plus longtemps contre l'usurpateur sans livrer indéfiniment son malheureux royaume aux pillards du dehors. Les hordes franques n'eurent donc plus qu'à plier bagage et à rentrer dans leur pays, non sans se faire grassement payer le prix de leurs services [1].

Onze années à peine après cette usurpation, compliquée d'invasion étrangère, une révolution nouvelle éclatait en Espagne. Elle était dirigée contre le roi Tulga ou Tulgas, auquel les grands du royaume auraient, dit-on, déféré la couronne sur l'instante prière de Chintila son père [2]. Cette révolution eut un plein succès, et Chindasvinthe, son chef, saisit d'une main ferme et rude les rênes du gouvernement. Le royaume de Tolède vit alors s'accomplir une volte-face politique assez semblable à celles dont nous sommes tous les jours témoins. Une fois sur le trône qu'il vient d'usurper, le conspirateur et le révolutionnaire de la veille se change en conservateur intraitable et résolu ; l'homme que l'insurrection avait fait roi s'applique à rendre de son vivant toute insurrection impossible. S'il n'y réussit point, ce n'est certes pas faute d'employer, pour parvenir au but qu'il veut atteindre, les moyens les plus énergiques.

Chindasvinthe avait pris part à toutes les intrigues nouées contre ses prédécesseurs. Il connaissait par conséquent tous les Wisigoths de haute et de basse extraction qui étaient entrés

[1] Fredeg., *Chron.*, c. 73.

[2] *Id.*, *ibid.*, c. 82. — L'anonyme de Cordoue ignorait complètement cette origine royale de Tulgas. S'il l'eût connue, il n'aurait pas pris la peine de nous apprendre que ce prince était de race noble : « Tulgas bonæ indolis et radi[ci]s. » *Epit.* 14 (al. 11).

dans les mêmes complots que lui. C'est de ses anciens complices en conspiration, devenus pour lui des hommes turbulents et dangereux, que, pendant les six premières années de son règne, le nouveau roi travaille avec une ardeur infatigable à débarrasser et l'Espagne et lui-même, tantôt par la mort, et tantôt par l'exil. Deux cents nobles du plus haut rang et cinq cents de condition inférieure périssent par le glaive. Les richesses des proscrits, leurs veuves et leurs filles sont libéralement distribuées aux fidèles du nouveau roi, en récompense de leur dévouement et de leurs loyaux services. Chindasvinthe poursuit cette épuration du corps politique avec une tenacité si calme à la fois et si implacable, qu'au dire d'un écrivain étranger, très au courant des affaires d'Espagne, l'épée du bourreau ne se reposa qu'après avoir fait tomber la tête du dernier des suspects jugé digne de mort [1]. L'Anonyme de Cordoue, résumant en un mot d'une singulière énergie cette œuvre de pacification sanglante, déclare que Chindasvinthe ***démolit*** les Goths pendant six années, et confirme ainsi de tout point le récit de Frédégaire [2].

A des arguments de cette force, il n'y avait pas de réplique. Le silence se fit donc autour de l'énergique vieillard. Celui-ci en profita pour gouverner à sa fantaisie et légiférer à son aise, ce dont il ne s'acquitta pas trop mal en vérité. Bon catholique d'ailleurs, et s'occupant à ses heures de littérature sacrée, comme le prouve l'envoi à Rome de saint Taion avec mission d'en rapporter les derniers livres des ***Morales*** de saint Grégoire, qu'on ne possédait pas encore en Espagne [3]. Peu après, cédant aux instances de saint Braulion, du comte Celse et de leurs amis qui lui avaient adressé une supplique à cet effet, il s'associa son fils Récesvinthe, d'abord afin de garder dans sa famille la royauté conquise par lui à la pointe de l'épée ; ensuite parce que le collègue qu'il se donnait dans son fils, alors dans la force de l'âge, pouvait, en cas de guerre, le remplacer dans le commandement des armées, à la tête desquelles il était lui-même incapable de marcher désormais [4]. Chindasvinthe survécut de longues années

[1] Fredeg., c. 82.
[2] « Chindasvinthus Iberiæ... principat, demoliens Gothos, sexque per annos. » *Epit.* 16 (al. 13).
[3] Cf. Taionis Episc. *Epist. ad Eugen. Tolet.* (*Esp. Sagr.*, XXXI, p. 168).
[4] Ce dernier motif est celui que saint Braulion et ses amis font valoir à l'appui de leur requête Cf. S. Braul., *Epist.* 37 (*Esp. sag.*, XXX, p. 375).

à l'intronisation de son fils, et mourut plein de jours, après avoir reçu la pénitence finale et répandu d'abondantes aumônes dans le sein des pauvres [1]. Puisse le Dieu des miséricordes les avoir acceptées en expiation du sang trop facilement et trop abondamment versé par ce prince!

Les protestations qui n'avaient pu se produire de son vivant éclatèrent après sa mort avec une énergie proportionnée à la contrainte qui les avait si longtemps refoulées au fond des cœurs. Récesvinthe, par ses bonnes qualités comme par ses défauts, aurait dû ce semble en atténuer la violence. Ce prince, en effet, quoique de mœurs légères, était naturellement incliné au bien [2]. Clément envers les adversaires de Chindasvinthe et les siens, il demanda aux Pères du VIII[e] concile de Tolède d'être relevé d'un serment qui l'empêchait de suivre l'impulsion de sa bonté naturelle [3]. Il aimait les lettres comme son père, et ses *Tomes* ou *Discours du trône*, lus dans les conciles célébrés sous son règne à Tolède, ainsi que les nombreuses lois dont il enrichit le code hispano-gothique, prouvent que chez lui cet amour ne fut pas absolument malheureux. Mais si ce prince sut conquérir l'estime et même l'affection des plus doctes prélats de son temps, qui, réfutant d'avance les accusations de quelques écrivains modernes, louent à l'envi l'orthodoxie et la piété dont il ne cessa de donner des preuves [4]; il ne parvint pas à regagner les cœurs que lui avait aliénés d'avance la politique implacable de son père.

Les défenseurs du vieux droit, les ambitieux convoitant la

[1] Cf. Fredeg., c. 82.

[2] Chindasvinthus Recesvinthum,
Licet flagitiosum, boni motum.
Filium suum regno proponit.

Anonym. n. 18 (al. 15). — L'expression *flagitiosum* doit s'entendre dans le sens de légèreté de mœurs, et cette accusation elle-même ne doit être acceptée qu'avec quelque réserve. A cent ans de distance, l'Anonyme a très bien pu, en dépit de son impartialité reconnue, recevoir et transmettre comme vraies des rumeurs mensongères répandues sur le compte de ce prince par le parti nombreux qui haïssait en lui le fils de Chindasvinthe. Cette accusation jure d'ailleurs singulièrement avec les éloges prodigués à Récesvinthe par des contemporains au-dessus de tout soupçon de flatterie ou de coupable complaisance.

[3] Cf. Recesvinthi *Tom.* ad Conc. Tolet. VIII (*Concil. de Esp.*, II, p. 364) et Concil. Tolet. VIII, can. 2.

[4] Sur l'orthodoxie et la piété de Récesvinthe voir la lettre de saint Taion de Saragosse à Quiricus (n. 2, 3 *E. s.*, XXXI, p. 172). On sait en outre par la correspondance de saint Braulion avec ce prince, que les liens d'amitié et de confiance les unissaient l'un à l'autre.

couronne, et sans doute aussi les nombreux proscrits du règne précédent qui, de la Gaule franque où ils s'étaient réfugiés, n'avaient cessé de conspirer contre Chindasvinthe [1], durent s'estimer heureux de travailler au renversement de son fils.

Ils s'unirent donc contre Récesvinthe, resté seul sur le trône. Une formidable insurrection éclata dans le nord de l'Espagne. Elle avait pour chef un certain Froia, qu'un écrivain contemporain, Taion, évêque de Saragosse, dépeint sous les plus noires couleurs. Les Vascons fournirent aux rebelles l'appoint de leur convoitise brutale et sanguinaire, ce qui imprima à cette guerre civile un caractère très marqué de barbarie. S'élançant de leurs montagnes sur les basses terres soumises au roi de Tolède, ces hordes farouches y promenèrent le meurtre et la dévastation. Les églises profanées et brûlées, le sang chrétien répandu à flots marquaient partout leur passage. Rien n'échappait à leur rapacité : les habitants des provinces envahies que le glaive avait épargnés, se voyaient dépouillés par ces barbares de tous leurs biens et de leur liberté [2]. Cette guerre à la fois civile et étrangère fut d'assez longue durée. Bloqué par les insurgés dans sa ville épiscopale de Saragosse, Taion put, dans l'intervalle écoulé entre leur apparition sous les murs de l'antique cité et leur disparition, extraire des œuvres de saint Grégoire le Grand et rédiger les cinq livres de ses Sentences [3]. Récesvinthe finit par triompher de cette insurrection, mais sans pouvoir assurer à son règne une paix durable. Cette paix ardemment désirée, mais troublée sans cesse, soit par de nouvelles invasions des Vascons qu'il ne repoussa qu'au prix de pertes cruelles [4], soit par des révoltes de ses propres sujets [5], Récesvinthe ne la goûta que dans la mort.

Cette mort le surprit dans sa villa de Gerticos [6], le premier septembre de l'an 672, sans lui permettre de régler quoi que ce

[1] Conc. Tolet. VII (*a.* 646), can. 1.
[2] Cf. Taion, *Epist. ad Quiricum*, n. 2, p. 172.
[3] *Id. ibid.*, n. 3, 4, p. 172, 173.
[4] Anonym., *Epit.* 18 (al. 15).
[5] Par leur 2e canon, les Pères du Xe concile de Tolède, célébré en 655, frappent de peines très sévères les ecclésiastiques de tout rang convaincus de parjure envers le roi, la nation et la patrie. Ceci rend très vraisemblable le renouvellement des guerres civiles durant les quelques années que Récesvinthe passa seul sur le trône. Car si l'esprit de rébellion s'était glissé dans le clergé au point de rendre nécessaires de telles mesures, la révolte devait être passée chez les laïques de toute condition à l'état chronique.
[6] Cf. Julian. Tolet., *Hist. Wambæ*, n. 3.

fût relativement à sa succession. Les nombreux partisans de la monarchie élective ne laissèrent pas échapper l'occasion d'appliquer une fois encore à la transmission du pouvoir suprême l'antique loi nationale, et — rendons-leur cette justice — ils l'appliquèrent dans toutes les conditions prescrites de sincérité, de liberté et de désintéressement.

Jamais, en effet, depuis que les Wisigoths se donnaient des rois, on ne vit une élection plus spontanée, et par conséquent plus à l'abri de tout soupçon de brigue ou de violence. C'était le jour même de la mort de Récesvinthe ; on procédait aux funérailles du roi défunt, et nul ne songeait encore à lui donner un successeur. Parmi les seigneurs qui conduisaient le deuil, figurait Wamba, un des chefs wisigoths les plus habiles et les plus vaillants. Tout à coup un cri s'élève du sein de la foule : « Wamba roi ! Nous n'en voulons point d'autre ! » Ce cri, répété à l'envi, se change en une clameur immense, dans laquelle se confondent les voix de tous les assistants, sans distinction de rang, de condition ou de race. Joignant les actes aux paroles, les chefs du peuple, ducs, comtes, évêques et gardingues se jettent aux pieds de l'élu, le suppliant de ne pas repousser le vœu unanime de l'assemblée. Wamba se refuse absolument à la royauté qu'on lui offre. Aux prières des seigneurs et des prélats, il ne répond d'abord que par un silence entrecoupé de sanglots, puis par la protestation ferme et réitérée de ne jamais ceindre une couronne dont il n'est pas digne. Son bras, affaibli par l'âge, n'est plus assez fort pour retenir l'État sur le penchant de sa ruine ; qu'on en cherche ailleurs de plus jeunes et de plus vigoureux pour leur confier une tâche aussi lourde. Spectacle merveilleux et unique peut-être dans l'histoire, que cette lutte entre la modestie d'un grand homme et l'amour enthousiaste de tout un peuple, qui s'obstine à le vouloir pour chef ! De cette lutte longtemps prolongée, le peuple sortit vainqueur. Un des ducs wisigoths, fatigué de l'invincible résistance de Wamba, se redressa fièrement en face de ce prince, et lui jetant un regard courroucé : « Règne ou meurs, lui dit-il ; nous « ne nous séparerons pas que tu n'aies accepté la couronne ou ex- « pié dans ton sang le crime de ton refus. » Devant une pareille menace, l'élu récalcitrant dut s'avouer vaincu. Il fut immédiatement proclamé roi aux applaudissements de tous [1]. Ces applau-

[1] Julian. Tolet., *Hist. Wamb.* n. 2 et 3.

dissements étaient bien mérités. Car dans cette élection vraiment populaire, la voix du peuple — une fois n'est pas coutume — avait été l'interprète incontestable de la voix de Dieu.

II

Certes, si quelqu'un devait s'attendre à voir sa royauté universellement acceptée et reconnue, c'était bien le nouveau roi. Mais l'orgueil et l'ambition ne respectent pas plus Dieu que les hommes. Sept mois s'étaient à peine écoulés depuis le sacre solennel de Wamba à Tolède [1], lorsque, en mars ou avril de l'an 673 (ère 711), Ildéric comte de Nîmes, de concert avec Gumilde évêque de Maguelonne et un certain abbé Ranimire ou Ramire, leva l'étendard de la révolte dans la Gaule narbonaise [2], province dont à cette occasion le saint historien de Wamba maltraite singulièrement les habitants [3]. Quand éclata cette insurrection, le roi était tout entier aux préparatifs de la guerre d'extermination qu'il allait porter en Vasconie. Ne voulant pas s'en distraire, il confia à l'un de ses généraux, le duc Paul, la mission d'étouffer la révolte naissante. Celui-ci, saisissant au vol l'occasion longtemps guettée de réaliser les rêves de son ambition, éteint la première ardeur de ses troupes par la lenteur calculée de sa marche, entame en même temps de secrètes négociations avec Ranosinde duc de la Tarragonaise, le gagne à ses projets, et avec son concours, se fait proclamer roi. Les rebelles de la Gaule se hâtent de le reconnaître, et tout le nord-est du royaume se trouve ainsi en un moment soustrait à l'obéissance de son légitime souverain[4]. Paul, enivré de ses premiers succès, prend le titre pompeux de *Roi suprême oriental*, ne donnant à Wamba dans le défi insolent qu'il

[1] Sur le sacre de Wamba, cf. S. Jul. *ibid.*, n. 4.

[2] La révolte d'Ildéric se termina le 2 septembre de l'an 673 (ère 711), un an et un jour après l'élection de Wamba (S. Julian. Tolet., *H. W.*, n. 20); lorsqu'elle éclata, le nouveau roi achevait en Cantabrie les préparatifs de son expédition contre les Vascons (*Id.*, *ibid.* 9), ce qui ne put avoir lieu, vu les usages militaires du temps, qu'au mois de mars ou d'avril de cette même année 673, soit, comme je l'ai dit dans le texte, six ou sept mois après le sacre de Wamba qui eut lieu à Tolède le dimanche 4 septembre 672.

[3] *Hist. Wamb.*, n. 5.

[4] *Ibid.*, n. 6, 8.

lui adresse, que celui de *Roi du midi*[1]. Le malheureux et ses complices ne soupçonnaient évidemment pas à qui ils avaient affaire.

Wamba, en effet, n'était pas homme à reculer devant un ennemi, si redoutable qu'il pût être. Roi malgré lui, il n'en était que plus décidé à ne pas se laisser ravir une autorité qu'il n'avait ni désirée ni poursuivie, mais que Dieu même lui avait naguères miraculeusement confiée[2]. La nouvelle de la trahison et de l'usurpation de son lieutenant lui parvint en Cantabrie, au moment où il allait ouvrir la campagne contre les Vascons, ces ennemis héréditaires des rois de Tolède[3]. Elle le surprit — ce prince était trop loyal pour s'attendre à une pareille perfidie —, mais elle ne le déconcerta pas. Sans se laisser arrêter par les hésitations de son conseil, et donnant suite à ses premiers desseins, Wamba fit irruption avec toutes ses troupes en Vasconie, la parcourut en tout sens pendant sept jours entiers, livrant le pays à l'incendie et à une dévastation méthodique Terrifiés par ce châtiment exemplaire, les Vascons se rendirent à merci, et subirent le joug qu'ils n'osèrent plus secouer[4].

Après avoir fait bonne justice de ces incorrigibles pillards, et mis pour toujours sa patrie à l'abri de leurs incursions, le roi goth s'occupa des ennemis de sa personne et de son pouvoir. Wamba n'apporta ni moins de résolution ni moins d'activité à les disperser ou à les écraser. Il lance en avant du gros de ses troupes, dont il se réserve le commandement, trois corps d'armée, avec ordre, dès qu'ils auront concouru avec lui à l'entière soumission de la Tarragonaise révoltée, de franchir sur trois points différents l'extrémité orientale des Pyrénées, pour pénétrer à la fois dans la Gaule narbonaise. Ce plan s'exécute avec la rapidité de la foudre. En peu de jours, Vic, Girone, Barcelonne, Livia, capitale de la Cerdagne, Collioure, et toutes les forteresses pyrénéennes, tombent entre les mains du roi ou de ses généraux. Narbonne, Béziers, Agde, Maguelonne subissent bientôt le même

[1] Pauli *Epist.* (*Esp. sagr.*, VI, p. 533).

[2] « Ante regni fastigium, multorum revelationibus (*Wamba*) celeberrime prædicitur regnaturus. » Jul. Tol., *Hist. Wamb.*, n. 2.

[3] Les irruptions des Vascons dans l'Espagne gothique commencent sous Reccarède, et se poursuivent presque sans interruption sous les successeurs de ce prince jusqu'à Wamba. De ce roi à la ruine du royaume de Tolède par les Arabes, les Vascons disparaissent de la scène.

[4] Jul. Tol., *Hist. Wamb.*, n. 9 et 10.

sort [1]. Le 1er septembre 673 (ère 711), l'avant-garde royale, composée d'un petit nombre d'hommes d'élite, paraît devant Nîmes, où se sont concentrées toutes les forces de l'insurrection, grossies d'une multitude de Francs et de Vascons, attirés sous les drapeaux de Paul et de ses complices par l'appât des récompenses tant distribuées que promises [2].

Les Goths de l'avant-garde arrivent après une marche de nuit sous les murs de la ville, dont ils commencent immédiatement le siège. Le lendemain, grâce à un renfort de dix mille hommes expédié par Wamba, les assiégeants reviennent à l'assaut et emportent la place. Le troisième jour l'usurpateur et les débris de son armée réfugiés dans les Arènes sont contraints de se rendre à discrétion et, sur la prière du saint évêque de Narbonne, le roi leur accorde la vie sauve [3]. La clémence du prince ne pouvait toutefois dégénérer en faiblesse préjudiciable à l'État. Sa justice et sa bonté s'unirent et se tempérèrent donc d'une façon admirable dans le traitement fait aux prisonniers de guerre. Aux Francs tombés entre ses mains, le vainqueur rendit la liberté sans rançon, et les renvoya dans leur pays, comblés par sa munificence de largesses rendues probablement nécessaires par le dénuement où la captivité les avait réduits. Wamba se crut assez vengé de ces turbulents voisins par la honte de leur défaite, les humiliations dont cette défaite fut suivie, et la terreur salutaire des armes gothiques qu'elle leur inspira [4].

Paul et ses complices ne s'en tirèrent pas à si bon marché. L'orgueil les avait poussés à la révolte, le roi les châtia surtout dans leur orgueil. Traînés chargés de chaînes à travers les rangs de l'armée victorieuse, puis foulés aux pieds suivant l'antique usage par Wamba debout sur son tribunal, ils durent suivre ce prince jusqu'à Tolède. Ils y parurent couverts de vêtements sor-

[1] *Id.*, *ibid.*, n. 10-13.

[2] *Id.*, *ibid.*, n., 8 et 13.— Les Vascons dont il est question dans ce passage étaient ceux de la Gaule. Les Vascons d'Espagne venaient, on l'a vu, d'être réduits pour longtemps à l'impuissance.

[3] S. Julian. Tol., *Hist. Wamb.*, n. 13, 15, 18, 21 et 22.

[4] *Id.*, *ibid.*, n. 24, 25, 27. — Les Francs ne justifièrent que trop par leurs frayeurs paniques et leurs fuites précipitées devant les armées de Wamba, le jugement que ce prince portait sur eux dès le début de la campagne : « C'est une chose reconnue, disait-il à ses soldats, que ni les Francs ne peuvent tenir tête aux Goths, ni les Gaulois (*de la Narbonaise*) accomplir la moindre prouesse sans notre concours. » *Hist. Wamb.*, n. 9.

dides, les cheveux tondus et la barbe rasée en signe d'infamie, objets de la dérision de tous et d'un mépris qu'ils n'avaient que trop bien mérité [1].

Vainqueur des ennemis du dedans et du dehors, Wamba s'applique aux soins du gouvernement avec une ardeur et une énergie qui ne se ressentent en rien de cette vieillesse, dont il se servait naguères comme d'une excuse contre l'offre de la royauté. De concert avec les Pères du XIe concile de Tolède, ou de sa propre autorité, il prend les mesures les plus efficaces pour maintenir le clergé espagnol dans la pratique des vertus évangéliques de chasteté, de charité, de désintéressement, de mansuétude, de justice et de paix [2]. Tout entier à la pensée de rétablir l'Espagne gothique dans sa force et sa grandeur première, Wamba s'occupe ensuite de la défense du pays contre toute agression future. Dans ce but, par deux lois où circule d'un bout à l'autre le souffle du plus ardent et du plus généreux patriotisme, ce prince rend, en cas d'invasion, le service militaire obligatoire pour tous les citoyens, sans distinction de race, d'état et de condition. Les peines les plus sévères, l'exil, la confiscation des biens, la dégradation civique, l'esclavage fiscal, sont édictées contre quiconque ne répondra pas immédiatement à l'appel du roi, ou des chefs inférieurs sous les ordres desquels il sera placé [3]. Après avoir ainsi pourvu au prompt recrutement de l'armée nationale, et au réveil de l'esprit militaire, quelque peu assoupi chez ses sujets, Wamba restaure et renouvelle de fond en comble Tolède sa capitale, ses portes et ses remparts [4]. Voulant ensuite prévenir le bouleversement de la hiérarchie sociale dont l'Espagne gothique lui paraissait menacée par la multiplication de honteuses mésalliances, il interdit tout mariage entre les personnes libres de naissance et les affranchis encore rattachés à leurs anciens maîtres par les liens du patronage légal [5].

[1] *Id. ibid*, n. 24, 27, 30, 31.
[2] Cf. *Concil. Tolet.* XI, can. 5, 4, 8, 6, 7, 19, 1 ; *Forum Jud.* V, 1, 6.
[3] *For. Jud.* IX, II, 8.
[4] Anonym. *Epit.* 24 (al. 21).
[5] *For. Jud.* V, II, 7.

I, 7 : Magna est confusio generis,
Ubi dissimilitudo unius parentis
Statum degenerat progenitæ prolis,
Hoc enim necesse est inveniatur in frutice,
Quod tractum est ex radice, etc., etc.

Ce pieux et sage monarque travaillait ainsi depuis huit ans révolus à la grande œuvre de restauration religieuse, militaire et sociale de sa patrie, lorsque soudain, vers la fin de septembre de l'an 680, le bruit se répand que Wamba, tombé gravement malade, vient de recevoir avec les derniers sacrements, la pénitence canonique, et que, incapable désormais de régner, il s'est choisi lui-même un successeur dont on prépare déjà le couronnement. Ce bruit n'était, hélas! que trop fondé! Ce successeur fut en effet proclamé dans les premiers jours d'octobre et couronné sans retard.

Le nouveau roi s'appelait Ervige. D'après une tradition purement orale, recueillie à la fin du IXe siècle par Alphonse II, Ervige était fils d'un certain Ardabaste, goth rompu par un long séjour à la cour de Constantinople à toutes les roueries de la politique byzantine. Tombé dans la disgrâce de l'empereur grec à la suite de je ne sais quelle intrigue, Ardabaste vint promener ses ennuis en Espagne. Présenté, ou se présentant lui-même au roi Chindasvinthe, le goth hellénisé reçut un favorable accueil de ce prince, ami des lettres et lettré à ses heures, qui lui donna en mariage une de ses parentes. Ervige fut le fruit de cette union [1]. Quoi qu'il en soit de la vérité de ce récit, et de l'hostilité qu'aurait soulevée contre Ervige son origine quelque peu exotique, ce prince se vit, dès les premiers jours de son règne, en butte à de très graves et très injurieux soupçons. On l'accusait d'avoir frauduleusement escamoté la couronne. Wamba, disait-on, n'avait pas demandé la pénitence canonique; il était même privé de ses sens lorsque, avec une précipitation calculée, on l'avait tonsuré d'abord, puis revêtu de l'habit monastique. On ajoutait que, revenu à lui, Wamba avait protesté hautement contre l'indigne supercherie qui le privait de la couronne [2]. Enfin on faisait ressortir la souveraine invraisemblance, chez un prince partisan déclaré des lois antiques, d'un acte aussi illégal que l'était la désignation, faite par lui seul, d'un successeur qu'il n'appartenait qu'à l'élection de lui donner.

Ervige comprit bien vite de quels dangers le menaçait ce mouvement de l'opinion publique, se prononçant de jour en jour

[1] Adefonsi III, *Chron.*, n. 5.

[2] « Nullus sub religionis habitu detonsus... provehatur ad apicem regni. » Conc. Tolet. VI, can. 17. De l'inéligibilité du moine, on avait conclu et non sans raison à la déchéance du roi qui revêtait l'habit monastique.

plus ouvertement contre lui. Il se résolut d'y couper court par une réfutation solennelle des accusations dont il était l'objet. Il réunit donc à Tolède, la première année de son règne, un concile national auquel prirent part quatre métropolitains avec trente de leurs suffragants, trois délégués ou vicaires d'évêques empêchés de venir au concile, quatre abbés et quatorze grands officiers du palais. Pas un prélat de la Tarragonaise et de la Narbonaise n'y figura en personne ou par représentant, peut-être parce que ces deux provinces n'avaient point encore voulu reconnaître le nouveau gouvernement. Le neuf janvier 681, Ervige fit son entrée dans le concile. Après une courte allocution confite en dévotion et en humilité, il ordonna de lire son *Tome* ou adresse aux Pères assemblés. Il y déclarait que son intention bien arrêtée était de soumettre à l'examen et au jugement de ces mêmes Pères son élection à la couronne, et la façon dont il avait pris possession du pouvoir. Il leur promettait en outre de placer sous leurs yeux les documents officiels se rapportant à cette affaire, afin qu'ils pussent affirmer avec certitude, sur le vu de pièces authentiques, la légitimité d'une élection dont le roi les déclarait déjà convaincus par ailleurs [1].

Les documents produits se réduisaient à trois : le procès-verbal de la tonsure et de l'habit monastique reçus par Wamba dans sa dernière maladie, procès-verbal signé des officiers palatins; l'écrit par lequel ce même prince désignait Ervige pour son successeur; enfin un billet de Wamba, adressé au saint arche-

[1] « Paternitatis vestræ fortissimum in salutis nostræ advoco adjumentum... unde licet sublimationis nostræ primordia Paternitati vestræ opinabili relatione non lateant, quibus clara divinorum judiciorum dispositione præventus, et regnandi conscenderim sedem et sacrosanctam regni perceperim unctionem, nunc tamen melius id poteritis et scriptorum relatione, et promulgationis vestræ sententiis publicare, etc., etc. » Ervig. reg., *Tom. ad conc. Tolet.* XII (*Conc. de Esp.*, t. II, p. 454, 455). — Ce que propose ici Ervige, et la marche suivie par le concile lui-même prouvent que Wamba était mort à cette époque, et probablement de la maladie dont une crise détermina le monachisme plus ou moins volontaire de ce prince. Il est, en effet, évident que si Wamba eût été encore vivant en janvier 681, trois mois après la prise de possession du trône par Ervige, celui-ci et, à son défaut, le concile aurait invoqué en faveur de la légitimité du nouveau roi, le témoignage oral de son prédécesseur, au lieu de lettres trop faciles à contrefaire. Ceci rend singulièrement invraisemblable la légende de Wamba vivant en saint religieux sept années entières dans deux monastères Bénédictins, celui de san Vicente de Pampliega d'abord, puis celui de san Pedro de Arlanza (Yepes, II, p. 331, col. 1-3, et I, p. 376).

vêque de Tolède Julien, lui recommandant de sacrer promptement le nouveau roi [1].

Ces pièces soulevaient bien des difficultés. Pourquoi, par exemple, le procès-verbal de la pénitence canonique de Wamba n'était-il signé que de *palatins*, probablement complices d'Ervige, et non de l'évêque ou des évêques qui avaient donné au roi mourant la tonsure et l'habit monastique? Pourquoi le double écrit de Wamba n'avait-il été précédé d'aucune déclaration verbale faite publiquement aux évêques et aux grands de la cour, et confirmant par avance l'authenticité des deux pièces produites aujourd'hui au nom de ce prince? En présence du fait accompli, les Pères du concile ne pouvaient guère, on le comprend, soulever ces difficultés, ou se laisser arrêter par elles. C'eût été accuser Ervige et les siens de mensonge et de faux en écriture publique. Ils admirent donc ces documents, et déclarèrent Ervige légitimement élu [2]. Toutefois ces mêmes Pères, qui venaient de se prononcer en sa faveur, se chargèrent d'établir eux-mêmes l'insuffisance de sa justification. On les vit effectivement, par un seul et même canon, d'une part interdire toute future imposition de la pénitence canonique aux malades privés de l'usage de leur raison, ou qui ne l'auraient pas demandée ; et d'autre part défendre à ceux qui l'auraient reçue étant hors de leurs sens et sans l'avoir demandée, toute réclamation ultérieure contre le fait accompli [3]. Dans les circonstances présentes, promulguer un pareil décret n'était-ce pas, en effet, déclarer équivalemment que Wamba avait reçu la pénitence à son insu, et qu'il avait protesté contre cette surprise? C'était par conséquent donner raison aux partisans de ce prince sur deux des principaux griefs qu'ils faisaient valoir contre la légitimité de son successeur.

Ervige était vraisemblablement le premier à se rendre compte de ce que sa défense laissait à désirer. Il mit donc en œuvre, concurremment avec cette justification, dont la décision du Concile ne dissimulait pas les lacunes, d'autres moyens de se concilier les esprits, et de se créer un parti qui pût au besoin le défendre contre ceux de ses adversaires qu'il ne parviendrait pas à gagner.

[1] Concil. Tolet. XII, can. 1, p. 458.
[2] *Id., ibid.*
[3] Concil. Tolet. XII, can. 2.

Le premier et le plus efficace fut l'amnistie pleine et entière accordée à tous ceux qui, par application des lois militaires de Wamba, se trouvaient en ce moment frappés d'incapacité civile et notés d'infamie. Le nombre en était grand, si grand qu'au dire d'Ervige—dire quelque peu sujet à caution—presqu'une moitié de la nation était incapable d'ester en justice [1]. Sur la proposition de ce prince, tous les réfractaires et les fuyards en face de l'ennemi furent donc réhabilités en masse par décret du concile [2]. Un autre moyen dont Ervige se servit pour accroître et affermir la popularité de mauvais aloi conquise au détriment de la discipline militaire, fut de reprendre contre les Juifs la maladroite et triste campagne ouverte jadis avec si peu de succès par le roi Sisebuth. Il remit donc en vigueur ou édicta une série de lois draconiennes contre les enfants d'Israel, et les fit enregistrer par les Pères de ce même XII^e concile de Tolède [3].

Que ces mesures lui aient gagné des partisans en assez grand nombre, il serait téméraire d'en douter. Le succès, toutefois, ne paraît pas avair répondu aux espérances de l'auteur. Il faut bien croire que l'opposition à sa personne, quoique sensiblement affaiblie, était encore trop puissante au gré de ce prince, et que le recrutement d'une faction dévouée à ses intérêts marchait trop lentement, puisqu'on le voit recourir, la quatrième année de son règne, à trois autres mesures plus propres, pensait-il, que les précédentes, à lui faire atteindre le but désiré. Se couvrant donc du manteau de la miséricorde et de la piété, il proposa, en premier lieu, au XIII^e concile de Tolède, une nouvelle amnistie qui relevait de toutes les peines encourues par eux sous son prédécesseur les complices de l'usurpateur Paul, traîtres infâmes qui n'avaient

[1] Ervigii regis *Tom.* ad Concil. Tolet. XII, p. 455, 456.

[2] Concil. Tolet. XII, can. 7.

[3] Ces lois de proscription ont été insérées par Egica dans la nouvelle et dernière édition du Code hispano-gothique dont il est l'auteur. Elles en remplissent le XII^e livre presque tout entier (*For. Jud.* XII, II, 3—15; 17, 18; III, 1-24, 27, 28). Parmi les lois du titre III^e attribuées à Ervige ou anonymes, plusieurs ne sont que la répétition à peu près littérale des lois contenues dans le titre précédent (III, 4 et 5 = II, 5, 7, 11 ; III, 8 = II, 6 ; III, 7 = II, 8 ; III, 12 = II, 13, 14). Le sommaire des lois anti-judaïques d'Ervige, tel qu'on le lit dans le neuvième canon du XII^e concile de Tolède, nous autorise à porter au compte de ce roi les lois anonymes 1 — 6, 8 — 18 du XII^e livre, titre III du code hispano-gothique. Les intitulés du sommaire sont précisément ceux qui portent encore aujourd'hui les susdites lois dans le *Forum Judicum*.

pas craint, pour satisfaire leur ambition ou leur haine, de se révolter contre leur souverain légitime et d'appeler l'étranger à leur secours. Ainsi, après avoir réhabilité la lâcheté par sa première amnistie, Ervige réhabilitait par la seconde la trahison qui devait bientôt perdre l'Espagne [1]. Mais qu'importait l'Espagne à ce roi de hasard ou d'intrigue, uniquement occupé du soin de se conserver au pouvoir, et qui, dans cette amnistie octroyée à des traitres, ne voyait et ne voulait voir qu'un moyen de rattacher à sa cause une troupe d'hommes hardis, entreprenants et capables de tout, même de vendre leur pays à l'étranger [2] ? Cette amnistie, adoptée par le concile et solennellement promulguée dans le premier de ses décrets, Ervige proposa aux évêques un autre projet de loi vraiment digne d'éloge, qui, dans la pensée du prince, devait plus et mieux que toutes les amnisties octroyées jusque là aux proscrits du règne précédent, lui gagner les cœurs de ses concitoyens d'origine gothique.

Les Wisigoths, si romanisés qu'ils fussent, ne l'étaient point assez pour accepter la procédure criminelle codifiée par les légistes impériaux. Cette procédure si soupçonneuse, si vexatoire, si cruelle même, non seulement pour le coupable déclaré et convaincu, mais pour le simple prévenu, souvent innocent du crime dont on l'accuse, les révoltait, et avec raison. Parmi les peines dont Rome païenne et chrétienne usait sans scrupule contre l'accusé, la torture et l'emprisonnement leur étaient plus particulièrement odieux, l'emprisonnement surtout. Pour le Goth, la prison était un tombeau pire que l'autre. A son avis, mieux valait être enseveli mort que vivant. Aussi voyait-on souvent le prisonnier s'affranchir de la captivité légale par le suicide [3]. Cette répulsion etait générale : les honnêtes gens l'éprouvaient aussi vive que les scélérats, et c'est précisément pour capter la bien-

[1] Du parti groupé autour d'Ervige d'abord, puis autour de ses deux successeurs Egica et Witiza, sont sortis les misérables qui, s'alliant aux Arabes envahisseurs, trahirent Rodrigue et l'Espagne sur le champ de bataille de Guadalète. Alphonse III ne se trompait donc pas lorsque, au début du passage cité plus haut, il rattachait la ruine du royaume de Tolède à l'avènement d'Ervige.

[2] Cf. Ervig. regis *Tom.* ad Concil. Tolet. XIII, p. 405.

[3] « Quorumdam hominum tam grave inolevit desperationis contagium, ut dum fuerint... pro sui purgatione sceleris... custodiæ mancipati... seipsos malunt aut laquei suspendio enecare aut ferro vel aliis mortiferis casibus interimere. » Conc. Tolet. XVI, can. 4.

veillance des premiers, en acquérant un nouveau titre à celle des seconds, qu'Ervige, proscrivant ces pratiques détestées et détestables, proposa et fit voter par le concile cette loi de garanties supprimant en faveur des prévenus de condition libre, l'incarcération, la torture et toute autre peine préventive, loi dont j'ai longuement parlé ailleurs, ce qui me permet de me contenter ici d'une simple mention sans autres détails [1]. Dans cette distribution intéressée de grâces, les classes inférieures ne furent pas oubliées : Ervige octroya aux colons et aux serfs de toute catégorie la remise des dettes contractées par eux envers le fisc, sous les rois ses prédécesseurs [2]. C'était là — il le croyait du moins — le moyen le plus sûr de conquérir les bonnes grâces du populaire, toujours ami de sa bourse et de ceux qui lui épargnent le chagrin de la vider.

Assuré désormais de l'appui dévoué d'un puissant parti, et de l'estime du clergé, séduit par les dernières lois de ce prince en faveur de ses sujets goths ou romains, libres ou serfs sans distinction [3], Ervige se retourna contre les fidèles de Wamba et les partisans de la monarchie élective, restés ses ennemis irréconciliables, et engagea contre eux une lutte à mort. Plus de protestations hypocrites de pitié pour les malheureux ou de miséricorde envers les coupables. Le roi, jugeant désormais ces protestations inutiles, les met au rebut, et ne songe plus qu'à se débarrasser une fois pour toutes d'une opposition aussi tenace qu'importune. Pour y parvenir, tous les moyens lui sont bons. Parmi ses adversaires, les uns, sur un simple ordre royal, sans ombre de jugement, et par conséquent en violation flagrante de la loi des garanties récemment votée, sur l'initiative d'Ervige lui-même, se voient dépouillés de leurs dignités et de leurs biens, ou dégradés de leur noblesse et inscrits sur les rôles des esclaves du fisc, ou cruellement torturés ; les autres sont frappés de condamnations iniques par des juges à la dévotion du prince [4]. Commencée vraisembla-

[1] Voir la *Revue*, juillet 1881, p. 14.

[2] Ce dégrèvement proposé au XIII[e] concile de Tolède par le roi Ervige, reçut des Pères la plus complète approbation (can.3). Le rescrit royal décrétant ce dégrèvement et en réglant les conditions se lit à la fin de ce concile (*Concil. de Esp.* II, p. 516, 517).

[3] Voir en quels termes flatteurs le XIII[e] concile de Tolède, dans son quatrième canon, s'exprime sur le compte de ce prince.

[4] Egica, gendre et successeur d'Ervige, signala et flétrit en plein concile les cruautés et les violences tyranniques de son beau-père. Cfr. Egicani *Tom.* ad Conc. Tolet. XV, p. 534.

blement vers la cinquième année du règne d'Ervige[1], cette guerre d'extermination contre les adversaires politiques de ce prince se prolongea près de deux ans. Mais la violence échoua où la modération n'avait pu réussir. Car tandis qu'après tant d'efforts dirigés contre elle, la faction qu'il s'efforçait d'anéantir se dressait en face de lui plus redoutable que jamais, le ciel semblait conspirer avec les ennemis du roi, en livrant l'Espagne aux ravages d'une cruelle famine qui vraisemblablement fit perdre au roi le fruit qu'il comptait retirer de ses libéralités envers les débiteurs du fisc. Les colons, en effet, réduits à la plus extrême misère par la stérilité dont le sol était frappé, firent sans doute, suivant l'incorrigible habitude de la plèbe ignorante, remonter jusqu'au prince la responsabilité de leurs privations et de leurs souffrances ; souffrances et privations que n'avait allégées en rien le dégrèvement plus illusoire que réel décrété par Ervige [2].

Les choses en vinrent à ce point, que le roi, non seulement perdit toute espérance de voir jamais son fils accepté comme son collègue et futur successeur, mais qu'il conçut de très sérieuses craintes sur les dangers auxquels sa femme et ses enfants pourraient être exposés après sa mort, tant dans leur personne que dans leurs biens. Ces appréhensions d'Ervige s'étaient trahies dès avant le 4 novembre 683, et très vraisemblablement dans quelque entretien confidentiel avec les évêques de résidence à la cour [3] ; car le XIII[e] concile de Tolède qui se réunit à cette même date, de sa propre initiative — le *Tome* ou discours royal n'émet aucun vœu sur ce sujet —, recommanda instamment au respect de tous la famille et les alliés d'Ervige. Il frappa en outre d'excommunication quiconque se permettrait la moindre violence contre eux[4]. Ces craintes sur le sort que l'avenir réservait aux siens croissant chaque jour d'intensité malgré le décret synodique récemment promulgué en leur faveur, le roi recourut à un moyen plus pra-

[1] Le langage tenu par les Pères du XIII[e] concile de Tolède et par Ervige lui-même, à propos de la célèbre loi de garanties, dont il a été plusieurs fois question, prouve qu'à cette époque, c'est-à-dire en novembre de l'an 683, Ervige n'était pas encore entré dans la période tyrannique de son règne.

[2] « Cujus (*Ervigii*) tempore, valida fames Hispaniam populat. » Anonym. *Epit.* 25 (al. 23).

[3] Les Évêques voisins de la capitale, devaient chaque année, à tour de rôle et sur avertissement préalable, passer un mois dans la cité royale. Cfr. Concil. VII Tolet. c. 6, p. 357.

[4] Cfr. Conc. Tolet. XIII, can. 4.

tique et plus efficace d'y mettre un terme en conjurant tous les périls qu'il redoutait.

Parmi les grands de la cour et du royaume, on remarquait alors un noble wisigoth du nom d'Egica, revêtu de la double dignité de duc et de comte des celliers royaux [1]. C'était un homme déjà avancé en âge [2], mais d'une rare énergie, bon soldat, politique habile, juriste distingué [3], catholique d'une orthodoxie irréprochable [4], tel en un mot qu'Ervige pouvait le désirer en vue du but qu'il se proposait d'atteindre par son intermédiaire. L'ayant donc fait venir, il lui proposa la main de sa fille et la succession à la couronne, mais à la double condition de s'engager préalablement et par serment, premièrement à prendre en toutes causes, envers et contre tous, la défense des enfants d'Ervige, et secondement de faire toujours et en tout la volonté de son futur beau-père [5]. Egica ayant accepté le pacte qu'Ervige lui proposait, épousa la fille de ce prince. En retour, celui-ci, comme il s'y était engagé, lui assura, pour une époque plus rapprochée qu'il ne pensait, l'héritage d'une couronne dont il n'avait pas le droit de disposer. Par quel moyen le lui assura-t-il ? Vraisemblablement par un acte — authentique cette fois — analogue à celui qu'on avait prêté à Wamba, quand il s'était agi de faire monter Ervige lui-même sur le trône. Peut-être aussi l'associa-t-il à la couronne peu de jours avant de mourir.

[1] « Egica comes Scanciarum et Dux, similiter (i. e. *hæc instituta ubi interfui, annuens subscripsi*). » Je crois pouvoir identifier le futur roi Egica avec ce grand officier de la cour d'Ervige dont la signature se lit au bas des actes du XIII[e] concile de Tolède. Ce n'est là toutefois qu'une conjecture.

[2] Egica mourait *décrépit* dans les derniers jours de l'an 700, ou dans les premiers de 701 (in era 738... Witiza, decrepito jam patre (*Egica*), pariter regnat, qui et in era 739... propria morte decesso jam patre, regnum retemptat. Anonym. *Epit. Imp.* 32 (al. 33). La décrépitude, d'après S. Isidore de Séville et toute l'ancienne école espagnole, étant la dernière partie de la vieillesse, qui elle-même ne commence qu'à soixante-dix ans (Isid. Hisp. *Different.* lib. II, xx. 77, et *Etym.* lib. XI, II, 6-8), ce prince, lorsqu'il devint le gendre d'Ervige et son successeur *in petto* vers 685 ou 686, avait au moins soixante ou soixante et un ans.

[3] On doit à Egica la dernière édition du code hispano-gothique. Cette édition est augmentée d'un livre entier, le douzième, contenant toutes les lois portées contre les Juifs. Vingt-huit des lois de ce code ont Ervige pour auteur et treize sont d'Egica.

[4] Le XVI[e] concile de Tolède rend sur ce point pleine justice à ce prince (can. 8, p. 578).

[5] Cfr. Egicani *Tom.* ad. Conc. Tolet. XV, p. 533.

III

Quoi qu'il en soit de la façon dont Egica reçut la royauté promise, il n'en attendit pas longtemps l'investiture. Il avait épousé la fille d'Ervige dans le courant de l'année 685 (ère 723), ou 686 (ère 724), et son beau-père expirait vers le mois de juillet ou d'août de l'an 687 (ère 725), après sept ans d'un règne agité, comme les précédents, par les discordes civiles et par des attaques d'ennemis du dehors victorieusement repoussées [1]. Ervige mourant fit prêter à son successeur un nouveau serment quelque peu contradictoire aux précédents, celui de rendre bonne et stricte justice à tous ses peuples [2]. Tenons-lui compte de cet acte dans lequel il n'est pas difficile de reconnaître l'expression du repentir vrai, quoique bien tardif, qu'éprouvait ce prince au souvenir de ses violences illégales et de ses injustices contre ses ennemis politiques.

Egica, monté sur le trône par la seule volonté de son prédécesseur, et sans l'intervention ou le concours de l'élection, se trouva comme Ervige, dès le début de son règne, fatalement voué à l'opposition des hommes du vieux droit national, et des aspirants toujours si nombreux au pouvoir suprême. Leur parti, quoique décimé par le feu roi, n'avait rien perdu de son importance et ne songeait pas à désarmer. Il n'osa toutefois protester contre l'inauguration du successeur que ce prince venait de se donner, sans doute parce que toutes les précautions étaient prises et bien prises pour faire échouer une pareille protestation. Egica put donc, le 11 mai 688, près de dix mois après son couronnement, célébrer avec les prélats de son royaume au grand complet, le quinzième concile de Tolède, sans que dans cet intervalle la paix de son règne eût été troublée par des révoltes ou des conspirations. Il est au moins certain que dans le *Tome* lu en présence des Pères Egica ne fait allusion à aucune attaque contre son gouvernement ou sa personne. En revanche, ce prince y dénonce les cruautés

[1] Les Pères du XIIIe concile de Tolède (can. 4) mentionnent ce fait sans entrer dans aucun détail. « Terram gentis propriæ... illæsam ab hoste servavit. »

[2] Cfr. Egicani *Tom.*, supr. cit., p. 533, 534.

de son beau-père sur un ton qui semble exclure du cœur du nouveau roi toute intention de suivre, sous ce rapport, les errements de son prédécesseur.

Cette tranquillité dura peu. Nous lisons en effet dans la lettre-préface placée par saint Julien en tête de son *Prognosticon*, et qui fut écrite vers les derniers mois de 688 [1], qu'en cette année, et probablement un ou deux mois après la clôture du XV[e] concile national célébré à Tolède cette même année, Egica quittait sa capitale à la tête d'une armée nombreuse, pour une expédition dont l'auteur ne nous a pas fait connaître le but [2]. Etait-elle dirigée contre les ennemis du dehors, ou les rebelles du dedans ? Impossible de répondre à cette question autrement que par des conjectures plus ou moins probables. Je croirais volontiers qu'un soulèvement de ses propres sujets força le nouveau roi à se mettre en campagne, mais en faveur de cette opinion, je ne puis alléguer qu'une seule preuve qui est loin d'être démonstrative, à savoir que l'Anonyme de Cordoue ne mentionne, sous le règne d'Egica, qu'une seule guerre contre l'étranger, et que, dans cette guerre, le roi ne dirigea pas les opérations en personne [3]. Ce qui est certain, c'est que cette révolte, si vraiment elle eut lieu, ne changea rien aux premières dispositions d'Egica. Il continua résolument à suivre le plan de conduite qu'il s'était tracé au jour de son avènement. Pendant près de six années, de janvier ou février 688 à mai 693, ce prince essaya par tous les moyens dont il pouvait disposer de regagner les cœurs que la tyrannie bysantine d'Ervige lui avait aliénés d'avance, et de se faire pardonner l'illégalité de son intronisation. Poursuite acharnée et impitoyable des Juifs ennemis du Christ, générosité envers l'Église de Dieu

[1] C'est ce que me paraît avoir solidement établi le docte et judicieux Florez au tome V, pag. 314, num. 182, de son *Espana sagrada*.

[2] Saint Julien de Tolède nous apprend dans la préface de son *Prognosticon* *Patrol. lat.*, t. 96, col. 456) que lui et son ami Idalius dressèrent ensemble à Tolède le plan de cet ouvrage, le jour même du Vendredi-saint, qui en l'année 688 tombait le 27 mars. Ce n'est qu'après le départ d'Egica et de son armée, que Julien, chargé d'exécuter seul le *Prognosticon*, profita du calme rétabli dans sa ville épiscopale pour se mettre à l'œuvre. Mais les quarante-deux jours écoulés entre Pâques (29 mars) et l'ouverture du XV[e] concile de Tolède (11 mai) constituent une période de temps trop courte pour qu'une expédition militaire importante et les préparatifs de la tenue d'un concile national aient pu y trouver place. Je crois danc pouvoir rejeter cette expédition après la tenue du concile.

[3] Anonym., 40 (al. 38).

dont il fit réparer les basiliques rurales à demi ruinées, compassion pour les souffrances du pauvre peuple, qu'il allégea par des remises d'impôt, et pour le malheur des hommes libres tombés en servitude, qu'il rendit à leur liberté première, miséricorde enfin et mansuétude envers ses ennemis politiques auxquels il pardonna longtemps leurs attentats contre son autorité, tout fut employé par Egica, et tout le fut inutilement [1]. Dans cette œuvre d'apaisement et de conciliation ce prince échoua aussi complètement que son beau-père Ervige. Il en prit vaillamment son parti. Voyant donc les conjurations se succéder sans relâche et recruter leurs fauteurs jusque dans son palais, parmi les grands de son entourage, et, chose étrange et plus odieuse, jusque sur le trône primatial de Tolède, le roi rentra pour ne plus en sortir dans la voie de répression sanglante que son prédécesseur lui avait ouverte.

Il commença par dénoncer aux Pères du seizième concile de Tolède sa résolution bien arrêtée de priver de leurs charges, de dépouiller de leurs honneurs et de leurs biens, et de condamner à la servitude du fisc tous les officiers du palais qui oseraient désormais conspirer contre l'autorité du prince et la sûreté de sa personne, ou troubler la paix publique par de nouvelles séditions [2]. Il chargea ensuite ces mêmes prélats d'instruire le procès de Sisbert, successeur de saint Julien et de ses complices accusés d'avoir comploté la déposition et la mort d'Égica [3]. Ce Primat de Tolède, reconnu coupable par le concile, fut frappé d'excommunication, déposé de son siège, privé de tous ses biens confisqués au profit du roi, et envoyé en exil [4]. Il fut remplacé dans sa primatie par le sage et pieux Félix, dont l'Anonyme de Cordoue fait le plus grand éloge [5].

La suite répondit à ce début. Egica, poussé à bout par ses adversaires, déploya contre eux une implacable sévérité, et se montra aussi tenace dans la répression, qu'il l'avait été jusqu'alors dans la mansuétude. Ervige fut dépassé, et Chin-

[1] Cfr. Conc. Tolet. XVI, can. 8, p. 574, et Egicani *Tom.* ad id. Conc. p. 556, 557.

[2] Egicani *Tom.* ad Conc. XVI Tolet., p. 357. Ce discours fut composé le 25 avril, sept jours avant l'ouverture du Concile.

[3] Cfr. Conc. Tolet. XVI, can. 8.

[4] *Id.*, *Ibid.*

[5] Anonym., *Epit.* 31 (al. 29).

dasvinthe égalé. La confiscation, l'exil, la dégradation civique, l'emprisonnement, la mort furent les armes dont il ne cessa plus d'user contre ses ennemis de toute race. Car si ce prince se montra impitoyable pour les Goths insurgés contre lui [1], il ne le fut pas moins contre les Juifs de la Péninsule, surpris en flagrant délit de conspiration contre son état et sa personne. Ne pouvant plus supporter l'intolérable oppression à laquelle les lois d'Ervige, rigoureusement appliquées par Egica, les avaient condamnés, ces malheureux tramèrent, avec leurs coreligionnaires du dehors, un complot qui avait pour but de se soulever en masse contre leurs oppresseurs, et de s'emparer des contrées où ils étaient si cruellement traités. Comme on devait s'y attendre, ce complot insensé fut découvert, et dénoncé par le roi aux prélats et aux grands du royaume réunis à Tolède en 694. Les coupables avouèrent leur crime, et tous les Juifs, ceux de la Narbonaise exceptés, furent condamnés à la perte de leurs biens, dévolus au fisc, et à un esclavage qui ne devait prendre fin qu'après abjuration des erreurs du judaïsme et profession sincère de la foi catholique. En outre, cet esclavage, auquel tous sans distinction d'âge ni de sexe furent réduits, devait être subi sous des maîtres choisis au gré du roi, et hors du lieu natal de chacun des condamnés [2].

Ces mesures de répression, singulièrement énergiques, eurent un plein succès. L'opposition faite à Egica, quels qu'en fussent les meneurs, rentra dans l'ombre en attendant des jours meilleurs, et nul n'osa désormais tenter un nouvel assaut contre un trône si vigoureusement défendu par celui qui l'occupait. Egica put donc, à l'exemple de Chindasvinthe qu'il semble avoir pris pour modèle, gouverner l'Espagne en maître absolu, veiller par la célébration de nombreux conciles au maintien de la Foi et de la discipline ecclésiastique [3], soumettre à l'examen de ces mêmes

[1] « Hic *(Egica)* Gothos acerba morte persequitur. » *Id.*, *ibid.*, 28 (al. 25), et pour les détails : *ib.* 31 (al 29.).

[2] Egicani regis *Tom.* ad. Conc. Tolet. XVII, p. 593, 594 ; et Conc. Tolet. XVII, can. 8, p. 603, 604.

[3] L'antique collection des canons de l'église d'Espagne renferme les actes de trois conciles célébrés à Tolède la première, la sixième et la septième année du règne d'Egica. Mais outre ces trois conciles, il s'en réunit au moins deux autres dans les dernières années du même prince, après l'association de Witiza à la couronne (698-701); c'est ce qui ressort très clairement du passage de l'Anonyme, où il est dit que Félix primat de Tolède tint plusieurs

conciles les lois civiles ou ecclésiastiques promulguées sous ses prédécesseurs, Chindasvinthe et Récesvinthe exceptés, pour en faire disparaître tout ce qui pouvait s'y rencontrer d'inutile ou de contraire à l'équité, se réservant de donner à ce travail la sanction de son autorité suprême, et aussi sans doute d'insérer les lois civiles ainsi expurgées dans la nouvelle édition augmentée et refondue du code hispano-gothique publié par son ordre [1]. Ce n'est donc pas sans raison que, dans une miniature du célèbre manuscrit d'Albelda, actuellement à l'Escurial, Égica figure comme un des législateurs de l'Espagne gothique à côté de Chindasvinthe et de son fils [2].

Arrivé au seuil de la décrépitude, ce prince, en l'année 698 (ère 736), s'associa son fils Witiza, le proclamant officiellement son collègue dans le présent et son héritier dans l'avenir; mais sans lui laisser prendre la moindre part à l'administration du royaume, qu'il se réserva au contraire tout entière avec un soin jaloux, tant que ses forces lui permirent d'en porter le poids [3]. Quand donc le vieux roi déclarait son fils associé à la couronne, il se proposait simplement de faire connaître à ses sujets quel était entre ses enfants celui qu'il lui plaisait de se donner pour successeur, et de prévenir ainsi, en cas de mort soudaine, toute tentative de compétition à une royauté pourvue d'avance d'un titulaire [4]. Ce ne fut qu'un an avant sa mort, le dernier du sep-

conciles du vivant des deux souverains : Felix... concilia satis præclara etiam adhuc cum [in]colomes principes egit. *Epit.* 31 (al. 29). Malheureusement les actes de ces derniers synodes de Tolède ne sont pas arrivés jusqu'à nous.

[1] Egicani *Tom.* ad. Conc. XVI, p. 557.

[2] Cfr. Eguren, *Codices*, p. 72, col. 1.

[3] « In era DCCXXXVI... Egica in consortio regni Witizanem filium sibi hæredem faciens, Gothorum regnum retemptat. » Anonym. Cord., *Epit.*, n. 31 al. 29.)

[4] Egica laissa deux fils, Witiza et Oppas, issus tous deux d'un premier lit. Il est en effet douteux et plus que douteux qu'ils soient nés de la fille d'Erwige. Car celle-ci ayant épousé Egica du vivant de son propre père Erwige, et lorsque son fiancé atteignait l'âge respectable de soixante à soixante un ans, ou n'en eut pas d'enfants, ou n'en eut que trop tard pour qu'ils aient pu régner à la mort de leur père. Witiza l'aîné n'aurait été à cette époque qu'un adolescent de seize ou dix-sept ans, qu'Egica, redouté comme il l'était aurait bien pu faire asseoir à côté de lui sur le trône, mais qui en aurait été jeté bas aussitôt après le dernier soupir de son père. Witiza lui-même n'aurait eu, douze ans plus tard, au moment de sa déposition, que des fils beaucoup trop jeunes pour jouer dans les derniers jours de l'Espagne chrétienne le rôle que l'histoire leur prête.

tième siècle (ère 738), qu'Egica, succombant sous le faix des années, admit enfin Witiza son fils, après un stage suffisamment long de royauté platonique, au partage de l'autorité suprême [1]. Quelques mois plus tard, en 701, ce qu'il s'en était réservé échappait à ses mains défaillantes, et lui-même rendait paisiblement le dernier soupir, après un règne qui, s'étendant nominalement sur quinze années différentes, n'en compte que treize et quelques mois de durée réelle (687-701).

Comme Ervige et comme Chindasvinthe, Egica disposa de la couronne en maître absolu. Peut-être même, dans la façon dont-il transmit la royauté à son fils, poussa-t-il le sans-gêne plus loin que ces deux princes. Car rien, dans le récit de l'Anonyme de Cordoue, ne permet de supposer avec quelque vraisemblance chez Egica un appel quelconque même dérisoire à l'élection, soit lorsqu'il fit choix d'un successeur, soit lorsqu'il confia l'exercice de l'autorité à ce successeur désigné. Aucune protestation toutefois ne se fit entendre contre cette violation flagrante de la loi d'élection. Celles, en grand nombre sans doute, qui n'auraient pas demandé mieux que de se produire, restèrent captives au fond des cœurs où la crainte les enchaînait. L'exil d'ailleurs et la prison, enlevant à l'opposition ses chefs et ses guides, l'avaient momentanément du moins réduite à l'impuissance.

Witiza, rendu à sa pleine liberté par la mort de son père, inaugura une ère nouvelle. A la politique de répression à outrance des sept ou huit dernières années d'Egica, il substitua une politique de pardon, d'oubli et de mansuétude. Les proscrits réhabilités, les exilés rendus à leur patrie, les grandes charges

[1] « In era DCCXXXVIII.. Witiza, decrepito jam patre, pariter regnat. Qui, et in era DCCXXXVIIII... propria morte decesso jam patre, florentissime., regnum retemptat. » *Epit.*, n. 32 (al 30) — La chronique d'Alphonse III (c. 7.), celle d'Albelda (recension de San Millan n. 161 dans Berganza, *Antigued.*, II, p. 555, col. 1), Luc de Tuy (*Chron. mundi*, dans Schott, *Hisp. illustr.* IV. 69), et Rodrigue de Tolède (*De Reb. Hisp.*, lib. III, 15) affirment qu'en associant son fils à la couronne, Witiza lui confia le gouvernement de l'ancien royaume des Suèves, comprenant, comme on sait, l'antique Galice Romaine. Ces écrivains transportent ainsi au temps des rois goths de Tolède un usage, qui ne fut en vigueur que sous les derniers rois d'Oviedo et les rois de Leon. Cet usage parfaitement justifié à cette dernière époque par la nécessité de confier à des mains sûres la défense d'une province confinant par sa frontière méridionale aux possessions des califes de Cordoue, n'avait aucune raison d'être deux siècles plus tôt et l'histoire de l'Espagne n'en laisse pas, à cette époque, entrevoir le plus léger indice.

de l'état ou du palais restituées à ceux de leurs titulaires qui en avaient été privées, toutes les victimes des vindictes fiscales d'Egica rétablies dans la possession de leurs biens, soit par la restitution de ceux qu'on leur avait enlevés, soit par la destruction publique de toutes les obligations qu'on les avait contraints de souscrire au profit du fisc; tels furent les premiers actes du nouveau roi. Sa clémence s'étendit à toutes les victimes des vengeances judiciaires et extra-judiciaires de son père. Les Juifs, si sévèrement châtiés de leur projet de révolte par la confiscation, l'exil et l'esclavage, furent donc, comme tous les autres proscrits d'Egica, admis aux bienfaits de l'amnistie, et rentrèrent ainsi en possession de leurs biens, de leur patrie et de leur liberté. L'Anonyme de Cordoue, sans l'affirmer explicitement, le laisse suffisamment entendre lorsqu'il écrit que Witiza reçut en ses bonnes grâces tous ceux sans exception que son père avait condamnés, et qu'il rétablit dans leur félicité première ceux que son prédécesseur avait courbés sous un joug écrasant. La tradition populaire hostile à Witiza s'était même armée contre sa mémoire de cet acte de miséricordieuse bonté, transformé en crime abominable [1]. Le nouveau roi mit à compléter dans les moindres détails son œuvre de réparation et d'apaisement, des soins à la fois si délicats et si empressés que, suivant l'heureuse expression de notre historien, on l'eut, à le voir faire, pris volontiers pour le client humble et dévoué des proscrits paternels. Ajoutons que cette conduite ne lui fut pas dictée par le désir, d'ailleurs très naturel, de se concilier les cœurs, ou de prévenir des insurrections prêtes peut-être d'éclater, bref par quelques-uns de ces motifs de politique intéressée, dont Egica et, avant lui, Ervige s'étaient inspirés, lorsqu'au début de leur règne ils mirent la clémence à leur ordre du jour. Non, quand il se montrait ainsi miséricordieux et pitoyable à tous, Witiza obéissait aux mouvements d'une bonté naturelle qui ne se démentit pas une seule fois, du premier au dernier jour de son règne; bonté d'autant plus méritoire qu'elle se joignait chez lui à une grande vivacité de

[1] « Addidit Witiza iniquitatem super iniquitatem, et Judæos ad Hispanias evocavit, atque fractis ecclesiarum privilegiis, Judæis immunitatum privilegia dedit. » Luc. Tud., *Chron. Mundi*, p. 69. Cf. Rod. Tol., *de Reb. Hisp.*, III, c. 17. — Alphonse III et le moine de Silos se taisent absolument sur les Juifs dans la notice qu'ils ont consacrée à Witiza.

caractère [1]. Cette clémence inaltérable de Witiza, si nettement affirmée par l'Anonyme de Cordoue son contemporain, relègue d'emblée au rang des fables les cruautés que la légende, écho inconscient des calomnies mises en circulation par les ennemis de ce prince et de sa famille, lui prête si généreusement, lorsqu'elle nous le représente tour à tour assommant à coups de bâton le duc Fafila, père de Pélage futur roi des Asturies [2], crevant les yeux au duc de Cordoue Theudefrède père du roi Rodrigue [3], et cherchant enfin à perdre Pélage lui-même [4]. Quand donc, au XIIIe siècle, Rodrigue Ximénez, archevêque de Tolède, voulant, au moyen d'un compromis de son invention, concilier l'histoire vraie avec la légende, donne les premières années du règne de Witiza à la pratique des vertus signalées plus haut, et le reste aux odieuses pratiques de la plus infame corruption [5], cet historien inflige du même coup un démenti à l'une et à l'autre : à l'histoire, qui ne voit et ne montre dans le règne entier de ce prince qu'une série continue d'actions dignes de louange [6] ; à la légende qui, dans toute la durée de ce même règne, ne découvre et n'étale à nos regards qu'une série non moins continue de cruautés et de scélératesses [7]. Je ne comprends donc en aucune façon la faveur dont a joui auprès de tant d'écrivains modernes cet accouplement fantaisiste de l'erreur et la vérité.

Reprenons notre récit. Dieu parut vouloir s'associer aux généreux desseins formés par Witiza pour le bonheur de ses sujets

[1] « Hic (Witiza) patris succedens in solio, quamquam petulanter clementissimus tamen, XV (leg. XII) per annos extat in regno. Qui non solum eos quos Pater damnaverat, » etc., etc. *Epit.* 31 (al. 29). Le sens donné ici a *petulanter* est déterminé par celui qu'attache à *petulare* notre anonyme au chapitre 69e (al. 75) de sa chronique.

[2] Cf. Chron. Albeld. (recension de San Millan), dans Berganza, *Antigued.* II, p. 355, n. 162.

[3] Mon. Sil. *Chron.* II, 15, 16. Le moine de Silos se tait sur le meurtre de Fasila, et l'annotateur de la chronique d'Albelda qui nous signale ce légendaire assassinat, ignore l'aveuglement de Theudefrède. Luc de Tuy (*Chron. mundi*, p. 69) et Rodrigue de Tolède (*de Rebus Hisp.*, III, 15, 17) portent sans hésiter ces deux crimes à l'actif de Witiza.

[4] Cf. Rodrigue (*l. cit.* c. 17) amplifiant sur ce point le récit de Luc de Tuy.

[5] Roder Tol. III, 15. Pour donner plus d'autorité à son affirmation, Rodrigue mutile le texte de l'Anonyme de Cordoue de façon à l'accommoder à son système.

[6] Anonym., *Epit.* 31 (al. 29).

[7] Adefons. III, *Chron.* c. 8 ; Mon. Sil. *Chron.*, II, 15.

et, en même temps, le récompenser du zèle et de la persévérance que ce prince mettait à les réaliser. Sous son règne, en effet, l'Espagne jouit d'une constante prospérité, et les populations, d'un bien-être dont elles étaient privées depuis assez longtemps déjà [1]. Car, sous les deux prédécesseurs de Witiza, le royaume de Tolède avait été successivement désolé par deux terribles fléaux. La famine l'avait dépeuplée sous Ervige [2] ; sous Egica, une peste meurtrière n'y avait pas exercé de moindres ravages [3]. Aujourd'hui, dans la Péninsule à laquelle un ciel plus clément a rendu sa fertilité première et son habituelle salubrité, les Espagnols de toute race vivent joyeux au sein de l'abondance et dans les douceurs de la paix [4]. Si quelque ennemi du dehors essaie de troubler cette heureuse tranquillité, une prompte défaite jette un reflet de gloire militaire sur le règne de Witiza, d'ordinaire si paisible [5].

L'Église alors n'était pas moins florissante que l'État. Dirigée par des chefs d'une sainteté reconnue, elle remplit la tâche de moralisation et de sanctification qui lui est confiée d'en haut avec le même zèle que dans les siècles précédents. Saint Félix qui, au début du règne de Witiza, occupe le siège primatial de Tolède, où il a remplacé Sisbert déposé pour crimes politiques par le XVI[e] concile, tenu en cette capitale, la sixième année d'Egica, s'y montre le digne successeur des Eugène, des Hildephonse, et des Julien, dont la science et la vertu avaient jeté un si vif éclat sur cette métropole de l'Espagne gothique. A l'exemple de ces glorieux prédécesseurs, il veille avec un zèle infatigable au maintien de l'intégrité de la foi et des mœurs, par la célébration des conciles et par les sages décrets qu'il y promulgue, d'accord avec

[1] « Florentissime suprafatos per annos regnum retemptat. » Anonym., *Epit.* 32 (al 30).

[2] Cf. Anonym., 25 (al. 23).

[3] *Id.*, *ibid.* 28 (al. 25).

[4] « Florentissime... regnum retemptat, atque omnis Hispania gaudio nimis freta, alacriter lætatur. » Id. *ibid.* 32 (al. 30). C'est sous ce règne si florissant dans toute sa durée, que l'*Akhbar Madjmoua* et les traditions arabes dont ce recueil est l'écho placent une famine de trois années. Avec leur sans-gêne habituel, ces chroniqueurs ont rajeuni d'une vingtaine d'années la disette cruelle qui sévit sous Ervige. Rodrigue de Tolède (III, 20) aussi peu digne de foi dans ses récits d'un passé lointain, qu'il l'est dans l'histoire des événements de son temps, enchérit sur les conteurs arabes et place sous Witiza, la peste d'Egica côte à côte de la famine d'Ervige.

[5] Anonym., *Epit.* 40 (al. 38).

ses frères dans l'épiscopat et les deux rois associés Egica et Witiza[1]. L'épiscopat de Gunderic, successeur de Félix, n'est pas moins remarquable. Sacré évêque de Tolède dans le courant de l'année 701, aux plus beaux jours du nouveau règne, lorsque l'Espagne se livrait tout entière à l'ivresse de sa joie, Gundéric s'illustra par son éminente sainteté et la puissance de ses œuvres [2]. Lorsqu'il mourut vers la fin de l'an 710, assez à temps pour ne pas assister à la ruine de sa patrie, l'Église hispano-gothique, dont il avait été dix ans le chef respecté, était calme et prospère comme aux plus beaux jours de son existence. Sous son pieux successeur et jusqu'à la catastrophe finale, les choses restent dans le même état. Le nouveau primat de Tolède, Sindérède, loin d'être en butte aux persécutions de Witiza, comme l'ont gratuitement affirmé quelques écrivains postérieurs, vit jusqu'à la fin en parfaite intelligence avec ce prince, ainsi que l'avaient fait, avant lui, ses prédécesseurs Félix et Gundéric. Nous en trouvons la preuve sans réplique dans la poursuite exercée de concert par Sindérède et Witiza, aux derniers jours du règne de ce prince contre un certain nombre de respectables membres du clergé de Tolède, accusés faussement d'avoir manqué à la sainteté de leur état [3].

[1] Anonym. *Epit.* 31 (al. 29).
[2] *Id.*, *ibid.*, 32 (al. 30).
[3] Per idem tempus (era 749, a. c. 711).

Divæ memoriæ Sinderedus,
Urbis regiæ metropolitanus episcopus,
Sanctimoniæ studio claret, atque longævos
Et merito honorabiles viros
Quos in suprafatam sibi commissam ecclesiam
Reperit, non secundum scientiam,
Zelo sanctitatis
Stimulat ;
Atque instinctu jam dicti Witizæ principis,
Eos sub ejus tempore convexare non cessat.
Anonym. Cordub. 35.

Ce passage est très important. On y trouve d'abord une nouvelle preuve de l'impartialité de notre anonyme. Quoique admirateur de Witiza, il n'hésite pas, en effet, à prendre ici parti contre ce prince et le pieux primat de Tolède son trop docile instrument, en faveur des vieux et vénérables prêtres Tolédans, victimes du zèle intéressé de Witiza, et du zèle aveugle de Sindérède. En second lieu, ce même passage donne un démenti formel à la légende d'Oppas. Si, en effet, Sindérède, primat de Tolède, en l'an 711, persécuta ces prêtres de Tolède pendant tout le reste du règne de Witiza (eos sub ejus tempore convexare non cessat), il n'a donc pas été expulsé de son siège pour

L'Espagne politique et religieuse jouissait donc d'une paix profonde, et son roi, toujours aussi populaire, paraissait plus affermi que jamais sur le trône dont son père l'avait mis en possession, lorsque éclata soudain la dernière des révolutions de l'Espagne gothique, celle qui, à travers des flots de sang, devait conduire le puissant royaume de Tolède à sa ruine, et vouer sa population à une longue et humiliante servitude.

IV

Vers les premiers mois de l'an 711, un chef wisigoth, du nom de Rodrigue, obéissant aux exhortations du sénat de la nation, prit les armes pour dépouiller Witiza du pouvoir et s'emparer du royaume. C'est en ces quelques mots, si expressifs dans leur laconisme, que l'Anonyme de Cordoue rend compte de l'événement le plus important par ses résultats qui se soit jamais accompli en Espagne [1]. Quelles causes amenèrent cette révolution subite et inattendue? Le chroniqueur contemporain les passe sous silence. Essayons de les deviner.

Il est évident tout d'abord que cette révolution ne peut avoir l'origine hispano-romaine qu'on a parfois essayé de lui attribuer. Cette explication suppose en effet, entre les Goths et les Hispano-romains, un antagonisme qui n'a jamais existé, ainsi que je crois l'avoir démontré ici-même dans mon étude sur les Espagnols et les Wisigoths avant la conquête arabe [2]. On oublie d'ailleurs que le chef de cette révolution, goth de nom et d'origine, ne se révolta contre Witiza, que poussé à ce parti extrême par le sénat de la nation, composé en grande majorité de nobles wisigoths. Les

y laisser monter Oppas. Cette légende d'Oppas n'est au reste qu'un tissu de grossières contradictions et d'anachronismes ridicules, qui sautent aux yeux de quiconque lit par ordre chronologique les historiens qui l'ont adoptée. Cf. Adef. III, *Chron.* c. 10; Mon. Sil. *Chron.* III, 21; Luc. Tud. *Chron. Mundi*, p. 69; Roder. Tolet., *De Reb. Hisp.* III, c. 17; et enfin les deux catalogues des évêques de Tolède cités par Florez (*Esp. sag.*, V., p. 320, 321).

[1] « In era 749... Rudericus tumultuose regnum hortante senatu invadit. Regnat anno uno. » Anonym. 35 (al. 34). Rodrigue de Tolède ne comprenant pas l'Anonyme dont il transcrit ou paraphrase le récit, introduit ici le Sénat romain donnant son appui à Rodrigue, en souvenir de son aïeul Récesvinthe très aimé de cette auguste assemblée. Cf. *De Reb.Hisp.*, III, 17.

[2] Voir la *Revue*, juillet 1881.

anciens habitants du pays n'ont donc joué aucun rôle dans cette tragédie, ou n'y ont figuré qu'à titre de comparses.

Il serait tout aussi déraisonnable de chercher la cause de la chute de Witiza dans la tyrannie de ce prince. Witiza se montra humain et miséricordieux durant tout son règne. L'Anonyme de Cordoue nous l'attestait tout à l'heure, et sur ce fait comme sur tous les autres événements accomplis de son temps en Espagne, la science et la véracité de cet historien sont à l'abri de tout soupçon. Elles donnent par conséquent le plus grand poids à son témoignage.

Attribuer cette révolution à l'indignation causée par le débordement des mœurs de Witiza et par ses attentats sacrilèges contre la discipline ecclésiastique, serait, à l'exemple de Rodrigue de Tolède, nous mettre en contradiction tant avec la légende qu'avec l'histoire. Dans la première, en effet, le clergé, la noblesse, le peuple, loin de s'indigner de la vie licencieuse de leur roi et de son mépris des lois de l'Église, se livrent aux mêmes désordres et professent le même mépris avec un sans-gêne égal à celui que la légende en question prête à son héros [1]. Tous d'ailleurs, toujours d'après la légende, laissent leur indigne souverain

[1] « Quum enim idem Witiza... ad inertiam et voluptates carnis, soluto impudicitiæ frœno, pessumdatus esset, simul omnis gens Gothorum laxo imperio animum ad lasciviam et superbiam flectere cœpit. Namque, postposita omni religione divina .. synodalia concilia dissolvuntur, sancti canones sigillantur, postremo quidquid pudicum, quidquid sobrium, quidquid honestum videtur, ea tempestate ludibrio habebatur.... Episcopis, presbyteris, diaconibus atque omnibus sacri altaris ministris carnales uxores lascivus rex habere præcepit » — Chron. Sil. II, 15. L'interpolateur d'Alphonse III (*Chron.* 8) tient à peu près le même langage. Mais la légende ne s'arrête pas en si beau chemin. Chaque historien postérieur la développe à sa fantaisie. Luc de Tuy (*Chron mundi*, p. 69) y introduit deux nouveaux épisodes : la rupture de toutes relations avec Rome, et la polygamie s'étendant du roi aux seigneurs de sa cour. Rodrigue de Tolède veut à son tour dire du neuf en cette matière qui semblait épuisée et, chose merveilleuse, il y réussit. Sous sa plume, le clergé lui aussi devient polygame par ordre royal (*De Reb. Hisp.* III, 16). Est-ce tout? Pas encore. Rodrigue avait affirmé faussement qu'un concile célébré sous le règne de Witiza (XVIII[e] concile de Tolède) ne fut pas inséré dans la collection espagnole des conciles, mais sans donner les motifs de cette exclusion ; Mariana et autres écrivains modernes découvrent que ce concile, célébré sous la présidence de Gunderic, fut exclu de la susdite collection, parce qu'il avait sanctionné de son autorité toutes les infamies décrétées par Witiza. V. Mariana, *Hist. de Esp.*, l. VI, c. 19, et sur le XVIII[e] concile de Tolède, Florez, *Esp. sagr.*, VI, 231 sqq.

mourir en paisible possession de la royauté [1]. Quant à l'histoire, dont l'Anonyme de Cordoue est ici le véridique interprète, elle ignore complètement les débauches légendaires de Witiza. Ses crimes contre l'Église de Dieu lui sont également inconnus. Bien plus, elle y donne un démenti, indirect sans doute, mais très énergique, en nous montrant, ainsi que nous l'avons vu, ce prince vivant en parfait accord avec les plus saints évêques de son temps.

Il faut renoncer également à mettre en cause l'ambition personnelle de Rodrigue, ce chef wisigoth n'ayant levé l'étendard de la révolte que pour obéir au sénat de la nation, dont la demande et la prière le déterminèrent seules à s'engager résolument dans la lutte d'où il sortit vainqueur et roi [2]. Aussi voyons-nous l'Anonyme, si porté qu'il soit pour Witiza, s'abstenir soigneusement de donner à l'insurrection de Rodrigue, quoiqu'elle ait eu pour but et pour résultat la conquête armée de la couronne, le nom de *tyrannie*, dont lui et les chroniqueurs hispano-latins antérieurs flétrissent toutes les entreprises du même genre [3]. C'est qu'à la différence des autres, celle-ci avait pour véritable auteur l'assemblée souveraine chargée de créer les rois et de les déposer au besoin, et que par conséquent Rodrigue, simple exécuteur de ses décrets, n'était, quoi qu'on en ait dit, ni un tyran, ni un usurpateur.

Mais si au sénat wisigothique revient l'initiative de la déposition de Witiza et de son remplacement par Rodrigue ; si de plus ce même sénat ne s'est déterminé à tenter ce coup d'état aussi hardi qu'aventureux, ni par haine d'une oppression qui n'a jamais existé, ni par zèle des bonnes mœurs et de la discipline ecclésiastique, nullement compromises ou simplement menacées, quel motif put dicter cette mesure de salut public à la haute assemblée ? Le même, sans aucun doute, qui, sous les règnes précédents, mit si souvent les armes à la main des sujets révoltés d'Ervige ou d'Egica : la défense de l'antique constitution du pays contre des projets dynastiques de Witiza. Ce n'est là, je l'avoue, qu'une conjecture ; mais cette conjecture donne une explication

[1] « Witiza, morte propria Toleti decessit. Witizano defuncto, Rudericus a Gothis eligitur in regem. » Adef. III, *Chron.*, n. 8 et 9. Cf. Mon. Sil. *Chron.* II, 16, etc.

[2] Anonym., *Epit.* 35 (al. 34).

[3] Cf. Joann. Biclar. *Chron.*, Saint Isidore, *Hist. Goth.*, et Anonym., *Epit.*, passim. Voir aussi saint Julien de Tolède, *Hist. Wamb.* n. 7, et Taion, *Sentent. Præf.*, n. 2.

si satisfaisante d'un événement qui, sans elle, resterait à l'état d'énigme indéchiffrable, qu'on peut l'accepter sans trop d'hésitation.

Witiza vieillissant croyait pouvoir pleinement compter sur l'affection des peuples auxquels son règne n'avait donné jusqu'alors que des jours d'abondance et de joie ; sur le bon vouloir des grands, traités toujours par lui avec tant de bonté et de condescendance ; enfin sur la reconnaissance de tant de proscrits que sa clémence avait rendus à leur patrie ou à la liberté, que sa générosité avait remis en possession de leurs honneurs et de leurs biens. Quand donc la pensée lui vint d'alléger le poids du gouvernement, que l'âge commençait à rendre trop lourd pour lui, en s'associant son fils, comme lui-même avait été en pareilles circonstances associé à la royauté de son père, Witiza se hâta de la mettre à exécution, sans même soupçonner qu'un tel projet pût rencontrer d'opposition sérieuse. Il réunit en conséquence l'assemblée des seigneurs et des prélats du royaume, soit pour soumettre ce choix à sa ratification, soit pour le promulguer au milieu d'elle avec plus de pompe et d'éclat.

C'était pour la quatrième fois, en moins d'un demi siècle, qu'on demandait au sénat de renoncer à son droit constitutionnel d'élire le souverain de la nation, ou qu'on l'en dépouillait sans scrupule, sans avis préalable, sans façon d'aucune sorte, et toujours au profit de la même famille Après l'intrigant Ervige proclamé roi sur le vu d'un rescrit très peu authentique de son prédécesseur Wamba, après Egica choisi comme successeur par Ervige son beau-père, après Witiza enfin placé sur le trône par son père Egica, voici que le fils de Witiza allait être ou déjà même était associé à la royauté paternelle, sans autre appel à l'élection que l'invitation dérisoire adressée aux électeurs d'accepter et de sanctionner un fait accompli sans eux. Rien de pareil ne s'était vu à aucune époque chez les Wisigoths d'Espagne. Le cas était grave : consentir à cette nouvelle mise au rebut de la loi d'élection, après tant d'autres successivement pratiquées en si peu de temps, qu'était-ce autre chose, sinon substituer réellement, quoique tacitement, la loi d'hérédité à la loi d'élection ? L'assemblée des grands le comprit ainsi, et ne voulant à aucun prix abroger la loi fondamentale, elle se refusa résolument à ce qu'on lui demandait. La majorité hostile aux projets du monarque se composait probablement des seigneurs partisans dévoués de l'antique

constitution, parmi lesquels figuraient au premier rang les proscrits d'Egica, remis par Witiza en possession de leurs charges, et par conséquent de leur place dans le sénat et des autres grands du royaume, qui ne se souciaient pas de sacrifier plus longtemps à l'ambition d'une famille leurs prétentions éventuelles à la royauté.

Grande fut la surprise de Witiza, et grande son irritation à ce refus d'une assemblée qui, depuis assez longtemps déjà, enregistrait passivement tout ce que les rois proposaient à son acceptation. Plus grandes encore furent et la surprise et l'indignation de son entourage. Les reproches d'ingratitude et d'hostilité imméritée furent alors très vraisemblablement prodigués par la cour à ses adversaires, dont la plupart étaient officiers du palais et amnistiés de Witiza. Dédaignant ces récriminations, auxquelles il était d'ailleurs facile de répondre, que les bienfaits et les pardons émanés du roi n'étaient que la réparation obligatoire des injustices de son père Egica, le sénat se montra inébranlable dans son opposition. Qu'à la suite des discusions violentes nées de ce conflit et, sans aucun doute, à l'insu du vieux roi dont la douceur et l'humanité ne se démentirent jamais, les membres de la majorité sénatoriale aient été de la part des fils de Witiza, de ses clients ou fidèles exaspérés, et surtout de son frère Oppas, qui devait bientôt se tirer à merveille du rôle de bourreau, l'objet de brutales agressions amenant la dispersion momentanée de l'assemblée, c'est chose, non seulement possible, mais très vraisemblable. Car le fait d'agressions de ce genre, dont le palais des rois de Tolède aurait alors été le théâtre, nous fournit seul une explication très plausible du mystérieux fragment qu'on lit aujourd'hui, évidemment hors de sa place, dans la chronique de notre anonyme, fragment où il est question d'une catastrophe arrivée dans l'intérieur du palais, et dont les survivants se dispersèrent épouvantés dans toute l'Espagne[1]. C'est vraisemblable-

[1] Witiza, decrepito jam patre, pariter regnat.
Qui et in era DCCXXXVIIII.
[... suprafatæ cladis non ferentes exitium per Hispaniam e palatio vagitant. Qua decursa...]
propria morte
Decesso jam patre,
Florentissime..... regnum retemptat. »
Epit. n. 32 (cal 30). — Le sens, la rime et aussi la forme rhytmoïdale

ment aussi, à la même occasion, qu'éclata la persécution déjà mentionnée de quelques vénérables prêtres de Tolède par Sindérède leur primat, à l'instigation du roi et sous de pieux prétextes [1]. Ces ecclésiastiques se seront vraisemblablement prononcés en faveur du sénat; Witiza, irrité de les voir prêter au parti adverse l'appui de l'autorité qu'ils devaient à leurs vertus, les aura dénoncés à leur évêque comme conspirateurs et rebelles. Sindérède à son tour, animé d'un zèle qui n'était pas selon la science, aura puni les accusés des peines portées par les canons de l'Église d'Espagne contre les crimes imputés à ces prêtres, crimes dont ils étaient innocents au témoignage peu suspect de l'Anonyme contemporain [2].

Ces violences n'eurent pas le succès que ses auteurs en attendaient. Les grands, qu'une frayeur, d'ailleurs assez légitime, avait d'abord dispersés dans les diverses provinces de la monarchie où, sans doute, bon nombre d'entr'eux exerçaient des commandements, ne tardèrent pas à se remettre de leur panique. Après avoir parcouru tout le pays [3], pour y rallier des partisans, ils se réunirent de nouveau, et répondant au coup de force tenté contre eux par un acte non moins énergique, ils déposèrent Witiza, élurent à sa place un des leurs, nommé Rodrigue, et, comme nous l'avons vu, le poussèrent vivement à conquérir à la pointe de l'épée la royauté dont ils venaient de le revêtir.

Rodrigue était goth de noble extraction, et d'une valeur éprouvée. Sur ce double point le doute n'est pas possible. On ne comprendrait pas effet que, dans l'élection du nouveau roi, le sénat se fût écarté des prescriptions de ces lois antiques dont, en déposant Witiza, il venait de se porter le défenseur et le vengeur.

exigeant qu'on lise

Qui et in era DCCXXVIIII, propria morte
Decesso jam patre etc. etc.

montrent du même coup que la phrase intercalée est absolument étrangère au passage qui la renferme aujourd'hui. M Dozy (*Recherches*, t I, p. 72) propose de ce fragment une autre interprétation. D'après lui, le palais aurait été envahi par les révoltés, Witiza tué dans la lutte, son frère, ses fidèles dispersés dans toute l'Espagne, etc. etc.

[1] Cf. Anonym. Cord., *Epit.* n. 35,

[2] Sindérède n'avait que l'embarras du choix entre le premier canon du VII[e] concile de Tolède, le second du X[e], et le neuvième du XVI[e].

[3] « Per Spaniam e palatio vagitant, *qua decursa* (Ms. de l'Arsenal.; edit. *qua de causa*). Anonym., 32 (al 30).

Or ces lois constitutionelles requéraient dans tout canditat à la royauté, avec la nationalité gothique, un courage rehaussé d'une naissance illustre [1]. La suite d'ailleurs nous prouvera que Rodrigue était bien l'homme de la situation, c'est-à-dire l'habile et vaillant capitaine, capable de conquérir pied à pied le royaume dont il avait reçu l'investiture, mais que Witiza et les siens se préparaient à lui disputer avec une rare ténacité. Le sénat n'eut donc pas besoin de bien longues exhortations pour mettre l'épée à la main de son élu, et la guerre éclata entre les deux partis également animés l'un contre l'autre. Nous en ignorons les diverses péripéties. Tout ce que nous en apprend notre guide ordinaire, l'Anonyme de Cordoue, c'est que, commencée aux premiers jours de l'an 711, elle durait encore au mois de juillet de la même année [2]. Witiza, qui la vit naître, ne fut pas témoin de son dénouement. Assister au triomphe définitif de son rival, à la chute de sa maison, à l'envahissement de l'Espagne par les Arabes, à l'infâme trahison de son frère Oppas et de ses enfants, concourant avec l'Infidèle à la ruine de leur patrie, eût été pour ce vaillant homme et ce noble cœur un coup trop rude, un trop poignant chagrin [3]. Dieu se montra miséricordieux pour celui qui avait fait de la miséricorde la règle de toute sa vie. Il lui épargna donc cette honte et cette douleur : Witiza mourut à Tolède avant la prise de cette ville par Rodrigue ; c'est ce qu'affirment les deux plus anciens chroniqueurs hispano-latins de la renaissance asturienne, Alphonse III et l'anonyme d'Albelda, et sur ce point particulier il nous est très permis de les croire bien informés [4]. Leur témoignage supplée ainsi au silence gardé par le contem-

[1] Cf. Conc. Tolet. V, 3.

[2] Nous verrons plus loin que Mousâ, débarqué à cette dernière époque en Espagne, la trouva encore livrée aux fureurs de la guerre civile.

[3] C'est l'idée que donne de Witiza le récit du chroniqueur contemporain. Un poète de la seconde moitié du XIII[e] siècle, l'auteur de la légende rimée du comte Fernand Gonzalez, ne tient pas un autre langage, il dit en parlant de Witiza (copla 35) :

> Este ninno de los Godos, poderoso varon,
> Omne fué de gran esfuerço e de gran coraçon.

[4] « Witiza post regni annos X morte propria Toleto decessit. » Adef. III *Chron.* c. 8.—« Witiza regnat annos X, Toleto vitam finivit. » *Chron. Albeld.*, seu *Emilian.* n. 161 (Florez, 45). Alphonse et la Chronique d'Albelda, laissant de côté les années incomplètes 700 et 701, ne donnent à Witiza que dix années de règne.

porain sur cet événement, silence qui n'est d'ailleurs que trop conforme aux habitudes de cet écrivain[1].

Witiza mort, après douze ans de règne[2], la lutte continua plus opiniâtre que jamais. Il ne faut pas en être surpris : si l'élu du sénat groupait autour de lui les nombreux partisans de la vieille constitution gothique, Oppas et ses neveux ralliaient sous leur drapeau les partisans non moins nombreux de la monarchie héréditaire, et tous ceux que les bienfaits de Witiza avaient conquis à sa cause et à celle de sa famille. Dans chaque province, dans chaque ville, les deux factions en venaient aux mains, et l'Espagne entière était en proie aux fureurs des discordes intestines[3]. C'est à ce moment fatal qu'au fléau de la guerre civile vint se joindre le fléau plus terrible encore de l'invasion étrangère.

V

Le gouverneur de l'Afrique musulmane, Mousâ ibn-Nosair, poussait activement les préparatifs de l'invasion de l'Espagne depuis longtemps déjà projetée[4], lorsque, en mars ou avril 711, il apprit coup sur coup la déposition de Witiza, l'élection de Rodrigue, et les assauts furieux que se livraient les deux factions ennemies au sein de la Péninsule. Mousâ saisit avec empressement l'occasion ardemment désirée, et quoique n'ayant pas encore terminé le recrutement de l'armée destinée à la conquête du royaume de Tolède, il se hâta d'embarquer sur la flotte réunie par ses soins, vraisemblablement à Ceuta, tout ce qu'il avait

[1] Sur douze rois qui figurent dans la chronique de l'Anonyme, il n'en est que deux, Reccarède II et Egica, dont la mort soit mentionnée.

[2] L'Anonyme portant au compte d'Egica les années 698 et 699, où Witiza ne régna que de nom à côté de son père se réservant jalousement toute l'autorité, ne donnait au second de ces deux rois que douze années de règne plus ou moins complètes, de 700 à 711. Ce chiffre XII, par une erreur de déchiffrement très excusable en écriture hispano gothique, se sera changé en celui de XV, que portent aujourd'hui tous les mss. connus et les éditions de cette chronique.

[3] Anonym., 36 : « Dum... Hispania... nimium... intestino furore confligeretur. »

[4] J'ai parlé de ce projet d'invasion dans mon article sur *les Wisigoths et les Espagnols*. (Voir la *Revue*, juill. 1881, p. 6 et suiv.).

de troupes disponibles, sans trop s'inquiéter de leur petit nombre[1]. Il n'ignorait pas que les forces chrétiennes étaient alors aux prises autour de Tolède, et il pensait avec grande apparence de raison que les provinces et les villes du midi de l'Espagne, à peu près dégarnies de défenseurs, ne pourraient opposer à l'invasion une bien longue résistance, si même elles essayaient de résister. Il se réservait d'ailleurs de rejoindre au plus tôt, avec les renforts qu'il pourrait encore rassembler, ce premier corps expéditionnaire.

C'est dans ce but, c'est-à-dire pour recruter de nouvelles troupes, que Mousâ, resta provisoirement en Afrique et confia le commandement de cette armée d'avant-garde à Târic ibn-Ziyâd. Celui-ci mit aussitôt à la voile, suivi de sept mille hommes d'après le compilateur de *l'Akhbar-Madjmoua*, de vingt-cinq mille au dire du moine de Silos[2]. D'où ces chroniqueurs tant arabes que chrétiens des XIe et XIIe siècles ont-ils tiré ces chiffres? Je l'ignore. L'Anonyme contemporain n'en donne aucun. Il se contente de nous faire connaître les nationalités qui avaient fourni leurs contingents à l'armée de Târic. On n'y comptait que des Arabes et des Maures[3], ceux-ci musulmans de la veille et seulement de nom, mais en qui le fanatisme du pillage suppléait avantageusement au fanatisme religieux à peu près absent.

[1] Rien de plus facile au gouverneur des quatre anciennes provinces de l'Afrique romaine (Afrique, Numidie, Mauritanie Césarienne et Tingitane), que de tirer des ports nombreux et encore florissants qu'elles renfermaient, plus de vaisseaux de charge et de navires de guerre qu'il ne lui en fallait pour transporter son armée d'invasion, et en protéger le débarquement. Le compilateur de l'*Akhbar Madjmoua* se moque donc de nous, lorsqu'il nous représente Mousâ n'ayant à sa disposition, après deux ans au moins de préparatifs, que quatre bâtiments, réduits à faire la navette d'Afrique en Espagne et d'Espagne en Afrique, jusqu'au total débarquement du corps de Târic. Il n'est guère moins plaisant lorsque, quarante ou cinquante ans après l'insigne victoire gagnée par la flotte arabe du calife Othman Ier sur celle de l'empereur grec Constant II (*Epit.*, n. 17, al. 14), il nous peint le calife Walid Ier hésitant longtemps avant d'exposer ses musulmans au danger d'une traversée de quelques heures sur cette même mer Méditerranée, théâtre du triomphe éclatant de son prédécesseur. Cf. *Akhb. Madjm.*, dans Dozy (*Recherches*, t. I, p. 47, 48).

[2] Les sept mille musulmans qui accompagnaient Târic. *Akhb. madjm.*, *l. c.* — « Taric strabonem, unum ex ducibus exercitus sui cum viginti quinque millibus pugnatorum peditum ad Hispanias præmisit » Mon. Sil. *chron.* c. II, 17.

[3] « Arabas una cum Mauris a Musâ missis, Taric Abuzara et cæteris » Anonym., *Epit* 35 (al. 34).

Târic avait sous lui plusieurs lieutenants. Un seul, Abou-Zara Tarif est nominativement cité par notre chroniqueur, sans doute parce qu'il a donné son nom à la ville de Tarifa, qu'il occupa le premier avec les troupes placées sous ses ordres. Débarqués en Bétique dans le courant d'avril ou de mai 711, les envahisseurs musulmans trouvèrent cette province à peu près dégarnie de soldats. Ainsi que Mousâ l'avait prévu, presque tous les hommes en état de porter les armes combattaient en ce moment dans la partie centrale de la Péninsule, sous les drapeaux de Rodrigue et du sénat, ou sous ceux d'Oppas et de ses neveux. Târic et ses fanatiques pillards s'en donnèrent donc à cœur joie dans cette malheureuse Bétique, la plus riche jusqu'alors et la plus fortunée des provinces de l'Espagne gothique, rançonnant à outrance ceux qui se rendaient à première sommation, pillant et massacrant ou réduisant en servitude ceux qui essayaient de se défendre. Le nombre de ces derniers dut être fort considérable, beaucoup plus qu'on n'aurait pu le supposer. Car si les bourgades et les villes ouvertes ne firent aucune résistance, il n'en fut pas de même des places fortifiées. Celles-ci, pour la plupart, ne voulant pas se rendre coupables d'une impardonnable lâcheté, refusèrent d'ouvrir leurs portes. Mais cette courageuse résolution ne fit qu'aggraver leur malheur. Emportées d'assaut ou enlevées par surprise, elles furent mises à feu et à sang par le vainqueur[1].

Dans ses premières conquêtes en Bétique, placées par l'Anonyme avant la défaite du roi Rodrigue, et par les traditions arabes après cet événement, Târic trouva-t-il dans les Juifs d'Espagne d'actifs et de nombreux auxiliaires contre les chrétiens? Les chroniqueurs musulmans du XIIe siècle, reproduits par Rodrigue de Tolède et suivis par beaucoup d'écrivains modernes espagnols ou étrangers, l'affirment carrément[2]. Je n'ose en faire autant, et

[1] L'Anonyme mentionne expressément (l. cit.) les villes prises et mises à sac par ces premiers envahisseurs :

Taric, Abuzara et ceteris
Diu... provinciam... incursantibus
Et plures civitates devastantibus.

[2] *Akhbar Madjmoua*, p. 25 (édit. de Madrid, 1867) ; Rodrigue de Tolède, *De Rebus Hisp.*, III, 23, 24, Morales, t. VI, l. XIV, c. 70, n. 4 ; Mariana, t. VI, c. 24 ; Dozy, *Hist. des Musulm. d'Esp.*, II, p. 35 ; Amador de los Rios, *Hist. crit. de la Literat. Esp.*, t. II, c. XI, p. 8 ; Cavanilles, *Hist. de Esp.*, II, p. 337; Don Aureliano Fernandez-Guerra, *Don Rodrigo y la Cava*, p. 45 ; Menendez Pelayo, *Heterodoxos*, t. I, p. 216, etc., etc.

pour bien des raisons. Remarquons tout d'abord qu'à cette première époque de l'invasion, le succès final des Arabes était fort douteux; or les fils de Jacob ont hérité de leur père trop de prudence et d'habileté commerciale, pour hasarder leurs biens et leurs personnes dans une querelle, sans avoir toutes ou presque toutes les chances de leur côté. En second lieu, ces mêmes Juifs n'avaient pas eu le temps d'oublier le terrible châtiment que, dix-sept ans auparavant, avait attiré sur leurs têtes la conspiration tramée par eux contre les chrétiens d'Espagne. Aujourd'hui donc que biens, liberté, patrie, perdues à la suite de cette folle équipée, leur ont été miséricordieusement rendues, aujourd'hui que la persécution a cessé et que personne ne songe à la rouvrir, l'instinct de conservation doit parler plus haut que leur haine héréditaire contre les chrétiens, et par conséquent les maintenir, au moins jusqu'à nouvel ordre, dans une prudente et salutaire réserve. Pour croire à une conduite différente chez les Juifs de la Péninsule en l'an de grâce 711, il me faudrait un témoignage autrement sérieux que celui de la tradition arabe, dont le courant, quel que soit le canal par lequel il arrive jusqu'à nous, charrie pêle-mêle des fables sans nombre et de trop rares vérités. Or ce témoignage fait absolument défaut. L'Anonyme de Cordoue contemporain des événements, et qui, si la légende disait vrai, aurait vu les Juifs monter la garde au service des musulmans sur les remparts de sa ville natale, se tait sur leur coopération à la ruine de l'Espagne chrétienne. La chronique d'Albelda, celles d'Alphonse III, du Moine de Silos et de Luc de Tuy, gardent le même silence. Et cependant, si dès le début de l'invasion, les Juifs avaient fait cause commune avec les envahisseurs, s'ils les avaient efficacement aidés à conserver les villes tombées en leur pouvoir; à plus forte raison, si, comme on l'a récemment affirmé sans preuves, ils s'étaient révoltés contre les chrétiens et avaient ouvert aux musulmans les portes des principales cités du royaume de Tolède [1], le souvenir de ce concours odieux prêté à l'étranger et de ces trahisons se serait perpétué, par la tradition chrétienne tant du nord que du midi de la Péninsule, dans la

[1] « Les Juifs s'insurgèrent partout et se mirent à la disposition des musulmans ». Dozy, *Hist. des Musulm. d'Esp.*, t II, p. 35. — « Averiguado esta que la invasion de los Arabes fué inicuamente patrocinada por los Iudios que habitaban en España. Ellos les abrieron las puertas de las principales ciudades. » Menendez Pelayo, *Heterod.*, t. I, p. 216.

mémoire de tout espagnol ami de son Dieu et de son pays. Les historiens cités plus haut l'auraient précieusement recueilli et consigné dans leurs écrits ; enfin les haines populaires, entretenues par ce souvenir toujours vivant, n'auraient laissé ni trêve ni relâche aux Juifs dans toute la durée du haut-moyen âge espagnol [1]. Puisque rien de tout cela ne s'est vérifié ; puisque traditions et chroniques chrétiennes sont muettes ; puisque, pendant les quatre premiers siècles de la reconquête, nous voyons les Juifs circuler tranquilles, respectés, et au besoin efficacement protégés dans les provinces chrétiennes du nord-ouest de la Péninsule [2], il faut bien en conclure que la trahison imputée à leurs frères du huitième siècle par les traditions arabes et par Rodrigue de Tolède, leur écho trop servile, se réduit à rien, ou à si peu de chose, qu'elle n'a pas même éveillé l'attention des chrétiens espagnols qui en furent les victimes.

Le bruit des succès de Târic hâta le départ du gouverneur d'Afrique. S'embarquant avec les renforts réunis en grand nombre depuis la mise à la voile de son lieutenant Mousâ, suivi du noble africain Urbain, son ami et son confident, franchit le détroit à son tour, et aborde heureusement en Espagne, vers la fin de juillet de l'an 711. Sur cette date du débarquement de Mousâ,

[1] M Amador de Los Rios (*Hist. Crit*, *l. c.*) est du même avis : « Ofreciéronse facilmente (*los Ju lios*) à ser instrumentos de opresion, sin reparar en que grabada profundamente esta injuria en la memoria de los cristianos, debia ser terrible la expiacion, trasmitida de edad en edad la obligacion de la venganza »

[2] L'histoire du haut moyen âge asturien, léonais et castillan ne nous offre aucun exemple de ces explosions de haine populaire dont, à la même époque, les Juifs furent souvent victimes dans les autres contrées de l'Europe chrétienne. De nombreuses et très curieuses chartes de Léon nous montrent ces mêmes Juifs possesseurs de biens fonds à la ville et à la campagne dans tout le cours du onzième siècle (Becerro ms. de Ste-Marie de Léon, f° 107, v. 293 v., 298 r., 247 v., 258 r. et v. 257 v., 264, v., 265 r. et v., etc , etc.). A Najera la vie du Juif est taxée par les fueros de cette ville au même prix que celle d'un caballero ou d'un moine (Munoz, *Fueros Manicip.*, p. 388). En Galice, peu après la promulgation de ces fueros, c'est-à-dire dans la première moitié du XIe siècle, nous voyons un des riches et puissants infanzons de cette province, Don Mendo Gonzalez, s'associer à des marchands juifs, les loger dans son château, et les défendre vigoureusement à l'occasion (Tumbo ms. de Celanova lib. II, f° 131 et 132). Une charte de l'empereur et roi Alphonse VII, datée de Valladolid, le 5 mars 1152, octroie aux trente familles juives alors établies à Sahagnn, les fueros concédés par son ayeul Alphonse VI à leurs compatriotes de Léon, soixante ans auparavant (Becerro ms. de Sahagun, f° 242, r., col. 1) etc., etc.

le témoignage de l'Anonyme est formel quant à l'année, et ne laisse presqu'aucun doute quant au mois.

Nous lisons dans son *Abrégé impérial*, sous l'année 749 de l'ère espagnole (711 de l'ère vulgaire) et 92 de l'hégire (29 octobre 710—19 octobre 711), qu'au moment où Târic et ses bandes dévastaient le midi de l'Espagne, et tandis que ce malheureux pays était ainsi livré aux fureurs simultanées de la guerre étrangère et de la guerre civile, Mousâ vint consommer sa ruine [1]. De la comparaison des deux ères citées ici par l'auteur, il ressort que Mousâ débarquait en Espagne avant le 19 octobre 711 et après le premier janvier de la même année. Dans un second passage de sa chronique, l'Anonyme nous apprend que Mousâ ne resta que quinze mois dans la Péninsule, et qu'il la quittait en l'année 750 de l'ère espagnole (712 de Jésus-Christ) et 94 de l'hégire (7 octobre 712 — 26 septembre 713) [2]; d'où il suit que ce départ ayant eu lieu au plus tôt le 8 octobre 712, le débarquement de Mousâ sur les côtes de la Bétique quinze mois auparavant, s'opéra certainement après le 7 juillet de la précédente année 711. Un peu plus loin, l'Anonyme rattache à l'année 753 de l'ère espagnole (715 de l'ère vulgaire), 97e de l'hégire (5 septembre 715—25 août 716), troisième de l'émirat d'Abdélaziz, et par conséquent à la portion de l'année 715 comprise entre le 5 septembre et le 31 décembre, trois événements successivement accomplis en Espagne : l'assassinat du fils et successeur de Mousâ, par ordre ou à l'instigation d'Ayoub, un mois de gouvernement intérimaire de l'Espagne musulmane par ce même Ayoub, enfin l'installation d'Alaor (All-Horr) comme émir titulaire et les premiers actes de son gouvernement [3]. Cet intérim d'Ayoub et cette prise de possession d'Alaor ayant exigé au moins un mois et demi de temps, l'assassinat d'Abdélaziz ne peut sous aucun prétexte être retardé au delà de la première quinzaine de novembre 715, et son avènement trois ans auparavant, suivi immédiatement du départ de Mousâ son père pour Damas, au delà du quinze novembre 712. Il suit de là que l'entrée de ce même Mousâ en Espagne ne peut pas être reculée au delà du 15 août 711. On le voit sur la date de cette entrée (8 juillet — 16 août 711) l'Anonyme de

[1] Anonym., *Epit.* 36.
[2] *Id., ibid.*, 39 (al. 38).
[3] Anonym., *Epit.* 43, 44 (al. 42, 43).

Cordoue est constamment d'accord avec lui-même. Il ne l'est pas moins avec le seul document arabe contemporain de la conquête, le traité conclu entre le vaillant duc Theudimer et Abdélaziz, fils de Mousâ. Dans ce traité, signé le 5 avril de l'an 713, Abdélaziz règle en son nom, avec pleine autorité, sans aucune mention de son père, les conditions de la paix[1]. Or ceci n'aurait certes pas eu lieu, si ce général n'eût été en ce moment là que le lieutenant de Mousâ. Ce dernier avait donc à cette époque quitté l'Espagne, et laissé à son fils le gouvernement de la Péninsule, comme l'affirme le chroniqueur hispano-latin.

Le témoignage de l'Anonyme dans cette question fût-il moins catégorique et moins constant, nous devrions encore l'accueillir avec confiance. Car enfin, étant données et parfaitement connues la bravoure, la cupidité et le fanatisme du fils de Noçaïr, on ne comprendrait pas que, sachant l'Espagne ouverte par les dissensions qui la déchiraient, plus encore que par les premiers succès de Târic, il se fut plus longtemps attardé en Afrique, au risque d'abandonner à son lieutenant l'honneur et les incalculables profits d'une conquête, dont lui, Mousâ, avait eu la première idée, dont il avait tracé le plan et préparé le succès. On le comprendrait d'autant moins, que, après trois ou quatre mois employés à ramasser de nouvelles troupes, l'unique raison qui avait déterminé ce hardi capitaine à se décharger sur Târic du commandement de la première armée d'invasion, avait cessé d'exister. Quant à l'affirmation contraire des écrivains postérieurs, il n'y a pas lieu d'en tenir compte. Elle n'est que l'écho trop fidèle de la tradition populaire des Arabes d'Espagne, tradition défigurée par une foule de contes ridicules et, de plus, en tout ce qui concerne les faits et gestes du véritable conquérant de l'Espagne et de son fils Abdélaziz, tellement chargée de mensonges ou de calomnies mises en circulation par leurs ennemis triomphants, qu'elle ne mérite aucune créance[2].

Le premier soin de Mousâ, dès qu'il eut rejoint ses lieutenants,

[1] Ce traité a été publié par Casiri, dans sa *Bibliotheca Arabico-hispanica Escurialensis*, t. II, p. 105, col. 2 et 106, col. 1.

[2] Ainsi ces traditions recueillies dans l'*Akhbar-Madjmoua*, enlèvent à Mousâ pour le transporter à Târic l'honneur d'avoir pris Tolède ; à un général quelconque, la campagne d'Abdélaziz contre Theudimer. Fidèles au mot d'ordre donné par Alaor (*Epit.* 42, al. 43), elles prêtent au fils de Mousâ de calomnieux projets de royauté, etc., etc.

fut sans doute d'exiger d'eux, et surtout de Târic leur chef, un compte rigoureux du butin ramassé dans les villes tombées en leur pouvoir, et dans les campagnes pillées et ravagées par eux et leur corps d'armée, depuis leur débarquement en Espagne. Il tenait à prélever sur ce butin la part du calife et la sienne. C'est très probablement à cette occasion que Mousâ, toujours âpre à la curée et ne la trouvant pas assez abondante à son gré, maltraita Târic de paroles, et se livra même contre ce capitaine à de regrettables voies de fait. Car c'est bien alors que cette altercation — si vraiment elle a eu lieu — dut se produire entre Mousâ et Târic, et non à la date et pour le motif que lui assignent les chroniqueurs arabes, se contredisant eux-mêmes dans le récit qu'ils nous ont laissé de cette dispute [1]. C'est sans doute aux ressentiments créés par ces violences que Mousâ, dénoncé à Damas auprès du calife comme pillard éhonté, dut d'être si soudainement rappelé d'Espagne, et de recevoir dans la capitale du califat un accueil si différent de celui auquel il avait droit.

Cette première affaire réglée à sa propre satisfaction et au grand mécontentement des autres, Mousâ continua par lui-même, et par ses lieutenants, ce que ceux-ci, et Târic en particulier, avaient si bien commencé, la conquête et la mise à sac des provinces méridionales de l'Espagne. L'Anonyme, il est vrai, ne nous donne aucun détail là-dessus ; mais on ne peut raisonnablement supposer que Mousâ se soit condamné à une inexplicable inaction, du mois de juillet 711 aux premiers mois de l'année suivante, où se livra la célèbre bataille qui décida du sort de la Péninsule. Laissant donc les chrétiens s'entr'égorger dans le centre et le nord de l'Espagne, Mousâ résolut de se faire de la Bétique, déjà presque à moitié soumise, une vaste place d'armes, où, facilement ravitaillé d'hommes et de vivres, il pût attendre avec con-

[1] D'après les chroniqueurs arabes (*Akhbar-Madjm*, édit. esp., p. 30 ; Al-Makari, *ibid.*, apend. II, p. 189 ; Arib, cité par Dozy, *Hist. des Musulm. d'Esp.* t. II, p.37, 38), Mousâ se rencontrant pour la première fois avec Târic son lieutenant, peu après la conquête apocryphe de Tolède par ce dernier, le roua de coups de cravache, en lui reprochant d'avoir changé la simple razzia dont il était chargé en une véritable conquête. Mais s'il en eût été ainsi, pourquoi, au dire de ces mêmes chroniqueurs, lorsque Târic, effrayé à l'approche de Rodrigue et de son armée, sollicitait des secours, Mousâ se serait-il hâté de lui envoyer six mille hommes de renfort, pour le mettre en état de faire face à l'ennemi ? S'il n'avait songé qu'à une razzia, c'était pour Mouzâ le cas d'expédier à Târic l'ordre de rentrer au plus vite en Afrique.

fiance le choc prochain de celui des deux rivaux chrétiens qui sortirait vainqueur de la lutte. Il poursuivit donc la conquête du pays, emportant de vive force les places qui tenaient encore, ou les réduisant par la famine. C'est alors très vraisemblablement qu'il se rendit maître d'Assidona, de Séville, de Carmone et de Mérida, dont les récits arabes rejettent la prise après la déroute finale des chrétiens et la mort de leur roi. Parmi ces villes, plusieurs, et des plus florissantes, Séville, par exemple, et Mérida, lui opposèrent, d'après ces mêmes récits, trop légendaires pour qu'on ose s'y fier tout-à-fait, même en ce point, une longue et courageuse résistance [1]. Ceci du moins expliquerait d'une façon plausible comment il a pu se faire qu'au printemps de l'année 712, la tâche de ce général en Bétique et en Lusitanie ne fût pas encore achevée.

VI

Pendant que tout ceci se passait dans le midi de l'Espagne, Rodrigue redoublait d'efforts pour terminer une lutte qui n'avait que trop duré. Il y réussit enfin, grâce à son courage, à son habileté et à sa persévérance. Vers la fin de juillet ou d'août 711, le nouveau roi triomphait de la résistance acharnée de ses adversaires, dont le plus grand nombre se soumit ou fit semblant de se soumettre au vainqueur. Quant à leurs chefs, Oppas et ses neveux les fils de Witiza, ils s'enfuirent vers le sud, suivis des fidèles les plus dévoués du roi défunt. Aigris par leurs revers, outrés de la ruine de leurs espérances, et n'écoutant que leur haine contre le nouveau roi qu'ils tenaient — bien à tort — pour un usurpateur, ils allèrent demander asile et vengeance au général musulman et, du même coup, lui livrèrent leur infortunée patrie. Cette trahison odieuse et absolument inexcusable, puisque ses auteurs ne pouvaient, au moment où ils s'en rendaient coupables, se faire aucune illusion sur les projets de conquête des

[1] Séville aurait résisté quelques mois (*Akhbar-Madjm.*, p. 29, édit. esp). Le conte ridicule des métamorphoses de la barbe de Mousâ amenant la reddition de Mérida jusqu'alors invincible (*ibid.*, p. 29 et 30), nous permet de soupçonner, sous le voile légendaire qui la recouvre, une résistance acharnée des habitants de cette ville, se terminant, faute de vivres, par une capitulation honorable.

musulmans et de leur chef en Espagne, s'accomplit d'après notre Anonyme, dans le laps de temps écoulé entre l'arrivee de Mousâ dans la Péninsule, et la défaite du roi Rodrigue. Elle fut certainement postérieure au premier de ces deux événements, puisque — nous l'avons vu plus haut — au moment du débarquement de Mousâ, Oppas et les fils de Witiza guerroyaient encore contre Rodrigue et ses partisans [1]. Elle précéda le second, puisque, au dire de l'Anonyme, tous les traîtres que comptait dans ses rangs l'armée de Rodrigue, et qui, par leur défection, décidèrent du sort de la journée, périrent dans la bataille [2]. Or, Oppas et ses neveux survécurent certainement à ce désastre [3]. Ils avaient donc, au moment ou Mores et Chrétiens en vinrent aux mains, pris déjà leur place parmi les ennemis de leur Dieu et de leur pays, vraisemblablement à l'époque indiquée plus haut, c'est-à-dire aussitôt après le triomphe définitif de leur rival. Mais avant de passer à l'ennemi, ils concertèrent avec leurs partisans secrets, entrés dans l'armée de Rodrigue, la trahison dont celui-ci fut la victime. Ce n'est donc pas à tort que les chroniqueurs asturiens rejettent sur le frère et les enfants de Witiza la responsabilité entière de la ruine de l'Espagne [4].

Le nouveau roi de Tolède, mis par la fuite ou la soumission de ses adversaires en paisible possession du pouvoir, en usa avec une louable modération. C'est du moins ce qu'on peut conclure de sa conduite envers le primat Sindérède, qu'il laissa paisiblement sur son siège, bien que ce prélat se fût prêté trop docilement à satisfaire, au début de la guerre civile, les rancunes politiques de Witiza. Dans la terrible crise que l'Espagne chrétienne traversait alors, Rodrigue, uniquement occupé du salut de la patrie, n'ouvrait pas plus son cœur à des pensées de vengeance personnelle qu'aux sottes amours qu'une postérité crédule lui a gratuitement prêtées. Aussi, dès qu'il se vit délivré de ses ennemis du dedans, ne songea-t-il plus qu'à jeter hors de la Péninsule les envahisseurs étrangers, rendus formidables par les succès

[1] Cf. Anonym., *Epit.*, n. 36.

[2] Anonym., *Epit.* 34 (al. 35).

[3] Oppas entrait avec Mousâ à Tolède, et s'y livrait au profit de ses rancunes à des cruautés dignes d'un traître tel que lui (Anonym., n. 36). Quant aux fils de Witiza, les traditions arabes, dont nous pouvons, sur ce point, admettre le témoignage, nous les montrent prenant leur part des dépouilles de la patrie vaincue (Dozy, *Hist. des Musulm. d'Esp.*, t. II, p. 48, 49).

[4] *Chronic. Albeld.*, n. 164 (Florez, 77); Adef. III, *Chron.*, c. 9.

déjà obtenus et l'accroissement constant de leurs forces. Malheureusement pour l'Espagne et pour Rodrigue, les circonstances imposaient à la réalisation de ce projet d'inévitables délais.

Tout d'abord, et au sortir d'une guerre civile si opiniâtrement prolongée, il ne fallait pas songer à commencer, en ces derniers mois de l'année 711, la guerre étrangère. Rodrigue aurait voulu entreprendre cette nouvelle campagne, que personne ou presque personne ne l'eût suivi. On avait loyalement fait son service annuel ; on s'était longtemps et bravement battu pour sa cause ; cette cause était gagnée ; que demandait-il de plus ? Il était temps et plus que temps, pour chacun des siens, de vaquer un peu à ses propres affaires restées en souffrance. Sans doute, les milices du sud sollicitaient à grands cris la marche du roi et de son armée au secours de leurs provinces désolées par l'invasion depuis quatre mois; mais les milices du centre et du nord de la Péninsule, réclamaient non moins impérieusement leur retour au logis, et en prenaient même le chemin sans en demander la permission. Les tenanciers goths et espagnols, libres ou serfs, avaient à rentrer leurs moissons restées sur pied, leurs vendanges et plus tard leurs semailles à faire. Le grand propriétaire, accouru sous les drapeaux avec le dixième de ses esclaves [1], était impérieusement rappelé chez lui par les soins multipliés que réclamait l'administration de ses vastes domaines. Car chez les Goths d'Espagne — et j'aime à croire qu'en ceci les seigneurs hispano-romains suivaient leur exemple — les intendants étaient inconnus. Ducs et comtes, même de race royale, allaient en bons pères de famille dénombrer eux-mêmes, chaque année, leurs troupeaux de gros et de menu bétail, prenant bonne note du croît, et exigeant de leurs bergers le compte exact de tous les produits [2].Quant aux esclaves venus à l'armée avec leurs nobles maîtres, on peut supposer sans leur faire injure qu'ils s'estimaient heureux d'échanger les labeurs de la milice, contre

[1] « Quisquis... est in exercitum progressurus, decimam partem servorum suorum secum... ducturus accedat ». For. Iud., IX, II, 9.

[2] « Hic (*S. Fructuosus*)... ex clarissima regali progenie exortus... atque ducis exercitus Hispaniæ proles, cum adhuc parvulus sub parentibus degeret, contigit, ut pater ejus, eum secum habens, inter montium convallia Bergidensis territorii gregum suarum requireret rationes. Pater autem suas greges describebat, et pastorum rationes discutiebat, etc , etc. S. Valer. *Vit. S. Fruct.*, n° 2 (*E. s.*, XV, p. 451).

leur service ordinaire, moins glorieux sans doute, mais moins dangereux.

Donc, faisant de nécessité vertu, Rodrigue licencia son armée victorieuse, ou plutôt les débris de son armée, et remit au printemps de l'année suivante, 712, sa descente vers le sud de l'Espagne pour en chasser les musulmans. Rentré à Tolède avec ses fidèles, il y fit son métier de roi, en rétablissant l'ordre et la régularité dans l'administration, en jugeant en première instance ou en appel les causes portées à son tribunal, et dont six mois de guerre civile avaient dû singulièrement accroître l'arriéré ; mais surtout en se livrant activement aux préparatifs de la campagne prochaine.

Ceux de ces préparatifs que Rodrigue poussa évidemment avec le plus d'énergie, ceux dont il surveilla l'exécution avec le plus de sollicitude, durent avoir pour objet la reconstitution de l'annone ou des approvisionnements militaires que la dernière guerre avait certainement épuisés. Les receveurs en résidence auprès des comtes, dans chacune des grandes cités épiscopales, avaient-ils, comme c'était leur devoir, renouvelé ces approvisionnements ? Les avaient-ils, ainsi que la loi l'exigeait, distribués, proportionnellement aux besoins probables, aux dispensateurs de l'annone chargés, dans les villes moins importantes et dans les bourgades, de les fournir aux troupes en marche, de façon à ce que, quel que fût son point de départ et d'arrivée, le soldat, à chacune de ses étapes, trouvât préparés les vivres dont il avait besoin ? C'étaient là, on le comprend, autant de questions d'importance majeure, et qui, à ce titre, ne pouvaient échapper à l'attention d'un capitaine aussi expérimenté que Rodrigue. Ce prince n'ignorait pas d'ailleurs qu'ici surtout son intervention personnelle était nécessaire, tant pour hâter des opérations très lentes de leur nature, que pour prévenir, chez certains employés de l'annone, des vols et des détournements du genre de ceux, qui, dit-on — mais je n'en crois rien —, se commettent quelquefois encore aujourd'hui dans nos administrations similaires[1].

Ce premier travail accompli, et vraisemblablement l'hiver de 711-712 y suffit à peine, il fallut songer à la levée et à l'organisation de la grande armée destinée à opérer contre les musul-

[1] Cf. *For. Judicum,* IX, II, 6.

mans. Grâce à l'admirable bon sens qui dicta les lois militaires du royaume de Tolède, cette seconde opération n'était pas sujette aux lenteurs de la précédente. Et d'abord, quant à ce que j'appellerai la matière première de l'armée, elle ne pouvait jamais faire complètement défaut. Sauf les membres du clergé séculier et régulier, tout homme valide, Goth, Suève ou Romain, ingénu, affranchi ou même esclave, mais, pour ces derniers, dans la proportion précédemment indiquée, était tenu de prendre les armes à l'appel du prince. Voilà pour les soldats. Quant aux cadres, le roi les avait toujours sous la main, puisqu'ils lui étaient fournis par le personnel de son administration civile. L'Espagne gothique ne connaissait pas la division ou la séparation des pouvoirs. Le roi dans son royaume, le duc dans sa province, le comte dans sa cité et son territoire étaient à la fois administrateurs, juges et chefs de guerre. Ces ducs et comtes, auxquels la loi de Wamba joint les gardingues, formaient dans l'armée hispano-gothique le corps des officiers supérieurs[1]. Au dessous d'eux venait en première ligne le thiufade, commandant civil et militaire d'une portion de comté dont l'étendue était calculée de telle façon que, en temps de guerre, le thiufade pût y lever un corps de mille hommes, dont il prenait le commandement. Le thiufade avait sous lui deux *cinquanteniers* (*quingentenarii*) chargés chacun, ainsi que leur nom l'indique, d'enrôler et de commander sous la direction et l'autorité de leur chef immédiat le thiufade, cinq cents hommes tirés de la thiufadie à laquelle ces cinqcenteniers appartenaient. Chaque cinqcentenier avait sous lui cinq centurions, dont la compagnie se subdivisait en dix escouades placées chacune sous les ordres d'un dizainier (*decanus*). Thiufades, cinqcenteniers, centurions et dizainiers étaient rangés parmi les officiers inférieurs, désignés parfois dans le code hispano-gothique sous les noms de *servi dominici* et de *compulsores exercitus*[2]. Au premier ordre du roi,

[1] « Majoris loci persona, id est dux, comes, seu etiam gardingus. » *For. Judic.*, IX, II.

[2] « Inferiores sane vilioresque personæ tiufadi, scilicet, omnisque exercitus. compulsores » *ibid.* — « Thiufadus... quingentenarius... centenarius... « *Ibid. ibid.* 1. — « Servi dominici, id est, compulsores exercitus. « *Ibid. ibid.* 2. — « Si quis centenarius dimittens centenam suam in hoste.. sine conscientia aut voluntate præpositi hostis aut thiufadi sui etc. » *Ibid. ibid.* 3. — « Si aliquis qui in thiufadia sua fuerat numeratus, sine permisso thiufadi sui vel quingentenarii sui vel decani sui de hoste ad do-

transmis de Tolède aux ducs de chaque province, par les ducs à leurs comtes, par les comtes aux gardingues et par ceux-ci aux thiufades, toute la hiérarchie des *compulsores* se mettait à l'œuvre. En peu de jours le contingent de chaque comté était sur pied, et se dirigeait sous les ordres du comte, vers le chef-lieu de la province ou tout autre point de ralliement assigné par le duc; d'où le contingent des divers comtés, ayant le duc de la province à sa tête, allait en bon ordre rejoindre le camp royal. En théorie, on le voit, la levée d'une armée n'exigeait du roi ni beaucoup de temps ni beaucoup de peine.

En pratique toutefois, et par suite de l'affaiblissement de l'esprit militaire dans les diverses classes de la société hispano-gothique, affaiblissement incontestable, quelles que soient les causes qu'on veuille lui assigner, ce remarquable systéme de levée et d'organisation des milices nationales avait beaucoup perdu de son efficacité. Les ordres donnés n'étaient pas, ou étaient mal et tardivement exécutés. Les officiers inférieurs, dont on a lu plus haut l'énumération et auxquels était dévolu le soin de l'enrôlement des troupes, laissaient trop facilement au coin de leur feu ou derrière leur charrue les gens casaniers qui finançaient pour qu'on les oubliât. Parfois même, et par pure bonté d'âme, ces *compulseurs* accommodants rendaient gratuitement le même service à leurs amis ou connaissances, et très probablement aussi ne se la refusaient pas toujours à eux-mêmes [1]. Ils n'y étaient que trop encouragés par l'exemple de certains officiers supérieurs, répondant avec une prudente lenteur à l'appel aux armes qui venait, inopportunément à leurs avis, les arracher aux joies de leur intérieur, et à leurs occupations quotidiennes [2].

mum suam refugerit, etc. » *Ibid*, *ibid*. 4.— « Servi dominici qui in hostem exire compellunt, si ab eis aliquis se forte redemerit... Thiufadus... quærat per centenarios suos, et centenarii per decanos suos, etc. *Ibid*. *ib*. 5.

[1] Cf. *For. Iud.*, IX, II, 3. — La première loi de ce même titre II, détermine le taux de l'amende que devront payer les thiufades et autres officiers inférieurs, suivant qu'ils ont accordé à prix d'argent ou gratuitement les dispenses de service militaire.

[2] L'officier supérieur, duc, comte, gardingue qui ne se rend pas au rendez-vous de guerre assigné par le roi, est puni d'exil et de la confiscation des biens (*Ibid.*, LX, II, 9). On voit par le traitement réservé à ces grands dignitaires coupables de négligence dans le service militaire : 1° que les exemples d'indiscipline partaient parfois de très haut ; 2° ce qu'il faut penser de la légende arabe (*Akhb-Madjm.* p. 24, 27, etc.), transformant les ducs ou gouverneurs de province du royaume de Tolède en autant de rois à couronne.

Enfin, parmi les riches propriétaires, beaucoup n'amenaient avec eux qu'un nombre dérisoire d'esclaves, tant pour ne pas exposer à des dangers trop certains des vies qu'ils avaient payées à beaux deniers comptants, que pour s'épargner les frais d'armement de ces mêmes esclaves, frais laissés à leur charge [1].

Pour ces diverses raisons, le contingent effectif des armées gothiques restait presque toujours au-dessous de la demande. Puis, une fois en marche, il était journellement affaibli par les désertions, non pas seulement de simples soldats, mais aussi d'officiers de tout rang. Escouades et compagnies se réveillaient assez souvent veuves de leurs chefs respectifs. Amendes, confiscation des biens, exil, note d'infamie, flagellations, et la mort même, décrétées, soit contre les réfractaires, soit contre les déserteurs, ne suffisaient pas à prévenir le mal [2].

Rodrigue connaissait trop bien les hommes et les choses de son temps, pour ne pas s'attendre à voir l'armée qu'il levait contre les musulmans notablement amoindrie par les refus de service et les désertions. Ne voulant donc pas, en d'aussi graves circonstances, contribuer personnellement par quelque mesure que ce fût, même la plus légitime, à une diminution plus considérable encore des forces chrétiennes, il n'exclut personne de son appel aux armes, lancé dans les premiers jours de février ou de mars de l'an 712. Ses adversaires de la veille, sauf leurs chefs les plus compromis, passés déjà depuis quelques mois à l'ennemi, répondirent avec empressement à cet appel du roi. Ils se présentèrent en grand nombre, suivis de leurs clients et de leurs esclaves. Accueillis avec une confiance qu'ils ne méritaient pas, ils furent admis dans les rangs de l'armée en formation, avec les honneurs et l'autorité que leur assignaient les dignités civiles dont ils étaient revêtus sous le règne précédent. Ce fut là un acte d'imprudente générosité qui perdit et son auteur et l'Espagne. Mais qui oserait faire un crime au noble et vaillant Rodrigue de n'avoir pas cru à la possibilité d'une trahison en face de l'ennemi du Christ et de la patrie, de ne l'avoir pas même soupçonnée?

[1] *For. Iud*, IX, II, 9.
[2] *For. Iud.*, *ibid.*, 3 et 4.

VII

Ses préparatifs enfin terminés, Rodrigue se mit en marche à la tête d'une armée, qui, si l'on juge de sa force par celle de l'armée que Wamba, dans des conditions à peu près pareilles, réunit contre les rebelles de la Tarragonaise et de la Gaule, devait compter de soixante à soixante-dix mille combattants [1]. Ayant heureusement franchi les défilés de la Sierra-Morena, le roi descendit dans la province de Bétique, déjà tombée presque toute entière au pouvoir des Arabes, et se porta rapidement à la rencontre de l'armée ennemie. On était en ce moment aux premiers jours d'avril de l'an 712 de l'ère chrétienne, 750 de l'ère espagnole et 93 de l'hégire [2]. Les forces musulmanes ne dépassaient pas de beaucoup le chiffre de trente-cinq mille hommes [3], et de plus n'étaient pas alors réunies. Târic, Abou-Zara et le corps d'avant-garde qu'ils commandaient se trouvèrent seuls sur le chemin de Rodrigue, et durent subir le premier choc de son

[1] Wamba lançait tout d'abord contre Nîmes où les rebelles s'étaient réfugiés un avant-garde composée de soldats d'élite, mais si peu nombreuse, qu'elle excita la risée des assiégés. On ne peut donc en élever le chiffre à plus de cinq ou six mille hommes. L'ayant peu après grossie d'un renfort de dix mille hommes, Wamba gardait encore sous ses ordres une armée très considérable, au témoignage de saint Julien de Tolède, et qui ne pouvait par conséquent compter moins de quarante ou cinquante mille combattants, ce qui nous donne un total de soixante-cinq ou soixante-dix millle soldats. Cf. Jul., *Hist. Wamb.*, n. 13 et 15.

[2] Cette date est absolument certaine quant à l'année. L'auteur, après avoir une première fois affirmé (34, al. 33) que Walid 1er conquit l'Espagne par son général Mousâ en l'ère 750 (a. C. 712), l'affirme de nouveau au paragraphe suivant où la défaite et la mort du roi Rodrigue sont rattachés par lui à l'ère 750 et à la 93e année de l'Hégire (19 novembre 611 — 7 octobre 712). Quant au mois de l'année, il est déterminé par les considérations suivantes : 1o D'après ce qu'on vient de voir, la rencontre des chrétiens et des musulmans est certainement antérieure au 7 octobre 712 ; 2o Mousâ, d'après l'Anonyme, quittait l'Espagne pour Damas au plus tard dans les premiers jours de novembre de la même année ; or six ou sept mois au moins lui furent nécessaires pour se rendre maître de Tolède et de tout le centre et le nord de la Péninsule après la mort de Rodrigue.

[3] D'après l'Akkbar-Madjmoua, Târic avait 12,000 hommes sous ses ordres, lorsque Mousâ débarqua en Espagne avec 18,000 soldats, ce qui nous donne un total de 30,000 musulmans. Joignons-y les renforts tirés d'Afrique de juillet 711 à mars ou avril 712 et nous atteindrons au chiffre indiqué.

armée. Ce fait nous est attesté par l'Anonyme comtemporain, et ne saurait par conséquent être raisonnablement révoqué en doute.

Mais si la bataille qui décida du sort de l'Espagne s'est vraiment livrée sur les bords du Guadalète ou du rio Salado, à l'extrémité méridionale de la Bétique, il faut évidemment, pour expliquer la présence en ce lieu du corps d'avant-garde musulman, supposer que Târic, s'estimant trop faible pour résister seul à son puissant adversaire, aura battu longtemps en retraite devant Rodrigue, afin de donner à Mousâ le temps de venir le rejoindre avec le gros de son armée. Rodrigue, on l'a vu, déjouant le calcul de l'ennemi, l'atteignit avant la jonction désirée, et le contraignit d'en venir aux mains [1].

Que se passa-t-il alors ? Est-ce bien dans le combat livré à Târic que le roi espagnol, trahi par une partie des siens, fut défait et tué ? Faut-il croire au contraire, que l'arrivée de Mousâ et de son armée décida seule du succès de la journée ? La question est douteuse. L'anonyme, dans son résumé de la vie de Rodrigue, semble favoriser la première hypothèse : «Dans cette bataille, dit-il en parlant de celle que Rodrigue livra au corps de musulmans commandé par Târic et Abou-Zara, l'armée gothique fut mise en pleine déroute (*par la fraude*) de traîtres qui convoitaient la royauté,et Rodrigue perdit misérablement son royaume et la patrie. Avec lui périrent ses rivaux [2]. » Mais ailleurs et par deux fois, ses façons de parler donnent une grande probabilité à la seconde hypothèse. D'après l'Anonyme en effet, c'est par son général Mousâ que Walid Ier a conquis le royaume des Goths [3], c'est Mousâ qui, pénétrant en Espagne en l'année 711, a consommé la ruine de ce malheureux pays si injustement attaqué [4]. Or si Târic seul avait, par le gain de la bataille de Guadalète,

[1] Une tradition recueillie au commencement du XIIe siècle par le moine de Silos (*Chron.* II, 17) donne à la bataille entre Rodrigue et Târic une durée de sept jours consécutifs. Ce conte absolument invraisemblable n'aurait-il pas un fondement réel dans une retraite de six jours exécutée par Târic et dans le combat qu'il fut contraint d'accepter le septième ?

[2] Anonym., *Epit.* 35 (al. 34).

[3] Id. *ibid.*, 34 (al. 33). La Chronique d'Albelda (n. 164, al 78) suppose elle aussi 1° que Mousâ envahit l'Espagne avant la défaite de Rodrigue, quand ce prince luttait encore contre Târic ; 2° que la ruine de l'Espagne chrétienne ne précéda pas, mais suivit l'entrée de Mousâ dans la Péninsule.

[4] Anonym., *Epit.* 36.

frappé à mort du même coup, suivant les propres expressions de l'Anonyme, Rodrigue, le royaume de Tolède, et la patrie espagnole, la part assignée à Mousà par le même écrivain dans la destruction de l'Espagne chrétienne, me paraîtrait singulièrement exagérée, et les affirmations diverses de ce chroniqueur quelque peu contradictoires.

Essayons de mettre l'Anonyme d'accord avec lui-même, en éclairant et complétant son récit par celui que le moine de Silos a tiré d'antiques traditions. Donc, forcé d'accepter le combat, après une retraite longtemps prolongée, Târic soutint bravement le choc de l'armée chrétienne. Après une lutte acharnée, la victoire restait indécise, lorsque Mousà parut avec toutes ses forces[1]. Son arrivée changea la face des affaires en déterminant les traîtres restés dans les rangs de l'armée chrétienne à exécuter leur infâme projet. Ils avaient hésité jusqu'alors, parce que le petit nombre des soldats de Târic leur inspirait des doutes sérieux sur le succès de la trahison projetée. Maintenant, à la vue des troupes de Mousà ralliant celles de Târic, leurs doutes et leurs hésitations s'évanouissent. Profitant donc du moment où les musulmans enfin réunis, suivis d'Oppas et des siens, livrent à l'armée chrétienne un nouvel assaut, que l'attente de la trahison promise et l'espoir de la victoire rendent plus furieux, ces misérables lâchent pied, entraînant dans leur fuite une partie des troupes espagnoles. Le reste, troublé par cette défection inattendue, plie sous le choc de l'ennemi ; les rangs se rompent, et la déroute devient universelle. Comme nous l'avons déjà dit ailleurs, les traitres ne recueillirent pas le fruit de leur crime. Il périrent dans la confusion de la défaite, soit que les vainqueurs aient dans l'ivresse du triomphe égorgé indistinctement tous les fuyards qui leur tombaient sous la main ; soit plutôt que les complices d'Oppas aient été victimes de la vengeance d'Espagnols fidèles amenés sur le chemin des coupables par la justice de Dieu[2].

Rodrigue fit vaillamment et jusqu'à la fin son devoir de soldat et de général. Après d'inutiles efforts pour rallier les siens, il se

[1] Cf. Monach. Silens. *Chron.* II, 17, 18 (al. 16, 17). De tout ce que raconte ici le moine de Silos, une seule chose est à retenir, c'est que le roi Rodrigue combattit d'abord Târic, puis Mousà.

[2] « Sicque regnum cum patria male,
Cum emulatorum internecione
Amisit (*Rudericus*). » Anonym. *Epit.* 35 (al. 34).

décida le dernier à battre en retraite, mais en faisant toujours face à l'ennemi. C'est ainsi qu'il tomba glorieusement à son poste d'honneur et de péril, heureux dans son malheur de mourir les armes à la main en défendant contre la barbarie musulmane la grande cause de la civilisation chrétienne [1]. En ceci, le dernier roi de Tolède se montra le digne chef de cette noble race des Wisigoths qui, depuis plus de trois siècles, avait en toutes rencontres versé son sang à flots pour la même cause, et, chose curieuse, presque toujours aussi pour l'Espagne ou les Espagnols. Lorsque l'espagnol Théodose marchait contre Eugène et Arbogaste, derniers tenants de l'idolatrie romaine et barbare, qui donc formait en grande partie l'avant-garde de son armée? Les Wisigoths, tombés bravement sous le fer ennemi, le premier jour de la grande bataille, au service de l'Église et de l'Empire catholiques également menacés [2]. Plus tard, sous le fils dégénéré de ce même Théodose, qui arrachait aux étreintes mortelles de la barbarie si bien représentée par les Alains et les Vandales Silinges, l'Espagne romaine incapable de se défendre? Wallia et ses Wisigoths, auxiliaires intrépides de l'Empire agonisant [3]? Plus tard encore, qui combattait et mourait au premier rang, à côté des Gallo-romains d'Aétius, dans les plaines Catalauniques, contre Attila et les hordes innombrables qu'il traînait après lui, et qui menaçaient de noyer tout l'Occident chrétien dans la boue et dans le sang? Le vieux Theudérède et ses Wisigoths [4]. Est-ce tout? Non. Ce brave peuple n'est pas mort aujourd'hui tout entier avec Rodrigue et ses compagnons d'infortune. Les vaincus de Guadalète auront des vengeurs, et des vengeurs de leur race. Pélage et Alphonse le Catholique dans les Asturies et chez les Cantabres, Theudimer à Murcie et, plus tard, beaucoup plus tard, l'héroïque Omar Ibn-Hafçoun à Bobastro, tous Wisigoths d'origine,

[1] Le souvenir de la bravoure déployée par Rodrigue à Guadalète se conservait encore au début du XII[e] siècle dans les récits traditionnels de l'Espagne chrétienne d'ailleurs peu favorables à ce prince. Écoutons le moine de Silos (l. cit.) « Porro hispanus rex more solito, prœlio intentus cœpit acrius instare ac propensius in hostes ferire. Quum tandem instantibus barbaris hispani milites deficere cœperunt atque.... hosti locum dare, Rodericus post ubi nulla sibi auxilia videt per aliquot dies, paulatim terga præbens pugnando occubuit. »

[2] Socrat. H. E. V. c. 25 ; Zozim. *Hist.*, IV, 57 sqq.

[3] Idat. *Chron.* p. 66, 67 (ed. P. Garzon).

[4] Id. *ibid.*, p. 89, 90.

et les deux premiers de lignée royale, relèveront en face du croissant avec plus ou moins de succès, mais avec un courage égal, le drapeau de l'indépendance chrétienne et nationale qui ne sera plus abattu.

Ceci dit pour rendre à chacun la justice qui lui est due, revenons aux vainqueurs et aux vaincus de Guadalète.

Rodrigue mort ne fut pas délaissé de tous les siens. Ses fidèles les plus dévoués enlevèrent son cadavre du champ de bataille, et, déjouant la poursuite de l'ennemi en inclinant vers le nord-ouest, tandis que les Arabes victorieux couraient droit au nord, ils se dirigèrent à travers la Lusitanie vers la ville de Viseu, soit que cette cité épiscopale ait été la patrie d'origine du roi défunt, soit qu'avant son élection à la royauté ce prince l'eût gouvernée en qualité de comte [1]. Parvenus heureusement au terme de leur voyage, les derniers amis du dernier roi de Tolède confièrent à cette terre encore chrétienne les restes de leur maître. Cent soixante ans plus tard, aux jours les plus glorieux de la reconquête asturienne, lorsqu'Alphonse le Grand, après avoir arraché aux musulmans la Galice méridionale et le Portugal jusqu'à Coïmbre inclusivement, relevait Viseu de ses ruines et la repeuplait de chrétiens, on découvrit, sous les yeux même de ce prince, dans le *dextro* ou cimetière d'une des basiliques de cette ville ou de sa banlieue, la tombe du vaillant et malheureux Rodrigue, et le royal chroniqueur put lire cette inscription sur la pierre qui la recouvrait : « Ici repose Rodrigue, roi des Goths [2]. »

[1] J'emprunte la seconde de ces conjectures à l'opuscule de mon savant ami don Aureliano Fernandez — Guerra, intitulé *Don Rodrigo y la Cava*.

[2] « Nostris temporibus,
Cum Viseo civitas et suburbana ejus,
A nobis popularentur,
In quadam basilica monumentum
Est inventum
Ubi desuper epitaphium sculptum
Sic dicit : HIC REQUIESCIT RUDERICUS (ultimus) REX GOTHORUM. »
Adefons. III, Chron. n. 7.

M. Hübner classe cette épitaphe parmi les inscriptions évidemment apocryphes (*Inscr. Hisp. Christ.*, p. 94, n. 7.) Pourquoi ? Serait-ce à cause d'*ultimus* ; mais cette épithète ne se lit pas dans le texte donné par Florez, et par conséquent peut très bien n'être qu'une interpolation. Je ne vois pas d'ailleurs très clairement, pourquoi les fidèles ou les amis de Rodrigue composant cette inscription funéraire après la défaite de Guadalète et la prise de Tolède, auraient dû, sous peine de grossière invraisemblance, omettre dans l'épitaphe la mention de ce fait alors accompli : l'extinction

Tandis que ceci se passait en Lusitanie, Mousâ se hâtait de profiter de la victoire complète que lui ou Târic venaient de gagner. Chassant devant lui les débris de l'armée chrétienne sans leur laisser le temps de se reconnaître et de se rallier, Mousâ franchit la Sierra-Morena, et parut avec toutes ses forces devant Tolède [1]. Cette antique et glorieuse capitale, surprise par la marche rapide du conquérant, épouvantée par la défaite des chrétiens dont les fuyards venaient à peine de lui porter la nouvelle, était en proie au trouble et à la confusion. Elle ressemblait au vaisseau désemparé que l'équipage abandonne en toute hâte. Son roi avait disparu ; son primat Sindérède,chez qui le courage n'égalait pas la piété, avait au premier bruit de l'approche des Arabes, pris honteusement la fuite en vil mercenaire et, s'embarquant dans quelque port encore libre de la Tarragonaise ou de la Carthaginoise, allait sans plus s'occuper de son troupeau, chercher un asile en Romanie, c'est-à-dire dans l'empire de Constantinople, d'où il revint s'établir à Rome même [2]. Sindérède trouva de nombreux imitateurs parmi les grands et les nobles du royaume. Mais ceux-ci, lorsqu'ils tentaient d'échapper au vainqueur par la fuite, avaient de plus légitimes excuses que leur évêque. Membres du sénat qui avait déposé Witiza, ou partisans signalés du roi Rodrigue, épargnés jusques-là par la guerre civile et étrangère, ils s'étaient après la déroute de Guadalète réfugiés dans la capitale, avec l'espoir d'y être rejoints un jour ou l'autre par leur roi dont ils ignoraient la mort, et d'y réorganiser ensemble la résistance à l'invasion victorieuse. Bientôt cepen-

avec Rodrigue de la royauté gothique. Serait-ce parce que M. Hübner tiendrait tout ce passage pour interpolé? Mais les interpolateurs Ovétains d'Alphonse III et de Sampire ne se proposaient guères dans leurs additions aux anciens textes que la glorification de leur église ou de leur province, et à ce double point de vue, que leur importait la sépulture de Rodrigue en Lusitanie? Si la pensée leur fût venue d'enterrer ce prince de leur propre autorité et de lui composer une épitaphe, tenons-nous pour assurés qu'ils auraient placé dans quelque coin des Asturies la tombe et l'épitaphe du malheureux Rodrigue.

[1] Anonym., *Epit.*, 35.

[2] « Incursus Arabum expavescens (*Sinderedus*), non ut pastor, sed ut mercenarius, Christi oves contra decreta majorum deserens, Romaniæ patriæ sese adnectat » *ibid.*, Id., 35. Or, au paragraphe précédent l'Anonyme emploie cette même expression *Romania* pour désigner les provinces de l'empire de Constantinople. Voir sur le dernier séjour de Sindérède, Florez, *Esp. sagr.*, t. V, 321, n. 203.

dant, ne recevant aucune nouvelle de Rodrigue, apprenant d'autre part la venue de Mousâ et redoutant tout de la vengeance d'Oppas leur ennemi personnel, ils s'enfuirent de la ville royale où ils ne se croyaient plus en sûreté [1]. Leur projet était sans doute de se réfugier dans les montagnes du nord de la Péninsule, où d'autres s'étaient déjà mis à l'abri de la fureur des envahisseurs et des traîtres qui leur servaient de guides [2]. Mais ils s'y décidèrent trop tard. La haine du frère de Witiza ne laissa pas échapper une proie longtemps convoitée. Poursuivis à toute outrance, ils furent faits prisonniers,et Mousâ, qui n'avait rien à refuser à leur implacable adversaire, les livra sur sa demande à la torture et au tranchant du glaive [3].

Ainsi délaissés de leurs chefs naturels et jugeant toute défense impossible, les habitants de Tolède ouvrirent leur portes au général musulman. Il est probable que pour accélérer cette capitulation, celui-ci prodigua aux assiégés les promesses mensongères qui avaient déjà amené la soumission des districts voisins de la capitale [4]. Mousâ ne s'attarda pas dans sa nouvelle conquête. Pensant n'avoir rien fait tant qu'il lui restait quelque chose à faire, il continua sa pointe en avant vers le nord avec une indomptable ténacité. C'est ainsi qu'à travers les provinces de l'Espagne Citérieure mises à feu et à sang, il parvint jusqu'à Saragosse dont il s'empara sans difficulté. Il s'avança même au delà de cette ville, probablement jusqu'aux Pyrénées. Pour s'ou-

[1] Anonym. *Epit.*, inf. cit.

[2] Je parle ici de la première fuite des chrétiens vers les montagnes, fuite momentanée, mais suivie bientôt d'une fuite nouvelle et définitive cette fois de ces mêmes chrétiens aux Asturies. L'Anonyme (n. 37, al, 36) signale en ces termes cette double fuite :

« Territi metu recalcitrant,
Ad montana, tenti, *iterum effugientes*,
Fame et diversa morte periclitant. »

C'est en l'an 754 que l'Anonyme écrivait sa chronique, et parlait *au présent* des souffrances et des périls des fuyards de la seconde émigration rattachée par lui, comme la première, à l'an 712.

[3] « Nonnullos seniores [vel] nobiles viros... per Oppam filium Egica regis, a Toleto fugam arripientes gladio patibuli jugulat et per ejus occasionem cunctos ense detruncat. » Anonym. Cord. n. 37 (al. 36). La torture dont je parle dans le texte me paraît indiquée par ces mots du passage cité *gladio patibuli jugulat*. Car si l'auteur avait voulu parler ici de la mort par le glaive, pourquoi répéter immédiatement après : *Cunctos ense detruncat.*

[4] « Adjacentes (*Toleto*) regiones pace fraudifica male diverberans. » Id. *ibid.*

vrir un passage facile, le conquérant usa d'un système d'intimidation à outrance qui lui réussit. Toute ville qui essayait de lui résister était livrée au pillage d'abord, puis à l'incendie ; les *seigneurs* ou grands fonctionnaires et les nobles qui l'habitaient étaient crucifiés, les jeunes gens et les enfants à la mamelle impitoyablement égorgés, les femmes et les jeunes filles mises en réserve pour une captivité mille fois pire que la mort. Toutes ces cruautés froidement conçues, furent froidement exécutées par Mousâ et ses lieutenants sur une très vaste échelle. Les provinces soumises par eux, et dévastées à la fois par la famine, le glaive et l'esclavage, se changeaient en désert sous les pas des envahisseurs. Les quelques cités encore au pouvoir des chrétiens, épouvantées de ces massacres et de ces dévastations, se hâtèrent pour échapper au sort qui les menaçait, d'implorer la paix et de faire leur soumission. Cette paix leur fut accordée d'autant plus facilement que le vainqueur se réservait le droit d'en violer toutes les conditions [1].

La conquête de la Péninsule se poursuivait ainsi avec une merveilleuse rapidité. Déjà la Bétique, la Lusitanie, une grande partie de la Carthaginoise, de la Galice et de la Tarragonaise étaient courbées muettes et résignées sous le joug, lorsque, vers la fin d'octobre ou le commencement de novembre de l'an 712, Mousâ reçut du calife Walid l'ordre de se rendre immédiatement à Damas. Ce rappel inattendu, motivé par les plaintes et les accusations des deux plus célèbres lieutenants de Mousâ, Târic et Moghith, qui, s'il faut en croire d'anciennes traditions arabes, auraient précédé leur général à la cour du commandeur des croyants [2], ne revêtit pas de prime abord les apparences d'une véritable disgrâce. On ne dépouillait pas le conquérant de l'Espagne de son commandement, ou du moins, on ne l'en privait que momentanément en lui laissant le libre choix de son successeur. Mousâ toutefois ne parait pas s'être fait illusion sur les secrètes intention de Walid à son égard, et prit ses mesures en conséquence. La première fut de profiter de la liberté qu'on lui laissait pour nommer son fils au gouvernement des provinces conquises. La seconde, de grossir de son mieux la part qu'il destinait au calife dans les dépouilles de l'Espagne. Rassasier

[1] Anonym., *Epit. ibid.*
[2] *Akbbar Madjmoua*, p. 41 (Trad. esp.).

la cupidité du maître, n'était-ce pas s'assurer d'avance son indulgence et son pardon. Mousâ, on le devine, apporta plus de soins encore à remplir ses propres coffres. L'argent est le nerf de la guerre, le conquérant de la Péninsule ne l'ignorait pas ; il savait aussi que dans la guerre d'intrigues qu'il allait avoir à soutenir, il lui faudrait répandre à flots ce précieux métal, pour s'acheter des amis aussi puissants que pouvaient l'être ses nombreux ennemis. Cette considération aiguillonnant son avarice naturelle, Mousâ redoubla d'exactions et d'avanies envers les vaincus pour leur arracher ce qu'ils avaient pu sauver de leurs biens, donnant ainsi le premier exemple de ces impudentes violations des traités consentis en faveur des chrétiens d'Espagne, si fréquentes sous ses successeurs [1]. Ce qui est absolument certain, c'est que Mousâ tira de la Péninsule de si prodigieuses richesses qu'il est difficile, à quelque chiffre qu'on en fasse monter le total, d'atteindre à la réalité. L'Anonyme nous la laisse cependant soupçonner, soit lorsqu'il énumère les monceaux d'or, d'argent, de perles, de pierres précieuses et de riches vêtements, les troupeaux de belles esclaves et de prisonniers de marque devenus la proie de ce général [2] ; soit lorsqu'il nous montre le conquérant de la Péninsule tenant les millions pour pures bagatelles [3].

Mousâ quittait l'Espagne au plus tard dans la première quinzaine de novembre de l'an 712, comme nous l'avons précédemment établi. Il hiverna sans doute dans son gouvernement d'Afrique pour y organiser la grande cavarane qui devait le transporter, lui, ses prisonniers et ses trésors dans la capitale du califat. Au printemps de l'année 713, il se mettait en route pour la Syrie, mais à très petites journées, comme l'exigeaient et l'immense convoi qu'il traînait après lui, et son désir, très motivé assurément, de se retrouver le plus tard possible en présence de son souverain. Mousâ ne fit donc pas son entrée à Damas

[1] C'est ce que me paraît indiquer suffisamment l'Anonyme de Cordoue lorsqu'il affirme (n. 36, 37, al. 36) 1° que Mousâ ruina par une paix frauduleuse la province de Tolède ; et 2° qu'il n'accordait d'honorables capitulations aux villes qui lui ouvraient leurs portes sans résistance, que par fraude, astuce et moquerie :

Adjacentes (*Toleto*) regiones pace fraudifica male diverberans...
Suadendo et irridendo, astu quodam, nec mora, petita condonat.

[2] Cf. Anonym. Cord., *Epit.* n. 39, 41 (al. 38, 40).
[3] Cf. Eumd., *ibid.*, n. 41 (al. 40).

avant les trois derniers mois de cette même année 713[1]. Peu après son arrivée, il parut à l'audience du calife dans un appareil très propre à lui concilier la bienveillance de Walid I[er]. Il offrit tour à tour à ce prince les jeunes et belles espagnoles destinées à son harem, les nombreux prisonniers de distinction, et enfin les riches trésors de la conquête que des esclaves déposaient aux pieds du trône. Mais Walid, trop bien informé des extorsions criantes de son général, irrité aussi sans doute de sa lenteur à exécuter l'ordre de son retour, l'accabla d'outrages et le chassa honteusement de sa présence[2]. Dans le premier mouvement de sa colère, Walid alla même jusqu'à condamner Mousâ à la torture et à la mort[3]. Mais alors visirs et muphtis, dont celui-ci avait d'avance acheté à beaux deniers comptants le chaleureux appui, intervinrent en faveur du conquérant de l'Espagne ; ils multiplièrent si bien leurs réclamations et leurs prières, que le calife, soit par pitié, soit par lassitude, soit par cupidité, commua la peine du dernier supplice en l'énorme amende de deux millions de sous d'or ou d'argent. Mousâ paraît avoir hésité quelque peu à racheter sa vie à si haut prix ; mais rappelé à la saine raison par les sages conseils de son ami Urbain, et réfléchissant que ce qu'on exigeait de lui n'était rien ou presque rien comparé à ce qui lui restait, il s'empressa de payer la somme exigée. Cette riche aubaine ne tomba pas toutefois dans les coffres de Walid I[er], mort avant la conclusion de cette affaire. Ce fut le fisc de son successeur Soliman qui l'encaissa[4]. Laissons maintenant l'ex-gouverneur d'Espagne à l'obscurité où il tombe pour ne plus en sortir, et revenons à son successeur l'émir Abdélaziz.

Dès que le fils de Mousâ eut pris possession du gouvernement de la Péninsule, il ne songea qu'à terminer au plus tôt l'œuvre de la conquête, laissée inachevée par son père. A l'ouest, au nord au nord-est et au sud, tout le pays, sauf les massifs mon-

[1] D'après notre auteur (*Epit.* 39, al. 40), Mousâ paraissait en présence de Walid I[er] la *dernière année du règne de ce prince* ; Walid lui-même mourut, toujours d'après l'Anonyme (n. 42, al. 41), en l'année 752 de l'ère espagnole (a. c. 714) et 96 de l'hégire (16 septembre 714 — 5 septembre 715), et par conséquent entre le 16 septembre et le 31 décembre 714. Il suit de là que Mousâ n'a pu arriver à Damas avant le 16 septembre de l'année précédente.

[2] Anonym., *Epit.* 39 (al. 38).

[3] *Id., ibid.* 41 (al. 40).

[4] *Id., ibid.*

tagneux des Pyrénées, était soumis aux Arabes, ou se soumettait sans résistance dès que ceux-ci se présentaient pour en prendre possession. Mais sur la côte orientale de la Péninsule, de Valence à Orihuela, et, à l'intérieur, dans les districts dont se forma plus tard le royaume de Murcie, l'Espagne gothique et chrétienne semblait vouloir se reconstituer sous les ordres d'un wisigoth de noble race, d'une bravoure et d'une habileté militaire à toute épreuve, l'illustre Theudimer, qui, sous Egica, Witiza et Rodrigue avait gouverné ces contrées avec le titre de duc. Echappé au désastre de Guadalète et rentré dans son gouvernement, il y réunit de nouvelles troupes, et repoussa victorieusement les divers partis ennemis qui essayèrent de pénétrer dans sa province. C'est de ce côté qu'Abdélaziz tourna tous ses efforts. Profitant de la douceur du climat qui rendait possible une campagne d'hiver, le nouvel émir marcha en personne, vers la fin de l'an 712, contre le dernier défenseur de l'indépendance espagnole. Mais il avait affaire à forte partie, et Theudimer se montra digne de sa haute réputation. A la tête des habitants du pays, qui s'étaient empressés de répondre à l'appel d'un chef aimé et respecté de tous, le général wisigoth disputa pied à pied le terrain aux musulmans, et leur fit éprouver en maintes rencontres de cruelles pertes. Abdélaziz se voyant, après quatre ou cinq mois de campagne, aussi peu avancé que le premier jour, offrit à son noble adversaire, dont il désespérait de venir promptement à bout par la force des armes, une paix assez honorable pour que Theudimer pût l'accepter [1]. En vertu du traité proposé par l'émir au duc wisigoth, celui-ci, après avoir livré pour la forme aux Arabes les principales villes de sa province restées jusqu'alors en son pouvoir, recevait d'Abdélaziz, pour lui et ses descendants, l'investiture du gouvernement de cette même province d'Orihuela qu'il avait si bien défendue. En retour, il s'engageait à payer à l'émir et à ses successeurs un tribut annuel [2]. Theudimer accepta ces offres. Il comprenait que la lutte, soutenue si longtemps avec tant d'éclat, ne pouvait se prolonger indéfiniment. Tandis que ses forces allaient s'épuisant chaque

[1] Anonym., *Epit.* 40, (al. 39). Comme les Arabes ne doivent s'avouer vaincus que lorsqu'ils ne peuvent faire autrement, ils ont encore substitué ici à la vérité historique une légende déjà usée et défraîchie, mais qui sauve leur honneur militaire. Cf. Dozy, *Recherches*, t. II, p. 55, 56 (texte et note).

[2] Ce traité porte en outre que Theudimer et ses successeurs ne donneront asile dans leur gouvernement à aucun des ennemis des musulmans.

jour, celles de l'émir croissaient sans cesse, grâce aux flots toujours plus nombreux d'aventuriers musulmans que l'Asie et l'Afrique déversaient sur l'Espagne chrétienne. Le traité fut donc signé, et d'ennemi des envahisseurs, Theudimer devint, à son grand regret sans doute, mais très réellement, leur vassal et leur tributaire.

C'est à ce moment, c'est-à-dire le 5 avril 713, que l'Espagne gothique, en tant que puissance indépendante, rend le dernier soupir. La tombe où elle se couche, près de son roi et de ses guerriers morts en vain pour sa défense, ne la retiendra, il est vrai, captive que peu de temps. Mais puisqu'elle doit demain ressusciter glorieuse avec Pélage et ses successeurs, c'est qu'aujourd'hui elle est morte et bien morte. S'il nous plaît même de graver une épitaphe sur la pierre de son sépulcre, libre à nous. Seulement épargnons-nous les frais d'invention et de composition; gardons-nous avec plus de soin encore d'en emprunter le contenu aux odieuses et ridicules calomnies dont cette grande nation a été victime. Le Christ sauveur, dont la providence gouverne le monde, s'est chargé lui-même de nous fournir l'inscription qui résume en deux mots les malheurs de l'Espagne et leur véritable cause :

« Tout royaume divisé contre lui-même périra [1]. »

JULES TAILHAN,
de la Compagnie de Jésus.

[1] Luc. XI, 17.

ÉPISODE DE L'HISTOIRE DIPLOMATIQUE DU XV^e SIÈCLE

LE TRAITÉ DE 1430

ENTRE

CHARLES VII ET LE DUC D'AUTRICHE

I

Moins de six semaines après le sacre de Charles VII à Reims, une trêve avait été conclue entre le roi de France et le duc de Bourgogne (28 août 1429). Mais, en dépit de cette trêve, la guerre et les pilleries avaient continué comme par le passé. Le duc Philippe, toutefois, ne se mêlait pas en personne à la guerre, car les négociations pour la paix se poursuivirent pendant les derniers mois de 1429[1].

Après la rupture de ces négociations, Philippe le Bon n'attendit même pas, pour reprendre les armes, l'expiration de la trêve avec Charles VII, qui devait durer jusqu'à Pâques (16 avril 1430). Dès le 15 de ce mois, les Bourguignons entraient en campagne, menaçant Reims et d'autres villes en Champagne et en Picardie. Dans le même temps, les Anglais reprenaient Aumale, Étrépagny, Torcy, Conches, etc., s'efforçant ainsi de regagner le terrain perdu en Normandie. Tout paraissait annoncer que la campagne qui allait s'ouvrir avec le printemps de 1430 aurait une importance capitale.

[1] Cf. D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 131, et preuves, n° LXX ; Wavrin, *Croniques*, vol. V, liv. 4, chap. 19.

C'est le moment que le roi Charles et son conseil jugèrent opportun pour parer le coup qui menaçait la France, en cherchant des alliances à l'étranger. Et comme les Allemands étaient, de tous les peuples, le plus directement intéressé à ce que la puissance bourguignonne ne prît pas trop d'essor, c'est vers les princes et les villes de l'Allemagne qu'on résolut de se tourner.

Par suite de cette résolution, le Roi, dans ses lettres [1] données à Jargeau le 4 avril 1430 (n. st.), constituait deux « procureurs et messages espéciaulx » pour traiter en son nom avec « les duc Loys de Bavière [2], Aubert d'Osteriche, [3] Frédéric d'Osteriche [4], le conte de Cile [5], et autres seigneurs, barons et communaultez des pays de l'Empire. »

Le Roi, dans sa charte, énonçait les raisons qui le déterminaient à envoyer en Allemagne les deux ambassadeurs ; il voulait, disait-il, « recouvrer sa seigneurie, occupée par les Anglois ses anciens ennemis et autres leurs alliez ses rebelles et désobéissans, et d'icelle lesdiz ennemis déjetter et sesdiz rebelles remettre à son obéissance. » C'est pour cela qu'il requérait ses « bons parens, amis et alliez de aide et secours de gens d'armes et de trait. »

Tel était le but à atteindre : obtenir des princes allemands aide et secours. Pour y arriver, les ambassadeurs royaux montreront, à eux et aux magistrats des villes de Strasbourg, de Berne, de Zurich, de Bâle, avec lesquels ils ont aussi mission de traiter, quels périls leur font courir les accroissements continuels du duc Philippe : c'est un prince naturellement orgueilleux

[1] Elles sont conservées à Vienne, dans l'*Haus-Hof-und Staats-Archiv*, où elles font partie du *Fonds d'Autriche*.

[2] Louis le Barbu, duc de Bavière-Ingolstat, frère d'Isabeau de Bavière.

[3] Albert V, duc d'Autriche, qui devint en 1438, après la mort de Sigismond, l'empereur Albert Ier.

[4] Il s'agit ici, suivant Lichnowsky, (*Geschichte des Hauses Habsburg*, t. V, p. 249) de Frédéric le Jeune. Cette opinion paraît douteuse, si l'on observe que Frédéric le Jeune, né en 1415, se trouvait encore, en 1430, sous la tutelle de son oncle Frédéric le Vieux, comte du Tyrol.

[5] Frédéric II, comte de Cilli, beau-frère de l'empereur Sigismond par sa sœur Barbe de Cilli, surnommée la Messaline de l'Allemagne. Il est probable que c'est ce même comte de Cilli qui, se trouvant à Bruxelles en septembre 1430, fut choisi par le duc de Bourgogne, « *soy voyant en nécessité de compère* » pour servir de parrain à son fils Antoine de Bourgogne. Cf. Chastellain, chap. 40. Edit. Kervyn, t. II, p. 146.

et que la victoire a rendu plus arrogant encore ; nul voisin n'est plus incommode [1]. Ne vient-il pas encore de se faire donner par le Roi anglais la Champagne et la Brie ? Et s'il parvient à se mettre en possession de ces provinces, va-t-il donc réunir ses Etats des Pays-Bas (la Flandre et l'Artois qu'il possède déjà, le Brabant et le Limbourg [2], la Hollande [3] et le Luxembourg [4] qu'il va bientôt acquérir), avec ses États de Bourgogne, et former ainsi, aux portes de l'Allemagne, un vaste empire, le plus riche du monde ? C'est l'intérêt de tous les princes et des villes libres de l'Allemagne et de la Suisse de s'opposer aux visées envahissantes du duc de Bourgogne, et le meilleur moyen d'y parvenir, c'est de prêter secours au roi de France.

Mais un prince a un intérêt tout particulier à embrasser la cause du roi de France contre le duc de Bourgogne. Ce prince, c'est Frédéric d'Autriche, comte du Tyrol. Il est Landgrave de la Haute-Alsace, et l'Alsace, à raison de sa position géographique, est la première province que Philippe le Bon doit vouloir absorber dans ses États. Les ambassadeurs que le Roi enverra auprès de Frédéric auront donc une mission spéciale, et seront chargés de lui faire des offres particulières.

C'est l'historique de cette mission spéciale que nous avons en vue dans le présent travail. Nous l'étudierons d'après les documents recueillis par nous aux Archives nationales à Paris et à l'*Haus-Hof-und Staats-Archiv* à Vienne [5]. Les chroniques, malheureusement, sont presque muettes sur ce point, comme sur

[1] « Carolus Rex, » dit le cardinal Jouffroy, dans son *Oratio ad Pium Papam de Philippo duce Burgundiæ*, « insidiando hue illueque legatis, a Germanis, Burgundiæ finitimis, opem postulabat, ostendens quanti periculi esset Philippum in diem crescere, animo et victoriarum felicitate subnixum, eumque graviorem accolam fore qui ipse ad ferrum armaque natus videretur. » *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. III, p. 144.

[2] Le duc Philippe de Brabant, à qui Philippe de Bourgogne succéda dans ses duchés de Brabant et de Limbourg, mourut le vendredi 4 août 1430.

[3] Jacqueline de Bavière céda la Hollande à Philippe de Bourgogne en 1433.

[4] Ce n'est qu'en 1444 que Philippe le Bon devint définitivement maître du Luxembourg. Mais il avait auparavant déjà administré ce pays du consentement de la duchesse Élisabeth de Görlitz.

[5] M. le chevalier d'Arneth, et les savants archivistes qu'il dirige, nous ont fait aux Archives impériales de Vienne un accueil dont nous sommes heureux de pouvoir les remercier publiquement.

tant d'autres de l'histoire de nos rapports avec les pays étrangers ; elles nous fourniront cependant quelques renseignements utiles.

II

Les ambassadeurs que le Roi envoie au duc Frédéric d'Autriche doivent en même temps visiter tous les princes allemands. Mais les pleins pouvoirs qu'il leur remet, quoique portant la même date du 4 avril 1430 (n. st.), sont tout différents de ceux que nous avons analysés précédemment. Ces pleins pouvoirs [1] sont concédés par le Roi sur l'avis de son conseil, et en considération de la « loyauté, discrétion et bonne diligence » des deux ambassadeurs.

Le premier de ces personnages, Simon Charles, qualifié de conseiller et maître des requêtes de l'Hôtel, paraît avoir été ce que nous appelons un *diplomate de profession*. Avant son ambassade en Allemagne, nous le voyons en effet chargé de diverses missions : en 1423-1424 à Tournay, auprès du magistrat de la ville [2], et en 1429 à Venise, auprès du gouvernement de la République [3]. Après son retour d'Allemagne, il remplit auprès du concile de Bâle et du Pape (1433) une mission sur laquelle nous aurons à revenir [4].

Simon Charles était maître des requêtes de l'Hôtel du Dauphin dès 1421 [5]; il exerça ensuite les fonctions de conseiller et maître des requêtes de l'Hôtel du Roi et de président de la Chambre des Comptes [6]. En 1456, lors de la révision du procès de Jeanne d'Arc, il avait 60 ans. Il était donc âgé de 34 ans environ à l'époque de son ambassade en Allemagne [7].

Quant à Jean Franbriquet, nous ignorons quel était son vrai

[1] *Haus-Hof- und Staats-Archiv*, à Vienne, Fonds des Familien-Urkunden.
[2] Cf. *Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournay*, publ. par H. Vandenbroeck, t. II, p. 73 et ss.
[3] Cf. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 115.
[4] Cf. *Amplissima collectio*, t III, col. 634. — V. ci-dessous p. 426.
[5] Cf. Bibl. nationale, Nouv. Acq., n. 1485, et Pièces originales, 680 : CHARLES.
[6] Cf. Bibl. nationale : Pièces originales, 680 : CHARLES.
[7] Cf. Quicherat, Loco citato.

nom. Si le Roi en effet l'appelle Franbriquet, lui-même signe Franberger[1], et dans les pièces où nous le verrons agir en qualité d'ambassadeur du Roi, il est toujours appelé Frowenberger ou Frauenberger. Franbriquet était premier écuyer d'écurie de la Dauphine en 1420[2]; il occupait encore cette charge près de la Reine en 1443[3]. Franbriquet est qualifié de *Domicellus* dans une des pièces que nous avons vues aux archives de Vienne. Il parait, comme Simon Charles, avoir été volontiers employé par le Roi aux affaires diplomatiques.

Le Roi, dans les pleins pouvoirs donnés à Simon Charles et à Jean Franbriquet, fait appel à la « bonne amour et especialle affection » de Frédéric pour la France et sa famille royale, « affin de brief avoir de luy aide et secours de puissance de gens d'armes à déjetter et bouter hors de sa seigneurie les Anglois, et leurs adhérens ses rebelles remettre en son obéissance. » Et c'est dans ce but qu'il donne à ses ambassadeurs « plain povoir et mandement espécial de pourparler, besongnier, traictier, chappitrer et appoinctier avec Federic amittiez, aliances et confédéracions. »

Frédéric était le quatrième et dernier fils de Léopold le Vieux, duc d'Autriche et de Styrie. Il avait épousé en premières noces Elisabeth, fille de l'empereur Robert, et en secondes noces Anne de Brunswick. C'était un prince ambitieux et guerrier, dont la vie n'avait été qu'une série de luttes contre les Suisses, contre les Bavarois, et, au temps du concile de Constance, contre l'empereur Sigismond, à qui il avait essayé de faire échec. Les expéditions de Frédéric lui avaient coûté cher; aussi lui avait-on donné autrefois le surnom de « Frédéric à la poche vide » (*mit der leeren Tasche*). A l'époque où nous sommes (1430), Frédéric, par de sages mesures de gouvernement, avait réparé ses pertes et rempli son trésor. L'occasion semblait donc favorable pour obtenir de lui, sinon l'appui d'une armée, au moins des secours en argent.

Mais, pour décider Frédéric à épouser sa querelle, il faut que le Roi lui fasse certains avantages. Ce n'est pas assez de lui

[1] Cf. Bibliothèque nationale, Pièces originales, 1231 : FRANBERGER.
[2] Arch. Nationales, KK 53, f. 13 v°.
[3] Bibliothèque nationale, Pièces originales, 1231 : FRANBERGER et FRAMBIQUET.

représenter les dangers que lui fait courir la puissance bourguignonne, car le duc de Bourgogne, avisé des négociations entamées, peut, ou acheter la neutralité de Frédéric, ou, par une prompte attaque contre l'Alsace, lui montrer le danger d'une alliance avec la France. Ce n'est pas assez de lui promettre l'appui éventuel de la France contre les Suisses, qui depuis si longtemps tiennent tête à toutes les forces de la maison d'Autriche [1] ; car la France aura longtemps encore assez de se défendre contre les Anglais, sans porter l'offensive hors de ses frontières. Il faut offrir au duc d'Autriche des avantages plus réels: la lettre qui accrédite Simon Charles et Jean Franbriquet à la Cour d'Innsbruck y pourvoit. Les ambassadeurs, en effet, ne sont pas chargés seulement de conclure avec Frédéric une alliance; ils ont aussi mission de traiter avec lui le mariage de son fils aîné avec Radegonde de France. Cette princesse était née à Chinon en 1428, et le fils aîné de Frédéric, Sigismond, était né en 1427. Par suite le mariage ne pouvait être qu'éventuel. Mais une simple promesse d'alliance matrimoniale avec la famille royale de France ne devait-elle pas être pour Frédéric, alors réduit presque à la seule possession du comté de Tyrol et de l'Alsace, un stimulant puissant à une action armée contre les ennemis du roi Charles VII ?

Un procès-verbal, dressé à Innsbruck le 22 juillet 1430, par le notaire Pierre Chottrer, nous apprend comment Simon Charles et Jean Franbriquet s'acquittèrent de leur mission [2]. La pièce est intéressante. Le samedi 22 juillet 1430, après la messe, Frédéric d'Autriche se rencontre devant la porte de la chapelle de Tous les Saints, à Innsbruck, avec les deux ambassadeurs du roi de France. Là, en présence de nombreux témoins, le duc proteste de sa constante affection pour la France, et se déclare prêt à porter secours à son Roi, qui a déféré si volontiers au désir à lui exprimé d'un mariage entre Sigismond et la princesse Radegonde [3]. Les ambassadeurs, de leur côté, après avoir pré-

[1] Cf. Laguille, *Hist. d'Alsace*, p. 335.

[2] Ce n'est pas le Procès-verbal, conservé aux Archives nationales (J 409, 51), que nous analysons, mais la minute beaucoup plus détaillée de ce procès-verbal. Ce document est conservé à l'*Haus-Hof-und Staats-Archiv*, à Vienne.

[3] Ainsi il y avait eu avant la négociation que nous étudions, des pourparlers entre Frédéric et le roi de France. Il est probable que c'est à ces pourparlers que fait allusion D. Plancher, dans son *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 133-134.

senté leurs pouvoirs, déclarent consentir, au nom du Roi, au mariage de la Princesse, et remettent au duc un anneau en signe de conclusion de l'alliance. Les promesses réciproques de Frédéric et des ambassadeurs français sont ensuite relatées au procès-verbal. Le duc s'engage, pour venger les insultes faites à son pays d'Alsace par les Bourguignons, à déclarer la guerre au roi d'Angleterre et au duc de Bourgogne avant la fête de Noel. Son armée sera sur les frontières de l'Alsace et du comté de Bourgogne au plus tard le 1[er] avril 1431, et toutes les villes et terres dont il s'emparera en France seront laissées sous son gouvernement. Le duc sollicite ensuite pour son fils Sigismond, et au même titre que les fils de France, la concession en apanage de la terre de Chaumont [1], de celle de Bassigny [2], ou d'une autre en Champagne ; et ce, dit-il, pour que les liens qui le rattachent à la couronne de France soient rendus plus étroits. Les ambassadeurs royaux promettent tout ce que demande le duc : le Roi lui viendra en aide si les Bourguignons l'attaquent ; il aura le gouvernement de ses conquêtes en France ; enfin, pour ce qui est de la concession en apanage d'une terre en Champagne à Sigismond, les ambassadeurs s'entremettront pour que cela aussi soit accordé au duc. Ils ne doutent pas, du reste, qu'en vue du mariage de la princesse Radegonde, un meilleur apanage ne soit attribué au duc Sigismond.

Le procès-verbal que nous venons d'analyser nous en apprend bien plus long que le texte du traité [3]. Ce traité fut signé à Innsbruck le 22 juillet 1430. Il est publié dans Leibniz [4] et dans Du Mont [5]. Il se borne à relater que le roi de France a accédé à la demande du duc d'Autriche, et a consenti à accorder en mariage sa fille, Radegonde, à Sigismond d'Autriche. Suivent certaines dispositions pour le cas où Sigismond ou Radegonde viendraient à mourir. Des promesses de diversion à main armée en Alsace, de la demande de concession d'un fief en Champagne, de la guerre

[1] Le pays de Chaumont dépendait du comté de Bassigny, en Champagne, et faisait partie du Diocèse de Langres.

[2] Le comté de Bassigny avait pour capitale Langres. Il s'étendait entre le Duché de Bar, la Bourgogne, la Franche-Comté et le pays de Bar-sur-Aube. Le département de la Haute-Marne a été presque en entier formé de l'ancien comté de Bassigny.

[3] Archives nationales, J 409, n. 50.

[4] *Codex juris gentium diplomaticus*, p. 349.

[5] *Corps Diplomatique*, t. II, p. 231.

à déclarer au roi d'Angleterre, pas un mot dans le traité officiel.

S'il n'était question que du mariage de Sigismond avec Radegonde dans la lettre du 22 juillet 1430, dans la charte donnée le 10 août [1] par le même duc Frédéric, il n'est plus question que de l'alliance entre la France et l'Autriche, conséquence du mariage. La pièce est restée jusqu'ici inédite. Frédéric s'y engage à envoyer une armée en Alsace avant le 25 juin 1431, pour combattre les Bourguignons. Il promet en outre d'envoyer au roi d'Angleterre et au duc de Bourgogne ses lettres de défi avant le 8 juin. Enfin le duc d'Autriche sera en Alsace le 3 juillet 1431, avec une armée aussi forte que possible, levée à ses propres frais. Cette armée sera à la solde du duc, mais le Roi en disposera à son gré. Que si le duc, avec son armée, s'empare sur les ennemis du Roi de quelque ville ou château, il lui sera permis de les détenir et d'avoir la jouissance de leurs revenus jusqu'à ce qu'il en soit par le Roi autrement ordonné. Quant aux prisonniers faits par lui ou ses capitaines, Frédéric en disposera librement. Enfin les deux princes concluent l'un avec l'autre une alliance contre tous leurs ennemis, quels qu'ils soient, et s'engagent à ne contracter ni paix ni trêve sans leur consentement réciproque. Pour prix des services rendus à la France par Frédéric, le Roi et ses successeurs conserveront leur faveur aux ducs d'Autriche, et leur attribueront des fiefs vacants en France, pour ainsi rattacher plus fortement à la couronne de France les princes de la Maison d'Autriche.

Telles sont les principales dispositions contenues dans les lettres de Frédéric en date des 22 juillet et 10 août 1430. Le roi de France y répondit par deux chartes données à Sens le 15 septembre. La première de ces pièces [2] est publiée par Hergott [3], sous la date fautive du 13 septembre. C'est la contre-partie de la charte donnée par le duc Fréderic le 22 juillet. Il n'y est question que du mariage entre Radegonde et Sigismond. Le Roi y fait allusion aux « instances répétées » (*multiplicatis vicibus*) de Frédéric pour obtenir Radegonde en mariage pour son fils. Il accorde à Sigismond la main de la princesse, mais sous la con-

[1] Archives nationales, J 409, n. 52. — Cf. *Haus-Hof-und Staats-Archiv.* (ms. 415, fº 160), à Vienne.
[2] Arch. nat., J 409, n. 53 (et nº 54, duplicata de 53).
[3] *Monumenta Domus Austriacæ*, t. II, pars I, p. 25.

dition qu'en cas de mort de ce prince elle épousera l'héritier principal du duc Frédéric. Que si la princesse mourait avant le mariage et que le Roi eût une autre fille, il l'accorderait à Sigismond, et en cas de mort de ce prince, à l'héritier principal de Frédéric.

Par ses lettres [1] données à Sens, sous la même date du 15 septembre 1430, le roi de France répondait à la lettre du duc Frédéric en date du 10 août. Ces lettres sont publiées dans Du Mont [2] et Leibniz [3]. Nous en avons vu aux archives de Vienne un *vidimus*, délivré sous la date du 10 avril 1431 (n. st.) par Simon Charles et Jean Franbriquet, à cause des ratures qui se voyaient sur l'original. Les ambassadeurs s'engageaient à remettre au duc, s'il se trouvait en Alsace avant le 20 juin, un nouvel exemplaire de la charte royale, muni du sceau du Roi. Le *vidimus* devait alors être restitué aux ambassadeurs ou à l'un d'eux. Nous verrons comment, la condition n'ayant pas été accomplie, le *vidimus* est encore à Vienne, tandis que la pièce scellée ne s'y trouve pas.

On retrouve dans la charte donnée par le Roi à Sens les mêmes dispositions que dans la lettre écrite par le duc Frédéric le 10 août. Le Roi souscrit à tous les désirs exprimés par le duc d'Autriche, et lui promet notamment de lui concéder certains fiefs en France.

III

Voyons maintenant quelle suite va être donnée au traité : s'il sera exécuté dans son intégralité ou seulement en partie ; ou bien s'il restera à l'état de lettre morte ?

Le 14 octobre 1431, Simon Charles et Jean Franbriquet étaient encore à Innsbruck, où ils demandaient au duc d'Autriche de suspendre l'exécution de sa promesse. De graves raisons, sur la nature desquelles, du reste, ils ne s'expliquent pas, mettaient les ambassadeurs dans la nécessité de contremander les préparatifs de Frédéric. Toutefois leur lettre [4] nous apprend que ces

[1] Arch. nat., J 409, nº 55.
[2] *Corps Diplomatique*, t. II, p. 232.
[3] *Corpus juris gentium diplomaticus*, p. 351.
[4] *Haus-Hof- und Staats-Archiv* (Fonds d'Autriche), à Vienne.

préparatifs étaient réels, et qu'il y avait eu, de la part de Frédéric, commencement d'exécution du traité. C'est ce qu'il nous importe de retenir. Les préparatifs, sur la demande des ambassadeurs royaux, seront donc suspendus jusqu'à ce que Simon Charles et Jean Franbriquet aient pu en référer au Roi et à son conseil, de telle façon que toutes les dispositions puissent être prises pour une action combinée des forces françaises et autrichiennes.

Les Instructions [1], en date du 4 novembre 1430, données par le duc de Bourgogne à ses ambassadeurs auprès du roi d'Angleterre, laissent supposer qu'il y avait, à cette époque, contre les terres du duc de Bourgogne, des démonstrations hostiles de la part du duc d'Autriche et des princes allemands. Nous ne savons rien de précis sur ces démonstrations, non plus que sur les événements qui ont pu se passer jusqu'au 6 janvier 1431 (n. st.), date à laquelle Charles VII réclamait l'exécution du traité. Cependant les relations continuaient d'être bonnes, puisque, le 24 décembre 1430, le Roi chargeait Frédéric de traiter en son nom avec tous les princes et toutes les villes d'Allemagne, et aussi d'Italie, si cela était utile au Roi et au royaume. Les considérants de la charte royale [2] font allusion à la nécessité pour le Roi d'entretenir, dans l'intérêt du commerce, de bonnes relations avec les princes et les villes d'Allemagne et d'Italie, à cause de leur voisinage des États du Roi en France et en Dauphiné. C'est pourquoi le Roi nomme Frédéric son procureur et gérant d'affaires pour traiter avec tous, en Allemagne et en Italie, au mieux des intérêts français. Il l'autorise à désigner pour l'assister dans ses négociations quelqu'un des conseillers royaux, si cela lui paraît utile, et promet de ratifier tout ce qu'aura fait le duc.

Au 1er janvier 1431 (n. st.), aucune suite n'avait encore été donnée au traité du 15 septembre 1430. On résolut à la cour de France d'en hâter l'exécution. Et, dans ce but, le Roi, dans une charte en date du 6 janvier 1431 [3], après avoir vidimé les deux traités des 10 août et 15 septembre 1430, et remarqué que rien n'a été fait en vertu de ces traités, bien que le duc d'Autriche se trouve prêt à tenir ses promesses, constitue Simon Charles son

[1] Cf. *Wars of the English in France*, par le Rév. J. Stevenson, t. II, p. 164 et ss.
[2] *Haus-Hof-un Staats-Archiv.*
[3] Arch. nationales à Paris, J 409, n° 56.

procureur spécial pour conclure avec Frédéric tous changements convenables, dans les dates primitivement fixées pour l'arrivée du duc en Alsace et ses déclarations de guerre au roi d'Angleterre et au duc de Bourgogne.

Une pièce d'un intérêt capital va nous apprendre quels changements Simon Charles introduira dans les traités primitifs; ce sont des instructions données par le roi à Vanchelin de la Tour, bailli de Vitry. Ces instructions, rédigées en allemand, et que nous avons trouvées aux archives de Vienne[1] — où elles avaient échappé aux savantes recherches entreprises par M. Birk pour dresser le catalogue, annexé au livre du prince Lichnowsky[2], des actes relatifs à l'histoire de la maison de Habsbourg, — sont dépourvues de date. Mais il est aisé de les faire remonter aux premiers jours du mois de janvier 1431 (n. st.); il y est, en effet, parlé du duc de Lorraine, Charles II le Hardi, comme vivant encore. Or ce prince est mort le 25 janvier 1431.

Il nous paraît probable que les instructions dont nous parlons ont été remises à Vanchelin de la Tour dans le même temps où le Roi donnait sa charte du 6 janvier, et que le bailli de Vitry était chargé tout ensemble de remettre à Simon Charles ses nouveaux pleins pouvoirs, et de s'entendre avec lui au sujet des changements à demander au duc d'Autriche. Quoi qu'il en soit, les instructions, nous l'avons dit, sont antérieures au 25 janvier 1431.

Le personnage qui en était porteur est resté à peu près inconnu. Dom Calmet, cependant, parle à deux reprises[3] de Vanchelin de la Tour, pour nous le représenter comme un chef de brigands, et le Doyen de Saint-Thiébaud de Metz raconte[4] du bailli de Vitry certaines histoires fort peu édifiantes. Vanchelin de la Tour n'en était pas moins un personnage considérable. Suivant La Chesnaye des Bois[5], il était fils de Gilles, bâtard de Luxembourg, et de Clémence, dame de la Tour en Voëvre, et avait épousé Catherine, fille de Gérard de Lenoncourt[6]. Vanchelin de la Tour était bailli de Vitry en 1432 et l'était encore en 1437[7].

[1] *Haus-Hof-und Staats-Archiv.*
[2] *Geschichte des Hauses Habsburg.* Wien, 1836-1844, 8 vol. in-8°.
[3] *Hist de Lorraine*, t. II, col. 712 et 782.
[4] *Chroniques*, publ. par D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. II, col ccx.
[5] Article LENONCOURT.
[6] Cf. l'*Hist. de Metz* des Bénédictins, t. V, p. 339.
[7] *Collection de Champagne*, t. 111, f[os] 83, 85 et 86, et *Monstrelet*, édit. Douët-d'Arcq, t. V, p. 293.

Il était de plus chambellan du Roi, membre de son Conseil, et chevalier [1]. Enfin il portait les titres de seigneur de Conflans en Jarnisy, de la Tour [2], et de la Crête [3]. Vanchelin de la Tour est appelé ***Anselin*** ou ***Heincelin*** par Monstrelet ; il se donne dans les pièces latines le nom de ***Wainchelinus de Turre***, et dans les documents allemands celui de ***Wenczla*** ou ***Wentzlaus von dem Turn***.

Les changements demandés au duc d'Autriche étaient consignés dans un projet de lettre dressé par ordre du roi de France, et que l'ambassadeur était chargé de soumettre à l'approbation de Frédéric. Vanchelin de la Tour avait de plus mission d'exposer au duc les raisons de ces changements. Ainsi, au sujet de l'article où le duc d'Autriche avait spécifié qu'il lui serait permis de garder et de posséder, comme ses biens propres, toutes les villes, châteaux et terres dont il s'emparerait, Vanchelin de la Tour devait déclarer au duc que cet article paraissait au Roi trop général, et que l'opinion du Roi était que le duc d'Autriche n'avait pu songer aux villes et châteaux que détiennent les ennemis du royaume, mais qui appartiennent au Roi par droit d'héritage ; en conséquence le duc était prié d'affirmer dans ses nouvelles lettres qu'il n'avait eu en vue que les châteaux et villes qui appartiennent en propre aux ennemis du Roi.

A l'article où il était question du mariage, article où Frédéric avait demandé qu'en cas de mort de Sigismond, la princesse Radegonde fût accordée à un de ses trois cousins, Vanchelin de la Tour était chargé d'acquiescer au nom du Roi, sous la condition toutefois que Frédéric assurerait le Roi que celui des princes qui épouserait Radegonde serait le successeur et l'héritier du duc au même titre que Sigismond. ***Et c'est justice***, disent les instructions, ***car ce n'est pas l'usage que le Roi de France donne sa fille aînée à un prince de moindre maison*** [4].

Vanchelin de la Tour devait encore insister pour que le duc précisât ce qu'il entendait faire pour le Roi. Ce n'était pas assez de dire : « Je serai en personne et à mes frais, avec toutes mes

[1] Ce sont les titres qui lui sont donnés dans les Instructions à lui remises par le Roi.

[2] *Collection de Champagne*, t. 111, f° 83.

[3] Cf. Denys Godefroy, *Historiens de Charles VII*, p. 295.

[4] « Und ist das billich, denn es ist nicht gevondlich daz der Kunig sein erstgebornen Tochter gebainem nachgebornen von nydrem Haus. »

forces, dans mon pays d'Alsace, avant le 8 avril prochain, pour en faire suivant la volonté du Roi.» Il faut que Frédéric dise avec combien d'hommes il viendra, et combien de temps il restera à la disposition du Roi. Le Roi, d'après les rapports de ses ambassadeurs, s'attend à un secours de six mille hommes au moins de la part du duc d'Autriche ; il compte que Frédéric restera en France quatre mois, à dater de la mi-mai. Vanchelin de la Tour demandera au duc des engagements formels sur ces deux points.

Le duc avait exprimé le désir de recevoir du Roi en fief une seigneurie ou un comté, afin d'avoir de plus puissants motifs de servir la France. Sur ce point Vanchelin de la Tour avait l'ordre de dire au duc que le Roi consentait volontiers à lui donner en fief le comté d'Artois, avec les trois comtés de Boulogne, de Guines et de Saint-Pol, et les châtellenies et seigneuries qu'il renfermait ; que le Roi s'engagerait à aider le duc à s'emparer de ce comté sur et contre le duc de Bourgogne ; que les lettres de don du comté d'Artois seraient remises au duc d'Autriche le jour où il se tiendrait en Alsace, avec son armée, à la disposition du Roi ; qu'en vertu de ces lettres le duc tiendrait le comté d'Artois du Roi et de la couronne de France, au même titre que les seigneurs les plus proches amis et cousins du Roi tiennent de lui leurs terres ; enfin Vanchelin de la Tour devait demander au duc, au nom du Roi, que les lettres de défi que Frédéric s'était engagé à envoyer au roi d'Angleterre et au duc de Bourgogne fussent d'abord envoyées en France par le héraut du duc, afin que le Roi pût faire accompagner ce héraut de l'un des siens, lorsque, suivant l'usage, il remettrait les lettres.

Nous avons analysé longuement, à raison de leur importance, les instructions dont Vanchelin de la Tour était porteur. On remarquera l'offre du comté d'Artois, faite par le Roi au duc. Frédéric avait demandé un fief en Champagne : le pays de Chaumont ou celui de Bassigny. Une telle concession aurait offert l'inconvénient de mettre le duc d'Autriche en possession de domaines relativement voisins de ceux qu'il avait en Alsace, et il fallait s'opposer à une agglomération possible de ces divers domaines. De plus, on devait prévoir l'éventualité d'une cession volontaire ou forcée des États de Frédéric au duc de Bourgogne. Le Roi devait donc conserver la Champagne intacte, et se réserver le soin de la défendre contre les entreprises bourguignonnes. On conçoit du reste que le Roi préférât céder au duc d'Autriche

un domaine appartenant au duc de Bourgogne qu'un comté à lui appartenant en propre. Dépouiller le duc de Bourgogne au profit du duc d'Autriche, lequel, au cas même peu probable où il serait parvenu à se mettre en possession de l'Artois, n'aurait jamais pu y devenir dangereux, à si grande distance de ses autres possessions, était donc de la meilleure politique.

En même temps qu'il recevait de Charles VII les instructions que nous avons fait connaître, Vanchelin de la Tour en recevait d'autres [1] des ducs de Lorraine et de Bar. Elles ont avec celles du Roi une connexité très grande, et il est certain qu'elles ont été inspirées, sinon dictées, par le conseil royal. Il y était donné mission à Vanchelin de la Tour de demander au duc d'Autriche sa fille aînée pour un des fils du duc de Bar [2] ; ou si cela ne se pouvait faire, d'offrir une des filles du duc de Bar à Frédéric pour un de ses cousins. Que si l'une ou l'autre de ces propositions était acceptée par le duc d'Autriche, le duc de Lorraine achèterait le duché de Luxembourg pour le donner aux deux nouveaux époux. Vanchelin de la Tour était chargé de faire ressortir aux yeux de Frédéric les avantages qu'il retirerait de cette acquisition du Luxembourg. Le principal tient à ce que les terres de Lorraine, de Bar, de Luxembourg et d'Alsace sont liées entre elles, de telle façon que les seigneurs de ces divers pays se peuvent très facilement secourir, si besoin en est. Aussi, portent les Instructions, le roi de France et son conseil sont-ils d'avis que le duc d'Autriche ne peut trouver un moyen meilleur de venir en aide à la France que de faire amitié avec les princes qui, étant ses voisins, lui peuvent, à leur gré, ouvrir ou fermer les passages. De ce nombre sont les ducs de Lorraine et de Bar ; leur amitié serait des plus utiles au duc d'Autriche, car ces princes sont les parents et les alliés du Roi, et Frédéric pourrait, s'il s'alliait avec eux, traverser leurs duchés, pour se rendre de son pays d'Alsace sur les terres du Roi.

On voit par ce passage, traduit presque littéralement des instructions remises à Vanchelin de la Tour, que cet ambassadeur, encore qu'il parlât officiellement au nom du duc de Lor-

[1] *Haus-Hof-und Staats-Archiv.* — Ces instructions sont écrites sur le même feuillet et à la suite de celles données par le Roi à Vanchelin de la Tour.

[2] René d'Anjou, héritier présomptif de Charles, duc de Lorraine, dont il avait épousé la fille Isabelle.

raine, agissait en réalité pour le roi de France. C'était évidemment le Conseil du Roi qui avait eu l'idée de l'alliance entre les ducs de Lorraine et d'Autriche; c'était ce Conseil qui avait donné à l'ambassadeur ses instructions, et cet ambassadeur était le même qui, dans le même temps, remplissait une mission en Autriche au nom du Roi.

Quant à la suite donnée à la demande formulée par Vanchelin de la Tour, de changements au traité d'août 1430, deux lettres de Simon Charles et de Jean Franbriquet, qui restaient toujours les représentants de Charles VII à la cour d'Innsbruck, nous la font connaître.

La première des deux lettres [1], datée du 10 avril, est relative à l'article capital du traité: la cession de l'Artois au duc d'Autriche. Les ambassadeurs du Roi, se conformant aux instructions royales, promettent au duc que l'acte de donation du comté d'Artois lui sera remis le jour où il entrera en Alsace avec son armée, et que le comté lui sera donné, à lui et à ses héritiers, en apanage, *et avec les privilèges qu'on a coutume d'accorder aux princes du sang royal* [2].

Il y avait plusieurs conditions à la remise de l'acte de donation au duc. La première, nous l'avons dit, c'était qu'il serait en Alsace, avec son armée, tout prêt à pénétrer en France pour y guerroyer contre les Anglais et les Bourguignons. La seconde, c'était qu'au préalable Frédéric aurait envoyé ses lettres de défi au duc de Bourgogne et au roi d'Angleterre.

Cette dernière condition fut bientôt remplie. Dans leur seconde lettre [3], en date du 10 avril 1431, en effet, les ambassadeurs du Roi reconnaissent avoir reçu de Frédéric les lettres de défi par lui adressées, à la demande de Charles VII, au duc de Bourgogne et au roi d'Angleterre. Ils s'engagent à faire remettre ces lettres à leurs destinataires au temps fixé, c'est-à-dire avant le 10 juin 1431, et déclarent le duc quitte de toute obligation envers le Roi, du chef de ces *défiances*.

La remise aux ambassadeurs royaux des lettres de défi dont nous venons de parler était en réalité le premier acte d'exécution

[1] *Haus-Hof-und Staats-Archiv.*
[2] « In conditionem et modum appanagii, cum privilegiis.... consuetis dari dominis de regali prosapia. »
[3] *Haus-Hof-und Staats-Archiv.*

du traité conclu entre Charles VII et Frédéric d'Autriche. Mais déjà ce dernier avait manifesté son intention d'exécuter l'article de ce traité relatif à son intervention à main armée en France. Il avait, en effet, chargé Vanchelin de la Tour de lever les troupes avec lesquelles il se proposait de venir en aide à Charles VII. C'est ce que nous apprend une lettre [1] de ce même Vanchelin de la Tour, datée de Conflans en Jarnisy, le 8 mai 1431, par laquelle il réclame l'argent nécessaire à la solde des gens d'armes réunis par lui pour le compte du duc d'Autriche. Ces gens d'armes, qui étaient, paraît-il, au nombre de deux mille, réclamaient l'argent à eux promis au nom de Frédéric pour la mi-mai. Si donc le duc d'Autriche ne voulait pas mettre Vanchelin de la Tour dans l'obligation de licencier les troupes levées pour lui, il devait, aussi promptement que possible, payer la somme promise. Vanchelin, cependant, malgré les grands frais qu'il a déjà eu à supporter du chef de ces troupes, veut bien encore les entretenir jusqu'à la Saint Jean-Baptiste, puisque la date de la mi-mai, primitivement fixée pour l'entrée en France de Frédéric, a été prorogée jusqu'au 24 juin.

A quoi était due cette prorogation ? Peut-être aux négociations qui eurent lieu à Montbéliard, en juin 1431, entre les commissaires du duc de Bourgogne et ceux de Frédéric d'Autriche [2]. Dans tous les cas, le 24 juin se passa sans que Frédéric eût tenu sa promesse, et, à la fin de juillet, il n'était pas encore en France. Nous avons en effet, sous la date du 26 juillet, une lettre close du roi Charles VII [3], dans laquelle il presse le duc d'Autriche de lui amener les secours promis. Il l'engage à venir au plus tôt et avec le plus grand nombre possible d'hommes, et lui annonce que ses lettres de défi ont été remises par les hérauts Montagu et Hungerland au duc de Bourgogne et au roi d'Angleterre depuis quelque temps déjà ; ainsi Frédéric n'est plus en droit de tarder à attaquer les ennemis communs. Le Roi termine en priant le duc de lui écrire par le héraut Montagu, porteur des lettres que nous analysons, quand et par où il compte entrer en France.

La guerre en France présentait pour Frédéric des difficultés

[1] *Haus-Hof-und Staats-Archiv.*
[2] Cf. Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, preuves, n° 78.
[3] *Haus-Hof-und Staats-Archiv.*

que n'offrait pas une campagne sur les confins de l'Alsace et de la comté de Bourgogne. Aussi voyons-nous, dans le même temps où Charles VII se plaint du retard apporté à l'entrée en France du duc d'Autriche, les hostilités engagées aux environs de Bâle entre les Bourguignons et les Autrichiens. Dès le 20 juillet 1431, deux cent quarante-huit seigneurs, vassaux de Frédéric, avaient adressé au duc de Bourgogne leurs lettres de défi [1], et aussitôt la guerre avait commencé.

S'il faut en croire Jouffroy, chroniqueur ordinairement exact et presque contemporain, elle se serait faite avec beaucoup d'ardeur. Dans son *Oratio ad Pium Papam de Philippo Duce Burgundiæ* [2], le célèbre cardinal en raconte les péripéties. Suivant lui, Frédéric d'Autriche, entraîné par le roi de France, aurait envoyé dans le comté de Ferrette de grandes forces, destinées à ravager la Bourgogne, et Philippe le Bon aurait opposé à ces forces Antoine de Vergy, avec quatre mille chevaux. Ce capitaine se serait emparé de Belfort, qui appartenait à Frédéric, et, après avoir mis cette ville à sac, aurait incendié toute la région en poursuivant les Autrichiens. Ceux-ci, forcés d'accepter la bataille à Dannemarie, auraient été, dès l'abord, mis en fuite, et se seraient réfugiés dans l'église, transformée en citadelle. Antoine de Vergy, alors, après avoir vainement essayé de les en faire sortir, aurait mis le feu au bourg, et aurait ainsi, à la faveur de l'incendie, massacré tous les habitants, au nombre de trois mille environ. Ce désastre aurait amené la retraite de Frédéric au delà du Rhin, et la fin des hostilités.

Il nous paraît évident qu'il faut, dans ce récit, faire la part d'une certaine exagération : car si la guerre avait eu l'importance que lui donne Jouffroy, on en trouverait au moins la mention dans les autres chroniqueurs. Les hostilités entre les Bourguignons et les Autrichiens n'en constituaient pas moins une gêne pour les Pères de l'Église, réunis en concile à Bâle. Ils s'en plaignaient déjà le 2 août, et faisaient écrire à l'empereur pour lui demander de s'interposer entre les ducs de Bourgogne et d'Autriche, et

[1] Elles sont conservées à Dijon (Archives de la Côte-d'or, B. 11880). Nous devons à la bienveillance du savant archiviste de la Côte-d'or, M. Garnier, la communication de ces lettres.

[2] Collection des chroniques belges : *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 144 et 145.

d'agir sur le roi de France, par qui Frédéric était poussé [1]. Malgré la réponse de l'empereur Sigismond [2], qui, à la date du 6 septembre 1431, promettait au cardinal de Saint-Ange d'imposer au duc Frédéric des entraves telles qu'il serait forcé d'abandonner la guerre contre le duc de Bourgogne, il ne semble pas que Frédéric ait complètement cessé les hostilités. Deux lettres des Pères du Concile, adressées, sous la date du 22 septembre, l'une au duc de Bourgogne, l'autre au duc d'Autriche [3], nous apprennent que la guerre continuait aux environs de Bâle entre ces deux princes. Elle se poursuivait même avec assez d'ardeur pour empêcher certains prélats de se rendre au Concile. Aussi les Pères suppliaient-ils Frédéric et Philippe le Bon de consentir à une trêve, au moins pour la durée du Concile et pour les régions voisines de Bâle.

Mais Frédéric avait promis au roi de France de ne consentir aucune trêve sans son aveu. Il fallait donc obtenir de Charles VII qu'il autorisât le duc d'Autriche à suspendre les hostilités contre Pilippe le Bon. Pour cela le Concile s'adressa à Simon Charles, pour lors à Feldkirch [4], auprès de l'empereur. C'est là que Jean de Mulembrunn, envoyé du Concile, rencontra l'ambassadeur du roi de France ; il s'aboucha avec lui, s'assura de sa bonne volonté d'amener le Roi à consentir à la trêve, et obtint de lui qu'il passerait par Bâle en retournant en France [5].

Mais, avant l'arrivée de Simon Charles au Concile, des trêves partielles avaient été conclues entre le duc de Bourgogne et les capitaines de Frédéric, dans le Sundgau, le Brisgau, l'Alsace et le comté de Ferrette [6]. Elles portaient que la guerre serait suspendue sur les terres que les ducs de Bourgogne et d'Autriche possédaient aux environs de Bâle, jusqu'à la fête de Saint-Thomas (21 décembre), et que des sauf-conduits seraient délivrés à toutes

[1] Cf. Jean de Raguse : *Initium et prosecutio Basiliensis Concilii*, publ. dans les *Monumenta Conciliorum generalium seculi decimi quinti*, t. I, pp. 96-97. « Puto super hac re per Serenitatem vestram admonendus esset Rex « Francorum Karolus, ad cujus petitionem et instantiam, ut dicitur, Dominus « Fridericus, Dux Austriæ, motus est ad hujusmodi guerram peragendum. »

[2] Cf. *Monumenta Conciliorum generalium seculi decimi quinti*, t. I, p. 10?.

[3] *Ibid*, t. I, p. 112, et *Amplissima Collectio*, t. VIII, col. 40.

[4] Feldkirch, petite ville du Vorarlberg, dans le Tyrol.

[5] Cf. *Monumenta conciliorum generalium seculi decimi quinti*, t. I, p 117.

[6] Cf. Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, preuves, nº 82.

personnes, laïques ou ecclésiastiques, qui traverseraient les dites terres en se rendant au Concile.

L'empereur avait fortement poussé à la conclusion de ces trêves : la lettre qu'il adressait de Feldkirch, le 30 octobre, au duc de Bourgogne, en fait foi [1]. Elles n'en furent pas moins très mal observées. Simon Charles se plaignait déjà, le 5 novembre, dès son arrivée à Bâle, qu'elles eussent été violées par les Bourguignons, et le lendemain le Concile, faisant droit à sa plainte et à celle des ambassadeurs du duc d'Autriche, décidait l'envoi de Nicolas Lami au seigneur de Villers [2]. Il paraît en effet que c'était Humbert de la Roche, seigneur de Villers Sexel, qui avait, par une incursion dans le comté de Ferrette, rompu d'abord les trêves. Nicolas Lami était chargé de lui demander réparation, et avait en même temps mission d'obtenir du duc de Bourgogne une prolongation jusqu'au jour de la Purification de la suspension d'armes entre lui et le duc d'Autriche [3].

La mission de Nicolas Lami paraît avoir abouti, car les hostilités cessèrent aux environs de Bâle entre Bourguignons et Autrichiens. Mais, dans le même temps, et malgré les trêves qui venaient d'être conclues entre la France et la Bourgogne [4], il fut de nouveau question d'une campagne de Frédéric en France. En effet, dans les premiers jours de janvier 1432 (n. st.), Vanchelin de la Tour et le duc Guillaume de Brunswick stipulaient les conditions du service qu'ils prêteraient au roi de France, au nom du duc d'Autriche, dans le cours de cette campagne.

Nous avons retrouvé, aux archives de Vienne, les lettres du duc de Brunswick et celles du bailli de Vitry. Toutes deux sont datées du 3 janvier 1432 (n. st.). Dans les siennes [5], Vanchelin de la Tour rappelle qu'il s'est engagé à venir, pour le compte de Frédéric d'Autriche, en aide au Roi très-chrétien contre ses ennemis, avec cinq cents chevaux, pendant l'espace de trois mois (*ein gantz viertel Jars*). Il promet d'obéir au duc Guillaume de Brunswick comme à son chef, en toutes circonstances, et de se mettre à sa disposition le 25 février. Mais, de son côté, Frédéric

[1] Elle est publiée dans l'*Amplissima Collectio*, t. VIII, col. 41, et dans les *Monumenta concil. gener. sec. decimi quinti*, t. I, p. 129.
[2] Cf. *Monum. concil gen. sec. decimi quinti*, t. I, p. 129 et 130.
[3] Cf. Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, preuves, nos 85, 87 et 88.
[4] *Ibid.*, t. IV, preuves, nos 90, 91, 92 et 93.
[5] *Haus-Hof-und Staats-Archiv.*

doit s'engager à remettre entre les mains de Hans Volker de Sultzbach, son bailli à Belfort, la somme de sept mille cinq cents florins d'or, promise à Vanchelin de la Tour. Il est bien entendu qu'indépendamment de cette somme, le roi de France et les ducs d'Autriche et de Brunswick dédommageront le bailli de Vitry de toute perte qu'il pourra subir à l'occasion de la guerre. Vanchelin de la Tour stipule de plus qu'il lui sera permis de conserver ce qu'il aura pris sur les ennemis, à l'exception des villes et châteaux que le duc de Brunswick se sera réservés.

Quand au duc Guillaume de Brunswick-Lunebourg [1], il reconnaît s'être engagé à servir Frédéric, son beau-frère, avec cinq cents chevaux pendant trois mois. Il se tiendra, durant ce laps de temps, à la disposition du Roi très-chrétien, et sera en Lorraine avec son armée le 25 février. Pour ce service, Frédéric lui comptera, par l'intermédiaire de Hans Volker de Sultzbach, bailli de Belfort, sept mille cinq cents florins d'or. Guillaume stipule en suite que les conquêtes qu'il pourra faire resteront entre ses mains, à l'exception des châteaux et des villes qui appartiennent au roi de France [2].

On voit qu'en janvier 1432 (n. st.) le traité d'août-septembre 1430 n'avait pas encore reçu son exécution, en ce qui concernait la diversion à faire en Lorraine par le duc d'Autriche. En fut-il autrement plus tard ? c'est ce qui est douteux. Le duc de Brunswick, cependant, vint en France. Un passage de la chronique du Doyen de Saint-Thiébaud de Metz nous l'apprend. « Le XII[e] jour du mois de février, dit le Doyen, vint en Metz le duc de Bronxowich, accompagné de CXX hommes d'armes ou environ. Et vint par assurement en ladite citez de Metz, auquel noz seignours de Metz firent présent de II gras bœfs et II cowe de très boin rouge

[1] Guillaume I[er], duc de Brunswick Wolfenbüttel, prenait le titre de duc de Lunebourg, quoiqu'il ne fût pas en possession du duché, lequel restait entre les mains de son oncle Bernard. (V. Art de vérifier les dates.)

[2] Indépendamment de la charte que nous venons d'analyser, il y en a une autre, presque semblable, du même duc G. de Bnunswick aux archives de Vienne. Cette pièce est datée du samedi avant la fête de la chaire de Saint-Pierre 1432. M. Birk (*Catalogue d'actes annexe à l'Histoire de la Maison de Habsbourg*, par le Prince Lichnowsky) la rapporte au 12 janvier, prenant au 18 janvier la fête de la chaire de Saint-Pierre. Cette opinion est vraisemblable car le duc de Brunswick était à Metz le 21 février, veille du jour où l'on fêtait à Metz la « Cathedra Sancti Petri » (cf. chr. du Doyen, dans Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. II, col. CCXI), et la pièce ne peut avoir été donnée à Metz.

vin et de xx gras chastrons et de cent quartes d'avoine. Et ly fit-on grand feste et grand honnour par l'espace de x jours qu'il demourast en Metz. Et fut dict qu'il menoit avecq luy grant thresor...... Et se partist de Metz le jour de *Cathedra Sancti Petri* et le conduixont nos seignours de Metz en grand compaignie jusques à Conflans, et ils les remerciait grandement [1]. »

D'autre part, deux lettres closes du Roi, conservées aux archives de Reims, annoncent au capitaine et aux habitants de la ville l'arrivée du duc de Brunswick. Ces deux lettres, dont nous devons la communication à la bienveillance de M. de Beaucourt, qui se propose de les publier dans le tome II de son *Histoire de Charles VII*, portent la date des 8 et 10 février 1432 (n. st.). Le Roi, dans la première, mande à Antoine de Hellande, son capitaine à Reims, qu'il *recueille et fasse recueillir gracieusement* le duc de Brunswick, envoyé en France par le duc d'Autriche avec mille combattants pour secourir le Roi ; qu'il lui donne et fasse donner « toute faveur, conseil et confort ; et jusques ad ce que aiez autres nouvelles de nous, le faictes employer avecques nos vassaulx et subgez dudit pais de Champaigne et des Marches voisines en nostre service, à l'encontre de nosdiz ennemis les Angloys. »

La seconde lettre royale est adressée aux bourgeois, manans et habitans de la ville et cité de Reims. Le Roi leur fait part, comme à son capitaine, de l'arrivée très prochaine du duc de Brunswick à Reims. Il viendra, « accompagné de certain grant nombre de chevaliers escuiers et autres gens de guerre, paiez pour trois moys et plus... » Il convient que les habitants de Reims reçoivent le plus honorablement possible le duc et sa *compaignie*. C'est ce que le Roi leur commande expressément de faire, de telle façon que le duc « ait cause de soy en louer... » De plus, le Roi invite ses bons sujets de Reims à aider et secourir le duc de Brunswick et ses hommes d'armes, « prestement et sans aucun delay, d'aucune somme d'argent, et de bombardes, canons, pouldres, couleuvrines, vivres, gens et autres choses qui leur seront nécessaires.... »

Il semble bien, d'après ces documents, que le duc Guillaume de Brunswick vient en France pour faire la guerre. Mais où et

[1] *Chroniques du Doyen de Saint-Thiébaud de Metz*, publiées par D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. II, col. CCXI.

contre qui va-t-il se battre ? Contre les Bourguignons ou contre les Anglais? Avec l'appui des troupes lorraines ou avec celui d'une armée royale ? Uni aux troupes levées par Vanchelin de la Tour ou réduit aux seuls cent vingt hommes d'armes qu'il a amenés d'Allemagne ? Autant de points que la rareté des renseignements que nous fournissent les Chroniques et le manque de documents originaux nous obligent à laisser tout au moins dans une demi-obscurité.

Albert Kranz est le seul chroniqueur qui parle du sujet qui nous occupe [1]. Hermann Corner fait bien allusion à une campagne du duc de Brunswick contre Philippe de Bourgogne; mais cette allusion est trop vague pour que nous en puissions tirer un fait certain [2]. Or, Albert Kranz nous dit, d'une façon très positive, que Guillaume de Brunswick fut mis par le duc d'Autriche à la tête des troupes qu'il destinait à secourir le roi de France, et envoyé au delà du Rhin. Kranz ajoute que Guillaume, combattant le duc de Bourgogne au nom du Roi très-chrétien, remporta de nombreuses victoires, après lesquelles, pressé par le temps, il revint vers Frédéric [3].

Malgré les affirmations de Kranz et les nombreuses victoires qu'il met à l'actif du duc de Brunswick, il nous est permis de supposer que la campagne de ce prince en France n'a pas eu, au point de vue militaire, une grande importance, puisque pas un historien n'en parle, et qu'elle n'a pas duré deux mois. Le duc de Brunswick, en effet, que nous avons vu quitter Metz le 22 février, y repassait le 18 avril. C'est ce que nous apprenons encore du Doyen de Saint-Thiébaud de Metz : « Le sabmedy, devant la feste Saint George en avril, nous dit ce chroniqueur, revint en

[1] *Saxonia*. Edit. de Francfort, 1621, p. 295.

[2] « Cum vero dictus Wilhelmus dux, in Austria moram aliquantam faceret, eo quod suos cum exercitu ducis Austriæ in auxilium Karoli, Francorum regis, contra Philippum, ducem Burgundiæ, misisset... » *Herm. Corneri Chronicon*. Edit. Eccard, *Corpus historicum medii ævi*, t. II, col. 1309.

[3] « Per ea tempora, Philippus, Dux Burgundiæ, Karolum, Regem Franciæ, bello perurgebat, patrem suum Johannem vindicans. Rex, quum suppetias Fridericum Austriæ Ducem postulasset, isque mittere decrevisset, jam presentem et eam rem sua sponte ambientem Wilhelmum suis copiis præfecit, misitque trans Rhenum in Franciam. Ibi Wilhelmus Philippo se Regis nomine objiciens, fortiter præliatur ; et multis præliis victor, quum jam tempus eum revocaret, ad affinem suum Fridericum rediit. » Kranz, *loc cit.*

Metz le duc de Bronxowich, en retournant qu'il faisoit dou pays de France, et dixoit pour vray qu'il avoit esté en grant perilz par ceulx mesme qui le conduisient, et que de luy avoient receu grosse somme d'argent : c'est assavoir messire Wanchelin de Brabant et messire Robert de Sallebruche, sire de Commarcey. Et quand ledit duc vint en Metz, il eut moult grant joye, car il lui sembloit bien qu'il fust en son pays. Et nos seignours ly firent grand honnour, et se reposoit trois jours en Metz, et fut reconduis noblement jusques en la ville de Vy[1]... »

L'absence totale de renseignements sur les agissements du duc de Brunswick et le peu de durée de son séjour en France rendent vraisemblable l'opinion du Doyen de Saint-Thiébaud, lorsqu'il affirme que le duc de Brunswick n'a fait que se rendre « devers le Roy Charles pour ung mariaige d'une des filles le Roy de France et d'un des fils le duc d'Autriche[2]. » Et n'était l'affirmation du sire de Gaucourt, dans un document que nous analysons plus bas, d'une campagne du duc Guillaume de Brunswick en Champagne contre les Bourguignons, nous serions tentés de croire exact ce que nous dit le Doyen.

Mais, quoiqu'il en soit du voyage de Guillaume de Brunswick en France, qu'il y soit venu pour y faire la guerre, ou seulement comme ambassadeur de son beau-frère, chargé par lui d'entretenir les bonnes dispositions de Charles VII pour le mariage de sa fille Radegonde avec Sigismond d'Autriche, les bons rapports étaient rétablis en mai 1432 entre les ducs de Bourgogne et d'Autriche. Dom Plancher a publié[3] le texte des trêves conclues à la date du 8 mai entre les deux princes : elles étaient faites pour six ans, en considération de la trêve qui venait d'être conclue pour le même nombre d'années entre le Roi et le duc de Bourgogne, et sur la demande du duc d'Autriche. Il avait été convenu, en effet, que Frédéric pourrait, s'il le désirait, être compris dans la trêve entre la France et la Bourgogne, et ce prince avait, paraît-il, exprimé par lettre au duc de Bourgogne son désir de voir la trêve s'étendre à ses états. Un mois plus tard, le 5 juin 1432, Frédéric ratifiait la trêve dont nous

[1] *Chroniques du Doyen*... publ. par D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, col. CCXI.

[2] *Loco citato*.

[3] *Hist. de Bourgogne*, t. IV, preuves, n° 100.

venons de parler, et donnait à son bailli d'Alsace, Smasmann de Rapolstain, l'ordre de la rendre publique [1].

Ainsi se terminèrent les hostilités engagées entre les ducs de Bourgogne et d'Autriche, à la suite du traité conclu en août-septembre 1430 par Frédéric d'Autriche avec le roi de France [2]. Il nous faut maintenant examiner quelle suite fut donnée au traité conclu à la même date et par les mêmes princes pour le mariage du fils de Frédéric avec la princesse Radegonde, fille du roi Charles VII.

S'il faut en croire Brandis [3], le roi de France aurait, en 1433, envoyé au duc Frédéric, à Innsbruck, une nouvelle ambassade pour traiter de ce mariage. Les ambassadeurs royaux auraient été reçus par le duc avec beaucoup d'honneurs, et de brillantes fêtes, auxquelles furent invités les principaux seigneurs du pays, auraient été données à cette occasion.

Nous ne savons ce que nous devons penser de ce passage, emprunté par Brandis à un manuscrit d'Ulrich Putsch, conservé aujourd'hui, croyons-nous, à Innsbruck. Il est très possible toutefois que le fait de l'ambassade, placé par Putsch et Brandis en 1433, se rapporte à l'année suivante. C'est ce que nous donnent à penser deux lettres, la première du Roi en date du 12 juillet, l'autre de Vanchelin de la Tour en date du 14 juillet 1434. Toutes deux ont été écrites à Aigueperse, et reposent aujourd'hui aux Archives de Vienne, dans le Fonds des *Familien Urkunden*.

La lettre du Roi est une lettre close adressée à Frédéric. Charles VII accuse au duc d'Autriche réception d'une lettre de créance à lui remise par maître Hugues Briet de Beauffort, conseiller du duc. Cette lettre était relative au « traitté du mariage d'entre Ragonde nostre fille et nostre cousin vostre fils ; sur quoy avons tousjours eu et avons bon vouloir. Et pour ceste cause envoyerons briefment par devers vous aucuns des nostres pour vous en parler et dire plus à plain nostre entencion. »

La lettre de Vanchelin de la Tour est relative au même objet; elle est un peu plus explicite que la lettre royale. C'est comme

[1] *Haus-Hof-und Staats-Arch.*, msc. 415, f°. 167 v°, à Vienne.

[2] Charles VII fit bien, dans la suite, de nouveaux efforts pour engager Frédéric dans la guerre; mais ces efforts ne furent pas couronnés de succès et le Roi n'obtint qu'un subside de 80.000 ducats (cf. ci-dessous p. 436).

[3] *Tirol unter Friedrich von Oesterreich*, p. 198.

une sorte de rapport adressé par le bailly de Vitry au duc d'Autriche. Il lui fait savoir que le Roi a reçu fort amicalement maitre Huge, chapelain du duc, et qu'il est toujours disposé à conclure le mariage projeté. Prochainement, lui dit-il, il recevra une ambassade royale, dont les membres auront pleins pouvoirs pour renouveler ce qui a été fait, et lui promettre la princesse s'il la demande. Vanchelin de la Tour affirme ensuite au duc que Radegonde n'est pas accordée, et qu'aucun traité n'a été fait à son sujet avec un autre qu'avec lui.

On persistait encore, à la fin de 1436, à vouloir marier Radegonde avec Sigismond. C'est ce que nous apprend un document publié par Brandis dans son ***Histoire du Tyrol sous Frédéric d'Autriche***[1], document daté d'Innsbruck, 19 décembre 1436, et dans lequel Frédéric charge le duc de Lorraine et de Bar de l'excuser auprès de Charles VII de n'avoir pas encore envoyé d'ambassade en France pour traiter du mariage de Sigismond avec la princesse Radegonde[2].

Vers le même temps, il fut question d'autres unions entre les maisons de France et d'Autriche. Chmel a publié[3], d'après l'original conservé aux archives de Vienne, un document des plus curieux relatif aux projets d'alliance dont nous parlons. Ce document émane, à n'en pouvoir douter, de la cour de France. C'est une série de considérations adressées au duc d'Autriche, « pour l'affermissement et l'accroissement des Maisons de France et d'Autriche. »

La première proposition faite est celle de Jacques de France, deuxième fils de Charles VII, comme époux pour la fille d'Albert d'Autriche[4]. Jacques de France n'avait alors que cinq ans. Mais, porte la pièce que nous analysons, il était « beau et bien portant, et, au dire des gens compétents, destiné à de gran-

[1] *Tirol unter Friedrich von Oesterreich*, p. 574.

[2] Cf. dans Chmel (*Materialien zur Oesterreichischen Geschichte*) deux lettres de Charles VII, la première du 30 janvier et la seconde du 14 mai 1440 (pp. 61 et 62), et une lettre de la reine Marie de France du 27 mai 1440 (p. 163), toutes trois pour presser Sigismond d'Autriche d'épouser la princesse Radegonde.

[3] *Materialien zur Oesterreichischen Geschichte* (Beitrage zur Geschichte K. Friedrichs IV), t. I, p. 35.

[4] Albert d'Autriche, empereur sous le nom d'Albert II, mourut en 1439, laissant deux filles de sa femme Elisabeth, fille de Sigismond : Anne, femme du duc Guillaume de Saxe, et Élisabeth, reine de Pologne (V. *Art de vérifier les dates*).

des choses [1]. » De plus, deux ans auparavant, l'empereur, se trouvant à Bâle, s'était fort inquiété des dispositions du jeune prince, et certain propos par lui tenu à cette occasion avait laissé espérer l'alliance proposée. En effet, l'empereur avait dit : « Je crois à la fortune du prince Jacques, et il ne m'étonnerait « pas qu'il devînt mon fils et mon héritier.[2] » Il n'était donc pas téméraire de reprendre un projet que déjà l'empereur semblait avoir caressé. Du reste la princesse, fille d'Albert d'Autriche, plus tard empereur sous le nom d'Albert II, était petite fille de Sigismond. C'était donc une alliance des plus avantageuses. Aussi conçoit-on que, pour la conclure, on se soit dit, à la cour de France, prêt à envoyer une ambassade à l'empereur et au duc Albert.

Une seconde proposition était faite dans notre document : c'était celle d'un mariage entre Charles d'Anjou et la fille du duc Ernest d'Autriche [3], nièce de Frédéric. Charles d'Anjou, comte du Maine, troisième fils du roi Louis II de Sicile et frère du roi René, était né le 14 octobre 1414 ; il avait vingt-deux ans à l'époque où se faisait la négociation qui nous occupe. C'était, dit notre document, « un homme brave, un vrai soldat, d'une beauté remarquable [4]. » De plus, apparenté de façon très brillante, puisque son frère était roi de Sicile et que la reine de France était sa sœur, il avait pour nièce Radegonde, la fiancée de Sigismond. Enfin Charles d'Anjou était de ces fils de France « qui prospèrent partout où ils s'établissent ; de cette race qui a produit Robert, roi de Sicile, Louis, roi de Hongrie, Philippe, roi de Navarre, et qui a donné ses rois à l'Ile de Chypre [5]. » N'est-ce pas là un bon parti pour la fille d'Ernest d'Autriche ? Et Frédéric ne doit-il pas s'efforcer de conclure ce mariage, aussi bien

[1] « Jacobus existens in quinto anno etatis sue, pulcher et corpulentus, et judicio sapientum, dispositus ad magna et felicia. »

[2] « Volo cogitare de magnificatione dicti domini Jacobi, et taliter quod fortassis erit michi filius et heres. »

[3] Ernest de Fer, mort à Gratz le 10 juin 1424, âgé de 46 ans, laissa deux filles : Marguerite, mariée à l'électeur de Saxe Frédéric II, et Catherine, épouse de Charles, margrave de Bade. (Cf. *l'Art de vérifier les dates*).

[4] « Vir strenuus et militaris, et mire pulchritudinis. »

[5] « Legimus de filiis Regum Francie quod quocienscunque fuerunt plantati in regnis aut aliis dominiis quod plurimum magnificaverunt et augmentarunt hujusmodi regna et dominiacum depressione hereticorum et infidelium sicut de Roberto, quondam Rege Sicilie, de quodam Lodovico quondam strenuissimo Rege Ungarie, de quodam Philippo Rege Navarre et de presentibus Regibus regni Cipri qui ex regno Francie processerunt. »

que celui de Jacques de France avec la fille d'Albert? D'autant plus que « ces deux mariages ne sont vraisemblablement que le point de départ d'autres unions entre les maisons de France et d'Autriche [1]. »

Mais ceci n'est qu'un épisode de l'histoire de la négociation pour le mariage de Radegonde avec Sigismond. Disons que le mariage de Jacques de France [2] avec une fille d'Albert d'Autriche ne fut pas davantage conclu que celui de Charles d'Anjou avec une fille d'Ernest, et complétons l'historique de la négociation entamée en 1430. Un document très important va nous y aider. Il s'agit d'une lettre conservée aux archives de Vienne [3], et adressée, vers 1448, par le sire de Gaucourt [4] au duc Sigismond. Cette lettre jette du jour sur certains événements restés quelque peu obscurs dans notre récit. C'est un exposé fait par Gaucourt des démarches et frais qu'il eut à faire à l'occasion du mariage de Sigismond. Gaucourt y rappelle que, sur les instances de Frédéric, le Roi de France accorda Radegonde à Sigismond d'Autriche, sous la condition que Frédéric servirait le Roi contre les Anglais et autres ennemis du royaume avec une armée, et à ses frais, qui pourraient s'élever *jusqu'à la somme de quatre mille ducats d'or*; que, par suite de cet accord, Frédéric envoya quelques-uns de ses rois d'armes défier le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, et que peu après le même Frédéric expédia en France le duc de Brunswick, avec un grand nombre de gens d'armes et de trait, qui attaquèrent les Bourguignons *en Champagne*, et les combattirent pendant un certain temps; que plus tard le Roi envoya au duc Frédéric une ambassade solennelle, composée de l'archevêque de Tours [5], de Simon Charles, Hance de Frambriquer et J. de Dison, pour lui demander de nouveaux secours en

[1] « Ex quibus duobus matrimoniis verisimiliter multiplicabuntur succedentia matrimonia inter sanguines utriusque domus ad prosperitatem et incrementum fidei et ipsarum. »

[2] Mort le 2 mars 1437 (P. Anselme).

[3] *Haus-Hof-und Staats-Archiv* (Fonds des Familien-Urkunden), à Vienne.

[4] Raoul de Gaucourt, conseiller et chambellan du roi Charles VII, est un des capitaines qui ont le plus puissamment contribué à debarrasser la France des Anglais. La victoire remportée par lui à Anthon en Dauphiné sur le prince d'Orange (1431) est son principal titre de gloire.

[5] Philippe de Coëtquis, archevêque de Tours de 1427 à 1441, fut chargé par le Roi d'une mission à Bâle en avril 1433 (*Gallia Christiana*). Il est probable que c'est après son séjour à Bâle que l'archevêque se rendit à Innsbruck.

hommes, ou à défaut d'hommes, une somme de trois cent mille florins d'or pour la solde d'une armée ; ce à quoi le duc se refusa.

Un an après, Frédéric députa au Roi un de ses conseillers, maître Hugues Aubriot, curé de Beaufort, avec mission de l'excuser de ce qu'il n'avait pu accéder aux demandes des ambassadeurs royaux, et de prier le Roi d'envoyer à Innsbruck le seigneur de Gaucourt, avec lequel il espérait s'entendre mieux qu'avec qui que ce soit; promettant ledit Frédéric, pour le cas où le Roi accueillerait sa demande, de prendre à sa charge les frais du voyage du sire de Gaucourt, et de le désintéresser complètement de toutes ses dépenses. Le Roi, se rendant au désir de Frédéric, envoya vers lui Gaucourt, Hélie de Pompadour [1] et Hance de Frambriquet, qui demeurèrent à Innsbruck plus d'un mois entier, et convinrent qu'au lieu des trente cinq mille florins d'or par lui promis, Frédéric paierait quatre vingt mille ducats dans l'espace de quatre mois ; ce qui était un grand avantage pour le duc d'Autriche, puisque, grâce au sire de Gaucourt, il lui était fait remise de vingt sept mille ducats. Frédéric, du reste, reconnut cet avantage, car il promit à Gaucourt, en reconnaissance des services à lui rendus, une somme de dix mille ducats, payable à Genève dans le délai de quatre mois. Et Sigismond confirma la promesse paternelle. Gaucourt rapporte en quels termes le jeune prince jura [2] de lui payer les dix mille ducats promis, en présence de maître Hugues Aubriot, de maître Corald, son précepteur, et de Jean Ratelay : « Monseigneur de Gaucourt, dit Sigismond, mon père vous a promis de vous payer dix mille ducats d'or. Donnez-moi votre main. Je vous jure et promets par serment, sur la foi et l'honneur de mon corps, que dans le cas où mondit père ne vous paierait pas ladite somme, que moi je vous la paierai [3]. » Après avoir obtenu ces promesses, les ambassadeurs du Roi quittèrent l'Autriche. Deux mois après Frédéric mourait [4].

[1] Hélie de Pompadour, créé évêque d'Alet en 1448.

[2] Si la date de l'ambassade de Gaucourt à Innsbruck est, comme nous le croyons, 1438, le duc Sigismond, né en 1427, n'avait que 11 ans à l'époque où se passaient les événements que Raoul de Gaucourt rapporte.

[3] « Domine de Gaucourt, dominus pater meus promisit vobis solvere decem millia ducatorum auri. — Detis michi manum vestram. — Ego juro et promitto vobis, super fide, juramento et honore corporis mei, quod in casu quod idem dominus meus non persolvet vobis dictam summam, quod ego faciam illam vobis bonam. »

[4] 25 juin 1439.

Gaucourt rappelle ensuite comment, sur la prière des trois états du pays d'Autriche, il fut envoyé, avec Frambriquet, par le roi Charles à Nuremberg, pour obtenir de l'empereur qu'il voulût relacher Sigismond, qu'il détenait à raison de son jeune âge, et lui restituer ses domaines ; il dit quel succès il obtint auprès de l'empereur, *intuitu Regis*, mais aussi quels frais il dut faire pendant son voyage, très long et dangereux, au milieu de pays désolés par de sanglantes guerres.

Enfin Gaucourt revient sur ses démarches à l'occasion du mariage de Sigismond avec Éléonore d'Écosse, pour remarquer que, là encore, il eut à faire pour le duc de nombreux frais, dont jamais il ne fut récompensé, et pour prier Sigismond de tenir ses promesses et celles de son père, en lui payant les dix mille ducats d'or.

Négligeons toute une partie du Mémoire que nous venons d'analyser. Laissons de côté, notamment, ce qui concerne le voyage de Gaucourt à Nuremberg et le mariage d'Éléonore d'Écosse. Retenons au contraire le fait, affirmé par Gaucourt, de la campagne menée par le duc de Brunswick contre les Bourguignons en Champagne. C'est là le point important, en l'absence de renseignements précis sur cette campagne dans les chroniques ou dans les pièces originales.

En résumé, le traité du 22 juillet 1430 n'a jamais reçu son exécution ; le mariage de Sigismond avec Radegonde de France n'eut pas lieu, la princesse, qui du reste avait toujours eu une santé débile [1], étant morte à Tours le 19 mars 1444 [2]. Par suite, la promesse faite à Frédéric de lui donner le comté d'Artois, en faveur du mariage, resta à l'état de lettre morte, de même que toutes les autres promesses du Roi.

L'alliance de 1430 n a donc coûté à la France que des promesses qu'elle n'eut pas lieu de tenir, tandis qu'elle lui a rapporté l'assistance des troupes de Frédéric et les subsides en argent fournis par ce prince.

ARMAND D'HERBOMEZ.

[1] Elle était bossue. (Voir Zantfliet, *Chronicon*, Edit. Martène, *Amplissima Collectio*, t. V, col. 451.

[2] P. Anselme.

LA DÉPORTATION A LA GUYANE

APRÈS FRUCTIDOR.

> « Le Directoire ne put mettre historiquement, entre la Convention et son règne, que la différence qui se trouve entre tuer et faire mourir. » *Fiévée.*

A la suite du coup d'état du 18 fructidor, le Directoire fit emprisonner près de deux mille individus ; il en fit fusiller un nombre encore indéterminé ; il en déporta trois cent vingt-huit à la Guyane, dont deux cent soixante-cinq prêtres, et plus de la moitié y moururent. Chose étrange à constater : cette effroyable persécution, le *Moniteur* la mentionne à peine ; les mémoires du temps l'oublient ; les historiens de la révolution l'omettent ou la négligent, et celui des Directeurs qui a signé la plupart des arrêtés de proscription n'en a pas gardé le souvenir. Est-ce ignorance ? Est-ce parti-pris ?

Parmi les historiens favorables à la Révolution, MM. Mignet, Thiers, Tissot, Vivien consacrent quelques lignes, souvent inexactes, à la déportation des membres des Conseils; ils se taisent sur les autres. M. Mignet reste impassible ; M. Thiers se hasarde à remarquer que « pour quelques-uns la déportation fut aussi funeste que la mort. » M. Tissot, qui s'arrange assez que les ennemis du Directoire aient le même sort que Billaud-Varennes et Collot d'Herbois, les victimes de thermidor, ose pourtant les appeler « infortunés.» Quant à M. Michelet, cet homme sensible, philanthrope, bénin, ce chantre de l'oiseau, de l'insecte et de l'amour, il estime que la déportation était une peine toute naturelle, d'ailleurs inégale, trompeuse, et que la peine de mort eût valu mieux. Du reste, il ne sait rien ou se tait absolument sur les autres catégories de déportés.

Les historiens du camp adverse ne sont guère moins discrets,

bien qu'ils semblent être sur la piste. M. le vicomte Félix de Conny n'a pas ignoré la persécution qui s'est attachée aux prêtres ; mais, après quelques lignes, tantôt exagérées, tantôt inexactes, il relègue dans une très longue note des détails sur la déportation et ses funèbres conséquences. M. de Barante ne mentionne qu'un seul départ ; encore le fait-il incidemment et de la brève façon que voici : « Gibert-Desmolières était arrivé avec un convoi de cent quatre-vingts prêtres, qui furent traités avec encore plus de barbarie et de négligence. Ils moururent presque tous ; pour eux, la déportation fut un véritable massacre. » A la même époque, presque la même année, M. Granier de Cassagnac publiait, lui aussi, une *Histoire du Directoire exécutif.* Autant M. de Barante défend les Conseils contre la politique astucieuse et violente des Directeurs, autant M. Granier de Cassagnac, chez qui les ardeurs du polémiste de 1851 n'étaient pas encore refroidies, attaque sans ménagement les royalistes de l'an V : il en triomphe bruyamment comme d'ennemis de la veille. Pas un mot de pitié pour les infortunés ! Ces généraux, ces députés, ce sont pour lui les Thiers, les Lamoricière, les Changarnier, qu'on vient d'expédier en voiture cellulaire en Belgique et sur les bords du Rhin ; ces *inspecteurs de la salle* de 1797 lui rappellent les Baze, les Le Flô, importuns questeurs de l'assemblée législative; quant aux déportations à la Guyane, les blâmer, ne serait-ce pas attirer l'attention du lecteur sur celles qui viennent de s'accomplir, sans jugement préalable elles aussi, et par voie de commissions comme autrefois ? Il a lu, cependant; il connaît certaines sources. Un instant, on a quelque espoir. Le livre XXXVI a pour titre : EXAGÉRATION DE LA POLITIQUE DU 18 FRUCTIDOR ; PERSÉCUTION DES ÉMIGRÉS ET DES PRÊTRES. Et dans le sommaire : *Persécution contre les prêtres déportés. Leur nombre. Violences du ministre de la police Sotin.* C'est ici, sans doute. On lit, on continue, on poursuit jusqu'au bout du chapitre : mais, à la stupéfaction du lecteur attentif, l'auteur oublie de remplir les promesses et du livre et du sommaire.

Les auteurs de mémoires, contemporains de cette triste période et qui en furent aussi les victimes, ne paraissent pas mieux instruits que les historiens.

Thibaudeau, que le Directoire avait inscrit sur la liste de déportation, mais qui en fut rayé par le conseil des Cinq cents ; Thibaudeau, qui sentit peser sur lui toute la tyrannie du Directoire

triomphant, rappelle en quelques mots les seize premiers déportés, et c'est tout.

Fiévée ne connaît que les décrets des 19 et 22 fructidor qui frappent des hommes politiques et des journalistes. « Les arrestations, dit-il, commencèrent au point du jour pour les hommes politiques faisant partie du gouvernement et des chambres. Quant aux journalistes, qui ne vont jamais qu'à la suite dans ces journées mémorables, on ne se présenta chez eux qu'à une heure très convenable, et les procès-verbaux des agents de police n'eurent à constater que des absences. » Fiévée s'échappa comme ses confrères, et s'en alla à quelques lieues de Reims chez un ami : il y composa *la Dot de Suzette*. Est-ce pour cela qu'il n'a rien su des persécutions ?

M[me] de Staël, qui ne s'était montrée l'ennemie ni du Directoire ni de ses ministres, n'en fut pas moins accusée de pitié pour les conspirateurs ; elle dut se retirer à la campagne. « Des mesures atroces, écrit-elle, suivirent cette première violation de toute justice (la déportation de Barbé-Marbois et autres)... Les prêtres et les nobles furent proscrits de nouveau avec une impitoyable barbarie. » Rien de plus.

Charles de Lacretelle, arrêté en fructidor comme journaliste, était resté vingt mois prisonnier à la Force ; il y rêvait, racontait-il plus tard, de Cayenne, de savanes pestilentielles et de son courage à supporter la persécution. Une première fois, en 1826 (*Histoire du Directoire*) ; une seconde fois, en 1842 (*Dix ans d'épreuves*), il dénonça la déportation des prêtres. C'est un mérite, et très rare ; il le gâte par l'exagération. Il fait partir des vaisseaux *de mois en mois* pour la Guyane ; en 1826, il parle de trois à quatre cents prêtres dont il ne survivait au 18 brumaire que *huit ou dix ;* en 1842, il les y envoie « par centaines, par *milliers.* » La mémoire de l'écrivain était infidèle, ou il ne prenait ses documents que dans son imagination.

Contrairement à ce qu'il serait permis d'espérer, les écrivains ecclésiastiques ne fournissent sur ce point d'histoire aucun renseignement précis. L'abbé Rohrbacher se contente de la phrase suivante : « Les prêtres catholiques furent de nouveau tracassés, emprisonnés, déportés ; il y en eut jusqu'à douze cents déportés à l'île de Ré, *d'autres à Cayenne.* » M. Picot (*Mémoires sur l'histoire de l'Église au XVIII[e] siècle*) coule moins vite : malheureusement, il emprunte son récit à une brochure sans autorité, pu-

bliée pendant la Restauration sous les initiales B. T; l'auteur était un sieur Toupiolle, commerçant de Rochefort. *L'Ami de la Religion* avait accueilli très favorablement cette brochure et la considérait comme une révélation ; les inexactitudes qu'elle renferme ont passé naturellement dans le récit de M. Picot. M. l'abbé Jager a, le premier, donné au sujet qui va nous occuper une place importante dans son *Histoire de l'Église en France ;* mais il faut reconnaître que les vingt-deux pages qu'il y a consacrées sont empruntées textuellement et d'une façon continue aux témoignages de prêtres déportés du diocèse de Besançon, que M. Jules Sauzay a insérés dans l'*Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs*. Quelque recommandables que soient ces pièces, nous verrons plus loin qu'elles ont besoin d'être rectifiées et complétées sur plusieurs points.

C'est principalement à l'aide des documents conservés aux Archives du ministère de la marine et aux Archives nationales que j'ai entrepris et préparé cette étude : ces documents servent d'utile contrôle ; tantôt ils rétablissent la vérité, tantôt ils la révèlent. Mais il en est d'autres, depuis longtemps imprimés, et qu'il eût été facile aux historiens de connaître et de consulter. En 1798, à Hambourg ; en 1799, à Leipzig et à Londres, c'est-à-dire au cours même de la déportation, parut le *Journal* de Ramel ; évadé de Sinnamary et revenu en Europe, il l'avait rédigé de concert avec Mathieu Dumas : cette relation, malgré de nombreuses erreurs, avait eu un débit prodigieux. En 1800, J. J. Aymé publia le récit de sa déportation et de son naufrage sur les côtes d'Écosse. En 1805, ce fut le tour d'Ange Pitou, le fameux chansonnier. Son ouvrage, en dépit du style et des hors d'œuvre, contient des détails très intéressants et très précis, et comme l'auteur partit de Cayenne et fut rapatrié l'un des derniers, il a pu embrasser toute l'histoire de la déportation. En 1821, l'un des premiers déportés qui s'était évadé avec Ramel, le chevalier de la Rue, donna l'histoire du 18 fructidor. Son œuvre est celle d'une âme honnête, calme, sincère, disposée à la justice même envers ses ennemis, et réduit à la mesure de la vérité les exagérations, les calomnies ou les romanesques inventions de Ramel.

Tels sont les premiers documents que pouvaient déjà consulter sous la Restauration les historiens du Directoire, s'il leur avait convenu de les lire ou de les citer. Le plus important de ceux qui

furent publiés depuis est le ***Journal d'un déporté non jugé***. L'auteur, Barbé-Marbois, le fit imprimer en 1834. Son récit n'est pas aussi complet qu'il eût pu l'être, et, spécialement en ce qui touche les prêtres déportés, on devine l'homme qu'a trop pénétré la philosophie du dix-huitième siècle. Quoi qu'il en soit, son témoignage, réfléchi et mesuré, a une grande autorité. Des lettres de Gibert-Desmolières, éditées en 1835 par la Société d'émulation de Cambrai; d'autres de La Villeurnoy, dont j'ai retrouvé les originaux aux Archives nationales, mais que M. Bonhomme avait publiées d'après des copies autographes en 1873 ; enfin les notes très complètes de Mgr Brumauld de Beauregard, décédé en 1841 évêque d'Orléans, et qui parurent deux ans après sa mort, composaient, avec une note de Jeannet, l'agent du Directoire à la Guyane, en réfutation de la Relation de Ramel, et un mémoire justificatif de Dutertre, le général d'aventure qui conduisit les déportés à Rochefort, un ensemble considérable de matériaux que les historiens avaient depuis longtemps sous la main.

Cette lacune qui, chez quelques-uns d'entr'eux, pourrait passer pour volontaire, j'ai tenté de la combler. Cette étude ne touche pas aux déportations à l'île de Ré et à l'île d'Oléron ; mais elle embrasse l'ensemble de la déportation à la Guyane. Elle se divise en deux parties : la première concerne la déportation que j'appellerai plus spécialement *politique*, et dont les victimes furent choisies parmi les soixante-cinq individus nominativement condamnés par la loi du 19 fructidor; la seconde raconte la déportation *des prêtres*. C'est bien le nom qu'on peut lui donner, puisque, sur les trois cent douze déportés des deux derniers convois, il n'y eut que quarante-huit laïques , tandis qu'on y comptait deux cent soixante-quatre prêtres.

I

LA DÉPORTATION POLITIQUE.

On connaît les causes du coup d'état du 18 fructidor an V — 4 septembre 1797. Débordés par leur impopularité, voyant l'opinion publique et celle des corps constitués s'élever contre eux et menacer de les engloutir, les Directeurs, ou plutôt trois hommes dans le Directoire, Barras, Revellière-Lépeaux et Reu-

bell, foulant aux pieds la constitution et les lois, dispersèrent les Conseils par la force, décimèrent par la proscription celui des Cinq cents comme celui des Anciens, n'épargnèrent même pas leurs collègues du Directoire, annulèrent les élections qui leur avaient déplu, renouvelèrent le personnel administratif et judiciaire, supprimèrent la liberté de la presse et rétablirent toutes les lois arbitraires de la Convention. Il ne leur suffit pas de déconcerter leurs ennemis ; ils les firent arrêter. La prison même ne parut pas assez sûre, et, comme la guillotine n'était plus de mise, on la remplaça par la déportation.

Une minorité complaisante dans les deux Conseils vota la loi de proscription, en bloc contre les émigrés et les prêtres, nominativement contre soixante-cinq individus, parmi lesquels quarante-deux membres du Conseil des Cinq cents; onze du Conseil des Anciens ; deux directeurs, Carnot et Barthélemy, et dix autres personnages politiques. Quarante-huit échappèrent: onze furent arrêtés le jour même du coup d'état, et deux quelques jours après. Trois autres, La Villeurnoy, Brotier et Duverne de Presle étaient depuis plusieurs mois enfermés au Temple. C'est là aussi que furent internés ceux qu'on venait d'arrêter. Les prisonniers habitaient les appartements qu'avaient occupés le Roi et sa famille. Un sieur Dutertre, qui avait été condamné à cinq ans de galères pour pillage et incendie dans la Vendée, relevé de sa peine par l'amnistie, s'était joint à Rossignol, à Santerre et à la veuve Ronsin qui, pendant la journée du 18 fructidor, avaient paradé dans l'état-major d'Augereau. C'est ce Dutertre qu'Augereau préposa au commandement du Temple, sous la consigne « de ne laisser communiquer avec les prisonniers détenus au Temple que les épouses de ceux qui sont reconnus en avoir, avec leurs enfants, et d'en prohiber l'entrée à *tout mâle*, quelle que fût la permission qui lui serait présentée [1]. »

Ce n'est pas ici le lieu de démontrer que, loin d'avoir été amené par une conspiration royaliste, le coup d'état du 18 fructidor fut

[1] Mémoire justificatif de Dutertre, p. 20. — M. Mignet (t. II, 231) a écrit les lignes suivantes, aussi singulières qu'inexactes : « *Quelques* proscrits parvinrent à se soustraire au décret d'exil... *La plupart* des condamnés furent transportés à Cayenne ; mais *un grand nombre* ne quitta pas l'île de Ré. » La vérité, c'est que, sur soixante-cinq condamnés, quarante-huit s'échappèrent ; quinze (c'est loin de *la plupart*) furent transportés à Cayenne ; AUCUN n'ayant été envoyé à l'île de Ré, *un grand nombre* n'eut pas à la quitter.

tout au contraire l'explosion d'un complot du Directoire contre les Conseils. S'il était permis, sinon de juger, du moins d'expliquer un coup d'état par un autre, il serait facile de se rendre compte de celui de fructidor par celui du 2 décembre 1851. Ici et là, impatience de la constitution qui gêne l'ambition de l'un des pouvoirs et qui le menace d'une chute prochaine et légale ; ici et là, imputation de complot dirigée par ceux qui complotent contre leurs victimes ; ici et là, recours à la force et déportation des vaincus. Si l'on entrait dans les détails de préparation et d'exécution du coup d'état comme de ses suites, combien plus encore de points de ressemblance ! Mais il nous suffira d'examiner la composition de la liste de déportation pour constater que l'élément royaliste y était à peine représenté, et que ceux-mêmes qui l'y représentent n'avaient rien fait ni rien pu faire, à l'époque ou dans le voisinage du 18 fructidor, pour fournir un prétexte, soit au coup d'état, soit à la peine qui vint les atteindre.

Commençons par ceux qui étaient notoirement royalistes. La Villeurnoy et Brotier avaient été condamnés en avril 1797 par le Tribunal militaire, le premier à un an, le second à dix ans de détention. Enfermés au Temple depuis cette époque, il est difficile de supposer qu'ils aient fomenté, du fond de leur prison, une conspiration contre les Directeurs. Laissons de coté Duverne de Presle, qui acheta la liberté en se faisant délateur. Pichegru était le plus compromis par les affiches du Directoire ; mais les manœuvres trop réelles auxquelles il était fait allusion remontaient à deux années en arrière, et ce qu'il faut remarquer dans l'attitude de Pichegru en fructidor, c'est que sa prudence ressembla à de l'inertie, et qu'elle découragea jusqu'à ses amis. Willot, Aubry, Delarue faisaient partie de la réunion de Clichy, où l'on parlait beaucoup en n'agissant guère. Tronson du Coudray, Barbé-Marbois, Laffon-Ladébat, Murinais, Barthélemy étaient des hommes éminemment modérés, et qui n'avaient en politique aucune couleur bien tranchée. Dossonville, inspecteur de police, n'était qu'un subalterne. Ramel était un protégé de Moreau. Bourdon (de l'Oise) et Rovère n'ont jamais passé pour royalistes. Pichegru, La Villeurnoy et Brotier, les seuls qui le fussent véritablement, ne furent adjoints à Barbé-Marbois et à ses compagnons que pour leur imprimer une couleur politique déterminée, et pour suggérer à l'opinion que, les uns étant royalistes, les autres ne pouvaient pas ne pas l'être.

Mais si l'on étudie directement, non pas le rôle de fantaisie que le Directoire imputa à ces hommes, mais leur rôle réel et leurs actes positifs, on se rend compte aisément et des motifs d'hostilité que le Directoire y puisait contre eux et de la passion qu'il avait de les éloigner. Barbé-Marbois et Laffon-Ladébat avaient été tous deux présidents du Conseil des Anciens, où l'opposition au Directoire était conduite avec une modération si dangereuse pour lui. C'est Aubry qui, le 2 juillet, au nom des inspecteurs de la salle, avait dénoncé la marche vers Paris des régiments de l'armée de Sambre et Meuse. C'est Delarue qui, membre de la même commission, avait demandé pour les mêmes faits des explications au Directoire : Carnot, qui n'était pas dans le secret des menées de Barras, avait répondu que lui, président du Directoire, n'avait donné aucun ordre, et qu'il n'avait aucune connaissance des faits signalés. C'est Willot qui avait attaqué l'élection de Barras au Directoire comme inconstitutionnelle, le candidat n'ayant pas quarante ans ; c'est encore Willot qui avait dénoncé à la commission des inspecteurs les marches et contremarches de l'armée de Sambre et Meuse, les ordres et contre-ordres du général Hoche. Il suffisait à Rovère d'être inspecteur de la salle ; à Ramel de commander la garde du corps législatif, pour être suspects à ceux qui voulaient en forcer l'entrée. Reste Pichegru. Il avait été élu président des Cinq cents à la presque unanimité. Sa réputation militaire était grande, et sa réputation politique encore intacte. Il avait fait adopter le projet de loi sur la réorganisation de la garde nationale ; c'est lui aussi qui, sur la marche inconstitutionnelle des troupes, avait lu un rapport d'où ressortait l'insuffisance des explications du Directoire. Que voyons-nous dans tous ces actes, sinon la preuve que ces divers personnages s'étaient comme donné pour tâche commune de signaler et de prévenir les complots des trois Directeurs ? Barthélemy n'était coupable que de les avoir devinés et de n'avoir pas voulu les seconder. A la lumière de ces faits incontestables, on n'aperçoit pas seulement les motifs d'éloignement et de haine dont s'inspirait le Directoire : on voit encore dans quel but le coup d'état de fructidor fut préparé, et comment, s'il ne l'eût pas fait, le Directoire eût succombé, non pas sous la légendaire conspiration des royalistes, mais sous le poids de la majorité qui se manifestait avec force dans les Conseils comme dans l'opinion publique.

Le Directoire n'avait pas attendu la journée du 18 fructidor pour déterminer le genre de peine qu'il réservait à ses ennemis et le lieu de déportation. Il songea d'abord au Sénégal; mais, sur l'avis, dit-on, de Bougainville, le célèbre navigateur, et d'après les renseignements que fournit un ancien ordonnateur général de la Guyane, Daniel Lescallier, il opta pour la Guyane. Comment ne se souvenait-on pas de la colossale tentative de colonisation qui avait été faite en 1763, et qui s'était résolue par la perte de trente millions et la mort de quatorze mille français ? Mais à côté de ceux dont la mémoire était fidèle, il en était d'autres qui ne considéraient pas comme concluants les essais antérieurs, et qui rêvaient volontiers de les renouveler sur un meilleur plan. Jamais il n'a manqué d'ailleurs d'écrivains, de voyageurs, de missionnaires pour vanter la salubrité de ce pays en même temps que son incontestable fertilité; même depuis, il y a quarante ans, il s'est trouvé un homme, assurément fort désintéressé, qui, sur la foi de toutes ces relations, entreprit de redresser une expérience séculaire, et osa conseiller de nouvelles émigrations vers ce sol meurtrier [1]. Quelque foi d'ailleurs qu'on accordât, à tort ou à raison, nous le verrons plus loin, aux relations des uns et des autres, encore eût-il été sage de faire un plan et des préparatifs; or, on n'y songea pas, on n'en prit pas le temps, on alla à l'aventure, avec une insouciance de la vie des hommes qui trahit ou une coupable témérité ou une indigne préméditation.

Deux hommes devaient jouer le rôle principal dans l'exécution des desseins du Directoire: le ministre de la marine et des colonies, et le commandant des armes (nous dirions aujourd'hui le préfet maritime) de Rochefort. A l'amiral Truguet avait succédé comme ministre de la marine, depuis juillet 1797, le vice-amiral Pléville le Pelley. Né à Granville le 26 juin 1726, il avait fait la guerre d'Amérique sous d'Estaing; en 1795, il avait rempli des missions à Ancône et à Corfou pour y réorganiser le service maritime. C'était Barras qui l'avait présenté lors de la réorganisation du ministère; néanmoins, il rencontra la faveur de Revellière-Lépeaux. Le commandant des armes à Rochefort était le vice-amiral Martin. Chevalier de Saint-Louis en 1791, il prêta serment à Brest le 23 septembre 1792; capitaine de vaisseau

[1] *Notice sur la Guyane*, par H. Ternaux-Compans. Paris, Didot, 1843, in-8°.

le 10 février 1793, contre-amiral la même année, il avait été nommé le 22 janvier 1794 général en chef des forces navales de la Méditerranée. Bloqué avec toute sa flotte dans les eaux du golfe Juan par les croisières Anglaises, il avait réussi d'abord à se maintenir, puis à s'échapper et à gagner Toulon. Il remit le commandement de l'escadre au contre-amiral Brueys, et fut nommé vice-amiral le 22 mars 1796. Comme on le voit, sa fortune avait été rapide, et s'était soutenue déjà sous plusieurs régimes. Depuis le 15 brumaire an V — novembre 1796, il était commandant des armes à Rochefort [1].

Il y avait alors en rade de Rochefort une corvette tout armée, *la Bayonnaise*, prête à partir pour le Sénégal. Comme il n'était plus question du Sénégal, mais de la Guyane, le commandant des armes proposa au ministre de la marine de remplacer *la Bayonnaise* par *la Vaillante*, et de nommer au commandement de cette corvette le lieutenant Jurien. Cette lettre, la première en date que nous ayions rencontrée aux Archives du ministère de la marine, est du 29 thermidor an V–16 août 1797 ; elle fut par conséquent antérieure de dix-neuf jours au coup d'état, et comme ce n'est qu'une réponse, il est permis de faire remonter jusqu'au commencement de thermidor les préoccupations du Directoire relatives à la déportation.

Le lieutenant Jurien (Pierre Roch), né à Gannat le 5 novembre 1772, allait atteindre sa vingt-cinquième année. Il était fils d'un commissaire de la marine au port de Rochefort. Il arrivait de Cayenne avec des dépêches. Le commandant des armes, qui proposait son nom, faisait précisément remarquer que, « venant de faire une campagne de quinze mois dans ces parages et ayant paru mériter la confiance du citoyen Jeannet (c'était l'agent du Directoire à la Guyane), il serait probablement en état de mieux remplir cette mission que tout autre.» Il ajoutait une circonstance qui devait toucher l'ami des frères Thouin (du Jardin des plantes), le botaniste Revellière-Lépeaux : « Un autre motif d'ailleurs pourra déterminer à faire ce choix. L'intérêt du Directoire est que le premier bâtiment qui partira pour Cayenne

[1] La même fortune accompagna l'amiral Martin jusqu'à la fin de sa vie. Grand officier de la légion d'honneur le 27 mai 1805, nommé comte avec une dotation de 4000 fr. le 3 décembre 1809, il vit confirmer sa nomination par la Restauration le 1er février 1817. Il mourut à Rochefort le 1er novembre 1820. (Dossier du vice-amiral Martin.)

soit chargé d'y transporter deux pieds d'arbres à pain provenant de l'expédition de d'Entrecasteaux. Le citoyen Jurien a fait cette campagne et a été à portée d'observer quels moyens de conservation il convient d'employer pour sauver *ce précieux végétal*, et il pourra mieux y donner tous les soins qu'il exige [1]. » Revellière-Lépeaux allait envoyer à une mort assurée des centaines d'hommes ; il réservait sa sensibilité pour « ce précieux végétal ! »

Le lieutenant Jurien fut immédiatement nommé au commandement de *la Vaillante* (lettre ministérielle du 6 fructidor — 23 août) Connaissait-il à ce moment la destination de la corvette ? Savait-il qu'elle dût servir à la déportation ? Il ne le semble pas. Les préparatifs de la marine à Rochefort se faisaient avec le plus grand mystère, et de manière à détourner l'attention publique de leur véritable objet. Dans une lettre de remerciement (13 fructidor — 30 août) au ministre de la marine, Jurien se borne à parler de la destination du bâtiment pour Cayenne, sans faire allusion à autre chose. Jusqu'au dernier moment, le secret est gardé. Ainsi, le 16 fructidor — 2 septembre, deux jours avant le coup d'état, le ministre écrit au citoyen Jurien : « Je vous préviens, citoyen, que le citoyen Martin vient d'être destiné *par le Directoire exécutif* à s'embarquer sur la corvette dont le commandement vous est confié, pour y prendre soin de la culture et de la conservation de l'arbre à pain qui doit y être embarqué pour Cayenne. Je ne doute pas que n'ayez pour ce naturaliste *à qui le Directoire prend un vif intérêt* tous les égards qu'il a droit d'attendre, et que vous lui procurerez pendant la traversée les moyens de remplir convenablement sa mission. » Quoi de plus innocent ? Et quelle sé-

[1] Archives de la marine. — Le lieutenant Jurien est le même qui devint vice-amiral et dont les *Souvenirs* ont été rédigés par son fils, vice-amiral aussi. — On ne doutera pas que Revellière ait inspiré ce choix ou y ait contribué, si l'on veut bien lire ces quelques lignes extraites de ses *Mémoires* : « C'est aux soins qu'il (Pléville le Pelley) prit à ma demande, pour faire passer à la Guyane le seul pied d'arbre à pain cultivé qui nous restait de ceux que la Billardière avait rapportés du voyage de d'Entrecasteaux, c'est entièrement à ses soins, dis-je, qu'on a dû les succès du transport de CE PRÉCIEUX VÉGÉTAL dans la colonie. Là, l'habile pépiniériste Martin l'a multiplié par la greffe en immense quantité. Le brave amiral fut le seul auquel son excellent sens fit comprendre dès l'abord toute l'importance d'une propagation à laquelle on en attachait fort peu. Il m'a remercié mille fois depuis de l'avoir mis à même de rendre un si grand service à la colonie sous le rapport des subsistances. » *Mémoires*, t. II, p. 110-111.

rénité chez ces hommes qui, le surlendemain, vont se jeter dans les aventures d'un coup d'état !

Deux jours après, il éclatait, et le Directoire rendait l'arrêté suivant, que nous reproduisons dans son texte et dans sa forme[1].

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Égalité. *Liberté.*

DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Paris, le 20 fructidor an 5 de la République française, une et indivisible.

En conformité de la loi du 19 fructidor an 5, qui condamne divers individus à la déportation,

Le Directoire Exécutif arrête :

Art. 1er. Les individus condamnés à la déportation par la loi précitée et dont la liste est ci-jointe seront transférés à Cayenne.

Art. 2. A cet effet, il sera mis en état le plus tôt possible au port de Rochefort un bâtiment de la République qui partira pour sa destination dès qu'ils y auront été embarqués.

Art. 3. Il sera pourvu à leur sûreté et à leur subsistance tant à bord que dans la colonie et toutes les mesures nécessaires seront prises pour empêcher leur évasion.

Art. 4. Le ministre de la marine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui ne sera pas imprimé.

Pour expédition conforme,

Le Président du Directoire Exécutif,

L. M. REVELLIÈRE-LÉPEAUX[2].

Par le Directoire Exécutif,

Le Secrétaire général,

LAGARDE.

[1] Archives de la marine.

[2] *Ibid.* C'est ainsi que le fameux directeur signe toujours, et non pas *La Reveillière*, comme on écrit souvent. Dans le procès-verbal du serment du Jeu de Paume, il avait signé : *de la Revellière de Lépeaux*. L'un de ses biographes, M. Bougler, prétend qu'il n'avait nul droit à toutes ces particules.

Avec ce décret, le ministre de la marine envoya le même jour (20 fructidor) au commandant des armes la liste des déportables, et, de plus, les instructions suivantes :

« Dès que ces individus seront arrivés à Rochefort et qu'ils vous auront été remis par les agents chargés de les escorter, vous les ferez embarquer de suite, mon intention étant qu'ils ne séjournent pas un seul instant dans la ville, mais qu'ils se rendent dès leur arrivée à bord sous bonne garde et qu'ils y soient consignés au capitaine Jurien pendant toute la traversée, sous sa responsabilité. Il est permis à ces individus d'embarquer avec eux leurs effets, ainsi que l'or et l'argent qui leur appartiennent. »

Le même jour, au même, mais par une autre lettre :

« Il conviendra de garder le silence le plus profond sur toutes ces dispositions : vous ne remettrez la lettre et les instructions ci-jointes au capitaine qu'à l'arrivée même des déportés. »

Le 22 fructidor—8 septembre, surcroît de précautions : le ministre ordonne d'embarquer un détachement de vingt soldats d'artillerie de marine, « chargés plus spécialement de la garde des déportés et commandés par un lieutenant. »

Le 25 fructidor—11 septembre, le commandant des armes annonce au ministre qu'il a rempli ses intentions. Il ajoute : « J'aurais regardé comme une mesure de sûreté que le capitaine de *la Vaillante* fût un homme mûr. Celui qui la commande maintenant, quoique très instruit, n'a que 21 ans. Il faut un homme de tête pour remplir une mission aussi importante. Je me permets cette réflexion, citoyen ministre, parce qu'il est possible que l'âge du citoyen Jurien ne vous soit pas connu. » Le commandant des armes se trompait sur l'âge du lieutenant Jurien, qui allait avoir, non pas 21, mais 25 ans : l'observation n'en avait pas moins de poids, et nous verrons plus loin qu'il en sera tenu compte. Quant à faire préparer des logements en ville, le commandant des armes n'en est pas d'avis, en quoi il était d'accord avec le ministre : « Le logement qui me paraît le plus convenable est la corvette sur laquelle ils doivent passer. » — Ainsi, à Rochefort, tout était prêt : revenons à Paris.

Le 23 fructidor—9 septembre, à deux heures du matin, les pri-

sonniers du Temple reçurent l'ordre de descendre. En arrivant dans la cour, ils aperçurent, entre le général Augereau et le ministre de la police, Sotin, le Directeur Barthélemy, qu'on venait d'amener du Luxembourg; il avait refusé de donner sa démission et même de s'évader, bien que ses collègues eux-mêmes lui en eussent offert les moyens [1]. Au même moment arriva son domestique, Marais le Tellier, qui avait obtenu du Directoire la permission d'accompagner son maître. Touchant dévouement que n'ébranlèrent ni les invectives ni les menaces d'Augereau ! Celui-ci fit lui-même l'appel. Les déportés, en comprenant le Tellier, étaient au nombre de seize : Barthélemy, Barbé-Marbois, Laffon-Ladébat, Delarue, le général Murinais, Tronson du Coudray, Aubry, Ramel, Pichegru, Willot, D'Ossonville, Rovère, Bourdon de l'Oise, La Villeurnoy, l'abbé Brotier (qualifié *ex*-mathématicien!) et Marais le Tellier. Passant entre deux haies de soldats qui les insultaient, ils montèrent un à un dans les voitures. C'étaient des chariots non suspendus et grillés de barreaux de fer sur trois côtés; sur le quatrième s'ouvrait la portière, cadenassée et verrouillée. Des claires-voies mal jointes laissaient couler la pluie dans l'intérieur, et il pleuvait fort à ce moment. Chaque chariot contenait quatre déportés et un gendarme. Ces voitures avaient servi au transport des condamnés de Vendôme (affaire Babeuf) et des membres de la conspiration La Villeurnoy.

Vers quatre heures et demie, le convoi se mit en branle. L'escorte était composée de six cents hommes, tant d'infanterie que de cavalerie, sous le commandement du général Dutertre; deux pièces de canon suivaient. A la barrière d'Enfer, l'infanterie s'arrêta : il ne resta qu'un escadron de cavalerie de 100 à 160 hommes. Nous ne suivrons pas les déportés d'étape en étape pendant les quatorze jours que dura ce pénible voyage. Convenablement traités par les officiers et par les gens de l'escorte, ils trouvèrent, suivant les localités, un accueil bien différent. A Étampes, ils furent insultés par la populace, et Dutertre se demande si cette attitude n'avait pas été provoquée par deux de ses adjudants qui avaient, dit-il, la confiance des Directeurs. A Orléans, au contraire, les prisonniers rencontrèrent des âmes compatissantes. Deux

[1] Revellière-Lépeaux (*Mémoires*) parle à ce propos de « l'entêtement stupide » de Barthélemy. Le 12 prairial, on demanda aussi à Revellière sa démission : et il n'était pas moins entêté à la refuser. S'il y mettait alors de la dignité, n'aurait-il pu supposer que Barthélemy avait, lui aussi, la sienne?

dames de la ville leur assurèrent au couvent des Ursulines, transformé en prison, tout ce qui pouvait leur être nécessaire, et se déguisèrent en servantes pour leur être utiles. Il fut même fait à quelques-uns, et surtout aux déportés notoirement royalistes, des propositions d'évasion : mais Laffon-Ladébat et Barbé-Marbois ayant absolument refusé d'en profiter, leurs compagnons craignirent de compromettre ceux qui ne s'évaderaient pas comme eux, et se résignèrent à rester.

A Blois, il en fut tout autrement : à l'arrivée, la foule vociféra contre eux, leur imputant tous les crimes dont leurs persécuteurs s'étaient rendus coupables. On les logea dans une petite église humide, où avait été étendue un peu de paille. Après une nuit pénible, passée sans sommeil et avec la perspective de nouvelles avanies au départ, Barbé-Marbois fut mandé chez le concierge. Sa femme venait d'arriver. A la nouvelle des événements, elle était partie de Metz, et, sans même s'arrêter à Paris, elle avait suivi la trace du convoi. Sur ses instances, et bien qu'elle n'eût en main aucune autorisation, Dutertre lui permit de voir son mari quelques instants. Quelle entrevue ! Ressentir en même temps et le bonheur de se revoir et l'angoisse de se voir pour la dernière fois ! ne se rejoindre un moment que pour se séparer à toujours peut-être ! Avant de laisser partir sa femme, Barbé-Marbois voulut lui présenter tous ses compagnons d'infortune, afin qu'elle pût reporter de chacun d'eux des nouvelles à leurs familles. Puis il fallut se quitter. En traversant la cour, M^me^ Barbé-Marbois s'évanouit. Quant à lui, absorbé dans sa douleur, il perdit le sentiment de ce qui se passait autour de lui, et n'entendit pas les outrages qu'une populace insensée prodigua aux prisonniers au moment de leur départ. L'intervention d'un courageux officier municipal mit fin aux désordres.

A Tours, les déportés furent confondus avec les galériens : ceux-ci se retirèrent par respect et se tinrent à l'écart. A Sainte-Maure, ils furent bien traités ; à Châtellerault, les cachots rappelèrent ceux d'Arpajon ; à Poitiers, il en fut à peu près de même. A Lusignan, au contraire, l'installation se trouva convenable. Cependant Laffon-Ladébat écrit : « Nous avons fort mal dormi à Lusignan, quoique nous y fussions assez bien. Il y a eu beaucoup de mouvements dans la nuit, mais qui ne nous concernait pas. » Laffon n'en dit pas plus, bien qu'il s'agit d'un

vrai coup de théâtre. En effet, sur l'ordre du Directoire, le général Dutertre, accusé de concussion, venait d'être mis en arrestation par un de ses adjudants et renvoyé sous escorte à Paris. Bien qu'il eût reçu huit cents louis pour les frais de route, il avait, paraît-il, exercé des réquisitions dans les caisses publiques.

La conduite qu'il venait de tenir à Poitiers eût d'ailleurs suffi à le compromettre. Nous en avons trouvé, aux Archives nationales, un triple et curieux témoignage : trois lettres officielles, l'une du commissaire du Directoire près le département de la Vienne, l'autre du commissaire près l'administration municipale, la troisième de l'accusateur public. Le maire est surtout frappé de l'ignoble attitude de Dutertre :

« Le général Dutertre, commandant de la force armée qui conduisait à Rochefort les déportés, en arrivant le 1[er] complémentaire dernier en cette commune, rechercha tout ce qu'il y a de plus méprisable parmi les habitants de Poitiers et en forma son cortége tant qu'il y resta ; il alla loger chez l'homme le plus immoral et le plus crapuleux ; et l'action seule de choisir pour logement la maison de cet *individu* eût suffi pour aliéner de ce général les esprits même des citoyens paisibles. J'ose vous assurer qu'aucune administration soit *civile ou* militaire n'eût voulu l'accompagner dans les rues, en le voyant environné ainsi qu'il l'était des terroristes les plus décidés. »

Quant à l'accusateur public, de cette misérable compagnie il n'a rien vu, il ne dit rien : il réserve son indignation contre « les collets noirs, contre les hommes du 10 thermidor de Poitiers. »

« Ils vont se poster à la porte de la ville et attaquent le général ; ils l'accablent d'injures et d'outrages, lui crient : à bas le scélérat ! à bas le voleur ! Il leur répond par des cris : Vive la République ! mais ils n'en deviennent que plus furieux ; ils veulent le frapper : ce n'est que par la rapidité de son cheval qu'il évite les coups qu'on lui porte. Tous ces excès de furieux n'assouvissent pas leur rage ; le lendemain sur les une heure du soir, époque de son départ, ils vont au milieu de la ville l'attaquer dans une descente. Là, son cheval ne pouvant courir, il éprouve toutes les bordées d'injures qu'on lui adresse. On le traite encore de voleur, de scélérat, de coquin, on lui jette des pierres, on couvre son habit de boue, on lui crache à la figure ; les gendarmes d'escorte ne peuvent rien faire pour sa défense, ils sont obligés de céder à la multitude [1]... »

[1] Archives nationales, AF III, 46.

La disgrâce de ce triste personnage fut courte : après quatorze jours de détention, il reçut un poste à l'armée du Rhin, et obtint bientôt une pension du Directoire.

C'est d'Arpajon que, pour la première fois, la plupart des déportés écrivirent à leurs familles. Ils remirent leurs lettres, soit au commandant, soit à des gens de l'escorte ; mais elles ne parvinrent pas à destination. Après avoir passé sous les yeux du ministre de la police, elles furent versées aux Archives nationales, où elles se trouvent encore [1]. L'espace nous manque pour les reproduire ici ; elles n'offrent d'ailleurs d'intérêt ni au point de vue historique ni au point de vue littéraire : ce sont tout simplement des lettres de pères de famille, arrachés à leur foyer, à leurs affections, à leurs affaires, et qui épanchent sans déclamation leur chagrin et leurs préoccupations.

Ces lettres sont tristes à lire par leur monotonie même. Laffon-Ladébat laisse derrière lui une femme, cinq enfants, et une maison de banque dont la destinée fait le tourment de ses jours et de ses nuits. C'est la première chose dont il parle dans sa première lettre : il y revient sans cesse dans toutes les autres. « D'après ce que tu m'avais dit, écrit-il à sa femme, je ne m'attendais pas à partir cette nuit, et il m'a été impossible de rédiger une instruction que j'avais à donner pour mes malheureuses affaires. Je gémis pour toi, pour mes enfants, pour mes créanciers des embarras où elles vont être plongées, et j'avais cru avoir encore quelques jours pour te donner des éclaircissements.... J'avais eu d'autres espérances : elles sont toutes évanouies. Je me livre à mon sort. J'emporte ton image, celle de mes enfants, et mes vœux pour le bonheur de ma patrie. Je compte sur mes amis. Ce qu'ils feront pour toi , pour mes enfants sera plus cher à mon cœur que tout ce qu'ils pourraient faire pour moi. Je les embrasse tous... J'embrasse mes enfants. Toi et mes enfants, quelles images pour mon cœur!... Adieu, à Dieu. » (Arpajon, 23 fructidor.)

[1] Archives nationales, AF III, 46, D. 158-160. — Laffon-Ladébat et Barbé-Marbois écrivent à chaque étape ; le second, ignorant si sa femme était encore à Metz ou si elle était venue à Paris, lui écrit sous le couvert de Mme Lavoisier, veuve du grand chimiste, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. Nous n'avons pas trouvé de lettres de Pichegru, de Ramel, d'Aubry, de Rovère, ni de l'abbé Brotier ; il en existe deux de La Villeurnoy, mais elles ont été publiées. La première lettre de Tronson est exposée au Musée des Archives.

Tronson du Coudray n'a pas de fortune ; ils 'inquiète pour sa femme et son enfant ; il s'inquiète pour lui-même, il cherche à rassembler quelques maigres ressources, et n'oublie même pas son indemnité de député pour la première moitié de fructidor. Il se défend volontiers : « Mon arrêt tient à des haines personnelles, car en vérité il n'y a pas le sens commun à me supposer quelque part dans les intrigues, s'il y en a eu. Vous me connaissez : j'ai été droit mon chemin ; j'ai voulu la constitution ; mes discours le prouvent ; ma conduite le démontre. J'ai vivement souffert pendant quelques jours. S'arracher à sa patrie, à ses enfants, à ses amis, est un malheur affreux : mais j'ai fait de bonne heure provision de morale et de philosophie ; je la retrouve et je suis aujourd hui beaucoup plus calme. » (Lusignan, 2e complémentaire.)

La femme de d'Ossonville est en couches : on juge des inquiétudes du malheureux. « Voilà le sixième jour que nous sommes sur la route vers Rochefort : il me tarde bien, chère amie, d'y arriver pour y savoir comment et dans quel état est ta santé ! car c'est absolument la seule chose qui m'occupe. Quant à la mienne, elle est toujours excellente. » Le père ajoute : « Je désire bien que mon fils m'écrive, ce sera un gage de son amour filial que je conserverai sur moi jusqu'au tombeau. Je le prie de ne se la pas faire dicter. Je lui demande au contraire qu'il m'exprime ses sentiments tels qu'il les sent pour moi. » (Tours, 25 fructidor.)

A part quelques préoccupations d'affaires, Barbé-Marbois est tout entier au souvenir de sa femme et de sa fille : sa femme, américaine transplantée en France et qui n'y a point de famille ; sa fille toute jeune et qu'il ne reverra peut-être plus ! « Je ne sais si je suis privé pour jamais du bonheur de vous revoir, de revoir notre Sophie : veillés à tout ce qui pourra rendre sa vie heureuse, etc. (sic). En attendant, ne négligez rien pour donner des talents utiles à notre enfant ; procurez-lui même tous ceux qui peuvent contribuer à embellir sa vie. Dans la situation où je suis, la seule pensée consolante que je puisse avoir, c'est qu'elle sera heureuse et que vous qui ne pouvez plus l'être ; jouissés au moins d'un avantage et d'un bien qui était le plus cher pour moi.... » (Orléans, 25 fructidor.)

Quelle que soit leur infortune, tous se font un point d'honneur de la supporter avec constance. Il ne leur échappe pas

une plainte : des misères de la route, de la maladie, peu de chose ; des insultes de la foule ou des mauvais traitements des municipalités, pas un mot. A l'occasion, ils témoignent des égards que l'escorte a pour eux, et c'était sans doute vrai, car aucun n'y manque. Ils gémissent sur leur sort, mais sans admettre qu'on s'abaisse à supplier pour eux leurs persécuteurs. « Je ne vous indique aucun plan de conduite, ma chère amie, écrit Barbé-Marbois ; je m'en remets entièrement à vous, et je ne vous désavouerais que dans le cas où vous pourriez descendre à la moindre humiliation dans la vue de mon intérêt. Je ne crois rien de semblable de votre part. » (Saint-Maixent, 3e complémentaire.)

Enfin, à côté de ces profonds sentiments de famille, communs à tous, il en est un autre qu'il faut noter comme des plus touchants : c'est l'affection, très justifiée du reste, que quelques-uns manifestent pour leurs domestiques et la confiance dont ils les honorent. « Pour toi, mon ami, écrit Willot à Moncade, son domestique, des services comme les tiens sont sans prix ; prends trois cents, quatre cents livres, ce que tu voudras, à raison de tes besoins et de ma position. Je ne me regarderai pas quitte envers toi.... Adieu, mon cher Moncade, je t'embrasse comme ton ancien maître et ton ami. » (Arpajon, 23 fructidor.) Tronson chargeait le sien de ses affaires. Nous savons que celui de Barthélemy s'était dévoué jusqu'à l'accompagner dans sa déportation : il devait y laisser sa vie.

Le 1er vendémiaire an VI — 22 septembre 1797, le convoi partit de Surgères, et arriva à Rochefort avant midi. Jusque-là les déportés n'avaient reçu de Paris et de leurs familles d'autres nouvelles que celles qu'avait apportées Mme Barbé-Marbois ; ils n'avaient pas d'effets pour le voyage, quelques-uns n'avaient de linge que ce qu'ils portaient sur eux ; quant à leur destination, ils l'ignoraient. Ceux-ci songeaient à Cayenne, ceux-là à Madagascar ; quelques-uns espéraient qu'on les jetterait sur les côtes d'Espagne, comme la Convention avait fait pour les prêtres en 1793, ou même qu'on se contenterait de les envoyer à l'île d'Oléron. Ils comptaient d'ailleurs séjourner quelques jours à Rochefort, y recevoir de l'argent, y faire des emplettes, se préparer en un mot à la longue traversée et à l'exil qu'ils entrevoyaient. Autant d'illusions. Nous savons que le Directoire avait déjà tout prévu, tout disposé pour leur départ immédiat. Aussi,

au lieu d'entrer dans la ville, le convoi la contourna, défila par les glacis, et, suivant les prescriptions du ministre, se dirigea vers les bords de la Charente.

Depuis plusieurs jours des chaloupes y attendaient les déportés. Ils s'y embarquèrent immédiatement et furent conduits à bord du lougre *le Brillant*. Ils étaient exténués de fatigue et de faim: on leur apporta deux seaux contenant de grosses fèves bouillies dans l'eau. A dix heures du soir, ils passèrent dans d'autres chaloupes. Les plus sombres pressentiments les assiégeaient. Avant de s'embarquer, ils avaient entendu quelques misérables crier sur leur passage : *à bas les tyrans ! à l'eau ! on va les faire boire à la grande tasse !* ils songeaient aux bateaux à soupapes que Carrier avait rendus célèbres. Cependant ils se retrouvèrent bientôt tous à bord de *la Vaillante*, et telle fut leur joie qu'ils s'embrassèrent avec effusion. Du reste, le commandant Jurien les accueillit de manière à leur faire espérer un traitement favorable [1].

Barbé-Marbois, à peine installé, écrivit le même jour à sa femme la lettre suivante, la dernière avant de quitter la France :

A la rade de Rochefort, 1er vendémiaire.

Nous voilà embarqués, mon Élise, j'ignore pour quelle destination. Peut-être l'ignorerez-vous de même. Recevez mes bien tendres adieux. Conservez avec vos soins accoutumés notre Sophie. Votre excellent exemple me garantit qu'elle sera digne de vous. Ne l'attristez pas, ne vous affligez pas inutilement vous-même en l'entretenant trop souvent de moi. Je vous demande avec instance, et c'est la seule chose où je me permette d'avoir une volonté avec vous, je vous demande de distraire, d'égayer son enfance. J'ignore combien de temps l'état de ma santé me permettra de m'occuper de vous deux : mais si je puis être certain que vous donnez à notre enfant toutes les qualités dont sa situation est susceptible, je serai moins malheureux. Adieu, Élise, Sophie ; adieu, ma mère, mes sœurs, mes frères.

Mon courage n'est point abattu, mais j'éprouve un cruel dérange-

[1] « Ramel dit dans son journal que Willot, Pichegru, d'Ossonville et lui *furent mis dans la fosse aux lions*. Je dois à la vérité et à la reconnaissance de dementir un acte de rigueur auquel le capitaine Julien (sic) ne se serait certainement pas prêté. Nous n'avons jamais été séparés ni traités plus mal les uns que les autres. » — Delarue, *Histoire du 18 fructidor*, t. II, p. 344.

ment d'estomac. Il me faudrait des secours que je crains de ne pouvoir recevoir à bord, même de l'humanité la plus attentive.

BARBÉ-MARBOIS [1].

Arrivés à Rochefort le 1er vendémiaire, embarqués le même jour dans la soirée, les déportés devaient, dès le lendemain, quitter la France. Le 2 vendémiaire au petit jour, *la Vaillante* reçut l'ordre de mettre à la voile. La brise était faible, le courant de jusant très fort : Jurien hésitait. Mais il était surveillé par le stationnaire du port, *la Révolution* (ci-devant *le Thésée*), que montait en personne le commandant des armes, qui le menaça, s'il n'obéissait, de lui envoyer toute sa volée. Il partit, et échappa aux écueils. Il était accompagné du lougre *le Brillant* qui devait l'escorter jusqu'à ce qu'il fût hors de vue. Vers le soir, on vit *la Révolution* se couvrir de signaux, de nombreux coups de canon retentirent ; *la Vaillante* revint à l'île d'Aix, et se plaça sous les canons de *la Révolution*. Un courrier extraordinaire du ministre de la marine venait d'arriver, et avait rejoint en rade le vice-amiral Martin ; il lui apportait l'ordre de remplacer le lieutenant Jurien par le lieutenant La Porte qui, précédemment, commandait la corvette. Un canot vint à bord, amenant le nouveau commandant, qui fut reconnu immédiatement, et ramena à terre le lieutenant Jurien[2].

[1] Cette lettre était accompagnée de la suivante, adressée au ministre de la marine : — « En rade à Rochefort, 1er vendémiaire an 5 : Citoyen ministre, vous m'obligeriez beaucoup si vous vouliez bien faire remettre cette lettre à ma femme. C'est une faveur que vous accorderez à quelqu'un qui pendant plusieurs années a servi avec quelque utilité dans votre département. » Il ne paraît pas que cette recommandation ait eu quelque effet.

[2] Une lettre du commandant des armes, du 3 vendémiaire, expose l'ensemble de l'opération que j'ai résumé ci-dessus. Cf. *Souvenirs d'un amiral*, par le vice-amiral Jurien de la Gravière, t. II. Jurien adressa le jour même une réclamation au ministre et ne manqua pas de lui rappeler les campagnes qu'il venait de faire. Le 11 vendémiaire — 2 octobre, le ministre lui répondit : «.... En vous transmettant le témoignage de ma satisfaction, je dois vous dire que la disposition qui vous a privé du commandement de *la Vaillante* tient à des mesures particulières que le Directoire a jugé convenable de prendre, et que vous avez toujours les mêmes droits à son estime et à sa bienveillance. J'espère qu'il se présentera bientôt une occasion de vous dédommager et de vous mettre à portée de donner de nouvelles preuves de votre talent et de votre dévouement à la République. » *Dossier Jurien la Gravière.* Il fut nommé capitaine de frégate quatre mois après (14 janvier 1798).

La corvette appareilla le 3 vendémiaire — 24 septembre; mais presque aussitôt, un violent coup de vent la força de relâcher dans la rade des Basques.

« Cette relâche, écrit le commandant des armes (5 vendémiaire — 26 septembre), m'a procuré les moyens de faire parvenir aux déportés embarqués sur cette corvette des vêtements qui leur ont été envoyés après avoir été visités. Plusieurs d'entr'eux n'avaient que ce qu'ils avaient sur le corps. Les instructions que vous m'avez adressées au sujet de ces déportés portaient qu'ils étaient autorisés à embarquer leur or, argent et effets.

De la main du vice-amiral. — P. S. Le lougre *le Brillant*, qui avait mis sous voiles avec *la Vaillante*, vient de me rendre compte que cette corvette avait mis à la voile le 4 vendémiaire, et qu'il l'avait laissée à six lieues dans l'ouest de Chassiron, avec bon frais de vent de nord. MARTIN. »

Quelques jours après, le commandant des armes avise encore le ministre qu'il a été informé par le consul de France à Santander que la corvette a paru le 11 vendémiaire sur la côte d'Espagne. Elle avait échappé à la croisière anglaise. Les déportés étaient déjà loin de France, lorsque, par une lettre du 11 vendémiaire, le ministre exprima quelques scrupules sur la sévérité de la consigne donnée par le vice-amiral Martin :

« J'ai remarqué avec peine, écrit-il, que vous n'aviez accordé qu'une heure le matin et une heure le soir aux déportés pour prendre l'air. Des hommes renfermés dans l'entrepont d'un bâtiment, presque tous habitués aux douceurs et aux commodités de la vie, auront bien de la peine à supporter pendant aussi longtemps la privation de l'air libre, et il serait à craindre que leur santé ne fût promptement altérée. L'intention du Directoire n'a jamais été d'aggraver la position de ces individus, quelque coupables qu'ils fussent, et il a voulu au contraire donner à leur égard une preuve authentique de sa modération et de sa générosité. J'espère au surplus que le capitaine aura trouvé dans les instructions que je lui ai expédiées des motifs suffisants pour modifier la rigueur de cet article. »

Le vice-amiral Martin crut devoir se défendre; il avait craint « de dépasser les intentions du ministre en accordant une heure. » Il rappelle la sévérité avec laquelle on avait traité les déportés dans le trajet de Paris à Rochefort :

« Les chariots qui les ont conduits avaient des barreaux de fer, ils étaient fermés à clef, et on ne me les a remis que les uns après les autres, et avec toutes les précautions, quoique environ trois cents hommes fussent sous les armes... Je leur ai fait passer des vêtements qui leur étaient adressés et 700 louis d'or. Le jour de leur départ, un petit bâtiment sous les ordres d'un adjudant était chargé de vivres frais et de différentes provisions qu'ils avaient demandées. Ce petit bâtiment n'a pas pu joindre *la Vaillante*. Cet acte d'humanité qui n'avait pas été prévu dans les instructions n'annonce pas un acte rigoureux de ma part. Je pouvais cependant m'opposer à l'embarquement de ces provisions, puisque vous m'aviez fixé leur ration à bord de la corvette. »

Un agent qui conciliait si bien la rigueur et l'humanité n'était pas pour déplaire : aussi le ministre s'empressa-t-il de lui transmettre un témoignage de satisfaction. On sent néanmoins, par le soin même qu'il prend d'y répondre, à quelle hostilité de l'opinion publique s'étaient heurtées ces mesures arbitraires. « Si la malveillance, écrit-il, a voulu jeter de la défaveur sur la conduite des républicains qui dans cette circonstance ont fidèlement exécuté la loi et les ordres du gouvernement, ils ont pour dédommagement l'estime du Directoire, celle des patriotes, et la satisfaction d'avoir bien rempli leurs devoirs. Je m'honorerai toujours, citoyen général, de mériter la haine des ennemis de la République, et je vous dois la justice de croire que vous partagez ce sentiment [1]. »

Laissons les agents du Directoire à leurs satisfactions intimes, et suivons les déportés sur le chemin de leur exil.

Les déportés avaient quitté la France sans savoir dans quel lieu ils allaient être conduits ; après plusieurs jours de navigation, ils l'ignoraient encore. Une circonstance fortuite les en informa. Ils avaient remarqué sur le pont du bâtiment une caisse très haute, enveloppée de toile cirée. Tous les jours, on y versait abondamment de l'eau. Pourquoi ce mystère? Pourquoi cette prodigalité d'eau, alors qu'on la ménageait parcimonieusement aux déportés et à l'équipage ? Lorsque la corvette arriva sous des latitudes plus chaudes, les toiles furent enlevées, et Barbé-Marbois reconnut l'arbre à pain. — « Nous allons à Cayenne ! » s'écria aussitôt Barthélemy : il se souvenait en effet qu'en sa

[1] Archives de la marine.

présence, Revellière-Lépeaux avait maintes fois manifesté au ministre de la marine son impatience d'apprendre que l'arbre à pain fût expédié pour la Guyane [1].

Tant de sollicitude et d'égards n'étaient pas réservés aux déportés. Non pas que La Porte, le nouveau commandant de la corvette, exagérât la consigne ou même l'appliquât rigoureusement: c'était un homme sans éducation, mais qui n'affectait de la dureté que pour ne pas se compromettre. Enfermés dans un étroit espace, où ils ne pouvaient pas se tenir debout, les déportés souffraient, et de l'air méphitique qu'il leur fallait respirer, et d'une nourriture grossière, souvent même repoussante, et surtout du mauvais état de la mer. Dès le 25 septembre, on leur accorda de rester deux heures par jour sur le pont: le 26, la permission devint définitive. L'équipage apporta quelques adoucissements à la consigne; le chirurgien donna du thé; les officiers firent passer des morceaux de leur table; les matelots vendirent, quoique un peu cher, de menus services. Mais ce n'étaient là que des cas accidentels. L'approvisionnement de la corvette s'était fait à la hâte; les magasins du Directoire étaient d'ailleurs bien mal remplis. Mauvaise pour les déportés, la nourriture n'était guère meilleure, je ne dis pas pour les officiers, mais pour l'équipage. Un jour, s'apercevant que Murinais broyait avec beaucoup de peine son biscuit: « Je vois bien, lui dit La Porte, que le biscuit « est trop dur pour vos dents; je vous ferai donner du pain. — Non, « monsieur, reprit le vieillard; je ne veux point de préférence; « je n'accepterai rien que mes camarades ne le partagent. — On « leur en donnera aussi, mais seulement trois fois par semaine, « comme à l'équipage, attendu que j'ai peu de farines [2]. »

De retour à Rochefort, La Porte adressa au ministre de la marine un rapport sur son expédition. Il avait une belle écriture, mais pas plus d'orthographe que de grammaire, comme on va pouvoir s'en convaincre, et une grossièreté d'expressions et de

[1] Deux ans plus tard, l'agent du Directoire à la Guyane, Burnel, écrivait au ministre de la marine: « L'arbre à pain apporté par *la Vaillante* est en pleine végétation. A la fin des pluies, la colonie aura deux individus de cette espèce, et bientôt on pourra le propager. Le citoyen Martin, naturaliste, est animé du plus grand zèle et doué des connaissances les plus étendues. » *Archives de la marine.* — *Journal d'un déporté non-jugé*, I, 99.

[2] Delarue, *op cit.*, t II, p. 354-355.

procédés peu dissimulée. Je reproduis de ce rapport la partie relative aux déportés [1].

« Après que *j'ai* déposé à cette colonie tout ce *dont* j'étais chargé d'y porter (c'est de sa cargaison humaine que parle ici le commandant La Porte)..., il me reste à vous faire part de ce qui s'est passé relativement aux déportés.

« Ils ont d'abord considérablement souffert, particulièrement pendant les dix-sept jours que *j'ai* resté dans le golfe ; la mer était démontée, l'état où *était* plusieurs *d'eux mont* fait craindre que je *serois* obligé d'en *jetter* quelqu'un à la mer, mais le grand soin que j'ai eu pour eux les ont préservés d'un pareil accident. *J'étais* obsédé chaque moment pour faire une relâche en Espagne, c'est ce que j'ai constamment refusé, voyant ma résolution ils *ont* resté assez tranq*uille* jusqu'à la vue de l'Isle Saint-Michel, c'est là qu'ils ont récidivé leurs demandes de relâcher, mais sourd à leurs propositions, ils m'ont accablé de reproches, en disant que je voulais les faire mourir. Javais beau le*urs perssadér* le contraire, ils nen ont rien voulu croire. Depassé la vue de cette Isle, je mapercûs qu'il y avait de la désunion entreux qu'il s'était formé plusieurs partis, qu'ils se quéréloit souvent *qu'aupoint* un jour ils en vinrent aux menaces ; ils portaient le *point* sur la figure du Bonhomme *Muriné* (Murinais) en lui reprochant qu'il était la cause de ce qu'ils *Eprouvoit*, ce Mr se defendit en *leurs* disant qu'ils les avait prévenûs assez atems que la mèche était éventée, ce débat a duré quelques instants, Ils ont fini par se Debonder et ont dit à haute voix qu'une heure de plus leurs plan etoit Exécuté et réussy, qu'il en aurait couté la vie à une Infinité d'Individus, et Enfin ce qu'ils ont fait ils le feroit encore, voillà, citoyen ministre, les propos qu'ils ont tenus, et que je vous certifie.

« Salut et Respect
Pre La Porte. »

« *Vu par le Vice-Amiral,*
Commandant des Armes :
Martin. »

Le 21 brumaire — 11 novembre 1797, après être restés cinquante et un jours à bord, les déportés entendirent la vigie signaler Terre ! et, dans l'après-midi du même jour, *la Vaillante* mouilla dans la rade de Cayenne.

Le gouverneur, ou, dans le langage administratif de cette époque, l'Agent particulier du Directoire à la Guyane était alors

[1] Archives de la Marine. Dossier de *la Vaillante.*

un sieur Jeannet-Oudin. Originaire d'Arcis-sur-Aube et cousin de Danton [1], il avait de bonne heure épousé la cause républicaine. Maire de sa commune, plus tard commissaire du conseil exécutif provisoire à Thionville pendant le siège de cette place, le crédit de Danton l'avait fait nommer commissaire de la Convention à la Guyane française. Il y arriva le 11 avril 1793 ; mais la chute et la mort de son parent l'ayant averti de se retirer, il quitta la colonie et gagna les États-Unis. Il rentra en France ; après thermidor : le Directoire le renvoya à la Guyane. Il y trouva Billaud-Varennes et Collot d'Herbois, les seuls hommes politiques que la déportation y eût jusque-là conduits : Jeannet les traita comme des ennemis de Danton ; il les expulsa de Cayenne, où ils vivaient en liberté, et les expédia à Sinnamary. A la date où nous sommes, Billaud-Varennes y était encore ; quant à Collot, ramené malade à Cayenne, il y était mort à l'hôpital le 20 prairial an IV — 8 juin 1796 [1].

D'extérieur agréable, de formes polies, d'esprit avisé, Jeannet n'était incapable ni d'humanité ni de modération, si son intérêt ne lui dictait pas une autre conduite. Un officier de la corvette descendit à terre, et l'informa de la mission de *la Vaillante*. Jeannet écrivit immédiatement à l'administrateur de la marine la lettre suivante :

« Je vous préviens, citoyen, qu'il arrivera ce soir à terre seize déportés, actuellement à bord de la corvette *la Vaillante*. L'hôpital militaire étant le seul local où il soit possible de les recevoir provisoi-

[1] Cousin de Danton par sa mère, et non pas *neveu*, comme on le dit généralement. — « Je ne suis point le neveu de Danton, je suis son cousin. J'étais l'ami de sa personne ; je reste l'ami de sa mémoire. » *Notes sur quelques passages du mémoire de Ramel*, etc. Paris, an VIII, p. 5.

[2] Collot d'Herbois et Billaud-Varennes avaient été embarqués séparément le 6 prairial an III (25 mai 1795), à Rochefort sur deux bâtiments : le premier sur *le Cerf*, le second sur *l'Expédition ;* la division était sous les ordres du lieutenant de vaisseau, Polony. Ils débarquèrent à Cayenne le 12 messidor suivant — 30 juin. Nous indiquons la date de la mort de Collot d'Herbois, sur laquelle on se trompe souvent, d'après la lettre de Jeannet, en date du 3 fructidor an IV — 20 août 1796, au ministre de la marine. Elle est ainsi conçue : « Citoyen ministre, je vous informe que le déporté J. M. Collot est décédé à l'hôpital militaire de cette ville, le 20 prairial dernier. Ses effets ont été remis au déporté Billaud, en faveur de qui il en avait disposé verbalement. Salut et respect. Jeannet-Oudin. » *Archives de la Marine*. Dossier Collot d'Herbois.

rement, vous voudrez bien donner des ordres pour y faire préparer toutes les chambres disponibles et seize lits, et pour qu'il s'y trouve les servants et les rafraîchissements nécessaires. Vous recommanderez d'ailleurs que ces déportés y soient traités avec tous les égards qui sont dûs au malheur. »

Les déportés débarquèrent le lendemain, 22 brumaire—12 novembre ; ils furent bien accueillis par la population. Le commandant de place les conduisit à l'agent. Il les reçut dans son cabinet, et leur tint quelques propos obligeants. Ramel lui prête un petit discours fort convenable et que De la Rue confirme en le reproduisant. Jeannet nie ce discours ; on a prétendu qu'il avait pleuré : il nie ses larmes. « Je fus ému sans doute, écrit-il ; mais je ne versai point de larmes. Je leur adressai quelques paroles consolantes, et non le discours que l'on me met dans la bouche ! » Quoi qu'il en soit, l'accueil fut honnête et convenable. Les déportés furent logés à l'hôpital. Bien que les congrégations fussent proscrites à la Guyane comme en France, c'étaient encore des sœurs hospitalières de Chartres qui le desservaient ; le costume avait changé, mais non le dévouement. La bienveillance des sœurs, des aliments sains, des fruits rafraîchissants et variés, un peu de ce confortable qui leur avait tant manqué pendant la traversée, la perspective de la liberté bien que ce ne fût que la liberté dans l'exil, tout cela ramenait un peu d'espoir dans l'âme de ces infortunés ; ils se sentaient déjà remis de leurs fatigues, de leurs souffrances, presque de leurs maladies, et ils s'encourageaient les uns les autres à trouver dans la destinée qui s'ouvrait devant eux des chances de consolation.

L'illusion fut courte. Sans prétendre deviner, comme d'autres ont cru pouvoir le faire, ce qui se passa entre La Porte et Jeannet et les propos qu'ils échangèrent, il est certain qu'à la suite de sa conversation avec le commandant de la corvette, l'attitude de l'agent ne fut plus la même. Le soir de ce jour, les déportés s'apprêtant à visiter la ville, on les avisa d'avoir à ne se promener que sur la place publique, à certaines heures, sous la surveillance des soldats, et que nul habitant ne pouvait leur parler sans une permission spéciale. Quelques jours se passent : on les informe qu'ils vont quitter Cayenne et partir pour Sinnamary, on les autorise à communiquer avec les habitants pour leurs arrangements particuliers. Ils protestent, ils se

réclament de la loi de proscription elle-même, qui a décrété leur liberté à Cayenne ; Laffon-Ladébat et Murinais s'élèvent contre cette injustice; Tronson, dans un mémoire adressé à l'agent, la dénonce avec l'autorité du jurisconsulte. Vains efforts! La décision de l'agent est inébranlable. Le 6 frimaire — 26 novembre, les déportés furent embarqués sur une goëlette. Comme à Rochefort, l'opération se passa loin du public, hors de la ville et du port, derrière l'hôpital, à l'endroit même où avait eu lieu le débarquement. Un seul des déportés, La Villeurnoy, malade de la fièvre, resta à l'hôpital : il y couchait dans le lit qu'avait occupé et où était mort Collot d'Herbois. Le lendemain matin, ses compagnons débarquèrent à Sinnamary.

L'agent du Directoire à la Guyane n'ayant été officiellement informé ni du coup d'état du 18 fructidor ni de la déportation qui en devait être la suite [1], n'avait pu faire procéder à aucuns préparatifs. *La Vaillante* lui apporta les instructions du Gouvernement : c'est à Conanama, à vingt-cinq lieues ouest de Cayenne que le Directoire voulait qu'ils fussent placés. Il entrait dans cette décision autant d'ignorance que d'étourderie ; car si l'ancien ordonnateur de la Guyane, Daniel Lescalier, avait écrit quelque part dans son livre que « cette partie de la Guyane (entre Sinnamary et Iracoubo) a toujours été regardée comme très-saine » (et l'on verra si l'expérience vérifiera ses renseignements), ailleurs, c'est-à-dire cinq pages plus loin, on lit : « Dans cette étendue de 140 lieues de côtes, nous n'occupons que l'espace compris entre la rivière d'Oyapok et celle d'Iracoubo, c'est-à-dire 60 lieues, si on peut dire qu'on occupe un pays lorsqu'on y est en aussi petit nombre et aussi dispersés. Il n'y a plus en tout que 8 à 900 blancs actuellement dans toute la colonie, et encore le plus grand nombre habite le chef-lieu ou ville de Cayenne. *On peut donc regarder cette vaste étendue comme un vrai désert, couvert presque partout de forêts impénétrables ou abandonnées à la nature* [2]. »

[1] Le ministre de la marine avait voulu envoyer un bâtiment à la Guyane et il avait même choisi *le Brillant* pour cette mission sur la nature de laquelle les dépêches ne s'expliquent pas. Cependant *le Brillant* ne partit pas; il servit, nous l'avons vu, à conduire les déportés de Rochefort à *la Vaillante*, et à escorter quelque temps cette corvette.

[2] *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guyane*, 1791. — Une nouvelle édition, dédiée au Directoire, parut en l'an VI (1798). Cf. p. 23 et 28-29.

Un capitaine du génie, nommé Chapel, et un ingénieur géographe, Simon Mentelle, attachés à l'agence, appuyaient le choix du Directoire, tout en reconnaissant que cette région n'avait été ni relevée ni même reconnue. Jeannet, plus sensé et plus pratique, trouvait que Conanama étant inhabité n'offrirait pas de ressources, et qu'il était d'ailleurs trop loin pour que la surveillance pût s'y exercer efficacement. Sinnamary était plus proche; il y avait un poste; dans le voisinage du poste, un hameau; quelques ressources pour la pêche et pour la chasse, des savanes pour les bestiaux et quelques karbets d'indiens. Triste séjour, mais encore préférable à celui de Conanama, où il y avait tout à faire et à préparer! Aussi, en donnant au lieutenant du génie Prévost la mission d'apprécier la situation de Conanama, Jeannet ne lui dissimula pas ses préférences pour Sinnamary, et l'invita à approprier le bâtiment national du poste à sa nouvelle destination (lettre du 24 brumaire—14 novembre 1797) [1].

Barbé-Marbois a donné de Sinnamary une description intéressante à reproduire.

« Sinnamari, écrit-il, est à l'ouest de Cayenne et à 24 lieues. Ce bourg est bâti sur un plan régulier. A peine a-t-on pu trouver des habitants pour le quart des emplacements, et même il n'y a sur chaque islet occupé qu'une mauvaise case et un jardin entouré de haies vives. On voit quelques chaumières abandonnées, et qui servent de retraite aux Indiens, lorsqu'ils viennent au village. Des ronces cou-

[1] Art. 4. Ces opérations terminées, il (le citoyen Prévost) se rendra sans délai sur les bords de la rivière de Conanama, indiqués par le citoyen Chapel, capitaine du génie, et Mentelle, ingénieur géographe, comme réunissant toutes les conditions désirables pour recevoir définitivement les déportés, ainsi qu'il s'en convaincra par la lecture de l'extrait du procès-verbal du 24 brumaire ci-joint. — Art. 5. Le citoyen Prévost s'assurera si ce local présente effectivement la réunion de toutes les conditions requises. *S'il peut trouver mieux ou même un local aussi convenable en remontant la rivière de Sinnamary elle-même, il s'arrêtera à ce dernier poste avec d'autant plus de raison qu'il offrira le moyen de rapprocher davantage les déportés d'un poste militaire et de moins disséminer les établissements.* — Art. 6. Devis des dépenses etc. — Art. 7. La plus grande exactitude est recommandée au citoyen Prévost dans cette opération. Il sentira qu'elle importe à l'existence de seize individus et à l'exécution des vues du Gouvernement. — Art. 9. *Le citoyen Prévost gardera pour lui seul les articles qui précèdent.* (sic) — Archives de la marine. Au lieu de Conanama, on lit, tantôt Conamara, tantôt, sur une carte de la marine de 1867, Cananama. J'ai adopté Conanama : c'est l'orthographe de Barbé-Marbois, de Pitou, et celle de Chapel, dans la carte qu'il dessina de ce hameau funeste.

vrent le reste du terrain et jusqu'aux rues. La place publique produit une bonne herbe, qui sert à la pâture du bétail. Toutes les cases sont construites en bois et en terre, la plupart couvertes de feuillages secs. Les fenêtres n'ont qu'un contrevent sans jalousie et sans canevas. Les carreaux de verre sont peu en usage dans les colonies. Plusieurs cases ne sont fermées que par un loquet. Il n'y a ici qu'une maison carrelée : le sol de toutes les autres est une terre battue, moins solide et moins propre que les aires de nos granges. L'église est une grande halle ouverte de tous côtés, construite il y a 40 ans par les jésuites. Le crucifix est encore sur l'autel ; les ornements du prêtre sont dans la sacristie.... Nous vîmes, peu de temps après notre arrivée, l'église convertie en magasin. Les jésuites avaient aussi une bonne case dont on avait fait le presbytère ; nous y fûmes logés. Vis-à-vis est un corps de caserne, et un peu plus loin un hôpital, maison malheureusement trop nécessaire à Sinnamari. La rivière est la limite du bourg au couchant. Il est borné des trois autres côtés par des savanes en partie submergées, et souvent impraticables. Il y a 21 ménages, ou pour mieux dire, 21 cases habitées ; et le plus misérable village de France est mieux construit et plus peuplé que celui-ci. Le maire, le juge de paix, le garde-magasin et le commandant avaient tous la fièvre ; le médecin lui-même ne pouvait se guérir. Enfin tous les habitants avaient quelque infirmité. Des vapeurs malfaisantes s'élèvent des marais voisins. On y trouve des petits caïmans, et quelquefois d'énormes reptiles [1]. »

Telle était la misérable localité dans laquelle les déportés étaient destinés à vivre. Ils y jouissaient pourtant d'une liberté relative. D'abord, ils n'étaient pas enfermés dans un fort, bien que Ramel l'ait prétendu et qu'il en ait même donné le dessin. « Je ne discuterai point, a écrit Jeannet, article par article, la description que fait Ramel du fort de Sinnamary. *Je me contenterai de dire que ce fort n'existe pas.* » Et, de son côté, le chevalier De la Rue : « Je ne sais pourquoi Ramel a converti Sinnamary en vaste forteresse et nous y a incarcérés. La liberté à laquelle nous devions être réduits dans ce hameau équivalait assez à un emprisonnement pour n'avoir pas besoin de recourir à d'absurdes suppositions [2]. »

[1] *Journal d'un déporté non jugé,* t, I, p. 132-133.

[2] *Notes sur quelques passages des mémoires de Ramel,* etc., p. 13 — *Histoire du 18 fuctidor,* etc., t. II, 376, note. M. de Barante s'est laissé prendre aux contes de Ramel : « En avançant dans les terres, ils arrivent au fort de Sinnamary qu'occupait une garnison de 80 hommes, moitié nègres, moitié

Mais l'agent du Directoire avait déterminé les limites dans lesquelles ils pouvaient se mouvoir.

« Les limites tracées aux déportés sont au N. la mer ; vers l'Est, la rive gauche de Kourou ; vers le S., la distance de deux journées et demie de canot ou de marche et vers l'O. la rive droite d'Yracombo, qu'ils auront cependant la faculté de passer à son embouchure seulement pour communiquer avec le bourg français et le village indien de ce nom. Le commissaire en charge prendra les mesures les plus efficaces pour que ces limites ne soient jamais dépassées par eux et pour que les embouchures des rivières de Kourou, de Sinnamary, de Conanama, d'Yracombo et tout l'espace des côtes qu'elles comprennent soit surveillé de manière à ce qu'aucun déporté ne s'évade et à ce qu'aucune embarcation étrangère n'aborde sans permis dans cette partie. Les déportés devront se trouver tous les quintidis et décadis de dix heures jusqu'à onze heures du matin dans leurs logements respectifs, pour y recevoir la visite du commissaire du poste, etc. [1]. »

Cette installation aussi grossière qu'incommode, cette liberté entravée, les privations auxquelles il fallait se soumettre, tous ces désagréments physiques n'étaient pas comparables à la gène morale qui résultait de la vie commune pour des hommes si divers d'opinions et de passé. Comment Bourdon (de l'Oise) et Rovère pouvaient-ils s'entendre avec Brotier et La Villeurnoy ? Quels rapports étaient possibles entre ces représentants d'un régime de violence et des hommes modérés entre tous, Tronson du Coudray, Barbé-Marbois, Barthélemy ? Les discussions qu'avait entendues sur la corvette et que rapportait en espion fidèle le commandant La Porte, se reproduisirent à l'arrivée à Sinnamary, dans ces premiers jours où tous les déportés se trouvèrent nécessairement confondus. Boucher de la Rupelle a cru devoir, lui aussi, en témoigner : « Sous peu de jours, écrit-il (10 frimaire — 30 novembre), ils seront tous séparés, et il n'en restera plus que

blancs. Les cases qu'on avait préparées pour recevoir les déportés y étaient construites dans l'enceinte intérieure : c'était encore une prison (t II, p. 419). » — M. H. Wallon (*Hist. du Trib. révolutionnaire*, t. VI, p. 123), commet la même erreur.

[1] *Archives de la marine*. Instructions à Boucher de la Rupelle, commissaire des guerres. L'officier commandant le poste reçut des Instructions analogues. Citons les trois derniers articles : Art. 8. Il empêchera qu'ils ne soient ni insultés ni molestés. — Art 9. Il ne communiquera avec eux qu'en cas de nécessité — Art 10. Il les traitera toujours avec égards, mais avec réserve.

Digitized by Google

cinq ou six dans la maison nationale, tant est grande la haine qu'ils se portent et les réponses dont ils s'accablent. Hier matin il y a eu entre deux une proposition de se brûler la cervelle ; elle n'a pas été acceptée par le provoqué, parce qu'il n'avait que des chevrotines qui ne peuvent que blesser et point de balles, son intention étant de tuer son adversaire [1]. »

Cependant, au bout de quelques jours, chacun put se retirer dans sa case, et, à la faveur de cette séparation, la paix se fit. Boucher leur accorda même des fusils, qu'il avait refusés d'abord, et avec raison (26 frimaire — 16 décembre). Bourdon (de l'Oise) et Rovère étaient tenus à l'écart : les autres s'entendaient entr'eux, sauf les différences d'humeur et de caractère. C'est ainsi que Brotier était souvent en discussion et même en dispute avec celui des déportés dont les opinions se rapprochaient pourtant le plus des siennes, La Villeurnoy [2]. Seul de ses compagnons de fructidor, il allait visiter Billaud-Varennes, soit qu'au cas d'un retour de la Terreur il voulût se ménager son appui, soit plutôt, comme il le disait, que, s'occupant d'une histoire de la Révolution, il recherchât dans la conversation du sinistre membre des comités des éclaircissements historiques. Les plus jeunes parmi les déportés allaient à la chasse, à la pêche, et ne se refusaient aucune distraction. Laffon-Ladébat, Tronson, Murinais, Barbé-Marbois vivaient plus gravement. Tronson et Laffon avaient dû renoncer aux projets qu'ils avaient conçus, l'un de donner des consultations, l'autre de fonder une maison de commerce ou une banque. Quant à Barbé-Marbois, il brille entre tous par sa modération, sa fermeté, son humeur égale ; par la dignité de son attitude, il se montre supérieur à son infortune. On le voit se procurer une bibliothèque, lire, écrire ; en disciple de J. J. Rousseau, il ne néglige pas les exercices physiques ; il fabrique et introduit la brouette à la Guyane, il fait faire une chaussée abritée d'arbres, qui sert de promenade aux déportés.

Mais les maladies arrivèrent vite. Le premier qui paya sa dette au climat de la Guyane fut le doyen des déportés, Murinais. Il avait soixante-dix ans. Robuste et plein d'énergie, il avait résisté aux fatigues du voyage de Paris à Rochefort et à

[1] Barbé-Marbois cite le rapport de Boucher, mais, par un sentiment de réserve, auquel nous ne sommes pas tenus, il a omis ce passage.

[2] Convalescent, il avait été renvoyé de l'hôpital de Cayenne à Sinnamary.

celles de la traversée. En arrivant à Sinnamary, il saisit la bêche et se mit à travailler : les forces lui manquèrent. Il demanda à être transporté à Cayenne. La réponse de l'agent se fit attendre : lorsqu'elle vint, Murinais était mort. C'était le 27 frimaire — 17 décembre 1797, 36 jours après le débarquement à Cayenne et 29 jours après l'arrivée à Sinnamary. Une des suprêmes paroles de Murinais a traversé les mers et demeurera comme son épitaphe : « Plutôt mourir sans reproches à Sinnamary que vivre coupable à Paris [1] ! »

Presque au même temps, Barthélemy tomba malade. Jeannet, cette fois, s'empressa d'envoyer l'autorisation de le transporter à Cayenne, où son fidèle domestique, Le Tellier, l'accompagna. La même faveur fut refusée à Willot et à Bourdon (de l'Oise); Laffon-Ladébat et Tronson du Condray ne furent pas moins gravement atteints, mais durent, eux aussi, rester à Sinnamary.

Barthélemy profita de son séjour à Cayenne pour nouer, avec des amis qu'il avait aux États-Unis, des pourparlers relatifs à des projets d'évasion. Renvoyé convalescent à Sinnamary, il en avisa ses amis, qui commencèrent les préparatifs. Laffon-Ladébat et Tronson étaient trop malades pour qu'on les consultât ; on n'avertit pas Brotier, La Villeurnoy, Bourdon (de l'Oise) et Rovère ; quant à Barbé-Marbois, c'était chez lui parti pris de subir la déportation et de ne pas s'y dérober. Il n'y eut donc que huit déportés qui se préparèrent à fuir : Aubry, Delarue, Barthélemy et Le Tellier, Pichegru, d'Ossonville, Ramel et Willot.

Le 27 mai 1798, un petit navire américain qui essayait d'entrer dans le Sinnamary fut pris par un corsaire. Il était commandé par un sieur Tilly qui, ostensiblement, portait des comestibles à Cayenne, mais qui s'était donné pour mission de s'entendre avec

[1] Lettre de Jeannet au citoyen Aimé, commandant le poste militaire de Sinnamary du 1er nivose an 6 - 22 décembre 1798 : « Le commissaire, citoyen, vous adressera des ordres pour le retour à Cayenne du déporté Murinais que les officiers de santé ont jugé à propos d'y faire venir et qu'il n'a pas été possible d'envoyer chercher plus tôt faute d'embarcation. Vous voudrez bien dire au déporté Laffon-Ladebat que j'ai reçu sa lettre du 25 frimaire renfermant le certificat du citoyen Cabrol au sujet du déporté Murinais. » — Du même au même, 6 Nivôse — 28 décembre : « J'apprends, citoyen, par votre lettre du 30 frimaire que le député Murinais dont, sur l'avis des officiers de santé, j'avais arrêté le 1er de ce mois le transport à Cayenne, est décédé le 27 du mois dernier à huit heures du soir, et a été enterré le 28 à onze du matin. etc » Archives de la marine.

Barthélemy sur les projets d'évasion des déportés. Ils avaient déjà une pirogue et des voiles ; il ne leur manquait qu'un pilote, que Tilly leur procura. Willot et Barthélemy renouvelèrent leurs instances auprès de Barbé-Marbois : il persista dans son refus. Le 3 juin 1798, les uns s'embarquèrent en plein jour ; les autres rejoignirent par terre. Ils rallièrent à la nuit et partirent [1].

Après une navigation difficile, ils abordèrent à Surinam, où le gouverneur, Frédérici, leur fit le meilleur accueil. Jeannet les ayant réclamés, le gouverneur hollandais feignit de ne connaître que les noms imaginaires indiqués sur les passeports. De Surinam, ils passèrent à Demerary : Aubry y mourut. Willot, malade, ne put aller plus loin. Barthélemy et Le Tellier étaient restés à Surinam ; ils vinrent plus tard à Demerary, où ils retrouvèrent Willot, qui s'embarqua avec eux pour l'Angleterre ; le Tellier mourut pendant la traversée. Pichegru, Delarue, d'Ossonville et Ramel arrivèrent les premiers à Londres.

Ainsi, des seize déportés, trois étaient déjà morts, un à Sinnamary et deux dans le cours de leur fuite. Tronson, très malade au moment de leur départ, ne languit pas longtemps : il mourut le 23 juin, en s'entretenant avec Barbé-Marbois de sa femme et de ses enfants. Le même jour, Bourdon (de l'Oise) succombait. Aigri par les procédés désobligeants de ses compagnons, fatigué des efforts impuissants qu'il avait faits pour cultiver cette terre sous un soleil meurtrier, effrayé de la nouvelle que, parmi les nouveaux déportés qui venaient de débarquer (11 juin), se trouvaient beaucoup de Vendéens, parents de ses victimes, le mal le prit vite et le terrassa. Barbé-Marbois assista à l'enterrement de ses deux compagnons, avec Brotier, qui « accomplit, sans qu'il y parût, quelques cérémonies religieuses [2]. »

Un mois après, ce fut le tour de La Villeurnoy (23 juillet). « Qu'ils triomphent ! disait-il, en parlant des directeurs : le sang n'a pas coulé et je meurs ! » C'était, comme on le sait, leur prétention d'avoir accompli le coup d'état sans verser une goutte de sang. Bourdon (de l'Oise) mort, Rovère restait isolé. Il ne put supporter cette tristesse, et vint demander asile à La Villeurnoy, le légitimiste, lui Rovère, l'homme de la glacière d'Avignon ! La

[1] « Dans le compte que le journal de Ramel rend de notre évasion, il n'y a d'exact que les noms de Tilly et Barryck. Tout le reste est aussi ridicule que contraire à la vérité. » De la Rue, *Histoire du dix-huit fructidor*, t. III, p. 406.
[2] Barbé-Marbois, t. I, p. 260.

Villeurnoy qui, presque seul de tous les déportés, n'avait pas renoncé aux pratiques chrétiennes, ne fit pas mauvais accueil à cet ennemi. Du reste, Rovère fut atteint aussi. Ayant appris que sa femme était en route pour le rejoindre à Cayenne, il avait demandé à Jeannet de venir habiter dans le voisinage de l'île. Il s'y rendit par mer, mais il fut si malade pendant le trajet qu'il se fit ramener à Sinnamary, où il mourut le 9 septembre.

Trois jours après Rovère (12 septembre), Brotier. « La veille de sa mort, j'étais auprès de son lit. Il causait encore assez librement. — « Nous recevons la mort, me dit-il, de la main des « cinq directeurs; qu'ils jouissent de la vie qu'ils nous ôtent! Ils « m'interdisent jusqu'au secours de la religion. Eh bien! la reli- « gion elle-même vient à mon secours. Je leur pardonne ; que le « ciel leur pardonne de même, et puissent-ils, à leur dernier jour, « ne pas être comme moi privés de la présence et des consola- « tions de leurs familles! » Austère, extrêmement sobre, Brotier, quoique d'un caractère difficile, n'en était pas moins dévoué à ses amis. Il avait prodigué à Tronson des soins d'infirmier ; il s'était attiré le respect des noirs. « Ils l'appelaient *mon père*, bien qu'il fût défendu de désigner ainsi les prêtres. Comme il avait été longtemps le seul ecclésiastique qu'il y eût à Sinnamary, son enterrement attira plus de monde que les autres. Il s'y trouva surtout des nègres et des négresses, mais ils n'osaient point faire de prières. Un enfant seulement, moins intimidé, s'agenouilla et pria à voix basse [1]. »

Ainsi, en moins d'une année, sur seize déportés, il en était mort la moitié. A l'exception de Murinais, tous étaient dans la force de l'âge ; six avaient moins de cinquante ans, et un moins de quarante. A la suite de l'évasion des uns et de la mort des autres, Barbé-Marbois et Laffon-Ladébat, dont la santé s'était rétablie, restaient seuls. Mais le Directoire avait pourvu au repeuplement de ce hameau désert, et c'est vers les nouveaux convois de déportés que nous devons conduire le lecteur, sauf à retrouver plus tard, au cours de notre récit, les deux représentants du premier.

[1] *Journal d'un déporté non-jugé*, t. II, p. 17-18.

II

LA DÉPORTATION DES PRÊTRES.

Madame de Staël a écrit : « La proscription s'étendit de toutes parts après le 18 fructidor, et cette nation qui avait déjà perdu sous le règne de la Terreur les hommes les plus respectables, se vit encore privée de ceux qui lui restaient..... Chaque jour accroissait l'effroi des honnêtes gens. Quelques mots d'un général qui m'accusa publiquement de pitié pour les conspirateurs me firent quitter Paris pour me retirer à la campagne ; car, dans les crises politiques, la pitié s'appelle trahison..... » Et plus loin : « Je revins à Paris : tous les jours, on tremblait pour quelques nouvelles victimes enveloppées dans la persécution générale qu'on faisait subir aux émigrés et aux prêtres. Le marquis d'Ambert, qui avait été colonel du général Bernadotte avant la Révolution, fut pris et traduit devant une commission militaire : terrible tribunal dont l'existence hors de l'armée suffit pour constater qu'il y a tyrannie. Le général Bernadotte alla trouver le Directoire, et lui demanda pour seul prix de tous ses services la grâce de son colonel. Les directeurs furent inflexibles : ils appelaient justice une égale répartition de malheur [1]. »

C'est ainsi que, le 20 vendémiaire, le comte de Ménars est traduit devant la commission militaire et exécuté à la plaine de Grenelle : le Directoire recommande d'envoyer un article aux journaux, afin sans doute de manifester publiquement sa volonté de tenir rigoureusement la main à l'exécution de la loi. Le 7 brumaire, même sort pour Chenu, condamné aussi à Paris ; pour Lempereur, ex-prieur de l'abbaye de Maroilles, condamné par la commission militaire de Douai ; plus tard, pour Lamour-Langégut, exécuté à Rennes ; pour l'abbé Gruchy, à Nantes ; pour le comte de Lorges, François Chassey, Dubreuil, Pilliot de Coligny, etc. Dès le premier moment, on arrêtait (25 fructidor) Gibert-Desmolières, que ses énergiques dénonciations contre les désordres financiers du Directoire avaient désigné d'avance aux

[1] *Considérations sur la France pendant la Révolution française*, 3 vol. in-8°, t. II, p. 186-188.

rancunes de Barras; en janvier seulement, Jean-Jacques Aymé. Avec quel empressement, avec quelle joie le ministre Sotin annonçait au Directoire ces arrestations! D'ordinaire, il était moins heureux. Nous savons que, sur soixante-cinq hommes politiques condamnés par les conseils, quarante-huit s'échappèrent. Le duc de Montmorency, qu'on savait à Dampierre chez le duc de Luynes, s'évada un quart d'heure avant la visite du commissaire de police. On fit perquisition à l'hôtel de Rohan, rue du Regard, dans l'espoir d'y rencontrer des traces de la conspiration royaliste si bruyamment dénoncée : quelque minutieuses que fussent les investigations de la police, elle ne trouva rien. Avant le 18 fructidor comme après, la poste intercepta les correspondances des personnages suspects : on peut les lire aux Archives nationales, soit dans leur texte, soit dans les analyses qui y sont jointes : toutes ces lettres sont insignifiantes au point de vue de la prétendue conspiration. Comment le Directoire osait-il soutenir qu'il en avait les preuves, alors qu'il était réduit à les chercher ? Du reste, chaque ministre faisait procéder à ce travail dans son département, et celui des affaires étrangères, Talleyrand, le protégé de Mme de Staël, n'était pas le moins empressé à y signaler son zèle[1].

C'était surtout contre les prêtres que s'acharnaient les poursuites du ministre de la police. Le 1er brumaire, il écrivait à toutes les administrations centrales pour en obtenir la liste de « tous les prêtres qui sont un sujet de troubles et de discorde. » « Celle des Vosges, ajoutait-il, est encore la seule qui se soit empressée de répondre à la sollicitude du gouvernement ; aussi, d'après les mesures prises, ce département jouit-il depuis de la tranquillité la plus parfaite. » Nous verrons en effet que les Vosges fournirent à la déportation un contingent plus fort que les autres départements.

En Belgique, Augereau, l'homme d'épée de fructidor, qu'on s'était empressé de reléguer loin de Paris dans un commandement militaire, publiait une circulaire pour exciter la surveillance des autorités contre les prêtres insermentés et les émigrés restés ou rentrant dans les pays conquis. « Partout où se trouve un soldat de la liberté, les émigrés et les prêtres insoumis doi-

[1] Archives nationales, AF III, 46. — Léopold Hugo, adjudant-major à la 2e demi-brigade, était alors capitaine-rapporteur à la Commission militaire de la 17e division (Paris). C'est le père du poète des *Châtiments*.

vent disparaître. » Déjà, des arrestations de prêtres avaient été faites ; bientôt elles se multiplièrent par centaines.

A Marseille, on arrêtait à la fois deux cents contrevenants à la loi du 19 fructidor. En Savoie, on signalait (13 ventôse) que « l'individu se disant évêque de Genève a organisé des bandes de pieux missionnaires chargés de répandre dans le Mont-Blanc et frontière voisine la superstition, le fanatisme et la haine de la République ; 2° que le roi et la reine de Sardaigne ont accordé et accordent peut-être encore des secours à ces missionnaires. » On ne s'étonnera pas si ces départements sont largement représentés sur la liste de la déportation.

Dans le système des persécuteurs, il suffisait d'être prêtre pour y être inscrit. Prêtre insermenté, on était un rebelle; prêtre émigré rentré à la faveur de la loi du 7 fructidor, on était un ennemi. Le ministre de la police n'exceptait d'ailleurs ni les constitutionnels, ni les sexagénaires, ni même les prêtres apostats ou mariés, lorsque, échoués dans la vie civile, ils pouvaient être considérés comme adversaires du gouvernement. Il n'était pas jusqu'aux laïques qu'on ne faisait parfois passer pour prêtres, afin d'avoir un prétexte à les déporter. Les tribunaux ordinaires, bien que remaniés, n'étaient pas admis à intervenir : l'administration se réservait toute compétence, et le ministre de la police ouvrait comme un concours au zèle persécuteur des autorités départementales [1].

Par l'article 24 de la loi du 19 fructidor, le Directoire était investi du pouvoir de déporter tous ces prêtres *par des arrêtés individuels motivés*. Mais, s'il rendait des arrêtés, il ne s'astreignait, ni à les motiver individuellement, ni à les motiver d'une façon différente et appropriée aux prétendus agissements de chaque individu. Ces arrêtés étaient rédigés en bloc, comprenant des séries par localité ou par département ; on avait adopté une formule identique qui s'appliquait à tous : incivisme, exercice du culte, propagation de la superstition et du fanatisme, etc. Il faut remarquer aussi que la police n'atteignait pas tous ceux que désignaient ses arrêtés ; beaucoup devançaient la menace en s'échappant :

[1] Le défaut d'espace ne me permet pas, à mon grand regret, de m'étendre davantage sur ces faits, à propos desquels on pourra consulter utilement l'*Histoire de la Constitution civile du clergé*, par M. Ludovic Sciout (t. IV) qui contient déjà beaucoup de documents intéressants.

c'est ainsi que les arrêtés de déportation embrassent un bien plus grand nombre d'individus que la déportation elle-même. Enfin, bien que destinés à être déportés à la Guyane, bien que l'agent du Directoire eût reçu, assure-t-on, l'ordre de préparer pour eux plusieurs milliers de karbets ou cases, ce ne fut encore que la minorité qui fit ce grand voyage : les autres restèrent à l'île de Ré ou à l'île d'Oléron.

C'était sur Rochefort qu'étaient dirigés, le plus souvent à pied, à travers des populations tantôt très sympathiques et tantôt hostiles, tous ces malheureux prêtres. L'encombrement devint tel que le commandant des armes et la municipalité réclamèrent du Directoire (26 brumaire — 16 novembre) une prompte solution.

Le 14 frimaire — 4 décembre, le Directoire invita en effet les ministres de la police et de la marine « à se concerter sur les mesures à prendre pour faire partir n'importe de quels ports et conduire à leur destination les individus condamnés à la déportation. » Déjà (9 frimaire — 29 novembre), le ministre de la marine avait fait passer *la Charente* de Brest à Rochefort, et autorisé le commandant des armes à nommer un capitaine « dont il connaîtrait les talents et l'activité. » Le 18 frimaire — 8 décembre, il écrivait encore au commandant des armes et à l'ordonnateur de la marine la lettre confidentielle suivante :

Pour vous seul.

« Je vous préviens, citoyen, que l'intention du Directoire est de faire transporter à Cayenne tous les individus existant dans les prisons de Rochefort condamnés à la déportation en vertu de la loi du 19 fructidor dernier. Pour exécuter les ordres du Directoire, j'ai destiné la frégate *la Charente* et la corvette *la Bergère* à remplir cette mission. La frégate *la Charente* qui est actuellement à Brest doit se rendre incessamment à Rochefort. Aussitôt qu'elle sera arrivée, vous la disposerez à recevoir deux cents passagers et lui ferez prendre quatre mois et demi de vivres. A l'égard de la corvette *la Bergère*, vous pouvez vous occuper dès à présent de compléter son équipage, de lui donner autant de vivres qu'à *la Charente* et à recevoir au moins 120 passagers.

« Je vous prie de ne négliger aucun moyen d'accélérer cette opération sur le motif de laquelle je vous invite à ne rien laisser transpirer et à prendre les précautions convenables pour détourner l'attention publique sur cet objet. Vous voudrez bien me rendre compte

des mesures que vous aurez prises pour l'exécution de ces dispositions. »

Ainsi deux bâtiments, *la Charente* et *la Bergère*, étaient destinés au transport des déportés, et trois cent vingt environ devaient partir par ce premier convoi. Le commandant de *la Bergère*, Troude, devait sans doute commander la division, car c'est à lui que sont envoyées les instructions du ministre. Non seulement, il était plus ancien de grade, mais il avait l'expérience de ce voyage et de ces parages, ayant déjà croisé dans les eaux de la Guyane et sur les côtes du Brésil en 1795 et 1796.

L'une de ces instructions était relative aux précautions maritimes à prendre pour échapper aux croisières anglaises. « Lorsqu'il aura constaté l'absence des ennemis et bon vent, il devra s'engager dans le pertuis à l'entrée de la nuit, suivre la côte d'Espagne de manière à avoir divers ports de relâche à sa portée... Chaque jour, à l'aurore, il se trouvera à sec, les voiles étant sur les fils de carres pour découvrir autour de lui avant d'être aperçu. Il fuira toute voile qui sera vue du haut de ses mâts. Par conséquent, il ne fera aucunes prises et évitera tout combat à moins qu'il n'y soit forcé, ce dont il aura à justifier. »

L'autre instruction concernait le traitement des déportés pendant la traversée ; la voici intégralement :

Au citoyen Troude, capitaine de frégate, commandant la corvette LA BERGÈRE *à Rochefort.*

« Le commandant des armes à Rochefort, citoyen, vous donnera l'ordre de recevoir à bord de la corvette que vous commandez les individus dont la liste vous sera remise et qui sont condamnés à la déportation. Dès que vous les aurez reçus à bord, ils seront sous votre responsabilité ; par conséquent, c'est à vous de veiller sur eux de jour et de nuit avec toute l'exactitude possible, mais sans aucun acte de rigueur, à moins que leur mauvaise conduite ne vous y forçât. Vous les ferez loger avec leurs effets dans l'entrepont, séparés de l'équipage avec lequel ils ne doivent pas même communiquer de jour lorsqu'ils seront sur le pont à prendre l'air.

« Ils vivront entr'eux par plats de sept de vivres et chaudières de l'équipage, et, à cet effet, il leur est accordé double ration.

« Vous aurez les plus grands soins à ce qu'ils n'éprouvent aucune insulte de la part de personne et à ce que leurs effets soient respectés.

« Dans le cas où vous seriez forcé de vous préparer à un combat, ces individus resteront dans l'entrepont tout le temps que dureront ces dispositions ainsi que pendant l'action si elle a lieu.

« En arrivant à Cayenne, vous les remettrez à l'agent du Directoire exécutif qui vous en donnera décharge, dont vous me ferez passer copie par la première occasion. »

Quelque célérité que le ministre eût recommandée et bien que ces instructions datent du 15 décembre, trois mois s'écoulèrent avant que le premier convoi fût prêt à prendre la mer. Ni *la Bergère* ni le capitaine Troude n'en furent chargés; il ne sera même plus question ni de ce navire ni de son commandant, dont la mission passa à *la Charente* et au lieutenant de vaisseau Bruillac.

Né à Rennes, le 17 février 1764, d'une famille noble, Bruillac était entré à l'âge de douze ans comme simple mousse dans la marine royale ; il assista en 1778 au combat d'Ouessant. Officier auxiliaire en 1782, il reçut le 1[er] mars 1786 le brevet de sous-lieutenant. Voici ses notes : « Bonnes mœurs, beaucoup de zèle et d'exactitude. » Le général Villaret ajoutait dans un certificat : « Très susceptible d'avoir son avancement. » Le 31 octobre 1792, huit commissaires de la ville de Saint-Malo se transportèrent à bord de la frégate *la Prudente*, pour recevoir le serment de l'équipage et de l'état-major. On lit dans le procès-verbal : Allain Bruillac, sous-lieutenant : « Je jure d'être fidèle à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à mon poste en les défendant. »

Les déportés furent embarqués à bord de *la Charente* le 22 ventôse — 12 mars 1798. Ils n'étaient d'abord que cent quatre-vingt-deux ; d'autres survinrent ; quelques-uns, pour cause d'infirmités, furent renvoyés à terre : il resta définitivement cent quatre-vingt-treize individus [1].

Sur ce nombre, trente-huit laïques. D'abord, deux membres du conseil des Anciens : J. J. Aymé et Gibert-Desmolières. Plusieurs fois, ils avaient eu l'occasion de s'évader ; ils s'y étaient refusé pour éviter que le séquestre fût mis sur leurs biens et qu'il en résultât pour leurs familles de grands embarras. Avec

[1] Archives du ministère de la marine. Dossier Bruillac. Extrait des registres de la ville et commune de Saint-Malo. — Lettre du commandant des armes du 25 ventose—15 mars 1798.

eux se trouvait Perlet, connu dès le début de la Révolution par le journal modéré, mais bien mobile, qui portait son nom; Ange Pitou, le chansonnier fameux qui, sous la Convention, avait échappé au tribunal révolutionnaire : mais le Directoire, qui avait supprimé tous juges, ne lui pardonna pas ses chansons. Trois autres journalistes, Jardin, Richer-Serizy et Isidore Langlois avaient, à Rochefort, gagné le concierge de la prison, et s'étaient enfuis tout simplement par la porte, dont il leur avait donné la clef.

Parmi les trente-quatre autres laïques, il y avait un capitaine garde-côtes ; un ex-noble ; des cultivateurs et des artisans Non plus que la Convention, le Directoire n'était miséricordieux aux pauvres gens. Enfin, au milieu de tous ces hommes honorables, l'administration n'eut pas honte de glisser cinq voleurs. Sur le navire, on les appelait le *Directoire* ou les *Cinq Directeurs*. Le surnom leur resta, même à la Guyane, et l'on assure que Jeannet ne dédaignait pas, lorsqu'il parlait d'eux, d'employer cet irrévérencieux sobriquet.

Tous les autres déportés, soit *cent cinquante-cinq*, étaient des prêtres et des religieux. Il y en avait 139 de France, originaires de cinquante-sept départements. Ceux de Bretagne comptaient pour 27 prêtres, et le Morbihan, à lui seul, pour 10 : c'étaient les suites de la chouannerie. Les Vosges, où le zèle administratif avait mérité tant d'éloges officiels, fournissaient 13 prêtres ; la Haute-Saône, 7, dont trois cousins du même nom, les Daviaud ; l'Aisne, 9; le Tarn, le Calvados, l'Indre et l'Isère, chacun 5 ; le Cantal, le Cher, l'Eure et Loir, la Marne, chacun 4 ; etc. Il y avait seize prêtres belges, parmi lesquels le curé de Saint-Bavon de Gand, le recteur de l'université de Louvain, des capucins, des trappistes, des bénédictins.

Le voisinage d'une division anglaise retint *la Charente* en rade pendant dix jours. Enfin, le 1er germinal—21 mars 1798, vers huit heures du matin, elle mit à la voile. Mais à peine avait-elle franchi les passes qu'elle se trouva en présence de la croisière qu'elle avait voulu éviter, et qui se composait de deux vaisseaux et d'une frégate. La lutte était trop inégale : le commandant Bruillac ordonna de tirer en retraite, et tenta de se réfugier dans la rivière de Bordeaux. L'un des vaisseaux ennemis tenta de lui couper la route de terre : la frégate française gagna de vitesse ; mais elle serra de si près le rivage qu'elle talonna. Les bâtiments

anglais s'échouèrent, et tous trois à la fois, canonnèrent même, à portée de pistolet, la frégate, qui bien qu'échouée aussi, ripostait avec courage. Cependant, elle jeta à la mer l'eau de réserve, les tonneaux de vin et d'eau de vie, une partie des agrès et les malles mêmes des déportés ; ainsi allégée, elle put se deséchouer. Les Anglais abandonnèrent la lutte, laissant la frégate dématée, ruinée dans ses agrès, sans gouvernail, ses voiles criblées, et faisant dix-huit pouces d'eau à l'heure. Par un bonheur extraordinaire, après un combat aussi acharné, il n'y eut à bord ni tué ni blessé [1].

Ce combat eut pour les déportés les plus fâcheuses conséquences. Sous prétexte d'alléger le bâtiment, les matelots pillèrent leurs effets et s'en approprièrent la majeure partie. D'un autre côté, comme la frégate était hors d'état d'entreprendre le voyage de Cayenne, et que les réparations dont elle avait besoin ne pouvaient s'exécuter au bas de la rivière, on dut songer à transborder les déportés sur un autre navire. Longue délibération, longue attente ! Des commissaires de la marine vinrent de Bordeaux visiter *la Charente* ; rapport à l'ordonnateur, rapport au ministre, rapport au Directoire. Pendant tout ce temps, les pauvres déportés restaient à bord. C'était la vie des pontons. Entassés les uns contre les autres, ne prenant leurs repas (et quels repas!) que debout, envahis dans cette étroite et basse galerie de l'entrepont par une odeur nauséabonde résultant à la fois de leur grand nombre, du défaut d'air et de la présence de baquets infects, ne passant sur le pont que quelques heures, ils traînaient une existence pénible, qu'attristait encore la perspective d'une longue navigation.

Le 4 floréal—23 avril, ils embarquèrent sur *la Décade*, vieux navire que l'État avait prêté au commerce, et qu'il venait de lui reprendre. Le commandant Bruillac, en se ralliant à la République, n'avait pas renoncé à ses instincts et à ses habitudes d'éducation et de race ; il avait montré aux déportés de la bienveillance et des égards : ses officiers avaient suivi son exemple [2]. Le capitaine

[1] Archives du ministère de la marine. Lettre de l'ordonnateur de la marine au ministre du 7 germinal—27 mars 1798. —Rapport du commandant Bruillac.

[2] « Je me plais à rendre justice à son humanité. Au moment de la cessation du feu, il envoya un officier offrir de l'eau-de-vie aux déportés en général et des secours à ceux qui en avaient un besoin plus particulier. Il était plein d'attentions pour Gibert Desmolières qui lui avait été recommandé, et se

de *la Décade*, Jean-Baptiste Villeneau, était un Jacobin, muni de bonnes notes de sa commune ; à l'exception d'un seul, le lieutenant Jagot, les autres officiers réglaient leur attitude sur la sienne. C'était du reste un homme timide, marin médiocre, caractère sans décision, et qui, malgré une brutalité affectée, ne s'était acquis ni l'estime ni même le respect de son équipage.

Le 7 floréal — 26 avril, *la Décade* appareilla. Les Archives de la marine possèdent le journal de bord ; on n'y trouve que des détails nautiques, et rien qui concerne les déportés. La traversée ne fut du reste marquée par aucun incident. Lorsque le bâtiment eut perdu de vue les côtes d'Espagne, la consigne devint moins rigoureuse, les permissions de monter sur le pont plus faciles à obtenir ; on donna aux déportés un peu plus d'espace ; des cadres furent accordés aux malades ; les baquets dont nous avons parlé furent enlevés. Le commandant faisait d'ailleurs entretenir sur le navire la plus grande propreté. C'était la nourriture qui laissait le plus à désirer. La viande salée, le riz à l'eau, le biscuit, les grosses fèves en composaient l'ordinaire ; mais ces approvisionnements, déjà anciens, étaient souvent ou pourris ou garnis de vers. On devine ce que durent souffrir ces malheureux, dénués de tout, qui, après quarante-deux jours passés à bord de *la Charente*, en durent passer encore quarante-six sur *la Décade*. Cependant, il n'en mourut aucun pendant la traversée.

Le 23 prairial — 11 juin, les ancres tombèrent en face de Cayenne. Le débarquement ne commença que deux jours après. Le 25 prairial — 13 juin, la goëlette *l'Agile* transporta à terre cinquante-cinq individus, dont quarante, malades, furent directement conduits à l'hôpital, où le commissaire du pouvoir exécutif, Laborde, alla les reconnaître ; quatorze furent installés dans une grande maison, appelée la maison Lecomte, qu'on avait préparée pour les recevoir. C'est dans ce même local que furent menés le lendemain soixante-huit autres déportés. Le 27 prairial — 15 juin, les soixante-dix qui formaient le complément du chargement de *la Décade* descendirent à terre. — Total : CENT QUATRE-VINGT-TREIZE.

Entre ce premier convoi et le suivant, il s'écoula près de cinq

conduisait d'ailleurs avec nous aussi bien qu'il le pouvait. Il en était de même des autres officiers qui traitaient quelques-uns de nous plutôt en camarades qu'en prisonniers. » *Déportation et naufrage de J.-J. Aymé.*

mois. Pourquoi ces retards ? Hélas ! il ne manquait pas de déportables ; Rochefort en était tellement encombré qu'on avait dû en expédier la majeure partie à l'île de Ré. Ce fut seulement vers la fin de juillet 1798 que deux frégates, *la Vaillante* et *la Bayonnaise*, se trouvèrent disponibles. L'embarquement eut lieu le même jour (15 thermidor—2 août) à bord de l'une et de l'autre. Parlons d'abord de *la Vaillante*.

C'était la corvette que nous connaissons, et qui avait transporté à la Guyane Barbé-Marbois et ses compagnons. Partie de Cayenne le 12 frimaire — 2 décembre 1797, l'équipage avait pris en route un petit brigantin anglais, et s'apprêtait à y mettre le feu ; mais, à la vue d'une frégate anglaise, *la Pomone*, qui escortait vingt-huit voiles, *la Vaillante* abandonna sa prise et s'échappa. Dans le voisinage des côtes de France, La Porte avisa encore six bâtiments anglais, dont quatre frégates et deux chasse-marées ; à la faveur de la nuit et de la pluie, il esquiva le combat, et vint mouiller à l'île d'Aix le 24 nivôse—13 janvier 1798 [1].

En souvenir de ces aventures, comme en prévision de celles qu'il risquait de courir encore, le vice-amiral Martin donna au commandant La Porte des instructions spéciales.

INSTRUCTIONS POUR LA NAVIGATION DE LA CORVETTE LA VAILLANTE DEPUIS SON DÉPART DE ROCHEFORT JUSQU'A L'INSTANT OU ELLE SERA PARVENUE N. ET S. DU CAP FINISTÈRE.

« Aussitôt les déportés embarqués sur la corvette *la Vaillante*, le citoyen La Porte profitera du premier vent favorable pour mettre sous voiles ; il appareillera le soir et dirigera sa route pour passer dans le sud de Rochebonne. Il forcera de voiles de manière à dépasser la latitude de la rivière de Bordeaux pendant la nuit ; il fera le plus de chemin qu'il lui sera possible pendant la nuit à l'O. S. O. corrigé et continuera cette route jusqu'à ce qu'il ait attrapé les 45 degrés de latitude. De ce point il fera valloir sa route à l'ouest jusqu'à ce qu'il soit N. et S. du cap Finistère.

« Le citoyen La Porte est prévenu que les ennemis ont des frégates en croisière sur les côtes d'Espagne et qu'il ne serait pas prudent de prolonger cette côte à vue. Il fera donc tout ce qu'il lui sera

[1] Rapport du commandant La Porte. *Archives de la marine*. Dossier *de la Vaillante*.

possible pour se maintenir par la latitude de 45° jusqu'à ce qu'il ait joint la longitude de Finistère ; de ce point, il suivra les instructions du ministre de la marine qui lui ont été remises avant son départ de Rochefort.

« A Rochefort, le 11 thermidor an 6 de la République française une et indivisible.

« Le Vice-Amiral Commandant des Armes,
MARTIN. »

A l'occasion de cet épisode de la déportation, M. Jules Sauzay, et, d'après lui, M. l'abbé Jager (*Histoire de l'Église Catholique en France*, t. XX) ont reproduit une relation d'un sieur Morey, qui semble en parler comme témoin oculaire. Suivant son récit, *la Vaillante* aurait embarqué 500 individus, dont 250 prêtres et 250 galériens. Ce chiffre est tout de fantaisie : nous sommes en mesure de donner le chiffre véritable. Il résulte des procès-verbaux déposés aux Archives de la marine — ceux-là même que le vice-amiral Martin envoya au ministre — que le lieutenant La Porte reçut, le 15 thermidor — 2 août, cinq déportables en rade de l'île d'Aix, et, le 18 thermidor — 4 août, quarante-six à l'île de Ré. Trois autres paraissent avoir été ajoutés après coup. Les listes se taisent sur le caractère et la profession des déportés ; mais, d'après des documents que nous indiquerons plus loin, il paraît avéré que, sur cinquante-trois embarqués, il y eut vingt-six prêtres, vingt-cinq galériens, et deux femmes, épouses de deux condamnés : le ministre leur avait donné l'autorisation d'accompagner leurs maris [1].

La corvette appareilla le 18 thermidor — 5 août. Mais bien que le commandant se fût strictement conformé à ses instructions, non seulement il n'échappa pas au péril qu'elles lui dénonçaient, mais il le rencontra sur la route même qui lui était tracée. Le

[1] Jules Sauzay : *Histoire de la Persécution révolutionnaire dans le Doubs*, t. IX, p. 676 et suiv. — Morey a commis d'autres inexactitudes, que nous relèverons plus loin. Il n'était guère plus heureux en géographie. « Le commandant fut, dit-il, assez heureux pour sortir de *la Manche*. » La Manche, à Rochefort ! Il a voulu écrire : le Pertuis Breton. – Sur aucune des listes qui ont passé sous nos yeux, ne figure le nom de Morey : il ne fut donc qu'un témoin auriculaire et qui a mal entendu. Ces observations et celles qui suivront n'ôtent rien à l'estime toute particulière dans laquelle nous tenons l'éminent et précieux ouvrage de M. Jules Sauzay. Que n'a-t-il plus d'imitateurs !

lendemain du jour où elle avait mis à la voile, la corvette fut aperçue par le vaisseau rasé Anglais *l'Indéfatigable*, armé de 44 canons, et chassée une partie du jour et toute la nuit. Le matin du 21 thermidor — 8 août 1798, à cinq heures, après un combat insignifiant, elle amena son pavillon.

Voici, tel que je l'ai copié aux Archives de la marine, le procès-verbal de la prise, que dressèrent immédiatement les officiers, majors et maîtres de la corvette :

« Nous, sousignés, officiers, majors et maîtres chargés de la corvette *la Vaillante*, commandée par le citoyen La Porte, lieutenant de vaisseau, certifions que *le 18 ou 19 thermidor* de l'an VI, à sept heures du matin, nous avons appareillé de la rade de Saint-Martin isle de Rhé, d'un vent N.-N.-O. petit frais, le temps beau, louvoyant bord sur bord, à l'effet de nous trouver à l'ouverture du pertuis Breton à l'entrée de la nuit, persuadés où nous étions par l'apparence du temps que les vents passeraient de la partie du N., ce qu'ils firent effectivement. Vers les sept heures du soir, ils veinrent au N. et peu de temps après au N.-E. Etant hors des dangers, le capitaine fit établir la route à l'Ouest du compas et forcer de voile afin de profiter de la faveur de la nuit et de faire tout le chemin possible pour nous soustraire à la vue de l'ennemi que nous supposions être le long de la côte. Mais quelle [que] diligence [que] nous ayons pu faire dans ce cas, cela ne nous a pas empêché qu'à 7 heures du matin *du 19 au 20*, nous avons aperçu un bâtiment à l'O. 1/4 N.-O. de nous, qui courait tribord amure ; aussi le capitaine fit amener les bonnetes de tribord et fit mettre le cap au Sud afin de nous éloigner de ce bâtiment ; mais aussitôt qu'il a été par notre hanche tribord, il a viré de bord et pris notre même amure ; nous avons jugé alors que ce bâtiment était ennemi et qui nous gagnait même à vue d'œil. Le capitaine a de suite ordonné de jeter à la mer les ancres de bossoir, et celle de toue ainsi que plusieurs barils de farine et salaison ; 2° d'en faire de même d'une grande partie de la Drome, n'ayant réservé qu'un mât et une vergue de hune ; 3° de démolir le four et la chaloupe et de dépontiller tout ce qui était susceptible d'arrêter la corvette et lui donner plus d'élasticité et pour augmenter s'il était possible la vitesse. Le capitaine ordonna aussi de faire jouer la pompe d'etrave et les pompes de la cale où il avait fait vider 18 pièces à l'eau afin de mouiller les voiles, ce qui ne pouvait s'effectuer qu'à coups de gamelle, mais très imparfaitement ; mais malgré toutes ces précautions, le bâtiment chasseur nous approchait sensiblement jusqu'à l'entrée de la nuit, où nous l'avons reconnu pour une forte frégate. Nous étions déjà prêts à combattre et tout

l'équipage n'a pas bougé de son poste. A minuit, ce bâtiment a brûlé une amorce, mais ne connaissant pas ce signal, nous n'avons pas répondu. Vers trois heures et demie, ce bâtiment était très près de nous et par notre hanche de bas bord, et nous nous attendions qu'il allait nous livrer combat. C'est ce qu'il a éludé jusqu'au petit point du jour qu'il nous a tiré un coup de canon et a arboré pavillon anglais; le coup de canon qu'il a tiré nous a coupé la balancine du guide, le bras de grande vergue et traversé la grande voile. Aussitôt le capitaine ordonna de tirer un coup de canon de retraite et mettre notre pavillon. Il nous en a tiré deux autres que nous avons ripostés par trois coups de retraite; alors il nous en a tiré quelqu'autre *(sic)* dont un a percé la cuisine. Nous lui avons de suite lâché la bordée, il nous en a tiré d'autres qui tous ont porté à travers nos voiles. Nous lui avons lâché deux autres bordées et avons amené pavillon, vu la supériorité des forces. Le bâtiment qui nous a pris s'est trouvé le vaisseau rasé l'*Indéfatigable*, commandé par le chevalier Pelouk [1], ce vaisseau porte 26 canons de 24 en batterie, 10 canons de 12 sur les gaillards et 8 caronades de 42 livres de balles.

« Au moment que nous avons été pris, *il était cinq heures du matin du* 21 *thermidor* de l'an 6. *Nous étions alors par la latitude de 44 degrés 6 minutes N. et par 6 degrés 40 m. longitude, méridien de Paris.* C'est ce que nous certifions véritable, en foi de quoi nous avons dressé le procès-verbal revêtu de nos signatures et de celle de l'aide-commissaire pour servir et valoir que de raison.

« Fait à bord de la corvette *la Vaillante* les jour et an que dessus. »

(Suivent les signatures).

Ce document est une réponse authentique et péremptoire au récit qu'a reproduit M. Sauzay. Il en résulte : 1° que le départ eut lieu le 5 ou le 6 août, et non pas à la fin de juin, comme le prétend le sieur Morey ; 2° que le combat fut livré le 8 août, c'est-à-dire deux jours et non pas quarante jours après le départ ; 3° qu'il eut lieu sous 44° de latitude et 6° 40m de longitude, c'est-à-dire dans le golfe de Gascogne, dans le voisinage des côtes d'Espagne, à la hauteur de Santander, et non pas dans le voisinage de la Guyane.

D'après la même autorité, le capitaine anglais, ayant fait monter sur le pont les cinq cents déportés, les prêtres rangés à droite, les galériens à gauche, il leur aurait adressé un discours solennel qui, rassurant pour les uns, aurait glacé

[1] Il s'agit de sir Edward Pellew, depuis lord Exmouth.

les autres de terreur. Le sieur Morey ajoute : « On profita d'une nuit obscure, pour jeter sur les côtes de Bretagne les deux cent cinquante galériens, qui ne se firent pas prier pour prendre le large. » Il n'est guère vraisemblable que le capitaine eût fait monter à la fois sur le pont cinq cents individus, surtout s'il y avait eu dans le nombre deux cent cinquante galériens; le fait est plus acceptable s'il ne s'agit que d'une cinquantaine. Quant aux bons traitements que sir Edward Pellew assura aux prêtres, il est facile d'y croire; il avait été mêlé de sa personne aux affaires des émigrés, et leur avait toujours manifesté une grande sympathie. On peut admettre qu'il ait laissé les prêtres sur *la Vaillante;* qu'il ait même fait servir la corvette par des marins catholiques anglais; enfin qu'arrivé en Angleterre, il y ait procuré des secours à ces malheureux prêtres. En ce qui concerne les galériens, il ne les jeta pas sur les côtes de Bretagne, et ils n'eurent pas à « prendre le large; » ils furent emprisonnés à Plymouth, à la grande prison, ainsi qu'il résulte de la liste des prisonniers de *la Vaillante*, conservée aux Archives de la marine. En 1800, un parlementaire en ramena quatre à Cherbourg pour subir leur peine en France ; les autres suivirent sans doute. Cette conduite est moins romanesque que l'autre, mais elle est plus conforme aux usages internationaux et au droit des gens [1].

Quelques jours après (6 fructidor — 23 août 1798), *la Décade*, qui revenait de la Guyane, avait le même sort que *la Vaillante*. Partie le 11 messidor — 29 juin de Cayenne, ayant à bord l'américain Tilly, qui avait favorisé l'évasion des huit déportés de Sinnamary, et que Jeannet envoyait en France à la disposition du Directoire [2], après une croisière de quinze jours au vent des Antilles,

[1] C'est précisément à l'aide de cette liste des prisonniers qui comprend les déportés, les matelots et les officiers, et en la comparant avec les procès-verbaux d'embarquement, que j'ai pu établir, sinon avec certitude, du moins avec grande probabilité, le nombre des prêtres et celui des condamnés. Dans la liste des prisonniers, on relève des noms (Avine, Brunot, Damoiseau) que nous savons pertinemment, grâce à l'interrogatoire qu'ils subirent lorsqu'ils furent ramenés à Cherbourg, avoir été des galériens d'avant 89 ; un quatrième, Fergon, est noté au registre comme assassin de sa mère. D'autre part, il faut remarquer que, dans cette liste, on ne trouve aucun des noms de ceux qui sont connus comme prêtres, et, sur 26, dix-neuf au moins sont dans ce cas. Archives de la marine.

[2] « Le citoyen Villeneau, capitaine de frégate, commandant *la Décade*, recevra à son bord, pour être remis au commandant des armes du port de débarquement et tenu à la disposition du ministre de la marine et des colonies l'étranger Peter Tilly. » Ordre de Jeannet du 11 messidor an VI.

elle fit route pour Rochefort. Au cours du voyage, elle captura six bâtiments; mais, à la hauteur du cap Finistère (Espagne) (c'était toujours l'endroit périlleux pour notre marine), elle rencontra un vaisseau rasé anglais et une frégate : c'étaient *le Magnanime*, capitaine de Courcy, et *la Naïade*, capitaine Pierrepont. Un brick, ancienne prise française, les accompagnait. Après vingt-quatre heures de chasse, *la Décade* fut atteinte et attaquée. « Après une heure et demie de combat, n'ayant pu opposer une plus longue résistance à des forces aussi supérieures, j'ai été contraint de me rendre, le 6 fructidor, à six heures et demie du soir, n'ayant aucune perception d'échapper à l'ennemi. Je n'ai pas cru devoir sacrifier inutilement des hommes précieux à la République [1]. » Villeneau fut conduit à Plymouth avec son équipage. Quant à Tilly, il y gagna la liberté. Il se rendit à Londres, et eut le bonheur d'y revoir et d'embrasser ceux qu'il avait contribué à sauver.

Revenons à *la Bayonnaise*. L'embarquement avait eu lieu le 2 août; mais on ne mit à la voile que sept jours après. Tandis que la flotte anglaise était occupée à surveiller les bâtiments français qui portaient des munitions aux insurgés d'Irlande, *la Bayonnaise*, plus heureuse que *la Vaillante*, gagna la pleine mer, et échappa à la croisière ennemie.

Elle avait à bord CENT DIX-NEUF déportés, dont cent neuf prêtres ; parmi les dix laïques, il y avait encore des voleurs. Quarante-neuf départements avaient composé cette cargaison ; quarante-trois de France, quatre de Belgique, un d'Italie, un des Provinces Rhénanes. Le commandant, Edmond Richer, mousse à l'âge de douze ans, sous-lieutenant de vaisseau à dix-huit, avait été nommé par le Directoire lieutenant de vaisseau, le 18 septembre 1796. C'était un homme énergique dans l'action, mais qui,

[1] Rapport de Villeneau, à bord du vaisseau prisonnier *le Samson*, sur la rivière de Plymouth le 22 fructidor, an V.— Les maîtres l'accusaient de n'avoir pas fait force de voiles et d'avoir ainsi laissé prendre une forte avance aux bâtiments anglais. De son côté, Villeneau se plaignait de l'indiscipline de ses officiers, de leurs insultes, de leurs calomnies persistantes ; il rappelait qu'il avait fait 76 prises dont 6 sur *la Décade ;* enfin, il produisait des certificats de républicanisme. Le Conseil martial maritime, réuni à Rochefort, rendit contre lui, le 15 germinal an VII — 3 avril 1799, un jugement qui le cassa et le déclara incapable de servir la République. La Porte, échangé en janvier 1799, demanda à passer en conseil de guerre : on ne fit pas droit à sa requête et il fut envoyé à Toulon.

d'ordinaire, laissait flotter la discipline en tout ce qui n'intéressait pas directement la corvette. L'un des déportés, M. Brumauld de Beauregard, alors grand vicaire de l'évêque de Luçon et qui devint plus tard évêque d'Orléans, a laissé sur cette triste traversée des notes très touchantes, et qui ne pèchent peut-être que par excès de charité.

Les premiers jours furent très pénibles. Néanmoins, le capitaine, les officiers, les chirurgiens montrèrent de l'humanité, et quelques-uns même de la sympathie. Parmi les déportés, il y avait plusieurs groupes. Les Belges d'abord, au nombre de treize; ils s'isolaient volontiers de leurs confrères de France, avec les mœurs et les habitudes desquels les leurs offraient quelque contraste. Comme au début de la Révolution, nos prêtres se divisaient en deux camps : les assermentés et ceux qui s'appelaient *purs*, c'est-à-dire qui n'avaient prêté aucun serment. Les premiers n'étaient pas seulement schismatiques : quelques-uns avaient apostasié, d'autres s'étaient mariés, d'autres étaient déportés moins comme prêtres que comme hommes politiques. Ils manifestaient publiquement devant l'équipage leurs sentiments de haine contre leurs collègues non assermentés, à tel point qu'un jour un des officiers, M. de la Houssaye, excédé de leurs calomnies et de leurs plaintes, osa leur adresser une verte réprimande [1].

Les insermentés reconnaissaient pour chef M. Brumauld de Beauregard, et se groupaient autour de lui sur le bâtiment comme ils avaient fait dans la prison ou à l'hospice de Rochefort. Continuant leurs pieux usages, ils récitaient tout haut et ensemble leurs prières et le bréviaire. « Nous nous aperçûmes que le maître-charpentier et ses adjoints se découvraient pendant le temps que duraient nos prières; ils n'y manquèrent jamais, et ils gardaient le silence [2]. » Du 5 au 18 fructidor — 22 août— 4 septembre, huit prêtres moururent à bord : deux en une nuit, l'un d'un coup de sang ; un autre, Montils, de Castres, d'une trop forte dose d'émétique que lui fit prendre un jeune chirurgien ; les autres, suffoqués par la chaleur méphitique qui régnait dans l'entrepont. « Je confessais ouvertement mes pauvres con-

[1] *Vie et mémoires de Mgr Brumauld de Beauregard*, évêque d'Orléans, (par M. Parent de Curzon). Poitiers, 1842, 2 vol. in-18, t. II, p. 316.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 295.

frères; je leur administrais publiquement le sacrement de l'extrême onction, et quand ils étaient décédés, nous célébrions leurs obsèques et nous récitions près du corps les offices de l'Eglise. L'état-major toléra et respecta même cette pratique, au point qu'un contre-maître vint, un jour qu'un prêtre était décédé, me demander l'heure des obsèques, pour commander pour cette heure-là les matelots chargés de mettre les morts à la mer [1]. » Un matelot mourut: l'un des quartier-maîtres dit à M. de Beauregard: « Ne direz-vous pas aussi des prières? — Certainement, car il est mort catholique. » Il s'était en effet confessé avant de mourir. Un matelot ayant refusé le ministère d'un prêtre, ses camarades s'abstinrent de demander pour lui les prières d'usage.

En résumé, le commandant se tenait à l'écart; mais il avait commis le soin des déportés au second, M. Pottier de la Houssaye, qui s'en acquittait avec bienveillance. Un officier, nommé Quinet, envoya un jour de très bon thé et une provision de sucre. « Je trouvai le moyen de le remercier; il mit la main sur ses yeux, et me dit en rougissant qu'il avait eu bien de la douleur de ne pouvoir mieux faire [2]. » En revanche, il avait fallu, au début de la traversée, supporter les brutalités du major; mais, à la suite d'un combat qui dura dix-sept heures, il trouva les déportés qui, d'après la consigne, étaient restés tout ce temps dans l'entre-pont, dans un état si misérable et pour quelques-uns si proche de la mort, qu'il demanda lui-même la liberté pour tous de monter sur le pont, soit de jour, soit de nuit. Un seul homme insulta ouvertement au malheur des déportés, homme impie, immoral, obscène, maudissant la religion, la République et l'ancien régime: mais le commissaire près les déportés, comme on l'appelait, n'était-il pas l'agent du Directoire? Sa haine contre eux était son véritable titre à la confiance de ses maîtres [3].

D'autres ont peut-être exagéré les mauvais procédés des matelots; peut-être aussi, par un sentiment de charité, M. Brumauld de Beauregard les a-t-il trop atténués. Etait-ce par dérision qu'ils chantaient la messe de Dumont, ou bien, comme le croit M. l'abbé Brumauld, pour montrer « leurs belles voix? » Était-il bien respectueux et surtout bien décent de contrain-

[1] *Ibid*, t. II. p. 305.
[2] *Ibid*, t. II, p. 302.
[3] *Ibid.*, p. 308.

dre les déportés à subir le baptême du tropique et d'accepter M. Brumauld de Beauregard, qui s'y prêta avec résignation, comme victime expiatoire pour tous ?

Quoi qu'il en fût des égards des uns, des grossièretés des autres, de la modération de quelques-uns, le voyage fut des plus pénibles. La nourriture n'était pas de meilleure qualité sur *la Bayonnaise* que sur *la Décade :* biscuit pourri, viande salée et avariée, soupes parfois repoussantes. La pêche apportait de temps en temps quelque variété. L'infection de l'entrepont, le défaut d'air, la vermine dont on était obsédé développèrent de nombreuses maladies. Plus on avançait vers les latitudes méridionales, plus les cas se multipliaient, dans l'équipage comme parmi les déportés. Nous avons vu que deux matelots et huit prêtres succombèrent. Lorsque, le 8 vendémiaire—29 septembre, la corvette mouilla dans les eaux de Cayenne, l'aspect de ces maisons en amphithéâtre, de ce rivage verdoyant, de ces côtes parées d'une végétation gigantesque apporta un peu de soulagement aux déportés ; l'air de terre semblait bien doux à ces poitrines fatiguées d'aspirer les âpres exhalaisons marines. Mais leur supplice n'était pas fini, et ils durent attendre sept jours en rade avant de débarquer.

Bien triste débarquement ! Il commença le 15 vendémiaire—6 octobre, à cinq heures du soir. Cinq prêtres furent descendus à terre et envoyés à l'hospice. C'étaient les plus malades. L'un deux, Garnier, vicaire de Berraud, diocèse de Langres, était sans connaissance : il mourut le onzième jour. Un autre, Enis, de Besançon, âgé de quarante ans, mourut à l'hospice un mois après. Trois jours plus tard, 18 vendémiaire—9 octobre, on procéda au débarquement de dix-neuf individus, dont dix-huit prêtres, et une femme, qui avait volé à bord, la seule femme qui eût été déportée et qui devait se marier à Cayenne. Pour ceux qui furent admis à l'hôpital et qui profitèrent des soins que leur prodiguèrent les sœurs de charité, quel changement ! Comme les cœurs furent tentés de se donner à la joie et presque à l'espérance ! M. Brumauld de Beauregard eut la consolation de trouver là une chapelle clandestine, et d'y pouvoir dire la messe de temps en temps.

Il restait à bord de la corvette 87 individus, dont 78 prêtres. Le commissaire de la marine alla les reconnaître, mais au lieu de les débarquer à Cayenne, il les fit passer sur la goëlette *la*

Dépêche pour les transporter à Conanama. Le trajet devait durer deux jours : il en dura sept. Le patron s'enivra : il erra une journée entière, et revint mouiller à la vue de Cayenne. Le surlendemain, il mit de nouveau à la voile, arriva devant Conanama, mais il échoua et ne put entrer dans la rivière. Cinq jours passèrent encore à chercher des pirogues. Les vivres manquèrent, et les déportés furent réduits à de l'eau vaseuse pour boisson et à un peu de biscuit. Débarqués à terre, ils eurent encore à faire une course d'une heure sous un soleil brûlant. Affamés, épuisés, malades presque tous, c'est en cet état que les déportés de *la Bayonnaise* arrivèrent à Conanama, et y rejoignirent leurs confrères de *la Décade* qui les y avaient précédés.

Avant de les y suivre, disons tout de suite, pour n'y plus revenir, ce qu'il advint de *la Bayonnaise* à son retour en France.

Le 24 frimaire an VII — 14 décembre 1798, après une navigation sans aventures, elle se trouvait à trente-cinq ou quarante lieues de terre, lorsqu'elle fut aperçue, chassée et bientôt gagnée de vitesse par une frégate anglaise. On jeta à la mer les ancres de bossoir, le canot : l'ennemi gardait ses avantages. Il fallut se préparer au combat. On se canonna donc de part et d'autre depuis onze heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi. A ce moment, l'Anglais cessa son feu pour se mettre en travers de la corvette, et le combat continua à petite portée de fusil. En face de ces forces supérieures, au lieu de se rendre comme avaient fait *la Vaillante* et *la Décade*, le commandant Richer paya d'audace et fit préparer l'abordage. Il était trois heures et demie. En moins d'une demi-heure, la frégate anglaise amena son pavillon. Son capitaine était gravement blessé, tous les officiers tués ou blessés, de même que soixante-dix à quatre-vingts hommes d'équipage. Sur la corvette française, il y avait un nombre à peu près égal de tués et de blessés ; le commandant Richer avait reçu plusieurs blessures. *L'Embuscade* (c'était le nom du bâtiment anglais) fut expédiée à l'île d'Aix ; *la Bayonnaise* rentra au port, deux heures après, démâtée de tous mâts.

Il arrivait trop souvent à nos marins de rencontrer une fortune toute opposée, pour que le Directoire ne s'empressât pas de donner à ce succès un grand retentissement. Il nomma immédiatement le lieutenant Richer capitaine de vaisseau ; il éleva au grade d'aspirant de deuxième classe un mousse qui

s'était distingué dans le combat; l'administration reçut l'ordre de faire le plus rapidement possible à l'équipage la distribution de la prise. En ces occasions, il était alloué 3,700 francs par canon : *l'Embuscade* étant armée de quarante canons, c'était 148,000 francs à distribuer. L'état-major fut unanime à accorder une part de prise à un sieur Lerch, chef de bataillon, qui, bien que simple passager sur la corvette, ne s'était pas ménagé dans la lutte. Le commandant des armes fut invité à rassembler chez lui les officiers de la marine et à leur donner lecture du récit du combat. Enfin on en fit faire un dessin, qui fut distribué dans tous les ports, et un récit qui, publié dans le *Bulletin décadaire*, devait être lu dans les assemblées du décadi et dans les écoles primaires [1].

A vingt-cinq lieues à l'ouest de Cayenne, sur les bords de la rivière de Conanama, à quelques lieues en remontant dans les terres, dans une plaine basse coupée de *pripris*, c'est-à-dire de flaques d'eau sans écoulement, et cernée de bois, se trouvaient les restes d'un ancien poste qu'avaient abandonné non seulement les blancs, mais les Indiens eux-mêmes. Les eaux stagnantes des marais, celles de la mer qui inondaient les berges, et qui en se retirant laissaient un foyer d'infection, la chaleur intolérable dans ce désert sans ombre, les insectes que multipliaient le voisi-

[1] « Nous, soussignés, capitaine, officiers et autres membres composant l'état-major de la corvette *la Bayonnaise*, donnons à l'unanimité et avec le plus grand plaisir notre consentement à ce que le citoyen Lerch, chef de bataillon, passager à notre bord, entre dans les répartitions de la prise de *l'Embuscade*, comme officier en activité à bord.

« Le citoyen Lerch s'étant comporté dans le combat du 24 frimaire an VII avec la frégate anglaise l'*Embuscade* de la manière la plus courageuse et la plus active, nous le prions de vouloir bien accepter notre consentement et le regarder comme une preuve de justice et de notre amitié.

« Rochefort, le 19 nivôse an VII. » *(Suivent les signatures)*.

— Le ministre de la marine, Bruix, écrivit au commandant Richer la lettre suivante (6 nivôse an VII).

« Vous croirez facilement, mon cher Richer, aux sentiments d'intérêt et d'admiration que votre héroïque action m'a fait éprouver. Vous avez surpassé mes espérances, quoique je comptasse beaucoup sur votre audace et vos talents, d'après le témoignage de notre ami commun Bruillac. Ne songez qu'à vous guérir : dans ce moment, vos jours sont précieux à la marine que vous avez honorée; ils le sont à vos amis qui sont heureux de la gloire que vous avez acquise et vous ne doutez pas que je sois du nombre de ceux qui s'en félicitent le plus.

« Je vous écrirai officiellement demain en vous transmettant l'arrêté du Directoire Exécutif qui vous élève au grade de capitaine de vaisseau, etc. »

nage des bois et l'humidité, toutes ces causes créaient une insalubrité telle que le séjour de Conanama entraînait les plus grands dangers. C'est pourtant à cet endroit que le Directoire avait fixé le lieu de la déportation, et, sur la foi de Lescalier qui avait jugé Conanama d'après Cayenne, il l'estimait l'un des plus sains de la colonie. Au point de vue de la surveillance à exercer sur les déportés, il n'était pas plus avantageux. Jeannet, à qui le Directoire recommandait dans sa dépêche du 25 ventôse an VI (dont *la Décade*, après *la Charente* avait été chargée), de veiller à ce que « les déportés ne pussent ni nuire ni s'échapper, » répondait : « Quand je pourrais attacher aux pas de chaque déporté deux soldats armés, l'ordre d'empêcher les déportés de s'échapper me paraîtrait encore inconciliable avec la nature du local où je suis tenu de les colloquer et avec la latitude qu'il m'est enjoint de leur laisser. » Quant à la salubrité du pays, son langage ne porte la trace d'aucune illusion : « Le blanc qui fatigue le moins, qui se soigne le plus, dégénère sensiblement sous la zone torride. Celui qui y brave le soleil, qui ose y travailler comme en Europe, paye de sa vie son imprudence ou son courage [1]. »

Ainsi, Conanama était condamné par l'agent même du Directoire, au double point de vue de la salubrité et de la surveillance, et cela avant toute expérience. Mais, quelles que fussent ses opinions personnelles, devant l'ordre du Directoire, il dut s'incliner. Le même lieutenant du génie, Prévost, qu'il avait déjà confidentiellement chargé d'explorer les bords du Conanama, reçut mission d'y construire des habitations. Ce ne fut que le 18 thermidor—5 août, c'est-à-dire près de deux mois après le débarquement, que Jeannet put annoncer aux déportés de *la Décade* le lieu qui avait été choisi et les conditions de leur installation. Sur 193 individus, 111 furent répartis à Cayenne, Kourou, Makouria, Approuague ; les autres (82) furent acheminés par mer à Conanama (26 thermidor—7 août 1798).

La traversée dura trois jours. Quel spectacle en débarquant ! Pas d'ombre, pas d'eau ; après une course pénible à pied sur les sables brûlants, les déportés aperçoivent, disposés à la suite, quelques piquets fichés en terre et dont la charpente est recou-

[1] Je me borne ici à un court extrait ; le lecteur qui désirerait connaître ces lettres dans leur intégralité, les trouvera dans les ouvrages déjà cités de Barbé-Marbois et d'Ange Pitou.

verte de larges feuilles : ce sont les habitations, c'est leur demeure. Ici, l'hôpital, le magasin, le four, la prison ; là, les cases ; au milieu un sentier de vingt pieds de large. Cet endroit désolé, dont, à part quelques nègres, ils sont presque les seuls habitants, l'ingénieur l'a appelé *la Décade*, comme pour ajouter aux souffrances qui les menacent le cuisant souvenir de celles qu'ils ont endurées en mer. Les insectes les assiègent ; les vers pénètrent dans la peau ; la dyssenterie, les fièvres putrides surviennent ; en quelques semaines, Conanama devient un cimetière. C'est ce dont le lecteur pourra se convaincre, s'il veut bien suivre la funèbre liste que j'ai pris soin de dresser jour par jour, d'après les procès-verbaux conservés aux Archives de la marine.

Le 15 août, Soursac, curé dans le diocèse de Limoges, distribue son argent à ses confrères et se précipite dans le torrent. Onze jours du mois de septembre sont marqués chacun par un ou deux décès. Le 4, Schilts, de la Moselle. — Le 7, Huybrecht, curé de la cathédrale de Gand. — Le 8, Brunegat, vicaire de Bazoches (Vendée), originaire de la Loire-Inférieure ; il s'enfonça dans la forêt et y fut trouvé mort. — Le 9, Lortec, prêtre de la Merci, qui avait prêté tous les serments et qu'aucun serment ne sauva. — Le 11, Mathieu, d'Epinal. — Le 12, Boterf, de la Loire-Inférieure, et Lemaître, bernardin de Nantes, rentré aussi après le 7 fructidor. — Le 18, Bailly, bénédictin de Strasbourg, qui mourut dans d'effroyables convulsions. — Le 20, Saint Privé, des Vosges. — Le 21, Debruyne, curé de Saint-Quentin, à Malines. — Le 24, Bougeard, vicaire à Rennes ; Bertrand, du Luxembourg, et Desmasures, d'Eure et Loir, originaire de Caen. — Le 27, Friquet. C'était un tailleur de Lille qui avait recélé un prêtre son parent. = Total pour le mois de septembre : QUATORZE morts ; 13 prêtres sur ces 14 victimes.

Le mois d'octobre ne fut guère moins meurtrier. Le 1er, Coudert-Prévignaud, curé constitutionnel de Niort, qu'on avait arrêté pour avoir procédé à des mariages religieux et en avoir tenu acte, et Vanherservich, oratorien Belge. — Le 2, Vliegen, oratorien, du diocèse de Malines. — Le 6, Vancauwenberghe, curé de Saint-Jacques, à Louvain. — Le 7, Schever, de Cologne ; il avait échappé aux massacres de septembre ; il était resté huit mois à Bicêtre ; depuis, il avait été plusieurs fois arrêté et relâché. — Le 9, deux victimes : Combot, vicaire de Saint-Pol de Léon, et Toupeau. Ce dernier, domestique, était un des voleurs de *la*

Décade. Un jour qu'il avait bu trop de tafia, il se jeta dans la rivière. - Le 10, Modeste Bernard, prêtre de Saint-Jean de Dieu, de Poitiers, l'un des déportés de 1793. — Le 11, Lagape (André), de Pont-l'Abbé.— Le 13, Seguin, curé de Saint-Martin de Chartres, constitutionnel sans doute; et Le Divelec, prêtre du Morbihan. — Le 15, Vallée, du Morbihan. — Le 19, Bourdois, de l'Yonne. = Total : DOUZE décès, dont onze prêtres.

Ainsi, du 14 août au 27 octobre, c'est-à-dire en deux mois et demi, sur 82 déportés, amenés par *la Décade* à Conanama, il en était mort vingt-sept (Sourzac compris), soit le tiers.

L'agent du Directoire à Cayenne était-il informé de la mortalité terrible qui sévissait sur Conanama, lorsqu'il y expédia les quatre-vingt sept déportés de *la Bayonnaise?* Du moins, quelques jours après, au retour de la goëlette qui les y avait conduits, et sur les premiers renseignements qui lui en furent apportés, il envoya une commission, qui lui adressa le 1er frimaire — 22 octobre 1798, le sinistre rapport qu'on va lire :

« Nous, commandant en chef, accompagné du citoyen Chapel, capitaine du génie et Boucher, sous-chef d'administration, nous sommes transportés à Konanama, où étant, nous sommes rendus à l'hospice et avons vérifié que, sur quatre-vingt-deux déportés déposés au poste, à la fin de thermidor, il y en a vingt-six morts de maladies putrides, cinquante à l'hospice, dont plusieurs en danger et aucun des autres parfaitement bien portant. Cette mortalité est occasionnée : 1° par l'eau qui est très bourbeuse et même vitriolique ; 2° par les miasmes putrides qu'exhalent les marécages qui environnent le poste à plus d'une demi-lieue, et 3° par les vidanges de l'hospice qui séjournent dans les marais qui ne peuvent être desséchés. *Ces causes ne peuvent être détruites*, et ce poste, dans l'hiver, deviendra un marais. Le niveau des karbets est plus bas que les terre-pleins du poste. Ils sont mal faits et les faîtages prêts à tomber. La communication est très difficile dans toutes les saisons. Dans l'été, il y a trop peu d'eau pour les bâtiments à l'entrée de la rivière ; dans l'hiver, la côte est impraticable par la grosse mer et les fréquents raz de marée. La communication par terre ne peut se faire que par des piétons sans bagage. Le poste court donc risque de manquer souvent de vivres dont le canton inhabité est dépourvu. Les Indiens même, l'ont évacué à cause du mauvais air. L'officier, les soldats, les délégués de l'administration sont dans le plus triste état. Il n'y a que de la viande salée, aucun fruit, et pas même un citron pour corriger la mauvaise

qualité de l'eau. Ces raisons impérieuses nous font penser que ce poste doit être transféré à Sinnamary, éloigné de quatre à cinq lieues.

« DESVIEUX, BOUCHER, CHAPEL [1]. »

Cayenne, le premier brumaire an 7.

Ce rapport condamnait, et le choix qui avait été fait de ce lieu funeste, et les mauvaises conditions de l'installation. Jeannet résolut et ordonna le transfèrement à Sinnamary. Mais il ne lui fut pas donné de l'exécuter. Cette mission échut à son successeur, un sieur Burnel, ancien avocat à Rennes, qui débarqua à Cayenne au commencement de novembre 1798. En attendant, un mois s'écoula, mois lamentable dont le total funéraire dépassa celui des deux mois précédents. Les décès se répartirent entre les déportés de *la Décade* et ceux de *la Bayonnaise ;* mais ceux de *la Décade* avaient déjà payé le plus fort de leur tribut à ce sol meurtrier ; ceux de *la Bayonnaise* apportaient un contingent d'autant plus sensible à de nouvelles influences morbides, que les fatigues de la traversée avaient ébranlé et délabré les plus robustes.

Le premier frappé fut Colard, prêtre du Doubs, âgé de 60 ans, le 21 octobre.— Le 27, Venati (Jean) (Meuse). — Le 2 novembre, Poirsin (Meuse). — Le 4, Bretault, curé de Poesme, près Angers, de *la Décade* comme le précédent. — Le 5, Rœllendia, ou Rolland, d'Anvers (*Décade*). — Le 7, *trois de la Bayonnaise :* Millocheau, d'Eure et Loir; Humbert d'Armand et Gerdil, du Mont-Blanc. — Le 8, *deux :* Garric, du Tarn, et Bourgeois, de la Haute-Saône. — Le 9, *trois :* Rouire et Campfort, du Cantal, et Vambver, Belge.— Le 10, *trois :* Berger, de la Meurthe; Dorival (Aisne), et Morel (Aimé). — Le 11, Bouchard, de Tournay (*Décade*).— Le 12, *trois :* Demals, belge ; ses compatriotes l'enterrèrent eux-mêmes ; Tournefort (Mont-Blanc) ; et Souchon (Haute-Loire), dont les fossoyeurs trépignèrent le cadavre pour l'enfoncer dans une fosse trop étroite.— Le 13, Heykens, belge. — Le 14, *quatre* : Galley, belge ; Cabec (Moselle) ; Luquet (Saône et Loire), et Leroy, curé de Saint Martin de Rouen.— Le 15, *deux :* Peyras (Hautes-Alpes) et Laurence (Manche).— Le 18, QUATRE ! Chapuis (Drôme); Lafargue (Haute-Garonne); Vanvolexem, belge, et Guyot (Vosges). — Le 19, *deux :* Montagnon,

[1] Ce rapport n'est pas inédit ; je le reproduis à cause de son importance.

curé de Besançon (de *la Décade*) et Azaert, belge.— Le 20. *trois :* Pradier (Puy de Dôme) ; Rey (Mont-Blanc), et Léger (Loiret). — Le 22, Bauleret (Haute-Marne). — Le 23, Mercier-Didier, laboureur, du Mont-Blanc. — Enfin le 27 novembre, *deux :* Vandersloten, curé de Turnhout (Belgique), et Caret (Calvados). — Total : QUARANTE morts. Quatre jours furent marqués par deux décès ; cinq, par trois décès ; deux par quatre : quels commentaires ajouter à ces chiffres sinistres !

Sinnamary, qui devait servir de refuge aux survivants de Conanama, n'était, hélas ! le lecteur le sait déjà, à l'abri ni de la maladie ni de la mort. C'est là que Murinais, Tronson du Coudray, Bourdon (de l'Oise), Rovère, La Villeurnoy et Brotier avaient succombé. Sans continuer ces listes qui deviendraient fastidieuses, il nous suffira de dire qu'en septembre on constata trois décès ; en octobre, deux ; en novembre, trois. Total : HUIT décès, jusqu'à la date du 25 novembre, où arrivèrent les malheureux qu'avait laissés échapper Conanama. Les uns prirent la route de terre, voyage bien long et bien pénible pour des tempéraments affaiblis ; la plupart furent transportés par la voie de mer. « Nous vîmes arriver, écrit Barbé-Marbois, les débris de cette colonie détruite en naissant : des vieillards, des malades exténués, chacun portant son paquet et se traînant à peine. Quelques-uns, trébuchant à chaque pas, s'avancèrent devant nous vers des cases préparées à la hâte pour les recevoir. Un d'eux, sortant de la pirogue faible et languissant, tomba dans l'eau près de ma cabane. J'accourus, je le retirai et le portai quelques pas... Je n'ai point vu de spectacle plus affligeant que ce débarquement... *Le changement de résidence ne diminua pas la mortalité*. D'ailleurs, il n'y avait à Sinnamari aucun local suffisant [1]. »

Les mois de décembre 1798, janvier et février 1799 y furent très meurtriers. Ainsi, en décembre, il mourut neuf déportés ; en janvier, onze ; en février, cinq. Total : VINGT-CINQ, dont 13 de *la Décade* et 12 de *la Bayonnaise ;* 22 prêtres et 3 laïques.

A Cayenne, ou plutôt dans le canton, de même que dans ceux de Kourou, de Makouria, d'Approuague, de Roura, d'Oyapok et d'Iracoubo, la mortalité s'échelonna mois par mois comme il suit :

[1] *Journal d'un député non jugé*, t. II, p. 32-33.

Juillet 1798 . . .	1	Novembre . . .	4
Août.	4	Décembre . . .	4
Septembre . . .	14	Janvier 1799 . .	4
Octobre.	6	Février	1
		Total. .	38

A partir de mars 1799, les décès ne vont plus que par unités. En résumé, si nous n'avons égard qu'aux déportés de *la Décade* et de *la Bayonnaise*, débarqués à Cayenne en juin et en octobre 1798, et en nous arrêtant à la date du 28 février 1798, sur 304 individus, nous constatons déjà CENT TRENTE-HUIT décès en huit mois, dont 67 à Conanama d'août à fin novembre, 38 à l'hôpital de Cayenne et dans les cantons voisins, et 33 à Sinnamary. A cette même date, le Directoire laissait écrire dans le *Moniteur* (14 décembre 1798) : « C'est dans les lieux les plus sains et les plus fertiles que les déportés ont été placés : ils habitent les bords de la rivière de Conanama. » Suivait, toujours d'après Lescalier, une description de la vie plantureuse qu'il était loisible de mener dans un pays où abondaient la volaille, le gibier, les bestiaux, le poisson, etc.

Le Directoire faisait volontiers le silence sur les déportés : maître de la presse, ce lui était chose facile. D'ailleurs, la difficulté des communications maritimes le tenait lui-même dans une ignorance presque absolue de ce qui se passait à la Guyane. Il avait voulu que ces hommes fussent isolés de la France et du monde : il y avait réussi.

Le *Moniteur* se taisait : c'était l'ordinaire. Le 14 août 1798, il prétendit donner quelques détails, d'après un journal anglais, sur le séjour et la vie des premiers déportés. « Pichegru et Barthélemy habitent Sinnamary, et c'est de ce lieu qu'ils ont écrit à leurs amis en Europe. Ils louent beaucoup la simplicité et le bon naturel de leurs hôtes sauvages, qui partagent avec eux le produit de leur chasse et de leur pêche, mais qui sont absolument étrangers à tous les usages de la vie civilisée : l'un deux voyant écrire Barthélemy lui demanda pour quelle raison il griffonnait ainsi avec ses doigts. » Après cette niaiserie, le rédacteur ajoute : « Barthélemy, Pichegru et Delarue vivent ensemble dans la même cabane. *Les déportés paraissent, en général, résignés à leur sort.* » Or, à cette date du 14 août 1798, ces déportés qu'on

représente comme « résignés à leur sort » et prenant goût à la vie sauvage, s'étaient dérobés depuis plus de deux mois aux vengeances du Directoire, et c'étaient eux peut-être qui avaient dicté l'article que le *Moniteur* reproduisait si complaisamment.

Deux ou trois fois il parla des déportés politiques ; mais quant aux prêtres, il n'en soufflait mot. Il signale quelques arrestations; il indique qu'on conduit à Rochefort les prêtres arrêtés ; mais sur *la Charente* forcée de s'échouer ; sur *la Décade* chargée de 193 déportés ; sur le départ de *la Bayonnaise* qui en emporte 119 ; sur *la Vaillante* prise par les Anglais, il garde un silence absolu. Une année après le coup d'état qui avait amené toutes ces proscriptions, la rage de la proscription fermentait encore. A la nouvelle que Pichegru, Willot et Ramel etaient parvenus en Angleterre, un des députés des Cinq-Cents, membre de la commission qui avait préparé la loi de déportation, Poullain-Grandpré, y proposa une aggravation : il s'agissait de confisquer les biens des déportés qui quitteraient le lieu de leur déportation, et, s'ils rentraient en France, de les déporter de nouveau et de les interner. Un mois après le coup d'état, ce projet de loi avait été présenté par le même député et ajourné par le Conseil; une année après, tant les passions s'étaient échauffées au lieu de s'éteindre, il fut adopté !

De toutes parts, on crie : aux voix! mais, au milieu de ces législateurs empressés et serviles, un inconnu se lève et demande la question préalable : c'est Rouchon, de l'Ardèche. On s'étonne, on murmure, on l'interrompt par les cris plusieurs fois répétés : *à l'Abbaye ! à l'Abbaye !* Il poursuit sans s'émouvoir; il ose dire à cette tourbe de persécuteurs: « Lisez l'histoire : vous y verrez que nul tyran, pas même Néron ni Héliogabale, ne s'est imaginé de punir un homme parce qu'il n'était pas venu demander à subir son supplice. » Et plus loin: « On vous parle sans cesse de crédit public...; mais où est le crédit, où peut-il être, si les propriétés ne sont pas sacrées ; si l'on peut prendre ainsi les biens de tout le monde, en le nommant tantôt aristocrate, tantôt fédéraliste, tantôt anarchiste...; si la liberté individuelle n'est pas inviolable ? Parle-t-on du peuple avec intérêt, des dangers publics avec courage, de la constitution et de la liberté avec chaleur : on est un terroriste. Si à cette tribune je plaide la cause de la justice, de la raison et de l'humanité, je suis certain que le nom de royaliste va m'être prodigué. » Il conclut en demandant qu'on

fit cesser la déportation et ses effets. Comment fut accueillie sa motion ? Par des éclats de rire. Au cours de la discussion, il voulut remonter à la tribune : les cris : *à l'Abbaye*, *à l'ordre*, redoublèrent ; un député demanda même qu'on lui interdît la parole.

Après les tirades obligées contre les royalistes, le projet fut voté par les Cinq-Cents avec de légères modifications. Aux Anciens, la discussion fut plus digne, mais plus courte : plusieurs même pensaient que celle qui avait eu lieu au conseil des Cinq-Cents aurait dû suffire. Du moins, daigna-t-on écouter Meilhan, qui combattit vigoureusement le projet; mais on passa outre.

Cependant, à la suite de ces sinistres débats, le Directoire parut disposé à abandonner le système de la déportation à la Guyane. En vérité, il n'y avait pas grand mérite. On a vu les mésaventures de *la Vaillante* et de *la Décade* ; la bataille navale d'Abonkir (1er août 1798) venait d'infliger des pertes énormes à la marine française. *La Bayonnaise* avait livré un glorieux combat ; mais ce succès isolé n'était qu'une bien faible compensation à tant de désastres. D'autre part, cette corvette avait rapporté de la Guyane de tristes nouvelles : à la date de son départ, combien de décès déjà ! Presque tous ceux qui habitaient Conanama étaient malades : on en comptait vingt-deux à l'hôpital de Cayenne. La nécessité d'abord, l'humanité ensuite conseillaient donc de renoncer à la Guyane, où il était aussi difficile d'aller que de revenir. Par un arrêté du 28 nivôse au VII — 17 janvier 1799, le directoire choisit l'île d'Oléron pour lieu de déportation ; les individus désignés par la loi du 19 fructidor devaient s'y rendre dans un délai de vingt jours, et y rester sous la surveillance de l'administration municipale. Quelques députés obtempérèrent à cette invitation.

Trois mois plus tard (25 germinal au VII — 14 avril 1799), le Directoire daigna s'informer de ce qu'étaient devenus les déportés de la Guyane : lesquels vivaient ? lesquels étaient morts ? lesquels s'étaient évadés ? Mais le ministre n'avait pas d'autres chiffres que ceux qu'il avait fournis en décembre 1798, et que lui avait apportés *la Bayonnaise*. En arrivant à Cayenne, Burnel avait écrit : « ... Je ne sçais rien encore sur la situation actuelle des déportés ; j'apprends seulement que *l'affreux* (*sic*) choix que l'on a fait du lieu où ils sont, contrarie bien le vœu du gouvernement, dont les intérêts sont que les gens qu'ils déportent (*sic*) *vivent et soient gardés*. Je vais suivre ce qu'a déjà commencé mon

prédécesseur, afin d'allier l'humanité avec l'exécution des lois. » Le ministre se bornait à reproduire cette funèbre note, et il ajoutait : « Il est plus que probable que les premières lettres qu'on recevra de Cayenne annonceront encore qu'il est mort un très grand nombre de ces déportés. Je prie en conséquence le Directoire exécutif de me faire connaître ses intentions. » On lit au bas du rapport : « Faire un rapport plus détaillé et nominatif. »

Ce rapport sinistre, on le fit. On lit au bas, de la main du ministre : « D'après ces détails, je prie le Directoire exécutif de me faire connaître ses intentions sur la translation entière ou partielle des déportés qui restent encore à Cayenne au nombre de 254. » Hélas ! le ministre était bien loin de compte : combien manquaient sur ces 254 déportés ! Il les croyait même encore à Conanama, alors que cette nécropole était évacuée depuis le 25 novembre 1798. Le Directoire ne s'en pressa pas davantage. Nous lisons en marge : « Ajourné pour le moment. Le ministre présentera de nouveau ce même état dans quelque temps. » Au mois d'août suivant, c'est-à-dire quatre mois après, Fouché devenu ministre de la police, demande à son collègue de la marine « si Job Aymé et Gibert-Desmolières ont subi leur déportation à Cayenne. Ces renseignements me sont nécessaires pour provoquer auprès du Directoire exécutif les mesures qu'il conviendra de prendre à leur égard. » C'est encore au fameux état du 7 Brumaire an VII que se réfère le ministre. « Ils y existaient, écrit-il, en brumaire dernier. Je n'ai pas reçu depuis cette époque les lettres de situation des déportés. » L'un deux, du moins, n'y existait plus : Gibert-Desmolières était mort le 6 janvier 1799, expiant loin de sa mère, loin de ses amis, loin de sa patrie, le crime impardonnable d'avoir dénoncé à la tribune les dilapidations des Directeurs.

C'est en juin 1799 qu'arriva à Cayenne la nouvelle que l'île d'Oléron était substituée à la Guyane comme lieu de déportation; il en résulta pour les déportés quelque adoucissement. Ainsi Burnel autorisa Barbé-Marbois et Laffon-Ladébat à venir à Cayenne, si leur santé ou leurs affaires les y appelaient. Le 1er août, ils quittèrent Sinnamary : « Je tournai pour la dernière fois mes regards vers cette cabane que j'avais habitée deux ans. Je saluai mes cannelliers, mes arbres à pain et mes girofliers. Je m'acheminai par cette route qui rappellera aux colons

les relégués dont elle est l'ouvrage. Je passai devant les cases qu'ont habitées Murinais et Tronson, et près du cimetière où leurs restes reposent. Adieu, Simapo! adieu, forêts et déserts que baigne le Sinnamari! Insatiables tombeaux que j'ai vus tant de fois ouverts, je vous échappe! Sépulture de mes amis, adieu pour jamais, adieu[1]! » Ils s'acheminèrent à pied, visitant sur leur passage les déportés. Hélas! les faveurs étaient pour les hommes politiques, les pauvres prêtres étaient oubliés.

Jean-Jacques Aymé avait obtenu, lui aussi, de venir à Cayenne : il s'y rencontra avec les deux ex-présidents du conseil des Anciens. Mais, tandis que ceux-ci, persévérant jusqu'au bout dans la résolution de ne devoir leur rapatriement qu'à un acte de justice publique et légale, en attendaient l'heure presque sans impatience, Aymé préparait son évasion. Le colon, chez qui il avait demeuré, un sieur Bertholon, s'en retournait en Europe avec sa femme et sa fille, sur un navire suédois commandé par un capitaine américain. Aymé saisit l'occasion, s'assura le consentement du capitaine, et, dans la nuit du 3 au 4 brumaire an VIII—24-25 octobre 1799, accompagné de Perlet, le journaliste, et de Parisot, chanoine d'Auxerre, il gagna sur une barque le navire qui était en rade. On les cacha tous trois. Le départ s'effectua le 6 brumaire—28 octobre. La navigation fut assez heureuse; mais, presque en vue de Gothenbourg, ils furent rejetés dans la mer du Nord par une tempête et restèrent en détresse devant le port de Fraserburgh (Écosse). Plusieurs matelots avaient été noyés; la femme et la fille de Bertholon étaient mortes; ce fut aussi le sort du chanoine Parisot. Aymé fut transporté à terre à demi-mort : les bons soins le rendirent à la vie, et quelques semaines après, il débarqua à Calais, ainsi que Perlet[2].

Cependant l'agent Burnel, sentant que les esprits se soulevaient contre lui, voulait retenir une tyrannie qui lui échappait. Il fit célébrer l'anniversaire du 18 fructidor : dérision cruelle pour

[1] *Journal d'un déporté non jugé*, t. II.

[2] *Déportation et naufrage de J. J. Aymé*. Paris, 1800, in-8°. — Le 11 mai 1799, neuf prêtres belges, trois prêtres français et un laïque s'étaient déjà évadés de Sinnamary. Trois d'entr'eux durent périr misérablement; les autres s'acheminèrent vers Demerary d'où le vicomte de la Grandière, français émigré, facilita leur retour en Europe. Ils arrivèrent à Liverpool le 21 août 1799.

ceux qui en étaient les victimes. Il arma les noirs, comme pour s'en faire un bataillon de prétoriens ! Ramassant toutes les richesses fruit de ses exactions et de ses rapines, il les fit charger sur un navire neutre, sous la garde de sa femme, qu'il expédiait en Europe par la même voie. Mais toutes ces manœuvres n'échappèrent pas aux habitants. On se révolta : l'agent fut arrêté et consigné dans le port ; il remit ses pouvoirs à un colon très estimé, M. Franconie, dont la famille habite encore la Guyane. C'était le 18 brumaire que ces scènes se passaient à Cayenne, le jour même où éclatait à Paris le coup d'état de Bonaparte.

Laffon-Ladébat et Barbé-Marbois, sans avoir été les instigateurs du mouvement, s'en trouvèrent les chefs naturels. Qu'en penserait le Directoire? Quel serait le sort des hommes que les circonstances avaient mêlés à cette révolte? Cette situation singulière laissait dans les cœurs une anxiété que la vue d'un grand vaisseau qui vint mouiller à quatre lieues de Cayenne n'était pas de nature à diminuer. Une chaloupe aborda, et débarqua un officier qui se fit conduire à la maison commune. Il monta sur une table et annonça la révolution du 18 Brumaire. Nouvelle agréable, puisque c'était celle de la chute du Directoire ; mais l'avènement de Bonaparte, de ce général qui, en fructidor, avait envoyé les adresses des armées, fourni un général, promis des fonds à Barras, était-il bien rassurant pour les victimes du coup d'Etat auquel il avait de loin paru s'associer ? *La Sirène* amenait en outre, pour remplacer Burnel, un nouvel agent, Victor Hugues, dont les antécédents révolutionnaires à Rochefort et à la Guadeloupe n'étaient de nature à inspirer ni estime ni confiance. Bien qu'assez fondées, ces premières craintes furent vaines : Victor Hugues allait ouvrir pour les déportés l'ère du rapatriement. Il arrivait, en effet, muni de passe-ports pour Barbé-Marbois et Laffon-Ladébat. Ces passe-ports, datés du 2 septembre, c'est-à-dire antérieurs au coup d'état, leur enjoignaient de se rendre à l'île d'Oléron.

Déportés les premiers, ce furent eux aussi qui, les premiers, prirent le chemin de la patrie. Le 1er pluviôse au VIII—21 janvier 1800, ils s'embarquèrent à bord de *la Sirène*. Dans le voisinage de Brest, la frégate fut chassée et canonnée par quatre frégates anglaises ; mais elle échappa, et, le 22 février, après trente-deux jours de traversée, elle entra dans le rade de Brest. Etait-ce la patrie qui s'offrait aux yeux des deux dépor-

tés? Etait-ce un changement de prison? La première personne qui vint de terre à bord était un gendarme, singulier présage de liberté. Il apportait à Barbé-Marbois une lettre de l'ordonnateur général qui l'invitait à s'établir dans sa maison. Le déporté retrouvait ses droits de citoyen. Un arrêté des consuls, rendu quelques jours avant que *la Sirène* partit de Cayenne, autorisait quarante et un membres des conseils déportés sans jugement à rentrer sur le territoire de la république. Parmi eux se trouvaient nommés Barbé-Marbois et Laffon-Ladébat [1].

Cet arrêté se référait à une loi rendue le 3 nivôse au VIII— 24 décembre 1799, qui, sans rétracter la loi du 19 fructidor, et tout en déclarant que les déportés ne pourraient rentrer qu'après une autorisation expresse, sous peine d'être considérés comme émigrés, équivalait à une abrogation de la loi de proscription.

Antérieurement à cette loi, un arrêté des consuls du 8 frimaire — 29 novembre avait ordonné la mise en liberté des prêtres détenus à l'île de Ré et à l'île d'Oléron. Il n'était pas question de ceux qui avaient été déportés à la Guyane. On faisait le silence sur eux dans les lois comme on l'avait fait au *Moniteur*, comme on le fera dans l'histoire et dans les mémoires. D'ailleurs, loin de s'appliquer aux prêtres fidèles, cet arrêté les excluait indirectement ; il ne visait en effet que trois catégories de prêtres qui n'en méritaient plus le nom : 1° ceux qui avaient prêté tous les serments que les lois ont prescrits aux ministres des cultes et aux époques désignées par ces mêmes lois, et qui ne les ont pas rétractés; 2° ceux qui se seraient mariés; 3° ceux qui n'ayant point exercé, ou qui, ayant cessé avant la loi du 7 vendémiaire an IV le ministère de leur culte sans en avoir repris l'exercice depuis cette époque, n'étaient plus assujettis à aucun serment. — Laplace, ministre de l'intérieur pendant quelques semaines, écrivait dans une circulaire « que la *superstition* n'aurait pas plus à s'applaudir que le royalisme des changements

[1] L'histoire de l'introduction de l'arbre à pain à la Guyane est décidément liée à celle de la déportation. Il était venu, on s'en souvient, sur la *Vaillante*, avec Barbé-Marbois et ses compagnons ; la *Sirène* emporta des « fruits de l'arbre à pain sauvage conservés dans du tafia » que le naturaliste Martin expédiait, avec beaucoup d'échantillons de plantes, de bois et de productions diverses de la Guyane, pour le muséum d'histoire naturelle. — Lettres de Victor Hugues et du naturaliste Martin, du 3 pluviose an VIII. Archives de la marine.

opérés le 18 brumaire. » C'est bien de l'époque de son ministère que date cet arrêté de frimaire qui ne favorisait que les prêtres assermentés, les prêtres mariés et les apostats.

C'est à la loi du 3 nivose, relative aux déportés sans jugement que les déportés de la Guyane auraient pu se rattacher, et ce fut pourtant en vertu de l'arrêté de frimaire que l'agent à la Guyane reçut l'ordre de les rapatrier. Mais à quelle date lui parvint-il à Cayenne ? L'avis du ministre de la police est du 29 ventôse — 19 mars 1800, c'est-à-dire postérieur de près de quatre mois à l'arrêté, et il n'arriva à Victor Hugues qu'à la fin d'août. Tout cela marchait bien lentement.

Le 6 fructidor an VIII — 23 août 1800, Victor Hugues qui, par une lettre précédente, avait demandé des instructions, écrivit au ministre de la marine la lettre suivante :

« Aussitôt que votre dépêche du 5 germinal me fut parvenue avec l'arrêté des consuls de la République du 8 frimaire dernier relatif aux prêtres déportés qu'elle renfermait (*sic*), j'en fis faire de suite des copies que j'adressai aux agents municipaux des différents cantons pour les communiquer aux prêtres qui y résident, afin de connaître ceux qui avaient droit à l'application du dit arrêté.

« Présumant que peu d'eux se trouveraient porteurs des pièces qui étaient nécessaires pour prouver leur droit, j'autorisai les agents municipaux à recevoir leur déclaration qu'ils se trouvent dans le cas de l'un des trois articles. Quelques-uns se sont présentés et ont satisfait à cette mesure que j'ai jugé nécessaire d'employer pour favoriser ces malheureux qui n'ont pas été libres de se procurer les pièces nécessaires lorsqu'ils ont été déportés. Je leur donnerai des passeports pour partir dès qu'ils auront des occasions de le faire et des moyens pour en profiter.

« Les autres qui sont des espèces de fous n'ont voulu ni présenter de titres ni faire de déclaration ; ils ont regardé l'arrêté des consuls comme une espèce de composition que l'on voulait faire avec eux et ont affecté de paraître scandalisés qu'on pût soupçonner d'être dans le cas de l'un des articles de cet arrêté ! Il faut espérer qu'ils deviendront plus sages. Je n'ai d'ailleurs aucunement à m'en plaindre. Ils sont assez tranquilles. Mais je ne vous dissimule pas que je serais bien aise qu'ils partissent : ils ne sont qu'à charge à la colonie.

Louis-Martin Moreau des Fourneaux part sur *le Victorieux* de Bordeaux. Tous les autres que vous m'avez désignés dans vos dépêches, dont je leur ai donné connaissance partiront par les premières occa-

sions, s'ils le jugent convenable. Je leur ai promis de leur donner leurs passeports dès qu'ils les réclameront.

« Salut et respect,

VICTOR HUGUES [1]. »

La lettre de l'agent nous révèle l'attitude des déportés : *quelques-uns* seulement se prêtant à cette confession d'apostasie ; les autres, et c'est le plus grand nombre, scandalisés qu'on osât la leur demander. Il en résultait pour ces derniers une prolongation de la déportation. Les premiers, il est vrai, n'étaient guère plus favorisés : il n'y avait pas de navires disponibles, et, quand il s'en présentait, les individus qui voulaient se rapatrier devaient payer leur passage.

Le ministre de la marine avait désigné deux prêtres à renvoyer, non pas en France, mais en Espagne, lieu fixé pour leur déportation. La lettre était du 29 frimaire—19 décembre 1799. Victor Hugues mit-il de la négligence à y obtempérer? La lettre ministérielle resta-t-elle huit mois en route? Quoiqu'il en soit, ce ne fut qu'à la fin d'août 1800 que le délégué des Consuls à la Guyane put en exécuter les prescriptions. L'un de ces prêtres était Moreau des Fourneaux, neveu de l'ancien historiographe de France; l'autre était Brumauld de Beauregard, en faveur de qui Laffon-Ladébat, de retour en France, avait fait des démarches auprès du ministre de la police. L'agent lui offrit de partir par Bordeaux, mais en payant son passage. L'ordonnateur l'arbitra à 750 francs et les lui prêta [2]. Le 24 août 1800, les deux prêtres s'embarquèrent sur *le Victorieux;* le 27 septembre, à trois jours de Bordeaux, le navire fut attaqué et pris par une frégate anglaise : on conduisit les prêtres à Lisbonne, d'où ils gagnèrent l'Espagne et la France. Mais telle était encore la rigueur des lois envers les prêtres, que M. Brumauld fut arrêté et détenu à Bordeaux pour n'avoir pas justifié de la prestation des serments exigés par la loi de Vendémiaire. Cependant, il ne signa rien et fut relâché.

Le 29 vendémiaire — 20 octobre suivant, *le Rocou* embarqua six déportés, moyennant mille francs par tête ; le 21 brumaire — 11 novembre, cinq autres partirent au même prix par *la Jeune Annette*, de Bordeaux. Par une lettre du 16 décembre, Victor

[1] Archives de la marine.

[2] *Vie et mémoires de M. Brumauld de Beauregard*, t. II, p. 556 et suiv.

Hugues avise le ministre qu'il a donné des passeports à divers prêtres, les uns désignés par une lettre du ministre, les autres qui ont déclaré avoir droit au bénéfice de l'arrêté du 8 frimaire.

Ce fut seulement le 28 frimaire –18 décembre 1800 [1], c'est-à-dire plus d'une année après le 18 brumaire, qu'une frégate de l'État, *la Dédaigneuse*, commandée par le capitaine de vaisseau Prévost de la Croix, mouilla devant Cayenne ; elle apportait un ordre formel de rappel général des déportés. Bien que cette frégate fût spécialement destinée au rapatriement des déportés et qu'elle fût aménagée pour cet objet, après neuf jours de délai, l'agent n'en fit embarquer que dix-sept ; un dix-huitième s'y glissa par subterfuge. Mais se voyant menacé d'être attaqué au mouillage, le capitaine leva l'ancre subitement le 9 nivose — 29 décembre, laissant même à terre une partie de son équipage. Il se réservait de revenir à Cayenne ; le mauvais état de son bâtiment ne le lui permit pas, et, de l'avis unanime des officiers et des maîtres, il fit voile directement pour la France. Quatre frégates anglaises lui barrèrent le passage ; après un combat acharné où le capitaine lui-même fut blessé, *la Dédaigneuse* amena son pavillon (9 pluviose—28 janvier 1801). Les prêtres furent envoyés en Angleterre et de là en France, sauf trois [2].

[1] Et non le 24 octobre, comme dit Pitou.

[2] Dans un rapport en date du 1er floréal an IX—1er mai 1801, à Caffarelli, préfet maritime de Brest, le capitaine Prévost de la Croix expose ainsi la conduite de l'agent : « Comment attendre de l'empressement à concourir au succès de ma mission de la part d'un fonctionnaire public qui a porté l'impiété jusqu'à dire à sa table en présence de plusieurs individus de ma frégate que la contrerévolution était faite en France puisqu'on y rappelait ces coquins ; lui qui, au lieu de hâter l'effet des intentions bienfaisantes du gouvernement en instruisant les deportés de leur rappel, se contenta de leur donner l'ordre dans une proclamation de se rendre à Cayenne pour y recevoir de nouveaux ordres, leur déclarant froidement à leur arrivée que la patrie les réclame et qu'ils aient à retourner chacun chez eux pour y faire leurs préparatifs de départ ? Pourquoi la proclamation ne les prévenait-elle pas du changement heureux opéré dans leur sort, ne leur ordonnait-elle pas de se rendre de suite au lieu de l'embarquement, tous eussent accouru à bord pour y chercher la liberté. Un seul d'entre ces infortunés persista à rester ; seul parmi ceux qui avaient été renvoyés dans l'intérieur, il a revu sa patrie. » — Archives de la marine. Dossiers de *la Dédaigneuse* et de Prévost de la Croix. Victor Hugues ne se gêna pas de son côté pour critiquer la fuite précipitée de Prévost de la Croix. « Il reste ici (Lettre du 23 pluviose an IX) quatre-vingts et quelques déportés qui attendent avec bien de l'impatience l'occasion de partir. Ils maudissent bien le citoyen Prévost de la Croix. Je vous engage, citoyen ministre, à débarrasser cette colonie de ces malheureux

Huit autres départs se succédèrent dans le courant de l'année 1801, mais, comme les premiers, aux frais des déportés : le 16 janvier 1801, un prêtre partit par *le John ;* le 15 février, deux déportés d'Alby, par *le Chéri,* de Bordeaux ; le 19 février, trois par *l'Eurydice ;* le 16 mai, huit par le brick *l'Assistance* qui les conduisit à New-York, d'où les uns partirent pour Bordeaux, et les autres pour le Havre. Le navire qui portait ces derniers fut capturé dans les eaux du Havre par la croisière anglaise ; mais le commandant fit débarquer à terre les déportés : parmi ces derniers, se trouvait Ange Pitou, le chansonnier ; le 11 septembre, *le Mont-Blanc* embarqua deux déportés, et *la Caroline* de Bordeaux, trois en octobre. Dans ce même mois (4 brumaire an X—25 octobre 1801), trente-quatre déportés partirent par le parlementaire *l'Alerte* pour la Guadeloupe, d'où ils passèrent à la Martinique; ils y reçurent le meilleur accueil de la famille de la future impératrice; plusieurs y demeurèrent; la plupart, après la paix d'Amiens, quand les mers furent libres, revinrent en France. Au cours de 1802, huit déportés furent encore rapatriés par divers bâtiments.

En résumé, dans l'espace de deux ans, il partit de Cayenne CENT-SEPT déportés, les uns (et c'était la plupart) à leurs frais par des navires de commerce, les autres aux frais et sur des bâtiments de l'Etat.

Il resta définitivement à la Guyane DOUZE individus, dont sept laïques et cinq prêtres. L'un de ces laïques avait été des voleurs de *la Décade :* il était en correction aux bagnes de Nancibo ; l'autre était une femme Miquelon, qui s'était associée aux voleurs de *la Bayonnaise :* elle épousa à Cayenne le gardien de la Ménagerie [1].

Parmi les prêtres, deux d'entr'eux, à la suite du Concordat, occupèrent successivement la cure de Cayenne : Delacroix, ancien principal du collège de Dol de Bretagne, qui mourut en fonctions le 21 ventose an XI 11 mars 1803, et Lamalatie, de la Haute-Garonne, qui fut nommé à sa place, le 5 germinal suivant (25 mars).

qui souffrent beaucoup malgré les secours que je puis leur donner. » Dossier Victor Hugues.

[1] Procès-verbaux des Archives de la marine.

III

RÉSUMÉ

Pour ne tenir compte que des bâtiments qui, partis de Rochefort, réussirent à gagner la Guyane, la déportation comprit :

1° Par *la Vaillante*	16	individus ;
2° Par *la Décade*	193	»
3° Par *la Bayonnaise*.	119	»
Total . .	328	»

Dans ce nombre, il y avait :

1° Sur *la Vaillante*. . . .	15	laïques	1	prêtre
2° Sur *la Décade*.	38	»	155	prêtres
3° Sur *la Bayonnaise*	10	»	109	»
Laïques . .	63	Prêtres.	265	

Voici comment se répartissent, au point de vue de leurs différentes destinées, ces 328 déportés.

On peut les diviser en deux classes : 1° ceux qui survécurent ; 2° ceux qui succombèrent.

Ceux qui survécurent se partagent en plusieurs catégories :

1° Evadés, que les procès-verbaux appellent *émigrés* :		
Vaillante, le 3 juin 1798 . .	8	
Décade » . .	8	
Bayonnaise »	1	
		27
2° Rapatriés :		
Vaillante.	2	
Décade	67	
Bayonnaise	38	
		107
3° Restés à la Guyane :		
Décade	10	
Bayonnaise	2	
		12
Total des évadés, des rapatriés et de ceux qui restèrent à la Guyane		**146**

Ceux qui moururent se partagent ainsi :

Vaillante	6	
Décade	108	
Bayonnaise :		
1° Dans la traversée.	8	66
2° à la Guyane.	58	
Chiffre égal au nombre des déportés.		**180** [1]

Il est intéressant de constater dans quelle proportion laïques et prêtres succombèrent.

LAÏQUES de la *Vaillante* :	5	
de la *Décade*	18	
de la *Bayonnaise*	3	
Total des laïques morts.		**26**
PRÊTRES : de la *Vaillante*	1	
de la *Décade*	90	
de la *Bayonnaise*	63	
Total des prêtres morts.		**154**
Chiffre égal.		**180**

En résumé :
Sur 328 déportés, 180 décès ou 54,90 pour cent.
Sur 63 laïques, 26 décès, ou 41,26 pour cent.
Sur 265 prêtres, 154 décès ou 58,11 pour cent.
Tel est le bilan de la déportation à la Guyane après fructidor.

Au début de cette étude, nous disions que l'un des Directeurs qui avait signé la plupart des arrêtés de proscription ne paraissait pas en avoir gardé le souvenir. Il s'agit de Revellière-Lépeaux. Il a osé, dans ses *Mémoires* [2] écrire les lignes suivantes : « Ils se rejettent, et M^me de Staël comme les autres, sur les persécutions et les cruautés qui succédèrent à la lutte. Mais ces persécutions, ces cruautés, où les a-t-on vues ? IL N'A PAS ÉTÉ LANCÉ UN SEUL MANDAT D'ARRÊT APRÈS LE 19 FRUCTIDOR CONTRE QUI QUE CE SOIT. » Plus haut (135-137), il écrit encore : « La liste de proscription, une fois close par le Corps législatif, le fut irré-

[1] A ce chiffre de morts, on pourrait ajouter Aubry et le Tellier, qui moururent au cours de leur fuite, Parisot qui périt dans un naufrage en vue des côtes d'Ecosse, et trois prêtres belges qui s'évadèrent et dont on n'eut pas de nouvelles, soit 186 morts.
[2] T. II, p. 141.

vocablement. La justice reprit toutes ses formes et QUI QUE CE SOIT NE FUT INQUIÉTÉ. »

Qu'y a-t-il dans ces audacieuses affirmations ? une singulière défaillance de mémoire, ou un impudent mensonge? Nous n'avons pas retracé dans tout son ensemble la persécution qui a suivi fructidor ; nous avons laissé de côté les jugements des commissions militaires condamnant à mort les émigrés rentrés ; nous n'avons pas parlé davantage de cette déportation à l'île d'Oléron qui comprit des centaines de prêtres. Mais, dans le champ borné d'étude que nous nous sommes tracé, de quel nom appeler les arrestations s'attaquant à des hommes qu'on ne pouvait accuser que d'exercice du culte, et cette déportation dans un pays meurtrier qui, sur 328 personnes, fait 180 victimes? Revellière-Lépeaux rappelle que, plus tard, « ceux qui furent arrêtés ou qui se présentèrent d'eux-mêmes, furent envoyés non à la Guyane, mais dans l'île d'Oléron, séjour sain et agréable. » Cette clémence vint bien tard, et elle ne vint qu'à l'heure où il fut bien constaté que nos bâtiments étaient gardés à vue dans nos ports et qu'ils ne pouvaient, sans être attaqués et pris, ni en sortir ni y rentrer. D'ailleurs, pourquoi ce silence? Comment ces centaines de prêtres déportés les uns à l'île d'Oléron, les autres à la Guyane, n'ont-ils pas rencontré dans les mémoires de leur persécuteur. je ne dis pas un mot de justice, mais un mot de souvenir ? Que n'avoue-t-il les proscriptions, puisqu'il n'a pas craint de les ordonner ? L'histoire ne se rendra complice ni de ces impostures ni de ce silence, ou il faudrait supposer, ce qu'à Dieu ne plaise ! que dans l'opinion de certains hommes, les prêtres de l'Église catholique n'auraient droit de prétendre, vivants, qu'à la persécution, et, morts, qu'à l'oubli.

VICTOR PIERRE.

LES CHRONIQUES VÉNITIENNES

I

NÉCESSITÉ D'UN TRAVAIL D'INVENTAIRE DES CHRONIQUES VÉNITIENNES.

Parmi les monuments de l'histoire de Venise, se trouve un corps considérable de chroniques en partie inédites, que représentent des manuscrits répandus un peu partout, dans les collections publiques et privées. Ces chroniques sont rédigées les unes en latin, les autres en langue vulgaire. Les premières, les chroniques latines, ont été, à diverses époques, et dans ces derniers temps surtout, l'objet de publications importantes et à peu près définitives ; celles en langue vulgaire, de beaucoup les plus nombreuses, sont restées au contraire généralement inédites. Nous ajouterons que l'inventaire de ces documents n'a même jamais été fait. Ce serait pourtant là un premier travail indispensable pour préparer leur publication. Il faut, en effet, avant de procéder à cette opération, reconnaître puis fixer les textes qui en seront l'objet, et faire pour cela le récolement préalable des manuscrits qu'on peut en trouver dans les bibliothèques ; récolement pour lequel est indispensable un répertoire qui permette d'assigner leur véritable caractère à ces copies, à mesure qu'on les rencontrera, et de constater, par le rapprochement des unes avec les autres, celles qui peuvent représenter un même document originaire.

Outre ce travail d'ensemble, en vue d'une publication générale des chroniques vénitiennes encore inédites, il est des cas particuliers où un répertoire, comme celui dont nous venons de parler, peut être également d'une incontestable utilité, chaque fois que rencontrant fortuitement un manuscrit contenant une de ces chroniques, on voudra déterminer le caractère et estimer la valeur du document qui se sera ainsi offert accidentellement à l'attention. C'est une rencontre de ce genre qui nous a fait sentir la nécessité d'un inventaire général

des chroniques vénitiennes. Ne l'ayant trouvé nulle part, nous avons dû le dresser nous-même, pour satisfaire aux exigences du cas particulier qui se présentait. Après nous avoir servi, dans cette circonstance, pour une étude dont nous rendrons compte un peu plus loin, il nous a semblé que notre travail pouvait être encore utile à d'autres, dans des circonstances analogues ; indépendamment du rôle qu'il pouvait jouer en outre, à titre provisoire au moins, dans l'œuvre générale de publication à laquelle on devra nécessairement en venir un jour ou l'autre, pour les chroniques vénitiennes qui sont encore inédites. C'est ce qui nous engage à publier aujourd'hui cet inventaire, sous forme de répertoire, en y joignant quelques explications sur la manière dont nous avons procédé pour l'établir, et sur les données qu'il renferme.

Entre les chroniques et les histoires proprement dites, il existe des rapports étroits qui ne permettent pas toujours de les distinguer très nettement les unes des autres. Les chroniques les plus parfaites sont déjà de véritables histoires; les histoires, dans les premiers essais qu'on en trouve, ne sont guère autre chose encore que des chroniques. Séparer celles-ci de celles-là n'est pas sans difficulté, et leur séparation absolue peut sembler parfois un peu arbitraire. Nous nous contenterons de quelques indications à ce sujet.

Le passage du XV[e] siècle au XVI[e] pourrait à la rigueur marquer, à Venise, le point de séparation entre l'œuvre des chroniqueurs et celle des historiens. C'est ce que semble admettre Foscarini qui, dans son étude sur la littérature vénitienne[1], signale expressément à cette occasion le livre de Bernardo Giustiniano, *De origine urbis Venetiarum*, etc., imprimé en 1492, qu'il cite comme le premier essai de composition critique exécuté d'après les documents de l'histoire de Venise[2] ; et quelque peu auparavant, l'ouvrage de Marco Antonio Sabellico, *Rerum venetarum historia*, imprimé en 1487, qu'il donne comme étant, après les chroniques populaires du moyen âge, le premier écrit où se déroulent dans leur ensemble les annales de la Cité[3].

Marco Antonio Sabellico avait été magnifiquement récompensé. Une pension de deux cents ducats d'or payée des deniers publics lui avait

[1] Marco Foscarini. *Della letteratura veneziana libri otto*, in f°, Padova, 1752 ; ouvrage inachevé, dont les quatre premiers livres seuls ont paru dans le volume que nous possédons.

[2] « Il primo saggio di ben regolato lavoro circa le memorie patrie si ebbe da Bernardo Gustiniano che, dopo risorte le lettere, può dirsi novello padre della storia veneziana, siccome lo fù Andrea Dandolo, nella barbarie dei tempi. » Marco Foscarini. *Ibidem*, p. 245.

[3] « Sabellico, la cui opera fino a tutto il secolo decimo sesto fù la sola che le cose veneziane in lunga serie accogliesse. » — Marco Foscarini, *Ibidem*, p 236.

été accordée pour son ouvrage, lequel se trouvait de ce fait hautement approuvé et adopté par le sénat de Venise, comme le fait remarquer Apostolo Zeno. L'œuvre de Sabellico sert ainsi tout naturellement de frontispice au corps des travaux historiques d'un caractère en quelque sorte officiel, dont l'ère ne tarde pas à s'ouvrir avec la création des historiens publics, *storici publici*. Ces historiographes officiels de la sérénissime république sont Andrea Navagero, nommé en 1515, Pietro Bembo ensuite, puis Daniele Barbaro, Paolo Rannusio, Piero Giustiniano, Luigi Contarini, Paolo Paruta, Andrea Morosini, Nicolo Contarini, Paolo Morosini, Jacopo Marcello, Giobatista Nani, Michele Foscarini, Pietro Garzoni, etc. [1].

A coté des historiens publics, le sénat fait travailler des secrétaires annalistes comme Luigi Borghi, *segretario, cronista e annalista* en 1548. En même temps se multiplie, du XVI^e siècle au XVIII^e, le nombre de ceux qui librement s'adonnent aux compositions historiques, soit sur l'ensemble des annales de la Cité, comme Manfredi, Valiero, Bruto, Bolani, Baronio, Zeno (Nicolo), Cornaro (Andrea), Doglione, Veri, Diedo, Zeno (Apostolo), soit sur certains faits particuliers, comme Arimondo, Conti, Longo, Fedeli, Sanudo (Federigo), Contarini (Pietro), Manolesso, Saraceni, Soranzo, Dado, Sarpi, etc. [2].

Sans écarter systématiquement les travaux de ces historiens qui pour leur caractère s'éloignent du sujet d'étude que nous avions en vue, nous n'avons du moins pas poussé bien loin nos recherches en ce qui les concerne. Nous devions au contraire diriger toute notre attention sur les ouvrages antérieurs, c'est-à-dire sur les chroniques composées avant la fin du XV^e siècle ou le commencement du XVI^e; nous proposant ici tout particulièrement de déterminer les caractères des plus anciens écrits relatifs à l'histoire de Venise et des chroniques populaires qui la concernent, dont les bibliothèques publiques et privées contiennent des manuscrits. Quelques-uns de ces ouvrages sont, avons-nous dit, déjà publiés ; les autres le seront successivement. Les travaux préparatoires que réclame leur impression exigent des rapprochements auxquels pourront servir, comme nous l'avons fait observer, les indications que nous avons réunies.

Ces indications sont empruntées aux inventaires partiels fournis par Montfaucon, Marsand, Tommaso Gar, par les auteurs des catalogues actuels des manuscrits de la bibliothèque nationale à Paris, ainsi qu'aux ouvrages de critique d'Apostolo Zeno, de Muratori, de Marco

[1] M. Foscarini, *Ibidem*, p. 251 à 260.— Apostolo Zeno, *Prefazione*, p. XIII, en tête de la collection intitulée : *Istorici delle cose veneziane i quali hanno scritto per publico decreto*. 10 vol. in 4°. Venezia, 1718-1720.

[2] M. Foscarini, *Ibidem*, p. 240 à 289.

Foscarini, des éditeurs de l'*Archivio storico italiano,* de Pertz et de Simonsfeld.

Montfaucon, dans sa *Bibliotheca bibliothecarum* (1739), donne des renseignements abondants sur les manuscrits qui de son temps existaient dans les bibliothèques de France, d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre. Pour la Bibliothèque du roi à Paris, il reproduit l'inventaire fait par Clément en 1682 et complété en 1730. Nous avions sous la main les catalogues modernes de la Bibliothèque nationale qui nous ont fait négliger cette partie de l'œuvre de Montfaucon, après en avoir toutefois utilisé les tables ; et nous n'y avons pris finalement que ce qui concerne les autres bibliothèques dont il parle également, les collections étrangères surtout, dont il serait bon de revoir les inventaires actuels, que nous n'avons pas pu consulter.

L'ouvrage de Marsand [1] contient la description des manuscrits italiens dont cet auteur a reconnu l'existence dans les dépôts de Paris, à la Bibliothèque du roi, ainsi qu'à celles de l'Arsenal, de Sainte-Geneviève, et à la Mazarine. Pour la première il suit l'ancien catalogue de de 1682, qui lui fournit 896 numéros, mêlés alors à beaucoup d'autres de nature toute différente, dans le fonds dénommé *Manuscrits français et en langues modernes européennes*. Le fonds italien spécial du même dépôt, constitué en 1860 seulement, comprend aujourd'hui 1687 numéros, dont le classement ne correspond plus dans aucune de ses parties à l'ancien arrangement de 1682 suivi par Marsand. C'est au catalogue actuel de ce fonds italien nouveau que nous avons eu recours pour notre travail, facilité du reste par les excellentes tables qui accompagnent l'ouvrage de Marsand et qui ont servi de point de départ à nos recherches. Nous ne nous sommes bornés à ce que dit Marsand que pour ce qui regarde les trois bibliothèques de l'Arsenal, de Sainte-Geneviève, et Mazarine, dont les fonds n'ont pas subi, croyons-nous, de graves modifications pour ce qui concerne ces matières spéciales, depuis qu'il s'en est occupé.

Tommaso Gar a dressé un inventaire des manuscrits de Marco Foscarini lesquels sont aujourd'hui à Vienne [2]. Marco Foscarini, né en 1695, élevé à la dignité de Doge en 1762 et mort l'année suivante, 31 mars 1763, était l'auteur de nombreux travaux sur les choses vénitiennes, et il avait laissé une importante collection de manuscrits relatifs à l'histoire de Venise. Ses héritiers se trouvant un peu plus tard débiteurs

[1] *I manoscritti italiani della regia biblioteca parigina*. Paris, 1835,—1838. 2 vol. in 4°.

[2] *I codici storici della collezione Foscarini conservata nella imperiale biblioteca di Vienna*. Inventaire publié en 1843, dans le tome V de l'*Archivio storico italiano*.

d'une somme de mille zecchini envers le gouvernement autrichien, offrirent en 1799 à ce dernier, pour se libérer de leurs obligations, la collection de manuscrits formée par le savant homme dont ils avaient recueilli la succession. La proposition fut acceptée, et, après un travail d'estimation confié à Morelli, conservateur de la Bibliothèque de Saint-Marc, les manuscrits de Foscarini furent en 1801 transportés à Vienne. C'est là que Tommaso Gar en a fait l'inventaire que nous avons consulté. Cet inventaire ne comprend pas moins de 497 articles, dont près du quart mentionnent des manuscrits d'histoires, de chroniques et de traités divers appartenant à la catégorie des écrits qui nous occupent spécialement ici. C'est une des sources de renseignements les plus riches que nous ayons eues à notre disposition.

Les auteurs des catalogues actuels de manuscrits de la bibliothèque nationale à Paris ont inventorié, dans les deux fonds des manuscrits latins et italiens, de nombreux articles se rapportant à l'objet de la présente étude. Rappelons que leurs travaux, en ce qui concerne le fonds latin, sont consignés, avec ceux de leurs prédécesseurs, dans trois recueils destinés à se faire suite l'un à l'autre, et où les manuscrits sont distribués comme il suit: 1° les 8822 premiers numéros de ce fonds qui se trouvent dans le catalogue de 1682 complété et remanié en 1739, imprimé en 1744 en 2 volumes in-folio; 2° les numéros 8823 et 18613 de ce même fonds, qui sont distribués dans les inventaires succincts publiés par M. L. Delisle, de 1863 à 1871, après la dislocation des anciens fonds particuliers et la fusion de leurs éléments avec les articles classés jusque-là dans le *Supplément latin;* 3° les manuscrits latins destinés à porter les numéros suivants à partir de 18614, qui sont provisoirement énumérés dans une liste imprimée en 1874 des 136 articles de cette catégorie, inventoriés parmi les *Nouvelles acquisitions* du 1er août 1871 au 1er mars 1874. Rappelons encore que le fonds italien actuel de la bibliothèque nationale a été constitué, comme nous l'avons dit tout à l'heure, en 1860, par un prélèvement opéré sur le fonds commun intitulé, depuis 1682 : *Manuscrits français et en langues modernes européennes*, avec addition de beaucoup d'autres éléments. Nous ajouterons que le catalogue, encore inédit, de ce fonds nouveau italien a été dressé à l'aide d'un remaniement de l'Inventaire de Marsand, avec des intercalations et additions qui ont porté de 896 à 1687 le nombre de ses articles.

Outre ces inventaires, nous avons consulté encore, pour compléter nos informations, certains ouvrages de critique historique dont nous avons mentionné tout à l'heure les auteurs, et sur lesquels nous devons ajouter quelques explications.

Apostolo Zeno, né en 1668, mort en 1750, est le premier en date de ces auteurs. Nous avons utilisé les nombreuses indications consi-

gnées dans l'introduction anonyme due à sa plume, qui figure en tête de la collection publiée en 1718-1720 par lui et par son frère, le P. Caterino, dans laquelle sont réunies les œuvres des historiens publics de Venise, *Istorici delle cose Veneziane, i quali hanno scritto per publico decreto*. Cette collection comprend 10 volumes in 4°. Elle renferme l'ouvrage de Marc. Anton. Sabellico qui donne la suite des faits, depuis la fondation de la ville jusqu'à l'année 1486, puis les écrits de Pietro Bembo, de Paolo Paruta, d'Andrea Morosini, de Batista Nani, et de Michel Foscarini, qui la reprennent en 1486 et la conduisent l'un après l'autre jusqu'à 1690. Dans son introduction Apostolo Zeno parle non seulement de ces compositions historiques relativement modernes, mais encore des ouvrages antérieurs, depuis la chronique de l'anonyme vénitien du commencement du XIe siècle, Paulus Diaconus, laquelle était encore inédite à cette époque, jusqu'aux *Vite dei dogi* de Marino Sanudo, contemporain de Marc. Anton. Sabellico, en s'arrêtant à l'œuvre de quelques écrivains qui ont vécu entre ces deux termes extrêmes ; savoir l'anonyme d'Altino, André Dandolo et son continuateur anonyme, Rafaello dei Caresini, Dei Monaci, Biondo Flavio, Anton. Donato, Paolo di Zilio Morosini, Jacopo Zeno, Bernardo Giustiniano, et Coriolano Cippico. Apostolo Zeno, dont la réputation avait commencé à l'occasion de travaux d'un genre moins sévère, consacrés à des petits poèmes et à des livrets d'opéra, associait à ces occupations légères des œuvres sérieuses d'érudition. Il préparait une collection des anciens historiens de l'Italie ; mais il s'arrêta dans cette voie, en apprenant le projet qu'avait conçu de s'y engager l'illustre Muratori, à qui il remit les matériaux déjà rassemblés par lui pour cet objet.

Les publications de Muratori, à leur tour, nous ont fourni un important contingent de renseignements consignés dans les introductions et les préfaces qui accompagnent certaines parties de son grand recueil des *Rerum italicarum scriptores*, dans les tomes VIII à XXV notamment de cette collection, imprimés de 1726 à 1751, où se trouvent de nombreux ouvrages des historiens vénitiens. Le savant éditeur avait naturellement beaucoup de choses à nous apprendre sur les textes qu'il a publiés et sur les manuscrits qui les lui ont fournis, sur ceux particulièrement qu'il a empruntés aux bibliothèques de Milan, de Modène, de Venise, de Rome, de Paris, et de Ratisbonne, pour la célèbre chronique d'André Dandolo.

Marco Foscarini, dont nous avons dit deux mots tout à l'heure à propos de sa collection de manuscrits, a laissé une mine précieuse de renseignements que nous ne pouvions négliger, sur les historiens vénitiens et sur leurs œuvres, dans son grand traité *Della letteratura veneziana*. Cet ouvrage, qui devait comprendre huit livres,

est resté inachevé; mais, dans les quatre premiers livres qui seuls ont paru, et qui forment un volume in-folio publié à Padoue en 1752, il s'en trouve deux, le second et le troisième intitulés l'un *Cronache*, l'autre *Istoria veneziana*, consacrés précisément au sujet qui nous intéresse. Foscarini nous fournit ainsi les indications les plus précieuses sur un grand nombre d'auteurs et sur une quantité d'écrits anonymes, en signalant les manuscrits qu'on en a et les éditions qui en ont été faites.

L'Archivio storico italiano est un recueil de documents originaux dû à une Société de savants et de lettrés qui s'intitule modestement *Societa compilatrice*, et qui s'est formée en 1841, sur l'invitation d'un éditeur bien connu, M. Vieusseux de Florence. Le cadre des publications de l'*Archivio* est indiqué par son sous-titre : *Raccolta di opere e documenti finora inediti o divenuti rarissimi, risguardanti la storia d'Italia*. Parmi les volumes de la collection imprimés jusqu'à présent, le cinquième (1843) le septième (1843-1844) et le huitième (1845) contiennent des documents relatifs à l'histoire de Venise. Outre la connaissance de ces documents eux-mêmes, nous leur devons une foule de notions intéressantes, répandues dans les introductions, les préfaces et annotations jointes aux textes originaux par les savants qui ont fait ces publications : par M. Tommaso Gar, pour ce qui concerne les travaux de Foscarini, par M. Agostino Sagredo, à propos des Annales de Domenico Malipiero, par MM. Filippo Polidori et Anton. Rossi touchant la chronique d'Altino, et celle de Marcus ; par MM. Giovan. Galvani, Angelo Zon, Emman. Cicogna, pour celle de Martin da Canale.

Vient la grande collection des *Monumenta Germaniæ historica*, où, dans le tome VII des *Scriptores*, M. Pertz a donné en 1846 les deux plus anciennes chroniques vénitiennes, *Chronicon Gradense*, et *Chronicon Venetum*, précédées d'une savante introduction sur les manuscrits dont il a été fait usage pour en établir le texte.

M. le docteur H. Simonsfeld, enfin, dans deux brochures publiées en 1876 et en 1878, sous les titres de *Andreas Dandolo und seine Geschichtswerke*, et *Venetianische Studien*, nous fournit, au cours de discussions critiques très intéressantes, une foule de notions sur les écrits de Dandolo et sur les manuscrits qu'on en possède, sur l'auteur du *Chronicon Venetum*, Johannes Diaconus, sur les chroniques de Grado, d'Altino, et sur celle de Marcus.

Telles sont les sources d'informations que nous avons consultées au cours de notre travail. Nous tenions à les faire connaître, pour donner par là le plus exactement possible une idée de ce qu'est cette étude, et aussi pour montrer ce qui, lui manquant, peut encore l'empêcher d'être complète. En voyant par quels chemins nous avons

passé, on saura quelles voies on doit prendre maintenant pour arriver à de nouveaux résultats. Si le travail accompli par nous peut, ainsi que nous le désirons, être utile à d'autres, c'est à cette condition surtout. Tel qu'il est, il répond, comme on le verra tout à l'heure, à l'objet que nous nous proposions en ce qui nous concerne, et nous fournit des termes de comparaison suffisants pour déterminer le caractère des documents manuscrits dont l'appréciation nous a donné occasion de l'entreprendre. L'examen de ces manuscrits, que nous avons annoncé en commençant, fera le sujet de la troisième partie du présent mémoire.

II

OBSERVATIONS SUR LES DOCUMENTS.

Le travail que nous avons entrepris nous met en présence d'un ensemble de documents historiques où sont comprises des annales, des listes chronologiques de Doges, et des listes le plus souvent alphabétiques de familles nobles appartenant au patriciat vénitien. Ces trois sortes de documents se trouvent parfois réunis dans un même recueil ; plus souvent ils sont donnés d'une manière distincte dans des ouvrages spéciaux. Quelques-uns de ces écrits ont été déjà publiés, d'autres sont inédits ; un certain nombre portent le nom de leur auteur ; beaucoup sont anonymes. Ils se distribuent entre toutes les époques, depuis le VIIe ou VIIIe siècle peut-être, jusqu'au XIXe, et sont rédigés les uns en latin, les autres en italien, et même en français.

Les documents de trois sortes différentes, annales, listes de doges et listes de familles nobles que nous venons de signaler, sont quelquefois réunis, nous l'avons dit aussi, pour former un ensemble. Cette réunion pourrait bien, dans la plupart des cas, n'être que le résultat du caprice d'un copiste. C'est ce que permettent de reconnaître deux manuscrits que nous possédons de la chronique de Jacopo Celso, dont l'un serait, suivant Marsand [1], l'autographe, ne comprenant que le corps de la chronique [98] [3], tandis que l'autre serait une copie avec addition de la liste alphabétique des familles nobles de Venise, accompagnée de leurs armoiries [99].

[1] *I manoscritti italiani della regia biblioteca parigina*, tome I, p. 216, n° 247, et tome II, p. 384, n° 1002.

[2] Les numéros compris entre deux crochets carrés, au cours du présent mémoire, renvoient au *Répertoire des Chroniques vénitiennes* qui accompagne notre travail.

C'est surtout des annales ou chroniques proprement dites que nous avons à nous occuper ici. Cependant, avant d'entrer dans les explications qui les concernent spécialement, nous voulons dire quelques mots des listes de doges et des listes de familles nobles qui figurent avec elles parmi les documents originaux de l'histoire de Venise.

Les listes de doges ne sont généralement que de simples catalogues, où se trouvent seulement relatés les noms des magistrats qu'elles concernent, accompagnés de la date de leur élection et parfois de celle de leur mort : *Catalogus ducume Vnetorum* [26,101] ; *Scortinio dei principi di Venetia* [160]; *Serie dei dogi* [156, 177] ; *Cronaca di tutti li dozi Venetiani* [136] ; *Storia dei dogi* [53,138] ; *Vite dei dogi* [107,116] ; *Vitæ ducum* [95,118]. Avec plus de détails, elles deviennent de véritables annales, et dans ces conditions particulières servent de cadre à certaines chroniques. Tel est le *Chronicon breve* d'André Dandolo [32].

Toutes ces listes de doges, simples catalogues ou chroniques, commencent uniformément à Paolo Anafesto ou Paoluccio, élu en 697, avec quelques variantes seulement pour cette date initiale. Elles s'arrêtent à des points divers, répondant vraisemblablement à l'époque de leur confection. Plusieurs des manuscrits que nous connaissons contiennent, en tête ou à la suite de diverses chroniques, ces listes ou catalogues de doges, avec addition quelquefois de listes des patriarches et évêques d'Aquilée, de Grado, de Torcello [16], comme on le voit notamment dans la chronique d'Altino, imprimée au tome VIII de l'*Archivio storico Italiano* (p. 11 à 228), à laquelle est jointe une de ces listes qui descend jusque vers le milieu du XIV^e siècle [26].

Les listes de familles nobles sont le plus souvent dressées dans l'ordre alphabétique. Quelques-unes cependant, et ce sont les plus anciennes, n'affectent pas cette disposition. Telle est celle qui forme le livre III de la chronique d'Altino, imprimée au tome VIII de l'*Archivio storico Italiano* (p.81 à 103), où les noms des familles sont accompagnés de brèves indications sur leur origine et sur les fondations pieuses faites par elles. Telle est également celle qui accompagne une chronique anonyme allant jusqu'à 1358, dont le manuscrit est à la bibliothèque nationale à Paris [40]. D'autres listes de familles sont dressées à certains points de vue particuliers : ainsi la liste des familles anoblies pour avoir aidé l'État lors de la guerre de Chioggia au XIV^e siècle, dans un manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève [99] ; les familles dont les membres figurent au grand conseil, en tête de la chronique de Marino Sanudo (Muratori, t. XXII), et dans un manuscrit de la bibliothèque nationale à Paris (fonds Ital. 316) ; les familles et l'état de leur fortune, avec une chronique manuscrite appartenant au même dépôt [77]. Les listes alphabétiques des familles

nobles vénitiennes, dressées dans la forme de simples catalogues, se trouvent très souvent jointes comme annexe aux chroniques, c'est ce qui a lieu pour plusieurs de celles-ci, parmi celles que nous signalons [11, 37, 40, 57, 69, 77, 81, 84, 99, 107, 138, 150, 166]. D'autres fois elles constituent des traités spéciaux dont les inventaires partiels de manuscrits que nous avons consultés, ceux notamment de la collection Foscarini et du fonds Italien de la bibliothèque nationale à Paris, contiennent d'assez nombreuses mentions. La plupart sont anonymes ; quelques-unes cependant portent des noms d'auteurs, Marco Barbaro par exemple, Guiglielmo di Villaregio, Ottavio Abbioso, etc. Dans l'un et l'autre cas, c'est-à-dire annexées à des chroniques aussi bien que présentées isolément, ces listes de familles sont souvent accompagnées du dessin des armes de ces familles ; ce qui fait de ces recueils de véritables armoriaux. Il nous reste maintenant à parler des annales.

Les annales se présentent, soit sous la forme naïve de simples chroniques, soit dans les termes plus étudiés de compositions méritant déjà le titre sérieux d'histoire. A la catégorie des chroniques se rapportent les journaux, *Giornali, Diarii*, et les mémoires ou commentaires. Les chroniques proprement dites *Cronache Venete*, objet principal de cette étude, méritent de fixer tout particulièrement notre attention.

Les chroniques les plus anciennes sont perdues, dit Foscarini. Peut-être Foscarini entend-il parler ainsi des documents relatifs aux antiquités de l'Église d'Aquilée, dont les souvenirs remontant plus haut que ceux qui concernent Venise elle-même, ont pu passer dans certains écrits reconnus par Montfaucon, soit au Vatican, *Aquilejens. et Gradens. præsulum historia* (Bibl. Bibl. p. 119 b, 136 b), *Gradensis ecclesiæ chronicon* (*Ibid.*, 136 b) ; soit en Angleterre, *Aquilejens. ecclesiæ annales* (*Ibid.*, p. 152 a) ; desquels il y a lieu de rapprocher un ouvrage signalé par Foscarini, mais dont il ignorait le sort, *Storia manoscritta*, due à Fortunato archidiacre de Grado qui vivait en 1043 [9], et les *Vitæ patriarcharum Aquilejensium brevissimæ* que nous possédons à Paris [83].

Quant aux ouvrages contenant les plus anciennes parties des annales Vénitiennes, à leur tête se rangent deux documents déjà mentionnés par nous, la chronique de Grado, et la vieille chronique dite vénitienne, aujourd'hui bien connues et publiées en dernier lieu par Pertz, en 1846.

La chronique de Grado ; *Chronicon Gradense* [1], commence à la destruction d'Aquilée et s'arrête vers l'année 630. Une continuation s'étend jusqu'à 1012 à peu près [6]. Simonsfeld considère la chronique de Grado comme le morceau le plus ancien que l'on possède sur

l'histoire de Venise; il la place avant le document connu sous le nom de *Chronicon Venetum*, quoique Pertz ait imprimé celui-ci avant l'autre, dans l'édition qu'il a donnée de tous les deux (*Monum. Germ. hist. Script.*, t. VII). La chronique de Grado, sans la continuation cependant dont nous venons de parler, a passé dans la chronique d'Altino dont elle forme le livre IV. Pertz mentionne pour la chronique de Grado huit manuscrits, dont six ont servi à fixer le texte qu'il en a donné. Deux seulement renfermaient la continuation qui va jusqu'à 1012 ou à peu près.

La vieille chronique Vénitienne qu'on nomme *Chronicon venetum* [5] va de 540 (pour 568) à l'an 1008. Elle est due, croit-on, à un *Johannes, diaconus Venetus*, qui aurait écrit, suivant Pertz, de 980 à peu près, jusqu'à 1008. Elle avait été attribuée à un forgeron nommé Sagornino, *Johannes Sagorninus*, *faber ferrarius*, qui y avait ajouté vers le milieu du XI[e] siècle une note contenant son nom. Cette attribution est révoquée en doute par Foscarini déjà, et par Zanetti, premier éditeur de la vieille chronique au siècle dernier. Elle n'est plus acceptée par personne.

A côté de ces trois anciens documents, il faut en placer quelques autres encore, antérieurs à la seconde moitié du XIII[e] siècle : les livres VII et VIII de la chronique d'Altino[1], contenant des annales qui s'étendent du milieu du VI[e] siècle à l'an 1056 [17] ; des chroniques anonymes s'arrêtant à 1020 [7], à 1040 [8], à 1125 [11] ; les deux chroniques l'une de Fortunato archidiacre de Grado [9], l'autre de Zeno abbé de Saint Nicolas du Lido [10], lesquels vivaient aux XI[e] et XII[e] siècles, signalées par Foscarini qui d'ailleurs ne savait pas, dit-il, ce qu'elles étaient devenues ; des compositions anonymes, savoir : des annales écrites au commencement du XIII[e] siècle, allant du milieu du XI[e] à la fin du XII[e], reconnues dans un manuscrit du Vatican par Simonsfeld [12] ; une histoire de la Croisade de 1204 [13] ; un recueil de l'an 1210 à peu près, indiqué par Montfaucon [16] ; les livres V et VI de la chronique d'Altino[2], jusqu'à la mort du doge Pierre Zani en 1229 [17].

Tels sont les plus anciens monuments de l'histoire de Venise, jus-

[1] La *Chronique d'Altino* est composée de plusieurs écrits d'origine et de caractère divers, dont on a fait huit livers : I, Liste des doges, de Paolucio à A. Dandolo [26] ; II, Liste des patriarches de Grado, des évêques de Torcello etc; III, Liste des familles Vénitiennes; IV, Chronique : de la ruine d'Altino à Cyprianus patriarche de Grado (*chron. Gradense* [1]) ; V, Chron. de 1102 à 1178 ; VI, Chron. de 1178 à 1229; VII, Alboin et les Lombards, Longin et Narcès, au sixième siècle ; VIII, Chron. de Charlemagne à Henry IV, 1056 [17]. (Impr. dans l'*Archivio storico, italiano*, t. VIII, 1845, p. 11 à 228).

[2] Voir la note précédente.

que dans la première partie du XIIIe siècle. A leur suite vient un corps considérable d'ouvrages du même genre, sous diverses dénominations, chroniques, annales, histoires, etc., la plupart anonymes, comme plusieurs de ceux qui les précèdent, quelques-uns au contraire portant le nom de leur auteur. Ces écrits appartiennent à toutes les époques, depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'aux temps modernes. Quatre seulement, à notre connaissance, sont de la seconde moitié de ce siècle, savoir deux chroniques anonymes allant jusqu'à 1266 [19] et jusqu'à 1279 [21], la chronique de Marcus qui va jusqu'à 1266, compilée en 1292 avec des additions jusqu'à 1303 [18], celle de Martin da Canale composée quelques années plus tôt peut-être, et poussée jusqu'à 1275 [20]; tous les autres écrits analogues sont postérieurs au XIII siècle.

Les documents de ce genre se multiplient au XIVe siècle, où nous pouvons en signaler une trentaine, et plus encore au XVe, pour lequel nous en trouvons près de 70. Au XVIe siècle leur nombre diminue, et ils commencent alors à laisser la place, comme nous l'avons dit précédemment, aux compositions plus étudiées auxquelles on peut appliquer dès lors la qualification d'histoire.

Ces chroniques vénitiennes des XIVe, XVe, et XVIe siècles sont représentées par un grand nombre de manuscrits dans les bibliothèques de tous les pays. La plupart de ces monuments sont connus; mais il s'en révèlera probablement plus d'un encore, resté jusqu'à présent ans l'ombre. C'est ce qui arrive aujourd'hui pour deux manuscrits de Metz qui nous ont fourni l'occasion de la présente étude. La multiplicité de ces documents, à partir du XIVe siècle, ne nous permet pas d'en parler ici avec autant de détails que nous l'avons fait pour les monuments beaucoup plus rares appartenant aux temps antérieurs.

Faute de pouvoir décrire individuellement ces chroniques, si nombreuses à cette époque, nous voulons au moins présenter pour ce qui les concerne, touchant certains points caractéristiques surtout, quelques considérations générales qui permettent de reconnaître en quoi elles consistent. Nous nous expliquerons d'abord sur l'origine de ces documents, sur le caractère anonyme du plus grand nombre, et sur les auteurs connus de quelques-uns d'entre eux; nous parlerons ensuite de la langue dans laquelle ils sont rédigés; puis nous signalerons les points par lesquels ils se ressemblent ou se différencient, quant à l'*incipit* et au *desinit* de leur texte; nous ajouterons enfin quelques explications sur ce qui a été fait jusqu'à présent pour leur publication.

Pour ce qui est de l'origine des chroniques vénitiennes, il faut avant

tout mentionner ce fait, que la plupart de celles qui sont venues à notre connaissance sont anonymes. Nous avons constaté qu'il en était ainsi des plus anciennes, jusqu'à la fin du XIII[e] siècle. Telle est aussi la condition de beaucoup de celles qui appartiennent aux époques ultérieures. Ces chroniques ne se distinguent alors les unes des autres que par leurs points de départ et d'arrivée, par leur *incipit* et leur *desinit*. C'est d'après l'un de ces indices, d'après leur date finale que nous les classons dans le répertoire que nous en avons dressé. Quelques-unes cependant ont reçu des dénominations empruntées, soit au nom d'un copiste, soit à celui d'un possesseur. Nous citerons comme telles, au XIV[e] siècle, les chroniques dites *Del Rosso* jusqu'en 1355 [36], *Trevigiana* ou *Pallas* jusqu'en 1361 [41], de *Tom. Donato* jusqu'en 1380 [46]; au XV[e] siècle, les chroniques dites *Cornelia* jusqu'en 1426 [63], *Foscara* jusqu'en 1443 [80], *del Magno* jusqu'en 1454 au moins [180], *Veniera* jusqu'en 1479 [102], *dei Balbi* jusqu'en 1482 [103]; au XVI[e] siècle, les chroniques dites *Navagera* jusqu'en 1501 [117], *di Ferro* jusqu'en 1521 [124]. Signalons-en avec celles-là quelques autres encore du même genre dont le terme final nous est inconnu : les chroniques dites *Eccelsa* [190], *Nobile* [191], *Amulia* [192], *di Rota* [193], *Zane* [194], *Cornera* [195], *Buranella* [196] que nous trouvons mentionnées par Foscarini, sans aucune indication sur leur étendue.

Les chroniques qui portent le nom de leur auteur, moins nombreuses que les chroniques anonymes, l'emportent peut-être sur celles-ci par leur importance. Nous avons cité, pour la période antérieure au XIV[e] siècle, celles auxquelles s'attachent les noms de Johannes Diaconus [5], au commencement du XI[e] siècle ; de Fortunato, archidiacre de Grado [9], au milieu du XI[e]; et de Zeno, abbé de Saint Nicolas du Lido, [10] au XII[e]; de Marcus [18] et de Martin da Canale [20], au XIII[e]. Les rédacteurs de chroniques dont les noms s'offrent à nous ensuite sont, au XIV[e] siècle, André Dandolo [22], Bonincontro notario [33], Lorenzo dei Monaci [35], Enrico Dandolo [43], Rafaello dei Caresini [52] ; au XV[e] siècle, Filippo dei Domenichi [56], Pietro Loredan [62], Porcello [88], Francesco Contareno [89], Flavio Biondo [93], Antonio Donato [95], Coriolano Cippico [97], Domenico Bolani [105], Tommaso Donato [106], Giovani Bembo [58], Gio. Jac. Caroldo [49], Pietro Dolfino [61], Domenico Malipiero [110], Marc. Anton. Sabellico [104]; au XVI[e] siècle, Barbaro Ariano [71], Donato Contareno [72], Zancaruolo [86], Marino Sanudo [107-108.] etc.

Parmi ces auteurs, il en est deux seulement auxquels nous nous arrêterons ici : André Dandolo, qui ouvre la série des compositeurs de chroniques postérieurs au XIII[e] siècle, et Marc. Anton. Sabellico, qui ferme en quelque sorte cette série, au début du XVI[e].

André Dandolo, d'une famille noble de Venise, vivait au XIVe siècle, et a été investi de l'éminente dignité de Doge pendant les dernières années de sa vie, de 1343 à 1354. Il a laissé deux ouvrages, les Grandes Chroniques, *Annales*, depuis les origines jusqu'à la mort du Doge Jacopo Contarini en 1280, et les Petites Chroniques, *Compendium*, depuis le premier Doge Paulicius (Paoluccio Anafesto) jusqu'au prédécesseur de l'écrivain, Bartholomeo Gradenigo, mort en 1342. Les Grandes Chroniques ont été composées en dix livres, dont nous n'avons que les sept derniers, commençant à la fondation de la cité. Les trois premiers ne nous sont point parvenus. Leur existence est même jusqu'à un certain point révoquée en doute par M. Simonsfeld.

Marc. Anton. Sabellico, né en 1436 dans la Campagne de Rome et mort en 1506, avait été appelé à Venise par le Sénat en 1484 ; il a écrit, en trente-deux livres, une grande histoire de cette ville, *Rerum Venetarum historia*, jusqu'à la mort du Doge Marco Barbarigo en 1486. Au commencement de la présente étude, nous avons déjà mentionné cette œuvre, qui ouvre la série des histoires proprement dites. Après elle, en effet, le XVIe siècle fournit bien encore quelques compilateurs de chroniques, comme nous venons de le dire, mais le règne de l'histoire a commencé. Les travaux qui s'y rapportent n'appartiennent plus à notre sujet.

Pour ce qui regarde la langue des documents que nous avons à considérer ici, on comprend que les plus anciens doivent être naturellement rédigés en latin. Il en est ainsi jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Ceux en langue vulgaire se mêlent ensuite à ceux en latin dès le XIVe siècle ; ils prédominent enfin au XVe et ultérieurement, avec un retour prononcé au latin pour les grandes compositions historiques de la fin du XVe siècle et du XVIe. Celles-ci, du reste, ne tardent généralement pas à être traduites en italien, de même que certaines chroniques latines antérieures.

Les chroniques vénitiennes sont, disons-nous, presque toutes écrites en latin jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Nous ne trouvons en effet dans d'autres conditions, pour cette période, que trois chroniques ou histoires anonymes rédigées en italien [8, 11, 15] que pour cette raison il conviendrait peut-être de rapporter à une date moins ancienne [1], et une chronique en vieux français, *la Cronique des Véniciens*, de maistre Martin da Canale [20], dont l'attribution à cette époque ne peut d'ail-

[1] C'est ce qu'il faut faire aussi, cela est certain, pour la chronique italienne de Lorenzo Barozzi qui figure au n° 2 de notre répertoire, à cause du point final où elle s'arrête dès l'année 726 ; mais dont l'auteur, vivant au XVIe siècle, est mort en 1594, comme nous l'apprend Foscarini (*Della letteratura Veneziana*, p. 167, note 181.)

leurs faire l'objet d'aucun doute. L'existence d'une chronique vénitienne rédigée en français au XIIIe siècle, est une singularité qu'il semble à première vue difficile de s'expliquer. Le comte Giovanni Galvani a cherché à rendre raison du fait, dans une dissertation dont le titre suffit pour en indiquer l'esprit : « Perchè le lingue volgari di Francia « fossero scritte prima di quelle d'Italia, et perchè gli antichi Ita- « liani le anteponessero talvolta alle proprie[1]. » Des considérations plus simples que celles qu'il invoque pour l'explication de la difficulté sont fondées sur la supposition très vraisemblable que Martin da Canale était français d'origine — M. F. Polidori, E. Cicogna et Angelo Zon doutent qu'il fût vénitien[2] — et sur ce qu'il dit lui-même des raisons qu'il a eues d'écrire comme il l'a fait, autrement qu'en latin ou en italien: « Por ce que lengue franceise cort parmi le monde et « est la plus délitable à lire et à oir que nule autre, me sui ie entre- « mis de translater l'anciene estoire des Veneciens de latin en « franceis.» Martin da Canale a écrit, on le voit, non pour les Vénitiens, mais pour les étrangers qui sont « parmi le monde, » et il aurait, si on l'en croit, traduit ainsi des documents originaux qui antérieurement avaient été rédigés en latin. Quant à l'époque où il a écrit, elle est déterminée par la dédicace qu'il fait de son œuvre à « Mesire Renier li noble dus de Venise » (Renier Zeno, doge de 1252 à 1268). Les déclarations de Martin da Canale donneraient lieu de penser que la rédaction en français de sa chronique était un fait unique. On pourrait en douter cependant, d'après un passage du prologue de la chronique de Marcus [18], auteur quelque peu postérieur à Martin da Canale, où on lit : « Ego utique Marcus perle- « gens quasdam veteres ac recentes ystorias que, quamvis sermone « galico scripte forent, tamen paucis in voluminibus compilate de « facili a memoria prolabi potuissent, nec non in mentis profundi- « tate considerare quod literalibus atestacionibus fides pocius « quam vulgaribus asercionibus adybetur, quedam pauca prout « inferius videri poterit de his que ad hedificationem Venetiarum « pertinent et eius gestis, anno milesimo ducentesimo nonagesimo « secundo, mense marcio, quinta indicione literali calamo ad futuram « posterorum memoriam compilavi[3]. » Si l'on s'en rapporte à ce texte, Marcus aurait eu sous les yeux en 1292 des histoires écrites en français, les unes anciennes, les autres nouvelles. Celles-ci pourraient bien n'être autre chose que la chronique de Martin da Canale. Faut-il voir dans les autres des compositions françaises d'époque an-

[1] *Archivio Storico Italiano*, t. VIII, p. 231-251.
[2] *Ibid.*, p. XIV, p. XIX, et p. 253.
[3] *Ibid.*, p. 257 et 528.

térieure, qui ne nous seraient point parvenues ? nous nous contentons de poser la question [1].

A partir du XIVe siècle, on ne trouve plus rien en français dans les documents vénitiens. C'est à l'italien et au dialecte de Venise en particulier que le latin cède la place dans des chroniques populaires, la plupart anonymes, qui se multiplient au XVe siècle, et qui elles-mêmes s'annoncent souvent comme des traductions de compositions latines antérieures. Telles sont une chronique anonyme finissant à 1380 [46], une traduction faite en italien, à la fin du XVe siècle, des Grandes chroniques, *Annales*, d'André Dandolo [22], les traductions du XVIe siècle des écrits de Sabellico par Matteo Visconti en 1507 [104]. On continue à traduire de même en italien, comme nous l'avons annoncé tout à l'heure, les ouvrages écrits précédemment en latin ; ceux de Pietro Bembo au commencement du XVIe siècle, d'Andrea Mocenigo en 1544, de Pietro Marcello traduit par Lodovico Domenichi en 1557, de Pietro Giustiniano en 1576, de Natal Conti traduit par Saraceni en 1589, de Paolo Rannusio en 1604, de Coriolano Cippico en 1611, d'Andrea Morosini en 1627. Ces traductions montrent la popularité acquise aux ouvrages historiques, à Venise. Il est bon de les signaler à cette époque tardive de la fin du XVe siècle et du XVIe, où l'on voit les lettrés se remettre en même temps à écrire en latin. Le Sénat fait néanmoins rédiger alors en italien par des secrétaires, *scrittori interni*, les annales secrètes non destinées à la publicité.

Passons à un ordre différent de considérations. Que les chroniques soient anonymes ou qu'elles portent le nom de leur auteur, la manière dont elles commencent et le point où elles s'arrêtent, autrement dit les conditions de leur *incipit* et de leur *desinit* sont des particularités importantes à observer pour décider de leur caractère, et pour établir soit les ressemblances qui permettent de les rapprocher, soit les différences qui les séparent.

Pour ce qui est de l'*incipit*, il relate, soit le principe des choses, prises parfois à la création du monde, soit les origines au moins de la cité, rapprochées de divers faits de l'histoire générale, soit une date quelconque déterminée par certaines considérations. Dans ce dernier cas c'est quelquefois le point où s'est arrêté un écrit précédent que l'auteur se propose de continuer. Ainsi, l'an 630 où commence l'anonyme continuateur de la chronique de Grado [6]; 1280 où commencent les

[1] Il est difficile de croire à l'existence d'écrits rédigés en français avant le XIIIe siècle. Peut-être, dans le passage cité de Marcus, les mots « que « quamvis sermone galico scripte forent », ne se rapportent-ils qu'à « recentes « ystorias » seulement ? Dans ce cas, ce pourrait être de la chronique de Martin da Canale exclusivement qu'il fût ainsi question.

continuateurs anonymes d'André Dandolo [29] ; 1342 pour Rafaello dei Caresini, autre continuateur d'André Dandolo [52] ; 1380 pour Tommaso Donato reprenant la suite d'une chronique anonyme qui s'arrête à cette date [106]; etc. Les historiographes, *storici publici*, des XVI^e et XVII^e siècles commencent ainsi l'un après l'autre, à la date où chacun d'eux reprend la suite des annales, conduites jusqu'à ce point par ses prédécesseurs.

Dans d'autres documents commençant d'une manière analogue, ce qui en décide est que l'auteur veut écrire l'histoire d'une époque déterminée, celle de son temps par exemple, comme dans les *Memoriali* de Pietro Lombardo qui vivait en 1330 [27], dans le *Diarium* de Porcello de 1452 à 1453 [88], dans ceux de Domenico Malipiero de 1457 à 1500 [110], de Girolamo Priuli de 1496 à 1512 [119], d'Andrea Zilioli de 1508 à 1528 [127]. Ailleurs le choix de cette date initiale est déterminé par des raisons qui sont inconnues, comme dans la chronique de Jacopo Celso de 580 à 1476 [98], dans une chronique anonyme de 804 à 1615 [162].

La création du monde est un point de départ souvent adopté par les chroniqueurs du moyen âge, mais rarement par les auteurs des chroniques vénitiennes. Nous pouvons cependant en citer un exemple [131]. Quand ces chroniques ne commencent pas à une date quelconque, comme dans les cas qui viennent d'être énumérés, elles prennent plutôt les choses aux origines de la cité elle-même ; mais elles le font dans des termes variés qu'il est bon de relater.

Les origines de Venise sont de diverses manières rapprochées par ses chroniqueurs de certains faits dont voici l'énumération.

La fuite des Troyens fugitifs, après la ruine de leur ville, dans la chronique de Marcus [18], dans celle de Martin da Canale [20], dans la chronique de Pietro Dolfino [61], dans celle de Donato Contareno [72], dans la chronique anonyme dite Navagera [109], et dans plusieurs autres chroniques anonymes finissant à 1355 [37], à 1410 [55 et 57], à 1426 [63], à 1442 [77], à 1575 [147], à 1627 [167].

La dispersion des apôtres après la passion, dans les chroniques anonymes finissant à 1125 [11], à 1410 [59].

Le pontificat de saint Marc à Aquilée, dans l'antique *Chronicon venetum* [5], dans les grandes chroniques, *Annales*, d'André Dandolo [22], dans sa petite chronique, *Compendium* [32], dans celle de Roberto Lio [137], dans trois chroniques anonymes finissant à 1339 [28], à 1445 [83], et à 1523 [125].

Les invasions des barbares et la ruine d'Altino, dans la chronique de Grado qui mentionne auparavant la ruine d'Aquilée [1], dans le livre IV de la chronique d'Altino [17].

Les ravages d'Attila en 421, dans les chroniques de Enrico Dandolo [43], de Gio. Jac. Caroldo [49], de Barbaro Ariano [71], de Marino Sanudo [107], de Pietro Giustiniano [146], dans la chronique dite *dei Balbi* [103], et dans plusieurs autres chroniques anonymes finissant à 1385 [51], à 1403 [54], à 1432 [69], à 1437 [74], à 1441 [76], à 1454 [92], à 1547 [133].

L'invasion des Lombards au VIe siècle (en 568), dans le livre VII de la chronique d'Altino [17], dans celle d'Agostino degli Agostini [143], et dans une chronique anonyme finissant en 1538 [129].

Le premier Doge élu vers la fin du VIIe siècle, dans les *Vitæ principum* d'Anton. Donato [95], de Pietro Marcello [118], d'Anton. Barbaro [177], et dans huit chroniques anonymes finissant à 1328 [26], à 1400 [53], à 1446 [84], à 1478 [101], à 1556 [136], à 1559 [138], à 1611 [156], à 1612 [160].

Les données fournies dans les termes précédents par les *incipit* des chroniques vénitiennes ont une importance essentielle pour établir entre elles certains rapprochements, et pour déduire de là des notions précises sur leur groupement et sur leur filiation.

Les *desinit* des mêmes chroniques caractérisés par la date finale où elles s'arrêtent sont loin d'avoir la même signification que les *incipit* de ces documents ; mais, à cause de leur variété, ils sont tout particulièrement propres à fournir un moyen de les classer de manière à les désigner et à les retrouver aisément. C'est d'après cet indice spécial que nous les avons rangées dans le répertoire qui accompagne le présent mémoire. Il convient de faire observer cependant que la date finale à laquelle s'arrête une chronique ne fournit aucune preuve de l'époque de sa composition. Certains historiens, les chroniqueurs surtout, ont bien, il est vrai, conduit quelquefois leur narration jusqu'à l'époque où ils vivaient ; mais on a ici tant d'exemples du contraire qu'il y a plutôt lieu de regarder comme des exceptions, bien loin de les considérer comme conformes à la règle, les cas où une chronique appartient par sa rédaction à l'époque où elle s'arrête. Ainsi, dans le répertoire des documents classés d'après leur date finale, le n° 5 correspond, il est vrai, à une chronique finissant à l'an 1008, qui est l'œuvre d'un écrivain contemporain de cette dernière époque, mais les n° 2, 3, 4, contenant des annales qui s'arrêtent à 725, à 809 et à 978, ont pour auteurs des écrivains des XVIe XVe et XIVe siècles. André Dandolo, qui est mort en 1354, a écrit les grandes chroniques qui s'arrêtent à 1280 [22] ; Marino Sanudo, mort en 1525, sa chronique finissant en 1497 [108] ; Donato Contareno, mort vers le même temps, celle qui porte son nom et qui s'arrête en 1433 [72]. Rannusio et Andrea Morosini, qui vivaient aux XVIe et XVIIe siècles, ont écrit leurs compositions sur les croisades [14 et 24].

Malgré les réserves que nous venons de formuler, les indices fournis par les *incipit* et les *desinit* des chroniques vénitiennes, tels que nous les avons indiqués, méritent d'être relevés avec soin, et peuvent être utilisés à plus d'un point de vue ; ils permettent notamment de retrouver les traces d'ouvrages perdus sur lesquels on aurait conservé quelques indications touchant ces particularités.

Il nous reste à parler de ce qui a été fait jusqu'à présent pour la publication des chroniques vénitiennes. Elles sont encore inédites pour le plus grand nombre. En revanche, celles qui ont été imprimées sont généralement les plus importantes.

Ces publications commencent vers la fin du xv^e siècle, par l'impression de l'ouvrage de Coriolano Cippico sur les guerres contre les Turcs [97], exécutée à Venise en 1477 ; après quoi sont imprimés à leur tour les écrits de Flavio Biondo [93] en 1481, ceux de Marc. Anton. Sabellico [104] en 1487, ceux de Bernardo Giustiniano [3] en 1492.

Le xvi^e siècle voit paraître l'ouvrage de Pietro Marcello [118] en 1502, les traductions italiennes des écrits de Marc. Anton. Sabellico [104] en 1507 et en 1534, de Pancrazio Giustiniano [91] en 1527, de Bernardo Giustiniano [3] en 1545, du cardinal Pietro Bembo [120] en 1552 ; les ouvrages de Francesco Contareno [89] en 1562, de Pietro Giustinano [146] en 1576, de Gian. Nicolo Doglione [152] en 1598.

Au xvii^e siècle sont imprimés les écrits de Paolo Paruta [134] en 1605, d'Andrea Morosini [163] en 1623, de Lozenzo dei Monaci (le livre xiii) [35] en 1636, de Michele Foscarini [172] en 1696.

Au xviii^e siècle commence la publication des grandes collections historiques de Zeno, de Grævius, de Muratori, où les documents de l'histoire de Venise trouvent leur place.

La collection Zeno, *Istorici delle cose veneziane*, comprend 10 volumes in 4°, imprimés de 1718 à 1722 sous la double direction d'Apostolo Zeno et de son frère, le P. Caterino. Elle comprend un corps suivi d'histoire depuis les origines jusqu'en 1690, en tête duquel est réimprimé l'ouvrage de Marc. Anton. Sabellico, qui va jusqu'en 1486 [104], et pour la suite, les œuvres également publiées déjà en partie des historiographes, *storici publici*, des xvi^e et xvii^e siècles : du cardinal Pietro Bembo jusqu'en 1512 [120], de Paolo Paruta jusqu'en 1552 [134] avec sa guerre de Chypre de 1569 à 1573 [145], d'Andrea Morosini jusqu'en 1615 [163], de Battista Nani jusqu'en 1671 [171], de Michele Foscarini jusqu'en 1690 [172].

La collection publiée par Grævius, *Thesaurus antiquitatum et historiarum Italiæ*, comprend 9 tomes in-folio, imprimés de 1704 à 1723, dans lesquels il ne se trouve qu'un seul document vénitien, donné dans la 2^e partie du tome VIII, les commentaires de la guerre de Toscane en 1453 par Francesco Contareno [89].

La collection de Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, comprend 25 volumes in-folio, imprimés de 1723 à 1751, dans lesquels on trouve au tome VIII, 1726, le livre 13 de l'histoire de Lorenzo dei Monaci[35]; au tome XII la chronique d'André Dandolo[22] avec sa continuation [29], celle de Rafaello dei Caresini [52], et des fragments de l'histoire de Giov. Bembo [58] ; au tome XV la guerre de Chioggia de Chinazi en 1478; au tome XX le *Diarium* de Porcello [88]; au tome XXII les *Vite dei dogi* de Marino Sanudo [107]; au tome XXIII la *Cronaca Navagera* [109] ; au tome XXIV la continuation de l'ouvrage de Marino Sanudo [116] et l'écrit de Tafuri sur la guerre de 1484; au tome XXV la fin du *Diarium* de Porcello [88] et la guerre de 1431 par Della Manna [1].

Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle est imprimé, en 1758, l'ouvrage complet de Lorenzo dei Monaci [35] dont on n'avait encore qu'un fragment, le livre XIII donné en 1636 par F. Osio, dans les *Istorici Padovani*, et en 1726 par Muratori, au tome VIII de ses *Rerum italicarum scriptores*. En 1765, paraît le vieux *Chronicon Venetum* de Johannes Diaconus [5].

Au XIX[e] siècle appartiennent enfin les publications de l'*Archivio storico italiano*, et des *Monumenta Germaniæ historica* de Pertz. Dans l'*Archivio* sont donnés, au tome V, 1843, la *Storia arcana* de Marco Foscarini, touchant la domination de la maison d'Autriche en Lombardie, depuis le commencement du XVI[e] siècle jusqu'à nos jours ; au tome VII, 1843-1844, les Annales de Domenico Malipiero [110], et la *Storia Veneziana* de Daniele Barbaro [121] ; au tome VIII, 1845, la chronique d'Altino [17 et 26], celle de Martin da Canale [20] et des fragments de celle de Marcus [18]. Dans les *Monumenta Germaniæ historica* de Pertz, on trouve, au tome VII des *Scriptores*, 1846, une nouvelle édition du *Chronicon venetum* de Johannes Diaconus [5] et la première de la chronique de Grado [1] et de sa continuation [6].

Tel est l'état des publications qui ont été faites jusqu'à nos jours des documents narratifs de l'histoire de Venise. Les premiers qui aient été imprimés aux XV[e] et XVI[e] siècles sont des écrits concernant spécialement, soit un fait particulier, soit une période limitée de l'histoire, et presqu'en même temps quelques ouvrages composés sur l'histoire générale. Les publications du XVII[e] siècle et du XVIII[e] presque entier ont encore le même caractère. Ce qu'on cherche alors est surtout, on le voit, le désir de donner des informations réclamées par l'esprit de patriotisme et par la curiosité vulgaire, mais pas encore le

[1] Les écrits de Chinazi, de Tafuri, et de Della Manna, indiqués ci-dessus, ne figurent pas dans notre répertoire des chroniques vénitiennes. Nous dirons plus loin pour quelle raison nous ne les y avons pas admis.

besoin de fournir aux investigations historiques et à l'étude, des matériaux pour la discussion. Les monuments les plus anciens sont négligés. Les premières marques d'attention qui leur sont données se manifestent tardivement, dans la publication faite en 1765 par Zanetti du vieux *Chronicon venetum*[5]; après quoi il faut entrer assez avant dans le XIXe siècle pour trouver avec un même esprit critique les publications de l'*Archivio storico italiano*, en 1843, 1844, 1845, et des *Monumenta Germaniæ historica* de Pertz, en 1846. Les deux brochures de M. Simonsfeld, *Andreas Dandolo*, en 1876, et *Venetianische studien*, en 1878, permettent de présager des travaux du même genre sur l'œuvre d'André Dandolo et sur la chronique d'Altino.

A l'heure qu'il est, comme on le voit, les plus anciens documents de l'histoire vénitienne, les plus vieilles chroniques ont été déjà, depuis la fin du XVIIIe siècle, et sont encore à l'heure présente l'objet des travaux critiques des éditeurs. Les œuvres des historiens et les grandes chroniques signées des noms de leurs auteurs ont été publiées également d'une manière plus ou moins correcte ; celles de Flavio Biondo [93] et de Marc. Anton. Sabellico [104], dès le XVe siècle ; celles de Pietro Giustiniano [146] et de Gian. Nicolo Doglione [152], au XVIe siècle ; celles de Paolo Paruta [134], d'Andrea Morosini [163] de Michele Foscarini [172], au XVIIe ; celles de André Dandolo [22] et de Lorenzo dei Monaci [35] et autres, au XVIIIe. Mais, parmi les chroniques anonymes si nombreuses des XIVe, XVe et XVIe siècles, une seule a été imprimée jusqu'à présent : la chronique dite *Navagera* [109], donnée en 1733 dans le tome XXIII des *Rerum italicarum scriptores* par Muratori, qui l'attribuait au fameux historiographe du XVIe siècle, Andrea Navagero. Cet écrivain avait à la fin de sa vie fait brûler, dit-on, comme trop imparfaits, dix livres d'histoire composés par lui en latin, et l'on se refuse, non sans quelque raison, à croire qu'il ait pu être l'auteur d'une chronique populaire en langue vulgaire [1]. Quoi qu'il en soit; que ce document appartienne oui ou non au corps des chroniques vénitiennes anonymes en langue vulgaire ; celles-ci, représentées par un si grand nombre de manuscrits répandus dans les bibliothèques publiques et privées, sont jusqu'à présent à peu près complètement inédites. C'est, en tout cas, la partie aujourd'hui la plus inexplorée du corps entier des documents qui font le sujet de la présente étude.

Nous bornerons à ces observations ce que nous voulons dire ici de

[1] La chronique dite *Navagera* aurait été écrite, selon les uns par un auteur anonyme, suivant les autres par un Andrea Navagero, différent de l'historiographe, quoique son homonyme et son contemporain.

la publication des histoires et des chroniques vénitiennes. Elles complètent les explications qu'il convenait de donner sur le répertoire de ces documents historiques, dont l'exécution était l'objet principal de notre travail.

Nous rappellerons qu'en dressant ce répertoire, nous nous proposions surtout de faire connaître les chroniques vénitiennes composées avant la fin du xv^e siècle et le commencement du xvi^e, et que si nous avons étendu plus loin nos recherches, c'est, comme nous l'avons dit, en raison seulement de la difficulté d'établir une ligne de démarcation tranchée entre les chroniques et les ouvrages analogues qui ont, soit le caractère de mémoires ou commentaires sur des faits particuliers, soit celui de compositions historiques, d'histoires proprement dites. Ne négligeant rien, autant que possible, de ce qui pouvait concerner les vieux écrits que nous avions principalement en vue, nous nous sommes moins attaché à ce qui regardait les autres ; bien plus nous avons volontairement omis de mentionner un certain nombre de ceux que cite Foscarini, ou même de ceux qu'a publiés Muratori. Ainsi, parmi ces derniers, nous avons négligé les ouvrages de Della Manna sur la guerre de 1431, de Chinazi sur celle de 1478, de Tafuri sur celle de 1484; parmi les autres, les ouvrages de Fedele Fedeli, de Federigo Sanudo, de Gian. Pietro Contarini, de Manolesso sur les guerres contre les Turcs; ceux de Gio. Carlo Saraceni, de Marco Savorgnano, de Lazaro Soranzo, de Gerolamo Diedo sur la bataille de Lépante, d'Andrea Morosini et de Paolo Sarpi sur la guerre des Uscoques. Ces ouvrages, concernant spécialement certains faits particuliers, se distinguent nettement ainsi des chroniques proprement dites, et sortent formellement du cadre d'investigations que nous nous étions tracé, sans nous y renfermer cependant absolument, pour les raisons que nous venons de dire.

Des considérations analogues nous ont également empêché d'admettre dans ce répertoire d'autres ouvrages encore se rapprochant plus ou moins cependant de quelques-uns de ceux qui y figurent ; ainsi les écrits composées au xvi^e siècle par Gian. Battista Egnazio sur les Vénitiens illustres, par Nicolo Zeno sur les invasions des barbares, par Gian Michele Bruto sur les origines de la ville, ceux perdus aujourd'hui de Pietro Contarini sur l'histoire de son temps, d'Andrea Arimondo sur la guerre de Chypre, etc.

On nous pardonnera ces indications minutieuses. Elles ont pour objet de faire bien connaître ce qu'on peut trouver dans notre répertoire et ce qu'on ne doit pas y chercher. C'est surtout pour ce qui regarde les chroniques, nous le répétons, que nous avons tâché de le rendre complet. Nous avons même cru devoir pour cela le terminer par la mention d'un certain nombre de documents de ce genre sur lesquels nous

n'avions que des renseignements insuffisants, quant à leur étendue notamment, ce qui ne permettait pas de les y faire entrer comme les autres à leur place chronologique.

Ainsi constitué, ce répertoire est un travail très imparfait encore, nous devons le reconnaître, malgré la peine que nous eue à le dresser. Nous le donnons cependant, parce qu'il nous a été, tel qu'il est, très utile, et qu'il peut, croyons-nous, rendre également service à d'autres, en attendant une œuvre moins défectueuse, à laquelle ce premier essai pourra servir de point de départ.

On se fera, d'après ce qui a été dit ci-dessus, une idée de ce que sont les chroniques vénitiennes. Elles sont nombreuses, et forment un corps de documents appartenant à tous les temps depuis le VII^e siècle jusqu'au XVII^e. Quelques-unes, en très petit nombre, sont antérieures au XIII^e siècle et naturellement rédigées en latin ; celles-là sont presque toutes publiées aujourd'hui. Beaucoup d'autres, du XIII^e siècle au XVI^e, sont des chroniques le plus souvent en langue vulgaire, *cronache popolari*, quelques-unes portant le nom de leur auteur, mais pour le plus grand nombre anonymes, et presque toutes encore inédites, auxquelles succèdent, au XVI^e siècle et au XVII^e, des ouvrages, la plupart imprimés, qui prennent le caractère de véritables compositions historiques. Celles-ci sont généralement rédigées en latin, au XVI^e siècle surtout ; mais parmi elles il s'en trouve aussi, dont le nombre va graduellement en croissant, qui sont écrites en italien.

III

LES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE METZ.

Après les observations qui précèdent, sur le répertoire ou inventaire général des chroniques vénitiennes que nous donnons ici, nous voulons présenter maintenant quelques explications sur les circonstances particulières qui nous ont amené à exécuter ce travail. Suivant ce que nous avons dit à ce sujet en commençant, ces circonstances sont la rencontre, à la Bibliothèque de la ville de Metz, de deux manuscrits contenant des chroniques vénitiennes, et le désir naturel de nous rendre compte du caractère et de la valeur de ces documents, en présence desquels nous avait fortuitement placé l'exécution d'un travail récent sur le fonds tout entier des manuscrits que possède ce riche dépôt [1].

[1] *Notice sur la collection des manuscrits de la Bibliothèque de Metz.* Introduction au tome V du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, 1879, *in* 4°.

C'est dans la catégorie des chroniques anonymes en langue vulgaire et presque absolument inédites, *cronache popolari*, que se rangent les deux documents manuscrits de la bibliothèque de Metz. Cette observation suffit pour donner une idée de l'intérêt qu'ils peuvent présenter. Voici la description de ces deux manuscrits. Ils appartiennent l'un et l'autre à l'ancien fonds du cabinet des manuscrits de Metz, c'est-à-dire à la partie de cette collection formée des éléments qui proviennent des maisons religieuses supprimées en 1789, et ils portent dans la collection actuelle les numéros 205 et 319.

Le manuscrit 205 [76] est un volume de 0m35 de haut sur 0m24 de large, composé de 206 folios, papier, écriture italienne du xve siècle, sauf les 51 premiers feuillets, écrits vers le xvIIe pour réparer une mutilation du manuscrit. Il a reçu la couverture caractéristique, en basane, des manuscrits de l'abbaye de Saint-Arnould, dont il porte la marque en haut de sa première page : *Sancti Arnulphi* 1764. Il commence par ces mots, au recto du fo 1 : « Noi vederemo come Atilla... (etc.) ; » et finit par ceux-ci, au verso du fo 206 : « ...tempore regiminis egregii ducis domini Justiniani Justiniano ».

Ce manuscrit contient : 1o une Chronique vénitienne en langue vulgaire depuis Attila jusqu'à l'an 1441 [76] ; 2o des additions dans la même langue, relatives aux années 1466, 1468, 1437, 1216 [94] ; 3o six leçons en latin de la translation du corps de sainte Euphémie.

La chronique commence par ces mots au recto du fo 1 : « Noi vederemo come Atilla flagelum dei, paganu crudelissimo naque, et per che modo el venne al mondo, la persona di quel fo nemiga della cristanitade et perseguito la fede de Cristo ed i christiani.... » etc. Elle finit ainsi au verso du fo 205 : «...(1441). Notta que a di 27 zugno che fo luni, de matina, el nostro serenissimo doze miscer Francesco Foschari refuda un altra volta el dogado, e per li consiglieri non fu azetado la so refudason. El dito dose stete di 3 che non volse andar a la bancha ma [1]. »

Les additions à la chronique et le texte relatif à sainte Euphémie occupent le recto et le verso du fo 206.

Le manuscrit 319 [57] est un volume de 0m29 de haut sur 0m22 de large, composé de 89 folios, papier, écriture italienne du xve siècle sur deux colonnes. Il est relié entre 2 ais de bois dépouillés de couverture, avec un reste de peau blanche au dos du volume. Il porte en haut de sa première page la marque : *Sti Arnulphi* 1764, qui a remplacé la suivante, aujourd'hui barrée : *Col. met. soc. J. cat.*

[1] Le texte tronqué s'arrête à ce mot « ma », au bas du verso du fo 205. Le fo 206, qui vient ensuite, est d'une autre main.

inscriptus (Collegii Metensis Societatis Jesu catalogo inscriptus). Il commence par ces mots au recto du f° 1 : « Qui di soto notero tuti doxi (etc).... » Il finit par ceux-ci, au verso du folio 89 : « ... in seculla secullorum. Amen. »

Ce manuscrit contient : 1° une liste en langue vulgaire des Doges, depuis Paolucio jusqu'à Thoma Mocenigo (1410), avec l'addition des noms des sept premiers successeurs de celui-ci, jusqu'à Andrea Vendramino (1476-1478) ; 2° une chronique en langue vulgaire également, depuis les origines de la ville de Venise jusqu'à 1410 ; 3° une liste dans la même langue des familles nobles de Venise : « Le chaxiade di zentilomini i qual vano ai consilij ; » 4° Une chronique latine de la translation du corps de saint Siméon, de Constantinople à Venise [1].

La chronique commence ainsi, au recto du f° 1, col. 2 : « Equi comença la cronicha de tuta la provencia de la nobel citade clamada Venexia, la qual e la plu nova citade che ancuo indi siano difficada nel mondo... la qual cronicha o fata tuta vulgarmente aciò che plui persone la possa intender. E per plui consolacion de tuti che la lecera, o scrito tute le caxiad di nobeli omeni.... — El principio de Vinexia, segondo como per tempi pasadi ano dito alguni nobeli antixi che fo de Vinexia. El començamento de Veniexia fo in questo modo, per la destrucion de la grande Troia... » etc.

Elle finit ainsi au recto du f° 77 col. 1 et 2 : « Or passando alguni ziorni, se meseno soto sopra in Veniexia uno refolo con pluoba e tempesta. E si fono si grande el vento che asai barche che se trovano eser fuor de Veniexia perichola con tute persone anegandose asaisimi e chazando chamini de chaxie e chazendo zune de asai champanili, fo uno desi de sca Foscha conpendo chaxie... etc... dura questo tempo zercha uno quarto d'ora... etc. ... e questo fono de domenega sul vespero el di de san Lorenzo fo a di x agosto MCCCC.X. E a di xv otubr. vene nuova in Veniexia come Tartari aveano robado Latana de tuto l'aver che Veneziani aveano. La fo morti e feridi o menadi via assai Veneziani. Fo la dita rota de Latana, a di x agosto M. CCCC. X, che fono quel pessimo tempo in Veniexia, chomo avanti e dito. La qual nuova fo de gran dano a la chomunitad di Veniexia, el qual dano fono da ducati C XX^{m} in suxo. »

La liste des familles nobles, qui vient après la chronique dans le manuscrit 319, occupe 21 colonnes sur 11 pages, de f° 80 r° à f° 85 v°. Elle commence ainsi : « Queste sono algune chaxiade di Veniexia, zio e le chaxiade di zentilomini i qual vano ai consilij, e donde le

[1] Ce document a été publié d'après le manuscrit de Metz, dont la version est unique, par M. le comte Riant, dans son *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ.*

vene, e de che parte, e de che condizion, e chomo fo el so origene, e chi fo edifichadori de algune gliexie che eno per Veniexia. Prima : Participazii i qual vien mo apeladi Badoderi antigamente... » etc. Elle finit ainsi : « I Diepolly zio e da cha Diepolo, veneno da Diepolo fo chonti de Diepolo, omeni sapudi e de gran zentilixia, e veneno antigamente fo altro si chon plaxeveli a tuti. » Cette liste mentionne d'abord 54 noms, de Participazii à Sagredi, sous la rubrique initiale qui vient d'être reproduite (f. 80 r°, col. 1, à f° 84 v°, col. 1); puis 15 noms, de Barixiani à Gezo, sous cette rubrique : « E nota che per algun bon portamento de algune vere, la Signoria provete a far de conseio in plui fia di questi, e fo omeni de puovolo de Veniexia » (f. 84 v° col. 1 et 2.); enfin 30 noms, de Charexin à Zacharia, sous cette rubrique : « Anchora e da saver che, per la vera grande de Zenoexi la Signoria proferse al puovolo sa de farne xxx del conseio i qual se portavano meio ; la qual vera sono soto mis Andrea Contarini doxie... » (f. 85 r° col. 1) ; à la suite desquels sont nommés encore i Ltoni et i Diepollij (f. 85 r° col. 1) ; ce qui fait un total de 101 noms.

Les marques relevées sur les deux manuscrits de Metz, montrent qu'ils proviennent de la Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Arnould; qu'ils sont arrivés à celle-ci en 1764; et qu'ils venaient probablement tous deux de la maison des Jésuites, dont l'un, celui qui est coté n° 319, porte également la marque encore apparente. On ne trouve pas, il est vrai, cette marque des Jésuites sur le volume coté n° 205; néanmoins les analogies que présentent les deux manuscrits pour leur contenu, et pour la date commune de leur entrée à Saint-Arnould en 1764, permettent de présumer avec quelque vraisemblance qu'ils ont la même origine, c'est-à-dire qu'ils avaient l'un et l'autre appartenu précédemment aux Jésuites.

Les Jésuites s'étaient établis à Metz en 1622 ; ils durent quitter cette ville en 1768. Menacés dans leur existence depuis quelque temps déjà, ils avaient probablement été par là induits à préparer leur retraite, en vendant d'avance une partie de ce qu'ils possédaient. On trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de Metz neuf manuscrits venant de leur maison, sur lesquels sept ont passé par l'abbaye de Saint-Arnould. Ils avaient pu y entrer ensemble en 1764. Cela est certain, du reste, pour quatre au moins d'entre eux, qui portent cette indication chronologique.

La formation tardive de la bibliothèque des Jésuites de Metz, postérieurement à 1622, aussi bien que l'esprit particulier de cet institut, avaient dû nécessairement influer sur la composition de leur collection de manuscrits. Le peu que nous en possédons permet en effet d'apprécier à quel point cette collection différait de celles qui exis-

taient à la même époque dans les vieilles abbayes bénédictines que renfermait la ville de Metz. Au lieu des Évangeliaires et des traités soit des Pères, soit des plus anciens écrivains ecclésiastiques, conservés par ces antiques maisons dans des copies exécutées pour la plupart du x[e] au XIII[e] siècle, la bibliothèque des Jésuites de Metz, à en juger par ce qui nous en reste, ne contenait guère que des écrits relativement modernes. Ce qui en est parvenu jusqu'à nous consiste en deux manuscrits du XV[e] siècle, avec trois autres du XVI[e], deux du XVII[e], et deux du XVIII[e]; mais c'est surtout à leur contenu que ces manuscrits empruntent un caractère tout particulier et qui mérite d'être signalé. Indépendamment d'un seul, qui contient les règles de la Société, ils concernent tous la controverse religieuse, l'histoire ou la politique. Deux d'entre eux sont des recueils du XVIII[e] siècle de pièces relatives aux querelles soulevées en France, à l'occasion de la bulle *Unigenitus;* trois autres, du XVI[e] siècle, sont consacrés à une relation en espagnol des négociations qui, de 1566 à 1580, ont préparé la prise de possession du trône de Portugal par Philippe II; un manuscrit du XVII[e] siècle donne, à côté de ceux-là, l'histoire particulière de tous les cardinaux vivant en l'année 1646 [1]; deux manuscrits du XV[e] contiennent, le premier un ouvrage italien en 30 chapitres intitulé *la Santa scala celestiale*, le second une de nos deux chroniques vénitiennes, celle qui porte au cabinet des manuscrits de Metz le n° 319 [57]. Nous avons dit quelles raisons l'on a de rapprocher de celle-là, au point de vue de son origine, celle qui porte le n° 205 [76,94].

Ces particularités permettent de se rendre compte des causes qui peuvent avoir décidé de la présence assez singulière à la bibliothèque de Metz des deux chroniques vénitiennes qui nous occupent. Pour ce qu'elles sont en elles-mêmes, nous constatons qu'elles appartiennent à la catégorie des chroniques anonymes en langue vulgaire, *cronache popolari*, qui sont restées jusqu'à présent, comme nous l'avons dit, à peu près complètement en dehors des travaux des critiques aussi bien que de l'œuvre des éditeurs, et dont les manuscrits méritent pour cette raison une attention particulière. Ces chroniques anonymes sont, nous l'avons reconnu, très nombreuses. Nous avons indiqué dans notre répertoire toutes celles dont nous avons pu avoir connais-

[1] *La giusta statera de porpora; ci dove s'intende la vita, nascità, discendenza, possibilta adherenze costumi, richezze, inclinationi, cariche, officii, nuntiature, e perche sono stati promossi, li cardinali viventi dell' anno* 1646. Bibl. de Metz, mss. n° 430. La Bibliothèque nationale à Paris contient, dans son fonds italien, n° 1512, un manuscrit du XVIII[e] qui paraît être une copie de celui de Metz, lequel est du XVII[e].

sance. L'examen de leur texte permettra de reconnaître les analogies qui existent entre quelques-unes d'entre elles, et les différences qui les séparent ; appréciations formant le point de départ des études préalables nécessaires pour préparer leur publication. Ces analogies résident dans la similitude que présente, pour un certain nombre d'entre elles, la teneur de leur *incipit*. Elles peuvent se renconter aussi dans la manière dont les faits y sont relatés. Quant aux différences qui existent entre ces chroniques, elles sont surtout saisissables à première vue dans les dates très variées auxquelles leur texte s'arrête ; ces dates correspondant parfois, on peut le croire, sinon toujours, à l'époque où elles ont été rédigées.

Pour ce qui est, en particulier, des deux chroniques vénitiennes de Metz, celle qui porte le n° 205 [76,94] s'étend jusqu'à l'an 1441 et commence par ces mots : « Noi vederemo come Atilla flagelum dei paganu crudelissino naque, etc., » qu'on retrouve à *l'incipit* de trois chroniques manuscrites, dont deux sont conservées à la Bibliothèque nationale à Paris dans le fonds Italien, n° 1192 et n° 337, et dont la troisième est signalée par Foscarini comme existant à l'abbaye de Saint-Georges majeur à Venise. Mais la première des deux chroniques de Paris, contenue dans un manuscrit du XVII^e siècle, s'arrête à l'an 1403 [54] ; la seconde, dans un manuscrit du XVI^e, à l'an 1432 [69] ; celle de Saint-Georges majeur s'arrête à l'an 1433 [70]. Ces observations suffisent pour montrer quel prix peut avoir, en présence de ces trois documents, celui qui est à Metz, dans un manuscrit en grande partie du XV^e siècle, où la chronique atteint la date de 1441 [76], avec une addition relative aux années 1216, 1437, 1466, et 1468 [94].

Quant à l'autre manuscrit de Metz, n° 319 [57], qui contient encore une chronique vénitienne finissant à 1410, il donne lieu aussi à certains rapprochements qu'il est bon de signaler également. Le commencement de cette chronique, dont le manuscrit est du XV^e siècle, présente quelque analogie avec celui d'un document du même genre dont une copie du XVII^e siècle est conservée à la Bibliothèque nationale à Paris, dans le fonds Italien, n^{os} 1410, 1411 [77]. Dans le manuscrit de Metz, la chronique commence par ces mots : « Equi comença la cronicha de tuta la provencia de la nobel citade clamada Venexia... El començamento de Veniexia fo in questo modo, per la destrucion de la grande Troia... » etc.

Le manuscrit de Paris commence ainsi : « Qua comincia la cronica della magnifica città di Venetia... la prima citta de Venetia hebbe principio per la destruttione della grande Trogia... » etc. Ces deux textes d'*incipit* présentent une évidente analogie ; mais les

chroniques auxquelles ils appartiennent s'écartent un peu l'une de l'autre quant à leur *desinit*. Celle de Metz finit en 1410 [57], celle de Paris en 1442 [77]. A ce dernier point de vue, le manuscrit de Metz [57] se rapproche de trois autres [55, 56, 59] qui s'arrêtent aussi à l'année 1410. L'un contient une chronique de Filippo dei Domenichi [56], dont nous ne savons que ce qu'en dit, dans sa *Letteratura veneziana* (p. 143, note 109), Foscarini, qui ne nous en fait pas connaître le commencement, mais seulement la date finale. Un autre, à la Bibliothèque nationale à Paris, fonds Italien, nº 355, contient une chronique anonyme [59] dont le commencement diffère absolument de celui du manuscrit de Metz. En voici les premiers mots : « Dapoi la pasion del nostro signor mess. Ihu. Xpo, i suoi disipoli ando per diverse partte del mondo... etc... » A la fin, il mentionne les mêmes faits que le manuscrit de Metz, arrivés le dimanche 10 août 1410 : E fo questo de domenega su l'ora de vespero el di de San Lorenzo a di x auosto m. cccc. x. ; » Mais il ajoute quelques indications se rapportant aux mois d'octobre et de janvier suivants ; celles de janvier appartenant en réalité à l'année 1411 nouveau style. Le troisième manuscrit dont on peut rapprocher encore celui de Metz, est un de ceux de la collection Foscarini, où il a été inventorié sous le numéro 40 par Tommaso Gar [55]. C'est un manuscrit du XVIᵉ siècle, qui commence, de même que le manuscrit de Metz, par une liste des Doges jusqu'à Michel Steno, et qui finit aussi par la mention des faits appartenant au 10 août 1410 : « Et questo fo de domeniga in la ditta festa de San Lorenzo zercha la hora de vespro a di x agosto 1410. » Les deux documents ont par leur *desinit*, on le voit, de grands traits de ressemblance. Pour l'*incipit* de la chronique, leur analogie est moins positive. Cet *incipit* mentionne, dans l'un et l'autre, la destruction de Troyes, mais en des termes très différents. Nous avons rappelé tout à l'heure comment le fait était présenté dans le manuscrit de Metz. Dans le manuscrit de Foscarini, il est signalé ainsi, au début de la chronique : « Al tempo che Troja fo destrutta molti Trojani zentilhomeni pervennero in la parte della Italia, » etc. Il est bon d'ajouter que Tommaso Gar, à la suite de la description qu'il donne de cette chronique, en signale une copie, avec continuation jusqu'à l'an 1501, dans un autre manuscrit de Foscarini, et fait ressortir le mérite du document pour les temps surtout qui se rapprochent du XIIIᵉ siècle. Il s'exprime ainsi à cet égard : « Questa cronaca avvicinandosi al secolo decimoterzo, ci par comendevole per la sicurezza dei fatti, e la frequente citazione delle buone fonti da cui attinse. » Les analogies que nous avons pu relever entre la chronique de la collection Foscarini et celle de la Biblio-

thèque de Metz donnent lieu de penser que celle-ci partage probablement les avantages que Tommaso Gar reconnaît à la première.

Les considérations dans lesquelles nous venons d'entrer permettent de se faire une idée du caractère et jusqu'à un certain point de la valeur des deux documents possédés par la Bibliothèque de Metz. Sur ce que nous en savons, il est permis d'affirmer qu'on ne saurait se dispenser d'en tenir compte pour l'œuvre de publication des chroniques vénitiennes, le jour où l'on voudra s'occuper de ceux de ces documents en langue vulgaire, *cronache popolari*, la plupart anonymes, auxquels on ne semble pas avoir encore accordé jusqu'à présent beaucoup d'attention.

IV

RÉPERTOIRE DES CHRONIQUES VÉNITIENNES.

Ce répertoire mentionne les *Chroniques vénitiennes* dont nous avons pu avoir connaissance, et avec elles quelques écrits désignés sous les titres de *Journaux* (Diarii Giornali) de *Mémoriaux*. (Memoriali), et même sous ceux d'*Histoire*, ou bien de *Traité* et de *Commentaires ;* mais dont le caractère se rapproche de celui des simples chroniques plutôt que de celui des compositions historiques proprement dites. Quant aux documents que nous avons signalés dans notre paragraphe II comme contenant des *Listes de Doges*, et des *Listes de familles nobles*, ils ne sont mentionnés dans notre répertoire, sous les formes *Dogi* et *Famiglie*, que d'une manière exceptionnelle, quand ils se trouvent accidentellement annexés par les copistes aux chroniques dont il est surtout question dans ce travail.

Les abréviations introduites dans le texte de ce répertoire doivent être interprétées comme il suit :

Archiv. St. It.	*Archivio storico italiano*, tomes V, 1843 ; VII, 1843, 1844 ; VIII, 1845.
B. N. Paris Ital.	Bibliothèque nationale à Paris, fonds italien.
B. N. Paris Lat.	Bibliothèque nationale à Paris, fonds latin.
Coll. Fosc.	Collection Foscarini à Vienne ; Catalogue de Tommaso Gar (dans l'*Archivio storico italiano*, tome V, 1843).
Fosc. Lett. p. n.	Marco Foscarini, *Della letteratura veneziana libri otto* (Padova 1752), page, note.
Marsand.	Marsand, *I manoscritti italiani della regia bibliotheca parigina* (1835-1838).
Montf. B. B.	Montfaucon, *Bibliotheca Bibliothecarum* (1739).
Muratori.	Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, tomes XII, 1728; XX, 1731 ; XXII et XXIII, 1733; XXIV, 1738.

Pertz, S. Pertz, *Monumenta germaniæ historica — Scriptores*, tome VII, 1846.

Simonsfeld, Dand. Simonsfeld, *Andreas Dandolo und seine Geschichtswerke* (1876).

Simonsfeld.Ven.St. Simonsfeld, *Venetianische studien* (1878).

RÉPERTOIRE.

1. v. 630. Chron. Lat. — Anonyme. — *Chronicon. Gradense.* ab origine (Barbaror. invas.) ad 630. — mss. Bibl. Vatic. Urbin. 440; Vatic. 5269, 3922; S. Marc X. 141; Coll. Fosc. 1; Barberini 247; Middlehill S. Th. Phill.; copie de Pellegrini 1806. — Impr. Pertz, S. VII, p. 39.

2. 725. Chron. Ital. — Barozzi (Lorenzo). — *Cronaca Veneziana* dall' origin. al 725; Dogi fino 1559; Famiglie. — Fosc. Lett. p. 166, n. 181.

3. 809. Hist. Lat. — Giustiniani (Bernardo) — *De origine urbis Venetiarum, rebus que ejus ad quadringentesimum usque annum gestis historia* (inachevé). — Fosc. Lett. p. 245, n. 57. — Impr. 1492 – Trad. ital. impr. 1545.

4. 978. Chron. Lat. — Ravignani (Benintendi dei...) — *Chronica Venetiarum.* — Fosc. Lett. p. 132, n. 75.

5. 1008. Chron. Lat. — Anonyme (Johan. Diacon ?) — *Chronicon Venetum*, ab origine (S. Marc.) ad 1008. — Mss. blibl. Vatic. Urbin. 440; Vatic. 5269, 3922; S. Marc. X 141; Coll. Fosc. 1; Barberini 247; Middlehill. S. Th. Phill.; Copie de Pellegrini, 1806. — Impr. Zanetti, 1765; Pertz, S. VII, 1846, p. 4.

6. 1012. Chron. Lat. — Anonyme. — *Chronici Gradensis supplementum*, à 630 ad 1012. — Mss. Vatic. 3922; Barberini 247. — Impr. Pertz. S. VII, p. 45.

7. 1020. Chron. Lat. ? — Anonyme. — *Chronicon Venetum* ab an. 321 (421 ?) ad 1020. — Mss. Bibl. Vatican; Montf. B. B. p. 87, a.

8. 1040. Chron. Ital. — Anonyme. — *Tratado... sopra le cason de Venetiani*, fino al 1040. — Mss. B. N. Paris Ital. 1215 f° 39 v°; Montf. B. B., p. 1091, d.; Marsand, n. 800.

9. v. 1043. Chron. Lat. ? — Fortunato archid. Grad. — *Historia Veneta.* — Mss. unic. di S. Nicolo del Lido (perdu). — Fosc. Lett. p. 114, n. 29.

10. v. 1100. Chron. Lat. ? — Zeno abb. di S° Nicolo al Lido. — *Chronicon Venetum.* — Mss. unic. di S° Nicolo al Lido (perdu). — Fosc. Lett. p. 110, n. 14.

11.	1125.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Cronaca Veneziana* dall' orig.(dispers. d.Apostol.) al 1125, e famiglie. — Mss. B. N. Paris Ital. 787 et 1215 ; Montf. B. B., p. 1010 e, et 1091 d ; Marsand, n. 425 et n. 800.
12.	v. 1200.	Annal.	Lat. ?	— Anonyme. — *Annales*, ad fin. seculi XII. — Mss Bibl. Vatican. n. 5273 ; Simonsfeld, Dand., p. 90.
13.	1204.	Chron.	Lat. ?	— Anonyme. — *Historia Veneta* (intorno la Crociata del 1204). — Fosc. Lett. p. 119.
14.	1204.	Hist.	Lat.	— Rannusio (Paolo). — *De bello Constantinopolitano* etc. 1204 *Libri VI*. — Fosc. Lett., p. 281, n. 164. — Impr. 1609. — Trad. Ital. 1604.
15.	1204.	Hist.	Ital.	— Anonyme. — *Delle cose operate dai Veneziani sotto Andrea Dandolo doge*. — Fosc. Lett., p. 283, n. 171.
16.	v. 1210.	Traité.	Lat.	— Anonyme.— *De rebus Venetianis ;* de insulis... patriarchis... episcopis... ducibus... familiis.—Mss. bibl. Tarvisianæ; Montf. B B., p. 482, c.
17.	1229	Chron.	Lat.	— Anonyme.—*Chronici Altinatensis libri IV à VIII*, ab origine (Barbaror. invas.) ad an. v. 630 (l. IV), 1178 (l. v), 1229 (l. VI), vie s. (l. VII), 1056 (l. VIII). — Simonsfeld, Ven. St. — Impr. Archiv. St. It. VIII 1845, p. 105 à 228.
18.	1266.	Chron.	Lat.	— Marcus. — *Chronicon Venetum* ab origine (Trojani) ad an. 1266. — Mss. Bibl. S. Marc. n°124, cl. XI.—Impr. partiellemt, Archiv. St. It. VIII, 1845, p. 257 à 267 et p. 776 à 783.
19.	1266.	Chron.	Lat. ?	— Anonyme.— *Chronica Veneta* ab. an. 196 ad an. 1266. — Mss. Bibl. Vatic. Cod. Regin. Sueciæ, 1020. Montf. B. B. p. 36 a.
20.	1275.	Chron.	Franç.	— Canale (Martino da...) — *La Cronique des Véniciens* dep. les origines (des Troyens) jusq. 1275. — Mss. Bibl. Riccardiana à Florence 1919.—Impr. archiv. St. It. VIII, 1845, p. 229 à 707.
21.	1279.	Chron.	Lat. ?	— Anonyme. - *De gestis Venetorum* à Paulucio duce ad Jacob. Contarenum. — Mss. Bibl.Vatican. 2008 ; Montf.B.B.,p.105, b.
22.	1280.	Chron.	Lat.	— Dandolo (Andrea). — *Chronicon magnum*. sive *Annales* ab origin. (S. Marc.) ad 1280. — Mss. Bibl. Estensis (2 mss) ; Bibl. Ambrosian. ; Bibl. S. Marc.; Bibl. Vatican.(2mss.) ; B. N. Paris Lat. 5874, 16076; Montf. B. B. p. 893, n° 10123. — Fosc. Lett., p. 105 et 125 ; Simonsfeld Dand. — Impr. Muratori, t. XII., 1728, col. 13 à 398.— Trad. Ital. fin XV. s.

23. 1280. Chron. Lat. — Anonyme. — *Excerpta ex Chron. Andr. Danduli* ab origine (S. Marc.) ad 1280. — Mss. B. N. Paris Lat. 6162 ; Montf. B. B., p. 1011.

24. 1290. Hist. Lat. — Morosini (Andrea). — *Expeditiones terræ sanctæ* à 1099 ad 1290 — Fosc. Lett., p. 283, n. 168, 169, 170. — trad. Ital. 1627.

25. 1308. Chron. Lat. — Anonyme.—*Chronicon Venetum* ab origin. ad 1308. — Ms. B. N. Paris Lat. 5876. Bibl. reg. Catal. 1744, t. IV, p. 168.

26. 1328. Doges. Lat. — Anonyme. — *Chronici Altinatensis lib. I; Ducum Catologus* à Paulucio ad Johan. Superancium (cum additione F. Danduli, B. Gradonici et A. Danduli). — Impr. Arch. St. It. VIII, 1845, p. 20, 22.

27. v. 1330. Mém. Ital. ? — Lombardo (Pietro Gui). — *Memoriali* (perdus). — Simonsfeld, Dand., p. 121.

28. 1339. Chron. Lat. — Anonyme. — *Chronicon Venetum* ab origin. (S. Marc.) ad 1339. — Mss. B. N. Paris Lat. 5875 ; Montf. B. B., p. 893, n. 10123, 2.

29. 1339. Chron. Lat. — Anonyme. — *Andr. Danduli Chronici continuatio* a 1280 ad 1339. — Impr. Muratori, t. XII, 1728, col. 399 à 416.

30. 1339. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana* dall' origin. al 1339. — Mss. Coll. Fosc. 33.

31. 1342. Chron. Lat. ? — Anonyme. — *Annales reipublicæ Venetæ*, usq. ad an. 1342. — Mss. Bibl. Bodleian., Vitellius, p. 981 ; Montf. B. B., p. 652, a.

32. 1342. Chron. Lat. — Dandolo (Andrea) — *Chronicon breve* sive *Compendium* ; ab origin. (S. Marc.) ad an. 1342. — Mss. Bibl. ambrosian.; Coll. Fosc. 3. — Simonsfeld, Dand., p. 39.

33. 1346. Chron. Lat. ? — Bonincontro notar. — *Annales* ab an. 1317 ad an. 1346. — Simonsfeld, Dand., p. 121.

34. v. 1354. Chron. Lat. ? — Anonyme. — *Chronicum Venetum*, desin. in Andr. Dandulum (1343-1354). — Mss. Bibl. Vatican. Cod. reginæ Sueciæ, 321 ; Montf. B. B., p. 21 e.

35. 1354. Chron. Lat. — Dei Monaci (Lorenzo). — *Historiæ Venetæ*. Libri XVI ab origine usq. ad an. 1354. — Mss. Bibl. Apostolo Zeno, no 71 ; Coll. Fosc. 27 ; Bibl. Tarvisiana ; Montf. B. B. p. 482 c — Fosc. Lett., p. 239, n. 37, 38. — Impr. le livre XIII, 1636 et 1726 ; l'hist. entière, 1758.

36. 1355. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana* detta *del Rosso*, dall' origin. al 1355. — Mss. Coll. Fosc. 37.

37. 1355. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana* dal origin. (Trojani) fino alla guerra con Genovesi (1354-1355) ; famiglie. — Mss.

				B. N. Paris Ital. 339 ; Marsand, nº 352.
38.	1356.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Cronaca della citta e republica di Venezia*, dalla fundazione all' an. 1356. — Mss. B. N. Paris Ital. 315 ; Marsand. n. 241.
39.	1358.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Cronaca Veneziana*, da Pauluzzo dose, dal 682, al 1358. — Mss. Bibl. Vatican. Urbin. — Fosc. Lett. p. 148, n. 126.
40.	1358.	Chron.	Lat.	— Anonyme.— *Chronicon Venetum* à primo urbis exordio ad an. 1358 ; familiæ. — Mss. B. N. Paris Lat. 5877. Montf. B. B., p. 890, d., n. 9953.
41.	1361.	Chron.	Ital. ?	— Anonyme. — *Cronaca di Veniezia*, fino al 1361. Cronaca detta *Pallas* o *Trevigiana*. — Fosc. Lett., p. 142, n. 102.
42.	1362.	Chron.	Lat.	— Anonyme. — *Chronicon rerum Venetarum* ad an. 1362. — Mss. Bibl. Ambrosian. Montf. B. B., p. 511 d.
43.	1373.	Chron.	Ital.	— Dandolo (Enrico). — *Cronaca Veneziana* d'all origin. (Attila) al 1373. — Mss. Coll. Fosc. 5. — Fosc. Lett., p. 143, n. 107.
44.	1374.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Istoria Veneta* dal 1148 al 1374. — Mss. Coll. Fosc. 47.
45.	v. 1380.	Hist.	Lat. ?	— Pajello (Guiglielmo). — *Historiæ Venetæ libri X*, ab origine civitatis ad bellum cum Genuensibus apud Fossam Clodiani (Chioggia) gestum (perdu).—Fosc. Lett., p. 232, n. 13.
46.	1380.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Cronaca Veneziana* detta *di Tom. Donato*, prima parte (ci-après n. 106 et 126), dall' origin. al. 1380. Traduite du latin. — Fosc. Lett. p. 142, n. 106 et p. 146, n. 118.
47.	1380.	Chron.	Lat.	— Anonyme. — *Chronicon Venetum* ab anno 1078 ad an. 1380. — Mss. Bibl. Vatican., n. 6085.— Fosc. Lett., p. 141, 142, n. 101.
48.	1381.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Annali Veneti* dal 1204 al 1381. 3 vol.—Mss. Coll. Fosc. 44, 45, 46.
49.	1383.	Chron.	Ital.	— Caroldo (Giov. Jacopo). — *Istoria Veneta* dal principio della città (Attila) al 1383. — Mss. Coll. Fosc. 7, 8 ; B. N. Paris Ital. 320, 321, 1217; Montf. B. B., p. 890. 947, 1093. — Fosc. Lett., p. 157, n. 157,
50.	1384.	Chron.	Lat. ?	— Anonyme. — *Annales Veneti*, ab an. 703 ad an. 1384. — Mss. apud Camill. de Merzariis ; Montf. B. B., p. 489, d.
51.	1385.	Chron.	Ital.	— Anonyme.— *Cronaca Veneziana* dal principio (Attila) al 1385.— Mss. Coll. Fosc. 39.

52. 1388. Chron. Lat. — Caresini (Rafaello dei...). — *Chron. Andr. Danduli Continuatio* ab an. 1342 ad. an. 1388. — Mss. Coll. Fosc. 4. — Fosc. Lett., p. 132, n. 76. — Impr. Muratori, t. XII, 1728, col. 417 à 483. — Trad. Ital. 1435.

53. 1400. Chron. Ital. — Anonyme. — *Storia dei Dogi di Venezia* dal 703, Poluço, sino al 1400, Michel Steno. — Mss. B. N. Paris, Ital. 785. Marsand, n. 424.

54. 1403. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana* dall' origin (Attila) al 1403. — Mss. B. N. Paris Ital. 1192.

55. 1410. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana* prima parte (ci-apr. n° 115) dall' origin. (Trojani) al 1410 Dogi. — Mss. Coll. Fosc. 40.

56. 1410. Chron. Ital. — Dei Domenichi (Filippo). — *Cronaca Veneziana*. dal (?)... fino al 1410. — Mss. Bibl. Trivigiana à Vérone. — Fosc. Lett., p. 143, n. 109.

57. 1410. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana* dall' origin. (Trojani) al 1410. Dogi e Famiglie. — Bibl. de Metz. n. 319.

58. 1410. Chron. Lat. — Bembo (Giovani). — *Commentaria* dal (?) fino al 1410. — Mss. Bibl. Ambrosian. — Fosc. Lett., p. 157, n. 155. — Impr. partiellem[t] Muratori, t. XII, 1728, p. 515 à 524.

59. 1410. (1411. n. s.) Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veniazana* dall' origin. (dispers. d. Apostol.) al 1410 (1411, n. s.). Dogi. — Mss. B. N. Paris Ital. 355. Marsand. n. 357.

60. 1413. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana* dall' origin. (Invas. d. barbar.) al 1413, attribuée à Daniel Barbaro. — Mss. Bibl. Vatican. 6086. Coll. Fosc. 11. — Fosc. Lett. p. 162, n. 169, 170.

61. 1422. Chron. Ital. — Dolfino Barone (Pietro) — *Cronaca Veneziana* dall' origin. (Trojani) al 1422. — Fosc. Lett., p. 145, n. 117.

62. v. 1425. Chron. Ital. — Loredan (Pietro). — *Commentarj* (perdus). — Fosc., Lett., p. 241, n. 45.

63. 1426. Chron. Lat. et Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana* detta *Cornelia*, dall' origin. (Trojani) al. 1426. — Mss. Coll. Fosc. 14. — Fosc. Lett., p. 176, n. 216.

64. 1427. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana* dall origin. (Attila). al 1427, e famiglie. — Mss Coll. Fosc. 74.

65. 1427. Chron. Ital. — Anonyme. *Cronaca Veneziana* fino al 1427. — Mss. Bibl. abb. S. Giorg. maggior. — Fosc. Lett., p. 150, n. 133.

66. 1428. Chron. Lat. ? — Anonyme. — *Chronicon*, ab initio mundi

ad an. 1428, de rebus maxime Longobardicis et Venetianis. — Bibl. Tarvisiana. Montf. B. B., p. 482, c.

67. 1432. Chron. Lat.? — Anonyme.— *Historia Veneta* ad an. 1432. —Mss. Bibl. Vatican., 4809. Montf. B. B. p. 116, d.

68. 1432. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana*, dall' origin. al 1432. — Mss. Coll. Fosc. 43.

69. 1432. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana* dall' origin. (Attila) al. 1432, e famiglie. — Mss. B. N. Paris Ital. 337. Marsand, n. 350.

70. 1433. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana*, fino al. 1433. (fine troncato). — Mss. Bibl. abb. S. Giorg. Maggior.—Fosc. Lett., p. 150, n. 133.

71. 1433. Chron. Ital. — Ariano (Barbaro). — *Cronaca Veneziana*, dall' origin. (Attila), al 1433. — Mss. Bibl. Apostolo Zeno, n. XI.— Fosc. Lett. p. 147, n. 124 et p. 161, n. 167.

72. 1433. Chron. Ital. — Contareno (Donato).— *Cronaca Veneziana*, dall' origin. (Trojani) al 1433. — Mss. Coll. Fosc. 10. — Fosc. Lett., p. 159, 160, 161, n. 164, 165.

73. 1433. Chron. Ital. — Morosini (Antonio). - *Cronaca Veneziana*, dall' origin. (o dall' anno 1192 ?) al. 1433. — Mss. Coll. Fosc. 41, 42 (2 vol.).

74. 1437. Chron. Ital. — Anonyme.—*Cronaca Veneziana*, dall' origin. (Attila) al 1437.—Mss. Coll. Fosc. 38.

75. 1439. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana*, dall' origin. al 1439.— Mss. Bibl. Trevigiana. — Fosc. Lett., p. 148, n. 128.

76. 1441. Chron. Ital. — Anonyme —*Cronaca Veneziana*, dall' origin. (Attila) al 1441. — Mss. Bibl. de Metz, n. 205 (ci-apr. n. 94).

77. 1442. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana*, dall' origin. (Trojani) al 1442, e famiglie. — Mss. B. N. Paris Ital. 1410, 1411 (2 vol.).

78. 1443. Chron. Ital.? — Ariano (Barbaro). — *Cronaca Veneziana* dal 812 al 1443, Tratta d'una più antica da Ariano (Barbaro). —Mss. Bibl. Apostol. Zeno, n. XI. — Fosc , Lett., p. 147, n. 124.

79. 1443. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana* dall' origin. al 1443. — Mss. à S. Francesco di Ravenna.—Fosc. Lett. p. 149-150, n. 132.

80. 1443. Chron. Ital. — Anonyme.—*Cronaca Veneziana* detta *Foscara*, dall' origin. al 1443.—Mss. Bibl. di Marco Badoaro. — Fosc. Lett., p. 144, n. 113.

81. 1443. Chron. Ital. — Anonyme.—*Historia di Venezia*, dall' origin. al 1443, e famiglie, e dogi. — Mss. B. N. Paris Ital. 16. Marsand, n. 484.

82. 1444. Chron. Lat. ? — Anonyme. — *Chronicon rerum Venetarum* usq. ad an. 1444. — Mss Bibl. Musæi Carol. Avantii Patav. Montf, B. B. p. 488 e.

83. 1445. Chron. Lat. — Anonyme. — *Vitæ patriarcharum aquilegensium* quambrevissime descriptæ, à beato Marco ad an. 1445. — Mss. B. N. Paris Lat. 5882.

84. 1446. Chron. Ital. — Anonyme. — *Memorie degli avvenimenti* fino al 1446 ; e famiglie. e dogi. — Mss. B. N. Paris Ital. 318. Monf. B. B p. 938, d. Marsand, 245.

85. 1446. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana* fino al 1446. — Mss. Bibl. Estensis. — Fosc. Lett. p. 147, n. 123

86. 1446. Chron. Ital. — Zancaruolo (Gasparo). — *Cronaca Veneziana* dall' d'origine al 1446. — Fosc. Lett. p. 149, n. 131.

87. 1446. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana*, dall' origin. al 1446. — Mss. Coll. Fosc. 39.

88. 1453. Chron. Lat. — Porcello. — *Diarium*. De bello veneto contra F. Sforziam Mediolan. ducem, 1452-1453. — Impr. Muratori, t. XX 1731 ; col. 69-154, et tom. XXV, 1751 ; col. 1-66.

89. 1453. Chron. Lat. — Contareno (Franceco). — *Commentariorum* de rebus in Hetruria à Senensibus gestis libri tres 1453. — Impr. 1562. 1623. 1723, Grævius Thesaur. antiq. et histor. Ital. t. VIII, part. 2, col. 1-78.

90. 1454. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronoca Veneziana* fino al 1454. — Mss. Bibl. Tarvisiana ; Montf. B.B. p. 482, c.

91. 1454. Chron. Lat. — Giustiniano (Pancrazio). — *De præclaris Venetæ aristocratiæ gestis, liber* dal 1006 al 1454. — Fosc. Lett. p. 273, n. 134. — Trad. Ital. impr. 1527.

92. 1454. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana*, dall'origin. (Attila) al 1454 : — mss. Coll. Fosc. 6. — Fosc. Lett. p. 148 n. 128.

93. 1454. Chron. Lat. — Biondo (Flavio). — *De origine et gestis Venetorum* usq. ad an. 1454. — Fosc. Lett. p. 230, n. 8. — Impr. 1481.

94. 1468. Chron. Ital. — Anonyme. — Additions de 1216, 1437, 1466 1468 à une chroniq. finissant en 1441. — Mss. Bibl. de Metz, n. 205 (ci-dess. n° 76).

95. 1473. Chron. Lat. — Donato (Antonio). — *Vitæ Ducum Venetorum* à Paulo (Anafesto) ad N. Marcellum, ducem creatum an. 1473. — Fosc. Lett. p. 249, n. 72.

96. 1473. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana* dal 1432 al 1473. — Mss. Bibl. Vatican. 4809, et Vatican. Urbinat. 512. — Fosc. Lett. p. 147, n. 125.

97.	1474.	Chron.	Lat.	— Cippico (Coriolano), — *Petri Mocenici Venetæ classis imperatoris contra Ottomanum Turcorum principem Libri III.* ab an. 1470 ad 1474. — Fosc. Lett. p. 234, n. 20. — Impr. 1477. — Trad. Ital. 1594.
98.	1476.	Chron.	Ital.	— Celso (Jacopo). — *Cronaca Veneziana,* dal 580 al 1476 — mss. B. N. Paris, Ital. 319. Marsand, n. 247.
99.	1476.	Chron.	Ital.	— Celso (Jacopo). — *Cronica di tutta la provincia di Venezia e notizia delle nobili famiglie.* — Mss. Bibl. Ste Genev. Paris n° 6. Marsand, n. 1002.
100.	1477.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Annali Veneti* dal 1433 al 1477. — Mss. Coll. Fosc. 50 à 53, 4 vol.
101.	1478.	Chron.	Lat.	— Anonyme. — *Catalogus ducum venetorum* à Paulucio ad electionem Joannis Mocenici. 1478. — Mss. B. N. Paris Lat. 6162. Montf. B. B., p. 1011.
102.	1479.	Chron.	tal.	— Anonyme (Anton. Donato?) — *Cronaca Veneziana* detta *Veniera* o *di Ferro* (?). Da Poluzzo Anafesto (1er Doge) fino al 1479. — Fosc. Lett. p. 144, n. 114, et p. 148, n. 126.
103.	1482.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Cronaca Veneziana* detta *dei Balbi.* Prima parte, (ci-apr. n° 135) dall' origin. (Attila) al 1482. — Fosc. Lett. p. 167, n. 182.
104.	1486.	Hist.	Lat.	— Sabellico (Marc. Anton.) — *Rerum Venetarum historiæ* ab origin. ad an 1486. — Fosc. Lett. p. 134, n. 80. — Impr. 1487. — Trad. Ital. impr. 1507 et 1534.
105.	v. 1490.	Hist.	Lat?	— Bolani (Domenico). — *Rerum Venetarum historia* (perdu). — Fosc. Lett. p. 250, n. 75.
106.	1492.	Chron.	Ital.	— Donato (Tommaso). — *Cronaca Veneziana,* secunda parte (ci-dessus n° 46). Continuazione dal 1380 al 1492. — Fosc. Lett. p. 142, n. 106 et p. 146, n. 118.
107.	1493.	Chron.	Ital.	— Sanudo (Marino). — *Vite dei Dogi,* parte I, dall' origin. (Attila) al 1493, (ci-apr. n° 116) e famiglie. — Mss. Coll. Fosc. 32 (jusqu'à 1355). — Fosc. Lett. p. 164, n. 174. — Impr. Muratori, t. XXII, 1733, col. 405-1252.
108.	1497.	Hist.	Lat. et Ital.	— Sanudo (Marino). — *De Bello Gallico in Italia,* an. 1497. — Fosc. Lett. p. 165, n. 175.
109.	1498.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Cronaca Veneziana* detta *Navagera* prima parte ab origin. (Trojani) al 1498 (ci-apr. n° 117). — Mss. Coll. Fosc. 36. — Fosc. Lett. p. 159, n. 162, 163. — Impr. Muratori, t. XXIII, 1733, col. 923-1216.
110.	1500.	Chron.	Ital.	— Malipiero (Demenico). — *Annali Veneti,* Diario riordinato da Fr. Longo, dal 1457

al 1500.— Mss. Coll. Fosc. 15, 16.— Impr. Archiv. St. It., t. VII, 1843, p. 1-720.

111. 1500. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana* dal 1237 al 1500. — Mss. Coll. Fosc. 48.

112. 1500. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana* dal 1457 al. 1500. — Mss. B. N. Paris Ital. 322. Montf. B. B., p. 890, d. Marsand n. 250 (9960).

113. 1500. Chron. Ital. - Anonyme. — *Cronaca Veneziana*, dal 1494 al 1500. — Fosc. Lett. p. 165, n. 176. — Impr. Muratori, t. XXIV, 1738, col. 5-166.

114. 1501. Chron. Ital. — Anonyme (Daniel Barbaro?) — *Cronaca Veneziana* dal 1228 al 1501. — Mss Coll. Fosc. 12. — Fosc. Lett. p. 162, n. 169, 170.

115. 1501. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana*. Secunda parte (ci-dess. n° 55). Continuazione dal 1410 al 1501. — Mss. Coll. Fosc. 40 bis.

116. 1501. Chron. Ital. — Sanudo (Marino).— *Vite dei Dogi*. 2da parte (ci-dess. n° 107). Continuazione dal 1493 al 1501.— Fosc. Lett. p. 164, n. 174.

117. 1501. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana* detta *Navagera*, secunda parte (ci dess. n° 109). Continuazione dal 1498 al 1501. — Fosc. Lett. p. 159, n. 162, 163.

118. 1501. Chron. Lat. — Marcello (Pietro). — *De vitis principum Venetorum compendium* à Paulucio ad an. 1501. — Fosc. Lett. p. 250, n. 74.— Impr. 1502. — Trad. Ital. 1557.

119. 1512. Chron. Ital. — Priuli (Gerolamo)—*Diario* dal 1496 al 1512. — Mss. Coll. Fosc. n. 17 à 26, 10 vol. — Fosc. Lett. p. 179, n. 226.

120. 1512. Hist. Lat. — Bembo (Pietro) cardinale — *Historiæ Venetæ Libri XII*, ab an. 1486 ad an. 1512.—Impr. 1718.—Trad. Ital. Impr. 1552.

121. 1514. Hist. Ital. — Babaro (Daniele). — *Storia Veneziana* dal 1512 al 1514. — Mss. Coll. Fosc. 28.— Impr. Archiv. St. It., t. VII, 1843-1844, p. 949-1087.

122. 1517. Hist. Lat. — Mocenigo (Andrea). — *Bellum Cameracense* dal 1515 al 1517. — Fosc. Lett. p. 270, n. 126. — Impr. 1525.

123. 1519. Chron. Ital. — Gradenigo (Anselmo) servita.— *Diario* dal 1511 al 1519.—Fosc. Lett. p. 178, n. 225.

124. 1521. Chron. Ital. — Savina (Lionardo). — *Cronaca Veneziana* detta *di Ferro*, dall' origin. al 1521. — Fosc. Lett. p. 148, n. 127 et p. 166, n. 178. Simonsfeld. Ven. St. p. 1, 2.

125. 1523. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana* dall' origin. (S. Marc.) al 1523. — Mss. Coll. Fosc. 49.

126. 1528. Chron. Ital. — Anonyme. — *Cronaca Veneziana*. Terza

				parte. (Ci-dessus n. 46 et n. 106). Continuazione dal 1493 al 1528. — Fosc. Lett. p. 146, n. 119.
127.	1528.	Chron.	Ital.	— Zilioli (Andrea).— *Diario* dal 1508 al 1528. — Fosc. Lett. p. 178, n. 224.
128.	1530.	Chron.	Ital.	— Borghi (Luigi). — *Storia Veneziana* dal 1513 al 1530. — Fosc. Lett. p. 266-268, n. 118-121.
129.	1538.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Cronaca Veneziana* dall origin. (Lombardi) al 1538. — Mss. Coll. Fosc. 13. — Fosc. Lett. p. 168, n. 185.
130.	1540.	Chron.	Ital.	— Longo (Antonio) — *Commentarii della guerra coi Turchi* dal 1535, al 1540. — Mss. Coll. Fosc. 150.—Fosc. Lett. p. 180, n. 229.
131.	1545.	Chron.	Ital.	— Giuliano da Castello (Egidio di...) —*Cronaca Veneziana* dalla creazione del mondo al 1545. — Mss. Bibl Vatican. 5276, 5277. — Fosc. Lett. p. 166, n. 180.
132.	1545.	Chron.	Lat.	— Giorgi (Bernardo). — *Epitome principum Venetorum* (en vers). — Fosc. Lett. p. 249, n. 73. — Impr. 1547.
133.	1547.	Chron.	Ital.	— Anonyme.— *Cronaca Veneziana* dall. origine(Attila) al 1547 in tre parti, e Famiglie, e Dogi. — Mss. Coll. Fosc. 75, 76, 77, 3 vol.
134.	1552.	Hist.	Ital.	— Paruta (Paolo) — *Storia Veneziana*, libri I à XII, dal 1513 al 1552.—Impr. 1605 et 1718: Istorici delle cose Veneziane, etc. t. III.
135.	1556.	Chron.	Ital.	— Anonyme — *Cronaca Veneziana* detta *dei Balbi*, secunda parte (ci-dessus, n° 103) dal 1482 al 1556. — Fosc. Lett. p. 167, n. 182.
136.	1556.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Cronaca di tutti li Dozi* da Paolucio a Laurenzo Priuli (1556) e famiglie nobili da Anafesto a Zubenigo e Zambelli (ordine alphab.). — Mss. bibl. imp. Vienne, 306. B. N. Paris Ital. 351, 352. Montf. B. B. p. 566, b. Marsand. n. 242.
137.	1557.	Chron.	Ital.	— Lio (Roberto). — *Compendio* della Cronaca del Caroldo, etc. dall origin. (S. Marco) al 1557, e famiglie Veneziane. — Mss. Coll. Fosc. 121. — Fosc. Lett. p. 158, n. 157 sub fine.
138.	1559.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *I dogi Veneziani* da Paoluccio à Gerol. Priuli (1559), *e le famiglie* che son hoggi (1562) in Venezia. — Mss. B. N. Paris Ital. 1216. Marsand n° 766.
139.	1564.	Chron.	Ital.	— Barbaro (Marco). — *Cronaca dei procuratori di S. Marco* dal 829 al 1564. (ci-après n° 175) — Mss. Coll. Fosc. 65.

140.	1568.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Storia della republica Veneta* dal 1551 al 1568. — Mss. B. N. Paris Ital., 323. Montf. B. B., p. 890 d. Marsand, n. 250 (9961).
141.	1570.	Chron.	Ital.	— Anonyme.— *Cronaca di Venezia* dal 1362 al 1570. 2 vol. — Mss. Bibl. Ambrosiana, mss. Ital. Montf. B. B. p. 525, a.
142.	1570.	Hist.	Lat.	— Contarini (Luigi) — *Historiæ Venetæ Libri XI* ab an. 1513 ad an. 1570 (imparfait et inédit.) — Fosc. Lett. p. 254 et p. 256, n. 90, et p. 284, n. 174.
143.	1570.	Chron.	Ital.	— Agostino degli Agostini. — *Cronaca di Venezia* dall. origin. (Lombardi) al 1570. —mss. Coll. Fosc. 89.– Fosc. Lett. p. 162, n. 168.
144.	1572.	Chron.	Ital.	— Longo (Nicolo).— *Veridica, nobile, e particolar historia della guerra di Cipro,* dal 1567 al 1572.— Mss. Coll. Fosc. 145. — Fosc. Lett. p. 285, n. 178.
145.	1573.	Hist.	Ital.	— Paruta (Paolo). — *Guerra contra Selino Ottomano* lib. I et II, dal 1569 al 1573. — Fosc. Lett. p. 284, n. 174. — Impr. 1718 : Istorici delle cose veneziane, etc. t. IV.
146.	1575.	Chron.	Lat.	— Giustiniano (Pietro).—*Historia rerum Venetarum,* ab origin. (Attila) ad an. 1575.— Impr. 1576.
147.	1575.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Cronica della Città di Venezia* dall' origin (Trojani) al 1575. — mss. B. N. Paris Ital. 317. Marsand n. 244.
148.	1577.	Chron.	Lat.	— Valiero (Agostino). — *Exempla ex annalibus Venetorum,* ab origin. ad an. 1577. — mss. divers et inédits. —Maffei, Veron. Illustr. L. IV col. 196. — Fosc. Lett. p. 278, n. 156.
149.	1582.	Chron.	Ital.	- Cegia (Alessandro). — *Memoriale* dal 1560 al 1582.— Fosc. Lett. p. 177 n. 220.
150.	1585.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Cronica delli Duchi e nobili di Venezia* fino al doge Pasquale Cicogna (1585) e famiglie.— Mss. B. N. Paris Ital. 352. Marsand n. 246.
151.	1588.	Chron.	Ital.	— N. (?) (Girolamo). — *Cronaca Veneziana* dall. origin. (Altino) al 1588. — Mss. Bibl. Apostolo Zeno n. IX. — Fosc. Lett. p. 166, n. 179.
152.	1597.	Hist.	Ital.	— Doglione dal Rizzo (Gian. Nicol.)— *Istoria Venetiana* dalla fondazione al 1597.— — Mss. Bibl. Ambrosiana, mss. Ital. Montf. B. B. p. 527 d. — Impr. 1598.
153.	1600.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Fasti Veneti* dal 1570 al 1600 ; 6 vol. (manque le vol. II, 1574-1580). — Mss. Coll. Fosc. 116.

154.	1603.	Chron.	Ital.	— Contarini (Nicolo). — *Istoria Veneta* dal 1597 al 1603. 3 vol. — Mss. Coll. Fosc. 29, 30, 31.
155.	1607.	Chron.	Ital.	— Malatesta (Giuseppe). — *Istoria delle cose seguite fra papa Paolo V e la republica di Venetia*. 1605, 1606, 1607. — mss. B. N. Paris Ital. 341. Marsand n. 353. — inédit.
156.	1611.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Serie dei Dogi di Venezia e dei procuratori di S. Marco* fino al 1611. — Mss. B. N. Paris Ital. 797. Marsand n. 446.
157.	1611.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Cronichetta Veneta antica dei procuratori*, dal 812 al 1611, colla serie dei Dogi et la genealogia delle famiglie. — Mss. Coll. Fosc. 87.
158.	1612.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Istoria Veneta* fino al 1612. — Mss. Bibl. Est. — Muratori t. XII, 1728, préf. p. 3.
159.	1612.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Cronaca di Venetia dei dogi e delle famiglie Venete*, dall' origin. al 1612. — Mss. Coll. Fosc. 70.
160.	1612.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Scortinio dei principi di Venetia* a Paoluccio Anafesto sino a Leonardo Donato (1606-1612), dei procuratori, e dei vescovi, e patriarchi. — Mss. Coll. Fosc. 72. — Fosc. Lett. p. 168, n. 186.
161.	v. 1615.	Hist.	Ital ?	— Cornaro (Andrea). — *Istoria Veneziana* dall' origine sino ai giorni suoi. — Fosc. Lett. p. 239, n. 41.
162.	1615.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Summario*, o vero raccolto... di diverse cose... ricavate... dalle cronache veridiche... che si attrovano in Venetia, dall. ann. 804 al 1615. — Mss. B. N. Paris Ital. 338.
163.	1615.	Hist.	Lat.	— Morosini (Andrea). — *Historia Veneta* ab an. 1521 ad an. 1615. — Impr. 1623 et 1719-1729 : Istorici delle cose veneziane etc. t. V, VI, VII.
164.	1616.	Chron.	Ital.	— Priuli (Antonio). — *Cronachette Veneziane* dal 1600 al 1616. 2 vol. (ci-apr. n° 168). — Mss. Coll. Fosc. 56, 57. — Fosc. Lett. p. 180, n. 230.
165.	1617.	Chron.	Ital.	— Pomponio Emigliano Milanese (pseudon. — *Guerre d'Italia* etc. dal 1615 al 1617. — Fosc. Lett. p. 289, n. 191.
166.	1621.	Chron.	Ital.	— Sivos (Gian. Carlo). — *Cronaca o Vite di tutti li dogi di Venezia* fino l'an. 1621, e famiglie nobili. — mss. Bibl. Arsenal Paris n. 62. Marsand t. II, p. 332. Fosc. Lett. p. 167. n. 184.
167.	1627.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Cronaca Veneziana* dall. origine (Trojani) al. 1627 ; e Dogi e famiglie. — Mss. Coll. Fosc. 71.

168.	1635	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Seguito* alle cronachette di Anton. Priuli dal 1616 al 1635, 3 vol. (ci-dess nº 1(4). — Mss. Coll. Fosc. 58, 59, 60. — Fosc. Lett. p. 180, n. 230.
169.	1643.	Hist.	Ital ?	— Veri (Gian. Battista). — *Compendio* della Storia di Venezia, fino al 1643. — Fosc. Lett. p. 250, n. 74 sub fin.— Impr. 1643.
170.	1660.	Chron.	Ital.	— Anonyme.— *Cronaca Veneziana* dal. 1155 al. 1660. 2 vol. — Mss. Coll. Fosc. 54, 55.
171.	1671.	Hist.	Ital.	— Nani (Battista). — *Storia della republica Veneta*. L. I. à XII. dal 1613 al 1671. — Impr. 1720 ; Istorici delle cose veneziane etc. t. VIII et IX.
172.	1690.	Hist.	Ital.	— Foscarini (Michele). — *Historia della republica veneta* L. I à VIII, dal 1669 al 1690. - Impr. 1696 et 1722 ; Istorici delle cose veneziane etc. t. X.
173.	1701.	Chron.	Ital.	— Anonyme. — *Nota di tutti li procuratori di Venetia*, dal 811 al 1701. — Mss. Coll. Fosc. 66.
174.	1713.	Hist.	Ital.	— Garzoni (Pietro).— *Istoria della republica di Venezia* dal 1632 et 1713. — Impr.
175.	1729.	Chron.	Ital.	— Anonyme. - *Continuazione* da diverse mani della Cronaca di Marco Barbaro (ci-dessus nº 139) dal 1565 al 1729. Mss. Coll. Fosc. 65.
176.	1747.	Hist.	Ital.	— Diedo (Jacopo).—*Istoria di Venezia* fino al 1747. — Fosc. Lett. p. 258, n. 99.—Impr. 1751.
177.	1770.	Chron.	Ital.	— Barbaro (Antonio). — *Serie cronologica istorica di tutti li serenissimi Dogi di Venezia*, scritta in versi sciolti, fino all' an. 1770. — Mss. Coll. Fosc. 106.
178.	sans date connue	Chron.	Ital.	— Sanudo (Marino). — *Storia veneziana* nell'archivio riposta (perdue). — Fosc. Lett. p. 165.
179.	id.	Hist.	Lat ?	— Bonaccorsi (Blasio).—*Historia Venetorum* — Mss. Bibl. Vatican. 5283. Montf. B. B. p. 119,b.
180.	id.	Chron.	Ital ?	— Anonyme.— *Cronaca Veneziana* detta *del Magno* (jusqu'à 1454 au moins) — (citée par Gio. Anton. Muazzo). — Fosc. Lett. p. 148, n. 127.
181.	id.	Chron.	Ital.	— Anonyme.— *Cronaca Veneziana*. — Mss. Bibl. Alexandri de Est. Patav. — Montf. B. B. p. 489 a.
182.	id.	Chron.	(?)	— Anonyme. — *De familiis Venetorum et ducibus*.— Mss. Bibl. de Ursatis Patav. — Montf. B. B. p. 489 b.
183.	id.	Chron.	(?)	— Anonyme. — *Chronicon Patavinum* et *Chronicon Venetum*. — Mss. Bibl. J. P.

				Tarvisani Patav. Montf. B.B. p. 489 b.
184.	sans date connue.	Chron.	(?)	— Anonyme. — *Chronicon Venetum.* — Mss. Bibl. Attil. Bulgelii. Patav. Montf. B. B. p. 489 e.
185.	id.	Chron.	(?)	— Anonyme. — *Chronicon Venetum cum familiis.*—Mss. Bibl. Attil. Bulgelii Patav. Montf. B. B. 489 e.
186.	id.	Chron.	(?)	— Anonyme. — *Chronica Venetiarum.* — Mss. Bibl. Vatican. 5275. Montf. B. B. p. 119 a.
187.	id.	Chron.	(?)	— Anonyme. — *Cronicæ breves Venetæ.* — Mss. Bibl. Vatican. Regin. Suec., 1020 Montf. B. B. p. 36 a.
188.	id.	Chron.	(?)	— Anonyme. — *Recensio Græco-barbara ducum Venetorum.* — Mss. Bibl. Imp. Vindobon., cod. LXXXII. Montf. B. B. p. 562 b.
189.	id.	Chron.	(?)	— Anonyme. — *Historia Veneta.* — Mss. Bibl. Cottonian. London, Vitellius p. 104. Montf. B. B. p. 638, c.
190.	id.	Chron.	(?)	— Anonyme. — *Cronaca Veneziana* detta *l'Eccelsa ;* (citée par Giov. Tiepolo). — Fosc. Lett. p. 147, n. 121.
191.	id.	Chron.	(?)	— Anonyme. — *Cronaca Veneziana* detta *la Nobile ;* (citée par Giov. Tiepolo) — Fosc. Lett. p. 147, n. 121.
192.	id.	Chron.	(?)	— Anonyme. — *Cronaca Veneziana* detta *Amulia;* (citée par Giov. Tiepolo).—Fosc. Lett. p. 146, n. 120.
193.	id.	Chron.	(?)	— Anonyme. — *Cronaca Veneziana* detta *di Z. Anton. Rota* (du nom de son possesseur); (citée par Gio. Anton. Muazzo). —Fosc. Lett. p. 148, n. 127.
194.	id.	Chron.	(?)	— Anonyme. — *Cronaca Veneziana* detta *Zane* (du nom de son possesseur); (citée par Gio. Anton. Muazzo). — Fosc. Lett. p. 148, n. 127.
195.	id.	Chron.	(?)	— Anonyme. — *Cronaca Veneziana* detta *Cornera* (du nom de son possesseur); (citée par Gio. Anton. Muazzo) — Fosc. Lett. p. 148, n. 127.
196.	id.	Chron.	(?)	— Anonyme. — *Cronaca Veneziana* detta *Buranella* (vue par Tomasini chez Al. Zilioli). — Fosc. Lett. p. 144, n. 111.

AUG. PROST.

MÉLANGES

I

DERNIÈRES DÉCOUVERTES ÉGYPTOLOGIQUES

LA TROUVAILLE DE DEIR-EL-BAHARI.

On a fait beaucoup de bruit dans le monde savant, vers les mois de juillet et d'août, de la découverte d'un caveau royal égyptien dans lequel se trouvaient ramassées et couchées trente-six momies de rois, de reines ou de personnages appartenant à une famille royale. Jamais on n'avait encore, sur cette terre d'Égypte cependant si féconde en merveilles de ce genre, rencontré une aussi bonne fortune. L'intérêt était encore augmenté par une nouvelle qu'on se communiquait tout bas, à savoir que l'une de ces momies était celle d'un roi appartenant à la dynastie des Ramsès, et que ce roi était probablement Ramsès II, le grand Ramsès, le Sésostris des Grecs, le comtemporain de Moyse et le persécuteur du peuple hébreu dans la terre de Misraïm. Cependant on n'osait l'affirmer, car le cartouche royal apposé sur les bandelettes de la momie : *Râ-usor-ma-sotep-n-ra*, pouvait convenir à un autre Ramsès, le douzième du nom. Depuis, on a établi avec certitude que la momie portant ce cartouche était bien celle du grand Sésostris, Ramsès II. Ainsi, après quatre mille ans, on peut revoir aujourd'hui le corps de celui qui a été l'un des plus grands conquérants qu'ait produits le monde et qui a élevé à sa plus haute puissance le grand empire égyptien.

Outre ce premier résultat, l'étude des autres momies royales trouvées avec celle de Ramsès a permis de combler certaines lacunes généalogiques qu'on avait à regretter dans deux dynasties différentes.

Ces résultats sont certains ; ils ne sont jusqu'à présent connus que d'un petit nombre d'initiés ; car le rapport où ils sont consignés n'est pas dans le domaine public. Je crois donc qu'il sera utile aux lecteurs de la *Revue* de les leur faire connaître, après avoir raconté

l'histoire de cette trouvaille, qui restera connue dans le monde savant sous le nom de trouvaille de Deir-el-Bahari.

I. Dès avant son départ pour l'Égypte, le successeur actuel du regretté M. Mariette pour la conservation du musée de Boulaq, M. Maspero, avait eu l'occasion de voir plusieurs papyrus ou statuettes qui devaient provenir d'un lieu de sépulture unique, car les cartouches royaux et les noms que portaient ces monuments antiques attestaient une communauté d'origine. De plus, comme ils étaient tombés en la propriété de particuliers, malgré la sévérité des lois qui s'y opposent, il était évident qu'ils étaient le fruit d'une contrebande dont personne n'avait pu jusqu'alors trouver la piste [1]. L'insuccès de son devancier tenta M. Maspero, et, au mois de mars et d'avril 1881, il fit un voyage dans la Haute-Égypte dans le but de découvrir les hypogées royaux. Pour cela il fallait découvrir le secret des fellahs, chose qui n'était pas facile, tant à cause des bénéfices qu'ils retiraient de leur négoce que du serment qu'ils se font mutuellement de ne pas se trahir. La difficulté était encore rendue plns grande par la qualité d'un des recéleurs, qui prenait le titre de vice-consul d'Angleterre à Louxor. Cependant, comme les noms des principaux vendeurs étaient connus et que les autorités locales prêtaient le secours le plus efficace, le 4 avril, M. Maspero fit arrêter un nommé Abed-er-Rassoul Ahmed qui, successivement interrogé par M. Émile Brugsch et M. de Rochemonteix, nia tout, et fit fouiller sa maison sans qu'on y trouvât le moindre monument accusateur. Mené ensuite avec son frère devant le *moudir* du district, il sortit indemne du procès qui lui fut intenté, faute de preuves, et fut mis en liberté provisoire sous garantie de deux de ses amis ; mais il avait subi deux mois d'emprisonnement. Ce fait lui donna à réfléchir, et il comprit alors que la prétendue influence du vice-consul d'Angleterre ne lui serait pas d'un grand secours : l'assurance qu'il reçut que chaque année le procès, l'enquête et l'emprisonnement seraient renouvelés, acheva de le décider, d'autant mieux que la discorde s'était mise entre lui et ses frères. Enfin l'aîné parla, et déclara que la cachette contenait quarante momies, portant presque toutes l'urœus.

[1] En 1876, un officier anglais, nommé Campbell, montra à M. Maspero le papyrus funéraire du roi Pinot'em qu'il avait acheté à Thèbes pour quatre cents livres. En 1877, M. de Saulcy lui remettait les photographies d'un papyrus ayant appartenu à la reine Not'emit, dont le commencement est au Louvre et la fin en Angleterre. M. Mariette avait déjà fait acheter à Suez deux papyrus au nom d'une reine Tiouhator Hontooui. En 1879, M. Maspero affirmait, de la tablette Rogers-bey, qu'elle provenait d'un tombeau avoisinant le groupe encore inconnu de toute la famille Hri-hor.

Cet aveu était de la plus grande importance : on le comprit, et, en l'absence de M. Maspero qui était de retour en Europe, M. Émile Brugsch mena rondement l'affaire. Le 1er juillet, il partit pour Thèbes, et en arrivant il apprit que le *moudir* avait saisi plusieurs objets chez les quatre frères Abd-er-Rassoul, entre autre les trois papyrus funéraires de la reine *Mâkeri*, de la reine *Isimkeb* et de la princesse *Nsikhonsou*. Le 6 juillet, l'aîné des frères fit connaître la cachette. « L'ingénieur égyptien qui a creusé jadis la cachette, dit M. Maspero, avait pris ses dispositions de la façon la plus habile : jamais cachette ne fut mieux dissimulée. La chaine de collines qui sépare en cet endroit le Bab-el-Molouk de la plaine thébaine forme, entre l'Assassif et la vallée des Reines, une série de cirques naturels, dont le plus connu était, jusqu'à présent, celui où s'élevait le monument de Deir-el-Bahari. Dans la muraille de rochers qui sépare Deir-el-Bahari du cirque suivant, juste derrière la hutte de Sheikh Abd-el-Gournah, à soixante mètres environ au dessus du niveau des terres cultivées, on creusa un puits de 11m50 de profondeur sur 2 de largeur. Au fond du puits, dans la paroi ouest, on pratiqua l'entrée d'un couloir qui mesure 1m40 de large sur 0m80 de haut. Après un parcours de 7m40, il tourne brusquement vers le nord et se prolonge sur une étendue d'environ 60 mètres, sans garder partout les mêmes dimensions : en certains endroits, il atteint 2m de large, en d'autres il n'a plus que 1m30 ; vers le milieu, cinq à six marches grossièrement taillées accusent un changement de niveau assez sensible, et, sur le côté droit, une sorte de niche inachevée montre qu'on a songé à changer une fois de plus la direction de la galerie. Celle-ci débouche enfin dans une sorte de chambre oblongue, irrégulière, d'environ 80m de longueur. »

Dès qu'on fut arrivé au fond du puits, les yeux des heureux chercheurs furent éblouis des richesses qui s'étalaient devant eux. A 0m60 de l'entrée était un cercueil au nom de Nibsonou ; plus loin celui de la reine Tiouhathor Hontoouï ; puis celui de Séti Ier. De tous les côtés, des vases, des canopes, des statuettes, des boites jonchaient le sol. A la lueur des bougies, on entrevit sur les cercueils des noms historiques, comme ceux d'Aménophis Ier, de Thoutmès II, d'Ahmès Ier, et les autres. Les heureux explorateurs se crurent d'abord le jouet d'un rêve ; mais après un premier examen de deux heures, il purent constater les richesses de la cachette : quarante cercueils s'y trouvaient, et parmi eux, ceux des Pharaons les plus illustres de l'histoire d'Égypte, Thoutmès III, Séti Ier, Ahmès Ier, le libérateur, et Ramsès II, le grand Sésostris !

Il fallut deux jours pour extraire tant de richesses; puis, pour trans-

porter les cercueils et les autres objets recueillis de la plaine de Thèbes au delà de la rivière jusqu'à Louxor, sous le soleil et dans la poussière de juillet en Égypte, on eut à endurer les plus grandes fatigues [1]. Enfin, le 11 juillet au soir, tout était prêt pour l'embarquement : les cercueils, enveloppés de nattes et de toiles, furent chargés sur le vapeur attaché à la direction du musée de Boulaq : trois jours plus tard, le départ eut lieu, et pendant que les momies royales descendaient le fleuve, les femmes de la campagne environnante suivaient le bateau, échevelées, et poussant des lamentations funèbres, tout comme, presque quatre mille ans auparavant, on avait fait aux funérailles royales d'un Thoutmès III ou d'un Ramsès II.

II. Les cercueils extraits de la cachette de Deir-el-Bahari se partagent en deux groupes : dans le premier, on reconnaît du premier coup d'œil le style de la XVIII^e ou de la XIX^e dynastie, c'est-à-dire de l'époque où l'art égyptien fut le plus florissant et où l'empire d'Egypte fut le plus puissant. Ceux du second groupe, mieux conservés que ceux du premier, appartiennent tous à la XX^e dynastie et sont uniformes d'aspect.

Au premier groupe appartiennent :

1° Le cercueil du roi *Soqnounri Touaqen* (Ra sqenen [2]) de la dix-septième dynastie. La momie est enveloppée d'une étoffe grossière, et ne porte aucune inscription apparente ; le cercueil mesure 1^{m}85.

2° Le cercueil de *Râai*, nourrice de la reine Nofritari. La momie de la dame a disparu et a été remplacée par celle de la *Royale mère*, *Ansri* (?) : elle paraît être contemporaine du précédent, et le cercueil mesure 1^{m}80.

3° Le cercueil du roi Ahmès I^{er} (*Nibpehtiri Ahmos*) : il reproduit les contours généraux du corps et a une longueur de 1^{m}67.

4° Le cercueil gigantesque de la reine *Nofritari* (Nefertari), femme d'Ahmès I^{er}. Il a la forme de piliers connus sous le noms de *Piliers Osiriens*, mesure 3^{m}17 de haut, 0^{m}87 de largeur aux coudes et 0^{m}55 d'épaisseur à la poitrine. Dans ce premier cercueil s'en trouvait un second de dimensions ordinaires. La momie a 1^{m}68 de hauteur.

5° Le cercueil d'Aménophis I^{er} (*Sorkeri Amenhotpou* [3]). La momie est couverte de fleurs, et une guèpe, attirée par ces fleurs au moment

[1] Pour transporter quelques-uns de ces cercueils, il fallut sept ou huit hommes et douze heures de marche.

[2] M Maspero, par des études particulières de phonétique, est arrivé à changer la prononciation des noms royaux : les noms ordinaires seront mis à côté des nouveaux.

[3] Ce nom présente ici une variante : *Amenhotpou Von kimit*, Ammon s'est joint à l'Egypte.

de l'enterrement, s'y est conservée intacte. La momie a 1m65.

6° Le cercueil du fils d'Ahmès Ier, le prince *Siamoun*, mort dans l'enfance, comme le prouve la momie, qui n'a que 0m90.

7° Le cercueil de la princesse *Sitamoun*. La momie manque, et a été remplacée par des bâtons de 1m20, surmontés sans doute d'un crâne d'enfant.

8° Le cercueil du *majordome* de la reine *Sonou* ; il a été donné ensuite à la reine *Miritamoun*.

9° Le cercueil d'une femme qui fut *chanteuse d'Ammon* ; il a été donné à la princesse *Sitka*, *mère royale*, *sœur* et épouse *principale du roi* : cette princesse avait donc épousé son frère. La momie à 1m58.

10° Le cercueil de sa mère royale, sœur royale, épouse royale, *Honttimhou*. C'est peut-être la même que la fille d'Aménophis Ier, *Honttomihi*.

11° Le cercueil brisé de la princesse *Mashontimhou*. La momie a disparu et a été remplacée par des chiffons si habilement disposés par les Arabes que la fraude est difficile à découvrir.

12° Le cercueil de la reine Ahhotpou ; il est identique à celui de la reine *Nofritari*, et la momie mesure 1m56.

13° Le cercueil de Thoutmès Ier (Thoutmos) ; il a été usurpé par le roi Pinot'em. La momie de Thoutmès manque.

14° Le cercueil de Thoutmès II (*Akhoprinri Thoutmos Hiqois*). La momie a 1m77.

15° Un petit coffret en ivoire et en bois au nom de la reine *Haitasou*.

16° Le cercueil, défiguré par les voleurs, de Thoutmès III, fils de la reine *Isi* [1]. Les bandelettes sont couvertes de textes hiéroglyphiques contenant le ch. XVIII du *Livre des morts*, et des fragments des *Litanies du soleil*. La momie, brisée en trois endroits, mesurait 1m60.

17° Un cercueil brisé. Le nom du premier possesseur a disparu, et le cercueil a eté attribué à Ramsés Ier (*Menpehtiri Ramesses*). La momie du roi a disparu : peut-être la reconnaîtra-t-on dans une autre momie, trouvée dans la cachette, et dépouillée de ses bandelettes.

18° Le grand cercueil blanc de Séti Ier ; on y voit trois inscriptions datées. La momie a 1m75 de longueur.

19° Le cercueil en forme d'*Osiris*, au nom de *Usirmari sotpenri Ramsisou Miriamoun*. Ce prénom peut s'appliquer à deux pharaons, Ramsès II et Ramsès XII. Comme le cercueil porte le cachet de la XXe dynastie, on a cru d'abord posséder la momie du second ; mais, apres avoir enlevé les bandelettes, on a trouvé le maillot original de Ramsés II. La longueur de la momie est de 1m80.

[1] C'est la première fois que ce nom paraît.

Tels sont les cercueils du premier groupe ; il faut y ajouter quelques autres cercueils dont le style les fait ranger dans la XVIII[e] ou la XIX[e] dynastie. D'après les noms des momies, on peut les ranger dans l'ordre généalogique suivant :

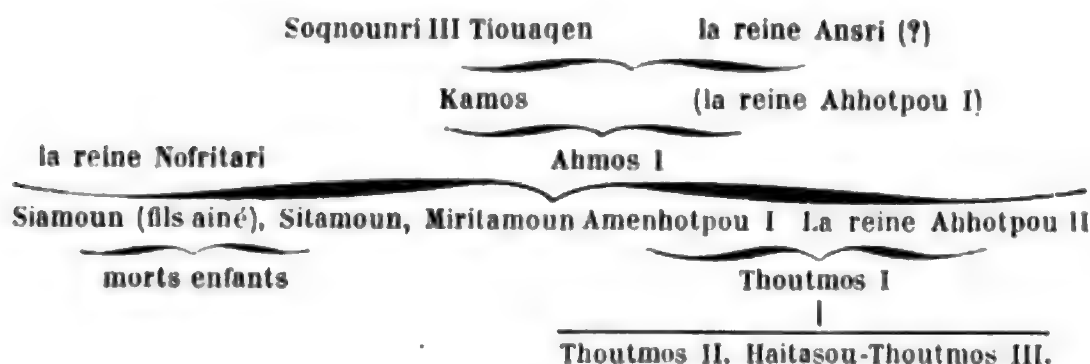

Selon M. Maspero, les cercueils du second groupe se partagent, au premier coup d'œil, en deux séries, dont la première est constituée par deux monuments seulement.

1° Un double cercueil en bois émaillé, très riche et très brillant ; c'était celui de la reine Not'emit, dont la momie a 1^{m}65 de longueur. Le Papyrus enlevé se trouve par moitié au Louvre et au British Museum.

2° Cercueil semblable au précédent, ayant d'abord appartenu au roi Thoutmès I[er], et devenu ensuite celui du roi Pinot'em. Il a subi des altérations, mais la momie du roi s'y trouve encore, longue de 1^{m}54.

3° Le cercueil du grand prêtre d'Ammon, général en chef, *Pinot'em*. La momie a 1^{m}72.

4° Le cercueil de la reine *Tiouhathor Honttoui*. La momie a 1^{m}55.

5° Le cercueil du grand prêtre d'Amman, général en chef, *Masahirti*. La longueur de la momie est de 1^{m}70.

6° Le cercueil de la reine *Mâkeri*, morte en couches et ensevelie avec son enfant, la princesse *Moutemhât*, qui, pour n'avoir pas vécu, porte cependant tous les titres officiels en usage, ceux de sa mère et même celui de *royale épouse principale*, ce qui ne saurait impliquer une fonction sacerdotale, comme on l'avait cru [1], mais marque la descendance ramesside. — La momie de la mère a 1^{m}50 de longueur, celle de la fille 0^{m}42.

7° Le cercueil de la reine *Isimkheb*. La momie mesure 1^{m}62.

[1] Cf. *Zeitschrift*, 1878, p. 29-32 : *Sur trois reines de la XX[e] dynastie*, par M. E. Naville.

8° Le cercueil de la chanteuse d'Ammon-ra, roi des dieux, *Taouhirit*. Longueur de la momie, 1m62.

9° Le cercueil du scribe *Nibsoni*, né de *Phiri* et de la dame *Tamosou*.

10° Le cercueil de la princesse *Nsikhonsou*, fille de la dame *Tonthontthouti*. La momie a 1m66.

11° Trois cercueils, dont un a appartenu au troisième prophète d'Ammon *Nsishounapi* ; actuellement, ils renferment la momie d'un fils de Ramsès, *T'otptahewônkh*. La momie mesure 1m76.

Il faut joindre à ces monuments deux ou trois cercueils qui ne portent pas de nom, et dont l'un est celui d'un enfant.

Ce qui caractérise les cercueils de cette seconde catégorie, c'est le mobilier funéraire qui ne se trouvait pas avec les cercueils du premier groupe, à l'exception de celui de la reine Nofritari.

On a trouvé, à côté de certains cercueils, comme celui de la reine *Tiuhathor Hontooui*, celui de la princesse Isimkheb surtout, qui étaient entourés de figurines, de vases à libations, de gobelets en verre bleu et émaillé, de paniers contenant d'immenses perruques frisées, des offrandes momifiées, telles que gigots de gazelles, oies, tête de veau, raisins, dattes, fruits de palmier. Près d'un de ces cercueils on a même retrouvé la momie de la gazelle favorite, qui avait suivi sa maîtresse jusque dans la tombe. Sans doute chacun de ces cercueils contenait un papyrus funéraire : de tous ces papyrus quatre seulement ont pu être sauvés, ceux de la princesse *Nsikhonsou*, de la reine Mâkeri, de la princesse Isimkheb et un décret d'Ammon-ra, roi des dieux, en faveur de la première de ces princesses.

Les monuments du premier groupe ont rendu à la science les rois auteurs de la grandeur thébaine ; ceux du second font connaître les contemporains de la décadence de cette grandeur. En effet, à la fin de la XXe dynastie, tandis que le nord se rendait indépendant sous les princes de Tanis, le grands prêtres d'Ammon et les derniers Ramessides se disputaient la royauté du sud auquel se rattachait l'Éthiopie. Nous verrons bientôt comment les seules données de ces cercueils suffisent pour jeter quelques lumières sur les événements encore peu clairs de cette époque.

III. Mais, avant de passer à l'examen des données historiques que ournit la trouvaille de Deir-el-Bahari, une question s'impose et doit être résolue : comment se fait-il que les princes et les rois de la XVIIIe et de la XXe dynastie se soient trouvés côte-à-côte avec les grands prêtres d'Ammon de la XXe, alors que l'on connaît les lieux où ces princes avaient chacun leur tombeau ? Ainsi l'on sait que la tombe d'Aménophis Ier se trouve à Drahaboù'l Neggah, celles de Seti Ier et

de Ramsès II au Bab-el-Molouk, etc. La réponse à cette question est des plus faciles, car les scribes égyptiens, fidèles à leurs habitudes d'ordre, ont pris soin de nous la fournir eux-mêmes.

D'autres monuments nous apprennent que les richesses contenues dans les tombes royales avaient plus d'une fois tenté les voleurs, et que ceux-ci ne s'étaient pas fait faute d'enlever l'or qui parait les cercueils et les bijoux dont étaient ornées les momies [1]. Les voleurs furent précisément les ouvriers employés à la construction ou à l'ornementation des tombeaux ; car, lorsque la puissance de Thèbes commença de déchoir, les grands travaux cessèrent, et une partie de la population thébaine se trouva sans ressources. Comme elle connaissait les richesses amoncelées dans les hypogées royaux, des bandes s'organisèrent pour exploiter la nécropole, et on y voit figurer de simples ouvriers, des officiers de l'état civil, des chefs d'atelier et jusqu'à des femmes. On forçait les portes, on enlevait les bijoux, les armes, les meubles, et on vivait du fruit de ces rapines. C'est en vain que les derniers Ramsès firent enquêtes sur enquêtes, les déprédations n'en continuèrent pas moins, ainsi que nous l'apprend un procès-verbal fait sous le règne de Ramsès IX. Ce procès-verbal nous apprend que la tombe d'une des momies trouvées à Deir-el-Bahari fut visitée et trouvée intacte, en même temps qu'il nous fait connaître le butin dont s'emparèrent les voleurs : « Nous ouvrîmes les cercueils du roi (*Sowkemsouw*) et de sa femme (*Noubkhas*), dit en avouant son vol l'un des voleurs, ainsi que les coffres funéraires dans lesquels ils étaient. Nous trouvâmes la momie auguste du roi, et à côté d'elle son sabre, ainsi qu'un nombre considérable de talismans et de fournitures en or à son cou. La tête était recouverte d'or et toute la momie parsemée d'or ; les cercueils étaient plaqués d'or et d'argent en dedans et en dehors, et incrustés de toute sorte de pierres. Nous prîmes l'or que nous trouvâmes sur la momie, ainsi que les talismans et les garnitures du cou et l'or des cercueils. Nous prîmes également tout ce que nous trouvâmes sur la royale épouse, puis nous brulâmes leurs coffres funéraires, et nous volâmes leur mobilier, qui consistait en vases d'or, d'argent et de bronze, et nous le partageâmes en huit parts [2]. »

Ce qui s'était passé dans la violation de la sépulture de *Sovkemsouw* dut se passer pour la plupart des cercueils appartenant au premier groupe. Cela est évident, car quelques-uns des cercueils sont entièrement dépouillés de leurs ornements, les momies en furent

[1] Cf. Maspero, *Une enquête judiciaire à Thèbes*, p. 13-12.
[2] Chabas, *Mélanges égyp.*, t. III, série, II, p. 7-12.

enlevées et remplacées par des chiffons; celles de *Mashonttimhou* et *Sitamoun* par exemple ; certains cercueils furent brisés, et l'inscription de l'un d'eux disparut presque entièrement, si bien qu'il fallut la renouveler à l'encre, assez grossièrement [1]. Ces violations de sépulture furent certainement connues des Pharaons, et, comme la religion enseignait d'une part que l'âme ne pouvait pas vivre pleinement si le corps disparaissait entièrement, et que de l'autre les voleurs brûlaient quelquefois les momies pour ne pas être découverts [2], ils prirent des mesures pour empêcher le renouvellement de pareilles profanations.

Ces mesures durent s'appliquer et s'appliquèrent aux momies transportées à Deir-el-Bahari ; car les voleurs durent être tentés par les richesses contenues dans les tombeaux des plus grands Pharaons de l'Égypte, et nous savons qu'ils le furent non seulement à cause de l'état de délabrement dans lequel plusieurs cercueils ont été trouvés dans la cachette de Deir-el-Bahari, mais aussi à cause des précautions que prirent les derniers Ramessides pour soustraire ces momies aux recherches des voleurs. Pour quelques-uns de ces cercueils on dut procéder jusqu'à deux transports successifs : on le sait par les inscriptions hiératiques dont je dois maintenant parler et qui sont des témoignages officiels.

Les trois momies de Ramsès I^er^, Séti I^er^, Ramsès II eurent un sort commun. On lit en effet sur le cercueil de Séti I^er^ : « L'an VI, du deuxième mois de *Shait*, le 7, jour de l'expédition que fait le...... du premier prophète d'Ammon-Ra, roi des dieux. *Hribor* (Her hor) pour restaurer l'appareil funéraire du roi Monmâri, vie, santé, force, fils du soleil, *Siti Méneptah*, par l'inspecteur [3]. » L'inscription du cercueil de Ramsès II, quoique effacée, puis restaurée, est conforme à celle-ci, sauf les noms. Cette première inscription ne mentionne qu'une expédition faite dans le but de vérifier l'état des corps des Pharaons, la seconde qui est presque identique sur les trois cercueils nous fait connaitre un premier transport. Voici celle qui se trouve sur le cercueil de Séti I^er^ : « L'an XVI, du quatrième mois de la saison de *Pirt*, le 7, sous le roi *Siamoun* (*Se Amen*) jour d'extraire le roi *Monmâri Siti Miriptah* (Séti I^er^) v. s. f., hors de son tombeau pour le faire entrer dans ce tumulus de la dame *An*....... de la *Grande demeure*, par le prophète d'Ammon-ra, roi des dieux, *Onkhwenamoun*, fils de *Poki*, et par le père divin d'Ammon-ra, roi des dieux, troisième prophète de *Khonsoumoïs Nofrihtopou*, scribe chef du monument du

[1] Maspero, *La trouvaille de Deir-el-Bahari*, p. 60.
[2] Maspero, *Une enquête judiciaire à Thèbes*, p. 18-19.
[3] Maspero, *ibid.*, p. 20.

temple d'Ammon-ra, roi des dieux, domestique du temple de Ramsès II dans le temple d'Ammon, *Nsibkashouti* fils de *Bokenhhonsou*, après que leur mère, la supérieure de la salle funèbre, eut dit par devant (le roi) quelle était la condition (des momies), qu'elles n'avaient souffert aucun dommage pendant qu'on les tirait du tombeau où elles étaient, et qu'on les transportait au tumulus de la dame *An*..... de la grande demeure où repose le roi *Amenhotpou* en paix [1]. » A cette seconde inscription, il faut joindre la troisième qui est plus nouvelle, mais plus courte et moins soignée : « L'an X, le quatrième mois de *Pirt*, le 11, jour de faire entrer le grand dieu dans sa demeure, pour le faire reposer en la Maison éternelle d'*Amenhotpou* [2]. »

L'inscription correspondante du cercueil de Ramsès II est identique, mais sur le devant du maillot une autre inscription donne une date du règne de Pinot'em : « L'an XVI, le troisième mois de Pirt, le 6, jour d'apporter le défunt roi *Ousirmarí sotpenrí* v. s. f. pour renouveler son appareil funéraire dans le tombeau du défunt roi *Monmari Séti* v. s. f. par le premier prophète d'Ammon Pinot'em [3]. »

De ces textes il appert que la première expédition faite dans la sixième année du règne du roi Her hor n'eut pour but que la constatation de l'état dans lequel se trouvaient les trois momies royales. Dix ans plus tard, les momies des deux Ramsès qui, dans l'intervalle, avaient été transportées dans la tombe de Séti Ier, en furent retirées, avec celle de Séti Ier lui-même, pour être transportées dans un des tombeaux de la grande nécropole d'Aménophis Ier ; puis, l'an dix d'un règne que M. Maspero croit être celui de Pinot'em, les momies royales auraient occupé un tombeau à elles propre dans la même nécropole, et enfin l'an XVI de Pinot'em eut lieu une restauration nouvelle. Pinot'em, qui n'était que grand-prêtre, ne s'occupa pas seulement des trois momies dont nous venons de parler : il fit restaurer les momies d'Aménophis Ier et de Thoutmès II, comme l'indiquent les deux inscriptions qui se trouvent sur les deux cercueils : « L'an VI du troisième mois de Pirt, le 7, ce jour-là, le premier prophète d'Ammon-ra, roi des dieux, *Païnot'em*, fils de *Piônkhi*, envoya pour restaurer l'appareil funéraire du roi *Sorkerí*, fils du soleil, *Amenhotpou*, v. s. f., l'intendant du trésor [4]. » Plus tard, le cercuei

[1] *Ibid.*, p. 21.
[2] *Ibid.*, *loc. cit.*
[3] *Ibid.*, p. 22.
[4] Maspero, *ibid.*, p. 22. — L'inscription de Thautmès II présente une variante,d'après laquelle *Pinot'em* est appelé fils de *Païnat'em*,premier prophète d'Amman, fils de *Siônkhi*. C'est une erreur du scribe, car le *Pinot'em*, fils de *Pinot'em*, a été roi et non grand-prêtre.

d'Aménophis Ier fut de nouveau restauré par l'ordre du premier prophète d'Ammon-ra, *Masahirti*, fils du roi Païnot'em, l'an XVI de son règne [1]. Les autres cercueils trouvés dans la cachette, et appartenant à la XVIIIe et à la XIXe dynastie, n'offrent pas d'inscriptions, mais on ne saurait douter qu'ils n'aient été, à la même époque, l'objet de fréquentes visites. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à cette époque ils n'étaient pas encore rassemblés dans la cachette où on les a trouvés : on les faisait donc en quelque sorte voyager de place en place, en ne les laissant dans la même nécropole que tant qu'on les y croyait en sûreté.

Quand s'opéra la dernière translation, c'est-à-dire celle qui réunit à Deir-el-Bahari aux rois usurpateurs de la XXe dynastie leurs prédécesseurs légitimes sur le trône des pharaons? La réponse à cette question n'est pas aussi difficile qu'elle le semble au premier abord. Quelques considérations sur les coutumes funéraires des Égyptiens le feront comprendre.

Pour les Égyptiens, la vie d'outre-tombe était la continuation de la vie première, ou plutôt c'était la seule vie véritable. Tout se passait après la mort comme avant, avec cette seule différence que, malgré les plaintes des survivants, l'hémisphère inférieur était, après les purifications nécessaires, un lieu d'habitation éternelle préférable à la terre. Conformément à cette idée, on considérait le tombeau comme la *grande demeure* qui devait servir au défunt pendant toute l'éternité, et en conséquence, suivant la condition de celui qui était passé de vie à trépas, on meublait la chambre sépulcrale de tout ce qui pouvait servir à rendre la froide demeure agréable. Non seulement on y peignait les scènes aimées par le défunt, non seulement on y rangeait symétriquement tous les objets qui avaient fait les délices de sa première vie, mais encore on y disposait des fleurs, des fruits, des pains, de la viande, afin qu'il n'y eût aucune interruption dans les différents actes de la double vie, qui restaient absolument les mêmes. C'est ainsi qu'autour de la momie de la princesse Isimkheb, la chambre sépulcrale était remplie d'objets de toilette, de boites à parfums, et ce qui est plus important encore, de gigots de gazelle, d'oies troussées, de raisins, de dattes, de fruits de palmiers, etc. Or, la coutume était de laisser les offrandes matérielles, gigots, oies, raisins, dattes, dans le caveau de famille jusqu'à ce qu'un nouveau deuil vint offrir l'occasion de les renouveler, en sorte que le dernier enterré avait toujours autour de lui les provisions nouvelles que les autres morts pouvaient sans doute aussi partager. Ainsi les provi-

[1] Maspero, *ibid.*, p. 20.

sions qui se trouvaient autour d'une momie quelconque attestaient que cette momie était la dernière venue.

Si nous appliquons ce principe aux momies découvertes dans la cachette de Deir-el-Bahari, nous sommes en droit de dire que la princesse Isimkheb était entrée la dernière dans cette cachette, puisque autour de sa seule momie se trouvaient rangées les offrandes funèbres. La présence de ces offrandes, et surtout d'une sorte de linceul de cuir jaune qui repose sur le cercueil permet en outre d'assurer que cette cachette était le tombeau que s'étaient créés les rois de la XX^e^ dynastie ; car, on ne déposait pas des offrandes près des momies qui étaient transférées d'un hypogée à l'autre, et le défunt qui avait ainsi subi ce transport n'était pas considéré comme un maître, mais comme un hôte à qui le maître du lieu donnait l'hospitalité, ainsi qu'il la lui aurait donnée sur terre. Donc, la cachette de Deir-el-Bahari était bien le lieu de sépulture que s'étaient préparés les rois thébains de la XX^e^ dynastie. D'où vient donc que les momies de tous les rois qui appartiennent à cette dynastie ne s'y sont pas rencontrées, et qu'en particulier celles du mari Isimkheb *Meukhoprri* (*Ra-men-kheper*) et de son fils Pinot'em III ne s'y trouvent pas ? La réponse à cette question est facile : la princesse Isimkheb dut mourir avant son mari, et comme le lieu de sépulture destiné à la XX^e^ dynastie se trouva rempli par l'arrivée des momies du premier groupe, qu'il fallait soustraire aux voleurs, les derniers membres de la famille durent aller se faire enterrer ailleurs. Si leurs tombeaux n'ont pas encore été retrouvés, on peut en revanche assurer de quel hypogée sont provenues la plupart des momies apportées à Deir-el-Bahari. En effet, les inscriptions que nous avons citées plus haut montrent que, du temps de Masahirti, les momies de Thoutmès II et d'Aménophis I^er^ étaient encore dans leur tombeau, ou tout au moins dans un hypogée qui n'était pas la cachette de Deir-el-Bahari. De ce fait, on peut tirer la conclusion que les autres momies appartenant à la même famille se trouvaient dans le même cas. Or, on sait qu'autour de la tombe d'Aménophis I^er^ à Drah-Abou'l neggah, avaient été rangées d'autres tombes royales, et on rendait le même culte à tous ces rois défunts. En outre, un prêtre dont la tombe était à Deir-el-Medineh s'est fait représenter adorant Aménophis I^er^, Nofritari, Soqnounri Tiouaquen, les princesses Miritamoun, Tirini, la reine-mère Kannout, la princesse Sitamoun, le prince Siamoun, la princesse Sitkamos, et enfin, avec d'autres membres de la famille, le roi Ahmès I^er^. Que l'on relise maintenant les noms des momies royales qui composent le premier groupe et l'on verra que c'est, à quelques exceptions près, tout le groupe des tombes royales qui se trouvaient à Drah-

abou'l Coggah. Si l'on ajoute à cette première conclusion ce que nous ont déjà appris les inscriptions hiératiques, véritables procès verbaux des différents déplacements des momies de Ramsès I[er], Thoutmès III et Ramsès II, on sera complètement édifié sur la provenance de presque tous les cercueils trouvés à Deir-el-Bahari.

IV. Et maintenant, quels sont les résultats de cette découverte au point de vue de l'avancement des connaissances historiques ? De prime abord on serait tenté de croire qu'ils doivent être nuls, puisqu'on n'a découvert que des cercueils portant des titres sans aucune inscription, sans aucun papyrus historique; cependant ces résultats existent, et sont dès maintenant acquis à la science. Pour bien le faire comprendre, il faut entrer dans quelques détails sur l'histoire de la XX[e] dynastie égyptienne.

Après les grands rois qu'avaient illustré la XVIII[e] et la XIX[e] dynastie, la terre d'Egypte, comme épuisée, ne produisit que des princes qui n'ont guère laissé à l'histoire que leurs noms. Le bruit des armes et les chants des victoires cessèrent de se faire entendre dans la terre de Misraïm : les ramessides n'entraînèrent plus à leur suite de fortes armées dans des expéditions lointaines et annuelles aux montagnes d'Arménie, ou aux sources du Nil. Le printemps nouveau n'apporta plus une guerre nouvelle. En outre la Syrie, le champ de bataille où s'était exercé la valeur des grands pharaons, était elle-même épuisée par ses défaites successives, et payait exactement le tribut stipulé par les traités, dont celui de l'an 21 de Ramsès II est demeuré le plus célèbre. Les grandes constructions cessèrent peu à peu, car l'argent manquait: la lassitude naquit d'un repos forcé, et l'activité naturelle de l'esprit égyptien, qui ne pouvait s'exercer à l'extérieur, se concentra à l'intérieur du royaume. Des hommes intrigants et habiles profitèrent de ces circonstances, et des révolutions intestines achevèrent bientôt de déconsidérer aux yeux du peuple égyptien une famille dont les premiers membres avaient porté la gloire de l'Egypte à son point culminant.

Ces hommes étaient les grands prêtres d'Ammon thébain : ce dieu Ammon avait détrôné *Ptah*, l'ancienne divinité de Memphis, et ses prêtres, chefs suprêmes du sacerdoce à Thèbes devenue la grande capitale de l'Égypte, avaient vu leur influence s'accroître et devenir prépondérante. Ils avaient envahi peu à peu toutes les plus hautes charges civiles et militaires ; on les avait vus, généraux, gouverneurs de provinces du midi et du nord, magistrats suprêmes et même princes de *Koush*, titre réservé d'ordinaire à l'héritier présomptif du pharaon : en un mot, leur influence politique n'avait fait que s'accroître. Aussi, quelques années après la mort de Ramsès XII (le second

Ramsès Meiamoun), l'un de ces grands-prêtres, nommé *Her-Hor*, détrôna le Ramsès alors régnant, et se mit à sa place, portant sur le trône le titre même de sa dignité de premier prophète d'Amman, *Hon nouter tep n Amen*. L'autorité du nouveau roi fut reconnue même à l'étranger, et on lui paya les tributs accoutumés de la Syrie et de l'Éthiopie. Cependant les Ramsès conservaient des partisans; le fils de *Her-Hor*, *Pinot'em I*, ne régna pas, mais son fils, *Piankhi Ier*, réussit à reprendre le pouvoir et à se faire proclamer roi dans le sud, pendant qu'une dynastie nouvelle, la XXIe, s'élevait à Tanis avec *Smendès* et s'affermissait dans le Delta [1].

Voilà tout ce qu'il était permis de conclure des monuments connus avant la trouvaille de Deir-el-Bahari. Après cette trouvaille, quelques-unes des conclusions admises généralement ne se tiennent plus, et des détails nouveaux s'imposent à l'historien. Pour mettre ces résultats en pleine lumière, il suffira de reproduire l'arbre généalogique de cette famille des *Pinot'em*, avec les titres que nous ont conservés leurs cercueils : ces titres sont instructifs, et fournissent matière à des conclusions que viennent compléter les renseignements fournis par les inscriptions hiératiques dont il a été parlé plus haut. Voici cet arbre généalogique :

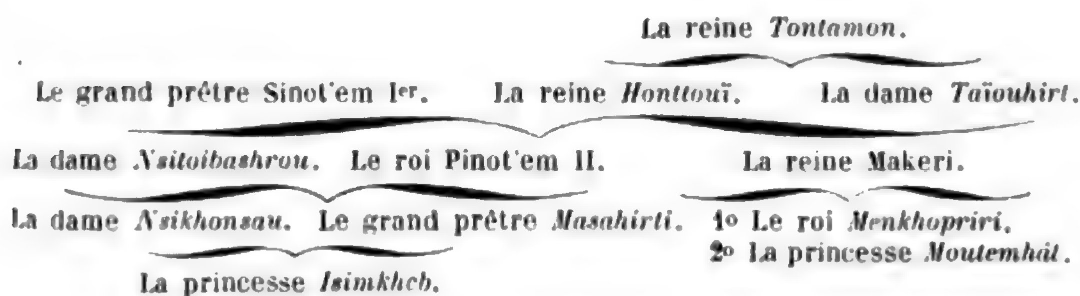

D'après cet arbre généalogique, les descendants mâles de cette famille doivent s'être succédé de la sorte ;

1° Le grand-prêtre et roi *Her-Hor* ;
2 Le grand-prêtre Siankhi ;
3° Le grand-prêtre Pinot'em Ier ;
4° Le roi Pinot'em II ;
5° Le grand-prêtre *Masahirti* ;
6° Le roi Menkhopriri ;
7° Le grand-prêtre Pinot'em III [2].

[1] Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 272.
[2] L'examen et la comparaison des cercueils prouvent cette conclusion, car les rois d'Égypte partageaient leur tombeau avec toute leur famille; par conséquent leurs femmes s'y trouvaient.

Comme on le voit au premier coup d'œil, tous les personnages de cette famille ne portent pas le même titre : les uns sont qualifiés de roi, les autres sont nommés simplement grands-prêtres ; l'un d'eux même, que l'on s'était habitué à regarder comme roi, n'est point ainsi qualifié, et dut n'être que le premier prophète d'Ammon, c'est-à-dire grand-prêtre. Faudrait-il conclure de là que *Piankhi* eut une autorité moindre que son petit fils *Pinot'em II*, qui porte le titre de roi ? Non : l'autorité de *Piankhi*, comme celle de *Pinot'em Ier*, ne fut pas moindre que celle de leur successeur *Pinot'em II* : il en est de même du grand-prêtre *Masahirti*. La preuve s'en trouve dans les inscriptions que portent les cercueils d'Aménophis Ier et de Touthmès II. On y voit en effet que les premiers prophètes d'Ammon, Pinot'em I et Masahirti, délèguent un officier, l'intendant du trésor, avec la même puissance et dans les mêmes termes que le roi *Her-Hor*, afin qu'on procédât à la restauration des tombes royales. On peut conclure avec certitude que, malgré la différence des titres, la puissance était égale, et que *Piankhi*, *Pinot'em Ier*, *Masahirti*, *Pinot'em III* régnèrent à Thèbes, tout aussi bien que *Her-Hor*, *Pinot'em II* et *Menkhopriri* qui portent le titre de roi. Il faut donc chercher ailleurs la raison de cette différence; une simple remarque suffit. Le roi *Her-Hor* avait pour mère *Not'emit*, Pinot'em II la reine *Honttoui*, ces deux princesses appartenaient à la famille des Ramessides, car elles portent le titre de reines. La justesse de cette raison est rendue encore plus palpable si l'on fait attention à la descendance de *Pinot'em II*. Ce prince a pour fils le grand-prêtre Masahirti, de son mariage avec la dame *Nsitnibashrou*[1]; or Menkhopriri est le frère de *Masahirti* et porte le titre de roi; il épousa sa nièce Isimkheb, ce qui prouve qu'il était beaucoup plus jeune que son frère, et il en eut pour fils Pinot'em III, qui ne porte que le titre de grand-prêtre. Il est évident d'après cela que *Pinot'em II* dut avoir deux femmes dont l'une portait le titre de reine et non l'autre, que la première n'était pas reine et fut la mère de *Masahirti*, tandis que la seconde avait le titre de reine; ce qui valut à son fils *Menkhopriri* d'être appelé roi. Or, cette seconde épouse est *Makeri*, et son cercueil lui donne précisément le titre de reine, qu'on ne trouve pas sur celui de la dame *Nsitnibashrou* ; dans son *Kœnigsbuch*, M. Lepsius l'avait déjà assignée pour épouse au roi Pinot'em II, ce qu'est venu confirmer la découverte de sa momie, dans la cachette de Deir-el-Bahari, à côté du roi Pinot'em, son mari.

On peut donc conclure avec certitude de ce qui précède que les

[1] Tous ces titres de grand-prêtre ou de roi se trouvent sur les cercueils ou dans les inscriptions hiératiques précitées.

grands-prêtres de la XX^{e} dynastie recherchèrent avec soin l'alliance de la famille Ramesside, et qu'il leur fallait cette alliance pour pouvoir porter le titre de roi. De plus, l'histoire de cette dynastie, ou plutôt de la fin de cette dynastie, commence à se dégager des ténèbres qui l'enveloppaient, et l'on possède maintenant toute une succession de rois-prêtres que l'on ne savait comment placer.

Cette histoire de la déposition d'une famille montre une fois de plus que les hommes ne changent guère, et que si les individus se succèdent, leur caractère, leur ambition, les moyens qu'ils emploient pour la satisfaire restent toujours les mêmes : les grands-prêtres d'Ammon dépossédant les Ramessides agirent comme devaient agir, bien des siècles plus tard, les Capétiens se substituant aux Karolingiens, en recherchant l'alliance des femmes de la famille déchue.

On aura remarqué en outre combien les mariages entre frère et sœur étaient fréquents en Égypte, et la nouvelle preuve qu'on en trouve dans les momies du premier groupe de Deir-el-Bahari.

Tels sont l'histoire et les résultats de la trouvaille de Deir-el-Bahari. L'heureux auteur de cette découverte fait pressentir dans son rapport que peut-être parviendra-t-il à trouver une pareille cachette, car il en connaît l'existence d'après les mêmes indices que ceux qui ont amené à la découverte de la cachette de Deir-el-Bahari. Espérons que son espoir ne sera pas déçu, et que la trouvaille future donnera pour la science les mêmes résultats.

E. Amélineau.

II

PIE V ET IVAN LE TERRIBLE.

TENTATIVE POUR ÉTABLIR DES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE ROME ET MOSCOU.

Lorsque le concile de Trente eût jeté dans les esprits un élément de paix et le Saint-Siège repris son ancien prestige parmi les peuples, le successeur de Pie IV sur la chaire de saint Pierre put de nouveau tourner ses regards vers l'Orient et s'occuper activement de son sort.

Pie V était l'homme providentiel qui devait le premier ébranler la puissance menaçante des Osmanlis. Élevé plus tard à l'honneur des autels, il a été durant sa vie le type du moine, couronné de la tiare pontificale. Issu de la famille des Ghislieri, il appartenait par le fait même de sa naissance à ces anciennes et fortes générations qui savaient si bien allier le courage à la piété ; sa jeunesse se passa dans la solitude du cloître, où l'austère discipline et de sérieuses études donnèrent à son caractère une trempe virile et à ses idées une teinte profonde d'ascétisme. Les ministères qu'il eut ensuite à exercer, soit comme religieux dominicain, soit comme cardinal, et qui le mettaient souvent en contact avec les hérétiques au tribunal de l'inquisition, ne firent que développer les deux traits saillants de sa remarquable personnalité. La même empreinte se retrouve encore chez le pontife : d'une piété angélique au pied des autels, il ne recule pas devant les rigueurs nécessaires au maintien de la discipline et à la sauvegarde de la foi ; aux progrès croissants de l'islamisme il oppose une ardeur guerrière, dont les circonstances ne tardent pas à lui faire un devoir.

Les flammes qui avaient consumé l'arsenal de Venise étaient à peine éteintes et la reine de l'Adriatique se remettait lentement de ce désastre ; en Espagne les Maures de Grenade exerçaient encore de sanglantes représailles contre leurs maîtres, lorsque des bruits sinistres de guerre et d'invasion ottomane se répandirent dans le monde chrétien. L'ombre de Soliman planait au-dessus de l'empire turc, dont ce fameux capitaine avait reculé les frontières à l'est jusqu'à la forteresse de Wan, à l'ouest jusqu'à celle de Grane ; au midi il avait subjugué Alger, Tunis et Tripoli ; ses talents militaires lui survivaient encore dans la personne du grand-vizir Mohammet-Sokkoli, qu'il avait légué à son fils, et le sultan Sélim II lui-même n'était pas si adonné aux plaisirs énervants du harem, qu'il n'eût des éclairs de courage et des velléités de conquête. C'était surtout l'île de Chypre, avec son ciel d'azur, ses champs fertiles, ses mines d'alun, de sel et de cuivre, qui formait depuis longtemps l'objet de ses convoitises. Lorsqu'il apprit que les flammes ravageaient Venise et que le sang coulait en Espagne, il crut le moment opportun pour exécuter ses projets belliqueux et faire valoir ses futiles réclamations au sujet de Chypre. La république de Saint-Marc n'eut pas de peine à en faire justice. Il s'y attendait, et aussitôt les voies de fait succèdent aux menaces : le 13 janvier 1570 l'ambassadeur de Venise Marc-Antoine Barbaro est arrêté, les navires vénitiens sont séquestrés ; en même temps les fameux corsaires levantins paraissent dans la Méditerranée, et les frontières de la Dalmatie sont infestées par les brigands. Désormais le doute n'était plus possible : les Turcs déclaraient la guerre à la Seigneurie.

Cet événement jeta partout l'épouvante et l'effroi. Le siège de

Malte, avec ses scènes sanglantes, vivait encore dans tous les souvenirs, et voilà que le croissant apparaît de nouveau à l'horizon ; le danger était commun, et personne ne pouvait prévoir les conséquences qu'aurait une guerre malheureuse, ni fixer des limites aux conquêtes d'un ennemi qui avait juré la destruction du christianisme. Il fallait donc organiser promptement la défense; et, d'après les idées de l'époque, c'était au chef suprême de la chrétienté à s'en occuper: car ce n'était pas une simple lutte de nation à nation qui s'engageait, c'était le croissant qui se dressait contre la croix et Mahomet qui disputait à Jésus-Christ l'empire du monde. Pie V ne faillit pas à sa mission. La pensée d'une ligue universelle contre les Turcs le préoccupait depuis longtemps, et dès les premiers jours de son pontificat il en avait fait le point de départ de ses combinaisons politiques. A l'approche du danger il redoubla d'activité, cherchant des alliés, armant des galères à ses frais, faisant appel à tous les dévouements. Nous ne suivrons pas le pontife dans ses multiples négociations avec la plupart des princes de l'Occident, voire avec quelques souverains orientaux, dans le but de rallier les uns et les autres sous le même drapeau contre les Osmanlis ; le cadre de ce travail est plus restreint : il s'agit seulement des rapports de Pie V avec la Moscovie, dont les origines remontent à la même source, c'est-à-dire au projet de guerre contre les Turcs.

Dans ce rapprochement du pape avec le tsar, il n'y a rien qui doive nous étonner. Le danger était si pressant et la cause d'un intérêt si général, qu'en dehors du monde musulman on devait chercher partout des points de contact, et qu'on pouvait à bon droit espérer d'en trouver. En outre, on avait à Rome, à cette époque, une idée très favorable des Moscovites et de leur grand-duc. Une mystification diplomatique très curieuse, qui datait du pontificat de Jules III, en était la cause. En 1550, Jean Steinberg s'était fait nommer chancelier de Moscou par le saxon Hans Schlitte, qu'Ivan IV avait envoyé à l'étranger avec mission de lui amener des savants et des ouvriers. Or Schlitte avait largement interprété ses pouvoirs, et, de son propre chef, il avait chargé Steinberg de négocier la réunion de l'église russe avec l'église romaine. Celui-ci vint à Rome, muni d'une lettre de Charles-Quint, demandant pour Ivan la couronne royale, et promettant de faire accepter à Moscou l'autorité du pape. Ces négociations n'eurent de retentissement que dans une sphère limitée : rien n'autorise à croire qu'Ivan en ait jamais su le premier mot; sa correspondance avec Grégoine XIII prouve plutôt le contraire. Mais le roi de Pologne en fut informé, et il mit en œuvre les plus puissants moyens pour en empêcher la réussite. Quelques années plus tard, Pie IV essaya à deux

reprises d'envoyer un nonce pontifical à Moscou, mais Sigismond-Auguste ne voulut jamais y prêter son concours, ni même autoriser les envoyés romains à traverser ses États. Ainsi, pendant un certain temps, rien n'était venu modifier l'impression produite par les avances de Steinberg, quoique, du reste, comme Pie V l'avoue lui-même, on ne sût pas au juste à quoi s'en tenir ni sur l'authenticité de son ambassade, ni sur la valeur de ses propositions [1]. Les plus récentes relations officielles n'étaient pas de nature à dissiper ces illusions. Le nonce de Pologne, Jules Ruggieri, de retour à Rome en 1568, écrivait dans son rapport que le tsar était ennemi déclaré des luthériens, et qu'il accepterait plus facilement le Concile de Florence, si un ministre pontifical trouvait l'occasion de lui en exposer les principes. Quant à la politique, il ne cachait pas au pape l'animosité qui régnait entre les Polonais et les Moscovites ; une paix solide et durable lui paraissait impossible : tout au plus pouvait-on espérer une trêve de quelques années [2].

Cet ensemble de circonstances ne pouvait ne pas frapper l'esprit éminemment pratique de Pie V; elles indiquaient le but à atteindre et la marche à suivre; aussi, dans les instructions données en 1568 au successeur de Ruggieri, le nouveau nonce est-il mis en demeure d'établir la paix entre Ivan IV et Sigismond-Auguste, et de déclarer à celui-ci que le pape était prêt à envoyer un ministre spécial à Moscou pour obtenir plus facilement ce résultat [3]. Bientôt la guerre de Chypre vint donner à ce projet une nouvelle importance et au pape l'occasion d'en faire l'objet, non plus d'un avis quelconque, mais d'une négociation diplomatique. C'est encore au nonce de Pologne, intermédiaire d'office pour les affaires moscovites, qu'il s'adresse. Ce poste était alors occupé par Vincent del Portico, qui avait fait ses premières armes auprès de Pie IV, en qualité de mandataire de Lucques, sa ville natale; passant ensuite au service du pape, il était monté, de degré en degré, jusqu'à la charge importante et enviée de nonce en Pologne [4]. De nouvelles et plus pressantes instructions

[1] Archives du Vatican, *Polit.*, 81, p. 417, *Instructions de Pie V au nonce de Pologne.*

[2] La relation de Ruggieri a été publiée *in extenso* dans les *Relacye nuncyuszow*, I, p. 165 ; le passage relatif à Moscou se trouve aussi dans Tourguéniev, *Hist. Russ. mon.*, I, CXLVIII.

[3] Archives du Vatican, *Polit.*, 33, p. 33.

[4] Portico revient à Rome en 1573 ; en 1575, il est nommé archevêque de Raguse, en 1586 gouverneur d'Anagni, après avoir renoncé à son diocèse. Sixte V l'appelle à Rome en 1587, pour le consulter sur les affaires de Pologne. On ignore la date de sa mort. Farlati, *Illyricum sacrum*, VI, p. 245. Sa relation finale, encore inédite, sur la nonciature de Pologne, 1568-1573, se trouve aux archives du Vatican, *Arm.* 64, t. 29, *de Polonia*, t. I.

lui sont envoyées, l'âme de Pie V s'y reflète tout entière, avec sa candeur et son énergie [1]. Le pape désire que Portico se rende lui-même à Moscou après avoir pris les informations nécessaires, qu'il se présente en personne devant le tsar *terrible*, et qu'il lui expose franchement l'état des choses : des ambassades moscovites ont été envoyées à Rome du temps de Paul III [2] et de Jules III; elles ont témoigné du dévouement d'Ivan IV envers le Saint-Siège, et fait de très gracieuses avances : le pape voudrait savoir si elles étaient dûment autorisées à agir ainsi, et si le prince est encore dans les mêmes sentiments; de son côté, il est prêt à envoyer à Moscou des évêques et des prédicateurs pour y propager la foi romaine. Par mesure de prudence, on conseille au nonce de ne parler qu'en général de la religion, sans aborder les questions particulières de controverse, à moins que le tsar ne propose lui-même des doutes sur la primauté de Saint Pierre, sur le purgatoire, sur la procession du Saint-Esprit, sur la vision immédiate de Dieu après la mort. — C'était supposer Ivan beaucoup plus subtil théologien qu'il ne l'était en effet. Mais ce qu'il fallait au contraire proposer d'une manière catégorique et circonstanciée, c'était le projet de ligue contre les Turcs : le nonce devait représenter l'imminence du danger, les avantages d'une guerre victorieuse suivie de conquêtes, les bonnes dispositions des princes et leurs préparatifs militaires, et user ensuite de tout son ascendant auprès du tsar pour l'engager à mettre sur pied une nombreuse armée, qui attaquerait les Turcs au mois d'avril ou de mai de l'année prochaine. Dans le post-scriptum chiffré, on ajoutait : « D'après ce que Sa Sainteté a entendu, le Moscovite a désiré obtenir les grâces et privilèges suivants : qu'on lui accorde le titre royal, qu'on lui envoie des prêtres pour instruire ses peuples dans les cérémonies de Rome, et certains artistes, ainsi que d'autres choses encore ; si tout cela est vrai, Son Altesse pourra bien se le rappeler. » Une lettre de Pie V à Ivan IV, en date du 9 août 1570, accompagnait les instructions [3]; les mêmes idées y reviennent sous une autre forme et dans l'ordre inverse : c'est la guerre contre les Turcs qui figure au premier plan. Avec l'accent convaincu de l'homme

[1] Archives du Vatican, *Polit.*, 81, p.417. Les instructions, encore inédites, de Pie V à Portico sont sans doute par erreur datées de 1569 : elles sont accompagnées d'une lettre pontificale à Ivan IV du 9 août 1570 ; en outre il y est question des 50 galères accordées par Philippe II aux Vénitiens ; or ceci ne s'est passé qu'en juillet-août 1570 (Rosell Cayetano, *Historia del combate naval de Lepanto*, 1583, p. 19 et 22); il est donc probable que les instructions de Pie V se rapportent également au mois d'août 1570.

[2] Il ne reste, que je sache, aucun vestige des relations de Rome avec Moscou du temps de Paul III.

[3] Theiner, *Mon. hist. Pol.*, II, DCCXCVI.

d'état qui a étudié la situation, avec l'ardeur du pontife désireux de sauvegarder les plus nobles intérêts de l'humanité, Pie V affirme sans détour que les Turcs aspirent à l'empire du monde et à la ruine du christianisme; dès lors la paix est impossible avec eux, et puisqu'ils cherchent à mettre la division parmi les princes chrétiens pour les vaincre isolément l'un après l'autre, c'est par l'union des forces et par une alliance générale qu'il faut déjouer leurs funestes projets. De puissants motifs devraient engager Ivan à prêter son concours à l'exécution de ce plan et à se ranger sous la même bannière : la sécurité de ses États, toujours menacés par les Turcs, le désir de la gloire, la perspective des conquêtes. Passant ensuite de la politique à la religion, le pape déclare ingénument avoir entendu dire qu'Ivan avait recherché naguère l'union avec l'Église romaine ; il lui promet, le cas échéant, de le combler des signes de sa bienveillance paternelle.

En recevant ces dépêches, le nonce de Pologne dut être frappé d'étonnement, pour ne pas dire de stupeur. Mieux renseigné sur les affaires de Moscou qu'on ne pouvait l'être à Rome, il ne se dissimulait probablement pas qu'il y avait des abîmes entre les hypothèses romaines et la réalité. Si auparavant le tsar n'avait pas eu le vif désir qu'on lui attribuait gratuitement de s'unir à l'Église romaine, en 1570 il était moins que jamais dans les dispositions requises pour une démarche de ce genre. Par une de ces transformations dont l'histoire ne connait que peu d'exemples, Ivan était devenu tout à coup un autre homme, et un changement radical s'était opéré dans sa personne, dans son genre de vie, dans son gouvernement. A la suite d'un malheur de famille, de quelques cruelles déceptions, et surtout d'un procès intérieur qui échappe à l'analyse, les plus mauvais instincts de sa jeunesse s'étaient réveillés dans le tsar avec une force nouvelle. Oubliant qu'il avait juré d'être le père de son peuple, le vainqueur de Kazan et d'Astrakhan était devenu le type du tyran, mais d'un tyran taillé à l'antique, qui n'a plus l'horreur du sang et qui n'écoute que ses lubies sauvages. Doué d'une constitution robuste, il se livrait impunément aux plus coupables excès, étouffant ses remords dans une dévotion hypocrite, et ce bizarre accouplement de piété et d'infâmies, d'oraisons et de crimes, jette une lueur à la fois rebutante et sinistre sur cette époque du règne d'Ivan. En 1564, il imagina un singulier expédient pour revêtir des formes de la légalité l'abus phénoménal du pouvoir. Au commencement de l'hiver, il quitta brusquement Moscou, emmenant avec lui sa famille et une partie de ses trésors; en même temps il fit déclarer publiquement qu'il n'était plus en état de gouverner le pays : les boïars étaient des traîtres, qui ravageaient les provinces et mettaient la patrie aux enchères ; voulait-on sévir ? le clergé intervenait en faveur des coupables ; pour échapper à cette alternative

il s'en allait «où Dieu lui montrerait le chemin. » A cette nouvelle inattendue, Moscou fut glacée d'épouvante. Peut-être n'aurait-on pas regretté le bras de fer d'Ivan, si on n'eût été menacé de tomber entre les mains des boïars; et tyran pour tyran, mieux valait en avoir un seul que plusieurs. L'élite de la capitale se rendit à la Sloboda Alexandrovskaïa, où Ivan s'était réfugié, et le supplia de reprendre les rênes du gouvernement. Le tsar consentit à retirer son abdication éphémère, à condition qu'il pourrait dorénavant châtier à son gré les délinquants sans que personne eût le droit de réclamer. Ainsi s'établissait officiellement le régime autocratique dont Pierre I fera plus tard un vaste et puissant organisme, et qui traverse en ce moment une crise décisive. En s'engageant dans cette voie, les boïars, le clergé, les élus de la nation brisèrent avec le passé; bientôt ils eurent à s'en repentir.

Investi de ses nouveaux pouvoirs, Ivan revint à Moscou le 2 février 1565, et se hâta de traduire par des faits les concessions obtenues à la Sloboda. Dans ce but, il organisa la tristement fameuse *opritchnina:* le pays fut divisé en deux parties inégales, dont la plus grande, appelée *Zemstchina*, fut confiée au gouvernement des boïars sous la haute surveillance d'Ivan, qui se réservait personnellement la plus petite, composée de quelques quartiers de Moscou et de 19 villes de province : c'était l'*opritchnina*. Tous les suspects en furent chassés, avec femmes et enfants, au plus fort de l'hiver; on leur promit ailleurs des terres équivalentes à celles qu'ils étaient sommés d'abandonner. Trois cents hommes résolus, rompus à tous les vices, furent choisis entre mille pour composer l'entourage du tsar. Les satellites étaient dignes du maître : ils devinrent ses compagnons de débauche et ses exécuteurs de hautes œuvres. Le sombre et mélancolique palais de la Sloboda était la résidence ordinaire du chef de l'*opritchnina* et de ses principaux membres. Là s'offrait aux regards des Moscovites un singulier spectacle : sous l'égide de la majesté souveraine, les dehors de la vie monastique y abritaient des horreurs. Ivan, avec les siens, formait une *bratia*, ou communauté religieuse, dont il était lui-même l'*igoumène*. Vêtus de l'habit monacal, on les voyait de grand matin se rendre à l'église pour y chanter gravement les longs offices du rite oriental; à certaines heures, ils se réunissaient encore à la table commune, où régnaient le silence et la frugalité. Si ces moines improvisés subissaient sans murmure cette contrainte, c'est qu'ils étaient sûrs de la revanche : le reste du temps se passait en exécrables orgies, auxquelles succédaient l'application de la torture aux inculpés et le plus souvent leur exécution, avec tous les raffinements d'une cruauté sauvage. Ivan était tourmenté par la soif du sang : les délateurs pouvaient

à peine suffire pour trouver les coupables, et les bourreaux se fatiguaient d'égorger les victimes; mais rien ne touchait le cœur du tsar. L'année 1570 est restée surtout mémorable dans les fastes de l'*opritchnina :* à cette époque se rapportent les massacres de Novgorod. Cette cité populeuse est faussement accusée de tramer un complot avec le roi de Pologne : aussitôt sa perte et sa ruine sont décidées. Ivan se met en campagne contre elle ; la terreur précède sa bande infâme d'*opritchniki ;* de sanglantes étapes marquent leur chemin, et ils ne laissent derrière eux qu'un pays dévasté. En proie à une indicible terreur, Novgorod reçoit cependant son souverain, avec tous les signes extérieurs de la bienveillance et de la soumission : hommage inutile ! elle n'échappera pas à son triste sort. On y érige un simulacre de tribunal, qui condamne sans appel et juge sommairement; mais cette procédure paraît encore trop compliquée : le plus souvent les arrêts de torture et de mort sont lancés avec un arbitraire révoltant ; des groupes d'individus, parfois des familles entières sont précipités dans le Volkhov, dont les flots saturés de sang repoussent les victimes; cette dernière chance de salut est encore enlevée aux infortunés Novgorodiens : les *opritchniki* circulent en bateaux, et achèvent avec le fer les moribonds qui surnagent. Cet affreux carnage dure cinq semaines, après quoi la ville est livrée au pillage. Plus de dix mille hommes, dit-on, y périrent dans divers genres de supplices. Quant au tsar et à sa bande, après avoir assouvi leur fureur, ils reprirent, chargés de butin, le chemin de la Sloboda.

Tel était l'homme auquel Portico devait porter, de la part du pape, des paroles de conciliation religieuse et des propositions d'alliance contre les Turcs! On avouera que la mission était pénible, et qu'elle ne promettait guère de résultats. Mais dans les circonstances données, avec des instructions si peu conformes à l'état réel des choses que devait, que pouvait faire le nonce? En bon diplomate, il avait à renseigner sa cour et à l'éclairer sur la situation ; en serviteur dévoué, tout au plus pouvait-il donner des preuves de bonne volonté en essayant d'exécuter les ordres reçus. Il fit l'un et l'autre. Aussi lui sommes-nous redevables d'un dossier sur Ivan IV, dont il sera question tout à l'heure, dès que nous aurons esquissé les démarches tentées par le nonce dans cette affaire.

La condition préliminaire à remplir était d'obtenir le consentement du roi de Pologne. Il fallait traverser ses États pour pénétrer commodément en Moscovie ; on avait d'ailleurs coutume à Rome de le renseigner sur les négociations poursuivies avec son voisin, car on n'ignorait pas que c'était là un point délicat. En effet, il n'était guère facile — nous l'avons vu plus haut — de dissiper les appréhensions

de Sigismond-Auguste, et de le faire entrer dans cet ordre d'idées. Cette fois encore, il n'opposa pas constamment, il est vrai, des fins de non-recevoir aux instances du pape, mais il y eut des fluctuations dans ses réponses ; et lorsqu'elles étaient favorables, il les entourait de clauses qui rendaient toutes les concessions parfaitement illusoires.

Le nonce possédait la confiance du roi. Il semble même avoir été mieux noté à Varsovie qu'à Rome ; toujours est-il qu'il n'obtint jamais le chapeau de cardinal, si souvent demandé pour lui par la Pologne. Lorsqu'il fit ses premières ouvertures au sujet de Moscou, Sigismond-Auguste les accueillit favorablement : il déclara qu'il consentirait à l'envoi d'un nonce pontifical auprès d'Ivan, pourvu que ce nonce fût Portico lui-même, ou toute autre personne digne de la même confiance; que la question religieuse fût le principal objet de la mission; qu'il y eût quelque espoir de la conversion d'Ivan, et que tout se passât dans le plus profond secret [1]. De pareilles conditions ne voilaient qu'à grand' peine un refus péremptoire. Aussi, interpellé par le cardinal Hosius, son ministre à Rome, il ne lui cacha pas le fond de sa pensée, et se servit même pour le mieux expliquer d'une piquante comparaison. Le 23 mai 1571, Sigismond-Auguste écrivait à Hosius [2] que, de l'avis de son conseil, il ne pourrait accorder au nonce pontifical les passe-ports pour Moscou, pas même en temps de trêve. Deux motifs l'engageaient à prendre cette résolution : le barbare Ivan n'en deviendrait que plus fier ; la conversion des Moscovites était une chose à laquelle il ne fallait pas songer. C'était dire en d'autres termes que le pape n'y gagnerait rien, et que le roi de Pologne y perdrait quelque chose. Il ajoutait qu'il est plus difficile de convertir un grec ou un ruthène qu'un juif, quoique l'entêtement des enfants d'Abraham soit proverbial; que par conséquent la conversion en masse des Moscovites n'était qu'une chimère. Un apologue à l'adresse du pape servait de conclusion : le roi exprimait la crainte que n'importe qui n'eût le sort du chien d'Ésope, lâchant le morceau de viande qu'il tient sous la dent et poursuivant son ombre dans le miroir des eaux. La morale de la fable était facile à comprendre : en protégeant Moscou, on s'exposait au danger de perdre la Pologne. Hosius était mieux que personne en état de saisir l'allusion, mais beaucoup trop discret pour divulguer des confidences de ce genre : la lettre royale resta probablement ensevelie dans son portefeuille. Il y eut toutefois de nouvelles démarches de part et d'autre, car le 3 sep-

[1] *Biblioteka ordynacii Krasinskich*, Cz. III, CXXVI.
[2] *Ibidem*, XXXVIII.

tembre 1571, le roi écrit directement au pape, et déclare qu'il persévère au sujet de Moscou dans les même sentiments; qu'on observe les conditions proposées, et il maintiendra sa promesse; s'il a changé une fois de langage, c'est qu'on a posé la question d'une tout autre manière[1].

En présence de ces déclarations, Portico était censé jouir de sa liberté d'action. Il devait par conséquent donner signe de vie, d'autant plus que ses lenteurs faisaient à Rome une impression si pénible que le vice-chancelier Krasinski se crut obligé, à un moment donné, de plaider sa cause, et d'assurer qu'il procédait de bonne foi dans l'affaire de Moscou [2]. Les instructions romaines lui laissaient une certaine latitude : avant de se rendre lui-même auprès du tsar, il était autorisé à envoyer des émissaires pour sonder le terrain. C'était le plus sage, et le seul parti à prendre : Portico avait déjà dirigé un ecclésiastique sur Moscou dans le courant du mois de mai, après s'être mis en rapports avec les ambassadeurs d'Ivan, qui se trouvaient à cette époque en Pologne ; il en dépêcha encore un second un peu plus tard. Les détails de cette double mission ne sont pas parvenus jusqu'à nous : on ignore jusqu'aux noms des messagers; il est même très probable, vu les circonstances, qu'ils ne réussirent pas à pénétrer jusqu'à Moscou [3]. Quoi qu'il en soit, le nonce n'en continuait pas moins à faire ses préparatifs et à prendre des mesures en vue de son ambassade moscovite. On faisait alors beaucoup de bruit autour de la discussion théologique d'Ivan avec Rokita, ministre picard qui avait accompagné l'ambassade polonaise à Moscou en 1570 [4]. Le tsar aimait en effet à faire parade de son érudition biblique, et il avait saisi l'occasion pour faire une apologie plus prétentieuse que savante de la foi orthodoxe. A l'issue du débat, il y eut de part et d'autre échange d'écrits dogmatiques : Wengierski affirme avoir vu lui-même le livre élégamment relié que le tsar avait remis à Rokita [5] ; en attendant, la

[1] *Ibidem*, CXXVI.

[2] *Ibidem*, CXXXVIII.

[3] Les lettres de Portico à Commendone, publiées par Theiner (*Mon. hist. Pol.*, II, p. 760-776), auraient pu fournir des renseignements là-dessus; mais elles présentent une lacune de mars 1569 à août 1571. Quant à la correspondance encore inédite du nonce avec le secrétaire d'État, après un sérieux examen de tous les volumes relatifs à la nonciature de Pologne, je crois pouvoir affirmer qu'elle est également incomplète.

[4] Cette curieuse polémique a été publiée par Lasicki, dans son livre : *Colloquium de religione magni ducis Moschorum cum Rokita ministro Ecclesiæ fratrum Bohemorum, quos mali Picardos vocant.* On le trouve dans la compilation faite à Spire en 1582 : *De Russorum, Moscovitarum et Tartarorum religione, sacrificiis, nuptiarum, funerum ritu.*

[5] *Systema historico-chronologicum Ecclesiarum Slavonicarum, opera Adriani Regenvolscii* (pseudonyme de Wengierski).

presse divulguait le *colloquium*, qui avait eu lieu à Moscou. Le nonce crut qu'on pourrait peut-être en tirer parti ; il le fit traduire du russe en polonais et du polonais en latin. En même temps il eut soin de faire imprimer une réfutation de la profession de foi, rédigée à Sandomir par les protestants, car le bruit courait qu'on la faisait passer auprès d'Ivan pour un symbole catholique. Cependant les préoccupations religieuses et littéraires n'absorbaent pas tell ment le nonce, qu'il n'eût des loisirs pour les soins matériels : les voitures de voyage, les litières et autres choses de ce genre n'étaient pas oubliées [1].

Ces frais de préparatifs manifestaient au grand jour la promptitude du serviteur à obéir à son maître ; le diplomate n'en était pas moins empressé de renseigner dûment sa cour. Il faut avouer que Portico s'acquittait mieux du second rôle que du premier, grâce peut-être aux circonstances, qui l'ont en effet bien servi. Pendant qu'il était en quête de renseignements sur Ivan, un soldat d'origine poméranienne, nommé Albert Schlichting, prisonnier à Moscou depuis sept ans, trouva le moyen de s'échapper et s'en vint en Pologne, où ses premiers moments de liberté furent consacrés à fixer ses souvenirs sur le papier. Attaché au service d'un médecin étranger d'Ivan pendant sa captivité, il avait beaucoup vu par lui-même, beaucoup entendu et il ne se sentait pas en veine de faire des réticences. Son prolixe mémoire, de soixante-cinq grandes pages, donne une idée singulièrement défavorable du tsar : il y raconte, avec des détails plus ou moins exacts, l'organisation de l'opritchnina, le sac de Novgorod, les massacres périodiques de Moscou [2]. Le tableau est si sombre que le lecteur en reste nécessairement accablé. Quant à Portico, cet écrit d'un témoin oculaire venait pour lui tout juste à point nommé ; aussi n'épargna-t il pas les frais pour se le procurer, et s'empressa-t-il de l'envoyer à Rome pour édifier le pape et son secrétaire d'État [3]. C'est encore lui probablement qui fit parvenir au Vatican les relations

[1] Les détails sur les préparatifs de voyage sont empruntés à Catena et au compte-rendu des dépenses, envoyé par Portico à Rome. Tourguéniev. *Hist. Russ. mon.*, I, CLVII.

[2] Le mémoire encore inédit de Schlichting est intitulé : *De moribus et imperandi crudelitate Basilii* (sic) *Moschoviæ tyranni brevis enarratio*. On le trouve aux archives du Vatican (*Polit.*, 68, p. 10), et dans presque toutes les bibliothèques de Rome. Un autre mémoire de Schlichting, beaucoup plus court et en allemand, a été publié dans les *Script. rer. pol.*, I, p. 145.

[3] Catena, *Vita del glor. Papa Pio V*, p. 185. Aussi authentique que celle de Gabutius, la vie de Pie V par Catena a cet avantage sur la première, publiée par les Bollandistes (5 mai), qu'elle est plus détaillée.

des ambassadeurs polonais en mission à Moscou en 1570 [1]. L'accueil qui leur fut fait, les injures qu'ils eurent à souffrir n'étaient pas de nature à faire rechercher les relations diplomatiques avec Ivan. Tout en renseignant ainsi sa cour, Portico gardait pour lui-même copie des pièces relatives aux affaires de Moscou ; il en fit part dans la suite au P. Possevin à l'occasion de sa nonciature auprès d'Ivan en 1581 [2].

Cependant, grâce aux renseignements fournis par le nonce et confirmés sans doute par les diplomates polonais, la vérité commençait à se faire jour à Rome. Pie V résolut d'abandonner ses plans moscovites, et il l'annonça en ces termes à son représentant en Pologne : « Nous avons vu, » dit le pape, « ce que vous nous communiquez au sujet du Moscovite ; ne pensez plus à vous rendre dans ces contrées, lors même que le roi de Pologne louerait et favoriserait votre voyage, car nous ne voulons pas avoir de rapports avec une nation si cruelle et si barbare [3]. » Le nonce n'eut pas de peine à se conformer au désir de son maître, et, le 3 octobre 1571, il écrivit au cardinal Rusticucci qu'il renonçait volontiers au projet d'aller en Moscovie. L'entreprise lui semblait si importante et si difficile, qu'il se faisait un mérite de n'avoir pas reculé devant elle. *In magnis voluisse sat est,* disait-il avec le poète, comme pour se consoler de n'avoir pas mieux réussi [4].

Pie V avait, de son côté, des motifs de consolation autrement efficaces. Le 7 octobre 1571, une grande bataille navale marquait dans l'histoire un événement à jamais mémorable : la flotte chrétienne remportait sur la flotte ottomane une victoire qui noyait dans les eaux de Lépante le prestige du Croissant. Désormais on avait acquis la preuve, sanglante il est vrai, mais glorieuse, que l'union des princes chrétiens suffisait pour briser la puissance musulmane. C'était aux papes à maintenir cette union — problème difficile, auquel Pie V consacra le reste d'une vie qui allait bientôt s'éteindre. Absorbé par cette

[1] Archives du Vatican, *Polit.*, 68, p. 1 et 140. La première relation, que je crois inédite, est intitulée : *Il successo dell'Ambasceria del re di Polonia al principe di Moscovia a di 12 di gen. 1570.* La seconde a été imprimée par Theiner, *Mon. hist. Pol.*, II, p. 755.

[2] Tourguéniev, *Hist. Russ. mon. suppl.*, X.

[3] Catena cite ces paroles textuellement sans en indiquer toutefois la source. Elles sont reproduites par Tourguéniev (*Hist. Russ. mon.*, I, CLIII) dans une « relation » qui n'est autre chose qu'une page (p. 185 et suiv.) empruntée au livre de Catena, imprimé à Rome en 1586. Vostokov, éditeur des pièces recueillies par Tourguéniev, a rangé ainsi parmi les documents une simple copie, uniquement parce qu'elle se trouve dans les portefeuilles du célèbre Albertrandi, auxquels il renvoie le lecteur.

[4] *Hist. Russ. mon.*, I, CLVI. Le secrétaire d'État s'appelait Rusticucci et non pas *Rusticani*, comme dit Tourguéniev.

incessante préoccupation, il perdit de vue la Moscovie, qui du reste à cette époque ne pouvait guère servir la cause commune : elle avait à se remettre de ses propres désastres. L'année 1571 avait été fatale pour Moscou : tandis que le pape cherchait à gagner dans le tsar un allié contre les Turcs, celui-ci voyait ses états ravagés par les Tatars. Profitant des beaux mois du printemps, Devlet-Ghireï, Khan de Crimée, avait porté le fer et le feu jusque sous les murs de Moscou, dont il avait incendié les faubourgs. Ivan s'était lâchement enfui vers le nord ; il ne revint dans sa capitale que pour conclure une paix plus humiliante que ne l'avait été sa fuite. C'était donc un allié sur lequel on ne pouvait guère compter. Mieux renseigné sur ces détails, Portico en aurait peut-être tiré parti pour mettre en évidence l'inutilité d'une mission pontificale à Moscou, au lieu de s'en tenir uniquement aux données générales sur le caractère et les cruautés d'Ivan. Ce qui est encore plus étonnant, c'est que Sigismond-Auguste ne se soit pas prévalu de l'invasion tatare pour motiver ses refus et ses restrictions ; aussi, lorsque le pape abandonne décidément le projet moscovite, il n'en donne pour dernier mobile que la barbarie et la cruauté d'un peuple avec lequel, à cause de cela, il ne tient pas à être en rapports.

A la lumière des événements postérieurs, on peut affirmer hardiment que la mission de Portico n'aurait eu à Moscou aucune chance de succès. L'histoire doit néanmoins prendre note des efforts tentés à différentes époques du côté de Rome afin de pouvoir apprécier en connaissance de cause la politique des papes à l'égard des tsars.

P. Pierling, S. J.

III

UNE NOUVELLE CORRESPONDANTE DE FÉNELON

MARIE-CHRISTINE DE SALM, ABBESSE DE REMIREMONT.

Dans le cours de l'année 1850, parut à Paris un volume qui renfermait diverses lettres inédites de Fénelon et quelques opuscules curieux, tels que la traduction des fables de La Fontaine en prose latine, à l'usage du Dauphin.

Il était publié par les soins de M. Caron, prêtre de Saint-Sulpice. Le célèbre et infatigable éditeur de Bossuet et de Fénelon a fait précéder ce volume d'une préface, où il raconte comment il a réuni ces manuscrits précieux, et comment, sans se flatter d'avoir trouvé tout ce qui est inédit encore des œuvres de Fénelon, il n'a pas cru « devoir différer plus longtemps à satisfaire la juste impatience des amis et des admirateurs de l'archevêque de Cambrai. » Il ne se trompait pas : son volume devait être bien accueilli, car les amis de Fénelon sont nombreux.

Mais, même après cette publication, il restait quelque chose à faire. Il est permis de n'être pas de l'avis de M. Caron et de trouver qu'il s'aventure un peu lorsqu'il dit : « La générosité avec laquelle tant de personnes honorables ont bien voulu mettre à notre disposition les manuscrits de Fénelon, nous eût permis de grossir notablement ce volume en y ajoutant quelques autres pièces inédites ; mais nous avons suivi, dans ce complément, la règle que nous nous sommes tracée dès le principe, relativement aux œuvres et à la correspondance de Fénelon, d'exclure de notre collection les essais informes, les matériaux imparfaits, en un mot, toutes les pièces qui n'offrent pas un véritable intérêt. De simples billets ou des lettres indifférentes fussent-ils adressés à des personnages plus ou moins célèbres, peuvent bien avoir quelque valeur, comme autographes, mais ils n'ont pas assez d'importance pour trouver place dans les œuvres d'un grand homme, et ne feraient que surcharger une collection d'excellents écrits. »

Tout ce qui est sorti de la plume d'un grand écrivain a de la valeur et offre un véritable intérêt. Nous serions trop heureux de voir publier un jour ces billets, ces lettres que M. Caron a gardés dans ses cartons, par un zèle qu'on peut taxer d'excessif, dans une préoccupation peu fondée. C'est avec respect que l'on doit recueillir même ce que M. Caron appelle des essais informes. Ces « matériaux imparfaits » méritent notre attention ; ils ne surchargent ni ne déparent un travail, et les rejeter comme inutiles, c'est, à notre sens, une erreur. Aujourd'hui, on n'aime ni les coupures, ni les retranchements, et un éditeur qui veut publier des œuvres complètes ne doit rien laisser de côté, par un choix qui, sans doute, peut être fait avec intelligence, mais qui touche de près à l'arbitraire. Nous n'avons le droit de rien ajouter ni de rien retrancher : c'est la loi de la probité littéraire, et, en ce cas, l'abus, c'est l'usage même. Le titre ne doit pas être menteur : les œuvres doivent être complètes sans restrictions ; c'est tout l'auteur qu'il faut publier, quand on veut faire une édition scientifique et définitive.

D'ailleurs, ces essais sont précieux à plus d'un titre : ils nous per-

mettent de suivre, pour ainsi dire, pas à pas, le travail de la pensée et du style qui n'arrive pas tout d'un coup à la perfection, même chez les écrivains de génie, et rien n'est intéressant comme de les voir se perfectionnant peu à peu, retranchant, ajoutant un trait, une image, trouvant toujours quelque chose à modifier. A un autre point de vue encore, nous sommes heureux de nous retrouver dans des circonstances analogues, de voir l'auteur reprendre, développer une pensée qu'il avait déjà énoncée ailleurs, l'accommoder aux personnes à qui il s'adresse, et la présenter sous une forme nouvelle, selon qu'il en sent le besoin. Voilà pourquoi on peut estimer que la publication d'œuvres inédites offre toujours un intérêt, même quand ces œuvres sont de peu d'importance, et n'ont pas la perfection et le fini de celles qui sont déjà connues.

On y retrouve, avec un plaisir indicible, les mêmes pensées, les mêmes tendances; on sent que ces écrits sont sortis de la même âme et de la même plume. C'est une jouissance pour le chercheur, quand il a le bonheur de tomber sur ces œuvres, qui attendent, dans la poussière des bibliothèques, une main qui les rende à la lumière.

I

Les lettres de Fénelon, déjà si nombreuses, n'ont pas encore toutes vu le jour, et plusieurs ont encore échappé à toutes les recherches. Mais, si bien enfermées que soient certaines bibliothèques particulières dont on semble vouloir dérober les richesses au public, il est des hasards heureux qui permettent d'y jeter un regard.

On y trouve parfois des trésors ; nous en avons fait l'expérience. Ce ne sont pas des essais informes, des matériaux imparfaits, ce ne sont pas des lettres indifférentes, ni de simples billets que nous avons rencontrés. Ce sont des lettres d'affaires et de direction. Conservées précieusement comme un héritage de famille, ces lettres sont en ce moment à la bibliothèque du château d'Anholt, dans les provinces Rhénanes, résidence du chef actuel de la famille princière de Salm-Salm. Durant un séjour qu'y fit un de mes frères, il put avoir communication de ces lettres : les unes sont autographes, les autres sont en copies du temps. Il s'empressa de les transcrire, et aujourd'hui nous venons faire le public juge de leur valeur.

Un de leurs mérites, c'est qu'elles nous révèlent une nouvelle correspondante de Fénelon : Marie-Christine de Salm, abbesse de Remiremont.

L'abbaye de Remiremont remonte au VII^e siècle. Elle eut, dit-on,

pour fondateurs saint René et saint Romaric. Après diverses transformations, elle était devenue, au XVIIe siècle, un chapitre noble, qui servait d'asile et de lieu de retraite aux filles de qualité qui voulaient embrasser la vie religieuse. L'entrée en était assez difficile. Pour y être admise, il fallait au moins faire preuve de huit degrés de noblesse, quatre du côté paternel et quatre du côté maternel. En outre, cette noblesse devait remonter au delà de deux cents ans. Les religieuses ne faisaient aucun vœu ; les officières seules, c'est-à-dire celles qui remplissaient une charge dans la maison, faisaient des vœux simples ; l'abbesse, sauf dispense du pape, devait faire des vœux solennels. Cette abbesse jouissait de très grands privilèges : elle avait droit de basse, moyenne et haute justice sur plusieurs terres, et nommait à divers bénéfices tant civils qu'ecclésiastiques, dépendant de l'abbaye. Au chœur, on lui rendait des honneurs particuliers, presque identiques à ceux que l'on rend aux évêques.

L'abbesse de Remiremont était donc une grande dame. Aussi les plus illustres familles de France, de Lorraine, de Saxe, des provinces Rhénanes, se font-elles honneur d'avoir fourni une ou plusieurs abbesses à la noble abbaye.

Il paraît que la concorde ne régnait pas toujours dans cette maison à la règle peu sévère. A la fin du XVIIe siècle, les différends entre l'abbesse et les chanoinesses prirent un tel caractère de gravité, que l'affaire dut être portée au conseil du roi [1]. Plusieurs arrêts furent rendus en 1692, 1693, 1694 ; le calme se rétablit, mais ce ne fut qu'au prix de beaucoup d'efforts et de ménagements.

L'abbesse était alors une princesse de Salm, Dorothée-Marie, née en 1651, et morte le 14 novembre 1702. Elle était fille de Léopold-Philippe-Charles Rhingrave, prince de Salm, qui prit séance dans le collège des princes à la diète de Ratisbonne en 1654, et mourut en 1663.

Dorothée-Marie avait un frère qui était un homme de réelle valeur : Moréri, dans son *Dictionnaire historique*, en fait un très grand éloge. Il se distinguait à la fois par sa valeur dans les combats, sa prudence dans le gouvernement, sa sagesse dans les conseils. Il joignait à un zèle ardent pour le catholicisme une piété éclairée et active ; retiré des affaires et tout entier occupé de bonnes œuvres, il mourut à Aix-la-Chapelle en 1710 [2].

[1] Ces arrêts ont été recueillis et publiés en un vol. in 4°. Voir pour plus de détails le *Dictionnaire Géographique* de l'abbé Expilly, t. VI, art. REMIREMONT.

[2] Parmi les lettres de Fénelon, nous en avons une qui a rapport à cette mort.

Une des sœurs de l'abbesse, Marie-Christine de Salm, plus jeune de quelques années, car elle était née le 22 décembre 1655, avait abandonné le monde, et était alors simple chanoinesse de Remiremont.

Nul doute qu'elle ne fût, pour sa sœur ainée, un appui et un soutien. Elle l'aidait dans la gestion difficile des affaires de l'abbaye, où le désordre était à son comble. Lorsque le démêlé fut déféré au conseil du roi, envoyée par sa sœur, Marie-Christine de Salm vint à Paris pour défendre les droits de l'abbesse.

Les décisions du roi n'ayant pas satisfait les mécontentes, elles en appelèrent au tribunal de Rome; mais la princesse, faible et maladive, dut renoncer à ce lointain voyage. Elle avait pu se rendre à Paris; Rome était trop loin ; elle se contenta de suivre l'affaire à distance. A quel moment connut-elle l'abbé de Fénelon? Nous ne saurions le dire d'une manière précise, et nous sommes réduits à des conjectures.

Les relations entre Marie-Christine de Salm et Fénelon datent vraisemblablement de l'époque où cette princesse vint à Paris pour y suivre de près l'affaire pendante devant le conseil du roi.

Les intrigues ne manquaient pas : les chanoinesses, mécontentes sans doute de leur abbesse, remuaient ciel et terre pour avoir gain de cause. Leurs amis, et ils étaient nombreux à la cour, s'intéressaient vivement au succès de leur procès. Christine, arrivant à Paris, dut bientôt être mise en rapport avec l'abbé de Fénelon, alors précepteur du duc de Bourgogne, et, par sa position à la cour, très à portée de lui rendre service. Les premières lettres de Fénelon à Christine nous paraissent être de l'année 1693 ou 1694. L'arrêt définitif fut rendu en 1694. Cela doit nous servir de base pour fixer approximativement la date de quelques lettres qui ne portent point d'indication d'année.

Le manuscrit, pour plusieurs de ces lettres, donne la date probable, écrite d'une autre main. Nous pouvons nous en rapporter à cette indication, alors qu'elle n'est point contredite par le texte même.

Nous ne parlons pas, pour le moment, des lettres qui portent la date du jour et de l'année; elles sont de beaucoup les plus importantes, mais, comme elles sont postérieures à l'épiscopat de Fénelon et qu'elles sont moins des lettres d'affaire que des lettres de consolation et de direction, elles méritent une étude à part.

Il est assez difficile de classer les lettres, très courtes, antérieures à 1695. Elles sont très certainement antérieures à cette année. La signature ne laisse aucun doute à cet égard; elle est ainsi formulée : L'ABBÉ DE FÉNELON. Chacun sait que ce fut le 4 février 1695 que le roi nomma à l'archevêché de Cambrai le précepteur du duc de Bourgogne.

D'ailleurs ces lettres ont trait aux affaires de Remiremont, terminées en 1694, comme nous venons de le dire.

Mais dans quel ordre les classer? faut-il les répartir entre une ou plusieurs années? Nous avons longtemps hésité; enfin, après un examen attentif, nous sommes arrivés à cette conclusion : Commencée en mai 1693, la correspondance relative aux affaires de Remiremont se termine dans le courant du mois de février 1694. Elle se compose de neuf lettres très courtes; ce sont plutôt des billets : Fénelon tient la princesse au courant des négociations entreprises de concert avec lui. Ce sont des lettres d'affaires, où quelques mots suffisent.

A l'aide de ces lettres, essayons de résumer rapidement ces négociations.

II

La première lettre est du 6 mai; elle est datée de Versailles :

Je ne puis vous dire, Madame, ce que je ferai, car je ne sais pas ce que je pourrai faire. Je chercherai des ouvertures, et je profiterai de celles que j'aurai pour vous témoigner avec quel zèle et quel respect je vous suis dévoué.

L'abbé de Fénelon.

Je vous plains beaucoup, mais c'est peu que de vous plaindre. Je crains de ne pouvoir que cela...

Il serait intéressant d'avoir les lettres de la princesse; ce serait la contre-partie, et elles serviraient à expliquer bien des points obscurs. Mais il faut se résigner à s'en passer et chercher à deviner par les réponses de Fénelon.

Cette lettre répond évidemment à une demande d'appui et de protection. Fénelon était alors en faveur à la cour, très lié avec M^me^ de Maintenon, et bien vu de Louis XIV.

Il doute cependant de son crédit; il est indécis; il promet de s'occuper de l'affaire et de sonder le terrain avant d'agir. Mais il n'a pas confiance dans le succès et ne le cache pas.

La princesse ne se décourage point; elle renouvelle ses instances et demande à Fénelon de lui faire un projet de lettre pour M^me^ de Maintenon.

Fénelon s'y prête volontiers. Dans un fragment sans date, renfermé dans le même carton que les lettres de Fénelon, nous lisons :

Divers petits embaras, et ensuite un voyage de quinze jours à la campagne m'ont empêché de faire aussitôt que je l'aurais souhaité ce que Madame

la Princesse Christine m'avait ordonné. C'est pour moi un sujet de confusion, car on ne peut vouloir plus que je ne le veux lui obéir avec zèle. Je lui envoie le projet de lettre pour M^{me} de Maintenon qu'elle m'a fait l'honneur de me demander. Elle en pourra prendre ce qu'elle trouvera bon mais, si elle se donne la peine de travailler elle-même, elle écrira des choses bien plus propres et plus touchantes. Pour le fond de l'affaire, je le trouve si bon qu'il ne me reste qu'à souhaiter qu'elle paraisse de même aux juges.

F. DE FÉNELON.

C'est une lettre à un ami commun, bien au courant de l'affaire et en qui Fénelon à confiance. Quel est-il? Serait-ce le duc de Beauvilliers? On peut le conjecturer.

La princesse profita de ce projet de lettre, s'en appropria une partie, et rédigea une supplique qu'elle envoya à Fénelon, pour avoir son sentiment. C'était dans les premiers jours de juillet.

La princesse n'était pas satisfaite de son travail, elle désirait que Fénelon le revît et le corrigeât.

Voici ce que Fénélon lui répond de Versailles, à la date du 14 juillet. Il approuve pleinement la lettre; un seul détail lui paraît défectueux :

« Vous êtes la maîtresse de votre lettre et vous pouvez n'en être pas contente, pour moi j'en suis très content jusqu'à n'oser y toucher et à vous défier d'en faire une meilleure avec le secours de tous vos amis. Vous me faites l'honneur de croire que je ne suis rien moins qu'un flatteur, ainsi j'espère que vous ne douterez pas de ma sincérité, en cette occasion.

Je n'aurais à souhaiter, pour cette lettre, qu'un caractère tant soit peu plus facile à lire, en quelques endroits. Vous savez mieux que moi, Madame, que cette circonstance n'est pas indifférente au succès d'une affaire. Un beau caractère qu'on lit facilement et avec plaisir fait mieux sentir la suite et la force des choses. Le lecteur en est plus agréablement frappé et plus disposé à la persuasion. On entreprend plus volontiers de relire une lettre pour en faire part aux gens qui doivent décider. Cherchez donc, Madame, quelque bonne main qui seconde bien votre tête. Il ne faut pourtant pas une écriture de maître d'écrire, il faut un caractère simple, mais fort net et parfaitement aisé qu'on puisse croire le vôtre. Une personne qui écrit d'affaires, comme vous faites, a plus de mérite qu'une autre à ne se mêler de rien que de Remiremont. Il me tarde d'apprendre un bon succès. Rien ne l'attire tant, comme vous le dites très bien, que de le laisser entièrement dans les mains qui font tout. »

Avec quelle délicatesse Fénelon mêle les conseils aux éloges ! Des conseils ainsi donnés ne se refusent pas. Fénelon ne se montre pas ici

le bel esprit chimérique que l'on prétend; c'est un homme d'affaires qui ne trouve petit aucun détail. Sa confiance absolue en Dieu qui lui fait dire s'abandonner « dans les mains qui font tout, » ne lui fait cependant négliger aucun des moyens humains.

La princesse, sachant bien que Fénelon « n'était rien moins qu'un flatteur, » fut heureuse de son approbation : elle fit parvenir sa lettre à Mme de Maintenon. Par quel intermédiaire ? Il serait permis assurément de croire que Fénelon la remit lui-même à celle dont l'influence était alors souveraine. Néanmoins une de ses lettres, datée de Versailles, le 5 août, montre dans quelle prudente réserve, hélas ! trop justifiée plus tard, il devait se tenir :

Je suis ravi, Madame, d'apprendre que votre lettre a réussi, on ne peut être aussi persuadé que je le suis de nos bonnes intentions, sans en désirer l'accomplissement ; vous pouvez croire, Madame, qu'avec de tels sentiments, je souhaiterais fort de prendre part à une si bonne œuvre, mais nous sommes en un pays où il n'est pas permis de se mêler. Si je trouve quelque occasion qui me mette à portée d'insinuer combien votre église souffre, je ne la manquerai pas. Personne ne peut être, Madame, avec plus de zèle et de respect que moi, votre très humble et très obéissant serviteur.

A Versailles, 5 août.

D'après cette lettre, il faut reconnaître que Fénelon donnait d'excellents conseils, mais qu'il ne pouvait se mêler directement aux affaires. La question du Quiétisme s'agitait, et peut-être était-il déjà le point de mire de bien des attaques. Il ne remit pas lui-même, on peut l'affirmer, la supplique à Mme de Maintenon; il était réduit à ne point paraître et à faire agir ses amis.

L'amitié de Mme de Maintenon et du duc de Beauvilliers était connue. N'allait-elle pas deux ou trois fois la semaine dîner à l'hôtel de Beauvilliers? Elle aimait à venir, dans cette famille, se reposer du cérémonial et de l'étiquette de la cour. On l'accueillait bien, et le duc de Beauvilliers, qui s'était tenu, à l'égard de Mme de Montespan, dans une réserve que Louis XIV lui-même admirait, s'empressa, dit le cardinal de Beausset [1], ainsi que sa famille, d'accueillir une femme dont « l'honnêteté bien connue et la régularité édifiante étaient un sûr garant les nœuds légitimes qui l'attachaient à Louis XIV. » Aux yeux du public, cela attestait que Mme de Maintenon ne pouvait ni ne devait être confondue avec les femmes qui, successivement, avaient régné sur l'esprit et le cœur du roi.

M. de Beauvilliers, caractère indépendant et fier, ne demandait

[1] *Vie de Fénelon*, t. I, p. 123.

rien, et c'était sans aucune vue d'ambition qu'il se montrait sympathique à Mme de Maintenon. Il n'en tira jamais profit. Ce fut à l'estime seule de Louis XIV qu'il dut, en 1689, l'honneur d'être nommé gouneur du duc de Bourgogne, petit fils du roi.

Nommé le 16 avril 1689, dès le 17 il avait proposé et fait agréer au roi, comme précepteur du jeune duc, l'abbé de Fénelon, qui revenait alors de ses missions de Périgord.

Il l'aimait et l'appréciait depuis longtemps. Ce fait seul le prouverait. C'est à tort que Saint-Simon a prétendu que M. de Beauvilliers eût beaucoup de peine à trouver un précepteur, et qu'à cette époque il connaissait à peine l'abbé de Fénelon.

Dans ses entretiens spirituels, Mme de Maintenon dit qu'elle avait contribué à faire nommer l'abbé de Fénelon précepteur du duc de Bourgogne. Il est assez probable, en effet, que liée comme elle l'était alors avec le duc de Beauvilliers, le nouveau gouverneur avait pris la précaution de la prévenir, pour s'assurer l'agrément du roi. On pouvait craindre que Louis XIV n'eût conservé les préventions qu'on lui avait inspirées en lui représentant Fénelon comme favorable aux Jansénistes. C'était assez invraisemblable; cependant c'était le principal argument invoqué en 1687 pour l'exclure de l'évêché de Poitiers, puis de celui de la Rochelle, et pour faire revenir le roi sur sa signature déjà donnée. Les préventions n'étaient pas fondées; mais Louis XIV n'aimait pas beaucoup l'abbé de Fénelon, et ce bel esprit chimérique ne savait pas prendre le rôle de flatteur, qui répugnait à sa légitime fierté.

Quoi qu'il en soit, Mme de Maintenon aplanit toutes les difficultés, et fit agréer Fénelon.

En 1695, Mme de Maintenon était toute puissante à la cour; le duc de Beauvilliers était en relations d'amitié avec elle ; et, mieux que personne, il pouvait donner un appui effectif. D'autre part, Fénelon était son ami et pouvait compter sur lui; on citait à la cour, comme exemple d'une union fort rare, celle qui régnait entre tous les instituteurs du duc de Bourgogne. Le moyen le plus simple pour parvenir à Mme de Maintenon, et par elle au roi, c'était l'intermédiaire de Beauvilliers. Fénelon, qui portait un grand intérêt à l'affaire de Remiremont, lui demanda donc de s'en occuper et d'en écrire à sa protectrice. Beauvilliers ne refusa point ce service.

Versailles, 17 septembre.

« Je vous envoie, Madame, les lettres que vous avez désirées, M. le duc de Beauvilliers a écrit la sienne de tout son cœur et sera ravi qu'elle vous soit utile; pour moi, je n'ai qu'à vous demander pardon de vous avoir obéi si ard. Mais, en vérité, il m'a été impossible de tirer plus tôt la lettre de

M. de Beauvilliers des mains de son secrétaire qui était tantôt absent, tantôt chargé de trop de travail. Personne ne vous sera jamais acquis, Madame avec plus de respect et de zèle que votre très humble et très obéissant serviteur. L'ABBÉ DE FÉNELON. »

L'affaire cependant n'avançait guère, et la solution se faisait attendre. A la cour, tout le monde n'était pas favorable à la princesse de Salm. Loin de là, on avait prévenu le roi contre elle. Il fallait à tout prix ne pas laisser ces impressions fâcheuses se prolonger, il fallait voir le roi lui-même : une entrevue vaudrait mieux que tout autre moyen. La princesse y avait songé. Mais, voir Louis XIV était une grosse affaire, et n'obtenait pas audience qui voulait.

Ce fut alors que la princesse s'adressa au père de La Chaise, confesseur du roi. Fénelon approuva cette démarche et encouragea la princesse à continuer dans cette voie :

Je n'hésite point à croire, Madame, que vous devez continuer cette négociation par le P. de Lach., pour voir le Roi et pour tâcher d'effacer les impressions qu'on lui a données contre vous. Allez votre chemin, pour le reste, Dieu en fera ce qu'il voudra.

A Versailles le 13 décembre.

L'ABBÉ DE FÉNELON.

Il est à croire que, par l'entremise du P. de La Chaise, la princesse de Salm eut avec le roi un entretien qui dissipa les préventions qu'on avait pu lui inspirer. Nous voyons, par une lettre de Fénelon, datée de Versailles le 30 janvier, que le procès est en bonne voie, et qu'il y a lieu d'espérer qu'il sera terminé sous peu.

Mais un bruit répandu alors faisait craindre à la princesse le changement de l'évêque de Toul, qu'elle aimait beaucoup, et qui était un prélat fort distingué. Fénelon, dans cette lettre, dément ce bruit sans fondement, qui aurait pu inquiéter à juste titre la princesse :

« Je suis très aise, Madame, d'apprendre que vos affaires prennent un bon train et que vous pouvez espérer de les finir bientôt. Je souhaite que vous jouissiez de la paix et que votre maison soit dans un bon ordre. Personne ne s'y intéresse, Madame, plus sincèrement que moi.

Vous avez grande raison de craindre de perdre M. l'évêque de Toul. C'est un prélat qui joint à un bon esprit, du savoir et des manières aimables à une grande vertu. Je ne saurais croire qu'on vous l'ôte. Il est trop aimé, trop accrédité et est trop propre à soutenir ce grand diocèse, pour être mis ailleurs.

Tout autre ne ferait que la moitié de ce qu'on dit qu'il fait. Il est vrai qu'il a besoin de secours ayant tant de charges et de si grosses bulles à payer.

Je suis, Madame, avec un grand respect, votre très humble et très obéissant serviteur,

L'abbé de Fénelon.

Ne dirait-on pas que Fénelon se peint lui-même, sous les traits de ce prélat qui joint à un bon esprit du savoir, et des manières aimables à une grande vertu ?

Le procès était entré dans une phase décisive ; il touchait à sa fin. La dernière lettre de Fénelon qui y ait rapport, est du 24 février. Ce n'est qu'un billet rapide :

Je vous envoie, Madame, la lettre que vous m'avez ordonné d'écrire. Je souhaite que vous voyiez bientôt la fin de vos affaires, quoique nous eussions intérêt à les voir durer pour ne vous perdre pas. Vous savez, Madame, avec quel respect je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé de Fénelon.

La princesse prenait conseil de Fénelon avant de rien faire : elle ne savait si elle devait parler à l'évêque d'Autun ou attendre encore. Fénelon lui répond :

Je crois comme vous, Madame, que vous ne devez parler à M. l'évêque d'Autun que quand son départ approchera, jusque-là laissez-le en paix et demeurez-y. Si, dans la suite, vous désirez que j'aie l'honneur de vous voir, cela sera facile et vous pouvez toujours compter, Madame, sur le respect avec lequel vous est dévoué votre très humble et très obéissant serviteur.

Versailles, 2 janvier. L'abbé de Fénelon.

Les rapports entre Marie-Christine de Salm et Fénelon n'avaient point pour objet exclusif l'affaire de Remiremont. Quelques lettres en font foi.

Le prince de Salm avait chargé la princesse sa sœur de lui trouver un gouverneur pour son fils : elle s'était mise en recherche, et on lui en proposa un qu'elle ne connaissait pas. Aussitôt elle s'adresse à Fénelon, et lui demande son avis :

L'homme dont on vous a parlé, Madame, a son mérite et sa capacite, mais il est entièrement tourné du côté des lettres qu'il sait fort bien et je ne crois pas que vous deviez penser à lui, pour tout ce qui a rapport au monde et au savoir vivre. Il faut nécessairement autre chose pour un jeune homme, comme Monsieur votre neveu, ce serait un second précepteur et rien au delà. Il n'était que dans cette fonction chez Monsieur le duc de Noailles. Ayez la bonté, Madame, de ne témoigner rien de ce que j'ai l'honneur de vous

expliquer. C'est à moi à vous remercier très humblement toutes les fois que vous voulez bien me donner une occasion de vous témoigner le respect et le zèle avec lequel je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

Versailles le 2 avril.

On ne peut offrir ses services d'une façon plus charmante. Ainsi encouragée, la princesse avait recours à Fénelon, non seulement pour elle, mais pour des personnes à qui elle ne pouvait être utile par elle-même. Fénelon s'y prêtait volontiers : c'était lui faire plaisir, que de lui demander un service. Il se hâtait de le rendre et en était tout heureux.

Voici ce qu'il écrivait à la princesse, de Versailles le 27 avril :

Monsieur le duc de Beauvilliers, à qui j'avais donné et recommandé le factum que vous m'aviez envoyé, Madame, me dit bien que la personne pour laquelle vous vous intéressez a eu tout ce qu'elle désire ; il ajouta que toutes les demandes contenues dans cet imprimé se sont trouvées pleines de justice et sans difficultés. Je m'en suis rejoui, Madame, à cause du grand intérêt que vous m'avez témoigné y prendre. Je n'avais rien oublié de tout ce que j'avais cru propre à prévenir Monsieur de Beauvilliers en faveur d'une cause que vous avez recommandée.

Plaidée par un semblable avocat, auprès de Beauvilliers, son ami, une cause était gagnée.

III

Dans le cours de l'année 1694, le procès fut terminé, et le conseil du roi rendit sa décision solennelle. Fénelon dût s'applaudir de cet heureux résultat, auquel il avait tant contribué par ses démarches personnelles, mais surtout par ses conseils et par l'habileté avec laquelle il avait fait agir ses amis, alors très influents à la cour.

Après la conclusion de l'affaire, la princesse demeura-t-elle encore à Paris, ou retourna-t-elle à Remiremont près de sa sœur? Il est vraisemblable qu'elle se rendit à l'abbaye pour y porter elle-même l'heureuse nouvelle.

Sa correspondance avec Fénelon ne fut pas interrompue : elle n'oublia pas les services reçus, et sa reconnaissance dura jusqu'à sa mort.

Malheureusement nous n'avons plus, durant une période de cinq ou six années, qu'une seule lettre de Fénelon. Celles de la princesse sont, ou perdues, ou enfouies dans un coin oublié d'une bibliothèque.

Cette lettre unique est du 12 février 1695 : c'est la date qu'indique la copie. La teneur de la lettre, la signature même prouvent que c'est bien à cette année qu'il faut la rapporter, car le 4 février 1695,

Louis XIV avait désigné Fénelon pour l'archevêché de Cambrai. Lorsqu'il écrivit cette lettre, huit jours après sa nomination, Fénelon était archevêque nommé de Cambrai ; il gardait son titre d'abbé, parce qu'il n'était pas encore sacré. Il devait recevoir la consécration épiscopale le 10 juin suivant, des mains de Bossuet, dans la chapelle de Saint-Cyr, la maison de Mme de Maintenon.

La princesse de Salm devait être alors à Paris. En rapprochant la date de cette lettre de celle de la nomination, il faut conclure au moins qu'elle n'était pas à Remiremont. Il est impossible que, en huit jours, la nouvelle ait pu être portée à cette abbaye, que la princesse ait pu féliciter le nouvel élu, et que sa lettre soit parvenue à Versailles. La lettre de Fénelon est évidemment une réponse aux félicitations de la princesse.

Toutes les marques de l'honneur de votre souvenir et de votre bonté pour moi, Madame, me donnent une sensible joie. Vous savez que les prospérités du monde, quelque grandes qu'elles paraissent, n'ont rien de solide. C'est un embarras, c'est un péril. Il faut prier pour ceux qui y sont. J'attends, Madame, cette grâce de votre charité. Rien ne peut surpasser le respect avec lequel je serai toute ma vie votre très humble et très obéissant serviteur.

L'ABBÉ DE FÉNELON, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

Cette première partie de la correspondance de Fénelon avec la princesse de Salm est un peu aride. Elle nous montre, il est vrai, avec quelle bonne grâce Fénelon usait, au profit de ses amis, du crédit que lui donnait à la cour sa situation et l'amitié de Mme de Maintenon pour le duc de Beauvilliers, mais si l'affaire en question est de quelque importance, les lettres sont courtes. Fénelon avait la facilité de voir la princesse, qui était alors à Paris ; il n'avait pas besoin de lui écrire de longues lettres. C'était un mot jeté à la hâte sur le papier, et rien de plus. Le public jugera si ce mot rapide a de l'intérêt.

Plus tard la correspondance prend un autre caractère : elle est plus étendue, et elle s'occupe de sujets d'un intérêt plus général.

Nous ferons de cette seconde partie, qui s'étend de 1700 à 1710, l'objet d'une autre étude. De 1695 à 1700, nous n'avons aucune lettre : c'est une lacune très regrettable. Certainement il dut y avoir, entre la princesse et l'archevêque de Cambrai, un échange fréquent de pensées, et il serait intéressant de le suivre. Mais il faut bien se contenter de ce qu'un heureux hasard nous en a fait découvrir.

J. RANCE,
Professeur à la Faculté de Théologie d'Aix.

IV

LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS[1].

Dans les perquisitions faites chez Robespierre après le 9 thermidor, au milieu de papiers de toute sorte dont la plupart ont été publiés, le conventionnel Courtois découvrit une planche de cuivre gravée, représentant un tableau d'une ironie sanglante. Sur une vaste place s'élève une haute pyramide, surmontée d'une pique et d'un bonnet phrygien avec cette inscription : CY GIT TOUTE LA FRANCE. Tout autour, des rangées de guillotines, dont chacune porte le nom d'une catégorie spéciale de victimes : Cordeliers ; Brissotins ; Hébertistes ; Nobles et prêtres ; Gens à talents ; Vieillards, femmes et enfants ; Soldats et généraux ; Sociétés populaires et même Convention nationale. Sur la plus haute des guillotines, Samson est étendu, les mains liées derrière le dos ; au bas, le funèbre panier est prêt pour recevoir sa tête ; à côté, Robespierre, en grand costume de représentant, l'écharpe tricolore à la ceinture, le chapeau à plume sur la tête, un pied sur la Constitution de 1791, l'autre sur la Constitution de 1793, tire la corde qui va faire tomber le fatal couteau. Sous la gravure sont écrits ces mots :

Robespierre guillotine le bourreau après avoir fait guillotiner toute la France.

Cette estampe, qui doit être fort rare[2], pourrait servir de frontispice au beau livre de M. Wallon ; car elle est comme l'image du tribunal révolutionnaire, et elle en résume l'histoire avec une sanglante précision.

Qu'on ne s'y trompe pas en effet ; en face de la guillotine, il n'y avait ni nobles ni manants, ni généraux ni soldats, ni croyants ni incrédules, ni ignorants ni savants, ni riches ni pauvres. Tous y passèrent successivement et le plus souvent ensemble. Les bourreaux de la veille furent les victimes du lendemain. La femme de la halle y coudoya la marquise ; le paysan illettré s'y rencontra avec l'académicien. C'est une

[1] *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris, avec le journal de ses actes*, par M. Wallon, membre de l' Institut. Paris, Hachette, 1880-1882, 6 vol. in 8°.

[2] Cette planche appartient aujourdhui à Mme la comtesse de Straincourt, à qui elle a été donnée par le fils du conventionnel Courtois. D'après lui, elle serait l'œuvre d'un graveur nommé Hercy, et aurait coûté la vie à son auteur. Nous ne retrouvons pas le nom d'Hercy dans la liste des victimes du tribunal révolutionnaire publiée par M. Wallon.

erreur grossière que de croire et de prétendre que l'odieux couperet ne frappa que les têtes élevées et respecta les plus humbles : il s'abattit sur les unes comme sur les autres, et le sang du peuple ne coula pas moins abondant sur la place de la Révolution que celui de la noblesse et du clergé. Ce fut là la grande égalité établie par la Terreur : l'égalité devant Samson.

C'est d'une insurrection que sortit la pensée première du tribunal révolutionnaire. Lorsque le 10 août eut renversé la monarchie qui n'avait pas voulu se défendre, il fallut, pour se débarrasser de tous ceux qui avaient eu la velléité de résister ou qui simplement déplaisaient aux vainqueurs, inventer une sorte de jugement — je ne veux pas dire de justice — plus sûre et plus prompte que la procédure habituelle ; de là le tribunal exceptionnel du 17 août, créé sur la proposition de Robespierre, qu'on retrouve ainsi à toutes les phases de l'histoire de la Terreur. Le journaliste du Rosoy, l'intendant de la liste civile Laporte, le major des Suisses Bachmann, en furent les victimes. Mais ces formes même semblèrent trop lentes encore ; le 2 septembre, la populace se chargea de les simplifier et de purger, sans procès, les prisons de Paris des suspects qui les encombraient. Le tribunal chôma quelques jours ; les travailleurs de l'Abbaye et de la Force avaient fait sa besogne et lui avaient soustrait ses justiciables. Il reprit pourtant après une courte interruption, et ce fut pour se montrer plus cruel que les bandes de Maillard : le 25 septembre, il envoyait à l'échafaud le vénérable Cazotte, que le dévouement de sa fille avait arraché des mains des massacreurs. Le verdict populaire, respecté quand il était impitoyable, était inexorablement cassé quand il se montrait clément.

Quatre jours plus tard, le 29 septembre, le tribunal lui-même était supprimé. Mais l'institution avait paru bonne ; il s'agissait seulement de la perfectionner.

Le 9 mars 1793, Chaumette se présenta à l'Assemblée, et demanda que pendant que les défenseurs de la nation se battraient à la frontière, les adversaires de la République fussent jugés révolutionnairement. Transformée en motion par Levasseur, avec l'appui de Jean Bon Saint-André et du peintre David, la proposition de Chaumette fut adoptée en principe : la Convention décréta « l'établissement d'un tribunal extraordinaire, sans appel et sans recours au tribunal de cassation, pour le jugement de tous les traîtres, conspirateurs et contre-révolutionnaires. »

Le lendemain, 10 mars, après de longs débats et un violent discours de Danton, le tribunal fut organisé. Il se composait de cinq juges et de douze jurés, d'un accusateur public et de deux substituts, tous nommés par la Convention. Les jurés devaient opiner à haute voix ; les jugements n'admettaient pas d'appel, et les biens des condamnés étaient con-

fisqués. Le président fut Montané, bientôt remplacé par Dumas ; l'accusateur public, Fouquier-Tinville.

« C'est pour les contre-révolutionnaires que ce tribunal est nécessaire, s'était écrié Danton ; il doit remplacer pour eux le tribunal suprême de la justice du peuple ! » Il le remplaça en effet ; on peut dire qu'il le fit presque regretter : les juges de septembre au moins s'étaient montrés parfois accessibles à la pitié.

Le 29 mars, le tribunal se constitua définitivement ; le 6 avril, il jugea sa première affaire. Inutile d'ajouter que le prévenu, un gentilhomme poitevin, accusé d'émigration, fut condamné ; le soir même il était exécuté à la lueur des torches.

Dans les premiers temps, la procédure conserva encore certaines apparences de régularité ; l'accusé se présente, assisté d'un défenseur ; l'interrogatoire public est précédé d'un interrogatoire secret et d'une instruction ; des témoins sont appelés, et les peines varient de la prison à la déportation et à la mort. Mais ces formes même, qui semblent un hommage suprême au droit sacré de la défense, ne seront pas longtemps respectées, et ces peines ne tarderont pas à être trouvées trop douces ; l'impatience des bourreaux s'irritera de toute contradiction. Au procès des Girondins, Fouquier, ennuyé de la lenteur des débats, sollicite de la Convention un moyen d'aller plus vite, et la Convention décrète qu'au bout de trois jours, les jurés pourront déclarer leur conscience suffisamment éclairée et la discussion close. Au procès de Danton, c'est aux accusés eux-mêmes qu'on ferme la bouche : épouvanté par l'impétueuse parole du tribun dont les éclats des voix retentissent en dehors du prétoire et pourraient soulever quelque émotion parmi le peuple, Herman demande et la Convention décide que Danton et ses amis seront mis hors des débats. Enfin la loi du 22 prairial vient couronner toutes ces mesures arbitraires en supprimant les dernières garanties : l'interrogatoire préalable, les témoins, les défenseurs, en un mot toute discussion. En même temps, pour tous les suspects, justiciables du tribunal révolutionnaire — et la liste en est longue, depuis les partisans de la royauté jusqu'aux fournisseurs de mauvaise foi et aux propagateurs de fausses nouvelles — elle ne laisse plus subsister qu'une seule peine, la mort.

On n'attend pas de nous que nous passions en revue les causes célèbres qui se sont déroulées devant le sanglant tribunal, les procès de la famille royale, de Marie-Antoinette, du duc d'Orléans, de Madame Élisabeth, des généraux comme Custine, Houchard, Lukner, des savants comme Bailly et Lavoisier — la République n'en avait pas besoin, — des membres des Assemblées parlementaires comme Thouret, d'Eprémesnil, les Girondins, Danton, Manuel, de Charlotte Corday et de Mme Roland, d'Hébert et de Camille Desmoulins, etc. Tout cela est connu, et aussi bien n'est-ce pas toujours dans ces affaires retentis-

santes que se montrent les plus cyniques dénis de justice et la plus révoltante inhumanité. Non, c'est souvent dans des causes plus humbles, dans les jugements des pauvres gens du peuple égorgés on ne sait pourquoi, dans ces *fournées* où l'on associe les personnages les plus étrangers les uns aux autres par la naissance, par le pays, par l'âge, par l'éducation, dans ces boucheries des derniers jours qui ne peuvent même plus s'expliquer par la passion politique, et auxquelles on ne peut trouver d'autre cause que ce goût, que cette soif du sang, pour ainsi dire, qui grandit chez les bourreaux par l'ivresse même.

C'est un des mérites du remarquable ouvrage de M. Wallon que la large part qu'il fait aux victimes obscures, trop habituellement laissées dans l'ombre, et dont le supplice n'offre pas à l'observateur de moins instructives leçons que celui des victimes illustres. Il y a là des traits d'héroïsme admirables, et à côté, de la part des juges, des raffinements de cruauté, des dénis de justice odieux. Un mot, un geste, un soupçon suffisent pour conduire à l'échafaud des familles entières. On arrête parfois en plein tribunal, et, séance tenante, on envoie à la mort.

Un ancien fermier général, Jean Douet, est inculpé de dilapidation des finances, naturellement. Sur un point obscur, il déclare que sa femme peut donner des éclaircissements. On envoie chercher la femme à la Force, où elle est détenue ; elle comparaît comme témoin, et tout d'un coup du banc des témoins on la fait passer sur le banc des accusés ; sans instruction, sans interrogatoire, Fouquier requiert contre elle ; le tribunal la déclare coupable, et le soir elle est guillotinée [1].

Le libraire Gattey est condamné à mort ; sa sœur, éperdue, folle de douleur, se précipite vers lui, en criant : *Vive le roi !* On l'arrête, on lui demande pourquoi elle a poussé ce cri ; elle répond que c'est parce qu'elle aime son frère. Mais les juges s'inquiètent bien d'un moment d'entraînement causé par l'amour fraternel ! M^lle^ Gattey va rejoindre son frère à l'échafaud [2].

Même cri, même sort pour M^me^ Lavergne. Elle a vu condamner son mari, ancien commandant de Longwy ; elle éclate en imprécations contre les juges, s'écrie qu'il faut un roi, qu'elle veut mourir avec son époux. On l'arrête, et la même charrette qui conduit à la guillotine le colonel Laverge y conduit aussi la malheureuse [3].

Une autre jeune femme, M^me^ Thomassin, est prévenue d'avoir entretenu une correspondance avec son père et ses frères émgrés. On n'en trouve aucune preuve ; mais comme elle est fille et sœur d'émigrés, « l'on ne peut pas raisonnablement la regarder comme amie de la Ré-

[1] *Hist. du tribunal révolutionnaire*, t. III, p. 442 et suiv.
[2] T. III, p. 236 et suiv.
[3] T. III, p. 88 et suiv.

volution...... Elle n'a pas senti combien la Révolution pourait lui être favorable : car ce qui doit contenter les vœux d'une mère, c'est de donner des citoyens à la République et de multiplier le nombre des hommes libres. » Et parce qu'elle n'a pas senti cela, on la décapite [1].

Des domestiques sont condamnés parce qu'ils n'ont pas voulu trahir leurs maîtres. L'intendant et le concierge du duc de Montmorency sont mis à mort pour avoir voulu soustraire à la confiscation une partie de l'argenterie du duc ; le frotteur de la maison, compris dans la même accusation, a la bonne fortune d'échapper [2].

On guillotine pour tout : parce qu'on est suspect de ne pas aimer la République, comme la femme Feuchère, condamnée pour avoir reçu les abonnements à la *Gazette de Paris*, le journal de du Rosoy [3], ou quoiqu'on fasse profession d'un républicanisme de vieille date, comme le miroitier Jean Truve, qui déclarait qu'avant même la Constitution, il était « républicain sans le savoir, » et dont l'extraordinaire civisme ne sauva pas la tête [4].

L'ivresse même, loin d'être une excuse, est considérée comme une révélation. Un canonnier de vingt et un ans, Claude Janson, étant à boire avec ses camarades, profère quelques paroles malséantes sur le compte de la Convention ; pour se disculper, il allègue — et c'était vrai — qu'il avait bu outre mesure. On lui répond que « l'excuse ne peut être admise, attendu qu'un patriote est patriote, même dans le vin, et qu'il n'y a que les aristocrates et contre-révolutionnaires qui déguisent leurs sentiments et les laissent échapper dans l'ivresse [5]. » A un autre, curé constitutionnel de Luzarches, Oudaille, on réplique, en citant Jean Jacques, « qu'il est constant, ainsi que le dit le célèbre Rousseau, que l'effet du vin fait voir l'homme tel qu'il est ; ainsi, qu'un patriote, troublé par un moment d'intempérance, ne laisse voir qu'un patriotisme, porté au delà de ses bornes naturelles, comme un aristocrate, échauffé par le vin, ne fait que se livrer à l'indiscrétion de ses sentiments contre-révolutionnaires [6]. » Claude Janson fut exécuté ; quant au curé de Luzarches, il promit de se marier et, à ce titre, fut simplement déporté.

Mais, si l'on était indulgent pour les apostats, on était impitoyable pour les réfractaires et ceux qui leur donnaient asile ; le grief de *fanatisme* est un de ceux qui ont fait le plus de victimes, car pour ce crime là, la peine est invariablement la mort. Une ex-religieuse orléanaise, Marie

[1] T. III, p. 435, 436.
[2] T. II, p. 24 et suiv.
[3] T. II, p. 337 et suiv.
[4] T. IV, p. 188.
[5] T. II, p. 196,197.
[6] T. II, p. 254.

Anne Poullin, avait reçu chez elle cinq de ses anciennes compagnes, et, ce qui était plus grave encore, un jésuite, l'abbé Dervillé, pendant trois jours. C'était évidemment un complot, et un complot à Orléans, la ville qui avait tenté d'assassiner le grand patriote Léonard Bourdon ! On les traduisit tous au tribunal révolutionnaire. Marie Anne Poullin et le jésuite furent condamnés à mort, et la domestique, qui cependant avait fait des observations à sa maitresse, partagea le même sort [1].

Une veuve Neuvéglise, chef de l'atelier de filature des Jacobins, était suspecte. En allant faire une perquisition chez elle, les commissaires se trompent d'étage et entrent chez sa sœur, Madeleine Coutelet. On trouve chez elle une lettre peu respectueuse pour les Jacobins et peu sympathique aux assignats. Mais la lettre n'avait jamais été envoyée, et l'on ne savait pas si, elle était l'expression de sa pensée ou un simple jeu d'esprit. N'importe ; Madeleine Coutelet est envoyée à l'échafaud [2]. Cela ne sauva pas sa sœur, la veuve Neuvéglise, qui fut guillotinée à son tour, malgré les protestatiens des ouvriers et de douze cents femmes qui composaient son atelier [3].

Les méprises d'ailleurs n'étaient pas rares ; mais qu'est-ce que cela faisait à l'accusateur et aux juges ? Autant celui-là qu'un autre, disaient-ils ; l'autre, on le retrouvera toujours plus tard. Qui ne connaît l'histoire de Loizerolles, traîné devant le tribunal à la place de son fils ? L'erreur est reconnue, mais le président Coffinhal se contente de changer l'âge et les prénoms, et le père monte sur l'échafaud. Le 9 thermidor, qui survint, sauva le fils [4].

Par une erreur inverse, le jeune de Saint-Pern est condamné, sur l'acte de naissance de son père, et sa sœur, Mme de Cornulier, sur l'acte d'accusation de son mari [5].

Fortuné de Maillé n'avait que seize ans ; il avait accompagné sa mère en prison, sans être inculpé lui-même. Lors de la prétendue conspiration du Luxembourg, on l'englobe dans la fournée ; mais on se trompe de nom, et c'est un jeune de Mellet qui est pris à sa place. Le 6 thermidor, on le retrouve : il est conduit devant le tribunal, et condamné, quoique n'étant pas personnellement poursuivi. Quand il dit qu'il n'avait que seize ans : « Il en a bien quatre-vingts pour le crime » riposta le président. Et Fortuné de Maillé fut guillotiné [6] !

Le 7, même méprise pour sa mère : on traduit, au lieu d'elle, une

[1] T. II, p. 278 et suiv.
[2] T. II, p. 175 et suiv.
[3] T. III, p. 318.
[4] T. V, p. 137 et suiv.
[5] T. V, p. 55 et suiv.
[6] T. V, p. 111.

dame Mayet. « Ce n'est pas vous qu'on voulait juger, dit-on à cette malheureuse, mais c'est autant de fait ; autant vaut aujourd'hui que demain [1]. » Et le surlendemain on amène enfin Mme de Maillé ; mais, à la vue des juges qui ont assassiné son fils, la pauvre mère s'évanouit ; on l'emporte ; elle est sauvée ; c'était le 9 thermidor [2].

Tous les prétextes étaient bons, surtout quand le suspect était riche. La marquise de Marbœuf avait fait semer dans ses terres du sainfoin et de la luzerne. Pourquoi n'y mettait-elle pas du blé ? Ce ne pouvait être que pour faire monter le prix du pain. Le grief était suffisant : Mme de Marbœuf et son intendant furent condamnés et les terres confisquées [3].

L'ancien contrôleur général Laverdy était accusé d'avoir jeté dans un bassin de son château de Gambais une grande quantité de blé. Il y avait deux ans au moins qu'il n'avait mis le pied dans cette habitation. Rien ne prouvait que la boue trouvée dans le bassin fût du blé décomposé, et quand même cette boue eût été réellement de la pâte, rien ne prouvait qu'elle eût été jetée là par les ordres de Laverdy ; le bassin était accessible à tous. Mais l'ex-contrôleur général avait une grande fortune. La conviction des juges était formée : il passa du tribunal à l'échafaud [4].

Même inculpation contre l'agent de change Gondier ; on avait découvert chez lui de vieilles croûtes de pain : preuve évidente qu'il voulait affamer le peuple. Comme Laverdy, Gondier était riche ; il eut beau donner les explications les plus lumineuses et les plus satisfaisantes. Comme Laverdy, il fut condamné à mort et ses biens mis à la disposition de la nation [5].

Il fallait bien, disait Cambon, battre monnaie avec la guillotine.

Et la chanson avait raison d'ajouter :

Grand trésorier de France,
O sublime Samson !
Combien dans la finance
Tu surpasses Cambon !
Sainte Jacobinière,
Guillotine en tout temps [6].

A quoi bon nous étendre davantage ? A quoi bon parler encore des irrégularités monstrueuses de ces procès, des jugements en blanc, des actes d'accusation imprimés à l'avance, des *fournées* où l'on réunissait

[1] T. V, p. 132.
[2] T. V, p. 112.
[3] T. II, pp. 398 et suiv.
[4] T. II, p. 96 et suiv.
[5] T. II, p. 154.
[6] T. VI, p. 251, pièces justificatives.

sur les mêmes bancs des prévenus absolument inconnus les uns aux autres, des substitutions de personnes, des exécutions sans jugement, de la pression exercée par Fouquier et Dumas sur les juges et les jurés pour enlever une condamnation incertaine, de la puissance du tribunal mise au service des inimitiés particulières? Toutes ces infamies, relevées dans le procès de Fouquier-Tinville, sont exposées au grand jour et en détail dans les six volumes de M. Wallon. Et qu'on ne dise pas que ces immolations odieuses étaient imposées par l'opinion ou commandées par le salut public. Dans l'éloquent chapitre qui termine son bel et instructif ouvrage, l'éminent auteur fait justice de ces audacieux essais de réhabilitation. Non, l'opinion publique ne demandait pas ces hécatombes. Sauf quelques Jacobins fanatiques et quelques hideuses mégères, la population parisienne en avait horreur et les observateurs de police constataient sans cesse dans leurs rapports que le peuple se détournait avec indignation et dégoût de ces affreux spectacles. L'opinion publique réclamait la fin de la Terreur, et elle a salué avec un enthousiasme impossible à nier la chute de Robespierre, qui était pour elle la personnification de ce régime de sang.

Non le salut de la France, non le patriotisme n'ont rien à démêler avec ces exterminations en masse, avec ces exécutions de femmes, d'enfants, de vieillards, avec ce système infâme qu'on a si bien nommé « l'assassinat légal. » Ce qui a vaincu la coalition, ce qui a sauvé la France, c'est la valeur de ses généraux et l'héroïsme de ses armées : « Ni la Terreur, ni la justice révolutionnaire, qui en étaient l'instrument, ne sont pour rien dans ces succès, a dit justement M. Wallon, après Michelet et Quinet ; elles ont déshonoré la Révolution dans le passé, elles ont perdu la république alors. Elles la perdraient encore aujourd'hui, si l'on pouvait craindre que de pareils hommes pussent l'entraîner dans les mêmes égarements [1]. »

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

[1] T. VI, p. 150.

COURRIER ANGLAIS

L'archéologie grecque est une science de date comparativement récente, car c'est depuis Missolenghi et Navarin, depuis Capo d'Istrias et Canaris seulement qu'il a été possible de faire des fouilles à Delphes, à Priam, à Olympie, à Ephèse, à Athènes et à Pergame [1]. Autrefois il fallait se contenter des secours que nous donnait la numismatique pour expliquer et illustrer les écrits d'Hérodote, de Thucydide et de Strabon. Aujourd'hui encore, malgré les travaux de Boeckh et des savants qu'il a formés, un préjugé absurde existe en Angleterre contre l'étude de l'archéologie, et tout dernièrement, dans sa traduction de Thucydide, M. Jowett (*Thucydides translated*, vol. II, p. LXXVIII) affirmait que les inscriptions n'ajoutent à ce que nous connaissons qu'un petit nombre de faits. M. Hicks n'est pas de son avis, et l'élégant in-octavo qu'il vient d'éditer pour le syndicat de la *Clarendon press* est un essai très réussi de reconstitution et d'interprétation des textes lapidaires qui nous ont été conservés. Après quelques mots de préface sur ce qu'on peut appeler la littérature du sujet, après avoir montré ce que l'étude de la Grèce par Curtius gagne à être accompagnée de l'examen des inscriptions, M. Hicks nous dit ce qu'il s'est proposé de faire. Réservant pour un second volume les monuments épigraphiques ayant trait à la religion, aux mœurs et aux usages, il se borne aujourd'hui aux textes qui commentent l'histoire proprement dite, et il a choisi de préférence ceux dont les originaux sont d'un accès facile aux étudiants anglais, parce qu'ils font partie des collections du *British museum*, d'Oxford et de Cambridge. M. Hicks n'a pas jugé à propos de dépasser de beaucoup l'époque du décret de Flamininus, 196 avant Jésus-Christ ; cette date marque l'asservissement des Grecs ; ce n'est plus à Athènes, c'est à Rome que l'historien doit dès lors se transporter; un petit nombre seulement d'inscriptions postérieures à la conquête ont trouvé place ici. Les extraits sont au nombre de deux cent six : le premier est une épitaphe que l'on peut voir à la Bibliothèque nationale de Paris, et qui se rapporte aux luttes entre Mégare

[1] *A Manual of Greek historical inscriptions*, by E. L. HICKS. Oxford, Clarendon press, 1882, in-8° de XXVIII-372 p.

et Corinthe (720 avant Jésus-Christ) ; le dernier est un décret du proconsul d'Asie (an 65 avant Jésus-Christ) relatif à une plainte formulée par les envoyés de Chio contre des personnes qui réclamaient la jouissance de certaines propriétés. L'ouvrage de M. Hicks est édité avec le plus grand soin ; chaque inscription est suivie d'un commentaire plus ou moins détaillé ; la source d'où elle est tirée est toujours indiquée, et le volume se termine par un excellent index alphabétique.

—Au même ordre de publications appartient un catalogue des manuscrits grecs conservés au *British museum* [1]; c'est un petit in-folio divisé en deux parties, dont l'une comprend les textes classiques, l'autre est réservée à une notice des *Codices* de la Bible, des coumo, des évangéliaires, et autres monuments d'histoire ecclésiastique. Onze spécimens photographiés représentent la première série et dix-huit donnent une idée très suffisante de la seconde. La description détaillée des manuscrits, avec l'inscription des textes en caractères usuels, des notes explicatives, etc., paraît d'abord; les fac-simile arrivent ensuite. Comme les planches sont arrangées selon l'ordre chronologique, il est facile de suivre les différentes transformations de l'art paléographique grec. Le savant éditeur, M. Maunde Thompson nous promet un volume semblable pour la littérature latine.

— Les conférences de M. Simcox, imprimées dans le volume dont le titre est transcrit plus bas [2], ont été faites à Winchester, et méritent d'être mentionneés ici ; elles sont au nombre de huit, et traitent des sujets suivants : 1° l'église primitive à Jérusalem ; 2° l'église chez les Juifs et chez les Gentils ; 3° l'église et l'empire ; 4° la fin de l'époque des apôtres ; 5° l'église qui suivit immédiatement celle des apôtres; 6° les successeurs des apôtres: 7° l'église des apologêtes ; 8° l'église des martyrs. M. Simcox se place, j'ai à peine besoin de le dire, au point de vue anglican, ou *High Church*, et accepte par conséquent bien des théories que repousseraient avec horreur les dissidents de toutes les nuances ; le néologisme de l'Allemagne, d'un autre côté, lui inspire une profonde répugnance, et son attachement aux principes d'histoire ecclésiastique consacrés par la tradition l'a détourné de la lecture des récents ouvrages qui ont été publiées de tous côtés sur les origines de l'église chrétienne. C'est dommage, car il y a toujours à glaner, même dans les livres que l'on approuve le moins, et pour me servir d'un proverbe bien connu, *fas est et ab hoste doceri*.

[1] *A catalogue of ancient manuscripts in the British museum*, Part.I.*Greck*. London, Longman, in f° de 25 pages et 20 planches.

[2] *The Beginnings the Christian Church*. By W. H. Simcox, M. A. London, Rivingtons, 1882, in 8° de 340 p.

Je ne serai pas étonné d'apprendre que les conférences de M. Simcox sont regardées par beaucoup de critiques comme peu au niveau des idées modernes ; elles ne satisferaient certes pas les disciples de M. Renan et de M. Albert Réville; mais elles ne me semblent pas plus mauvaises pour cela : les meilleures sont sans contredit les deux dernières.

— Le sujet que M. Elton vient de traiter[1] est fort intéressant, mais hérissé de difficultés; et pour en venir à bout d'une manière satisfaisante il fallait une rare persévérance et un talent de critique hors ligne. M. Elton a toutes ces qualités, et il nous a donné un livre que je voudrais voir sérieusement étudié. La limite qu'il s'est imposée est l'époque de l'introduction du christianisme en Bretagne ; au delà de cette date les fictions abondent sans doute, mais il y a beaucoup de faits acquis définitivement à l'histoire, et à mesure que nous nous rapprochons de ce que l'on peut appeler la période romaine, nous voyons les nuages s'éclaircir et les hypothèses faire place à la certitude. Notre auteur commence par nous expliquer ce que les Grecs connaissaient de la Grande Bretagne ; il décrit les voyages de Pythias, puis il fait connaître les fables d'Antonius Diogène, d'Hécatée et d'autres écrivains, — fables qui s'appuyant sur les découvertes des navigateurs marseillais, après avoir longtemps été regardées comme des produits de l'imagination, finirent par s'infiltrer dans l'histoire. La conquête de la Grande Bretagne l'occupe ensuite ; il s'efforce de déterminer la succession des races qui précédèrent les Aryas; il remonte jusqu'aux âges paléolithiques et néolithiques, et il nous fait assister à l'établissement des différentes tribus de la famille Celtique sur un territoire dont les Romains devaient bientôt leur disputer la possession. On peut reprocher à M. Elton de trop attribuer aux Celtes dans l'œuvre de la formation de la nationalité anglaise, et de négliger l'élément teutonique ; c'est là le défaut du livre, qui est d'ailleurs aussi élégamment que savamment écrit, et où l'on trouvera une foule de détails intéressant le naturaliste et l'antiquaire aussi bien que l'historien et le géographe.

— S'il y a des jeunes gens aujourd'hui qui ne savent pas l'histoire, ce sera à coup sûr leur faute. Les manuels de toute espèce abondent, depuis les in-octavo de quatre ou cinq cents pages, jusqu'aux petits in-douze de cent ou cent cinquante. Voici l'histoire d'Angleterre réduite à des proportions au-delà desquelles il semble impossible qu'on puisse s'aventurer : le manuel de MM. Acland et Ranso-

[1] *Origins of English History*. By Charles Elton, sometime Fellow of Queen's College, Oxford, and of Lincoln's-Inn, Barrister at Law. London Quaritch, 1882, in 8° de 380 p.

me[1], est un aide-mémoire sans prétention, un peu sec, cela va de soi, mais exact et utile. La page de droite ou le recto contient la simple mention des faits suivant l'ordre chronologique ; sur le côté opposé se trouvent des notes, des références aux principales autorités et quelques détails expliquant les épisodes les plus remarquables. Dans la seconde partie de l'ouvrage on trouvera, examinés séparément, divers sujets exceptionnellement curieux: ainsi l'église, la constitution la justice et les tribunaux, le pays de Galles, l'Irlande, les lois sur les céréales, etc. Enfin un appendice fort copieux de tableaux généalogiques et synoptiques complète le livre et ajoute beaucoup à sa valeur.

— Des deux collaborateurs responsables pour le présent volume[2], l'un, M. Spedding, est mort, et n'a fourni au recueil que deux essais ; les six autres appartiennent à M. Gairdner. On sait que M. Spedding avait conquis un rang distingué parmi les savants par son admirable édition des œuvres de Bacon ; il s'était consacré tout entier à cette tâche, et les travaux accessoires qu'il publiait de temps en temps dans des revues spéciales se rattachaient à l'histoire politique et littéraire du fameux chancelier de la Grande-Bretagne. L'une des dissertations insérées ici traite du meurtre de sir Thomas Overbury, ou, pour parler plus correctement, de la part qu'aurait prise le roi Jacques Ier dans ce crime ; l'autre est relative au premier mariage de Catherine d'Aragon ; elle est fondée sur le premier volume des *Calendars* publié par M. Bergenroth, et sert à prouver l'exactitude de la biographie d'Henri VII dont, on le sait, Lord Bacon est l'auteur. M. Gairdner a aussi pris à partie Catherine d'Aragon, à propos de son second mariage, qu'il défend avec beaucoup de vivacité contre les calomnies de l'ambassadeur d'Espagne ; deux articles sur les Lollards composés dans l'origine pour la *Fortnightly Review* méritent aussi d'être étudiés ; et je recommande tout spécialement un troisième où l'auteur examine en détail les éléments historiques du personnage de Falstaff dans Shakespeare. On peut dire que les caractères du grand dramaturge anglais ont tous plus ou moins une teinte puritaine; mais c'est essentiellement vrai du gros et joyeux chevalier, toute paradoxale que cette opinion puisse paraître ; et M. Gairdner a raison de dire que Falstaff est un « Lollard démoralisé. » Les deux derniers articles traitent du droit divin des rois, et de l'observation du dimanche dans le bon vieux temps.

[1] *A Handbook in Outline of the Political History of England to 1881.* Chronologically arranged by H. D. Acland and Cyril Ransome. London, Rivington, 1882. in-12 de 288 p.

[2] *Studies in English History.* By James Gairdner, Editor of « The Paston Letters, » and James Spedding, Editor of « Letters and life of Lord Bacon. » Edinburgh, David Douglas, 1881, in-8° de 420 pages.

— Il semble qu'on n'en puisse finir avec l'histoire de l'infortunée Marie Stuart. Parmi les manuscrits de la bibliothèque de l'université d'Edimbourg, se trouve un document fort curieux que le bibliothécaire, M. Small, a déterré, et qu'il a fait paraître d'abord dans les mémoires de la société des Antiquaires d'Écosse, puis à part sous forme de pamphlet [1]. Cette pièce réfute péremptoirement une des nombreuses calomnies de Buchanan, et montre le peu de foi que l'on doit ajouter à son témoignage. Il nous dit en effet que Bothwell ayant été blessé en duel, Marie partit d'Edimbourg avec une précipitation honteuse pour rejoindre son amant ; que lorsqu'elle tomba malade à Jedburgh, Darnley, qui conservait pour elle toute son affection, s'était mis en route et avait voyagé en toute hâte pour la consoler pendant ses souffrances. Le document en question prouve le contraire, et une lettre de Le Croc, imprimée à la suite, dit expressément (24 octobre; la reine était malade depuis le 16) : « Le roi n'est pas encore arrivé, et cependant il en avait bien le temps s'il l'eût voulu ; c'est une faute pour laquelle je ne puis trouver d'excuse. »

— Les deux nouveaux volumes de M. Rawson Gardiner [2], sont à proprement parler l'ouvrage dont ses précédentes publications formaient comme l'introduction ou les prolégomènes. Le sujet qu'il avait résolu de traiter était la chute de la monarchie de Charles Ier; mais, pour bien comprendre ce fait, il était nécessaire de remonter jusqu'au règne de Jacques Ier, parce que ce fut alors que le principe de la prérogative royale devint la pierre angulaire du gouvernement; ce fut alors que parurent les premiers symptômes d'une lutte dont la révolution puritaine et l'établissement de la république devaient être le résultat final. M. Gardiner nous a jusqu'ici raconté les causes; aujourd'hui il nous explique les effets. On ne saurait dire que l'auteur ait découvert rien de bien neuf sur cette intéressante époque, mais il a pu consulter des documents inédits conservés, soit au *British museum*, soit aux archives, soit enfin dans les collections particulières, et ce qui fait un des principaux mérites de son travail, c'est qu'il est de première main, et non pas une transcription plus ou moins servile d'ouvrages antérieurs. Le caractère de Strafford a été longtemps une énigme; M. Gardiner nous semble l'avoir déchiffré avec beaucoup de succès, et je crois que tous les lecteurs s'accorderont à reconnaître dans la partie du livre qui se rapporte à cet homme d'état célèbre un chef-d'œuvre de discussion impartiale. Bref, les deux volumes dont

[1] *Mary Queen of Scots at Jedburgh*. Edinbourgh, Blackwood, 1882, in-8° de 135 p.

[2] *The Fall of the Monarchy of Charles I*. 1637-1649. By Samuel Rawson Gardiner, LL.D. London, Longman, 1882, 2 vol. in-8° de xxxvii-970 p.

je viens ainsi de dire quelques mots ajouteront beaucoup à la réputation de leur savant auteur.

— Le nouvel ouvrage de M. Freeman [1] fait suite à ses esquisses d'histoire et d'architecture (*Historical and architectural sketches*), publiées il y a déjà quelque temps. L'idée mère de ce charmant volume est que Venise était essentiellement une ville orientale, n'ayant presque aucun lien avec l'empire d'Occident ; il nous avait déjà montré les conquêtes du lion de saint Marc dans les districts du Nord des lagunes ; aujourd'hui il se dirige vers le midi, et nous invite à le suivre dans la Lombardie autrichienne (Udine, Aquilée et Trieste) ; de Trieste à Spalato, et de Spalato à Cattaro et à Raguse. Il nous décrit enfin la marche de la république Vénitienne à la suite des Normands (Irani, Otrante, Corfou et Durazzo), et nous avons ainsi une série d'essais également remarquables sous le rapport du style et au point de vue de la science historique ; ils ont déjà paru dans divers périodiques, mais gagnent énormément à être réunis, pour ainsi dire, en un seul faisceau. M. Freeman se sert avec beaucoup de talent et de savoir de l'architecture pour expliquer l'histoire, et les croquis dont son volume est illustré intéresseront, nous n'en doutons pas, ses nombreux lecteurs. Je prends note qu'il nous annonce dans sa préface un autre recueil d'articles du même genre sur la Grèce.

— Je n'aurais peut-être pas mentionné ici le livre de M. Nicoll [2], n'était le chapitre qu'il consacre aux efforts persévérants faits par M. John Francis, Lord Brougham, M. Milner Gibson et d'autres hommes d'état afin d'obtenir la diminution d'abord, et ensuite l'abolition de la taxe sur les journaux, et encourager ainsi la littérature populaire et la publication d'ouvrages à bon marché. M. Nicoll a eu la chance de consulter les documents manuscrits laissés à ce sujet par M. Francis, de telle sorte que cette partie de son ouvrage nous donne des détails absolument neufs et très importants. Le reste consiste en notices biographiques sur Howard et la réforme des prisons, Watt et la machine à vapeur, Rowland Hill et la réforme postale, Wilberforce et la suppression de la traite des nègres, etc.

— La liste des mémoires et correspondances d'officiers anglais depuis le commencement du dix-neuvième siècle s'enrichit toujours, et je ne crois pas qu'elle contienne un ouvrage plus intéressant que celui dont je vais dire deux mots ici [3]. Depuis 1799 jusqu'à la bataille de

[1] *Sketches from the Subject and Neighbour Lands of Venice.* By Edward A. Freeman. London, Macmillan, 1882, in-12 de 300 p.

[2] *Great Movements, and Those who achieved them.* By Henry J. Nicol. London, Hogg, 1882, in-12 de 126 p.

[3] *Letters and Journals of Field-Marshal Sir William Maynard, comm. G. C. B., from 1799 to Waterloo, 1815.* Edited by Francis Culling Carr-Gomm. London, Murray, 1882, in-8° de 540 p.

Waterloo, sir William Gomm vécut, pour ainsi dire, sur les champs de bataille ; en Hollande, en Espagne, en Portugal nous le suivons d'étape en étape, échappant à tous les dangers par une espèce de miracle, et ayant, pour employer un dicton populaire, « l'âme chevillée dans le corps. » La carrière militaire de sir William Gomm ne se termina pas, il s'en faut, en 1815, car il fut nommé en 1849 commandant en chef aux Indes, où il resta jusqu'en 1856 ; mais le volume que j'ai sous les yeux ne nous mène pas plus loin que l'écroulement du premier Empire ; et après seize ans de service actif, notre héros devait avoir besoin de se reposer. Indépendamment des vertus ordinaires du soldat, il avait une modestie qu'on n'est pas habitué à rencontrer souvent, et on ne le voit jamais se plaindre des passe-droits dont il eut à souffrir comme beaucoup d'autres. Sir William Gomm peint d'un trait certains officiers de l'armée française : le général Rey, gouverneur de la ville de Saint-Sébastien, est un rustre, nous dit-il, et Songeon, le chef d'état-major, est un maître fripon. A la veille de partir pour les Indes, il eut une entrevue avec le duc de Wellington, qui s'exprima en termes très clairs sur la supériorité d'une armée commandée, ainsi que l'était l'armée anglaise, par des *gentlemen*. L'esprit militaire est un élément essentiel, sans doute, mais ce n'est pas tout.

— *Quorum pars magna fui*... Sir Richard Temple est beaucoup trop modeste pour adopter cette maxime, et c'est à ses amis et au public en général à lui assigner la place très distinguée qu'il mérite dans la liste des officiers anglais qui défendirent l'honneur de la mère-patrie aux Indes, à l'époque d'une des plus grandes crises par lesquelles ce pays a eu à passer. L'ouvrage qu'il vient de faire paraître [1] sera, je n'en doute pas, lu avec un intérêt réel, parce que l'ancien secrétaire de sir John Lawrence parle d'événements et de personnages qu'il connaissait à fond ; et en dehors des détails biographiques qu'il nous donne, il exprime très franchement ses vues sur l'administration et le gouvernement d'un vaste empire. Le récit comprend tout l'intervalle qui s'étend de 1847 à 1880, et les principaux portraits que l'auteur retrace sont ceux de sir John Lawrence, de son frère Henri, de James Thomason et de sir Robert Montgomery. J'ai déjà eu occasion de parler de la biographie de sir James Outram dont nous sommes redevables à sir Frederick Goldsmith ; le livre de sir Richard Temple est plus de la nature d'un résumé ; c'est une galerie, ou si l'on veut un tableau d'ensemble, mais fait avec beaucoup de soin, et qui servira d'introduction aux ouvrages spéciaux déjà publiés, et qui tendent à se multiplier de jour en jour, ne fût-ce que de

[1] *Men and events of my time in India*, by sir Richard Temple, Bart. London, Murray, 1882, in-12 de 526 p.

la correspondance et des mémoires de lord Lawrence, dont s'occupe en ce moment mon collègue et ami M. Bosworth Smith.

— Pourquoi arrive-t-il qu'un auteur veuille s'occuper de choses auxquelles il n'entend rien? Voici sur *le bonhomme* un volume qui fait partie de la série des *Foreign Classics* [1], et que bien des lecteurs achèteront de confiance. Tant qu'il se borne aux fables de La Fontaine, M. Collin ne trébuche pas beaucoup; mais il faut l'entendre discourir sur le romancier *Grec* Apulée, Marie de France et la reine Morgiane La Fay. Ce dernier trait me rappelle l'éditeur des lettres de Mme de Sévigné, qui nous parlait, ou plutôt qui parlait à nos ancêtres de Mlle *de Bonnefoi* de Croqueoison.

— Lady Jackson continue ses esquisses de la société française, et elle est arrivée à l'époque de la Révolution et du premier Empire [2]. Sous le règne de Louis XVI, il y a encore des salons ; il y en a même pendant la Terreur et le Directoire ; ils se reconstituent et se multiplient sous l'Empire, mais la fin de leur popularité s'approche, et quand Lady Jackson aura, dans une nouvelle série d'esquisses, mené ses lecteurs jusqu'à 1847, il lui faudra nécessairement s'arrêter. En attendant, ne lui demandons rien au-dessous du talent facile de choisir parmi les mémoires du temps des épisodes intéressants, des anecdotes et des détails de mœurs ; du moment où elle s'aventure sur le terrain de la politique, elle s'embrouille d'une manière parfois assez comique. Autre reproche : pour faire connaître exactement la société Française, n'eût-il pas fallu franchir le cercle des mémoires, et étudier les pièces de théâtre, les journaux, les pamphlets, voire les romans ? C'est précisément là ce qu'ont fait avec tant de succès MM. de Goncourt, il y a bien des années, et toute fatigante que soit la lecture de leurs deux ouvrages par la surabondance de détails, c'était là du moins un répertoire très précieux de renseignements à exploiter. Au bout du compte, Lady Jackson n'a cherché qu'à amuser, et elle y a réussi.

— Le quatrième et dernier volume de l'*Histoire de Napoléon III*, par M. Blanchard Jerrold, vient de paraître [3]; on regrette de ne pas y trouver plus de détails personnels sur l'Empereur et la cour des Tuileries, et l'auteur se borne trop souvent à coudre les uns aux autres de longs extraits tirés des lettres de Mérimée, des conversa-

[1] *La Fontaine, and other french fabulists.* By the Rev. Lucas Collins, M. A. Edinburgh, Blackwood, 1882, in-12, de 176 p.

[2] *The French Court and Society : Reign of Louis* XVI *and First Empire.* By Lady Jackson. London, Bentley, 1882, 2 vol. in 8° de 870 p.

[3] *The Life of Napoleon III.* By Blanchard Jerrold. Tome IV. London, Longman, 1882, in-8° de 630 p.

tions de M. Nassau Senior, des « deux chanceliers, » de M. Julien Klaczko, etc. On ne peut reprocher à M. Jerrold de dénaturer les faits, mais son exactitude sous ce rapport produit un résultat singulier, en ce que certaines théories favorites qu'il met en avant se trouvent plus d'une fois contredites par les faits mêmes qu'il allègue. J'ai déjà eu l'occasion de dire que M. Jerrold écrit en admirateur de la politique et du caractère impérial ; cette façon de voir lui a attiré des critiques fort malveillantes, et quelquefois d'une injustice révoltante. On ne me soupçonnera certes pas d'être un bonapartiste, mais je n'en trouve pas moins le livre dont je parle ici fort intéressant, et il est curieux de le comparer avec celui que M. Kinglake a consacré à la guerre de la Crimée. On ne pouvait s'attendre à ce que M. Jerrold appuyât sur les scandales du règne, le dévergondage des mœurs et la corruption qui s'était introduite jusqu'aux Tuileries ; mais, pour être impartial, il aurait fallu en dire quelque chose, et l'auteur se borne à y faire allusion, en rejetant la faute sur l'influence du duc de Morny. Je crois aussi qu'il y a de l'exagération à voir en Mérimée un impérialiste convaincu ; il était en rapports d'amitié avec l'Impératrice, et il détestait cordialement les républicains, voilà tout.

Gustave Masson.

COURRIER DU NORD

L'Islande qui n'est pas favorisée d'un sol fertile, qui n'a pas d'agriculture, mais seulement de bons pâturages, pas d'industrie, pas de commerce, pas d'autre ville que sa capitale avec quelques bourgades et des maisons isolées, et qui n'a guère d'importance que comme station de pêche, peut cependant fournir la matière d'une topographie en deux gros volumes, et pour remplir ceux-ci il n'est pas besoin de s'attacher à des minuties ; il suffit de décrire avec l'ampleur qu'elles méritent les localités illustrées par les sagas. Ce n'est pas que l'Islande ait été le théâtre d'aucun de ces grands événements qui ont décidé du sort de l'humanité, mais elle a été la patrie de nombreux skâlds qui ont fait entendre leurs chants en Norvège, en Danemark, en Suède, même dans les Iles Britaniques et en Russie ; elle a été pour tout le Nord un foyer lumineux comme la Grèce pour le Midi. Ses *sœgumen* ont conté non seulement l'histoire des princes scandinaves ; ils ont aussi conservé à la postérité le souvenir des principaux chefs, pontifes, magistrats de l'île ; ils savaient quand et par qui telle vallée avait été colonisée, telle maison bâtie, tel chemin tracé ; ce qui s'était passé de remarquable dans chaque localité, et cela pendant douze à quinze générations. Leurs récits nous font assister à la formation d'une société, ou plutôt à sa transplantation dans des pays déserts ; ils sont remplis de détails, et des plus pitoresques, sur les mœurs des émigrants et de leurs descendants, sur leurs entreprises souvent héroïques, sur leurs vendettes, leurs procès. Ils nous les peignent avec tant de naturel et de vérité que l'on croit vivre au milieu d'eux ; on se transporte par l'imagination sur le théâtre de leurs exploits ; mais, après tant de siècles, il n'est pas toujours facile, malgré la lucidité des descriptions, de s'orienter dans la géographie des sagas.

Heureusement que nous avons un guide sûr dans la *Description historico-topographique de l'Islande* par M. Kâlund [1]. Cet écrivain

[1] *Bidrag til en historisk-topographisk Beskrivelse af Island*, ved P. E. Kâlund, publication du Comité arna-magnéen. Copenhague, in-8°. Librairie Gyldendal, t. I. Quartiers méridional et occidental, 1877, VII-638 p., avec 9 cartes lithogr. ; t. II. Livre I. Quartier septentrional, 1879, 193 p., avec 4 cartes.

s'est particulièrement attaché à déterminer la situation de toutes les localités citées dans les plus anciennes sagas historiques, et des plus importantes de celles qni figurent dans les sagas récentes. Dans un séjour en Islande, de 1873 à 1874, il a passé deux étés à parcourir cette île et il a pu décrire *de visu* les paysages caractéristiques. Quant aux renseignements archéologiques et autres, il les a trouvés dans le *Landnámabok*, livre de le colonisation de l'Islande, dans les sagas, dans la description manuscrite des paroisses que possède la Société littéraire islandaise, dans le cadastre de l'Islande par Arné Magnusson, dans les rapports envoyés en 1817 par les pasteurs à la Commission pour la conservation des antiquités, enfin dans divers mémoires imprimés ou inédits. Il a pris pour base la division par quartiers (fjœrdung) ou plutôt la subdivision par baillages (sysla), mais il néglige de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les uns ou sur les autres, il ne donne que des descriptions particulières des localités remarquables à quelque titre que ce soit, comme par leur situation, leur nature, leurs ruines, les souvenirs qui s'y rattachent. La statistique ne le préoccupe pas, et elle a en effet peu d'importance dans un pays mal peuplé et sans industrie ni commerce. Ce qu'il est utile d'en savoir trouvera peut-être sa place dans une section consacrée aux généralités. Des cartes de bailliages calquées sur la grande carte de l'Islande par Bjœrn Gunnlaugsson, mais parfois remaniées, permettent de suivre l'auteur pour ainsi dire de maison en maison.

— Autant M. Kålund semble indifférent aux vues générales, autant les auteurs de la *Statistique du Danemark* [1] ont mis de soin à systématiser les innombrables faits décousus qu'ils ont eu à étudier. MM. Falbe-Hansen, chef du bureau statistique, et W. Scharling, professeur d'économie politique et de statistique à l'Université de Copenhague, n'avaient pas besoin de s'occuper de la description des localités, déjà faite et tout récemment dans la *Description topographico-statistique du Danemark* par M. Trap (deux éditions), mais ils avaient à remanier de fond en comble la *Statistique de la monarchie danoise* de F. A. Bergsœe. Ce travail estimable pour son temps (1844–1853) a plus vieilli dans une seule génération que beaucoup

[1] *Danmarks Statistik, en Haandbog* af V. Falbe-Hansen og Dr Will Scharling. Copenhague, in-8°, Gad, Delbanco, Hegel, Lose. Liv. 1-6, t. III, xn-448 p., 1878 : Moyens de communications, poids et mesures, banque, commerce, — liv. 7-12, t, IV, xvi-554 p. 1880 : Constitution, statistique électorale, finances ; — liv. 13-16, t. V, 1881 : Culte et instruction publique, médecine, hygiène, justice, armée et marine, commerce. Le t. I, qui traitera du pays et de la population sera composé dès que les résultats du dernier recensement seront accessibles. Le t. II relatif à l'agriculture et à l'industrie est sous presse.

d'autres dans un siècle. C'est que la monarchie danoise a perdu les deux plus importantes de ses annexes, le Holstein et le Slesvig, en 1864, et qu'elle a passé de l'autocratie la plus paternelle au parlementarisme le plus déréglé. La nouvelle statistique est encore plus développée que sa devancière. Pour donner une idée de ses vastes proportions il suffit de dire qu'elle comprendra cinq forts volumes et que, les trois déjà parus ne sont pas un simple recueil de renseignements, comme on en trouve dans les tableaux publiés par le gouvernement, mais bien la quintessence de ces matériaux. Rien n'y reste à l'état brut, mais tout y est classé, élaboré, digéré. Bien que ce ne soit pas là de l'histoire proprement dite, les historiens trouveront beaucoup à prendre dans les coups d'œil rétrospectifs jetés sur les institutions, les établissements publics, les monnaies, les banques, et dans la comparaison du passé avec le présent.

— Le savant éditeur des *Chants populaires du Danemark* a extrait d'une livraison inédite du tome IV de ce grand recueil un travail relatif à une chanson danoise fort connue sous le titre d'*Elveskud* [1]. Ce mot qui signifie *Coup de l'Elf* (maladie subite attribuée aux fées), n'exprime pas exactement l'idée fondamentale du sujet, car la cause et la nature de la maladie ne sont pas partout les mêmes, mais ce qui ne varie pas dans les pièces du même cycle, c'est le dévouement de la fiancée ou de l'épouse qui meurt sur le tombeau de celui qui l'a aimée. Ce thème est l'un des plus populaires ; il était donc intéressant de voir comment les différents peuples l'ont traité. M. Sv. Grundtvig a mis en parallèle les soixante-huit versions scandinaves d'*Elveskud* et les a fait suivre du texte ou de l'analyse d'autres chansons congénères en anglais d'Écosse, en vende, en bohémien, en allemand, en français, en italien, en catalan, en espagnol, en breton. De ce rapprochement il résulte que la chanson bretonne est le prototype de toutes les autres. M. Grundtvig pense qu'imitée en français, elle a été propagée au Nord et au Sud par l'influence de notre vieille littérature, comme c'est le cas pour les lais de Marie de France. Cette conclusion très plausible méritait au moins d'être signalée à nos compatriotes.

— Il faut aussi appeler l'attention des érudits français sur un mémoire paru dans la *Revue historique norvégienne publiée par la Société historique de la Norvège* [2] et intitulé *la Pierre tumulaire de*

[1] *Elveskud, dansk, svensk, norsk, færøsk, islandsk, skotsk. vendisk, bæhmisk, tysk, fransk, italiensk, katalansk, spansk, bretonsk Folkevise i Overblik* ved Sv. Grundtvig. Copenhague, imprimerie Thiele, 95 p in-24, extrait de *Danmarks gamle Folkeviser*, t. IV.

[2] *Historisk Tidsskrift udgivet af den norske historiske Forening.* 2e série, t. III, liv II, Christiania, 1881, imprimerie A. W. Brøgger, p. 145-280.

Fjære et une branche latérale de la dynastie royale de Norvège par le Dr Gustave Storm. On a longtemps cru que cette tombe, actuellement au Musée de l'Université de Copenhague, mais provenant de Moi, dans la paroisse de Fjære sur la côte méridionale de la Norvège, avait recouvert les restes d'une princesse française, Isabelle de Joigny, fiancée en 1290 avec le duc Hâkon, plus tard Hâkon V, roi de Norvège. Mais il ne paraît pas que le mariage ait eu lieu ; d'ailleurs le nom qu'on lisait dans l'inscription : *Usmac nata* n'a aucun rapport avec Isabelle. On supposait qu'il avait été corrompu par le graveur, mais M. Storm n'a pas besoin de recourir à cette hypothèse, ayant trouvé une leçon beaucoup plus satisfaisante : *Ysaac nata* (Isaaksdottir, fille d'Isaac) ; il pense que cet Isaac était baron de Tolga et allié à la famille royale et il confirme cette opinion par des recherches généalogiques et héraldiques. Le même recueil contient : 1° des *Notes inédites sur le Thelemarken* par H. J. Wille, extraites et publiées par le Dr L. Daae ; ce sont d'intéressantes observations faites dans le cours d'un voyage et l'exposé des superstitions, des noms, des coutumes en usage dans la paroisse de Sillegjord, vers 1786 ; — 2° un mémoire du Dr Bang *sur les prototypes du Midgardsorm*, que l'auteur identifie avec le Leviathan de la Bible, du Thalmud et des traditions gnostiques ; — 3° recherches du Dr L. Daae sur *Didrik Pining*, grand marin de la seconde moitié du xve siècle, dont la vie était jusqu'ici fort peu connue et dont la fin reste obscure ; — 4° *Matériaux pour l'histoire du comptoir de Bergen*, par le même. Les Hanséates, qui avaient joui du monopole dans les États scandinaves, conservèrent, après l'avoir perdu, de grands privilèges dans certaines villes de Norvège, notamment à Bergen, jusque vers la fin du xviiie siècle, et leur situation n'était pas sans analogie avec celle des Européens dans les Échelles du Levant ; — 5° Notice par H. J. Hvitfeldt sur un vieux code manuscrit, contenant non seulement des textes de lois anciennes et récentes copiées par Hans Jacobsson, mais encore des annotations fort variées par le même ou par son patron Iver Jersen Jernskjeg, seigneur de Fritsœ près Laurvik : comme un routier du Grœnland, colonie perdue que les Norvégiens du temps s'efforçaient de retrouver ; des généalogies, la liste des foires annuelles, des prédictions, etc. Si ce n'est pas une encyclopédie complète, c'est du moins un recueil des notions qui avaient le plus d'intérêt pour une famille noble de la Norvège vers le milieu du xvie siècle.

— La même Société a commencé la publication de *Matériaux pour l'histoire de Norvège en* 1814 [1]. C'est un recueil de documents re-

[1] *Bidrag til Norges Historie i* 1814 af Dr Yngvar Nielsen, *udgivet af den Norske historiske Forening*. T. I, Christiania, Imprimerie Brœgger ; accompagne *la Revue historique norvégienne*, 2e série ; t. III, fasc. 2, p. 1-128.

cueillis dans les archives de la Norvège, du Danemark, de la Prusse et de l'Autriche. L'éditeur, le Dr Ingvar Nielsen, les a encadrés dans des notices qui les éclairent et en expliquent la portée. Dans un temps où l'interprétation de la constitution de 1814 passionne les esprits au point de faire craindre de graves conflits entre les pouvoirs législatif et exécutif, il est curieux d'étudier les origines de cette constitution qui, après celle de l'Angleterre, est actuellement la plus ancienne de l'Europe. Le Dr Nielsen nous met sous les yeux les travaux préparatoires de l'œuvre constitutionnelle la plus vitale qu'ait produite notre siècle de révolutions et de changements à vue. Il montre comment les projets présentés même par les hommes influents ont dû être modifiés avant d'être acceptés de tous. Si arides que soient les études de ce genre, elles ont pourtant droit à l'attention des curieux qui aiment à pénétrer dans les coulisses de la politique et du parlementarisme.

—La grande *Histoire de Suède* [1], dont la publication a commencé en 1875, est maintenant complète. Sa quatrième partie (*Grandeur de la Suède* [2]), qui est la plus importante, avait été d'abord confiée à M. Martin Weibull seul, qui a traité de Gustave Adolphe; mais comme la suite du travail se faisait attendre, la besogne a été divisée entre quatre autres écrivains : M. Ernest Carlson a eu pour sa part le règne de Christine; M. Magnus Hœjer ceux de Charles X Gustave, de Charles XI et de Charles XII ; M. C. Eichhorn les sciences et la poésie; M. G. Gœthe les beaux arts. Pendant cette période, la seule où la Suède ait joué un grand rôle dans l'histoire universelle, la noblesse enrichie des dépouilles de l'Allemagne, de la Pologne et de la Russie, déploya un luxe qui fut favorable au développement des arts et surtout de l'architecture; de magnifiques châteaux furent construits dans toutes les provinces méridionales et centrales ; les goûts intellectuels se développèrent aussi chez des guerriers qui mettaient à contribution les bibliothèques étrangères non pour en brûler les livres, comme on le rapporte d'autres conquérants, mais pour les transporter précieusement dans leur patrie. La reine Christine devança Louis XIV comme protectrice des savants de tous les pays et en appela en grand nombre à sa cour. C'est alors que prit naissance la littérature suédoise moderne. Cette période offre tant d'intérêt que son histoire n'a pu,

[1] *Sveriges historia från ældsta tid till våra dagar*, i sex delar : I, af Oskar Montelius, 1877 ; II af Hans Hildebraad, 1877; III af Oskar Alin, 1878; IV af M. Weibull, M. Hœjer, etc., 1881 ; V. af R. Tengberg et S. Boëthius, 1879 ; VI af T. Sæve, 1881. Stockholm, Hjalmar Linnstrœm, 6 vol. in-8° 3066 p., avec 2318 gravures sur bois.

[2] *Sveriges Storhetstid från ar* 1611 *till år* 1718 af Martin Weibull, Magnus Hœjer, etc. Stockh, 1881, 640 p. avec 485 grav.

comme celles des précédentes et des suivantes, tenir en six livraisons; il a fallu dix fascicules même en condensant le récit. — La 6e période [1] qui commence en 1809, à la date de la dernière révolution de la Suède, et dont l'histoire a été menée jusqu'en 1875, n'a rien ajouté à la gloire militaire de la Suède, mais c'est la plus remarquable de toutes au point de vue des progrès matériels et même du développement intellectuel : l'art suédois est devenu original; la littérature nationale a passé par sa phase classique et la science a produit des hommes d'une réputation universelle. Par la politique le dernier des Wasa et Bernadotte obtinrent de plus grands résultats que Charles X Gustave et Charles XII par leurs victoires. La perte de la Finlande fut compensée par l'union de la Norvège, dont la couronne enlevée à la dynastie d'Oldenbourg fut placée sur la tête du roi de Suède; grâce à cette alliance les deux royaumes vivent en paix depuis 67 ans, ce qui n'avait pas encore eu lieu dans les temps modernes. Cette nouvelle union de la péninsule scandinave, que ne menace aucune puissance étrangère, paraîtrait indissoluble s'il n'y avait pas tant de germes de discorde dans les susceptibilités nationales. La période contemporaine a été traitée par M. Teofron Sæve avec une ampleur proportionnée à son importance. Une table analytique, fort détaillée et qui remplit deux livraisons, facilitera beaucoup les recherches dans ce volumineux ouvrage. — L'éditeur qui a eu le mérite de concevoir et de mener à bonne fin cette grande entreprise, n'a épargné ni soins ni dépenses pour orner le texte d'illustrations, qui ne sont pas des images de fantaisie, mais des vues d'édifices, des portraits, des paysages historiques, des copies de peintures, de sculptures et de gravures anciennes, le tout dessiné par trois artistes et reproduit avec beaucoup d'habileté par sept graveurs. L'ouvrage n'eût-il d'autre utilité que de mettre à la portée de tous cette immense collection de dessins historiques et topographiques, vaudrait à M. Linnstrœm, ainsi qu'aux auteurs et aux artistes, toute la gratitude des amateurs d'histoire illustrée.

—La livraison VI des *Archives historiques publiées par la Société historique de la Finlande* [2] comprend avec les intéressants comptes rendus des séances, de 1878 à 1880, sept mémoires et séries de documents : Dans un éloquent discours sur feu le professeur Gabriel Rein, le président de la Société M. K. L. F. Ignatius retrace la vie de l'éminent historien, né en 1800 décédé en 1867;—son successeur au fauteuil de

[1] *Sveriges historia under den nyaste tiden från år* 1809 *till år* 1875 af Teofron Sæve, Stockh, 1881, 470 p. y compris 209 p. de table, avec 287 grav.

[2] *Historiallinen Arkisto toimittanut Suomen historiallinen Seura.* Livr. VII. Helsingfors, imprim. de la Soc. de littér. finnoise, 1881, in-8°, 214 p.

la présidence, le lecteur J. Krohn, a composé avec les renseignements épars dans la Chronique latine de Henri le Lette un tableau des mœurs des Lives et des Estoniens du XIII[e] siècle. Tout érudit laborieux en aurait pu faire autant, mais il a fallu à M. Krohn de profondes connaissances philologiques pour interpréter les mots indigènes conservés par le vieil historien, restituer les noms corrompus par lui ou par les copistes, et retrouver quelques règles de l'ancienne grammaire esthonienne. — Le même savant, dans une étude sur les chants historiques des Esthoniens, a traduit en finnois plusieurs passages de *Kalevipoeg* et d'autres pièces de vers, qui lui semblent se rapporter à des événements réels. Nous sommes loin d'y contredire, mais il est au moins inutile d'alléguer la trouvaille d'armes de pierre faite près de Borkholm comme preuve de la véracité des traditions relatives à la bataille d'Assamala : les plus anciennes traditions des Ethoniens ne remontent pas au delà de l'âge de fer et il n'est pas prouvé que ce peuple fût dans sa demeure actuelle dès l'âge de pierre. Quant à l'origine du mot *maleva* troupes, armée, dont M. Krohn signale l'existence dans la Chronique d'Henri le Lette et dans les chants populaires, et dont l'origine lui est inconnue, on pourrait peut-être le rattacher au norrain *mâli* solde, d'où *mâla-madr* (soldat);— l'histoire ancienne des pêcheries de saumon dans les rivières de Kemi et d'Ijo, par M. Yrjœ Koskinen, est une savante dissertation sur le monopole de la pêche que la couronne s'arrogea au détriment des riverains et qu'elle leur rétrocéda plus tard moyennant finance. — M. Ignatius a publié en latin, avec traduction finnoise et notice sur l'auteur, une lettre adressée en 1657, au roi de Suède, Charles X Gustave, par le recteur du gymnase de Viborg, Barthold Lacmann, qui peint avec de sombres couleurs la situation intérieure de la Finlande, sous l'un des monarques les plus brillants de la dynastie des Vasa; — la relation de la campagne des troupes suédoises et finnoises dans le gouvernement de Throndhjem, en 1718-19, décrit fort clairement la nature du pays, les marches et contremarches, les fatigues excessives des envahisseurs et leur retraite désastreuse après la mort de Charles XII. M. Koskinen l'a éditée d'après un manuscrit ayant appartenu à l'aumônier militaire N. Idman, auquel il en attribue la composition, et il y a joint un discours de cet écrivain sur la même campagne, discours déjà publié en 1720. — M. E. G. Palmén a donné des extraits du journal du siège de Sveaborg, en 1808, écrit par le major de place, Gustave von Hauswolff et une analyse du journal tenu par Adelaïde, fille de cet officier, et il a relevé les différences qui existent entre l'original qu'il a fait copier à la Bibliothèque royale de Stockholm et le même texte publié dans la livraison précédente, d'après une copie, par M. Rancken.

—Le *Dictionaire biographique des Finnois anciens et récents*[1] publié par la même société marche rapidement ; la sixième livraison vient de paraître et elle contient quelques-uns des noms les plus intéressants de l'histoire littéraire de la Finlande : O. Kymælæinen, J. F. Lagervall, W. G. Lagus le poète, E. Lencqvist, E. Lœnnrot, P. Makkonen, K. R. Malmstrœm. Il y a lieu d'espérer que ce recueil sera terminé, sinon cette année, du moins dans le courant de 1883.

E. Beauvois.

[1] *Biografinen nimikirja. Elæmækertoja Suomen entisiltæ ja nykyajoilta*, toimittanut Suomen historiallinen Seura. Livr. VI. Gustave II Adolphe à Mennander, p. 401-408. Helsingfors. 1881, G. W. Edlund, in-8°.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE : Un peu de théorie. Deuxième causerie : *Des documents écrits et des principaux indices pour en reconnaître l'authenticité.* — Académie des inscriptions et belles-lettres. Lectures et communications. Les fouilles de Sanxay. Une inscription romaine du IIIe siècle avant Jésus-Christ. — Académie des sciences morales et politiques. Lectures et communications.— Académie royale de Belgique. — Séance des thèses à l'École des chartes.— Collège de France. Leçon d'ouverture du cours de M. D'Arbois de Jubainville. — Institut catholique. Programme du cours de M Claudio Jannet.— L'enseignement historique à la Sorbonne.—Conférence d'études historiques. —Nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale.—Publications récentes ou en préparation.— Nécrologie: MM. Dulauriez, de Longpérier, Thurot, Semichon, Douet d'Arcq, Garnier, Charles Graux.

Continuant l'exposé que nous avons commencé, d'après le P. de Smedt, des principales règles de la critique historique, nous parlerons aujourd'hui des documents écrits et des moyens d'en discerner l'authenticité. Il faut distinguer deux sortes de documents écrits : les documents *publics* et les documents *privés*. On appelle documents publics ceux qui sont rédigés par les représentants ou les agents du pouvoir religieux ou du pouvoir civil pour un objet intéressant la chose publique, ou encore ceux qui, rédigés par des particuliers, ont ensuite reçu l'approbation de l'autorité, qui s'en est, pour ainsi dire, approprié le contenu. Telles sont les constitutions et les lettres des Souverains Pontifes et des évêques, écrites pour l'accomplissement de leur devoir pastoral ; tels les actes des conciles, les livres liturgiques ; telles les lois émanant du pouvoir civil, les édits, les ordonnances, les diplômes des princes ; telles les inscriptions mises, par ordre de l'autorité, sur les monuments, sur les monnaies, sur les médailles. Les documents privés sont ceux qui ont été composés par des particuliers, sans intervention de l'autorité publique, comme les lettres familières ou les livres des savants. On peut considérer comme formant un genre intermédiaire, bien qu'il faille plutôt les rattacher aux documents publics, les écrits rédigés pour des intérêts privés, mais avec intervention et confirmation de l'autorité publique : tels sont les testaments, les contrats revêtus des formalites légales, etc.

Dans l'examen de la valeur historique des documents écrits, il faut avoir bien soin de distinguer deux questions dont les critiques inexpérimentés ou préoccupés ne savent pas apprécier parfois suffisamment la différence : la question *d'authenticité* et la question *d'auto-*

rité. La première dépend de l'examen des caractères du document considéré en lui-même, la seconde de l'examen du témoignage qu'il renferme. Autre chose, par exemple, est de savoir si les *Commentaires* de César sont bien l'œuvre de César ; autre chose, s'il faut accepter, sur tel ou tel événement raconté dans les *Commentaires*, le témoignage de César. Nous ne nous occuperons aujourd'hui que de la question d'authenticité. Considérés à ce point de vue, les documents se divisent en *authentiques* et en *apocryphes*. On appelle *authentiques* les documents qui appartiennent réellement à l'auteur, au temps, au pays, auxquels ils sont communément attribués. Mais il ne suffit pas toujours de savoir qu'un document est authentique, il faut encore quelquefois s'assurer s'il est *intègre*, c'est-à-dire s'il n'a été ni *mutilé*, ni *altéré*, ni *corrompu*. On est encore amené parfois à se demander s'il n'a pas été *interpolé*, c'est-à-dire s'il n'y a pas été ajouté ou inséré quelque passage que l'auteur n'avait point écrit.

Le P. de Smedt indique avec beaucoup de précision dans son traité, particulièrement en ce qui concerne l'histoire ecclésiastique, diverses causes qui ont pu amener la supposition, l'altération, la corruption, l'interpolation des documents écrits. Sans entrer dans un aussi grand détail, nous nous bornerons à cette observation générale, fondée, croyons-nous, sur les faits, à savoir que les écrivains ordinaires du moyen âge n'apportaient pas dans ces questions la rigueur de vue et de méthode que l'on exige des auteurs ou des éditeurs de nos jours. L'historien critique ne doit donc accepter qu'avec une juste circonspection certaines de leurs attributions d'ouvrages et quelques-uns des textes qu'ils nous ont laissés, sans cependant tomber dans un scepticisme exagéré, même à l'égard des textes justement suspects ou des attributions fortement douteuses; car il est souvent bon, plutôt que de les rejeter avec mépris, de chercher à en déterminer exactement l'origine. Voici d'ailleurs, d'après le P. de Smedt, quels sont les principaux indices qui peuvent servir à distinguer les documents *intègres* de ceux qui sont corrompus. Ces indices sont les uns *externes* et les autres *internes*. Notons d'abord les premiers. Si dans tous les manuscrits d'un ouvrage, ces manuscrits étant d'ailleurs suffisamment nombreux et ne formant pas, comme on dit, une seule famille, cet ouvrage est constamment attribué au même auteur, il y a lieu d'admettre l'attribution. Si les plus anciens manuscrits portent un nom, et les plus récents un autre nom, il faut généralement, quoique non absolument, adopter l'attribution des plus anciens. Si dans les plus récents manuscrits on trouve quelque passage qui manque dans les plus anciens, il y a là un fort indice d'interpolation ; si, au contraire, un passage figurant dans les plus anciens, manque dans les plus récents, c'est un indice de mutilation.

Si les écrivains contemporains ou peu éloignés de l'auteur à qui un ouvrage est attribué par un manuscrit, attribuent ce même ouvrage à ce même auteur, ou que cette attribution résulte d'une tradition constante, il y aura là généralement un indice suffisant d'authenticité. Au contraire, les écrits auxquels le nom de leur auteur ou la matière qui y est traitée a dû donner de la célébrité, et dont il n'est fait aucune mention par les écrivains des siècles les plus voisins de cet auteur, doivent être considérés comme fortement suspects d'être *apocryphes*. Néanmoins, il sera bon de tenir compte à cet égard des règles que nous poserons ultérieurement sur la valeur de l'argument dit *négatif*.— Il faut, à plus forte raison, suspecter les documents déjà tenus pour apocryphes ou suspects par les écrivains des temps voisins de l'auteur. — Si quelques passages d'un écrit ont été cités par d'anciens auteurs, et que l'on retrouve ces mêmes passages, avec les mêmes termes, dans un ouvrage portant le même titre et le nom du même auteur que mentionnent les anciens qui ont cité ces passages, c'est une bonne raison de regarder cet ouvrage comme authentique. Si, au contraire, l'ouvrage ne contient pas les passages anciennement cités, il y a lieu de croire qu'il est mutilé ou quelquefois même qu'il a été supposé en remplacement d'un texte perdu ; si ces passages s'y retrouvent, mais en termes différents, cela donne à penser que l'ouvrage a été corrompu, tout au moins par les copistes. Remarquons cependant qu'il a pu arriver quelquefois que les anciens auteurs aient cité de mémoire et en termes un peu inexacts, ou qu'ils aient eu eux-mêmes entre les mains une mauvaise copie.

Quant aux indices *internes*, il faut remarquer d'abord que l'antiquité des manuscrits où se trouve un document donné est, en général, une bonne présomption en sa faveur. Les règles qui servent à déterminer l'âge des manuscrits sont l'objet de deux sciences spéciales que l'on appelle *Paléographie* et *Diplomatique*. Certains mots, certaines expressions, certaines formules sont tellement spéciales à tel auteur ou à tel siècle, que l'ouvrage où on les rencontre peut être avec une grande probabilité attribué à ce siècle ou à cet auteur. Au contraire, de ce qu'il présente telle expression ou telle formule, on peut parfois conclure avec vraisemblance, qu'il est, en tout ou en partie, postérieur au siècle auquel il était attribué. — Les personnages, les noms, les faits, les mœurs, les sciences, les arts, les controverses mentionnées dans un ouvrage, offrent un indice analogue pour apprécier l'authenticité de cet ouvrage. — Il en est de même du caractère, du tour d'esprit, des passions, des sentiments, des doctrines de l'auteur auquel un ouvrage est attribué, quand tout cela nous est bien connu par d'autres témoignages que l'écrit même dont nous examinons l'au-

thenticité. — Enfin le caractère général du style offre encore un indice de même nature.

« Quand donc il arrivera, dit sagement le P. de Smedt, qu'un soupçon sera né au sujet de l'authenticité ou de l'intégrité d'un ouvrage attribué à un auteur ou à un siècle déterminé, ou quand on aura découvert un écrit d'un auteur inconnu, il faudra examiner et peser avec soin tous ces indices ; et assez souvent on parviendra ainsi à mettre clairement en lumière l'authenticité du livre ou son caractère apocryphe, ou bien, si le nom de son auteur n'y est point inscrit, à indiquer pourtant ce nom d'une façon certaine. Mais du reste il est bien clair que, dans l'application de ces règles, il faut user d'une singulière prudence ; sans cela, en effet, comme en témoigne l'expérience, nous nous exposerions, nous laissant aller à un jugement préconçu, à déclarer, sans être réellement en droit de le faire, telle ou telle façon de penser ou de dire, que nous rencontrons dans l'ouvrage sur lequel porte notre examen, absolument étrangère à telle époque ou à tel auteur ; nous nous exposerions, sans cela, à ne pas tenir suffisamment compte du sujet et de l'objet de l'écrit en question, et d'autres circonstances, qui cependant seraient de nature à nous fournir une explication aisée de telle dissonance de style qui nous a choqués d'abord, ou de tel changement qui s'est produit dans les sentiments que l'auteur exprime par suite d'une modification de sa pensée ou d'une dissimulation volontaire. »

Supposons maintenant qu'un document soit manifestement reconnu apocryphe, faut-il conclure de là qu'il est nécessairement dépourvu de toute espèce d'autorité et que l'historien n'en peut faire aucun usage ? Le P. de Smedt ne le pense pas. En effet, comme il le fait remarquer, il est arrivé assez fréquemment, au moyen âge, que des diplômes ou des chartes conservées dans les archives des monastères ayant péri dans un incendie ou pour toute autre cause, on s'occupa de reconstituer ces titres à l'aide de copies ou d'extraits que l'on possédait, ou du témoignage de ceux qui avaient vu les pièces authentiques : on refit donc de nouveaux diplômes, conçus dans les mêmes termes que ceux qui avaient péri ; et après les avoir fait munir du sceau de l'autorité publique, on les déposa dans les archives du monastère. Ces pièces assurément ne sont pas authentiques, au sens propre du mot ; elles trahissent au premier abord, par des indices internes, la distance qui les sépare de la date qu'elles portent. Dira-t-on cependant qu'elles sont dépourvues de toute autorité ? Il faut remarquer en outre que souvent les documents apocryphes fournissent du moins de très utiles renseignements sur l'époque où ils ont été réellement écrits.

Nous terminerons ce qui concerne la question *d'authenticité* par

un mot sur les éditions imprimées des documents manuscrits. Il est clair que la confiance que l'on doit accorder à ces éditions se mesure d'après l'autorité, c'est-à-dire la probité et la science de l'éditeur. Si les manuscrits existent encore et s'ils sont abordables, le critique, en cas de doute fondé, devra toujours y recourir. Il est des cas sans doute où l'on peut dire que l'édition imprimée fournit un texte supérieur à celui des manuscrits sur lesquels elle s'appuie, considérés isolément, et même des manuscrits les plus anciens ; c'est quand cette édition a été établie sur le classement méthodique et la comparaison rigoureuse de tous ces manuscrits ; il peut même se faire que l'éditeur ait encore amélioré le texte résultant de ce travail par les inductions certaines ou d'une probabilité touchant à la certitude que lui fournissait sa science. Toutefois, comme il est presque impossible de supprimer entièrement, dans les travaux de critique et d'établissement des textes, les causes d'inexactitude et la part de la conjecture, le recours aux originaux, alors même qu'il n'est pas indispensable, demeure une voie que l'historien, sans s'y engager inutilement et sans s'y égarer en d'inutiles labeurs, fera toujours bien de considérer comme une suprême et précieuse ressource, qu'il ne doit jamais écarter absolument des prévisions de sa tâche.

Parmi les communications récemment faites à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous signalerons les suivantes. Dans la séance du 16 décembre, M. Ferdinand Delaunay a communiqué une note de M. de Longpérier apportant, d'après les récentes découvertes de M. de Sarzec, quelques éclaircissements sur un personnage dont il est fait mention dans le *Livre des Juges* (Ch. III, vers. 8, 10, 11). Il s'agit de Chusan Rasathaïm, roi de Mésopotamie, qui tint pendant huit années les Israélites en servitude. — Dans la séance du 30, M. Perrot a donné lecture d'une lettre de M. Arthur Rhoné, relative au déblaiement de la pyramide de Meydoun, entrepris sous les ordres de M. Maspero. On y a déjà trouvé deux inscriptions qui paraissent remonter à l'époque de la vingtième dynastie. — Dans la séance du 27 janvier, M. Esmein a communiqué un travail relatif à l'interprétation d'un passage de la table de Bantia. Ce monument, découvert en 1790, porte un fragment d'inscription sur chacune de ses faces : d'un côté, une loi en langue latine, d'autre part, une loi en langue osque. Cette dernière semble contenir en partie le droit municipal de Bantia, ville libre, alliée des Romains. M. Esmein a cherché à en éclaircir l'interprétation, en se plaçant au point de vue de l'histoire du droit, et en prenant pour point de départ l'analogie qui devait exister entre les institutions de Bantia et les institutions romaines. — Dans la

même séance, M. Oppert a commencé la lecture d'un mémoire sur l'inscription chaldéenne de Goudéah, et M. François Lenormant a fait une communication au sujet d'estampages de nouvelles inscriptions cunéiformes, découvertes récemment sur les rives du Nohr-el-Kelb (Phénicie) par M. Julius Loytved, consul de Danemark à Beyrouth.— Enfin, dans cette même séance du 27 janvier, M. le secrétaire-perpétuel a annoncé à l'Académie qu'il avait reçu de Mgr l'archevêque d'Alger un rapport détaillé sur les fouilles faites à Carthage par le P. Delattre. Ce rapport est accompagné de plusieurs inscriptions et estampages. — Dans la séance du 17 février, M. Ernest Desjardins a communiqué à l'Académie des informations sur les fouilles pratiquées en Tunisie par M. Cagnat et sur une inscription récemment découverte à Rome. Ces dernières informations lui ont été transmises par notre savant collaborateur M. le comte Desbassayns de Richemont.— Dans la même séance, le R. P. de la Croix, de la Société des antiquitaires de l'Ouest, a communiqué le résultat des fouilles entreprises par lui à Sanxay, sur les bords de la petite rivière de la Vonne. Ces fouilles ont mis au jour un groupe important de substructions antiques. Il y a là des vestiges d'un grand temple précédé d'un vaste préau, accompagné d'édifices importants, dans lesquels on a reconnu des hôtelleries, un balnéaire, un théâtre. Dans les alentours on ne découvre la trace d'aucun centre de population. Le P. de la Croix suppose qu'en ce point, qui est situé au milieu de la région habitée par les Pictons, se tenaient périodiquement de grandes réunions, ayant un caractère politique et religieux. Les Gaulois y arrivaient en foule, comme on va aujourd'hui encore aux pardons, pour y faire leurs dévotions et aussi pour festoyer. Les Romains n'ont dû tolérer ces assemblées traditionnelles qu'en y faisant intervenir les dieux du nouveau panthéon, en se mettant eux-mêmes de la partie. La construction du grand temple paraît remonter au premier siècle. Jusqu'ici les inscriptions, les médailles n'ont pas surgi du sol ; l'exploration est encore muette; mais une foule de points restent à sonder. Il y a lieu de compter sur des trouvailles intéressantes. La communication du P. de la Croix a été très remarquée. M. le Président l'a vivement félicité, au nom de l'Académie, de ses travaux et de son succès. — Dans la séance du 3 mars, M. Bréal a donné lecture d'un mémoire sur une inscription découverte à Rome, au mois d'avril 1880, par M. H. Dressel, dans les fondations d'une maison voisine du Quirinal. Cette inscription est frappée à la pointe et figure sur un vase d'argile noire. Son trait caractéristique est d'être écrite de droite à gauche et ce fait seul, auquel il faut joindre d'ailleurs la forme très archaïque des lettres, est une preuve de l'antiquité du document, qui, selon M. Bréal, remonte au IIIe siècle avant Jésus-Christ. Il est vrai que toute l'Italie

écrivait de droite à gauche, mais Rome faisait exception à cette règle, grâce sans doute à l'influence des professeurs grecs, qui y vulgarisèrent les usages littéraires et graphiques de leur pays. Aussi l'inscription dont il s'agit est-elle la seule, parmi celles trouvées à Rome jusqu'à présent, qui ne soit pas écrite de gauche à droite. Le scripteur, *Dzenos*, était sans doute un esclave, qui ne connaisait pas encore les usages graphiques récemment adoptés dans les hautes classes, ce qui explique pourquoi l'écriture de l'inscription est encore plus archaïque que la langue. Voici comment M. Bréal interprète cette inscription, où l'objet votif est censé parler en faveur du mort pour lequel Dzenos l'a offert: « Jupiter ou quel que soit le dieu qui me recevra, que celui-ci ne tombe pas entre tes mains à cause de ses fautes. — Mais que tu veuilles être apaisé pour nous par ce don que nous te payons, par ces prières! — Dzenos m'a offert en sacrifice pour le bien; ne me reçois donc pas pour le mal, pour Dzenos. » L'intérêt de cette inscription, au point de vue religieux, ne saurait échapper à nos lecteurs.

Parmi les communications faites à l'Académie des sciences morales et politiques, nous signalerons les suivantes. Dans les séances des 10 et 17 décembre, M. Vuitry a lu une étude sur *la formation du domaine de la couronne à partir de la mort de Charles-le-Bel*. — Dans les séances des 24 et 31, M. Alphonse Callery a donné lecture d'un mémoire sur *la taille royale au* XVII^e^ *et au* XVIII^e^ *siècle*. M. Levasseur a présenté des observations sur cette communication dans la séance du 7 janvier. — Dans les séances des 14, 21 et 28 janvier, et 18 février, M. Carnot a donné lecture d'une notice biographique sur *l'abbé Grégoire*, le célèbre conventionnel. — Dans la séance du 4 février M. le vicomte d'Avenel a communiqué une étude sur *la valeur monétaire et le pouvoir de l'argent sous Louis XIII*.

L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique a mis au concours, pour l'année 1883, plusieurs questions d'histoire : Quelle influence politique la France essaya-t-elle d'exercer dans le pays de Liége, depuis Louis XI jusqu'à la fin du règne de Louis XIV? Quelle fut, pendant la même période, l'attitude des souverains des Pays-Bas? Le prix est de la valeur de 1.000 francs. — Faire le tableau des institutions politiques et civiles de la Belgique sous la dynastie mérovingienne. Le prix est également de 1.000 francs. — Faire l'histoire de l'assemblée connue sous le nom d'*Assemblée des échevins de Flandre*, depuis son origine jusqu'à la constitution des « États et quatre membres de Flandre. » Le prix est de la valeur de 800 francs [1].

[1] Les mémoires pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin, et devront être adressés avant le 1er février 1883, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au palais des Académies, à Bruxelles.

La séance annuelle de soutenance des thèses a eu lieu à l'École des chartes, le lundi 16 janvier. Les sujets choisis par les candidats étaient les suivants : *La vie intérieure d'un hospice du XIV[e] au XVI[e] siècle. Étude sur l'organisation de la maison du Saint-Esprit en Grève à Paris*, par Joseph Berthelé.—*L'Université de Caen, de 1432 à 1521, depuis la fondation par Henri VI, roi d'Angleterre, jusqu'à la réforme par François I[er]*, par Amédée de Bourmont. — *Étude sur les actes des notaires à Marseille à la fin du XIV[e] siècle et au commencement du XV[e]* (1378-1407)), par Paul Guilhiermoz. — *Essai biographique sur Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois* (1400-1468), par Léon Lecestre. — *Essai sur la politique de Grégoire le Grand en Gaule, d'après ses lettres*, par Henri Moris. — *Étude sur le* Livre des Constitutions demenées el Chastelet de Paris, *et nouvelle édition de ce texte, avec notes*, par Charles Mortet. — Les résultats de cette soutenance ayant été, selon l'usage, combinés avec ceux des derniers examens, la liste des nouveaux archivistes-paléographes a été ainsi dressée : MM. de Bourmont, Lecestre, Moris, Berthelé, et hors rangs, MM. Guilhiermoz et Mortet.

C'est à un ancien élève de l'École des chartes, à l'un des plus éminents représentants de cette école, M. D'Arbois de Jubainville, qu'a été donnée la chaire de langues et littératures celtiques récemment créée au Collège de France. Notre savant collaborateur a ouvert son cours le mardi 14 février. Au premier abord, l'intérêt de cette leçon, consacrée à l'étude des noms divers par lesquels on a dans l'antiquité désigné la race celtique, parait uniquement philologique. M. D'Arbois y a pourtant émis des vues fort importantes pour l'histoire. Il a en effet constaté l'existence, à la fin du IV[e] et au commencement du III[e] siècle avant notre ère, d'un grand empire celtique, qui occupait l'ouest et le centre de l'Europe, et qui fut dans la suite successivement conquis par les Romains et par les Germains. Une seule partie de ce vaste empire échappa alors à la conquête : ce fut l'Irlande. C'est donc, selon M. D'Arbois, dans les documents et les traditions de l'Irlande qu'il y a chance de rencontrer la meilleure lumière pour expliquer et développer les indications partielles, et la plupart du temps fort obscures, qui nous ont été transmises par les auteurs grecs et romains sur la langue, les institutions, les croyances des anciens Gaulois, nos ancêtres.

Nous sommes heureux aussi de relever comme un indice de bon augure pour les progrès de la méthode d'érudition dans les études juridiques en France, la nomination de M. Cauwès, dont nous eûmes le plaisir de saluer naguère les débuts dans la science, à la chaire d'histoire du

droit romain et du droit français à la Faculté de droit de Paris.

La Faculté catholique n'est pas moins bien partagée à cet égard, puisqu'elle a dans la personne de M. Terrat, ancien élève de l'École des chartes comme M. Cauwès, un excellent représentant de cette même méthode scientifique, que l'un et l'autre ont puisée, en ce qui concerne les études auxquelles ils se sont voués, dans les leçons admirables de notre éminent collaborateur et vénéré maître, M. Adolphe Tardif. Le rapprochement de ces noms n'est-il pas un excellent signe d'émulation pacifique et amicale sur le terrain de la liberté? Nous n'entendons pas du reste, cela va sans dire, présenter dans l'un et l'autre enseignement les anciens élèves de l'École des chartes comme les uniques représentants de la méthode scientifique. Les faits nous donneraient aussitôt plus d'un démenti, et le moins éclatant de tous ne serait assurément pas le beau cours d'économie sociale professé à l'Institut catholique par M. Claudio Jannet. Le savant professeur a choisi, cette année, pour sujet de ses leçons l'*Histoire du régime du travail dans l'Europe occidentale à l'époque des croisades*. Nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs les principaux points de son programme. — « I. Caractères généraux du mouvement social aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, en France, en Italie et en Espagne. Le mouvement communal dans les campagnes et dans les villes. Influence des causes économiques et des idées générales. Action exercée par l'Église et par la Royauté en faveur de l'affranchissement graduel des serfs. Les croisades. Comment elles n'ont pas arrêté le développement de la population et de la richesse en Europe. Leur influence sur la diminution des guerres intestines, sur l'émancipation des serfs, sur la formation de la bourgeoisie urbaine, sur l'extension du commerce international. L'idée de la république chrétienne. Souffrances sociales résultant des croisades dans certaines localités. Grandes œuvres collectives accomplies aux XIIe et XIIIe siècles. Accroissement de richesse pendant cette période. Développement des villes et de leur importance politique. Formation d'une classe moyenne. Les légistes et les commencements de l'État moderne. L'Église fait prévaloir un ordre économique fondé sur le travail productif à la place du pillage et de l'exploitation par l'usure. Les hérésies de cette époque. Luttes engagées par l'Église et les pouvoirs politiques pour défendre l'ordre social menacé par leurs principes et leurs agissements. — II. Le mouvement d'émancipation des campagnes au XIe siècle. La paix jurée et la trêve de Dieu. Action de l'Église pour sauver la société menacée de périr dans l'anarchie des guerres privées. La paroisse et le diocèse bases des associations de la paix. Les communautés rurales en dérivent. Émancipations des serfs individuelles et collectives. Les communes jurées. Chartes fixant les droits et obligations respectives des seigneurs

et des communautés d'habitants. L'action de la Royauté. La Quarantaine-le-Roi. Les bourgeois du Roi. — III. Géographie du mouvement pour l'émancipation des serfs. État économique et condition civile des populations rurales de la Normandie et de la Bretagne. L'agriculture, tableau d'un manoir normand au XIII^e^ siècle. Les tenures et les commencements du bail à ferme. — IV. État économique des populations rurales de l'Ile-de-France, de la Champagne, de la Bourgogne, du Berry, du Bourbonnais. Les banalités. La main-morte. Fondation des villes neuves. Les communautés taisibles de laboureurs. — V. Le développement des villes. Persistance de la liberté personnelle dans les anciennes cités. Origines multiples du gouvernement municipal et caractères divers du mouvement communal. Les communes prennent place dans l'organisation féodale. Le régime féodal au point de vue économique. La banlieue des villes. Réaction de la liberté des villes sur les campagnes. — VI. Les corporations d'arts et métiers dane les villes du nord de la France aux XII[e] et XIII[e] siècles. Origines. Organisation intérieure. Résultats économiques. Formation d'une bourgeoisie riche dans les villes. — VII. État des terres et condition des personnes dans le midi de la France (Lyonnais, Dauphiné, Provence, Languedoc, Guyenne). — VIII. État des terres et condition des personnes dans le nord de l'Espagne. Catalogne. Aragon, Asturies et Castille. Les confréries d'artisans dans le midi de la France. — IX. Condition des personnes et des terres en Italie du V[e] au VIII[e] siècle. Caractère particulier qu'y revêt le mouvement pour l'émancipation des serfs et des hommes de condition. — X. Les villes italiennes au moyen âge. Les corporations d'arts et métiers. Leur liaison avec la constitution communale. Milan et Florence. Venise. — XI. Les industries au moyen âge dans l'Europe occidentale. Fabrications domestiques. Ateliers urbains. Fabriques rurales collectives. Forges et exploitation des mines. Organisation spéciale aux industries du bâtiment. Progrès des arts industriels du X[e] au XIII[e] siècle. — XII. Le commerce du X[e] au XIII[e] siècle. Les routes commerciales. Organisation du commerce. Les foires. Les étapes. Les guildes de marchands. Relations commerciales avec l'Orient. Développement considérable du commerce intérieur et extérieur à la suite des croisades. — XIII. L'appareil commercial aux XII[e] et XIII[e] siècles. La monnaie. Les poids et les mesures. Théorie et pratique. La doctrine des scolastiques sur la monnaie. La lettre de change. Les banques. Les premiers emprunts publics. Sociétés de banque. Les Cahoursins. Les Juifs. Doctrine des scolastiques et des canonistes sur les diverses opérations de commerce et de crédit. — XIV. Le patrimoine de l'Eglise au XII[e] siècle. Caractère nouveau des fondations religieuses à partir du XIII[e] siècle. Diffusion de l'hérésie néo-manichéenne dans l'Europe occidentale du XI[e] au XIII[e] siècle. Les faux réformateurs ou

les pauvres de Lyon. Union de toutes ces hérésies dans une haine commune de l'Église et de l'ordre social. Causes économiques et morales qui livrent le midi de la France aux Albigeois. Action réformatrice exercée par les ordres religieux du XIIIe siècle. Les *frati humiliati*. Les Franciscains. Leur influence est le contrepoids du grand développement de la richesse, qui caractérise la fin de cette période.»

Un développement nouveau de l'enseignement historique est essayé en ce moment à la Sorbonne, sous les auspices de la Faculté des lettres. Nous avons lu avec intérêt l'exposé récemment publié par M. Lavisse [1], de ce qui a été fait à cet égard, et des projets qui sont formés pour l'avenir. Nous aurions beaucoup à louer et quelque peu à contester dans cet article, mais nous nous bornons, pour aujourd'hui, à y renvoyer ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux progrès de l'enseignement supérieur. Si nous avons bien compris, les améliorations dès à présent réalisées à la Sorbonne consistent dans la création d'un cours élémentaire de paléographie et de diplomatique, confié à M. Arthur Giry, et dans l'institution d'une sorte de *séminaire* historique, placé sous la direction d'un comité formé de maîtres appartenant à la Faculté des lettres et à l'École pratique des hautes études, et ayant un local particulier, qui comprend une salle de conférences, des salles d'études et un commencement de bibliothèque. Les élèves de ce séminaire se recrutent principalement parmi les étudiants de la Faculté, pourvus de bourses de l'État, et se préparant à l'enseignement de l'histoire dans les lycées. Sans exprimer un avis spécial sur cette institution nouvelle, dont nous ne connaissons pas le fonctionnement pratique, nous ne pouvons qu'approuver en général toutes les créations qui seront sérieusement de nature à améliorer les études historiques, que ces créations se rattachent à l'enseignement officiel ou à l'enseignement libre. Nous persistons, en effet, à penser que, dans l'état actuel des esprits en France, la meilleure solution de la question de l'enseignement, à tous ses degrés, c'est l'accord dans une juste liberté, sur les fondements posés par les lois de 1850 et de 1875, et ce n'est pas sans un vif sentiment de regret que nous voyons des hommes d'un vrai mérite, animés d'un désir sincère de faire progresser les études, subordonner pourtant maintes fois, peut-être à leur insu, ce louable désir à celui de voir opprimer les catholiques [2].

[1] *L'enseignement historique en Sorbonne*, dans la *Revue des deux mondes* du 15 février 1882.

[2] Nous avons plusieurs fois éprouvé ce regret en feuilletant le récent ouvrage, d'ailleurs fort intéressant et plein d'utiles renseignements, publié par M. Bréal sous ce titre : *Excursions pédagogiques* (librairie Hachette, in-12).

La Conférence d'études historiques créée en 1875 par la Société bibliographique n'est pas, à proprement parler, une institution d'enseignement. Elle tient le milieu entre un *séminaire* historique et l'une de ces réunions d'études que forment les étudiants des universités allemandes sous le nom de *Vereine*. Elle a déjà produit, depuis sept ans qu'elle existe, des fruits excellents, et plusieurs de ses anciens membres occupent une situation distinguée dans la science et dans l'enseignement, officiel ou libre. Ses travaux de cette année promettent de continuer et d'enrichir cette tradition si honorable. Outre les comptes-rendus ou communications de ses membres ordinaires, elle a entendu des conférences très remarquables de ses vice-présidents. Ainsi M. Babelon a traité de la *numismatique romaine* et de l'*état actuel des études assyriologiques ;* M. Durrieu, de *quelques pamphlets politiques relatifs à la lutte des Armagnacs et des Bourguignons;* M. Delaville le Roulx, de *l'Ordre de Malte et de ses archives*. Elle a en outre eu l'honneur d'entendre la parole de savants éminents. Le R. P. Pierling l'a entretenue des *archives de Rome* et des rapports qui s'établirent au XVIIIe siècle entre *la Sorbonne et la Russie ;* M. François Lenormant a commenté devant elle un curieux document relatif aux *doctrines religieuses et morales de l'ancienne Égypte*.

Nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs un nouvel accroissement des riches collections de la Bibliothèque nationale, trésor inépuisable pour la science historique. Grâce aux démarches actives et au zèle passionné de l'illustre administrateur général de cet établissement, M. Léopold Delisle, le département des manuscrits vient d'entrer en possession de la collection, bien précieuse encore malgré des pertes sensibles, des manuscrits de Cluny. Nous signalerons encore, parmi les acquisitions récentes, une série de chartes lorraines, qui comprend notamment de très belles bulles pontificales et des documents fort anciens en langue française.

Parmi les publications récentes ou en préparation, nous signalerons les suivantes. M. le comte Riant vient de mettre au jour le tome premier des *Archives de l'Orient latin* [1]. Ce volume contient les travaux ou documents dont la liste suit :

A. *Critique des sources.* I. Inventaire critique des lettres historiques de croisades, par le comte Riant. II. La *Descriptio Terræ sanctæ* de Berardo d'Ascoli (1112-1120), par M. W. A. Neumann. III. Al. Harizi et ses pérégrinations en Terre Sainte vers 1217, par M. Moïse Schwab.

B. *Inventaires et descriptions de manuscrits. Bibliographie.* I. Inventaires sommaires des manuscrits de l'*Eracles*, par le comte

[1] Leroux, in 8°.

Riant. II. Dépouillement des tomes XXI-XXII de l'*Orbis christianus* de Henri Suarez. (P. Bibl. Nat., lat. 8983-8985). Patriarcats de Jérusalem et d'Antioche. III. Description du *Liber bellorum Domini* (Rome, Vat., R. Chr. 547). IV. Description du manuscrit 20 H. 39 de la bibliothèque du prince de Metternich à Königswart (Variantes d'Arculf). V. Description de deux manuscrits contenant la règle de la *Militia passionis Christi* de Philippe de Mézières. VI. Inventaire d'une collection de photographies exécutées dans le cours d'un voyage en Orient (1859-1860).

C. *Documents*. I. *Lettres*. 1. Lettre du clerc Nicétas à Constantin VII Porphyrogénète sur le Feu sacré (avril 947), publiée par le comte Riant. 2. Six lettres relatives aux croisades publiées par le comte Riant. II. *Chartes*. 1. Charte relative à Pierre l'Hermite (1100), publiée par M. Léon Vieillard. 2. Actes constatant la présence des Plaisançais à la première croisade, publiés par D. Gaëtano Tononi. 3. Acte de soumission des barons du royaume de Jérusalem à Frédéric II (7 mai 1241), publié par M. Reinhold Röhricht. 4. Indulgences octroyées par Galerand, évêque de Béryte (1245), document publié par le comte Riant. 5. Traité des Vénitiens avec l'émir d'Acre en 1304, publié par le comte de Mas-Latrie. 6. Trois chartes du XII[e] siècle concernant l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, publiées par M. Delaville Le Roulx. 7. Privilèges octroyés aux Teutoniques, document, publié par le comte Riant. 8. Titres de l'hôpital des Bretons d'Acre, publiés par M. Delaville Le Roulx. 9. Actes passés en 1271, 1274 et 1279 à l'Aïas (Petite Arménie) et à Beyrouth par devant les notaires génois, publiés par le chevalier Cornelio Desimoni. 10. Libre exercice de commerce octroyé à un pèlerin champenois (1153), document publié par M. Anatole de Barthélemy. 11. Charte de départ du dauphin Humbert II publiée par M. J. Roman. 12. Procès-verbal du martyre de quatre frères mineurs en 1391, publiée par M. Paul Durrieu. III. *Poèmes*. 1. Le *Solymarius* de Günther de Pairis, publié par M. W. Wattenbach. 2. Achard d'Arrouaise, *Poëme sur le Templum Domini*, publié par le marquis de Vogüé. 3. Deux poésies latines relatives à la III[e] croisade, publiées par M. H. Hagenmeyer. IV. *Documents divers*. 1. Aboul Hassan Aly el Herewy, *Indications sur les lieux de pèlerinage* (Extraits), par M. Charles Schefer. Les *Remembrances de la Haute cour de Nicosie*. — *Les Usages de Naxos*, publiés par M. Paul Viollet.

D. *Mélanges historiques et archéologiques*. I. Études sur les derniers temps du royaume de Jérusalem, par M. Reinhold Röhricht. II. Projets d'empoisonnement de Mahomet II et du pacha de Bosnie accueillis par la république de Venise, par le comte de Mas-Latrie. III. Trois sceaux et deux monnaies de l'époque des croisades par

M. Gustave Schlumberger. IV. Bulles de hauts fonctionnaires byzantins de l'ordre militaire. V. Bulles byzantines relatives aux Varègues, par le docteur Mordtmann. VI. Les archives des établissements latins d'Orient à propos d'une publication récente de l'École de Rome, par le comte Riant. — Ce beau volume, qui rappelle les publications des D'Achery et des Martène, se termine par des *Additions et corrections* et par un *Index général*.

Un autre érudit de la race des Bénédictins, notre éminent ami Léon Gautier, a récemment donné au public le tome quatrième de la seconde édition des *Épopées françaises* [1].— M. A. de Boislisle vient de publier le tome troisième de sa grande édition de Saint-Simon [2].Ce volume est plus riche encore que les précédents en notes instructives et en documents inédits. L'éditeur y a mis à profit les *papiers* du duc,conservés aux Affaires étrangères. Nous signalerons dans l'*Avertissement* de ce volume l'esquisse d'une étude que prépare M de Boislisle sur la constitution fondamentale et sur les principales sources des *Mémoires* de Saint-Simon. — M. Auguste Longnon prépare, pour la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, une nouvelle édition du *Polyptique d'Irminon*. Il s'agit du texte même de ce précieux document, abstraction faite des célèbres *Prolégomènes* de Guérard.—M.Victor Advielle a commencé l'impression d'une *Histoire de l'ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois et de ses commanderies et prieurés.* Il fait appel aux érudits des diverses régions pour obtenir d'eux la communication des documents qui ont pu lui échapper, et l'indication de tous les lieux qui ont conservé le souvenir de saint Antoine, ermite, et de l'ordre des Antonins [3].—Le travail de M. le baron Louis de Bardies, intitulé : *L'administration de la Gascogne, de la Navarre et du Béarn en* 1740 [4], contient l'analyse, avec de nombreux extraits, d'un registre inédit renfermant 326 dépêches de l'intendant Mégret de Sérilly. On ne saurait trop louer et trop encourager, surtout chez les hommes du monde, les études et les dépouillements de ce genre, auxquelles les archives publiques ou particulières offrent tant de matériaux.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres et la science française ont fait trois pertes sensibles dans la personne de MM. Dulaurier, de Longpérier et Thurot. M. Dulaurier a rendu de grands services à la science de l'Orient chrétien par ses publications sur l'histoire d'Arménie, par celle notamment du tome I des *Documents arméniens*

[1] Palmé, in-8°.
[2] Hachette, in-8°.
[3] Adresser les renseignements à M. Victor Advielle, 3, rue Guénégaud.
[4] Librairie de la Société bibliographique, in-8°.

dans le recueil des *Historiens orientaux des croisades*. Nous croyons devoir aussi une mention particulière à une étude très remarquable publiée par M. Dulaurier dans le *Cabinet historique*, sur les doctrines des hérétiques albigeois. Cette étude, qu'il destinait primitivement à la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*, dont il avait la direction, au moins nominale, n'a point obtenu de place dans cet ouvrage, et il serait à souhaiter qu'il en fût donné une édition séparée. — M. de Longpérier était un numismatiste et un archéologue de première valeur. — M. Charles Thurot a éclairé un côté très important de la civilisation du moyen âge par son travail sur *l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris* et il a collaboré au recueil des *Historiens occidentaux des croisades*.

Nous devons encore un pieux souvenir à un savant chrétien de grand mérite, M. Ernest Semichon, dont le travail sur *la paix et la trêve de Dieu* a jeté une vive lumière sur l'une des questions et l'une des époques les plus obscures et les plus importantes du moyen âge, et à deux archivistes érudits, estimés de tous ceux qui les ont connus, et dont les publications ont apporté à la science un utile secours pour une connaissance plus ample et plus détaillée de l'histoire nationale : MM. Douët-d'Arcq et Garnier.— Enfin nous ne terminerons pas cette chronique sans donner, nous aussi, un témoignage de regret à un jeune savant enlevé à la fleur de l'âge, qui s'était jusqu'ici distingué comme spécialiste, mais qui, selon le témoignage unanime de ses amis, dont le deuil profond honore singulièrement sa mémoire, joignait à ses talents de paléographe, de philologue et de critique, des aptitudes remarquables d'historien : M. Charles Graux. Nous avons appris, par la touchante notice que lui a consacrée M. l'abbé Duchesne, un fait qu'il nous paraît bon de retenir : c'est que les dons naturels de M. Graux avaient été cultivés par une éducation cléricale, et que c'est à l'enseignement secondaire catholique que l'enseignement supérieur de l'État devait ce jeune maître, qui promettait de lui faire le plus grand honneur.

MARIUS SEPET.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I

PÉRIODIQUES FRANÇAIS.

L'ethnographie du dixième chapitre de la Genèse a été, depuis bien longtemps, l'objet des commentaires et des recherches des exégètes, sans qu'ils soient pourtant parvenus à se mettre complètement d'accord sur l'interprétation de certains passages et sur la position assignée aux différentes races humaines par le texte inspiré. M. Fr. Lenormant vient de consacrer une nouvelle étude à un point important de ce chapitre : *Gôg et Mâgog* [1]. On a toujours regardé Mâgôg, le second des fils de Japhet, comme l'ancêtre des Scythes, et par cette dénomination on entend toutes les populations barbares du nord-ouest et du nord. M. Lenormant admet cette interprétation ; il étudie ensuite les diverses invasions de Gôg et Mâgog sur l'Asie occidentale, d'après les récits conservés soit dans les livres saints soit dans les auteurs profanes. Les rapprochements qu'il établit ont pour résultat de rendre aux chapitres XXXVIII et XXXIX d'Ézéchiel une grande importance historique, comme description, faite encore sous l'impression des événements, de l'invasion des Scythes dans l'Asie antérieure et dans la Palestine. Selon M. Lenormant, chez le prophète Ézéchiel, le nom Mâgôg désigne la Sacasène de l'Arménie septentrionale et même la province plus vaste de la Gogarène, dans laquelle elle était comprise. « Il n'y a, ajoute-t-il, aucune raison quelconque de lui attribuer une autre signification dans le chapitre X de la Genèse, et de supposer que le prophète de la Captivité n'était pas bien exactement instruit de la région que désignait un tel nom dans l'antique tradition des Hébreux. » Mâgôg, a, en outre, au point de vue ethnologique et linguistique, comme au point de vue géographique, « une individualité nettement distincte de celle de ses deux frères de l'ouest et de l'est, Gômer et Madaï... Ici comme ailleurs, nous consta-

[1] *Le Muséon*, t. I, n° 1, 1882.

tons que le principe de construction du tableau n'est pas exclusivement géographique, ses distinctions de noms et de personnages correspondant à des divisions de nations. » — Les *Remarques générales sur l'économie du tableau ethnographique du chapitre* X *de la Genèse* [1] sont une autre partie de la même étude de M. Lenormant ; quelques points de ce travail, notamment celui qui traite de la manière dont il faut entendre la *révélation* et l'*inspiration* des Livres Saints, ont été fort combattus par M. T. J. Lamy au nom de la théologie [2].

— Mgr de Harlez, avec l'autorité que personne ne saurait lui contester en ce qui concerne les origines des religions anciennes de la Perse et de l'Inde, a publié une importante étude : *Les prétendues origines persanes ou indoues de la religion révélée et du Christianisme* [3]. Deux pays et deux cultes fournissent aux rationalistes quelques traits d'analogie avec les croyances des disciples de Moïse et de Jésus-Christ : ce sont l'Eran et l'Inde, le Zoroastrisme et le Brahmanisme. On en conclut que les Juifs et les Chrétiens doivent leurs dogmes et leur culte à l'Avesta et aux livres brahmaniques. Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre longuement sur la savante réfutation de ce sophisme ; voici seulement quelques points mis en lumière par Mgr de Harlez, qui s'attarde peut-être trop à réfuter des livres indignes d'attirer l'attention et qui sont dépourvus de toute valeur scientifique. L'Avesta ne contient pas la moindre notion d'un Verbe créateur, d'un Médiateur ou d'un Saint-Esprit ; l'analogie de nombre entre les sept archanges et les sept *amesha çpentas* du ciel avestique, ne peut se soutenir qu'en confondant les temps et les choses, et encore cette analogie n'est-elle qu'apparente; la croyance à la résurrection du corps n'est pas une invention de la Perse ; elle n'a été connue que fort tard dans ce pays où elle s'est développée progressivement ; l'Eden biblique n'a rien de commun avec le Vara ou parc construit par le héros éranien Yima; le Satan biblique n'est en aucune façon la copie d'Anromainyus, le démon zoroastrien, et la croyance au démon chez les Juifs est bien antérieure à l'époque où ils ont pu être en rapport avec des Mazdéens [4] ; le monothéisme juif n'a pu être

[1] *Annales de Philosophie chrétienne*, livr. de février 1882.

[2] *La Controverse*, livr. du 1er mars 1882.

[3] *La Controverse*, livr. des 1er et 16 octobre, 16 novembre et 16 décembre 1881, 1er et 16 janvier 1882.

[4] A ce propos, Mgr de Harlez reproduit un cylindre babylonien représentant la tentation de nos premiers parents dans le Paradis. Il donne ce cylindre comme ayant été publié d'abord par M. Layard : *Culte de Mithra*. Ce n'est pas M. *Layard*, mais M. *Lajard* qui est l'auteur de ce livre. Nous relevons cette confusion entre deux savants presque homonymes, parce que Mgr Harlez paraît ne citer l'ouvrage que de seconde main, d'après des livres où cette confusion a déjà été faite.

emprunté aux disciples de Zoroastre ; la création *ex nihilo*, le prophétisme n'ont pu prendre naissance dans la Perse : en un mot, « il est scientifiquement de la dernière fausseté et de la dernière invraisemblance que la religion des Juifs ait été en quoi que ce soit tributaire du zoroastrisme. » Nous n'analyserons pas la partie de cette étude intitulée : *les prétendues origines indoues du christianisme*. Elle est surtout la victorieuse réfutation de livres récents qui ne sont d'ailleurs que des pamphlets anti-religieux, et d'un passage des *Mélanges de linguistique et de mythologie comparée* de M. Michel Bréal.

—L'*Esquisse historique du droit criminel de l'ancienne Rome*, par M. Charles Maynz [1], est une étude approfondie, appuyée sur les textes des auteurs latins. L'auteur traite en premier lieu des tribunaux permanents dans l'ancienne Rome, de leur organisation et de leur fonctionnement; en second lieu, des délits et des peines. Une particularité mise en lumière par M. Maynz, c'est le moyen dont se servaient les Romains pour assurer la recherche et la punition des criminels. C'était un devoir pour tout citoyen de dénoncer les crimes commis ou projetés contre l'État, et la délation devint, par suite, un métier pratiqué par des personnes libres ou par des esclaves, qu'on appelait *indices*. Fréquemment la république excite officiellement à la délation. La récompense ordinaire des *indices* était pécuniaire quand le délateur était un citoyen ; l'esclave acquérait la liberté et le droit de cité.

—M. Edouard Cuq, connu déjà par divers travaux d'épigraphie juridique, a consacré quelques pages à étudier le rôle et la compétence des *juges plébéiens de la colonie de Narbonne* [2]. Il établit que ces juges ont été admis par Auguste à prendre part au jugement, concurremment avec les décurions. On peut croire que les juges plébéiens des autres colonies romaines participaient de même aux *judicia*.

—L'étude de M. P. Willems : *Une séance du sénat romain aux temps de la République* [3], est des plus intéressantes au point de vue historique. L'auteur a rassemblé tous les textes dans lesquels il a pu trouver quelques renseignements sur les séances du sénat romain, la composition de ces assemblées qui se réunissaient ordinairement dans la *Curia Hostilia*, démolie par César en l'an 44 av. J.-C. Le droit d'entrée dans la salle des séances était réservé aux sénateurs seuls et aux principaux magistrats en fonctions ; mais la porte de la salle demeurait ouverte et accessible au public. Avant la séance, le magistrat prési-

[1] *Nouvelle revue historique de droit français et étranger* 1e liv. de 1882.
[2] *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'école française de Rome, nov. 1881.
[3] *Le Muséon*, t. I, nº 1, 1882.

dent immole une victime et consulte les auspices ; quand on a traité les affaires d'un intérêt général, et lu les lettres des gouverneurs de province, un sénateur énonce l'objet qui doit être discuté dans la séance; c'est la *relatio*. Le président peut demander à chacun individuellement son avis, ou faire procéder à un vote qui, sous la république, ne fut jamais secret. « La liberté de parole au sénat romain était excessivement large. Les discours qui étaient prononcés étaient souvent extrêmement passionnés, violents, remplis de personnalités, et même des plus graves injures à l'adresse des adversaires présents au Sénat. »

—Les martyres de Carpos, de Papylos et d'Agathonicé, attestés par Eusèbe, appartiennent au règne de Dèce ; mais leurs *actes* sont perdus, et on ne connaît leur supplice que par la relation de Métaphraste qui est à peu près sans valeur historique. M. Aubé, heureusement inspiré [1], a comparé entre eux les différents manuscrits de la Bibliothèque nationale, qui contiennent le texte de Métaphraste, et il a constaté que l'un d'eux fournit un récit nouveau, beaucoup plus court, plus raisonnable et absolument inédit. Ce récit, évidemment plus ancien que celui de Métaphraste, n'a presque rien de commun avec lui; M. Aubé fait ressortir l'intérêt de ce nouveau document hagiographique, dont il donne le texte et la traduction. Il n'ose se prononcer sur son authenticité, mais il le regarde comme supérieur en valeur historique, à nombre d'actes analogues que dom Ruinard a réunis sous le titre d'*Acta sincera*.

—La légende de saint Columba est, après celle de saint Patrice, une des plus belles de l'église d'Irlande; M. Ch. Cuissard a découvert, dans un manuscrit de la Bibliothèque d'Orléans *la prose de Saint Columba* qu'il vient de publier [2]. Le manuscrit dans lequel elle se trouvait perdue contient les œuvres de saint Prosper et il date du xe siècle. La prose offre cette particularité que chaque strophe commence par une lettre de l'alphabet de A à Z, et après la strophe Z se trouve une oraison qui prouve que ce document est un monument liturgique. On y retrace la création des anges et la chute de Lucifer, la Genèse du monde et de l'homme, le jugement dernier, la description de l'enfer et le séjour des âmes au paradis. Ce document est donc surtout intéressant parce qu'il a été composé par saint Columba, et qu'il est un nouveau monument de la liturgie de l'époque mérovingienne.

—Dans les recherches de M. Esmein sur *Les contrats dans le très*

[1] *Un texte inédit d'actes de martyres du IIIe siècle*, par M. B. Aubé. *Revue archéologique*, livr. de décembre 1881.
[2] *Revue celtique*, livr. de janvier 1882.

ancien droit français [1], nous trouvons des aperçus nouveaux sur le contrat formaliste et le cautionnement à l'époque franque et dans les premiers temps de notre droit coutumier. La *wadia* et la *plévine* sont nettement déterminées et distinguées des autres espèces de contrat. La plégerie du moyen âge rappelait entièrement la fidéjussion de l'époque franque.

— M. Auguste Chassaing a publié, avec un commentaire développé, *Les chartes de coutumes seigneuriales de Chapteuil et de Léotaing* (1253-1264) [2]. Ces deux communes du Velay, qui font partie actuellement du département de la Haute-Loire, reçurent de leurs seigneurs des franchises qui ressemblent aux actes du même genre déjà fort nombreux au XIII^e siècle.

— La guerre de Cent ans avait dépeuplé certaines provinces de la France à un point dont on se ferait difficilement une idée aujourd'hui. C'est ce qui ressort d'une étude de M. l'abbé Galabert : *Le repeuplement du Bas-Quercy après la guerre de cent ans* [3]. Des chartes de l'époque montrent les seigneurs du pays appelant dans le Quercy, ruiné et à moitié désert, de nouveaux tenanciers ; ils leur font les conditions les plus avantageuses pour les retenir sur leurs terres. On n'agissait pas autrement dans les siècles antérieurs quand on voulait établir des *villes neuves* et défricher des forêts.

— Les causes qui ont fait subsister le schisme grec après la quatrième croisade, et qui ont empêché d'aboutir la tentative de réconciliation entre les deux églises sont examinées par M. R. de Marthe (ou de Sainte-Marie?) dans son étude intitulée : *Pourquoi le schisme a subsisté après la quatrième croisade* [4]. Les Grecs, dit l'auteur, tenaient surtout à leur liberté de conscience ; le soulèvement général des esprits que provoqua Palaeologos dans son empire et jusque dans sa famille quand il voulut se placer dans l'obédience du pontife romain, l'opposition acharnée que lui fit le sévastokrat orde Thessalie, montrent à quel point les schismatiques avaient à cœur de conserver leur église séparée. Des mercenaires turcs, que les Français baptisèrent et qui formèrent une petite colonie dans la plaine de Morée, furent plus faciles à convertir que les schismatiques. Le pape Innocent III avait de son côté à cœur de respecter la liberté de conscience des Grecs ; il voulut que l'on conservât autant que possible les membres du clergé grec, de sorte que, pense l'auteur, si la réconciliation n'aboutit pas, ce fut uniquement parce que le pape refusa d'employer des

[1] *Nouv. revue hist. de droit français et étranger*, 1^{re} livr. de 1882.
[2] *Nouv. revue hist. de droit français et étranger*, 1^{re} livr. de 1882.
[3] *Bulletin de la société hist. et archéol. de Tarn et Garonne*, 3^e trim. de 1881.
[4] *Annales de philosophie chrétienne*, livr. de mars 1882.

moyens coercitifs, et d'avoir recours à l'épée des croisés qui occupaient le pays.

— La *Chronique* de Bourdigné, racontant la défaite des Anglais au bourg de Saint-Denis d'Anjou en 1441, cite un grand nombre d'Angevins et de Manceaux qui se distinguèrent dans cette bataille. M. André Joubert a voulu, au double point de vue héraldique et historique, rechercher à quelles familles se rattachaient ces personnages. Dans son étude sur *Les seigneurs angevins et manceaux à la bataille de Saint-Denis-d'Anjou* [1], il consacre à chacun d'eux une notice biographique.

— L'*histoire de René de la Rouvraye, sieur de Bressault* [2], par M. André Joubert, est intéressante pour la connaissance des faits militaires qui se sont passés dans le Maine, lors des guerres de religion au seizième siècle. La première fois qu'on rencontre dans l'histoire le nom de René de la Rouvraye, c'est en 1560, au moment de la conspiration d'Amboise. Pendant les trois premières guerres de religion, la Rouvraye ne connut pas de repos, et il sema la terreur dans l'Anjou, le Maine, et même jusqu'en Poitou et en Normandie. « Il attaquait indistinctement les gentilshommes et les vilains, saccageant tour à tour les châteaux, les églises, les abbayes et les fermes. Il assassinait sans vergogne ses ennemis et satisfaisait ses haines personnelles, tout en prétendant servir la cause des Calvinistes. Ce n'était pas un chef de parti, mais bien plutôt un chef de brigands. » On l'appelait le Diable de Bressault. Il fut enfin fait prisonnier le 8 octobre 1572, condamné à mort et exécuté quelques semaines après.

— C'est une petite partie inexplorée de l'histoire des guerres de religion que traite M. A. Ledru dans *Une page de l'histoire de Sablé* (1567-1589) [3]. On se ferait difficilement une idée des malheurs qui désolèrent les villes des bords de la Loire à la fin du XVIe siècle : on était obligé, dit un texte contemporain, d'entretenir jour et nuit des gardiens dans les églises, sans cesse exposées au pillage et à l'incendie. Sablé subit le sort de beaucoup d'autres villes ; le 8 octobre 1567, le seigneur de Pontivy y entra à la tête d'une troupe de huguenots; mais il n'en resta pas longtemps maitre, et il ne put s'emparer du château défendu par Eustache Jarry. Les habitants du pays restèrent opiniâtrément catholiques, et si une partie de la noblesse suivit plus tard le parti du roi de Navarre, le peuple se rattacha au duc de Mayenne ; les listes citées par M. Ledru prouvent que les bataillons des ligueurs s'étaient surtout recrutés dans les classes populaires.

1 *Revue hist. et archéol. du Maine*, 1e livr. de 1882.
2 *Revue hist. et archéol. du Maine*, 5e livr. de 1881.
3 *Revue hist. et archéol. du Maine*, 1e livr. 1882.

— L'étude sur *saint Vincent de Paul et les Gondi* [1], d'après de nouveaux documents, par M. R. Chantelauze, comprend : un coup d'œil sur la carrière de saint Vincent de Paul avant son entrée dans la maison du général des galères Philippe-Emmanuel de Gondi, l'histoire de Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, et de tous les membres de la famille des Gondi ; nous assistons ensuite à la naissance de l'œuvre des missions, de l'œuvre des forçats. Qu'il nous suffise de signaler ici la longue étude de M. Chantelauze, en faisant remarquer qu'on y trouve d'intéressantes pages sur les Gondi et surtout sur la vie de saint Vincent de Paul et son œuvre apostolique.

— Le rôle exact de Colbert dans la réorganisation des impôts commerciaux en France a été mis en lumière par M. A. Callery : *les Douanes avant Colbert et l'ordonnance de* 1664 [2]. Colbert, dans le préambule de l'ordonnance de 1664, se complait à énumérer les droits qu'il va supprimer et qu'il se propose de remplacer par un droit unique. Au premier abord, dit M. Callery, on demeure effrayé de la multiplicité de ces taxes, et l'on se représente le commerce extérieur avant Colbert comme la plus inextricable des opérations. On se met alors à admirer de confiance, la vitalité surprenante du commerce français aux prises avec ce chaos d'administration, en butte à toutes ces taxes que l'on juge écrasantes. N'y avait-il, avant Colbert, aucun système logique de douanes ? telle est la question que se pose M. Callery. Avant 1664, la France douanière présentait deux divisions bien nettes : les provinces du nord qui formaient un groupe homogène et un gouvernement particulier au point de vue des douanes, c'étaient les provinces des cinq grosses fermes ; elles commercaient librement entre elles. Les provinces du midi avaient chacune, pour ainsi dire, un régime de douanes particulier. En somme, il y avait dix ou quinze tarifs peut-être en France, provenant surtout de l'ancien morcellement féodal. L'unité douanière paraissait à Colbert le complément nécessaire de tout ce qu'il avait fait pour le commerce et l'industrie. Il fit établir un tableau représentant les taxes dues pour l'entrée et la sortie, dans chacune des cinq grosses fermes : il en fit la moyenne et adopta cette moyenne comme première base du tarif de 1664. Puis, par des surtaxes et des détaxes sur certaines marchandises, il aboutit à un véritable système protecteur ayant pour but, surtout en matières fabriquées, d'eucourager l'exportation et de restreindre l'importation.

— On a fort remarqué, il y a trois ans environ, le volume que

[1] *Le Correspondant*. livr. du 25 octobre 1881 au 25 janvier 1882.
[2] *Revue historique*, livr. de janvier-février 1882.

M. Alfred Lallié a consacré aux *noyades de Nantes* (1793-1794) ; nous signalerons ici un appendice de cet intéressant travail [1]. Ici comme dans tout son ouvrage, l'auteur s'attache à exposer des faits inconnus, ou à rétablir, d'après des documents authentiques, ceux qui ont été racontés d'une manière inexacte ou incomplète. A côté des *noyades*, il faut enregistrer désormais les *fusillades* de Carrier, car dès le 20 octobre 1793, ce scélérat écrit au Comité de Salut public : « Je vais faire en sorte aujourd'hui de faire fusiller les grands coupables, ceux qu'on a trouvés nantis des instruments de rébellion. Tout ira, mais, f....., il faut des exemples terribles. » Du 21 au 29 décembre, la garde nationale de Nantes fournit chaque jour deux bataillons « pour les travaux de fortification et pour enterrer les cadavres des malheureux que Carrier faisait fusiller. » Un document contemporain dont on ne saurait mettre en doute l'autorité, atteste que huit cents hommes, qui s'étaient constitués prisonniers de guerre, furent passés par les armes en quelques heures. Ce carnage dura sans interruption jusqu'au commencement de pluviose (fin de janvier 1794). M. Lallié cite des textes nombreux et entre dans des détails circonstanciés, dont le lecteur a vraiment besoin pour croire à la réalité historique de ces atrocités révolutionnaires.

— *Le comité de Salut public et la question de la rive gauche du Rhin en* 1795 [2], telle est la question examinée par M. Albert Sorel, au cours de ses recherches sur la diplomatie de la révolution. Il montre les tergiversations et les divisions qui éclatèrent au sein du Comité de Salut public : le plan de Sieyès, les objections de Barthélemy, la mission de Rewbell sur la frontière, celle du marquis de Poterat à Vienne, l'échec des négociations, et finalement la reprise d'armes, qui eut lieu lorsque l'armée française passa le Rhin, le 7 septembre 1795.

— Signalons l'*Histoire vraie de la Marseillaise* [3], par M. J. Pollio. L'auteur y rectifie un certain nombre d'erreurs généralement accréditées sur la composition du chant de Rouget de Lisle et sur sa propagation rapide en France, grâce à la sinistre notoriété du bataillon des Marseillais qui s'en empara. M. Pollio appelle la Marseillaise une divine chanson, et il veut que le bataillon fameux qui s'en est emparé et l'a faite sienne, n'ait été composé que d'honnêtes et braves gens, incapables d'autre chose que de se bien battre contre l'étranger. C'était pourtant d'eux que parlait la mère de Rouget de Lisle quand elle écrivait à son fils : « Qu'est-ce donc que cet hymme révo-

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de janvier et de février 1882.
[2] *Revue historique*, livr. de mars-avril 1882.
[3] *La nouvelle revue*, livr. du 1er novembre 1881.

lutionnaire que chante une horde de brigands, qui traverse la France, et auquel on mêle notre nom ? »

— M. le marquis de Ségur a publié les *Lettres et notes de voyage du comte Rostopchine* (1816-1817) [1]. On sait que Rostopchine était gouverneur de Moscou en 1812, et qu'il étonna le monde par l'opiniâtreté et le fanatisme de sa lutte contre Napoléon. M. de Ségur a voulu retracer la vie de ce personnage, « à l'aide, dit-il, des documents nombreux et inédits que les droits du sang lui permettaient d'utiliser. Souvenirs et traditions de familles, œuvres de polémique, de fantaisie ou d'histoire, correspondance de Rostopchine avec ses parents ou ses amis, rien ne nous a manqué, sauf les mémoires manuscrits du gouverneur de Moscou sur la guerre de 1812, papiers d'état renfermés, par les ordres de l'empereur Nicolas, dans les archives de Saint-Pétersbourg, d'où ils ne sortiront peut-être jamais. »

— Nous mentionnerons la continuation de l'étude de M. Boulay de la Meurthe sur *La négociation du concordat, d'après de nouveaux documents* [2], dont nous avons déjà fait ressortir ici l'importance ; dans la partie que nous avons aujourd'hui sous les yeux, l'auteur traite particulièrement de l'état religieux de la France en novembre 1800, et du rôle et du caractère de l'abbé Bernier.

— Dans *Une page secrète de l'histoire d'Italie* [3], M. Auguste Bouillier met en lumière la politique secrète de Victor Emmanuel et le rôle plein de mystère du conspirateur Mazzini dans la formation de l'unité italienne. Des faits nouveaux et inédits sont révélés dans cette intéressante étude ; l'auteur montre que l'unité italienne s'est faite par la persistance énergie de Victor Emmanuel, et que les conspirateurs comme Mazzini et Garibaldi n'ont fait que la retarder par leurs agissements, tout en prétendant servir sa cause.

— Notre savant collaborateur M. Anatole de Barthélemy vient de commencer, dans une revue dont nous sommes heureux de saluer l'apparition, et qui succède à l'ancienne *Revue nobiliaire*, la monographie d'une importante famille féodale, sous le titre : *Les seigneurs de Dampierre-en-Astenois* [4]. On pense aujourd'hui que le chef-lieu du *comitatus Stadunensis* est représenté par le bourg de Dampierre le Château, non loin de Châlons-sur-Marne. C'est Guillaume de Tyr qui nous fait connaître l'origine de la maison de Dampierre-en-Astenois ; il cite à plusieurs reprises Pierre, frère de Renard, comte de Toul, et il le désigne sous le nom de *Comes de Stadeneis* : ce texte nous re-

[1] *Le Correspondant*, livr. des 25 novembre et 25 décembre 1881.
[2] *Le Correspondant*, livr. des 25 décembre 1881 et 10 janvier 1882.
[3] *Le Correspondant*, livr. des 10 et 25 octobre, 25 novembre, 10 décembre 1881.
[4] *Revue d'histoire nobiliaire*, livr. de février 1882.

porte au commencement du XIe siècle. A partir de ce moment, M. de Barthélemy suit pas à pas l'histoire de cette famille; qu'il nous suffise de dire qu'on chercherait inutilement, dans les ouvrages les plus sérieux publiés jusqu'à ce jour, quelques notions sur la maison d'Astenois et sur les seigneurs de Dampierre qui la continuèrent : les recueils héraldiqnes sont muets, et le P. Anselme n'a même pas cherché à établir la filiation de cette race féodale.

— M. de Cessac a entrepris un travail que l'on peut recommander aux archéologues de province, et qu'il serait urgent de voir exécuté sur toute l'étendue de la France: c'est la *Liste critique et descriptive des monuments mégalithiques du département de la Creuse* [1]. L'auteur a suivi la classification établie par la commission des mégalithes de France: dolmens, menhirs, polissoirs, pierres à bassins, pierres branlantes, pierres diverses. De pareils travaux entrepris avec critique feraient rapidement avancer les études celtiques, qui trop souvent ne sont que de fragiles hypothèses peu scientifiques.

— Lezoux, chef-lieu de canton, à quelque distance de Clermont-Ferrand, a été, à l'époque de la domination romaine, un vaste établissement céramique, dont les produits alimentaient la Gaule entière. M. A. Plique fait ressortir ce point de l'histoire de notre pays en publiant un *Vase découvert à Lezoux* [2]. Ce grand et beau vase, très artistement décoré, et qui mesure dix-huit centimètres de hauteur, est un des plus remarquables produits de l'atelier de Lezoux, qu'on ait retrouvé jusqu'ici. Mais restons dans le domaine purement historique. « Vers le milieu du Ier siècle, au plus tôt sous le règne de Claude, et au plus tard sous celui de Néron, des artistes grecs fondèrent à Lezoux de vastes fabriques de poteries. Dès l'origine, ces officines dispersées le long des grandes voies de communication, acquirent un développement linéaire de douze kilomètres environ. » Des produits de l'atelier de Lezoux ont été retrouvés jusqu'à Cologne. La ville antique a péri au IIIe siècle, à la suite de la première irruption des barbares. « Partout, dit M. Plique, j'ai retrouvé les restes de malheureux, égorgés et privés de sépulture, souvent ensevelis sous les ruines de leurs demeures incendiées. Les fourneaux garnis de poteries se sont éteints tout à coup, et la vie industrielle a été anéantie. Le temple du Mercure Dumias et la ville de Nemetum furent incendiés à la même époque, et je ne vois qu'un grand événement historique, comme l'invasion de Chrocus et de ses Alamans, qui puisse expliquer ces événements et leur contemporanéité. »

[1] *Revue archéologique*, 2e semestre de 1881.
[2] *Gazette archéologique*, 1re livr. de 1881.

— M. P. Charles Robert a publié six inscriptions latines du musée de Bordeaux, qui puisent leur principal intérêt dans ce fait qu'elles mentionnent des noms dont l'origine est gauloise [1]. Ces noms, que nous ne pouvons que citer ici sont : *Andelipa*, *Advorix*, *Divogena*, *Cintugena*, *Solimarus*, *Ateula*, *Congonnetlacus*, *Celta*, *Dixtili*, *Nari*, *Atreba*, *Gerotius*. Le commentaire dont M. Robert a doté ces noms est fort instructif et sera apprécié de tous ceux qui recherchent les épaves de la vieille civilisation gauloise.

— M. E. Desjardins, dans sa notice sur *La date de la basilique de Nîmes* [2], établit que cet important monument gallo-romain était en construction quand l'empereur Hadrien, en 120 ou 121, passa par Nîmes lors de son retour de Bretagne ; il propose en outre une restitution conjecturale de l'inscription dédicatoire.

— M. le vicomte de Ponton d'Amécourt a publié une longue et importante étude sur *Les monnaies mérovingiennes du Cenomannicum* [3]. Grâce aux pièces de son admirable collection, l'auteur est parvenu à constituer une dixaine de groupes de monnaies ayant un caractère artistique commun, et il a établi l'existence de nombreux ateliers dans le *Cenomannicum*. Tous les types connus sont décrits, commentés avec érudition ; les nombreux noms propres sont identifiés et rapprochés du texte des auteurs. Cependant certaines assertions ne peuvent être acceptées sans contrôle, et je citerai, par exemple, la dissertation dans laquelle l'auteur s'efforce de prouver que Théodebert I[er] frappa monnaie au Mans : tous les textes contemporains s'opposent à ce que ce roi d'Austrasie ait jamais possédé cette ville.

— Nous mentionnerons ici deux publications de M. J. Delaville le Roulx sur la sigillographie du moyen âge. La première intitulée : *Note sur les sceaux de l'Ordre de saint Jean de Jérusalem* [4], détermine les caractères et décrit les principaux types des sceaux de l'ordre de l'Hôpital. Cette étude n'avait, jusqu'à présent, donné lieu à aucun travail d'ensemble ; M. Delaville le Roulx a commencé par établir les règles sigillographiques de la chancellerie de l'ordre de l'Hôpital, au moyen des documents et des textes écrits, particulièrement un manuscrit de la fin du XIII[e] siècle qui renferme un chapitre « Ci dit des bulles que le maistre et les autres baillis de l'hospital bullent. » Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'analyse des règles qu'il formule sur la matière, la forme, les types, le mode de suspension des sceaux ; il nous suffit de signaler son travail aux archéologues et aux diplomatistes. L'autre étude, sur *les sceaux des prieurs anglais de*

[1] *Bulletin épigraphique de la Gaule*, livr. de juillet-août 1881.
[2] *Revue archéologique*, livr. d'août 1881.
[3] *Revue hist. et archéol. du Maine*, 6e livr. de 1881 et 1re livr. de 1882.
[4] *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XLI, 1881.

l'ordre de l'Hôpital aux XII[e] et XIII[e] siècles [1], est pour ainsi dire la vérification sur les monuments des règles posées dans le premier travail; elle concerne plusieurs sceaux conservés au British Museum et venant de la chancellerie du prieuré d'Angleterre.

—De ces travaux, nous rapprochons celui de M. W. Froehner sur *les bulles métriques* de l'époque byzantine [2]. L'auteur donne un recueil de cent dix bulles en métal sur lesquelles il a habilement déchiffré des légendes grecques en vers. Ces monuments sont contemporains de la dynastie des Comnènes; sans grand intérêt au point de vue historique, ils marquent la décadence des lettres grecques; presque toutes les légendes sont en trimètres iambiques, mais il est rare que le poëte s'astreigne aux règles de la quantité.

— Il est bon que nos lecteurs soient au courant d'un petit scandale archéologique qui a eu un certain retentissement dans la presse, pendant ces mois derniers. M. le comte d'Hérisson avait exposé dans une salle du palais du Louvre le résultat prétendu de ses fouilles faites par lui sur l'emplacement de l'ancienne Utique. MM. Philippe Berger, Edmond Le Blant, R. Mowat et R. Cagnat [3] ont prouvé, chacun en ce qui concerne sa spécialité, que l'interprétation des inscriptions donnée par M. d'Hérisson était fantaisiste, et que la provenance des objets était discutable. Sur soixante-dix-sept inscriptions puniques, il en est une, à peine, qui a pu être trouvée à Utique; toutes les autres étaient déposées au palais de la Manouba, où elles ont été copiées depuis plusieurs années, et dont les estampages avaient été rapportés en France par M. de Sainte-Marie. Pour les inscriptions latines, elles sont dans le même cas, et elles étaient déjà connues, car la plupart figurent dans le *Corpus inscriptionum latinarum*. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici des exemples des interprétations singulières de M. le comte d'Hérisson, dont la publication que nous signalons ici fait bonne justice.

— M. L. de Mas Latrie a écrit une note fort curieuse sur la formule : *Car tel est notre plaisir*, usitée anciennement dans la chancellerie française [4]. On a souvent répété, d'après les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, que François I[er] était l'auteur de la formule : *Car tel est notre* BON *plaisir*. De là, on est venu à dire couramment que la formule la plus chère et la plus caractéristique de l'ancienne monarchie était celle du *Bon plaisir*. La formule *Car tel est notre plaisir* signifie simplement : car telle est notre volonté; et en effet,

1 *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, t. I, 1881.

2 *Annuaire de la Société de Numismatique*, janvier 1882.

3 *Revue archéologique*, livr. d'octobre 1881.

4 *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e livr. de 1881.

dans les actes latins, elle est remplacée par *placet*. La formule *Car tel est notre bon plaisir* implique une idée choquante de caprice et de pur arbitraire. Or, M. de Mas Latrie a compulsé des centaines de documents, depuis François Ier jusqu'à Louis XVI, et nulle part il n'a trouvé « car tel est notre bon plaisir. » Les documents publiés avec la formule du *bon plaisir* doivent, dit le savant auteur, être récusés sans exception : ils indiquent de la part de l'éditeur, soit inattention momentanée, soit empire d'une idée préconçue. Mais, le croirait-on ? c'est sous l'inspiration de cette idée préconçue que fut créée à la chancellerie française, pour la première fois, en 1804, la fameuse formule: *Car tel est notre* BON *plaisir*. La Restauration garda la formule, sans soupçonner qu'elle était une innovation impériale, faite par inadvertance.

— *Renée de Vandomois la recluse*, par M. le marquis de Rochambeau [1], est un épisode curieux de la condamnation et de la grâce d'une criminelle, en plein XVe siècle. L'auteur retrace d'abord la généalogie de la famille de Vandomois, depuis Pierre de Vandomois, chantre de l'église du Mans en 1274, jusqu'à Renée la Recluse, qui se rendit coupable de libertinage, vol et assassinat ; elle fut jugée par le Prévot de Paris, et provisoirement enfermée à la Conciergerie pour y attendre l'exécution de cette sentence. Mais la famille de Vandomois intercéda pour la coupable, et obtint du roi Charles VIII des lettres de rémission. Renée dut faire amende honorable publiquement devant le Parlement : « Elle devra le faire à genoux, nue tête, sans chaperon, vêtue d'un còrset de gris-blanc, sur lequel, à l'endroit de la poitrine, sera cousue une petite croix de bois, et tenant à la main une torche de cire allumée et du poids de quatre livres. » Enfin, après avoir exigé de la malheureuse d'autres engagements, comme de bâtir des églises, donner ses biens aux pauvres, il fut décidé qu'elle serait menée au cimetière des Innocents pour y être *recluse* et *enmurée*. M. de Rochambeau donne tous les détails de ce procès, qui fut une des causes célèbres du moyen âge.

— Le texte latin inédit des *Miracles de Notre-Dame de Chartres* [2] vient d'être publié par M. Antoine Thomas. On sait que le texte en vers français de Jehan le Marchant a été donné en 1855 par M. G. Duplessis. La version latine que Jehan le Marchant n'a fait que traduire semblait perdue, lorsque M. Thomas l'a retrouvée aux Archives du Vatican; on peut fixer vers l'an 1210 l'époque de sa rédaction.

FR. DE FONTAINE.

1 *Revue hist. et archéol. du Maine*, 4e livr. de 1881.
2 *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e livr. de 1881.

II

PÉRIODIQUES RUSSES.

Par droit d'ancienneté, la première place dans l'aperçu actuel appartient, sans contredit, au papyrus conservé à la section égyptienne de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg, et qui est âgé de quatre mille ans environ. La découverte en a été faite par le jeune égyptologue, M. Golenistchev, aujourd'hui conservateur de ce musée. Déjà en 1876, il avait fait connaitre un des quatre papyrus qu'on y possède ; mais celui qu'il vient de décrire, surpasse considérablement le précédent et par son ancienneté et parce qu'il est complet et que rien n'y manque. Paléographiquement, il ne diffère guère d'avec le célèbre papyrus Prisse, qu'on met au temps de la XIme dynastie ; ni de ceux de Berlin (nos 1-5), qui contiennent l'histoire de l'émigré égyptien nommé Sinech, et datent de la plus brillante époque de la littérature pharaonienne. L'intérêt du papyrus découvert par M. Golenistchev consiste en ce qu'il jette un jour nouveau sur l'origine de certains récits grecs et arabes. En effet, le conte qu'il contient offre une ressemblance frappante avec les aventures d'Ulysse pendant son séjour chez Alcinoé, roi des Théaciens, ainsi qu'avec les pérégrinations phantastiques du marin Sindbad, un des héros de « Mille et une nuits. » Ce qui doit nous intéresser encore davantage, c'est l'affinité qui existe entre le récit du papyrus et celui de la Bible touchant le paradis et la tentation de nos premiers parents. De la sorte, l'épisode de l'Odyssée où l'on raconte le séjour d'Ulysse chez les Théaciens, et que la science philologique comptait jusqu'à présent parmi les parties les plus anciennes et primitives de l'épopée, ne serait qu'un emprunt fait à l'Égypte. Le développement des résultats auxquels l'étude de ce papyrus a amené M. Golenistchev fut présenté par lui dans un rapport fait au congrès des orientalistes qui eut lieu à Berlin au mois d'août passé. Le mémoire rédigé en français, ayant été tiré à un très petit nombre d'exemplaires, M. Stassov eut la bonne pensée de le donner en russe, en y ajoutant quelques considérations et des remarques bonnes à noter [1].

Dans la même revue, M. Vladimir Stassov avait déjà insisté sur la parenté des littératures égyptiennes, asiatiques et européennes, à propos du « Roman des deux frères, » le plus ancien récit qui existe

[1] *Messager d'Europe*, février 1882.

au monde — comme il l'intitulait [1]. Ce qu'il a essayé de faire alors pour les monuments littéraires, il continue de le faire par rapport aux arts, qu'il avait pris pour sujet d'un travail monumental, dont nous avons annoncé ici même la prochaine apparition. En attendant cette importante et splendide publication, notons ses *Remarques sur le costume et l'armement des anciens Russes* [2], écrites à propos d'un ouvrage de M. Prokhorov, qui a pour titre : *Matériaux pour servir à l'histoire des costumes russes et de l'ensemble de la vie nationale.* — Elles ont pour but de dégager de données réunies dans cet ouvrage, très estimable d'ailleurs, des éléments dont le caractère slave ou russe ne laisse pas que d'être problématique, et que d'autres nations peuvent revendiquer à bon droit.

— Les études assyriologiques ne manquent pas non plus d'ouvriers zélés et intelligents. De ce nombre est l'auteur des *Symboles religieux des Babyloniens* [3], travail fait avec beaucoup de soin et d'érudition, enrichi de notes et orné de planches. *Le caillou de Michaux, les pierres Hankas et Bit-Ada* ont fourni la matière de ses savants commentaires qui témoignent de sa parfaite familiarité avec la littérature du sujet et l'état de la question. Nous y rencontrons sans cesse les noms de Lenormant, Ménant, Oppert, Maspero, pour ne citer que les savants qui ont écrit en français. L'auteur anonyme de ces recherches sur les croyances des anciens Babyloniens pense que leurs divinités n'avaient pas le caractère aussi déterminé, aussi individuel que le fut plus tard celui de chaque divinité du panthéon grec. Les dieux de la Chaldée n'expriment que des notions générales ; souvent ils permutent et leurs signes se confondent. Toutefois ces symboles forment des groupes composés le plus souvent de triades [4]. Il estime aussi qu'il y a de l'exagération à déclarer incertaines et problématiques toutes les interprétations des noms propres données par les assyriologues ; vraie dans sa généralité, cette règle admet, selon lui, des exceptions, surtout quand il s'agit des divinités principales des Assyriens, connues déjà d'ailleurs, et se retrouvant dans des textes parallèles, quoique ici même l'interprète se heurte parfois contre des difficultés semblables à celles que présente par exemple le texte d'Homère ou de Virgile [5].

— *Les campagnes d'Alexandre le Grand dans le Turkestan occidental d'aujourd'hui*, tel est le titre du récit à la fois critique et

[1] *Messager d'Europe*, octobre 1868.
[2] *Revue de l'instr. publique*, janvier 1882.
[3] *Revue de l'instr. publique*, novembre 1881.
[4] *Ibid.*, p. 138.
[5] *Ibid.*, p. 150.

bien étudié du savant orientaliste, M. Grigoriev [1]. Dans son exposé, il a pris pour guide principal l'historien grec Arrien, en le complétant par Quinte Curce et en s'aidant, au besoin, des travaux récents sur les régions encore insuffisamment explorées qui ont été le théâtre des guerres de l'ambitieux conquérant. Il s'agit de la Transoxiane des anciens, c'est-à-dire du bassin de Syr-Daria et Amou-Daria, y compris les provinces connues autrefois sous le nom de Khorazie, de Hircanie et de Bactriane. — La préférence donnée à Arrien n'a pas besoin de justification. Le jugement qu'avait porté sur lui Sainte-Croix, affirmant que parmi les historiens d'Alexandre qui nous restent, Arrien mérite le premier rang, et, presque toujours, il doit l'emporter sur les autres quand il s'agit des opérations militaires, ce jugement, dis-je, demeure vrai, même après les travaux des historiens modernes sur le grand capitaine. Une pareille étude n'était guère possible, il y a quelques années ; on manquait trop de notions géographiques sur les pays dont il s'agit et dont la connaissance est indispensable pour se retrouver dans les récits des historiens grecs ou pour les rectifier. Le nom de Grigoriev jouit d'une réputation trop bien établie pour qu'il soit nécessaire de recommander son travail, marqué au coin d'une vaste érudition.

— Nous appelons l'attention des lecteurs sur l'excellente notice de M. Destounis, intitulée *Topographie de Constantinople au moyen âge* [2]. C'est un aperçu critique des principaux ouvrages relatifs à la topographie de cette villle depuis le milieu du XVI^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e. Le livre de Gilly (De Constantinopoleos topographia libri IV) y occupe le premier rang. L'auteur en fait ressortir le mérite et donne un résumé succinct, en unissant en un corps ce qui dans Gilly est séparé en deux. Avant de parler de Ducange et de sa Constantinopolis Christiana, M. Destounis passe rapidement en revue les écrits de Leunclave (Pandectes Historiæ Turcicæ, § 200), de Bouilland, Spon, Thevet, Bousbeck et Tavernier : quant à Thevet, il ne l'a connu que de seconde main et il engage les compatriotes de ce voyageur d'en faire une étude critique. Il s'agit de sa *Cosmographie du Levant* [3] et de sa *Cosmographie universelle* [4]. Les travaux de Ducange sont appréciés longuement et selon leur mérite. Le reste de la notice est consacré à Bandouri, Tournefort, Pococke, Karsten-Nibour, d'Anville et Gibbon.

—Une étude analogue, mais bien plus étendue et fort détaillée, a été

[1] *Revue de l'instr. publique*, septembre et octobre 1881.
[2] *Revue de l'instr. publique*, janvier 1882.
[3] Lyon, 1554, in-fol.
[4] Paris, 1571, 2 vol. in-fol.

faite par M. Zamyslowski sur les données d'histoire et de géographie que renferment les *Commentarii* de Herberstein [1]. L'auteur ne se contente pas du texte du célèbre écrivain ; il le compare constamment au récit des autres voyageurs qui ont parlé de la Moscovie, tels que Barbaro, Contarini, Miechowski, Albert de Kempen ou Pighius, et Jovius, en s'aidant aussi de travaux modernes. C'est un brillant commentaire au livre de Herberstein, tant de fois déjà édité, et qui intéresse à un si haut degré les géographes russes. La présente étude traite du climat, des forêts, du sol et du règne végétal des steppes qui couvrent la zone sud-est de Russie. — Dans des articles précédents [2], M. Zamylovski avait déjà traité des indications hydrographiques contenues dans Herberstein et montré qu'elles sont quatre fois plus nombreuses que celles qu'on trouve dans les écrits de ses prédécesseurs.

— M. Eliséiev a étudié le bassin d'Ilmen, avec Novgorod, sa ville principale, au double point de vue d'archéologie et d'anthropologie [3], et voici les conclusions auxquelles il est arrivé, à l'aide des *tumuli* et des objets d'antiquité trouvés dans le sol de la terre. Deux races distinctes, dont l'une dolichocéphale, l'autre brachucéphale, auraient habité ce bassin à l'époque des *tumuli*. La seconde, ou race slave et en partie lithuanienne, y serait venue vers la fin de l'âge de pierre ou le commencement de l'âge de bronze. Par suite de sa métisation avec la race finoise, la dolichocéphalie y serait devenue presque générale. La colonisatisn slave aurait commencé plusieurs siècles avant la formation de la république de Novgorod, et la capitale du même nom doit être bien antérieure au IXe siècle, puisqu'à cette époque elle servait déjà de centre aux populations finoises des régions environnantes.

—Dans l'*Inde ancienne* [4], M. Minaév, indianiste de renom, a mis en relief la valeur des renseignements contenus dans le *voyage au-delà de trois mers*, décrit par Athanase Nikitine, marchand russe, qui a visité les Indes au XVe siècle. Les notes dont le savant professeur a enrichi ce récit naïf forment un véritable commentaire d'autant plus intéressant qu'il a fait lui-même le voyage des Indes.

— L'an dernier on a découvert en Suède, à la bibliothèque royale de Stockholm, un écrit fort curieux sur la Russie au XVIIe siècle. Il contient la description du voyage fait dans ce pays par le capitaine Eric Palmquist en 1673, à la suite de l'ambassade envoyée à Moscou par Charles XI. Le manuscrit est orné de 28 cartes et dessins,

[1] *Revue de l'instr. publique*, janvier 1882.
[2] *Ibid.*, livraison de mai 1881.
[3] *Ibid.*, avril, mai 1881. — *Russie ancienne et nouvelle*, mars 1881.
[4] *Revue de l'instr. publ.*, juin, juillet 1881.

exécutés par l'auteur lui-même, et il offre une grande variété. Des extraits en furent publiés dans le *Ny Illustrerad Tidniag*, par M. Westrin, qui y a ajouté quelques gravures sur bois. Sa notice donne une idée suffisante de l'original et contient, en outre, l'historique de l'ambassade. C'est cette notice que M. Grote, si versé dans la littérature scandinave, s'est empressé de taire connaître au public russe[1], comme il avait auparavant publié le texte original du traité d'Orechow, découvert également en Suède. — En publiant la notice de M. Westrin, le savant académicien appelle l'attention de ses compatriotes sur l'empressement que mettent aujourd'hui les Suédois à apprendre la langue russe, et à rechercher dans leurs archives tous les documents qui se rapportent à l'histoire de l'Empire des tsars et aux anciennes relations entre les deux pays. Il exprime de plus l'espoir que la Société géographique de Russie voudra bien gratifier le public d'une édition complète de Palmquist.

— Dans l'histoire de l'église de Moscou au XVI^e siècle, le métropolitain Macaire occupe une place d'honneur et mérite une attention particulière de l'historien. M. Zaouscinski lui a consacré une étude spéciale[2], dans laquelle il montre la part que cet archevêque a prise dans les affaires politiques de son temps, le soin avec lequel il a tâché de faire sortir l'Eglise russe de la situation chaotique où l'avaient mises les hérésies et le conflit des anciennes idées avec les nouvelles, le rôle qu'il a joué au concile connu sous le nom de Cent-chapitres (1551), enfin les services éminents rendus aux lettres par la composition du Grand Ménologe, sorte de recueil encyclopédique où furent réunies pour la première fois, non seulement les Vies des Saints, mais encore des œuvres des saints pères et des écrivains écclésiastiques, des synxaires, des commentaires sur les L[i]vres *saints*, des actes des conciles, le nomocanon, des récits ascétiques et et autres écrits de divers genre. Cet immense recueil, formant douze énormes volumes, offre un intérêt de premier ordre pour quiconque s'occupe surtout d'hagiologie ; mais l'historien, l'éxégète, l'homme de lettres y trouvera aussi un riche butin. Si l'on pense à l'extrême ignorance où croupissaient alors les hommes destinés à guider le peuple dans la pratique de la religion et de la morale, on ne pourra pas s'empêcher de reconnaître dans l'œuvre de Macaire une tentative digne des meilleurs éloges, quoique, sous le rapport de la critique, elle laisse beaucoup à désirer. Comme hagiographe, il mérite de prendre place à côté de Mombritius, Lipoman et Surius.

—De tous les patriarches de Moscou, le moins connu est sans con-

[1] *Ibid.*, octobre 1881, et *Gazette de Moscou* de 1881, n° 236.
[2] *Revue de l'instr. publique*, septembre, octobre et novembre 1881.

tredit celui qui portait le nom d'Ignace, et qui a été placé sur le siège par le faux Démétrius. On doit savoir gré à M. Levitski d'avoir réuni sur ce patriarche les données éparses dans divers documents et de les avoir présentées sous forme d'un récit historique, le plus complet qui existe jusqu'à présent [1]. Quant à ses appréciations et au jugement qu'il a porté sur Ignace, il est plus que permis de ne pas les partager entièrement. Ainsi, il prétend que ce patriarche s'est rendu coupable contre la pratique reçue alors dans l'église russe, en refusant son consentement à ce que la femme de Demétrius, Marie, catholique de religion, fût rebaptisée avant le couronnement ; et cependant il dit lui-même que, dans le concile réuni pour délibérer sur ce cas, tous, à l'exception de deux membres, se sont prononcés contre la réitération du baptême, en quoi ils ont agi conformément à l'enseignement de l'Église de Jésus-Christ. De même, l'auteur avance que le catholicisme d'Ignace n'est point prouvé ; tandis que la plupart des historiens affirment le contraire, et leur assertion repose sur les témoignages des écrivains contemporains, d'accord en cela avec l'ensemble des faits qui signalèrent l'avènement de Demétrius, prince catholique aussi bien que Marie Mnichek, sa femme. Il fallait pour la rejeter, apporter non pas des simples suppositions, mais des preuves certaines.

— A propos de patriarcat, la gazette de M. Aksakov a remis sur le tapis la question de rétablissement de cette institution, abolie par Pierre I, après un siècle environ d'existence. L'organe du parti slavophile expose les motifs qui militent en faveur de sa thèse et discute le rang qu'il conviendrait d'assigner au futur patriarche de toutes les Russies parmi ses collègues d'Orient [2].

—*La grande commission législative* convoquée en 1767 par Catherine II figure dans toutes les histoires où il est question de cette impératrice. Mais elles n'en parlent qu'en passant, et presque toujours d'une manière défavorable. Les dépêches des ambassadeurs anglais auprès de la cour de Russie, les mémoires de Castera [3] et de Masson [4] ont contribué beaucoup à confirmer l'opinion publique dans ce jugement, qu'on retrouve dans les ouvrages récents de Hermann [5] et de Bernhardi [6]. La publication des travaux de la commission, imprimés pour la première fois par feu Polénov dans l'excellent recueil de la Société d'histoire russe [7], a complètement changé les apprécia-

[1] *Le Pèlerin*, octobre 1881.
[2] *Russie*, 1882, n° 5.
[3] *Vie de Catherine II*. Paris, année V de la République.
[4] *Mémoires secrets sur la Russie*. Paris, 1800.
[5] *Geschichte des russischen Staates*, t. V. p. 659 et suiv.
[6] *Geschichte Russlands und der europaïschen Politik*, 1814-1831, t. II, p. 224.
[7] Tomes IV, VIII et XIV.

tions d'autrefois, et elle a provoqué plus d'un écrit consciencieux fait d'après ces nouvelles données. Le travail de M. Brückner [1], professeur à l'Université de Dorpat, surpasse tous les autres traitant le même sujet, sans toutefois l'épuiser entièrement, puisque l'auteur ne paraît pas avoir profité du XXXII^e volume du Recueil, qui contient la suite des recherches historiques commencées par Polénov et reprises par le professeur Serguievitch. Au reste, rien n'indique que M. Brückner ait achevé les siennes. A en juger d'après les chapitres parus jusqu'à présent, on doit plutôt s'attendre à en voir la continuation. Le dernier article traite de la marche extérieure des séances de l'Assemblée, de l'ordre de ses occupations et de la clôture inopinée de la commission ; il reste le principal, l'exposé des questions qui y ont été débattues. A l'heure où nous sommes, personne ne méconnaîtra l'à propos des publications dans le genre de celle de M. Brückner.

— *Le prince Stcherbatov, comme membre de la grande commission de* 1767 [2], autre esquisse historique du même auteur, peut servir de complément à la précédente ; elle nous fait connaître, sous un nouvel aspect, l'homme plus connu jusqu'ici par ses travaux d'historien et de publiciste, par sa critique sévère des actes du gouvernement de son temps, et par son hostilité envers Potemkine. La part qu'il a prise dans les travaux de la grande commission législative nous révèle en lui l'homme politique : dans ses mémoires sur les questions de législation, il fait preuve d'une grande érudition, de connaissances étendues en histoire et de vues arrêtées. Ce fut, sans contredit, de tous les députés, le plus remarquable. Mais si on doit lui reconnaître, dans l'exercice de cette charge, un esprit actif, de la science, et une véritable noblesse de sentiments, on est obligé d'admettre que ses vues étaient entachées de partialité. Il plaidait constamment *pro domo*, se constituant le défenseur des intérêts de la classe noble et non de ceux du peuple ou de l'état. — Telle est la conclusion de l'auteur de l'esquisse dont nous parlons.

— M. Petrouchinski a inséré, dans la *Revue d'Europe* [3], un chapitre détaché d'une grande biographie de Souvorov, contenant le récit de la première guerre contre la Turquie (1773-1774). Cette campagne, qui a illustré le nom de Roumiantzov, général en chef des armées russes, a mis en évidence aussi les talents stratégiques hors ligne de Souvorov, qui avait introduit une *tactique* à lui, *tactique de circonstance*, identique avec celle des Français de l'époque révolutionnaire.

[1] *Revue de l'instruction publique*, sept. oct. et décembre 1881.
[2] *Messager historique*, octobre 1881.
[3] Livraison de décembre 1881.

— M. Ikonnikov a terminé son esquisse biographique de Nicolas Roumiantzov [1], surnommé le Mécène russe, titre aussi flatteur qu'il est bien mérité. La biographie de ce généreux et intelligent protecteur des lettres et des sciences est une page d'histoire russe des plus lumineuses. L'intérêt qu'il prenait aux progrès de la science historique avait un caractère d'universalité et d'utilité pratique. Son goût pour les études d'histoire et d'antiquité russe, secondé par ses libéralités, a grandement contribué à y intéresser beaucoup de personnes sérieuses et à provoquer de l'ardeur dans de jeunes écrivains. L'esquisse de M. Ikonnikov se termine par l'indication des matériaux dont il s'est servi en l'écrivant, et que le futur historien de Roumiantsov ne pourra pas se dispenser de consulter.

— L'étude de M. Spassovitch sur le marquis Wielopolski est également terminée [2]. Elle est très importante et touche à une des plus brûlantes questions qui agitent la Russie, la question polonaise. Quand le travail aura paru en volume separé, on pourra y revenir. Il suffira de dire, en attendant, que l'auteur, dont personne n'ignore le talent de manier la plume et de traiter les questions sociales les plus complexes, a fait preuve d'une grande impartialité et d'un véritable esprit de conciliation. Il fait les vœux les plus ardents pour que la question polonaise soit enfin résolue d'une façon pacifique et définitive, et qui rende à jamais impossible tout conflit entre les deux nations.

—Nous terminerons cet aperçu par la mention d'une étude qui doit intéresser le public français, bien qu'elle concerne aussi les autres nations. Il s'agit de l'*Influence de l'Occident sur la littérature russe*, par Alexis Vesselovski [3]. On sait la part qui en revient à la France, surtout dans la seconde moitié du XVIII^e siècle; on admet même généralement que l'imitation a été toujours un trait caractéristique de la littérature russe, reflet fidèle des tendances de la société; mais on ignore peut-être l'étendue de ces imitations. Grâce aux recherches intéressantes de M. Vesselovski, on apprendra, non sans surprise, que telle œuvre qui passait jusqu'à présent pour éminemment nationale, n'est qu'un emprunt fait aux productions étrangères. On y trouvera, de plus, un argument invincible contre les adeptes de l'école slavophile, qui frappe d'anathème tout ce qui vient d'Occident, école plus ancienne qu'on ne le pense, puisque le même antagonisme existait déjà en Russie il y a cent ans.

J. MARTINOV.

[1] *Antiquité russe*, octobre 1881.
[2] *Messager d'Europe*, décembre 1881.
[3] *Messager d'Europe*, novembre 1881, janvier 1882.

III

PÉRIODIQUES ITALIENS.

Notre savant collaborateur M. H. Stevenson a signalé, avec la compétence qui lui appartient, les articles insérés dans les revues publiées à Rome, et particulièrement ceux qui avaient rapport à l'archéologie. Il reste à parler des autres revues italiennes qui paraissent à Florence, à Milan, à Venise, etc., travail que nous avions présenté plusieurs fois à nos lecteurs, qui a été interrompu, et que nous reprenons, pour le suivre désormais avec régularité.

L'ordre chronologique sera ordinairement celui que nous suivrons dans cet examen.

La *Civiltà Cattolica* contient plusieurs articles [1] sur l'histoire des rois d'Assyrie Sennachérib, Asarhaddon, Assurbanipal, etc., telle que nous la montrent les documents cunéiformes dont la découverte a renouvelé dans cette partie la connaissance des faits. L'histoire de Sennachérib est étudiée principalement d'après quatre monuments : le prisme trouvé à Mossoul en 1830, dont M. Taylor fut le premier possesseur ; le cylindre de Bellino, découvert en 1820 ; l'inscription de Ninive, trouvée par M. Place, et actuellement au musée de Constantinople ; enfin l'inscription de Bavian, village situé au nord de Ninive. Remarquons ici que le portrait de Sennachérib, tel que la Bible l'a tracé, est confirmé par ces documents : il en est de même de tous les faits relatés dans les livres saints, en sorte qu'il y a concordance parfaite entre l'histoire sainte de la Bible et l'histoire profane telle que nous l'apportent les monuments exhumés de nos jours.

— Arrivons au onzième siècle après l'ère chrétienne, et signalons un savant discours lu à l'Académie de l'Immaculée Conception à Rome [2], dans lequel Mgr Pierre Balan examine le diplôme de l'empereur Henri II, portant confirmation de ceux de Pépin et de Charlemagne sur les domaines de l'Église. On a nié son authenticité, et on l'a déclaré apocryphe. Il est certain que l'acte original est perdu ; mais la copie qui nous est restée n'offre rien d'extraordinaire, d'insolite, et le diplôme est en substance le même que ceux des empereurs précédents. D'ailleurs, si l'original est perdu aujourd'hui, il existait au XIII[e] siècle, lorsque les Pères du Concile de Lyon le firent examiner et que quarante d'entre eux, procédant à cet examen, vinrent attester l'exactitude de son texte. Seulement Baronius a placé ce diplôme à

[1] *Civiltà cattolica*, n[os] du 19 mars, 2 avril, 16 avril, 30 avril, 21 mai, 17 septembre, 15 octobre, 19 novembre 1881.

[2] *La Scienza e la Fede*, 1880, t. I, p. 383.

une date qui n'est pas exacte. Mgr Pierre Balan prouve ici que le diplôme fut rédigé, non à Rome, mais en Germanie, à une époque où le Pape Benoît se rencontra avec l'empereur Henri au monastère de Fulde, c'est-à-dire en l'année 1020, et comme le Souverain Pontife et l'empereur étaient à Fulde le 1er mai, il est probable que l'acte fut rédigé ce jour-là ou un des jours suivants.

—Le diplôme d'Henri II confirmait celui de l'empereur Othon ; aussi la critique irréligieuse s'est efforcée de nier également l'authenticité de celui-ci, et M. Amati parlait encore dernièrement de la donation de Othon qui est « plus ou moins authentique. » Mgr Balan a relevé cette assertion, en offrant au malencontreux publiciste de lui montrer l'original authentique, conservé dans les Archives du Vatican dont, sous la direction de Son Eminence le cardinal Hergenröther, il a aujourd'hui la garde. Cette assertion de M. Amati n'est pas la seule que Mgr Balan trouve à reprendre dans la *Bibliographie romaine ou Notices sur les écrivains romains du XIe siècle jusqu'à nos jours*, ouvrage publié par ordre du ministère. Le dessein est louable, dit Mgr Balan, mais est-il bien exécuté, et ces pages vont-elles donner aux étrangers une bonne opinion de la science de la nouvelle Italie? Non, car Mgr Balan n'a pas de peine à y signaler de nombreuses erreurs, historiques et philosophiques [1]. L'esprit obscurci par la passion ne peut avoir l'intelligence de la vérité.

— Ce sont des erreurs philosophiques surtout que relève. dans *la Scienza e la Fede* [2], un docte auteur, qui a gardé l'anonyme pour examiner l'histoire de la philosophie scolastique de M. Barthélemy Hauréau. Cet ouvrage, dont la première édition en deux volumes remonte à 1850, et dont la seconde édition en trois volumes a été achevée en 1880, a marqué une réaction nouvelle et éclatante contre les injustes jugements de Brucker, suivis par Tiedemann, Tennemann, Ritter, Gérando, etc. Il fut donc un progrès, sur bien des points, mais il conserva toujours un grand nombre d'erreurs. Au lieu de rattacher le mouvement du VIIIe et du IXe siècle à Boëce, le rédacteur de *la Scienza e la Fede* reproche à M. Hauréau de le rattacher à Scot Érigène : il lui reproche d'isoler Lanfranc, d'avoir des faveurs exagérées pour l'école de Bérenger, pour Roscelin, d'obscurcir la grande figure de saint Anselme, et de mettre Abailard au-dessus de saint Bernard. C'est à Gilbert Porrée, non à Pierre Lombard que M. Hauréau fait honneur de la méthode, et il ne sait pas reconnaître en Albert le Grand et en Thomas d'Aquin les harmonies de la raison et du dogme révelé.

— Ces grands docteurs chrétiens, et en général les docteurs scolasti-

[1] *La Scuola cattolica*, 31 décembre 1881.
[2] *La Scienza e la Fede*, 31 décembre 1880.

ques se sont-ils donc montrés serviles à l'égard d'Aristote? On l'a dit, mais M. Michele Autore, reprenant l'ouvrage du professeur Salvatore Talamo, qui a suscité en même temps des éloges et des critiques, n'a pas de peine à montrer [1] que les docteurs scolastiques ont été souvent en opposition ouverte avec la note de servilité qu'on a donnée à leur philosophie : Guillaume d'Auvergne, un des premiers scolastiques, n'a-t-il pas dit que la philosophie ne consiste pas à savoir ce qu'a pensé Aristote, mais ce qui est la vérité des choses? M. Michele Autore montre également que la pensée des scolastiques s'est rendue indépendante de la pensée d'Aristote, en la corrigeant et en la complétant, de sorte que l'Aristote du moyen âge, très peu différent de l'Aristote grec, ne fut pas étudié en tant qu'Aristote, mais en tant que présentant, mieux que d'autres, un plus grand nombre de vérités.

— C'est à l'histoire pure que nous revenons, pour signaler la bulle d'Anastase IV, publiée par M. G. C. Giuliari, chanoine bibliothécaire du chapitre de Vérone [2]. Cette bulle, adressée à Ragembert, évêque de Verceil, montre la nécessité qu'il y aurait à soumettre le savant ouvrage d'Ughelli, *Italia sacra*, à une révision critique. Le docte auteur, en effet, faisait vivre Ragembert sous les papes Honorius et Innocent II, c'est-à-dire de 1124 à 1130. Or cette bulle est du IV Idus Februarii, Indictione XV, c'est-à-dire, d'après cette note chronologique, de Février 1154. La bulle est inédite : Jaffé, en 1851, avait indiqué quatre-vingt dix bulles d'Anastase ; Kaltenbruner, en 1879, en signala dix-sept autres; mais celle-ci n'était pas du nombre. Seul Reifferscheid, dans sa *Bibliotheca Patrum Latinorum italianorum*, publiée à Vienne en 1875, a cité le privilège accordé à l'église de Verceil, mais sans dire, ni quel pape l'avait accordé, ni dans quelle année il avait été accordé.

— L'encyclique où Léon XIII invitait les peuples slaves à revenir à la foi catholique, a été pour ainsi commentée par de nombreux auteurs : je ne parle pas du *Memorie storico-critiche dei SS. Cirillo e Metodio e del loro apostolato, fra le genti slave*, où S. E. le cardinal Bartolini a montré toute sa profonde érudition, ni des pages plus anciennes du commandeur de Rossi dans son *Bollettino;* mais je trouve entre autres, dans *la Scienza e la Fede* [3], un article où un auteur anonyme rappelle que le Pape, en s'adressant aujourd'hui aux Slaves, ne fait que continuer les traditions pontificales et italiennes, car, dit-il, entre les Papes et les Slaves, il y a comme le précieux anneau d'une union formée par les larmes et le sang de nombreux prêtres et religieux italiens qui ont évangélisé la terre slave et y ont souffert le mar-

[1] *La Scienza e la Fede*, 30 novembre 1881, p. 315.
[2] *Archivio storico italiano*, 1880, dispensa 4a, p. 3.
[3] *La Scienza e la Fede*, 1880, t. IV, p. 89.

tyre. Saint François d'Assise fonda le couvent de Zara, Grégoire IX en 1239 envoya un Jean Allendi dominicain, et quelques missionnaires; puis lorsque les Tartares, victorieux des chevaliers chrétiens à Liegnitz, eurent détruit ce qu'avaient édifié les missionnaires, Innocent IV envoya un illustre italien qui fut un des plus célèbres voyageurs, le franciscain Jean de Piano Carpino, et le nomma archevêque d'Antivari, avec le soin des sièges de l'Albanie et de la Servie. Le pape Nicolas IV qui, avant de monter sur le siège pontifical, avait gouverné la province franciscaine de la Dalmatie, envoya de nombreux missionnaires en Servie. Sous Clément V, sous Jean XXII, le même mouvement se continua, avec des alternatives de prospérité et aussi de ruines lorsque les invasions turques arrivaient. Les hérétiques patarins firent pis que les Turcs : après Mahomet II, ils devinrent musulmans, et leur haine s'accroissant à la suite de cette apostasie, on put compter en Bosnie, en Herzégovine, de nombreux martyrs, fidèles à la religion et à la patrie de leurs pères.

— Mgr Pierre Balan a montré également, dans *la Scuola cattolica* [1], comment Rome assista aux premières grandeurs des peuples slaves, et les bénit, puis pleura leurs malheurs et les adoucit, empressée à retarder leur chute et à adoucir leur servitude. Le schisme et l'hérésie ont miné les fondements des trônes chez les Slaves méridionaux, et Mgr Balan prouve très bien que la patrie fut ruinée par les schismatiques qui, avec les Musulmans, se sont divisés leur proie, tandis que la constante pensée des Papes fut de réunir les princes chrétiens contre l'ennemi commun. Le cardinal Alimonda, dans un discours à l'Académie polyglotte, tenue au Vatican, a rappelé les bienfaits des Papes envers les Polonais, les Bohêmes et les Bulgares. Ces pages éloquentes ont été reproduites par *la Scuola cattolica* [2].

— J'ai plusieurs fois appelé l'attention sur le travail important de M. C. Minieri-Riccio, intitulé *Éphémérides du règne de Charles I d'Anjou*, dans lequel sont publiés *in extenso* ou analysés tous les documents qui ont rapport à l'histoire de ce prince [3]. C'est un travail d'une grande valeur pour toute cette époque. — La publication de M. Vito La Mantia offre, à un autre point de vue, un égal intérêt [4] ; il s'agit d'une étude sur les coutumes des villes siciliennes dont en 1862 ce savant avait publié un recueil. Ces coutumes, destinées presque toutes à régler le droit privé, retracent les usages de

[1] 31 juillet 1881.
[2] 31 août 1881.
[3] *Archivio storico italiano*, 1881, 3a dispensa
[4] *Archivio storico italiano*, 1881, 2a dispensa.

ces peuples dans les actes de la vie civile. Il y a peu d'articles concernant les personnes — on y trouve des garanties pour les mineurs, — mais les successions, les acquisitions et transferts de propriétés, les louages de biens sont l'objet de nombreuses dispositions : le système total du droit romain subsiste ; mais les familles du Nord admettent la communauté de biens, qui existe dans toutes les cités de la Sicile.

— La publication des statuts des villes italiennes est très fréquente, et M. Mosé Modigliani en augmente le nombre, en publiant ceux d'Anghiari, avec commentaires et documents à l'appui, où il y a matière à des études de mœurs [1]. Curieux aussi au même titre est l'article de M. V. di Giovanni [2] sur la vente d'une esclave blanche en Sicile, à Trapani, au XIVe siècle, sur l'affranchissement et la dotation d'une autre esclave. M. di Giovanni rappelle pourtant les efforts de l'Église pour briser les chaînes de l'esclavage par les décrets de ses conciles et les bulles de ses papes, excommuniant les trafiqueurs d'esclaves. Pie II en 1462, Paul III en 1537, Urbain VIII en 1637, ont condamné ceux qui achetaient et vendaient des Indiens. N'avons-nous pas entendu encore de nos jours Grégoire XVI parler contre la traite des nègres? C'est que, comme le dit M. di Giovanni, les vices de l'antique société païenne se sont continués, quoique s'amoindrissant, dans les âges nouveaux. La vente des esclaves était un revenu pour des villes : à Pise, par exemple, tout pisan qui achetait ou vendait une esclave devait payer une certaine somme. La pièce dont il s'agit montre qu'une esclave blanche de Roumanie, agée de seize ans, nommée Irène, de sang grec, a été vendue en 1347 pour quatre onces 26 tarins, 5 grains. A la même époque un petit cheval se vendait une once : on voit la proportion. — Ce sont d'anciens usages aussi, mais non point cruels comme celui-là, des usages pieux, que M. G. Pitrè relate, en mentionnant les costumes pour la fête de la Madone, le jour de l'Assomption, à Palerme et en Sicile [3].

— Une publication de M. Isidore del Lungo évoque des souvenirs moins agréables. C'est une note sur le *Libro del Ciodo*, livre dont le nom vient du clou de fer qui est à l'extérieur sur la couverture [4]. C'est, comme le dit l'auteur, le livre noir du parti guelfe, où furent transcrites les sentences des condamnés lors des proscriptions de 1268 et de 1302. A l'arrivée de l'empereur Henri VII, la Commune de Florence fit le recensement des Guelfes, et il y eut une liste dressée par les

[1] *Archivio storico italiano*, 1880, 1a dispensa.
[2] *Nuove effemeridi siciliane*, sept. oct. 1880.
[3] *Nuove effemeridi, siciliane*, sept. oct. 1880.
[4] *Archivio storico italiano*, 1881, 2a dispensa.

capitaines du parti guelfe, comprenant ceux qui avaient suivi le parti d'Henri VII et s'étaient mêlés au mouvement gibelin. Le nom de Dante Aligheri se rencontre parmi ceux des condamnés de 1302. Il était gibelin ; était-il hérétique, comme l'ont supposé Ugo Foscolo, Gabriele Rossetti en Italie, et en France M. Aroux, qui salue en lui le révolutionnaire précurseur de Luther? Non; parce que Dante a de vives attaques contre des évêques, des religieux, des papes, il n'a pas abdiqué ses sentiments chrétiens. On a abusé, dit le P. Innocent Polcari, auteur de l'intéressant article que je signale [1], on a abusé des vers de Dante, comme on a abusé des saintes Écritures. L'orthodoxie de Dante a été justement défendue par Berardinelli dans *Il concetto della divina Commedia* [1], et par Cantù dans *Storia degli Italiani*. Pourquoi donc, en huit ou neuf passages, le poète lance-t-il des injures contre Boniface VIII? C'est, dit le P. Polcari, que Dante croyait le Pape auteur de son exil ; or cela est faux : il a été exilé par ses concitoyens. Sur Boniface VIII, sur Clément V, Dante a pu recueillir les calomnies répandues par le parti des Colonna ; mais Boniface VIII reste toujours pour lui le vrai vicaire de Jésus-Christ, et Philippe le Bel est :

Il nuovo Pilato si crudele
Che cio nel sazia, ma senza decreto
Porta nel tempio le cupide vele.

— Ce ne sont pas des vers de Dante, mais une prose en italien, dialecte de Vérone au XIIe siècle, que nous donne M. Carlo Cipolla [2]. Comme la langue est en tout points identique à celle de fra Giacomino de Vérone, religieux franciscain, dont les poésies furent dernièrement publiées par A. Massafia, M. Cipolla pense que cette prose est également de lui.

— Il est toujours difficile de donner un nom d'auteur à des publications anonymes. Quel est l'auteur de l'Imitation ? On a beaucoup discuté à son sujet ; un chanoine régulier de Latran, l'abbé Santini, ayant défendu les droits de Thomas à Kempis, le professeur Veratti lui adresse une dissertation au sujet de Gerson [3].

— La chronique connue sous le nom de Dino Compagni est-elle bien de lui? C'est une question très controversée en Italie, depuis que M. Paul Scheffer-Baichorst s'est efforcé de montrer la falsification de la chronique. Elle n'est pas falsifiée, a pensé M. C. Hegel, mais elle n'est cependant pas authentique, c'est-à-dire qu'elle était

[1] *La Scienza e la Fede*, 1881, t. I, p. 367.
[2] *Archivio Storico italiano*, 1881, 2a dispensa.
[3] *Opuscoli religiosi e letterari*, juillet et août 1881.

incomplète, par fragments. M. Cesare Guasti revient sur le débat [1], de même que M. Salvator Bongi [2], qui rend compte du livre sur Dino de M. Isidore del Lungo.

—L'importance de Marino Sanuto grandit chaque jour, à mesure que ses ouvrages, dont on ne possédait que des extraits, sont connus en leur entier. Tout un cahier de l'*Archivio Veneto*, si bien dirigé par M. R. Fulin, est consacré à Marino Sanuto [3] : nous trouvons d'abord un fragment inédit d'un itinéraire en Vénétie, où Marino décrit avec détail les lieux qu'il traverse, les usages qu'il rencontre, les proclamations qu'il entend, les monuments qu'il voit ; il y a même quelques dessins, assez grossiers toutefois. Ensuite vient un fragment du *Liber secretorum fidelium crucis*, voyage en Orient, traduit en vénitien par Marino Sanuto, car le dialecte de la traduction paraît à M. Fulin plus ancien que celui dont se sert Marino. Voici à présent un voyage en Espagne de François Janis de Tolmezzo, résumé par Marino. Le voyageur passe par Rome, Naples, Barcelone, Burgos, Valladolid, puis traverse les Pyrénées par Roncevaux, Saint-Jean-Pied-de-Port, et décrit Bayonne, Dax, Toulouse, Carcassonne, Saint-Thibery (Santo Uberio) où, dit-il, il y a beaucoup d'oliviers et où la terre est très bonne, Montpellier dont les rues sont larges et dont les maisons sont les plus belles de tout le Languedoc. De Montpellier il se rend à Lunel, Nîmes, Avignon, Carpentras, Briançon, et passe les Alpes au Mont Genèvre. Enfin on termine par un itinéraire de Pierre Zeno, ambassadeur de Venise à Constantinople en 1523, résumé par Marino Sanuto : triste ambassade, car Zeno allait complimenter Soliman d'avoir pris Rhodes ! Venise n'avait plus rien à espérer de la chrétienté ; elle avait au contraire tout à craindre des Turcs : voilà, dit M. Fulin, l'explication du procédé.

— L'*Archivio Veneto* donne une note critique sur Girolamo Priuli et ses *Diarii* [4]. Priuli était dans les conditions les plus favorables pour connaître la vérité, et avait le courage de le dire sans crainte, mais son œuvre est inachevée; elle a des digressions, des répétitions, et elle renferme des jugements passionnés.

— Un siècle avant Priuli, Venise avait pu s'honorer de deux grands navigateurs, Jean et Sébastien Caboto, le père et le fils, deux contemporains de Christophe Colomb. M. Alfred Reumont, avec son érudition accoutumée, a donné sur les deux Caboto un mémoire très intéressant. On a du reste beaucoup écrit sur eux. M. François Mini-

[1] *Archivio storico italiano*, 3a dispensa.
[2] *Ibid*.
[3] *Archivio Veneto*, 1881, n° 43.
[4] *Archivio storico italiano*, 1880, 6a dispensa.

scalchi Erizza a publié leur vie en 1855, et avant lui Alexandre de Humboldt leur avait marqué une place des plus honorables. N'oublions pas la publication sur les *Navigations terre-neuviennes de Jean et Sébastien Cabot*, où M. d'Avezac rectifia la chronologie des voyages des Caboto. En 1494, ou selon d'autres en 1497, Jean Caboto, avec ses fils, arriva au Labrador, c'est-à-dire qu'il atteignit la terre ferme au moins quatorze mois avant Christophe Colomb. Mais est-ce bien Venise qui est la patrie des Caboto? Chioggia, Castiglione près Chiavari, revendiquent l'honneur de les avoir pour compatriotes. L'opinion en faveur de ce dernier village a pour elle une dépêche espagnole du 25 juillet 1498, où don Pedro de Ayala, ambassadeur en Angleterre, écrit que le roi d'Angleterre a fait armer un navire pour aller reconnaître des îles et continents récemment découverts, et qu'il a vu la Mappemonde dessinée par le navigateur, qui est « un autre Génois. » Il est certain que Jean Caboto reçut, le 28 mars 1476, la bourgeoisie de Venise, où il habitait depuis quinze ans. Les Anglais ont voulu à tort que Jean Caboto fût leur compatriote, et ils font naître à Bristol son fils Sébastien ; or Sébastien, parlant à Contarini, lui dit : « Je naquis à Venise, mais je fus élevé en Angleterre. » Cet article, comme tout ce qui sort de la plume de M. le baron Reumont, est très intéressant.

— Avec le XVI[e] siècle, et après Jules II et Léon X, apparaît sur le siège de Pierre un des grands papes de ce temps, au sujet duquel on a publié récemment des documents importants sur lesquels nous reviendrons ailleurs plus longuement. M. V. Marchesi [1] consacre à ce pape trois articles, où il montre le zèle d'Adrien pour accomplir la réforme, avec l'aide de Marcel de Gaetane et de Pierre Caraffa. Adrien comprenait très bien l'état des choses, mais il mourut avant d'avoir réalisé ses projets.

— M. Gaudenzio Claretta a donné [2] un mémoire historique et biographique sur Negrone di Negro, mort en 1581, ministre des finances d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. De nombreux documents sont donnés en appendice : il y a deux lettres du cardinal Morone, légat pontifical, un memorandum de Jean-André Doria du 20 août 1475, etc.

— M. G. E. Saltini a publié [3], avec des notes, une histoire du grand duc Ferdinand I, écrite par Pierre Usimbardi peu de temps après la mort du duc dont il avait été le conseiller et le très fidèle ministre. Con arini, dans une de ses relations, en 1588, l'appelait « un ancien

[1] *Rivista Europea*, 16 août, 16 septembre, 1[er] octobre 1881.
[2] *Rivista Europea*, 1[er] novembre, 1[er] et 16 decembre 1881.
[3] *Archivio storico italiano*, 1880, 6[a] dispensa.

secrétaire du grand duc, qui avait conduit toutes les affaires les plus importantes de l'État.

— Voici encore un mémoire de l'infatigable M. Reumont[1] : il n'y en a jamais trop. La duchesse de Parme Marguerite d'Autriche a laissé une grande figure dans l'histoire des Pays-Bas ; M. Reumont la considère seulement dans ses rapports avec l'Italie, pendant son séjour dans ce pays. Il constate la fidélité de la narration du jésuite Strada, dans son ouvrage classique pour l'histoire de cette époque, et raconte comment Jeanne Van der Gheynst, fille d'un artisan de Nukerke près Audenarde, plut à Charles-Quint, et comment neuf mois après naquit une fille qui fut la duchesse Marguerite, mariée d'abord avec Alexandre de Médicis, puis, à son grand regret, remariée avec Octave Farnèse.

— Notons un article de M. Prosper Antonini sur Cornelio Frangipane de Castello, jurisconsulte, orateur, poète, qui a laissé un *Diario* publié ici même pour les années 1536-1542[2]; malheureusement il y a de grandes lacunes. Mais quel poète était Cornelio en comparaison de Torquato Tasso, dont s'occupe M. Attilio Portioli ? M. Portioli raconte un épisode de sa vie, et ôte l'auréole qui était sur le front de Constantini, un ami que le Tasse aimait, auquel il écrivait : « Que dira mon Antonio quand il apprendra la mort de son Tasse?» mais qui doit désormais porter le stigmate d'une âme abjecte, parce qu'il abusa de la confiance du Tasse pour satisfaire des visées ambitieuses. On a dit du Tasse que c'était un fou, et même M. Cardona a donné un article spécial pour prouver que le Tasse fut fou, ou du moins ne fut pas comme tout le monde. Dans ce récit, où le duc de Ferrare et le duc de Mantoue font triste figure, M. Portioli montre comment Sixte-Quint, instruit de ce qui se tramait contre la liberté du poète, le prit sous sa protection. Constantini était l'homme du duc de Mantoue et trahit son ami : il l'empêcha d'avoir une audience du Pape ; il déroba un mémoire que le Tasse voulait envoyer au Souverain Pontife, et il chercha à l'enlever de Rome ; mais Sixte-Quint, connaissant la volonté du Tasse, répondit qu'en aucune manière il ne voulait qu'on usât de la moindre violence pour le faire partir, s'il n'y donnait son consentement. Constantini, voyant ses projets déjoués, partit sans même revoir le Tasse, qui lui écrivit encore : « Est-il possible qu'Antonio Constantini tienne si peu de compte de son Tasse, qu'il parte sans lui dire : A Dieu? » Cet épisode est très attachant.

— Les malheurs du Tasse rappellent naturellement ceux de Galilée. M. Stevenson a indiqué déjà, à ce sujet, la publication de M. de

[1] *Ibid.*,1880, 4a dispensa, p. 15.
[2] *Archivio Veneto*, n° 38.

Gubernatis. M. Venceslas Santi a examiné surtout quel fut le mérite scientifique de Galilée et quel fut son mérite littéraire [1]. M. Charles Malagola [2] a publié une recommandation adressée, en faveur de Galilée, par un sieur Artani à Jean dell' Armi, sénateur de Bologne, lorsque Galilée demandait une chaire de mathématiques dans l'Université de cette ville. L'article de M. Malagola est intéressant, il donne des détails sur les deux chaires mathématiques qui existaient à l'Université, et tire du document publié une présomption de plus au sujet d'un voyage de Galilée à Rome vers la fin de 1589, car, fait observer l'auteur, il se pourrait que Galilée y fût allé pour faire appuyer sa demande par ses amis, le cardinal del Monte et autres. Magini fut nommé à la place de Galilée : or Magini était aussi un partisan de Copernic, comme le montrent ses lettres inédites, écrites aux plus illustres astronomes de son temps, qui sont conservées, avec leurs réponses, dans la Bibliothèque du comte Malvezzi. Nous nous joignons à M. Malagola pour demander qu'on veuille bien les publier ; le même vœu peut être adressé pour la correspondance de Marsigli avec Galilée, restée encore inédite, et qui a fourni à M. le docteur Fredieri le sujet d'un mémoire inséré dans *Memorie della Accademia delle scienze dell' Instituto di Bologna*.

— Puisque nous parlons de Galilée, signalons l'article où M. Anivitti [3] parle d'un religieux camaldule, le P. Pifferi, mathématicien de grand renom, successeur de Fantoni dans la chaire de géométrie à Pise en 1587, inventeur, en 1595, d'un instrument pour mesurer avec la vue. Les écrivains des sciences mathématiques l'ont oublié.

— M. Venceslas Santi a publié [4] un travail sur Scipion Maffei et ses relations avec Muratori : Maffei cherchait à abaisser Muratori, et surtout les deux auxiliaires qu'il avait à Vérone ; mais Muratori, toujours humble, ne s'en fâchait pas, et à dire vrai, s'il y eut entre eux une polémique, elle fut courtoise, car ils s'estimaient mutuellement.

— De nouveaux documents sur le règne de Ferdinand IV sont publiés par M. Etienne Victor Bozzo [5] qui, d'une lettre assez vague de Marie-Thérèse au Prince de Camporeale, ambassadeur du roi des Deux-Siciles près de l'Impératrice, tire la conclusion que la chute de Tanucci a été dirigée par Marie-Thérèse, et que Joseph II ne fit que traduire la volonté de sa mère. Parmi les autres lettres, il y en a

[1] *Rivista Europea*, 1er avril 1881.
[2] *Archivio strorico italiano*, 1881, 2a dispensa.
[3] *La Scienza e la Fede*, 1880, t. I, p. 88.
[4] *Rivista Europea*, 1er novembre 1881.
[5] *Archivio storico italiano*, 1880, 4a dispensa, p. 9.

quatre sur le voyage de Sicile à Vérone de Marie-Caroline, mère de Marie-Amélie, depuis duchesse d'Orléans.

— Le ministère Tanucci formait déjà la préface de la Révolution française, qui eut en Italie son contre-coup. Un des personnages qui fut le plus en vue à cette époque et sous le règne de Napoléon, est assurément François Melzi d'Eril, duc de Lodi, dont la correspondance a été publiée en 1865. Un article de M. Guido Falorsi sur cette publication relève surtout ce qu'on peut y trouver de renseignements pour l'histoire de la formation et des vicissitudes du sentiment unitaire en Italie [1]. Quelques lettres inédites de l'empereur Napoléon, publiées par M. Ed. Whmr dans *Neue freie Presse*, et reproduites dans la *Rivista Europea*, prouvent une fois de plus que toutes les lettres n'ont pas paru dans le recueil officiel. Il y a deux lettres à Fouché sur la conspiration de Pichegru, une sur la *Gazette de France* et le journalisme, une lettre à M. de Champagny sur la correspondance établie entre Mme de Stael et Gentz, qui ne peut, dit-il, qu'être dangereuse, etc.

— Les derniers Stuarts disparaissaient alors. Nous signalerons bientôt un mémoire publié par M. Reumont en un tirage à part ; M. Perrero a imprimé quelques lettres qui sont à l'honneur du cardinal d'York, représenté souvent comme étant de mauvaise foi vis à vis du comte d'Albany son frère [2].

— M. Cantù a publié des *réminiscences* sur Manzoni [3]. Manzoni, dit-il, fut un conservateur pour qui la liberté consistait seulement dans le respect de ce qui est juste : il ne fut pas un homme d'action; sous Napoléon, il garda le silence, et n'en eut pas honte: « non mi fu vergogna, » comme il le dit lui-même dans des vers inédits publiés ici. Manzoni salua avec bonheur la Restauration, et trouvait que M. de Villèle fut son meilleur ministre; il combattit les calonnies qui accusaient l'Église de conduire les peuples à la servitude, et ne prit pas part au mouvement de 1821. M. Cantù donne des détails sur les retranchements faits par la censure de plusieurs passages des Œuvres de Manzoni, et rétablit les passages supprimés. Manzoni n'excitait pas à se soulever, mais à relever le niveau moral de la nation. Il signa l'adresse envoyée par les Milanais pour appeler Charles-Albert, mais refusa de signer le vœu de fusion avec le Piémont, car il voulait une Italie libre et non un Piémont élargi. En 1859, Manzoni suivit le mouvement, accepta une pension du Piémont et reçut à bras ouvert Garibaldi. Compagnie inattendue, dit très bien M. Cantù, pour l'auteur de la *Morale chrétienne !* Enfin Manzoni fut nommé sénateur : il vota en 1861 la proclamation

[1] *Rivista Europea*, 16 septembre 1881.
[2] *Rivista Europea*, 1er juin 1881.
[3] *La Rassegna nazionale*, 1er janvier, 1er février 1882.

du royaume d'Italie, sans protester contre la spoliation des États de l'Église, et en 1870 il ne protesta pas non plus contre l'occupation de Rome. Heureusement que Manzoni put mourir après avoir reçu les sacrements de l'Église. C'était en 1873 : il avait 88 ans. M. Cantù se demande si l'avenir confirmera l'admiration que Manzoni éveilla parmi tous ses contemporains. Il semble que oui, et il conclut : ses livres ne vieilliront pas, et sa gloire vivra.

— L'abbé Rosmini a, depuis quelque temps, le privilège d'être défendu et attaqué avec une égale ardeur. Francesco Paoli a publié un livre d'éloges, rempli du reste de renseignements. L'abbé Bertani l'a examiné [1], et y a trouvé des aspirations blâmables, de même que dans les idées de sa philosophie et les tendances de sa politique. Les idées de Rosmini étaient séduisantes, car il était pieux ; mais il était naïf, et dans son ingénuité il croyait trouver le moyen de réconcilier le genre humain avec le christianisme. L'abbé Bertani indique les réserves que Pie IX et surtout Léon XIII firent au sujet de la doctrine de Rosmini, et comme on avait dit que Grégoire XVI, en approuvant l'institut fondé par Rosmini, avait donné de grands éloges à sa doctrine ; que Léon XIII, sollicité de blâmer la doctrine, avait effacé le passage, l'abbé Joseph Ruffoni fait observer [2] que Grégoire XVI approuvait spécialement la Congrégation religieuse, et ne parlait de la doctrine qu'en termes généraux : si on l'avait approuvée alors, pourquoi l'aurait-on soumise à un examen en 1844 ? Quant à Léon XIII, la philosophie de saint Thomas qu'il recommande comme docteur privé, est opposée à celle de Rosmini, si opposée que, selon la *Civiltà* [3], la doctrine du célèbre abbé, considérée en elle-même, est du pur panthéisme ontologique.

— M. Aurelio Gatti a rappelé la mission de Rosmini à Rome en 1848 et 1849, et comment il fut très bien accueilli par Pie IX [4]. Ces articles sont intéressants pour l'histoire contemporaine. Mgr Audisio traite avec détails dans son histoire des premières années du pontificat de Pie IX. Le dernier article que nous ayons sous les yeux arrive à l'année 1848 [5]. Depuis 1846, dit Mgr Audisio, quelques-uns ont voulu une révolution républicaine; en 1846, elle ne parla que de résurrection nationale, honnête, pacifique ; en 1847, elle agita les multitudes et créa des fêtes; en 1848, elle répandit la défiance, désunit les esprits, accrut les désastres de la guerre, cria contre les modérés; et renou-

[1] *La Scuola cattolica*, 31 juillet, 31 août, 30 septembre, 31 novembre 1881.
[2] *Ibid.*, 30 septembre 1881.
[3] 18 juin, 2 juillet, 6 août, 1er octobre 1881.
[4] La *Rassegna nazionale*, 1er janvier 1881.
[5] La *Rassegna nazionale*, 1er février 1882.

vela à Rome contre Pie IX le honteux attentat de Milan. Mazzini et Garibaldi proclamaient alors la république.

— Aujourd'hui comme alors, la franc-maçonnerie triomphait, et Pierre Cossa, le poète franc-maçon, est en ce moment exalté outre mesure. Mgr Pierre Balan, dans *la Scuola cattolica*[1], et les rédacteurs de la *Civiltà cattolica*[2], ont examiné dans des articles excellents les œuvres du poète et recherché les causes du bruit fait autour de son nom. La valeur littéraire de ses œuvres n'est pas grande, mais il est franc-maçon, et c'est pourquoi on le porte aux nues; c'est un poète très fécond, mais plus que médiocre, un écrivain dramatique un peu moins que nul, car il ne connaît pas ou du moins n'applique pas les règles de l'art dramatique. La pièce qui le fit devenir fameux est *Néron*, publiée en 1870; depuis il a donné *Messaline, Julien l'Apostat, Cléopâtre, Cola di Rienzo, Borgia la Cécilia*, etc. Il y a là des amas de faits, mais ce ne sont ni des comédies, ni des tragédies, ni des drames; il y aurait plutôt le sujet d'une épopée. Poète païen, il combattit contre Dieu et son Église et fulmina contre

la frode
Del sacerdote padre dei tiranni

Dans son Hymne à Luther, ne l'avons-nous pas entendu appeler Pie IX « vil et féroce, » et les vainqueurs de Mentana des assassins? Pour lui les croisades sont « le fruit d'un fol enthousiasme qui pendant de nombreuses années peupla les tombeaux pour conquérir un tombeau vide. » Dans son *Néron*, la vie future n'est que le royaume de la mort, où on ne danse plus, où on n'a plus de jouissance, etc. Il y a dans les œuvres de Copa des parties excellentes, dit Mgr Balan, mais aucune n'est parfaite : il peut donc être un grand esprit, mais il n'est pas arrivé à maturité. Copa est mort cette année à Livourne, à l'âge de 48 ans, sans que le prêtre, éloigné par ses amis, pût approcher de son lit de mort. C'est une victime et un apôtre de la Révolution.

— Combien d'autres l'ont été et le sont encore! Dans une suite d'articles pleins d'érudition et d'intérêt, les rédacteurs de la *Civiltà cattolica* s'occupent de la question juive, grosse question s'il en fut. Judaïsme et maçonisme paraissent aujourd'hui être une formule identique, car les juifs ne suivent plus l'ancienne loi de Moïse : ils

[1] 31 octobre 1881.
[2] 1er octobre 1881.
[3] 1er janvier, 19 février, 5 mars, 19 mars 16 avril, 21 mai, 16 juillet, 20 aout, 15 octobre, 4 novembre.

obéissent à la nouvelle loi rabbinique, qu'ils suivent d'une manière même insconsciente. On montre comment peu à peu s'est formée cette nouvelle loi rabbinique, et comme le fonds même de cette loi oblige les Hébreux à considérer comme ennemis les non Hébreux. Déjà Bartolocci, abbé de Saint-Sébastien près de Rome, avait rassemblé son trésor d'érudition dans *Bibliotheca Magna Rabbinica* (4 vol. Rome, 1675-1693), et l'abbé Chiarini, si versé dans les langues de l'Orient, a publié en 1830 la *Theorica del Guidaismo*, et en 1831 le *Talmud di Babilonia*. Drach a écrit ses lettres d'un rabbin converti. Or il y a cent textes de la Ghemara (et une partie du Talmud) qui attaquent Jésus-Christ, et disent que les préceptes de justice et d'équité envers le prochain ne sont pas applicables aux chrétiens. Celui qui les observerait commettrait même un péché. Toute la force du moderne judaïsme consiste essentiellement dans ce dogme fondamental selon lequel l'Hébreu ne peut ni doit jamais reconnaitre pour son prochain d'autres personnes que les Hébreux. L'Hébreu doit haïr le chrétien : c'est un précepte religieux, car le Talmud défend expressément de sauver de la mort un non-juif, de lui restituer ce qu'il aurait perdu, d'en avoir pitié. Le Judaïsme gouverne le monde, et il faut nécessairement conclure, ou que la maçonerie s'est faite juive, ou que le Judaïsme s'est fait franc-maçon. A l'appui de toute cette série de propositions, l'auteur de ces curieux et importants articles cite un procès de 1475 dont les pièces sont conservées aux Archives du Vatican : les dépositions des juifs compromis dans l'affaire sont des plus instructives : il y avait alors des commis-voyageurs qui vendaient du sang chrétien aux habitants des Ghetto pour faire les azimes destinées à la célébration de la Pâque, etc... Je m'arrête, car on ne peut tout analyser ; mais si on se pénètre de la doctrine rabbinique rappelée dans ces articles et si en même temps on a présent à la pensée certains désastres financiers dont naguère nous avons été témoins, ce rapprochement sera instructif et la lumière se fera dans plus d'un esprit.

Henri de l'Épinois.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Cours d'histoire universelle, par J. B. Mathieu, professeur d'histoire à l'Ecole normale catholique de Carlsbourg. Namur, 1878-1881, 3 vol. in-12 de viii-312, 276 et 463 p.

Ces trois volumes répondent aux grandes divisions: histoire ancienne, histoire du moyen âge, histoire moderne (qui est conduite jusqu'à nos jours). Le caractère de cet ouvrage est d'être classique, c'est-à-dire un véritable livre d'étude, parce qu'il est clair, précis, et qu'il contient en même temps des principes. C'est un livre d'études, avec des tableaux généalogiques, synoptiques, avec des énumérations où, par primo, secundo, tertio, etc., sont exposées, ici les causes de telle guerre, là les résultats de tel traité. Rien ne fixe mieux l'attention : ainsi, il y a toujours des en-tête en plus gros caractères, indiquant le fait principal ; un de ces en-tête porte, par exemple : « Principaux droits féodaux du seigneur suzerain, » et on les énumère premièrement, secondement, etc... Puis après vient cet autre en-tête : « Principaux droits féodaux du seigneur vassal, » et on les énumère également par premièrement, secondement, etc... Je le répète, tout cela est clair et précis. C'est également un livre où les principes sont exposés, et c'est là un grand mérite. Apprendre des faits, des noms, des dates, c'est bien ; mais juger ces faits, en connaitre la signification, voilà l'important : ainsi dans l'histoire ancienne, je vois, dans un en-tête : « Mission providentielle des Égyptiens ; » dans un autre : « Mission providentielle des Chaldéo-Assyriens, » etc.; et en quelques lignes on précise quelle a été cette mission. De même, dans l'histoire du moyen âge et dans l'histoire moderne, l'influence de l'Église sur la société féodale, les résultats généraux de la féodalité, les résultats géneraux des croisades, etc., forment autant d'en-tête, à la suite desquelles il y a des énumérations par premièrement, secondement, etc... Des notes sur la géographie des pays et la littérature de chaque époque sont jointes au récit. Quelques légères inexactitudes seront à reprendre. Le vainqueur des Italiens à Custozza est l'archiduc Albert, et non Charles; l'archevêché de Paris ne fut saccagé qu'en 1831, non en 1830 ; les combats de Vimory et d'Auneau en 1587 sont qualifiés de brillantes victoires; c'est exagéré, etc Si nous relevons ainsi quelques taches, c'est pour montrer l'estime en laquelle nous tenons cet ouvrage, bien fait, utile pour les écoliers et aussi pour les grandes

personnes, car il y a là des jugements, toujours utiles à se rappeler.

H. DE L'E.

—

Catena floriacensis *de existentia corporis Sancti Benedicti in Galliis*, connexa Doct. BRETTES et Prof. CUISSARD. Paris, Palmé, 1880, in 8° de 284 p.

On connaît l'interminable discussion qui règne dans les écoles bénédictines au sujet de la possession du corps vénéré de saint Benoit. Les moines du mont Cassin et ceux de Fleury-sur-Loire se sont prétendus les vrais possesseurs des précieuses reliques de leur fondateur. Peut-être serait-il possible de les mettre d'accord, en établissant qu'il est resté en Italie quelques ossements du saint. Mais ce n'est point de la controverse qu'ont voulu faire les deux savants auteurs du recueil dont nous parlons. MM. Brettes et Cuissard ont eu la pensée de recueillir tous les témoignages de l'existence du corps de saint Benoît en France, et d'en former une chaine ininterrompue (*Catena*), contre laquelle tous les efforts viendraient se briser.

Leur œuvre, précédée d'une élégante préface latine, est divisée en douze chapitres. Ils font successivement passer sous les yeux les autorités les plus anciennes, et particulièrement l'aveu du pape Zacharie, les témoignages des saints, des papes, des évêques, des empereurs et des rois; les affirmations des écrivains anglais, allemands, italiens, français; les chroniques, les martyrologes, les offices et bréviaires. Tous ces extraits, intelligemment classés, sont assez longs pour que le sens apparaisse clairement; et du reste, les auteurs donnent pour chaque citation les sources les plus exactes.

On se trouve donc ainsi en présence d'une abondance inouie de témoignages, d'un petit travail de Bénédictins qui ne connaît pas les mesquines habiletés de rédaction et va droit au seul fait, dont la preuve est ainsi renouvelée à chaque feuillet. Evidemment, c'est un livre à consulter plus qu'un livre à lire. Mais les auteurs ont accompli une tâche vraiment patriotique et dont le patient labeur est digne d'éloges. Ajoutons qu'ils ont eu la bonne inspiration de placer en tête du volume une reproduction de la châsse nouvelle, faite à l'occasion du quatorzième centenaire, et de l'inscription qui l'accompagne, inscription formant à elle seule une véritable page d'histoire.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

—

Les reliques de Saint-Benoit, par le R. P Dom François CHAMARD, Bénédictin de l'abbaye de Ligugé, de la Congrégation de France. Paris, aux bureaux du *Contemporain* ou chez l'auteur, à Ligugé (Vienne), 1882, grand in-8° de 212 p.

Dom Chamard rappelle, dans les premières lignes de sa magistrale dissertation, que le saint patriarche des moines d'Occident acquit, dès le VII[e] siècle, en France, une renommée qui ne fit que s'accroître au VIII[e], et qui, au IX[e] siècle, s'étendait dans le monde entier. Il rappelle encore que sa règle fut bientôt la loi générale de l'ordre monastique, et que le lieu où reposait le corps de l'illustre législateur devint dès lors pour les fidèles un centre de pèlerinage vraiment international. Il est donc intéressant, ajoute-t-il (p. 2), d'étudier les titres que peut avoir la France à la revendication d'une telle gloire.

Le savant critique pose ainsi la question qu'il se propose d'élucider : « La France a-t-elle eu et a-t-elle encore l'insigne faveur d'être enrichie des ossements sacrés de ce grand homme et de ce grand saint? Dieu, qui la prédestinait à jouer un rôle prépondérant dans la diffusion de la vie bénédictine, instrument de la civilisation chrétienne, a-t-il voulu, par cette précieuse acquisition, l'aider puissamment à remplir dignement la mission surnaturelle qu'il devait lui confier? » L'importance de cette question, si vivement discutée depuis trois siècles, a été justement appréciée par tous ceux qui ont étudié notre histoire nationale au point de vue religieux. Dom Mabillon, « le prince de la science bénédictine, a rapporté, dans ses *Vetera analecta*, le plus ancien monument qui fasse mention de la translation du corps de saint Benoit du Mont-Cassin au monastère de Fleury-sur-Loire, dans le diocèse d'Orléans. La croyance à la réalité de cette translation fut longtemps partout répandue. » Paul Diacre, « le plus illustre des écrivains du Mont-Cassin, l'avouait sans détour à la fin du VIIIe siècle. Cet accord persévéra jusqu'au commencement du XIe siècle. A cette date, un courant d'opinion se forma au Mont-Cassin, qui tendait à revendiquer pour cette abbaye la possession du corps entier de son saint fondateur. Pour établir ce nouveau sentiment, un moine du Mont-Cassin ne se fit pas scrupule de composer toute une série de pièces fausses, qu'il encadra dans une sorte de chronique indigeste se rapportant aux événements du VIe, du VIIe et du VIIIe siècle, » et qu'il plaça sous le nom estimé du bibliothécaire Anastase dont, avec une ignorance égale à son audace, il transporta l'existence du IXe dans le VIIIe siècle. Deux autres chroniqueurs, Léon de Marsi, plus connu sous le nom de Léon d'Ostie, et surtout Pierre Diacre, complétèrent l'œuvre de mensonge du prétendu Anastase. Dom Chamard raconte, avec de très précis et très curieux détails (p. 4-11), l'histoire bibliographique de la discussion qui suivit de près la publication de la *Chronique Cassinésienne* (Venise, 1513), et à laquelle ont été mêlés de notre temps Carlo Troya, Dom Luigi Tosti, Dom Pitra, dont le nom est si cher à la *Revue des questions historiques*, et le cardinal Bartholini. Il termine ces prolégomènes en déclarant qu'il imitera la douce et sage manière de discuter de Dom Mabillon, et qu'il se souviendra constamment de la parole de Saint Ambroise : *Entre serviteurs de Dieu il doit y avoir conférence et non altercation.*

Le consciencieux historien étudie successivement, avec autant de judicieuse méthode que de profonde érudition, toutes les faces du grand débat. Une citation montrera combien ses recherches ont été considérables (p. 59) : « Pendant plus de six cents ans au moins, toutes les Églises de l'Occident, à peu d'exceptions près, ont célébré la translation du corps de saint Benoit en France, malgré les antipathies nationales ou l'éloignement du lieu privilégié qui en avait été favorisé. Voulant rendre absolument indéniable un argument d'une aussi haute valeur, nous nous sommes condamné à compulser nous-mêmes tous les manuscrits conservés dans les bibliothèques des principales capitales de l'Europe. Nous offrons à nos lecteurs le résultat de nos recherches à Londres et à Oxford, à Bruxelles et à Louvain, à Paris et à Lyon, à Florence, à Rome,

à Venise et à Milan, à Munich, à Vienne et à Cracovie, à Saint-Gall et à Einsiedeln. » Dom Chamard a groupé les résultats de son admirable enquête et de toutes ses autres investigations dans dix-huit chapitres, intitulés : *Le Mont-Cassin avant la translation ; la translation et son premier témoin ; Paul Diacre et la date de la translation ; Paul Diacre et le vrai sens de son témoignage ; Adrevald et sa légende de la translation ; le témoignage liturgique en général et les manuscrits français en particulier ; les manuscrits de Bruxelles, de Saint-Gall et d'Einsiedeln ; les manuscrits de la Bavière, de l'Autriche, de la Hongrie et de la Pologne ; les manuscrits d'Italie et d'Angleterre ; la croyance à la translation du corps de saint Benoit en France depuis le* IX[e] *jusqu'au début du* XI[e] *siècle ; la période des hésitations et des dénégations ; la découverte du tombeau de saint Benoit en 1066 (v. s.) ; le tombeau en 1484 et le procès-verbal de 1846 ; les reliques de saint Benoit en 1545, 1659 et 1856, au Mont-Cassin ; les bulles de Saint-Zacharie et de Benoit VIII ; les bulles d'Alexandre II et d'Urbain II et la sentence de Pascal II ; les reliques de sainte Scholastique et de saint Benoit au Mans et à Fleury.* Nous ne pouvons suivre Dom Chamard dans ces chapitres tous si pleins de choses, et où, en dehors de la question principale, on trouvera de précieux renseignements sur de nombreuses questions d'archéologie et de paléographie, comme aussi sur l'historien Paul Winfrid, plus connu sous le nom de Paul Diacre, sur le chroniqueur Adrevald, qu'il faut définitivement identifier avec Adalbert, quoi qu'en dise Dom Rivet, sur Raban Maur, sur Abbon, abbé de Fleury, etc. Qu'il nous suffise de déclarer que, dans tous ces chapitres, on trouve un modèle de discussion à la fois courtoise, lumineuse, savante, convaincante. Dom Chamard a tiré un si excellent parti des divers arguments qu'il invoque tour à tour, et surtout de l'argument du *Consensus omnium*, que sa thèse nous paraît irréfutable. Aussi croyons-nous que ses plus ardents adversaires eux-mêmes s'inclineront devant les conclusions qu'avec une si légitime confiance il formule ainsi (p. 212) : « Il ne nous reste plus qu'à laisser nos lecteurs juges du litige soulevé depuis huit siècles, entre le Mont-Cassin et Fleury. On peut résumer en deux mots le résultat de nos recherches et de nos travaux : du côté de Fleury, possession solide, fondée sur des monuments historiques de toute nature et d'une authenticité incontestable ; du côté du Mont-Cassin, aveu formel pendant plusieurs siècles, suivi d'hésitations d'abord, de dénégations ensuite, mais qui n'ont pour appui qu'un amas de pièces apocryphes, forgées à plaisir pour le besoin de la cause, et à jamais condamnées par la critique historique. Laissons à l'impartiale histoire le soin de prononcer sa sentence définitive ; elle ne peut que nous être favorable, nous avons pour nous LA VÉRITÉ. »

T. DE L.

—

Des origines du premier duché d'Aquitaine, par A. PERROUD. Paris, Hachette, 1881, in-8° de 287 pages.

M. Perroud, maître de conférences à la faculté des Lettres de Douai, a consacré sa thèse de doctorat à élucider un des points les plus obscurs de l'histoire des temps mérovingiens. C'est en effet un phenomène étrange

et inexpliqué que la formation dans la Gaule méridionale, si souvent conquise et morcelée aux v^e et vi^e siècles, d'un grand État d'une indépendance presque absolue et d'une vitalité telle qu'il a fallu quarante années d'efforts incessants et l'énergie de Charles-Martel, de Pépin le Bref et de Charlemagne pour en triompher.

M. Perroud s'est attaché à soumettre à une rigoureuse analyse tous les documents, malheureusement en trop petit nombre, qui nous sont parvenus sur l'Aquitaine depuis le dernier quart du vi^e siècle jusqu'au moment où elle apparaît, en 718, constituée en un état borné par la Loire et les Pyrénées. Dès le début de cette période le peuple basque, ou, comme on disait alors, les Wascons apparaissent à cette dernière frontière comme des envahisseurs menaçant de conquérir les provinces méridionales; et quoique forcés de s'incliner devant la puissance des Francs, ils s'y établissent en assez grand nombre pour avoir donné leur nom à l'ancienne Novempopulanie devenue la Gascogne. Dès ce jour, il est parfois difficile de discerner dans les anciens textes si le nom de Wascons doit être entendu des populations basques ou des tribus de même origine établies en Gascogne. Au milieu des populations gallo-romaines des trois Aquitaines, étrangères pour la plupart à l'usage de la guerre et ne renfermant dans leur sein qu'une part très insuffisnte de l'élément militaire d'origine franque, les bandes belliqueuses des Wascons apportaient un appoint indispensable à la défense du territoire. C'est ce que ne tardèrent pas à comprendre les principaux chefs auxquels la royauté franque avait confié le gouvernement des provinces méridionales. Trop éloignés du centre de l'État pour n'être pas bientôt tentés de s'attribuer un large degré d'indépendance, ils avaient besoin de trouver l'appui d'une force militaire plus sérieuse que celle fournie par l'Aquitaine gallo-romaine. M. Cl. Perroud rejette donc la théorie d'un grand mouvement national d'où serait sorti au vii^e siècle le nouvel État aquitain. Il n'y voit qu'un produit nécessaire de la décomposition de plus en plus manifeste de le monarchie mérovingienne. Il suit attentivement les phases de ce grand effondrement et signale chacune des traces qu'il a laissées en ce qui concerne l'Aquitaine. Il indique les liens qui rattachaient plus étroitement cette contrée au royaume de Burgondie qu'aux deux autres parties de l'empire des Francs. Il montre, en Aquitaine comme en Burgondie, l'affaiblissement du pouvoir central amenant, tantôt l'annulation de l'autorité des comtes devant celles des évêques, tantôt l'éclipse de l'épiscopat devant le pouvoir des comtes, plus souvent encore ces deux puissances jetées dans l'ombre par la prédominance des grands commandements militaires des ducs ou patrices. Ceux-ci, dès le milieu du vii^e siècle, règnent en maîtres presque absolus dans le bassin de la Garonne. Félix paraît le premier comme chef d'un État dont Toulouse est le centre. Lupus, son successeur, aspire plus ouvertement à l'indépendance, mais est tué en 674 à Limoges, dont il vient de s'emparer. Une obscurité complète, due à la perte de tous les documents, enveloppe la suite des événements. Vers 710, Eudes est à la tête du duché d'Aquitaine; il fait la conquête du Berry et étend ses limites jusqu'à la

Loire. Dix ans plus tard, en livrant le roi neustrien Chilpéric II à Charles Martel, il en obtient l'aveu de son indépendance.

M. Cl. Perroud a traité ce chapitre si obscur de notre histoire nationale avec une telle supériorité ; il a fait preuve de tant de solide érudition et de saine critique, que son mémoire restera un des livres les plus indispensables à consulter sur l'époque de la décadence de la monarchie mérovingienne. Oserions-nous le donner comme une œuvre sans défaut ? Nous ne pouvons aller jusque-là. Étudiant une époque qui nous a transmis un nombre infiniment restreint de sources originales, conservées par un hasard heureux plus que par le mérite de leur importance propre, M. Perroud nous semble ne pas avoir fait assez la part de ce qui reste et restera toujours pour nous l'inconnu. Il fait de la preuve négative un usage qui pourrait être considéré comme excessif. Ainsi quand, à la suite de M. Drapeyron, il conclut, des lacunes que renferment bien des listes épiscopales, à l'éclipse temporaire de certains évêchés, il n'apprécie peut-être pas à leur juste valeur les chances de destruction qui ont rejeté dans un éternel oubli tant de pages de l'histoire de nos cités et de nos provinces. Est-il dans le vrai en voyant dans Eudes, maître de l'Aquitaine toute entière en 718, un successeur indirect de Lupus, duc à Toulouse en 673 ? Il est permis d'en douter. La Basse-Guyenne, ou plutôt encore la Saintonge, pourrait tout aussi bien avoir été le berceau de la puissance de ces grands princes de l'Aquitaine dont Eudes a été le premier. On pourrait également rattacher à Lupus, duc de la région toulousaine, dont les Wascons reconnaissaient l'autorité, cet autre Lupus, duc de Wasconie, qui livra Hunald entre les mains de Charlemagne. Pendant le vide laissé par l'absence de documents historiques, il y a la place de trop d'hypothèses également possibles, pour qu'il soit prudent de proclamer en faveur d'une d'elles une préférence trop manifeste. Il est surtout hasardeux de conclure du silence des textes à la non existence des faits qui ne s'y trouvent point mentionnés.

L. de N.

Les Chroniques de Jehan Froissart. Édition abrégée, avec texte rapproché du français moderne, par Mme de Witt, née Guizot. Ouvrage contenant 11 planches en chromolithographie, 12 lettres et titres imprimés en couleur, 2 cartes, 83 grandes compositions tirées en noir et 252 gravures d'après les monuments et les manuscrits de l'époque. Paris, Hachette, 1882, grand in-8o de vii-840 pages.

Histoire du gentil seigneur de Bayard, *Composée par le Loyal Serviteur*. Edition rapprochée du français moderne avec une introduction, des notes et des éclaircissements, par Lorédan Larchey. Ouvrage contenant 8 planches, 3 titres et une carte en chromolithographie, un portrait en photogravure, 34 grandes compositions et portraits tirés en noir et 187 gravures intercalées dans le texte. Paris, Hachette, 1882, gr. in-8o de xvi-540 pages.

La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart, *composée par le Loyal Serviteur*. Nouvelle édition complétée par des extraits d'autres chroniques et par les lettres de

Bayard, avec une introduction et des notes par M. Louis Moland ; ornée de gravures hors texte et de nombreuses vignettes, dessins de M. Tofani, gravés par Navellier et L. Marie. Paris, Garnier frères, 1882, gr. in-8o de VIII-470 pages.

Le mouvement qui, depuis plusieurs années, porte la librairie française à rapprocher, à l'occasion des étrennes, de la portée du grand public, les monuments les plus intéressants de notre ancienne histoire et de notre ancienne littérature, mérite les encouragements de la critique, et l'on ne peut que désirer de voir ce mouvement s'accroître et se perfectionner dans son ensemble et dans ses détails. Mme de Witt, née Guizot, s'est proposé de faire, pour les *Chroniques* de Froissart, un travail analogue à celui que M. Natalis de Wailly a si heureusement exécuté pour Ville-Hardouin et pour Joinville. On ne peut assurément dire qu'elle ait obtenu un résultat aussi parfait, mais, telle qu'elle l'offre aux lecteurs, son œuvre sera certainement utile. Comme le texte entier de Froissart aurait tout à fait excédé les plus vastes proportions des publications illustrées à l'usage du grand public, Mme de Witt s'est bornée à des extraits. Mais elle s'est appliquée à relier les extraits ensemble, de manière que les principaux événements racontés dans les passages omis fussent résumés à l'aide de phrases presque toujours tirées de Froissart lui-même.

L'illustration de ce beau volume est empruntée en grande partie à des monuments ayant une valeur historique. Les chromolithographies ont été faites à l'aide de photographies prises sur les manuscrits de Froissart conservés à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque de l'Arsenal. Les autres reproductions de miniatures ont été également dessinées sur photographies, d'après les manuscrits de Paris et de Besançon. Des dessins d'armes, de machines de guerre, de monnaies, etc., ont aussi trouvé place parmi les gravures, d'après les collections du Cabinet des médailles, du Musée d'artillerie et du Musée de Cluny. On a mis à contribution la riche collection de sceaux des Archives nationales. Le volume comprend encore des vues de villes et de châteaux, d'après les estampes les plus anciennes, des reproductions de monuments de l'époque, que le temps a respectés, et enfin un certain nombre de compositions demandées au crayon des artistes de notre temps.

Une illustration analogue, sauf la différence des époques, a été appliquée au texte de l'*Histoire de Bayard*, par le Loyal Serviteur, dont l'édition a été préparée par M. Lorédan Larchey. L'éditeur s'est montré très réservé dans le rajeunissement du style original, destiné à le rendre accessible au lecteur moderne. « En telle occasion, dit-il, on semble avoir eu pour règle, jusqu'ici, de modifier à la fois la forme et le fond, le mot et la tournure de la phrase. Je me suis borné à la moitié de ce programme, en me conformant à l'orthographe ; mais je ne me suis pas permis de changer l'ordre dans lequel les mots se présentaient, persuadé que du maintien de ces tournures vieillies, dépendait précisément la saveur du récit, me contentant d'expliquer les mots dont le sens avait changé, et d'intervenir dans une note, quand la clarté de la phrase l'exigeait. » Le système de M. Larchey a certainement du bon, mais d'autres systèmes peuvent être approuvés aussi. La so-

lution devra en effet être différente selon le public auquel on s'adresse. Le savant éditeur nous paraît d'ailleurs s'être très bien acquitté de sa tâche. Il eût été peut-être plus conséquent avec son système en conservant la forme *Bayart*, puisque le Bon chevalier signait ainsi, et que telle est aussi l'orthographe du Loyal Serviteur. Il a préféré rétablir la forme *Bayard* qu'emploie Champier, également contemporain, et qui avait généralement prévalu jusqu'à ces derniers temps. Il s'appuie sur la forme latine « locus dictus de *Bayardo*, » que fournit un texte de 1404, mais sans remarquer que la permutation ordinaire du *d* latin en *t* français, et réciproquement, dans les textes du moyen âge, enlève sa valeur à cet argument. En soi, d'ailleurs, la question nous paraît indifférente, et les deux orthographes peuvent se défendre.

En même temps que la librairie Hachette publiait cette édition du Loyal Serviteur, la librairie Garnier en mettait également au jour un texte rajeuni sous la direction de M. Louis Moland. Ici, le rajeunissement est plus considérable, et en outre, en vue de la jeunesse, quelques coupures ont été faites, qu'à ce point de vue spécial on pourrait peut être désirer un peu plus nombreuses. En revanche, l'éditeur a inséré dans le texte du Loyal Serviteur, deux passages, l'un de Champier, qui raconte comment François Ier voulut être nommé chevalier par Bayart, la veille de la bataille de Marignan, l'autre, emprunté à G. Du Bellay, relatif à la célèbre rencontre de Bayart expirant et du connétable de Bourbon. Il a de plus donné, mais à la suite et en dehors de la chronique, le récit par Brantôme des derniers moments du Bon chevalier, et les quelques lettres de Bayart dont l'authenticité est reconnue. L'illustration de cette édition est assez agréable à l'œil du lecteur, mais elle a l'inconvénient d'être entièrement de fantaisie.

M. S.

—

Le mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti. *La domination française dans le Milanais de* 1387 *à* 1450. Rapport de deux missions en Italie (1879 et 1880), par Maurice Faucon, membre de l'École française de Rome. Paris, impr. nationale, 1882, gr. in-8° de 63 p. (Extr. des *Archives des Missions scientifiques et littéraires.*

M. Maurice Faucon, membre de l'École française de Rome, a été chargé en 1879 et en 1880 d'une double mission dans les archives italiennes : 1° de recueillir les documents relatifs à Valentine Visconti, aux préliminaires, à la célébration, aux conséquences immédiates de son mariage avec Louis d'Orléans, à la cession d'Asti, et à la domination française dans la haute Italie pendant le XVe siècle ; 2° de compléter par de nouvelles recherches des études antérieures sur le pontificat de Clément VI, dont la politique, tant à l'égard des villes italiennes qu'envers les rois et les princes européens, eut une grande importance sur les affaires générales de 1342 à 1352. C'est le résultat de la première partie de cette mission que l'auteur nous offre ici. Mais il a réservé pour plus tard l'exposé du sujet énoncé dans le titre qui est en tête de cet article, et après deux pages de préambule, il nous donne purement et simplement l'analyse des documents. Il a partagé cette analyse en deux séries : 1° les documents provenant des archives de Milan: de 1387 à 1397,

relatifs au mariage et à la prise de possession de la seigneurie d'Asti ; de 1422 à 1449 relatifs à Asti sous la domination française ; 2° les documents provenant des archives de Turin et d'Asti de 1387 à 1415, plus trois pièces de 1422, 1443 et 1447. Nous avouons n'avoir pas été convaincu par la raison que l'auteur nous donne pour justifier cette séparation des pièces d'après leur provenance ; à notre avis, un seul ordre chronologique eût été bien préférable.

Aussi bien, ce n'est là qu'une ébauche, en attendant l'exposé complet que nous doit M. Maurice Faucon; car il serait bien regrettable que des recherches aussi approfondies et aussi intéressantes n'aboutissent point à un livre d'ensemble. Nous reprochons vivement au jeune savant le mot *peut-être*, qu'il emploie à la p. 6, en parlant de son étude ultérieure, et nous l'encourageons vivement à mettre bientôt en œuvre ses riches matériaux.

G. de B.

—

La chambre du Conseil des états de Picardie pendant la Ligue, *suivie de documents inédits, notamment du cahier des plaintes et doléances des habitants de cette province par* F. Pouy, Amiens, imprimerie Delattre-Lenoel, 1882, in-8° de VI-78 p. (tiré à 200 exemplaires dont 25 sur vergé et 175 sur vélin).

La Ligue avait été signée et jurée à Amiens le 20 mai 1588, et Henri III avait été reconnu le chef de l'association. Mais quand la nouvelle du drame de Blois (23 décembre de la même année) parvint, le 26 dudit mois, à l'Échevinage d'Amiens, il ne fut plus question d'obéir au roi. Ses partisans dans la ville furent aussitôt emprisonnés. L'Échevinage s'empressa de convoquer une assemblée générale des notables habitants pour le 31 décembre, afin d'avoir un moyen d'organiser les différents services de la Ligue. Cette assemblée élut, séance tenante, une chambre du Conseil des états de la province de Picardie. Le rôle important joué par cette Chambre n'avait été jusqu'ici l'objet d'aucune étude particulière. Félicitons-nous de ce qu'un sujet aussi intéressant a tenté un aussi excellent travailleur que M. Pouy. S'appuyant sur les documents les plus authentiques, puisés aux sources originales, il a raconté avec les détails les plus précis et les plus curieux l'histoire de ce Conseil des dix-huit, ou plutôt des vingt-et-un, car aux quatre représentants du Clergé, aux quatre représentants de la Noblesse, aux quatre représentants de la Justice, aux quatre représentants de la Bourgeoisie, aux deux représentants de l'Échevinage, avaient été adjoints trois secrétaires. M. Pouy n'a rien ignoré des décisions prises jusqu'au 19 septembre 1589 par les membres de ce Conseil, qui furent les directeurs de la Ligue en Picardie, et qui déployèrent un zèle infatigable pour le triomphe de leur cause. M. Pouy a jugé avec la modération et la sagesse d'un véritable historien la Chambre du conseil des États de Picardie, faisant équitablement la part de ce qui fut bien comme la part de ce qui fut mal. On est tout heureux de trouver dans un aussi vaillant chercheur un critique aussi consciencieux et aussi clairvoyant. Son étude, où il faut indiquer, à côté des pages d'un intérêt général, quelques pages d'un intérêt particulier sur Charles de Lorraine, duc d'Aumale, sur Jean de Monluc, seigneur de Balagny, sur M^me de Belloy, qui

défendit avec tant d'énergie la ville du Crotoy, sur les Picards anoblis par Henri IV en octobre 1594, etc., est enrichie d'un appendice qui, outre le document signalé dans le titre du volume le *Cahier des plaintes, doléances et supplications faites au roi Charles IX par les habitants des villes de Picardie et recueillies par M. de Chaulne, député à ce sujet*, 1573-1574, document qui nous montre l'état des esprits en Picardie au lendemain de la Saint-Barthélemy et à la veille de l'origine de la Ligue (p. 47-61), renferme les pièces suivantes : *Remontrances et supplications faites par les mayeurs, prevost, eschevins et habitants d'Amiens au roi Henri III pour savoir son bon vouloir et intentions au sujet de la Ligue*, 6 février 1577 (p. 67-72); *La Ligue jurée et signée à Amiens*, le 20 mai 1588 (p. 72-72) ; l'*Union d'Amiens avec la ville de Paris*, le 3 juin 1588 (p. 73-75); l'*Union jurée à Amiens par les habitants de Beauvais*, 26 janvier 1589 (p. 76) ; enfin la délibération par laquelle l'*Echevinage d'Amiens donne avis au Pape de son Union*, le 19 mars 1589.

T. de L.

—

L'Alsace à la fin du règne de Louis XIV. *Esquisse du travail à faire sur la défense et la conservation de l'Asace de* 1710 *à* 1714, d'après les papiers et documents laissés par le maréchal de Besons ; publiée par les soins de M. le marquis de Nettancourt. Paris, Oudin, 1879, in-18 de 72 pages.

Journal du siège de Gand (1678), d'après les papiers et documents laissés par le maréchal de Besons. Paris, Thorin, 1882, in-8 de 24 pages.

Ce ne sont pas ici de gros volumes; mais qui ne sait que souvent de modestes plaquettes présentent autant d'intérêt et n'ont pas moins de valeur ? Contentons-nous de citer les lumineuses dissertations données, dans ces derniers temps, par M. Henri Delpech sur *La bataille de Muret*, et par M. l'abbé Arbellot rétablissant *La vérité sur la mort de Richard Cœur-de-Lion*. Quels plus précieux témoignages que ceux apportés par les faits et les documents?

Jaques Bazin de Besons, né en 1646, faisait à 20 ans sa première campagne en Portugal ; bientôt il accompagnait le duc de La Feuillade en Catalogne. Plus tard, nous le voyons auprès de Turenne, en Hollande, au passage du Rhin; il combat, à côté du grand Condé, à Senef, où il est blessé avec Catinat. Il assiège Philipsbourg, reçoit un commandement à l'armée d'Espagne, et prend part aux opérations de la campagne d'Italie. Après quarante-deux ans de loyaux services, signalés par plusieurs brillants faits d'armes, il reçoit en 1709 le bâton de maréchal de France, et l'année suivante, le commandement de l'armée du Rhin... Enfin, on a pu dire de cet illustre capitaine, collègue et compagnon d'armes du maréchal de Villars et du maréchal d'Harcourt, que « jamais officier général n'eut une vie mieux remplie de faits d'armes éclatants. »

En mourant (1733), le maréchal de Besons laissait de nombreux documents, aujourd'hui possédés par M. le marquis Constantin de Nettancourt, son arrière-petit-fils, demeurant à Poitiers. Ces pièces, correspondances et ordres de service, contenus dans trois volumineux portefeuilles fleurdelisés, sont au nombre de 991, classés par les soins du maréchal lui-

même. C'est de ce précieux trésor que M. de Nettanconrt a tiré les deux opuscules dont nous venons de donner les titres.

Le premier, publié, il y trois ans, dans le format in-4°, a éte réimprimé (nous ne savons pourquoi) en un petit format, beaucoup trop modeste, eu égard à la valeur de l'écrit. C'est une page historique du XVIIe siècle, sans laquelle il sera désormais difficile de faire une bonne histoire de Louis XIV ; et c'est en même temps une page d'histoire contemporaine, puisque nous y voyons comment l'Alsace, qui venait d'être conquise, et qui n'était pas encore assimilée à la France, fut défendue contre l'Allemagne. Aussi, M. de Nettancourt a eu raison d'écrire à la première page de son livre : « L'Alsace, définitivement acquise en 1681, a été perdue en 1871. Elle eût pu l'être en 1710, et pendant les trois années qui suivirent; mais on sut, alors, la défendre. Ces considérations, ces rapprochements, ne manquent pas d'*actualité*, puisqu'on trouva des hommes et des moyens qui ont manqué de nos jours... » Le simple inventaire de ces documents fait voir que cette campagne, qui succédait à de grands désastres militaires, avait été soigneusement préparée, et que la prévoyance, cette qualité maîtresse de l'homme de guerre, avait joué un rôle décisif. On peut même dire, avec un esprit très judicieux, que cette publication de M. de Nettancourt, par les pièces dont elle donne l'indication, constitue une véritable *révélation* sur les glorieuses Annales de l'ancienne France, en nous faisant connaitre l'héroïsme et la science militaire déployés par Besons et ses glorieux coopérateurs, pour conserver au roi Louis XIV, en face de la redoutable coalition européenne, sa couronne et ses conquêtes, particulièrement cette Alsace, conquise depuis trente ans à peine, pressée entre l'Allemagne qui voulait la reprendre, et la Lorraine qui aurait aidé volontiers à la lui livrer...

Ces précieux documents, sérieusesement consultés en 1870, auraient été d'un secours immense et bien précieux ; car, nous dit M. de Nettancourt lui-même, « c'est la description topographique des obstacles de tous genres opposés aux Allemands, tels qu'abattis, villes fortes, postes retranchés, corps d'armée détachés ou massés, lignes, camps, etc., ainsi que tous les endroits qu'on a dû traverser chez l'ennemi, quand on a été le chercher lui-même; et tout cela dura quatre ans. C'est là, dis-je, ce qui fera *l'intérêt et la véritable utilité* de la publication du travail indiqué par cette esquisse. »

Mais pourquoi M. le marquis de Nettancourt, dépositaire de pièces si précieuses et si propres à compléter les *Mémoires* de Villars, n'a-t-il écrit qu'une *Esquisse d'un travail à faire*, etc., ?... Pourquoi ne nous a-t-il pas lui-même donné ce travail, au lieu de nous indiquer, en les analysant, des documents qui sont de véritables sources historiques ? On voit assez l'historien dans le compilateur et l'abréviateur, pour se convaincre qu'il ne serait pas au-dessous d'une pareille tâche : nous l'attendons de son zèle et de son patriotisme.

Le second opuscule, publié plus récemment par M. de Nettancourt, renferme une Relation (copie du temps), faite par Louvois, de cette fameuse campagne de 1678 qu'il avait préparée, et dans laquelle Louis XIV conquit les Flandres en

six semaines. Cette pièce n'existe pas dans les Archives du Ministère de la Guerre ; elle avait été tirée par Granvelle du cabinet de Louis XVI, et la copie conservée dans les papiers du maréchal de Besons est probablement l'une de celles que Louis XIV avait fait distribuer aux maréchaux de France. La première partie de cette Lettre de Louvois, prescrivant les mesures à prendre pour préparer la campagne contre Gand, avait été publiée, dans les premières années de ce siècle, par le général de Grimouard, et comprise dans la collection des pièces par lui réunies pour servir d'enseignement aux officiers de l'armée française. Mais la seconde partie était absolument inédite : c'est une narration simple et concise du siège et de la prise de Gand, très probablement rédigée par Louvois. Quoi qu'il en soit, grâce à ce document, deux points restent hors de doute : d'abord, que, du fond de son cabinet, Louvois voyait plus clair et plus juste que beaucoup d'hommes de guerre placés sur les lieux même où ils doivent opérer ; et en second lieu, qu'il faisait plus et mieux, *avec son petit personnel*, que tant d'autres ministres, aidés d'un personnel formidable.

Nous voulons espérer que M. le marquis de Nettancourt puisera souvent dans les trois portefeuilles de son bisaïeul, et nous fera profiter des richesses documentales qu'ils renferment.

J. Tolra de Bordas.

—

L'instruction publique sous la Révolution, par Albert Duruy. Paris, Hachette, 1882, in-8° de 502 p.

Le gouvernement actuel de l'instruction publique a institué une sorte d'histoire officielle dont nul membre de l'université ne saurait s'écarter sans imprudence et sans danger; aussi, pour traiter certaines questions réservées (et celle des écoles sous la Révolution est une de celles-là), faut-il que l'écrivain n'appartienne pas à l'université ou qu'il n'y appartienne plus. M. Albert Duruy, par la prérogative que lui assure son indépendance, a donc pu se demander si la légende officielle sur les mérites de la législation révolutionnaire en fait d'instruction publique a quelque fondement, et il a pu librement répondre qu'elle n'en avait pas. S'agit-il des écoles primaires? « Après quatre années, dit-il, de tâtonnements et d'élucubrations informes, suivies de quatre autres années de mise en œuvre, les fondations du « grand édifice » ne sont pas même jetées; la République en est encore aux ruines qu'elle a faites.» (P. 179). S'agit-il des écoles centrales? C'est la partie la plus neuve du livre; M. A. Duruy critique vivement leur organisation : « voilà, conclut-il (p. 256), prise sur le fait, dans la plus réfléchie de ses conceptions, l'œuvre révolutionnaire, l'organisation « géometrale » appelée à remplacer le régime barbare des ci-devant collèges et des ci-devant universités. En vérité, la barbarie valait encore mieux, et ce n'était pas la peine de tout détruire pour en arriver, après dix ans de tâtonnements et d'efforts, à de si pauvres résultats ! » On peut regretter que ces jugements si fermes aient été, à la fin du volume, l'objet de timides *repentirs :* toucher aux hommes de la révolution, quelle audace ! Après avoir montré le « profond abaissement des études » comme « un fait

brutal, indéniable, attesté d'une façon éclatante par tous les documents, » l'auteur ajoute : « Cependant, si justifiée que semble en l'espèce une appréciation sévère, nous nous garderons bien d'user de notre droit avec trop de rigueur. Dès qu'on entre dans la Révolution, il faut renoncer à prendre la taille des hommes et la mesure des choses à la règle ordinaire . .. Les écoles centrales avaient de bons côtés, et ceux qui les instituèrent n'étaient pas les premiers venus (p. 360). » Mais ces défaillances dans le jugement final ne doivent pas nous faire oublier les sérieux mérites de cet ouvrage. Assurément, sur cette question, M. Albert Duruy n'a pas ouvert la voie ; il a eu des prédécesseurs ; les documents qu'il cite ont été tous explorés, analysés, cités et jugés avant lui, bien que son livre n'en porte pas la trace. On peut regretter aussi qu'il n'y règne pas un ordre historique un peu rigoureux, et que les chapitres sur le *Directoire*, les *fêtes nationales* et la *Réaction* viennent à la suite des *Ecoles primaires sous le Directoire* et des *Écoles centrales*, d'où il résulte de la confusion et des répétitions. L'auteur a été très avare de documents sur l'époque de la Convention ; il a passé trop rapidement sur la mission de Lakanal en 1795, sur les visites municipales de 1798, etc. Il a consulté les Archives nationales, mais il a laissé complètement de côté les archives départementales et les études déjà publiées par des archivistes de province. En résumé, si le livre de M. Albert Duruy n'est pas de nature à effacer le souvenir des travaux de MM. Victor Pierre et Albert Babeau sur le même sujet, il apporte un témoignage de plus en faveur de la même thèse et à l'appui des mêmes conclusions. C'est un service rendu à la vérité historique, et nous sommes heureux de le reconnaître et d'y applaudir.

L. C.

—

Étude historique et juridique sur le Concordat de 1881 d'après les documents officiels par l'abbé Joly. Paris, Soussens, 1881, in-8° de 214 p.

C'est aux gens du monde que s'adresse M. l'abbé Joly en parlant du Concordat ; on ne trouvera donc pas dans ce livre une œuvre d'érudition pure : c'est une œuvre de vulgarisation. L'auteur commence par passer en revue les formes diverses que peuvent affecter les relations de l'Église et de l'État selon les temps et les lieux : « union intime, séparation absolue, régime concordataire, système mixte entre les deux extrêmes. » Au point de vue de la théorie pure, dit-il, il ne paraît pas douteux que le système de l'union intime des deux puissances, pratiqué avec justice et modération, ne soit le plus conforme à la nature des choses, et le plus favorable au bien public, temporel et spirituel. Quoi qu'il en soit, les conditions nouvelles dans lesquelles se meuvent les sociétés modernes ne permettent guère d'en espérer le retour (p. 71.) » Quant à la séparation absolue, où tant d'illusionnés ont cru voir la solution des difficultés modernes, son dernier mot est: *Le Pape sujet du Roi*. « C'est depuis longtemps celui du régalisme. » Quant au régime concordataire, s'il ne réalise pas « l'idéal chrétien de l'union intime, » du moins il ne sépare pas la vie humaine en « deux séries d'actes qui sont censés n'avoir absolument

ni point de contact ni réaction mutuelle. » — Vient ensuite, d'après les documents officiels, l'histoire du Concordat de 1801 : *Bonaparte et l'Église de France en 1801. Les premières ouvertures ; Les premiers négociateurs : Mgr Spina et l'abbé Bernier ; Le cardinal Consalvi à Paris. — Suite des négociations* (p. 49) ; *Signature et ratification du Concordat. — Nouveaux incidents. — Texte officiel ; Publication du Concordat. — Caprara et Portalis. — Apparition des articles organiques.* Trois chapitres sont consacrés au commentaire du texte ; un appendice contient les pièces suivantes : *Bulle de ratification du Concordat ; Décret et Bulle pour la nouvelle circonscription des diocèses ; les articles organiques ; Réclamation du cardinal Caprara contre les Articles organiques adressée à M. de Talleyrand, ministre des Affaires extérieures ; Des libertés de l'Église gallicane ; De la Déclaration de l'Assemblée du clergé* de 1682. — On voit par ce Sommaire tous les services que peut rendre un tel livre à ceux auxquels M. l'abbé Joly l'adresse spécialement

BERNON.

—

Essai sur la séparation des pouvoirs dans l'ordre politique, administratif et judiciaire, par A. SAINT-GIRONS, professeur à l'Université catholique de Lyon. Paris, Larose, 1881, in-8° de xxxv-584 p.

La séparation des pouvoirs : telle avait été en 1878 la question mise au concours par l'Académie des sciences morales et politiques. Le mémoire de M. Saint-Girons, qui obtint alors le prix, vient seulement de paraître ; l'auteur l'a soumis à une révision rigoureuse. Le plan est excellent : il permet, comme l'ont remarqué les juges académiques, d'éviter les redites et de multiplier les comparaisons. A l'histoire pratique et théorique du principe depuis les origines jusqu'en 1789, renfermée dans une longue introduction, succède le tableau de ses applications dans le droit moderne : tour à tour on passe en revue les pouvoirs législatif, exécutif ; les deux autorités, gouvernementale et administrative, judiciaire. On voit que, pour M. Saint-Girons, la justice n'est pas un troisième pouvoir, mais une branche de l'exécutif : la séparation est ici, dit-il, une application du principe au second degré (p. 137). L'Académie n'a pas voulu examiner « l'orthodoxie » de cette classification, « consacrée dans nos constitutions monarchiques, sauf celle de 1791, qui ne l'était que pour la forme (p. XVI). » — C'est à bon droit, ce semble, que la séparation des pouvoirs, en tant que garantie de la liberté politique, est regardée comme une conséquence du système représentatif. Aussi la date en est récente : pas plus que le système représentatif, on ne la retrouve ni dans l'antiquité, ni chez les Germains. Il a fallu pour son triomphe des générations préparées par le christianisme à mieux aimer « la liberté que le pouvoir, » et à ne pas voir « une déchéance dans un système, qui, en laissant moins d'attributions à l'individu, lui garantit une plus complète indépendance (p. 29). » C'est l'Angleterre la première qui, dès les siècles catholiques du moyen âge, nous en offre le plus complet épanouissement. — Faut-il dire que la France l'ait complètement ignorée ? La justice était indépendante : cela est hors de doute. Quant au pouvoir législatif, nos Rois n'en possédaient pas la plénitude : un texte de

Machiavel l'atteste (p. 45). Sur la mesure il faut distinguer les époques, et surtout se garder de l'influence anglomane. Préoccupé, comme l'école orléaniste, de trouver dans les États Généraux « les saines doctrines parlementaires (p. 41), » M. Saint-Girons ne pense ni à s'expliquer comment ils sortent de la société féodale, ni à se rendre compte des raisons qui ne leur ont permis d'avoir qu'une action intermittente. Ces raisons ont pourtant jusque sur les problèmes de notre époque une influence considérable. — De même pour l'appréciation des théories. Sur Rousseau et Montesquieu, la tendance néo-grecque de l'un, les lacunes et les erreurs de l'autre, sont nettement indiquées ; on a même jugé à l'Académie qu'il y a eu pour Montesquieu excès de sévérité. Mais qu'y a-t-il de vrai dans ce reproche — c'en serait un selon moi, mais non selon l'auteur — adressé à l'école théologique de saint Thomas « d'avoir proclamé la nécessité des États Généraux (p.69)? » N'est-ce pas renouveler l'erreur de ceux qui vont chercher les institutions représentatives chez les Germains, et prendre pour une forme nécessaire ce qui n'est que le résultat d'un principe général, dont l'application varie sans cesse de mode et d'étendue? La confusion est d'autant plus étonnante chez M. Saint-Girons qu'ailleurs, au sujet des principes politiques en général, il en proclame la contingence, non peut-être sans une exagération nouvelle au sujet de la monarchie et de la république (p. 230).— Ce n'est pas que M. Saint-Girons soit un républicain : et cependant il paraît voir avec plaisir dans les gouvernements modernes trois formes de république : royale, présidentielle, conventionnelle. Mais il a soin d'établir que la forme royale ou héréditaire a le double avantage de mettre l'exécutif au-dessus des partis et d'assurer son indépendance à l'égard du législatif. Cela rappelle la promesse faite à la France: « Je ne veux pas être le Roi d'un parti. » Assurer à la fois la séparation et l'union des pouvoirs, de telle sorte que leur indépendance n'aille pas à l'anarchie, et que leur entente n'aille pas au despotisme : tel est le problème constitutionnel. On en suit avec M. Saint-Girons les solutions diverses, soit en France depuis la Révolution, soit à l'étranger. Les pages les plus curieuses de son livre sont celles qui relatent les erreurs de notre Constituante : ce sont les mieux pensées et les mieux écrites. « Les législateurs, écrivait Mirabeau à la Cour, n'ont formé en quelque sorte l'édifice de la constitution qu'avec des pierres d'attente, n'ont mis nulle part la clef de voûte et ont eu pour but secret d'organiser le royaume, de manière qu'il puisse opter entre la république et la monarchie (p. 317). » La constitution de 1875 est plus parfaite en certains détails que les constitutions précédentes : M. Saint-Girons l'affectionne, mais il oublie de dire où est « la clef de voûte, » et si, par sa forme même, elle n'est pas apte à asservir l'exécutif. — Partisan de la juridiction administrative, il lui souhaite cependant des formes plus judiciaires, l'inamovibilité, une cour administrative suprême, distincte du Conseil d'État, moins d'ailleurs pour faire cesser des abus réels que pour satisfaire l'opinion. Même dans ces limites, une réforme est-elle acceptable? On insiste pour le maintien des tribunaux administratifs, parce que leur suppression ne ferait, comme en Italie et ailleurs, qu'étendre le gracieux, c'est-à-dire l'arbi-

traire. Mais des formes trop judiciaires n'équivalent-elles pas à une suppression? Il est douteux, par exemple, que le pouvoir propre donné en 1872 au Conseil d'Etat ait été favorable au recours pour excès de pouvoir. Du moins M. Saint-Girons reconnaît que, sous le régime antérieur, « la fiction de justice retenue a favorisé cette création, en donnant plus de hardiesse au Conseil d'État, assuré de ne pas rencontrer de résistance dans l'administration active (p. 524). » — La création d'un conseil législatif pour préparer les lois serait une réforme moins discutable : le principe en a été posé en 1872 dans la loi organique du Conseil d'État (p. 208). Tel est, dans son ensemble, le livre de M. Saint-Girons. Si tout n'y est pas acceptable, tout du moins accuse l'homme consciencieux qui, redoutant à bon droit les orgies de logique auxquelles se sont livrés nos révolutionnaires, voudrait donner à la jeunesse française cette sagesse pratique des Anglais, ne reculant pas « devant une inconséquence qui peut avoir pour résultat d'améliorer leurs institutions. La politique expérimentale, voilà ce qu'il faut étudier (p. 566). »

BERNON.

—

Les anciennes communautés d'arts et métiers à Saint-Omer, par PAGART D'HERMANSART, secrétaire-archiviste de la Société des antiquaires de la Morinie, avec un appendice sur quelques médailles et plombs leur ayant appartenu, par L. DESCHAMPS DE PAS, correspondant de l'Institut. Saint-Omer. Fleury-Lemaire, 1879-1881, 2 vol. in-8° de 744 et 405 pages.

Il est inutile d'insister sur l'intérêt que présentent les recherches et les publications sur les anciennes corporations d'arts et métiers. L'histoire de ces associations est particulièrement importante dans les villes de la Flandre et du nord de la France, où elles se mêlèrent si intimement à l'organisation municipale et à la vie politique de la cité. A Saint-Omer, qui ne fut point une ville de commune, mais de franchises municipales, l'organisation échevinale avait pris naissance dans l'antique *gilda mercatoria*, dont il est impossible de préciser l'origine, association d'artisans dépendant sans doute anciennement de l'abbaye de Saint-Bertin en Sithiu, analogue aux *charités* formées à Arras par les artisans du domaine de Saint-Vaast. Aussi l'autorité des échevins sur les corporations ouvrières est-elle très grande et incontestée. Non seulement le magistrat impose des règlements aux corps de métiers, mais il leur donne des « grands maîtres, » parfois étrangers au métier, chargés de la discipline de la corporation et de ses relations avec l'échevinage de Saint-Omer.

Les statuts publiés ou analysés par M. Pagart d'Hermansart ont pour but, comme tous les anciens règlements analogues, de sauvegarder les intérêts de l'acheteur ou du consommateur, en les protégeant contre la fraude ou une spéculation excessive, et ceux de l'ouvrier ou du vendeur, en leur assurant une juste rémunération et les défendant contre les dangers d'une concurrence ruineuse. Ils établissent en outre la discipline du métier, réglant les questions d'apprentissage, de maîtrise, les conditions du travail, les repas de corps, etc. Chaque corporation forme à Saint-Omer une confrérie, a son patron, sa chapelle ou son autel, sa fête, son rang et sa chandelle à la procession de la Fête-Dieu,

et son fonds de réserve pour les « pauvres ou malades du métier. » La draperie est, aux XII^e et XIII^e siècles, la plus importante et la plus riche de ces corporations ; la guerre de Cent ans amena une décadence que les efforts des drapiers et du magistrat furent impuissants à arrêter.

Le livre de M. Pagart d'Hermansart reproduit de curieuses dispositions relatives aux examens des chirurgiens, aux inspections auxquelles sont assujettis les apothicaires, au service médical établi en faveur des pauvres dès le XIV^e siècle, au travail des femmes, aux hôteliers (astreints à donner chaque jour par écrit à l'échevin ou au connétable de garde les nom et surnom de ceux qu'ils logeaient), aux cabaretiers, aux brasseurs dont les fraudes sont minutieusement décrites, aux attributions des cœuriers qui correspondent aux eswardeurs ou esgardeurs d'autres villes, etc., etc. A propos des peintres, l'auteur place l'invention de la peinture à l'huile entre les années 1338 et 1410 : des textes authentiques permettent d'affirmer qu'elle était en usage en Artois à la fin du XIII^e siècle, appliquée sur les surfaces des murs et sur des panneaux de bois.

Le second volume est consacré aux pièces justificatives, qui sont nombreuses et bien choisies. Les plus anciennes sont les *Consuetudines gilde mercatorie*, texte inédit du XII^e siècle, peut-être de la fin du XI^e, et les statuts de la hanse de Saint-Omer, de la première moitié du XIII^e siècle. M. Pagart n'a pas cru devoir réimprimer un certain nombre de règlements et d'actes des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, publiés par M. Giry dans son *Histoire de Saint-Omer*.

Il convient d'ajouter que ces communautés d'arts et métiers n'eurent point trop à souffrir des réformes de l'école économique du XVIII^e siècle : l'édit de Turgot de 1776 ne fut ni enregistré par le Conseil d'Artois, ni appliqué à cette province.

Un appendice placé à la fin du tome I^{er}, sous le titre de « note sur quelques médailles et plombs relatifs aux corporations d'arts et métiers de Saint-Omer, » et accompagné de planches, est dû à la plume et au crayon de M. L. Deschamps de Pas, si compétent en ces matières, et qui lui-même publiait il y a peu de temps un volume si érudit et si intéressant sur les *Etablissements hospitaliers de Saint-Omer*, étude qui se rattache par plus d'un point à celle des communautés d'arts et métiers.

Ces deux publications font le plus grand honneur à la Société des antiquaires de la Morinie, qui leur a accordé son patronage. Le livre de M. Pagart, d'autant plus important que les archives des corporations de Saint-Omer ont été brûlées en place publique pendant la Révolution, est une mine où viendront puiser tous ceux qu'intéresse l'étude de l'organisation municipale, du commerce et de l'industrie, de la police urbaine, des mœurs de la vieille bourgeoisie française.

J.-M. RICHARD.

—

Moeurs et coutumes des familles bretonnes avant 1789, *démontrées à l'aide de documents tirés pour la plupart d'archives domestiques. Introduction et notes* par E. FRAIN. II. **Les ligueurs de Livré, Mecé, Izé, leurs alliés et descendants.** Rennes, Plihon ; Vitré, J. Guays, 1881, petit in 4° papier vergé de 182 p. (tiré à 100 exemplaires).

Ce volume fait suite à celui dont

nous avons rendu compte dans la livraison de juillet 1881 (t. XXX, p. 328). C'est un recueil de pièces : — testaments, actes de donations, lettres, mandements, inventaires, dénombrements, — allant de 1499 au commencement de ce siècle, mais presque toutes du seizième et du dix-septième siècle, et quelques-unes en latin. Elles concernent spécialement les familles Lambert, du Feu, Gallays, Turquan, Leziart, et Béziel : on trouve à la fin du volume des notes généalogiques sur ces trois dernières familles ; mais elles sont empruntées à toutes les classes de la société, clergé, noblesse, commerçants, cultivateurs. Elles permettent d'apprécier la condition des personnes et des terres, déjà fort divisées, les relations entre les diverses classes, le degré de l'instruction, le costume, le mobilier, etc. Elles sont empreintes d'un esprit de foi, d'un amour de la famille et de la tradition qui contraste avec ce que nous voyons aujourd'hui. Quelle sagesse dans les conseils, quelle prudence dans le soin apporté aux partages des biens, aux donations! Combien de nos contemporains hausseront les épaules par pitié pour un temps (1501) où un prêtre écrit dans son testament qu'il veut qu'un de ses livres « soit mins, attaché avec une chaine de fer, en ladite église, en quelque lieu propre..., à cette fin que les chapelains et autres y puissent étudier » (p. 26); et où sur 22 paysans (1645) cinq seulement déclarent savoir signer. « De nos jours, leur répond M. Frain, l'instruction est autrement répandue. Fiers de ces progrès, certains esprits superficiels s'érigent en contempteurs du passé, oubliant que pour y voir plus clair et plus loin que nos devanciers, il nous faut toujours monter sur leurs épaules (p. 108). » Cette citation donne le ton et la forme des courts commentaires dont M. Frain accompagne les documents qu'il a publiés, et qui en font bien ressortir le côté moral et pratique.

R. DE ST-M.

—

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport, (*Ordre de Saint Benoît*) par P. LAFFLEUR DE KERMAINGANT. Paris, typogr. de Firmin-Didot, 1880, in-4° de CL-427 p., avec un atlas grand in-folio de 7 planches.

L'ouvrage que nous annonçons a été l'objet d'une haute distinction de la part de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et il suffit d'en parcourir les pages pour constater que rarement récompense fut plus méritée. Ce n'est pas, en effet, la transcription d'un manuscrit unique que le savant auteur nous offre : c'est un cartulaire composé au prix de longs et laborieux efforts, et qui supplée au recueil des chartes de l'abbaye, aujourd'hui perdu. Pour le former, diverses sources ont été mises à profit : 1° les archives de la Seine-Inférieure où 118 chartes ont été empruntées 2° un manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, empli de pièces relatives à l'abbaye de Saint-Michel, et qui a été copié sur l'ancien cartulaire : 122 chartes ont été reproduites d'après ce recueil ; 3° un manuscrit de la Bibliothèque nationale contenant un cartulaire du comté d'Eu, qui renferme 23 chartes de l'abbaye de Saint-Michel ; 4° un autre manuscrit intitulé : *Abbaye du Tréport ; Histoire des titres et papiers de conséquence qui se trouvent dans le chartrier*, dont l'auteur est D. Bobard, procureur de l'abbaye ; 5° une *Histoire de l'abbaye de Saint-*

Michel du Tréport, due à D. Coquelin, 1er prieur du monastère après son union à la Congrégation de Saint-Maur, dont la première moitié a été publiée par M. C. Lormier pour la Société de l'histoire de Normandie, et qui contient un grand nombre de chartes; 6o les Archives nationales ont fourni divers documents; 7o un manuscrit du *Cartulaire de Foucarmont*, conservé à la Bibliothèque de Rouen, a fourni deux pièces; 8o le *Livre rouge* conservé aux archives de la ville d'Eu, a donné à l'auteur des renseignements sur l'histoire de l'abbaye; 9o un manuscrit rédigé par D. Coquelin et ses successeurs de 1660 à 1749, a été utilisé avec profit; 10o une déclaration des terres et seigneuries de l'abbaye faite en 1765; 11o enfin le *Monasticon gallicanum* de D. Germain.

Au moyen de ces matériaux, M. de Kermaingant a composé un *Cartulaire* qui comprend 271 chartes, dont la 1re porte la date de 1036 et la dernière de 1528. Il y a joint une vaste introduction, où il raconte les annales de l'abbaye. Nous avons remarqué dans ce travail une discussion très érudite sur l'origine du monastère, dont la date est définitivement établie. A la suite se trouve une liste des abbés. Le catalogue chronologique des chartes, une table des noms de lieux et une table des noms de personnes terminent cet important ouvrage, auquel l'auteur a joint un bel album in-folio, contenant les *fac simile* suivants : 1o charte de Robert Ier, comte d'Eu; 2o charte d'Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen (1145); 3o charte de Jean Ier comte d'Eu (1169 ou 1170); 4o charte de Raoul d'Exoudun, comte d'Eu (1191); 5o charte de Guillaume III, abbé du Tréport (1250); 6o charte de Philippe d'Artois, comte d'Eu (1395); plus une vue de l'abbaye du Tréport, reproduction de la planche du *Monasticon gallicanum*, et un plan de la ville et de l'abbaye du Tréport en 1760.

Quelques critiques ont examiné à la loupe le savant travail de M. de Kermaingant: ils n'ont pu relever que d'insignifiantes erreurs dans la transcription de quelques chartes. Pour notre part, nous nous bornons à signaler à l'auteur une légère erreur, qu'il a commise dans son introduction, en écrivant à plusieurs reprises (p. CXIX et p. CLX) *Beauveau* au lieu de *Beauvau*.

G. DE B.

—

Les abbayes laïques et les présents de la ville de Romans sous les consuls, par le Dr Ulysse CHEVALIER. Valence, 1882, gr. in-8o de 24 pages.

La brochure de M. le Dr Chevalier est toute petite, mais elle est pleine de choses. Dans la première partie, le savant auteur nous fait connaître certaines sociétés ou confréries, entièrement laïques, qui prenaient le titre d'*abbaye* et dont le chef s'appelait *abbé*. D'abord, il signale les *Esclaffards* ou *Epiffars* qui, dès les temps les plus reculés, avaient, à Romans, le droit d'élire un *abbé* pour la défense de leurs intérêts communs. Cette élection ayant donné lieu à des désordres et à des scandales, défense fut faite, par sentence du 19 septembre 1274, aux Esclaffards d'élire un abbé annuel, sous peine d'être privés de l'entrée du chœur. M. Chevalier retrace ensuite l'histoire de l'*abbaye des Marchands*, de *l'abbaye des Sauniers* et de *l'abbaye de Bengouvert*, donnant sur cette

dernière association de fort piquants détails. La seconde partie de la brochure renferme des renseignements curieux, tirés des archives de Romans, sur les présents offerts et sur les dépenses payées par cette ville depuis le milieu du XIVe siècle. On voit là tour à tour 6 florins d'or pour douze lamproies données à Guillaume de Vergy, gouverneur du Dauphiné (25 avril 1361), 100 florins d'or attribués à l'épouse de Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné (16 février 1362), 161 florins employés à l'achat de douze écuelles d'argent pour Guillaume de Dormans, le futur chancelier de France (13 mai 1367), divers cadeaux (tasses en vermeil, arbalètes, vins, confitures et bougies) faits au roi Louis XII, à la reine, sa femme et au Dauphin (juin 1511), plusieurs pièces de vin destinées à adoucir le courroux de Jean de Monluc, évêque de Valence, mécontent de l'accueil qui lui avait été fait (novembre 1576), deux quintaux de bougies pour le marquis de Lionne, gouverneur de Romans (28 avril 1675), deux quintaux de bougies et douze douzaines de bouteilles d'*eau cordiale* pour les ducs de Bourgogne et de Berry (10 mars 1701), etc. M. Chevalier nous donne encore la liste des dons gratuits demandés à la ville de Romans pour le mariage d'Isabelle, fille de Charles VI, avec le roi d'Angleterre (100 francs d'or, 2 avril 1396), pour l'avènement de la Dauphine, femme du futur Louis XI (100 marcs d'argent, 1451), pour l'avènement de Louis XVI (4,035 livres, 1775). Enfin nous voyons (p. 23-24) que les fonctions municipales n'étaient pas gratuites autrefois, et que MM. les conseillers actuels de la bonne ville de Paris pourraient invoquer de très anciens précédents à l'appui de leurs réclamations : en 1428, les consuls sortants se firent délivrer leurs honoraires annuels, qui étaient pour les deux premiers de 20 florins (500 fr. d'aujourd'hui) et de 10 florins pour les deux autres. Par lettres patentes du 15 octobre 1732, les gages furent de 100 livres pour les échevins et de 10 livres pour les conseillers. Les consuls recevaient, aux frais de la ville, une robe, un chaperon, des gants (on abusait de ce dernier article, et un intendant, en 1762, fut obligé de rappeler que quatre paires par an pour chaque consul seraient plus que suffisantes). On donnait encore aux magistrats municipaux des torches de cire quand ils assistaient aux processions.

T. DE L.

—

Les Seigneurs du Puiset (984-1789), par CH. CUISSARD. Châteaudum, 1880, in-8° de 90 p.

Voici une intéressante monographie sur les luttes de la féodalité et du pouvoir royal vers les confins de l'Ile de France. Le Puiset a été pendant tout le moyen âge une de ces seigneuries turbulentes et redoutables contre lesquelles nos rois durent entreprendre de véritables guerres. Situé entre Beaugency et Montlhéry, dominant toute la Beauce, avec une autorité si despotique que sept siècles n'ont pu en faire oublier la mémoire, ce château, depuis Louis VI, a été réputé pour ses révoltes et ses infidélités. Les historiens en ont plus d'une fois tracé le curieux récit; mais la suite des faits avait besoin d'être groupée dans un travail d'ensemble, appuyé sur tous les documents d'archives, chartes et cartulaires, qui nous ont été conservés. C'est la tâche que

vient d'accomplir un modeste professeur, qui n'en est pas à ses débuts en fait de savants travaux, et dont d'importantes sociétés de province ont plus d'une fois déjà signalé le mérite.

M. Cuissard a fait l'histoire détaillée des seigneurs du Puiset, en quelque sorte durant leur période héroïque, depuis le vicomte Ebrard I[er] jusqu'à Hugues II, comte de Joppé, pendant cent années environ, qui s'étendent sur les onzième et douzième siècles et correspondent aux règnes de Philippe I[er], Louis-le-Gros et Louis-le-Jeune. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ces événements, qui ne se rattachent que de loin à l'histoire générale; mais on trouvera dans l'opuscule de M. Cuissard un tableau pris sur le vif des mœurs féodales, ayant pour cadre ces vastes plaines du grenier de la France, dont l'aspect n'a point changé et qui gardent encore tant de vestiges des anciens temps.

G. B. DE P.

—

Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne. *Diocèse, abbayes, chapitres, commanderies, églises, seigneuries*, etc., par M. François MOULENQ, secrétaire général de la Société archéologique du département du Tarn-et-Garonne, etc., Tome II. Montauban, Forestié, 1881, grand in-8° de 520 p.

Le tome premier des *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne* a reçu ici (livraison du 1[er] avril 1880, p. 695-696) des éloges qui ont été ratifiés par l'opinion de ce public sérieux, éclairé, pour lequel seul travaillent des hommes comme M. Moulenq. Le tome second ne fera qu'ajouter à l'estime et à la reconnaissance que les amis de l'histoire doivent déjà au savant secrétaire général de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. L'auteur s'occupe d'abord des quatre grandes commanderies que l'ordre du Temple, puis celui des frères hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, possédaient à Lavilledieu, à Castelsarrasin, à Lacapelle-Livron et à Golfech (p. 1-70). Il étudie ensuite (p. 71-459) l'histoire des villes, paroisses, seigneuries, couvents, établissements charitables, etc., de la région représentée par le département de Tarn-et-Garonne. Les pages consacrées à Montauban (p. 71-124) forment une monographie à laquelle il serait difficile de rien ajouter. Tout est là, ce que l'on savait déjà nettement résumé, ce que l'on ignorait encore solidement établi. L'archéologue y décrit les édifices religieux de Montauban, aussi bien que le paléographe y retrace, d'après une foule de manuscrits inédits, les souvenirs qui se rattachent à chaque église, à chaque chapelle, à chaque couvent, à chaque hôpital. C'est avec le même soin parfait que M. Moulenq passe en revue tous les établissements religieux ou charitables des archiprêtrés de Montpezat, de Cajarc et de Saint-Antonin. On remarquera surtout les notices consacrées à Bruniquel, Cos, Caussade, Caylus, Notre-Dame de Livron, Montricoux, Parizot et Saint-Antonin. Il serait trop long de signaler toutes les particularités, soit importantes, soit curieuses, qui abondent dans la seconde partie de l'ouvrage de M. Moulenq. Indiquons, sans les chercher, les particularités relatives aux dévastations des Anglais pendant la guerre de Cent ans (pp. 321, 354, 361), à l'évêque de Sarlat, Pierre de Bonald, et à l'évêque de Lodève, Pierre de Trilhia, que l'on

ne savait pas être l'un et l'autre originaires de Caylus (pp. 206, 391), à trois abbés de Saint-Maurice de Blasimont, Antoine I, Bernard I et Bernard II d'Espiémont, qui eux aussi appartenaient à une famille de Caylus (p. 390). Indiquons çà et là de précis renseignements sur un grand nombre de familles nobles, renseignements extraits en partie de vieilles minutes notariales, et qui complètent tous les recueils généalogiques, rectifiant tantôt le plus célèbre de tous ces recueils, celui qui porte le nom du P. Anselme (voir par exemple, p. 154), tantôt le recueil si apprécié publié par M. de Barrau et intitulé *Documents historiques sur le Rouergue* (voir p. 433). Citons, entre tant de renseignements, ceux qui sont fournis (p. 130) sur Georges du Lion, seigneur de la Bastiole, fils de Guillaume du Lion et d'Agnès de Lomagne, qui n'est autre que le capitaine catholique Bidonnet, lequel joua un rôle considérable dans les guerres de religion, après avoir accompagné Monluc en Italie, et fut tué en 1568, dans une sortie contre les Montalbanais qui avaient tenté de surprendre la ville de Castelsarrasin dont il était capitaine et commandant. Citons encore les indications données (p. 152) sur François de Seguier, seigneur de la Gravière, de la Mothe-Majeuse, de Villaudrie, sénéchal de Quercy, que Monluc traite si mal dans ses *Commentaires*. Citons enfin divers passages relatifs à l'illustre cardinal Georges d'Armagnac, considéré comme baron de Caussade, passages tirés de titres inédits des Archives de Tarn et-Garonne (pp. 258, 261, 267. etc.). Si dans le substantiel volume de M. Moulenq, nous trouvons presque à chaque page des choses nouvelles c'est aussi presque à chaque page que nous y trouvons des rectifications, qu'il s'agisse d'ouvrages tels que l'*Histoire générale de Languedoc*, pp. 172. 422), ou d'ouvrages tels que le *Saint-Louis et Alfonse de Poitiers* de M. E. Boutaric (p. 279).

En somme, les *Documents historiques sur le Tarn-et Garonne* sont un des recueils les plus précieux qui nous aient été donnés par l'érudition méridionale, et tous les bons travailleurs devront le placer dans leur bibliothèque à côté de l'incomparable dom Vaissete.

T. DE L.

—

Notice historique sur la ville de Quimperlé, par A. DE BLOIS, suivie d'une *Histoire particulière de l'abbaye de Sainte-Croix*, d'après le ms. de Fr. Bonaventure du Pleisseix, continuée jusqu'en 1790 et publiée par F. AUDRAN. Quimperlé, Th. Clairet, 1881, in-18 de 238 pages.

Nous devons être reconnaissant envers M. Audran, juge de paix, ancien maire de Quimperlé et vice-président de la Société archéologique du Finistère, qui a su, dans un volume, réunir les documents les plus intéressants relatifs à une petite ville bretonne qui tient une place importante dans l'histoire de la province. On peut y reconnaître trois parties. Dans la première, on a la notice, aujourd hui presqu'introuvable, publié jadis dans l'*Annuaire de Brest* par A. de Blois : on se souvient de la méthode sûre avec laquelle travaillait cet homme savant et aimable qui a tenu une place si honorable dans l'ancienne Association bretonne. Au manuscrit de frère B. du Plesseix, M. Audran a emprunté tout ce qui ne faisait pas double em-

ploi, tout ce qu'il y avait d'inédit: M. Audran l'a complété en ce qui concerne les abbés de Sainte-Croix jusqu'en 1790. La troisième partie est l'œuvre propre de M. Audran, et forme un complément indispensable qui met au courant des établissements et des institutions de Quimperlé jusqu'à la Révolution. Il serait à souhaiter que chaque petite ville bretonne trouvât un historien aussi exact et aussi conscienciencx que M. Audran, dont nous recommandons tout particulièrement l'ouvrage.

A. DE B.

—

Histoire des Iles de la Manche, par M. PÉGOT-OGIER. Paris, E. PLON, 1881, in-8° de xx-560 pages.

Voici un gros volume, consacré à l'histoire des îles anglo-normandes, et qui ne donne pourtant à ce sujet d'autres renseignements que ceux contenus dans des livres de beaucoup plus mince format. L'auteur a étendu son ouvrage en passant sans cesse de l'histoire locale qu'il avait entreprise à l'histoire générale de la France et de l'Angleterre. Disciple et admirateur de la Commune de 1871, il envisage cette histoire à un point de vue tout particulier. Il n'y voit qu'une suite de forfaits exclusivement imputables aux races royales, aux ministres de la religion et à tous leurs partisans. C'est ce qu'il s'efforce de démontrer à l'aide d'une foule de récits, empruntés à toutes les sources, hormis à celles qui méritent quelque croyance. Ce que ce volume renferme d'assertions ridicules, de théories fantastiques, de contradictions manifestes et d'anecdotes controuvées dépasse les limites de la vraisemblance. Tantôt l'auteur confond les Armoricains avec les Ibères, les Saxons avec les Scandinaves; tantôt il s'embrouille dans les généalogies royales au point de donner le roi Guillaume le Roux comme père à Guillaume Cliton. Parfois il confond deux personnages différents, d'autres fois, il en fait surgir de tout à fait nouveaux, comme un certain *Floquet de Surdeval,* sans doute venu de quelque vague réminiscence de Robert de Floques, dit Floquet, le vaillant bailli d'Évreux. M. Pégot-Ogier rend justice à l'incomparable prospérité, à la liberté sans bornes et à la paix sans orages dont jouissent les îles anglo-normandes. Mais ces bienfaits, dus au respect de toutes les lois, au culte de toutes les traditions, à l'absence de divisions intestines et de rivalités haineuses, il s'efforce de prouver qu'on ne pourra les conserver qu'en se livrant aux passions hostiles qui partout ailleurs n'ont amené que des ruines. Il reproche amèrement aux Jersiais un manque de culture intellectuelle dont son livre serait assurément la meilleure des preuves, s'il pouvait trouver parmi eux un public capable de prendre pour de l'érudition l'indigeste fatras dont il a rempli son volume.

A. R.

—

Étude sur la Chine *Abrégé de son Histoire, son état présent et son avenir*, par l'abbé GAINET, chanoine honoraire de Reims, etc., Besançon, imprimerie de J. Jacquin, 1881, in-8° de 500 p.

Tous nos lecteurs connaissent M. l'abbé Gainet et ses travaux d'érudition historique, notamment *La Bible sans la Bible*, *l'Accord de la Bible et de la Géologie*, et enfin *Les progrès dans l'étude des langues*. Ces savantes études, de dimensions inégales, attestent une érudition

réelle et variée au service de matières graves et trop peu approfondies. Il y a deux ans, M. l'abbé Gainet, qui a plus d'un point de ressemblance avec l'abbé Gorini, d'illustre mémoire, donnait une brochure de 70 pages sur *la Chine*, simple extrait détaché d'une étude sérieuse qu'il préparait sur ce vaste pays. C'est cette *Etude* qu'il nous offre aujourd'hui en un volume de 500 pages, preuve que le curé actuel de Traves ne cessera de rendre ses loisirs aussi féconds que l'ancien curé de Cormontreuil.

« Il n'y a guère plus d'un siècle que nous connaissons la Chine, et il n'y a encore qu'un petit nombre d'Européens qui aient des idées justes sur ce grand pays. On doit dire que ce sont les Pères jésuites qui ont été les Christophe Colomb de ce monde nouveau, et c'est encore à eux et aux autres missionnaires qu'il faut s'adresser pour avoir des connaissances exactes et approfondies (*Conclusion*, p. 480). » La haute importance de ce qui fait l'objet de cette Étude historique est indiqué par l'auteur dans son *Avant-propos*. « Les Chinois n'ont connu ni les Égyptiens, ni les Ninivites, ni les Babyloniens, encore moins les Grecs et les Romains. Les philosophes, les orateurs, les législateurs, comme les plus grands hommes de génie des pays occidentaux, leur étaient entièrement inconnus. Les Chinois ont suivi leur voie, selon la pente naturelle de leurs qualités spéciales et de leur goût, et cela depuis la grande dispersion du genre humain sur le plateau de l'Asie occidentale. A ce point de vue, l'étude de la Chine a un immense intérêt. — Cette étude touche non seulement à toutes les grandes questions soulevées spécialement dans notre siècle : l'unité de l'espèce humaine, l'époque de l'apparition de l'homme, les origines de la société, l'administration publique, les rapports entre le climat, le genre de vie, le travail, la nourriture, la longévité et la fécondité de notre espèce ; mais il y a un point de vue particulier plus important que les autres. Nous avons ici une occasion très précieuse de rechercher ce que la Chine a à nous apprendre sur la religion, sur son monothéisme si franc, surtout dans la plus ancienne partie de son existence ; sur son code de morale si rapproché de l'Évangile, sur le beau idéal qu'elle s'est fait de la perfection humaine, enfin sur les traditions premières qu'elle a conservées si fidèlement et qui, sur plusieurs points, sont en harmonie avec les grands faits bibliques du premier âge. J'ai l'espoir d'avoir démontré que sur ces grandes choses, la Chine devient pour ainsi dire une nouvelle démonstration de la vérité de la religion chrétienne, et une confirmation de la chronologie des principaux faits de son histoire (p. VI-VIII). »

On voit le but que s'est proposé l'auteur, et l'on devine par là le soin jaloux qu'il a dû mettre à s'appuyer sur des fondements solides et à ne puiser qu'à des sources authentiques. « A l'exception du peuple hébreu, la Chine est la nation de l'univers qui possède ses Annales dans l'ordre le plus parfait. Elle a eu de grands maîtres en histoire, qui ont soumis cette science aux règles d'une critique que nous pouvons appeler sévère... Quel autre peuple possède, depuis de longs siècles avant l'ère chrétienne, un *Tribunal d'histoire*, composé d'hommes aussi savants que distingués par leur dignité et leur caractère moral? On ne sait pas assez en

France que ce tribunal d'histoire ne fait sa rédaction définitive qu'à des intervalles fort longs : c'est après le changement de la dynastie régnante, de peur que les membres du tribunal ne soient soupçonnés de partialité... Pendant tout le temps que dure une dynastie, l'office des membres du tribunal ne consiste qu'à enregistrer les choses les plus remarquables et qui sont dignes d'être portées à la connaissance de la postérité, chacun est livré à sa conscience, à son appréciation personnelle; et, après avoir fait sa rédaction, il jette son carré de papier ou son rouleau sur chaque événement dans un coffre immense, inviolablement fermé. Lorsque la dynastie est éteinte, l'ouverture solennelle s'opère, et on nomme des commissaires pour mettre en œuvre cette variété de matériaux (chap. Ier, pag. 2-3. » Voilà comment se sont formés les 668 volumes de l'Histoire officielle de la Chine.

Après avoir consacré près de 200 pages à l'histoire du *Céleste Empire* sous les vingt-deux dynasties de ses souverains, l'abbé Gainet fait connaître successivement la géographie de la Chine et les productions du sol, sa religion et son gouvernement, les usages et le caractère de ses habitants. leur système d'éducation, leur commerce et leur langue, etc...

L'auteur avait déja prévenu ses lecteurs, dans son *Avant-propos*, que « le jugement favorable porté sur la Chine au point de vue moral ne se rapporte qu'à l'époque antérieure à l'invasion du bouddhisme, secte hideuse qui a abaissé le caractère chinois dans la masse du peuple. »

Dans le chapitre XVIIe de son livre, l'auteur, reprenant la question de plus haut, apporte de nombreux témoignages pour prouver l'orthodoxie (*sensu lato*) des premiers Chinois en matière de religion ; et dans le chapitre suivant, un des plus curieux peut-être et des plus instructifs du livre, nous voyons établie « la communauté d'origine et de croyance entre le peuple hébreu et les Chinois. »

On comprend le mérite et l'utilité de cette *Étude*, dans laquelle l'auteur a tenu toutes ses promesses et rempli son programme, en donnant à son livre tout l'intérêt qu'un tel sujet ne pouvait manquer de faire naitre.

Nous ne ferons au savant auteur que deux petites querelles dont il appréciera la justesse et le bien fonde. — Il nous semble, d'abord, qu'il n'a pas toujours eu sous les yeux les documents les plus récents en matière de statistique, et que tous les lecteurs ne se montreront pas complètement satisfaits de n'avoir que le chiffre de la population d'après le recensement de 1812 (p. 184), et le budget de l'état également d'après les chiffres de cette même année 1812 (p. 192). — En second lieu, on regrette que l'auteur, après avoir exposé dans des pages très lumineuses la question de l'ancienne chronologie de l'histoire de la Chine, et après avoir donné la date de l'avènement de chaque dynastie, se contente ensuite d'indiquer *les années de règne* de chaque empereur, de sorte que, pour connaître l'époque exacte de l'avènement du dixième empereur, le lecteur est obligé de se livrer à un calcul, en additionnant rétrospectivement les années de règne des neuf princes précédents. C'est là une bien légère lacune, mais qui nous paraît avoir son importance ; et

il sera bien facile de la combler.

J. Tolra de Bordas.

—

Armorial de la Chambre des comptes de Dijon, d'après le manuscrit inédit du P. Gautier, avec un chapitre supplémentaire pour les officers du bureau des finances de la même ville par J. d'Arbaumont. Dijon, Lamarche, 1881, in-4o de LII-516 p., avec blasons gravés.

Ce volume donne des notices sur tous les officiers ayant appartenu à la Chambre des comptes de Dijon depuis 1362 ; leur nombre dépasse quatorze cents. Les notices donnent toujours la date de la provision de l'office ; elles sont presque toutes accompagnées des armoiries gravées du titulaire de l'office, variant d'importance suivant les renseignements que l'auteur a pu réunir et prenant assez souvent la forme et la valeur de véritables généalogies La plus grande partie des familles nobles de la Bourgogne ont leur place dans cet ouvrage. Les notices sont disposées dans l'ordre hiérarchique et chronologique. Une bonne table alphabétique, qui ne peut suppléer à une table par ordre des matières, permet de retrouver facilement les familles et les personnages que l'on recherche.

Le fond du travail est dû au P. Gautier, jésuite, qui fut recteur et bibliothécaire du collège des Godrans à Dijon, et vivait au siècle dernier (1697-1731). Sa famille a fourni plusieurs officiers à la Chambre des Comptes, et c'est peut être cette circonstance qui lui donna la pensée de rédiger un Armorial de ce corps. Son travail s'arrêtait à 1763 et ne comprenait que les officiers du grand bureau ; il était resté manuscrit en plusieurs copies. M. d'Arbaumont, dans son avant-propos, fait connaître les différents manuscrits qu'il a pu consulter, les auxiliaires qu'a eus le P. Gautier, les modifications, additions, suppressions et révisions qu'il a dû faire subir à ce travail, base de sa publication, les documents dont il s'est servi. D'abord il a cru devoir supprimer les notices sur les officiers pourvu d'office et non reçus ; il a complété les listes du P Gautier, poursuivi son travail jusqu'à la suppression de la Cour et l'a étendu à tous les officiers. On peut regretter qu'il n'ait pas pu distinguer, dans le cours de cet ouvrage, ce qu'il a tiré du P. Gautier et ce qui lui est propre. C'est un regret d'amateur, car ces distinctions portent souvent avec elles un peu de confusion. Tel qu'il est, l'ouvrage est plus facile à consulter et l'on sait que M. d'Arbaumont est un érudit consciencieux, qui n'a jamais corrigé qu'à coup sûr, et dont la révision ne peut qu'ajouter à la valeur du texte primitif. Il a déjà fait ses preuves dans *la Noblesse aux États de Bourgogne, les Anoblis de Bourgogne,* et beaucoup d'autres publications moins considérables. La première partie de son avant-propos est consacrée au P. Gautier et à son œuvre; la seconde est une sorte de croquis rapide sur la Chambre des comptes, qui fait désirer la publication d'une histoire complète à laquelle l'auteur travaille.

R. de St-M.

—

Ronsard ecclésiastique, par l'abbé L. Froger. Mamers, 1882, grand in-8o de 79 p.

L'étude de M. l'abbé Froger, extraite du tome X de la *Revue historique et archéologique du Maine,* nous fait connaître un côté de la vie de Ronsard que personne encore

n'avait mis en pleine lumière. Longtemps simple tonsuré, le grand poète se réserva la liberté de rentrer dans le monde, dit tout d'abord M. l'abbé Froger (p. 5); mais quand il eut vu sa Marie descendre au tombeau, il se tourna définitivement du côté de l'Église. Il eut une abbaye, Bellosane, et de nombreux prieurés. On le vit archidiacre de Château-du-Loir, chanoine du chapitre Saint-Julien du Mans, de Saint-Martin de Tours. M. l'abbé Froger a raconté de la façon la plus précise l'histoire de Ronsard, considéré comme ecclésiastique. C'est à l'aide de documents, la plupart inédits, contenus dans les archives civiles ou religieuses du département de la Sarthe et de divers autres départements, qu'il établit successivement les faits que voici. En 1543 (n.s.), l'évêque du Mans, René du Bellay, conféra la tonsure à Pierre de Ronsard, alors âgé de 19 ans. Le 28 novembre 1544, le poète reçut du cardinal Jean du Bellay l'investiture de la cure de Challes, en échange de laquelle il abandonna à son prédécesseur la cure de Marolles (diocèse de Meaux). On trouve deux ans plus tard (6 février 1556 n. s.) l'auteur de la *Franciade* en possession de la cure de Saint-Martin d'Evaillé, bénéfice qui avait auparavant appartenu à un de ses frères, Charles de Ronsard, prieur de Brûlon. Le savant critique montre fort bien (p. 14-16) que Théodore de Bèze, le président de Thou, Agrippa d'Aubigné, et, après eux, une foule d'auteurs ont eu tort de dire que Pierre de Ronsard, étant curé d'Évaillé, repoussa les armes à la main les soldats huguenots qui avaient envahi le Vendômois. On a confondu le chef de la Pléiade avec son neveu, Louis, seigneur de la Possonnière, choisi, en 1564, par la noblesse catholique du Maine pour la commander, et qui, en cette qualité, eut souvent l'occasion de combattre les protestants. En 1556 (n.s.), Ronsard échangea la cure d'Évaillé contre la prébende que lui céda M. Jean Berneuil, prêtre, chanoine de la collégiale Saint-Martin de Tours. L'archidiaconé de Château-du-Loir étant devenu vacant, Jean Perrault, un des grands vicaires de l'évêque du Mans, en investit, le 16 juin 1560, *noble et discrète personne maistre Pierre de Ronsard, prestre*, qui le même jour (un bonheur ne vient jamais seul) entra en jouissance d'une prébende dont le décès de Joachim du Bellay laissait la libre disposition aux administrateurs du diocèse. M. l'abbé Froger n'a pu, malgré les plus actives et les plus persévérantes recherches, découvrir un document révélant l'époque où Ronsard fut ordonné prêtre, mais il a été amené, par la lecture plusieurs fois répétée des œuvres du poète (pp. 28,29), à croire que ce dernier se décida vers 1560 à recevoir les ordres sacrés. Le bon Amyot, abbé commendataire de Bellosane dès 1546, fut remplacé, en 1564, par Ronsard, en faveur duquel il s'était déclaré démissionnaire. Le poète vit ainsi ses revenus augmenter d'une rente d'environ cinq mille livres : toutefois il se défit de son abbaye, l'année même où on la lui avait conférée, et il obtint de son frère Charles, à la même époque, la cession du prieuré de Saint-Cosme. Il en prit possession le 15 mars 1564 ; ainsi fit-il, le 16 janvier 1565, pour la prébende du chapitre de Saint-Martin qu'il avait obtenue aussi. Ce fut à Paris, dans sa maison de la rue aujourd'hui appelée Neuve-Saint-Etienne (je substitue cette indication

à celle des Filles Saint-Victor donnée par l'auteur), que, le 22 mars 1566 (n. s.), Ronsard, assisté de J. A. de Baïf, son ami, acquit le bénéfice de Croixval, que son secrétaire, Amadis Jamyn, possédait depuis fort peu de temps, et sur lequel fut assurée au cessionnaire une rente annuelle de 150 livres, arrangement ratifié par une bulle de saint Pie V. Plus tard, Ronsard eut encore le prieuré de Saint-Gilles de Montoire, qu'il habita souvent sur la fin de sa vie.

Il y aurait encore beaucoup d'autres particularités à signaler dans le travail si nouveau et si bien fait de M. l'abbé Froger, qui complète à tant d'égards tous les travaux antérieurs, et notamment ceux de M. Prosper Blanchemain (voir p. 48 un sonnet à Ambroise Paré qui a échappé aux recherches du vaillant éditeur, et, p. 51, la rectification d'une de ses erreurs). Je me contenterai d'appeler l'attention sur les dix pièces rectificatives réunies par M. Froger (p. 55-71), sur les deux tables dont il a enrichi une brochure que nul ami de Ronsard, nul ami du XVI^e^ siècle ne pourra se dispenser de lire et de relire.

T. DE L.

—

Vie de S. E. Mgr le cardinal Mathieu, *archevêque de Besançon*, par Mgr BESSON, évêque de Nimes. Paris, Bray et Retaux, 1882, 2 vol. in-8 et in-12 de 492-513 pages.

Mgr l'évêque de Nimes, qui cultive avec succès le genre de l'oraison funèbre, vient de donner un important commentaire à celle qu'il prononçait il y a cinq ans devant le cercueil du cardinal Mathieu ; il n'a pas consacré moins de deux gros volumes au tableau d'une des vies les plus laborieuses, d'un des épiscopats les mieux remplis de notre siècle. Il a interrogé les subordonnés et mis à profit la volumineuse correspondance de l'illustre prélat ; il a fait appel à ses propres souvenirs et même emprunté à ses œuvres antérieures des pages redevenues de circonstance, dans la biographie d'un pontife sous les auspices de qui elles avaient d'abord vu le jour. On trouvera ici exposés les résultats d'une longue et féconde administration diocésaine ; on verra aussi Mgr Mathieu mêlé, comme membre du clergé de Paris, comme conseiller de la famille d'Orléans, comme sénateur du second Empire, à toutes les affaires d'un intérêt commun pour l'Église et l'Etat, entre la chute de la seconde Restauration et l'avènement de la troisième République. On reconnaîtra en lui, sous la plume éloquente de son biographe, un incomparable homme d'affaires, au sens large et élevé de ce mot, qui a failli être un homme d'état, et qui en définitive a travaillé, a vécu et est mort en homme de Dieu et en serviteur infatigable des âmes. Si l'on peut regretter çà et là quelques négligences dues sans doute à une impression hâtive (t. I, p. 3, *Pressy* pour *Précy;* — p. 53, *ancien évêque* pour *futur évêque;* — p. 81, *Devouloux* (ailleurs *Decoucoux*) pour *Devoucoux*, *Mende* pour *Saint-Flour ;* — p. 425, *Chamars* pour *Polygone;* — t. II, p. 13, *archevêque d'Arras* pour *évêque;* — p. 284, *La Burgonce* pour *La Bourgonce;* — p. 302, *Chevriot* pour *Chevriaux*), et quelques omissions que le moment n'est pas encore venu de réparer, on n'en reconnaîtra pas moins, à l'abondance et à la nouveauté des renseignements comme au charme et à la variété du récit, et le talent du peintre et la fidélité du portrait.

L. P.

L'Administrateur Gérant : VICTOR PALMÉ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TRENTE-UNIÈME VOLUME.

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1882.

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1882.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

BRUXELLES. — A. VROMANT, IMP.-ÉDIT., 3, RUE DE LA CHAPELLE.

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

SEIZIÈME ANNÉE

TOME TRENTE-DEUXIÈME

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, EDITEUR
76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

1882

TARSCHISCH

ÉTUDE D'ETHNOGRAPHIE ET DE GÉOGRAPHIE BIBLIQUES.

Le nom de Tarschisch, dans la géographie et l'ethnographie de la Bible, soulève des problèmes de la plus grande difficulté, qui sont fort loin d'être aujourd'hui résolus. Déjà les anciens interprètes ont singulièrement varié dans leurs explications de ce terme, qui revient fréquemment dans l'Ancien Testament. Aux environs de l'ère chrétienne, les Juifs n'avaient plus à son sujet de tradition exacte et concordante.

La version des Septante, dans *Is.*, XXIII, 1, 10 et 14, ainsi que dans *Ezech.*, XXVII, 12, et XXXVIII, 13, traduit *Tarschisch* par Καρχηδὼν et Καρχηδόνιοι, tandis que partout ailleurs elle reproduit purement et simplement le nom sous la forme Θαρσὶς ou Θαρσεὶς. La Vulgate a conservé dans *Ezech.*, XXVII, 12, *Carthaginienses*, que les anciennes versions italiques avaient évidemment emprunté au grec et que saint Jérôme a fait disparaître de tous les autres passages. La version arabe des prophètes, exécutée sur le grec, met *Kharkîdûnyûs* dans *Ezech.*, XXVII, 12, et XXXVIII, 13 [1]; dans les trois passages de *Is.*, XXIII, elle altère Καρχηδὼν en *Karsidûnah.* A ce système d'explication, qu'il n'est même pas besoin de réfuter, se rattache encore la substitution de *Aphrîqâ* à *Tarschîsch* par les Targoumim, dans I *Reg.*, XXII, 49, et *Jerem.*, X, 9.

[1]Et même dans XXVII, 25, où le texte habituel a : πλοῖα. Ἔμποροί σου, tandis que le *Codex Alexandrinus* et l'édition aldine nous offrent la leçon qu'a suivie le traducteur arabe : Καρχηδόνιοι ἔμποροί σοου.

D'autres, ne trouvant plus dans la géographie qui leur était connue de pays de Tarschisch et ne sachant où en placer un, ont tranché la difficulté en voyant dans ce mot un nom de la mer. Déjà les Septante mettent θαλάσσης dans le seul passage *Is.*, II, 16, où Aquila suit leur exemple. Du temps de saint Jérôme, cette explication était très répandue chez les Juifs. *Hebræi putant*, dit-il [1], *lingua propria sua mare* tharsis *appellari*, *quando autem dicitur* iam *non hebraico sermone appellari*, *sed syriaco*. Et ailleurs [2] : *Tharsis vel regio Indiæ est*, *ut vult Josephus*, *vel certe omne pelagus appellatur*. Dans sa Lettre à Marcella [3], il explique le nom de la gemme *Tarschisch* en disant qu'elle est ainsi appelée parce qu'elle a la couleur de la mer. Aussi met-il *mare* pour le nom de Tarschisch dans I *Reg.*, XXII, 49; *Is.*, XXIII, 1, 10 et 14; LX, 9; LXVI, 19; *Ezech.*, XXVII, 25. Le Targoum emploie la traduction *yammâ* dans *Ezech.*, XXVII, 12; XXXVIII, 13; *Jon.*, I, 3. Celui des prophètes rend également l'hébreu *aniyôth Tarschisch* par *sepînê yammâ*, toutes les fois qu'il se présente, tandis que celui des Psaumes met *sepîne Ţarsîs* dans XLVIII, 7, et LXII, 10. Enfin Sââdiah adopte aussi la traduction par « mer » dans les différents passages d'Isaïe.

Une autre interprétation de Tarschisch, encore plus généralement admise chez les Juifs des premiers siècles de l'ère chrétienne mais vivement critiquée par saint Jérôme [4], reprise chez les modernes par Volney [5], Hartmann [6], Ch. Lenormant [7], et M. Vivien de Saint-Martin [8], est celle dont nous trouvons la plus ancienne expression chez Josèphe [9]. Elle y voit Tarse en Cilicie, dont l'importance commerciale majeure est attestée par divers témoignages de l'antiquité [10]. Les deux Talmuds [11], le Midrasch *Berêschith rabbâ*, les différents Targoumim du Pentateuque et celui

[1] *Comment. ad Is.*, II, 16
[2] *Comment. Jerem.*, X, 9.
[3] T. II, p. 623, éd. Martianay.
[4] *Epist. ad Marcell.*, t. II, p. 622.
[5] *Nouvelles recherches sur l'histoire ancienne*, t. I, p. 721.
[6] *Aufklærungen ueber Asien*, t. I, p. 69.
[7] *Introduction à l'Histoire de l'Asie occidentale*, p. 318 et suiv.
[8] *Atlas dressé pour l'histoire de la géographie et des découvertes géographiques*, pl. I.
[9] *Antiq. jud.*, I, 6, .
[10] Strab., XIV, p. 674; Xenoph., *Anabas.*, I, 2, 23.
[11] Talm. Jerus., *Megillah*, I, fol. 11 ; Talm. Babyl., *Yoma*, fol. 10 *a*.

des Chroniques [1], expliquent aussi *Tarschisch* par *Ṭarsûs*, c'est-à-dire Tarse [2].

L'explication de Tarschisch par Tarse est celle qui a été adoptée par la grande majorité des commentateurs juifs et par l'exégèse chrétienne jusqu'à Bochart. Elle est pourtant impossible à maintenir en présence de la façon toute différente dont nous savons aujourd'hui que les peuples sémitiques transcrivaient le nom indigène de la grande cité cilicienne. Les documents assyriens appellent Tarse *Tarzi* [3], ce qui concorde de la façon la plus exacte avec la forme *Tarz* des légendes araméennes des monnaies frappées dans cette ville sous les Achéménides [4]. Ceci nous révèle un nom ayant dans sa forme originale la même désinence que plusieurs appellations de villes et de régions voisines que font connaître les inscriptions cunéiformes : *Alzi* et *Purukuzzi* dans le sud-est de la Cappadoce, entre le pays des *Mus'kai* (Meschech) et celui de *Kummu'h* (la Commagène) [5] ; *'Hazazu* [6] ou *'Hazazi* [7], aujourd'hui 'Azâz, et *Tarmanazi* [8] dans le pays de *Patin*, dont la situation entre l'Euphrate et les embouchures de l'Oronte a été si bien établie par M. E. Schrader [9].

Il est vrai qu'il semble que ce soit Tarse qui est désignée dans les monuments hiéroglyphiques du règne de Râ-mes-sou III [10] sous la forme *Tharsch-ka* (avec la même addition que dans

[1] Le *Ṭarsis* du Targoum des Psaumes (XLVIII, 7, LXXII, 10) est encore une variante de *Ṭarsûs*.

[2] Neubauer. *Géogr. du Talmud*, p. 424.

[3] Obélisque de Schalmanou-aschir à Nimroud, l. 138 : Layard, *Inscriptions in the cuneiform character*, pl. 95. Voy. Finzi, *Ricerche per lo studio dell' antichità assira*, p. 347 et suiv.; E. Schrader, *Keilinschriften und Geschichtsforschung*, p. 240 et suiv.

[4] Lindberg, *De inscriptione melitensi*, p. 46; Gesenius, *Monum. phœnic.*, p. 428; D. de Luynes, *Essai sur la numismatique des satrapies*, pl. I-V, VII-IX; J. Brandis, *Das Munz-Mass-und Gewichtswesen in Vorderasien bis auf Alexander den Grossen*, p. 428-430, 500 et suiv.

[5] Prisme de Toukoulti-abal-escharra Ier, col. 1, l. 64 et 65; col. 2, l. 90 et 91 : *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. I, pl. 9 et 10.

Pour *Alzi*, voy. encore Obélisque de Schalmanou-aschir à Nimroud, l. 42 : Layard, *Inscr. in the cuneif. character*, pl. 89.

[6] *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. III, pl. 10, no 3, l. 20.

[7] Monolithe d'Asschour-naçir-abal, col. 3, l. 71 : *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. I, pl. 25.

[8] Voy. Sayce, *Transact. of the Soc. of Bibl. Archæology*, t. VII, p. 292.

[9] *Keilinscriften und Geschichtsforschung*, p. 214 et suiv.

[10] Duemichen, *Historische Inschriften*, pl. XII; Birch, *Records of the past*, t. VI, p. 20 ; Brugsch, *History of Egypt under the Pharaohs*, t. II, p. 152.

Salomas-ki du même document pour Salamis de Cypre). Mais cette transcription égyptienne, même si on devait la considérer comme sûre, n'emporterait aucune conséquence pour les transcriptions sémitiques, d'autant plus que les Égyptiens ont été toujours fort embarrassés pour rendre le son *s* [1], qui manquait à leur organe, tandis que les Sémites le possédaient tous.

Avant même que l'impossibilité d'assimiler Tarschisch à Tarse-Tarz n'eût été démontrée linguistiquement comme elle l'est aujourd'hui, Bochart [2] l'avait reconnue au point de vue de l'histoire et de la géographie. Il y substitua donc une autre opinion, qui a fait une brillante fortune, car elle a été adoptée par presque tous les exégètes modernes depuis son époque [3]. Dans l'antiquité elle n'avait été mise en avant que par le seul Eusèbe, à qui le Syncelle [4] a emprunté l'explication : Θάρσεις ἐξ οὖ Ἴβηρες. L'opinion courante depuis Bochart voit dans Tarschisch la forme phénico-hébraïque du nom de Ταρτησσὸς par lequel les Grecs désignèrent le plus anciennement l'Espagne méridionale [5], but de grandes navigations dont les Phéniciens tiraient dès une époque extrêmement reculée d'immenses profits et dont ils s'efforcaient d'éloigner toute concurrence [6].

Les notions sur Tartesse chez les écrivains antiques sont toujours vagues. Pourtant Movers a très bien établi que *Tartéssos*,

[1] D'ordinaire ils le confondaient avec ç et le rendaient également par *ts* : E. de Rougé, *Mémoire sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien*, p. 75.

[2] *Phaleg*, l. III, c vii, p. 166 et suiv. de l'édit. de Leyde, 1712; cf. *Canaan*, l. I, c. xxxiv.

[3] Voy. principalement J. D. Michaëlis, *Spicil. geogr. Hebr. exter.*, l. p. 82 et suiv.; Bredow, *Historische Untersuchungen*, t. ii, p. 260 et suiv.; Gesenius, *Thesaurus*, p. 1315 et suiv. ; les commentaires de Von Bohlen, Tuch, Dillmann sur *Genes*, x, 4 ; les articles de ce nom dans le *Realwœrterbuch* de Winer, le *Bibellexikon* de Schenkel, le *Dictionary of the Bible* de Smith et l'*Encyclopædia Britannica.*

[4] P. 49.

[5] L'opinion de Redslob (*Tartessus, ein Beitrag zur Gesch. des phœnic.-span. Handels*, Hambourg, 1849), qui faisait de Tartêssos Dertosa dans le nord de l'Espagne, est tout à fait inadmissible.

[6] Sur cet ancien commerce plénicien avec l'Espagne, voy. Bochart, *Phaleg*, l. III, c. vii ; *Canaan*, l. I, c, xxxiv ; Bredow, *Historische Untersuchungen*, t. II, p. 260 et suiv. Heeren, *Politique et commerce des peuples de l'antiquité*, trad. franç. t. II, p. 71-81 ; Movers, *Die Phœnizier in Gades und Turdetanien*, dans la *Zeitschrift für Philosophie und katholische Theologie* de 1843; *Die Phœnizier*, t. II, 2e part , p. 588-659.

dans les sources les plus anciennes et les meilleures, est toujours, non une ville, une localité spéciale, mais un pays d'une certaine étendue, appelé aussi *Tartêssis* ou *Tartêssia* [1], et habité par un peuple de *Tartêssioi*, que l'on représente comme étant, avec les Cynètes, le plus considérable et le plus anciennement civilisé de la portion méridionale de la péninsule ibérique [2]. Stésichore [3], Hécatée [4], Phérécyde [5], Hérodote [6], Théopompe [7], Hérodore [8] et Festus Avienus [9], d'après des documents fort anciens (du VIe siècle av. J. C.) qui paraissent d'origine massaliète, ont parlé de ces Tartassiens. Ils habitaient les rives d'un fleuve du même nom qu'eux [10], qui fut appelé plus tard Bætis, le Guadalquivir de nos jours. C'est par eux qu'étaient possédées les côtes nord du détroit de Gibraltar, Calpê, la Colonne européenne d'Hercule, et ils s'étendaient primitivement jusqu'à la rivière appelée par Festus Avienus [11] *Theodorus*, par Pline [12] *Tadir*, par Ptolémée [13], *Terebos*, aujourd'hui la Segura, au nord de Carthagène. Festus Avienus, qui donne aux Tartessiens l'épithète de riches [14], leur attribue une marine propre, qui aurait fréquenté les îles Œstrymnides [15] les mêmes que les Cassitérides [16], dont on disait la population d'origine primitivement ibérique [17]. Suivant Solin, ils avaient aussi

[1] Voy. sur ce pays, Cellarius, *Notitia orbis antiqui*, t. I, p. 87 ; Mannert, *Geogr.*, t. I, p. 295; Ukert, *Geogr. d. Griech. u. Rœm.*, t II, 1re part. p. 242.

[2] M. d'Arbois de Jubainville (*Les premiers habitants de l'Europe*, p. 33 et suiv.) a parfaitement groupé tout ce que l'on sait des Tartessiens et de leur histoire.

[3] *Ap.* Strab., III, p. 148.

[4] *Ap.* Steph. Byz., v.t Ἐλιβύργη et Ἴξυλλα.

[5] *Ap.* Schol. *ad* Apollon. Rhod., *Argonaut.*, IV, v. 396.

[6] I, 163; IV, 152 et 192.

[7] *Ap.* Steph. Byz., *v.* Μασσία.

[8] *Ap.* Constant. Porphyrogen., *De administr. imper.*, 23.

[9] *Or. marit.*, *v.* 85, 113, 223, 254, 265, 269, 308, 332, 423, 428.

[10] Stesichor. *et* Eratosthen., *ap.* Strab., III, p. 148; Pausan., VI, 19, 3 ; Avien., *Or. marit.*, v. 291; Steph. Byz., *v.* Ταρτησσός.

[11] *Or. marit.*, v. 456-463.

[12] *Hist. nat.*, III, 3.

[13] II, 6, 14.

[14] *Or. marit.*, v. 423.

[15] *Ibid.*, v. 94-119.

[16] Herodot., III, Strab., II, p. 147 et 175, voy. Müllenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, t. I, p. 92.

[17] Dionys., *Perieg.*, v. 561-564; voy. D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 31.

envoyé des colonies en Sardaigne [1]. Les descendants des Tartessiens, au temps de Strabon [2], possédaient une littérature traditionnelle versifiée, qu'ils prétendaient faire remonter à six mille ans. Quand les Tyriens, vers 1100 avant notre ère [3], vinrent dans une île, sur la côte des Tartessiens, fonder la ville de *Gadir* [4] ou *Aggadir* [5], ils y trouvèrent, suivant la tradition carthaginoise, une forteresse entourée de solides murailles, et ils ne purent la prendre sans recourir au bélier, qui fut alors inventé [6]. En effet, c'est sur le territoire de ce peuple [7], et à ses dépens, que les Phéniciens fondèrent leurs grands établissements commerciaux et coloniaux de la Bétique. Non seulement ils y fondèrent sur le littoral des villes purement phéniciennes comme Gadir (Gades), Seks (Sixos, Sex), 'Abderath (Abdera), Malacha (Malaca) et Melqarthiya (Carteia), mais ils implantèrent un élément kénânéen considérable dans toutes les villes de l'intérieur des terres dans le bassin du Bætis [8]. Surtout, la création du peuple mixte des Bastules [9] ou Blastophéniciens [10], formé par le croisement des indigènes et des colons Libyphéniciens amenés

[1] Solin., 10.
[2] III, p. 139.
[3] Peu d'années avant la fondation d'Utique et vers l'époque où les Doriens bâtirent Mégare : Vell. Paterc., *Hist. Rom.*, I, 2; voy. Movers, *Die Phœnizier*, t. II, 2e part., p. 148.
[4] C'est la forme donnée et très bien expliquée par Festus Avienus, *Or. marit.*, v. 85 ; Hesych. v. Γάδειρα; cf. Solin., 24; voy. Schrœder, *Die phœnizische Sprache*, p.130.
[5] Forme donnée par les légendes monétaires: Gesenius, *Monum. phœnic.*, pl. 40, n° xv, p. 304-308, Benary, *Berl. Jahrb. f. wissensch. Kritik*, 1836, p. 45 ; Judas, *Étude démonstrative de la langue phénicienne*, p. 29 et 161 ; Movers, article *Phœnizien* dans l'Encyclopédie de Ersch et Gruber, p. 439 ; *Die Phœnizier*, t II, 2e part., p. 549, et 622; Blau, *Zeitschr. d. deutsch. Morgenl. Gesellsch.*, t. VI, p. 475; L. Muller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, t. III, p. 151 et 159, A. Heiss, *Monnaies antiques de l'Espagne*, pl. LI et LII, p. 347-350, A. Delgado, *Nuevo método de classificacion de las medallas autónomas de España*, t. II, pl. xxv-xxix, n° 1-82; p. 55-77.
[6] Vitruv., X, 13 (19), voy. Movers, *Die Phœnizier*, t. II, 2e part., p. 626 et suiv.
[7] Pseudo-Aristot., *Mirab. auscult.*, 135.
[8] Strab., III, p. 149.
[9] Plin., *Hist. nat.*, III, 3. Pomp. Mel., III, 1.

Βαστοῦλοι οἱ καλούμενοι Ποινοί : Ptol., II, 4, 6, cf. 9. Βλαστουροὶ οἱ καλούμενοι Ποινοί : Marcian. Heracl., *Peripl.*, II, 9.
[10] Appian., *Hispan.*, 56.

d'Afrique [1], coupa en deux l'ancien peuple des Tartessiens et sépara d'eux les Mastianes ou Mastiènes, leur division orientale, qui désormais formèrent un peuple distinct [2]. Dès le VI^e siècle, et même auparavant, le nouvel état de choses était établi. Après diverses vicissitudes, sur lesquelles nous aurons à revenir un peu plus loin, les Tartessiens du bassin du Tartêssos ou Bætis, qui avaient eu au VI^e siècle des rois fameux par leur richesse [3], finirent par être écrasés et définitivement soumis à Carthage par A'himelqarth Barqa (Hamilcar Barcas) [4]. Aussi, du temps de Polybe, dans la première moitié du II^e siècle avant l'ère chrétienne, le nom de Tartessiens était déjà tombé en désuétude : il n'apparaît plus dès lors que comme un souvenir littéraire, suivant la très juste remarque de M. d'Arbois de Jubainville. Le peuple qui avait porté ce nom célèbre était divisé en deux groupes, les Turdétans et les Turdules [5], représentés comme dépourvus de toute énergie guerrière [6]. Un siècle et demi plus tard, Strabon [7] dit qu'il n'existe entre eux aucune différence appréciable et qu'ils constituent réellement un même peuple.

Les anciennes relations des voyages des Samiens et des Phocéens, au VI^e siècle avant notre ère, parlaient d'un comptoir, ἐμπόριον [8], indigène [9], nommé Tartêssos comme le pays lui-même, qui était situé dans une île entre les deux bras que le fleuve Tartêssos formait à son embouchure [10]. Ce comptoir paraît avoir

[1] Scymn., v. 195 ; Avien., *Or. marit.*, v. 421 ; Steph Byz., *v.* 'Ελβέστιοι ; voy. Movers. *Die Phenizier*, t. II, p. 629 et suiv.

[2] Voy. D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 34.

Je ne crois pas que ce savant ait raison de dire que le nom des *Mastiani* disparaît après Polybe par suite des bouleversements que subit l'Espagne ; il s'altère seulement en *Bastetani* : Strab., III, p. 139, 155 et suiv., 162 ; Plin., *Hist. nat.* III, 3.

[3] Strab., III, p. 151.

[4] Diod. Sic., XXV, 14. Strabon (III, p. 151) les appelle déjà à cette occasion Turdétans.

[5] Polyb., XXXIV, 9.

[6] T. Liv., XXXIV, 7.

[7] III, p. 139.

[8] Herodot., IV, 152.

[9] Quand Arrien (*Arabas.*, II, 16, 3) dit Φοινίκων κτίσμα ἡ Ταρτησσός, c'est de Gadès qu'il parle et non de ce vieil *emporion*, dont la situation exacte était oubliée de son temps.

[10] Strab. III, p. 148 ; Pausan., VI, 19, 3.

disparu de bonne heure. Aux temps romains, il n'en restait plus qu'un vague souvenir, et on l'avait confondu avec les villes phéniciennes [1], de telle façon que les uns prétendaient que l'antique Tartesse était Gadès [2], les autres que c'était Carteia [3].

La plupart des renseignements de la Bible sur Tarschisch, qui se lisent principalement chez les prophètes, cadrent fort bien avec l'opinion de Bochart, adoptée par la plupart des exégètes modernes, qui y voit le Tartesse espagnol.

Tarschisch est une région située sur la Méditerranée, puisque les navires qui y vont de la Palestine mettent à la voile du port de Yâphô (Joppé) ou du moins y relâchent sur leur route en venant de la Phénicie [4]. C'est un des pays les plus éloignés que l'on connaisse, puisque le prophète Yônâh (Jonas) veut s'y réfugier pour fuir la parole de Yahveh qui lui ordonna d'aller prêcher la pénitence à Ninive [5]. Il est, en effet, situé dans l'ouest le plus reculé; car *Psalm.* LXXII, 10, oppose Tarschisch à Schebâ et à Sebâ, les deux littoraux, arabe et africain, du golfe Avalitique, pour représenter les extrémités du monde au nord-ouest et au sud-est. La même opposition se trouve dans *Ezech.*, XXXVIII, 13, entre Tarschisch, d'une part, Schebâ et Dedân, de l'autre. Tarschisch est, d'ailleurs, un des pays les plus riches de l'univers [6]. C'est un des points avec lesquels Tyr commerce le plus habituellement; les « vaisseaux de Tarschisch, » *aniyôth Tarschisch* sont très fréquemment mentionnés, toujours en rapport avec cette cité [7]. La navigation vers Tarschisch est par excellence

[1] Movers, *Die Phœnizier*, t. II, 2e part. p. 607 et suiv.

[2] Avien., *Descr. orb.*, v. 613; Sallust., *Histor.*, II, fr. 33; Plin., *Hist. nat.* IV, 36, cf Johann. Laur. Lyd, *De ostent.*, 12. Cicéron (*Epist. ad Attic.*, VII, 3, 11) appelle Tartessien Cornelius Balbus, qui était de Gadès. Ainsi que nous venons de le remarquer, c'est aussi l'assimilation que suivait Arrien (*Anabas.*, II, 16, 2)

[3] Strab. III, p. 151. Pausan, VI, 19, 3; Plin., *Hist. nat.* II, 6, III, 3; S. Hieronym, *Praefat. in cap. III Epist. ad Galat.*, t. IV, p. 254, ed. Martianny. La position où Scymnos, (e. 163) et Denys (*Perieg.*, v. 337), placent Tartêssos, correspond à celle de Carteia.

La monnaie publiée par Florez (*Medallas de las colonias, municipios y pueblos de España*, t. III, pl LXVI, no 1; voy. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. I, p. 29, Mionnet, *Descript. de médailles antiques*, t. I, p. 26, no 191), qui aurait porté la légende latine TARTES, est une falsification.

[4] *Jon.*, II, 3.

[5] *Jon.*, II, 3; IV, 2.

[6] *Psalm.*, LXII, 10; *Ezech.*, XXXIII, 13.

[7] *Is.*, II, 6, XXVIII, 1 et 14, LX, 9, *Psalm.*, XLVIII, 8.

la navigation hauturière des Kénânéens maritimes. Aussi l'expression de *anî Tarschisch* était-elle employée pour désigner un type particulier de vaisseaux, le μέγα πλοῖον Φοινικικὸν de Xénophon [1], celui qui était construit pour les grands voyages de commerce [2], sur quelque mer et vers quelque pays que ce vaisseau naviguât.

C'est ainsi que nous lisons dans I *Reg.*, x, 22, à propos des expéditions envoyées par Schelômôh (Salomon) vers Ophîr :

« Car le roi avait sur mer un vaisseau de Tarschîsch avec le vaisseau de 'Hîrâm; une fois tous les trois ans le vaisseau de Tarschîsch revenait chargé d'or, d'argent, de dents d'ivoire, de singes et de paons. »

Et dans II *Reg.*, xxii, 49 :

« Yéhôschâphât (Josaphat) fit faire des vaisseaux de Tarschîsch pour aller à Ophîr prendre de l'or; mais on n'y alla pas, parce que les vaisseaux s'étaient brisés à 'Éçyôn-gâber. »

Tout ceci pourtant, bien que convenant à l'Espagne, n'a rien d'absolument décisif, car les mêmes données peuvent s'appliquer également à tout pays situé dans la partie occidentale de la Méditerranée, au-delà de la Sicile, avec laquelle se termine tout naturellement la région des îles, *iyîm*, qui embrasse les mers grecques. Mais voici qui est bien plus significatif. *Ezech.*, xxvii, 12, dit à Tyr :

« Tarschîsch trafiquait avec toi
à cause de ton abondance de tout bien ;
d'argent, de fer, d'étain et de plomb
ils pourvoyaient tes marchés. »

Metallis plumbi, ferri, aeris, argenti, auri tota ferme Hispania scatet, dit Pline [3]. C'est surtout l'argent dont Tarschîsch est le pays par excellence; *Jerem.*, x, 9, nous le dit formelle-

[1] *Œconom.*, 8.
[2] « Les vaisseaux de Tarschîsch composaient les flottes de ton com« merce (de Tyr) : *Ezech.*, xxvii, 25.
[3] *Hist. nat.*, III, 4.

ment. Or, c'est ce que l'Espagne était pour le monde méditerranéen. *Argentum reperitur in Hispania pulcherrimum*, lisons-nous encore dans Pline [1] ; *id quoque in sterili solo, atque etiam montibus*. Diodore de Sicile [2] affirme aussi que l'Espagne était le pays qui fournissait l'argent le plus abondant et de la plus belle qualité, que les Phéniciens et après eux les Carthaginois tirèrent d'immenses profits de l'exploitation de ce métal dans la péninsule et y établirent des colonies pour cet objet, à une époque où les indigènes ignoraient encore la manière de travailler les mines. La région de Tartesse, où ils touchèrent d'abord, était particulièrement fameuse pour son abondance d'argent. « Les premiers Phéniciens qui débarquèrent à Tartesse, dit le Pseudo-Aristote [3], en rapportèrent tant d'argent en échange d'huile et d'autres marchandises de nulle valeur, que les navires ne pouvaient plus contenir tout ce qu'ils en avaient reçu, et qu'ils furent obligés, au moment du départ, de remplacer tous leurs outils et tous leurs ustensiles, jusqu'aux ancres, par d'autres qu'ils firent en argent. » Strabon [4] raconte encore que lorque A'himelqarth Barqa (Hamilcar Barcas) fit la conquête du pays des Turdétans, que nous avons vu être les mêmes que les Tartessiens, il trouva qu'ils fabriquaient en argent jusqu'aux mangeoires de leurs bestiaux et aux grands pithos qui les servaient à conserver les liquides.

La mention de l'étain, *bedil*, comme marchandise de Tarschisch, est encore plus décisive. On sait, en effet, que ce métal ne se trouve que sur un très petit nombre de points du globe, que dans l'antiquité comme de nos jours le commerce en était restreint à certains marchés déterminés, d'où il se répandait dans tout le monde civilisé, enfin que dans le bassin occidental de la Méditerranée il n'y a que l'Espagne qui en produise. En revanche, précisément à l'époque des prophètes, l'extrémité méridionale de la péninsule en était pour l'Asie antérieure le grand marché, soit dans les comptoirs des Tartessiens indigènes, soit dans les cités proprement phéniciennes [5]; c'est de là que les

[1] *Hist. nat.*, xxxiii, 31.
[2] V, 35 et 38.
[3] *Mirab. auscult.*, 147.
[4] III, p. 151.
[5] Voy. Heeren, *Politique et commerce des peuples de l'antiquité*, traduc-

Tyriens et les autres Phéniciens le rapportaient dans leurs ports et le vendaient à toutes les autres nations. Tartesse, entendu dans son sens d'une vaste province possédant plusieurs débouchés sur la mer, était le grand entrepôt où venaient se concentrer à la fois, pour y attendre les vaisseaux qui l'emmenaient ensuite en Orient, l'étain proprement espagnol, c'est-à-dire des mines de la Galice et du Portugal [1], signalées par les écrivains anciens [2], et l'étain des îles Britanniques, que les Tartessiens eux-mêmes, nous l'avons vu dans Festus Avienus [3], allaient chercher aux Œstrymnides ou Cassitérides sur leurs propres vaisseaux, navigation où ils eurent de très bonne heure pour concurrents les Phéniciens de Gadir [4]. L'étain de Tarschîsch chez Ye'hezqêl (Ezéchiel) ne peut donc être que l'étain de Tartesse ou des marchés du midi de l'Espagne [5].

Voici maintenant des indications d'un autre ordre, mais qui ne semblent pas moins probantes.

Quand Tyr est prise et ravagée par les Assyriens, Yescha'yâhoû (Isaïe) dit à ses habitants: « Passez (la mer) vers Tarschîch, » *'ibrû Tarschischâh* [6]. C'est de la même façon que, lors du siège de la ville par Alexandre, les habitants envoyèrent à Carthage les bouches inutiles, les vieillards, les femmes et les enfants [7]. Le pays de Tarschisch, en même temps qu'assez éloigné pour qu'on pût s'y croire à l'abri des atteintes d'un ennemi dépourvu de marine, était donc pour Tyr une colonie comme Qarth-'hadaschth ou

tion franç. t. II, p. 71-81, et surtou H. Dufrené, *Étude sur l'histoire de la production et du commerce de l'étain* (extrait des *Annales du génie civil*, 1881), p. 48-59.

[1] H. Dufrené, mém. cit., p. 8-11.

[2] Posidon. *ap.* Strab., III, p. 148; Diod. Sic., V, 38; Plin., *Hist. nat.*, IV, 34; XXIV, 47; Scymn., v. 165. Avien., *Or. marit.* v. 296; Steph. Byz., v. Ταρτησσός; Eustath. *ad* Dionys., *Perieges.*, v. 337.

[3] *Or. marit.*, v. 94-119.

[4] Strab., I, p. 33; III, p. 175.

[5] Dans *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. II, pl. 51, no 1 (voy. Friedr. Delitzsch, *Wo lag das Paradies*, p. 102), à la l. 12, deux contrées sont indiquées comme étant pour les Assyriens les pays de l'étain, *anaku*; ce sont *'Har'ha* et *Mas'dardarnu*, l'un et l'autre absolument inconnus d'ailleurs. Il est probable qu'il faut les chercher vers le Caucase ou l'Hindou-Kousch, les deux sources d'où les Assyriens paraissent avoir tiré principalement leur étain (H. Dufrené, dissert. cit., p. 12-14, 34-37), en même temps que des marchés de la Phénicie.

[6] *Is.*, XXIII, 6.

[7] Diod. Sic., XVII, 41.

Carthage, ou bien une possession territoriale. Or les Tyriens, au delà de la région des îles des mers helléniques, *iyim*, dont il est question dans le même verset, et en dehors de la côte septentrionale d'Afrique, n'avaient de possessions de ce genre que le pays de Tartesse, que leurs établissements du midi de l'Espagne ; partout ailleurs ils ne tenaient que de simples comptoirs. « Avant l'époque d'Homère, dit Strabon [1], les Phéniciens s'étaient rendus maîtres de la plus riche portion de l'Ibérie. » Et ailleurs : « Les Turdétans (les mêmes que les Tartessiens) furent soumis par les Phéniciens à une étroite sujétion, et c'est ainsi qu'un élément phénicien est encore aujourd'hui dans la population des villes de la Turdétanie et des lieux voisins [2]. » Cette domination phénicienne sur une partie considérable de l'Espagne, exercée par les Tyriens, avait flori avant que les Celtes ne fissent leur entrée dans la péninsule, nous dit encore Strabon [3], confirmé par les renseignements que Pline [4] a empruntés à Varron.

Après avoir indiqué Tarschîch comme une possession de Tyr, Yescha'yâhoû lui adresse au nom de Yahveh un véritable appel à l'insurrection ; [5] il l'invite à profiter de l'abaissement de la cité souveraine pour se rendre libre [6].

> « Parcours librement ton pays, comme le fleuve [7],
> fille de Tarschîch ! Plus d'entrave ! »

C'est, en effet, le résultat qu'eut nécessairement la chute de la puissance de Tyr, et la concordance de ce que dit ici le prophète avec ce qui se produisit bientôt après en Espagne doit être encore compté parmi les arguments qui militent pour faire reconnaître Tartesse dans le Tarschisch des prophètes. Un peu plus d'un siècle après la prise de Tyr par l'Assyrien Scharrou-kinou et la date du chap. XXIII de Yescha'yâhoû, *Ezech*, XXVII, 12, nous a montré le commerce maritine des métaux tirés de cette contrée encore entre les mains des Tyriens et singulièrement actif pen-

[1] III, p. 150.
[2] III, p. 149.
[3] III, p. 158 ; cf. I, p. 8.
[4] *Hist. nat.*, III, 3.
[5] C'est ce qu'ont déjà reconnu Rosenmüller, Genesius et Ewald, en commentant ce passage.
[6] *Is.*, XXIII, 10.
[7] Allusion manifesté au fleuve nommé Tartêssos, comme le pays lui-même.

dant les années qui précédèrent la ruine de leur ville par Naboukoudourri-ouçour. Mais, comme l'a déjà remarqué Movers [1], les termes mêmes qu'emploie à cette occasion Ye'hezqêl indiquent très nettement que, dans l'intervalle entre les deux époques, la condition de Tarschîsch par rapport aux Tyriens avait changé. Pour Yescha'yâhoû, Tarschîch, nous venons de le voir, était une possession directe de Tyr. Ye'hezqêl, au contraire, emploie pour en parler les mêmes expressions que pour la plupart des pays entièrement indépendants qui avaient avec la Phénicie des relations simplement commerciales et qui n'étaient pas avec elle dans un rapport de colonies à métropole : *Tarschîch sö'hartêch*, comme *Arâm sö'hartêch* (v. 16), *Dammeseq sö'hartêch* (v. 18), *'Arab vechâl-neschiyê Qêdâr hêmmâh sö'harê yâdêch* (v. 21). C'est qu'en effet à Tartesse ou dans le bassin du Bætis le grand empire colonial de Tyr avait pris fin, par un contre-coup des malheurs dont l'invasion assyrienne avait frappé la Phénicie, et peut-être aussi par suite de l'entrée en scène, dans cette partie de la péninsule, d'un élément ethnique nouveau, celui des Ligures, qui paraissent y avoir fait alors leur apparition et y avoir acquis pour quelque temps la suprématie parmi les indigènes [2]. L'arrivée de ce peuple, venu du septentrion, fournit probablement le cadre des événements qui donnèrent naissance à la légende, conservée par Macrobe [3], sur un roi du nord de l'Espagne, Théron, qui se serait présenté avec une flotte pour prendre Gadir et y détruire le fameux temple de Melqarth, et que

[1] *Die Phœnizier*, t. II, 2e part., p. 657.

[2] M. d'Arbois de Jubainville (*Les premiers habitants de l'Europe*, p. 243 et suiv.) est frappé avec raison de la physionomie toute aryenne du nom d'Arganthônios, le fameux roi des Tartessiens qui se montra l'ami des Grecs. L'apparition d'un tel nom au milieu des populations non-aryennes de l'Espagne méridionale ne peut manquer d'avoir quelque chose de significatif. Pour le savant linguiste, et il déduit ceci d'arguments fort ingénieux, *Arganthônios* ou *Arganto-nios* doit être la forme ligure du nom de la montagne où le fleuve Tartêssos ou Bætis prend sa source, montagne que Festus Avienus appelle *Argentarius* (*Or. marit.*, v. 291-295) et Strabon (III, p. 148) *Argyros*. Il suppose donc que le règne extraordinairement long qu'on lui attribue représente la période où la suprématie sur la Bétique fut aux mains des Ligures, dont le centre en ces contrées était au pied du mont Arganthônios ou Argentarius, là où Festus Avienus (*Or. marit.*, v. 284 et suiv.) place un marais Ligustique et Etienne de Byzance, sans doute d'après Hécatée de Milet, une ville de Ligystinê.

[3] *Saturn.*, I, 29.

les habitants phéniciens n'auraient pu repousser que grâce à un miracle de leur dieu.

Ce qui est certain, c'est qu'au VI[e] siècle avant notre ère, époque à laquelle remontaient les documents mis en œuvre par Festus Avienus dans son *Ora maritima*, un grand nombre des villes que les Phéniciens avaient créées sur la côte des Bastules étaient abandonnées, ruinées, et leurs emplacements déserts :

Porro in isto littore
Stetere crebrae civitates antea,
Phœnixque multus habuit hos pridem locos.
Inhospitales nunc arenas porrigit
Deserta tellus, orba cultorum sola
Squalent jacentque [1].

Il en était de même des établissements qu'ils avaient eus vers l'embouchure du fleuve Theodorus, à l'ancienne limite nord-ouest du territoire des Tartessiens [2]. En effet ceux-ci, désormais réduits à la vallée du Bætis, après avoir été pour les Tyriens des sujets étroitement tenus en bride, σφόδρα ὑποχείριοι [3], avaient recouvré leur liberté. Ils formaient de nouveau une nation indépendante, avec ses rois propres. Entre 640 et 630 av. J.-C., vers l'époque où la Grèce fut fondée, un vaisseau de Samos, conduit par un certain Côlaios, poussé dans l'ouest par la tempête, aborda à Tartesse [4] et révéla aux Grecs la route de cette fructueuse navigation, dont les Phéniciens gardaient jusqu'alors le secret avec un soin jaloux à l'égard des autres nations [5]. Il y fut bien accueilli, nous dit Hérodote, dans un *emporion* encore vierge, qui ne pouvait appartenir qu'aux indigènes, car les Phéniciens eussent impitoyablement repoussé ce rival des ports qui leur appartenaient.

Les récits de Côlaios et de ses compagnons sur la fertilité du bassin du Bætis, sur la prospérité commerciale de Gadir et sur les trésors des mines de l'Espagne méridionale, surexcitèrent prodigieusement les imaginations et les convoitises des Grecs de l'Ionie. Le pays de Tartesse devint pour eux, dans les dernières

[1] *Or. marit.*, v. 438-443.
[2] *Ibid.*, v. 459-463.
[3] Strab., III, p. 149.
[4] Herodot., IV, 152.
[5] Strab., III, p. 175.

années du VIIe siècle, un véritable Eldorado, que leurs navigateurs s'efforcèrent d'atteindre [1]. Vers 600 av. J.-C., à peu près à l'époque où Euxène fondait Massalie, comme une étape sur la route maritime de l'Espagne, les Phocéens se mettaient à fréquenter la côte des Tartessiens, dont le roi Arganthônios, fameux par sa longévité [2], les accueillait avec une faveur marquée, heureux de voir des concurrents surgir aux Phéniciens, et leur ouvrait les marchés de son pays [3]. Bientôt après, sur un territoire appartenant aux Tartessiens [4], ils fondaient la ville grecque de Mainacê [5], dans le voisinage de la phénicienne Melqarthiya ou Carteia.

Tout ceci est antérieur à la prise et au sac de Tyr par Nabou-koudourri-ouçour, en 576 ou 573. La décadence des établissements phéniciens du pays de Tartesse dut être bien autre chose lorsqu'ils se virent alors absolument livrés à eux-mêmes, n'ayant plus de secours à attendre de la mère-patrie ruinée [6]. Les colons tyriens ne parvinrent à se maintenir que dans un petit nombre de villes fortes, comme Gadir. Bientôt même ils y furent si pressés par les indigènes, si menacés qu'ils adressèrent un appel désespéré aux Carthaginois, et ceux-ci, en Espagne comme en Sicile, n'hésitèrent pas à reprendre, avec ses difficultés mais aussi avec ses immenses profits, l'héritage de l'empire colonial

[1] Voy. Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 3e édit., t. III, p. 190 et suiv.

[2] Outre le témoignage d'Hérodote, voy. Anacr. *ap.* Strab., III, p. 151; Cicer., *De senect.*, 19; Plin., *Hist. nat.*, VII, 49; Censorin., *De die nat.*, 17, 3; Lucian., *Macrob.*, 10; Phleg., *De longæv.*, 4; Serv. *ad* Virgil., *Æneid.*, VII, v. 662.

[3] Herodot., I, 163.

[4] Avien., *Or. marit.*, v. 427-431.

[5] Strab., III, p. 156.

[6] J'ai proposé jadis (*Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 3e édit., t. II, p. 224) d'expliquer par une soumission des colonies phéniciennes d'Espagne à Nabou-koudourri-ouçour, vainqueur de Tyr, les récits fabuleux qui plus tard firent aller ce monarque en personne à la tête de ses légions jusqu'aux Colonnes d'Hercule et lui attribuèrent la gloire d'avoir soumis les Ibères les armes à la main. Cette conjecture a fait fortune, bien plus qu'elle ne méritait, et je la trouve aujourd'hui reproduite un peu partout, sans qu'on ait tenu compte de la façon dont je l'ai rectifiée ailleurs. (*Lettres assyriologiques*, t. I, p. 157 et suiv.)

En réalité, les récits auxquels je fais allusion reposent uniquement sur une erreur commise dès l'antiquité au sujet de la signification d'un passage de Mégasthène, qui se rapportait à une tout autre contrée, et sur la confusion, tant de fois faite, entre les deux Ibéries, caucasienne et espagnole. Eusèbe

de Tyr, leur métropole. *Quum Gaditani*, dit Justin [1], *a Tyro, unde et Carthaginiensibus origo est, sacra Herculis, per quietem jussi, in Hispaniam transtulissent, urbemque ibi condidissent, invidentibus incrementis novae urbis finitimis Hispaniae populis, ac propterea Gaditanos bello lacessentibus, auxilium consanguineis Carthaginienses misere. Ibi felici expeditione et Gaditanos injuria vindicaverunt, et majorem partem provinciae imperio suo adjecerunt.* La date de ceci est marquée par l'explosion des premiers conflits entre la marine des Carthaginois et celle des Phocéens et des Massaliètes, qu'ils s'efforcent d'exclure de l'Espagne, un peu après le milieu du VI^e siècle, une trentaine d'années après la chute de Tyr sous les coups du roi de Babylone [2]. Les premiers engagements furent heureux pour les Grecs [3], mais en 536, les Carthaginois, ayant contracté une alliance avec les Étrusques qui possédaient alors une puissante marine, battirent

(*Præpar. Evang.*, IX, p. 456; cf. *Chron. armen.*, p. 27, ed. Mai; Mos. Khoren., II, 7) donne comme extraite d'Abydène la phrase suivante : Μεγασθένης δέ φησι Ναβουκοδρόσορον Ἡρακλέους ἀλκιμώτερον γεγονότα ἐπί τε Λιβύην καὶ Ἰβηρίην στρατεῦσαι· ταύτας δὲ χειρωσάμενον ἀποδασμὸν αὐτέων εἰς τὰ δεξιὰ τοῦ Πόντου κατοικίσαι. La vraisemblance historique et la région où furent transportés les captifs indiquent que la conquête du roi de Babylone dut porter sur l'Ibérie caucasienne, et que c'est ce que devait vouloir dire le texte de Mégasthène sous sa forme originale. Ceci est d'autant plus certain que les inscriptions cunéiformes alarodiennes du pays de Van parlent de guerres avec les Babyloniens sous le roi Anahiddourisch II, tandis que Nabou-koudourri-ouçour régnait à Babylone (Hincks, *Journal of the R. Asiatic Society*, 1^{re} sér., t. IX, p. 398; Fr. Lenormant, *Lettres assyriologiques*, t. I, p. 157). Cependant, comme on vient de le voir, la phrase, dans l'état où elle nous est parvenue, parle formellement de l'Ibérie espagnole et de la Libye. Et l'extrait de Josèphe (*Contr. Apion.*, I, 10; reproduit par Zonaras, *Annal.*, I, p. 87, édit. de Bâle, et par le Syncelle, p. 221; cf. Joseph., *Antiq. jud.*, X, 11, 1), un peu différent de rédaction, offre aussi le même sens : Τὸν Ναβουχοδονόσωρ ὁ Μεγασθένης ἐν τῇ δευτέρᾳ τῶν Ἰνδικῶν Ἡρακλέους ἀλκιμώτερον ἀποφαίνει, ὃς ἀνδρείᾳ μεγάλῃ Λιβύης τὸ πλεῖστον καὶ Ἰβηρίας κατεστρέψατο. Mais je crois que la véritable pensée du passage a été conservée d'une manière plus exactement conforme à l'esprit primitif de l'original dans la version qu'en donne Moïse de Khorène : « Ce puissant Nabuchodonosor *surpassait par sa vaillance l'Hercule de Libye* (c'est-à-dire Hercule conquérant de la Libye). Ayant rassemblé une armée, il vint dans le pays des Ibères, etc. »

[1] XLIV, 5.

[2] Voy. Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 3^e édit., t. III, p. 190 et suiv.

[3] Thucyd., I, 13; Pausan., X, 8, 4.

complètement les Phocéens devant Alalia dans l'île de Cyrnê, la Corse [1]. Peu après, ils réussissaient à détruire Mainacê [2]. Ayant ainsi exclu par la force les rivaux dont la concurrence les avait inquiétés, ils refirent du commerce avec l'Espagne méridionale un monopole entre leurs mains. Désormais les villes phéniciennes comme Gadir, 'Abderath, Malacha, etc., dépendirent de Quarth-'hadaschth dans les conditions où elles avaient dépendu autrefois de Tyr, et les Tartessiens furent tributaires de son commerce et de son influence, en attendant que A'himelqarth Barqa les remît sous la domination directe dont ils avaient secoué le joug pendant quelques siècles.

Tarschîsch, s'il est le Tartesse espagnol, a donc assez longtemps fait partie de l'empire carthaginois. Ceci expliquerait comment il y eut un temps, précisément lorsque fut faite la version des Septante, quand Rome n'avait pas encore enlevé l'Espagne aux Phéniciens occidentaux, où l'on traduisit ce nom en grec par Καρχηδὼν et Καρχηδόνιοι. La mauvaise interprétation de Tarschîsch chez les Septante peut donc encore servir d'argument en faveur de la thèse inaugurée par Bochart.

Un sérieux indice de ce que les Carthaginois, maitres de l'Espagne, donnaient l'antique nom de ***Tarschich*** aux Tartessiens, semble résulter de ce que Polybe [3] extrait de l'inscription gréco-punique dédiée par 'Hanniba'al dans le temple de Hêra Lacinia près de Crotone, inscription où le grand capitaine donnait les détails de tous ses faits de guerre. En parlant des troupes que 'Hanniba'al, à son départ pour l'Italie, avait fait passer d'Espagne en Afrique, nous y lisons : Ἦσαν δὲ οἱ διαβάντες Θερσῖται, Μαστιανοί, πρὸς δὲ τούτοις Ὀρεῖται Ἴβηρες καὶ Ὀλκάδες. Les Thersites, dont le nom ne se rencontre nulle part ailleurs, tiennent ici, à côté des Mastianes, la place des Tartessiens ou Turdétans, qu'on s'étonnerait de ne pas y voir figurer. Aussi tous les critiques ont-ils admis que ce nouveau nom désignait le même peuple, et Θερσῖται est manifestement la forme hellénisée d'un punique ***Therschisch*** ou ***Tharschisch***. Je serai moins affirmatif sur la façon dont on a aussi fait intervenir dans cette question la localité de ***Tarséion*** du traité entre les Carthaginois et les Romains, rapporté par Po-

[1] Herodot., I, 166 ; Cf. Diod. Sic., V, 13.
[2] Strab., III, p. 156.
[3] III, 33, 9.

lybe [1]. M. C. Müller [2] a prouvé que Tarsêion était situé un peu au nord du promontoire sur lequel fut bâtie ensuite la Nouvelle Carthage (Qarth-'hadaschth). Si donc son nom a quelque chose à faire avec ceux de Tarschîsch et de Tartesse, ce qui est douteux, il aurait été un vestige de l'antique extension des Tartessiens jusqu'au fleuve Tadir ou Theodorus, attestée par Festus Avienus [3]. Quant à la leçon γαλῆ Ταρσία qu'un lexicographe [4] donne au lieu du nom d'animal bien connu, γαλῆ Ταρτησσία [5], je refuse absolument de m'en servir, comme on l'a fait, car ce n'est sûrement qu'une faute de copiste [6].

La correspondance des formes *Tarschîsch* et *Tartêss-os* peut se justifier philologiquement d'une manière très suffisante. Non pourtant qu'il soit possible de maintenir à ce sujet l'explication proposée par Bochart et Gesenius. *Tarschîsch* n'est certainement pas un nom de formation phénicienne et dérivé de la racine *râschasch*. Le grec *Tartêss-os* n'a pas été emprunté à ce *Tarschîsch*, transformé en *Tarthîsch* par un aramaïsme qui n'appartient pas à la phonétique de la langue phénicienne [7]. Les

[1] III, 24.

[2] Dans les *Geographi græci minores* de la collection Didot, t. I, p. 203 et suiv.

[3] *Or. marit.*, v. 462.

[4] *Lexic. rhetor. ap.* Bekker, *Anecd. græc.*, p. 229.

[5] Herodot., IV, 192; Ælian., *Var. hist.*, XII, 4; Schol. *ad* Aristophan., *Ran.*, v. 475; Suid. *et* Hesych., v. γαλῆ; Diogenian., III, 71; Apostol., *Centur.*, V, 91; Bekker, *Anecd. græc.*, t. I, p. 229.

[6] On a également cité une inscription métrique latine (Gruter, *Inscript. lat.*, p. 917, n° 4; Burmann, *Anthol. lat. vet. epigr.*, IV, 57, t. III, p. 42) où on aurait lu :

Lesbia, quam tulerat tellus pulcherrima Tarsis
(Indicio sit amor totius Hesperiae)
Quam ereptam terris pia numina subtraxerunt
Hanc sibi sola domum corpori constituit.

Mais elle est sûrement fausse et porte en elle-même le certificat de son origine plus que suspecte.

[7] Voy. Schrœder, *Die phœnizische Sprache*, p. 111 et suiv.

Le seul fait où l'on constate la transformation d'un *schin* de l'hébreu en *thâv* dans le phénicien, et cela encore seulement dans le dialecte populaire carthaginois et à une époque déjà fort basse, est le suivant. Dans la première récension du monologue de 'Hannon au *Pœnulus* de Plaute (act. V, sc. 1, v. 10), le mot « porte » est *thera* (*thera'a*), à l'araméenne, mais la seconde récension y substitue le régulier et littéraire *sor*, (hébr. *scha'ar*) : Schrœder, p. 314.

deux formes sont indépendantes et parallèles, puisées chacune de son côté dans le nom indigène que les Tartessiens se donnaient à eux-mêmes, nom dont le radical offrait en réalité la dentale que le grec a conservée exactement, tandis que le phénicien la transformait en sifflante, suivant une tendance que la linguistique constate dans cet idiome [1]. En effet, si l'on compare entre elles les diverses appellations successives des habitants de la vallée du Bætis et de leurs divisions, lesquelles ne diffèrent entre elles que par un changement de suffixes : *Tart-êss-ioi*, *Turt-ytan-oi* [2], *Turd-êtan-oi*, *Turd-ul-oi*, on voit nettement s'en dégager le radical, que les formes *Turt-a* [3] et *Turt-oi* [4] nous offrent ensuite sans suffixe. Le *t* final de ce radical *tart*, *turt*, se change en *sch* dans *Tarsch-isch*. C'est un fait que les tendances phonétiques du phénicien suffisent à la rigueur à expliquer. Cependant on s'en rendrait encore mieux compte, notons-le en passant pour y revenir plus loin, par la supposition que le nom de *Tarschîch* a été formé originairement sur le type d'un autre nom que celui de *Tartêssos*, d'un nom qui admettait la sifflante comme troisième consonne, et que c'est seulement plus tard qu'il a été appliqué aux Tartessiens, en vertu d'une assonnance plus ou moins exacte.

D'après les faits que nous venons de grouper et d'examiner à nouveau, en eux-mêmes et dans leurs conséquences, il semble presque impossible de douter que le Tarschîsch des prophètes ne soit Tartesse, c'est-à-dire l'Espagne méridionale, ou du moins que cette dernière contrée n'en fasse partie, car d'autres passages, sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure, sont de nature à laisser soupçonner que le nom de Tarschîsch avait alors une bien plus vaste extension. Mais quand on en vient à l'inscription de ce nom dans le chapitre x de la Genèse, où il figure dans la descendance de Yapheth, parmi les fils de Yâvân, la question change du tout au tout. Si l'on veut y chercher le Tarschîsch espagnol, on se heurte à des difficultés vraiment inexplicables, à des impossibilités formelles.

La première de ces difficultés a été présentée dans toute la

[1] Schrœder, p. 111 et suiv.
[2] Steph. Byz., v. Τουρδητανία.
[3] Cat. *ap.* Charis., II, p. 190.
[4] Steph. Byz., v. Τουρδητανία.

force par M. A. Maury [1]. C'est la façon dont Tarschîsch y est inscrit au nombre des fils de Yâvân. « On ne peut s'expliquer, dit notre savant compatriote, pour quel motif la Genèse n'aurait pas rattaché à Kenâ'an une terre colonisée par ses enfants, et que les Grecs ne connaissaient point encore, car Hérodote nous apprend que ce furent les Phocéens qui s'y rendirent les premiers d'entre les Hellènes, » et cela seulement vers le temps de la captivité des Hébreux. Il n'est pas plus admissible que l'auteur du tableau généalogique, en faisant de Tarschisch un fils de Yâvân, ait eu en vue la population indigène du pays des Tartessiens. Il connaît parfaitement le groupement des peuples gréco-pélasgiques et leurs affinités entre eux. Dans son tableau la famille de Yâvân forme un ensemble ethnique et linguistique très exactement constitué par lui et parfaitement déterminé. Je ne puis admettre qu'il y eût rattaché une population aussi éloignée géographiquement, aussi différente de type et de langage que celle du midi de l'Espagne. La difficulté, il est vrai, n'existe pas pour ceux qui pensent que, dans le chapitre x de la Genèse, le classement des peuples est exclusivement géographique, sans rien de réellement ethnographique. Pour ceux-là, Tarschisch a été rapporté à la descendance de Yâvân parce qu'on savait vaguement que c'était un peuple reculé dans l'ouest. Mais j'ai déjà eu l'occasion de le dire ailleurs, en en produisant les raisons, il m'est impossible de souscrire à cette manière d'entendre le chapitre x, et à mesure qu'on progresse dans l'éclaircissement de ce document biblique, on constate d'une manière positive qu'il est bien ethnographique et construit sur des notions fort exactes à cet égard. Fils de Yâvân, son Tarschîsch doit appartenir nécessairement au groupe des peuples pélasgiques ou helléniques. Pour les Tartessiens ou les Ibères en général, à cause de leur type physique de blancs allophyles et de leur situation européenne, il eût été tout naturel que l'écrivain sacré les rangeât dans la famille de Yapheth ; mais s'il avait fallu les désigner, il en aurait certainement constitué une section à part ; il en aurait fait un fils de Yapheth, frère et non fils de Yâvân.

A ceci s'ajoute une autre impossibilité, non moins absolue. Dans l'énumération des fils de Yâvân, Tarschîsch n'occupe pas la position d'extrême ouest qui devrait tout au moins lui appar-

[1] *Journal des savants*, 1869, p. 352 et suiv.

tenir s'il était le Tartesse espagnol. L'énumération suit un ordre géographique régulier d'occident en orient. Or Tarschîsch s'y interpose entre Élischâh (la Grèce propre, particulièrement le Péloponnèse) et Kittîm (Cypre). Sa situation géographique est donc sans aucun doute possible dans le bassin même de la mer Égée, soit dans ses îles, soit sur sa côte asiatique, soit à la fois dans les îles et sur le littoral de la péninsule d'Asie Mineure.

Knobel [1] a eu très exactement le sentiment des difficultés qui s'opposent ainsi à ce que l'on voie l'Espagne dans le Tarschîsch de *Genes*, x, 4. Il a donc mis en avant une nouvelle opinion à son égard. Il a proposé y voir les Pélasges Tyrrhêniens ou Tyrsênes [2]. J'ai moi-même embrassé cette opinion d'une manière indépendante et pour d'autres raisons [3]. Je la crois toujours la seule exacte et je vais essayer de la justifier de manière à porter la conviction dans l'esprit du lecteur.

Remarquons d'abord que le rapprochement linguistique et phonétique des noms se fait ici de la façon la plus satisfaisante. La tradition antique considérait l'appellation des Tyrrhêniens comme dérivée de τύρσος et les désignant en tant que peuple habitant des villes fermées et fortifiées [4]. Elle y reconnaissait donc un radical *tyrs*, *turs*. La plus ancienne forme grecque de ce nom, *Tursanoi*, *Tyrsanoi*, ne s'est conservée que dans le dorien [5]. Les autres dialectes en ont fait *Tyrsênoi*, que nous trouvons dans la poésie homérique [6], chez Hésiode [7], qu'employait encore Hécatée [8] et qui s'est maintenue à titre d'archaïsme dans l'usage de la poésie, tandis que les habitudes du langage ordinaire en faisaient, par assimilation de la sifflante au *r* qui la précède, *Tyrrhênoi*, la forme la plus habituelle à l'époque clas-

[1] *Die Vœlkertafer der Genesis*, p. 85-90.

[2] M. Maury n'est pas éloigné de l'admettre : *Journal des Savants*, 1869, p. 353.

[3] *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 3e édit., t I, p. 104 ; t. III, p. 59 ; *Histoire ancienne de l'Orient*, 9e édit., t. I, p. 297.

[4] Dionys. Halicarn., *Antiq. rom.*, I, 26 et 27 ; Polyb., XXVI, 4 ; Strab., V, p. 163 ; Tzetz. *ad* Lycophr., *Alexandr.*, v. 717 ; voy. Schelling, *Jahresber. d. Baier. Akad.*, 1833, p. 48 ; Gœttling, *Gesch. d. rœm. Staatsverf.*, p. 17 ; Lepsius, *Die Tyrrhenische Pelasger*, p. 12.

[5] Pindar., *Pyth.*, I, v. 72.

[6] *Hymn. in Bacch.*, v 8.

[7] *Theogon.*, v. 1016.

[8] *Ap.* Steph. Byz., *v.* Αἰθαλία.

sique. En étrusque, c'est-à-dire dans la langue même du pays où s'établit la majeure partie du peuple des Pélasges Tyrrhêniens après sa grande émigration maritime, nous rencontrons, à titre de nom propre individuel, *Tursni*[1], « le Tursène, » devenu dans l'onomastique latine *Tursenius*, *Turselius*, et avec l'assimilation de la sifflante, comme en grec, *Turrisia*[2], ce qui nous permet de rattacher les noms latins *Turranius*, *Turronius* à un type primitif *Tursanius*, *Tursonius*[3]. Dans l'ombrien des Tables Eugubines, le même nom de peuple est, en lettres latines *Tursce* au datif[4], *Tuscer* au génitif[5], *Tuscom* à l'accusatif[6], et en lettres étrusques *Turskum* à l'accusatif[7]. Nous avons donc là une forme *Turs-k*, *Turs-c*, contractée en *Tus-k*, *Tus-c*. Il en est de même en latin, où *Tuscus* provient certainement, par une série de contrations, de *Tursicus*, puis de *Turscus*[8], avec lequel *E-trusc-us* est certainement apparenté d'une manière étroite[9].

Tout ceci montre l'existence d'un type primitif *Tursos*, *Tursas*[10], d'où *Turs-anos* et *Turs-kos* sont dérivés par des suffixes

[1] Fabretti, *Corp. inscr. italic.*, n. 1612.
[2] *Ibid.*, n° 1817.
[3] Voy. Corssen, *Krit. Beitræge*, p. 402 et suiv.; *Latein. Aussprache*, t. I, p. 242.
[4] Table VIIa, l. 11, de l'édition de M. Bréal.
[5] Table VIIa, l. 12.
[6] Table VIb, l. 58.
[7] Table Ib, l. 17.
[8] Ottfr. Müller, *Die Etrusker*, t. I, p. 66 et 194, édit. Deecke.
[9] Ottfr. Müller, *Etrusker*, t. I, p. 66, édit. Deecke, avec la note du nouvel éditeur ; voy. Fabretti, *Glossar. Italic.*, p. 412, au mot *Etruria*.
[10] Ici j'ose à peine suivre M. d'Arbois de Jubainville sur le terrain aventureux où il se lance (*Les premiers habitants de l'Europe*, p. 51 et suiv.). « Ce nom, dit-il, semble identique au nom vieux-scandinave *Thurs*, qui désigne, dans les vieilles légendes de la race germanique, un peuple de géants prédécesseurs des Germains sur le même sol (sur ce sujet, voy. J. Grimm, *Deutsche Mytologie*, 3e édit., p. 487-489). La fable paraît ici avoir un certain fondement historique. Nous ne songeons pas à soutenir que les Pélasges aient occupé avant les Germains, la totalité du territoire sur lequel la race germanique s'étendait au commencement de notre ère. La race germanique a vraisemblablement conservé, dans les légendes relatives aux Thurses, un souvenir de l'impression redoutable qu'éprouvèrent les Indo-Européens quand, arrivant de l'Asie avec leurs chariots sur les rives du bas Danube, ils se trouvèrent pour la première fois en contact avec l'empire et la civilisation pélasgiques. Mais à cette époque ils ne formaient qu'un peuple, et les Slavo-Germains n'étaient encore séparés ni des Gréco-Italo-Celtes ni des Thraco-Illyro-Ligures. Il y a là une tradition qui paraît remonter à plus de deux mille ans avant notre ère. »

différents. C'est ce type primitif que les documents hiéroglyphiques nous offrent de la manière la plus exacte sous la forme *Turscha*, *Tuirscha*, *Turischa* [1]. *Tarschisch* n'en est pas une représentation phénico-hébraïque moins exacte. Nous y voyons, comme dans le biblique *Elischâh* [2] pour Αἰολιεῖς, et dans les transcriptions égyptiennes *Aqaiuascha*,*Aqauascha* pour Ἀχαιεῖς, *Schakalscha*, *Schakalasch* pour *Sakalas*, *Siculos*, le sifflante de la désinence du nominatif singulier transformée en chuintante. Et la comparaison avec les formes que nous venons de rappeler autorise à reconnaître dans *Tarsch-isch* la transcription parfaitement régulière, conforme à la plus complète rigueur des lois phonétiques en pareil cas, d'un nom pélasgique *Turs-ios*, tel qu'a bien dû être le type originaire de l'appellation nationale des Tyrrhéniens ou Tursènes. Le nom biblique y correspond bien mieux qu'à *Tartêssos*.

« Pour bien comprendre, dit M. d'Arbois de Jubainville [3], auquel je ne puis mieux faire que d'emprunter cette excellente discussion, pour bien comprendre les textes des historiens grecs et romains relatifs à l'histoire des Pélasges, il y a d'abord un point à établir, c'est la synonymie des deux termes Pélasges et Turses, du dernier desquels Tyrsênes et Tursces ne sont que de simples dérivés. Thucydide [4], racontant avec l'autorité d'un contemporain les événements de l'an 424 avant J.-C., dit que le plus grand nombre des habitants de la presqu'île du mont Athos est pélasgique, que ce sont ces Tyrsênes qui ont habité autrefois Lemnos et Athènes. Thucydide, Athénien, parlant de l'histoire de sa ville natale, mérite de la critique un respect tout spécial, et il devait aussi connaître fort bien Lemnos, soumise aux Athéniens de son temps. Ajoutons que Pythagore, suivant une opinion assez répandue, était fils d'un Tyrsêne de Lemnos, établi pour ses affaires dans l'île ionieme de Samos. C'est l'opinion de Théopompe [5] et d'Aristoxène [6], tous deux de la fin du IVe siècle

[1] Voy. la discusion philologique de E. de Rougé, *Rev. archéol.*, nouv. sér., t. XVI, p. 92 et suiv.

[2] *Genes.*, X, 4.

[3] *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 52 et suiv.

[4] IV, 109 ; cf. Herodot., IV, 145.

[5] *Ap.* Clem. Alex., *Stromat.*, I, p. 352, ed. Potter. Pour comprendre ce passage il faut le rapprocher de Herodot., VI, 140.

[6] *Ap.* Clem. Alex., *ibid.; ap.* Diogen. Laërt., VIII, *Pythagor.*, 1.

de notre ère. Néanthe de Cyzique, qui écrivait aux environs de l'an 200 av. J.-C., dit aussi que certains auteurs attribuaient cette origine au grand philosophe grec [1]. Or Lemnos, île Tyrsène d'après cette tradition, est, suivant Hérodote [2], une île pélasgique. Donc les Pélasges et les Tyrsênes sont le même peuple, comme le dit Thucydide. Myrsile, écrivain du IIIe siècle av. J.-C., s'accorde avec Thucydide pour considérer les Tyrsênes comme d'anciens habitants d'Athènes. C'est à eux qu'il attribue la construction de l'enceinte de l'Acropole, attribuée par Hérodote aux Pélasges; et suivant cet auteur, qui appartient à une époque où l'on expliquait par les voyages imaginaires d'un petit peuple les vestiges de l'empire pélasgique détruit, les Tyrsênes auraient pris le nom de Pélasges parce qu'ils ressemblaient à des oiseaux de passage, à des cigognes, en grec *pelargoi* [3]. Cette étymologie est évidemment absurde [4]; mais elle prouve que Myrsile considérait comme synonymes les deux termes de Pélasges et de Tyrsênes, et nous ne devons pas négliger une circonstance qui donne à son témoignage une autorité toute particulière : c'est qu'il était né à Méthymne, dans l'île de Lesbos. Il écrivit une histoire de cette île; or, Lesbos est une des îles que les Pélasges ont occupées. Strabon [5] nous dit même que Lesbos a été appelée Pélasgie.

« Sophocle, qui vécut de l'an 495 à l'an 405 avant Jésus-Christ, parle des Pélasges du Péloponèse en des termes analogues à ceux dont se servent Thucydide et Myrsile à propos des Pélasges d'Athènes. Dans son *Inachos* se trouvait une invocation à ce fleuve, qui était en même temps, d'après la légende, le premier roi d'Argos : « Inachos aux eaux abondantes, ô toi à qui le père des sources, l'Océan, a donné naissance, c'est à ta puissance majestueuse que sont soumis les champs d'Argos, les collines de Héra et les Pélasges Tyrsênes [6]. » Sophocle n'était pas ori-

[1] *Ap.* Porphyr., *Vit. Pythagor.* 1, init.
[2] VI, 140 ; cf. IV, 145 ; V, 26.
[3] *Ap.* Dionys. Halicarn., *Antiq. rom.*, I, 28.
[4] Elle a été naturellement reproduite par Strabon, V, p. 221.
[5] Strab., *ibid.*
[6] Sophocl., *fragm.* 256, dans Teubner-Dindorf, *Poëtarum scenicorum graecorum... fabulae*. 5e édit., p. 134. Une leçon différente, et, je crois, moins bonne, a été donnée dans le Sophocle de Didot-Ahrens, *fragm.* 677, p. 367. On trouve le texte rectifié dans le Denys d'Halicarnasse de Teubner-Kiessling, I, 25, t. I. p. 30.

ginaire d'Argos dont il parle dans ces vers : mais né dans l'Attique, habitant de la pélasgique Athènes, il était aussi bien placé que Thucydide et Myrsile pour connaître à fond et de première main les traditions ethnographiques relatives aux origines pélasgiques.

« L'identité des Tyrsènes et des Pélasges est encore affirmée par Hellanicos de Lesbos, contemporain de Sophocle et de Thucydide, compatriote de Myrsile, et plus ancien que lui d'un siècle environ. Mais Hellanicos est en contradiction avec Myrsile sur un point. Suivant Myrsile, des deux noms de Pélasge et de Tyrsène, Tyrsène est le plus ancien, Pélasge le plus nouveau. Hellanicos prétend qu'on a dit d'abord Pélasge et que le nom de Tyrsène date seulement de l'époque où les Pélasges s'établirent en Italie [1]. Il est de toute évidence qu'il se trompe. Mais cette erreur n'a aucune importance pour la solution de la question qui nous occupe ici. Hellanicos avait, aussi bien que nous, lu le nom des Tyrsènes dans un hymne d'Homère; il savait donc que ce nom remontait fort haut. Il émettait sur l'origine de ce nom et sur le rapport chronologique de ce nom avec le nom de Pélasge une hypothèse hasardée ; mais son témoignage sur la synonymie de ces deux termes ethnographiques, usités pour désigner une race dont d'importans tronçons avaient encore de son temps conservé leur langue et leur autonomie, ne perdait, par cette erreur, aucune autorité.

« Nous allons passer aux textes dans lesquels les Pélasges et les Tyrsènes sont donnés comme deux peuples distincts. Le plus ancien de ces textes appartient à Hérodote....

« L'historien d'Halicarnasse ne se sert ordinairement pas de l'expression de Tyrsènes. Il appelle Pélasges, et non Tyrsènes, les anciens habitants d'Athènes [2]. Lemnos, où Thucydide met les Tyrsènes, était, suivant Hérodote [3], habitée par des Pélasges. Les Tyrsènes, pour Hérodote, c'est la fraction de cette race transplantée en Italie, sauf dans un seul passage [4] où il parle des Tyrsènes établis en Thrace auprès des Pélasges. Il distingue donc les Pélasges de Thrace des Tyrsènes du même pays ; cepen-

[1] *Ap.* Dionys. Halic., *Antiq. rom.*, I, 28.
[2] Herodot., VIII, 44.
[3] IV, 145 ; VI, 138 et 140.
[4] I, 57.

dant il ne nous dit pas que les uns et les autres n'appartinssent pas à la même race. Rien n'est fréquent comme l'usage de noms différents pour désigner le même groupe ethnographique. Dans le français littéraire, ***germain***, ***teutonique*** et ***allemand*** sont souvent synonymes. L'anglais ***german*** désigne le même peuple que l'allemand ***deutsche***. Ces deux noms en anglais ne sont pas synonymes et servent à distinguer deux peuples de la même race que la politique seule a séparés l'un de l'autre, les Allemands et les Hollandais. Les savants de l'antiquité ont trop souvent cédé à la tendance de distinguer autant de races qu'ils trouvaient de noms. C'était plus commode que scientifique. C'est pourtant ce qu'ont fait plusieurs compilateurs du Ier siècle avant Jésus-Christ et du siècle suivant : Scymnos de Chios [1], Strabon [2], Denys d'Halicarnasse [3], Pline l'Ancien [4], qui, écrivant trois ou quatre siècles après les auteurs cités plus haut, ont prétendu faire des Pélasges et des Tyrrhéniens, suivant l'orthographe nouvelle, deux races différentes. De l'existence de deux noms ils concluaient à l'existence de deux races.... Et des savants modernes ont préféré l'affirmation arbitraire et relativement récente de Scymnos, de Srabon, de Denys d'Halicarnasse et de Pline au témoignage si ancien et si autorisé de Thucydide, de Sophocle, d'Hellanicos et de Myrsile de Méthymne. Il nous paraît évident que ces savants ont fait fausse route. »

Il ne faut pourtant pas, je pense, pousser les conséquences de ces observations fort justes aussi loin que le fait l'érudit distingué auquel je viens d'emprunter quelques pages. Il est incontestable que les expressions de Tyrsênes et de Pélasges s'échangent l'une contre l'autre chez les écrivains grecs les plus anciens, que les Turses, Tyrsênes ou Tyrrhéniens sont des Pélasges, en donnant à ce dernier nom sa signification la plus étendue. Mais, d'un autre côté, la distinction de Tyrsênes et de Pélasges, comme désignant deux rameaux différents d'une même race, ainsi que nous la trouvons chez Hérodote, remonte aux sources les plus antiques et les plus autorisées. Nous la saisissons bien plus haut que chez les auteurs grecs, parmi les documents hiéroglyphi-

[1] V. 217-218 ; le pseudo-Scylax, plus ancien, n'a pas commis la même erreur : *Peripl.*, 5.
[2] V, p. 219 et suiv.
[3] *Antiq. rom.*, I, 29 et 30.
[4] *Hist. nat.*, III, 8.

ques égyptiens. Dans les récits des guerres du Pharaon Râ-messou III contre les peuples de la mer, tel que nous le lisons sur les murailles du temple de Medinet-Abou, à Thèbes, et dans le grand Papyrus Harris, les Tourscha ou Turses (Tyrsênes) et les Pélesta ou Pélasges, sont deux peuples confédérés, mais différents[1], et le dernier nom est spécialement réservé aux Pélasges de la Crète[2], d'où sortirent les Philistins[3]. Dans les traditions de l'Italie, le nom de Tyrsênes ou Tyrrhéniens appartient en propre à la division des peuples pélasgiques qui vint par mer de l'Asie-Mineure s'établir en Etrurie, celui de Pélasges, absolument parlant, est réservé d'ordinaire aux Œnotriens, débarqués dans le midi de la péninsule, et à laquelle on attribuait une origine arcadienne. Strabon et Denys d'Halicarnasse sont donc justifiés dans une certaine mesure d'avoir établi, seulement en l'accentuant trop, une distinction entre les Pélasges et les Tyrrhéniens dans les origines italiotes ; les documents qu'ils mettaient en œuvre désignaient par ces deux noms des Pélasges de deux migrations différentes. Dans les pays grecs, l'expression de Pélasges est celle qui a le sens le plus général, qui s'applique à la totalité de la race ; celle de Tyrsênes ou de Tyrrhéniens a un caractère plus spécial et semble presque exclusivement réservée au rameau oriental de la nation pélasgique, à celui qui habitait une partie des îles de l'Archipel et du littoral de l'Asie-Mineure. Aussi, nous le verrons tout à l'heure avec plus de détail, les Tyrrhéniens d'Italie sont-ils représentés par la tradition de beaucoup la plus répandue et le mieux assise, comme venus de la Lydie.

Ménécrate d'Élée[4] donnait pour limite méridionale au territoire occupé jadis par les Pélasges, sur la côte ouest de la péninsule asiatique, le mont Mycale, vis à vis de l'île de Samos. Il est d'accord avec Hérodote[5] pour leur attribuer au nord les mêmes limites qu'à l'Ionie, et ces limites ont une grande ressemblance avec celles de la Lydie, qui, du côté du septentrion, s'arrêtait au

[1] Chabas, *études sur l'antiquité historique*, p. 251-328.
[2] *Odyss.*, T, v. 179 ; Diod. Sic., V, 80 ; Dionys. Halicarn., *Antiq. rom.*, I, 18.
[3] Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 1re édit., p. 263-266; Fr. Lenormant, *Les antiquités de la Troade*, I, p. 72-77.
[4] *Ap.* Strab., XIII, p. 621.
[5] I, 142.

Caïque. « Mais, remarque très justement M. d'Arbois de Jubainville [1], avant l'établissement des Thraces dans l'Asie Mineure, c'est-à-dire dans les provinces connues sous les noms de Mysie, de Bithynie et de Phrygie, les Pélasges se sont certainement avancés beaucoup plus au nord. Le nom pélasgique de Larissa, porté non seulement par une ville située près d'Éphèse en Ionie [2], mais par deux autres plus au nord, l'une près de Cymê en Éolie [3], l'autre en Troade [4], établit que la domination pélasgique sur les côtes de l'Asie-Mineure a dû s'étendre de la Carie à la mer de Marmara et vraisemblablement jusqu'au Pont Euxin. Cette opinion est confirmée par Hérodote : car cet historien nous montre, sur les bords de la mer de Marmara, deux villes, Placiê et Scylaciê, encore habitées de son temps par des Pélasges qui, à cette époque, c'est-à-dire au v^e siècle avant notre ère, avaient conservé leur langue nationale, une langue différente de celle de tous leurs voisins [5]. » Si l'on joint à ce territoire continental des Pélasges d'Asie-Mineure, auxquels dans les temps les plus anciens appartenait tout spécialement l'appellation de Turses ou Tyrsênes, avant qu'elle n'eût suivi ce peuple dans sa migration en Italie, les îles situées le long du même littoral, que Ménécrate d'Élée [6] disait formellement avoir été occupées par eux [7], ainsi que les îles du nord de l'Archipel que l'on désigne comme tyrrhéniennes, Lemnos, Imbros [8], Samothrace [9], on arrive à déterminer pour le peuple Turse ou Tursâne un domaine géographique primitif dont la situation coïncide de la manière la plus frappante avec celle du Tarschîsch de *Genes.*, x, 4, interposé entre la Grèce et Cypre. Il y a donc ici convenance résultant de l'identité de position, aussi bien qu'assimilation des deux noms satisfaisante au point de vue de la linguistique.

[1] *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 60 et suiv.

[2] Strab., IX, p. 440 ; XIII, p. 620.

[3] Herodot., I, 149 ; Xenoph., *Hellenic.*, III, 1, 7 ; Strab., XIII, p. 621; Ptol., V, 2, 5; Steph. Byz., *s. v.;* Plin. *Hist. nat.*, V, 32 ; Vell. Paterc., I, 4.

[4] Thucyd., VIII, 101 ; Xenoph., *Hellen.*, III, 1, 13 ; Strab., IX, p. 440 ; XIII, p. 604 et 620 ; Athen., II, p. 43.

[5] Herodot., I, 57. Sur la situation de ces deux villes entre Cyzique et Dascylos, voy. Pomp. Mel., I, 19.

[6] *Ap.* Strab., XIII, p. 621.

[7] Voy. un peu plus haut ce qui a été dit de Lesbos.

[8] Herodot., V, 26 ; VI, 138 et 140 ; Anticlid. *ap.* Strab., V, p. 221.

[9] Hérodote (II, 51) en fait venir les Pélasges d'Athènes, que nous avons vu désigner comme Tursènes.

Reste à expliquer le déplacement, au premier abord singulier, que subit le nom de Tarschisch, quand nous le prenons d'abord dans la Genèse, puis dans les prophètes, la façon dont il a été reporté dans le lointain ouest et dont il s'y est étendu ou reculé de façon à englober ou à désigner exclusivement la partie de l'Espagne où les Phéniciens avaient fondé leurs établissements.

Ici je ne suivrai pas Knobel[1], quand il veut rendre compte de ce phénomène en supposant que les Tartessiens ou Turdétans étaient une colonie des Tyrsênes ou Pélasges Tyrrhéniens. C'est se lancer sans nécessité dans la voie de la fantaisie extra-scientifique, des hypothèses gratuites et insoutenables. Le fait, qui semble au premier aspect extraordinaire, s'explique au contraire de la façon la plus naturelle, la plus simple et la plus satisfaisante par l'histoire des Tyrsênes, telle qu'elle nous est connue, et par la grande émigration maritime vers les contrées occidentales qui en est l'événement le plus saillant.

Ottfried Müller[2] et M. Lepsius[3] ont déjà traité le sujet de l'histoire des Tyrsênes ou Tyrrhéniens d'une façon singulièrement remarquable et complète, du moins pour ce que l'on possédait de documents il y a un demi-siècle. Depuis, les monuments de l'Égypte sont venus projeter la lumière la plus nouvelle et la plus inattendue sur la réalité et l'époque de leur migration maritime. Car, suivant l'heureuse expression de M. Renan, « un curieux phénomène est en train de se passer en critique. L'Égypte sera bientôt comme une espèce de phare au milieu de la nuit profonde de la très-haute antiquité. Les textes égyptiens deviennent les documents les plus anciens de la vieille histoire de l'Asie antérieure et du monde méditerranéen. » M. d'Arbois de Jubainville a heureusement profité de ces données nouvelles dans l'intéressant chapitre qu'il a consacré à l'établissement des Tyrsênes en Italie[4], chapitre où nous aurions pourtant bien des réserves à faire sur des points de détail et surtout sur la théorie fondamentale qui veut faire les Pélasges d'une race absolument différente de celle des Hellènes, étrangers à la famille aryenne ; M. Deecke s'en est aussi servi dans les notes de la nouvelle édition des

[1] *Die Vœlkertafel*, p. 90-94.
[2] *Die Etrusker*, t. I, p. 65-95, édit. Deecke.
[3] *Die Tyrrhenische Pelasger in Etrurien*, Leipzig, 1842.
[4] *Les premiers habitants de l'Europe*, chap. v, p. 84-106.

Étrusques d'Ottfried Müller. Mais c'est surtout M. Maspero qui a tiré des faits révélés par les documents hiéroglyphiques les conclusions les plus précises et les plus étendues, avec la sûreté de critique et la justesse de coup d'œil historique qui comptent parmi ses plus éminentes qualités.

Autant qu'on en peut juger par ce que l'on sait aujourd'hui, observe ce savant [1], une grande révolution s'accomplit dans les pays situés autour de la mer Égée vers les dernières années de la XVIIIe dynastie égyptienne. Ce fut tout ce groupe de peuples à moitié légendaires, appartenant à la souche pélasgique, Maiones ou Méoniens, Turses ou Tyrsènes, Teucriens, Lyciens, que les historiens classiques et les monuments égyptiens nous font connaître d'une manière absolument indépendante les uns des autres, qui l'accomplirent. « D'après les traditions du pays, Manês, fils de Zeus et de la Terre, eut Cotys de Callirhoê, fille de l'Océan. Cotys engendra Asios qui donna son nom à l'Asie, et Atys, qui fonda en Lydie la dynastie des Atyades. Callithéa, fille de Tyllos et femme d'Atys, mit au monde deux fils, nommés, selon les uns, Tyrsênos ou Tyrrhênos et Lydos [2], selon les autres Torrhêbos et Lydos [3]. L'examen de cette généalogie, où sont compris tous les héros éponymes du pays, montre qu'il y eut d'abord sur la côte ouest de l'Asie Mineure un grand peuple appelé Maiones [4], formé de plusieurs tribus : les Lydiens, les Tyr-

[1] *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 1re édit., p. 249 et suiv.

[2] Herodot., I, 94 ; cf. Dionys. Halic., *Antiq. rom.*, I, 27.

[3] Xanth. Lyd. *ap.* Dionys Halic., I, 28. D'autres disaient Tyrrhênos fils d'Hêraclès et d'Omphale, reine de Lydie : Dionys. Halic., *ibid.*

[4] Ici je crois devoir faire quelques réserves. J'ai de grands doutes sur le rapport du nom de Manês avec celui du peuple des Maiones. Le Manês des traditions de l'Asie-Mineure me paraît bien plutôt, comme le Minos de la Crète, un correspondant du Manou de l'Inde, une de ces personnifications de « l'homme » par excellence, du premier père de l'humanité, que j'ai étudiées dans mes *Origines de l'histoire*, t. II, p. 157-167.

Comme nom de peuple, Maiones n'apparaît jamais avec le sens générique qui appartient à Pelasges et même à Turses ou Tyrsènes. Nous ne le voyons que designant une fraction spéciale des nations pélasgiques de l'Asie Mineure, et une fraction assez restreinte. Les Maiones sont les plus anciens habitants de la Lydie (Herodot., I, 7 ; VII, 74), où Aristote (*ap.* Plutarch., *Vit. Homer.*, 3) faisait régner un roi du nom de Maiôn. Ils furent refoulés dans le canton de la Mysie appelé d'après eux Méonie, quand les Lydiens proprement dits eurent fait la conquête de leur ancien pays (Strab., XII, p. 588). Quelques-uns faisaient des Maiones et des Mysiens un même peuple (Strab., XII, p. 572).

sênes, les Torrhêbes [1], etc. Quelques-unes de ces tribus, attirées vers la mer, sans doute par l'attrait de la piraterie, finirent par quitter le pays et par aller chercher fortune au loin. « Aux jours d'Atys, fils de Manês, raconte Hérodote [2], il y eut une grande famine par toute la terre de Lydie... Le roi se résolut à partager la nation par moitié et à faire tirer les deux portions au sort : les uns devaient rester dans le pays, les autres s'exiler. Il continuerait de régner lui-même sur ceux qui obtiendraient de rester : aux émigrants il assigna pour chef son fils Tyrsênos. Le tirage accompli, ceux qui devaient partir descendirent à Smyrne, construisirent des navires, y chargèrent tout ce qui pouvait leur être utile et partirent à la recherche de l'abondance et d'une terre hospitalière. Après avoir passé bien des peuples, ils parvinrent en Ombrie, où ils fondèrent des villes qu'ils habitent jusqu'à ce jour. Ils quittèrent leur nom de Lydiens, et, d'après le fils du roi qui leur avait servi de guide, se firent appeler Tyrsêniens [3]. » Quoi qu'en dise Hérodote, cette migration ne se fit pas en une seule fois et dans une seule direction : elle se prolongea pendant près de deux siècles, du temps de Séti Ier au temps de Râ-messou III, et porta sur les régions les plus diverses. On trouve les Pélasges Tyrrhêniens à Imbros, à Lemnos [4], à Samothrace et dans la péninsule de Chalcidique, sur les côtes et dans les îles

[1] Ottfr. Müller (*Die Etrusker*, t. I, p. 75, édit. Deecke) suppose que la forme primitive du nom des Torrhêbes, demeurés dans le midi de la Lydie (Steph. Byz., *v.* Τόρρηβος), était *Torsêboi*, ce qui le ferait étroitement apparenté avec celui des *Tyrsênoi*, émigrés vers l'Italie. Mais M. Deecke relève ici une difficulté linguistique, en ce que dans les manuscrits les meilleurs et les plus anciens la forme paraît être *Torêboi*, avec un seul *r*.

[2] I, 94.

[3] Cf. Dionys. Halic., *Antiq. rom.*, I, 27. Le même récit, avec quelques variantes, chez Timée de Tauroménion (*ap.* Tertullian., *De spectacul.*, p. 239), Scymnos (v. 220), Strabon (V, p. 219), Plutarque (*Romul.*, 2); Lycophron (*Alexandr.*, v. 1351) y fait allusion. Chez les Romains il était généralement admis : Vell. Paterc., I, 1 ; Sil. Ital., V, v. 7-23. Pour Virgile, Lydien est synonyme d'Étrusque : *Æneid.*, II, v. 779-782 ; VIII, v. 479 et suiv.; IX, v. 11 ; X, v. 155. Maiones étant le nom des plus vieux habitants de la Lydie, on disait aussi, ce qui n'est qu'une variante de la même tradition, que les Étrusques étaient les descendants des Méoniens : Dionys. Halic., I, 27 ; Virgil., *Æneid.* VIII, v. 500 ; Ovid., *Metamorph.*, III, v. 576-583.

[4] Anticlide d'Athènes, écrivain du IIIe siècle avant notre ère, disait que les Pélasges venus d'Asie-Mineure avaient colonisé les îles d'Imbros et de Lemnos, et que c'était de là que quelques-uns d'entre eux étaient partis sous la conduite de Tyrsênos et avaient gagné l'Italie : Strab., V, p. 221.

de la Propontide, à Cythère et sur la pointe méridionale de la Laconie. Leur migration vagabonde, qui pendant un temps les fait aller un peu dans toutes les directions par les mers, apparaissant au milieu des nations de la Grèce déjà fixées depuis plusieurs siècles, puis tout à coup disparaissant des lieux où ils avaient semblé vouloir s'établir, comme de l'Attique [1], sans autres causes discernables qu'un irrésistible besoin de vie errante, entraînant avec eux à leur départ des essaims de ces nations et recommençant ensuite sur d'autres points jusqu'à ce que leur masse se porte sur l'Italie, laissant seulement derrière elle dans la mer Égée quelques faibles tribus bientôt absorbées par leurs voisins, — cette migration d'un caractère tout particulier, qui fut la dernière dont les contrées helléniques furent le théâtre avant l'invasion dorienne, était jusqu'à présent un phénomène inexplicable dans les annales primitives de la Grèce. C'est seulement aujourd'hui que nous pouvons en comprendre la nature et la remettre dans son vrai cadre. En réalité, dans tous les mouvements confus de population que nous discernons maintenant durant cette période de deux siècles dans le bassin oriental de la Méditerrannée et qui viennent à plusieurs reprises se heurter à l'Égypte, le fait dominant est la migration errante de l'ensemble de tribus désignées dans les souvenirs des Grecs sous le nom général de Pélasges Tyrrhêniens. Les autres nations n'y apparaissent guères qu'à l'état d'essaims attirés dans leurs courses. »

Pourtant j'ai cru devoir discerner entre les deux grandes attaques de l'Égypte par les nations pélasgiques, sous Mi-n-Pta'h et sous Râ-mes-sou III, une différence considérable dans la composition des hordes d'invasion, différence qui peut aider à fixer définitivement la date de la migration des Tyrsênes vers l'Italie [2]. Dans l'invasion du règne de Mi-n-Pta'h, à laquelle prennent principalement part les populations du Péloponnèse, telles que les Aquaiouascha, les Tourscha (Turses ou Tyrsênes) sont en quête de nouvelles demeures. C'est un peuple qui émigre en

[1] Pausanias (II, 21, 3) parle d'un temple élevé à Athènes par le fils de Tyrsênos, ce dernier rapporté à l'union de Hêraclès et d'Omphale. Cette tradition rattache les Pélasges Tyrsênes à la migration partie de la Lydie. Voy. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 68 et suiv.

[2] *Les antiquités de la Troade*, I, p. 72-79.

masse, qui est à la recherche d'un lieu où se fixer. Aussi sont-ce eux qui prennent l'initiative du mouvement et qui entraînent les autres à leur suite. C'est ce que E. de Rougé avait noté déjà [1] d'après des phrases bien significatives de l'inscription hiéroglyphique qui relate la défaite des envahisseurs : « Le Tourscha avait pris la tête de toute la guerre. Chacun des guerriers de son pays avait amené sa femme et ses enfants [2]. » Au contraire, du temps de Râ-mes-sou III, les mêmes Tourscha n'ont plus ce caractère de peuple en pleine migration. Ce ne sont plus eux qui tiennent la mer, et ils n'apparaissent, dans la confédération dirigée contre l'Égypte et où les Pélesta ou Pélasges de la Crète et les Tsekkri ou Teucriens tiennent la tête, qu'à un rang secondaire, comme un peuple qui n'a fourni qu'un faible contingent et qui est assez désintéressé dans la question. Ceci semble indiquer que dès lors la masse de leur nation avait trouvé dans l'Italie centrale le lieu d'établissement longtemps cherché par elle. L'établissement de la thalassocratie crétoise, personnifiée dans les traditions grecques sous le nom de Minos et à laquelle correspond si bien la position que les Pélasges de la Crète tiennent alors parmi les autres peuples de même race [3], était d'ailleurs un fait qui n'avait pu se produire que dans un état de choses plus régulier que celui du temps de Mi-n-Pta'h, après que les diverses populations en mouvement sur la mer depuis près de deux siècles avaient commencé à retrouver leur assiette. Seuls à ce moment, les Pélesta (Pélasges proprement dits, distingués des Tourscha ou Tyrsênes) étaient encore en pleine migration ; ce sont eux qui cherchaient de nouvelles demeures. Il est évident que le gros de la migration, ceux qui descendaient par terre dans la Syrie, ne pouvait pas venir de la Crète. C'étaient des tribus pélasgiques, sœurs de celles qui, peu de temps auparavant, étaient venues renforcer les Étéocrètes et les aider à expulser les Phéniciens, mais sans doute restés en arrière dans l'Asie-Mineure, dans la région d'où étaient sortis déjà les Tourscha ou

[1] *Rev. Archéol.*, nouv. sér., t. XVI, p. 93.

[2] Duemichen, *Historische Inschriften*, pl. II, l. 14 : *Turis'a em t'at tep en kheru neb. pe'herer neb en tesf anuef 'himtef kharaduf.*

[3] Fr. Lenormant, *Les premières civilisations*, t. II, p. 419 et suiv.; *Les antiquités de la Troade*, I, p. 76 ; *Histoire ancienne de l'Orient*, 9e édit., t. II, p. 305 et suiv.

Tyrsênes et les Pélesta ou Pélasges de la Crète. Seulement c'est sous l'impulsion et sur l'appel de ces derniers qu'ils se mettent en marche pour venir occuper la côte syrienne en face d'eux; ce sont leurs frères de la Crète qui les dirigent, qui viennent les soutenir par mer et qui convoquent les autres peuples à aider leur établissement.

Quoi qu'il en soit de cette dernière question, sur laquelle on ne peut, dans l'état actuel, émettre que des hypothèses, plus ou moins bien appuyées, mais de simples hypothèses, le fait positif c'est que, vers le xv^{e} ou le xvi^{e} siècle, le peuple des Turses ou Tyrsênes, que les monuments égyptiens appellent Tourscha et le chapitre X de la Genèse, Tarschîsch, jusqu'alors établi sur la côte occidentale de l'Asie Mineure et dans les îles de la mer Égée émigra en masse vers l'Ouest et vint se fixer dans le centre de l'Italie, où il atteignit rapidement un haut degré de développement, de puissance et de civilisation, ne laissant derrière lui dans ses anciennes demeures que quelques faibles débris, qui s'éteignirent graduellement. Son nom se transporta tout naturellement avec lui, et de cette façon, au point de vue géographique, Tarschîsch, qui s'était d'abord trouvé parmi les fils de Yâvân, interposé entre Élischâh, la Grèce, et Kittîm, Cypre, comme nous le voyons dans la Genèse, devint l'extrême ouest des connaissances géographiques des Phéniciens, et par leur intermédiaire des Hébreux, dans les pays européens baignés par la Méditerranée. Il dut s'y appliquer d'abord à l'Italie, au pays où s'était désormais fixé le peuple des Turses ou de Tarschîsch, à proprement parler. Mais précisément à ce moment, dans la période de la suprématie de Tyr sur les autres Phéniciens, les navigations des Kénânéens maritimes prirent un développement inattendu et tout nouveau dans l'Occident. Les Tyriens découvrirent Tartesse, c'est-à-dire l'Espagne méridionale, avec ses merveilleuses richesses minières, y créèrent de vastes établissements, s'y taillèrent un empire et en firent désormais le but habituel de leurs plus fructueuses expéditions. A la contrée ainsi nouvellement découverte par eux, ils appliquèrent tout naturellement le nom de Tarschîsch, auxquel ils étaient habitués, à cause de l'assonnance de l'appellation nationale des Turtes Ibères avec celle des Turses émigrés d'Asie-Mineure en Italie. Dès lors l'expression de Tarschîsch, qui prenait de plus en plus un

caractère géographique, et non plus ethnographique, revêtit une signification aussi vague, aussi compréhensive et aussi étendue que l'a été à une certaine époque celle du nom Indes. Tarschisch fut désormais, non pas seulement l'Espagne, mais tous les pays européens de l'Ouest, depuis l'extrémité de la région des îles, *iyîm*, c'est-à-dire des mers grecques et de leurs îles, y compris la Sicile, jusqu'au grand Océan qui s'ouvrait au-delà des Colonnes d'Hercule. C'est le sens qu'a ce nom chez les prophètes.

Nous avons rassemblé plus haut les passages où, chez ces écrivains inspirés, Tarschisch désigne bien positivement l'Espagne méridionale et les possessions qu'y avaient les Tyriens. Mais il en est toute une série d'autres qui ne permettent pas de restreindre exclusivement le nom de Tarschisch à cette contrée, conformément à l'opinion la plus généralement répandue dans la science moderne depuis Bochart, qui imposent, au contraire, d'y prêter l'acception singulièrement étendue que nous y reconnaissons. Dans *Psalm.*, LXXII, 10, Tarschisch est une vaste région, comparable en étendue à l'Arabie méridionale (Schebâ) et à la côte africaine des Somâlis (Sebâ), réunies, auxquelles elle est opposée, qui occupe tout le lointain ouest et compte un grand nombre de rois différents, *malchê Tarschisch*. Surtout Tarschisch est dans bien des cas accolé aux *iyim*, aux îles des mers grecques [1], et cela d'une façon qui ne peut pas laisser de doute sur ce que l'on considérait les deux régions ainsi dénommées comme se trouvant en contact par une de leurs extrémités; comme se succédant immédiatement l'une à l'autre dans la carte du bassin de la Méditerranée. Sous ce rapport, *Is.*, LXVI, 19, est surtout significatif. Car il énumère une série de pays contigus les uns aux autres et situés dans le nord-ouest, qui sont Tarschirsch, Poûl (à chercher suivant toutes les probabilités dans l'Italie méridionale), Loûd et Toûbâl qui appartiennent à l'Asie-Mineure), Yâvân (la Grèce européenne) et les Iles qui en dépendent.

Dans tous les documents bibliques sur le commerce phénicien, il resterait une lacune inexplicable si l'on voulait restreindre, comme on le fait d'ordinaire, Tarschisch au midi de l'Espagne ou à l'Espagne entière. Aucun pays ne s'interpose entre celui-ci et les îles de la Grèce. Nous ne trouverions donc pas une seule

[1] *Is.*, XXIII, 6; LX, 9; *Psalm.*, LXXII, 10.

indication relative au trafic maritime, incontestable pourtant, actif et antique, que les Tyriens, qui avaient avant l'arrivée des colons hellènes créé des établissements sur toutes les côtes de la Sicile [1], entretenaient avec les bouches de l'Eridan, point d'arrivée sur la mer Méditerranée, de l'ambre des bords de la Baltique, avec l'Étrurie, source d'une production de cuivre et de bronze comparable à celle de Cypre, enfin avec les embouchures du Rhône, où aboutissait la route de batellerie la plus suivie au travers de la Gaule pour amener l'étain des Iles Britanniques [2]. Tout ceci est, au contraire, englobé dans les fructueuses navigations de Tarschisch, si, comme nous le pensons, ce nom doit s'entendre de l'ensemble des contrées de l'ouest de la Méditerranée jusqu'à l'extrémité méridionale de l'Espagne, de même que celui d'Indes occidentales pendant trois siècles embrassait tout le continent américain.

François Lenormant.

[1] Thucyd., VI, 2; le texte est formel. Voy. Movers, *Die Phœnizier*, t. II, 2e part., p. 314 et suiv.; Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 3e édit., t. III, p. 61.

[2] Fr. Lenormant, *Manuel*, 3e édit., t. III, p. 99 et suiv.

LA TAILLE ROYALE

AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES.

En général, la taille personnelle de l'ancien régime évoque immédiatement l'idée du plus arbitraire des impôts [1], d'un impôt écrasant, injuste, réparti sans aucune proportion,non seulement entre les provinces et les villes, mais encore entre les redevables même, d'un impôt vexatoire dans ses moyens de perception et de tous points odieux enfin dans les poursuites qu'il autorisait contre les débiteurs.

Il est peu d'impôts qui n'aient eu à subir des accusations de ce genre et qui ne les aient méritées dans une proportion plus ou moins grande, tellement il est difficile, en matière d'impôts, d'arriver à un système qui défie toute critique.

Il s'agit ici d'apprécier ce que la taille pouvait renfermer d'arbitraire, de condamnable et de juger sans passion si le système de la taille était irrémédiablement mauvais, ou bien si au contraire il n'a pas été en butte à des jugements passionnés et par conséquent peu éclairés [2].

En matière financière plus qu'en tout autre, il n'est pas de jugement possible tant qu'on reste dans le vague ; nous allons donc étudier avec soin ce qu'était la taille personnelle au XVII^e et au XVIII^e siècle, et décrire tous les rouages de l'administration

[1] Ce mémoire est consacré uniquement à l'étude de la taille personnelle ; les systèmes de taille, d'ailleurs très peu employés, connus sous le nom de taille réelle ou taille mixte et qui étaient des exceptions en quelque sorte seront ailleurs l'objet d'études distinctes.

[2] On trouvera d'une manière commode tous les édits, déclarations, arrêts du Conseil et de la Cour des aides que nous citerons dans le cours de cette étude dans le *Nouveau code des tailles*, 2 vol. in-12, plusieurs fois réimprimé au dix-huitième siècle.

des tailles avec une précision suffisante pour que l'on puisse se rendre compte de toutes les phases par lesquelles passait cet impôt, depuis la fixation du montant de la taille dans le Conseil du roi jusqu'à la rentrée de la dernière livre d'impôt dans les caisses du trésor royal.

I

§ I. FIXATION DU MONTANT DES TAILLES.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, la royauté n'avait plus à compter avec les délibérations d'assemblées représentatives dont dépendit le vote ou le rejet de l'impôt.

Par conséquent, rien n'obligeait à préparer, une année ou deux d'avance, comme on le fait aujourd'hui, les prévisions de recette et de dépense, c'est-à-dire le budget.

Il y avait bien quelques pays d'états qui paraissaient jouir d'une certaine indépendance dans le vote des impôts, mais, en fait, leurs délibérations étaient menées d'une manière assez rapide pour n'apporter aucun retard dans le système général de l'administration financière. Ce n'était donc que vers le mois de juillet que le conseil du roi arrêtait le montant de la taille qui serait imposée pour l'année suivante [1].

Cette fixation assez tardive avait un avantage, c'était d'être très rapprochée de l'époque où les besoins financiers se manifestaient et de pouvoir tenir compte par conséquent de toutes les circonstances qui pouvaient motiver l'élévation ou la diminution des impôts ; on comprend combien des fixations faites une ou deux années d'avance laissent de marge à l'inconnu et quel trouble elles peuvent apporter dans les prévisions.

Il n'y avait aucune règle ni aucune considération économique bien marquée dans la fixation du montant général de la taille.

Pourquoi, lors de besoins financiers nouveaux, le conseil augmentait-il les tailles plutôt que de s'adresser aux impôts indirects, aux douanes ou à tout autre impôt ? Il n'y a rien autre chose à répondre si ce n'est qu'on se comportait alors comme on

[1] Le brevet de 1634 est arrêté le 31 juillet 1633, celui de 1643 est du 10 avril 1642. Bibl. nat., fonds français, n° 200 des acquisitions nouvelles.

le fait de nos jours et qu'on ne se faisait aucune loi d'observer une proportionnalité déterminée entre les différentes sources d'impôt auxquelles l'on puisait.

On tenait compte des circonstances, de l'accueil probable qu'aurait tel ou tel mode d'impôt, du rendement que l'on pouvait en espérer, et, suivant la tendance de tels ou tels règnes, de tels ou tels personnages politiques, on frappait plus ou moins les tailles, les aides, les traites, etc., etc.

Tout le monde par exemple connait la prédilection de Colbert pour les taxes indirectes, et la modération très calculée avec laquelle il recourait aux tailles.

En fait, les tailles ont toujours représenté la moitié, le tiers au moins du budget général des recettes royales [1].

La taille était un impôt de répartition ; par conséquent, une fois que le Conseil avait fixé la somme totale que l'on demanderait à la taille pour l'année qui allait commencer, il s'agissait de la répartir entre les diverses circonscriptions territoriales du royaume.

Ces circonscriptions ont varié en nombre dans le courant des siècles et se sont multipliées naturellement au fur et à mesure du développement des budgets, mais elles ont toujours présenté une constance parfaite dans les éléments qui les composaient.

Au point de vue financier, la France se divisait donc tout d'abord en grandes circonscriptions qui avaient à leur tête un Trésorier général et un Intendant, et que l'on connaissait sous le nom de Généralités.

Les généralités se composaient de circonscriptions secondaires : les *élections*.

Les élections étaient formées elles-mêmes de la réunion d'un certain nombre de villes et paroisses.

Pour que la taille arrivât à être distribuée à chaque redevable, il fallait donc qu'elle fût répartie tout d'abord entre les généralités, puis que dans chaque généralité il y eût une répartition par paroisse, dans chaque paroisse enfin une répartition par habitant.

Rien n'est plus simple ni plus clair.

[1] Ainsi en 1609 les recettes générales étaient de 32 millions et 1/2, la taille de 14 millions ; en 1642: recettes 79 millions, taille 44 millions ; en 1649 recettes 92 millions, taille 50 millions. Forbonnais, *Recherches sur les finances*, passim ; Bailly, *Histoire financière de la France*, t. II.

§ II. RÉPARTITION ENTRE LES GÉNÉRALITÉS.

C'était le roi en son Conseil qui procédait à la répartition première de la taille entre les généralités.

Les bases de cette répartition étaient-elles absolument certaines, mathématiquement exactes ? Il est certain que non ; car c'est une chimère de croire qu'en matière de répartition il puisse y avoir jamais une proportionnalité *absolue* entre l'impôt et la matière imposable.

Par conséquent, les répartitions entre les généralités sous l'ancienne monarchie ne pouvaient présenter des garanties absolues ; la répartition qui s'effectue actuellement entre nos départements est du reste encore plus éloignée de reposer sur des bases indiscutables. A tout prendre, néanmoins, il est certain qu'il était infiniment plus facile pour nos pères d'arriver à répartir la taille avec une justice suffisante, d'après les procédés d'appréciation qu'ils employaient et que nous allons voir en œuvre, qu'il ne pourrait l'être pour nous de répartir avec exactitude notre impôt foncier entre les départements d'après les données si superficielles, si fausses de nos cadastres.

Il faut tenir compte cependant de la différence considérable qu'il y a entre notre impôt foncier et la taille, et bien se garder de croire que les moyens de répartition qui seraient excellents pour l'un de ces impôts pourraient être même applicables à l'autre.

Nous verrons, en effet, en étudiant la répartition par habitant, que la taille était loin de repondre à notre impôt foncier et même à nos quatre contributions directes, qu'elle avait un tout autre caractère, celui d'un véritable impôt sur le revenu, et que par conséquent ce n'était ni par l'établissement d'un cadastre ni par tout autre moyen mathématiquement précis que l'on pouvait arriver à une répartition méthodique de la taille, mais uniquement par une simple appréciation, aussi loyale que possible, des facultés de chaque redevable.

Ces appréciations, qui étaient faites dans chaque paroisse, dans chaque élection, dans chaque généralité, etaient transmises chaque année au Conseil du roi ; c'est d'après cette base, dont les éléments étaient révisés chaque année, et qui suivait par

conséquent aussi exactement que possible le développement de la fortune publique, que le Conseil procédait à une répartition proportionnelle de la taille entre les généralités. Cette répartition générale était ordinairement arrêtée par le Conseil vers le milieu de l'année.

Au mois de juillet [1], les trésoriers généraux recevaient donc, par l'entremise de l'Intendant de la généralité [2], le *Brevet de la taille,* ou plutôt un extrait du Brevet concernant leur généralité ; cet extrait leur faisait connaître quelle était la somme qui était imposée à la généralité et était accompagné d'une lettre de cachet du roi qui enjoignait aux trésoriers de procéder au plutôt à la répartition *par élection* de la somme contenue au Brevet [3].

Le Brevet de la taille ne concernait pas toujours exclusivement la levée de la taille; très souvent, à la taille proprement dite ou grande taille, étaient adjoints différents impôts, qui en étaient le supplément en quelque sorte, et qui se répartissaient exactement au marc la livre de la grande taille; c'était justement à cause de cette identité de répartition, qui en faisait une dépendance de la taille, que ces impôts étaient compris au Brevet de la taille.

Il n'y a par conséquent pas lieu de nous en occuper particulièrement, tout ce que nous dirons de la taille les concernant également.

En 1768, le Brevet de la taille avait subi une modification que nous devons signaler : sous prétexte de donner une certaine fixité à la taille, l'administration avait décidé que le Brevet de la taille, tel qu'il existait alors, resterait immuable désormais,

[1] Ordonnance de janvier 1629, art. 344.

[2] Avant la création des intendants, les trésoriers généraux recevaient directement les extraits du brevet de la taille. Règlement du 5 février 1611.

[3] Edit du 23 mars 1634, art. 40, 41, 42.

Voici un extrait du Brevet de 1643 : « Et à ceste fin sera envoyé aux trésoriers généraux des... généralités un brevet signé de la main de Sa Majesté et contresigné par trois de ses secrétaires d'estat et de ses commandements contenant les sommes que chacune généralité doit porter, pour en faire le département sur les élections en dépendantes, auquel ils vacqueront toutes affaires cessantes et postposées; et, lesdits départements faits, ils les envoiront incontinent au Conseil de Sa Majesté, pour sur yceux estre expédiées les commissions pour l'imposition desdites sommes (Bibl. nation. Fonds français, acquis. nouvelles, n° 200 f° 256). Voyez à peu près la même mention dans le Brevet de 1665, rapporté par Fr Desmaisons, dans le *Traité nouveau des aydes, tailles*, etc., Paris, 1666, in-8°, p. 549.

et que toutes les augmentations éventuelles de cet impôt seraient comprises dans un deuxième brevet qui supporterait seul les fluctuations inévitables de l'impôt, soit en augmentation soit en diminution.

Nous verrons tout à l'heure que cette combinaison cachait au fond une mesure de centralisation, qu'elle tendait à l'accroissement du pouvoir des intendants et qu'elle procurait en réalité de nouvelles facilités au gouvernement pour augmenter les impôts tout en lui permettant d'affirmer solennellement que la taille demeurait invariable.

Il y avait là en somme un véritable artifice. Personne n'ignore pour quelles sommes énormes on a su le mettre à profit de nouveau dans le cours de notre siècle, en apportant dans nos budgets la distinction presque toujours spécieuse des budgets ordinaires et des budgets extraordinaires, puis en faisant sonner bien haut l'admirable équilibre des budgets ordinaires, tandis que les budgets extraordinaires se soldaient par l'emprunt.

Laissons de côté cette exception, qui n'affecte du reste que les dernières années du XVIII[e] siècle, et revenons à la répartition du Brevet de la taille entre les élections.

§ III. RÉPARTITION ENTRE LES ÉLECTIONS.

Huit jours après avoir reçu le Brevet de la taille, les trésoriers généraux de chaque généralité se partageaient entr'eux les élections à visiter [1] et se mettaient en campagne pour y faire, suivant le terme consacré, leurs *chevauchées* [2].

Ces chevauchées étaient tout simplement des tournées d'inspection dans lesquelles les trésoriers s'informaient, par tous les moyens qui leur semblaient convenables, de la force contributive des élections.

A cet effet, ils s'adressaient aux élus, officiers administratifs et judiciaires qui résidaient au siège de chaque élection; ils compulsaient les rôles de la taille précédente, les registres des rece-

[1] Au dix-huitième siècle il y avait, Paris excepté, environ de 5 à 10 élections par généralité. En 1683 il y avait 164 élections pour 18 généralités, soit exactement 9 élections en moyenne par généralité. *Maximes de la cour des aydes*, Bibl. nat., fonds français, nº 14089.

[2] Règlement du 8 avril 1600 et édit de mars 1637.

veurs de tailles, les rôles des poursuites exercées, etc., etc. ; ils se rendaient ainsi un compte exact, non seulement de la part d'impôt que chaque élection avait supportée dans l'année précédente, mais encore de la facilité plus ou moins grande avec laquelle cet impôt avait été acquitté par les redevables.

A ces informations prises sur pièces se joignaient les renseignements pris sur place auprès des propriétaires, des fermiers, des officiers ministériels sur l'état des récoltes et du commerce, sur l'abondance ou la disette de l'année.

De nombreuses excursions au sein des campagnes permettaient aux trésoriers d'apprécier personnellement la situation de l'agriculture, surtout dans un mois aussi favorable que le mois de juillet, et de contrôler ainsi par eux-mêmes l'exactitude des renseignements qu'ils avaient recueillis précédemment.

Toutes ces informations, toutes ces enquêtes se trouvaient condensées dans les procès verbaux que les trésoriers rédigeaient en aussi grand nombre qu'ils le voulaient, et qu'ils rapportaient avec eux vers la fin d'août de leurs voyages d'économistes.

Rendez-vous était pris au siège de la généralité, et, au jour fixé, les trésoriers, de retour de leurs chevauchées, s'y rendaient accompagnés des élus de chaque élection.

Cette nombreuse assemblée, rapportant de toutes parts les résultats d'une vaste enquête sur la situation de la généralité, avait en mains tous les documents propres à établir la force contributive de chaque élection ; les élus étaient là pour défendre les intérêts de leurs élections, les trésoriers pour les juger et pour les mettre d'accord dans leurs prétentions respectives ; on procédait donc alors, sous la présidence des trésoriers ou bien des intendants, suivant les époques [1], à la répartition de la taille par élection, en d'autres termes on attribuait à chaque élection sa part contributive de taille.

Cette répartition n'était toutefois que provisoire [2] ; elle avait

[1] L'édit de septembre 1635 commença à introduire les intendants dans cette réunion ; malgré les protestations des trésoriers, les intendants prirent de jour en jour un pied plus important dans les affaires financières. Le règlement du 14 avril 1643, art. 3, leur attribua enfin la présidence de l'assemblée.
Il paraît qu'en fait les intendants exercèrent rarement leur droit de présidence. *Memoires sur les privilèges et fonctions des trésoriers généraux*, Orléans, 1745, in-4o, p. 279.

[2] Ordonnance du 14 avril 1715.

besoin, pour devenir définitive, d'être sanctionnée par le Conseil du roi.

A cet effet, dans le courant du mois d'août, le département des tailles par élection était envoyé par les trésoriers généraux au Conseil du roi, accompagné de toutes les pièces qui avaient servi à l'établir et notamment des procès verbaux de chevauchées.

Avant de procéder à l'examen des répartitions proposées par les trésoriers généraux ou par les intendants (suivant les époques), le Conseil avait deux cas préliminaires à examiner : 1° la répartition que le Conseil avait faite par généralité ne présentait-elle pas d'objections de la part des généralités ? 2° puis, dans chaque généralité, la répartition par élection, proposée par les trésoriers n'était-elle pas contestée par une ou plusieurs élections ? y avait-il en un mot plainte *en surtaux* des généralités ou plainte *en surtaux* des élections ?

Les plaintes en *surtaux de généralité* étaient extrêmement rares ; elles émanaient des trésoriers généraux ou des intendants. Les plaintes en *surtaux d'élection* étaient beaucoup plus communes ; lorsque les élus d'une élection croyaient leur élection surtaxée [1], ils dressaient procès verbal de leurs réclamations et les transmettaient au Conseil avec les pièces à l'appui.

Le Conseil examinait les réclamations de surtaux des généralités ou des élections, procédait à des modérations de taxes sur les uns qui se traduisaient naturellement par des augmentations d'impôt sur les autres, ou bien rejetait toute modification et arrêtait définitivement, élection par élection, la répartition provisoire qui, dans chaque généralité, avait été faite par les intendants, les trésoriers et les élus réunis.

Le Conseil faisait alors expédier, dans le courant de septembre, ce que l'on appelait les commissions qui, adressées par le Conseil aux intendants, étaient remises par ces derniers aux trésoriers généraux [2].

Huit jours après cette réception, les trésoriers généraux,

[1] Règlement de 1634, art. 40.

[2] Les archives de Seine-et-Marne renferment une série très complète des pièces relatives à la taille dans l'élection de Provins. Voyez une de ces commissions en parchemin, signée du roi et contresignée par Phélippeaux. Les trésoriers l'ont rendue exécutoire en donnant l'ordre, en marge même de la commission, aux élus « de travailler en toute diligence en l'assiette, imposition et département de la taille » Archives de Seine et Marne, C. 179. Il y en a une foule d'autres dans la même série du n° 79 au n° 250.

ayant fait enregistrer les commissions des tailles, transmettaient à leur tour aux élections des mandements [1] qui leur faisaient connaître la somme exacte et définitive pour laquelle chacune d'elles devait contribuer à la taille.

§ IV. Répartition entre les paroisses.

Il s'agissait dès lors de procéder à une nouvelle répartition entre les paroisses ; cette répartition, qui devait prendre pour base les informations les plus nombreuses et les plus sûres, se faisait dans les élections mêmes.

A cet effet, dans le courant d'octobre, les intendants devaient se transporter en personne [2], avec l'un des trésoriers, au siège de de chaque élection, et là, procéder de concert avec les *élus*, à la répartition de la taille par paroisse [3].

Au point de vue de la répartition des tailles, les élus remplissaient exactement dans les élections le rôle que les trésoriers généraux remplissaient dans les généralités.

C'était donc par un système de chevauchées absolument obligatoire [4], sans préjudice de tous les autres moyens d'information, qu'ils devaient s'enquérir de la prospérité relative des villes, bourgs, et paroisses qui composaient leur élection.

C'étaient les procès verbaux de chevauchées qui, comparés aux rôles des années précédentes, servaient de base à la répartition des tailles entre les villes et paroisses [5].

[1] Règlement du 8 avril 1600, art. 5, confirmé par le règlement du 20 octobre 1603.

[2] Avant 1645, les trésoriers procédaient seuls à cette répartition. Les arrêts suivants, en attribuant aux intendants une partie des droits des trésoriers et notamment en leur accordant le droit de taxe d'office et la prépondérance dans les décisions, ont augmenté singulièrement l'influence des intendants dans les répartitions : Arrêts du Conseil de 1646 et du 28 novembre 1646 ; règlement de février 1663.

[3] Edit de 1600, art. 2 ; règlement de 163', art. 41 et 42 ; règlement de 1643, art. 3,4,5 et 32.

[4] Leurs appointements ne pouvaient leur être payés qu'après qu'ils avaient fourni les procès verbaux de leurs chevauchées.

[5] Voici l'intitulé d'une de ces répartitions : Département fait par nous intendant... trésoriers de France... et élus en élection de Provins de la somme... ordonnée être imposée et levée sur tous les contribuables aux tailles de ladite élection l'année prochaine. (Suit la répartition par paroisse.) 10 octobre 1708. Archives de Seine et Marne, C. 179.

Ici se représentait encore la possibilité d'une surtaxe sur telle ou telle paroisse ; la paroisse qui se croyait surtaxée devait introduire une instance en surtaux.

A cet effet le syndic, le maire, ou les échevins devaient faire annoncer au prône qu'il y aurait assemblée générale des habitants le dimanche suivant à l'issue de la messe [1] ; l'assemblée délibérait sur l'instance. L'acte de délibération mentionnait la décision prise ; puis, après autorisation de plaider accordée par l'intendant, la communauté introduisait son instance devant les élus, officiers qui formaient dans chaque élection un tribunal administratif de première instance, et allait en appel, s'il y avait lieu, de la sentence des élus devant la Cour des aides.

Ces instances en surtaux, introduites par les communautés d'habitants, étaient extrêmement rares.

La répartition de la taille sur les paroisses une fois arrêtée, était signifiée aux paroisses [2], par le greffier de l'élection, au nom de l'intendant, du trésorier et des élus, et prenait le nom de *commission particulière des tailles*.

§ V. Répartition entre les habitants.

Il ne restait plus qu'à procéder à la répartition par habitant ; mais c'était là l'opération capitale. Nous allons nous y arrêter.

La répartition par habitant reposait tout entière en effet sur cette opération des plus délicates qui consiste à déterminer avec exactitude la force contributive de chaque redevable et à proportionner à sa richesse effective la quotité d'impôt qu'il doit supporter.

On conçoit toute l'importance de cette opération quand on se souvient que les répartitions par paroisse, par élection ou par généralité n'étaient autre chose qu'une distribution d'impôts pro-

[1] Édit d'avril 1683 et déclaration du 2 août 1687.

[2] Règlement de 1643 art. 6. Tout le monde sait que la base de la répartition entre paroisses c'était le nombre de *feux*, c'est-à-dire de familles constaté dans chaque paroisse.

Nous laissons provisoirement de côté l'étude de la question relative à la fixation du nombre des feux par paroisse et par élection. Elle ne peut être vidée qu'au moyen des documents statistiques nombreux que nous réunissons chaque jour et qui aboutiront à une solution certaine.

portionelle aux valeurs constatées dans chaque paroisse, dans chaque élection, dans chaque généralité, et que ces valeurs avaient pour éléments toutes les constatations que les élus et les trésoriers généraux avaient faites dans chaque paroisse.

La connaissance des valeurs imposables chez chaque redevable était donc la base même de tout le système de répartition des tailles.

La répartition par habitant avait par conséquent sous l'ancienne monarchie une importance beaucoup plus grande qu'elle ne peut l'avoir à notre époque.

Aujourd'hui, en effet, l'impôt foncier est un impôt bien différent de la taille royale, et dont la fixité constitue le caractère ; il demeure par conséquent sans rapport avec le développement de la fortune publique ou des valeurs imposables ; la répartition par département n'est par suite en aucune façon proportionnelle à la quotité des valeurs imposables qui pourraient y être constatées si les évaluations étaient renouvelées périodiquement ; il en est de même pour la répartition par arrondissement ou par commune.

Par conséquent, dans ce système, la valeur réelle de toutes les cotes peut varier du simple au double sans qu'il en résulte aucune modification dans aucune répartition.

En un mot les répartitions, fixées jadis une fois pour toutes, se font mécaniquement pour ainsi dire, suivant une formule de proportion d'une rigueur inflexible en principe.

Rien de pareil n'existait en matière de taille ; les forces contributives de chaque paroisse résultaient de la totalisation des forces contributives, *essentiellement variables*, de chaque redevable. Les forces contributives de chaque élection résultaient de la totalisation de celles des paroisses ; il en était de même pour les généralités et pour le royaume tout entier. De la sorte, les forces imposables de toutes les divisions administratives du royaume, bien loin de présenter une fixité invariable, pouvaient présenter tout au contraire une mobilité pour ainsi dire constante, car elles reposaient toutes sur la fixation première, faite chaque année, de la valeur imposable de chaque redevable.

Arrêtons-nous donc sur ce point capital qui, en matière de tailles, est la clef de voûte de tout le système.

Nous avons vu que la commission particulière des tailles affé-

rentes à chaque paroisse était signifiée à la paroisse par le greffier de l'élection.

C'étaient les sommes indiquées par cette commission qu'il s'agissait de répartir entre les habitants.

Il y avait un premier principe, c'est que la répartition par habitant était une chose qui regardait exclusivement chaque paroisse, que c'était une affaire intérieure, dans laquelle l'administration n'avait pas à intervenir, et qui devait être laissée par conséquent à l'initiative et à la surveillance des habitants eux-mêmes.

En vertu de ce principe, chaque paroisse formait une véritable personnalité; vis-à-vis de l'administration, c'est-à-dire des élus, des receveurs des tailles, des trésoriers généraux et de l'intendant, chaque paroisse formait donc un tout inséparable, un groupe indivis d'habitants que l'administration ne connaissait pas séparément, qu'elle ne connaissait que collectivement, et qui, pour elle, par conséquent, étaient liés entr'eux par la plus étroite solidarité.

Il y avait donc une véritable autonomie des paroisses en matière de répartition de la taille.

A. *Agents de répartition et de perception.*

Chaque année, dans le courant de septembre, le commencement d'octobre, ou au plus tard huit jours après avoir reçu la commission des tailles, le syndic de la paroisse réunissait les habitants en assemblée générale [1]; cette assemblée avait dû être préalablement annoncée par deux dimanches consécutifs au prône de la grand' messe.

[1] Édit de janvier 1634, art. 39; règlement de 1653 art. 10; arrêt de la Cour des aides du 28 mai 1646, règlement de 1663; édit de mars 1667; règlement du 20 mai 1673, art. 2; déclarations du 16 août 1683, art. 2 et du 28 août 1685; maximes principales de la cour des aydes, à la suite de la *Coutume de Melun*, par J. Champy, Paris, 1687 in-12, maxime 25, p. 343.

Il y a eu assez de variation dans la date où ces assemblées devaient se réunir; les déclarations de 1683 et 1685 ordonnent que sur l'injonction des intendants ou des élus transmise par les receveurs des tailles le 1er septembre, les assemblées devront êtres tenues et les collecteurs nommés sans attendre l'envoi des commissions des tailles.

Il s'agissait d'élire les *asséeurs-collecteurs* qui devaient procéder à la répartition et à la recette de la taille pendant le courant de l'année qui allait commencer.

Voici, d'après un témoin du temps, comment se faisaient ces élections : « Il y a un notaire présent pour recevoir les suffrages; ensuite de quoy les habitans doivent donner leurs voix aux notaires lesquels doivent les écrire de cette manière : Jean a nommé pour collecteur Denys, Guillaume a nommé Glaude et ainsy de tous les autres; ensuite ils doivent à la fin des actes d'assemblées faire une récapitulation des voix qui ont été données et ensuite dire qu'il s'est trouvé que tels et tels sont les plus hauts en voix et qui par conséquent doivent être collecteurs; et, à la suite, faire mention de ceux qui ont signé, de ceux qui ne sçavent signer ou qu'ils l'ont refusé, le tout à peine de nullité des dits actes d'assemblées, jugé par deux arrests de la Cour des aydes des 9e et 17e décembre 1689[1]. »

Ce n'était donc ni des officiers étrangers à la paroisse et imposés par l'administration, ni des officiers municipaux tels que les syndics ou échevins qui procédaient à la répartition de la taille, mais bien des habitants librement choisis par le suffrage de leurs concitoyens.

La solidarité qui reliait entr'eux tous les redevables et qui était la conséquence forcée de leur autonomie en matière de répartition, donnait aux fonctions d'asséeurs-collecteurs le caractère, non pas d'une fonction publique, c'est-à-dire d'un emploi lucratif et recherché, mais bien celui d'une charge onéreuse, d'une charge civique, imposée à chacun des habitants, à tour de rôle, dans l'intérêt public.

La conséquence de ce système était de placer les asséeurs-collecteurs dans une situation de grande responsabilité. Vis à vis des receveurs des tailles en effet, les asséeurs-collecteurs représentaient la paroisse d'une manière absolue.

Les receveurs n'avaient le droit de connaître et ne connaissaient aucunement les habitants qui pouvaient se trouver derrière

[1] *Traité des tailles* (manuscrit), Biblioth. nat., fonds français, no 14089, p. 95.

Les assemblées d'habitants étaient régulièrement tenues et les actes d'assemblées sont fort nombreux. Il y en a une série aux archives de Seine et Marne. Voyez notamment celle de Rosoy en Brie. Archives de Seine et Marne, BB 2.

les asséeurs-collecteurs ; c'étaient donc les asséeurs-collecteurs qui étaient responsables de la rentrée de la taille, et cela non seulement comme représentants de la paroisse, mais encore en leur nom personnel, sur leurs biens propres, comme solidaires de leurs concitoyens.

Il est facile de comprendre à présent que les fonctions d'asséeurs-collecteurs étaient une charge véritable et que les habitants se souciaient peu de s'y trouver astreints.

A quels redevables l'assemblée pouvait-elle imposer les fonctions d'asséeur-collecteur?

« Nul des habitants de la paroisse, disent les règlements [1], s'il est riche ou médiocre et suffisamment solvable, ne peut s'exempter de la charge d'asséeur et collecteur. » Tous les habitants, de 25 à 70 ans, étaient donc tenus à ces fonctions dès qu'ils y avaient été appelés par le vote des habitants.

Il était de règle néammoins que l'on ne pût y être astreint pendant plusieurs années de suite, et que trois années s'écoulassent au moins avant que les mêmes redevables pussent être chargés à nouveau des fonctions d'asséeur-collecteur [2].

Pour assurer cette prescription, l'administration, rendant obligatoire une mesure qui avait été conseillée par elle aux paroisses en 1673 [3], avait même décidé en 1716 que dans chaque paroisse il serait dressé un tableau, approuvé par l'assemblée des habitants, dans lequel les redevables seraient tous classés année par année suivant l'ordre de leur arrivée aux fonctions d'asséeur-collecteur[4].

[1] Règlement de 1600, art. 2, et de 1634, art. 38.

[2] Dans les grandes villes il fallait même un intervalle de cinq années. Règlement de février 1663, maximes principales de la cour des aydes, à la suite de de la *Coutume de Melun* de J. Champy, Paris 1687, in-12, maxime 29.

[3] Don de mars 1673, art. 3.

[4] Don du 1er août 1716; du 24 mai 1717; du 9 août 1723 et arrêt du Conseil du 13 septembre 1723. Nous avons trouvé un de ces tableaux dans les archives de Seine-et-Marne. C'est un tableau tout imprimé et dont les cadres doivent être remplis dans chaque paroisse. Il est intitulé: Tableau fait par les collecteurs et habitants de la paroisse de... pour servir à la nomination des collecteurs.

Il est divisé en sept colonnes dont la première comprend les noms des dispensés, la deuxième les années, et les autres les noms des collecteurs qui doivent successivement entrer en fonctions ; il s'étend de 1745 à 1760. Il est fait et arrêté en l'assemblée des habitants le 2 juillet 1644 à Samoreau. Archives de Seine-et-Marne, F 18.

Il y avait quelques privilèges qui exemptaient certaines personnes, telles que les médecins par exemple, des fonctions de collecteur [1]. « La présence d'un médecin, dit un auteur anonyme, est une espèce de remède et elle réjouit le malade, au lieu que la présence d'un médecin collecteur le saisiroit et redoubleroit son mal; mais, pour jouir de cette exemption, il faut qu'ils exercent leurs fonctions, même gratuitement en faveur des pauvres ; il ne suffit point d'estre médecin et de se reposer à l'ombre de ses livres ; il faut estre médecin agissant [2]. »

Les grandes paroisses, soumises au moins à trois cents écus de grande taille, avaient quatre asséeurs-colleteurs, les petites deux [3]; ce nombre avait été doublé par le règlement de 1634, afin de permettre aux asséeurs-collecteurs d'opérer par semestre ou par quartier et d'avoir ainsi plus de loisirs pour leurs opérations personnelles [4], et porté enfin en 1717 à un nombre impair tel que cinq ou sept [5].

Les asséeurs-collecteurs étaient solidaires les uns des autres dans l'étendue de la paroisse [6].

Une fois nommés, les asséeurs-collecteurs avaient à pourvoir à l'assiette et au recouvrement de la taille; leurs fonctions étaient doubles par conséquent ; aussi étaient-elles restées longtemps partagées entre deux fonctionnaires distincts.

Les asséeurs avaient eu, jusque sous Henri III, la mission d'asseoir et de répartir seuls la taille dans les paroisses ; les collecteurs avaient eu de leur côté pour unique fonction d'y percevoir la taille ; l'assiette étaient donc alors séparée de la perception comme elle l'est aujourd'hui pour nos impôts directs.

Cependant comme les asséeurs étaient garants envers les collecteurs des non-valeurs des assiettes, et que cette garantie entraînait des procès continuels entr'eux, il avait paru efficace, pour y mettre un terme, de réunir ces deux fonctions en une seule dans les paroisses et de charger les mêmes personnes et de l'assiette et du recouvrement, de manière que les nouveaux

1 Arrêt de la Cour des aides du 22 juin 1665 ; édit de février 1692.
2 *Traité des tailles*. Bibl. nationale, fonds français, nº 14089, p. 87.
3 Règlement de 1600, art. 12.
4 Règlement de 1634, art. 38 ; Don du 1er août 1716, art. 2.
5 Don du 24 mai 1717, art. 4.
6 Règlement de 1600, art. 12, et de 1634, art. 38.

asséeurs-collecteurs ne pussent se prendre qu'à eux-mêmes des non valeurs qu'ils pouvaient éprouver [1].

Voyons ces asséeurs-collecteurs dans l'exercice de leurs doubles fonctions et étudions d'abord l'assiette.

B. *Assiette de la taille.*

Deux questions se posent immédiatement : 1° Quelles étaient les personnes soumises à la taille ? 2° Quelles étaient les bases qui servaient à la répartition de l'impôt.

Tout le monde sait que, dès le quatorzième siècle, les nobles et les ecclésiastiques étaient exempts de toute taille et qu'il n'y avait que les roturiers qui fussent soumis à cet impot.

L'origine de cette exemption remontait à l'origine des impôts et s'explique facilement.

Les premiers impôts perçus par la royauté n'avaient été autre chose que le remplacement par une taxe de l'obligation féodale de servir en personne à l'armée royale en cas de guerre.

Ces taxes de remplacement, en usage dès le treizième siècle, s'appliquaient indistinctement alors aux nobles et aux non-nobles qui s'exemptaient de leur service militaire.

Peu à peu cependant, les non-nobles s'étaient déshabitués du service militaire et avaient préféré se soumettre régulièrement à une taxe. Les nobles, au contraire, avaient considéré comme une preuve de leur attachement au roi et aussi comme une preuve de la noblesse de leurs sentiments de venir l'assister en personne à chacune de ses guerres.

Il en était résulté que, dans le fait, les nobles étaient exemptés de toute taxe, tandis que les non-nobles, exemptés de tout service militaire, de toute conscription, devaient être soumis par contre au paiement de la taille.

La taille était donc pour les non-nobles ce que nous appellerions une prime de rachat de la conscription.

Dans le cours des siècles, la cause première de cette différence

[1] L'art. 11 du règlement de 1600 dit : « Voulons en outre que lesdits asséeurs soient collecteurs en la même année de leurs charges comme un moyen propre de les empêcher de cottiser les pauvres et médiocres. »

de condition s'était obscurcie; les nobles, peu à peu, avaient cessé de faire partie intégrante de l'armée royale; la royauté avait cru devoir tolérer ce nouvel état de choses; elle avait contribué, par politique, à affranchir presqu'entièrement la noblesse du service militaire; elle avait eu la faiblesse de ne pas lui réclamer de taxe compensatrice pour ce défaut de service militaire, et tout ce que l'on avait retenu comme un axiome indiscutable, c'est que la noblesse ne devait pas la taille, que la taille n'était due que par les non-nobles et qu'il était par conséquent dégradant pour la noblesse de se soumettre jamais à cet impôt qui était la marque des roturiers.

Les ecclésiastiques avaient aussi réussi à s'affranchir de la taille, non pas en offrant leur service militaire, mais en soutenant que leurs fonctions ecclésiastiques étaient d'ordre public, qu'il y avait impossibilité pour eux de se rendre aux convocations fréquentes de l'armée du roi, qu'il y avait lieu de les exempter par conséquent du service militaire et que, ne devant pas dès lors ce service, ils ne devaient pas davantage les taxes qui en formaient la compensation [1].

Étaient ensuite arrivés les fonctionnaires importants de l'État, qui avaient fait valoir exactement les mêmes raisons que les ecclésiastiques et qui avaient également obtenu l'affranchissement du service militaire et par suite de la taille.

Il ne faudrait pas croire cependant que l'exemption des nobles, des ecclésiastiques et des hauts fonctionnaires soit restée absolue pendant toute la durée de la monarchie, et qu'elle n'ait pas eu à subir quelques atteintes, au moins d'une manière indirecte.

Certainement, au début des impôts, c'est-à-dire à la fin du XIII[e] et au commencement du XIV[e] siècle, à une époque où le service militaire était très effectif, où les guerres étaient très nombreuses et par conséquent très onéreuses, l'exemption de la

[1] Nous en avons rapporté des preuves dans notre *Histoire du pouvoir royal d'imposer* (Fontainebleau, 1878, in-8°, p. 125.) Nous reprendrons la question à fond dans l'étude : *Des personnes soumises à l'impôt.*

Fr. Desmaisons prétend que l'exemption des ecclésiastiques était fondée sur cette raison : « le sacerdoce est chose tellement divine qu'il faut que les ecclésiastiques soient tirés du reste des hommes et qu'ils ne paient aucune taille. » Ce raisonnement d'avocat n'a pas le sens commun. Desmaisons n'en réclame pas moins contre le privilège des ecclésiastiques. *Nouveau traité des aydes, tailles ;* etc. Paris, 1666, in-8°. p. 436, livre assez superficiel.

taille était des plus complète, pour les nobles, les ecclésiastiques et les autres privilégiés.

La conséquence de ce privilège voulait donc qu'aucune des terres privilégiées ne fut atteinte par la taille, de quelque manière que ce pût être, et que, par suite, les fermiers ne pussent être frappés d'impôt, même personnellement, pour les terres nobles qu'ils exploitaient.

Frapper en effet les fermiers, c'eût été amoindrir dans la réalité les revenus des nobles, des ecclésiastiques et des autres privilégiés, qui n'auraient pu renouveler leurs baux qu'à des conditions moins bonnes, et leur faire supporter indirectement une part de la taille.

Il y avait cependant là une argumentation spécieuse qui, tout en ayant triomphé pendant longtemps, pouvait être néanmoins combattue avec chance de succès.

On fit donc très justement remarquer qu'il y avait à distinguer dans les produits des fermes les revenus que le fermier payait au noble, revenus que l'on ne pouvait songer à imposer, et ceux qui, constituant son bénéfice personnel, à lui roturier, sur le prix de la ferme, devaient être soumis à la taille.

Au dix-septième siècle, cette théorie avait presqu'entièrement triomphé ; le privilège d'exemption de la taille ne s'attachait plus alors qu'à l'une des terres des privilégiés, sans limite de contenance il est vrai, mais sous la condition qu'elle entourât leur maison d'habitation [1].

Il y avait beaucoup de vague toutefois dans cette prescription; des difficultés nombreuses s'étaient bien vite présentées à cet égard.

Les privilégiés, tournant la loi, avaient imaginé de faire avec leurs fermiers des baux secrets ; ils avaient réuni fictivement en une seule exploitation les fermes qu'ils possédaient dans un même rayon, avaient prétendu qu'ils les exploitaient par eux-mêmes, que leurs fermiers n'étaient que des serviteurs à gages, et avaient ainsi réussi à dégager leurs fermiers de toute imposition de taille.

On comprend que les nobles en profitaient personnellement, par la plus value qu'ils obtenaient de leurs baux, car tout impôt sur leurs fermiers était en réalité un impôt sur leurs propres revenus.

[1] Règlement de 1634, art. 31 ; règlement de 1643, art. 21.

Des ordonnances et des arrêts multiples [1] étaient alors intervenus dans le but de réprimer ces fraudes ; enfin, vers la fin du siècle [2], un édit des plus précis avait déterminé la surface de terres que les privilégiés pourraient librement faire cultiver sans que ces terres fussent soumises à la taille.

Cette étendue était réduite à l'exploitation de quatre charrues; toutes les autres terres, exploitées au moyen de fermiers, entraînaient pour les fermiers une taxe d'impôt à proportion des profits qu'ils pouvaient en tirer personnellement.

Ainsi, pendant tout le xviie siècle, la restriction du privilège n'avait fait que se développer ; dès la fin du siècle, les terres des privilégiés avaient été soumises à une taxe qui, frappant leurs fermiers, venait par contrecoup les atteindre eux mêmes et les forcer ainsi de contribuer aux charges communes, au moins dans une certaine mesure.

Mais n'oublions pas que ce n'était qu'indirectement, par l'entremise de leurs fermiers, que les privilégiés pouvaient sentir le poids de la taille, et que, par conséquent, en thèse générale, les nobles, les ecclésiastiques et les hauts fonctionnaires étaient, à moins de dérogeance [3], personnellement exempts de toute imposition de taille.

Si nous éliminons donc les nobles qui, considérés comme ayant la charge de tenir leur épée à la disposition du roi, étaient par cela même exempts de la taille ; les ecclésiastiques et les fonctionnaires d'un certain ordre qui, se fondant sur l'accomplissement de fonctions d'ordre public, se soustrayaient ainsi au service militaire et à la taille, nous en arriverons à déterminer très facilement les personnes qui seules en définitive étaient soumises

[1] Déclaration de février 1663 et arrêt de vérification de la dite; Dcn de décembre 1663.

[2] Édit de mars 1667.

[3] La dérogeance, enlevant au noble sa qualité de noble, l'assujettissait par le fait à la taille.

Après 1667, tout noble qui, par lui-même, cultivait plus de quatre charrues de terre, était considéré comme fermier du surplus et comme dérogeant à sa noblesse pour ce surplus; il était alors frappé de taille, tout comme un fermier, pour ce surplus; dans le cas où il abandonnait cette exploitation directe pour la confier à un fermier, il était relevé de sa dérogeance partielle et pouvait continuer à cultiver quatre charrues.

C'était son fermier qui alors était soumis à la taille.

On voit que tout avait été minutieusement prévu.

à la taille : c'étaient les non-nobles sans fonctions privilégiées, en un mot les roturiers.

En revanche, le paiement de la taille leur assurait le droit, religieusement respecté pendant toute la durée de l'ancienne monarchie, d'être exemptés de tout service militaire, de toute convocation, de toute conscription quelconque, si accablants que pussent être les événements militaires.

Il va sans dire qu'aux XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, la prétention des fonctionnaires publics de se soustraire à la taille n'avait plus aucune raison d'être et constituait simplement un privilège.

Les asséeurs-collecteurs, en procédant à la rédaction du rôle de la taille, devaient donc se garder d'y faire entrer les nobles, soit que ces nobles fussent nobles d'origine, ennoblis par lettres ou ennoblis par achat d'offices conférant la noblesse, d'y faire figurer les ecclésiastiques, sous certaines réserves cependant [1], ou d'y comprendre les fonctionnaires, en assez grand nombre, à l'office desquels était attachée l'exemption de la taille.

Toutes les exemptions une fois constatées, rejetées ou admises [2], les asséeurs-collecteurs n'avaient plus qu'à dresser la liste des roturiers, en distinguant avec soin les conditions spé-

[1] Il s'est présenté pour les ecclésiastiques les mêmes difficultés dans l'imposition de la taille sur leurs fermiers que sur les nobles.

Leurs fermiers, déchargés de taille dans le principe, s'y sont vus astreints au-delà d'une exploitation de quatre charrues. Règ. de 1634, art. 33 ; de 1643, art. 28; déclaration du 10 avril 1646 et arrêt du Conseil du 28 sept. 1646.

Même après cette fixation, il y a eu des difficultés assez nombreuses sur ce point : l'étendue des quatre charrues ne devait-elle être composée que de leurs biens personnels et de ceux du bénéfice, ou bien, dans le cas où ces biens ne comprenaient que deux charrues, par exemple, les ecclésiastiques avaient-ils le droit de les compléter en cultivant sans charge de taille deux charrues de biens venant d'acquisition, de succession collatérale, etc., etc. Il y a eu sur ce point des discussions sans fin et des arrêts contradictoires. Arrêts de la Cour des aides du 22 mai 1680, du 5 mars 1683, 12 février 1684, 31 mars 1692, 27 août 1693.

[2] Les asséeurs-collecteurs n'avaient pas le droit d'exiger des nobles leurs preuves de noblesse et de les discuter ; ils devaient simplement les imposer ou non à la taille. Les nobles se pourvoyaient ensuite devant les élus et les Cours des aides où l'on jugeait leur noblesse. Règ. de 1634, art. 52 ; de 1667, de 1673, art. 18.

Le Règlement de 1643 avait accordé aux privilégiés le droit d'aller directement devant les Cours des aides sans passer devant le jugement des élus. Cette faculté leur a été retirée par le Règlement de 1667.

ciales qui pouvaient entraîner exemption pour certains d'entr'eux.

En principe, tout citoyen, depuis l'âge de vingt-cinq ans, était imposable à la taille ; les mineurs de vingt-cinq ans, tant qu'ils restaient célibataires, qu'ils s'abstenaient de tout commerce, de tout trafic, de toute fonction publique, tant en un mot qu'ils vivaient du produit des biens de leurs parents vivants ou décédés, étaient exempts de toute taille [1].

Cependant Louis XIV, pour favoriser les mariages précoces, avait accordé l'exemption de la taille jusques à vingt-cinq ans à tous les jeunes gens qui se marieraient avant vingt et un ans [2], et jusques à vingt-quatre ans pour ceux qui se marieraient dans leur vingt et unième année.

L'émancipation des mineurs les soumettait à la taille [3].

Pendant une vingtaine d'années environ; de 1666 à 1683, les pères de famille ayant dix ou douze enfants légitimes, non prêtres, religieux ou religieuses, avaient joui d'une exemption à vie de toute taille ou collecte [4].

Nous passons sur les privilèges particuliers, tels que ceux des bourgeois de Paris [5], etc., dont il fallait justifier aux asséeurs-collecteurs, et sur toutes les positions diverses dans lesquelles pouvait se trouver un noble qui dérogeait en épousant une roturière, et vice-versâ, une veuve noble qui épousait son fermier, un noble qui épousait sa fermière et qui, se mariant en communauté, était censé jouir pour une part de la ferme de sa femme, etc., etc., combinaisons singulières qui donnaient lieu à

[1] Arrêt de la Cour des aides du 1er décembre 1602 (Ducrot, *Traité des aides et tailles*, p. 406). et arrêt de la Cour du 25 mai 1653.

[2] Édit. des mariages de nov. 1666.

Ces privilèges n'étaient accordés que pour les redevables travaillant sur leurs biens ou par eux-mêmes. Ceux qui prenaient à ferme devaient la taille, mais à proportion de la valeur de ces fermes seulement.

[3] Arrêt de la Cour des aides du 1er décembre 1602.

[4] Édit. de nov. 1666, révoqué par la Don du 13 janvier 1683.

Il fallait douze enfants vivants au moment de l'assiette de la taille.

Il s'est présenté le cas bizarre d'un chef de famille ayant onze enfants vivants, dont la femme était enceinte du douzième et qui ne put profiter de l'exemption par suite de la mort d'un de ses onze enfants au moment de la naissance du douzième. Arrêt de la Cour des aides du 26 août 1672.

[5] Règlement de 1634, art. 33; de 1665; édit de 1667; règlem. de 1673, art. 15; arrêts du Conseil du 4 avril 1716 et de la Cour des aides du 13 août 1716 et 29 septembre 1722, etc.

de curieux problèmes juridiques sur l'assiette de la taille et qui se dénouaient en Cour des aides après force mémoires et plaidoiries.

La liste de tous les habitants taillables de la paroisse une fois établie, et dans la pratique on y arrivait par une simple révision du rôle de l'année précédente, il s'agissait de déterminer la valeur imposable de chaque redevable, valeur qui servirait à lui attribuer une part proportionnelle de l'imposition.

Quels éléments entraient en jeu pour la fixation de cette valeur imposable ? Était-ce seulement la valeur des terres, bois et maisons comme pour notre impôt foncier ? Aucunement.

La taille royale n'était autre chose qu'un impôt sur le revenu; la base de la répartition de la taille, c'était tout simplement l'appréciation complète de tous les revenus qui provenaient, soit de la culture du sol, soit de la location de maisons ou de terres, soit de l'exercice d'une industrie, d'un commerce ou d'une profession quelconque, soit de rentes, soit de toute autre source.

La taille personnelle se présentait donc avec tous les avantages théoriques et toutes les difficultés pratiques de l'impôt sur le revenu.

Il est vrai d'ajouter que, sous l'ancienne monarchie, les difficultés pratiques d'appréciation de la fortune de chaque taillable étaient mille fois moins grandes qu'elles ne le seraient aujourd'hui, car tous les revenus étaient alors des revenus fonciers en somme, et ne pouvaient échapper, comme le feraient nos revenus mobiliers, à la constatation des agents chargés d'asseoir l'impôt.

Pour quelles cause la taille, au lieu d'être un impôt foncier par exemple, était-elle un impôt qui frappait l'ensemble de la fortune de chaque redevable ? Ce n'était nullement pour des raisons purement théoriques, mais bien pour des causes historiques et qui remontaient à l'origine même des impôts.

Lors de l'établissement des premiers impôts, la monarchie ne s'était pas trouvée en effet dans la situation d'un conquérant qui arriverait en terrain vierge et qui aurait le choix d'établir ses impôts suivant les plus pures doctrines et les meilleurs procédés.

Les premiers impôts n'étaient pas de véritables impôts, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, mais de simples taxes pécuniaires qui venaient remplacer des charges préexistantes et d'une toute autre nature.

A la fin du XIII[e] siècle et surtout au commencement du XIV[e] siècle, ces taxes tenaient lieu tout simplement de l'obligation de servir en personne à l'armée du roi, charge féodale qui était due dès l'origine de la féodalité et dont les conditions étaient très nettement fixées depuis plusieurs siècles.

Les taxes avaient dû par conséquent tenir compte des conditions dans lesquelles le service militaire s'accomplissait et s'assouplir aux mêmes conditions que ce service.

La taille n'étant dès lors que la compensation du service militaire et le service militaire étant une charge qui obligeait chacun d'arriver tout armé et équipé en l'armée du roi en proportion tout naturellement de ses ressources personnelles, il avait paru non seulement juste mais obligatoire en quelque sorte, lorsqu'on avait dispensé du service moyennant une taxe, de proportionner également cette taxe, non pas à tel ou tel revenu particulier, mais à l'ensemble de tous les revenus de chaque redevable, à l'ensemble de toutes ses facultés.

C'etaient les prescriptions de l'ordonnance du centième, de celle du cinquantième [1], de l'ordonnance de 1302 [2], de celles de 1314 [3], de 1318 [4], etc., etc.

Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, les prescriptions des ordonnances étaient telles encore; la taille avait conservé intégralement dans les pays d'élections le caractère d'impôt sur le revenu [5].

C'était donc sur l'ensemble des facultés de chaque taillable que les asséeurs devaient porter leurs investigations; c'était la fortune même de chaque habitant qui devait se trouver évaluée par eux dans le rôle des tailles.

Les difficultés de l'impôt sur le revenu résident toujours dans les moyens d'arriver avec certitude à l'évaluation des revenus ou au contrôle des déclarations quand on impose aux redevables

[1] Ordonnance du 13 février 1295. *Ordonnances*, t. XII, p. 333.
Elle confiait l'appréciation des fortunes dans chaque lieu à trois prudhommes de la meilleure renommée.

[2] *Ordonnances*, t. I, p. 371.

[3] Ordonnance du 6 août. *Ord.*, t. XI, p. 429.

[4] Elle était égale au quinzième du revenu. Ordonnance du 17 novembre. *Ord.*, t. I, p. 678.

[5] Il y a eu dans les pays d'élections même quelques essais de modification de l'assiette de la taille notamment à Niort, La Rochelle, Pont l'Evêque; ils ont peu réussi et ont été abandonnés. Bibl. nation., Collection Delamare, fonds français, n° 21753.

des déclarations. Les procédés qui feraient connaître la vérité ne peuvent éviter d'être vexatoires, de ressembler à une inquisition, de paraître une véritable intrusion dans les affaires privées les plus secrètes de chaque famille.

On n'avait pas jugé, sous l'ancienne monarchie, que la répartition de la taille et que l'estimation des valeurs imposables fussent tellement difficiles qu'il y eût lieu pour y parvenir de recourir à des déclarations sous la foi du serment ou à des moyens d'investigation excessifs. On avait estimé, et non sans quelque raison certainement, à cette époque où tous les revenus étaient de nature foncière, que dans chaque paroisse les possessions de chaque redevable, ses moyens d'existence et ses profits de toute sorte étaient suffisamment connus pour que l'on pût estimer sans grosse chance d'erreur sa position de fortune.

Les asséeurs-collecteurs ne devaient donc prendre pour base de leurs évaluations que la *commune renommée ;* tout autre moyen d'investigation leur était interdit [1].

Les rôles, dans les temps les plus anciens, contenaient donc les noms, surnoms et professions des taillables [2], puis, en face, l'évaluation totale de leurs revenus.

Cependant, par la suite, on avait décidé, afin que la lecture du rôle fit connaître si les cotes étaient bien assises, on avait décidé qu'on ferait des évaluations distinctes pour les revenus fonciers et les revenus industriels [3], de manière à donner une garantie plus certaine de la justesse des évaluations ; plus tard encore, en 1768 [4], on avait jugé utile de séparer les impositions des simples journaliers de celles des autres taillables.

Ainsi, vers la fin du dix-huitième siècle, les rôles présentaient

[1] L'arrêt de la Cour des aides du 21 janvier 1664 est formel à cet égard ; il rejette la prétention des asséeurs de compulser les actes chez les notaires et déclare qu'il n'y a d'autres voies pour justifier les facultés que la commune renommée, le dire d'experts et le témoignage de ceux qui pouvaient avoir connaissance des biens du taillable par réputation. J. du Fresne, *Journal des audiences du Parlement*, etc. (Paris 1733, 1754, 7 vol. in-folio, t. II, p. 584.)

[2] Règlement de 1634, art. 45 et 48 ; arrêt de la Cour des aides du 14 mars 1640 et 24 octobre 1684.

[3] Edit de mars 1600, art. 16 ; janvier 1634, art. 45 ; Déclarations du 13 avril 1761, art. 3 ; du 7 février 1768, art. 3 ; arrêt de la Cour des aides du 7 sept. 1770, art. 10 et 11.

[4] Déclaration du 7 février 1768, art. 8.

ou plutôt devaient présenter la disposition suivante : d'abord les noms, surnoms et professions des taillables, dans une première colonne leurs produits en biens fonds, dans une deuxième colonne (que l'on appelait la cote d'industrie) leurs produits industriels, enfin dans une dernière colonne l'évaluation du produit du travail des simples ouvriers, travail que l'on ne pouvait estimer à plus de deux cents journées par année.

Il va sans dire que les asséeurs-collecteurs devaient apporter dans leurs évaluations la plus stricte probité et que chacun d'eux devait y faire preuve d'une telle justice que ses collègues ne pussent que l'approuver ; il faut nous souvenir en effet que les asséeurs-collecteurs étaient non seulement responsables envers les receveurs des tailles des impositions de leur paroisse, mais encore qu'ils étaient solidaires les uns des autres, et que par conséquent leur préoccupation constante devait être de ne pas s'exposer, par des évaluations risquées, à engager leur responsabilité pécuniaire et celle de leurs collègues.

On pouvait néanmoins avoir la crainte que les asséeurs-collecteurs, qui dans la plupart des paroisses pouvaient être des gens d'une médiocre condition, ne fussent influencés par les personnages importants qui habitaient ces paroisses, et qu'ils n'osassent pas les imposer au taux qu'ils devaient supporter [1].

A cet effet, les asséeurs-collecteurs devaient inscrire leurs cotes à part sur le rôle de la taille, et en faire un chapitre séparé ; c'était alors un des élus ou l'intendant suivant les époques [2] qui, en s'entourant des renseignements voulus et des avis officieux des asséeurs-collecteurs, prenait la responsabilité de taxer ces

[1] C'étaient notamment les juges-conseillers, substituts des procureurs-généraux, officiers des greniers à sel, procureurs fiscaux, notaires, avocats, greffiers et les gros fermiers des nobles et ecclésiastiques. Rég. de 1634, art. 48 ; édit. d'août 1715.

[2] Jusqu'en 1643, les élus faisaient seuls ces taxes d'office ; le règlement de 1643 leur adjoignit (art. 8) les intendants et les trésoriers de France. Enfin le règlement de février 1663 élimina les trésoriers et réserva les taxes d'office aux élus et à l'intendant, la voix de l'intendant devant l'emporter sur celles des élus. — C'était en fait attribuer toute décision aux intendants.

Le Parlement protesta contre cette omnipotence donnée à l'intendant, mais dut se soumettre devant les lettres de jussion du 23 décembre 1663.

Voici l'intitulé d'un rôle de cotes d'office : Rolle des cotes d'office faites par nous Intendant, Trésoriers et élus, etc. Ils signent tous au pied de ce rôle qui comprend toutes les paroisses de l'élection. Archives de Seine-et-Marne C. 179.

personnages et leur imposait une taxe qui prenait le nom de taxe d'office.

Nous devons signaler le développement de centralisation auquel ces taxes d'office avaient donné prétexte : dès 1663, la prépondérance donnée à la voix des intendants sur celles des élus assure aux intendants le droit de fixation des taxes d'office.

En 1715 [1], la suppression d'une foule de privilèges d'exemption de la taille [2] donne un développement extraordinaire à ces mêmes taxes d'office.

Pour sauvegarder l'indépendance des asséeurs-collecteurs, que les anciens exemptés, nouvellement soumis à la taille, s'efforçaient d'intimider, les intendants sont autorisés, dans le cas où ils le jugeront nécessaire, de se faire représenter auprès des asséeurs-collecteurs par des commissaires spéciaux. Les fonctions de ces commissaires consistaient donc tout d'abord à soutenir de leur crédit les asséeurs dans les paroisses où les anciens privilégiés étaient nombreux et affermir les asséeurs-collecteurs contre toutes réclamations, puis, à provoquer les assemblées d'habitants nécessaires à la répartition de la taille, à assister à la confection du rôle, à donner leurs avis aux asséeurs-collecteurs sur la fixation des cotes, en un mot à leur servir de protecteurs et de conseils.

Cet état de choses, que l'édit de 1715 n'avait autorisé que pour deux années seulement, fut néanmoins continué par des arrêts du Conseil [3] ; les commissaires ne tardèrent pas à prendre une influence considérable sur les asséeurs-collecteurs, à les réduire en quelque sorte à un rôle souvent passif dans un certain nombre de paroisses et à leur enlever en fait dans la répartition des tailles un peu de cette précieuse indépendance dont ils avaient joui jusqu'alors.

La déclaration de 1761 vint régulariser cette situation [4] ;

[1] Édit. d'août 1715, art. 20, 21, 22 et 23.

[2] Dès 1634, on avait reconnu la nécessité de mettre un frein à la multiplicité des exemptions. L'art. 22 du règlement de 1634 réduisait à 8 par paroisses supportant au moins 900 liv. de taille, et à 4 pour les paroisses moindres le nombre des exemptions possibles pour les officiers dont les offices conféraient exemption de taille. *Traité des tailles*, Bib. nat., fonds français, nº 14089, ch. 10, p. 49.

[3] Arrêts du Conseil des 2 août 1717, 1er octobre 1718, 18 septembre 1719, 30 juillet 1720, 7 juillet 1722, 16 août 1723, etc., etc.

[4] Don. du 13 avril 1761, art. 4.

enfin, malgré les plus violentes [1] remontrances de la Cour des aides, qui voyait dans le développement des commissaires aux rôles une mesure de centralisation et de despotisme, la déclaration de 1768 [2] consacrait l'existence de ces officiers et déterminait leurs fonctions d'une manière définitive.

Les asséeurs-collecteurs étaient donc rigoureusement contrôlés, contrôlés non seulement pour les taxes qu'ils imposaient à leurs citoyens, mais encore pour les taxes qu'ils devaient imposer à leurs parents et alliés et pour leurs taxes personnelles; les ordonnances étaient sévères sur ce dernier point: les asséeurs-collecteurs ne pouvaient apporter aucune diminution dans leurs cotes, telles qu'elles avaient été fixées dans le rôle précédent [3].

Mais, où trouvait-on la garantie que l'élu ou l'intendant fût juste à son tour? On pouvait craindre en effet qu'il n'imposât des taxes d'office trop modérées, qu'il ne fût en bons rapports avec ces personnages importants des paroisses dont il s'agissait de contenir l'influence et qu'il ne les gratifiât de véritables taxes d'amis.

Aussi avait-on reconnu aux asséeurs-collecteurs le droit d'augmenter [4] les taxes d'office, s'ils trouvaient que l'intendant ou l'élu avait été trop modéré, et d'élever les taxes en leur âme et conscience au taux qu'elles devaient atteindre.

Des taxes d'office pouvaient être imposées de même par les élus dans leurs chevauchées ou par l'intendant dans tous les cas où ils découvraient des taxes illégitimes [5]. Si les omissions de redevables sur les rôles paraissaient volontaires, elles valaient à l'asséeur-collecteur une amende et une punition exemplaires [6].

Une fois le rôle de la taille arrêté par les asséeurs-collecteurs, une fois le rôle des taxes d'office préparé par eux, ils se trans-

[1] Remontrances du 23 juin 1761, du 9 juillet 1768 et du 6 mai 1775, dans: *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public en matière d'impôts*. Bruxelles, 1779, in-4°, p. 137, 214 et 660.

[2] Don. du 7 février 1768.

[3] Édit de 1600, art. 10; de 1634, art. 50; maxime 28 de J. Champy, à la suite de la *Coutume de Melun*.

[4] Règ. de 1643, art. 8, confirmé par le règlement de 1663.

Les asséeurs-collecteurs ne pouvaient diminuer ces cotes, Règ. de 1643, art. 13; *Traité des tailles*, Bibl. nat., fonds français, n° 14089, p. 79.

[5] Edit de 1600, art. 4.

[6] Edit de 1600, art. 17. Archives de Seine-et-Marne, C 133.

portaient au siège de l'élection [1]; l'un des élus, et de préférence celui qui avait fait chevauchée dans la paroisse, vérifiait alors la régularité du rôle [2].

La vérification portait sur la concordance de la somme imposée sur la paroisse avec le mandement de taille, sur l'exacte soumission de tous les taillables à l'impôt, sans exemptions ni privilèges non justifiés, sur l'exécution matérielle du rôle et sa division en deux chapitres pour les taxes ordinaires et les taxes d'office, sur l'état final des exemptés avec les causes d'exemption [3].

Cette vérification faite, l'élu rendait le rôle exécutoire par sa signature [4], sans pouvoir y apporter aucune modification.

Les élus avaient bien le droit d'imposer une taxe omise par les asséeurs; mais dès qu'une taxe avait été imposée par les asséeurs-collecteurs, quelle que fût sa quotité, ils n'avaient plus le droit d'y apporter la moindre modification. Il est facile de comprendre en effet que les élus étant des juges relativement aux taxes que les asséeurs établissaient, ils ne pouvaient en aucune façon s'ingérer dans la confection du rôle et à plus forte raison provoquer la confection d'un nouveau rôle; les édits étaient formels sur ce point et assuraient tous la parfaite indépendance des asséeurs-collecteurs [5].

Les taxes d'office étaient signifiées à part aux redevables par les soins des receveurs des tailles [6].

Malgré le luxe de toutes ces précautions pour arriver à une juste répartition de la taille, il est certain qu'il pouvait arriver des erreurs d'appréciation, ou bien que des particuliers pouvaient se croire poursuivis par la rancune des asséeurs-collecteurs, des

[1] Règl. de 1634, art. 44.

[2] Il ne devait pas retenir les rôles plus de deux ou trois jours pour cette vérification. Règlement de 1673, art. 8 et 13; Déclaration du 16 août 1683 et du 28 août 1685, art. 10 et 11.

[3] Edit de 1600, art. 17; de janvier 1634, art. 45; d'août 1715, art. 16, 17, 19; du 7 février 1768, art. 15.

Voyez aussi les instructions sur l'édit. de janvier 1634, art. 9, dans le *Traité des aides*, etc., de Desmaisons, p. 525.

[4] Le Règlement de janvier 1634, art 45, avait décidé que ce serait en présence de l'élu que les asséeurs arrêteraient leur rôle; mais la déclaration du 16 juin 1635 les a débarrassés de cette obligation.

[5] Règl. de 1643, art. 9, et de 1673, art. 8.

[6] Règl de 1673, art. 12. *Traité des tailles*. Bibl. nation., fonds français, n° 14089, p. 79.

élus ou de l'intendant, et se prétendre surtaxés, soit par le rôle de la taille, soit par une taxe d'office.

Contents ou non, leur premier devoir, à cette époque comme aujourd'hui, consistait à s'acquitter d'abord de la partie échue de leurs impositions [1]; ils avaient ensuite le droit [2] d'introduire une action tendant à rendre manifeste la surtaxe dont ils se plaignaient, ce qui s'appelait plaider *en surtaux*, et à en obtenir la décharge.

On distinguait naturellement les surtaux des taxes ordinaires et les surtaux de taxes d'office.

Les surtaux ordinaires se portaient en première instance devant les élus [3], en appel devant les Cours des aides [4]; les surtaux de taxes d'office se portaient devant l'intendant et les élus en première instance et devant les Cours des aides en appel.

La procédure était sommaire et revêtait la forme de prise à partie, non pas des asséeurs-collecteurs, mais bien des habitants de la paroisse [5] que l'on assignait devant les élus ou les Cours des aides en la personne du procureur-syndic de la paroisse.

Au reçu de l'assignation, les habitants devaient être assemblés [6] pour déclarer s'ils avouaient ou désavouaient la taxe imposée par les asséeurs-collecteurs, pour déclarer en un mot s'ils se reconnaissaient solidaires ou non, pour les taxes en litige, de leurs asséeurs-collecteurs.

A la huitaine, le Procureur-syndic comparaissait et faisait connaitre la décision de la paroisse.

Dans le cas où les habitants avouaient l'assiette faite par les

[1] Les rôles étaient en effet exécutoires nonobstant toute opposition ou appel.
Régl. de 1634, art. 52; *Maximes principales de la Cour des aides*, de Champy, maxime 29.

[2] Edit de janvier 1713.

[3] Ordonnance d'Orléans, janvier 1560, art. 134; Règlement de 1600, art. 6.

[4] Règlement de 1600, de 1643, art. 8, de 1673, art. 12; Déclaration du 12 février et du 28 août 1685; édit d'août et du 7 décembre 1715. Arrêts du Conseil des 2 sept. 1643, 23 février 1647, 22 mai 1683.

[5] « Les collecteurs ne doivent jamais estre assignez ni intimez s'ils ne sont désavouez. » Maximes principales de la Cour des aides, à la suite de la *Coutume de Melun*, par. J. Champy, Paris, 1687, in-12, maxime 15, p. 338.

[6] Voyez un de ces actes d'assemblées redigé par le notaire de la prévoté et chatellenie royale de Torcy. 23 nov. 1681. Minutes de Me Lafille, notaire à Torcy.

asséeurs-collecteurs, le Procureur-syndic faisait choix d'un arbitre pour la paroisse; le demandeur de son côté en choisissait un autre [1].

Ces deux arbitres étaient chargés de faire un rapport sur l'état de tous les biens, tenures et facultés du demandeur, état que ce dernier devait présenter en même temps que sa demande en détaxe [2], en l'accompagnant d'une note indiquant la cote qu'il avait supportée pendant les trois dernières années et le montant total de la taille imposée à la paroisse pendant le même temps.

On n'imposait aucune contrainte au demandeur pour la production de pièces quelconques qu'il désirait ne pas produire; ainsi « on ne pouvait obliger un marchand à communiquer les livres de son commerce pour justifier l'état de ses facultés et de ses dettes, par la raison que ces sortes de livres doivent estre secrets [3]. »

Sur le rapport des arbitres, les élus, au nombre de trois au moins, rendaient leur sentence comme en matière sommaire, sans plaidoiries et aux moindres frais possibles. [4]

Cette sentence était souveraine jusqu'à vingt ou cinquante livres, suivant les époques; au delà de cette somme, elle était susceptible d'appel devant les Cours des aides [5], qui prononçaient alors en dernier ressort.

Dans le cas où la surtaxe était reconnue [6], il en était opéré décharge ou modération au profit du demandeur; le montant de la décharge ou du dégrèvement et les frais du procès étaient alors répartis sur tous les autres habitants proportionnellement à leurs cotes.

[1] Voyez sur toute cette procédure: Règlement de 1634, art. 51, de 1643, art. 30. Arrêt du Conseil du 5 janvier 1665; déclaration de nov. 1685, édit de 1689, d'octobre 1713, art. 5; déclaration du 18 avril 1690.

[2] Arrêt du Conseil du 25 février 1666 et de la Cour des aides du 5 juin 1726.

[3] Arrêt de la Cour des aides du 4 décembre 1685 pour un marchand de Saint-Chamond contre les consuls du même lieu, dans le *Traité des tailles*, Bibl. nat., fonds français, n° 14089, p. 137.

[4] Déclaration du 18 avril 1690; édit d'octobre 1713, art. 5, règlement de 1719, art. 15.

[5] Edit de 1669, confirmé par arrêt du Conseil du 4 avril 1730.

[6] Voyez un de ces rapports d'expert aux Archives de Seine-et-Marne, C 121, année 1691. Les experts prennent pour bases de leurs conclusions l'examen des cotes des années précédentes, de celle des nouveaux venus dans la paroisse, le tableau des biens du redevable et concluent à une diminution à opérer au profit du demandeur.

Voilà ce qui se passait lorsque les habitants avouaient leurs asséeurs-collecteurs; mais il pouvait arriver que la taxe dont se plaignait le poursuivant fût d'une exagération si évidente, démontrât une telle partialité de la part des asséeurs que les habitants désavouassent les asséeurs.

En ce cas, c'était personnellement contre les asséeurs-collecteurs que le demandeur poursuivait son surtaux ; c'étaient les asséeurs, sur leurs fonds personnels, qui devaient alors supporter le montant de la détaxe ainsi que tous les frais du procès, à moins qu'ils ne pussent faire juger que leur bonne foi était complète et que le désaveu des habitants était inacceptable [1].

Cette responsabilité personnelle en cas de désaveu de leur assiette était pour les asséeurs-collecteurs une punition méritée de leur ignorance ou de leur partialité.

Les plaintes en surtaux de taxes d'office suivaient à peu près la même filière [2]; mais, en cas de détaxe ou de modération, les élus et l'intendant étaient considérés comme ayant agi au nom du roi et dans l'intérêt des paroisses lors de l'imposition des taxes d'office et ne pouvaient être responsables personnellement ni de la détaxe ni des frais du procès, qui incombaient aux paroisses.

La procédure en appel devant les Cours des aides n'offre pas de particularités qui doivent nous arrêter ; remarquons toutefois que, pour les taxes d'office, on se dispensait assez souvent de la première instance et que les Cours des aides accueillaient directement les oppositions en surtaux sans exiger un jugement préalable de l'intendant et des élus.

Cela s'explique par le fait que l'intendant et les élus étaient en somme juges en leur propre cause [3].

Les Cours des aides étaient d'ailleurs systématiquement très sympathiques aux appels en surtaux de taxes d'office, qui émanaient toujours de gros personnages des communes, et leur donnaient régulièrement raison.

[1] Ord. d'Orléans, 1560, art. 123, règlement de 1600 art. 15; arrêt du Conseil du 25 février 1668, art. 8.

[2] Dans les assignations devant l'intendant, il fallait assigner, en même temps que le procureur syndic de la paroisse, le procureur du roi et le receveur des tailles. Règlement de 1643, art. 8, déclaration du 12 février 1685.

[3] L'administration combattait cette suppression de la première instance. Il y a plusieurs déclarations défendant à la Cour des aides de recevoir directement aucune instance relative aux taxes d'office. Déclaration de 1685.

Aussi, de temps en temps, comme en 1667 [1], le roi suspendait-il la juridiction des Cours des aides et ordonnait-il que pour deux ans, par exemple, tous les appels des sentences des intendants seraient portés directement en son Conseil.

Voilà les facultés des taillables appréciées et jugées, voilà la taille répartie, toutes les plaintes en surtaux contre les taxes ordinaires ou contre les taxes d'office jugées soit par les élus et l'intendant en première instance, soit par les Cours des aides en dernier ressort ; il ne restait plus qu'à procéder au recouvrement des deniers de la taille.

Les officiers que nous allons voir en œuvre pour la recette de l'impôt sont : dans la paroisse, les asséeurs-collecteurs ; au dessus d'eux, au premier degré de centralisation, les receveurs particuliers des tailles ; au siège de la généralité enfin, les receveurs généraux des finances.

C. *Recouvrement*.

La solidarité qui unissait entr'eux les habitants des paroisses pour la répartition de la taille et la confection des rôles, se continuait naturellement pour le recouvrement des taxes.

Le paiement de la taille était ainsi pour la paroisse une affaire intérieure dont le détail ne regardait aucunement l'administration. C'est pour cela qu'il n'y avait pas de receveurs spéciaux pour la taille dans les paroisses, c'est-à-dire de fonctionnaires nommés par l'administration, et que c'étaient les mandataires des paroisses, les asséeurs-collecteurs, qui avaient encore la charge, après avoir établi les rôles, d'en poursuivre le recouvrement [2].

Ce recouvrement s'opérait de la manière la plus simple : la taille était généralement payable par quartier, dont le premier tombait à échéance le 1er janvier ; les asséeurs-collecteurs n'a-

[1] Règlement de 1667.

[2] Règlement de 1600, art. 2, de 1634, art. 38. Il n'y avait d'exception que pour les cotes d'office. Les imposés d'office avaient affaire directement aux receveurs des tailles, étaient mis en demeure par eux, saisis vendus et même, comme ils ne se trouvaient pas couverts par les asséeurs, conduits en prison pour dette de la taille. Le cas était rare ; nous en avons découvert trois dans les *Registres d'écrou de Rosay*. Archives de Seine-et-Marne.

vaient donc strictement, s'ils le voulaient, à s'occuper que de quatre recettes dans l'année [1].

La taille n'était pas portable, mais quérable ; il n'y avait donc ni avertissement, ni sommation, ni contrainte sans frais, ni avis amiable des collecteurs, ni tout ce luxe de paperasse de nos percepteurs ; les asséeurs-collecteurs se présentaient successivement chez tous les redevables et leur réclamaient leurs cotes échues.

Toutes les ordonnances imposaient aux asséeurs-collecteurs l'obligation de se présenter avec leur rôle dans la main, de manière que tout redevable pût vérifier sa cote [2]; les paiements effectués donnaient lieu à une mention sur le rôle, sans que les asséeurs-collecteurs fussent tenus par conséquent, à moins d'en être requis par les taillables, de leur donner quittance [3].

Tout se passait donc très simplement, en matière de recouvrement, lorsque chacun acquittait exactement sa taille.

Les refus de paiement donnaient lieu naturellement à des poursuites ; ces poursuites elles-mêmes n'étaient guère compliquées.

Après un simple commandement resté sans effet, les collecteurs faisaient procéder à la saisie des redevables par le ministère des huissiers des tailles [4].

Il faut bien remarquer que la taille ne pouvait donner lieu *à aucune contrainte par corps contre les habitants* [5] pour leurs taxes personnelles, et que la saisie ne pouvait porter ni sur les immeubles [6], ni sur le lit, les bestiaux [7], chevaux ou instruments de travail du taillable.

[1] Arrêt du Conseil du 30 oct. 1683 ; règlement de 1643, art. 13.

[2] Ord. de 1517, confirmée par le règlement de 1634, art. 38.

[3] Règlement de 1600 art. 24.

[4] Arrêts du 8 mai 1707 et du 23 avril 1718.

[5] Arrêt de la Cour des aides de janvier 1596 ; ord. de mars 1543; édit d'oct. 1581, art. 7. Registres d'écrou. Archives de Seine-et-Marne.

[6] Ord. de 1545, de 1581 ; règlement de 1634, art. 55.

[7] Les ordonnances ont varié sur le nombre de bêtes que le taillable pouvait conserver.

Elles ont toujours laissé au moins une vache ou un cheval au taillable saisi, très souvent la moitié ou la totalité de ses bêtes. Arrêt du conseil du 2 novembre 1645 ; décl. d'avril 1667 ; ord. de 1666, art. 14 et 16 du titre 33; décl. de janvier 1678, du 6 nov. 1683, du 10 janvier 1690, arrêt de la Cour des aides du 17 nov. 1712, art. 6, édit d'oct. 1713, art. 13,25,26 et 27. Arrêts de la Cour du 5 oct. 1765 et 11 avril 1764.

C'étaient donc les choses meubles seules qui pouvaient être saisies [1]; toute atteinte portée à des immeubles, telle par exemple que l'enlèvement de portes ou de tuiles des toits, etc., était punie des peines les plus rigoureuses, et même de la mort.

Les choses meubles saisies étaient confiées pour trois ou huit jours, suivant les cas, à des gardiens de saisie. La vente ne devant avoir lieu qu'à huitaine après saisie, les redevables avaient encore un délai pour s'exécuter.

La vente même n'était effectuée que sous condition de rachat; pendant huit jours encore le redevable exécuté avait le droit de rentrer en possession des objets vendus en acquittant le principal de ses taxes et les frais de poursuite et d'exécution [2]. C'était là ce que l'on appelait le droit de *recourse*.

Il va sans dire que chacun des actes de cette procédure devait être signifié directement au redevable et que les délais ne couraient qu'à partir du jour de la signification.

Au commencement du dix-huitième siècle, une nouvelle forme de poursuite s'était généralisée pour déjouer la ruse de ceux qui rendaient toute saisie impossible en se contentant du mobilier le plus rudimentaire. Elle consistait à implanter chez le redevable récalcitrant un ou plusieurs garnisaires à l'entretien desquels il était tenu de pourvoir de ses deniers jusqu'au paiement de ses taxes; c'est vers 1721 que ces garnisons, mises en usage déjà auparavant dans plusieurs généralités pour le recouvrement d'impôts extraordinaires, ont été généralisées dans la généralité de Paris [3].

Toutes ces poursuites, toujours inquiétantes pour les asséeurs-

[1] Par ordonnance de Charles V (Corbin, p. 965.) les collecteurs pouvaient faire saisir quinze jours avant l'échéance du terme, afin de pouvoir être payés précisément à terme fixe à chaque quartier. *Recueil sur la taille.* Bibl. nat., fonds français, nº 21419, fº 123.

[2] Arrêt du Conseil du 4 juillet 1664 et de la Cour des aides du 5 oct. 1665, art. 5, 7, 8 et 9, arrêt de la Cour du 11 avril 1764.

[3] Ordonnance de l'intendant de Paris du 10 février 1721. Bibl nat., *Collection Delamare*, fonds français, nº 21753.

L'ordonnance de l'intendant de la généralité de Paris, en 1788, fixe à 3 livres par jour la rétribution de chaque chef de garnison et à 30 sols celle des hommes employés au recouvrement des impôts; dans les paroisses de 50 feux il ne pouvait être envoyé qu'un seul chef de garnison, dans les paroisses de 50 à 100 feux un chef et un homme etc., etc. Archives de Seine-et-Marne, C 245.

collecteurs, aboutissaient le plus souvent à des paiements dès leur début et délivraient les asséeurs-collecteurs de toute préoccupation; les refus de paiement suivis de saisies et d'exécutions étaient généralement peu nombreux en temps normal et jetaient rarement les collecteurs dans les embarras pécuniaires dont nous parlerons tout à l'heure.

Les asséeurs-collecteurs, munis des fonds qu'ils avaient recueillis, les complétaient de leurs deniers personnels pour les cotes en souffrance (nous savons en effet qu'ils en étaient solidairement responsables), et se présentaient alors, avec le montant intégral du quartier échu, à la caisse des receveurs des tailles qui leur en donnaient quittance sur papier timbré.

Tout allait pour le mieux du monde lorsque la taille était régulièrement acquittée ou que les cotes en souffrance, peu importantes, n'exigeaient par conséquent que de faibles avances de la part des asséeurs-collecteurs.

Mais tout se compliquait terriblement pour eux dans le cas contraire, car c'étaient eux qui, représentant la paroisse, étaient personnellement responsables, sur leurs biens propres, du paiement de l'intégralité de la taille de la paroisse.

On comprend tout ce que cette responsabilité devait leur imposer de prudence lors de la répartition de l'impôt; toute taxe excessive avait chance en effet de devenir irrécouvrable et devait retomber par conséquent provisoirement à leur charge.

Toute taxe risquée les exposait à des avances onéreuses; ils avaient, il est vrai, un recours intégral contre les habitants, mais il fallait pouvoir attendre ce remboursement pendant assez longtemps.

Les receveurs des tailles, poussés par les engagements qu'ils avaient eux-mêmes avec les receveurs généraux, étaient forcés de presser les asséeurs-collecteurs et de les mettre en demeure de s'exécuter aux échéances.

Les poursuites contre les asséeurs-collecteurs avaient, en grande partie, la même forme que celles que nous venons de décrire contre les habitants; ils étaient sommés de payer, saisis et vendus à la requête des receveurs et par le ministère des sergents des tailles.

A toutes ces voies d'exécution se joignait la contrainte par

corps qui les atteignait dans le cas où tout autre moyen de contrainte paraissait inefficace [1].

Il pouvait arriver que l'emprisonnement des asséeurs-collecteurs n'aboutit à aucun résultat ou que la vente des biens des collecteurs ne suffit pas à acquitter les taxes échues.

Les receveurs des tailles mettaient alors directement en jeu la responsabilité et la solidarité des habitants des paroisses et recommençaient les poursuites contre les plus haut imposés [2].

On arrivait enfin au paiement intégral de la taille, sauf dans les années de disette ou de calamités ; dans ces circonstances, l'administration accordait des diminutions de taxe [3]; d'autres fois et suivant les cas, elle se contentait de se montrer tolérante sur les délais de paiement.

Il se formait ainsi des arriérés, ces arriérés si connus dans l'histoire de la taille et qui remontaient souvent à des années fort éloignées. De période en période il fallait s'en dégager ; le roi les soldait alors forcément par des remises totales ou partielles [4].

Les receveurs des tailles avaient à compter à leur tour avec les receveurs-généraux. Nous n'avons pas à insister longuement sur leurs opérations, car elles rentrent d'une manière évidente dans l'histoire de la comptabilité beaucoup plus que dans celle de la taille.

Bornons-nous à faire savoir qu'il y avait eu plusieurs phases dans la manière dont les receveurs devaient reverser les produits de la taille; on avait d'abord exigé qu'ils fissent des versements

[1] *Traité des aydes, tailles*, etc., de Fr. Desmaisons, p. 512.
Arrêts de la Cour des aides de janvier 1596, ordonnance de mars 1543, oct. 1581, art. 7; Le Bret, action 152.

[2] Règlement de 1600, art. 34, et de 1634, art. 54, arrêt de la Cour des aides 19 sept. 1656, règlement de février 1663, lettres du 1er juillet 1710 pour le comté d'Auxerre, édit d'août 1715, art. 29.
Les collecteurs des trois années précédentes, les syndics, marguillers et échevins étaient exempts de cette solidarité. Arrêts du 16 juillet 1694 et du 21 août 1695.

[3] Diminution à cause de la rigueur de l'hiver en 1709 (arrêt du 17 sept. et du 29 octobre), pour inondations (arrêt du 22 sept. 1711), pour incendies (arrêt du 6 sept. 1724) en faveur de Châteaudun avec exemption presque totale de taille pendant dix ans.

[4] Exemples en 1600 pour les arriérés depuis 1595, en 1634 (édit de janvier), en 1660 (arrêt du Conseil du 3 août pour les arriérés de 1647 à 1656); en 1684, (arrêt du 5 sept.) ; en 1694, en 1719 (arrêt du 21 sept.)

correspondants aux fonds que les collecteurs leur apportaient; puis on leur avait demandé des versements plus fréquents et des engagements personnels qui ne correspondaient ni en nombre ni en proportion aux versements des collecteurs des tailles.

C'est ainsi que, dans le cours du dix-huitième siècle, les receveurs des tailles avaient en quelque sorte des traités particuliers avec les receveurs généraux[2] : l'arrêt du 11 mars 1721, par exemple, leur ordonnait de faire aux receveurs généraux des soumissions de payer le montant des tailles en quinze paiements égaux.

Il va sans dire qu'avant de faire ces versements, les receveurs des tailles retenaient des sommes suffisantes pour acquitter les dépenses qui étaient assignées directement sur leurs recettes particulières.

Les receveurs généraux, après avoir encaissé les sommes versées par les receveurs des tailles, les employaient aussi par partie aux dépenses qu'ils devaient acquitter sur place dans chaque généralité et transmettaient leur excédent de recettes au Trésor royal qui l'appliquait enfin aux besoins généraux du pays.

II

Les développements dans lesquels nous venons d'entrer permettent de fixer d'une manière indiscutable le caractère de la taille personnelle en pays d'élections : la taille, c'est tout simplement l'impôt sur le revenu.

Nous avons vu qu'historiquement c'étaient les conditions sous lesquelles le service militaire féodal était exigé qui avaient déterminé les conditions mêmes sous lesquelles la taille s'était développée, et que la pensée de donner à la taille le caractère d'un impôt s'adressant à tous les revenus des contribuables avait ainsi des causes féodales.

Ne faut-il pas y ajouter aussi qu'à l'origine des impôts, l'impôt sur le revenu se présente nécessairement comme le seul impôt véritablement juste.

Faites table rase en effet de tous les systèmes modernes d'impôt, chassez de votre esprit toutes ces combinaisons de finance

que l'expérience des siècles a pu vous faire connaître, reportez-vous à une époque idéale où rien n'existe encore de ce qui constitue une charge publique perçue dans l'intérêt public, c'est-à-dire un impôt, et mettez-vous ensuite à la place d'un ministre qui aurait la mission de proposer pour la première fois la perception d'un impôt.

Croyez-vous que de prime abord votre esprit s'ingénierait à analyser les éléments de la fortune nationale et à décomposer en mille branches diverses l'ensemble des capitaux et des revenus qui la constituent? Vous viendrait-il seulement l'idée, pour un impôt relativement modique comme le sont tous les premiers impôts, qu'il est peut-être plus profitable et plus habile de diviser l'impôt en vingt impôts divers, et d'atteindre séparément les immeubles par un impôt foncier, les meubles par l'impôt mobilier, les personnes par la cote personnelle, les ventes par les droits de mutation, les héritages par les droits de succession, etc., etc ? Évidemment vous n'auriez aucune de ces idées.

Des combinaisons aussi étudiées ne sont ni l'œuvre d'un seul jour ni la conception d'un seul homme ; elles sont le produit des temps. On ne les rencontre qu'au moment où les événements politiques ont sensiblement accru les charges du pays et contraint à diversifier l'impôt pour n'en laisser voir qu'une seule face à la fois, pour le dissimuler en quelque sorte et le rendre supportable.

La première de toutes vos pensées serait moins compliquée ; vous remarqueriez tout de suite que le résultat de l'impôt est d'assurer à chaque citoyen des avantages proportionnels à sa fortune, et rien ne vous paraîtrait plus juste dès lors que d'imposer une taxe unique à chaque redevable et de la proportionner tout simplement à la valeur de toutes ses ressources personnelles.

L'impôt sur le revenu, la taille, découlait donc non seulement des précédents introduits par des conditions du service militaire, mais encore de la situation financière même de la France et des idées qu'elle pouvait suggérer tout naturellement, à la fin du XIII[e] et au début du XIV[e] siècle.

En théorie, du reste, il n'est aucun impôt qui réponde plus complètement que l'impôt sur le revenu aux conditions absolues de justice qu'il est possible d'exiger d'un impôt.

En pratique, rien de plus difficile que d'établir sincèrement cet impôt.

L'ancien régime avait-il découvert un système qui, dans la division et l'application des taxes, témoignât d'une égale justice envers tous ?

Dès l'origine même de la taille, la première vérité dont on s'était persuadé, c'était qu'à moins de vexations inadmissibles, la connaissance mathématiquement exacte des facultés de chacun était chose impossible ; en toute sagesse, il fallait donc se borner à des mesures pratiques, c'est-à-dire à constater les revenus visibles à tous les yeux, revenus indiscutables dès lors.

En matière d'immeubles, il n'y avait aucune difficulté ; quant aux choses meubles, aux rentes, aux profits industriels et commerciaux, rigoureusement on se voyait en présence de l'inconnu.

Comme on ne pouvait vouloir d'aucune perquisition, d'aucune inquisition, on se trouvait amené forcément à la seule mesure possible : pour les immeubles, à l'estimation presque certaine des revenus fonciers; pour les meubles, à l'évaluation pure et simple des revenus du toute sorte.

Pour base de cette dernière évaluation, on était bien forcé encore de s'en tenir aux manifestations extérieures, c'est-à-dire aux apparences de pauvreté, d'aisance ou de richesse ; par conséquent, l'impôt déviait par une pente naturelle et se dégageait inévitablement des premières conceptions qui l'avaient fait porter sur la *possession* de la richesse et se bornait simplement à frapper la *jouissance* de la fortune.

C'est là, du reste,le sort inévitable de tout impôt sur le revenu ; cette transformation est-elle juste, est-elle injuste ? c'est une question de haute théorie économique qu'il est très admissible de discuter et de trancher dans des sens différents.

Ce premier point acquis en entraîne un autre : c'est que plus on était rapproché du redevable, plus on vivait dans sa paroisse, à ses côtés, de sa vie commune pour ainsi dire, plus il devenait facile d'apprécier la valeur de ses terres, le produit de ses rentes et de son industrie, en un mot sa richesse.

Où trouver des administrateurs qui pussent remplir ces conditions ? Il n'y fallait pas songer.

Alors se présenta d'elle-même l'idée si simple de choisir

dans la paroisse un ou plusieurs habitants et de leur confier la mission de répartir l'impôt.

Les paroisses avaient réclamé le droit d'élire ces répartiteurs; on le leur avait accordé.

Dès lors, chaque paroisse devenait le centre d'une petite administration de l'impôt ; elle pouvait se mouvoir à l'aise dans sa liberté ; cette décentralisation véritable lui assurait une exacte appréciation des valeurs imposables et la répartition la plus juste que l'on pût espérer.

Mais aucune liberté ne peut être absolue dans un état; au moment où le pouvoir central abdiquait ainsi ses droits au profit des paroisses, au moment où il leur conférait une véritable autonomie, il avait dû par conséquent en régler les conditions avec elles.

Il leur avait dit : vous aurez le pouvoir de procéder vous-mêmes à l'évaluation de vos fortunes, vous apprécierez vous-mêmes la part d'impôt que chacun de vous doit supporter ; l'assiette de l'impôt, la répartition de l'impôt, le recouvrement de l'impôt vous appartiennent en propre ; mais il est juste, puisque la fixation des cotes individuelles m'échappera désormais entièrement, qu'elle sera toute votre œuvre, qu'elle résultera d'un travail collectif, municipal, autonome, il est juste que vous en portiez la responsabilité et que les cotes irrécouvrables que vous aurez établies ne puissent me causer aucun dommage. Je vous considère donc comme solidaires les uns des autres de votre travail commun ; je tiens vos délégués, les asséeurs-collecteurs, comme solidaires de vos cotes et de leur recouvrement dans l'étendue de la paroisse; je vous déclare responsables tous pour chacun et chacun pour tous.

Ce système avait affranchi les populations de toute ingérance administrative dans les paroisses ; les administrateurs s'y bornaient, au nom de l'État, à un rôle en quelque sorte mécanique ; on ne les retrouvait comme centralisateurs de l'impôt qu'au siége des élections et des généralités.

L'autonomie de la paroisse, l'indépendance des habitants, la liberté d'appréciation des asséeurs-collecteurs, voilà théoriquement les caractères distinctifs de l'impôt des tailles sous l'ancienne monarchie[1].

[1] Discours de l'avocat général près la cour des aides, M^{e} Antoine Louis Bellanger, à l'audience du 10 mars 1762. *Mémoires pour servir à l'histoire du Droit public*, etc., p. 166.

Toutes les ordonnances proclament à l'envi la liberté des asséeurs et cherchent à la consacrer; nous avons vu toutes les précautions auxquelles l'administration recourait pour protéger les asséeurs; nous avons fait connaître le système des taxes d'office qui, en renforçant par l'intervention d'un agent administratif l'autorité de l'asséeur, le mettait à l'abri des influences locales et de la pression des hauts personnages des paroisses.

Les asséeurs-collecteurs trouvaient une autre garantie dans les dispositions législatives qui, pour empêcher l'exercice de toute rancune, défendaient d'imposer pendant trois ans les asséeurs à un taux supérieur à celui de l'année qui avait précédé leur entrée en fonctions.

Nous demandons franchement, ***étant donné le caractère d'impôt sur le revenu dans lequel devait se renfermer la taille***, quel système préférable et plus libéral il était possible d'adopter ?

Le système que nous venons d'exposer ne présente-t-il pas toutes les conditions de clarté, de simplicité, de logique que l'on s'habitue trop facilement à ne vouloir reconnaître que dans notre système administratif actuel ?

Cette organisation de la taille personnelle, nous ne nous sommes pas contenté de l'étudier dans les ordonnances,— car nous connaissons parfaitement l'argument si commode qui consiste à soutenir que tout était, il est vrai, pour le mieux dans la législation, mais que, dans la pratique, il fallait compter avec les administrateurs, et que les ordonnances devenaient alors lettre morte. Nous avons tenu à nous rendre compte de l'exécution même des ordonnances jusque dans les plus petites paroisses ; nous nous sommes transporté dans un dépôt d'archives départementales,au siège d'une des plus importantes élections de la généralité de Paris; des centaines, des milliers de pièces relatives à la taille y ont été mises à notre disposition. Toutes, depuis les brevets de la taille jusqu'aux rôles des paroisses, jusqu'aux plaintes en surtaux, jusqu'aux rapports d'experts sont venues démontrer la concordance absolue qu'il y avait entre les ordonnances et les pratiques administratives.

Comment expliquer, dès lors, les attaques passionnées dont la taille a été l'objet au dix-huitième siècle surtout ?

Les attaques les plus raisonnables qu'elle ait subies tenaient à la nature même de l'esprit humain ; elles venaient de deux

partis opposés : des centralisateurs d'une part, des décentralisateurs de l'autre; elles doivent par conséquent s'annihiler en grande partie.

Les centralisateurs, et particulièrement les intendants de Louis XIV et de Louis XV, voyaient un véritable danger dans l'autonomie des paroisses et dans l'indépendance des asséeurs; ils leur reprochaient une partialité choquante, une incapacité notoire, des irrégularités sans nombre, toutes choses qui, suivant eux, retardaient la perception de l'impôt; ils faisaient surtout ressortir la dépendance réelle dans laquelle les tenaient leurs amis par des sollicitations, leurs ennemis par des menaces, et chargeaient à plaisir le tableau, dans le dessein prémédité de discréditer les asséeurs, de les supplanter peu à peu par des agents relevant directement de l'administration, agents auxquels ils attribuaient d'avance tous les mérites et toutes les vertus, et d'arriver à installer ainsi dans chaque paroisse une puissante centralisation.

Les décentralisateurs au contraire, et à leur tête Malesherbes dans toutes ses remontrances, ne tarissaient pas d'éloges sur l'organisation si libérale de la répartition dans les paroisses, et insistaient à tout propos sur la nécessité de maintenir dans toute son intégrité l'autonomie des paroisses. Ce qu'ils trouvaient vicieux, par contre [1], c'était l'importance chaque jour croissante qu'avaient pris les intendants, les élus, les commissaires au rôle, c'était leur immixition déguisée mais certaine dans les répartitions, c'était l'importance qu'ils se donnaient auprès des asséeurs, l'autorité avec laquelle ils arrêtaient les taxes d'office, l'intimidation à laquelle ils réduisaient les malheureux redevables et les non moins malheureux collecteurs, les menaces d'emprisonnement et les emprisonnements réels dont ils abusaient, etc., etc.

De part et d'autre les exagérations ne manquaient pas, mais il fallait quelque lumière pour en juger.

Les critiques passionnés s'en privaient volontairement; leurs préoccupations étaient trop étroites, du reste, pour qu'ils pussent comprendre que la taille ne servait que de prétexte dans ces dis-

[1] Voyez une charge à fond de Malesherbes contre les intendants dans les Remontrances sur la déclaration de 1761. *Memoires pour servir à l'histoire du Droit public en matière d'impôts*. Bruxelles, 1779, in-4o, p. 142.

cussions, et que c'était en réalité la grande question de la centralisation ou de la décentralisation qui se débattait à propos de la taille.

Ils rassemblaient donc toutes les attaques que les deux camps se prodiguaient, et les dirigeaient sans plus de choix contre l'impôt même des tailles, en le chargeant libéralement de tout le mal.

Rien n'égale l'ignorance avec laquelle on accusait la taille de vexations innombrables.

Et d'abord, véritablement, la taille constituait-elle un impôt écrasant comme on le pense généralement?

Quelle proportion y avait-il donc entre cet impôt et les revenus des contribuables? La taille montait-elle à 10,20, 30, 40 0/0, par exemple, de ces revenus?

C'est là un problème de la plus haute importance; c'est à vrai dire la question capitale, et cependant cette question n'a jamais été résolue ni même abordée d'une manière satisfaisante, à cause de la rareté des documents qui peuvent en donner la solution.

Il y a bien les rôles des paroisses; le montant des revenus et de la taille des habitants s'en déduit bien d'une manière approximative. Si nous les consultions uniquement cependant, peu d'historiens croiraient pouvoir ajouter foi à nos conclusions, car ils leur reprocheraient de reposer sur de simples évaluations d'asséeurs.

Nous avons donc tourné la difficulté, et, nous souvenant que la dîme ecclésiastique était une dîme en nature consistant en une part proportionnelle des produits agricoles, telle que le douzième, le quinzième, le seizième, etc., il nous a immédiatement paru que si nous connaissions le produit de ces dîmes rien ne serait plus simple que d'en tirer le chiffre de la production des paroisses, et, en comparant cette production au moment de la taille, de découvrir le taux de cet impôt. Nous avions donc une base des plus précises dans les indications des dîmes ecclésiastiques.

Sachant par exemple que, dans telle paroisse où la dîme était au douzième, les décimateurs avaient levé mille gerbes de blé, il était tout à fait certain que la production du blé s'était élevée dans la paroisse à 12,000 gerbes au moins. En comparant donc la somme des produits agricoles, telle que la dîme ecclésiastique nous la dénonce, à la somme imposée pour la taille, il était facile d'établir la proportion mathématique dans laquelle la taille venait frapper les revenus du sol.

Or Vauban, pour sa *Dîme royale*, avait étudié de près le rendement des dîmes ecclésiastiques : il avait notamment relevé dans plus de cent paroisses situées en Normandie et en Bourgogne le produit des dîmes ecclésiastiques ; il avait disposé ces documents sous forme de tableaux qui présentent le produit des dîmes et celui des tailles paroisse par paroisse.

Grâce à Vauban, nous sommes donc en possession des documents statistiques que nous cherchions, documents certains et dont les chiffres sont incontestables.

Ils démontrent péremptoirement qu'en 1699, c'est-à-dire à une époque calamiteuse que l'on a signalée particulièrement comme un temps où la France était à bout de ressources, au lendemain du traité de Ryswick, la taille n'atteignait pas un maximum de 5 0/0 [1] du produit brut des terres.

Si nous tenions compte même de tous les éléments du problème, éléments qui ne peuvent faire varier ce chiffre qu'en diminution, ce serait à peine 4 0/0 qui serait le taux réel de la taille[2].

Mais, que représentent ces quatre ou cinq pour cent du produit *brut* des terres, si on les compare au produit *net* des terres, comme il faut le faire si l'on veut arriver à pouvoir mettre en balance les charges que nous supportons et celles que supportaient nos pères?

[1] La dîme de l'élection de Rouen rapportait 73 mille livres, et, en y comprenant les bois et les prés, de 90 à 100 mille livres. Cette dîme se percevait à la onzième gerbe, c'est à dire à 9,09 p. c.

La taille dans les 53 paroisses de cette élection rapportait 46 mille livres, soit environ la moitié ; elle représentait donc le 4,54 p. c. des produits agricoles.

A Vézelay, la dîme était en moyenne du 18e, soit 5,55 p. c., et rapportait 37 mille livres.

La taille produisait 45 mille livres ; elle y était donc sur le pied de 6,72 p. c., et, en tenant compte des bois et des prés qui échappaient en partie à la dîme, de 5 p. c. environ.

Ces données, absolument exactes, résultent de deux statistiques faites sur place par Vauban. Il donne les produits paroisse par paroisse, pour les 107 paroisses de ces deux élections. *Dîme royale*, éd. de 1707, in-12, chap. IV, p. 142 et suivantes.

[2] En effet, nous n'avons réparti le montant de la taille et n'en avons calculé le rapport proportionnel que sur les produits agricoles atteints par la dîme. Il y avait encore les produits forestiers, commerciaux, industriels ; ils doivent être ajoutés aux produits agricoles, et, en augmentant ainsi le chiffre de production totale sur lequel on devait calculer la proportionnalité de l'impôt, ne peuvent que faire baisser le taux de la taille.

Doublerait-on, triplerait-on ces cinq pour cent, arriverait-on à fixer la quotité de la taille à dix ou quinze pour cent des revenus nets des taillables, que ce serait encore là un impôt très supportable.

Quinze pour cent pour les grandes exploitations, dix pour cent pour les petites, c'est le taux que la taille atteignait à la fin du dix-huitième siècle, nous en avons la preuve formelle dans les renseignements authentiques donnés sur douze paroisses de l'élection de Provins de 1768 à 1785 [1].

Ce taux était certainement très modéré, car il faut bien remarquer, et c'est là un argument capital, que sous l'ancien régime lorsque le pays avait payé la taille, il avait acquitté du même coup le tiers ou la moitié environ, suivant les époques, du budget total.

Aujourd'hui, que représente l'impôt direct, la cote foncière? de 4 à 9 0/0 de nos revenus fonciers, et la grande majorité de nos cultivateurs n'a pas d'autre revenu [2].

Nos contribuables paraissent à première vue moins chargés que les taillables du dix-huitième siècle, et cependant, quelle erreur !

Nous venons de voir qu'au dix-huitième siècle, l'ancienne France, en sacrifiant de dix à quinze pour cent de ses revenus pour la taille était débarrassée de la moitié de ses charges annuelles.

Aujourd'hui, une fois que l'impôt foncier est entré dans les coffres de l'État, quelle part des charges publiques a-t-il acquittée ? A peine un seizième [3].

Nous savons bien qu'il est toujours facile d'argumenter et de soutenir par exemple que nos revenus sont énormément plus

[1] Dans les paroisses de Poigny, Montils, Rupereux, Sancy, Savins, Saint-Brice, Provins, Rouilly, Melz, Saint-Hilliers, Saint-Loup-de-Naud et Villiers-Saint-Georges. Archives de Seine-et-Marne, C 205, 207, 209, 211, 213, 218, 219, 223, 229, 233, 235 et 239.)

[2] Rapport de l'enquête de 1851 ; les chiffres exacts sont : pour les départements de 3,76 à 9,10, moyenne 6,07. Il est vrai qu'entre les communes le taux varie de 0,61 à 21,43. *Bulletin de statistique*, août 1879, p 128.

[3] Les recettes de l'impôt foncier sont, en effet, prévues au budget de 1881 pour 174 millions, sur un chiffre de recettes total de 2 milliards 682 millions, et cela sans parler des budgets des départements et des communes qui sont sans proportion avec les dépenses locales de l'ancien régime. *Bulletin de statistique et de législation comparée.*

grands que ceux de nos pères, qu'en dehors des revenus fonciers nous avons bien d'autres revenus et qu'il est infiniment moins pénible à quelqu'un qui possède cent mille livres de rentes d'en sacrifier la moitié aux charges publiques qu'à un rentier de douze cents francs de s'en voir enlever le dixième.

Quoi qu'il en puisse être, nous pensons que, toutes idées préconçues mises à part, tout esprit de critique à outrance mis de côté, il est incontestable que le taux de la taille était très supportable et ne constituait en rien un impôt excessif.

Nous avions au reste le pressentiment de cette solution, car l'embarras même avec lequel Vauban, Boisguillebert et les autres réformateurs parlent du taux de la taille, le soin qu'ils prennent de s'attaquer toujours, non pas au taux de la taille, mais à ses vices de répartition, étaient pour nous de sérieux indices de la modération de la taille [1].

Néammoins ce résultat a lieu d'étonner, et il étonnera certainement les historiens qui, impressionnés par les critiques si vives que Vauban, Boisguillebert et Boulainvilliers ont faites de la répartition des tailles, n'ont considéré et ne considèrent encore la taille que sous les plus noires couleurs et ne se représentent nos pères que comme de malheureux redevables qui pouvaient à peine suffire à travailler pour la taille, qui étaient écrasés de taxes et traqués par les collecteurs, qui se trouvaient saisis à tout propos par l'huissier pour la taille, qui voyaient leurs meubles enlevés, leurs maisons découvertes de leurs tuiles, privées de leurs portes, de leurs fenêtres et de leurs ferrures, que l'on jetait dans les fers enfin, et qui n'avaient d'autre ressource, pour éviter leur ruine totale, que d'abandonner la culture de leurs terres et simuler la plus profonde des misères.

Tout le monde connait en effet ce passage célèbre dans lequel J. J. Rousseau raconte qu'il entra mourant de faim chez un paysan des environs de Lyon, et que, malgré ses prières, il n'en put obtenir d'abord qu'un peu de lait aigre et du méchant pain d'orge. Le paysan l'examinant ensuite se rassura enfin et tira

[1] « Les tailles sont une cause de ce mal, dit Vauban, *non qu'elles soient toujours et en tout temps trop grosses*, mais parce qu'elles sont assises sans proportion. » *Dime royale*, éd. de 1707, p. 28. — « La taille *pourrait doubler*, non seulement sans incommoder personne, mais même sans empêcher que chacun ne s'enrichit. » Boisguillebert, *Le détail de la France*, 1697, in-12, p. 27.

d'une cachette un dîner convenable. « Quant ce fut à payer, voilà son inquiétude et ses craintes qui recommencent..., et je ne pouvais imaginer de quoi il avait peur. Enfin il prononça en frémissant les mots terribles de commis, de rats de cave ; il me fit entendre qu'il cachait son pain à cause de la taille, et qu'il serait un homme perdu si l'on pouvait se douter qu'il ne mourût pas de faim... Cet homme n'osait manger son pain.... et ne pouvait éviter sa ruine qu'en montrant la même misère qui régnait autour de lui. »

Si l'histoire est véridique, et il est très permis d'en douter à la maladresse avec laquelle Rousseau fait intervenir des commis ou rats de caves [1] dans une question de taille, que prouve-t-elle contre la taille? Uniquement ceci, c'est que le paysan de Rousseau n'était autre qu'un avare et un mauvais citoyen qui ne dissimulait son aisance réelle et n'affectait la pauvreté qu'afin de rejeter sur autrui sa quote-part de taille.

De nos jours, un homme riche qui, dans le but de se soustraire à l'impôt, irait se loger à Paris dans un taudis de moins de trois cents francs, échapperait encore mieux à toute cote mobilière. Que dirait-on d'un historien qui représenterait les citoyens de nos jours comme tellement accablés d'impôts, que force leur est, pour n'être pas ruinés, de dissimuler leur aisance en se logeant comme des malheureux? Cet historien serait pour le moins ridicule.

C'est cependant un procédé semblable que l'on emploie lorsqu'on accuse la taille, sans preuve aucune, de tant de maux imaginaires ou tout au moins exagérés.

Le taux de la taille était donc modéré, tout aussi modéré que notre impôt foncier.

Examinons à présent l'autre grande critique, si répandue, qui s'attaque à la répartition de l'impôt et qui consiste à prétendre que la taille retombait sur les plus misérables, que les collecteurs, pour complaire aux gens riches, accablaient les plus pauvres d'impôt.

C'est là le thème favori de tous les auteurs qui ont attaqué la

[1] Le paysan pouvait craindre les commis parce qu'à son époque *comme aujourd'hui* il était défendu de vendre du vin au détail sans licence, ce qu'il faisait justement en acceptant de Jean-Jacques le prix de la bouteille qu'il avait bue. *Confessions*. Genève, 1782, 2 vol. in 8°, t. I, p. 445.

taille ; sans savoir au juste en quoi consistait cet impôt, et surtout sans s'être rendu bien compte du mécanisme de sa répartition, ils ont reproduit tout simplement, sans les contrôler et en les accentuant encore, les attaques de Boisguillebert, auteur passionné et superficiel s'il en fut en matière administrative.

Par exemple, Boisguillebert a eu la prétention d'expliquer le recouvrement des tailles ; or, voici la description fantaisiste qu'il en a donnée : « Comme ce recouvrement est une corvée des plus désagréables que l'on puisse imaginer, les collecteurs, en quelque nombre que ce soit, ne le veulent faire que tous ensemble..., de sorte que l'on voit sept personnes marcher continuellement par les rues ; et, d'autant que la taille ne se recouvre pas dans une année à beaucoup près....., on voit les collecteurs de l'année présente marcher ou plutôt saccager d'un côté, pendant que ceux de l'année précedente en usent de même d'une autre ;..... ils composent une espèce d'armée qui, pendant toute une année, perd entièrement son temps à battre le pavé, sans presque rien recevoir que mille injures et imprécations [1]. »

Il est peu d'auteurs modernes qui aient résisté au plaisir de citer ce passage et d'y ajouter foi le plus naïvement du monde.

Nous demandons cependant sur quelles preuves se basent ces accusations. Boisguillebert, comme les autres réformateurs, se garde bien de présenter des documents positifs, sur lesquels on puisse fonder un jugement impartial ; il lui suffit d'une affirmation pure et simple, aussi hardie que possible, et qui, en rendant odieux à tout prix le système de la taille, pousse l'imagination, par une pente insensible, à accepter sans contrôle le système d'impôt qu'il avait imaginé pour remplacer la taille.

Certes, nous ne voulons pas nier que des exceptions malheureuses ne pussent se produire au XVIIe et au XVIIIe siècle, comme elles se reproduisent encore aujourd'hui ; mais, ce que nous ne pouvons admettre, à moins de preuves irréfutables, c'est que la taille, répartie suivant les principes que nous avons exposés, fût l'occasion générale, universelle, des scènes que Boisguillebert a décrites ; ces scènes, il les a peut-être vues une fois dans quelque paroisse en rébellion ; son imagination de réformateur a travaillé, et, d'un fait particulier, exceptionnel, a conclu que toutes les paroisses de France présentaient un état identique.

[1] *Détail de la France*, édit. de 1697, p. 37

Nous admettons d'autant moins ces exagérations, que rien n'était plus simple que de se plaindre des surtaux, que de recourir à la justice des élus, et que d'aller en appel devant les Cours des aides, qui, par secrète jalousie contre les intendants, se montraient si bienveillantes envers les réclamants.

Or, les registres des Cours des aides sont loin de dévoiler les injustices criantes auxquelles Boisguillebert, Vauban et autres auteurs se sont complus à donner tant de relief pour démontrer l'excellence des systèmes d'impôt qu'ils préconisaient et qu'ils voulaient substituer à la taille.

En voici une preuve évidente : à la fin du XVIII[e] siècle, sous l'administration de Malesherbes, la Cour des aides s'était, pour ainsi dire, constituée d'une manière permanente à l'état de commission d'enquête ; elle scrutait avec acrimonie tous les actes administratifs, encourageait toutes les dénonciations, poussait la rigueur du contrôle qu'elle s'attribuait jusqu'à envoyer sur place, dans les élections, des délégations de magistrats enquêteurs ; or, à combien d'affaires un peu sérieuses aboutissaient toutes ces investigations que l'esprit de parti rendait si méticuleuses et si malveillantes pour le gouvernement ? A trois, de 1756 à 1775, en dix-neuf ans, et ces affaires se terminaient même sans condamnation positive. La Cour des aides se bornait, à leur suite, à faire une affirmation nouvelle des principes [1].

Nous ne pouvons donc admettre, d'une manière générale, que les collecteurs fussent injustes, et qu'ils se complussent à surtaxer les pauvres, d'abord par l'excellente raison qu'il leur était impossible de modifier profondément et tout d'un coup les évaluations des années précédentes, ensuite parce qu'ils étaient responsables des taxes irrécouvrables, qu'ils devaient en avancer le montant, et que leur intérêt personnel le plus évident était plutôt de majorer un peu les taxes des riches, comme Malesherbes le leur reprochait, que d'écraser les pauvres [2].

[1] Affaire des collecteurs du Mans emprisonnés. *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public,* etc. p. 160.
Affaire du receveur de Lagny. *Id.*, p. 174.
Affaire de l'élection de Mantes. *Id.*, p. 180.

[2] « La forme actuelle de la taille, dit-il, a au moins cet avantage que c'est *la plus favorable de toutes pour les pauvres,* parce qu'il est de l'intérêt des collecteurs d'avoir des débiteurs solvables, c'est ce qui a été bien sagement prévu par les anciens règlements, etc., etc. » Remontrances de 1768 sur les tailles, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public*, etc., p. 233.

Les injustices volontaires, préméditées, nous semblent donc une chose tout à fait exceptionnelle.

Les injustices que les dissimulations des redevables entraînaient dans la répartition étaient-elles plus nombreuses ? En thèse générale, nous avons peine à le croire.

Nous admettons fort bien que, dans les grandes villes, il pût être fort difficile de connaître exactement, par la simple renommée, la position réelle des taillables ; c'etait chose peut-être encore douteuse dans les petites villes pour les cotes d'industrie; mais, dans l'immense majorité des cas, c'est-à-dire pour toutes les cotes foncières dans les paroisses agricoles, nous sommes parfaitement sûr que les évaluations ne pouvaient s'écarter que très peu de l'exacte vérité.

Même aujourd'hui, si l'on écarte tous les revenus mobiliers représentés par les rentes d'état ou des valeurs, toutes choses qui n'existaient pour ainsi dire pas sous l'ancien régime, croit-on qu'il soit si difficile de connaître par renommée la fortune de chaque contribuable dans nos communes rurales?

Nous en appelons à toutes les personnes qui ont quelque habitude de la vie de campagne ; n'est-ce pas de la manière la plus exacte que les biens de chacun sont connus de tous nos paysans, que leur valeur est appréciée, que leur produit est estimé ?

C'est uniquement sur ces appréciations que toutes les familles agricoles s'unissent entr'elles par le mariage, et Dieu sait si elles s'engageraient dans des unions aussi graves pour leurs intérêts si elles n'avaient pas la plus absolue confiance dans leurs estimations.

Quelles dissimulations seraient possibles, lorsqu'on possède uniquement des biens fonciers, et que la récolte en a passé sous les yeux de toute une paroisse ?

Reconnaissons donc que l'impôt sur le revenu, tel qu'il était mis en pratique par la taille, trouvait dans la constitution de la richesse, presque toute foncière sous l'ancien régime, des conditions spéciales qui en facilitaient extrêmement la répartition.

Mais le recouvrement de la taille comportait-il des rigueurs excessives ?

Nous avons vu que la taille était payable par quartier et que les redevables n'avaient affaire uniquement qu'aux collecteurs

qui, étant leurs concitoyens et leurs mandataires, ne pouvaient que se montrer très tolérants.

Les collecteurs seuls étaient responsables de la taille envers les receveurs des tailles et se trouvaient seuls exposés aux contraintes délivrées par ces receveurs.

Lorsqu'ils refusaient de s'exécuter ou qu'ils se trouvaient dans l'impossibilité de le faire, il est vrai qu'ils pouvaient être incarcérés, et que l'emprisonnement était même un moyen très usuel de les contraindre à exécution. L'emprisonnement des collecteurs était considéré par conséquent non comme une peine, mais bien comme un moyen de contrainte, et il avait de point en point le même caractère que l'emprisonnement pour dettes à la requête des créanciers tel qu'il se pratiquait, il y a quelques années, à la prison de Clichy.

C'étaient les receveurs qui devaient avancer les frais d'entretien des collecteurs emprisonnés, sous peine de les voir relâcher par le gardien de prison[1], et sauf à se les faire restituer par les collecteurs au moment du paiement.

Le séjour dans les prisons était beaucoup plus doux qu'on ne le pense généralement; comme à Clichy, les prisonniers avaient le droit le plus formel de se donner en prison tous les suppléments de vivres et de coucher qui pouvaient leur convenir[2].

Nous devons à l'obligeance de M. Lemaire, archiviste de Seine-et-Marne l'indication et la communication de sept registres d'écrou des collecteurs dans la prison de Rosay. Ces registres renferment un millier de procès-verbaux d'arrestation de collecteurs ; ces procès-verbaux mentionnent : les causes et la date de l'arrestation, les contraintes délivrées par les receveurs, les sommes dûes, les années pour lesquelles elles sont dûes, enfin la date de l'élargissement du collecteur, soit après paiement, soit pour toute autre cause.

Ce sont là des documents irréfutables, officiels, qui constatent

[1] Exemple en 1708. Un collecteur de la paroisse de Vaudoy, est mis en liberté le 1er février 1708 par ordonnance du président des élus pour défaut de provision d'aliments. *Registres d'écrou de Rosay*. Archives de Seine-et-Marne, registre n° 1.

[2] « Le gardien leur laissera la liberté d'envoyer quérir leurs vivres et nécessités où bon leur semblera à peine de 50 livres d'amende... conformément au règlement de nos seigneurs de la Cour des aides du 30 avril 1650. Préambules des registres d'écrou signés du président des élus de l'élection, *ibid*.

non pas ce qui devait se faire théoriquement, mais bien ce qui se pratiquait couramment ; ils s'étendent de 1707 à 1738, et déterminent par conséquent pendant vingt-neuf années la situation réelle en matière de taille de toute l'élection de Rosay, de ses 62 paroisses, de ses 4218 feux environ, de ses 21,090 habitants [1].

Nous avons dépouillé intégralement les neuf cent soixante-dix-neuf procès-verbaux qui renferment des renseignements complets, et nous en avons fait la statistique à tous les points de vue possibles ; nous en avons tiré près de cinq mille indications et nous les avons résumées en cinq tableaux qui indiquent : le temps dans lequel on exigeait la rentrée absolue de l'impôt, le nombre des emprisonnements, leur durée, leur répartition année par année, paroisse par paroisse, etc.

Avant d'étudier cette statistique, il faut se pénétrer intimement de la situation d'un receveur des tailles. Lorsqu'il délivrait une contrainte contre un collecteur et le faisait ensuite incarcérer, c'est qu'il y était absolument contraint; il ne se trouvait pas, en effet, comme le sont nos percepteurs, en présence d'un redevable ordinaire devant vingt ou trente livres d'impôt et que l'on pouvait attendre ; il s'agissait pour le moins d'un quartier, très souvent de plusieurs quartiers de la taille de toute une paroisse, c'étaient des sommes de cinq cents, de mille, deux mille, quatre mille livres et plus, et ces sommes étaient dûes souvent depuis deux, trois, quatre et même sept années.

On n'exigeait pas, en effet, comme on le fait aujourd'hui, la rentrée inflexible de l'impôt dans une période de dix-huit mois ; les recouvrements définitifs, constatés par les emprisonnements de l'élection de Rozay, se faisaient en trois, quatre et jusqu'à sept années dans les dernières années de Louis XIV ; ils allaient en s'améliorant sous la régence, mais comprenaient toujours au moins trois années ; ce n'était pas là se montrer bien exigeant, on en conviendra[2].

[1] Ce sont là les chiffres de 1777, identiques très probablement à ceux du commencement du siècle; le chiffre de la population a été déterminé par M. Lemaire en multipliant par cinq le nombre de feux, supputation employée à la fin du dix-huitième siècle.

[2] Voici les chiffres absolus : de 1707 à 1738, sur mille emprisonnements pour la taille il y en a eu :

278 pour l'exercice courant;

Était-ce parce qu'on ne pouvait pas mieux faire et que la rentrée de l'impôt eût été impossible à faire plus rapidement? Cela est absolument inexact. Les registres d'écrou démontrent irréfutablement que les collecteurs s'acquittaient toujours de la taille et en très peu de temps, quinze jours en moyenne, dès qu'ils étaient incarcérés ; il n'y en a qu'un nombre infinitésimal que les receveurs renvoyaient de prison sans avoir pu s'en faire payer [1].

L'incarcération des receveurs témoigne donc beaucoup plus de négligence ou de mauvais vouloir [2] qu'elle ne démontre une gêne véritable ou une impossibilité réelle de faire face au paiement de la taille ; ce qui appuie très fortement encore cette conclusion, c'est le nombre extrêmement restreint des cas dans lesquels les collecteurs étant absolument récalcitrants, les receveurs recouraient à la contrainte et à l'emprisonnement des solidaires [3], c'est-à-dire des plus haut imposés de la paroisse.

Tout cela explique à merveille pourquoi la durée des emprisonnements était en somme assez courte, et pourquoi, même en faisant entrer dans nos calculs tous les extrêmes, nous ne pouvons constater pour une période de vingt-neuf années en l'élection de Rosay qu'une durée moyenne de quinze jours par emprisonnement [4].

379 pour la 1re année antérieure;
248 pour la 2e;
63 pour la 3e;
16 pour la 4e;
10 pour la 5e;
3 pour la 6e;
3 pour la 7e.
(*Registres d'écrou de l'élection de Rosay.*)

[1] Nous en avons trouvé un relâché le 14 décembre 1709, un autre le 21 décembre 1710, un troisième le 20 février 1713 et vingt autres qui sont douteux (*ib.*).

[2] La chose est évidente, par exemple pour les paroisses de Jouy-le-Chatel et de Vaudoy.

La résistence au payement de la taille varie beaucoup de paroisse à paroisse. Elle varie de un emprisonnement à Hautefeuille à 40 à la Croix-en-Brie, 53 à Vaudoy, 69 à Jouy-le-Chatel (*ib.*).

[3] Nous n'avons découvert dans les registres d'écrou de Rosay que vingt-trois mentions d'emprisonnement de solidaires (*ib.*).

[4] Elle a été de 10 jours de 1707 à 1708, de 20 jours 1708 à 1709, de 22 jours 1/2 de 1709 à 1710, de 14 jours 3/4 de 1710 à 1712, de 14 jours de 1712 à 1717, de 13 jours de 1717 à 1726, enfin de 14 jours 1/2 de 1729 à 1738 : — moyenne générale, 15 jours.

En nombre, ces emprisonnements ne s'élèvent pas à trois par mois en moyenne [1]; les deux tiers des prisonniers faisaient moins de quinze jours de prison [2]; en vingt-neuf années, il n'y en a eu que six qui aient fait de trois à six mois de prison, que trois qui aient fait quatre à cinq mois, que deux qui aient fait de six mois à six mois et demi de prison.

Il y a loin de ces chiffres, qui concernent, nous le répétons, une période peu favorable pour la taille, celle des dernières années de Louis XIV, aux allégations des historiens qui représentent les collecteurs et même les redevables comme pourrissant dans les cachots, où on ne les nourrissait, disent-ils, que de pain sec et d'eau sale.

Nous avons, comme toujours, recouru aux sources authentiques ; nous avons étudié non seulement la législation, mais encore contrôlé l'exécution des lois dans la pratique de chaque jour, établi une statistique, posé des chiffres.

Que ceux qui se croient obligés de penser que la taille était un impôt épouvantable, veuillent bien essayer de donner une base solide à leurs préventions ; s'ils persistent dans leurs idées, qu'à nos textes ils opposent des textes contraires, à nos chiffres des chiffres différents, mais qu'une fois pour toutes ils renoncent à se former un jugement en ramassant, dans les mémoires de littérateurs ou d'hommes de cour, des diatribes contre la taille, diatribes aussi superficielles que vaines, aussi dénuées d'aucune preuve que les jugements de certains de ces intendants qui, arrivant tout novices dans leur province, au milieu d'une administration qui leur était inconnue, trouvaient, comme tous ceux qui n'ont pas l'ombre d'une connaissance en matière d'administration ou sont incapables d'y rien comprendre, que tout y était d'une complication inouïe, que l'administration de leur prédécesseur était la confusion même et que tout était à réformer en

[1] En vingt-neuf ans et trois mois et demi il y a eu a Rosay 979 emprisonnements sur lesquels les données sont complètes, soit 2 emprisonnements 3/4 par mois.

[2] Voici le détail : sur 979 emprisonnements, à Rosay, 633 ont fait moins de 15 jours, 216 de 15 jours à un mois, 91 de un mois à un mois et demi, 19 de un mois et demi à deux mois, 5 de deux mois à deux mois et demi, 4 de deux mois et demi à trois mois, 6 de trois mois à trois mois et demi, 2 de trois mois et demi à quatre, 2 de quatre à quatre et demi, 1 de quatre et demi à cinq, 2 de six à six et demi. *Registres d'ecrou de Rosay*. Archives de Seine-et-Marne.

matière d'impôts depuis le bas jusqu'au sommet de l'échelle.

La vérité, nous ne l'avons demandée et nous ne la demanderons jamais qu'aux documents originaux mêmes; ils nous ont démontré que la taille était modérée, et que le mécanisme de la répartition et du recouvrement de cet impôt était très acceptable; il nous faut bien l'admettre, puisque c'est là la vérité.

Mais quelles étaient enfin les causes de l'impopularité de la taille à certaines époques de l'ancien régime, de cette impopularité qui est réelle, indiscutable, à la fin du XVIIIe siècle?

Ces causes, nous ne les avons trouvées ni dans le taux de la taille qui était modéré, ni dans le système des répartitions ou du recouvrement qui était certainement acceptable; elles résident uniquement pour nous dans les privilèges de la noblesse, du clergé et des nombreux offices qui jouissaient de l'exemption de la taille.

Nous avons vu que, depuis 1667, ces privilèges avaient subi une certaine atteinte; il est indéniable cependant que, même avec ces réformes, les exemptions de taille qui, au XIVe et au XVe siècle, étaient très justifiables, avaient cessé depuis longtemps, au XVIIe et au XVIIIe siècles, d'avoir leur excuse.

Nulle obligation militaire un peu sérieuse n'affectait plus la noblesse; les privilèges du clergé et des fonctionnaires jouissant d'offices étaient encore plus discutables; mais la noblesse, le clergé et les privilégiés tenaient d'autant plus à leur exemption de taille qu'ils y voyaient une marque de noblesse et qu'ensuite ils avaient tout motif de redouter la taille qui, étant un impôt sur le revenu, les aurait sérieusement atteints.

Ils étaient donc acharnés à défendre leurs privilèges; les Parlements, les Cours des aides, les Chambres des comptes les soutenaient ouvertement.

Peut-être, si la taille avait été un simple impôt foncier, l'auraient-ils accepté de meilleure grâce; mais la taille, comme impôt sur le revenu, eût frappé et leurs rentes si nombreuses et leurs droits féodaux et leur fortune tout entière, et décuplé peut-être pour eux les charges de l'impôt; ils ne voulaient pas se soumettre à une telle situation.

Il ne faut rien exagérer cependant: pendant les six cents ans que la taille a duré, il s'en faut de beaucoup que les nobles et les non-nobles se soient trouvés, à cause de la taille, dans l'état d'hostilité que nous présente la fin du XVIIIe siècle.

C'est qu'aux anciens temps, les nobles accomplissaient leur service militaire, sans exception, sans tolérance aucune; les non-nobles payaient la taille, mais comprenaient le privilège réel dont ils jouissaient en échappant à toute conscription.

Pendant le XVIIe siècle, des réclamations assez vives, des demandes formelles d'égalité en matière de taille commençaient déjà à se faire jour.

Ainsi l'avocat Desmaisons, tout modéré qu'il fût, n'hésitait pas à exalter, dans le style burlesque qui était alors de mode au Palais, les avantages de l'égalité, et à prédire toutes les conséquences désastreuses de l'inégalité : « De l'égalité naît la concorde, disait-il, de la concorde la puissance, de la puissance l'éternité des états et empires ; au contraire, de l'inégalité naît l'envie, de l'envie la sédition et des deux la guerre civile qui est le démon conjuré à la ruine des républiques [1]. »

Au XVIIIe siècle, il n'y avait plus aucun souvenir des anciens principes; tout était oublié, tout s'était transformé, la nature des hommes plus encore que toutes les institutions. A l'esprit de soumission résignée qui formait jadis le caractère des non-nobles, avaient succédé les sentiments nouveaux introduits par la philosophie : la volonté la plus impérieuse de l'égalité, la haine du privilège.

C'est à cette soif d'égalité qu'il faut rapporter l'impopularité de la taille.

Les tailles pendant toute la durée de l'ancien régime, ont toujours fait face, au moins pour le tiers, très souvent pour la moitié, aux dépenses générales; il est facile de juger par conséquent quels avantages les nobles, les ecclésiastiques et les autres privilégiés retiraient de leur exemption de taille.

Cette inégalité de situation devant l'impôt ne se traduisait nulle part avec autant d'intensité qu'en matière de taille, et c'est ce qui explique, infiniment mieux que les vices de répartition, la haine du peuple contre la taille. En dehors d'une égale soumission de tous les citoyens à l'impôt, le système de la taille pouvait-il être amélioré, comme tant de réformateurs l'ont essayé? Au fond, c'était chose impossible.

Tout le système reposait sur l'exacte évaluation des revenus; or, il n'y avait, comme réformes sur ce point, d'alternative pos-

[1] *Traité des aydes, etc.* Paris, 1666, in-8°, p. 433.

sible qu'entre une évaluation faite par les agents de l'administration et une évaluation faite par les délégués des paroisses, c'est-à-dire entre la centralisation et la décentralisation.

En dehors de ces deux solutions, si vivement combattues toutes deux, aucune amélioration n était possible qui ne fût une transformation complète du caractère de la taille, c'est-à-dire un remplacement pur et simple de cet impôt par un impôt d'une autre nature.

S'il y avait dans la taille des éléments vicieux, c'est que tout impôt sur le revenu en renferme inévitablement.

L'Assemblée constituante le comprit en ce sens : en condamnant la taille, elle rejeta du même coup l'impôt sur le revenu ; il lui parut jugé. Elle distingua les éléments multiples qui composaient la taille et les dégagea les uns des autres ; des taxes spéciales vinrent frapper séparément chaque branche de revenus, sans privilège pour personne. La taille disparaissait à jamais.

Alphonse Callery.

HENRI DE ROHAN

ET LE SIÈGE DE SAINT-JEAN D'ANGELY

1611-1621.

I

L'édit de Nantes fut le premier acte de l'autorité souveraine assurant, en Europe, l'exercice de la liberté religieuse ; mais si l'on veut bien saisir toute la portée de ce grand acte, c'est dans son esprit, plus que dans les dispositions de ses articles, qu'il le faut étudier. Cet édit n'est, en effet, que la reproduction presque littérale de celui de 1577 et des conventions antérieurement arrêtées à Fleix et à Nérac; on dirait une trève entre belligérants plutôt qu'un traité de paix définitif : les protestants restent armés ; ils ont leurs villes fortes, leurs assemblées, leurs finances. C'était là une nécessité du temps. Le pouvoir royal n'était pas encore assez affermi pour que, sous sa seule autorité, tous sentissent leurs droits suffisamment garantis : il fallait laisser aux protestants la faculté de maintenir, même par la force, les concessions qu'ils avaient obtenues. A mesure que les idées de tolerance et de liberté seraient entrées dans les mœurs, les garanties accordées par l'État auraient subi de profondes modifications. C'était l'œuvre du temps et d'une longue paix. Mais,au milieu des ruines qu'il avait à relever de tous côtés, en face de grands seigneurs presque aussi puissants que les feudataires de l'ancienne monarchie, le roi Henri IV ne pouvait songer à faire rentrer dans le droit commun ses sujets huguenots, sans réveiller les haines à peine assoupies qu'avaient vu naître et grandir trente années de luttes continuelles. Peut-être, à l'issue d'une guerre heureuse, assurant aux catholiques d'Allemagne la même

liberté que celle dont jouissaient les protestants français, n'eût-il pas rencontré autant de résistance ; mais le coup fatal qui vint le frapper avant qu'il ait pu mettre à exécution « son grand dessein » devait placer son successeur en face d'une situation grosse de périls.

A la mort du Roi dont l'autorité morale, plus encore que la fermeté, les avait strictement maintenus dans le respect de la légalité, les protestants eurent de vives appréhensions [1] ; ils craignirent un instant de voir la paix religieuse compromise ; l'attitude hésitante et indécise des gouvernants les rassurèrent promptement, et leurs chefs comprirent bien vite qu'ils étaient désormais une puissance avec laquelle on devrait compter. Les rangs des huguenots s'étaient cependant bien éclaircis ; ils ne possédaient plus que cinq cents églises, disséminées dans quinze provinces. L'enthousiasme des premiers temps s'était refroidi, et l'établissement de la libre discussion avait été favorable au catholicisme. Parmi la noblesse de province, chez les habitants des campagnes et des petites villes, une controverse ardente avait produit un retour marqué vers l'ancienne religion. C'est ce qui faisait dire par Henri IV au président Jeannin « que la guerre ouverte n'avait jamais fait autant de mal aux protestants que cette paix [2]. » Si l'ardeur religieuse diminuait, si la religion protestante tendait à décliner, on retrouvait cependant chez les chefs la même opposition systématique au pouvoir royal, la même tendance à abriter sous le voile de l'intérêt religieux les vues et les ambitions personnelles. Guerriers, écrivains ou orateurs, on voyait alors à la tête du parti réformé les hommes les plus considérables de France : le maréchal de Lesdiguières, les ducs de Bouillon, de la Trémoille, de Sully et de Rohan, Du Plessis-Mornay et bien d'autres encore ; mais les rivalités et la jalousie empêchaient l'entente commune qui leur eût certainement assuré une part prépondérante dans les affaires du gouvernement. Le duc de Bouillon, par ses talents, sa haute situation et ses antécédents, semblait appelé à être le chef du parti, à d faut d'un prince du sang. Aussitôt après la mort d'Henri IV, il quitta sa résidence de Sedan pour venir offrir à la Reine un concours

[1] « En la mort d'un Roy absolu, capable de repousser tous violents conseils contre nous, nous avons perdu nostre seureté principale. » Disc. de ce qui s'est passé à l'assemblée de Saumur. *Supp. aux mém. de Rohan*, p. II., éd. de 1644.
[2] V. *Mémoires du président Jeannin.*

qu'il s'efforçait de présenter comme entièrement désinteressé. Marie de Médicis l'accueillit avec d'autant plus d'empressement, qu'elle n'était pas sans appréhensions au sujet du duc de Sully. L'ancien ministre d'Henri IV était en disgrâce; il n'était plus surintendant des finances, et le gouvernement de la Bastille lui avait été enlevé. L'étrange aberration qui, après la mort du Roi, l'avait fait se renfermer dans sa forteresse, comme s'il eût dû y soutenir un siège; l'ordre par lui donné à son gendre, le duc de Rohan, de marcher sur Paris à la tête des troupes suisses dont il était colonel-général, avaient servi de prétexte à la mesure prise contre lui; mais les ministres de la Reine, heureux de son éloignement, n'avaient pas osé cependant lui enlever la charge de grand-maître de l'artillerie et le gouvernement du Poitou; ils s'étaient bornés à lui compter cent mille écus pour l'indemniser de son titre de gouverneur de la Bastille. Bien qu'il se fût rangé parmi les mécontents, Sully n'était pas à redouter. L'âpreté qu'il avait montrée dans ses fonctions de surintendant ne l'avaient pas rendu populaire, et son intimité avec le feu Roi lui avait aliéné l'esprit des exaltés de son parti. Lesdiguières vivait, dans son gouvernement du Languedoc, en véritable vice-roi, et ne manifestait aucun désir de prendre une part active aux affaires; rien ne semblait donc faire obstacle aux secrètes aspirations du duc de Bouillon. Bientôt l'occasion lui fut offerte de donner à la Reine la preuve de l'influence qu'il prétendait avoir sur ses coréligionnaires. L'assemblée triennale dans laquelle les délégués des églises protestantes rédigeaient les cahiers de leurs réclamations et nommaient les députés généraux chargés, auprès du gouvernement, de la défense de leurs intérêts, allait se tenir à Châtellerault. Cette assemblée empruntait aux circonstances une importance exceptionelle : on citait ce propos de Du Plessis-Mornay, le plus modéré des protestants : « Le Roi est mineur, c'est à nous de nous rendre majeurs [1]. » Sur son avis, les grands seigneurs, qui, d'ordinaire, n'assistaient pas à ces assemblées, y furent convoqués. La Reine, dans la crainte que Sully ne se déclarât ouvertement contre son gouvernement, s'efforça de se concilier ses bonnes grâces par une augmentation de pension de vingt-quatre mille francs. Bouillon, de son côté, se proposait de l'intimider par l'appréhension d'une enquête judi-

[1] Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 106.

ciaire relativement à sa gestion des finances ; il obtint enfin que le siège de l'assemblée fût transféré de Châtellerault à Saumur, ville qui ne dépendait pas, comme la première, du gouvernement de l'ancien surintendant. Bouillon espérait être « modérateur » ou président de l'assemblée ; son espoir fut déçu : la présidence fut dévolue à Du Plessis-Mornay, et cet échec, en présence de La Force, de La Trémoille, de Châtillon, et des autres sommités du parti, alors réunies à Saumur, lui causa un mortel dépit. On adjoignit au président un ministre connu pour la violence de ses opinions, Chamier, celui-là même qui avait déclaré au chancelier « que si on refusait aux réformés le droit de se réunir, ils sauraient bien se passer d'autorisation [1]. » Ces choix étaient dus uniquement à l'influence du duc de Rohan, qui prit, dès ce moment, sur l'assemblée un ascendant considérable.

Henri de Rohan avait trente-deux ans ; il s'était vaillamment conduit au siège d'Amiens en 1595, et Henri IV lui portait une telle affection, qu'avant son second mariage il avait un instant songé à le faire héritier de la couronne de Navarre. D'un abord froid et légèrement hautain, Rohan ne portait que des vêtements de couleur sombre, ne buvait que de l'eau ; si la rigidité de ses principes semblait d'accord avec sa figure austère, sa parole, en revanche, était entraînante et révélait une âme ardente et convaincue. Deux courants se dessinèrent dans l'assemblée : les uns, avec le duc de Bouillon et Du Plessis-Mornay, entendaient rester dans les voies de la modération et éviter tout conflit avec le gouvernement ; les autres, enflammés par la présence d'un chef jeune, actif et prêt à tout oser, voyaient déjà la lutte ouverte et leur parti triomphant. Les commissaires du roi, de Boissise et Bullion, suivaient ces débats avec inquiétude et pressaient l'assemblée de dresser la liste des six candidats parmi lesquels les députés généraux devaient être choisis ; de son coté, le parti des exaltés multipliait ses récriminations, voulait substituer à la rédaction d'une liste de candidats la nomination directe des députés, et élevait même la prétention de régler le différend relatif au rétablissement du culte catholique dans le Béarn. Enfin, après de longues discussions, la liste des candidats fut définitivement arrêtée, et l'assemblée, qui siégeait depuis la fin de mai, se sépara le 9 septembre par ordre du Roi [2].

[1] *Ibid.*, p. 110.
[2] *Hist. du règne de Louis XIII*, par le P. Griffet, t. Ier, p. 55.

L'attitude du duc de Rohan ne lui avait pas seulement acquis une haute autorité aux yeux de ses partisans, elle avait également servi les intérêts du duc de Sully, menacés par Bouillon, qui convoitait le gouvernement du Poitou. « L'assemblée déclara que si on voulait contraindre le duc de Sully à abandonner ses charges par des voies indues et illégitimes, toutes les églises protestantes prendraient fait et cause pour lui, et demeureraient toujours inséparablement unies à ses intérêts. » C'était la réponse aux ouvertures que Rohan prétend lui avoir été faites par le duc de Bouillon pour le détacher de son beau-père. L'assemblée de Saumur jeta dans les esprits une grande effervescence. Les habiles du parti exploitèrent, en les exagérant, les appréhensions que pouvaient faire naître la présence aux affaires de personnages notoirement hostiles aux protestants, comme le duc d'Épernon, et les projets d'alliance avec l'Espagne; Henri de Rohan était en même temps représenté comme un champion déterminé de la cause, comme le seul homme capable de donner à l'union des églises un concours efficace et désintéressé [1].

L'assemblée de Saumur avait décidé, de sa propre autorité, et contrairement aux dispositions formelles de l'édit de Nantes, qu'indépendamment des assemblées générales autorisées, chaque province aurait son conseil provincial, et que ces conseils « tiendroient correspondance estroite avec les provinces voisines, et pour icelle tant mieux entretenir, seroient soigneux de faire trouver leurs depputez ès assemblées provinciales les unes des autres [2]. »

Le 2 novembre 1611, Rohan présidait, à Saint-Jean d'An-

[1] M. Anquez, dans son ouvrage intitulé: *Un nouveau chapitre à l'histoire des réformés de 1621 à 1626* (Paris, 1864), et après lui le Dr Shygbergson, dans son livre: *Le duc de Rohan et la chute du parti protestant* (Paris, 1880) passent à peu près sous silence les événements qui se sont produits depuis la mort d'Henri IV jusqu'à l'assemblée de La Rochelle et la guerre de 1621; d'un autre côté, M. A. Laugel, dans son intéressante étude sur *la famille et la jeunesse d'Henri de Rohan* (*Revue des deux mondes*, 1879, t. XXXIII, p. 629) abandonne son héros en 1612 au moment où s'ouvre pour lui la carrière politique. Il y a donc dans la vie d'Henri de Rohan dix années entièrement négligées par nos devanciers; il nous semble cependant indispensable de les connaître, si l'on veut porter un jugement impartial sur un personnage qui tient dans l'histoire de son temps une place aussi considérable.

[2] Règlement général. *App. aux mém. de Rohan*, p. 83.

gely, l'assemblée provinciale de Saintonge, et lui soumettait les réponses de la cour au cahier de remontrances de l'assemblée de Saumur. On décida l'envoi, vers la Reine, de deux députés chargés d'insister pour obtenir les satisfactions qui avaient été refusées. C'était l'exécution du plan préparé par Rohan [1] ; en même temps qu'il fatiguait et effrayait la Reine par des réclamations incessantes, il organisait au sein des conseils provinciaux, agissant de concert et correspondant entre eux, le plus puissant moyen d'action sur l'opinion publique, à cette époque où la puissance de la presse était encore inconnue.

Le duc de Bouillon, furieux de sa déconvenue, n'avait pas caché à la Reine les secrets desseins qu'il supposait à Rohan ; aussi Marie de Médicis s'empressa-t-elle de prendre toutes les mesures qu'elle jugea nécessaires pour que les dispositions inquiétantes des protestants ne se changeassent pas en hostilité ouverte. En 1603, peu de temps après son mariage avec Marguerite de Béthune, fille de Sully, Rohan avait été nommé par le Roi gouverneur de Saint-Jean-d'Angely, la plus importante, après La Rochelle, des places de sûreté des protestants dans la région de l'Ouest. Les catholiques formaient, à Saint-Jean d'Angely, à peu près la moitié de la population ; ils avaient une organisation particulière, à la tête de laquelle étaient placées des syndics, et s'ils ne dominaient pas dans le corps de ville, ils y balançaient tout au moins l'influence des protestants ; au surplus, catholiques et huguenots n'avaient qu'un même sentiment : terriblement éprouvés par le siège de 1569, ils entendaient garder avec un soin jaloux leurs privilèges de ville de sûreté, leurs franchises municipales, et éviter toute occasion de conflit. Le lieutenant du Roi, commandant la garnison, Jean de Galard de Brassac, baron de La Rochebeaucourt, était un protestant zélé, « hargneux et toujours en colère, » dit Tallemant des Réaux, mais, comme soldat, incapable de transiger avec son devoir ; Jean Dorin, sieur de Gratteloup, major de la place et chef de la milice urbaine, était catholique ; le maire, Jean Brochard, sieur du Pignaud, pour employer une expression du temps, n'était point disposé à « entrer aux partis. » La Reine avait donc pour elle, à Saint-Jean d'Angely, l'administration civile

[1] *Mem. de Rohan*, p. 28.

et l'autorité militaire ; c'était autant qu'il en fallait pour contrebalancer l'influence du gouverneur. On s'explique donc difficilement comment la régente se serait vue dans la nécessité d'ourdir une trame pour tenir en échec le duc de Rohan. Ce dernier prétend, cependant, qu'étant aux États de Bretagne, « il eut vent de ce qui se brassoit dans son gouvernement au préjudice de son autorité. » Il envoya à Saint-Jean Hautefontaine, pour être plus exactement renseigné. Daniel Durant, sieur de Hautefontaine, ministre de la religion réformée, avait été précepteur de Rohan et de son frère ; il s'était attaché au premier et il lui donna jusqu'à sa mort les preuves d'un dévoûment sans bornes. C'était un homme extrêmement passionné et d'une énergie rare ; il exerçait un grand empire sur l'esprit de son ancien élève. La Rochebeaucourt, pour lequel Rohan lui avait remis une lettre, était absent ; mais Hautefontaine se mit vite au courant de la situation, et prit des dispositions qui répandirent l'alarme dans la ville. Le sergent-major de la place. Gratteloup, d'accord avec un certain nombre d'habitants, que le chroniqueur protestant Daniel Manceau [1] appelle « ceux de la cabale, » écrivit au lieutenant du Roi de revenir au plus vite. Rohan, averti par Hautefontaine, le prévint et accourut à Saint-Jean d'Angely. La Rochebeaucourt avait pour instructions de s'opposer à ce que Rohan s'emparât de la ville, tout en évitant, à tout prix, un conflit armé. La mission était difficile : c'est ce qui explique l'absence, probablement calculée, du lieutenant du roi, car une nouvelle dépêche, envoyée par un soldat, et par laquelle on l'invitait à revenir bien accompagné, en lui promettant de lui tenir une porte ouverte, resta également sans réponse. Rohan, après avoir fait rentrer dans la ville un grand nombre de gentilshommes, ses partisans, dépêcha M. de Sainte-Maure avec défense à La Rochebeaucourt de paraître en armes devant la place, et donna en même temps les ordres les plus sévères pour que les portes lui fussent fermées. Une grande fermentation régnait à Saint-Jean d'Angely : on faisait courir le bruit qu'au mépris des privilèges de la commune, Rohan voulait en-

[1] Daniel Manceau, avocat au siège de Saint-Jean d'Angely et ancien du consistoire, nous a laissé un *Discours sur les événements de* 1611-1612, et un *Journal de ce qui s'est passé à Saint-Jean d'Angely de* 1619 à 1626. Ces documents ont été publiés par la Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* dans le t. IV et le t. Ier de son recueil.

lever au maire les clés de la ville. « Le maire, pour ce subjet, se fit assister d'hommes armés de pistollets qui entroient tous les jours en cet équipage dans la chambre de M. de Rohan [1]. » A ce moment là, il eût suffi d'un acte de vigueur pour arrêter Rohan dans la voie dangereuse où il allait s'engager ; les églises protestantes ne faisaient point encore cause commune avec lui ; il s'agissait de ses querelles personnelles ; et, en lui enlevant le gouvernement d'une ville où il abusait ainsi de son autorité, la Reine n'aurait trouvé personne qui résistât à ses ordres. Mais le semblant de fermeté déployé à Saumur fut l'unique effort de ce gouvernement de femme et de vieillards qui cherchait la solution de toutes les questions embarrassantes dans les concessions et les atermoiements. La Rochebeaucourt demeura dans l'inaction, et se borna à faire connaître à la Reine le coup d'autorité par lequel le duc de Rohan lui avait enlevé son commandement.

Au commencement du mois de février de l'année 1612, le sieur de la Fontan, courrier de la reine, arriva à Saint-Jean d'Angely, chargé de lettres à l'adresse de Rohan, de La Rochebeaucourt et du Corps de ville. Ses instructions n'étaient point secrètes, comme le dit Rohan dans ses *Mémoires* [2], et ses dépêches ne contenaient que de vagues recommandations pour engager chacun à demeurer dans le devoir. Le 8 février, le maire communiqua au Corps de ville la lettre de la reine :

« Peu de jours, y disait-elle, après l'arrivée de nostre cousin le duc de Rohan dans vostre ville, il y a heu quelque rumeur et altération en icelle, que l'on dit estre provenue de quelques bruits et suppositions quaulcuns, mal affectionnez à vostre bien, y ont fait courir. Nous avons bien voulu, sur cette occasion. vous faire celle

[1] *Discours sur les événements de* 1611-1612, p. 231.

[2] « Le Roy despecha au dit duc, de La Fontan, pour, en apparence, sçavoir ce qui s'estoit passé, mais en effet, afin de fortifier par lettres de leurs majestés les partisans de La Richebeaucourt. Ce que ledit duc *descouvrit* de La Fon tan, *luy ayant faict faire bonne chère*, et le renvoya... (*Mém. de Rohan*, p. 29). Quelques historiens se sont mépris sur le sens de l'avant-dernier membre de phrase. Rohan, dit M. Mossiou, dans son *Histoire de Saintonge et d'Aunis*, arracha à l'envoyé de la Reine l'aveu de sa véritable mission dans les « épanchements d'un banquet. » *Faire faire bonne chère*, ou même *faire bonne chère* à quelqu'un, dans le langage du temps, signifiait simplement faire bon accueil, bien recevoir.

icy, pour vous exhorter de demeurer toujours fermes en vostre fidélité envers le Roy nostre sire et fils, prenant entière asseurance de sa bonne volonté et de la nostre en vostre endroit.... »

Le corps de ville remercia la Reine de l'assurance qu'elle lui donnait de ses bonnes dispositions et de son intention de maintenir ses franchises et privilèges; il protesta en outre de sa fidélité, et, à l'issue de la séance :

« S'est voulu trouver Monseigneur de Rohan, gouverneur pour le Roi en la ville, accompagné de plusieurs gentilshommes; lequel, après avoir entendu lecture de ladite patente, a, comme aultrefoys tesmoigné le bien et affection qu'il porte au service de leurs majestés, et à tous les habitants de ladite ville, vivant en l'obéissance d'icelle, et avec eux proteste de se joindre, pour rechercher les autheurs et promoteurs de paroles scandaleuses et séditieuses qui ont couru, et de poursuivre et faire justice à l'encontre de ceulx qui se trouveront fautteurs de telles deppositions [1]. »

Peu de jours après, Rohan reçut l'ordre de se rendre auprès du Roi pour justifier sa conduite. Il y alla, ainsi qu'il s'y était engagé. La Rochebeaucourt et un des commandants de la garnison, Gabriel Foucaud, comte Du Dognon, l'accompagnèrent. Rohan se plaint d'avoir reçu un accueil assez froid de la part de la Reine-mère, ce qui n'a rien de bien étonnant; mais on l'avait mandé à Paris, moins pour s'assurer de son obéissance que pour l'éloigner de son gouvernement au moment de l'élection du maire. On comprend combien il était nécessaire, en la circonstance, de voir à la tête de la municipalité un magistrat sur lequel on pût compter d'une manière absolue. Le maire était dépositaire des clefs de la ville : d'accord avec le commandant militaire, il pouvait refuser au gouverneur l'entrée de Saint-Jean d'Angely. Rohan comprit que les intrigues de Hautefontaine n'auraient pas le pouvoir de le préserver de ce danger; il se fit donc écrire une lettre, qu'il montra à la Reine, et par laquelle on l'informait que Benjamin de Rohan, dangereusement malade au château du Parc en Poitou, désirait le voir avant de mourir;

[1] Arch. de Saint Jean d'Angely, BB, nº 50. — La lettre de la Reine et le procès-verbal de l'assemblée de la commune ont été publiés dans le t. IV du recueil des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*

il demanda l'autorisation de s'absenter, promettant de revenir aussitôt qu'il se serait rassuré sur l'état de son frère. La Reine feignit d'être la dupe de ce subterfuge, et accorda l'autorisation demandée ; mais, en même temps, Foucaud [1] était envoyé en toute hâte à Saint-Jean d'Angely, où il précéda le duc de Rohan de quelques jours. On prétend qu'il proposa au maire de s'opposer de vive force à la rentrée du gouverneur et qu'il offrit pour garder les portes un corps de deux cents gendarmes [2]. Daniel Manceau, dans les quelques pages qu'il nous a laissées sur ces événements, dit que tout se borna à des pourparlers [3]. L'emploi de la force était devenu difficile ; une des compagnies de la garnison, celle de Charles Legrand, seigneur Des Gallois, était entièrement gagnée au duc de Rohan, et la ville etait occupée par bon nombre de gentilshommes qui recevaient le mot d'ordre de Hautefontaine. Désespérant de rien obtenir de l'administration municipale, Foucaud se rendit à Authon pour solliciter l'intervention du sénéchal de Saintonge, dont l'autorité, à cette époque, était bien plus nominale que réelle. C'est là que lui fut signifié l'ordre de Rohan de ne plus reparaître à Saint-Jean d'Angely. Jean Dorin, sergent-major de la place, celui là même qui, au dire de Manceau, avait proposé de « tailler en pièces la compagnie du sieur Des Gallois [4], » reçut l'ordre de quitter la ville, ainsi que les habitants qui s'étaient signalés par leur hostilité contre le gouverneur. Il n'y avait, d'après Rohan, rien dans ces mesures qui dépassât les limites, assez mal définies du reste, de son autorité ; aussi crut-il suffisant d'envoyer en cour Triny [5], un de ses affidés, pour faire entendre « le juste subjet qu'il avoit de ne permettre à Foucaud l'entrée de Saint-Jean d'Angely. » Le gouvernement de la Reine parut accepter ces

[1] Fontenay-Mareuil prétend, à tort, que La Rochebeaucourt reçut ordre de se rendre en diligence à Saint-Jean d'Angely pour « y faire sa charge, » mais qu'il était absent quand Rohan y arriva. Il confond ces derniers événements avec ce qui s'était passé quelques mois auparavant.

[2] *Mém. de Pontchartrain*, 2me partie. Coll. Pet., t. XVII, p. 3.

[3] *Saint Jean d'Angely en* 1612, dans les *Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis*, t. IV, p. 227.

[4] Seguin, baron d'Authon, conseiller du Roi en son conseil d'Etat et gentilhomme de sa chambre.

[5] Ce nom est écrit Terrinier dans les *Mémoires du duc de Rohan* (éd. de 1644) et par d'autres historiens Ténis ou de Teine. Il s'agit ici vraisemblablement de Claude de Triny, écuyer, seigneur de la Courneufve, dont la fille Adrienne était dame de la compagnie de la duchesse de Rohan.

explications, mais plus que jamais il persista dans son dessein de favoriser l'élection de maires hostiles à toute idée de sédition. Le conseiller d'état Du Couldray avait été dans ce but envoyé à La Rochelle; on jugea qu'à Saint-Jean d'Angely l'adresse et l'intrigue ne sauraient suffire, et le 2 avril 1612, la reine écrivit au maire et au corps de ville pour leur témoigner le désir que Brochard du Pignaud, maire élu en 1611, fût continué encore une année dans ses fonctions. Rien de moins habile que cette démarche : d'abord, parce que le parti contraire au duc de Rohan était assez nombreux dans le corps de ville pour faire triompher son candidat, comme le prouvait la précédente élection, ensuite parce que, en ne tenant aucun compte des statuts de la commune qui ne permettaient pas que la même personne remplît deux années de suite la charge de maire, la Reine blessait profondément le sentiment d'indépendance du corps municipal. Le 6 avril la lettre apportée par le sieur de Claverye fut lue à l'hôtel de ville. Le duc de Rohan, oubliant que son intervention dans ces affaires locales était aussi irrégulière et aussi abusive que celle du pouvoir royal, vint à l'assemblée.

« Après avoir representé que ladite lettre avoit esté, par mesprise, obtenue de Sa Majesté, et que l'exécution d'icelle est autant préjudiciable au service du Roy, à son authorité et gouuernement, et grandement importante pour les troubles et divisions qu'elle pourroit apporter à la continuation de M. le maire qui est à présent en charge Monseigneur auroit desclaré après plusieurs raysons par lui desduictes, sur ce subject, qu'il s'oppose à ladicte continuation, croyant véritablement obéir au principal commandement et à l'intention de Sa Majesté, qui est de maintenir le repos public, exhortant l'assistance de procéder à la nomination d'un autre maire en la manière accoutumée, offrant de le faire avoir pour agréable à la Reyne et qu'il prenoit sur lui la faulte qui pourroit estre imputée audit corps, et signeroit sur le registre son opposition. Sur quoy, a esté arresté que le présent procès-verbal seroit fait et ladite lettre enregistrée avec l'opposition de Monseigneur et néantmoins, au lieu de procéder à l'eslection et nomination d'un maire, que la Reyne seroit advertie de l'opposition et cause d'icelle, et cependant que les clés de la ville seroient mises ès mains du premier eschevin [1]. »

[1] Arch. de Saint-Jean d'Angely, BB, n° 50, et *Arch. hist. de Saint. et d'Aunis*, t. IV.

La proposition du duc de Rohan fut acceptée à l'unanimité par l'assemblée. La Reine, qui avait craint sans doute que sa lettre n'eût pas une autorité suffisante, expédia, deux jours après le départ de son premier courrier, un second émissaire, Geoffroy de Sainte-Maure, beau-frère de La Rochebeaucourt, porteur d'une nouvelle lettre qu'accompagnait une ordonnance du Roi. Le 7 avril, le corps de ville se réunit. Rohan avait eu soin de surexciter la susceptibilité de ses membres en leur disant « qu'il avait reçeu advis que le duc de Bouillon faisait le maire de Saint Jehan à Paris [1]. » Aussi la résolution prise la veille fut-elle maintenue, et, comme le premier échevin, Jean d'Abillon, lieutenant général en la sénéchaussée, ne se souciait pas probablement, quoique protestant, d'assumer la responsabilité d'un acte qui pouvait être considéré comme une résistance ouverte aux ordres du roi, les clés furent remises à Jean Barthomé, sieur du Château, un des partisans déclarés du duc de Rohan.

Aussitôt qu'elle fut informée de ce qui s'était passé à Saint-Jean d'Angely, la Reine conçut contre Rohan un violent ressentiment. Isaac Gouret, sieur d'Onglepied, et Michel le Roy [2], envoyés en cour pour plaider sa cause, furent, sans autre forme de procès, jetés à la Bastille. Quant aux députés du corps de ville qui les accompagnaient, on avait tout intérêt à les ménager ; ils furent reçus en audience par la Reine.

« A qui nous presentasmes, écrit l'un d'eux à ses collègues, vos très humbles supplications. Tous les princes qui estoient à la cour y assistant, elle nous ouyt avec grande attention, et asseura qu'elle ne violeroit jamais nos privilèges, mais qu'elle entendoit qu'ils fussent suivis de point en point, et trouva nostre procédure fort bonne, fondée sur son commandement mesme, si non en ce qu'on avoit sorti les clés à M. Brochard ès mains duquel on debvait les laisser jus-

[1] Arch. de Saint Jean d'Angely, BB, nº 50.

[2] Les *Mémoires de Rohan* mentionnent La Rue et Onglepied. La Rue a été probablement mal lu, pour Leroy. Michel Leroy, sieur de la Ferté, conseiller du Roi et commissaire ordinaire des guerres, était souvent employé par Rohan dans ses négociations politiques ou privées. Le 7 août 1614 il le charge de régler des intérêts avec Jean, comte palatin du Rhin, prince des deux-Ponts, son beau frère. Le 20 février de la même année, il avait également mandat pour recevoir le prix de la charge de colonel-général des Suisses résigné par le duc de Rohan au profit de Bassompierre. Ce dernier prétend, dans ses mémoires, qu'il ne fit qu'avancer le prix de cette résignation payée par la Reine-mère.

qu'à ce qu'on eut sçeu sa volonté. Sur nos supplications, afin que nous ne fussions blasmés et que sa majesté reconnut qu'en cet acte il n'y avoit aucune désobéissance, je representay que l'usage deslaissé par nos devanciers estoit tel qu'en l'absence ou indisposition de M. le maire les clefs estoient portées au premier eschevin.... L'on me parla ensuite de nostre eslection que sa majesté vouiloit qui fut différée, à quoi j'opposai le jour ordinaire pour la création d'un maire, gardé inviolablement par nos pères. Cela fait, sa majesté nous congédia et commanda M. Phelippeaux de nous faire responce ... »

Cette réponse, transmise deux jours après, donne la mesure de l'énergie déployée par le gouvernement pour faire respecter son autorité :

« Le jour d'hier, M. Phelippeaux nous donna la lettre de Sa Majesté et nous dit de bouche quelle estoit la volonté de la Reyne, sçavoir : en premier lieu que les clés fussent remises entre les mains de M. Brochard, et cela fait, au lieu d'accepter les troys nommés, que l'on procédât à une eslection libre et volontaire, pour l'un d'iceux estre choisis selon nostre coutume... nous n'avons point eu deffence de porter de rechef les troys esleus ou un d'iceux puisqu'on a jugé que vos raysons estoient justes et judicieuses [1]. »

Ainsi il suffisait d'un simulacre de déférence à ses ordres pour satisfaire la reine-mère. Le corps de ville était libre de maintenir les candidats élus sous la pression du duc de Rohan, et la prorogation du maire Brochard était limité à quelques heures. En présence de semblables concessions, pourrait-on admettre, comme le prétend Rohan, que les propositions les plus violentes aient été faites dans le conseil, et qu'on ait eu, un instant, la pensée de l'assiéger dans Saint-Jean d'Angely [2] ? Le marquis de Thémines, le conseiller d'état Méry de Vic, et Gabriel de Polignac, seigneur de Saint-Germain [3] se rendirent à Saint-Jean d'Angely, avec les pleins pouvoirs de la Reine, pour terminer cette affaire. Rohan, sûr désormais d'avoir un maire à

[1] Arch. de Saint-Jean d'Angely, BB, n° 50. — *Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis*, t.IV, p. 252.— Le signataire de cette lettre au corps de ville, D. Grenon, sieur des grands Sûres, échevin à Saint-Jean d'Angely, était en 1618 intendant du duc de Rohan en Saintonge.

[2] *Mém. de Rohan*, p. 33.

[3] Gabriel de Polignac était Saintongeois.

sa dévotion, comprit qu'une résistance prolongée pouvait amener des complications fâcheuses. Le 21 avril 1612, il se désista de son opposition, les clés de la ville furent solennellement remises à l'ancien maire, qui par ce fait se trouva réintégré dans ses fonctions. Les commissaires du roi obtinrent de plus que La Rochebeaucourt et Foucaud, aussi bien que Gratteloup, seraient réintégrés dans leurs charges ; ce ne fut pas cependant sans une opposition extrêmement vive de la part du duc, qui fit traîner en longueur les négociations : l'élection du maire, au lieu de se faire « le jeudi avant Pâques-Fleuries, » suivant la coutume, n'eut lieu cette année que le premier mai. Tout se passa au gré du duc de Rohan : après avoir exhorté les assistants à l'union, à la concorde, et à la fidélité et obéissance envers le Roi, Thémines et les autres commissaires se retirèrent pour laisser à l'élection toute liberté. « Et à l'instant noble homme Jean d'Abillon, l'un des eschevins de ladite ville, auroit desclaré qu'il faysoit la voix du Saint-Esprit et à ces mots dit : au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, j'eslis pour maire l'année présente les personnes de Jehan Barthomé, Antoine Roland et Jacob de Queux, à quoy toute l'assistance a acquiescé [1]. » Le sénéchal de Saintonge, Seguin d'Authon, qui se trouvait au logis du sieur de Vic, sommé de choisir, au nom du Roi, un des trois candidats, désigna Jacob de Queux. Aucun choix ne pouvait être plus agréable au duc de Rohan. Jacob de Queux, seigneur de Saint-Hilaire, en la baronie de Soubise, avait pour sa famille un dévouement héréditaire [2] ; mais ce n'était là qu'une demi-satisfaction. La garnison de Saint-Jean d'Angely était toujours sous les ordres de La Rochebeaucourt, Dorin et Foucaud ; il fallait, à tout prix, obtenir leur éloignement. Le 25 avril 1612, le conseil de la province de Saintonge fut convoqué à Taillebourg. Il s'agissait, avant même que les commissaires du roi n'eussent quitté la Saintonge, de faire approuver par les représentants autorisés de la cause protestante la conduite du gouverneur de Saint-Jean d'Angely, et plus encore d'obtenir leur

[1] Arch. de Saint-Jean d'Angely, BB, n° 50. — *Arch. hist de Saint. et d'Aunis*, t. IV. p. 255-256.

[2] En 1628, à la suite des condamnations prononcées par le parlement de Toulouse contre Henri de Rohan, pour crime de haute trahison, Jeanne Joly, veuve de Jacob de Queux, afin d'entraver l'exécution de la sentence, se porta créancière du duc pour la somme de deux cent mille francs.

adhésion formelle à la politique agressive qui l'avait inspirée. Rohan savait très bien que le seul moyen de se faire pardonner son audace et d'obtenir de nouvelles concessions était d'intimider la cour par la menace d'une prise d'armes des réformés. Il fit répandre le bruit que sa résistance aux ordres du Roi n'avait eu d'autre but que la conservation d'une place de sûreté dont la possession était garantie par les édits de pacification, et qu'ils étaient menacés de perdre. Deux gentilshommes ayant une grande autorité dans le parti, le baron de Saujon [1] et Du Parc d'Archiac [2], furent chargés, avec l'avocat Pierre Martin [3], de gagner à sa cause les membres du conseil provincial. Nous croyons utile de transcrire ici le procès-verbal de cette importante réunion.

« Sur ce qui a esté représenté au conseil, de la grande et publique rumeur quy est, pour raison de la ville de Saint-Jehan d'Angely, donnée aux églises pour place de seurete, et du sujet que l'on a de craindre qu'elle ne nous soit ostée contre les esdits de pacification, octrois et concessions de leurs majestés par les artificieux dessins des ennemis, de nostre profession, lesquels n'ayant d'autre but que nostre ruine travaillent continuellement à nous désunir, et rendre particulières et sans conséquence les choses qui nous concernent en général, et qu'à ceste fin il estoit très expédient de ne cesser d'examiner sur ce sujet les procédures de Monsieur le duc de Rohan, pour voir et juger si l'affaire est particulière ou générale, et sur l'un ou l'autre desdits cas, atandu l'importance, apporter, sous le bon plaisir de leurs majestés, ce qui sera du pouvoir de la compagnie pour le bien de la province, générale seureté des églises et particulière de mondit sieur duc de Rohan, dont la personne est de très grande considération. Veues et meurement examinées par le conseil, les procédures et comportements dudit sieur duc de Rohan, tant en l'assemblée généralle

[1] Samuel-Eusèbe de Campet, baron de Saujon, était fils de Jean de Campet, l'un des plus intrépides compagnons de Henri IV, il abjura plus tard le protestantisme, et fut nommé par le cardinal de Richlieu, gouverneur de son petit neveu. Il mourut à la Rochelle, chez les pères de l'Oratoire, où il s'était retiré en 1626.

[2] François de la Rochefoucaud, seigneur du Parc d'Archiac, marié à Élisabeth Goumard d'Echillaz.

[3] Pierre Martin, avocat en la sénéchaussée de Saintonge, au siège de Saint-Jean d'Angely figure dans presque toutes les assembées protestantes du temps, il avait une grande réputation et s'était allié à la noblesse par son mariage avec Catherine de Madronnet. Il mourut à Saint-Jean d'Angely vers 1630.

de Saumur, que despuis, son zèle et affection à la gloire de Dieu, service du Roy, et bien de l'estat, et en conséquence des églises, et particulierement des justes causes de sa crainte pour ladite ville de Saint-Jehan d'Angely, ses procédures nécessaires pour la conservation d'icelle, les lettres par lui escriptes sur ce sujet à leurs majestés, portant tesmoignage fidelle de son obéissance et affection à leur service très humble; et à l'oposite, les procedures tenues à l'encontre de luy soit des suppositions et faux donnés à entendre à leurs majestés par ceux qui ne tandent qu'a troubler l'estat en troublant lesdites églises, ledit Conseil a jugé que ladite affere estoit généralle et regardoit non seulement la personne dudit sieur de Rohan, dont la considération nous doit estre généralle, mais principalement la province et le général des églises, a loué et approuvé ses procédures, comme n'aiant aucune tache de contravantion au service de leurs majestés, mais sous leur obéissance portée entièrement au bien de l'estat, repos et seureté desdites églises ; a avisé qu'il en sera remercié par lettres quy luy seront escriptes à ceste fin, par lesquelles il sera prié et exhorté de continuer et asuré sous le nom de la province, que nous emploirons conformément au serment de nostre union, toute nostre puissance pour la desfance et protection tant de sa personne que de ses pieuses et vertueuses résolutions; qu'il sera pareillement escript au corps de ville de La Rochelle pour le remercier des soins et de l'affection qu'il a monstré en ceste affère, et le prier de continuer en la religieuse observation, tant du serment de nostre union que des resglements faits pour nostre commune seureté, comme aussy aux provinces de Basse Guienne, de Poitou, de Bretagne et d'Anjou, pour leur donner advis de ce que dessus et les exhorter d'autant plus à l'entretien de nostre union et resglement que les artifices de nos ennemis semblent nous y convier plus que jamais.

« Et affin que les actions dudit sieur de Rohan sur le sujet de ladite place soient justifiées à un chascun, et ensuite les nostres, et fermer, autant qu'il nous sera possible, la porte aux calomnies de nos ennemis, la compagnie a jugé estre expédient qu'il en soit fait et publié un manifeste le plus promptement que faire se pourra. Aussy avisé, qu'il en sera escript à messieurs nos députés généraux près leurs majestés, pour faire plainte des procédures tenues en ceste occasion, contre ledit sieur de Rohan, leur faire gouster de quelle importance et considération doit estre nostre fidellité à leur service et les suplier très humblement de ne vouloir prester l'oreille à plusieurs, quy, sous foible apparence d'affection à leur service, ne tandent qu'à faire leurs affères dans le trouble et la confusion de l'estat[1] .... »

[1] Arch. nat., TT 242. Dossier de Saintonge.

C'est ainsi que Rohan entendait solidariser sa cause avec celle des églises protestantes ; comme il l'avoue dons ses *Mémoires*, « il eut soin de leur faire entendre que sa perte et celle de Saint-Jean d'Angely entraîneroit tout le reste ; que si les ennemis de leurs églises y trouvoient de la facilité ils ne s'arresteroient pas en si beau chemin ; qu'il se prépareroit le mieux qu'il lui sera possible pour faire une bonne resistance [1]. » Cependant les modérés du parti protestant blâmaient hautement la manière d'agir d'Henri de Rohan : « Je crains, » écrit Du Plessis-Mornay à la date du 17 septembre 1612, « que les conséquences de cette affaire ne soient pas assez pesées...Je suis loin des affaires, mais si vois-je bien, avec mes lunettes, que si nous prenons plaisir à avoir du mal, nous n'en aurons que trop [2]. » Sully, de son côté, propose de s'entremettre pour arrêter les conséquences fâcheuses que pourraient avoir les imprudences de son gendre : « Si l'on desire tant soit peu, dit-il, suyvre les voies justes et raisonnables, conserver la paix et le repos public et tirer l'esprit du Roy et de la Royne de tout ombrage et de toute apprehension de remuement dans l'estat, sur ce sujct j'ay une douzaine d'ouvertures et d'expédients à proposer..., par le moyen desquels messieurs de Rohan, de Rosni, de la Rochebeaucourt, de Foucaud et moy aurons, sinon un entier sujet, au moins une couleur de demeurer contens et satisfaitz... Ma femme sera dans huit jours à Paris, qui porte avec elle les ouvertures et expédiens que je veux proposer [3]... » Rohan lui-même éprouva le besoin de se justifier auprès de ceux de ses coreligionnaires que son manifeste aurait trouvés incrédules. Dans une lettre écrite de Saint-Jean au duc de la Force, à la date du 3 juillet 1612, il ne craint pas d'affirmer qu'il « a couru fortune de la vie pour conserver la ville de Saint-Jean d'Angely, à laquelle on en vouloit fort [4]. »

Aussitôt après le départ des commissaires du Roi, Rohan, sans beaucoup se préoccuper du bon plaisir de la duchesse douairière de la Trémoille, établit comme gouverneur à Taillebourg, François Mathé, sieur de la Sauzaye, l'un des échevins de

[1] *Mém. de Rohan*, p. 33 et 34.
[2] *Etude sur la famille et la jeunesse d'Henri de Rohan*, par A. Laugel. *Revue des deux mondes*, 1879, t. XXXIII, p. 619.
[3] Arch. nat., K 111, n° 1[157].
[4] Cette lettre a été publiée par M. A. Laugel, dans l'étude précitée.

Saint-Jean d'Angely; il envoyait en même temps en mission, près des églises du Languedoc, le baron de Saujon, et sur le point de se rendre au synode de Privas, il avait soin de se munir d'une somme importante [1].

Le synode national qui s'ouvrit à Privas le 26 mai 1612, eut, grâce à la présence du duc de Rohan, un grand retentissement. Comme à Saumur, les plus hautes personnalités du parti protestant y avaient été convoquées. Le duc de Rohan profita de leur présence pour les amener à signer un acte d'union par lequel ils promettaient de sacrifier au bien de l'église leurs ressentiments mutuels et leurs intérêts personnels et « de s'employer enfin de tout leur pouvoir à ce que l'autorité des synodes ne soit plus infirmée et leur discipline enfreinte [2]. » La Force, Du Plessis-Mornay, Rohan et Soubise signèrent les premiers; Bouillon et Lesdiguières signèrent également, ainsi que tous les commandants des places de sûreté. Le synode de Privas, étendant et complétant les mesures prises par l'assemblée de Saumur, décida que les églises protestantes seraient divisées en *Cercles*, dont les députés s'assembleraient en réunion générale pour discuter les mesures à prendre en vue de protéger les intérêts du parti. D'un autre côté, des ressources furent affectées au bon entretien des garnisons des places de sûreté. Ces résolutions etaient absolument contraires à la législation existante ; elles constituaient une entreprise manifeste sur l'administration générale du pays, telle qu'elle était alors organisée, et créait, au sein même de l'état, une sorte de république fédérative, ayant ses assemblées délibérantes, son budget, son armée, ses places fortes, et dont les tendances politiques étaient absolument opposées à celles du gouvernement. C'était la guerre civile à brève échéance. Les hommes d'état qui entouraient la Reine mère ne se faisaient point illusion sur le danger dont les menaçait l'audace toujours croissante du parti protestant ; mais une incurable faiblesse les paralysait. Tout occupés des misérables intrigues qui se nouaient autour d'eux, ils comptaient, comme dernière ressource, sur les moyens de corruption dont l'insatiable avidité des courtisans leur avait enseigné la puissance.

Le 6 juillet 1612, Rohan se rendit à la Rochelle. Il y reçut un

[1] Acte aux minutes de Chouet, not. royal, du 18 mai 1612.
[2] *Mém. de Rohan*, p. 38.

accueil assez froid ; nous avons vu qu'en même temps qu'on dépêchait Claverie à Saint-Jean d'Angely, le conseiller d'état Du Couldray avait reçu mission de se rendre à la Rochelle. « Il estoit porteur de lettres expresses de la Royne à monsieur nostre seneschal, » dit le pasteur Merlin, « aux fins de ne pas accepter M. Pineau, l'un des contendants à la mairie, lequel le susdit conseil (celui de la Reine) croyait être porté en faveur du duc de Rohan [1]. » Pineau fut en effet écarté, et Griffon de Romagné désigné par le sénéchal. Ce maire s'abstint, sous prétexte d'un acte religieux à accomplir, de prendre part à la manifestation que quelques habitants crurent devoir organiser en l'honneur du duc de Rohan, en le reconduisant, dans la soirée du 9, « avec bastons à feu, de peur qu'on ne luy fist nuisance. » La majorité du corps de ville s'abstint également de figurer dans ce cortège qui, dans la situation ou se trouvait Rohan, pouvait paraître une approbation publique de son attitude et de ses actes. Quelques conseillers étaient même si éloignés de partager ses vues, qu'ils reprochèrent au maire d'avoir autorisé certains de leurs collègues à assister à cette démonstration. L'intervention des pasteurs vint arrêter toute discussion à ce sujet.

Le séjour de Rohan à la Rochelle n'avait été que de trois jours; mais, comme nous allons le voir, ce voyage eut de graves conséquences. Il existait dans cette ville, depuis bien des années, de dangereux ferments de discorde; l'ancienne commune Rochelaise avait toujours maintenu avec un soin jaloux ses droits et ses privilèges ; aussi le corps de ville était-il devenu, avec le temps, une véritable caste aristocratique, où nul n'avait accès s'il n'était fils de pair ou s'il n'avait acquis, à un prix souvent fort élevé, un « lieu et place de pair. » Il en résultait que la mairie était souvent obtenue par les manœuvres et les brigues des plus influents, et que les étrangers étaient systématiquement exclus de toute participation aux honneurs et aux charges de la municipalité. Cependant, depuis la réforme, la population de La Rochelle s'était bien modifiée. Beaucoup de protestants, attirés par la sécurité dont on y jouissait au point de vue religieux, s'y

[1] *Diaire du pasteur Merlin*, p. 165. Le *Diaire*, ou journal tenu par le pasteur Merlin de 1590 à 1620, est extrêmement précieux pour l'histoire de La Rochelle et de la Saintonge. Il a été publié pour la première fois par la Société des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* dans le tome V de son recueil.

étaient établis, quelques-uns y avaient fait fortune, et se paraient orgueilleusement du nom de *Bourgeois*, dont ils n'avaient que le titre sans les immunités. Il y avait donc entre les nouveaux et les anciens habitants, appelés *Originaires*, une rivalité qui n'at tendait qu'une occasion pour éclater en lutte ouverte. A ces deux éléments de division, on doit encore en ajouter un troisième : le *menu-peuple*, qui, malgré son respect traditionnel pour l'autorité du maire, était cependant tout imbu des tendances démocratiques, conséquences naturelles de la doctrine de Calvin, et beaucoup plus rapproché, par ses aspirations et ses idées, des bourgeois que du corps de ville.

Rohan était parfaitement au courant de cette situation, et ce fut auprès des bourgeois, dont ses agents flattèrent l'ambition et les secrètes espérances, qu'il chercha des partisans. Le mot d'ordre était « d'adviser à la seureté de monsieur de Rohan[1]. Le gouverneur de Saint-Jean-d'Angely feignait d'être menacé, non seulement dans son autorité, mais encore dans sa personne. Nous l'avons vu écrire au duc de la Force que, pour se maintenir contre ses ennemis, il lui avait fallu « courir risque de la vie. » Ces dangers imaginaires servaient de prétexte pour demander l'éloignement de La Rochebeaucourt et des autres capitaines qui l'empêchaient d'exercer sur la ville une autorité absolue. Le conseiller d'État Du Couldray pénétrait ces desseins; aussi s'efforçait-il de prouver au corps de ville de La Rochelle « que le fait de M. de Rohan n'estoit qu'un fait particulier qui ne regardoit point les églises, et qu'il ne falloit point tant s'y passionner[2]. »

Après avoir rendu compte de sa mission à la Reine, Du Couldray était revenu à La Rochelle à la fin du mois d'août[3]. Il importait d'écarter cet agent de la cour, dont l'influence sur le corps de ville était bien connue. On repandit aussitôt le bruit qu'il était porteur d'une commission d'intendant de justice et de police annulant les pouvoirs du maire et ceux de la municipalité. En vain Du Couldray affirme n'avoir aucune commission, et être seulement chargé de veiller aux règlements des juges ; les Bourgeois s'assemblent tumultueusement dans la cour de l'hôtel-de-ville, et exigent qu'il soit immédiatement chassé de La Rochelle.

[1] *Diaire du pasteur Merlin*, p. 169.
[2] *Ibid.*, p. 170.
[3] Arcère, *Hist. de la Rochelle*, t. II, p. 130.

Bientôt la populace fait retentir l'air de clameurs sinistres. Du Couldray, qui d'abord avait bravement tenu tête à l'orage, requit le maire de le conduire hors de ville ; il put sortir sans éprouver trop de mauvais traitements (5 septembre 1611).

Dans le mois qui suivit ces événements, Rohan présida, à Saint-Jean d'Angely, un synode provincial où fut décidée la convocation, à La Rochelle, de l'assemblée du *Cercle* formé des provinces d'Anjou, de Poitou, de Bretagne, de Basse-Guyenne et des députés de la ville de La Rochelle. Ces assemblées multipliées tenaient les esprits dans un état de surexcitation continuelle ; chacun y apportait ses doléances et ses récriminations personnelles, qui, exagérées et souvent dénaturées par des excès de parole, prenaient la proportion d'affaires d'État. Comme un habile général qui tient constamment ses soldats en haleine, le duc de Rohan espérait maintenir ses partisans dans une exaltation qui les ferait se jeter sans hésiter dans la lutte à la première occasion qui se présenterait. Les esprits politiques s'effrayaient de cette effervescence, et un des députés généraux des protestants, Rouvray, écrivait de Paris, le 1er novembre 1612, au duc de la Force :

« Les doulleurs de la Xaintonge au suject de M. de Rohan et de ces nouvelles deffenses si exactes des conseils, et les deffiances et inquiétudes de La Rochelle pour le faict arrivé à M. du Couldray, toutes ces choses venant de rencontre et jointes avec les mescontentements généraux, me font appréhender que ceste assemblée du cercle, comme on l'appelle, indicte à La Rochelle, et que nous n'avons peu retarder que pour ung mois, ne nous produise de fortes résolutions.... »

Les députés des diverses provinces composant le cercle se réunirent à La Rochelle le 19 novembre. Rohan, dans ses *Mémoires*, est assez embarrassé pour trouver un motif sérieux à cette convocation ; il parle vaguement des *persécutions* qu'enduraient les réformés et des *griefs particuliers de la province de Saintonge*, qu'il n'énonce point autrement. Un incident, en lui-même assez insignifiant, vint donner un prétexte aux réclamations des députés. Lesdiguières avait voulu changer le gouverneur d'Aigues-mortes, une des places de sûreté des protestants ; le conseil de province s'y opposa, et chargea le baron de Saujon d'informer le

duc de Rohan des motifs de cette opposition. Saujon fut arrêté à Villefranche-de-Rouergue par le capitaine Bertichères, celui-là même qui avait été évincé du commandement d'Aiguesmortes; les mémoires dont il était porteur furent saisis et envoyés à la cour[1]. « La nouvelle en estant venue au duc de Rohan et à la province de Xaintonge, elle advoua l'envoy dudit Saujon,et en prit le faict en cause,et ladite assemblée se rendit à La Rochelle[2]. » La veille du jour où devaient s'ouvrir les séances de l'assemblée,arrivèrent Du Plessis-Mornay et Rouvray, député général des églises protestantes[3]. « Par permission de la Reine, « le sieur de Rouvray avait pris M. Du Plessis en passant à Saumur pour parler à M. de Rohan et puys venir ici amener toutes les choses à douceur[4].» Les envoyés de la Reine firent tous leurs efforts pour enlever à la réunion un caractère officiel. L'assemblée, tenue dans un local particulier ayant appartenu au médecin Cousseau, fut dénommée *conférence*, mais Du Plessis ne put empêcher l'élection d'un « modérateur » et d'un scribe (secrétaire); il obtint cependant que les députés se sépareraient provisoirement. Le 28 novembre,Rouvray et Du Plessis repartirent,en promettant de faire parvenir la réponse de la Reine par les députés généraux. Cette réponse fut aussi favorable que possible; sauf deux prétentions absolument inadmissibles, le droit de présenter les gouverneurs des places de sûreté et la nomination d'un receveur général des églises, toutes les autres demandes étaient accordées. Les ducs de Rohan et de Soubise rentraient dans leurs droits, prérogatives et pensions ; les pasteurs, comme les ecclésiastiques, jouissaient de l'immunité de la taille ; Saujon allait être remis en liberté,

[1] Lettre de M. de Clary au duc de la Force, à Toulouse le 28 novembre 1612. « Je crois que vous aurés sceu, monsieur, comme le baron de Saujon quy a coreu toutes les villes de la Religion de ce païs avec des mesmoires de monsieur de Rohan, a esté arresté en Rouergue, et trouvé chargé de plusieurs mesmoires, qui ont esté envoyés à la cour. Il est prisonnier à Villefranche en attendant les volontés de leurs majestés... » Arch. nat, K 111, nº 1[162].

[2] *Diaire du pasteur Merlin*, p. 175.

[3] « ... J'ay receu, il n'y a que deux jours, une despêche de la Royne du quinzième de ce mois par laquelle Sa Majesté tesmoigne le désir qu'elle a de voir esvanouyr tous ces bruits (de prise d'armes) ; elle a despéché le sieur DeRouvray l'un des députez generaulx pour ceux de la Religion vers le sieur du Plessis et à Saint-Jean d'Angelly pour conférer avec eux et voir à pacifier toutes choses (lettre précité de M. de Clary au duc de la Force. »

[4] *Diaire du past. Merlin*, p. 175.

enfin tous les droits consacrés par l'Édit de Nantes étaient de nouveau confirmés; mais, en même temps, les assemblées de cercle, conseils provinciaux, etc..., étaient absolument interdites sous peine de crime de lèse-majesté, conclusion bien inattendue, alors qu'une assemblée, ouverte en violation des lois, venait de faire ainsi sanctionner ses volontés. Du Plessis-Mornay et les députés généraux pressaient les membres de l'assemblée d'accepter les concessions de la Reine. « Il n'y a que trop d'esprits contents de voir tousjours entre nous quelques sujets de douleur, » écrit Rouvray au duc de la Force. « Dieu, par sa grâce, rende mes appréhensions vaines et rende les esprits de ces messieurs qui seront à La Rochelle à ce 25e, capables des advis qu'en conscience nous leur donnons sur ce sujet, les exhortans et les conjurans au nom de toutes les églises de ne point opiniastrer à une procédure qui nous menace de beaucoup plus d'inconvénients que son cours libre ne pourroit produire d'utilité. J'en escris fort affectionnement à M. de Rohan, et le supplie, comme son serviteur particulier, d'y contribuer par son pouvoir et ses bons advis, et j'ay telle cognoissance de son intégrité et affection au service du Roy, repos de cest estat et bien de nos églises, que je m'asseure qu'il y portera tout ce quy dépendra de luy. Mais certes je ne laisse d'avoir de grans frissons, voyant comme, de tous costés, les esprits sont altéréz [1]... » C'était en effet du duc de Rohan que dépendait l'issue des négociations; il écrivit aux députés qu'ils avaient à choisir « entre la paix ou la guerre [2]. »

Le 4 janvier 1613, le corps de ville s'assembla extraordinairement pour entendre les délégués de l'assemblée du cercle. Un des plus ardents, mais non des plus habiles partisans du duc de Rohan, François de la Rochefoucauld, seigneur du Parc d'Archiac, porta la parole. L'assemblée, suivant lui, ne saurait se séparer sans manquer à ses devoirs ; elle n'a obtenu que des satisfactions incomplètes ; « le duc de Rohan est en aussi grande peine qu'auparavant ; parce qu'il n'a pas voulu s'humilier et s'avouer coupable [3]. » Si l'assemblée ne s'y opposait pas d'une manière formelle, le sergent-major de Saint-Jean d'Angely reste-

[1] Lettre de M. de Rouvray à M. de la Force, de Paris, le 22 décembre 1612. Arch. nat., K 111, n° 1[150].
[2] *Diaire du past. Merlin*, p. 176.
[3] *Ibid.*, p. 176.

rait en fonctions, et la compagnie de Foucaud serait remplacée par une autre compagnie, choisie par la Reine.

La franchise de ce langage, qui n'invoquait absolument que les interêts personnels du duc de Rohan, ouvrit les yeux au corps de ville: il déclara accepter les propositions transmises à l'assemblée et engagea les députés à l'imiter. En ce qui concernait la sécurité personnelle du duc de Rohan, il se dit prêt à s'entendre avec lui sur ce sujet, et l'invita à se rendre à La Rochelle pour en conférer[1].

Le 9 janvier, Rohan arrivait à La Rochelle. « Il fut reçu, dit Pontchartrain, avec toutes sortes de marques d'honneur et de joie par ceux de sa faction [2]. » Aussitôt une grande agitation se manifesta parmi les Bourgeois et le peuple ; on parla d'obliger le corps de ville à revenir sur sa précédente décision, mais la fermeté du maire sut déjouer toute tentative de troubles. En même temps qu'il envoyait des députés au duc de Rohan « pour l'asseurer qu'on persévérait en la mesme bonne affection pour luy et la place de Saint-Jean [3], » il défendit, sous peine de mort, tout conciliabule ou assemblée de jour ou de nuit. C'était dans la nuit du 10 au 11 que devait éclater le complot : « Ceste mesme nuit, dit le pasteur Merlin, une lettre fust mise sous la porte de M. le maire, par laquelle on descouvre un fort mauvais dessein, qui est que le peuple veut tuer tous ceux qui n'eussent consenti à faire retracter l'advis, lettre pleine de fureur [4]. »

Dans quelle mesure le duc de Rohan favorisa-t-il ce soulèvement si dangereux des fureurs populaires ? Il est assez difficile de le bien préciser. Les écrivains catholiques l'accusent hautement d'avoir fomenté les troubles à la suite desquels le conseiller d'État Du Couldray fut expulsé de La Rochelle, et de n'avoir reculé devant une nouvelle émeute qu'en présence de l'attitude determinée du maire et du corps de ville [5]. Cependant leur té-

[1] Tout ce qui a trait à l'assemblée de 1612 est très inexactement rapporté dans l'*Histoire de la Saintonge* de Massiou. Cet écrivain ne paraît avoir consulté que les mémoires de Pontchartrain ; le *Diaire* du pasteur Merlin, témoin oculaire, que nous avons exactement suivi dans notre récit, est parfaitement d'accord avec les *Mémoires de Rohan*.

[2] Merlin dit simplement : « est arrivé M. le duc de Rohan au devant duquel est allé bonne compaignie. » *Diaire*, p. 80.

[3] *Diaire de Merlin*, p. 181.

[4] *Ibid.*, p. 181.

[5] Pontchartrain prétend que les agents du duc avaient promis, en son nom, le pillage de plusieurs bonnes maisons et la disposition des emplois publics.

moignage, en pareille circonstance, ne saurait être accepté sans contrôle. Mais l'échevin protestant Mirande parle également de « conjurations catilinaires horribles qui se tramoient sous le nom de l'union et du bien des églises, » et le pasteur Merlin, toujours si rempli de déférence à l'égard de Rohan,et si circonspect quand il en parle, laisse échapper cette phrase significative : « le 10 janvier 1613 j'allois faire mes compliments à M. de Rohan et le supplier qu'il luy pleust apporter tout ce qu'il pourroit de douceur et de modération, afin de restablir la paix [1]. » Ce fut en effet le parti auquel il s'arrêta: il envoya à la cour MM. de Bessé, Du Parc d'Archiac et de la Cressonnière, tandis que le corps de ville députait avec eux deux de ses membres. Les articles définitivement accordés furent plus favorables encore que ceux dont avait fait part le député général Rouvray. Rohan obtenait l'éloignement de La Rochebeaucourt et de Foucaud, la nomination au poste de sergent-major à Saint-Jean d'Angely, en cas de vacance; enfin, ces mêmes conseils de provinces, défendus naguères sous peine de crime de lèse-majesté,étaient tolérés jusqu'à nouvelle publication de l'édit. Ce que n'avait pu obtenir l'assemblée régulière de Saumur était accordé à la réunion illégale de La Rochelle.

II

Le duc de Rohan était parvenu à se débarrasser de tout contrôle gênant et à commander en maître à Saint-Jean d'Angely. Cette ville était parfaitement située pour devenir le centre de ses intrigues ; placée à proximité de La Rochelle, elle n'avait pas, comme cette dernière cité, un corps municipal avec lequel il fallait traiter de puissance à puissance. Les habitants catholiques y étaient nombreux, il est vrai, mais la garnison suffisait pour les tenir en respect et empêcher, de la part de la milice urbaine, toute velléité d'indépendance ; enfin cette place forte confinait au Poitou, placé sous le gouvernement de Sully, et où le protestantisme comptait un grand nombre de partisans. Rohan s'installa donc à Saint-Jean d'Angely d'une manière quasi-définitive. Il y acheta, en 1612, un ancien hôtel, voisin de

[1] *Diaire de Merlin*, p. 181.

l'Échevinage, et chargea Me André Canet, architecte du Roi, alors occupé à Soubise à reconstruire le château des Parthenay, de le restaurer et de l'embellir. La suite du duc de Rohan était nombreuse et digne de son rang ; indépendamment des officiers de sa maison, secrétaire, contrôleur, argentier, pages, etc., il avait auprès de lui plusieurs gentilshommes qu'il employait à ses négociations, et dont le plus accrédité était Hautefontaine, son ancien précepteur. Très simple dans sa mise, et affectant même certaines allures puritaines, Rohan aimait à s'entourer d'un faste princier et d'un brillant apparat militaire [1]. Ses amis et ses partisans lui formaient à Saint-Jean d'Angely comme une petite cour, où les étrangers, et surtout les Allemands, étaient accueillis avec le plus vif empressement [2].

Au mois de février 1613, le prince de Condé lança un manifeste demandant la réforme des abus qui s'étaient introduits dans le gouvernement, et annonça hautement une prise d'armes. Rohan prétend qu'en cette occasion le duc de Bouillon fit preuve d'une grande duplicité, poussant le prince à quitter la cour, en même temps qu'il promettait à la Reine d'apaiser toute tentative de révolte. Nous allons voir si, dans cette circonstance, Rohan montra beaucoup plus de franchise et de loyauté. Marie de Médicis lui écrivit pour le gagner à sa cause ou obtenir tout au moins sa neutralité ; il lui répondit en ces termes :

« Madame,

« J'ay receu par le sieur de la Chesnaye la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre. Je ne vous sçaurais assez vivement represanter le desplaisir que je receu de celluy que souffre Vostre Majesté, et desirerois bien y pouvoir contribuer aux despens de ma vie, ce que je dois au service du Roy, au repos de cest estat, à vostre particulier contentement ; mais je suis sy peu de chose, Madame, qu'il ne m'appartient pas entrer en congnoissance des affaires de Monsieur le Prince, ni de ceux qui sont joints avec luy. Je me console, toutesfois, Madame, sur l'espérance que j'ay que monsieur le

[1] Un inventaire ou estat des meubles de Mgr de Rohan, en date du 20 juillet 1616 — (acte aux minutes de Dugrot, notaire royal à Saint-Jean d'Angely) mentionne : « Vingt-cinq casaques des gardes de monseigneur, estant de vellours zinzollin, avec des croix de satin blanc, plus deux casaques de trompettes aussy de mesme vellours et les banderolles... »

[2] V. *Jodoci sinceri itiner. gall.* Amstel., 1615, p. 87.

duc de Ventadour ,assisté de monsieur de Boissize, sera muny de la part de Vostre Majesté de remèdes nécessaires aux maux qui nous menassent, et ne doubte point qu'ils n'apaisent tous ces troubles. Toutesfois si le malheur les porte à quelque esclat, j'ose vous asseurer, Madame, que s'il vous plaist contenter les églises réformées de ce royaume sur les très humbles requestes qui vous ont esté présentées despuys l'assemblée de Saumur, que le contentement les obligera en tout de s'opposer à ceux qui voudront troubler la tranquillité publique, leur cause n'estant point si peu considérable que Vos Majestez ne se puissent promettre la mesme fidellité et les mesmes services qu'ils ont rendus aux deffuncts Roys, lors de leurs plus desesperées affaires. En quoy, Madame, je supplie très humblement Vos Majestez, de croire que j'employeray ma vie et tout ce qui en despend pour randre à Vos Majestez ce à quoy ma conscience m'obligera. Quand à la levée des Suisses, sy les choses passent outre, j'attendray commandements pour m'y comporter sellon mon devoir. Et pour la garde de Saint-Jean d'Angely que Vostre Majesté me recommande, j'espère qu'il n'en arrivera non plus de faute que par le passé. Il ne me reste, pour le présent qu'à prier Dieu [1]... »

Outre ces assurances de fidélité et cette promesse de concours éventuel données à la Reine, Rohan lui adressa un long mémoire dans lequel il appréciait la situation des affaires publiques. Comme les fanatiques de son parti, il ne repoussait point l'alliance espagnole ; il aurait voulu seulement qu'elle ne fût pas définitivement conclue avant que les abus les plus criants n'eussent été réformés [2]. Mais tandis qu'il adressait sa lettre et rédigeait son mémoire, Rohan recevait de Condé, alors retiré à Mézières, un émissaire, Paul Boisseau, sieur du Marais, lieutenant de ses gardes [3], qui le pressait de se joindre au parti des

[1] Arch. nat., K 111 n° 1⁷⁹. — Cette lettre se trouve parmi les papiers du duc de la Force, elle porte une date, 1617, évidemment erronée, et se rapporte à la première prise d'armes de Condé, comme le prouve la mention de la levée des troupes suisses faite en 1614, par Bassompierre, après que le duc de Rohan eut résigné sa charge de colonel-général — elle a dû être écrite en 1613.

[2] Il faut beaucoup de bonne volonté pour voir dans cette démarche de Rohan auprès de la reine, une preuve de la sincérité de ses intentions, comme l'affirment les auteurs de la *France protestante*. Art. ROHAN, t. VIII, p. 407.

[3] Les *Mémoires de Rohan* portent : « Il envoya Marais lieutenant des gardes. » Ce qui semblerait indiquer un lieutenant aux gardes du Roi, mais il s'agit ici de Paul Boisseau, écuyer, sieur du Marais, premier gendarme de la compagnie du prince de Condé en 1600; capitaine-lieutenant en 1616, et son maître d'hôtel en 1621. Il avait épousé Marguerite Isle et mourut avant 1630.

princes. Rohan ne quitta point Saint-Jean d'Angely ; il envoya auprès de Condé Hautefontaine, muni de ses pleins pouvoirs. En même temps il écrivait lettre sur lettre au duc de la Force pour obtenir de lui une entrevue : « Il se passe, lui disait-il, des affaires importantes et qui méritent communication... L'extrême envye que j'ay de vous voir me fait rompre tout autre desseing pour celluy là. Ce gentilhomme vous dira le lieu et le jour où je me trouveray pour cest effect, à quoy je ne manqueray nullement [1]. » Cette entrevue eut lieu en effet à Barbezières, en Angoumois. Rohan et La Force s'y concertèrent en vue d'une action commune, au cas où le prince de Condé entrerait en campagne. La Force, il est vrai, dans une lettre au chancelier Sillery, donne un tout autre motif à ce voyage : son seul but aurait été de « maintenir la paix dans des provinces où il y a quantité de personnes de l'une et de l'autre religion qui ont désiré de voir du désordre.... » — « Je n'ay rien trouvé de plus sûr et de plus avantageux, ajoute-t-il, que de voir M. de Rohan, pour le fortiffier en ce que j'ay estimé qu'il apporteroit au service de leurs majestés et au bien de la paix [2]. » Mais la lettre suivante d'un des confidents de Rohan ne laisse aucun doute sur la nature des pourparlers engagés entre les deux chefs protestants: « Je vous diray que Monsieur Du Boys-Largroys [3], écrit-il au duc de La Force, estant veneu à l'assemblée de Tonneins pour la province de Bretaigne, outre toutes ses communications particulières avec moy, selon la confiance qu'il plaist à Monseigneur de Rohan d'en prendre, m'a fort parlé *des grandes assurances que mondit seigneur de Rohan a de vous, notamment despuys*

[1] Arch. nat., K 111 n° 1[259]. Cette lettre est datée de Saint-Jean le 5 avril 1614. A la date du 18 février Rohan écrivait au même : « Monsieur, ce mot est pour vous supplier de me vouloir envoyer le sieur de la Vigerie, afin que je vous mande par luy ce qui ne se peut écrire. .. (*Ibid.*, K 111 n° 1[230].) et à la date du 12 mars de la même année : « Monsieur, je ne vous mande rien de la cour. M. vostre fils (qui en passant icy auprès m'a escript) vous en instruira amplement. J'ay confié toutes choses à ce gentilhomme présent porteur, vous y adjousterez foy comme à moy mesme. Je vous supplie bien humblement de me continuer toujours vos bonnes grâces et de me croire esternellement, Monsieur, vostre affectionné serviteur. — HENRY DE ROHAN. — *ibid.*, K111 n° 1[245].

[2] Arch. nat. K 110, n° 30. Cette lettre est datée du Parc, le 27 may 1614.

[3] Isaac d'Avaugour, baron du Bois de Carguerois, qui avait été nommé lieutenant du Roi à Saint-Jean d'Angely, en remplacement de La Rochebeaucourt.

votre entrevue à Barbezières.... Il m'a requis de plus de vous faire entendre que pour les particularitez que mondit seigneur voudroit au plus souvent vous signiffier et faire venir à votre cognoissance, il aurait agréable de se servir de moy. Si vous pouvez prendre la mesme fiance qu'il a de moy, pour luy faire sçavoir celles de vostre part, je désirerais bien en avoir tost de vos nouvelles [1].... »

Après une année d'hésitation, la Reine songea enfin à rassembler quelques forces; elle résolut de lever six mille Suisses. Le duc de Rohan était leur colonel-général; on ne pouvait faire cette levée sans lui enlever son commandement ou sans obtenir son aveu, ce qui équivalait de sa part à une adhésion formelle au parti de la Reine. Ainsi qu'il le faisait pressentir dans la lettre que nous avons citée, Rohan se prêta de la meilleure grâce aux ouvertures qui lui furent faites : il consentit à résigner sa charge de colonel-général, moyennant une indemnité pécuniaire [2]. Pendant ce temps-là, les princes proclamèrent bien haut que Rohan allait se mettre à la tête de huit mille hommes de pied et de mille chevaux; mais prévenu par Hautefontaine de « l'accommodement » qui se préparait, Rohan se garda bien de faire, ainsi qu'on l'y engageait, une démonstration armée. Seul, le duc de Vendôme, en Bretagne, prit au sérieux la levée de boucliers. Rohan eut le bon esprit de le prévenir qu'il était joué.

Le résultat le plus important du traité de Sainte-Ménehould fut la convocation des états généraux, dont le prince de Condé espérait faire l'instrument de ses vues ambitieuses. Rohan et lui eurent une entrevue à La Roche-des-Aubiers, en Anjou. Était-ce simplement, comme le prétend le premier, dans le but de lui expliquer les motifs qui avaient fait avorter son entreprise, ou bien le prince, comme il le déclare, ne songeait-il qu'à dissuader

[1] Lettre de M. Pothet à M. de la Force, en date de Tonneins du 10 mai 1624. Arch. nat., K 111, n° 1[275].

[2] Procuration devant Dugrot, notaire royal à Saint Jean-d'Angely du 30 décembre 1613, « pour traiter, composser et entièrement disposer de son estat et office de colonel-général des gens de guerre Suisses estant levés pour le service de Sa Majesté. » Le nom des mandataires est en blanc ; ce furent, d'après le P. Griffet (t. I[er], p. 74) les sieur Arnaud et De Murat. La charge de colonel général fut donné à Bassompierre, mais il prétend, à tort dans ses mémoires, que Rohan en aurait été dépossédé en sa faveur. Comme on le voit, la résignation fut volontaire, et l'indemnité payée par Bassompierre lui fut remboursée par la Reine.

le duc de Rohan de se joindre à Vendôme, toujours en armes dans la Bretagne? C'est ce qu'il est assez difficile de démêler. Peut-être cette conférence avait-elle trait à un projet prêté à Condé de s'emparer de la ville de Poitiers. Ce fut dans cette dernière ville que Rohan alla, quelque temps après, rencontrer le Roi. Il en reçut très bon accueil, et on lui fit espérer la survivance de son beau-père dans le gouvernement du Poitou, objet de toutes ses convoitises : aussi, dit Ponchartrain, se montra-t-il aux États de Bretagne, où il présidait l'ordre de la noblesse, « très affectionné en tout ce qui estoit au bien et advantage de leurs majestés. »

On sait le peu d'influence qu'eurent les états généraux de 1614 sur la situation des affaires. Le temps s'y passa en luttes oratoires entre le clergé et les députés du tiers, en discussions stériles, en vaines récriminations contre des abus dont chacun entendait profiter.

Trompé dans son attente, le prince de Condé se décida à en appeler aux armes, tandis qu'il soulevait contre la cour l'opposition du parlement et mettait à profit l'aversion inspirée par le maréchal d'Ancre pour attirer à lui tous les mécontents. Rohan, de son côté, sans entrer encore ouvertement dans le parti du prince, se préparait à toute éventualité à la lutte : il s'empressait d'apaiser toutes les dissensions dont ses adversaires auraient pu tirer parti. La querelle des Bourgeois et du corps de ville de La Rochelle était loin d'être apaisée ; les premiers, à force de persévérance et d'audace, avaient obligé le corps de ville à capituler. « Ceux de la maison de ville, » dit Merlin, conclurent que puisque la raison et la modération ne pouvaient rien sur eux, il fallait leur accorder tout sous le bon plaisir du Roy [1]. » Les bourgeois triomphants firent sanctionner leurs propositions : c'était une véritable charte, organisant un corps délibérant de quarante-huit membres et une commission exécutive. Ces concessions, faites dans le but d'apaiser la lutte,ne la rendirent que plus envenimée. Le pouvoir royal favorisait les prétentions des Bourgeois, espérant que ces divisions intestines détourneraient l'attention des Rochelais et les empêcheraient de se joindre au parti du prince de Condé. Rohan comprit le contre-coup que pourrait porter à son influence la réussite d'une semblable manœuvre. Au

[1] *Diaire du past. Merlin*, p. 206.

mois de mai 1615, il accourut à La Rochelle, et après quelques jours de négociations il imposa silence, momentanément du moins, aux factions qu'il avait lui-même excitées deux ans auparavant. Sans rien leur laisser entendre de ses projets ultérieurs, il engagea les Rochelais à se tenir sur la défensive pendant la guerre qui allait s'ouvrir, et leur conseilla d'occuper les points stratégiques de l'Aunis : Marans, Surgères, Rochefort et Fouras.

Pendant ce temps, le prince de Condé faisait tous ses efforts pour gagner à sa cause les églises réformées ; il envoya un émissaire à Grenoble, où siégeait leur assemblée, pour « remonstrer les avantages que recevra le parti s'il se joint au prince pour le restablissement des affaires [1]. » L'assemblée, hésitante, depute vers le Roi, alors à Tours, espérant que, sous la pression des événements, elle obtiendra satisfaction pour les réclamations qu'elle lui présente : mais, de ces envoyés, l'un, Desbordes-Mercier, est acquis à Condé; les deux autres, Champeaux et Mailleraye, aussi partisans de la guerre, le premier écrit à Rohan de Poitiers pour l'exhorter de se joindre au prince, « luy assurant que l'Assemblée en demeureroit satisfaite et feroit le semblable [2]. » Les deux autres, pour le déterminer, insistent sur ses griefs personnels et ceux de Sully, sur les préventions qui le tenaient écarté des affaires, sur la persistance avec laquelle on lui refusait la survivance du gouvernement du Poitou. Rohan, déjà ébranlé, eut, à Saint-Maixent, une entrevue avec son beau-père ; elle pesa sans doute d'un grand poids dans sa détermination. Enfin, à son retour à Saint-Jean d'Angely, il trouva le comte de Saint-Paul, le baron de Saint-Angel, Savignac et d'Oradour, qui le proclamèrent général en chef au nom de la noblesse réformée.

De qui ces gentilshommes tenaient-ils leur mandat, et comment concilier leur mission avec « l'estonnement ès reformés » lors de son arrivée en Guyenne, que Rohan signale quelques lignes plus loin ? En vain, pour atténuer sa responsabilité, il invoquera le désir de servir les églises, les sollicitations pressantes de son frère, il est évident qu'il se jeta dans cette guerre sans l'aveu des représentants autorisés de son parti, sans autre mobile que son intérêt personnel et ses rancunes à satisfaire. Il le déclare lui-

[1] *Mém. de Rohan*, p. 61.
[2] *Ibid.*, p. 62.

même, avec plus de dépit que de regret, dans une lettre écrite au prince de Condé en l'année 1628 : « J'avoue d'avoir une seule fois prins les armes mal à propos, pour ce que ce n'estoit pas pour les affaires de nostre religion, mais pour celles de vostre personne, qui nous promettoit de faire réparer les infractions à nos esdits et n'en fistes rien[1]... » Au reste l'événement prouva bien l'indifférence des protestants. Au lieu des 6,000 hommes de pied et des 500 chevaux qu'on lui avait promis, Rohan put à peine réunir 500 fantasiins et 200 cavaliers.

Il n'entre pas dans le cadre de ce récit de retracer les péripéties de cette campagne, ni de suivre le duc de Rohan dans la Guyenne et le Languedoc, où le duc de Candale, attiré par une passion romanesque dans le parti des réformés, changea en ardeur belliqueuse les hésitations de l'assemblée de Grenoble, qui s'était transportée à Nîmes. Protégée par l'armée sous les ordres du maréchal de Boisdauphin, la Reine-mère et le Roi arrivèrent sans encombre à Bordeaux, où fut célébré, le 13 octobre 1615, le mariage du roi Louis XIII et d'Anne d'Autriche.

Au commencement de décembre, le duc de Nevers vint trouver le Roi à Bordeaux, et proposa de servir d'intermédiaire pour un accommodement avec Condé. Allié à presque tous les princes qui étaient entrés dans la ligue, il était plus propre que qui que ce fût à mener cette négociation à bonne fin. Accompagné de l'ambassadeur d'Angleterre, lord Thomas Edmondes, le duc de Nevers vint rencontrer Condé à Saint-Jean d'Angely. Le 23 janvier 1616, une suspension d'armes fut proclamée, et le 30 février les conférences pour la paix s'ouvrirent à Loudun. L'assemblée de Nîmes fut, du consentement du Roi, transférée à La Rochelle. Elle tint sa première séance le 3 mars 1616 ; Rohan chargea Hautefontaine de l'y représenter et se rendit en personne à Loudun. Il espérait que, les ambitions personnelles une fois satisfaites, il arracherait facilement à la faiblesse du pouvoir l'acceptation des conseils quasi-permanents organisés dans toutes les provinces depuis l'assemblée de Saumur. Condé se rendit vraisemblablement compte du danger : ce fut, suivant Rohan, sa précipitation à signer le traité de paix et son indifférence égoïste pour les intérêts de ses alliés qui firent échouer son projet. Il conçut, dès ce moment, contre le prince, une haine que le temps

[1] *France protestante*, t. VIII, p. 493.

n'effaça jamais et que nous révèle chacune des pages de ses *Mémoires*. La conférence de Loudun fut close le 3 mai 1616. Condé obtenait la présidence du conseil ; les autres grands seigneurs avaient des avantages proportionnés aux craintes qu'ils inspiraient : Rohan reçut le gouvernement du Poitou, qu'il désirait ardemment : mais ce n'était pas là ce qui pouvait beaucoup accroître son influence sur son parti et légitimer son intervention dans la lutte. Tout semblait se réunir pour rendre sa déception plus amère: les députés de La Rochelle, à qui une gratification de neuf mille livres venait d'être accordée[1], étaient acquis à la paix: avant même d'en connaître les conditions, ils avaient célébré par des feux de joie l'annonce de la signature du traité. Rohan crut utile de venir au sein de leur assemblée expliquer sa conduite et solliciter une approbation :

« M. le duc de Rohan ayant fait sçavoir à l'assemblée qu'il désire estre ouy en icelle, elle avoit envoyé au devant de luy, et celuy-ci estant entré, auroit fait entendre que le principal subjet de sa venue estoit pour la saluer et la remercier des tesmoignages de son affection qu'elle luy avoit fait voir, aussy pour luy rendre compte de ses actions, tant au subject de son armement en Basse-Guyenne que ce qui s'estoit passé en la conférence de Loudun, dont ayant fait une particulière déduction, et justiffié tant ses procédures que celles des députés que ladite assemblée avoit à ladite conférence, et protesté de ne se despartir jamais des résolutions qu'elle prendroit, que M. De Blet (le président) lui auroit dit que l'assemblée auroit receu de tels tesmoignages de son zèle et affection à la gloire de Dieu et bien de ses églises, qu'elle n'a peu sinon très bien juger de ses actions par le passé et très bien espérer pour l'advenir, et, au reste, l'a asseuré de son service[2]... »

A travers les formules courtoises qui lui sont prodiguées, on devine la déconvenue du duc de Rohan, déconvenue rendue bientôt plus sensible par l'échec des députés qu'il espérait faire nommer par l'assemblée[3]. Du Bois de Carguerois, lieutenant du duc

[1] Arch. nat. TT 516. — Actes de l'assemblée de La Rochelle.

[2] Arch. nat. TT 516. — Procès-verbaux de l'assemblée tenue à La Rochelle : seance du 19 mai 1616.

[3] « La cabale de la cour estant jointe à celle des princes, et les espérances qu'elle donna des pensions, faveurs et gratifications à ceux qui se portoient à leurs volontez l'emportèrent et furent nommez Berteville et Marsiald. — *Mém. de Rohan*, p. 77.

à Saint-Jean d'Angely, avait probablement favorisé la politique du prince de Condé [1]. Sa charge lui fut retirée, et donnée à Du Parc d'Archiac [2].

Le traité de Loudun n'avait fait que des mécontents. On reprochait au prince de Condé d'avoir uniquement poursuivi des satisfactions personnelles, et Rohan n'hésita pas à l'accuser hautement d'ingratitude. Appelé à la cour pour y recevoir les provisions du gouvernement du Poitou, que son beau-père venait de résigner en sa faveur, il déclara à la Reine : « qu'il confessoit avoir obligé et servi une personne ingrate ; qu'il n'estoit pas sans ressentiment ; que si elle pouvoit oublier ce qu'il avoit fait contre elle, et le recevoir en ses bonnes grâces, il lui protestoit de la servir fidèlement, hors le party des reformez, envers tous et contre tous [3]. » Marie de Médicis et ses conseillers pensèrent que l'on pouvait profiter de l'aigreur qu'avait fait naître dans l'esprit de ses anciens alliés la conduite du prince de Condé, pour frapper un grand coup ; aussi insistèrent-ils de la manière la plus pressante pour que le prince vînt exercer, d'une manière effective, la présidence du conseil. Condé se rendit à la cour, non sans quelques appréhensions. Il fut reçu à Paris, le 20 juillet 1616, au milieu des plus vives acclamations populaires. Quarante jours après il était arrêté dans une salle du Louvre; mais cet acte d'autorité n'eut d'autre résultat que de fournir un prétexte pour une nouvelle levée de boucliers.

L'inimitié d'Henri de Rohan contre le prince de Condé était si profonde, que, présent à son arrestation, il ne daigna même pas répondre à l'appel adressé par le premier prince du sang à lui et aux autres seigneurs qui l'entouraient [4]. Non seulement il ne prit aucune part à la révolte qui suivit cet emprisonnement, mais il accepta le commandement de la cavalerie légère de l'armée royale, et repoussa une tentative du duc de Mayenne sur

[1] « La Compagnie a ordonné au sieur Du Bois de Carguerois une lettre de recommandation à Monsieur le Prince pour estre recompensé de la despense qu'il a faite pour son service. – Séance de l'ass. de La Rochelle. Arch. nat. TT 516.

[2] Arch. de Saint Jean d'Angely, BB 54. — Lettre du Roi du 25 décembre 1616 commandant de reconnaître le sieur Du Parc d'Archiac comme lieutenant du gouverneur.

[3] *Mémoires de Rohan*, p. 178.

[4] *Mém. de Richelieu*, p 334.

Villers-Cotterets. Dans son gouvernement, il veillait avec soin à ce qu'on n'entreprît rien contre l'autorité royale [1], et empêcha même les protestants du Limousin de céder aux instigations de la duchesse de Bouillon, qui voulait les attirer dans le parti des princes confédérés [2]. « Les affaires des princes, dit Rohan, estoient en très mauvais estat quand leur délivrance arriva par la mort du maréchal d'Ancre. » Cet événement imprévu changea la situation politique: les princes reprirent faveur; Rohan, se voyant « regardé de travers, » fit preuve d'une noble indépendance en visitant la Reine-mère, frappé qu'il était « de sa constance dans l'adversité ; » puis, attendant du temps l'indication de la ligne de conduite qu'il aurait à suivre, il passa en Italie, où il séjourna jusqu'à la fin de l'été de 1617.

Au commencement de cette même année 1617, Du Parc d'Archiac avait été, ainsi que nous l'avons vu, nommé lieutenant du gouverneur à Saint-Jean d'Angely ; son caractère impérieux et hautain lui avait promptement aliéné l'esprit de tous ceux qui, dans le corps de ville, entendaient conserver leur indépendance et ne pas suivre aveuglement la politique du duc de Rohan. Il poussa l'insolence jusqu'à exiger qu'on élût maire un candidat désigné par lui. On ne tint aucun compte de ses injonctions, et le personnage en question, nommé Texier, ne fut même pas présenté sur la liste des candidats [3]. Le lieutenant général en la sénéchaussée, effrayé par les menaces du lieutenant du gouverneur, n'osa pas faire la désignation de l'élu, et prétendit que le conflit devait être soumis à la décision du Roi. «A quoy, dit le pasteur Merlin, le corps de ville, après beaucoup de contestes, consentît ; tout le peuple se tint en armes, sans esclat toutesfois [4]. » Quelques jours après se réunit à Saint-Jean d'Angely le conseil de la province de Saintonge. Il arrêta « que monsieur Du Parc d'Archiac n'auroit point de recreus en sa garnison et qu'il se contenteroit des trois compagnies qu'il y a entretenues; et ça a esté sur l'avis que ledit conseil a eu que ledit sieur Du Parc vouloit se rendre le plus fort en la ville et maîtriser avec

[1] V. Lettre du baron de Vignolle à Louis XIII. *Arch. de Saint. et d'Aunis*, t. III, p. 426.
[2] *France protestante*, t. VIII, p. 479.
[3] *Diaire du past. Merlin*, p. 324.
[4] *Ibid.*

avec rigueur les habitants, et ledit conseil justifia audit sieur Du Parc ledit résultat, dont il a esté extrêmement fasché [1]. »

L'intrigue restant impuissante, il n'hésita pas à employer la force, et ourdit un complot qui devait éclater le 24 juin, jour de la fête patronale de la ville ; mais la vigilance du maire déjoua toute tentative de surprise, et ceux qui devaient aider Du Parc dans l'exécution de son projet, n'osèrent pas se présenter au rendez-vous qu'il leur avait assigné [2]. On voit par ces détails combien étaient tendus les rapports du représentant du duc de Rohan avec la population de Saint-Jean d'Angely et quelle défiance persistante leur faisait repousser l'identification de leurs intérêts avec ceux de leur gouverneur.

A son retour d'Italie, Rohan se rapprocha de Luynes, le puissant du jour, qui venait d'épouser Marie de Monbazon, sa cousine. Avec l'aide d'un de ses gentilshommes, La Ferté, « grand ami de Barbin, » il s'entremit pour amener une réconciliation entre la Reine et son fils. Il entreprit de démontrer au favori qu'il ne pouvait tenir indéfiniment en prison la Reine-mère et le prince de Condé ; « qu'il estoit mauvais de s'appuyer de l'authorité de l'un d'eux, et que, quelque offense qu'il eût fait à la Reine, il s'en aideroit bien parce qu'elle n'estoit entreprenante dans les affaires comme l'estoit le prince [3]. » Ce conseil avait le double mérite de servir ses vues ambitieuses et son ressentiment; car il a bien soin d'expliquer qu'il n'obéissait point à un mouvement de commisération pour l'infortune de Marie de Médicis. Lorsque le duc d'Épernon l'eut fait sortir de Blois, la Reine chercha, en effet, à attirer Rohan dans son parti, comme semblaient l'y autoriser les marques d'intérêt qu'il lui avait données pendant sa captivité ; mais celui-ci « lui manda qu'il estoit bien fasché, qu'il n'avoit pas esté employé dès le commencement audit dessein (celui de son évasion), qu'il l'eût servi fort fidèlement, mais que s'estant trouvé à la cour lors de sa sortie, il avait eu commandement du Roi d'y demeurer [4]. » Il ne se souciait pas, comme il

[1] *Diaire du past. Merlin*, p. 325.
[2] *Ibid.*, p. 335.
[3] *Mém. de Rohan*, p. 93.
[4] Ce passage est plus explicite dans l'édition de 1661. « S'estant trouvé à la cour, lors de sa sortie il avait eu commandement du Roy *de venir en son gouvernement de Poitou pour le contenir en paix, qu'il ne luy feroit nul mal et qu'il luy conseilloit de faire son accomodement.* » *Mém. de Rohan*, p. 163.

l'avoue lui-même, d'encourir la disgrâce du Roi pour laisser l'honneur de l'entreprise à un autre. L'ordre de raser les fortifications de Maillezais et de Dognon, places fortes du Poitou, que venait de lui céder Agrippa d'Aubigné, la sortie de Condé de la Bastille et sa faveur à la cour, changèrent les premières dispositions de Rohan et le jetèrent dans le parti de la Reine-mère. Il alla la trouver à Angers, lui conseilla de se retirer à Bordeaux et de résister au Roi. En même temps il donna l'ordre de mettre ses places fortes en état de défense, de faire des levées dans son gouvernement, et de se tenir prêt à entrer en campagne. Mais cette fois son appel aux armes resta absolument sans écho. Aussitôt qu'ils avaient appris l'arrivée de la Reine-mère à Angoulême, le corps de ville et les bourgeois de La Rochelle s'étaient empressés d'assurer le Roi de leur obéissance et de leur fidélité. Aussi, lorsque le sieur Des Isles, « avec lettres fort honnestes et gracieuses du duc de Rohan, » se présenta pour s'entendre « relativement aux ordres de Sa Majesté » avec le corps de ville et les bourgeois, il essuya un refus formel. L'envoyé du duc de Rohan ne fut pas mieux accueilli par l'assemblée des églises alors réunie à La Rochelle. Cette assemblée, primitivement convoquée à Orthez pour s'occuper des affaires du Béarn, avait dû se séparer par ordre du Roi; mais ses membres s'étaient secrètement rendus à la Rochelle, et là, avec l'adjonction des députés de la Saintonge, du Poitou, du Languedoc, de la Guyenne et des Cévennes, ils avaient repris leurs délibérations. Lorsque Des Isles, au nom du duc de Rohan, leur proposa une entente commune sur les intérêts du parti réformé, et spécialement en vue de la question dont ils s'occupaient, « ils estimèrent que ce ne seroit à propos, d'autant que le dernier député venu du Béarn avait rapporté que ceux des pays de Béarn ne vouloient entendre à aucun accordement, parce qu'on ne leur en pourroit donner aucun qui ne leur fût préjudiciable, et que les accomodements consistoient à demeurer comme ils estoient[1]. »

A Saint-Jean d'Angely les ordres de Rohan rencontrèrent une opposition plus énergique encore. Le maire, Jacques Le Cocq, sieur des Roches, vigoureusement soutenu par l'un des échevins, Isaac de Lagrange, à qui son titre de secrétaire du prince de Condé donnait une certaine influence, déclara s'opposer au nom

[1] *Diaire du past. Merlin*, p. 355.

des privilèges qu'il avait charge de maintenir, et en vertu des décisions rendues par le conseil de la province de Saintonge, à ce qu'on entreprit aucun ouvrage de défense. Les membres du consistoire de la ville rappelèrent également à Du Parc d'Archiac que l'assemblée de Loudun, comme celle de Saintonge, avait décidé qu'on ne prendrait pas « le party contraire à celui du Roy. » Le lieutenant du gouverneur n'en persista pas moins à exécuter les ordres qu'il avait reçus : à toutes les réclamations, il n'opposa « que la seule volonté du duc de Rohan. » L'agitation, dans la ville, devenait de jour en jour plus menaçante. Enfin, le 10 août 1620, sur la nouvelle que la ville de Saint-Maixent venait de recevoir une garnison de cinq ou six compagnies et que des troupes étrangères ne tarderaient pas également à être introduites à Saint-Jean d'Angely, une émeute éclate : la population prend les armes, s'empare des portes, empêche aux officiers de la garnison de sortir de leur demeure. « Pendant ce temps-là, dit Manceau, le sieur Du Parc se tint coi à son logis et le sieur d'Aubigné aussi, proches l'un de l'autre. » Le lendemain, 11 août [1], dans une assemblée générale des habitants, le maire, le corps de ville, les magistrats et les pasteurs décidèrent qu'on prêterait solennellement serment de fidélité au Roi, et qu'on députerait vers lui quatre habitants et quatre membres du corps de ville pour lui en porter le témoignage écrit. « Ce qui fut fait, ajoute Manceau, avec une allégresse non pareille, les mains de tous les habitants de l'une et de l'autre religion levées pour ledit serment, suivi d'un cri général de : Vive le Roy ! avec une reconnaissance que ce qui alors avoit esté fait par les sieurs de Rohan et Du Parc au préjudice du serment de Sa Majesté [1] estoit faux et contre le sentiment des habitants [2]. » Dans la crainte que Du Parc ne fit arrêter en route les députés qu'on venait de nommer, le maire lui signifia qu'il serait gardé à vue. C'en était trop pour l'orgueilleux lieutenant : il quitta la ville, emmenant avec lui les chefs de la garnison.

Tandis que les habitants de Saint-Jean d'Angely affirmaient d'une manière aussi éclatante leur ferme intention de ne point

[1] Le 11 novembre 1619, le duc de Rohan et son lieutenant avaient prêté à Saint-Jean d'Angely, entre les mains du conseil de la province de Saintonge et en présence du consistoire serment d'union avec toutes les eglises de France et de fidélité au Roi. *Journal de Manceau*, p. 194.

[2] *Journal de Manceau*, p. 203.

participer aux intrigues de leur gouverneur, et chassaient son principal agent, la paix, due aux habiles négociations de Richelieu et hâtée par la déroute des partisans de la Reine aux Ponts-de-Cé, se signait le 13 août entre Marie de Médicis et son fils. Les députés de Saint-Jean d'Angely, au nombre desquels se trouvait le chroniqueur Manceau, rencontrèrent le Roi à Brissac quelques jours après. Mais Casimir d'Ocoy, sieur de Couvrelles, beau-frère de Du Parc d'Archiac, les avait déjà précédés ; il les desservait auprès de Favas, député général des églises, dont l'influence était alors très grande, en même temps qu'il insistait près de Pontchartrain pour qu'aucune audience ne leur fût accordée. Le Roi les admit cependant en sa présence, les remercia de leur fidélité, et les « exhorta à empescher toujours que citadelle fut faite à Saint-Jean au préjudice de son service [1]. » Les députés avaient à peine, à leur retour, rendu compte de leur mission, que Madame Du Parc demandait l'entrée de la ville, sous prétexte de prendre chez elle des objets précieux qu'elle y avait laissés. Elle était porteur d'une lettre de Favas, adressée aux Pasteurs, anciens et chefs de famille de Saint-Jean, pour les engager à rappeler parmi eux le duc de Rohan et son lieutenant. La lecture publique de cette lettre, provoquée par le maire, fut loin de produire l'effet qu'on avait espéré. On décida au contraire que deux nouveaux députés seraient envoyés près du Roi pour lui demander la suppression de la charge de lieutenant du gouverneur et le changement du capitaine commandant la garnison. En même temps, à la requête du corps de ville, les Rochelais, en complète communauté de vue avec lui, envoyaient à Saint-Jean d'Angely cent hommes de pied pour suppléer momentanément à l'insuffisance de la garnison.

Le 13 septembre, Louis XIII fut reçu à Saint-Jean d'Angely avec la démonstration de la plus vive allégresse. Rohan et son frère Soubise étaient déjà rentrés en grâce, mais ce dernier seul l'accompagnait [2]. Le Roi descendit à l'hôtel du gouverneur. A la

[1] *Journal de Manceau*, p. 208.

[2] Richelieu dit, en parlant de la réception enthousiaste faite au Roi : « Les habitants le reçurent avec tant d'applaudissements que M. de Soubise qui l'y avait acompagné n'en eut pas peu d'appréhension. — *Mém. de Richelieu*, col. Petitot, t. XXII, p. 103. — Rohan était, la veille encore, 12 septembre, à la Motte Sainte Heraye (V. Manceau, p. 217), mais il ne voulut pas paraître à St-Jean d'Angely, avant d'avoir reçu confirmation de son titre de gouverneur.

pressante sollicitation du maire et des principaux habitants, Du Parc d'Archiac fut privé de sa charge, la compagnie qu'il commandait dissoute, et le sieur de Lamont, écuyer des gardes-écossaises, nommé à sa place. Quant à Rohan, sur la demande du corps de ville qui, le 6 septembre, avait pris une délibération à ce sujet, il fut maintenu dans son gouvernement. Louis XIII tenait d'autant plus à ménager les protestants des provinces de l'Ouest, que, dès ce moment, il se proposait de faire exécuter ses édits de vive force dans le Béarn ; c'est ce qui explique cette extrême condescendance à l'égard du plus audacieux de leurs chefs. D'un autre côté, Rohan occupait une situation trop prépondérante dans son parti pour qu'on prît envers lui une mesure violente sans une nécessité évidente et absolue. Ce sont des considérations de même nature qui avaient fait décider, par le corps de ville de Saint-Jean d'Angely, « que monsieur de Rohan seroit redemandé comme gouverneur. »

Aussitôt après le départ du Roi, Rohan rentra à Saint-Jean d'Angely. Les ressentiments étaient trop vifs de part et d'autre pour que la lutte tardât à s'ouvrir.

« Le 20 septembre, dit Manceau, le sieur de Rohan, en présence du sieur de Lamont, gourmanda le maire d'une passion du tout extraordinaire et violente sur ce que le maire, de l'avis des principaux habitants de la ville, avoit armé des armes du sieur de Rohan qui estoient dans l'arsenal de la ville, la plupart des habitants pour l'entrée de Sa Majesté, n'ayant peu, à cause du pressant passage de Sa Majesté, s'en pourvoir ailleurs. Il lui demanda qui lui avait donné cette permission, et qu'il devoit aussi prendre son lict pour coucher quelqu'un de la suite du Roi, aussi bien y en avoit-il eu quelques-uns qui y avoient esté couchés, et autres paroles aussi desraisonables et peu décentes [1]. »

Cette violence et cet emportement ne se comprennent guère chez un homme politique; mais ce qui est bien plus inexplicable encore, c'est l'ardeur avec laquelle il poursuivit le rétablissement dans sa charge de son ancien lieutenant. Il y a là un indice de cette opiniâtreté bretonne qui était un des traits saillants de son caractère. Il sut d'abord gagner à sa cause le consistoire,

[1] *Journal de Manceau*, p. 223.

puis des délégués du corps de ville de La Rochelle vinrent supplier leurs collègues de Saint-Jean d'Angely d'oublier leurs rancunes dans l'intérêt du parti. Enfin il fut décidé que, dans le cas où la charge de d'Archiac ne serait pas supprimée, on demanderait qu'il fût de nouveau appelé à l'exercer. Deux deputés furent immédiatement chargés d'aller porter cette requête au Roi, alors à Bordeaux. Rohan fit mieux encore : à sa sollicitation, l'aumônier de l'abbaye les accompagna, muni d'un certificat des moines bénédictins « attestant que le sieur Du Parc ne les avoit jamais troublés ni meffaitz en leurs personnes ou en l'exercice de leur religion[1]. » Il obtint enfin gain de cause, et le 1er février 1621 le gouverneur et son lieutenant rentraient triomphalement dans la ville que leur déplorable ambition allait changer, dans quelques mois, en un monceau de ruines.

En quittant Saint-Jean d'Angely, au mois de septembre précédent, le Roi s'était dirigé sur Bordeaux, désireux d'assurer l'entière soumission des ducs de Mayenne et d'Épernon. Le premier vint au-devant de lui pour l'assurer de son obéissance ; le second lui fit, dans son château de Cadillac, une fastueuse réception. Ce fut à Bordeaux que, malgré les représentations du duc de la Force et les appréhensions de Mayenne, Louis XIII résolut d'aller en Béarn exiger du parlement de Pau l'enregistrement des édits réunissant cette province et la Basse-Navarre au royaume de France, et y rétablissant l'exercice du culte catholique.

Il est nécessaire d'entrer ici dans quelques explications au sujet de ces « affaires du Béarn, » qui amenèrent le parti protestant à entrer directement en lutte avec le pouvoir royal.

En l'année 1568, Jeanne d'Albret, en interdisant dans ses états l'exercice de la religion catholique, avait saisi et réuni à son domaine tous les biens de l'Église. Henri IV, après son abjuration, avait bien rétabli l'autorité spirituelle des évêques, mais il leur avait assigné une pension, et n'avait pas jugé opportun d'abroger les mesures spoliatrices prises par sa mère; il attendait vraisemblablement que la surexcitation des esprits se fût calmée. Menacés dans leurs intérêts matériels, et absolument opposés au rétablissement du culte catholique, les protestants béarnais cherchèrent un appui auprès de leurs coreligionaires de France. Nous avons vu que l'assemblée de Saumur, en 1611, avait accueilli

[1] *Journal de Manceau*, p. 229.

leur demande; l'art. 58 du cahier présenté à la reine-régente, déclarait même que la cause des églises de Béarn était intimément liée à celle des églises de France, et qu'aucune mesure ne saurait être prise contre elles que de l'assentiment des assemblées chargées de discuter les intérêts des protestants français [1]. Il fut répondu à cette prétention « que le feu Roy n'ayant jamais permis et approuvé l'union des églises prétendues réformées de Béarn avec celles de France, le Roy ne leur peut encore permettre. » D'un autre côté, aux États généraux de 1614, le clergé insista avec force sur la situation faite aux catholiques dans les provinces de Béarn et de Navarre : il signala « l'oppression que les deux évesques y souffroient ; comment, en la plupart des lieux, l'exercice de la religion catholique n'était pas encore rétabli ; comment le revenu ecclésiastique était entre les mains des officiers du Roy depuis l'usurpation qui en fut faite par la reine Jeanne, lesdits deux évesques et autres ecclésiastiques ne jouissant que de certaine pension ; comment la juridiction ecclésiastique, et mesme la spirituelle, estoit usurpée par le conseil de Pau, composé de ceux de la religion prétendue réformée, n'y ayant dans le conseil qu'un seul catholique ; comment toute l'autorité des armes et justice estoit entre les mains de ceux de cette religion, qui ne vouloient obéir aux commandements du Roy quand ils estoient quelque peu advantageux aux catholiques, qui estoient opprimés et comme en servitude [2]. » Il ne fut point fait droit à ses doléances : les instances du duc de la Force, alors à Paris, firent ajourner l'examen de la question. L'assemblée du clergé de la France reprit en 1617, et, malgré l'opposition très vive des duc de Rohan et de Candale [3], un arrêt du conseil du 29 juin ordonnant le rétablissement du culte catholique dans le Béarn et la main-levée des biens ecclésiastiques saisis par Jeanne d'Albret ; les revenus ainsi supprimés devaient être remplacés sur le domaine du Roi. Cette mesure provoqua une explosion qui prit aussitôt un caractère menaçant. Le duc de la Force, furieux de se voir

[1] Cah. de l'ass. de Saumur. *App. aux mémoires du duc de Rohan*, p. 135. Cet art. 58 est supprimé dans le cahier de l'assemblée de Saumur publié par le duc de Rohan en appendice à ses *Mémoires*.

[2] *Relation des estats de 1614*. *Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 2e série, t. Ier, p. 202.

[3] Lettre de M. de Lescun à M. de La Force. Arch. nat. K 111, nos 130-131 et 138.

refuser le bâton de maréchal de France, soutint ouvertement les opposants. Le parlement refusa d'enregistrer l'édit. Le gouverneur, les magistrats et jusqu'aux soldats de la garnison de Navarreins protestèrent contre les lettres de jussion du Roi et déclarèrent qu'ils les considéraient comme non avenues. En présence de pareils actes, il ne restait plus que l'emploi de la force; mais alors des dangers plus immédiats attiraient l'attention du Roi. L'assemblée triennale des réformés, qui s'était réunie à Loudun le 25 septembre 1619, revint sur l'affaire du Béarn, « qu'elle desclara estre regardée par le corps entier de la religion comme menaçant son existence.» D'après Rohan, le Roi se serait engagé à donner satisfaction dans un délai de six mois, tant en ce qui concernait la restitution de Lectoure, place forte enlevée aux protestants, pendant la dernière guerre, que sur les affaires du Béarn. L'assemblée se sépara sur la foi de cette promesse, après avoir décidé sa réunion à La Rochelle, dans le cas où les engagements pris ne seraient pas exécutés à l'expiration du délai indiqué. Cette assemblée se tenait pendant les préparatifs faits contre la Reine-mère : c'est ce qui explique les promesses évasives données par le Roi.

Telle était la situation, lorsque, le 10 octobre 1619, Louis XIII se mit en route pour le Béarn. A cette nouvelle, le parlement se hâta d'enregistrer les édits; mais le Roi jugea prudent d'en assurer par lui-même l'exécution. « Vous avez intérêt que j'y aille, dit-il au duc de La Force et à un député du conseil, pour appuyer vostre foiblesse [1]. » En cinq jours tout fut terminé, et le 7 novembre le Roi était de retour à Paris. Ce coup d'autorité causa dans le parti protestant une immense émotion. « Ils s'assemblèrent en différents endroits, dit le père Griffet, et ceux de Montauban escrivirent aux églises du Languedoc une lettre qui commençoit ainsi : Messieurs, le terrible orage qui est tombé sur nos frères de Béarn et qui nous menace de près, nous a fait nous assembler [2]..... » La passion, et surtout la passion religieuse, la plus ardente de toutes, ne raisonne pas; elle peut servir d'excuse aux terreurs imaginaires des protestants, mais rien ne les saurait justifier. Eux-mêmes avaient maintes fois proclamé l'union des églises de France à celles de Béarn; or que

[1] *Hist. de Louis XIII*, par le P. Griffet, t. Ier, p. 272.
[2] *Hist. de Louis XIII*, par le P. Griffet, t. Ier., p. 474.

faisaient les édits, sinon établir une assimilation complète entre les deux pays pour l'exercice de leur culte? La réunion du Béarn et de la Navarre à la France pouvait être discutée comme portant atteinte à l'ancienne constitution de ces provinces; mais, à cette époque, le droit constitutionnel était-il assez nettement établi pour que cet acte de l'autorité souveraine pût être considéré comme une violation de lois certaines et positives? Quant à la liberté du culte catholique et à la main-levée de la saisie des biens ecclésiastiques, ce n'est pas en invoquant l'acte violent et inique de la reine Jeanne d'Albret qu'on pouvait condamner la mesure réparatrice prise par son petit fils. Quoi qu'il en soit, à la voix des ministres, des soulèvements s'organisaient dans le Béarn et le Vivarais; mais, sous peine de voir promptement réprimées des tentatives isolées, il fallait donner à l'insurrection un plan d'ensemble et une marche régulière. Ce fut l'œuvre de la fameuse assemblée de La Rochelle.

A qui incombe la responsabilité de la convocation de cette assemblée? Rohan affirme qu'elle fut faite intempestivement par Favas et dans son intérêt particulier : Favas sollicitait pour son fils, le gouvernement de Lectoure ; croyant que le plus sûr moyen d'arriver à ses fins était l'intimidation, il écrivit de Bordeaux à La Rochelle pour qu'on fît cette convocation. Les députés se réunirent à la fin du mois de décembre de l'année 1620. C'était trop tôt, au dire de Rohan. Il est certain que, pour amener les deux tiers de la France à prendre les armes, il eût fallu de longues et habiles manœuvres. Il ne s'agissait plus de tenir campagne à la tête de quelques milliers de mécontents, et d'escompter les chances d'un succès auprès d'un pouvoir sans énergie et sans ressources. C'était une de ces grandes luttes comme en avait vu le XVI^{e} siècle qu'il fallait entreprendre ; mais outre que la foi religieuse manquait aux soldats, comme aux chefs l'autorité et le prestige, l'argent faisait défaut. Dès qu'elle eut à s'occuper des mesures financières, l'assemblée de La Rochelle révéla son impuissance à soutenir une grande guerre. « Certes, dit un historien protestant, si quelque grand principe eut été en jeu, cette détresse même eût jeté un reflet d'héroïsme antique sur la lutte de l'assemblée de La Rochelle contre les envahissements de la royauté; mais, il faut bien le reconnaître, les motifs qu'elle fit valoir pour allumer la guerre civile étaient peu graves, nous pourrions dire peu sérieux. Malheureusement elle se dirigea par

quelques meneurs qui n'avaient en vue que leur intérêt personnel [1]. » On comprend aisément l'empire exercé par ces meneurs sur les députés des églises méridionales, dont l'imagination ardente espérait voir se renouveler en leur faveur les miracles du peuple de Dieu et des Philistins.

Le retard aporté à l'exécution des conditions arrêtées dans l'assemblée de Loudun, avait servi de prétexte à la convocation de celle de La Rochelle; cependant ces promesses, sauf en ce qui concernait le Béarn, avaient reçu leur exécution, et partant l'assemblée de La Rochelle était absolument illégale. Mais, sans tenir compte des défenses du Roi qui les menaçait de les déclarer criminels de lèse-majesté, les députés chargèrent Favas de présenter leur remontrance à Louis XIII. Le refus du Roi était prévu, et devait servir à pousser la chose à l'extrême ; « le pouvoir dans le parti avait passé presque absolument aux bourgeois des villes et aux ministres, qui se livraient aveuglément à leur fanatisme et à leur orgueil, et qui étaient d'autant plus applaudis qu'ils se montraient plus violents [2].» Bouillon, Lesdiguières, Du Plessis-Mornay essayèrent vainement de calmer ces fureurs imprudentes. Les deux Rohan voyaient comme eux le péril, mais enchaînés par la situation qu'ils s'étaient créée de chefs du parti militant, ils croyaient leur honneur engagé à ne pas faiblir au moment du danger. Le 2 mars 1621, Rohan convoqua à Niort la noblesse du Poitou et de l'Angoumois ; il espérait contrebalancer par les décisions prises dans cette assemblée l'influence des députés de La Rochelle. « Il est à noter, dit Manceau, qu'il y eut grande quantité de la noblesse de la religion audit Niort, mais d'entre ladite noblesse fut fait un triage de ceux qu'on jugea estre plus facile que autres au desseins que le sieur de Rohan l'avait convoqué [3];...» Ces lignes nous donnent la mesure du travail qui s'était opéré dans les esprits. Manceau, ce caractère modéré que nous avons vu si opposé à toute idée de rébellion, en était arrivé à considérer comme une trahison les efforts de Rohan pour maintenir la paix.

L'assemblée de la noblesse décida d'abord d'une manière absolue que l'assemblée de La Rochelle devait se dissoudre; puis, sur

[1] Haag, *France Protestante*.
[2] Sismondi. *Hist. des Français*, t. XXII, p. 478.
[3] *Journal de Manceau*, p. 243.

une observation du sieur de Bessay, elle opina pour une séparation momentanée des députés, jusqu'à ce qu'on ait connu l'avis du Roi. Parmi ceux que, dans sa ferveur huguenote, Manceau appelle « les séditieux aux ordres de Rohan. » était ce même La Rochebeaucourt que le duc avait naguère chassé de Saint-Jean d'Angely. Le marquis de Chateauneuf, au nom de l'assemblée de La Rochelle, déclara ne reconnaître à la réunion aucune autorité et n'avoir mission de conférer qu'avec MM. de Rohan, de la Trémoille et Villarnou [1]. Trois jours après, Rohan et son frère, accompagnés d'un grand nombre de gentilshommes, se rendirent à Saint-Jean d'Angely pour y organiser les conseils ordinaires et extraordinaires de la province.

Le Roi se mit à la tête de son armée le 27 avril, et marcha contre les rebelles, en annonçant que le premier siège serait celui de Saint-Jean d'Angely. En passant à Saumur, il enleva à Du Plessis-Mornay le commandement de cette place. A peine était-il entré en Poitou que toutes les villes où les protestants tenaient garnison envoyèrent leur soumission ; et les armes du Roi n'étaient pas moins heureuses en Normandie. Ces revers ne semblaient cependant affecter en aucune façon l'assemblée de La Rochelle : le 20 mai 1621, elle partageait la France en huit cercles, et, par un règlement en 47 articles, établissait un véritable gouvernement insurrectionnel. On a prétendu que cette assemblée avait eu l'intention d'organiser une république sur le modèle de celle des Provinces-Unies, et que le rôle de stathouder aurait été réservé au duc de Rohan. Il est certain que ce dernier a pu parfois caresser la pensée de quelque principauté indépendante [2] ; mais alors, comme le prouvent ses efforts pour résister aux entraînements des exaltés de son parti, il ne s'abusait point sur les forces dont les réformés pouvaient disposer. La division des provinces et des églises par cercles n'était point une nouveauté ; ainsi que nous l'avons vu, le synode de Privas, mettant à

[1] Il n'est pas question dans le *Journal de Manceau*, non plus que dans les *Mémoires de Rohan*, des paroles provocatrices qui, d'après Levassor, auraient amené le duc de Rohan à déclarer qu'il ne séparerait jamais sa cause de celle des églises reformées.

[2] Dans le traité passé entre Rohan et le roi d'Espagne à la date du 3 mai 1629 on trouve un *article particulier* : « Pour maintenir les catholiques dans une entière liberté de conscience, même ce cas advenant, que ledit sieur de Rohan et ceux de son parti se puissent rendre si forts qu'ils puissent *cantoner et faire estat à part.* » Fonds de Brienne, nº 214.

exécution le règlement de Saumur, avait déjà, en 1612, établi cette division, créé un conseil dans chaque cercle, et organisé une correspondance permanente entre chacun de ces conseils. Il est à croire que ce simulacre de gouvernement était institué surtout en vue des alliances qu'on se proposait de contracter avec l'Angleterre et la Hollande. Le duc de Bouillon, placé à la tête du cercle de Normandie et de l'île de France, était en même temps commandant général des forces protestantes. Accablé d'infirmités, il n'avait ni le désir ni le pouvoir de répondre à l'appel de ses coréligionnaires ; La Trémoille, commandant de la Saintonge et de l'Angoumois, avait fait sa soumission aussitôt l'entrée de l'armée du Roi en Poitou. Lesdiguières, à qui était confié le cercle de Bourgogne, Provence et Dauphiné, marchait à la tête de l'armée royale. On annonçait déjà hautement la défection de La Force en Guyenne, de son fils en Béarn, de Châtillon dans le Languedoc. Restaient Rohan et son frère ; le premier commandait la Haute-Guyenne, le second le Poitou. « Voyant une telle desroute, ils se résolurent de n'abandonner ce party. » Soubise fut chargé de défendre Saint-Jean d'Angely, où le duc de Rohan fit entrer trois mille hommes de pied et cent gentilshommes. Une dernière démarche, tentée par Luynes auprès de Rohan, demeura sans résultat. Ce dernier était encore à Saint-Jean d'Angely lorsqu'on lui dépêcha Pierre Arnaud, mestre de camp au régiment de Champagne, pour lui faire de nouvelles propositions. Mais le but véritable de sa mission était de s'assurer des intelligences dans la place. D'après Rohan, deux capitaines, Charles Legrand, sieur Des Gallois, et Guy de Montalembert, seigneur de Vaux, de connivence avec quelques habitants[1], avaient promis de livrer à l'avant-garde de l'armée royale une des portes de la

[1] Manceau prétend dans son *Journal* (p. 248) que les habitants étaient au nombre de quatorze. Mais une partie de la population était sympathique à leur projet, comme le prouve ce passage écrit par un contemporain : « Durant le séjour que Sa Majesté fit à Saumur et à Fontenay, les habitants de Saint-Jean d'Angely la firent advertir que Monsieur de Soubise y vouloit mettre grosse garnison, laquelle une partie d'entre eux vouloit accepter et l'autre non, offrant de recevoir des troupes du Roy pour se rendre maîtres du menu peuple qui estoit la partie séditieuse. Incontinent d'Auriac fut envoyé avec le nombre de cavalerie et d'infanterie qu'ils demandoient, mais le sieur de Soubise plus diligent le gaigna de la main et y mit deux cents chevaux et mille à douze cents hommes de pied. » *Histoire de la guerre des Huguenots*, par le baron de Chabans. Paris, 1634, p. 67 et 68.

ville, celle de Matha ; lorsque le comte d'Auriac se présenta le 17 mai à la tête de huit cents hommes, cette porte était effectivement ouverte, mais encombrée par une charrette remplie de meubles de paysans qui se réfugiaient en ville. Cette circonstance permit aux assiégés de repousser les assaillants. C'est donc un accident purement fortuit, et non la présence du duc de Rohan, comme il l'avance dans ses *Mémoires* qui empêchèrent la ville d'être enlevée par surprise, Au surplus, l'intrigue de Du Gallois et de Vaux ne fut connue que longtemps après, et ils conservèrent leur commandement pendant tout le temps du siège.

Le lendemain, 18 mai 1621, le duc de Rohan quittait la Saintonge pour se mettre à la tête des calvinistes en Guyenne. Nous terminons ici cette étude, dans laquelle on nous reprochera peut-être d'avoir trop mis en évidence l'ambition et l'esprit d'intrigue de celui que ses coreligionnaires ont appelé le grand Rohan. Ce n'est pas que nous ne rendions justice à son audace, à son énergie, à ses talents militaires ; mais ce serait mal le juger que d'exalter ses hautes qualités en laissant dans l'ombre les défauts qui tenaient à son éducation et à son siècle. Ceux qui considèrent l'histoire comme un tableau dont on apprécie à distance et sous un jour de convention l'ensemble et les principales lignes, se laisseront toujours séduire par les côtés chevaleresques de cette grande figure ; en étudiant de plus près le duc de Rohan, en le suivant comme nous l'avons fait, pour ainsi dire, pas à pas, bien des idées erronées pourront se rectifier ; la vérité reprendra ses droits : le héros légendaire disparaitra pour faire place au chef de parti. Une note secrète, remise à la reine en 1612, au moment où Henri de Rohan entrait dans la vie politique, le dépeint de la façon suivante : *Ambitieux, bon esprit, courageux et opiniastre dans sa religion ; mais peu obligeant, nécessiteux et pour cela inconstant... Le Roy n'aura pas de peine à le conserver* [1]. Ce portrait n'est point flatté ; il ne rappelle

[1] Fonds de Béthune, nº 9344. — La fortune du duc de Rohan n'était pas considérable et souvent sa situation fut embarrassée. De 1612 à 1618, pendant son séjour à Saint-Jean d'Angely, il emprunta quatre-vingt mille livres. La Reine-mère lui compta une somme importante en compensation de son titre de colonel-général des Suisses. On sait enfin qu'à la conclusion de la paix, en 1622, il accepta du roi huit cent mille livres, et en 1629 cent mille écus.

guère celui tracé par Voltaire dans un concetti bien connu[1]; ces quelques lignes reproduisent cependant avec une rare précision les traits les plus saillants de son caractère. Ce sont en effet les circonstances, bien plus que les tendances de son tempérament et de son esprit, qui le jetèrent dans l'opposition et le poussèrent à la révolte. Né de race quasi-royale, il se voyait destiné aux premières dignités de l'État : la mort d'Henri IV vint brusquement l'arracher à ce beau rêve ; la haine du duc de Bouillon au début de sa carrière, plus tard celle du prince de Condé lui ferment l'accès des honneurs qui lui semblaient dus : il espère alors, à la tête du parti protestant, faire revivre Coligny, peut-être même Guillaume d'Orange ; mais les chefs de ce parti divisés par la jalousie, épuisés par de longues guerres, ne songeaient plus qu'à jouir en paix d'un repos si chèrement acheté ; c'est dans les rangs inférieurs des réformés qu'il se voit contraint de réveiller ces aspirations démocratiques, cet esprit d'ardent fanatisme qu'y maintenait à l'état latent la doctrine de Calvin. Un jour arrive où, comme tous les agitateurs, il demeure sans force en présence des passions qu'il a allumées, placé dans cette terrible alternative, ou trahir son parti ou se sacrifier. Sans espoir, sans illusions, sans autre souci que son honneur à sauver, il se résigne à la lutte ; ce serait là son plus beau titre de gloire, si le mérite du dévouement ne devait pas se mesurer toujours à la grandeur et à la justice de la cause. Mais, si funeste qu'ait été aux protestants et à la France l'ambition d'Henri de Rohan, deux raisons le feront toujours juger avec indulgence dans notre pays : il fut un vaillant homme de guerre, et son nom reste lié à la cause des vaincus.

Denys d'Aussy.

[1] Avec tous les talents le Ciel l'avait fait naître,
Il agit en héros, en sage il écrivit,
Il fut même grand homme en combattant son maître
Et plus grand quand il le servit.

LES FAUX LOUIS XVII

On pouvait croire la question des faux Louis XVII enterrée avec les derniers des intrigants ou des fous qui avaient pris ce titre et trouvé moyen, quelques-uns du moins, de s'en faire une situation et un revenu. Louis XVII aurait aujourd'hui près de cent ans. Personne ne peut plus se présenter aux naïfs et leur dire avec un aplomb superbe : « C'est moi ! c'est moi-même ! « Regardez mon nez bourbonnien comme celui de Louis XVI, « ma lèvre autrichienne comme celle de Marie-Antoinette, et « mes deux incisives étroites et pointues comme celles d'un « lapin ! Voici, sur le bras, les traces particulières des piqûres de « l'inoculation ; à l'angle de l'œil, celle d'un coup de serviette « que me lança l'affreux Simon ! » Plus de génuflexions dévotes devant ces stigmates sacrés ! Plus de vieilles gouvernantes ni d'antiques serviteurs, venant, l'œil éteint et la vue troublée, jurer, d'une voix chevrottante, qu'ils reconnaissent parfaitement, après quarante ou cinquante ans, leur jeune maître, qui dans Richemont, qui dans Naündorff, qui dans tel autre audacieux qui prétendra lui-même les reconnaître et les appellera par leur petit nom ! Plus de liste civile pour soudoyer grassement une légion d'avocats, de romanciers, de journalistes, de pamphlétaires de toute sorte, qui, presque tous, il est vrai, finiront par confesser leur erreur et en faire amende honorable, mais dont la tardive rétractation n'égalera pas le bruit qu'avaient fait leurs acclamations ! Plus, enfin, de faméliques, parasites d'un parasite comme certains insectes connus des savants, trouvant moyen d'exploiter la vanité d'un prétendant, ou même fondant de bonne foi sur son avènement futur, l'espoir de leur fortune chimérique ! Les ultra-royalistes qui n'étaient pas fâchés d'opposer aux Bourbons de la Restauration l'hypothèse d'une légi-

timité meilleure encore que la leur, et qui, pour satisfaire leurs défiances et leurs ressentiments à l'endroit de Louis XVIII, ne reculaient pas, comme nous le verrons, devant les accusations les plus abominables contre lui et même contre la malheureuse duchesse d'Angoulême; les révolutionnaires, plus excusables, qui exploitaient cette légende dans l'intérêt de leurs haines anti-monarchiques; les conspirateurs qui, sous Louis-Philippe, recevaient l'argent des faux Dauphins et leurs mots d'ordre, sauf à garder l'un et à se moquer des autres; les sectaires qui cherchaient dans leur prétendant un prophète et un apôtre jusqu'à ce qu'ils l'eussent trouvé, poussant sous ce rapport, on peut le dire, la superstition jusqu'à l'impiété, tout ce monde a disparu successivement [1]. La mise en scène, les intérêts, les passions qui soutinrent les faux Dauphins, l'ébranlement même des esprits qui favorisait leur apparition, ne sont plus qu'un souvenir. Ajoutons que la chute misérable de la plupart des aventuriers qui avaient essayé de jouer les Louis XVII, et les sifflets de l'opinion qui avait d'abord accueilli leurs débuts avec une certaine curiosité, semblaient indiquer que la pièce devait être morte avec les acteurs.

Il n'en était pas ainsi.

La thèse des faux Louis XVII a été reprise dans ces derniers temps, à propos de l'évocation posthume de l'un d'eux dans une Revue d'ordinaire plus sérieuse. Elle a agité la presse pendant quelques jours [2]. Elle a montré que beaucoup de personnes, même parmi celles qui devraient le mieux connaître la question de la mort réelle au Temple du jeune Louis XVII et de son évasion prétendue, n'en savaient pas le premier mot.

[1] « De tous les bruits que la conscience et la confiance irréfléchies des royalistes pouvaient accueillir, de tous ceux qui pouvaient trouver un accès et un succès faciles auprès des esprits vulgaires, de tous ceux, enfin, que la malveillance et l'intrigue pouvaient le plus aisément répandre et accréditer, afin de nuire ou de déplaire aux Bourbons, on n'en pouvait choisir, à coup sûr, un plus commode, plus durable, plus affligeant, plus envenimé, et si on ose le dire, plus *élastique* que celui d'un Louis XVII non mort, mais enseveli, retrouvé, sauvé du Temple, reconnu, proscrit et venant sans cesse revendiquer son nom, ses droits, sa couronne. Il faut cinquante ans encore peut-être, pour qu'il ne se rencontre plus en France personne qui puisse être Louis XVII, et personne qui puisse croire à son existence. » Vte de la Rochefoucauld, *Mémoires*, 1837, t. V, p. 42.

[2] V. le *Figaro* des 16, 18, 22 février, 5 et 7 mars, et les autres journaux.

Nous voudrions, à notre tour, éclaircir cette question, à l'aide, non seulement des imprimés, plus nombreux qu'on ne saurait jamais le supposer, qui la concernent [1], mais surtout de certains autres documents, inédits, qui sont en notre possession, et qui, comme on va le voir, ruinent par la base les systèmes de tous les faux Dauphins.

Ces systèmes se ressemblent par le fond, tout en différant dans les détails. On peut les ramener à une sorte d'unité. Nous verrons qu'ils ont leur commune origine dans un pauvre roman de la fin de la Révolution, fort oublié à cette heure [1].

Nous verrons aussi que, pris en flagrant délit de mensonge sur certains points où ils s'étaient trop légèrement avancés, nos héros les abandonnèrent bravement, sans trop essayer de couvrir leur retraite, et continuèrent de faire tête à la vérité avec un sang froid et un aplomb imperturbables, suivis dans toutes leurs évolutions par un gros de fidèles dont rien ne pouvait dessiller les yeux. Constatons cependant à l'avance, et une fois pour toutes, que, s'agissant de faits personnels, les erreurs ne leur étaient pas permises et que les contradictions ou les rétractations qui honorent parfois la sincérité de l'historien racontant des circonstances auxquelles il a été étranger, suffisaient pour condamner la leur sans retour.

Louis XVII était-il mort au Temple, le 8 juin 1795, victime de ces traitements abominables qui ont attiré une pitié éternelle sur son nom et une haine éternelle sur ses bourreaux? Avait-il été sauvé au contraire par le dévouement et le courage de quelques serviteurs fidèles ? Qu'était-il depuis lors devenu? Ces problèmes ont

[1] Nous avons lu, étudié tous ces documents, et nous en donnons le catalogue aussi complet que possible. La Bibliothèque nationale en possède un grand nombre. D'autres nous ont été fournis par des collections particulières. Nous avons consulté les Archives. M. Bord nous a ouvert ses cartons avec son obligeance ordinaire. L'article Louis Charles, des *Supercheries littéraires* nous a été d'un grand secours.

Nous avons dû restituer à Richemont et à Naündorff les publications qui concernent chacun d'eux et dont le classement a donné lieu à de fréquentes erreurs, même dans les *Supercheries Littéraires* et dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale* (*Histoire de France*, t. X, V. *Naündorff* et *Richemont*). Nous avions nous-même confondu quelques attributions dans notre étude sur *Charlotte Corday et Fualdès* (*Revue des questions historiques*, 1867, t. II, p. 218-247).

dû se poser pendant sa captivité et après sa mort. A toutes les époques et au sujet de toutes les victimes placées dans des conditions analogues, ils avaient été agités. C'est une loi historique. L'histoire des erreurs de l'esprit humain a ses règles autant et plus peut-être que celle des événements eux-mêmes [1].

Qu'on se reporte par la pensée aux jours qui suivirent la chute du trône, à la captivité du Temple, aux souffrances et aux supplices des royales victimes! Le royalisme ranimé par les persécutions même dont il était l'objet, les imaginations ébranlées par

[1] Sainte-Beuve l'a dit avec une piquante justesse : « On ferait une liste curieuse de tous ces faux prétendants, dont quelques-uns ont surpris pour un moment la crédulité publique et celle des nations.

« Hérodote, le premier, nous a donné l'histoire du *faux Smerdis*, de ce mage qui, à la mort de Cambyse, se fit passer pour Smerdis, fils de Cyrus, et qui régna huit mois. Tacite nous a raconté l'histoire des *faux Agrippa*, des *faux Drusus*, des *faux Néron;* il y eut de ceux-ci en quantité... A voir, par moments, tous ces faux personnages sortir çà et là, on dirait quelque chose comme une épidémie...

« De nos jours, nous avons eu de *faux Louis XVII* très nombreux, en partie fous, en partie imposteurs. En effet, lorsqu'une jeune et haute destinée a subi de ces catastrophes soudaines et qui sont restées par quelques côtés mystérieuses ; lorsqu'un prince a disparu de manière à toucher les imaginations, bien des têtes travaillent à l'envi sur ce thème émouvant ; les romanesques y rêvent, se bercent et attendent ; les plus faibles et ceux qui sont déjà malades peuvent sérieusement s'éprendre et finir par revêtir avec sincérité un rôle qui les flatte et où trouve à se loger un coin d'orgueilleuse manie ; quelques audacieux, en même temps, sont tentés d'y chercher une occasion d'usurper la fortune et de mentir impudemment au monde. » (*Causeries du lundi*, 7 févr. 1853.)

Ce n'est pas seulement une *liste*, mais des livres, qu'on a faits ce sujet. Citons seulement, sans compter d'innombrables monographies : *Les Imposteurs insignes ou Histoire de plusieurs hommes du néant, de toutes les nations, qui ont usurpé les qualités d'empereurs, rois et princes*, par Jean Baptiste Rocoles. Amsterdam, Wolfgang, 1683, in-12; nouvelle édition corrigée et augmentée, Bruxelles, Vlaenderen, 1728, 2 vol. in-8°, fig. — *Les Imposteurs démasqués et les usurpateurs punis, ou histoire de plusieurs aventuriers qui, ayant pris la qualité d'Empereur, de Roi, de Prince, d'Ambassadeur, de Tribun, de Messie, de Prophète, etc., etc., etc., ont fini leur vie dans l'obscurité, ou par une mort violente*, (par l'abbé Esprit. — Joseph Chaudon). Paris, Nyon, 1776, 1 vol. in-12. — *Les Imposteurs fameux, ou Histoires extraordinaires et singulières des Hommes de néant de toutes les nations, qui, depuis les temps les plus reculés jusqu'à ce jour, ont usurpé la qualité d'Empereur, de Roi et de Prince ; terminées par celles des deux faux Louis XVII, Hervagault et Bruneau*. Paris, Eymery, 1828, in-12. Ni Barbier, ni De Manne, ni Quérard ne donnent le nom de l'auteur de cette compilation ; nous croyons pouvoir l'attribuer au libraire Eymery lui-même, qui en composa plus d'une de ce genre.

les secousses révolutionnaires, les cœurs attendris par le spectacle de si hautes et si touchantes infortunes, tout conspirait à exciter la crédulité populaire, à la préparer aux révélations les plus étranges et les plus merveilleuses, aux coups de foudre; tout sollicitait l'audace et l'ambition des aventuriers. En de tels moments, la crédulité et l'imposture vont de pair. Point de folie qui n'ait cours, de sottise qui n'ait ses admirateurs, de fourberie grossière qui ne traîne à sa suite un cortège de dupes. Comme on l'a dit, l'absurdité devient une puissance.

La mort elle-même de Louis XVI, décapité sous les yeux d'un peuple entier, trouvait des incrédules, et faut-il le dire? parmi les gens d'esprit.

« Louis XVI, disaient-ils, ne peutet ne doit pointêtre mort; il y a eu un enlèvement, une fuite, que sais je? Rien encore sur les moyens, mais j'ai la certitude, partagée par les gens sensés d'ici, que nous le verrons bientôt à la tête des armées de la coalition [1]. »

A plus forte raison, les mystères du Temple, qui ne renfermait plus que le frère et la sœur, séparés l'un de l'autre, invisibles à leurs amis et comme ensevelis dans une séquestration odieuse, prêtaient-ils à toutes sortes de suppositions.

Cambacérès lui-même, le froid et sagace Cambacérès, le sentait si bien, que dans un rapport à la Convention, en date du 23 janvier 1795, sur les mesures à prendre vis à vis des Orphelins du Temple, il disait: « Lors même qu'il aura cessé d'exister (le fils de Louis XVI) on le retrouvera partout, et cette chimère servira longtemps à nourrir de coupables espérances [2]. »

Dès le mois de juillet 1794, le bruit courait dans Paris que Louis XVII était sorti du Temple. On l'avait vu sur les boulevards; on affirmait même qu'on l'avait porté en triomphe à Saint-Cloud [3]. Il n'en résulta que la constatation immédiate qu'il était

[1] *Un Homme d'autrefois*, par le marquis Costa de Beauregard, 1877, p. 152.

[2] *Moniteur*, an III, n°, 125.

[3] « Le 7 juillet 1794, le bruit s'était répandu dans Paris que le complot formé par le général Dillon avait réussi, malgré l'arrestation du général, et que Louis XVII avait été enlevé de la Tour On disait que le jeune Roi avait été vu sur le Boulevard, qu'il avait été porté en triomphe à Saint-Cloud. Au moment où la foule se dirigeait vers le Temple pour avoir des détails, le Comité de Sûreté générale y envoyait une députation en toute hâte, afin d'y

toujours en prison, et sans nul doute un resserrement plus étroit, un redoublement de précautions pour prévenir toute tentative d'enlèvement.

Dans l'émigration, à Londres et en Allemagne, circulaient nécessairement de semblables rumeurs qui flattaient ses douleurs et ses illusions.

En Bretagne et en Vendée, comment les oreilles et les cœurs ne se seraient-ils pas de même ouverts à ces bruits de la délivrance de l'enfant pour lequel on s'était tant battu et l'on se battait encore?

Sa mort (8 juin 1795), sur les circonstance et les preuves de laquelle nous reviendrons tout à l'heure, ne devait pas arrêter ces rumeurs. Elle les excita au contraire. Mercier, dans son *Nouveau Tableau de Paris*, en rend témoignage [1].

Une circonstance particulière devait encore ajouter à cette disposition générale des esprits. Des gens, se prétendant bien informés, affirmaient que des articles secrets avaient été arrêtés entre les délégués du Gouvernement républicain, d'une part, et Charette et les autres chefs Vendéens, d'autre part, en dehors du traité signé à la Jaunaye le 29 pluviôse an III (17 février 1795), et qu'au nombre de ces articles figurait la promesse de remettre les Orphelins du Temple aux mains de ces chefs, avant le

constater la présence de l'Enfant. Chabot et Drouet—l'homme de Varennes — qui faisaient partie de cette députation, ordonnèrent de faire descendre Louis XVII dans le jardin, afin qu'il y fût vu par la garde montante. L'Enfant se plaignit d'être séparé de sa mère. On lui imposa silence. » Imbert de Saint-Amand, *Les dernières années de Marie-Antoinette*, dans le *Correspondant* du 19 novembre 1879).

[1] On lit dans les *Mémoires de Napoléon Bonaparte* (Paris, Gosselin, 1834, 4 vol. in 8°, t. I, p. 224) un passage souvent cité comme preuve des bruits qui circulèrent à cette époque et de l'autorité qu'y auraient donnée les confidences de Joséphine à son mari : « Joséphine, dès l'époque de notre mariage (9 mars 1796), me parut très convaincue de l'exactitude de ce second récit (l'enlèvement du Dauphin, du consentement des Comités. Elle se croyait très avant dans cette intrigue, et m'en parla avec bonne foi, en me désignant à qui le prince avait été remis, en quel lieu on le cachait et en quel temps on le ferait reparaître. » On se gardait bien d'ajouter que ces *Mémoires* sont absolument apocryphes. Ils sont l'ouvrage du baron de Lamothe-Langon qui, dans les nombreuses compilations qu'il a publiées sous le nom des contemporains célèbres, est souvent revenu sur cette légende. Il fait affirmer, d'ailleurs, à Napoléon que le Dauphin est mort au Temple, empoisonné par le Comité de salut public, et que Tallien et Cambacérès lui en ont fait l'aveu.

19 juin 1795. La nécessité de préparer de longue main cette remise, avait fait ajourner l'exécution à cette date[1]. Aucuns voulaient même que la reconnaissance du jeune Louis XVII, en qualité de Roi, eût été solennellement promise. Sur ce point toutefois, il y avait plus d'incertitude que sur la remise elle-même. Il n'en fallait pas davantage pour exciter les esprits dans des sens contraires, les uns se persuadant que le Dauphin avait dû être libéré en exécution des prétendus Articles, les autres que, pour se soustraire à cette exécution, on l'avait empoisonné.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'entre 1795 et 1800, plusieurs individus cherchaient déjà à exploiter à leur profit l'évasion supposée et à se faire passer pour le Dauphin, mais discrètement, à huis clos pour ainsi dire, et sans même que l'histoire ait retenu leurs noms.

Le branle, une fois donné, ne s'arrêta pas, quoique les circonstances qui avaient amené l'apparition des premiers faux Dauphins ne fussent plus les mêmes. Leur nombre est effrayant. Pendant plus de cinquante ans, ils ont tenu la curiosité et la crédulité publique en haleine, non seulement en France, mais à l'étranger. Chacun d'eux a son rôle particulier. Quant à leurs systèmes, nous avons déjà dit et l'on va voir qu'ils furent en grande partie calqués les uns sur les autres ; ils gardèrent l'empreinte de leur commune origine.

Mais avant d'aborder chacune des figures dont se compose cette singulière galerie, il importe de préciser aussi exactement que possible les circonstances de la mort au Temple du jeune Louis XVII, les actes qui la prouvent, et de répondre aux objections que, de concert ou séparément, les partisans des faux Dauphins ont présentées pour contester la réalité de cette mort, l'authenticité de ces pièces.

Il ne manque pas, en effet, de personnes instruites et désintéressées, qui, tout en répudiant toute solidarité avec les partisans de Richemont, de Naündorff ou de La Roche, tout en

[1] Nous avons publié sur ce point une Étude critique dans la *Revue des questions historiques* (janvier 1881), et nous y avons ramené la légende des *Articles secrets* à ses véritables proportions : entretiens entre les négociateurs sur la remise des enfants et peut-être sur le rétablissement de la monarchie, et promesses plus ou moins vagues ; rien d'écrit, rien même de positivement arrêté.

reconnaissant qu'aucun de ceux qui ont pris la qualité de Louis XVII n'y avait le moindre droit et qu'ils n'étaient que des fous ou des imposteurs, inclinent cependant à penser que le véritable Louis XVII aurait été arraché du Temple [1]. Un académicien, qui ne peut toucher aux questions historiques, non plus qu'aux autres, sans y laisser la marque de son ingénieuse érudition et de son charmant esprit, M. Sardou, serait, paraît-il, de cet avis [2].

Nous leur en demandons humblement pardon, mais nous sommes convaincu que ces personnes se trompent.

Nous avons peine à croire à une évasion dont le héros serait resté volontairement ou involontairement dans l'obscurité; à un Dauphin assez ignorant ou assez dédaigneux de ses droits pour ne pas chercher à les faire valoir; à des libérateurs reniant l'Orphelin qu'ils ont sauvé en exposant leur vie, ou laissant périr un secret d'un si grand prix, sans le révéler à leurs amis, à ceux du Dauphin, au Dauphin lui-même.

Nous craignons aussi que nos contradicteurs n'aient pris trop au sérieux quelques assertions émises par les partisans des faux Dauphins avec une intention qui n'était rien moins que désintéressée. Dates, documents, témoignages, ils ont tout dénaturé, tout falsifié, et l'on a pu, de très bonne foi, admettre d'autant plus facilement certaines prémisses de lenrs raisonnements, qu'on était plus décidé à en rejeter la conséquence.

Nous donnerons donc nos preuves du décès.

Nous répondrons aux objections.

[1] Deux historiens ont traité la question, à ce point de vue, sans la résoudre positivement.

M. Louis Blanc (*Histoire de la Révolution*, t. XII, p. 323 et suiv.), s'épuise en subtils efforts pour tâcher de démontrer qu'il est possible que le Dauphin ait été arraché du Temple, avec le parti pris et avoué d'induire de ce mystère, « comme enseignement, la preuve des machinations ténébreuses auxquelles peut donner lieu le principe de la monarchie de droit divin, de la part de ceux qui le redoutent ou veulent le faire tourner à leur profit. » De pareilles préoccupations ne pouvaient guère lui laisser la liberté de son jugement. Frédéric Bulau, l'auteur des *Personnages énigmatiques* (Traduction de M. Duckett, Paris, 1861, t. III, p. 271) conclut en ces termes d'une extrême réserve : « Il n'est pas parfaitement démontré que la mort de Louis XVII soit chose indiscutable. » Que ne peut-on pas discuter?

[2] *Figaro*, 7 mars 1882. Les raisons par lesquelles M. Sardou motiverait son opinion, d'après le correspondant du *Figaro*, sont peu décisives; nous ne savons s'il en a d'autres.

Nous mettrons sous les yeux des lecteurs la version du *Cimetière de la Madeleine*, version romanesque et mensongère, de l'aveu de tout le monde, de ceux-là même qui se la sont appropriée et l'ont suivie littéralement.

Puis, nous placerons en regard de l'histoire et du roman le langage et l'attitude de chacun des faux Dauphins, séparément et successivement, en donnant nécessairement plus de développements aux notices qui concernent les plus habiles ou les plus heureux, ceux qui ont joué un rôle d'une certaine importance, et en relevant les plus gros de leurs mensonges et de leurs contradictions.

Ce chapitre se subdivisera naturellement en quatre parties. Première période, 1796 à 1830 : Les précurseurs de Richemont et de Naündorff; — Richemont; — Naündorff; — dernière période : Successeurs de Richemont et de Naündorff jusqu'à nos jours.

Nous terminerons par quelques documents authentiques, inédits, qui prouveront que leurs systèmes à tous reposant sur une base commune, l'intervention de Frotté dans l'évasion prétendue, cette base leur manque à tous également.

I

LA MORT DE LOUIS XVII.

Nous n'avons pas à raconter ici la vie si courte et si longue par la douleur du jeune prisonnier ; cette vie se résume dans ces deux mots d'une éloquente simplicité : *né à Versailles, mort au Temple*. Les détails en sont partout, et surtout dans le beau livre de M. de Beauchesne [1].

[1] *Louis XVII, sa Vie, son Agonie, sa Mort ; Captivité de la Famille royale au Temple*. Paris, 1852, 2 vol. in-8o. Autres éditions en 1853, 1861, etc.

Cet ouvrage obtint un très grand succès. Il eut plusieurs éditions en peu de temps. Le public l'adopta. L'Académie française le couronna. L'auteur avait naturellement réuni toutes les preuves qui établissaient les longues souffrances et la mort trop réelle du pauvre enfant. C'en était assez pour irriter contre lui, contre son succès, tous les faux Louis XVII et leurs adeptes ; aussi prirent-ils M. de Beauchesne à partie avec une extrême violence, l'accusant d'erreur et même de mensonge sur une foule de points, et prétendant qu'il avait écrit le roman et non l'histoire du Temple. « Ce

Il fut enfermé au Temple, le 13 août 1792, avec toute sa famille. Il avait alors sept ans et demi, étant né le 27 mars 1785.

A la fin d'octobre, on le sépara de sa mère pour le loger avec le Roi au second étage de la Tour. La Reine, Madame Royale et Madame Élisabeth occupaient le troisième étage. On le rendit à sa mère, le 11 décembre, quand Louis XVI fut traduit à la barre de la Convention. On le lui arracha définitivement le 4 juillet 1793, pour le remettre aux mains du cordonnier Simon, choisi comme instituteur par le Conseil général de la Commune. Il ne devait pas la revoir. L'enfant fut réintégré sous la garde du couple Simon, au second étage. L'éducation qu'il y reçut, les traite-

n'est qu'un barbouilleur d'histoire, » écrivait de sa main pseudo-royale le faussaire Naündorff ; « son œuvre est indigne..... Simon et sa femme ont été moins cruels que cet empoisonneur de la vérité » (*Lettre* à Gruau, citée dans *Non! Louis XVII n'est pas mort au Temple*, p. 111) ; et deux prêtres, fort respectables d'ailleurs, le qualifiaient non moins durement devant nous, il y a quelques jours à peine. Les écrivains de l'école révolutionnaire firent naturellement chorus, et dans leur désir d'atténuer l'horreur et l'infamie des traitements dont leurs amis avaient accablé la victime, ils reprochèrent à M. de Beauchesne ses exagérations et sa crédulité : reproches peu sincères ou peu réfléchis. Beauchesne n'avait point inventé les faits qu'il retraçait. Il en avait trouvé les éléments dans des écrits publiés depuis longtemps et qui n'avaient jamais été contredits sérieusement, notamment dans celui d'Eckard, *Mémoires historiques sur Louis XVII*, dont M. Louis Blanc lui-même loue la rédaction judicieuse, et dans ceux d'Antoine et de Serieys*. C'est à l'histoire que, sous son nom, on faisait le procès.

Tout au plus aurait-on pu lui reprocher de n'avoir pas tenu un compte suffisant des désordres et de l'affaisement survenus dans l'esprit du jeune prisonnier, par suite de l'affreux régime auquel il était soumis.

Peut-être aussi, avait-il eu tort de ne pas indiquer au bas des pages de son livre, les sources où il avait puisé. Il aurait ainsi permis de vérifier l'exactitude de ses récits et repoussé d'avance certaines objections. Voir M. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, t. XII, ch. IX. — L'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 1874, col. 148 ; — M. Nauroy, *La Nouvelle Revue*, 15 février 1882 ; — etc.

* *Mémoires historiques sur Louis XVII, roi de France et de Navarre,..... suivis de fragments historiques, recueillis au Temple par M. de Turgy, et de notes et pièces justificatives : dédiés et présentés à son Altesse Royale Madame Duchesse d'Angoulême*, par M. Eckard, ancien avocat, chevalier de la Légion d'honneur, troisième édition. Paris, H. Nicolle, 1818, in-8°.

Vie du jeune Louis XVII; par A. Antoine (de St-Gervais). Paris, Blanchard et Chanson, 1815, in-18. — 3e édit. Les mêmes, 1824, in-18.

Le Règne de Louis XVII, contenant des détails sur la régence de Monsieur ; diverses particularités, etc., par un ancien professeur d'histoire (Antoine Serieys). Paris, Plancher, 1817, in-8°.

ments qu'il y essuya, les sentiments que le mari et la femme lui témoignèrent à l'envi, appartiennent à l'histoire.

Mais un arrêté du 2 janvier 1794 (13 nivôse an II) ayant interdit le cumul des fonctions de membre du Conseil général et des emplois salariés par l'État, Simon dut résigner ses fonctions d'instituteur.

Il quitta, avec sa femme, la Tour du Temple, le 19 janvier 1794, pour n'y plus rentrer. Leur déménagement se fit avec bruit et les prisonnières de l'étage supérieur, — Madame Élisabeth vivait encore, — crurent que c'était le jeune Louis qu'on emmenait ailleurs [1].

Simon ne fut pas remplacé; mais le prisonnier fut resserré avec un redoublement de précautions et de rigueurs cruelles. On le relégua dans une chambre obscure, dont la porte fut condamnée et grillée de haut en bas, avec des barreaux de fer. Un guichet avec tablette, pratiqué à hauteur d'appui, servait à lui passer ses chétifs aliments. Ni air, ni lumière, ni promenade, ni visite d'un parent, d'un ami quelconque. Un taudis qui n'était pas balayé ; un grabat qui n'était pas remué. La prison cellulaire dans toute son horreur, appliquée à un pauvre enfant de neuf ans ! La privation d'air et d'exercice, l'abandon, l'ennui, la terreur de la solitude rongeaient sa vie, et le jetèrent — était-ce le but que se proposaient ses persécuteurs ? — dans un marasme physique et moral effrayant.

Cela dura six mois entiers.

A la chute de Robespierre, Barras visita le Temple, vit le Dauphin et lui parla [2].

Dès le 11 thermidor, un arrêté des Comités de Salut public et de Sûreté générale nomma gardien provisoire des enfants du Temple, un nommé Laurent[3].

[1] « Le 19 de janvier, nous entendîmes un grand bruit chez mon frère, ce qui nous fit conjecturer qu'il s'en allait du Temple, et nous en fûmes convaincues quand, regardant par un trou de notre abat-jour nous vîmes emporter beaucoup de paquets.... Mais j'ai su depuis que c'était Simon qui était parti. » *Mémoires écrits par Madame* (duchesse d'Angoulême) *sur la captivité de la famille royale au Temple*; édition donnée sur le texte original, Paris, Poulet-Malassis, 1862, in-12, p. 102. Michelet, *La Révolution française*, t. V, conteste à tort l'authenticité de ces *Mémoires*.

[2] Lombard de Langres, *Mémoires anecdotiques pour servir à l'Histoire de la Révolution française*, 1823, T. I, p 128; - *Lettre* de M. P. Grand, citée dans les *Mémoires* de Gisquet et dans beaucoup d'autres ouvrages.

[3] Ils m'ont jeté vivant sous des murs funéraires,

Laurent était un chaud patriote, mais un honnête homme. Saisi de pitié à la vue de l'état de misère et de souffrance du jeune Louis, il demanda aux Comités de faire une enquête. Les grilles furent supprimées, les abat-jours diminués de hauteur, la chambre nettoyée et purifiée. Les plaies que l'enfant avait à la tête et au cou furent bassinées et pansées ; on renouvela son linge et son costume ; on l'autorisa à monter quelques fois sur la Tour pour s'y promener.

Le 8 novembre, Gomin fut adjoint à Laurent [1]. C'était un ancien tapissier, prudent, timide, mais doux et bon, qui n'est mort qu'en 1841, et qui a pu raconter beaucoup de choses. De plus, un délégué des sections de Paris, venait tous les jours « exercer les fonctions de gardien, concurremment avec les deux nommés à poste fixe [2]. »

L'état de l'enfant, malgré les adoucissements apportés à sa captivité, continuait d'être inquiétant. Il avait des tumeurs à toutes les articulations et particulièrement aux genoux ; il était toujours silencieux et se refusait à toute espèce d'exercice. Le Conseil de la Commune crut devoir avertir le Comité de Sûreté générale, qui désigna un de ses membres, Harmand (de la Meuse), lequel avait dans ses attributions la police de Paris, pour aller au Temple, avec deux de ses collègues [3], s'assurer de la vérité.

Cette visite eut lieu le 27 février 1795. Il n'en fut pas dressé de rapport, mais Harmand, en 1814, en publia un récit très détaillé, qui fit grande sensation, et qui est resté une des pièces capitales de la discussion qui nous occupe [4].

disait Victor Hugo dans son *Ode : Louis XVII*, écrite à vingt ans, et la plus admirable peut-être qu'il ait composée.

Constatons en passant que Michelet, *le sensible*, n'a pas eu un mot de blâme pour ces atrocités, pas un mot de pitié pour la victime. M. Louis Blanc reproche avec raison aux Thermidoriens leurs cruautés envers le Dauphin, mais ils n'avaient fait que suivre les errements des Montagnards.

[1] Il importe de constater que ce fut sur les instances réitérées de Laurent qui ne voulait pas porter seul la responsabilité d'un pareil dépôt, qu'un adjoint lui fut accordé (Beauchesne, t. II, p. 222-223).

[2] *Rapport* de Mathieu à la Convention, 2 décembre 1794.

[3] Mathieu et Réverchon, tous deux régicides.

[4] *Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs événements remarquables de la Révolution.* Paris, Beaudouin, 1814, in-8o ; — 2e édition, augmentée... Paris, Maradan, 1830, in-8o. Le Récit d'Harmand a été reproduit par Eckard, par Beauchesne et dans beaucoup d'autres ouvrages.

Harmand qui cherchait à se faire pardonner par la Restauration cer-

L'enfant avait l'attitude et l'aspect du rachitisme, et des tumeurs aux articulations. Il refusa obstinément de répondre aux questions douces ou menaçantes des délégués, tout en obéissant aux ordres qui lui étaient donnés. Les Commissaires leur déclarèrent qu'il avait gardé ce silence absolu depuis le 6 octobre 1793, jour où on lui avait fait subir contre sa mère l'horrible interrogatoire que chacun sait.

Laurent quitta le Temple le 19 mars 1795 (9 germinal an III), réclamé par les soins à donner à ses affaires personnelles [1].

Quelques jours après, il fut remplacé par Lasne [2], peintre en bâtiments, ancien garde-française, capitaine des grenadiers du bataillon du Petit Saint-Antoine, brave homme aussi, et qui n'eut pour ses prisonniers que de bons procédés.

Au commencement de mai, les gardiens, effrayés de l'aggravation du mal, avertirent le Gouvernement. *Le petit Capet est indisposé*, écrivirent-ils sur le registre. On ne tint pas compte de cet avertissement. Ils le renouvelèrent en termes plus positifs : *Le petit Capet est dangereusement malade*. On ne répondit pas encore. Ils ajoutèrent : *Il y a crainte pour ses jours*, et le Comité de Sûreté générale se décida enfin à envoyer au Temple le fameux Desault (6 mai).

Desault trouva le malade dans un état des plus fâcheux, et ne dissimula pas qu'il était appelé trop tard; il prescrivit des tisanes et des frictions.

Madame Royale sut que son frère allait fort mal ; ses supplications pour le voir et le soigner furent rejetées.

Desault, qui venait tous les jours, ne parut ni le 31 mai ni le lendemain. Atteint d'un mal violent, il mourait le même jour, 1er juin.

Jusqu'au 5 juin, l'enfant ne fut visité par aucun autre médecin. Ce jour-là seulement, Pelletan, chirurgien en chef du grand hospice de l'Humanité, fut envoyé au Temple.

Il trouva l'enfant si malade qu'il crut devoir demander l'adjonc-

tains écarts révolutionnaires et qui écrivait vingt-quatre ans après l'événement, ne doit être lu qu'avec une certaine précaution. Quelques-uns des détails qu'il donne ont été démentis par Gomin, présent à l'entrevue. L'exagération de son royalisme rétrospectif pouvait troubler la sûreté de sa mémoire.

[1] Il mourut à Cayenne, le 22 août 1807.

[2] Lasne est mort à Paris, le 17 avril 1841.

tion d'un confrère. On lui adjoignit, en effet, Dumangin, premier médecin de l'hôpital de l'Unité. Ils firent transporter l'enfant dans une autre chambre plus claire et plus saine. Ils demandèrent l'envoi d'une garde-malade, qui n'eut pas le temps d'arriver, et sa dernière nuit d'insomnie, le malade dut la passer seul, comme toutes les autres, « côte à côte avec la souffrance, sa vieille compagne. »

Le 8 juin, à deux heures un quart de l'après midi, il s'éteignait dans les bras de Lasne, en murmurant le nom de sa mère et de sa sœur...

Le cadavre fut aussitôt rapporté dans la chambre où pendant deux ans il avait tant souffert, et dont les portes, si longtemps fermées, s'ouvraient enfin...

Gomin et Damont, Commissaires de service, virent le mort[1].

Gomin se rendit immédiatement au Comité de Sûreté générale, mais la séance de la Convention était levée. On lui recommanda de ne pas ébruiter le décès jusqu'au lendemain [2].

Le jour même, Bourguignon, un des secrétaires du Comité de Sûreté générale, vint constater personnellement le décès [3].

Le lendemain, 9 juin, à huit heures du matin, quatre membres de ce Comité vinrent à leur tour faire la même constatation. Ils s'en acquittèrent avec une froide indifférence [4]. On ne peut supposer que les larmes eussent troublé la clarté de leur vue. « L'événement n'ayant pas d'importance, dirent-ils, il suffira que le Commissaire de police reçoive la déclaration du décès, le constate et fasse procéder à l'inhumation sans aucune cérémonie. »

Ils décidèrent toutefois que, le lendemain, les officiers et sous-officiers de la garde montante et de la garde descendante, seraient invités à visiter le corps de l'enfant.

Le même jour, 9 juin, Sévestre monta à la tribune de la Convention, au nom du Comité de Sûreté générale.

« Depuis quelque temps, dit-il, le fils de Capet était incommodé par une enflure au genou droit et au poignet gauche. Le 1er floréal (20 avril) les douleurs augmentèrent, le malade perdit l'appétit, et la fièvre survint. Le fameux Desault, officier de santé, fut nommé pour

[1] Beauchesne, t. II, p. 331.
[2] Eckard, p. 286 ; — Beauchesne, p. 307.
[3] Les mêmes, Ib.
[4] Les mêmes.

le voir et le traiter. Ses talents et sa probité nous répondaient que rien ne manquerait aux soins qui sont dûs à l'humanité.

« Cependant la maladie prenait des caractères très graves. Le 16 de ce mois (5 juin). Desault mourut [1]. Le Comité nomma pour le remplacer, le citoyen Pelletan, officier de santé très connu, et le citoyen Dumangin, premier médecin de l'hôpital de Santé, lui fut adjoint.

« Leurs bulletins d'hier, à onze heures du matin, annonçaient des symptômes inquiétants pour la vie du malade ; et à deux heures un quart de l'après-midi, nous avons reçu la nouvelle de la mort du fils de Capet. Le Comité de Sûreté générale nous a chargés de vous en informer ; tout est constaté [2]. »

L'assemblée et les tribunes restèrent impassibles.

Le 10, les officiers et sous-officiers de la garde purent voir le corps, en présence du Commissaire Damont et de trois autres Commissaires chargés du service de garde pour les jours suivants. Beaucoup reconnurent l'enfant. Ils l'avaient vu jadis aux Tuileries ou dans le jardin du Temple. Procès verbal fut dressé et signé par une vingtaine d'entr'eux, commandant, capitaines et autres [3].

A la même date, 10 juin, était dressé l'acte suivant :

CAPET [4]. Section *du Temple, l'an troisième de la République française, du vingt deux Prairial, Décès de Louis Charles Capet* âgé de *dix ans deux mois*, profession — domicilié à *Paris, aux Tours du Temple, fils de Louis Capet dernier roi des Français, et de Marie Antoinette Josèphe Jeanne d'Autriche.*

Le deffunt est né à Versailles et décédé avant hier à trois heures après midi.

Sur la réquisition à nous faite dans les vingt-quatre heures, par *Etienne Lasne* âgé de *trente-neuf* ans, profession *Commandant en chef de la Section des Droits de l'homme,* domicilié à *Paris sur la section des Droits de l'homme n° 48,* le déclarant a dit être *Gardien des Enfants de Capet,* et par *Jean Baptiste Gomin,* âgé de *trente-huit* ans, profession *Cit. français, Commandant en chef de la Section de la Fraternité,* domicilié à *Paris rue de la Fraternité n° 39,*

[1] Erreur : il mourut le 1er juin.
[2] *Moniteur* ; — Eckard, p. 288 ; — M. Louis Blanc, p. 354.
[3] Eckard, p. 286 ; — Beauchesne, p. 309.
[4] Ce procès verbal fut inséré dans le registre-journal de la Tour du Temple, qui fut plus tard déposé au Ministère de l'Intérieur.

le déclarant a dit être *Commissaire de la Convention pour la garde du Temple. La présente déclaration a été reçue en présence des citoyens Nicolas Laurent, Arnoult et Dominique Goddet, commissaires civils de la section du Temple, au terme de l'arretté du Comité de Sureté générale en date de ce jour qui ont signé avec nous.*

Constaté suivant la loi du 20 décembre 1792, par nous Commissaire de Police de la susdite section, *DUSSERT*.

LASNE, — *ARNOULT, commissaire*, — *GODDET, commissaire*, — *GOMIN*[1].

Au même moment, quatre médecins, désignés par le Comité de salut public, Pelletan, Dumangin, Lassus et Jeanroy, faisaient l'autopsie. « Nous avons trouvé sur un lit, portait le procès-verbal, le corps mort d'un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les Commissaires nous ont dit être celui du fils de défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis plusieurs jours. » Ils ne constatent aucune trace de poison. « La mort est le résultat d'un vice scrofuleux existant depuis longtemps[2]. »

Le 12 juin, l'acte de décès est rédigé ; le voici :

364. « *Du vingt-quatre prairial* de l'an *Trois* de la République.

ACTE DE DÉCÈS de Louis Charles Capet, du vingt de ce mois, troiz heures après-midi, âgé de *dix ans deux mois*, natif de *Versailles, département de Seine et-Oise*, domicilié à *Paris, aux Tours du Temple, Section du Temple, fils de Louis Capet, dernier Roy des Français, et de Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne d'Autriche.*

Sur la déclaration faite à la maison commune, par *Etienne Lasne*, âgé de *trente-neuf* ans, profession *gardien du Temple*, domicilié à *Paris, rue et section des Droits de l'Homme, 48*. Le déclarant a dit être *voisin*, et par *Rémy Bigol*, âgé de *cinquante-sept* ans, profession *employé*, domicilié à *Paris, Vieille rue du Temple* 61, le déclarant a dit être *ami*.

VU LE CERTIFICAT de *Dussert*, Commissaire *de police* de ladite Section *du vingt-deux de ce mois*.

OFFICIER PUBLIC Pierre-Jacques Robin.

LASNE commandant en chef Son des Droits de l'Homme. — *ROBIN* — *BIGOT*.

[1] Les mots en italiques sont seuls écrits à la main.
[2] Eckard, p. 487 ; — Beauchesne, p. 311, — Etc.

Il ne restait plus qu'à procéder à l'inhumation.

Le 12 juin, à huit heures du soir, le corps fut transporté au cimetière de Sainte-Marguerite et déposé dans la fosse commune.

Nous verrons tout à l'heure quels incidents, plus bruyants que sérieux, devaient soulever cette autopsie, ces actes mortuaires et cette inhumation.

Nous avons dû nous borner ici à l'exposé, sans commentaires, des faits et des actes qui concernent le décès de Louis XVII.

Nous le disons avec une pleine conviction, jamais décès ne fut constaté d'une manière plus légale, plus régulière, plus complète, que celui de Louis-Charles Capet.

Il l'est, en effet, par la visite du corps et par la reconnaissance des deux gardiens, Lasne et Gomin, dans les bras desquels il est mort;

Par celle du Commissaire de service Damont;

Par celle de trois autres Commissaires;

Par celle de Bourguignon, secrétaire du Comité de Sûreté générale;

Par celle de quatre membres de ce Comité;

Par celle des officiers et sous-officiers de la garde montante et de la garde descendante;

Par celle du commissaire de police Dussert.

Tous, sans doute, ne connaissaient pas également l'ex-Dauphin; tous n'avaient pas examiné le petit cadavre avec la même attention; mais, parmi ces témoins, il y en avait beaucoup qui pouvaient attester l'identité avec toute certitude; pas un ne l'a révoquée en doute.

S'il s'agissait d'un simple particulier, aucun doute ne s'élèverait sur la réalité du décès, non plus que sur l'identité de l'enfant décédé au Temple le 8 juin 1795.

Mais c'était un fils de Roi; il avait dû être Roi lui-même; il en porta le titre parmi les fidèles qui, en France ou à l'étranger, combattaient pour sa cause..... Et les Rois ne peuvent ni naître, ni mourir comme les autres hommes.

De là, les intérêts, les passions, les controverses, les paradoxes historiques qui se sont agités autour de son nom.

Constatons encore que ses ennemis ont annoncé et affirmé sa mort; que ses fidèles, dont nous parlions tout à l'heure, y ont cru également; qu'à l'Armée de Condé, qu'en Vendée, que

dans toutes les Cours où la vieille monarchie française avait encore des représentants, Louis XVIII fut proclamé Roi de France, et qu'il ne pouvait l'être, si son neveu existait encore, sans la plus odieuse et la plus sacrilège usurpation.

La supposition que la reconnaissance d'un enfant mineur comme Roi de France aurait pu entraîner des embarras, est chimérique. Roi ou Régent, c'était toujours le comte de Provence qui devait exercer le pouvoir. Il n'avait pas d'enfants. La ferveur monarchique était encore très vive et se serait ranimée autour d'un nouveau Joas miraculeusement sauvé.

Le secret de son existence ne pouvait être si bien gardé qu'il n'en transpirât quelque chose ; trop de gens y auraient été initiés.

Le secret ! mais les faux Louis XVII ont prétendu qu'il n'y en avait pas, et qu'ils avaient été publiquement reconnus, proclamés par leurs fidèles !

Le mensonge de la mort du Dauphin lui créait donc, comme à ses partisans, beaucoup plus de complications et de difficultés que ne pouvait faire l'aveu de sa vie.

La supposition que la reconnaissance de Louis XVII, évadé du Temple, en qualité de Roi, aurait été entravée par les difficultés existant entre les émigrés et les insurgés de l'intérieur, n'est pas moins chimérique. On connait la nature et les causes de ces difficultés. Des documents sans nombre montrent la Vendée appelant en vain les princes pour se mettre à sa tête, et l'émigration entravant trop souvent les efforts héroïques qu'elle ne vient pas partager. Mais pas un de ces documents, on peut l'affirmer, pas un seul, public ou privé, qui ait trait à l'existence ou aux droits, tenus plus ou moins en suspens, de Louis Charles. Tous, émigrés et vendéens, ont le même roi et le servent avec la même ardeur, bien que par des moyens différents : Louis XVII avant 1795, Louis XVIII après. Il est facile de jeter en avant des insinuations contraires ; l'histoire et le bon sens les démentent également.

II

OBJECTIONS ET RÉPONSES.

Contre cette situation si simple, contre cette vérité si vraie, on a trouvé moyen de soulever des montagnes d'objections.

La plupart sont puériles et ridicules, et nous avons quelque peu honte d'y répondre sérieusement ; mais, en somme, ce n'est pas notre faute si elles ont été faites, et si d'honnêtes gens et même des gens d'esprit s'y sont laissés prendre.

Écartons d'abord la question de l'empoisonnement du Dauphin et celle de l'empoisonnement de Desault.

On crut dans le temps [1], on a répété depuis et beaucoup de

[1] Delille se fit l'écho de ces soupçons dans ces vers du poème de *la Pitié*, qui eurent beaucoup de retentissement :

Louis sur l'échafaud a terminé sa vie ;
Son Épouse n'est plus, et sa Sœur l'a suivie ;
D'effroyables malheurs ont banni ses parents.
Seul, au fond de sa Tour, sous l'œil de ses tyrans,
Un fils respire encore, il n'a pour sa défense
Que ses traits enchanteurs et que son innocence :
Contre tant de faiblesse a-t-on tant de courroux ?
Cruels ! Il n'a rien fait, n'a rien pu contre vous.
Veille sur lui, grand Dieu ! Protecteur de sa cause,
Dieu puissant ! c'est sur lui que notre espoir repose.
Accueille ses soupirs, de toi seul entendus ;
Qu'ils montent vers ce ciel qu'hélas ! il ne voit plus.
Tu connais ses dangers et tu vois sa faiblesse.
Ses Parents ne sont plus, son peuple le délaisse ;
Que peuvent pour ses jours ses timides amis ?
Les assassins du Père environnent le Fils ;
Sa ruine est jurée. A peine leur furie
Lui laisse arriver l'air, aliment de la vie.
Son courage naissant et ses jeunes vertus
Par le vent du malheur languissent abattus.
Leurs horribles conseils et leur doctrine infâme,
En attendant son corps empoisonnent son âme.
Déjà même, déjà de sa triste prison
La longue solitude a troublé sa raison.
Quoi ! n'était-il donc plus d'espoir pour sa jeunesse ?
De l'amour maternel l'ingénieuse adresse,
Le zèle, le devoir, pour défendre ses jours,
Étaient-ils sans courage ? Étaient-ils sans secours ?

gens sont encore convaincus aujourd'hui, que le Dauphin mourut empoisonné dans un plat d'épinards. Nous n'en croyons rien. L'autopsie ne révéla aucune trace de poison, et les mauvais traitements dont ce pauvre enfant avait été accablé ne suffisent que trop pour expliquer sa fin prématurée. L'odieux langage de plusieurs Conventionnels, leurs vœux et leurs menaces homicides devaient attirer naturellement sur eux les soupçons dont leur mémoire est restée flétrie [1]; mais il n'en résulte pas la preuve suffisante qu'ils aient hâté la mort qu'ils désiraient. Plus coupables, ils eussent été

Abner sauva Joas; sous l'œil même d'Ulysse,
Un faux Astyanax fut conduit au supplice.
Mais quoi! pour remplacer cet enfant plein d'attraits,
Quel visage enchanteur eût imité ses traits?
L'œil le moins soupçonneux eût percé le mystère,
Et la beauté du fils aurait trahi la mère.
Aujourd'hui plus d'amis, de sujets, de vengeur;
Chaque jour dans son sein verse un poison rongeur.
Quelles mains ont hâté son atteinte funeste?
Le monde apprit sa fin; la tombe sait le reste.

(Ch. III.)

[1] En voici quelques échantillons, empruntés textuellement au *Moniteur*. Le 22 janvier 1795, Brival s'écriait en pleine Convention : « Je m'étonne qu'au milieu de tant de crimes inutiles, commis avant le 9 thermidor, on ait épargné les restes d'une race impure? » Ce mot « un des plus horribles — c'est M. Louis Blanc qui l'avoue—qui aient jamais souillé la tribune parlementaire, » excita, il est vrai, de violents murmures; mais Billaud-Varennes avait pu dire, le 5 septembre 1793, sans soulever la même tempête : «un seul fil retient le fer suspendu sur la tête du fils du Tyran; si les puissances coalisées font un pas de plus sur notre territoire, il sera la première victime du peuple. » Était-ce un appel au supplice juridique d'un enfant de huit ans, ou à son égorgement? Le supplice aurait offert quelque chose de plus monstrueux encore.

Citons encore le Décret du 1er août 1793 qui porte que « la dépense des deux enfants de Louis Capet sera réduite à ce qui est nécessaire pour l'entretien et la nourriture de deux individus; »— l'expulsion d'un nommé Cressant du Conseil de la Commune, pour avoir plaint le sort des deux jeunes prisonniers (*Moniteur*, 24 mars 1794),— et ce passage d'un Rapport de Mathieu, du 2 décembre 1794: « Le Comité de Sûreté générale n'a en vue que le matériel d'un service confié à sa surveillance; il est étranger à toute idée d'améliorer la captivité des enfants de Capet, ou de leur donner des instituteurs. Le Comité et la Convention savent comment on fait tomber la tête des Rois; mais ils ignorent comment on élève leurs enfants. » Non pas qu'il y ait lieu d'assimiler ce langage et ces mesures aux horribles propos de Brival et de Billaud-Varennes, mais il en ressort bien la preuve de dédain affecté avec lequel durent être remplies les formalités nécessaires pour constater le décès du Dauphin et du parti pris de n'attacher à ce décès aucune importance officielle. Nous reviendrons bientôt sur ce point.

plus discrets. Ils n'avaient d'ailleurs qu'à laisser faire la prison, plus homicide que l'apothicaire.

Les constatations prescrites après le décès excluent aussi pour nous la pensée que le Comité de Sûreté générale en redoutât le résultat. Rien ne le forçait de les ordonner.

En voyant que l'esprit de parti ne recula pas devant l'accusation monstrueuse contre Desault d'avoir administré de sa main un poison lent à son jeune malade [1], on reculerait soi-même devant des soupçons bien autrement sérieux que ceux qu'on dirigea contre le Comité.

Est-il besoin de faire remarquer que l'empoisonnement du Dauphin serait exclusif du système des faux Dauphins qui prétendaient naturellement être sortis du Temple et avoir survécu ?

L'empoisonnement de Desault n'est pas mieux établi, bien que tous les faux Dauphins, à l'envi, l'aient allégué, et que M. Louis Blanc lui-même émette à cet égard les doutes les plus injurieux contre les Thermidoriens.

Pourquoi l'auraient-ils empoisonné ?

Parce qu'il aurait empoisonné lui-même le malheureux enfant, et qu'on aurait voulu ensevelir son secret avec lui ? Nous venons de répondre.

Parce qu'il aurait refusé, au contraire, de l'empoisonner? Vengeance atroce, abominable, dangereuse, impossible ; car on ne fait d'ouvertures criminelles du genre de celle qu'il aurait reçue, qu'à ceux qui les ont déjà d'avance accueillies.

Parce qu'il aurait reconnu la substitution de l'enfant ? Comment Desault aurait-il attendu près d'un mois pour la révéler au Comité ? Ou, si cette révélation devait lui coûter la vie, pourquoi le Comité aurait-il attendu un mois pour s'assurer de son silence ?

La vérité est que Desault avait parfaitement reconnu le Dauphin dans l'enfant confié à ses soins, et l'avait dit à tout venant [2].

Tout ici est conjecture, invraisemblance et contradiction.

Un médecin éminent comme Desault peut mourir naturellement

[1] La Rue, *Histoire du Dix-huit fructidor*. Paris, 1821, 2 part. in-8°, t. I, p. 225 ; — Serieys, *Le Règne de Louis XVII* ; — Cléry, *Mémoires*, — etc.

[2] Notamment à Beaulieu, auteur des *Essais historiques sur la Révolution de France* (t. VI, p. 296) et au libraire Nicole (Eckard, p. 298).

comme le premier venu de ses malades, mourir en quelques jours, à cinquante ans. Ses veilles et ses travaux même sont pour lui un danger de plus.

Les médecins qui entouraient son chevet, le fameux Bichat, notamment, ne crurent point au poison. « Quel est l'homme illustre, s'écriait-il à cette occasion, dont la mort n'a pas été le sujet des fausses conjectures du public, toujours empressé d'y trouver quelque chose d'extraordinaire? Heureux celui dont ces conjectures honorent la mémoire [1] ! »

La mort, presque subite aussi, du pharmacien Choppart [2], six jours après celle de Desault, ne confirmerait-elle pas la supposition de l'empoisonnement de ce dernier?

L'empoisonnement du pharmacien pour cacher celui du médecin ! L'empoisonnement du médecin pour cacher celui du malade! Trop de crimes inutiles autant qu'odieux.

Choppart n'entra jamais au Temple. Il ne vit point le Dauphin. Beauchesne affirme même que ce n'est pas lui qui fournissait les remèdes, bien simples, prescrits par Desault, mais des pharmaciens plus rapprochés du Temple et dont il donne les noms [3]. Eût-il été le fournisseur attitré, qu'il avait bien le droit de mourir rapidement comme tant d'autres.

Au milieu de ce carnage, on aurait laissé vivre les deux gardiens, témoins bien autrement redoutables !

Passons à des objections plus précises et plus saisissables.

La principale a été déduite du rapport de Harmand (de la Meuse) et du mutisme absolu dans lequel l'enfant se serait renfermé devant lui, mutisme que ses gardiens attribuaient à la crainte qu'on n'abusât encore de ses paroles, comme on l'avait déjà fait contre sa mère, et qui, il faut bien le dire, aurait été si étrange, à ce degré de constance héroïque et d'énergie soutenue pendant des années, chez un pauvre enfant de neuf ans.

Ajoutons qu'il est en pleine contradiction avec ce que nous

[1] Ce témoignage est bien autrement sérieux que les rumeurs d'un empoisonnement qui auraient circulé dans la famille de Desault (M. Louis Blanc, p. 352).

[2] Gruau en fait un chirurgien.

[3] Comment les savait-il ces noms? demande M. Louis Blanc (p. 356). La réponse est facile : par Gomin ou par Lasne, qu'il avait beaucoup vus et beaucoup questionnés.

savons des habitudes de l'enfant avant son entrée et même au commencement de son séjour au Temple, avec tout ce qu'ont raconté Lasne et Gomin, ses gardiens.

Aussi a-t-on dit : « Si l'enfant visité par Harmand était muet au point qu'il indique, ce ne pouvait être le Dauphin, mais un enfant muet substitué au Dauphin. »

Substitué quand ? comment ? par qui ? il faudrait le dire, et on ne le peut.

Mais cet enfant vu par Harmand, était-il absolument muet, et s'il gardait le silence, était-ce par la sublime et surnaturelle volonté qu'il suppose ?

Nous ne le croyons pas.

Nous faisons sa part au sentimentalisme royaliste de Harmand et aux exagérations qu'il aurait pu entraîner ; nous faisons la leur au long temps écoulé entre sa visite et le récit qu'il en fit, au caprice boudeur et passager d'un enfant, à la maladie dont souffrait cet enfant et qui le rendait silencieux toujours et vis-à-vis de tout le monde, à plus forte raison vis-à-vis d'un étranger [1].

L'enfant que l'on prétend avoir été substitué, aurait été sourd-muet. Or celui que vit Harmand entendait et comprenait ses ordres, ses observations. Il exécutait les mouvements prescrits. Il le regardait fixement, comme font les malades et les personnes dont l'esprit commence à se troubler. Il n'avait pas cet aspect particulier que présentent les sourds-muets, ce regard chercheur et inquiet, cette gesticulation convulsive, leur seul langage, qui frappent en eux, car Harmand s'en serait aperçu et l'aurait dit. Harmand, malgré l'étrangeté du cas, crut que

[1] Gomin, dans sa déposition faite en 1837 (*Gazette des Tribunaux*, 7 juin 1851) disait : « Plusieurs membres de la Convention sont venus visiter cet enfant, à l'époque où il fut confié à ma garde. Jamais il n'a fait de réponse aux questions qu'ils lui adressaient, ce qui a pu accréditer la version qu'il était muet. Il répondait volontiers aux sieurs Laurent et Lasne, ainsi qu'à moi. »

C'est dans le même sens que s'explique tout simplement le langage de Laurent à Gomin (décembre 1794), lors de son entrée au Temple : « L'avez-vous vu autrefois ? — Je ne l'ai jamais vu. — *En ce cas*, il se passera du temps avant qu'il vous dise une parole. » (Beauchesne, t. II, p. 229.) M. Louis Blanc se donne beaucoup de mal pour en éluder le sens, si naturel (p. 337).

Barras vit l'enfant du Temple après le 9 thermidor. Il lui parla. L'enfant lui répondit. Barras connaissait et reconnut le Dauphin.

l'enfant était volontairement muet. Son récit affime cette croyance, et cette croyance est exclusive de l'idée d'une substitution.

Ce serait pour dérober aux visiteurs l'enfant substitué et pour empêcher qu'il ne fût reconnu, que le Comité de Sûreté générale l'aurait rélégué dans une pièce obscure et grillée, lui aurait interdit toute promenade et même aurait refusé à Hue, ancien valet de chambre de Louis XVI, qui la sollicitait, la permission de s'installer auprès de lui.

M. Louis Blanc qui donne, un peu hypothétiquement il est vrai, ces étranges explications (p. 332, 351), n'avait qu'à relire les discours et les Rapports des membres des Comités ou de la Convention pour y constater un parti pris de haine implacable, cause unique de ces abominables rigueurs.

Lasne et Gomin ne mériteraient aucune confiance.

Lasne et Gomin étaient d'honnêtes gens, dont la probité et la sincérité n'avaient jamais été mises en doute avant qu'il plût à Naündorff et à Richemond, à M. Louis Blanc et à M. Jules Favre de les présenter comme des hypocrites, des faussaires et des parjures [1].

Tous deux, il est vrai, ont fourni des renseignements à Beauchesne ; ce n'est ni un crime ni une faute.

Tous deux ont affirmé que l'enfant qu'ils avaient vu, gardé, soigné au Temple et qui y était mort dans leurs bras, était le Dauphin.

Cet enfant parlait peu, mais il parlait. Il ne répondait pas aux étrangers ; à eux il répondait.

Nulle incertitude sur son identité, attestée par ses traits, la tradition du Temple et son langage.

Sans doute, interrogés à différentes fois et par des personnes différentes — qui ont pu, comme il arrive si souvent, modifier leurs déclarations en les reproduisant — Gomin et Lasne ont varié sur certains détails [2].

Ainsi, ils ont pu, sous l'impression de souvenirs lointains et

[1] M. Sardou aurait dit (*Figaro*, 7 mars 1882) que « ces geôliers avaient conté à M. de Beauchesne, pour son argent, tout ce qu'il avait voulu. »

M. Louis Blanc les traite de « faux témoins » (356) ; le mot est dur.

[2] Les déclarations de la femme Simon vont nous offrir tout à l'heure des contradictions bien autrement choquantes.

variables, accentuer plus ou moins, tantôt le mutisme habituel du Dauphin, tantôt ses passagères expansions. Dans cet enfant malade, intelligent autrefois, mais dont l'intelligence vacillait prête à s'éteindre, il y avait nécessairement des intermittences de silence et de parole, de raison et de déraison qui expliquent les prétendues contradictions des deux gardiens. Ces contradictions ne sont probablement que des vérités successives.

Leur langage, trop uniforme, trahirait un apprêt, un parti pris que nous aimons mieux n'y pas trouver.

A toutes les époques, ils ont affirmé que le Dauphin était mort dans leurs bras. Ils ont signé cette déclaration qui, fausse, les vouait à une mort certaine. Lasne, un pied dans la tombe, la renouvelait par serment devant la justice.

La femme Simon aurait affirmé l'évasion, et son témoignage devrait faire foi pleine et entière.

C'est M. Nauroy qui, le premier, dans la *Nouvelle Revue*, a donné le texte des déclarations[1] faites par cette femme, en 1816[2], à des agents de police chargés de l'interroger. Elle était à l'hospice des Incurables depuis 1796.

Cette femme avait alors soixante et onze ans. Elle avait été ivrognesse. « Elle jasait beaucoup, mais sans suite, ses organes étant affaiblis. »

Elle prétendait avoir eté « gouvernante » du Dauphin, au Temple, et lui avoir rendu beaucoup de services. « Elle s'étonnait que M^me^ la Duchesse d'Angoulême, qui connaissait sa situation et l'utilité dont elle avait été à son auguste frère, ne fît rien pour elle. »

Elle affirmait que le Dauphin existait encore. Elle avait la certitude d'avoir reçu sa visite aux Incurables, 11 ans auparavant, au mois de juillet : il était accompagné d'un nègre ; il ne l'avait point nommée, mais il avait posé la main sur son cœur et lui avait fait signe de

[1] Les procès verbaux de ces déclarations sont aux Archives nationales, *Sûreté générale*. Elles étaient connues depuis longtemps. Les *Mémoires d'un contemporain*, 1843, p. 125, et Claravali, dans sa *Vie de Mgr le duc de Normandie*, 1850, p. 175, 274, 300, la *Revue catholique*, en 1848, p. 258, en avaient parlé. Le D[r] Rémusat, déposant devant la Cour d'Assises de la Seine, dans le procès de Richemont, avait attesté qu'en 1811 la femme Simon lui avait parlé de l'enlèvement.

[2] Rapports des 15 et 16 novembre, avec procès-verbaux à l'appui, 2 et 4 août 1817.

garder le silence. Arrivé à son lit, sur lequel était un couvrepied bleu, il avait dit : « Je vois qu'on ne m'avait pas trompé. » Elle ne l'avait jamais revu.

Le Dauphin, quand elle l'avait quitté, au Temple, était bien portant.

C'etait par le cuisinier de la prison qu'elle avait connu l'enlèvement, et par une ses cousines, portière, qu'elle avait appris que le Prince vivait toujours.

Elle ne se vantait point d'avoir pris part à cet enlèvement.

« La veille du jour où la mort du jeune Prince fut annoncée par les papiers publics, elle vit, se trouvant à côté de l'École de chirurgie, passer la voiture du blanchisseur employé au Temple ; elle reconnut une manne ou panier, dans lequel on aura pu introduire un autre enfant destiné à être substitué au jeune Prince, qu'elle dit avoir été enlevé à cette époque. »

« Son opinion s'est fortifiée du propos qu'on attribue à M. Desault, chirurgien, qui, lorsqu'on lui présenta le cadavre du prétendu Louis XVII, dit qu'il ne reconnaissait point le corps du jeune prince, auquel il avait donné des soins précédemment. »

Beaucoup de personnes distinguées avaient été la voir et l'interroger.

Elle avait raconté son histoire à la duchesse de Berry qui faisait une visite aux Incurables ; elle était convenue avec elle d'un mot d'ordre (*Astikot-Morlinghot*) pour avoir des nouvelles du Prince.

Les religieuses disaient qu'elle avait sa raison.

Et c'est tout !

Franchement, il nous est impossible de trouver dans ces visions d'une vieille alcoolisée, dans ces commérages de portière et de cuisinière, un témoignage sérieux en faveur de l'évasion [1].

Qu'elle y ait cru, soit.

Mais elle reconnaît elle-même qu'elle n'y aurait pris aucune part.

Et les trois raisons qui déterminent sa conviction, la rencontre d'une voiture de linge dans les rues de Paris [2], le prétendu

[1] C'est ce qu'a établi avant nous M. Chantelauze, le savant historien de Marie Stuart et du Cardinal de Retz, dans un très bon article (*Figaro* 19 février 1882).

[2] La date qu'elle assigne à cette rencontre, 8 juin 1795, doit être retenue, car elle exclut non seulement tout concours de sa part, mais elle est en contradiction avec le système qui place l'enlèvement au 19 janvier 1794 ou au mois de juin suivant.

propos prêté à Desault qui, nous l'avons vu, avait tenu un langage tout à fait contraire et ne put faire l'autopsie puisqu'il était mort ; la visite aux Incurables de cet inconnu qui n'a rien dit et n'est pas revenu, sont tout à fait dérisoires [1].

Le procès-verbal d'autopsie a été critiqué avec amertume en la forme et au fond.

« Au fond, a-t-on dit, le vice scrofuleux dont était atteint depuis longtemps le corps soumis à l'autopsie des médecins, ne s'expliquerait pas par la constitution physique de Louis XVI et de Marie-Antoinette. »

Est-ce bien sérieux? Les scrofules ne procèdent-ils donc que de l'hérédité? N'y a-t-il pas une large part à faire à l'imprévu

[1] Pour en finir avec la Simon, voici quelque chose d'assez curieux.

Il n'est pas d'étrangeté à laquelle l'amour du paradoxe et de la contradiction ne puisse conduire certains esprits.

Simon a trouvé, lui aussi, des avocats pour le réhabiliter. Sérieys (*Le Règne de Louis XVII*, p. 173) reproduit les confidences que Simon lui aurait faites, *les larmes aux yeux*, et ses protestations d'affection pour le jeune prisonnier : « Je donnerais un bras pour que cet enfant m'appartînt, tant il est aimable et tant je lui suis attaché ! » M. Dubruel, ancien député, aurait été disposé à croire que Simon était un brave homme et que « s'il maltraitait le Dauphin, ce n'était que pour tromper les surveillants, » — par pure affection (*Second plaidoyer* de M. Jules Favre).

Quant à la femme Simon, voici l'explication délirante que donnaient de sa conduite au Temple, certaines personnes :

« On prétend que la femme du savetier Simon avait été maîtresse de feu le comte d'Artois et que de cette liaison naquit un fils, vers l'époque de la naissance du Dauphin *. On ajoute que cette femme, abondonnée plus tard par son royal amant, voua une haine implacable à la famille royale, et qu'ayant appris, en 1793, que le fils de Louis XVI était confié à Simon, elle se fit épouser par cet homme ** pour être à même d'exercer sa vengeance sur le jeune prince qui mourut, dit-on, par suite des mauvais traitements de cette mégère ; mais ayant appris qu'un parti s'était organisé pour enlever le Dauphin de sa prison, elle substitua à la place du prince mort, son fils, fils de son intrigue avec le comte d'Artois ; et c'est cet enfant, assure-t-on, qui fut sauvé du Temple comme le véritable héritier de la monarchie française. Voilà comme on voudrait rendre compte de la frappante ressemblance de notre bon prince et de sa famille aux Bourbons. » — *Lettre de M. de Cosson à Gruau*, Londres, 12 novembre 1859, citée dans les *Intrigues dévoilées*, t. III, p. 880, (Cosson met ces bruits sur le compte du baron Capelle).

Ainsi Naündorff aurait été le fils du comte d'Artois et de... la Simon ; touchante alliance de la royauté et du peuple !

* Elle avait alors 40 ans.

** Ils s'étaient mariés le 15 mai 1788.

dans les causes qui les déterminent ou les développent, comme pour toutes les maladies? Enfin le genre affreux de vie auquel était condamné le jeune prisonnier, la mauvaise nourriture, la séquestration, l'absence de mouvement, de grand air et de liberté ne sont-ils pas précisément une des causes qui expliqueraient le mieux une maladie de cette nature? Son frère, le véritable duc de Normandie, était bien mort rachitique, dans des conditions bien moins délétères.

Au point de vue de la forme, on a trouvé que ces énonciations du procès-verbal d'autopsie : « Le corps que les Commissaires nous ont dit être celui du fils de défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis plusieurs jours, » étaient étranges et impliqueraient même de la part des rédacteurs la conviction que le corps n'était pas celui du Dauphin. La vérité est qu'elles n'avaient rien que de naturel sous leur plume. Ils n'avaient point à affirmer l'identité, à la rechercher. Ils étaient appelés pour faire l'autopsie du corps qui était là, et non pour autre chose. La formule qu'ils ont employée pour le désigner, est une formule banale et dont on retrouverait les analogues dans les procès-verbaux de constat ou d'expertise qui se dressent encore chaque jour.

« Mais, a-t-on ajouté, des quatre médecins qui firent l'autopsie, aucun ne connaissait le Dauphin [1]. »

La figure du Dauphin était connue par ses portraits peints ou gravés, par ses bustes ou ses médailles, plus que celle d'aucun autre enfant, surtout des Parisiens. Tout Paris l'avait vu jouer aux Tuileries et même pendant un temps, bien court, il est vrai, dans la cour du Temple.

Lassus avait été attaché à la maison de Mesdames ; Jeanroy à celle de Lorraine.

Jeanroy, Dumangin et Pelletan, qui survécurent jusqu'à la Restauration, n'ont jamais exprimé le moindre doute sur l'identité de l'enfant. Jeanroy l'a affirmée avec attendrissement, à M[me] de Tourzel, gouvernante des Enfants de France [2]. Pelletan y croyait

[1] M. Louis Blanc, p. 361 ; — *Figaro*, 7 mars 1882 ; Claravali, *Vie de Mgr le Duc de Normandie* (p. 137), va plus loin, et prend sur lui d'affirmer qu'ils surent positivement que l'enfant qu'on leur présentait n'était pas le Dauphin.

[2] Beauchesne, p. 314.

si bien qu'il avait retiré et caché le cœur comme une relique. Dumangin, en querelle avec son confrère sur ce dernier point, était d'accord avec lui sur l'identité.

Le Comité de Sûreté générale n'était pas tenu de faire faire l'autopsie par *quatre* médecins, dont le moindre incident, le moindre scrupule d'honnêteté pouvaient faire les révélateurs de la fraude dont il aurait essayé de les rendre complices !

Les actes de déclaration et de décès dont nous avons donné le texte, et les autres documents relatifs à la constatation de ce décès, n'ont pas été moins critiqués que le procès-verbal d'autopsie.

1° L'acte de décès n'aurait été rédigé que quatre jours après le décès lui-même.

Le décret du 19-24 décembre 1792 concernant l'état civil des citoyens n'impartit point de délai pour la rédaction des actes de décès, mais il exige que la déclaration soit faite dans les trois jours, non compris celui du décès, devant le commissaire de police de la section ou du quartier [1]. Or, cette déclaration fut faite régulièrement, le surlendemain du décès de l'enfant, dans les délais réglementaires, et l'acte de décès ne fit qu'en reproduire les énonciations, après vérification. C'est ce que Gruau et M. Louis Blanc se sont bien gardés de dire [2].

2° Il n'est pas davantage irrégulier, « pour n'avoir pas été dressé en présence du commissaire de section préposé par la loi spéciale du temps à la garde du prince [3]. » Cette présence n'était imposée par aucun texte, et le commissaire de section, Dussert, averti par Lasne et Gomin, ainsi que nous l'avons vu, avait fait, d'ailleurs, les constatations légales.

3° « Cet acte est signé par deux témoins obscurs [4], » — comme

[1] « Les personnes désignées... pour faire les déclarations de naissance et de décès, seront tenues de faire ces déclarations dans les trois jours de la naissance et du décès... » (Décret des 19-24 décembre 1792, art. 1er.)

[2] M. Louis Blanc, p. 361 ; — etc., etc.

La Cour de Paris (Arrêt de 1874), a décidé formellement et définitivement que l'acte de décès était régulier. Cela n'empêche pas un des deux curés que nous avons cités plus haut, de nous écrire : « L'acte de décès original n'a jamais existé : La copie qu'en donne M. de Beauchesne est postérieure de quatre jours à la mort et par conséquent entachée d'illégalité et nulle de soi. » Pourquoi vouloir trancher sur ce qu'on ignore si complètement ?

[3] Louis Blanc, p. 362.

[4] M. Louis Blanc, p. 362 ; — *Figaro*, 7 mars 1882.

tous les autres actes de ce genre. La signature de Gomin et de Lasne sur l'acte de déclaration suffisait. Lasne a, d'ailleurs, signé aussi l'acte de décès.

4° « La sœur du Dauphin était un témoin légal indispensable, à qui l'on a oublié de faire signer le procès-verbal. C'était la marche rationnellement indispensable et légalement obligatoire [1]. »

Erreur grossière ou mensonge impudent. Les lois du temps, pas plus que les lois actuelles, n'exigeaient nullement le concours d'un tiers, d'une mineure surtout, à la constatation légale d'un décès. On croit rêver en lisant de pareilles assertions sous la plume d'un ancien magistrat.

5° « Il existerait des variantes sur le jour et sur l'heure du décès. »

C'est bien le 8 juin (20 prairial) que mourut le jeune prisonnier. La déclaration du décès faite le 10, l'acte de décès dressé le 12, le constatent de la manière la plus formelle et la plus régulière.

Quant à l'heure, il y a quelques légères différences. Eckard dit *deux heures* (p. 286) ; Beauchesne (t. II, p. 307) dit, d'accord avec le député Sevestre dans son Rapport à la Conventfon, *deux heures un quart ;* l'acte de déclaration et celui de constatation du décès, *trois heures ;* le procès-verbal d'autopsie, *vers trois heures*. Ergoter sur de pareilles différences est misérable, surtout quand la fixation de la minute précise importait aussi peu.

« Mais, disent triomphalement les partisans de Naündorff et de Richemont, d'accord sur ce point, Lasne a déposé en justice, en 1840, que l'enfant avait rendu son dernier soupir, *un matin* [2] *!* »

Lasne serait-il donc un faux témoin, parce qu'après plus de quarante ans, sa mémoire l'aurait trahi sur un point de cette nature et qu'il se serait trompé de quelques heures, ou bien encore parce qu'en divisant, comme on le fait dans le peuple, le jour en deux moitiés, il aurait appelé *matin* la partie qui n'était pas le *soir* ou la partie antérieure à l'heure de son dîner?

Le *Rapport de Sevestre à la Convention*, 15 juin 1795, serait suspect.

On se rappelle que, dans ce Rapport, la mort de Desault a été indiquée au 5 juin au lieu du 1er.

[1] Gruau, *Non ! Louis XVII n'est pas mort au Temple*, p. 264, 267.
[2] *Non ! Louis XVII n'est pas mort au Temple*, p. 272.

« Il est difficile de comprendre, dit à ce sujet M. Louis Blanc (p. 354), que le Comité de Sûreté générale, qui avait à sa disposition l'acte de décès de Desault, ait pu se tromper à ce point sur une date qu'il avait à préciser officiellement ; et si l'on suppose que l'erreur aitétévolontaire, quelle autre cause lui assigner que le désir de détourner l'opinion publique de certains rapprochements estimés dangereux. »

Des erreurs bien autrement graves se glissent tous les jours dans les Rapports et les discours parlementaires ou dans la transcription qu'en font les secrétaires ou les imprimeurs [1]. L'objet du Rapport n'était point, comme le prétend M. Louis Blanc, de « préciser la date officielle » de la mort du médecin, mais de celle du malade. Qui ne voit aussi que l'erreur ici consiste à avoir rapproché les deux morts, et que le calcul des *arrangeurs* aurait dû être de les *distancer* le plus possible l'une de l'autre ?

Le certificat signé le 10 juin par les officiers et sous-officiers, serait un certificat de complaisance. « Les commissionnaires et les marchands de vin du coin, pour quarante sous, auront bien déclaré tout ce qu'on aura voulu [2]. »

[1] En veut-on la preuve ? Dans le n° du 10 juin (22 prairial) des *Annales patriotiques et littéraires*, M. Louis Blanc aurait lu que c'était Pierret et non Sevestre qui avait fait le Rapport au nom du Comité de Sûreté générale ; il aurait trouvé aussi un texte assez différent, énonçant notamment que « dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, le petit fils de Capet est mort à deux heures du matin. » A la suite de ce Rapport, ajoute le journaliste, Pierret a remis sur le bureau deux procès-verbaux des gens de l'art, qui constatent le genre de maladie dont le petit Capet était attaqué. Devenu imbécile depuis quelques mois, il a été attaqué d'un maladie de langueur. Ces pièces seront imprimées au Bulletin et déposées aux Archives » Quelles conclusions tirerait-il de ces erreurs multipliées ?

Il s'étonne de l'absence au *Moniteur* du Rapport fait par Desault, quoique la Table indique que ce Rapport se trouve au n° 263 (p. 354).

Chicane véritablement puérile : On sait que la *Table* du Moniteur pour les premières années est collective, qu'elle ne fut publiée que fort tard et qu'elle est assez fautive. L'indication d'un Rapport qui ne se trouve pas dans ce journal, est un *lapsus* qui ne pouvait avoir de conséquence, puisqu'en recourant au n° indiqué, on n'y trouvait pas ce Rapport, et qui, à l'époque où cette *Table* parut, n'offrait pas le moindre intérêt.

Autres exemples sans sortir de notre sujet. Le 2 mai 1851 (*Gazette des Tribunaux* du 9), M. Jules Favre donne, ou est censé donner à l'acte de décès du 20 prairial an III, dont il attaquait la validité, la date du « 24 prairial an VIII (17 juin 1800 ?), et plus tard, il fixe l'autopsie au 9 juin, quand elle est certainement du 10.

[2] *Figaro*, 7 mars 1882.

Il y avait là, non pas des « commissionnaires, » ni des « marchands de vin du coin,» ni des « farceurs ramassés dans la rue, » mais des officiers et des sous-officiers de la garde nationale, appelés en vertu de leurs grades, réunis par le seul hasard de leur inscription sur les contrôles de service. Il suffisait que l'un d'eux eût connu le Dauphin et qu'il exprimât un soupçon, pour provoquer un scandale et amener la découverte de l'imposture. Comment s'exposer à de pareils dangers, quand aucun texte, aucun précédent ne forçait le Comité de les appeler à reconnaître le cadavre?

M. Louis Blanc n'a pas manqué d'incidenter sur l'obscurité de la pièce où le corps était déposé et la précaution qu'avaient dû prendre les médecins chargés de l'autopsie de le faire transporter dans une autre ; — il fallait plus de clarté, ce semble, pour faire une autopsie minutieuse, que pour examiner et reconnaître le visage d'un mort [1].

« Il est étrange que le gouvernement n'ait pas pris des précautions plus minutieuses pour constater d'une manière irréfragable le décès et l'identité de son prisonnier [2]. »

On oublie en parlant ainsi que les Comités et la Convention avaient le parti bien arrêté d'affecter pour les prisonniers du Temple un suprême dédain et de les traiter à peine comme les derniers des citoyens. Il était donc tout naturel de s'abstenir de mesures qui auraient ranimé le préjugé monarchique et froissé ceux de la démocratie, et cependant les constatations relatives au décès furent complètes, plus complètes même qu'il n'était d'usage de les faire.

[1] « Pouvait-on dans ce mort étique reconnaître l'enfant joufflu qu'on avait vu jouer aux Tuileries trois ans avant ? »

C'était plus facile assurément que de reconnaître ce même enfant dans Naündorff, Richemont et *tutti quanti*, comme l'ont fait leurs croyants, après quarante ans entiers !

[2] M. Louis Blanc, p. 360; — *Figaro*, 7 mars 1882. — « Quoi ! disait M. Jules Favre, dans un mouvement d'éloquence un peu forcé, c'est l'acte de décès de celui qui représentait un principe qui alors était loin de se croire vaincu, et l'on ne prend pas plus de précautions pour constater l'identité ! L'on appelle deux bourgeois inconnus, et sans s'inquiéter des royalistes qui peuvent abuser de l'obscurité de cette constatation, le Comité de Sûreté générale ne prendra pas d'autres précautions ! » Il y en eut d'autres de prises, nous l'avons vu.

S'il y eut dans la rédaction de certains documents quelques lacunes ou quelques erreurs, elles prouveraient tout au plus qu'on n'attachait pas à la rédaction de ces actes une importance particulière. Les Comités ayant empoisonné le Dauphin, ou Desault, ou même voulant tout simplement cacher la substitution qui aurait eu lieu au Temple, auraient pris leurs mesures. Tous les actes rédigés sous leur influence et pour ainsi dire sous leur dictée, auraient été d'une correction irréprochable [1].

« La date de l'enterrement serait restée incertaine [2]. »

Il eut lieu le 10 juin [3]. Cela est certain. Il est bien vrai que le ministre de la police, dans une lettre au préfet de police du 1er mars 1816, indique la date du 8 (la confondant ainsi avec celle du décès) et que le préfet de police, dans sa réponse du 1er juin 1816, énonce le 12 juin (qui est celle de la rédaction de l'acte de décès [4]), uniquement sur la foi de quelques-unes des dépositions recueillies dans l'enquête à laquelle il a fait procéder [5].

Qu'importe d'ailleurs? L'incertitude sur cette date aurait tout au plus rendu plus difficile la vérification et la reconnaissance des restes du Dauphin, mais elle ne touche en rien à la date, à la réalité, à la constatation du décès lui-même.

« Les restes de Louis XVII n'auraient pas été exhumés [6]. »

L'endroit où ces restes pouvaient se retrouver était trop incertain pour que la recherche pût en être faite avec quelques chances de succès. Trois versions se trouvaient en présence. Suivant un premier récit, le corps aurait été déposé dans la fosse commune du cimetière de la paroisse Sainte-Marguerite.

[1] Voici toutefois une singulière explication donnée par les partisans de Naündorff : « Ne semblerait-il pas que les autorités de l'époque multipliaient à dessein les anomalies, par une politique tortueuse et d'avenir, dont les meneurs possédaient seuls le secret, pour que, suivant qu'il conviendrait plus tard à leur intérêt, on invoquât l'acte mortuaire, on crût ou ne crût pas à la mort du fils de Louis XVI ! » (*Non Louis XVII n'est pas mort au Temple*, p. 275.) Comprenne qui pourra !

[2] *Non! Louis XVII n'est pas mort au Temple*, p. 295.

[3] Beauchesne, t. II, p. 319 ; — Eckard, p. 290, 486, etc.

[4] Beauchesne, t. II, p. 326.

[5] Il ne *l'affirme* pas, comme le prétend Gruau, p. 295.

[6] M. Louis Blanc, p. 367, etc.

Pendant plusieurs nuits, des factionnaires auraient été mis à la porte et autour de ce cimetière, afin d'empêcher qu'on ne l'enlevât. Les fossoyeurs avaient marqué le cercueil d'une croix faite avec de la craie blanche. Ils avaient eu soin, de plus, de l'isoler des cercueils qui arrivèrent les jours suivants. Au bout de quelques jours — les héritiers de l'un d'eux, nommé Valentin, disaient la nuit suivante — ils le transportèrent dans une fosse particulière, creusée près du seuil de la porte d'entrée du cimetière dans l'église, en le marquant de nouveau d'une croix blanche et d'une seconde croix dessinée avec de petits cailloux. Tout cela paraissait assez vraisemblable; mais un ancien jardinier du Luxembourg, nommé Charpentier, vint affirmer, de son côté, que dans la nuit du 13 au 14 juin, il avait été lui-même, avec deux de ses ouvriers, sur l'ordre du Comité révolutionnaire de sa section, creuser une fosse dans le cimetière de Clamart, qu'un cercueil de quatre pieds et demi de long, sur 12 à 15 pouces de large, y avait été déposé, que les membres du Comité, présents à l'inhumation, lui avaient enjoint de garder le silence le plus absolu, sous la menace de peines sévères. Il avait même entendu l'un d'eux s'écrier au moment du départ : « Le petit Capet aura bien du chemin à faire pour rejoindre ses parents. » Enfin, le bruit se répandit, d'une troisième part, que le cercueil avait été enterré au pied de la tour du Temple. De ces rapports contradictoires, une seule présomption se dégageait, c'est que le corps avait été inhumé dans la fosse commune, conformément aux lois du temps [1].

N'a-t-on pas aussi voulu argumenter, en faveur des faux Dauphins, de la découverte d'un squelette d'enfant au pied de la Tour du Temple ?

Singulier raisonnement ! ou ce squelette n'était pas celui du Dauphin, et on ne pourrait rien conclure de sa présence en ce lieu ; ou c'était celui du Dauphin, et ce squelette ne serait-il pas alors la démonstration la plus complète de sa mort et la plus éloquente protestation contre les prétentions de tous les faussaires qui ont usurpé son nom [2] ?

[1] Eckard, p. 306 ; — Peuchet, *Recherches sur l'exhumation du corps de Louis XVII*, dans les *Mémoires de Tous*, t. II, p. 319 et suiv.; — Beauchesne, t. II, liv. XVIII.

[2] « Le général d'Andigné, enfermé au Temple en 1800, avait obtenu du

« Louis XVIII et les chefs royalistes auraient eux-mêmes reconnu, postérieurement à la date supposée de sa mort, que le Dauphin existait encore. »

Si audacieuse, si insensée même que soit une pareille allégation, ayons le courage de la discuter.

Louis XVIII, dans une proclamation datée de Vérone le 14 octobre 1796, aurait pris le simple titre de Régent, semblant ainsi reconnaître qu'il n'était pas le véritable roi[1].

Monsonge éhonté! Louis XVIII avait pris le titre de Roi aussitôt après la nouvelle de la mort du Dauphin ; il l'avait gardé dans tous ses Manifestes et ses Proclamations. Le Régent, en 1797, était le comte d'Artois, à qui son frère avait conféré ce titre. Louis XVIII n'était même plus à Vérone depuis le mois d'avril 1796.

Des proclamations de Charette attesteraient l'existence de Louis XVII à une époque postérieure au 8 juin.

Ceci est un autre comble d'ignorance ou de mauvaise foi.

directeur, M. Fauconnier, la permission de faire du jardinage dans une cour. Un soir, la bèche met à nu un squelette dépouillé de ses chairs et enterré dans de la chaux vive. Ce squelette mince et allongé paraissait celui d'un grand enfant. D'Andigné pensa à Louis XVII enterré ou plutôt caché là, à quelques pas de son cachot. Un petit os fut recueilli comme une relique par un des témoins. Le Directeur étant survenu, d'Andigné le tira à part et lui dit : « C'est là probablement le corps du Dauphin. » A quoi l'autre, fort embarrassé, répondit en balbutiant : « Oui, c'est bien là son corps. » D'Andigné aurait eu la pensée, sous la Restauration, de faire constater par une enquête ce fait intéressant dont les témoins vivaient encore. Mais il recula devant la douleur de la duchesse d'Angoulême, que cette enquête aurait contristée sans la convaincre.» (*Musée des Familles; Les Prisons du général d'Andigné*, par Pitre Chevalier; janvier 1858 ; — Beauchesne, t. II, p. 333.) Nous sommes loin d'accepter comme sérieuse la réponse qu'aurait reçue le Général.

Suivant Claravali (ou Richemont) toujours fertile en inventions, on aurait trouvé, en 1816 (il ne dit pas dans quel endroit, mais évidemment dans les environs du Temple), le squelette de l'enfant mort au Temple le 8 juin 1795. C'était celui d'un enfant de 15 ans (p. 138). Il y aurait donc eu un cimetière d'enfants en ce lieu ! L'âge de celui-ci exclurait d'ailleurs la possibilité qu'on eût pu, vivant, le confondre avec le Dauphin, plus jeune de cinq ans, et cela pendant des mois, des années ! Il faudrait des volumes pour réfuter tant de contradictions et d'insanités.

[1] *Court Journal*, 24 mars 1832, n° 152 ; — Claravali, *Vie de Mgr le Duc de Normandie*, p. 242 ; — Labreli de Fontaine ; — *Assignation* de Naündorff aux Bourbons, etc.

Précisons les assertions pour n'en laisser aucune sans réponse.

1° « Sous les murs des Sables d'Olonne, » Charette aurait dit à ses soldats : « Voulez-vous laisser périr l'enfant miraculeusement sauvé du Temple, comme ses augustes parents[1]? »

On suppose ici que le Dauphin aurait encore été en Vendée en juin ou juillet 1795, ce qui implique absolument contradiction avec les récits qui l'en font sortir avant la pacification de la Jaunaye (févr. 1795). Charette, dans sa seconde campagne (juin 1795–février 1796), n'approcha point des Sables. Aucun historien, aucun document sérieux ne rapporte ces paroles.

2° Proclamation de Charette, sans date, donnée par Labreli de Fontaine.

Nous avons vu qu'elle n'est que la copie textuelle d'un discours que, dans son roman, le *Cimetière de la Madeleine*, Regnault-Warin met dans la bouche de Charette, cherchant à dissuader ses officiers de faire la paix (laquelle fut conclue à la Jaunaye le 17 février 1795); Labreli ne sétait même pas aperçu, en transcrivant ce discours, qn'il était coupé par une sorte de dialogue avec les officiers, et il a confondu l'interruption avec le discours lui-même. C'est d'un ridicule achevé. Ce discours, enfin, serait nécessairement antérieur, et de beaucoup, au 8 juin 1795.

3° *Réponse des Armées catholiques et royales de la Vendée... au Rapport fait à la soi-disant Convention nationale, dans la séance du 16 juin*. Pièce imprimée, datée du 22 juin 1795 et signée Charette, Stofflet, Scépeaux, Sapinaud, etc [2].

Loin que cette pièce suppose Louis XVII sorti du Temple et vivant encore au 22 juin, elle énonce formellement le contraire: « Le 4 juin, il fut convenu que Louis XVII et sa sœur seraient conduits le lendemain à Saint-Cloud... Nous nous disposâmes aussitot à concerter, avec les Représentants du peuple, les moyens d'envoyer des personnes d'une fidélité et d'une bravoure éprouvée, dans les environs de Saint-Cloud. *Dans ce même moment, Louis XVII expirait dans la prison du Temple...* »

Mais nous reconnaissons volontiers qu'il n'y a pas grand argument à tirer de cette pièce. Nous avons établi dans notre étude

[1] *Illustration*, 30 août 1845.
[2] *Assignnation* de Naündorff, etc.

sur les *Articles secrets* qu'elle est nécessairement apocryphe. 1° Elle rapproche la signature d'hommes alors profondément divisés; Stofflet la désavoua et ne reprit les armes qu'au mois d'août suivant; « 2° Il est matériellement impossible, comme nous le disions, qu'une longue réponse à un Discours prononcé à la Convention le 16 juin, et qui, avec les lenteurs et les difficultés de circulation d'alors, ne put être connu dans le pays insurgé que quelques jours après, ait été débattue, concertée entre les chefs royalistes dispersés de tous cotés, et rédigée à la date du 22 juin; » 3° Elle est incompatible avec le Manifeste du 26 juin 1795, dont il nous reste à parler.

4° *Manifeste du général Charette* daté de Belleville, 26 juin 1795.

On lit dans ce Manifeste, dont la sincérité n'a jamais été méconnue par personne : « *Nous avons appris que le fils infortuné de notre malheureux monarque, notre Roi, avait été lâchement empoisonné* par cette secte impie et barbare, qui, loin d'être anéantie, désole encore ce malheureux royaume. »

Est-il clair jusqu'à l'évidence que l'autorité de Charette ne peut être invoquée en faveur de l'évasion prétendue? Il croyait que Louis XVII était mort au Temple ; et il le proclamait devant son armée, quand il aurait eu tant d'intérêt à dire à ses soldats : « Il est vivant et le voilà! »

Il n'y a pas plus d'importance à attacher à la prétendue lettre de Charette après Quiberon, pour détourner le comte d'Artois de venir en Vendée : « La perte de M. de Sérent dégoûtera Monsieur de venir parmi nous, et cependant il doit craindre que nous ne soyons pas assez forts pour soutenir les droits de son frère *contre tant de gens qui préféreront un autre monarque*. Tout annonce le vœu général pour le retour d'une monarchie; mais rien n'indique que Louis XVIII soit le roi désiré. » Il est trop certain que Charette n'eut point à s'opposer à la descente du comte d'Artois en Vendée. A-t-il écrit en réalité la lettre ci-dessus? Nous en doutons fort. Dans tous les cas, ce n'est pas de cette façon entortillée qu'il eût réservé les droits de Louis XVII, s'il eût cru à son existence. Il n'y aurait là tout au plus qu'une allusion aux intrigues déjà nouées autour du duc d'Orléans [1].

[1] V. Les *Mémoires* de Puisaye et ceux de Dumouriez.

Puisaye aurait-il, de son côté, postérieurement au 8 juin 1795, proclamé l'existence du Dauphin [1]?

Le Manifeste, qu'il apporta sur la flotte anglaise [2], est antérieur à son débarquement à Quiberon (27 juin). Il l'est même, selon toute apparence, à son départ d'Angleterre qui avait eu lieu le 10 précédent [3]. On y lit : » Pourquoi l'intéressant et auguste héritier de tant de rois... n'est-il pas proclamé et replacé sur le trône de ses pères? » Puisaye, en l'écrivant, croyait que le Dauphin existait encore, c'est très évident ; il est tout naturel qu'à la date du 10 juin, et même quelques jours plus tard, il ignorât sa mort. Mais il est évident aussi qu'il le croyait encore captif. Cette proclamation prouve donc, elle aussi, que les chefs des insurgés n'ont jamais cru à l'évasion prétendue.

Ils reconnurent tous et proclamèrent Louis XVIII. C'est pour lui, Roi, qu'ils combattirent et moururent, et non pour un usurpateur contre lequel ils n'auraient eu assez de haine et de mépris. Ainsi firent les Condé ; ainsi l'Émigration tout entière.

Faut-il s'arrêter à l'étrange argument tiré des légendes de deux médailles trouvées aux Tuileries après le départ de Louis XVIII, au retour de l'Empereur [4]?

Sur une de ces médailles on voit, d'un côté, l'effigie de LOUIS SECOND FILS DE LOUIS SEIZE NÉ LE 29 MARS 1785, et au revers, l'Ange de la mort gravant avec un stylet ces mots sur un tombeau : REDEVENU LIBRE LE 8 JUIN 1795 [5]. C'est une allusion à la mort qui put seule briser les fers du jeune captif. Il est absurde d'y chercher, comme l'insinue Gruau, une allusion à l'évasion du Dauphin. 1° Ce n'est pas le 8 juin 1795 qu'il se serait évadé, mais c'est ce jour-là qu'il mourut; 2° on n'aurait pas fait frapper

[1] *Assignation* de Naündorff ; — Plaidoyer de M. Jules Favre, etc.

[2] Comme on le trouve annexé à des documents républicains du 16 juillet qui en constatent la saisie, on a cru, fort légèrement, qu'il avait cette date. *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. V, p. 271.

[3] Le comte de Vauban, *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*, 1806, p. 69, le déclare formellement.

[4] *Non Louis XVII n'est pas mort au Temple*, p. 95 ; — *Assignation* de Naündorff ; — Plaidoyer de M. Jules Favre, etc.

[5] Décrite et gravée dans le *Trésor de Numismatique et de Glyptique*, *Médailles de la Révolution française*, pl. LV, n° 5. Cette pièce fait partie de la série dite *des six victimes* publiée à Berlin par le graveur Looz, 1794 et 1795.

des médailles pour rappeler l'attention sur un événement que l'on aurait voulu, dans le système de Gruau, tenir caché, ou plutôt pour consacrer sa propre usurpation.

Sur l'autre médaille, on voit LOUIS CHARLES ET MARIE THÉRÈSE CHARLOTTE ENFANS DE LOUIS SEIZE, et au revers, une draperie suspendue à une tringle avec ces mots : QUAND SERA-T-IL LEVÉ ? Quand disparaitra l'obscurité qui enveloppe leur destinée? Cette médaille faisait partie de la même série, dite *des six victimes,* que la précédente. Elle est de février 1794 [1] et frappée à Berlin.

Il y a bien encore l'arrestation à Thiers, en juillet 1795, d'un enfant de dix ans nommé Morin de la Guérivière, sous la conduite d'un certain Ojardias : on aurait cru que cet enfant n'était autre que le Dauphin, évadé de sa prison, et on ne l'aurait relâché, sur l'ordre du Conventionnel Chazal, qu'après une enquête.

Nous reviendrons sur cet incident dont on a beaucoup exagéré l'importance.

Comme l'a fait très justement observer M. Louis Blanc (p. 364) jamais l'arrêté du Comité de Sûreté générale prescrivant la recherche du Dauphin n'a été produit, et cet arrêté serait en contradiction avec tout ce qu'on a dit d'une substitution d'enfant opérée de connivence avec quelques-uns des membres de ce Comité. Ils auraient eu tout intérêt à étouffer les recherches, au lieu de les multiplier et de leur donner une grande publicité. Les Comités et les Conventionnels en mission se sont occupés d'une foule de questions de police, d'intérêt criminel ou même civil, qui ne touchaient en rien à la politique.

Enfin, on a voulu à toute force chercher dans la conduite des Bourbons, depuis la Restauration, certains indices des scrupules, bien tardifs, qu'ils auraient éprouvés au sujet de l'existence possible de ce parent qui eût été aussi leur souverain.

Dans cet ordre d'idées, on a invoqué tour à tour :

« Le refus persistant par la duchesse d'Angoulême de recevoir le cœur de son frère que le docteur Pelletan avait dérobé au moment de l'autopsie et qu'il lui offrait [2]. »

[1] *Trésor de Numismatique*, pl. LIV, nº 1.
[2] M. Louis Blanc, pag. 366 ; — *Non! Louis XVII n'est pas mort*, p. 291 ; — *Assignation* de Naündorff, etc.

La soustraction du cœur de l'enfant aurait eu lieu dans des circonstances fort singulières. Lasne disait qu'elle n'avait pu s'effectuer ; le Dr Dumangin la contestait également et soutenait à ce sujet, contre son confrère, une polémique passablement scandaleuse. Enfin Pelletan, qui prétendait avoir dérobé le cœur au moment de l'autopsie, pendant que ses confrères avaient le dos tourné, était forcé de reconnaître que ce même cœur, placé dans un tiroir de son secrétaire, avec d'autres pièces anatomiques, avait été volé par un de ses élèves auquel il avait eu l'imprudence de confier son secret. Il n'avait pas osé le réclamer dans la crainte qu'il ne le fît disparaître, et ce n'était qu'à sa mort qu'il avait pu en obtenir la restitution par la famille. Tout cela était bien étrange.

La duchesse d'Angoulême devait s'abstenir dans le doute ; elle s'abstint [1].

« La répugnance des successeurs de Louis XVII à attester, par un acte public, que, dans leur conviction, l'enfant mort au Temple était bien le fils de Louis XVI [2]. »

Une pareille attestation, il faut bien le dire, n'aurait rien ajouté au fait ni au droit de leur possession ; elle en aurait plutôt amoindri l'autorité. Cette possession suffisait aux yeux de tous ceux qui croyaient à leur loyauté ; toutes les déclarations du monde n'auraient pas suffi à ceux qui voulaient en douter.

« Louis XVIII n'osant pas se faire sacrer, ou le clergé refusant de procéder à cette cérémonie [3]. »

Supposition absurde. Les sentiments peu religieux de Louis XVIII et ses infirmités physiques expliquent suffisamment qu'il se soit affranchi de cette cérémonie. Coupable de l'indigne usur-

[1] Séricys, *Le Règne de Louis XVII* ; — Eckard, p. 309 ; — Beauchesne, t. II, p. 496.

[2] M. Louis Blanc, p. 366.

[3] Lafont d'Aussone, *Lettres anecdotiques et politiques sur les deux départs de la famille royale en* 1815 *et* 1830. Paris, 1832, in-8° ; — *Assignation* de Naündorff, etc.

Ce Lafont, prêtre apostat, pamphlétaire impudent, agent de police et dont le nom a été mêlé à de très fâcheuses affaires, est invoqué comme une autorité par tous les sectateurs des faux Dauphins. Il prétend tout à la fois et sans l'ombre de preuves, que le Dauphin aurait été empoisonné au Temple et que les papes Pie VI et Pie VII auraient cru à son évasion, ce qui aurait amené le refus de sacrer Louis XVIII.

pation qu'on lui prête et de tous les crimes qui l'auraient scellée, comprendrait-on qu'il eût reculé devant la jonglerie d'un sacre? Charles X fut sacré, et Charles X aurait été usurpateur au même titre et aussi odieusement que Louis XVIII lui-même.

« Le Clergé refusant également de célébrer un service mortuaire à la mémoire de Louis XVII [1]. »

Faux. Le Dauphin était commémoré dans les services célébrés le 21 janvier, une ordonnance royale ayant réuni les divers anniversaires [2].

« Le monument que les chambres avaient, le 19 janvier 1816, voté à la mémoire de Louis XVII, n'aurait pas été exécuté. »

Ce monument devait être exécuté en même temps que ceux élevés à la reine Marie-Antoinette et à Madame Élisabeth. Des ordonnances rendues les 19 janvier et 14 février 1814 avaient prescrit l'achèvement de l'église de la Madeleine, pour les y placer tous les trois [3]. Lemot était chargé de le sculpter. La Madeleine ne fut pas achevée ; les monuments ne furent pas exécutés; celui de Louis XVII subit le sort commun. Peut-on voir dans cette négligence une preuve que la Restauration ne croyait pas à la réalité du supplice des victimes dont on voulait consacrer la mémoire, de celui de la Reine et de Madame Élisabeth par exemple ?

Constatons, d'ailleurs, que le buste de Louis XVII par Desenne fut placé, la même année, dans la salle des séances de la Chambre des Députés, en même temps que ceux de Louis XVI et de Louis XVIII, dans l'hémicycle qui entourait le bureau.

Il y a avait enfin, pour ne rien omettre, même de ce qui n'est qu'une insinuation gratuite autant que perfide, la disparition d'un nommé Caron, ancien employé au service de bouche de Louis XVI, qui prétendait s'être introduit au Temple après le transfert de la famille royale dans cette prison, et qui aurait possédé ou prétendu posséder sur l'enlèvement du Dauphin des détails secrets et importants. Cet homme n'aurait pas été revu depuis le 4 mars 1820.

[1] Labreli de Fontaine.
[2] Eckard, *L'Enlèvement et l'existence de Louis XVII, démontrés chimériques*, 1831.
[3] *Moniteur officiel*, 17 février 1816.

Un homme disparaît, victime d'un crime ou d'un accident, ou bien encore par des raisons particulières qui l'éloignent de sa famille et lui font cacher son départ et le lieu de sa retraite ; — C'est chose assez commune. Mais cet homme s'était vanté d'avoir des renseignements sur l'évasion du Temple. — Il a donc été assassiné par l'ordre de Louis XVIII! C'est odieux et stupide. M. Louis Blanc aurait dû laisser à Claravali tout seul la responsabilité de pareilles insinuations.

Voilà donc à quoi se réduisent ces attaques contre des actes authentiques, confirmés par tant d'autres preuves, ces indices dont on a fait si grand bruit, de l'évasion prétendue du Dauphin.

L'histoire a dit son dernier mot ; la parole va être au roman.

Mais avant d'aborder le roman particulier de chacun des faux-Dauphins, étudions avec quelque détail celui dont ils procèdent tous et qui avait, du moins, le mérite de ne pas être une réclame au service de détestables et folles intrigues.

III.

LE CIMETIÈRE DE LA MADELEINE.

Nous avons dit qu'après la Terreur, il y eut dans les esprits comme un retour d'attendrissement et de pitié en faveur des victimes, et plus particulièrement des prisonniers du Temple, doublement consacrés par la grandeur de leur rang et par celle de leurs infortunes. Le mauvais goût du temps aidant, cela tourna vite à la sentimentalité dans la littérature et dans les arts. Un écrivain fort inconnu aujourd'hui, Regnault Warin, saisit l'occasion et lança un roman tout mouillé de larmes, tout gonflé de métaphores et d'absurdes imaginations, où il exploitait et flattait, en l'exagérant, la manie du moment. « Toutes les grandes ombres monarchiques s'y dressaient dans des phrases démesurées, leur tête à la main. C'était le pinceau de Ducray-Duminil sur la palette de l'anglais Young. » Le succès fut assez grand pour que la police s'émût et que les difficultés qu'elle essaya d'ap-

porterà la publication du livre y ajoutassent encore [1]. L'évocation des souvenirs monarchiques et les doutes jetés sur la réalité de la mort du Dauphin [2] étaient bien de nature, malgré la pauvreté de l'exécution, à éveiller les susceptibilités du pouvoir consulaire.

Le Cimetière de la Madeleine [3] se compose d'une série d'entretiens nocturnes, dans l'enceinte du cimetière de ce nom, entre l'auteur et l'abbé Edgeworth de Firmont, le saint et courageux prêtre qui avait assisté Louis XVI sur l'échafaud et lui avait ouvert les portes du ciel. C'est une romance sur *la Rose et le Lys*, imprudemment chantée par l'abbé, qui a fait découvrir à son interlocuteur, qu'il prend d'abord pour un ennemi, l'asile de ses méditations solitaires, et qui devient l'occasion de leur liaison. Edgeworth raconte d'abord les premiers événements de la Révolution et le séjour de la famille royale au Temple, dans lequel il aurait eu libre accès auprès d'elle [4]. Le tout est entremêlé de l'amour du jeune Fitz Asland, son élève, pour Marie-Thérèse (depuis duchesse d'Angoulême), de Toulan pour la Reine, de déguisements et d'intrigues où Dumouriez, Manuel, le duc d'Orléans, Mme de Genlis, Florian, jouent des rôles. Mais bientôt Edgeworth se lasse de raconter, et ce sont des pièces soi-disant authentiques qu'il communique à son interlocuteur : *Rapport de Manuel sur une prétendue Négociation avec le roi de Prusse; Mémorial des derniers jours de Louis XVI*, extrait des *Tablettes* de Malesherbes; *Manuscrit* de Marie Antoinette, où elle retrace notamment la cérémonie mystérieuse du sacre du jeune dauphin dans la Tour du Temple; *Testament*, absolument apocryphe, de Marie Antoinette — on voit que le romancier n'a reculé devant aucune témérité;—*Journal de Desault, chirurgien en chef du Grand*

[1] Peuchet ou plutôt La Mothe-Langon, *Mémoires tirés des Archives de la Police*, t. IV, p. 245. Les documents qu'il publie sur cet incident paraissent authentiques.

[2] Il est à noter que, dans un autre roman historique contemporain du *Cimetière de la Madeleine, Irma ou les malheurs d'une jeune orpheline*, par Mme Guénard (1801), cette mort, au Temple, est au contraire présentée comme certaine, et la duchesse d'Angoulême comme ayant reçu les derniers soupirs de son frère.

[3] Paris, Lepetit, 1800, 4 v. in-12; — 1801, 4 v.; — traduit en espagnol par Salva. Paris, 1833, 4 v. in-18.

[4] On sait qu'il ne fut admis auprès du Roi, qu'il ne connaissait pas auparavant, qu'après la condamnation.

Hospice d'Humanité. Ce prétendu Journal n'est qu'une peinture très boursoufflée des soins et des agréments dont le jeune Prince aurait été entouré dans les derniers temps de sa captivité. Il aurait conçu une très vive affection pour un élève du nom de *Cyprien* qui accompagnait Desault dans ses visites. Ce *Cyprien* était lui-même fort lié avec un nommé *Felzac*, « jeune homme d'environ vingt-cinq ans, d'une physionomie remarquable par son originalité, » se disant aussi étudiant en médecine. Seize jours après son entrée au Temple, Desault aurait reçu une lettre anonyme accompagnant un envoi de 500 louis, dans laquelle on l'assurait que sa fortune était faite « s'il voulait, on ne dit pas prêter des facilités, mais ne pas opposer d'obstacles et seulement fermer les yeux à l'entreprise qu'on va tenter, » et dont l'objet était l'enlèvement du jeune Prince. Desault aurait communiqué cette lettre aux Comités... Mais sa mort, arrivée sur ces entrefaites, aurait interrompu son *Journal*.

Celui de *Felzac* le continue, et comme c'est dans cette rapsodie mensongère et absurde de tout point, que la plupart des prétendus Louis XVII ont puisé les principaux traits de leurs récits, il importe de l'analyser avec soin.

Felzac n'est point un étudiant en médecine, mais un envoyé de Charette, arrivé à Paris avec un second agent pour enlever le jeune Dauphin. C'est lui qui a écrit à Desault; mais averti par des membres des «Comités» que le rendez-vous que celui-ci lui a donné n'est qu'un piège, il ne s'y présente pas. Il revoit cependant Desault et le presse de laisser substituer— car tel est le plan — au Dauphin « un autre enfant de la même grandeur, à peu près de la même figure et mortellement malade, s'il était possible. » Tout ce qu'il peut obtenir du médecin patriote et indigné, c'est qu'il gardera le silence pendant deux jours sur les propositions qui lui ont été adressées.

Que fait alors *Felzac?* Il dérobe à *Cyprien* sa carte de passe, signée de deux Représentants, inspecteurs de la Convention, et s'introduit au Temple comme chargé de le remplacer momentanément dans son service. Il y est très bien accueilli par le jeune Prince et par sa sœur. Il revient le lendemain. Le second émissaire de Charette (qui n'est pas nommé), « s'est procuré, en semant beaucoup d'argent, un jeune orphelin, de l'âge, à peu près de la taille et de la couleur du Dauphin ; ils ont versé

dans sa boisson une dose d'opium telle qu'il ne se réveillât de vingt-quatre heures, » l'ont dépouillé de ses vêtements et « inséré dans le corps creux d'un cheval de bois, destiné aux délassements de Charles[1]. Divers autres jouets accompagnaient celui-ci, et furent tous renfermés dans une manne d'osier à double fond que *Felzac* place dans sa voiture. De son coté, son compagnon en prépare une seconde, remplie d'armes et provisions, laquelle devait les attendre sur le boulevard, pendant que des courriers, dépêchés depuis une heure, leur tiendraient prêts des relais sur toute la route. »

L'enlèvement a lieu. La garde, —(depuis le départ de la Simon, il n'y eut point de femme garde ou gardiennne au Temple),—terrifiée par la vue d'un pistolet, séduite par l'appât d'une bourse de cent louis, laisse faire. L'enfant endormi est tiré du ventre du cheval et placé dans le lit du Dauphin ; le Dauphin est caché dans le double fond de la manne, transporté sur le boulevard, jeté dans la seconde voiture, déguisé en fille et immédiatement dirigé ***sur la Bretagne*** [2].

A soixante lieues de Paris et « en approchant du terme de leur voyage, c'est-à-dire du quartier général de Charette, » les voyageurs sont arrêtés par des gendarmes qui s'avisent de trouver quelque ressemblance entre la jeune fille et un signalement dont ils sont porteurs, et veulent s'assurer que ses habits ne sont pas un déguisement. « Sous un gouvernement juste et bien policé, répondent les fuyards, il ne peut exister de loi qui commande la vérification des sexes. Si un abus, qui est aussi atroce que ridicule, qui révolte également le bon sens et l'honnêteté pouvait jamais avoir lieu, le premier devoir des Français serait de se soustraire à sa tyrannie, n'importe par quelle voie. » Les gendarmes ne sont pas de cet avis. Combat ; gendarmes vainqueurs. Mais ô bonheur! rencontre d'un parti de Chouans. Nouveau combat; gendarmes vaincus!

« En peu d'heures, on arrive à Fontenai, occupé par le quartier général de l'armée catholique et royale... la garnison était sous les

[1] Le Dauphin ne se nommait pas *Charles Louis*, mais *Louis Charles*; cette bévue de Regnault-Warin a été reproduite sérieusement par Naündorff.

[2] Fontenai en Bretagne! et à 60 lieues de Paris, au lieu de 112! Géographie et chronologie vont de pair.

armes ; de toute part retentissait le bruit d'une canonnade d'allégresse. Charette, accompagné de ses généraux, vient recevoir le jeune roi et déposer aux pieds de Sa Majesté le glaive tiré pour sa querelle. Charles, prenant ce fer, s'empresse de le remettre dans le fourreau, et dit avec autant de grâce que de sensibilité : « Je l'aime mieux là. »

« Le lendemain, cérémonie de l'inauguration du nouveau monarque célébrée dans l'église paroissiale de Fontenai. Le procès-verbal du sacre administré au fils de Louis par l'Évêque de Saint ***[1] dans la Tour du Temple, avait été envoyé à Charette, et est lu par ce chef des insurgés. Le nouveau potentat prête serment aux constitutions de l'État, et reçoit celui des personnages désignés pour en représenter les ordres. D'abondantes distributions en argent et en comestibles, une nouvelle illumination, des danses prolongées fort avant dans la nuit, terminent cette solennité[2].

Arrivée d'un émissaire de la Convention pour traiter avec Charette de la pacification, dont la réintégration du jeune Dauphin au Temple sera une des conditions préliminaires. Discours de Charette à ses officiers pour les retenir dans le devoir[3].

« Quoi ! vous parlez d'intérêts et de profits ! Qu'entendez-vous par des conditions ?

« Ils rebâtiront vos maisons, mais ce sera des ossements de vos frères massacrés ; c'est avec votre sang qu'ils en cimenteront les matériaux...

« Je ne serais point étonné que sous peu de jours le fils de l'infortuné Louis XVI fut arraché malgré moi de son asile et livré à ses persécuteurs...

« Quoi ! Tu serais replongé dans cette Fosse aux Lions où la vengeance te laisserait jusqu'à ce qu'elle osât se nourrir de ton sang !

[1] Saint Papoul, traduisent les sectateurs de Naündorff.

[2] Tout cela est absolument faux et ridicule. Jamais Charette n'eut son quartier général à Fontenai. Les Vendéens n'occupèrent cette ville que pendant quelques jours après la victoire qui les en avait rendus maîtres, et à laquelle Charette n'assistait pas (24 mai 1793). En 1794, 95 et 96, il se cantonna constamment dans le Marais, à plus de 20 lieues de Fontenai.

[3] C'est ce prétendu discours, dont la teinte amphigourique et romanesque saute aux yeux, que nous verrons Labreli de Fontaine copier textuellemnt sous le titre de : *Proclamation du général Charette à son armée, lorsque travaillée, à la fin de 1795, par les agents corrupteurs du Directoire, elle se disposait à mettre bas les armes et à accepter les indemnités qu'on lui offrait.* La provenance de ce document suffirait pour prouver que Labreli n'est qu'un mystificateur.

Non, mon enfant, tant qu'un souffle de vie animera mon existence, la tienne est assurée. Tant que je jouirai de ma liberté, tu garderas la tienne. Ma vie est à toi comme elle fut à ton père. Mon sang a coulé et coulera encore pour te défendre. Mon bras, enfin, s'usera pour te sauver.

« Souffrir pour son Dieu et mourir pour son roi, c'est la devise d'un bon Français. »

Mais Charette sent que ses efforts seront inutiles [1], et il se décide à cacher le Dauphin dans une îlot ou plutôt une grande île (car elle renferme des prairies, des bosquets, des collines et des ruisseaux), située « à quelques lieues de l'embouchure de la Loire, » et qui se trouve, heureux hasard! jouir d'une paix profonde. Elle est habitée par une seule famille, le duc et la duchesse de V******, qui y ont même — pour les cœurs sensibles, il n'est point d'obstacles ! — élevé un monument à la mémoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Cependant les négociations de Charette avec les envoyés républicains se poursuivent. Ceux-ci insistent pour la remise en leurs mains, comme condition préliminaire, du jeune Dauphin. Charette répond que « depuis sept jours, il n'est plus à sa disposition. »

Mais il croit prudent de le transporter en Amérique. Une corvette est fretée à cette intention, sous pavillon danois. Le Dauphin y est embarqué. Mais elle est bientôt attaquée et prise par une frégate républicaine. Le Dauphin est reconnu, emprisonné de nouveau et la douleur qu'il en ressent lui donne une fièvre ardente. « Le malheureux, au bout de trente-six heures d'un délire effrayant, expire au milieu de ses transports. »

Tel est, en résumé, le fond de la version délayée par Regnault Warin dans ses pages prolixes et sentimentales, et qui servira de type à toutes les autres, sauf, bien entendu, qu'on en retranchera le triste dénouement.

Ce n'est pas tout : c'est dans ce pauvre roman, qui n'eut jamais,

[1] Noter encore que la pacification entre Charette et les Républicains est de février 1795, bien antérieure par conséquent à toute cette fantasmagorie d'événements qui n'auraient pu se passer qu'à la fin de cette même année; c'est ce que n'ont ni vu ni voulu voir les partisans, les panégyristes et les avocats de Naündorf et de Richemont.

il faut le noter en passant, la prétention d'être autre chose qu'un roman, que les faux Dauphins copieront textuellement quelques-uns des documents destinés à servir de base à leur système, et ces documents, gauchement apocryphes, des historiens comme M. Louis Blanc, des avocats comme M. Jules Favre, en invoqueront plus tard et en défendront l'authenticité et l'autorité irréfrégables...., n'en soupçonnant pas l'origine!

Comment personne ne s'en était-il encore aperçu?

IV.

LE DÉFILÉ.

AVANT RICHEMONT ET NAUNDORFF (1796-1830).

Voici, maintenant, la longue liste des personnages qui ont revendiqué le titre de Louis XVII, ou que la crédulité publique a affublés de ce titre[1]: cohue étrange de figures cyniques ou grotesques, dignes du crayon qui dessina le *Panthéon Charivarique*.

Nous suivons autant que possible l'ordre chronologique.

Sous le nom de chaque prétendant, nous indiquerons les traits principaux du système qu'il invoquait. On pourra suivre ainsi ce qu'il y avait de commun entre ces systèmes dont l'un cependant était nécessairement la négation de tous les autres, puisqu'il ne pouvait y avoir qu'un véritable Louis XVII, et que tous ses rivaux étaient forcément des imposteurs, et constater avec nous que, tout en se traitant mutuellement de menteurs et de faussaires, ces messieurs ne se gênaient pas pour copier les récits ou emprunter les pièces de leurs compétiteurs.

Nous indiquerons aussi les publications, fort nombreuses, dont chacun des faux Louis XVII a été l'objet. Elles formeraient à elles seules toute une bibliothèque.

[1] Cette liste, malgré tous nos efforts pour la rendre aussi complète que possible, ne peut l'être absolument. Quelques noms auront certainement échappé à nos recherches.

QUATRE PRÉTENDANTS POUR UN (1796).

« Dès 1796, « si l'on en croit les *Mémoires* (un peu suspects, il est vrai), publiés sous le nom *de la Marquise de Créquy*, » il y aurait eu quatre Louis XVII, en compétition l'un de l'autre, aussi bien qu'en instance de contribution de la part des Royalistes [1]. »

HERVAGAULT (1798).

Hervagault (Jean-Marie) est le premier des faux Louis XVII dont les impostures aient fait fortune pendant quelque temps, qui ait trouvé des partisans nombreux et fanatiques et qui soit arrivé à une notoriété historique.

Il était modestement le fils d'un petit tailleur de Saint-Lô.

A l'âge de 14 ans, il avait déserté la boutique de son père pour courir le monde, tantôt sous un nom, tantôt sous un autre, tour à tour Montmorency [2], Monaco, Ursel, Longueville. Les malheurs du temps, la proscription et la dispersion des anciennes familles, une réaction générale d'intérêt et de pitié en faveur de leurs débris, facilitaient ces sortes d'emprunts. Sa jeunesse, sa grâce, la naïveté apparente de ses récits, un certain mélange de douceur et de fierté lui ouvraient les portes et les cœurs. Il eut bien quelques mésaventures : réprimandes paternelles, arrestations, détentions sous le soupçon d'être un émigré rentré ou un agent des Chouans. Elles ne le corrigèrent pas. Dans la prison de Vire, on lui communiqua la *Cimetière de la Madeleine*, de Regnault-Warin, qui venait de paraître ; l'étude attentive de ce roman lui donna l'idée de s'en approprier les principaux détails et de se faire passer définitivement pour le Dauphin.

C'est en Champagne, où, pendant un premier séjour dans la prison de Châlons, en 1798, il avait déjà émis, avec un succès encourageant, certaines confidences à cet égard, qu'il revint chercher des

[1] Édition Delloye, t. VII, p. 31.

[2] La petite commune de Valframbert (Beauchamp imprime à tort *Valbrefond*,) ma commune natale, aux portes d'Alençon, avait été une de ses premières étapes. Il y avait trouvé refuge au hameau de Joncherets, chez Mlle Talon-Lacombe, qui l'avait habillé, nourri, et avait garni sa bourse, en l'entendant dire qu'il était un de ces Montmorency dont l'ancien château, Lonrai, s'élevait à une petite distance, et dont le nom était encore populaire dans le pays.

dupes. Elles s'offrirent d'elles-mêmes. A Châlons, à Vitry, où il séjourna ensuite, le prétendu Dauphin trouva moyen de se former une petite cour de serviteurs, dont la plupart, même ceux qu'il avait dépouillés, lui restèrent fidèles jusqu'à sa comparution devant la police correctionnelle...., et même au delà. Dans le nombre brillaient : un M. de Bournonville, ancien garde du corps, une dame Saignes, marchande, dont le dévouement excessif fut taxé de complicité et lui valut une condamnation à six mois de prison, un notaire de Vitry du nom d'Adnet, plusieurs ecclésiastiques, et surtout Lafont de Savines, ancien évêque de Viviers, ancien Constituant, qui s'était fait le Mentor de ce nouveau Télémaque. On ne l'appelait que le *Petit Messie*.

Voici, rédutt à sa plus simple expression, le récit dont il amusait ses fidèles :

« Il avait été enlevé du Temple, le 7 juin 1795, grâce à la complicité d'une de ses gardes qui lui paraissait depuis longtemps affectionnée, caché dans un paquet de linge sale ; un enfant endormi avec de l'opium et apporté dans un paquet de linge blanc, avait pris sa place dans son lit[1]. Une charrette qui stationnait dans la cour l'avait emmené rapidemment à Passy, ou plusieurs personnes l'attendaient et lui avaient rendu leurs hommages. Ses libérateurs étaient le comte Louis de Frotté, un M. de Guerville, un abbé Laurent, aumônier du prince de Talmont, un M. du Châtellier, émissaire des chefs Vendéens, personnages tous morts ou même imaginaires, et par lesquels on ne courait pas de risque d'être démenti[2]. On l'avait déguisé en fille, on l'avait conduit par des routes de traverse au quartier général de Charette, dans la Vendée, où il avait été reçu avec des acclamations de joie et tous les honneurs qui lui étaient dûs. »

Tout cela, comme on le voit, était calqué presque littéralement sur le roman de Regnault Warin, sauf qu'Hervagault, plus hardi, nommait ses libérateurs.

Il va sans dire qu'il n'avait pas été repris par les Républicains,

[1] Cet enfant aurait été le fils du tailleur Hervagault, que son père aurait vendu moyennant 200,000 livres, à l'abbé Laurent.

[2] Ce Châtelier et ce Guerville ne sont connus que par la mention faite de leur nom dans la prétendue *Réponse des armées catholiques et royales de la Vendée et des Chouans* au Rapport de Doulcet de Pontécoulant, datée du 22 juin 1795, signée de Charette et Stoflet, mais qui est certainement apocryphe et fausse de tout point.

et qu'il n'était pas mort en prison ; mais ici commençait pour lui une série de nouvelles aventures.

« Du quartier général de Charette, il avait été envoyé en Angleterre avec plusieurs officiers supérieurs de l'armée royale. Il s'était arrêté à Jersey, où il avait été reçu par le prince de Bouillon et reconnu comme fils de Louis XVI par les officiers vendéens. A Londres, il n'avait trouvé qu'un accueil très froid auprès du duc d'Harcourt, ambassadeur des Princes ; le comte d'Artois avait refusé de le secourir, mais le roi d'Angleterre lui avait offert un appartement dans son palais et lui avait donné beaucoup de marques d'amitié. Forcé par ses ministres de le renvoyer, effrayé par les tentatives d'empoisonnement commises sur le Dauphin, Georges lui avait donné un vaisseau tout équipé pour le conduire à Rome, et même une lettre autographe de recommandation pour le Pape. Le Pape l'avait en effet très bien reçu, mais, ne pouvant le garder à cause des dangers qu'il courait lui-même, « il avait du moins voulu constater son identité, en lui appliquant, avec un fer rouge, à la jambe droite et au bras gauche, deux stigmates ou signes, l'un représentant les armes de France, avec les initiales de son nom, l'autre composé de lettres qui formaient les mots : *Vive le Roi !*; l'acte de cette consécration avait été signé par vingt cardinaux qui en avaient été les témoins et déposé aux Archives du Pape. » De Rome, le Dauphin était allé en Espagne, où la duchesse d'Orléans l'avait accueilli favorablement[1]; puis en Portugal, où la Reine l'avait comblé de marques d'amitié et voulait même lui faire épouser sa sœur, veuve du prince du Brésil; puis sur les côtes de France, appelé par Pichegru et les chefs de l'armée royale ; puis en Russie, puis en Suisse, puis à Paris, où il se trouvait au moment du 18 fructidor.

Cette seconde partie de son *Odyssée*, dont il reconnut lui même la fausseté, devait être copiée par les autres prétendants, ses successeurs, comme il en avait copié lui-même la première. Tout ce monde là ne se mettait pas en frais d'imagination ; ils calquaient un mensonge aussi naïvement que les honnêtes gens répètent une vérité.

[1] Ce mensonge effronté, et avoué par Hervagault lui-même, n'en a pas moins été le point de départ du rôle que Labreli de Fontaine a voulu prêter plus tard à cette princesse.

Hervagault, d'ailleurs, ne dissimulait à ses adeptes, ni son nom patronymique, ni son passeport ; mais, dans leur aveuglement, ils prenaient son nom véritable pour un faux nom, et le faux nom pour le vrai.

Son astre ne brilla pas longtemps sur l'horizon. Il fut arrêté et traduit devant le tribunal correctionnel de Vitry, sous la prévention d'escroquerie, d'usurpation de nom et de vagabondage (27 février 1802).

Des femmes élégantes, des gens du meilleur monde lui firent cortège à l'audience. Des fournisseurs, des prêteurs qu'il avait dépouillés, pas un ne témoigna de ressentiment. Le public lui était favorable, et sa défense fut couverte d'applaudissements.

L'accusation se trouvait vis à vis d'Hervagault dans une situation assez fausse, car il est bien certain qu'il n'avait pas eu besoin de demander des secours qu'on s'empressait de lui offrir. Aucune de ses prétendues victimes ne se plaignait.

Hervagault n'en fut pas moins condamné à quatre ans de prison, et le jugement fut confirmé, le 3 avril 1802, par le tribunal de Reims.

Il joua le désespoir et fit semblant de vouloir se laisser mourir de faim, mais cette résolution ne dura guère.

A l'expiration de sa peine, il aurait, parait-il, recommencé ses courses vagabondes, repris la qualité de Dauphin et fait quelques nouvelles dupes. La police impériale le fit transférer à Paris, à Bicêtre.

Il y mourut le 8 mai 1812, en affirmant encore à ses derniers moments sa royale origine [1].

[1] On peut consulter sur Hervagault : *Le Faux Dauphin actuellement en France, ou Histoire d'un imposteur, se disant le dernier fils de Louis XVI*, par Alphonse B. (Beauchamp). Paris, Lerouge, an XI, 2 v. in-12 ou 2 parties in 8°, portr. ; — *Histoire des deux Faux Dauphins*, par le même. Paris, Mathiot, 1818, 2 vol. in-12 ou 1 vol. in 8° de XII et 456 p. : Il y a des exemplaires en gr. pap.; — *Les Imposteurs fameux*. Paris, Eymery, 1818, in 12, 134 et s.; — *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle*, par Larousse ; — A. de Pistoye, *Gazette des Tribunaux*, février 1874; — *Supercheries littéraires*, v° *Louis Charles ;* — *Notices sur Hervagault sous le Consulat*, et *sur Mathurin Bruneau, sous la Restauration*, par A. F. V. Thomas, dans son ouvrage intitulé : *Naündorff, ou Mémoire à consulter sur l'origine du dernier faux Louis XVII*, Paris, 1837, in-8° ; — *Louis XVII en Champagne, d'après les documents originaux*, par M. Hérelle. Paris, Hurtau, 1878, broch. in-8°, tirée à 225 ex.: piquante et humoristique ; — Compte-rendu

LE FILS DE L'HORLOGER (1800).

Sous le Directoire, à Turin, un jeune tambour du régiment autrichien de Belgiojoso parvenait à conjurer la bastonnade dont il était menacé pour insubordination, et à intéresser en sa faveur une partie de ses chefs et de l'aristocratie féminine de Turin, en se faisant passer pour Louis XVII. Son sang royal, disait-il, s'était révolté contre l'infamie d'un pareil châtiment, et son secret lui avait échappé. Il prétendait avoir été sauvé par son gardien Simon et transporté à Bordeaux, puis dans une île de Corse ou d'Amérique, il ne savait trop laquelle. Il avait l'air presqu'hébété et ne se souvenait de presque rien, ce qu'on ne manqua pas d'attribuer aux effets de l'opium qu'on lui avait fait prendre lors de son enlèvement. On lui trouvait de la ressemblance avec les Bourbons, dans les traits, le maintien, le rire et la voix. Il dut finir par avouer qu'il était le fils d'un horloger de Paris ou de Versailles. On lui avait promis sa grâce s'il disait la vérité ; mais il recommença ses histoires et se fit condamner [1].

PERSONNAGE TATOUÉ (1800).

Vers la même époque, on arrêta un individu qui montrait sur sa cuisse droite un tatouage représentant des fleurs de lys surmontées d'une couronne et des initiales de la famille de Bourbon. Le pauvre diable portait ainsi, écrit sur sa personne, le seul titre qu'il pût invoquer [2].

UNE FAUSSE DUCHESSE D'ANGOULÊME (1807).

Le croirait-on ? il y eut des fausses Dauphines comme il y avait des faux Dauphins. Une certaine Marie Groult de la Cauvillière

de cet ouvrage par M. Sarcey, dans le *Bien Public;—Légendes Populaires. Louis XVII et les Faux Dauphins*. Paris, Martinon, s. d. gr.in-8° de 32 p. illustré ; — *Mémoires historiques sur Louis XVII*, par Eckard; 3e édition; — Vicomte de la Rochefoucauld, *Mémoires*, 1837, t. V, p. 48, etc.

[1] *Journal des Hommes libres*, 12 pluviôse an VIII ; — *Mémoires historiques et secrets sur l'Impératrice Joséphine*, par Mlle Le Normand, 2e édit., 1867, t. II, p. 65 et 401 ;—*Mémorial ou Journal historique, impartial et anecdotique de la Révolution de France*, t. II, p. 339 ;—*Histoire-Musée de la Révolution française*, t. II, p. 170, etc.

[2] Le procédé, si grossier qu'il soit, fut employé plus d'une fois.

intrigua, en 1807, la ville de Lisieux et le département du Calvados, en voulant se faire passer pour la fille de Louise XVI et de Marie Antoinette, et en affirmant qu'elle avait été changée en nourrice, prétention qu'elle renouvela sous la Restauration et dont la justice eut à s'occuper à diverses reprises. C'est une page à ajouter à l'histoire des impostures et des insanités dont les jeunes prisonniers du Temple ont été le thème [1].

FRUCHARD (1815).

Cet individu, qui paraît avoir été attaché à la police royaliste pendant les Cent jours, et chargé, en cette qualité, de certaines missions, ne nous est connu que par la lettre suivante. En lui donnant le surnom de Louis XVII, elle prouve que, dans son entourage, ce nom n'était pas oublié, soit qu'on le rattachât à une ressemblance physique entre lui et le Dauphin, soit qu'il eût été mêlé à l'arrestation de quelques-uns de ceux qui en avaient usurpé le nom.

« La connaissance que j'ai, Monsieur, du zèle et de l'intelligence que vous apportez à l'exécution des ordres qui vous sont donnés pour le service du Roi, m'a déterminé à vous choisir pour accompagner le nommé Fruchard dit Louis XVII. Vous seconderez ses efforts pour la délivrance de notre patrie et me rendrez compte le plus fréquemment possible du résultat de ses opérations ainsi que de toutes les nouvelles qui parviendront à votre connaissance et que vous jugerez pouvoir m'intéresser *pour le service du Roi*.

Le Ministre secrétaire d'Etat de la Guerre,
DUC DE FELTRE [2].

Gand, ce 4 avril 1815.

MARASSIN (1816).

Voilà un faux dauphin de la fabrique de Naündorff, et que nous ne connaissons que par son récit; mais, si ce récit est vrai, il prouve, contre Naündorff lui-même et contre tous ses compétiteurs, combien il était facile de jouer le rôle qu'ils prirent et d'abuser la crédulité publique.

Marassin, si l'on en croit Naündorff, aurait été un ancien offi-

[1] L. Du Bois, *Histoire de Lisieux*. Lisieux, 1845, 2 vol. in-8°, t. I, p. 316.
[2] Ce qui est imprimé en italiques est seul autographe, avec la signature.

cier de l'armée française qu'au retour de l'expédition de Russie, il aurait accueilli fort misérable [1], et généreusement secouru. Marassin en avait conçu une si vive reconnaissance, et s'était tellement dévoué à la fortune de son bienfaiteur, que celui-ci n'avait pas hésité à l'envoyer à Paris, en 1816, pour porter une lettre à la duchesse d'Angoulême et sonder l'opinion publique. « Pour mieux le faire, il devait se revêtir du nom et du caractère qui m'appartiennent (c'est Naündorfd qui parle). Je lui fis faire une étude approfondie des principaux événements de ma vie et l'informai avec détail des preuves qui établissaient l'identité de ma personne d'une manière irrécusable. » Marassin vint en effet en France. Il joua si habilement son rôle de Dauphin qu'il ébranla la conviction de plusieurs personnes (notamment d'une marquise), à tel point que j'en ai vu une à Paris en 1836 qui persistait à vouloir qu'il fût lui-même le fils de Louis XVI [2]. »

Marassin aurait été arrêté et transféré à Rouen ; là, il aurait été enlevé de sa prison... et on lui aurait substituée comme prévenu... Mathurin Bruneau ! Nous ne suivrons par Naündorff sur ce terrain.

BRUNEAU (1816).

Mathurin Bruneau n'est qu'un second Hervagault, et, plus ignorant encore, plus effronté et plus grossier que le premier.

Il était né à Vézins, canton de Cholet, le 10 mai 1784. Son père était sabotier [3]. Il avait commencé, fort jeune encore, son

[1] « Quelques restes de vieux haillons couvraient à demi son corps rongé par la vermine et dégoûtant des plaies qu'engendre la malpropreté. » (*Intrigues dévoilées*, t. II, p. 167).

[2] *Ib.*, p. 168, 260-267.

[3] C'est à cette circonstance que faisait allusion la fameuse chanson de Béranger :

LE PRINCE DE NAVARRE OU MATURIN BRUNEAU.

Quoi ! Tu veux régner sur la France !
Es-tu fou, pauvre Mathurin ?
N'échange point ton indigence
Contre tout l'or d'un souverain.
Sur un trône l'ennui se carre,
Fier d'être encensé par des sots.
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots !
. . . .

rôle d'imposteur au château d'Angrie, chez Mme Turpin de Crissé, en se donnant pour le jeune baron de Vézins. Tout d'abord, sa fable avait réussi, et il avait été traité comme tel ; mais, démasqué au bout d'un certain temps, on l'avait relégué aux soins de la cuisine et du chenil. Il était ensuite rentré dans sa famille, pour la quitter de nouveau. On le retrouve, en 1803, écroué comme vagabond et fou au dépôt de mendicité de Saint-Denis, d'où il sort pour s'embarquer dans le quatrième régiment d'artillerie de marine. Il déserte à Norfolk et vit dix ans aux États-Unis, tour à tour boulanger, tailleur de pierres et domestique.

En 1816, il débarque à Saint-Malo, muni d'un prétendu passeport américain, délivré au nom de Charles de Navarre, et cherche déjà à se faire passer pour le Dauphin, fils de Louis XVI ; mais on se moque de lui, et il se rabat alors au rôle de fils d'une veuve Phelipeaux dont le fils avait disparu depuis longtemps et à laquelle il parvient à soutirer une somme de six cents francs [1].

A quelque temps de là, il est arrêté de nouveau et conduit à la maison de Bicêtre, à Rouen. Il possédait alors pour toute fortune une pièce de cinq francs.

C'est dans cette prison qu'il connut, dit-on, pour la première fois le roman du *Cimetière de la Madeleine*. Son thème, à partir de ce moment, fut irrévocablement fixé. Il adopta littéralement le récit de Regnault-Warin, y compris le cheval de bois et la fuite en Vendée. Il prétendait même avoir assisté au combat des Aubiers, lequel avait eu lieu en avril 1793, c'est-à-dire plus de deux ans avant son évasion prétendue, et où Charette n'était pas, mais dont, habitant du pays, il avait pu entendre parler dans son enfance. A Hervagault, il emprunta le nom et le rôle direct, personnel, de M. de Frotté dans cette évasion. Chose étrange ! Du fond de sa prison, secondé par les nommés Tourly, ancien huissier, condamné pour faux à dix ans de réclusion, Branzon, ex-directeur de l'octroi de Rouen, condamné à cinq ans de la

Dans une complainte assez drôle sur le même personnage, on lit :

... Le fabricant de *sabots*
Raisonne comme une *savatte*.

[1] Cette malheureuse femme crut le reconnaître pour son fils : double preuve du peu de sérieux des reconnaissances fondées sur certaines ressemblances physiques, et de l'extrême crédulité avec laquelle peuvent être accueillis les mensonges les plus effrontés.

même peine pour détournement de deniers publics, Larcher, détenu pour usurpation de fonctions sacerdotales et qui devait périr misérablement à peu de temps de là, ayant mis, par imprudence ou pour tâcher de profiter du tumulte afin de s'évader, le feu à la paille de son cachot, tous les trois complices volontaires ou inconscients de son imposture, Bruneau trouva moyen de nouer au dehors des relations importantes. Il fit afficher des proclamations séditieuses [1]. Il recruta une petite légion de partisans fanatiques et généreux [2].

Son attitude à la fois insolente et basse devant le tribunal correctionel de Rouen, sa condamnation à cinq ans de prison pour vagabondage, usurpation de titres royaux et escroquerie, et à deux autres années pour outrages envers les magistrats. (19 février 1818) ne suffirent pas pour les détromper tous. On fit de grands efforts pour le tirer de la prison du Mont Saint-Michel où il avait été transféré. Il était plus d'à moitié fou. Aux questions des visiteurs, il ne répondait que par des mots incohérents, parmi les quels on distinguait ceux de *Rois de Prusse et d'Angleterre*, de *Louis XVII, d'incendie de Philadelphie*. La privation de tabac à mâcher avait pu seule avoir raison de sa paresse ou du mauvais vouloir qui lui fesait gâter tout le bois à sabots qu'on

[1] Voici le texte d'une de ces proclamations :

DIEU, LA FRANCE ET LE ROI.

« Peuple Français,

« Votre roi légitime, Louis XVII, Charles de Bourbon, gémit dans la prison de Bicêtre, à Rouen. C'est le fils du vertueux Louis XVI. Délivrez-le de sa captivité. Il vous donnera le grain à trois sols ; il diminuera les impôts ; vous trouverez en lui un père du peuple tel que le grand Henri IV, et vous, braves militaires, un chef qui saura apprécier et reconnaître vos longs services.

« Vive Louis XVII ! »

(*Archives Nationales.*)

[2] Dans le nombre figurent un abbé Matouillet, de Lisieux, qui fut bien près d'être poursuivi comme complice ; un de Foulques, ancien lieutenant colonel d'infanterie, d'une vieille et honorable famille de Basse-Normandie, qui fut l'ambassadeur de Bruneau auprès de la duchesse d'Angoulême, pour lui demander une entrevue avec son prétendu frère, procédé toujours renouvelé depuis ; la dame Dumont, marchande de toiles à Rouen ; la dame Morin, femme d'un employé à la mairie de cette ville ; Montier, banquier à Fécamp. Le Chandelier de Pierreville, ancien chef de la division du Perche, dans la chouannerie, alors retiré à Mortagne, se laisse lui même gagner à cette intrigue. *Memoires* de Billard de Veaux, t. II, p. 265, prem. édit.

lui donnait à travailler [1]. Il mourut au Mont vers 1825 [2]. Quelques personnes, cependant, ont cru qu'il vivait encore en 1844, à Cayenne, où il aurait exercé le cabotage et peut-être la traite des nègres. Mais n'était-ce point là un faux Mathurin Bruneau, le pastiche d'un pastiche [3] ?

[1] Barbé-Marbois, *Visite des prisons du Département de Calvados et de la Manche*, 1821, in-4, p. 26-27.

[2] Son crâne, conservé à la pharmacie de la Maison, offre des particularités remarquables. La partie supérieure en est extraordinairement développée. Près du frontal, il est aminci à ce point que l'on reconnaîtrait au travers la couleur d'un objet. Les phrénologistes y lisent les caractères de l'exaltation, de la persévérance et de la prédisposition à la folie. Maximilien Raoul (Le Tellier) *Histoire pittoresque du Mont Saint-Michel*, 1834, in-8, p. 217.

[3] *Moniteur*, 12 oct. 1844.

Naündorff et Hébert (Richemont) n'ont pas manqué de récriminer contre le gouvernement de Louis XVIII, à l'occasion de Mathurin Bruneau, et de prétendre que son affaire n'aurait été qu'une jonglerie destinée à égarer l'opinion et à la détourner de la recherche du véritable Lovis XVII. Il est certain que Bruneau était peu intéressant et qu'on a peine à comprendre le fanatisme qu'il inspira à ses courtisans; certain qu'on trouve dans sa conduite, comme dans son langage, un mélange de folie et d'astuce. Mais il est incontestable aussi (et les pièces conservées aux Archives nationales en font foi) que les autorités civiles, militaires et judiciaires l'avaient pris fort au sérieux et que « tous leurs rapports s'accordaient à confirmer que cet homme n'était pas un fou, mais jouait le rôle d'un imposteur. » (Lettre du baron Martial, commandant par intérim la 15e division militaire, au Ministre de la Guerre, Rouen, 27 avril 1817). La sincérité et l'honorabilité de plusieurs de ses fidèles sont hors de doute, et les moyens qui surprirent leur crédulité n'etaient pas en somme beaucoup plus grossiers que ceux à l'aide desquels les autres faux Dauphins se sont fait depuis tant de partisans.

Histoire des deux faux Dauphins ; — Les Imposteurs fameux, 149 et s.; — Larousse ; — A. de Pistoye, *Gaz. des Trib.* février 1874 ; — *Légendes populaires. Louis XVII ;* — Eckard, *Mémoires historiques*, 3e édit. ; — *Supercheries littéraires ; — Procédure complète de Mathurin Bruneau, se disant Charles de Navarre et fils de Louis XVII.* Lille, in-8 (1818); — *Histoire et Procès complet du faux Dauphin.* Paris, Pillet (1818), in-8 de 128 p. portr. et complainte; — E. Port., *Dictionnaire de l'Anjou;* — A. F. Thomas, *Notices*, etc.; — *Répertoire général des causes célèbres anciennes et modernes*, sous la direction de B. Saint Edme. Paris, Rosier, 3e série, t. IV. p. 28; — Robert (ancien avocat) *Débats dans l'instruction du Procès de Mathurin Bruno (se disant Charles de Navarre) devant la chambre de police correctionnelle du tribunal civil du Département de la Seine Inférieure.* Rouen et Paris, 1818, nos formant un vol. in-8° ; — *Réponse à M. Dupuis, avocat à Rouen*, par le même. (Paris), Patris. s. d. in-8 de 16 p. Dupuis, avocat de Branzon, avait relevé les antécédents révolutionnaires de Robert ; — Vte de la Rochefoucauld, *Mémoires*, t. V, p. 66 ; — *Le Faux Dauphin, ou la vie, les aventures, le procès et le jugement de Mathurin Bruneau se disant Charles de Navarre et fils de Louis XVI.* Paris, Tiger, in 8 de 108 p., avec

DUFRESNE (1818).

Le 18 février 1818, un homme se présenta aux Tuileries et demanda à parler au Roi, qui, disait-il, le reconnaîtrait pour son neveu à une marque particulière, à une cicatrice qu'il lui montrerait. On le conduisit à l'État-major de service, et l'on découvrit que ce prétendu Louis XVII était Jean-François Dufresne, neveu de Dufresne de Saint-Léon, ancien premier commis des Finances et conseiller d'Etat. Le malheureux était complètement fou. [1]

UNE SECONDE FAUSSE DAUPHINE (1820).

Celle-là était fille d'un marchand de vins, domestique d'un acteur, hystérique par dessus le marché. En se regardant dans son miroir, elle s'était trouvée beaucoup de ressemblance avec la duchesse d'Angoulême (ce qui était vrai). Elle en avait conclu qu'elle était la véritable Marie-Thérèse, et que l'autre n'était qu'une copie. Elle avait même bâti là-dessus un petit roman assez ingénieux, où elle était tirée de prison, et où le Dauphin l'était lui-même, uniquement pour empêcher que la fraude qui la concernait ne fût reconnue.

Un colonel, à qui elle offrit ses faveurs pour le gagner à sa cause, eut l'ingratitude de la faire arrêter. « Au moment où on l'arrêta, elle était dans le costume le plus grotesque qu'il soit possible d'imaginer. Des pieds à la tête, elle était couverte de franges rouges et de toute espèce de passementerie ; elle traînait en laisse trois ou quatre chiens, et, dans un panier assez élégant qu'elle portait au bras, elle en avait une douzaine d'autres tout petits et tout bariolés de faveur verte et rose ; ceux-là elle les appelait *ses chevaliers et fidèles nouveau-nés qui avaient pris ses couleurs*. Il fallut user de violence pour la débarrasser de ce singulier attirail [2]. » On la conduisit à la Salpêtrière, où elle ne tarda pas à mourir.

une figure représentant Bruneau en sabotier et cette légende : *Il fait des sabots ne pouvant plus faire le Dauphin*, etc.

[1] *Supercheries littéraires.*

[2] Peuchet, *Recherches*, etc., dans *les Mémoires de Tous*, t. II, p. 319.

L'HUISSIER R. (1820).

Deux ans après Dufresne, en février, un sieur R., huissier d'Uzès, se faisait arrêter dans des circonstances identiques. Lui aussi était fou ; mais ce n'était pas une cicatrice qu'il voulait montrer à Louis XVIII ; il était envoyé directement du firmament pour se faire reconnaître par son oncle en qualité de fils et d'héritier de Louis XVI [1].

EN AMÉRIQUE (1824).

L'Amérique, où le développement des idées démocratiques et le sens pratique des choses n'excluent pas le penchant au merveilleux et le goût du surnaturel le plus excessif, témoins les progrès incroyables de la religion des Mormons et la découverte des Esprits frappeurs, a fourni plusieurs Louis XVII. Il serait injuste de rendre, comme on a voulu le faire, la foi monarchique responsable de certaines superstitions qui sont de tous les pays comme de tous les temps.

En mai 1824, il n'était bruit dans Washington que de l'apparition d'un Louis XVII, qui annonçait pompeusement qu'il possédait toutes les pièces justificatives de ses prétentions et n'en montra aucune [2].

PERSAT (1824).

En 1824, un ancien militaire, dont les facultés avaient subi quelque dérangement par suite d'une blessure à la tête, lança des *Proclamations* à son peuple dans plusieurs journaux, en annonçant des *Mémoires* qui n'ont jamais paru. C'était un nommé Victor Persat, appartenant à une famille honnête, qui se hâta de protester contre cette insanité. Persat brodait quelques variations sur le thème de ses prédécesseurs. C'était un joueur d'orgue qui l'avait enlevé dans la caisse de son instrument, en février 1793, et lui avait substitué un autre enfant de son âge. Transporté par un colporteur qui le cachait dans sa boîte, dans un château voisin de Riom, il y avait usurpé le nom et la place d'un enfant

[1] *Supercheries littéraires*.

[2] *Constitutionnel*, 24 juin 1824; — Dulaure, *Esquisses historiques sur la Révolution française*, t. IV, p. 174.

appelé Victor Persat, mais à l'aide de certains breuvages, on l'avait rendu sourd et muet pendant dix ans. Engagé à 17 ans dans un régiment de cavalerie, sous le nom de Persat, il avait successivement passé dans plusieurs autres, avait fait la campagne de Russie, y avait été blessé lors de la retraite, était rentré dans la famille Persat, et y avait recueilli sa part d'un héritage. De là, il était parti pour l'Amérique, où il avait joué toutes sortes de rôles : maçon, entrepreneur de bâtiments, capitaine de corsaires. En 1812, le secret de sa naissance lui ayant été révélé, il s'était présenté au Congrès de Washington, qui l'avait, disait-il, fort bien accueilli. Moins heureux en France, on l'arrêta et on l'enferma à Bicêtre [1].

AUG. MÈVES (1830).

Mèves est un Anglais. Il est peu connu en France. Un peu musicien, un peu peintre, un peu littérateur, il s'éveilla, un beau jour, ayant rêvé qu'il était le véritable Louis XVII, et se mit à écrire pour le prouver, d'abord à la duchesse d'Angoulême (1830), puis à ses amis, puis au public. Il lança, en guise d'essai, deux brochures qui n'eurent guère de retentissement [2]. Il composa ensuite un volume qu'il laissa manuscrit et que ses fils ont publié (1868) après sa mort [3].

Il ne fonde ses prétentions sur rien qui mérite la moindre

[1] *Paris révolutionnaire*, 1834, t. IV, Article de Frédéric Degeorges, sur *les Proscrits de la Restauration; — Supercheries littéraires.*

[2] *Prisoner of the Temple*, 1860 ; — *Louis XVII*, 1867.

[3] *The Authentic Historical Memoirs* of Louis Charles, Prince Royal, *Dauphin of France, second son of Louis XVI, and Marie Antoinette, who, subsequently to october* 1793, *personated through suppositious means, Augustus Meves.* The Memoirs, written by the veritable Louis XVII, are dedicated to the French Nation. The compilation and comentary by his two eldest sons, William, and Augustus Meves. London, William Ridgway, 1868, in-8° de XXIII et 342 p. Avec un élégant cartonnage spécial, aux Armes de France. — Ce volume a été grossi d'une foule de documents qui n'ont aucun rapport ni avec l'histoire de Louis XVII, ni avec celle de Mèves lui-même. Il a été l'objet d'un jugement assez indulgent de la part de M. Gustave Masson dans la *Revue des questions historiques*, juillet 1867. Comment ce critique distingué a-t-il pu confondre Martin, de Gallardon, avec Hervagault, Bruneau et les autres prétendants ? Martin n'était qu'un visionnaire, sans aucune ambition royale.

attention. En fait de souvenirs personnels, il n'invoque que la blessure que lui aurait faite Hébert en le poussant brutalement contre une porte, blessure qui aurait eu le résultat heureux d'attendrir en sa faveur Mme Simon, jusque-là impitoyable. Il ne sait même pas, il ne peut dire comment il aurait été enlevé du Temple, ni comment on lui aurait substitué un enfant sourd-muet, de Buren près Utrecht, procuré par les soins d'un abbé Morlet, et dont le véritable nom aurait été Dodd[1]. Conduit aussitôt en Angleterre, il y aurait été élevé dans la famille Mèves, comme un enfant légitime. Mme Mèves aurait ainsi accompli une promesse faite à la Reine, au service de laquelle elle avait été attachée pendant quelques années, sur la recommandation de Sacchini. Elle portait alors le nom de Schroeber. Les Simon se seraient prêtés à la chose. Un marquis de Bonneval, le prince abbé Charles de Broglie, quelques-uns des personnages de l'affaire du Collier se trouvent mêlés à cette intrigue, sans qu'on voie bien comment ni pourquoi. Il semble qu'une certaine irrégularité dans la filiation de Mèves l'aurait engagé à s'en faire ainsi une des plus illustres. Il invoque, comme les autres imposteurs, certaines marques corporelles particulières, tout en reconnaissant que ses yeux et ses cheveux n'ont pas la couleur de ceux du Dauphin ; mais il produit des consultations de médecins chimistes pour établir que les yeux et les cheveux peuvent changer de couleur. Rien de plus pauvre à vrai dire, de plus vide que son système[2].

FONTOLIVE (1830-31).

La Révolution de Juillet vint donner aux tentatives des faux Dauphins un caractère nouveau. Ce ne furent plus seulement de pauvres fous qui entrèrent en scène, mais des intrigants, des escrocs, armés de toutes pièces, jouant serré et trouvant dans le dévouement de nombreux complices, plus ou moins aveugles, plus ou moins intéressés, un appui extraordinaire. La chute des Bourbons avait ranimé les anciennes ferveurs royalistes. Les

[1] « How this was accomplished I cannot tell, but it was accomplished is positively true as certainly a deaf and dumb boy was introduced in to the *Tower* of the Temple. »

[2] *Supercheries littéraires ; — Figaro*, 26 janvier 1869, etc.

imaginations ébranlées par cette grande catastrophe étaient plus accessibles à toutes les impressions du dehors. La politique d'ailleurs s'en mêla, et à l'extrême droite comme à l'extrême gauche, on se fit contre le roi Louis Philippe une arme de guerre de l'existence des Prétendants, des rigueurs dont ils furent l'objet. C'est ainsi que les noms de Naündorff et de Richemont furent exploités par quelques-uns de ceux dont ils avaient eux-mêmes exploité la bourse et la crédulité.

Ils furent toutefois devancés par un pauvre diable du nom de Fontolive, qui surgit à Lyon en 1830, et vint échouer devant le tribunal correctionnel de Pontarlier en octobre 1831. Il ne prouva pas du tout l'illustre origine qu'il voulait se donner ; mais on lui prouva trop bien qu'il avait été tour à tour dragon, maçon et garçon de salle à Bicêtre. Peut-être avait-il été employé dans le quartier des fous et y avait-il gagné quelque chose de leur maladie [1].

L. de la Sicotière.

(La fin à la prochaine livraison.)

[1] *Mémoires de M. Gisquet*, ancien préfet de police, écrits par lui-même t. IV, ch. 3 ; — *Supercheries littéraires*.

MÉLANGES

SIDOINE APOLLINAIRE HISTORIEN

Saint Sidoine Apollinaire, ou pour le nommer plus exactement, Caius Sollius Apollinaris Sidonius, naquit à Lyon, le 5 novembre 430, d'une famille sénatoriale de la Gaule. Il fut élevé dans les écoles romaines, qui étaient encore debout dans sa ville natale et dans celles du Midi. Il épousa Papianilla, fille d'Avitus, cet Arverne qui fut élu empereur en 455; il en eut trois fils et une fille. Créé comte. en 460, par l'empereur Majorien, ou, selon d'autres auteurs, en 467, par l'empereur Anthonius, puis préfet de Rome et patrice, il fut élu évêque de Clermont en 472. Il occupa ce siège avec une grande réputation de charité et de piété. Euric, roi des Wisigoths, étant devenu maître de sa ville épiscopale, l'envoya en exil. Rendu à son troupeau, il mourut en 482 ou 484, ou même en 490; car les auteurs varient sur la date de sa mort. Il est honoré comme saint dans l'Église.

Voilà en quelques lignes la biographie de l'écrivain qui va faire l'objet de cette étude.

Les écrits de Sidoine, qui se composent de lettres et de poésies, peuvent être examinés sous plusieurs points de vue. Outre le côté philologique et littéraire, l'histoire de l'empire romain, de la Gaule, des peuples barbares qui l'envahirent au v[e] siècle, les mœurs et les usages des populations gallo-romaines, la géographie des Gaules qui allait bientôt changer ses appellations, la religion et son culte etc., autant de chapitres sur lesquels Sidoine peut être mis à contribution.

Mais nous nous bornerons ici aux passages de cet auteur qui peuvent servir à l'histoire de ces temps de décadence de l'empire. C'est comme historien que nous étudierons les écrits de Sidoine. Mais auparavant, nous dirons quelques mots de sa manière d'écrire.

I

Sidoine domine cette époque littéraire où brillent les dernières lueurs des lettres latines, qui après lui s'éteignirent dans les ténèbres de plus en plus épaisses de la barbarie.

Élevé par les maîtres des écoles de Lyon, qui conservèrent plus ongtemps, ainsi que leurs collègues d'au-delà de la Loire, les traditions de goût et d'élégance des classiques de l'ancienne Rome, lecteur assidu et presque passionné des modèles grecs et latins, doué d'une imagination vive, d'un tour d'esprit aimable, il se distingue parmi les écrivains qui illustrèrent le v° siècle, à la fin duquel Rome vit sa domination politique et son influence littéraire tomber à la fois sous les coups des nations barbares. Les lettrés contemporains de Sidoine, parmi lesquels il brillait, étaient Ecdicius de Clermont, son beau-frère, qui luttait contre l'invasion de l'idiome des peuples étrangers avec autant d'énergie qu'il combattait les hordes armées; Tonantius Ferreolus, le préfet des Gaules, originaire des montagnes du Rouergue, dont la bibliothèque et la science sont louées dans une des lettres de notre auteur; Mamert Claudien, le philosophe de Vienne; Paulin de Périgueux, Lampride de Bordeaux, Victorien le Gaulois, trois poètes, ses imitateurs; puis ces saints évêques, ses collègues dans le sacerdoce et ses émules dans l'éloquence: saint Loup de Troyes, Léonce d'Arles, Arbogaste de Chartres, Grécus de Marseille, Rurice de Limoges, Faustus de Riez, Gennade prêtre de Marseille, théologien de l'école du grand évêque d'Hippone, et auteur d'une sorte de Dictionnaire historique des écrivains ecclésiastiques du IV° et du v° siècles, dans lequel l'évêque de Clermont occupe une place d'honneur [1].

Quoique Mamert Claudien appelle Sidoine « le plus disert, et le plus érudit de ses contemporains, le restaurateur de l'éloquence des anciens [2], » dans un ouvrage qu'il lui a dédié; quoique saint Grégoire de Tours, qui écrivit dans le siècle suivant, se montre son admirateur, et le loue surtout de sa grande facilité d'improvisation [3]; quoique le moyen-âge, et même les critiques du XVII° siècle, comme Ellies Dupin, Tillemont, Sirmond, son éditeur, louent son élégance, sa vivacité, son abondance, le choix de ses expressions, la finesse de ses pensées; quoique les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* fassent écho à leurs devanciers et admirent dans Sidoine « le sel et les saillies, l'abondance, la variété, un discours concis, plaisant, » il n'est pas inopportun, au milieu de ce concert d'admiration, de citer le père

[1] « Sidonius, Arvernorum episcopus, scripsit varia et grata opuscula, et sanæ doctrinæ, homo siquidem tam divinis quam humanis imbutus, acerque ingenio... verum in christiano vigore pollens, inter barbaræ ferocitatis duritiem, catholicus pater et doctor habetur insignis. » Genn. de Script. eccles. C. XCII. »

[2] « Potissimum disertorum, eruditissimum virorum... veteris eloquentiæ reparatorem.» Mam. Claud. de statu animæ.

[3] « Tantæ facundiæ erat ut ex inproviso luculentissima componeret. »

Rapin, qui lui reproche « d'affecter la grandeur d'expressions sans goût, » de citer Ménage, qui trouve « sa phrase obscure, sa prose insupportable, pleine d'antithèses, de jeux de mots, de figures exagérées, son style extravagant, » etc. De nos jours Fauriel [1], J.-J. Ampère [2], Patin [3], Amédée Thierry [4] (pour ne citer que les maîtres) le jugent avec sévérité. Qu'il nous soit permis, à notre tour, de produire notre appréciation.

Si le *style est l'homme*, en ce sens qu'il tient de près au caractère, aux mœurs, à l'histoire de l'écrivain, cet axiome littéraire, dont nous n'avons pas toutefois la prétention d'admettre la justesse dans tous les cas, reçoit dans Sidoine une confirmation frappante. Caractère aimable, mais sans consistance, comme le prouve son rôle de courtisan sous trois empereurs successivement antagonistes les uns des autres ; de mœurs pures, mais n'excluant pas le faste, le loisir, et les douceurs d'une grande existence ; homme de lettres avant tout, estimant surtout l'honneur du beau langage, et à cette époque de convulsions sociales ressentant plus vivement les dommages causés à la langue et à la littérature latines que les coups qui démolissaient l'empire et la civilisation ; homme probe, évêque charitable et pieux, mais doué de qualités sans grandeur et de vertus sans énergie ; tel nous apparaît Sidoine dans son histoire.

Sa manière d'écrire est le reflet de son caractère. Gracieux jusqu'à la noblesse, abondant jusqu'au luxe, orné jusqu'à la recherche, son style, dont l'obscurité et le mauvais goût sont plutôt les défauts du siècle que de l'écrivain, ne se distingue ni par l'élévation, ni par l'ampleur. Il est tout d'artifices et de beautés de convention. Même dans ses poèmes, la plus brillante portion de son œuvre, Sidoine n'offre que des conceptions puériles, relevées de grâces factices. On aimerait à trouver dans un auteur qui fut le centre des beaux esprits de la Gaule romaine à son époque, à défaut de génie, au moins de la grandeur, de la vigueur, de la profondeur, un vrai savoir; tout cela lui manque.

Avec de grandes prétentions à l'élégance, sa phrase est creuse, aiguisée en pointes symétriques, ou noyée dans un flot de synonymes. Nul auteur n'a cultivé avec plus de prédilection les figures de rhétorique. Quelle lecture fastidieuse que celle de cette prose et de ces vers, où la pensée est souvent absente, où l'on trouve entassés toutes les ressources de l'art, tous les lieux communs du discours ! C'est un répertoire de figures de mots, un vocabulaire de substantifs, un déluge d'adjectifs.

[1] *Histoire de la Gaule mérid.* etc.
[2] *Hist. litt. de la France.*
[3] *Journal des Savants*, 1838.
[4] *L'empire romain au* v[e] *siècle.*

Tout est extérieur dans le style de Sidoine ; il semble n'habiter que les dehors, et n'être tout entier que surface. Il pense peu et laisse encore moins à penser. On dirait que l'auteur s'est caché à lui-même, et a cru peut-être cacher aux autres cette absence de profondeur, par l'enveloppe obscure qu'il donne à sa pensée : doublement malheureux en cela, car la peine prise à chercher le sens fait ressortir davantage l'inanité du fond.

Ajoutons qu'il laisse, en dépit de l'épithète *de très savant* [1], qui lui est accordée par Mamert Claudien, une mince idée de son savoir. Il est imbu sans doute des fables mythologiques, dont vit la poésie des Grecs et des Romains, il connaît les noms et les actions des hommes célèbres. Il a donc beaucoup lu ; mais il paraît avoir peu étudié. La philosophie, l'histoire, la littérature même ne lui sont guères connues que par les noms des auteurs et les titres des livres.

Sa science ecclésiastique ne paraît pas avoir été plus complète. Choisi à l'âge de quarante-deux ans, dans les rangs des hommes du monde, pour occuper un siège épiscopal, rien d'étonnant qu'il ait été plus versé dans la lecture des auteurs profanes que dans celle des livres sacrés. Mais un esprit d'une trempe plus ferme eût, à l'exemple des Ambroise, des Augustin, élevés comme lui au sacerdoce dans la maturité de l'âge, pris, dans l'étude assidue des saintes Écritures et des dogmes chrétiens, une forme nouvelle, grave comme leur dignité. Sidoine laisse bien rarement percer quelque chose du prêtre dans ses écrits. Il renonça, il est vrai, à la poésie, comme à une occupation peu digne de son saint ministère. Les allégories toutes payennes de ses panégyriques et de ses épithalames, eussent été singulièrement déplacées sous la plume d'un évêque. Toutefois ses lettres, qui offrent si peu de traces d'une culture sacrée, ses lettres n'ont été publiées par lui en corps d'ouvrage que sous son épiscopat. Elles renferment un discours religieux, un sermon, le seul que nous connaissions de lui : c'est une allocution adressée au peuple de Bourges, réuni dans l'église de cette ville pour procéder à l'élection d'un évêque [2]. Malgré quelques allusions à l'histoire sacrée, et quelques citations de l'Écriture sainte, qui se présentaient naturellement à la pensée, ce discours parait être l'œuvre d'un rhéteur, d'un rhéteur chrétien, si l'on veut, bien plus que l'œuvre d'un successeur des apôtres. Saint Loup de Troyes, Rurice de Limoges, Faustus de Riey, ses contemporains et ses amis, eussent parlé moins élégamment peut-être, mais, à coup sûr, plus évangéliquement.

Notre appréciation du mérite littéraire de Sidoine paraîtra peut-

[1] Eruditissimus.
[2] Liv. VII, ep. 12.

être trop sévère à ceux qui accepteraient sans examen l'opinion de ses contemporains, ou à ceux qui, comme les Bénédictins de l'*Histoire littéraire*, mettraient dans la balance où ils le pèsent, sa qualité d'évêque et de saint. Nous croyons que notre jugement sera ratifié par tous les lecteurs qui, comme nous, voudront voir Sidoine par leurs propres yeux. Plein de respect pour le citoyen honorable, pour l'évêque charitable et pieux, pour le saint honoré sur les autels, nous ne croyons pas que sa dignité, que le culte public qui lui est rendu dans l'Église, soient dus à autre chose qu'à ses vertus, et que ses défauts littéraires puissent diminuer sa gloire dans le ciel.

Le jugement de ses contemporains, admis durant une longue suite de siècles, prouve seulement que, dans cette époque de décadence, le goût, comme la critique, faisait défaut ; que des dehors brillants, des qualités agréables, et un peu aussi la position sociale de Sidoine, patricien, riche et considéré, ajoutons même ses vertus douces, sa charité, sa piété, ont eu une grande influence sur le jugement du petit groupe de lettrés qui représentait alors l'opinion publique.

II

Il est temps de serrer de plus près notre sujet et de voir quelle contribution Sidoine peut fournir à l'histoire.

Ses lettres, composant neuf livres, dont les deux derniers ont été ajoutés par lui aux sept premiers vers la fin de sa vie ; ses poèmes, au nombre de vingt-quatre, dont les principaux sont les panégyriques des empereurs Avitus, Majorien et Anthémius, sont tout ce qui nous reste de lui. Il avait composé plusieurs autres ouvrages, qui ont été perdus, entre autres le commencement d'une histoire d'Attila, qu'il abandonna. Il fut aussi pressé d'écrire l'histoire de son temps par le roi Euric ; mais ne se sentant pas sans doute assez libre pour parler des Barbares conquérants comme un Romain devait en parler, il se récusa en donnant pour raison qu'*écrire l'histoire ne convenait pas à un pasteur de l'Eglise* [1].

Il faut donc chercher dans ses écrits, qui sont plutôt des amplifications et des jeux d'esprit que des ouvrages sérieux, les citations, les mentions, les allusions que fait Sidoine, et qui ont quelque rapport à l'histoire de son temps. Car dans ses lettres, moins celles où il fait le portrait du roi Théodoric des Wisigoths et où il fait l'éloge de Patient, évêque de Lyon, et de saint Loup, évêque de Troyes, il ne parle des personnages et des faits historiques presque qu'incidemment ;

[1] Sirmondus. *Vita S. Sidonii.*

il faut donc saisir ces témoignages au passage et les réserver pour l'histoire. Ses panégyriques, les seuls de ses poèmes qui aient une valeur historique, sont même tellement remplis d'inventions boursouflées, que les faits s'y trouvent comme noyés. Nous essaierons toutefois de les dégager des ornements qui les étouffent.

Nous avons cité le portrait de Théodoric, roi des Wisigoths. Ce prince était Théodoric le Jeune, qui régna sur cette nation quelques années après la grande bataille livrée à Attila en 451, dans laquelle son père, portant le même nom, fut tué. Sidoine a fait de ce prince un portrait complet; il y décrit son extérieur, ses mœurs, ses actions [1]; dans une lettre adressée à Agricola son beau-frère. L'extérieur est dépeint avec une exactitude, qui est confirmée par la description que nous ont laissée divers auteurs de ces barbares. On n'est pas ensuite peu surpris de voir un roi à moitié sauvage assister avant le jour aux prières des prêtres ariens, employer les premières heures de la matinée aux affaires de l'État, recevoir les ambassadeurs, en un mot remplir tous les devoirs d'un souverain plus civilisé. Mais bientôt le barbare reparaît ; la chasse occupe le reste de la matinée. Sidoine nous le montre à table, et sa table est servie avec l'élégance des Grecs, l'abondance des Gaulois et la promptitude des Italiens. Après le repas, au-lieu d'aller dormir, il aime à jouer aux dés, il y met une ardeur de gagner pareille à celle de vaincre dans les combats. Au repas du soir, il aime à entendre des musiciens, mais seulement des musiciens dont les chants inspirent la vertu. Nous resserrons ce portrait, très détaillé dans l'auteur, et très intéressant. Nous n'ajouterons qu'un mot, par lequel Sidoine caractérise un prince plus aimable que son origine ne le ferait attendre: *il craint d'être craint*[2].

C'est, nous l'avons dit, la seule lettre où Sidoine traite avec détails un sujet historique profane. Nous allons maintenant recueillir les passages qui intéressent l'histoire. Nous commencerons par ceux qui concernent l'Église.

Il écrit à Aper, d'Autun, qui se trouvait aux eaux [3], qu'il l'attend dans la ville (de Lyon probablement) « pour la solennité des Rogations, que saint Mamert de Vienne a instituées. Avant ce saint évêque, les prières publiques étaient tièdes, peu fréquentes, et pour ainsi dire, ennuyeuses. Elles avaient pour objet de demander la pluie ou le beau temps, mais étaient souvent empêchées par les festins ; maintenant, dans celles qu'a instituées le grand évêque, on jeûne, on prie, on chante des psaumes et on pleure. »

[1] Epist. Lib. I ep. 2.
[2] « Timet timeri. »
[3] Ep. V, 14.

Cette lettre établit donc que c'est à saint Mamert qu'on doit l'établissement d'une forme plus sainte et plus digne donnée aux prières publiques qu'on appela *Rogations*.

A l'époque de Sidoine, saint Patient occupait le siège métropolitain de Lyon. L'évêque de Clermont lui écrit pour le remercier de sa libéralité envers ses diocésains victimes des guerres [1]. Il commence par un éloge de la charité du saint prélat. Il ne parle pas de sa magnificence envers l'Église de Lyon. « Son principal titre à la louange est d'avoir, après la dévastation de la Gaule par les Goths, envoyé partout du blé gratuitement. » C'est ainsi qu'Arles, Riez, Avignon, Orange, Viviers, Valence, Saint-Paul-Trois-Châteaux ont vécu de ses charités. Mais Clermont lui doit encore plus de reconnaissance : elle a reçu de lui abondamment son pain. Son évêque parle au nom de cette ville en proclamant saint Patient *la gloire de l'Aquitaine*.

Ce même saint Patient avait construit à Lyon une basilique, qui, d'après Papire Masson, dut être l'église métropolitaine de Saint-Étienne [2]. Sidoine célébra cet édifice dans une pièce de vers, où est fixée sa situation entre le rempart et la Sâone.

Outre plusieurs lettres adressées à saint Loup, évêque de Troyes, qui témoignent de l'admiration de Sidoine pour le premier des évêques gaulois pour règle des mœurs, pour le modèle des vertus ; il fait l'éloge détaillé [3] du saint prélat dans une lettre qu'il lui adresse, et surtout dans une autre écrite à Sulpcius, abbé ou évêque, dans laquelle sa louange est plus délicate [4]. Le lecteur nous permettra de lui en donner quelques passages.

« C'est un homme qui a le goût des lettres, mais des lettres religieuses, où il cherche plus la moelle du sens que l'écorce [5] des mots. Dans ses actions, l'application, la promptitude comme la lenteur, c'est le Christ qui les dirige... Il aime le jeûne et prend part aux festins ; il pratique l'un par esprit de crucifiement, il se soumet aux autres par esprit de charité... Il multiplie ses propres devoirs, oublie ceux d'autrui; quand on doit venir à sa rencontre, il aime mieux que les autres lui doivent l'honneur, qu'ils ne le lui rendent. A table, en voyage, en conseil, il cède à ses inférieurs... Sa conversation est bien réglée... Il garde dans l'église la simplicité d'une colombe, au dehors la prudence du serpent ; réservé avec les bons, en garde avec les méchants, il n'est regardé comme rusé par personne... »

[1] VI, 12.
[2] II, 10.
[3] VI, 1.
[4] VII, 13.
[5] Le latin met *spuma verborum*.

Nous apprenons de Sidoine qu'il prit part au pèlerinage de saint Just [1], archevêque de Lyon, dont la fête est le 3 septembre. Il ne manque pas cette occasion de faire une description très amplifiée de l'église et des assistants. C'est surtout à Bourges, où il devait prêcher pour l'élection d'un évêque, qu'il ne se dispense pas de faire un tableau du peuple et du clergé rassemblés pour l'élection [2]. Le sermon qu'il prononça, nous a été conservé ; nous n'en parlerons pas. Disons seulement que le prélat élu, fut Simplicius, noble Gaulois. Il avait pour compétiteurs Eucher et Pamuchius, qui malgré leurs qualités personnelles, étaient exclus par les Canons, parce que tous deux avaient été mariés deux fois.

Il semblerait que Sidoine, que sa haute position et ses emplois mirent en relation avec les personnages historiques de son temps, dut laisser sur eux des renseignements précieux à consulter. Il n'en est rien. C'est à peine si, dans toutes ses lettres, on découvre quelques noms de personnes que l'histoire puisse enregistrer. Ceux mêmes à qui elles sont adressées, excepté quelques évêques, sont pour la plupart des personnages obscurs, que leurs dignités et leur qualité d'amis de Sidoine n'ont pu sauver de l'oubli.

Nous ne négligerons pas cependant les noms qu'il cite. Ainsi nous trouvons dans une lettre à Heronius de Lyon [3], les deux consuls Gennadius Avienus, et Cecina Basilius, dont « le premier était arrivé au consulat par son bonheur,le second par son mérite.» La même lettre fait du sénat un éloge mérité, nous voulons le croire, mais assez curieux pour l'époque. « Les sénateurs étaient pour la plupart de grande richesse, de naissance distinguée, d'âge grave, de bon conseil, de dignités élevées, d'accueil affable. » Il mentionne aussi la paix dont l'empire put jouir après les noces de Ricimer, qui avait épousé la fille de l'empereur Anthémius [4].

Sidoine avait épousé lui-même la fille de l'empereur Avitus, Papianilla, à qui il adresse une lettre [5] dans laquelle il caractérise en deux mots l'empereur Julius Nepos, qui ne régna guères qu'une année : « Julius Nepos, aussi grand empereur par les armes que par les mœurs. »

Nous lisons dans la lettre 6e du livre V que « Chilpéric, maître des soldats, a appris que la ville de Vaison est dévouée au nouveau prince. » Thaumaste, parent de Sidoine, craint que le voisinage des troupes, si Chilpéric faisait le siège de cette place, ne trouble Vienne.

[1] V, 17.
[2] VII, 9.
[3] I, 9.
[4] I, 5.
[5] V, 16.

Dans la lettre suivante, adressée à Thaumaste lui-même, il lui apprend qu'il a recherché quels sont ceux qui font un crime de suivre le parti du nouveau prince « auprès du tétrarque de Lyon. » Quel est ce nouveau prince ? Il est difficile de le savoir, les changements d'empereur étant alors très fréquents. Ce Chilpéric était un des quatre fils du roi des Burgondes, Gundeucus. Son royaume fut, après sa mort, partagé entre eux, ce qui fait appeler, par Sidoine, Chilpéric *tétrarque de Lyon*, c'est-à-dire roi de la quatrième partie des états des Burgondes, dont le siège était à Lyon. Sidoine ne perd pas l'occasion de faire un tableau de la scélératesse de ceux qui desservent les Gaulois auprès des Barbares; c'est l'objet de sa lettre.

Les invasions des peuples barbares, les coups qu'ils donnent à l'Empire romain, la chute de ce puissant corps, devaient, ce semble, occuper dans les lettres de Sidoine une place plus importante. Nous ne trouvons sur ces grands faits, que des récits sommaires, des mentions, des allusions. Ainsi, c'est dans une pièce de vers, qui se trouve dans une lettre adressée au rhéteur Lampride de Bordeaux [1], que l'évêque de Clermont, alors exilé par le roi wisigoth Euric, lui fait cette énumération des peuples barbares qui fondirent alors sur l'Empire romain : « Ici nous voyons le Saxon bleu, accoutumé à la mer, et craignant la terre... Là, vieux Sicambre, une fois vaincu, tu fais pousser sur ta tête tondue de nouveaux cheveux. Là, s'avance l'Hérule aux joues glauques... Là le Burgonde de sept pieds demande le repos; l'Ostrogoth se sent fort par ses maîtres, et quoiqu'il ait quelquefois écrasé les Huns, c'est de ceux auxquels il est soumis, qu'il tire son orgueil. »

A saint Mamert, évêque de Vienne [2], il annonce « que le bruit court que les Goths marchent contre le pays romain. Et nous, habitants de l'Arvernie (Auvergne) nous sommes à la porte de leur irruption. » « Placés au milieu des peuples rivaux, comme une proie, écrit-il ailleurs [3], suspects aux Burgondes, voisins des Goths, nous ne pouvons éviter la fureur des envahisseurs, ni la jalousie de leurs adversaires. » Ceci se rapporte aux Burgondes, alliés des Romains, qui furent attaqués les premiers par les Wisigoths. Ceux-ci, maîtres de la Septimanie, « portent leurs limites jusqu'au Rhône et à la Loire [4]. » Aussi Clermont paie par son asservissement la sécurité des autres. Sa condition était meilleure pendant la guerre qu'elle ne l'est depuis la paix [5], et cependant ses habitants n'avaient pas hésité à livrer à l'em-

[1] VIII, 9.
[2] VII, 1
[3] III, 4.
[4] III, 1.
[5] VII, 7.

pereur Seronatus, l'indigne gouverneur qui les opprimait et les écrasait d'impôts au mépris des lois [1]. Elle méritait un meilleur sort.

« Cependant, écrit-il à Basile, probablement archevêque d'Aix, Euric, roi des Wisigoths, malgré le traité de paix avec les Romains, attaque les provinces de l'Empire et surtout les Églises des catholiques : Bordeaux, Périgueux, Rodez, Limoges, Gabalum (Mende), Eauze, Bazas, Comminges, Auch, et beaucoup d'autres villes ont vu leurs évêques massacrés. Les peuples, privés de leurs pasteurs, vont perdre la foi [2]. »

Est-ce à la même époque, sous le règne d'Anthémius, qu'il faut rapporter la trahison d'Arvandus, préfet du prétoire dans les Gaules? Il rechercha l'amitié du roi des Wisigoths, et avait écrit à ce prince une lettre qui fut interceptée, dans laquelle il le détourne de faire la paix avec Anthémius, qu'il qualifie de Grec, lui démontrant qu'il faut attaquer les Bretons, situés sur les bords de la Loire, et que les Gaules peuvent bien être partagées entre lui et les Burgondes [3]. C'était se révolter trop ouvertement contre l'Empire; il fut condamné à mort.

Voici, à peu près, tous les témoignages historiques que nous fournit Sidoine dans ses lettres. Il n'y parle pas même de la chute de l'Empire d'Occident, arrivée de son temps, en 476.

C'est dans ses panégyriques de trois empereurs qui se succédèrent, que nous allons rechercher maintenant tous les renseignements qui peuvent servir à l'histoire.

III

Avant d'enregistrer les faits historiques que renferment les panégyriques, nous nous arrêterons un instant sur les poésies qui en forment la plus brillante portion.

Cette partie de l'œuvre de Sidoine comprend vingt-quatre pièces, de longueur et d'importance diverses [4].

Les panégyriques seuls nous fourniront des témoignages pour l'histoire. Dans les autres poèmes se distinguent deux épithalames. Le premier est dédié à Rurice et à Iberia, dont il chante l'hymen. Les fables païennes dont il est rempli conviennent peu à celui qui, quelques années plus tard, devint le saint évêque de Limoges, et à celle qui elle-même, vertueuse chrétienne, devait se consacrer à Dieu ; surtout quand on sait que cet épithalame si pro-

[1] II, 1.
[2] VII, 6.
[3] I, 7.
[4] Sans y comprendre les quelques poésies qui se trouvent dans les lettres.

fane est l'œuvre du futur évêque de Clermont. Comme cette mythologie paraît mesquine devant la gravité du mariage chrétien ! Comme Rurice devait être peu flatté de s'entendre dire que Vénus lui aurait donné l'empire, Ariane le fil qui l'eût guidé dans le labyrinthe, Alceste sa vie, Circé des herbes magiques, Calypso des fruits, etc. ! Quel éloge pour Iberia, de dire qu'elle eût pu être la rivale préférée de toutes les maîtresses de Jupiter, et que le dieu n'eût pas hésité à renouveler pour elle ses impudiques métamophorses! L'autre épithalame a une couleur un peu plus sérieuse. Polémius, l'époux, est un philosophe platonicien. Sidoine abandonne pour lui le ton galant de ce genre de poésie, et en choisit un plus austère [1].

Notre poète va changer tout à fait de ton dans l'unique poème où le chrétien ait exprimé dans la langue des muses les sujets de sa religion [2]. Ce poème est l'*Eucharisticum*, ou Actions de grâce, adressé à Faustus, ancien abbé de Lerins et évêque de Riez, qui avait servi de mentor au frère de Sidoine pendant sa jeunesse. Mais le sujet n'a pas épuré le goût de l'auteur. Il entasse dans son invocation, qui occupe les deux tiers du poème, une longue série de souvenirs de la Bible. J.-J. Ampère a jugé les vers chrétiens de Sidoine peu poétiques. Nous n'entreprendrons pas de le contredire.

Deux autres poèmes (car nous ne nous arrêtons pas aux petites pièces) méritent d'être signalées. L'un raconte la fondation de *Burgus* (Aujourd'hui Bourg), la splendide villa de Pontius Leontius, noble gallo-romain ; l'autre est l'éloge de Narbonne, écrit avec une profusion de détails qui en rendent la lecture peu agréable.

Les défauts de la prose de Sidoine se retrouvent dans ses vers ; ses conceptions poétiques sont puériles, et les ornements y sont employés à profusion ; mais le naturel et l'inspiration lui manquent presque toujours. Toutefois, pris en détail, ces poèmes jettent quelques lueurs, surtout dans les descriptions qui, ici, comme dans les épitres, sont la forme la plus caressée et la moins imparfaite de son style. Nous allons essayer de recueillir tous les renseignements historiques qui se trouvent, parfois seulement indiqués, dans les panégyriques.

Le premier [3], par ordre de date, est celui de l'empereur Avitus, beau-père de Sidoine. Il valut au poète une statue de bronze dans Rome.

Le héros est né à Clermont d'une famille noble. Les augures présageaient, dès sa naissance, qu'il ajouterait à la noblesse de son ori-

[1] « Omissa epithalamii teneritudine, per asperrimas philosophiæ regulas stylum traxi. » (Ep. ad Polemium, qui précède le poème.)

[2] Nous ne parlons pas de quelques inscriptions ou de quelques épitaphes, de peu d'importance.

[3] Il est placé le 3e, dans le recueil des œuvres.

gine. Il s'exerce de bonne heure à la vie rude du soldat, il y acquiert une force et un courage tels, que presque dans l'enfance, il tue, n'ayant pour arme qu'une pierre, une louve furieuse. Après l'étude de l'éloquence latine et de l'histoire de Rome, la chasse est son délassement favori, mais la chasse ardente, acharnée, dont il revient baigné de sueur. Au sortir de l'adolescence, il est jugé digne par ses concitoyens d'être leur député auprès de l'empereur Honorius, auquel il est chargé de remettre les tributs des Arvernes.

Bientôt la paix se fait entre les Romains et les Wisigoths. Théodore, parent d'Avitus, est pris pour ôtage. Celui-ci ne craint pas d'aller à la cour du roi barbare visiter son parent. Il va ensuite prendre les armes sous le grand général romain Aétius, qui ne fait rien d'important sans Avitus, pendant qu'Avitus fait beaucoup sans Aétius. Il défait les Burgondes, leurs alliés les Belges, les Hérules, les Vindéliciens, les Huns, les Francs, les Sarmates, les Gélons.

A peine, la guerre terminée, a-t-il déposé les armes, que les Wisigoths menacent Rome ; Litorius le Hun, après avoir soumis l'Armorique, vient en Arvernie, et y met tout à feu et à sang. Avitus, revenu à l'armée qui défend sa province, se bat dans un combat singulier avec un cavalier Hun et le tue. Il renoue la paix avec les Wisigoths. Enfin il est nommé préfet des Gaules.

Alors les Barbares se précipitent sur cette malheureuse province : Attila, roi des Huns, l'envahit du côté de la Belgique. Aétius, avec une armée, qui compte des Wisigoths pour auxiliaires, quitte les Alpes. Les Huns l'attendent. Aétius charge Avitus de décider Théodoric, roi des Wisigoths, à aider les Romains ; à sa parole, ils viennent se joindre à l'armée. Rome touchait à l'an 1200 de sa fondation (452), quand Placide, instrument de Pétronius Maximus, qui s'était fait proclamer empereur, tue Aétius. Les Barbares se raniment contre Rome : les Saxons, les Francs, les Allemands. L'empereur confie la garde de l'empire à Avitus. Il était, comme Cincinnatus, à la charrue, lorsqu'on vint le chercher ; il est nommé *maître de l'infanterie et de la cavalerie*. A peine Avitus est-il revêtu du commandement, que les Saxons, les Francs sont soumis en trois mois.

Ensuite Avitus vient vers les Wisigoths qui habitent les bords de la Garonne. Ils sont disposés à faire alliance avec les Romains. Avitus entre en ami à Toulouse, leur capitale. Il assiste au conseil de la nation.

Le roi wisigoth, romain de cœur, lui promet son appui, s'il veut prendre le titre d'Auguste. Avitus hésite encore. Il se rend à Arles, puis à Beaucaire, où la noblesse et l'armée le proclament empereur. Avitus cède : un tertre de gazon est élevé par les soldats, un collier

militaire ceint le front du nouvel Auguste, en guise de diadème, et le poids des affaires publiques repose sur Avitus.

Sidoine le fait en tout ceci trop modeste ; les historiens s'accordent à donner à Avitus plus d'ambition de la dignité suprême. Après l'éloge de l'empereur, dans lequel la soumission de la Pannonie figure comme un nouveau titre de gloire, le panégyrique est clos. Notre auteur ne parle pas du reste du règne d'Avitus, qui ne fut pas long, puisqu'il fut déposé par le sénat en 456. Il eut pour successeur Majorien, pour lequel Sidoine va encore emboucher la trompette épique, dans le panégyrique qui lui est dédié.

Nous y retrouvons toujours le style emphatique et les fictions mythologiques du panégyrique d'Avitus ; l'histoire a peu de renseignements à y recueillir.

Faut-il d'abord considérer comme une allusion au commerce de Rome l'énumération des nations de tout l'univers connu apportant à la ville éternelle les produits de leur sol : l'Inde, l'ivoire ; la Chaldée, les parfums ; l'Assyrie, les pierres précieuses ? ou bien n'est-ce qu'un moyen poétique d'introduire l'Afrique, s'accusant d'avoir produit Annibal, mais demandant un vengeur contre le farouche vandale Genséric, qui la ruine et la dépeuple ? Ce vengeur sera Majorien.

Une ville de Pannonie, Acincus, fut la patrie de son aïeul, maître de la cavalerie sous Théodose. Son père était questeur. Majorien, dès l'enfance, annonce de glorieuses destinées ; tout ce qui est grand lui plaît. Grand chasseur il sera grand guerrier ; habile à la course, à monter à cheval, à lancer un javelot ; toute la Gaule est pleine de ses louanges. Il est connu de tous les fleuves de cette contrée, surtout de la Loire, quand il va défendre les Tourangeaux, probablement contre les Armoricains, qui, comme nous l'avons vu dans le panégyrique d'Avitus, étaient les alliés des Huns. De là, il va combattre Clodion, roi des Francs, en Artois, et les repousse. L'auteur en parlant de cette guerre avec les Francs ne manque pas de décrire cette nation. Valentinien II et Aétius disparaissent tour à tour. C'est un signal pour les Barbares ; ils fondent à l'envi sur l'empire.

Les Allemands passent les Alpes rhétiques et viennent ravager l'Italie. Majorien, maître des soldats, les défait par Burcon, son lieutenant, dans les plaines Caviniennes. Plus tard, Majorien étant devenu empereur, sans que Sidoine nous ait parlé de ce changement, les Maures d'Afrique, les Vandales font une descente en Italie. Ils emportaient leur butin, quand Majorien les attaque, leur reprend ce qu'ils avaient pillé, et les met en fuite. Il veut les poursuivre jusque dans leur pays ; une flotte est équipée par ses ordres. Mais il est détourné de cette entreprise par l'attaque simultanée de toutes les hordes barbares, qui fait trembler Rome ; elle est rassurée par la

valeur de l'empereur. Il se met en marche ; une nation (celle des Huns ?) refuse de se soumettre ; les rebelles sont écrasés par Majorien. Il passe en Gaule. Par lui et ses lieutenants, dont fait partie Pierre, il chasse l'ennemi de Lyon et lui fait donner des ôtages. Cette malheureuse ville a beaucoup souffert, elle attend de Majorien une protection efficace qui la relève de ses ruines.

Tels sont les faits historiques, cités dans ce panégyrique de Majorien, celui d'Anthémius nous en fournira aussi peu [1]. Sidoine ne parle pas de l'empereur Lybius Severus qui régna entre Majorien et Anthémius. Ce panégyrique fut écrit en 468, une année après la proclamation comme empereur d'Anthémius, et lorsqu'il prit possession de son second consulat. Il avait obtenu une première fois cette dignité à Constantinople, avant de parvenir à l'empire. De là une occasion, que Sidoine ne néglige pas. de faire la description de cette reine de l'Orient, lieu de naissance d'Anthémius.

De l'éloge de sa patrie, il passe à l'origine d'Anthémius. Il a pour père Procope, qui descend des empereurs. Jeune encore, Procope renoua la paix avec les Perses. A son retour, il fut fait patrice, et maître de l'infanterie et de la cavalerie. Il avait pour beau-père Anthémius, préfet et consul sous l'empereur Arcadius. La naissance du jeune Anthémius est marquée par des prodiges. Il aimait, tout enfant, à jouer avec des armes ; plus tard, il se plaît à dompter les chevaux, à chasser les bêtes fauves. En même temps, il reçoit des leçons de philosophie dans les auteurs grecs et romains. Il étudie l'histoire dans Tite-Live, Varron, Tacite et la rhétorique dans Quintilien.

Anthémius est fiancé à la fille de l'empereur d'Orient Marcien ; il est envoyé en qualité de comte pour fortifier le Danube. Il est, à son retour, créé maître de la cavalerie et de l'infanterie, puis consul ; et il acquiert la dignité de patrice. Il eût pu se faire nommer empereur, à la mort de son beau-père. Mais il refuse cette haute dignité, qu'il devra plus tard à son mérite, non à sa naissance, ni à son mariage. Voyons-le maintenant dans les camps.

Valamer, roi des Ostrogoths, ravage l'Illyrie, il est vaincu par Anthémius. Un ennemi plus redoutable se présente. Ce sont les Huns, dont Sidoine décrit les mœurs et la personne. Anthémius les attaque et les défait dans les champs de la Dacie. Il fait le siège de Sardique, où il est trahi par son collègue, resté seul à la tête de l'armée; il n'obtint pas moins la victoire.

Mais l'empereur d'Occident Lybius Severus est mort. Rome est attaquée de tous les côtés. Elle n'a, pour tenir tête à ses ennemis, que

[1] Ce panégyrique d'Anthémius est placé le premier dans les œuvres de Sidoine. Il est le dernier dans l'ordre chronologique.

l'invincible Ricimer à leur opposer. Genséric, roi des Vandales, fils d'une esclave, hait ce général, fils d'un Suève, et Goth par sa mère; il n'oublie pas que Vallia, aïeul de Ricimer, a défait les Vandales et les Alains près de Calpé ; il garde le souvenir de la victoire que Ricimer a remportée sur lui-même à Agrigente. Il déteste le petit-fils de celui qui a été la terreur des Vandales. Ricimer est redouté des Barbares ; mais il est le seul soutien de Rome. Constantinople cède Anthémius à Rome ; celui-ci est fait empereur. Il donne sa fille en mariage à Ricimer, et l'empire d'Occident espère des destins plus favorables sous Ricimer, que Sidoine espère voir consul pour la seconde fois, et sous Anthémius, trois fois consul.

Voilà les témoignages historiques, que renferment les trois panégyriques. Ils sont pour la plupart plutôt relatifs à la biographie des trois empereurs, qu'à l'histoire générale, sur laquelle Procope, Jornandez, etc., donnent beaucoup plus de détails. Mais la mince contribution de Sidoine à l'histoire, à quel prix faut-il la découvrir dans des compositions écrites dans un style obscur, chargé d'images, de comparaisons, de descriptions, de citations des faits passés, dont l'auteur a rempli son ouvrage, sans parler des conceptions mythologiques, aussi puériles que déplacées ! Ainsi, par exemple, dans le panégyrique d'Avitus, après un long discours de la déesse Rome, c'est Jupiter lui-même, qui raconte la patrie, l'origine, l'éducation, les exploits d'Avitus, et sa proclamation en qualité d'empereur, de sorte que le récit du dieu occupe presque tout le panégyrique.

Qu'il nous soit permis, en terminant cette étude, d'exprimer une pensée, qui est venue bien des fois nous assaillir pendant notre travail. Voilà l'auteur, prosateur et poète, que des instituteurs de la jeunesse, plus pieux que judicieux, prétendaient, il y a quelques années, mettre, en compagnie de quelques autres, entre les mains de notre jeunesse studieuse, à la place des Cicéron, des Salluste, des Virgile, des Horace, de tous les maîtres de la littérature latine!

Combien saint Augustin était mieux inspiré, quand il disait du prince des poëtes romains, ce que nous pouvons appliquer aux autres auteurs classiques : « Virgile doit être lu par les enfants, afin qu'un grand poète, le plus grand et le meilleur de tous, sucé dans des années encore tendres, ne puisse facilement sortir de la mémoire[1] ! »

L. SANDRET.

[1] « Virgilius, quem propterea parvuli legant, ut videlicet poeta magnus omniumque præclarissimus atque optimus, teneris ebibitus annis, non facile oblivione possit aboleri.» *De Civit. Dei*, I, 3.

II

HENRI IV ET LES SUISSES[1].

M. Cousin caractérisait en ces termes il y a quarante ans environ la véritable méthode historique : « Bannir de l'histoire toute conjecture, ne rien admettre de seconde main, éprouver tous les témoignages...., ne s'arrêter enfin dans les fouilles assidues auxquelles il faut se condamner qu'après avoir creusé jusqu'au tuf, c'est-à-dire atteint les pièces originales et décisives au delà desquelles il n'y a plus rien à chercher et à désirer ; donner ces pièces en totalité ou en partie, afin que le lecteur soit en état de contrôler nos récits et de juger nos jugements en parfaite connaissance de cause, puisque grâce à nos amples et loyales citations, il en sait à peu près autant que nous, et possède les faits sur lesquels nous avons nous-même travaillé et élevé notre édifice. » M. Rott a pris cette citation pour épigraphe de son livre, et il a bien fait, car tout dans cet ouvrage, qualités et défauts, s'explique par la préoccupation constante d'être fidèle aux préceptes du maître. Ainsi M. Rott a éprouvé tous les témoignages : il a réduit à sa juste valeur celui même du grand ministre d'Henri IV, l'auteur des *Æconomies royales;* il a établi une fois de plus que cet homme d'état si intègre a, de parti pris et par des motifs d'intérêt personnel, défiguré l'histoire de son temps ; il s'est servi en les critiquant des *Mémoires* de Khevenhiller et de Vittorio Siri ; enfin il a creusé jusqu'au tuf et atteint les pièces originales : la Bibliothèque nationale, les Archives, le Ministère des affaires étrangères, les Bibliothèques Mazarine et de l'Arsenal ; en Italie, les Archives de Venise, de Milan et de Turin ; en Espagne, celles de Simancas ; en Suisse, celles de Zurich et de Lucerne, lui ont livré une quantité innombrable de pièces manuscrites et de documents inédits. L'auteur a tiré parti de toutes ces pièces et il les a soumises à ses lecteurs : chacune est reproduite dans la langue et l'orthographe où elle a été écrite ; elles donnent même un singulier aspect au livre qui apparaît, que l'on me passe l'expression, tout bariolé de latin, de français,

[1] *Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie,* par Édouard Rott. — Paris, Plon, 1882, gr. in-8° de 500 p.

d'italien, d'espagnol et d'allemand. M. Rott l'a voulu : tout lecteur, à condition de savoir cinq langues, peut contrôler et au besoin refaire l'ouvrage.

Eh bien ! j'en demande pardon à l'auteur, ce n'est pas là l'idéal d'un bon livre ; il ne fallait point prendre tout-à-fait à la lettre les conseils de M. Cousin, et je suis sûr que le grand philosophe, historien à ses heures, ne croyait point, quelques textes qu'il eût cités, que le premier venu de ceux qui le lisaient pût avec les mêmes documents refaire la Jeunesse de Mazarin ou la vie de Madame de Longueville. C'est que M. Cousin, comme tout écrivain véritable, savait qu'un livre n'est pas purement et simplement une collection de pièces plus ou moins inédites ; il pensait et pratiquait qu'un livre est une œuvre d'art ; que le sous-sol ne fait pas tout le monument, et que, si belle que soit la crypte, quand elle est achevée, le temple est encore à bâtir. M. Cousin croyait avec Buffon « que la quantité des connaissances, la singularité des faits, la nouveauté même des découvertes, ne sont pas de sûrs garants de l'immortalité ; que si les ouvrages qui les contiennent ne roulent que sur de petits objets, s'ils sont écrits sans goût, sans noblesse et sans génie ils périront, parce que les connaissances, les faits et les découvertes s'enlèvent aisément, se transportent et gagnent même à être mis en œuvre par des mains plus habiles. »

Lorsque M. Cousin écrivait que le lecteur doit pouvoir juger nos jugements, il entendait parler de ces livres qui traitent des questions capitales de l'histoire ; il songeait à ces grands historiens dont M. Rott lui-même nous entretient dans sa préface, à M. Mignet, à l'illustre Ranke ; il ne voulait pas dire que sur une question aussi secondaire en somme que celle des rapports d'Henri IV avec les Suisses, il fallût nous mettre à même de contrôler à grand renfort de textes la plus minuscule assertion de l'auteur. Cinq cents pages consacrées à un pareil sujet, c'est beaucoup ; et l'attention du lecteur a peine à se soutenir ; que sera-ce si, à chaque minute, cette attention est détournée par un renvoi au bas de la page? On perdra le fil du discours ; on trouvera dans le livre une multitude de faits ; mais on n'en saisira pas l'enchaînement. C'est ce qui arrive inévitablement aux lecteurs de M. Rott ; et l'on ne peut se défendre d'un peu de mauvaise humeur à voir tant de preuves accumulées pour de si petits événements. L'auteur veut bien nous prévenir que « seule la carte politique de l'Allemagne du sud, à la veille de la Révolution française, serait en mesure de donner une image affaiblie de la multiplicité des états, juridictions et districts de l'Helvétie au XVI[e] siècle, » et, au lieu de chercher à tout simplifier, il nous promène à plaisir au milieu de tous ces petits

états, montant, descendant, pénétrant dans les moindres détails de toutes les négociations ; sans jamais conclure, sans jamais résumer. L'introduction elle-même, au lieu d'idées générales et maîtresses, ne comprend qu'une énumération de faits géographiques ou historiques mal ordonnés. On songe malgré soi — c'est M. Rott qui par sa comparaison de la Suisse et de l'Allemagne nous y invite — à ces beaux articles où M. le duc de Broglie expose d'une façon si lumineuse les négociations de Belle-Isle dans les diverses cours germaniques.

Et quel style que celui de M. Rott ! Nous pourrions citer vingt phrases comme celle-ci (il s'agit des routes construites par Auguste à travers les Alpes) : « Ces grands travaux exécutés par Rome, ce don de joyeux avènement du premier des Empereurs, sont comme un éclair s'échappant du sein des nuages et illuminant d'un jour vif mais passager les névés des hautes Alpes grisonnes. »

Est-ce à dire que nous ne trouvons rien à prendre dans le livre de M. Rott ou même que nous lui reprochions le sujet qu'il a choisi? Loin de nous cette pensée. L'auteur a rendu un vrai service aux historiens, et encore qu'il faille être Suisse pour entendre retentir à travers les âges ce cri de : « La lutte pour les Alpes ! » il est incontestable qu'à certaines époques la question de savoir à qui appartiendraient les passages des Alpes a eu son importance. Exercer une suprématie effective dans les vallées alpestres, c'est une nécessité pour toute domination qui s'étend à la fois au sud et au nord des Alpes ; aussi voyons-nous Auguste construire la route de Bregenz à Coire afin de relier la Transpadane aux régions du Rhin et du lac de Constance. Et de même au XVIe puis au XVIIe siècle la Maison d'Autriche n'a pas d'intérêt plus vital que de relier ses possessions d'Italie à ses possessions d'Allemagne ; de là ses intrigues particulièrement en Valteline et surtout la construction du fameux fort « Fuentes. » Mais du même coup rien n'est plus urgent pour quiconque entreprend de lutter contre la Maison d'Autriche que de couper en deux ses États ; et voilà pourquoi Henri IV tenait tant à mettre la main sur la Valteline par laquelle, disait-il, « il serrait la gorge aux Espagnols et les pieds aux Grisons. » C'est ce qui faisait écrire à notre ambassadeur Pierre Jeannin de Castille « que l'alliance des lignes suisses était pour nos rois le plus beau fleuron de leur couronne [1]. » Enfin tout ceci nous explique que le XVIe siècle et le commencement du XVIIe aient été la grande époque de l'Helvétie.

Une des parties les plus curieuses du livre de M. Rott est assurément le tableau qu'il nous trace dans son introduction de l'état de la

[1] A Barbin, contrôleur général, 24 septembre 1616.

Suisse, de ses mœurs, de ses institutions. La diversité, tel est le caractère qui domine; diversité de religions d'abord, qui entraîna la diversité des alliances : « Classer les XIII cantons d'après les confessions, dit M. Rott en son langage, c'est expliquer l'origine des deux grands courants qui dès le milieu du XVIe siècle précipitèrent la moitié de la Suisse dans le remous de la politique espagnole et rattachèrent l'autre moitié à la France et à Venise. » L'immense variété des institutions, chacune des moindres vallées des Alpes ayant les siennes propres, causait un prodigieux étonnement aux étrangers qui ne pouvaient comprendre que malgré tout l'Helvétie parvînt à jouir d'un calme relatif. « C'était, dit Padavino, comme la musique dont les notes discordantes se noient dans un ensemble harmonieux. » L'harmonie d'ailleurs ne dura guère ; et M. Rott, bien qu'il vante l'excellence et la sévérité des lois de ses compatriotes,est obligé d'avouer que dès le début du XVIIe siècle la décadence commença par suite des dissensions civiles et religieuses, et surtout par les contradictions de leur politique extérieure. Il n'était pas rare en effet que les Suisses traitassent simultanément avec plusieurs belligérants et accordassent à chacun d'eux des troupes auxiliaires ; liée à tous ses voisins par une multitude de traités, le jour vint où la Suisse ne pût pas les exécuter tous, et alors les difficultés commencèrent pour elle. Conséquence juste et funeste d'une politique sans dignité comme sans moralité ! L'habitude de se vendre avait conduit les Grisons à ne plus défendre leur indépendance menacée, leur pays envahi : ils attendaient que la France les prît à sa solde !

Après cette introduction, M. Rott n'entre pas encore dans le vif de son sujet. Le livre premier n'est à vrai dire qu'une seconde introduction. Nous ne sommes pas tentés de nous en plaindre parce qu'il y a là trois chapitres sur l'Europe occidentale et le traité de Vervins, l'Italie et la Paix de Lyon, les Anciennes alliances franco-suisses, d'un intérêt un peu plus général que les chapitres suivants.

La paix de Vervins, d'après l'auteur, n'était qu'une trêve et ne résolvait aucune des grandes questions européennes ; seules les circonstances lui donnèrent quelque durée, ou, pour citer encore une fois M. Rott « la dégagèrent de l'atmosphère d'instabilité qui l'environnait à l'instant où elle fut conclue. » L'une des plus grandes lacunes du traité était de laisser indécis le sort de Genève ; ce silence d'Henri IV relativement à la grande cité huguenote était le signe de sa réconciliation avec le Saint-siège ; mais le roi de France ne devait point oublier par la suite que la chute de Genève eût ouvert aux armées espagnoles la route des Pays-Bas. La France en 1598 entrait dans une période nouvelle ; reconstituée par son roi après neuf années

de guerre, il fallait qu'elle fût réorganisée dans toutes ses parties ; mais à tout prendre elle avait moins perdu pour reconquérir son rang de grande puissance que l'Espagne pour conserver le sien. « L'aigle des Habsbourg, suivant l'expression d'un noble Vénitien, repliait lentement ses ailes. » L'Espagne, appelée depuis moins d'un demi-siècle à soutenir seule le poids de la monarchie, se mourait, et l'univers assistait au spectacle de l'affaiblissement graduel d'un empire dont les ressources paraissaient au premier abord infinies, mais dans lequel la banqueroute existait à l'état latent. » Millions d'Amérique, soldats de Castille, capitaines d'Italie, tout allait se fondre dans la grande fournaise allumée aux Pays-Bas. *quella provincia era vorace d'uomini e del tesoro di Spagna.* Les provinces même dont la possession aurait dû fortifier le royaume l'épuisaient. Aussi Philippe II, quatre jours après le traité de Vervins, le 6 mai 1598, consentait au démembrement de la monarchie en donnant les Pays-Bas, le Luxembourg, la Franche-Comté et le Charolais à celle qui avait falli être reine d'Angleterre et peut-être de France, à l'infante Isabelle Claire-Eugénie et à son époux le cardinal Albert d'Autriche. Sacrifice cruel fait par Philippe II et qui devait être inutile !

Les Pays-Bas en se sauvant eux-mêmes avaient aussi sauvé l'Italie. Sans la diversion des Flandres, dès la fin du XVIe siècle, le Saint-siège et les États indépendants du centre, étranglés entre le Napolitain et le Milanais espagnols ; Venise, étouffée entre le Milanais, le Trentin presque espagnol et le Tyrol autrichien ; la Sicile espagnole ; la Savoie, gouvernée par Charles-Emmanuel, gendre et lieutenant de Philippe II ; la conquête se poursuivant lentement et sûrement ; tel était en 1598 le triste état de l'Italie. Stendhal a bien défini l'œuvre des Espagnols dans la péninsule des Apennins : « Ils ont perdu l'Italie et l'ont perdue en l'avilissant. » Pour lutter contre la France ils la transformèrent en une immense place de guerre ; plus de commerce, plus d'industrie ; des cités florissantes se changèrent en déserts : « Ce duché de Milan, écrit Fresne-Canaye, notre ambassadeur à Venise [1], qui soulait estre le mouton mignon de toute l'Italie, est si descharné, si exténué, que la pauvre Champagne ou Picardie n'est pas plus misérable. » Même après la paix faite, le gouverneur du Milanais ne désarma pas ; c'était par cette province que l'Autriche et l'Espagne se donnaient la main.

Quant à l'Allemagne, les dernières années du XVIe siècle avaient eu pour elle une importance moins décisive que pour la France et pour l'Espagne. Sous la molle et impuissante autorité de l'Empereur, la rupture et la guerre qui devaient éclater vingt ans plus tard entre

[1] Dépêche à la Boderie, 23 mars 1602.

l'Allemagne protestante et l'Allemagne catholique se préparaient déjà ; la réaction catholique se faisait prévoir, mais il n'est pas juste d'imputer, comme le fait M. Rott, aux catholiques seuls la responsabilité de la Guerre de Trente ans.

De la mer du Nord à la mer de Toscane, partageant en deux moitiés l'Europe occidentale, s'étendait la chaîne presqu'ininterrompue des « *Stati liberi.* » Sous ce nom significatif emprunté à la diplomatie vénitienne, étaient compris tous les États ne dépendant ni de la maison d'Autriche, ni de la couronne de France : les Provinces-Unies, les principautés protestantes d'Allemagne, le duché de Lorraine, les cantons suisses et leurs confédérés, Venise, Rome, la Savoie et les petits États d'Italie. Il n'y avait point entre ces États un simple lien géographique ; tous étaient unis par la communauté de leurs intérêts; c'est ainsi que les Provinces-Unies voyaient dans Genève et les Grisons les boulevards avancés de leur indépendance et s'intéressaient vivement à leur conservation. De tous ces états libres le premier fut incontestablement Venise qui tint en échec les plus grandes monarchies de l'Europe ; M. Rott accorde à cette république un juste tribut d'éloges et il déclare qu'il n'est point d'État qui possède de plus glorieuses annales. Avec Venise, le Saint-siège et la Savoie étaient les principaux contre-poids de la puissance espagnole en Italie ; mais le Saint-siège n'avait point de politique nationale bien caractérisée, et la Savoie prise entre la France et les possessions espagnoles était presque menacée dans son existence.

Ce tableau de l'état de l'Italie amène naturellement l'auteur à nous parler de la *Paix de Lyon* et des conséquences qu'elle eut pour les divers États de la Péninsule. Nous recommandons vivement la lecture de ce chapitre qui est l'un des meilleurs et pour les faits et pour les considérations qu'il contient. M. Rott est très sévère pour cette paix ; « elle fut, dit-il, une des grandes erreurs commises par la politique française au commencement du XVII[e] siècle. Peut-être M. Rott n'est-il pas assez pénétré des avantages d'un traité qui, en échange d'un petit pays enclavé dans le Piémont, nous donnait une contrée riche et fertile surnommée avec raison le grenier de la Savoie, la Bresse, le Bugey et le Val Romey ; qui mettait la Savoie à la merci des invasions françaises et multipliait nos points de contact avec les Suisses. Du moins fait-il admirablement ressortir le profit que tirait l'Espagne de ne plus nous avoir pour voisins en Italie même et de nous brouiller ou à peu près avec les États autonomes de la Péninsule qui se crurent abandonnés. En effet, entre les mains des Français, le Marquisat de Saluces n'était pas seulement une citadelle avancée du Dauphiné ; il était, suivant l'expression du cardinal d'Ossat, « la vraie

bride des Espagnols en Italie et encore du duc de Savoie [1]. » C'est ce que sentait l'ambassadeur d'Espagne à Venise, don Inigo de Mendoza lorsqu'il écrivait à son maître : « Votre Majesté sait que la tranquillité de ses États d'Italie dépend de l'expulsion des Français du Marquisat. Aussi longtemps que cette porte restera ouverte à vos turbulents voisins, le repos de la Péninsule ne sera jamais assuré. Au surplus, en vous opposant à la restitution de Saluces, vous obtiendrez un résultat plus important encore, vous enlèverez aux princes indépendants la possibilité de s'adresser au roi de France et d'en recevoir des secours [2]. » Hâtons-nous d'ajouter qu'Henri IV s'empressa de dissiper tous les malentendus, mais ses ambassadeurs eurent fort à faire, tant la malheureuse Italie, malgré le danger pressant, restait divisée en face de l'Espagnol ! Deux années se passèrent sans que la diplomatie française gagnât un pouce de terrain au delà des Alpes. Le roi de France se décida alors à attendre que l'Italie l'appelât chez elle ; mais il eut soin de s'assurer un débouché à travers les Alpes, en renouvelant les anciennes alliances des Valois avec les Lignes suisses et grises.

Les rapports des Français et des Suisses avaient commencé au temps de Charles VII ; le 8 novembre 1452 avait été signée la *paix perpétuelle* de *Montils-lez-Tours ;* renouvelée par Louis XI en 1463, puis en 1470, elle fut complétée par une alliance offensive conclue à Paris en 1475 ; depuis lors il n'y eut guère de bataille où les troupes suisses ne combatissent avec les armées françaises. Cependant, vers la fin du règne de Louis XII, les deux alliés se brouillèrent, et l'on vit les Suisses envahir la Bourgogne. De même que Charles VII, après la bataille de Saint-Jacques, François Ier, après celle de Marignan, s'efforça de se rapprocher des Suisses ; la paix de Genève le réconcilia avec les XIII Cantons, en attendant que la paix perpétuelle de Fribourg aplanît les dernières difficultés qui existaient entre la France et le Corps helvétique. Pendant une cinquantaine d'années les alliances allèrent se renouvelant sans cesse, mais à chaque renouvellement les Cantons et leurs confédérés augmentaient leurs prétentions. Enfin les guerres de religion divisèrent profondément les Suisses, jetant les uns dans les bras de la Maison de Habsbourg et livrant les autres à ses adversaires. La France toutefois faillit perdre ses alliés faute de les payer : au commencement du XVIIe siècle, plus de la moitié des Suisses se trouvaient directement ou indirectement créanciers de la Couronne de France ; on leur devait trente-six millions. Cette question de la dette devait retarder l'alliance d'Henri IV et des Suisses, aussi bien que com-

[1] D'Ossat au Roi, Rome, 4 mars 1602.
[2] Archives de Simancas. V. 1877, nº 87.

pliquer toutes ses négociations avec les princes allemands. Or Henri IV prétendait obtenir des Suisses le monopole des levées et des passages : trois ambassadeurs, parmi lesquels se signala Méry de Vic, furent chargés de convaincre les divers gouvernements des cantons. Après mille difficultés, mille échecs passagers, au courant desquels nous met M. Rott, la France finit par remporter une victoire presque complète.En octobre 1602, les anciennes capitulations furent solennellement confirmées et jurées : en vain les Espagnols essayèrent de protester contre les faits accomplis : trente lieues des Alpes demeurèrent entre les mains de leurs ennemis. Un gouverneur de Milan, de la trempe de Fuentes, devait mieux aimer risquer la Lombardie même que d'accepter cette menace de tous les instants ; une nouvelle phase allait commencer dans les rapports des Français, des Espagnols, des Suisses et des Italiens du nord dans les hautes vallées des Alpes. C'est à l'étude de cette phase nouvelle que sont consacrés les livres II, III et IV de l'ouvrage de M. Rott : Venise et Milan ; la lutte pour les Alpes (1601-1605) ; — Pays-Bas et Valteline (1605-1608) ; — La Ligue d'Italie (1605-1610). Nous n'entreprendrons pas l'analyse de ces trois dernières parties ; elles abondent, comme nous l'avons dit, en détails précis et nouveaux ; le chapitre intitulé : *L'Alliance de Davos*, présente même un très sérieux intérêt. Mais l'auteur n'a pas pris la peine de résumer sa pensée, de condenser sous forme générale les résultats de ses recherches ; il n'appartient pas au critique de refaire de fond en comble l'œuvre de l'historien. Nous ne pouvons que répéter en finissant ce que nous disions au début ; le livre de M. Rott, si riche en documents, sera indispensable à quiconque voudra refaire le tableau de la politique extérieure d'Henri IV ; après Poirson, il y a encore beaucoup à dire et surtout à rectifier; déjà certaines parties ont été réétudiées avec soin, par exemple en Allemagne, les rapports d'Henri IV avec les Provinces-Unies ; d'autres points sont encore obscurs, notamment les négociations si curieuses du roi de France et des princes allemands ; mais peu à peu tout s'éclaircit, et bientôt peut-être l'admirable ensemble de notre politique extérieure au commencement du XVII^e siècle apparaîtra pour la plus grande gloire du souverain qui l'a lui-même inspirée et dirigée. M. Rott a apporté sa contribution à l'œuvre commune, et il faut lui en savoir gré, en reconnaissant toutefois que, même en sa partie, il n'a pas dit le dernier mot. Tous les matériaux sont là, mais l'édifice n'est pas construit ; on attend encore l'ouvrier. Pourquoi M. Rott ne serait-il pas cet ouvrier? il nous annonce un second volume; qu'il ait le courage de refondre et de refaire le premier ; le rendant plus court et plus clair, il le rendra du même coup plus frappant et plus lisible.

AL. BAUDRILLART.

III.

DEUX LÉGENDES RÉPUBLICAINES.

BARAT ET VIALA.

I

Les enfants n'avaient pas encore participé sur nos places publiques aux honneurs qu'on ne rend qu'aux grands hommes; la statue de Barat, de David d'Angers, qui figura au salon de 1843 fut placée avec raison dans un musée et on n'avait pas songé un seul instant à en faire un monument public; la frise du Panthéon doit être considérée comme une allégorie et il a fallu arriver jusqu'à nos jours pour voir élever solennellement des statues à de jeunes héros dont les hauts faits ne peuvent même pas offrir des caractères sérieux d'authenticité.

La commune de Palaiseau vient en effet d'élever, à l'aide d'une souscription nationale officielle, une statue à la mémoire d'un enfant qui mourut en Vendée dans des circonstances peu précises, dont il est impossible d'admettre l'authenticité d'une manière indiscutable et dont le caractère héroïque est encore à prouver.

Accueillir, encourager la souscription qui a été faite à cette occasion, n'est-ce pas admettre comme véritable la légende de Barat? N'est-ce pas donner la consécration officielle à une apothéose que les chefs même de la *grande* Révolution avaient ajournée indéfiniment?

Cependant alors, comme aujourd'hui, l'intérêt et la passion politique étaient d'un trop grand poids dans la balance pour qu'on cherchât à dégager la vérité de légendes qui devaient éveiller l'enthousiasme général, et qui ne peuvent faire naître, de nos jours, qu'un tout autre sentiment.

Était-il opportun, du reste, de venir ériger sur une place publique la statue d'un enfant qui ne fut tout au plus qu'un héros de guerre civile? N'est-ce pas déclarer officiellement les soldats vendéens coupables d'un acte odieux, sans remarquer qu'ils se trouvaient au lendemain du passage des colonnes infernales?

Si les républicains massacrèrent un nombre considérable d'enfants

dans des circonstances atroces [1], de pareils crimes n'avaient pas été, jusqu'à ce jour, reprochés aux Vendéens, qui pardonnèrent souvent aux soldats patriotes, alors que ces derniers ne savaient pas toujours attendre *que leurs cheveux fussent repoussés* pour violer leurs serments [2].

A la veille du jour où l'on se dispose à suivre l'exemple de la municipalité de Palaiseau en élevant à la mémoire de Danton une statue sur le socle de laquelle on n'effacera jamais le mot de SEPTEMBRE, il est impossible de ne pas protester au nom de la vérité outragée [3]; il faut produire la lumière, détruire une légende trop accréditée depuis bientôt un siècle, et rechercher ce qu'il y a de vrai dans les scènes dramatiques représentées devant la foule inconsciente.

Où est né Barat ? Les uns veulent qu'il soit de Falaise [4], d'autres le disent originaire de Sceaux, ou le font naître à Palaiseau. La pièce suivante, que nous extrayons d'un article de M. C. Vatel [5], le scrupuleux historien de Charlotte Corday, ne laisse aucun doute à cet égard.

« Le 30 Juillet 1779, a été baptisé *François-Joseph*, né de la veille, fils de François BARAT, garde-chasse en la seigneurie de ce lieu, y demeurant au château et de Marianne Leroy, son épouse ; le parein M. François-Joseph Reydy de la Grange, receveur-général et procureur fiscal de S. A. S. Mgr. le

[1] A Lallié, *Le Sans-Culotte J.-J. Goullin*, p. 69 et suivantes; — Camille Bourcier, *Essai sur la terreur en Anjou*, p. 100 ; — Mes archives : *Notes d'audience de Villenave* dans l'affaire du comité révolutionnaire de Nantes ; *Plaidoyer de Tronson Ducoudray* dans l'affaire du même comité, p. 27. — *Noyades, Fusillades*, par Philippes, p. 65. — *Bulletin du Tribunal révolutionnaire* de Clément, t. VI, p. 35, t. VII, p. 64, etc.

[2] Malgré la difficulté qu'avaient les Vendéens à mettre leurs prisonniers hors de la portée de leurs adversaires, ils ne les massacrèrent que dans des circonstances exceptionnelles extrêmement rares, et nous les voyons traqués à la veille de prendre un parti désespéré, donner la liberté à six mille patriotes à la demande d'un de leurs chefs. Lorsque les Vendéens avaient plus de prisonniers qu'ils n'en pouvaient nourrir ils leur coupaient les cheveux et les laissaient libres après leur avoir fait prêter le serment de ne plus servir contre eux. Aussi lorsqu'ils prenaient un patriote avec les cheveux coupés ras ils le fusillaient immédiatement.

[3] Il convient cependant de faire une restriction et d'avouer que, si l'histoire de la révolution a fait un pas en arrière au point de vue de la justice, la sculpture y a gagné une œuvre d'art extrêmement remarquable qui perpétuera bien plus le souvenir des talents de M. Albert Lefeuvre que celui de l'enfant *sublime* qu'il a représenté.

[4] *Nouvelle biographie générale.*

[5] *Journal de Versailles* du 2 mai 1880.

prince de Condé, en ses terres de Palaiseau, et la marreine dame Jeanne Griffé, épouse du parein, demeurant en cette paroisse. qui ont signé avec nous.

« GRIFFÉ, REYDY DE LA GRANGE J. J. DESHAYES (curé de la paroisse.)[1] »

Barat est donc né à Palaiseau le 30 juillet 1779, ce qui lui donnait le 7 décembre 1793, jour de sa mort, 14 ans 4 mois 7 jours. La plupart des biographes et tous les légendaires le font mourir à treize et même à onze ans.

Nous ne connaissons rien sur la première enfance de Barat[2].

Fût-il élevé à Palaiseau ? Savait-il lire et écrire ? A quelle époque mourut son père?

Nous ne pouvons même savoir positivement s'il commença son apprentissage militaire à la fin de 1792 ou dans les neufs premiers mois de 1793, comme nous le verrons plus loin.[3]

Les troubles qui suivirent l'écroulement de la monarchie et l'incapacité des nouveaux gouvernants augmentèrent la misère publique dans des proportions épouvantables ; les subsistances, devenues de plus en plus rares ou tenues cachées par la méfiance des producteurs, rendaient la situation des familles pauvres de plus en plus précaire, et la France entière, malgré les victoires des armées républicaines aux frontières, offrait à l'intérieur le plus triste spectacle.

La mère de Barat avait vivement ressenti le contre-coup des brusques réformes révolutionnaires, et la suppression des droits féodaux l'avait laissée dans l'indigence. Ayant perdu son mari, elle

[1] Greffe de Versailles, p. 168. — Palaiseau, 2e minute.

[2] Pendant la première révolution, les journaux et les divers documents manuscrits que nous avons sous les yeux écrivent successivement Barra, Baras et Barras. Mais aucune de ces orthographes n'est la véritable, et il ne peut y avoir d'hésitation qu'entre Barat et Bara.

En effet, les recherches de M. Vatel porteraient à croire qu'il faut écrire *Barat ;* d'autre part M. E. Charavay publia en 1875, dans *l'Amateur d'autographes* (n° 269 et 267), ce même acte de baptême, qui lui avait été communiqué par M. C. Motteau, ancien secrétaire de la Mairie de Palaiseau et il écrit *Bara.*

Il y a du reste certaines différences entre les deux actes, par exemple : Marie-Anne Le Roy et Marie Anne Leroy, Rhedy ou Reddy *au lieu de* Reydy, en la terre et seigneurie de ce lieu, pour : en ces terres de Palaiseau.

Sans nous prononcer personnellement nous avons cru devoir adopter l'orthographe de BARAT, donnée par M. C. Vatel, qui a reproduit l'acte en première main, et cela malgré les raisons données par M. Georges Sauton à propos de sa pièce, *Joseph Bara,* représentée au commencement de 1881 au théâtre du Château-d'Eau.

[3] Une biographie manuscrite de Barat, qui se trouve à la bibliothèque d'Angers (1059) fixe 1792 comme date de son entrée au régiment. Cette biographie anonyme a été écrite en 1843 ou 1844.

se trouva seule pour subvenir aux besoins d'une famille nombreuse.

Elle avait vu successivement ses deux fils aînés, les seuls qui eussent pu lui porter secours, partir pour les armées, soit comme volontaires, soit pour satisfaire à la réquisition. A cette époque, en effet, le service militaire était une ressource pour bien des jeunes gens pauvres qui ne pouvaient trouver chez eux des moyens d'existence et la misère etait telle que beaucoup s'engagaient afin d'avoir du pain [1].

Le jeune Barat resta donc seul avec sa mère, ses sœurs et son plus jeune frère infirme. Dans ces conditions, il devait être à charge à sa famille et ce fut probablement dans le but de lui venir en aide qu'il s'attacha à un régiment. Rejoignit-il le corps du général Desmares en Vendée ou suivit-il des soldats lors du passage d'un régiment à Palaiseau, c'est ce qu'on ignore ; toujours est-il qu'en frimaire il servait dans l'armée de Bressuire, monté et équipé en hussard [2].

Mais il était jeune et devait y être toléré en qualité d'enfant de troupe; comme tel il ne pouvait être inscrit sur les cadres du régiment, et par suite, il est difficile d'admettre, comme nous le verrons plus loin, qu'il touchât une paye quelconque, et qu'il ait secouru sa mère autrement qu'en ne lui étant pas à charge.

Le général Desmares avait été chargé d'opérer sur la rive gauche de la Loire pendant que Kléber et Marceau, sur la rive droite, poursuivaient les débris de la grande armée vendéenne qu'ils devaient disperser à Savenay et achever dans la grande Brière et dans la forêt du Gâvre.

Le 17 frimaire, il se porta sur Jallais, d'où il envoya incendier les maisons dans lesquelles s'étaient réfugiées les Vendéens qui, après

[1] Camille Rousset, *les Volontaires de 92*.

[2] A la suite de quel régiment de hussards était Barat? C'est ce que je n'ai pas établi d'une façon positive. D'après une magnifique gravure teintée que je possède (*Joseph Barra assassiné par les rebelles à l'âge de 13 ans. — Il est mort en criant : Vive la République ! La Convention nationale a décerné à ce jeune héros les honneurs du Panthéon.*—Peint par Garnerey — gravé par M. Alix, à Paris chez Marie François Droubin, éditeur et imprimeur-librairie, rue Christine, nº 2), Barat a un costume qui est à peu près celui des hussards de Berchini (veste bleue galonnée d'argent, collet et manche rouge, schako bleu aux spirales rouges), mais ce régiment ne servit pas en Vendée et le seul régiment de hussards d'ancienne formation qui combattit dans l'Ouest fut le 3me hussard (Esterhazy) dont le costume est très différent (Général Susane, *Histoire de la cavalerie française*, t. II, p. 239, 240, 265).

Il est probable que Barat était attaché, soit à l'ancienne Légion Germanique qui fut transformée en régiment de hussards, soit au régiment qui se forma en Vendée avec des volontaires, régiment dont parle Desmares dans sa lettre lue à la séance du 21 nivôse an II.

une sortie vigoureuse, furent obligés de battre en retraite. Ce fut ce jour-là (17 frimaire an II) (7 décembre 1793) que Barat fut tué ; voyons dans quelles circonstances.

Le seul document authentique que l'on possède est la lettre du général Desmares écrite le 18 frimaire et adressée à la Convention.

« Chollet, 18 frimaire an II [1] (1793) —..... J'implore ta justice, citoyen ministre, et celle de la Convention, pour la famille de Joseph Barra : Trop jeune pour entrer dans les troupes de la République, mais brûlant de la servir, cet enfant m'a accompagné depuis l'année dernière [2], monté et équipé en hussard ; toute l'armée a vu avec étonnement un enfant de 13 ans affronter tous les dangers, charger toujours à la tête de la cavalerie ; elle a vu une fois ce faible bras terrasser et amener deux brigands qui avaient osé l'attaquer. Ce généreux enfant, entouré hier par les brigands, a mieux aimé périr que de se rendre et leur livrer deux chevaux qu'il conduisait. Aussi vertueux que courageux, se bornant à sa nourriture et à son habillement, il faisait passer à sa mère tout ce qu'il pouvait se procurer, il l'a laissée avec plusieurs filles et son jeune frère infirme sans aucune espèce de secours.

« Je supplie la Convention de ne pas laisser cette vertueuse mère dans l'horreur de l'indigence ; elle demeure dans la commune de Palaiseau, district de Versailles. Sitôt qu'il y aura quelque chose de nouveau je t'en instruirai. »

DESMARES.

Voyez l'empressement des révolutionnaires à accueillir sans contrôle les héros dont ils ont besoin !... Sur la proposition de Barère, sans prendre d'informations plus sérieuses au sujet de l'authenticité des faits contenus dans la lettre du général Desmares, ni de la situation de la mère de Barat, la Convention accorde sur le champ une pension annuelle de 1,000 livres à la famille de ce jeune héros et 3,000 livres une fois payées. La lettre du général Desmares contenait cependant un fait qui pouvait laisser une large part au doute : était-il vraisemblable qu'un enfant de 14 ans eût terrassé et fait prisonniers deux soldats vendéens qui l'attaquaient à la fois ?

Admettons cependant tel quel le récit de Desmares : Barat a été tué pour avoir refusé de livrer deux chevaux qu'il conduisait.

Est-ce là le fait d'un héros dramatique à la Spartiate ? Tous les soldats tués à la guerre ne mériteraient-ils pas aussi bien des statues ? Enfin ce récit concorde-t-il avec la légende populaire d'un

[1] Lettre lue par Barère dans son rapport sur la Vendée à la séance de la Convention du 25 frimaire. *Moniteur* du 27 frimaire an II (17 décembre 1793) n° 87, p. 351, col. 3.

[2] Quelle année dernière ? Fait-il commencer l'année au 1er janvier 1793 ou seulement au 22 septembre, suivant le nouveau calendrier ?

jeune tambour mourant en portant à ses lèvres la cocarde tricolore pour avoir crié *: Vive la République* à des Vendéens qui le sommaient de crier : *Vive le Roi !* [1]

Si l'on veut s'en tenir aux faits certains, et rejeter les hypothèses, il faut avouer que l'on ignore absolument de quelle façon Barat a été tué. Les Vendéens n'ont pas raconté le fait, qui n'a pas dû se passer en présence des républicains. Ceux-ci l'eussent secouru, et leur témoignage eût été invoqué lorsqu'il s'est agi de donner des détails précis sur les circonstances de sa mort, étant donné le retentissement qui entoura la mémoire de l'*enfant sublime*.

Il résulte de la lettre du général Desmares que Barat etait trop jeune pour entrer dans les troupes de la République, et que, n'étant pas enrôlé, il ne recevait pas de paye; par suite il lui était impossible de nourrir sa mère ; tout au plus pouvait-il l'aider en lui faisant parvenir ce qu'il pouvait se procurer, c'est-à-dire ce que la libéralité de chacun voulait bien lui donner, ou... ce dont il pouvait s'emparer? L'on sait que le pillage était très en honneur dans l'armée républicaine et l'on vit des volontaires improviser des foires dans lesquelles ils vendaient à leur profit les bestiaux dont ils avait fait butin.

Du reste, jusqu'au discours de Robespierre du 8 nivôse an II (28 décembre 1793), aucun journal ne raconte la mort de Barat autrement que d'après la lettre du général Desmares, lettre qui ne permet en aucune façon d'être interprétée comme le fit Robespierre. Mais laissons parler l'*incorruptible*, d'après le *Moniteur* [2].

« ROBESPIERRE. — Parmi les belles actions qui se sont passées dans la Vendée et qui ont honoré la guerre de la liberté contre la tyrannie, la nation entière doit distinguer celle d'un jeune homme dont la mère a déjà occupé la Convention. Je veux parler de Bara ; ce jeune homme, âgé de 13 ans, fait des prodiges de valeur dans la Vendée. Entouré de brigands qui, d'un côté lui présentaient la mort, et de l'autre lui demandaient de crier: Vive le Roi ! Il est mort en criant : Vive la République ! Ce jeune enfant nourrissait sa mère de sa paye ; il partageait ses soins entre l'amour filial et l'amour de la patrie. Il n'est pas possible de choisir un plus bel exemple, un plus parfait modèle pour exciter dans les jeunes cœurs l'amour de la gloire, de la patrie et de la vertu, et pour préparer les prodiges qu'operera la génération naissante. En décernant les honneurs au jeune Barra, vous les décernez à toutes les vertus, à l'héroïsme, au courage, à l'amour filial, à l'amour de la Patrie.

[1] Deux tableaux exposés au salon de 1882 représentent le jeune Barat. Ces deux tableaux sont inexacts au point de vue historique. L'un représente Barat en hussard avec une veste rouge et l'autre, celui de M. Henner, moins compromettant au point de vue du costume, représente Barat auprès d'un tambour et tenant les baguettes.

[2] *Moniteur* du 10 nivôse an II (30 décembre 1793) nº 100, p. 403, col. 2.

« Les Français seuls ont des héros de 13 ans. C'est la liberté qui produit des hommes d'un si grand caractère. Vous devez présenter ce modèle de magnanimité, de morale, à tous les Français et à tous les peuples : aux Français afin qu'ils ambitionnent d'acquérir de semblables vertus, et qu'ils attachent un grand prix au titre de citoyen français, aux autres peuples, afin qu'ils désespèrent de soumettre un peuple qui compte des héros dans un âge si tendre.

« Je demande que les honneurs du Panthéon soient décernés à Bara, que cette fête soit promptement célébrée, et avec une pompe analogue à son objet et digne du héros à qui nous la destinons.

« Je demande que le génie des arts caractérise dignement cette cérémonie qui doit présenter toutes les vertus, que David soit spécialement chargé de prêter ses talents à l'embellissement de cette fête. »

Ainsi donc :

Desmares a dit :	et d'après Robespierre :
Il aima mieux périr que de livrer les deux chevaux qu'il conduisait.	Il aima mieux mourir en criant : Vive la République ! que de vivre et crier : Vive le Roi !
Il faisait passer à sa mère tout ce qu'il pouvait se procurer.	Il nourrissait sa mère avec sa paye.

Pourquoi commenter la lettre du général Desmares et ne pas s'en tenir à sa version toute simple? Pourquoi préférer une hypothèse sans fondement au seul récit ayant un caractère d'authenticité ? Lorsqu'on entre dans la voie des hypothèses, pourquoi affirmer la version de Barat mourant pour ne pas crier : Vive le Roi ! plutôt que celle de Barat tué à distance par un coup de fusil[1], ou celle de Barat tué par les chevaux qu'il conduisait ? Ces hypothèses sont tout aussi légitimes ou plutôt toutes également dénuées de fondement. Si Robespierre s'écarte du fait, tel qu'on le lui raconte, c'est pour les besoins de sa cause. C'est qu'il veut créer un héros et qu'il croit l'occasion favorable. En effet Robespierre conclut en demandant les honneurs du Panthéon pour le jeune Barat. « En lui décernant ces honneurs, dit-il, vous les décernez à toutes les vertus, à l'héroïsme, au courage, à l'amour filial, à l'amour de la Patrie, » et comme conséquence « c'est la liberté, » c'est-à-dire la Révolution, mais la Révolution de moi, Robespierre, « c'est la liberté qui produit des hommes d'un si grand caractère. »

Que Robespierre ait exagéré, à dessein, l'héroïsme de la mort de

[1] D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Angers cité précédemment, Bara, entouré par les Vendéens, aurait été frappé au front d'un coup de sabre et serait mort en pressant sur son cœur la cocarde tricolore.

Barat pour enflammer les esprits et exalter le courage militaire, aux dépens de la vérité et en flétrissant des ennemis politiques qu'il accuse d'une lâcheté, cela ne nous étonne pas : c'est un procédé révolutionnaire qui, à défaut d'autre mérite, peut avoir, à un moment donné, le mérite de l'utilité. Mais que l'on célèbre de pareils procédés par l'érection d'un monument national, et que l'histoire consacre de pareilles erreurs, c'est ce que nous ne pouvons admettre sans protester de toutes nos forces.

Lorsque les applaudissements qui couvrirent la motion de Robespierre eurent cessé, le peintre David répondit, dans le langage emphatique qui le caractérisait :

« Ce sont de telles actions que j'aime à retracer. Je remercie la nation de m'avoir donné quelques talens pour célébrer la gloire des héros de la République. C'est en les consacrant à cet usage que j'en sens surtout le prix (on applaudit). »

Barère vient alors renchérir sur le discours de David :

« Citoyens, dit-il, il ne peut y avoir qu'un suffrage, ou plutôt des acclamations unanimes pour l'adoption de la belle motion que Robespierre vient de faire. Élever à la vertu filiale un monument durable dans le souvenir des hommes, récompenser les faits heroïques, c'est le devoir de la Convention. Mais il faut encore tirer de cette mort une leçon vivante pour la jeunesse de la République.

« Joseph Bara est célèbre à 13 ans ; il a déjà, avant que d'entrer dans la vie, présenté à l'histoire une vie illustre ; mais ce qui doit le rendre recommandable à la postérité la plus reculée, c'est son dévoûment à la République, c'est son attachement aux auteurs de ses jours ; il nourrissait sa mère et mourait pour la patrie ; il tuait des brigands et résistait à l'opinion royaliste. Voilà celui à qui les honneurs du Panthéon peuvent être décernés sans exciter l'envie, et sans pouvoir l'accuser d'ambition. Il n'est pas à craindre que jamais il essuye le jugement des contemporains même sur Mirabeau.

« Des généraux, des représentants, des philosophes peuvent être excités par orgueil ou par une ambition quelconque ; ici, c'est la vertu tout entière, simple et modeste, comme elle est sortie des mains de la nature. C'est cette vertu qui doit présenter son exemple à tous les enfants de la République! c'est son image tracée par les pinceaux du célèbre David, que vous devez exposer dans toutes les écoles primaires. Les enfants, les jeunes gens apprendront chaque jour, dans les écoles républicaines, que leurs vertus ne sont ni inutiles ni obscures, et que les représentants du peuple savent les honorer dans tous les âges, et les récompenser au milieu même des mouvements terribles et variables des révolutions.

« Je demande que l'assemblée décrète que la gravure qui représentera l'action héroïque et la piété filiale de Joseph Bara, de Palaiseau, sera faite aux frais de la République, et envoyée par la Convention nationale dans toutes les écoles primaires, pour y retracer sans cesse à la jeunesse française l'exemple le plus pur de l'amour de la patrie et de la tendresse filiale. »

Il est d'autant plus étrange que la légende de Barat se soit maintenue jusqu'à ce jour telle qu'on la raconte, qu'une seconde lettre signée du nom de Desmares, tout en confirmant le premier récit de ce général, est en contradiction formelle avec les images oratoires de Robespierre. Au commencement de la séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794), le secrétaire de la Convention lit la lettre suivante[1]:

LE COMMANDANT DE L'ARMÉE DE BRESSUIRE AU CITOYEN PRÉSIDENT DE LA CONVENTION.

« J'apprends par les journaux que la Convention nationale a accordé les honneurs du Panthéon à mon jeune élève, à mon fidèle compagnon d'armes ; Cependant le corps de ce glorieux jeune homme est inhumé dans une terre souillée par les brigands : je te prie de demander à la Convention qu'elle m'autorise à le faire exhumer et transporter à Paris. Le citoyen David a été de plus invité à faire son portrait. Comme cet artiste ne pourrait y réussir n'ayant aucune notion, je crois devoir t'en donner qui le mettent à même de travailler, je les joins ici sur une feuille particulière. Je crois que l'attitude où il devrait être est celle qu'il avait lorsqu'il a reçu les derniers coups, c'est-à-dire à pied, tenant ses deux chevaux par la bride, entouré de brigands et répondant à celui qui s'était avancé pour les lui faire rendre : *A toi, f... brigand..., les chevaux du commandant et les miens! Ah bien oui!*. . Ce sont ces paroles répétées plusieurs fois qui lui ont valu la mort... Signé : DESMARES.

Cette lettre, plus précise que la première sur les détails de la mort de Barat, est en contradiction formelle avec les allégations de Robespierre. Il nous est, du reste, permis de supposer que les paroles mises par l'auteur de cette lettre dans la bouche du jeune héros, n'ont aucun caractère de vérité, car on se demande qui a entendu ces paroles et qui les a répétées. Ou bien des soldats républicains étaient assez près de Barat pour les entendre et ils ont pu échapper à la mort: dans ce cas, comment ne l'ont-ils pas secouru et sauvé? Ou bien les Vendéens seuls étaient présents: dans ce dernier cas, on n'a pu connaître que par eux les détails de la mort de Barat. Or, il n'est pas probable que ceux qui auraient tué un enfant dans des circonstances si peu honorables, aient été s'en vanter aux partisans de leur victime.

Mais, avant d'admettre sans réserve la version de la seconde lettre signée du nom du général Desmares, il convient d'en examiner l'authenticité.

M. Mortimer Ternaux, dans la préface de son *Histoire de la Terreur*, nous a montré la mauvaise foi des collaborateurs du *Moniteur* pen-

[1] *Moniteur* du 22 nivôse an II (11 janvier 1794) nº 112, p. 451, col. 1.

dant la période révolutionnaire, au point de vue de la fidélité des comptes rendus des séances de la Convention, comptes rendus que l'on n'accepte plus aujourd'hui comme documents authentiques sans les avoir scrupuleusement contrôlés.

La légende de Barat nous met en mesure de prouver que l'on ne doit pas non plus admettre sans contrôle l'authenticité des lettres de généraux lues aux séances de la Convention par les membres des divers comités et comme l'*Histoire militaire de la Révolution* a été faite en partie avec ces correspondances, l'on voit facilement la gravité de la preuve d'une pareille accusation.

Il convient de remarquer en premier lieu que cette seconde lettre n'est pas datée, alors que toutes les lettres de généraux lues en séance et reproduites par les journaux portent une date. Ce fait, peu important en apparence, est cependant assez grave lorsqu'on se trouve dans la nécessité de donner à cette lettre une date vraisemblable.

De plus, le général Desmares y est qualifié de commandant de l'armée de Bressuire, fonctions qu'il ne remplissait plus, depuis le 8 nivose an II, jour où il vint se mettre en état d'arrestation à Angers [1], d'après les ordres qu'il avait reçus depuis quelque temps du général Turreau. L'on devrait cependant fixer à sa lettre une date postérieure au 8 nivose, puisque le général Desmares y dit au début qu'il apprend par *les journaux* que la Convention nationale a accordé les honneurs du Panthéon à Barat et que cette proposition fut décrétée le 8 *nivose à la fin de la séance du soir*. Or, les journaux rendirent compte de cette séance dans leur numéro du 9 et même du 10. Dans tous les cas, ce fut le courrier du 10, partant à midi de Paris [2], qui transporta les journaux du 9 à Angers, où ils arrivèrent au plus tôt le 11 au soir. Or, Desmares avait été condamné à mort et exécuté dans la journée du 11 nivose !

En admettant même que, par suite d'un concours de circonstances exceptionnelles, les journaux soient arrivés plus rapidement dans les mains du général Desmares, l'on ne peut reporter la date de leur arrivée à Angers à un jour antérieur au 10 nivose, et l'on ne peut admettre qu'à ce moment un général emprisonné et à la veille de passer devant une commission militaire révolutionnaire ait écrit la lettre que nous avons citée plus haut, lettre dans laquelle, non seulement il ne parle pas de son arrestation, mais encore il fait des projets qu'un homme jouissant de sa liberté pouvait seul se permettre ; il demande, par exemple, à la Convention de l'autoriser à faire exhumer le corps de Barat et à le faire tranporter à Paris.

[1] Savary, t. II, p. 293.
[2] *Almanach national*, 1793.

La seconde lettre attribuée au général Desmares a donc toutes les apparences d'une lettre fausse, et l'on est d'autant plus fondé à la croire telle que les recherches les plus scrupuleuses que j'ai fait faire pour la retrouver aux Archives nationales et au Dépôt de la guerre ont été jusqu'ici sans résultat.

Que reste-t-il donc de la légende, sinon que Joseph Barat fut tué par les Vendéens dans des circonstances indéterminées ; et que l'histoire de cet *enfant sublime*, telle qu'elle a été consacrée, est de l'invention de Robespierre, pris en flagrant délit de mensonge et de falsification patriotique.

II

Les honneurs rendus par la Convention à la mémoire de Barat eurent un immense retentissement par toute la France et les représentants furent accablés de lettres signalant des actes d'*héroïsme patriotique* plus ou moins véridiques.

Vers cette époque, un nommé Agricol Moureau [1], patriote exalté d'Avignon, était emprisonné au Luxembourg par suite de compétitions personnelles avec des Jacobins plus influents que lui [2], puisqu'ils étaient parvenus à le faire incarcérer et à étouffer ses nombreuses réclamations adressées à Robespierre. Lorsqu'il apprit par les feuilles publiques les honneurs que l'on rendait à Barat, le sans-culotte du Midi, l'apôtre de la liberté [3] comprit le profit qu'il pouvait tirer de la mort d'un de ses neveux à une époque où les terroristes voulaient trouver des héros quand même

Il écrivit à son ami Charles Duval, député à la Convention nationale et directeur du *Républicain, journal des hommes libres*, et lui raconta l'histoire de son neveu et filleul, Agricol Viala, tombé *sept mois auparavant* sous les balles des fédéralistes marseillais. Mais il se gardait bien de dire que son héros avait été tout simplement victime d'une polissonnerie [4].

Dans son n° du 16 pluviôse an II (4 février 1795), Duval raconte

[1] Sur Agricol Moureau, dit Moureau de Vaucluse, consulter : Ch. Soullier, *Histoire de la révolution d'Avignon*, t. II, pages 113, 119, 129, 135, 175, 258, 313, 316, 323, 408 et les différentes biographies : Michaux, Rabbe, Arnauld, etc. *Rapport de Courtois. Papiers trouvés chez Robespierre*, p. 91 et suivantes.

[2] Poultier, député du Nord.

[3] C'est ainsi que Moureau se désignait dans ses lettres à Robespierre. *Rapport de Courtois*, p. 389, 391.

[4] C'est l'expression employée par Courtois, p. 390.

les détails de la mort de Viala [1] tels qu'il les tient de Moureau. Deux jours après, Audouin [2], dans le *Journal universel*, consacrait également un article au récit de la mort du neveu du sans-culotte du Midi.

Craignant que le fait passât inaperçu aux yeux de Robespierre, Moureau lui écrivit le 19 pluviôse une lettre de laquelle nous extrayons les passages suivants :

AGRICOL MOUREAU A ROBESPIERRE.

Paris, 19 pluviôse an II de la République, etc.

« Apprends à connaître le sang qui coule dans mes veines par la mort héroïque de mon élève et de mon neveu. Tu dois avoir lu dans le numéro du 16 de ce mois, de Duval, ou dans celui d'hier d'Audouin, le récit de sa mort, elle est fidèle, je ne te le retracerai pas. Je t'invite, au nom du bien public, non pas de demander qu'il soit mis à côté du jeune Barras, mais de faire décréter qu'il sera élevé une pyramide au milieu de la place publique d'Avignon, ou sur les bords même de la Durance, sur laquelle seraient gravés et le tableau de sa mort et ses dernières paroles. Poultier m'avait demandé ce récit pour le transmettre à la Convention, mais les intrigans étaient parvenus à le refroidir sur mon compte,et à lui faire regarder comme un crime de ma part, des vérités utiles, il a enseveli ce trait dans l'oubli ; c'est à toi de le réparer. »

Voici maintenant comment Moureau raconte les détails des derniers moments de son neveu.

HISTOIRE D'AGRICOL VIALA.

« Je me trouvais, cher Robespierre, à la Convention nationale quand tu y as fait ton rapport. Agrée les remerciements que te doit un oncle, un instituteur, pour la justice que tu as rendue à son neveu et à son élève. Je ne t'avais que raconté le fait sublime, je vais te le transcrire afin que tu fasses ensuite ce que tu jugeras à propos.

« Les rebelles, sortis des murs de Marseille et des environs, sont maîtres de la rive gauche de la Durance ; les Avignonais marchent sur la rive opposée, pour leur disputer le passage. Les premiers ont les pontons en leur pouvoir; couper les câbles, c'est rendre les pontons inutiles, mais il faut avancer sous un feu terrible. On demande quelqu'un de bonne volonté. *Agricol Viala*,agé de TREIZE ANS, commandant de la petite garde nationale, *dite l'Espérance de la patrie*, se présente, on le refuse; il s'élance sur une

[1] Le *Républicain, journal des hommes libres* de tous les pays, rédigé par un député à la Convention nationale, Charles Duval et autres écrivains patriotes ; du 2 novembre 1792 au 27 fructidor an VIII (14 septembre 1800). Journal quotidien de 4 pages in-4° connu aussi sous le nom de *Journal des tigres*. Changea dix-sept fois de nom. Voy. *Bibliog. Révol.* de Labedoyère, p. 543, et *Bibliog. des Journaux* de Deschiens, p. 501.

[2] *Journal universel, ou Révolution des Royaumes*, par Pierre Jean Audouin, du 23 novembre 1789 au 14 prairial an III (2 juin 1795) 1993 numéros de 8 p. in-8° paraissant tous les jours.—Labédoyère, p. 513; Deschiens, p. 299.

hache, il vole au pied de l'arbre auquel le câble est attaché. Les rebelles font sur lui plusieurs décharges, il ne pâlit pas; son faible bras ne cesse de frapper le câble à coups redoublés, à la cinquième décharge, une balle le frappe au sein, il tombe et expire en prononçant ces mots : « Je meurs pour la liberté. »

« LE CABLE NE FUT PAS COUPÉ, les rebelles passèrent la rivière et jetèrent son corps dans les flots. Sa mère, en apprenant sa mort, poussa les hauts cris; mais, lui dit-on, *il est mort pour la patrie.* — Ah ! c'est vrai, dit-elle, et ses larmes se séchèrent

« Voilà les faits dans toute l'exactitude. Je suis à toi comme à la chose publique, c'est-à-dire, du fond du cœur. — AGRICOL MOUREAU. »

Moureau dut probablement son élargissement à la mort de son neveu, qu'il avait su à propos transformer en héros. Mais Robespierre trouva sans doute l'héroïsme de Viala insuffisant, car il crut devoir l'augmenter dans des proportions exagérées. Dans son fameux discours du 18 floréal, nous surprenons le grand prêtre du culte de l'Être suprême en flagrant délit d'invention.

Après avoir parlé de Barat, il ajoute :

«Par quelle fatalité ou par quelle ingratitude a-t-on laissé dans l 'oubli un héros plus jeune encore et digne des hommages de la postérité ? Les Marseillais rebelles, rassemblés sur les bords de la Durance se préparaient à passer ce fleuve, pour aller égorger les patriotes faibles et désarmés de ces malheureuses contrées ; une troupe peu nombreuse de Républicains réunis de l'autre côté du fleuve ne voyait d'autre ressource que de couper le câble du bâtiment sur lequel les ennemis devaient le traverser ; mais tenter une pareille entreprise en présence des bataillons nombreux qui couvraient l'autre rive, et à la portée de leurs fusils, paraissait une entreprise chimérique aux plus hardis. Tout-à-coup un enfant de ONZE ANS s'élance sur une hache, vole aux bords du fleuve et frappe le câble de toute sa force. (Les plus vifs applaudissements se font entendre.) Une décharge de mousqueterie est dirigée contre lui ; il est blessé ; il soulève encore la hache : enfin LE CABLE EST COUPÉ : l'enfant est atteint d'un coup mortel, il s'écrie : Que m'importe ! je meurs, mais mon pays est sauvé. Il tombe, il est mort. (Applaudissements reitérés.)

« Le Midi est sauvé. Respectable enfant, que ta patrie s'enorgueillise de t'avoir donné le jour! Avec quel orgueil la Grèce et Rome auraient honoré ta mémoire, si elles avaient produit un homme tel que toi !

« Citoyens, portons en pompe ses cendres au temple de la gloire ; que la République en deuil les arrose de larmes amères ! Non, ne le pleurons pas, imitons-le, vengeons-le par la ruine de tous les ennemis de notre République. »

Ainsi, d'après Robespierre, Viala coupe le cable, et le Midi est sauvé. Cependant Moureau, son inspirateur, a dit formellement : « Le câble ne fut pas coupé ; les rebelles passèrent la rivière et jetèrent son corps dans les flots. »

Enthousiasmé par le discours de Robespierre, Barère monte à la tribune.

« Il y a, dit-il, dans le rapport une proposition qui ne se trouve pas dans le projet de décret, je demande qu'elle y soit ajoutée; elle est relative à ce jeune enfant d'Avignon. Vous avez entendu, au nom de Bara, les applaudissements des jeunes citoyens qui sont encore dans cette enceinte. Un décret rendu il y a plusieurs mois, ordonne que ses cendres seront transférées au Panthéon français. Voici le temps des fêtes. Je demande que le 30 prairial, elles y soient portées avec l'urne d'Agricol Viala. » (On applaudit.)

Le décret proposé par Barère fut adopté avec la même précipitation qui avait présidé au vote du décret relatif à Barat.

Voyons maintenant ce qu'était Agricol Viala et dans quelles circonstances il est mort.

Neveu et filleul de Moureau, Joseph Agricol Viala était fils d'un marchand de faïence d'Avignon. Sa mère ayant cinq enfants à sa charge, l'avait confié aux soins de son frère Agricol Moureau qui s'était chargé de subvenir à ses besoins. Moureau, comme il le dit dans sa correspondance et dans ses discours, l'éleva dans les véritables principes de la Révolution en vrai sans-culotte fréquentant les clubs et obtenant, grâce à son pur civisme, le grade de commandant de la petite garde nationale dite *l'Espérance de la Patrie*. Voilà tous les renseignements que les documents de l'époque nous fournissent sur ce jeune héros.

Quant à la mort d'Agricol Viala, Courtois nous a déjà dit qu'elle avait été provoquée par une polissonnerie qui n'avait rien d'héroïque. En effet, s'il faut en croire la biographie universelle Michaud *très indulgente* pour Moureau [1] le jeune Viala voulant sans doute justifier son titre de sans-culotte n'offrait pas précisément sa poitrine aux coups des fédéralistes marseillais. Ceux-ci tirèrent sur lui plusieurs coups de fusil ; une balle l'atteignit à la poitrine au moment où il se retournait et l'étendit raide mort sur le sable, où ses valeureux compagnons d'armes, à l'approche du gros de l'armée fédéraliste dont le tambour se faisait entendre au loin, l'abandonnèrent pour prendre la fuite [2]

Malgré l'inexactitude de la légende qu'il avait lancée [3], Moureau

[1] La biographie de Moureau est faite par un de ses compatriotes, P. Hyacinthe-Jacques-Jean-Baptiste Audiffret, né à Avignon le 7 novembre 1773, Quérard, *La France Littéraire*.

[2] Charles Soullier, *Histoire de la Révolution et du combat Venaissin*, t. II, p. 137.

[3] La lettre suivante écrite par les habitants d'Avignon et lue à la Convention dans la séance du 8 pluviose an III (16 février 1795) porterait le dernier coup à la légende de la mort de Viala si cela était nécessaire :

eut l'effronterie de se présenter le 6 prairial an II (25 mai 1794) àla Convention avec deux de ses amis.

Admis à la barre, il prend la parole au nom de la commune d'Avignon [1].

« Les patriotes de la commune d'Avignon, dit-il, nous ont députés auprès de vous pour venir vous exprimer leur reconnaissance sur votre décret du 10 floréal, qui donne l'immortalité à cet illustre et vertueux enfant à qui Avignon se félicite d'avoir donné le jour, que la rebellion et l'ingratitude avaient mis et laissé dans le tombeau.

« Représentants, nous l'avons vu ce jeune héros, se présenter à la demande d'un homme de bonne volonté ; s'indigner d'être refusé; s'avancer hardiment, armé d'une hache et de son petit mousquet, pour couper le câble qui retenait le bac dans lequel les Marseillais rebelles se disposaient à passer la Durance, pour venir égorger les patriotes Avignonnais ; nous l'avons vu trois fois, charger et décharger son arme sur l'ennemi qu'il avait devant lui, et, de sa hache qui était restée suspendue à sa ceinture asséner les deux coups qui lui ont valu la mort glorieuse que vous avez honorée de vos regrets.

« Nous vous rapportons ses dernières paroles dans le langage du pays: *Man pas mancat*, s'écria-t-il, *aco es egaou*; *mori per libertato*.

L'orateur présente ensuite à la Convention un témoin de ce fait mémorable, qui voulut venger la mort du jeune Viala et achever de couper le câble, mais le canon ennemi l'ayant couvert de poussière et

« Les citoyens d'Avignon réunis dans la salle de la société populaire des amis de la Convention, séante à Avignon, à la Convention nationale :

Citoyens représentants, le tyran qui opprimait la France s'était fait un jeu barbare de dénaturer tous ses principes, de changer les vertus en crime et les crimes en vertu : et tandis que ses satellites, par ses ordres, distribuaient arbitrairement les supplices et la mort dans toute l'étendue de la République, il avilissait le Panthéon en y accordant une place à des hommes qui n'étaient rien moins que des héros.

C'est ainsi que Robespierre, dans son rapport sur l'Être suprême, proposa à la vénération des Français le jeune Viala.

L'action par laquelle il voulut rendre célèbre ce jeune étourdi est fondée sur la fable la plus ridicule. Il est faux que le jeune Viala ait fait la moindre tentative pour couper la traille de la Durance. Il est vrai que les Marseillais passèrent cette rivière et qu'ils vinrent mettre Avignon à feu et à sang. Ce ne sont que les représentants du peuple qui sauvèrent le Midi: l'honneur de la République et le prix qu'elle doit attacher à cette gloire sublime, commandent de solliciter auprès de vous, le rapport du décret qui place dans le Panthéon la mémoire d'un enfant qui ne méritait rien. Nos braves guerriers ont fait dans tous les points de la frontière, des actes si brillants de valeur que, sans recourir à des mensonges absurdes, vous aurez à récompenser une foule de héros dont le Cromwell français étouffait les actions glorieuses. » (Suit une page de signatures.) *Moniteur* du 1er ventose an III (19 février 1795), n° 151, p. 116, col. 2.

[1] *Moniteur* du 6 prairial an II (25 mai 1794), n° 246, p. 999,col. 2.

de gravier, l'avait jeté par terre et forcé d'abandonner aux rebelles victorieux les restes précieux de cet illustre enfant.

L'orateur continue ainsi :

« Le père et la mère qui dans cette journée se montrèrent si dignes de leur fils ont recommandé à mes collègues, à leur départ, de vous dire qu'il leur restait encore quatre enfants qu'ils idolâtraient, mais qu'ils aimaient encore plus la patrie. Ce jeune héros était de mon sang : et ce dont je me félicite le plus, ce n'est pas que le sein de ma sœur l'ait conçu, mais de ce qu'il a tenu le serment que je lui fis prêter à la face de l'Etre suprême, et sous les drapeaux du 2me bataillon de Vaucluse, de savoir mourir pour l'unité de la République.

« La petite garde nationale, connue sous le nom d'*Espérance de la Patrie*, dont le jeune Agricole Viala était commandant, nous a chargés de vous transmettre le serment qu'elle a fait de venger la mort de son chef, ou de le suivre au Panthéon. »

Le président de la Convention, Prieur de la Côte-d'Or, répondit à Moureau et félicita la commune d'Avignon d'avoir donné le jour à un héros de la liberté. Un extrait de l'adresse et la réponse du président sont insérés au Bulletin avec mention honorable.

Le sort de Viala est à partir de ce jour intimement lié au sort de Barat. Ces deux jumeaux de la liberté doivent entrer ensemble dans le temple de la gloire et leurs cendres doivent y reposer près de celles des Voltaire, des Rousseau, des Dampierre, etc... Les poètes, les auteurs dramatiques s'emparent de leur légende et brodent à l'envi sur la mort des deux jeunes héros.

C'est alors que Palloy, le fameux entrepreneur patriote, songea à exploiter les familles de Bara et de Viala [1], car nous le trouvons à la tête de la députation qui se présenta le 10 prairial an II (29 mai 1794) à la barre de la Convention.

Mais laissons parler le *Moniteur* [2] dont le texte est ici du plus vif intérêt.

On admet dans la salle une députation de la commune et de la société populaire de Sceaux. Les citoyens qui la composent portent les figures en pied, représentant le jeune Barra et Agricole Viala. Des citoyennes les accompagnent, tenant dans leurs mains des couronnes et des guirlandes, et soulevant une corbeille où sont parmi les fleurs deux tourterelles.

Le maire prononce un discours dans lequel il exprime la douleur que les habitants de cette commune ont ressentie à la nouvelle de l'assassinat tenté sur deux représentants du peuple.

A la suite de ce discours, un membre de la société populaire prend la parole et s'exprime ainsi :

[1] Victor Fournel, *Le Patriote Palloy* dans *le Correspondant* de 1879.

[2] *Moniteur* du 12 prairial an (31 mai 1794) N° 353 p. 1028, col. 1, 2 et 3.

L'ORATEUR DE LA DÉPUTATION. Citoyens représentants, les sentiments que la commune de Sceaux l'Unité vient d'exprimer à votre barre, étant ceux que nous nous glorifions de professer, la société populaire de cette commune, dont je suis l'organe, eût gardé le silence et eût respecté vos moments précieux, s'il ne lui restait à remplir envers vous un devoir bien doux à son cœur

Occupés sans relâche à l'instruction de la jeunesse et à faire germer dans les jeunes cœurs les vertus républicaines que vous avez mises à l'ordre du jour, nous nous sommes empressés de présenter à leurs regards les traits chéris de deux jeunes héros que la reconnaissance nationale a placés au Panthéon, et dont le souvenir vivra éternellement dans le cœur des Républicains.

Les voilà ces jeunes guerriers, ces héros intrépides *qui n'ont pas trouvé de modèle dans les Républiques anciennes,* mais qui auront beaucoup d'imitateurs au sein de la nation française.

Présenter à vos regards l'image chérie du jeune Barra et d'Agricole Viala, c'est vous offrir un spectacle bien doux et c'est vous rappeler le souvenir de leurs actions immortelles.

Pères de la patrie, à ces traits reconnaissez des enfants qui se sont montrés dignes de vous, voyez le jeune Barra, le sabre à la main, surpris, mais conservant dans les bras, même de la mort, la fierté et l'attitude d'un Républicain.

Voici Agricole Viala, ses yeux pétillant encore de ce bouillant courage et de cette mâle intrépidité qu'il déploya sur les bords de la Durance, en présence des infâmes fédéralistes, percé du coup mortel qui lui arracha la vie, après avoir essuyé sans sourciller six décharges d'artillerie et de mousqueterie. Vous le voyez prononcer avec le sang-froid de l'héroïsme et de l'intrépidité ses dernières paroles : « *Ils ne m'ont pas manqué, mais cela m'est égal, je meurs pour la liberté.* »

Citoyens représentans, nous eûmes le bonheur de posséder hier dans notre sein, la mère, le frère et la sœur de l'immortel Barra, nous nous sommes empressés de les accompagner à votre barre. Vous la voyez devant vous, cette vertueuse Républicaine qui a donné le jour à ce jeune héros, et qui lui a fait sucer avec le lait, l'amour de la patrie et des vertus qu'il a su si bien mettre en pratique.

Charlier. Je demande que pour honorer la vertu, la mère de Barra monte, avec ses deux enfants à côté du président.

Cette proposition est décrétée.

La famille de ce jeune héros est auprès du président. (Des applaudissements unanimes s'élèvent et se prolongent dans toutes les parties de la salle.)

L'orateur reprend. Heureuse citoyenne, l'allégresse que ta présence fait éprouver à nos augustes représentants et aux citoyens et citoyennes qui nous écoutent ; le baiser fraternel que tu recevras bientôt du président de la Convention, au nom de la Patrie reconnaissante, sont un dédommagement bien doux de la perte que tu as faite ; mais non, tu n'as rien perdu, ton fils n'est point mort, il a reçu une nouvelle existence, et il est né à l'immortalité.

Et comme si rien ne devait manquer aujourd'hui à notre allégresse, l'oncle et l'instituteur tout à la fois du jeune Agricole Viala, le citoyen Moureau, dont le civisme vous est connu et qui, par ses leçons et ses exemples, a puissamment concouru à former le jeune homme, s'est rendu sur notre

invitation au milieu de nous, avec les patriotes Avignonais, témoins de l'action héroïque de l'intrépide Viala.

L'orateur (en s'adressant aux jeunes citoyens et citoyennes qui entourent les bustes) dit :

Et vous qui tenez à ces jeunes héros par le double lien de l'âge et de la fraternité, Barra et Viala vous ont laissé un grand exemple à suivre ; vous vous rendrez dignes d'eux par la pratique de toutes les vertus ; chaque jour de votre vie vous aurez les yeux fixés sur le Panthéon, où leur âme repose : et si de nouvelles circonstances ne vous offrent pas les mêmes occasions, sachez, pour ne l'oublier jamais, qu'on peut l'obtenir de plus d'une manière.

Citoyens représentants, au lever de l'aurore, nous nous sommes rendus au sommet de la montagne sainte ; et là après avoir adressé nos vœux à l'Éternel, nos jeunes citoyennes, en chantant vos glorieux travaux, les victoires des défenseurs de la patrie, les vertus que vous avez mises à l'ordre du jour, et que nous mettrons en pratique se sont occupées en même temps à cueillir ces fleurs dans l'intention de vous en faire hommage.

C'est la beauté vertueuse et modeste qui vous les offre, daignez les accepter; daignez aussi jeter un regard favorable sur ces jeunes citoyennes qui font aussi l'espérance de la patrie.

Bientôt épouses et mères, elles vous promettent de graver dans le cœur de leurs jeunes nourrissons l'amour sacré de la liberté et une haine implacable pour la tyrannie, de les élever dans l'austérité des vertus républicaines, de les pénétrer de toute l'étendue de leurs obligations envers notre mère commune et de la sainteté de leurs devoirs ; trop heureuses si, pour prix de leurs tendres soins, elles pouvaient un jour les voir placés à côté de Barra et du jeune Viala.

Vous apprendrez sans doute avec intérêt qu'un citoyen de cette commune placé aux frontières n'ayant pas rempli ses devoirs, son père ayant appris son délit et la punition qui en avait été la suite a été prendre sa place. Nous profitons en même temps de cette occasion pour vous offrir un échantillon de salpêtre que nos citoyens ont arraché aux entrailles de la terre et qu'ils ont porté au dépôt général.

Vive la République ! vive la Convention nationale ! et périssent tous les traitres !

Charlier. Les citoyens qui sont à la barre vous offrent le simulacre de deux jeunes martyrs de la liberté. A côté du président , vous voyez les images vivantes de l'un de ces héros. Quelle leçon pour tous les Français ! (*On applaudit*). Quel spectacle attendrissant pour nous ! (*nouveaux applaudissements.*) Je demande que le procès-verbal fasse mention de cette scène touchante et que le discours de la société populaire de Sceaux et la réponse du président soient insérés au Bulletin.

Richard. Je demande que le procès-verbal soit envoyé aux armées. Tous les jours nous voyons le parallèle des soldats républicains mourant pour la patrie, avec les satellites des despotes mourant pour leur abominable cause. Ces derniers, en périssant, maudissent les tyrans qui les ont envoyés combattre les héros de la liberté ; tandis que ceux-ci expirent en bénissant la République et en se félicitant de verser leur sang pour elle. (*On applaudit*).

Ces propositions sont adoptées.

La Convention décrète qu'il en sera fait mention au procès-verbal en ces termes :

« La commune de Sceaux présente à la Convention nationale les bustes des jeunes héros Barra et Viala morts pour la patrie, etc. Elle présente la mère du jeune Barra, sa sœur et son frère. Sur la proposition d'un membre, la Convention décrète que la famille du jeune Barra recevra l'accolade fraternelle du président, et sera placée à ses côtés. »

Ce décret est exécuté au milieu des plus vifs applaudissements.

Il est décrété en outre qu'extrait du procès-verbal de ce jour sera expédié à la mère du jeune Barra et à la famille de Viala ; qu'il sera aussi envoyé aux armées de la République.

La séance est levée à 3 heures.

Trois jours après, Palloy, qui n'abandonnait pas volontiers ceux qui sont tombés entre ses mains, conduisait la mère de Barat au club des Jacobins [1], présidé, ce jour-là, par Couthon, qui accepta avec un enthousiasme aussi bruyant que celui de la Convention les deux bustes présentés par la commune de Sceaux.

Cependant la grande fête fixée au 30 prairial avait été remise au 30 messidor, comme trop rapprochée de la fête de l'Être Suprême, et parce qu'à cette nouvelle date, les élèves de l'École de Mars devaient être réunis, campés et habillés. Mais Palloy, plus impatient, ne put attendre ce délai, organisa une fête qui fut célébrée à Sceaux-l'Unité le 10 floréal an II (29 avril 1794) [2]. Peut-être, jaloux de la préférence qui avait été donnée au peintre David, avait-il voulu prendre une consolation anticipée.

[1] « Une députation de la commune de Sceaux-l'Unité, présente la mère du jeune Barra, martyr de la liberté ; elle annonce que cette vertueuse citoyenne a deux fils dans les armées. (*Applaudissements unanimes*). Le président donne l'accolade fraternelle à la citoyenne Barra.

Couthon. — La société possède dans son sein la mère de l'immortel Barra. Ce n'est pas un honneur pour elle ; mais je puis dire que c'est un bonheur. Quel est celui d'entre nous qui ne désirerait avoir eté le père de ce jeune héros ? Quelle est la citoyenne présente à nos tribunes qui ne brûlerait d'avoir été sa mère ? Vous avez applaudi à l'entrée de cette mère généreuse, mais les sentiments qu'elle a inspirés ne sont pas encore assez exprimés. Je demande que la société déclare qu'elle a vu avec une grande satisfaction la mère de Bara dans son sein, et qu'elle honore cette citoyenne vertueuse qui a donné le jour à un héros.

Loys demande, par amendement, que la société déclare qu'elle accepte l'offre qui a été faite par la commune de Sceaux-l'Unité, des deux bustes de Barra et de Viala.

La proposition ainsi amendée est adoptée (*Mon.* 22 prairial an II, p. 1067 c. 2).

[2] Sur cette fête, voir la *Révolution française, revue historique*, n° 5, 14 novembre 1881, p. 422, et V. Fournel, *Le Patriote Palloy*. Voyez aussi pour la fête célébrée à Laigle en l'honneur de Barat et de Viala, à la page 29 de la notice de M. Almagro que nous citons dans les notes bibliographiques.

Le rapport que David vint lire à la tribune de la Convention le 13 messidor (11 juillet) dut faire pâlir le chef des vainqueurs de la Bastille, dont l'imagination était pourtant si féconde lorsqu'il s'agissait de dresser le programme d'une fête patriotique. Sans vouloir abuser de nos lecteurs en reproduisant le long et emphatique discours que David crut devoir prononcer à cette occasion, nous ne croyons pas pouvoir retrancher une ligne à un programme qui fut écouté avec le plus grand sérieux par une assemblée de législateurs [1].

PLAN DE LA FÊTE QUI AURA LIEU LE 10 THERMIDOR, POUR DÉCERNER LES HONNEURS DU PANTHÉON A BARRA ET A VIALA.

A trois heures après-midi, une décharge générale d'artillerie part de la partie occidentale de l'île de Paris : elle annonce la cérémonie.

Aussitôt le peuple se rassemble au palais national. Sur l'amphithéâtre paraît la Convention, dans le costume de représentant du peuple ; chacun de ses membres tient à la main le symbole de sa mission : elle est précédée d'une musique guerrière ; les artistes musiciens chantent une strophe analogue à la fête.

Après ce chant, le président de la Convention monte à la tribune et prononce un discours où sont développés aux yeux du peuple, les traits héroïques de Barra et d'Agricol Viala, leur piété filiale, en un mot, tous les titres qui leur ont mérité les honneurs du Panthéon ; puis il remet l'urne de Viala entre les mains d'une députation d'enfants choisis dans chaque section du même âge que nos jeunes républicains, savoir, depuis onze ans jusqu'à treize inclusivement.

Les restes mortels de Bara, enfermés dans une autre urne, seront déposés entre les mains des mères dont les enfants sont morts glorieusement pour la défense de notre liberté ; c'est à ces respectables citoyennes, également envoyées par les différentes sections, à porter ces restes précieux, gage immortel de la tendresse filiale dont cet héroïque enfant a donné des preuves si touchantes.

A cinq heures très précises, une seconde salve d'artillerie se fait entendre.

Les députations des mères et des enfants se mettent en marche sur deux colonnes : le cortège est précédé d'un grand nombre de tambours dont les sons lugubres et majestueux expriment la marche et les sentiments d'un grand peuple rassemblé pour la cérémonie la plus auguste.

Chaque colonne aura en tête les images de Barra et de Viala, dont les actions seront représentées sur la toile.

A la colone de droite, seront les députations des enfants, à celle de gauche, les députations des mères. Le milieu des deux colonnes sera occupé par les artistes des théâtres formant six groupes qui marcheront ainsi qu'il suit :

Le premier groupe sera composé de la musique instrumentale ;

[1] *Moniteur*, 5 thermidor an II (23 juillet 1794), n° 305, p. 1247.

Le second des chanteurs;
Le troisième des danseurs ;
Le quatrième des chanteurs ;
Le cinquième des danseuses ;
Le sixième, des poètes qui réciteront les vers qu'il auront composés en l'honneur de nos jeunes héros; viennent ensuite les représentants du peuple, entourés de braves militaires blessés pour la défense de la patrie ; le président de la Convention donne la main droite à l'un d'entre eux désigné par le sort et la gauche à la mère de Barra et à ses filles.

Le peuple ferme la marche.

De distance en distance les tambours feront entendre leurs roulements funèbres, et la musique des sons déchirants.

Les chanteurs exprimeront nos regrets par des accents plaintifs ; et les danseurs, dans des pantomimes lugubres et militaires.

On s'arrête ; tout se tait : tout à coup le peuple élève la voix et par trois fois s'écrie : « Ils sont morts pour la Patrie ! Ils sont morts pour la Patrie ! Ils sont morts pour la Patrie ! »

Arrivés dans cet ordre devant le Panthéon, les deux colonnes se rangent chacune en demi-cercle, pour laisser libre le milieu de l'enceinte et donner passage à la Convention qui va se placer sur les degrés du temple. Toujours les jeunes enfans, les musiciens, les chanteurs, les danseurs et les poètes seront placés du côté de Viala ; les mères, les musiciennes et les danseurs du côté de Barra.

Cependant, les urnes sont déposées sur un autel élevé au milieu de la place ; autour de cet autel les jeunes danseuses forment des *danses funèbres* qui retracent la plus profonde tristesse, elles répandent des cyprès sur les urnes Au même instant, les musiciens et les chanteurs déplorent les ravages du fanatisme qui nous a privés de ces jeunes républicains.

Un nouveau silence succède aux cris de la douleur : le président de la Convention s'avance, embrasse les urnes, et les yeux élevés vers le ciel proclame, en présence de l'Être Suprême et du peuple, les honneurs de l'immortalité pour Barra et Agricol Viala. Au nom de la Patrie reconnaissante, il les place au Panthéon, dont les portes s'ouvrent. Au même instant tout change ; la douleur disparaît, l'allégresse publique la remplace, et le peuple par trois fois fait entendre ce cri : « Ils sont immortels ! Ils sont immortels ! Ils sont immortels ! »

L'airain sonne et les jeux commencent.

Les tambours font retentir les airs d'un roulement guerrier; les danseuses, d'un pas joyeux, répandent des fleurs sur les urnes, en font disparaître les cyprès ; les danseuses, par des attitudes martiales qu'accompagne la musique, célèbrent la gloire des deux héros ; les poètes récitent des vers en leur honneur et les jeunes soldats font des évolutions militaires.

Le Président de la Convention nationale s'avance au milieu du Peuple ; il prononce un discours après lequel les mères portent l'urne de Bara dans le Panthéon et les jeunes enfants celle de Viala.

Le Président ferme les portes du temple, et donne le signal du départ. On observe pour le retour le même ordre qu'en allant.

Arrivée au jardin national, la Convention reprend sa place sur l'amphithéâtre ; le président fait un nouveau discours, dans lequel il retrace aux mères les leçons de vertu qu'elles doivent inspirer de bonne heure à leurs enfants, afin qu'ils se rendent dignes un jour des honneurs éclatants que la

patrie vient de décerner à Barra et à Viala : il exhorte les jeunes soldats à venger bientôt leur mort, à se montrer toujours prêts, comme eux, à se dévouer glorieusement pour la défense de la patrie.

Le peuple termine cette mémorable et touchante cérémonie par les cris réitérés de « Vive la République! »

La commission de l'instruction publique est chargée de l'exécution de la fête.

DÉCRET.

La Convention nationale décrète que le rapport de David sur la fête héroïque et pour les honneurs du Panthéon à décerner aux jeunes Barra et Viala sera inséré au bulletin, imprimé et envoyé aux écoles primaires, aux autorités constituées, aux armées, aux sociétés populaires, et distribué, au nombre de six exemplaires, à chaque membre de la Convention. » (*Moniteur*, 5 therm. II, p. 1247.)

Cette fête, fixée au 10 thermidor, était l'œuvre de Robespierre et de ses partisans, et, s'il faut en croire les adversaires du grand-prêtre du culte de l'Être suprême, il devait profiter de la cérémonie pour tenter un coup de main contre ceux qui triomphèrent au 9 thermidor. Il avait compté sur le concours des élèves de l'École de Mars, qui, au dernier moment, se tournèrent contre lui.

La translation des cendres de Barra et de Viala au Panthéon français, n'eut pas lieu à cause du coup d'État du 9 thermidor. A la pompeuse représentation, préparée avec tant de soin par le peintre David, fut substitué un nouvel acte du drame implacable de la Révolution. Robespierre et ses complices portèrent leur tête sur l'échafaud sanglant qui avait vu périr tant d'innocentes victimes, et sur lequel, suivant la lugubre expression de Barère, la Révolution battait monnaie.

III

Tout ce qui précède est de l'histoire ; il convient d'ajouter quelques mots sur le roman.

Les auteurs dramatiques et les poètes s'emparèrent de la légende de Barra et de Viala, et, l'exploitant à l'envi, contribuèrent fortement à perpétuer les erreurs de Robespierre.

Beaucoup d'entre eux, trouvant la légende insuffisante, n'hésitèrent

pas à la développer dans des proportions que peuvent seules excuser les licences poétiques ou les exigences de la scène.

Nous sommes parvenus à réunir un certain nombre de plaquettes relatives à Barra et à Viala Nous croyons devoir en donner la nomenclature toute incomplète qu'elle puisse être[1]. Cette bibliographie donnera une idée de l'importance du monument qui, grâce à la crédulité humaine, peut s'élever sur les bases les plus fragiles.

A. — THÉATRE.

1. *Joseph Barra*, paroles de (?), musique de Grétry. — Donné à l'Opéra Comique. — (*Décade philosophique*, I, 420.)

2. *Le jeune Barra*, par le citoyen Levrier.— Représenté pour la première fois le 18 prairial an II (6 juin 1794) à la Comédie italienne.

3. *Joseph Barra*, drame, par Georges Sauton.

4. *L'apothéose du jeune Barra*, tableau patriotique en 1 acte mêlé d'ariettes, paroles de l'auteur Leger, musique de Louis Gadin.— Représenté pour la première fois au théâtre de la rue Feydeau le 17 prairial an II (5 juin 1794).

5. *La mort du jeune Barra ou une journée dans la Vendée*, drame historique en 1 acte, par le citoyen Briois, auteur des *Cent pièces d'or* — Représenté pour la première fois, à Paris, sur le Théâtre Républicain, le 25 floréal an II de la République (4 mai 1794).— La citoyenne Lacroix jouait le rôle de Barra.

6. *Le jeune héros de la Durance ou Agricol Viala*, par Philippe de la Madeleine, mêlé de chants. — Joué pour la première fois sur le Théâtre des Amis de la Patrie le 13 messidor an II (1er juillet 1794).

7. *Agricol Viala ou le héros de treize ans*, pièce patriotique, comédie-vaudeville en 1 acte, par J. B. Audouin, musique de Portat. — Représenté pour la première fois sur le théâtre de l'Opéra-Comique National (rue Favart) le 18 messidor an II (6 juillet 1794).

B. — CHANSONS.

1. *Couplets patriotiques*, chantés à Bapaume sur l'autel de la patrie le 10 thermidor an II en l'honneur de Barra et Viala morts à la fleur de leur âge en combattant pour la liberté. — Sur l'air : *Après avoir sauvé la France...*, par l'agent national du district de Bapaume. — (*Décade philosophique*, II, 96.)

2. *Le Chant du départ*, paroles de Marie-Joseph Chénier, musique de Méhul. Paris, an II.

3. *Romance sur la mort de Barra*, jeune républicain d'onze ans massa-

[1] Nous devons à M. de la Sicotière, le savant historien, sénateur de l'Orne, la communication de plusieurs de ces notes bibliographiques qu'il a prises à la bibliothèque du Sénat (fonds Pixerécourt).

cré par les brigands de la Vendée. — Air : *Comment goûter quelque repos.....*

4. *Hymne nouveau pour la fête de Barra et Viala*, par le cousin Jacques (Beffroi de Reigny) de la section de Guillaume Tell. — Paris 5 thermidor.

5. *Couplets pour la fête qui doit être célébrée en l'honneur des jeunes héros Barra et Viala.* — Paroles de Y. L. Jollivet, musique de J. F. M. Le Mière

Hymne aux martyrs de la liberté, Barra et Agricole Viala, pour le jour de leur apothéose célébrée en vertu d'un décret de la Convention nationale le décadi 10 thermidor. — Air : *En détestant les Rois.*

6. *Hymne républicaine en l'honneur des héros de la liberté*, dont les cendres ont été déposées au Panthéon français, le 10 thermidor de l'an II de la République une et indivisible, par le citoyen Moline.

8. *Hymne aux jeunes marins*, Joseph Barra et Agricole Viala, par J. P. Marlier. — Musique du citoyen Marlier et se peut chanter sur l'air : *Père de l'univers.*

9. *Le Salut public*, ode dédiée à la Convention par un citoyen de la section de Mutius Scœvola. — Pouvant se chanter sur l'air : *Chacun avec moi l'avouera.*

10. *Chant républicain*, sur la mort d'Agricole Viala, soldat de XI ans, mort en combattant pour la patrie. Par A. F. Coupigny, du bureau de la marine. Musique de F. Devienne.

11. *Plainte de la mère de Barra.* Catalogue Pochet-Deroche, n. 982, p. 110.

C. — POÉSIES ET PIÈCES DIVERSES.

1. *Stances patriotiques* pour la fête des jeunes Barra et Viala, par Andrieux. — (*Décade Philosophique*, t. II, p. 163).

2. *La mort héroïque du jeune Barra*, 12 frimaire, 3me mois de l'année républicaine, par T. Rousseau, p. 53.

3. *Fragment d'un poème patriotique* sur les premiers héros et les premières victoires de la liberté. A Barra, par Clottereau. *Les républicaines*, chansons populaires des Révolutions de 1789, 1792 et 1830, II, 90.— Paris, Pagnerre, 1848.

4. *Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français*, rédigé par Léonard Bourdon. — (N° du 10 nivose an II).

5. *Annales du Civisme et de la Vertu*, par L. Bourdon. – (N° du 27 frimaire an II).

6. *L'ami des jeunes patriotes ou catéchisme républicain*, dédié aux jeunes martyrs de la liberté, par Chemin fils, auteur de l'alphabet républicain, accepté par la Convention nationale et approuvé par la commune de Paris.— Paris, impr. de l'auteur, rue Glatigny, n° 7, an II.

7. *Catéchisme de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, par J.-B. Boudeseiche, maître de pension.

D. — NOTICES.

1. *Détail exact de la fête héroïque* et de toutes les cérémonies pour les honneurs du Panthéon à décerner aux jeunes Barra et Viala, le 10 thermidor, d'après le rapport par David (Séance du 23 messidor an II de la république); suivi de l'hymne par Chenier.— Paris, Lefevre, in-8° (s. d.), p. 90.

2. *Procès-verbal de la fête* qui eut lieu en cette commune d'Avignon le 30 Messidor en l'honneur de Barra et Viala. — Avignon, A. Berenguier (s. d.), in-4°, p. 91.

3. *Discours-prononcés sur l'autel de la patrie* de la commune d'Avignon le jour de la fête des jeunes Barra et Viala (par Liautard, Avid, Ducros Georges Beauroche). Imprimé par ordre de la municipalité. Avignon, A. Berenguier (s. d.), in-4°, p. 90.

4. *Éloge historique de Barra et Viala*, prononcé le jour de leur fête et dédié aux enfants des écoles primaires, par le citoyen Rauxin ; suivi de quelques traits de l'éloge de Voltaire, de Rousseau, de Marat et de Lepelletier. — S. L. An III de la République, in-12°, p. 91.

5. *Vie d'Agricol Viala*, présentée au comité d'Instruction publique, etc.

6. *Scènes Révolutionnaires. Barra* et *Viala*, par A. Almagro. — Laigle, P. Montauzé, 1880.

GUSTAVE BORD.

COURRIER ANGLAIS

Comme M. Elton, dont nous parlions dans notre livraison d'avril, M. Green s'est occupé, avec le talent que nous lui connaissons, des origines de l'Angleterre [1], mais il n'entre pas dans les questions d'archéologie, et il se borne à nous raconter la part que les Celtes, les Danois, les Saxons, les Romains et les Normands ont eue, respectivement, dans la formation du caractère national. Ce livre peut être regardé comme l'introduction à la *History of the English people*, sur laquelle nous avons déjà appelé l'attention du public ; il est accompagné de cartes, et nous avons aussi à signaler la manière intelligente avec laquelle M. Green applique ses connaissances géographiques à l'élucidation des épisodes qu'il nous décrit. M. Freeman est le premier historien anglais qui ait su tirer un parti utile de la topographie ; son exemple est maintenant généralement suivi.

— L'*histoire de la conquête normande* [2], par M. Freeman, est sans contredit un des ouvrages les plus remarquables en son genre que la presse anglaise ait produits depuis vingt-cinq ans, et on désirait de tous côtés en voir paraître la suite; il s'agissait, en effet, non pas seulement de connaître à fond les détails de ce grand événement, mais aussi d'en étudier les résultats, et pour cela il fallait nécessairement avoir un récit du règne de Guillaume le Roux, sinon de Henri Ier. Espérons que plus tard M. Freeman aura le loisir et la santé, de façon à mener son œuvre jusqu'à l'année 1135 ; en attendant, accueillons avec reconnaissance les deux beaux volumes qui sortent des presses de l'Université d'Oxford et qui contiennent l'histoire de Guillaume le Roux. Tout n'est pas précisément neuf dans ce travail, mais il n'y a pas un incident qui ne soit traité de la manière la plus complète, et on

[1] *The Making of England*. By John Richard Green, M. A., LL. D. With Maps. London, Macmillan, 1882, in-8° de 464 p.

[2] *The Reign of William Rufus and the Accession of Henry I*. By Edward A. Freeman. Oxford, Clarendon press, 1882, 2 vol. in-8°, ensemble de 1390 p.

trouve divers sujets qu'aucun historien n'avait discutés encore, du moins avec intelligence. Ainsi, nous recommandons à nos lecteurs la partie relative aux démêlés de l'archevêque Anselme et à la persécution du premier évêque de Durham ; il est impossible d'imaginer rien de plus satisfaisant, et nous n'hésitons pas à dire que, pour l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre pendant l'époque normande, nous ne connaissons aucun ouvrage qui puisse se comparer aux livres de M. Freeman. Il y aurait encore à noter ce qui se rapporte à la conquête du pays de Galles, aux affaires d'Écosse, au caractère de Ranulph ou Raoul Flambard, etc., etc.; mais à quoi bon faire un choix là où tout est également digne d'être cité ? Notre auteur s'est aussi appliqué, comme toujours, à tirer parti de la géographie et de l'architecture, pour éclairer et contrôler les renseignements fournis par l'histoire ; enfin, il a enrichi ses deux volumes de tableaux chronologiques et de cartes dressées avec le plus grand soin.

—Le livre que M.Burrows a produit sur Wyclif[1] mérite d'être indiqué dans notre courrier sous plus d'un rapport. Il faut que nos lecteurs sachent d'abord que l'*Early English Text Society* a fait paraître récemment une édition des ouvrages de ce réformateur écrits en anglais, et qu'une société a été fondée pour recueillir, annoter et éditer ce qu'on peut appeler la littérature *Wyclifienne*. Il y a un peu plus de deux ans, un certain docteur Cather, mort depuis, avait fait à Oxford des conférences dont le but était d'appeler l'attention des membres de l'Université sur un théologien dont l'influence au quatorzième siècle pouvait se comparer à celle du Père Newman de nos jours. Ces conférences n'eurent aucun succès, et voilà pourquoi M. Burrows s'est cru obligé de remplir le programme tracé par le docteur Cather, mais laissé, si l'on peut s'exprimer ainsi, à l'état embryonnaire. 1. Quels sont les matériaux dont nous pouvons disposer pour étudier la vie de Wyclif, son influence comme réformateur et comme écrivain ? —2. Quelle a eté la carrière de Wyclif antérieurement à son abjuration ? — 3. Jusqu'à quel point a-t-il contribué au développement du Protestantisme, et, en particulier, quelles relations a-t-il entretenues avec Oxford ? — Tels sont les trois sujets traités par M. Burrows avec beaucoup de conscience et dans un sens tout à fait favorable à Wyclif, qu'il regarde comme le penseur qui a eu le plus d'influence sur le développement de la langue, de la littérature et de la théologie en Angleterre.

—En règle générale, je ne mentionne pas dans mon courrier les ouvrages tirés à petit nombre et qui ne sont pas destinés à être vendus,

[1] *Wyclif's Place in History*. By Montagu Burrows. London, Isbister, 1881, in-8° de 134 p.

je ferai cependant une exception aujourd'hui en faveur de M. Foster, parce que ses *Collectanea genealogica*[1] sont très utiles pour l'étude de l'histoire; et comme il y en a un exemplaire au *British Museum*, les travailleurs pourront le consulter là, s'il ne leur est pas loisible de l'acheter. Sir Bernard Burke, roi d'armes, a jusqu'à ce jour passé pour le d'Hozier de la Grande-Bretagne, mais c'est un titre que M. Foster sera en mesure bientôt de lui disputer, grâce à la curieuse compilation dont le premier volume vient d'être distribué aux souscripteurs. Ce n'est pas un répertoire généalogique proprement dit, mais plutôt, ainsi que le titre l'indique, un recueil de matériaux qu'un écrivain plus méthodique n'aura pas de peine à mettre en œuvre. L'auteur a fait précéder ses listes de notes très curieuses sur des points d'histoire et d'archéologie, et il nous promet pour le tome second la transcription annotée des rôles où se trouvent les admissions des membres des différents *inns of courts* (sociétés ou confréries des avocats). Pour le public en général, il n'y a rien de bien attrayant dans ces listes et ces dates, mais au point de vue de l'histoire, elles ont une très grande valeur, et elles épargneront aux antiquaires et aux généalogistes la fatigue de consulter les in-folio de Le Nève, Anthony a Wood, etc.

— M. Hallam s'est fait une réputation très méritée par ses divers ouvrages historiques et principalement par son *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre;* mais, depuis la publication de ces travaux, bien des questions ont été posées sur les sujets que l'on croyait fixés à tout jamais, des découvertes de manuscrits ont amené la révision de caractères et d'événements qui semblaient jugés sans appel; bref M. Hallam, estimable à sa date, et utile encore aujourd'hui pour certains renseignements, a été dépassé. Le bel ouvrage de Sir Erskine May est la continuation naturelle et indispensable de l'histoire constitutionnelle du vieil écrivain Whig, et je m'étonne que M. Yonge ait cru possible de faire quelque chose de mieux. Les imitateurs et les admirateurs sont trop souvent enclins à exagérer les défauts de leurs modèles; c'est ce qui est arrivé à M. Yonge[2]. Le style de M. Hallam est sec et terne ; celui de M. Yonge découragerait le lecteur le plus enthousiaste. Cependant son ouvrage n'est pas dénué de mérite, tant s'en faut ; d'abord il est assez exact, et puis il contient de nombreux extraits des discours parlementaires, biographies, mémoires, etc., du temps, de sorte qu'on peut étudier facilement et comparer les opinions et ar-

[1] *Collectanea genealogica.* By Joseph Foster. *Part I.* London, Longman 1882. in-8° de 300, p.

[2] *The Constitutional History of England from* 1760 *to* 1860. By C. D. Yonge. London, Marcus Ward. 1882, in-8° de 310 p.

guments contradictoires sur les principaux points de la politique anglaise pendant le siècle qui commence à l'année 1760.

— Voici trois gros volumes de *Calendars* [1]; le sixième volume de la série relative aux rapports entre l'Angleterre et l'Italie vient de paraître; il contient le dépouillement des manuscrits conservés principalement dans les archives vénitiennes, et on a lieu de croire que le tome septième, renfermant le reste des documents, l'index alphabétique et la préface, sera publié très incessamment. M. Rawdon Brown a analysé un grand nombre de pièces qui ne se rattachent pas d'une manière directe aux affaires de la Grande-Bretagne ; mais elles sont d'un tel intérêt qu'on n'est pas disposé à regretter la place qu'elles occupent, et d'ailleurs, comme elles expliquent la dispute entre le Pape et la Cour de Madrid, il est évident que sans les consulter on ne pourrait bien se rendre compte de la politique de Marie Tudor. Un certain nombre des dépêches données par M. Rawdon Brown avaient déjà paru ; ce sont 1° celles de l'ambassadeur d'Angleterre, publiées en 1869 par M. Paul Friedmann, en un volume in-octavo, à Venise ; 2° celles du cardinal Pole qui font partie du recueil de Quirini ; le reste est entièrement inédit, et il serait difficile de trouver une compilation plus propre à nous faire connaître l'état de la chrétienté au seizième siècle.

— L'Irlande a aussi fourni des matériaux pour un des *Calendars* publiés par le garde des archives [2]. Il s'agit des années 1293-1301, époque de tranquillité et de bonheur pour la verte Érin ; l'Angleterre était alors occupée par ses guerres avec la France et l'Écosse, et toutes les troupes dont elle pouvait disposer se trouvaient, soit en Guyenne, soit au delà de la Tweed. Ce ne sont pas les questions politiques qui défraient ce volume des *Calendars*, mais plutôt des détails sur le commerce, l'administration intérieure, la société, etc. On voit indirectement que l'Irlande avait atteint un degré de prospérité fort considérable au point de vue de l'agriculture ; les blés, les fourrages et les chevaux nécessaires pour les armées anglaises venaient de ce pays-là, et les prix cotés dans le *Calendar* indiquent une fertilité remarquable comparée à ce que nous voyons aujourd'hui. A ce point de vue l'Irlande a bien dégénéré.

— M. Gairdner, nommé pour succéder à feu M. Brewer, comme édi-

[1] *Calendar of State Papers and Manuscripts, relating to English Affairs existing in the Archives and Collections of Venice and in other Libraries of Northern Italy.* Vol. VI. Part. II, 1556-1557. Edited by Rawdon Brown. London, Longman and Cᵉ, gr. in-8° de 570 p.

[2] *Calendar of Documents relating to Ireland*, 1293-1301. Edited by H. S. Sweetman, B. A., for the Master of the Rolls. London, Longmans and Cᵉ, 1882, gr. in-8° de 483 p.

teur des *Calendars* du règne de Henri VIII [1], s'est montré tout à fait digne de la tâche confiée à ses soins. Le volume que nous annonçons ici, consacré à l'année 1563, est un des meilleurs de la collection, et on jugera de son importance quand nous rappellerons à nos lecteurs qu'il traite du mariage et du couronnement d'Anne Boleyn et de la princesse Élisabeth [1]. C'est la veille de Pâques que le mariage fut annoncé publiquement, et cependant l'union de Henri VIII avec Catherine ne fut déclarée nulle que le 28 mai; quant à la cérémonie nuptiale d'Anne Boleyn, la date n'en est pas certaine : Cranmer la place vers la fête de la conversion de Saint-Paul (25 janvier) et il déclare positivement que loin d'avoir présidé au mariage, ainsi qu'on le disait, il n'en avait eu connaissance que quinze jours après son accomplissement. L'annaliste Hall indique comme date positive le 14 novembre, immédiatement après le retour du roi en Angleterre. Pour tous les détails sur cette affaire et sur les conséquences auxquelles elle aboutit, je renvoie au *Calendar*. On trouvera aussi dans ce gros volume l'enquête faite par Cranmer sur Élisabeth Barton, « la nonne du comté de Kent. » Chacun sait que les rapsodies et les extases de cette énergumène eurent la plus grande influence sur la multitude, et excitèrent l'indignation du monarque. Enfin, il faut mentionner une suite de dépêches écrites par Lord Lisle, gouverneur de Calais, et qui sont d'une valeur réelle au double point de vue de la politique et des mœurs du temps.

— M. Ewald, déjà connu avantageusement par plusieurs ouvrages historiques, vient de publier en deux volumes une suite d'articles qui avaient paru dans divers journaux et revues [2]. Ce sont des épisodes plus ou moins émouvants tirés des annales de l'Angleterre, expliqués d'après les documents manuscrits conservés au *Record office* et arrangés de manière à leur donner une couleur romanesque. M. Ewald est l'exactitude même : il n'invente pas, il raconte, mais les lecteurs de *Temple Bar*, de la revue de Wesminster et du *Fortnightly* ne goûteraient que médiocrement une simple analyse ou une transcription de vieux parchemins traitant de sorcellerie, de conjurations, de révoltes; aussi choisit-il, en premier lieu, les sujets les plus émouvants, et puis il les présente au public d'une façon agréable. Tout cela n'est pas très neuf, mais c'est une série de tableaux dessinés avec fermeté et avec clarté. Une place considérable a été réservée à la fameuse histoire de

[1] *Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the Reign of Henry VIII.* Arranged and Catalogued by James GAIRDNER. London, Longmans. and C°, 1882 gr. in-8° de 500 p.

[2] *Stories from the State Papers.* By Alex. Charles EWALD, F. S. A. London, Chatto and Windus, 1882, 2 vol. gr. in-8° de 300 et 350 p.

la conspiration des poudres, et M. Ewald a ajouté, comme frontispice, une photographie de la lettre écrite à Lord Monteagle pour le mettre sur ses gardes.

— L'histoire de la ville de Bristol est un spécimen fort remarquable d'une classe d'ouvrages historiques pour lesquels nos voisins les Anglais sont justement célèbres. Il est évident que des monographies de ce genre, lorsqu'elles sont traitées consciencieusement, doivent jeter le plus grand jour sur l'histoire nationale. Les annales d'un pays se composent, en effet, de celles des différentes localités dont le pays lui-même est formé, et l'histoire d'Angleterre, en définitive, n'existerait pas, si l'on ne connaissait pas la vie politique, religieuse et sociale de Londres, de Birmingham ou de Canterbury. Souhaitons donc la bienvenue aux deux magnifiques in-quarto de MM. Nicholls et Taylor ; on avait déjà, douze fois, si j'ai bonne mémoire, essayé d'attirer sur la ville de Bristol l'attention du public ; mais ces douze ouvrages, écrits pour les antiquaires exclusivement, étaient, malgré leur exactitude, d'une sécheresse désespérante, au lieu que la monographie dont je parle ici est à la fois savante et intéressante ; le commun des lecteurs y trouvera son profit aussi bien que les archéologues, et nos deux collaborateurs ont eu assez de tact pour se dire que les agréments du style et une narration animée peuvent bien s'allier à l'érudition la plus sûre et la plus vraie. Les deux premiers volumes de *Bristol : Past and present* [1], traitent de la ville et de ses environs dans l'époque ancienne : l'un est consacré à l'histoire civile, l'autre à l'histoire religieuse. Il ne faut pas espérer de trouver rien d'authentique sur Bristol avant l'époque de la conquête normande; M. Nicholls le reconnaît franchement, et ce qu'il nous dit de l'origine présumée romaine de cette capitale de l'ouest de l'Angleterre n'est donc qu'une hypothèse. Tout le reste de son récit, basé sur le témoignage des historiens nationaux et locaux, me semble très digne d'être lu. M. Taylor avait la tâche relativement difficile de débrouiller les origines ecclésiastiques de la ville, d'analyser les registres paroissiaux, et de contrôler et refaire le *Monasticon* de Dugdale et les *Fasti* de Le Neve ; il y a fort bien réussi. Les deux volumes sont imprimés avec luxe sur beau papier et ornés de gravures.

— Il n'existait pas dans la littérature anglaise d'ouvrage correspondant au *Dictionnaire* de Barbier, ou du moins il n'y avait, pour les livres anonymes et pseudonymes, d'autre répertoire que le petit ma-

[1] *Bristol : Past and Present. An Illustrated History of Bristol and its Neighbourhood*, by J. F. Nicholls, F. S. A., chief librarian of the Bristol Free Libraries, and John Taylor, librarian to the Bristol Museum and Library. Bristol, J. W. Arrowsmith, 1882, 2 vol. in-4°, ensemble de 840 p.

nuel de M. Olphar Hamst, réservé exclusivement aux écrivains du dix-neuvième siècle. Nous sommes donc enchantés d'apprendre que la lacune va enfin être remplie. Le premier volume du *Dictionnaire* de MM. Halkett et Laing [1] est très bien rédigé et très complet ; il nous mène jusqu'à la lettre *E*, et nous donne, en 870 pages in-octavo, imprimées sur deux colonnes, plus de 11,000 titres de publications. On a suivi l'ordre alphabétique, au lieu de la classification par ordre de matières, et les titres sont toujours transcrits *in extenso*, ce qui prend naturellement plus de place, mais est beaucoup plus satisfaisant que de simples indications sommaires. Il faut regretter que les deux collaborateurs auxquels nous sommes redevables de cette excellente compilation n'aient pas vécu assez longtemps pour jouir du succès de leurs travaux. M. Halkett, bibliothécaire à Édimbourg, avait commencé l'entreprise ; puis d'autres occupations absorbant tout le loisir dont il pouvait disposer, il s'était vu obligé de s'arrêter; le manuscrit avait alors passé entre les mains de M. Laing, que la mort a frappé il y a deux ans. On ne nous dit pas qui est aujourd'hui chargé de la tâche, mais il est à souhaiter que le *Dictionnaire* ne reste pas inachevé.

— Après un intervalle qui s'est trop prolongé, M. Lecky nous donne les volumes III et IV de son Histoire d'Angleterre au dix-huitième siècle [2]; il y traite des vingt premières années du règne de George III, et à ne considérer l'ouvrage que comme une galerie de portraits, on peut l'admirer presque sans restriction. Je ne veux pas dire que tous les lecteurs de M. Lecky adoptent ses vues sur la politique, mais même en tenant compte des divergences probables, il est impossible de ne pas être frappé par les qualités de penseur, d'observateur dont l'auteur a fait preuve. Parmi ces portraits, nous citerons ceux de Wilkes, de Junius et surtout de Burke; entre les tableaux d'histoire, nous accorderons la première place au chapitre qui traite de la guerre contre l'Amérique. M. Lecky est essentiellement un travailleur consciencieux; quand il a un sujet à examiner, il l'épuise, et l'on peut être certain qu'il ne laissera rien à faire après lui. C'est peut-être là un défaut, car on se fatigue à la longue d'une surabondance de détails, mais mieux vaut pécher de ce côté que de sacrifier à la tendance artistique, et M. Lecky restera pour longtemps le seul historien du dix-huitième siècle en Angleterre. Je préfère infiniment,

[1] *A Dictionnary of the Anonymous and Pseudonymous Literature of Great Britain*, by the late Samuel HALKETT and the late Rev. John LAING, M. A. Vol. I. Edimbourg, Paterson, 1882, in-8° de 470 p.

[2] *History of England in the eighteenth century*, by W. E. H. LECKY. Vol. III et IV. Londres, Longman, 2 vol. in-8°, ensemble de 1100 p.

quant à moi, sa solidité aux phrases chatoyantes et aux scènes artificielles de lord Macaulay. Il y aurait quelques légères taches à faire disparaître ; dans une seconde édition, elles seront corrigées sans nul doute.

— Outre le récit de Sir Archibald Alison et l'ouvrage spécial du colonel Chesney, nous avons maintenant un nouveau travail sur la bataille de Waterloo, écrit par un auteur anglais ; M. Gardner [1] adopte en définitive les conclusions de M. Thiers et du colonel Chesney, excepté en ce qui regarde l'état de santé de l'Empereur au moment de la bataille. La plupart des auteurs qui ont traité de ce sujet, afin de rehausser la gloire du duc de Wellington et de Blücher, nous les montrent aux prises avec le plus grand capitaine des temps modernes, plein de force et d'énergie, dans toute la maturité de son génie et la jouissance d'une santé parfaite. Appuyé de documents irréfutables, M. Gardner, comme le colonel Charras, soutient la thèse contraire.

— M^me^ Oliphant est un des écrivains les plus connus en Angleterre ; George Eliot la surpasse en génie, et miss Muloch est bien au dessus d'elle pour l'analyse des caractères et l'observation pénétrante, mais il n'y a rien de comparable à la versatilité du talent de l'auteur des *Chronicles of Carlingford;* romans, essais philosophiques, études de mœurs, articles de critique, esquisses biographiques, elle a cultivé tous les genres de littérature avec autant de succès que de distinction. Son dernier ouvrage était un peu ambitieux, et il restait à savoir si elle aurait assez de souffle pour remplir un grand cadre, et traiter un sujet qui demande beaucoup de travaux préparatoires. Disons-le franchement : M^me^ Oliphant n'a qu'à moitié réussi. Prenez les trois volumes qu'elle vient de publier [2] comme une galerie de portraits, vous ne serez pas désappointé ; mais n'y cherchez pas davantage ; n'essayez pas surtout d'exprimer des vues d'ensemble, un tableau général du mouvement littéraire, une appréciation comparative des différentes écoles. Bref l'ouvrage qu'elle avait entrepris est encore à faire.

— Une des figures principales du livre de M^me^ Oliphant est sans contredit Thomas Carlyle [3], le philosophe excentrique, allemand greffé

[1] *Quatre-Bras, Ligny, and Waterloo. A Narrative of the Campaign in Belgium.* By GARDNER. With Maps and Plans. London, Kegan Paul and C^o^, 1882, in-8° de 520 p.

[2] *The Literary History of England, in the end of te eighteenth and beginning of the nineteenth century*, by Mrs OLIPHANT. London, Macmillan, 1882, 3 vol. in-8° de VIII-395, 392 et 405 p.

[3] *Thomas Caryle, A History of the First Forty Years of his Life, 1795 to 1835*, by J. A. FROUDE, M. A. London, Longman and C^o^. 1882, 2 vol. in-8° de XVIII-432 et 495 p.

sur un écossais, le *vates* du dix-neuvième siècle, comme quelques-uns voudraient nous le faire croire. Il mérite une place ici, et les deux volumes tout récemment publiés par M. Froude nous donnent l'occasion d'en parler ; mais je ne conseillerai certes pas à ceux pour qui Carlyle était un héros, d'ouvrir cette biographie ; ils y verraient le portrait d'un homme ingrat, égoïste, sans pitié pour ses parents même les plus proches, incapable de comprendre la générosité et la délicatesse. L'énergie, la persévérance et une force incroyable de volonté sont les seules qualités qui chez lui rachetaient de tristes défauts ; je ne parle pas de l'intelligence, qui lui a permis de mettre le doigt sur toutes les plaies sociales de notre temps, et d'éclairer d'un jour nouveau l'histoire de Cromwell, la carrière de Frédéric-le-Grand, et les premiers développements de la Révolution française.

— La série du *New Plutarch* s'est augmentée d'une biographie de Victor-Emmanuel, écrite au point de vue libéral par M. Édouard Dicey[1]. L'auteur, avant d'entrer en matière, nous donne le tableau de l'Italie depuis la fin du siècle dernier jusqu'aux événements de 1848 ; il nous montre la péninsule italique préparée à l'unité même par le régime despotique de Napoléon Ier, parce que ce régime avait pour but la satisfaction des intérêts généraux du pays et non pas celle des petites prétentions et ambitions locales. Passant ensuite à une esquisse de la maison de Savoie, il nous décrit les premières velléités de Charles-Albert, et enfin traite avec détail le règne de Victor-Emmanuel. Les portraits de Pie IX, de Garibaldi, de Gioberti, de Cavour et de Napoléon III donnent de la variété et de l'animation à ce petit volume.

GUSTAVE MASSON.

[1] *Victor-Emmanuel*, by Edward DICEY. London, Ward and C°, 1882, in-8° de 336 p.

COURRIER RUSSE.

Il y a longtemps que nous aurions dû parler de nouveaux volumes du grand ouvrage [1] publié par l'archevêque de Moscou, Mgr Macaire. Pour réparer ce retard, tout à fait involontaire, il est juste de commencer par lui la présente revue. Le dixième volume de son Histoire nous introduit dans la période *patriarcale*, celle de l'*indépendance* de l'Église russe vis-à-vis du patriarche de Constantinople. Jusques-là, c'est-à-dire jusqu'en 1589, l'Église russe a été, au dire de l'auteur, d'abord tout à fait dépendante de Byzance (988-1240), puis seulement dans la voie vers l'indépendance. Commencée avec l'établissement du patriarcat de Moscou, de « la troisième Rome » ainsi que s'exprimaient les Russes de ces temps-là, cette période d'*indépendance* durerait encore, quoique le patriarcat n'existe plus depuis plus d'un siècle et demi, et qu'il soit remplacé par le synode. Le contenu des deux derniers volumes, formant plus de mille pages, se compose de deux parties très distinctes et à peine unies ensemble : de l'histoire des patriarches de Moscou et de celle de l'Union en Pologne. Cette division des matières est scrupuleusement observée dans l'un et l'autre volume : en général, la symétrie, l'ordonnance systématique ne s'y démentent jamais. Le récit en souffre, il est vrai ; mais s'il perd en animation et en naturel, s'il est compassé et quelque peu sec, il est en revanche d'une grande netteté de langage. L'histoire de l'établissement du patriarcat (1589) et de six premiers patriarches jusqu'à Nicon exclusivement ne présente rien de bien nouveau. L'auteur ne se donne même pas la peine de faire ressortir l'importance du changement opéré dans la hiérarchie par l'établissement du patriarcat : toutefois il a soin de déclarer qu'on n'a changé que le titre, que le pouvoir du nouveau dignitaire est resté le même. Plus intéressante, mais aussi plus sujette à caution, est l'histoire de l'Union dans l'Église gréco-russe

[1] *Histoire de l'Église russe.* Tomes X et XI, Saint-Pétersbourg, 1881-82, 2 vol. in 8° de xv-500 et de xv-628 p. Nous apprenons au dernier moment la mort subite de l'auteur.

de Lithuanie. Il nous est impossible de toucher ici aux détails qui demanderaient des pages entières; il suffira de dire, que pour se faire une idée juste de l'origine, des progrès et des luttes de l'Église grecque-unie contre ses adversaires, on ne doit pas se contenter du récit de l'auteur, trop intéressé à ne voir qu'un côté de la question, altérant jusqu'au nom de saint Josaphat qu'il appelle toujours Joasaph; on doit le contrôler continuellement par les témoignages des auteurs catholiques, parmi lesquels nous signalerons en premier lieu l'ouvrage de l'abbé Pélesz, recteur du séminaire ruthène à Vienne [1].

— Mgr Macaire a publié, en outre, une notice sur le *patriarche Nicon dans l'affaire de la correction des livres liturgiques* [2]. C'est, pensons-nous, un fragment du volume suivant, encore inédit, de son « Histoire. » On sait que le rascol a pris l'origine du temps de ce patriarche et qu'il est attribué à la correction des livres liturgiques entreprise par Nicon. Le savant archevêque s'attache à prouver, contrairement à l'opinion accréditée, que ce schisme intérieur éclata après Nicon, puisqu'il a permis à son principal adversaire, l'archiprêtre Néronov, de suivre les anciennes cérémonies et de prier d'après les anciens livres liturgiques. Il en conclut que si Nicon était resté plus longtemps sur le siège patriarcal, il aurait accordé la même permission aux autres adeptes des vieux rites et des vieux livres, et que l'Église russe n'aurait pas connu cette « plaie inguérissable qui la ronge aujourd'hui » et compte ses victimes par millions.— D'après notre auteur, le patriarche Nicon, en accomplissant la réforme des livres liturgiques, n'a fait que marcher sur les traces de ses prédécesseurs, avec cette différence qu'il a fait mieux qu'eux, car il a consulté non seulement les anciens manuscrits slavons, mais encore les manuscrits grecs ; et qu'il ne fit rien sans le consentement des évêques russes et l'approbation des patriarches d'Orient. En lisant cette monographie, on conclue que la vraie cause du rascol se cachait dans les sentiments d'hostilité que ses principaux adeptes nourrissaient à l'égard du patriarche, homme d'un caractère énergique, impérieux et parfois dur.

— Il y a dans l'histoire de Nicon un autre point encore plus obscur et plus difficile à résoudre : ce sont ses démêlés avec le tsar Alexis, auparavant son ami intime et son protecteur. Aucun historien n'a pu jusqu'ici dissiper les ténèbres qui enveloppent cette question, parce qu'aucun n'eut la facilité d'interroger les documents cachés aux archives secrètes d'État. Soloviev fut le premier qui ait réussi à y pénétrer et à en tirer profit ; pourtant son récit n'est ni complet, ni

[1] *Geschichte der Union der Ruthenischen Kirche mit Rom.* Wien, 1878 et 1880. 2 vol. in-8° de 633-xxiv et 1094 p.

[2] Moscou, 188..., in-8° de 146 p.

exact. Enfin le jour commence à se faire, grâce à M.Hubbenet et à ses *Recherches historiques sur l'affaire de Nicon, faites d'après les documents officiels* [1]. Il donne un résumé exact des pièces conservées aux archives, à l'arrangement desquels il a passé de longues anneés. Aussi son travail promet-il d'être d'un grand intérêt et de répandre sur la personne de Nicon un jour plus favorable. A mesure que l'on voit paraître sur la scène les adversaires du patriarche, il devient de plus en plus sympathique ; autant les caractères du boyar Strechnev, son ennemi juré, et du métropolitain Paisius Ligarides, ce type de la perfidie grecque, inspirent de l'aversion, autant le patriarche grandit dans l'estime du lecteur. L'auteur cite ses lettres au tsar Alexis, où respirent une touchante humilité et un amour sincère de la paix. Il attribue la rupture de ces deux intimes d'hier à une intrigue des boyars, jaloux de l'influence que le patriarche exerçait sur le tsar ; cette interprétation paraît très vraisemblable, quand on se rappelle la tyrannie qu'exerçait alors la loi dite *de préséance* (miestnitchestvo) parmi les meilleurs des boyars. La publication de M. Hubbenet a été accueillie par la presse avec faveur; et elle le méritait : à en juger par le commencement de son travail, il est destiné, croyons-nous, à déchirer les voiles qui cachaient la vérité historique sur le personnage le plus éminent qui ait jamais occupé le siège de Moscou. Nous attendons avec impatience la suite des *Recherches*.

— Tout le monde se rappelle l'Encyclique *Grande munus*, en vertu de laquelle le culte liturgique des saints Cyrille et Méthode a reçu un nouveau lustre. Si elle trouva parmi les Slaves catholiques un accueil pieusement enthousiaste, il n'en fut pas de même chez les Slaves séparés de Rome; il s'est même trouvé parmi eux des hommes qui, par un zèle plus ardent que réfléchi, essayèrent d'amoindrir la portée du document papal, en lui opposant des écrits où ils s'efforcent de prouver le contraire de ce qu'elle avance. De ce nombre est l'auteur russe de l'*Anti-Encyclique* [2] qui a jugé à propos de ne pas signer, tout en révélant son nom ailleurs. Il s'appelle Platonov, et il s'est fait connaître, depuis longtemps, par un travail sur la *Vie et les travaux des saints Cyrille et Méthode* [3], composé d'après les sources de seconde main, il est vrai, mais où l'on trouve de bonnes remarques de son crû. Nous

[1] Saint-Pétersbourg, 1882, in-8o de VIII-270 p.

[2] *Anti-Encyclique*, ou parole fraternelle d'un Slave orthodoxe aux Slaves catholiques à propos de la bulle du Pape Léon XIII concernant la célébration de la mémoire des saints Cyrille et Méthode. Harkov, 1882, in-8° de 127 p.

[3] Publié à Harkov, dans le *Messager religieux* (Duhovny Viestnik) de juin, juillet et août 1862.

regretions que son nouvel écrit soit si peu digne du sujet dont il traite, qu'il n'est ni sérieux, ni probant, et quant à la forme, au langage qu'il emploie, c'est vulgaire et parfois inconvenant. Il se contredit lui-même et détruit d'une main ce qu'il a fait de l'autre. Ainsi il établit dès le début, qu'au IXe siècle, voire même un siècle et demi après, ce qui est très vrai, l'Église demeurait encore unie; il admet que saints Cyrille et Méthode ont professé la même foi que le Pape, que saint Méthode a été ordonné évêque à Rome et placé à la tête de l'église morave; mais c'est pour conclure que Rome eut tort de mettre les deux apôtres-frères au nombre de ses saints, que la foi professée par eux et approuvée par les Papes n'était pas différente de celle des Grecs et des Russes d'aujourd'hui, que saint Méthode ne reconnaissait point la souveraineté spirituelle du Pape et dépendait toujours du patriarche de Constantinople, de qui il aurait reçu la mission d'évangéliser la Moravie, et le reste à l'avenant. Telle est la singulière logique de l'auteur et la substance de son écrit que nous aurions volontiers passé sans mot dire, s'il ne portait pas un titre si retentissant, et s'il n'y avait pas à craindre que le silence de notre part ne fût pris pour une défaite ou pour un aveu d'impuissance.

— Nous avons annoncé la dernière fois le remarquable travail de M. Constantin Grot intitulé : *la Moravie et les Madjars dans la seconde moitié du neuvième siècle* [1]. L'époque dont il s'agit est une des plus mémorables dans l'histoire des Slaves occidentaux. La formation de l'État morave assez puissant, sa lutte contre les Allemands pour sauvegarder son indépendance politique et religieuse, l'invasion des Madjars avec ses suites, comme solution de la lutte, voilà les trois faits capitaux qui caractérisent cette époque illustrée par l'apostolat des saints Cyrille et Méthode. L'auteur appuie surtout sur le dernier de ces faits, et n'expose les deux autres que pour le mettre en pleine lumière. Sa thèse revient à dire que l'apparition des Madjars dans les contrées du moyen Danube, la Hongrie actuelle, n'a pas été un si grand malheur pour les peuples slaves qu'on le dit, que leur irruption dans les pays occupés par les Slaves avait un caractère purement accidentel, passager, qu'en envahissant et en dévastant les contrées allemandes durant près d'un demi-siècle, ils ont causé infiniment plus de mal à la race allemande, ont arrêté pour longtemps le flot des conquérants germaniques qui menaçait d'engloutir les peuples slaves en les germanisant; qu'en définitive, leur domination a été, à ce point de vue, plus favorable à la cause slave que désastreuse, ce qui cependant ne veut point dire qu'elle n'ait causé beaucoup de mal à tous les peuples slaves du Danube en général, et aux Moraves

[1] Saint-Pétersbourg, 1881, in 8° de VIII-436 p.

en particulier. — Cette thèse va à l'encontre de l'opinion généralement reçue ; toutefois M. Grot n'est point le premier à l'émettre ; mais à lui revient l'honneur de l'avoir établie d'une manière plus solide, en l'appuyant sur des témoignages d'histoire, sur des faits savamment combinés et rapprochés les uns des autres. Avant d'arriver au cœur de la question, il décrit la situation géographique des contrées danubiennes et les destinées des peuples divers qui les ont habitées avant le IXe siècle ; il esquisse ensuite un tableau des rapports mutuels entre les Francs et les Moraves avant l'invasion madjare ou la fin du IXe siècle, et s'arrête longuement sur l'histoire politique de l'État morave et ses luttes contre les Allemands. Les Madjars, leur origine, leur émigrations successives, leur établissement dans le bassin du moyen Danube et de la Theiss, enfin leur invasion en Moravie et en Allemagne, font le sujet de la seconde et principale moitié du volume. Une foule de questions secondaires y sont étudiées en passant, et éclaircies, sinon résolues. Outre son intérêt général, l'ouvrage de M. Grot sera d'un grand secours pour ceux qui s'occupent de l'histoire des saints Cyrille et Méthode.

— Parmi les nombreuses publications de la Société des anciens textes russes, dont le succès semble grandir avec les années, la *Cosmographie* [1] occupera une place d'honneur. C'est pour la première fois que le texte en paraît en entier, d'après un manuscrit de la bibliothèque synodale de Moscou, copié en 1670, à Holmogory, tout au nord de la Russie. Il en existe sept autres manuscrits, appartenant tous à la même rédaction, sauf quelques différences d'importance secondaire. La partie principale du texte imprimé est une traduction du célèbre Atlas de Gérard Mercator, géographe flamand, dont la première édition complète, faite à Amsterdam par Hondius avec le concours de Van den Bergh (ou Montanus), date de 1606. Toutefois le traducteur russe n'a pas rendu servilement son modèle ; il s'était attaché plutôt à en extraire tout ce qu'il y trouvait de plus intéressant, et quant aux pays du nord ou slaves, il a eu recours à une source plus ancienne et mieux fournie, la chronique polonaise de Bielski. De la sorte, sur 76 chapitres de Mercator, la version russe n'en contient que 69 ; les sept autres sont empruntés au texte de Bielski. — Outre cela, le manuscrit imprimé contient une « Cosmographie abrégée, » puisée aux sources byzantines ou russes et n'ayant rien de commun avec la « Cosmographie de Mercator. » Dans une notice fort bien étudiée, qui précède le texte, M. Tcharykov fait d'abord

[1] *Kosmografia ou la description des terres et des grands royaumes de l'univers (de l'an 1670)*. Saint-Pétersbourg, 1878-1881. in-8° maximo de 92-449 et LX p.

connaître le manuscrit imprimé, retrace brièvement, d'après le Dr J. Van Ræmdonck, spécialiste dans ces matières, la vie et les travaux de Mercator, fait une analyse succincte des parties empruntées par le traducteur russe soit au géographe flamand soit au chroniqueur polonais, donne la date de la première version russe de Mercator complet (l'année 1637), sans pouvoir cependant déterminer laquelle des nombreuses éditions lui a servi de modèle, et démontre que la plus ancienne rédaction de la « Cosmographie en 76 chapitres, » qui vient de paraître, a dû être faite dans l'intervalle des années 1655 et 1661. — Il s'étend ensuite sur la « Cosmographie » abrégée, œuvre éminemment indigène et fort répandue, et donne des renseignements intéressants sur le personnage à qui avait appartenu le manuscrit de Holmogory et qui s'appelait *Almaze Tchisty* (ce qui signifie : *Diamant le pur*), ainsi que sur sa famille et les rapports assez intimes qu'il a dû avoir avec le célèbre boyar Matvéiev.

Le texte, imprimé en fort beaux caractères slavons, rend fidèlement l'original de 1670, avec son orthographe, ses abréviations et toutes ses particularités. Il suffit de dire que l'impression en a été surveillée par M. Tihanov. C'est encore lui qui a fait la table des matières, dans laquelle sont indiqués non seulement les noms des personnes, des localités et des principaux objets, mais de plus les termes obscurs ou défigurés avec leur explication à côté. Les mots latins servant d'explication ont été pris dans les passages correspondants de l'édition de Mercator, publiée à Amsterdam, en 1630. Ce travail fait avec soin et intelligence rend un vrai service au lecteur et ajoute du prix au texte lui-même. Quant à l'exécution matérielle, elle ferait honneur aux imprimeurs les plus réputés d'Occident : d'ailleurs, c'est le mérite généralement reconnu de toutes les publications de la Société des anciens textes russes. Le volume dont il s'agit en a bien d'autres, qui le recommandent à l'attention des spécialistes : il occupera avec avantage sa place dans la littérature déjà si abondante de Mercator, et le public ne regrettera pas de l'avoir longtemps attendu.

— La *Chronique de Georges Hamartole*, dont l'impression a commencé aussi dès 1878, est aujourd'hui entièrement terminée. Elle forme trois gros volumes, reproduits au moyen des calques lithographiques. Le dernier volume [1] contient le quatrième livre de la chronique, consacré à l'histoire proprement byzantine. Il commence avec Constantin le Grand (324) [2], et se termine avec le règne de Théophile (842) ; ce qui suit appartient au continuateur de Georges. — Malgré son importance pour l'histoire russe, le texte slavon demeu-

[1] Saint-Pétersbourg, 1881, in-8o de 118 f. (feuilles 216-417 du mss).
[2] *Patrolog. grecque* de Migne, t. CX, l. IV, ch. 178 et suiv.

rait jusqu'à présent inédit. Le manuscrit choisi pour la reproduction contient la rédaction serbe ; il provient du monastère de Chilandari, au mont Athos, où il avait été exécuté en 1386, et d'où il fut apporté à Moscou par les soins du patriarche Nicon, en 1655. Il en existe une autre rédaction faite en Bulgarie. La reproduction de la chronique d'Hamartole en son entier provoquera sans doute une étude critique sur ses diverses rédactions slavonnes, sur leurs rapports mutuels et le degré de parenté qu'elles ont avec l'original grec. Celui-ci a été publié par Muralt, d'après un manuscrit de la bibliothèque synodale de Moscou, du XII[e] siècle. On sait que cette édition laisse beaucoup à désirer et que le besoin d'une nouvelle édition plus critique se fait sentir vivement. En comparant le texte slavon imprimé avec celui de Muralt, on remarquera des différences considérables ; plusieurs passages de l'original grec y sont abrégés ou entièrement omis ; en revanche, il y a plusieurs autres passages qui ne se lisent que dans la traduction serbe. En publiant cet important monument d'histoire et de littérature, la Société a rendu à la science un service réel dont elle lui doit être reconnaissante.

— Nous devons signaler une autre publication due à la même Société. C'est l'édition des *Lois de Vinodol* [1], un des plus importants monuments glagolitiques de la période croate (XIII[e]-XIV[e] siècles) et, après le code russe de Jaroslav, le plus ancien recueil des lois slaves écrites en langue vulgaire. Les statuts de Vinodol ont cela de remarquable qu'ils conservent les traits caractéristiques du droit communal des Slaves. Vu l'importance de ce monument juridique, et afin de le rendre accessible aussi aux amis des lettres slavonnes, la Société l'a fait reproduire fidèlement en caractères glagolitiques, accompagnés d'une transcription en lettres russes et latines ; de plus, elle l'a muni d'un double commentaire juridique et philologique. — Ce dernier, qui vient de paraître, a été fait par l'éminent slaviste M. Jagitch, aujourd'hui membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg et professeur à l'Université de la même ville. Au texte, transcrit en lettres cyrilliques et accompagné d'une version explicative en langue russe, le docte éditeur a ajouté un copieux commentaire et des notices sur l'état politique, religieux et social de Vinodol, ainsi que sur la date précise du code primitif de ces lois qu'il fixe à l'an 1288, au lieu de 1280 ainsi qu'on l'a cru jusqu'à présent.

— Parmi les monographies faisant partie des « Monuments de littérature ancienne » que publie la Société, nous signalerons celle de M. Archangelski, intitulée : *Nil Sorski et Vassian Patrikéiev*, leurs travaux littéraires et les idées qui avaient cours dans l'ancienne Rus-

[1] Saint-Pétersbourg, 1880, in-8° minima de v-152 p.

sie[1]. Les écrits que ces deux moines ont laissés, ne sont ni nombreux, ni très étendus; mais ils sont remarquables par le caractère éminemment ascétique et contemplatif qui les a inspirés, et qui contrastait d'une manière frappante avec le formalisme grossier et routinier devenu dominant dans toutes les classes de la société. Nil Sorski, surnommé ainsi de la petite rivière Sora au bord de laquelle il avait fondé son monastère, vivait au xv[e] siècle (1433–1506); Vassien, dans le monde prince Basile Patrikeev, un des ancêtres des Galitzin, était son disciple et le continuateur de ses doctrines qu'il a défendues avec éclat; il fera le sujet d'un autre volume, la présente esquisse ne traitant que du maître. Après avoir indiqué les écrivains qui ont parlé de Nil Sorski avant lui, l'auteur retrace sa vie fort peu connue d'ailleurs, en réunissant toutes les données éparses çà et là qu'il lui a éte possible de trouver; il étudie ensuite ses écrits, en particulier « sa règle, » composée de onze chapitres où sont exposées ses idées sur la vie monastique, sur la perfection religieuse et sur l'esprit intérieur qui doit en être l'essence et l'âme. Le détachement des biens de ce monde est le point sur lequel l'ascète de Sora insiste avec plus de force; partisan de la pauvreté absolue, il enseigne que les couvents ne doivent pas posséder des biens immeubles, ni même avoir des églises ornées. En quoi il allait contre les traditions séculaires et avait grand tort de généraliser, mais il était conséquent avec lui-même, ayant choisi de préférence la vie contemplative et embrassé la pauvreté la plus rigoureuse. Pour compléter l'étude des écrits de Nil, l'auteur remonte aux sources où l'ascète russe a puisé ses doctrines; il montre la liaison qui existe entre sa Règle et les écrits de Cassien, de Nil le Sinaïte et de Jean Climaque. Quant à son ascétisme contemplatif, il en indique les trois illustres modèles, si connus en Orient, saint Éphrem, Siméon le jeune et Grégoire le Sinaïte.

En somme, les doctrines de Nil Sorski n'offrent rien de nouveau ou qui ne fût depuis longtemps pratiqué dans d'autres pays. Sa « Règle » même n'est qu'un résumé bien coordonné des maximes enseignées par des maîtres de la vie spirituelle; son mérite consiste à les avoir introduites en Russie avant les autres et recommandées par son exemple et ses écrits. Ce mérite devient exceptionnel, quand on se reporte par la pensée à l'époque où il vivait; l'ignorance, le relâchement des mœurs, le culte du formalisme provenant de l'absence de toute vie intérieure, de toute direction intellectuelle et morale, étaient alors en pleine efflorescence non seulement parmi les fidèles, mais dans le clergé tant séculier que régulier. Il faut lire ce que

[1] « *Pamiatniki* » etc., n° xvi. Saint-Pétersbourg, 1882, in-8 de xii-282 et 26 p.

M. Archangelski en dit dans le quatrième et dernier chapitre de son livre; le tableau qu'il y trace de l'état intellectuel et religieux de la Russie vers la fin du xv^e siècle et au commencement du xvi^e, est du plus vif intérêt; l'impression qu'il produit sur l'esprit du lecteur est d'autant plus profonde que rien n'y est laissé à l'arbitraire, que chaque trait a été demandé à l'histoire, aux documents. — Plus ce tableau est sombre, plus aussi la figure ascétique du moine de Sora paraît lumineuse ; mais sa protestation toute évangélique n'a rien de commun avec celle de l'incrédulité ou de la raison rebelle. La Russie de nos jours offrant plus d'une analogie avec celle des xv^e-xvi^e siècles, l'étude de M. Archangelski ne manque pas d'un certain à propos.

—La Société d'histoire russe a mis au jour cinq nouveaux volumes de son Recueil, qui ne cèdent en rien, quant à l'intérêt, aux précédents. La fameuse *Commission législative* de Catherine II occupe les tomes XXXII^e et XXXVI^e de la série ; mais, en reprenant en sous-œuvre le travail commencé par feu Polénov, on a adopté un plan qui diffère du premier en ce que les documents paraissent maintenant dans leur texte original, tandis qu'auparavant on se contentait de les commenter. On ne peut que féliciter la rédaction de ce changement. M. Serguéiévitch (qui a soigné l'édition) en a fait ressortir les avantages dans une préface fort bien faite ; il y montre, par exemple, que même les listes de ballottage jettent une lumière inattendue sur des questions très importantes. Elles prouvent, entre autres, que la majorité de l'assemblée législative n'était point contraire à l'amélioration de l'état des serfs. D'après l'éditeur, l'insuccès de la Commission a tenu aux vues personnelles de Bibikov, son président, imposé par la volonté souveraine plutôt que librement élu par les délégués. Les deux volumes contiennent le journal des séances tenues depuis le 7 avril 1768 jusqu'au 8 juillet 1700 et des pièces justificatives.

Le tome XXXIII^e sert de complément obligé au XXIII^e, qui contenait la spirituelle correspondance de Catherine II avec le baron Grimm. Lors de la publication de celle-ci, la Société ne possédait pas encore les réponses de Grimm. Elles ont été découvertes depuis, les unes aux archives d'État, les autres chez le prince Vorontzov. Encore ne les-a-t-on pas au complet ; il reste bien des lacunes et d'assez considérables. Toutefois on doit savoir grand gré à la Société d'avoir recueilli ce qui existe de ce commerce épistolaire d'un si haut intérêt. M. Grot, académicien, en a déjà fait son profit dans l'excellente monographie intitulée : *Catherine II dans sa correspondance avec Grimm* [1]. On trouve de plus dans le recueil les

[1] *Mémoires* (russes) de l'*Académie des sciences*, tome XXXIV. Appendice n° 1.

lettres du même baron au prince Galitzin, sept lettres encore inédites de Diderot à l'Impératrice et celles d'Ernest Biron à Kaiserling, ambassadeur d'Allemagne à Varsovie, qui ont trait à l'élection de Biron au duché de Courlande et aux divers projets politiques de ce parvenu de détestée mémoire (1734-1737). Les lettres des deux correspondants français de Catherine II roulent sur l'éducation, l'école, la législation, la littérature. Dans une des siennes (n° 23) Diderot se décerne le nom de Russe ; il le serait devenu, dit-il, par l'ingratitude de son pays et la miséricorde de l'Impératrice. Le joli patriote ! Cet intéressant volume a été rédigé par MM. Grot et Stendman, secrétaire de la Société, qui a préparé aussi le tome suivant (le XXXIVe).

Les documents insérés dans ce volume offrent également un grand intérêt. Ils proviennent des Archives des affaires étrangères de Paris et embrassent la période de 1681 à 1718. On y lit d'abord les dépêches des ambassadeurs français à la cour de Russie, les instructions de leur gouvernement et les relations sur le séjour des ambassadeurs russes Potemkin et Volkov, en France ; ensuite on y trouve les pièces relatives au voyage de Pierre Ier en France, en 1717, dressées par Mailly de Nesle, Tessé ; enfin, comme appendice, les mémoires de Legrand, premier employé au ministère des affaires étrangères. Le but principal de ces relations diplomatiques consistait, pour la France, dans la conclusion d'un traité de commerce avec la Russie dont la puissance croissante fixait déjà l'attention générale. C'est à cela que se rapporte le mémoire de Legrand, écrit en 1726, ainsi qu'aux pourparlers qui ont eu lieu à ce sujet entre les deux gouvernements. — Inutile d'ajouter que les documents imprimés dans ce volume contiennent, en outre, une multitude de données curieuses sur la Russie de ce temps ; sur les réformes entreprises par Pierre Ier, les partis qui divisaient la cour, les fêtes publiques, les abus criants qui se commettaient dans l'administration ; enfin, la caractéristique des principaux dignitaires, le procès du tsarévitch Alexis, lequel était en son temps le grand événement du jour, etc.

— La Société d'histoire russe s'est chargée de continuer la publication des *Monuments diplomatiques de l'ancienne Russie avec les puissances étrangères*, que faisait paraître autrefois la Chancellerie impériale. Les relations de Moscou avec la Pologne et le grand-duché de Lithuanie de 1487 à 1533 ont fourni la matière du tome XXXVe du Recueil publié sous la direction de M. Karpov. Cette époque fut très remarquable en ce que Jean III souleva pour la première fois la question de la reprise de la Russie occidentale, en prenant le titre de « Souverain *de toute la Russie*, » et en le faisant reconnaître par la Pologne, et avec lui le droit de protéger la religion gréco-russe

dans les domaines de la République. Les développements de cette thèse originale et neuve sont longuement exposés dans la préface, dont tous les éléments seraient, au dire de l'auteur, puisés aux pièces insérées dans le volume.

— La même Société prépare un grand *Dictionnaire biographique* qui contiendra plus de 20,000 noms. La liste en est déjà sous presse, et sera distribuée à toutes les personnes compétentes.

— En attendant, M. Bytchkov, directeur actuel de la Bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg, a édité le *Dictionnaire bibliologique* de feu Stroïev [1], qui grâce à sa présente rédaction sera utilement consulté même après les ouvrages analogues du métropolite Eugène et de Philarète, et bien qu'il fût composé il y a 40 ans.

— Les œuvres complètes du prince Pierre Viazemski se sont accrues de quatre nouveaux volumes, dont l'un, le quatrième de la série, contient les poésies (1828-1852) [2] et n'entre pas dans notre cadre. Le tome V reproduit la brillante étude sur le célèbre écrivain Von Vizine, [3] écrite en 1846 ; modèle de critique littéraire dans laquelle l'auteur excellait, elle est en même temps une page d'histoire, un tableau du règne de Catherine II qui a jeté sur la Russie un si vif éclat, emprunté en grande partie à la France du XVIIIe siècle. Von Vizine, qui a voyagé en France, en a également subi l'influence, dont ses écrits conservent des traces visibles. Le prince Viazemski cite des passages entiers qui ont été empruntés à Duclos et à La Baumelle, sans que la source soit indiquée. Il fait connaître Von Vizine, non seulement comme littérateur, mais encore comme homme politique, mêlé aux affaires d'Etat, en relation intime avec le comte Panine, chancelier de l'Empire, et avec d'autres sommités administratives de l'époque, ainsi que le témoigne sa correspondance, placée à la suite de cette excellente monographie qui conserve sa valeur, même de nos jours.

Le tome VIe contient les *Lettres d'un vétéran russe de l'année 1812 sur la question d'Orient*[4], suivies d'une traduction russe. Dans sa jeunesse, le prince Viazemski avait pris part à la campagne de 1812 et assista à la bataille de Borodino. Lors de la guerre de Crimée, ne pouvant rester indifférent aux jugements iniques et erronés que l'on portait en Occident sur son pays, il en entreprit la défense dans une série de lettres, écrites au fur et à mesure que les événements se déroulaient sur le théâtre de la guerre. Quoique déjà sexagénaire, le prince Viazemski y a mis de l'entrain, et une verve toute juvénile. Comme il

[1] Saint-Pétersbourg, 1882, in-8° de 531 p.
[2] Saint-Pétersbourg, 1880, in-8° de VIII-379 et XIII p.
[3] *Ibid.*, 1880, in-8° de VII-351 p.
[4] *Ibid.*, 1881, in-8° de XI-515 p.

les a composées en français, nous renvoyons le lecteur au texte original. Nous ajouterons seulement, qu'on fera bien de lire à la suite ce qu'il a écrit plus tard sur la guerre de 1875, dans une lettre adressée à M. le comte Serge Schérémétev. On y verra des appréciations toutes différentes que nous signerions des deux mains.

— Les *Esquisses de littérature, de critique et de biographie* (1855-1877)[1] renferment un choix de morceaux parmi lesquels les portraits littéraires attirent surtout l'attention. Karamsine, Dmitriev, Pletnev, Baratynski, Ozérov, Griboïedov, passent devant vous, chacun avec sa physionomie fidèlement rendue; mais celui qui frappe le plus par son incomparable originalité et par le fini d'exécution, c'est le prince Kozlovski; la notice que lui a consacrée le prince Viazemski est un petit chef-d'œuvre. On remarquera aussi la caractéristique du célèbre comte Rostoptchine. Dans toutes ces appréciations, l'auteur a fait preuve d'une noble indépendance; la crainte d'aller contre le courant de l'opinion reçue ne l'arrête jamais; il dit franchement ce qu'il pense des idoles du jour qu'elle se dresse souvent sans raison. Ainsi, Gogol n'est pour lui ni un philosophe ni un penseur, mais un incomparable photographe des travers humains; ainsi encore, il reproche à l'auteur du roman historique : *Guerre et paix*, du comte Tolstoï, qui est traduit en français, d'avilir l'histoire et de tomber quelque peu dans la caricature. Il y a dans ce volume des pages charmantes sur la France, sur Ferney, sur les souvenirs de 1812; on lira aussi avec intérêt ce que l'auteur pensait de Pierre I[er], de Catherine II, de Napoléon et autres grands personnages des deux derniers siècles. C'est là encore que se trouve la lettre au comte Schérémétev dont il a été question plus haut[2].

— M. Bestoujev-Rumine, de son côté, a esquissé les portraits des historiens russes, sous le titre de *Biographies et caractéristiques*[3]. C'est un recueil des notices sur Tatistchev, Schlözer, Karamzine, Pogodine, Soloviev, Yéchevski et Hilferding, composées à diverses époques et dispersées dans des revues périodiques. L'étude sur Tatistchev forme une monographie assez étendue et figure à bon droit en premier lieu, grâce à la richesse des données qu'elle contient plutôt qu'à la priorité de Tatistchev dans l'ordre du temps. L'appréciation de Karamzine, malgré le grand soin avec lequel l'estimable professeur l'a faite, aurait gagné à être moins solennelle, j'allais presque dire moins officielle. Elle a été écrite pour la fête jubilaire de l'université de Saint-Pétersbourg, et elle s'en ressent. Les éloges qui y sont

[1] Tome VII, 1882, in-8° de VI-514 p.
[2] Pages 465 et suiv.
[3] Saint-Pétersbourg, 1882, in-8°

décernés à l'historiographe paraîtront exagérés à quiconque n'a pas de parti pris. Quant aux autres caractéristiques, nous signalerons celle de Yechevski dont le nom est peu connu hors de Russie ; on reconnaît aussitôt qu'elle a été tracée d'une main amie.

— M. Semevski, rédacteur en chef de l'*Antiquité russe*, a eu l'heureuse pensée de nous donner une nouvelle édition des *Mémoires de Porochine* [1], précepteur de Paul Ier. En écrivant ce journal, l'auteur se proposait avant tout de se rendre compte du progrès intellectuel et moral de son auguste élève ; mais il retrace aussi en traits détachés une peinture vraie et vive de l'époque, de ses mœurs, de ses tendances, de ses individualités, qui toutes plus ou moins portent un cachet d'originalité que l'on chercherait vainement de nos jours. La société qui y est peinte, quoique entraînée par l'éclat, les séductions et souvent par les écarts de la civilisation européenne, portait cependant en soi un élément vivace de nationalité : elle était plus russe qu'elle ne le devint par la suite. Le comte Panine, gouverneur du grand duc et chancelier de l'empire, était russe des pieds à la tête, s'intéressant à tout ce qui tenait à la Russie, aimant le pays avec ardeur et dévouement ; aussi l'éducation donnée au grand-duc était-elle éminemment nationale. L'élément militaire n'y prédominait pas. On n'habituait pas le futur empereur à se considérer comme soldat avant tout. On se gardait bien de lui imposer comme devoirs suprêmes ce qui, en réalité, n'aurait été pour lui qu'un amusement, l'aurait distrait des études plus sérieuses et, peut-être paralysé chez lui le développement de l'intelligence. Porochine était un homme de bien, s'il en fut ; tout entier à ses devoirs, pénétré de la grandeur de sa mission, il avait pour son élève un véritable culte ; malgré cela, il fut obligé de quitter le poste qu'il occupait. « On ne saurait s'empêcher de déplorer que ce noble caractère n'ait présidé jusqu'au bout à l'éducation du jeune prince. On aime à croire que son influence salutaire se fût retrouvée plus tard dans l'adolescent devenu empereur. » Ainsi s'exprime le prince Viazemski [2], à qui appartiennent aussi les appréciations précédentes sur les *Mémoires de Porochine*. Elles complètent ce que nous avons dit de ce document ici même, quand il s'imprimait dans l'*Antiquité russe* par fragments. — La nouvelle édition, collationnée sur l'original, enrichie de notes biographiques et d'une excellente table des matières faite par les soins de M. Nicolas Barsoukov, fera oublier la première, devenue déjà très rare.

— L'auteur de l'ouvrage intitulé : *La famille des Razoumovski* vient

[1] *Zapiski Porochina*, Saint-Pétersbourg, 1881, in-8°.
[2] *Œuvres complètes*, t. VII, p. 69 et suiv.

d'en donner la suite [1], consacrée exclusivement au sérénissime prince André Kirillovitch, tour à tour ambassadeur de Russie à Naples, à Copenhague, à Stockholm, à Vienne. Le nom de ce diplomate se trouve mêlé aux plus graves négociations du temps de Catherine II et de Paul Ier, telles que le partage de Pologne et le rapprochement de la Russie avec les deux puissances copartageantes, la coalition contre la France datant de Catherine II, la campagne de Souvarov en Italie, etc. Il faut y ajouter les projets politiques en faveur du grand-duc Paul auxquels le jeune Razoumovski avait pris part de concert avec l'ambassade française à Pétersbourg et qu'il dut expier par un exil. Le nouveau volume se distingue comme les précédents par la richesse des matériaux puisés cette fois-ci aux archives Paris, de Berlin, de la famille des Razoumovski et surtout à celles du Ministère des affaires étrangères à Moscou.

— La France connaît déjà avantageusement le nom de Kisselev et le rôle qu'il a joué dans le monde diplomatique. C'est la vie de cet homme d'état, mort à Paris, qui est racontée dans le volumineux ouvrage de Zablotski [2]. Fait d'après des documents authentiques pour la plupart inédits, il embrasse les événements les plus graves de la politique extérieure et intérieure de la Russie durant les trois derniers règnes. Dans le premier volume, l'auteur raconte les années de la jeunesse de Kisselev et ses débuts dans la vie militaire (1788-1819); les services rendus comme chef de l'état-major de la seconde armée (1818-1828), la part qu'il a prise dans la guerre de Turquie (1828-1829) et les actes de son administration dans les principautés du Danube (1824-1834). Le second volume, qui embrasse l'intervalle de temps (1838-1856) pendant lequel Kisselev remplissait la charge de ministre des domaines d'État, nous le montre tout entier à la question de l'émancipation des serfs. On y trouve l'histoire détaillée de cette réforme capitale, et un exposé aussi intéressant que véridique de ses vues personnelles sur la question, vues désintéressées, libérales, et qui lui ont valu la réputation méritée d'un partisan déclaré de l'émancipation. Sa carrière diplomatique à Paris (1856-1863) et les dernières années de sa vie font le sujet du troisième volume: les appendices occupent le quatrième. Est-il besoin d'ajouter qu'un homme si cultivé, placé si près de trois souverains, jouissant de leur confiance et qui se trouvait en contact avec une multitude de personnes de tout pays et de toute condition, a dû toucher à une foule de questions les plus diverses et que ses appréciations offrent un très

[1] Saint-Péterbourg, IIIe vol., première partie, in-8° de 530 p.

[2] *Le comte Kisselev et son époque*. Matériaux pour servir à l'histoire d'Alexandre Ier, Nicolas Ier et Alexandre II. Saint-Petersbourg, 1881, 4 vol. in-8°.

vif intérêt? Les lecteurs français, en particulier, seront bien aise d'apprendre le jugement que Kisselev portait sur leur pays ; ses appréciations des hommes et des choses de la France sont disséminées dans son journal et sa correspondance, où l'on constate à chaque instant les fruits des lectures à la fois vastes et variées. Ç'a été une bonne fortune pour Kisselev d'avoir trouvé un historien de la valeur de Zablotski-Desiatovski, confident de ses pensées les plus intimes, son bras droit dans les travaux relatifs à l'émancipation, et qui était, comme lui, épris de la dignité humaine et de la légalité.

— La famille des Schérémétev, une des plus illustres qui existent en Russie, a trouvé aussi son historien. Les deux magnifiques volumes que M. Alexandre Barsoukov vient de publier [1], en attendant les autres, donnent déjà la mesure de son talent d'écrivain. Dès l'apparition, son ouvrage a conquis les faveurs de la presse et ce succès est parfaitement mérité. Il y a du plaisir à lire ces pages écrites dans un langage correct, simple et digne, à qui de fréquentes citations de chroniques de l'époque donnent je ne sais quelle saveur de terroir. Le talent de l'historien paraît surtout dans la manière dont il traite son sujet : la famille des Schérémétev figure toujours sur le premier plan du tableau ; mais, tout en racontant les faits et les gestes de ses principaux héros, l'auteur les enchâsse avec beaucoup d'art dans l'histoire générale du pays, en esquissant à cette occasion à grands traits les événements les plus saillants auxquels ils ont pris part et qui ont illustré leur nom. De là l'intérêt du livre ; il va en grandissant à mesure qu'on avance dans la lecture de ce récit, à la fois attrayant et instructif. Fait avec grand soin d'après les documents authentiques, en grande partie inédits, l'ouvrage de M. Barsoukov, enrichit d'une foule de nouvelles données la généalogie, l'histoire et la géographie. Grâce à lui, le premier ancêtre des Schérémétev cesse désormais d'être un personnage légendaire. Il était originaire de Prusse où il tenait un fief sous la suzeraineté des chevaliers teutoniques ; il s'appelait André Kabilo. — Plus tard il émigra à Moscou où le grand prince Siméon-le-Superbe (1340-1353) lui donna le titre de boyar. Son fils Théodore, surnommé le Chat, était père de Jean-le-Chat et d'Alexandre (Kochkine) dont le premier comptait parmi ses descendants directs Romain, arrière grand-père de Michel Romanov, chef de la dynastie actuellement régnante. Le cadet, Alexandre, avait un petit-fils nommé André Schérémett, père de Basile Schérémétev qui se fit moine sous le nom de Vassien. Les Schérémétev d'aujourd'hui (les comtes Serge et Alexandre), descen-

[1] *Rod Scheremetevykh*. Saint-Pétersbourg, 1881 et 1882, in-4° maximo de VIII-545 et 530-X p. avec de nombreux chromos et fac-simile.

dent du boyar Nicétas, quatrième fils de ce même Basile qui en a laissé six en tout. Le premier volume de l'ouvrage de Barsoukov s'occupe presque exclusivement de ces derniers, qui étaient contemporains de Jean-le-Terrible. L'aîné de ces six frères, Ivan Vasilievitch Bolchoï (le grand), le plus célèbre de tous, avait une fille, Hélène, qui a été mariée à l'infortuné tsarevitch Ivan Ivanovitch, mis à mort par son père. C'est lui qui joue le principal rôle dans le récit, ayant pris une part active à la conquête de Kazan, aux guerres de Livonie et de Lithuanie et aux autres événements mémorables du règne d'Ivan-le-Terrible. Mais autant il a illustré le nom de sa famille par des actes de bravoure, autant son frère Nicétas l'a déshonorée par ses instincts de cruauté et de haine aveugle. Le premier volume se termine avec le règne d'Ivan IV ; le second embrasse ceux de Théodore, de Godunov, de Démétrius et l'interrègne. Ici encore l'avant-scène est sans cesse occupée par deux Schérémétev, Fédor Ivanovitch et Pierre Nikititch, fils des précédents, surtout par le premier; on le voit et dans le conseil des *sept boyars* qui inspiraient le jeune tsar Fédor, et parmi les chefs du mouvement national qui a mis fin à l'interrègne, et à la tête de l'ambassade envoyée auprès du jeune Michel Romanov pour l'engager à accepter la couronne qui venait de lui être décernée par les représentants de la nation. C'est une justice à rendre à l'historien de la famille des Schérémétev qu'il se montre impartial à l'égard de ses membres dont il raconte les actes. Les portraits qu'il retrace ne sont ni flattés, ni assombris à plaisir. Dans les appréciations qu'il donne des personnages ou des faits historiques, il préfère rester dans le rôle modeste de rapporteur, en invoquant le témoignage, soit d'un écrivain de l'époque, soit d'une autorité savante de nos jours. Tels sont les jugements qu'il porte, par exemple, sur Ivan IV, de sanguinaire mémoire, et son époque, sur le caractère de Fédor son successeur, sur Godounov et le soi-disant Démétrius, etc. Rien n'y est laissé à la conjecture ou à la fantaisie ; chaque page au contraire porte les traces d'une étude approfondie du sujet et des sources qui y sont relatives : on sent, en outre, que l'ouvrage est écrit *con amore ;* aussi la lecture en est-elle fort attachante et fait vivement désirer la suite.

J. Martinov.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE : Un peu de théorie. Troisième causerie : *Quelques moyens d'apprécier le degré d'autorité des documents écrits* — Académie des inscriptions et belles-lettres — Académie des sciences morales et politiques. — Réunion des délégués des sociétés savantes. Lectures et communications. — Société de l'histoire de France. — Société bibliographique. — Publications récentes. — Nécrologie : le P. Charles Cahier ; MM Louis Lacroix, François Chabas, Cocheris, Francis Wey, Guessard ; M. Jules Quicherat ; M. Le Play.

Nous nous occuperons aujourd'hui, toujours en suivant les pas du P. de Smedt [1], des moyens d'apprécier le degré d'*autorité* des documents écrits. Mais nous ne négligerons pas de relever d'abord, en ce qui concerne l'interprétation de ces documents, une excellente remarque préliminaire du savant religieux. « Le principal fondement de cette interprétation, dit-il, est donné par la connaissance la plus parfaite possible de la langue employée par l'auteur qu'on examine. » Étendant et généralisant cette remarque, nous dirons que la meilleure préparation de l'historien et du critique, c'est une instruction générale vraiment solide, et, pour préciser davantage, c'est d'avoir fait ce qu'on appelle de *bonnes études* secondaires et supérieures, et de ne jamais négliger d'entretenir, de fortifier, d'accroître le fonds qu'on y a acquis. Comme la pente de notre époque est à la *spécialisation,* même excessive, il faut réagir contre les dangers que cette tendance pourrait créer, à côté des avantages incontestables qui en résultent, il faut réagir, disons-nous, en ne restreignant pas absolument son labeur dans le cercle exclusif du sujet qu'on a choisi, mais en donnant quelque part de son temps à cette culture générale de l'esprit, culture philosophique, littéraire, scientifique, qui ne laisse pas, quand elle est sagement menée, d'être extrêmement fructueuse pour la spécialité même que l'on a choisie comme champ de travail particulier. Cette culture générale, dont les *bonnes études* premières

[1] Nous avons appris et nos lecteurs apprendront avec plaisir que le savant religieux prépare une nouvelle édition, augmentée et en langue française, de son traité : *Des principales règles de la critique historique.*

sont la base la plus solide, on peut pourtant se la donner à tout âge et l'acquérir de plusieurs façons, et de ce que les études premières auraient manqué ou auraient été mauvaises, il ne faudrait pas toujours pour cela désespérer de pouvoir, dans une mesure suffisante, se munir, chemin faisant, de la préparation générale nécessaire aux travaux de l'histoire et de la critique.

L'appréciation de l'*autorité* des documents repose sur une juste estimation de la valeur des témoignages qu'ils renferment. A raison du temps, on distingue ces témoignages en *contemporains*, *prochains*, c'est-à-dire presque contemporains, et enfin *éloignés* du temps où l'événement dont ils témoignent s'est accompli. A raison du lieu, on les distingue en *domestiques* (du même pays, de la même nation), et *étrangers*. A raison de leur rapport plus ou moins direct avec le fait dont ils témoignent, on les distingue en *immédiats* (quand les témoins ont eux-mêmes perçu le fait), et *médiats* (quand ils les connaissent par la relation d'autrui). On voit d'abord que cette triple distinction comporte des degrés divers d'autorité dans les témoignages. Il faut remarquer pourtant que ces degrés ne sont pas tous absolus. « Toutes choses égales, dit le P. de Smedt, un écrivain contemporain ou domestique jouit, en général, d'une plus grande autorité qu'un écrivain plus récent ou étranger. Il y a cependant certains faits au sujet desquels des écrivains un peu postérieurs ou étrangers méritent plus de confiance : par exemple, quand il s'agit d'une chose traitée en secret, ou d'un fait qui intéresse des factions adverses ou qui émane d'hommes en possession de l'autorité ou de la puissance. En effet, par la marche du temps on voit les choses secrètes se produire à la lumière, la violence des passions s'apaiser, la recherche de la vérité se faire avec calme et les motifs d'un assentiment contraint diminuer et disparaître. »

La valeur d'un témoignage dépend de la *science* et de la *probité* du témoin. Au sujet de la *science* des témoins historiques, le P. de Smedt présente plusieurs observations et distictions très judicieuses. Mais nous nous bornerons, pour abréger, à proposer à nos lecteurs cette remarque générale, dont les historiens insuffisamment préparés ne tiennent pas toujours un compte assez rigoureux dans l'appréciation et l'emploi des documents, à savoir que l'énonciation d'un fait n'implique pas nécessairement chez l'auteur qui l'a énoncé la connaissance exacte de ce fait, dont il n'a parfois qu'une notion approximative ou même tout à fait erronée. Il faut éviter comme un dangereux écueil cet excès de confiance dans les documents, de même qu'il faut éviter, comme un écueil opposé mais non moins dangereux, cet excès de défiance et de doute qui constitue l'erreur du *scepticisme historique*. En ce qui concerne la *probité* des témoins, il est de règle qu'il faut

à priori la supposer comme probable, mais il arrive parfois que la critique possède certains indices qui rendent cette probabilité suspecte ou la détruisent tout à fait, ou bien au contraire il arrive que cette probabilité est confirmée par des raisons et par des preuves qui l'élèvent à la certitude. Le P. de Smedt énumère quelques-unes de ces raisons favorables et quelques-uns de ces indices contraires. Parmi ceux-ci, nous signalerons, avec le savant religieux, les effets de *l'esprit de parti*, qui, poussé à un certain point, peut altérer la sincérité des témoignages historiques, et nous noterons encore avec lui les justes soupçons que peut inspirer à la critique, dans les écrits d'histoire, un groupement artificiel des faits, destiné à les faire aboutir à la démonstration de telle ou telle thèse. Ici encore, toutefois, il ne faut pas tomber dans un excès de défiance et de rigorisme scientifique. Il faut surtout se garder en reconnaissant, en affirmant même les droits et les conditions idéales de la science pure, de condamner pourtant comme blâmables et comme inutiles, le genre *apologétique* et le genre *polémique*, utiles au contraire à toute époque, et que les circonstances qui caractérisent la nôtre, rendent, on peut le dire, nécessaires. Mais, à cause des dangers scientifiques que ces genres portent, pour ainsi dire, avec eux, et des illusions que facilement ils entraînent, il est bon de rappeler aux auteurs qui les cultivent que, s'ils veulent faire des ouvrages qui puissent résister à l'examen sincère d'une critique désintéressée, ils doivent se montrer très sincères, très sévères et très prudents dans le choix et le contrôle de leurs preuves et de leurs raisonnements historiques, ils doivent être très attentifs à ne donner comme certain que ce qui est vraiment certain. « Ce n'est pas, dit très bien le P. de Smedt, un médiocre signe de la volonté où a été un auteur de dire la vérité, que de remarquer dans son ouvrage une certaine modération et une certaine diligence grâce auxquelles, même dans l'exposé des faits par lesquels sont le plus fortement confirmées les opinions profondément enracinées dans son âme, il distingue par les termes mêmes de l'exposé les choses certaines de celles qui sont seulement probables ou de celles qui sont incertaines. »

L'autorité des *documents publics* ou *officiels* est généralement de très grand poids en ce qui concerne la connaissance du temps et du lieu où se sont accomplis les faits dont ils témoignent, et de même en ce qui concerne la matière principale et propre de tels documents, comme les prescriptions d'une loi, les clauses d'un traité, etc. Mais, au contraire, ils sont souvent loin de mériter la même confiance dans ce qui n'en forme que l'accessoire, comme par exemple les exposés préliminaires, où l'on ne sait que trop quelles erreurs, même volontaires, ont maintes fois trouvé place. De même il peut y avoir lieu de se

défier de la parfaite exactitude des récits ou des affirmations contenues dans les *bulletins*, *proclamations*, *dépêches*, etc., émanant d'une source officielle, surtout quand les faits contenus dans ces documents sont de nature à exercer une influence politique, et peuvent tourner soit à l'avantage, soit au détriment de l'autorité au nom de laquelle ils ont été rédigés. Quant aux *documents privés*, on peut dire en général que l'autorité d'un de ces documents, considéré isolément, est seulement probable, mais qu'il peut s'y ajouter des indices tels, soit de science, soit de sincérité, par rapport à l'événement dont ce document témoigne, que cette probabilité se transforme en certitude. Parmi les *documents privés*, on peut distinguer spécialement : 1° les *relations* ou *rapports*, les *mémoires*, *mémoriaux*, *journaux*, etc., et en général les documents écrits au milieu des événements mêmes et dont les auteurs retracent ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont vu, ou ce qu'ils ont appris de témoins immédiats. Ce genre de documents apporte à l'histoire de grandes lumières. Mais, comme le fait observer justement le P. de Smedt, la critique peut avoir bien des raisons, en tel ou tel cas, de peser avec attention les qualités bonnes ou mauvaises des auteurs, leur situation, leurs intérêts, toutes choses desquelles dépend le plus ou moins d'autorité de leur témoignage. Les *relations* et *dépêches* des ambassadeurs, qui semblent tenir le milieu entre les documents publics et les documents privés, sont une précieuse source d'information, mais non toujours absolument sûre. On sait aujourd'hui que certaines collections de dépêches d'ambassadeurs, publiées dans des recueils officiels, pour l'usage parlementaire, ont été remaniées, alterées, ou même fabriquées après coup [1]. 2° Les *journaux périodiques*, dont l'usage, comme documents d'histoire, demande une critique extrêmement sévère. 3° Les *lettres particulières* qui ont souvent l'avantage d'une sincérité très grande et d'une effusion qui révèle les vraies causes des événements, qui fournissent aussi de précieuses indications chronologiques, mais qui, écrites d'une plume rapide, contiennent aisément des erreurs de fait sur les événements que l'écrivain n'a connus que d'une façon indirecte. 4° Les *éloges funèbres*, les *panégyriques* de personnages vivants ou récents, documents où l'on n'ignore pas que la vérité n'est pas scrupuleusement respectée. Il faut, sans aucun doute, en dire autant des *mémoires* et *plaidoyers* d'avocats et des *discours parlementaires*. 5° Les *ouvrages historiques* proprement dits, au sujet

[1] Voyez les curieux récits de M. Rothan sur l'*affaire du Luxembourg* récemment publiés dans la *Revue des deux mondes*. En faisant cette observation de critique historique, nous n'entendons nullement exprimer un jugement sur certaines nécessités d'État.

desquels il faut distinguer ceux qui ont été composés par des historiens contemporains, voisins ou éloignés des événements ; ceux où l'auteur a indiqué les sources de ses récits et ceux où il a négligé de le faire ; ceux qui ont été composés d'après des documents qui nous sont parvenus et ceux dont les sources sont perdues. 6o *Les traités* de théologie, de philosophie, de sciences, les ouvrages de littérature, de poésie, d'éloquence, et autres documents qui, par eux-mêmes, n'appartiennent point au genre historique et n'ont pas trait directement aux faits dont ils témoignent, mais qui fournissent néanmoins de très grandes lumières à la critique, et dont le témoignage est souvent d'autant plus précieux pour elle qu'il est, pour ainsi dire, involontaire et comme spontané.

Comme complément à ce que nous avons dit de l'*autorité* des documents écrits, il n'est pas inutile d'emprunter au P. de Smedt les règles qu'il pose sur la valeur et l'emploi de l'*argument négatif*, c'est-à-dire de l'argument qui conclut à la négation d'un fait en s'appuyant sur le silence des écrivains contemporains ou voisins du temps où ce fait aurait eu lieu. « On peut, dit le savant religieux, validement arguer contre la vérité d'un fait du silence d'un écrivain, quand, après avoir examiné toutes les conditions de lieu, de temps, et les autres, appartenant soit au fait lui-même, soit à l'écrivain dont il s'agit, on est amené à conclure : 1° que ce fait est tel qu'il n'a pu, en aucune manière, être ignoré de l'écrivain, et 2° que l'écrivain, dès lors qu'il n'ignorait pas ce fait, était necessairement amené à en parler. — Quand ces deux conditions sont manifestement réunies, le silence de l'écrivain à l'égard du fait équivaut à une négation formelle... Il ne suffit donc pas du silence des écrivains, même s'ils sont nombreux, même si ce silence s'est continué longtemps après l'époque à laquelle on rapporte le fait dont il s'agit, pour que l'on puisse établir contre ce fait un argument négatif qui soit efficace, c'est-à-dire qui équivaille à un argument positif contre ce fait, mais il faut qu'à ce silence s'ajoute la double condition expliquée ci-dessus. Si cette condition existe, l'argument négatif tiré du silence, même d'un seul auteur, est établi. Si, au contraire, elle fait défaut, il est à peine possible de jamais rien conclure contre la vérité d'un fait, du silence même de tous les écrivains contemporains et voisins qui nous sont parvenus. Bien des choses, en effet, qui nous semblent aujourd'hui de grande importance, ont pu n'être pas regardées de même à une autre époque, et par conséquent, négligées par les écrivains, se transmettre seulement par la tradition orale. En outre, il est extrêmement rare que nous ayons la certitude de posséder dans leur intégrité tous les écrits de tous ceux qui, à l'époque où l'on place le fait en question, ont écrit quelque ouvrage et, par conséquent, il est extrêmement rare

que nous ayons le droit d'affirmer d'une façon certaine qu'il n'a été fait aucune mention de cet événement dans aucun écrivain contemporain ou rapproché de l'époque où il a pu trouver place. »

A propos de l'*autorité* des documents, le P. de Smedt traite enfin brièvement des règles à suivre par la critique, quand elle se trouve en présence de témoignages *contradictoires*. Il faut d'abord s'assurer soigneusement si cette contradiction est bien réelle et s'il n'y a pas de conciliation possible. Il faut ensuite peser, d'après toutes les règles et tous les indices de la critique, la valeur respective des témoignages contradictoires, afin de choisir celui qui, tout considéré, mérite le plus de confiance, à moins que l'on ne soit conduit, par la preuve que ni l'un ni l'autre n'en méritent aucune, à les écarter également. Mais on doit observer que cette règle s'applique seulement à la contradiction des témoignages sur l'essence du fait; si en effet la dissidence n'existe que sur les conditions accessoires et accidentelles ou les circonstances de ce fait, cette contradiction en confirme au contraire la vérité, quant à la substance, parce qu'elle prouve évidemment qu'il n'y a point eu entre les témoins d'entente préalable et que, pour ainsi dire, leurs dépositions n'ont pas été copiées les unes sur les autres.

Parmi les lectures et communications récemment faites à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous signalerons les suivantes. Dans la séance du 10 mars, M. Le Blant a fait part à l'Académie de la découverte par M. Aubé, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, d'une narration inédite du martyre des saints Carpus, Papylus et Agathonice, de Pergame. Cette pièce, peu étendue et assez sobrement rédigée, est écrite dans la forme des *Acta*. — Dans la même séance et dans celle du 17, M. Clermont-Ganneau a continué la lecture de son mémoire sur sa mission en Palestine. — Dans la séance du 17 mars, M. Hauréau a lu un travail sur l'auteur du *De viris illustribus ecclesiasticis*, faussement attribué à Henri de Gand, disciple d'Albert le Grand. — Dans les séances des 24 et 31, M. Oppert a achevé la lecture de son mémoire sur les inscriptions chaldéennes de Goudéah. — Dans la séance du 5 avril, M. Edon a soumis à l'Académie une interprétation nouvelle du chant des frères Arvales d'après le texte contenu dans une inscription de l'an 218. — Dans la même séance, notre savant collaborateur M. le comte de Charencey a fait une communication relative au déchiffrement d'une inscription quentèque de Palenqué et sur l'interprétation de plusieurs signes numériques du *Codex Troano*. — Dans la séance du 14, M. Luchaire a lu un travail sur la chronologie des documents relatifs à l'histoire de Louis VII pendant l'année 1150. — Dans la séance

du 21, lecture a été donnée d'une lettre de M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, annonçant la découverte faite dans cette ville du fragment d'un ancien plan de la capitale, exposé, comme on le savait, dans le palais du *Præfectus Urbis* depuis le règne de Septime Sévère. Ce fragment a rapport au Forum. — Dans la séance du 5 mai, M. Waddington a communiqué une lettre du prince Simon Lazareff annonçant la découverte à Palmyre d'une inscription qui apporte quelques renseignements nouveaux sur l'histoire et la géographie administrative des provinces orientales de l'empire romain. — Dans la même séance, M. Maximin Deloche a communiqué une notice intitulée : *Du monnayage en Gaule au nom de l'empereur byzantin Maurice Tibère*. M. Robert a étudié la même question dans un memoire lu à la séance du 26 mai. — Dans la séance du 12 mai, M. Desjardins a communique à l'Académie un mémoire sur un registre intitulé : *les Menus du prieur de Saint-Martin-des-Champs de 1438 à 1439*. Ce document contient d'utiles renseignements pour l'histoire de la vie privée ainsi que pour l'histoire économique au xv^e^ siècle. — Dans la même séance, M. le baron de Witte a commencé la lecture d'une étude sur *la conquête de la Gaule méridionale par les Romains*.

Nous signalerons les communications suivantes faites à l'Académie des sciences morales et politiques. Dans la séance du 4 mars, M. le vicomte d'Avenel a achevé la lecture de son travail sur *le pouvoir de l'argent sous Louis XIII*. — Dans la même séance et celle du 11, M. Guillaume Depping a lu un travail sur quelques documents inédits trouvés parmi des papiers judiciaires et concernant M^me^ de Sévigné et sa famille, la famille de Molière et celle de la Bruyère. — Dans les séances du 6 et du 13 mai, M. Glasson a donné lecture d'une étude sur la coutume normande appelée *clameur de haro*. — Dans les séances du 6, du 13 et du 20 mai, M. Sorel a lu un travail sur *la tradition nationale dans la politique extérieure de la France avant la Révolution*. MM. Nourrisson, Henri Martin et Zeller ont présenté sur ce sujet diverses observations.

La réunion annuelle des délégués des sociétés savantes des départements a eu lieu à la Sorbonne du mardi 11 au samedi 15 avril. — Parmi les lectures ou communications qui ont été faites à cette réunion, nous signalerons les suivantes : M. Ramé, membre du comité des travaux historiques, a traité de *l'architecture carolingienne*. — M. Luchaire, de l'Académie de Bordeaux, a exposé les motifs qui lui inspirent des doutes sur l'authenticité de la charte octroyée en 1142 à l'abbaye de Morigni par le roi Louis VII. — M. Darlet, de la Société d'anthropologie de Paris, a fait connaître les motifs qui l'ont conduit à penser que la bataille de Fontenay, livrée le 25 juin 841 par les fils

de Louis le Débonnaire, a eu lieu près de Fontenailles-sur-Andry et sur les bords de l'ancien ruisseau des Burgondes. — M. Besson, de la Société d'émulation du Doubs, a fait une communication sur *le président Philippe*, négociateur franc-comtois au XVII^e siècle. Cette biographie, qui se rattache à la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, a été écrite d'après les papiers mêmes du président, conservés à la bibliothèque publique de Besançon. — M. Grassoreille, archiviste de l'Allier, a étudié *l'établissement du régime municipal en Bourbonnais*. En examinant les différentes chartes accordées aux villes bourbonnaises au XII^e et au XIII^e siècles, l'auteur arrive à ces deux conclusions : 1° Le système municipal en Bourbonnais ne fut pas une dérivation de l'ancienne organisation des municipes gallo-romains. 2° L'établissement des communes ne fut pas le résultat de révoltes des habitants des villes, mais l'œuvre du pouvoir féodal, qui avait intérêt à établir dans un pays peu peuplé des centres de commerce et d'industrie. — Le P. de la Croix a expliqué les découvertes faites par lui à Sanxay (Vienne). — M. Demaison, de l'Académie de Reims, a établi la date de l'église Saint-Rémy de Reims, et prouvé par un texte d'Anselme, moine de Saint-Rémy, qu'on ne peut la placer au-delà du commencement du XI^e siècle. — M. L. Vian, de la Société des sciences morales et politiques de Versailles, a examiné la célèbre anecdote qui représente Louis XIV entrant un jour au Parlement de Paris à l'improviste, en costume de chasse, le fouet à la main, pour supprimer le droit de remontrance. Les registres inédits du Parlement établissent que le 11 avril 1655 le Roi envoya au Parlement des lettres patentes annonçant qu'il viendrait le lendemain en personne. Le jour suivant, en effet, il tint un lit de justice d'où il sortit avant d'avoir donné la parole au premier président ; mais le protocole de cette séance ne diffère pas de celui des autres, et ce fait, dit M. Vian, ne permet pas de croire que le Roi y ait porté un costume inusité. Quant au droit de remontrance, il ne fut supprimé que le 24 février 1673, c'est-à-dire dix-huit ans plus tard. M. Alfred Maury a fait remarquer que, pour compléter cet excellent travail, il resterait à rechercher si Louis XIV n'aurait pas reçu le Parlement dans un costume négligé qui aurait donné naissance à la légende de l'habit de chasse. — M. Combes, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, a fait une communication sur *le Gallicanisme en Espagne* sous Philippe V. — M. Grellet-Balguerie, de la Société archéologique de Périgord, a exposé les raisons qui le portent à admettre qu'un prince du nom de Clovis III a régné en même temps que Dagobert II, et qu'à cause de l'homonymie, on a confondu ces deux rois avec Clovis II et Dagobert I^{er}. Il a résumé l'histoire de Clovis III, à l'aide notamment de bulles des papes Adrien IV et Lucius II. Ce prince aurait régné

cinq ans en Austrasie, avec Ebroïn comme maire du palais.—M. Héron de Villefosse, membre du comité des travaux historiques, a communiqué l'estampage d'une inscription latine trouvée à Mediouna, près de Renault, province d'Oran. Le texte, daté du 20 octobre de l'année 290 de l'ère provinciale de Mauritanie, qui correspond à l'année 329 de notre ère, est probablement celui d'une *memoria* de martyrs *donatistes*.— M. E. Le Hericher, de la Société d'archéologie d'Avranches et de Mortain, a étudié *les pèlerinages au mont Saint-Michel*, depuis les temps mérovingiens jusqu'à la reine Marie, femme de Charles VII. — M. Depoin, de la Société historique du Vexin, a résumé, à l'aide de documents inédits, l'histoire du pèlerinage de Notre-Dame de Pontoise qui remonte au XIIe siècle. — M. Hardouin a fait une lecture sur *la réformation de la coutume de Bretagne*. — M. Maggiolo a exposé *les institutions scolaires du diocèse de Metz avant* 1789. — Notre collaborateur, M. l'abbé Allain, de la Société des archives historiques de la Gironde, a présenté 650 extraits et analyses de documents inédits sur les petites écoles des anciens diocèses de Bordeaux et de Bazas, et une carte scolaire de cette région avant 1789 [1]. Il résulte de la communication qu'il a faite, que les deux tiers au moins des paroisses avaient des écoles à la fin du dix-huitième siècle ; que pendant les cent dernières années de l'ancien régime, le progrès s'était constamment accusé. M. l'abbé Allain a donné des détails pleins d'intérêt et empruntés aux documents originaux sur la condition des maîtres et des écoles, l'instruction des filles, le rôle de l'Etat et celui de l'Église, très bienveillante et très zélée pour la diffusion de l'enseignement primaire. Les conciles de Bordeaux, de 1583 et de 1624, les statuts et les procès-verbaux de visites le démontrent éloquemment, — M Boucher de Molandon a fait connaître l'état de l'instruction primaire dans la ville d'Orléans et son territoire avant 1789, d'après le mémoire de M[lle] de Villaret couronné en 1880 par la Société archéologique et historique de l'Orléanais. — M. l'abbé Vattier a exposé que dans le diocèse de Senlis l'instruction primaire était organisée dès longtemps et que de nombreux actes établissent, à travers les siècles, jusqu'à la Révolution, l'existence d'écoles.— Sur la même question ont été envoyés plusieurs mémoires par des auteurs qui n'ont pu venir en donner lecture. Ce sont des *Notes pour servir à l'histoire de l'instruction primaire dans les Basses-Pyrénées, 1345-1880*, par M. L. Soulice, archiviste de la ville de Pau. *L'instruction primaire dans l'arrondissement de Nyons* (*Drôme*)

[1] Cf. l'article publié par M. l'abbé Allain dans la *Revue catholique de Bordeaux* (1[er] mai 1882), sous ce titre : *L'instruction primaire dans nos diocèses avant* 1789.

avant 1789, par M. Lacroix, archiviste de la Drôme. — *L'instruction dans la seconde moitié du XV^e siècle à Caylux (Tarn-et-Garonne)*, par M. l'abbé Galabert. — *L'instruction publique dans les villes et dans les communes du comté Nantais avant 1790*, par M. L. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure. — Notre éminent collaborateur M. Léon Gautier, membre du comité des travaux historiques, dans une éloquente allocution vivement applaudie par l'assemblée, a indiqué le plan à suivre pour l'étude de plusieurs des questions qui figurent au programme que le comité a proposé aux sociétés savantes. Il a recommandé l'étude des pèlerinages de Jérusalem et de Rome, sans oublier ceux qui sont plus rapprochés, comme Saint-Martin de Tours. Il a fait remarquer combien il y a encore à trouver sur les confréries qui s'occupaient des pèlerinages, sur les itinéraires, les hôpitaux, les pèlerins eux-mêmes et leurs patrons, la législation qui les régissait, la date et la durée des pèlerinages, la liturgie, les sermonnaires, les cantiques, les images et enseignes, les poésies. Il a signalé aussi comme très importantes les questions qui touchent : au commencement de l'année, travail délicat, mais destiné à rendre de grands services; à l'imagerie, qui comprend les centres de fabrication, les procédés, les sujets divisés par groupes, et implicitement les faïences peintes, les livres populaires, les complaintes ; aux corporations et aux confréries ouvrières qui paraissent remonter au XI^e siècle au plus tôt, mais dans lesquelles l'histoire des chefs, des maîtres, des compagnons et des apprentis est encore à faire et peut révéler des faits très curieux au point de vue de l'histoire sociale et des sociétés secrètes.

La Société de l'histoire de France a tenu son assemblée générale le 2 mai sous la présidence de M. de Beaucourt. Après avoir honoré la mémoire des membres, trop nombreux, et dont quelques-uns comptaient parmi les plus illustres, que la mort a enlevés à la Société durant le temps de sa présidence, M. de Beaucourt a vivement insisté sur l'esprit patriotique qu'il faut apporter dans l'étude du passé de la France, que l'on ne saurait en effet trop souhaiter de voir aborder par les jeunes générations avec ce sentiment de filial respect pour nos gloires et nos traditions nationales, et de sympathie pour les œuvres et les travaux de nos ancêtres, qui ne doit rien diminuer d'ailleurs de la rigueur méthodique des enquêtes ouvertes par l'histoire, de la clairvoyance de son regard et de l'inflexible équité de ses arrêts. Mais que penser de ces écrivains, de ces orateurs qui, trop souvent, abusant de notre ignorance et de la leur, croient pouvoir effacer d'un trait de plume ou d'un coup de langue quatorze siècles de nos annales? Répétons-leur avec M. de Beaucourt: « Ceux qui prétendent jeter un voile sur les siècles écoulés, ceux qui,

au delà d'une certaine date, ne voient que ténèbres et barbarie, sont, je ne crains pas de le dire, des criminels de lèse-nation. Spectacle douloureux et qu'on ne rencontre dans aucun pays! « Un peuple, — c'est M. Quicherat qui l'a dit, — un peuple, pour persévérer dans la grandeur, a besoin d'une tradition. » — Dans la même assemblée, M. Paul Meyer a donné lecture d'une notice sur un document très important récemment découvert par lui en Angleterre [1]. Il s'agit d'un poème historique, contenu dans un manuscrit du XIII° siècle, qui fait partie de la bibliothèque de feu sir Thomas Phillips. Le sujet de ce poème c'est l'histoire très détaillée de Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, régent d'Angleterre pendant les trois premières années du règne de Henri III. « Lorsque il sera connu, dit M. Meyer, on jugera sans doute que la littérature française du moyen âge ne possède pas, jusqu'à Froissart, une seule œuvre, soit en vers, soit en prose, qui combine au même degré l'intérêt historique et la valeur littéraire. Je n'excepte ni Villehardouin ni Joinville. » Il y a peut-être ici un peu d'excès d'enthousiasme; mais,quoi qu'il en soit,cette découverte fait certainement un grand honneur à M. Meyer, à qui l'on doit déjà celle de la version française de la chronique perdue de Primat et l'indication originaire du manuscrit de Jean le Bel. — Parmi les publications nouvellement décidées par la Société de l'histoire de France, nous signalerons l'édition des *Mémoires d'Olivier de la Marche*, par MM. d'Arbaumont et Beaune, et celles de la *Chronique du héraut Berry*, par M. Amédée de Bourmont. Nous annoncerons aussi la prochaine mise sous presse du tome VIII de la belle édition de Froissart par notre éminent collaborateur M. Siméon Luce,qui a récemment pris place dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et auquel vient d'être confiée une chaire nouvellement créée à l'École des chartes; cette chaire a pour objet l'étude des *sources de l'histoire de France*.

Le lundi 22 mai a eu lieu l'assemblée générale de la Société bibliographique sous la présidence de M. Charles Jourdain, membre de l'Institut. L'éminent académicien, dans une allocution d'une inspiration aussi élevée et d'un mouvement aussi accentué que la forme en était élégante et classique, a fait ressortir, au double point de vue de la science et de la religion, l'importance d'une œuvre, dont nous avons trop souvent entretenu nos lecteurs, pour avoir besoin d'insister aujourd'hui sur son utilité,capitale à notre époque,et sur les fruits heureux qu'en ont déjà tiré et qu'en tireront, espérons-le, chaque jour davantage la haute culture intellectuelle et, en particulier,

[1] Cf. *Histoire de Guillaume le Maréchal..., poème français inconnu*, etc. Notice et extraits. Nogent le Rotrou, 1882, in-8° (Extrait de la *Romania*, t. XI).

les études historiques. Nous nous bornerons donc à signaler l'apparition du premier fascicule d'un ouvrage d'une très grande importance pour ces études et que la Société a pris sous son patronage. Il s'agit du *Glossaire archéologique du moyen âge et de la renaissance*, par M. Victor Gay, dont nous avons naguère fait connaître l'objet et le plan, et qui trouvera, nous n'en doutons pas, parmi les lecteurs de la *Revue*, de nombreux appréciateurs[1].

Nous avons sous les yeux un certain nombre d'écrits historiques, d'une étendue médiocre ou petite, mais qui nous paraissent pouvoir être utilement signalés ici. Nous sommes heureux d'abord de pouvoir annoncer l'apparition du premier fascicule d'un *Inventaire sommaire des archives de la marine* rédigé par M. Didier Neuville, archiviste-paléographe, sous la direction de M. Léon Renard, l'un des hauts fonctionnaires de ce ministère[2]. Ce fascicule contient l'inventaire très sommaire des *documents relatifs à l'histoire générale de la marine*, c'est-à-dire : 1° des registres de lettres, ordres, mémoires, adressés de la cour aux officiers et fonctionnaires divers de la marine au nom du Roi, du grand maître de la navigation ou du secrétaire d'État et les pièces de toute nature, mémoires, dépêches, etc., reçues par le bureau de la marine, à l'époque où Colbert partageait encore avec Lionne la direction de ce ministère et où l'administration centrale tenait tout entière dans ce que nous appellerions aujourd'hui le cabinet du ministre ; 2° des registres et pièces diverses provenant des anciens services de Ponant et de Levant. Nous sommes heureux aussi d'apprendre qu'aux Archives des affaires étrangères tout l'inventaire du fonds *France et mémoires divers* est terminé et sera livré au public avant un an. Nous nous joignons à la *Revue historique*, qui nous donne cette nouvelle, pour souhaiter que ces bons exemples soient suivis de jour en jour dans un plus grand nombre d'administrations, dépositaires d'archives anciennes. — Notre savant collaborateur M. Ernest Babelon a publié deux travaux d'un remarquable intérêt scientifique. L'un, consacré à un curieux débris de la race chaldéenne, qui vit encore aujourd'hui dans le bassin inférieur du Tigre et de l'Euphrate, est intitulé : *Les Mendaïtes, leur histoire et leurs doctrines religieuses*[3]. Dans l'autre, M. Babelon a traité, d'après les documents numismatiques, *du commerce des*

[1] Paris, librairie de la Société bibliographique (Maurice Tardieu, directeur), in-8° à deux colonnes. L'ouvrage comprendra dix fascicules, avec plus de 1200 figures intercalées dans le texte.

[2] Paris, Berger-Levrault, 1882, in-8° (Extrait de la *Revue maritime et coloniale*).

[3] Paris, 1881, in-8° (Extrait des *Annales de philosophie chrétienne*).

Arabes dans le nord de l'Europe avant les Croisades [1]. — Notre éminent collaborateur M. D'Arbois de Jubainville a mis au jour la leçon d'ouverture du cours de langue et littérature celtique qu'il professe au Collège de France. Cette leçon est intitulée : *Les Celtes et les langues celtiques* [2]. — Notre savant collaborateur M. le comte de Marsy, dans une *Note sur un anneau mérovingien en or trouvé près de Compiègne*, a donné une description précise de ce curieux monument et y a joint d'utiles rapprochements et d'ingénieuses conjectures [3]. — M. Victor Brants, professeur à l'Université catholique de Louvain, a publié récemment un travail sur lequel nous appelons spécialement l'attention de nos lecteurs. L'étude de la matière qui y est traitée a une importance extrême pour une connaissance plus exacte de la civilisation du moyen-âge. Ce travail est intitulé : *L'Économie sociale au moyen-âge. Coup d'œil sur les débuts de la science économique dans les écoles françaises aux XIII^e et XIV^e siècles* [4]. L'auteur, après avoir déterminé le caractère de la science éonomique au moyen-âge, étudie successivement en mettant surtout à profit les docteurs scolastiques : I *le principe moral de la science économique;* II *l'idée générale de la richesse et de l'économie* : III *la production et les industries* (le travail, le capital, les agents naturels, la hiérarchie industrielle) ; IV *la circulation de la richesse* (les échanges et la monnaie, la loi des contrats, la valeur et le prix, le commerce et le change, le crédit) ; V *la consommation de la richesse* (la population, la consommation privée, la consommation publique, les impôts). — M le chanoine Lucot, curé-archiprêtre de la cathédrale de Châlons, a écrit sur *l'église de Binson et sainte Posenne d'après une inscription du XI^e siècle et d'autres documents inédits* [5], un bref mémoire, dont la netteté d'exposition aussi bien que la solidité d'information scientifique et la simple vigueur d'un raisonnement exempt de phrases, nous paraissent de très bons exemples à suivre pour les travaux de cette nature. — L'opuscule intitulé : *Intervention royale dans l'élection d'Arthur Fillon, évêque élu de Senlis en* 1522, par M. Coüard-Luys[6], nous montre par un exemple bien mis en lumière, comment se prépara peu à peu au profit du pouvoir royal le passage du système de la pragmatique sanction de Charles VII, en ce qui concerne le choix des évêques,

[1] Paris, 1882, in-8° (Extrait de l'*Athénée oriental*).
[2] Paris, Didier, 1882 (Extrait de la *Revue archéologique*).
[3] Compiègne, 1882, in-8° (Extrait du *Bulletin de la Société historique de Compiègne*.
[4] Louvain, Peeters ; Paris, Champion, 1881, in-8°.
[5] Châlons-sur-Marne, 1882, in-8°.
[6] Beauvais, 1882, in-8°.

à celui qui fut définitivement établi par le concordat de François I[er]. — Dans une *Étude historique sur la Saint-Charlemagne*, lue à la séance publique de la Société des études historiques, M. Eugène d'Auriac, conservateur à la Bibliothèque nationale, a réuni quelques renseignements intéressants sur les origines de cette fête des écoliers [1]. — M. l'abbé Puiseux a droit à nos félicitations et à nos remercîments pour la suite qu'il vient de donner à son travail sur *l'instruction primaire dans le diocèse ancien de Châlons-sur-Marne avant* 1789, dans un mémoire qui ne sera pas moins apprécié que le précédent et qui a pour sujet : *L'instruction primaire dans le département de la Marne pendant la Révolution* (1789-1800)[2]. — Enfin, nous recevons à l'instant le quatrième fascicule des *Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine* publiés et annotés par notre savant collaborateur, M. Arthur Bertrand [3].

Le 26 février dernier est mort à Paris, à l'âge de soixante-quinze ans, le P. Charles Cahier, de la Compagnie de Jésus, qui par ses beaux travaux sur l'archéologie du moyen-âge, avait honoré l'érudition française et augmenté la gloire scientifique d'un ordre à qui les études historiques sont si redevables. — M. Louis Lacroix, l'un des fondateurs de l'École française d'Athènes, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, quelque temps suppléant de M. Wallon à la Sorbonne, honorait le corps universitaire par ses qualités de professeur et par ses vertus de chrétien. — M. François Chabas, l'un des hommes qui ont le plus contribué aux progrès des études égyptologiques, n'a peut-être pas obtenu toute la renommée qu'il méritait. Il avait le double désavantage de résider en province et d'avoir, si nous ne nous trompons, des opinions, comme on dit, *cléricales*. — M. Cocheris, outre quelques utiles travaux de vulgarisation se rattachant à l'étude historique de notre langue, avait bien mérité de nos études par la nouvelle édition, qu'il avait commencée, de *l'Histoire de Paris* de l'abbé Le Beuf, ainsi que par ses recherches, qui promettaient d'être fructueuses, sur l'histoire de la Picardie. — M. Francis Wey, dont le nom appartient surtout à la littérature, a pourtant droit à un souvenir de la part des amis de la science historique à laquelle, outre son *Histoire des révolutions du langage en France* (1848), se rapporte dans une certaine mesure son ouvrage sur *la Haute Savoie, récits d'histoires et de voyages* (1865). — M. Francis Guessard, dont le cours de langues romanes à l'École des chartes maintint dans notre pays la tradition de Raynouard, avait de naissance, avec un esprit

[1] Amiens, 1882, in-8°.
[2] Châlons-sur-Marne, 1882, in-8°.
[3] Le Mans, Monnoyer ; Paris, Pellechat, 1882, in-8°.

pétillant de verve française, les plus beaux dons pour l'histoire et pour l'histoire littéraire. Il suffit de lire la préface de son édition du poème de *Macaire*, où il étudie la fameuse légende du *chien de Montargis*, pour se rendre compte de ce qu'il aurait pu faire.

Ce que M. Jules Quicherat a pu et ce qu'il a voulu faire, il n'est parmi les travailleurs de notre temps aucun érudit bien informé qui ne le sache, personne aussi qui, le sachant, ne porte le deuil de ce savant de premier ordre. Ce n'est pas ici le lieu de dresser la liste de ses travaux. Il suffit de rappeler les belles publications par lesquelles il avait lié son nom à celui de Jeanne d'Arc. C'est par là peut-être que sa renommée vivra le plus longtemps devant la postérité. Mais son principal titre scientifique, ce fut ce merveilleux cours d'archéologie du moyen-âge, malheureusement inédit, mais ineffaçable de l'esprit de ceux qni l'ont écouté, et l'un des plus beaux exemples de synthèse que notre époque ait offerts dans l'ordre des sciences historiques. Certains préjugés de M. Quicherat l'éloignaient malheureusement de l'esprit dont s'inspire notre œuvre. Personne n'a plus que nous regretté cette dissidence et nous considérons comme un devoir pour la *Revue* de joindre publiquement son hommage à ceux qu'a déjà reçus la mémoire de ce grand érudit, hommage, d'ailleurs, exprimé déjà par la voix de notre directeur, parlant au nom de la Société de l'histoire de France.

Bien qu'il ne fût pas un érudit de profession, personne n'a, en notre siècle, rendu un plus beau et plus utile témoignage aux saines méthodes historiques, que l'illustre penseur, dont les funérailles ont immédiatement précédé, dans la même église, celles de M. Quicherat. Ce n'est certes pas un médiocre temoignage de la fécondité de notre patrie en grandes et lumineuses intelligences que de voir cette même France, qui, au siècle dernier, avait produit Montesquieu, nous donner en celui-ci l'auteur, moins bien doué comme écrivain, mais supérieur à d'autres titres, d'un nouvel et plus sûr *Esprit des lois*. Il est peu d'hommes honnêtes et sensés qui, sans parti-pris d'école, et toute liberté d'appréciation gardée, n'aiént reconnu pour notre pays si divisé, si menacé, le gage d'un meilleur avenir dans les travaux de M. Le Play.

MARIUS SEPET.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

M. d'Arbois de Jubainville a publié la première leçon de son cours au Collège de France : *les Celtes et les langues celtiques* [1]. L'auteur y développe sa thèse favorite que le domaine géographique des langues celtiques se trouve à l'extrême nord-ouest de la partie du monde que nous habitons. « L'ensemble des territoires où la population parle les langues celtiques, ou plus exactement les langues néo-celtiques, constitue une sorte de groupe situé en Europe, près des côtes septentrionales de l'Océan Atlantique... En France, c'est le département du Finistère, moins les villes ; environ la moitié des départements des Côtes du Nord et du Morbihan ; et un coin sans importance de la Loire-Inférieure. Dans les Iles Britanniques, ce sont deux tronçons de la Grande-Bretagne : l'un sur la côte occidentale en face de l'Irlande, l'autre, à l'extrémité nord-ouest ; ce sont quelques îles secondaires et une partie de l'Irlande, à l'ouest et au sud. L'ensemble des populations qui parlent en Europe les langues néo-celtiques peut être évalué à trois millions d'âmes. » L'auteur montre ensuite que la déchéance des langues celtiques a eu pour cause principale le développement de la puissance romaine : l'irlandais est le seul rameau celtique qui ait échappé à cette influence destructive des Romains. De sorte que, « la langue, les mœurs, les institutions de l'Irlande ancienne, telles que sa plus vieille littérature nous les conserve, se rapprochent beaucoup de la langue, des mœurs et des institutions que nous trouvons chez les Celtes continentaux. » M. d'Arbois de Jubainville croit donc qu'il n'est pas téméraire d'aller chercher dans les plus anciens monuments de la littérature irlandaise l'éclaircissement de l'histoire des anciens Celtes.

— Dans l'énumération des provinces africaines de l'empire romain donnée par la liste de Véronne, on sait que la Tripolitaine fait défaut, ou plutôt qu'elle est remplacée par la *provincia Numidia Militiana*. Cette particularité a fort embarrassé les historiens de l'administration de l'empire et les épigraphistes. M. Jullien reprend la question en

[1] *Revue archéologique*, livr. de février et mars 1882.

proposant des *Corrections à la liste de Véronne*[1]. Il propose de remplacer, dans le texte, le mot *militiana* qui serait une faute de scribe, par *limitanea*, première dénomination officielle de la province de la Tripolitaine ; en outre la ville de Tripoli serait l'ancienne ville d'Œa qui prit ce nouveau nom parce qu'elle était la métropole de deux autres villes voisines, Macarœa et Bilan.

— Notre collaborateur M. Paul Allard a décrit le *Tombeau d'un esclave chrétien au IIe siècle*[2]. Il s'agit d'un *cubiculum* déblayé pendant le mois de mars de l'année dernière au cimetière de Domitille, sous le direction de M. de Rossi ; cette construction souterraine a subi des remaniments au IVe siècle ; mais on est fondé à dater du IIe siècle les peintures primitives qui le décorent encore en partie. Le tombeau fut originairement creusé pour un certain *Ampliatus*. On a retrouvé le *titulus* du tombeau de ce personnage, ainsi qu'une autre inscription d'un *Aurelius Ampliatus* et d'une *Aurelia Bonifacia*. Le premier Ampliatus était un esclave ; ce qui est surprenant, c'est la magnificence de son caveau funéraire. « Évidemment, dit M. Allard, l'esclave Ampliatus fut un personnage considérable, non dans la société civile où il occupait le dernier rang. mais dans la société religieuse où il paraît avoir tenu une place éminente. » M. de Rossi, paraît-il, pencherait volontiers vers l'identification entre l'Ampliatus qui eut son caveau de famille dans le cimetière de Domitille et l'Ampliatus que fait saluer saint Paul dans son épitre aux Romains. Si l'identité des deux personnages pouvait être démontrée, dit M. Allard, la récente découverte prendrait une grande importance, non-seulement pour l'histoire des premiers temps de l'Église, mais encore pour l'exégèse du Nouveau Testament. On sait, en effet, que certains critiques voudraient retrancher de l'épître aux Romains le chapitre qui la termine dans le texte canonique et contient les salutations. D'après eux, celles-ci sont adressées aux amis de Paul dans l'Eglise d'Éphèse. » Un texte épigraphique trouvé au même lieu nous montre une femme *clarissime* Flavia Speranda, appartenant à l'illustre race des Flaviens chrétiens, mariée à un esclave Onésiphore. Cette inscription est importante ; elle nous montre un de ces mariages inégaux, nuls au point de vue civil, mais valables religieusement dans l'Église romaine dans la première moitié du IIIe siècle : l'Église s'efforçait de relever l'esclave au niveau de l'homme libre.

— L'important mémoire de M. Aug. Prost sur l'*Immunité*[3] épuise

[1] *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, livr. de février 1882.

[2] *Les lettres chrétiennes*, liv. de mars-avril 1882.

[3] *Nouvelle revue historique de droit franç. et étranger*, mars-avril 1882.

pour ainsi dire la question, par l'abondance des matériaux que l'auteur a mis en œuvre. Dans l'introduction, M. Prost passe en revue ses sources: les capitulaires, les formules, les diplômes du *Gallia christiana* et autres ; puis, il définit son sujet. Le *bénéfice* qui devait conduire à la constitution du *fief* est la condition ordinaire de l'aliénation de la chose publique au profit des possesseurs laïcs; l'*immunité* est la forme que prend plutôt cette aliénation au profit des possesseurs ecclésiastiques, des évêques ou abbés, des églises, des abbayes. Nous ne pouvons analyser ici le chapitre dans lequel l'auteur traite de la condition originaire de l'immunité ecclésiastique, de ses clauses habituelles dans les diplômes, de la situation du domaine privilégié. Donnons-en seulement la conclusion abrégée: En résumé, le privilège d'immunité consiste avant tout dans l'interdiction aux agents de la puissance publique de pénétrer dans les lieux et d'entrer sur les territoires dépendant des domaines présents ou futurs du privilégié, pour y accomplir certains actes énumérés dans les diplômes, savoir : tenir les plaids, lever au profit du fisc les produits de la justice et ceux des impôts de toute sorte, exiger le gîte et les fournitures accessoires qui s'y rapportent, saisir comme caution des hommes chargés notamment d'amener sous leur responsabilité les prévenus devant la justice, exercer la contrainte légale sur les hommes de toute condition libre ou non libre, habitant ces lieux ou territoires, percevoir des revenus à des titres quelconques, faire surtout des levées illicites. Le diplôme d'immunité stipulait souvent en faveur du bénéficiaire de ce privilège, la concession de tous les produits et revenus que le fisc ou trésor du prince aurait pu tirer de ce territoire : mais cet octroi de l'immunité ne comporte pas la concession de la juridiction. Là s'arrête la première partie du travail de M. Prost.

— Les érudits du dernier siècle comme Du Cange, Baluze, dom Bouquet, l'abbé Lebeuf, Mabillon, et ceux de notre temps comme Guérard, ont regardé comme authentique une charte de l'an 811 par laquelle un comte, nommé Étienne, donna à l'église de Paris divers biens qu'il possédait à Sucy-en-Brie, Noiseau, Boissy-Saint-Léger, etc. M. Robert de Lasteyrie vient d'établir dans son étude sur *la charte de donation du domaine de Sucy à l'église de Paris* [1], que cette charte est sur bien des points apocryphe. Le plus ancien manuscrit qu'on en ait, est du XI[e] siècle, et l'on s'aperçoit facilement que le scribe s'est efforcé d'imiter l'écriture du IX[e] siècle, date que porte l'acte de donation ; le comte Étienne prend le titre de *Christi gratia comes* ; or, jamais en 811, Charlemagne n'eût permis à

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, livr. 1 et 2 de 1882.

ses comtes de se dire *comte par la grâce de Dieu;* sa femme prend le titre de *comitissa*, ce qui ne pouvait avoir lieu au IXe siècle ; dans la date et dans les signatures M. de Lasteyrie trouve aussi bien des éléments de critique. Il conclut que si le document ne mérite pas une entière confiance, il y aurait aussi témérité à n'en tenir aucun compte ; selon toute apparence, il représente un acte qui a réellement existé, mais qui a été remanié au XIe siècle, peut-être refait de mémoire dans le cas où l'original eut été perdu.

— La notice de M. A. Molinier sur *la Commune de Toulouse et Philippe III*[1] doit faire partie des notes de la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*. Nous la signalerons ici néanmoins parce qu'un document inédit très important s'y trouve annexé : c'est une enquête ordonnée vers 1274 sur le mode de nomination des consuls de Toulouse, extraite d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Alfonse de Poitiers eut à lutter contre les bourgeois de Toulouse dont il voulait supprimer les privilèges. Philippe le Hardi se montra plus respectueux des privilèges des bourgeois. Les réclamations des consuls contre l'ancien comte portaient sur neuf points : élections consulaires, prestation du serment par le viguier aux consuls, juridiction criminelle des magistrats municipaux, exemption des leudes et péages pour tous les Toulousains, payement des dettes des condamnés sur leurs biens confisqués par le suzerain, droit d'interprétation de la coutume, punition des contraventions aux ordonnances monétaires, détention préventive des accusés, paiement des dîmes et prémices. Philippe III donna en juin 1273 une confirmation des libertés et coutumes des bourgeois et ordonna une enquête sur les points en conteste. M. Molinier nous fait pénétrer dans le détail des conflits entre le viguier royal et les consuls, et qui aboutirent à un arrangement à l'amiable dans lequel le roi se montra on ne peut plus conciliant. Ce sont les coutumes corrigées en 1283 par ordre de Philippe III à la suite de cette longue querelle, qui ont réglé jusqu'à la révolution la condition des personnes et des terres à Toulouse et dans la banlieue de cette ville.

— On a peu étudié jusqu'ici l'histoire de l'industrie et des corps de métiers dans nos provinces ; c'est pour cela que nous signalerons ici particulièrement une intéressante notice de M. A. de la Borderie sur *Les Potiers de Rieux* en Bretagne[2]. L'industrie du potier paraît avoir été, sous la forme de corporations rurales, particulièrement en honneur en Bretagne. On a signalé les potiers d'Herbignac, des Lan-

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, livr. 1 et 2 de 1882.
[2] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de mai 1882.

delles, de Fontenoi. Ceux de Rieux ont laissé sur leurs règlements et leur antique organisation le plus de renseignements précis et curieux. Le siège de cette communauté industrielle était le gros village de La Poterie à deux lieues de Redon. Tous les potiers relevaient du sire de Rieux, et leurs chartes d'aveux témoignent qu'ils devaient en commun un certain nombre de redevances en nature à leur seigneur, en retour de quoi on leur donnait le droit de tirer des terres de la seigneurie, « des lizes et sablons propres à faire pots. » Quand un étranger désirait user du droit de poterie, l'agrément du sire de Rieux ne suffisait point; il fallait le consentement de la communauté des potiers. Ces usages remontent pour le moins jusqu'au xv[e] siècle. M. de La Borderie a fait suivre sa notice du texte de plusieurs aveux.

— M. Maurice Faucon, qui prépare une importante publication sur l'histoire des arts à la cour des papes du xiv[e] siècle, vient de donner déjà sur ce sujet une notice : *Les arts à la cour d'Avignon sous Clément V et Jean XXII* (1307-1334)[1]. Ce travail donne d'intéressants documents extraits des registres caméraux des archives secrètes du Vatican; on y voit le mouvement précurseur de la Renaissance se préparer, grâce à la protection et aux encouragements que les papes donnaient aux arts et aux artistes.

— M. Jules Quicherat, dont l'érudition française regrette la perte récente, a publié un *Supplément aux témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc* [2]. Comme préambule, le savant auteur du *Procès de Jeanne d'Arc* énumère et passe en revue un certain nombre de faits relatifs à la Pucelle d'Orléans, et qui n'étaient pas encore connus à l'époque de la publication du procès. Il s'agit des renseignements fournis par une chronique en français, que M. de Smet a fait entrer dans le 3[e] vol. de son *Recueil des chroniques de Flandre;* ceux qui nous sont donnés par une autre chronique, publiée par M. Kervyn de Lettenhove, et qui a pour titre : *Livre des trahisons de France envers Bourgogne;* puis par deux morceaux oratoires en latin, qui furent composés à la louange du duc Philippe le Bon; enfin, par un document extrait par M. Doinel des archives d'Orléans, et qui établit que Jeanne d'Arc s'était, dans cette ville, rendue locataire d'une maison appartenant au chapitre. La relation inédite qu'ajoute M. Quicherat à tous ces nouveaux témoignages, n'est pas d'une importance de premier ordre ; le manuscrit qui la contient est à la Bibliothèque natonale. L'auteur était Picard et partisan des Bourguignons. Il parle

[1] *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, livr. de février 1882.

[2] *Revue historique*, livr. de mai-juin 1882.

de Jeanne avec sympathie. Dans son récit on trouve notamment, *in extenso*, l'armistice que Charles VII conclut avec le duc de Bourgogne dans le moment que la Pucelle se préparait à prendre Paris d'assaut. Il y a en outre un document qui institue le duc de Bourgogne comme lieutenant-général du roi d'Angleterre en France.

— M. E. Monnier publie un document qui contient l'état du *Domaine royal de Calais après la reprise de cette ville en* 1559 [1]. Ce texte est l'œuvre d'un feudiste du XVIIIe siècle et se trouve aux Archives nationales. Il donne pour Calais et son gouvernement la consistance du domaine royal, les concessions et acquisitions particulières, les mouvances féodales et seigneuries, telles qu'elles furent constituées après la conquête de cette ville sur les Anglais, et l'état où elles se trouvaient encore au XVIIIe siècle. M. Monnier a fait précéder ce document important d'une brève notice historique.

— Le court travail de M. G. Hanotaux sur *les premiers intendants de justice* [2], a pour objet d'étudier le rôle des intendants dans une période comprise entre les années 1550 et 1631. Divers érudits avaient déjà établi, contrairement à l'opinion généralement admise, que la création des intendants ne remontait qu'à l'année 1635. M. Hanotaux considère comme acquis : que l'édit de 1635 n'est nullement un édit de création des intendants qui existaient déjà auparavant. Il montre que « les chevauchées des maîtres de requêtes de l'hôtel qui s'en allaient chacun an par les provinces, selon le département qui leur en était fait par le chancelier » ont préparé la création des intendants de justice, et on peut définir l'intendant : « un magistrat que le pouvoir central a chargé, en vertu d'une commission, de faire sentir loin de la cour l'action de la puissance royale, et qui, parmi ses titres officiels, peut citer celui d'intendant ou surintendant de la justice, ou d'intendant de la justice et police, ou d'intendant de la justice, police et finances. » Le premier intendant que cite M. Hanotaux est Pierre Panisse sous le règne de Henri II ; il était président de la cour des Aides de Montpellier, et vers l'année 1553 il fut chargé « de l'intendance de la justice en l'île de Corse. » Sous Charles IX, en 1565, on trouve Jacques Viole, seigneur d'Andresel et d'Aigremont, intendant de justice en Touraine ; Charles de Lamoignon, maîtredes requêtes,fut intendant en Orléanais en 1569; à la même époque on a des intendants dans le Lyonnais et le Languedoc. Pendant les guerres de religion, l'institution des intendants paraît abandonnée et ces fonctionnaires sont remplacés par des commissaires royaux dont l'autorité était incertaine et transitoire.

[1] *Revue d'histoire nobiliaire*. livr. d'avril 1882.
[2] *Revue historique*, livr. de mai-juin 1882.

— *M. d'Angevilliers, intendant d'Alsace de 1716 à 1724*, tel est le titre d'une étude anonyme qui nous retrace la carrière d'un administrateur important du temps de la Régence du duc d'Oléans [1]. L'auteur fait ressortir qu'après la réunion de l'Alsace à la France, les villes libres impériales reçurent des fonctionnaires royaux qui se trouvèrent aux prises avec les difficultés administratives les plus sérieuses. Ils devaient s'attacher à concilier « l'attachement souvent irréfléchi des États d'Alsace à l'autonomie coutumière du pays et à tout ce qui rappelait le passé, avec les droits de souveraineté et de justice uniformes que prétendait exercer le nouveau maître. » Soixante-huit ans après le traité de Westphalie, nous voyons l'intendant d'Angervilliers, dans sa correspondance avec les chefs des divers départements dont ressortissait l'intendance, s'efforcer « de ménager les esprits des peuples d'Alsace, en leur ôtant toute idée dont la moindre les effarouche. » C'est surtout sur le fait des finances que d'Angervilliers réclame des exceptions pour les villes d'Alsace. On nous reproduit ici un certain nombre de passages de ses lettres ou rapports à la cour, dans lesquels toutes les questions de justice, de législation, de finances, d'administration et d'économie politique qui intéressaient le pays, sont traitées.

— M. le duc de Broglie a terminé les *Études diplomatiques* que nous avons déjà signalées ici, et qui roulent particulièrement sur la première lutte de Frédéric II et de Marie Thérèse, et les relations politiques de la France avec l'Autriche et la Prusse sous le ministère du cardinal de Fleury [2]. Les deux dernières parties traitent spécialement de l'expédition de Moravie et de la paix de Breslau. Les maréchaux de Broglie et de Belle-Isle avec le cardinal de Fleury y jouent le principale rôle; M. le duc de Broglie y utilise des documents inédits tirés des archives du ministère des affaires étrangères.

— La relation inédite et récemment mise au jour [3] du *Voyage à la Nouvelle France sous Louis XV*, en 1734, par l'archiprêtre Joseph Navières, curé de Sainte-Anne du Saint-Laurent, donne d'intéressants détails sur le Canada au dix-huitième siècle, sur la navigation du Saint-Laurent, la pêche de Terre-Neuve, la ville de Québec, sur les tribus indiennes et enfin sur l'état religieux et économiqne de cette ancienne colonie française.

— L'étude sur *Les frontières constitutionnelles* (1795) de M. A. Sorel [4] est la continuation des intéressantes recherches de l'auteur sur la

[1] *Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine*, livr. du 1er juin 1882.
[2] *Revue des deux mondes*, livr. du 15 nov. 1881 au 15 mars 1882.
[3] *Revue de géographie*, livr. de février 1882.
[4] *Revue historique*, livr. de mai-juin 1882.

diplomatie de la révolution française. Son étude d'aujourd'hui commence au moment où, le 6 septembre 1795, l'armée de Sambre et Meuse, sous les ordres de Jourdan, passe le Rhin à Dusseldorf; l'auteur montre le découragement du Comité de salut public par suite de l'impuissance où il était de gouverner la Convention. « L'opinion se prononçait de plus en plus pour la paix au dehors et l'ordre au dedans, deux choses que le gouverneur ne pouvait donner au pays, car c'était par une guerre nouvelle qu'il prétendait conquérir la paix et par une nouvelle révolution qu'il entendait établir l'ordre. » M. Sorel passe en revue les nouveaux essais de négociation avec l'Autriche, la mission de Thérenin en Allemagne, celle de Le Hoc en Danemark, enfin les discussions sur les limites de la république et les décrets de Vendémiaire (octobre 1795): « Le directoire, tel que la Convention l'avait formé, n'était que l'anarchie organisée ; la diplomatie, telle que la Convention l'avait conçue n'était que la guerre régularisée; l'une et l'autre conduisaient fatalement la France à la dictature militaire. » Tel sont les derniers mots de M. A. Sorel.

— Dans son étude juridique sur *La corvée des grands chemins et sa suppression en France, spécialement en Poitou* [1], M. Ducrocq analyse longuement l'édit de février 1776, et prouve que Turgot, avant de publier cet édit, avait demandé l'avis des intendants; la circulaire qu'il leur adressa à cette occasion est du 28 juillet 1775; presque tous donnèrent un avis favorable à la supression de la corvée.

— M. Alfred Lallié poursuit ses études sur l'histoire de la révolutions en Vendée; son mémoire sur *La commune de Bouguenais et la garnison du château d'Aux* [2] est rempli de faits nouveaux et intéressants. « Entre toutes les communes des environs de Nantes que l'insurrection vendéenne exposa aux vengeances et aux mauvais traitements des troupes républicaines, celle de Bouguenais eut particulièrement à souffrir. Son territoire fut ravagé, les maisons furent pillées, les bestiaux enlevés, et plusieurs centaines de ses habitants perdirent la vie. » Tous ces excès furent l'œuvre de la garnison établie en 1793 à la Hibaudière, plus connu sous le nom de château d'Aux, sur la commune de Saint-Jean de Boiseau. Le travail de M. Lallié est puisé à des sources originales presque toutes inédites.

— On rencontrait en Bretagne, avant 1789, un chemin universellement connu sous le nom de *Chemin des sept Saints*, et le long de ce chemin, un certain nombre de chapelles qui avaient été élevées sous un vocable collectif, celui des *Sept Saints de Bretagne*. Le R. P.

[1] *Revue générale du droit en France et à l'étranger*, livr. de janvier février 1882.

[2] *Revue de Bretagne et de Vendée*, avril et mai 1882.

dom Fr. Plaine vient de donner une intéressante *note sur les Sept Saints de Bretagne* [1]. Il montre que l'on désignait sous cette dénomination les sept évêques qui passent pour les fondateurs ou les gloires principales des sept anciens évêchés de Bretagne. Ces évêques sont saint Samson et saint Brieuc, auxquels l'ancien siège de Dol et celui de Saint-Brieuc doivent leur origine, saint Malo, saint Tugdual, saint Paul Aurélien, saint Corentin et saint Paterne, qui ont occupé les siéges de Saint-Malo, Tréguier, Léon, Quimper et Vannes. Il faut descendre jusqu'au XII^e^ siècle pour trouver, relativement à la dévotion à ces sept saints, des témoignages formels. A partir de cette époque on en rencontre de fréquentes mentions dans les textes. Des documents du XV^e^ siècle permettent d'établir qu'à cette époque les églises placées sous le vocable de ces saints, recevaient en moyenne la visite de 30 à 40,000 pèlerins par an. Disons en passant que l'histoire des pèlerinages au moyen âge est encore à écrire, et qu'on y trouverait les renseignements les plus précieux sur les mœurs et les coutumes de nos pères, et sur les relations commerciales que les pèlerinages développaient forcément.

— C'est un point de cette histoire que traite Mgr Barbier de Montault dans sa notice sur *Les Mesures de dévotion* [2]. Parmi les objets de piété que les pèlerins du moyen âge aimaient à rapporter comme souvenir de leur pieux voyage, un des plus curieux est certainement *la mesure* même, c'est-à-dire un étalon métrique servant au pèlerin à mesurer les dimensions de tout ce qu'il a vu. Aucun archéologue, que je sache, n'a encore traité de cet objet. Mgr Barbier de Montault en cite un certain nombre ; ce sont des rubans de quelques centimètres de longueur, avec des figures et des légendes pieuses dessinées sur l'étoffe. Il donne, entre autre, la description d'un ruban bleu de 1 m. 80, et qui représente la longueur du corps de Notre-Seigneur couché, d'après le saint Suaire de Turin ; ce ruban est couvert d'une description de ce saint Suaire. On allait jusqu'à mesurer les plaies des martyrs ou de Jésus-Christ. Ainsi, un texte du XV^e^ siècle dit que « la mesure de la plaie du côté de Notre-Seigneur fut apportée de Constantinople à l'empereur Charlemagne dans un coffre d'or, comme une relique très précieuse. »

— *Les notes pour servir à la géographie et à l'histoire de l'ancien diocèse de Grenoble*, par M. l'abbé Charles Bellet [3], nous donnent le tableau des prieurés et paroisses du diocèse de Grenoble au moyen

[1] *Revue de l'art chrétien*, livr. d'octobre-décembre 1881.
[2] *Revue de l'art chrétien*, livr. d'octobre-novembre 1881.
[3] *Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'archéol. religieuse*, livr. m a avril, 1882.

âge, selon l'ordre des quatre archiprêtrés et d'après des pouillés de 1115, 1375 et 1497. Il serait fort désirable que de pareils travaux fussent entrepris sur chacun des diocèses de l'ancienne France.

—Aux archéologues nous signalerons la remarquable étude critique que M. G. Perrot a consacrée à l'*Histoire de la sculpture grecque* [1] à propos du livre récent de M. Murray. M. Perrot y émet l'idée qu'on organise à Paris un musée de moulage des principaux chefs d'œuvre de sculpture qui sont conservés dans les musées étrangers. On sait que le musée du Palais de Trocadéro, actuellement en formation, répondra en partie à ce *desideratum*.

— M. Paul Meyer a fait, dans le courant de l'année dernière, une importante découverte pour l'histoire littéraire de la France au moyen âge : il s'agit d'un poème francais inconnu, conservé dans un manuscrit de la bibliothèque de sir Thomas Philipps, à Cheltenham, en Angleterre. Avant d'en entreprendre la publication complète, M. Meyer en donne une notice et des extraits sous ce titre : *L'Histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre* [2]. Le poème contient 19,214 vers octosyllabiques ; l'écriture est une minuscule française assez fine, du milieu du XIIIe siècle environ. « Lorsqu'il sera connu, dit M. Meyer, on jugera sans doute que la littérature française du moyen âge ne possède pas, jusqu'à Froissart, une seule œuvre, soit en vers, soit en prose, qui combine au même degré l'intérêt historique et la valeur littéraire. Je n'excepte ni Villehardouin ni Joinville. Le sujet, c'est l'histoire très détaillée de Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, régent d'Angleterre pendant les trois premières années du règne de Henri III. La biographie détaillée d'un haut baron, mort à près de quatre-vingts ans, en 1219, ne peut manquer d'être un document précieux pour l'histoire de la haute société au moyen âge, et à cet égard, le poème ne trompera aucune espérance. Mais il se trouve que ce baron a été successivement l'un des chevaliers, et on peut dire le chevalier de prédilection de Henri au Court Mantel, le « jeune roi », tellement que, sur son lit de mort, celui-ci le chargea de porter sa croix à Jérusalem ; qu'il a été l'un des plus vaillants défenseurs de Henri II dans sa lutte contre Richard, comte de Poitou, et contre Philippe-Auguste ; que plus tard, sous Richard Cœur de Lion et sous Jean Sans Terre, il a constamment occupé les plus hauts emplois dans le gouvernement, et s'y distingua à ce point que, lorsque le roi Jean mourut, abandonné de la plupart de ses barons et ruiné, il ne parut pas qu'un autre que Guillaume le Maréchal pût prendre à la fois la garde du jeune Henri

[1] *Journal des Savants*, livr. de janvier à mars 1882.
[2] *Romania*, t. XI, 1882.

et la régence du royaume ; qu'enfin, à force d'énergie et de droiture, il réussit, malgré son grand âge, à battre le fils de Philippe-Auguste et ses partisans et à pacifier le pays. On conçoit de quel prix peut être pour l'histoire d'Angleterre et pour l'histoire de France, le récit détaillé des actions d'un homme qui a joué, dans les événements de son temps, un rôle aussi considérable. » M. Meyer croit que l'auteur de ce poème est un héraut d'armes inconnu, peut-être Henri le Norrois, qui mit en vers un récit en prose fait par Jean d'Erlée, auteur et témoin des événements qu'il a racontés.

— A propos de l'*Histoire de la philosophie scolastique* par M. B. Hauréau, M. Ad. Franck a écrit un long article de critique, dans lequel il passe en revue les différents systèmes de philosophie qui se sont fait jour au moyen âge [1]. L'auteur y développe quelques préjugés dans lesquels l'a entraîné l'esprit de système ; néanmoins, il y a des vues justes et fort instructives dans son étude. Il y reconnaît « le sage éclectisme d'Albert le Grand et de saint Thomas d'Aquin, » il ajoute : « la foi mêlée de raison qui distingue le Docteur Angélique et son illustre maître n'était pas propre à contenter des âmes exaltées, qu'une pente irrésistible entraînait vers le mysticisme..... Saint Bonaventure mettait certainement la philosophie mystique au-dessus de la philosophie rationnelle ou de la métaphysique des écoles. » En dernier lieu, M. Franck oppose le système de Duns Scot à celui de Guillaume d'Ockam, puis il ajoute en manière de conclusion : « Quant à la grande lutte du réalisme et du nominalisme qui remplit tout le moyen âge, elle n'a jamais cessé, et nous pouvons la reconnaître aujourd'hui même, sous d'autres noms et sous d'autres formes. En histoire naturelle, elle existe entre l'évolutionnisme et la croyance à la perpétuité des espèces ; en politique, entre le socialisme et les idées libérales ; en morale, entre le principe du devoir et celui de l'intérêt ou de l'utilité générale ; dans le domaine de l'art et de la littérature, entre ce qu'on appelle le réalisme ou le naturalisme et le culte de l'idéal ; en philosophie, entre le positivisme et le spiritualisme ; en religion, si l'on n'aime mieux dire en théologie, entre le traditionalisme et le libre examen. » Ces comparaisons nous paraissent manquer quelque peu de justesse.

— M. Hauréau a consacré une importante notice critique aux *poèmes latins attribués à saint Bernard* [2]. Dans les différentes éditions qu'on a données des œuvres de saint Bernard, on a enregistré sous son nom un assez gros fatras de pièces apocryphes, surtout des poèmes. Saint Bernard a fait des vers dans sa jeunesse à Citeaux.

[1] *Journal des Savants*, livr. de sept. et nov. 1881 et janv. 1882.
[2] *Journal des Savants*, livr. de février à avril 1882.

mais comment reconnaître ceux qu'on doit lui attribuer avec certitude ? C'est ce que recherche M. Hauréau.

— M. l'abbé Paul Guillaume a publié une étude sur *le mystère de saint Eustache* [1] d'après un manuscrit qu'il a découvert aux archives de la commune du Puy-Saint-André, près de Briançon. Ce manuscrit, en papier, date du commencement du XIVe siècle ; la *Moralitas sancti Heustacii* qu'il contient se compose de 2,935 vers ; ce mystère fut joué particulièrement en Provence. M. P. Guillaume cite quelques mystères briançonnais connus jusqu'ici et découverts depuis peu : le mystère de saint Pierre et de saint Paul, le mystère de saint Pons, le mystère de saint André dont il donne un important extrait, et enfin, celui de saint Eustache qu'il s'attache particulièrement à faire connaitre. C'est un des rares spécimens connus des anciens mystères des Alpes briançonnaises dont il fait revivre la langue et les mœurs. Il est à peu près complet et tel qu'il fut représenté au commencement du XVIe siècle. M. l'abbé Guillaume se propose d'en donner le texte prochainement ; il annonce en terminant qu'il vient de découvrir un nouveau texte provençal : l'*Historio de Sant' Anthoni de Viennès* dont la copie est de 1503 et qui se compose de 3,965 vers.

— M. l'abbé Guillaume a encore découvert dans la commune de l'Épine, près de Gap, un fragment de manuscrit qui date du commencement du XIIIe siècle et qui renferme en langue provençale un récit qui paraît appartenir au *Roman de Merlin* et se rapporter au cycle de la Table Ronde. Ce fragment, d'ailleurs assez développé pour former neuf pages d'impression, a été publié par l'auteur de la découverte [2].

— *Les sept merveilles du monde au moyen âge*, par M. Omont, constituent une étude dans laquelle l'auteur passe en revue les différents opuscules du moyen âge où l'on traite de ces sept merveilles, et les variétés qu'ils offrent entre eux pour l'énumération de ces *miracula*. On sait que le plus ancien traité de ce genre est dû à Philon de Byzance. Au moyen âge, un opuscule attribué à Bède cite : le Capitole de Rome, le Phare d'Alexandrie, le colosse de Rhodes, la statue de Bellérophon à Smyrne, le temple d'Héraclée, les bains d'Apollonius de Tyane, le temple de Diane à Ephèse. M. Omont publie quatre autres petits traités inédits : l'un d'eux énumère : l'arche de Noé, les murs de Babylone, le temple de Salomon, le tombeau d'un roi de Perse, le colosse de Rhodes, le théâtre d'Héraclée, le phare d'Alexandrie ; les autres donnent : la marée, la germination, le phénix, l'Etna, la fontaine de Grenoble, le soleil et la lune ;

[1] *Revue des langues romaines*, livr. de mars 1882.
[2] *Bulletin de la Société d'études des Hautes Alpes*, avril-juin 1882.

où bien, le temple de Diane à Ephèse, le Mausolée, le colosse de Rhodes, la statue de Jupiter par Phidias, le palais d'Ecbatane, les murs de Babylone, les pyramides d'Égypte [1].

— Dans son aperçu critique sur la *Bibliothèque grecque vulgaire* publiée par M. Emile Legrand, M. Miller met en relief l'intérêt et le mérite des textes grecs nouvellement connus et qui nous font connaître particulièrement l'histoire des provinces danubiennes au moyen-âge [2]. Signalons, par exemple, le poème de Michel Glycas sur son emprisonnement injuste par ordre de l'empereur Michel Comnène, l'histoire de Michel le Brave, la Géographie historique de Dapontès, qui forme presque la totalité du troisième volume publié par M. Legrand, la conquête de la Morée par les Turcs, la conquête de la Chine par les Tartares.

FR. DE FONTAINE.

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, livr. 1 et 2 de 1881.
[2] *Journal des savants*, livr. de février 1882.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La vie de N. S. Jésus-Christ, par l'abbé C. Fouard, professeur à la Faculté de théologie de Rouen, seconde édition, revue et corrigée. Paris, Lecoffre, 1882, 2 vol. in-8º de xxxii-518 et 555 p.

La vie de N. S. Jésus-Christ, par M. l'abbé Fouard, a été accueillie du public avec la faveur qu'elle mérite. Une première édition a été promptement épuisée. La seconde diffère peu de la première. L'auteur avait trop bien étudié et mûri son travail, avant de le livrer à la publicité, pour qu'il pût avoir beaucoup de changements à y introduire; il s'était adressé préalablement à de trop bons juges, pour que leur jugement ne fût pas ratifié par la masse des lecteurs. Cette *Vie de Notre-Seigneur* est donc un travail achevé, autant que puisse l'être un travail de ce genre et en se plaçant au point de vue où s'est placé M. l'abbé Fouard.

Il a éliminé toutes les questions accessoires qui auraient entravé sa marche, traitant seulement dans des appendices celles auxquelles il ne pouvait se dispenser de toucher; laissant aux livres spéciaux le soin de discuter la question d'authenticité des Évangiles ou d'exposer et d'expliquer en détail les discours du Sauveur. Il a fait pour son propre compte un travail de critique et une étude de théologie, mais il n'a point voulu la faire faire à ses lecteurs avec lui. Il ne faut donc chercher ici qu'une histoire de Jésus-Christ.

En acceptant le plan de l'auteur, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il l'a parfaitement rempli. La vie du Sauveur est fort bien ordonnée, la marche du livre est claire, simple, naturelle. Le récit est sobre, vivant. Le style est châtié, et d'une élégance rare. Mais, quel que soit le mérite de la forme, le fond lui est encore bien supérieur.

On peut ne pas partager toutes les opinions de l'auteur sur les points douteux ou controversés, parce qu'il est impossible, sur certaines questions, de dissiper tous les nuages et de découvrir la vérité dans tout son éclat; mais M. Fouard n'a jamais embrassé aucune opinion sans des motifs fort plausibles, et, dans l'ensemble, son exposition est lumineuse et pleinement satisfaisante. Du reste, il n'avance rien sans preuves; des notes nombreuses, placées au bas des pages, permettent de contrôler toutes ses affirmations; pour un petit nombre seulement, on pourrait lui reprocher de ne pas fournir des indications assez précises.

Ce qui donne à son œuvre une vie et une valeur exceptionnelles, c'est

que le savant professeur de la Faculté de théologie de Rouen a replacé le divin Maître dans le cadre où s'était écoulée son existence mortelle. M. Fouard a remonté le cours des âges. Il a passé de longues années à étudier dans les auteurs des premiers siècles et dans les meilleurs écrivains de notre temps sur ces matières, l'histoire de l'époque où a vécu le Sauveur ; puis il a voulu se rendre compte par lui-même des lieux sanctifiés par les pas du divin Maître ; avec quelques amis de choix, il a employé de longs jours à visiter, à décrire cette Terre Sainte où s'est accompli le grand mystère de l'Incarnation et de la Rédemption des hommes, et ainsi, plein de son sujet, il a fait revivre pour ses lecteurs les temps et les lieux. De là, dans son œuvre, une intensité de vie, une exactitude, une vérité qui en rendent la lecture aussi attrayante qu'instructive. Combien d'hommes ne demandent-ils pas une bonne vie de Notre-Seigneur ? On peut leur dire avec confiance, en leur montrant celle-là : *Tolle, lege*.

F. V.

—

La vie de sainte Reine d'Alise, *précédée d'études critiques sur ses actes et ses historiens et suivie de nombreuses recherches sur ses reliques, ses miracles et son culte*, par l'abbé Fr. Grignard. Edition enrichie de pièces justificatives rares ou inédites et ornée de plusieurs gravures. Paris, Picard ; Dijon, Grigne, 1881, in-8° de xvi-507 p.

Sainte Reine était une jeune fille vivant au troisième siècle, qui, par ses vertus, son martyre et ses miracles, a donné plus de lustre au pays où elle a vécu et qui a pris son nom que la fameuse bataille qu'y livra Vercingétorix. C'est à propos de ce personnage que M. Albert Reville a eu occasion de s'occuper de sainte Reine (*Revue des Deux Mondes*, 1er sept. 1877) et de critiquer à la façon des sceptiques et avec une assurance que ne donne pas la science, les traditions populaires chères à la Bourgogne. Ces récentes attaques semblent avoir excité le zèle de M. l'abbé Grignard, curé d'un village voisin d'Alise-Sainte-Reine, de celui de Grignon où la vierge-martyre a été mise en prison, et lui ont fait produire un ouvrage que nous croyons pouvoir citer comme un bon travail de critique historique.

Il étudie les actes de la sainte, la tradition, sa vie en elle-même, son culte, ses reliques, ses miracles et le pèlerinage auxquels ils ont donné naissance. Ses actes, dont on trouve une partie reproduite au 3 septembre, dans la collection des Bollandistes, sont discutés avec soin et détail : il y ajoute une nouvelle version, reproduite dans son appendice, des actes anonymes tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier. Il n'a point de peine à les défendre contre certains critiques anciens et modernes de peu d'autorité ; mais aussi avec une mesure et une réserve qui lui font honneur, il nous parait mettre en défaut sur certains points, et les auteurs de l'*Histoire littéraire*, et les Bollandistes, ou plutôt le P. Suysken, auteur du Commentaire des *Acta Sanctorum*. Il établit que les actes attribués à Théophile, ne sont qu'une paraphrase des actes anonymes et que ce sont ces mêmes actes paraphrasés de Théophile sur lesquels a écrit l'auteur apocryphe des actes de sainte Marguerite d'Antioche. Quant à la tradition, il la suit dans

les livres liturgiques, dans les martyrologes, les calendriers, les nécrologues, les bréviaires, les missels, les hagiographes, les poètes, les artistes : on trouve là une bibliographie détaillée de tout ce qui a été écrit sur la sainte, des pièces de vers, des tragédies qu'elle a inspirées, des représentations sous lesquelles elle a été produite aux yeux des fidèles. La vie contraste avec le reste de l'ouvrage et par le ton et par la forme : nous eussions préféré, surtout dans un ouvrage d'érudition, un simple récit s'appuyant sur les faits, sur les textes, à des considérations et à des digressions qui ont leur charme et leur mérite, mais dont on peut dire : *non erat hic locus*. Trois livres sont consacrés au culte et aux reliques. Nous pourrions ajouter aux témoignages cités de la fréquentation du pèlerinage de Sainte-Reine. (Ainsi, dans les *Mémoires de Jacques Carorguy, greffier de Bar-sur-Seine*, 1582-1595, publiés par M. Edmond Bruwaert, in-8°, 1881, p. 155). M. Grignard étudie à fond la question qui divisa, au XVIIe siècle, les cordeliers d'Alise et les bénédictins de Flavigny, au sujet d'un os que ceux-ci tenaient du duc de Longueville qui l'avait obtenu de l'évêque d'Osnabrück : il la trancha en faveur des cordeliers. On sera peut-être surpris de cette inconséquence révolutionnaire, de la municipalité de Flavigny, qui, ayant plus de foi que notre auteur dans l'authenticité des reliques, organisa, en pleine Terreur, le 26 mai 1793, une procession officielle. Parmi les pièces justificatives, on trouve la nouvelle version des actes anonymes, les actes de Théophile, différentes vies, de nombreux extraits de bréviaires et de missels, la *Vie et légende de Madame Saincte Reigne, vierge et martyre*, en vers (imp. à Troyes), et des fragments d'un poème flamand du XIIIe siècle, sur le martyre de Sainte-Reine, tiré du *Belgisch Museum*.

R. DE ST-M.

Histoire de sainte Colette et des Clarisses en Bourgogne *(Auxonne-et-Seurre), d'après des documents inédits et des traditions locales*, par l'abbé J.-Th. BIZOUARD. Paris, Haton, 1881, in-8° de 296 p. avec trois gravures.

M. l'abbé Bizouard réédite dans ce volume, mais tellement amplifié et augmenté qu'il en a fait un ouvrage tout nouveau, le travail qu'il avait publié en 1879 sous le titre de *Sainte Colette à Auxonne*. C'est l'histoire de sainte Colette en Bourgogne, de la fondation d'Auxonne, de celle de Seurre dont il n'était pas question dans la première édition, et aussi un peu de celle de Poligny, la seule des trois qui subsiste encore. Aumônier de l'hôpital d'Auxonne dont une partie occupe l'ancien couvent des Clarisses, l'auteur a été à même de consulter des documents inédits et de recueillir les traditions locales: il donne, du reste, une bibliographie, comprenant quarante-trois numéros, des sources qu'il a consultées. Nous ne dirons rien ici du côté édifiant de ce récit, de l'intervention manifeste de la Providence dans ces fondations qui, malgré tous les obstacles, se réalisent suivant les plans préconçus par sainte Colette. Mais nous ne pouvons taire, au point de vue historique, l'accueil respectueux fait par toutes les classes de la population aux saintes Filles de Saint-François, l'empressement, les rivalités des plus hauts personnages pour les attirer dans leur voisinage. C'est Marguerite de Ba-

vière, duchesse de Bourgogne, qui les appelle ; c'est Jean sans Peur, jouant un rôle auquel on n'est pas habitué, qui fait libéralement, malgré l'opposition de ses officiers, toutes les concessions nécessaires aux divers établissements : nous trouvons, du reste, dans le même ordre d'idées, un acte de dévotion à l'actif de Napoléon, lieutenant à Auxonne (p. 32). C'est pour fléchir la colère de Dieu excitée par la conduite de son époux que la duchesse entreprit la fondation de Poligny ; celle de Seurre fut décidée après la mort tragique de Jean sans Peur. L'action de sainte Colette, sur les événements, son influence à la cour est aussi à noter : on trouvera aussi plus d'un détail de mœurs caractéristiques. Après l'histoire des fondations elles-mêmes, M. l'abbé Bizouard fait connaître ce qu'elles sont devenues, l'heureuse action des religieuses, leurs vertus, les difficultés qu'on leur suscite, les procès que leur intentent de déplorables jalousies, les dégâts qu'elles subissent pendant la Ligue et les troubles de la France, la persécution révolutionnaire, puis la suppression.

R. de St-M.

—

Vie de S. Vincent de Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des Filles de la Charité. Nouvelle édition revue par un prêtre de la mission. Paris, D. Dumoulin, 1881, 2 vol. in-12 de xx 696 et 700 p.

La vie de saint Vincent de Paul publiée en 1664, sous le nom de Louis Abelly, évêque de Rodez, a toujours joui d'une grande autorité. C'est le témoignage de contemporains, spectateurs attentifs des œuvres du saint, ses compagnons fidèles et ses amis. L'aimable simplicité, l'onction pénétrante du récit préviennent favorablement le lecteur. A chaque page on retrouve des extraits des lettres et des entretiens du bienheureux fondateur de la Mission. Sans doute, au regard des règles de la composition, le livre n'est pas irréprochable ; la division adoptée, vie, œuvres, vertus de saint Vincent entraîne des redites nombreuses, mais ce défaut est largement compensé par le charme d'un récit vivant et, en vérité, quand nous entendions au séminaire relire cette attachante histoire, nous étions bien aises de revenir avec l'auteur aux mêmes faits et aux mêmes œuvres d'ailleurs envisagés sous un point de vue différent et racontés avec des détails nouveaux.

Il paraît démontré que Louis Abelly ne fit que prêter son nom et son autorité à une œuvre collective due aux soins pieux des premiers disciples du saint. René Alméras, second supérieur de la Mission, avait fait recueillir avec exactitude tout ce qui touchait à sa vie et à ses œuvres ; tous les missionnaires qui avaient eu le bonheur de le connaître envoyèrent des mémoires qui furent mis en œuvre à Saint-Lazare. M. Fournier, secrétaire de la Congrégation, eut la principale part à ce travail. Aussi n'est-il pas étonnant qu'on retrouve dans cette *Vie*, avec un caractère inimitable de naïve véracité, l'esprit de simplicité et la piété large et éminemment raisonnable du saint instituteur. Le succès du livre publié sous le nom d'Abelly fut très grand; le témoignage des contemporains et le nombre considérable des réimpressions en font foi.

Messieurs de Saint-Lazare viennent de donner une fois encore au public la vie de saint Vincent de Paul. On a reproduit, sauf quelques modifications

de détail, l'édition originale. Le style ancien a été maintenu avec quelques corrections nécessaires, qui n'enlèvent pas au vieux livre sa saveur et son originalité, mais le texte a été ramené a l'orthographe moderne, ce qui s'explique dans une édition destinée au grand public; des notes qu'on aurait pu sans inconvénient multiplier quelque peu, comblent certaines lacunes; quelques dates ont été précisées. Trois chapitres supplémentaires racontent la canonisation, traitent des reliques du saint, et retracent la destinée des grandes œuvres dues à son zèle. Une table chronologique termine l'ouvrage. Il est enrichi de seize gravures empruntées au saint Vincent de Paul de M. Arthur Loth. Elles sont généralement bien choisies, mais plusieurs sont assez mal venues. Ajoutons que la modicité du prix de ces deux gros volumes met à la portée de tout le monde un excellent livre à la fois édifiant et instructif qui, tout en faisant du bien aux âmes, contribuera à démontrer une fois de plus l'admirable fécondité de cette charité catholique à laquelle on prétend substituer aujourd'hui la philanthropie athée. En ces jours de laïcisation à outrance où l'on s'en prend jusqu'à la cornette vénérée des filles de la charité, c'est faire œuvre patriotique que de remettre sous les yeux du public les œuvres merveilleuses de saint Vincent de Paul.

ERNEST ALLAIN.

—

Deux découvertes historiques. *Histoire de Clovis III, nouveau roi de France*, 671-73 à 677-78. *Authenticité et date précise de la translation du corps de saint Benoît en France*, par M. Charles GRELLET-BALGUERIE. Orléans, E. Colas, 1882, in-8o de 88 p.

Ce n'est point un livre d'histoire, mais seulement le programme d'un ouvrage en cours de préparation, que vient de publier M. Grellet-Balguerie. Son but a été de prendre date pour les découvertes historiques qu'il réclame et dont il semble s'exagérer quelque peu la portée. On sait qu'après la mort tragique de Childéric II (672 ou 673), son frère Thierry, élevé pour la seconde fois à la couronne, en fut peu après dépouillé par Ebroïn. Celui-ci intrônisa sous le nom de Clovis un jeune enfant qu'il produisait comme le fils de Clotaire III. La suite de ces événements est mal connue. On trouve un peu plus tard Thierry de Chelles régnant pour la troisième fois et subissant la tutelle d'Ebroïn; le sort du jeune Clovis reste inexpliqué.

Voici l'interprétation que donne M. Grellet-Balguerie de cette page obscure de nos annales. Dès la mort de Clotaire III les provinces transrhénanes du royaume d'Austrasie avaient reconnu pour roi Dagobert, fils de Sigebert. C'est de ce prince et non de Clotaire III que le jeune Clovis serait le fils. A la mort de Childéric II les provinces occidentales de l'Austrasie auraient demandé et obtenu de Dagobert ce jeune enfant pour roi. Peu après Ebroïn sorti de Luxeuil le fesait proclamer roi de Neustrie et de Bourgogne afin de régner sous son nom. Leudèse, maire du palais en Neustrie, est égorgé; Thierry reste prisonnier. Après cinq ou six années de cet état de choses, Ebroïn abandonne la cause de Clovis (678) et remet Thierry sur le trône. Dagobert et ses Austrasiens viennent défendre les droits de Clovis, mais ils finissent par être vaincus. Dagobert périt assassiné le 23 décembre 680, non sans soupçon de complicité pesant sur Pépin d'Héristal.

Clovis disparaît et le parti de Pépin cherche à effacer toute trace de son existence. M. Grellet-Balguerie réclame cependant pour lui une place dans la série des rois de France où il devrait prendre le nom de Clovis III ; le dernier Clovis, fils de Thierry de Chelles, serait reporté au rang de Clovis IV. Enfin ce serait en la première année du règne du précédent Clovis (672 ou 673) qu'aurait eu lieu la translation en France des reliques de saint Benoît.

Bien que nous n'ayons qu'un premier aperçu du système de M. Grellet-Balguerie, comme il nous indique les principaux documents sur lesquels il s'appuie, l'on peut déjà comprendre ce qui s'y révèle de spécieux, comme aussi discerner le côté le moins plausible de son interprétation. Le livre qu'il nous promet méritera certainement une sérieuse attention. M. Grellet-Balguerie est un véritable érudit ; s'il sait être circonspect dans ses hypothèses et se maintenir dans le ton de calme examen que réclame une discussion scientifique, il peut enrichir notre histoire de recherches du plus haut intérêt. Mais il subit souvent l'entraînement d'une imagination ardente, et l'enthousiasme passionné avec lequel il expose le résultat de ses travaux peut nuire à leur juste appréciation en soulevant chez le lecteur le sentiment d'une méfiance instinctive. Autant qu'on peut juger d'un système dont les traits principaux sont simplement esquissés, M. Greilet-Balguerie nous paraît en bonne voie d'établir que le règne de Clovis a été moins éphémère qu'on ne l'avait cru jusqu'ici ; plusieurs documents, attribués au temps de Clovis II ou au règne du fils de Thierry de Chelles, sont restitués par lui avec assez d'apparence de raison au rival de ce dernier roi. Ils établiraient que son autorité nominale fut acceptée dans plusieurs provinces de l'empire franc pendant au moins cinq ans. Même après que Clovis eut été repoussé de la Neustrie, le duc Adalric avec l'appui des Austrasiens continua à combattre pour sa cause. Ce prince aurait donc, si ce n'était le caractère problématique de sa naissance, autant de droits que plusieurs autres Mérovingiens à prendre rang dans la série de nos rois. Mais l'idée d'une guerre rétrospective faite à sa mémoire risque fort de trouver plus d'un sceptique. Nous craignons aussi que la filiation que lui attribue M. Grellet-Balguerie ait peu de chances d'être généralement acceptée. Si Clovis avait eu pour père Dagobert, roi d'Austrasie, comment Ebroïn aurait-il pu entreprendre de le faire passer pour fils de Clotaire III ? Comment Dagobert se serait-il séparé d'un enfant en bas âge pour l'envoyer régner de nom au profit exclusif de quelques ambitieux sur les plus belles provinces de l'état franc, se contentant lui-même de l'autorité précaire qu'il pouvait exercer dans une région de frontière plongée dans la barbarie et livrée encore au paganisme ? Il est difficile d'envisager cette situation comme très vraisemblable. L'autorité d'Adrevald, celle de Paul Diacre, invoquées par M. Grellet-Balguerie, sont trop distantes des événements, soit dans l'ordre des temps, soit sous le rapport des lieux, pour être décisives en pareille matière. Avouons toutefois que nous possédons des lumières très incomplètes sur l'histoire de la dernière branche mérovingienne d'Austrasie. On serait

presque tenté de regretter que Clovis ne soit désigné par aucun auteur comme le frère plutôt que comme le fils de Dagobert. Il y aurait encore moins d'objections à faire si l'on nous apprenait qu'il fut le père de Clotaire IV dont l'origine est restée couverte de nuages. Une tradition consatée rapporte que le monastère d'Iona aux îles Hébrides s'enorgueillissait de conserver les tombeaux de rois des Francs : c'est à la famille de Dagobert d'Austrasie, dont la jeunesse y trouva un asile, qu'on pourrait avec le moins d'invraisemblance rattacher les princes qui y auraient eu leur sépulture.

Quoi qu'il en soit, M. Grellet-Balguerie a certainement soulevé un problème historique des plus curieux. Les développements qu'il donnera à ses idées mériteront d'être suivis avec le plus vif intérêt. L'étude approfondie d'une des phases les moins connues de notre histoire nationale est digne de toutes les sympathies du monde savant et peut amener des progrès réels dans la connaissance du passé.

L. DE N.

—

Dissertation sur le traité de paix de Crépy, du 18 septembre 1544, par M. H. JOFFROY. Soissons, 1881, in-8° de 43 p.

La célèbre paix conclue le 18 septembre 1544, au cœur de la France, entre François Ier et Charles-Quint, a-t-elle été signée à Crépy-en-Laonnois ou à Crépy-en-Valois ? Tel est l'unique sujet de la brochure de M. Joffroy. L'honorable membre de la Société archéologique et historique de Soissons est le champion convaincu de Crépy-en-Laonnois. Il appuie son opinion sur de nombreux documents, sur un itinéraire minutieusement tracé des souverains et de leurs armées, sur des traditions non interrompues. C'est un bon travail d'histoire locale, que nous sommes heureux de signaler.

G. B. DE P.

—

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, par le baron Alphonse DE RUBLE. Tome second. Paris, Labitte, 1882, in-8° de 505 p.

Avec le tome second du beau travail de M. de Ruble, nous entrons tout à fait dans la grande histoire. Ce nouveau volume est en réalité un tableau complet du règne de François II ; et il est impossible d'avoir mieux analysé les luttes ardentes de parti et les dramatiques événements, qui firent de ces dix-sept mois comme la préface sinistre de la longue période de nos guerres civiles. La prise du pouvoir par les Guises, leur lutte de tous les instants avec les Bourbons, tel est le résumé caractéristique de cette période, dont M. de Ruble nous a dévoilé tous les incidents les plus secrets. Il l'a fait, selon sa méthode, d'après les correspondances inédites puisées dans les archives françaises et espagnoles, et aussi d'après quelques citations d'auteurs contemporains. Cela donne à son récit une animation et une couleur toute particulières. Mais nous croyons qu'il a parfois accordé trop de crédit aux allégations de Regnier de la Planche. Pour juger impartialement la conduite du duc de Guise, il ne convient point de s'adresser à un historien aussi passionné et aussi manifestement attaché au parti contraire. Le cardinal de Lorraine, malgré ses talents supérieurs, a dans le caractère des défauts sur lesquel.

tout le monde s'accorde; mais François de Guise, le grand homme de la race, le guerrier chevaleresque, fût-il aussi froidement cruel que l'on nous le montre après la conspiration d'Amboise? Affirmer qu'il exigea que le roi et les princes assistassent aux supplices, lesquels on retardait jusqu'après le dîner « pour donner quelque passe-temps aux dames; » ou bien, prétendre qu'en présence d'un gentilhomme du duc de Longueville, Guise, sur un signe, fit amener un capitaine de haute taille, qui fut pendu aussitôt à une des fenêtres de la chambre, avec accompagnement de ce propos : « Dites à votre maître qu'il se réjouisse pour moy, voici la viande dont je me repais ! » N'est-ce point charger un peu les couleurs? Il est un fait aussi que nous aurions aimé à voir établir par des témoignages plus certains. Pendant le procès du prince de Condé à Orléans, procès qui fut conduit évidemment avec la passion la plus vive, on prétend que les Guises auraient essayé de deux ou trois moyens pour se défaire du roi de Navarre et que, ces moyens n'ayant pas réussi, ils avaient usé de leur toute puissante influence sur le roi, pour décider François II à percer de sa dague Antoine de Bourbon dans une audience ménagée à cet effet, en présence de Guise et de Saint-André, qui au besoin auraient prêté main-forte à l'exécution. Et, quand au dernier moment le roi eût manqué de décision, les Guises se seraient écrié tout haut : « Voilà le plus poltron cueur qui fut jamais. » Tout cela est bien dans les mœurs de l'époque, et on voit déjà en perspective les scènes de la Saint-Barthélemy ou du château de Blois ; mais pour des événements qui ne se sont pas accomplis, on semble condamné à plus de réserves.

Si le caractère du duc de Guise est un peu poussé au noir, celui du roi de Navarre n'est aucunement déguisé. M. de Ruble peint à merveille les perpétuels projets et les constantes hésitations de ce prince, qui n'était pas fait pour un premier rôle. Il se laisse tellement duper par ceux qui l'entourent, qu'il semble toujours trahir ses propres partisans. Ne cédant rien de ses préséances de souverain vis à vis des représentants du roi d'Espagne, lors du voyage qu'il fait pour conduire la reine sœur des Valois au delà des Pyrénées, il ne s'en laisse pas moins bafouer par Philippe II, qui ne daigne même pas répondre à ses communications. Il reste en Navarre et en Guyenne, lorsqu'il faudrait être à la cour, il entraîne son frère Condé dans le guet-apens que lui tendent les Guises à Orléans et contre lequel les avertissements ne lui avaient pas été ménagés. Quant à la complicité des Bourbons dans toutes les entreprises factieuses de ces années 1559 et 1560, M. de Ruble les établit dans des documents sans nombre. Nous n'avons trouvé nulle part un récit plus complet et mieux présenté des préliminaires de la conjuration d'Amboise et de sa terrible répression. Il est certain que les conspirateurs dans la plupart de leurs dépositions déclaraient tout haut qu'il n'en voulaient point au roi et qu'ils demandaient seulement le renvoi de ses ministres; mais c'est là l'excuse banale de toutes les révolutions. Si le coup avait réussi, c'était la royauté française qui sombrait, en même temps que les vieilles croyances catholiques; et, en défendant leur pouvoir, les Guises soutenaient non moins fermement la religion et le roi. Qu'ils aien

provoqué de nombreux mécontentements par leur politique hautaine et violente, c'est ce que M. de Ruble fait voir par de très curieux témoignages. Souvent, ils n'étaient pas suivis par leur propre parti : ainsi, les exécutions d'Amboise parurent excessives, le procès du vidame de Chartres fut une maladresse sans profit, l'arrestation même de Condé et sa condamnation arrachée à des juges choisis dépassait les limites, peu étroites cependant, du droit souverain de l'époque.

Ces observations ne sont pas nouvelles ; mais elles ressortent si clairement du travail de M. de Ruble, que nous n'avons pas hésité à les rappeler. L'auteur est non moins heureux dans l'exposé des faits : le récit, jour par jour, de l'arrivée de la cour à Orléans au 18 octobre 1560, du procès de Condé, de la maladie du roi et de sa mort le 5 décembre est d'une exactitude et d'une précision qui défient toute critique. Observons, en terminant, que Jeanne d'Albret est à peine nommée dans ces pages, sauf à l'occasion d'une « Déclaration » très postérieure, puisqu'elle est datée de 1568, et sur laquelle il y aura lieu évidemment de revenir. Cela nous promet une longue suite de volumes, dont l'intérêt ne saurait décroître. Le sujet choisi par M. de Ruble comporte toute la moitié de l'histoire de France au XVI^e siècle : nul n'était mieux préparé à une tâche qu'il accomplit avec tant de talent, d'élégance et de bonne foi.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

—

Histoire de Henri III, *roi de France et de Pologne*, par ED. DE LA BARRE DUPARCQ. Paris, Didier, 1882, in-8° de 398 p.

M. de la Barre Duparcq poursuit ses études sur les derniers Valois : après François II et Charles IX, auxquels il avait consacré deux volumes, voici Henri III, qui termine la série. Il y a beaucoup de faits et de recherches dans ce travail ; mais c'est toujours la couleur et l'originalité qui font un peu défaut. Les événements sont racontés avec impartialité et exactitude; les personnages figurent à leur place, et cependant les uns et les autres manquent de vie et d'animation. Les documents inédits ou même contemporains n'y sont pas en assez grand nombre ; cependant l'auteur a mis à contribution, plus que dans l'Histoire de Charles IX, les travaux de ses devanciers. Sauf les trois importants volumes de M. le marquis de Noailles sur *Henri de Valois et la Pologne*, qui ne sont même pas mentionnés dans le chapitre qui traite de la royauté lointaine de Henri III, presque toutes les publications modernes sur le XVI^e siècle sont utilisées ou indiquées dans des notes très complètes.

Nous ne saurions analyser un récit qui est forcément aussi connu que l'histoire de France elle-même, et, nous regrettons de paraître insister plus sur les observations que sur les éloges. Mais en relevant quelques vétilles, nous prouverons du moins à l'auteur, que nous l'avons lu avec attention. Ainsi p. 145 et 146, ce n'est pas *Villemory* près Montargis, c'est *Vimory*, qui fut le théâtre de la défaite des reîtres par le duc de Guise. Plus loin, p. 167, il n'est pas juste de dire que ce même Henri de Guise ne s'inquiétait guère de la « religion catholique, » et qu'il « avait incliné vers la confession d'Augsbourg. » Pour le prince de Lorraine, le catholicisme était plus qu'une con-

viction; il faisait partie du patrimoine de leur ambition; c'était leur seule raison d'être, et l'on ne peut que sourire à l'insinuation de Guise protestant! Lorsque, pour montrer l'indiscipline de l'armée et l'affaiblissement des croyances, l'auteur cite, p. 296, cet *ana* de l'Estoile : « Afin de manger de la chair aux jours défendus, les soldats catholiques contraignaient les prêtres à baptiser les veaux, les moutons et à leur donner les noms de carpes, de brochets, » — il ne fait pas évidemment la part d'une plaisanterie sans conséquence et qui ne saurait passer pour un trait de mœurs. Relevons enfin, pour le signaler aux curieux de statistique, un intéressant « état de solde » de 1586, signé par le roi, qui serait plus précieux encore, si les *écus*, *sols* et *deniers* étaient transformés en monnaie actuelle. En résumé, on peut beaucoup puiser dans l'ouvrage de M. de la Barre Duparcq et rien jusqu'ici n'avait été fait de plus complet sur les règnes mouvementés des trois fils de Catherine de Médicis. En y joignant un petit opuscule du même auteur sur les guerres de religion au point de vue stratégique, on possède une œuvre d'ensemble que les historiens auraient tort de négliger.

G. B. de P.

—

Louis XV et Élisabeth de Russie, *Étude sur les relations de la France et de la Russie au dix-huitième siècle*, d'après les archives du ministère des affaires étrangères, par Albert Vandal. Paris, Plon, 1882, gr. in-8° de xv-446 p.

On croit connaître l'histoire du dix-huitième siècle et tous les ans nous voyons paraître des ouvrages qui complètent nos informations et modifient nos appréciations. Parmi ces ouvrages, il faut placer à un rang très élevé celui dont nous venons de transcrire le titre. L'auteur a eu à sa disposition des documents de premier ordre, conservés au Dépôt du ministère des affaires étrangères et aux Archives nationales et principalement la correspondance du marquis de la Chétardie, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg. Cette précieuse correspondance peut être considérée en France comme inédite; elle ne l'est pas, absolument parlant, M. Alexandre Tourguénief, qui a rendu de très grands services aux études historiques en Russie, avait envoyé à Saint-Pétersbourg un recueil contenant les dépêches de la Chétardie en copies ou en extraits. Il avait pu faire cette importante collection grâce à la bienveillance du duc de Broglie, ministre des affaires étrangères sous le règne de Louis-Philippe. En 1862, M. Pékarski a publié une traduction russe de ce recueil, en faisant suivre chaque dépêche de notes et éclaircissements. En 1871 M. Solovief a puisé à la même source pour écrire le xxi° volume de son histoire de Russie. Mais il faut le dire, le volume publié par M. Pékarski ne présente que des matériaux qui n'ont pas été mis en œuvre, et quant à M. Solovief, il est parvenu à rendre monotone et parfaitement ennuyeux le récit d'événements faits cependant pour éveiller la curiosité.

Il en est tout autrement du livre que M. Vandal a modestement qualifié d'*Étude*. Néanmoins, comme il ne peut manquer de faire avant peu une nouvelle édition de cet ouvrage, il serait à souhaiter qu'il lût les travaux de MM. Pékarski et Solovief qui ont puisé à d'autres sources que les sources françaises. Je n'ignore pas que M. Vandal a pris connais-

sance des dépêches tirées des archives de Dresde et publiées dans le xx[e] volume du recueil de la Société historique de Russie, et qu'il a tiré un bon parti de quelques autres ouvrages imprimés, toutefois, il trouverait encore à glaner dans les deux volumes que je prends la liberté de signaler à son attention Il y aurait encore à consulter les archives du prince Woronzof, dont le premier volume, publié en 1870, contient des pièces importantes sur le règne d'Elisabeth. Dans ce volume et les suivants, il est souvent question de la Chétardie, de Douglas, de l'Hôpital et du chevalier d'Eon. Je ne fais mention que pour mémoire des recueils périodiques qui publient tous les mois des documents historiques.

Quand on voit tout le parti que M. Vandal tire des correspondances qu'il a entre les mains et l'art avec lequel il les met en œuvre, on voudrait que rien n'échappât à ses recherches. Ce qu'il faut surtout louer en lui, ce sont ses vues d'ensemble qui permettent au lecteur de planer à sa suite au-dessus des événements en contemplant la façon dont ils s'enchaînent ; c'est l'impartialité de ses appréciations et l'équité de ses jugements. La plupart des divers personnages qui sont en scène ont chacun leur physionomie, ils sont bien vivants. Il faut cependant remarquer que les Russes ne sont guère qu'esquissés, ils ont moins de relief ; cependant que de portraits curieux il y aurait à faire, en passant en revue Elisabeth, ses favoris, ses ministres et en regard la régente avec tout son groupe !

La révolution de 1742 qui forme le point culminant de cette histoire, est réellement la plus curieuse.

Le tsar Alexis avait été marié deux fois : les enfants de sa première femme, une Milolavska, avaient toujours vécu en mauvaise intelligence avec ceux de la seconde, une Naryschkin, la branche aînée était représentée en dernier lieu par le tsar Ivan, la branche cadette par Pierre I[er]. Ivan avait été mis de côté sous prétexte d'incapacité ; Pierre avait régné avec l'éclat que l'on sait. La descendance masculine des Romanof s'était éteinte avec Pierre II, le fils du malheureux tsarévitch Alexis et le petit-fils de Pierre I[er]. D'ailleurs une loi absurde, promulguée par Pierre I[er] et qui n'avait pas été abrogée, supprimait l'hérédité en investissant le souverain du droit de choisir son successeur. Dans ces circonstances, à la mort de Pierre II, on s'était tourné vers la branche aînée, et l'on avait proclamé impératrice Anne, fille du tsar Ivan, qui, à son tour, avait désigné pour lui succéder le petit-fils de sa sœur, appartenant par conséquent aussi à la branche aînée. Quant à la branche cadette, on l'avait écartée sans hésitation. Elle était représentée par deux filles de Pierre I[er]. Mais la légitimité de leur naissance n'était rien moins que prouvée. En effet, Pierre avait épousé Eudoxie Lopuchin ; après quelques années de mariage et après la naissance d'un fils le tsar fit enfermer sa femme dans un couvent, et la contraignit malgré sa résistance à revêtir l'habit religieux. Après quoi il considéra son mariage comme rompu et épousa, le 19 février 1712, vieux style, une femme de basse extraction, dont le premier mari était probablement encore en vie, et qui avait été la maîtresse de Scheremetef et de Menchikof avant de devenir celle du tsar. Quoi qu'il en soit, les deux filles issues de cette liaison étaient nées plusieurs

années avant le mariage, Anne en 1708 et Élisabeth en 1709. Anne avait suivi en Allemagne son mari, un prince de Holstein-Gottorp; quant à Élisabeth elle était restée en Russie, ne s'était pas mariée et menait une vie passablement dissolue. On comprend donc pourquoi, lors de l'extinction de la dynastie des Romanof, on n'avait pas songé à elle et l'on avait appelé au trône la fille du tsar Ivan.

Mais l'impératrice Anne, une fois sur le trône, laissa prendre une très grande autorité à son amant, Biren, qui ne voulut tolérer dans les postes les plus importants que des Allemands, ce qui irrita profondément l'opinion publique. Anne avait désigné pour son successeur, comme nous l'avons dit, un petit-fils de sa sœur, un enfant âgé de quelques mois qui fut proclamé empereur sous le nom d'Ivan VI. Une révolution de palais ne tarda pas à écarter Biren, mais la mère du jeune empereur, une princesse de Mecklembourg, mariée à un prince de Brunswick, devenue régente, demeura entourée d'Allemands. Comme elle était profondément attachée à la maison d'Autriche, la France voyait en elle une ennemie. C'est dans ces circonstances que le marquis de la Chétardie, ambassadeur de France, ourdit une conspiration contre le gouvernement auprès duquel il était accrédité et réussit à placer sur le trône Élisabeth, aux applaudissements des soldats de la garde animés d'une haine violente contre les Allemands. Mais bientôt, la Chétardie, mal secondé par son gouvernement et compromis par ses propres maladresses, dut s'éloigner, après avoir joui de la plus haute faveur auprès de cette fille de Pierre sur la tête de laquelle il avait mis la couronne.

Telle est l'histoire que M. Vandal expose avec une clarté parfaite en s'appuyant sur la correspondance même de la Chétardie ; mais il ne se borne pas là. Il poursuit l'histoire des relations de la France avec la Russie jusqu'à la mort d'Élisabeth. Le duc de Broglie, dans le *Secret du roi*, a jeté un grand jour sur la politique que Louis XV poursuivait en dehors et à l'insu de ses ministres. M. Vandal nous fait voir cette double politique en action, et il trouve sur son chemin le curieux épisode du chevalier d'Eon, qui a été longtemps un être énigmatique et qui, dépouillé de sa légende, n'en demeure pas moins une personnalité fort intéressante.

Espérons que le succès qui a couronné l'œuvre de M. Vandal le décidera à poursuivre ses études sur les relations diplomatiques de la France avec la Russie et qu'il développera dans un nouveau volume ce qu'il a résumé en quelques pages dans ses conclusions.

J. G.

—

Histoire de la constitution civile du clergé (1790-1801). *L'Église sous la Terreur et le Directoire*, par Ludovic SCIOUT. Tomes III et IV. Paris, Firmin-Didot, 1881, 2 vol. in-8° de 754 et 848 p.

Les deux premiers volumes du remarquable ouvrage dont M. Sciout livre au public la dernière partie, après un intervalle de huit années, étaient consacrés à l'histoire de l'Église en France sous l'Assemblée Constituante. La *Revue* en a parlé (t. XIV, p. 221) avec les éloges qu'ils méritaient à tous les titres, et nous pouvons dire aujourd'hui, en présence d'un travail si ardu et si complet, que le mérite de l'auteur semble avoir encore augmenté avec les diffi-

cultés et la grandeur de sa tâche. En parcourant ces deux gros volumes dont on ne peut se détacher tant ils sont pleins de faits, odieux ou consolants, mais pour la plupart ignorés jusqu'ici ou mal connus, et puisés aux sources les plus authentiques, on est presque effrayé de ce qu'il a fallu de patience et de veilles, pour fouiller tant d'archives, compulser tant de pièces, coordonner tant de documents : et alors, à côté de cette jouissance de l'esprit et du cœur, qui dans la plénitude de la vérité historique trouve la confirmation et comme la vengeance de la vérité religieuse,on se sent pris d'une amère tristesse. Ce ne sont pas les douleurs, les atrocités, les hontes du passé qui affligent ; c'est l'indifférence du présent, son parti pris égoïste, sa légèreté coupable. Que d'enseignements dans ces pages lumineuses, dictées par la bonne foi, et présentant d'un bout à l'autre les caractères les plus irréfutables de la vérité ! Quelle éloquence dans l'histoire des tentatives violentes d'un pouvoir à jamais maudit pour détruire le culte d'un vrai Dieu et arracher la foi des entrailles de tout un peuple ! Mais qui profitera de ces enseignements? Quelle âme droite et honnête goûtera cette éloquence, non des discours, mais des faits? Le tourbillon de la vie publique emporte les uns ; les autres craignent les émotions qui troubleraient un optimisme de plus en plus inexplicable ; ceux-ci n'osent affronter la lecture de quatre volumes ; ceux-là, voués à un pessimisme désespéré, ne considèrent que notre état actuel et osent à peine jeter les yeux sur le passé ; d'un autre côté si cette histoire est pleine d'horreurs, n'offre-t-elle pas aussi un sujet de grande confiance ?

La tourmente révolutionnaire, en effet, n'a pas duré 15 ans; et qu'est un laps de 15 ans dans la vie d'une nation près de neuf fois séculaire? De 1789 à 1801, c'est-à-dire depuis le premier décret de la Convention jusqu'au Concordat, cela ne fait même qu'une douzaine d'années ; il est prouvé, et M. Sciout en sait et en apprend quelque chose, que cette période a été de tout point abominable et horrible ; décrets de proscription, fusillades, noyades ; la délation, l'espionnage, l'échafaud, tous les moyens les plus barbares, les plus révoltants, les plus ridicules ; l'apostasie des uns, la cruauté raffinée des autres, les fureurs de la populace, le délire athée des soi-disant législateurs, tout ce qui conservait une attache quelconque à un culte quelconque, traqué, emprisonné, guillotiné (les juifs, les protestants, bientôt même les constitutionnels,sont poursuivis comme les catholiques) ; les bras manquant aux champs parce que les prisons regorgent (voir t. IV, ch. I),etc., etc... Tel est l'histoire et le spectacle de ces 12 ans, et comme contraste au tableau une ère de martyre et d'héroïsme incomparable ! Et puis en fin de compte et comme résultat définitif, le triomphe de l'Église, l'effondrement de tout l'édifice révolutionnaire élevé pour la faire disparaître.

Croit-on nos modernes jacobins plus forts que les anciens? S'imagine-t-on qu'ils arriveront plus sûrement au but maçonnique d'*écraser l'Infâme* en employant des moyens moins sanguinaires, mais non moins odieux?

Pour nous cela ne fait pas question.

Toute la philosophie de l'ouvrage de M. Sciout est là. Il est fait de main de maître ; il est palpitant d'intérêt ; on ne peut le lire sans éprou-

ver les généreuses révoltes de la conscience et en même temps il réconforte l'âme, parce qu'il inspire nécessairement une plus grande horreur de l'impiété sauvage de cette néfaste époque, une plus grande admiration pour l'Église et ses martyrs, et une plus certaine assurance de sa vitalité divine. *Peut-être* reverrons-nous quelques-unes des scènes hideuses de la terreur ou des apostasies affrontées du Directoire ; c'est le secret de la Providence : mais *très certainement* les dévouements sublimes, les grandes vertus et le courage héroïque de ceux qui sont choisis de Dieu pour être ses témoins et ses porte-flambeaux ne feront jamais défaut...

M. Sciout vient donc à son heure, et son livre, s'il était connu, lu, médité, serait en vérité un événement plus considérable que beaucoup de ceux qui préoccupent les journaux, les boulevards et les salons futiles d'aujourd'hui. Ce que la Constituante avait si bien commencé, la Convention l'a continué et parachevé avec une rage qui lui a justement mérité son surnom de *Terreur*. Le Directoire a-t-il été plus modéré? Ce serait une erreur de le croire, sur je ne sais quelle apparence d'ordre extérieur. La guillotine se repose, c'est vrai; mais c'est qu'on craint que le peuple, lassé des excès de la Terreur, ne se soulève enfin à la vue du sang; alors on déporte, sans jugements, sans motifs, en masse; c'est ce que les beaux esprits du temps appelaient la *Guillotine sèche*. Le nombre de prêtres, de bourgeois, d'artisans, atteints par le Directoire est inouï, car la province présente le même spectacle que Paris. Paris à lui tout seul n'aurait pu fournir tant de victimes, et si longtemps.

Nous touchons ici un des côtés les plus curieux de l'œuvre de M. Sciout; ses études sur la persécution en province, font de son livre en quelque sorte plusieurs livres : le Midi, le Nord, l'Alsace, le Centre, l'Ouest, défilent sous les yeux du lecteur avec leurs cortèges de proconsuls affolés de haines antireligieuses, de victimes obscures mais incroyablement nombreuses, prises dans tous les rangs de la société et frappées par vengeance, par passetemps, celui-ci pour avoir vendu du poisson un jour maigre ; celui-là pour avoir assisté un mourant au lieu d'assister à la fête du Décadi, etc.... Toutes ces révélations des archives provinciales pendant la Révolution sont effrayantes, mais combien instructives ! et il y a de nos jours des personnages qui prétendent réhabiliter une pareille époque... Qu'ils lisent l'*Histoire de la Constitution civile* du clergé, et n'étouffent pas le cri de leur conscience !... qu'ils essaient de contester l'authenticité des documents produits, d'en atténuer l'effet, de justifier les actes dont ces documents fournissent la preuve... surtout qu'ils expliquent comment dix ans d'un pareil régime de despotisme sanguinaire et satanique, ont abouti à une résurrection de l'immortelle Église de Jésus-Christ, et qu'ils nous disent s'ils se croient réellement plus habiles que ceux qu'ils ont l'audace de glorifier, et plus assurés du succès que leurs devanciers dans le crime.

Déjà dans ses deux premiers volumes, M. Sciout avait appliqué avec succès cette large méthode de ne point borner l'histoire d'une époque aussi caractérisée à l'unique récit de ce qui s'est passé dans la capitale, et dans trois ou quatre autres grandes villes. Dans ceux-ci il suit

en outre la *Constitution civile* et ses effets à l'étranger, ou du moins dans les pays annexés ou occupés par les armées françaises : les provinces rhénanes, la Savoie, la Belgique, (tome III, chap. x), qui fournit une liste effrayante de prêtres déportés... Les chapitres les plus curieux sont peut-être les quatre ou cinq derniers du tome IV où se trouvent rapportés mille faits trop oubliés de nos jours, à la charge du Directoire et surtout du régime qui a suivi le 18 fructidor, et qui a subi d'une façon si absolue l'influence anti religieuse de La Réveillère, le ridicule et enragé fondateur des théophilantropes. Le Consulat vint heureusement mettre un terme à ces barbares insanités, et bientôt le Concordat clôt, sur un feuillet moins sinistre et même plein d'espérances, l'histoire des épreuves qui ont désolé pendant onze ans l'Église et la France, et qui ont trouvé dans M. Sciout l'annaliste le plus érudit et le plus consciencieux.

F. R.

—

Mémoires et récits de François Chéron, publiés avec lettres inédites des principaux écrivains de la Restauration, par F. HERVÉ-BAZIN. Paris, librairie de la Société Bibliographique, 1882, gr. in-18 de VIII-279 p.

Le légitime succès des ouvrages de M. de Ribbe sur les livres de raison et la vie de famille dans les derniers siècles, les révélations produites sur les mœurs intimes de la vieille France par ces études nouvelles, ont porté différents écrivains à suivre la même voie et à rechercher dans les papiers de famille des traces de cette histoire en miniature que ne nous font connaître ni les chroniques ni les documents officiels. Parmi les émules de M. de Ribbe qui, le premier, a montré le chemin, il en est peu qui aient été aussi heureux que M. Hervé-Bazin, tant par le caractère et la situation du personnage qui fait l'objet de son livre que par l'intérêt des documents retrouvés. François Chéron, né en 1764, mort en 1829, fut successivement : membre du conseil secret de Louis XVI au 10 août, commissaire du roi Louis XVIII près le Théâtre-Français de 1818 à 1825, auteur dramatique et critique de littérature sous la Restauration. Il prit part à la lutte des partis pendant la période révolutionnaire, et il fut trois fois victime de sa fidélité monarchique. Ses notes ont été rédigées au jour le jour et apportent plus d'un éclaircissement à des faits importants de cette longue période tourmentée au milieu de laquelle il a vécu.

« Ce qui m'a frappé par dessus tout, dit M. Hervé-Bazin, c'est le parallèle qu'on peut établir, grâce aux récits de Chéron, entre l'état de la société française avant et après la Révolution. » Les premiers chapitres nous donnent en effet une peinture saisissante de la vie d'une famille bourgeoise, et éloignée du tumulte et de la corruption de la cour, vers la fin du XVIII[e] siècle : le père de François Chéron, d'abord simple ouvrier forestier, était devenu planteur en chef des forêts du roi. Plus tard, nous assistons au bouleversement porté au sein de ces familles paisibles par la tourmente révolutionnaire. Chéron devint un polémiste ardent, dévoué à la cause du roi ; sous l'Empire, il se réfugia dans les lettres et se fit critique littéraire. C'est en cette qualité qu'il fut en rapport avec les sommités littéraires de l'Empire et de la Restauration, et nous trouvons ici des lettres inédites de Soumet,

Étienne, Adrien de Sarrazin, de Bourgoing, Baour-Lormian, Fiévée, Alph. de Beauchamp, J. de Maistre, Nodier, Victor Hugo, Lacretelle, Andrieux, etc. C'est avec un vif intérêt, presque avec émotion, que nous avons lu les derniers récits de Chéron, cet homme de bien qui fut, malgré les troubles de son temps, comme le juste d'Horace, inébranlable dans la vertu.

Ern. B.

—

Les écoles et les collèges en province *depuis les temps les plus reculés jusqu'en* 1789, par Charles Muteau. Paris, Marescq, 1882, in-8° de xlv-603 p.

Dans cet essai historique sur les établissements d'instruction, M. Muteau s'est proposé de nous « faire connaître les maitres surtout et leurs leçons, sous toutes leurs faces, avec leurs inspirations, leurs tendances, leur moralité publique, politique et privée ; » mais il a restreint son étude à la seule ville de Dijon, dans laquelle « se manifestèrent le plus activement les diverses influences qui devaient tantôt faire avancer tantôt retarder les progrès de notre enseignement national. »

Là, comme partout, c'est à l'Église qu'est due la diffusion des lumières : l'organisation de la maîtrise de la sainte Chapelle, qui « jusqu'au dernier jour, fut une des meilleures écoles du royaume, » « l'établissement d'un enseignement épiscopal, », l'ouverture de l'école de Saint-Bénigne sont ses œuvres ; c'est elle qui réglemente et surveille tous les établissements scolaires ; ce sont ses enfants, les Jésuites, qui de 1581 à 1763, date de leur expulsion, donnent au collège des Godrans une prospérité qui ne se dément pas pendant une si longue période ; et cependant M. Muteau ne donne à l'Église aucune marque de sympathie. Il louerait volontiers l'organisation des écoles monacales de Cluny, s'il était convaincu « que la pensée, la science libre de toute opinion de commande ou de toute croyance imposée, n'étaient pas enchaînées comme fatalement par un programme tendant plus à obscurcir qu'à éclairer l'esprit. » Quant aux Jésuites, il est animé à leur égard de cette « horreur instinctive » qu'il considère comme « un sentiment national en France ; » il s'efforce de rechercher les traces de ce qu'il qualifie : « les effets désastreux de leur pernicieuse et antinationale influence. »

Nous regrettons qu'on ait donné place à cette hostilité dans ce livre érudit, qui témoigne de certaines recherches ; nous la trouvons d'autant moins excusable qu'elle procède de toute autre chose que de l'amour de la liberté.

M. Muteau reproche à l'Église son action sur l'enseignement ; mais il souhaite que l'État ne tolère désormais aucune concurrence au sien et conclut en disant : « L'Église s'est servi de l'instruction publique, non point pour élever et faire grandir la raison humaine, mais au contraire, dans l'intérêt de sa domination pour en arrêter l'essor et pour chercher à l'étouffer... Que l'État... ne confie pas, ne laisse pas remplir à d'autres qu'à ses mandataires directs et responsables ou à des personnes... qui aient sa confiance absolue, un des devoirs des plus sacrés qui lui incombent... A la République, tenant haut et ferme, sans jamais faiblir, le drapeau de l'instruction, munie de maîtres instruits, moraux, animés par le souffle d'un pur et vrai patriotisme....

il ne faudra pas un siècle pour changer le monde. »

A. Bertrand.

—

Le livre de raison d'Étienne Benoist, 1426, publié et précédé d'une étude par M. Louis Guibert. Limoges, Chapouland, 1881, in-8° de 100 p. avec fac-simile. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*.)

Lorsqu'il y a quelques années, M. de Ribbe commença la publication de divers documents sur l'état des familles au début du xvii^e siècle, la *Revue* s'empressa d'appeler sur ce point l'attention de ses lecteurs. Elle signala également au fur et à mesure de leur apparition les ouvrages analogues qui depuis ont vu le jour, et que, selon toute justice, le public a accueillis avec une faveur méritée.

Ces livres, en effet, ont l'immense mérite de nous faire pénétrer dans la vie intime et journalière des familles de l'ancienne France, et de partager en quelque sorte l'existence qu'elles menaient dans ces temps déjà loin de nous. Pendant longtemps on ne connaissait de ces sociétés que les dehors, trop souvent par leurs côtés rudes, brillants ou belliqueux. On écrivait leur histoire extérieure et non celle des mœurs du peuple et des familles. Avec les livres de raison on peut étudier de tout autres aspects.

Un archéologue Limousin a eu la bonne fortune de rencontrer un de ces livres concernant une des plus anciennes familles du pays. Il l'étudia avec soin, en reconnut toute la valeur et vient de le publier en le faisant précéder d'une notice fort bien faite.

« Commencé le vendredi 6 septembre 1426 le livre de raison d'Étienne Benoist n'embrasse à proprement parler qu'un laps de temps assez court — moins de trente années — puisqu'il ne mentionne aucune date postérieure au 26 mai 1454. Mais il rapporte un assez grand nombre d'événements et d'actes du commencement du xv^e siècle et du siècle précédent ; en sorte qu'il nous fournit des notes sur la famille pendant une période de près de cent cinquante ans (1308 à 1451). »

On retrouve là les indications analogues à celles que le livre de raison de la famille *du Laurens* nous avaient fait déjà connaître, état de la société locale, de la situation de famille, de la composition de la fortune ; conseils enfin et recommandation que le chef de famille donne aux siens avec toute l'autorité de sa situation. Le savant auteur, M. Guibert, fait ressortir à ce sujet bien des enseignements d'une judicieuse critique et la connaissance qu'il a de son pays lui permet de rapprocher d'autres documents relatifs à la même famille, qui témoignent tous de la forte organisation de la famille à ces époques, et de l'esprit de solidarité qui existaient entre tous ses membres. Loin de s'isoler les uns des autres, chacun mettait ses efforts à resserrer les liens qui l'unissaient à ses parents et à ses proches. Il nous suffit ici de renvoyer à l'étude qui précède le texte même d'Étienne Benoist.

Ce qui augmente l'importance de cette publication, est la langue employée par l'auteur, « Roman fort corrompu déjà et subissant très sensiblement l'influence de l'idiome qui, dès cette époque, règne en maître à quelques lieues à peine de Limoges. L'occupation anglaise, qui a pourtant duré si longtemps dans notre pays et

dans plusieurs des provinces voisines, n'a laissé dans ces pages aucune trace reconnaissable. Par contre, nombreux sont les mots dont une terminaison dissimule mal l'origine française. »

Au demeurant, la présente édition est précieuse au double point de vue de notre histoire intime au moyen âge et de la langue que l'on parlait à cette époque en Limousin.

G. de S.

—

Coutumiers de Normandie, publiés par Ernest Joseph Tardif. Première partie : *le Très Ancien Coutumier de Normandie*, texte latin. Rouen, Cagniard, 1881, in 8° de xcvi 127. p.

Sous le titre de *Très Ancien Coutumier*, M. Tardif édite pour la Société de l'histoire de Normandie le texte d'ancien droit normand publié par Warnkœnig en 1848 sous le nom de *Statuta et consuetudines*. Une version française du même document, remontant à la première moitié du xiiie siècle, avait déjà été éditée par Marnier en 1839 avec le titre d'*Établissements et coutumes*. Le volume de Marnier se rencontre assez fréquemment ; l'édition de Warnkœnig est au contraire difficile à trouver. C'est ce qui a déterminé la société savante rouennaise à publier de nouveau un texte d'une importance considérable pour l'étude du vieux droit normand. M. Tardif a apporté à cette œuvre le concours de la méthode la plus judicieuse et des recherches les plus étendues. Il a enrichi cette édition, non seulement de notes qui témoignent d'un soin scrupuleux, mais encore d'une longue et intéressante introduction où se trouvent examinées et éclaircies toutes les questions que soulèvent l'établissement du texte qu'il édite, son origine et les auteurs auxquels on peut l'attribuer.

Nous disons *les auteurs* : en effet, guidé par les savantes recherches de M. Brunner, M. Tardif constate que le texte publié par Warnkœnig comme une œuvre unique, comprend en réalité, non une rédaction plus ou moins officielle des coutumes normandes, mais deux traités fort distincts de droit coutumier, dûs l'un et l'autre à des jurisconsultes contemporains du règne de Philippe-Auguste. Le principal et le plus ancien en date est, comme le démontre M. Tardif, l'œuvre d'un clerc dont les connaissances pratiques furent acquises auprès de Guillaume Fils-Raoul, sénéchal de Normandie de 1178 à 1200. Ce grand personnage vivait encore quand eut lieu la rédaction de ce premier Coutumier ; M. Tardif croit pouvoir en préciser la date et l'assigner au court espace de temps compris entre la mort de Richard Cœur de Lion (6 avril 1199) et celle de Guillaume Fils-Raoul (9 juin 1200). Mais le passage sur lequel il s'appuie et dont il retranche un membre de phrase comme interpolé, paraît porter tout entier le caractère d'une addition de date postérieure ; il reste donc sans autorité et tout ce qui est vraiment démontré c'est que ce traité de droit normand remonte aux dernières années du xiie siècle. Le second opuscule, où se révèle un soin plus spécial d'enseigner les formules de procédure alors en usage, parait avoir été rédigé par un légiste de Bayeux un peu avant la fin du règne de Philippe-Auguste. Ce dont il y a lieu de s'étonner, c'est qu'après avoir établi à la suite de M. Brunner que ces deux traités sont des ouvra-

ges tout à fait indépendants l'un de l'autre, M. Tardif ait cru devoir les éditer sous le même titre, dans la même série de chapitres et sans autre distinction que celle de première et seconde partie d'un même tout. Le motif qu'il invoque est la crainte de la confusion qu'une nomenclature trop compliquée établirait entre les divers coutumiers normands. Quoi de plus propre cependant à engendrer cette confusion que la réunion factice et illogique de deux écrits distincts sous un seul titre et en une même suite de chapitres ? Ce n'est pas tout: M. Tardif, copiant trop fidèlement d'anciens manuscrits, incorpore à sa seconde partie, comme en formant le début, certains documents non moins étrangers à celle-ci qu'à la précédente. Ce sont : 1° une *jurée* ou enquête sur les droits du duc de Normandie, datant du règne d'Henri Ier (chapitres LXVI, LXVII, LXVIII, LXIX et LXX); 2° une ordonnance du même roi (chapitre LXXI), 3° l'abrégé d'une ordonnance de Richard Cœur de Lyon (chapitre LXXII). On ne peut que regretter de pareilles anomalies qui déparent une édition si soigneusement élaborée.

Nous sommes tentés de reprocher aussi à M. Tardif d'avoir omis d'indiquer des passages portant les caractères certains de l'interpolation. Signalons notamment la dernière phrase du paragraphe 1, chapitre XXXV, comme absolument contradictoire au texte au milieu duquel elle s'est trouvée insérée.

Nous ajouterons ici une dernière remarque. Deux passages du plus ancien des auteurs du Très Ancien Coutumier semblent se référer à un texte de Coutume antérieur et possédant un plus grand caractère d'autorité. C'est du moins ce que nous croyons entrevoir dans les mots : *In scripto generali prenotatur*, chapitre XIII, et : *In scripto generali dictum est*, chapitre LVII. Il n'est peut-être pas inutile de signaler un problème dont la solution serait d'un intérêt réel pour l'histoire du droit coutumier de Normandie.

L. DE N.

—

Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté, par M. le président CLERC. Besançon, Ch. Marion, Morel et Cie, 2 vol. in-8° de 420 et 464 p.

S'il est un pays attaché au souvenir de ses libertés, ce doit être la Franche-Comté, qui porte au front, comme on disait jadis, le signe glorieux de sa franchise. Aussi M. le président Clerc, après avoir étudié durant de longues années l'histoire comtoise, a-t-il cru devoir consacrer un travail spécial à ces libertés, à leurs développements et à leurs vicissitudes dans le sein des États généraux de la province. Son livre, inséré d'abord dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, vient d'être livré au public en deux volumes, parus quelques mois après la mort de leur auteur. On y voit ces libertés naître sous le patronage des grands ducs de la maison de Valois, s'accroître et se fortifier au seizième siècle, résister à l'absolutisme des rois d'Espagne, et succomber enfin, après la conquête de Louis XIV, devant l'ancien régime français. M. Clerc a suivi le même plan que M. Picot dans son *Histoire des Etats généraux de France*; il a analysé et commenté les procès-verbaux des sessions, et ce simple exposé suffit à montrer quelle vie publique intense,

quelles saines mœurs politiques se maintenaient dans une petite nation isolée entre trois grandes monarchies, et chez qui les idées d'indépendance et de liberté restèrent solidaires jusqu'au bout. Comme le dit Aug. Thierry, « nos ancêtres du moyen-âge avaient, il faut le reconnaître, quelque chose qui nous manque aujourd'hui, cette faculté de l'homme politique et du citoyen qui consiste à savoir nettement ce qu'on veut, et à nourrir en soi des volontés longues et persévérantes. » C'est ce que prouve une fois de plus le livre de M. Clerc, et à toutes ses pages.

L'histoire des États de Franche-Comté se termine ici à la date de leur suspension indéterminée en 1673. Il eût été intéressant de montrer comment leur souvenir se réveilla plus vivant que jamais, dans les remontrances du Parlement, dans les délibérations des villes et communautés, à la veille de 1789. Il se produisit alors un mouvement très vif et très sincère en faveur des libertés traditionnelles et locales, correspondant à celui qui venait d'être provoqué dans le royaume par l'établissement des assemblées provinciales : on ne l'a guère encore étudié, on l'a même oublié et perdu de vue, en présence de cet autre mouvement qui l'absorba presque aussitôt, et qui fit disparaître, avec la province de Franche-Comté, les derniers vestiges de l'ancienne autonomie. Il faut regretter aussi dans l'annotation de cet ouvrage certaines menues négligences que l'érudition provinciale tolère trop volontiers; ce qui n'enlève rien en tout cas au mérite propre du livre, c'est-à-dire à l'étendue des recherches, à la fermeté des jugements et du style.

L. P.

Les Capucins en Franche-Comté, par M. l'abbé Morey. Paris, Poussielgue, 1882, in-12, de 410 p.

L'histoire particulière des nations ou des provinces qui ont formé la France peut se diviser elle-même en un grand nombre de chapitres dignes d'attirer l'attention des érudits, et l'un des plus intéressants serait celui des ordres religieux, à en juger par le livre de M. l'abbé Morey sur les Capucins, leur établissement et leur rôle en Franche-Comté. Ces humbles missionnaires, voués à l'éducation religieuse du peuple et aussi aux honneurs d'une certaine impopularité, furent appelés en Comté à la fin du seizième siècle ; ils y fondèrent de 1582 à 1612, dix-neuf maisons, et en firent le centre d'une province dite de Saint-André de Bourgogne. Les services qu'ils y rendirent ne recommandent pas seulement leur piété et leur zèle apostolique, mais leur charité et leur patriotisme. Lors des fréquentes invasions du dix-septième siècle, ils s'offrent avec succès comme médiateurs et arbitres entre les belligérants; plus de quatre-vingts d'entre eux succombent en soignant les pestiférés; enfin, et c'est ici le trait le plus original de leur histoire, ils prennent l'espadon et le mousquet pour défendre contre les Français, alliés des hérétiques, la nationalité comtoise. On les trouve sur la brèche au siège de Dole en 1636 comme au siège de Besançon en 1674 ; le P. Schmidt n'est pas pour Vauban un indigne adversaire. Au siècle suivant, leurs maisons fournissent à l'Église d'estimables prédicateurs, et aussi d'utiles serviteurs à la science, le P. Sixte, le P. Chrysologue, distingués comme orientalistes ou comme astronomes, le P. Tiburce et

le P. Prudent qui disputèrent aux Bénédictins les couronnes de l'Académie de Besançon. La Révolution en les dispersant, ne les trouva sans doute pas tous fidèles, mais quelques-uns lui durent d'être martyrs.

Le récit de M. l'abbé Morey a été composé sur d'anciens manuscrits rédigés dans divers couvents de la province, notamment à Lure et à Saint-Amour, et sur les documents des Archives municipales et départementales. Ce n'était d'abord qu'un mémoire académique, couronné à Besançon en 1869. L'auteur, en le réimprimant, l'a fait suivre de notes et pièces justificatives fort intéressantes, et a reproduit, avec documents à l'appui, la liste générale des religieux dressée au dernier chapitre provincial de l'ordre. Il a pu souvent joindre à la date de vêture des détails appartenant à l'histoire de la période révolutionnaire, et constatant, à côté de quelques faiblesses, de touchants exemples de fidélité et de courage. Il y aurait lieu d'effacer dans les notes de l'ouvrage quelques indications qui ont cessé d'être justes depuis l'année où le texte a été rédigé, et de redresser plusieurs erreurs de noms propres, comme *d'Udre* pour *d'Udressier* (p. 144) et *Paul Baille* pour *Louis Baille* (p. 350).

L. P.

—

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Tome X. Saintes, Montreuil. Paris, Baur, Champion; 1882, gr. in 8° de 452 p.

Le tome X des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* renferme : 1° une série de documents relatifs à l'évêché et au chapitre de Saintes, de 1111 à 1785, publiés par M. Louis Audiat (p. 21-142); 2° une série de documents relatifs au monastère des religieuses de Sainte-Claire de Saintes, de 117 à 1732, publiés aussi par le savant président de la Société qui, comme un vaillant capitaine, a voulu payer de sa personne plus que tout autre (p. 143-395); 3° une série de documents relatifs aux abbayes de Saint-Étienne de Bassac, de Notre-Dame de Chastres, de Notre-Dame de Fontdouce, de Notre-Dame de la Frenade, de Notre-Dame de la Grâce-Dieu, de Notre-Dame de la Tenaille, de Notre-Dame de Masdion, de Notre-Dame de Sablonceaux, de Sainte-Marie en Ré, de Saint-Léonard de Chaumes, de Notre-Dame de Tonnay-Charente, de 1675 à 1790, publiés par divers membres de la Société (p. 246-339); 4° des pièces diverses (chartes et bulles relatives à l'hôpital d'Aufredi à la Rochelle, au prieuré de Saint-Vivien à Saintes, aux Cordeliers d'Angoulême et de Cognac; aux prieurés de Grandmont, de Sermoise, des Essards, de 1214 à 1612, publiés par divers membres de la Société (p. 340-372); 5° une Table alphabétique des noms d'hommes et de lieux, dressée par M. Hippolyte de Tilly (p. 373-401); 6° une Table des matières (p. 402-403); 7° une liste des gravures contenues dans les tomes VI-X (p. 404); 8° une Table chronologique des documents insérés dans les tomes VI, VII, VIII, IX et X, dressée encore par M. H. de Tilly (p. 405-449).

L'énumération que nous venons de donner nous dispense d'insister sur l'importance de ce volume qui enrichera de tant de renseignements nouveaux le *Gallia Christiana* (Voir notamment p. 26 pour Gérard de Miramont, abbé de Dalon en 1179, p. 42 pour Ponce IV, évêque de Saintes en 1271, p. 81 pour François Soderini, cardinal de Volterra, évêque

de Saintes en 1506, p. 264 pour Guy de Massougnes, abbé de Notre-Dame de Chastres en 1525; p. 335 pour Pierre, abbé de Sainte-Marie en Ré en 1267, p. 319 pour Gaspard de Pernos, abbé de Notre-Dame de Masdion, et pour son successeur (en 1643) Bazile Foucquet, un des frères du surintendant). D'autres recueils auront à profiter des révélations du tome X des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, par exemple les recueils généalogiques (pour généalogie de la maison de Saint-Marsaud, p. 168, et de la maison de Calvimont, p. 182). Mentionnons encore (p. 31) une indication sur le pont de Monstrible à Saintes, indication dont pourront tirer parti les futurs éditeurs de Rabelais. Çà et là sont rectifiées des errreurs du P. Arcère, l'historien de la Rochelle (p. 39), de l'abbé Briand, l'historien de l'église Santone (p. 109), de M. Juge, l'historien des Foucquet de Belle-Isle (p. 319).

La Société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis qui, de 1879 à 1882, a publié dix si beaux et si bons volumes, arrivera certainement à nous donner, avant la fin du siècle, une vingtaine d'autres volumes non moins précieux, non moins dignes à la fois des bibliophiles les plus délicats et des érudits les plus exigeants. On pourra dire alors en toute assurance que peu de Sociétés savantes auront autant et aussi bien travaillé.

T. de L.

—

Les Portugais en France; les Français en Portugal, par R. Francisque-Michel, vice-consul de Portugal. Paris, Guillard et Aillaud, 1882, in-8° de 285 p.

Ce livre, qui présente sous différents aspects les rapports unissant deux nations latines mais aujourd'hui absolument désunies, a l'avantage, quoique incomplet, de donner une idée assez précise et assez nouvelle des relations sociales, intellectuelles, commerciales de la France et du Portugal.

Les relations sociales ont commencé au XIe siècle, à la fondation même du royaume par un prince français, Henri de Bourgogne, qui, après avoir passé les Pyrénées avec quelques aventuriers, sut à la fois, diplomate intelligent, se faire bien venir des rois d'Espagne et gagner du terrain sur les infidèles. C'est ce lien d'origine qui a permis plusieurs fois à des princes français de revendiquer une sorte de domination sur le Portugal au XVIe siècle; c'est ce lien d'origine qui a favorisé plus d'une fois les relations entre les deux peuples au XVIIe siècle; c'est ce lien d'origine qui a facilité les négociations de Richelieu en 1640, les rapports de Schomberg, du marquis de Brézé, de Turenne et du cardinal Dubois avec la patrie du roi Denis.

Les relations intellectuelles ne commencèrent que beaucoup plus tard; mais la grande influence de l'Université de Paris attira de très bonne heure des Portugais, dont les noms ont été en partie déjà recueillis par M. Budinsky, dans une thèse de l'Ecole des chartes qui a paru à Berlin en 1876. M. R. Francisque-Michel, qui sans doute n'a pas connu ce travail, n'en a pas moins groupé dans cette deuxième partie une foule de documents, de noms et de travaux intéressants, qui méritent d'être tirés de l'oubli. A la cour de Bourgogne, qui se piquait de recueillir autour d'elle les meilleurs artistes et savants du XVe siècle, les Portugais avaient

aussi leur place, et ils la tenaient honorablement. Ces faits sont rapportés avec concision ; ils sont précis et utiles pour l'histoire des littératures.

En s'occupant des relations commerciales des deux pays, l'auteur se sent bien plus à l'aise, et l'on reconnait aussitôt cet air de famille, qui, sous la plume habile et élégante du père, nous a donné l'*Histoire du commerce de Bordeaux* et l'*Histoire du commerce de la soie au moyen âge*. Depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e, on ne cesse de rencontrer des vaisseaux portugais dans nos ports, des marchands portugais dans nos foires : les annales de la piraterie sont pleines d'actes simultanément relatifs aux deux peuples ; les annales de l'émigration rapportent fréquemment l'établissement de Portugais en France et de Français en Portugal. Pour compléter cette partie, qui est de beaucoup la mieux traitée, nous renverrons à un petit mémoire, placé en appendice, sur les marchandises de Portugal importées en France, qui a bien son intérêt.

Pour l'histoire de l'imprimerie, signalons quelques notes sur la typographie portugaise en France (p.120); pour l'histoire de la médecine, une liste curieuse de médecins portugais qui exercèrent en France (p. 256); pour l'histoire d'Elisabeth de Savoie, reine de Portugal, un recueil de lettres inédites (1672-1681) ; pour la bibliographie, une liste des romans de chevalerie portugais (p. 262) et une foule de notes dans tout le corps de l'ouvrage ; pour la linguistique, un recueil de mots empruntés au français par les Portugais (p. 159).

Je dirais même qu'il y a abus de renvois et de notes ; l'auteur, soit manque de place, soit manque de temps, y a accumulé une foule de renseignements, qui n'auraient que gagné à faire partie du texte. D'autres sont aussi superflus, et nous reportent à des ouvrages qu'aucun Français n'a sous la main : n'eût-il pas mieux valu en donner la substance en quelques lignes? Le lecteur en eût tiré un plus grand profit. — Il y a des renvois jusque dans les notes elles-mêmes. — Cette confusion qui règne ainsi, à chaque page, et pour ainsi dire à l'état isolé, se manifeste d'une manière grave et permanente par l'absence d'une table onomastique : si M. R. Francisque-Michel s'était mis un seul instant à la place du lecteur, il aurait reconnu sans peine l'utilité incontestable de réunir tous les noms propres (et il y en a) épars dans le livre, en un index facile à faire, qui eût épargné bien de la peine et rendu bien des services. Comment savoir en effet qu'il est question quelque part (pages 55-56) de personnages « dont les noms ont été oubliés dans toutes les biographies, » Manesson Mallet, Noël Bouton, et le marquis de Chamilly. Je cite un exemple entre cent.

Aux regrets que je formulais il y a un instant, j'en ajouterai un autre, plus particulier, plus étrange, et se rapportant à une absence qui m'a surpris à tout le moins. C'était bien, en effet, dans un livre qui a pour titre : *Les Français en Portugal*, que l'on devait s'attendre à trouver l'histoire aussi détaillée que possible de l'installation moitié guerrière, moitié pacifique de Henri de Bourgogne au Portugal. Cet épisode, qui se rattache directement à notre histoire nationale, et qui est mal connu en France dans ses détails, méritait d'être traité tout au long : or, c'est à peine si

quelques lignes, au début, sont consacrées à ce récit, sur lesquel le plus simple manuel nous renseignerait mieux. Cette absence, au début du livre, impressione le lecteur désagréablement : ce qui est funeste à ce travail, où les défauts sont rachetés par de sérieuses qualités. Il aurait besoin d'un remaniement complet, avec additions ici, avec suppressions là ; car, tel qu'il est, il ne peut rendre les services qu'il est appelé à rendre, il laisse trop à faire au lecteur : et la tâche du lecteur, pour être fructueuse, doit être aussi allégée que possible.

H. Stein.

—

Collection des voyages des souverains des Pays-Bas, par M. Ch. Piot. Tom. III^{e}. Bruxelles, 1881, in-4° de xxxvii-606 p.

L'ouvrage dont nous signalons le troisième volume fait partie de la grande *Collection des chroniques belges inédites publiées par ordre du gouvernement.* Les deux premiers volumes en ont été publiés par M. Gachard : le tome I^{er} en 1876 et le tome II en 1878 : celui-là contient des itinéraires des princes de la maison de Bourgogne jusqu'à Philippe le Beau ; celui-ci commence la série des itinéraires de Charles-Quint. D'autres occupations ayant empêché M. Gachard d'achever le travail qu'il avait commencé, par la publication du tome III, c'est M. Piot qui a repris l'œuvre et l'a menée à bonne fin, avec cette consciencieuse exactitude et cette érudition consommée à laquelle il nous a habitués depuis longtemps. L'introduction qu'il a placée en tête du volume donne une idée très exacte de ses documents ; il en signale les parties neuves, il en note soigneusement les plus instructives et les plus intéressantes et abrège considérablement la tâche du lecteur qui n'a pas de temps à perdre et qui veut extraire le suc de ces longues et souvent fatigantes narrations.

Notre volume contient quatre écrits d'auteurs différents et de valeur inégale. Il débute par une *Relation des premiers voyages de Charles-Quint en Espagne* (1517-18). L'auteur, Laurent Vital, est un personnage inférieur attaché au service domestique de ce prince : à sa platitude et à sa vulgarité on reconnaît le valet ; il a l'imagination grivoise, mais le naturel sensible, et ce qui nous importe surtout, c'est un esprit curieux et qui sait observer. On lira avec le plus grand profit la description qu'il donne des divers pays visités par lui à la suite de son maître ; ses détails sur l'Irlande, qu'il peint comme un pays tout à fait sauvage (p. 283) ; ses diverses coutumes observées en Espagne (p. 93-9) méritent toute l'attention de l'ethnonologiste ; quant à l'histoire, M. Piot lui signale avec raison les pages sur Jeanne la Folle, qui viennent jeter une nouvelle lumière sur ce personnage tragique et mystérieux, (p. 131 et suiv.) En général, ce mémoire apprend beaucoup de choses remarquables sur l'état social et politique de l'Espagne au moment où Charles-Quint y arriva pour la première fois.

L'histoire de l'expédition de Tunis, ce magnifique épisode de la carrière du glorieux empereur, est écrite par un gentilhomme franc-comtois, nommé Guillaume de Montoiche, et dédiée par lui à M. François de Neufchâtel, dont il était l'écuyer. L'ouvrage fut composé après la mort du souverain ; mais l'auteur avait fait partie de l'expédition et avait gardé

une vive impression de toute cette héroïque entreprise. Lui aussi, il décrit avec complaisance les mœurs et les sites des pays qu'il a vus, mais, en véritable soldat, il s'attache avec prédilection aux récits militaires : il n'occupait d'ailleurs qu'un rang inférieur dans l'armée, et n'a pas pénétré dans le conseil du prince.

C'est un anonyme qui raconte l'histoire de l'expédition d'Alger. Personnage de second ordre, comme le précédent, il semble avoir pris part à la campagne en qualité de soldat : plus tard, l'empereur le veut parmi les gentilshommes de sa maison avec l'office de *coutelier*. Il parle en témoin oculaire non seulement de la guerre d'Alger, mais encore d'un grand nombre d'autres événements qui l'ont précédée et suivie; il arrête sa narration à l'entrée triomphale de Charles-Quint à Ruremonde en 1543 et prend congé du lecteur en *priant à Dieu vous donner bonheur et le savoir de Salomon*. Ce dont on ne lui sera pas moins reconnaissant que de ce charitable souhait c'est la saisissante peinture de l'état de l'Allemagne qui commençait à connaître dès lors toutes les misères d'un pays éternellement traversé par des soldats, et maltraité par ses défenseurs plus encore que par ses ennemis : quant au sujet principal de la relation, il est raconté à peu près comme dans la précédente, c'est-à-dire par un témoin oculaire mais qui ne voit que ce qui frappe les yeux.

Enfin, un écrivain qui signe Alyn de Cotereau nous a laissé un récit des voyages de la princesse Anne d'Autriche, se rendant par mer des Pays-Bas en Espagne pour aller épouser Philippe II (1570). Cette narration, nous dit M. Piot, est d'une importance tout-à-fait secondaire ; elle n'intéresse que par le récit des accidents et des inquiétudes qui agrémentèrent la traversée.

GODFEROID KURTH.

—

La Sorbonne et la Russie (1717-1747), par le P. PIERLING, S. J. Paris, Leroux, 1882, in-18, de 178 p.

Les rapports de la Sorbonne avec la Russie au XVIIIe siècle ont été en partie racontés dans une brochure attribuée à Coudrette et devenue très rare. Pour les compléter il a fallu non seulement recourir aux sources russes, que Coudrette n'avait pas consultées, mais encore compulser bon nombre de pièces aux archives de Paris, de Troyes et même de Simancas. Telle est la tâche que s'est imposée le P. Pierling. A l'aide de ces recherches il a pu donner le récit complet d'un épisode qui ne manque pas d'intérêt historique. C'est d'abord Pierre Ier qui, en 1717, paraît à la Sorbonne, où les docteurs l'entretiennent de la réunion des églises russe et romaine : le tsar leur demande un mémoire et promet une réponse. Quel était le motif de cette démarche? On sait que Pierre désirait l'alliance des Romanov avec les Bourbons et les Habsbourg, qu'il voulait civiliser son clergé, rapprocher son peuple de l'Occident : c'est là qu'il faut chercher l'explication du fait. Le procès d'Alexis vint donner aux idées du tsar une direction quelque peu différente : il put se convaincre que la fraction conservatrice du clergé russe lui était hostile, c'était celle qui inclinait vers les catholiques ; dès lors il poursuivit de la même haine les uns et les autres ; sous le coup de ces impressions il fit donner à la Sorbonne une réponse

anodine. Les relations, interrompues en 1718, sont reprises en 1728. La princesse Dolgoroukov récemment convertie demande un aumônier pour l'accompagner en Russie ; la Sorbonne lui donne l'abbé Jubé de la Cour, avec mission de convertir l'empire schismatique en patriarcat janséniste. Les circonstances sont favorables : Pierre II monte sur le trône, les Dolgoroukov sont au faite du pouvoir, Jubé érige une chapelle dans leur palais, fait de la propagande avec des livres, se met en rapport avec la cour, avec le clergé, avec les diplomates, songe à convoquer une espèce de concile et se flatte de trouver une formule conciliatrice. Tout à coup ses travaux sont interrompus : à la fleur de l'âge Pierre descend dans la tombe, Anna Ivanovna est proclamée impératrice, l'infâme Biren est le maître absolu de son cœur et les coupables amours de la souveraine valent à la Russie dix années d'inexprimables souffrances. Biren était calviniste, les catholiques sont persécutés, témoin le palais de glace, changé en chambre nuptiale pour un converti, témoin le triste sort de Ladygenski, premier jésuite russe, incorporé dans un régiment comme simple soldat et exilé en Sibérie. On comprend que la présence de Jubé était pour un gouvernement de ce genre un embarras. L'abbé reçut l'ordre de partir et il vint mourir à l'Hôtel-Dieu de Paris dans un état voisin de la pauvreté. Depuis cette époque la Sorbonne n'a plus été en relation avec la Russie. Nous ne pouvons qu'applaudir à la pensée qu'a eue l'auteur d'arracher à l'oubli cette page d'histoire. X.

—

Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison des Baux, par le Dr Barthélemy. Marseille, Boy, Camoin ; Paris, Champion ; 1882, gr. in-8° de 680 p. avec cartes et sceaux.

Le temps est passé où l'on croyait presque impossible qu'il pût se former de véritables savants en province et hors de Paris. Le Dr Barthélemy, d'Aubagne près de Marseille, vient de le démontrer une fois de plus. Dans son *Inventaire des chartes de la maison des Baux* il a, par un patient labeur, soutenu durant de longues années, résumé fidèlement plus de deux mille pièces importantes, recueillies surtout à Marseille, Aubagne, Toulon, Arles, Avignon, Orange, Carpentras, Paris, Rome et Naples. On y trouve l'histoire complète de l'une des plus grandes familles seigneuriales du sud-est de la France. Nous voulons parler de la puissante race des princes de Baux et d'Orange, dont les vastes domaines s'étendaient dans presque toute la Provence, le Comtat-Venaissin, le Dauphiné, dans le royaume de Naples et jusqu'en Sardaigne. Ces fiers barons, qu'une légende fabuleuse faisait remonter à l'un des Rois Mages, dont ils ont toujours porté l'étoile dans leurs armes, paraissent déjà dans l'histoire, comme des seigneurs importants, dès le milieu du xe siècle, et ils y font grande figure jusqu'à la fin du xive. Ils étaient aux côtés du comte Guillaume lors de l'expulsion des Sarrazins et le secondèrent dans toutes leurs entreprises guerrières.

Au xiie siècle, ils furent, on peut le dire, les chefs du parti national en Provence, lorsque Raymond-Béranger, le souverain de ce pays, eut malheureusement préparé l'établis-

sement d'une dynastie catalane dans le midi de la France, en donnant la main de sa fille, Douce, au comte de Barcelone. Au XIII^e^ siècle, quand Charles d'Anjou, l'époux de l'héritière du comté de Provence, voulut y établir la domination française, Barral des Baux, grand homme de guerre, combattit avec vaillance, et à plusieurs reprises, quoique sans succès, le prince étranger. Obligés de céder à des forces supérieure, les Baux continuèrent néanmoins d'occuper le premier rang en Provence, après leur suzerain. On les vit se distinguer dans les croisades et sur tous les champs de bataille du midi de la France et de l'Italie. Guillaume I^er^ des Baux, le prince troubadour d'Orange, embrassa le parti du pape Innocent III contre les hérétiques albigeois, et les autres seigneurs des trois branches principales de cette forte race exercèrent, tour à tour, les plus hautes fonctions auprès de leurs souverains, soit en Provence, soit dans le royaume de Naples. Ces grands barons, ne l'oublions pas, battaient monnaie dans tout le Midi, et leur bannière étoilée flottait du Rhône aux Alpes et de la Méditerranée au cours de l'Isère sur les donjons de plus de 300 villes, chateaux-forts, bourgs et villages. Enfin les descendants d'Hugues des Baux, qui s'étaient exilés en Sardaigne, après la prise de leurs nombreuses forteresses par le comte de Barcelone, y devinrent bientôt Juges-Souverains d'Arborée, et ils établirent leur domination sur la plus grande de cette île importante.

Il est aisé de comprendre toute l'utilité de cet *Inventaire* monumental pour les travailleurs qui auront à s'occuper de l'histoire du midi de la France, du royaume de Naples et de la Sardaigne depuis le XI^e^ siècle jusqu'à la fin du XVI^e^. Afin de faciliter leurs recherches, l'auteur a fait, dans son introduction, un résumé historique fort exact sur les différentes branches de la famille des Baux. Une carte, dressée avec soin, indique toutes les *Terres Baussenques* dans l'espace occupé par neuf de nos départements actuels, et qui formeraient à elles seules un petit royaume. Cinq tableaux généalogiques permettent de constater les alliances royales et seigneuriales de cette vaillante race. Enfin trente-un sceaux, ajoutés aux quinze déjà connus, ont été finement dessinés par M. Laugier, l'habile et savant conservateur du cabinet des médailles de Marseille. Ils complètent heureusement cet ouvrage précieux, quoique de forme austère, qui se termine par une table générale très détaillée.

Nous devons remercier le D^r^ Barthélemy d'avoir mené à bonne fin sa rude entreprise. Si son exemple était imité pour toutes les familles des grands feudataires de France, nous aurions une histoire de notre pays faite uniquement d'après les sources et appuyée sur les titres les plus authentiques.

D. TH. BERENGIER, O. S. B.

—

Généalogie de la maison de Sainte-Colombe, ses alliances et ses seigneuries. *Nombreux documents intéressant le Beaujolais, le Foretz, le Lyonnais, le Dauphiné, le Poitou, le Charollais et autres provinces*, par PAUL DE VARAX. Lyon, impr. générale, 30, rue de Condé, in-8° de 343 p., avec une gravure.

M. Paul de Varax a eu la bonne fortune de trouver, dans un château de son voisinage, celui de l'Aubépin

(paroisse de Fourneaux, canton de Saint-Symphorien-de-Lay, département de la Loire), des archives considérables. Il s'est donné le plaisir d'exploiter cette mine encore peu explorée et a le mérite de communiquer au public les trouvailles qu'il a faites. Son travail peut bien s'intituler « généalogie » comme il l'a fait, car chaque personnage vient à son rang chronologique et de filiation; mais ce n'est pas une généalogie dressée sur le plan des gens du métier, c'est comme l'inventaire des archives du château de l'Aubépin, publié suivant l'ordre que nous venons d'indiquer; si bien que l'auteur ne complète ses renseignements par aucun titre étranger, il ne poursuit pas les filiations au delà des données fournies par les archives, et il interrompt souvent son œuvre principale pour insérer, à propos d'une alliance, d'une vente, etc., des documents qu'il rencontre sur d'autres familles. Quelques lecteurs pourront s'en plaindre; ils voudraient peut-être un peu de critique, des renseignements sur la nature des pièces produites et sur leur valeur; les plus anciens, du XIIIe siècle, sont-ils originaux, sont-ils des vidimus, de simples copies? Mais il faut reconnaître qu'il y a dans ce mode de procéder une précieuse garantie pour la sincérité du généalogiste.

La famille de Sainte-Colombe, seigneur de l'Aubépin, — qu'il ne faut pas confondre avec les Laubespin de Franche-Comté, — était, plus que beaucoup d'autres, digne d'un travail pareil. Elle est d'une haute antiquité, remontant au moins à 1200; elle possédait de nombreuses seigneuries, particulièrement dans le Beaujolais, le Lyonnais, le Forez et le Brionnais. Ses alliances étaient des plus honorables : Franchelins, Urgel, Sallmard, d'Albon, de Nanton, de Rochefort, de Murat, de Cremeaux, de Semur, de la Guiche, de Chabrillan et ses membres ont bien mérité de la religion et de la France par les services qu'ils leur ont rendus. D'après les pièces de leurs archives, M. de Varax fait connaître leur filiation, leurs alliances, leurs fonctions, leurs propriétés, tous les actes de leur vie constatés par des documents écrits : mariages, testaments, procès, acquisitions, ventes, inventaires, aveux, dénombrements, etc. Parmi les autres familles sur lesquelles l'auteur s'étend un peu, nous citerons les d'Yzerand et les Poussart du Vigean qui occupent chacun un chapitre spécial, puis les Chastellus, les Busseul, les Nanton, les Cremeaux, les Sallmard, les Montasclard, les Bochard, les du Puy, les Saint-Romain, etc.

Mais tout ceci n'intéresse qu'un public spécial. Pour le plus grand nombre de lecteurs nous signalerons des testaments, attestant les sentiments de foi et de charité de nos aïeux, dont un en patois (p. 215), des dénombrements et inventaires, fournissant des données sur la vie des particuliers, leur fortune, leur mobilier, leurs bijoux, leurs vêtements, leurs armures, leurs bibliothèques (p. 287, 306), l'état de l'agriculture, l'éducation et l'instruction des enfants, sur la manière dont les aînés comprenaient leurs devoirs (p. 253), de piquantes réflexions sur les dots (p. 224), sur les filles (p. 43), sur des causes de maladie (p. 192), etc.

R. de St.-M.

—

Le Cardinal Guillaume Sudre. *Note sur le lieu de sa naissance*, par Louis Greil. Brive, 1881, in-8° de 16 p.

La *Note* de M. Greil, extraite du *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, complète une notice sur le cardinal Guillaume Sudre publiée par M. René Fage dans ce même *Bulletin* et dont nous avons rendu compte ici (livraison du 1er avril 1881, p. 693). M. Fage a fait naître G. Sudre à Laguenne, près de Tulle; M. Greil a cru devoir rappeler qu'un savant écrivain du siècle dernier, l'abbé Salvat, chanoine prébendier du chapitre de Cahors, auteur d'une histoire manuscrite du Quercy conservée dans la bibliothèque publique du chef-lieu du département du Lot, a placé le berceau du cardinal à Brive-la-Gaillarde. M. Greil reproduit le récit de l'abbé Salvat, en l'accompagnant d'excellentes observations. A la suite des six pages empruntées au manuscrit du consciencieux historien, il a réuni divers détails sur les familles Sudre ou de la Sudrie, complétant encore à cet égard le travail de son devancier. Parmi les personnages que nous fait connaître M. Greil, on remarque Jern de Lasudrie de Calvairac, qui avisa Henri IV de la trahison du maréchal de Biron, et qui, traître lui-même, ne tarda pas à être arrêté, conduit à Limoges et exécuté, comme nous l'apprend un manuscrit du XVIIe siècle qui appartient à la riche collection de l'auteur. On trouvera bien d'autres intéressantes particularités dans la brochure de M. Greil, à la fois si courte et si substantielle, et nous y signalerons cette rectification d'une erreur du Recueil des inscriptions du Limousin par M. l'abbé Texier, où la date de la mort du cardinal Guillaume d'Aigrefeuille, est fixée à l'année 1364, alors que ce cardinal fut sacré évêque de Sabine en 1367 et vécut jusqu'en octobre 1369.

T. DE L.

—

Documents inédits sur Philippe de Commynes, par CH. FIERVILLE, correspondant du Ministère de l'instruction publique, Proviseur du Lycée du Havre. Paris, H. Champion, 1881, in-8° de 200 pages.

M. Charles Fierville est un travailleur infatigable et un érudit consciencieux. Parmi les publications aussi nombreuses que variées qui lui sont dues, nous nous bornerons à rappeler ici sa *Monographie des communes et des familles du nom de Fierville* (Caen, in-4°, 1863), son *Histoire de la haute baronnie de Tournebu* (Caen, in-4°, 1863), son *Etude historique sur le marquisat de Marigny* (Coutances, in-8°, 1874), œuvres dans lesquelles les questions historiques et généalogiques sont traitées avec une méthode judicieuse et une critique du meilleur aloi. On retrouve les mêmes qualités dans le nouveau livre que M. Ch. Fierville vient de rédiger d'après de nombreux documents inédits concernant la baronnie d'Argenton et ses dépendances, et conservés dans le chartrier du duché de Penthièvre, où ils entrèrent par suite du mariage de Jeanne, fille unique de Philippe de Commynes avec René de Brosse, comte de Penthièvre. De ce fonds, actuellement réuni aux archives départementales des Côtes-du-Nord, M. Fierville a extrait les éléments de deux mémoires. Dans le premier, il est question de deux procès relatifs à la ferme du sel des Ponts-de-Cé et à une « grosse galéasse » dont Commynes devint le propriétaire. Dans le second mémoire, intitulé : *Philippe de Commynes et la baronnie d'Argenton*, l'auteur a suivi pas

à pas les péripéties d'une lutte séculaire entre les Chabot et les Châtillon et les familles de Chambes, de Commynes et de Brosse, à propos de l'héritage d'Antoine d'Argenton, lutte qui se termina par la défaite de Commynes et de ses héritiers.

Nous ne saurions trop appeler l'attention des érudits sur cette publication de M. Fierville, car elle leur fournira de nouveaux et intéressants détails sur la biographie du conseiller de Louis XI et de plusieurs de ses contemporains, sur la vie des grands seigneurs du xv^e siècle, sur les mœurs, sur la procédure et enfin sur un grand nombre de terres et de familles de la Bretagne et du Poitou.

Émile Travers.

—

Le Présidial de Saintes. *Raimond de Montaigne, lieutenant-général et président* (1568-1637), par Charles Dangibeaud. Paris, J. Baur, 1881, gr. in-8° de 82 p. (Tiré à 120 exemplaires).

M. Louis Audiat s'est occupé de Raimond de Montaigne considéré comme évêque de Bayonne. M. Dangibeaud étudie dans le neveu à la mode de Bretagne de Michel de Montaigne le magistrat qui fut successivement conseiller au parlement de Bordeaux, lieutenant général et président au présidial de Saintes. Les deux notices se complètent ainsi l'une l'autre et forment un tout qui ne nous laisse presque rien ignorer de la vie de Raimond de Montaigne. C'est en compulsant avec une patience bien méritoire les minutes des notaires de Saintes, que M. Dangibeaud a découvert les documents inédits qui lui ont permis d'enrichir d'un grand nombre de faits nouveaux, la biographie du seigneur de Saint-Genès. C'est surtout l'histoire du présidial de Saintes qui a gagné à ses trouvailles. Chose singulière! Le magistrat fut le plus intrépide plaideur que l'on ait jamais connu. Ecoutons le piquant récit de son biographe (p. 11) : « Trois mois après son arrivée au présidial, R. de Montaigne entama la série de procès, disputes, querelles de toutes sortes qu'il devait soutenir pendant plus de vingt ans. Il en eut avec tout le monde, collègues, avocats, procureurs, gouverneurs de la ville, sa famille même (M. Dangibeaud a eu la bonne fortune de découvrir le nom de la femme du futur prélat, Françoise de Maulevaut), et, plus tard, étant évêque, avec le cardinal de Sourdis, son successeur à l'abbaye de Sablonceau, et l'échevinage tout entier de Bayonne. Toute sa vie cet homme plaida; il mourut laissant de gros procès. » Il y a de fort curieuses particularités dans le récit de la turbulente vie de l'ami et correspondant de Nicolas Pasquier. Ce récit est suivi (p. 23-69) de nombreuses pièces justificatives parmi lesquelles figure le testament olographe de Raimond de Montaigne daté du 18 août 1628. La brochure de M. Dangibeaud est terminée par une excellente *Table de noms d'hommes*, où presque chaque personnage est l'objét d'une petite notice dans laquelle ont trouvé place des renseignements empruntés pour la plupart à des documents inédits.

T. de L.

—

1576-1648. Pierre de Montmaur *le Parasite*, par Emile Fage. Tulle, 1881, gr. in-8° de 40 p.

Les oeuvres de Baluze *cataloguées et décrites*, par René Fage. Tulle, 1882, gr. in-8° de ix-119 p.

Les premières années du XVII^e siècle sont remplies, comme le fait tout d'abord remarquer M. E. Fage (p. 5), des bons mots et des querelles d'un singulier personnage, qui mérita, par son savoir, d'être appelé *le Grec*, et, par son amour de la bonne chère, le *Parasite*. C'est sous cette ernière forme, ajoute-t-il, « qu'il a passé à la postérité. Son nom n'éveille plus en nous que le vague souvenir d'une espèce perdue. Un trait de Boileau l'a fixé définitivement dans cette vile attitude et sous cette figure haïssable. Est-ce justice? Montmaur n'a-t-il été qu'un coureur de cuisines? Ne vaut-il pas mieux que sa réputation? C'est une étude qui a tenté Bayle. J'ose la reprendre après lui. » Il faut féliciter M. E. Fage d'être revenu sur un sujet que l'auteur du *Dictionnaire critique* n'avait pas épuisé. A cela nous avons gagné une étude spirituelle, charmante, où Montmaur revit avec toutes ses qualités, comme avec tous ses défauts, où nous trouvons un portrait ressemblant de celui dont nous n'avions guères jusqu'à ce jour que la caricature. Le vif récit de la vie si agitée de Montmaur, la riche énumération de ses bons mots, amuseront tous les lecteurs, mais les bibliophiles éprouveront un plaisir particulier à voir tant de curieux détails sur les innombrables pièces satiriques lancées contre lui. Ce fut comme un feu roulant qui dura pendant plusieurs années. Rien n'est plus piquant que le chapitre d'histoire littéraire retracé, à cette occasion, par le savant biographe. Désormais on ne pourra pas s'occuper de la victime de Balzac, de Ménage, de Valois, etc., sans mentionner, à côté de l'article de Bayle, à côté de celui de l'abbé Goujet (*Mémoire historique et littéraire sur le collège royal de France*, t. I, p. 555-566), la notice de M. E. Fage, notice que couronnent ces judicieuses observations : « Notre professeur eut le sort qu'il s'était fait. Il aurait pu laisser d'importants ouvrages, un nom grand et respecté. Sa trace, des plus légères, est à peine venue jusqu'à nous. Il porte la peine de ses péchés. Comme les cheminées des cuisines de Paris, qui, au dire de Feramus, absorbèrent si longtemps son attention, le savant Montmaur s'en est allé en fumée. »

— Le travail de M. R. Fage est extrait, comme celui de son père, du *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*. Ce travail a une autre ressemblance encore avec celui de M. Émile Fage; c'est qu'il est excellent. M. R. Fage, après avoir rappelé que le catalogue de la bibliothèque de Baluze rédigé, en 1719, par le libraire Gabriel Martin, commence par la longue liste des œuvres que cet auteur avait publiées de 1652, date de l'apparition de l'*Anti-Frizonius*, jusqu'en 1717, époque où fut livrée au public l'*Histoire de Tulle*, observe que c'est là une partie seulement du bilan de la laborieuse vie du grand érudit : il faut y ajouter une masse énorme de manuscrits et un grand nombre de recueils auxquels il collabora. M. R. Fage décrit avec un soin extrême tous les ouvrages de Baluze ; il indique dans toute son étendue (souvent considérable) le titre de chaque ouvrage, puis la date, le format, le nombre des pages, leur contenu, sans oublier aucun des documents réunis au commencement ou à la fin des volumes ; il joint à ces indications toutes les particularités qui peuvent intéresser le lecteur. M. R. Fage mêle à ses observations personnelles diverses

citations empruntées aux biographes et critiques, ses devanciers, notamment au P. Lelong, à Chiniac, traducteur de la *Préface* des *Capitulaires,* à l'auteur du *Manuel du Libraire* auquel il reproche mainte omission. Tout en s'occupant de Baluze, M. Fage s'occupe aussi (p. 22, 23, 24, 25, etc.) de Pierre de Marca, et je ne trouve à relever en toutes ces pages sur un sujet qui m'est familier, que l'incomplète traduction du nom latin d'un ami de Baluze, *Sorbierus*, en français *Sorbière* et non *Sorbier*. La notice sur les *Œuvres de Baluze* donnera la plus favorable idée du *Dictionnaire bibliographique du Limousin* que prépare M. Fage et dont cette notice n'est qu'un article détaché. Comme on peut beaucoup demander à un aussi actif travailleur, je voudrais qu'il mit, un jour, entre nos mains un recueil des plus intéressantes lettres françaises inédites de Baluze que possède en si grand nombre la Bibliothèque Nationale. Cette publication, qui m'a jadis fort tenté, et dont M. Lud. Lalanne a dit (*Dictionnaire historique de la France*) qu'elle serait « précieuse à plus d'un titre, » serait accueillie avec bonheur non seulement dans la province natale de Baluze, mais dans le monde savant tout entier.

P. S. Je trouve, au dernier moment, dans le *Catalogue des lettres autographes et documents historiques* de la maison Charavay (janvier-février 1882, p. 2) l'indication suivante qui prouve qu'il faudrait chercher des lettres de Baluze en dehors des collections de la Bibliothèque Nationale: « Article 29949. Baluze (Étienne), célèbre érudit, bibliothécaire de Colbert. Lettre autographe signée au duc de Bouillon. Paris, 6 mars 1705, 3 pages 1|2 in-4°. 60 francs. Lettre des plus curieuses, où Baluze répond à une proposition du duc touchant sa bibliothèque. Il ne peut accepter l'offre que le duc lui a faite de lui vendre par testament ses livres à un prix fixé d'avance. Il développe longuement les inconvénients de cette combinaison. Un libraire de Paris lui a offert de sa bibliothèque quarante mille livres C'est le prix que lui, Baluze, fixerait. Beaucoup de ses volumes sont annotés par Pithou, Cujas, Nicolas Le Fèvre, André Du Chesne, Besly, Justel, Saumaise, ce qui en augmente encore la valeur. Beaucoup aussi sont annotés par lui. *Et j'auray l'honneur de vous dire sur ce sujet, Monseigneur, qu'un homme de lettres que V. A. connoit me dit, après ma grande maladie, que si j'étois mort pour lors, il auroit poussé a mon inventaire mon* GALLIA CHRISTANIA, *qui est très noté de ma main, jusques à cent escus pour ne le manquer pas.*

T. DE L.

—

Notes critiques et biographiques sur Rotrou. Paris, Léopold Cerf, février 1882, in-8° de 44 p.

La brochure de M. Léonce Person se compose de neuf petits chapitres tous fort intéressants. En voici l'énumération : *La famille de Rotrou ; les sources de la biographie de Rotrou ; les légendes se rapportant à sa vie privée ; origine des tragédies de Venceslas, de Cosroès et de saint Genest ; le romanesque des pièces de Rotrou dans ses rapports avec l'histoire ; les représentations des principales pièces de Rotrou ; ses œuvres diverses ; examen de cette question : Pourquoi ne fut-il pas de l'Académie française ?* Ces divers chapitres abondent en révélations. M. Person,

qui a beaucoup cherché non seulement dans les livres, mais dans les manuscrits, et notamment dans les archives municipales de Dreux et de Mantes, ainsi que dans les études de notaires de cette dernière ville et de Paris, a mérité de beaucoup trouver. Signalons quelques-unes des particularités mises en lumière par le jeune érudit. D'après l'arbre généalogique de la page 8, on voit que le poète Rotrou était le cousin-germain de Claude, maire de Dreux, qui mourut pendant l'épidémie de 1650, laissant au lieutenant civil un exemple qu'il devait suivre si noblement; que Jean Rotrou avait trois sœurs, dont l'une est la *Bellinde* de Godeau, « cette farouche bergère, » à laquelle le futur évêque adressait des lettres célèbres en leur temps ; que la femme de Rotrou, Marguerite Camus, naquit à Mantes en 1615 et fut mère de quatre enfants dont aucun ne fit souche, etc. M. Person ajoute (p. 9) que, dans les actes conservés aux archives de la ville de Dreux, Rotrou prend successivement ou simultanément les titres de : noble homme Jehan de Rotrou — seigneur de Thoisy — gentilhomme ordinaire de Mgr l'éminentissime cardinal duc de Richelieu — conseiller du roy — lieutenant particulier — assesseur criminel au comté et bailliage de Dreux. Il analyse (p. 10) deux minutes de l'étude de Mᵉ Galin, notaire à Paris, dans lesquelles « Mᵉ Jean de Rotrou, advocat en la cour de parlement de Paris, demeurant au Maretz-du-Temple, rue Neuve-Saint-François, paroisse Saint-Gervais » vend au libraire Sommaville les copies en bonne forme de quatre pièces de théâtre : *Les Ménechmes, la Céliane, la Célimène et Amélie,* moyennant la somme de 750 livres tournois (11 mars 1636), et les copies de dix autres pièces moyennant 1,500 livres tournois (17 janvier 1637). M. Person déclare (p. 11) que « de tout ce qui a été écrit sur la vie de Rotrou, il n'y a de rigoureusement exact que la notice placée en 1728 par Le Clerc en tête du Dictionnaire de Richelet et la notice insérée en 1738 par dom Liron, l'auteur de la *Bibliothèque chartraine,* dans ses *Singularités historiques.* » Il rappelle que Le Clerc et dom Liron avaient composé leurs articles d'après un mémoire de Pierre Rotrou de Sandreville, frère du poète. Il écarte résolument (p. 12-15) comme apocryphes les deux lettres de Rotrou à Richelieu au sujet de la fondation de l'Académie française, la prétendue lettre autographe que Rotrou écrivit à son frère au moment de l'épidémie. Il révoque en doute (p. 13) cette phrase attribuée au poète dans toutes les notices biographiques, et qui même est inscrite sur le socle de la statue qui lui a été élevée à Dreux : « Le salut de mes concitoyens m'est confié, j'en réponds à ma patrie. » Il n'est pas moins justement sévère (p. 14), pour diverses autres phrases mises dans la bouche de Rotrou mourant par des biographes plus amis de la rhétorique que de la vérité. Le sagace critique montre (p. 16-17) combien sont inacceptables les légendes relatives à la vie privée de Rotrou qui ont été si complaisamment accueillies par le P. Niceron, par les frères Parfaict, et particulièrement ce qu'il appelle la *Légende des Fagots.* Une des plus curieuses trouvailles de l'auteur est celle qui concerne le *Martyre de saint Genest.* Tous ceux qui ont écrit sur Rotrou, y compris M. Jarry, l'auteur d'une monographie qui remplit tout un vo-

lume in-8°, y compris même Sainte-Beuve, ont cru que cette tragédie est une œuvre originale. M. Person a découvert que le *Saint Genest* a été inspiré par une pièce de Lope de Vega (*Lo Fingido Verdadero*). L'analyse de cette pièce (p.25-32) prouve d'une façon incontestable que le *San Ginès* de Lope de Vega a été imité par Rotrou. Du reste, tout en l'imitant, notre poète l'a transformé avec une hardiesse heureuse. On trouvera bien d'autres neuves observations dans les *Notes* de M. Person, *Notes* qui, revues et développées, formeront, un jour, espérons-le, une histoire complète de la vie et des œuvres de Rotrou. Quand M. Person reprendra définitivement le sujet qu'il vient déjà de traiter en maître, il ne devra pas oublier d'examiner divers problèmes soulevés par des lettres de Chapelain, du 30 octobre 1632 et du 11 février 1633, et que n'ont résolu ni M. Guizot, ni M. Jarry, ni celui qui écrit ces lignes.

T. DE L.

—

Le Marquis de Grignan, petit-fils de Mme de Sévigné, par M. Frédéric MASSON. Paris, E. Plon, 1882, in-8°, de 300 p.

Il y a des personnages qui naissent illustres et qui meurent obscurs : c'est presque toujours le cas des fils ou des filles d'un grand homme. Le petit-fils de Mme de Sévigné, Louis-Provence-Adémar de Monteil, marquis de Grignan, n'a pas échappé à un sort trop commun. La grand-mère vit et écrit : jour par jour, heure par heure, nous connaissons les actions, nous constatons les progrès du petit-fils ; la grand-mère meurt, et tout à coup la nuit se fait autour du jeune marquis. Pauvre marquis de Grignan ! l'éclat dont il brillait lui venait d'un autre soleil. Heureusement, parmi les chercheurs de renommées effacées et de gloires ternies M. Fr. Masson s'est rencontré : et M. Fr. Masson a mis la main sur quelques lettres inédites, et il a compulsé les archives des mairies, celles du ministère des affaires étrangères, celles du ministère de la guerre ; il a frappé à toutes les portes; il a cherché; il a trouvé; puis il s'est demandé si ses découvertes valaient la peine d'être publiées ; il l'a cru, car il en a composé un beau volume de 300 pages, intitulé *le Marquis de Grignan*, mais, par un dernier scrupule, comme pour demander grâce, il a ajouté en sous-titre : *petit-fils de madame de Sévigné*.

Ah ! ce sous-titre vaudra bien des lecteurs à M. Fr. Masson ; Mme de Sévigné a encore tant de dévots ! C'est un dernier service qu'elle va rendre à son petit-fils : là-haut, son cœur de grand-mère en tressaillera de joie ; son esprit de lettrée ne sera pas moins satisfait, et elle patronnerait à un double titre l'auteur de la vie du marquis de Grignan.

A ne voir que le titre de l'ouvrage, on se demande si M. Masson a bien fait de tirer de l'oubli un personnage qui sans doute l'avait mérité ; on est un peu las des réhabilitations. Mais à peine a-t-on lu les premières pages de la préface, que l'on est séduit ; et l'on devine que M. Masson a fait à la fois une œuvre historique et une œuvre littéraire. Qu'il est rare aujourd'hui d'écrire à propos d'histoire une œuvre vraiment littéraire ! Et quand il ne s'agit que d'un petit fait ou d'un petit personnage, l'art est tué par l'érudition, c'est la règle. Aussi est-ce avec bonheur que l'on trouve dans un livre des pages comme celles que M. Masson a consacrées au sentiment

de l'honneur français, ce sentiment qui hélas! loin de grandir parmi nous, va s'affaiblissant tous les jours. Là les idées ne sont pas noyées sous les faits et sous les dates; elles sont intéressantes par elles-memes,et elles en font naître beaucoup d'autres; l'expression est nette, précise et vigoureuse : tout est dit et rien de trop n'est dit. Les mêmes qualités littéraires se font remarquer dans les six chapitres biographiques qui sont le corps de l'ouvrage; d'autres se joignent aux premières; il y a des pages fort piquantes, amusantes comme du Molière, toutes celles où est racontée le mariage, la mésalliance du marquis, l'entrée de mademoiselle Jourdain dans la famille de Sotenville; il y a des mots très jolis; ils sont nombreux; en voici un qui rend finement une idée générale des plus sérieuses : « Le crédit de Louis XIV était en 1697 au niveau de celui des Grignan.» A quoi bon multiplier les citations? La vivacité, l'esprit, l'agrément, tout cela fait qu'on se doute à peine de la solidité du fond et que l'on ne songe point à l'extrême patience qu'il a fallu à l'auteur pour découvrir tant de faits et les mettre bout à bout. J'omets de dire qu'à plusieurs reprises M. Masson n'a pas hésité à toucher à la véritable, à la grande histoire, et qu'il a éclairci plusieurs points obscurs d'une époque que l'on s'imagine trop bien connaître pour la connaitre reellement.

La vie du marquis de Grignan mérite d'être étudiée; nous étions injuste au début, injuste comme la destinée le fut pour ce galant homme; croyons-le, cette vie eût été glorieuse, si elle eût été plus longue. Mais ce bien aimé fils à qui sa mère avait tout sacrifié, « qu'on avait fait soldat au sortir de nourrice, qu'on avait poussé par tous les moyens, pour qui l'on s'était ruiné, sur qui l'on avait entassé toutes ses espérances et tout son orgueil; ce fils qui était des favoris du Roi, qu'attendait une prodigieuse fortune, car il était des amis du duc d'Orléans; ce fils qui était brave, ce fils qui était pieux, ce fils qui avait de l'argent, « la pauvre madame de Grignan le vit disparaître tué lentement et bêtement par la maladie qui était l'ennemie personnelle de tous les Grignan. Et avec lui devait s'éteindre la famille : triste fin pour une race militaire! La mort sur le champ de bataille eût été moins tragique que la mort dans un lit. M. Masson a des accents émus et des paroles élevées pour déplorer une telle destinée; nous nous prenons de sympathie pour son héros et nous aussi nous ne pouvons nous empêcher de pardonner à une femme vaine de ses ancêtres, glorieuse et dure, mais si cruellement punie. Les éloges de Fléchier et ceux de Saint-Simon, habilement cités et commentés par l'auteur, nous feront partager ses regrets. Du moins le marquis de Grignan ne sera plus pour nous un inconnu : pour emprunter les paroles mêmes par lesquelles termine M. Masson. grâce à ce livre français par l'esprit, français par le style, « un peu de cette poussière qui s'est appelée les Grignan remuera encore et tressaillera devant la postérité. »

AL. BAUDRILLART.

—

Gli ultimi Stuardi. *La Comtessa d'Albany e Vittorio Alfierie.* Memoria di ALFREDO REUMONT. Firenze, 1881, in-8° de 46 p.

Le savant M. Alfred Reumont ayant eu communication de papiers provenant du cardinal d'York, dernier héritier des Stuart, a trouvé, au

milieu d'une masse de lettres et notes insignifiantes, quelques lettres dont la valeur historique n'est pas, il est vrai, considérable, mais qui émanées de Charles-Edouard, de la comtesse d'Albany sa femme, de Charlotte sa fille naturelle, du cardinal Maury, etc. ont cet attrait qu'on éprouve pour tout ce qui, de près ou de loin, touche aux personnes atteintes par le malheur. D'ailleurs elles jettent encore, comme le dit M. Reumont, quelque lumière sur un épisode de la vie du plus grand poète tragique italien. En effet, l'union de Charles-Édouard avec Louise Stolberg ne fut pas heureuse, et comme les torts ne furent pas tous du côté de la princesse, le cardinal d'York prit son parti, jusqu'à ce qu'ayant découvert ses relations avec Alfieri, il exigea le départ du poète. La lettre où la comtesse d'Albany rend compte à son beau-frère le cardinal du départ d'Alfieri est curieuse, car la comtesse ne peut retenir le sentiment pénible que lui a causé *il modo strepitoso* du cardinal, qui a blessé sa réputation et sa délicatesse. Les relations devinrent ensuite plus cordiales ; Gustave III, roi de Suède, eut son rôle dans les négociations auxquelles touche ici M. Reumont. La figure de Charlotte Stuart, dont il est largement parlé, est des plus sympathiques. La princesse prend de l'influence sur son père, jusqu'à lui faire changer son genre de vie et rompre ses habitudes d'ivresse; elle adoucit ainsi les dernières année de la vie de cet infortuné prince. Une fois légitimée, elle a les meilleures relations avec le cardinal son oncle. Nul plus que M. Reumont ne pouvait relier, par un récit intéressant, ces lettres éparses, et les deux volumes qu'il a publiés en 1860 sur la comtesse d'Albany lui rendaient cette tâche facile. Il y a des écrivains auxquels notre ignorance de la littérature étrangère a créé une grande réputation, qui ne font néanmoins que reproduire, sans en prévenir et sans rien ajouter, les renseignements trouvés par d'autres. M. Reumont a raison de signaler en cette circonstance les procédés dont M. Saint-René-Taillandier a usé à son égard, au sujet de l'ouvrage sur la comtesse d'Albany.

Une note sur les prétendus descendants de Charles-Édouard met à néant de ridicules assertions. Ce n'est point sans un peu de mélancolie que l'on lit ces pages, où apparaissent dans un demi-jour les derniers rejetons des malheureux Stuart. Notons un billet aigre-doux du cardinal Maury sur le cardinal de Bernis, écrit le 29 octobre 1794, trois jours avant la mort de ce dernier.

H. de L'É.

—

Le maréchal Bugeaud, *d'après sa correspondance intime et des documents inédits*, par le comte H. D'Ideville. Tome Ier; Paris, F. Didot, 1881, in-8o de xi-414 p.

Après la figure de Napoléon Ier, la plus grande figure militaire de notre siècle, la plus complète aussi, est celle du maréchal Bugeaud. Plus on examine la vie de ce glorieux soldat de la France, plus on reconnaît qu'il fut en même temps un de ses meilleurs soldats. C'est à ce double titre qu'il méritait de devenir l'objet d'une étude particulière, où l'on pût voir, à côté des qualités du guerrier, le caractère de l'homme. Mais un travail de cette nature n'aurait pu être entrepris sans le concours de sa famille et de ses amis, dépositaires de documents précieux. Grâce à l'obligeance de M. Robert-Gaston Bugeaud d'Isly, un écrivain éminent a eu la

bonne fortune de révéler pour la première fois au public la correspondance intime du maréchal. Dans ces lettres, que le comte d'Ideville relie par des commentaires et des éclaircissements historiques, se trahit une individualité puissante mais toujours simple et loyale, partout la même, depuis les écrits familiers où le jeune vélite de la garde raconte à ses sœurs les misères et les aventures de garnison, jusqu'aux récits dramatiques qu'il leur fait de la bataille d'Austerlitz et du siège de Lérida. Lorsque, devenu général, il accepte la délicate mission de gouverneur de Blaye, ses lettres comme ses rapports montrent avec quelle conscience il s'était appliqué à concilier des intérêts bien éloignés, et combien il se sentait heureux d'y avoir réussi.

Plus tard, sur la terre d'Afrique, au milieu des fatigues de la guerre, il épanche son cœur de père dans des billets tracés à la hâte, et le voilà, sous la tente, causant de tout avec sa femme, avec ses filles, avec son gendre, excepté de ses exploits. Il y a dans ces confidences pleines de tendresse, et si variées, des réflexions d'une sagesse surprenante sur les événements qui s'accomplissaient en France, et des jugements portés sur les généraux d'Afrique, dont la plupart arrivèrent, par la suite, au gouvernement de la colonie. Quel mélange attrayant de bon sens et de vues élevées! Où la curiosité du philosophe trouverait-elle une alliance plus remarquable de l'amour de la patrie et des vertus civiques? Telle lettre qui commence par la profession de foi politique du maréchal, ou par l'expression bien accentuée de son dévouement au pays, se termine, pour ainsi dire naturellement, par des recommandations agricoles pour la Duranterie : « les avoines à semer en temps utile, les vieux arbres à arracher avant l'hiver, les landes à défricher. »

Parmi les documents placés sous les yeux de M. d'Ideville, on n'en connaît pas de plus intéressant que le *Journal de la citadelle de Blaye*, écrit en partie de la main même du général Bugeaud, de Mme Bugeaud et de l'aide de camp du général, le capitaine de Saint-Arnaud. Le gouverneur, homme d'ordre, y consignait les principaux faits, relatait les dépêches qu'il recevait et celles qu'il adressait à Paris, soit au comte d'Argout, ministre de l'intérieur, soit au maréchal Soult, ministre de la guerre. En reproduisant cette émouvante correspondance, M. d'Ideville y a intercalé en notes les lettres que le ministre de l'intérieur et le maréchal écrivaient de leur côté, et le plus souvent de leur main, à leur collègue le député-général Bugeaud, détenteur à ce moment des intérêts les plus graves du royaume. Par ce moyen, la lumière se fera sur bien des faits de cet épisode, qui sont restés mystérieux.

Dans les temps troublés, les passions se déchainent contre certains personnages en vue, bien souvent sans connaître la victime exposée à leurs outrages, souvent même en se trompant de but. Ce fut le sort de Bugeaud. Bien que les partis comprissent au fond que la raison d'Etat et la responsabilité de l'ordre faisaient une nécessité pour le gouvernement de détenir la duchesse de Berry en captivité, on jeta de l'odieux sur cette mesure qui s'imposait, et c'est alors que l'opposition, pour flétrir une politique qu'elle détestait, sacrifia l'homme du devoir, en le surnommant *le geôlier de Blaye*. Mais

tout ce qui s'est dit et écrit à cette occasion est réduit à néant par le témoignage de la captive elle-même. Or voici comment elle s'exprime dans une lettre adressée par elle au général, le 22 avril 1833 : « Je saisis toujours, Monsieur le général, avec empressement toute circonstance de rendre justice à votre cœur et à vos intentions. Marie-Caroline. »

Où trouver une réponse plus éloquente à tant d'absurdes calomnies ? Est-ce que ces quelques mots, inspirés par un mouvement spontané de reconnaissance, n'eurent pas le don de pénétrer dans l'âme ulcérée de Bugeaud, comme un soulagement mérité ?

Le second volume de cette biographie, dont les premières feuilles ont été tirées, au commencement du mois d'avril, est consacré à l'administration et aux campagnes du vainqueur d'Isly.

AUGUSTE CHERBONNEAU.

—

Vie de Son Éminence le Cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, par Mgr BESSON, évêque de Nîmes, Uzès et Alais. Paris, Bray et Retaux, 1882, 2 vol. in-18 jésus de VIII-492 p. et de 513 p.

On ne se doute pas en général de l'intérêt que présentent les vies d'évêques : et cependant que de charme on trouve à les lire et que de profits on en peut tirer. Je n'en veux pour preuve que la belle vie du cardinal Mathieu, que Mgr de Nîmes vient d'écrire et où, je le déclare, j'ai appris, sur un grand nombre d'événements de notre histoire contemporaine, des détails pleins d'intérêt qui m'étaient tout à fait inconnus. Que les lecteurs de cette *Revue* fassent comme moi, qu'ils lisent ces deux volumes, si bien remplis : je leur promets des surprises charmantes et des leçons profitables et pour leur esprit et pour leur cœur.

Le cardinal Mathieu n'est pas de ceux qui, par leurs écrits ou par leurs discours, laissent dans l'histoire ce sillage lumineux auquel le génie se reconnaît : il ne fut ni un grand orateur, ni un grand écrivain, bien qu'on puisse citer de lui des pages d'un grand style, mais il fut, ce qui vaut mieux, un grand évêque, et il n'en est peut-être pas qui ait, dans notre siècle, fait mieux sentir son action et occupé une plus grande place. Né en 1796, il fut successivement chanoine, vicaire-général et supérieur du séminaire d'Évreux, chanoine et vicaire-général de Paris, curé de la Madeleine, évêque de Langres, archevêque de Besançon, cardinal, sénateur, et mourut en 1875, après avoir vu passer devant lui bien des régimes divers, sans avoir jamais cessé d'exercer une très grande influence sur les affaires religieuses de notre pays.

Administrateur éminent, il sut, durant ses quarante-deux années d'épiscopat, gouverner le diocèse de Langres d'abord, puis celui de Besançon, avec autant de fermeté que de prudence, et il y avait en lui l'étoffe d'un homme d'Etat. Aussi les pouvoirs qui se succèdent le consultent-ils chaque fois qu'une difficulté surgit et il est rare que son conseil ne soit pas suivi. Au mois d'avril 1851, le prince-président essaya même de lui faire accepter le ministère de l'instruction publique et des cultes, et, si la modestie du cardinal en même temps que le sentiment des devoirs de sa charge et la volonté bien arrêtée de ne s'inféoder

à aucune cause humaine, ne lui avaient dicté un refus, nous compterions dans notre histoire contemporaire un grand ministre de plus.

Dans bien des circonstances, en effet, il a montré avec quel tact et quelle sagesse il savait dénouer toutes les difficultés que le gouvernement de l'Église soulève, et il a fait preuve, dans les questions d'enseignement, de compétence autant que de goût. Je n'en veux d'autre témoignage que le discours qu'il prononça pour combattre l'absurde système de la bifurcation, et les lettres si pleines de bon sens que la question de l'instruction primaire lui a inspirées. Rien ne lui était indifférent d'ailleurs de ce qui intéressait l'Église, la patrie et la civilisation chrétienne. Il multiplia les centres d'instruction dans son vaste diocèse, bâtit des églises, fonda de nouvelles paroisses, et ne négligea rien de ce qui pouvait perpétuer la gloire de la Franche-Comté et faire revivre ses grands souvenirs. Modéré et conciliant avant tout, il fut aussi un homme de devoir et l'on se rappelle qu'il fut déclaré comme d'abus par le conseil d'État pour avoir lu du haut de sa chaire archiépiscopale la fameuse encyclique *Quanta cura*, l'encyclique du Syllabus.

Infatigable d'ailleurs, il n'a cessé toute sa vie d'écrire, de parler, d'agir pour la défense des grands intérets dont il avait la garde. C'était un esprit fin et délicat, parlant langues vivantes et langues mortes avec une égale distinction, possédant une instruction étendue autant que variée, qui lui permettait soit au Sénat par la parole, soit dans les polémiques par la plume, de traiter toutes les questions avec une égale compétence et une égale autorité. Aussi ses discours et ses écrits sont de ceux qu'on doit relire ; car ils jettent sur toutes les questions qui s'agitent autour de nous de décisives clartés.

Du reste, le cardinal Mathieu eut un mérite plus grand que tous ceux dont nous avons parlé,ce fut un saint, et les plus belles pages de sa vie sont celles où son historien nous raconte les traits de son zèle apostolique et de son admirable charité. A l'époque du choléra de Gray, il fit voir, tandis que les ministres protestants restaient sourds à l'appel de leur coreligionnaires mourants, ce que doit être un véritable prêtre de Jésus-Christ. Jusqu'à 80 ans, il fit maigre tout le carême, et quelques mois à peine le séparaient de la mort quand, pour la première fois de sa vie, il consentit à adoucir ses austérités qui rappelaient les temps de l'Église primitive. Archevêque, cardinal et sénateur, il avait toujours vécu pauvrement et les pauvres eurent toujours la meilleure part de ses revenus. Il mourut pauvre, n'ayant plus rien à donner, car il s'était dépouillé par avance, mais laissant un héritage de grands souvenirs.

Mgr Besson était mieux placé que tout autre pour écrire cette noble vie, et il l'a racontée avec émotion et éloquence. Je signale spécialement au lecteur le navrant récit de la campagne de l'Est qui réveille toutes les émotions de nos désastres trop oubliés. Il sentira comme moi, après l'avoir lu, le besoin de remercier Mgr de Nîmes et de rendre hommage à son éloquence si chrétienne et si française.

P. TALON.

—

Lecture et transcription des vieilles écritures. *Manuel de paléographie des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, composé de pièces extraites des collections publiques et particulières et destiné aux instituteurs*, par A. de Bourmont, élève de l'École des chartes, chargé du cours de paléographie à l'École normale primaire du Calvados. Caen, F. Le Blanc-Hardel; Paris, Picard, 1881, in-folio oblong.

Les débuts de M. Amédée de Bourmont, qui vient d'être reçu archiviste-paléographe, sont d'un bon augure. Tandis qu'il était encore sur les bancs de l'École des chartes, il faisait avec succès un cours de paléographie aux élèves de l'École normale primaire de Caen. Notre illustre maître, M. Léopold Delisle, l'a dit : les résultats obtenus par M. de Bourmont dans le département du Calvados sont de nature à encourager ceux qui voudraient généraliser l'expérience.

On se plaint depuis longtemps, et avec raison, de l'abandon dans lequel sont laissées les archives communales. Les instituteurs, qui remplissent en général les fonctions de secrétaires de mairie, sont rarement aptes à déchiffrer les anciennes écritures. Trop souvent les municipalités des campagnes, formées de patriotes ardents mais parfaitement ignares, font fi des vieux documents et les traitent de paperasses féodales. A ce titre, quand on n'ose pas les détruire par crainte des inspecteurs des archives ou du préfet, on les néglige d'une façon déplorable. Cette coupable incurie, par la perte d'anciens contrats et de registres de l'état civil, porte le préjudice le plus sérieux aux intérêts des communes et des citoyens. C'est donc rendre un service important au public et aux particuliers que d'initier les jeunes instituteurs à la connaissance de la paléographie depuis le XVI^e siècle. Le jour où les secrétaires de mairie dans nos communes rurales seront à même de lire les documents confiés à leur garde, ils en comprendront toute la valeur; ils les étudieront, les analyseront et pourront ainsi révéler quantité de faits particuliers de la plus haute importance pour l'histoire générale.

Tout ce qui existe a eu un passé que l'on ne peut effacer d'un trait de plume. En étudiant l'histoire de la patrie avec ses périodes de grandeur et d'abaissement, et la vie intime de nos pères avec leurs vertus et leurs défauts, on travaillera au développement normal et aux progrès réels de la société d'une manière plus intelligente et plus efficace qu'en laissant volontairement pourrir les paperasses « féodales. »

Le recueil de M. de Bourmont renferme de nombreux documents habilement reproduits en héliogravure par M. Dujardin; l'auteur y a joint des transcriptions, des notes et des remarques sur les abréviations qui se rencontrent le plus fréquemment dans les manuscrits des trois derniers siècles. Nous avons vérifié avec soin les lectures proposées par notre jeune confrère et nous n'y avons relevé que deux ou trois erreurs tout à fait insignifiantes. En résumé la publication de M. de Bourmont est consciencieuse et utile ; elle aura, nous en sommes convaincu, un succès mérité. Émile Travers.

L'administrateur Gérant : Victor PALMÉ.

Bruxelles. Imp. A. Vromant, rue de la Chapelle, 3.

SAINT THOMAS BECKET

CHANCELIER ET HOMME D'ÉTAT

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVELLEMENT PUBLIÉS [1]

On répète souvent que les passions contemporaines peuvent bien pousser une génération à l'injustice contre de grands hommes, mais que, sur leur tombeau, la vérité se fait jour, et que le tribunal de l'histoire, dans sa haute impartialité, venge les mémoires qui ont été injustement flétries et replace chacun au rang qui lui est dû.

Les choses ne se passent pas toujours ainsi : il y a des passions qui ne se calment pas ou qui revivent après plusieurs générations écoulées. La postérité n'est pas un être individuel et absolument infaillible, qui, une fois son arrêt prononcé sur une question historique, n'a plus qu'à enregistrer l'acquiescement immuable de l'humanité ; elle-même se modifie d'âge en âge, et telles passions qui agitent notre temps, peuvent réagir sur la manière dont il jugera lui-même les passions religieuses et politiques des siècles passés.

C'est ce qui est arrivé pour saint Thomas Becket. Les appréciations sur cet illustre prélat, sur ce caractère si vaillant, et, osons le dire, si belliqueux, ont subi des fluctuations étranges, soit au temps de Henri VIII et de la réforme, soit encore de nos jours.

[1] *Materials for the history of Thomas Becket, Archbishop of Canterbury*, published under the direction of the Master of the Rolls. London, Longman, 1877-1881, 5 vol. in-8°. — Je ne parlerai ici ni de Becket archevêque, ni de Becket martyr.

Il est des renommées moins contestées, ce semble, et sur lesquelles on est d'accord, au moins approximativement. Ainsi la figure de saint Anselme, qui eut pourtant aussi ses jours de luttes et de combats, nous apparaît dans le lointain, douce, sympathique et radieuse. On lui rend justice dans tous les camps.

Thomas Becket n'a pas eu la même fortune. On l'a tour à tour honoré et flétri. Henri VIII, qui fut dans sa jeunesse catholique et catholique fervent, allait en pèlerinage rendre un culte pieux à cet illustre saint, et communier sur sa tombe avec l'archiduc Philippe d'Autriche. Le même roi, devenu infidèle à l'Église, ne voyait plus dans Thomas, au lieu d'un martyr, qu'un sujet révolté, un coupable justement puni, et il faisait jeter à la voirie les ossements mêmes qu'il avait vénérés vingt-cinq ou trente années auparavant.

Longtemps encore après la mort de Henri VIII, dans les rangs de l'anglicanisme et de la réforme en général, on jugeait Thomas Becket comme on juge trop souvent un adversaire, c'est-à-dire avec passion, et par conséquent avec injustice. Mais, depuis près d'un siècle, l'Angleterre a vu surgir une école de théologiens et d'historiens qui, s'élevant au-dessus des préjugés étroits de l'*Église établie*, a retrouvé en grande partie la vérité en la cherchant à des sources authentiques, souvent même inédites. Parmi ces études, faites consciencieusement et à la lumière d'une saine critique, les vies des saints catholiques ont tenu une place considérable. La vie de Thomas Becket est une de celles que des anglicans eux-mêmes ont soumis à une révision sévère, et ce saint tant calomnié est sorti de ces épreuves nouvelles plus vénéré et plus grand que jamais.

La réhabilitation de Thomas Becket, auprès des anglicans, semble trouver son expression définitive dans un livre écrit par J.-A. Giles, ancien *fellow* d'Oxford, et intitulé : « Life and letters of Thomas à Becket, now first gathered from the contemporary historians. » Cet ouvrage, en deux volumes, publié à Londres en 1846-1847, y fit une assez grande sensation. L'auteur vint peu de temps après communiquer à monseigneur l'archevêque de Paris le projet qu'il avait d'en faire publier une traduction française. Monseigneur Affre, qui était destiné à s'offrir lui-même comme victime pour le salut de son peuple, confia l'examen de ce livre à l'abbé Darboy, qui devait à son tour devenir

archevêque, et qui, s'il ne fut pas cardinal, était réservé plus tard par la Providence à une pourpre plus belle, celle du martyre [1].

Le futur martyr de la commune Parisienne fut donc le traducteur de la vie du grand martyr anglais, saint Thomas Becket. Il n'eut qu'à modifier quelques expressions du *fellow* d'Oxford pour faire de l'ouvrage de ce théologien anglican un livre, non seulement catholique, mais édifiant et pieux [2].

En 1859 parut une biographie de Becket, pleine de sens critique et très bien composée, par M. Robertson, chanoine de Cantorbéry [3].

En 1876, ce même chanoine Robertson fut chargé de recueillir et d'éditer des *Matériaux pour l'histoire de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry* [4]. C'est un de ces recueils, ou *calendars*, comme l'on en publie à profusion en Angleterre depuis quelque temps. Ces documents ne changent pas d'une manière bien notable les traits principaux sous lesquels de récents biographes avaient peint saint Thomas Becket ; pourtant l'historien Froude en a pris prétexte pour réviser entièrement les jugements portés par quelques-uns de ses devanciers immédiats. Cet écrivain semble s'être donné pour tâche, depuis longtemps [5], de se mettre en travers de la réaction salutaire qui s'opérait en Angleterre en faveur du moyen âge et de l'Église romaine. A son point de vue, la question de la sincérité de Thomas Becket était, en effet, une des plus graves qu'on pût agiter pour l'histoire de l'église anglicane. Mais il aurait fallu l'aborder avec la gravité et l'impartialité d'un véritable historien. Ce qui rend donc une nouvelle histoire de Thomas Becket nécessaire, ce sont moins encore les documents eux-mêmes, nouvellement publiés, que l'interprétation qui leur est donnée par des historiens tels que Froude, qui se déclarent cyniquement des ennemis jurés du sacerdotalisme, et par conséquent des adversaires systématiques de l'illustre primat de Cantorbéry.

[1] Ces expressions sont une réminiscence d'un passage de l'oraison funèbre de Mgr Darboy, prononcée par Mgr Perraud, évêque d'Autun.

[2] *Saint Thomas Becket*, par Mgr Darboy, 2e édition. Paris, Bray, 1858, 2 vol. gr. in-18.

[3] *Becket. A Biography.* London, John Murray, 1859.

[4] *Materials of the history of Thomas Becket, Archbishop of Canterbury.* Cinq volumes ont paru successivement, le 5me en 1881, et ce ne sera pas le dernier.

[5] Voir entre autres son *Histoire d'Angleterre au temps de Henri VIII.*

I

NAISSANCE, ENFANCE ET JEUNESSE DE BECKET.

Il y a deux questions qui se présentent au début même de cette histoire : la première est l'origine prétendue saxonne de Thomas Becket ; la seconde est l'authenticité des aventures de son père Gilbert, qui aurait été fait prisonnier des Sarrasins en Palestine, et qui, captif d'un riche musulman, aurait dû la liberté à la fille de son maître. Celle-ci, après l'avoir fait évader, serait allée le retrouver à Londres ; elle y aurait reçu le baptême, et l'aurait ensuite épousé. Ces deux questions se tiennent. Car ceux qui nous donnent Gilbert Becket pour un saxon admettent, en général, qu'il a fait le voyage ou le pèlerinage de Jérusalem ; mais ceux qui reconnaissent en lui un Normand refusent d'y voir un pèlerin.

La légende orientale a été admise par des écrivains amis de la couleur locale et du pittoresque, tels que Thierry et Michelet en France, et Froude en Angleterre. Sharon Turner l'avait adoptée également, mais avec quelques doutes et quelques réserves.

Du reste, ceux qui racontent la fabuleuse légende y introduisent chacun de singulières variantes. Suivant les uns, Gilbert était un chevalier ou un gentleman qui voyageait pour son instruction [1].

D'après Thierry [2], Gilbert prit la croix « par un vœu de péni-

[1] Tels sont lord Lindsay, M. Elliot, Warburton, lord Campbell, sir James Makintosh, etc.

[2] *Histoire de la conquête de l'Angelerre*, onzième et dernière édition, tome III, p. 78-79. Vers la fin de sa vie, Augustin Thierry changea totalement de conviction au sujet de la nationalité saxonne, quand il eut étudié la collection des nouveaux documents, publiés par Giles, et intitulés *Life and Letters of Thomas Becket*. Afin d'apaiser ses honorables scrupules d'historien, il indiqua pour une nouvelle édition de son ouvrage d'importantes rectifications à faire au texte de son neuvième livre, lesquelles avaient pour but d'établir nettement l'origine normande du saint Primat de Cantorbéry. Voici, entre autres, une phrase dont il projetait l'intercalation : « Quoique normand d'origine, Becket fut amené par les nécessités de sa position et par la noblesse naturelle de son caractère à se faire le patron des vaincus. » Il est cruel, et certes il n'en est que plus beau pour un écrivain, de démolir ainsi un édifice brillamment construit, mais portant sur une base fausse et

tence ou pour aller chercher la fortune au royaume chrétien de Jérusalem.» — « Le mariage qu'il contract avec la jeune Sarrasine fit grand bruit par sa singularité,» ajoute Thierry. Or, comment ne trouvons-nous les échos de ce bruit dans aucun des contemporains les plus célèbres de Thomas Becket, qui vivaient dans son intimité, et qui ont écrit sa vie, tels que Grim et Roger de Pontigny, Garnier de Pont Sainte-Maxence, Herbert de Bosham, Guillaume de Cantorbéry, Alanus ou Alan, William Witz-Stephen et Jean de Salisbury [1] ?

Froude croit voir dans la dénomination de Becket un nom d'origine saxonne. Le chanoine Robertson soutient au contraire que le mot de Beck, ou Bec, venait peut-être du scandinave, langage primitif des compagnons de Rollon, qui s'était acclimaté et enraciné en Normandie, comme le prouvent les noms de *Caudebec*, de *Bolbec* et de l'abbaye du *Bec*. Bec, ou Beck, voulait dire ruisseau comme le mot anglais *Brook;* et le diminutif *Becket* signifiait petit ruisseau [2]. Ce mot était usité comme un surnom en Normandie ainsi qu'en Angleterre [3]. D'un autre côté, parmi les chroniqueurs contemporains, nous en trouvons un, William Fitz-Stephen, qui affirme que Gilbert habitait durant sa jeunesse près de Thierceville en Normandie, dans le voisinage de Thibaut, qui devint plus tard archevêque de Cantorbéry [4]. Un autre chroniqueur, l'anonyme de Lambeth, nous apprend qu'il était né à Rouen, et que, s'étant établi à Londres pour y exercer la profession de commerçant, il y avait épousé une normande originaire de Caen, et appelée Roësa [5]. Il est vrai que d'autres écrivains de

ruineuse. Le célèbre historien montra bien par là qu'il mettait au-dessus de tout les droits de la vérité. — Les auteurs modernes qui, comme Froude, continuent de soutenir le système primitif de Thierry, ne savent pas apparemment qu'ils ont aujourd'hui contre eux Thierry lui-même. Voir les *Notes et pièces justificatives* de la fin du volume III de la onzième édition de l'*Histoire de la conquête des Normands*, p. 301, 302, 303, 304.

[1] Cette remarque critique a été faite par le chanoine Robertson, *Biographie de Thomas*, p. 12.

[2] Voir Du Cange, *Glossaire*, au mot BEQUETUS.

[3] On trouve le nom de *Manzer Bechetus* dans les arrêts de l'échiquier de Normandie en 1180.

[4] Thibaut aurait même été son allié ou son parent: « Gilbertus cum Domino archipræsule de propinquitate et genere loquebatur ; ut ille ortu Normannus, et circa Tierrici Villam, de Equestri ordine, natu vicinus. » *Materials*, t. III, p. 15.

[5] Anonyme de Lambeth. *Materials*, t. IV, p. 81.

la même génération disent au contraire que cette femme était née anglaise et s'appelait Maud, Mahalt ou Mathilde, mais ils ne contestent pas son origine normande.

Le seul auteur presque contemporain sur lequel on s'appuie pour accréditer le voyage d'outremer de Gilbert Becket est un chroniqueur anonyme qui, après avoir compilé les quatre principaux biographes de Thomas de Cantorbéry, sous le nom de *Quadrilogus*, y ajouta en forme de *post-scriptum* le récit de la fabuleuse tradition [1].

Suivant plusieurs auteurs, la mère de Thomas, au moment de le mettre au monde, eut des songes merveilleux qui lui présageaient sa grandeur future.

Il paraît que le jour même de son entrée dans la vie [2] fut signalé par un malheureux événement. Le feu prit dans la maison de son père et se communiqua à une grande partie de la cité. Cet accident dut diminuer pour quelque temps les ressources du modeste ménage.

Gilbert était une des notabilités de la cité; il devint pendant quelque temps, dit un chroniqueur, *vice-comes Londoniæ*, ce qui devait répondre aux fonctions de maire ou alderman. Cependant le même auteur dit que sa femme et lui appartenaient à la classe moyenne : *mediastini cives* [3].

On a comparé Gilbert Becket et Mathilde à Zacharie et à Élisabeth pour leur piété et la pureté de leur vie [4]. On raconte que Mathilde apportait, à des jours déterminés, son petit nourrisson Thomas sur l'un des plateaux d'une balance, et qu'elle mettait sur le plateau opposé du pain, de la viande, des hardes, des provisions de toute espèce et même des pièces de monnaie; elle faisait ainsi la part des pauvres, et le poids de ses dons ne devait pas être moindre que celui de son enfant. C'était sa manière de rendre en quelque sorte à Dieu l'équivalent, suivant les mesures de la terre, du trésor qu'elle avait reçu de sa Toute-Puissance [5].

[1] Voir tout le roman oriental de Gilbert Becket, donné dans l'appendice de la chronique d'Edward Grim. *Materials*, t. II, p. 451 et suiv.

[2] Il naquit le 21 décembre 1118, et comme c'était le jour de la fête de saint Thomas apôtre, on lui donna le nom de ce grand saint.

[3] William Fitz Stephen, *Materials*, t. III, p. 14. Lui et sa femme, Machault ou Mathilde, appartenaient aux *civibus Londoniæ mediastinis,..... de reditibus suis honorifice viventibus*, etc.

[4] Jean de Salisbury, *Materials*, t. II, p. 302.

[5] *Auctor anonymus*, ou Roger de Pontigny, *Materials*, t. IV, p. 7. « Con-

Vers l'âge de dix ans, Thomas fut placé pour commencer son éducation dans l'établissement de Merton à Surrey ; cet établissement était dirigé par une communauté récemment fondée de chanoines de l'ordre de Saint Augustin. Un jour, son père, l'étant allé voir dans sa pension, se mit à genoux devant lui : « Que faites-vous, vieillard insensé, lui dit le prieur de la com« munauté? — Je sais ce que je fais, lui dit Gilbert ; je vénère « dans mon enfant celui qui sera un jour l'objet des grâces émi« nentes de Notre Seigneur Jésus-Christ. »

Un peu plus tard, Thomas fut appelé à Londres pour y suivre les écoles publiques et s'instruire dans les *arts libéraux*. On prétend qu'il y montra de très heureuses dispositions et une grande facilité de mémoire, mais qu'il manquait de suite et d'application : cette tendance au relâchement dans ses études fut favorisée par sa liaison avec un jeune baron normand, riche et de grande naissance, appelé Richer de l'Aigle [1], habitant le château de Pevensey dans le comté de Sussex. C'était le petit-fils de l'un des compagnons d'armes de Guillaume le Conquérant, mort à côté du vainqueur d'Hastings, en combattant avec une héroïque vaillance. Ce seigneur avait l'habitude, dans ses fréquentes visites à Londres, de loger chez Gilbert Becket ; là, il prit beaucoup de goût pour le fils de son hôte. Comme il le trouva d'un extérieur séduisant, d'un esprit agréable et enjoué, il en fit le compagnon de ses plaisirs et des exercices du corps auxquels il l'initia par son exemple et ses leçons. Il l'emmenait dans sa terre, et le faisait chasser aux chiens courants et au faucon.

Un jour, dans une de ces parties de chasse à cheval, voulant traverser un canal sur un pont trop étroit, Becket tomba dans l'eau dont le courant l'entraînait impétueusement vers la roue d'un moulin qui tournait avec rapidité. Comme il approchait de cette roue, elle s'arrêta tout à coup. Le meunier, en faisant cesser

sueverat mater venerabilis certis temporibus filium ponderare, oppositis eis panibus et carnibus et vestimentis nummis etiam, et ea omnia egenis distribuere. »

[1] Un de ses cousins, resté sur le continent, se distingua en France et en Italie par de hauts faits d'armes : il devint la souche d'une famille illustre dont les derniers rejetons existeraient encore aujourd'hui. Voir Orderic Vital, édit. Le Prévost, t. II, p. 400 ; Dugdalis, *Baronage*, 1495, et Nicolas, *History of pearage*, art. *Aquila*.

le mouvement de la roue, avait prévenu, sans s'en douter, l'accident cruel dont le jeune chasseur aurait été la victime. Thomas ne manqua pas d'attribuer son salut inespéré, dans une telle situation, à l'intervention manifeste de la Providence [1].

Mathilde mourut quand son fils eut atteint l'âge de vingt-un ans. C'est à cette époque que ses biographes placent un voyage qu'on fit faire à Thomas sur le continent, à Paris [2]. On voulait, dit Thierry, lui faire perdre l'accent saxon ou anglais, *qui était de fort mauvais ton* [3]. Nous croyons qu'il fit son voyage dans un autre but, et qu'il en retira des avantages plus sérieux pour son instruction et pour l'achèvement de ses études, ainsi que le témoignent plusieurs de ses biographes [4].

Au surplus, il est très probable qu'il n'eut pas à se guérir de ce prétendu mauvais accent de terroir.

Garnier, auteur contemporain d'une chronique rimée, écrite en vieux français, met dans la bouche de Thomas lui-même ce vers, qui contredit nettement la supposition de Thierry :

Mis langages est bom, car en France fui nez.

Quand Thomas revint à Londres, il trouva que son père avait perdu presque toute sa fortune, par suite d'incendies répétés et de malheurs d'une autre nature. Il dut songer à chercher une occupation sérieuse pour subvenir à ses propres besoins et pour soutenir la vieillesse de Gilbert. Suivant Guillaume de Cantorbéry, il aida un de ses concitoyens dans les fonctions de tabellion [5]. D'après un autre chroniqueur, un de ses parents, Osbern, surnommé *Huit deniers*, le recueillit auprès de lui et le fit travailler dans ses bureaux pour recouvrer ses rentes et tenir ses comptes. — Les uns supposent que cet Osbern était ce qu'on

[1] Cet événement est raconté par presque tous les chroniqueurs contemporains, mais avec quelques variantes. Quelques-uns font intervenir la Providence plus directement encore. Il me semble pourtant qu'il y a déjà un véritable prodige dans la coïncidence de l'ordre du meunier et du péril imminent de Thomas.

[2] William Fitz Stephen, *Materials*, t. III, p. 14.

[3] Thierry, t. III, p. 85.

[4] *Thomas factus adolescens studuit Parisiis*. William Fitz Stephen, *Materials*, t. III, p. 14.

[5] *Materials*, t. I, p. 3.

appellerait aujourd'hui receveur municipal de la cité ; les autres veulent que ce fût un notable commerçant, s'occupant de ses propres affaires.

Quoi qu'il en soit, un peu avant la fin de cette espèce de stage qui lui procura la connaissance des affaires pratiques de la vie, il fut emmené par des amis de son père [1] à Thibaut, archevêque de Cantorbéry, qui était alors dans sa villa d'Harrow. Là, on rappela à l'éminent prélat de vieux souvenirs de jeunesse et d'enfance ; on parla des riches campagnes de la Normandie dont l'image était restée gravée dans la mémoire du Primat ; on découvrit même quelque parenté ou quelque affinité lointaine entre la famille de Gilbert Becket et celle de Thibaut. Ce prince de l'Église ne pouvait donc manquer de faire un bon accueil au jeune homme encore obscur et inconnu qui lui était présenté sous de tels auspices. Charmé de la physionomie de Thomas, de sa tenue modeste, de ses bonnes manières, il l'admit parmi les clercs de son palais ; de tous ces clercs aspirant à l'état ecclésiastique, nul, au bout de peu de temps, n'entra plus avant dans sa familiarité et ne fit plus de progrès dans sa confiance.

Becket avait, comme nous l'avons dit, appris dans sa jeunesse les arts libéraux ; plus tard, il s'était occupé de calculs et d'affaires ; mais il ne s'était pas préparé, par des travaux spéciaux, à la carrière du sacerdoce. Il ne tarda pas à sentir combien il était inférieur, sous le rapport de l'instruction religieuse, à la plupart des jeunes gens qui l'entouraient. Aussi il se mit à l'étude des sciences théologiques avec beaucoup d'ardeur. Parmi ses condisciples et ses émules, il fut bientôt remarqué comme l'un des plus instruits en droit canon et en droit civil.

Au nombre de ces clercs avec qui il était obligé de vivre, se trouvait Roger de Pont-l'Évêque, jeune homme plein de capacité et d'instruction, mais d'un caractère inquiet et d'un commerce

[1] ... « Osbernuf, octo nummi cognomine, vir insignis in civitate, et multarum possessionum cui carne propinquus erat, detentum circa se Thomam fere per triennium in breviandis sumptibus reditibusque suis jugiter occupabat. » Grim, 10, *Materials*, t. III, p. 361. Cet Osbern joua un rôle assez important dans la cité de Londres, lors des démêlés qui eurent lieu entre le roi Etienne et la princesse Mathilde.

C'étaient deux savants frères Polonais, maître Eustache et l'archidiacre Beaudoin. William Fitz Stephen, t. III, p. 15.

désagréable. Il avait pris Becket en aversion, le poursuivait de ses railleries, et lui donnait des sobriquets injurieux [1].

C'était le commencement d'une de ces inimitiés de jeunesse qui se prolongent pendant la vie toute entière. Non content de molester Becket par d'incessantes tracasseries, il le dénonça au Primat, qui le renvoya, ou au moins l'éloigna temporairement de son palais. Le malheureux jeune homme fut obligé d'aller chercher un refuge chez l'archidiacre Walter, frère de l'archevêque. Mais, grâce à l'intervention bienveillante de son hôte, Thomas rentra bientôt en faveur auprès de Thibaut.

Plus tard, Roger, devenu archevêque d'York, se posera comme l'un des rivaux les plus dangereux et comme l'un des plus implacables adversaires de Thomas Becket,primat de Cantorbéry.

La réputation du jeune Thomas avait été mise à l'abri de toute perfide insinuation ; sa capacité était hautement reconnue. Aussi l'archevêque Thibaud lui confia plusieurs missions sur le continent, en lui laissant le temps de recevoir à Bologne des leçons de droit canon du célèbre Gratien, et d'achever à Auxerre un cours de droit romain commencé en Italie. Nous citerons les deux missions les plus importantes de Becket à Rome ; l'une, pour obtenir la révocation des pouvoirs de légat conférés à Henri, évêque de Winchester, pouvoirs qui auraient annulé ou fortement diminué les prérogatives de la primatie de Thibaut ; l'autre, d'un caractère plus particulièrement politique, ayant pour but d'empêcher le couronnement d'Eustache, fils du roi Étienne, ce qui aurait été un obstacle à la reconnaissance des droits de Henri II, que Thibaud voulait réserver pour l'avenir [2]. La convenance parfaite avec laquelle Becket s'acquitta de ces diverses ambassades, quoiqu'il n'obtînt pas toujours de pleins succès, lui attira l'estime croissante de son archevêque, et des faveurs lucratives et redoublées. Il avait déjà un ou deux bénéfices, lorsque,au retour de son dernier voyage à Rome, il fut nommé prévôt de Beverley ; et en 1154, Roger de Pont-l'Évêque ayant été promu au siège d'York, il

[1] Ainsi il l'appelait un clerc *Baille-hache;* c'était le surnom d'un des amis de Gilbert, père de Thomas. Peut-être voulait-il faire allusion par là à la figure mince et effilée de son condisciple.

[2] William Fitz Stephen, *Materials*, t. III, p. 16. Becket se trouva donc, dès cette époque, enrôlé dans le parti de l'impératrice Mathilde et de son fils Henri II.

succéda à son ancien rival comme archidiacre de Cantorbéry [1]. Ce poste éminent lui faisait prendre rang immédiatement après les évêques et les abbés d'Angleterre ; de plus, les émoluments qui y étaient attachés étaient de cent livres. A dater de ce moment, il devint donc un assez grand personnage, et on ne put pas dire avec justice plus tard que le roi l'avait tiré de la poussière pour en faire un ministre puissant.

Voici, à cette époque de sa vie, le portrait que trace de lui William Fitz Stephen :

« Sa physionomie paraissait sereine et son visage était agréable; sa taille svelte et élancée ; son nez proéminent et un peu recourbé [2]. On admirait la subtilité de son esprit et l'élégance de son langage. Il avait l'âme grande, et faisait tous les jours des progrès dans la vertu, se montrant aimable pour tous, compatissant pour les opprimés et pour les pauvres, résistant aux orgueilleux, aidant à l'avancement de ses camarades, non avec une fausse mais avec une sincère bienveillance [3]; devenant peu à peu un objet de vénération pour tous les gens de bien, toujours d'humeur enjouée et généreuse, attentif à ne pas tromper et à ne pas être trompé, fils prudent de ce siècle, et en même temps enfant de lumière [4]. »

II

BECKET DEVIENT CHANCELIER.

A la fin de 1154, le roi Étienne venant de mourir et son fils Eustache l'ayant précédé dans la tombe, Henri II ne se trouva en présence d'aucun compétiteur sérieux qui pût lui disputer la couronne.

Ce jeune prince, âgé seulement de vingt-deux ans, n'avait pas encore eu occasion de faire connaître son caractère, ni surtout de se dessiner dans les questions relatives aux rapports de l'Église et de l'État.

[1] Roger avait succédé à l'archidiacre Walter.
[2] « Naso eminentiore et parum inflexo. »
[3] « Non ficte; sed officiose. »
[4] William Fitz Stephen, *Materials*, t. III, p. 17. Cet écrivain, qui avait été le compagnon d'enfance de Thomas, devint plus tard son chapelain et fut attaché à sa maison de la manière la plus intime.

Cependant, le clergé anglais était inquiet au sujet des concessions obtenues par saint Anselme, qu'il craignait de voir compromises. Ses appréhensions se fondaient sur l'entourage du Roi, lequel semblait favorable aux prétentions du césarisme.

Et d'abord, on redoutait sur ce point l'influence de l'ex-impératrice Mathilde. Cette princesse, qui passa plus tard pour être la protectrice et l'amie de Becket, avait des antécédents peu rassurants ; on se rappelait qu'elle était fille et nièce des deux rois d'Angleterre qui avaient persécuté saint Anselme, qu'elle se trouvait être la veuve de l'empereur Henri V qui avait fait emprisonner Pascal II avec tout son collège de cardinaux ; depuis elle était devenue la femme et plus tard la veuve de l'altier comte Geoffroy d'Anjou [1].

D'autres conseillers ne manquaient pas encore pour donner au jeune roi des conseils contraires à l'autorité légitime de l'Église[2]. Pour prévenir les dangers qui naissaient de cette situation, le haut clergé d'Angleterre et de Normandie pensa qu'il fallait mettre auprès de Henri un chancelier complètement favorable à la cause de la liberté. Alors on songea à l'archidiacre de Cantorbéry, dont le caractère inspirait toute confiance.

Deux évêques Normands, qui étaient au nombre des conseillers du roi, Philippe, évêque de Bayeux, et Arnulphe, évêque de Lisieux, se chargèrent de lui soumettre à cet égard les vœux du clergé. Mais déjà Thibaut, primat de l'Église, avait agi dans le même sens.

A l'époque où Henri II fut proclamé roi de la Grande Bretagne, Thibaut jouissait d'une immense autorité. Il avait été chargé d'administrer le royaume pendant l'intervalle qui s'était écoulé entre la mort d'Étienne et l'arrivée de Henri, alors duc de Normandie. De plus, comme il s'était déclaré plusieurs années auparavant partisan de ce prince, encore enfant à cette époque, il devait avoir sur lui une grande influence et le trouver favorablement disposé. En effet, Henri, se trouvant placé sur un terrain nouveau pour lui, avait besoin de bons conseils pour se tirer des difficultés d'un commencement de règne ; aussi il consulta Thibaut sur le choix d'un chancelier d'Angleterre.

[1] Le chanoine Robertson, *Biographie de Becket*, p. 25.
[2] Jean de Salisbury, Epist. 64.

Thibaut avait éprouvé Thomas Becket dans les fonctions d'archidiacre, fonctions qui avaient surtout pour but la gestion des intérêts temporels du diocèse. Thomas étant allé plusieurs fois sur le continent, comme nous l'avons dit, avait pu ainsi regarder au delà de l'horizon de Cantorbéry et de l'Angleterre ; il avait dû prendre une idée de la situation générale de l'Église et de ses rapports avec les États européens.

Le Primat et les évêques, qui tenaient grand compte du mérite et de l'expérience de Thomas Becket, insistèrent donc vivement pour que la charge de chancelier lui fût conférée, et ils l'obtinrent sans beaucoup de peine de Henri II.

L'office de chancelier n'avait pas encore des attributions bien déterminées [1]. Thomas sut en augmenter l'importance par la hardiesse de son initiative et la vigueur de son administration.

Dès qu'il fut entré en fonctions, tout changea dans la situation de l'Angleterre. Les mesures les plus sévères furent prises pour y réprimer les désordres et rétablir la sécurité publique. Les mercenaires étrangers, qui opprimaient le peuple et qui se trouvaient en quelque sorte réduits à piller pour subvenir à leur existence, attendu que leur solde n'était pas payée régulièrement, furent forcés de quitter le royaume et de retourner sur le continent. Les châteaux qui avaient en quelque sorte surgi de toutes parts pendant le règne agité d'Étienne, comme pour défier la justice de la couronne et favoriser toutes sortes d'exactions sur le peuple, furent rasés jusqu'au niveau du sol. Les voleurs et les brigands se virent chassés du pays, ou obligés de gagner leur vie par un travail honnête. Les familles de pauvres cultivateurs, bannies au mépris de tout droit, furent réintégrées dans leurs possessions. L'agriculture commença à refleurir ; et l'un des grands

[1] Le chancelier des rois Saxons et Danois n'était dans le principe que leur archichapelain. Plus tard, il fut employé comme secrétaire intime du souverain, de sorte qu'il devint dépositaire des secrets d'Etat, et que la plupart des affaires passèrent par ses mains. Enfin le bon roi Edouard, à l'exemple de ce qu'il avait vu pratiquer en France, fit confectionner un sceau sur lequel était gravée son effigie avec ses vêtements impériaux, et l'empreinte de ce sceau, confié au chancelier, devait être apposée sur tous les Writs, c'est-à-dire sur tous les ordres écrits qui étaient transmis au nom du Souverain (Palgrave, *Hist. des Anglo-Saxons*, introduction, p. VII et VIII). Le chancelier était l'un des six grands officiers de la couronne, mais il n'avait pas le premier rang : ainsi le chef justicier passait avait lui.

abus du pouvoir de l'État en matière ecclésiastique, qui consistait à détourner à son profit les revenus des sièges des évêchés et des abbayes, laissés longtemps vacants, fut, sinon totalement réformé, au moins très atténué et très mitigé par l'influence salutaire du nouveau chancelier [1].

Néanmoins, dans les rangs du clergé, on accusa Becket de n'avoir pas réalisé toutes les espérances de Thibaut et des évêques normands. D'un autre côté, le roi Henri devait se plaindre plus tard, quand il eut nommé Becket primat de Cantorbéry, de ce que son attente avait été trompée. Il ne faudrait pas pour cela accuser de mauvaise foi, d'inconsistance ou de palinodie cet habile ministre qui fut depuis un grand archevêque. Il était dans le tempérament de Becket d'embrasser avec une ardeur tout à fait exclusive les devoirs de la nouvelle position qu'il avait acceptée. Une fois chancelier, il ne se souvient plus qu'il avait rempli les fonctions d'archidiacre ; une fois primat, il oublie qu'il avait été chancelier. Il regarde en avant, jamais en arrière.

Au surplus, à peine avait-il pris possession de ses fonctions nouvelles qu'il se vit en butte à l'envie et à la malignité des courtisans. Alors cette âme si forte se sentit momentanément faiblir et éprouva un immense découragement. Thomas songea à donner sa démission ; seulement il craignait de s'attirer par là une complète disgrâce. Mais il ne tarda pas à triompher des intrigues de ses ennemis, et finit par conquérir la première place dans la confiance et dans les affections du roi [2].

Il arrivait ainsi, à l'âge de trente-huit ans, au faite de l'administration du royaume, avec une certaine expérience des affaires, une volonté ferme, une infatigable activité. Le roi, dont il devenait le principal ministre, n'avait que vingt-deux ou vingt-trois ans ; il était d'une capacité incontestable, mais jeune de caractère plus encore que d'âge, ami du plaisir, et ignorant la situation des choses en Angleterre. Une fois que Henri II crut avoir éprouvé le dévouement personnel et les talents administratifs de Becket, il se reposa volontiers sur lui des soins du gouvernement. Son nouveau chancelier fut digne en tous points de la con-

[1] Robertson, *Biography*, p. 29. Suivant Raoul de Diceto, il y aurait eu à un certain moment cent quinze vacances de bénéfices ecclésiastiques. Sans doute, il entendait parler de la Normandie et de la Grande-Bretagne réunies. Néanmoins ce chiffre nous paraît entaché d'exagération.

[2] Robertson, *Biography*, p. 28.

fiance de son maître ; il défendit avec une *féaulté* chevaleresque les intérêts et les prérogatives de la couronne.

Cependant, s'il faisait passer ce devoir de sa charge en première ligne, on convient qu'il arrêta plus d'une fois le roi et son conseil sur la pente de mesures hostiles aux immunités de l'Église et aux libertés du peuple. Anglais de naissance, comme on le croit généralement, il s'opposait à ce que l'on traitât en pays conquis la patrie de son berceau [1].

Du reste, les Saxons n'étaient pas devenus Normands ; mais les Normands devenaient peu à peu Saxons. Ce peuple de deux millions d'hommes tendait à absorber rapidement ses soixante mille vainqueurs.

D'un autre côté, il profitait de son origine normande pour se donner du crédit auprès des barons qui entouraient Henri II ; il adoptait leur vie extérieure, imitait leurs allures mondaines, allait avec eux à cheval, escorté par des meutes bruyantes, chasser au loin dans les forêts. « De cette manière, dit Jean de Salisbury, il se rendit populaire et agréable à tous [2]. »

Mais il finit peut-être par trop oublier qu'il était homme d'Église, et par dépouiller trop complètement le lévite ou le diacre.

On lui reproche d'abord d'avoir frappé d'une taxe arbitraire et très onéreuse tout le clergé d'Angleterre, pour subvenir aux frais d'une guerre déclarée par Henri II au roi de France, et d'avoir ensuite pris lui-même le commandement militaire de l'expédition.

Ainsi il aurait violé l'une des plus précieuses immunités du clergé, immunités que l'on regardait à cette époque comme étant de droit divin [3].

Pour répondre à de telles accusations portées contre Becket, les historiens catholiques modernes, ne croyant pas pouvoir contester dans l'un de ces actes de son gouvernement une violation apparente de l'une des plus précieuses immunités du clergé, se sont contentés d'alléguer que le chancelier n'avait été alors que l'instrument des volontés royales. Il nous semble que l'on aurait pu trouver, dans une étude plus approfondie des faits, une excuse plus sérieuse de sa conduite.

[1] *Ne Rex insolentius ageret jure victoris*, dit Roger de Pontigny.

[2] « Dum magnificus erat et nugator in curia, carus erat et acceptus omnibus. » Lettre de Jean de Salisbury à l'évêque d'Exeter. C'est dans cette lettre que Jean de Salisbury appelle les courtisans de Henri II *bestias curiæ*.

[3] Voir à ce sujet une lettre très-violente de Gilb. Folliot, évêque de Londres.

En tant que haut-tenanciers de la couronne, les évêques et les abbés devaient fournir au roi un contingent de chevaliers et d'hommes d'armes toutes les fois qu'il réclamait les services de ses vassaux pour une expédition guerrière. Ce principe ne fut pas contesté par Calixte II lui même, lors du fameux concordat de Worms. Saint Anselme ne le méconnut pas non plus dans son application : il fournit son contingent à Henri I^er quand ce prince eut à lui demander sa participation aux services militaires dus en cas de guerre par tout seigneur à son suzerain.

Or Becket imagina alors une sorte de révolution dans l'organisation de l'armée ; il voulut avoir des mercenaires qui constitueraient un corps d'armée, en dehors du *ban* féodal. Les seigneurs laïques et ecclésiastiques furent admis à échanger les services personnels de leurs vassaux contre une *aide* pécuniaire, appelée *escuage*, *scutagium*. Cette espèce de taxe fut déclarée être due par tout possesseur d'une terre suffisante à l'entretien d'un ou plusieurs hommes d'armes ; ce contingent d'hommes, armés, équipés et l'écu au bras, devait être produit dans le délai prescrit par les appels. Si personne ne se présentait avant le jour fixé pour le départ, le tenancier convoqué, et absent ainsi que ses hommes, payait la taxe appelée *escuage*.

Quant aux tenanciers ecclésiastiques, comme ils ne devaient pas de service personnel, ils crurent qu'on se passerait aussi de celui de leurs hommes, et ne donnèrent pas signe de vie, au moins pour la plupart. Alors on leur signifia qu'ils eussent à payer l'*escuage* ou taxe d'absence. En vain dirent-ils que les terres ecclésiastiques ne devaient pas payer de *taille*, attendu qu'elles en étaient affranchies par les immunités du droit divin. On leur répondit qu'il ne s'agissait pas de taille ou d'impôt proprement dit, mais d'une *aide féodale*. On les contraignit de s'exécuter, ce qui leur parut très dur, car la charge était lourde : l'escuage était de trois livres *pounds* [1], pour chaque tenure de chevalier.

[1] Lingard fait observer que l'escuage produisit en Angleterre 180,000 livres, ce qui prouve qu'alors les fiefs de chevaliers s'élevaient toujours à 60,000, nombre auquel ils avaient été fixés par Guillaume le Conquérant (Edit. Charpentier, t. I, p. 430). L'escuage en Normandie n'était que de 40 shillings par chevalier à la même époque. — Il faut remarquer que l'archevêque Thibaut ne fit nulle opposition au prelèvement de cette taxe.

Nous appelons l'*escuage*, ou écuage, une *aide féodale*, quoique ce ne soit

Il y eut donc là un malentendu plutôt qu'une violation de principes. Le tort de Henri II, ou plutôt si l'on veut celui de Becket, fut de ne s'être pas concerté d'avance avec le clergé, de ne lui avoir pas fait comprendre les exigences d'une situation nouvelle, et peut-être même l'avantage, à certains égards, de la substitution d'une taxe pécuniaire à un service militaire onéreux, entraînant cette effusion de sang qui régugnait toujours à l'Église.

Ce fut un manque de procédé regrettable, en ce qu'il donna à une mesure très rationnelle les apparences d'un acte arbitraire et illégal.

Peut-être pourrait-on voir dans le corps de mercenaires qui fut levé au moyen de l'escuage l'institution primitive des corps de francs-archers et de fantassins qui firent plus tard gagner aux rois d'Angleterre les batailles de Crécy et d'Azincourt.

Quoi qu'il en soit, la guerre pour laquelle fut levée cette taxe rigoureuse, objet de tant de plaintes, eut pour chef le chancelier Becket lui-même.

C'est à ce sujet que redoublent les invectives de quelques contemporains de Becket, ses adversaires implacables, et entre autres de Gilbert Folliot, évêque de Londres. Ils disent que lui, ministre de paix, aurait dû avoir horreur de verser le sang des chrétiens (*Ecclesia abhorret à sanguine*) et que pourtant, non content de tuer des ennemis sur le champ de bataille, il avait livré aux flammes des fermes, des châteaux et même des villes tout entières [1]. Voici les expressions ampoulées dont se sert Folliot pour flétrir ces deux actes de l'administration de Becket.

« L'épée du royaume, lui écrivait-il à lui-même, avait été remise en votre main, et si vous regardiez de mauvais œil un personnage quelconque, vous la brandissiez terrible contre lui et étincelante des

pas précisément le mot propre ; mais si ce service ne faisait pas partie de l'*aide aux quatre cas*, il pouvait y être assimilé. C'était, suivant M. Chéruel, le service féodal dû par le chevalier, et appelé dans les anciens actes *Service de l'ecu*, *Servitium scuti*. — On appelait aussi *Ecuage* le droit que l'on payait pour s'exempter de ce service. » *Dictionnaire historique des institutions de la France* au mot *écu*. Paris, Hachette, 1855.— Il ne faut pas confondre l'écuage avec l'*host*, qui était le service dû au roi par tous les vassaux, et qui avait pour but la défense du territoire. Celui-là était dû personnellement et ne pouvait pas se changer en taxe pécuniaire, sinon pour le seigneur ecclésiastique, du moins pour ses tenanciers et hommes d'armes.

[1] Entre autres, la ville de Cahors.

feux de votre colère. Et ensuite, vous l'avez tournée contre les entrailles de votre mère l'Église, afin de lui arracher je ne sais combien de marcs pour l'expédition de Toulouse, où vous avez commandé l'armée, et où vous avez tout mis à feu et à sang [1].»

A ces déclamations fougueuses, opposons le témoignage d'un chroniqueur qui fait autorité, William Fitz-Stephen. Cela nous permettra de réduire les choses à leur juste valeur et de restituer aux faits leur véritable physionomie.

« Quoique Thomas, dit-il, se fût présenté en ennemi dans le Poitou, l'Acquitaine et l'Occitanie, et quoiqu'il eût promené le fléau de la guerre sur le territoire français, néanmoins, par la loyauté de son caractère et par sa bravoure, il gagna l'estime de ceux qu'il avait combattus ; et plus tard le roi de France eut occasion de lui témoigner ce sentiment de la manière la plus honorable [2]. »

Cependant, quant au reproche fait à cet homme d'Église d'avoir revêtu la cuirasse, ceint la pesante épée des batailles et croisé la lance avec des chevaliers français à qui il faisait dextrement mordre la poussière [3], nous devons reconnaître qu'il y a là un grief sérieux et fondé ; car Becket n'avait pas cessé d'être diacre, et il n'aurait pas été obligé comme chancelier d'accepter les fonctions de général d'armée. Mais Henri II n'avait pas voulu, par un scrupule féodal que nous ne comprenons guères aujourd'hui, porter lui-même les armes à Toulouse contre son suzerain le roi de France, et il avait prié Becket, sou autre lui-même, de le seconder, et même au besoin de le suppléer dans cette expédition. Becket ne savait refuser à son prince aucun acte de dévouement : il accorda à l'amitié ce que lui ne demandait pas le devoir de sa charge. Une fois général, comme il vou-

[1] Le texte même de la lettre de Folliot nous paraît devoir être reproduit : « Stabat regni gladius regni in manu vestra et in quem torvos oculos habe« batis, terribilis in hunc et insupportabile irâ quodam velut igne coruscans. « Ille quidem quem in sancta viscera matris Ecclesiæ paulo ante direxerat « eam ipsam ad trajiciendum Tolosam tot ipsam marcarum millibus ape« riastis » etc. Epist. de Gilbert Folliot, recueil de J. A. Giles, p. 265-287. La colère et la haine inspirent mal l'évêque de Londres : c'est un type de style obscur, entortillé et presque inintelligible.

[2] William Fitz-Stephen, p. 200 et suiv.

[3] Comme par exemple à Enguerrand de Trie. *Vie de saint Thomas Becket*, traduite de Giles par Mgr Darboy, t. I, p. 314.

lait primer dans tout ce qu'il faisait, il tint à réussir à tout prix, et il en vint à bout. Nous ne donnons pas ces explications comme des moyens complètement justificatifs, mais comme des circonstances très atténuantes.

Du reste, de telles anomalies ne choquaient guères, au moyen âge, les ecclésiastiques les plus pieux. Les moines qui ont écrit la vie de Becket lui font un titre de gloire d'avoir tour à tour endossé la cuirasse du soldat et la simarre du chancelier, d'avoir remplacé le Roi, non-seulement au prétoire de la justice, mais dans les camps et sur les champs de bataille. Après tout, n'a-t-on pas vu, encore longtemps après, des princes de l'Église commander des armées? L'austère Ximénès lui-même se mit à la tête d'une expédition guerrière pour aller combattre les Mores en Afrique; et, en plein dix-septième siècle, en 1629, au siège de la Rochelle, un archevêque de Bordeaux, M. de Sourdis, était nommé intendant-général de l'artillerie, et commandait la flotte chargée de faire les transports et d'assurer le blocus de la place [1].

Des faits que nous venons de citer, Froude croit pouvoir conclure que Thomas Becket fut un ministre dur, tyrannique et sanguinaire. On peut juger si de telles qualifications ne sont pas hors de proportion avec la réalité historique. Il l'accuse encore de s'être montré sans aucun scrupule en matière de finances. Sur ce point, voici quel portrait il trace du célèbre chancelier.

« Rien, dit-il, ne ressemble moins au Becket de la tradition catholique que le Becket de l'histoire. Quand il fut chancelier tout-puissant, comme Wolsey le fut plus tard, il en eut le faste et la magnificence. Il portait à la cour les plus riches vêtements, à la guerre les plus belles armures. Son hospitalité était large jusqu'à la prodigalité. Ses dépenses étaient énormes. On ne sait pas bien comment il pouvait y suffire. Au surplus, tous les revenus du royaume passaient par ses mains. Comme le roi était souvent sur le continent, le chancelier gouvernait tout alors en son absence. Il détournait à son profit les rentes des bénéfices de l'Église, et, sans doute, il continua à s'attribuer ceux de l'archi-

[1] Nous devons cependant reproduire ici le jugement assez sévère que Lingard porte sur Becket à cette occasion : « S'il eût été un aventurier militaire, sa conduite dans cette campagne n'aurait mérité que des éloges; mais elle tient peu de l'esprit de douceur et de paix de l'ecclésiastique chrétien (t. I, p. 430). »

diaconat de Cantorbéry et ceux de sa prévôté de Beverley sans en remplir les fonctions. Il percevait tous les revenus et n'en rendait aucun compte. Le pair le plus puissant de l'Angleterre ne s'entourait pas d'un luxe plus princier [1].»

Ainsi la gestion financière de Becket le préoccupe et l'inquiète beaucoup ; il voudrait bien savoir où ce ministre si prodigue a pris tout ce qu'il a dépensé. Malheureusement, nous ne pouvons pas le satisfaire sur ce point ; les livres de comptes de Becket ne sont pas parvenus jusqu'à nous [2]. Les éléments même de son budget de recettes et de dépenses nous manquent totalement. Cependant, il est bien probable que les revenus du royaume ne firent *que passer par ses mains* [3], comme le dit Froude lui-même, car il ne paraît pas que cet *avide* chancelier se soit enrichi personnellement.

Si plus tard, en acceptant la primatie de Cantorbéry, Becket demanda à Henri II de le décharger de toute responsabilité pour son administration, c'était surtout de son administration politique qu'il entendait parler, et il ne paraît pas qu'il pensât à la gestion des finances du royaume. Pourtant cette décharge qui lui fut donnée embrassa tout, et le libéra de toute recherche à tous égards [4].

La nomination de Becket au poste de chancelier eut pour effet d'apaiser la crainte de nouvelles atteintes [5] qui seraient portées par l'État aux droits et aux libertés de l'Église. Cependant il faut bien reconnaître que Thomas chancelier voyait les rapports de l'Église et de l'État avec d'autres yeux que Thomas archidiacre ; il n'était pas disposé à admettre toutes les réclamations de Rome, ni à favoriser ce qu'il regardait comme des empiétements du clergé.

[1] *The Nineteenth Century*, p. 560, 561. Freeman fait remarquer malignement qu'il ne sait pas où le fantaisiste Froude a pris la notion d'un pair princier en Angleterre au XIIe siècle. Voir *Contemporary Review*, juin 1878, p. 485.

[2] Freeman : *Contemporary Review*, p. 484, 485, juin 1878.

[3] « Though his hands (*ibid*). »

[4] Thomas avait pensé que Henri II l'avait, en quelque sorte, délivré ou dépouillé de sa personnalité antérieure et en avait fait un homme nouveau. Voir sa lettre au pape Alexandre (Giles, I, 54).

[5] « Erat in Ecclesia regni non modica trepidatio tum propter suspectum ætatis regem, tum propter collateralium ejus circa Ecclesiæ libertatis jura notam malignitatem. » *Auctor Anonymus*, Roger de Pontigny, *Materials*, t. IV, p. 2.

« Le roi, dit Roger de Pontigny, le jugeait digne de toute sa confiance et prêt à soutenir tous ses intérêts. Thomas avait l'habileté d'affecter beaucoup de sévérité contre les choses et les personnes ecclésiastiques, afin de ne donner lieu à aucune espèce de soupçon de connivence secrète avec le corps auquel il appartenait par des liens relâchés, plutôt que rompus, et il obtenait ainsi de la volonté du roi, qu'il connaissait intimement, des adoucissements et des palliatifs dans la pratique administrative. Le roi croyait avoir éprouvé dans Becket un agent très dévoué à son système de gouvernement[1].

« Il fallut que Becket déployât beaucoup d'adresse et de dextérité pour ne pas léser les intérêts de l'Église et en même temps pour ne pas mécontenter le roi. Il dut faire pour cela de la gymnastique politique — *in palestrâ exercitari*,— comme dit son biographe, Jean de Salisbury[2]. »

Ce qui rendait d'ailleurs plus facile la situation de Becket auprès de Henri II, c'est l'affection que ce prince avait conçue pour lui. On les voyait vivre l'un et l'autre très familièrement, ainsi que deux amis qui auraient eu le même rang et le même âge; après avoir traité ensemble les affaires les plus sérieuses, ils se récréaient comme des enfants, tantôt au palais et dans la galerie attenant à l'église, tantôt à la campagne et dans des courses à cheval. Un jour d'hiver où le froid sévissait avec violence, ces deux cavaliers revenaient d'une promenade dans les champs ; ils rencontrèrent sur une place de Londres un mendiant âgé, couvert de vêtements légers et en lambeaux : « Voyez-vous ce pauvre vieillard, dit le roi; comme il paraît ché- « tif et qu'il porte de misérables haillons ! Ne serait-ce pas un

[1] « Thomas namque ex industria circa personas et res ecclesiasticas quasi severissimum se exhibebat ; ut tali occasione omnem a se suspicionis notam excuteret et regis voluntati quem intime noverat, melius sub hac palliatione conveniret. Credens itaque Rex propositum suum erga ecclesiam per eum potissimum posse impleri, et eum ad voluntatem suam pronissimum expertus fuerat, irrevocabiliter disposuit ut ecclesiæ Canterburiensi præficeretur antistites. »

[2] Voici deux vers d'un contemporain qui résument très bien l'attitude prise par Becket comme chancelier :

Hic est qui regni leges cancellat iniquas,
Et mandata pii principis æqua facit.

Roger de Pontigny, ou comme l'appelle Robertson, *Auctor anonymus primus. Materials*, vol. IV, p. 14.

« grand acte de charité de lui donner un bon manteau? — Ce se-
« rait en effet une aumône bien placée, répondit le chancelier; et
« en qualité de roi il vous convient de la faire. — C'est à vous au
« contraire que j'en réserve le mérite, » dit Henri II en plaisantant ; et alors mettant la main sur les épaules de Becket, il s'efforça de lui enlever son beau manteau écarlate et garni de fourrures ; mais celui-ci résista vigoureusement. Une lutte s'ensuivit, qui aurait peut-être amené une chute de cheval ou du roi ou du chancelier, si ce dernier n'avait pas fini par céder et par laisser aller le manteau, que Henri jeta au vieillard. Pendant ce temps étaient accourus en toute hâte les chevaliers du cortège, qui étaient restés en arrière, et qui s'étonnaient de cette lutte dont ils ne comprenaient pas le sens : ils arrivèrent au moment où le mendiant tout joyeux s'éloignait avec son riche vêtement, cadeau royal fait aux dépens du ministre. Quelques mots plaisants de Henri achevèrent d'expliquer aux chevaliers la scène qui venait de se passer, et qui avait un moment excité leur inquiétude. Alors éclata dans la troupe une hilarité universelle, et ce fut à qui ferait accepter au chancelier sa cape ou son manteau, pour remplacer celui dont il ne s'était pas dépouillé sans quelque contrainte.

Le chroniqueur, qui raconte cette anecdote et quelques autres du même genre, ajoute en forme de conclusion : « Jamais, aux meilleurs temps du christianisme, on ne vit deux amis vivre sur un pied de plus tendre intimité [1]. »

Les détracteurs de Becket ne lui reprochaient pas cette amitié royale, mais ils le blâmaient d'avoir fait quelquefois mauvais usage de l'autorité qu'elle lui conférait.

On reprocha encore à Becket d'être fier et altier : il fallait bien qu'il se montrât tel avec les barons et les chevaliers d'Angleterre. Comment les aurait-il dominés s'il s'était abaissé devant eux ? Mais les chroniqueurs font connaître de lui ce trait caractéristique que s'il était *fier avec les fiers, il était humble avec les humbles* [2].

Enfin il y eut cette particularité bien singulière chez l'illustre

[1] *Magis unanimes et amici nunquam duo aliqui fuerunt temporibus christianis.* William Fitz-Stephen, Vit. S. Thomæ, *Materials*, t. III, p. 24-25.

[2] *Humilis erat humilibus, elatis fœrus, et sæpe quasi violens. Parcere subjectis et debellare surperbos.* William Fitz-Stephen, p. 190.

chancelier qu'au milieu des plaisirs de la cour et du tumulte des camps, il se respecta toujours lui-même dans sa vie intime, et ne viola jamais cette grande vertu chrétienne, la chasteté.

Le fait est prouvé par le témoignage unanime des contemporains : ses ennemis les plus acharnés n'osèrent pas le mettre en doute. Or, quand on pense aux tentations qui ne cessèrent d'assaillir Becket pendant plusieurs années, il est difficile de calculer ce qu'il dut dépenser, pour y résister, de persévérante énergie, poussée souvent jusqu'à l'héroïsme.

Les biographes de Thomas assurent qu'il eut à se garantir continuellement des embûches que lui tendit le roi lui-même pour lui inoculer ses vices [1]. Ce prince chargea même un jour une de ses maîtresses de lui faire des avances pour le séduire. Becket fut inflexible [2]. On découvrit qu'il priait au pied de son lit quand on le croyait attiré ailleurs par des pièges perfides.

Tous les écrivains de cette époque reconnaissent que cette austérité de mœurs, au milieu d'une société si corrompue, était une vertu tout à fait anormale et presque invraisemblable. On a même pu penser qu'elle avait eu un caractère surnaturel. Becket demeuré pur à la cour de Henri II, c'était comme les enfants d'Israel restés sains et saufs dans la fournaise ardente.

M. Froude, obligé de se rendre sur ce point à l'évidence, a soutenu que si la chasteté de Becket se conserva intacte, elle fut sa seule vertu, et il invoque à cet égard le témoignage du moine Grim. Or Grim n'a jamais dit cela [3]; et au fond, il n'y

[1] « Super que et rex ipse diurnas ei et nocturnas tendebat insidias, sed tanquam vir timoratus et a Deo prædestinatus, immunditiæ carnis intendens, lumbos præcinctos habeat. » William Fitz-Stephen, p. 189.

[2] Dans la nuit, on espérait le surprendre en flagrant délit ; on le trouva endormi sur le plancher de sa chambre, au pied de son lit, où il avait passé la soirée dans les oraisons et les génuflexions «..... Henricus, intempestæ noctis silentio, suspicabatur quod ad eam ipse transisset. Et extollens lucem, videt ante lectum Dominum procumbentem, pedes et tibias discopertum, qui post orationes et genuflexiones lapsus fuerat in somnum. Et factum est ut religiosus inveniretur qui luxuriosus putabatur. » William de Cantorbéry, *Materials*, t. II, p. 6.

[3] Freeman croit que Froude a confondu avec Grim Herbert de Bosham, dont le langage aurait été évidemment mal interprété. Voir *Contemporary Review* du mois d'avril 1878, p. 129. Herbert dit : « La chasteté est une telle vertu dans un jeune homme qu'elle les suppose toutes ; on peut dire à un jeune homme : Ayez la chasteté, et faites ce que vous voudrez. *Fac quod vis.* »

a rien de plus faux. Si on a tant insisté sur la pureté des mœurs du chancelier d'Angleterre, c'est à cause de la singularité et de la rareté d'un tel exemple donné à la cour de Henri II.

M. Froude n'a pas voulu sans doute compter au nombre des vertus de Becket son immense charité pour les pauvres, et encore moins les mortifications qu'il s'infligeait quelquefois jusqu'à se faire donner la discipline [1]. Mais peut-être ne lui refusera-t-il pas, comme de grandes qualités, son dévouement à son roi et à son pays, et son proverbial amour de la vérité,auquel se joignait naturellement une profonde horreur pour le mensonge et la calomnie [2]. Cela éloigne au moins de lui tout soupçon d'hypocrisie et de dissimulation.

Il ne faut pas croire non plus qu'il gardât sa moralité pour lui seul, et que la sévérité de l'homme privé ne se retrouvât pas dans le chancelier. Voici comment il traita un de ses clercs, Richard d'Ambli,qui appartenait à une bonne famille normande. Ce jeune homme, profitant de l'absence d'un noble chevalier, qui était allé guerroyer au-delà des mers et dont on n'avait pas de nouvelles, était venu à bout de séduire la femme de ce chevalier. Becket, indigné de cette conduite, non seulement retira à ce jeune clerc sa faveur et son amitié, mais il le fit incarcérer et mettre aux fers dans la Tour de Londres : il l'y retint même assez longtemps.

En rappelant quel genre de vertus dominait dans le chancelier, l'éditeur des nouveaux matériaux sur la vie de Becket, M. Robertson, compare ce grand évêque avec saint Grégoire VII et avec saint Anselme [3]. Ces parallèles sont très hasardés; comme le fait remarquer Freeman, il n'existe nulle ressemblance entre Anselme et Thomas Becket. Au premier abord, il paraît y avoir, dans la lutte de ces grands évêques pour les droits de l'Église à l'égard de l'État, quelques rapports généraux ; ce

[1] William Fitz-Stephen donne les noms de ceux qui la lui avaient administrée de temps en temps. Toute cette partie de la vie de Thomas Becket a été négligée par les historiens, et cependant elle jette un grand jour sur son caractère.

[2] *Castitatis amator*, veritatis æmulus, fidem etiam quæ *terrenis debetur dominus summa semper colens devotione : præterea labia et linguam semper detestabatur detrahentem.* (Giles, II,12).

[3] Il faut lire les admirables chapitres que M. de Montalembert a consacrés à saint Anselme dans ses *Moines d'Occident*.

furent au fond les mêmes principes courageusement défendus et produisant dans l'ensemble des faits des conséquences analogues; mais les détails des deux controverses, les objets auxquels elle s'applique, les moyens par lesquels elles sont soutenues, tout diffère essentiellement.

« Anselme, dans quelque position qu'il se fût trouvé, quoique très ferme dans la poursuite de ses desseins, quoique inébranlable dans la stricte observance de la discipline, n'eût jamais manqué d'être personnellement un modèle de douceur et d'aménité. Thomas,dans toutes les situations possibles,n'aurait jamais cessé de ressentir les inspirations d'un esprit ardent et fier, et s'il s'était montré aimable et doux, c'eût été par suite d'un effort voulu. L'œil de Thomas jetait des flammes, quand, au temps de sa jeunesse chevaleresque, il se lançait à cheval dans les bois, un faucon sur le poing.... Anselme se promenait paisiblement au sein des forêts, faisait mettre en liberté un petit oiseau retenu par la patte, et donnait un refuge secourable au malheureux lièvre sur le point d'être forcé par les chiens [1]. »

Après avoir ainsi caractérisé la tendresse d'âme de saint Anselme en l'opposant à l'esprit si militant du martyr de Cantorbéry, Freeman relève également des différences notables entre Becket et le grand pape Grégoire VII, auquel il rend en passant une éclatante justice.

« Quoiqu'il y eût entre Hildebrand et Thomas, dit-il, plus d'une ressemblance sous le rapport du caractère, la différence est immense, comme elle doit l'être, entre un génie de premier ordre, placé au premier rang, et une capacité de second ordre, restée au second rang.

« Hildebrand était éminemment créateur.Thomas, on peut en être sûr, n'aurait jamais eu la pensée d'une grande réforme ecclésiastique, si d'autres ne l'avaient pas conçue avant lui.

[1] Ces épisodes peu connus de la vie de saint Anselme sont racontés par son biographe Eadmer, et reproduits dans une biographie de saint Anselme par M. G. Seigneur. Pour ces portraits comparés des deux saints évêques, voir la *Contemporary Review*, juin 1878, p. 488. Quand on se rappelle l'habileté de Becket dans l'art de la guerre, dans les exercices chevaleresques, son goût pour la chasse, en même temps que son instruction variée et son expérience des affaires, on ne s'étonne pas que Henri II eût confié l'éducation de son fils aux soins de son ami. Le chancelier ne pouvait qu'être un bon maître pour initier le jeune prince aux exercices du corps aussi bien qu'à ceux de l'intelligence.

« Une dernière et grande différence qui séparera toujours dans l'histoire Thomas Becket aussi bien d'Hildebrand que d'Anselme, c'est le changement absolu qui dut s'opérer dans sa vie quand il passa de la vie séculière à la vie ecclésiastique. A certains égards, dit encore Freeman, on pourrait plutôt le comparer à saint Ambroise [1]. »

Suivant nous, il y a eu entre ces deux grands hommes des rapports de situation plutôt que des ressemblances de caractère.

III

ETAT DE TROUBLES DANS L'ÉGLISE. — L'ANTIPAPE OCTAVIEN.

Ici nous devons jeter un coup d'œil sur les démêlés de l'Église et de l'État en Allemagne et en Italie :

Il nous semble nécessaire, en effet, d'avoir recours à l'histoire générale pour bien caractériser la physionomie que cette lutte présenta en Angleterre sous le règne de Henri II.

Malgré la légitimité évidente de l'élection du cardinal Roland [2], il s'en fallut de peu que son rival ne fût imposé comme Pape par l'empereur Fréderic à la chrétienté tout entière. Octavien, proclamé souverain pontife sous le nom de Victor IV, fut confirmé comme tel par un prétendu concile subrepticement assemblé à Pavie, et composé de quarante-quatre evêques, dévoués ou plutôt vendus à l'empereur; ce prince rendit les honneurs accoutumés à ce pape de contrebande : il lui tint l'étrier pour l'aider à descendre sur le parvis de la cathédrale, puis lui baisa les pieds au bas du maître-autel, pour que son exemple fût suivi par les princes, seigneurs, evêques et abbés, présents à la cérémonie.

[1] *Ibid.* Voir la remarquable *Vie de saint Ambroise*, par M. Baunard.

[2] Le cardinal Roland avait été nommé par quatorze cardinaux sur dix-sept. Les dissidents jetèrent à la hâte un manteau pontifical sur les épaules d'Octavien, manteau apporté par le chapelain de l'Empereur ; dans leur précipitation, ils le mirent à l'envers ; ils ne firent pas moins proclamer Octavien Pape « par quelques clercs et une tourbe payée qui l'attendaient sous le vestibule de la Basilique Constantine de Saint-Pierre, tandis que Rolland se réfugiait dans le Vatican fortifié. » *Histoire d'Allemagne*, par Jules Zeller, t. IV.

Quant à Alexandre III, il avait été accueilli et reconnu comme Pape par le roi de Naples, était retourné à Rome, et s'y était fait proclamer par les Romains eux-mêmes : puis il était venu chercher en France un asile et un appui.

Frédéric eut alors l'idée de convoquer un congrès à Saint-Jean de Losnes, où se rendraient les rois de France et d'Angleterre, et où ils amèneraient Alexandre III : on y déciderait lequel de son compétiteur ou de lui aurait été validement élu.

Ainsi un congrès de rois et de princes, présidé par l'empereur, se serait érigé, au-dessus d'un conclave, en cour de cassation ou en tribunal des conflits, pour nous servir du langage du jour. C'eût été l'absorption complète de l'élément spirituel par l'élément temporel du monde chrétien, le renversement de la notion même de l'Église.

Alexandre III déclara énergiquement qu'il ne comparaîtrait pas devant cette espèce de haute-cour féodale, dont il ne pouvait reconnaître la compétence.

Quant à Louis VII, en apprenant que le cortège de Frédéric était devenu une véritable armée, il hésitait à aller se mettre entre ses mains. Néanmoins il accepta une entrevue au pont de la Saône avec l'empereur. Celui-ci se trouva au jour fixé au lieu du rendez-vous ; il y vint avec l'antipape Victor IV. Dans la journée, Louis VII envoya deux évêques pour demander un délai, et cependant il se trouva quelques heures après à l'entrée du pont, sur le soir, sous prétexte de chasse : il n'y rencontra plus personne. Le comte Henri de Champagne, beau-frère du roi de France [1], vint le lendemain à Dijon trouver le roi Louis VII, et lui annoncer que l'empereur lui accordait un délai de trois semaines, mais à condition que le roi livrerait des otages, amènerait le pape Alexandre, et se soumettrait avec lui à la décision du congrès [2]. Si le roi ne voulait point accepter, Henri de Champagne transporterait son hommage à l'empereur, et un nouveau duché de Bourgogne, comprenant la Champagne et la Lorraine, redeviendrait une des grandes provinces de l'empire.

Pendant que Louis VII, hésitant et intimidé, acceptait tout,

[1] Louis VII, après l'annulation de son mariage avec Éléonore de Guyenne, avait épousé en secondes noces la sœur du comte de Champagne.

[2] *Histoire d'Allemagne*, par Jules Zeller, t. IV, p. 185-186.

pour gagner du temps, mais semblait implicitement par cette acceptation abandonner la cause d'Alexandre III, ce grand Pape, fertile en ressources, ne s'abandonnait pas lui-même ; il s'adressait au roi d'Angleterre : il venait de lui accorder la canonisation d'*Édouard le Confesseur* et lui avait promis quelques autres concessions ; de plus, il lui représenta qu'après la soumission de Louis VII, qui serait réduit à une sorte de vassalité envers Frédéric, l'Angleterre se trouverait en face d'un empire qui prétendrait au gouvernement du monde chrétien tout entier. Alors Henri II, qui avait une armée réunie en Normandie, menaça de la faire marcher contre l'empereur avec les troupes auxiliaires que la France pourrait lui fournir, et en déclarant formellement qu'il soutiendrait la cause du vrai Pape, légitimement élu.

Frédéric, ne pouvant plus compter sur l'appui des deux souverains, affecta de les mépriser : il les traita de *petits rois*, de *régents de province*, dont son empire pouvait bien se passer pour régler les affaires de la chrétienté. Il déclara qu'il n'avait besoin que de ses vassaux afin de juger le grand procès du schisme pontifical ; l'anti-pape défendit son élection, qui fut déclarée valide dans ce soi-disant concile ; et aussitôt après il excommuuia Alexandre III. Le chancelier de l'Empire Rainaldus ou Réginald, archevêque de Cologne, fit à ce sujet un grand discours, dans lequel il soutint que les *petits rois* n'avaient pas plus le droit de se mêler de l'évêché de Rome que l'empereur n'avait celui de s'ingérer dans les affaires des évêchés qui dépendaient d'eux. Ainsi cet archevêque-chancelier rabaissait le siège de Rome au point de n'être plus que le premier évêché de l'Empire, et il parlait avec un suprême dédain des *petits rois de province*. C'est ce que n'oublia pas la fière noblesse d'Angleterre [1]. Mais Frédéric ne voyait pas qu'il risquait d'abaisser, par son ambition mal entendue, la notion même du pouvoir impérial. Le Saint Empire Romain, au lieu de représenter la monarchie temporelle de la chrétienté, allait devenir une monarchie toute germanique et nationale, ayant une Italie asservie pour appendice, et pour Pape une espèce de chapelain, docile aux ordres et aux caprices du potentat qui l'aurait fait nommer. Frédéric, en cherchant

[1] On verra plus tard comment elle accueillit Réginald de Cologne à Londres, quand il y fut envoyé par l'empereur Frédéric.

à détruire ce qu'il croyait n'être que le contrepoids de son pouvoir, en minait le fondement et en faisait évanouir le prestige.

Henri II vint le premier à Châteauroux au-devant d'Alexandre III; puis, à Coucy-sur-Loire, Louis VII se réunit à lui, et tous deux se prosternèrent aux pieds du Pape légitime. Ensuite ils se déclarèrent prêts à soutenir à main armée la cause de la véritable liberté de l'Église et de l'Europe. Le *grand empereur* recula devant ces deux *petits rois*, et retourna en Allemagne avec son anti-pape et les seigneurs qui l'avaient reconnu. Parmi ses propres vassaux ecclésiastiques des bords du Rhin, plusieurs restèrent fidèles à la cause d'Alexandre III.

Quant à Henri II, pendant qu'il se déclarait partisan de ce Pontife, mais sans avoir fait encore aucun acte officiel de gouvernement, il voulut avoir sur la question pontificale l'avis de ses barons et de ses évêques, en Angleterre et en Normandie. En Angleterre l'avis de la *convocation*, ou si l'on veut du *concile national*, fut favorable à Alexandre. En Normandie, où il se trouvait encore, une semblable réunion eut lieu dans le pays de Caux. Là encore l'immense majorité des évêques et des barons reconnut Alexandre comme Pape légitime, et condamna Octavien.

Dès le lendemain, sans attendre la ratification royale que d'ailleurs personne ne mettait en doute, Hugues, archevêque de Rouen, informa tous ses suffragants de la décision prise. Il employa à cette mission Gillon, son neveu et son archidiacre.

Henri se montra furieux de ce que l'on n'attendait pas qu'il eût confirmé les actes du concile pour les promulguer et les mettre à exécution ; on put voir poindre en cette circonstance ses ombrages exessifs à l'égard de la moindre démarche indépendante du clergé. Il n'osa pas pourtant prendre des mesures irritantes contre Hugues lui-même, que ses vertus et son âge avancé semblaient entourer d'une sorte d'inviolabilité sur son siège archiépiscopal. Mais il déchargea sa colère sur Gillon, et donna l'ordre d'abattre la maison de cet ecclésiastique. Le chancelier Becket fit tous ses efforts pour calmer le courroux de Henri : « Sire, lui dit-il, la maison dont vous avez ordonné la destruction « est, il est vrai, la propriété de l'archidiacre Gillon, mais elle est « ma demeure aujourd'hui; il a bien voulu m'y donner l'hospitalité.

« Voulez-vous m'expulser aussi et me priver du toit qui m'abrite? » Le roi sourit de cette ingénieuse invention : il épargna la maison dont il avait décrété la ruine et en amnistia le propriétaire.

Le jour suivant, on apprit que l'évêque du Mans, avec une précipitation semblable, avait reconnu Alexandre pour Pape et prêté serment de fidélité à ses légats. Pour cette fois Henri II n'y tint plus, et s'emporta plus violemment encore que la première fois. Il donna l'ordre qu'on enlevât ses chevaux à ce prélat, qu'on lui confisquât ses meubles, et qu'on le mît hors de sa maison [1]. Il ne s'en tint pas là : il signa un décret portant que la maison elle-même serait détruite, et quand il l'eut signé, il dit à ceux qui l'entouraient, en agitant le parchemin où était écrit l'ordre fatal : « Les Manceaux entendront parler de leur évêque ! » Les membres du clergé, présents à cette scène, étaient consternés. Becket comprit qu'il fallait gagner un peu de temps pour laisser passer la colère du roi ; il recommanda secrètement aux messagers, chargés de porter la funeste ordonnance, de mettre quatre jours pour aller au Mans au lieu de deux : ils le lui promirent. Plusieurs prélats allèrent le lendemain implorer la clémence du roi en faveur de l'évêque du Mans ; ils trouvèrent ce prince inexorable. Quelques autres leur succédèrent sans avoir plus de succès. Alors le chancelier lui-même intercéda, et parvint à émouvoir la compassion royale. Henri déclara qu'il pardonnait, en autorisant Becket à faire connaître au Prévôt [2] du Mans qu'il avait consenti à recevoir l'évêque dans sa paix, mais en exprimant la crainte que la démolition de la maison ne fût déjà bien avancée. Becket ne perdit pas un seul moment. Il envoya en toute hâte un messager dont il était sûr, en lui recommandant de cheminer jour et nuit avec la plus grande vitesse possible. Il arriva bien peu de temps après les messagers royaux qui venaient d'exhiber l'arrêt de proscription, mais qui n'avaient pas commencé de le mettre à exécution.

Le roi sut bon gré à son chancelier du stratagème habile qui lui avait épargné un acte odieux de violence.

[1] Cet ordre fut, à ce qu'il paraît, exécuté. Ces expulsions brutales ne sont pas très extraordinaires dans ces temps de barbarie ; elles ne se concevraient pas à des époques de civilisation. Cependant on a vu de nos jours des expulsions qui n'avaient pas un caractère moins arbitraire.

[2] *Præfecto*, dit William Fitz-Stephen.

On se demande si Thomas Becket n'aurait pas dû éveiller les scrupules de son maître sur l'illégalité et la brutalité de ces procédés barbares. Mais les idées de justice et de liberté individuelles étaient encore bien confuses à cette époque dans la tête des rois et des grands : Henri II n'aurait pas même compris les représentations qu'on lui aurait faites à cet égard ; là où son chancelier aurait signalé une iniquité, il n'aurait vu que l'usage ordinaire de sa haute prérogative. La conquête semblait avoir armé le Conquérant et ses successeurs d'une espèce de loi martiale qui leur semblait être devenue applicable, non-seulement aux Saxons, mais aux Normands eux-mêmes, et qui, des rives de l'Angleterre, avait été reportée sur celles de la France. Tout ce que pouvait espérer le ministre le mieux intentionné et le mieux écouté à cette époque, c'était de modérer l'usage des pouvoirs discrétionnaires que s'attribuait la royauté. Ce ne fut qu'un demi-siècle plus tard que la liberté et la propriété de tout individu anglais, furent déclarées inviolables par la grande charte proclamée à Runnymead et signée par Jean sans Terre en 1215. Et cependant les barons et les évêques prétendaient n'avoir demandé et obtenu que la consécration de principes déjà existants, tels que celui qui exigeait le jugement de tout citoyen par ses pairs et qui prévenait ainsi les arrestations, les bannissements, les dépossessions arbitraires. Cette clause de la grande charte ne fut plus contestée en principe ; et beaucoup plus tard, lord Chatham avait le droit de dire en plein parlement : « Le vent et la tempête peuvent pénétrer dans le domicile d'un Anglais : le roi ne peut pas y entrer. »

Quoi qu'il en soit, la faveur dont jouissait Becket ne souffrait nullement de la protection qu'il avait accordée à des prélats persécutés injustement. Car c'est immédiatement après [1] qu'il fut chargé d'une grande ambassade auprès du roi de France, pour lui demander d'accorder la main de sa fille Marguerite au jeune prince Henri, héritier présomptif du trône d'Angleterre.

Le chroniqueur qui raconte les détails de cette ambassade croit rehausser la personne de son héros en faisant ressortir le luxe dont il fut entouré et l'appareil magnifique dans lequel il se

[1] C'est ce qui résulte de la chronique de Fitz-Stephen. *Materials*, t. III, p. 29, 30 et suivantes. — Cette ambassade précéda l'expédition d'Aquitaine, dont nous avons parlé plus haut. L'ordre moral des faits a dû l'emporter sur l'ordre chronologique.

montra aux Français pendant cette courte mission. — On se disait, rapporte-t-il naïvement : « Quel homme doit donc être le « roi d'Angleterre puisque son chancelier voyage avec tant de « pompe [1] ! »

En lisant ce récit, on pense aux splendeurs presque royales dont s'entoura aussi Wolsey quand il vint en France comme ambassadeur de Henri VIII auprès de François Ier. Et cependant ces deux hommes d'État ne se ressemblaient guère, pas plus que le temps et les lieux où ils furent appelés à vivre.

Finissons cette étude sur Becket chancelier et homme d'état par un exposé des relations suprêmes qu'il lui fut donné d'avoir avec Thibaud, son archevêque. Dans les dernières lettres qu'adresse cet excellent prélat à son ancien protégé et ami, il continue de lui parler le langage d'un père. Il lui confie que sa santé devient bien mauvaise et qu'il veut se préparer à la mort : son plus grand désir serait, avec l'aide du roi et du chancelier, d'arriver à la réformation des mauvaises coutumes qui se sont établies récemment au sein de l'archevêché de Cantorbéry, « grâce, peut-être, au « moins en partie, dit-il, à notre tolérance. Si vous pouviez « assister à mes angoisses, vous prendriez en pitié le salut de « mon âme. Mais vous n'aurez besoin d'aucun auxiliaire, et on « aura à remercier Dieu, si vous délivrez de toute *mauvaise coutume* l'Église de nos jours [2]. »

Cela prouve une fois de plus que si, dans la pratique et dans chaque cas particulier, Becket venait presque toujours à bout de ne pas violer les droits de l'Église, il laissait néanmoins le roi et l'État conserver toutes leurs maximes abusives, tous leurs

[1] « Le cortège de Becket se composait, dit William Fitz-Stephen, de plus de deux cents hommes montés à cheval, et faisant partie de sa maison, et d'un certain nombre de chevaliers. Tous étaient revêtus de beaux uniformes et de splendides costumes ; lui-même avait de quoi changer vingt-quatre fois de vêtements. — Chaque fois qu'il entrait dans une ville, il plaçait en tête de son cortège 250 jeunes garçons qui chantaient des airs nationaux ; puis venaient les fauconniers conduisant les chiens en laisse et tenant les faucons sur leurs poings. Ils étaient suivis de huit chariots, tirés chacun par cinq chevaux... Deux de ces chariots étaient chargés de tonneaux d'ale pour la populace, un autre portait les objets garnissant la chapelle du chancelier, un autre le mobilier de sa chambre à coucher, un autre ses ustensiles de cuisine, un autre sa vaisselle et sa garde-robe. Les autres étaient destinés à sa suite. Après eux, venaient douze chevaux, sur chacun desquels était un valet avec un singe ; puis venaient les écuyers, les chevaliers, etc. William Fitz-Stephen, *Loco citato*.

[2] *Ibid.*, p. 10.

funestes principes. Il trouvait des expédients, mais ne créait pas des précédents efficaces contre les mauvaises coutumes.

Quelque temps après, l'excellent archevêque Thibaut écrit de nouveau au chancelier-archidiacre, et cette fois sur un ton toujours paternel, mais bien plus pressant encore, et mêlant les accents de la sévérité à ceux de la tendresse.

« Ce n'est pas le premier appel qui vous ait été adressé, à vous qui auriez dû vous rendre bien plus tôt à l'invitation de votre unique père, vieux et malade. Et certes, il est fort à craindre que Dieu ne punisse vos longs retards, si vous faites toujours la sourde oreille, si vous oubliez tous les bienfaits antérieurs, et si vous dédaignez la voix de votre père, que vous devriez assister et soulager dans les infirmités de sa vieillesse. Vous seriez sans excuse et presque digne de ma malédiction, si le roi ne vous retenait pas auprès de lui pour les nécessités de votre ministère. Au surplus, comme nous devons faire passer avant nos convenances particulières le service du prince et l'utilité publique, nous vous pardonnons d'avoir jusqu'ici différé de vous rendre à nos instances, pourvu que vous demandiez au roi un congé temporaire et que vous l'obteniez par vos efforts sincères et réitérés. Vous-mêmes, vous êtes en danger de perdre de grandes grâces, si vous négligez l'occasion qui vous est offerte ; car nos jours sont de peu de durée, et nous ne savons pas jusqu'à quel point nos prières et celles de nos amis peuvent nous attirer la grâce de Dieu. Le crédit des mourants languit, et la mémoire des morts s'évanouit comme un léger souffle. Nous espérons cependant—et plaise à Dieu que notre espérance ne soit pas confondue! — que l'Esprit Saint entretient toujours la charité dans le cœur de nos amis. Ne faites rien en fraude des grâces d'en haut, et sachez que la justice de Dieu ne se laisse pas jouer par les dilations et les manèges des hommes. Nous sommes dans ces moments suprêmes où nos conseils ne sauraient vous être suspects, et nous ne demanderions pas, surtout en matière ecclésiastique, quelque chose qui pût déplaire à Dieu et ne pas être utile à l'État (*Regno*) en même temps qu'à l'Église [1]. »

Il ne paraît pas que le chancelier Thomas se soit pressé de se rendre à ce touchant appel de son père spirituel et de son bienfaiteur. Cela attriste profondément ceux qui voudraient pouvoir l'admirer dans toutes les phases de sa vie. Sans doute on dira

[1] *Materials*, etc. *Espistolæ*, t. V, p. 11 et 12.

qu'à cette époque, il était enchaîné par la volonté impérieuse du roi. Voici pourtant ce que lui écrivait à cette même époque[1] le moine Jean de Salisbury, devenu plus tard l'un de ses plus fidèles serviteurs et amis :

« Mon Seigneur de Cantorbéry a peine à croire ce que vous écrivez sur les difficultés que vous avez à devancer ou à retarder votre voyage, car on dit et on entend dire partout qu'entre le roi et vous, il n'y a qu'un corps et qu'une âme, et même qu'une seule et même volonté, obéissant à l'impulsion de l'amitié la plus familière[2]... »

Jean de Salisbury empêcha que Thibaud ne lançât contre son archidiacre des censures ecclésiastiques, et ne séquestrât les revenus de l'archidiaconat dépendant de la primatie de Cantorbéry. On espérait que le chancelier viendrait bientôt conférer avec son archevêque ; mais, pendant que Thomas renvoyait son voyage de jour en jour, son père spirituel mourut, sans avoir pu obtenir de lui l'entretien si vivement désiré.

On doit supposer que Becket, esclave avant tout de ses devoirs de chancelier, fut retenu à son poste par des affaires de la plus haute gravité. Il éprouva sans doute un de ces regrets amers qui déchirent le cœur d'un bon fils, quand il n'a pas pu assister à la mort de son père.

Quoi qu'il en soit, nous ne saurions partager l'admiration un peu exagérée que professe l'historien Freeman pour Becket chancelier. Cet auteur va jusqu'à prétendre que si l'Église romaine avait eu l'habitude de canoniser les grands ministres aussi facilement que les rois et les évêques, Thomas aurait mérité comme tel les honneurs de la canonisation, sans avoir besoin de l'exil en France et du martyre à Cantorbéry. « C'est au grand chancelier, dit-il, que l'Angleterre dut des jours de lumière et de paix, après des jours bien sombres de ténèbres et d'anarchie[3]. »

Il est vrai que les biographes de Becket n'ont pas assez mis en relief tout ce qu'il fit pour la civilisation et pour la prospérité de l'Angleterre. On n'a pas assez reconnu avec quelle ardeur ce ministre si sage et si habile travailla à la fusion de la race victo-

[1] Le commencement de l'année 1161.

[2] *Materials*, etc. t. V. Epist., p. 13. On voit dans la suite de cette lettre que Henri II avait abandonné à son chancelier Thomas les revenus des trois évêchés vacants.

[3] *Contemporary Review*, juin 1878, p. 499.

rieuse et de la race vaincue, quoiqu'il fût lui-même d'origine normande. Mais Freeman va trop loin quand il soutient que Becket fut un *saint* chancelier, et qu'il n'avait pas besoin de la seconde partie de sa vie pour mériter l'auréole. On ne saurait nier que, pendant son ministère, l'illustre parvenu n'ait paru quelquefois enorgueilli par ses succès et enivré par ces grandeurs de la terre, étrangères à son enfance et à sa jeunesse. Le malheur et les épreuves etaient nécessaires pour expier quelques faiblesses dans cette âme d'élite, et pour la faire passer à ce creuset où l'or même se purifie.

IV

BECKET ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY.

Nous voici arrivé, dans la vie de saint Thomas Becket, à l'un de ces points d'intersection qui se trouvent rarement aussi marqués dans la vie des hommes célèbres. Henri II conçoit l'idée qui, au premier abord, dut paraître bien étrange au clergé anglais, de transformer son chancelier en primat de Cantorbéry. Ce haut magistrat séculier, dont le caractère clérical semblait avoir disparu, non pas seulement sous la simarre du chancelier, mais sous les vêtements du courtisan, sous l'armure du capitaine, qui est appelé à devenir chef de l'Église d'Angleterre. Jusque-là les archevêques de Cantorbéry étaient presque toujours sortis du cloître [1]. Thibaut, le respectable prélat qui venait de mourir, avait été moine bénedictin, comme Anselme et Lanfranc. Présenter au pape et au clergé de la primatie un candidat qui n'était pas prêtre et dont la vie antérieure avait été tout-à-fait mondaine, c'était rompre avec la tradition, c'était jeter à l'opinion de cette époque un audacieux défi [2].

Henri II croyait précisément que, s'il venait à bout de faire accepter ce choix, il n'aurait pas à combattre dans son nouveau primat des idées préconçues, inspirées par l'éducation monastique ; il pensait que Becket avait appris le maniement des affaires publiques par six années passées à la tête de la première admi-

[1] On a remarqué que Stigand aurait été le premier primat de Cantorbéry qui n'aurait pas commencé par être moine et qui serait sorti du clergé séculier.

[2] L'évêque Gilbert Folliot disait que Henri II avait fait un miracle en changeant un soldat en prêtre et le chancelier en archevêque.

nistration du pays, et enfin que c'était, après tout, un serviteur fidèle, un véritable ami, dont il avait éprouvé l'affection et le dévouement.

Henri II ne fut trompé ni par Becket, ni par les amis de Becket ; mais il se trompa lui-même. Il ne vit pas qu'une nouvelle situation devait créer à l'archevêque de nouveaux devoirs, que les consciences droites ne sont pas des consciences souples, et que rien ne plie moins aisément que les grands caractères.

Écoutons au surplus les récentes versions des deux historiens anglais dont nous tenons à faire connaître, au moins en partie, l'instructive polémique. La question agitée entre eux est de la plus haute gravité : il s'agit de savoir si Thomas Becket fut de bonne foi. Si, au contraire, il se montra déloyal à l'égard de Henri II, non-seulement ce n'aurait pas été un saint, mais ce n'eût pas été même un honnête homme.

Or, disons-le, sans détour, Froude nous semble tout à fait fausser l'histoire, lorsqu'il accuse ce prélat, dans le passage suivant, de réticences perfides et même d'une profonde dissimulation, au moment où il se rendit aux instances de son souverain et accepta sa désignation au siège primatial de Cantorbéry.

Froude commence par affecter cauteleusement d'excuser cet ancien ami de Henri II des reproches de fourberie : « Nous ne supposons pas, dit-il, que Becket fut délibéremment non sincère (*insincere*); le schisme qui venait de se développer en Germanie avait pu le faire changer d'opinion. Mais un homme aussi honorable que lui aurait dû avertir son maître qu'il avait changé de sentiment, et *il est certain qu'il ne le fit pas*. Il ressentit bien pourtant quelques scrupules. La conscience ecclésiastique n'avait pas complètement détruit chez lui la conscience naturelle [1], et le roi avait été pour lui un maître bien généreux. Mais il fit résoudre ces difficultés par la casuistique du légat romain. L'archevêque Thibaut venait de mourir, quand deux cardinaux Légats étaient en Normandie pour le mariage du prince Henri et de la princesse Marguerite. On avait un délai d'un an pour le remplacer. Becket, désigné pour l'archevêché de Cantorbéry, prit l'avis du cardinal Henri de Pise. Le cardinal lui dit que, dans l'intérêt de l'Église,

[1] Que dire de cet étouffement de la conscience naturelle par la conscience ecclésiastique?

il devait accepter ce siège primatial, et qu'il pouvait bien *dissimuler ses convictions* et son plan de conduite [1]. »

Il nous serait facile de montrer le venin, plus ou moins caché, qui découle de chacune de ces phrases ; mais nous aimons mieux reproduire la solide réfutation que Freeman, protestant comme Froude, donne de cette narration prétendue historique :

« Ce qu'on peut dire au sujet de ce récit, c'est simplement qu'on n'y peut voir autre chose qu'une fiction. Il est dans les habitudes de M. Froude de dire les choses que personne n'a dites, et de taire des choses importantes que d'autres ont vulgarisées. Que cet historien emploie le procédé de *suppressio veri* ou celui de *suggestio falsi*, il est également malheureux. »

L'histoire prouve que Thomas a averti le roi Henri de ce qui allait probablement arriver ; Froude soutient que ce prélat ne l'a pas fait. Suivant Herbert de Bosham, témoin digne de foi, au moment où le roi annonça au chancelier qu'il l'avait désigné pour l'archevêché de Cantorbéry, ce dernier lui repartit, en lui montrant ses vêtements de chevalier, son heaume, son pourpoint et ses éperons : « Voilà donc le religieux, le saint homme que « vous allez faire asseoir sur ce siège vénéré et imposer au cou- « vent si austère de Cantorbéry [2] ! » Le roi ayant insisté, Thomas lui exprima la crainte d'être obligé de lui déplaire et de voir leur vieille amitié se changer en haine. « Car, ajouta-t-il, je sais que « vous ferez plusieurs choses et que vous vous croyez en droit « d'en faire beaucoup d'autres que je ne pourrai pas supporter « tranquillement. Et alors, entre nous, s'interposeront des

[1] *Nineteenth Century*, juin 1877, p. 562.

[2] «Cui cancellarius vestimento quædam risibilia quibus tum indutus subsidendo ostendens et quasi occulis ingerens : « Quam religiosum, inquit, « quam sanctum virum in tam sanctam sedem et super tam celebrem et tam « sanctum monachorum conventum constitui desideras.» Herbert de Bosham, *ibid*. Le chanoine Robertson, que nous avons déjà cité, exprime des doutes sur la clarté des affirmations de Becket : il prétend que le sourire dont il accompagnait ses paroles devait empêcher le roi de le prendre au sérieux : mais, à cette objection faite sur le ton de la plaisanterie succède une affirmation nouvelle, où se décèle, cette fois, un accent de profonde tristesse, et où Becket exprime la crainte de perdre un jour l'amitié de Henri II. Il lui explique très nettement comment cette rupture pourra et devra arriver. « Il est impossible, dit Freeman, que le roi ait été plus explicitement et plus *abondamment* averti de l'attitude d'indépendance que comptait prendre le nouvel archevêque dans l'exercice de ses fonctions. » Voir aussi la biographie de Becket par le chanoine Robertson, p. 38-39.

« envieux qui en profiteront pour me ravir votre faveur et m'at-
« tirer à jamais votre haine [1]. »

En fin de compte, doit-on croire au contemporain du douzième siècle qui affirme comme témoin, ou à l'écrivain coloriste du dix-neuvième qui nie avec audace et au hasard? Où est la vérité?

Comme notre principal but, dans ce travail, est de fournir des matériaux à une espèce d'enquête historique sur les rapports de l'Église et de l'État en Angleterre au douzième siècle, il est nécessaire de rendre un compte exact de la manière dont Thomas Becket fut élu au siège archiépiscopal de Cantorbéry.

La désignation à ce siège était faite par les moines-chanoines de Cantorbéry, de l'Ordre de Saint Augustin. Cette élection devait être confirmée par les evêques suffragants de l'Archevêque-Primat, réunis à quelques barons et à quelques hauts dignitaires sous la présidence du roi. Enfin la nomination du nouveau prélat ne devenait définitive que quand le Pape l'avait approuvée en lui envoyant le pallium.

Or, en fait, les rois d'Angleterre s'étaient emparés de cette élection, en n'en laissant que l'apparence au Couvent de Saint Augustin.

Henri II, suivant l'exemple de ses prédécesseurs, avait fait connaitre aux moines électeurs quel candidat ils auraient à choisir pour lui être agréable. Il employa à cette mission délicate son grand justicier Richard de Lucy, un certain abbé de Battle et deux prélats, Barthélemy évêque d'Exeter, et Hilaire, évêque de Chichester. Richard de Lucy, qui possédait particulièrement la confiance de Henri, porta la parole en présence des moines réunis pour recevoir la solennelle ambassade. Il leur dit que le roi, voulant ne pas prolonger davantage la vacance du siège, leur proposait un choix qui lui paraissait devoir être très utile à l'Église [2].

Puis, faisant à la personne même de Becket une allusion que

[1] « Novi quippe te nonnulla exacturum et etiam in ecclesiasticis te jam « multa præsumere quæ ego æquo animo sustinere non possem: et ita, « occasione nacta, interponent se invidi, qui, extincta gratia, perpetuum « inter nos odium suscitabunt. » Herbert, I, 126. *Contemporary Review*, p. 92-93.

[2] Cette vacance durait depuis une année environ. Thibaut était mort au mois d'avril 1161. L'élection de Becket eut lieu au mois de mai 1162.

tous devaient comprendre: « S'il se trouvait, ajoutait-il, un Pri-« mat qui fût uni au roi par les liens d'une douce et mutuelle « affection, nul doute qu'on ne vît alors luire des jours heureux « où l'état de l'Église serait florissant et paisible. — Si le con-« traire arrivait, si des dissentiments s'élevaient entre les deux « pouvoirs, vous savez mieux que personne combien il en résul-« terait de troubles et de tourments, de dommage pour les biens « et de périls pour les âmes [1]. »

Après cette allocution, à laquelle les évêques donnèrent leur adhésion complète, le prieur du couvent rendit grâce à Dieu de la bienveillance que le roi leur témoignait; puis Richard de Lucy fit quelques reccommandations de prudence aux anciens de la communauté ; ensuite il sortit avec les prélats, pour laisser, disaient-ils, l'élection complètement libre.

Mais, après avoir délibéré quelque temps, les moines firent revenir le grand justicier et les prélats qui connaissaient la pensée du roi, pour savoir si ce prince tenait bien fortement à l'élection de Becket. Un grand nombre de membres de la communauté avaient fait des objections contre ce candidat, non pas que l'on contestât sa capacité et ses vertus ; mais il ne sortait pas d'un ordre monastique comme ses prédécesseurs : c'était rompre une tradition qui remontait jusqu'à Guillaume le Conquérant et même au-delà. Ensuite Thomas semblait avoir des allures plutôt mondaines que sacerdotales [2]. Enfin, on ne devait pas ignorer dans la communauté que l'ancien élève de Thibaut l'avait un peu délaissé dans ses derniers moments.

Quoi qu'il en soit, les moines cédèrent aux instances des envoyés du roi ; ils se laissèrent persuader que les grandes qualités de Becket devaient plus que compenser quelques défauts dans sa tenue extérieure, défauts qui pouvaient être, d'ailleurs, facilement corrigés. Comme nulle protestation ne fut faite, on put penser que la communauté avait adopté ce choix à l'unanimité.

Mais il fallait que la désignation faite par la communauté de Saint Augustin fût acceptée et ratifiée dans une assemblée plé-

[1] Chronique anonyme attribuée à Roger de Pontigny. *Materials*, t. IV, p. 15.

[2] On lui reprochait, à ce qu'il paraît, sa passion pour la chasse et pour la guerre ; c'était un *canum sectator*, aimant mieux porter le baudrier militaire que la robe du sacerdoce. *Materials*, t. IV, *Quadrilogus*, lib. I, cap. VI, p. 13.

nière tenue à Londres sous la présidence royale. Là, les évêques, les hauts barons, les grands officiers de la couronne, adhérèrent généralement à l'élection de Thomas Becket. Il n'y eut qu'une seule voix discordante, celle de l'evêque Gilbert Folliot[1]. Cependant ce prélat vit qu'il n'y avait rien à faire contre l'assentiment de tous, et il retira son vote négatif. Gilbert Folliot était lui-même, il faut le reconnaître, un prélat d'une éminente capacité; étranger à l'Angleterre par sa naissance, après avoir commencé par être prieur de la grande abbaye de Cluny, il avait passé par de hautes dignités ecclésiastiques; mais il avait gardé la régularité, l'habit, la vie mortifiée du moine Bénédictin[2]. On prétend qu'il avait aspiré au siège primatial de Cantorbéry. — Même après le vote auquel il avait participé, il protestait par ses sarcasmes contre la nomination de Thomas Becket : « En vérité, disait-il, le « roi a fait un vrai miracle en transformant un soldat en prêtre « et un chancelier en archevêque[3]. »

En l'absence de Henri II, alors en Normandie, l'élection fut présentée au jeune roi, non encore couronné. L'évêque de Westminster, légat du Pape et doyen de l'épiscopat, s'adressant, au nom de ses collègues, à ce prince et à ses ministres, s'exprima ainsi:

« Thomas Becket, que nous venons d'élire unanimement à la primatie de Cantorbéry, a été chancelier et premier ministre. En cette qualité il a eu à manier les trésors du Roi et les revenus de l'Etat. Afin que, dans l'avenir, il ne puisse y avoir lieu à aucune récrimination contre cet ancien fonctionnaire, que l'on pourrait accuser d'avoir arbitrairement dépensé les deniers publics dans son intérêt plutôt que dans celui de l'état, nous demandons qu'il soit déclaré libre et quitte de toutes dettes et réclamations. En effet, il nous paraîtrait souverainement inconvenant que celui qui doit être patron

[1] Roger de Pontigny appelle Folliot, *évêque de Londres*. C'est une erreur; à cette époque, il n'était qu'évêque d'Heresford. Il fut transféré à Londres sous la primatie de Becket, qui donna généreusement un avis favorable à cette translation. On en trouve la preuve dans la correspondance récemment publiée par le chanoine Robertson, *Materials*, t. V, p. 26. Il paraît que de son côté, la mère du Roi, l'impératrice Mathilde, avait fait de grands efforts pour dissuader Henri de faire nommer Thomas archevêque de Cantorbéry.

[2] Alexandre III lui reprocha de pousser trop loin l'ardeur des mortifications, dans une lettre fort remarquable qui mérite d'être étudiée. *Materials*, *ibid.*, p. 42-43.

[3] William Fitz-Stephen, *Materials*, t. II, p. 24.

et père de notre Sainte Église fût soumis à des redevances pécuniaires et à des servitudes tout humaines. »

Sur quoi les ministres de la couronne répondirent :

« D'après la parole donnée par le roi lui-même, nous proclamons que le Primat de Cantorbéry sera à jamais déclaré libre de toutes dettes et à l'abri de toute recherche [1]. »

Alors nulle opposition n'osa se produire : au moyen de cette déclaration solennelle, un prétexte de refus très spécieux et très plausible fut enlevé à Thomas Becket lui-même ; pourtant, c'est au nom de sa dignité propre que le haut clergé d'Angleterre avait stipulé que la libération de ce qui aurait pu être dû par le chancelier fût la condition essentielle de l'élection de l'archevêque.

Le roi Henri II fut informé que tout s'était passé suivant sa volonté, et il confirma l'engagement déjà pris avec ses ministres. Son approbation était acquise naturellement à tout ce qui pouvait faciliter l'élévation de son favori au siège primatial.

Néanmoins Becket semblait redouter beaucoup le fardeau qui lui était imposé. Dans ses hésitations et ses perplexités, il consulta le cardinal Henri de Pise, pour savoir s'il devait accepter ou refuser cette nomination. Ce cardinal lui répondit : « Vous devez accepter pour l'intérêt de l'Église et le bien de votre âme. » Ici l'historien Froude a prétendu que le cardinal donna au chancelier le conseil de *dissimuler ses convictions*, pour aplanir tous les obstacles [2]; c'est une imputation sans preuves, et disons-le nettement, une supposition calomnieuse dont celui qui l'a faite n'aura pas calculé toute la portée.

Ailleurs, Froude ne se montre pas plus judicieux dans ses appréciations qu'il n'est exact dans ses récits :

[1] Ad quem ministri Regis « *Ex ore Regis*, inquiunt, liberum eum clamamus ab omni *calumnia* et exactione nunc et in omne tempus. » Les ministres déclarent tenir cet engagement de la *bouche du roi :* ils le *proclament* hautement. Edward Grim, *Materials*, t. II, p. 367.

[2] Voici le texte de Froude : « Cardinal Henri told him that it was for the « interest of the church that he should accept the archbishopric, and that « *he need not communicate convictions* wich would interfere with his ap- « pointment. » *The Nineteenth Century*, n° de juin 1877, p. 562. Pas un chroniqueur contemporain ne rapporte un seul mot qui puisse faire attribuer au cardinal de Pise l'odieux langage que lui prête cet historien.

« Pour réconcilier, dit-il, les prétentions du clergé avec les lois du pays, rien n'était plus convenable, plus décisif que de réunir dans la même personne l'office de chancelier et la primatie d'Angleterre. C'est cette combinaison qu'avait imaginée Frédéric Barberousse en Allemagne, quand il avait nommé chancelier de l'Empire l'archevêque de Cologne, et qu'il avait ainsi prévenu une révolution ecclésiastique [1]. »

On ne saurait admettre la valeur et le succès de cette ingénieuse invention. Nous ne voyons pas en effet qu'à dater de ce moment, la paix ait régné entre l'Église et l'État, en Allemagne et en Italie, sous Barberousse et ses successeurs. Il n'est pas digne d'un écrivain sérieux de présenter une combinaison pareille comme une sorte de panacée universelle pour apaiser tous les dissentiments et prévenir toutes les luttes entre l'Église et l'État.

Dans tous les cas, Becket n'était pas homme à remplir en Angleterre le rôle de complaisance servile que joua en Allemagne l'archevêque de Cologne. De plus, il partageait l'idée que l'on se faisait dans le monde religieux de la situation respective qui devait être réservée en Angleterre au roi et au primat de Cantorbéry. Cette idée est très bien exprimée par saint Anselme dans la phrase suivante :

« Deux bœufs, en Angleterre, traînent la charrue en la dirigeant et la dirigent en la traînant, savoir le roi et l'archevêque de Cantorbéry : — le premier au moyen de la justice séculière et de la souveraineté, *imperium* ; le second par son magistère et sa doctrine divine [2]. »

Aussi, suivant l'historien Freeman, si les fonctions épiscopales ordinaires étaient compatibles avec celles du chancelier, il ne pouvait en être de même des fonctions et des prérogatives primatiales.

C'est ce dont Henri II ne s'était pas rendu compte. Il espérait que Thomas continuerait de gérer la chancellerie du royaume en même temps qu'il administrerait le diocèse de Cantorbéry ; le premier magistrat civil du pays resterait ainsi sous sa main

[1] *Ibid.*, p. 561.

[2] « Hoc aratrum in Anglia, duo boves cæteris præcellentes regendo trahunt et trahendo regunt : — Rex videlicet et Archiepiscopus Cantuariensis ; iste sæculari justitia et imperio, ille divina doctrina et magisterio. » Eadmer, *Historia novorum*, 18.

royale et la dépendance du chancelier entraînerait celle de l'archevêque.

Ce que désirait et espérait Henri II fut précisément ce que ne voulait à aucun prix Thomas Becket. — Peu de temps après avoir pris possession de son siège archiépiscopal, il pria le roi de pourvoir à la charge de chancelier, et lui renvoya les sceaux. Il craignait qu'une fâcheuse confusion dans les pouvoirs ne s'opérât dans sa personne. Il redoutait que des conflits intimes ne s'élevassent dans sa conscience entre des devoirs qui viendraient se combattre sans cesse ; en un mot, comme le dit Freeman, il ne concevait pas qu'il pût *se partager en deux* [1].

Cet homme, que Froude peint comme sans scrupules, avait certes, en ce point, des scrupules respectables et fondés sur un examen attentif et une juste appréciation de sa situation nouvelle.

D'un autre côté, du moment que le chef de l'épiscopat anglais cessait d'être, en même temps, le principal ministre du roi, Henri II échouait dans sa tentative de river l'Église à l'État. Le premier anneau de la chaîne qu'il avait forgée pour lier l'une à l'autre demeurait entre ses mains : le reste lui échappait.

ALBERT DU BOYS.

[1] Voir *Contemporary Review*, juin 1878, p. 493-494 et suivantes.

L'ENFANCE D'UN BARON.

I

Dans un de ces gros châteaux de la fin du XII^e siècle que Viollet-le-Duc a si bien décrits [1], on attend la naissance d'un enfant. Le père, qui est chevalier, n'a pas eu l'idée, un seul moment, de songer à une fille. Une fille ! il s'agit bien d'une fille en vérité ! Il faut à cet homme de guerre un enfant qui soit homme de guerre à son tour, qui sache défendre son seigneur, chasser le sanglier, lancer le faucon, tenir un fief et faire un jour la grande expédition d'outremer pour délivrer le sépulchre du Christ et racheter l'âme de son père.

Et le père joyeux cria : « C'est un garçon. » Vous connaissez ce beau vers de Victor Hugo en son *Revenant :* c'est le cri de tous nos chevaliers, et même de leurs femmes [2]. Voyez-vous, là-bas, ce messager qui accourt vers Fromont [3]? « Dieu vous sauve. « seigneur, au nom de votre fils qui naquit avant-hier et est tout « petit. Dites-moi, pour Dieu, quel nom vous lui voulez donner. « — Il s'appellera Fromondin, dit Fromont : car après moi il « tiendra mon pays. » Puis, il appelle tous ses barons et leur dit : « Faites-vous joyeux et rassurez-vous. Il est né, le seigneur « dont vous tiendrez vos terres ; il est né celui qui vous donnera « les riches fourrures, le vair et le gris, les belles armes et les « chevaux de prix » Et le vieux Fromont ajoute avec fierté : « Dans « quinze ans mon fils sera chevalier ! » Cette petite scène de *Garin*

[1] V. dans le *Dictionaire d'architecture,* t. III, 82-102, l'admirable description du Château-Gaillard.

[2] « Par la foi que vos doi, UNS DAMOISIEAUX EST NÉ. » Ainsi parle la duchesse Parise dans le roman qui porte son nom (éd. Guessard et L. Larchey dans la *Collection des anciens poètes de la France,* v. 829).

[3] Un des principaux personnages de la grande geste des Lorrains.

le Loherain peut ici servir de type : elle s'est renouvelée mille et mille fois[1].

Le berceau est préparé, et il est de forme gracieuse[2]: car, aux plus vulgaires objets nos pères savaient toujours donner je ne sais quel tour artistique et charmant.

Le nouveau-né, le futur chevalier est tout d'abord baigné [3] devant une belle flambée qu'on a allumée pour lui dans la cheminée à vaste hotte[4], et ce bain rappelle involontairement au père cet autre bain que le jeune noble doit prendre rituellement, en certains pays, le matin du jour où il est fait chevalier[5]. Puis il est emmailloté [6] corps et bras [7], en des langes de bonne toile, « de bouquerant[8] ». On ne tardera pas à le revêtir par là-dessus d'une petite robe en soie, en ciclaton ; voire, quand on le sortira, d'une pelisse d'hermine [9]. Quand la belle Alaïs au clair visage,

[1] *Garins li Loherains*, éd. P. Paris, I, pp. 237-238. *Cf. Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, pp. 4, 5.

[2] Viollet le Duc en son *Dictionnaire du Mobilier* (I. p. 38), et M. Victor Gay, en son *Glossaire d'Archéologie* (I, pp. 45, 46) ont reproduit les principaux types de ces berceaux. Aucun n'a des rideaux.

[3] *Macaire*, éd. Guessard, v. 1377 ; *Parise la Duchesse*, p. 850, etc.

[4] V. dans le *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-le-Duc (III, p. 195) la représentation d'une cheminée du Puy en Velay. (XII[e] s.)

[5] V. le texte si important de Jean, Moine de Marmoutier, qui raconte en longs termes l'*adoubement* de Geoffroi, fils du duc d'Anjou, vers 1129 : « Illuscescente die altera, balneorum usus, ut tyrocinii suscipiendi consuetudo expostulat, paratus est, etc. » (*Historia Gaufredi, ducis Normannorum*, Historiens de France, XII, 521.) Cf. le texte de *Garin* cité par le P. Honoré de Sainte-Marie : *Dissertations historiques et critiques sur la chevalerie*, p. 317. Cet usage est surtout anglais (Du Cange, *Glossarium*, éd. Didot, p. 398).

[6] « Anmalolé, » dit l'auteur de *Parise la Duchesse*, l. v., 864. Cf. *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, v. 311. En son maluel mult bien envolepée. (*Auberon*, éd. A. Graf, v. 401.)

[7] Quicherat, *Histoire du Costume*, 1[e] éd., p. 185. Tous les enfants ont les bras enfermés dans leur maillot.

[8] « L'enfant a pris la dame au cors vaillant ; — Si l'envoslepe en un chier boquerant. » (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 4.)

[9] Pueis lo evelopa en un bel cisclato ; — Pueisas li vet [un] ermi pelisso (*Daurel et Beto*. éd. P. Meyer, v. 726, 727.) Doon, fils de Gui de Nanteuil, ne sait pas quel est son père. Il a été EXPOSÉ dans une forêt et nourri par un forestier qui lui dit un jour : « Ami, allez chercher la mère qui vous a porté « et le père qui vous a engendré. Je vous donnerai le drap qui vous enve« loppait quand vous avez été trouvé nouveau-né dans la grande forêt » L'enfant prit le manteau qui était beau et broché d'or : « Ha, dit-il, cher manteau : je ne suis pas né d'une pauvre famille. » Et il le couvrait de baisers. (*Tristan de Nanteuil*. Notice de P. Meyer, *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, IX, 1, p. 25.)

met au jour Raoul de Cambrai, elle se hâte, pour en faire un chrétien, de l'envoyer à son cousin l'évêque de Beauvais et le confie à deux barons qui l'emportent au galop de leurs chevaux. Vous voyez d'ici le petit Raoul dans les bras de ces gros chevaliers, « enveloppé par sa mère en un chier drap pourprin[1]. » Dieu ! que l'évêque fut heureux de voir l'enfant, et comme il se hâta de le baptiser !

La joie, d'ailleurs, est partout. Chevaliers et sergents, tout est en liesse[2]. L'Héritier est né.

Cette heure de la naissance a été, au moyen âge, proclamée bénie entre toutes : « L'ore fu benoïte[3], » et c'était un des anniversaires que l'on célébrait avec le plus de joie[4]. Ce jour-là, les rois tenaient cour plénière, tout comme aux grands jours de Pâques et de la Pentecôte. Il y avait vraiment de l'*alleluia* dans l'air.

L'enfant, lui, est dans son berceau et, suivant une étrange légende dont l'origine n'a pas encore été suffisamment éclaircie, il entend, durant son sommeil, la « musique, » l'incomparable musique que font les astres en gravitant dans le ciel. Oui, ce que les plus illustres savants n'ont pu que soupçonner, ces oreilles à peine ouvertes l'entendent distinctement et en sont ravies. Fable charmante et qui donne à l'innocence en sa fleur plus de droits qu'à la science en son orgueil. Nos pères, au reste, n'étaient pas difficiles et prenaient volontiers les premières grimaces du nouveau-né pour un sourire presque intelligent. Toutes les mères y sont prises encore aujourd'hui, et les pères bien plus encore. L'*Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem* se retrouve en plusieurs de nos romans. Dans *Auberon*, Brunehaut est à peine née « qu'elle fait mainte risée[5] ». Voilà un rire qui n'existe guère; mais que nous connaissons bien.

[1] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay. p. 5.

[2] Quant il fu nez, joie en firent molt grant — Cis de la terre, chevalier et serjant. *Ibid.*, p. 4.

[3] *Parise la Duchesse*, III, v. 827. C'est la formule ordinaire.

[4] A ce tanz à costume avoient — Li grant seigneur que il fesoient. — De celui jour qu'il erent né — Grant feste et grant solempnité. (*Cleomadès*, v. 1893.) — Ce jor tenoit cort molt joieuse — Li rois à Borde sa cité. — Jorz fu de sa nativeté : — Por ce la tint grant et plenière. (*Romar de la Charette*, v. 6234.). Ces deux textes sont donnés par Schultz, *Das höfische leben zur zeit der minnesinger*.

[5] *Auberon*, éd. A. Graf, v. 410, etc., etc.

Sur les yeux et le visage de l'enfant les baisers pleuvent, et on lui chante dejà des berceuses [1]. Pas n'est besoin de parler des prières [2].

Toutes les naissances ne sont point aussi heureuses, et il en est, dans nos chansons de geste, qui sont déjà ennoblies par la douleur. Le plus pur, le meilleur de nos chevaliers, Roland naît en un bois, près d'Imola, où sa mère est, hélas ! sur le point de mourir de misère et de faim. Cette mère est cependant la propre sœur de Charlemagne, mais qui s'est prise secrètement d'amour pour le sénéchal Milon et a reculé, jusqu'en Italie, devant l'indignation et la colère du grand empereur. Figurez-vous cette forêt pleine de brigands et de fauves, cette naissance au grand air, ce pauvre chevalier qui perd la tête, et ce nouveau-né, déjà très fort, qui ne veut pas, le gaillard, se laisser emmailloter comme un autre [3]. L'histoire de la duchese Parise est plus touchante encore. Elle n'est point coupable, cette charmante Parise, et c'est un des plus parfaits modèles que nos poètes aient jamais pu proposer à l'admiration des femmes de leur temps. Fille du duc Garnier de Nanteuil, femme du duc Raymond de Saint-Gilles, elle est un jour très injustement accusée d'avoir empoisonné le frère de son mari. On la condamne à mort; mais, comme elle se déclare enceinte, on se contente de l'exiler. Un vieux baron, du nom de Clarembaut, et qui représente ici le dévouement féodal dans ce qu'il a de plus héroïque, lui donne dix de ses fils pour l'accompagner et pour la défendre... pendant quinze ans. La pauvrette se traîne jusqu'en Hongrie (il y a loin), et met au monde, dans le plus profond d'un bois, un enfant qui *desur l'espaule destre ot une crois roiel.* Les dix chevaliers lui font une sorte de chambre de feuillage près d'un ruisseau : elle s'y cache, et baigne son fils dans l'eau froide : « N'ot autre baing chaufé, » dit naïvement le poète. Et il se laisse encore aller à dire : « Tu es bien beau, petit enfant ;

[1] Adonques comença — A dire une chançon que maintes fois chanta — Dame Aye d'Avignon, quant l'enfant alleta. — La chançon fu moult douce... *Tristan de Nanteuil.* Notice de P. Meyer, *Jahrbuch fur romanische und englische Literatur,* IX, 1. p. 16.). Et en aprot elalh ditz un bel so, — Bauzan los uelhs e tota la faiso (*Daurel et Beto,* éd. P. Meyer, v. 728-729.)

[2] Et prega Dieu que longa vida l'do (*ibid.*, 730.) Etc., etc.

[3] *Charlemagne* de Venise, analyse de M. F. Guessard. (*Bibliothèque de l'École des chartes*, XVIII, p. 402.)

« que Dieu te donne santé. Ah ! tu peux bien dire que tu es né « en pauvre lieu ; mais un jour, n'est-il pas vrai, tu occiras les « persécuteurs de ta mère, les Béranger et les Hardré, les « Samson et les Alori. » Et en réalité, l'enfant les jeta un jour dans le feu et fit écarteler tous ses ennemis [1]. Voilà toute l'époque féodale en quelques vers. Des sentiments très hauts et des mœurs trop brutales.

Que l'enfant soit né dans la joie ou dans les larmes, la première pensée de sa mère est pour le baptême. On ne connaît pas alors ces vains atermoiements dont s'accommode aujourd'hui notre foi imparfaite et molle. Vite, vite, aux fonts !

II.

Un poète charmant de ce temps-ci, parlant de cette rapidité toute chrétienne avec laquelle on doit courir au baptême, a écrit cette strophe qui n'est pas selon le goût, mais selon l'esprit du moyen âge : « L'Ange gardien, rempli de zèle, — Serait, je pense, disposé — A prendre l'enfant sur son aile — Pour qu'il fût plus tôt baptisé. » Dans nos vieilles provinces de l'ouest, les parents eux-mêmes se refusaient naguères à embrasser les nouveaux nés avant que le Sacrement leur eût fait des âmes nouvelles [2].

[1] *Parise la Duchesse*, édition Guessard et L. Larchey, vers 823-850. — Or fu la gentils dame desoz l'arbre ramé. — L'ore fut benoïte, d'un fil s'est deslivré. — Desor l'espaule destre ot une crois roiel. — La dame le conroie à un pan de cender. — Puis a pris un blanc drap, si a ses flans bendez. — Dit à ses compaignos : « Seignor, avant venez. — Par la foi que vos doi, uns damoisieaux est nez. » — Quant cil ont entendu, si ont aval alé... — Qui adoncq lor veïst cel anfant regarder — De jentil damoisel li peüst remembrer. » Il serait aisé de multiplier les exemples de ces naissances malheureuses. C'est ainsi que les deux fils jumeaux d'Aiol et de Mirabel naissent misérablement dans la prison où on a jeté leur mère : « Onques nen ot aïe de nule feme aidable, — Ne mais que de Jesus le pere esperitable — Et son seignor Aiol le fil Elie à l'sage. — Ainc n'i ot alumé cierge ne candelabre — Dex li dona dous fiex ens el font de la cartre. — Ne veïstes tant biaus nés de feme carnable. » (*Aiol*, éd. G. Raynaud et J. Normand, v. 9076 et suiv.) C'est encore ainsi que le fils de Gui de Nanteuil et de la belle Honorée, le pauvre Doon est dès sa naissance exposé dans une forêt où il est trouvé par un *forestier* qui l'élève. *Tristan de Nanteuil*. Notice de P. Meyer, l. I. p. 9, etc., etc.

[2] Schultz (I, 113) prétend que généralement le baptême des enfants avait lieu six semaines après la naissance et se célébrait en même temps que les relevailles de la mère. Mais il ne cite à l'appui de cette opinion que deux textes allemands.

Ce jour du baptême avait, dans l'esprit de nos pères, une toute autre importance que celui de la naissance. Lorsque, dans l'horrible mêlée d'Aliscans, Guillaume et son neveu Vivien, qui ne se reconnaissent pas, sont sur le point d'en venir aux mains, c'est au nom du saint baptême que Vivien supplie son adversaire inconnu de lui révéler enfin son nom : « Je vous conjure, au nom de la chrétienté, par le baptême et par le chrême que vous avez reçu, dites, dites-moi qui vous êtes. » Et l'autre de lui répondre, vaincu par ce souvenir : « Je m'appelle Guillaume. » Et ils tombent en larmes dans les bras l'un de l'autre [1].

Les rites essentiels du baptême n'ont pas été notablement modifiés depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à nos jours. Ils mériteraient d'être mieux connus, et abondent en beautés originales et profondes, comme notre liturgie en offre tant. Mais, hélas ! nous n'aimons pas assez nos origines pour souhaiter de les connaître davantage.

Dès l'époque qui a suivi directement les persécutions, le baptême par infusion avait été combiné avec le baptême par immersion [2]. Mais, sans entrer ici en de plus amples détails, nous nous contenterons « d'observer que, durant tout le cours du moyen âge en Occident, le baptême par immersion fut toujours pratiqué. « Les bas reliefs, les peintures des manuscrits, les vitraux sont unanimes à nous montrer les catéchumènes ainsi baptisés [3]. » Le témoignage de nos chansons n'est ni moins clair, ni moins éloquent, et il n'y est jamais question d'un autre baptême. En deux mots, on trempe alors le converti ou le nouveau-né dans une cuve [4]. Cette cuve est quelquefois une sorte d'auge barlongue ; mais c'est le plus souvent un cylindre engagé entre quatre colonnes. Il y en a une, dans la crypte de Notre-Dame de Chartres, qui donnera l'idée de toutes les autres. Il faut, de toute nécessité, se la placer devant les yeux pour bien comprendre cent passages de nos vieux poèmes. Sans l'image rien de clair.

[1] *Covenant Vivien*, éd. Jonckbloet, v. 1814 et suiv. Baptiser quelqu'un, c'était, suivant l'énergique expression de *Jourdain de Blaives*, lui mettre *el chief sainte crestienté* (éd. C. Hoffmann, v. 181).

[2] Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, au mot *Baptême*.

[3] Viollet Le Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, V, p. 533.

[4] « Comme il ne s'agissait plus de baptiser des païens convertis, mais des

Donc, l'enfant est conduit à l'église voisine, et toute paroisse, en effet, possède alors des fonts. Rien ne saurait être plus charmant, ni plus joyeux que le cortège qui l'accompagne : « les dames vont devant, toutes rieuses ; » les chevaliers, « vêtus à la nouvelle guise, » marchent derrière elles, deux par deux ; puis, paraît l'enfant dans les bras d'une matrone ou d'une jeune fille, splendidement enveloppé en des draps d'or et de soie sarrazine [1]. Les rites baptismaux commencent. L'enfant est porté jusqu'au seuil du temple, où le cortège fait halte. Le prêtre l'interroge : « Que viens-tu demander à l'Église de Dieu ? » Il lui souffle trois fois au visage, lui marque le front et la poitrine avec le signe de la croix, lui impose les mains, lui met le sel aux lèvres et prononce les grands exorcismes solennels. Puis, la porte s'ouvre devant cette innocent, qui vient de mettre en fuite le Démon vaincu. Ce n'est là toutefois que le prologue du Drame liturgique, et voici que le drame lui-même va s'ouvrir : « Ouvrez vos oreilles, » dit le prêtre en touchant les oreilles du nouveau né. « Renonces-tu à Satan ? — Oui, oui, » répond fortement le parrain. A ce futur athlète de Dieu, à ce futur chevalier on fait une onction entre les deux épaules comme pour le préparer à la grande lutte. Puis le célébrant quitte la couleur violette qui exprime la pénitence et la nuit, pour revêtir enfin l'étole blanche qui signifie la pureté, la joie, la lumière et la béatitude : « Crois-tu en Dieu, en Jésus-Christ, en l'Église ? — Oui. — Veux-tu être baptisé? – Oui.» Alors on plonge trois fois l'enfant dans la cuve, et l'Église adresse à ce sujet les plus tendres, les plus pressantes recommandations à ses ministres : « Prenez bien garde, en les plongeant ainsi, de faire le moindre mal à ces tout-petits [1]. » Il ne reste plus qu'à administrer au nouveau chrétien les rites complémentaires du baptême: on l'oint sur la tête avec le saint chrême; on le revêt d'une robe blanche ; on lui place entre les mains le cierge brillant qui est l'image de la gloire et de la splendeur éternelles [2]. « Maintenant va en paix, et que Dieu soit avec toi.»

enfants nouveau-nés, ces fonts sont d'une petite dimension et ne diffèrent de ceux que l'on fait aujourd'hui que par leur forme. Il n'est pas besoin d'une cuve bien grande pour immerger un nouveau-né : (*Id. ibid*).

[1] *Brun de la Montaigne*, éd. P. Meyer, v. 1389 et suiv.

[2] « Advertens ne lædatur, immergit » (*Rituel Romain*). L'enfant était exposé à boire l'eau des fonts : « Ainsi tost que Bruns fu dedens l'iave plungiés,

Encore un coup, combien peu de chrétiens connaissent aujourd'hui la profonde beauté de ces incomparables rites ! C'est lettre morte.

Nos pères des XIe et XIIe siècles avaient ce sens qui nous manque. Au demeurant, tout se passait de leur temps comme du nôtre, à peu d'exceptions près [1]. L'enfant était plongé tout nu dans la cuve baptismale, d'où le dicton : « Nu comme un enfant qu'on baptise [2]; » mais il est aisé de comprendre que l'on ait de bonne heure adouci la rudesse de cet antique usage et, dans le roman de *Brun de la Montaigne*, qui est une œuvre de la décadence, on parle déjà des vêtements «forment mouillés» que portait le petit Brun en sortant de l'eau sacramentelle [3]. Par respect on n'effaçait pas, on n'osait point effacer le saint chrême sur le front du nouveau baptisé et l'on avait inventé à cet effet une sorte de bonnet spécial que l'on appelait en Allemagne « le chapeau du chrême, » *Kremenhust*, et en France le « chrémeau. » Quant à la robe blanche des anciens catéchumènes, elle est toujours en usage parmi nous, et il est des familles où les petites filles font leur première communion avec la robe de leur baptême plus ou moins agrandie et transformée.

Les parrains et marraines de notre futur chevalier méritent une plus longue attention On en avait quelquefois plusieurs, et la *Chanson de Roland* nous parle en termes fort clairs de ces françaises de haut lignage que l'on donna pour marraines à la reine Bramimonde, quand on conduisit cette belle captive au baptistère d'Aix [4]. Quand le géant Fierabras reçut le baptême, « les parrains ne lui manquèrent pas, » dit le trouvère inconnu qui lui a consacré ce poème étrange, qu'on chantait au Lendit. [5]

— S'il en but [tant ne quant], ne vous en merveiliést. » *Brun de la Montaigne*, l. l., v. 1460, 1461.

[1] « Quant li enfes ot pris baptesme — Et seil et oile et ewe et cresme : » tout est à peu près compris dans ces deux vers de *Robert le Diable* cités par Schultz (I. 113).

[2] Schultz, l. l. 113.

[3] *Brun de la Montaigne*, éd. P. Meyer. Nous ne comprenons pas pourquoi ce texte a tant embarrassé Schultz.

[4] *Chanson de Roland*, éd. Th. Müller, v. 3982. V. la note de Génin, en son édition, p. 460-461.

[5] *Fierabras*, éd. Krœber et Servois, v. 1842 : En l'iauge le plongièrent; *parrins i ot assés*. Cf. *Brun de la Montaigne*, éd. P. Meyer, v. 1182 : *Car il aura parrains et marraines assés*.

Il arriva même que ce fut un luxe comme un autre, et l'on alla en Allemagne jusqu'à douze parrains et marraines[1]. L'Église mit le holà à cette mode, qui était vraiment trop peu conforme à l'esprit d'un aussi bel établissement. Elle prétend en effet nous donner près des fonts un second père, une mère nouvelle : douze, c'est trop. Mais la réforme ne se fit pas tout d'un coup, et il y eut, dans la discipline elle-même, des variations qu'il est aisé de comprendre[2]. La société chrétienne parut hésiter, durant une certaine époque de son histoire, entre le principe de l'unité qui semblait si hautement justifié par la raison, et le symbolisme peut-être excessif du dogme de la Trinité. On oscilla entre *trois* et *un*. La plupart des Conciles du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle[3] admettent « deux parrains et une marraine pour un garçon; deux marraines et un parrain pour une fille. » Ce nombre ternaire devint même tout à fait général au XV^e^ siècle et fut à la mode jusqu'au concile de Trente[4]. Comment s'y prenaient ces trois personnes[5] pour *tenir* à la fois le petit enfant sur les fonts? Rien de plus simple. L'un le tenait par le milieu du corps, et les deux autres par les pieds : vous voyez d'ici le tableau. Malgré tout, la pensée, l'antique, la vraie pensée de l'Église, très nettement exprimée à Metz en 888[6], le fut de nouveau à Nîmes en 1284, à Bénévent en 1331, dans ce statut solennel de l'église de Bourges en 1368 : « Qu'il n'y ait qu'un seul parrain[7] » et dans la prescription décisive du concile de Trente. Tel est,

[1] Schultz, l. I, p. 114.

[2] V. Du Cange, aux mots *patrinus* et *compatrinatus*.

[3] Conciles de Salisbury (1217); Trèves (1227); Compiègne (1229); Worcester (1240); Cologne (1281); Exeter (1287) etc.

[4] Il persévera à Lyon jusqu'au XVII^e^ siècle, et il y a, ailleurs, d'autres exemples de cette persistance.

[5] Ce nombre fut dépassé malgré les prescriptions des conciles. C'est ainsi que Philippe Auguste eut trois parrains et trois marraines ; c'est ainsi qu'en Allemagne, comme nous l'avons dit plus haut, on multipliait encore ce nombre de parrains afin d'assurer au petit baptisé plus de protecteurs... et plus de cadeaux.

[6] « De même qu'il n'y a qu'un seul Dieu et un seul baptême, il ne doit y avoir qu'une seule personne qui lève l'enfant des fonts et soit son père spirituel ou sa mère spirituelle. » Les quelques lignes qui précèdent, avec les notes qui les accompagnent, sont le résumé littéral d'un excellent article de M. l'abbé Corblet dans la *Revue de l'art chrétien* (Juillet-avril 1881, pp. 57-40).

[7] V. encore Du Cange, aux mots *patrinus* et *compatrinatus*.

au reste, l'état de choses que nous constatons dans la plupart de nos chansons. Dans *Raoul de Cambrai* [1], le héros du poème n'a qu'un parrain qui est l'évêque de Beauvais; le seul parrain d'Amis et d'Amiles, de ces deux inséparables, n'est rien moins que l'apostoile de Rome, le pape Isoré [2]; c'est l'excellent Renier, fils de Gontelme, qui « lève hors de l'eau » le petit Jourdain de Blaives, fils de Girard, et personne ne remplit avec lui cette auguste fonction. [3] Remarquez l'expression : « Lever de l'eau, lever des fonts. » Elle est significative autant qu'imagée. Dès une très haute antiquité les parrains sont appelés des *levantes*. C'étaient eux en effet qui sortaient des fonts le baptisé, et le soulevaient doucement entre leurs bras presque paternels; c'étaient eux qui présentaient l'enfant au prêtre, afin qu'il lui fît l'ontion crucifère sur le haut de la tête [4]. Le Rituel Romain, encore aujourd'hui, nous offre cette indication très precise et qui se rapporte au seul baptême par immersion : « Après les mots sacramentels *Ego te baptizo*, le parrain ou la marraine, ou tous les deux ensemble, lèvent l'enfant hors des fonts, après l'avoir reçu de la main du prêtre. » Avec le baptême par infusion on ne pourrait pas se servir correctement des mêmes termes, et l'on se contente de dire que l'on « tient quelqu'un sur les fonts. » Quoi qu'il en soit, le mot « lever » a eu une belle fortune dans notre ancienne langue où il est absolument devenu le synonyme de « baptiser » et plus tard, par une extension facile à saisir, « d'adouber » ou de « faire chevalier. » Car dans l'esprit de nos pères, rien ne se ressemble plus que le baptême et l'adoubement. L'adoubement est un sacrement placé à l'entrée de la chevalerie, comme le baptême est un sacrement placé à l'entrée de la vie.

Malgré certains textes d'origine allemande, il est certain que, dans notre France, c'étaient les parrains qui, le plus souvent, imposaient un nom à l'enfant qu'ils *levaient*. Les textes de nos chansons nous attestent qu'il appartenait au parrain de choisir le nom de son filleul, et que ce nom était généralement le sien [5].

[1] Ed. Le Glay, p. 3.

[2] *Amis et Amiles*, éd. Conrad Hoffmann, vers 24 et 2456.

[3] *Jourdain de Blaives*, éd. Conrad Hoffmann, v. 24 C. *Helias*, v. 1163, etc., etc.

[4] V. les textes accumulés par Du Cange au mot *Levare* (10).

[5] Cette règle ne semble pas s'appliquer au Pape, aux évêques, aux personnes ecclésiastiques.

Garin le Loherain reçoit un soir l'hospitalité chez Guillaume de Monclin, et il se trouve que, cette nuit-là même, la femme de Guillaume est délivrée d'un beau fils. Or, c'est Garin qui « le tient à baptême, » et le Lorrain ne manque pas de donner au nouveau né le nom de Garin [1]. Mais il y eut sans doute, en ce temps-là comme au nôtre, des accommodements avec les parrains, et ils se départirent quelque peu de la rigueur de leur droit [2]. Ce qu'il y a de certain, c'est que les parrains étaient, comme de nos jours, moralement obligés à offrir de beaux présents à leurs filleuls. A ce nouveau-né dont nous venons de parler, Garin cède un des marchés de la ville de Metz qui « ne doit pas lui rapporter moins de cent livres parisis par an [3]. » Le pape Isoré donne à Amis et à Amile « de l'or et de l'argent, » sans parler des étoffes de soie et de tout le reste [4]. Il est des parrains qui vont plus loin et promettent à leur filleul une ville, un comté, ou même (c'est presque trop beau) toute leur succession féodale [5]. Les marraines, plus modestes, se contentent de lui préparer un trousseau plus ou moins riche : manteaux d'écarlate, pelisses et chausses [6]. Ce sont bien là cadeaux de femmes.

Cependant le cortège du nouveau baptisé est sorti de l'église : et il est visible que tous ceux qui le composent sont plus joyeux

[1] Li Loherens vint de nuit à Monclin. — Li quens Guillaumes moult bon ostel li fist. — La nuit, la dame delivre d'un bel fil. — Li Loherens à batesme le tint, — Et par chierté li mist à nom Garin. (*Garins li Loherains*, t. II, p. 211), Cf. *Hervis*, f° 84 : Et Garinés ait le cri escouté. — Un chevalier en prant à apeler. — Ces pairins iert, Gairins fut apelez. *Gaufrey*, v. 9167. *Parise la Duchesse*, v. 901, 902. *Aiol*, v. 57, 58.

[2] Dans le roman provençal de *Daurel et Beton*, Beuves consent à être le parrain du fils du jongleur Daurel, mais au lieu de l'appeler « Beuves » comme lui, il l'appelle « Daurelet » du nom de son père.

[3] En filolage li laissa et guerpi — Un des marchiés de Mez, ce m'est avis, — Qui vaut cent livres de deniers parisis. (*Garins li Loherains*, II, 211, 212.)

[4] Et lor parrins, qui ot nom Ysorez, — Fu apostoiles de Romme la cité. — Ses parrinages fist forment à loer. — Or et argent lor donna à plenté. Tyres et pailes des meillors d'outremer. (*Amis et Amiles*, éd. Conrad Hoffmann, p. 24-28. Cf. 1611.)

[5] Dans *Gaufrey* le bon duc Salomon de Bretagne fut présent à l'un de ses filleuls de « Saint Malo en Bretaigne. » V. la note suivante.

[6] Et li dus, ses parrins, li promet ireté, — Se il vit plus de lui, de trestout son regné. — Et sa bone marine cele li a doné — Un mantel d'escarlate et d'ermine fouré — Et un peliçon rice, bien fait et bien orné — Et braies, etc. (*Belias*, v. 1163 et suiv.)

et plus bruyants. Dans le logis, la mère, la pauvre mère compte les minutes, et elle frémit de joie quand elle entend le bruit des pas sur le chemin, les voix claires des dames, le tapage des cavaliers. Puis, le petit escalier tournant s'emplit de cris, et les dames font leur entrée dans la chambre de l'accouchée qui ne les voit pas et n'a de regard que pour l'enfant. « Où est il ? montrez-le moi.» *Et quant elle le vit, elle ot joie si grant — Que li cuer de son ventre en aloit sautelant.* [1] Puis : «Quel nom lui a-t-on donné ? « Oh ! qu'il est joli. N'a-t-il pas eu froid dans les fonts ? » Ce ne sont que baisers et babillage charmants. « Que Dieu soit béni » dit enfin la mère. Et tout rentre dans le repos.

Le plus charmant récit de baptême que nous offrent nos vieux poèmes est peut-être celui que nous trouvons dans *Macaire*. La jeune mère n'est rien moins que la reine de France ; le nouveau-né n'est rien moins que le propre fils de Charlemagne, le futur héritier de l'immense empire. Mais ne vous attendez d'abord à rien de joyeux, ni à rien de solennel. C'est sur la terre de l'exil, c'est chez un petit bourgeois de Hongrie que la pauvre Blanchefleur, — fille de roi, femme de roi, mère de roi, — met au monde ce cher premier enfant si impatiemment attendu et qu'elle arrose de ses larmes. L'impératrice a été accusée d'un crime abominable ; toute la race des traîtres, toute la maison de Mayence s'est liguée contre cette innocence : l'Empereur a cru les accusateurs, l'Empereur a condamné l'accusée. Si l'on a fait grâce de la mort à la victime d'un aussi perfide complot, c'est à cause de l'enfant qu'elle porte en son sein : mais elle a dû s'éloigner sans retard et quitter la France. Cependant la haine des traîtres n'était pas encore désarmée, et le bon chevalier Aubri, qui avait été chargé d'accompagner la reine, a été un jour attaqué à l'improviste et mis traîtreusement à mort. La femme de Charlemagne est demeurée seule, sans défense, au milieu d'un bois où elle serait morte de faim et de douleur sans l'assistance inespérée d'un homme de rien, d'un bûcheron, d'un vilain qui a vraiment le cœur d'un chevalier. Ce libérateur, c'est Varocher, un des très rares roturiers que nos poètes aient mis en gloire. Il a tout quitté, pays, maison, femme et enfants, pour servir de guide et de protecteur à cette femme, à cette reine malheureuse. Il a traversé avec elle la France, le Provence, la Lombardie, Venise, la mer, et le voilà, tenez, le voilà

[1] *Brun de la Montaigne*, éd. P. Meyer, v., 1495 et ss.

qui fait bonne garde en ce moment à la porte de Blanchefleur, tandis qu'elle tient son fils entre ses bras et le contemple longuement. Or, rien n'est plus étrange que la physionomie de ce fidèle gardien, que la Reine essaie de faire passer pour son mari. Il est grand, fort, carré, membru, avec une grosse tête toute ébouriffée. De plus (détail caractéristique) il tient sans cesse à la main un énorme bâton noueux, une sorte de massue rustique qu'il ne veut lâcher ni le jour, ni la nuit. Bref, l'homme le plus étrange qu'on puisse voir, Le poète du XIIIe siècle a bien dessiné cette figure originale, cette sorte de Quasimodo au grand cœur et qui n'a de vilain que la naissance. Sous la garde de ce rude champion, la Reine reste huit jours au lit, « comme c'est la coutume dans les villes; » puis, on pense au baptême, et l'hôte de l'accouchée, le bon Primerain vient chercher le nouveau né pour le porter au moûtier voisin. Varocher est là, avec son bâton, qui ne quitte pas son petit protégé et ferme gravement la marche. Passe le roi de Hongrie : « Quel est ce bel enfant, dit-il. » Primerain lui raconte en bons termes l'aventure de la dame inconnue qui vient d'accoucher en son hôtel et, pendant ce récit, tous les barons éclatent de rire à la vue de Varocher qui ne se déconcerte pas. On soulève un peu le manteau qui enveloppe l'enfant, afin de le mieux voir : « Eh quoi! s'écrie le roi, il a une croix blanche sur l'épaule « droite [1] ! Dieu permet qu'on reconnaisse à ce signe les en« fants de race princière. C'est un fils de roi que nous avons « sous les yeux. » Et il ajoute : « Je veux être à son baptême. » Là dessus, il fait venir l'abbé : « Baptisez cet enfant comme si c'était l'héritier d'un empereur. » Le roi descend de cheval, ses chevaliers en font autant, et voilà un magnifique cortège qui entre dans la basilique égayée. L'abbé prépare l'huile sainte pour la première onction ; puis : « Comment le voulez-vous nommer, dit-il au roi. » Il s'appellera comme moi, Louis. » Le baptême s'achève, sous les yeux de Varocher, qui est radieux, mais qui l'est encore davantage quand on lui donne une grosse bourse pleine de deniers. Le poète ajoute naïvement que la jeune mère fut encore mieux soignée par ses hôtes, quand ils surent qu'elle avait plus d'argent à dépenser. A quelque temps de là, elle révélait au roi sa véritable origine et lui apprenait

[1] Sur ce signe miraculeux qui atteste toujours une origine royale, v. *Parise la Duchesse*, éd. Guessard et Larchey, v 825, etc., etc.

qu'il avait été, sans le savoir, le parrain d'un fils de Charlemagne. Nous n'avons pas à raconter ici le reste de l'histoire, et nos lecteurs savent où la trouver [1].

Il n'y avait guères de baptême sans un grand repas comme de nos jours ; mais nous n'avons que peu de détails sur ce banquet plus ou moins solennel, et il n'avait rien, je pense, qui le distinguât de tous les autres [2].

L'enfant, cependant, dort en son berceau, et nos poètes n'ont pas eu l'imagination assez chrétienne pour placer des Anges près de ce sommeil. Hélas ! hélas ! l'homme est de glace aux vérités, il est de feu pour les mensonges. Les romans de la Table ronde eurent cette influence néfaste d'acclimater parmi nous les fables celtiques et de nous déshabituer des Anges pour nous accoutumer aux fées. Nous avons montré ailleurs qu'un grand nombre de nos chansons de geste ont été envahies par ces dangereuses et inutiles fictions. Il en est même qui peuvent passer pour de vrais Contes de fées et où l'on trouve jusqu'à la terminologie que Perrault a vulgarisée parmi nous. Tel est ce singulier roman d'*Auberon* où nous assistons au mariage, bien inattendu, de Jules César avec la fée Morgue. Deux enfants, deux jumeaux naissent de cette étrange union : c'est le nain Auberon et, qui le croirait ? saint Georges. Le jour même de leur naissance trois fées descendent près des berceaux où dorment ces innocents, les prennent dans leurs bras, les caressent, les bercent et se prennent soudain à leur faire leurs « dons » ou leurs *souhaits :* « Tu seras roi de Monmur, dit la première à Auberon. — Oui, mais tu n'auras jamais que trois pieds de haut, » s'écrie la seconde qui préfère l'autre enfant et représente ici notre fée Carabosse.— « Sans doute, reprend la troisième qui, ne « pouvant détruire ce souhait fatal, s'efforce au moins d'en atténuer « la rigueur ; mais, à l'exception de Celui qui viendra bientôt sauver le monde, tu seras le plus beau de toute la terre. » Sur ce, elle le baise doucement sur la bouche et le reporte dans le lit de sa mère [3]. La scène ne manque pas de grâce, comme vous le voyez;

[1] *Macaire*, éd. Guessard, p. 112-131. Cf., dans cette édition, l'excellent Sommaire du poème, p. CLVI-CLX.

[2] V. *Girbert de Metz*, dont nous aurons lieu de citer le texte ailleurs.

[3] *Auberon*, éd. A. Graf., v. 1357-1415. Une scène analogue s'est passée plus haut à la naissance de Brunehaut, fille de Judas Macabeu. Les quatre fées

mais rien ne vaut encore la grâce de la vérité. Le plus curieux, d'ailleurs, c'est que ces fées de nos romans sont le plus souvent de bonnes chrétiennes. L'une d'elles prédit à Georges *qu'en paradis saintifiés sera* [1], et une autre, près du berceau de Garin de Montglane, tient au nouveau né un langage qui est presque mystique : « Tu nais bien pauvre, cher petit ; mais Jésus n'est-il pas né dans une étable [2] ? » Voilà des fées qui ont certainement été baptisées et chacune d'elles pourrait dire, comme Auberon lui-même : « Notre Seigneur m'appelle au paradis, là haut, et mon siège est préparé à sa droite [3]. » O singuliers mélanges de la vérité et de l'erreur !

Nous ne voudrions pas tomber ici dans cette sensiblerie que l'on a si justement reprochée à Jean-Jacques ; mais il nous faut bien constater, avec quelque regret, que les mères de nos chevaliers ne nourrissaient pas volontiers leurs enfants et que l'usage des nourrices était dès lors très répandu. L'auteur du *Roman des sept sages* n'ose pas aller jusqu'à critiquer une mode si peu conforme aux lois de la nature ; mais il se plaint en termes énergiques de la légèreté que l'on apportait au choix d'une nourrice. « Jadis on avait une toute autre sagesse, et c'était la coutume que le fils d'un roi était nourri par la femme d'un duc ; l'enfant du duc par une comtesse ; celui du vavasseur par une bourgeoise, » et ainsi de suite. « Étonnez-vous après cela, s'écrie notre satirique, que la race de nos jours soit en décadence, quand on voit une femme *toute coursal* nourrir le fils *d'un amiral*. » Et ce moraliste ajoute avec encore plus de sagesse : « On se ressent de la nature de celle qui vous nourrit [4]. »

On ne se contentait pas d'une nourrice, et l'on en donnait jusqu'à trois à l'enfant noble [5]. Une cour. C est ce métier que

qui dotent l'enfant s'appellent ici Heracle, Melior, Sebille et Marse. Au premier chant du coq, elles deviennent invisibles (l. l. v. 387-458).

[1] *Auberon*, v. 1381.

[2] *Enfances Garin de Montglane*, Bibl. Nat. anc. 78 Lavall., f° 9 et 10.

[3] *Huon de Bordeaux*, éd. Guessard et Grandmaison, v. 10463.

[4] *Roman des sept sages*, éd. Keller, 185. Aux textes cités par Schultz (I, 126) joindre les suivants : *Raoul de Cambrai* éd. Le Glay, p. 7. *Brun de la Montaigne*, éd. P. Meyer, v. 1867 et ss. 627-629 ; *Gui de Nanteuil*, éd. P, Meyer, v. 106, *Jourdain de Blaives*, éd. Conrad Hoffmann, v. 577 et ss. et surtout *Parise la Duchesse*, éd. Guessard et Larchey, v. 944-959.

[5] Il fut jadis à Romme ung chevalier... qui avait épousé une dame comtesse... Advint que, au disiesme an, la dame fut enchainte d'un fils... Ils firent

choisit la touchante héroïne d'un de nos meilleurs romans, cette Parise la Duchesse dont nous parlons plus haut, quand elle est chassée de son château et qu'on lui vole son enfant : « J'ai perdu le fils que Dieu m'avait donné et ne désire plus la « lumière du ciel. » Et elle offre ses services au comte de Cologne : « *Norice serai bone, car je ai lait assez.* » C'est ainsi, dit le poète, qu'on vit une grande dame devenir un jour nourrice [1]. Il en est stupéfait.

A côté de toutes ces duchesses et châtelaines qui se déchargent aussi facilement d'un de leurs premiers devoirs, il faut se donner la joie de contempler enfin une vraie mère. C'est cette rude chrétienne dont Godefroi de Bouillon fut le fils, c'est la comtesse Ide. Celle-là ne permet pas que son enfant prenne le lait d'une seule nourrice, et s'écrie qu'une telle nourriture le « dénaturerait [2]. » Le mot est beau, mais l'étonnement, que cause une décision aussi naturelle, nous prouve trop clairement que nous avons affaire à une veritable exception. Or il arriva un jour que le petit Godefroi s'eveilla en jetant de grands cris et que, pour le calmer, une « damoiselle » lui donna la sein. La mère s'en aperçoit : elle devient noire comme cendre, le cœur lui chancelle, elle est forcée de s'asseoir. Mais vite, vite, elle se relève, bondit comme une lionne, se précipite sur son enfant, l'arrache à la nourrice, l'étend sur une table et lui fait rendre le lait étranger, le lait qu'il vient de prendre. Ce n'était qu'une gorgée, sans doute,

l'enfant alaiter et nourrir et gouverner par trois femmes qui n'avaient autre charge.. L'une le baigna, l'autre le coucha, et l'autre l'allaita. (*Les Sept sages*, éd. Gaston Paris, 6, 7.) En réalité il n'y avait là qu'une vraie nourrice, et deux servantes. A ce texte on ajoutera les deux suivants. Dans *Aiol*, le roi Gracien fait élever les deux enfants d'Aiol et de Mirabel : En sa cambre les fait norrir et alaitier — Et ont *quatre norices, femes à chevalier.* (éd. Normand et Raynaud, v. 9368, 9369.) Dans *Jourdain de Blaives*, Erembouc entre dans la chambre où est le petit Jourdain avec son propre enfant : Seule en entra en sa chambre voltie. — *Cinc dames* treuve de molt grant seignorie. — *Toutes gentiz* et de molt franche orinne — Qui les anfans ambedous i norissent (éd. Conrad Hoffmann, v. 576-579.) Ces nourrices employaient parfois le biberon : « C'un cornet li l'afaitièrent — C'ongues puis ne l'alaitièrent. » (Texte de *Robert le Diable* cité par Viollet le Duc en son *Dictionnaire du Mobilier*, II, 37.)

[1] *Parise la Duchesse*, II., v. 845-959.

[2] Ide nourrit ainsi tous ses enfants : Tos les norri la dame, par le mien esciant, — Ainc nus d'ax n'alaita ne moiller, ne soignant ; — Moult en perloient dame et borjois et serjant... (*Chevalier au Cygne*, éd. Hippeau, v. 639.)

mais enfin qui n'était pas de sa substance [1]. Une telle mère méritait d'avoir pour fils le plus parfait des chevaliers.

Le jour des relevailles est arrivé. Avant ses couches, la mère avait voulu recevoir le sacrement eucharistique [2] : elle veut aujourd'hui que l'église, après la naissance de son enfant, reçoive sa première visite. On l'y conduit, pâle encore. A cette belle cérémonie des relevailles que nous avons si déplorablement oubliée, à ce rite touchant, on donnait alors la même solennité qu'aux noces elles-mêmes. Les chevaliers y allaient en grand apparat, les dames en riches toilettes. On dirait que c'est un nouveau mariage, et l'on se sert même du mot « noces » pour désigner cette fête où tout le monde est joyeux. La messe est chantée au milieu d'une assistance à la fois recueillie et bourdonnante. Puis, on fait la conduite à la « mariée » qui salue le crucifix en partant. C'est une procession qui ne finit pas : et quels manteaux! quelles robes! quelles coiffures! Toute l'assistance entre au palais et se presse dans la grande salle pavée. On complimente la mère, on demande à voir le nouveau-né qui est aux bras de sa nourrice[3]. Des voix retentissent, des vielles s'accordent. Ce sont les jongleurs qui commencent le répertoire de leurs plus jolies chansons. Après l'immense repas, il y aura peut-être cette après midi tournoi et behourd. Quant à la pauvre mère, elle a besoin de repos, et prend la permission de ne se pas fatiguer autant que les autres. Tant de bruit, tant de joie la pourrait tuer. Silence [4] !

[1] *Enfances Godefroi*, B.N. anc. ms. 548[8], f° 49. Le même trait a été attribué à plusieurs autres princesses.

[2] Li termes est venu, mel commence à aler. — Son chapelain ot fait la dame tost mander. — *Corpus Domini* prist ; si se fist confesser. — Puis travailla la dame desi à l'ajorner. (*Enfances Godefroi*, l. l., v. 574.)

[3] La nourrice est très richement habillée. (*Raoul de Cambrai*, p. 7 de l'éd. Le Glay.)

[4] Les détails qui précédent sont tirés des cinq textes suivants : 1° Quant la comtesse ot jut desi à son termine, — Apareillier se fist en sa chambre perrine. — En son dos ot vestu un pelichon hermine. — D'une coroie ert chainte etc...— Al mostier Nostre Dame qui del ciel est roïne — Se fist messe canter, et quant elle define, — El palais repaira, le crochefis incline. — La peüst on veoir maint fil de palasine, — Et tante noble dame, tante noble meschine. — Moult furent grans les noches en la sale perrine... — Et noble jogleor... — Grant joie demenerent tant que li jour décline. *Chevalier au Cygne*, éd. Hippeau, v. 598 et ss.) — 2° Desi au terme qu'elle dut relever, Au moustier va, por la messe escouter... — Cant or fut dite, si en sont retornei : — Grans fu la joie sus ou palais litei. (*Girbert de Metz*, l. l. — 3° Dusc' à son terme jut, puis si est relevée. — Hé Dex ! com ele fu richement achesmée ! — A moult

III

Jusqu'à sept ans le futur chevalier était généralement confié aux femmes, et ses nourrices ne le quittaient pas [1]. Dans la rudesse des temps féodaux, le baron, quelque peu brutal, n'avait guère l'intelligence ni le goût des grâces enfantines, et nos vieux poètes ne semblent guère en faire plus d'estime. Jusqu'au dernier siècle, jusqu'au commencement du nôtre, il nous est resté quelque chose de cette antique sévérité. Au temps de Philippe-Auguste, on se souvenait d'une époque plus ancienne où le jeune noble n'était pas admis, avant l'âge de sept ans, à l'honneur de s'asseoir à la table de son père et, au moment même où nous écrivons ces lignes, il est encore quelques familles austères où les enfants n'assistent point à la fin du repas. Toute cette éducation était rude, et un sermonnaire du XIII^e siècle en a résumé l'esprit en quatre mots, quand il dit que le corps des enfants doit être sévèrement traité : *Dure nutriendi quoad corpus.* [2] A vrai dire, rien n'était plus sage, et il ne

riche compaigne est à l'mostier alée.—Desor l'autel a mise une porpre fresée. — Puis s'en revait arière, quant messe fu cantée. — Des barons de la terre i ot grant assemblée. — Riches furent *les noces* en la sale pavée. — Ce samble qu'ele fust de novel mariée (*Helias*, v. 5769 et ss.) — 4° Et quant ce vient au terme qu'el deüst relever... — « Tant ai geu à terre, duellent m'an li costé ..» — Al premerein chastel que il orent trové, — Lai se fait la Duchesse messe dire et chanter. — Illuec se fist la dame baigner et reposer (*Parise la Duchesse*, éd. Guessard et Larchey, p. 912-919). — 5° Je vous dirai comment et la propre jornée — La dame qui gisoit d'enfant fu relevée. — Elle fu au moustier moult noblement menée. — L'arcevesque Richier a la messe chantée. — En may par un lundi, après la matinée, — Maint chevalier i ot, mainte dame loée — Et maint riche mantel, mainte dame parée — De cercles de fin or, d'euvre bien eslevée. — Et à son relever fu si joie doublée — Qu'il sembloit proprement, par toute la contrée, — Qu'elle fut de nouvel espousée. — Et, quant au chastel fu la dame ramenee, — Il y ot maint cornet, mainte trompe sonnée, — Mainte belle chanson noblement vielée, — Et, ainsi qu'elle fut dedans sa chambre entrée, — Un hiraut s'escria à moult grant alenée, etc. Ce héraut annonce un tournoi pour le lendemain, et ce tournoi met fin aux fêtes des relevailles (*Brun de la Montaigne*, éd. P. Meyer, v. 2019-2044.)

[1] *Dolopathos*, éd. Brunet et de Montaiglon, vers 1174 — 1187. (Cité par Schultz): Coustume iert anciennement, — S'uns gentishoms un fil eüst — Ou uns rois, jà ne l' remeüst — Devant set ans de sa norrice. — Por mal le tenist et por vice — Que devant set ans le veïst — A table où ces peres seïst. etc.

[2] Lecoy de la Marche, *La Chaire française au* XIII^e *siècle*, p. 482.

pouvait en être autrement pour de jeunes barons qui devaient mener plus tard une vie de chasseurs et de soldats. Que fussent-ils devenus, si on les avait élevés avec nos délicatesses et mollesses contemporaines, ces rudes gaillards qui devaient se battre pendant le plus long temps de leur vie, et se délasser uniquement de tant de batailles en poursuivant le sanglier, dix heures par jour,dans leurs grandes forêts sauvages? Aussi ne faut-il pas s'attendre à trouver chez nos poètes de ces peintures mièvres de l'enfance, auxquelles nous sommes un peu trop accoutumés. Un de nos épiques, qui a écrit,à la fin du XIIe siècle, sur les confins de la langue d'oc et de la langue d'oil, l'auteur de *Daurel et Beton* s'est cependant attardé dans le portrait d'un tout-petit : « A l'âge de trois ans, Betonnet avait un charmant visage, les cheveux blonds, les yeux verts comme faucon après la mue, la bouche fraîche comme rose en été,la peau blanche comme neige [1].» Mais il n'est pas longtemps question de cette gentillesse, et nous en avons fini avec le pastel. A quatre ans, Beton vole les gants dorés du bon roi qui le nourrit et les porte espièglement à la reine qui l'embrasse. A cinq ans, il joue aux échecs et aux dés, pérore gentiment et, surtout, monte admirablement à cheval [2]. Oh ! le cheval, c'est le grand attrait du petit enfant féodal, et l'amitié entre l'homme et la bête commence ici de très bonne heure. Certes, les petits hommes de ce temps-là ne sont pas indifférents aux jeux qui occupent et ravissent nos enfants. Aux XIIe et XIIIe siècles, on connaissait, que dis-je, on pratiquait « la balle ou pelote, les boules, le sabot, les bagues et la balançoire. » Les garçons jouaient « à courir, » et à se battre tout comme aujourd'hui, et ceux qui aimaient déjà les chances du hasard, s'aventuraient dans le jeu de « pair ou impair. » On se divertissait à construire de petites maisons comme nos petits Parisiens en bâtissent avec le sable de Trouville ou de Villers. Les joies de Guignol, oui, ces joies elles-mêmes n'étaient pas inconnues de ces siècles primitifs, et les garçons (cet âge est sans pitié) attelaient volontiers des souris aux voitures où se prélassaient les poupées de leurs sœurs [3]. Mais tout cela n'était rien, et il faut également

[1] *Daurel et Beton*, éd. P. Meyer, p. 42, vers 1249—1252.
[2] *Ibid.* pp. 42 et 43; vers 1260—1278.
[3] Schultz a cité, (l. 1, l, 117-120) à l'appui de chacun de nos dires, toute une série de textes romans ou haut-allemands qui sont irrécusables et que

compter pour peu de chose les plaisirs du bain froid et la cueillette des fleurs ou des fraises emmy les bois. Non, non; il n'y a vraiment que deux pôles dans la vie joyeuse de l'enfant. A la maison ce sont les *tables* [1], les dés, et surtout les échecs [2], ces éternels échecs que l'on apprend à jouer dès la plus petite enfance, sur lesquels nous aurons lieu de revenir, et qui tiendront desormais tant de place dans la vie de notre chevalier; puis, en plein air, c'est le cheval et toujours le cheval. Dès que ses petites jambes le permettaient, on juchait l'enfant sur une de ces énormes bêtes, sur un de ces gros chevaux entiers qu'affectionnaient nos pères. Le petit ne tardait pas à prendre son assiette sur la croupe immense, s'y tenait droit et roide, écoutait gravement les leçons qu'on lui donnait, frappait de ses petits pieds le flanc rebondi de l'animal; puis, hop! hop! se mettait un jour à galopper bravement. Avant sept ans, c'était fait [3].

Au fils de son seigneur, à un pauvre enfant innocent qu'un traître veut mettre à mort, substituer son propre fils, sa chair, son sang, sa vie, c'est (même au témoignage des poètes du moyen-âge), un héroïsme dont peu de vassaux auraient été

nous croyons inutile de reproduire après lui. Pour les barres et la petite guerre, y ajouter le texte de *Jourdain de Blaives* (v. 660, 661); pour les danses et la lutte, celui du *Roman de la Charette* (v. 1642 et suiv.), « Les jeux d'enfants, pendant le moyen-âge, étaient ce que sont ceux de notre temps : la poupée pour les filles, les petites armes pour les garçons, les chevaux de bois faisaient le fond de ces divertissements de l'enfance. Le manuscrit d'Herrade de Landsberg (XII^e siècle) nous montre deux très jeunes gens qui jouent aux marionnettes. Les petits moulins tournant au vent, les animaux de terre cuite pouvant servir de sifflets, tels étaient les jeux de la première enfance puis venaient les exercices, l'escarpolette, les échasses, les billes, la pelote; puis, plus tard encore, l'escrime, l'équitation les joûtes, les bagues, les simulacres de combat... » (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, II. 477, 478.)

[1] Sorte de trictrac.

[2] Et fit Ogier nourrir de bonne volenté—Où il aprist asés des eschés et des dés. (*Gaufrey*, l. l., v. 10569.) Et quant il ont sis ans, bien galopent destrier — Et d'eschez et de tables les font bien enseignier. (*Gui de Nanteuil*, l. l, v. 117). Aprendoient l'enfant honnour et courtoisie, — Des tables et des dés savoit bien sa partie — Et du jiu des eschés savoit-il la maistrie (*Le Bastart de Buillon*, v. 3836.) Li rois l'a fait aprendre de tot son errement; — Et d'eschés et de tables de ce set-il forment. (*Aye d'Avignon*, v. 2556.) Etc., etc.

[3] Quand ils orent cinc ans, si les font chevauchier — Et, quant ils en ont sis, bien galopent destrier, (*Gui de Nanteuil*, éd. P. Meyer, p. 4, v. 116). Dou chevaucher furent jà doctriné; — L'un ot huit ans, l'autre sis ans passez (*Hervis de Metz*, l. l., f°. 46.)

capables. Supposer une mère capable d'un tel sacrifice, c'est ce qui semblera invraisemblable et excessif. Voilà cependant ce que font, très simplement, le bon vassal Renier et sa femme Erembourc pour le fils de Girart de Blaives, pour ce petit Jourdain auquel ils substituent leur propre enfant qui meurt. Nous aurons à nous étendre sur ce rude et beau récit qu'un trouvère inconnu a placé au début de *Jourdain de Blaives*, et n'y voulons faire allusion à cette place que pour achever ce portrait ou plutôt cette esquisse de l'enfant noble « avant sept ans. » Donc la pauvre mère se met en route pour livrer son fils à ceux qui le vont tuer. Le pauvre petit leur sourit : « car rien ne sait encor de félonie », et il ne connaît pas d'homme félon. Et Erembourc place alors, sous ses yeux de mère, ce que serait devenu ce cher enfant, ce gentil petit Garnier, s'il n'eût pas été condamné à mourir de la sorte : « Les beaux jours d'été vont revenir, et je m'en irai « au haut de ces murs, là-haut. De là, je verrai les enfants, les « petits damoiseaux de son âge ; je les verrai jouer à l'écu, à la « quintaine, aux barres, lutter ensemble et se renverser. Et « mon cœur repleurera [1]. » Scène charmante, et surtout vraie.

IV

C'est de sept à quinze ans que le jeune noble fait en réalité toute son éducation, et c'est à cette éducation que nous souhaiterions ici de faire vivement assister notre lecteur.

L'enseignement religieux avait cela d'excellent qu'il ne constituait pas alors un enseignement spécial. Le fatal « séparatisme » qui nous perd en isolant la foi de toutes les autres sciences, ce fléau n'existait pas, et rien n'était plus sainement et plus fortement chrétien que le milieu où se développait l'âme du futur chevalier. Les prêtres étaient intimement mêlés à la vie du château : ils étaient de tous les deuils, comme de toutes les fêtes. Leurs défauts, qu'on voyait de plus près, ne leur faisaient rien perdre du respect qu'on leur portait. C'est à peine si l'on sent parfois une petite pointe « gallicane » dans les paroles des vieux

[1] *Jourdain de Blaives*, édition Conrad Hoffmann, v. 610–612 et 656–662.

chevaliers ; « Honorez tous les clercs et parlez-leur poliment, « disent-ils volontiers à leurs fils ; mais laissez-leur le moins pos- « sible de votre bien [1].» Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une gouaillerie sans gravité, et ce qui éclate surtout dans les conseils paternels, c'est une vive piété : « Entendez tous les jours la messe, et ne « faites pas de bruit au moûtier [2]. » Il y avait bien, au fond du cœur de quelques vieux soudards, un mépris inconscient pour ces hommes pacifiques auxquels il était interdit de se battre; quelque chose de comparable au dédain des soldats de Napoléon pour les « pékins [3]. » Disons plus : il existait, dès lors, une petite école radicale, « laïque, » et Hervis de Metz s'écrie un jour avec la rage du sectaire : « C'est moi, si le Roi me les donnait, c'est moi qui « ferais marcher à la guerre les gras moines, les chanoines, les « prêtres et les abbés[4]! » Il faut tenir compte de cette tendance, sans doute; mais ce n'est point là, en vérité, le caractère de l'éducation religieuse au XII[e] siècle. C'est l'idée de la croisade, c'est l'esprit des croisades qui domine et pénètre tout. Dans les châteaux, on raconte avec enthousiasme aux enfants et aux jeunes gens la sublime expédition où l'on vit Pierre l'Hermite se battre à grands coups de hache, et le récit qui frappe le plus vivement ce jeune auditoire, c'est l'épisode de ce fameux neuvième bataillon, de ce bataillon de prêtres qu'on avait vu sous les murs de Jérusalem au moment du grand assaut : « Ils étaient tous vêtus de blanc, avec une croix rouge sur la poitrine, sans armes, chacun portant une hostie consacrée, et tous entonnant d'une voix les litanies [5].» Ah ! voilà qui faisait oublier tous les défauts qu'on pouvait reprocher aux clercs, et voilà aussi quel était le catéchisme des enfants féodaux. Il avait bien son prix.

Dès leur plus jeune âge, les enfants savaient prier et priaient. Quand le pauvre petit Doon est perdu dans un bois, il se blottit dans le creux d'un chêne, fait tranquillement son signe de croix,

[1] *Dono de Maience*, éd. A. Pey, p. 75, v, 2460.

[2] *Ibid.*, p. 74, v. 2433; p. 75, v. 2458.

[3] Au moment où la grande guerre va éclater entre Charles et Girard de Roussillon, Evroïn de Cambrai essaie d'empêcher cette lutte fratricide entre chrétiens : « Voici, répond Charles, voici que dom Evroïn nous a fait un sermon comme le vieux prédicateur de Saint-Denis qui prêche son peuple et le convertit. (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 66, § 125.)

[4] *Hervis de Metz*, Bibl. nat. anc. S. G. 1244, f° 43.

[5] *Jerusalem*, éd. Hippeau, 121—122.

et dit ses orisons qu'on aprises li a[1]. Et qui les lui avait apprises? Il n'est pas besoin de le demander. Sa mère. Mais, du reste, autour de lui, tout le monde priait.

L'enseignement moral tombait aussi des lèvres de tous ceux qui l'entouraient, et il se confondait avec l'enseignement de la politesse, du maintien, des bonnes manières. Un mot résumait tout cela, un mot qui est un des plus beaux de notre langue et qui a eu l'honneur de devenir le synonyme de « chevalerie » et d'honneur : « Courtoisie. »

C'est donc à une leçon de « courtoisie » que nous allons assister, et cette leçon est donnée au jeune noble par les deux voix alternées de son père et de sa mère. On croirait volontiers entendre les deux demi-chœurs de la tragédie grecque.

« Mon enfant, dit la mère, c'est encore par Dieu qu'il convient ici de commencer. Dites-vous, aux heures difficiles de votre vie, dites-vous bien qu'il ne saurait jamais vous faire défaut, si vous avez confiance en lui[2]. Rappelez-vous la belle histoire d'Aïol[3]. Son père Élie était banni de France, deshérité, absolument pauvre et depuis quatorze ans malade. Il habitait une sorte de misérable cabane avec sa femme Avisse et son cheval Marchegai. L'habitation était si basse que la lance du bon chevalier n'y pouvait tenir et restait au dehors, — quelle douleur ! — exposée à la pluie et au vent. Le jour vint où Élie dut envoyer son fils en France pour reconquérir ses « marches, : » et il ne put lui donner qu'une lance tordue, un vieil écu, des armes rouillées et quatre sous ; oui, quatre sous seulement ; mais il lui dit cette belle parole que vous garderez pour toujours en votre mémoire : *Fiex, quant iceus fauront, Dex est es cieus.* Et l'enfant de son

[1] *Doon de Maïence*, l. l. v. 1460.

[2] Dex ne vous faura pas, se en li vous fiés. (*Doon de Maience*, éd. A. Pey, p. 80, vers 2652.)

[3] *Aiol*, éd. Jacques Normand et Gaston Raynaud, vers 246 et 159. Tout le début de ce beau poème constitue l'exemple le plus complet et le type le plus achevé de ce que l'on appelait « le castoiement d'un père à son fils. » — Plus loin Aiol dit à ceux qui se moquent de lui : *Se je sui povres hom, Dex a assès — Qui le ciel et la terre a à garder. — Quant Dameldieus vaura, j'aurai assés* (vers 1014-1018). Les paroles d'Aiol se retrouvent presque textuellement sur les lèvres du jeune Aimeri, lorsqu'il se propose à l'Empereur pour conquérir Narbonne : « Tu es aussi pauvre que fier, lui dit Charlemagne. — Pauvre ! Est-ce que Dieu, répond l'enfant, n'est pas là haut dans le ciel ? » (*Aimeri*, Bib. nat. fr. 1448, fr. 45.)

côté disait à sa mère : ***Se vus n'avés avoir, Dieus a assés.*** Voilà qui est parler.

— « Il ne vous suffirait pas, ajoute le père, d'avoir confiance en Dieu, si vous n'aviez encore la Justice pour vous, mais soyez assuré, mon fils,que, si vous combattez pour Dieu et le bon droit, vous vaincrez [1].

—Surtout,reprend la mère, soyez humble. Eût-on cent chevaux en ses écuries et tout l'or du monde en ses coffres, fût-on connétable du roi, tout finit mal, si l'orgueil se loge en votre âme [2].

— Soyez large. Donnez, puis donnez encore, donnez toujours [3]. Plus vous donnerez mon fils,plus vous serez riche [4].Qui est avare n'est pas gentilhomme [5], et c'est vraiment douleur que de voir vivre des princes qu'un tel vice déshonore [6]. Ils souillent la royauté. Ce n'est pas assez, ne l'oubliez pas, d'être aumônier aux pauvres, aux veuves et aux orphelins : il faut aller plus loin et comprendre toute la force de ce beau mot « largesse. » Les vilains disent en leurs proverbes qu'il y a tout intérêt à être libéral : *Ne fu pas fols cil qui dona premiers* [7]. Mais ce n'est point l'intérêt qui vous doit guider, et vous n'êtes pas vilain. Dans ce poème qu'un jongleur nous chantait hier, il y a un vers que j'ai retenu pour en faire ma devise; et la vôtre : *En vos tresors mar remanra denier* [8]. Aux chevaliers sans fortune, aux prud'hommes déshérités distribuez ces trésors,les riches fourrures, le vair et le gris, tout [9]. Ne comptez pas ; ne promettez pas : donnez.

[1] « Mez Dex et li bon Drois pour qui vous combatrés — Vous tendra en vertus, ja mar en douterés. » (*Doon de Maience*, éd. A. Pey, p. 80, vers 2629 2630.)

[2] Soiés en vostre foi toujours ferme et estable ; — Amez et servez Dieu, pour lui estre acceptable. » (*Hernaut de Beaulande*, couplet du XIVe siècle. Arsenal, 3351, f° 79.)

[3] Mais donne sans promettre là où que tu pourras. (*Doon de Maience*, l. l., v, 3440.)

[4] Soiez larges à tous : car tant plus tu donras, — Plus acquarras d'honneur et plus riche seras. (*Doon de Maience*, l. l., v.2436 et ss.)

[5] Car n'est pas gentils hons cil qui est trop eschars. (*Ibid.*, v. 2438.)

[6] Car rois avers ne vaut mie un denier. (*Ogier*, éd Barrois, v. 10613). Nuns avers princes ne peut terre tenir;— Ains est domages et dolors quant il vit. » (*Garins li Loherains*, éd. P. Paris, II, 148.)

[7] *Aspremont*, éd. Guessard, p. 2, v. 23.

[8] *Ibid.* v. 13.

[9] A maint prodomme donnez et vair et gris : — Par ceste afaire monterez en haut pris (*Garins li Loherains*, II, p. 160). S'il voit preudome ki

— Puisque votre père vous parle des chevaliers, j'ajouterai qu'il est encore un don que vous leur devez faire : celui de votre respect. Dès que vous voyez un prud'homme, levez-vous devant lui, et mettez vous sur le champ à son service [1]. Quand vous êtes en chemin, saluez toutes gens [2]. En vos paroles, comme en vos actes, soyez toujours courtois: cela coûte si peu [3]! Surtout ne raillez pas les pauvres, et portez honneur aux petits comme aux grands[4]. Quand vous êtes chez des hôtes, montrez-leur un visage souriant et joyeux. Ayez l'art chez eux de ne pas voir et de ne pas entendre telle ou telle chose, et persuadez-vous qu'ils vous en sauront gré [5]. J'ai à peine besoin de vous dire, mon fils, qu'il vous faut, tout particulièrement, avoir horreur de cette vilénie qui s'appelle l'ivresse. Mangez bien, mais ne buvez pas trop de vin « sur lie [6]. » Quant au jeu, c'est, hélas! le sujet de bien des disputes, et ces fameux échecs, qu'on vante tant, ont coûté la vie, comme vous le savez, à bien des chevaliers. C'est d'un coup d'échiquier que Galien tue le traître Tibert [7]; c'est d'un coup d'échiquier que le petit Landri, dans *Doon de la Roche*, frappe le traître Tomile [8]. Mais les traîtres

d'avoir soit mendis, — Donner li fait et son vair et son gris (*Anseïs de Carthage*. Bib. nat. fr. 793, folio 2.) Dans *Aspremont* (l. l. p. 2.; v.25 et ss.) Naimes dit au roi : « Tant en donez as povres chevaliers — Que mielz en soit à lor povres moilliers. « Et il ajoute. » Le mien meïsme départés tot premier. » Cf. le début de *Doon de la Roche* (Harl. 4404. etc. etc.)

[1] Se vos veés preudome, si le servés. — Se vous seés en bant, si vous levés. (*Aiol*, éd. Normand et Raynaud. p 6. v. 175, 176)

[2] Salue toutes gens, quant les encontreras. *Doon de Maience*, l. l, p. 74. v. 2444.

[3] Parlès cortoisement... — En vos dis et vos fais envers chacun traitable. — Estre doulz et courtois est chose peu coustable(*Hernaut de Beaulande* l.l.)

[4] Les grans et les petis tous honorés. — Gardés que nul povre home vos ne gabés (*Aiol*, l. l, v. 122, 128).

[5] Quant venras à l'ostel, mie ne tenseras; — Mais lié et joyeulx en l'ostel entreras. — A l'entrer à l'ostel, moult haut t'estousseras. — Tel chose y peut avoir que point tu ne verras. — Ne te coustera rien, puis que ne le saras, — Et plus t'en ameront ceulx que là trouveras (*Doon de Maience*, l. l. pp.74,75. vers 2444-2449). Le père de Doon ajoute à ces conseils un autre avis : « Et se tu acroi rien, voulantiers le pairas. — Et, ce paier ne peux, respit demanderas » (l. l, p. 74, v. 2642).

[6] Ne bevés mie trop de vin sor lie; — Car ne l'tient on à sage, coi que nus die. — Ains est-il assottés qu'il soit complie (*Aiol*. l. l., vers 217-219). Si vous gardés moult bien de l'enivrer — Et sachiez bien qu'ivreche est grant vieutés (*ibid.*, v. 172,173).

[7] *Galien* (*Epopées françaises*, III², p. 320.)

[8] *Doon de la Roche*, Harl. 4404, f. 21 v.

ne sont pas les seuls à souffrir de ce terrible jeu. Ce charmant Baudouinet, ce neveu d'Ogier le Danois succombe sous les coups du fils de Charlemagne, qui est armé d'un échiquier[1], et c'est de cette mort que meurt également le neveu du grand empereur, le pauvre Bertolais, frappé par Renaud de Montauban[2]. Ceux qui ne perdent pas la vie à ce maudit amusement y perdent souvent leur argent, et jusqu'à leurs chevaux[3]. Défiez-vous des échecs[4].

— Ce qu'il vous faut redouter bien plus que le jeu d'échecs, ce sont les vilains[5]. Il convient, mon fils, de n'avoir aucun commerce

[1] *Ogier le Danois*, éd. Barrois, v. 3180.

[2] *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, pp. 51,52.

[3] Et dan Guillaume qui jeue à l'eschiquier — Perdu avoit un mul et un somier. » (*Coverant Vivien*, éd. Jonckbloet, v. 996.)

[4] Ce qui vient d'être dit s'applique également au jeu de trictrac ou de « tables » A eskiés ne as tables, fieus, ne jués. — Celui tient-on à sot qui plus en set ; — Car se li uns les aime, l'autres les het. — Lors commenche grant guerre sans nul catel. (*Aiol*. I. I. vers 166-168.)

[5] « Ah ! Dieu, qu'il est mal récompensé le bon guerrier qui de fils de vilain fait chevalier, et puis son sénéchal et son conseiller, comme fit le comte Girart de ce Richier à qui il donna femme et grande terre : puis, celui-ci vendit Roussillon à Charles le fier. Dieu ! pourquoi fallut-il que le Comte ne le sut pas la veille? Il y aurait eu à la porte un meilleur portier. (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 28 § 60). « Et autre chose te veill, fiz, acointier..... — Que de vilain ne faces conseillier, — Fill à prevost ne de fill à voier: — Il boiseroient à petit por loier. (*Couronnement Looys*, éd Jonckbloet, v. 206-210) — Ne croire mie ne garçon ne frarin, (*Garins li Loherains*,) éd. P. Paris, II, 160) » Enfant, dit ele, vos irez cortoier... — N'i alés mie au vilain pantonier. . — As plus preudomes vous alés accointier : — Car de preudome puet venir tous li biens. (*Huon de Bordeaux*, éd. Guessard, p. 13. — Et se tu as varlet , gard que ne l'assiez pas — A table delez toi, n'avec luy ne gerras : — Car quant à un musart plus grant honneur feras, — Et plus te tenray vil .. (*Doon de Maience*, éd. A. Pey, v 2467-2470). Ces conseils, à plus forte raison, se rapportent aux serfs: « Qui de son serf fait son seigneur — Ne peut estre sans deshonneur (*Proverbes des philosophes*, XIIIe s. cité par Leroux de Lincy, *Le Livre des Proverbes français*, II, 100) Kiconque fait d'un serf signor — Lui et son regne en grant dolor — Met... (*Renart*, v. 2037). Qui d'un serf i fait signour, il a malvais loier (*Baudouin de Sebourc*, I, 120, p. 759.) Car qui de serf fait signour — Ses anemis mouteplie (Adam de la Halle. éd. Coussemaker, p. 45.) Ces deux derniers textes sont cités par M. P. Meyer en une note de son *Girart de Roussillon*, pp. 28. 29) et il mentionne encore le mot que Gautier Mape, (*De nugis curiatium*, p. 106) attribue à un chevalier français, donnant sur son lit de mort ses derniers conseils à son fils : Non exaltabis servum. Quant au mot sur la cervelle des vilains, il est de Gautier de Coincy : « Tant ont dure la toison — Et par ont sotes cerveles — Qu'entrer nus biens ne puet en eles » (éd. Poquet, col. 628.

avec eux; mais gardez-vous surtout d'en faire jamais vos conseillers ou amis. Ne leur confiez aucun secret; ne leur donnez aucune fonction ; ne leur laissez aucun accès auprès de vous. Ah ! nous assistons aujourd'hui à de tristes spectacles et qui me révoltent jusqu'au fond de l'âme. Ne s'avise-t-on en effet de conférer à des vilains le saint ordre de la Chevalerie ? Je dis que ce Sacrement n'est pas fait pour eux; je dis qu'il y a là un scandale et, qui plus est, un danger. Ces sortes de gens n'ont pas naturellement la noblesse au cœur : ils ne sont nobles qu'à fleur de peau, et sont capables de toute félonie. Girart de Roussillon, lui aussi, avait aimé un fils de vilain jusqu'à en faire son sénéchal et son conseiller, jusqu'à lui donner riche femme et bonne terre. Il en fut bien puni, et ce fut ce misérable, ce Richier qui vendit Roussillon aux pires ennemis de son seigneur. Non, non : un vilain, quoi qu'on fasse, reste toujours vilain jusqu'en ses moelles, et ces cervelles là sont si dures qu'il n'y peut entrer rien de bon. Bref, un prud'homme ne doit vivre qu'avec les prud'hommes, qui sont ses pairs, et c'est dans ce seul commerce que l'on trouve tout bien. Un vrai baron ne doit pas se compromettre, il ne doit pas se mêler à qui n'est pas baron comme lui, et je ne puis admettre (oui, je vais jusques là) qu'un varlet prenne place à table auprès de son baron. Un peu de fierté ne messied pas au chevalier, et voilà une leçon, mon fils, que vous ferez bien de méditer.

— Il est cependant un emprunt que l'on peut faire aux vilains : ce sont ces proverbes vifs et charmants dont ils se servent sans cesse et que nos poètes citent volontiers à nos bacheliers [1]. Il y a là tout un cours de sagesse populaire dont les vieillards eux-mêmes peuvent faire leur profit. Vous êtes bien jeune encore, mon fils; mais déja fort désireux de courir à vos aventures et de quitter le nid maternel : eh bien ! rappelez-vous ce proverbe [2] : « L'oiseau qui veut partir avant de savoir voler tombe à terre. » Les jeunes gens parlent trop : dites-vous que « sage silence vaut mieux que folle parole [3] ; » les jeunes gens aiment

[1] La plupart de ces citations de proverbes sont précédées, en nos vieux poèmes, de cette formule : *Mais li vilains le dit en reprover*, etc.

[2] Li oisel qui ce haste ains qu'i puisse voler — Chiet à terre. (*Doon de la Roche*, Harl. 4404, f. 2.)

[3] Et mieus valt bon taisir que ne fait fol parler. (*Destruction de Rome*, éd. Grœber, vers 154.)

le danger : répétez-vous que quelque prudence est ici de rigueur et que « tel se brûle qui pensait se chauffer [1]. » Gardez-vous des traîtres et de ces périlleuses compagnies que votre père signalait tout-à-l'heure à votre attention et à votre mépris : n'allez pas étourdiment vous jeter dans la gueule du lion ou, pour parler comme nos vilains, « ne ressemblez pas à l'agneau qui joue avec le loup [2].» Méfiez-vous de vos voisins eux-mêmes : « Qui a félon voisin a souvent mauvais matin [3] ; » et persuadez-vous qu'il y a des traîtres un peu partout : *De traïson ne se puet on garder* [4]. Ne vous laissez pas prendre, d'ailleurs, aux belles promesses du premier venu : *Asès vaut miex un tien que quatre tu l'auras* [5], et n'attachez pas trop de prix à la reconnaissance de ceux qui se disent vos meilleurs amis : car « une fois l'homme mort et enfoui, c'est l'oubli [6] . » Si vous tombiez jamais dans la pauvreté, croyez bien que tous ces beaux complimenteurs vous tourneraient rapidement le dos ; il est bien connu *que li hons povres si est en grant vilté* [7] « et la pauvreté est d'autant plus haïssable qu'elle change le cœur de l'homme et lui fait faire maint méchef [8]. » Ne comptez, après Dieu, que sur vous-même, et agissez : « Qui cerf chasse cerf prend [9]. » Mais, au demeurant, vous êtes de bonne race, et, comme les vilains le disent en un de leurs plus pittoresques proverbes: *Li fiz au chat doit bien prendre souris* [10]. Ressemblez à votre père, et tout ira bien.

— Votre mère, mon enfant, vous a cité avec raison les dictons familiers qui sont à l'usage des petites gens. Mais il est de plus

[1] Mais li vilains le dit moult bien en reprover.— Que moult a à grant descorde entre faire et penser. — Et tiels se ard et bruit qui se quide chaufer. *Destruction de Rome.*, l. l., 152-153.)

[2] L'aignel resemble qui joe à Isangrin (*Auberi le Bourgoing*, éd. P. Tarbé, p. 4. Isengrin est le nom du loup dans le roman de *Renart.*

[3] *Auberi, ibid.*, p. 3 : Qui a mal veisin si ad mal matin (*Proverbes au vilain*, Oxford, Digby 88), cité par Leroux de Lincy, (le *Livre des Proverbes français*, II, 459.

[4] *Bataille Loquifer*, Bibl. Nat., fr. 2494, f. 175 v°.

[5] *Aye d'Avignon*, cité dans l'*Histoire littéraire*, t. XXII, p. 347.

[6] *Girart de Viane* (éd. P. Tarbé. p. 16).

[7] *Ibid.* p. 13.

[8] Poverte fait à home son courage muer.. — Poverte si fait faire à home maint meschief. (*Aiol*, éd. Normand et Raynaud, vv. 7112 et 7068.)

[9] Ki cerf cace cerf prent : pièce a ke le dit on. (*Renaus de Montauban*. éd. Michelant, p. 178, v. 19. Cf. p. 352, v. 12.)

[10] *Aspremont*, éd. Guessard, p. 9, v. 64, 86.

fières paroles qui sont sorties du cœur de nos poètes, et qui méritent aussi de passer un jour à l'état de proverbes. Celles-là sont plus dignes de vous et constituent le code de l'honneur. « Plutôt la mort que la honte : [1] » c'est le cri que jetait Roland dans la vallée de Roncevaux avant la grande bataille contre les païens ; c'est le cri de tout baron chrétien, et ce sera le vôtre aussi, mon fils, en toutes les occasions solennelles de votre vie. On vous a dit, l'autre jour, que le cœur d'un homme vaut tout l'or d'un pays [2], et que «*fins cuers ne peut mentir* [3]. » Gravez tous ces enseignements en votre mémoire ennoblie et faites en sorte que l'on dise un jour de vous ce que l'on disait d'Ogier : *Molt fu preudom ; si ot le cuer entier*[4]. C'est la plus belle oraison funèbre que puisse souhaiter un vrai chevalier.

— Puisque l'on vous parle d'Ogier comme d'un modèle, songez, mon fils, que le chevalier a des modèles jusque dans le ciel, et levez les yeux en haut. Le prince de la « chevalerie céleste, » c'est saint Michel, c'est le vainqueur de cette grande et invisible bataille où succombèrent ces Vassaux célestes qui s'étaient un jour révoltés contre le Seigneur souverain [5]. J'espère que nous irons bientôt, mon fils, faire ensemble le pèlerinage de Saint-Michel du Péril de la Mer : car l'Archange est le grand patron, non seulement de la chevalerie, mais encore de la France. A l'imitation d'un tel champion, les Anges et les Saints n'ont pas dédaigné de se faire chevaliers, eux aussi, et de combattre visiblement dans les rangs de l'armée chrétienne. Au début de cette illustre bataille d'Aspremont où Roland conquit le cheval Veillantif et l'épée Durendal, on aperçut soudain trois chevaliers mystérieux qui descendaient lumineusement de la montagne sur de grands chevaux blancs : c'étaient saint George, saint Domnin et saint Maurice qui avaient quitté « les fleurs de paradis » tout exprès pour frapper de la lance et de l'épée à côté de nos chevaliers [6]. Mais

[1] « Miel voeill murir qu'à huntaige remaigne. » (*Chanson de Roland*, éd. L. G., v. 1091.) « Que vivre à honte mieus vaut mort à honneur. » (*Anseïs fils de Girbert*, Bibl. nat., fr. 4988, f° 189.) Cf. *Enfances Ogier*, éd. Scheler, v. 2923, etc.

[2] *Garins li Loherains*, éd. P. Paris.

[3] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 180.

[4] *Ogier*, éd. Barrois, v. 3226.

[5] Del ciel li angle qui, por lor mesprison, — Trebuchié furent en infernation — Où il n'aront jamais se dolor non. (*Girars de Viane*, éd. P. Tarbé, p. 2.)

[6] *Aspremont*, Bibl. Nat. fr. 2495, f° 65 r° ; fr. 25529, f° 64 v° Cf. *Garins li Loherains*, éd. P. Paris, I, 103.

qu'est-il besoin de remonter si haut? Vous la connaissez, mon fils, cette admirable, cette incomparable expédition qui s'est terminée par la prise de la sainte cité de Jérusalem. Partout des Anges ; partout des Saints. C'est comme un vol de faucons qui plane sur notre armée et se jette, terrible, sur les Infidèles. Il y en eut un jour trente mille parmi nous, *plus blans que flors des prés* [1]. Voilà, voilà vos modèles et je me prends souvent à espérer que vous serez un autre saint George, un second saint Maurice. Laissez-moi cet espoir.

— Votre mère a de hautes ambitions, et elles ne lui sont pas interdites. Je serai plus modeste, et vous proposerai seulement des modèles « humains. » Encore ne me laisserai-je pas aller ici à toute l'impétuosité de mes désirs. Certes il ne me déplairait pas de vous voir ressembler à ce Roland qui a su mourir comme personne encore, si ce n'est Dieu, n'est mort parmi les hommes; à ce Roland qui expire sur une montagne d'où il domine l'Espagne et les païens, tenant tête à cent mille hommes qui fuient devant lui, conservant son épée, ayant le temps de faire son *mea culpa*, et vainqueur jusque dans la mort. Je lui préfère peut être Olivier qui est moins sublime et plus sensé; mais c'est une opinion que je ne voudrais pas défendre trop haut. J'aime aussi ce rude Guillaume « au fier bras » dont l'épée affranchit plusieurs fois la race chrétienne et qui mourut moine à Gellone ; et cet enfant Vivien, qui tomba sur le champ de bataille d'Aliscans, où les Anges vinrent cueillir son âme; et ce Renaud de Montauban, qui, pour expier ses péchés, consentit à cacher un jour son nom glorieux et à se faire portefaix à Cologne. Depuis quelque temps, on nous parle volontiers de ces neuf preux [2] qui doivent représenter à nos yeux tout ce qu'il y eut jamais de plus généreux et de plus vaillant dans les entreprises des plus grands capitaines. C'est Josué qui fut longtemps le bras et l'épée de Moïse ; c'est David qui se montra soldat et chevalier, autant que pénitent et prophète; c'est Judas Macchabée qui délivra son peuple. Tel est le premier groupe de ces neuf héros,

[1] *Antioche*, éd. P. Paris, II, 262, 263. *Jérusalem*, édition Hippeau, pp. 27, 215, 216, etc.

[2] On trouve les « neuf preux » dans la *Prise d'Alexandre* de Guillaume de Machaut, au commencement du XIV^e siècle. Mais déjà, vers 1240, Gautier de Belleperche avait mis la main à un *Roman de Judas Machabée*, qui fut achevé par Pierre du Riés et où se trouve la liste etrange des « neuf preux. » Nous n'avons pu vérifier le fait.

le premier et non le moins beau. Hector, Alexandre et César composent le second, qui résume Troie, la Grèce et Rome ; mais il me plaît davantage d'attirer votre regard, mon fils, sur le troisième où éclatent les trois gloires d'Artus le Breton, de Charlemagne de France et de Godefroi de Bouillon. Je ne vous cacherai pas que je préfère ce Godefroi aux huit autres, et que c'est le modèle sur lequel je souhaiterais me régler moi-même, et vous après moi. J'estime qu'il ressemble autant à Olivier qu'à Roland, avec je ne sais quoi de plus pieux et de plus saint. Il était doux autant que brave, et cet homme dont tous les croisés pouvaient dire en le voyant passer : « *C'est li dus Godefroi qui cuer a de lion*[1] » ce vaillant était un agneau. Je pense que personne n'a mieux connu que lui le grand mystère de la croisade, et il ne cessa pas un seul instant, durant cette guerre sans pareille, de se signaler par une modération singulière qui ne permit jamais à personne de douter de son courage. On voyait qu'il pensait toujours au Christ, même dans le cœur de la mêlée, et la vue du Crucifié était sans cesse dans son regard tranquille et assuré. Deux mots de lui, deux mots le peignent. Il prononça le premier à la Porte David, pendant le suprême assaut de Jérusalem : « Ne redoutez pas la mort, cherchez la[2], » et, c'est à ses frères, notez-le bien, à ses frères de chair et de sang, qu'il jetait cette grande parole. Vous connaissez l'autre mot, et il sera répété jusqu'à la fin des temps par tous les véritables chevaliers : « A Dieu ne plaise, disait le nouveau roi de Jérusalem, à Dieu ne « plaise que j'aie mon chef couronné d'or, quand Jésus l'eut « d'épines[3].» Et il demeura jusqu'à la mort grave, pensif, et songeant toujours à la passion de son maître. On n'a jamais vu tel croisé. Mais c'est peut-être là un type trop élevé et je me persuade qu'il vaut mieux vous proposer un modèle plus accessible. Somme toute, je ne vous demande que de ressembler à ce cousin de Girart de Roussillon qui s'appelait Fouque et dont un jongleur

[1] *Antioche*, éd. P. Paris, II, 290.
[2] *Jerusalem*, éd. Hippeau, p. 214.
[3] D'or n'est pas la corone Godefroi de Buillon : — « Seignor, bien le saichiés, jà ne nos penseron — Que en mon chief ait jà corone d'or en som : — Car Jhesus l'ot d'espines qui soffri passion.—Jà la meie n'ert d'or, d'argent ne de laiton. » — De l'ost Saint Habraham fist venir un planchon. — (Dechà mer et delà espic l'apeloit-on,) — De ce fu coronés Godefroi de Buillon. Por amor Jhesu Crist le fist de tel fachon. (*Jerusalem*, éd. Hippeaup, 192.)

nous a chanté l'éloge, dimanche dernier, avant tierce : « Fouque est preux, courtois, franc, bon, habile parleur. Il connaît la chasse au bois et au marais ; il sait les échecs, les tables, les dés. Jamais sa bourse n'a été fermée à personne ; il donne à qui lui demande. Tous, les bons et les mauvais, tous y ont part, et jamais il ne fut lent à faire largesse. Il est plein de piété envers Dieu : car, depuis qu'il est au monde, il n'a jamais été dans une cour où l'on ait accompli ou proposé une seule injustice, il n'y a jamais été sans en avoir été très affligé, s'il ne pouvait l'en empêcher. Jamais il n'a été renvoyé d'un jugement, sans s'être battu en champ clos. Il déteste la guerre et aime la paix ; mais, quand il a le heaume lacé, l'écu au col, l'épée au côté, alors il est fier, furieux, emporté, superbe, sans merci, sans pitié, et c'est quand la foule des hommes armés le presse, c'est alors qu'il se montre le plus solide et le plus vaillant. On ne lui ferait pas perdre un pied de terrain, et il n'y a homme au monde qui osât lui tenir tête. Il a toujours aimé les vaillants chevaliers, et honoré les pauvres comme les riches. Et tous, puissants et faibles, trouvent en lui leur appui [1]. » Décidément, mon fils, voilà votre modèle.

— Oui, répète la mère, le voilà. Et maintenant, cher enfant, reposez-vous d'une aussi rude et aussi longue leçon. Si vous n'en retenez qu'un mot, que ce soit celui-ci, où est nettement résumé tout l'enseignement de votre père et tout le mien : *Fais que dois aviegne que peut* [2]. Le reste importe peu. Embrassez-moi. »

V

On s'étonnera peut-être qu'au sujet de l'éducation religieuse de notre jeune baron, nous n'ayons pas encore parlé de cette grande fête de l'enfance chrétienne qui, aux yeux de notre siècle sceptique, a gardé toute sa majesté touchante et marque si heureusement l'entrée de l'enfant dans l'activité de la seconde jeunesse. La « première communion » ne semble pas avoir été, en ces siècles un peu rudes, célébrée avec la même solennité attendrie, avec le même éclat que de nos jours. Nos chansons de geste, à tout le moins, sont muettes sur cette fête qui arrache

[1] *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, pp. 161, 162, § 321.
[2] *Ordene de Chevalerie*, éd. Méon, p. 77.

des larmes aux yeux les plus secs. On n'y trouve qu'un récit, un seul, qui se rapporte directement à ce grand acte. Il est vrai que cet épisode est incomparable et doit être placé à côté, tout à côté de la « mort de Roland. »

C'est la première communion de Vivien, le soir de la bataille d'Aliscans [1].

Il faut se représenter ici un champ de bataille immense où deux nations, que dis-je, deux races se sont jetées avec furie l'une contre l'autre et sont, depuis de longues heures, occupées à s'exterminer. Les Français, les Chrétiens, (ces deux mots étaient glorieusement synonymes),les « hommes de Dieu » sont vaincus, et l'Islam est vainqueur. D'interminables files de cavaliers et de chevaux morts nous indiquent la place où ont eu lieu ces milliers de duels dont se compose alors une bataille. Tous les Français, sauf quatorze, gisent à terre, et les Païens sont encore cent mille. Ce ne sont partout que râles des mourants, cris horribles des blessés, hennissements des chevaux sans cavaliers, hurlements joyeux des vainqueurs. Et là, tout près, dans un joli vallon vert, près d'une fontaine, en un lieu charmant d'où l'on entend les derniers bruits de la mêlée, un tout jeune homme, un enfant est étendu roide, tout blanc, les mains en croix, « sentant bon plus que baume et encens.» Et on le croirait déjà mort, si sa main close ne venait de temps en temps frapper sa poitrine, si ses yeux ne se levaient parfois au ciel, si l'on n'entendait ses lèvres balbutier le mot « Dieu ». C'est le neveu de Guillaume d'Orange, c'est Vivien qui meurt.

Guillaume, lui, est là-bas, au milieu des quatorze survivants de l'armée chrétienne qu'il domine de sa haute taille; il est là-bas, sur son cheval Baucent; mais il pense sans cesse à son neveu qu'il aime comme un fils; « Où est-il ? Où est Vivien ? » Et il s'aventure bientôt à travers le champ de bataille, pour l'y trouver, vivant ou mort. Où est-il, où est Vivien?

Dieu a pitié de Guillaume, Dieu le conduit dans le petit coin de vallée où Vivien expire, et voilà le comte d'Orange en présence de ce beau jeune homme au visage blanc, qui n'a plus un mouvement, hélas! et qu'on peut croire mort. Une pensée saisit alors

[1] Nos trouvères ont attaché le nom d'Aliscans à la grande bataille de Villedaigne sur l'Orbieu, qui eut lieu en 793 et où le comte de Toulouse, Guillaume, fut vaincu par les Sarrazins envahisseurs qui, effrayés par l'admirable courage des vaincus, se hâtèrent de repasser les Pyrénées.

ce rude chevalier qui est lui-même tout couvert de son sang et se bat depuis le matin comme un lion furieux : « Vivien, s'écrie-t-« il, Vivien n'a pas fait sa première communion. » Et il ajoute : « Ah ! que ne suis-je arrivé plus tôt! » Le bon Guillaume s'est en effet muni d'une hostie consacrée ; il la porte avec lui ; elle est là dans son aumônière, comme dans une sorte de ciboire militaire, et il regrette de ne pouvoir la poser pieusement sur les lèvres de son neveu. Mais ces lèvres sont froides, ces lèvres sont mortes. Que faire ?

Tout à coup l'enfant fait un léger, un imperceptible mouvement. C'est la vie, qui, comme le dit le vieux poète, lui revient un instant et « lui saute dans le cœur. » Guillaume alors, qui est dominé par une idée fixe, lui adresse très doucement la parole : « Ne voudrais-tu pas, lui dit-il, manger de ce pain qui est con-« sacré par les prêtres ? » — « Je n'en ai jamais goûté, répond le « mourant ; mais, puisque vous voilà, je sens bien que Dieu « m'a visité. » Alors, dans ce petit vallon herbu, sous le grand arbre, près de la fontaine, se passe une scène indicible. Guillaume devient grave ; il devient prêtre, pour ainsi parler : « Tu vas me « faire ta confession, dit-il à son neveu, parce que je suis ton plus « proche parent et qu'il n'y a pas de prêtre ici. » — « Je le veux « bien, répond d'une voix faible l'enfant Vivien ; mais il faudra « que vous me teniez la tête contre votre poitrine. J'ai faim, « oui, j'ai faim de ce pain. Mais hâtez-vous : car je vais mourir, « car je meurs. » Il se confesse en effet, et ne se souvient que d'une faute : « J'avais fait le vœu de ne jamais reculer d'un seul « pas devant les Païens, et j'ai bien peur d'avoir aujourd'hui « manqué à ma promesse. » Le moment suprême est arrivé. Guillaume tire l'hostie de son aumônière ; il la prend entre ses doigts, il la contemple, il l'adore comme au moment de l'élévation ; puis, il l'approche des lèvres entrouvertes de Vivien. Il y avait là des Anges par milliers, qui assistaient au sacrement et étaient descendus du ciel pour chercher cette âme et la porter à Dieu. Le visage de Vivien s'illumine une dernière fois ; mais la mort lui descend de la tête sur le cœur : il se penche, il soupire, il meurt, et va, dans l'hôtellerie du Paradis, au sein de la joie qui n'a pas de fin, terminer la journée de sa première communion [1].

[1] *Aliscans*, éd. Guessard et de Montaiglon, v. 693-867. V. dans nos *Épopées françaises*, (IV², pp 486-493) une autre analyse de cet épisode et une traduction littérale de tout ce passage.

VI

Tels sont les récits que le jeune baron du XII^{e} siècle entendait tous les jours, et sur lesquels il réglait son âme ; telle est l'éducation religieuse et morale du futur chevalier. Mais il lui reste à apprendre les premiers éléments des sciences humaines, et nous nous trouvons ici en présence d'un grave problème : « Le jeune noble du XII^{e} siècle savait-il lire et écrire ? Son ignorance, au contraire, n'était-elle pas absolue, et n'allait-il point, hélas ! jusqu'à en tirer quelque gloire ? »

L'opinion qui conclut en faveur de cette ignorance est à peu près générale, et il est hors de doute qu'un certain nombre de chevaliers ne savaient pas les lettres. Il y eut même un grand chambellan de France qui, sous le règne de saint Louis [1], fut obligé d'en faire le cruel aveu. Mais il me sera permis d'ajouter que la plupart des héros de nos vieux poèmes ne ressemblent pas à cet infortuné Jean de Nanteuil. Si j'ouvre cette terrible geste du Lorrains où l'on peut constater un état social encore si rude et si barbare, j'y vois qu'Hervis [2] et Garin [3] savent « lire en roman et en latin, » écrire et « embriever. » Il en est de même pour l'enfant de Parise la Duchesse [4], pour les trois enfants de Gui de Mayence [5] pour le petit Aïol [6] et (il est inutile de le dire) pour le fils de Pepin, pour le grand Charles [7]. Nous pourrions aisé-

[1] Il s'agit de Jean de Nanteuil, chambellan de France, qui souscrit en ces termes au testament de Jeanne, comtesse de Toulouse et de Poitiers : *Ego Petrus, canonicus de Roscha, de mandato domini Johannis de Nantolio qui rogatus huic interfuit testamento et sigillum suum apposuit, testamento huic subscripsi pro eo,* CUM IPSE NON HABERET NOTICIAM LITTERARUM. (Archiv. Nat., Trésor des Chartes, J 406, n° 6. Musée des Archives, n° 270.)

[2] « Quant ot. XII. ans, moult fu biax bacheler. — ET A L'ACOLLE FU BIEN QUATRE ANS PASSEZ » (*Hervis de Metz*, Bibl. nat. fr. 19.160, f° 3.)

[3] « Li Loherains FUT A ESCOLE MIS. — BIEN SAVOIT LIRE et roman et latin. » (*Garins li Lehorains*, éd. P. Paris, I, 179, 180.)

[4] « Quant l'enfant ot. XV. ans et compliz et passez, — PREMIER APRIST A LETTRES TANT QU'IL EN SOT ASEZ. » (*Parise la Duchesse*, éd. Guessard et Larchez, p. 29, vers 964.)

[5] *Doon de Maience*, éd. A. Pey, v. 231.

[6] *Aïol*, ed. Normand et Raynaud, v. 273-276.

[7] *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 161, v. 37 : Karles, nostre empereres, si a brisié la cire. — Quant il fu jovenciaux, SI OT APRIS A LIRE. Cf. ce que l'auteur d'*Acquin* dit de son héros païen : « Bien fu lettré : car il

ment multiplier ces textes qui, selon nous, sont scientifiquement décisifs et ne laissent place à aucun doute. Je ne parle pas des preuves que plusieurs savants ont tirées de nos romans d'aventures ou de nos poèmes didactiques du XIII[e] siècle ; mais je m'en voudrais de ne point faire passer sous les yeux de mes lecteurs le charmant tableau de genre qu'a peint l'auteur du *Dolopathos :* « Ils étaient là, assis par terre devant leur maître ; ils étaient là, les enfants de maint haut baron, qui écoutaient ses paroles. *Et chascun son livre tenoit, — Einssi comme il les enseignoit* [1]. » Il ne me déplairait pas non plus de vous faire assister à une leçon d'écriture, avec ou sans coups de ferule.[2] Les enfants apprenaient d'abord à écrire avec des tablettes de cire et des « styles », et l'on se gardait bien de leur faire barbouiller le beau parchemin, qui coûtait trop cher. Quand ils avaient fait longtemps des bâtons et des ronds sur la cire souvent effacée, quand il possédaient une belle écriture de scribe, alors, mais alors seulement, on leur daignait confier quelques feuilles de parchemin qui n'était pas sans doute de première qualité [3]. Il faut être économe.

Sur cette question de l'ignorance de nos barons, il convient d'être prudent, et de ne tomber en aucun excès. On ne nous fera jamais croire qu'à une époque où il y avait des écoles jusque dans les plus petits villages, (la chose est mathématiquement prouvée pour plusieurs provinces), les jeunes nobles aient été, de parti pris, condamnés à être moins instruits que le dernier de leurs censiers. Il est certain, tout au contraire, que l'enfant noble avait souvent des précepteurs qui étaient attachés à sa personne dans le château paternel : tel est le maître de Doon de Maïence [4], tel est aussi le pédagogue, dont parle l'auteur du *Roman des sept sages*, « lequel

en ot aprins. — La lettre lut... (éd. Jouon, v. 362.) Etc., etc. — Tels sont les textes tirés de nos chansons de geste ; mais Schultz en cite d'autres, (I, 124) qu'il a empruntés aux romans de la Table ronde et aux documents latins. Chrétien de Troyes dit de Parcival : « Quant vit qu'il ot quatre ans passés, — SI LE MIT-ON A LETRE APRENDRE, etc. (v. 12512). De premiers FU A LETRE MIS, etc. (*Blancandrin*, 33), JE MEÏSMES ESCRIRE SAY (*Cleomadès*, 3105) *Cf. Flore*, 267, etc. etc..

[1] *Dolopathos*, pp. 43, 65, 48 (cité par Schultz).

[2] « Osbernus, rector ecclesiæ Ulicensis, juvenes valde coercebat eosque bene legere et psallere atque scribere verbis et verberibus cogebat. » (Orderic Vital, lib. III, c. VII.)

[3] V. les textes nombreux cités par Schultz, I, 124.

[4] *Doon de Maïence*, l. I. p. 8.

doit suivre son élève partout ; qui le conduit à l'école ; qui l'empêche (détail piquant) de trop manger ; qui lui apprend le beau langage, lui inculque les belles manières et ne le quitte même pas quand il s'habille et quand il se couche[1].» Il arrivait que, dans les bonnes familles et les maisons bien organisées, la besogne était ingénieusement partagée entre le père, la mère et le précepteur. C'est ainsi qu'Aïol apprend de son père le métier militaire, et surtout l'équitation : car à ces petits fils des Germains on ne pouvait certes pas appliquer les paroles de Tacite sur leurs ancêtres d'Outre-Rhin : *In pedite robur*, et nous avons déjà vu que le baron ne faisait qu'un avec son cheval. La mère d'Aïol lui enseigne le cours des astres « avec la cause du croissant et du décroissant de la lune. » C'est, je l'avoue, un singulier enseignement sur les lèvres d'une mère ; mais il était nécessaire à des hommes qui devaient plus tard passer tant de jours et tant de nuits en plein air, comme les bergers qui, eux aussi, sont un peu astronomes[2]. Enfin un ermite montre à l'enfant « l'art de lire et d'embriever le latin et le roman. » Voilà une éducation qui, malgré tout, pourra sembler assez complète. Plus d'un baron du XIX[e] siècle est moins instruit que le fils d'Élie de Saint-Gilles.

Je sais ce que vont me répondre les partisans de l'ignorance; je connais les textes qu'ils vont m'opposer. Il est très vrai, en effet, qu'un certain nombre de nos vieux poètes nous font assister à ce spectacle curieux : « Un seigneur, un roi reçoit une lettre ; il en brise le sceau lui-même, et la fait lire par un autre. » Ajoutons que c'est le plus souvent au chapelain qu'incombe cette tâche de déchiffrer et de lire publiquement les *brefs* adressés à son maître[3]. Eh bien ! j'estime que cet argument n'est point irréfu-

[1] V. 347. Citation de Schultz, qui mentionne encore un certain nombre d'autres textes.

[2] Aiols le retient bien comme senés – Et des cours des estoiles, de l'remuer, — Del refait de la lune, del rafermer, — De chou par savoit-il quant qu'il en et. — Avise la ducoise li ot mostré. (*Aiol*, éd. J. Normand et G. Raynaud, v. 267-271) Li rois l'a fait aprendre de tot son errement — Et d'eschés et de tables... — Et du cours des estoiles, etc. (*Aye d'Avignon*, l. l., v. 2556)

[3] Li més a une leitre au roi el poing plantée. - Et Karles la fet lire, quant la cire ot froée, — A un sien chapelain qui li a recordée (*Aye d'Avignon*, l. l., v. 796.) Dont a traite la lettre o tout le querenon. — Et Hernaut la bailla son chapelain Simon. – Chil l'a tantost leüe.. (*Gaufrey*, éd. Guessard et Chabaille, v. 4522.) Doon a pris le brief, si le baille Ysoré, – Un sage capelain qui bien fu emparlés. — Il a leû la lettre environ et en lés (*Ibid.*,

table, et que les seigneurs et les rois font ainsi lire leurs brefs parce qu'ils sont écrits en latin. C'est ce qu'indiquent assez obscurément quelques vers d'*Auberi le Bourgoing* [1] (qui meriteraient d'être plus longuement étudiés), où l'on voit le chapelain Renier faire la lecture solennelle d'une charte qu'un messager vient d'apporter à son maître, et, si je ne me trompe, la lui traduire en français. Je ne présente point ce raisonnement comme invincible ; mais il est spécieux, et je le livre à la sagacité des érudits compétents. A mes conclusions, d'ailleurs, je ne voudrais pas donner un caractère trop rigoureux, et je me contenterai d'affirmer que, si un certain nombre de jeunes nobles demeuraient alors dans leur ignorance native, le plus grand nombre étaient assez instruits pour lire un roman, écrire une lettre, et comprendre même plus d'une langue.

Ces derniers mots vont surprendre plus d'un de mes lecteurs ; mais les preuves surabondent. Le duc de Nevers, dans *Gaufrey*, se vante de savoir parler le « français, l'allemand, le lombard, l'espagnol, le poitevin et le normand [3]. » Baudouin, dans les *Saisnes* [2], se fait passer pour persan, parce qu'il sait un peu de Tiois (!). Mirabel est plus savante encore, dans *Aiol* [4], et cette femme étonnante ne parle pas moins de quatorze « latins, » parmi lesquels figurent le grec, l'arménien, le sarrazinois et le *bourguignon*. Il y avait des professeurs de langues qui, comme les interprètes, portaient le nom de *latiniers* [5]. On connaît ce beau passage de *Berte*, ce passage qui a une si haute valeur historique, et qu'on ne saurait jamais citer trop de fois [6] : « C'était alors la coutume dans

v. 146.) Veés en chi les letres, les saieus et l'escrit. — Le bref traist de son sain et le roi le rendi — Et li rois le rendi son capelein Henri: — Cil a froisiet la chire, si esgarde l'escrit (*Aiol*, éd. Normand et Raynaud, v. 10391.) — Il li done les letres et le brief saielé. — Son capelain les livre ; la chire fait froer. (*Ibid*, v. 10565). Le roi done une chartre; il l'a desvolepée: — A un clerc la mostra qui fu de sa contrée (*Jerusalem*, éd. Hippeau, v. 7060).

[1] Atant es vos venu un messagier. — Devant le duc se vait agenouillier. — Tint une chartre, al' duc la vait baillier : Li Borgignons la prist sans delaier. — Si apela son chapelain Renier... — Le chapelain lut les letres pendans. — Au Bourguignon en a dit le roumans. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 249, v. 7).

[2] *Gaufrey*, l. I, v. 9299.

[3] *Epopées françaises*, III², p. 673.

[4] *Aiol*, l. I, v. 5420.

[5] Li rois a un sien latimier. — Li latimier par fu tant sages — Que bien aprist de tos langages (*Blancandrin*, v. 33).

[6] Tout droit à celui tems que ci je vous devis, — Avoit une costume ens el'

tout le pays tiois, dans toute l'Allemagne, que tous les grands seigneurs, les comtes et les marquis avaient des français auprès d'eux POUR APPRENDRE LA LANGUE FRANÇAISE A LEURS FILLES ET A LEURS FILS. » O beau langage, qu'on parlait alors sur tous les rivages de la Méditerranée, et qui était presque le parler universel !

Quant à toutes les autres sciences, le jeune baron n'en savait même pas les premiers rudiments. Dans sa conversation avec les clercs, il glanait bien quelques épis, par ci par là ; mais il faut bien avouer qu'il y avait loin de là à une moisson. Beaucoup d'erreurs et, ce qui est pire que l'ignorance, beaucoup de préjugés. Le tout mêlé à ce singulier amour pour l'encyclopédie qui est le noble caractère de tout le moyen âge. L'assemblage est étrange, j'y consens ; mais il est trop aisé d'en constater la réalité.

VII

Le jeune baron ne connaît guères que par ouï dire cette admirable Classification des sciences que le XII[e] siècle a formulée avec une si magnifique hardiesse et où le génie encyclopédique du moyen-âge a ajouté tant d'éléments nouveaux aux données de l'antiquité [1]. Il a vaguement entendu parler par le chapelain paternel

tyois païs — Que tuit li grant seignor, li conte et li marchis — Avoient entour aus gent Françoise tousdis — Pour aprendre François lor filles et lor fils (*Berte*, éd. Scheler, p. 10).

[1] Cette Classification est celle qui est attribuée à Richard de Cluny, lequel vivait à la fin du XII[e] siècle. On la peut réduire au tableau suivant où nous avons pris soin d'imprimer en italiques les sept divisions du *quadrivium* et du *trivium* :

PHILOSOPHIE	I Théorique	1 Théologie 2 Physique 3 Mathématique	*Arithmétique* *Musique* *Geométrie* *Astronomie*
	II Pratique	1 Morale 2 Economie 3 Politique	
	III Logique	1 *Grammaire* 2 *Dialectique* 3 *Rhétorique*	
	IV Mécanique	1 Industrie de la laine ; 2 Fabrication des armes ; 3 Navigation ; 4 Agriculture ; 5 Chasse ; 6 Médecine ; 7 Théâtre.	

des Sept Arts, qu'il ne souhaite pas de connaître plus à fond ; du *quadrivium* qui embrasse l'Arithmétique, la Musique, la Géométrie et l'Astronomie ; du *trivium* qui contient la Grammaire, la Dialectique et la Rhétorique [1]. Mais il ne sait point (et combien parmi nous sont dans le même cas) il ne sait point que ce *quadrivium* et ce *trivium* sont bien loin de représenter toute la science de son temps et font partie d'un ensemble beaucoup plus considérable, beaucoup plus imposant. Il ignore que le mot « philosophie » désigne alors la totalité des connaissances humaines ; que la philosophie se divise en *théorique*, *pratique*, *logique* et *mécanique* ; que la *théorique* se subdivise en théologie, physique et mathématiques, et que c'est cette troisième subdivision qui constitue le *quadrivium* ; il ignore également que la *pratique* renferme la morale, l'économie et la politique; que la logique équivaut au *trivium*, et qu'on a bien voulu admettre, dans la mécanique, les principales industries de son temps, qui sont la fabrication des étoffes de laine et celle des armures, à côté de la navigation, de l'agriculture, de la médecine, du théâtre et (ô bonheur !) de la chasse. Ce dernier trait, dois-je le dire ? est le seul qui frappe l'enfant féodal ; c'est le seul qu'il comprenne. La chasse faisant partie des grandes connaissances humaines, la chasse passant à l'état de science ! « Voilà, dit-il, qui est heureu-« sement trouvé. Et comme c'est vrai ! »

Que le futur chevalier ignore cette Encyclopédie destinée aux clercs, je le comprends et l'en excuse ; mais il est regrettable qu'il ne se soit pas contenté de cette ignorance trop naturelle et se soit forgé vingt idées fausses. Il va sans dire tout d'abord qu'il confond trop volontiers l'astronomie avec l'astrologie : « Voulez-vous connaître l'avenir, voulez-vous savoir par avance quel sera le vainqueur d'un duel, apprenez l'astronomie. » Rien n'est plus simple ; mais notre ignorant va plus loin et fait parfois entrer la « nigromance, » c'est-à-dire, la magie, dans le cadre avili des sept arts libéraux : « C'est grâce à cet art incomparable (écoutez) que l'on découvre tous les vols, qu'on entend le langage de tous les animaux, qu'on voyage en vingt pays par jour; qu'on s'échappe de toutes les prisons et qu'on peut en un instant jeter à terre les

[1] En parlant du païen Lucabel, l'auteur de *Jerusalem* dit: « Molt fu bien des Set Ars et duis et doctrinés. »

plus redoutables forteresses, les plus imprenables châteaux. » Mais c'est l'art du Diable, et il faut s'en méfier [1].

Somme toute, ces superstitions sont peu nombreuses, et sans gravité réelle.

Il est arrivé qu'un jour notre enfant a feuilleté un grand et beau livre à figures, intitulé *l'Image du Monde*. Une de ces figures l'a retenu plus longtemps que toutes les autres : c'est celle où l'on expose tout le système de l'univers [2]. L'idée a son origine dans une fausse interprétation des textes bibliques, mais ne manque, à tout prendre, ni d'élévation, ni de beauté, et le jeune lecteur en a été profondément saisi. Figurez-vous ici, figurez-vous sept grands cercles concentriques s'élargissant jusque dans l'infini. C'est notre terre qui est le centre du monde, notre terre au centre de laquelle est caché l'Enfer, notre terre où est descendu Jésus-Christ pour racheter tous les hommes. La terre est enveloppée par l'air, l'air par l'éther [3], l'éther par le firmament, le firmament par le ciel aqueux, le ciel aqueux par le ciel immatériel, le ciel immatériel, qui est le séjour bienheureux, par le « ciel des cieux » où réside éternellement la Majesté de notre grand Dieu qui embrasse ainsi tous les univers et tous les êtres dans une circonférence vivante, éternelle et infinie. C'est grand.

[1] Tout ce qui précède est emprunté à un passage très précieux d'*Anseïs fils de Girbert* : Après aprist li clers astronomie... — Qui set ceste ars, ne vous quier à mentir, Il set molt bien chou ki est à venir. - Se il veoit dous compaignons venir — Ki en un camp venissent escremir, — Il saroit bien liquels devroit vainkir... — A nygremance tout au darrain le mist : —Chou est li ars des set li plus haiis : — Car li Diables en est poesteïs. — Par iceste art set on les larecins — Que laron font et par nuit et par dis, — Et si va-on en un jour vint païs, - Et si sait on les abais des mastins. — Il n'est oisiaus el mont tant soit petis... — Qu'il ne sevist ses raisons et ses dis. . — Ja ne seroit en si grant prison mis — Que n'en issit ains, que fut miedis. — Chiaus de laiens aroit en un jour pris — Et tout destruit et le palais brui (Bibl. nat. fr. 4988, f° 194, 195). Ces deux feuillets méritent d'être publiés *in extenso*.

[2] Nous suivons ici (sauf indication contraire) le grand livre classique du XII[e] siècle, *l'Imago mundi* d'Honoré d'Autun (vers 1120) qui, cent vingt ans après sa composition, fut, au XIII[e] siècle, traduite en vers français par Gautier de Metz. Notre enfant noble NE CONNAISSAIT CERTAINEMENT PAS LE TEXTE LATIN ; mais il pouvait parfaitement avoir eu sous les yeux l'un des nombreux manuscrits de cette *Image du monde* de Gautier qui étaient divisée en trois parties : 1° Cosmogonie, 2° Géographie, 3° Astronomie. V. l'*Histoire littéraire*, XXIII, 294-335, 836 837.

[3] Les planètes, d'après cet étrange système, gravitent moitié dans l'air, moitié dans l'éther.

VIII

C'est beaucoup sans doute que de connaitre la contexture générale des univers ; mais on s'estime trop heureux de revenir ensuite sur la terre, et d'y faire quelque halte. Notre jeune baron n'est pas de taille à s'arrêter plus d'une heure aux grandes synthèses de la science, et tous ces cercles, dont nous parlions, ne sont pas, à la longue, sans l'ennuyer un peu. Il se plaît bien plus vivement à regarder une de ces cartes grossières qui nous donnent une idée si exacte et si pittoresque de la géographie aux XII^e et XIII^e siècles. Il ne peut même en détacher son regard, et se fait montrer par son clerc le chemin qu'ont suivi les croisés. Il ne veut voir, il ne voit que cela. Par la pensée, il suit l'armée chrétienne ; il s'arrête avec elle à Constantinople ; il traverse l'Asie Mineure, arrive à Antioche et s'écrie : « Jérusalem, Jérusalem ! »

Bien qu'ils crussent assez vaguement à la rondeur de la terre, les géographes naïfs de l'époque féodale ne nous ont laissé que des cartes plates: mais combien intéressantes! Notre planète y est le plus souvent figurée sous une forme ovale, et sa plus grande étendue va du nord au midi. Elle est toute enveloppée par la « mer océane » comme par un grand ruban. Dans cette mer qui rappelle l'antique « fleuve Océan », nos dessinateurs enfantins ont figuré des poissons qui sont aussi grands que des îles ; des vaisseaux qui devraient, selon la loi des proportions, avoir plusieurs lieues de long, et enfin des îles, qui sont toutes tirées au cordeau, rectangulaires, alignées, correctes. Ces îles, nos pères en faisaient une quatrième partie du monde. C'était la Grande-Bretagne; c'était l'Irlande ; c'étaient les îles Fortunées, et bien d'autres encore qui sont quelquefois fabuleuses. Et toujours ces poissons, ces énormes poissons, voguant par escadres. Quant au grand ovale, il est coupé en plusieurs continents par la Méditerranée et d'autres bras de mer. Toute la partie supérieure de la carte est occupée par l'Asie ; l'Europe et l'Afrique se partagent la partie inférieure, l'une à notre droite, l'autre à notre gauche. C'est presque symétrique ! !

Donc, et en laissant de côté les Iles, « il sont trois terres que « je sai bien nomer : – L'une a nom Aise et Erope sa per ; — La « tierce Aufrique, plus n'en poons trover. — Et ces trois teres se

« partirent par mer — Qui totes terres fait partir et sevrer. » Ainsi parle un de nos vieux poètes, dont notre enfant a retenu l'enseignement rudimentaire [1]. Au haut de la carte qu'il a sous les yeux, il y a une grande belle image carrée qui représente le Paradis terrestre. Un énorme Adam et une Ève immense s'y tiennent debout près du Serpent qui s'enroule autour de l'arbre fatal [2]. C'est là un point de départ tout indiqué pour ceux qui veulent voyager... sur une carte : « Je partirai du Paradis, dit « l'enfant, et espère bien y revenir un jour. » Il prétend d'ailleurs aller jusqu'au bout du monde ; mais où est ce bout du monde auquel nos poètes donnent des noms si curieux mais aujourd'hui si obscurs ? Où est le fameux « arbre qui fent [3] ? » Où sont les bornes d'Artus [4] ? Où est la *mer bétée* [5] ? L'enfant l'ignore, et le voudrait bien savoir.

Le Paradis terrestre existe encore, et l'Arbre de vie y étend toujours ses rameaux mystérieux ; mais personne ne saurait y pénétrer, et un mur de feu, qui monte jusqu'au ciel, le préserve de la profanation du regard humain. Tout autour, ce ne sont, jusqu'à la mer Caspienne, que déserts sans fin, océans de sable et où le pied de l'homme n'oserait se risquer. Au nord s'étale

[1] *Aspremont*, éd. Guessard, p. 4, v. 10-15.

[2] Dans la carte qui orne l'*Apocalypse* de l'ancienne Collection Ambroise Didot (XIIe siècle), nos premiers parents sont représentés après leur chute ; dans une carte du XIIIe siècle qui est conservée au British Museum et dont nous avons utilisé le témoignage en notre *France sous Philippe-Auguste*, ils sont figurés pendant la chute.

[3] Tant come li mers tourne avironnablement — Et tant com chieus akoevre le soleil et le vent — Et le mer et le terre *jusqu'à l'Arbre qui fent* (*Bastart de Buillon*, v. 585). Dans *Jerusalem*, (éd. Hippeau, v. 8133-8134), il est question de l'Arbre qui fent « une fois ens en l'an por renovielement ; » et l'auteur d'*Aliscans* (éd. Guessard et de Montaiglon, v. 5690) place cet arbre au delà du pays d'Arcaise qui est habité par les Sagittaires et les Nerons ; « Par decha est li grans Arbres qui fent — Dous fois en l'an par rajonissement » Mais où est exactement le pays d'Arcaise ?

[4] Tot amenrai l'Empire *dusc'à bones Artu* (*Jerusalem*, éd. Hippeau, v. 3739). Les « bornes d'Artus » sont à l'extrémité orientale de l'Inde, et l'on voit, dans le roman d'*Alexandre*, le héros du poème les atteindre un jour sous la conduite de Porus : « Quant li Rois vit les bones, moult fu joians et liés ; — Deus images d'or vit, dont est moult merveilliés » Ces deux statues avaient été dressées en cet endroit par Libie et Artus, quand ils vinrent en Orient (*Alexandre*, éd. Michelant, p. 307, v. 4 et suiv.).

[5] N'ot plus bele pucele dusc'en *la mer betée* (*Aiol*, éd. Normand et Raynaud, v. 1014, etc., etc.).

toute l'Asie-Mineure jusqu'à l'Euxin. Au midi s'étend la Chine et surtout l'Inde, « Inde la perdue [1] », qui ne renferme pas moins de quarante-quatre régions différentes. Si nous traversons le Gange, nous nous trouvons en pleine Parthie. A l'extrémité sud de notre carte, s'ouvre le golfe Persique, avec cette île célèbre de Taprobane où la verdure est immortelle et qui a le privilège d'avoir deux étés, et hélas ! deux hivers. L'Arabie n'est pas loin, dominée par la masse énorme du Sinaï. Au nord, c'est l'Aracusie, la Mésopotamie et Ninive ; puis, en inclinant vers l'occident, le fleuve Oronte, les premiers rivages de la Méditerranée, la Phénicie, le mont Liban, et la Judée enfin, avec cette Jérusalem sur laquelle notre fils de baron tient longuement ses yeux fixés : « C'est là que Pierre l'Ermite a conduit tous les « chevaliers de la chrétienté, et les lâches seuls sont restés au « logis. C'est là que mon grand père est monté à l'assaut ; c'est « là qu'il a tué vingt Turcs ; c'est là qu'il est mort. » L'enfant est tellement ému de ces grands et saints souvenirs qu'il ne se donne pas la peine d'écouter les singulières leçons que son clerc lui débite sur les contrées et les habitants de l'Asie : « C'est la reine Asia qui a donné son nom à cette partie du monde, et combien de royaumes doivent ainsi leurs noms à un de leurs rois : la Perse à Persus, la Bithynie à Bithynus, et tant d'autres encore. Au pied des monts Caspiens vit la race de Gog et de Magog qui se nourrit de chair humaine. Dans l'Inde, le poivre est naturellement blanc, mais il devient noir sous l'action de certains feux qu'on allume là-bas pour se débarrasser des serpents. Dans l'Albanie les hommes naissent avec des cheveux blancs. Les cavales de la Cappadoce sont fécondées par le vent. Ephèse a été fondée par les Amazones.... » Mais encore un coup, l'enfant n'écoute pas et murmure toujours entre ses dents : « Jérusalem, Jérusalem ! » Et il ne sort de sa rêverie que quand on prononce le nom de la Mecque : « C'est la clef de tout l'empire des païens », lui dit-on [2]. « Eh bien ! répond-il, nous en viendrons à bout, ainsi que de « leur Babylone. Ah ! quand je serai chevalier ! » — « Quand « vous serez chevalier, répond le clerc, vous aurez à combattre

[1] Il vous vausist miex estre en Ynde *la perdue* (*Aye d'Avignon*, éd. Guessard et Meyer, v. 573, etc.).

[2] Cheste cité de Mickes est li clés apelée— De toute paiennie. (*Bastart de Buillon*, v. 1358.)

« des peuples qui ne ressemblent guère aux nôtres et sont d'as-« pect vraiment terrible.» Là-dessus il se met à lui parler des « Canelieus, » qui ne sont que des Chananéens[1], et desAchoparts qui viennent d'Afrique, et où il est permis de voir les descendans des antiques Éthiopiens[2]. Les jongleurs, au reste, lui ont parlé de vingt peuples plus étonnants. Il a fait connaissance, dans *Roland*, avec ce pays du païen Chernuble où le soleil ne luit jamais, où le blé ne peut croître, où toutes les pierres sont noires, où il n'y a jamais de pluie ni de rosée, et qui passe à juste titre pour être le séjour des Diables[3]. C'est dans le même poème qu'il a rencontré les hommes d'Occiant-le-désert dont le cuir est plus dur que le fer et qui vont à la bataille sans armure[4]. Dans le pays d'Arcaise ou d'Arcoise habitent avec Lucifer les Sagittaires et les Nérons, qui vivent « d'espices et d'odeur de piement : » encore un pays où le blé ne pousse pas[5] ! Les Canelieus dont il était question tout à l'heure, les Gauffres et les Bougres mangent les cadavres en putréfaction ; et, ce qu'il y a de plus horrible, c'est que leurs mentons et leurs dents ne font qu'un avec leurs poitrines[6]. La gent de Bocident est mieux partagée, bien qu'elle vive aussi d'épices et ne connaisse pas le froment ; mais elle se baigne dans le fleuve de jeunesse,et s'en trouve bien[7]. Les hommes de Bucion sont cornus comme des moutons[8]; ceux de Buridane aboient comme des mâtins[9]; les Espès ont des ongles de lion aux pieds et aux mains et, quand ils hurlent, c'est un tremblement de terre à trois lieues à la ronde[10]. Quant aux pays sans soleil et sans lune, on n'en est plus à les compter[11]. C'est chose commune, et presque triviale.

[1] P. Meyer, *Romania*, VII, p. 441.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 437.
[3] *Roland*, vers 980-984.
[4] *Ibid.*, v. 3246-3250. Cf. (v. 3222) les Micenes dont l'échine est couverte de soies, comme celle des sangliers ; mais les Micenes sont probablement originaires d'Europe. (Gaston Paris, *Romania*, II, pp. 330 et ss.)
[5] *Aliscans*, éd. Guessard et de Montaiglon, vers 5690-5709.
[6] *Jerusalem*, éd, Hippeau, v. 8130-8132.
[7] *Ibid.*, vers 8133-8140.
[8] *Ibid.*, v. 7594.
[9] *Ibid.*, v. 7550.
[10] *Ibid.*, v. 7586-7591.
[11] Roi de Garesque qui siet desus le flum :—Soleil n'i luist, ne jor n'i prent scun.— N'i croissent blé ne tremois ne leün (*Covenant Vivien*, éd. Jonck-

Toutes ces merveilles n'ont rien qui scandalise l'enfant. Il y croit fort candidement, et il convient de dire, à sa décharge, que les clercs eux-mêmes ajoutaient alors une foi entière à bien d'autres fables géographiques. La tératologie, la « science des monstres, » ne joue hélas! qu'un rôle trop important dans l'encyclopédie du moyen âge [1]. Et la vraie patrie des monstres, c'est l'Asie.

Notre écolier n'en sait pas beaucoup plus long. Plus juste envers l'Europe et l'Afrique, il les place à peu près en leur situation normale ; mais encore ne faudrait-il pas exagérer cet « à peu prés. » Il se laisse aller, encore ici, à des incrédulités fâcheuses et à des erreurs regrettables. Il s'imagine qu'au sud de l'Afrique, l'Océan bout comme l'eau chaude, et croit aux fabuleux troglodites. Il se figure l'Espagne, l'Italie et la Grèce sous la forme de trois grandes langues presque carrées et qui s'avancent de front dans une toute petite Méditerranée. L'Espagne n'a, pour lui, aucune profondeur : au delà de l'Ebre, il ne connaît rien, et c'est ce qui explique pourquoi tous nos poètes entassent, dans la petite zone du nord de l'Espagne, toutes les villes célèbres dont le nom est parvenu jusqu'à eux : Cordoue, Tolède, Séville. Trois cités, d'ailleurs, lui apparaissent comme les merveilles du monde : Paris, Constantinople et Rome, et les descriptions en abondent dans toutes nos chansons. Rome est la plus auguste, et tous les serments solennels se font « par l'Apostre qu'on quiert au pré Noiron. » Mais Constantinople est plus magnifique, plus riante, plus belle, et les alentours en sont charmants : « Ce ne sont que beaux vergers plantés de pins et de lauriers ; la rose y est en fleur ; vingt mille chevaliers y sont assis, vêtus de soie blanche et portant leurs faucons sur leurs poings ; trois mille pucelles y sont parées de robes brodées d'or et éclairent le pays de leur

bloet v. 1618). Tergame, une terre sauvage. — Soleil, ne lune, ne jor n'i prant estage (*Moniage Rainoart*, Bibl. nat. fr. 368, f° 235, etc., etc.).

[1] Honoré d'Autun, en son *Imago mundi*, parle fort gravement des *macrobes* indiens, hauts de douze coudées, qui passent leur vie à combattre contre les griffons; des nains du même pays qui luttent sans cesse contre les grues, ont des enfants à trois ans et meurent à huit; de certains monstres qui n'ont qu'un seul pied sur lequel ils courent avec une vélocité prodigieuse; de certains autres qui n'ont pas de tête, et ont les yeux sur les épaules, le nez et la bouche sur la poitrine, etc. etc. La plupart de ces fables ont leur origine dans l'antiquité, et ce serait se montrer fort injuste que d'en rendre responsables les seuls savants du moyen âge.

beauté [1]. » Mais ce n'est rien en comparaison de la ville elle-même, et l'un de nos plus vieux poètes « a peint Constantinople, telle que la concevait l'imagination populaire, enflammée par les récits des voyageurs. Dans le palais tous les meubles sont d'or ; les murs sont couverts de peintures qui représentent toutes les bêtes de la terre, tous les oiseaux du ciel, et ces récits, qui paraissent aujourd'hui fantastiques, sont presque au-dessous des magnificences qui s'étalaient réellement aux yeux des Francs stupéfaits dans le palais impérial de Byzance [2]. » Quelles splendeurs !

Tels sont les trois points véritablement lumineux de l'Europe; mais rien ne vaut encore, aux yeux du baron féodal, non, rien ne vaut ces deux lieux bénis entre tous : Jérusalem où est le tombeau du Christ, et le pauvre château où vivent sa femme et ses enfants. Beaucoup de chevaliers ne connaissent pas d'autre géographie, et cette science en vaut peut-être une autre.

IX

Après avoir montré quelle idée notre aspirant à la chevalerie se faisait de l'univers en général et de la terre en particulier, il ne nous reste plus qu'à nous demander ce qu'il savait de l'histoire de ce monde dont il ne suffit pas de connaître la forme.

Or, un jour qu'il était allé à la ville voisine de son château, l'enfant dont nous suivons la destinée et dont nous peignons l'âme, l'enfant ravi a assisté à une grande fête. Le Roi faisait son entrée solennelle : toutes les rues étaient jonchés de fleurs; toutes les maisons étaient pavoisées et tapissées de toiles peintes [3]. C'était vraiment joyeux et superbe.

Trois grandes rues conduisaient à la cathédrale, et je ne sais quel artiste original avait eu l'idée ingénieuse de peindre sur les toiles de la première rue toute l'histoire sainte ; sur celles de

[1] *Karls des grossen Reise nach Jerusalem und Constantinople*, éd. Koschwitz, vers 265-274.

[2] *Ibid.*, v. 342 et suiv. – Gaston Paris, *Le Pèlerinage à Jérusalem*, pp. 13-14.

[3] V. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, I, article *Toile*.

la seconde, toutes les annales des peuples païens ; sur celles de la troisième, tout le passé de la France [1].

C'est pourtant là que notre enfant a appris son histoire.

De l'histoire sainte, il sait à peu près ce qu'un petit paysan de nos jours trouve dans l'Introduction de son Catéchisme. Il passe rapidement devant les premières peintures où le pinceau naïf d'un artiste inconnu a représenté la création du monde par ***cil Damedex qui fu et est et iert*** [2], ***qui haut siet et loin voit*** [3], qui fait voler les oiseaux[4], verdir les herbes, pousser les fleurs[5] et qui de ses deux mains façonna la femme et l'homme [6]. Le Paradis le retient plus longtemps, et il s'attache vivement au premier des drames dont notre terre ait été le théâtre. Il considère curieusement Adam et cette Ève ***dont li mont est peuplés***[7], il voit avec douleur comment ils succombent tous deux à l'***engien du Satanas felon*** [8]. C'est en vain que son maître lui dit que Satan ne connut pas au ciel une seule heure de joie et qu'Adam, lui, fut heureux pendant sept heures [9] : cette légende ne console guère l'enfant. Peu lui importe que le premier homme « ait eu trente fils et trente filles et qu'il ait été enterré au Calvaire [10]: » ce qui le frappe, ce qui le navre, c'est que depuis ce jour néfaste toute la lignée d'Adam est ***en peine et en frichon*** [11]. Et voici en effet que Caïn tue Abel dans les déserts d'Abilant [12]; voici que le déluge engloutit l'humanité et

[1] C'est, à peu de chose près, la disposition que l'auteur des *Nerbonesi* attribue aux tapisseries qui ornaient la grande place de Paris, le jour du couronnement de Louis, fils de Charlemagne (*I Nerbonesi*, éd Isola, t. I, p. 340 et suiv.): *Intorno alla piazza* [di Parigi], *in quattro parti, ogniuno di per sè, furono posti i tappeti e cortine, à similitudine delle quatro fede del mondo, come Giudei, Pagani, Saraïni e Cristiani*. Rien n'est plus précieux que ces quatre chapitres (XIX-XXII) dont on n'a encore tiré aucun parti. Il ne faut pas cependant oublier que les *Nerbonesi* ont été composés durant la première moitié du XIVe siècle, et dans un pays où il était resté plus de traditions de l'antiquité que dans notre France.

[2] *Ogier le Danois*, éd. Barrois, v. 4102.

[3] *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 257, v. 11.

[4] *Gaydon*, éd. S. Luce, v. 1242.

[5] *Renaus de Montauban*, l. l, p. 410, v. 37.

[6] *Auberi le Bourgoing*, éd. Tobler, p. 104, v. 10.

[7] *Fierabras*, éd. Krœber et Servois, v. 1180.

[8] *Jerusalem*, éd. Hippeau, v. 6988.

[9] Honoré d'Autun, *Imago Mundi*.

[10] *Id.*, *ibid.*

[11] *Jerusalem*, l. l, v. 6990.

[12] *Gui de Bourgogne*, éd. Guessard et Michelant, v. 2641.

que l'Arche vogue sur le déluge. Ce n'est pas sans surprise, d'ailleurs, que notre écolier apprend que « les hommes libres sont sortis de Sem, les serfs de Cham, et les chevaliers de Japhet [1]. » C'est ce qui peut, cependant, s'appeler une belle généalogie. Le spectacle de la tour de Babel ne l'afflige pas assez et le divertit trop, et rien ne lui paraît singulier comme ces hommes effarés qui parlent soudain « nonante-neuf langages » et ne s'entendent plus : *Qui demandoit la pierre, chius entendoit chiment* [2]. En revanche il ne voit pas, sans un recueillement douloureux, « le baron Abraham faire le sacrifice de son enfant que l'ange de Dieu prend entre ses bras et porte au ciel avec les innocents [3]. » Dès lors il ne se plaît qu'aux grandes guerres et aux grands miracles. Il suit d'un œil ardent Josué, les Juges et les Rois, quand ils poursuivent vaillamment et mettent en fuite tous ces horribles petits peuples chananéens dont Israel était entouré : « Que n'étais-je là, » dit-il en finissant. Mais il est trois prodiges qui résument pour lui toute l'histoire de l'Ancien Testament; il est trois prodiges qui ont joui, au moyen âge, d'une popularité vraiment incomparable et qui remonte à l'âge même des catacombes [4] : Daniel dans la fosse aux lions, Jonas dans la gueule du monstre, les trois enfants dans la fournaise [5]. D'un bond, notre futur chevalier s'élance jusqu'au Christ, après avoir donné un long regard à ce Judas Machabée qui avait tant de droits pour entrer d'emblée en ce corps d'élite qu'on appelle « les neuf preux. » Le voilà devant l'étoile de Bethléem, le voilà devant ce Dieu « qui est né de la Vierge si belle [6], » et il n'y a plus rien ici qui l'embarrasse. Il connaît la vie de Jésus, mieux que celle de son père lui-même [7]; mais, là aussi, il est

[1] Honoré d'Autun, *Imago mundi*.
[2] *Bastart de Buillon*, v. 5477-5379.
[3] *Amis et Amiles*, v. 1278-1284.
[4] Edm. Le Blant, *Etudes sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*. Paris, Imp. Nat., 1878, p. 39.
[5] *Chanson de Roland*, v. 3100-3106. Cf. *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 175; *Gui de Nanteuil*, éd. P. Meyer, v. 11665-11667. etc.. etc.
[6] *Charroi de Nimes*, éd. Jonckbloet, v 273.
[7] On trouvera un cours complet d'histoire sainte POPULAIRE, et, en particulier, un récit complet de la vie de Jésus dans les chansons suivantes : *Antioche* (discours du Pape avant la croisade; éd. P. Paris, I, pp. 58, 59) *Jerusalem*, éd. Hippeau, v. 6979-7049 ; *Doon de Maience*, éd. A. Pey, v. 4040 et ss.; — *Amis et Amiles*, éd. Conrad Hoffmann, v. 1277-1321; — *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, pp. 175-176; — *Acquin*, éd. Jouon, v. 2632-2666;

certains faits qu'il affectionne davantage et loge plus profondément dans sa mémoire : c'est (sans parler des Noces de Cana qui le ravissent toujours et où il transforme le maître d'hôtel de l'évangile, l'*architriclinus*, en un *saint Architeclin*), c'est la résurrection de Lazare [1]; c'est le repentir de Marie-Madeleine, qui « des lermes de son cuer fist tele fondoison » qu'elle en lava les pieds de Dieu « entor en environ [2] ; » c'est la conversion miraculeuse de ce Longin qui était aveugle et que le sang du Calvaire « illumina » soudain [3]. Il se les rappelle, il les raconte dans tout leur détail, et, pleurant à pleins yeux, récite toute la passion du Christ « qui fut mis en la croix asprement; » fut couronné *de joins marrages et d'espines poingnans* [4] ; eut le cœur fendu en deux [5]; fut couché doucement dans ce sépulcre que les Sarrazins, « cette pute gent haïe, » ont si longtemps possédé pour la plus grande honte de la race chrétienne; descendit jusqu'au fond de l'enfer d'où il fit triomphalement sortir tous ses amis; ressuscita le troisième jour, et remonta bientôt dans ce beau ciel où n'entreront jamais les juges iniques, ni les mauvais barons, ni les lâches, ni les traîtres [6].

Telle est « l'Histoire sainte » à l'usage du jeune baron féodal. Il n'en sait, à vrai dire, ni beaucoup moins, ni beaucoup plus, et y mêle, çà et là, je ne sais quelles ridicules légendes empruntées aux évangiles apocryphes, je ne sais quelles superstitions puériles et stupides [7]. Mais, somme toute, nous venons d'exposer

— *Ogier le Danois*, éd. Barrois, v. 11603-11673; — *Fierabras*, éd. Krœber et Servois, v. 1168-1233, etc., etc.

[1] Dernières paroles de Roland : « Veire paterne, ki unkes ne mentis, — Seint Lazarun de mort resurrexis. » (*Chanson de Roland*, v. 2384-2385). — *Jerusalem*, éd. Hippeau, v. 7018 ; — *Gui de Bourgogne*, éd. Guessard et Michelant, v. 1893; — *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p 175; — *Antioche*, l. l. t. I, p. 5; — *Ogier*, l. I, v. 11669 ; — *Bataille Loquifer*, Bibl. Nat., fr. 2494, f. 176, v°

[2] *Jerusalem*. éd. Hippeau, v. 7022, etc.; *Gui de Bourgogne*, l. l, v. 1894, 1895 ; *Renaus de Montauban*, l. l. p. 175 ; *Bataille Loquifer*, l. l, f° 176 v°.

[3] *Amis et Amiles*, éd. C. Hoffman, v. 1306-1307 ; *Jerusalem*, éd. Hippeau, v. 7031-7036; *Gui de Bourgogne*, l. l, v. 1892; *Renaus de Montauban*, l. l, p. 176; *Fierabras*, l. l, v. 1207 et suiv.

[4] *Amis et Amiles*, l. l, v. 1300 et suiv.

[5] *Doon de Maience*, l. l, v. 4045.

[6] *Amis et Amiles*, l. l, v. 1308-1316.

[7] Voir notamment l'histoire du chapon que l'on sert à la table d'Hérode et qui reprend soudain sa vie avec ses ailes (*Ogier le Danois*, éd. Barrois, v. 11617 et suiv., etc., etc.).

très impartialement l'exacte étendue de ses connaissances, d'après les textes de ces chansons de geste qu'il entendait si souvent à la table de son père, qui étaient si profondément populaires et formaient une encyclopédie à sa portée. Les vitraux, œuvre cléricale, avaient une tournure plus érudite et n'étaient pas toujours compris de l'enfant noble. Les tapisseries et toiles peintes tenaient le milieu entre nos épopées et les vitraux, et c'est sur elles que nous ramenons ici l'attention de notre lecteur.

X

L'histoire profane est à peu près ignorée de notre enfant, et il a même quelque peine à comprendre les peintures qui sont dues aux décorateurs des places et des rues de sa ville natale. Trois épisodes, trois noms résument à ses yeux toute l'histoire de l'humanité avant le Christ, en dehors du peuple de Dieu : Troie, Alexandre, César. Le reste est de la nuit ; le reste n'est rien.

L'histoire de Troie ne lui apparaît guère que comme un épisode chevaleresque, et il ne se figure pas les *Grejois* et les Troyens autrement que comme des chevaliers de son temps, heaume en tête, haubert au corps, lance au poing. Aucune idée de couleur locale n'a jamais hanté ce cerveau, et la belle Hélène ressemble pour lui à la jeune châtelaine du château voisin. Mêmes cheveux blonds en tresses longues, même corset de couleur vive, même allure gaillarde et, pour tout dire, même coquetterie dont l'enfant ne se rend pas encore un compte exact.., heureusement pour lui. A parler franc, il préfère Hector à Achille, et je l'en félicite : ce goût pour les vaincus est bien chrétien, et je ne m'étonne pas de voir Hector admis parmi les neuf preux au lieu de son vainqueur. La sympathie que notre futur chevalier professe pour les Troyens est d'autant moins étonnante qu'il considère très gravement la France comme une sorte de colonie de « Troie la grant, » et que cette étrange légende circule autour de lui. Mais l'attrait des vieilles fictions homériques, bien que défigurées par vingt copistes inintelligents, cet attrait suffirait à le captiver longtemps. Achille *le guerrier*, la belle Helaine *qui tant fist à prisier*, que Paris « *embla* à Menelaüs » et *que Menelaüs conquist puis à l'acier*,— *Quant chil*

de Troie furent tuit essillié [1], le vieux Priamus *à la barbe chenue*, et ce siège de dix ans durant lequel succombèrent 870,000 Grecs et 680,000 Troyens [2], tous ces récits emportent l'imagination de notre futur chevalier dans le pays du rêve, et, qui mieux est, de l'idéal. Le jour où l'on montra au jeune Alexandre les peintures qui, dans sa tente, représentaient le siège de Troie : « C'est ainsi, dit le fils de Philippe, que je traiterai le roi Darius [3]. » Notre enfant est moins ambitieux, et quand cette même histoire de la chute d'Ilion est offerte à son regard, il se contente de dire en dedans de lui : « Je voudrais ressembler à Hector. »

Plus populaire encore est l'histoire d'Alexandre, qui n'est parvenue jusqu'aux hommes du douzième siècle qu'avec tout l'appareil légendaire du Pseudo-Callisthènes, toute surchargée de fictions ridicules et d'ornenents de mauvais goût. Cette histoire d'Alexandre, il semble véritablement que ce soit un aimant très puissant, auquel sont venus successivement s'agréger, par la force des choses, tous les mythes, toutes les superstitions, toutes les fables de l'antiquité. César lui-même, non, César n'a pas été un aimant aussi « attirant, » et il lui a manqué de faire autant travailler les imaginations orientales. Alors même que cette merveilleuse histoire n'aurait pas été représentée sur ces tapisseries populaires, sur ces décors de rues dont nous parlions, notre jeune baron l'aurait certainement apprise à d'autres sources. Quoi qu'il en soit, il la sait par cœur, cette légende merveilleuse, et la répète à tous. Il connaît par le menu les enfances d'Alexandre et comment il dompta Bucifal : « Mout fu liés Alexandres quant il vit le ceval — Qui vers lui s'umelie et ne li fit nul mal [4]. » L'enfant féodal compare souvent l'éducation qu'Aristote d'Athènes donna au jeune prince avec celle qu'il reçoit lui-même. Il voit le fils de Philippe triompher d'un prince grec qui s'appelle Nicolas ; créer douze pairs, tout comme Charlemagne ; faire le siège d'Athènes ; accepter fièrement le défi du roi Daire ; commencer la grande guerre par le

[1] *Anseïs, fils de Girbert*, B.N., fr. 4999, f° 237. Cf. f° 203, et surtout *Alexandre*, éd. Michelant, p. 56, v. 13-23.
[2] Ce sont les chiffres « exacts » que fournit Honoré d'Autun.
[3] *Alexandre*, l. l, p. 56, v. 25-29.
[4] *Alexandre*

fameux assaut de la Roche ; faire le siège de Tyr ; gagner sur les Persans la grande bataille de « Pale ; » punir généreusement les misérables qui *Daire lor signor lige ont mort en traïson ;* descendre au fond de la mer dans *un moult riche tonnel qui fu de voirre blanc ;* voyager dans l'Inde sous la conduite du roi Porus qui avait été son mortel ennemi, et atteindre avec lui les fameuses bornes d'Artus ; échapper aux sirènes, à ces « pucelles de l'eau, » et à vingt autres enchantements qui n'étaient ni moins étonnants ni moins dangereux ; assister au bain miraculeux que prennent tous ses chevaliers dans la fontaine *qui sort del flum de Paradis* et *qui la gent rajeunist quatre fois cascun jor ;* s'arrêter devant les « arbres prophétiques, » les interroger sur sa destinée et apprendre d'eux qu'il mourra *à un an et un mois ;* recommencer la guerre ; marcher de victoire en victoire jusqu'à Babylone; soumettre la terre d'Amazone où il n'y a que des femmes et dont la reine Amabel vient lui rendre hommage à la tête de mille pucelles *laissant dehors la crine qui pent bloie ;* mourir enfin, empoisonné par le *fel Antipater*, pleuré par ses douze pairs et par le monde entier, et n'ayant qu'un regret, un seul regret, en mourant: celui de ne pas avoir eu le temps de conquérir la France, cette tête de monde, et Paris dont il eut fait sa capitale [1]. Ainsi vit, ainsi meurt Alexandre, et c'est sous cette forme que notre petit damoiseau aime à raconter cette merveilleuse histoire, qui ressemble pour lui au plus amusant, au plus varié, au plus étincelant de tous les contes de fées.

Il faut bien le dire, ou plutôt le répéter, César, plus moderne et partant moins légendaire que le fils de Philippe, n'a pas projeté dans notre moyen âge la même clarté qu'Alexandre. Il n'est pas apparu à nos pères avec la même auréole, avec la même étoile au front. On en a été réduit, pour lui faire honneur, à traduire la *Pharsale* en vers médiocres : c'est peu. Notre jeune baron lui-même était vraiment trop intelligent pour ajouter foi aux hâbleries de ce méchant auteur d'*Auberon* qui fait stupidement de Jules César l'heureux fils de Brunehaut, l'heureux époux de la fée Morgue, l'heureux père de ce nain illustre qui fut l'ami d'Huon de Bordeaux. Bien que figurées sur ses tapisseries,

[1] *Alexandre*, l. I, p. 524, v. 7, 8, 11, etc. Toutes les citations précédentes sont tirées du même roman, dont cette page est un très substantiel et très rapide résumé.

ces fables [1] l'irritent, et deux idées seulement hantent son esprit : c'est que César, le grand César, a été un jour le maître absolu du monde et que ses meurtriers, chose étrange, ont été les ancêtres de Ganelon [2]. Comment noue-t-il ces idées l'une à l autre ? Il n'en sait rien lui-même, et nous avons ici le devoir de respecter la candeur de son ignorance.

La France, voici la France, et le cœur de notre futur chevalier bat malgré lui, quand il se trouve en présence des peintures populaires qui sont consacrées à l'histoire de son pays. La Grèce et Rome disparaissent : reste la France qu'il aime. Ne demandez pas d'ailleurs à cet amour sincère et profond, ne lui demandez pas la forme qu'il a revêtue en 1789 : ce ne serait ni scientifique, ni raisonnable. Il aime une France qui se compose d'une cinquantaine de nos départements,lesquels en ont trente autres (ceux du midi), comme tributaires. Limites un peu vagues,mais amour très précis.Avec cela,mille erreurs singulières et qui ont eu une étrange fortune dans le monde. Où est-elle née, cette idée énorme que notre race descendait de celle de Troie ? Et à qui devons-nous la conception première de cette ethnographie plus que bizarre ? Depuis Frédegaire, et à travers l'auteur des *Gesta regum*, à travers Paul Diacre , Aimoin, Sigebert de Gembloux et Vincent de Beauvais, elle est acceptée par les clercs et n'a guère cours parmi les ignorants, nobles ou autres [3]. La légende, au reste, est des plus enfantines et se permet avec l'histoire des privautés dont on ne peut que sourire, sans se fâcher. Le bon Philippe Mouskes raconte la chose après vingt autres, avec une naïveté qui n'a rien perdu de sa fleur. Écoutez : « Quand les Troyens durent quitter leur ville en feu, une partie d'entre eux se refugièrent dans cette Pannonie qui porte aujourd'hui le nom de Hongrie et y bâtirent certain jour une ville qui s'appela Sicambre. » Va pour la ville de « Sicambre » ; mais ce qui est autrement curieux, c'est que nous sommes brusquement transportés (ô

[1] *Roman d'Auberon*, éd. A. Graf, v. 1033 et suiv. — *Epopées Françaises*, III[2] pp. 726, 727.

[2] *Chanson de Roland*, texte rétabli d'après les manuscrits de Venise (IV) et de Paris : *Par Guenelun grant peine m'est creüe. — En vieille geste est mis en escriture — Si anceisur encriesme felun furent — E felunie ourent tuit en custume. — El' Capitolie à Rome en firent une* — LE VIEIL CESAR OCIRENT IL PAR MURDRE (éd. L. Gautier, v. 1850[5] et suiv.)

[3] De Reiffemberg, *Chronique de Philippe Mousket*, l. I, p. CCXLIII.

chronologie) à l'époque où régnait Valentinien I. Cet empereur, menacé par les Alains, se jette aux bras des « Troyens » et leur accorde, pour dix ans, une exemption de tribut. Les Sicambres lui viennent en aide ; mais il ne faut plus penser, même après ces dix ans, à leur réclamer quelque tribut que ce soit. Ils se veulent indépendants et conquièrent toute la Gaule. Là dessus meurt Antenor, qu'on aurait cru vraiment mort depuis longtemps, et il est fort heureux que l'on trouve alors un fils de Priam, Marcomire, dont on fait le premier roi de « Gaille [1]. » Son fils est Pharamond, et le reste va de soi. Quelle histoire ! Et combien la vraie est plus belle !

Ces origines troyennes n'étaient pas réellement populaires, et notre enfant ne les connait que d'après les dires de son clerc ou de quelque jongleur raffiné et savant. Les grandes invasions des Barbares ont laissé en son esprit une trace plus profonde : il sait qu'il y eut dans notre histoire une heure solennelle, une heure terrible, et que les Vandres ont failli tuer la France dans l'œuf. Or, les Vandres, à ses yeux, ce ne sont pas seulement les Vandales de 406, mais encore toutes les

[1] *Chronique de Philippe Mouskei*, l. I, vers 158-259. C'est à dessein que nous avons préféré ici la version légendaire adoptée par Philippe Mousket à une autre fable plus compliquée et qui a fait encore un plus beau chemin dans le monde. — « Frédegaire (VII° siècle) est le premier qui indique cette théorie historique [des origines troyennes] dans son *Historia Francorum epitomata*. Il dit qu'après la prise de Troie, ceux qui quittèrent la ville se divisèrent en deux troupes : l'une sous la conduite de Francus s'avança jusqu'aux bords du Rhin et, du nom de leur chef, ceux qui la composaient s'appelèrent *Franci*; l'autre resta sur les bords du Danube, et ceux-là, du nom de leur chef Torchus, furent appelés Torchi. Frédegaire, en d'autres ouvrages, répète cette assertion qu'il assure avoir tirée d'Eusèbe. La Chronique intitulée : *Gesta regum Francorum* (VIII° siècle), la Chronique de Moissac (id.); celle d'Adon (IX° siècle), Sigebert (XI° siècle), Hugues de Fleury (XII°), Alberic de Trois Fontaines (XIII°) négligent de rappeler l'opinion de Frédegaire sur les Turcs. Cette opinion n'avait pas cependant été abandonnée. La Chronique de Roric (XI° siècle) et celle d'Aimoin la répètent ; mais nous n'avons pas vu jusqu'ici mentionner le nom de Troïlus. Les Grandes Chroniques de France le signalent pour la première fois : « Turcus et Francio, disent-elles, étaient cousins germains : car Francio était fils d'Hector et Turcus fils de Troïlus. » Il est certain qu'à partir du XII° siècle, Troïlus est regardé comme le père des Turcs. Hugues de Saint Victor l'indique dans sa Chronique universelle ; Vincent de Beauvais le répète, et enfin Raoul de Presles dans sa traduction de la *Cité de Dieu*, résume, au XIV° siècle, toutes les anecdotes antérieures. » (*Nouvelles françaises en prose du* XIII° *siècle*, publiées par MM. L. Moland et L. d'Héricault, Introduction ; pp. LXIV-LXV ; *Roman de Troïlus*, pp. 117-304.)

hordes germaines et finnoises. Il ne les distingue pas fort nettement des Sarrazins, et fait honneur de leur défaite à un Charles Martel qu'il n'est pas très loin de confondre avec Charlemagne. Cet illustre Clovis à qui nous devons le premier essai solide de notre unité nationale, ce grand politique et ce grand soldat, il n'en sait guères que le nom : « C'était, dit-il, un Sarrazin qui, pendant vingt-six ans, persécuta les chrétiens et les fit pendre ou écarteler. Mais Dieu, le roi de Paradis, l'aima tant qu'il le fit baptiser à Saint-Denis, et depuis lors, il fut plus que jamais *preuz et poesteïz.* » Telle est toute l'histoire *dou premier roi de France qui crestien devint*[1]. De Clovis, notre écolier ne fait qu'un bond jusqu'à Charlemagne, et toute l'histoire de la France se résume pour lui dans l'Empereur à la barbe fleurie. Il le suit, ce fils de Pepin, il le suit depuis sa naissance jusqu'à sa mort, avec un regard qui est plein d'admiration et d'amour ; il contemple, avec un enthousiasme presque savant, la série de tableaux que les peintres populaires lui consacrent. Un premier médaillon lui montre le jeune Charles dans l'Espagne païenne, où il s'est refugié, sous le nom de Mainet, pour échapper aux traîtres qui ont usurpé le trône de son père : le futur empereur fait bientôt connaître de quel sang il est sorti et offre à la fille d'un roi sarrazin, à la belle Galienne, les charmantes prémices de sa gloire à venir. Un second tableau le représente à Rome où il fait triomphalement rentrer le Pape avec l'aide puissante du danois Ogier ; un troisième nous transporte sur le champ de bataille d'Apremont, dans l'Italie du midi, d'où Charlemagne chasse enfin les Arabes envahisseurs et où il assiste aux premiers exploits de son neveu Roland. Les trois scènes suivantes ont pour sujet les grandes luttes du roi de France contre ses vassaux révoltés, contre Girard de Viane que notre peintre a le tort de confondre avec Girard de Roussillon, contre Ogier le Danois, contre les quatre fils Aimon. Puis, voici le grand empereur à Jérusalem où il baise pieusement le Saint Sépulchre arrosé de ses larmes, et à Constantinople d'où il rapporte les reliques de la Passion. Toute la guerre d'Espagne se déroule ensuite aux yeux de notre enfant comme aux nôtres, en une série de compositions originales et fortes qui se terminent par la figure gigantesque

[1] *Floovant*, éd. Guessard et Michelant, v. 3-14.

de Roland mourant en conquérant sur un sommet d'où il contemple l'Espagne. Il ne reste plus qu'à prendre part, par le regard ou par la pensée, à l'horrible, à l'interminable guerre de Charles contre les Saxons et leur roi Guitequin; mais les dernières années d'une aussi belle vie, n'ont pas, hélas! le caractère victorieux des premières. Deux fois centenaire, Charles, avant de mourir, place tristement la couronne d'or sur le front d'un héritier tremblant et frêle, qui est entouré de traîtres et va succomber sous leur effort. Cependant Dieu ne permet pas le triomphe d'un tel crime et envoie à Louis cet illustre libérateur de la chrétienté et de la France qui s'appelle Guillaume « au fier bras » ou Guillaume d'Orange; héros comparable à Charles lui-même, qui, après avoir châtié les traîtres et relevé le trône du nouvel empereur, se fait battre très glorieusement à Aliscans par les hordes païennes, et triomphe enfin de cette gent maudite dans un second combat, qui fut glorieusement livré sur le même champ de bataille, et dont le souvenir a rempli tout le moyen âge.

Après Aliscans, notre futur chevalier ne sait plus rien de notre histoire. Il se perd dans tous nos Charles et dans tous nos Louis, et arrive sans transition au Concile où fut prêchée la première croisade «par l'apostoile de Rome.» Le saut est prodigieux, mais l'enfant ne se doute pas qu'il le soit.

Voici, d'ailleurs, que nous sommes maintenant au courant de toute sa science. Il convient d'ajouter que c'est là un maximum [1], et qu'un certain nombre de jeunes nobles étaient en réalité moins instruits que celui dont nous racontons les enfances. Nous ne voudrions excéder en rien.

[1] Aucun baron peut-être ne savait alors les éléments de la philosophie, aucun n'aurait pu dire, avec les auteurs du XIIe siècle, qu'il y avait trois facultés dans l'âme: l'intelligence, la raison et la mémoire. Un auteur allemand, Schultz, estime que l'on apprenait aux enfants nobles quelques éléments de droit pratique (l. I. 1, 125) En ce qui concerne la France, nous n'en avons pas la preuve.

XI.

L'éducation du corps était en somme celle que ces générations militaires et rudes tenaient surtout en estime, et il serait malaisé d'en exagérer l'importance [1]. De sept à quinze ans, l'enfant apprenait surtout l'escrime et la chasse, et nous ne parlons plus ici que pour mémoire de l'équitation, dont il savait déjà les premiers éléments. C'est alors qu'il commençait à vivre familièrement, j'allais presque dire « fraternellement » avec son cheval, et à ne faire qu'un avec lui. L'*escremie* lui coûtait plus de peine, et c'était parfois toute une affaire. Si les bons maîtres manquaient dans le pays, on envoyait le jeune homme chez quelque chevalier mieux partagé : « Rappelle-toi, lui disait-« on, que tu seras trop heureux un jour de posséder une telle « science, et tes ennemis (car tu en auras) en sauront quelque « chose [2]. » Il y avait autant d'escrimes que d'armes différentes : escrime de l'épée, escrime de la lance, escrime du bâton [3]. C'est à ce dernier exercice qu'Aubri le Bourguignon est un jour convié, et il ne s'y prête qu'avec une extrême répugnance [4]. L'escrime cependant était, en général, la grande distraction, le plaisir favori des jeunes gens. Tandis que les vieillards jouaient gravement aux « tables » et surtout aux échecs, les *bacheliers*, après dîner, s'amusaient à *escremir* ou à sauter dans les prés [5]. On connaît ce charmant tableau qu'à peint l'auteur du *Roland* : « Sous un pin, près d'un

[1] Le chevalier devait avoir un corps sain et robuste, savoir courir, grimper, sauter, tirer de l'arc, lancer le javelot, se servir du bouclier et du glaive. (textes haut allemands, cités par Schlutz I. I.) V. dans le même livre un texte précieux de la « Vita sancti Thomæ auctore Willelmo, filio Stephani »; ed. Giles, p. 178.

[2] Quant Raous fu jouvenciax à Paris — A escremir ot as effans apris. — Mestier li ot contre ces anemis (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 112).

[3] Richart sout escremir o virge et o baston (*Roman de Rou*, v. 3824).

[4] Congres apele Auberi le baron ; — « Vassal, prendés l'escu et le baston, — Un petitet nos esbanoieron ; — Plus volentiers et mieux en mengeron » (*Auberi*, éd. Tobler, p. 7, v. 31 et 33).

[5] Quant li rois a digné, — Lors va esbanoier pour son cors deporter — Et li un escremissent et salent par ces prés (*Fierabras*, éd. Servois et Krœber, p. 88).

églantier, est un fauteuil d'or massif. — C'est là qu'est assis le roi qui tient douce France. — Son corps est beau et fière est sa contenance. — A celui qui veut le voir, pas n'est besoin de le montrer... — Quinze mille chevaliers de la douce France — Sont assis près de lui sur des tapis blancs : — Les plus sages, les plus vieux jouent aux échecs. — Et les bacheliers légers à l'escrime [1]. Il est aisé de reconstituer toute cette scène, qui se passe joyeusement dans un verger, au milieu d'un beau jour, avant une séance de la cour plénière, avant l'arrivée des messagers païens. Mais il faut ajouter que le spectacle n'était pas toujours aussi reposant, et rien n'était quelquefois plus dangereux que ces assauts et ces duels fictifs. Ces jeunes gens avaient le sang chaud, et en venaient trop facilement aux querelles, aux jalousies, aux coups. Après s'être diverti, on se tuait. L'une des péripéties principales de ce farouche roman de *Raoul de Cambrai* est précisément la mort des deux fils d'Hernaut de Douai, qui sont tués, un lundi de Pâques, après une partie d'escrime [2]. Que de malheurs ont été la suite de ce crime, contre lequel le trouvère ne s'indigne pas assez vivement! Que de sang versé ! Que d'autres crimes !

La chasse présentait moins de dangers, avec un attrait bien plus vif. Il ne connaît pas la société du moyen âge, celui qui ne sait pas jusqu'à quel point nos pères aimaient la chasse : c'était, après la guerre, leur passion et leur vie. Ces donjons du XIIe siècle, malgré l'aspect gracieux que leur ont prêté des crayons trop ingénieux, ces gros et lourds châteaux étaient tristes, et, dès qu'ils le pouvaient, leurs habitants se jetaient dans le grand air. Couverte de forêts qu'on défrichait lentement, et où pullulaient les sangliers énormes et les grands cerfs, la France se prêtait singulièrement à ces goûts de nos barons ; mais il en résultait que la chasse était devenue une véritable science, très compliquée, et un métier fort sérieux, qui devait nécessairement

[1] *Chanson de Roland*, v. 104-117.

[2] Cil chevalier comencent à jouer — A l'escremie, por lor cors deporter. — Tant i joèrent, à mal l'estut torner. — Après lor giu lor covint à irer. — Les fix Ernaut i covint mort jeter, – Cel de Douai qui tant fist à loer (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 22). Le héros du poème, Raoul, est accusé de ce double assassinat. C'est sans doute la même pensée qui anime Aubri le Bourguignon quand il dit : « Ainsi d'escremir ne vint jor se mal non (l. I, p. 8). »

être précédé d'un long apprentissage. C'est ce métier que le jeune noble apprenait entre sa septième et sa quinzième année, et nous allons le voir à l'œuvre.

L'enfant, comme nous l'avons dit, commençait à chasser depuis l'âge de sept ans [1], et l'industrie de ce temps fabriquait évidemment de petits arcs et de petites flèches à l'usage de ces apprentis chasseurs. Mais il y avait plus, et la chasse était alors un art que l'on enseignait fort longuement et gravement. Il existait des maîtres, des professeurs de chasse [2]. Le cours se divisait fort naturellement en deux parties : la vénerie, d'une part, et la fauconnerie, de l'autre, laquelle formait à elle seule une science très étendue, très abstruse et dont les quatre principales leçons pourraient porter ces titres significatifs : « Faire voler l'oiseau. — Le nourrir comme il convient. — Savoir l'appeler. — Savoir le tenir [3]. » Aussi se passait-il un long temps avant que l'élève pût véritablement profiter des leçons de son maître, et s'écrier très fièrement comme le jeune Huon de Bordeaux : « Je sais *muer* les « éperviers ; je sais chasser le sanglier et le cerf ; je sais sonner « du cor quand j'ai tué la bête ; je sais donner la curée aux « chiens [4]. » Voilà ce qui peut s'appeler une belle éducation, et nous le disons sans rire. Car il ne faudrait pas juger les mœurs du XIIe siècle d'après les nôtres, et il n'y a pas de pire historien que celui qui ramène tout à l'époque où il vit.

Transportons-nous plutôt dans une de ces vieilles forêts qui avoisinaient les châteaux : c'est là que le jeune noble passe les deux tiers de sa vie, comme un rude gaillard bien bâti qui hume l'air frais, sans faire d'idylle. Ce qu'il cherche, ce qu'il voit dans le bois, ce ne sont, croyez-le bien, ni les ruisseaux ni les fleurs, mais les traces du sanglier ou du cerf dans la terre humide ou sur le gazon fin. C'est réaliste, si vous voulez ; mais vrai. Telle sera

[1] *Doon de Maience*, éd. A. Pey, v. 181.

[2] *Tristan*, éd. Fr. Michel, p. 86, 10 ; p. 87, 15 ; p. 95, 17. Citation de Schultz, comme les deux suivantes.

[3] Vont li enseignier et mostrer — Comme on doit *faire oisel voler*, — *Paistre, reclamer et tenir* (*Chronique des Ducs de Normandie*, éd. Fr. Michel, v. 13679).

[4] *Huon de Bordeaux*, éd Guessard et Grandmaison, v. 2221. — Et s'out apris vaslez petit — De faucons et d'ostor muier. — Nus ne sout plus de riveier, — De chiens, de moetes, de berser, De prendre un cerf ne un sengler (*Chronique des Ducs de Normandie*, éd. Fr. Michel, II, 21579).

l'occupation et la fièvre de toute sa vie, avec la guerre dont la chasse est l'apprentissage. Qu'est-ce que reproche Ganelon à Roland, au plus grand de nos chevaliers légendaires? c'est de passer toute une longue journée à corner pour un lièvre [1] ou pour deux pluviers [2]. Et quand un de nos vieux poètes vient faire l'éloge du plus grand de nos chevaliers historiques, de ce Godefroi de Bouillon dont on ne saurait parler sans un battement de cœur : « Il désire, dit-il, la bataille contre les païens plus qu'or fin et argent monnayé, plus que déduit de pucelle, plus que vol de faucon [3]. » Comment! plus que *vol d'esmerillon!* plus que *déduit de gerfaut* [4]. Ah! c'est beaucoup dire en peu de mots.

L'enfant vivait donc en plein bois, au milieu d'un gibier qu'il apprenait à connaître et à chasser. De retour au château, il allait, tout d'abord, visiter ses levriers et les perches sur lesquelles se tenaient les faucons de son père. *Faucons sur perche avez, et vair et gris* [5] : c'était alors ce que l'on disait des barons qui passaient pour très riches. Posséder des oiseaux de chasse et des fourrures, c'était, comme nous le dirions aujourd'hui, être plusieurs fois millionnaire. Voulait-on faire un riche présent, notamment à une dame? on lui envoyait un faucon. Rien n'était plus galant [6]. Les enfants, d'ailleurs, avaient leurs chiens et leurs éperviers à eux, et y attachaient le plus grand prix. De charmants épisodes de nos Chansons de geste mettent en lumière cette passion sauvage du jeune noble, cet amour pour le chien ou pour le faucon, bien plus vif que tout autre amour. Car les jeunes filles elles-mêmes ne venaient qu'au second rang : *longo proximæ intervallo.*

Vivien [7] est le fils de Garin d'Anseune ; il est le petit-fils d'Aimeri de Narbonne ; il est le neveu du grand Guillaume au court nez. Mais le pauvre Vivien, hélas! a été tout enfant livré aux Sar-

[1] *Chanson de Roland*, v. 1780.

[2] Dans *Jehan de Lanson*, Ganelon s'écrie en effet que, « pour prendre deux pluviers, » Roland chasserait toute la journée (Bib. Nat., fr. 2495, f. 21).

[3] *Antioche*, éd. P. Paris, II, 211.

[4] *Ib.*, II, 219.

[5] *Garins li Loherains*, éd. P. Paris, II, 218. C'est le langage que tient Béatrix à son mari Begon de Belin.

[6] *Girbert de Metz*, l. l., f. 260 v°.

[7] V. plus haut le récit de sa mort à Aliscans.

razins pour sauver la vie de son père, et le roi Gormond, un pirate danois, s'est un jour emparé de lui, et l'a vendu pour cent marcs à la femme d'un marchand nommé Godefroi. Cette femme le fait passer pour son fils et essaie de lui donner une bonne petite éducation bourgeoise et marchande. Mais le sang est là, mais la vocation est là, et, fils, petit-fils, neveu de héros chevaleresques, Vivien ne peut avoir que des appétits et des goûts de chevalier. « Je vais, lui dit le marchand, je vais t'apprendre comment on « achète et comment on vend. — Non, non, s'écrie l'enfant, qui a « huit ans, je ne désire qu'un cheval, deux chiens et un épervier. » Il les désire si vivement que, chargé par Godefroi de faire le négoce et absolument impropre à cet emploi, il échange un beau matin cent « trousseaux » de marchandises contre les chiens et le faucon tant désirés. Il ne faut pas demander s'il fut battu; mais les coups n'y pouvaient rien, et, avec une naïveté digne d'une meilleure cause, l'enfant répondait tranquillement à son père qui le frappait : « Je vous assure, mon père, que ces levriers sont excellents, « et qu'il n'y en a pas de meilleurs pour prendre les cailles [1]. » Voilà l'enfant féodal, le voilà tout entier.

Le jeune Hervis de Metz ressemble étrangement à Vivien, et c'est en vain que l'on essaie d'en faire un marchand. Le sang se révolte, la noblesse se révèle. On a la malheureuse idée d'envoyer Hervis à la foire de Provins, et il y achète, pour trois mille marcs (payés comptant, s'il vous plait), un destrier, un faucon et un levrier. C'est cher [2]. Ah! comme ils riaient, les barons du XIII[e] siècle, comme ils riaient en écoutant ces récits qui étaient si conformes à leurs habitudes, à leurs goûts les plus chers. Ils en mouraient.

C'était là l'élément comique; mais l'amour des enfants pour la chasse et pour les animaux de chasse donnait lieu à des récits autrement dramatiques. Ce grand duel entre Olivier et Roland, cet immortel combat sous les murs de Vienne, qui a eu l'honneur de tenter la plume d'un Victor Hugo, savez-vous quelle en fut la première cause? Un faucon. Voyez-vous Roland qui est sorti du camp français, faucon au poing? Au dessus de Vienne, il a vu

[1] *Enfances Vivien*, Bibl. Nat. fr. 1448, fo 187-189. *Epopées françaises*, IV[2], 427, 428.

[2] *Hervis de Metz*, v. 360 et ss. *Epopées françaises*, IV[2], 414. Les deux légendes de Vivien et d'Hervis sont évidemment copiées l'une sur l'autre.

voler un *mellart* [1]. Le damoiseau lance son oiseau, prend deux *aines* et deux *mellars;* mais, hélas! perd son faucon dans un verger. Olivier se précipite, et appelle à lui le faucon, qui lui obéit et descend sur son bras gauche. Roland a tout vu : quelle colère ! « Qui es-tu, toi, crie-t-il à Olivier? — Je m'appelle Olivier de Gen« nes et suis fils du comte Renier. Mon oncle est Girard le fier, « que Charles veut chasser de Vienne par grande felonie. Mais « toi, comment t'appelles-tu? — Ami, dit l'autre, on m'appelle « Roland, et je suis le neveu de Charles, l'empereur puissant. « Ton oncle Girard, je le ferai pendre. En attendant, rends-moi « mon faucon. » Et ils s'injurient, et ils se menacent [2]. La scène est des plus primitives, et il faut être bien aveugle pour ne pas saisir, pour ne pas admirer les profondes analogies de cette poésie avec celle d'Homère.

Tous les enfants aimaient la chasse; mais il y en avait qui préféraient la Fauconnerie [3], et d'autres la Vénerie. Les uns tenaient

[1] Un canard sauvage.

[2] *Girart de Viane*, éd. P. Tarbé, pp. 74-78.

[3] Pour donner à nos lecteurs l'idée d'un « Cours élémentaire de fauconnerie aux XIIe et XIIIe siècles, » nous allons résumer en quarante propositions très claires le célèbre traité *De arte venandi* de l'empereur Frédéric II. Ce traité a été traduit en français au commencement du XIVe siècle (Bibl. Nat. fr. 12400) et au XVe (Bibl. Nat. fr. 1296). C'est d'après la première de ces deux traductions que M. Et. Charavey a publié un excellent Abrégé de l'œuvre de Frédéric, dont nous nous sommes servi (*Revue des Documents historiques*, t. I, p. 60-90, avec huit planches reproduisant les plus intéressantes miniatures du ms. 12400) et auquel nous voudrions donner, s'il se peut, une forme encore plus élémentaire et lumineuse.

I. DES DIFFÉRENTES ESPÈCES D'OISEAUX DE CHASSE, 1. Le *gerfaut*, entre tous les oiseaux de haute et noble volée, est celui qui offre les plus belles proportions. Son plumage est gris ou blanc; mais les blancs sont les plus recherchés. 2. Le *sacre* a la tête plus ronde, le bec plus bref, le cou plus fin, les plumes plus longues, les doigts plus courts. 3. Le *pèlerin* ou *passager* doit avoir la « cere » ou peau du bec et les pieds de couleur verdâtre. 4. Le faucon *gentil* n'est qu'une variété du *pèlerin;* mais il a la tête plus petite, les pieds moins grands, la couleur moins vive. 5. Le *lanier* est inférieur au *gentil* et a le cou plus gros, le corps charnu et long, le pied bleu, gras et court. 6. Toutes les espèces de faucons émigrent chaque année pour suivre les oiseaux voyageurs dont ils font leur proie. 7. C'est de juin à septembre que l'on prend les faucons *gentils* et en octobre les *pèlerins*. 8. Le faucon pris hors du nid, à l'état sauvage, s'appelle faucon *ramage;* celui que l'on prend tout jeune au nid est le faucon *niais*. 9. Les émerillons, autours, éperviers et gerfauts se nomment généralement « oiseaux de poing ». — II. DU FAUCON NIAIS ET DE SA PREMIÈRE ÉDUCATION. 10. Il n'est pas toujours aisé de prendre les petits faucons en leur nid qui est placé tantôt au haut d'un arbre, tantôt au sommet d'un rocher. 11. Dès qu'on

pour les oiseaux, les autres pour les chiens. C'était là un sujet de discussions interminables, durant les loisirs que la paix créait quelquefois aux barons dans ces châteaux un peu tristes et d'où l'ennui n'était pas toujours absent : « Y a-t-il rien, disait le fau-

s'en est emparé, il convient de les abriter avec le plus grand soin contre la trop vive chaleur, la pluie et la grêle. On les place à cet effet dans une *demeure* qui doit être à l'air par en haut et de trois côtés, et munie d'une terrine qui servira de baignoire aux oiselets. 12. Il ne faut pas que la *demeure* soit placée trop près d'un bois qui pourrait attirer le fauconnet.— III. De la mue 13. Les oiseaux pris au nid et élevés loin de leur mère supportent difficilement la mue. 14. C'est à la mi-avril, vers la saint Georges, qu'on doit nettoyer et purger le faucon, et le mettre à la mue, soit « sur la pierre, » soit en liberté. 15. La « mue sur la pierre » s'accomplit dans une chambre éloignée de tout bruit et où couche le fauconnier, qui fait sortir l'oiseau et en prend les soins les plus délicats. La « mue en liberté » s'accomplit sans l'aide du fauconnier et est beaucoup moins coûteuse. 16. Il n'y a de bons faucons que ceux qui ont victorieusement traversé l'épreuve de la mue, les faucons et les autours *muiers*. Les meilleurs sont ceux « de quatre mues ».— IV. De la nourriture. 17. Quand on prend le faucon au nid, il faut éviter de choisir les espèces qui vivent de poisson. 18. A défaut de chairs d'oiseaux, on emploiera celle des quadrupèdes, en préférant toujours les animaux sauvages aux domestiques. 19. Les viandes, provenant d'animaux d'âge moyen, seront données à l'oiseau de chasse crues, dépouillées de tous nerfs et tendons, encore chaudes ou chauffées artificiellement. On les découpera au préalable sur une table de bois. 20. Si l'on ne peut se procurer de ces viandes, on les remplacera par le fromage frais et recuit, non salé, ou par des œufs de poule mélangés et cuits avec du lait. – V. De l'apprivoisement du faucon. 21. Apprivoiser un oiseau de proie, c'est l'*adebonairir*. 22. Il y a deux espèces d'*adebonairissement*, suivant que l'on a affaire à un faucon *niais* ou à un *ramage*. 23. S'il s'agit d'un faucon *niais*, on le prive de liberté, dès qu'il est en âge de voler. Dans sa demeure on ne laisse ouverte qu'une seule issue, une petite porte appelée *treillette* ou *jaiole*, et c'est après quatre jours seulement que, pendant la nuit, on procède aux opérations de la *cilieüre* et du *rebouchage* dont il sera question plus loin. 24. S'il s'agit d'un faucon sauvage, on l'enferme dans un *maillolet*, c'est-à-dire dans une sorte de petit sac de lin où on le maintient énergiquement et d'où sort seulement la tête avec l'extrémité de la queue. 25. C'est dans le *maillolet* que le *ramage* subit les opérations de la *cilieüre* et du *rebouchage*, tandis que le *niais* les subit dans sa *demeure*. 26. La première opération notable de l'*adebonairissement* est en réalité le *cilieüre*, qui consiste à coudre les paupières de l'oiseau, à le *ciller*. 27. Vient ensuite le *rebouchage* qui consiste à lui *reboucher*, à lui rogner les ongles. 28. Ensuite on lui met le *jet*, c'est-à-dire une courroie qui soit assez large autour du pied pour ne lui faire aucun mal. A l'autre extrémité du *jet* qui est amincie, deux mailles de haubert, ou deux anneaux unis ensemble et nommés *tournet* servent à réunir le jet à la *longe*. C'est avec la longe qu'on lie le faucon au perchoir. Outre ces entraves, on fixe, au pied du faucon, un peu au dessus du *jet*, un grelot, appelé *nole* ou *campanelle* qui sert à retrouver l'oiseau quand il s'égare. 29. Pour reposer le faucon, on le met sur la « perche haute » ou sur le *sedile*. La perche haute est élevée au dessus de terre jusqu'au niveau des yeux de

connier, y a-t-il rien de plus beau qu'un beau faucon, bien dressé ? C'est déjà un plaisir charmant que de le prendre au nid, tout petit. Il est vrai que la chose n'est pas sans danger, et qu'à grimper aux arbres pour saisir les petis fauconnets, plus d'un brave homme s'est cassé la tête. Mais quelle joie quand on les tient et que l'on commence leur éducation dans la *demeure*, quand on leur coud les paupières, quand on leur *rebouche* les ongles, quand on leur attache le *jet* et la sonnette autour du pied! Et quel joli bruit que celui de leur *campanelle!* Je le préfère,

l'homme. Le *sedile* est un cône de bois supporté par une tige de fer qu'on enfonce en terre A la tige est fixé un anneau de bois ou de fer qui retient la longe. 30. On *décille* l'oiseau, peu à peu et avec les plus grandes précautions, pour l'habituer graduellement à la lumière. 31. Le fauconnier s'exerce, depuis quelque temps déjà à le porter à pied ou à cheval. La partie supérieure du bras (en certains pays on n'admet que le bras droit) doit descendre le long du corps qu'elle ne doit pas toucher ; l'avant bras est replié à angle droit. Il ne faut pas que l'oiseau se trouve trop près du visage de l'homme dont il aurait peur, et il doit avoir la poitrine opposée au vent. Le pire des fauconniers est celui qui s'enivre : car il tremble et ne sait pas *porter*. 33. On sort l'oiseau le matin, de préférence par une petite pluie, et, pour l'exciter, on lui donne à mordre les *tiroirs* qui consistent, l'un en quelques morceaux de viande fraiche (patte, aile, ou cou de geline), l'autre en quelques os ou en quelque muscle couvert de plumes. 34. C'est alors qu'on l'habitue à obéir à la voix du fauconnier, à son coup de sifflet et même à son geste. 35. Pour l'accoutumer à se jeter en temps utile sur la proie vivante, on emploie le *leurre*. Le leurre est un simulacre d'oiseau en drap rouge, muni d'ailes de perdrix, ou de peau de lièvre. Il est attaché à une laisse, plus ou moins longue, que le fauconnier fait plus ou moins rapidement tourner autour de lui. 36. L'*adebonairissement* dont nous venons de parler est l'adebonairissement *sans chapel;* mais il en est un autre que l'empereur Frédéric II se vante d'avoir importé de l'Orient et dont il a perfectionne le mécanisme : c'est l'*adebonairissement avec chapel*. 37. Le *chapel* du faucon est en cuir souple, et suit la forme de la tête qu'il emprisonne jusqu'au cou, ne laissant libre que le bec et les narines. Pour rafraichir la tête de l'oiseau, Frédéric avait imaginé le premier de le percer de petits trous en haut. Le *chapel* se prolonge en pointe sur le *haterel* ou la nuque. 38. C'est avant de mettre le chapel à l'oiseau qu'on le *rebouche*, qu'on lui attache les *jets* et la *campanelle*, et qu'on le *cille* enfin, afin de pouvoir lui ôter et remettre lé *chapel* à volonté. 39. La mise du *chapel* doit avoir lieu dans une chambre obscure, avec toute sorte de précautions. La courroie du *chapel* passe entre l'aile supérieure et la queue et est tenue par le fauconnier entre le *medius* et l'annulaire. On ne *décille* l'oiseau que quand il est habitué au *chapel*. 40. Tels sont les principes généraux du grand art de la fauconnerie. Le reste dépend de l'habileté individuelle du fauconnier et de la manière dont il accoutume l'oiseau à se jeter sur le gibier, à le saisir, à s'asseoir sur sa proie, à se laisser prendre et à revenir au poing. Rien n'est plus long qu'un tel apprentissage; mais, encore un coup, « rien n'est plus beau qu'un tel déduit. »

quant à moi, aux plus beaux airs des jongleurs. Mais j'avoue que je préfère encore les faucons à l'état sauvage, et que leur dressage a quelque chose de plus pittoresque et de plus vivant. Imagine-t-on rien de plus drôle que ce sac, ce *maillolet* où l'on enferme l'oiseau pour le « ciller » et le « reboucher? » Et quel spectacle vaut celui d'une perche ou d'un *sedile* où se tiennent, tout droits, les faucons immobiles ! Mais la joie qui surpasse ici bas toutes les autres joies, c'est quand, par une belle matinée de septembre, par un ciel bleu et un air frais, on part du château à cheval, les dames près de leurs barons, les chasseurs et leurs femmes portant sur leurs gants de cuir les beaux faucons *monteniers* de quatre *mues* [1], et tout ce petit corps d'armée courant gaiement à la découverte de la grue, de la huppe, du *malart* ou du héron. Les damoiseaux, les enfants ne sont pas au dernier rang. Ils lancent, ils *jettent* leurs faucons sur le premier gibier qu'ils rencontrent : l'oiseau part, fait sa pointe, fond sur la bête, lui enfonce ses ongles dans la chair, et s'assied sur sa proie jusqu'à l'arrivée du chasseur, qui la lui enlève et le rappelle sur son poing [2]. Voilà qui vaux mieux que tous vos grands levriers avec leurs aboiements sans fin, et vos ignorants veneurs avec leurs prétentions mal justifiées. La vénerie n'est qu'une habitude, et la fauconnerie est un art [3]. » — « On voit bien, répond

[1] Sor le poing ot... un faucon *montenier* — Qui fu *de quatre mues* (*Gaufrey*, éd. Guessard et Chabaille v. 4954). Si lui avoit tendu son faucon *montenier* — Qui fu *de quatre mues* (*Ibid.*, v. 5050). Es crier par ces perches ces faucons *monteniers* (*Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 166, v. 36). Le duc de Poitiers s'élance hors du rang plus vite qu'un faucon de montagne (*Girard de Roussillon*, trad. Paul Meyer, p. 81, § 145). — Ce passage fixe le sens du mot *montenier*. Albert-le-Grand, cité par Vincent de Beauvais, (*Speculum naturale*, lib. XVI, cap. LXX, t. I de l'édition de Douai, p. 1198) dit que l'une des principales espèces de faucons est le *montanum* MONTANARIUM. — Sur la mue des faucons, v., plus haut, notre petit Cours de fauconnerie. Les faucons qui avaient heureusement traversé l'épreuve de la mue s'appellent, dans toutes nos chansons, des *faucons* ou des *ostors muiers*, etc.

[2] Le passage suivant du *Loherains* (Bibl. nat., fr. 19160, f. 4 v°) est peut-être celui qui rend le plus exactement toutes ces péripéties de la chasse au faucon : « Sur un estau uns maillars li salli : — Gant son faucon li damoisiax gentis : — Après le gete... — Boins fut l'oisiax, n'ait pas de l'tot faili. — A premier tor le maillart abasti, — Trestoz ces ongles el' broont li feri; — Desur sa proie li boins faucons s'asist. — Cele part vint li damoisiaus Hervis, Isnelement sa proie li retint ; — L'oisel reclame ; li faucons li revint. »

[3] Cf., avec le livre de Frédéric II, le poème en 3600 vers de Deudes de Prades : *Dels auzels ca-sadors* ; le traité d'Albert-le-Grand *De falconibus, asturibus et accipitribus*, etc., etc.

le veneur qui prendra tout à l'heure notre enfant pour arbitre, on voit bien que vous n'avez pas accoutumé de vivre avec des animaux intelligents comme le sont mes veautres, mes brachets et mes levriers. La seule éducation d'un bon limier, sachez-le bien, réclame autant de soins que celle de vos faucons ; mais au moins la bête vous caresse et vous aime. Que me parlez-vous de vos départs pour la chasse à l'oiseau ? Ce qui est animé et tout à fait charmant, c'est la matinée d'une chasse au cerf ou au sanglier. Les meutes sont là, aboyantes, avec les breniers et les valets *por les relais tenir* [1]. Les chiens sont accouplés, colliers au cou [2]. On encourage les limiers, on les appelle par leurs noms : « Eh! Brochart, en avant ! » on leur passe les mains sur les oreilles et les côtes [3], on les recouple, on les met en route, on les conduit sur la trace : « Allez, allez ! » Puis, on se jette en plein bois, et l'on s'y repose au milieu de la journée dans les *herberges* des forestiers ou sous les loges de feuillages jonchées de joncs et de glaie[4]. Nouveaux aboiements des chiens : ils sont sur la voie, ils crient, ils atteignent, ils attaquent le sanglier. Le porc énorme se défend, s'accule contre un arbre, fait rouler à terre et éventre dix limiers [5]. Le sang coule, et non pas seulement celui des bêtes, mais le propre sang, le noble sang du chasseur. Les chiens lèchent leurs plaies et celles de leur maître [6], qu'il faut venger, qu'on venge. L'animal est enfin renversé, percé de vingt épieux à la fois, cloué à terre, tué. Voilà qui est autrement émouvant

[1] Quand Begue de Belin s'en va à la chasse : Chevaliers maine avec li trente sis — Et veneors sages et bien aprins. — *Meutes de chiens* enmena jusqu'à dis, — *Quinze vallés por les relais tenir* (*Garins li Loherains*, éd. P. Paris, II, 221).

[2] Dont voit venir parmi ces prés — *Muetes de chiens bien encoplés.* — Li liemiers s'en vient devant, — Son lien el' col bel et grant — Dont *li colers* est de *fin or* (*Partenopex*, cité par Schultz, v. 1817).

[3] Li dus demande *Brochart*, son liemier. — Par devant lui li amaine uns breniers. — Li dus le prent, et si l'a desloié : — Il li menoie les costés et le cief — Et les oreilles por mieux encouragier; — Met l'en en route, et il prent à tracier (*Garins li Loherains*, l. I, II, 226).

[4] *Chronique des Ducs de Normandie*, éd. Fr. Michel, II, 9815.

[5] Ensement com li chiens demene le sengler,— Quant il s'esqeut as chiens et il les fait rurser (*Jerusalem*, éd. Hippeau, p. 27). Là gieta mort le gentil liemier : — Ne l' voulsist Begues por mille mars d'or mier (*Garins li Loherains*, l. I, II, 226).

[6] *Ibid.*, II, 244 et 253. — C'est à cette même chanson (II, 244) qu'est emprunté le vers cité huit lignes plus bas.

que vos petites poursuites de cailles et de perdrix, voire de hérons et de grues. Cela ressemble bien plus à la guerre : donc, c'est plus beau. Et j'espère, quant à moi, que je mériterai qu'on dise de moi, après ma mort, ce qu'on a dit jadis du grand chasseur Begon de Belin : *Gentis hom fu, moult l'amerent si chien.* »

Tels sont les discours du fauconnier et du veneur ; telles sont aussi les controverses auxquelles notre futur chevalier assiste tous les jours, auxquelles il est forcé de prendre une part active. Souvent même, on le met en demeure de se prononcer, une fois pour toutes, entre la vénerie et la fauconnerie. Quand sa mère est là, l'enfant préfère la fauconnerie, parce que sa mère ne dédaigne pas de chasser à l'oiseau et se plaît à ce déduit. Mais, dans le fond de son cœur, il est de l'avis de son père, et préfère les chiens.

Presque tous les matins, il appelle Brochart et part en chasse. Les jours de pluie, il joue aux échecs et travaille à s'y rendre passé maître. C'est par là qu'il achève son éducation.

Les échecs, d'ailleurs, sont un jeu grave, et les frivoles leur préfèrent les dés. Mais notre enfant n'est pas frivole, lui, et demande souvent à son père : « Quand finiront mes enfances ? »

Hélas ! ces enfances-là sont comme toutes les autres, et finissent toujours trop tôt.

LÉON GAUTIER.

L'ATTITUDE DE HENRI II

AU LENDEMAIN DE LA JOURNÉE DE SAINT-QUENTIN.

I

Dans les derniers jours de l'année 1556, le duc de Guise avait, à la tête d'une armée française, franchi les Alpes pour entrer dans cette Italie que les maisons rivales de France et d'Autriche avaient, depuis plusieurs siècles, choisie pour champ clos. Comptant sur les promesses et l'appui du pape Paul IV et du duc de Ferrare, il s'était avancé jusqu'aux confins du royaume de Naples, magnifique enjeu dont la conquête devait mettre une couronne sur la tête d'un fils de France. Réclamant l'héritage de la maison d'Anjou aux héritiers des Hohenstauffen, il avait envahi cette terre arrosée du sang des preux, théâtre illustre des victoires des chevaliers français sur les soldats de Manfred et de Conradin. Il ne nous appartient pas de démêler les motifs qui déterminèrent Henri II à rompre la trêve de Vaucelles et à recommencer les hostilités. Notre but est de raconter la campagne dont l'événement capital est le désastre de Saint-Quentin, et d'exposer l'attitude du monarque dans ces circonstances critiques, en nous appuyant principalement sur les dépêches du général des aides Delbene et sur quelques autres documents inédits d'un grand intérêt. Ces pièces contiennent des détails importants, qui éclairent d'un jour nouveau les causes de la défaite et permettent de mieux apprécier le caractère de Henri II au milieu de la pénombre où il est resté jusqu'à présent.

Sans nous arrêter à la tentative de Coligny sur Douai, à la

prise et à l'incendie de Lens, ni aux escarmouches qui marquèrent le début des hostilités, nous commencerons notre récit aux derniers jours de juillet, époque à laquelle Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, capitaine général du roi d'Espagne, avait franchi la frontière à la tête d'une puissante armée.

Le roi de France, dans la crainte de fouler ses peuples et le repos d'une trompeuse sécurité, n'avait pas rassemblé des forces suffisantes pour faire face à l'ennemi. « Ils n'ont jamais voulu croire, écrivait Delbene au cardinal de Tournon (20 juillet 1557) les grands préparatives que moy mesme et plusieurs autres avons dit que faisoit le roy Philippes, et n'est pas huict jours que, à la Cour, disoient que les apprests du roy Philippes en paroles estoient grands, mais que en effect on ne voyoit guière de forces, et monsieur le mareschal Strozzi depuis quatre jours en ça l'asseuroit ainsi, encore que je lui ay débattu le contraire. » Il fallut bien, à la fin, changer d'opinion, quand plusieurs personnes d'importance écrivirent que Philippe avait passé d'Angleterre en Flandre pour se rendre à son camp, où il aurait bientôt vingt-cinq mille Allemands, quatre ou cinq mille Espagnols, dix mille Anglais, plus de quinze mille Wallons et Flamands, plus de douze mille chevaux allemands et autres, et soixante pièces d'artillerie. On se trouva dans un grand embarras, car le connétable ne pouvait guère lui opposer d'infanterie que huit ou dix mille Allemands et environ douze mille Français, treize cents hommes d'armes, quelques chevaux légers, la maison du Roi, et quelque ban et arrière-ban, en tout huit mille chevaux environ. Cette disproportion des forces faisait dire à Delbene : « Dieu veuille que nous ne soyons si foibles qu'il nous en vienne quelque inconvénient[1] ! »

Les ennemis vinrent d'abord reconnaître Rocroy, avec la meilleure part de leur avant-garde ; mais ils furent « si bien estrillés pour la première venue qu'ils changèrent d'opinion ; et s'estoient essayés d'assiéger Marienbourg, ayant déjà commencé à faire des gabions et à trancher ; mais ayant eu semblable venue que à Rocroy, ils se sont levés de là et venus devant La Cappelle, où à leur barbe il est entré de renfort trois vieilles bandes, qui leur a fait désespérer de leur entreprinse ; et sont

[1] Archives nationales, K 92, liasse 2, n° 6.

passés plus outre, laissant en chacun lieu où ils ont passé de leurs brisées, y ayant fait grosse perte de gens de pied et de cheval aux escarmouches qui se sont faites devant lesdites places [1]. »

Débouchant alors dans les plaines de la Thierrache et du Vermandois, Emmanuel-Philibert, après avoir brûlé Vervins et feint d'assaillir Guise, se jeta subitement devant Saint-Quentin, qu'il savait mal pourvue de défenses, de vivres et de soldats. A cette nouvelle, Coligny, sentant toute l'étendue du péril, vint trouver le connétable son oncle. Après en avoir conféré avec lui, il se hâta de réunir quelques forces, et, la nuit suivante, avant le complet investissement de la place, y introduisit une grosse troupe de gendarmerie et environ deux cent cinquante hommes de pied ; les autres, égarés au milieu des ténèbres ou cédant à une coupable défaillance, étaient restés en chemin. Il était temps. En effet, quelques jours après, Andelot, son frère, ayant, avec une forte bande de fantassins, voulu traverser les lignes ennemies, fut surpris et repoussé.

Les forces de la garnison étaient bien faibles pour tenir en échec une armée de trente ou trente-six mille hommes de pied, douze mille chevaux, et soixante canons : mais Coligny était dans la place. Sa haute réputation, son mâle courage, rassuraient les habitants et rendaient quelque confiance au pays étonné. On espérait que « la présence et vertu de monsieur l'admiral pourrait grandement servir, et que monseigneur le connestable, avec s'accoustumée prudence, favoriserait ladite place par tous les moiens possibles. » Toutefois, « somme tout, chacun en estoit en grand poine, » et l'absence de Guise était vivement regrettée. Delbene écrivait de Lyon, le 10 août, au cardinal de Tournon, représentant de la France à Rome : « Et de ma part je vouldrois que monseigneur de Guise fût de deça, et Dieu veuille que le tout soit bien conduict [2] ! »

Le Roi était à Compiègne, se préparant à rejoindre le camp avec d'autres forces qu'il organisait ou attendait. Il avait envoyé la reine avec les membres de son Conseil privé à Paris, pour voir s'il y avait moyen de trouver des deniers et l'éloigner du péril

[1] Doubl d'une lettre à M. l'évêque d'Orléans, Offemont. 1er août 1557. Arch. nat., K. 92, liasse 2, n. 15.

[2] Lettre de Delbene au cardinal de Tournon. *Musée des Archives*, n° 644. — Copie d'une lettre du même au même. Arch. nat., K 92, liasse 2, n° 5.

qu'il sentait voisin ; il avait dépêché Du Mortier à Senlis et Paris pour recouvrer deux cents muids de blé et les acheminer droit à Compiègne, afin d'approvisionner celles de ses villes qui en auraient le plus besoin ; l'évêque d'Amiens était allé dans cette ville afin d'en recouvrer pareil nombre pour Guise, fort menacée, et le sieur de Voulzay, maître des requêtes, à Soissons pour approvisionner La Fère ; enfin l'on avait envoyé faire une levée de six mille lansquenets sous le colonel Reichroch [1].

Cependant Coligny réclamait du secours. Le connétable résolut de ravitailler Saint-Quentin, contre l'avis de ses capitaines ; ceux-ci, considérant la faiblesse numérique de l'armée française, lui conseillaient de la répartir dans les villes de la frontière, et une fois ces villes bien munies, de couper les vivres à l'ennemi et le harceler dans sa marche. Mais il demeura ferme en son opinion [2], et, dans la soirée du 9 août, il manda au comte de La Rochefoucauld de le venir trouver sur le chemin de La Fère à Saint-Quentin avec les troupes amenées à Ham par le maréchal de Saint-André.

Le comte partit de Ham le soir même, après souper. Au moment du défilé, les troupes furent péniblement impressionnées par un fâcheux augure. « Je veux bien, raconte Mergey, mettre ici un mauvais présage que nous eusmes de la dicte entreprise : c'est que mondict sieur le comte et M. de La Capelle Biron, qui estoit là avec sa compagnie de gens d'armes, estant à cheval en la place dudict Han, faisant sortir les troupes pour s'acheminer, un grand chien tout noir se vint présenter devant eux, et, estant sur le cul, se mist à hurler sans cesse, et, quelque chose qu'on chassast ledict chien, il retournoit tousjours et continuoit ses hurlements. Lors M. le comte, adressant sa parole audict sieur de La Capelle Biron, lui dist : « Que vous semble de cecy, mon « père ? » Qui lui respondit : « Parbieu, mon fils (car c'estoit son « serment), je ne sais qu'en dire, mais c'est une musique « mal plaisante. » M. le comte, répliquant, lui dist : « Je croy, « mon père, que nous allons fournir la comédie. — Parbieu, je « le croy, » respondit-il. Et se trouva la prophétie dudict sieur comte véritable, car le lendemain la tragédie fut jouée. »

La Rochefoucauld, après avoir marché toute la nuit, avec deux cents chevaux et deux mille hommes de pied, rencontra, vers sept

[1] *Mémoires de La Chastre*. Coll. Michaud, 1re série, t. VIII, p. 590.
[2] *Mém. de Mergey*. Coll. Michaud, 1re série, t. IX, p. 561.

heures du matin, l'armée du connétable, dont il alla prendre les ordres. Celui-ci avait, de son côté, pendant la nuit, opéré son mouvement de concentration, et le 10, fête de saint Laurent, au point du jour, l'infanterie, composée de seize enseignes gasconnes et françaises et vingt-deux allemandes, la gendarmerie et la cavalerie légère, et quinze pièces d'artillerie se trouvèrent rassemblées à La Justice, à une lieue de La Fère. De là l'armée, tenant l'ordre de bataille, s'acheminait droit à Saint-Quentin, quand elle fit sa jonction avec le corps de La Rochefoucauld. Montmorency chargea le comte de prendre la tête avec la compagnie de M. de Lorraine, lui disant, comme à tous les autres capitaines, « qu'il monstreroit aux ennemis un tour de vieille guerre. »

On arriva sur les neuf heures en vue de l'ennemi, dont on n'était séparé que par la Somme, coulant au milieu d'un grand marais. L'armée française s'arrêta sur une hauteur dominant le faubourg d'Isle, occupé par quatorze enseignes espagnoles. Au delà du marais se trouvait le camp du duc de Savoie, couvrant une vaste étendue. Le connétable pensait, selon les avis reçus, que pour ce jour-là, outre quinze cents chevaux détachés pour escorter les vivres, Emmanuel-Philibert en avait envoyé cinq mille autres au-devant du roi d'Espagne, qui attendait l'arrivée des Anglais et la « colonnerie » de Hilmar de Munchausen pour les mener au camp avec le reste de l'artillerie. Mais il « se fourcompta » à propos de l'escorte du roi, car les Anglais ne devaient arriver que le 10, et Henri ne devait partir que le 11.

A l'arrivée, les Français chassèrent deux enseignes d'arquebusiers espagnols, mises en sentinelle dans un moulin commandant une petite chaussée par laquelle on pouvait traverser, et les menèrent battant à coups d'arquebuse et coups de main jusqu'outre la chaussée. Au même instant l'artillerie, braquée contre le camp du duc de Savoie, y jeta le désordre et la confusion. Le pavillon du général, désigné par un archer de ses gardes, pris le matin, fut criblé de projectiles, et le prince, sans même avoir le loisir de prendre et endosser ses armes, fut contraint d'aller avec son armée, au milieu du plus grand tumulte, se joindre au comte d'Egmont.

Il y avait, à une lieue environ au-dessus du faubourg d'Isle, un passage dangereux par lequel l'ennemi pouvait franchir le

marais. M. Deschenetz, envoyé pour le reconnaître, fit un rapport inexact : à l'en croire, il n'y pouvait passer que quatre chevaux de front, et les ennemis ne pouvaient traverser en quatre heures ; il n'avait vu personne passer ni prendre le chemin pour y venir, mais il faudrait y poster cent arquebusiers à pied. Le connétable préféra y envoyer une cornette de pistoliers du Rhingrave, pensant être plus tôt averti, s'ils étaient forcés, que par des gens de pied dont la retraite serait plus difficile. C'était une faute grave de confier la garde du poste le plus important à des gens mal aguerris. Ce n'était pas la première.

Pour introduire du renfort dans la place, il avait fait amener dix ou douze bateaux sur des chariots. Si au lieu d'être à la queue, ils eussent tenu la tête de l'armée, on les eût déchargés et mis à flot avant que l'ennemi pût s'opposer au ravitaillement, car les Français arrivèrent à la vue du camp sans éveiller aucune alarme ; mais comme ils furent précédés de deux grosses heures par les troupes, l'ennemi eut le loisir de se rassurer et d'empêcher les bateaux et les soldats de gagner la ville. Des bateaux, les uns, surchargés, s'enfoncèrent dans le limon et ne purent approcher la rive ; les autres l'atteignirent, mais les soldats, à peine débarqués, ne pouvant, à cause de la presse, suivre les sentiers appareillés, s'écartaient et tombaient dans les creux des marais, où ils demeurèrent embourbés et noyés. Le plus grand nombre fut pris ou tué par les Espagnols du maître de camp Navarrette et les arquebusiers du maître de camp Carcères, ou bien s'égara. Andelot réussit cependant, à la faveur de l'artillerie de la place, à y pénétrer avec quatre cent cinquante à cinq cents hommes, quinze ou seize capitaines et quelques gentilshommes de bonne volonté. Ce renfort, et surtout la venue de son frère, cet autre lui-même, furent accueillis par Coligny avec la joie la plus vive.

Pendant ce temps les généraux ennemis tenaient conseil. Un grand bruit d'armes, de chevaux et d'hommes ; les clameurs dont l'air était rempli, « démontraient quelque présage de sanguinaire entreprise. » Le duc de Nevers dit au connétable qu'il voyait la terre couverte de cavaliers et de fantassins, et que, dans la crainte de voir forcer le passage suspect dont nous avons parlé, il était d'avis d'y aller lui-même avec de plus grandes forces. Le connétable l'approuva.

Cependant La Rochefoucauld, ayant envoyé surveiller cette chaussée, dont il était le plus proche avec sa compagnie, fut averti de l'apparition de l'ennemi sur l'autre bout. Il se hâta d'aller en informer Montmorency, et lui dit qu'en attendant plus longtemps il aurait toute l'armée d'Espagne sur les bras ; il lui conseilla, pour couvrir la retraite, d'embusquer trois ou quatre cents arquebusiers près d'un moulin à vent joignant le bout de la chaussée : ils retarderaient l'ennemi, pendant que l'infanterie gagnerait les bois à marche forcée, suivie de la cavalerie, avec l'artillerie en queue pour arrêter les charges des assaillants. Montmorency adopta cet avis, et commanda au comte d'aller faire commencer la retraite de l'infanterie ; celui-ci s'excusa, craignant avec raison que sa compagnie ne fût attaquée en son absence.

L'avertissement de La Rochefoucauld arrivait trop tard. Le duc de Nevers s'était acheminé vers la chaussée avec son régiment de gendarmerie et les seigneurs de Curton, d'Aubigny et de Vassé. Quand il arriva, quinze cents ou deux mille chevaux avaient déjà franchi le marais, et une grande multitude passait ou se préparait à passer, les gens de pied marchant derrière eux en bataille. Le duc de Savoie avait prévu ce qui pourrait advenir et s'était rassuré. Laissant une garde suffisante au camp, il avait marché vers la chaussée, avec la plus grande partie de sa gendarmerie et une partie de l'infanterie espagnole, avait traversé le marais et renversé les gardes.

Plusieurs capitaines furent d'avis de charger ce qui était déjà passé et le rejeter sur le reste. D'autres, voyant la furieuse contenance de l'ennemi, trouvèrent ce projet déraisonnable et opinèrent ponr la retraite : le connétable, disaient-ils, n'était pas venu là dans l'intention de hasarder les forces de France, beaucoup inférieures en nombre, à moins d'y être absolument forcé ; sans doute le courage des nôtres ne le cédait pas à celui de nos adversaires ; néanmoins il ne fallait pas précipiter soumettre à l'aventure une affaire de si grande importance, sans plus avantageuse occasion. Suivant ce conseil, le duc de Nevers se retira, et rejoignit le prince de Condé, posté autour d'un moulin à vent avec la cavalerie légère ; et tous deux, tenant la main gauche, rallièrent l'armée qui était en pleine retraite.

On conseillait au connétable de charger les premiers passés.

Mais, au lieu de prendre le parti dicté par les circonstances, il repoussa cet avis, et persista dans sa résolution de se retirer sans combattre, persuadé que l'armée d'Espagne ne pouvait sitôt passer. Croyant être hors de danger, fatigués par quatorze heures de cheval et par une longue marche sous un soleil brûlant, beaucoup s'étaient allégés de leurs armes, et se reposaient sur de petits roussins, laissant les chevaux de guerre à leurs valets.

Cependant la cavalerie ennemie se mettait en bataille, au fur et à mesure, sans trop se hâter, attendant l'infanterie, tandis qu'un certain nombre de carabins bien montés, lancés à la poursuite des Français, venaient leur tirer des arquebusades dans les reins.

La compagnie de gendarmes du prince de Condé, dont M. de Sainte-Foy était lieutenant, et celle de M. de Lorraine, mêlées ensemble en haie pour s'étendre davantage, étant fort pressées par ces carabins, La Rochefoucauld fit tourner la tête vers les ennemis pour les arrêter. Ceux-ci, voyant notre armée, saisie d'épouvante, se mettre en déroute, ne voulurent pas charger ces deux compagnies ; mais, coulant devant elles, se mirent à suivre les nôtres qui déjà s'enfuyaient. Le comte, voyant qu'il n'y avait plus moyen de reculer, chargea par le flanc les ennemis qui tenaient la victoire. La compagnie de Lorraine fut cruellement éprouvée : trente-deux hommes restèrent sur le terrain, et vingt-huit furent faits prisonniers, avec le lieutenant, l'enseigne et le guidon. Quant au sieur de Sainte-Foy et à ses compagnons, prévoyant le désastre, ils avaient tenu bride au lieu d'enfoncer, excepté deux qui furent tués, et un prisonnier ; tous les autres se réfugièrent à La Fère. Leur capitaine n'eût pas agi de la sorte, mais il combattait avec les chevaux-légers.

Laissant la garde de la chaussée au comte de Schwarzbourg avec son régiment de reîtres, et gardant avec lui un escadron de cavalerie allemande et l'infanterie pour porter secours où il serait besoin, Emmanuel-Philibert avait donné l'ordre à ses lieutenants de charger avec le reste. La cavalerie ennemie s'approcha de très près, et reconnut à loisir l'armée française, bien inférieure en nombre (elle comptait environ dix-sept mille huit cents hommes d'infanterie [1] et deux mille six cents hommes de

[1] L'enseigne d'infanterie française était alors de trois cents hommes et l'enseigne d'infanterie allemande de cinq cents hommes. Voyez les *Institutions militaires* de Boutaric.

cavalerie, dont neuf cents hommes d'armes, mille chevaux légers et arquebusiers à cheval, sept ou huit cents reîtres et quinze pièces de canon).

Un grand nombre d'hommes inutiles, trésoriers, marchands, et autres gens suivant l'armée pour leur plaisir ou leur profit, voyant l'ennemi de si près, prirent la fuite ; en même temps on faisait, mais trop tard, gagner le devant aux valets et aux bagages. Toute cette multitude se retirait confusément au grand galop et avec de grands cris : l'ennemi pensa que notre armée s'ébranlait déjà, et que l'heure était venue de pousser sa fortune. Après avoir « quelque peu parlementé, » le comte d'Egmont chargea sur un flanc avec deux mille chevaux, et les comtes Eric et Ernest de Brunswick, avec chacun mille reîtres, soutenus par le comte de Horn avec mille hommes d'armes, donnèrent sur l'autre ; au même instant, les comtes de Mansfeld, de Wüllen, de Hogstraete et de Gueldre, avec trois mille chevaux, attaquèrent en queue, « le tout avec une si émerveillable furie » qu'ayant renversé les premiers rangs et ceux qui soutinrent le choc, le reste prit la fuite au milieu d'une incroyable confusion. De la cavalerie, un petit nombre se mit bravement en défense ; mais le reste tourna le dos, porta le désordre dans les rangs de l'infanterie, et se sauva jusqu'à ce qu'il crût être hors de péril. Le désordre fut si subit et si imprévu qu'il ne fut pas possible d'y remédier. Le connétable et les autres princes et seigneurs qui avaient fait tête et combattu, restés en petit nombre, furent presque tous tués ou faits prisonniers.

Lorsque la première charge commença, le duc de Nevers se trouva, par malheur, séparé du gros de l'armée par un vallon et un chemin fort creux, où, voulant tourner son régiment en face de l'ennemi, il fut renversé ; ses compagnies furent ouvertes et rompues par la foule, si confuse et tellement mêlée de gens d'armes des deux partis qu'il ne fut plus question de garder son rang pour combattre : chacun pensait à se sauver devant le vainqueur. Le sieur de Givry, lieutenant de la compagnie de M. de Nevers, fut fait prisonnier à la première rencontre. Le sieur d'Espeuilles, enseigne de cette compagnie, abattu et se voyant hors d'espoir de s'échapper, confia le salut de son drapeau au sieur de Chazelles, son cousin : le drapeau fut sauvé, mais l'enseigne demeura prisonnier. Le sieur de Saint-Simon, guidon, fut aussi abattu et son

cheval se renversa sur lui; mais un gentilhomme, le sieur Daverly, le releva et le sauva, après avoir tué d'un coup de pistolet celui qui le voulait emmener prisonnier. Quant au duc, après divers heurts et choquements, après avoir essuyé maintes pistolades, dont la bonne trempe de son harnais le garantit, après avoir été abattu et aussitôt remonté, après avoir traversé des dangers infinis, il put se retirer en un lieu où il rallia ses meilleurs amis et serviteurs ; ceux-ci, voyant le désastre irremédiable, l'entraînèrent jusqu'à La Fère.

L'avant-garde, composée de gens d'armes et de quelque infanterie française, s'étant trouvée en meilleure ordonnance et plus éloignée, se retira avec une perte minime.

Les Français perdirent beaucoup de vaillants hommes, tués, blessés et prisonniers. Parmi les personnages de renom, mourut ce « tant estimé prince et tant plainct pour les vertus qui reluisoient en luy, » Jean de Bourbon, duc d'Enghien. Menacé par le comte d'Egmont, il manda au connétable qu'il ne voulait être tué par derrière, rallia quelque gendarmerie, et « monstra qu'il estoit vrayment des Bourbons et de cœur et de race, » répondant à coups d'épée à ceux qui lui parlaient de se rendre, et s'écriant : « Jà Dieu ne plaise qu'on die jamais de moy que je me sois rendu à des canailles [1] ! » Il combattit jusqu'à ce qu'il fût jeté par terre, avec deux arquebusades à travers le corps; relevé et emporté au camp des ennemis, il ne tarda pas à expirer.

Le vicomte de Turenne tomba aussi, mortellement frappé, au pouvoir de l'ennemi. Le comte de Villars fut grièvement blessé et longtemps en danger de mort. Le fils du sieur de La Roche du Maine, les sieurs de Chandenier, de Guron, de Goulaine, de Pleuvault, de Saint-Gelais moururent « avec gloire et loz immortel.» Le connétable, renversé à terre, blessé à la hanche d'un coup d'arquebuse, fut enveloppé et emmené prisonnier. Le duc de Montpensier, après avoir rompu plusieurs lances, pris un guidon, couru mille dangers, eut le même sort, avec le maréchal de Saint-André, le duc de Longueville, Ludovic de Gonzague, prince de Mantoue, les seigneurs de Vassé et de La Roche du Maine, le baron de Curton, le Rhingrave, colonel des lansquenets, tous chevaliers

[1] *Mémoires de Pierre de l'Estoile*. Coll. Michaud, 2e série, t. I, p. 13.

de l'ordre de France ; le comte de La Rochefoucauld, les sieurs d'Aubigny, de Rochefort en Brie, de Montberon, fils du connétable, de Biron, de La Chapelle Biron, de Saint-Herent, de Neufvy, de Bussay, de Montreuil, de Marçay, le capitaine Ladvernade, le baron de Thouarcé, de la maison du Bellay, les sieurs de La Roche-Forte, de Lansac, de la Jaillye, « d'Estanne, » de Mouy, de Molinons, de « Fumet, » de Rezé et de Montsalez. Plusieurs autres furent tués, blessés et prisonniers, dont les noms « mériteroient estre écrits en lettres d'or et estre mis en lieux apparens, pour estre veus et leus de chacun et pour servir d'exemple et de mémoire à la postérité. »

Quant à nos pauvres fantassins, tant français qu'allemands, sitôt qu'ils virent la nuée fondre sur eux, ils se serrèrent en bataillons carrés pour attendre le choc ; mais l'ennemi, étant parvenu à ouvrir leur bataille, mise à découvert par la fuite de la cavalerie, en fit un cruel carnage, surtout des Allemands, et emmena des « prisonniers à troupeaux comme moutons, » pour être présentés en triomphe, avec un grand nombre d'enseignes, au roi Philippe, à sa venue (13 août) au siège de Saint-Quentin. Les soldats fuyants appelaient Guise et Tavannes, dont la présence aurait, disaient-ils, conjuré ce malheur. Le plus grand massacre et la plus furieuse tuerie eut lieu entre le grand Essigny et une maison de gentilhomme appelée Lizerolles, en un grand chemin nommé Blanc-Fossé, où chacun tirait pour se sauver, et où ils étaient attendus pour payer le dernier tribut de leurs vies. Ce piteux spectacle dura quatre ou cinq heures, jusqu'au soir. Les chevaux-légers et les pistoliers ennemis donnèrent la chasse aux débris de l'armée française, qui avaient plus de trois lieues à parcourir pour se mettre à l'abri, la rencontre s'étant faite en rase campagne. Ils poursuivirent leur victoire jusqu'à La Justice, à une lieue de La Fère. Il leur était facile de passer outre : les restes de notre armée étaient saisis d'un tel effroi que le seul bruit de leur approche aurait suffi pour dissiper tous les obstacles. « Mais il semble, dit Rabutin, que le supresme dominateur Dieu des victoires les arresta là tout court, et leur planta en cest endroit une barrière pour n'entreprendre oultre ce que sa volonté l'avoit permis et le vouloit. »

L'artillerie tomba tout entière aux mains de l'ennemi, sauf deux ou trois pièces emmenées jusqu'à La Justice, et depuis mises en sûreté par Bourdillon.

Le duc de Nevers, le prince de Condé, le comte de Sancerre, Bourdillon et quelques autres seigneurs, capitaines et soldats, tant de gendarmerie que des gens de pied, se sauvèrent à La Fère. François de Montmorency et plusieurs autres se retirèrent ailleurs. Tous ces princes et seigneurs étaient si harassés et exténués, si abattus d'avoir soutenu l'effort du combat, de voir la défaite des leurs et la prise des premiers de l'armée, si désespérés de n'avoir pu ravitailler Saint-Quentin, qu'il leur eût été impossible de soutenir le moindre choc. Cependant les fuyards arrivaient toujours à la file, et ceux qui s'étaient écartés et cachés dans les bois ou autres endroits, et ceux qui s'étaient échappés des mains du vainqueur, les uns tout sanglants et couverts de plaies, les autres si navrés qu'ils expiraient en arrivant. Au milieu de cet effroyable tumulte, le bruit se répandit et parvint aux oreilles de ces princes que le connétable avait rallié beaucoup des nôtres et qu'il combattait. Cette nouvelle ranima tellement leur courage qu'ils coururent incontinent aux armes ; on entendait partout demander harnais et chevaux, et trompettes sonner à cheval, chacun ayant recouvré ses forces pour venger la honte précédente. Mais ce murmure demeura sans effet et ne tarda pas à s'éteindre.

L'armée d'Espagne perdit peu de monde. Le seigneur de Bièvres fut blessé. Le duc Eric de Brunswick eut son cheval tué sous lui, en combattant vaillamment, et le duc Ernest et ses gens se trouvèrent au plus fort de la presse.

Plus de cinq mille cadavres jonchaient le champ de bataille, et l'ennemi fit un grand nombre de prisonniers. Ceux de race allemande furent aussitôt renvoyés dans leur pays, après avoir prêté serment de ne pas servir en France avant un an.

« C'est un merveilleux malheur, écrivait Delbene au cardinal de Tournon, d'avoir perdu en une heure toute la réputation et peine de tant d'années. » La France n'avait pas éprouvé un pareil revers depuis la journée de Pavie.

II

Henri II reçut le lendemain, à son lever, la nouvelle du désastre, apportée par le sieur Des Cars.

Il paraît, lisons-nous dans une lettre du temps, que le premier moment de déplaisir et de peine passé, S. M. montra une

grande constance, ordonna avec un grand courage et diligence de réunir les débris de l'armée et donna bon ordre à tout...
« Et S. M. montre tant de vertu, de diligence et de courage, qu'on espère, avec l'aide de Dieu, voir bientôt les affaires se rétablir [1]. »

Au lieu de perdre le temps en regrets et en plaintes inutiles, après avoir invoqué l'aide de Dieu, dont il se reconnaissait frappé pour ses fautes et celles de son peuple, « il prit, dit La Chastre, une vertueuse résolution de donner tout l'ordre possible pour remédier à l'inconvénient présent, espérant qu'après avoir fait tout ce que les hommes peuvent faire, Dieu feroit le reste, et, l'ayant auparavant tant favorisé, ne l'abandonneroit en ceste nécessité. »

La situation du roi de France était critique. Ce n'était plus l'invincible roi des Gaules (Galliarum rex invictissimus) dont la renommée avait fait le tour du monde (sua circuit orbe (*sic*) fama, 1551); l'astre du vengeur de la liberté italienne et germanique (vindex italicæ et germanicæ libertatis) s'était subitement voilé [2]. Il se trouvait sans forces pour tenir tête à une armée formidable; ses places voisines de Saint-Quentin étaient dépourvues de chefs, de soldats et de vivres ; ses peuples éperdus et consternés ; les gens de guerre si étonnés qu'on ne les pouvait rassurer. « Je tenois, dit Monluc, le royaume pour perdeu. Aussi feust-il plus conservé par la volonté de Dieu qu'autrement. Car Dieu osta par miracle l'entendement au roy d'Espaigne et au duc de Savoye de ne suivre leur victoire droict à Paris, car ils avoient assés de gens pour laisser au siége de Sainct-Quentin contre monsieur l'admiral et poursuivre leur victoire ; ou bien encore, après qu'ils eurent prins Sainct-Quentin, ils avoient autant de temps que jamais : et ne sceurent prendre le party qu'ung simple cappitaine eust faict. Et par ainsi il nous fault tout confesser que Dieu aymoyt nostre roy et ne vouloit perdre le royaume [3]. »

[1] K 92, liasse 2, n° 12.

[2] *Mélanges d'archéologie*, par Charles Robert, planches 7, 1, et p. 158.

[3] *Commentaires*, éd. de Ruble, t. II, p. 237; Cf. *Commission roy. d'histoire de Belgique, Bulletin*, 3e série, t. I, p. 437, 440, 441, 442, 450. Copie d'une lettre de Paris du 13 août 1557. Arch. nat. K 92, liasse 2, n° 16 ; *Commentaires de François de Rabutin*. Coll. Michaud, 1e série, t. VII, p 548 et s.;

Philippe II et Emmanuel-Philibert pouvaient, en effet, marcher sur Paris, comme le voulaient plusieurs de leurs capitaines. L'armée d'Espagne comptait cinquante-six mille hommes de guerre : quatre mille cinq cents hommes d'infanterie espagnole ; six mille hommes d'infanterie anglaise ; treize mille cinq cents cavaliers aux longs manteaux, flamands, allemands, hommes d'armes espagnols et anglais ; vingt mille hommes d'infanterie tudesque, excellents soldats et bien armés; le reste composé de Wallons et de Bourguignons, plus six mille pionniers [1]. Mais, heureusement pour la France, si Philippe avait reçu de Charles Quint le trône des Espagnes, il n'avait hérité ni de son coup d'œil, ni de sa résolution. Prudent et circonspect à l'excès, il ne possédait pas les qualités d'un conquérant. Se souvenant, d'ailleurs, de la malheureuse tentative de son père contre la Provence (1536), il craignit « d'entrer en France en mangeant des faisans, et d'en sortir en ne mangeant que des racines [2].»

Le premier acte du roi de France fut de confier au cardinal de Lorraine, alors seul auprès de lui, et dont il connaissait l'expérience, la capacité et la fidélité, la charge et le maniement de ses affaires.

Mais il avait surtout besoin d'un chef de guerre vaillant et expérimenté. Il dépêcha le sieur Scipion, son écuyer d'écurie, vers le duc de Guise, lui mandant de donner tout l'ordre possible aux affaires d'Italie, de prendre la poste avec les princes et quelques seigneurs et gentilshommes, et de venir par mer avec quatre ou cinq enseignes d'arquebusiers français, en laissant tout le reste pour la garde, sûreté et défense du Saint Père et des places de son État [3], tandis qu'un courrier volant irait porter

Lettre de Delbene au card. de Tournon, K 92, liasse 2, n° 10; Lettre d'un banquier, K 92, liasse 2, n° 12; *Mém. de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*, écrits par Jean, vicomte de Tavannes, son troisième fils. Coll. Michaud, 1re série, t. VIII, p. 209; *Mémoires de la Chastre,* Coll. Michaud. 1e série, t. VIII, p. 590.

[1] *Récit du siège,* par un officier espagnol. Voyez Gomart, *Le siège de Saint-Quentin,* p. 392.

[2] René de Bouillé, *Hist. des ducs de Guise,* t. I, p. 400, d'après l'historien espagnol Louis Cabrera.

[3] Lettre du card. de Lorraine à Delbene, Paris, 21 août. *Mémoires-journaux du duc de Guise.* Coll. Michaud, 1re série, t. VI, p. 380 ; Copie, K 92, liasse 2, n° 9.

au baron de La Garde l'ordre d'expédier de Marseille dix ou douze galères pour le transport.

Il dépêcha le sieur de Vyneuf vers le maréchal de Brissac, lui mandant de lui envoyer promptement tous les Suisses de Piémont, au nombre de quatre à cinq mille ; M. de Termes avec sa compagnie de gendarmerie, et M. d'Anville, quatre compagnies de gendarmerie et autant de cavalerie ; de rester, pour un temps, sur la défensive ; et, en cas de besoin pressant, de faire de nouvelles levées de tous côtés, car l'argent ne lui manquerait pas.

Le sieur de Saint-Laurent, ambassadeur près des Ligues, reçut l'ordre de diriger sur la France les six mille Suisses prêts à marcher au secours de Guise.

Le Roi fit publier par tous ses pays que tous soldats, gentilshommes ou autres ayant suivi les armes ou les pouvant suivre ou porter, eussent à se retirer à Laon vers M de Nevers, pour être employés à son service et à la tuition de leur patrie, famille et biens, et que ceux qui voudraient aller à la guerre pour leur plaisir rejoignissent sa cornette, sous peine d'être déclarés rebelles et mal affectionnés à Sa Majesté, avec autres punitions, tant corporelles qu'abolition de noblesse.

On pressa le colonel Reichroch, chargé de faire des levées en Allemagne, et Reiffleberg eut mission de réunir deux ou trois mille pistoles. Bref, on écrivit, pour réclamer du secours, à tous nos alliés, dans toute la chrétienté, et à un grand nombre de capitaines, ministres et officiers du Roi : en deux jours on expédia plus de deux cents dépêches.

Le Roi avait chargé Robertet de porter à la reine ses instructions pour contenir le peuple en obéissance, et, en attendant sa venue, commencer à donner ordre au recouvrement de deniers, comme la chose la plus importante et la plus nécessaire.

Catherine apparaissait pour la seconde fois sur la scène politique. En 1552, au moment où Henri partit pour la conquête des Trois Évêchés, elle fut nommée régente, mais avec un pouvoir limité, à l'instigation de Diane de Poitiers, par l'adjonction du chancelier Bertrandy. A part cet épisode, elle avait été jusque-là tenue à l'écart. La défaite de Saint-Quentin lui donna l'occasion de se révéler et marqua l'aurore de son influence.

Loin de se laisser abattre par la juste douleur que lui causait

la situation pénible du Roi et de son royaume, « se résolvant avec ung cœur viril et magnanime, » elle assembla le Conseil du Roi son seigneur, et envoya quérir les principaux de la ville, pour les prier de vouloir tous, en la nécessité présente, donner la preuve de leur affection et fidélité. Le lendemain, 12 août, deux échevins de Paris vinrent prier le parlement d'envoyer une députation à l'hôtel de ville, afin d'aviser, en présence de la reine, à « quelques affaires concernant le royaume : » la députation fut nommée immédiatement.

Le même jour, le cardinal de Sens se présenta au palais, accompagné de l'archevêque de Vienne, du sieur d'Avenson, du premier président au parlement de Bordeaux, et de plusieurs maîtres des requêtes de l'hôtel : « Je viens, dit-il, par l'ordre du « Roi et de la reine, très aise de visiter la cour, malcontent « toutefois de l'occasion présente, car mon désir de voir les « affaires du royaume en parfaite tranquillité est contrarié par « la fortune, variable et lubrique plus encore dans les guerres « qu'en toutes autres choses. Il est bien vrai que le royaume « est en danger, mais non pas si grand qu'on n'y puisse apporter remède. Le Roi, depuis son avènement, a conduit son « peuple avec tant de prudence qu'il n'a pas eu de défortune « avant celle-ci .... Je prie la cour, comme la principale pour le « fait de la justice, d'avoir bon courage et de remplir son de- « voir, non pas que l'État soit en danger, mais on a besoin « d'aide et de constance .... La reine m'a chargé de vous dire « d'avoir bon cœur, pour conforter les autres et les mettre en « bonne asseurance. »

« La cour, répondit le président de Saint-André, est très aise, « monseigneur, de votre visite, et très déplaisante du revers par « vous raconté ; toutefois elle espère principalement en Dieu « et au Roi, et que ce dernier, par sa vertu et prudence, mettra « si bon et soudain ordre que l'ennemi sera empêché et repoussé; « et, pour cet effet, chaque membre de la compagnie, comme « vrais et loyaux sujets du Roi, emploierait ses vie, corps et « biens, de tel cœur et magnanimité qu'il faut avoir dans l'ad- « versité, qui donne aux gens d'honneur l'occasion de montrer « leur vertu ; et je vous prie d'assurer Leurs Majestés que tous « ici désirent faire tout devoir à leur obéir [1]. »

[1] Arch. nat. X1a 1586, f° 139.

Le même jour, la reine parut à l'hôtel de ville, en pleine assemblée du peuple, et parla avec tant d'éloquence et de noblesse du malheur commun et du grand besoin qu'avait le Roi de l'aide de ses bons et féaux serviteurs, qu'on lui accorda trois cent mille livres tournois pour soudoyer dix mille hommes de pied trois mois durant. Le 14, le parlement nomma une commission pour présider à la répartition de cette somme [1].

Le courage et la résolution dont Catherine donna l'exemple en ces jours d'épreuve lui valurent d'unanimes applaudissements, et nous la verrons dès lors prendre une part de plus en plus grande aux affaires publiques [2].

Cependant le Roi avait quitté Compiègne, où il pouvait être surpris par l'ennemi, pour se retirer dans sa capitale, alors saisie d'un tel effroi que chacun ne pensait qu'à fuir aux extrémités du royaume (13 août) [3]. « Mais, dit un historien du temps, l'admirable constance et grandeur de courage de ce grand Roy, qui ne peut oncques fléchir et varier pour aucune adversité, les retint et asseura. » — « Élu et constitué par Dieu votre souverain, avec le « cœur et l'affection de vous régir, conserver et défendre jusqu'à « y exposer ma propre vie, leur dit-il par l'organe de Jean de Ber- « trandy, cardinal et archevêque de Sens, son garde des sceaux, « je vous promets de ne vous abandonner pas plus que, j'en ai la « ferme croyance, la grâce divine ne me défaudra. »

Dans un conseil où il rassembla tous les hommes de quelque expérience étant auprès de lui, plusieurs avaient, en effet, conseillé la retraite sur Orléans, pour éviter, en cas d'approche de l'ennemi, la honte d'abandonner Paris. « Comme prince vertueux et magnanime,» il rejeta ce conseil, « délibéré de mourir plus tost que de suivre ce parti plein de honte et d'infamie. » Il fut vivement encouragé en cette résolution par le cardinal de Lorraine.

Il se trouvait toutefois « grandement travaillé,» car il lui fallait remplir, non seulement l'office de roi, mais l'office de capitaine et de conseiller, n'ayant auprès de lui aucun homme de guerre sur lequel il pût se reposer. Le cardinal avait sans contredit une grande connaissance des affaires d'État, mais il ignorait beaucoup de choses « qui n'estoient de son gibier, » à propos desquelles le Roi devait prendre lui-même une décision.

[1] X1a 1586, f° 141 v°.

[2] Voyez la belle publication de M. de La Ferrière, *Lettres de Catherine de Medicis*, t. I, p. 108.

[3] Arch. nat., K 92, liasse 3, n° 17.

Pendant ce temps le duc de Nevers, de l'avis des chefs et capitaines qui l'entouraient, s'était hâté de pourvoir à la défense et de renforcer les garnisons des places voisines de Saint-Quentin : Guise, La Fère, Le Castelet, Corbie, Ham, Montdidier, Coucy, Chauny, dépourvues de troupes et de vivres ; on y introduisit du vin et du blé en abondance, et un bon nombre d'hommes, les uns échappés à la défaite, d'autres en marche pour le camp, d'autres enfin tirés des places de Champagne. Il avait, en outre, envoyé des gens, à douze, quinze et vingt lieues aux environs, porter aux fuyards l'ordre de se rendre à Laon, leur promettant de les passer en revue et de leur délivrer de l'argent, car plusieurs compagnies n'avaient fait aucune montre ni reçu leur solde depuis longtemps. Ces mesures prises, il s'était, le lendemain de la bataille, retiré à Laon avec le prince de Condé et quelques seigneurs et capitaines, suivis d'environ cinq ou six cents chevaux.

Un jour ou deux après son arrivée, il passa une revue générale des troupes ; il restait au plus douze ou quinze cents chevaux, deux ou trois cents reîtres (qu'on avait grand peine à retenir), quatre enseignes d'infanterie française, trois à quatre mille lansquenets ; et encore la plupart étaient-ils si désarmés, blessés et démoralisés qu'on ne pouvait en espérer un service immédiat. L'histoire a gardé le souvenir de la noble sollicitude et de la généreuse libéralité de ce prince à l'égard des pauvres soldats ou gentilshommes blessés et dénués de ressources [1].

Le Roi, de son côté, déployait une grande activité pour assembler des forces imposantes, et ne cessait d'inviter ses généraux et ses gouverneurs de places à réunir des troupes [2].

Voulant renforcer ses lansquenets, il fit venir dix mille autres, tenus prêts en cas de besoin ; douze mille Suisses, et deux mille chevaux pistoliers allemands. Il avait en outre dix-huit cents hommes d'armes, dix nouvelles compagnies de gendarmerie, chacune de cinquante lances, et un bon nombre d'arquebusiers à cheval. Il leva un grand nombre de gens de pied français, et fit fabriquer une grande quantité de corselets, morions et arquebuses.

Il se voyait contraint « de clore pour quelque temps l'oreille

[1] *Commentaires de Rabutin*. Coll. Michaud, 1re série, t. VII, p. 555.
[2] K 92, liasse 1, n. 6, 7 et 8. — *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 383.

et la bourse à toutes dépenses d'Italie, » car « la chemise vous touche de plus près que le pourpoinct, » et il fallait avant tout sauver le royaume, assailli par une armée formidable.

Le Grand-Seigneur promettait bien, pour l'année suivante, de grands secours en argent, munitions, galères, et d'envahir l'Allemagne avec la plus grosse armée que jamais homme ait vue; « mais, écrivait justement l'évêque de Lodève, j'ai peur que ce ne soit après la mort le médecin. Nostre Seigneur veuille regarder en pitié nostre Roy et nostre pauvre France [1] ! »

Sur ces entrefaites arriva près du Roi le secrétaire Boyvin, délégué par Brissac et les seigneurs de son armée. Ils conseillaient au monarque de se faire donner en argent comptant le revenu d'une année de tous les archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés dont il avait nommé les titulaires. Si ces derniers, disaient-ils, sont gens de bien et bons Français, nul ne devra refuser pour un an ce que S. M. leur a donné pour toujours; s'ils sont autres, il les en faut priver pour jamais, « comme ingrats au prince et avortons de la patrie, » dont la ruine entraînerait la leur. Et, pour donner l'exemple, le maréchal, dont la famille a reçu du Roi trente à quarante mille livres de rente, commencera le premier de fort bon cœur; car, à la vérité, quand l'état commun est détruit, ceux qui s'estiment bien assurés en leur particulier ne sont pas moins détruits que les autres; et, par le rebours, si en la particularité il y a quelque mal, il est réparé par la prospérité commune.

Ils lui conseillaient, en outre, de tirer secours, « par une gracieuse remontrance, » de toutes les bonnes villes de France, jusqu'à huit ou neuf cent mille écus pour le moins; et s'il s'en trouvait de récalcitrantes, les châtier au double après l'orage, comme perfides et ingrates à leur prince et à la commune patrie.

Souvenez-vous, ajoutaient-ils, « qu'en affaires d'Estat si pressans que sont aujourd'huy ceux-là, il faut procéder extraordinairement, sans égard ou acception de personne. Qui ne sauve la teste perd bien tost tous les membres. »

Le départ de tous les Suisses et de la plus grande partie de la gendarmerie du Piémont n'était pas, à leur avis, médecine très propre à guérir les récentes plaies, mais plutôt à ouvrir à l'enne-

[1] Venise, 22 août. Lettre au duc de Guise. *Mémoires-journaux*. Coll. Michaud, 1re série, t. VI, p. 381.

mi le chemin pour en faire de nouvelles. Outre l'inconvénient de dégarnir l'Italie, une si longue marche par ces grandes chaleurs réduirait ces troupes de moitié, et l'autre moitié serait si « débiffée » qu'après un repos rendu nécessaire elle arriverait trop tard. Et néanmoins, pour obéir à S. M., il avait été résolu d'envoyer promptement treize des meilleures enseignes suisses, tandis que, sur l'avis de M. de Termes, deux capitaines étaient dépêchés pour lever trois mille hommes de cette nation. Le départ de la gendarmerie était retardé jusqu'à nouvel ordre du Roi.

Ces représentations ne furent pas vaines, et, à la suite de nouvelles instances du maréchal, les treize enseignes, déjà parvenues à Saint-Jean de Maurienne, furent renvoyées en Piémont [1].

Cependant l'ennemi, après avoir singulièrement souffert de la disette et de l'artillerie de la place et perdu beaucoup de monde [2], avait emporté d'assaut Saint-Quentin, et l'avait livrée à la fureur et à l'avidité de ses mercenaires (27 août).

Parmi les prisonniers de la journée de saint Laurent, se trouvait un vieux et expérimenté capitaine, bien connu des anciens capitaines espagnols, allemands et italiens, pour avoir assisté à toutes les batailles, rencontres et sièges de son temps : c'était le sieur de La Roche du Maine. Le roi catholique, ayant entendu parler de son mérite et de la hardiesse de son langage, le voulut voir et lui demanda notamment combien il lui faudrait encore de journées pour aller jusqu'à Paris. « Sire, » répondit La Roche du Maine, « bien souvent on donne aux batailles le nom de jour« nées ; si vous l'entendez ainsi, vous en trouverez pour le « moins trois ; la France n'est point si dépeuplée d'hommes, « même de noblesse, que le Roi mon maître n'ait pu réunir des « forces supérieures à celles qui ont été défaites [3]. » Cette fière réponse n'était qu'une simple bravade : le roi d'Espagne pouvait encore marcher sur Paris sans rencontrer d'obstacles sérieux. Henri II venait bien d'envoyer aux gouverneurs de ses places fortes l'ordre, en cas de marche en avant de l'ennemi, de ruiner tous les moulins et faire le gast devant lui pour l'affamer [4]; mais cette mesure, capable de le retarder, était impuissante à l'arrê-

[1] *Mém. de Boyvin du Villars*. Coll. Michaud, 1re série, t. X, p. 276 et s.
[2] K 92, liasse 2, n. 11.
[3] *Mémoires de La Chastre*. Coll. Michaud, 1re série, t. VIII, p. 590.
[4] *Mém.-journ. du duc de Guise*, p. 382.

ter. Philippe, trompant l'attente de Charles Quint, qui attendait avec impatience la nouvelle du blocus de Paris, aima mieux investir Le Castelet, dont le baron de Solignac, gouverneur de la place, lui rendit les clefs, presque sans coup férir, après quelques jours de siège [1].

Mais déjà son armée, dont une marche rapide et brillante aurait seule pu maintenir en faisceau les éléments si divers, se désagrégeait, et les régiments fondaient entre ses mains. Elle subissait d'ailleurs les accidents habituels aux armées victorieuses, qui s'enivrent de la prospérité, et, par leur jactance, leur indiscipline et leur exigence, font perdre le fruit de la victoire. La division s'était mise entre les Allemands et les Espagnols, tant pour le sac et butin de Saint-Quentin que pour les prisonniers de la journée de saint Laurent. Le roi Philippe et le duc de Savoie voulant retirer, pour leur profit, les princes et grands seigneurs français captifs des mains des princes et grands seigneurs allemands leurs alliés,les mutinèrent tellement qu'ils délibéraient de partir à l'expiration de leur engagement, et, à l'instigation des Français, commençaient peu à peu et à la file à passer au service de la France. De plus, les Anglais, fort maltraités dans cette expédition, et informés de l'invasion des Écossais en Angleterre, voulaient repasser le détroit. Après avoir campé quelques jours à Fonssomme, Philippe II mit le siège devant Ham, qui capitula le 12 septembre. Au lieu de marcher en avant,il s'occupa de fortifier Ham et Saint-Quentin, tout en faisant occuper Noyon et Chauny et pousser des reconnaissances pour approvisionner ses places fortes. Son armée s'affaiblissait journellement, tant par le départ des Anglais et de plusieurs garnisons, que par la retraite de beaucoup d'Allemands au camp français, à l'expiration du terme de leur service [2]. Renonçant à faire de nouvelles conquêtes, il partit, vers la fin d'octobre, pour Cambray et se rendit à Bruxelles. Telle fut l'issue de cette campagne, dont les brillants débuts avaient fait tressaillir Charles Quint au fond de sa retraite, et

[1] *Mém.-journ.du duc de Guise*, p. 395. Solignac fut, par ordre royal, appréhendé au corps avec son lieutenant, et le garde des sceaux fut chargé d'instruire leur procès.

[2] *Commentaires de François de Rabutin*. Coll. Michaud. 1re série, t. VII, p. 548 et s.

lui avaient fait espérer la ruine du royaume de France, revanche éclatante de ses revers passés.

Tandis que les forces de Philippe allaient en décroissant, celles de son rival grandissaient chaque jour. Pour soudoyer ses nouvelles recrues, Henri II avait écrit à toutes les bonnes villes du royaume et réclamer leur aide, en les sollicitant de suivre l'exemple de ceux de Paris. Le peuple ne resta pas sourd à cet appel, et fournit une bonne quantité de deniers : secours bien opportun, car si l'argent eût failli, tout espoir de salut se fût évanoui.

Le clergé de France accorda libéralement jusqu'à huit décimes, et plusieurs prélats firent des prêts particuliers [1].

Le monarque fut activement secondé en cette matière par Delbene, général des aides, qui lui servit de « médiateur » auprès des banquiers de Lyon [2]. La correspondance de cet officier royal (tout en faisant la part de l'exagération italienne) ne fait pas moins d'honneur au prince, objet de si nobles sentiments, qu'au serviteur dévoué qui les exprimait. « Pleust à Dieu. s'écriait-il, que je fusse suffisant à porter tout seul tous les déplaisirs et calamités advenues ou à advenir, et particulièrement le regret de mon bon seigneur et maistre, pour le contentement et prospérité duquel je voudrois estre sacrifié cent fois le jour, car l'ennui de Sa Majesté est celuy qui me tormente le plus ! »

« Il faut, disait-il au cardinal de Lorraine dans cette même lettre du 15 août, chasser les ennemis du royaume en quel temps qu'il soit ; mais pour ce faire il faut faire de si grandes et furieuses levées qu'à les sentir seulement les ennemis et le monde recongnoissent la grandeur et vertu du Roy et de son royaume ; car les soubdains et terribles apprests nous feront recouvrer toute la réputation et nous bailleront conditions raisonnables ou de trefves ou de paix, et au moins feront chasser les ennemis, avec l'aide de Nostre Seigneur, à leur grande honte et dommaige ; mais il faudroit lever vingt mille Suisses et avoir dix mille Allemands, et, s'il fût possible, cinq ou six mille chevaux allemands ; et, s'il n'est possible lever tant de gens ensemble, commencer à les faire incontinent venir à la file,

[1] K 92, liasse 2, n° 10.
[2] Lettre au card. de Tournon. *Musée des Archives*, n° 644.

l'un après l'autre, au plus grand nombre que faire se pourra, et soy délibérer de mettre sus une armée pour trois mois, la plus furieuse et la plus soubdaine qui fût jamais veue. » Par ce moyen, quand même plus de la moitié du royaume serait perdue, tout se recouvrera ; autrement, Delbene a grand peur qu'on ne fasse rien qui vaille.

Passant ensuite à la question essentielle, au nerf de la guerre : « Et pour l'honneur de Dieu, dit-il, ne vous arrestez à present à avoir crainte d'avoir faute de deniers, car vous en avez plus que d'hommes... Vous sçavez, monseigneur, trouver beaucoup de moyens avec le doux et avec l'aigre, selon que commande la nécessité du temps, et je deviserai avec mondit sieur d'Orléans de quelque moyen qu'il me semble que sans contraindre personne pourra apporter soubdainement une bonne somme de deniers. »

Il sait que les marchands de Lyon ont tant prêté et reprêté que la plus grande partie ont baillé au Roi beaucoup au delà de leur avoir et sont engagés envers plusieurs marchands et autres du royaume et de l'étranger. Il ne se dissimule pas la gravité des difficultés. Toutefois il espère trouver promptement en cette ville cent mille livres pour servir à la première paye des vingt mille Suisses, et, pourvu que ses assignations ne soient point rompues ou reculées et qu'il n'ait plus à fournir de deniers en Italie, deux cent ou deux cent cinquante mille livres pour la seconde paye ; et, pour la tierce paye ou la seconde, il pense que le sieur Georges Obreth fournira les deux cent mille livres qu'il avait laissé espérer pour le Piémont.

Il récapitule ensuite les sommes considérables tirées de Lyon dans ces derniers temps : depuis un mois il a fait fournir en Italie cent cinquante mille livres, et George Obreth cinquante mille, et deux cent mille pour la Picardie ; il doit en sortir cent mille pour le parti de Pauciatiqui ; l'universel des marchands a accordé de prêter cent mille livres pour un an [1] ; ses compagnons et lui pourront servir, en particulier, cent mille livres, et ledit Obreth autant : ce serait en trois mois huit cent mille livres, somme dont il faut s' « esbahir ; » d'autant plus que « chacun tremble et se trouve bien empêché, et moy et mes compaignons beaucoup plus que les autres ; car nous sommes réputés par tout le monde

[1] K 92, liasse 2, n° 13.

la banque du Roy et devons à beaucoup de qualités de personnes; et à présent, craignant chacun que à cause de ceste deffaveur des affaires du Roy nous ayons à faire mal nos besoignes, chacun nous courra sus pour oster de nos mains tous les deniers, les uns pour crainte, les autres pour les prester et bailler à Sa Majesté en plusieurs occasions qui se présenteront, en façon que mes compaignons et moy serons en mesme danger que seroit une ville bien minée, battue et assaillie de plusieurs coustés. »

Il offre enfin tout ce qui lui appartient : « Et s'il sera besoing, comme officier, je regarderai aussi de prester quelque chose afin de donner couraige aux autres. Somme tout, je vous supplie, monseigneur, de asseurer Sa Majesté que *je suis prest à bailler jusqu'à ma chemise*, et encore que j'aimerois plutost mourir cent fois que de faire banquerotte, quand je penserois faire un bien grand et notable service à Sa Majesté, mais au contraire cela seroit une si grande défaveur à Sa Majesté par tout le monde à l'endroit de tous les marchans, qu'il n'y auroit plus homme qui osast penser de soy mesler avec le Roy en matière de deniers ; et pour ce je vous supplie, monseigneur, de croire que j'ai plutost besoing qu'il me soit tiré la bride que baillé l'esperon, et que je baillerai plus volontiers que vous ne le recevrez et la vie et les biens et tout ce que je pourrai ; et pourra estre que je pourrai faire mieulx et par adventure moins, mais j'ay espoir que Nostre Seigneur nous aidera, et si on voit une fois faire avec une extrême diligence de si grandes levées, chacun reprendra couraige et s'ensuivra ou quelque bonne trefve ou quelque bonne paix..... Monseigneur, tout le monde supplie Sa Majesté de ne vouloir point hasarder sa personne, ains de chercher par tous les moyens de la conserver [1]. »

Dans sa réponse (Paris, 21 août), le cardinal de Lorraine exprime à Delbene le grand contentement et satisfaction du Roi pour sa lettre du 15, et les « saiges et prudens records qu'il y a trouvés. » Il l'avertit que bientôt « Sa Majesté aura non seulement forces égales à celles de son ennemi, mais plus grosses et suffisantes pour le repoulser vivement, si Dieu plaist, et le combattre s'il en veult venir là ; se trouvant plus empêché qu'il ne pensoit devant Saint-Quentin où il faict chacun jour une grande perte de ses gens, tant pour la nécessité où ils sont de vivres que de coups

[1] K 92, liasse 2, n° 14.

d'artillerie dont à toutes heures ils se trouvent salués de ceux dudit Saint-Quentin, qui ont le meilleur cueur qu'il est possible, estant là dedans un grand nombre de capitaines et gentilshommes aussi vaillants qu'il y en ait point en la chrétienté, nous donnant esperance de faire tant que nous aurons le loisir de les aller secourir, à quoy nous ne perdrons heure ne temps, faisant user de toute l'extrême diligence que je puis aux préparatifs néçessaires pour cet effect [1]. »

Écrivant, le 27 août, au cardinal de Tournon, Delbene lui fait part de ces bonnes nouvelles, tout en exprimant des doutes sur nos forces prêtes à entrer en ligne. Il est toujours fort inquiet : « Je prie à Nostre Seigneur de vouloir bien conseiller Sa Majesté et ceulx qui ont la principale charge de ses affaires. Et encore que la diligence et prudence de monseigneur le cardinal de Lorraine soit bien grande, toutesfois en ce temps icy la charge est insupportable pour un homme seul. Ils ont bien près d'eux monsieur le chancelier Olivier, et vostre illustrissime seigneurie est trop loing, et monsieur de Termes y vient mal disposé de sa personne et n'est pas de si grande autorité qu'il seroit de besoing; et l'indisposition de monsieur de Guise et le grand désordre de vos affaires de delà me rendent encore plus confus..... Et nonobstant tout cela, j'espère en brief prester au Roy deux cent cinquante mille livres de comptant, et luy prolonger le terme de plus de trois cent mille livres qu'il devoit payer à mes compaignons à octobre prochain; et en toutes choses je fais plus de ce que je puis, et Nostre Seigneur fera le reste [2]. »

La mission de Delbene fut singulièrement facilitée par la fidélité du monarque à ses engagements. « Sa Majesté, lisons-nous dans une lettre du temps, ne s'est pas démentie, dans ce désastre, de sa bonne foi et bonté accoutumée, et elle a fait savoir à tous les marchands d'avoir bon courage, qu'elle n'aurait pas moins soin de leur conservation que de sa personne et de son royaume.....J'espère que Dieu n'abandonnera pas un si bon et vertueux prince, qui a toujours fait la guerre principalement pour la défense des opprimés, *un cosi buono et virtuoso principe, che ha fatto sempre la guerra principalmente per diffesa delli oppressi* [3]. »

[1] Copie, K 92, liasse 2, n° 9.
[2] K 92, liasse 2, n° 10.
[3] K 92, liasse 2, n° 12.

C'était le même prince qui, peu de temps avant la bataille de Saint-Quentin, tenait à l'évêque d'Orléans ce langage vraiment digne d'un roi de France : « Monsieur d'Orléans, j'ay esté adverti « que le roy d'Espaigne a fait une faillite et banquerrotte à ceulx « qui lui ont presté, dont il y a plusieurs marchans et autres « exerçans le fait de banque, de diverses nations, qui s'en sen- « tent grandement intéressés. A ceste cause vous ferez appeler « ceulx des nations qui sont à Lyon pour leur remontrer que, « si ledit roy d'Espaigne leur a failli en l'observation de sa foy « et promesse, ils me trouveront si constant et entier en la « mienne qu'il n'y aura jamais une seule faulte, quelque peu de « retardement que les affaires inopinés et urgens puissent « aucunes fois apporter, ainsi qu'ils congnoistront tousjours par « effect; *les priant ne vouloir mesurer de prince à prince les hu- « meurs et actions, qui peuvent estre diverses, mais s'asseurer « que j'aime mieulx ma foy et mon honneur que ma propre « vie* [1]. »

Outre l'emprunt de cent mille livres (18 septembre 1557), le Roi obtint des marchands des foires de Lyon un nouveau prêt de deux cent mille écus (15 octobre).

D'autre part, le prévôt des marchands et les échevins de Paris avaient constitué des rentes pour le recouvrement des trois cent mille livres tournois accordées [2].

Le 15 octobre, le parlement enregistra de nouvelles lettres patentes, dressées pour obtenir, dans le plus bref délai, des plus aisés habitants et bourgeois de Paris, par forme de don gratuit ou constitution de rente à prix d'argent au denier douze, deux cent mille livres tournois, destinées aux urgentes affaires et nécessités de guerre. Ces lettres semblèrent « griefves et dures » au bureau de la ville, qui cependant ne s'y opposa pas. Toutefois certaines modifications furent insérées au registre, stipulant que les prévôt des marchands et échevins ne pourraient constituer des rentes que jusqu'à la somme de cent quinze mille livres restant des trois cent mille livres accordées au Roi, qu'ils seraient tenus de les racheter à bref délai, et ne pourraient contraindre aucun bourgeois ou habitant à bailler denier pour le recouvrement de ladite somme [3].

[1] Double de la lettre, K 92, liasse 2, n° 15.
[2] Arch. nat. X^{1a} 8621, f. 225, 231, 238, 281.
[3] Arch. nat. X^{1a} 1586, f. 310.

En même temps Henri II augmentait le nombre des offices, malgré l'opposition du parlement, auquel il fallait envoyer des lettres de jussion [1], et faisait prendre les deniers des consignations [2].

S'il multipliait ses efforts pour mettre un terme aux succès de son ennemi, il ne négligeait pas d'implorer la grâce et miséricorde de Dieu, « qui manifestait son ire par les calamités tant de la guerre que maladies presque universelles que l'on attribuait à influence d'air ; et de la mémoire des hommes n'avait esté veue année si piteuse en France. »

Le 30 août eut lieu, à Paris, une procession solennelle, à laquelle assistaient Henri II, tenant un cierge blanc à poignée couverte de velours cramoisi, le dauphin, la reine d'Écosse, Madame Marguerite de France, duchesse de Berry, sœur du Roi, et autres duchesses, dames et damoiselles, plusieurs princes, chevaliers de l'ordre, gentilshommes de la chambre, toutes les églises de la ville selon leur rang, les deux cents gentilshommes de la maison du Roi, ses chapelle et Sainte Chapelle ; les cardinaux de Lorraine, de Guise, de Châtillon, de Sens, et le cardinal de Lenoncourt portant l'hostie sacrée sous un poisle. Les reliques de la Sainte Chapelle étaient suspendues au cou de religieux mendiants, et les plus légères portées à la main par les archevêques de Tours et de Vienne, les évêques d'Avranches, Évreux, Rennes, Montpellier, Amiens, Senlis, Saint-Pons, Meaux, Chartres, et Saint-Brieuc. Le parlement, la chambre des comptes, les généraux des aides et des monnaies, le prévôt des marchands et les échevins de Paris fermaient la marche.

Une seconde procession solennelle, où l'on promena la châsse de sainte Geneviève, eut lieu le dimanche 19 septembre. Le Roi, retenu par une indisposition, ne put y assister ; mais on y vit le parlement à cheval, l'université et le bureau de la ville [3].

Les mécontents et les propagateurs des nouvelles doctrines ne pouvaient manquer de profiter des embarras du Roi pour fomenter la sédition. Des placards scandaleux, diffamatoires, dirigés

[1] X1a 1586, f. 237, 240 vo, 241 v°, 320 v°.
[2] X1a 1586, f. 270 v°.
[3] X1a 1586, f. 198 et 254.

contre certains grands personnages attachés à la personne du monarque, furent affichés aux portes du palais, de la grande salle et de la conciergerie. Le parlement ordonna au lieutenant du bailli du palais de faire une enquête, de concert avec le substitut du procureur général (18 août)[1].

Le 4 octobre suivant, la cour fut informée par le procureur général de rébellions, inobédiences, irrévérences et insolences advenues au couvent des frères prêcheurs, dits *jacobins*, de Paris, par le fait de certains religieux ; ces manifestations indécentes pouvaient, surtout « en ce temps de troubles, tumultes et séditions, » amener de plus grandes dissensions propres à scandaliser et à donner mauvais exemple au peuple, si l'on n'y pourvoyait promptement ; aussi ordonna-t-elle à l'un de ses huissiers d'informer[2].

Rassuré de ce côté par le zèle et la fidélité de son parlement, Henri II venait d'apprendre avec la plus vive satisfaction le retour de son meilleur capitaine. La vigoureuse résistance de Coligny dans Saint-Quentin, la ferme attitude du monarque, la timidité ou l'aveuglement de Philippe II avaient donné au duc de Guise le temps de revenir d'Italie. Le 20 septembre il débarquait à Marseille, avec le grand prieur, le marquis d'Elbeuf, bonne et grande compagnie de seigneurs et gentilshommes et sept bandes d'arquebusiers français. Le Roi, qui l'avait déjà nommé son lieutenant général en son royaume avec les pouvoirs les plus étendus[3], se déchargea sur lui du fardeau de la guerre ; et comme il était très prudent, brave et heureux, et bien aimé des soldats, chacun prit espérance de voir les affaires se rétablir.

Il ne tarda pas à être rejoint par le duc d'Aumale et le sieur de Tavannes, avec le reste de ses troupes : leur présence au sud de la péninsule n'était plus nécessaire, le Pape s'étant hâté de conclure, même avant le départ de Guise, sa paix avec Philippe II. Le bruit de leur approche avait suffi pour délivrer la Bresse d'un corps d'Allemands, commandé par le baron de Bolwiller, qui, craignant d'être cerné, leva le siège de Bourg et battit précipitamment en retraite.

Tandis qu'à l'est la fortune lui était favorable, le roi de France

[1] X1a 1586, f. 160 v°.
[2] X1a 1586, f. 287 v°.
[3] *Mém.-journ. du duc de Guise*, p. 387 et 391.

voulait chasser les Espagnols du nord du royaume, en affamant les garnisons de Saint-Quentin, Ham et Le Castelet. Mais, contrarié par l'insubordination des paysans des environs qui, alléchés par l'ennemi, ne craignaient pas de lui fournir des vivres, il dut prendre des mesures de rigueur. Après avoir fait tracer une limite d'un rayon de trois lieues autour de chacune de ces places, il écrivit aux gouverneurs des villes voisines et fit publier que tous paysans retirés dans ce territoire pour accommoder l'ennemi seraient de bonne prise, voulant qu'ils « soient courus, pillés, prins, et encore mieux chastiés que ses propres ennemis, » qui n'en pourraient par suite retirer aucune commodité et seraient dans l'impossibilité de se ravitailler (23 oct. 1557)[1].

Le lieutenant-général ordonnait, de son côté (fin novembre), aux gouverneurs de Péronne, Guise, La Fère et Ribemont d'envoyer leur cavalerie courre le pays pour affamer Ham et Saint-Quentin. Aussi la garnison de Ham était-elle, à cette époque, fort travaillée de maladies, et la disette s'y faisait-elle sentir[2].

Cependant Guise, jaloux de justifier la confiance du monarque et l'espérance du peuple, avait formé un projet capable de rabattre l'orgueil de cette superbe nation espagnole et de relever le courage des siens. Accompagné des princes et de la noblesse échappés à la bataille de Saint-Quentin et suivi de troupes fraîches, il vint à l'improviste, à la suite de marches savamment calculées, mettre le siège devant Calais, ville réputée imprenable, et conquit en huit jours cette place, dont les murailles avaient bravé durant onze mois les efforts d'Édouard III. Ce brillant fait d'armes fut accueilli avec d'autant plus d'allégresse qu'il était moins attendu[3]. Après Calais, ce fut le tour de Guines : le 21 janvier cette place tombait au pouvoir de Guise, après un sanglant assaut. Ainsi disparurent les derniers vestiges de la domination anglaise sur la terre de France.

Henri II n'est assurément pas au dessus de tout reproche ; mais il y a loin de là aux critiques acerbes, aux accusations injustes dont on l'a chargé. Les écrivains de notre siècle, à la

[1] *Mém.-journ. du duc de Guise*, p. 390 et 394.
[2] *Mém. journ.*, p. 395.
[3] *Mémoire de la Chastre.* Coll. Michaud, 1re série, t. VIII, p. 590.

suite des pamphlétaires calvinistes, ne lui ont épargné ni l'injure ni le sarcasme : les pièces justificatives de ce travail le montrent sous un jour bien différent. En soulevant un coin du voile qui cache à nos yeux le caractère de ce prince et les mobiles de sa conduite, nous avons aperçu quelques rayons ; nous nous garderons bien d'en conclure que tout y soit sans ombres. Nous avons essayé de jeter un peu de lumière sur ce front royal dont le sourire éclairait si rarement les plis [1]. Peut-être cette étude servira-t-elle à dissiper quelques préventions, en attendant le jour où un examen sérieux et approfondi, dirigé suivant la rigueur de la méthode historique moderne, permettra de rendre un jugement impartial et définitif.

HENRI FURGEOT.

[1] *Relations des Ambassadeurs vénitiens*, 1re série, t. IV, p. 46.

LES FAUX LOUIS XVII

(Suite).

V

SUITE DU DÉFILÉ.

RICHEMONT (1831).

Au mois de juillet 1831, Richemont lance son premier factum: *Mémoires du duc de Normandie, fils de Louis XVI, écrits et publiés par lui-même* [1].

Quels étaient les véritables noms de ce personnage, qui s'était appelé successivement Hébert, Giovanni, de France, baron Augustin Picted, Legros, baron Bénard, comte de Saint-Julien, colonel Lemaitre, Henri de Transtamare, prince Gustave et baron Richemont? Probablement: Henri-Ethelbert-Louis-Victor Hébert. Nous disons *probablement*, car son origine n'a jamais été bien éclaircie, et ces noms, les premiers sous lesquels on l'ait connu, pouvaient être mensongers comme les autres. On a cru aussi qu'il pouvait s'appeler Claude Perrein, né le 7 septembre 1786, à Lagnieu (Ain), fils d'un boucher : erreur bientôt rectifiée [2].

Quels étaient ses antécédents? Tout ce qu'on a pu découvrir d'authentique à cet égard, c'est qu'il avait été prisonnier de la police autrichienne à Milan, en même temps qu'Andryane et Silvio Pellico [3], en 1821; qu'il jouissait dans sa prison d'une assez

[1] Paris. Chez les marchands de nouveautés, 245 p. in 8°. M. Nauroy attribue à tort à Naündorff cet ouvrage et ceux qui furent publiés à l'appui. Ils furent en réalité composés par ou pour Hébert (Richemont).

[2] *Supercheries littéraires; Univers*, août et septembre 1850.

[3] *Mémoires de Silvio Pellico*, liv. I, ch. 18, 19, 20, 21.

grande liberté et qu'il l'avait quittée en octobre 1824. Il était alors venu à Toulon, où il avait déposé une somme de 50,000 francs entre les mains d'un négociant, puis à Rouen, où il avait été d'abord employé dans les bureaux de la Mairie et ensuite maître de verrerie. Il n'avait pas réussi dans sa spéculation, et avait même été condamné comme banqueroutier à trois mois de prison. Dès 1828, il adressa, paraît-il, soit aux Chambres, soit à quelques-uns de leurs membres individuellement, des pétitions pour réclamer, sinon le trône, du moins la qualité d'enfant de Louis XVI [1]. Il recommença après la révolution de 1830 [2], et à partir de cette époque jusqu'à son arrestation (1833), on devait le voir à Paris, à Grenoble à Lyon, mêlé à des intrigues et à des intrigants de toute nuance, légitimistes, républicains et même bonapartistes. Sa vie était débauchée et crapuleuse.

Parmi les croyants qui lui firent cortège, on peut citer un de Brémond, ancien serviteur de Louis XVI; Piston, qui fut son avocat devant la cour d'assises ; le sculpteur Foyatier, assez singulièrement fourvoyé dans ce monde interlope ; l'évêque de l'un des diocèses les plus importants de l'Est; l'abbé Nicod, curé de la Croix-Rousse à Lyon, dont le cardinal de Bonald fut forcé de censurer le zèle indiscret et les erreurs théologiques ; la Mère Alphonse [3], du couvent de Niederbronn ; et, chose plus in-

[1] M. Nauroy (p. 124) cite une *Pétition à la Chambre des Pairs*, datée de Luxembourg, 2 février 1828, manuscrite; une *Proclamation*, datée aussi de Luxembourg, 6 janvier 1830, et une *Protestation contre l'élection de Louis-Philippe*, 2 août 1830 (manuscrites aussi, sans doute).

[2] *Proclamation du duc de Normandie*, Bruxelles, 31 mars 1831, s. l, n. d., 1 p. in-4°.

« L'avide et stupide époux de la fille d'un Roi, y disait-il en parlant de Louis- Philippe, était-il bien fait pour rendre à la France sa liberté et sa mission ? »

[3] Elisabeth Eppinger de son nom de famille. Cette religieuse a laissé en Alsace une réputation touchante de piété, de vertu et de charité. Elle y a fondé un ordre important de religieuses vouées au soin des malades. Dans quelle mesure crut-elle à la vocation royale de Richemont? Il est difficile de le savoir, ses sentiments à cet égard n'étant établis que par les témoignages, fort suspects, des partisans de cet aventurier. Des gens fort respectables, habitants du pays, sont convaincus qu'elle s'intéressait plus à son salut, fort compromis par les désordres de sa vie, qu'à sa candidature royale. Dans tous les cas, elle n'avait qualité ni pour en vérifier, ni pour en certifier l'authenticité, non plus que les autres religieuses de Belley et des Gardes, ou que la Bergère de Sainte-Affrique, dont on a fort légèrement mêlé le nom à cette affaire (V. de Stenay, *Louis XVII vengé, passim*). Il en est de

croyable, l'abbé Tharin, ancien évêque de Strasbourg, ancien précepteur du duc de Bordeaux. On voudrait, pour l'honneur de sa mémoire, douter d'une pareille défection, si elle n'était établie par des documents trop positifs [1].

On comprend d'autant moins l'ascendant exercé par Richemont sur des gens qui lui étaient supérieurs par tant de côtés, que, tout en flattant leurs préjugés monarchiques et religieux, et surtout en exploitant à son profit la croyance aux prophéties, telles que celles de Martin et du religieux d'Orval, alors fort en vogue, il eût dû les scandaliser par la licence de ses mœurs et de ses opinions.

Il lui fallait un incroyable aplomb ou une singulière adresse pour mener de front les intrigues les plus contradictoires.

Dans ses *Mémoires*, il s'était présenté comme un combattant de juillet (p. 207), et il promulguait une Constitution dont le suffrage universel, *l'électivité* de toutes les fonctions et la séparation de l'Église et de l'État devaient être la base (p. 213) [2].

Ces *Mémoires* sont d'ailleurs un chef d'œuvre d'ignorance et d'effronterie, un véritable défi au bon sens et à la vérité; mais ce défi est jeté avec un aplomb étourdissant, et au milieu des émotions qui, après la révolution de Juillet, agitèrent la rue et les esprits, il avait moins de chance d'être relevé.

Le prétendu duc de Normandie parle à la première personne ; on voit même sa signature autographe sur la garde du livre. Cette mise en scène était nouvelle. Ni Hervagault, ni Bruneau, ni aucun de leurs successeurs n'y avait eu recours.

Ces *Mémoires* [3] ayant été refondus et complétés dans une autre biographie du duc de Normandie [4], nous réservons les dé-

même de ceux du P. Fulgence, que nous retrouverons plus loin, non plus seulement sectateur des Louis XVII, mais promu lui-même au rôle de Louis XVII par la crédulité de certaines personnes, entre autres du vénérable abbé des Genettes. (*ib.*)

[1] Claravali, *passim ;* — *Biographie* Michaud, *Suppl. Vo Tharin* ;— Stenay, *Louis XVII vengé*, p. 101, 218, etc.

[2] Édition à part : *Projet de Constitution*. Paris, Prévost, 1832, in-12 de 24 p.; — autre, 1833.

[3] Rédigés, paraît-il, par Saint-Edme, qui faisait quelque peu le métier de *teinturier littéraire* (*Supercheries littéraires*). Richemont, devant la Cour d'assises, et ses partisans, ont plus tard désavoué le livre et la signature, tout en reconnaissant qu'ils étaient l'œuvre d'un confident. (*Inflexible*, nos 22-23, 1850 ; — *Louis XVII vengé*, p. 28).

[4] *Vie de Mgr le duc de Normandie*, par Claravali del Curso, 1850.

tails pour l'analyse de ce dernier ouvrage, et ne les résumerons eux-mêmes que le plus succinctement possible.

« Le Dauphin, enfermé au Temple avec sa famille après le 10 août 1792, aurait été séparé de son père pendant quelques mois (c'est une erreur). — On lui aurait substitué un enfant apporté dans un cheval de carton (souvenir du *Cimetière de la Madeleine*). — L'enlèvement aurait eu lieu peu de temps avant la chute de Robespierre, c'est-à-dire vers le mois de juin 1794 (p. 53-55). — Il aurait été préparé par un émissaire du prince de Condé, d'accord avec Charette (Frotté n'est pas encore nommé). —La femme Simon aurait favorisé cet enlèvement (elle avait quitté le Temple six mois auparavant). — C'est le Directoire qui empoisonna Dussault (Desault), pour empêcher la divulgation de la substitution qu'il avait constatée (Desault mourut le 1er juin 1795, et le Directoire n'entra en fonctions qu'au mois de novembre suivant). — Le Dauphin aurait été transporté hors de Paris dans un second cheval de bois [1]. — Séjour de « quelques semaines » auprès de Charette. — Visite au prince de Condé. — Remise à Kléber. — Séjour en Egypte. — Voyages en Italie et en Amérique. — Combats, exploits et aventures plus surprenantes que celles de Robinson Crusoë, chez les sauvages *Mamelucks* (*sic*) dans les déserts de l'Amérique méridionale. — Séjour à la cour du Brésil. — Retour en France ; accueil par Fouché et par le prince de Condé. — Assassinat de Fualdès pour s'emparer des lettres de don Juan de Portugal et de celles du prince de Condé que lui a confiées le Dauphin, mais celles-ci ne se retrouvent pas.— Arrestation en Autriche et captivité à Milan.— 1828, 1829 et 1830, pétitions aux Chambres. — Après les journées de Juillet, démarches auprès du duc de Bourbon et reproches amers ; lettres à tous les membres de la famille de Bourbon. — Injures à tous. — « Cause innocente de la mort de Dussault, de Pichegru, de la femme Simon, de Joséphine, de Fualdès, de l'abbé de Tourzel et peut-être du duc de Bourbon » (nous verrons la liste se grossir plus tard) (p. 244).

Hébert n'en resta pas là, et à partir de ce moment, il inonda le public de brochures, toutes écrites pour soutenir ses prétentions et quelques-unes empruntant au nom de leurs auteurs supposés un crédit apparent.

[1] Nous en verrons plus loin la singulière description.

Telles furent celles éditées en 1831 et 1832, sous le nom de Labreli de Fontaine, bibliothécaire de la duchesse douairière d'Orléans, qualité que certaines personnes, notamment MM. Jules Favre et Louis Blanc, n'ont pas manqué de relever comme une preuve ou du moins une présomption de sincérité et d'autorité [1].

Labreli de Fontaine a-t-il réellement eu cette qualité ? Nous voulons le croire, encore que son nom soit absent, non seulement des Répertoires de Quérard et de Bourquelot, mais de tous les dictionnaires ou annuaires que nous avons pu consulter, et que ce nom n'ait laissé aucun souvenir à des personnes attachées elles-mêmes à la maison d'Orléans [2].

Mais serait-il l'auteur de ces deux brochures ? Nous en doutons pour l'honneur des fonctions qu'il aurait remplies. Il aurait vendu, prêté ou laissé prendre son nom à quelque faiseur.

Ces brochures ne sont, en effet, que la reproduction servile et presque littérale des imaginations romanesques de Regnault-Warin. Sacre de Louis XVII dans la tour du Temple par l'évêque de Saint-Papoul ; envoi à Desault d'une bourse de cinq cents louis ; entrée au Temple de *Cyprien* (*Adrien* dans le Roman), l'élève de Desault, et de son jeune ami, à l'aide de la carte dérobée ; introduction de l'enfant endormi dans un cheval de carton et substitution au Dauphin ; complicité de la femme de garde ; fuite en Vendée ; couronnement, et jusqu'au fameux discours de Charette, textuellement reproduit [3], rien n'y manque.

[1] *Révélations sur l'existence de Louis XVII*, par M. Labreli de Fontaine, bibliothécaire de S. A. S. Mme la duchesse douairière d'Orléans. Paris, chez les Marchands de nouveautés, 1831, in-8o de 27 p.

Nouvelles Révélations sur l'enlèvement et l'existence du duc de Normandie, seconde partie, par le même. Paris, mêmes indications, 1832, in-8o de 20 p.

[2] Un prétendu certificat de ce Labreli, en date du 30 juillet 1833, transcrit dans les *Mémoires d'un Contemporain*, p. 159, parle de la remise qu'il aurait faite à Richemont de quelques pages d'écriture de la main de la Duchesse et de lettres signées, quelques-unes du moins, de signatures illisibles, pages et lettres mouillées de larmes. « Gardez-les bien et remettez-les lui, si vous êtes assez heureux pour voir celui que nous désirons tant, » aurait-elle dit à Labreli en les lui confiant cinq ou six mois avant sa mort (qui eut lieu le 21 juin 1821). Labreli ne peut dire ce qu'auraient contenu ces documents, et jamais l'audace des défenseurs de Richemont n'a essayé d'en tirer le moindre parti, ce qui prouverait, dans tous les cas, leur complète insignifiance.

[3] Le prétendu Labreli ne s'est même pas aperçu que ce qu'il donne pour une Proclamation était, dans le roman, une allocution coupée par des interruptions qu'il reproduit, et qu'en la datant de la fin de 1795 (toujours avec

Labreli déclare qu'il a à sa disposition « des pièces authentiques qui déposent de l'existence du Prince, » mais il se garde

le Roman), après avoir fait évader le jeune prince en juin 1794 (*sic*), il suppose nécessairement qu'il aurait séjourné dix-huit mois entiers à l'armée de Charette, ce qui dépasse toutes les limites de l'absurde.

L'auteur du pamphlet : *En Politique pas de justice* (Gruau de la Barre), invoquant, sans scrupule, dans l'intérêt de Naündorff, cette Proclamation fabriquée dans celui de Richemont, n'a-t-il pas l'audace — que n'avait pas eue Labreli — de dire qu' « elle existe aux Archives, revêtue de beaucoup de signatures? » Mensonge impudent !

Eckard et Antoine de Saint-Joseph, tous deux engagés de vieille date sur la question, prirent la peine de répondre à ces pamphlets.

Le premier publia une brochure intitulée *L'Enlèvement et l'Existence actuelle de Louis XVII démontrés chimériques* (Paris, Ducollet, 1831, in-8° de 2 et 56 p., avec *Note justificative* et faux titre portant : *Supplément aux Mémoires historiques sur Louis XVII*). Son travail est fait avec soin. Il relève les bévues et les contradictions de Labreli, mais il se trompe lui-même en lui objectant la proclamation de Charette, datée de Maulévrier le 22 juin 1795, où le général vendéen, loin de déclarer que le Dauphin est en ses mains, ce qu'il n'eût manqué de faire si la chose eût été vraie, accuse la Convention de l'avoir empoisonné au Temple. Nous avons vu que cette proclamation était apocryphe. Deux petits écrits firent suite à cette brochure : *Sur une Honnêteté littéraire*, nov. 1831, in-8° de 3 p., et *Réplique à une réponse évasive*, décembre 1831 (*Supercheries littéraires*, v° *Louis-Charles*).

Antoine donna : *Preuves authentiques de la mort du jeune Louis XVII, Détails sur ses derniers moments, Pièces justificatives, Documents inédits et Réfutation des Mémoires du soi-disant duc de Normandie, fils de Louis XVI.* Paris, Hivert, 1831, in 8° de 48 p.; seconde édition, revue et augmentée de documents nouveaux. Paris, le même, novembre 1831, in-8° de 66 p.

Ils furent eux-mêmes réfutés par un nommé Fortin : *L'Existence de Louis XVII, prouvée par les faits et les prophéties et Réponse aux brochures de MM. de Saint-Gervais et Echard, intitulées, l'une : « Preuves authentiques de la mort du jeune Louis XVII »... L'autre : « L'Enlèvement et l'existence actuelle de Louis XVII, démontrés chimériques.* » Paris, M^me^ Goulet, in-8° de 32 p. (L'exemplaire de la Bibliothèque nationale est incomplet.)

L'auteur dit que « Simon n'est sorti du Temple qu'après le 9 thermidor. » Tout le reste est de cette force.

Ce Fortin passa plus tard à Naündorff, ainsi que le constate une lettre du 28 octobre 1835, publiée dans *les Intrigues dévoilées*, t. III, p. 481. Il s'y déclare « membre du Comité secret nommé par Louis XVI. » Il ajoute : « Je suis l'homme qui, en 1831, a, le 27 mars, allumé des lampions sur sa fenêtre, pour l'anniversaire du Dauphin, afin d'éclairer un transparent indiquant une loterie, n° 71 — Retournez, n° 17. — A cette époque, j'avais 71 ans et Louis XVII en prenait 47. »

Naündorff ne faisait pas en Fortin une recrue bien sérieuse.

Voici encore une publication hostile aux *Mémoires*, dont elle renferme

bien de les publier [1]. Il récrimine violemment contre Louis XVIII, les Bourbons et Napoléon, et les accuse pêle-mêle, entr'autres forfaits, de l'empoisonnement ou de l'assassinat de Joséphine, du cardinal Maury, de Fualdès, du curé de Sainte-Marguerite, du duc de Berry.

Vint ensuite la réimpression d'un ancien opuscule publié en l'honneur de Thomas Martin [2], de Gallardon, le laboureur visionnaire, avec documents et commentaires qui le rattachaient à Hébert, comme un nouveau *Précurseur* à un nouveau *Messie :* premier essai de ce système audacieux et l'on peut dire sacrilège qui devait faire d'un misérable aventurier, non pas seulement un prétendant, mais un prophète, un apôtre et presqu'un Dieu [3] ! Beaucoup de bonnes âmes s'y laissèrent prendre, sans

un résumé ironique, et qui se termine ainsi : « Pauvre fou, retourne chez tes sauvages ! » *Apparition d'un nouveau prétendu Dauphin, se disant fils de Louis XVI.* (Paris) Poussin, (s. d.) 4 p. in-8o.

[1] Il donne cependant, sans dire où il l'a trouvé, l'article suivant d'un prétendu Traité secret arrêté à Paris, en 1814, entre les Puissances alliées, et dont le mensonge saute aux yeux :

« Bien que les hautes puissances contractantes, souveraines alliées, n'aient pas la certitude matérielle de la mort du fils de Louis XVI, la situation de l'Europe et leurs intérêts politiques exigent qu'elles placent à la tête du pouvoir en France, Louis-Xavier, comte de Provence, sous le titre de roi, ostensiblement, mais n'étant de fait, dans leurs transactions secrètes, que régent du royaume pour les deux années qui vont suivre ; se réservant pendant ce laps de temps d'acquérir toute certitude sur un fait qui déterminera ultérieurement quel doit être le souverain régnant sur la France, etc. »

C'est dans un journal anglais de fort peu d'autorité, *Court Journal*, 24 mars 1832, qu'avait paru ce document, auquel M. Louis Blanc (p. 324) affecte d'accorder une certaine importance, sur la foi seule de la sincérité de Labreli qu'il n'avait pas vérifiée.

[2] Ce Martin, qui fit quelque bruit en 1816 et années suivantes, à l'occasion de visites et de révélations que les Anges lui avaient faites et d'une mission dont ils l'auraient chargé auprès de Louis XVIII, était un pauvre paysan dont la bonne foi ne peut guère être suspectée ; mais on ne connait au juste ni les influences qu'il aurait subies, ni les mobiles personnels qui l'auraient fait agir (*Biographie* Michaud, Supplément, Vo MARTIN).

[3] *Le Passé et l'Avenir expliqués par des événements extraordinaires arrivés à Thomas Martin, laboureur de la Beauce ; avec des notes curieuses sur quelques personnages qui ont figuré dans ces événements, quelques mots sur les révélations publiées à ce sujet par M. S...* (L. Silvy, ancien magistrat). *On y a joint une Dissertation sur le procès verbal de la mort de Louis XVII, sur les Mémoires dits du Duc de Normandie et sur divers ouvrages récemment publiés sur le même sujet. Cette édition est la seule qui soit revêtue de l'attestation de Th. Ign. Martin.* Paris, Bricon, 1832,

s'arrêter ni à l'impiété connue de Hébert [1], ni à son rôle de républicain et de combattant de juillet, tant la crédulité est prompte à dévorer les aliments les plus grossiers qu'on lui jette en pâture, et ce fut un Montmorency qui fit les frais de la publication !

Martin lui-même se laissa, paraît-il, gagner à la cause du prétendant et finit par se présenter comme une des trois personnes chargées de le remettre sur le trône de France [2]. Il mourut avant d'avoir accompli cette mission, en mai 1834. Richemont n'a pas manqué d'insinuer que Martin aurait été, lui aussi, empoisonné par ses ennemis.

Enfin un certain Morin de Guérivière, dont les révélations étaient annoncées avec fracas comme celles d'un témoin, d'un acteur dans le drame de l'évasion, vint à la rescousse et publia ses *Souvenirs* [3].

La déception fut grande. L'auteur se borne à raconter fort longuement comment il aurait été, le 7 juin 1795, emmené en voiture de poste, de Paris à Thiers, par un certain Ojardias, agent du prince de Condé ; comment cet Ojardias aurait fait, sur la route, les folies les moins compatibles avec sa prétendue mission (celle, par exemple, de rouer de coups le postillon de Conventionnels en tournée, qui s'était permis de dépasser sa voiture); comment il aurait été arrêté, puis relâché à Thiers,

in-8° de 308 p. (par l'abbé Perraud, ancien vicaire général de la Grande-Aumônerie.)

M. Silvy, auteur de la *Relation* ainsi reproduite et dénaturée dans quelques-unes de ses parties, protesta immédiatement dans un écrit intitulé : *M. S., ancien magistrat, à l'auteur de l'écrit intitulé : Le Passé et l'Avenir expliqués par les événements extraordinaires arrivés à Thomas Martin, laboureur de la Beauce.* (Paris, Pihan De la Forest (1832), in-8° de 28 p.). Il s'éleva surtout contre la supposition que Martin, dans son entrevue avec Louis XVIII, lui eût révélé l'existence de Louis XVII et l'eût engagé à descendre du trône pour y faire place à son neveu : cette révélation était précisément l'objet principal du nouvel éditeur.

Eckard répondit aussi. On a de lui : *Un Dernier mot sur Louis XVII, et Observations, en ce qui concerne ce Prince, sur un ouvrage intitulé « Le Passé et l'Avenir. »* Paris, Ducollet, 1832, in-8° de 64 p.

[1] *Mémoires de Silvio Pellico.*

[2] *Supercheries littéraires*, V° *Louis-Charles.*

[3] *Quelques Souvenirs destinés à servir de complément aux preuves de l'existence du Duc de Normandie, fils de Louis XVI* ; Paris, chez les Marchands de Nouveautés, 1832, in-8° de 36 p.

et enfin déposé chez un M. Barge-Béal où il aurait séjourné longtemps: le tout, sans doute, pour attirer sur sa piste les agents de la Convention, pendant que le véritable Dauphin aurait suivi une route différente. Mais il ne peut dire ni qu'il ait vu ce dernier après son évasion, ni qu'aucun personnage de quelqu'autorité lui ait révélé, soit alors, soit depuis, le secret de l'intrigue dans laquelle il aurait joué un rôle inconscient. Il paraît que quelques personnes auraient cru, à cette époque, qu'il était le véritable Dauphin, et on doit lui savoir un certain gré de n'avoir pas essayé plus tard de profiter de leurs bonnes dispositions pour en réclamer le titre. Rien au fond de cet imbroglio qui ait la moindre portée. De ce qu'un enfant nommé Morin aurait été emmené à Thiers, avec un certain mystère, le 7 juin 1795, peut-on conclure qu'à la même époque, ou précédemment, un autre enfant ait été enlevé du Temple et conduit en Vendée? Assurément non. Mais il importe de noter cette date du 7 juin 1795. Si elle coïncide à peu près avec celle de la mort du jeune Dauphin, elle exclut toute possibilité que ce même Dauphin eût été enlevé, soit en janvier 1794, soit en juin 1794, soit en janvier 1795, à aucune des époques, en un mot, indiquées successivement par Hébert. En d'autres termes, Morin ne peut être sincère, sans que son seigneur ne soit un imposteur [1].

[1] Aussi Naündorff, que nous verrons plus tard invoquer les *Souvenirs* de Morin contre Morin lui-même, et prétendre que c'est dans son intérêt à lui (Naündorff) qu'il aurait été conduit à Thiers et non dans celui de Richemont, comme Morin le soutenait, crut-il prudent d'inventer une nouvelle fable. Il exposa (un peu tard, il est vrai, et quand il s'était déjà prononcé pour le transport en Vendée de l'enfant enlevé, aussitôt après son enlèvement) que ce même enfant serait resté caché dans les combles de la tour du Temple pendant des mois, des années! et que transporté en Vendée, au mois de juin 1795, à l'époque précisement où se répandit le bruit de sa mort, c'eût été pour donner le change, non pas sur l'enlèvement, mais sur cette translation, qu'on aurait jeté une douzaine de faux Dauphins, et Morin parmi eux, sur toutes les routes de France !

Il faut bien dire aussi qu'on voit percer, dans le langage du pauvre Morin, le vif mécontentement d'un industriel, fabricant de cartonnages, qui, s'étant fait breveter pour un système de gauffrures et ayant compté sur une récompense honorifique à cette occasion, ne l'avait pas obtenue, et en avait gardé une rancune amère au gouvernement de la Restauration.

Il avait contesté au baron de Batz l'honneur d'avoir tenté de délivrer Louis XVI, le 21 janvier, sur la route de l'échafaud. L'infatigable Eckard reprit la plume, et sous ce titre : *L'Ombre du baron de Batz à M. P*** de M**** (Prousteau de Montlouis), *au sujet de la brochure intitulée : « Quel-*

Une quantité d'autres brochures en faveur de Hébert, tenaient la curiosité publique en haleine. Quelques-unes même étaient d'une violence cynique contre le gouvernement et la dynastie de Juillet[1]. Il continuait à entretenir des rapports secrets avec les conspirateurs de toute nuance et à répandre autour de lui des sommes considérables[2], qu'il puisait plus particulièrement dans les bourses monarchiques, pour les verser dans celles de la

ques Souvenirs, etc. » (Paris Ducollet, 1833, in-8° de 27 p.), publia une réfutation de ces *Souvenirs*.

Morin lui-même rentra en lice en 1841, contre Gruau de la Barre et contre Gozzoli, sectateurs de Naündorff, par quelques écrits que nous classons à l'article de ce dernier.

[1] *Le Duc de Normandie*. Paris, Balary in-8° de 4 p.

Dialogue en style populaire entre le Père Bonard et la mère Boulant.

« Les fleurs de lys ont été conspuées et sont en horreur au peuple; le coq n'est qu'un oiseau de fumier et de boue qui ne peut sortir de ses ordures; l'aigle, ce roi des volatiles qui plane majestueusement dans les airs, ornera son écusson. »

Plaidoyer de Me Jean Bonhomme en faveur du pouvoir absolu, dédié aux très honorables milord Polignac, Ibrahim La Bourdonnage, et Judas Bourmont, Paris. Selligue (s. d.), in-8° de 16 p.

Attribution douteuse, que nous empruntons aux *Supercheries Littéraires*.

Lettre de Jean Bonhomme à MM. les Députés de la remontrance. Paris, 25 mai 1832.

A la France de Juillet; Lis, juge et agis si tu peux. Signé Jean Bonhomme. Paris, 6 sept. 1832. Autographie.

A la France de Juillet et à tous les généreux défenseurs de la liberté du peuple. Signé Jean Bonhomme. Paris, 30 sept. 1832. Autographie.

A la France de Juillet, Lis, juge et agis. Signé Bonhomme Richard. Paris, 5 octobre 1832. Autographie.

Une Pastorale. Signé Jean Bonhomme. Paris, 21 février 1832. Autographie.

Ces dernières pièces furent l'objet de poursuites et de condamnations. Elles avaient pour principal objet la révélation d'un prétendu traité entre Louis-Philippe et les ministres de la Sainte Alliance pour une troisième Restauration, avec le démembrement et l'occupation militaire de la France, moyennant des garanties pécuniaires au profit de la famille d'Orléans.

Nouveaux Documents relatifs au duc de Normandie, fils de Louis XVI, et contenant de précieux détails sur la détention de ce prince à Milan, sur le bruit généralement répandu de son mariage avec la duchesse de Berry, etc., etc., par une société de Vrais croyants. Paris, Mme Goullet, 1833, in-8° de 24 p.

On voit par cette brochure, d'ailleurs très insignifiante, que Hébert avait trouvé moyen d'occuper la presse de sa personne et de ses prétentions. *Journal du Commerce*, 3 septembre 1832; — *Constitutionnel*, 5 mars 1833; — *Écho de Seine et Oise*, 21 mars 1833; — *Observateur des Tribunaux*, avril 1833; — etc.

[2] Parmi ses clients, on voit figurer le romancier Dinocourt, cher aux cuisinières et digne émule de Regnault Warin.

cause républicaine, alors moins bien fournies [1]. Une perquisition à son domicile fit découvrir des armes, une presse clandestine, un uniforme militaire avec une épée et un chapeau à plumes noires, des cachets, les uns aux fleurs de lys, les autres à l'aigle, des papiers compromettants. On l'arrêta à la fin d'août 1833. Après une longue instruction, il comparut devant les assises de la Seine (30 octobre-5 novembre 1834), accusé de complot contre la vie du Roi et contre la sûreté de l'État, d'escroquerie, de port d'armes prohibées et de plusieurs délits de presse. Trois complices, prévenus seulement de participation à la publication des écrits séditieux, Boucher Lemaître, Asselin et Collard, étaient assis à côté de lui.

Nous n'avons pas à retracer ici les débats de cette affaire. Ils ont été publiés plusieurs fois [2]. Hébert, qui tout d'abord refusait de répondre, se défendit assez piteusement. Il déclina la responsabilité des *Mémoires* publiés sous son nom et revêtus de sa signature, et prétendit avoir été enlevé en janvier 1794. Il déclara qu'il croyait être le duc de Normandie, sans affirmer qu'il le fût. « Si je ne le suis pas, disait-il, dites-moi donc qui je suis : » argument assez pauvre et qu'on retrouve dans tous ses écrits. Demandeur aux fins d'obtenir le titre et le nom de Louis XVII, c'était bien à lui qu'il incombait d'établir sa demande. Une partie des assistants trouva qu'il avait quelque ressemblance dans la physionomie avec les Bourbons; le plus grand nombre qu'il n'en avait aucune : tant les inductions tirées des ressemblances sont conjecturales et souvent fautives !

Ses mœurs et ses relations parurent fort suspectes. Son habitude de *ririter* (mot dont il a enrichi la langue française) avec les plus jeunes des dames qui formaient sa cour, fut jugée équivoque. La plupart des témoins qu'il produisit déposèrent contre lui.

Andryane, qui ne l'avait pas vu dans la prison de Milan et qui

[1] Gisquet, *Mémoires*, t. IV, ch. 3.
Le croirait-on ? Carlier, chef de la police municipale de Paris, fut véhémentement soupçonné d'avoir eu des intelligences secrètes avec Hébert (le même, *ib.*). — Débats du procès Richemont devant la cour d'assises de la Seine.

[2] *Journal des Débats*, 29 oct. — 5 novembre 1834 ; — *Supercheries littéraires*, v° *Louis-Charles* ; — *Gazette des Tribunaux*, 1-5 novembre 1834 ; — *Mémoires d'un Contemporain* (publication faite par ou pour Richemont), 1843, p. 161, 232 ; — Stenay, *Louis XVII vengé*, etc.

tout d'abord croyait que Hébert, qui se trompait sur certaines circonstances locales, n'y avait point été renfermé, finit par admettre, sur la foi d'indications plus exactes, qu'il avait dû, en effet, y séjourner.

Le gardien Lasne affirma solennellement, et à plusieurs reprises, que le Dauphin était mort dans ses bras, le 8 juin 1795.

L'incident le plus curieux des débats fut l'apparition d'un personnage à cheveux blancs, vêtu de noir, porteur d'un grand pli aux armes de France, qui déclara se nommer Morel de Saint-Didier. Il venait protester, au nom de l'autre duc de Normandie, Charles-Louis (Naündorf,) contre les prétentions de Louis-Charles (Richemont).

Hébert fut déclaré coupable sur tous les chefs, excepté sur ceux de complot contre la vie du Roi et d'escroquerie, et condamné à douze années de détention.

Quelques mois après, il trouva moyen de s'évader de Sainte-Pélagie, avec Rossignol, républicain, condamné dans l'affaire de Juin, et Couder, légitimiste, condamné dans l'affaire de la rue des Prouvaires.

Pendant les années suivantes, il vécut caché, quoique ses adeptes lançassent encore de temps en temps dans le public quelques pamphlets[1], particulièrement en réponse aux publications de Naündorf et aux révélations qu'avait faites sur son propre compte l'ancien préfet de police Gisquet dans ses

[1] *Lettre de M. Ch. de Temper à Madame la baronne de* ***. Paris, Herhan, 1836, in-8° de 16 p.

«... On n'a pas prouvé que Richemont n'était pas le fils de Louis XVI, ni connu son origine, ce qui est d'autant plus extraordinaire que chacun sait qu'aucun individu ne peut être inconnu dans un pays policé..... »

Récriminations violentes contre Naündorff et contre le nom de Charles Louis qu'il a commis la bévue de s'attribuer.

Deuxième lettre du même. Paris, Herhan, in-8° de 7 p.

« ... Le petit opuscule : *La Croix de Grâce*, qu'on dirait inspiré par la démence, est le produit de la ruse la plus diabolique. »

« Naündorff ne peut pas même dire où on l'aurait transporté au sortir du Temple. »

Cinq années d'intrigues dévoilées, par M. Morin de Guérivière père. *Réponse à MM Gozzoli, Morel de Saint Didier, Gruau, Xavier Laprade et autres*. Paris, ce 13 août 1839. Paris, Pollet, 1839, in-8° de 6 p. Très violent contre Naündorff, mais écrit, comme les autres brochures du même qui vont suivre, sur les documents officiels recueillis par la police de France et par celle d'Allemagne.

Mémoires (1840) [1]. Ces révélations étaient terribles et décisives. Nous en avons extrait la plupart des détails qui précèdent.

[1] Paris, Marchand, 4 vol. in-8°. Autre édition, Bruxelles, Ch. Hen, 6 vol. in-8°.

Déclaration de M. Chamblant, ingénieur opticien, demeurant à Paris, rue Mazarine, n° 48, par laquelle il reconnaît le fils de Louis XVI dans la personne de M. le baron de Richemont, 1er septembre. Paris, Pollet, 1839, in-8° de 8 p.

Chamblant, qui prétendait reconnaître dans Richemont le Dauphin qu'il aurait entrevu enfant cinquante ans auparavant, n'était qu'une dupe dont tout le monde se moquait dans son quartier (*Supercheries Littéraires*).

Indignement et outragement calomnié par l'ex-préfet de police Gisquet... Paris. Pollet, (mars) 1841), in-8° de 4 p.

Après avoir fait toutes les tentatives possibles pour attaquer devant les tribunaux l'ex-préfet de police Gisquet, qui m'a si lâchement diffamé dans le pamphlet qu'il a publié sous le titre de Mémoires... Paris, Pollet, Soupe et Guillois (15 mai 1841), in-8° de 3 p.

Petits pamphlets sans titres et dont nous donnons les premiers mots qui suffisent pour en caractériser l'esprit.

Réponse à M. Gruau de la Barre, par M. Morin de Guérivière père. Paris, Pollet, Soupe et Guillois, 1841, in-8° de 7 p.

Lettre à M. Gozzoli, avocat, par M. Morin de Guérivière père. Paris, Pollet, etc., 1841, in-8 de 16 p.

Mémoire (sic) *d'un Contemporain que la Révolution française fit orphelin en* 1793, *et qu'elle raya du nombre des vivants en* 1795, *pour servir de pièce à l'appui de la demande en reconnaissance d'état qu'il se propose de présenter*. Paris, Vassal frères, 1843, in-8° de 12 et 232 p.

Seconde édition. Paris, Maistrasse et Viart, 1846, in-8° de 424 p.

Seconde autobiographie écrite par Richemont ou plutôt écrite en son nom, plus détaillée que la première, moins prolixe que la troisième, et offrant avec elles de nombreuses variantes.

La main de Richemont, reconnue par Mlle Le Normand, la fameuse pythonisse, pour celle du Dauphin, qui lui aurait un certain jour, avant la Révolution, offert des fleurs. — Anecdote tout à fait apocryphe. Si le fait eût été vrai, Mlle Le Normand n'aurait pas manqué de le raconter dans ses nombreuses publications. Rien n'établit, d'ailleurs, ses rapports avec Richemont, et cette main d'enfant de six ou huit ans, reconnue après quarante ans et plus, ne peut être qu'un conte (p. 41).

Version du *Cimetière de la Madeleine*, reproduite servilement. Ojardias s'est introduit au Temple, en prenant la qualité de médecin. C'est Frotté qui lui a procuré un laisser-passer. L'enfant substitué a été introduit dans un cheval de carton; le Dauphin emporté dans un paquet de linge sale. Date de l'évasion, 19 janvier 1794. Le jour même, le Dauphin est parti pour la Bretagne. On l'y a tenu caché jusqu'en juin 1795. Il n'est plus question de reconnaissance, ni de proclamation par les chefs royalistes. Prétendue lettre de Chazal, en date du 8 juin, portant que « l'on a de fortes raisons de supposer que l'enfant qui était renfermé au Temple et qui avait disparu dans le temps, est dirigé sur Lyon après avoir été tenu caché dans la capitale : » lettre qui aurait été en la possession de Courtois, le Conventionnel, et que personne, naturellement, n'a jamais vue (p. 59).

La propagande ainsi faite en faveur de Hébert, redoubla après la Révolution de 1848 [1]. Il eut plusieurs journaux à sa

Entrevue de Richemond, en 1801, avec la femme Simon « presque folle de joie.

Citations de Labreli, du baron Thierry, etc.

[1] *Circulaire électorale*, 22 mars 1848, signée l'Ex-baron de Richemont, condamné politique en 1834.

« *Citoyens Représentants, le 12 juin 1795, un acte irrégulier en la forme...* » *Adresse aux Représentants de la Nation.* (Paris), Soupe (1848), in-4° de 2 p. Autre édit. Paris, Soupe, in-4°. Autre, Lyon, Dumoulin et Ronnet, in-4°.

Pièce signée : « Le Prisonnier du Temple et de Milan, condamne politique de 1834, l'ex baron de Richemont. » Reproduite dans les *Supercheries Littéraires*, V° *Louis-Charles*.

Le Fils de Louis XVI, par M. H. M. de la Salette. Bordeaux, Causserouge, (s. d.) in-8° de 8 p. Autre édit. Lyon, Dumoulin et Ronnet (s. d.) in-8°. Extrait de la *Revue Catholique* du 15 novembre 1848.

Ce n'est guère qu'une sorte de prospectus ou de réclame en faveur des *Mémoires* d'un Contemporain.

Biographie de Louis Charles de France, ex-duc de Normandie, fils de Louis XVI, connu sous le nom de l'ex-baron de Richemont, tirée des Mémoires d'un Comtemporain, qui se trouvent chez Boucher-Lemaistre, marchand papetier, rue Neuve-Saint Méry, n° 35. Paris, 1848, in-18 de 24 p. Seconde édit., 1848, même format. — Insignifiant

Lettre du duc de Normandie au F.·. Dechevaux-Dumesnil (horloger-bijoutier, quai des Orfèvres, n° 58, *à Paris*). Paris le 16e j.·. du 5 M.·. de la lune ab. 1849.

« Jeune et dans une position tout à fait exceptionnelle, je fus initié, à quatorze ans, en 1799, en Egypte, dans les sciences occultes des Egyptiens. Poussé par Berthier, Murat, Lannes et autres généraux de l'Expédition, je fus admis au premier grade maçonnique, avec dispense d'âge, et sous le nom de Louis que je portais alors... Je reçus ensuite tous les grades maçonniques, jusqu'à celui de sublime Prince du royal secret.... Lors de mon arrestation en 1833, mon diplôme a disparu avec une foule de papiers importants... Désirant aujourd'hui reprendre le nom de mon père, mort le 21 janvier 1793, et recevoir le 33e et dernier degré maçonnique sous ce nom, serait-il indispensable de procéder à une troisième initiation ?... » (Le *Franc-Maçon*, 1849, p. 354.)

Dechevaux-Dumesnil accueillit cette communication avec de grandes protestations de sympathie. Il devait répondre dans le n° suivant du *Franc-Maçon*. Il ne le fit pas, nous ne savons pourquoi.

N'est-il pas instructif de voir Hébert, dans la même année, se réclamer de son affiliation à la Franc-Maçonnerie et de la bénédiction du Pape ?

L'Ex-baron de Richemont, fils de Louis XVI, à M. le Rédacteur de l'Inflexible, par J. Arnold.

Lettre publiée dans le Journal l'*Inflexible, Journal des intérêts de tous*, n° 2, novembre 1849, pour tâcher de rallumer la polémique.

L'Ex-baron de Richemont, fils de Louis XVI, par M. de la Salette. Paris, Boucher-Lemaistre, février 1849, in-8° de 32 p. Extrait de *la Revue Catholique*, du 15 février 1849.

solde [1]. Naündorf avait aussi les siens. Rien de curieux comme la lutte engagée à cette époque entre Richemont et Naündorff. Ils échangeaient entre eux les récriminations les plus injurieuses. Ils s'accusaient muturellement d'usurpation et d'escroquerie. Naündorff, aux yeux de Richemont, n'était qu'un misérable intrigant soudoyé par la police de Louis-Philippe ; Richemont, à ceux

C'est une sorte d'analyse des *Mémoires d'un Contemporain*, qui en reproduit, en en forçant même le ton, les assertions hasardées, les citations tronquées, les bévues grossières.

M. de la Salette avait été rédacteur de *La Voix de l'Eglise*, organe plus ou moins explicite des prétentions de Richemont ; puis de *la Revue Catholique* qui venait de lui fermer ses colonnes ; il se proposait de fonder le *Rénovateur, Revue de la Rénovation sociale, politique, religieuse, scientifique et littéraire*, dès qu'il aurait réuni cent abonnés à 10 fr. L'abbé Mathieu, aumônier de l'hospice La Rochefoucauld à Montrouge, était son collaborateur.

La Vérité sur le fils de Louis XVI connu sous le nom de M. l'Ex-baron Richemont, etc. Grenoble, Baratier, 1849, in-8 de 51 p.

L'objet principal de cette petite brochure est de faire à Richemont l'application des prophéties du Religieux d'Orval, desavouées, on le sait, par l'évêque de Verdun.

Appel à l'opinion publique sur la conduite de certains hommes et de certains journaux envers l'ex-baron de Richemont, depuis son voyage de Gaëte. Paris, Boucher-Lemaistre, 1849, in-12 de 23 p.

Niaiseries. Un certain Dr Noyer et un certain curé, Royannez, s'extasient sur la facilité avec laquelle Richemont aurait, à Gaëte, obtenu une audience du Saint Père ; il a même poussé la condescendance jusqu'à intercéder pour leur en faire obtenir une pour eux-mêmes ; mais ils ne savent rien de ce qui s'est passé entre le Pape et lui.

Cette brochure est une réponse indirecte aux articles de l'*Univers* (5, 14, 15, 19, mai 1849), qui avait dit et maintenu, avec toute vérité, contre Richemont, que c'était comme simple particulier qu'il avait obtenu son audience.

Extrait de la Revue Catholique du 15 mars 1849, contenant des Lettres sur l'ex-Baron de Richemont, la relation de son voyage à Naples et à Gaëte et la copie de la demande en réclamation d'Etat civil dument enregistrée et qui a été déposée au parquet du Procureur de la République, à Paris, le 27 mars 1849. Paris, Lacour, avril 1849, in-8o de 15 p.

A la suite, quelques extraits de journaux en l'honneur des *Mémoires d'un Contemporain*, recueillis par de la Salette, pagination distincte, 8 p. in-8o.

[1] Notamment *la Voix de l'Église* (in-8o, juin 1846 à mai 1848). Organe timide et réservé.

La *Revue Catholique*. Ce journal que dirigeait l'abbé Migne (1848 et 1849, in-8o) ayant eu le malheur d'ouvrir ses pages aux lettres de M. de La Salette, un de ses rédacteurs, en faveur de Richemont, tout en faisant de grandes réserves sur le fond de la question, fut bientôt envahi, non seulement par les tenants de Richemont, mais par ceux de Naündorff et de Vintras, qui en firent un champ de combat.

L'*Inflexible, Journal des Intérêts de tous* : Ch. Peynaud, rédacteur-gérant (in 4o et in-fol., 28 octobre 1849 au 1er décembre 1851, 52 nos). Parmi

de Naündorff, « un agent de Goritz [1]. » Naündorff déclarait que « toutes les pièces invoquées par Richemont étaient fausses, et le défiait d'en produire une seule aux mains des magistrats; » que, « ses *Mémoires* étaient farcis de fables, de niaiseries, de platitudes, indignes du fils d'un monarque et même de tout réclamant... ; que Richemont n'était qu'un escroc [2]. » Tous deux avaient raison.

Leurs systèmes, au fond, se ressemblent. Il y a même entre eux émulation et une sorte de renchérissement dans l'emploi de certains moyens. C'est à qui prodiguera aux Bourbons de la Branche aînée comme de la Branche cadette, les injures les plus grossières [3]. C'est à qui — comme autrefois certains auteurs

les rédacteurs de cette feuille fort peu sérieuse, nous voyons Pascal, Noyer, Suvigny, Mathieu, Aubry, etc., et plusieurs prêtres. Elle publiait de temps en temps des vers en l'honneur de son idole. Elle soutint de vives polémique contre l'*Univers* (août et septembre 1850). (Hatin, *Bibliographie de la Presse française.*)

[1] *Voix d'un Proscrit.*

[2] Sauquaire-Souligné, *Voix d'un Proscrit* p. 195.

[3] Echantillons de ces aménités royales :

Les *Légitimistes* accusés de patronner « les fraudes, les injustices, les usurpations et tous les autres attentats qu'on peut commettre à l'ombre ou impunément. » (Claravali, p. 520.)

Louis Philippe « couvert de tous les crimes ; voleur des diamants de Marie Antoinette ; assassin du duc de Bourbon ; empoisonneur de Martin...,» etc. (Le même, p. 317, 424.)

Louis XVIII convaincu d'une foule d'assassinats et d'avoir écrit à Robespierre, son correspondant et son agent ; « vous avez, il est vrai, détruit le soliveau ; mais il reste encore beaucoup à faire, et tant que le bâtard existera, il n'y aura rien de fait. » (Claravali, p. 146.)

« Louis XVIII eut la capacité de tous les crimes, la bassesse de toutes les hypocrisies, la perfidie de toutes les corruptions et offre le type d'un caractère de scélératesse dont l'histoire n'offre pas d'exemple. » (*Intrigues dévoilées*, t. I, p. 650.)

La duchesse d'Angoulême : « Femme sans cœur, fille sans respect pour la mémoire de ses augustes parents, sœur dénaturée, spoliatrice éhontée des biens de l'orphelin, oublieuse du compagnon de ta captivité au Temple et félonne à ton roi légitime !.. » *(Intrigues dévoilées*, t. I, p. 33.)

« La *sainte* duchesse d'Angoulême vivant dans un état public d'impénitence, de spoliation du bien d'autrui, d'oubli de ses devoirs, de complicité permanente avec tous les criminels proscripteurs de son frère. » (*Non! Louis XVII n'est pas mort au Temple*, p. 155.)

« La déconsidération publique qui commence à vous assiéger, le mépris d'une foule d'hommes de cœur qui furent vos amis et vos serviteurs politiques... l'opprobre qui s'attachera à votre mémoire et plus que tout, le remords qui empoisonne déjà vos jours, le remords, cancer dévorant, châtiment anticipé des coupables... vous réservent à l'une de ces hontes sous le far-

dramatiques, en rivalité sur le nombre de portiers étouffés à la porte des théâtres, les jours où l'on jouait leurs pièces — inscrira à son bilan la liste la plus noire d'assassinats et d'empoisonnements commis par ses ennemis, pour arriver à le perdre. Richemont cite avec orgueil, parmi les martyrs de sa cause, Desault, Ojardias, Pichegru, Frotté, le duc d'Enghien, l'abbé de Tourzel, Joséphine, Fualdès, Caron, le duc de Bourbon, Martin (de Gallardon) ; Naündorff y ajoute Pezold et quelques autres.

Tous deux lancent en avant les assertions les plus audacieuses, sans l'ombre d'une preuve à l'appui, invoquent avec un égal aplomb l'autorité des morts qui ne peuvent leur répondre, parfois aussi celle des vivants, sauf à recevoir des démentis humiliants qui ne les empêchent pas de recommencer [1]; tous deux, mais surtout Naündorff, dont les défenseurs, anciens légistes, sont plus fureteurs, plus pointilleux, citent comme des autorités historiques, comme des autobiographies authentiques, tous les mémoires saugrenus composés par La Mothe-Langon et par Touchard-Lafosse, sous le nom des Souverains et des grands personnages contemporains ; tous deux ont un égal besoin d'associer le merveilleux religieux au merveilleux politique. Hébert l'incrédule, le combattant de Juillet, le Franc-Maçon, est protégé spécialement par la très sainte Vierge ; il a des révélations célestes, des colloques avec les Anges [2]; il renouvelle le miracle de la Légion thébaine [3]. Naündorff ne reste pas en retour. Lui aussi est en communication directe

deau desquelles il ne reste plus qu'à se voiler la tête et à attendre la mort... » (Gozzoli, dans *la Voix d'un Proscrit*, p. 73.)

La Duchesse d'Angoulême, enfin, et le comte de Chambord accusés tous les deux d'avoir voulu faire assassiner Naündorff : « Sa sœur a peut-être donné elle-même l'ordre d'entourer sa maison d'assassins ; le parti de Goritz poursuit avec fureur l'existence du malheureux prince... Les misérables sicaires dévoués à commettre ce crime pour un peu d'or sont tous Français ; c'est vraiment une honte pour notre nation... » (Gozzoli, *Voix d'un Proscrit*, p. 81 et 269.)

[1] Citons seulement, parmi les personnes qui ont été dans la nécessité de démentir ainsi l'abus qu'on s'était permis de faire de leurs noms, le général Auguste de la Rochejaquelein, la comtesse de Falloux douairière, Franchet, ancien directeur de la police, les héritiers du chancelier Dambray, de l'illustre de Sèze, etc., etc., etc.

[2] Claravali, p. 159, 173.

[3] Le même, p. 163.

avec le ciel, et sous la dictée des Anges, il finira par écrire un évangile nouveau ! Nous n'exagérons point, et toutes ces sottises, ces diatribes contre ce qu'il y a de plus respectable dans la royauté légitime, ces dérisions de la religion, ces attaques violentes contre elle, ce ne sont pas seulement MM. Louis Blanc, Jules Favre et leur suite qui s'en feront les complaisants ou les complices; ce sont surtout des gens comme l'abbé Tharin, ayant l'incroyable prétention de raffiner l'orthodoxie monarchique et religieuse, d'une intolérance égale à leur ignorance ; comblés, quelques-uns, des bienfaits de la branche aînée.

Quels bons rires auraient dû échanger entr'eux ces deux hommes, en se rencontrant sur le boulevard, à moins qu'ils n'eussent échangé des gourmades !

Constatons encore, de leur part à tous deux, le même système d'attaques judiciaires, qui n'étaient qu'une spéculation sur le scandale et une réclame contre les Bourbons. Hébert, toutefois, ne fit que suivre Naündorff dans cette voie, et avec une certaine timidité. Ce n'est qu'en 1849 qu'il se décida à intenter à la duchesse d'Angoulême une action à laquelle il ne donna pas suite. Il voulait lui arracher sa part de l'héritage commun, qu'elle avait seule recueilli, tout en se bornant à demander, tout d'abord, la reconnaissance de son état civil [1].

Hébert nous racontera, d'ailleurs, lui-même, et à sa manière, l'emploi de son temps depuis son évasion jusqu'à l'amnistie du 27 avril 1840, qui l'affranchit bien des conséquences de sa condamnation, mais en laissant peser sur lui la possibilité d'une expulsion ; depuis cette amnistie jusqu'à la Révolution de 1848 et même jusqu'en 1850, époque où il lança un gros et l'on peut dire dernier volume. Naündorff, dont la fortune avait un moment éclipsé la sienne, était mort, abandonné de la plupart des siens, mais sa propre étoile pâlissait. Il le voyait sans doute, et il hasarda une dernière partie. Ce volume contient le roman de sa vie dont nous venons de retracer l'histoire. Force nous

[1] L'assignation devant le tribunal de la Seine est du 27 mai. Elle a pour objet de faire juger, non pas qu'il est Louis XVII, mais « Louis Charles de « France et duc de Normandie, né à Versailles, etc. de feu Louis Auguste, « Roi de France et de Navarre, et de feue dame Marie-Antoinette-Josèphe « Jeanne, archiduchesse d'Autriche, reine de France et de Navarre, son « épouse, et qu'il sera rétabli dans tous les droits et actions résultant pour « lui de son acte de naissance et de la filiation ci-dessus indiquées. »

est de l'analyser et de revenir ainsi sur nos pas ; mais ce volume fut un événement dans la vie de Richemont dont il acheva de ruiner le crédit déjà bien ébranlé. Il donne sa mesure et celle de ses partisans. Voyons donc le Prétendant raconté et jugé par lui-même.

La Vie de Mgr le duc de Normandie, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, roi et reine de France, que la Révolution fit orphelin en 1793, et qu'elle raya du nombre des vivants en 1795, par M. L. Esp. J. J. Claravali del Curso [1], est un méchant roman dans le goût de l'*Infortuné Napolitain* ou de la *Vie de Cagliostro*.

C'est un salmigondis de voyages, d'aventures, de miracles même, plus invraisemblables et plus ridicules les uns que les autres. Aux mystères dans lesquels ils enveloppent leur héros, l'auteur ou les auteurs ont ajouté, pour augmenter l'effet, ceux de l'affaire Fualdès et de l'affaire Martin (de Gallardon).

Essayons pourtant d'analyser cet imbroglio.

Le héros, caché dans un paquet de linge sale, est enlevé du Temple le 19 janvier 1794, jour fixé pour le départ des époux Simon, par Ojardias. Ojardias a pour complice la femme Simon, et — révélation nouvelle ! — Simon lui-même. Un enfant, muet et souffrant, introduit dans le corps d'un cheval de bois, est laissé à sa place [2]. Frotté,

[1] Vol. in-8°, Paris et Lyon, 1850, avec un portrait qui n'a absolument rien de Bourbonnien. — *Quid* Claravali del Curso ?

[2] Il est à noter que, dans les *Mémoires* (1831), la date de l'enlèvement était rapprochée de la mort de l'enfant substitué (8 juin 1795) et de celle de Desault (1er juin). Mais on s'aperçut bientôt que les Simon n'étaient plus à ce moment au Temple. Ils l'avaient quitté en janvier 1794, et n'avaient donc pu se prêter à l'enlèvement. Le duc de Normandie s'en tira en désavouant son livre et sa signature, absolument comme l'avait fait la Lamotte à propos des libelles orduriers contre Marie-Antoinette publiés sous son nom. Les variantes sont du reste trop nombreuses pour qu'on les puisse relever. Frotté et Ojardias, qui n'étaient pas nommés en 1831, apparaissent en 1850 comme les sauveurs du jeune prisonnier. Son séjour de « quelques semaines » auprès de Charette est devenu une résidence de près de dix-huit mois.

Voici, textuellement extraite des *Mémoires*, la description du cheval de bois, rival de celui de Troie, tellement ridicule, tellement absurde dans les détails qu'elle donne et les moyens périculeux autant qu'inutiles dont elle suppose l'emploi, que le duc de Normandie et ses *teinturiers* n'ont plus osé la reproduire :

« Je fus placé dans un autre cheval bien plus grand ; il était de bois et artistement recouvert d'une véritable peau de l'animal qu'il représentait ; on l'avait attaché à une grosse charrette, de manière à être supporté par deux allonges en fer, cordées et peintes de la couleur des cordes ordi-

caché à Paris, sous le nom et avec les papiers d'un commis-voyageur allemand, le reçoit en présence de Mme Beauharnais (Joséphine).

« Le même jour, Ojardias et le comte de Frotté, qui avaient tout préparé d'avance, le font sortir de Paris en voiture et le conduisent de suite dans les provinces de l'Ouest (la Bretagne et le Bas-Poitou), où les persécutions de la faction qui gouvernait la France, se faisaient moins sentir alors que partout ailleurs [1] (p. 114). »

Arrivé dans le Bocage, le jeune prince est reconnu par les chefs Vendéens, rassemblés tout exprès à Beaupréau. Il préside même à un service où retentissent en son honneur les cris de : *Vive Louis XVII* [2]*!*

En juin 1795, [3] le comte de Frotté le fait évader de France par la route du Nord, pendant qu'Ojardias, pour donner le change, se fait

naires et fixées à la pointe des brancards, et directement devant le cheval qui était attelé à la charrette même, il avait devant lui deux autres chevaux, ce qui présentait un attelage de quatre de ces animaux, traînant une voiture conduite par un homme en blouse, habitué à ce métier, et n'ayant pour toute charge qu'un peu de paille. Ce cheval était aussi léger que l'avait pu permettre sa grandeur; ses jambes un peu courtes et pliantes dans toutes les jointures inférieures, ce qui facilitait la marche en cas de rencontre d'un corps dur. Il était bien garni dans l'intérieur, et fourré de manière à éviter les inconvénients des secousses de la charrette; *sous sa longue queue* était un soupirail qui avait été également pratiqué dans les oreilles, les narines et aux quatre jambes pour faciliter la respiration (p. 82). »

[1] C'est le contraire qui est vrai. Jamais la Vendée n'avait été plus accablée, plus dévastée par le fer et le feu, plus voisine de sa ruine totale. Les derniers débris de la Grande Armée avaient été anéantis à Savenai le 23 décembre; Noirmoutier repris par Haxo, le 3 janvier; le 19 janvier, les colonnes infernales de Turreau avaient commencé dans le pays insurgé leurs affreuses promenades; La Rochejacquelein allait tomber, quelques jours après, sous la balle d'un soldat dont il épargnait la vie. S'il était un point de la France dont la prudence la plus vulgaire dût éloigner en pareil moment le jeune Prétendant, c'était la Vendée.

[2] Que dans l'armée de Charette on ait crié : *Vive Louis XVII*, tant qu'on ignora son décès, cela se comprend. Louis XVII était le roi légitime. C'est la même ignorance qui faisait demander à la petite commune de Saint-Tonent (Côtes du Nord), seule dans toute la France à rejeter l'acte constitutionnel, le fils de Capet pour roi (9 août 1795). Ce qui ne se comprendrait pas, c'est que Charette eût proclamé, comme il le fit, Louis XVIII, s'il eût eu Louis XVII à son camp. Les raisons tirées des dangers d'une régence sont misérables.

[3] C'est-à-dire pendant la pacification signée à la Jaunaye, le 17 février 1795, par Charette, et à Saint-Florent par Stofflet, le 2 mai suivant, au moment où la Vendée respirait et jouissait des premiers moments de calme et de liberté qu'elle eût connus depuis deux ans et demi, à la veille du jour où beaucoup de royalistes aveugles croyaient fermement que la Convention allait, en vertu des Articles secrets du traité de la Mabilais, soit remettre les orphelins du Temple entre les mains de leurs partisans, soit même proclamer la royauté !

arrêter sur celle du Midi avec le jeune Morin de Guérivière, et le remet aux mains du prince de Condé.

Le prince de Condé et son Conseil, après avoir annoncé sa délivrance aux souverains armés pour sa cause, s'empressent, non pas de le proclamer roi, mais de proclamer Louis XVIII, le tout par intérêt pour l'héritier légitime.

Bientôt (fin de 1796) il le confie à Kléber, « chargé de lui donner une éducation noble, généreuse et libérale, et de lui enseigner, tant par son exemple que par ses leçons, les choses qui font les grands capitaines, les hommes d'état habiles et les rois puissants, bons et magnanimes (p. 149). »

Le Dauphin, sous le nom de Louis, suit Kléber en Egypte en qualité d'aide de camp [1]. Au siège de Saint-Jean d'Acre, il sauve le corps d'armée, en invoquant le Dieu de saint Louis, comme Clovis avait gagné la bataille de Tolbiac en invoquant le Dieu de Clotilde, ou plutôt « comme la Légion Mélitine avait sauvé l'armée de Marc-Aurèle (p. 163) ! »

Kléber, à son tour, confie le Dauphin à Desaix [2], avec le secret de sa naissance.

Le jeune héros est blessé à Marengo, auprès de son protecteur qui, dans la prévision de son trépas prochain, lui avait donné une lettre de recommandation pour Fouché.

Il rentre secrètement en France en 1801, et il y est soutenu par des « visions », et « des voix célestes, » contre le désespoir et contre les attaques des passions. Il repasse en Italie pour se soustraire aux conséquences d'une altercation avec Lucien Bonaparte, à propos de l'affaire Frotté.

[1] Aide de camp avant 15 ans, quelle impudence !

Pour apprécier le rôle du républicain Kléber dans une intrigue de ce genre, il n'y a qu'à relire ses biographies, notamment celle publiée par Lubert d'Héricourt (1801, in-8°, et surtout ses *Mémoires*.

Cet épisode romanesque du voyage de Louis XVII en Egypte a été mis en scène par M. Maurice Sand dans une nouvelle : *Mademoiselle de Cérignan*, publiée d'abord dans le journal le *Temps*, puis dans la *Bibliothèque contemporaine* de Lévy (1 vol. in-12, 1875). La physionomie pâle, souffreteuse et craintive de l'enfant évadé et le dévouement des Cérignan père et fille qui l'accompagnent et veillent sur lui, y sont esquissés avec assez de délicatesse, mais, bientôt l'auteur s'égare et se perd lui-même dans un tourbillon d'aventures fantastiques, au bout desquelles il n'est même plus bien sûr de l'identité de son personnage. Madame Sand avait elle-même, paraît-il, songé à la publication d'une étude sur Louis XVII, d'après les souvenirs de son aïeule, madame Aurore Dupin, et certains documents de famille. Il eût été difficile que, sous sa plume, la fiction n'usurpât sur la réalité (*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1874, col. 251).

[2] Desaix est une intercalation de 1850. Stenay (*Louis XVII vengé*) nous fera bientôt de Richemont, à quinze ans, un adjudant-général « de Desaix. »

Il revient en France, en 1802. Il y visite tour à tour aux *Incurables* la femme Simon, « presque folle de ravissement,» et qui « baise avec attendrissement » la cicatrice de la blessure que Simon lui avait faite, d'un coup de serviette, à coté de l'œil droit; —Lucien Bonaparte, « qui lui donne de bons conseils; » — l'incomparable « Joséphine, cet ange que le ciel avait prêté à la terre,» qui révèle la grande nouvelle à son époux, au moment du divorce, pour l'empêcher de contracter un nouveau mariage et tâcher de l'amener à abdiquer en faveur de Louis XVII; — et enfin Fouché lui-même. Fouché « lui recommande la plus grande circonspection dans sa conduite privée, » et lui témoigne « un dévoument sincère. »

Malgré ces recommandations, il se mêle imprudemment à la conspiration de Pichegru. Sa liberté et sa vie sont menacées. Il s'échappe de France, grâce à la protection de Joséphine et de Fouché.

En 1804, il est aux États-Unis. De là, il visite le Pérou, « les Incas de Marmontel à la main [1]; » le Paraguay, le Brésil, où le Régent du Royaume, don Juan, instruit de sa naissance, lui fait l'accueil le plus hospitalier.

Mais il avait laissé en Europe Tancrède — non pas le héros de la *Jérusalem délivrée*, mais un ancien secrétaire — et « voulant avoir de ses nouvelles à tout prix; » poussé, d'ailleurs « par une force irrésistible, » il fait voile pour l'Italie.

C'était vers 1810; il est arrêté, conduit au général Miollis, reconnu. « Par l'inspiration de l'Auguste Marie, » il demande à être conduit à Fouché, qui le gronde doucement, et lui donne des nouvelles de son cher Tancrède, avec lequel il retourne au Brésil : dénoûment aussi satisfaisant qu'imprévu,

Don Juan l'y reçoit avec la même générosité. Le Dauphin perfectionne à sa cour son éducation ; « il manifeste une prédilection marquée pour les ouvrages de Bossuet, de Massillon, de Bourdaloue, de Boileau et du bon Lafontaine; » ce qui ne l'empêche pas d'aller à Goa combattre en héros une rébellion et de l'apaiser en sage.

Voyages à Ceylan, Calcutta, dans le royaume de Siam, l'Océanie et les Indes.

Retour au Brésil, en 1814, et du Brésil en France, où les Bourbons venaient d'être restaurés. Il affirme qu'un article secret, dans les traités de 1814 et 1815, réserva ses droits [2].

Fouché, qui le croyait mort, est d'abord contrarié de sa présence. Toutefois, il le conduit chez le prince de Condé, qui le reconnaît du premier coup et lui ouvre les bras. La duchesse douairière d'Or-

[1] C'est là une naïveté de génie.

[2] Labreli de Fontaine nous a donné le texte de cet Article.

léans va lui témoigner aussi la plus tendre affection, et lui donnera des marques non équivoques de son généreux dévouement. »

Louis XVIII résiste. Il n'est pas disposé à céder la couronne. « Le prince de Condé, justement irrité de voir tant de bassesse, de fourberie et de scélératesse dans un parent qui devait être le protecteur naturel de l'auguste orphelin, voulait faire un éclat, reconnaître ostensiblement le fils de Louis XVI, et le proclamer roi de France, à la face de l'Europe... Le Dauphin s'y opposa, dans la crainte de fournir un prétexte à la guerre civile, et peut-être de contribuer à une troisième invasion qui aurait amené le partage de sa malheureuse patrie... Il ajouta qu'au besoin il lui défendait de passer outre... Il aima mieux se retirer sur le sol étranger et se vouer à toutes les misères, que de demeurer dans le lieu qui l'avait vu naître, où la fureur et la haine de ses cruels ennemis ne manqueraient pas de l'atteindre. » *O Altitudo !*

Auparavant, toutefois, il a, par surprise, avec la duchesse d'Angoulême, une entrevue ménagée par le prince de Condé et le duc de Berry. Émue d'abord, elle le repousse bientôt en disant qu'elle n'accueillera jamais l'ennemi de sa famille : allusion amère aux dénonciations de son frère contre leur mère, dans sa prison.

Il veut aussi confier au « vertueux » Fualdès, les lettres de don Juan, du prince de Condé et d'autres pièces importantes, et c'est la détention de ces pièces qui deviendra l'arrêt de mort de cet infortuné [1].

Errant de nouveau sur les chemins de l'exil, il visite successivement l'Écosse, l'Afrique, l'Égypte, la Palestine, Jérusalem, où il perd son ami Tancrède, la Syrie, la Mecque, la Troade ; et plus heureux que les archéologues les plus renommés de France, d'Allemagne et d'Angleterre, qui n'ont jamais rien pu y voir, « il y décou-

[1] Nous avons eu occasion, il y a longtemps déjà, dans le tome II de la *Revue des questions historiques*, d'apprécier cette grotesque et odieuse évocation de Fualdès. Richemont et Naündorff se disputaient le triste honneur d'avoir été la cause de la mort de Fualdès et voulaient, chacun de son côté, en faire le confident de leurs secrets et le dépositaire de leurs papiers, deux versions qui s'excluaient nécessairement. Ces MM., tout en s'injuriant et en se reprochant mutuellement d'être soudoyés par la police, ne se faisaient nullement scrupule de s'emprunter respectivement leurs écrits, leurs arguments, leurs imaginations. Nous ne savons lequel des deux avait eu le premier l'idée d'exploiter à son profit l'assassinat de Fualdès. Ce que nous disions de l'incompatibilité du rôle prêté à ce malheureux avec ses antécédents politiques et religieux, de l'infamie qu'il y avait à accuser Louis XVIII de l'avoir fait périr — et par la main de pareils agents ! — et dans de telles circonstances ! — uniquement pour s'emparer des papiers de son neveu, — subsiste dans son entier.

vre tout ce qu'Homère a décrit, l'emplacement de la ville, le Simoïs et le Scamandre, le mont Ida, etc. ; » Constantinople, la Turquie, la Grèce, l'Asie, les Indes, l'Océanie.

Il est en Italie en 1818 ; et, le 18 avril, arrêté sur la demande du gouvernement français, dépouillé de ses papiers, il est incarcéré à Mantoue, puis à Milan où il demeure captif durant sept ans et demi. « Pendant plus de deux ans, il ne prit pour toute et unique nourriture que des œufs tantôt frais, tantôt cuits ; avalés crus, ils lui servaient tout à la fois de nourriture et de boisson. Il ne touchait ni au pain ni aux autres mets qu'on lui apportait ; il ne buvait aussi ni vin ni eau, dans la crainte d'être empoisonné. Il restait sans feu comme sans lumière (p. 255)... »

Il avait cependant trouvé moyen de correspondre du fond de sa prison avec le duc de Berry. Par quel moyen ? Il n'a pas jugé à propos de nous le révéler.

Il rencontre dans cette prison Andryane et Pellico [1].

Citoyen héroïque, il refuse au cardinal Pacca le jeune, émissaire de l'empereur d'Autriche, qui lui offre à ce prix la liberté et la couronne de France, de ratifier les traités de 1814 et 1815.

Républicain — hélas, il l'est devenu ! — « Républicain comme Henri IV, Louis le Grand et Louis XVI [2] !... »

Ce sont ses opinions qui ont encouragé sa sœur à persister dans son « lâche abandon. » Cependant s'étant déguisée sous un costume populaire pour aller interroger la femme Simon aux *Incurables*, elle avait été reconnue par cette femme et avait appris de sa bouche que le Dauphin avait été enlevé et qu'elle l'avait revu depuis.

Louis XVIII, de son côté, laissera un testament par lequel il reconnaît

[1] Les *Prisons* de Pellico donnent quelques particularités sur un prétendu Louis XVII qu'il aurait en effet rencontré dans la prison de Milan. Dans le procès du baron de Richemont, Andryane, entendu comme témoin, crut reconnaître dans l'accusé, à l'exactitude de certains détails sur cette prison, son ancien compagnon de captivité. On n'attacha pas d'importance à la vérification de l'identité des deux personnages. Il est possible que Hébert eût été, comme beaucoup d'autres, prisonnier à Milan, du gouvernement Autrichien. Cela prouverait seulement qu'il avait commencé de bonne heure à colporter son roman. Dans l'ouvrage que nous analysons, il conteste « l'exactitude du récit de Pellico sur plusieurs points (p. 294). » Il est vrai que Pellico ne se montre nullement convaincu de l'*authenticité* du prétendant qu'il a vu à Milan.

[2] « Louis XVI était un vrai républicain (p. 276). » Richemont s'adressait à tous les partis. Dans sa première édition, il invoquait comme un titre d'honneur une t[illegible]e que Napoléon, premier consul, lui aurait donnée sur la joue, et protestait de ses vives sympathies pour le duc de Reichstadt (p. 52). Il n'est pas jusqu'à la Maçonnerie où il ne cherchât des adhérents et de prétendus frères, témoin sa *Lettre au F∴ Dechevaux-Dumesnil*.

son neveu et ses droits à la couronne; mais ce testament disparaîtra « détruit par une courtisane du vieux Roi ou par un ministre, » et Charles X usurpera la couronne.

Cependant, le Dauphin a été mis en liberté par l'Autriche (octobre 1824). Il en profite pour visiter la maison de Guillaume Tell, « ainsi que les lieux témoins de ses hauts faits, afin de s'inspirer du génie de ce héros, ami du peuple et de la liberté (p. 300). »

Il se propose d'aller en Portugal retrouver don Juan.

La mort de ce protecteur l'arrête. Il reste à Rouen et s'y fait simple employé à la préfecture, « afin de se créer une occupation, et aussi pour s'initier un peu au mécanisme de l'administration publique » (p. 305) : modeste apprentissage de l'art de régner.

En 1827, il est à Paris sous le nom de colonel Gustave.

En 1828, il adresse, sous le nom de duc de Normandie, une pétition à la Chambre des Pairs pour se plaindre des persécutions dont il est l'objet. La noble chambre ne daigne pas la prendre en considération.

La Révolution de juillet éclate, vengeance tirée par le ciel lui-même des crimes des Bourbons. Dès le 2 août, il écrit à la duchesse d'Angoulême, en lui offrant son pardon, si elle l'aide à se faire reconnaître roi de France. Elle est sourde à son appel. Il proteste en vain contre l'usurpation de Louis-Philippe. Le duc de Bourbon seul reconnaît ses droits et se dispose à les faire valoir; il meurt étranglé.

Les nombreux écrits publiés par le Prince, quelques-uns renfermant des projets de constitution, n'aboutissent qu'à le faire arrêter.

Louis-Philippe alors s'empresse de lui offrir la main de sa fille Clémentine, moyennant une abdication en sa faveur. Naturellement, il refuse (p. 405).

Nous avons vu sa comparution devant la cour d'assises de la Seine, et sa condamnation.

Il se retire en disant : « Celui qui ne sait pas souffrir, n'est pas digne des honneurs de la persécution... »

« Belles paroles inspirées par la sagesse incréée dont il est l'image et le représentant!... »

« Défaite, aux yeux des témoins de cette ignoble comédie, l'équivalent du plus glorieux triomphe, puisqu'il a réussi à faire tomber toute la honte de l'accusation infâme dont il avait été l'objet, sur ceux-là mêmes qui s'étaient flattés de vouer le reste de ses jours à l'ignominie (p. 419). »

Il passe quelques années à l'étranger, puis rentre en France, à Lyon, où le Gouvernement instruit de sa présence, le laisse tranquille, à la condition qu'il ne bougera ni n'écrira dans les journaux. Il est compris dans l'amnistie du 27 avril 1840.

Il allait être reconnu par la duchesse d'Angoulême; elle avait

nommé des commissaires enquêteurs pour recevoir les témoignages qu'il invoquait à l'appui de ses droits; M. de Blacas était gagné à la bonne cause; mais il meurt, et les espérances du Prétendant sont encore une fois déçues.

Louis-Philippe, « qui avait recours au magnétisme pour se diriger dans l'administration des affaires publiques, » lui fait offrir de le reconnaître pour le fils de Louis XVI, mais secrètement et à la condition qu'il lui remettra tous les titres et papiers qu'il possède ;» —nouveau refus (p. 451, 454).

On l'arrête alors pour rupture de ban (p. 483).

Il continue à publier des écrits, des mémoires justificatifs.

Dans ses courses, « il rencontre de nombreuses misères sur ses pas, et n'en laisse pas une seule sans la soulager (p. 478). »

Le prince de Condé, don Juan, régent du Brésil, et madame la duchesse douairière d'Orléans lui ont assuré plus de cent mille livres de rentes. « Son ange tutélaire (qui est sans doute un archange de premier ordre), présente sans cesse ses abondantes aumônes devant le trône de Dieu. »

Le 11 février 1848, « il prédit formellement la chute du trône de Juillet ; » — le 24 février, ce trône est renversé (p. 483).

Le 29, il envoie son adhésion au Gouvernement provisoire, qui ne lui en sait aucun gré (p. 485).

Le 25 mai, il adresse a l'Assemblée nationale une demande tendant à faire reconnaître ses droits. — Après six mois d'attente et de nombreuses réclamations, l'Assemblée nationale et le Gouvernement, qui, par les documents que les chancelleries mettent à leur disposition, en savent, sur la cause de M. le baron de Richemont, plus long que le baron lui-même, lui font déclarer « *qu'ils sont parfaitement con-* « *vaincus qu'il est le fils de Louis XVI*... mais que son affaire n'étant « pas une affaire d'État, ils ne lui répondront point officiellement ; « que du reste, citoyen comme les autres, il peut s'adresser aux tri- « bunaux et qu'ils ne s'y opposeront nullement (p. 495). »

En octobre 1848, le Pape lui envoie un émissaire « afin d'apprendre au fils de Louis XVI que si, *à l'exemple du Christ*, il est méconnu des siens, il occupe une large place dans l'estime et l'affection du père commun des fidèles (p. 496). »

Quelques jours après, à Gaëte, il est admis à baiser le pied du Pape, et de leur entrevue, restée secrète, « résulte quelque chose de bien grave et de bien satisfaisant pour l'un et pour l'autre (p. 502)[1]. »

[1] Cette entrevue de Gaete devint l'occasion de réclames fort insignifiantes et fort inconvenantes à la fois : personne n'avait assisté à la réception de Richemont par le saint Père.

La morale est facile à tirer de ce ramassis de fables ineptes ou odieuses ; Richemont est jugé.

Voici toutefois son portrait, tracé par lui-même ou par ses affidés : c'est tout un. L'hyperbole, la flagornerie et le fétichisme ne sauraient aller plus loin :

« Prince magnanime, nouveau Charlemagne, héros éminemment français, à la haute capacité, aux vastes connaissances, au génie perçant...; lumières extraordinaires...; génie transcendant, intelligence de premier ordre (p. 493)...; nouveau Moyse (p. 425)..., égal à Salomon (p. 498)..., comparable au Christ (p. 483). »

Trop coupable et trop malheureuse, la France méconnut son sauveur. L'appel désespéré de Richemont eut peu de succès. Suvigny, en 1851, publia encore un mémoire en sa faveur, qu'on ne remarqua point [1].

Richemont était rentré en France. Un de nos amis [2], qui le visita à cette époque, nous communique l'esquisse suivante de l'homme et de son logement : « Le personnage demeurait rue de Fleurus. La maison était de médiocre apparence. Le logement

[1] *La Restauration convaincue d'hypocrisie, de mensonge et d'usurpation, de complicité avec les souverains de la Sainte Alliance, ou Preuves de l'existence du fils de Louis XVI, réunies et discutées*, par J. Suvigny. Paris, au bureau de l'*Inflexible*, 1851, in-12, de VI-IV et 270 p.

Résumé méthodique et assez habile des preuves alléguées pour établir que Louis XVII n'est pas mort au Temple et qu'il n'est autre que Richemont.

Propos de la femme Simon, aux Incurables, rapportés par un abbé M., qui les aurait tenus des sœurs : « J'ai sauvé mon petit Louis ; il est vivant ; j'en suis sûre ; j'en mettrai ma tête sur le billot. Je lui ai épargné bien des maux et rendu de bien grands services. »

En 1816, deux jeunes gens entrèrent dans son cabinet et la reconnurent au couvre-pied étendu sur son lit. — Le même qu'elle avait au Temple plus de vingt ans auparavant et qu'elle aurait emporté et gardé à l'hôpital ! ! — C'est l'entrevue placée par la femme Simon en 1805, par Richemont en 1801. — Contradictions perpétuelles !

L'enfant aurait été enlevé le 19 janvier 1794 — le jour même du départ des époux Simon — dans un cheval de carton ; conduit en Vendée ; proclamé Roi à Beaupréau. Il y a des témoins — qu'on se garde de nommer — de cette reconnaissance.

Labreli et le baron Thierry sont toujours invoqués comme autorités décisives.

Au fond, rien de sérieux.

[2] M. de S., depuis député à l'Assemblée nationale et l'un de ses membres les plus distingués par la loyauté de ses sentiments et la pénétration de son esprit (lettre du 14 juillet 1882).

était misérable : une petite chambre et une sorte de salon tendu de papier rouge, un vieux canapé et quelques méchants fauteuils. L'hôte princier en robe de chambre à ramage ; gros, boîteux, le nez bourgeonnant, la face rabelaisienne, le langage trivial et l'aspect le plus commun. Il m'a parlé du Brésil où il avait vécu longtemps, de l'Autriche où il avait été captif avec Silvio Pellico, des fers dont on l'avait chargé, etc., et je l'ai quitté emportant les plus magnifiques espérances pour le jour où il ceindrait la couronne, mais parfaitement convaincu qu'il n'était qu'un très vulgaire aventurier, et ne comprenant pas qu'il ait pu produire sur qui que ce fût la moindre impression... On allait jusqu'à lui trouver le type Bourbonnien très accusé. Cela ne m'a pas été possible. On m'a assuré que sa vie était peu régulière et qu'il fêtait Bacchus plus que de raison. Je crois qu'il était dans une grande gêne, surtout à la fin de sa vie... »

Richemont mourut le 10 août 1853, près de Villefranche [1]. On

[1] D'une apoplexie foudroyante, au château de Gleizé, chez la comtesse d'Apchier, dont le mari avait été page de Louis XVI.

L'acte de décès, rédigé sur la déclaration de M. de Nolhac, de Lyon, et du curé de la Paroisse, le qualifie ainsi : « Monsieur Louis Charles de France, natif de Versailles, rentier, demeurant à Paris, rue de Condé, nº 12, âgé e 68 ans, célibataire. »

Le 9 septembre, cet acte était *complété* sur la demande de MM. Pictet et Tranchard, propriétaires, demeurant à Lyon, et Foyatier sculpteur, demeurant à Paris, lesquels se bornaient à déclarer qu'il était à leur connaissance que M. Louis Charles de France, décédé au château de Vaux-Renard, le 10 août dernier, était habituellement porteur d'un acte de naissance délivré à Versailles sous le nom de Louis Charles de France, né à Versailles le 29 mars 1785, fils de Louis XVI et de Marie Antoinette, reine de France.

M. Nauroy qui publie le texte de ces actes (*Les Secrets des Bourbons*) fait observer avec raison que « ce dernier acte ne confère aucun droit, aucune identité au porteur, puisque les registres de l'état civil sont publics et que des extraits doivent être délivrés à toute réquisition (p. 124). »

On avait gravé sur la tombe du défunt, l'inscription suivante :

Ci-gît
Louis Charles de France
né à Versailles le 27 mars 1785
mort à Gleizé le 10 août 1853.

En 1858, la police fit disparaître cette inscription qui fut ainsi remplacée :

1785
Nul ne dira sur ma tombe
Pauvre Louis
Que tu fus à plaindre !
Priez pour lui *.

* M. Nauroy, *ib.*

a dit que le Gouvernement impérial avait fait apposer les scellés sur ses papiers. Le nombre de ses fidèles avait beaucoup diminué. Il y en eut cependant quelques-uns qui lui rendirent un hommage posthume : couronne de papier doré déposée sur la tombe de cette royauté de baudruche [1]. Personne n'y fit attention. Tout le monde aujourd'hui reconnait que Richemont n'était qu'un aventurier, et que sa cause ne valait pas mieux que celles d'Hervagault et de Bruneau.

[1] *Fils de Louis XVI. Rectification d'erreurs répandues dans les journaux, sur la mémoire de feu M. le baron de Richemont. Imprimée par suite de refus d'insertion* (Signé Suvigny, Foyatier et Pascal, janvier 1855). Paris, Lacour, in-8° de 3 p.

Opuscule insignifiant. Les journaux, à propos de l'attribution faite par le tribunal de la Seine de certains deniers provenant de la succession du Baron, avaient quelque peu raillé son rôle et rappelé ses mésaventures judiciaires et notamment sa condamnation pour banqueroute. « Il s'était sauvé pour n'être pas arrêté, » répondaient ses amis, ce qui n'implique pas une grande confiance dans la bonté de sa cause, ni un grand respect de son nom, quel qu'il fût.

Louis XVII vengé, ou le dernier mot de l'histoire sur le vrai Dauphin (Baron de Richemont), *d'après les documents authentiques et inédits*, par Victor de Stenay. Dépôt à Vendôme chez Collin la Herte, Décembre 1875, IV et 305 p. in-12. Dédié à la mémoire de Richemont.

Ce Stenay avait publié précédemment : *Le Soleil et les Étoiles prophétiques, suivis de réponses aux éminents critiques des prophéties.*

Son nouveau livre est dépourvu de toute critique et rempli des assertions les plus téméraires. Il fait de Frotté l'agent direct de l'enlèvement, avec la complicité des époux Simon (19 janvier 1794). L'enfant substitué au Dauphin est le fils du baron de Tardif qui, dans son dévouement aux Bourbons, n'a pas hésité à le sacrifier. Cet enfant a trois ans de plus que le Dauphin : « yeux noirs, cheveux d'un faux chatain tirant sur le roux ; muet, maigre, chétif, scrofuleux et dans un triste état de santé (p. 36). Du sort du père, de sa résidence, pas un mot. Après avoir emmené l'enfant à Beaupréau et l'avoir fait proclamer solennellement, Frotté l'aurait lui-même conduit au prince de Condé en juin 1795, puis serait revenu en Normandie continuer la guerre (p. 54).

Il reprend toutes les légendes de Kléber, de Desaix, de Fualdès.

Stenay donne une Bibliographie, incomplète, des publications concernant Richemont.

Il affirme que l'enfant exhumé près de la Tour du Temple aurait été *reconnu* pour le Dauphin *par le médecin*, sans nommer ce dernier ; que le crâne était scié... mensonges sur mensonges.

Il prétend, enfin, que Louis XVIII aurait lui-même corrigé et falsifié les *Mémoires* de Hue (p. 51).

Dernier et triste mot de cette longue polémique.

VI

SUITE DU DÉFILÉ

NAÜNDORFF (1832).

Nous avons déjà vu les intrigues de Naündorff croiser celles de Richemont, et son crédit balancer, dépasser même celui de son rival. Comme Richemont, c'était un aventurier de la pire espèce ; mais il groupa autour de lui des partisans nombreux et fanatiques ; il disposa de moyens d'action considérables et qui dénotaient chez celui qui les avait réunis une certaine intelligence. Le succès finit par lui tourner la tête. Il s'enivra de la fumée de l'encens qu'on brûlait ou qu'il brûlait lui-même en son honneur. Plongé dans la débauche en même temps que dans les rêveries de l'illuminisme et de la thaumaturgie, il scandalisa les plus complaisants de ses partisans, découragea les plus fermes, les détacha de sa cause un à un, et finit par un isolement à peu près complet.

Il y a cette différence entre Richemont et Naündorff que l'origine du premier étant inconnue et certaines parties de sa vie mystérieuses, on ne pouvait opposer à sa revendication de la qualité de fils de Louis XVI, que l'absence de preuves de la moindre valeur, tandis que Naündorff avait un état civil régulier, qu'on le suivait pas à pas, à partir de 1810, dans les diverses phases de son existence, et qu'il lui fallait détruire, pour ainsi dire, sa propre personnalité, avant de s'en faire attribuer une autre.

Naündorff (Charles-Guillaume) était né à Postdam d'une famille juive. En 1810, il était horloger en bois, à Berlin. En 1812, il s'établissait à Spandau, y obtenait des lettres de bourgeoisie le 8 décembre, en qualité de sujet prussien, et s'y mariait en 1818. Dans son acte de mariage, il se déclarait protestant de la confession d'Augsbourg et âgé de quarante-trois ans, ce qui le fait naître en 1775, c'est-à-dire dix ans avant le Dauphin. S'étant plus tard établi à Brandenbourg, il y fit de mauvaises affaires. En 1824, il fut accusé d'incendie, et acquitté ; de fausse monnaie, et con-

damné de ce chef à trois ans de prison [1]. Dans les débats de cette affaire, il persista à se dire né en 1775, et donna sur ses antécédents les renseignements les plus contradictoires, qui furent tous reconnus mensongers. En fin de compte, il se donna comme né à Paris de parents inconnus, enlevé par des personnes inconnues, transporté dans une contrée inconnue. Cela rendait toute vérification impossible. Puis venaient des enlèvements successifs, des délivrances merveilleuses, la révélation qu'il était fils de prince, des séjours en Amérique, dans les colonies anglaises et en France, l'emprunt à tout hasard du nom de Naündorff, quelques années de service sous les ordres du duc de Brunswick qui, sur le vu de certains signes corporels qu'il portait, l'avait fait officier [2], la rencontre d'un véritable Naündorff qui lui avait cédé son passe-port... Toutes ces imaginations n'avaient pu le soustraire à une condamnation. Gracié au bout de deux ans et interné à Gossen, puis à Crossen, il y recommença ses histoires, et chercha à se faire passer, d'abord pour un fils de prince, puis pour Louis XVII, avec les portraits duquel il se trouvait quelque ressemblance. Un avocat nommé Petzold [3] s'intéressa à lui et l'aida même à publier ses *Mémoires* [4]. Mais Petzold mourut bientôt. Naündorff n'a pas manqué de dire qu'il avait été empoisonné.

[1] Condamné à trois ans de prison « pour crime de fausse monnaie, » et non, comme le prétend M. Nauroy (*Les Secrets*, p. 131), « pour s'être dit Louis XVII. » Nous avons sous les yeux la copie certifiée d'un Rapport officiel sur les antécédents de Naündorff, fait par le Gouvernement prussien le 16 juin 1836 et communiqué au Parquet de la Seine, en 1851, à l'occasion du procès des héritiers Naündorff contre les princes de Bourbon. Xavier Laprade, un des avocats de Naündorff, en avait eu connaissance dès le mois d'octobre 1836, mais il s'était bien gardé d'avouer le démenti absolu qu'il donnait aux allégations de son client, et les défenseurs de Richemont ayant obtenu la même communication, s'en firent une arme sanglante contre ceux de Naündorff (*Lettres de Morin de Guérivière à Gruau et à Gozzoli*, 1841).

[2] Allégation qui fut démontrée fausse et dont Naündorff dut reconnaître lui-même la fausseté.

[3] Dont ses partisans ont voulu faire un fonctionnaire éminent : « individu dont on doit se défier sous tous les rapports », porte le Procès-verbal.

[4] *Le Constitutionnel* du 27 août 1831, n° 239, contenait la note suivante :

« La *Gazette de Leipzig* publie dans ses annonces l'avis suivant, qui ne laisse pas que d'être curieux :

« A Crossen, à peu de distance de Francfort-sur-l'Oder, réside, sous un « nom supposé, le fils du roi Louis XVI, Louis-Charles, duc de Normandie, « et après la mort de son frère aîné, Dauphin de France.

Ces *Mémoires* durent en effet être imprimés à Leipzig en 1832, mais le gouvernement n'en autorisa pas la mise en vente.

Naündorff fut alors inquiété à raison du faux nom de Charles-Louis de France, dont il se parait. Il se sauva à Dresde, laissant sa famille dans l'indigence ; puis en Suisse.

En 1832, il arriva à Paris, sans un sou, et ne sachant pas un mot de français, lui qui serait resté jusqu'à huit ans dans le palais de Versailles, jusqu'à dix au Temple, jusqu'à vingt-cinq dans des prisons françaises [1] !

Les recommandations d'un M. Albouis, ancien magistrat, avec qui il avait correspondu, le mirent en relation avec diverses personnes qui avaient été attachées à la domesticité de l'ancienne Cour, notamment avec un M. Marco de Saint-Hilaire, sans doute le père ou le parent du romancier et ayant comme lui le goût de l'extraordinaire, avec un M. Morel de Saint-Didier, et avec une dame de Rombaud qui crut le reconnaître, parce qu'il reconnaissait lui-même un petit veston bleu ayant appartenu au Dauphin, qu'elle avait conservé comme une relique. Il se lia aussi avec un nommé Geoffroy, ancien notaire [2] qui, entre deux condamnations pour escroquerie l'une à Poitiers, l'autre à Caen,

« Pour bien asseoir l'opinion sur son compte, il écrit l'histoire de sa vie, « de ses souffrances. Forcé de la faire imprimer, il cherche un éditeur.

« Pour les conditions, on pourra s'adresser franc de port à son mandataire « spécial, le commissaire de la justice Petzold, à Crossen. »

[1] Forcé de reconnaître l'exactitude des faits qui précèdent, il cherche à expliquer son serment de fidélité, les énonciations de son acte de mariage, sa condamnation pour fausse monnaie, par une intrigue politique dont les administrateurs, les pasteurs et les magistrats auraient été les instruments, alors que ces faits remontent à une époque bien antérieure à celle où il aurait révélé sa prétendue qualité.

Certains amateurs de merveilleux ont cru, sur la foi d'une anecdote plus que problématique, que Naündorff aurait reçu d'un de ses amis, ouvrier tapissier, qui les avait trouvés dans l'intérieur d'un vieux fauteuil qu'il était chargé de réparer et se les était appropriés, un portrait au crayon du Dauphin et plusieurs feuillets autographes d'instructions adressées par Louis XVI à son fils. Ce fauteuil aurait appartenu à Marie-Thérèse, aurait été transmis par elle à Marie-Antoinette, emporté par celle-ci au Temple, par Cléry en Angleterre ; il serait ensuite devenu la propriété du Régent, puis celle du duc de Cumberland, et finalement on l'aurait apporté à Berlin. L'odyssée des épaves trouvées dans ce fauteuil serait plus qu'étrange. Assurément, si Naündorff les avait eues en sa possession, il n'aurait pas manqué de les exhiber, en en cachant l'origine (*Moniteur Universel*, 20 decembre 1864).

[2] C'est ce même Geoffroy dont M. Jules Favre faisait si complaisamment « un savant modeste et obscur. »

ne dédaigna pas d'être un des ministres de ce souverain en expectative, et plus tard avec Gruau [1], ancien magistrat, qui devait être le plus loquace, le plus téméraire et même le plus fidèle de ses séïdes, car sa fidélité le suivit au delà du tombeau. Il est vrai que Gruau finit par devenir tout à fait fou, et par réclamer pour son propre compte les honneurs et les profits — singulièrement amoindris — de la royauté légitime.

La cour de Naündorff s'accrut rapidement. « L'homme qui, à l'en croire, en avait été réduit, pendant un certain temps, à vivre de fruits verts cueillis dans les champs, » eut une liste civile des plus opulentes.

« On n'estime pas, dit un biographe, à moins de quatre millions les sommes qui, en l'espace de quatre mois, furent remises à Naündorff. Ce fut un fermier de Saint-Arnoult, près Dourdan [2], nommé Noël Paquet, qui fut chargé d'apporter les fonds au Dauphin si miraculeusement retrouvé. Tous les samedis, Noël arrivait à Paris avec un énorme panier couvert, suspendu à son bras. Il en tirait les légumes les plus excellents, les fruits les plus beaux et les doubles louis les plus vieux qu'il fût possible de trouver. Un jour, nous l'avons vu, il

[1] Ce Gruau, qui ajouta à son nom celui de de la Barre et même le titre de comte, délivré par Naündorff, avait été procureur du Roi à Mayenne, où l'on se souvient encore de lui. C'était un homme d'un esprit tracassier, quinteux et exalté. Il s'était signalé par son zèle contre les menées de certains partisans des anciens Faux Dauphins. La Révolution de Juillet l'effraya beaucoup. Il se sauva en traversant la rivière à gué. Il fut destitué, et se fit avocat au Mans ; il perdit en quelques mois sa femme et son enfant ; son exaltation naturelle s'en accrut. L'assignation lancée par Naündorff contre la duchesse d'Angoulême lui parut sublime. Il ne comprenait pas — ce qui prouve qu'il avait gardé beaucoup d'illusions — qu'on pût faire un pareil procès sans avoir les mains pleines de titres et de preuves. Il se voua corps et âme à la cause de Naündorff. Il croyait même obéir en cela à une sorte de mission providentielle. « Heureux pour moi-même, dit-il quelque part (*Intrigues dévoilées*, t. III, p. 594), d'être l'appui d'adversités surhumaines..., je dus me considérer comme prédestiné à consacrer tout mon être à l'Orphelin royal délaissé, renié par tous, trahi par ceux qui se dirent ses amis tant qu'ils espérèrent son triomphe ! » Malheureusement, Gruau finit, non pas seulement par renier son maître, mais par vouloir usurper sa place ; malheureusement aussi, sa polémique est d'une grossièreté, d'une ignorance et même souvent d'une mauvaise foi qui tuent tout l'intérêt que son dévouement aurait pu inspirer.

[2] Le curé de Saint-Arnoult (l'abbé Appert), que son évêque dut interdire, était un fanatique de Naündorff.

pliait sous le fardeau ; son vaste panier contenait plusieurs centaines de mille francs en or et en billets de banque [1]. »

Le vicomte Sosthènes de la Rochefoucauld-Doudeauville, ancien aide de camp de Charles X, ancien directeur des Beaux-Arts, se laissa plus qu'à moitié gagner par les menées des agents de Naündorff. Il voulut le voir. Il paraît que celui-ci soutint la confrontation avec succès, et le grand seigneur le trouva à la hauteur de son rôle princier. « Sa figure, son attitude, ses paroles n'avaient rien qui portât au soupçon de l'imposture. Tout au plus devait-on le croire lui-même dans l'erreur sur son origine et dans la bonne foi de ses prétentions... Ses manières étaient nobles et élevées [2]. »

Il essaya d'en savoir davantage. Il s'adressa au prince de Prusse, qui démentit les assertions de Naündorff (lettre du 22 septembre 1833) ; il interrogea les souvenirs de la famille de Tourzel, et il lui fut répondu que le Dauphin ne portait point sur la cuisse cette empreinte d'une sorte de Saint-Esprit que Naündorff présentait comme une des marques de son identité ; il écrivit même, à plusieurs reprises, à la duchesse d'Angoulême, dont ces investigations, si déguisées qu'elles fussent sous la forme du respect, devaient singulièrement blesser tout à la fois la fierté et la sensibilité, et elle lui fit répondre par M. de Montbel, ces lignes, très nobles, très justes, qui ressemblaient à un conseil ou à une plainte : « La foi est respectable, même dans ses abus, mais les personnes obligées par leur haute position à agir avec une sage réserve, ne doivent pas encourager des croyances à des révélations de personnes sans discernement, et surtout à des assertions renouvelées par quatre ou cinq individus qu'on doit reconnaître pour des fripons (lettre du 28 avril 1836).

Enfin Naündorff, après beaucoup d'ajournements, se décida à remettre au vicomte de la Rochefoucauld le manuscrit de ses *Mémoires*, qui devait achever de porter la conviction dans son esprit. Ce fut le contraire qui arriva. Le Vicomte, n'osant s'en fier à ses seules impressions, soumit le manuscrit à Eugène Janvier, avocat, à qui ses campagnes oratoires en faveur des Ven-

[1] *Illustration*, 30 août 1845 ; article curieux, bien qu'un peu romanesque.
[2] *Mémoires de M. le vicomte de la Rochefoucauld, aide de camp du Roi Charles X.* Paris, 1837, 5 vol. in-8°, t. V, p. 121, 217.

déens de 1832, quoiqu'il ne fût pas de leur bord, avaient fait une grande réputation dans le parti. Janvier, après un examen attentif, déclara que « cette histoire n'était qu'un tissu d'invraisemblances et presque d'extravagances, qui ne pouvait par conséquent inspirer aucune sécurité. » Le vicomte, cette fois, se le tint pour dit . Il abjura toute croyance à Naündorff. Il apprenait en même temps qu'il y avait, en Angleterre seulement, trois Louis XVII [1], et il s'écriait tristement : « Quand s'arrêtera cette monomanie de Dauphins [2] ? »

M. de la Rochefoucauld, que nous avons vu condamner avec une si juste sévérité les menées, les faiblesses ou les aberrations de quelques-uns de ses amis politiques, aurait dû mieux se défendre lui-même [3].

La tactique de Naündorff, assez semblable à celle de Richemont, consistait à flatter les partis opposés. Pendant qu'il écrivait à l'empereur de Russie que « Henri V resterait roi de France ; qu'il l'était déjà par son droit à lùi (Naündorff) et sa volonté ; qu'il le ferait sacrer à côté de lui [4], » il faisait toutes sortes d'avances à la démocratie.

On s'entretenait parmi ses fidèles d'une tentative d'assassinat dont il avait failli être victime, le 27 janvier 1834, sur la place du Carrousel, et qui ajoutait encore au dévouement qu'il leur inspirait. Par un véritable miracle, « une médaille (de la Sainte Vierge), transpercée, avait arrêté à une demi-ligne du cœur un coup de poignard. »

[1] T. V, p. 186.

[2] N'a-t-on pas prétendu que Mgr de Forbin-Janson, tout à fait sous le charme, avait eu la pensée d'engager Naündorff dans les ordres et de le pousser à la papauté, quoiqu'il fût bien et dûment marié et père de six enfants ? (Art. de l'*Illustration*.)

[3] Sa défection irrita contre lui les partisans de Naündorf, et quelques années plus tard, à l'occasion d'une lettre où il attestait les sentiments patriotiques des Bourbons, ils essayèrent de le lui faire sentir. Ils publièrent : *Réponse à la Lettre de M. de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, publiée par la Gazette de France du 24 novembre dernier*. Paris, 2 décembre 1843, Pollet, 2 p. in-8°. Réclamation fort insignifiante en faveur du patriotisme de Louis XVII, dont M. de la Rochefoucauld n'avait point prononcé le nom. — [4] *Mémoires* de M. de la Rochefoucauld.

Il restait toutefois dans une sorte de pénombre, plus favorable à ses menées que le grand jour.

Il en sortit au moment du procès de Richemont devant la Cour d'assises de la Seine[1]. On sait quel rire homérique accueillit l'apparition à la barre de Morel de Saint-Didier, venant gravement, en habit noir et un grand pli cacheté de cire rouge à la main, réclamer pour Naündorff le titre de Louis XVII.

La réclamation donnait à Naündorff les prénoms de Charles-Louis, et Richemont fit très justement observer que le Dauphin portait ceux de Louis-Charles[2].

Après cet éclat, il fallait vivement frapper l'opinion. On croyait le moment favorable, la condamnation de Richemont ayant pu détacher de lui quelques-uns des croyants ; en quoi l'on se trompait.

On s'adressa donc aux Chambres qui ne s'émurent guères, et à l'Europe qui ne bougea pas[3].

[1] *A MM. les Jurés appelés à juger le sieur Richemont, soi-disant duc de Normandie.* Paris, Bacquenois, 1834, in-8° de 4 p.

Signé *Charles-Louis, Duc de Normandie*, et reproduit dans les journaux du temps.

[2] Il prétendit avoir été baptisé sous le nom de Charles-Louis; mais, à la mort de son frère aîné, le Roi, pour adoucir les regrets de la Reine, aurait dit : « Le Dauphin sera toujours Louis; » de là, l'interversion effectuée dans l'ordre de ses prénoms. Un pareil détail d'intérieur aurait eu assurément de l'intérêt ; mais il ne prouverait nullement que Naündorff fût véritablement le Dauphin, quelqu'un de l'entourage de la famille royale ayant pu le lui révéler. Malheureusement pour lui, ce détail était absolument faux. L'acte de baptême de Louis XVII, comme toutes les pièces, tous les documents postérieurs, l'appelle Louis-Charles.

Naündorff lui-même a semblé reconnaître l'erreur où il était tombé, en reprenant plus tard les prénoms de Louis-Charles. La découverte de l'acte de baptême, publié en *fac-simile* par M. de Beauchesne, ne lui permettait pas d'insister.

Remarquons que c'est dans *le Cimetière de la Madeleine* que Naündorff avait puisé cette altération des noms du Dauphin; il y figure, en effet, avec le prénom de Charles.

[3] *Aux Chambres. A MM. les Présidents et membres composant la Chambre des Pairs de France et la Chambre des Députés des départements.* Signé : Charles-Louis, duc de Normandie (18 décembre 1834), in-4° de 3 p.

Parfaitement ridicule.

A la France et à l'Europe. Paris, Herhan, 1835, in-8° de 2 p.

Naündorff (qui signait Charles-Louis, duc de Normandie) annonçait dans cette pièce l'intention de se pourvoir devant les tribunaux en reconnaissance de sa qualité de fils de Louis XVI.

On multiplia les brochures, les livres[1] et les journaux[2] en faveur de Naündorff.

L'intention annoncée par Naündorff, de saisir les Tribunaux de la question de son état-civil et de faire reconnaître judiciaire-

[1] *Existence du fils de Louis XVI, Charles-Louis, duc de Normandie* (signé M***, avocat). Paris, Herhan (1835) in-8o de 12 p. — Copie de Labreli.

Le véritable duc de Normandie, ou Réfutation de bien des impostures (par Bourbon-Leblanc). Paris, 1835, in-8o de 467 p. L'ouvrage devait avoir 4 vol. en livraisons ; il n'en a paru que les neuf premières.

Bourbon-Leblanc, né en 1775, est l'auteur ou l'éditeur d'une foule de publications sur le droit ou la politique, fort discordantes entre elles et tout à fait oubliées aujourd'hui (Quérard, *Littérature française contemporaine*). C'était, paraît-il, un Bourbon-Busset. Quérard (*France Littéraire, Supplém.*) se trompe en en faisant un sectateur de Richemont ; il s'était attaché à la fortune de Naündorff.

Il avait été le collaborateur de Touchard La Fosse, ou d'autres compilateurs de même genre, pour la publication de leurs Mémoires pseudo-historiques, et il est assez piquant de le voir associé plus tard, à la solde de Naündorff, à la bande de faiseurs qui osèrent présenter ces Mémoires comme authentiques.

Il s'élève avec force contre les ambitieux aventuriers (dont son patron faisait partie). « La sensibilité les accueille, la crédulité les suit, et des écrivains de romans enrichissent la littérature d'une multitude de productions où l'anachronisme domine au milieu des plus bizarres contradictions. » Tout cela se retourne contre lui-même, trait pour trait.

Il a certainement raison quand il stigmatise les récits où Richemont se dérobe, en 1795, aux fureurs de Carrier, lequel etait mort en 1794, où il se fait sacrer, en 1801, par le pape Pie VI, mort à Valence le 29 avril 1799.

Mais il commet lui-même les plus lourdes bévues. Il prétend que Beauchamp, dans son *Histoire de la guerre de la Vendée*, aurait reconnu l'existence des fameux Articles secrets, alors que Beauchamp l'a toujours combattue ; — il s'osbtine à soutenir que Desault mourut le 4 juin, quand son acte de décès prouve d'une manière irréfragable qu'il succomba le 1er ; il adopte les contes ridicules de Naündorff concernant la participation à l'enlèvement de Joséphine « dont le cœur portait d'or à la piété d'azur, » de Frotté, de Pichegru, du duc de Bourbon, auxquels il adjoint en bloc Toulon, Ricard, Batz, Jarjayes, tous ceux dont le nom a été mêlé aux tentatives faites pour sauver la Reine, mais qui ne purent les renouveler en faveur de ses enfants, de Laurent dont il cite avec complaisance les lettres apocryphes, etc.

[2] Notamment *La Justice*, dont le Propectus-specimen fut publié le 8 mars 1835, in-fol. Ce journal, dont il ne parut que soixante-deux numéros, est excessivement rare. Hatin n'en a connu que le Prospectus (*Bibliographie de la Presse périodique*). Il eut pour principal rédacteur Bourbon-Leblanc.

La publication du journal *La Justice* ne laissa pas que d'occasionner certains désagréments à Naündorff. Un nommé Alexandre Thomas, ex rédacteur de ce journal, au début, l'assigna en police correctionnelle pour abus de confiance, mais comme il ne put établir que les sommes dont il se pré-

ment sa qualité, reçut même un commencement d'exécution par une assignation au vieux roi Charles X, au duc et à la duchesse d'Angoulême (13 juin 1836).

Le gouvernement s'émut. Il crut voir dans ces menées, rapprochées de celles de Richemont, un danger pour la paix publique. Naündorff était étranger. Il le fit arrêter et l'expulsa (15 juin, 16 juillet 1836).

Nous n'avons pas à discuter la légalité ni l'opportunité de ces mesures. Elles soulevèrent de la part de Naündorff et de ses adhérents de vives protestations, qui trouvèrent naturellement de l'écho dans la presse de l'opposition [1].

tendait frustré eussent verti au bénéfice de Naündorff, celui-ci fut renvoyé de la plainte. Il avait paru à l'audience, entouré d'une escorte de fidèles des deux sexes (Trib. correct. de la Seine, 23 février 1836 ; *Gaz. des Trib.*, 24). Cette affaire est travestie dans la brochure de Gruau : *Non ! Louis XVII n'est pas mort* (p. XIV), et dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1875, col. 426. On y suppose, en effet, que le Tribunal correctionnel aurait statué sur une question d'état civil ou d'usurpation de titre, tandis qu'il n'avait à se prononcer que sur une plainte en escroquerie. Naündorff, de son côté, avait assigné Thomas en diffamation, mais il retira sa plainte.

A.-F.-V. Thomas père, ex-inspecteur général de l'approvisionnement des combustibles de la ville de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, revint à la charge dans un volume intitulé : *Naündorff, ou Mémoire à consulter sur l'intrigue du dernier des faux Louis XVII, suivi des jugements et condamnations d'Ervagault sous le Consulat, de Mathurin Bruneau sous la Restauration et du baron de Richemont sous le Gouvernement actuel.* (Paris, Dentu, in-8° de IV-333 p.). Il y réfutait par d'assez bonnes raisons les prétentions de Naündorff, et discutait longuement ses torts envers son fils. Un des défenseurs de Richemont essaya de le réfuter, l'année suivante : *Réponse au pamphlet intitulé : « Mémoire à consulter de M. A. V. Thomas, »* par M. Ch. de Temper. Paris, Soupe et Guillois, 1837, in-8° de 70 p. Il y discutait — Richemont y étant intéressé autant que Naündorff — les preuves du décès de Louis XVII, mais sans apporter aucun élément nouveau au débat. Thomas fils eut un autre procès à soutenir contre les fournisseurs du journal *La Justice*, vis à vis desquels il s'était personnellement engagé (*Gaz. des Trib.*, 18 mai 1836). Indépendamment de 18,000 francs environ à lui remis par ou pour Naündorff, il prétendait avoir avancé près de 10,000 francs de son propre argent. C'était un M. de Bréon, beau-frère du duc des Cars, qui avait promis de fournir le cautionnement.

Ce Thomas ne doit pas être le même qu'Alexandre-Gérard Thomas, né à Paris en 1818, auteur d'une thèse qui fit sensation : *Une province sous Louis XIV*, publiciste en France, puis à l'étranger après le Coup d'État du 2 décembre.

[1] *Lettre adressée à S. M. le Roi des Français par le duc de Normandie, et Protestation de ses avocats* (26-28 juin 1836). Paris, Poussielgue (s. d.), in-4° de 3 p.

Observations sommaires sur l'arrestation de M. de Naündorff, en instance devant le tribunal de la Seine pour être reconnu fils de Louis XVI,

Naündorff resta en Angleterre, et se fixa à Camberwell, près Londres.

C'est là, ce semble, qu'il mit la dernière main au récit de ses aventures, remanié et complété depuis qu'il avait été communiqué à Eugène Janvier, et que nous dégageons, aussi exactement que possible, des nombreuses publications qui en renferment les éléments dispersés. Il n'est ni moins romanesque ni moins absurde, par endroits, que celui de son rival.

sauvé du Temple, soumises à la magistrature par les membres présents du Conseil judiciaire préposé à sa défense (signé Gruau, Bourbon-Leblanc, Briquet). Paris, R. Croissant-Montmartre, 1836, in-8° de 14 p.

Question de légalité, à propos de l'extradition.

La Vie du véritable fils de Louis XVI, duc de Normandie, écrite par lui-même. Juillet 1836. Paris. Montmaur, 1836, in-8° de 47 p.

Pamphlet insignifiant. Il contient : 1° une protestation des membres du conseil judiciaire du Prince, Gruau, Briquet, Bourbon-Leblanc, Xavier-Laprade; 2° une très courte biographie du Prince (le commencement du moins, la suite ayant été saisie par la police ; 3° des pièces justificatives, parmi lesquelles — sans qu'elles aient le moins du monde ce caractère — les lettres que Naündorff aurait écrites à la duchesse d'Angoulême pour lui demander une entrevue.

Motifs de conviction sur l'existence du duc de Normandie, par Gruau et Laprade. Paris, V^ve Goullé, 1836, in-8° de 2 et 46 p.

Protestation de Gruau contre l'arrestation de Naündorff ; dithyrambe de Laprade en l'honneur de ce personnage « image imparfaite de l'homme-Dieu. »

Le *dernier Fils de Louis XVI*, par A. Morel de Saint-Didier. Paris, V^ve Goullet, 1836, in-8° de 126 p.

Oui, c'est le fils de Louis XVI, par A. Gozzoli (suivi d'une lettre adressée à S. M. le Roi des Français par le duc de Normandie et de protestations de ses avocats). Paris, les principaux libraires, Juillet 1836, in-8° de 52 p. Trois éditions au moins.

Violentes récriminations contre l'arrestation de Naündorff. Discussion de l'acte de décès du Dauphin.

Pétition à la Chambre des Pairs et à la Chambre des Députés, présentée en janvier 1837, *par S. A. R. le duc de Normandie, connu sous le nom de Naündorff.* Paris, V^ve Goullé, in-8° de 30 p.

Plainte au sujet de l'arrestation et de l'extradition, par Gruau et Briquet : Requête au Conseil d'État par Crémieux, et arrêt de rejet.

Abrégé de l'histoire des infortunes du Dauphin, depuis l'époque où il a été enlevé de la Tour du Temple, jusqu'au moment de son arrestation par le gouvernement de Louis-Philippe et de son expulsion en Angleterre ; suivi de quelques documents à l'appui des faits racontés par le Prince et des incidents qui ont si péniblement traversé sa vie ; avec son portrait et les fac-simile de son écriture, de celle de la Reine et de la signature de Louis XVI. Novembre 1838. Londres, Armand, s. d. in-8° de IV-XII-IV et 400 p.

Introduction signée par Gruau, Laprade et Briquet. Autre avant-propos signé par Appert, ancien curé de Saint-Arnoult. Tout le reste est de Gruau.

On lui avait substitué un mannequin apporté dans une corbeille de blanchisseuse, « et dont le masque représentait très naturellement sa figure, » et on l'avait enlevé lui-même dans cette corbeille.

Le mannequin avait été remplacé par un enfant muet, qu'on avait tenté d'empoisonner et qu'auraient lui-même remplacé d'autres enfants.

Cet enlèvement avait été préparé par les soins de Laurent, gardien du 29 juillet 1794 au 19 mars 1795, avec la coopération de Joséphine, de Barras, de Hoche, de Frotté et de Pichegru [1].

On l'avait caché au quatrième étage de la Tour du Temple.

On lui avait recommandé — pourquoi ? — de jouer le rôle de muet.

De vieux meubles encombraient cet étage, et « l'on ne parvenait à lui qu'en marchant à quatre pattes. »

Il était resté là pendant près d'un an. Il y avait passé sans feu l'hiver de 1794 à 1795.

Portrait peu ressemblant. Fac-simile ayant pour objet d'établir une certaine affinité entre l'écriture de la Reine et celle de Naündorff, affinité qui serait toute factice et calculée pour surprendre la crédulité des bonnes gens capables de supposer que c'est la Reine qui avait elle-même donné des leçons d'écriture au Dauphin, et que ces leçons, prises avant l'âge de huit ans, auraient imprimé à son écriture un caractère immuable après plus de 50 ans !

Saisi en France.

Cet ouvrage fut traduit en anglais :

An abridged Account of the misfortunes of the Dauphin, fellowed by some documents in support of the facts related by the Prince : with a supplement, translated from the French, by the hon. and. rev. C. C. Perceval... London, Fraser, 1838, in-8°.

Ce Perceval fit hommage de sa traduction à Naündorff, qui s'en montra très flatté (*En Politique point de justice*).

Plusieurs journaux anglais prirent naturellement fait et cause pour ce livre — calcul ou fantaisie ? — notamment le *Fraser's Magazine*, janv. 1839, le *Court and Lady's Magazine*, fév. 1839.

Le dernier fils de France, ou le duc de Normandie, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, par A. Solard. Yssengeaux, Venet, 1838, in-8° de 135 p.

L'auteur, qui se déclare « tout-à-fait désintéressé, » ne fait que rééditer le prétendu Manifeste de Charette, le récit de Morin de Guérivière et autres documents plus que suspects. La conclusion signée par Gruau (Londres, 21 janvier 1838), nous fait croire que l'opuscule est tout entier de lui.

Le Véritable orphelin du Temple, vivant en 1839, ou preuves de l'existence actuelle du fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, par Emile Sauveur. Lyon, chez l'editeur, 1839, in-8 de 108 p.

Réchauffé des balourdises de Labreli et consorts.

« Dieu par un nouveau Christ a résolu de sauver le monde. »

Rare. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale (Ln 15087) est incomplet de la première feuille.

[1] Gruau leur adjoignait plus tard Thor de la Sonde, Charette, le marquis de Bridge et le comte de Montmorin (*Intrigues dévoilées*, t. III).

Le 8 juin 1795, il en avait été tiré par le maçon Paulin qui l'avait placé, endormi avec de l'opium, dans le cercueil de l'enfant autopsié [1].

Pendant le trajet au cimetière, « on l'avait mis dans la caisse au fond de la voiture, dans un coffre qu'on y avait pratiqué, et pour laisser au cercueil la même pesanteur, on l'avait rempli de vieilles paperasses que l'on retira du coffre. »

On l'avait envoyé dans la Vendée, où il avait été caché dans le château d'un ami dévoué, Thor de la Sonde [2].

Il avait pour gouvernante une dame allemande qui ne lui parlait que l'allemand et qui passait pour sa mère.

Il avait été découvert et reconduit en prison.

Joséphine l'en avait fait évader une seconde fois. — Quand ? Comment ? On ne sait.

Conduit en Italie, il y avait été protégé par le pape Pie VI. Sa Gouvernante y avait épousé un ouvrier horloger.

On avait dirigé sur l'Amérique un enfant de son âge, pour dépister ses persécuteurs.

Lors de l'invasion de l'Italie par les Républicains français, ils avaient saisi le bâtiment qui l'emmenait en Angleterre.

Il avait été réemprisonné en France.

On avait voulu le forcer à se faire moine.

On lui avait fait subir une autre opération pour le défigurer.

En 1802, Joséphine l'avait encore délivré. — Et de trois !

1804, Louis XVIII avait dénoncé sa retraite à ses ennemis ; il l'avait connue par Pichegru.

[1] Contradictions : ce serait le 4 juin que Paulin aurait sauvé le jeune Roi (*Non! Louis XVII n'est pas mort au Temple*, p. 131).

Autre : ce n'est pas le 8 juin, mais le 10 en réalité, qu'eut lieu l'enlèvement du cercueil et sa translation au cimetière.

[2] Qui donc a connu ce personnage ? Où place-t-on son château ?

Contradictions : Naundorff dit ici qu'il a été envoyé dans la Vendée et M. Jules Favre, devant la Cour de Paris, demandait à prouver qu'on l'avait vu à l'armée de Charette. — Dans les *Intrigues dévoilées*, t. III, p. 352, on cite une lettre de lui du 15 décembre 1835, à l'abbé Laprade, où il dit : « Illustre Vendée qui protégeas mes premières années, avec quelle reconnaissance je pourrai te revoir ! » — Dans les *Intrigues*, t. III, on allègue au contraire que c'est Hervagault qui aurait été reconnu roi par l'armée vendéenne. — L'assignation de 1851 porte que « l'évasion est postérieure au Traité de la Jaunaye ; » or la date de ce traité est du 17 février 1795. Que devient donc le séjour pendant l'hiver dans les combles ? Que deviennent surtout les prétendues lettres de Laurent, dont la première est du 7 novembre 1794 et la seconde du 5 février 1795, et qui toutes les deux présentent l'enlèvement et le recel comme déjà consommés ? La fausseté de ces lettres était démontrée par l'assignation elle-même.

Le Prince s'était réfugié à Ettenhein auprès du duc d'Enghien, sous la conduite du comte de Montmorin.

Il avait été découvert, ramené en France, jeté dans un cachot. « Il y était resté pendant quatre ans, sans voir le jour, sans que personne lui adressât jamais la parole, nourri au pain et à l'eau. »

En 1808, au moment de divorcer, Joséphine obtenait encore une fois sa mise en liberté. — Et de quatre !

1809. Il est à Francfort sur le Mein, avec Montmorin. Dans une rencontre avec les troupes françaises, il est blessé et fait prisonnier. « Bien providentiellement, on lui laisse sa redingotte, dans le collet de laquelle étaient cousus les documents qui établissaient ses droits et qualités de fils de Louis XVI. » Providentiellement aussi, il s'évade — cinquième évasion ! — et « après des vicissitudes inouies, il arrive, vers la fin de 1810, à Berlin, muni d'un passeport sous le nom de Karl Wilhelm Naündorff, que lui avait remis un voyageur bienveillant, pour lui faciliter l'entrée à Berlin. »

Là, il se détermine à exercer l'état d'horloger, « bien que ne le connaissant qu'imparfaitement. » N'ayant pas les papiers nécessaires pour se faire reconnaître bourgeois de la ville, il se voit forcé de confier le secret de sa naissance à M. Lecoq, directeur général de la police du royaume, et il justifie de son identité avec le fils de Louis XVI, en lui communiquant une déclaration écrite et signée par le Roi et la Reine au Temple, scellée du cachet de son père, dans laquelle étaient consignés les signes particuliers que le Dauphin portait sur le corps. » Les papiers sont livrés à M. de Hardenberg, premier ministre, qui les confisque. En retour, on délivre au prince une patente d'horloger à Spandau sous les noms de Karl Wilhem Naündorff, portés sur son passeport...

Assez de ce roman invraisemblable jusqu'à l'impossible, jusqu'à l'absurde !

Naündorff ne négligeait, d'ailleurs, aucun moyen de correspondance avec ses fidèles restés en France.

Bientôt une nouvelle tentative d'assassinat sur sa personne vint fort à propos réveiller l'attention publique et le zèle de ses fanatiques.

Un soir du mois de novembre 1838, dans son jardin, un coup de pistolet fut tiré sur lui à bout portant et le renversa, contusionné, mais non blessé. Ses vêtements seuls avaient souffert.

Cette seconde tentative trouva plus d'incrédules encore que la première. On ne put en découvrir l'auteur [1] ; on crut même re-

[1] On avait d'abord désigné un réfugié français du nom de Rousselle, que

connaitre un pistolet ramassé sur le lieu de la lutte, pour un de ceux de Naündorff. La police cessa bientôt ses recherches[1]. Le *Times* et d'autres journaux firent gorge chaude de l'aventure.

La Voix d'un Proscrit était en France l'organe principal de ses intérêts. C'était une tribune ouverte à toutes les manifestations les plus chaleureuses et les plus aveugles en sa faveur, les plus violentes et les plus injurieuses contre ses adversaires en général, et contre les Bourbons en particulier. Gozzoli en était le principal rédacteur[2].

Elle se querellait avec le *Capitole*, organe de Louis-Napoléon, autre prétendant. Elle affectait de voir dans ce journal un allié de Richemont, ce qui n'était pas vrai; Richemont et Napoléon n'avaient de commun que leur hostilité au gouvernement de Juillet. Il y eut même un procès en diffamation intenté au *Capitole*, mais qui n'eut pas de suite[3].

Naündorff, à l'imitation de Richemont, se disait désinteressé de toute ambition monarchique, et trouvait ainsi moyen de glaner quelques maigres sympathies dans la presse de l'opposition[4].

Naündorff aurait secouru dans sa détresse; c'était, paraît-il, un personnage imaginaire.

[1] *Intrigues dévoilées*, t. III, p. 826 et suiv.

Récit d'une tentative d'assassinat sur le duc de Normandie, signé Jean-Baptiste la Prade, et commençant par ces mots : « Londres, 19 novembre 1838. Mon cher ami, je ne sais comment vous raconter... » Saint-Etienne, Boyer, s. d., in-4 de 7 p.

Passages extraordinaires de la vie du duc de Normandie, Dauphin de France, qui a miraculeusement échappé des mains d'un assassin, à Camberwell, le vendredi 19 novembre 1838. Avec un nombre de preuves irréfragables, confirmatives des faits rapportés par le Prince, par Brian O' Neill. Nous ne connaissons cet opuscule que par l'indication qu'en donne Gruau (*Intrigues dévoilées*, t. III, p. 835).

[2] *La Voix d'un Proscrit. Mémoire historique et judiciaire*, paraissant une fois par mois, rédigé par MM. A. Gozzoli; Gruau, avocat, ancien procureur du Roi; Morel de Saint-Didier; Xavier Laprade, avocat, etc. Paris, Ve. de Lacombe, 14 livraisons in-8°, allant de mars 1839 à avril 1840, et formant 447 p. Il y a de plus un Prospectus, daté du 28 février 1839, et dont il existe deux éditions de IV p. in 8° chacune, l'une chez Mme de Lacombe, l'autre chez Thomassin.

[3] *Mémoire présenté par M. Gruau de la Barre au soutien de la plainte en diffamation portée contre le gérant responsable du journal le « Capitole » (article du 29 mars 1839), par S. A. R. le duc de Normandie, connu sous le nom de Naündorff, et le dit Me Gruau.* Police correctionelle, 6e chambre. Paris, Mme de Lacombe, 1840, in-4° de 264 p.

[4] *Démocratie pacifique*, 12 novembre 1840, etc.

Mais tous ces moyens s'usaient successivement; il fallait du nouveau.

Naündorff s'avisa alors de devenir prophète. Cela ne lui coûtait pas plus que de se faire roi de France et de Navarre. Avec un aplomb incroyable, après un premier Appel aux catholiques de France et d'Irlande, où il brûlait déjà ses vaisseaux[1], il promulgua la *Doctrine céleste*[2].

C'est un fatras mystique et à peu près inintelligible, mélange de protestantisme, d'illuminisme, et d'humanitarisme, où Naündorff attaque violemment les Évangélistes, les Saints, la sainte Vierge, la Papauté, le Purgatoire, la Présence réelle, et jusqu'à la divinité de Jésus-Christ ! Ce sont, comme il l'annonce, les Anges eux mêmes qui lui ont révélé la véritable doctrine par livres, chapitres et versets. Il raconte aussi avec complaisance les rêves prophétiques, tout pleins de lièvres rouges, de chevaux noirs et de pigeonneaux blancs, où il a lu sa destinée. Ce serait

[1] *Aux Catholiques d'Angleterre et d'Irlande*. Londres, 24 octobre 1838, Armand, in-8° de VIII p.

Cet opuscule est signé de Jean-Baptiste Laprade, Prêtre, Président du Conseil; Appert, Prêtre, Assistant; Modeste Gruau, Coadjuteur; Charles-Louis, Duc de Normandie, Protecteur de l'Église Catholique-Évangélique. Ils déclarent solennellement « se séparer de la doctrine catholique romaine » (p. VII); ils nient formellement la divinité de Jésus-Christ, « leur frère et non pas leur Dieu (p. VI). »

« L'Ange du Seigneur m'a reparlé et m'a dit... » Ainsi débute Naündorff. C'est l'Ange qui a lui-même directement et personnellement désigné les susdits pour remplir leurs fonctions de membres du Conseil de l'Église catholique-évangélique.

[2] *Doctrine céleste, ou l'Évangile de Notre Seigneur Jésus-Christ, dans toute sa pureté primitive, tel qu'il l'a prêché lui-même pendant sa carrière terrestre; révélé de nouveau par trois anges du Seigneur, et confirmé par Jésus-Christ lui-même, par la réprobation de l'Eglise romaine ; avec toutes les preuves de son imposture contre la doctrine de Notre Sauveur. Publié par le fils de Louis XVI, Roi de France,* CHARLES-LOUIS, *Duc de Normandie*. 1839, in-12 de 467 p.

L'ouvrage est daté de Londres, mai 1839, et imprimé à Genève chez Gruaz.

Il y eut une autre édition in-12, faite en Angleterre.

Partie préliminaire de la Doctrine Céleste de Notre Seigneur Jésus-Christ. Publiée *par le fils de Louis XVI, Roi de France, Charles-Louis, Duc de Normandie*. 1839, in-12 de 202 p.

Imprimé également à Genève chez Gruaz.

Cette *Partie préliminaire* n'a paru en réalité qu'après l'autre.

Naündorff, avec le concours de Roydor et de Laprade, avait préparé aussi une *Histoire de la Création*, qui n'a pas dû voir le jour (Gozzoli, *Aveu d'une erreur*, p. 18).

le délire de la superstition tout à la fois et de l'impiété, si ce n'était plutôt l'amorce grossière offerte à ceux qui croient trop et à ceux qui ne croient pas assez. Il y eut cependant des gens qui se disaient et se croyaient pieux, dévots même, entichés de ces sottises et tout prêts à y sacrifier le véritable Évangile et la véritable Église.

Tel était le cynisme de ces attaques que la justice s'émut, et qu'elle renvoya, devant les assises du Rhône, de Chabron fils et Vidal, libraires à Lyon, éditeurs du livre, sous l'accusation d'outrage à la religion catholique. Encore que Gruau et l'abbé Laprade réclamassent leur part de responsabilité et que Gruau fût venu défendre les acccusés, ils furent condamnés tous les deux à chacun trois mois de prison et 300 fr. d'amende (28 décembre)[1].

Quelques-uns des fidèles de Naündorff, notamment l'abbé J.-B. Laprade[2], se qualifiant de « ci-devant prêtre catholique romain », et Charles de Cosson[3] le suivirent pendant un certain temps dans cette triste voie.

Cette audace, toutefois, ne devait pas réussir à Naündorff. Il tomba de la hauteur de ses prétentions insensées. Un mortel, fût-il fils de Louis XVI, pouvait avoir les passions de l'humanité; un messie, un révélateur devait être parfait. Naündorff ne l'était pas. « Son immoralité, les désordres de sa vie, ses habitudes et ses allures de faussaire..., son infamie, » — ce sont ses anciennes dupes qui parlent ainsi — leur ouvrirent les yeux, et ils se separèrent de lui avec éclat.

Gozzoli, ancien rédacteur en chef de la *Voix d'un Proscrit*,

[1] Compte rendu du procès dans *la Voix d'un Proscrit*, p. 336-351.

[2] *Voix d'un Proscrit*, p. 242. Laprade préparait : *L'Evangile pur de Jésus-Christ, disait-il, dicté au Prince tel qu'il l'a prêché aux hommes sur la terre, sera prêché une seconde fois pour la régénération du monde par les disciples que le Seigneur s'est choisis ...* (*Récit de la tentative d'assassinat.*)

[3] *Révélations sur les erreurs de l'Ancien Testament publiées par le Docteur Charles de Cosson*. Paris, Mme Delacombe, 1840, in-12.

Citation à toute la race Bourbonnienne et à tous les chefs de peuples sur la terre, pour venir assister, le jeudi 6 juin 1841, en la métropole de Paris, au témoignage rendu par le Saint Roi Martyr, en faveur du Dauphin son fils, Charles-Louis Duc de Normandie, connu sous le nom de Naündorff, donnée au nom du Très-Haut. Paris, Demonville, 1841, in-8° de 7 p.

Par Demonville, auteur de l'*Explication de l'Apocalypse...*, de *l'Exposé des Prédictions sur l'Avènement du Pontife Saint et du Monarque Fort*, et du *Vrai système du monde*.

Folie digne de ses aînées.

prit l'initiative, et fut suivi par la plupart de ses collaborateurs et des autres écrivains à la solde de Naündorff [1].

Par un reste d'aveuglement ou par respect humain, ils n'osèrent pas tout d'abord désavouer toutes leurs doctrines. Ils condamnaient l'immoralité du Prétendant, sans contester ses droits au trône.

[1] *Quelques mots aux anciens abonnés et lecteurs de la Voix d'un Proscrit*, par A. Gozzoli. Londres, 12 février 1841. — *Déclaration relative au personnage se prétendant duc de Normandie, fils de Louis XVI, connu sous le nom de Naündorff, résidant à Camberwell, près de Londres*, le 16 février 1841. Paris, Pollet, Soupe et Guillois, 1841, in-8° de 8 p.

Gozzoli déclare qu'il avait cru se dévouer à une infortune sacrée, à une cause noble et sainte; « mais j'ai regardé de près celui que mes respects lointains élevaient sur un piédestal, et bientôt il ne m'a inspiré qu'un dégoût inexprimable. »

Déclaration relative au personnage se prétendant duc de Normandie, fils de Louis XVI, connu sous le nom de Naündorff, résidant à Londres. Paris, Poussielgue, in-4° de 3 p.

Signé par le Chev. A. de Cosson, Hugon-Roydor, J. B. Laprade. Charles de Cosson, Ch. de Jussac, Xavier Laprade, avocat, et A. Gozzoli.

Les signataires accusent Naündorff d'avoir simulé les deux assassinats dont il s'est prétendu victime et lui demandent si la sainte Vierge, dont la protection miraculeuse l'avait couvert une première fois, a pu le couvrir encore, depuis qu'il l'a odieusement blasphémée.

« Qu'il soit le fils dégradé de Louis XVI, ou bien un criminel obscur comme l'ont considéré les tribunaux de Prusse, ou bien encore l'agent de quelque parti ténébreux, peu importe... »

Aveu d'une erreur, par A. Gozzoli, rédacteur-gérant de l'ex-journal mensuel *La Voix d'un Proscrit*. Boulogne-sur-Mer, Biblé, mai 1841, in-8° de 40 pages.

Cet opuscule, dont une traduction anglaise était annoncée comme devant paraître à Londres, est le coup de grâce à l'ancienne idole : « L'évidence nous accable. — Le jongleur religieux pour lequel rien n'est sacré ; le fourbe à qui les ruses déloyales sont familières, et pour qui tous les moyens sont bons ; l'ami perfide et cyniquement ingrat ; l'homme sans probité ; le père de famille, l'époux, le vieillard, vivant dans le désordre loin des siens, et s'abandonnant sans remords à la plus honteuse immoralité, tel fut l'être réel qui, se substituant au modèle de vertus touchantes que nous avions créé, s'offrit sans voile à nos regards (p. 4).... »

Les dissidents motivent leur défection sur les preuves nombreuses par eux acquises de l'immoralité de Naündorff, dont ils citent en effet des traits révoltants, de ses jongleries religieuses, où figure la distribution à ses adeptes de fleurs qu'il aurait rapportées directement du Paradis, de ses mensonges ; la *Doctrine céleste* et ses témérités sacrilèges ont fait le reste. Gruau et Dussurgey, restés seuls fidèles au prétendu Messie, avaient leur part des invectives lancées contre lui.

Ces brochures sont les plus curieuses peut-être de toutes celles qui furent publiées au sujet de Naündorff. On se demande seulement comment les signataires avaient été si longtemps à reconnaître ce qui pour eux était devenu l'évidence même.

Aussi furent-ils taxés d'inconséquence — et avec raison — d'un côté, par les adversaires de Naündorff qui auraient voulu une répudiation plus complète de ce « scapin [1], » et d'autre côté par les rares fidèles qui ne voulaient pas rompre encore encore tout à fait avec lui [2] et qui trouvaient que les dissidents étaient trop sévères, après avoir été peut-être trop indulgents.

Plusieurs groupes s'étaient formés en France pour soutenir les intérêts de Naündorff. On y associait au sentimentatisme politique le mysticisme religieux et même la fabrication des prophéties et des miracles. Ils côtoyaient les rêveries de la *Doctrine céleste*, sans les adopter entièrement.

Le principal de ces groupes prit le nom d'*Œuvre de la Miséricorde*, et fut dirigé par Vintras et par Geoffroy, ancien affidé de Naündorff, trop fins tous les deux pour être ses dupes [3].

[1] *Lettre à M. A. Gozzoli*, par Morin de Guérivière. Paris, Pollet, 1841, n-8° de 16 p.

Très dur pour Naündorff.

[2] *Douze petits chapitres à l'occasion d'une Nouvelle à la main qu'on publie, imprimée sous ce titre : Déclaration relative au personnage se prétendant Duc de Normandie, fils de Louis XVI, connu sous le nom de Naündorff, résidant à Londres*. Paris, Carpentier, 1841, in-8° de 16 p.

Par le Dr Le Cabel (Bourbon-Leblanc).

Sept chapitres en vers pour faire suite à « Douze petits chapitres » en prose, au sujet d'un certain ouvrage faussement attribué au Duc de Normandie, et intitulé : « Réflexions sur les erreurs de la Bible. » Montmartre, Worms, 1842, in-8° de 16 p.

[3] Vintras, né à Bayeux en 1807, ancien ouvrier tailleur, ancien colporteur, condamné à la prison pour détournement d'objets saisis, suspect de divers abus de confiance, était passé prophète, apôtre et presque Dieu. Il était en relation directe avec saint Joseph, l'Archange saint Michel, la sainte Vierge et Dieu lui-même, qui lui faisaient des révélations et lui avaient donné mission, sous le nom de *Sthrathanael*, de faire entendre la parole divine à ses frères et de les sauver en les rattachant à l'Œuvre de la Miséricorde. Il avait établi dans un petit Moulin à papier, à Tilly-sur-Seulles (Calvados), une véritable fabrique de miracles, pour lesquels il se servait d'hosties sanglantes et consacrées d'une façon particulière. Son principal acolyte était Geoffroy (Frère Jean), ancien notaire à Poitiers, condamné pour abus de confiance à deux mois de prison, devenu depuis archiviste des Deux-Sèvres et agent d'affaires Autour d'eux se groupaient des fanatiques, revêtus aussi de noms et de fonctions angéliques, médecins, avocats, prêtres, dentistes, etc. De nombreux affiliés (plus de deux mille, assure-t-on) sous la direction de septaines, composées chacune de sept individus, les gros bonnets de l'association, correspondaient avec lui et alimentaient l'etat-major. Vintras publiait un journal ou Revue : *la Voix de la Septaine*. Il avait aussi promulgué, de son côté, la loi nouvelle dans un livre intitulé : *Opuscule sur des Communications annonçant l'Œuvre de la Miséricorde*, dicté par Dieu

Un abbé Nicod, curé de la Croix-Rousse à Lyon, chercha de son côté à former un autre groupe d'illuminés. Richemont et

lui-même, qui n'était qu'une paraphrase et souvent la copie textuelle de Massillon, de Lamartine et surtout de la sœur Emmerich. Dieu, comme on voit, ne se mettait guères en frais de composition! On y annonçait la conversion et l'avènement au trône de Naündorff, dont on déplorait l'aveuglement présent sur les questions religieuses; « mais quand le Seigneur l'aurait changé, le vrai chrétien n'hésiterait point à répéter avec la voix céleste qu'entendit saint Pierre : *N'appelez point immonde ce que Dieu a sanctifié* (p. 9). »

La justice se fâcha. Par jugement du tribunal de Caen, du 20 août 1842, confirmé sur appel le 22 novembre, Vintras fut condamné, pour abus de confiance et escroquerie, à cinq ans de prison; Geoffroy, à deux ans pour escroquerie.

D'un autre côté, la doctrine de l'Œuvre fut condamnée sévèrement dans une Circulaire de l'évêque de Bayeux du 8 novembre 1841, et dans un Bref du Pape Grégoire XVI à l'archevêque de Tours, du 8 novembre 1843. On lit dans ce Bref : « Magno quidem cum animi nostri dolore ex pestiferis ipsis scriptis cognovimus scelestos hujus societatis homines mentitâ pietatis specie et captiosissimo sermonis genere in Christi gregem perditionis sectas introducere. Hanc ausu prorsùs temerario, atque sacrilego, transfigurantes se in apostolos Christi novam missionem divinitùs indictam sibi arrogant, commentarium fictumque Misericodiæ Opus annuntiant ut Christi ecclesia eorum operâ quodammodò reviviscat. »

Ce bref signalait encore et condamnait les affinités existant entre l'Œuvre de la Miséricorde et les tentatives religieuses « de cet homme perdu qui prend *faussement le nom de Duc de Normandie :* « Quæ impia istius societatis commenta atque deliria plenè congruunt cum mente illius perditi hominis *qui falsò se Normandiæ Ducem jactat*, quique a Catholicâ Ecclesiâ jam descivit, atque hujus Apostolicæ Sedis auctoritate spretâ, ambulans in abominationibus suis et loquens perversa, eosdem prorsùs execrabiles hujus societatis errores, sensus, consilia diversis modis variisque rationibus profitetur. »

La censure religieuse irrita moins les sectateurs de Naündorff que cette déclaration solennelle du Pape, qu'il prenait *faussement* le nom de Duc de Normandie (voir surtout les *Ecrits divers* par Napoléon Lemeneur).

Ils ne manquèrent pas de contester la compétence du Pape pour statuer sur une question de cette nature, oubliant que c'était sur une prétendue et fausse reconnaissance de Pie VI que la plupart des faux Dauphins avaient appuyé leurs droits. Ici du moins, la déclaration du Pape était nette et certaine. Même dans l'ordre politique, elle avait une grande portée.

Les dissidents ne s'étant point soumis et ayant continué l'exploitation de leur doctrine, avec une obstination violente, l'abbé Charvoz à leur tête, l'archevêque de Tours dut renouveler ces condamnations, le 25 novembre 1848; ce qui ne les arrêta pas davantage.

Une de leurs hérésies, plusieurs fois déjà condamnée par les Conciles, consistait à représenter l'homme comme *trinaire*, c'est-à-dire composé d'un ange déchu, d'une âme et d'un corps. L'humanité, suivant eux, avait été créée dans le ciel; elle peuple tous les globes du firmament; les âmes sont préexistantes à la naissance des corps (*Intrigues dévoilées*, t. II, p. 195-196).

L'*Œuvre de la Miséricorde* et ses mésaventures judiciaires ont donné lieu

Naündorff paraissent s'être partagé sa confiance [1]. Lui aussi fut condamné par l'autorité ecclésiastique; lui aussi refusa de se soumettre [2].

[1] *L'Avenir prochain de la France, entrevu dans les vrais principes de la société, de la liberté, de la souveraineté, soit populaire, soit nationale, et dans la révolution de* 1789, *ouvrage philosophique, politique et religieux*, par l'abbé T.-F. Nicod, curé de la Croix-Rousse. Lyon, Dumoulin, et Paris, Gaume frères, 1850, in-8° de 8 et 502 p.

[2] Lettre publiée dans le journal l'*Inflexible*.

à d'assez nombreuses publications, qui toutes se rattachent, indirectement du moins, à notre sujet :

La Croix de grâce. Paris, Pihan de la Forest, mars 1836, in 32 de 8 p.

Sorte de prélude aux rêveries de l'Œuvre, que ses adeptes faisaient d'ailleurs remonter à 1810 environ.

Opuscule sur des communications annonçant l'Œuvre de la Miséricorde. A la gloire du Père, du Fils et du Saint-Esprit et à la gloire de la Vierge immaculée, pure et sans tache, avec cette épigraphe : *Et renovabis faciem terræ*. 1841, s. l. (Paris) Locquin, in-8° de 71 p.

L'introduction signée A. M... a fait attribuer cet ouvrage à Antoine Madrolle, connu par l'exagération de ses doctrines royalistes et religieuses, et qui avait fini par se jeter dans la secte de Vintras (*Biographie Didot*, art. *Madrolle; — Littérature Française contemporaine; — Dictionnaire des Anonymes*, dern. édit.). Il nous paraît certain que l'abbé Charvoz, ancien curé de Mont-Louis, doit y avoir collaboré.

On cite aussi, parmi les prêtres qui prêtèrent à Vintras le concours de leur plume, l'abbé Maupied, de Dinan, que son remarquable savoir ne défendit pas contre certains entraînements.

Tribunal correctionnel de Caen. Le Prophète Pierre-Michel Vintras et joints. Prévention d'escroquerie et d'abus de confiance. Caen, Poisson, 1842, in-8°. Il y eut deux éditions ; la seconde, légèrement corrigée, a 62 p.

Affaire de Pierre-Michel Vintras et de Ferdinand Geoffroy. Cour royale de Caen. Chambre des Appels de Police correctionnelle. Audiences des 12, 21, 22 *et* 23 *novembre* 1842. *Présidence de M. Pigeon de Saint-Pair*. Caen, Poisson, in-8° de 26 p.

Cour royale de Caen. Audience des 21, 22 *et* 23 *novembre* 1842. *Plaidoyer de Me Bayeux, pour Pierre-Michel Vintras, avec une analyse du plaidoyer de Me Blanche, pour M. Geoffroy père*. Caen, Lesaulnier, 1842, in-8° de 66 p.

L'abbé Charvoz n'eut-il pas, dans ses *Prisons d'un Prophète* (1846), l'imprudence de présenter Me Bayeux comme un croyant de l'*Œuvre*? Tout le monde, à Caen, en admirant le tact et l'esprit avec lequel il avait défendu Vintras, savait quel était son sentiment intime sur la valeur religieuse et morale de son client. Quant à Me Bérard de Pontlieue (c'est-à-dire né à Pontlieue) c'était un pauvre halluciné.

Plaidoyer (non prononcé) *pour Pierre-Michel Vintras*, par M. Bérard (de Pontlieue), avocat du barreau de Paris. Caen, 1842, in-8°.

C'est moins une défense de Vintras, qu'un manifeste en faveur de Naün-

Retiré en Hollande, Naündorff s'y livra à d'autres spéculations bien différentes. Il se fit artificier, prétendit avoir découvert un système de projectiles de guerre supérieur à tous ceux connus

dorff, où Bérard, qui ne l'avait pas prononcé devant le tribunal, s'en est dédommagé en le faisant imprimer tout au long.

Le prophète Vintras et Charles Guillame Naundorff, duc de Normandie, par Barthélemy Pont, rédacteur en chef du *Haro de Caen*.

Publié dans ce journal, nos du 1 au 10 décembre 1842. Analyse bien faite du plaidoyer qui précède, et réflexions piquantes sur les motifs, peu désintéressés, qui auraient porté des sectateurs de Vintras et de Naündorff à faire cause commune et à s'attacher d'accord à la fortune de ces deux imposteurs, quoiqu'ils ne se fissent aucune illusion sur la valeur de leur caractère ni de leur cause.

La Voix de la Septaine. A la Gloire du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et à la Gloire de la Vierge immaculée pure et sans tache. Tilly-sur-Seules; Caen, imprimerie de Lesaulnier, s. d. (1842-1843).

Ce recueil paraissait par livraisons in-8°. Les 18 premières forment un volume de 768 p.; les 8 premières du t. II vont à la p. 356.

Note sur la couverture : « Ces saints avertissements sont transmis gratuitement, et la charité en dictera l'usage à ceux auxquels ils parviendront. »

Ce recueil, très rare aujourd'hui, se compose principalement des *communications de l'Archange* à Sthrathanaël (Vintras), des Révélations célestes au même, de sa correspondance avec ses frères Theododael, Galhoraël, Azanaël, Tréphé, etc., avec sa femme, avec la *Septaine*. Dans son style prolixe et négligé, tout plein d'éjaculations mystiques et souvent inintelligibles, il montre cependant de l'onction, de l'abondance et parfois une chaleur communicative. L'abbé Charvoz doit avoir été le réviseur général de l'œuvre. D'autres plumes autorisées se prêtaient aussi par pitié plutôt que par sympathie à ce travail de correction si pénible. Des dissertations sur la Vierge immaculée, sur les censures prononcées par l'évêque de Bayeux et la défense des Miracles de Tilly remplissent le reste de ces pages. A peine çà et là quelques insinuations en faveur de Naündorff, mêlées de blâme pour ses idées religieuses.

Les Prisons d'un Prophète actuel poursuivi par tous les pouvoirs, par M. La Paraz (l'abbé Charvoz). Caen, Woinez, 1846, in-12 de 342 p.

Récriminations d'un mielleux-amer contre les censures ecclésiastiques et contre les condamnations correctionnelles qui ont frappé l'Œuvre de la Miséricorde et son Prophète Vintras. L'auteur, dans lequel il est facile de reconnaître un prêtre, n'est autre que l'abbé Charvoz qui, grâce à son pseudonyme, se cite lui même comme une autorité à chaque page. Il ne manque pas d'affirmer le caractère divin des révélations de Vintras. Il en donne même pour preuve la facilité avec laquelle le prophète parle le latin sans l'avoir appris, et la mort quasi foudroyante de plusieurs des personnes qui ont contesté sa mission. Sans préconiser Naündorff, il affirme l'existence d'un Louis XVII et accuse Louis XVIII d'avoir fait assassiner en son honneur le duc de Berry (p. 244).

Les Saints de Tilly sur Seulle. Paris, Maistrasse. 1846, in-8° de 48 p.

Écrits divers. A l'Univers chrétien, ou Acte dit Bref de Grégoire XVI et Protestation de la Septaine Sacrée, avec des Notes et quelques lettres suivies

jusque-là et voulut traiter avec le gouvernement hollandais de ses « secrets d'artillerie, de mousqueterie et de pyrotechnie, » qui dénotaient, a dit M. Jules Favre, un « génie spécial. »

Sur ces entrefaites, il mourut à Delft [1], le 18 avril 1845. Il avait

de renseignements venus de Rome. 2e édition, publiée par un avocat croyant. Caen, Woinez, 1846, gr. in-4° de 14 p., avec figures triangulaires symboliques.

L'auteur, Napoléon Lemeneur, de Falaise (Stridoel dans l'Œuvre), était fou, et ses écrits ne le prouvent que trop.

Il s'élève particulièrement contre la déclaration du Pape que Naündorff prend faussement le titre de Duc de Normandie : *Qui falsò se Normandiæ Ducem jactat.*

Lettre à un Croyant, par Gozzoli. Caen, 1847, in-8°.

Gozzoli, comme nous l'avons vu ci-dessus, restait convaincu de l'existence de Louis XVII, tout en trouvant Naündorff indigne de ce rôle ; de même, ici, il flétrit les chefs de l'Œuvre de la Miséricorde comme des gens immoraux, et cependant il croit à l'apostolat de Vintras.

Les Aveux de l'Abbé Charvoz et les Saints de Tilly sur Seulle, par l'auteur des brochures portant cette épigraphe : « Ils ont élevé un autel au démon de l'impureté, et ils en ont fait un Dieu. » Paris, Maistrasse, 1847, in-8° de 12 p.

Le Livre d'or. Révélation de l'Archange saint Michel (du 6 août 1839 au 10 juin 1840), par M. Alexandre Ch. (l'abbé Charvoz), *un des nombreux témoins*. Paris, Ledoyen, 1849, in-8° de 140 p.

L'Œuvre de la Miséricorde, ou la nouvelle secte dévoilée, par l'abbé Bouix. Paris, Adrien Le Clère, 1849, 86 p., in-8°. Bonne réfutation.

Les Nouveaux Illuminés, ou les Adeptes de l'Œuvre de la Miséricorde convaincus d'extravagance et d'hérésie, par l'abbé Caillau. 1850, in-8°.

Merveilles de l'Œuvre de la Miséricorde, par Madrolle. Paris, Gros, 1851, in-12.

Les merveilles de Tilly, source de toutes les autres, à M. le Directeur de la *Gazette de France*, par Madrolle. Paris, Gros, s. d., in-8° de 4 p.

La Grande apostasie dans le lieu saint (par Madrolle). Paris, Hivert et Garnier, in-8°.

Madrolle a encore écrit, sous l'influence plus ou moins transparente de sa croyance à l'apostolat divin de Vintras : *L'Almanach de Dieu*, seul prophétique et perpétuel, in-18, 1re édit. 1847-1851 ; 2e 1853-1856. Paris, Hivert et autres. — *Avertissement* formant l'avant-propos de l'*Almanach de Dieu*, deux éditions de mêmes dates, mêmes éditeurs et même format ; — *La Feuille prophétique du Triomphe du Socialisme ;* plus. édit. Paris, Hivert, 1849-50, in-12 ; — *La Constitution divine, humaine et sociale.* Paris, Garnier, 1850 ; — *Le Mandement du ciel en présence des Mandements de la terre.* Paris, Garnier, 1851, in-12 ; — *L'Evangile du règne futur*, in-8° ; — *L'Esprit des Tables animées.* Paris, 1854, in-18, etc.

[1] Ce n'était pas cependant la première fois qu'il s'occupait de travaux ou de reclames de ce genre. Il avait fait publier, en 1841, sous le nom de Gruau de la Barre, mais en s'attribuant le mérite de l'invention, le prospectus suivant, d'un charlatanisme éhonté : *Au Gouvernement français. Offre d'un instrument de guerre nouvellement inventé, qui se compose d'un feu tellement puissant, tellement destructif, qu'un seul homme peut faire sauter*

éprouvé quelques coliques, et ses partisans ne manquèrent pas d'insinuer qu'il avait été empoisonné [1].

C'eût été un crime bien tardif et bien inutile, car son rôle était fini.

Sa famille, comme dernière consolation, fit inscrire dans son acte mortuaire les titres et qualités dont il s'était paré pendant sa vie [2].

Le gouvernement hollandais laissa faire, et l'on a voulu en conclure qu'il avait reconnu les droits de Naündorff.

Supposition absurde. Les gouvernements étrangers, celui de la Hollande comme les autres, ont pu dédaigner des prétentions qui ne se manifestaienf pas sous une forme de nature à troubler leur sécurité. Jamais ils n'y ont donné leur assentiment par un acte quelconque; jamais ni Naündorff ni ses héritiers n'ont produit à cet égard l'ombre d'un document [3].

Naündorff, quand il mourut, songeait sans doute à renouveler son action de 1836 contre les Bourbons de la branche aînée.

toute une flotte ou la brûler, miner une forteresse ou incendier une ville ; le Gouvernement qui la possèdera obtiendra sur les autres nations la même supériorité qu'eût assurée la poudre à canon à celui qui en aurait eu la connaissance et l'usage exclusifs. La réalité de cette puissance a été démontré à l'arsenal de Woolwich en Angleterre. Paris. Mme Delacombe, 1841, in 4 de 16 p. Si grossière que fût l'amorce, elle suffisait pour attirer des actionnaires d'une part, et de l'autre pour ameuter des colères contre le Gouvernement assez antinational pour ne pas se hâter d'acheter un pareil secret.

[1] Quelques journaux l'ont fait mourir à Java, vers 1853 (*Moniteur Universel*, 20 novembre 1864): c'est une erreur évidente. M. Nauroy, (*Les Secrets*, p. 133) donne l'acte de décès.

[2] Elle persiste, à ce qu'il paraît, dans ses prétentions, car la *Gazette de Harlem* du 5 avril 1878, publiait le singulier avis suivant :

« Le 13 février 1878, est décédé mon fils bien-aimé

« ANGE EMMANUEL

« Descendant de mon époux, le DUC de NORMANDIE, fils de MARIE-ANTOINETTE et de LOUIS XVI, roi de France. Il servait dans la marine de S. M. le Roi des Pays-Bas comme deuxième machiniste, à bord du navire de guerre à vapeur *Curaçao*, et il a succombé à Weltevreden, par suite d'une fièvre cérébrale.

« Pour seule communication.

Bréda, 3 avril 1878 « Douairière de BOURBON.

(*Figaro*, 9 avril 1878.) « *Duchesse de Normandie.* »

[3] *Non! Louis XVII n'est pas mort au Temple*, p. XIX.

Il est inconcevable que M. Jules Favre, dans son plaidoyer en appel, ait fait de cette prétendue reconnaissance un des principaux arguments de sa thèse.

L'infatigable Gruau avait même déjà rassemblé une partie des matériaux d'un ouvrage énorme, où il devait réunir toutes les preuves des droits du Prétendant, et plaider sa cause devant l'opinion, avant qu'elle fût portée devant les tribunaux.

La mort de Naündorff ne l'arrêta point; il acheva son œuvre et lança *les Intrigues dévoilées* [1].

Ces gros volumes sont l'arsenal où sectateurs de Naündorff et sectateurs de Richemont, ennemis des Bourbons et zélateurs des passions révolutionnaires puisent également leurs prétendues preuves et leurs arguments.

M. Louis Blanc les cite avec une certaine complaisance. Bulau, forcé d'avouer que, par endroits, « Gruau s'exagère la portée de la crédulité et de la stupidité humaine, en débitant de pareilles niaiseries » (t. III, p. 300), et de reconnaître que « rien ne justifie l'authenticité des lettres, des dires, des pièces, des assertions dont son livre est rempli » (p. 317), semble pourtant le prendre au sérieux.

La vérité est que c'est un amas indigeste et illisible, à raison de la prolixité des détails et du défaut d'ordre dans la discussion, de documents apocryphes, d'assertions hasardées, de bévues ou de mensonges historiques, de contes ridicules où l'auteur s'embrouille lui-même, si bien qu'il devient à peu près impossible de suivre son récit. Il renchérit sur les romans de Richemont, sur ceux de Naündorff lui-même. Il prétend qu'il y aurait eu substitution, pendant la Révolution, d'un enfant muet au Dauphin, d'un autre enfant tiré de l'Hôtel-Dieu à l'enfant muet, d'un troisième enfant pris aux Enfants-trouvés à celui de l'Hôtel-Dieu ; sous l'Empire, en Prusse, de Naündorff au Dauphin ; sous la Restauration, de Bruneau à Marassin ; qu'Hervagault, Bruneau et Richemont ne seraient qu'un seul et même personnage. Il y a dans ses imaginations de quoi défrayer dix romans de portières et dix drames de l'Ambigu. Seulement, détail important, il passe très légèrement sur le rôle apostolique et évangélique du Prétendant.

Il est remarquable que celui qui se livre à cette débauche de témerités et de mensonges de toute sorte, est précisément le

[1] *Intrigues dévoilées, ou Louis XVII, dernier roi légitime de France, décédé à Delft, le 10 août 1845.* Rotterdam, 1846-1848, H. Nijgh, 3 vol. in-8, dont le dernier, de plus de 1000 pages, est divisé en deux parties); portr. lithogr. Le libraire Dentu, de Paris, avait refusé d'éditer l'ouvrage.

même écrivain qui avait débuté par cette appréciation sage et sensée des devoirs de l'historien[1] :

« Le rôle de l'historien n'est pas d'accueillir avec une facile crédulité tous les récits qu'on lui fait, tous les bavardages qu'il entend, des traditions dérisoires, des rapports qui contrarient les idées qu'on doit se faire des temps, des lieux, des personnes, de toutes les circonstances auxquelles ils se réfèrent (t. I, p. 101). »

Une tactique familière à Gruau consiste à citer comme authentiques tous les Mémoires apocryphes qu'on a publiés sous le le nom des plus illustres contemporains depuis soixante ans, à l'usage des cabinets de lecture, et à les invoquer comme autant d'autorités sans réplique[2].

Enfin, deux ans après la publication des *Intrigues*, cinq ans après la mort de Naündorff, le 19 août 1850, sa veuve et ses huit enfants assignèrent devant le tribunal de la Seine la duchesse d'Angoulême et les enfants du duc de Berry, à l'effet de faire

[1] Il semble encore qu'il eût tracé son propre portrait dans les lignes suivantes :

« Il est étrange combien ceux qui écrivent des livres pour soutenir le mensonge contre une vérité clairement démontrée, ont foi dans leurs propres paroles ! Il ne leur vient pas même à la pensée qu'ils doivent prendre la peine de les sanctionner autrement que par leurs assertions. Toutes les autorités qui les contredisent, ils les réfutent par leur silence ; et si vous avez le bon esprit de ne pas les croire sur parole quand ils vous disent arrogamment : « Ce sont des erreurs grossières ! » Alors, malheur à vous ! Vous devenez : « un inventeur, un romancier, un charlatan, » sous la plume fabuleuse de ces transformateurs du vrai en imposture (*Non ! Louis XVII*..., p. 240).

[2] C'est ainsi qu'il cite, à titre de documents historiques, les *Mémoires de Louis XVIII* (1832-33, 12 vol. in-8°) et qu'il s'indigne vertueusement contre l'effronterie et la fourberie de Louis XVIII, « qui n'aurait écrit ces *Mémoires* que pour masquer ses crimes en déguisant la vérité » *(En Politique pas de Justice*, p. 250). Or ces *Mémoires* sont du baron de La Mothe-Langon, comme chacun sait, et il faut plus que de l'ignorance ou plus que de l'impudence pour les attribuer à Louis XVIII, qui n'en a pas écrit une ligne. Il invoque avec le même aplomb les autres compilations romanesque du même auteur : *Mémoires et Souvenirs d'une femme de qualité* (1830-31, 12 vol. in-8°) ; *Mémoires de Napoléon Bonaparte* (1834, 4 vol. in-8°) ; *Souvenirs sur Marie-Antoinette* par la comtesse d'Adhémar (1836, 4 vol. in-8°); *L'Empire ou dix ans sous Napoléon* (1836, 4 vol. in-8°); *Mémoires et Souvenirs d'un Pair de France*, 1829-30 (4 vol. in 8°): trouvant ainsi moyen de reproduire, sous six à sept noms différents, les assertions d'un écrivain unique, et quel écrivain ! Mêmes procédés en ce qui touche les livres de Touchard-Lafosse, autre romancier de même force ; l'*Histoire secrète du Directoire*, etc.

décider « que l'acte de décès du 24 prairial était nul ; que Naündorff, leur mari et père, était le fils de Louis XVI et de Marie Antoinette, et qu'ils seraient admis à jouir de tous les droits civils leur appartenant comme ses représentants légitimes. »

Leur tactique était adroite. Ce n'était pas la couronne de France qu'ils réclamaient, mais, provisoirement et sans le dire ouvertement, le partage de la fortune de la duchesse d'Angoulême ; ils visaient au solide.

Les Princes de Bourbon eurent l'esprit de ne pas se défendre, et de laisser l'avocat de leurs adversaires s'escrimer et s'épuiser dans le vide.

Cet avocat était M. Jules Favre. On supposa dans le temps que la satisfaction de morigéner monsieur le comte de Chambord, et la certitude qu'en défendant un prince *mauvais teint*, il ne courait pas le risque de trop gagner son procès et de lui frayer le chemin au trône, n'avaient pas été étrangères à l'empressement avec lequel l'illustre orateur s'était chargé d'une cause si peu digne de lui [1].

Il partit en campagne sur la foi des *Intrigues dévoilées*, armé des seuls documents qu'il y avait trouvés, et sans avoir pu en contrôler la sincérité. Les fausses proclamations de Charette, les fausses lettres de Laurent et du baron Thierry, les faux Mémoires de Joséphine, la fausse intervention de Frotté, ce que les décès de Desault et de Chopart « avaient d'inconcevable et d'effrayant, » les prétendues tentatives d'assassinat de 1834 et de 1838, les prétendues irrégularités de l'acte de décès du Dauphin, tout cela fut mis en œuvre avec cette prodigieuse habileté dont il avait le secret ; mais il se garda bien de parler du séjour de l'enfant royal dans la Vendée, des deux ou trois substitutions successives, des trois ou quatre évasions dues à la protection de Joséphine, des révélations célestes reçues par son client, et de sa mission évangélique.

C'est ce que fit ressortir avec beaucoup de tact et de justesse M. Dupré-Lasalle, substitut, dont les conclusions furent d'autant plus remarquables qu'il lui avait fallu faire, seul et sans communication aucune de la part des personnes qui auraient pu le mieux le renseigner, une contre-instruction des plus difficiles.

[1] Il fut assez spirituellement brocardé à cette occasion dans quelques journaux, notamment dans *Le Français* du 20 février 1874.

Des documents positifs, puisés aux affaires étrangères, lui permirent d'établir péremptoirement l'origine honteuse du Prussien Naündorff.

Les héritiers Naündorff perdirent leur procès [1]; le jugement est du 5 juin 1851.

Ils ne portèrent pas immédiatement l'appel, ou du moins ils ne pressèrent pas la solution de cet appel. Leurs partisans se contentèrent de lancer quelques nouvelles brochures, en France et à l'étranger [2]. La Hollande était restée le centre de leurs me-

[1] *Droit* des 3 et 31 mai, 7 et 13 juin 1851; — *Gazette des Tribunaux* des 3, 31 mai et 7 juin, et autres journaux du temps.

[2] *La Vérité au duc de Bordeaux, par le subrogé tuteur des enfants du duc de Normandie, dernier roi légitime de France,* par le comte Gruau de la Barre, 1859, in-8°.

Le Royal martyr du XIX*e siècle. Réplique historique à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, apologiste de l'œuvre mensongère de M. de Beauchesne : « Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort, »* par le comte Gruau de la Barre. Livraisons 1 à 3, 1870, in 8°.

La Branche aînée des Bourbons (Veuve et enfants du duc de Normandie, Louis XVII) devant la justice, par le comte Gruau de la Barre. Haarlem, Van-Brederode, VIII et 349 p in-8°; couverture azur fleurdelisée d'or, et portrait qui ne rappelle en rien ni le type du Roi Louis XVI, ni celui de la Reine. Paris, 1871, in-8°.

2e édit., 1873, in-12.

En Politique point de justice, ou Réplique judiciaire dans la cause des héritiers du duc de Normandie contre Mme la Duchesse d'Angoulême, le Duc de Bordeaux et Mme la duchesse de Parme, par l'auteur des *Intrigues dévoilées* (Gruau). Bréda, imprimé pour le compte de l'auteur, Broëse, août 1851, in-8° de 10 et 303 p. en petit texte.

Ce n'est guère que la réédition de la plaidoirie de M. Jules Favre, avec les pièces, fausses pour la plupart, les autres insignifiantes, qui figurent dans les *Intrigues dévoilées.*

L'ouvrage est dédié à M. Dupré-Lasalle, dont les conclusions remarquables avaient percé à jour le système de Naündorff, ou plutôt c'est une riposte à ces conclusions?

Les Prétendants au nom et au titre de Duc de Normandie, fils de Louis XVI. Tel devait être le titre d'un volume de 5 à 600 pages que Bourbon-Leblanc offrait en souscription en 1851, et dont il ne publia que le prospectus (sous ce même titre). Paris, Napoléon Chaix, 1851, in-8° de 8 p.

Non ! Louis XVII n'est pas mort au Temple. Réfutation de l'ouvrage de M. A. de Beauchesne ; « Louis XVII, sa Vie, son Agonie, sa Mort, » par M. le comte Gruau de la Barre, *précédée d'un Avant propos de l'éditeur.* Bruxelles et Leipzig, Flatau, 1858, in-8° de IV XX et 302 p.

L'Avant propos du libraire ne renferme guère qu'une apologie du livre.

Nous n'y avons rien trouvé de plus que dans les *Intrigues dévoilées,* dont il n'est qu'une sorte d'abrégé, avec force citations textuelles et renvois, sauf une hostilité plus directe et en quelque sorte plus personnelle contre Beauchesne et contre son livre. Gruau prend ce livre à partie. Il le discute page

nées. Gruau était toujours leur agent principal, jusqu'au jour où, comme les intendants enrichis qui achètent les châteaux de leurs maîtres, il eut l'idée singulière de se mettre à leur place, et de se proclamer, de son autorité privée, *Louis XVII, roi de France et de Navarre*.

Vingt-trois ans se passèrent, et l'on ne songeait plus ni à Naündorff, ni à ses héritiers, ni a Gruau, le traître de la pièce, quand, au mois de février 1874, l'appel du jugement de 1851 fut débattu devant la cour de Paris [1].

Pourquoi et sous quelle influence cette discussion tardive, qui ne pouvait aboutir qu'à un scandale?

M. Jules Favre assistait encore les héritiers de Naündorff, et broda de nouvelles et brillantes variations sur le thème un peu usé que nous connaissons [2].

Les Bourbons dédaignèrent de nouveau de se défendre.

Ils repoussèrent également les offres de transaction de leurs adversaires [3].

par page, il le dissèque, il y cherche la loupe à la main quelques erreurs dans les détails ou quelques contradictions, inévitables dans tout ouvrage de longue haleine, mais qui ne sauraient affaiblir l'autorité de l'ensemble.

Naundorff, sa Vie et sa Mort, par Maxime Durant. Haarlem, Van Brederode ; Paris, Sagnier et autres, 1873, in-18 de 64 p.

Sorte de *canard* populaire.

[1] *Droit* et *Gazette des Tribunaux*, février, 1874.

[2] Son plaidoyer fut imprimé à part : *Plaidoirie de Jules Favre devant la cour d'appel de Paris pour les héritiers de feu Charles-Guillaume Naündorff, décédé en Hollande et inscrit sur le registre de l'état civil de la ville de Delft comme Charles Louis, duc de Normandie, fils de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, appelants, contre M. le comte de Chambord, intimé, défaillant.* Haarlem, Van Brederode. Paris, Le Chevalier, 1874, in-12 de 377 p.; mais il ne figure pas, non plus que celui prononcé en première instance, dans le Recueil des *Plaidoyers politiques et judiciaires* de M. J. Favre, publié par sa veuve (née Velten), 1882, 2 vol. in-8. On cite dans ce volume une lettre de Jules Favre où il proteste de son dévouement à l'intéressante famille qu'il a défendue, avec une conviction que *rien* n'a ébranlée. » C'est trop, en vérité! Le volume est dédié à Germain Sarrut.

[3] Le prince Adalbert aurait adressé au comte de Chambord et au comte de Paris une lettre où il leur offre une transaction. « Vous reconnaitriez, portait cette lettre, le prince Adalbert et la princesse Amélie (Veuve Naündorff) comme les représentants légitimes du duc de Normandie (Louis XVII) et vous vous engageriez à leur faire restituer aussitôt que possible, les biens, honneurs, titres et dignités attachés à leur rang. En échange, la princesse Amélie et moi nous vous cèderions tous les droits à la couronne de France que nous tenons de notre père infortuné. » (*Gaulois* ; — *Petite Presse*, 4 mars 1874.)

Dans des conclusions savantes et mordantes à la fois, M. Benoist, avocat général, demanda la confirmation du jugement de 1851.

Un arrêt très fortement motivé, du 27 février, le confirma en effet, en y ajoutant quelques considérants fort durs pour Naündorff.

Voici, tracé par la justice elle-même — *Res judicata !* — le portrait de cet aventurier,que ses thuriféraires comparaient modestement au Messie et au Christ :

« Quand on résume les traits principaux de l'histoire connue de Naündorff, ayant erré longtemps en Italie, en Allemagne, en France, en Suisse, en Angleterre et en Hollande ; ayant exercé pendant vingt-deux ans en Prusse la profession d'horloger, sans qu'on sache où il en avait fait l'apprentissage; épousant à Spandau, en 1818, une femme d'une condition obscure ; poursuivi à l'étranger, en 1824, pour crime d'incendie, en 1825 pour crime de fausse monnaie, et subissant en Silésie une peine de plusieurs années de travaux forcés; se proclamant à Londres, en 1838, fondateur d'une Église nouvelle, après avoir reçu surnaturellement les communications d'un ange; renié publiquement en 1841 par plusieurs de ses anciens adhérents, qui, éclairés à la fin sur son compte, dénonçaient ses assassinats simulés, ses jongleries, ses intrigues ; se rendant au commencement de 1845, peu avant sa mort, en Hollande, où il traitait avec le gouvernement néerlandais pour un marché relatif à des projectiles de guerre dont il était inventeur ; ayant écrit enfin des Mémoires de sa vie où il accumule des rencontres étranges, des incidents mystérieux, des faits tragiques, des événements romanesques bizarrement enchevêtrés, avec le dessein facile à apercevoir d'empêcher des vérifications, de dépister les recherches, de rendre ses antécédents insaisissables; ce tableau sous les yeux, on ne peut voir dans Naündoff qu'un aventurier hardi, d'un profond esprit de combinaison et d'astuce, luttant contre le milieu sans ressource où un déclassement social l'avait jeté, capable d'une fourbe habile pour jouer un grand rôle ou faire lucrativement des dupes, et ayant entrepris,avec plus d'étude et d'art que les autres faux dauphins, de renouveler leur tentative, à la faveur de sa ressemblance extérieure avec le type bourbonien, et du mystère qui couvrait une grande partie de son existence. »

Les héritiers Naündorff firent annoncer qu'ils se pourvoi-

raient en cassation. M. Christophle, aujourd'hui gouverneur du Crédit foncier, devait plaider pour eux ; mais il ne fut pas donné suite à ce projet.

Dernière disgrâce ! M. Nauroy vient d'exhumer Naündorff pour en faire — sans preuves, il est vrai, sans indice aucun — quoi? non plus un Prophète ni même un Prétendant ; mais le laquais de son pauvre héros, La Roche. — *Tel maître, tel valet !*

VII

QUATRIÈME PÉRIODE.

DE NAÜNDORFF ET RICHEMONT JUSQU'A NOS JOURS.

1830-1840.

Des grands rôles, nous allons revenir aux doublures.

Un instant, les dauphins pullulèrent de telle sorte qu'il n'y avait pour ainsi dire pas une province de France qui n'eût le sien. Marseille, pour sa part, en avait deux qui, en attendant le moment de reprendre la couronne de leurs ancêtres, ne dédaignaient pas d'extorquer à la crédulité des bonnes femmes, sur les marchés de la ville, leurs moyens d'existence. Lyon en avait un [1]. L'Angleterre en comptait au moins trois [2]. Et il y en avait certainement beaucoup d'autres.

DIEBITSCH (1832).

Après 1830, certains journaux étrangers accréditaient le bruit que le comte Diebitsch-Sabalanski, feld-maréchal des armées russes, qui jouissait d'une grande réputation, mais dont l'origine était mystérieuse [3], n'aurait été autre que le fils de Louis XVI : calcul ou mystification. On ne manquait pas de gens en France pour répéter cette supposition ridicule, et à l'appui de laquelle on ne produisait pas l'ombre d'une preuve.

[1] *Supercheries Littéraires.*

[2] *Mémoires* du vicomte Sosthènes de la Rochefaucauld, t. V.

[3] Pas tant : il etait né le 13 mai 1778, au village de Gross-Lews en Silésie, d'une des plus anciennes familles de cette province (*Supercheries litteraires*).

MARTIN (VERS 1836).

Bicêtre renferma pendant quelque temps, vers 1836, un ancien clerc de notaire de ce nom, bossu et très spirituel. Il y mourut avec la conviction intime qu'il était le fils de Louis XVI, et l'héritier légitime du trône de France [1].

JUNT (1836).

Junt était un ancien secrétaire d'ambassade, que des manies ambitieuses avaient poussé à la folie, et qui se croyait très sérieusement Louis XVII. Il était, lui aussi, détenu à Bicêtre en 1836.

Propre, recherché même dans sa mise, très poli, se défendant de tout travail manuel comme compromettant pour sa dignité, il ne s'occupait que de politique et de l'éducation de petits oiseaux qu'il faisait envoler plus tard, « pour ne pas les priver, comme il le disait avec emphase, du plus grand des biens — la liberté ! » Ils l'aimaient beaucoup et venaient, à sa voix, voltiger autour de lui, se percher sur sa tête et sur ses épaules pour becqueter le pain qu'il leur émiettait, libres sujets d'un roi captif! Son long nez en forme de bec, et son front fuyant lui donnaient à lui-même quelque ressemblance avec un oiseau [2].

Ces deux malheureux n'étaient pas seuls à Bicêtre à rêver la couronne de France. Ils avaient pour compagnons de détention trois autres Louis XVII, deux Louis XVI, un Napoléon, un charcutier qui, à cause de son obésité, se disait Louis XVIII [3], sans compter l'immense légion de ceux qui se croyaient et de ceux qui se croient encore Princes, Rois, Empereurs, Papes et Dieu lui-même !

TRÉVISON (1836).

Les journaux de la fin de juin 1861 [4], contenaient la note suivante :

« Une lettre de Zara, du 20 juin, parle de la mort récente en cette ville d'un certain Joseph Trévison (ou Trévisan) horloger [5], mort dès le 19, à l'âge de soixante-quatorze ans.

[1] *Musée des Familles*, t. III, p. 76, art. de Henri Berthoud.
[2] *Id., ibid.*
[3] Peuchet, *Recherches*, etc.
[4] V. notamment le *Journal d'Alençon*, 4 juillet.
[5] Décidément les horlogers avaient une vocation particulière pour le rôle de faux Dauphins ; c'est le troisième que nous rencontrons.

« En 1836, lorsque le choléra sévissait, il avait fait à une dame, chez laquelle il demeurait, des aveux qu'après sa mort elle a communiqués à l'autorité. D'après son dire, Trévison n'aurait été autre que Louis XVII. Echappé à la tyrannie du savetier Simon, il se serait rendu à Londres ; de là en Écosse et finalement à Padoue, où les époux Trévison lui auraient remis un document qui indique l'année 1785 comme étant celle de sa naissance. Ce document, qui existe encore, ne donne pas les noms du parrain. Trévison, sur son lit de mort, avait également fait part de ces faits à son médecin. L'autorité a fait photographier le portrait du défunt et ordonné, dit-on, une enquête. »

Rien dans cette histoire qui mérite la moindre attention.

ELIÉZER WILLIAMS (1849).

Voici un second Louis XVII américain, et qui plus est, à moitié sauvage, à moitié prêtre.

A plusieurs reprises, on a essayé d'attirer l'attention publique sur ce personnage, qui ne semble pas avoir eu pleine conscience des droits dont on l'affublait. C'est un M. H. Hanson qui paraît avoir été le promoteur de cette tardive tentative.

En 1841, vivait chez les sauvages Mémonines, dans l'Amérique du Nord, un certain Eliézer Williams, âgé d'environ 55 ans. Il jouissait d'une grande considération, ayant été chargé de diverses missions pour rétablir la paix, soit entre le gouvernement des États-Unis et certaines tribus, soit entre elles. Il était riche, prêtre ordonné, instruit. Son origine était mystérieuse, et lui-même ne la connaissait pas bien. On savait seulement qu'il avait dû être amené chez les sauvages, fort jeune encore et à peu près abandonné. Un chef Iroquois, du nom de Thomas Williams, l'avait adopté. En 1823, il avait épousé à Green-Bay, Marguerite Jourdan, de race Franco-Indienne. Des Quakers qui le visitèrent en 1849, sur la foi des rumeurs qui le désignaient comme fils de Louis XVI, en traçaient le portrait suivant :

« C'est un homme petit et fort, ayant l'air franc et ouvert, annonçant beaucoup d'intelligence et de bonté, avec cette affabilité qui caractérise le prêtre catholique européen. On lui donne le nom d'Eliézer Williams, et ce qui est plus étonnant, le titre de chef des Indiens Saint-Régis et de Ministre de l'Église épis-

copale. On dit que c'est un homme très versé dans les lettres et les sciences, qu'il a formé une bibliothèque précieuse, contenant beaucoup de volumes des missionnaires jésuites et des voyageurs qui ont les premiers visité la contrée des Lacs. Il aurait fait longtemps des recherches se rattachant à l'histoire ancienne des nations du N.-O. et confié à ses amis qu'il avait le projet de composer un ouvrage sur cette matière. Il a déjà publié quelques essais; les journaux les ont imprimés, et l'on ne peut plus se les procurer [1]. »

Au mois d'octobre 1841, le prince de Joinville, alors âgé de 23 ans, fit un voyage d'exploration en Amérique. Dans la traversée de Buffalo à Green-Bay, il rencontra Eliézer Williams, avec qui il s'entretint longtemp des souvenirs que l'occupation française avait laissés au Canada et de l'histoire de la Révolution française. A Green-Bay, ces conversations continuèrent entre eux, et ils se séparèrent les meilleurs amis du monde, promettant de s'écrire mutuellement et d'échanger des documents, des pièces sur l'histoire de la France américaine.

Jusque là rien que de naturel, et tout le monde est d'accord sur ce qui se serait ainsi passé entre le jeune prince et le vieux savant.

Mais Williams prétend — et son récit va devenir de la plus choquante invraisemblance — que le prince de Joinville lui aurait demandé une entrevue confidentielle, et que là, sous le sceau du secret le plus absolu [2], il lui aurait solennellement révélé qu'il était LUI, WILLIAMS, LE FILS DE LOUIS XVI !

Ce n'est pas tout : il lui aurait exhibé un magnifique parchemin où pendait un sceau en or, argent ou vermeil, contenant en français et en anglais 1° l'abdication de Williams et sa renonciation à la couronnne de France en faveur de Louis-Philippe ; 2° le détail des conditions de cette abdication : assurance d'un établissement princier en France ou partout ailleurs, et restitution de toutes ses propriétés de famille confisquées pendant la Révolution ou de leur valeur [3].

[1] *The Friend of Philadelphia*, 1849.

[2] Il ne se serait pas contenté de la promesse verbale de Williams, mais la lui aurait fait répéter et signer sur un morceau de papier. Le bon billet!

[3] De pareils détails ont besoin d'être reproduits dans le texte original :

« It was a solemn abdication of the crown of France in favor of Louis Philipp, by Charles Louis, the son of Louis XVI, who was styled Louis XVII, king of France and Navarre, with all accompanying names and titles of ho-

La pièce resta pendant quelques heures aux mains de Williams, qui n'eut pas l'idée de la garder, ou du moins d'en prendre copie, tant il était ébahi d'une pareille ouverture. Il s'en étonne lui même[1]. Il se borna à demander quelques jours de réflexion. Il réfléchit en effet, et refusa magnanimement — à l'exemple de Louis XVIII refusant d'abdiquer en faveur de Bonaparte, — malgré les instances du prince de Joinville; et même, ces instances ayant eu un caractère sans doute trop familier, il dut prendre vis à vis de lui un ton de supériorité (*superiority*) qui le réduisit immédiatement à une respectueuse attitude (*respectful attitude*)[2].

Les raisons de ce refus furent le respect qu'il devait aux droits de sa naissance et les intérêts de ses enfants.

Mais quelles avaient été celles de Louis-Philippe pour lui faire une pareille révélation et de pareilles offres? Sans doute le besoin de consolider ses droits au trône, et de ménager à ses enfants des alliances avec les dynasties royales de l'Europe[3].

C'était le même motif qui l'avait engagé à offrir à Richemont la main de la princesse Clémentine, ainsi que Richemont a daigné nous l'apprendre[4].

nour, according to the custom of the old french monarchy, together with a minute specification in legal phraseology of the conditions, and considerations, and provisos, upon wich the abdication was made. These conditions were in brief, that a princely establishment should be secured to me either in this country or in France, at my option, and that Louis Philipp would pledge himself on this part, to seune the restoration, or on equivalent for it, of all the private property of the royal family right fully belonging to me, wich had been confiscated in France during the Revolution, or in any way got in into other lands. (Hanson, p. 362). »

[1] « Now you may ask me why I did not retain, at all hazards, this document, or, at any rate, take copy of it; but is very easy for you, sitting quietly the.e, to prescribe the course wich prudence and self interest would dictate (Hanson, p. 71). »

[2] *Id.*, *ibid.*, p. 363.

[3] « The only satisfactory explanation he would suggest was, that althoug he was personnally ignorant of his origin, yet there were those both in Europe and this country who were acquainted with it, and that Louis Philipp being at that times anxious to fortify his family in power by every possible means, contracting alliances with other royal lines of Europe, yet knew that in him existed an obstacle wich might possibly prevent the accomplishment of all his designs and had therefore, perhaps, delegated his son to reveal the fact to him so as to escape the consequences of its coming to ligth some other way (p. 345). »

[4] Claravali. p. 405.

On pourrait se demander où tout ce monde là avait pu trouver, dans les

Williams avait attendu, dans l'espoir qu'il se produirait en Europe un mouvement en sa faveur.

Il avait probablement fait part à quelques personnes de sa bonne fortune, ce qui explique la visite que lui firent les Quakers en 1849.

Les journaux américains avaient aussi publié une note constatant que, vers 1848, un Français âgé, du nom de Bellanger, mourut à la nouvelle Orléans, et qu'il avait fait, en présence de temoins, à ses derniers moments, la déclaration suivante :

« Il était en France à l'époque de la première Révolution, et en rapport avec quelques chefs éminents du parti populaire. On n'a jamais pu savoir positivement ce qu'était devenu le Dauphin de France ; on croyait généralement qu'il était mort ; mais des personnes indignées des traitements cruels qu'éprouvait le malheureux enfant, l'arrachèrent des mains de Simon, et le confièrent à lui, sous la promesse solennelle de le conduire hors de France, de l'établir dans un pays où l'on n'entendrait plus parler de lui et de garder le secret. En conséquence, il avait conduit le Dauphin en Amérique et l'avait remis à une tribus d'Indiens en le confiant à la sollicitude spéciale d'un chef, qui l'avait adopté pour fils. L'enfant était devenu homme et était alors missionnaire chez les Indiens Oneida. Il se nomme Eliezer Williams. »

D'autres versions, il est vrai, contredisaient celle-là. Un couple prenant le nom de Jardin ou Jourdan (singulière analogie, pour le dire en passant, avec celui de Mme Williams), mais qui n'était peut-être pas marié, — la femme était élégante et possédait nombre d'objets ayant appartenu à Marie-Antoinette, notamment de la vaisselle plate aux armes royales ; l'homme était grossier et mal accoutré — aurait amené de France, dans l'Albany, en 1795, deux enfants que l'on tenait cachés à tous les yeux, fille et garçon. Le garçon était le plus jeune. On l'appelait monsieur Louis. Quelques circonstances auraient pu faire croire qu'il était imbécile. Il avait dû être conduit et abandonné chez les sauvages.

C'est dans ces circonstances qu'un écrivain, nommé Hanson, eut, de son côté, l'idée d'aller visiter Williams, et de lui faire raconter son entrevue avec le prince de Joinville, à quoi

traditions de la vieille monarchie française, le droit pour le souverain de rompre la chaîne et d'abdiquer au profit d'un étranger, ou, ce qui revient au même, d'un prince de branche cadette ? Mais il n'y regarde pas de si près.

Williams se prêta volontiers. Il lui montra en outre, précieusement conservés, des objets de toilette qu'il disait avoir appartenu à la reine Marie-Antoinette.

Hanson se hâta de publier tous ces détails dans une Revue américaine [1]. Ils furent reproduits dans une Revue anglaise [2] et dans d'autres journaux. Le prince de Joinville se trouva en quelque sorte mis en demeure de s'expliquer sur le rôle singulier qu'on lui prêtait dans cette affaire. Il le fit en effet, et, dans une lettre à l'éditeur du *Monthly Magazine* (nº du 9 février 1853), M. Trognon, secrétaire de ses commandements, donna un démenti absolu aux révélations comme aux propositions que lui attribuait Williams. Il n'y avait de vrai que leur rencontre sur le bateau à vapeur et leur conversation sur l'histoire des rapports entre la France et le Canada ; le reste était de pure fantaisie.

«....: Ce passager semblait fort au courant des événements qui se sont accomplis dans l'Amérique du Nord pendant le siècle dernier. Il racontait une foule d'anecdotes et de particularités intéressantes sur les Français qui prirent part à ces événements et s'y distinguèrent. Sa mère était, disait-il, une indienne appartenant à la grande peuplade des Iroquois, fidèle alliée de la France. Il ajoutait que du côté paternel son origine était française, et allait jusqu'à citer un nom que le Prince s'abstient de rapporter. C'était là ce qui l'avait mis en possession de tant de détails curieux à entendre. Un de ces récits les plus attachants était celui qu'il faisait des derniers moments du marquis de Montcalm, mort entre les bras d'un Iroquois, son parent, à qui le vaillant capitaine avait laissé son épée. Ces détails ne purent manquer d'intéresser vivement le Prince, dont le voyage à Makinac, à Green-Bay et sur le haut Mississipi, avait pour objet surtout de rechercher la glorieuse trace des Français, qui les premiers ouvrirent à la civilisation ces belles contrées.

« Le Prince pria M. Williams de lui faire parvenir, sous forme de notes, tous les renseignements qu'il serait en mesure de se procurer et qui pourraient jeter quelque jour sur l'histoire des établissements français dans l'Amérique du Nord. De son côté, M. Williams, qui ne paraissait pas moins curieux de connaître à fond cette même histoire, demanda au Prince de lui transmettre tous les documents qui y étaient

[1] *The Putnam's Magazine*, février 1853.
[2] *The Monthly Magazine*; *Phare de New York*, etc

relatifs, et qui devaient se trouver dans les archives du Gouvernement français...

«..... Tout ce qui a trait à la revélation que le Prince aurait faite à M. Williams du mystère de sa naissance, tout ce qui concerne le prétendu personnage de Louis XVII, est d'un bout à l'autre une œuvre d'imagination, une fable grossièrement tissue, une spéculation sur la crédulité publique, faite on ne sait à quel propos et dans quel but[1]. »

Pour la vérité sur la mort de Louis XVII, M. Trognon renvoyait son correspondant à l'ouvrage de M. de Beauchesne.

Ni Williams, ni Hanson ne se tinrent pour absolument battus par ce démenti, et un gros volume [2] fut publié pour soutenir non seulement la véracité de Williams dans le récit de sa conversation avec le prince de Joinville, mais la force des autres preuves venant à l'appui de ce récit. Ces preuves sont nulles : prétendue ressemblance entre Eliézer et Louis XVII ; enlèvement opéré par les soins de Gomin et de ses amis : le marquis de Fenouil, Doisy, Debierne et Liénard[3]. Pas le moindre indice à l'appui de cette supposition [4].

SAVALETTE DE LANGE (1856).

Pour être plus que complet dans notre inventaire, faut-il nous arrêter à des rumeurs, bien rares et bien vagues d'ailleurs, qui auraient circulé sur une certaine demoiselle Jenny Savalette de Lange, morte à Versailles le 6 mai 1858 ? Après la mort de ce personnage, et uniquement parce que l'on ne pouvait s'expliquer le mystère qui l'avait engagé à déguiser son sexe, cer-

Hanson, p. 403.

[2] *The Lost Prince : Facts tending to prove the identity of Louis the seventeenth, of France, and the Rev. Eleazar Williams, Missiongry among he Indians of North America,* by John H. Hanson. London, Low ; New-York, Putnam, 1854, in-12 de 479 p. ; portrait qui n'a absolument rien de Bourbonnien.

Que le Prince se fût permis une espièglerie d'aspirant de marine (il avait 23 ans) vis à vis d'un individu que sa crédulité et sa vanité lui livraient en quelque sorte, la chose n'eût pas été impossible, ont dit quelques Américains ; mais qu'une pareille mystification ait été prise au sérieux, voilà ce que personne, ni en Amérique, ni en Europe, n'a pu comprendre.

Il est à remarquer que le Prince n'aurait indiqué à son interlocuteur ni comment il aurait été enlevé du Temple, ni comment on aurait été mis sur es traces et l'on serait parvenu à le retrouver après près de cinquante ans.

[3] Noms pillés au hazard dans Beauchesne.

[4] V. encore sur Williams, le *Constitutionnel*, 8 février 1850 ; *Supercheries ittéraires*, art. de M. de Pistoye.

taines gens se demandèrent si ce n'était pas un Louis XVII travesti.

Mlle Savalette de Lange, en effet, était bien et dûment un homme, ainsi qu'il fut reconnu et constaté à son décès; un homme qui, pendant plus de cinquante ans, avait porté des habits de femme, passé pour une femme dans le monde le plus aristocratique et le plus raffiné ; obtenu, comme femme, le bureau de poste de Villejuif ; surpris, comme femme, au tribunal de Versailles un jugement pour suppléer à son acte de naissance ; qui même avait eu, comme femme, des soupirants à sa main, sans jamais trahir le secret de son déguisement.

Pourquoi ce déguisement, si héroïquement gardé ? C'est un problème comme celui du déguisement du chevalier d'Éon, qui restera probablement sans solution. Caprice ? spéculation sur la crédulité publique ? besoin de cacher des antécédents trop compromettants, d'échapper à la conscription, à des poursuites criminelles ? Nul ne le saura jamais.

Que certaines personnes aient eu l'idée que, sous la robe de Mlle Savelette de Lange, s'était caché Louis XVII, nous n'en sommes pas surpris. Mais nous constatons que cette rumeur, qui ne prit naissance qu'après la mort du personnage et la découverte de son sexe véritable, n'a pas trouvé le moindre crédit parmi les personnes qui connaissaient le mieux l'histoire du vieux et du nouveau Versailles. Nous en avons pour garant M. Vatel, connu par ses beaux travaux historiques sur Charlotte Corday et sur les Girondins, et les témoignages qu'il a bien voulu interroger à ce sujet.

Rien dans les actes de la vie de Mlle Savalette n'autorisait cette supposition. Ses papiers n'ont rien offert qui pût l'accréditer. Son intérêt eût été d'exploiter sa naissance réelle ou prétendue, comme l'ont fait tous les faux Dauphins, au lieu de la cacher. Sa figure noire, sèche, allongée, son long nez droit, n'offrent aucune ressemblance avec les portraits du Dauphin [1].

[1] Il a paru à Versailles, en 1859, une brochure sur ce personnage, intitulée: *Notice sur l'Homme-femme connu sous le nom de Mademoiselle Savalette de Lange (Henriette Jenny)*, par Héval (ou plutôt V. B***) de x-136 p. in-8°, avec portrait et fac-simile. Elle n'éclaircit en aucune façon le problème.

M. V. Sardou a fait allusion à cet épisode dans la conversation citée dans le *Figaro* du 7 mars.

On a prétendu que le couvrepied en guipure du lit de Louis XIV, au châ-

VARNEY (VERS 1865).

Celui-là habitait rue Férou un logement plus que modeste, sous le nom de Monsieur Louis. Il était fort connu des étudiants et des grisettes du quartier. Au Luxembourg, il effrayait les femmes de ses regards de satyre. Il passait presque tout son temps dans le cabinet de lecture de Mlle Morel, rue Casimir Delavigne, absorbé dans l'étude des revues. Aux malins qui l'appelaient Sire, il répondait avec un gracieux sourire. Parfois il ne dédaignait pas de leur confier comment il avait été enlevé du Temple par les soins de Pichegru, caché dans un paquet de linge sale. Un enfant rachitique acheté par Pichegru lui avait été substitué, apporté dans un paquet de linge blanc. C'était, comme on le voit, tout simplement la version de Naündorff.

On l'avait remis à Joséphine · version de Richemont. Il avait séjourné dans le Morbihan, chez des paysans fidèles, puis en Suisse sous la garde d'un général républicain. Ses partisans l'avaient abandonné à cause de ses idées libérales : pastiche de Richemont et de Naündorff.

Pendant vingt ans, il avait donné en Belgique des leçons d'histoire. Mme de Tourzel l'avait fait son héritier. Il attendait son heure. « Tel que vous me voyez, disait-il, j'ai quatre-vingts ans ; mais je n'en parais pas plus de soixante. C'est que Dieu me rajeunit de jour en jour. Vienne une Restauration, et je reprendrai toute ma vigueur, et j'épouserai une fille du peuple, et par notre union sera définitivement cimentée l'alliance du pouvoir royal et de la France démocratique. » Et il le croyait! Au physique, il avait quelques traits bourbonniens ; « mais, comme il portait la barbe, une barbe courte, hérissée, rude et blanche, il ressemblait à Victor Hugo. Ses cheveux étaient de la même couleur et affectaient la même attitude; ce qui faisait dire plaisamment à notre Louis XVII que sa tête était un drapeau blanc. Il eût été plus exact en comparant son vénérable chef à un drapeau tricolore. En effet ce diable d'homme avait les yeux d'un bleu admi-

teau de Versailles, serait provenu de la succession Savalette, et l'on a voulu en tirer des inductions fantastiques en faveur de l'origine royale du personnage. Cette provenance fût-elle établie, qu'elle ne prouverait nullement que ce couvrepied aux armes royales eût suivi Louis XVII au Temple, en fût sorti avec lui, et l'eût accompagné dans tous les hasards de sa vie.

rable et les lèvres aussi rubicondes qu'un manteau de pourpre. Le nez aussi était de race, mais il *trognonnait* scandaleusement. Il y aurait eu de quoi supposer, si l'on n'eût craint de manquer de respect à Sa Majesté, que Louis XVII caressait plus que de raison la « Dive bouteille. »

Ce pauvre fou s'appelait en réalité Varney. C'était un ancien professeur, qui avait imprimé, en 1817, des thèses pour le doctorat-ès-lettres, et depuis, dans la *Revue Encyclopédique*, des articles sur l'Homme, assez remarqués en leur temps [1].

COMTE LIGNY DE LUXEMBOURG (1867).

Ce personnage se faisait passer en Russie pour le Dauphin. Il ne se produisit point en France. Nous ne savons de lui que la date de sa mort, 1867 [2].

LE TRAPPISTE (1869).

En mars 1869, les journaux reproduisirent à l'envi la nouvelle suivante [3] :

« Il y a bien des années, un homme arriva, par une nuit sombre, à Bellefontaine, couvent des Frères Trappistes situé à deux lieues de Cholet. Il était accompagné d'une personne qui remit au supérieur une cassette, avec la recommandation expresse de ne l'ouvrir qu'à la mort de son compagnon, qui désirait terminer ses jours dans cet asile de paix. A cette époque seulement, on devait connaître son nom et les détails de son existence. Or, ce religieux, dont la physionomie offrait les traits frappants de la physionomie des Bourbons, vient de mourir il y a deux jours, et il se trouve ici bon nombre de gens qui affirment que les papiers trouvés dans la cassette ont établi d'une façon authentique que le religieux qui vient de succomber est bien Louis XVII.

« Ce que je puis vous affirmer, c'est que le corps a été embaumé, que les obsèques n'auront lieu qu'à la fin de la semaine, et que plu-

[1] *Figaro*, 6 mars 1882, art. de Simon Brugat ; — *Supercheries littéraires* ; — *Littérature française contemporaine*.

[2] *Gazette des Tribunaux*, art. de M. de Pistoye ; — *Union*, 17 février 1874.

[3] *Journal d'Alençon*, 11 mars 1869 ; — *Figaro*, 12 mars, etc.

sieurs évêques et une foule de personnes se sont déjà rendus à Bellefontaine pour voir le Trappiste, qui est exposé à tous les yeux, et auquel on attribue une si illustre origine.»

En vain, l'acte de décès du P. Fulgence [1] protestait-il contre cette prétendue origine ; en vain, le nouvel Abbé crut-il devoir désavouer, dans une lettre publiée dans le *Journal de Cholet*, les circonstances romanesques dont on avait embelli la vie et la mort de son prédécesseur; le pli était pris, et nombre de personnes dans le pays et au loin s'entêtèrent à considérer le P. Fulgence comme le fils de Louis XVI, encore que sa mort fût un démenti positif aux prophéties qui annonçaient son triomphe définitif, et qui avaient, il faut bien le dire, contribué à alimenter la crédulité populaire autant et plus peut-être que la physionomie Bourbonnienne [2] ou les autres particularités matérielles invoquées par les divers Prétendants.

En réalité, le P. Fulgence s'appelait tout simplement Guillaume de son nom de famille. Il était prêtre. Il avait professé la philosophie avec distinction. Entré à la Trappe, sa piété et son mérite l'avaient porté à la dignité d'Abbé. Des hommes considérables du parti légitimiste, qui l'avaient connu dans le monde, avaient gardé avec lui d'étroites relations, et lui faisaient de fréquentes visites qui ne contribuèrent pas peu à appeler l'attention sur sa personne. Il faut l'avouer d'ailleurs : le Père Fulgence croyait fermement à l'existence de Louis XVII, et, parmi les prétendants à ce titre, il penchait hélas ! pour Richemont. De là, dans son langage, des réticences et des précautions mystérieuses qui exci-

[1] *Acte de décès de Guillaume (Alexandre).* — 28 février 1869.

« L'an mil huit cent soixante-neuf, le premier mars, a été dressé l'acte de décès du nommé Guillaume (Alexandre Joseph), prêtre, domicilié à l'abbaye de Bellefontaine, commune de Bégrolles, canton de Beaupréau, arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire), décédé au dit Bellefontaine le vingt-huit février mil huit cent soixante neuf, à dix heures du soir, âgé de quatre-vingt-trois ans, né (le 9 novembre mil sept cent quatre-vingt cinq) à Glenac (Morbihan), fils des défunts Joseph Guillaume et Julienne Morin. »

Extrait des registres de la Mairie de Bégrolles.

[2] Le visage du P. Fulgence offrait un type Bourbonnien très marqué, qui aida beaucoup au succès du portrait photographié que l'on répandit après sa mort, et qui n'était peut-être qu'une spéculation. « La fantaisie qui a fait du P. Fulgence Louis XVII, n'était basée que sur le nez charmant (*sic*) et tout bourbonnien du Saint Trappiste (V. de Stenay, p. 160). » Le même auteur ne se gêne pas pour en faire un intermédiaire entre le Pape et Naündorff, en 1848.

taient la curiosité de ses interlocuteurs. La mort de Richemont et de ses compétiteurs, en donnant un démenti aux prophéties dont se nourrissait la confiance du P. Fulgence, l'attrista profondément. Il garda sa foi dans l'existence de Louis XVII, mais sans oser la propager, également embarrassé pour accueillir ou pour repousser les confidences des fidèles, répondant par un sourire triste et muet à leurs questions, même à celles qui le concernaient personnellement, et ajoutant ainsi, sans le vouloir, à l'intérêt mystérieux dont il était l'objet et qui se manifesta surtout après sa mort. Tels sont les renseignements que nous avons puisés dans le pays même, aux sources les plus respectables, et dont nous pouvons affirmer l'authenticité.

GRUAU (1872).

Nous avons vu que Gruau, après avoir défendu la cause de Naündorff et de ses enfants avec un courage et une ténacité dignes de meilleurs clients, avait fini par perdre le peu qui lui restait de cervelle, et par s'imaginer qu'il était lui-même Louis XVII. Exemple à ajouter à l'histoire des maladies ou des manies contagieuses! Bréda fut le théâtre de ses revendications. Il couvrit de ses affiches les murs de cette ville. Il publia même, dit-on, une brochure pour exposer ses droits et en envoya un exemplaire au comte de Chambord, alors en voyage en Hollande, qui rit beaucoup, mais refusa absolument d'abdiquer en faveur de son cousin [1].

LE FRÈRE VINCENT (1873).

Ce frère Vincent, âgé de 86 à 87 ans, qui parcourait, paraît-il, les environs d'Uzèz, en 1873, passait dans un petit comité de fervents, parmi lesquels il faut compter un M. de Castille et le curé de T*** sur R***, pour le véritable Louis XVII. « Vous seriez étonné, disait celui-ci, de ce tout ce qu'il nous a confié et des documents et pièces authentiques qu'il porte avec lui et qui

[1] *La Liberté* et d'autres journaux, commencement de mars 1872. La lettre du correspondant spécial de la *Liberté* est datée de Bréda, 4 mars. Se serait-il trompé, en faisant du pauvre Gruau un messie au lieu d'un apôtre, un Richard au lieu d'un Blondel? La chose est peu probable. Elle prouverait dans tous les cas à quel point de discrédit étaient tombés les deux personnages, pour qu'on pût les confondre l'un avec l'autre.

seront peut-être bientôt mis au jour [1]. » Rien n'a paru. Ce sont des sectateurs de Richemont, qui, Richemont mort, se sont lancés à la poursuite de ce nouveau fantôme.

LA ROCHE (1882).

Le dernier des candidats au rôle de Louis XVII aurait été un nommé La Roche, mort aux environs de Savenai, en 1872. Nous disons *candidats*, et nous ne sommes pas sûr qu'il eût avoué l'abus qu'on a fait de son nom ; ce nom de La Roche est, lui aussi, plus que douteux ; enfin, l'existence même du personnage n'est nullement certaine. S'agit-il ici d'une mystification qu'un écrivain fantaisiste aurait infligée aux éditeurs et aux abonnés de *la Nouvelle Revue?* Aurait-il été mystifié lui-même par des correspondants facétieux ? Nous ne savons, et au fond, il importe assez peu.

La vérité est que M. Nauroy s'est fait le promoteur, l'inventeur d'un nouveau Louis XVII, dont les titres, il faut bien le dire, sont au-dessous de ceux mêmes de ses devanciers, et que les raisons par lesquelles il les soutient, et que nous sommes condamné à discuter sérieusement, bien que déjà démenties par d'importantes protestations, ne soutiennent pas un instant l'examen [2].

Dans *la Nouvelle Revue* du 15 février 1882 (p. 758-773), M. Nauroy publiait, sous ce titre assez affriandant : *Le vrai Louis XVII*, une étude où il affirmait solennellement qu'il avait retrouvé ce vrai Louis XVII.

« Des chefs Vendéens, disait-il en forme de conclusion, qui furent

[1] Stenay, *Louis XVII vengé*, p. 24.

[2] Pendant que nous imprimions notre travail, M. Chantelauze complétait celui qu'il avait donné dans le *Figaro* du 19 février 1882, et publiait dans le *Correspondant* (10 et 25 août) une étude des plus intéressantes, où non seulement il réfute *à fond* le système de M. Nauroy, mais où il réunit toutes les preuves qui établissent jusqu'au dernier degré d'évidence la réalité de la mort au Temple du jeune Louis XVII. Cherchant tous deux la vérité avec la même sincérité et la cherchant aux mêmes sources, nous nous sommes nécessairement rencontrés sur beaucoup de points. Toutefois, M. Chantelauze ne discute que le personnage de La Roche, tandis que nous avons évoqué tous les autres faux Dauphins, exposé leurs systèmes, fait ressortir les insanités et les mensonges dont ils fourmillent, et cherché, dans le rapprochement et la comparaison, la condamnation de tous et de chacun.

mêlés à l'évasion de Louis XVII, Charette fut fusillé en 1796, Frotté en 1800, et Puisaye mourut déconsidéré en Angleterre en 1827. Dès lors, le malheureux Dauphin, plein d'inexpérience, repoussé par les siens, n'avait plus que deux alternatives : ou l'obscurité, ou tenter de prendre sa place de vive force, au risque de passer pour un imposteur. Mais il n'était pas de taille à jouer ce dernier rôle. C'était, me dit-on, un homme fort ordinaire, et la lutte l'effrayait. Il préféra l'obscurité. Quand arriva la Restauration, sa sœur la duchesse d'Angoulême veilla à ce qu'il fût abondamment pourvu du côté de la fortune. Il vit donc défiler sans mot dire tous ceux qui se donnèrent pour lui jusqu'à Naündorff, son ancien valet de chambre, qui essaya d'exploiter son secret qu'il avait surpris. Il garda ce secret douloureux, et dut souffrir cruellement. Le pire est qu'il a souffert longtemps, car il n'est mort qu'en 1872, aux environs de Savenai (Loire-inférieure), dans ce même département où est venu mourir quatre ans plus tard Amy Brown qui, elle aussi, eût pu être reine de France Il avait quatre-vingt-sept ans. »

M. Nauroy se garde d'indiquer aucune circonstance, aucun détail qui établisse l'identité de son personnage avec Louis XVII. Hervagault, Bruneau, Richemont, Naündorff invoquaient, du moins, pour démontrer la leur, des pièces — fausses il est vrai ; des témoins —faux aussi; — des signes corporels, des particularités personnelles...Pour La Roche, on s'en dispense.Pas un détail sur les circonstances de sa vie ; pas un mot sur ses rapports prétendus avec Naündorff, son valet de chambre, — que l'on suit en Allemagne pas à pas, jour par jour, jusqu'au moment où il arrive en France, non pas laquais, mais prétendant et demi-Dieu; pas un témoin déposant en sa faveur.

Ce sans gêne rappelle un peu trop le mot du *Médecin malgré lui* : « Cela était autrefois ainsi ; mais nous avons changé tout cela, et nous faisons maintenant la médecine d'une méthode toute nouvelle. »

Mais, ce qui est un peu plus sérieux, il n'est mort, ni à Savenai, ni dans les communes environnantes, ni en 1872, ni dans les années qui ont précédé et suivi, ni à l'âge de quatre-vingt-sept ans, ni à un âge se rapprochant de celui-ci, ni sous le nom de La Roche, ni sous tout autre, un individu qui puisse être le prétendu La Roche. Cela résulte de la manière la plus positive des vérifications faites avec le soin le plus minutieux au greffe de

Savenai par M. Gustave Bord, dont on connaît la loyale et scrupuleuse exactitude [1].

M. Nauroy, mis au pied du mur, n'a pas même essayé de répondre sur ce point.

En reprenant quelques-uns des arguments généraux contre la certitude de la mort du jeune Dauphin, si discrédités dans la bouche des faussaires Hervagault, Bruneau, Richemont et Naündorff, les a-t-il du moins fortifiés par quelque raison nouvelle?

En aucune façon. Comme ses devanciers, il prétend qu'aucun des gardiens du Temple ni des commissaires de surveillance, qui changeaient tous les jours, n'était à même de constater l'identité du prisonnier : asssertion bien plus que hasardée, et même démentie par un document formel que nous allons publier en *appendice*. Il s'étonne qu'un enfant qui n'était pas scrofuleux, le soit devenu, ne voulant tenir aucun compte du régime absolument délétère auquel ce malheureux enfant avait été soumis, de ce que la maladie, en un mot, ait pu changer un malade, il invoque la lettre du baron Thierry, dont nous allons voir l'insignifiance. Il suppose un concert entre Charette, Frotté, et Puisaye pour faire évader le Dauphin, et nous le défions hardiment de produire l'ombre d'une preuve à l'appui de ce concert prétendu entre ces trois hommes, séparés par la distance des lieux, par les difficultés de la guerre et par de mutuelles préventions. Tous ceux qui ont étudié à fond l'histoire de la Vendée savent cela. Il affirme que « la substitution eut lieu par les soins de Frotté qui emmena le Dauphin en Vendée ; » et sur ce point il est démenti par les dates, par les faits, par la parole de Frotté lui-même.

On doit lui savoir gré d'avoir donné le texte complet des déclarations de la veuve Simon, que l'on ne connaissait que par des extraits. Elles se retournent contre ceux qui les invoquaient. Elles prouvent péremptoirement que cette femme ne prit aucune part à cette évasion prétendue dont on la faisait la complice et l'instrument, qu'elle n'a connu même aucune des personnes qui

[1] Lettres de M. Bord dans la *Gazette de France* des 22 février et 2 mars; — Lettres particulières des 20 février et 2 mars; — *Figaro*, 22 février. M. Nauroy, dans *les Secrets des Bourbons*, où il reproduit presque littéralement son premier récit, ne fait aucune allusion à cette constatation si importante. L'a-t-il donc ignorée? Nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut penser de son Louis-Philippe, le vieillard de l'hospice de Savenai.

y auraient coopéré. C'est là l'important. Quant à sa croyance, plus ou moins sincère, à l'évasion, fondée uniquement sur ce qu'elle aurait vu, la veille du jour où se répandit le bruit de la mort du Dauphin (c'est-à-dire sans doute le jour même de la mort), passer près de l'École de chirurgie, très loin du Temple, la voiture du blanchisseur de cette prison, sur cette prétendue entrevue aux Incurables avec l'inconnu qui lui aurait fait un signe, ce sont des rêveries de vieille femme, qui vont de pair avec sa prétention d'avoir été la protectrice et l'ange tutélaire des enfants du Temple.

L'enlèvement de la veuve Simon et sa détention à Bicêtre, la disparition du nommé Caron sont des insinuations, des hypothèses, et rien de plus.

M. Nauroy a bien essayé de placer son travail sous le patronage d'un nom, « que personne, dit-il, ne récusera, » celui de de Sèze. Ce sont les « révélations » mêmes de de Sèze qu'il annonce à ses lecteurs, révélations qui ne porteraient pas, hâtons-nous de le dire, sur la naissance royale du prétendu La Roche, mais uniquement sur le fait de l'évasion de Louis XVII.

Avant d'examiner à quoi se réduisent ces prétendues « révélations, » avant de constater le démenti positif, absolu, que la famille de Sèze y a opposé, il convient peut-être de faire remarquer, au point de vue des droits et des devoirs de la critique historique, que l'autorité du témoignage de de Sèze, toute puissante, sans doute, s'il s'agissait de faits dans lesquels il aurait joué un rôle personnel, perd presque toute son importance du moment où il ne serait plus question que d'un récit qui lui aurait été fait et qu'il aurait lui-même reproduit, ce récit n'ayant que la valeur, fort hypothétique, que pouvaient y prêter le caractère de son auteur primitif, son rôle dans la prétendue évasion et les circonstances dans lesquelles il s'en serait entretenu avec de Sèze, caractère, rôle et circonstances également inconnus. La confiance même que de Sèze aurait pu accorder à son interlocuteur prouverait en faveur de sa crédulité ou en faveur de l'habileté de celui-ci, mais n'établirait nullement que ce récit fût nécessairement exact de tout point.

Or, personne, — pas même M. Nauroy, — n'a jamais eu l'idée de prêter un rôle actif et personnel à de Sèze dans les faits qui auraient précédé, accompagné ou suivi l'enlèvement de Louis XVII.

Defenseur de Louis XVI, il avait pu entrer au Temple pour conférer avec son royal client. Après la condamnation, il n'y remit pas le pied. Il se retira d'abord chez M. de Malesherbes, puis à Brévannes (Seine-et-Oise) où il avait une maison. C'est là qu'il fut arrêté le 20 octobre 1793, pour être emprisonné à La Force, ensuite à Picpus. Il ne recouvra sa liberté qu'après le 9 Thermidor, et reprit l'exercice de sa profession d'avocat, étranger à toutes les menées politiques, et n'ayant eu, pendant les quelques mois qui restaient encore à vivre au malheureux Dauphin, aucun rapport avec lui [1].

M. Nauroy en convient implicitement. « Voici, dit-il, ce que nous tenons d'une personne qui tenait la vérité de M. Etienne Romain, comte de Sèze, président de la cour d'appel de Paris [2], pair de France, mort le 22 avril 1862, assez avant dans l'intimité de Charles X pour être allé à Holyrood dans les premiers temps de l'exil qui suivit 1830. M. de Sèze lui-même tenait la vérité de son père, le defenseur de Louis XVI, auquel elle avait été confiée sous le sceau du secret. »

D'anneau en anneau, nous remontons ainsi, non pas au récit d'un acteur, d'un témoin de l'enlèvement, mais aux commérages d'un inconnu, auquel de Sèze aurait fait un jour l'honneur de l'écouter d'une oreille plus ou moins curieuse, mais non celui de le prendre au sérieux.

Nous en avons trois preuves :

1° La délicatesse des de Sèze, qui ne leur aurait pas permis de révéler le secret ainsi confié à leur discrétion ;

2° Leur dévouement à la Restauration, à Louis XVIII, à Charles X, qui aurait fait de ces nobles cœurs les misérables complices de la plus odieuse des intrigues pour dépouiller et proscrire le véritable héritier du trône ;

3° La protestation de leur digne représentant, chef actuel de la famille, le comte de Sèze qui, dans une lettre du 22 février adressée à *Paris-Journal*, et reproduite dans diverses feuilles [3], s'exprimait ainsi :

[1] Détails empruntés à l'article sur de Sèze écrit par un membre de la famille pour la *Biographie* Michaud, *Supplém.* V° Sèze (de).

[2] Président de chambre seulement, comme le reconnaît M. Nauroy dans *les Secrets*.

[3] Notamment dans la *Gazette de France* du 28 février.

« Monsieur,

« Le n° du *Paris-Journal* du 10 février dernier renferme un compte rendu du travail de M. Nauroy sur Louis XVII, dans lequel se trouvent les lignes suivantes :

« La vérité serait parvenue enfin à l'heureux écrivain de la *Nou-*
« *velle Revue* par la confidence de M. de Sèze, le pair de France et le
« fils du célèbre défenseur de Louis XVI. Ce dernier, comme madame
« la duchesse d'Angoulême, était dans le secret de l'existence du
« Dauphin, mais avait juré de ne jamais le trahir. »

« Permettez moi de venir protester contre cette assertion, qui est absolument contraire à la tradition de notre famille. Dans toutes les occasions possibles, mon grand-père a manifesté sa croyance à la mort de Louis XVII, alors qu'il était encore enfermé au Temple (croyance qui était aussi celle de son père, le défenseur du roi Louis XVI), et il a toujours refusé de discuter même la possibilité de l'évasion du Dauphin.

« Madame la duchesse d'Angoulême pensait de même, et plusieurs fois elle a affirmé à mon grand-père qu'elle savait son frère mort au Temple, et que, d'ailleurs, jamais aucun de ceux qui se disaient Louis XVII n'avait osé se présenter devant elle, sûr d'être reconnu pour un imposteur.

« J'espère, monsieur, que vous pourrez insérer cette petite rectification dans un des prochains numéros de votre journal, et vous prie de recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

« Comte de Sèze,
27, quai d'Orsay. »

Veut on savoir comment M. Nauroy a repoussé ces démentis? — « C'est un calcul légitimiste [1]. »

Que répondre à une pareille réponse?

Sera-t-il donc permis, en histoire comme en loyauté, de prendre le premier nom venu — illustre ou obscur, il importe peu — Royaliste ou Républicain, — il n'importe pas davantage; — de prêter sur un point quelconque, à celui qui le portait, les idées les plus contraires à son attitude, à son honneur même, et cela sans aucune preuve, sans aucun indice ; et, démenti par sa famille, confidente et gardienne de sa pensée véritable, de répliquer : « C'est une tactique légitimiste.... ou républicaine?... »

[1] *Paris-Journal*, février 1882 ; — *Les Secrets*, p. 100.

Mais voici que, dans ces derniers temps, depuis même l'impression de son volume, on lui aurait communiqué l'acte de décès, à l'hospice de Savenai, 9 janvier 1872, d'un nommé « Louis-Philippe né à ...., âgé de ...., domicilié à ...., fils de ...., » et il en fait suivre la publication de ces observations :

« Cet acte est contraire à plusieurs prescriptions du code civil ; il est à peine besoin de le faire remarquer. On l'a rédigé évidemment pour dissimuler l'identité du défunt. De plus, l'endroit où l'identité d'un mort, surtout d'un pareil mort, est le plus facile à dissimuler, est évidemment un hospice dirigé par une religieuse supérieure dans une humble ville de 2,200 habitants. Il y a bien des raisons de croire que nous sommes en présence de l'acte de décès de Louis-Charles de France, fils de Louis XVI et de Marie Antoinnette, né à Versailles le 27 mars 1785. »

Nous laissons de côté ce qu'il y a de hasardé dans ces insinuations, qui pourraient être qualifiées légalement d'une façon plus sévère, contre la supérieure de l'hospice, contre l'administration municipale, contre les témoins qui figurent à l'acte du 9 janvier, auteurs ou complices d'une contravention, d'un délit ou même d'un crime par suite de l'irrégularité ou de l'altération de cet acte; contre les magistrats chargés d'en vérifier la régularité et de poursuivre les coupables, et qui n'auraient rien fait ni pour les atteindre, ni même pour le faire compléter.

M. Nauroy doit savoir qu'on ne peut insérer dans un acte de décès que les énonciations positives et certaines. Quand l'autorité municipale est appelée à constater le décès d'un inconnu, comment veut-il qu'elle indique son nom, ses prénoms, son âge et les noms de ses parents ?

S'il avait pris la peine de se renseigner auprès de l'administration de l'hospice ou du maire de Savenai, il aurait su ce que nous avons appris nous-même :

1° Qu'un pauvre idiot avait été abandonné à la porte de cet hospice, en janvier 1881 ;

2° Qu'on n'avait jamais pu en tirer aucun renseignement sur son ancien domicile et sa famille, ni s'en procurer d'un autre côté ;

3° Qu'il ne répondait à toutes les questions que par les mots : « Louis-Philippe ; »

4° Qu'il paraissait âgé de soixante-douze ans au plus.

Louis-Philippe est-il donc le La Roche exhumé par M. Nauroy?

Non, puisque M. Nauroy, en parlant de La Roche, ignorait encore l'existence de ce Louis-Philippe;

Puisque La Roche, selon lui, « était abondamment pourvu du côté de la fortune (p. 103); »

Puisqu'il en fait, non pas un idiot, mais un philosophe et un sage;

Puisque La Roche aurait été plus âgé d'environ quinze ans que ce pauvre malheureux;

Puisqu'enfin M. Nauroy lui-même n'ose pas affirmer leur identité.

Il y a donc, dans l'évocation de ce Louis-Philippe comme Dauphin, le dernier coup de grâce aux prétentions de La Roche, l'aveu que son individualité comme prince ou même comme homme est absolument chimérique.

Et quant à ce Louis-Philippe lui-même, faudra-t-il chercher dans chacun des vieillards inconnus, idiots, gâteux, qui meurent chaque année par centaines dans l'obscurité de nos asiles ou de nos prisons, autant de Louis XVII?

La réflexion générale de M. Nauroy: « Si l'enfant mort au Temple avait été réellement le Dauphin, les faux Louis XVII n'auraient pas eu autant de fervents, » avait été déjà faite par M. Louis Blanc, et n'en est pas plus vraie. La raison et la vérité ont des bornes; la folie et l'erreur n'en ont pas.

J'aime mieux terminer cette revue des faux Dauphins, en disant de mon côté:

S'il y avait eu un véritable Louis XVII évadé du Temple, il n'y en aurait pas eu tant de faux.......

Chacun des prétendus Dauphins, moins La Roche toutefois, a eu pour lui certaines ressemblances physiques avec le véritable Louis XVII, et le témoignage de ceux qui, sur la foi de ces ressemblances, disaient le reconnaître...; mais il a eu contre lui toutes les ressemblances, toutes les reconnaissances invoquées par ses confrères en imposture..... A quoi donc se réduit son lot?

VIII

FROTTÉ.

Nous avons vu que tous les imposteurs qui ont pris le nom de Louis XVII — nous ne parlons, bien entendu, que de ceux qui ont prétendu avoir été tirés du Temple et qui ont présenté un récit, un système à l'appui de cette prétention, et non des pauvres fous qui se croyaient tombés du ciel — tous, à l'envi, Hervagault, Richemont, Naündorff, La Roche (ou plutôt son représentant, M. Nauroy), avaient cité Frotté comme l'agent principal de leur délivrance. C'est Frotté qui avait gagné leurs geôliers, qui s'était procuré l'enfant destiné à les remplacer, qui avait organisé la substitution, qui les avait reçus à la sortie du Temple et conduits en Vendée.

Eh bien! tous mentaient impudemment: Hervagault, Richemond, Naündorff, La Roche; et, sur ce point capital, leurs partisans, leurs avocats, leurs panégyristes se trompaient ou cherchaient à tromper grossièrement le public.

Plus absurde encore, s'il est possible, était la version qui présentait Frotté, non pas comme ayant conduit le Dauphin évadé à Charette, mais comme « l'ayant, lui-même, reçu en Vendée[1] : » en Vendée, où il ne commandait pas, où il ne mit pas le pied depuis son arrivée en Normandie!

Frotté est nécessairement et absolument étranger à l'évasion prétendue. Un simple rapprochement de dates suffit pour le prouver, et nous avons même sur ce point son propre témoignage.

Une première réflexion se présente, qui aurait dû frapper tous les esprits sincères.

Frotté n'aurait pas manqué de s'ouvrir à ses frères d'armes et d'opinion, soit de ses efforts inutiles pour arracher le Dauphin

[1] Claravali, p. 550, 552. — C'est un chevalier d'Olby, conseiller de S. M. le roi de Bavière, c'est Bremond, Montciel, l'abbé Tharin qui attestent ce détail sur la foi de Richemont, qui, il faut bien le reconnaître, n'a jamais rien dit de tel; mais ils acceptaient et répétaient naïvement, sans le vérifier ni même le comprendre, tout ce qu'ils entendaient de sa bouche ou croyaient entendre.

à l'affreuse prison du Temple, soit du succès qu'ils auraient obtenu, et de leur révéler l'existence du jeune Prince pour la cause duquel ils combattaient.

Il ne le fit jamais. Ni dans ses nombreuses lettres imprimées ou manuscrites, ni dans ses épanchements les plus intimes [1], il ne prononça jamais un mot qui trahît son secret. Ce secret si important pour son parti, il l'aurait emporté avec lui. Après avoir risqué sa vie pour sauver son jeune maître, il n'aurait rien fait pour faire reconnaître ses droits, et serait mort complice de la plus odieuse et de la plus sacrilège usurpation !

On peut même noter cette circonstance, c'est que, si quelques-uns de ses anciens officiers, Le Chandelier notamment [2], payèrent un instant leur tribut à l'engouement général pour les faux Dauphins, ce fut longtemps après sa mort et au profit du plus méprisable et du plus décrié de la bande, Mathurin Bruneau, qui fut si vite délaissé par ses partisans les plus fanatiques et qui, comme nous l'avons vu, n'était qu'un fou doublé d'un escroc.

Voyons maintenant les dates.

Nous savons que les époux Simon quittèrent le Temple le 19 janvier 1794.

Où se trouvait Frotté en ce moment ?

Il nous le dit lui-même dans ses *Mémoires*, ou plutôt dans le canevas qu'il avait dressé pour les rédiger plus tard [3].

Découragé, humilié par l'intention que manifestaient les Alliés de faire la guerre à leur profit et non pour le rétablissement de la monarchie en France, par leurs procédés injurieux vis-à-vis des émigrés, et notamment par la substitution du drapeau autrichien au drapeau blanc dans les lignes de Wissenbourg que ces derniers venaient d'emporter (13 octobre 1793 ;) enflammé par les récits lointains des exploits des Vendéens, il avait conçu

[1] Voir sur ce point les *Mémoires* de Billard de Veaux (dit *Alexandre*), un des chefs de division de Frotté, dont il existe deux éditions fort différentes, chacune en 3 vol. in-8°; les *Mémoires* manuscrits, et que nous avons pu consulter, de Moulin (*Michelot*), son adjudant-major et son confident le plus intime, et de M. de M., son aide de camp.

[2] Billard, t. II, p. 262.

[3] Ce canevas, écrit en entier de sa main, forme deux cahiers in-4°, et est conservé au château de Couterne (Orne) où, grâce à la délicate obligeance de M. le marquis de Frotté, nous avons pu le consulter avec toute facilité.

le projet de venir, lui aussi, combattre en France. Il avait donc quitté l'armée de Condé à la fin d'octobre, et était passé en Angleterre. Il s'était fait attacher à l'expédition de lord Moira, qui devait apporter des secours aux Vendéens quand ils se seraient rendus maîtres d'un port sur la Manche ; mais un retard dans les ordres de débarquement et les vents contraires avaient retenu la flotte à Portsmouth jusqu'au 1er décembre, et, dès le 15 novembre, les Vendéens, qui avaient poussé une pointe sur Granville dans l'espoir d'y recevoir les secours promis, avaient été forcés de lever le siège et de rétrograder vers la Loire. Lord Moira, après une croisière inutile de quelques jours, avait dû regagner les ports d'Angleterre avec tout son monde. Pendant toute l'année 1794, Frotté était resté à Londres, désespéré de son inaction et s'épuisant en combinaisons inutiles, soit pour rejoindre les insurgés avec une mission du gouvernement anglais, soit pour sauver les Orphelins du Temple. Il est certain, en effet, qu'il s'était vivement préoccupé des moyens de les délivrer, de concert avec une dame Atkyns [1], qu'il avait connue jadis à Lille et qu'il avait retrouvée en Angleterre ; quelques rumeurs avaient pu en circuler dans leur entourage, et de là peut-être la légende qui mêle son nom à tous les prétendus enlèvements de Louis XVII. Mais la preuve qu'il n'avait pu réaliser son projet en janvier 1794, c'est non seulement qu'il était alors en Angleterre, mais que, plusieurs mois plus tard, il s'en occupait encore.

« Elle (Mme Atkyns) m'offre, disait-il, les débris de sa fortune, un vaisseau, des armes et des munitions pour, à l'insu de son Gouvernement, rejoindre les Royalistes qui ignorent sans doute qu'il n'est pas impossible à la fidélité de pénétrer dans les cachots où sont enfermés le fils et la fille de leur Roi, et dont il existe des moyens de briser les chaînes. Enfin, lorsque cet être respectable veut me remettre les fils par lesquels je puis arriver dans cette Tour fatale qui

[1] Mme Atkyns habitait Lille avant la Révolution. C'est là qu'elle avait connu Frotté, alors officier au Régiment de la Couronne, dont elle partageait et excitait même le zèle royaliste. Elle parvint à pénétrer dans la Tour du Temple, jusqu'auprès de la malheureuse Reine. Elle voulait changer de vêtements avec elle et la faire évader en prenant sa place. M. Imbert de Saint-Amand a ignoré ce trait de dévouement, bien digne de figurer dans son intéressant récit des dernières années de la Reine (*Correspondant* (1880). Il est question d'elle à plusieurs reprises dans les *Mémoires* d'Auguste Mèves dont nous avons parlé ci-dessus.

renferme l'auguste innocence, quelle âme pourrait être assez insensible pour ne pas tenter de la sauver ou de périr pour elle, surtout lorsqu'à ces moyens peut-être incertains, j'en puis ajouter moi-même, dans ma province, qui m'assurent dans tous les cas, si je ne puis délivrer le sang de mes maîtres, de pouvoir au moins y réunir de nombreux sujets fidèles qui brûlent d'imiter les braves Vendéens? Les Républicains ne pourraient résister à l'enthousiasme des Royalistes nombreux, si tous ceux qui souffrent veulent prendre les armes, et qu'il soit possible de leur rendre le jeune Roi au milieu de leurs rangs, ce qui ne peut me paraître impossible, si les comptes qu'en rendent les agents employés jusqu'ici à correspondre avec le Temple n'ont pas trompé ma bonne foi [1]..... »

Il est donc certain qu'au mois de mai 1794, le jeune prince n'était pas sorti du Temple, puisque l'on songeait à l'en faire sortir, et que Frotté n'avait pu faire encore aucune tentative en sa faveur.

L'année 1794 s'écoule ; Frotté est toujours en Angleterre; l'enfant est toujours au Temple, et la preuve qu'il n'a pu le délivrer, c'est qu'aux Conférences de la Mabilais qui eurent lieu en mars et avril 1795, et auxquelles il assista, en qualité de délégué des chefs royalistes [2], il se préoccupe encore de son sort, et ne pouvant le rendre à la liberté, songe à s'enfermer avec lui dans sa prison. Laissons du reste Frotté raconter lui-même à Mme Atkyns ses déceptions sur ce point; sa lettre est datée de Rennes, 16 mars 1795 :

« ... Ne pouvant positivement prévoir comment tout ceci finira et ne pouvant pas plus faire la guerre tout seul, si tout le monde fait la paix, que je ne veux signer de traité avec les régicides, ni retourner en Angleterre sans avoir tenté du moins d'effectuer ce qui m'a

[1] *Mes Sentiments sur la nécessité de faire une tentative qui change la face des affaires de France à l'avantage de notre jeune Roi, des Princes, des Royalistes fidèles qui combattent dans l'intérieur et de ceux qui sont émigrés*, mai 1794. Ms. autographe aux archives de Couterne. Nous transcrivons littéralement.

[2] Frotté n'avait pu débarquer — pour la première fois — en France, qu'au commencement de février 1795. Il avait pris terre en Bretagne. La Normandie n'était pas encore soulevée. Les chefs Bretons l'envoyèrent auprès de Charette, qui venait de signer la paix de la Jaunaye, pour se renseigner sur les causes qui l'avaient décidé, et à son retour, lui firent l'honneur de le choisir pour un de leurs sept délégués, chargés de traiter avec les représentants de la Convention.

fait venir ici, j'avais un projet dont l'impossibilité et l'inutilité de l'exécution, dont j'ai eu l'assurance formelle, me prouve encore bien clairement que vous aviez été bien cruellement abusée dans les rapports qu'on vous a faits sur le sort des bien chères et trop malheureuses victimes du Temple... Un des plus prépondérants des quatorze députés insistait pour que je lui donnasse un moyen de faire quelque chose pour moi qui pût me rapprocher d'eux. J'en profitai pour m'ouvrir à lui sur la seule chose que la Convention pût m'accorder, et à laquelle je mettrais un grand prix si la paix se concluait. Il me fit les plus belles promesses, et ouvrit des yeux d'étonnement que je ne puis vous rendre, lorsque je lui dis que, dans cette circonstance, la seule place qui convînt à mes principes, à mon cœur et à mon caractère, était dans le Temple, pour y servir le reste infortuné du sang qui régna sur la France [1] (notez que celui à qui je parlais n'avait pas voté la mort du Roi). Il me fixa quelque temps sans me répondre, et j'en profitai pour appuyer ma proposition de toutes les raisons qui pouvaient être les plus compatibles avec les sentiments d'honneur, d'humanité et de modération *philantropico-républicaine* qu'affectent les députés depuis la chute de Robespierre. Enfin, il rompit le silence en me disant : « Votre proposition mérite réflexion, nous ne sommes pas seuls ; « demain nous nous reverrons chez moi, si vous voulez, et je vous « répondrai franchement. »

« Je le revis le lendemain, et après m'avoir fait plusieurs objections, d'un air assez ému, il me dit : « Écoutez ; ce que vous demandez n'est « peut-être pas impossible à obtenir, parce que nous voyons fort bien « que vous avez de l'ascendant parmi les députés royalistes et que « vous pourriez accélérer la fin des Conférences en faisant le contraire « de ce que vous faites, d'autant mieux que la Convention désire « fort qu'elles ne se prolongent pas davantage et que tous les Chef « signent le Traité le plus tôt possible ; mais je trouve votre dévoue- « ment du moins respectable, et comme les choses, quoique vous « puissiez faire, n'en iront pas moins comme nous voulons, plus ou « moins promptement, je dois vous dire la vérité, parce que je crois « pouvoir compter sur votre discrétion. Votre sacrifice serait inutile. « Vous en seriez sûrement victime, et ne pourriez dans aucun cas « servir à rien au fils de Louis XVI. Sous Robespierre, on a tellement

[1] Hue, ancien officier de la Chambre du Roi, et que Louis XVI, après le 10 août, avait appelé auprès de sa famille, sollicita, de son côté, du Comité de Sûreté générale, la faveur de s'enfermer de nouveau avec le jeune Prince et de lui donner ses soins. Sa demande fut rejetée sous le prétexte que les commissaires du Temple le soignaient! *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, p. 557.

« dénaturé le physique et le moral de ce malheureux enfant, que l'un « est entièrement abruti et que l'autre ne peut lui permettre de « vivre. Ainsi, renoncez à cette idée dans laquelle j'aurais vrai« ment bien du regret, par intérêt pour vous, de vous y voir persis« ter, les choses étant au point où elles en sont, car vous n'avez pas « d'idée de l'appauvrissement et de l'abrutissement de cette petite « créature. Vous n'auriez en le voyant que du chagrin et du dégoût, « et ce serait vous sacrifier inutilement, car vous le verriez infailli« blement mourir bientôt, et une fois au Temple, vous n'en ressor« tiriez peut-être jamais... etc., etc., etc. »

« Je n'ai pu qu'être parfaitement content de cet homme, et je ne lui soupçonne pas le cœur coupable sans ressource. Pauvre malheureux enfant ! vous voyez, mon amie, combien on vous a trompée depuis longtemps et combien le grand homme [1] a trompé M. Pitt, s'il est vrai qu'il l'ait assuré qu'il pourrait l'avoir en son pouvoir, etc., etc. D'après ces détails, si je n'ai pas été trompé, l'histoire de cette conversation sur les dispositions du général Canclaux [2], sur le troc qu'on a fait de l'enfant, etc., etc., tout cela sont des contes, ou la Convention veut faire périr l'enfant qu'elle a mis à la place du jeune Roi, pour se réserver la ressource de faire croire que ce dernier n'est pas le véritable et n'est que supposé. L'avenir nous développera tout cela. Je n'ai pas fait part de mes observations à mon député, mais j'en ai profité, ainsi que de ce qu'il m'a dit, pour renoncer à ce projet et chercher d'autres moyens plus efficaces de venger et de servir mon pays et mes maîtres... [3] »

On voit par cette lettre, tout à fait confidentielle, qu'en 1795, en Angleterre comme en France, circulaient ces bruits d'enlèvement du Dauphin, de substitution d'enfant que nous avons déjà signalés. L'entourage de Puisaye se vantait, paraît-il, de disposer de puissants moyens pour obtenir ce résultat.

[1] Puisaye, évidemment.

[2] Allusion aux jactances et aux indiscrétions de Puisaye qui, ancien camarade de Canclaux, s'était vanté de le rallier à la cause royaliste. Il lui avait même écrit à ce sujet une lettre où il lui disait : « Voulez-vous être Monk, Custine, Pichegru ou Canclaux? » Cette lettre fut interceptée et n'eut pour effet que de rattacher Canclaux plus étroitement à la cause de la République. (*Mémoires* de Puisaye, t. III; L. de La Sicotière, *Une Chanson républicaine en l'honneur de Charette*, dans la *Revue des Documents historiques*, 7e année, p. 1880.)

[3] Copie de cette lettre avait été faite par Frotté sur un registre où il a transcrit beaucoup de pièces importantes. (Archives de Couterne).

Mais, rumeurs et forfanteries à part, deux points restent ici constatés de la façon la plus certaine.

1° Frotté n'avait ni enlevé, ni tenté d'enlever le Dauphin.

2° Charette, que Frotté venait de visiter quelques jours auparavant, n'avait point le Dauphin à sa disposition. Il ne l'avait point montré à Frotté. Il ne lui avait rien dit qui pût lui faire supposer qu'il croyait à son évasion. La preuve même qu'il n'y croyait pas, c'est qu'autour de lui, aux Conférences de la Jaunaye, on venait de négocier plus ou moins ouvertement, plus ou moins habilement, pour obtenir la remise du Dauphin aux Royalistes, et que quelques mois plus tard, au moment de reprendre les armes, Charette accusait les Républicains de l'avoir empoisonné au Temple.

Ces deux témoignages réunis de Frotté et de Charette ruinent la supposition que le Dauphin eût pu être libéré par leurs soins ou remis en leurs mains, en 1794 ou au commencement de 1795, comme le prétendent Naündorff, Richemont et leurs partisans.

Frotté aurait-il pu, du moins, prendre une part active et personnelle à l'évasion du jeune Prince à l'époque où cette évasion avait été d'abord placée, c'est-à-dire au commencement de juin 1795 ? Pas davantage. A ce moment, Frotté est dans les environs de Domfront. Il a même donné quelques jours de repos à sa petite armée, et avec ses officiers, il visite Flers, la Carneille, Domfront, Passais, pour reconnaître les forces de l'ennemi et recruter les siennes. Moulin, son adjudant fidèle, qui ne l'a pas quitté, nous l'atteste [1], et il est impossible d'intercaler un voyage d'une certaine durée, et un séjour à Paris, dans la rapide série de ses opérations.

En juin 1795, d'ailleurs, les Simon ont quitté le Temple depuis dix-huit mois. Richemont et Naündorff ne veulent pas avoir été sauvés à cette époque, mais en janvier 1794, et toujours par le dévouement combiné de la Simon et de Frotté, combinaison doublement impossible : en janvier 1794, Frotté n'est pas encore en France ; en juin 1795, la Simon n'est plus au Temple.

Mais, dira-t-on peut-être, l'intervention de Frotté dans cette affaire est garantie par l'autorité du baron Thierry, son allié,

[1] *Mémoires* manuscrits communiqués par sa famille.

par celle de Joséphine et par celle du maçon Paulin. S'il n'a pas parlé, ils ont parlé pour lui.

Ce serait une nouvelle erreur. Ces noms ne prêtent aucune autorité à celui de Frotté ; c'est au sien, au contraire, qu'ils empruntent toute celle qu'ils ont eue jusqu'ici dans la discussion, et du moment qu'il ne reste rien de son rôle, rien du leur ne saurait subsister.

Voici d'abord la fameuse lettre du baron F. de Thierry à l'Éditeur du *Times*, dont argumente encore M. Nauroy, après et d'après M. Jules Favre qui l'avait invoquée dans sa plaidoirie pour les héritiers Naündorff devant le tribunal de la Seine [1], et tous les écrivains sur la foi desquels M. Jules Favre l'avait complaisamment citée :

« Monsieur l'Éditeur,

« Dans votre feuille d'hier se trouve un long article concernant les infortunes du Dauphin. Quelque étranges que soient ces détails et l'existence du fils de Louis XVI pour ceux qui connaissent l'histoire des premières années du Prince, cependant il y a de fortes raisons pour croire à la réalité des documents rapportés par le Duc de Normandie, dans la publication dont vous entretenez vos lecteurs.

« Un des principaux agents qui se sont employés pour arracher le Dauphin de la prison du Temple, fut le comte de Frotté, général Vendéen, à la famille duquel je suis allié, ma sœur ayant épousé son frère. J'ai eu, par conséquent, le moyen de m'assurer que le comte de Frotté a été le principal instrument de l'évasion du Dauphin et de sa fuite dans la Vendée où, quelque temps après, il organisa la guerre si célèbre dans l'histoire de France.

« Napoléon, Premier Consul, voulant la paix, négocia sur ce point avec le comte de Frotté, et lui déclara que si le Général mettait bas les armes et rendait ainsi la tranquillité à cette portion du pays, il lui accorderait un sauf-conduit pour aller résider où bon lui semblerait. Cette proposition fut acceptée par M. de Frotté, qui choisit Paris pour lieu de résidence. Sur sa route vers cette ville, néanmoins, en approchant de Verneuil, avec son sauf-conduit à la main, le Général fut brusquement arrêté, puis barbarement et traîtreusement fusillé. Je défie qui que ce soit de contredire ce fait.

« Maintenant, pourquoi le chef du pouvoir en France commit-il un acte si contraire au droit des gens, à la justice et à l'humanité, si

[1] 30 mai 1851. *Droit*, 10 juin, etc.

ce n'est parce que le général de Frotté connaissait le lieu où le Dauphin était caché, et parce qu'il importait à la police de Bonaparte de détruire le moindre vestige d'une existence si dangereuse pour l'exécution de ses desseins ?

« Comme le jour n'est pas éloigné où le duc de Normandie réussira à obtenir la reconnaissance de ses droits comme fils de Louis XVI, suspendons notre jugement jusqu'à ce que le temps ait décidé la question, et abstenons-nous d'outrager par l'épithète d'imposteur un personnage aussi aimable et aussi inoffensif que l'est le Duc aux yeux de tous ceux qui le connaissent [1].

« Il ne cherche pas à renverser des trônes ni à soulever des révolutions sanguinaires ; il demande seulement à faire sortir sa famille de l'obscurité qui l'entoure et à lui donner dans la société la position qui lui est dûe par sa naissance, sans toutefois, vouloir contrarier le vœu de la nation française, qui a déposé la branche aînée des Bourbons en faveur de la branche cadette.

« Je suis etc.

Baron F. DE THIERRY.

« Londres, le 4 décembre 1838. »

Cette lettre, pour qui a l'honneur de connaître l'intérieur de la famille de Frotté et les détails de la vie du Général, se retourne contre celui qui l'écrivit et contre celui dans l'intérêt duquel elle fut écrite.

1° M. de Thierry (baron sans doute par la grâce de Richemond, comme Gruau était comte par celle de Naündorff) prétend que sa sœur avait épousé le frère du général de Frotté ; ce mariage n'a jamais été reconnu.

2° Ce serait avant d'organiser la guerre civile en Normandie, que le général *Vendéen* (singulière qualification, si l'on prend la peine de considérer qu'il n'y eut jamais rien de commun entre la Vendée proprement dite et le commandement de Frotté, son armée, le théâtre de ses opérations) aurait arraché le Dauphin à sa prison. Or, le débarquement de Frotté en France, est, comme nous l'avons vu, du commencement de février 1795 ; son arrivée en Normandie, du mois d'avril ; la prise d'armes, de la fin de

[1] Il faut avouer que le rôle « aimable et inoffensif » que l'on prête ici au duc de Normandie contrastait quelque peu avec la nature du procès par lui intenté aux Princes de la branche aînée, avec le langage de son avocat et des écrivains à sa solde.

mai. L'emploi de son temps pendant tout cet intervalle est établi, pour ainsi dire, jour par jour, et il est matériellement impossible qu'il ait pu en dérober une part quelconque pour faire à cette époque un voyage, même très court, à Paris.

3° Frotté lui-même déclare qu'il n'est jamais entré au Temple.

4° Il est absolument faux que Frotté ait obtenu du Premier Consul « un sauf-conduit pour aller résider où bon lui semblerait; » que Frotté ait choisi Paris à cet effet ; qu'il ait été arrêté en s'y rendant; que son arrestation ait eu lieu auprès de Verneuil. Le baron de Thierry ne sait pas le premier mot des circonstances de l'arrestation et de la mort du Général. Le sauf-conduit dont il était porteur ne lui avait point été délivré par le Premier Consul, mais par les généraux qui commandaient le département de l'Orne ; non pour résider où bon lui semblerait, mais pour venir négocier les conditions de sa soumission. — Ce n'est point auprès de Verneuil qu'il fut arrêté, mais à Alençon même, dans la nuit du 15 au 16 février 1800, pendant la Conférence. Cela est connu de tout le monde.

5° La supposition que Frotté aurait été sacrifié à l'intérêt qu'avait la police de Bonaparte « de détruire le moindre vestige de l'existence du Dauphin » dont il connaissait la retraite, est tout simplement absurde, un pareil secret ne pouvant de sa nature être confié à un seul dépositaire.

Le baron de Thierry ne mérite donc aucune espèce de confiance, et sa lettre, si elle n'est pas celle d'un mystificateur, est celle d'un mystifié [1].

[1] La famille de Frotté fut à plusieurs reprises en butte aux obsessions des partisans de Naündorff.

Une lettre sans signature, ni date, ni indication de lieu, mais venant d'Angleterre et timbrée à Caen le 30 décembre 1843, fut adressée à MM. de Frotté, « parents de celui qui mourut le martyr de sa fidélité envers son roi légitime, dont l'existence était méconnue des scélérats qui avaient usurpé sa place ; » on leur offrait de leur prouver son existence; on évoquait devant eux le tableau d'« un roi prisonnier, travaillé de toute une vie de douleurs, et de sa famille dans le besoin, recevant l'aumône de l'étranger, » et l'on ajoutait : « que le nom honorable de Frotté ne se trouve point ou qu'il ne se trouve plus parmi cette ligue hypocrite et méprisable (les royalistes Bourbonniens) ! »

Une dame des plus respectables, appartenant à la même famille et à laquelle nous devons beaucoup de communications intéressantes, fut un jour invitée à se rendre chez une de ses amies, qui demeurait auprès de Paris. En

Quant à l'avocat, aux historiens qui l'ont suivi, ils sont fort excusables d'avoir ignoré certains détails de famille;ils ne le sont pas d'avoir publié comme sérieux un document dont le moindre examen suffisait pour démontrer la fausseté. Toutes les histoires, toutes les biographies racontent l'arrestation et la mort de Frotté dans des circonstance absolument différentes de celles que suppose le baron Thierry. Ils avaient aussi le droit d'ignorer les déclarations de Frotté qui prouvent qu'il était resté étranger à toute tentative d'enlèvement du Dauphin; mais ils devaient savoir, puisque toutes les histoires générales ou particulières le disent, qu'il n'était même pas en France à l'époque indiquée comme celle de ces tentatives. Volontairement ou non, ils ont fermé les yeux à l'évidence.

Les lettres de Laurent n'ont pas plus de portée.

On a fait bruit de trois lettres que ce Laurent, un des gardiens du Temple, aurait adressées à Frotté, aux dates des 7 novembre 1794, 5 février et 3 mars 1795 [1], et dont l'objet unique est de démontrer que l'enfant, enlevé de sa chambre, aurait été caché pendant de longs mois dans les combles du Temple, système produit par Naündorff, lorsqu'il devint trop clair que la translation et le séjour en Vendée pendant plus d'un an n'étaient ni vrais ni possibles. Elles le démontrent même trop bien, en ce sens que

arrivant, elle fut étonnée de trouver rassemblées dans le salon un certain nombre de personnes dont l'air mystérieux et affairé l'intriguait fort, quand sortit d'une pièce voisine, au milieu des témoignages de respect de tous les assistants, M Morel de Saint-Didier. C'était, comme on sait, un des tenants les plus ardents et les plus accrédités de Naündorff. — M. de Saint Didier, présenté à cette dame, lui dit carrément qu'elle devait avoir des papiers de famille établissant l'enlèvement du jeune Louis XVII de la prison du Temple, par son cousin M. de Frotté, et lui en demanda la communication. Cette dame répondit qu'elle savait que M. de Frotté avait en effet songé à délivrer le jeune roi et s'était intéressé aux projets qui avaient existé à cet égard, mais qu'elle se croyait bien sûre qu'ils n'avaient pas réussi, et qu'elle ne possédait absolument aucune pièce qui eût trait à cette affaire. Son interlocuteur insista d'une façon qui força cette dame à répéter plus nettement encore et plus solennellement qu'elle ne croyait pas à l'enlèvement de Louis XVII par M. de Frotté et qu'elle n'avait aucun document qui de près ou de loin touchât à cet événement. M. Morel parut fort mécontent. A quelque temps de là, cette dame ayant été désignée par son nom, dans un magasin de la place Saint-Sulpice, fut interpellee de la façon la plus grossière par un inconnu qui, s'approchant d'elle, lui cria : « Voilà donc ces g ..x qui ne veulent pas nous aider à faire triompher la bonne cause ! »

[1] L. Blanc dit à Barras (p. 333) ; c'est une inadvertance.

tout y est évidemment calculé, combiné en vue de cette démonstration, au lieu d'offrir ces sous entendus qui se rencontrent nécessairement dans la correspondance de gens parlant d'une chose qui leur est également connue. En un mot, ce sont des lettres à l'adresse du public, et non d'un confident [1].

I.

[1] Les voici :

« Mon Général,

« Votre lettre du 6 courant m'est arrivée trop tard, car votre premier plan a déjà été exécuté, parce qu'il était temps. Demain, un nouveau gardien doit entrer en fonctions : c'est un républicain nommé Gommier (Gomin), brave homme à ce que dit B*****, mais je n'ai aucune confiance en de pareilles gens. Je serai bien embarrassé pour faire passer de quoi vivre à notre P***** mais j'aurai soin de lui, et vous pouvez être tranquille. Les assassins ont été fourvoyés, et les nouveaux municipaux ne se doutent point que le petit muet nous a remplacé le D*****. Maintenant, il s'agit seulement de le faire sortir de cette maudite Tour ; mais comment? B***** m'a dit qu'il ne pouvait rien entreprendre à cause de la surveillance. S'il fallait rester longtemps, je serais inquiet pour sa santé, car il y a peu d'air dans son oubliette où le bon Dieu même ne le trouverait pas, s'il n'était pas tout puissant. Il m'a promis de mourir plutôt que de se trahir lui-même ; j'ai des raisons pour le croire. Sa sœur ne sait rien ; la prudence me force de l'entretenir du petit muet comme s'il était son propre frère. Cependant ce malheureux se trouve bien heureux, et il joue si bien son rôle que la nouvelle garde croit parfaitement qu'il ne veut pas parler ; ainsi il n'y a pas de danger. Renvoyez bientôt le fidèle porteur, car j'ai besoin de votre secours. Suivez le conseil qu'il vous porte de vive voix, car c'est le seul chemin de notre triomphe.

« Tour du Temple, le 7 novembre 1794. »

II.

« Mon Général,

« Je viens de recevoir votre lettre. Hélas ! Votre demande est impossible. C'était bien facile de faire monter la victime, mais la descendre est actuellement hors de notre pouvoir, car la surveillance est si extraordinaire que j'ai cru (?) d'être trahi. Le Comité de Sûreté générale avait, comme vous savez déjà, envoyé les monstres Matthieu et Reverchon, accompagnés de M. H. de la Meuse, pour constater que notre muet est véritablement le fils de Louis XVI. Général, que veut dire cette comédie ? Je me perds et je ne sais plus que penser sur la conduite de B*****. Maintenant, il prétend faire sortir notre muet et le remplacer par un autre enfant malade. Êtes-vous instruit de cela ? N'est-ce pas un piège ? Général, je crains bien des choses, car on se donne bien des peines pour ne laisser entrer personne dans la prison de notre muet, afin que la substitution ne devienne pas publique, car si quelqu'un examinait bien l'enfant, il ne lui serait pas difficile de comprendre qu'il est sourd de naissance et par conséquent naturellement muet. Mais substituer encore un autre à celui-là, l'enfant malade parlera et cela perdra notre

Ce n'est pas tout. Elles auraient été adressées à l'auteur de l'enlèvement, à des dates où nous avons vu, non seulement que Frotté n'exerçait aucun commandement et ne ne pouvait être qualifié de Général, mais où il n'était même pas en France et où il était impossible qu'il eût pris une part personnelle à l'enlèvement prétendu ; nous savons que, de plus, il s'est défendu d'y avoir coopéré.

Rappelons-nous que Laurent, ce prétendu complice de l'évasion, avait été le premier à demander qu'on lui adjoignît un second gardien, quand il aurait eu tout intérêt à éviter une surveillance importune.

Il n'est pas jusqu'à l'orthographe de son nom qui n'eût été défigurée dans les signatures de ces fausses lettres. On y ajoutait à son nom un *z* final que Laurent n'avait jamais employé. La bévue fut signalée, et la signature disparut des nouvelles copies.

Les originaux de ces lettres devaient avoir été déposés, en 1810, entre les mains d'un fonctionnaire Berlinois. Si on les eût montrés dans le Procès de Naündorff, cela suffisait pour trancher la question. On ne les montra pas. Richemont lui-même protesta contre leur authenticité et défia son compétiteur d'en faire le dépôt aux mains d'un magistrat [1] sans que le défi fût relevé. Nous savons pourquoi.

M. Louis Blanc dit que ces lettres doivent être écartées du débat. Ce n'est pas tout à fait exact. Elles y restent comme pièces fausses, comme l'œuvre d'un faussaire et comme la condamnation honteuse des prétentions du fabricateur.

demi-sauvé et nous avec ! Renvoyez le plus tôt possible notre fidèle et votre opinion par écrit.

« Tour du Temple, 5 février 1795 »

III.

« Mon Général,

« Notre muet est heureusement transmis dans le palais du Temple et bien caché ; il restera là et en cas de danger, il passera pour le Dauphin. A vous seul, mon Général, appartient ce triomphe. Maintenant, je suis tranquille. Ordonnez toujours et je saurai obéir. Lasne prendra ma place quand il voudra. Les mesures les plus sûres et les plus efficaces sont prises pour la sûreté du Dauphin ; conséquemment, je serai chez vous en peu de jours, pour vous dire le reste de vive voix.

« Tour du Temple, le 3 mars 1795. »

[1] *Réponse à Gruau de la Barre*, par Morin de Guérivière père, 1841.

Passons à Joséphine. dont le nom sympathique a été beaucoup trop mêlé à cette affaire.

Fidèle à notre système de placer sous les yeux des lecteurs le texte même des documents que nous citons, nous reproduisons le passage des *Mémoires* publiés sous son nom, qui concerne Frotté et l'évasion supposée[1]:

« Le Premier Consul s'occupa d'abord de pacifier entièrement la Vendée, et il annonça ensuite que la liberté des cultes était garantie par la nouvelle Constitution. Ces heureux commencements attachèrent à son char un grand nombre de royalistes, tels que Georges Cadoudal, l'abbé Bernier et beaucoup d'autres qui finirent par se rendre. M. de Frotté voulut imposer des conditions plus dures ; il prétendait que le malheureux fils de Louis XVI, le dernier Dauphin existait ; il réclama pour ce jeune prince la couronne de France. C'en fut assez pour le faire rayer sur-le-champ de la liste qui proclamait l'amnistie. Le Premier Consul lui en écrivit en ces termes :

« Général, votre tête est aliénée. Tout prouve aujourd'hui que le « jeune Louis XVII est mort au Temple ; d'ailleurs et dans tous les « cas, vous ne seriez jamais excusable devant Dieu et devant les « hommes d'éterniser cette guerre civile. Vos officiers sont prêts à « l'abandonner, et je vous engage à imiter leur exemple. »

« Lorsque ceux qui se disaient les amis de M. de Frotté, le pressaient d'accepter l'amnistie que lui offrait encore une fois le Premier Consul : « Laissez-moi, leur dit cet intrépide Vendéen ; je ne « veux faire ni la guerre avec vous ni la paix avec Bonaparte. » Cette courageuse résistance fut, en effet, comme le signal du déchaînement de ses ennemis.

« J'admirais le noble dévouement du Général, et sans pénétrer quels étaient les motifs qui dirigeaient sa conduite politique, je ne peux m'empêcher de rappeler ici les propres paroles du Premier Consul, à la nouvelle qu'il reçut de la mort de cet homme courageux : « La cour de Mittau, dit-il, vient de faire une grande perte ; car avec « quelques généraux d'un mérite aussi distingué, le Prétendant aurait « pu espérer de se voir un jour appeler sur le trône de France ; mais « ne pouvant gagner les Vendéens, pour servir ma cause, je dois les « affaiblir, les décourager, et faire périr ceux d'entre eux qui refu« seraient de poser les armes. Je plains M. de Frotté. J'aurais été glo-

[1] *Mémoires historiques et secrets de l'Impératrice Joséphine...* par Mlle A. Lenormand,. Paris, l'auteur-éditeur, libraire, rue de Tournon, n. 5; 2e édition, 1827, 3 vol. in-8°, t. II, p. 63, 64, 65.

« rieux de le compter dans mes rangs ; cependant, si je lui eusse « fait grâce, il eût pu devenir dangereux pour l'un comme pour l'au- « tre parti : le plus sage dans cette circonstance était de s'en dé- « faire. »

Tout d'abord, la prétendue lettre de Bonaparte — qu'on se rappelle qu'il n'avait même pas voulu recevoir les envoyés des généraux Vendéens ! — protesterait contre la supposition que Frotté eût été pour quelque chose dans l'évasion. Ce n'est pas à Frotté lui affirmant qu'il a tiré lui-même le Dauphin du Temple et qu'il existe encore, que Bonaparte aurait répondu négligemment : « Tout prouve aujourd'hui que le jeune Louis XVII est mort au Temple. »

Constatons encore que Joséphine ne dit pas ici qu'elle ait été mêlée personnellement à l'évasion, qu'elle ait vu Frotté à cette occasion, que l'enfant ait été amené chez elle. C'est un véritable démenti aux récits qui ont grossi et dénaturé son rôle, notamment à ceux de Richemont et de Naündorff.

Qu'elle ait cru à l'évasion du Dauphin, la chose est fort possible : elle croyait bien à la sorcellerie en général et aux prédictions de Mlle Lenormand en particulier.

Mais qu'elle ait révélé, soit à Napoléon, soit à ses propres enfants, le secret de l'existence du Dauphin et de l'asile où il se cachait, qu'elle ait même réclamé le trône pour lui, nous n'en croyons pas un mot.

On sait que ses prétendus *Mémoires* sont l'œuvre, non pas de Mlle Lenormand, fort incapable de les rédiger elle-même, mais de quelqu'un des faiseurs qu'elle chargeait du soin de réviser ses élucubrations. Ils sont d'ailleurs d'un style moins emphatique et moins ridicule que les autres publiés sous son nom [1].

Reste Joseph Paulin, le maçon.

Cet individu devait apparaître un peu tard, et se poser comme l'agent direct de Frotté, ayant reçu de sa main un enfant

[1] Un des nombreux biographes de Mlle Lenormand — et le plus sérieux assurément, — M. Louis des Bois (*De Mlle Lenormand et de ses deux biographies récemment publiées*, Paris, France, 1843, in-8) affirme qu'elle croyait à l'existence de Louis XVII. Nous n'avons pas trouvé de traces bien claires de cette opinion dans ses nombreuses publications, et son zèle ultra-bourbonnien, son dévouement en tout temps manifesté à Louis XVIII et au comte de Chambord semblent l'exclure.

(Hervagault, de Saint-Lo), l'ayant introduit au Temple dans un panier de blanchisseuse à double fond, en ayant enlevé un autre et l'ayant remis à Joséphine de Beauharnais. Il avait vu Frotté ; il lui avait parlé ; il avait porté de sa part des sommes en or considérables à Carnot et à Cambacérès [1] ; il avait mis les mains à l'œuvre. C'était le plus précieux des témoins, s'il n'en était le plus faux. Malheureusement, il n'était lui aussi qu'un menteur. Il n'avait pu voir Frotté, qui n'était pas même en France ; il n'avait pas vu Joséphine qui, nous venons de le constater, se défend de toute participation à l'enlèvement [2].

Ainsi tombent à plat tous les mensonges audacieux d'Hervagault, de Richemont, de Naündorff, qui faisaient de Frotté l'agent direct, principal, personnel, de leur enlèvement; les variations brodées sur ce thème par leurs sectateurs et leurs défenseurs; le récit de la bonne Joséphine ou plutôt de Mlle Lenormand sous le nom de Joséphine ; les adhésions complaisantes de quelques alliés prétendus de la famille de Frotté elle-même, et les conséquences à perte de vue tirées de l'intervention de Frotté dans cette affaire par MM. Jules Favre, L. Blanc, Nauroy et consorts; — et comme l'enlèvement est le point de départ et la base même du système de tous les faux Dauphins, qu'il n'aurait pu être pratiqué que par Frotté, puisqu'aucun autre nom ne peut plus être désormais substitué au sien, — ainsi tombe tout entier le système échafaudé sur cette base audacieuse et mensongère. Partout où le nom de Frotté est écrit dans l'histoire des faux Dauphins, au lieu de *vérité*, lisez *mensonge*, ou plutôt déchirez la page, et vous verrez ce qui en restera de cette histoire.

[1] Carnot, vénal et vendu : découverte réservée à Naündorff.

[2] *Intrigues dévoilées*, t. I ; t. III, p. 366 ; — *Non! Louis XVII n'est pas mort*, p. 129 ; — *Louis XVII vengé*, etc.

M. Jules Favre citait encore dans sa plaidoirie un prétendu certificat d'une dame Corbière, ou plutôt d'un tiers anonyme parlant au nom de cette dame, laquelle disait avoir eu connaissance d'une lettre de Bonaparte à Frotté dont le texte se rapproche beaucoup de celle ci dessus qu'elle avait lue sans doute dans les *Mémoires* et qu'elle encadre dans une foule de détails étrangers à notre sujet, et absolument apogryphes.

IX.

CONCLUSION.

Nous arrêtons ici notre travail sur les faux Louis XVII.

Nous croyons avoir démontré que l'unique, le vrai Louis XVII est mort au Temple, le 8 juin 1795;

Que son décès a été constaté d'une manière aussi positive, aussi certaine que puisse l'être un fait historique;

Que les difficultés et les objections soulevées à l'occasion de ce décès ne résistent pas à un examen sérieux;

Que les systèmes produits par les Prétendants qui se sont, depuis trois quarts de siècle, disputé la faveur et la crédulité publiques, sont ridicules et mensongers;

Que la participation de Frotté à l'enlèvement supposé est, non seulement chimérique, mais *absolument impossible;*

Qu'elle était la pierre angulaire de tous ces systèmes, de tous ceux qui pourraient même se produire à l'avenir. Son nom, son rôle disparaissant de l'affaire, rien ne reste, ni de la substitution au Dauphin d'un enfant étranger, ni de la translation du Dauphin dans la Vendée, pas même un nom, pas même une hypothèse... Tout reposait sur lui.

Est-ce à dire que la tentative de M. Nauroy, si malencontreuse qu'elle ait été, pour rallumer la polémique en faveur des faux Dauphins, soit la dernière? Nous ne saurions l'affirmer.

Est-ce à dire même que l'on ne reverra pas reparaître quelques Louis XVII? Louis XVII est mort, mais il peut ressusciter.

« Ressource invraisemblable et désespérée, disait le vicomte de la Rochefoucauld; cependant il ne serait pas prudent de parier qu'il ne se présentera point des gens pour assurer cette résurrection, et d'autres pour y croire [1]. »

L. DE LA SICOTIÈRE.

APPENDICE.

La pièce suivante fut écrite par Guérin, l'un des commissaires de surveillance du Temple, peu de temps après la constatation qu'il avait été appelé à faire de la mort du Dauphin, le 10 juin 1795, puisqu'elle est antérieure à la sortie du Temple de Madame Royale (18 décembre de la même année). La signature de Guérin figure au pied de l'acte d'inhumation publié par M. de Beau

[1] *Mémoires*, t. V, p. 42.

chesne. C'était un ancien procureur du Châtelet. Il devint juge au tribunal de la Seine. Cette pièce, qu'il avait laissée inachevée et qui fut trouvée dans ses papiers, avait été communiquée à M. Dupré-Lasalle, allié de la famille, mais seulement après les conclusions par lui données dans le procès des héritiers Naündorff contre les Bourbons, en 1851, et c'est à son obligeance que nous en devons nous même la communication.

Récit de ma séance au Temple, 22 prairial an III (11 juin 1795) (*sic*).

« Arrivé au Temple à midi, muni de pouvoirs de ma Section, j'ai été conduit à la Tour par le citoyen Lasne, l'un des gardiens. On m'a inscrit sur le registre, et le Commissaire que je remplaçais s'est retiré.

« Le fils du dernier roi était mort le 20, à trois heurés après midi. Son décès n'avait été annoncé que le 21 à la Convention, qui avait ordonné l'ouverture du corps par Pelletan et Dumangin, officiers de santé.

« L'ouverture avait été faite le même jour. Le Rapport décide, dit-on, qu'il était mort d'une humeur écrouelleuse qui s'était jetée sur les intestins.

« La nouvelle de cette mort, qui n'avait été précédée d'aucune annonce de maladie, pouvant donner lieu à des conjectures fâcheuses, il m'a paru que les deux Commissaires gardiens du Temple ont cherché à en détourner l'effet par tous les moyens que la prudence pouvait leur suggérer.

« Dans cet esprit, ils m'ont demandé si j'avais connu l'enfant et si je le reconnaîtrais en le voyant.

« J'avais vu le ci-devant Dauphin aux Tuileries. Il avait environ quatre ans. Je leur répondis que si la mort, qui avait déjà près de quarante-huit heures de date, et les opérations de l'ouverture ne l'avaient pas trop défiguré, je pourrais peut-être le reconnaître. On me fit monter. Le visage fut découvert. *Je le reconnus*, ce qui fut constaté sur le registre.

« Un des deux gardiens alla au Comité de Sûreté générale demander l'ordre pour la sépulture. On promit de le lui faire passer incessamment.

« Cet ordre arriva à quatre heures et demie. C'était un arrêté du Comité de Sûreté générale portant que les gardiens du Temple se concerteraient pour faire donner la sépulture au fils de Louis Capet dans le lieu et suivant les formes ordinaires, et encore assistés de deux Commissaires civils de la Section du Temple.

« A sept heures, ces deux Commissaires arrivèrent avec l'officier de police chargé du registre. Celui-ci, aux termes de la loi, devait vérifier le décès par l'inspection du cadavre. — Les gardiens, pour s'entourer encore d'un plus grand nombre de témoignages sur l'iden-

tité de l'individu qu'il s'agissait d'inhumer, invitèrent les deux Commissaires civils de la Section du Temple et tout l'État-major de garde au poste d'assister à cette vérification, et ceux d'entr'eux qui reconnaîtraient le fils de Louis Capet de le déclarer et de l'attester par leurs signatures.

« Tous *le reconnurent* et signèrent au registre.

« Vers huit heures, l'enfant fut mis dans le cercueil. Un inspecteur vint avertir que la curiosité, et peut-être tout autre motif, avait rassemblé à la porte du Temple, en dehors,un grand nombre de personnes et qu'il était prudent d'empêcher le peloton de grossir, ou de parer aux inconvénients qui pourraient résulter d'un trop grand rassemblement.

« Sur cet avis, communiqué aux Commissaires civil et de police, nous jugeâmes qu'il était nécessaire de requérir deux détachements de vingt à vingt-cinq hommes chacun, qui, placés à des distances assez éloignées du convoi pour que leur présence ne pût passer pour un cortège, seraient cependant à portée de dissiper les rassemblements et parer à tous les inconvénients, ce qui fut exécuté. On sortit le corps à huit heures et demie par la grande porte ; la foule fut écartée sans beaucoup de peine, et arrêtée, à l'entrée de la rue de la Corderie, par une halte que le Commandant fit faire, ce qui forma une espèce de barrière. Le convoi marcha sans difficulté jusqu'à Sainte-Marguerite,faubourg Antoine, et l'enfant fut inhumé dans le cimetière.

« Il existe encore au Temple deux prisonniers. L'un est la fille de Louis XVI, et l'autre son valet de chambre, Tison. Les causes de la détention de celui-ci sont ignorées. Tous deux sont enfermés dans la Tour carrée du milieu, sous la garde de deux Commissaires nommés par la Convention, hommes honnêtes et sensibles, placés là par la confiance qu'ils ont inspirée, et qui ont de leurs prisonniers tous les soins que l'ancienne Commune leur refusait avec la plus barbare inhumanité. C'est à ce défaut de soins que l'on doit attribuer la mort du jeune enfant. Les Commissaires féroces qu'elle envoyait auprès de lui l'ont laissé croupir pendant un an dans son ordure, au milieu de laquelle ils lui jetaient sa nourriture comme aux plus vils animaux.

« Sa sœur a échappé aux funestes effets de cette cruauté, mais son physique n'en paraît pas moins altéré. Elle est maigre, délicate et sujette à une humeur dartreuse qui se manifeste sur ses deux joues par des rougeurs. Elle a, cependant, sinon l'éclat de la jeunesse sans en avoir la rose ; deux grands yeux bleus à fleur de tête, une peau blanche et fine, une coupe de visage agréable, en la faisant jolie feront regretter que... »

MÉLANGES

I

UNE MYSTIFICATION DIPLOMATIQUE

AU XVI^e SIÈCLE.

Dans les annales de la diplomatie au XVI^e siècle, il n'y a guère, que je sache, de mystification moins apprêtée et plus habile que celle dont Hans Schlitte a été l'auteur et Steinberg, au moins en partie, la victime. Le pape et l'empereur, le tsar de Moscou et le roi de Pologne y sont mêlés à des titres divers ; elle provoque des ambassades et des correspondances ministérielles; Sigismond-Auguste menace de rompre avec Rome à moins que son rival moscovite ne soit débouté de sa prétendue demande — et tandis qu'en Occident souverains et ministres s'occupent activement de cette affaire, au Kremlin de Moscou on est à son égard dans la plus parfaite ignorance.

M. Fiedler a publié, en les analysant, les principaux documents relatifs à cet épisode [1]. D'autres pièces ont été plus tard imprimées à Cracovie, et M. Zakszewski s'en est servi pour écrire sur le même sujet un nouveau commentaire [2]. Quoique les prémisses des deux savants historiens soient en partie identiques, ils arrivent cependant à des conclusions presque diamétralement opposées : M. Fiedler, prenant au sérieux les négociations de Schlitte et de Steinberg, accuse la Pologne d'en avoir retardé la marche et compromis le résultat ; quant à M. Zakszewski, sans trancher la question, il incline à n'y voir qu'une trame ourdie par un aventurier.

A dire vrai, le doute n'est guère plus possible. Il suffit d'examiner dans leur ensemble la série des pièces déjà publiées pour qu'une solu-

[1] *Ein Versuch der Vereinigung der russischen mit der rœmischen Kirche im sechzehnten Jahrhunderte.* Publié dans les compte-rendus de l'académie des sciences de Vienne, juin 1862.

[2] *Stosunki Stolicy Apostolskiej z Iwanem Groźnym. W Krakowie*, 1873.

tion sans appel s'en dégage spontanément. Si MM. Fiedler et Zakszewski ne sont pas d'accord, si le dernier mot de l'énigme leur échappe, c'est qu'ils ont trop isolé l'incident en question des circonstances qui l'accompagnent et des événements qui se passent à la même époque à Moscou. C'est là précisément que l'explication se laisse saisir sur le vif : dans l'enchaînement des faits ainsi que dans leurs rapports mutuels. Nous essaierons d'en fournir la preuve, non pas que nous attachions une grande importance à la mystification en elle-même, mais c'est qu'elle met en lumière un ordre de faits autrement graves : la politique de la Pologne vis-à-vis de la Russie, surtout à l'endroit des relations avec Rome, y apparaît dans tout son jour.

Dans le courant de l'année 1547, Moscou fut tour à tour témoin de réjouissances populaires et victime de grands désastres. Jamais contraste n'avait été plus frappant.

Au mois de décembre de l'année précédente, le jeune souverain Ivan IV s'était un jour longuement entretenu avec le métropolitain Macaire, qu'on vit sortir de l'audience le visage rayonnant de joie. La cause en fut bientôt connue de tout le monde : le sacre et les noces du tsar avaient été décidés en principe.

A peine âgé de dix-sept ans, Ivan aspirait déjà à poser sur son front la couronne de Monomaque. Fidèle aux traditions byzantines, importées de longue date à Moscou, il attachait à cette cérémonie la plus haute importance : elle eut lieu le 16 janvier, et rien de ce qui pouvait en augmenter l'éclat ne fut oublié. Dès cette époque le titre de tsar figure constamment dans tous les genres de chartes ; bientôt on voit apparaître dans les *Stepennyïa knighi* [1] une nouvelle généalogie, attribuée au métropolitain Macaire, qui fait descendre les tsars des Césars et Ivan IV d'Auguste. Le tsarat devient une des idées dominantes du souverain récemment couronné ; il en explique aux étrangers les origines romaines avec un sérieux imperturbable ; les patriarches orientaux ne tardent pas à reconnaître ses droits séculaires à cette dignité, et lui-même recherche à l'envi l'occasion de les faire valoir.

Quant au mariage du tsar, les préparatifs se firent selon les vieilles coutumes du temps patriarcal. La fiancée du souverain moscovite devait être littéralement choisie entre mille : à cet effet, on sommait les pères de famille d'envoyer leurs filles dans le chef-lieu de la province. Les délégués du tsar, munis d'instructions minutieuses, s'y livraient à un premier triage. Celles qui avaient heureusement subi l'épreuve étaient dirigées sur Moscou et logées douze à douze dans

[1] Livre des degrés.

un vaste bâtiment, où le tsar lui-même, accompagné d'un vieux boïar, venait les voir l'une après l'autre et offrir à celle qui serait dorénavant sa compagne un mouchoir richement brodé, symbole trop souvent véridique des larmes que la souveraine aurait à verser. Le choix d'Ivan fut bientôt fixé : Anastasie Zakharjine, éclipsant ses rivales par la beauté, mérita ses préférences. Les noces furent célébrées avec une pompe asiatique le 13 février 1547 ; le Kremlin retentit d'acclamations enthousiastes, et toute la ville fut en fête pendant plusieurs jours consécutifs.

Deux mois s'étaient à peine écoulés, et des sinistres aussi désastreux que les solennités avaient été brillantes leur succédaient à l'improviste. Un violent incendie éclata dans la capitale : en avril et en juin Moscou se transforma à trois reprises en une mer de feu ; des maisons de bois, souvent entassées l'une sur l'autre, furent rapidement consumées, et bientôt les édifices de pierre subirent le même sort. En vain essaya-t-on de lutter contre les flammes dévastatrices ; elles trompèrent les efforts des plus courageux et on eut à déplorer un nombre très considérable de victimes. Une terreur superstitieuse se répandit alors dans le peuple, errant au milieu des décombres et réduit à la misère ; des bruits sinistres circulèrent dans la foule ; on accusa les magiciens, on désigna les traitres, et sur les ruines fumantes de la cité en cendres se dressa le spectre de la révolte : il y eut des meurtres, des scènes de désordre ; les personnes les plus proches du trône étaient les plus menacées, et l'on ne parvint à comprimer le mouvement que par de sanglantes représailles.

Ces événements étaient graves par eux-mêmes ; mais ce qui leur donne une importance hors ligne, c'est qu'ils marquent dans la vie d'Ivan une ère nouvelle. Privé de son père dès l'âge le plus tendre, confié aux soins d'une mère trop absorbée par de coupables amours, ensuite flatté et persécuté tour à tour par les boïars qui gouvernaient le pays en son nom, Ivan autorisait pour l'avenir les plus tristes prévisions. Un œil scrutateur aurait pu, longtemps à l'avance, découvrir en lui l'étoffe d'un Néron, tant il y avait dans cette nature de sève vigoureuse et de penchants dépravés. A la suite des malheurs de 1547, grâce à l'influence de son épouse, à celle de quelques hommes dévoués qui vinrent lui offrir leur concours, un profond changement se manifesta dans le tsar : s'attachant à modérer la fougue de son caractère, il veut devenir le père de son peuple, accueillir ses demandes et ses plaintes, lui rendre promptement la justice, le défendre contre les incursions menaçantes des Tartares, et même, dans une certaine mesure, le faire profiter des progrès de l'Occident. Ce n'est pas qu'Ivan fût libre de préjugés contre les étrangers ; son aver-

sion pour eux s'accusait au contraire assez fortement; mais, avec ce genre de finesse qui distingue le barbare, il comprenait que les Moscovites avaient besoin de maîtres pour apprendre à lutter contre les hordes asiatiques, dont le nombre défiait constamment l'ennemi et dont l'art de la guerre pouvait seul triompher. Il résolut de se mettre en contact avec l'Occident, et voici comment il s'y prit, dès l'année 1547.

A cette époque se trouvait à Moscou un Saxon, natif de Goslar, nommé Hans Schlitte[1]. C'était un homme intelligent, d'un esprit quelque peu rêveur, d'un caractère entreprenant, plus capable de former des projets séduisants que de les adapter aux besoins réels du moment. Comme tant d'autres au XVIe siècle, il avait quitté son pays natal pour chercher fortune ailleurs ; ses voyages l'amenèrent à Moscou, où il apprit la langue du pays et fut admis en présence du tsar. Ivan crut pouvoir en tirer parti : à l'exemple de ses pères, il l'envoya en Allemagne, avec mission d'amener des hommes capables d'enseigner aux Russes les sciences, les arts et les métiers. La traduction allemande des patentes, qui lui furent délivrées à cette occasion, a été publiée par Faber[2] ; ni M. Fiedler, ni M. Zakszewski ne semblent l'avoir connue ; autrement ils auraient remarqué qu'il n'y est pas question d'église et de théologie, ce qui n'est pas sans importance pour la suite de l'histoire.

Muni de cette pièce, Schlitte se présente à l'empereur, qui siégeait en ce moment à la diète d'Augsbourg. C'était en 1547 ou 1548[3], partant au lendemain de la journée de Mühlberg. Victorieux des protestants, Charles Quint, se croyant désormais maître de l'Allemagne, roulait dans son esprit le projet grandiose d'une vaste monarchie catholique, où le soleil ne s'éteindrait d'une part que pour faire briller de l'autre les splendeurs de l'aurore. Schlitte sut captiver son attention et mériter ses faveurs. Tout d'abord, pour donner plus de poids à son dire, il s'attribua de son propre chef le titre d'ambassadeur moscovite[4]. Le fait de cette usurpation ne saurait être con-

[1] Voir Karamzine, *Histoire de l'Empire de Russie* 1819 (en russe), t. VIII, p. 111; Soloviev, *Histoire de Russie*, 1856 (en russe) t. VI, p. 139, 180; Adelung, *Uebersicht der Reisenden in Russland*, 1846, t.I, p.205. Dans Adelung, il y a de graves erreurs chronologiques.

[2] *Preussisches Archiv, Dritte Sammlung*, p. 6. Les patentes de Schlitte sont datées du mois d'avril 1547.

[3] Charles Quint arriva à Augsbourg le 23 juin 1547, et, à part quelques excursions, y resta jusqu'au 12 août 1548. La diète fut ouverte le 1er septembre 1547 et le 30 juin 1548 on publia les « pointz de recès. » Vandenesse, *Journal des voyages de Charles Quint*, p. 348-374.

[4] Fiedler. *l. c.*, p. 78 : *Der Rom. K. Maitt. Pasport dem Moscowitischen Gesanten Hansen Schleitten zugestelt und gegeben.*

testé : les usages diplomatiques de Moscou étaient calqués sur ceux de Byzance, l'ambassadeur, qui était censé représenter la personne même du tsar, ne pouvait apparaître qu'entouré d'une suite nombreuse et d'une pompe convenable ; aussi, pour éviter les frais excessifs, ne les envoyait-on que dans les pays limitrophes ; chargé d'une mission spéciale en Allemagne, n'ayant personne sous ses ordres, Schlitte ne pouvait être qu'un agent subalterne. Ses paroles firent cependant impression sur l'empereur : il affirmait de la manière la plus catégorique qu'Ivan IV était enclin à la réunion des églises, et cette disposition d'esprit rentrait trop dans les plans de Charles Quint pour qu'il n'y attachât pas une certaine importance. Schlitte n'eut qu'à s'en féliciter : les pleins-pouvoirs nécessaires pour accomplir sa mission lui furent accordés sans difficulté ; il fut en outre chargé de présenter au retour à Ivan une lettre de l'empereur, où celui-ci se déclarait favorable aux idées civilisatrices du tsar, sans toucher cependant, ne fût-ce que de loin, à la question religieuse [1]. Cette prudence était indiquée : le tsar, à cette époque, brisait péniblement avec un passé criminel ; le pape Sylvestre était admis à son intimité, et, s'il avait des opinions religieuses bien arrêtées, c'étaient celles probablement qui furent bientôt après exprimées dans le *Stoglav* et le *Soudebnik*, et qui n'ont aucune teinte de latinisme. L'affirmation vague et intéressée d'un étranger ne suffit guère pour lui attribuer des tendances d'union avec Rome.

Cependant l'entreprise de Schlitte s'annonçait sous d'heureux auspices : une bande de 123 personnes, destinées à importer à Moscou les lumières de l'Occident, fut promptement réunie [2]. En tête de la liste figurent quatre théologiens, qui bien certainement n'avaient pas été demandés par le tsar [3]. Le voyage se fit aussi sans encombre, et ce ne fut qu'à Lubeck que la fortune trahit cruellement celui qu'elle avait tant favorisé jusque-là. Les États Livoniens avaient eu vent de l'affaire et, craignant de voir la civilisation pénétrer à Moscou, ils résolurent de priver de ce bienfait leur plus redoutable adversaire. En dépit du sauf-conduit impérial, sur les réclamations plus ou moins légitimes de quelques créanciers, Schlitte fut arrêté et écroué dans les prisons de Lubeck, tandis que sa bande, désormais privée de chef,

[1] Les pleins-pouvoirs et la lettre de Charles V ont été publiés par M. Fiedler, p. 78 et suiv. Ces pièces résument les communications de Schlitte.

[2] Faber, *l. c.*, p. 9.

[3] Les patentes d'Ivan ne parlent que de « Meister und Doctores, die Kranke pflegen und heilen koennen, Schriftgelehrte Leute, die lateinische und deutsche Schrift wohl verstehen. » Ensuite vient l'énumération des artisans.

se dispersait aux quatre vents [1]. Du fond de son cachot, il essaya en vain à deux reprises de donner de ses nouvelles à Ivan ; plus heureux dans son projet d'évasion, il parvint à s'échapper après deux ans de captivité. Un nouveau danger l'attendait à Rasseberg, où il s'était réfugié : les Lubeckois exigent son extradition, et, s'il est maintenu en liberté, c'est grâce au dévouement d'un ami qui se rend caution pour lui.

Ces revers successifs n'avaient ni découragé Schlitte, ni brisé son activité. En 1550 il se remet à l'œuvre : c'est ici que la mystification s'accuse visiblement, et qu'il importe d'en établir les premières origines. La mission de Schlitte, on l'a vu, avait été provoquée par une pensée exclusivement civilisatrice ; elle avait échoué, et rien n'était venu en modifier le caractère primitif ; la correspondance avec Moscou avait été interrompue. A défaut de nouvelles instructions du Kremlin, l'esprit inventeur de Schlitte était capable d'y suppléer. Deux choses avaient dû le frapper à Moscou : d'abord l'estime presque superstitieuse d'Ivan IV pour son titre de tsar, ensuite les nombreuses affinités entre l'église russe et l'église romaine, et partant la facilité de leur réunion ; sur ce dernier point il s'explique positivement lui-même dans une lettre adressée au roi de Danemark Christian III [2]. C'est sans doute à la suite de ces observations qu'il conçut un projet plus hardi que pratique : celui d'obtenir du pape le titre royal pour le tsar et d'obtenir du tsar la soumission au pape ; le nouveau roi catholique de Moscou serait ainsi devenu un puissant allié contre les Turcs et tout le système politique de l'Europe s'en serait ressenti. A cet effet il confère le titre de chancelier moscovite à un gentilhomme autrichien, nommé Jean Steinberg, le charge de négocier l'affaire à Rome et d'apporter les réponses à Moscou, où il rentrerait amplement dans ses frais [3]. Point n'est besoin de remarquer que le droit de Schlitte à la création d'un chevalier était aussi douteux que son titre d'ambassadeur était illusoire et que l'entreprise elle-même était chimérique. Ce personnage ne mérite désormais de notre part qu'une médiocre attention. A mesure que les événements se développent, son

[1] Il y a différentes versions sur l'arrestation de Schlitte. Dans quelques sources on dit que le sauf-conduit avait été officiellement révoqué.

[2] Cette lettre est datée du 25 janvier 1554. Elle se conserve encore à Copenhague; les reproductions qui en ont été faites par Busching (*Magazin für Geographie und Geschichte*, t. VII, p. 299) et par Adelung (*Uebersicht der Reisenden*, t. I, p. 207) ne sont pas tout à fait exactes. Je dois ces renseignements à l'extrême obligeance de M. de Wegener, directeur des Archives royales de Copenhague.

[3] Dans les lettres patentes, délivrées à Steinberg, Schlitte raconte lui-même toute son histoire. *Hist. Russ. mon.*, t. I, nº cxxx.

caractère d'aventurier se dessine de plus en plus : il s'en remet à Steinberg de la négociation romaine ; quant à lui, c'est l'organisation d'une nouvelle bande d'artisans et de lettrés qui le préoccupe ; à bout de ressources, il s'adresse à Ivan en 1555 pour obtenir des secours pécuniaires ; deux ans plus tard il est lui-même à Moscou ; après quoi ses traces se perdent et l'on ignore la date de sa mort [1]. Il nous reste de lui un curieux document : c'est son projet de réponse au nom d'Ivan à la lettre de Charles Quint dont il avait été lui-même porteur. Jamais rêveur plus hardi n'avait encore prêté sa plume à un tsar : au gré de son secrétaire improvisé, Ivan aurait versé des sommes considérables pour la guerre contre les Turcs, organisé un service postal de Moscou à Augsbourg, créé un régiment allemand et un ordre de chevalerie, enfin envoyé comme otages à l'empereur vingt-cinq jeunes gens des meilleures familles de Russie. Quant à la question religieuse, Schlitte la traite avec une extrême réserve : il se borne à mettre dans la bouche du tsar le désir de la faire étudier dans les deux camps opposés. Preuve nouvelle, s'il en faut encore, que jamais Ivan n'avait autorisé personne à procurer la réunion des églises russe et romaine. Inutile d'ajouter que cette minute extravagante resta toujours à l'état de projet [2].

Mais revenons à Steinberg, et suivons-le dans ses démarches. Un meilleur choix n'était guère possible : bien vu à la cour de Vienne, en relations avec le nonce pontifical Pierre Brentano, Steinberg s'intéressait vivement à l'affaire moscovite, et son ardeur n'était égalée que par sa bonne foi imperturbable. En homme prudent, il se ménagea tout d'abord des ressources financières : le comte Philippe d'Eberstein lui offrit sa bourse et son concours, pourvu que Rome le remît en possession d'une ancienne abbaye à laquelle il se croyait en droit de prétendre. Le plan d'action fut bientôt fait : comme il en était convenu avec Schlitte, Steinberg résolut de se rendre immédiatement à Rome pour y soumettre l'affaire aux plus hautes autorités ecclésiastiques. Il emportait dans son portefeuille les meilleures recommandations, et même une lettre de Charles Quint au pape Jules III, dont voici la pensée dominante : dans l'union des Moscovites avec l'Eglise romaine, le célèbre monarque voit avant tout l'accroissement de la chrétienté, un moyen efficace de propager au loin la vraie foi, un gage d'alliance contre les Turcs, à la honte du nom chrétien, maîtres encore des Lieux-Saints ; ce serait un grand et nouveau pas vers l'accomplissement des oracles, qui annoncent pour l'avenir un seul troupeau avec

[1] Faber, *l. c.*, p. 10 et suiv.
[2] Elle a été publiée dans *Materialien zu der Russ. Geschichte*, t. I, p. 431 et suiv.

un seul pasteur. En préparant les voies à cette unité admirable, le pape se couvrira d'une gloire immortelle devant Dieu, tout en comblant de joie l'empereur, dont le désir le plus ardent est de voir cette union s'accomplir sous ses yeux. Telles étaient, sur les destinées de la Moscovie, les vues de Charles Quint, d'une portée aussi haute que leur base était malheureusement fragile : les allusions aux bonnes dispositions de Vasili III et d'Ivan IV prouvent assez qu'elles reposaient sur les récits de Schlitte [1].

Encouragé par ces succès, Steinberg dut l'être encore davantage par l'accueil bienveillant qui l'attendait à Rome en 1552. Il y retrouve parmi les cardinaux l'ancien nonce de Vienne, Pierre Brentano, et non content de produire la lettre impériale, il ne se lasse pas de rédiger des mémoires [2]. Le contenu en est invariablement le même : réunion des églises, titre royal pour Ivan, paix rétablie entre les Moscovites, les Livoniens et les Polonais, alliance contre les Turcs entre les ennemis de la veille. Une question personnelle se rattache ici à la grande politique : c'est Steinberg lui-même et le comte d'Eberstein qui seront chargés de négocier l'affaire à Moscou. Au point de vue diplomatique, cette dernière clause ne laissait pas d'être singulièrement étrange : chancelier, de par Schlitte, du grand-duc de Moscou, Steinberg aspirait à être nommé ambassadeur pontifical auprès de son propre maître, pour faire ratifier à Moscou les articles adoptés à Rome. Si on ne le payait pas de méfiance, c'est qu'on était probablement ébloui par ses affirmations catégoriques sur les désirs d'Ivan d'être reçu dans l'Église latine et décoré du titre royal par le pape.

Grâce à ces circonstances, l'affaire de Steinberg fut dès le début traitée comme une affaire d'État : une commission spéciale de cinq cardinaux en fut saisie. On pouvait s'attendre à un résultat pratique, lorsqu'un nouvel incident vint tout compromettre.

Jusque-là on s'était environné de mystère ; au mois de novembre 1552 le prétendu secret moscovite est livré dans tous ses détails aux Polonais. C'est le cardinal Maffei, vice-protecteur de Pologne, qui en fait officiellement la confidence à Konarski, représentant de Sigismond-Auguste à Rome, auquel il remet en même temps une copie de la lettre de Charles Quint au Pape et d'un mémoire de Steinberg. Dans une lettre adressée directement au roi, le cardinal l'avertit qu'on

[1] Hormayer's *Taschenbuch*, 1835, p. 37 ; Lanz, *Correspondenz K. Karl V*, t. III, p. 78.

[2] Mémoires présentés au cardinal Farnèse (3 avril 1552) et au pape (23 mai 1552). Fiedler, p. 87 et suiv.—M. Zakszewski suppose avec raison qu'il y a erreur dans les dates. A la suite de ces deux premiers viennent les autres mémoires de Steinberg.

ne prendra pas de décision sans avoir obtenu son agrément. L'affaire parut à Konarski de la première importance ; il se hâta d'en faire tenir les pièces au roi, qui cependant les reçut assez tard, dans le courant de janvier 1553 [1].

On se fait à peine une idée du trouble qu'elles jetèrent dans son esprit, d'autant plus que les circonstances semblaient inventées à plaisir pour le provoquer. Sigismond-Auguste avait eu de vives contestations avec Ivan au sujet du titre de tsar, et les visées ambitieuses de celui-ci ne lui étaient pas inconnues [2] ; si le désir de se soumettre au pape était peu vraisemblable, cette démarche d'Ivan pouvait n'être qu'un calcul hypocrite ; il n'y avait pas jusqu'à la lettre de Charles Quint qui ne parût suspecte : ne serait-ce pas un piège tendu à la Pologne par la maison d'Autriche ? Cet ensemble de circonstances était plus que suffisant pour alarmer un caractère aussi impressionnable que celui de Sigismond-Auguste qui, élevé au milieu des femmes, conserva toute sa vie ce trait de caractère féminin. Le 15 janvier il répondit au cardinal Maffei, en le remerciant avec effusion et en demandant du temps pour consulter les sénateurs du royaume [3].

En effet, des conseils furent requis, non seulement de la part des sénateurs, mais encore et surtout de la part d'Albert de Prusse et de Radziwill le Noir, protestants tous les deux et hostiles à Rome [4]. Le roi les interpelle sur la politique à suivre dans cette occurrence ; quant à lui, il croit opportun d'engager le pape à proposer des conditions si dures qu'Ivan ne puisse les accepter sans danger pour sa personne ou pour la sécurité de ses États ; si malgré tout on parvenait à

[1] *Scriptores rerum polonicarum*, t. I, p. 63-65. Konarski à Sigismond-Auguste, 18 nov. 1552; le même à Przerembski, 18 nov. 1552; Maffei à Sigismond-Auguste, nov. 1552.

[2] La même année 1553, deux envoyés de Sigismond-Auguste partaient pour Moscou, afin d'y conclure la paix avec Ivan. La question du titre fut proposée. Les Polonais répondirent qu'il fallait auparavant s'entendre sur les autres conditions, que du reste le titre royal ne pouvait être accordé sans le consentement de l'empereur et du pape. Là-dessus les boïars observèrent que l'un et l'autre donnaient depuis longtemps ce titre au souverain de Moscou et qu'on ne pouvait pas traiter les autres affaires avant celle-ci. On finit cependant par la laisser de côté pour conclure une trêve de deux ans. Les envoyés russes qui se rendirent à cette occasion en Lithuanie disaient qu'Ivan s'appelait tsar parce que Monomaque avait reçu ce titre de Byzance et que lui-même avait fait la conquête du tsarat de Kazan. Solovieo, *Histoire de Russie*, t. VI, p. 162.

[3] *Scrip. rer. pol.*, t. I, p. 66.

[4] *Ibidem*, t. I, p. 67; — *Listy origynalne Zygmunta Augusta*, 1842, p. 35 et suiv.

s'entendre, il faudrait recourir à la violence et arrêter à la frontière le messager porteur de la couronne. Nous n'avons pas sous les yeux la réponse de Radziwill ; on verra d'ailleurs plus bas qu'il était en tous points d'accord avec son maître ; quant à celle d'Albert, elle trahit plus de haine contre le pape que de scrupules dans le choix des moyens [1]. Après avoir confirmé le roi dans ses soupçons contre l'Autriche, le duc de Prusse conseille d'envoyer simultanément deux ambassades, l'une au pape, l'autre à l'empereur, pour déclarer qu'un nouveau royaume, érigé à Moscou, serait attentatoire aux droits de la Pologne; le cas échéant, il faudrait au moins, avant de confirmer son titre, contraindre Ivan de restituer les provinces usurpées aux Polonais. Mais bientôt l'homme politique cède la plume à l'apostat ; aveuglé par ses préjugés, Albert voudrait creuser des abîmes entre le pape et les Russes ; il propose à cet effet d'envoyer secrètement à Moscou des Polonais ou des Lithuaniens, avec mission de « défigurer le Siège apostolique, » et de rendre l'autorité pontificale odieuse en lui prêtant les plus sombres couleurs. A défaut d'autres insinuations malveillantes, on dira que le pape veut imposer au peuple russe le joug de l'esclavage, qu'il a surtout ses richesses en vue, et qu'après les serments et les ambassades il demandera des tributs sous la menace des peines les plus sévères. « On peut y ajouter, » poursuit froidement le duc, « des accusations plus odieuses encore selon les circonstances des temps et des personnes. » Ainsi s'exprimait le dernier grand-maître de l'ordre teutonique et le premier duc de Prusse.

Moins les calomnies, auxquelles on n'eut jamais recours, les autres conseils d'Albert avaient été en partie prévenus par les démarches du roi. Vers la fin de janvier 1553, la Diète polonaise, mise au courant de l'affaire de Moscou, résolut d'envoyer à ce sujet des ambassades à Rome et à Vienne. Radziwill le Noir fut désigné pour la capitale de l'Autriche. Il jouissait auprès du roi d'un crédit presque illimité. Son nom, sa position, son influence, ses talents militaires en faisaient un des principaux personnages de la Lithuanie, que l'union de Lublin venait à peine de souder à la Pologne. Un lien d'une autre nature l'attachait encore au roi : Auguste II avait passionnément aimé sa sœur et l'avait fait monter sur le trône en dépit de la noblesse et du clergé. Le palatin de Vilna était en même temps aussi hostile aux Moscovites qu'il était peu favorable au pape, en qualité de protestant ; il était donc l'homme indiqué pour la circonstance. Accrédité auprès de Ferdinand I, roi des Romains, et au besoin, auprès de Charles Quint, ses rapides et faciles succès de Vienne rendirent toute

[1] *Scriptores rerum polonicarum*, t. I, p. 67-69.

autre démarche inutile [1]. Radziwill se plaignit qu'on traitât les affaires moscovites à l'insu de la Pologne, et demanda les bons offices de Ferdinand auprès de Charles Quint pour engager celui-ci à lâcher Steinberg. A Vienne il n'y avait ni parti pris pour Moscou, ni encore moins des dispositions hostiles contre la Pologne. Aussi Ferdinand se montra-t-il d'autant plus condescendant que Radziwill lui demandait simultanément la main de sa fille Catherine pour le roi son maître. Des dépêches pressantes furent expédiées à l'empereur et au pape. Charles Quint répondit qu'il n'avait eu en vue que le bien général de la chrétienté, et que, pour donner satisfaction à la Pologne dont il respecte les intérêts, il engagera le pape à opposer des fins de non-recevoir à l'envoyé moscovite. Quelque temps après, le pape lui-même fit savoir à Ferdinand qu'il s'estimait heureux de pouvoir du même coup rendre service à deux rois ; sur les instances d'Auguste II on avait déjà débouté Steinberg de sa demande [2].

Le succès était donc complet. En cour de Rome, c'était Sigismond-Auguste qui l'avait obtenu en déployant une énergie digne d'une meilleure cause. Sa pensée tout entière se résume dans les instructons de Krysski, envoyé à Rome pour l'affaire des annates, et chargé aussi de la négociation moscovite [3]. C'est sans contredit la pièce la plus importante du débat, où se trouvent réunies en un seul faisceau les données dispersées çà et là dans les autres mémoires. Auguste II y considère la royauté moscovite au triple point de vue des intérêts de la Pologne, de ceux de la chrétienté, de la dignité du Saint-Siège. Pour la Pologne, dont le drapeau flotte déjà sur les murs de Kiev et qui songe à reconquérir les autres provinces usurpées par les Russes, ce serait un grave inconvénient de porter les armes contre un roi couronné par le pape ; la cause générale de la chrétienté n'y gagnerait rien non plus : il n'y a aucune solidarité entre Ivan et les autres princes ; au contraire, si jamais les Polonais se portent sur le Bosphore, c'est lui qui suscitera les plus sérieux obstacles ; d'ailleurs n'étant pas limitrophes avec les Turcs, ne pouvant les atteindre sans traverser la Pologne, dont l'accès leur sera toujours interdit à cause

[1] Fiedler, *l. c.*, p. 105 : Mémoire des Herzogs Radziwill an K. Ferdinand, t. I, p. 104: Instruction des Koenigs von Polen für seinen Botschafter an K. Karl V.

[2] *Ibidem*, p. 116-123 : Ferdinand I à Radziwill, 24 mars 1553; Ferdinand I à Charles Quint, 24 mars 1553; Charles Quint à Ferdinand I, 11 avril 1553; Ferdinand I à Charles Quint, 27 avril 1553; Jules III à Ferdinand I, 27 mai 1553.

[3] La première partie de ces instructions se trouve chez Fiedler, *l. c.*, p. 108 ; la seconde dans les *Scriptores rer. pol.*, t. I, p. 69. Elles ne sont pas datées.

des vols et des rapines, les Russes n'offrent en cas de guerre contre les Turcs que peu de ressources. Enfin, au-dessus des questions d'intérêt planent celles de l'honneur ; la dignité du Saint-Siège ne serait-elle pas compromise, si on se laissait jouer par Ivan et séduire par ses vaines promesses? Car sur ce point Auguste n'admet pas l'ombre d'un doute : il est persuadé qu'Ivan ne fera rien pour la réunion des églises dès qu'il aura obtenu son titre royal et croyant de bonne foi aux démarches qui se font dans ce but, il conclut cette partie de ses instructions par un dilemme menaçant : le pape n'a plus qu'à décider s'il veut donner satisfaction « à un peuple barbare, féroce, étranger à toute culture et à la constance dans la religion, dans la foi, dans les serments, » ou bien au roi de Pologne et à ses peuples, « qui après avoir reconnu et embrassé la religion du Christ n'ont jamais souffert qu'on les séparât du Saint-Siège Apostolique. »

Cependant Auguste II ne s'en remettait pas du tout au tout à son argumentation. Si elle n'arrivait pas à convaincre les esprits, son représentant devait recourir à un autre moyen : faire observer au pape qu'il ne sert à rien d'acquérir de nouvelles brebis à moins qu'on ne sache les conserver dans le bercail. Or les conditions de Steinberg ne correspondent pas à ce but ; il importe d'en proposer d'autres plus efficaces pour s'assurer de la constance des Moscovites dans la foi. Le roi énumère ici avec complaisance les conditions opportunes selon lui : serment de fidélité à l'Église, prêté par le tsar et les boïars, sacrement de confirmation conféré publiquement, évêques rassemblés en concile, construction et dotation d'églises, privilèges accordés au clergé, charges importantes réservées uniquement aux catholiques, etc. Toutes ces conditions doivent être jurées et mises à exécution avant l'envoi de la couronne ; encore le titre accordé à Ivan ne sera-t-il que celui de roi de Moscovie ; la Russie ne doit y figurer dans aucun cas. Enfin, dernière précaution, l'envoyé polonais parlera et agira en son propre nom pour réserver au roi sa pleine liberté d'action. A la teneur des instructions royales correspondent les lettres officielles des sénateurs au pape et au collège des cardinaux [1]. Sans entrer dans les mêmes détails, elles contiennent une menace beaucoup moins dissimulée de schisme : la terreur mal fondée du roi s'était communiquée à son conseil.

Ainsi s'incarnait dans les faits le programme adopté dès le début : des conditions étaient proposées, qui devaient nécessairement être rejetées. Rassuré de ce côté, Auguste II était tourmenté par une autre

[1] *Scriptores rerum polonicarum*, t. I, p. 72-74 : Senatores Regni Poloniae Julio III P. M., 15 febr. 1553; Senatores Collegio Cardinalium, 18 febr. 1553.

inquiétude : trouverait-il dans le pape toute la condescendance voulue, et le chef de l'Église se chargerait-il d'un rôle si odieux ? Ne devrait-il pas tenir compte au moins de l'empereur, que l'on supposait favorable aux Moscovites ? Cette éventualité était trop facile à prévoir pour qu'on n'y remédiât pas d'avance. Les instructions analysées plus haut avaient été envoyées à Krysski le 18 février; le courrier porteur de la dépêche devait attendre à Rome qu'on eût obtenu la réponse pontificale pour la porter immédiatement en Pologne. Trois jours après, ces dispositions sont révoquées : si les négociations échouent, si la couronne est envoyée à Ivan, Krysski n'a plus besoin d'en avertir le roi ; il est autorisé d'avance à produire une protestation solennelle, où libre cours est donné au plus profond dépit. Après avoir énuméré les mérites de ses ancêtres et les siens, Auguste se répand en plaintes amères contre le pape : accorder le titre royal à Ivan, c'est prendre fait et cause pour ses ennemis, c'est porter atteinte à la sécurité de la Pologne. Prenant à témoins le pape lui-même et les cardinaux, il déclare qu'il ne garantit plus la soumission traditionnelle de son peuple envers le Saint-Siège, que lui-même n'aura plus pour le pape les sentiments dévoués de ses pères. Si Rome favorise les projets ambitieux de son rival, c'est à lui de redoubler d'efforts pour les déjouer, ses ancêtres en eussent agi de même ; il ne reculera pas, s'il le faut, devant une alliance avec ceux qu'il voulait auparavant combattre ; d'autres que lui en seront responsables [1].

Nous voici arrivés au point culminant de la polémique polonaise au sujet de Moscou : la protestation d'Auguste donne la mesure de son hostilité envers Ivan et révèle le dernier mot de sa politique : guerre contre Rome et alliance avec les Turcs, telles sont les menaces du roi de Pologne, si la couronne royale est accordée au grand-duc de Moscou. Au fond, ce qui préoccupe surtout Auguste, ce sont les provinces qu'il veut reconquérir sur les Russes ; le prestige que donnerait à Ivan dans ces contrées le titre royal accordé par le pape, serait une première et grande bataille perdue ; c'est ce qu'il s'agit d'éviter à tout prix.

Ces considérations de territoires et de frontières n'avaient aux yeux de Rome qu'une importance secondaire. L'objectif des papes appartenait à un ordre plus élevé : leurs efforts tendaient surtout vers la réunion des églises, qui aurait eu pour suite l'alliance de Moscou contre les Turcs. Pour atteindre ce but, volontiers on eût accordé le titre royal à Ivan, sauf à régler ensuite les conditions d'une paix durable avec la Pologne, qu'on voulait aussi ménager. Ce royaume

[1] *Ibidem*, t. I, p. 71, 74.

traversait, à l'époque qui nous occupe, une crise des plus dangereuses ; il était devenu le refuge des plus ardents novateurs, le foyer des doctrines les plus avancées ; l'unité de croyance se voyait par là gravement compromise, et ce n'était pas sur Auguste II, chancelant dans sa foi, débauché dans ses mœurs, qu'il fallait compter pour la maintenir dans sa splendeur première. La prudence devenant plus nécessaire que jamais, les réclamations officielles du roi de Pologne devaient l'emporter sur les propositions équivoques de Steinberg. Ainsi en fut-il en réalité.

Les documents contemporains n'ont pas conservé le souvenir des démarches que Krysski dut faire à la suite des instructions menaçantes du roi ; ce qui est certain, c'est qu'on n'eut guère besoin de recourir aux moyens extrêmes. Sans que la protestation d'Auguste eût été produite, puisque la couronne royale ne fut jamais accordée à Ivan, Jules III, en réponse à la dépêche sénatoriale du 15 février 1553, adresse, le 15 avril, une lettre aux évêques polonais, où il déclare que toutes les propositions de l'envoyé moscovite ont été rejetées et qu'à l'avenir les affaires de ce genre ne seront pas traitées à l'insu du roi et des évêques de Pologne [1]. Cette promesse pontificale nous semble autrement grave que les fins de non-recevoir opposées à Steinberg ; vu les circonstances, on ne saurait toutefois lui donner d'autre valeur que celle d'un engagement personnel. Pour le moment, avec la lettre aux évêques, confirmée par celle du 27 mai au roi des Romains, l'incident était clos : les Polonais avaient remporté une victoire éclatante sur toute la ligne.

En attendant, que devenait Steinberg ? Toujours en lutte avec le cardinal Maffei et Krysski, il semble avoir ignoré les brefs pontificaux, qui auraient dû lui ôter tout espoir. Ce n'est pas, du reste, qu'il en eût beaucoup : lorsque l'ancien nonce de Vienne vint à quitter Rome, il eut même la velléité de plier bagage ; les cardinaux Salviati et Imola le retinrent pour faire une nouvelle tentative, qui ne fut pas plus heureuse que les précédentes, à cause de l'opposition de Maffei [2]. A la mort de ce vigoureux défenseur de la Pologne, un rayon d'espoir parut à l'horizon : après une entrevue avec le confesseur du pape, Steinberg fut mis en rapport avec le cardinal Trani. C'était au mois de septembre ; de sa plume toujours féconde, le chancelier moscovite rédigea aussitôt deux mémoires pour le cardinal, un projet d'instructions pour lui et le comte d'Eberstein, des minutes de lettres pontificales à Ivan IV, à l'archevêque de Moscou, à Charles Quint, à Ferdinand I, à Sigismond-Auguste II [3]. Déjà il reprenait courage,

[1] Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, t. XIV, ad ann. 1553, § XL.
[2] Fiedler, *l. c.*, p. 92.
[3] *Ibidem*, p. 95 et suiv.

lorsque la mort du cardinal Trani vint le priver de son nouveau protecteur et de son dernier appui. A dater de cette époque, les traces de Steinberg disparaissent complètement ; on ignore jusqu'aux réponses qui lui furent données à Rome ; peut-être préféra-t-on laisser tomber l'affaire d'elle-même et s'épargner ainsi des explications aussi pénibles qu'inutiles.

Le lecteur a maintenant sous les yeux tout le cours de la mystification, depuis ses origines jusqu'à son dénouement. Dans le petit monde qui se recrute pour parvenir à faire fortune, c'est Schlitte évidemment qui est l'auteur et l'inventeur de toute cette combinaison politico-religieuse ; Steinberg en est la victime, il se dévoue à la cause, il en paie les frais avec un enthousiasme platonique et c'est à ses dépens que se font les premières démarches. Mais si bas que fût son point de départ, l'idée de Schlitte n'en devait pas moins parvenir jusque dans les plus hautes régions, et, dans un moment donné, préoccuper les plus grands personnages de l'Europe. A Rome on n'avait pas d'opinion arrêtée sur Steinberg, et du temps de Pie V on était encore à se demander s'il avait été, oui ou non, dûment autorisé à traiter la grande affaire de la réunion des églises [1] ; ainsi s'expliquent le bon accueil qu'on lui fait et les précautions dont on s'entoure. Quant à Sigismond-Auguste, il n'a pas l'ombre d'un doute sur la réalité des négociations de Steinberg ; c'est son intime conviction qu'Ivan veut obtenir du pape la couronne royale par des promesses trompeuses de soumission et d'alliance, et pour conjurer le danger, les mesures les plus efficaces lui semblent nécessaires ; c'est ainsi qu'il en vient à mettre en parfaite évidence son système politique vis-à-vis de Moscou à l'endroit des relations avec Rome : dans ces révélations se concentre l'importance historique de la mystification. Quelle était, se demandera-t-on enfin, dans tout cela la part d'Ivan ? Peut-on supposer qu'il ait eu des velléités de rapprochement avec Rome et qu'il ait autorisé ses agents à faire des démarches dans ce sens ? Dans le cours du travail, on a eu lieu de se convaincre que les documents ne fournissent pas de preuves à l'appui de cette thèse : les patentes de Schlitte ne contiennent pas la moindre allusion aux affaires d'Église; celles de Steinberg ont été délivrées à l'insu d'Ivan et ne sauraient être prises pour l'expression de sa pensée personnelle. Mais peut-être Schlitte avait des instructions verbales, qu'on n'a pas osé confier au papier ? Rien n'autorise une conjecture si étrangère aux mœurs du Kremlin : nous sommes à l'époque brillante du règne d'Ivan ; le métropolitain Macaire et surtout le pope Sylvestre ont une influence prépondérante sur les affaires religieuses ; ni l'un ni l'autre ne sont

[1] Voir livr. d'avril 1882 de la *Revue*, p. 575.

suspects de latinisme : les nombreuses ordonnances du tsar n'en portent pas la plus légère trace, et lui-même, à l'occasion du siège et de la prise de Kazan, fait pompe de ses sentiments orthodoxes. L'attachement à la foi de ses pères dure autant que sa vie ; malgré le désordre de ses mœurs, les années 1581 et 1582 en sont la preuve. Réduit à la dernière extrémité par les victoires de Bathory, il demande l'intervention du pape pour obtenir la paix, mais il reste inébranlable sur l'article de la religion. Lorsque Possevino, envoyé auprès de lui par Grégoire XIII, lui en parle, il remet l'affaire jusqu'après la conclusion de la paix ; celle-ci une fois signée, à peine consent-il à des discussions stériles qui restent sans résultat. Supposer qu'Ivan ait été plus coulant et plus accessible à l'époque de sa gloire qu'au moment de ses désastres, c'est méconnaître complètement son caractère.

P. PIERLING, S. J.

II

LOUIS XIV AU PARLEMENT

D'APRÈS LES REGISTRES MANUSCRITS DU PARLEMENT.

1820 Lacretelle, *Biographie Michaud*, vo LOUIS XIV. — 1840. Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXIV, p. 501 et 502. — 1847. Lavallée, *Histoire des Français*, t. III, p. 185. — 1849. Aug. Thierry, *Essai sur l'histoire du Tiers état*, p. 235. — 1846. P. Clément, *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*. — 1854. V Duruy, *Histoire de France*, t. II, p. 301. — 1858. H. Martin, *Histoire de France*, t. XII, p. 467. — 1860. E. de Bonnechose, *Nouv. biogr. générale de* Didot, vo LOUIS XIV. — 1867. Dareste, *Histoire de France*, t. V, p. 353, note. — 1871. Gaillardin, *Histoire de Louis XIV*, t. II, p. 82 et 85. — 1875. Guizot, *Histoire de France*, t. IV, p. 230. — 1880. Chéruel, *Minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 455.

Il n'est guère de scène plus connue, par les tableaux et par les livres, que celle dont nous allons parler. On raconte couramment qu'un jour Louis XIV vint à l'improviste au parlement de Paris, en costume de chasse, avec un fouet à la main, et lui retira le droit de remontrances.

Je n'aurais pas osé l'écrire hier, mais je me risque à le faire aujourd'hui : cette anecdote m'a toujours paru, comme à M. le duc de

Noailles [1], invraisemblable et fausse. Mon esprit se refusait à croire qu'un roi qui, dans sa vie entière, n'a jamais blessé les convenances ni manqué à l'étiquette, ait pu, même dans une occasion, joindre le mépris à l'exercice du pouvoir.

En vain me disait-on que les mots historiques inventés après coup sont les plus surs, parce que, s'ils ne présentent pas l'expression de la vérité, ils en forment le résumé. Le paradoxe ne me satisfaisait pas.

La presque unanimité, sur ce point des écrivains du XIXe siècle [2], ne m'impressionnait pas davantage. Montesquieu enseigne qu' « il y a des choses que tout le monde dit parce qu'elles ont été dites une fois. »

J'étais étonné que la perspicacité de Saint-Simon ait négligé cet épisode, qu'il eût si bien raconté. Mais un autre ennemi personnel du parlement, Voltaire, la produit deux fois : cela fait compensation.

Le *Siècle de Louis XIV*, en 1752, lui donnait cette forme pittoresque.

« En 1655, après l'extinction des guerres civiles, après sa première campagne et son sacre, le parlement voulut encore s'assembler au sujet de quelques édits ; le roi partit de Vincennes, en habit de chasse, suivi de toute sa cour, entra au parlement en grosses bottes, le fouet à la main, et prononça ces propres mots : « On sait les malheurs « qu'ont produits vos assemblées ; j'ordonne qu'on cesse celles qui « sont commencées sur mes édits. Monsieur le premier Président, je « vous défends de souffrir des assemblées, et à pas un de vous de les « demander. »

Et l'*Histoire du Parlement de Paris*, publiée en 1769, après avoir copié le *Siècle de Louis XIV*, ajoute : « On se tut, on obéit : et depuis ce moment, l'autorité souveraine ne fut combattue sous ce règne. »

D'après ce passage on dirait que Voltaire a assisté à la scène qu'il raconte. Cependant il écrivait cent ans après : la tradition avait pu le tromper. J'ai cherché dans les contemporains.

Monglat s'exprime ainsi dans ses *Mémoires* [3] :

« Comme la France était fort épuisée d'argent, sans quoi on ne pouvait soutenir la guerre, le roi fut tenir son lit de justice au parlement le 20 de mars pour faire vérifier les édits. Et parce que l'autorité royale n'était pas encore bien rétablie, les chambres s'assemblèrent pour revoir les édits, disant que la présence du roi avait ôté la liberté des suffrages et qu'il était nécessaire en son absence de les

[1] *Histoire de Madame de Maintenon*, t. III, p. 637.
[2] Voir la liste placée en tête de cette étude.
[3] Edit. Michaud, p. 306.

examiner pour voir s'ils étaient justes. La mémoire des choses passées faisait appréhender ces assemblées, après les événements funestes qu'ils avaient causés. Cette considération obligea le roi de porter du château de Vincennes, le 10 avril (1655) et de venir au palais de justice, en justaucorps rouge et chapeau gris, accompagné de toute sa cour en même équipage : ce qui était inusité jusqu'à ce jour. Quand il fut dans son lit de justice, il défendit au parlement de s'assembler, et, après avoir dit quatre mots, il se leva et sortit sans ouïr aucune harangue... Malgré cette défense, le parlement se préparait à se rasssembler. On négocia, et *pour tout apaiser, il fallut mettre quelque modification aux édits.* »

Les *Mémoires* de Mme de Motteville disent à la date de 1653 :

« Le parlement, qui n'était humilié que parce qu'il n'avait pu résister à la puissance royale, faisait de temps en temps quelques efforts pour reprendre des forces, et même il y eut des occasions où la police et le service du roi les obligèrent à vouloir s'assembler ; mais ces assemblées ayant été trop funestes à la France, et ce mot étant en horreur au ministre, le roi s'y opposa, et vint même une fois du bois de Vincennes au parlement en grosses bottes leur défendre de s'assembler...

« Après cette défense faite au parlement, cette compagnie fit des remontrances au roi sur ce sujet ; et le ministre, qui était sage, se crut obligé de faire de grands radoucissements au premier Président et de conseiller le roi d'écouter leur raison avec la bonté d'un père qui sait pardonner et punir équitablement...? »

Dans ces deux versions, qui viennent d'ennemis du parlement, on ne trouve ni l'abolition des remontrances, ni le fouet que Voltaire a ajoutés. Cependant il reste, d'après l'un et l'autre, que le roi est venu brusquement de Vincennes, en grosses bottes, en justaucorps et en chapeau gris. Montglat, qui était à l'armée lors de l'événement et qui a écrit tard ses *Mémoires*, a dû citer d'après les ouï dire de la famille Colbert, à laquelle il était allié par son fils. Quant à Mme de Motteville qui, comme confidente d'Anne d'Autriche, a pu savoir le fait de première source, on se demande pourquoi elle le place deux ans avant qu'il ait eu lieu.

Aussi, quoiqu'ils l'entourassent de corrections qui le rendaient moins invraisemblable, j'hésitais à accepter le témoignage de ces deux contemporains.

Sur ces entrefaites, il me fut donné de rencontrer un témoin.

Les travaux auxquels je me livre pour préparer une *Histoire des Lamoignon*,— le premier président, le gouverneur du Langedoc et le défenseur de Louis — XVI, viennent d'augmenter mes scrupules et me permettre de contester l'exactitude du fait.

Beaucoup de personnes savent que le parlement de Paris a laissé des manuscrits. Mais le nombre des volumes, qui varie de quatre à cinq cents in-folio, a découragé les uns d'étudier cette collection, et la quantité de copies, qui s'élève à cinq au moins, a sans doute contribué à faire croire aux autres qu'elle était peu précieuse. Les historiens la considèrent de loin comme trop judiciaire, et de loin aussi les jurisconsultes n'y supposent que des textes de lois abrogées ; en sorte que peu d'écrivains de ce temps l'ont consultée. J'ai parcouru ce recueil d'édits, d'ordonnances, de déclarations, de lettres patentes, de règlements et d'arrêts sur le droit politique, l'administration, les finances, la religion, la justice, la guerre, la police; d'ailleurs la variété excessive des attributions du parlement fait qu'il y a autant de choses particulières que de choses générales.

La lecture de ces registres est un peu sèche, car, comme des procès-verbaux, ils ne disent pas tout ce qu'ils savent; mais, contrairement aux *Mémoires* des contemporains, ils ne contiennent ni passion ni erreur. Ce sont les éphémérides les plus sincères, les mieux informées et les plus considérables qui existent sur l'histoire de France.

Je vais y puiser largement pour ce qui concerne l'affaire en litige, après avoir préparé le lecteur, en rappelant ses souvenirs.

On se souvient que Louis XIV fut sacré en 1654 à l'âge de seize ans. De la cathédrale de Reims, Mazarin le mena en Flandre à l'armée. Ce ne furent que revues, que batailles, que sièges pendant l'été ; pendant l'hiver, ce ne furent que spectacles, que divertissements et que bals ; le roi eut toute l'année le désir de plaire à Marie de Mancini. Les revenus de l'État, dépensés de la sorte, ne suffirent bientôt plus à assurer la régularité des services publics ; Fouquet eut l'idée de remédier à ce déficit par des mesures fiscales. Mais il fallait que le parlement de Paris enregistrât ses édits bursaux sans discussion pour qu'ils pussent être appliqués.

Consultons les manuscrits de la cour souveraine maintenant. Le 19 mars 1655, le grand maître des cérémonies apporte des lettres-patentes, par lesquelles le roi annonce qu'il « viendra le lendemain faire entendre sa volonté sur diverses affaires. »

En effet, le 20 mars, il y a lit de justice. Louis XIV est reçu avec la pompe et le cérémonial habituels par le parlement, qui est revêtu de son costume accoutumé. Alors, il « commande au greffier, par la bouche du chancelier de faire lecture des édits ; et ensuite a ordonné et ordonne que sur le repli des dits édits sera mis qu'ils ont été lus, publiés, registrés, ouï et consentant le procureur général du roi, pour être exécutés selon leur forme et teneur. »

Cette séance, qui a été quelquefois confondue avec la suivante, n'est

qu'un prologue. Après le départ de Louis XIV, les membres du parlement « demandèrent à délibérer sur les édits, et qu'il fût sursis à leur exécution. » Le premier président y consentit, disent les registres. Ils se taisent sur l'affaire jusqu'au 12 avril suivant; mais on peut facilement suppléer à leur silence par les *Mémoires* contemporains.

Notons d'abord que le premier président était Pompone de Bellièvre, « illustre, selon Mme de Motteville, par une habile fermeté dont il usait avec beaucoup d'art et de finesse, craint à la cour et considéré dans sa compagnie ; » d'ailleurs ami intime de Paul de Gondi. On peut supposer ensuite que la connaissance de cet arrêt irrita contre les magistrats un jeune roi élevé à les détester et pour cause, sacré l'année précédente, grisé par les acclamations de ses troupes, enivré des plaisirs de son âge, et à tous ces titres impatient de dépenser.

Mais Mazarin, qui lui dictait ses actes et ses paroles, était près de lui avec sa discrétion de prêtre, sa ruse d'italien et sa prévoyance d'homme d'état. Les tribuns de la Fronde lui faisaient encore peur, car il savait, comme le dit si bien Turenne dans ses *Mémoires*, que « alors Paris était plutôt las des troubles que guéri de ses préjugés. »

On trouve, dans les registres, à la date du 12 avril 1655, une lettre close écrite par le Roi au parlement. Elle est ainsi conçue :

« De par le Roi.

« Nos amés et féaux, la résolution que nous avons prise d'aller mardi, en notre parlement, pour y tenir notre lit de justice et pour vous faire entendre notre intention sur les édits que nous fîmes duement enregistrer en notre présence, nous donne sujet de vous faire cette lettre, pour vous avertir et pour vous ordonner que vous ayez à vous trouver au palais, en corps et en robes rouges, pour nous y recevoir comme vous avez accoutumé en pareil lieu, et à l'heure que le sieur Rodes, grand maître de nos cérémonies, vous dira de notre part. Nous nous en remettons au commandement que nous lui en avons fait.

« Et cependant nous vous faisons toutes expresses inhibitions et défenses de passer outre à la délibération des susdits édits, et de rien entreprendre contre cet ordre, à peine de désobeissance. Car tel est notre bon plaisir.

« Donné à Vincennes, le 11 de ce mois.

LOUIS. GUÉNÉGAUD.

« A nos amés et féaux composant les gens tenant notre cour de parlement à Paris. »

Le lendemain donc eut lieu la fameuse séance, dont le cérémonial d'ouverture est semblable à celui de tous les lits de justice qu'a tenus Louis XIV. Le procès verbal est redigé en ces termes :

« Mardi, 13e jour d'avril 1655.

« Le roi Louis, quatorzième du nom, séant en son lit de justice.

« A ses pieds : le comte du Lude, premier gentilhomme de la chambre

en l'absence du chambellan. Plus bas, assis sur le degré par lequel l'on descend dans le parquet, le Sr Seguier, prévôt de Paris. Devant le roi, au dedans du parquet étaient, à genoux et nues têtes, les huissiers de la Chambre portant une masse d'argent doré. En la chaise, qui est aux pieds du roi, où est le greffier en chef lorsque l'on tient l'audience, couverte d'un tapis du siège royal, était : M. Seiguier, chancelier de France, vêtu d'une robe de velours (violet) doublé de velours cramoisi. Au dessous se tenait le grand maître des cérémonies....... Sur le banc où sont les gens du roi durant l'audience : MM. les présidents de Bellièvre, chevalier, premier, etc. Sur une forme proche le bureau du greffier en chef : les secrétaires d'État N... Et plus bas, proche le greffier en chef, sur un tabouret, le bailly du palais. Sur les sièges du premier bureau MM. les présidents N..... Proche la lanterne de la cheminée, Bignon, avocat du roi, et Tallon, aussi avocat du roi. Sur les bancs, dans le parquet MM. les Conseillers d'État et Maîtres des requêtes qui ont accompagné M. le chancelier en robes de satin noir, N...... Aux hauts sièges, à main droite proche le roi, une place autour d'eux, MM. le duc d'Anjou, frère du roi, les ducs de Guise, d'Épernon, d'Elbœuf, Montbazon, Sully, Candal ; les maréchaux de France N....... Sur les fleurs de lis, dans le parquet, du côté des ducs, les conseillers d'honneur N... les maîtres des requêtes N... A côté dans le parquet au bureau où se fait la lecture des édits du roi, au devant du tapis semé de fleurs de lis, le greffier en chef et moi premier principal commis au greffe et secrétaire de Sa Majesté, et les secrétaires de la Cour et les premiers huissiers. Dans la chaise à main gauche entrant dans le parquet.

« Sur les sièges du parquet du côté du greffe des bureaux MM. N ..

« La Cour, toutes chambres assemblées en robes et chaperons d'écarlate, MM. les présidents, revêtus de manteaux et tenants leurs mortiers, attendants la venue du roi suivant son mandement du jour d'hier porté par ses lettres de cachet pour tenir un lit de justice, les capitaines des gardes saisis des huis, sur les huit heures et demie, ayant seu que M. le Chancelier arrivait, a député MM. N.., conseillers du roi en icelle, pour l'aller recevoir au parquet des huissiers ; lesquels rentrés avec le dit président Chancelier, l'ont conduit jusqu'au lieu où il a pris sa place, au dessus de M. le premier président, le dit sieur Chancelier suivi des dits conseillers et maîtres des requêtes dessus nommés ;

« Et sur la onzième heure, étant venu le sieur Roddes, grand maître des cérémonies, vers la Cour pour l'avertir de la venue du roi et de MM. les ducs et pairs et maréchaux de France qui l'accompagnaient à *la Sainte Chapelle*, a député MM. les Présidents et Conseillers de la grand Chambre N... qui l'ont conduit en son lit de justice et les dits sieurs présidents à ses côtés, suivis des ducs et pairs et maréchaux de France qui ont pris leurs places.

« Le dit seigneur roi a dit :

« Messieurs, chacun sait les malheurs qu'ont produits les assemblées du « parlement. Je veux les prévenir, et que l'on cesse celles qui sont com« mencées sur les édits que j'ai apportés, lesquels je veux être exécutés. »

« Monsieur le premier président, je vous défends de souffrir aucune « assemblée et à pas un de vous la demander. »

« Et aussitôt s'est retiré. »

Le procès-verbal *in extenso* de cette séance montre bien qu'elle avait été précédée d'une convocation le jour précédent, et qu'elle n'a

donc pas été tenue à l'improviste, comme le dit la légende. Les costumes d'apparat portés par le chancelier de France et par les membres du parlement, la présence nombreuse des ducs et pairs et des maréchaux de France, enfin le cérémonial auquel s'est soumis Louis XIV surtout, en s'arrêtant, comme d'habitude, dans la Sainte-Chapelle, toutes ces solennités s'opposent à l'idée qu'il ait eu un vêtement inusité. Les grosses bottes, le justaucorps et le chapeau gris qui sont prêtés au roi viennent sans doute de ce qu'il se trouvait alors à Vincennes, moins connu comme sa résidence fréquente que comme son rendez-vous de chasse préféré.

Il reste un discours fort vif et une sortie très brusque. Mais ces paroles et cet acte furent loin d'avoir pour résultat la suppression des remontrances ; au contraire. Nous allons voir, dans les registres, ce qui se passa ensuite.

« 21 avril 1655.

« Ce jour, toutes les chambres assemblées...., M. le premier président a dit, présents les gens du roi, que, sur ce qui s'est passé, mercredi 13 du courant que ledit seigneur-roi est venu en son parlement, l'importance de l'affaire n'avait pu être représentée à la sortie du palais. Ayant le dit sieur premier président concerté avec MM. les présidents qui avaient été chez lui, suivant leur avis, fait instance et obtenu qu'ils seront entendus le lendemain, a (le dit) été jeudi matin au bois de Vincennes; le roi n'étant encore levé, avait entretenu M. le cardinal Mazarin qui, après avoir parlé au roi qui lui avait dit n'avoir aucun mécontentement de son parlement. Sur ce n'ayant eu de réponse certaine..., la cour a arrêté que les dits députés de la dite cour se transporteront vers le roi pour le remercier très humblement de ce qu'il a témoigné être satisfait des officiers de son parlement, et lui seront faites très humbles supplications de le conserver en ses privilèges et lui permettre de continuer ses assemblées pour la lecture des édits et lui faire sur ce très humbles remontrances pour le service de S. M. et du public, ainsi qu'ils sont obligés par leur devoir et en leur conscience.... »

Tel fut le premier résultat de la fameuse séance. On constate, dans les procès-verbaux du 30 avril, du 5 mai, du 28 mai, du 22 juin 1655, des 11 et 14 janvier, du 26 février, des 15 et 29 mars, du 4 mai 1656, qu'il y eut des négociations entre la cour et le parlement, c'est-à-dire entre le cardinal Mazarin et le premier président de Bellièvre. Que ces difficultés aient été causées par les édits du mois de mars seulement ou par d'autres encore, comme le montrent les archives du parlement et les mémoires contemporains, peu importe : il s'agit d'établir que Louis XIV n'a ni défendu, ni découragé le droit de remontrances dans le lit de justice dont nous nous occupons. La preuve est facile à établir en continuant à dépouiller les registres.

Le 17 janvier 1657, M. Pompone de Bellièvre, premier président, rendit compte ainsi à ses collègues de la visite qu'il avait faite la veille au Louvre en leur nom :

« .. Le roi dit... qu'il considérait le parlement comme la première compagnie de son État, laquelle il voulait conserver dans toute l'étendue de sa fonction et que chacun vécut selon les règles prescrites par les ordonnances des rois ses prédécesseurs... que le parlement devait être puissamment persuadé de cette vérité, puisque dans l'arrêt même...il a réservé d'écouter les remontrances sur les édits... que si, à l'avenir et dans la suite, il se rencontrait encore du désaccord, il voulait en être informé pour y apporter par son autorité le remède convenable. »

En présence de ces paroles de concession, le parlement ordonna l'exécution des édits en retard : ce qui eut lieu, séance tenante. Le registre du même jour ajoute : « En outre, il a été arrêté que le dit seigneur-roi sera très humblement remercié. » Peu après les députés du parlement eurent une audience de Louis XIV, et le procès-verbal du 22 janvier nous renseigne ainsi sur la réception qui leur fut faite. « Le seigneur-roi leur a dit qu'il avait été bien aise qu'il se fût rencontré une occasion aussi importante pour faire connaître au parlement sa bonne volonté ; que M. le cardinal de Mazarin l'en avait aussi prié, et que le dit seigneur-roi s'assurait que la compagnie en témoignerait sa reconnaissance aux occasions qui se présenteront. »

De cette façon la pièce est complète. Grâce aux registres du parlement, nous avons pu en suivre le début, le milieu et la fin. Ils nous apprennent que Louis XIV a tenu deux lits de justice en 1655, dans cette cour souveraine où il s'était chaque fois, selon l'usage, fait annoncer la *veille* par son maître des cérémonies, et où il semble bien être venu en costume convenable, à en juger par le protocole de ces séances qui ressemble à celui de toutes les autres et par la visite qu'il a faite, avant d'entrer au parlement, à la Sainte-Chapelle. On l'entend demander d'abord, par son chancelier, que ses édits ne soient pas discutés, insister ensuite lui-même avec une certaine vivacité ; mais on voit aussi qu'il n'a obtenu la déférence à ses désirs qu'après avoir fait des excuses positives, quoique royales, et avoir écouté les remontrances, dont il ne devait révoquer le droit que dix huit-ans après cette séance, le 24 février 1673.

Il me semble qu'il y a loin de la légende qui a cours à la vérité que j'ai essayé de dire et d'appuyer sur des preuves.

Mais ce travail a un but supérieur à une rectification historique : j'ose espérer qu'il donnera à quelque maître l'idée de recourir aux registres du parlement, et d'en tirer meilleur parti que je n'ai fait moi-même.

LOUIS VIAN.

III.

LA DERNIÈRE COMTESSE DE SOISSONS.

1680-1717.

« On recherche les romans, » a dit un écrivain célèbre, « que ne regarde-t-on de près à l'histoire ? » Cette observation est parfaitement juste, soit que l'on considère ces coups subits de la fortune qui, dans les grands événements, déjouent tous les calculs de la sagesse humaine, soit que, dans un ordre de faits moins élevé, on étudie certaines existences dont les étranges visissitudes dépassent les conceptions des plus hardis romanciers. Telle fut la vie de la dernière comtesse de Soissons, que nous nous proposons d'esquisser ici ; c'est du reste presque un devoir d'arracher à l'oubli un nom digne de figurer à côté de ceux d'Antoinette de Guercheville, de Catherine de Parthenay et de ces illustres dames qui, malheureusement en petit nombre, traversèrent la corruption des cours sans y ternir l'éclat de leur blason.

La comtesse de Soissons était arrière-petite fille d'Anne de Pons, mariée à la fin du XVIe siècle à Isaac Martel, seigneur de Lyndebœuf. Elle descendait ainsi de cette noble et antique maison, dans laquelle, disait-on, la vertu était héréditaire chez les femmes, comme la vaillance chez les hommes. Sa mère, Charlotte Martel, s'était unie par un premier mariage à Pierre Acarie, seigneur du Bourdet et de Crazannes, maréchal des camps et armées du roi, et lieutenant de l'artillerie de l'île de France. Devenue veuve après deux ans, elle se remaria, à Marennes, au mois de décembre 1653, avec François-Paul de la Cropte, marquis de Beauvais, cadet d'une des plus anciennes familles de Guyenne. Le caractère de M. de Beauvais, était, paraît-il, d'une extrême violence ; aussi, après quelques semaines de vie commune, il abandonna sa femme qui, le 17 février 1654, était judiciairement déclarée séparée de biens d'avec lui. Le parlement de Bordeaux l'autorisa, par arrêt du 27 mai 1655, à « ester en justice, » à défaut de l'autorisation que lui refusait son mari, pour la recherche et la poursuite de ses droits. Le marquis de Beauvais était premier écuyer du prince de Condé, et à ce titre, fortement engagé dans le parti de la Fronde. Il suivit le prince dans les Pays-Bas, et périt à Bruxelles, victime de sa hauteur et de son emportement. Les *Mémoires* rédigés par Sandraz de Courtilz, sous

le nom de Rochefort[1], nous font connaître dans quelles circonstances: « C'était, » dit-il en parlant de Beauvais, « un homme de cœur mais qui s'en faisait trop accroire, ce qui fust cause de son malheur ; car, comme il descendait de chez monsieur le Prince, il prit un gentilhomme de condition par le bras, qui montoit, et qui avoit le haut du degré, si bien qu'il passa au-dessus de lui. Ce gentilhomme ne voulut rien dire, à cause du respect qu'il estoit obligé d'avoir pour le maistre de la maison, mais étant sorti en même temps, il fust trouver un de ses amis qu'il pria de rencontrer Beauvais de sa part, pour lui dire qu'il vouloit avoir raison de cet affront. Beauvais n'était pas homme à rompre une partie comme celle-là. Ainsi, ayant choisi un de ses amis pour lui servir de second, ils se battirent deux contre deux ; il y en eust un de tué tout roide du costé de son ennemi, mais il n'eut pas le temps de se resjouir de cet avantage : il reçut un coup de pistollet dans la tête, dont il mourut quelques jours après[2]. » A ses derniers moments, le prince de Condé l'exhorta vainement à revenir à de meilleurs sentiments à l'égard de sa femme ; c'est ce qui donna lieu aux bruits calomnieux que nous verrons se répandre plus tard sur la légitimité de la naissance de sa fille.

Le marquis de Beauvais était, comme nous l'avons dit, un cadet de la maison de La Cropte de Chantérac Son père avait eu dix enfants, aussi la légitime de chacun d'eux devait-elle être fort réduite ; sa femme avait de son côté peu de fortune : l'héritage d'Anne de Pons s'était subdivisé, et les Martel soutenaient depuis longues annés, avec l'abbesse de Saintes, un procès qui finit par leur enlever avec le titre de comte de Marennes, la plus grande partie de leur revenu féodal. Henri Martel, le chef de la famille, mourut en 1657, et sa sœur, madame de Beauvais qui, comme lui, avait abandonné la religion calviniste, ne voulut pas demeurer auprès de sa mère et de sa sœur, qui étaient d'ardentes protestantes. Sur les conseils de Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, elle se retira chez les dames Ursulines de Saint-Jean d'Angely, et s'y installa avec sa fille, aussitôt après la mort de son mari, en 1659.

Uranie de Beauvais était née à Marennes en 1654 ; elle demeura chez les Ursulines jusqu'à l'âge de dix-huit ans, et y reçut par conséquent une éducation complète. En l'année 1664, sa mère transigea avec les demoiselles Martel, ses sœurs, et leur céda tous ses droits héréditaires, moyennant le payement d'une somme de vingt mille livres.

[1] *Mémoires de M.L.C.D.R.* Paris, 1700, in-18. Ces mémoires apocryphes sont généralement assez exacts en ce qui concerne les faits historiques qui y sont mentionnés.

[2] *Mémoires de Rochefort*, p. 172.

Cette même année elle prit possession de la baronnie de la Barde, en Saintonge, que la famille du Bourdet lui abandonna pour lui tenir lieu de son douaire, mais à la charge de payer un retour de vingt-cinq mille livres [1]. Comme on le voit, la fortune de madame de Beauvais n'était pas en rapport avec sa naissance : aussi, dans son testament, qu'elle dicta le 4 septembre 1665, elle prend ses dispositions dans le cas où sa fille, alors âgée de onze ans, voudrait embrasser la vie religieuse, tout en lui laissant, dit-elle, sur ce point, la plus entière liberté. Madame de Beauvais, dont la santé était depuis longtemps chancelante, mourut au commencement de l'année 1666, après avoir nommé l'évêque de Saintes son exécuteur testamentaire[2]. Mademoiselle de Beauvais ne manifesta sans doute aucune vocation religieuse, car, à l'âge de quinze ans, ses parents songèrent à la faire émanciper ; dans un conseil de famille tenu à la date du 12 avril 1669, il fut décidé qu'en vertu des lettres de bénéfice d'âge obtenues en chancellerie, Uranie de Beauvais serait émancipée, bien que n'ayant pas atteint l'âge légal [3]. Cette émancipation avait surtout pour but de permettre à la mineure de renoncer à une procédure inconsidérément entreprise par sa mère contre mesdemoiselles Martel ses sœurs, car, suivant la volonté formellement exprimée par sa mère, mademoiselle de Beauvais ne quitta le monastère des Ursulines qu'à l'âge de dix-huit ans révolus, en 1672 ; cependant, ce ne fut qu'en 1678 que nous la voyons paraître à la cour. Un de ses parents, le comte de Fontaine-Martel, premier écuyer du duc d'Orléans, appela près de lui Uranie de Beauvais, qui reçut le titre de dame d'honneur de la duchesse. Elle avait alors vingt-quatre ans, et était dans tout l'éclat de sa beauté. Le portrait tracé par Saint-Simon dans ses *Mémoires* [4], justifie pleinement l'admiration qu'elle excita et les hommages dont elle fut entourée. « Elle estoit, dit-il, belle comme le plus beau jour et vertueuse ; brune avec ces grands traits qu'on peint aux sultanes et à ces beautés romaines, grande, l'air noble, doux, engageant... ; elle surprit la Cour par l'éclat de ses charmes... ; elle avait peu ou point d'esprit. » Mais ce qui valait mieux pour

[1] Acte aux minutes de Tardy, notaire royal à Saint-Jean d'Angely.
[2] *Id.* Inventaire du 10 février 1666.
[3] Dans cet acte d'émancipation comparaissent, devant Armand Maichin, lieutenant particulier à Saint-Jean d'Angely, les représentants des premières familles de la Saintonge : Raymond de Pons, marquis de Thors, Hector de la Mothe-Fouqué, baron de Tonnay-Boutonne, Henri de Comminges, seigneur de Ferrières, Charles de Villedon, seigneur de Magézy, etc., conjointement avec le représentant de Louis de Bassompierre, évêque de Saintes.
[4] Saint-Simon, *Mémoires*, t. II, p. 387.

elle, elle possédait cette élévation de sentiments qui lui fit dédaigner les adulations banales ne s'adressant qu'à sa beauté. C'était au moment où madame de Montespan allait perdre son empire sur le cœur du roi. L'inconstant monarque fut très vivement impressionné par les charmes de mademoiselle de Beauvais, et il n'eût tenu qu'à elle, c'est du moins la princesse palatine qui l'affirme dans ses mémoires, de prendre la place de l'altière *Vasthi*. Mais elle résista à toutes les séductions, et vit, sans regrets, la faveur du roi s'attacher à mademoiselle de Fontanges, qui, comme elle, était dame d'honneur de la duchesse d'Orléans. Parmi les admirateurs d'Uranie de Beauvais, il en fut un qui éprouva pour elle une passion profonde et n'hésita pas à solliciter sa main. C'était le jeune comte de Soissons, fils du prince Maurice de Savoie et d'Olympia Mancini, nièce du cardinal Mazarin.

Les amours du prince furent bientôt connues de toute la cour, et firent d'autant plus de bruit qu'il manifestait hautement la ferme volonté d'épouser mademoiselle de Beauvais. Tout fut mis en œuvre pour entraver son projet : le duc d'Orléans, la duchesse de Carignan, grand'mère du comte de Soissons, sa mère, le duc de Savoie lui-même, interposèrent leur autorité. « Monsieur, écrit madame de Sévigné à sa fille, à la date du 5 janvier 1680, a prié Beauvais de quitter le Palais Royal ; il l'a trouvée dans la chambre de Madame, qui parlait au comte de Soissons; elle est chez madame de Vibraye[1]. » La spirituelle marquise ajoute : « Voilà le vrai moyen de faire que Beauvais épouse ce prince, qui voudra se faire un honneur de ne pas l'abandonner, voyant ce qu'elle souffre pour lui [2]. »

Tout, en effet, fut inutile : en vain l'opposition de la duchesse de Carignan et celle de la comtesse de Soissons furent-elles appuyées par un arrêt du parlement de Paris du 9 août 1679, qui défendait au comte de Soissons et à mademoiselle de la Cropte de passer outre ; un mariage secret les unit, le 12 octobre 1680, dans la petite église de la Folie-Herbault, au diocèse de Chartres. Comme le dit Saint-Simon, « la passion de l'un et l'inébranlable vertu de l'autre firent cet étrange mariage. » Le comte de Soissons avait vingt-trois ans ; il tint son mariage secret jusqu'à ce qu'il eut atteint sa majorité : il fut alors trouver le roi, et obtint facilement le pardon de sa faute : « Le comte de Soissons, écrit Louis XIV, le 25 décembre 1682, à l'abbé d'Estrades, ambassadeur à Turin, vint, il y a deux jours, se jeter à mes pieds et

[1] Lettre de la marquise de Sévigné. — Madame de Vibraye, fille du président Le Coigneux, appartenait à la Saintonge par sa mère, Eléonore de Chaumont, et était alliée à la famille de Pons.

[2] *Ibid.*

me déclarer son mariage avec la demoiselle de Beauvais, me suppliant très humblement vouloir bien permettre qu'elle jouît du rang et des honneurs qui lui doivent à présent appartenir ; et comme l'âge de vingt-cinq ans qu'il a atteint, rend valable ce qu'il a fait, je n'ai pu lui refuser la grâce et en même temps la justice qu'il m'a demandées. Vous vous expliquerez dans ce sens à la duchesse de Savoie, au duc son fils et aux ministres de cette cour, au cas qu'ils vous en parlent [1]. »

Le roi avait bien pu rendre sa faveur au comte de Soissons ; mais la duchesse de Carignan demeura inexorable. Quant à la comtesse sa mère, depuis deux ans elle avait quitté la France, par suite des révélations qui l'avaient compromise dans l'affaire des poisons. Le comte de Soissons se hâta de faire réhabiliter son mariage, qui fut béni solennellement, la nuit du 27 février 1683, en l'église de Saint-Sulpice, par l'illustre archevêque de Cambrai, Fénelon, proche parent d'Uranie de la Cropte [2]. La malignité publique, de nouveau excitée, se donna pleine carrière pour critiquer la disproportion de ce mariage. Madame de Sévigné, dans une lettre à Bussy-Rabutin du 23 décembre 1682, s'égaie en termes très vifs, pour ne rien dire de plus, sur la naïve condescendance du comte de Soissons, qui aurait attendu la reconnaissance officielle de son mariage pour user de ses droits d'époux ; Bussy, de son côté, prodigue à mademoiselle de Beauvais d'ironiques éloges : il voit dans l'empire qu'elle a su exercer sur son mari la preuve d'une rare habileté féminine. Mais doit-on accepter pour juge des délicatesses du cœur l'auteur de *l'Histoire amoureuse des Gaules?* Si le fait avancé par madame de Sévigné est exact, ne peut-on pas l'attribuer à un sentiment d'honneur, exagéré peut-être, qui veut éviter jusqu'à l'ombre du plus léger soupçon ? Dans les cercles moins raffinés, on plaisanta avec encore plus de platitude que de méchanceté, comme l'atteste le quatrain suivant :

Pauvre Uranie ! hélas, tu n'es pas assez sotte,
Pour quitter à regret le nom de ta maison,
En dépit du bon sens sans rime et sans raison,
Un prince savoyard aujourd'hui te *décrotte* [3].

[1] Mélanges du Cab. du Saint-Esprit. vol. 714, f° 866. Non seulement le roi pardonna au comte de Soissons, mais il lui accorda même une pension de vingt mille livres.

[2] Fénelon était fils de Pons de Salignac et de Louise de la Cropte.

[3] Le sel de cette épigramme consiste dans la prononciation du nom patronymique de mademoiselle de Beauvais, dans laquelle on ne faisait point sentir le *p*.

Il est juste cependant de reconnaître qu'Uranie de Beauvais ne manqua pas de défenseurs. Madame Le Camus, peut-être une de ces précieuses qu'a immortalisées Molière, composa en son honneur une allégorie trop longue pour être rapportée ici. Toutes les vertus s'étaient assemblées pour doter Uranie : l'Amour seul avait été tenu à l'écart, aussi se plaint-il amèrement :

Pourquoi lui donner l'air et les traits de ma mère,
Sans qu'elle en ait aussi l'humeur ?
Avec elle jamais je n'aurai rien à faire.
L'honneur lui répondit : vous la verrez un jour
Estimée en tous lieux et surtout à la cour.
Sans vous mesme elle saura plaire :
Par elle je pourrai triompher à mon tour,
Et je sçauroi vous faire taire.
L'Amour chagrin sortit avec fureur
En cédant la place à l'Honneur.
L'honneur resta près d'Uranie
Il l'a toujours depuis fidèlement servie [1].

Cette poésie est un peu comme la chanson du roi Henri :

La rime n'est pas riche et le style en est vieux.

Mais nous l'avons citée moins pour son mérite littéraire que comme preuve du respect et de l'estime qu'en dépit des interprétations malignes de Bussy et de madame de Sévigné, la conduite de la comtesse de Soissons lui avait attirés. Les beaux-esprits ne se contentèrent pas de s'égayer aux dépens de la pauvre fille d'honneur, devenue princesse du sang royal. La calomnie s'en mêla : on fit courir le bruit que son père n'avait jamais été marié et que sa naissance était illégitime. Saint-Simon s'est fait l'écho de cette fausseté, qu'il a tout simplement copiée dans les *Mémoires* de Sandraz de Courtilz dont nous avons déjà parlé. Il n'avait, au surplus, sur la naissance de madame de Soissons, aucun autre renseignement que celui emprunté à ce peu véridique auteur, et il ajoute en parlant d'elle : « Je ne sais où elle fut élevée et où le comte de Soissons la vit [2]. »

Le père du comte de Soissons, Eugène-Maurice de Savoie, avait été gouverneur de Champagne et de Brie et colonel général des Suisses, ce qui était une charge militaire fort importante ; mais, malgré de pressantes sollicitations, le roi ne paraisait pas disposé à la transmettre à son fils. Plusieurs raisons s'y opposaient : d'abord le fâcheux éclat qui

[1] Recueil de vers choisis. Paris, Josse, 1700.
[2] Saint-Simon, *Mémoires*, t. II, p. 387.

s'était fait autour du nom de sa mère dans l'affaire de La Voisin ; en second lieu, le duc de Savoie, après s'être montré longtemps un allié fidèle, commençait à prêter l'oreille aux propositions de Guillaume III et du duc de Bavière, et se disposait à entrer dans la quadruple alliance ; il eût donc été bien impolitique de confier un grand commandement militaire à un prince que des liens de parenté aussi étroits unissaient à la maison de Savoie. Ce sont évidemment là les motifs qui firent refuser au prince Eugène la compagnie de cavalerie qu'il sollicitait, refus qui le décida, ainsi que son frère l'abbé de Savoie [1], à suivre en Allemagne leur cousin le prince de Condé, puis à s'engager au service de l'empereur. Mais s'il était alors difficile de discerner dans ce jeune homme de dix-sept ans, malingre et chétif, qu'on appelait le prince Eugène, un des plus grands capitaines de son siècle, en revanche, son frère aîné, le comte de Soissons, laissait facilement pressentir qu'il n'était point appelé à jouer sur la scène politique un rôle important. C'était, nous n'en pouvons douter, un homme plein de droiture et d'honneur, mais, d'après Saint-Simon, « il avait peu de génie et était fort adonné à ses plaisirs. » Madame de Sévigné lui prête une de ces naïvetés que Molière met dans la bouche de son Bourgeois gentilhomme : « Comment, dit-elle dans une de ses lettres, j'ai fait un sermon sans y penser ? J'en suis aussi étonnée que monsieur le comte de Soissons quand on lui découvrit qu'il faisait de la prose [2]. » Le roi avait donc d'excellentes raisons de ne point confier au comte de Soissons un emploi considérable. Il n'entendait pas cependant le priver des honneurs dus à son rang ; il lui avait déjà accordé une pension de vingt mille livres; en 1688 il le comprit dans la promotion des chevaliers du Saint-Esprit. Le comte, froissé sans doute d'être tenu à l'écart des grandes charges, ne crut pas devoir accepter. « Il refusa, dit madame de la Fayette, parce que son père n'avait pas voulu passer après feu monsieur de Vendôme, et que, comme il estoit mal avec la princesse de Carignan, sa grand'mère, outre que monsieur de Savoye ne l'aimoit pas, cela les aigriroit encore contre lui [3]. » Le roi voulut bien accepter ces singulières excuses, mais elles n'étaient pas de nature à le faire revenir de ses préventions. Enfin, les intrigues de son frère le prince Eugène et de son cousin Louis de Bade décidèrent le comte de Soissons à passer en Allemagne. Il quitta la France en 1695, sa-

[1] Louis de Savoie, qui fut tué en 1683 dans la guerre contre les Turcs. Il menait la vie la plus déreglée, et c'est de lui qu'une grande dame de la cour disait : « Croyez bien qu'avant de damner un homme de cette qualité Dieu y regardera à deux fois. »

[2] Lettre de madame de Sévigné du 12 juin 1680.

[3] *Mém. de la cour de France.* Coll. Michaud, t. XXXII, p. 222.

crifiant ainsi à des éventualités fort incertaines les faveurs que, dans un avenir plus ou moins éloigné, sa naissance et son titre auraient certainement attirées, sinon sur lui, au moins sur ses enfants. La comtesse ne le suivit pas en Allemagne ; elle attendit vraisemblablement que son mari eût obtenu à la cour de l'empereur une situation digne de son rang. Mais, dès ce jour, elle connut toutes les rigueurs de la fortune. En se mettant au service des ennemis de la France, le comte de Soissons avait encouru la confiscation de ses biens, et ces biens étaient considérables, car la duchesse de Carignan était morte en 1692. Pressée par la famille du Bourdet de rembourser les vingt-cinq mille livres stipulées comme condition de la cession de la terre de la Barde en Saintonge, madame de Soissons dut, en exécution d'un arrêt du parlement de Bordeaux du 19 août 1695, abandonner cette terre, dont sa mère et elle avaient joui depuis plus de trente ans. Sa situation serait même devenue très précaire, si la générosité de la princesse Palatine n'était pas venue à son secours. Par brevet du 6 mai 1697, elle constitua au profit de son ancienne dame d'honneur une pension de douze milles livres, qui lui fut payée jusqu'à sa mort.

Le comte de Soissons avait suivi son cousin Louis de Bade au siège de Landau, défendu par Mélac. Il y reçut au bras deux blessures qui nécessitèrent l'amputation, des suites de laquelle il mourut le 14 août 1702. Sa veuve « inconsolable, dit Saint-Simon, et encore belle à surprendre, » malgré ses quarante-huit ans, se rendit à la cour du duc de Savoie ; mais elle y fut reçue plus que froidement, et on lui assigna pour résidence un couvent aux environs de Turin. Elle y demeura jusqu'au moment où le duc, au sujet de quelques propos qu'on l'accusa d'avoir tenus, la fit expulser de ses états et reconduire à la frontière française. Elle écrivit de Grenoble à madame de Maintenon, en la priant de vouloir bien lui permettre de se retirer à Saint-Cyr, et, sans attendre sa réponse, elle s'avança jusqu'à Nemours, tout auprès de la cour, qui était alors à Fontainebleau. Deux mois auparavant, le duc de Savoie et le prince Eugène avaient envahi la Provence et tenté de surprendre Marseille. On s'explique donc parfaitement, dans de semblables conjonctures, l'ordre donné par Louis XIV à la comtesse de Soissons de se retirer dans un couvent de Lyon et de ne pas sortir de cette ville. On peut, à bon droit, s'étonner de l'indifférence du prince Eugène pour sa belle-sœur, et, plus encore, du peu d'attachement que lui témoignait son fils, bien qu'à cette époque il eût plus de vingt ans, et qu'il eût été reçu par le duc de Savoie dans tous ses droits et prérogatives. Peu à peu cependant, la surveillance à laquelle la comtesse de Soissons fut d'abord soumise se relâcha de sa rigueur, et elle obtint de rentrer à Paris. Elle demanda asile aux religieuses

de la rue de Bellechasse, dans le faubourg Saint-Germain. Elle trouva heureusement, dans la famille de Chantérac, les soins et l'affection qui adoucirent l'amertume de l'isolement où elle passa les dernières années de sa vie. Elle écrivait peu de temps avant sa mort au comte de Chantérac : « Je vous félicite d'estre ensemble ; je suis persuadée que le plus grand bien de la vie est une famille unie, remplie de vertus et de mérites, comme vous estes tous… » Puis, après l'avoir entretenu du règlement de ses affaires d'intérêt à Marennes et à Tonnay-Boutonne, elle ajoute cette réflexion qui semble un écho de ses longues souffrances : « Ma triste destinée rend impossible tout ce qui pourrait m'estre utile. » Enfin un passage de cette même lettre nous apprend que, malgré sa vie retirée, madame de Soissons avait encore conservé quelque crédit à la cour : « Ce que le chevalier de Beauvais me mande de vos deux fils me fait faire infidélité à Uranie; faisons-en une bonne religieuse, et dès que votre fils aîné sera en âge de pouvoir soutenir le voyage, je vous le demanderay et luy feray assurement tout le bien que je pourray [1]…» La comtesse de Soissons mourut le 14 novembre 1717, « point vieille, dit Saint-Simon, et encore belle comme le jour [2]. » Son fils Emmanuel de Savoie épousa la fille du duc de Lichtenstein; il n'eut point d'enfants, et sa sœur, mariée au prince de Saxe-Hilburghausen, recueillit seule l'héritage du prince Eugène.

Telle fut la singulière destinée de la dernière descendante des comtes de Marennes. Après avoir été entourée des hommages de la cour la plus brillante de l'univers, après avoir excité, par sa fortune inespérée, les plus ardentes jalousies, elle passa de longues années loin de ceux qu'elle aimait, dans le deuil et dans l'oubli. Peut-être, au milieu des honneurs, comme pendant ses jours d'infortune, regretta-t-elle plus d'une fois le paisible monastère où s'était passée son enfance, et où sa mère avait espéré lui voir couler ses jours. Sa vie est comme partagée en deux parties égales, l'une éclatante et l'autre sombre, et l'on pourrait dire d'elle ce qu'on a dit de ce poète :

Qui fut trente ans digne d'envie
Et trente ans digne de pitié.

D. D'AUSSY.

[1] V. *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, janvier 1856.
[2] Saint-Simon, *Mémoires*, t. IX, p. 335.

COURRIER ANGLAIS

La mythologie comparée a toujours le secret de charmer beaucoup de lecteurs ; elle prête largement aux hypothèses, elle est revêtue d'une sorte de couleur poétique qui a une forte prise sur l'imagination, et lorsqu'elle est traitée par un écrivain distingué d'une manière agréable, le succès est certain. Voilà pourquoi le livre de M. Keary [1] est destiné à être populaire ; le sujet dont il s'occupe est plein d'intérêt et il est écrit avec clarté et avec méthode. Les deux premiers chapitres s'adressent à un public un peu restreint, il est vrai, et l'auteur lui-même n'en conseille pas la lecture à ceux que repoussent les problèmes psychologiques ; mais le reste du volume peut parfaitement se lire indépendamment des considérations préliminaires, et il n'est pas rigoureusement indispensable de savoir a quoi s'en tenir sur le fétichisme, l'anthropomorphisme et le culte de la nature pour lire les récits des traditions légendaires, les fables et les mythes des anciennes populations. Le grand mérite du volume de M. Keary, à nos yeux, consiste d'abord en ce que l'auteur ne se laisse pas entrainer par l'esprit du système, et ensuite en ce qu'il ne traite pas comme des imbéciles ou des hérétiques ceux qui n'admettent pas ses opinions. Les meilleurs chapitres du livre sont ceux qui se rapportent aux populations de l'Europe septentrionale, aux races Teutoniques et Scandinaves.

— La société pour la diffusion de la littérature chrétienne (*Christian Knowledge Society*) publie de temps en temps des manuels où la philosophie, la science, l'histoire et la biographie sont discutés par des auteurs compétents et *religieux*, de telle sorte qu'on peut choisir à coup sûr, dans le catalogue de cette société, des ouvrages, sans avoir à craindre des influences rationalistes, d'un côté, ou, de l'autre, des travaux insuffisants et mal faits. J'ai déjà eu à mentionner quelques-unes de ces publications, et je ne parle pas, on le comprendra sans peine, des traités relatifs aux points distinctifs de l'Anglicanisme. Voici par exemple, sur les origines de la nation anglaise, un volume fort intéres-

[1] *Outlines of Primitive Relief among the Indo-European Races*. By Charles Francis KEARY. London, Longman, 1882, in-8° de 210 pages.

sant dont nous sommes redevables à M. Grant Allen [1], et qui, tout en s'adressant au jeune public des écoles, est infiniment supérieur à la généralité des livres de classe. On pourrait reprocher à M. Allen de faire à la controverse historique une part trop grande dans un traité d'éducation; mais il fallait bien, en définitive, se décider pour la prépondérance Celtique ou Teutonique, et notre auteur se range du côté des Celtophiles ; le tort qu'on peut lui adresser, c'est d'entrer dans des détails qui conviendraient mieux à un ouvrage de longue haleine. Ses remarques sur la langue anglaise sont pleines de justesse et de savoir ; c'est, dit M. Allen, l'anglo-saxon qui en est la base, et qui lui donne son originalité. Pour se convaincre de ce fait, il n'y a qu'à étudier les auteurs chez qui les latinismes abondent, Johnson et Dryden par exemple, et à les comparer avec Sterne, Swift ou Dicken; la différence saute aux yeux.

— Dans maintes brochures plus dignes d'étude que beaucoup de gros in-octavo, M. Hyde Clarke a établi la théorie que, bien avant l'apparition des Celtes et des Teutons, l'Europe fut peuplée par une race d'origine touranienne, et il y a environ douze ans il présenta à la Société des antiquaires une dissertation où, à propos du nom de *Britannia*, il donnait des preuves en faveur de cette idée. Paradoxe, disait-on alors; mais le paradoxe est accepté aujourd'hui, et les ethnologues qui étaient le plus enclins à le révoquer en doute, avouent à l'heure qu'il est que M. Hyde Clarke mérite tout au moins qu'on discute sérieusement les vues dont il assume la responsabilité. Faute de mieux, il propose le mot *Ibérien* pour désigner la population pré-celtique ; mais il a soin de nous dire que ce n'est là qu'un nom provisoire. Ainsi que l'indique le titre de son volume [2], il examine en détail les inscriptions, médailles, monnaies relatives au sujet qui l'occupe, et il prouve, entr'autres choses curieuses, que plus d'une médaille supposée de provenance grecque était d'origine Ibérienne, et que, faute de reconnaître cette origine, les numismates ont inventé des explications qui ne supportent pas l'examen.

— Le livre de M. Walpole [3] compilé d'après des ouvrages plus éten-

[1] *Early Britain, Anglo-Saxon Britain.* By Grant ALLEN, B. A. Published under the Direction of the Committee of General Literature and Education appointed by the Society for Promoting Christian Knowledge. London, Society for Promoting Christian Knowledge. 1882, in-8° de 300 p.

[2] *The Early History of the Mediterranean Populations*, etc., *in their Migrations and Settlements.* Illustrated from Autonomous Coins, Gems, Inscriptions, etc., By Hyde CLARKE, London, Trübner and C°, 1882, in-8° de 240 p.

[3] *A Short History of the Kingdom of Ireland.* By Charles George WALPOLE. London, Kegan Paul, Trench and C°, 1882, in-8° de 590 p.

dus, des collections de documents, papiers officiels, lettres, etc., est trop empreint de partialité pour qu'on puisse le recommander au lecteur. Un grand nombre d'événements qui ont affecté au plus haut degré la destinée de l'Irlande sont esquissés à la hâte; d'autres sont passés sous silence ou mal compris : l'œuvre missionnaire,par exemple, commencée au sixième siècle, et que les Irlandais poussèrent au nord jusqu'à l'Islande et aux Iles Féroë,et au sud jusqu'à la Carinthie, aurait pû être décrite non seulement plus en détail, mais avec beaucoup plus d'exactitude. La meilleure partie de ce livre se trouve dans les tables chronologiques, les cartes et les appendices de pièces justificatives ; parmi celles-ci,on remarquera une liste complète de tous les gouverneurs de l'Irlande,depuis le règne de Henri II jusqu'à l'établissement de l'Union en 1800. Les cartes montrent la distribution des établissements Danois avant l'invasion anglo-normande, celle des conquérants au treizième siècle, les « Plantations » sous les règnes de Marie Tudor, d'Élisabeth et de Jacques Ier. Il y a aussi une liste assez exacte de textes à consulter par ceux qui voudraient étudier l'histoire d'Irlande plus minutieusement.

— Il y a un demi siècle l'Angleterre religieuse ne comprenait rien au scholasticisme, et ce qui pis est, ne voulait rien y comprendre ; les écrivains qui s'occupaient de l'histoire de l'Église s'en tenaient aux idées de Mosheim et de Milner ; ils parlaient de la philosophie du moyen âge comme Boileau et La Bruyère parlaient des trouvères et de l'architecture gothique ; c'est-à-dire qu'ils formulaient des jugements sur des livres et des docteurs dont ils ne savaient pas le premier mot. Si le mouvement inauguré par le Dr Pusey, le cardinal Newman, M. Froude et M. Allies n'avait abouti qu'au résultat de faire mieux connaître la philosophie scholastique, il aurait rendu un immense service, et nous félicitons M. Townsend [1] d'avoir contribué à vulgariser des idées dont on aperçoit le germe dans les écrits de Coleridge, de Hampden, de l'archevêque Trench et du doyen de la cathédrale de Saint-Paul. Non pas que l'ouvrage dont j'ai transcrit le titre plus bas soit irréprochable ; mais les erreurs qu'on y relève ne sont pas fort importantes, et il serait difficile de trouver dans un livre du même format, modeste et destiné au commun des lecteurs, une analyse plus correcte de la théologie de saint Thomas d'Aquin. M. Townsend prend pour point de départ le neuvième siècle et termine avec Gerson.

— Parmi les récentes publications historiques éditées dans la collection du gouvernement, une des plus importantes est le second volume

[1] *The Great Schoolmen of the Middle Ages.* By W. J. Townsend. London, Hodder and Stoughton, 1882, in-8° de 340 p.

des *Monumenta Franciscana* [1]. On y trouve les morceaux suivants : le traité *de adventu minorum in Angliam*, composé par Thomas Eccleston ; une ancienne traduction anglaise de la règle de saint François ; l'*abbreviatio statutorum* des Franciscains réformés, etc., etc. L'introduction des frères mendiants en Angleterre produisit à diverses reprises des conflits tant avec le clergé régulier qu'avec les autres ordres monastiques, et des traces et pièces justificatives de ces disputes ont été recueillies et imprimées par M. Richard Howlett, sous la forme de documents relatifs à l'abbaye de Wesminster. La préface du volume mérite d'être signalée ; elle est rédigée avec beaucoup d'impartialité, et explique tant la popularité dont les Franciscains jouirent que l'animosité dont ils furent l'objet de la part du gouvernement anglais. Le zèle qu'ils déployèrent dans la prédication, le soin des pauvres et des malades, l'enseignement et les fonctions pastorales leur attirèrent le respect et l'affection des gens du peuple, en même temps qu'ils formaient le contraste le plus tranché avec le luxe, la paresse et les mœurs relâchées du clergé séculier. L'annaliste Mathieu Paris est plein de renseignements là-dessus, et il est évident que la réforme introduite par les ordres mendiants eut les meilleurs résultats. Quant aux qualités intellectuelles de ces moines, il faut en tenir un compte sérieux, et les noms de Guillaume d'Ockam, Duns Scot et Alexandre de Hales suffisent à réfuter ceux qui sont habitués à regarder le clergé régulier comme un corps de fainéants et d'imbéciles. Notre éditeur a conduit son travail jusqu'au règne de Henri VIII ; lorsque la suppression des monastères eut lieu, les Franciscains furent les premiers à souffrir, pour la simple raison, ainsi que nous le dit M. Howlett, qu'ils occupaient au moyen âge exactement la même position que les Jésuites plus tard ; ils étaient, en Angleterre, les représentants de la suprématie papale.

— La fameuse question tant de fois débattue sur l'origine du livre de *l'Imitation* a été examinée en Angleterre comme dans tous les autres pays de la chrétienté. M. Kettlewell avait essayé de la résoudre il y a quelque temps déjà en faveur de Thomas à Kempis ; dans le livre qu'il vient de faire paraître [2], il maintient toujours cette opinion, quoiqu'avec moins d'assurance qu'autrefois, et il en vient à conclure que le problème n'est pas encore résolu. Du reste ce n'est plus une difficulté bibliographique dont il s'agit ici, mais un chapitre d'histoire

[1] *Monumenta Franciscana.* Vol. II. *Being a further Collection of Original Documents respecting the Franciscan Order in England.* Edited by Richard Howlett, of the Middle Temple, Barrister-at-Law. London Longman and Co, 1882, in-8° de 370 p.

[2] *Thomas à Kempis and the Brothers of Common Life.* By the Rev. S. Kettlewell. London, Kegan Paul and Co, 1882, 2 vol. in-8°.

ecclésiastique, et, comme le titre de l'ouvrage l'indique suffisamment, nous sommes invités à suivre le développement d'un de ces essais de réforme dans le sein même de l'Église qui eurent lieu au quinzième siècle. Les frères de la vie commune représentaient la tendance mystique et contemplative par opposition au scolasticisme proprement dit, alors sur son déclin, et sans attaquer les abus qu'ils voyaient autour d'eux, ils essayaient de montrer que la vie chrétienne consistait plutôt dans la prière et le recueillement que dans les discussions et les subtilités logiques. M. Kettlewell a écrit sur Gérard, sur Tauler et sur ce qu'on pourrait appeler l'école de Deventer une monographie faite avec soin et dont, sauf certaines réserves, on peut conseiller la lecture. Ce n'est pas un livre de controverse, mais un morceau d'histoire écrit d'après les sources originales, et rempli de détails intéressants. Certains critiques ont reproché à l'auteur de nous représenter dans son portrait de Thomas à Kempis non pas tant l'homme que le moine; cette objection me semble parfaitement ridicule, surtout pour un individu chez qui la vie spirituelle absorbait tout le reste et qui ne connaissait que la méditation au pied de la croix.

—Il n'y a pas encore, que je sache, d'histoire complète de l'Université et de la ville d'Oxford, mais les matériaux ne manquent pas, et M. Macray vient ajouter sa quote part aux trésors de documents qui se trouvent, soit à Oxford même, soit au British museum et aux archives du royaume [1]. Chaque collège, à Oxford et à Cambridge, a son histoire spéciale, et de même qu'autrefois un tableau fidèle de l'Université de Paris aurait compris, comme en un groupe, des esquisses particulières des collèges des Grassins, de Lisieux, etc., etc., ainsi en est-il pour les deux cités scolastiques de l'Angleterre. Le défaut du livre de M. Macray est sa brièveté; ce ne sont pour ainsi dire que des notes, mais ces notes sont fort précieuses, et pourront servir de point de départ ou de centre pour un historien véritable.

— Dans mon courrier de janvier dernier, j'annonçais un volume des *Calendars* relatif à l'histoire intérieure de l'Angleterre pendant l'année 1654; voici la suite de ce travail, c'est-à-dire l'analyse des documents qui se rapportent à 1655 [2]. Cromwell est encore au pouvoir, mais l'inquiétude commence à s'emparer de lui, car il voit s'élever des symptômes de résistance de divers côtés. Le Parlement a refusé par une majorité de deux tiers une mesure tendant à rendre le pro-

[1] *Notes from the Muniments of Magdalen College. Oxford.* By the Rev. W. D. Macray. London, Parker, 1882, in-8° de 200 p.

[2] *Calandar of State Papers. Domestic Series*, 1655. Edited by M. A. Everett Green for the Master of the Rolls. London, Longmans and Co, 1882, gr. in-8° de 480 p.

tectorat héréditaire ; une dissolution est le résultat de cette démarche hardie. Bientôt après le bruit se répand qu'un complot savamment organiséet s'étendant d'un bout à l'autre du pays a été découvert, ayant pour but la Restauration de la famille royale. Afin d'écraser le mouvement, Cromwell a recours aux procédés les plus énergiques ; l'Angleterre et le Pays de Galles sont divisés en onze arrondissements à la tête de chacun desquels est placé un major général jouissant des pouvoirs les plus étendus. Les frais de cette organisation sont payés par les personnes soupçonnées de royalisme ; un impôt de dix pour cent est prélevé sur leurs revenus. Presqu'à chaque page de l'intéressant volume dont je rends compte ici, on voit des preuves des embarras financiers du gouvernement de Cromwell ; il n'a ni argent ni crédit, et le Protecteur se trouve dans l'impossibilité de réduire l'effectif des troupes, parce qu'il est hors d'état de payer les arriérés de la solde des officiers et des hommes sous les drapeaux. L'affaire des Vaudois persécutés occupe sa place dans le *Calendar* : quinze mille livres sterling sont collectées avec enthousiasme pour leur secours, et les royalistes font immédiatement courir le bruit que cette grosse somme est réellement destinée à acheter les services d'un régiment suisse devant servir de gardes-du-corps à Cromwell. Le traité conclu avec la France, traité en vertu duquel Charles II et les membres de la famille des Stuart devaient être chassés des états de Louis XIV, est aussi mentionné, et le volume se termine par la proclamation du 31 octobre 1656, dans laquelle le Protecteur justifia les mesures qu'il avait prises pour assurer la tranquillité publique.

— M. Ingram a écrit un livre très amusant sur un sujet qui remplirait sans peine toute une série de volumes [1] : l'histoire des prétendants au trône commence avec Smerdis le mage, dont Hérodote nous rapporte les aventures, et elle se termine pour le moment avec les comtes d'Albany, dont le dernier mourut il y a dix-huit mois à peine. Entre ces dates extrêmes il y a Lambert Simnel, Perkin Warbeck, Cornelius Evans pour l'Angleterre seulement, Don Sébastien, le faux Démétrius et les aventuriers que notre confrère M. de la Sicotière a fait récemment défiler devant nous. M. Ingram n'a aucune prétention scientifique ou critique ; il n'a pas même essayé d'épuiser son sujet, et les quelques renvois ajoutés par lui aux sources originales ne sont pas toujours exacts ; mais les différents épisodes qu'il a choisis sont traités d'une manière pittoresque et avec beaucoup d'entrain. Il est remarquable que les imposteurs ambitieux qui se rattachent à nos

[1] *Claimants to Royalty*. By John H. Ingram. London, David Bogue, 1882, in-8° de 262 p.

voisins d'outre-Manche, ont presque tous paru au quinzième siècle, sous le règne de Henri VII.

— En parlant du livre de M. Townsend, j'ai dit quelques mots déjà de ce que la section *High-Church* dans l'église anglicane a fait pour étendre les études patristiques ; voici maintenant un ouvrage qui nous fait connaître les origines et le développement du Puséysme lui-même[1]. Il y avait déjà sur ce sujet important diverses monographies, surtout l'*Apologia* du cardinal Newman ; mais le livre dont je parle ici est un travail d'ensemble, écrit avec sympathie par un *clergyman* d'Oxford qui pouvait dire *quorum pars magna fui*, et dont les impressions sont d'autant plus remarquables et dignes de croyance qu'elles nous sont données comme des *impressions*, au courant de la plume, sans méthode, sans la moindre prétention à poser ; livre essentiellement « de bonne foi. »

— M. Willis-Bund vient de publier le tome second de son intéressant ouvrage sur les procès politiques en Angleterre[2]; ce sont en réalité deux volumes très consciencieusement remplis, et extrêmement curieux pour l'histoire des Stuart. Hallam, lord Macaulay, lord Campbell, M. Green sont unanimes à regarder l'espace de temps qui s'écoula depuis l'avénement de Charles II jusqu'à la révolution de 1688 comme une époque scandaleuse, où tout esprit de justice et d'impartialité fut soigneusement supprimé, où les tribunaux étaient animés par le désir de vengeance, où de propos délibéré on avait résolu de punir le plus sévèrement possible ceux qui représentaient l'opinion parlementaire et dissidente, les complices de Cromwell et des *Têtes rondes*. M. Willis-Bund s'est placé au point de vue diamétralement opposé ; il ne saurait, naturellement, nier la rigueur des lois et ordonnances rendues par les agents de Charles II et de Jacques II contre leurs adversaires politiques ; mais il les justifie ou essaie de les justifier ; et il prend comme terme de comparaison les mesures adoptées par le cabinet de M. Gladstone centre les Irlandais. C'est là, disons-le en passant, le défaut du livre de M. Willis-Band ; les allusions politiques aux événements du jour se rencontrent à chaque instant, et préviennent défavorablement le lecteur contre un ouvrage qui, du reste, est très utile et très bien fait, mais imprimé avec une négligence extrême.

[1] *Reminiscences, chiefly of Oriel College and the Oxford Movement*. By the Rev. T. Mozley. London, Longmans, 1882, 2 vol. in-8° ens. de 940 p.

[2] *A Selection of Cases from the State Trials*, Vol. II. Part. I. *Trials for Treason* (1660-1678). Part. II. *Trials for Treason ; The Popish Plot* (1678-1681). By J. W. Willis-Bund. M. A., LL. B., Barrister-at-Law, Professor of Constitutional Law and History, University College, London. Edited for the Syndics of the University Press. Cambridge, at the University Press, 1882, in-8° de 500 p.

— Il y a neuf ans environ, M. Jervis écrivait une histoire de l'Église Gallicane depuis le concordat de Bologne jusqu'à la Révolution. Cet ouvrage témoignait d'une connaissance exacte du sujet et d'une impartialité qu'on ne rencontre pas toujours chez des auteurs anglicans. La suite vient de paraître, et nous nous empressons de l'annoncer dans notre courrier [1]. Ce n'est plus un espace de trois siècles qui forme le cadre du nouveau livre de M. Jervis, mais une période de quelques années seulement, vingt-cinq ans tout au plus. Notre auteur laisse de côté les incidents purement politiques, ainsi la mort de Louis XVI, la guerre de la Vendée, les tragiques épisodes du règne de la Terreur et les exploits militaires de Napoléon ; son but est tout simplement de décrire le côté religieux du mouvement révolutionnaire, et comme l'illustre Burke, il part du principe que la Révolution de 1789, pour qui veut la juger avec soin, n'était pas seulement ni même surtout un événement politique, mais une transformation sociale et religieuse. C'est là aussi, on se le rappelle, l'idée de M. Louis Blanc et de M. Edgar Quinet ; mais M. Jervis arrive à une conclusion tout à fait différente de celle que les deux historiens français ont cru devoir adopter. Les idées de 89, dit-il, ne marquent pas un nouveau point de départ en politique, comme la révolution de 1688 en Angleterre et celle qui détacha les Etats-Unis d'Amérique de la mère patrie ; c'est l'avènement d'une religion nouvelle, d'une nouvelle interprétation donnée à la vie humaine ; et, par un procédé strictement logique, elle voulait s'imposer au monde entier. On trouvera dans le livre de M. Jervis un grand nombre d'appréciations que M. Taine aurait pu signer. Notre auteur, en distribuant ses matériaux, est naturellement amené à adopter une division en deux parties, dont l'une correspond à l'époque révolutionnaire proprement dite, c'est-à-dire depuis 1789 jusqu'au Consulat, tandis que l'autre traite de la restauration du culte par Napoléon. M. Jervis regarde la constitution civile du clergé comme la cause principale de tous les malheurs qui fondirent sur la France, et il prouve cette thèse avec beaucoup de talent.

— M. Théodore Roosevelt est un auteur américain qui a écrit sans trop de partialité l'histoire de la guerre de 1812 entre l'Angleterre et les Etats-Unis [1]; son principal désir, nous dit-il dans sa préface, a été de

[1] *The Gallican Church and the Revolution. a Sequel to the History of the Church of France from the Concordat of Bologna to the Revolution.* By the Rev. W. H. Jervis, M. A. London, Kegan Paul, Trench and Co, 1882, 2 vol. in-8°.

[2] *The Naval War of 1812.* By Theodore Roosevelt. New-York, G. P. Putnam's Sons, 1882, in-8° de 300 p.

publier un ouvrage qui pût être invoqué par les deux côtés, et, jusqu'à présent nous n'avons, sur le sujet qui nous occupe, aucun livre réalisant cette condition. James a réuni une ample collection de matériaux, mais il ne se gêne pas pour montrer son antipathie contre les *Yankees*; de l'autre côté Niles and Emmont sont également disposés à dénigrer les Anglais, et si l'on excepte Fenimore Cooper, il n'y a pas d'auteur américain qui sache se mettre en garde contre l'esprit de parti. M. Roosevelt écrit avec beaucoup de talent et d'animation ; il a eu soin de publier des plans explicatifs des principaux incidents de la guerre, et je crois ne pas m'avancer trop en disant que, pour cet épisode spécial, son livre laisse James bien loin derrière lui.

GUSTAVE MASSON.

COURRIER BELGE.

Depuis notre dernier courrier, la littérature historique belge s'est enrichie de travaux nombreux et importants. On peut signaler dans toutes les parties de notre pays une noble émulation et citer dans chaque province, presque dans chaque ville, bon nombre de savants qui fouillent les moindres recoins de nos annales et compulsent les manuscrits poudreux de nos archives.

L'Académie royale de Belgique tient toujours la tête de ce mouvement. Le haut moyen âge est représenté dans ses publications par une étude du R. P. F. Brabant sur *Regnier I au long col et la Lotharingie à son époque* [1]. L'auteur connaît à fond les sources contemporaines, et, chose rare chez nous, il est parfaitement au courant des résultats acquis par la science étrangère. Il se borne à exposer toutes les questions qui surgissent à propos de son héros ; il discute toutes les solutions qui ont été presentées, et préfère généralement une prudente expectative à des conjonctures souvent gratuites. Il n'est pas étonnant que le R. P. Brabant apporte peu de données absolument neuves sur les problèmes qui se posent devant lui : tous les textes des annales du IXe et du Xe siècle ont été depuis longtemps comparés disséqués, et il est peu probable que des découvertes nouvelles jettent jamais une lumière complète sur cette époque éloignée. Dans ces conditions, nous ne pouvions désirer qu'un résumé clair, précis et complet des points établis et de ceux sur lesquels subsistent des doutes, et nous devons remercier l'auteur de nous l'avoir fourni.

M. Frans de Potter, qui est habitué aux palmes académiques, a obtenu le prix institué par la compagnie pour *l'histoire de Jacqueline de Bavière*, comtesse de Hainaut et de Hollande [2]. L'œuvre du lauréat retrace d'une manière complète l'existence dramatique de cette princesse aussi malheureuse dans sa vie privée que dans sa vie publique; mais nous nous trouvons ici en présence d'un travail de seconde main,

[1] *Mémoires de l'Académie de Belgique*. Collection in-8o, tome XXXI, 1881, 68 p.

[2] *Geschiedenis van Jacoba van Beyern*, 1401-1436. *Mém. Acad. de Belgique*, in-8o, t. XXXI, 1881, 188 p.

qui se contente souvent de reproduire les conclusions de la science moderne et spécialement de l'abbé Hossart et de M. Fr. von Löher.

M. Fr. de Potter et son collaborateur ordinaire, M. J. Broeckaert, ont encore été couronnés pour un mémoire sur l'*Histoire des classes rurales en Belgique* [1]. On y trouve une multitude de faits souvent intéressants, parfois même inédits, mais dont l'importance relative n'est pas suffisamment discutée et dont ne se dégagent pas assez d'idées d'ensemble. Le jury a placé au même rang un second ouvrage émanant de M. V. Brants, professeur à l'Université à Louvain [2] Le cadre est le même ; mais la méthode est toute différente. Ici la question est envisagée de haut et sous tous les points de vue dont elle est susceptible. Peut-être l'auteur ne détermine-t-il pas assez nettement les modifications successives que subit l'état de nos populations villageoises aux différents siècles et apporte-t-il trop peu d'événements comme exemples à l'appui de ses thèses philosophiques, économiques et juridiques. Mais M. Brants domine son sujet, et son plan est parfaitement mûri ; le temps seul, nous paraît-il, lui a manqué pour produire une œuvre définitive. Quand on considère que la vie de nos classes agricoles n'avait jamais été l'objet d'une monographie sérieuse, qu'en un an les concurrents avaient à rechercher des matériaux disséminés et à les condenser en un tout harmonieux, on peut se déclarer hautement satisfait du résultat auquel on est arrivé [3].

— Dans son *procès du chancelier Hugonet et du seigneur d'Humbercourt* [4], M. Ch. Paillard, que la *Revue* a compté au nombre de ses collaborateurs et dont elle déplore la perte récente, suit les chemins battus et ne fait guère preuve d'originalité. Il prétend cependant exprimer des idées neuves, et mettre, le premier, en relief le rôle du roi Louis XI dans ce drame populaire. Le même écrivain est plus intéressant dans sa relation : *Voyage dans les Pays-Bas et Maladie d'Éléonore d'Autriche, femme de François Ier* [5]. Il expose bien les motifs politiques qui amenèrent Éléonore d'Autriche dans nos provinces après le traité de Crépy-en-Valois. Aux termes

[1] *Geschiedenis van den Belgischen boerenstand tot op de eende der XVIIIe eeuw. Mém.Acad. de Belgique*, in-8o, t. XXXII, 1881, 406 p. M. de Potter a encore été couronné pour une histoire de l'Echevinat en Belgique. Elle n'a pas été publiée jusqu'à ce jour.

[2] *Histoire des classes rurales aux Pays-Bas jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Mém. Acad. de Belgique*, in-8o, t. XXXII, 1881, 263 p.

[3] Nous eussions désiré parler ici de *la loi de Beaumont en Belgique*, par M. G. Kurth, mais un compte-rendu spécial de cet ouvrage a déjà été publié dans la *Revue*, t. XXX, p. 667.

[4] *Mémoires de l'Académie de Belgique*, in-8o, t. XXXI, 1881, 87 p.

[5] *Idem*, t. XXX, 1880, 46 p.

d'un article de cette convention, Charles Quint promettait de donner en mariage au duc d'Orléans ou sa nièce ou sa fille. La première devait avoir pour dot le Milanais, la seconde les Pays-Bas. Nul ne peut dire quelles eussent été les destinées de notre pays si une mort prématurée n'eût enlevé le jeune prince français. Au demeurant, il est fort important pour nous de connaître les démarches qu'il fit avec la reine de France, et les sentiments de nos populations à l'égard d'un homme qui pouvait devenir leur souverain. Les érudits français trouveront là des éléments indispensables pour une histoire politique de François I[er]. Ils liront aussi avec fruit l'étude de M. P. Henrard sur *Mathieu de Morgues et la Maison Plantin* [1]. M. P. Henrard, dont les recherches sur Marie de Médicis ont été fort prisées, a eu l'occasion de voir, au Musée plantinien d'Anvers, une série de pièces concernant cet écrivain. Il en a profité pour nous faire connaître un peu plus intimement ce pamphlétaire trop ignoré, même de ses compatriotes.

— Il ne se passe pas d'année que les troubles du XVI[e] siècle ne soient l'objet de vives discussions entre les savants belges. La revue a déjà rendu compte des nombreux travaux contradictoires qu'ont suscité des événements tels que la Pacification de Gand ou des hommes tels que Marnix de Sainte-Aldegonde. En 1881, c'est au sein de l'Académie que les hostilités ont éclaté. Les champions en présence comptent parmi les sommités de la science nationale : M. Kervyn de Lettenhove d'une part, M. Alph. Wauters de l'autre. Pendant la régence de don Juan d'Autriche, un parti protestant, dont le foyer se trouvait à Gand, inondait la Flandre de sa propagande. De son côté, la noblesse d'Artois et du Hainaut avait constitué une ligue pour la défense de la religion catholique. Ses adhérents avaient reçu le nom de Mal-Contents. M. De Decker, répondant à une question mise au concours, a exposé « l'origine et le développement du parti des Mal-Contents et l'influence politique qu'il a exercée. » Son mémoire a été couronné par l'Académie [2]. Mais le jury chargé d'examiner les manuscrits s'était divisé. M. Kervyn de Lettenhove proposait d'accorder le prix au travail dont il adoptait l'ensemble des idées. Son rapport établissait que la loyauté et le véritable amour de la patrie se rencontraient dans le camp fidèle à Philippe II, et que Guillaume d'Orange, en fomentant les dissensions, était avant tout guidé par la préoccupation de ses intérêts personnels. M. Wauters a combattu ces conclusions. Le fondateur de la République des Provinces-Unies

[1] *Bulletins de l'Académie Royale de Belgique*, 2e série t. XLIX, 1880.
[2] Ce travail n'a pas encore paru dans la collection des *Mémoires de l'Académie*. Ne l'ayant pas eu à notre disposition, nous ne pouvons l'apprécier.

est à son avis un grand citoyen mettant par dessus tout le bien public, et un grand patriote s'appliquant avec un désintéressement parfait à délivrer ses concitoyens du joug espagnol qui pesait si lourdement sur eux. Les deux historiens ont été entendus par l'Académie ; chacun a fourni des notes justificatives en faveur de son opinion ; M. Kervyn a répliqué, M. Wauters a riposté [1] et dans cette joute, les deux adversaires ont fait assaut de perspicacité et d'érudition. Au fait, Guillaume de Nassau était d'une versatilité, d'une duplicité telles qu'on peut s'appuyer sur sa correspondance pour lui attribuer toutes les qualités ou tous les défauts.

Le débat semblait terminé quand M. Kervyn de Lettenhove a donné lecture de son étude : *Le Prince d'Orange* [2]. Il arrache tous les voiles, dissipe toutes les équivoques, et accumule, à l'appui de sa thèse, un magnifique faisceau de preuves. Dans cet homme qui, sur le point d'épouser une princesse réformée, proteste à Philippe II de ses sentiments foncièrement catholiques, et qui en même temps écrit au père de sa fiancée, l'électeur de Saxe : « Je laisserai ma femme pratiquer la vraie religion chrétienne de la confession d'Augsbourg ; » dans cet homme qui n'a pas d'édits assez sévères à publier contre les hérétiques d'Orange, et qui n'a pas de termes assez durs pour réprouver les *placards* de son prince dans les Pays-Bas ; dans cet homme qui s'unit à l'étranger pour démembrer le sol national et en assurer une part à sa dynastie, on peut reconnaître une habileté et une persévérance remarquables, mais on doit signaler une politique tortueuse, un langage dissimulé et une volonté inébranlable de parvenir, quels que fussent les moyens employés. Aussi peut-on souscrire au jugement que le cardinal Granvelle portait sur le Taciturne : « Il est dangereux, fin, rusé, tantôt catholique, tantôt calviniste ou luthérien, capable d'entreprendre sourdement tout ce qu'une vaste ambition et une extrême jalousie peuvent inspirer. »

— Passons à une période plus rapprochée et non moins agitée. MM. H. Francotte et Kuntziger ont montré dernièrement combien fut fatale à notre pays l'influence des littérateurs français qui vinrent s'établir dans nos villes au XVIIIe siècle et qui répandirent les doctrines du philosophisme dans nos classes bourgeoises et aristocratiques. Depuis lors M. Ch. Piot a étudié le rôle de deux publicistes, expulsés de Paris et réfugiés à Bruxelles, Maubert de Gouvest et Chevrier [3].

[1] *Bulletins de l'Académie de Belgique*, 3e série, t. I, 1881.

[2] *Bulletins de l'Académie de Belgique*, 3e série, t. II, 1881. Voir dans le même volume la réponse de M. A. Wauters : *La Révolution du XVIe siècle et Guillaume le Taciturne.*

[3] *J.-H. Maubert de Gouvest à Bruxelles. Bull. de l'Académie*, 2e série, t. XLVIII, 1879 ; *François Antoine Chevrier en Belgique.—Id.*, 2e série, L, 1880.

Il nous retrace leurs discordes, leurs intrigues et le succès de leurs publications satiriques. Ces journalistes ne restèrent pas isolés ; ils eurent des successeurs. Bientôt, toutes les institutions furent battues en brèche, et lorsque Joseph II, méconnaissant le péril qui menaçait son trône, eut fourni au peuple des griefs, la Révolution brabançonne éclata. Citons à ce propos une note de M. Juste sur les *Souvenirs historiques de Joseph Walter* [1]. On y fera ample moisson de détails inédits sur la déchéance et la restauration du gouvernement autrichien

— *La Biographie nationale* [2] publiée par les soins de l'Académie a été poussée avec certaine rapidité dans les derniers temps. Il est impossible d'analyser ici les mille notices, parfois bien superficielles et presque toujours écourtées, que contiennent les derniers fascicules livrés au public. Constatons seulement qu'on recherche vainement dans la liste des collaborateurs le nom de plusieurs personnalités que leurs études spéciales mettaient parfaitement à même de participer à cette œuvre. — Puisque nous parlons biographie, signalons dans les publications académiques deux opuscules de mérite : *Les deux Harrewyn graveurs hollandais*, par M. Ch. Piot, et *Bernard Van Orley, sa famille et ses œuvres*, par M. A Wauters [3]. Ces brochures, comme celle de M. A. Pinchart, *Un congrès de peintres en* 1468 [4], nous apprennent beaucoup sur les artistes de nos grands siècles. M. L. A. de Burbure nous fait passer à l'art musical et nous donne un curieux aperçu des mœurs de nos ancêtres [5]. Ne sortons pas de ce domaine sans admirer la patience que M. A. Govaerts a dû déployer pour mener à bonne fin l'*Histoire et Bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas* [6]. Après avoir relevé une erreur de Schmid et de Fétis, qui attribuent à Petrucci de Fossombrone l'honneur d'avoir le premier gravé des caractères pour l'impression des notes, l'auteur passe à l'histoire de tous les maîtres qui s'adonnèrent à la typographie musicale dans les Pays-Bas depuis l'introduction de cet art à Anvers en 1539. La partie bibliographique décrit minutieusement 1415 éditions sorties des presses belges et néerlandaises depuis le XVI[e] siècle jusqu'au commen-

[1] *Bulletins de l'Académie*, 3[e] série, t. I, 1881. Voir aussi dans le compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 4[e] série, t. IX, 1881, le Précis du procès politique de l'avocat Henri Van der Noot, par M. L. Galesloot.

[2] Bruxelles, 1878-1882, t. VI et VII.

[3] *Bulletins de l'Académie*, 3[e] série, t. I, 1881.

[4] *Ibid.*

[5] *Deux virtuoses français à Anvers. Bulletins de l'Académie*, 2[e] série, t. XLVIII, 1879.

[6] *Mémoires couronnés de l'Académie*, collection in-8[o], t. XXIX, 1880, 608 p.

cement du XIX^e.Un grand nombre de ces pièces sont maintenant introuvables ou n'existent plus qu'à un nombre très restreint d'exemplaires.

— M.J. Thonissen, dont les *Etudes sur le droit pénal dans l'antiquité* ont acquis une si légitime renommée, a commencé un vaste travail sur la Loi Salique. Il en a d'abord donné un extrait fort remarquable [1], dans lequel il renverse une proposition de M. Fustel de Coulanges. Ce savant, rompant avec les traditions, avait cru pouvoir affirmer que le mot *Romanus* signifiait, dans le texte de la loi salique, l'esclave affranchi suivant le mode romain. M. Thonissen reprend la thèse ancienne, et établit que *Romanus* avait une acception beaucoup plus large et désignait le Gallo-Romain en général. Cette petite dissertation n'était qu'un prélude. Le docte professeur de Louvain avait résolu d'approfondir la conception primitive du droit criminel des Francs [2]. A l'encontre de ses devanciers, il ne considère que la *lex antiqua* (5^e siècle) et laisse de côté les additions de la *lex emendata* (8^e siècle) rédigée à une époque où la civilisation chrétienne déjà puissante avait profondément mitigé la législation barbare. C'est donc à un point de vue entièrement original que se place l'auteur. Son introduction n'est pas moins neuve : il y étudie la position sociale des agents de l'autorité,des hommes libres,des classes vaincues,des serfs,de toutes les personnes en un mot qui interviennent dans la loi. Le terrain ainsi déblayé, il entre en plein dans le sujet, donne à beaucoup de difficultés des solutions personnelles et reconstitue le code pénal des Francs Saliens, comme il avait précédemment recomposé le code pénal des Hébreux d'après les indications disséminées dans le Pentateuque. Ce magnifique ouvrage est encore loin d'être achevé ; nous pouvons cependant le regarder dès à présent comme un des plus importants qui ait jamais été composé sur la matière.

— Le combat judiciaire,ce débris des législations barbares,était,en Belgique, tombé en désuétude avant la fin du XIV^e siècle. Pourtant M. S. Bormans a trouvé dans un registre aux plaids du souverain bailliage de Namur une provocation en duel datant de 1412. Le juge du temps avait permis aux adversaires de descendre en champ-clos, mais il avait décidé que les champions n'auraient d'autre arme que « bastons de bos, sans fier ni achire. » La querelle se termina d'ailleurs sans effusion de sang. M. Bormans publie le procès-verbal très détaillé du greffier, un curieux état des frais que supportèrent les parties, et y joint un résumé succinct de l'histoire des juge-

[1] *Du sens réel du mot Romanus dans le texte de la loi salique. Bulletins de l'Académie*, 2^e série, t. XLIX, 1880.

[2] *L'organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure pénale de la loi salique*, Bruxelles, 1881, in-4° de 398 p.

ments de Dieu [1]. Enfin, M. A. Rivier se fait l'éditeur d'une série de consultations adressées de 1521 à 1549 au docteur bâlois Boniface Amerbach par Claude Chansonnette [2]. Elle est précédée d'une biographie aussi complète que possible de ce jurisconsulte messin dont on connaissait à peine le nom, et qui fut, comme ambassadeur de l'empereur, mêlé à toutes agitations politiques de la réforme. Sa correspondance attirera l'attention de tous ceux qui aiment l'histoire du droit.

— Au sein de l'Académie, la commission d'histoire instituée « pour rechercher et mettre au jour les Chroniques belges inédites » s'est toujours distinguée par son activité. Le nombre et la haute valeur de ses publications l'attestent assez éloquemment. Mais les travailleurs qui composent cette section ne se reposent point sur leurs lauriers. Leur zèle au contraire semble s'accroître de jour en jour. Six volumes parus, plusieurs en préparation ou en cours d'impression, voilà le bilan de l'année dernière.

M. Alph. Wauters a terminé le sixième tome de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique* (1280-1300) [3]. Il n'est pas nécessaire d'épiloguer sur les inappréciables services qu'un tel répertoire rend à nos historiens. On y a recours à tout instant et avec d'autant plus de fruit que l'authenticité et la date de toutes les pièces y ont été soigneusement contrôlées par un maître critique, que l'analyse des documents est d'une exactitude minutieuse et que l'on trouve sur chacun d'eux tous les renseignements bibliographiques désirables. Nous eussions voulu voir figurer dans cette œuvre les noms des témoins qui assistèrent à la rédaction de ces diplômes. Peut-être nous taxera-t-on d'exigence, mais nous savons par expérience combien les recherches sont parfois pénibles et combien un guide aussi sûr que M. Wauters les eût facilitées. Quoi qu'il en soit, le sixième volume termine la liste des chartes du XIII[e] siècle. A cette époque, les ordres religieux étaient dans toute leur splendeur, les communes à l'apogée de leur puissance, les associations patriciennes entamaient leurs premières luttes avec les petits métiers; dans le plat pays, le servage était aboli ou tout au moins considérablement atténué, l'agriculture, le commerce, l'industrie se développaient dans des proportions inouïes, nos marchands étendaient leurs relations avec les contrées du midi et de l'orient, les arts et la littérature reprenaient leur essor, le luxe pénétrait dans les mœurs et des fêtes magnifiques témoignaient de la richesse de nos bourgeois. A ce moment aussi, de profon-

[1] *Les combats judiciaires à propos d'un appel en champ clos à Namur en* 1412. *Bulletins de l'Académie*, 3[e] série, t. II, 1881.

[2] *Claude Chansonnette, jurisconsulte messin et ses lettres inédites. Mémoires de l'Académie*, in-8°, t. XXIX, 1880, 103 p.

[3] Bruxelles, 1881, in-4°, de CVIII-813 p.

des modifications s'opéraient dans la société : institutions féodales et militaires, magistratures locales, géographie politique, conditions économiques, rien n'échappait à ce mouvement. Dans son introduction, M. Wauters nous donne un aperçu de la situation de la Belgique pendant le dernier quart du XIII[e] siècle et des tendances générales qui s'y manifestaient. On regrette dans ces pages l'absence du souffle chrétien mais il est de notre devoir de signaler cette synthèse du moyen âge, parce que trop souvent on néglige de lire les travaux originaux enfouis dans les épais in-4° de la commission royale d'histoire. D'ordinaire on n'ouvre ces volumes que pour y consulter quelques documents, et l'on accorde à peine un coup d'œil aux préliminaires où le contenu du livre est habilement condensé.

Ce n'est pas assez pour M. Wauters de nous épargner le soin de parcourir les collections diplomatiques; il met en outre à notre disposition les trésors qu'il a découverts dans ses patientes investigations. Les *Analectes de Diplomatique* [1] comprennent déjà cent vingt-deux pièces, embrassant une période de plus de trois siècles (1070-1405). La plupart de ces documents étaient restés inédits jusqu'à ce jour ; quelques-uns avaient été donnés par Butkens, Foppens ou Miræus, mais leur texte était incomplet ou incorrect. L'ensemble de ces actes constitue une source très importante, surtout pour l'histoire du duché du Brabant.

— M. L. Devillers est conservateur des archives de Mons. C'est particulièrement aux annales du Hainaut que profitent ses labeurs. La première partie de son *Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière* [2], contient, au moins en substance, quatre cent vingt chartes, et relève les mandements des princes et de leurs principaux officiers. Signalons, comme modèles, les tables dressées avec un soin méticuleux, et gardons-nous d'oublier deux publications dues au même érudit et se rapportant encore à l'histoire du Hainaut. La première exhume quatorze chartes inédites de Baudouin IV et de ses deux successeurs (1164-1201) [3]; la seconde est une étude sur *le Hainaut depuis la mort de Marie de Bourgogne* (1482-1483) [4]. Elle est accompagnée de quatre-vingt-quatre pièces justificatives.

[1] *Analectes de diplomatique*, I, 40 pièces, 1070-1377. *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. VII, part. II, 82 pièces, 1088-1405, *id.*, 4e série t. VII, VIII.

[2] Bruxelles, 1881, in-4°, 800 p.

[3] *Quelques chartes des comtes de Hainaut, Baudoin IV, Baudoin V et Baudoin VI. Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. VIII.

[4] *Id.*, 4e série, t. VIII.

Le troisième volume de la *Collection des voyages des Souverains des Pays-Bas*, édité par MM. Gachard et Piot [1], concerne surtout Charles Quint. Il renferme une narration de la première visite de l'empereur à ses sujets espagnols (1517-1518) et l'histoire de ses expéditions contre les corsaires de Tunis et d'Alger. Un voyage de la reine Anne au delà des Pyrénées clôt cette série. Le tome IV et dernier est dû tout entier à M. Piot [2]. Il comprend, outre trois itinéraires de ducs du Brabant, le voyage de l'archiduc Albert en Espagne (1598), où Gilles du Faing décrit une grande partie de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne et rend compte des fêtes données en l'honneur du souverain des Pays-Bas, et le journal des voyages de Philippe II (1554-1559) par Jean de Vandenesse, augmenté d'un appendice de trois cent soixante-dix-sept pièces relatives au mariage du roi avec Marie Tudor. Toutes ces relations, enrichies de notes concises, nous initient aux mœurs, aux réjouissances, à la civilisation de l'époque et éclairent bien des points longtemps discutés.

— Pour réunir les 413 documents qui entrent dans le premier volume des *Relations politiques entre les Pays-Bas et l'Angleterre sous Philippe II* [3] et qui embrassent l'espace compris entre l'avènement de ce prince et son départ de notre patrie (1555-1559), M. Kervyn de Lettenhove a dû parcourir les archives de Bruxelles, le *Record Office*, le *British Museum*, les archives de Vienne et de Simancas. Mais si le travail était long et pénible, les résultats en sont inappréciables. M. Kervyn, par la comparaison des correspondances des diplomates anglais et espagnols et des envoyés belges près de la cour de Londres, obtient le tableau complet des relations qui existèrent entre Élisabeth et les chefs du gouvernement ou de la révolution dans les Pays-Bas. Mais l'intérêt de cet ouvrage n'est pas limité à nos provinces; les dépêches publiées ou analysées par notre savant compatriote se rapportent à des événements qui ont exercé une haute influence sur les destinées d'un grand peuple, et à ce titre, leur connaissance est indispensable à tous ceux qui étudient l'histoire générale et surtout l'histoire de la réforme. Philippe II avait épousé Marie Tudor, et le catholicisme, proscrit par Henri VIII, florissait de nouveau dans l'île des Saints. Cependant les protestants étaient nombreux dans le royaume ; chaque jour on découvrait leurs intrigues, leurs complots. Minée par la maladie, la Reine ne devait pas tarder à descendre au tombeau. Philippe, voulant à tout prix conserver à la Grande-Bretagne le trésor de la foi, décida son épouse à désigner

[1] Bruxelles, 1881, in-4° de XXXVII-606 p.
[2] Bruxelles, 1882, in-4° de XLII-770 p.
[3] Bruxelles, 1882, in-4° de XXXIV-630 p.

comme héritière du trône Élisabeth, qu'elle n'avait jamais voulu regarder comme sa sœur. Le roi d'Espagne pensait s'être attaché par les liens d'une reconnaissance éternelle la princesse ambitieuse qui allait ceindre la couronne. Et comment ne l'eût-il pas cru, quand Élisabeth protestait aux ambassadeurs de Philippe qu' « elle voulait du tout en tout soy conformer au vouloir de Sa Majesté, » et qu'elle ajoutait : « Aultrement seroie la plus ingrate personne qui fût oncques [1]. » Mais à peine Marie fut-elle morte que la nouvelle reine changea brusquement de dispositions. Son secrétaire d'État, son « Esprit » comme elle le nommait, Cécil, la poussa à reprendre l'œuvre néfaste de Henri VIII. Philippe II fit ouvrir des négociations en vue d'épouser Élisabeth et d'épargner ainsi un nouveau schisme à l'Angleterre. Mais la mission qu'il avait confiée à ses diplomates échoua ; es novateurs triomphèrent, et bientôt s'ouvrit une atroce persécution religieuse.

Deux précédents courriers ont parlé de la *Correspondance du cardinal de Granvelle* reprise par M. E. Poullet [2]. Chaque année met au jour une partie des papiers de cet illustre personnage. Nous avons aujourd'hui sous les yeux les missives du cardinal pendant les 18 premiers mois de l'administration d'Alvarez de Tolède, duc d'Albe. Dans ce court espace de temps, les événements se succèdent avec une rapidité vertigineuse : arrestation, jugement et exécution des comtes d'Egmont et de Horne, institution du Conseil des troubles, rupture avec l'Angleterre, apparition *des gueux des bois* et pirateries des *gueux de mer*, guerre en Hollande, impôts vexatoires, indignation universelle, tels sont les points saillants de la tragédie dont les Pays-Bas étaient en ce moment le théatre. Les 243 documents reproduits par M. Poullet sont relatifs à tous ces faits. En considérant la profondeur des vues et la sagesse des conseils de Granvelle, on se persuade aisément qu'une longue suite de calamités eût été épargnée à nos provinces si cet homme d'État éminent était resté à la tête des affaires. Il faut joindre à la correspondance de Granvelle *les Documents relatifs à l'histoire du XVI[e] siècle* [3] que le même éditeur a collationnés. Ils ne sont pas nombreux ; mais ils ne peuvent être négligés.

— Indépendamment de ses grands ouvrages, la Commission d'histoire publie, dans un recueil spécial, les communications plus restreintes qui lui sont faites par ses membres et ses correspondants. La collection

[1] Lettre de Christophe d'Assonleville au roi, du 13 novembre 1558, p. 282.

[2] Bruxelles, 1881, in-4° de 679 p.

[3] *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 4[e] série, t. VIII.

de ces bulletins forme une mine de renseignements précieux. Extrayons quelques titres des derniers volumes. M. Gilliots van Severen enrichit l'histoire des *Relations de la Hanse teutonique avec la ville de Bruges au commencement du XVIe siècle* de 25 pièces datant de 1500 à 1533 [1]. M. Ch. Piot, dont nous avons signalé l'an dernier les *Chroniques de Flandre et de Brabant,* a mis la main sur un feuillet détaché du manuscrit d'une des principales relations qu'il a publiées et a pu en combler une lacune [2]. Le même auteur nous met au courant de la correspondance qui s'échangea entre le protonotaire Christophe de Barroso et les conseillers du jeune Charles-Quint [3] au moment où le premier de ces personnages, sous prétexte de négocier plusieurs combinaisons matrimoniales, cherchait à endormir la cour de Lisbonne dans une douce quiétude (1521-1522). Un autre travail du même écrivain permet de contrôler les *Relations véritables,* journal officiel du gouvernement espagnol en Belgique, et le récit qu'elles font des guerres qui ensanglantèrent les Pays-Bas pendant les dernières années du XVIIe siècle [4]. Les chroniques monacales de Forest et d'Heylissem, des rapports aux États, des sentences du grand conseil de guerre nous révèlent les souffrances inouïes qu'éprouvèrent les habitants de nos campagnes dévastées par les armées en présence. Notons encore une *Enquête sur la conduite des fonctionnaires sous le règne de Jean III duc de Brabant* [5]. Dans ces diverses études, M. Piot ne se borne pas à reproduire des textes : il les fait précéder de dissertations approfondies sur les époques que ces documents mettent en lumière [6].

— On est peut-être étonné de ne pas rencontrer ici le nom de M. S. Bormans. Nous ne devons pas en conclure qu'il ait cru pou-

[1] *Ibid.*, 4e série, t. VII.

[2] *Lacune d'une chronique en langue flamande. Compte rendu, etc.*, 4e série, t. VII.

[3] *Correspondance diplomatique entre Charles Quint et le Portugal* (1521-1522). *Compte rendu etc.* 4e série, t. VII.

[4] *Les guerres en Belgique pendant le dernier quart du XVIIe siècle. Compte rendu etc.* 4e série, t. VIII.

[5] *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire.* 4e série, t. IX.

[6] Plusieurs volumes dus à la Commission d'histoire sont actuellement sous presse : le tome VII de la *Table chronologique des chartes et diplômes*, par M. A. Wauters ; le tome II du *Cartulaire des Comtes de Hainaut*, par M. L. Devillers ; l'*Histoire des causes et altérations des Pays-Bas de Renon de France*, par M. Piot ; le *Recueil des documents concernant les relations diplomatiques des Pays-Bas et de l'Angleterre, sous le règne de Philippe II*, tome II, par M. Kervyn de Lettenhove. — D'autres sont en préparation.

voir prendre quelque repos. Bien au contraire ; nous savons qu'il rédige actuellement d'immenses tables de matières pour guider le lecteur au milieu des fables rapportées par Jean d'Outremeuse, et qu'il élabore le plan d'un *Recueil des traités* qui modifièrent l'état de la Belgique au cours des âges. D'ailleurs, si nous abandonnons le terrain de l'Académie, nous retrouverons M. S. Bormans au premier rang des travailleurs. Nous avons déjà parlé du *Cartulaire de Dinant* [1]. La seconde partie, datée de 1881, est beaucoup plus importante que sa devancière. Elle n'embrasse qu'une courte période : trente ans. Mais dans ce court espace, Dinant est perpétuellement menacé par le duc Philippe le Bon, qui songeait à réaliser à son profit l'unité de nos provinces. Chaque journée apporte son sujet d'inquiétude ; aujourd'hui, la cité est abandonnée par l'évêque de Liége Louis de Bourbon, demain, elle le sera par le roi de France Louis XI. La guerre éclate, la bourgeoisie affolée ose insulter le prince héritier de Bourgogne, et bientôt, de cette commune florissante qui avait donné son nom à une industrie célèbre, il ne reste pas pierre sur pierre. Les cent quatorze pièces, inédites ou non, que M. Bormans imprime, respirent parfois la confiance, souvent le désespoir. On sent dans ces actes battre le cœur d'un peuple, et on ne peut les lire sans une émotion profonde.

Du reste, le malheur ne s'abattit pas sur les seuls Dinantais. A peine son père était-il mort, que Charles le Téméraire déclara la guerre aux Liégeois, vainquit leurs milices à Beusthem, entra dans leur ville par une large brèche pratiquée aux murailles d'enceinte, et abolit tous leurs privilèges, toutes leurs libertés. Les fiers communiers bannis, profitant de l'absence de leur vainqueur, rentrèrent à Liége, et y ameutèrent la populace ; mais l'ennemi revint à la charge, écrasa sous le nombre la valeur des rebelles, et après trois jours de meurtre et de pillage la soldatesque effrénée mit le feu aux quatre coins de la cité de saint Lambert. Le pape Paul II avait envoyé un légat, Onufrius, pour fléchir la fureur du duc : le succès ne couronna pas les efforts de ce médiateur ; après de pénibles négociations, il dut revenir à Rome accusé d'avoir voulu monter en usurpateur sur le trône épiscopal de Liége. Onufrius, pour se disculper, raconta la véritable portée de ses démarches. Cet écrit comtemporain a toute la valeur d'une source. M. le Dr Estrup de Copenhague le découvrit à Rome dans l'échoppe d'un bouquiniste, et l'analysa dans les *Annales historiques du Nord* (1828). Depuis, le manuscrit fut malheureusement égaré. La science belge devait pourtant être à même d'employer les révélations

[1] *Cartulaire de Dinant*, t. II, 1450-1482. Namur, 1881, in-8° de 380 p.

d'un des acteurs principaux de ce drame émouvant. M. Liebrecht fut chargé de traduire le travail du savant Danois. M. Bormans, dans *Liégeois et Bourguignons en 1468* [1], ajoute à cette version, avec des notes détaillées, une excellente revue des annales locales et étrangères concernant la terrible catastrophe de Liége au XV[e] siècle.

— La Révolution où s'engloutit, à la fin du XVIII[e] siècle, l'indépendance de la principauté de Liége est l'objet d'une autre publication. Il s'agit des *Papiers de Jean Remy de Chestret* [2], encore un homme politique, intimement mêlé à toutes les intrigues, à toutes les délibérations, un témoin dont la déposition est capitale. Les deux ouvrages dont nous venons de parler, imprimés pour la *Société des Bibliophiles Liégeois*, ont été tirés à quelques exemplaires. Il est regrettable que les membres de ce cercle, pour le vain plaisir de posséder des raretés bibliographiques, n'appellent pas tout le monde à puiser dans leurs trésors, et réservent à un petit nombre de privilégiés des livres qui seraient si utiles à la science.

— Le même reproche ne peut être adressé à la Société brugeoise *l'Émulation*. Ses collections, accessibles à tous, prennent des proportions de plus en plus étendues : elles viennent encore de s'augmenter des *Trois Cartulaires de la Prévôté ou abbaye de Saint Martin à Ypres* [3]. Les cinq cent soixante-huit chartes ou extraits du premier volume contiennent, dans son essence, l'histoire de cette maison religieuse depuis sa fondation (1102) jusqu'en 1364. Saluons les résultats auxquels est arrivée, sans subsides officiels, une association privée qui aura bientôt fini de rassembler tous les documents originaux relatifs aux monastères de la Flandre Occidentale.

— Cette entreprise ne restera pas isolée. Plusieurs grandes œuvres, se rapportant plus spécialement à l'histoire religieuse, sont actuellement en préparation, et si leurs promoteurs tiennent leurs promesses, la Belgique aura édifié des monuments durables à la gloire de l'Église. Les RR. PP. Bollandistes continuent avec ardeur leurs travaux hagiographiques. Le nouveau volume qu'ils joindront bientôt à leur vaste recueil sera consacré aux vies de Saints honorés dans les premiers jours de novembre. Mais là ne se borne pas le zèle de ces savants infatigables. Sous le titre d'*Analecta Bollandiana*,

[1] *Liégeois et Bourguignons en* 1468, par le D[r] ESDRUP. Traduction du danois, publiée avec une introduction par M. Stanislas Bormans. Liége, 1881, in-8° (Publication de la Société des Bibliophiles liégeois).

[2] *Papiers de Jean Remy de Chestret pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise*, publiés par un de ses descendants, t. I. Liége, 1881, in-8° de XXXIX-378 p.

[3] Bruges. 1880, in-4° de 424 p.

ils ont résolu d'éditer une foule de pièces qui avaient échappé à leurs prédécesseurs, ou qui, pour différents motifs, n'avaient pu trouver place dans les in-f° des *Acta Sanctorum* [1]. Au moment où tant de travailleurs fouillent nos archives et nos bibliothèques, tirant de l'oubli nos chartriers et nos chroniques, les disciples de Saint Benoît ne pouvaient rester inactifs. Les traditions de leur ordre, des Martène, des Mabillon, des Bouquet, devaient les exciter et les encourager. Les cloîtres gothiques de Maredsous leur offrent une retraite paisible et solitaire, où l'esprit peut mûrir et mener à de grandioses conceptions. — Dom Gérard Van Caloen en annonce une qui sera digne des vastes travaux de ses devanciers. Dans une brochure-programme [1], il établit la liste des abbayes suivant la règle de Mont Cassin qui ont existé jadis en Belgique et dont l'histoire réunie formera le *Belgica Benedictina*. Puissent les laborieux religieux réaliser leur projet et se mettre à la tête de la renaissance que l'on signale de toutes parts dans l'activité littéraire bénédictine !

— De son côté, M. Claessens, chanoine de Malines, se propose de publier, sous ce titre : *la Belgique Chrétienne* [2], une série d'études où il mettra en relief les éléments de grandeur et de prospérité que notre patrie a empruntés au Christianisme. L'établissement et la propagation de la foi catholique, la fondation des premiers diocèses et les actes de leurs titulaires, l'origine et l'épanouissement des monastères, les relations de l'Église et de l'État au moyen âge, la création de nouveaux évêchés au XVI[e] siècle et leurs annales depuis cette époque, voilà les grandes lignes du plan suivi par l'historien. *Les Civilisateurs chrétiens de la Belgique* [3] (1872) avaient montré réunies en M. Claessens toutes les qualités désirables pour la réalisation d'un ouvrage si difficile. Depuis lors l'auteur n'a plus pris de repos. Il a rédigé une grande partie de son œuvre, et aujourd'hui il nous offre l'*Histoire des Archevêques de Malines* [4], en nous assurant que celle des Évêques d'Anvers est sur le point de paraître, et que plusieurs autres fragments considérables ne tarderont pas à voir le jour. L'histoire des Archevêques de Malines contient, avec la biographie des treize prélats qui ont occupé notre siège métropolitain de 1560 à 1867, un tableau de leurs luttes contre les hérésies et contre les em-

[1] On espère imprimer un volume par an. Au moment d'expédier ce courrier, nous recevons le premier fascicule de cette importante publication. Le temps nous manque pour en donner une appréciation détaillée.

[2] *Belgica Benedictina*. Bruxelles, 1881, brochure de 20 p. in-8°. Insérée aussi dans les *Wissenschaftliche Studien und Mittheilungen aus dem benedictiner Order*. Wurtzbourg et Vienne, 1881, in-8°.

[3] Liége-Malines, 1872, gr. in-8° de 282 p.

[4] Louvain, 1881, 2 vol. in-8° de 392-244 p.

piètements du pouvoir civil, des aperçus sur les principales erreurs des temps modernes et sur la vie religieuse des fidèles aux diverses périodes. Si M. Claessens parvint à parcourir toute la carrière qu'il s'est assignée, il méritera d'être classé avec feu Mgr de Ram, au premier rang de nos historiens ecclésiastiques.

— Une publication qui lui sera du plus grand secours, et qui ne jouit pas d'une vogue proportionnée à sa valeur, est le recueil publié à Louvain sous le titre d'*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*[1]. Parcourez les volumes de cette revue (et c'est chose aisée depuis que les tables complètes de la première série ont été dressées avec soin), obituaires, nécrologes, annales monastiques, extraits de chartriers, visites pastorales, inventaires d'objets d'art, notices sur les églises, les couvents, les institutions, vous donnent mille renseignements inédits pour les annales religieuses de chacune de nos provinces.

— Notre tâche est loin d'être terminée. A défaut d'espace, nous nous sommes bornés à citer les publications académiques, les éditions de sources et quelques travaux relatifs à l'histoire ecclésiastique. Les nombreux ouvrages que nous avons dû cette fois passer sous silence seront examinés dans un prochain courrier.

LÉON LAHAYE.

[1] Louvain, in-8°. Cette revue paraît depuis 1864.

COURRIER ALLEMAND.

La question du *Jus primæ noctis,* depuis 1854, a donné lieu, surtout en France, à une vive polémique : la *Revue*, dans son premier volume, s'en est occupée. Elle vient d'être reprise par le docteur Carl Schmidt, conseiller à l'*Oberlandesgericht* de Colmar en Alsace [1]. L'auteur a consulté plus de six cents imprimés et reçu les communications d'environ quarante spécialistes ; la liste des ouvrages utilisés ne tient pas moins de trente-une pages. C'est assez dire le prix de ce travail ; chaque question est approfondie, les autres auteurs sont cités et critiqués, et cela avec un tel soin que le lecteur peut se former une opinion sur l'ensemble et sur les détails. Des trois chapitres de ce livre : *Exposé critique des théories modernes sur le Jus primæ noctis ; Exposé critique de chaque tradition sur le Jus primæ noctis ; Résumé et conclusion*, le second est le plus important : il passe en revue l'antiquité, — Asie, Afrique, Europe (p. 163-212), — le moyen âge, surtout la France, enfin les temps modernes. La conclusion est que le *Jus primæ noctis* est une invention du XV^e^ ou du XVI^e^ siècle, dont il faut chercher l'origine, soit dans certains faits de l'antiquité qu'on a pris à tort pour des usages, soit dans des récits de voyageurs sur la défloration des fiancées par les prêtres ou les chefs chez les peuples de différentes parties du monde, soit dans l'ignorance du véritable caractère des redevances payées dans la féodalité à l'occasion des mariages. On disait au XVI^e^ siècle que c'était un reste du paganisme, et que le christianisme l'avait aboli : peu à peu on en vint à dire qu'il avait régné au moyen âge dans la plupart des pays de la chrétienté. C'est là une hérésie scientifique : la réfutation du docteur Schmidt est définitive.

[1] *Jus primæ noctis. Eine geschichtliche Untersuchung* von Dr Carl Schmidt. Freiburg in Brisgau, Herder, 1881, gr. in-8o de XLIII-397 p. — Il est bon de noter que l'historien officiel de la franc-maçonnerie, Henri Martin, traite ce droit de *notoriété historique* (*Hist. de France*, 4e édit., t. V, p. 569). Un tel mot classe son auteur. —*Note du traducteur*.

— L'*Histoire de l'Empire d'Allemagne depuis la fin du XIV[e] siècle jusqu'à la Réforme* [1], de M. Théodore Lindner, professeur à Münster, est un ouvrage de premier ordre. La première partie, comprenant deux volumes, a seule paru jusqu'ici : elle traite du règne de Wenzel. Le premier volume se divise en 28 chapitres, suivis de 22 digressions sur des points controversés ; le second volume, en 43 chapitres qui contiennent un grand nombre de communications nouvelles et intéressantes. On ne peut entrer ici dans l'examen particulier de chaque chapitre : ce sont des détails qui intéressent plutôt le lecteur allemand.

— On a souvent remarqué, dans ces derniers temps, l'importance décisive qu'avait eue sur la direction du concile de Constance l'alliance conclue contre la France, le 15 août 1416, à Canterbury, entre le roi des Romains Sigismond et Henri V, roi d'Angleterre. Le rôle joué par Sigismond dans ce changement de politique a été l'objet des appréciations les plus diverses. La questiona a été récemment reprise par le professeur J. Caro : son intéressante étude sur le *traité de Canterbury* [2] s'appuie en majeure partie sur une série de documents déjà publiés par lui dans le 59[e] volume de l'*Archiv für œsterreichische Geschichte* (p. 97-141), sous ce titre : *Extraits de la chancellerie de Sigismond ;* elle est surtout dirigée contre l'écrit du Docteur Lenz : *Le Roi Sigismond et Henri V d'Angleterre.* Cette polémique ne saurait manquer d'exciter en France un vif intérêt

· L'histoire locale n'offre un intérêt général que si elle se rattache à l'ensemble dont elle expose une partie. Tel est le mérite du livre que vient de publier le curé de district Koch sur la ville d'Eschweiler et ses environs [3]. Topographie, antiquités romaines, Eschweiler domaine royal, Eschweiler fief de l'Église de Cologne, environs d'Eschweiler, statistique et généalogie, entre autres sa population du XVI[e] siècle, les armes des familles d'Eschweiler, et, en appendice, vingt chartes, actes et documents en partie inédits : telle est la substance de ce livre. Les digressions, celle notamment qui porte sur les rapports féodaux avec l'Église de Cologne, sont très réussies.

[1] *Geschischte des deutschen Reiches vom Ende des vierzehnten Jahrhunderts bis zur Reformation von Prof.* D[r] THEODOR LINDNER. Erste Abtheilung : *Geschichte des deutschen Reiches unter König Wenzel.* Braunschweig, 1875-1880, 2 vol. gr. in-8° de XV-436, et XIX-545 p.

[2] *Das Bündniss von Canterbury. Eine episode aus der Geschichte des Constanzer Concils,* von J. CARO. Gotha, Perthes, 1880, in-8° de VIII-120 p.

[3] *Geschichte der Stadt Eschweiler und der benachbarten Ortschaften* von H.-H. KOCH, Divisionspfarrer in Frankfurt a. M. I Theil : *Die Ortsgeschichte.* Eschweiler, St-Peter u. Paul Verein, 1882, gr. in-8° de VIII-192 p.

— *Don Antonio de Acuña*, telle est la nouvelle surprise que nous devons à l'infatigable historien Constantin de Höfler, professeur et conseiller à Prague. C'est un complément de son ouvrage sur le Pape Adrien VI; il se rattache étroitement à son autre livre, *L'Insurrection des villes de Castille contre Charles Quint* (Prague, 1876)[1], dans lequel on trouve tant de détails nouveaux et le redressement de tant d'erreurs. Les mouvements qui agitèrent alors l'Espagne sont peu connus : la religion y était mêlée à la politique ; comme en Allemagne, des moines y prêchaient contre l'ancien ordre de choses ; le prolétariat se remuait dans les villes ; la haute noblesse favorisait le mouvement ou ne s'y opposait pas. Antonio de Acuña, évêque de Zamora, était l'âme de ces troubles. Léon X l'appelait le Luther espagnol. La situation du personnage montre assez l'importance de son histoire. Elle se divise en cinq chapitres : Don Antonio, évêque de Zamora ; Rapports de Don Antonio avec la Junte d'Avila et la Révolution ; Don Antonio à la tête de la Révolution ; Marche de Don Antonio sur Tolède ; il devient capitaine général du Royaume ; La Catastrophe du 23 mars 1526 : Don Antonio est exécuté à Simancas. Suivent des rapports inédits en espagnol, du 29 avril au 4 mai, sur les violences d'Antonio à Tolède. L'auteur établit de nombreux parallèles avec Luther. Comme l'*Histoire d'Adrien VI*, ce nouveau livre déplaira aux protestants : l'auteur s'y attend, et sans doute il s'en fait gloire.

— *L'histoire des agissements de Pack*[2], du docteur Stephan Ehses, intéresse l'histoire de la Réforme. On sait quels trouble suscita en 1528 la fable d'une alliance des catholiques pour la destruction des protestants : les protestants eux-mêmes sont d'accord pour en reconnaitre la fausseté. Mais on ne savait si la charte apocryphe qui l'avait fait naître, était l'œuvre spontanée du docteur Pack, ou si c'était le landgrave Philippe de Hesse qui la lui avait inspirée. C'est ce point que le docteur Ehses cherche à mettre en lumière. Sa dissertation comprend trois chapitres : *Histoire des agissememts de Pack ; Recherche critique sur l'authenticité, l'auteur et le but de la charte d'alliance de Breslau; Les Réformateurs de Wittenberg*. Il a tiré des archives de Würzbourg de nouveaux résultats. Mais ses louanges pour Léopold de Ranke sont inadmissibles dans leur généralité. D'ailleurs le travail

[1] *Don Antonio de Acuña genannt der Luther Spaniens. Ein Lebensbild aus dem Reformations-Zeitalter. Aus grösstentheils unbekannten spanischen Quellen bearbeitet*, von Dr Constantin Ritter von Höfler. Wien, Braumuller, 1882, gr. in-8o de xii-120 p.

[2] *Geschichte der Pack'schen Händel. Ein Beitrag zur Geschichte der deutschen Reformation*, von Dr Stephan Ehses. Freiburg in B., Herder, 1881, gr. in-8o de iv-280 p.

est bien écrit : mérite d'autant plus précieux que la matière était plus rebelle. C'est un premier livre qui contient pour la carrière littéraire de l'auteur les plus belles espérances.

— *La correspondance de Sleidan* [1], le principal historien de la Réforme, est une publication importante du docteur Baumgarten, professeur à Strasbourg. Malgré toutes ses recherches, l'éditeur n'a pu réunir que 182 lettres écrites par Sleidan ou à lui adressées. La plus grande partie a été trouvée à Vienne : c'est la correspondance que Sleidan entretint dans ses dernières années avec Gaspard Nidbruck. Dans ses éclaircissements, le docteur Baumgarten étudie les rapports de Sleidan avec le cardinal du Bellay, son ambassade en Angleterre, la composition de ses *Commentarii de statu religionis Carolo V imperatori*. Tout cela est instructif, mais écrit au point de vue protestant, notamment l'injuste critique des appréciations du professeur Lampschulte sur les *Commentarii*. Sous cette réserve, l'édition est excellente.

— *La Correspondance du Landgrave Philippe de Hesse avec Bucer* [2] a plus d'importance encore que celle de Sleidan. Elle est tirée par M. Max Lenz des archives de Marbourg. Nous n'en avons encore que le premier volume: c'est le cinquième de la collection publiée depuis quelques années par l'administration prussienne des archives d'État. Ce volume va de 1529 à 1541. On y remarque, entre autres choses, de nouveaux détails sur la scandaleuse bigamie de ce Philippe que ses partisans ont surnommé le *Magnanime*, et sur la trahison du chevalier bavarois Léonhard de Eck à l'égard du parti catholique. A la suite de la correspondance, viennent quatre morceaux de l'éditeur sur Bucer et les Anabaptistes Hessois, le mariage en second (*Nebenehe*) du Landgrave Philippe, les tentatives des États d'Allemagne pour l'union politique et religieuse (1539-1546), et les négociations de Worms.

— De nouveaux documents sur la chute de Wallenstein continuent toujours à paraître[3]. Ce sont aujourd'hui deux volumes d'actes inédits, publiés par M. Hermann Hallwich. Ces actes se rapportent aux dernières années de Wallenstein, et sont surtout intéressants au point de vue militaire. Ils sont puisés aux archives d'État et aux archives du

[1] *Sleidan's Briefwechsel*, herausgegeben von HERMANN BAUMGARTEN. Strasbourg, Trubner, 1881, in 8° de XXXI 335 p.

[2] *Briefwechsel Landgraf Philipp's des Grossmüthigen von Hessen mit Bucer*, herausgegeben und erläutert von MAX LENZ. Erster Theil. Leipzig, Hirzel, 1880, in 8° de LIII-542 p.

[3] *Wallenstein's Ende Ungedruckte Briefe und Acten*, von HERMANN HALLWICH. Leipzig, Duncker und Humblot, 1877, 2 vol. in 8° de LVII-631 et CLXXXII-565 p.

ministère de la guerre à Vienne ; en Bohême, aux archives comtales de Waldstein et aux archives publiques. Il est regrettable que l'éditeur se soit trop réduit au rôle de copiste : son introduction mérite d'être lue.

— A côté de sa grande *Histoire de la guerre de trente ans*, encore inachevée, le professeur Gindely publie une histoire populaire de la même guerre en trois parties, dont deux ont paru cette année [1]. La première a pour titre spécial : *La Révolte de Bohème et sa punition* (1618-1621) ; la seconde : *La guerre basse saxonne, danoise et suédoise jusqu'à la mort de Gustave Adolphe* (1622-1632). L'auteur met à profit ses longues recherches, encore inédites, notamment sur Wallenstein et sur une conspiration espagnole, inconnue jusqu'ici, contre la vie de Gustave Adolphe (p. 257). Quant au sac de Magdebourg, il en décharge Tilly, et démontre la culpabilité de Falkenstein et des habitants.

— *La vie de Jean a Lasco* [2], par M. Hermann Dalton, touche à l'histoire de Pologne, d'Allemagne et d'Angleterre pendant la Réforme. Elle comprend trois parties : *Jean a Lasco catholique chez lui ; Jean a Lasco protestant en Allemagne et en Angleterre; Jean a Lasco protestant dans son pays.* L'ouvrage est d'un protestant, qui ne cite que rarement les auteurs catholiques. Sa connaissance de la langue polonaise lui a permis d'utiliser de nombreux documents. On peut lui reprocher souvent un ton de prédicant plutôt que d'historien, un trop vif enthousiasme pour son héros, et des lacunes regrettables : trop peu de détails, notamment, sur le retour de la Pologne au catholicisme.

— L'excellent ouvrage de M. Opitz sur Marie Stuart [3], se termine avec le second volume, qui vient de paraître. A propos du premier, nous reprochions à l'auteur de ne point citer ses sources : les citations se trouvent dans le tome second. Toutefois elles sont courtes. Quoique protestant, M. Opitz se pose en apologiste de la malheureuse reine. C'est aussi l'attitude du protestant Bekker dans son remarquable ouvrage : *Marie Stuart*, *Darley* (et non *Darnley*), *Bothwell* [4]. Quoique ses recherches aient été commencées dans l'intention de prouver la

[1] *Geschichte des dreissigjährigen Krieges*, in drei Abtheilungen, von ANTON GINDELY. Prag, Tempsky, 1882, 2 vol. de XII-267 et VIII-282 p.

[2] *Johannes a Lasco. Beitrag zur Reformationsgeschichte Polens, Deutschlands u Englands*, von HERMANN DALTON. Mit Portrait. Gotha, Perthes, 1881, gr. in 8° de XXVII-377 p.

[3] *Maria Stuart nach den neuesten Forschungen dargestellt*, von THEODOR OPITZ. Zweiter Band. Freiburg in Brisgau, Herder, 1882, in 8° de IV-432 p.

[4] *Maria Stuart Darley. Bothwell*, von Dr ERNST BEKKER, durch ein Vorwort eingeführt von W. ONKEN (*Giessener Studien auf dem Gebiet der Geschichte I*). Giessen, Ricker, 1881, in-8° de XI-387 p.

culpabilité de Marie, M. Bekker déclare formellement qu'avant le meurtre de Darley il n'y eut entre elle et Bothwell aucun rapport criminel.

— Le second et dernier volume de l'*Histoire des États de l'Eglise*[1], par M. Moritz Brosch, vient de paraître : la tendance protestante y est plus sensible que dans le premier. L'auteur prétend démontrer l'impossibilité du pouvoir temporel : l'État de l'Église est une monstruosité politique. La thèse lui est d'autant plus facile à soutenir qu'il ignore les plus grands ouvrages catholiques et qu'il puise surtout aux sources vénitiennes. Ces sources ont de la valeur, mais elles sont d'une partialité dont il ne tient pas compte. Quant à son ignorance de la littérature catholique, elle est impardonnable : à propos du rôle des Papes dans la guerre de la succession d'Espagne, pas un mot de l'ouvrage de Klopp ! A propos des rapports des Papes avec le Piémont, pas un mot de celui du cardinal Hergenröther ! Même silence à l'égard de tant de travaux publiés dans les *Historisch-politische Blätter* de Munich. A l'inverse, de larges emprunts sont faits à la littérature anticatholique. Dans le dernier chapitre, consacré à la chute du pouvoir temporel, l'auteur perd jusqu'à la dignité de l'historien. Il admet toutes les fables, comme le cas Mortara ; il calomnie Pie IX ; il compare l'État de l'Église avec les Électorats ecclésiastiques d'Allemagne. Depuis la nouvelle attitude du prince de Bismarck dans cette question, il est à croire que M. Brosch modifierait ce chapitre.

Dr Louis Pastor.

Innsbruck, août 1882.

[1] *Geschichte des Kirchenstaates* von Moritz. Brosch. Zweiter Band : *Die Jahre* 1700 *bis* 1870. Gotha, Perthes, 1882, gr. in 8° de xi-469 p.

CHRONIQUE.

Sommaire : Un peu de théorie. Quatrième causerie : *De la tradition orale et des monuments non écrits.* — Prix décernés par l'Académie française. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Prix Gobert. Concours des antiquités nationales. Lectures et communications. — Académie des sciences morales et politiques. Prix décernés. Prix proposés. Communications. — Comité des travaux historiques. Questions proposées aux sociétés savantes. — Le Salon bibliographique. — Publications récentes ou en préparation. - Nécrologie : M. de Champagny, M. Dareste de la Chavanne, le R. P. Gagarin.

Nous aborderons aujourd'hui, en nous attachant toujours à suivre les pas du P. de Smedt, la question de l'autorité qu'il convient d'attribuer à la *tradition orale*. Mais nous commencerons par distinguer soigneusement de la *tradition historique naturelle*, la *tradition dogmatique surnaturelle*, dont l'Église catholique est dépositaire, avec un privilège d'infaillibilité dont toutes les attaques de l'incrédulité ne sauraient ébranler le fondement divin, consistant dans les promesses de Jésus-Christ, contre lesquelles aucun effort soit de la puissance, soit de l'intelligence humaine, n'a jamais prévalu et ne pourra jamais prévaloir. La *tradition orale naturelle* appelée aussi *vulgaire* ou *populaire*, peut être définie « la relation d'un fait par des témoins seulement médiats et de beaucoup postérieurs au temps où se place ce fait, les témoins immédiats et contemporains du fait, et même les témoins intermédiaires, par lesquels la connaissance en a été transmise, demeurant absolument inconnus. » Il faut remarquer que cette tradition vulgaire ne change pas de nature pour avoir été fixée plus tard par écrit. Le P. de Smedt rapporte à ce propos le passage suivant de Daunou, passage dont l'exactitude est d'ailleurs seulement relative : « Les traditions passent successivement par trois états distincts. D'abord elles ne sont que des récits qu'un père fait de vive voix à son fils, ou qu'une génération, composée de plusieurs familles, transmet à la génération suivante..... Le second état des traditions commence au moment où ces notions historiques, vraies ou fausses, pures ou altérées, donnent lieu à des usages domestiques ou publics, le fixent par des cérémonies, des coutumes, des institutions civiles ou religieuses, s'introduisent même dans le langage, s'attachent à des expressions communes, et contribuent à former le vocabulaire. Dans leur troisième et dernier état, elles sont représentées par des signes

quelconques, emblèmes, images, écriture hiéroglyphique ou alphabétique, registres enfin, mémoires ou annales. Il peut arriver même qu'elles soient recueillies, écrites, publiées par des étrangers. C'est ainsi que l'ouvrage d'Hérodote nous tient lieu des traditions de plusieurs peuples antiques, et qu'il en est pour nous le premier et le plus ancien fonds. Que tôt ou tard on ait fini par écrire les récits traditionnels, cette circonstance, sans laquelle nous ne les connaîtrions pas aujourd'hui, n'en change point la nature...; il n'y a toujours là originairement que des transmissions orales plus ou moins prolongées. »

Le P. de Smedt estime que l'autorité de la *tradition orale naturelle* peut être à peu près assimilée à celle de la *renommée* ou *rumeur populaire*. « Des deux côtés, dit-il [1], même foule innombrable de témoins intermédiaires entièrement inconnus, généralement d'accord sur la substance des faits, mais souvent très opposés entre eux dès qu'on vient aux détails ; des deux côtés aussi, même ignorance quant à la qualité des témoins primitifs ; enfin, des deux côtés, même expérience d'une multitude de cas où la nouvelle propagée s'est trouvée véritable, et d'une multitude d'autres où elle a été complètement démentie. Eh bien ! supposons un homme prudent qui a le plus grand intérêt à savoir exactement ce qui ce passe dans un pays lointain, et apporte un soin minutieux à s'en informer. Que fait-il, lorsqu'il apprend par la rumeur publique un événement important qu'on dit s'y être accompli ? Accepte-t-il de confiance tous les détails qui lui parviennent par cette voie ? Ou, au contraire, n'y prête-t-il aucunement l'oreille ? Ni l'un ni l'autre. Il recueille avidement les récits divers qu'on colporte, il les compare, il voit sur quels points ils s'accordent, sur quels points ils sont en divergence. Cependant il ne se hâte pas de conclure. Il suspend son jugement; il tâche de se procurer les rapports officiels ; il écrit à ses amis qui sont sur les lieux pour obtenir d'eux des nouvelles certaines, la confirmation des faits sur lesquels on s'accorde, la solution des difficultés qui naissent au contraire des versions discordantes. Le caractère des personnages chargés des rapports officiels est-il tel qu'il n'ose se fier à eux ? lui est-il impossible de correspondre avec ses amis, parce que les communications sont interrompues par la guerre ou pour toute autre cause ? en un mot, se trouve-t-il réduit aux seules informations de la rumeur publique ? il restera indéfiniment dans l'état de doute et se contentera d'une probabilité plus ou moins forte, jusqu'à ce qu'il trouve le moyen de mieux s'éclairer. Pourquoi n'agirions-nous

[1] *Études religieuses*, etc. 4e série, t. V, 1870, p. 82 et suiv.

pas de même en présence d'une tradition populaire ? N'a-t-elle pas les mêmes droits à notre attention, et n'avons-nous pas vis à vis d'elle les même motifs de défiance ? Ce secours n'a-t-il pas mis souvent des critiques sagaces sur la voie de découvertes importantes auxquelles ils ne seraient jamais parvenus par le seul moyen des monuments écrits ou figurés ? Et, d'un autre côté, ces critiques n'ont-il pas eu à constater, en étudiant des documents historiques, le mélange singulier et, s'il est permis de parler ainsi, capricieux, de vrai et de faux qui se rencontre à chaque pas dans les traditions populaires ? Ceux qui sont tant soit peu au fait des résultats obtenus par les restaurateurs de l'histoire ancienne de l'Orient et des magnifiques travaux de M. J. B. de Rossi sur les catacombes romaines, n'hésiteront pas à répondre affirmativement. Il serait donc également téméraire, et de ne tenir aucun compte des traditions orales pour s'en rapporter uniquement aux témoignages écrits et aux monuments contemporains, et d'ajouter à ces traditions une foi entière, à la seule condition qu'elles ne soient pas en contradiction formelle avec d'autres données de l'histoire, sans en recevoir d'ailleurs aucune confirmation. Jamais elles ne seront par elles-mêmes un fondement suffisant pour établir avec certitude la vérité d'un fait historique, à moins qu'il ne s'en rencontre plusieurs *de sources diverses*, dont l'accord ne peut s'expliquer que par l'existence de ce fait ; mais elles serviront de point de départ à des recherches fécondes, et quelquefois elles nous donneront de certaines énigmes historiques une explication que nous aurions vainement cherchée dans les écrits du temps. Souvent aussi, elles nous feront découvrir dans ceux-ci des détails précieux, que nous n'y aurions jamais remarqués, tant la mention en est brève ou obscure, mais dont le sens nous est éclairci et en quelque sorte révélé par elles. Recueillons donc avec soin les traditions populaires des différents pays et des différentes époques, comparons-les entre elles, examinons-en la valeur à la lumière des autres renseignements acquis par la science ; et lorsque cette lumière nous fera complètement défaut, ayons la patience d'attendre qu'elle nous soit apportée par de nouvelles découvertes, nous contentant jusque-là de la probabilité quelconque qui résulte de la tradition. Ce sera le moyen de ne rien perdre de nos richesses, sans nous exposer à en exagérer l'importance et à les rendre suspectes en y mêlant des pièces de mauvais aloi. »

Il est deux règles que l'on présente quelquefois comme de bons guides pour la critique dans l'appréciation de l'autorité des traditions populaires, et que le P. de Smedt ne trouve pas suffisamment sûres. L'une de ces règles recommande de tenir pour vraie la substance des

faits rapportés par ces traditions, en rejetant ou en tenant pour douteux les détails de ces faits et leurs circonstances accidentelles. Il est juste de reconnaître que cette règle se trouve exacte dans un grand nombre de cas. Mais il en est beaucoup aussi, dit le P. de Smedt, où la substance même du fait n'a d'autre fondement que la naïve hardiesse de l'imagination populaire. Parmi les curieux exemples qu'a rapportés de ces erreurs le savant jésuite[1], nous citerons une curieuse légende thuringeoise, « dont la première trace saisissable apparaît en 1584, mais qui ne tarda pas à se répandre par toute l'Allemagne et à trouver du crédit même chez les plus respectables historiens ; aujourd'hui encore, bien de braves Allemands ne doutent pas de son entière vérité. Vers 1227, un comte de Gleichen s'en alla guerroyer en Palestine, à la suite de son suzerain, le landgrave de Thuringe. Après maint beau fait d'armes, il y tomba au pouvoir des Sarrasins. Réduit à la dure condition d'esclave, le preux chevalier traînait douloureusement le poids de sa misérable existence, lorsque son heureuse étoile le mit sur le chemin de la fille du sultan. Celle-ci fut frappée de la bonne mine du captif, et ayant été informée de sa noble origine, elle se prit d'amour pour lui, tellement qu'elle n'eut plus d'autre pensée que de briser ses fers et de l'avoir pour époux. Bref, elle fit tant et si bien qu'un jour, après treize ans d'absence, on vit arriver au château de Gleichen le noble comte, accompagné de sa libératrice. Grande allégresse au manoir seigneurial, comme bien l'on peut penser ; force témoignages d'admiration et de reconnaissance prodigués à l'illustre étrangère. Mais, hélas ! au milieu de la joie générale, se révéla pour elle un obstacle à la réalisation de ses vœux, obstacle imprévu dont son compagnon de fuite avait probablement oublié de l'avertir, préoccupé qu'il était avant tout de se tirer des mains des mécréants. Le comte était marié, et sa femme vivait encore, toujours fidèle à la mémoire de l'époux qu'elle croyait avoir perdu. Celui-ci était trop bon chrétien et trop bon mari pour s'arrêter à la pensée d'une union criminelle. D'un autre côté, il lui était dur d'abandonner l'héroïque jeune fille à qui il devait la liberté et qui avait tout quitté pour le suivre. Dans son embarras, il ne vit rien de mieux que d'exposer le cas au Saint-Père, qui était pour lors Grégoire IX. Le bon Pape se laissa attendrir au touchant récit de ses aventures, et leva toute difficulté en lui accordant, en 1240 ou 1241, une dispense qui lui permettait d'épouser la princesse musulmane, tout en conservant sa première femme. Il poussa même la bienveillance jusqu'à envoyer à la fiancée un bijou, qu'on montrait encore au

[1] *Études religieuses*, etc., vol. cité., p. 84-86.

XVII[e] siècle. Le mariage se fit, et s'il fallait croire la légende jusqu'au bout, le comte vécut ensuite de longues années avec ses deux femmes, sans que jamais le plus léger nuage de jalousie soit venu troubler la bonne harmonie entre elles. Veut-on savoir maintenant ce qui a donné lieu à cette romanesque histoire ? Tout simplement une pierre tumulaire, sur laquelle était représenté un chevalier entre deux figures de femme : l'une de celles-ci portait une coiffure d'une forme singulière et parsemée d'étoiles et de perles. Cette coiffure a été, aux yeux du peuple, un indice manifeste de l'origine orientale de celle qui en a été parée, et il ne lui en a pas fallu davantage pour réunir autour de cette donnée tout l'échafaudage de la légende. Le monument est très probablement celui d'un comte de Gleichen, mort en 1494, après avoir épousé successivement deux femmes, bien entendu sans devenir bigame. »

L'autre règle, dont le P. de Smedt réduit aussi la valeur, est celle qui recommande de tenir pour équivalant à un témoignage certain les traditions populaires relatives à un fait éclatant, public, qui a eu nécessairement un grand nombre de témoins, quand ces traditions ont été universellement admises pendant un laps de temps considérable, et que pendant tout ce temps il ne s'est élevé contre elles aucune réclamation, même de la part de ceux qui avaient tout intérêt à les contredire et qui étaient le plus à même de le faire. « Rien de plus facile, dit le savant critique, que de justifier cette règle par des considérations *a priori*. Elle pourra même sembler plutôt trop sévère qu'indulgente. Et cependant, prise dans sa généralité, elle ne peut tenir contre le témoignage de l'histoire. Celle-ci nous montre des faits absolument et évidemment faux, pour lesquels cependant se réunissent toutes les susdites conditions. » Le P. de Smedt cite à ce propos la fameuse tradition sur la papesse Jeanne, dont Jean Hus put se servir au concile de Constance comme d'un argument contre l'autorité pontificale, sans qu'aucun des Pères ou des théologiens du concile élevât la voix pour la nier, quoiqu'il ne fallût pas de bien laborieuses recherches pour démontrer la complète fausseté de cette écœurante histoire. Le P. de Smedt, d'ailleurs, notons-le bien, ne veut pas dire qu'une tradition populaire réunissant les conditions ci-dessus énumérées doive être, malgré la règle en question, considérée comme *fausse*, mais seulement que ces conditions seules, indépendamment de tout autre motif de crédibilité et de l'étude intrinsèque du fait ainsi transmis, ne suffisent pas pour élever ce fait d'une *probabilité* plus ou moins grande jusqu'à la *certitude historique* proprement dite.

Les faits historiques essentiellement liés avec la tradition dogmatique de l'Église universelle, faisant corps avec cette tradition, participent de la certitude absolue dont le divin fondateur du christia-

nisme a fait le privilège surnaturel du dépôt commis jusqu'à la fin des siècles à la garde vigilante et à l'infaillible interprétation de Pierre et de ses successeurs. Les traditions historiques des Églises particulières ne participent assurément point à ce privilège. Mais ne doit-on pas pourtant leur reconnaître une valeur tellement supérieure à celle des simples traditions populaires, qu'elles s'élèvent presque, par elles-mêmes et par elles seules, jusqu'à la certitude historique? Quoiqu'il faille, en tout état de cause, ne jamais mépriser à la légère aucune de ces traditions, mais au contraire les conserver, les recueillir, les étudier avec le plus grand soin, et, si la piété y est vraiment intéressée, les traiter toujours, dans la pratique, avec le plus grand respect, néanmoins, en théorie et dans la rigueur d'une méthode vraiment scientifique, le P. de Smedt ne pense pas qu'elles aient droit à autre chose qu'à la valeur d'une probabilité plus ou moins forte selon les cas, même quand elles ont été consignées depuis longtemps dans des documents écrits et dans des livres liturgiques, à moins qu'elles ne répondent dans une mesure suffisante aux deux conditions que le savant religieux formule en ces termes[1] : « D'abord que, depuis la génération témoin des faits jusqu'à l'apparition de ces mêmes faits dans les traditions d'une Église, celle-ci ait été organisée et administrée selon toutes les règles ; en second lieu que, pendant le même laps de temps, son clergé ait été tellement composé qu'on ne puisse aucunement le suspecter d'avoir rien admis à la légère, rien dénaturé... Lorsque les deux conditions indiquées se trouvent réunies, les traditions ecclésiastiques acquièrent une importance très considérable, même pour la connaissance des faits de beaucoup antérieurs à l'époque où l'on peut constater leur existence. Elles devront quelquefois être mises presque au même rang que les documents contemporains et publics. Du reste, on pourra, dans une certaine mesure, attacher cette importance à toutes celles qui se sont transmises dans des conditions analogues. » Les exigences du P. de Smedt au sujet des traditions, même ecclésiastiques, paraîtront peut-être bien dures à un certain nombre d'esprits; mais il n'est pas douteux que la juste réaction qui a eu lieu de notre temps contreles excès rationalistes de la critique janséniste des deux derniers siècles, est, suivant la pente humaine, tombée elle-même dans des excès fidéistes auxquels le moment paraît venu de poser des bornes. Nous ne devons pas en effet oublier que si la tradition, même purement humaine, est un instrument de vérité, le *traditionalisme* est une erreur, et, après tout, le *fidéisme* ne peut pas plus prétendre aux privi-

[1] *Études religieuses*, etc.,vol. cité.,p. 77-78.

lèges de la foi, que le *rationalisme* n'a droit aux égards qui sont dus à la raison.

Nous dirons seulement un mot des documents historiques appartenant à la classe des *monuments non écrits*. On appelle de ce nom tous les objets matériels faits dans les siècles passés et qui nous sont parvenus : édifices, tombeaux, meubles et ustensiles, vêtements, armes, statues, tableaux, sceaux, monnaies, médailles, etc. Les questions relatives à l'authenticité et à l'interprétation de ces monuments sont la matière de sciences spéciales, auxiliaires de la critique historique : *archéologie*, *numismatique*, *sphragistique*, etc. En ce qui concerne la valeur des conclusions historiques qu'on en peut tirer, l'appréciation de leur autorité doit être faite selon des règles analogues à celles que l'on suit pour les documents écrits, non seulement, ce qui va de soi, quand les objets en question portent quelque inscription gravée, mais aussi quand ils offrent la représentation figurative, en forme de sculpture ou de peinture, de l'événement ou du personnage dont ils sont destinés à conserver le souvenir. Cette représentation, en effet, équivaut au témoignage écrit de ceux qui ont fait exécuter ces objets. Quand, ce qui est très fréquent, les monuments de ce genre ne conservent directement par aucune représentation le souvenir d'aucun fait, on peut néanmoins en tirer par le raisonnement les plus précieux renseignements sur les mœurs, les institutions, les croyances des peuples anciens. Mais alors ce mode d'investigation semble se rattacher plutôt à une nouvelle catégorie des procédés de la critique historique : celle où, désirant apporter de nouveaux indices aux renseignements fournis par les témoignages extérieurs et directs, ou en l'absence de ces témoignages, elle scrute la nature propre et pèse la vraisemblance interne des faits qu'elle examine, celle aussi où, appliquant à la science historique toutes les ressources de la logique, elle conclut hardiment du connu à l'inconnu, et se donne carrière dans le champ noble et périlleux de l'induction et de la conjecture.

L'Académie française a maintenu, cette année, le grand prix Gobert à M. A. Chéruel pour son *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* et pour le premier volume de son *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*. Elle a maintenu le second prix à M. Berthold Zeller pour ses deux ouvrages : *Richelieu et les ministres de Louis XIII* (1621-1624) ; — *Le Connétable de Luynes, Montauban et la Valteline*. — Elle a réparti le prix Thérouanne entre M. Forneron pour son *Histoire de Philippe II*, M. le comte de la Ferrière pour son *Introduction à la publication des lettres de Catherine de Médicis*, et

M. le comte de Luçay pour son ouvrage intitulé : *Les Secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV*. Nous mentionnerons encore, comme se rapportant aux études d'histoire, les récompenses accordées, sur la fondation Marcelin Guérin, à M. Charles Yriarte, pour son ouvrage intitulé : *Un condottière au XVe siècle*, à M. Ernest Daudet, pour son *Histoire des conspirations royalistes du Midi*, à M. Emile Bos, pour son ouvrage intitulé : *Les Avocats au Conseil du Roi*, à M. l'abbé Fabre, pour son ouvrage sur *la Jeunesse de Fléchier ;* — sur la fondation Bordin, à M. Vandal pour son étude sur *Louis XV et Élisabeth de Russie*, et à M. G. Pallain pour la publication de la *Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne;* — sur la fondation Montyon, à M. Albert Duruy pour son livre intitulé : *L'Instruction publique et la Révolution*, à M. Frédéric Masson, pour son étude sur *le marquis de Grignan*, à M. Victor Guérin, notre savant collaborateur, pour son ouvrage sur la *Terre Sainte*.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le grand prix Gobert à M. Paul Viollet, pour sa publication des *Établissements de Saint Louis*, avec une ample et importante *Introduction*. Elle a décerné le second à M. Frédéric Godefroy pour le premier volume de son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. — La Commission des antiquités nationales a établi ainsi l'ordre de ses récompenses : la première médaille a été décernée à M. J. Guiffrey pour son étude sur *la tapisserie en France ;* la seconde à notre savant collaborateur M. Antoine Héron de Villefosse et à M. l'abbé H. Thédenat pour le premier volume de leur publication intitulée : *Cachets d'oculistes romains*, la troisième à M. Kohler pour son *Etude sur la vie latine de sainte Geneviève*. La première mention a été accordée à M. Héron pour sa publication intitulée : *Œuvres de Henri d'Andeli ;* la seconde à M. Charles Molinier, pour son étude sur *l'Inquisition dans le Midi ;* la troisième à M. Perroud, pour son ouvrage intitulé : *Les Origines du duché d'Aquitaine;* la quatrième à M. de la Chauveluvs pour son étude sur *les Armées des ducs de Bourgogne ;* la cinquième à M. Fierville pour sa publication de *Documents sur Philippe de Commynes ;* la sixième à M. d'Hermansart pour son étude sur *les Corporations de Saint-Omer*. — Parmi les lectures et communications faites à l'Académie, nous signalerons les suivantes. Dans les séances des 2 et 9 juin, M. Ch. Robert a achevé la lecture de son mémoire sur Gondovald et les monnaies à l'effigie de Maurice Tibère. — Dans la séance du 9, M. Miller a donné lecture d'une notice sur l'ouvrage d'Élien intitulé : *Histoires variées*, où se trouvent les plus curieux renseignements sur le prix des denrées et qui est de nature à faire la lumière

sur cette partie de l'état économique de l'antiquité. — Dans la séance du 16, M. de Grandmaison a fait une communication au sujet de chartes découvertes dans des reliures de registres de l'état civil du département d'Indre-et-Loire. Ce sont des pièces volées, on ne sait par qui ni quand, au dépôt des archives départementales : elles ont appartenu à l'abbaye Saint-Julien de Tours, et se rapportent généralement au derniers tiers du x^e siècle. M. de Grandmaison est parvenu à reconstituer douze chartes entières, de 940 à 984. L'une d'elles porte une signature en grec. Il faut féliciter le savant archiviste du département d'Indre-et-Loire d'avoir si fructueusement suivi l'exemple donné par M. J. Delaville le Roulx et par M. Gauthier, greffier du tribunal de Loches, qui ont antérieurement retrouvé et reconstitué d'anciennes chartes par des procédés analogues. — Dans la séance du 23, M. Oppert a repris la lecture de ses études sur les textes chaldéens nouvellement découverts par M. de Sarzec. — Dans les séances des 23 et 29 juin, et dans celle du 7 juillet, M. Aubé a lu un mémoire sur *Polyeucte*, dans lequel il s'est proposé d'établir, par la discussion des documents contemporains des persécutions, que ce martyr a eu, quoi qu'on en ait dit, une existence historique certaine, et que, plusieurs chrétiens de ce nom ayant été martyrisés, il y a lieu de rechercher quel est celui d'entre eux que Corneille a choisi pour héros de sa tragédie. S'appuyant sur les *Actes du martyre de Polyeucte*, texte conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, M. Aubé estime que Polyeucte a dû être martyrisé entre 250 et 260, sous le règne de Dèce ou de Valérien. — Dans les séances du 12 et du 21 juillet, M. Halévy a communiqué le résultat de ses études sur les inscriptions chaldéennes rapportées de Mésopotamie par M. de Sarzec. M. Ledrain a communiqué des observations sur l'une de ces inscriptions dans la séance du 12. — Dans les séances des 21 et 28 juillet, M. Le Blant a donné lecture d'un travail sur *Les Chrétiens dans la société païenne aux premiers âges de l'Église*. — Dans la séance du 4 août, M. Egger a communiqué à l'Académie quelques observations sur une inscription funéraire d'Athènes que M. Komnanoudis, correspondant de l'Institut, vient de publier dans le dernier fascicule de l'*Athenæum*. Cette inscription se compose d'une liste de soldats morts dans diverses guerres, dont la date se place dans les trente ou quarante années qui précèdent la guerre du Péloponèse, et de distiques en l'honneur de ces soldats. Elle présente de l'intérêt pour les historiens en trois points principaux : 1° par sa date et par certains caractères archaïques, notamment dans les distiques qui la terminent ; 2° pour quelques noms propres de citoyens athéniens, qui rappellent des victoires récentes de leur patrie, comme chez les Romains le surnom *Africanus* rappelait les victoires des Scipions sur les Carthaginois : 3° comme nouveau témoignage, après

quelques autres déjà connus, de l'attention patriotique des Athéniens à faire figurer sur les marbres des tombeaux les noms des guerriers morts pour la patrie, tandis que dans les oraisons funèbres prononcées sur les tombes, ce fut longtemps l'usage de ne pas les nommer, et d'honorer leur dévouement par des éloges d'un caractère tout à fait général, sans signaler aucun d'eux par la mention spéciale de son nom. Dans la séance du 18 août M de la Blanchère a lu un mémoire sur les *Djédar,* monuments situés à l'entrée des hauts plateaux qui s'étendent au sud du Tiaret, sur la Djébel Ladjdark et le Kendrat Héraoui. Ils sont au nombre de dix, divisés en deux groupes. Chaque monument consiste en une pyramide à base quadrangulaire, posée sur un soubassement carré en pierre de taille. On y pénètre par une porte pratiquée dans la face Est de la pyramide, et à laquelle on accédait par une avancée qui pouvait s'y relier par un pont volant. Dans l'intérieur est un système de galeries et de salles, parfois assez compliqué. Les dimensions de ces pyramides sont très variables. La plus grande avait 34 mètres de hauteur et 45 mètres de côté à la base. Leur technique annonce le temps du Bas-Empire. On remarque sur l'une d'elles une inscription de l'époque des Sévères. L'ornementation des portes rappelle les motifs usités du IVe au VIIIe siècle. On y rencontre de nombreux emblèmes chrétiens, tels que christs, poissons, lampes, colombes, tous assez mal exécutés. L'un de ces monuments renferme deux salles décorées de peintures, qui offrent les caractères du Ve et du VIe siècles. Suivant toute probabilité, les Djédar sont les tombeaux d'une dynastie indigène catholique, puissante dans la Mauritanie césarienne vers le Ve et le VIe siècles. On ne saurait guères fixer d'une façon certaine l'époque de son avènement et de sa chute. Son centre paraît avoir été le Sersou et Tiaret. Sous cette dynastie indigène, un grand État catholique et romain se maintint indépendant des empereurs de Constantinople, entre les Vandales et les nomades païens de Gétulie, dans la Mauritanie césarienne. On peut conjecturer qu'elle a dû, comme vassale des Romains, régner avant l'invasion des Vandales et, comme alliée des Byzantins, durer jusqu'à la venue des Arabes. Les Djédar auraient été bâtis successivement pendant cette période. Deux princes mentionnés par Procope, Méphanias et son fils Massonas, qui régnait en 534, appartiennent très probablement à cette dynastie Ce Massonas est sans doute le même prince qui est désigné sous le nom de Masuna dans une inscription d'Altara, où, à la date de 508, il figure avec le titre de *Rex gentium Maurorum et Romanorum.* — Dans la même séance M. Heuzey, à propos des monuments de M. de Sarzec, a fait à l'Académie une communication sur les *ruines de Tello,* où se trouvent de très précieux vestiges de la période primitive de l'art chaldéen. —

Dans la séance du 25 août, M. Delaunay, au nom de M. Romanet Du Caillaud, a lu une étude sur la loi *Julia Norvana*, relative aux divers modes d'affranchissement en usage à Rome. Ce travail est une discussion approfondie de la date de cette loi, qui paraît être l'année 670 avant Jésus-Christ.— Dans la séance de 1er septembre, M. Lenormant a soumis à l'Académie une série de photographies exécutées par M. le capitaine d'état-major Marmier, d'après les cathédrales de Spionto et de Termoli, dans la Pouille. La première de ces églises date de la fin du xe siècle ou du commencement du xie, avant la conquête des Normands. Son architecture est un mélange des plus curieux des influences byzantine et arabe. La cathédrale de Termoli, qui non seulement n'a jamais été décrite, mais n'est même signalée jusqu'ici nulle part, date du pontificat de Pascal II, au commencement du xiie siècle. Une inscription en nomme l'architecte, *Johannes Grimaldi*. L'influence du roman français et particulièrement bourguignon est manifeste dans cet édifice. — Dans la même séance, M. Halévy a lu un mémoire intitulé : *De l'immortalité de l'âme chez les peuples sémitiques*. Plusieurs savants se sont demandé si les peuples sémitiques croyaient à l'immortalité de l'âme. Leur doute à cet égard se fonde sur ce que le mot par lequel les Hébreux désignaient l'âme signifie également *souffle*. Mais faut-il en conclure que l'âme n'était, dans leur pensée, que le souffle ? Tous les témoignages de l'histoire, dit M. Halévy, seraient en désaccord avec une semblable conclusion. Nous en avons un exemple dans le soin avec lequel les prophètes proscrivent les pratiques nécromanciennes, auxquelles les Juifs étaient si enclins. Ces pratiques avaient évidemment pour mobile la croyance à une seconde vie, puisqu'elles consistaient à offrir des sacrifices aux morts et à les interroger sur l'avenir. M. Halévy cite ensuite un certain nombre de monuments et d'usages des Assyriens et des Phéniciens, qui prouvent que ces peuples croyaient aussi à un monde surnaturel, où les âmes des morts se perpétuaient après la vie terrestre.

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix du Budget à M. Achille Luchaire. La question proposée était la suivante : *Histoire du pouvoir royal et des institutions françaises sous les premiers Capétiens jusqu'à Philippe-Auguste*. Elle a partagé le prix Bonjour entre MM. Léon Lallemand et Gustave Schelle. La question à traiter était l'*Histoire des établissements de charité avant et après 1789 en France*. Le sujet à traiter pour le prix Bordin était l'*Origine de la pairie en France*. Le prix n'a pas été décerné, mais une récompense de 2,000 francs a été accordée à M. Alfred Levesque. Le prix Halphen a été décerné à M. Maggiolo pour ses travaux sur l'histoire de l'enseignement primaire. Parmi les sujets proposés par l'Aca-

démie nous signalerons la question remise au concours pour le prix du Budget de 1884 : *les origines et le caractère de la chevalerie et de la littérature chevaleresque.* L'Académie a mis au concours pour le même prix en 1885 la question suivante : « Examiner quels furent les caractères distinctifs de la politique de Charles V : par quels moyens ce prince sut reconstituer la puissance royale et faire respecter son autorité sans recourir aux procédés de gouvernement qui étaient en usage sous ses prédécesseurs et qui se renouvelèrent après lui. » Le prix Rossi de 1885 sera décerné au meilleur mémoire sur le sujet suivant : « Les corporations d'arts et métiers en France et dans les principaux États de l'Europe. Exposer sommairement leur origine, les diverses phases de leur développement, les causes de leur décadence. Étudier les inconvénients et les avantages qu'elles pourraient avoir aujourd'hui ; si elles seraient favorables ou défavorables aux progrès industriels, quelle action elles pourraient exercer sur les conditions du travail. » — L'un des prix Bordin de 1884 sera décerné sur le sujet suivant, prorogé de 1880 : « Les grandes compagnies de commerce. Indiquer brièvement les origines des compagnies de commerce et des corporations commerciales avant le XVI^e^ siècle ; exposer l'organisation et l'histoire des compagnies privilégiées fondées depuis le XVI^e^ siècle en vue du commerce extérieur dans les principaux États de l'Europe, et notamment en Hollande en Angleterre et en France ; discuter les principes économiques sur lesquels elles étaient fondées ; rechercher les résultats qu'elles ont obtenus pour elles-mêmes, et l'influence, utile ou nuisible, qu'elles ont pu exercer sur le commerce de leur propre nation et sur le développement général de l'industrie et du commerce dans le monde. » — Parmi les lectures et communications faites à l'Académie nous signalerons les suivantes. Dans les scéances du 17 et du 24 juin et dans celle du 29 juillet, M. Paul Pont a lu un mémoire de M. le vicomte d'Avenel sur le *budget de la France sous Louis XIII.* — Dans les séances du 15 et du 29 juillet, M. Rocquain a lu un travail sur le *mouvement d'opposition contre Rome et les premiers vœux de réforme sous les pontificats de Grégoire IX et d'Innocent IV.*

Voici le programme des questions destinées à être traitées au Congrès des Sociétés savantes en 1883, tel qu'il a été définitivement arrêté par le Comité des travaux historiques :

I. — Section d'histoire et de philologie. — 1° Quelle méthode faut-il suivre pour rechercher l'origine des noms de lieu en France ? — Quelle est la valeur des résultats déjà obtenus dans cette recherche ? — 2° A quelles époques, dans quelles provinces et sous quelles influences les villes neuves et les bastides ont-elles été fondées ? — 3° Histoire des milices communales au moyen âge. —

Date de l'organisation des milices communales et de l'introduction du tiers état dans les armées royales. — Autorité des magistrats municipaux sur ces milices et conditions de leur recrutement. — Mode de convocation, nature et durée du service auquel elles étaient assujetties. — Transformations des milices communales au commencement du XIV^{e} siècle ; levées en masse ou appel de l'arrière-ban ; substitution de l'impôt à la prestation des sergents. — Origine et organisation des confréries d'archers et d'arbalétriers. — Institution, organisation, recrutement et rôle militaire des francs-archers de Charles VII à François I^{er} (1448-1521). — Faire connaître par les documents dans quelles conditions se firent la levée et l'organisation des milices provinciales à partir de 1668 et quel rôle ces milices eurent dans les guerres du règne de Louis XIV et de Louis XV. — 4° *Pèlerinages.* Quelles routes suivaient ordinairement les pèlerins français qui se rendaient en Italie ou en Terre-Sainte ? — 5° Signaler les documents antérieurs à la fin du XV^{e} siècle qui peuvent faire connaître l'origine, le caractère, l'organisation et le but des confréries religieuses et des corporations industrielles. — 6° *Rédaction des coutumes.* Documents sur les assemblées qui ont procédé à cette rédaction, soit pour les coutumes générales, soit pour les coutumes locales, et sur les débats qui se sont élevés devant les Parlements à l'occasion de l'homologation desdites coutumes. — Rechercher dans les archives communales ou dans les greffes les coutumes locales qui sont restées inédites. — 7° *États provinciaux.* Documents inédits sur les élections des députés, l'étendue des mandats, les délibérations, les pouvoirs des députés et l'efficacité de leur action. — 8° Conditions de l'éligibilité et de l'électorat dans les communes, les communautés et les paroisses, soit à l'occasion des offices municipaux, soit pour la nomination des délégués chargés des cahiers des doléances. — 9° Quelles additions les recherches poursuivies dans les archives et dans les bibliothèques locales permettent-elles de faire aux ouvrages généraux qui ont été publiés sur les origines et le développement de l'art dramatique en France jusqu'au XVI^{e} siècle inclusivement ? — 10° Signaler les documents importants pour l'histoire que renferment les anciens greffes, les registres paroissiaux et les minutes de notaires. — 11° Histoire des petites écoles avant 1789. Principales sources manuscrites ou imprimées de cette histoire. — Statistique des petites écoles aux différents siècles ; leur origine, leur développement, leur nombre dans chaque diocèse et dans chaque paroisse. — Recrutement et honoraires des maîtres et des maîtres adjoints. — Condition matérielle, discipline, programme et fréquentation des petites écoles. — Gratuité et fondations scolaires;

rapports entre la gratuité dans les petites écoles et la gratuité dans les universités. — Livres employés dans les petites écoles. — 12° Quelles villes de France ont possédé des ateliers typographiques avant le milieu du XVIe siècle? Dans quelles circonstances ces ateliers ont-ils été établis et ont-ils fonctionné ?

II. — Section d'archéologie. — 1° Signaler les documents épigraphiques de l'antiquité et du moyen âge, en France et en Algérie, qui ont été récemment découverts ou dont la lecture comporte des rectifications. — 2° Quels sont les monuments qui, par l'authenticité de leur date, peuvent être considérés comme des types certains de l'architecture en France avant le milieu du XIIe siècle? — 3° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments des (plan, voûtes, etc.) — 4° Quels sont les monuments dont la date, attestée par des documents historiques, peut servir à déterminer l'état précis de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge? — 5° Signaler les œuvres de la sculpture française antérieures au XVIe siècle qui se recommandent, soit par la certitude de leur date, soit par des signatures d'artistes. — 6° Signaler et décrire les peintures murales antérieures au XVIe siècle existant encore dans les édifices de la France. — 7° Étudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfévrerie en France pendant le moyen âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer. — 8° Quels sont les monuments aujourd'hui connus de l'émaillerie française antérieurs au VIIIe siècle.

En parlant à nos lecteurs, dans notre dernière *Chronique*, de l'assemblée générale de la Société bibliographique, nous nous étions abstenu de leur faire connaître le *Salon bibliographique*, nouvellement ouvert par cette Société dans le magnifique local qu'elle occupe maintenant, et qui lui permettra de donner plus d'ampleur à la croissance des diverses branches de l'œuvre qu'elle a entreprise. En y réfléchissant, nous estimons aujourd'hui que notre réserve était excessive, et nous n'hésitons pas, non seulement à leur signaler, mais encore à leur recommander spécialement et vivement le *Salon bibliographique*, destiné à servir comme de centre et de point de réunion à tous les hommes d'intelligence et de cœur qui, sans distinction d'origine, de nuance philosophique ou de couleur politique, ne séparent pas les intérêts de l'orthodoxie religieuse et des saines doctrines sociales, des progrès et de la diffusion de la méthode scientifique et de la haute culture intellectuelle. La place considérable que la Société bibliographique a toujours fait dans ses préoccupations aux études d'histoire, et en particulier aux antiquités chrétiennes et aux antiqui-

tés nationales, est la mesure de la place qui leur sera donnée dans le nouveau *Salon*, où se rencontrent déjà, comme le prouve la liste de ses fondateurs et de ses premiers membres, beaucoup d'hommes distingués dans la science et dans les lettres, avec les représentants les plus éminents de la haute société française. Les conférences qui y seront prochainement inaugurées feront encore mieux ressortir le caractère scientifique et littéraire,et en particulier historique, du *Salon bibliographique*, attesté déjà par l'hospitalité qu'il donne à la *Conférence d'études historiques*, veritable pépinière de jeunes érudits chrétiens, dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs, et à ce *Comité historique franco-russe*, récemment fondé pour la recherche et l'étude des documents relatifs à l'histoire de l'émigration française en Russie durant la période révolutionnaire. Le cabinet de lecture et la bibliothèque aunexées au Salon, et qui ont profité des relations littéraires et des riches collections de la Société bibliographique, offrent dès aujourd'hui aux travailleurs des ressources infiniment précieuses, et dont nous ne doutons pas qu'un nombre de jour en jour plus grand d'érudits et d'hommes du monde voudront et sauront profiter [1].

Parmi les publications récentes ou en préparation, nous signalerons les suivantes. Le *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, émanant du Comité fondé par l'heureuse initiative de S. E. le cardinal Guibert, paraîtra le 1er janvier 1883. Plusieurs travaux complètement achevés sont entre les mains du comité de rédaction. Nous citerons l'*Etat du diocèse de Paris en 1789*, par l'abbé Dufour; *les Charniers de l'Eglise de Paris ; le Charnier de Saint-Séverin*, par le même ; *le Cimetière mérovingien découvert à Montmartre*, par M. Rohault de Fleury ; *Gozlin*, par M. l'abbé O. Delarc. Nous citerons encore parmi les travaux en préparation : *Etude sur saint Ceraune et le cinquième concile de Paris*, par M. l'abbé Vigneron ; *les Curés et les confréries de la paroisse Saint-Eustache de 1223 à 1789*, par M. l'abbé Konig ; *Histoire de monseigneur de Juigné, archevêque de Paris*, par M. l'abbé de Madaune ; — *Histoire de l'église Saint-Laurent*, par M. l'abbé Delaage ; — *Histoire de saint Leu et de l'église de Saint-Leu*, par M. l'abbé Protois ; — *Etude sur le cardinal de Retz et les Gondi*, par M. l'abbé Bozon ; — *Histoire de la Sainte-Tunique d'Argenteuil*, par M. Lacombe. — Le Comité

[1] Le prix de la souscription au Salon bibliographique est, pour les personnes habitant Paris, 100 francs (plus l'impôt) ; pour les personnes de province qui n'ont pas de domicile fixe à Paris, 50 francs (*id.*). — Les habitants de la province qui ne viennent que passagèrement à Paris, peuvent être admis pour un mois, moyennant 10 fr., sous des conditions déterminées. — Pour faire partie du Salon bibliographique, il faut être membre de la Société bibliographique.

se propose aussi de publier un *Atlas du diocèse de Paris en 1789* qui sera dressé par MM. Longnon et Dufour, et un *Inventaire des chartes des évêques de Paris.* — Le tome VIII des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France* [1] renferme les travaux suivants : *Topographie historique de la seigneurie de Bercy par Charles-Henri de Malon, seigneur de Bercy*, par M. A. de Boislisle ; — *Les Etablissements de saint Louis dans le Beauvaisis*, par M. Paul Viollet ; — *Les Origines de la tapisserie de haute et basse lisse à Paris*, par M. Jules Guiffrey ; — *Le Carnet de dépense d'un Parisien en 1758*, par M. A. D ; — *L'Auteur du Grand Coutumier de France*, par M. Léopold Delisle ; — *La Prévôté des Marchands et le commerce de Paris au moyen âge*, par M. Frédéric Lecaron ; — *Fragments d'un inventaire du trésor de l'abbaye de Saint-Victor* (*XVe siècle*) ; *Inscription du regard de Belleville*, par M. Adr. de Longpérier ; — *Recherches sur les trois premiers exemplaires du plan de Paris de Verniquet*, par M. A. Bruel ; — L'*Abbé Claude Chastelain et son Diaire ou Journal*, par M. l'abbé Dufour.— S.E. le cardinal Pitra a mis au jour le VIIIe volume de ses savants *Analecta*, qui contient les œuvres de sainte Hildegarde [2].— Notre savant collaborateur M. l'abbé Duchesne a publié chez Klincksieck le texte grec, jusqu'ici inédit, d'une *Vie de saint Polycarpe*, contenue dans un manuscrit du xe siècle. L'auteur de cette vie n'est pas connu : M. l'abbé Duchesne établit, par d'ingénieux rapprochements, qu'elle a dû être composée au ixe siècle, et il l'attribue à un certain Pionius, auquel nous sommes redevables d'autres compositions analogues. Quelques lignes de la préface rappellent avec beaucoup de charme la part qui revient dans cette publication à un jeune paléographe et érudit de grande espérance, M. Romuald Desbassayns de Richemont, fils de l'un des plus anciens amis et collaborateurs de la *Revue*, le comte Desbassayns de Richemont.

MM. Gaston Paris et Alphonse Bos viennent de publier, pour la Société des anciens textes français le poème français de la *Vie de saint Gilles* par Guillaume de Berneville [3]. Le texte est précédé d'une introduction étendue, importante au point de vue de la critique historique et hagiographique, et où l'on retrouve les qualités ordinaires et éminentes de M. Paris. Nous devons ajouter que l'esprit en est tout à fait rationaliste. La méthode suivie par le savant académicien est la même que celle mise en pratique par un jeune érudit protestant, M. Kohler, dans son *Étude latine sur la vie de sainte Geneviève* [2], travail d'un très réel mérite, mais que l'on préconise peut-être en ce mo-

[1] Librairie Champion, in. 8°.
[2] Librairie Roger et Chernovicz, in 8°.
[3] Librairie Firmin Didot, in 8°.

ment d'un certain côté avec quelque peu d'excès. Cette méthode, loin de nous répugner absolument, a, selon nous, des avantages dont nous estimons que la critique orthodoxe, suivant les pas de maîtres tels que le P. de Smedt, doit se mettre en mesure de profiter, afin d'éviter les dangers d'un fidéisme déraisonnable. Mais cette même méthode a ses dangers et nous ne saurions admettre la prétention de quelques-uns à ériger en dogmes de la science historique les erreurs du rationalisme. Par exemple, il nous paraît très vrai que les anciens hagiographes se sont souvent servis indiscrètement de l'Écriture sainte, et souvent aussi se sont copiés les uns les autres dans le récit des miracles de saints différents. Mais d'abord il ne suit pas de là qu'il faille établir en principe que le fond des récits dont la forme est imitée soit nécessairement faux. Il ne suit pas non plus de ce qu'un miracle ressemble, même dans ses circonstances essentielles, à un autre plus ancien, que le second doive être, par cela seul, considéré comme une fiction imaginée d'après le premier. Il est évident, par exemple, que les guérisons miraculeuses ont en tout état de cause des ressemblances qui tiennent à la nature des choses et aussi peut-être à certaines lois de l'ordre surnaturel, ressemblances qui se retrouveraient également dans les guérisons non miraculeuses. La fièvre typhoïde et la coqueluche suivent la même marche ou cèdent au même traitement chez beaucoup de malades. Dira-t-on que la plupart de ces cas sont des inventions de médecins en délire ? — La librairie de la Société bibliographique vient de mettre en vente le troisième volume des *Questions controversées de l'histoire et de la science*, collection dirigée par notre savant collaborateur, M. René Kerviler, que nous recommandons spécialement à nos lecteurs. — Nous ne leur recommandons pas moins la collection des *Petits Mémoires sur l'Histoire de France*, où vient de paraître le *Bayart* de M. Roman, et pour laquelle notre savant collaborateur M. Tamizey de Larroque prépare une édition comme il sait les faire des *Mémoires de Puységur*. — A la même librairie va paraîtré, à la fin d'octobre, le second volume de l'*Histoire de Charles VII*, de M. de Beaucourt, comprenant sous ce titre : *Le Roi de Bourges* (1422–1435), une des périodes les plus obscures, mais les plus intéressantes du règne de ce prince, dont la vie offre des caractères si multiples et de si dramatiques événements. — C'est également à la librairie de la Société bibliographique que notre savant collaborateur, le P. C. Sommervogel, se prépare à mettre au jour un *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* publiés par des religieux de la Compagnie de Jésus. — La librairie Victor Palmé met en vente une *Bibliothèque des écrivains*

[1] Librairie Vieweg, in 8°.

de la Congrégation de Saint-Maur, ouvrage publié par M. Charles de Lama, libraire à Munich, avec le concours d'un bénédictin de Solesmes, qui l'a enrichi d'une double préface retraçant l'histoire des auteurs et des libraires-éditeurs de tous les ouvrages composant la bibliothèque bénédictine de Saint-Maur, et de plusieurs appendices sur les manuscrits laissés par la célèbre Congrégation au moment de la Révolution. — M. A. de la Borderie vient de publier la *Chronique de Bretagne*, de Jean de Saint-Paul, chevalier breton, vivant au milieu du xv[e] siècle. — M. Fillion, prêtre de Saint-Sulpice, vient de mettre au jour un *Atlas archéologique de la Bible*, d'après les meilleurs documents et les découvertes les plus récentes. — M. L. Favre, éditeur à Niort, met en souscription une nouvelle édition du *Glossaire* de Du Cange, qui reproduira la dernière édition publiée par Didot avec les annotations de Henschell. — M. Albert Babeau prépare, pour faire suite au *Village sous l'ancien régime*, un ouvrage sur *la Vie rurale dans l'ancienne France*. - M. D. Dumoulin, l'éditeur du *Saint Vincent de Paul*, va mettre en vente pour la fin de cette année un grand ouvrage sur *la Révolution française*, dont le texte, dû à M. Charles d'Héricault, est enrichi d'une nombreuse et curieuse illustration, d'après les documents originaux.

M. le comte de Champagny, de l'Académie française, en terminant sa longue carrière pleine de bonnes œuvres et d'écrits excellents, a laissé une mémoire chère à tous les catholiques, et en particulier à ceux qui cultivent les études historiques. Ses ouvrages sur l'histoire romaine, qui embrassent les trois siècles écoulés entre César et Constantin, offrent des qualités de science, de pensée et de style qui en recommanderont toujours la lecture. — M. Cléophas Dareste de la Chavanne, l'un des plus distingués parmi les anciens élèves de l'École des chartes, et en même temps un des membres les plus respectés de l'Université de France, où sa carrière fut brusquement close, il y quelques années, à la suite d'un acte de haute impartialité qui demeurera l'honneur de sa vie, laisse, entre autres travaux, une *Histoire de France* en neuf volumes que l'on considère à bon droit comme la meilleure que nous possédions, du moins en tant que résumé scientifique. — Nous devons enfin le pieux hommage de nos regrets à la mémoire vénérée de notre éminent collaborateur le R. P. Gagarin, de la Compagnie de Jésus, un de ces Russes qui, proscrits du sol natal où leur présence serait si utile, comme préservatif et comme remède à la fureur des sectes révolutionnaires, ont fait, sans oublier la Russie, si largement profiter la France et nos œuvres de leurs talents et de leurs vertus.

MARIUS SEPET.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES.

I

PÉRIODIQUES FRANÇAIS.

M. de Quatrefages vient de terminer une importante étude, commencée par lui l'année dernière, sur *Les Pygmées d'Homère, d'Aristote et de Pline* [1]. Il n'est probablement pas de nation, remarque l'éminent anthropologiste, qui n'ait cru à l'existence d'hommes de taille plus ou moins exigue, auxquels elle fait jouer un rôle dans ses légendes. Les Grecs n'ont pas échappé à la loi commune : ils ont eu les Pygmées. Homère les place vaguement en Afrique, où les grues leur livrent des combats acharnés; Aristote les met aussi vers les sources du Nil ; Pline leur assigne comme patrie, tantôt la Thrace, tantôt l'Asie-Mineure ou l'Inde ; enfin il désigne aussi les sources du Nil comme le pays de ces petits êtres. Des auteurs modernes, comme Roulin, ont cru qu'il fallait reconnaître dans les Pygmées des anciens, les populations circumpolaires, comme les Esquimaux et les Lapons ; cependant tous les témoignages anciens concordent à les faire venir du sud. Hérodote raconte que de jeunes Nasamons ayant eu l'idée d'explorer les déserts de la Lybie, finirent, après de longues journées de marche, par rencontrer un peuple de nains dont ils ramenèrent avec eux quelques individus. « En présence de la précision du récit d'Hérodote, dit M. de Quatrefages, il faut admettre, ou bien que la petite race humaine vue par les Nasamons existe encore au nord du Niger, mais n'a pas, jusqu'ici, été découverte ; ou bien qu'elle a disparu de ces régions. » Mais d'autres données antiques mettent aussi dans d'autres parties de l'Afrique cette race de nains. « En somme, les anciens ont eu des renseignements plus ou moins inexacts, plus ou moins incomplets, mais aussi plus ou moins vrais sur trois populations de très petite taille dont ils ont fait leurs Pygmées. L'une était placée en Asie, dans l'extrême sud-

[1] *Journal des Savants*, livr. de février 1881. juin et août 1882.

est ; la seconde, au midi, vers les sources du Nil ; la troisième, en Afrique aussi, dans l'extrême sud-ouest du monde alors connu ou soupçonné. Ces trois populations se retrouvent, de nos jours, à une distance de la Grèce ou de Rome plus grande que ne l'admet la tradition, mais situées à peu près dans la même direction. Elles ne sont d'ailleurs que des fractions de deux groupes humains bien caractérisés comme race, occupant, l'un en Asie. l'autre en Afrique, une aire considérable. » Ce sont ces populations nègres d'une taille extrêmement petite, dont M. de Quatrefages poursuit l'histoire anthropologique, et dont il précise la distribution géographique actuelle.

— M. le vice-amiral Jurien de la Gravière, qui apporte dans l'étude des historiens de l'antiquité l'appoint de ses connaissances techniques, a commencé le récit des *deux dernières campagnes d'Alexandre* [1], la bataille de l'Hydaspe et la marche sur Babylone à travers la Gédrosie. L'auteur a mis à profit les récits des voyageurs en Orient, ses profondes connaissances géographiques, et sa science stratégique : les remarques qu'il fait sur les mouvements des armées antiques sont originales et instructives.

— Parmi les sanctuaires les plus illustres de la Grèce, il n'en est pas dont on connaisse aujourd'hui l'administration d'une manière aussi précise et détaillée que celui de Délos, grâce au mémoire de M. Th. Hommolle sur les *Comptes des Hiéropes du temple d'Apollon Délien* [2]. Ce qu'a recueilli M. Hommolle des archives sacrées de Délos constitue un volumineux et très intéressant dossier. Les pièces sont au nombre de soixante environ et ne représentent pas moins de quatre cents inscriptions dont quelques-unes dépassent cent lignes. Le plus ancien document de la série se rapporte à l'année 434 et les plus modernes sont du second siècle avant J.-C. Ils se répartissent ainsi sur toute la durée de l'histoire de Délos, qui commence avec l'Amphictyonie athénienne et finit par l'expédition de Ménophanès. Rien ne fait mieux pénétrer dans la vie religieuse des Grecs que ces comptes détaillés et au jour le jour, qui nous font connaître le salaire des prêtres, les offrandes des fidèles en espèces et en nature, et aussi les fonctions de tous les personnages attachés au service du temple.

— L'étude de géographie administrative que M. C. Jullian a consacrée à *la Réforme provinciale attribuée à Dioclétien* [3] est importante. L'auteur passe en revue les divisions territoriales de l'empire romain, telles qu'elles se trouvent mentionnées dans la *Notitia Dignitatum*, dont la rédaction est du temps de Valentinien III, et qui nous

[1] *Revue des deux mondes*, livr. des 1er et 15 juillet 1882.
[2] *Bulletin de correspondance hellénique*, 1re livr. de 1882.
[3] *Revue historique*, livr. de juillet-aout 1882.

donne des circonscriptions administratives remontant à Dioclétien. Mais jetant un regard rétrospectif sur l'organisation de l'empire avant Dioclétien, M. Jullian relève toutes les provinces qui furent créées depuis Trajan jusqu'à cet empereur, et qui ont ensuite persisté jusqu'à Justinien. Il en résulte que le nombre des provinces créées par Dioclétien est beaucoup moins grand qu'on le croit généralement. A l'avènement de ce prince, l'empire romain,accru de quinze provinces depuis Trajan, en comptait cinquante-sept ; un certain nombre d'entre elles furent divisées de manière à former trente-neuf nouveaux gouvernements, qui nous sont indiqués par la liste de Vérone; mais un bon nombre d'entre eux n'ont été créés que par les successeurs de Dioclétien. En terminant, M. Jullian montre combien est absurde la comparaison que l'on a souvent faite entre la réforme de Dioclétien et la création des départements par la Convention. « Le département, en France, a été créé en haine de la province, c'est à-dire de l'individualité traditionnelle ; et c'est avec cette individualité que la province romaine achève, sous Dioclétien, de s'identifier. En France, les vieux noms disparaissent comme les anciennes limites. Dans l'empire, les dénominations purement géographique sont infiniment rares ; quand on les rencontre, comme en Thrace, elles n'existent que par suite de l'impossibilité de toute autre dénomination générale. Le Département français, sans apprécier d'ailleurs la valeur politique du système, est un non-sens géographique et historique. La province romaine, depuis les réformes achevées sous Dioclétien, a son unité historique et géographique ; elle représente une nation qui a été indépendante et qui a conservé de son indépendance tout ce qui est compatible avec l'existence de l'empire romain. »

— Les *Remarques sur le caractère et les conséquences du voyage d'Étienne III en France* [1], par M. C. Bayet, ont pour but de démontrer qu'on s'est mépris en général sur le caractère du voyage du pape passant les Alpes pour consacrer la royauté carolingienne qui venait de naître, et en même temps réclamer le secours de Pepin contre les Lombards. La plupart des historiens s'accordent à voir dans ce voyage du pape Étienne III un acte d'hostilité déclarée contre le pouvoir des empereurs de Constantinople : en implorant le secours des Francs, le pape aurait rompu avec l'empereur ; en conférant le titre de *patrice* à Pepin et à ses fils, il aurait fait acte d'usurpation. M. Bayet croit au contraire « qu'Étienne III, lorsqu'il entreprit le voyage de France, n'avait point le dessein arrêté de rompre avec Byzance, qu'il agissait peut-être de concert avec l'empereur, et que

[1] *Revue historique*, livr de septembre-octobre 1881.

sa politique ne se modifia que graduellement, sous l'influence des événements. »

— M. L Gilliodts van Severen a écrit une longue étude sur *Les Officialités au moyen âge* [1], dans laquelle il publie un grand nombre de documents inédits concernant particulièrement les juridictions ecclésiastiques en Flandre et les conflits qui s'élevèrent dans cette province entre les juges d'Église et les juges royaux ou féodaux. Les documents relatifs à la ville de Bruges sont fort intéressants. Il est seulement regrettable que M. Gilliodts n'ait pas connu la savante étude que M. Paul Fournier a consacrée aux Officialités en général, et qui a vu le jour dans le courant de l'année dernière.

— Sous le titre de *Fondations pieuses et charitables des marchands flamands en Espagne* [2], M. Hye Hoys nous fait connaître un côté des plus intéressants de l'histoire des marchands et des pèlerins au moyen âge et dans les derniers siècles. Les marchands flamands qui parcouraient le monde avaient des établissements importants notamment à Séville, à Cadix, à Malaga, à Barcelone, à Bilbao, à Burgos, à Madrid, à Lisbonne. Les premiers Flamands qui pénétrèrent en Espagne par la voie de terre furent des pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle, au Saint-Crucifix de Burgos, à Notre Dame del Pilar de Saragosse. Les croisades contre les Maures donnèrent naissance aux premières communications par mer, et par suite aux établissements des marchands flamands en Portugal et en Andalousie. Plus tard, quand les destinées politiques des Pays-Bas et de l'Espagne furent confondues, le commerce flamand en Espagne prit une extension extraordinaire. « Pénétrés de cet esprit d'association qui, de tout temps, avait rendu si florissantes les libres communes de la Belgique, leurs gildes et leurs confréries, les marchands flamands en Espagne s'y étaient constitués en communautés nationales sous l'autorité de *Majordomes* ou de proviseurs. Ils aimaient à assister ensemble aux cérémonies du culte dans leurs chapelles nationales et à entendre prêcher la parole de Dieu dans leur langue maternelle ; ils s'empressaient de venir en aide à ceux de leurs concitoyens qui avaient besoin de secours, à recueillir les voyageurs pauvres, les vieillards et les malades, dans des hôpitaux et des refuges dirigés par leurs compatriotes. » C'est cette organisation et ces fondations de chapelles, d'hôpitaux et de maisons de refuge que l'auteur du présent mémoire étudie avec détail, en passant en revue les villes où les marchands flamands avaient leurs principaux établissements.

[1] *La Flandre*, livr. de mars à juin 1882.
[2] *Précis historiques*, livr. de juin et juillet 1882.

— Dans son travail intitulé *La vie nomade et les routes d'Angleterre au moyen âge* [1], M. J. Jusserand étudie la vie des pèlerins de profession, des ménestrels et aussi des autres individus qui s'étaient voués, au moyen âge, à une existence errante, et qui commençaient, à peine au sortir de l'enfance, le voyage de leur vie tout entière. L'auteur se confine dans le XIV^e siècle et en Angleterre. Dans la première partie de son étude, *les routes*, il passe en revue les chemins et les ponts, les frais d'entretien, l'organisation des confréries qui les réparaient, comme la *guild* de la Sainte-Croix de Birmingham, fondée sous Richard II; les taxes qu'on percevait au passage. M. Jusserand nous décrit jusqu'aux voitures qu'on employait alors dans la circulation, aussi bien celles des paysans que celles du roi et de sa cour, de l'évêque et du comte. L'hospitalité qui était, dans les monastères, un devoir religieux, s'exerçait aussi dans les châteaux. Nous trouvons ici le menu de la dépense d'un voyageur pour ses repas et l'abri qu'on lui donnait pendant la nuit dans les hôtelleries de village. Les routes étaient sûres en général, et ce n'était que par accident que les voyageurs se trouvaient attaqués et dévalisés comme dans les cas cités par M. Jusserand. Dans quelques provinces pourtant, il y avait des bandes de malfaiteurs organisées, contre lesquelles Édouard I^{er}, en 1285, dut prendre des mesures spéciales dans son statut de Winchester. Le droit d'asile était précieux pour les voleurs de grands chemins: quand ils se sentaient poursuivis de trop près par la police du roi, ils se réfugiaient dans une église où ils se trouvaient en sûreté, et d'où il était défendu de par le droit d'asile de les tirer, sous peine d'excommunication. Mais l'Église, qui accordait à tout venant le bénéfice de l'asile, se réservait le droit de l'enlever, si le félon ne jurait amende honorable et ne s'engageait à quitter la contrée, et même à sortir d'Angleterre.

— L'intéressante étude de M. Max. Quantin sur *les Ducs de Bourgogne, comtes de Flandre* [2], est tirée presque exclusivement des archives du département du Nord. L'auteur s'attache particulièrement à mettre en relief des scènes de mœurs et des usages féodaux qui rehaussent encore la valeur de son mémoire, car s'il y eut au moyen âge une famille représentant la plénitude du pouvoir féodal, ce fut assurément celles des ducs de Bourgogne Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire. M. Quantin énumère les officiers de la maison des ducs, leurs fonctions et leur

[1] *Revue historique*, livr. de juillet-août 1882.
[2] *Revue catholique* de Louvain, livr. de juillet et août 1882.

hiérarchie ; il passe en revue toutes les dépenses personnelles des ducs et de leurs agents en mission ; nous voyons ensuite le cérémonial des mariages, des funérailles, les origines de la Toison d'Or, ordre fondé, comme on sait, par Philippe le Bon à Bruges en 1430. Enfin, M. Quantin suit les ducs en voyage, dans leur séjour en différentes villes, et il nous décrit l'intérieur de leurs châteaux ; nous signalerons particulièrement les décorations que fit faire le duc Philippe le Bon, au château de Hesdin : « Jean de Moustier, d'Ypres et Jean le Voleur, ouvriers de carreaux peints et jolis, sont chargés par Melchior Broederlain, valet de chambre et peintre du duc de faire des carreaux et images et poissons et à devises et plaines couleurs. » Le devis approuvé par le duc est un des textes les plus intéressants que nous connaissions pour l'histoire de l'art au moyen âge.

— M. A. Laugel a fait ressortir, dans son étude sur *La correspondance de Catherine de Médicis* [1], les traits généraux qui caractérisent la politique de cette reine, d'après les récentes publications de M. le comte de La Ferrière et de M. de Reumont. L'auteur s'efforce de montrer qu'on a exagéré dans deux sens opposés, d'une part, quand on a voulu rendre Catherine de Médicis responsable de tous les malheurs de la guerre civile, d'autre part quand on a essayé d'établir qu'elle avait toujours été « une bonne Française, uniquement animée de ce que l'on ne peut pas encore nommer l'amour de la patrie, mais de ce que l'on peut déjà appeler l'amour de l'État. » Au surplus, voici le portrait assez bien crayonné qu'a tracé M. Laugel : « Quand on a dit qu'elle aimait les arts, qu'elle apporta en France la grande élégance italienne, qu'elle fut une reine laborieuse, pénétrée de ses devoirs, qu'elle apporta dans sa fonction du sérieux, de l'application et même une sorte de grandeur, on a dit à peu près tout ce qu'on peut dire à son éloge ; car, épouse, elle avilit, si cela se pouvait se dire, la fidélité conjugale par de longues et basses complaisances; mère, elle déshonora l'amour maternel en corrompant ses enfants pour mieux les tenir dans sa dépendance jalouse ; reine enfin, elle plongea le royaume dans un abîme de maux par sa duplicité, ses retours, ses intrigues, ses faiblesses, par sa haine native des gens de bien. Si ses fautes furent grandes et purent à la fin s'appeler des crimes, son châtiment fut exemplaire. Elle vit tomber autour d'elle, frappés comme d'une main céleste, tous ces fils à qui elle avait voulu donner des couronnes. »

— Dans une nouvelle revue provinciale à laquelle nous souhaitons la bienvenue, nous avons remarqué une étude de M. Communay sur l'*Invasion du Béarn par Mongommery en 1569* [2]. L'auteur ra-

[1] *Revue des deux-mondes*, livr. du 1er mai 1882.
[2] *Revue historique du Béarn et de la Navarre*, livr. de juillet 1882.

conte, d'après de nombreux documents inédits, cette campagne dirigée par le lieutenant de Jeanne d'Albret, et son travail jette quelque lumière sur une des phases de l'histoire des guerres de religion dans le sud-ouest de la France.

— La lettre écrite par les bourgeois de Rethel au duc de Nevers en mars 1594, et qui vient d'être publiée sous ce titre : *Rethel sous la Ligue*[1] est intéressante pour l'histoire de la formation de la Ligue en Champagne. Née à Reims, cette association se répandit rapidement dans les villes voisines. Pourtant, Rethel hésitait ; mais La Vieuville ayant sommé les bourgeois de déclarer s'ils étaient amis ou ennemis, ces derniers s'assemblèrent le 30 mars 1580, et 758 habitants, sur une population totale de 3,500, jurèrent la Sainte-Union. C'est à ce fait que se rapporte le document inédit que nous signalons.

— Les notes de M.O. de Gourjault sur *le Maréchal de Saint-Paul*[2] font connaître les origines du fameux ligueur, dont la biographie a donné lieu à tant d'erreurs. On sait qu'une fin tragique vint interrompre la carrière de ce personnage, qui joua un rôle si important en Champagne, au moment où Henri IV eut été disposé à lui accorder son pardon et la paix. Antoine de Saint-Paul, maréchal de France, était fils d'Antoine de Saint-Paul, seigneur de Villers-Templon, gouverneur de Mézières ; il avait épousé Gabrielle de Poisieu.

— Les *Lettres inédites de Henri IV à M. de Pierrefitte*, publiées par M. L. Sandret[3], sont adressées par le roi à Julien de Beaurepaire, sieur de Pierrefitte. Henri IV, par ces lettres, confère à ce gentilhomme le poste de gouverneur de Saint-Maixant en Poitou (janvier 1589); il lui ordonne de lever des hommes d'armes et de faire des réquisitions pour l'armée ; il le nomme ensuite geuverneur de Saumur (avril 1590). Pierrefitte devint plus tard capitaine du château de Castillon-en-Vandelaye, place forte de la Bretagne.

— La courte notice de M. Vladimir Lamansky sur l'*Assassinat politique à Venise du XV^e^ au XVIII^e^ siècle*[4] a pour base les documents publiés par M. de Mas Latrie sous ce titre : « Projets d'empoisonnement de Mahomet II et du pacha de Bosnie accueillis par la République de Venise. » M. Lamansky a réuni un assez grand nombre d'autres textes de même nature, dont il publie le contenu, et qui, dans l'ordre chronologique, vont de 1415 à 1768. Ce catalogue prouve que le Conseil des Dix n'hésitait pas, avec un effrayant cynisme, à ériger

[1] *Revue de Champagne et de Brie*, livr. de juillet 1882.
[2] *Revue de Champagne et de Brie*, livr. de juin 1882.
[3] *Revue d'histoire nobiliaire*, livr. de juin 1882.
[4] *Revue historique*, livr. de septembre-octobre 1882.

en principe l'assassinat politique. Ces délibérations sanguinaires du Conseil offrent parfois un intérêt pittoresque, en même temps qu'elles éclairent d'un nouveau jour la politique vénitienne.

— Nous ne ferons que signaler le mémoire technique de M. Donneau du Plan sur l'*Académie royale de marine de 1784 à 1793* [1], dans lequel l'auteur montre les efforts faits par le gouvernement de Louis XVI pour mettre la marine française au niveau de la marine anglaise. Nous n'insisterons pas non plus sur l'étude de M. F. Jégou, intitulée *Annales Lorientaises. Lorient, arsenal royal* (1704-1720) [2]. Les archives du ministère de la marine ont permis à l'auteur d'écrire, jusque dans les détails les plus minutieux, l'histoire de la création et du développement de l'un des principaux ports de la France sur l'Océan. C'est presque une histoire des colonies françaises sous Louis XIV, ou plutôt des relations administratives du gouvernement avec ces colonies ; on peut constater les efforts qui furent faits pour les rendre florissantes. La dernière partie du travail de M. Jégou concerne plus exclusivement les agrandissements et embellissements de la ville de Lorient elle-même.

— Les attaques dirigées par une certaine presse contre l'enseignement religieux et les écoles de l'ancien régime,ont eu au moins cet heureux résultat de pousser les érudits à rechercher ce qu'était l'enseignement en France avant 1789. On a déjà publié de nombreux ouvrages qui ont été à la fois le réquisitoire le plus écrasant pour la révolution, et la glorification la plus inattendue de la monarchie. Aujourd'hui nous signalerons encore un travail fort bien fait sur le même sujet, qui a paru en Belgique : c'est *l'Histoire de l'Instruction primaire en France et particulièrement dans le département de l'Yonne de 1790 à l'an VIII* [3], par M. Al. Ricordiau. Les matériaux qui ont servi à la composition de ce travail ont été empruntés en grande partie aux archives d'Auxerre ; sans entrer dans l'analyse de cette étude, toute de faits et de statistique, nous donnerons les conclusions de l'auteur : « Nous croyons avoir établi, dit-il, que la Révolution, au lieu d'organiser l'instruction primaire,a détruit le vieux cadre dans lequel elle se mouvait et qu'on n'avait qu'à perfectionner ; qu'elle a en vain essayé par des lois successives et contradictoires de remplacer ce que le temps avait fondé, et qu'il est démontré par les aveux universels de ses agents que l'instruction primaire n'existait plus sous le Directoire ; qu'elle a proscrit en fait la liberté de l'enseignement ; qu'elle a en vain

[1] *Revue maritime et coloniale*, livr. de février à juillet 1882.
[2] *Revue maritime et coloniale*, livr. d'avril à juin 1882.
[3] *Revue catholique* de Louvain, livr. de janvier et février 1882.

essayé de remplacer les livres d'enseignement chrétien par des ouvrages sans principes religieux, où la pauvreté de la forme le dispute au mauvais esprit de fond. »

— Signalons l'étude fort étendue que M. Folletête à consacrée au *régiment de l'Evêché de Bâle au service de France* [1] dans la période comprise entre 1758 et 1792, c'est-à-dire depuis sa formation jusqu'à l'époque où l'assemblée législative eut décrété la dissolution des régiments suisses. Le régiment du prince-évêque de Bâle, après une existence glorieuse de trente-quatre ans, se vit congédié, et c'est à peine si les indemnités qu'on devait à ces braves soldats furent réglées; la plupart d'entre eux reprirent isolément du service dans l'armée française.

— Un érudit distingué, M. Barthélemy Pocquet, vient de commencer une importante publication sur *le Parlement de Bretagne en 1788* [2]. On sait que la résistance du parlement de Bretagne aux édits royaux du 1er mai 1788, fut pour ainsi dire le dernier acte par lequel les Bretons protestèrent contre la centralisation administrative qui marque le dernier siècle de l'ancienne monarchie. M. Pocquet fait ressortir le caractère de cette résistance, qui motiva la comparution de douze magistrats du parlement de Rennes à Versailles, et l'envoi en Bretagne du comte de Thiard et de l'intendant Bertrand de Moleville. Nous n'insisterons pas ici longuement sur le travail de M. Pocquet, qui n'est pas encore achevé, et qui, pensons-nous, paraîtra en volume. Nous nous contentons de signaler ce mémoire comme puisé aux meilleures sources et rédigé avec soin.

—Nous avons remarqué et nous devons signaler une étude anonyme sur *L'autonomie provinciale de l'Alsace sous l'ancien régime* [3]. Le traité de Munster avait stipulé, au profit des États ci-devant immédiats et des villes libres impériales de la Haute et Basse-Alsace, le maintien de tous leurs droits et privilèges. Louis XIV s'efforça de restreindre ces privilèges par une foule d'institutions administratives et judiciaires installées en Alsace de 1648 à 1680. Enfin, le 22 mars 1680, Louis XIV fit rendre par le conseil supérieur les arrêts dits *de réunion*, par lesquels le roi était substitué à l'empereur dans tous les droits que celui-ci avait continué à exercer comme chef d'empire. Ce fut, remarque l'auteur, un bienfait pour l'Alsace : « Tandis que l'Alsace, à son grand désavantage, avait poursuivi jusque-là le fantôme décevant de son ancienne constitution germanique, elle allait trouver enfin dans l'autonomie coutumière que la France ne devait pas lui

[1] *Revue de la Suisse catholique*, livr. de janvier à août 1882.
[2] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de juillet 1882.
[3] *La Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine*, livr. de septembre 1882.

refuser, un repos, une stabilité que l'empire, livré à l'anarchie depuis la réforme, eût été impuissant à lui assurer. »

— Dans sa note sur *l'État civil de Turgot*[1], M. Nourrisson a rassemblé des faits qui prouvent que, s'il n'est pas impossible que Turgot, qui se destinait à l'état ecclésiastique, ait dépassé les ordres mineurs, cela n'est pas néanmoins nettement démontré. Quoi qu'il en soit, de 1743 à 1751, Turgot a passé huit des plus belles années de sa jeunesse dans l'étude de la théologie et le commerce des théologiens.

— Notre savant collaborateur M. le comte de Puymaigre vient de commencer la publication des mémoires manuscrits de son père, le comte Alexandre de Puymaigre, mémoires où ont déjà puisé M. Alfred Nettement pour son *Histoire de la Restauration*, et M. Ernest Daudet pour le *Ministère de M. de Martignac*. Ces souvenirs embrassent une période qui va de 1789 à 1833. Émigré à onze ans, à seize ans aide de camp de son père, puis lieutenant aux chevaliers de la couronne, passant en Russie avec le corps de Condé, puis revenant en France; occupant ensuite une fonction importante à Hambourg, interné pendant les Cent jours, enfin préfet sous la Restauration, le comte de Puymaigre a retracé tous les événements qui se sont déroulés sous ses yeux, et son récit renferme bien des faits nouveaux intéressants pour l'histoire générale[2].

— M. l'abbé E. Battendier a publié, sous ce titre : *Un prêtre poursuivi sous la Terreur*[3], le manuscrit de l'abbé Serpeille, vicaire de Saint-Péroy; ce prêtre, poursuivi sous la révolution et traqué comme un bête fauve, a consigné par écrit sa longue odyssée, qui peut offrir quelque intérêt pour l'histoire de la Révolution dans le département de la Drôme.

— L'intéressante étude de M. L. Pingaud sur *Le duc de Richelieu en Russie*[4] met en lumière le rôle du duc de Richelieu dans la Russie méridionale, les grandes choses qu'il y fonda et la popularité dont il jouit dans ce pays. On sait que, investi de la confiance du tsar Alexandre, le futur ministre de Louis XVIII gouverna et colonisa pendant son exil un pays encore à demi-barbare, où il fonda Odessa, aujourd'hui la quatrième ville de l'empire russe.

— M. Paul Thureau-Dangin, poursuivant ses études politiques sur le gouvernement de Juillet, vient d'en commencer un nouveau chapitre sous ce titre : *La politique de résistance après la révolution*

[1] *Le Correspondant*, livr. du 25 août 1882.
[2] *Le Contemporain*, livr. du 1er aout 1882.
[3] *Revue de la Soc. litt. hist. et archéol. de l'Ain*. livr. de juillet-août 1882.
[4] *Le Correspondant*, livr. du 25 mai et 10 juin 1882.

de 1830 [1]. Il y passe en revue les événements du ministère Casimir Périer (13 mars 1831-16 mai 1832), et il se montre très ardent partisan de la politique de ce ministre. Sa conclusion sur les résultats de la révolution de 1830 est fort remarquable.

FR. DE FONTAINE.

II

PÉRIODIQUES RUSSES.

Le monde savant possède enfin une édition classique, définitive des œuvres de Jordan, attendue avec tant d'impatience et pendant de si longues années. Il la doit au rédacteur des *Monumenta Germaniæ*, le célèbre historien Mommsen [2]. La nouvelle édition, qui laissera dans l'ombre toutes les autres,sans excepter celle que M. Holder publiait [3] presque en même temps que M. Mommsen et indépendamment de lui, fait partie de la collection du cinquième volume des plus anciens auteurs que publient les continuateurs de Pertz. M. Vassilievski appelle là dessus l'attention du public russe, que l'historien des Goths intéresse à un si haut degré. Dans une notice fort instructive [4], il fait ressortir les mérites de la nouvelle édition et donne un résumé de l'introduction dont Mommsen a fait précéder le texte latin de Jordan. C'est un service qu'il a rendu à ses compatriotes, non seulement parce que les Russes trouveront dans l'histoire des Goths l'explication de plusieurs points relatifs à l'histoire primitive de leur propre pays et des peuples slaves, mais encore parce que la belle étude de l'éditeur berlinois étant écrite en latin leur offre moins d'attrait que la traduction russe, outre que la collection monumentale de Pertz n'est accessible qu'à un petit nombre de lecteurs. Pour donner un exemple des renseignements tout à fait nouveaux que contient le texte de Mommsen, il cite le passage du 52e chapitre, où jusqu'à présent on lisait que la région arrosée par le fleuve Dneper s'appellait *Hunnivar*, tandis que, d'après les meilleurs manuscrits, il faut lire : que les Huns ap-

[1] *Le Correspondant*, livr. du 25 juin au 10 août 1882.
[2] *Jordanis Romana et Getica* (*Monumenta Germaniæ historica*. Auctorum antiquissimorum tomi V, pars prior. Berolin. MDCCCLXXXII).
[3] *Jordanis de origine actibusque Getarum*. Freiburg, 1883.
[4] *Revue de l'instr. publique*, août 1882.

pellent *Var* [1], en séparant le mot *Hunnivar* en deux. Voilà donc le véritable nom hunnique de Dneper, demeuré jusqu'ici inconnu, et qui semble identique avec la nomination madjare d'un des cinq fleuves que reçoit la mer Noire et que nous a conservée Constantin Porphyrogenète (Βαρουχ). — Il serait aisé de multiplier les exemples; et déjà la nouvelle édition de Jordan a permis à M. Vassilievski de rectifier chez les historiens russes certains points en désaccord avec la vérité.

— En sa qualité de byzantiniste, M. Vassilievski ne pouvait laisser passer, sans y faire quelques remarques, les écrits de Jean, métropolite d'Euchaites, extraits d'un manuscrit du Vatican par le R. P. Bollig de la Compagnie de Jésus et publiés par Paul de Lagarde [2]. Il appelle l'attention des spécialistes sur les trois productions de cet écrivain dont on ne connaissait jusqu'ici que les titres, et qui offre un grand intérêt historique : ce sont deux sermons de circonstance, l'un sur saint Georges et le miracle récemment arrivé aux barbares, l'autre à l'occasion de la tyrannie vaincue, et une novelle ou acte législatif fait au nom de l'empereur Constantin Monomaque, touchant l'*enseignement des lois* [3]. Les barbares dont il s'agit sont les Petchenègues qui avaient passé le Danube sur la *glace*, et embrassèrent ensuite le christianisme, ce qui arriva en 1048. Le tyran en question doit être Léon Tornicius, qui avait usurpé le titre d'empereur en 1047. Le sermon de Jean, plein d'actualité, contient beaucoup de précieux détails sur cet épisode, connu d'ailleurs. Le manifeste impérial érigeant une chaire publique de jurisprudence est encore plus intéressant que les deux sermons.

— A propos d'une nouvelle édition des *Recherches sur les origines des Russes, servant d'introduction à l'histoire russe*, de M. Ilovaïski, qui y a ajouté en forme d'appendice un petit traité sur la question des Huns, le même savant professeur à l'université de Pétersbourg a soumis la théorie de l'auteur à un examen critique dont le but est clairement indiqué dans le titre de son étude : *Du prétendu slavisme des Huns, des Bulgares et des Roxolans* [4]. Nous n'avons pas à revenir sur le système historique de M. Ilovaïski, qui a été plus d'une fois exposé dans nos précédents articles. Rappelons seulement la marche qu'il a suivie dans le développement ultérieur de sa thèse fondamentale, laquelle consiste à nier le scandinavisme des Varégo-Russes. L'étude

[1] *Quam lingua sua Hunni Var appellant.*
[2] *Joannis Euchaitarum metropolitæ quæ in codice Vaticano græco 676 supersunt, etc.* Gottingae, 1882.
[3] *Revue de l'instruction publique*, août 1882.
[4] *Ibid.*, livraison de juillet.

de leur origine l'a conduit à celle des Roxolans d'abord, puis des Bulgares et des Huns, et ces évolutions successives, inévitables, l'ont conduit toujours au même résultat, constatant leur communauté de race. Elles peuvent se résumer ainsi : Les Russes, peuple éminemment slave et synonyme avec les Roxolans, s'identifient avec les Bulgares commes ceux-ci s'identifient avec les Huns ; donc les Bulgares et les Huns sont également de la race slave. M. Vassilievski préfère suivre, dans sa critique, l'ordre inverse ; il commence par établir l'origine touranienne des Huns, et ébranle ainsi l'édifice entier élevé par l'auteur des *Recherches*. A cet effet il reprend, un à un, les principaux arguments que M. Ilovaïski a demandés à l'histoire, à l'ethnologie et à la philologie en faveur du slavisme des Huns, en montre l'inconsistance, et arrive à une conclusion diamétralement opposée à celle de l'auteur. S'il y a une vérité historique placée hors de doute, dit-il, c'est bien l'origine touranienne des Huns, et la différence qui existe entre eux et les Slaves [1].—Passant ensuite à la question des Bulgares, dans lesquels M. Ilovaïski reconnaît les descendants des Huns, il s'attache à prouver qu'elle est traitée avec la même absence de critique, le même mélange d'idées préconçues et d'hypothèses que la précédente; d'ailleurs, le slavisme des Huns une fois écarté comme inadmissible, celui des Bulgares, leurs prétendus descendants, doit l'être aussi. Quant aux Roxolans, que M. Ilovaïski identifie avec les Russes, ils appartiennent, au dire de M. Vassilievski, à la nation sarmate, laquelle forme avec les Alans, ses principaux représentants, une branche de la famille iranienne, et n'ont rien de commun ni avec les Slaves ni avec les Varégo-Russes. — Tout en se séparant complètement des opinions de l'auteur, qu'il regrette de voir s'accréditer parmi les jeunes générations, M. Vassilievski rend justice à son mérite littéraire et parle avec éloge de son *Histoire*, à laquelle les Recherches sur cette interminable question des origines russes servent de préliminaires qui ont l'air d'un hors-d'œuvre.

— La théorie qui a aujourd'hui M. Ilovaïski pour son principal défenseur, date de loin. Elle eut, entre autres, un partisan ardent dans la personne de Georges Vénéline, si connu par son amour enthousiaste pour la nation bulgare, à laquelle du reste il n'appartenait pas. Déjà en 1836, trois ans avant sa mort prématurée, il publiait un écrit intitulé : *La scandinavomanie et ses adorateurs, ou recherches séculaires sur les Varègues*. Ce n'était qu'un fragment détaché d'un grand travail qu'il se proposait de publier sur le même sujet. On a de lui trois volumes de « Recherches critiques et historiques, »

[1] *Ibid.*, p. 172.

dont le troisième traite des Bulgares avant 968, et quantité d'autres écrits moins considérables consacrés presque exclusivement aux peuples slaves. M. Bezsonov, de Moscou, vient de donner une esquisse biographique et littéraire de ce bulgarophile par excellence [1], dont le nom est encore en vénération parmi les Bulgares. Son travail confirme le jugement qu'on a porté depuis longtemps sur Vénl in e. L'esprit original et quelque peu incohérent de cet historien s'accommodait peu aux rigueurs de la méthode ; il se laissait, en outre, aisément entraîner par l'imagination au détriment de la froide réflexion, comme lorsque, par exemple, il soutenait la parenté des Russes avec les Huns, qu'il a rétractée depuis. Pour apprécier Vénéline à sa juste valeur, fait observer avec raison M. Bezsonov, il faut tenir compte de ce qu'il a fait pour les Bulgares et pour leur réveil social, plus encore que ce qu'il a écrit sur leur passé historique et leur littérature. On ne doit pas oublier non plus qu'à l'époque où il écrivait, il y avait des gens qui niaient l'existence même des Slaves en Bulgarie, et que ses écrits sur ce pays, abandonné et méconnu, ont été une sorte de découverte, au point qu'il fut comparé à Christophe Colomb.

— La même *Revue* contient la suite du travail posthume d'Ismaïl Sreznevski sur les plus anciens monuments de la littérature slave [2], en tant qu'ils renferment des témoignages relatifs à l'écriture. L'auteur distingue trois périodes, dont la première précède la conversion des Slaves à la foi chrétienne, la seconde va jusqu'au milieu du IXe siècle, et la troisième, époque des SS. Cyrille et Méthode, depuis là jusqu'au siècle suivant. Comme il admet que ces deux saints frères ont inventé l'écriture slavonne, comme d'ailleurs les témoignages historiques touchant la troisième période sont plus nombreux et plus positifs, il passe en revue toutes les sources où on les trouve consignés, en en indiquant la filiation ainsi que les divergences et en les ramenant toujours aux données contenues dans les deux *Légendes, dites pannoniennes*, leur source principale. De la sorte, ce travail tient à l'histoire des deux apôtres plus encore qu'à celle de l'écriture dont ils ont doté les peuples slaves ; il méritait d'autant plus d'être cité que l'auteur donne de copieux extraits de chaque pièce.

— M. Sobko a consacré [3] une notice à Louis Caravaque, un des nombreux artistes qui étaient venu chercher en Russie leur fortune. Il a réuni avec grand soin tous les renseignements qu'on a sur ce peintre si connu en Russie dans la première moitié du XVIIIe siècle ;

[1] *Ibid.*, juin 1882.
[2] Livraison d'août.
[3] *Messager historique*, avril-juin.

il en indique les sources ; mais ces sources, péniblement recherchées, suffisent à peine pour dresser la liste complète des œuves du peintre français. Caravaque était originaire de Marseille, quoique son nom indique plutôt la nationalité espagnole : on connait la ville et le fleuve de ce nom, dans la province de Murcie. Probablement il vint en Russie sous Pierre Ier, avec Leblond, Rastrelli et autres artistes que Lefort et Zotof étaient venu engager au service du tsar. Au moins il y a un portrait de Pierre Ier, peint par Caravaque, à Astrakan, et portant la date de 1716. Il en existe un autre, extrêmement remarquable, qui avait appartenu au couvent serbe de Remeta, et qui figure maintenant à l'Ermitage. Caravaque a fait le portrait de Catherine I, de Pierre II, d'Anne, de la Régente et d'Élisabeth. Ceux de l'impératrice Anne sont même assez nombreux. Les connaisseurs estiment que ces portraits manquent de vie et de goût, qu'ils sont maniérés ; mais ces défauts se rachètent par une grande ressemblance avec les originaux. Caravaque mourut en 1752. Une dame de ce nom, probablement sa femme, était mise dans la confidence des dessins du prince de Conti sur la personne même d'Élisabeth.

— Après avoir publié son travail sur Pouchkine dans la littérature française, M. Schulz nous en a offert un pareil sur Lermontov [1], poète également renommé. Plus de cent quarante titres lui ont permis de faire une notice assez étendue qui n'est pas encore achevée et qui se partage en quatre chapitres, contenant les petites poésies, les poèmes, les écrits en prose et les articles de bibliographie et de critique. Les traductions sont, en général, assez bonnes, quoique non sans additions exigées par le goût français. Elles portent la signature de noms illustres, parmi lesquels Al. Dumas, Xav. Marmier, Emile Deschamps, etc. On sera donc bien aise de pouvoir goûter, grâce à M. Schulz, les meilleures œuvres du poète russe, si prématurément enlevé par la mort, et dont les Français, il faut le dire, ont su apprécier le talent avant les Russes eux-mêmes.

— M. Sadov a achevé son étude sur Bessarion au concile de Florence [2], faite dans un esprit naturellement défavorable à l'Union, quoique puisée aux documents officiels. — Nous signalerons encore les deux articles parus dans le *Pèlerin* [3], sur le retour des Grecs-Unis de Khelm à l'Église russe ; et à cette occasion nous félicitions l'Académie des sciences de la résolution qu'elle a prise de publier les mémoires de Joseph Sémachko, évêque apostat, relatifs à l'Union.

[1] *Antiquité russe*, avril, mai, juin.
[2] *Lecture chrétienne*, janvier-juin.
[3] Liv. d'avril et mai.

— Parmi les nombreuses esquisses biographiques, plus ou moins étendues, nous avons remarqué [1] celle de M. Karnovitch sur le prince Alexandre Galitzin (1775-1844), qui a joué sous le règne d'Alexandre Ier un rôle important, et dont le nom demeurera inscrit dans les annales de la vie intellectuelle et religieuse de l'époque. On a déjà beaucoup écrit sur ce personnage illustre,mais ces travaux sont dispersés un peu de tout côté, perdus dans une quantité de revues et des feuilles périodiques et par là même d'un accès difficile. Dernièrement un de ses anciens auxiliaires, M. Pierre de Goëtze [2], a essayé de nous donner un tableau plus complet, ou au moins un travail d'ensemble ; le volume qu'il a consacré à la mémoire de son chef est moins une biographie en règle qu'un recueil des souvenirs personnels de l'auteur, mort en 1880 à l'âge de 87 ans. Son ouvrage était écrit en allemand ; M. Karnovitch l'a pris pour base de son étude, en le complétant et au besoin en le rectifiant sur plusieurs points d'une importance, du reste, secondaire. Elle donne une idée suffisante du héros ; on pourrait la comparer à une bonne réduction d'un portrait de grandeur naturelle. Quant à la biographie complète du prince A. Galitzin, composée d'après les documents imprimés et inédits, elle est encore à faire. A l'heure qu'il est, on continue encore à en publier des matériaux. — La notice de M. Karnovitch nous fait connaître non-seulement la vie et les gestes de l'ami d'Alexandre Ier, mais encore les nombreux personnages de l'époque et les mœurs de la société contemporaine qui avait une physionomie particulière, complètement différente de celle de la société russe actuelle. Le prince Galitzin a été témoin de quatre règnes consécutifs, et jouissait presque toujours de la faveur des souverains : Catherine II, qui le protégeait, l'avait donné pour compagnon de jeux à son bien-aimé petit fils, Alexandre, futur empereur, et le fit chambellan. Paul Ier le créa commandeur de l'ordre de Malte, quoique plus tard, on ne sait trop pour quel motif, il ait exilé le prince de la capitale ; celui-ci y revint aussitôt après l'avènement d'Alexandre Ier avec lequel, il avait continué de correspondre secrètement. L'ami du jeune empereur était alors voltairien et menait une vie de plaisirs ; mais quand, en 1805, il fut nommé procureur du synode, l'ancien épicurien et libre penseur se changea en dévot, au point de passer dans le monde pour un saint et d'être respecté comme s'il était le plus haut représentant de l'Église. Lorsque l'empereur tomba dans le mysticisme et subit l'influence de la célèbre illuminée, la baronne de Krudener, le prince Galitzin fut également gagné

[1] *Messager historique*, avril, mai 1882.
[2] *Furst Alex. Nikol. Galitzin und seine Ziet.* Leipzig, 1882.

aux rêves de la prétendue prophétesse. Quoique ministre de l'instruction publique et des cultes étrangers, il faisait la propagande des idées mystiques et franc-maçonnes, sans s'en douter peut-être, et patronnait *la Société biblique*. Rien n'est plus curieux que sa correspondance avec l'archimandrite Photius [1], ce type de fanatique ignorant qui se donnait pour défenseur de l'orthodoxie, et qui finit par déterminer la chute de son cher fils spirituel, ou, comme il s'exprimait, par dissoudre l'œuvre du prince de ténèbres. L'ex-ministre n'en conserva pas moins l'amitié de l'empereur, qui lui confia la direction des postes, et auquel il survécut de plusieurs années. Il mourut en 1844, à Alexandrie, sa gracieuse villa, située au bord de la Mer Noire, en Crimée.

J. MARTINOV.

[1] *Antiquité russe*, avril, mai 1882.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Vie de saint Paul, apôtre des nations, *d'après les Livres Saints, les Pères, les interprètes et les monuments de la tradition*, par l'abbé P. Rambaud, prêtre du diocèse de Bordeaux. Paris et Bordeaux, librairie de l'œuvre de Saint Paul, 1882, in-12 de XII-352 pages.

Nous avons déjà en français un certain nombre de vies de saint Paul, entre autres celle de M. l'abbé Vidal, publiée en deux volumes en 1863, et celle de M. l'abbé Vix, qui a paru en 1879. M. l'abbé Rambaud a voulu donner une histoire du grand apôtre qui épargnerait au lecteur les longueurs et les redites de M. Vidal et les études trop développées de M. Vix sur les Épitres. Il s'est proposé d'éviter les questions oiseuses, les digressions arides, les dissertations obscures et les polémiques intempérantes qui rompent la trame de l'histoire et nuisent à l'édification sans profiter à la science Il a voulu peindre la personne de saint Paul, ses œuvres, sa sainteté, ses mérites, son rôle dans le monde juif et païen.

Ce travail est digne de recommandation. Il est écrit avec entrain et clarté. L'exposition est sobre et en même temps large. L'auteur nous fait connaître brièvement les lieux que visite saint Paul, les hommes avec qui il est en rapport, les mœurs de l'époque où il vit. M. Rambaud fait un usage discret des ressources que fournissent l'épigraphie et l'archéologie pour l'explication de l'histoire du grand apôtre. Il s'attache néamoins principalement à mettre en œuvre les matériaux fournis par le Nouveau Testament. Le style est bon, surtout quand il est simple et sans apprêt, comme il l'est presque partout.

Pour le fonds, la critique a peu de chose à relever Nous nous permettrons cependant de signaler quelques points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord avec l'auteur. N'est-ce pas une exagération de dire (p. 2) que Tarse « surpassait Athènes, Alexandrie et les académies les plus en renom ? » M. Rambaud paraît le reconnaître lui-même (p 5, 46). — Il n'est guère possible d'accepter l'explication donnée (p. 3) du privilège de citoyen romain dont jouissait saint Paul.—La phrase : « saint Paul naquit deux ans après Jésus-Christ » (p. 4) trompera, croyons-nous, beaucoup de lecteurs. L'auteur veut dire l'an 2 de l'ère chrétienne. Par suite d'un faux calcul, l'ère chrétienne commence avant la naissance de Jésus-Christ, et saint Paul, si l'on accepte la chronologie de M. Rambaud, n'était pas né réellement après mais

avant la naissance de Notre-Seigneur. — Que signifie (p. 7) l'assertion suivante : « [Rabban Gamaliel], le premier, permit aux Juifs d'écrire la Bible en langue grecque ? » La Bible avait été traduite en grec par les Septante longtemps avant l'époque de Gamaliel. — Pages 17-18, on nous cite une longue révélation, mais sans en indiquer la source. Le lecteur aimerait à savoir d'où elle est tirée, pour juger de la confiance qu'elle mérite. — Nous lisons p. 22 : « La juridiction du sanhédrin sur Damas remontait au temps d'Achab, roi d'Israël. » D'après les meilleurs historiens, le sanhédrin n'existait pas encore à l'époque d'Achab. — Il est dit, p. 37 que le nom de Harêth ou Arétas « était commun aux rois arabes. » S'il faut entendre par là que tous les rois arabes (de l'Arabie Pétrée) portaient le titre ou le nom d'Arétas, ce n'est pas exact, car on connaît plusieurs rois de cette contrée qui portaient d'autres noms. — On est surpris de voir citer (p. 45), comme une autorité, l'écrit apocryphe des Récognitions, et de voir indiquer (p. 56) la prétendue épître de S. Clément à S. Jacques comme une épître authentique. M. Rambaud ne s'est pas toujours assez tenu en garde contre les documents apocryphes. — Le mot *mage* ne vient pas de l'hébreu, comme il est dit p. 74. — L'auteur se prononce (p. 112) pour l'opinion qui fait du Céphas auquel résista S. Pierre un des 72 disciples. Il a le droit de l'adopter, mais nous la croyons peu fondée. — Ce qui est, en tout cas, insoutenable, c'est l'authenticité des écrits qui portent le nom de S. Denys l'Aréopagite. La critique est, on peut dire, aujourd'hui unanime à placer l'origine de ces écrits au cinquième siècle (Voir Alzog, *Patrologie*, trad. franç., p. 597). On s'explique donc difficilement que M. Rambaud ait pu écrire (p. 139) que leur « authencité n'est plus en doute. » Tout ce qui est dit aux pages 138-143 repose par là même sur des fondements fort suspects. — La tradition sur les madones peintes par saint Luc et acceptée (p. 264), est aussi rejetée par la critique. — L'auteur de la *Vie de Saint Paul* n'exagère-t-il pas lorsqu'il assure (p. 275) que « toute la tradition ecclésiastique témoigne que, lorsqu'ils ne pouvaient s'aboucher, (Sénèque et Saint Paul) s'adressaient réciproquement des lettres ? » — Enfin la lettre de saint Denys l'Aréopagite, alléguée p. 298, n'est pas un document authentique.

Nous avons relevé minutieusement les points de détail sur lesquels nous ne sommes pas d'accord avec M. Rambaud, parce que son œuvre nous semble en valoir la peine. Il ne nous reste plus qu'à féliciter l'Œuvre de Saint Paul d'éditer des œuvres d'un tel mérite.

N. O.

—

Recherches sur les relations politiques de l'Allemagne, de 1292 à 1378, par Alfred Leroux. Paris, F. Vieweg, 1882, gr. in-8° de IX-291 p. (50e fascicule de la *Bibliothèque de l'école des Hautes-Études*).

M. A. Leroux a obtenu, par le présent mémoire, le titre d'élève diplomé de la section d'histoire et de philologie de l'École pratique des Hautes-Études. Cela atteste déjà la valeur du travail qui a passé sous les yeux de juges compétents. Plusieurs de ses devanciers avaient entrepris d'exposer l'histoire des relations politiques de la France et de l'Allemagne, de 1180

à 1292. L'auteur a continué cet exposé, et l'a conduit jusqu'à la mort de l'empereur Charles IV en 1378. Il ne prétend pas donner le dernier mot de la question : il avoue n'avoir pu consulter à fond les dépôts d'archives ; il n'a pas été à même de dépouiller toutes les collections publiées en France et en Allemagne depuis les *Regestes* de Boehmer; il néglige systématiquement certaines monographies récentes, qui auraient sans doute fourni d'utiles lumières à son sujet. Mais, dans cette mesure restreinte, il y avait encore un vaste champ de recherches, et le mémoire de M. Leroux aura le grand avantage de servir de point de départ à des investigations qui pourront ensuite être poussées plus loin. L'auteur n'a pas d'ailleurs l'ambition d'embrasser toute l'étendue de son sujet; il a voulu rassembler des matériaux pour une histoire qu'on pourra écrire un jour, quand tous les documents seront à la disposition des érudits.

Dans une *introduction* (p. 1-58), il résume la situation respective de la France et de l'Allemagne depuis les traités de Verdun (843) et de Mersen (870), jusqu'en 1292. La séparation se fait nettement entre les deux pays à l'avènement des Capétiens, et le règne de Philippe-Auguste est le point de départ d'une politique agressive ayant pour but de donner à la France ce qu'elle considère comme lui appartenant. Cette introduction, quelque intéressante qu'elle soit, nous a paru un peu trop développée, car l'auteur ne fait ici que résumer les renseignements connus, sans apporter aucune information personnelle.

Il entre ensuite dans l'histoire des quatre-vingt-six années qui s'écoulèrent de 1292 à 1378. Il met en présence Philippe le Bel et Adolphe de Nassau, et fait ressortir l'importance des relations politiques du roi de France, qui s'allie avec Othon de Bourgogne, Albert, duc d'Autriche, le roi d'Écosse, le roi de Norwège, parvient à rompre l'alliance de l'Empire avec l'Angleterre, et réduit l'empereur à la neutralité chaque fois qu'il se voit menacé par lui. Avec l'avènement d'Albert d'Autriche, la scène change : tous les efforts du nouvel empereur tendent à vivre en paix avec le roi de France. L'alliance des deux états est scellée par le mariage de Rodolphe, fils d'Albert, avec Blanche de France. Philippe le Bel en profite pour rattacher à sa cause les plus puissants prélats des pays rhénans et un certain nombre de princes, comme le duc de Brabant, le comte de Savoie, le comte de Nassau et beaucoup de seigneurs allemands.

A la mort d'Albert d'Autriche, la politique de Philippe le Bel reçoit un échec par l'élection de Henri de Luxembourg, que les électeurs de l'empire préfèrent à Charles de Valois. Philippe n'en poursuit pas moins l'exécution de ses desseins; il réunit Lyon à la couronne, et combat l'influence allemande en Italie. Mais Philippe et Henri disparaissent presque en même temps de la scène. Les relations avec l'Allemagne sont comme interrompues pendant dix années. La guerre de cent ans commence ; un traité d'alliance est conclu par Philippe de Valois avec Louis de Bavière. Cette alliance est bien précaire; un nouveau traité est signé en décembre 1437, pour aboutir à une rupture définitive un an plus tard. L'Empire se tourne du côté de l'Angleterre, et la France est entourée d'ennemis redoutables. Philippe de Valois s'allie aux ducs d'Autriche, à l'évêque de

Liège, au duc de Deux-Ponts, au comte de Flandre, au roi de Bohême, au duc Henri de Bavière, au duc de Lorraine enfin, qui s'interpose pour amener un rapprochement entre Louis de Bavière et Philippe. Cette tentative est infructueuse. Une entrevue de l'empereur et du roi d'Angleterre rejette plus que jamais Louis de Bavière dans la voie des hostilités. En outre, les ducs d'Autriche abandonnent la France pour se ranger du côté de l'Angleterre (1339) : c'est une veritable coalition qui se forme contre la France. Édouard III, qui s'est fait nommer vicaire de l'empire dans les provinces rhénanes, en est le chef. Grâce à l'intervention du pape Benoît XII, une trêve est conclue le 25 septembre 1340. Philippe en profite pour négocier avec l'empereur ; il réussit à le ramener à sa cause; il détache également de l'Angleterre les archevêques de Trèves et de Mayence, et obtient une prorogation des trêves avec les ducs de Brabant et de Gueldre et le marquis de Juliers. Mais l'élection de Charles de Moravie amène un changement dans la situation de l'Allemagne. Tout en restant en relations amicales avec Louis de Bavière, Philippe ménage son compétiteur. Celui-ci a le champ libre par la mort de l'empereur (1347). Beau-père du fils de Philippe, il est animé de sentiments bienveillants pour la France, et promet d'être le fidèle allié de Jean. Toutefois il signe avec Edouard un traité qui accuse sa duplicité. A l'avènement du roi Jean, Charles IV renouvelle son alliance avec ce prince, malgré les efforts d'Édouard IV pour le maintenir dans son parti. Après le désastre de Poitiers l'empereur intervient, sur l'initiative du pape, pour ménager du moins une trêve. Il a une entrevue à Metz avec le dauphin Charles. Une trêve est conclue peu après, sous les auspices des légats du pape. L'empereur, en 1360, charge l'archevêque de Cologne de ménager une nouvelle trêve de plus longue durée. Mais il ne paraît pas qu'il ait rien fait pour adoucir les conditions du traité de Bretigny. Sous le règne de Charles V, les relations avec l'Empire sont rares. Ce n'est qu'après les succès du roi sur les Anglais que les rapports se rétablissent : un traité est conclu le 28 mars 1372. Mais Charles V paraît plus occupé de tirer parti de ses relations avec les princes allemands que de son alliance avec l'empereur. Il le reçoit pourtant avec magnificence à Paris, au commencement de 1378. Mais Charles IV meurt le 29 septembre suivant.

Tel est le résumé du mémoire de M. Leroux; il y règne parfois un peu de confusion ; c'est plutôt une ébauche qu'un travail achevé. Toutefois, tel qu'il est, il sera très utile aux historiens, et nous ne pouvons qu'adresser à l'auteur nos remerciements et nos félicitations pour une étude aussi consciencieuse et d'une si solide érudition.

G. de B.

—

Relations de Charles VII et de Louis XI, rois de France, avec les cantons suisses,—1444-1461.1461-1483.— *Étude historique*, par Bernard de Mandrot, ancien élève de l'École des chartes. Zurich, impr. J-J. Ulrich, 1881, gr. in-8° de 200 pag. (Extr. du *Jahrbuch f. Schweizer. Geschichte*).

M. de Mandrot a pensé, et avec raison, que l'histoire de nos relations politiques avec la Suisse, sous Charles VII et Louis XI, méritait d'être l'objet d'un examen approfondi, fait

d'après les sources et les documents d'archives. Nul n'était mieux placé que lui pour entreprendre cette tâche, et nous sommes heureux de constater qu'il l'a parfaitement remplie.

Il fait remarquer, tout d'abord, que les relations de la royauté française avec la *Ligue de la Haute-Allemagne* n'eurent pas, sous Charles VII, le caractère suivi et personnel que Louis XI leur imprima plus tard. Toutefois, Charles VII sut ouvrir les voies à la politique française, et la réconciliation des Confédérés avec la maison d'Autriche, œuvre laborieuse dont l'importance ne saurait être méconnue, fut le résultat des efforts de ce prince. Il n'est pas jusqu'au dessein d'enrôler au service de la France une troupe d'auxiliaires suisses qui n'ait été conçu par Charles VII. Le point de départ de ces relations avec les Confédérés se trouve dans cette célèbre expédition de 1444, si bien mise en lumière dans l'*Histoire des Écorcheurs*, de M. A. Tuetey (voir t. XVII, p. 300).

Le 21 octobre 1444 était signé un traité stipulant une alliance réciproque entre la France et les cantons suisses, et ce traité était ratifié le 28 par le Dauphin. Nous ne partageons pas ici l'avis de M. de Mandrot : bien qu'il n'y ait pas trace de pouvoirs donnés par Charles VII, ce n'est pas en son nom personnel, mais comme lieutenant général du Roi qu'agissait le Dauphin.

Quelques années plus tard, Charles VII poursuivait la conclusion d'une convention qui lui assurait le concours du duc de Savoie et des Suisses dans la lutte qui devait bientôt recommencer contre les Anglais ; il intervint en 1448, de concert avec le duc de Bourgogne, dans un démêlé du canton de Fribourg avec le duc de Savoie et Berne, et bientôt un traité de paix s'ensuivit. Quand Gaucourt partit pour l'Allemagne conduisant à Innsbruck Eléonore d'Écosse, unie à Sigismond, il passa par la Suisse, avec une mission diplomatique pour la pacification du différend subsistant entre le duc d'Autriche et les Confédérés. Cette intervention de Charles VII aboutit à un accord, conclu en juin 1450. Deux ans plus tard, un traité liait étroitement les Confédérés à la France ; mais le Roi paraît avoir échoué dans tous ses efforts pour obtenir leur assistance armée. Dans les années postérieures, les relations se poursuivirent, principalement avec Berne. Charles VII semble avoir eu la pensée persistante d'étendre son royaume du côté de l'Alsace : c'est pour cela qu'il ne cessa de faire des avances aux Confédérés, et qu'il prit constamment le rôle de médiateur entre eux et le duc d'Autriche.

Louis XI, au début, montra moins de sympathie à l'égard des Confédérés ; il avait pour système de rompre avec tous ceux qui avaient eu l'amitié de son père ; la nécessité le ramena à d'autres sentiments, et un traité fut signé, entre lui et les Confédérés, le 20 février 1464. En 1469, les Confédérés, émus du voyage de Sigismond à la cour de France, firent partir une ambassade, qui fut reçue avec empressement ; après d'assez longs pourparlers, un nouveau traité fut conclu à la date du 13 août 1470, et ratifié par Louis XI le 23 septembre. L'histoire des relations des Confédérés avec Charles le Téméraire et avec Louis XI est trop compliquée pour que nous y entrions. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle est élucidée d'une manière très instruc-

tive par M. de Mandrot, et qui entre dans les détails les plus circonstanciés. C'est une page d'histoire fort curieuse.

Une remarque : M. de Mandrot parle (p. 20) de *Lezignan en Normandie*; c'est une double erreur. Il n'y a pas de *Lezignan* en Normandie, et il s'agit de *Lusignan* (Vienne). Mais, chose plus grave, le document qu'il cite ne peut être du 8 mai 1450, car l'itinéraire de Charles VII nous montre qu'il était en ce moment à Essay; il doit être du 8 mai 1453, époque où le Roi se trouvait à Lusignan, préparant sa seconde campagne de Guyenne. C'est une rectification que l'auteur devra faire.

G. de B.

—

Étude historique sur Louise de Lorraine, reine de France, 1553-1601, par Édouard Meaume. Paris, Léon Techener, 1882, in-8° de 186 p.

Si l'on reprochait à M. Meaume d'avoir trop vanté la princesse qu'il appelle (p. 7) « belle, modeste et vertueuse entre toutes, » il pourrait se contenter de répondre par la citation des trois épigraphes de son étude, empruntées à saint François de Sales *(Oraison funèbre du duc de Mercœur)*, au prince A. Galitzin *(Inventaire de Chenonceaux)*, à M. Paulin Paris *(Notes sur Tallemant des Réaux)*. Mais il n'aura pas besoin d'invoquer le triple témoignage du saint et des deux érudits : personne n'estimera que M. Meaume a eu trop de sympathie et d'admiration pour la princesse qui réunissait « dans ses veines le sang de saint Louis et de Gérard d'Alsace, » qui se montre toujours si digne de sa noble origine, et « qui fut si malheureuse qu'elle aurait dû mourir de chagrin, à la fleur de son âge, si elle n'avait été soutenue par la piété la plus solide et la plus éclairée. »

On sait depuis longtemps que le biographe de Sébastien Le Clerc est un de nos travailleurs les plus consciencieux. Autant il avait soigneusement étudié la vie et l'œuvre du grand artiste lorrain, autant il a soigneusement étudié la vie de la femme du roi Henri III. Sa monographie se divise en quatre chapitres, tous fouillés à fond, intitulés : *Avant le mariage* (1553-1573); *Le mariage* (février 1575); *La reine* (1575-1589); *La reine douairière* (1589-1601). M. Meaume ne nous laisse rien ignorer de la famille de son héroïne, de l'éducation de cette dernière, de ses voyages, de ses portraits, des cérémonies de son mariage, de son existence à la cour, de son veuvage, de sa mort et de ses funérailles. Tout en nous faisant on ne peut mieux connaître la vie si pure, si triste, si belle de Louise de Lorraine (née au château de Nomeny le 30 avril 1553, morte à Moulins le 29 janvier 1601, et non à Chenonceaux, comme le disent les *Mémoires de Cheverny*, et le 4 juillet, comme le dit le *Supplément de l'Estoile*), l'auteur nous fournit les renseignements les plus fidèles sur les personnages mêlés à l'histoire de celle dont le cardinal d'Ossat parlait ainsi : « Le roi n'eût jamais pu trouver, dans tout le monde chrétien, une princesse plus accomplie... » Il a consulté, en bibliophile consommé, les livres et les plaquettes les plus rares d'autrefois (Voir, par exemple, pp. 10, 15, 21, 33, 86, 113, 120, 138, 172), et aussi les meilleurs travaux de notre temps, y compris le récent ouvrage de M.

Forneron sur les *Ducs de Guise*, qu'il rectifie quelquefois (notamment p. 90, note 1). Il a encore mis à profit divers documents inédits de la Bibliothèque Nationale (fonds Dupuy, fonds français) et de la Bibliothèque de l'Institut (collection Godefroy). Les vastes et attentives lectures de M. Meaume lui ont permis de beaucoup ajouter aux récits des précédents historiens, et, en revanche, de beaucoup y supprimer. Au nombre des suppressions les plus notables et le mieux justifiées, il faut citer celle du document apocryphe sur la mort du roi Henri III, attribué par les ligueurs à Sixte Quint, document qui ne contient pas une seule phrase de la véritable harangue du Pape et qui a trompé certains historiens, Sismondi particulièrement, lequel a cru pouvoir déclarer (*Histoire des Français*, t. XXI, p. 42) que Sixte Quint loua en plein consistoire l'acte de Jacques Clément. Après avoir ainsi brisé l'arme déloyale forgée par le fanatisme, M. Meaume constate (p. 114) que « la fraude et le mensonge ne profitent jamais aux partis qui les ont employés. » Signalons encore (p. 137) une importante note rectificative au sujet des accusations exagérées dont le duc de Mayenne a été l'objet de la part de M Poirson, l'historien ordinairement plus judicieux du glorieux règne de Henri IV.

L'étude de M. Meaume, écrite avec élégance, a obtenu un grand succès auprès des lecteurs du *Bulletin du Bibliophile*, où elle a d'abord paru. Le même succès l'attend auprès de ces innombrables lecteurs que l'on appelle *Tout le monde*.

T. de L.

—

Les vieux papiers du château de Cauzac, *documents inédits* publiés par Ph. Tamizey de Larroque (1592-1627). Agen, imp. V. Lentheric, 1882, in-8° de xv-99 p. (tiré à 100 exempl.)

M. Tamizey de Larroque a eu la bonne fortune de pouvoir puiser dans les riches archives du château de Cauzac, qui lui ont été ouvertes par sa parente la comtesse de Raymond, et il en a extrait un certain nombre de documents qui ne sont pas seulement intéressants pour la biographie de Balthazar de Thoiras, seigneur de Cauzac, et de son fils François, mais qui apportent à l'histoire du temps des informations dont on pourra tirer profit. Ces documents vont de l'année 1592 à l'année 1627, et concernent pour la plupart Balthazar de Thoiras, ligueur ardent, rallié tardivement à la cause de Henri IV. On y trouve des détails sur la ligue en Agenois, en Quercy, en Languedoc, à l'époque où la royauté triomphait de toutes les oppositions qu'elle avait rencontrées, et en particulier sur la soumission du château de Montpezat en 1595. Les lettres adressées à Balthazar sont signées des noms du duc de Guise, du marquis de Villars (Emmanuel de Savoie), du marquis de Montpezat (Henri des Prez), du maréchal de Matignon, de la reine Marguerite, de la duchesse de Mayenne ; celles adressées à François émanent du maréchal de Roquelaure et du duc d'Épernon. — On rencontre aussi une lettre du marquis de Villars au duc de Mayenne et une lettre du maréchal de Matignon à Henri IV. A tous ces documents sont joints des notes abondantes, et une excellente préface nous fait connaître les seigneurs de Cauzac depuis le xv^{e} siècle.

G. de B.

—

Mémoires de Saint-Simon, nouvelle édition publiée par M. A. de Boislisle. Tome III. Paris, Hachette, 1881, in-8° de viii-583 p. (Collection des *Grands écrivains de la France*).

Dans un *avertissement* placé en tête de ce troisième volume, M. de Boislisle nous explique les motifs du long intervalle écoulé entre l'apparition des deux premiers volumes et celle du tome III. Un événement considérable s'est accompli. Ces arcanes dans lesquelles aucun éditeur de Saint Simon n'avait pu pénétrer, malgré des efforts persistants et réitérés, ont été enfin ouvertes au public. Le consciencieux éditeur a pu pénétrer dans le riche Dépôt des affaires étrangères, et il s'est trouvé en présence de cette masse considérable de papiers, depuis longtemps l'objet de ses convoitises. Il a fallu examiner tous ces papiers, les classer, les transcrire pour en faire profiter la nouvelle édition ; et si des publications partielles sont venues alléger sa tâche et mettre à sa disposition, comme à celle du public, un certain nombre de textes inédits, il n'en a pas moins eu un immense labeur, qui est venu s'ajouter à la préparation de son édition. D'un autre côté, il a dû prendre connaissance des *Mémoires du marquis de Sourches*, dont le premier volume, sur lequel nous appellerons bientôt l'attention de nos lecteurs, a paru, et de la *Relation de la cour de France*, d'Ézéchiel Spanheim, que M. Ch. Schefer publie sous les auspices de la Société de l'histoire de France. On voit que les fonctions d'éditeur de Saint-Simon ne sont point une sinécure.

Il suffit, d'ailleurs, de parcourir les pages de ce nouveau volume pour se rendre compte du gigantesque travail dont il est le résultat. C'est un commentaire perpétuel ajouté au texte de Saint-Simon, pour faire connaître au lecteur les innombrables personnages que l'auteur des *Mémoires* fait défiler devant lui, et sur lesquels l'auteur donne souvent des détails ou erronés ou empreints d'une partialité qu'il faut faire ressortir. C'est aussi, à côté des renseignements biographiques, un commentaire historique, où l'habile éditeur prodigue les trésors de son érudition. C'est enfin un commentaire philologique et grammatical, qu'il a demandé à M. Ad. Regnier de placer au bas des pages, sans préjudice du lexique qui accompagnera l'édition.

Nous avons ici le texte des *Mémoires* pendant l'année 1696 ; et l'on ne s'étonnera pas que la publication n'ait pas été poussée plus loin, quand on saura que souvent les pages de texte n'occupent que six, quatre, trois et jusqu'à deux lignes, pour laisser la place au travail original, si curieux et si érudit, de l'éditeur. A partir de la page 339, nous avons, dans un appendice, une première partie, offrant les additions de Saint-Simon au *Journal de Dangeau* (p. 339-375) ; et une seconde partie, contenant des fragments inédits de Saint-Simon, empruntés au Dépôt des affaires étrangères, et qui sont consacrés, entre autres sujets, à la principauté de Monaco, à la duchesse de Guise, à M. et M^me^ de Saint-Géran, à la marquise de Sévigné et aux Grignan, au procès des ducs et pairs, au marquis et à la marquise de Dangeau, au maréchal de Bellefonds et à sa famille, etc., etc. — Signalons en outre des documents et des notes sur Varillas ; un long article contenant des fragments de la correspondance diplomatique de Pié-

mont; la correspondance du marquis d'Harcourt avec le maréchal de Choiseul; une longue note sur Nicolas de Frémont ; la correspondance relative à l'arrivée de la princesse de Savoie en France; une note sur le grand trésorier Morstin (p. 376-538). Viennent ensuite des *additions et corrections* (p. 539-548), et les tables : 1° table des sommaires qui sont en marge du ms. autographe (p. 549-554); 2° table alphabétique des noms propres et des mots et locutions annotés dans les mémoires (p. 555-576); 3° tables de l'*appendice*.

On peut, par cette brève analyse, apprécier l'étendue du travail de M. de Boislisle et la reconnaissance qui lui est due pour nous avoir mis ainsi en possession d'un répertoire complet de tout ce qui, de près ou de loin, touche aux questions soulevées par l'auteur des *Mémoires*. Il n'y a qu'à le féliciter, et à souhaiter que le public soit bientôt en possession du tome IV. G. de B.

—

Les hommes de la Constituante. *Le général de La Fayette*, par Anatole de Gallier. Paris, Levé, 1882, grand in-8° de 40 p. (Extrait du *Contemporain* du 1er juillet 1882.)

On composerait une bibliothèque, dit M. de Gallier (p. 39), avec les écrits inombrables publiés pour ou contre La Fayette. Parmi tant d'écrits, il n'en est pas un seul où ce personnage ait été plus sincèrement et plus finement jugé. M. de Gallier, résumant les principales choses déjà dites sur le général en chef des gardes nationales de France, par le marquis de Bouillé, Montlosier, Ferrières, le comte de Ségur, le gouverneur Morris, Mounier, La Marck, Mirabeau, Rivarol, Sainte-Beuve, etc., y ajoutant des témoignages nouveaux, tels que celui du comte d'Espinchal, dont les mémoires inédits sont conservés à la bibliothèque de Clermont-Ferrand, a fait la juste part du blâme et de l'éloge dans son récit de la vie politique au XVIIIe siècle de celui qui, avec de bonnes et patriotiques intentions, est « un des hommes qui ont fait à leur pays le plus de mal et de mal durable. » Tout à côté de cette sévère sentence, M. de Gallier rappelle, à la louange de La Fayette, que l'on a de lui une bien belle parole. C'est celle-ci : « La liberté des cultes est un principe si sacré qu'une nation entière n'aurait pas le droit d'en priver un seul individu. » M. de Gallier nous avait déjà donné un *Barnave* très ressemblant, qui avait fait vivement désirer la continuation de ses études sur les hommes de la Constituante. Son *La Fayette*, si heureusement saisi, fera encore plus vivement désirer que l'habile peintre introduise peu à peu dans sa galerie tous les principaux personnages d'une assemblée sur laquelle l'histoire n'a pas dit son dernier mot.

T. de L.

—

Louis XVIII, par Oscar de Poli, 4e édit. Paris, 1880, in-12 de 356 p.

Le livre de M. de Poli sur Louis XVIII a eu un légitime succès ; nous n'avons plus ici qu'à le constater, car il est à sa quatrième édition. Le Roi apparait, c'est-à-dire qu'on apprend comment les Bourbons ont sauvé la France accablée sous les désastres, avec quelle dignité ils savaient parler et avec quel esprit de justice ils l'ont gouvernée; mais ce que l'auteur a surtout cherché à mettre en relief, ce n'est pas le Roi, c'est l'homme, le lettré. Il y a ici une multitudes d'anecdotes, de traits, de renseignements qui font très bien connaitre

cet esprit cultivé et les gens instruits ou spirituels qui eurent l'honneur de l'approcher. On y retrouve la physionomie de toute une époque. Des pièces inédites, comme des lettres du Louis XVIII au comte de Chabrillan, des instructions donnés en 1800 aux royalistes de France, etc., sont des documents intéressants : le dernier a une importance historique considérable ; il y a aussi des lettres de Ducis, des notes sur des écrivains, un peu oubliés aujourd'hui, mais qui eurent leur moment de vogue. Bref ce livre, où tous les détails sont très fouillés, se lit avec infiniment de plaisir, car tout est bien raconté et dit avec esprit, ce qui est une bonne manière de faire valoir les renseignements nombreux que l'auteur a entre les mains ou dans la mémoire. On le ferme l'esprit chrmé par tout ce qu'on a appris, car on a lu un chapitre d'histoire littéraire ; on le quitte aussi le cœur élevé, car, dans toutes les pages, il règne un souffle vivifiant de foi monarchique : la fidélité au malheur a sa poésie et sa haute moralité.

H. DE L'E.

—

L'Instruction primaire avant 1789 à Orléans et dans les communes de l'arrondissement, d'après des documents inédits, par Mlle A. DE FOULQUES DE VILLARET. Orléans, in-8° de 384 p. Herluison.

Parmi les livres nombreux et bien faits que ces dernières années ont vus éclore sur l'instruction publique en France avant la Révolution, celui de Mlle de Foulques de Villaret est digne de tenir une place d'honneur. Il répond à des préoccupations contemporaines, nées d'attaques aussi injustes que malveillantes qu'une certaine presse a adressées en même temps à la monarchie française et à la religion catholique. Mais ce n'est pourtant ni un réquisitoire ni une apologie ; l'auteur se contente de démontrer, avec de nombreux documents à l'appui, que l'instruction primaire était très répandue et déjà assez bien organisée dans les villes et les campagnes de l'Orléanais avant 1789. Mlle de Villaret a dépouillé les 2,531 registres de l'état civil d'Orléans qui commencent en 1539, afin d'y relever les noms des personnages qui y sont mentionnés comme maîtres d'école. Les archives communales et celles de l'ancienne Université d'Orléans, les minutes conservées dans les études des notaires, les archives des écoles de charité où se trouvent groupées toutes les pièces extraites des archives paroissiales des diverses églises, et enfin les papiers et registres de comptes des fabriques : telles sont les sources principales qui ont été utilisées par l'auteur. Aussi c'est en grande partie un livre de statistique que nous offre Mlle de Villaret, et, en pareille matière, c'est le meilleur éloge qu'on puisse faire. Son étude embrasse les trois derniers siècles ; avons-nous besoin de dire qu'elle est, comme les ouvrages analogues de M. l'abbé Allain et de tant d'autres, la réfutation éclatante de cet absurde préjugé qui consiste à dire que l'enseignement primaire ne date que de la Révolution, et qu'auparavant on maintenait systématiquement le peuple dans l'ignorance? Les documents que cite Mlle de Villaret sont si nombreux, les écoles qu'elle fait revivre paraissent en général si régulièrement organisées, qu'on peut croire que, dans l'Orléanais, plus peut-être que partout ailleurs en France, l'instruction primaire était universellement répandue. Chacune des vingt paroisses d'Orléans et des paroisses de la banlieue

de cette ville avait au moins une école de garçons et une école de filles. Pour les communes rurales de l'arrondissement, nous voyons que soixante-neuf d'entre elles, les seules dont on ait conservé les titres d'archives, étaient également pourvues d'écoles. Toutes ces maisons d'instruction primaire avaient un budget régulier, et étaient généralement dotées par des fondations pieuses : nous ne citerons qu'un nom, celui de Masson de la Mannerie, qui légua 120,000 livres aux écoles d'Orléans.

Tout n'a pas encore été dit sur cette importante question de l'enseignement avant la Révolution ; bien des provinces n'ont encore été que peu ou point explorées par les érudits. Il n'est pas douteux que le dépouillement de leurs archives n'aboutisse au même résultat, et que la conclusion générale de tous ces travaux épars et de ces monographies ne soit celle que Mlle de Villaret a formulée pour l'Orléanais : savoir que la Révolution, qui aurait pu améliorer un état de choses déjà florissant, l'a détruit en haine de l'ancienne royauté, et sans rien mettre à la place.

Ern. B.

—

Histoire des milices provinciales sous l'ancien régime (1688-1791), par J. Gebelin, ancien élève de l'École normale supérieure. Paris, Hachette, 1882, in-8° de iv-296 p.

Le service militaire obligatoire n'est pas une institution nouvelle ; il a existé, obligatoire et gratuit, sous les Mérovingiens et les Carolingiens, avec les réserves, appelées *lantueri*. Le service personnel fut converti, après la féodalité, en une prestation pécuniaire. Les armées furent soldées et devinrent permanentes. Pendant la guerre de cent ans, les villes et les paroisses sont appelées à fournir de nombreux contingents ; milices bourgeoises et confréries militaires s'organisent pour la résistance ; les francs archers sont institués pour créer une réserve nationale d'infanterie. Au xvie siècle, le recrutement se fait par enrôlement volontaire ; puis cette mesure disparaît, sous l'influence des méfiances à l'égard des troupes nationales. Avec le triomphe de l'autorité monarchique, sous Richelieu et Mazarin, les milices bourgeoises disparaissent, et les milices provinciales sont instituées.

Organisées régulièrement par Louvois, les milices se distinguent à la bataille de la Staffarde, pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg ; mais, pendant la guerre de la succession d'Espagne, on abandonne la belle organisation de Louvois, et ce relâchement influe sur les désastres de cette guerre. La désorganisation et les abus continuant, on a successivement recours, pour y remédier, au remplacement et aux promotions des bas officiers jusqu'au grade de capitaine.

Le système régional avait toujours été la base de l'établissement des milices. En 1771, on les constitue comme les troupes réglées. Les régiments portent le nom de leurs villes et deviennent permanents. Paris, également, eut sa milice, recrutée par l'enrôlement volontaire.

Pendant la guerre de la succession de Pologne et pendant la guerre de la succession d'Autriche, les milices fournissent des recrues aux armées, puis y entrent en bataillons entiers. Les régiments de grenadiers royaux, créés par la réunion des compagnies de grenadiers de tous les bataillons de milice, sont réservés de préférence pour les entreprises qui demandent

de la décision, de la vigueur, de l'audace. Ils s'illustrent à Gand, Lawfeld, Berg-op Zoom. Dans la guerre de sept ans, ils se couvrent de gloire à Fritzlar.

Cependant, si les grenadiers royaux, l'élite de la milice, occupent le premier rang dans les armées, on ne peut en dire autant de la milice elle-même. Le peu de temps de son service, la mauvaise composition des corps d'officiers la font discréditer, et elle est peu à peu battue en brèche, comme toutes les institutions de l'ancien régime. L'enrôlement forcé, qui en est la base, est de plus en plus décrié. Maurice de Saxe oblige tout le monde au service; mais il devance son époque. Néanmoins l'élan est donné, et l'idée de l'obligation universelle apparaît avec la Révolution : le sort de la milice est décidé, elle est supprimée. Viennent les enrôlements volontaires, puis la levée en masse et la conscription. De nos jours, le service militaire obligatoire et personnel est considéré partout comme une nécessité et un devoir. Aujourd'hui comme au XVIIIe siècle, les mêmes causes ont ramené, avec l'armée territoriale, les milices régionales, avec cette différence qui sépare ces deux époques : l'égalité.

Tel est, dans sa substance, le remarquable livre de M. Gebelin. Les innombrables sources où il a puisé en font un document historique de premier ordre.

G. V.

—

Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot, *conseiller, maître des requêtes, intendant, et premier président du parlement de Normandie* (1619-1683) d'après de nombreux documents inédits, notamment sa correspondance avec Colbert et le chancelier Séguier, par E. O'REILLY, conseiller à la cour d'appel de Rouen. Tome second. *Claude Pellot premier président du parlement de Normandie.* Paris, Champion; Rouen, Cagniard, 1882; gr. in-8° de 754 p.

Nous avons rendu compte (t. XXX, p. 295) de la première partie de l'important ouvrage consacré par M. O'Reilly à Claude Pellot. Le second volume raconte la vie de l'ancien intendant à partir de sa nomination, en 1669, au poste de premier président du parlement de Normandie. C'était alors un personnage considérable qu'un premier président, surtout quand à l'éclat et aux prérogatives de sa charge il joignait, comme Pellot, un grand crédit, une expérience consommée des affaires, et la confiance intime d'un ministre tel que Colbert. Aussi l'histoire de la première présidence de Pellot se confond-elle, de 1669 à 1683, avec celle de la province de Normandie.

Les débuts du premier président furent heureux : il obtint un arrêt du grand conseil anéantissant de nombreuses poursuites pour sorcellerie pendantes devant son parlement. Un mot de cet arrêt est curieux : le roi, y est-il dit, ayant examiné le procès de quelques malheureux déjà condamnés pour ce crime, « a commué la peine de mort en un bannissement, ne trouvant pas qu'il y eût de preuves assez fortes pour asseoir lesdites condamnations à mort. » Commuer la peine au lieu de faire grâce, quand les preuves manquent, étrange justice ! On retrouve déjà dans cette affaire, où le rôle de Pellot fut si honorable, son procédé habituel quand il était en désaccord avec le parlement : il recourait au roi, qui lui donnait ordinairement raison. Ce n'était pas un corps facile à gouver-

ner que le parlement de Normandie. Quand il s'agissait d'enregistrer les édits ou ordonnances, il se montrait intraitable. Que l'objet de ces mesures gouvernementales fût avantageux ou onéreux pour la province, son premier mouvement était toujours un refus. Ce ne fut qu'à grand peine que Pellot obtint l'enregistrement de la célèbre ordonnance de 1670 sur la procédure criminelle, de l'édit de 1671 qui, « dans le but de rétablir la culture des terres et de les améliorer par les engrais, » déclarait pour un temps les bestiaux et bêtes de labour insaisissables, du fameux édit de Colbert sur les manufactures. Le parlement fut mieux inspiré dans sa résistance au rétablissement de l'impôt du *tiers et danger*. Il faut expliquer ici la nature et l'origine de cet impôt, spécial à la Normandie. « A la suite des invasions, la Normandie dépeuplée s'était couverte de forêts qui étaient entrées dans le domaine public. Aux xe et xie siècles, quand un état régulier commença à renaître, les ducs de Normandie d'abord, puis les rois de France, durent céder une partie de ces forêts ; mais ils ne le firent pas sans se réserver des redevances. Il en fut établi deux bien distinctes : 1° la redevance d'un tiers des coupes de bois qui se feraient, à l'avenir, sur le sol concédé ; 2° la redevance d'un dixième de ces mêmes coupes pour le gros et le menu gibier dont le souverain consentait à se priver, affranchissant ainsi le sol concédé d'une servitude de chasse fort regrettable. D'où le nom de tiers-et-danger qui fut donné à cette double redevance, le mot *dangerium*, dans la basse latinité, signifiant paiement pour exemption de dommages. » Ce droit, depuis longtemps tombé en désuétude, fut ressuscité par Colbert, qui remit aux trois intendants de Normandie le soin de son rétablissement. La province s'émut : très onéreux, puisqu'il atteignait près de la moitié de chaque coupe pour tous les bois d'origine domaniale, ce droit était encore aggravé par la prétention de Colbert de revenir sur le passé et de ne s'arrêter, pour la recherche et le rappel de l'arriéré, que devant la prescription trentenaire. A ce compte, certains propriétaires eussent été ruinés. La résistance du parlement fut d'autant plus vive qu'un grand nombre de ses membres allaient être atteints par l'impôt. Mais elle n'en était pas moins honorable dans son principe et fondée en raison. » Il faut lire dans M. O'Reilly le récit de toute cette affaire où Pellot est, au fond, de l'avis de son parlement, mais n'ose se prononcer avec trop de vivacité, et joue prudemment et habilement le rôle de modérateur. Le conflit se termina par une transaction : en 1695, le roi permit le rachat du droit, moyennant 20 livres par arpent de bois taillis et 60 livres par arpent de haute futaie.

Dans ces affaires, le rôle de Pellot, on le voit, touchait de bien près à la politique. Il eut quelquefois à s'en mêler très activement. La question du tiers-et-danger, et, dans le même temps, la levée de l'arrière-ban, avaient profondément mécontenté la noblesse normande, dont une partie était fort pauvre. Les émissaires du chevalier de Rohan et de La Tréaumont, vendus aux Hollandais, essayaient d'exciter un soulèvement. Une flotte hollandaise parut, en 1674, en vue des falaises du pays de Caux. Pellot surveillait avec attention ces périls ; sa correspondance avec Colbert était incessante. Ce fut lui qui fit arrêter

à Rouen La Tréaumont. M. O'Reilly publie, sur cet épisode important et peu connu, une correspondance inédite des plus curieuses, et promet de donner de nouveaux documents dans un volume qu'il fera prochainement paraître sur le procès du chevalier de Rohan.

Je ne puis suivre ici Pellot dans le détail de nombreuses affaires intéressant sa province dont il eut successivement à s'occuper. Il paraît ici gouverneur, intendant, au moins autant que premier président. Il était, en effet, intimement uni avec tous les représentants du pouvoir royal, avec le vice-gouverneur, M. de Beuvron, avec les intendants, à qui Colbert recommandait de prendre ses avis. Nous voyons Pellot dénoncer à Colbert les abus qui se commettaient dans la levée des droits de jauge et de courtage, réglementer la fabrication des toiles, travailler à conjurer la crise à laquelle l'introduction du monopole du tabac donna lieu en Normandie, où le tabac se cultivait et se fabriquait sur une grande échelle, s'occuper des mesures à prendre pour préserver Rouen des maladies épidémiques, y diriger, par son intervention directe ou par ses conseils, les travaux publics, la voirie, la police, les finances municipales. Il existe de lui, sur ce dernier sujet, une lettre curieuse. « Les habitants de cette ville, écrit-il à Colbert, ont résolu une imposition sur les denrées qui se consument dans la ville... Je les ay portez à prendre cette voye plutost que celle de la capitation, parce que les deux tiers de la ville, qui se prétendent privilégiés, s'en seroient exemptés; ainsi, elle seroit tombée sur les bons bourgeois et marchands seulement, ce qui les auroit accablez et chassé le commerce. »

M. O'Reilly n'a pas négligé de suivre son héros dans la vie privée. Les relations de Pellot avec Colbert lui donnent le sujet de plus d'un chapitre intéressant. Ainsi, Pellot fut chargé par le grand ministre, dont la passion pour les livres est bien connue, de rechercher dans les riches bibliothèques des abbayes normandes des ouvrages rares, qu'elles s'empressaient, bien entendu, d'offrir à Colbert, dès que son désir leur était manifesté. Le premier président eut plus d'une fois la main heureuse : c'est ainsi qu'il sauva de la destruction les œuvres manuscrites de Thomas Basin, l'historien de Charles VII et de Louis XI. Le fils aîné de Pellot, voyageant en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Portugal, envoie aussi à Colbert des cargaisons de livres : sa correspondance avec Baluze sur ce sujet est très curieuse. Enfin le fils du ministre, Nicolas Colbert, membre de l'Académie française à vingt-quatre ans, ayant été, à vingt-six, nommé coadjuteur de Rouen, Pellot fut chargé de remplir près du jeune prélat le rôle de mentor.

Les intérêts matériels de Pellot tiennent une grande place dans le livre de M. O'Reilly, comme dans la vie de son héros. Celui-ci se montre un vrai normand par sa passion de la terre, son âpreté à arrondir sans cesse ses domaines. En même temps il obtient du roi de nombreux cadeaux, ce qui ne l'empêche pas d'être quelquefois fort gêné. Il avait, en effet, beaucoup d'enfants à pourvoir. L'une de ses filles fut malheureuse : elle épousa le vicomte de Coserans, amant de La Voisin, et compromis dans l'affaire des poisons. Un de ses fils devint abbé commendataire de la Croix-Saint-Leufroy,

près d'Évreux : M. O'Reilly entrouvre pour nous la porte de l'abbaye tombée en commende, et le spectacle qui nous est donné n'est rien moins qu'édifiant. Le fils aîné fut un triste sire, qui accepta sous bénéfice d'inventaire la succession paternelle, et dut vendre, pour payer des dettes de jeu, sa charge de conseiller au parlement de Paris. Le second fils fut un valeureux soldat. Deux filles se firent religieuses. Ces personnages si divers sont l'occasion de chapitres pleins de détails d'une érudition piquante.

C'est par l'abondance des détails que se recommande le nouveau volume de M. O'Reilly. Plusieurs trouveront peut-être qu'il y en a trop, et que l'ouvrage eût gagné à une composition plus sobre. Ne nous plaignons pas, cependant. Il n'est si mince document qui n'ait son prix, et ne nous aide à nous former une idée plus precise du passé. M. O'Reilly n'a pas écrit une vie de Pellot, mais comme il le dit, des *Mémoires* sur ce curieux et important personnage ; dans ce cadre vaste et flottant, il a fait entrer bien des documents, il a versé tout le contenu de portefeuilles lentement et patiemment remplis. L'art en a souffert quelquefois, peut-être, mais notre curiosité y a certainement gagné.

ALLARD.

—

Histoire de l'abbaye de Feniers ou du Val-Honnête, en Auvergne, par AD. DE CHALVET DE ROCHEMONTEIX. Clermont-Ferrand, F. Thibaud, 1882, in-8° de VI-352 pages.

L'abbaye cistercienne de Feniers, dite aussi le Val-Honnête, située à Condat, dans la Haute-Auvergne, fut fondée vers 1173, par Béraud VII, seigneur de Mercœur. Son histoire n'avait jamais été l'objet d'aucune recherche sérieuse, et comme il n'est pas resté de cartulaire de cet établissement monastique, comme ses archives ont été pour la plus grande partie détruites ou dispersées, c'était loin d'être une œuvre facile que de reconstituer ses annales. De pareilles difficultés n'ont point arrêté M. Ad. de Chalvet de Rochemonteix. A force de laborieuses et patientes recherches, il est parvenu à retrouver les éléments les plus essentiels de l'histoire de ce monastère, et il en fait connaître tous les traits intéressants. Non content de mettre en œuvre les matériaux qu'il avait recueillis, il les a édités à la suite de son récit comme pièces justificatives. C'est donc non seulement l'histoire de Feniers, mais en quelque sorte son cartulaire qu'il met à la disposition du lecteur. On ne saurait trop louer le soin qui a présidé à cette publication, dont le luxe d'exécution matérielle fait honneur à l'éditeur qui s'en est chargé. Il témoigne des ressources que présentent aujourd'hui les imprimeries de plusieurs de nos villes de province, dignes de rivaliser avec celles de la capitale.

M. Ad. de Chalvet de Rochemonteix a inséré à la fin de son livre une brève mais intéressante notice sur les habitations celtiques dont les plateaux de la Haute-Auvergne conservent encore d'importants vestiges. Ces restes précieux et trop inexplorés méritent une étude approfondie. Qu'il nous soit permis d'exprimer le vœu de voir l'auteur de ce beau volume en faire l'objet de ses patientes et sagaces investigations.

L. DE N.

—

Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes. Tome IV. *Cartulaire de Montier-la-Celle*, par M. l'abbé Ch. LALORE, Paris, Thorin; Troyes, L. Lacroix, 1882, in-8° de LXII-424 p.

L'*ancien Cartulaire* et le *grand Cartulaire* de Montier la-Celle ayant disparu, M. l'abbé Lalore a reconstitué le premier de ces textes, en empruntant tous les actes qui le composaient à un inventaire fait au siècle dernier. La destruction de la plupart des chartes originales a fait que, pour le plus grand nombre, le savant éditeur n'a pu donner que la copie fournie par cet inventaire, copie qui paraît correcte.

L'abbaye de Montier-la-Celle remonte au VII^e siècle; l'*ancien Cartulaire* donnait un acte du VII^e siècle, un du VIII^e, trois du IX^e, cinq du XI^e, quatre-vingt-dix-neuf du XII^e et cent-soixante-dix-neuf du XII^e. On voit que c'est un recueil précieux de textes pour cette partie de la Champagne. Dans les notes complémentaires, M. l'abbé Lalore analyse quelques diplômes et lettres des rois de France qui ne sont indiqués que dans l'*Inventaire*, quelques bulles pontificales; une copie d'un pouillé de l'abbaye transcrit par le moine Breyer. Comme pour les tomes précédents, le volume est complété par une table complète des noms d'hommes et des noms de lieux, dressée par M. L. Pigeotte avec le soin qu'il apporte à ce genre de travail si méticuleux et si utile.

ANATOLE DE B.

—

Histoire de la ville de Roquevaire, *et de ses seigneurs au moyen âge*, d'après de nombreux documents inédits, par l'abbé S.-H. ALBANÈS. Marseille, Camoin et Boy, 1881, gr. in-8° de 163-XLIV p., tiré à 110 exempl.

Cette savante monographie a paru dans la *Revue de Marseille et de Provence* de 1881. Elle est divisée en trois parties. Dans la 1^{re} (origine de Roquevaire), l'auteur n'a pas de peine à démontrer que cette ville n'a pas été fondée par le chevalier romain Varus au I^{er} ou au II^e siècle, ni par les Marseillais à une époque indéterminée, mais par les seigneurs d'Auriol au XII^e siècle : la plus ancienne mention de son nom ne remonte qu'à l'année 1155: aux IX^e et XI^e siècles, ce qui forma son territoire constituait l'importante villa de Lasa. Son nom ancien n'était pas *Rupes Vari*, ni *Rupes variæ*, ni *Roquevaire* (qui signifierait vigie), mais *Rocavaire*, c'est-à-dire roche grise. La 2^e partie traite des seigneurs de Roquevaire, dont M. Albanès a dressé la liste, à l'aide de persévérantes recherches dans les archives des Bouches-du-Rhône, et avec une grande sagacité; en voici les principaux : Bertrand de R. (1155-9), dont le nom a été indûment donné à un archevêque d'Aix (1178-9); Raymond d'Auriol (1164-71); Audibert I^{er} de R. (1200-56 et Hugues d'Auriol (1208-47). Pelet de Mimet (1242-1309), Audibert II de R. (1309-48), Audibert III (1348-60) et Bérenger de R. (1348-61), Audibert IV de R. (1361), Aycardette de R. et Bertrand de Marseille (1361-4), Guillaume de Marseille (1362-6). Ce dernier, dominicain, vendit sa co-seigneurie au pape Urbain V en 1364, qui acheva également la portion de Raymond Bernardi; la reine de Naples Jeanne I^{re}, comtesse de Provence, confirma cette acquisition l'année suivante. Une polémique assez vive contre un article de M. Gilles termine cette

3e partie. Nous signalons avec plaisir aux érudits une série de 25 documents (1056-1366), reproduits intégralement comme preuves, d'après les originaux ou des registres authentiques ; ils corroborent le récit, déjà étayé par des notes continues, et donnent une haute valeur à cette nouvelle production du docte historiographe de l'église de Marseille.

ULYSSE CHEVALIER.

—

La Picardie. — *Saint-Quentin en Vermandois. — Son histoire. — Sa population, ses rues, ses maisons et leurs propriétaires au* XVII*e siècle. - Ses enseignes.—Nécrologe de son chapitre. — Ses maires*, par Charles DESMAZE, officier de la légion d'honneur.... Paris, Ernest Leroux, 1882, in-12 carré de 169 pages.

Voilà, à coup sûr, un titre qui promet beaucoup ; malheureusement une grande désillusion attend le lecteur qui compte trouver dans ce petit volume tout ce qui est annoncé sur la couverture, et après les travaux considérables auxquels se sont livrés, depuis trente ou quarante ans, les nombreux érudits qui se sont occupés de l'histoire de Saint-Quentin, il fallait faire mieux, ou ne rien faire du tout. En tout cas il était nécessaire de donner des renseignements exacts sur les points que l'on se proposait de traiter, et il n'en est pas ainsi. Aussi comprendra-t-on que nous ne nous arrêtions pas longtemps sur ce recueil. Le document le plus intéressant qu'il renferme, et qui occupe les pages 27 à 108, est qualifié sur le titre : rues, maisons et leurs propriétaires au *dix septième* siècle, et à la page 27, au *dix-huitième*. Il est vrai qu'en ce second endroit, l'auteur complète cette indication en mettant : *numéros* des maisons de la ville de Saint-Quentin au XVIIIe siècle, etc. et les numéros se suivent de 1 à 1780 (sans compter les faubourgs, numérotés à part). Que sont ces numéros ? les numéros de l'état ou ceux qui furent employés à l'époque révolutionnaire ? C'est ce que M. Desmaze aurait dû rechercher et, en même temps, il serait arrivé, grâce au grand nombre de noms d'ecclésiastiques et d'officiers ministériels, à nous donner une date précise. Celui de Huet, suivi de la qualification de mayeur, ne permet pas de remonter au delà de 1776, et à côté celui de Fizeaux, maire en 1794, permet de voir que cet état, fait sous Louis XVI, a continué à servir et a subi de nombreuses modifications, dont son éditeur n'a tenu aucun compte.

La liste des mayeurs et des maires donnée par Q. de la Fons a été imprimée en 1856, par M. Gomart, d'une manière plus complète. Enfin la bibliographie qui commence et termine cette publication est des plus incomplètes, et l'auteur ne cite même pas exactement les ouvrages auxquels il renvoie. Ainsi, pour D. Grenier, il donne encore la division *en paquets*, modifiée il y a plus de vingt ans, et il n'a fait probablement que copier l'analyse donnée par M. Ch. Dufour, dans le tom. II des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.*

Comme jurisconsulte et comme économiste, M. Desmaze a produit des travaux qui ne sont pas sans mérite ; mais ses publications sur le Vermandois sont dénuées de toute valeur, et les documents qu'il cite le sont même généralement d'une manière si inexacte qu'il n'est pas possible de les utiliser.

PARPEVILLE.

Notices sur la ville et les communes du canton de Salins, par Just TRIPARD. Paris, Dumoulin, 1881, in-8° de 633 p.

On est assez embarrassé pour caractériser, soit au point de vue de la critique, soit au point de vue de l'art, ce volume de plus de six cents pages. Si M. Tripard eût voulu faire un livre d'histoire proprement dit, il n'eût pas refait après tant d'autres le tableau général des annales comtoises; il n'eût pas dressé à nouveau le catalogue des hommes illustres de son département; il n'eût pas repris, dans un cadre restreint et sans additions notables, l'œuvre tentée par M. Rousset (*Dictionnaire des villes et communes du Jura*). Enfin et surtout il eût cité à chaque page ses sources et ses autorités, tandis qu'il n'a pas jugé à propos d'en indiquer une seule. Son livre est évidemment le résultat de longues et consciencieuses lectures; il respire cet amour sincère du sol natal qui fait qu'on s'intéresse au plus mince filet d'eau et au moindre coin de terre; il contient même une partie neuve, sinon bien complète : c'est le dictionnaire des hommes nés à Salins qui ont marqué à divers titres dans le monde; mais le défaut, au moins apparent, de critique, fait qu'on ne saurait ranger cet ouvrage parmi ceux qui épuisent la matière. M. Tripard a voulu sans doute créer, à son usage d'abord, puis à celuid e ses compatriotes, un manuel, un répertoire commode où l'on pût trouver sans peine et à toute heure des renseignements sur la ville, le canton, le département et même la province. S'il n'a recherché que ce mérite, il a pleinement atteint son but.

L. P.

L'administration de la Gascogne, de la Navarre et du Béarn, en 1740 par le baron Louis DE BARDIES, docteur en droit, membre de plusieurs Sociétés savantes. Paris, librairie de la Société Bibliographique, 1882, in-18 de 176 pages.

Le classement des Archives départementales se poursuit avec activité, et met dès à présent à la disposition des érudits une série de documents non moins précieuse qu'abondante pour l'histoire administrative des deux derniers siècles. C'est dans le Dépôt du Gers que M. Louis de Bardies a trouvé le recueil qui fait l'objet de son étude. Il comprend la correspondance pendant huit mois (29 avril-29 décembre 1740) de l'intendant d'Auch, Mégret de Sérilly, avec ceux des ministres et chefs de service, chancelier, secrétaires d'état, contrôleur général, intendants des finances, sous les ordres desquels le plaçaient les fonctions aussi multiples que délicates qu'il exerçait. L'intendance d'Auch, créée en 1716, plusieurs fois remaniée, était à l'époque dont il s'agit composée à la fois de pays d'élection, de pays d'États et de villes abonnées. Cette diversité de régimes forma jusqu'en 1789 l'un des caractères de notre administration intérieure; la publication de M. de Bardies en présente un instructif aperçu. Peut-être les indications dont l'auteur a accompagné l'analyse de la reproduction des dépêches auraient-elles eu à gagner encore un peu en précision; telles qu'elles sont, elles n'en donnent pas moins à son ouvrage un sérieux intérêt, et justifient la distinction que lui a décernée la Société archéologique du midi de la France.

H. DE L.

—

Madame de Sévigné en Bretagne, par Léon DE LA BRIÈRE, ancien sous préfet de Vitré. — Paris, Jules Gérard, 1882, in 12 de VIII-386 p.

Étrangère par la naissance à la Bretagne, Mme de Sévigné y a acquis droit de cité par son mariage. Elle y fit de longs séjours, elle y noua de nombreuses relations. « Châtelaine bretonne, elle conte ses habitudes, ses voisins, ses voyages : elle s'intéresse aux hommes et aux choses de la contrée, elle dit, au jour le jour, l'histoire et la vie de la Bretagne au XVIIe siècle. » — M. Léon de la Brière, qui a débuté dans la carrière administrative — trop tôt fermée pour lui par l'invasion des *nouvelles couches* —en occupant la sous-préfecture de Vitré, a voulu en quelque sorte payer son tribut à cette Bretagne dans laquelle il n'avait fait que passer, en lui racontant tout ce que Mme de Sévigné a dit d'elle, et en traçant un tableau de la province à une époque dejà lointaine, mais moins éloignée pour les Bretons que pour les habitants d'autres provinces, car ils ont conservé le culte des traditions et des souvenirs. Les lecteurs du *Correspondant* avaient eu la primeur de cette étude pleine d'attrait, écrite d'une plume alerte et fine ; ils avaient même eu un privilège que les lecteurs du livre n'auront pas — et je le regrette : — les citations très nombreuses des lettres figuraient au bas des pages, ici elles sont supprimées.

C'est donc un livre de lecture courante que nous offre M. de la Brière ; mais c'est un livre qui n'en est pas moins très étudié, et qui, bien que dépourvu de tout appareil d'érudition, est le fruit d'une étude approfondie des documents. Nous ajouterons que cette étude a été faite de la façon la plus intelligente, et que les résultats sont de nature à satisfaire même les difficiles et à plaire à tous les esprits délicats. Nous sommes heureux, d'ailleurs, de constater le succès qu'a obtenu le livre, qui est déjà à sa seconde édition, et qui certainement ne s'arrêtera pas en si beau chemin. Espérons que l'auteur nous donnera bientôt quelque œuvre nouvelle, où ses rares qualités se feront jour, et qui lui vaudra, comme celle-ci, l'estime et la reconnaissance du public d'élite auquel il s'adresse.

G. DE B.

—

Un agent politique de Charles-Quint. Le Bourguignon Claude Bouton, seigneur de Corberon. *Notice sur sa vie et ses poésies*, avec le texte de son « Miroir des dames » et des pièces justificatives pour la plupart inédites, par M. E. BEAUVOIS. Paris, Leroux, 1882, in-12 de 16-CXCII et 231 p.

Claude Bouton, seigneur de Corberon, appartenait à la famille des Bouton de Chamilly, qui ont joué un grand rôle, et dont Paillet a écrit la généalogie. Sans atteindre aux mêmes honneurs que quelques-uns des siens, il occupa une bonne place dans l'histoire de son temps, moins par les fonctions dont il fut revêtu que par les services qu'il rendit dans les missions secrètes que lui confia Charles Quint. On oublierait volontiers l'écuyer d'écurie attaché dès l'âge de quinze ans à la maison de Bourgogne-Autriche, à la cour de laquelle il passa plus de soixante ans, si on ne le trouvait mêlé à une foule de négociations importantes ; ainsi c'est lui que Charles Quint chargea de solliciter l'appui de Henri VIII pour son élection à l'empire; on peut le consi-

dérer comme un des fondateurs de la Néerlande; la reine Marie eut fréquemment recours à lui. On le trouve sans cesse en Angleterre,en France, dans les Pays-Bas, en Frise, en Lorraine, appelé parfois à montrer son talent d'écrivain à côté de son habileté de diplomate.Il y a certainement beaucoup de renseignements pour les historiens dans cette biographie; mais nous y trouvons surtout une peinture vivante de la vie et des mœurs du temps. En nous faisant connaître par le menu le seigneur de Corberon, M. Beauvois nous peint une foule de gentilshommes de ce temps.Il fouille tous les recoins de sa vie,le montre sous toutes ses faces,et condense avec l'art d'un érudit de profession les nombreux documents que sa bonne fortune, aidée de sa sagacité,lui ont fait découvrir.Toutes les pages sont chargées de notes, et l'appendice ne renferme pas moins de 120 pièces. Les nombreux ouvrages cités sont relevés dans une table et, dans une autre, on trouve tous les noms propres.

R. DE ST-M.

—

Histoire de Menin, d'après les documents authentiques, par le Dr REMBRY-BARTH, architecte de la ville. Ouvrage orné de huit plans et vues gravées. Bruges, Edm. Guilliard, 1881, 4 vol. gr. in-8° de VIII-682, 522, 514 et 478 p.

M.le Dr Rembry-Barth nous donne ici une œuvre de longue haleine, de savante érudition, résultat d'innombrables et patientes recherches. On y trouve accumulés les plus minutieux détails sur la vie de nos pères, leurs usages et leurs mœurs, en même temps qu'un tableau précis et exact de l'ensemble et l'existence de l'industrieuse cité de Menin,qui passa comme tant d'autres par des phases de grandeur et de décadence.

Dans le premier volume, l'auteur expose la topographie, la géologie, l'étymologie de Menin, l'histoire de ses archives et de ses armoiries, les rouages de l'administration sous l'ancien régime : le grand bailli, ses origines, ses transformations, la « Verge » de Menin, sa banlieue rurale, la cour féodale et sa juridiction contentieuse et gracieuse, les gildes et les corps de métiers. Le second et le troisième comprennent l'histoire de la ville jusqu'en 1880 : on la voit naître sur les bords de la Lys, se développer sous la tutelle des comtes, et arriver à son apogée au XIVe siècle, grâce aux progrès rapides des drapiers ; ruinée par les guerres de religion,sur lesquelles on lira un chapitre très intéressant, elle se relève au dix-septième siècle, grâce à l'établissement des brasseries : mais les guerres incessantes arrêtent l'essor de l'industrie, tout en laissant subsister la vie locale,entretenue par les institutions politiques, les gildes, les associations religieuses et les établissements d'instruction auxquelles la révolution française donna un coup fatal. L'auteur nous fournit un précieux contingent de documents sur cette époque. — La fin du troisième volume et le quatrième sont consacrés à l'instruction publique, aux communautés religieuses, aux chapelles, à l'église paroissiale de Saint-Vaast et à la biographie Méninoise. Une table analytique des matières et une explication, au moyen des textes originaux, des vieux mots flamands cités dans le livre,terminent cet ouvrage; mais on y regrette l'absence d'une table alphabétique des matières et des noms cités, chose indispensable dans un ouvrage de

cette étendue et qui offre tant d'indications de toute nature. C'est une lacune que l'auteur voudra combler. Il acquerra ainsi un titre de plus à la reconnaissance du public, qu'il a si bien méritée d'ailleurs par le soin consciencieux apporté à la composition de son *Histoire de Menin*, et par la bonne exécution typographique de l'ouvrage.

R. DE ST-M.

—

L'Angleterre, son gouvernement, ses institutions par A. DE FONBLANQUE. Traduit de l'anglais sur la 14e édition par Ferd. DREYFUS. Paris, Germer-Baillière, 1881, in-8° de 280 p.

L'Angleterre forme un pays tout particulier, avec des institutions, des mœurs et une vie complètement originales et qui sont propres à piquer la curiosité des étrangers, ce qui fait qu'on accueille toujours avec une certaine bienveillance, mélangée de gratitude, tous ceux qui entreprennent de nous exposer les ressorts de son organisation et les détails de ses vieilles coutumes. Il nous reste cependant bien peu à apprendre après les remarquables travaux des Franqueville, des Le Play et des Gneist. Le livre de M. de Fonblanque, traduit par M. Dreyfus, n'a qu'un seul mérite : celui d'être un bon abrégé, tout à la fois clair et précis. La dernière partie, malheureusement, qui concerne l'organisation de la justice, renferme plusieurs inexactitudes qui nous ont profondément étonné sous la plume d'un Anglais. Il y est dit, par exemple, que le grand jury se compose de *trente* personnes, alors qu'il ne peut en comprendre que *vingt-trois* au maximum ; que les jurés civils ou criminels doivent être choisis parmi les personnes imposées à *trente* livres, tandis que les statuts ne demandent que *vingt* livres en règle générale. On y déclare aussi que ces mêmes jurés doivent, à Londres, posséder une boutique ou des bureaux « valant cent livres *par an*. » Singulière manière de s'exprimer pour traduire une loi qui exige des jurés de Londres, outre la possession d'un certain établissement, une fortune mobilière ou immobilière de la valeur de 100 livres. Le chapitre de l'ouvrage qui est destiné à nous faire connaître l'agencement des divers rouages du gouvernement local, nous a également paru défectueux à plusieurs points de vue, et il est d'ailleurs tout à fait insuffisant pour nous donner une idée nette du mécanisme municipal, si compliqué, qui fonctionne en Angleterre.

J. VAN DEN HEUVEL.

—

Biographie des seigneurs de Graulhet, depuis 961 jusqu'à 1793, par L. M , avocat, notaire, membre correspondant de la Société archéologique du midi de la France. Toulouse, imprimerie A. Chauvin et fils, 1880, in-4° de 152 p.

Il n'y a aucunement témérité (comme semblerait le craindre l'auteur dans son *Introduction*,) pour celui que son travail quotidien retient attaché loin des grands centres littéraires, loin des lieux où sont monopolisées nos archives historiques, à « vouloir retracer non seulement la vie intime des illustres familles qui ont exercé leur domination sur une petite ville de province, mais encore la part prise par ces mêmes seigneurs dans les luttes guerrières de notre patrie... » L'épigraphe que le laborieux notaire de Las Graïsses (Tarn) a écrite en tête de son livre répond

d'avance à ce scrupule : « Si l'on veut (dit Augustin Thierry) que les habitants de la France retrouvent dans leur passé leur histoire domestique, il faut que nos Annales embrassent les souvenirs de toutes les provinces de ce vaste pays. » Nous ajouterons même que, sous ce rapport et dans ce but, rien ne peut remplacer les documents que recèlent nos Archives provinciales et les études des notaires ; et les infatigables pionniers qui veulent bien les ressusciter et les utiliser méritent toute notre reconnaissance, puisque, en définitive, comme nous l'avons dit ailleurs, c'est avec ces matériaux que se construira un jour le grand édifice d'une histoire de France complète et définitive.

C'est à cette classe de travaux qu'appartiennent les monographies du genre de celle de M. Mazens, couronnée par la *Société archéologique du midi de la France.* —Un modeste et savant professeur, M. Cuissard, publiait naguère à Châteaudun un intéressant travail sur *Les seigneurs du Puiset*, et dans ce cadre traçait un tableau pris sur le vif des mœurs féodales vers les confins de l'Ile-de-France. Aujourd'hui, un notaire, qui est en même temps un érudit, nous fait l'histoire des seigneurs de Graulhet, petite ville (actuellement chef-lieu de canton) de l'arrondissement de Lavaur (Tarn).

La biographie non interrompue des seigneurs de Graulhet embrasse plus de huit siècles, comme histoire authentique, puisque Pons Ier, comte de Toulouse, dans son testament de 961, lègue à Raymond, son fils puîné, quelques châteaux au nombre desquels figure celui de Graulhet. Après avoir fait retour aux comtes de Toulouse, au milieu du XIe siècle, cette seigneurie passe à la branche cadette, c'est-à-dire aux comtes de Rodez, puis aux Trencavel, vicomtes de Béziers, et successivement aux Montfort, aux Comminges, aux comtes de Foix, aux Alaman, aux Lautrec, aux Lévis, aux d'Amboise, et enfin aux Crussol d'Uzès.

Le modeste titre de *Biographie des seigneurs de Graulhet*, rigoureusement exact, ne semble pas d'abord promettre tout ce que nous donne en réalité le consciencieux tableau historique de M. Mazens; car c'est une vraie page d'histoire féodale, où se déroulent des chartes et des coutumes peu connues, et souvent entièrement inédites, dont se trouve désormais enrichi le domaine de notre histoire. C'est même en voulant comparer les législations de ces temps avec celles qui nous régissent, c'est en cherchant à comprendre la valeur et l'importance des instruments conservés depuis des siècles dans une étude de campagne, que l'attention de l'auteur a été éveillée, ainsi qu'il nous le fait connaître lui-même. Puisse son exemple être suivi, et puissent les trésors dont ses collègues sont les dépositaires n'être point perdus pour l'histoire !

J. TOLRA DE BORDAS.

—

Histoire de la maison de Génas, *originaire du Dauphiné, et de quelques autres familles du Languedoc qui lui étaient alliées* 1260-1867, [par le comte de BALINCOURT]. Epinal, Bruyères-Melun, imprimé par l'auteur, 1879-82, gr. in-8° de 235 p. et 7 planches, tiré à 42 exempl.

La description de ce livre sera de nature à séduire les bibliophiles. Tout y est l'œuvre de l'auteur, chef d'escadrons au 1er chasseurs : recherches, rédaction, impression, clichés

et lithographie. Il mérite toutefois d'attirer l'attention à des titres plus sérieux que comme simple curiosité bibliographique. Voici d'ailleurs en quels termes l'auteur indique le but et l'esprit de cette étude : « Il est de mode, de nos jours, de contrôler l'histoire à l'aide des documents inédits trouvés dans les archives des particuliers. Les lettres intimes les actes, les notes, les mémoires sont exhumés des tiroirs où les laissaient dormir les scrupules ou l'indifférence, et ces renseignements, d'autant plus sincères que leurs auteurs les destinaient à l'oubli, éclairent parfois d'un jour nouveau les hommes et les événements. Or, après avoir parcouru les cinq ou six cents pièces qui composent les titres des Génas, il nous a semblé voir, dans les alternatives de prospérité et de décadence d'une race, dans son origine, ses transformations et sa fin, autre chose qu'une aride nomenclature de générations et d'individus. C'est bien certainement un sentiment de fierté légitime et d'amour filial qui a déterminé nos recherches ; mais nous croyons qu'un plus haut intérêt peut souvent aussi s'y mêler, et que les esprits curieux de notre histoire locale pourront utilement y jeter les yeux. » Seigneurs de Beaulieu en Dauphiné, d'Eguilles et de Puyredon en Provence, de Beauvoisin, Durfort, Fressac, Saint Etienne et barons de Vauvert en Languedoc, les Génas remontent par filiation directe à 1260; le membre le plus marquant de la famille fut assurément François I^er^ de Génas, en même temps président de la chambre des comptes du Dauphiné et général des finances en Languedoc sous Louis XI. Les « Annexes et pièces justificatives » qui forment une bonne partie de ce volume renferment sa correspondance officielle et celle du roi (p. 149-77). Une bonne table alphabétique des noms propres termine cet ouvrage, qu'ornent six planches d'armoiries en couleur, des facsimile de signatures et des vues des châteaux de Génas, Beauvoisin et Vauvert.

ULYSSE CHEVALIER, d. h.

—

Inventaire des sceaux de la Normandie, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières des départements de la Seine-Inférieure, du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne, par G. DEMAY Paris, Impr. nationale, 1881, in-4° de XLIV-434 p.

M. Demay, qui est aujourd'hui en France le savant le plus autorisé en sigillographie, vient d'ajouter un nouveau volume à la belle collection déjà commencée depuis plusieurs années ; cette fois, c'est la Normandie qui est la province favorisée : espérons que le tour des provinces de l'est viendra bientôt : la Champagne et la Bourgogne ont une riche moisson à faire.

Le volume que nous avons sous les yeux est rédigé dans l'ordre suivi par ceux qui le précèdent, et qui sera certainement adopté par toutes les personnes qui voudront publier des ouvrages analogues : les souverains, les grands feudataires et dignitaires, les seigneurs, les hommes de fiefs, paysans, manants, vavasseurs, les villes, les cours et tribunaux, les offices (comprenant les baillis, sénéchaux, vicomtes, sergents, etc.), les offices de guerre, les offices de finances, — voilà pour le civil Viennent ensuite, pour l'état ecclésiastique, les cardinaux, les auditeurs, trésoriers et notaires apostoliques, les archevêques et évêques, et leurs

officiers dans l'ordre spirituel et dans l'ordre temporel, les chapitres, les paroisses, les universités, les abbayes, les abbés en leur nom personnel, les juridictions des abbayes, les prieurés, les corporations religieuses, les ordres militaires et religieux, les hôpitaux, maladreries et confréries.

Nous avons tenu à rappeler ici les divisions du livre, parce que nos lecteurs pourront se fixer sur cette énumération pour les travaux qu'ils auraient à entreprendre.

Dans un avant propos, M. Demay fait un véritable cours de paléographie, appliqué aux sceaux de la Normandie ; il y passe en revue la forme des lettres, la ponctuation des légendes, la forme des monogrammes, la langue des légendes, les abréviations, et il termine par une liste alphaétique des mots abrégés. Lorsque notre savant confrère aura fait un travail analogue pour chaque province, il aura les matériaux tout préparés d'un travail d'ensemble qui n'existe pas encore.

L'inventaire des sceaux de la Normandie comprend la description de 3,187 types inédits; ce chiffre est éloquent pour montrer tout ce que cet ensemble de sceaux offre aux études des archéologues et des paléographes. Nous regrettons que l'on n'ait pu compléter cette belle publication par quelques planches ; mais, si nous en sommes privés, ce n'est certes pas la faute du savant et infatigable éditeur.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

—

Le prétendu jansénisme du P. de Sainte Marthe, *cinquième supérieur général de l'Oratoire*, par le P. INGOLD. Paris, Poussielgue frères, 1882, in-8° de 107 p.

Le travail du P. Ingold est un chapitre d'un livre qu'il rêve de faire : l'*Histoire du jansénisme*. S'il faut juger de ce que sera le livre par ce qu'est le chapitre, on est autorisé à déclarer d'avance que le livre sera excellent. Principes, méthode, appréciations, style, rien ne laisse à désirer dans l'étude de l'ancien bibliothécaire de l'Oratoire sur le prétendu jansénisme du Père Abel Louis de Sainte-Marthe. Déjà l'habile critique avait vengé la mémoire de son confrère du XVIII^e siècle dans l'*Oratoire et le jansénisme au temps de Massillon* (Paris, 1880, in-8°). Reprenant et développant une argumentation qui avait déjà paru triomphante aux meilleurs juges, il a complètement, définitivement établi que le P. de Sainte-Marthe ne mérite point les reproches qui lui ont été adressés pour la première fois dans les *Memoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* XVIII^e *siècle* par Picot, et qui ont été trop complaisamment répétés par Rohrbacher et par la plupart des ouvrages ou manuels relatifs à l'histoire de l'Église à cette époque. Il recherche d'abord l'origine de l'accusation portée contre le cinquième supérieur général de l'Oratoire, et il réunit ensuite, en un indestructible faisceau, les preuves de l'orthodoxie de ce père, tirées successivement des témoignages mêmes des jansénistes, des actes du gouvernement de celui dont on avait si gratuitement fait leur complice, enfin « des marques multipliées de confiance et d'approbation que lui accordèrent, avec un ensemble qui frappera nos lecteurs, les personnages ecclésiastiques les plus considérables de l'époque, papes et cardinaux, évêques et supérieurs d'ordres religieux. » Le P. Ingold

ne se montre pas seulement équitable pour le P. de Sainte-Marthe : il rend justice à tous, et son impartialité est d'autant plus remarquable que l'on a moins souvent examiné sans passion les questions relatives à l'histoire ecclésiastique des deux derniers siècles. C'est toujours aux sources les plus sûres qu'a puisé le défenseur du P. de Sainte-Marthe; il s'est surtout servi des *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de la congrégation de l'Oratoire*, par le P. Batterel, dont l'autorité est indiscutable, car il n'avance rien qu'il ne prouve et il s'appuie constamment sur les documents originaux. Tous ceux qui liront le mémoire que Mgr l'évêque de Trèves, dans sa lettre à l'auteur (p. v) appelle un « beau plaidoyer *pro domo* », adopteront les conclusions du judicieux et savant apologiste (p. 106) : « Le P. de Sainte-Marthe a pu avoir dans le gouvernement de la congrégation tous les torts que l'on voudra. Ses excès de zèle, sa trop grande sévérité, *son tempérament de feu*, ont dû lui faire des ennemis. Il a été, dirons-nous encore, en doctrine augustinien trop zélé, exagéré peut-être, pas plus cependant que tous les théologiens, grands et petits de son époque, jésuites exceptés. Mais il n'a pas été janséniste, il n'a pas été hérétique, c'est-à-dire révolté contre l'autorité de l'Église. » T. DE L.

—

Origine des idées politiques de Rousseau, deux Mémoires par M. Jules Vuy. Genève, 1878-1881, in-8°.

Il y a de nos jours deux manières d'envisager la liberté. Les uns la voient avec les yeux de J.-J. Rousseau, comme un principe abstrait, souverain, également et immédiatement applicable à tous les peuples ; les autres, J. de Maistre à la main, en font le résultat très variable des mœurs et des vicissitudes de chaque nation, et la définissent, suivant les temps et les circonstances : « vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. » Or, à en croire M. Jules Vuy, un compatriote de J. de Maistre qui écrit dans la ville de Rousseau, l'auteur du *Contrat social* aurait emprunté l'idée fondamentale de son livre à ce passé qu'il affectait de mépriser. Son principe de la souveraineté inaltérable du peuple se retrouverait formulé dans les franchises accordées en 1387 à la ville de Genève par son évêque Adémar Fabri, et M. Vuy en signale même des manifestations antérieures, témoin les franchises de cités voisines comme Crusilles. Il constate que Rousseau, dans des pages tenues secrètes de son vivant et récemment publiées, invoque nettement des traditions politiques remontant au moyen âge ; et, en étudiant les querelles intestines de la république genevoise au dix-huitième siècle, il montre que le souvenir des vieilles franchises épiscopales fut pour le parti populaire une arme efficace contre le régime aristocratique issu de Calvin. Tout le monde ne se rendra point peut-être à cette démonstration, malgré les textes curieux qui l'appuient et l'ingénieuse érudition de l'auteur; mais quiconque s'occupera à l'avenir de Jean-Jacques devra en tenir compte. Avec Rousseau comme avec Mme de Staël, à Genève comme en France, on pourra croire désormais que c'est la liberté qui est ancienne et le despotisme qui est nouveau. L. P.

L'Administrateur Gérant : VICTOR PALMÉ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TRENTE-DEUXIÈME VOLUME.

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1882.

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1882.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

parait tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impres[sion] et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . **Un An : 20 fr.**
Étranger . . . . — **25 fr.**

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la REVUE, rue des Saints Pères,76.

Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. DE BEAUCOURT, rue de Sèvres, 85, à Paris.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. VICTOR PALMÉ, [...] rue des Saints-Pères, 76.

La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES *sont interdites.*

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE A 3 FR.

CRÉÉE POUR RÉFUTER LES ERREURS HISTORIQUES

Collection de volumes, titres rouge et noir, de 4 à 500 pages

Publiée par la Société générale de Librairie Catholique (PARIS ET BRUXELLES)

La question de Galilée, les faits et leurs conséquences, par HENRI DE L'EPINOIS. — 1 vol. in-12.

La Société au XII^e siècle, par M. LECOY DE LA MARCHE. — 1 vol. in-12.

M. Augustin Thierry, son système historique et ses erreurs, par LÉON AUBINEAU.—1 vol. in-12.

De la Révocation de l'édit de Nantes, par LÉON AUBINEAU. — 1 vol. in-12.

Le droit du Seigneur au moyen âge, par LOUIS VEUILLOT. 3^e édition, augmentée d'un *avertissement* et d'un *appendice*. — 1 vol. in-12.

La Saint-Barthélemy et les Premières Guerres de religion, en France; leur caractère, leurs causes, leurs auteurs, par M. l'abbé LEFORTIER. 2^e édition, revue et augmentée. — 1 vol. in-12.

Nouveaux Éclaircissements sur l'Assemblée de 1682, d'après les *Mémoires inédits* du marquis de SOURCHES, par le P. M. LAURAS, de la Compagnie de Jésus. — 1 vol. in-12.

Histoire du cardinal de Fleury et de son administration, par l'abbé V. VERLAQUE. — 1 vol. in-12.

La Fable de la papesse Jeanne, par MATEOS GAGO Y FERNANDEZ, traduite de l'espagnol et précédée d'une introduction par M. A. ROUSSEL. 1 vol. in-12.

Massillon, d'après des documents inédits, par l'abbé BLAMPIGNON, docteur en théologie et docteur ès lettres, ancien professeur de philosophie au lycée d'Angoulême, professeur à la Sorbonne. 1 vol. in-12 de 475 pages. 3 fr.

Histoire populaire de la Révolution française, par A. BASTOUL. 1 vol. in-12 de IV-406 p. 3 fr. 50

BRUXELLES. — IMP. ALFRED VROMANT, RUE DE LA CHAPELLE, 3

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

SEIZIÈME ANNÉE

61e LIVRAISON

1er JANVIER 1882

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, EDITEUR

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

1882

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1882.

I. — SAINT THOMAS BECKET, CHANCELIER ET HOMME D'ÉTAT, D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVELLEMENT PUBLIÉS, par **M. Albert du Boys.**

II. — L'ENFANCE D'UN BARON, par **M. Léon Gautier.**

II. — L'ATTITUDE DE HENRI II AU LENDEMAIN DE LA JOURNÉE DE SAINT-QUENTIN, par **M. Henri Furgeot.**

IV. — LES FAUX LOUIS XVII, SECONDE PARTIE, par **M. de la Sicotière.**

V. — MÉLANGES : UNE MYSTIFICATION DIPLOMATIQUE AU XVIe SIÈCLE, par le **R. P. Pierling, S. J.**

LOUIS XIV AU PARLEMENT, D'APRÈS LES REGISTRES MANUSCRITS DU PARLEMENT, par **M. Louis Vian.**

LA DERNIÈRE COMTESSE DE SOISSONS, 1660-1717, par **M. D. d'Aussy.**

VI. — COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson.**

VII. — COURRIER BELGE, par **M. Léon Lahaye.**

VIII. — COURRIER ALLEMAND, par **M. le Dr Louis Pastor.**

X. — CHRONIQUE, par **M. Marius Sepet.**

X. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES :

I. PÉRIODIQUES FRANÇAIS, par **M. Fr. de Fontaine.**

II. PÉRIODIQUES RUSSES, par le **R. P. Martinov, S. J.**

XI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

BRUXELLES. — IMP. ALFRED VROMANT, RUE DE LA CHAPELLE, 3.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google